This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,464,545

Digitized by Google

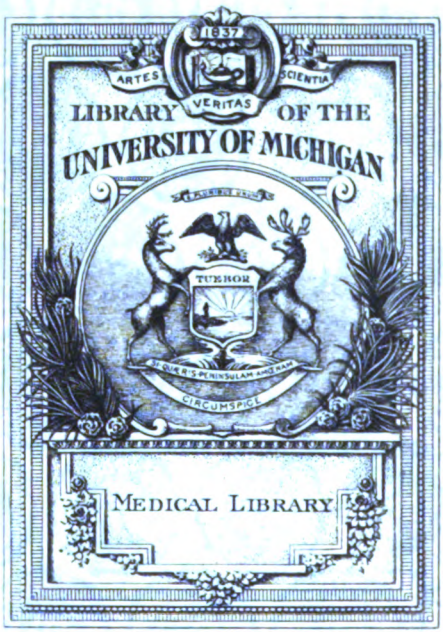

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
Digitized by Google

Digitized by Google

AP
22
.R454

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BELGE

DE

PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

CINQUIÈME ANNÉE

1926

Digitized by Google

IMPRIMERIE JULES DE MEESTER ET FILS

WETTEREN (BELGIQUE)

Digitized by Google

REVUE BELGE

DE

PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR LA

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

TOME V

—

1926

BRUXELLES

1926

Digitized by Google

Digitized by Google

JUL 6 1926

Tome V | N° 1 | Janvier-Mars 1926.

REVUE BELGE
DE
PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR LA

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

SOMMAIRE

J. Herbillon. Un type de réponse oraculaire 5
A. Grégoire. La poésie future 15
E. Buyssens. Calvinism in the « Faerie Queene » of Spencer . 37
E. de Moreau S. J. St Victrice de Rouen apôtre de la Belgica Secunda 71
R. H. George. The Contribution of Flanders to the Conquest of England 81
E. P. Loos. Une description de l'Espagne au XIIe siècle . . . 101
MÉLANGES.
F. Vercauteren. Une charte inédite de Philippe-Auguste . . . 117
A. Hansay. Une édition nouvelle de la charte de Colmont. . . 122
COMPTES RENDUS 127
CHRONIQUE 211
BIBLIOGRAPHIE.
H. Philippart. Travaux récents sur la céramique grecque. . . . 251
F. L. Ganshof. Hagiographie belge 256
G. Des Marez. Travaux de M. Sée sur l'histoire économique et sociale de la France 260
F. L. Ganshof, M. Huisman, F. Vercauteren. Mouvement historique en langue néerlandaise à Anvers 269
Ouvrages belges nouveaux 271
Périodiques 276

Pour le détail des Comptes Rendus et de la Chronique, v. p. 2 de la couverture.

Abonnement : 50 francs belges
Le numéro : 12,50 fr.

BRUXELLES
1926
EN DÉPOT

A PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE Ed. Champion
5 Quai Malaquais (VIe)

A BRUXELLES
LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE M. Lamertin
58-60 Rue Coudenberg

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

W. Caland. Das Srautasutra des Apastamba, VIII-XV (*P. E. Dumont*).
A. Carnoy. Manuel de linguistique grecque (*R. Fohalle*).
E. Bethe. Homer, II (*A. Severyns*).
A. Roemer. Homerexegese Aristarchs (*A. Severyns*).
Euripide. Œuvres, IV ; éd. Parmentier et Grégoire (*J. Bidez*).
Plato. Eutyphro, Apology, Crito ; éd. Burnett (*L. Parmentier*).
Lorimer. Text tradition of Pseudo Aristotle, De Mundo (*J. Bidez*).
W. Kroll. Studien z. Römischen Literatur (*P. P. Faider*).
L. Pichard. Tibulle (*R. Faider*).
St Augustin. Confessions, éd. P. de Labriolle (*A. Willem*).
S. Gaselee. Anthology of Medieval Latin (*M. Hélin*).
M. Roques. Aucassin et Nicolette (*F. Desonay*).
P. Champion. Ronsard et son temps (*G. Charlier*).
» Ronsard et Amadis Jamyn (*G. Charlier*).
J. Vianey. Chefs d'œuvres poétiques du XVIe siècle (*J. Hombert*).
A. Farinelli. Guillaume de Humboldt et l'Espagne (*L. P. Thomas*).
E. Pons. Swift. Les années de jeunesse (*F. De Backer*).
The Cambridge ancient history ; I, II (*F. Cumont*).
G. Gorris, S. J. St Servatius van Maastricht (*E. de Moreau S. J.*)
A. von Ruville. Die Kreuzzuege (*H. Nowé*).
W. Kienast. Deutsche Fuerste im Dienste der Westmaechte (*G. G. Dept*).
H. Pirenne : Medieval Cities (*F. L. Ganshof*).
J. S. Furley : City Government of Winchester (*H. Pirenne*).
H. J. Smit : Rekeningen der graven van Holland (*H Obreen*).
F. Rachfall : Wilhelm von Oranien, III (*H. Van der Linden*).
J. Trosée : Historische Studien (*H. Van der Linden*).
C. Hirschauer : St Pie V et la France (*P. Bonenfant*).
L. Van der Essen : Correspondance d'O. M. Frangipani (*F. van Kalken*).
G. Lefebvre : Les paysans du Nord pendant la Révolution (*H. Pirenne*).
Baron Beyens : Le second Empire, I (*A. De Ridder*).
L. Rougier : Scolastique et Thomisme (*J. Bidez*).

CHRONIQUE

1. Histoire du Congo. — 2. Paginae Bibliographicae. — 3. Annuaire de l'Académie. — 4. Société d'Histoire du Droit. — 5. Revue de l'Égypte ancienne. — 6. Nouveu papyrus de l'Odyssée. — 7. Manuscrit ancien d'Aristote. — 8. Histoire de l'hellénisme. — 9. Trad. latine de Flavius Josèphe. — 10. Les « Tristes ». — 11. Analecta Bollandiana.—12. Les Fabliaux. — 13. Littérature française du XVIe siècle. — 14. Autour de Voltaire.—15. Documents pour servir à l'histoire littéraire.— 16. Bibliograhie de Cervantès.—17.Etudes linguistiques dans le Luxembourg — 18. Oxford Dictionary. — 19. Relations littéraires franco-anglaises. — 20. Premier livre de cuisine néerlandais.— 21. Grande Bretagne à l'époque romaine. — 22. Géographie ancienne de la Scandinavie. — 23. Regestes Byzantins. — 24. Miscellanea F. Ehrle. — 25. Mélanges T. F. Tout. — 26. Mélanges F. Lot. — 27. Étude du Moyen Age en Amérique. — 28. St Thomas Becket. — 29. Histoire de Bruges. — 30. Histoire de Tournai. — 31. Ambassade de France au Vatican. — 32. Réunion de Dunkerque à la France. — 33. Histoire diplomatique britannique.—34. Histoire de l'Albanie. — 35. Ancien royaume Croate.— 36. Histoire coloniale. — 37. Histoire et philosophie religieuses. — 38. Congrès d'histoire du christianisme. — 39. Droit pénal flamand.— 40. Histoire du droit espagnol. — 41. Mélanges Scheurleer. — 42. Publications géographiques. — Nécrologie : J. Flamion ; N. van Werveke ; Sir Paul Vinogradoff.

Digitized by Google

Medical
Brentano

UN TYPE DE RÉPONSE ORACULAIRE

Pas plus qu'aujourd'hui, le caprice de quelques aventuriers ne suffisait, dans les cités antiques, pour fonder une colonie ; l'entreprise devait être décrétée par l'autorité légale, mais elle offrait un caractère religieux autant que politique (1).

Le chef des émigrants était choisi dans une des familles sacrées de la cité ; il emportait du foyer public de la métropole le feu qui devait briller dans le nouveau prytanée : cérémonie symbolique, car tout en devenant autonome, la colonie restait la fille de la cité qui lui avait fourni ses premiers habitants, elle lui restait attachée par les liens qui unissent aux parents les enfants émancipés.

Le fondateur, l'*οἰκιστής*, présidait aux cérémonies religieuses de la cité nouvelle — cérémonies religieuses et institutions étaient calquées sur celles de la métropole —, et après sa mort, enterré à la place d'honneur de la ville qu'il avait fondée, au centre de l'agora, alors que les autres sépultures étaient reléguées hors des murs, il recevait les honneurs réservés aux héros.

Quand il s'agissait d'affaires religieuses, les Grecs auraient cru téméraire de prendre une décision sans avoir demandé à la divinité la manifestation de sa volonté ; aussi avant de décréter la fondation d'une colonie, et de transporter ainsi le culte des dieux protecteurs de la cité sur une terre étrangère, il était de règle de consulter les oracles (2).

Sans doute on se contentait de questionner le dieu sur l'opportunité de l'entreprise, sans lui demander de choisir la contrée où

(1) FUSTEL DE COULANGES, *La Cité antique*, 24e éd., Paris, Hachette, 1917, p. 252.

(2) CIC., *De Divin.*, I, 1, 13 ; SP. LAMBROS, *De conditorum coloniarum Graecarum indole praemiisque et honoribus* (en grec), Leipzig, 1873, p. 11.

Digitized by Google

devait être envoyée la colonie (3) ; les récits mythiques nous apprennent pourtant que pareilles questions étaient parfois posées aux oracles.

Si elles étaient embarrassantes, les réponses n'en sont que plus curieuses ; elles s'enveloppent de cette forme mystérieuse ou paradoxale, sous laquelle les prêtres des sanctuaires mantiques aimaient à rédiger. C'est un de ces types de réponse que nous nous proposons d'étudier ici.

Quand on compare les légendes relatives aux migrations des tribus grecques en quête d'un foyer définitif, ou relatives aux fondations de cités,on est frappé du rôle important qu'y jouent les oracles et l'apparition d'animaux fatidiques prédits par ceux-ci.

Parmi ces animaux, le corbeau tient la première place ; oiseau favori et compagnon d'Apollon,il est souvent appelé par les poètes l'oiseau de Delphes, l'oiseau de Phoebus, le compagnon des trépieds ; c'est lui souvent qui montre la route aux humains quand le dieu des oracles veut leur servir de guide (4).

Alexandre, qui se prétendait le fils de Zeus Ammon, affronta les déserts de Lybie pour visiter l'oracle paternel ; assailli par un vent violent qui soulevait des tourbillons de sable, il aurait péri avec sa suite, raconte Callisthène (5), sans l'apparition de deux corbeaux qui le guidèrent vers l'oasis et le sanctuaire mantique.

Souvent Apollon apparaît sous la forme d'un corbeau pour conduire les colons vers le lieu où ils doivent s'établir ; si le dieu est appelé bâtisseur de villes, c'est autant par son rôle d'Ἀρχηγέτης, de guide des colons, fondateurs de cités, qu'en souvenir des murs de Troie élevés de ses mains avec l'aide de Poseidon.

Il présida à l'établissement sur le sol africain des habitants de Théra ; leur chef Battos, qui était bègue, était venu consulter le dieu au sujet de sa voix, mais au lieu de répondre à la question posée, Apollon enjoignit à Battos de s'installer dans la Lybie, féconde en bêtes à laine (6) ; lui-même, « il guida, corbeau divin, à la droite du

(3) Cf. pourtant HERODOTE, V, 42.
(4) ELIEN, *de Natura anim.*, I, 48.
(5) ap. STRABON, XVII, 1, 43, p. 813.
(6) HERODOTE, IV, 155.

Digitized by Google

chef, l'entrée de son peuple » (7) dans le pays, et il devint le protecteur de Cyrène.

L'oiseau d'Apollon aurait joué un rôle analogue pour la fondation de Crotone (8).

Pour choisir l'endroit où s'élèverait la cité nouvelle, on eut, plus tard recours à un procédé mixte composé d'ornithomancie et d'extispicine, procédé souvent mentionné par les chroniqueurs byzantins, Malalas et Codinus, par exemple ; il consistait à découper en quartiers les chairs d'une victime et à les laisser emporter par des aigles ou des vautours ; à l'endroit où le rapace laissait choir sa proie on bâtissait la ville. C'était ainsi, disait-on, qu'avait été choisi l'emplacement de Séleucie, celui d'Antioche, de Byzance (9) et de mainte autre cité.

Un procédé analogue était en usage en Gaule, à l'embouchure de la Loire, si nous en croyons Artémidore (10) ; ici il ne servait pas à déterminer l'emplacement d'une ville, mais bien à trancher des différends entre particuliers. Une contestation venait-elle à surgir, les deux parties montaient à une colline appelée « Deux Corbeaux » ; on y disposait une planche où chacun plaçait à part ses gâteaux de sacrifice. Apparaissaient alors deux corbeaux qui s'abattaient sur les offrandes pour disperser les unes, et se repaître des autres. La partie dont les gâteaux étaient dispersés obtenait gain de cause(11).

Artémidore ajoute un curieux détail : les deux corbeaux avaient l'aile droite blanchâtre. Aussi bien ne doit-il pas s'agir ici d'une variété naturelle de corbeaux, mais d'oiseaux divins, fatidiques, reconnaissables à la couleur extraordinaire de leur aile.

Quel que soit le crédit à accorder au récit d'Artémidore, les corbeaux blancs interviennent plus d'une fois dans les légendes de fondations de villes. A ceux qui interrogent l'oracle sur le choix d'un emplacement pour une ville ou une colonie, le dieu aime à prédire l'apparition d'animaux fatidiques d'une couleur parado-

(7) Callim., *in Apoll.*, 65-66.
(8) Cf. Sp. Lambros, *op. cit.*, p. 19.
(9) Cf. Hesych. Miles., dans *F. H. G.*, IV, p. 147.
(10) ap. Strabon, IV, 5, 6, p. 198.
(11) Cf. une cérémonie analogue pour le choix des *δαίδαλα* en Béotie, Paus., IX, 38, 4.

Digitized by Google

xale, de corbeaux blancs, par exemple, qui seront les guides des consultants.

Une inscription ([12]) nous a conservé la version officielle de la légende relative à la fondation de Magnésie du Méandre ;chassés de leur patrie thessalienne,ceux qui devaient plus tard s'installer en Carie, étaient venus consulter l'oracle de Delphes pour savoir où ils devaient s'établir. Apollon leur répondit d'attendre l'apparition de corbeaux blancs. Mais le signe tarde à se manifester ; après avoir erré quelque temps, les Magnésiens s'installent provisoirement en Crète, mais ils ont soin d'instruire leurs enfants de la réponse de l'oracle.Ce n'est qu'après quatre-vingts ans que les corbeaux blancs se montrent enfin, sortant d'un nuage noir ([13]).Aussitôt les Magnésiens offrent des sacrifices d'actions de grâce,et retournent à Delphes pour demander au dieu s'ils doivent rentrer dans leur pays d'origine, la Thessalie.

Apollon leur répond que les dieux leur réservent une contrée ne le cédant en rien à leur patrie. Nouvelle consultation de l'oracle pour savoir où est cette contrée et comment ils s'y installeront. Alors seulement le dieu leur révèle qu'ils doivent émigrer vers les rives du Méandre ; la première personne qu'ils rencontreront en sortant du sanctuaire ([14]) leur servira de guide. Leucippos, abordé par eux, ne consent à les conduire dans leur nouvelle patrie qu'après avoir lui-même consulté l'oracle pour son compte personnel.

Apollon est prudent ; il n'aime pas à révéler en une fois toute la vérité, mettant ainsi à l'épreuve la foi des consultants ; plusieurs visites à l'oracle sont souvent nécessaires avant qu'une réponse satisfaisante soit obtenue ([15]).

Dans le récit des migrations des Béotiens figure un oracle analogue à celui de Magnésie du Méandre. La version la plus simple et la plus claire de cette histoire se trouve dans Pausanias le lexicogra-

([12]) Ch. Michel, *Recueil*, 855 ; O. Kern, *Inschrift. von Magnesia*, 17.

([13]) S'il faut comprendre ainsi, ligne 18 : *ἐ]γ μέλανος*.

([14]) Une réponse analogue est faite à Xuthus consultant Apollon *περὶ παίδων*, Eurip., *Ion*, 534 et suiv.

([15]) Mêmes consultations répétées dans l'histoire de la fondation de Cyrène, Herodote, IV, 155.

Digitized by Google

phe ([16]) : Apollon avait ordonné aux Béotiens de s'installer là où ils verraient des corbeaux blancs ; ils aperçurent près du golfe de Pagasae des corbeaux que des garnements s'étaient amusés à blanchir ; jugeant l'oracle accompli, ils s'établirent en cet endroit et l'appelèrent « Corbeaux ». Plus tard les Eoliens en chassèrent les Béotiens ; on réléguait là ceux qui étaient condamnés à l'exil.

Démon ([17]) raconte la même histoire mais en la compliquant. Au cours de leurs migrations, les Béotiens arrivent en Eolide, aujourd'hui la Thessalie ; ils envoient demander à Delphes s'ils doivent se fixer dans cette région, et Apollon leur répond qu'on verra des corbeaux blancs avant que les Béotiens soient chassés de l'Eolide. Aussi on songe à s'établir définitivement ; mais des jeunes gens, après boire, s'étaient amusés à faire la chasse à des corbeaux ; ils blanchissent les oiseaux dont ils se sont emparés, et par manière de plaisanterie leur rendent la liberté. Les corbeaux blancs survolent les villes, et certains Béotiens de déclarer que l'oracle est accompli, et qu'on va être chassé par les anciens possesseurs du pays ; d'autres prétendent que déjà on avait vu un phénomène semblable près du golfe de Pagasae, et qu'on peut s'établir là ; aussi les gens de cette région furent-ils appelés *corbeaux*, d'où l'expression : *Ἐς Κόρακας*.

Toute cette narration est gauche et compliquée, surtout dans la partie finale où l'on ne comprend plus la décision des Béotiens.

Le corbeau et la corneille ont d'ailleurs joué un rôle important dans les légendes et les croyances de beaucoup de peuples ([18]), et leur caractère fatidique est aujourd'hui encore vivace dans nos campagnes. Les Grecs narraient un mythe à propos de la couleur du corbeau qui primitivement aurait été blanche ; la nymphe Coronis, aimée à la fois par Apollon et Ischys, était éprise de ce dernier ; un corbeau vint dénoncer au dieu l'infidélité de Coronis, mais Apollon tourna sa colère contre le messager, et par punition changea sa belle couleur blanche en un noir brillant ([19]).

([16]) ap. EUSTATH., *ad Odyss.*, V, 408.

([17]) P. FOUCART, *Etude sur Didymos*, dans *Mém. Acad. Inscript.*, t. 38, Paris, 1906, pp. 145-149. Démon, col. XI, l. 63 et col. XII.

([18]) Cf. O. KELLER, *Die antike Tierwelt*, II, pp. 92 et suiv.

([19]) ARTÉMON dans SCHOL. PIND., *Pyth.*, III, 48 ; OVID., *Métam.*, II, 534 et suiv. ; HYGIN., *Fabul.* 202.

Digitized by Google

Les corbeaux ne sont pas les seuls oiseaux envoyés par les oracles pour montrer la route aux fondateurs de cités. Les habitants de Colonides avaient été guidés d'Attique en Messénie par une alouette ([20]) ; une colombe avait conduit la flotte des Chalcidiens vers l'Italie jusqu'à Cumes. ([21])

De ces légendes doit être rapprochée celle de la fondation de l'oracle de Dodone, telle que nous la conte Hérodote ([22]). Deux colombes — πελειάδες — noires s'envolèrent de la ville de Thèbes en Egypte, et arrivèrent l'une en Libye à l'endroit où devait s'élever le sanctuaire mantique de Zeus, l'autre à Dodone où elle se posa sur un hêtre ; prenant une voix humaine, elle déclara qu'on devait fonder là un oracle de Zeus.

Telle était la version des prophétesses de Dodone ; Hérodote ([22]) cherche à la concilier avec les autres formes de la légende. Les colombes, dit-il, sont des prêtresses égyptiennes, enlevées par des pirates phéniciens, et fondatrices, selon la version thébaine, des oracles de Zeus en Libye et en Epire. Les prêtresses auraient été appelées « colombes » par les gens de Dodone, parce que leur langage étranger ressemblait au ramage de ces oiseaux ; quant à la couleur noire de la colombe, elle voulait simplement dire que la femme était égyptienne.

La comparaison avec les légendes rapportées plus haut permet de proposer une explication moins rationaliste que celle d'Hérodote. Mais tout d'abord les colombes noires sont elles des oiseaux d'une couleur paradoxale? Aristote dans son *Histoire des Animaux* ([24]) distingue bien deux espèces de colombes : la περιστερά et la πελειάς ; cette dernière plus petite, de couleur noire, avec les pattes rouges et velues ([25]). Mais le terme πελειάς était employé pour désigner la colombe en général ; aussi bien la couleur noire des πελειάδες de Dodone était regardée comme chose peu ordinaire, puisqu'Hérodote a cru nécessaire d'expliquer aussi cette particularité.

([20]) Paus., IV, 34, 8.
([21]) Vell. Patercul., I, 4.
([22]) Herodote, II, 55 et suiv.
([23]) Hérodote, II, 57.
([24]) Aristote, *Hist. Anim.*, V, 13 (Didot, III, p. 84).
([25]) Cf. Aristot., *de Color.*, § 54 (Didot, III, p. 654).

Digitized by Google

La légende de Dodone est une légende de fondation ; elle fait mention d'animaux d'une couleur paradoxale ; on peut donc tâcher de l'expliquer par comparaison avec celle de Magnésie du Méandre et avec celle des migrations béotiennes. Dans la version thébaine rapportée par Hérodote, il n'est pas question de véritables colombes qui auraient été noires ; d'autre part la version des prêtresses de Dodone, si on la compare aux légendes de fondation déjà étudiées, implique que Zeus thébain aurait rendu un oracle relatif à l'établissement de deux filiales de son culte : on devait les créer là où s'arrêteraient deux colombes noires dont il annonçait sans doute l'apparition à Thèbes. Si c'est bien à Dodone que cette version de la légende a trouvé naissance, on peut supposer que l'oracle de Zeus y rendait parfois des réponses du type que nous étudions.

C'est du reste un fait généralement admis aujourd'hui que la religion grecque tire en grande partie ses origines de la religion égyptienne : ce fait que les magistrales études de M. Paul Foucart sur les Mystères d'Eleusis avaient mis en pleine lumière reçoit sans cesse de nouvelles confirmations au cours des fouilles archéologiques, en Crète tout spécialement.

L'honneur de guider les fondateurs de cités ou d'oracles n'était pas réservé aux seuls oiseaux. Les colons qui bâtirent Ephèse cherchèrent longtemps l'endroit où ils devaient édifier la ville ; à la fin ils eurent recours à l'oracle qui leur répondit de choisir l'emplacement que leur indiquerait un poisson et où ils seraient conduits par un sanglier. S'il faut en croire Créophylos ([26]), voici comment s'accomplit cette étrange prédiction.

Des pêcheurs préparaient leur repas sur un brasier, et y rôtissaient des poissons ; un de ceux-ci tomba du brasier avec un charbon ardent qui mit le feu aux broussailles d'un fourré. Là se cachait un sanglier qui, chassé par les flammes, s'enfuit vers la montagne ; la bête est poursuivie ; à l'endroit précis où un trait l'abat, est construit le temple éphésien d'Athèna ([27]).

([26]) Apud Athen., VIII, 62, p. 361 d.

([27]) Cf. la légende de la fondation de Thèbes ; sur l'ordre de l'oracle, Cadmus bâtit la ville à l'endroit où la genisse qu'il poursuit s'abat sur les genoux : Eurip., *Phén.*, 638 et suiv.

Digitized by Google

On sait le rôle important joué par le sanglier dans les légendes grecques, surtout dans les cantons où l'on organisait des chasses contre le redoutable solitaire. D'Etolie est originaire le mythe de Méléagre et de la chasse de Calydon ; d'Arcadie ceux d'Atalante et de la victoire d'Héraclès sur le sanglier d'Erymanthe ; sur les monts d'Asie-Mineure, c'est un sanglier qui fait périr Attis, le favori de la Grande Mère des Dieux ; un des exploits de Thésée était d'avoir abattu la laie de Crommyon que les habitants appelaient *Φαῖα*, « la Grise ». (28)

Une autre laie, une laie blanche, — et c'est une couleur certes paradoxale — est célèbre parmi tous les animaux annoncés par les divinités prophétiques aux fondateurs de villes ; elle indiqua à Enée l'emplacement où devait être bâti Lavinium, la métropole de Rome.

Son apparition avait été prédite au héros par le devin Hélénus pendant l'escale de Buthrote. « Un jour que, le cœur soucieux, tu suivras le cours d'un fleuve solitaire, sous les yeuses du rivage, monstrueuse, une laie t'apparaîtra, couchée sur le sol au milieu des trente petits mis au monde par elle ; blanche sera sa couleur, blancs seront les marcassins à ses mamelles. Voilà l'emplacement de ta ville, voilà où tu te reposeras au terme de tes travaux. » (29).

Mais l'oreille des mortels est souvent distraite ; la prédiction est rappelée à Enée quand elle est près de s'accomplir : le passage du poème chante dans toutes les mémoires. Le dieu du Tibre apparaît au héros sous les traits d'un vieillard ; sa tête est couronnée de roseaux ; le brouillard qui s'élève des ondes vers les peupliers du rivage l'entoure d'un manteau bleuâtre ; le dieu répète à Enée la prédiction de l'époux d'Andromaque (30).

Et le prodige ne tarde pas à se manifester : « Et voici que soudain à ses yeux (ô prodige !), errante dans les bois, blanche comme ses petits, vient s'étendre, et sur la rive verdoyante s'offrir à ses regards, la laie ; à toi, oui, à toi, puissante Junon, le pieux Enée la sacrifie : il l'égorge et, avec ses compagnons, il la place devant l'autel. » (31).

(28) PLUT., *Thes.*, 9.
(29) VIRG., *En.*, III, 389-393.
(30) VIRG., *En.*, VIII, 43-46.
(31) VIRG., *En.*, VIII, 81-85.

Digitized by Google

Une forme plus ancienne de la légende est rapportée par Denys d'Halicarnasse ([32]) : sur la côte de Laurente, Enée veut offrir en sacrifice aux Pénates une laie pleine.L'animal s'enfuit et s'arrête en un lieu désolé, sur une colline. Alors Enée reconnaît, au souvenir d'un ancien oracle, l'endroit où il établira sa cité nouvelle.

D'autres historiens nous diront que la laie et les trente marcassins symbolisent la confédération latine, ou bien les trente années qui sépareront la fondation de Lavinium de celle d'Albe-la-Longue ([33]) ; Varron cherchera dans ce prodige l'explication étymologique du nom d'Albe ([34]) ; mais Virgile seul sait parer de poésie et de grandeur ces légendes naïves. En lisant ses vers nous ne songeons plus à sourire de ces prédictions annonçant l'apparition d'animaux d'une couleur paradoxale :le prodige qui indique au héros l'emplacement de la ville qui sera la métropole de Rome, acquiert une importance capitale ; il exerce sur nos esprits une fascination, car il est le germe de cet autre prodige, la puissance romaine ([35]).

JULES HERBILLON.

([32]) DIONYS. HALIC., *Ant. Rom.*, I, 56.

([33]) Cf. P. LEJAY, éd. VIRGILE, p. 624, note 6.

([34]) VARRON, *de Ling. Lat.*, V, 144 : « oppidum ab sue alba nominatum. »

([35]) Cf. Arthur Stanley PEASE, *Notes on the delphic oracle and greek colonization*, dans *Classical Philology*, XII (1917), pp. 1-20.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA POÉSIE FUTURE

C'est le titre, ou peu s'en faut, d'une conférence que le poète Géraldy vint faire en Belgique, il y a quelque temps déjà, aux tribunes habituelles de l'Alliance pour la culture et l'extension de la langue française. Sujet hardi, que l'orateur, on le conçoit, se garda de traiter en prophète ; mais il ne craignit point de dessiner, avec beaucoup de délicatesse, la vision de l'avenir que lui suggérait son imagination de trouveur.

Notre intention n'est pas de discuter les prédictions discrètes de M. Géraldy. Nous laissons à de meilleurs critiques le soin de dégager les dernières tendances du moment présent, de discerner dans quelle mesure les fantaisies de la mode littéraire agiront sur les esprits, et si le mysticisme pseudo-naïf et moyenageux baignera longtemps encore l'âme de l'élite dans l'azur de l'idéalisme.

Des paroles de M. Géraldy nous ne voulons retenir qu'une impression ou plutôt une surprise : comment un excellent auteur, homme du métier, devisant des avatars de la poésie française, omet-il de signaler, même en passant, la métamorphose qui guette cette poésie, la seule qui soit capable de la renouveler profondément, la seule aussi peut-être dont on oserait annoncer l'accomplissement fatal, à brève ou à longue échéance, nul ne le sait. Les poètes de demain seront réalistes ou symbolistes, intellectuels ou sensitifs ; mais quelles que soient leur école et la tournure de leur originalité, ils devront tout d'abord se préoccuper des traditions prosodiques, vieilles de plusieurs siècles, en retard d'autant sur la prononciation actuelle, et qu'il faudra pourtant mettre d'accord, en tout ou en partie, avec cette prononciation.

M. Géraldy n'a exprimé aucun pronostic de ce genre, et son silence est significatif : il montre une fois de plus cette vérité, que les écrivains connaissent peu le mécanisme de leur langue, langue qu'ils manient cependant avec tant d'aisance et en perfection. Ni le ta-

Digitized by Google

lent, ni le génie ne les met toujours à l'abri des erreurs, et en l'occurrence, ils restent encore pour la plupart indifférents à des bizarreries véritablement étonnantes, dont ils sont les premiers à pâtir. Il leur faudrait, secouant les impressions du français des livres, faire un retour au français parlé ou plutôt « prononcé » ; il leur faudrait apprendre à observer celui-ci et constater combien il s'éloigne de celui-là ; alors, ils se demanderaient d'après lequel il serait juste d'accorder leurs vers, et quelles concessions légitimes il conviendrait de consentir à l'autre. Mais, répétons-le, le moment ne semble pas encore venu où ces importants problèmes agiteront le monde entier des littérateurs, quoiqu'ils aient été débattus par les phonéticiens depuis plus de trente ans.

Quelques faits récents, néanmoins, attestent que des inquiétudes naissent, que des soupçons s'éveillent. On en trouverait aisément la preuve dans les essais de beaucoup de poètes, depuis les symbolistes jusqu'aux derniers innovateurs, qui ont rejeté d'emblée la versification consacrée et ont recherché dans les libertés d'une sorte de prose rythmée un rajeunissement de la plastique poétique.

Ces tentatives échouent d'ordinaire, parce qu'elles ne procèdent que du hasard. Le caprice seul dirige les efforts des auteurs, alors que ceux-ci n'auraient qu'à s'inspirer de l'examen exact du langage. Peu satisfaits des résultats, la plupart d'entre eux retournent aux usages anciens, ou tout au moins s'arrêtent à mi-chemin et se contentent des vers libres ; ils les pratiquent du reste avec incohérence.

***

En théorie, les données du problème sont aisées à poser. Les vers sont écrits pour être *dits* (1), et non point seulement pour être lus. Or la langue des vers se modèle aujourd'hui sur une prononciation archaïque, que l'usage a délaissée depuis longtemps.

Le désaccord le plus grave se manifeste dans la prononciation des *e* muets. Ce son, représentant de voyelles atones du latin, s'est tel-

(1) Pour être dits *oralement* ou *mentalement*, car il est à noter que, même dans la lecture silencieuse, la musique des vers peut chanter intérieurement à notre oreille.

Digitized by Google

lement affaibli à son tour que, dans un nombre considérable de cas, le langage parlé n'en tient nul compte. On ne dit plus *la bouche*, en faisant entendre l'*e* final ; on ne dit pas davantage *un empereur* avec l'*e* de la pénultième. Aussi la phrase de l'*Expiation* :

Leur bouch*e*, d'un seul cri, dit : Vive l'Empereur !

lue sur le ton de la prose, deviendrait-elle ridicule, si chacun des trois *e* muets était articulé.

Mais, dans les vers, les conditions changent totalement. D'après la versification traditionnelle, tout *e* muet non élidé forme la base d'une syllabe, et si l'on veut maintenir le rythme indiqué par le poète et qui est déterminé par le nombre de pieds, tous les *e* muets doivent être prononcés au même titre que les autres voyelles. Le vers ci-dessus, pour rester ce qu'il est, c'est-à-dire un alexandrin, et en conserver la cadence, maintiendra donc ses trois *e* muets.

Mais cela est-il bien possible ? Est-il sûr que le récitateur, si respectueux qu'il demeure de la forme du vers, osera prononcer les trois *e* muets et donner à chacun une valeur syllabique ?

A la rigueur, on peut faire entendre l'*e* du mot *bouche*, à condition toutefois de l'atténuer et de n'en laisser subsister qu'une sorte de souffle peu sonore. En réalité, le plus souvent, on négligera l'*e* final d'un mot suivi d'une pause.

Quant au second hémistiche, quel parti faudra-t-il prendre ? Faire sonner l'*e* de *vive*, en même temps que celui de l'*empereur*, serait absurde. Il s'agit d'une acclamation spontanée, jaillie comme un cri d'adoration de la bouche de soldats enflammés, et il semble contraire au bon sens de lui donner, en articulant les deux *e*, une allure vraiment trop ralentie, qui la transformerait en une froide et pédantesque apostrophe.

Mais peut-être usera-t-on d'un compromis. Des deux *e* gênants, on gardera l'un, à savoir le second ; on laissera tomber l'autre, et cette fois encore, le rythme du vers sera sacrifié, l'alexandrin perdant une de ses douze syllabes.

Ainsi sera consommée, de la meilleure foi du monde, l'hérésie souvent soutenue, qu'il faut lire les vers comme s'ils étaient de la prose. Voilà un principe simpliste très en honneur parmi les acteurs, parmi les professionnels de la déclamation, et ils possèdent un semblant de raison, puisque c'est à des usages vraiment trop désuets que la

Digitized by Google

versification continue à se plier. D'instinct, les récitateurs éprouvent le sentiment que la lecture littérale des vers est devenue impossible, mais ils ne distinguent pas bien les causes du mal, ils dépassent la mesure et dénaturent l'essence même des vers qu'ils interprètent. Si l'on veut conserver aux vers écrits *suivant les règles classiques* le mètre, le rythme, les coupes que le poète leur a choisis, *tous les* e *muets* formant syllabe devraient être prononcés, même quand leur articulation paraît bizarre. Ce serait un subterfuge indigne de la poésie que d'en excuser la présence, sous le prétexte qu'ils figurent seulement pour l'œil et que, éventuellement, la lecture a le droit de les ignorer, ou, comme on l'a déjà dit par un euphémisme vide de sens, de les sous-entendre. Il faut choisir entre deux alternatives : ou bien prononcer les *e* muets en chaque occasion où ils ne sont point élidés, ou bien ne tenir compte *dans le calcul des syllabes* que des *e* dont une prononciation correcte autorise maintenant l'apparition. Ils formeraient, avec le restant des voyelles, la chair même du vers, et les autres ne seraient conservés qu'en tant que nécessités orthographiques.

Mais précisément ce partage soulève des discussions délicates ; on vient de les entrevoir, et la question est de savoir si l'on peut trouver une formule unique.

Il s'en faut de beaucoup que l'*e* dit *muet* (²) disparaisse en toute occasion, même en prose, même dans le parler le plus familier. Il existe des cas où cette voyelle inconstante cesse d'être muette et où l'on sent bien que sa présence est indispensable. Dès que sa disparition mettrait en contact plus de deux consonnes, par exemple dans *un*(e) *f*(e)*nêtre* (*n*+*f*+*n*), *une rivièr*(e) *d*(e) *diamants* (*r*+*d*+*d*), l'*e* se fait entendre pour dissocier des groupes trop chargés de consonnes, qui répugnent à l'oreille française. On dira donc *un*(e) *fenêtre,* alors qu'on prononce sans inconvénient *la f*(e)*nêtre,* sans *e,* parce que deux consonnes seulement sont en jeu (*f*+*n*). Par une même opposition, on dira *une rivièr*(e) *de diamants* ; mais

(²) Comme on va le voir, cette dénomination manque totalement d'exactitude. M. M. Grammont a proposé de donner à la voyelle *e* le nom de *e caduc,* appellation qui rend très bien le caractère inconstant du son.

Digitized by Google

l'*e* tombera dans *un bracelet d*(e) *diamants,* où ne se trouvent que deux consonnes consécutives (*d*+*d*) (3).

Cette loi, dite des trois consonnes, dont la découverte est due à M. M. Grammont, est d'une application moins simple que nous ne venons de l'indiquer, car elle se complique de corollaires et d'exceptions qui ne peuvent être signalés à cette place (4). Elle n'en contient pas moins le principe général qui règle l'apparition de l'*e* dans les mots français et dans les groupements de mots. Conviendrait-il de nous en inspirer dans la versification et de nous régler sur elle dans le calcul des pieds du vers?

Ici nous rencontrons une objection, à laquelle le lecteur aura déjà songé. Objection des plus graves, car elle soulève une question de principe, et la discuter, c'est toucher à la nature même de la langue poétique.

On voudrait donc conformer celle-ci à la langue parlée,à la langue de la conversation. Mais entre la poésie, qui emploie la langue des dieux, et la prose, même celle dont usent les gens de la meilleure éducation et de la culture la plus affinée, la différence peut être grande. Il existe des degrés dans le langage, une sorte de hiérarchie, comme on en observe dans les actes de notre vie, dans notre tenue, dans notre attitude, et comme tous les arts en connaissent. Ainsi le vocabulaire poétique diffère de celui de la prose écrite, s'écarte plus encore de celui du commerce quotidien, et forme le contrepied du vocabulaire populaire. De même, la prononciation s'élève à mesure qu'on abandonne le débit négligé, sans recherche, des relations journalières, à mesure qu'on se surveille et qu'on apporte à parler le souci de la distinction qui dénote l'éducation soignée. Ces nuances se trouvent même souvent réunies en une seule personne : un orateur, prononçant un discours, châtiera bien plus son débit que s'il s'exprimait devant des familiers, et on relèverait de notables divergences entre ses deux manières de dire.

(3) Le *t* final du mot *bracelet* ne compte pas, étant donné qu'il n'est pas prononcé.

(4) Elles sont exposées *in extenso* dans le *Traité pratique de prononciation* de M. M. Grammont, M. L. Goemans et moi en avons donné le résumé dans notre *Traité de prononciation du français.*

Digitized by Google

En conséquence, la poésie n'a-t-elle pas droit à un code particulier de prononciation, et comme elle représente d'ordinaire le sommet le plus haut de l'élévation littéraire, sa noblesse ne se traduira-t-elle point en un mode spécial de lecture?

C'est là une thèse séduisante, et qu'il paraît hasardeux de vouloir combattre. Tout d'abord aucun phonéticien ne songera à revendiquer, pour les introduire dans la langue poétique, les libertés que se permet un langage très négligé, et qui vont jusqu'à supprimer d'autres voyelles que l'*e*, par exemple lorsqu'on dit : « Vraiment, msieu, vla-t-i pas un drôl(e) de temps? » Quant aux *e* muets, leur apparition est encore le moyen le plus marquant d'établir en français des degrés dans la distinction. Les quelques poètes qui se sont risqués à se rapprocher de la langue parlée en supprimant certains *e*, outre qu'ils ont procédé sans règle et sans logique, ont limité leur audace à des pièces d'allure populaire. Tels les poèmes de J. Laforgue, de J. Rictus, de G. Nigond, etc. Et quand par hasard, au cœur même d'un sujet d'essence vulgaire, le sentiment s'élève, instinctivement la langue hausse le ton, les *e* réapparaissent plus nombreux, pour infuser à l'expression ne fût-ce qu'un soupçon de noblesse. *Fils de fille*, d'Aristide Bruand, porte un titre significatif : les *e* y sont en général sacrifiés ; mais au moment où l'enfant convie sa misérable mère à rentrer au logis, voici comment il s'exprime ([5]) :

Ma maman, n'ai-*je* pas raison?....
Enfin *je* suis bien malheureux,
j'aimerais mieux n'être point né
et j'ai envi(e), combien envie,
d'aller me *je*ter à la Seine,
comme un amant abandonné....

([5]) Nous imprimons en italique les *e* qui se prononcent ; quatre autres, qui sont supprimés, sont mis entre parenthèses. On remarquera que le poète a laissé *fils de fille* en maintenant la voyelle *e* de *fille*, du moins pour l'œil : car il serait absurde de prononcer : *fils de fi-ye*, avec un *e* ; on ne peut dire que : *fils de fiy*, surtout devant une pause. Il en résulte un vers faux, non point qu'il soit mauvais, mais il ne compte plus que sept syllabes, et telle n'était pas l'intention de l'auteur.

Digitized by Google

Fils de fill(e), me dira-t-on,
toute la vi(e), toute la vi(e)...
O maman, je me meurs de peine,
Voulez-vous que nous rentrions?

Ainsi que le disait naguère M. L. P. Thomas, « des syncopes nombreuses nous avertissent que nous nous trouvons dans un ordre inférieur d'expression et de sentiment. Cette impression, continue t-il, basée sur l'instinct des variétés qualitatives du français, est invincible, et suffit généralement à établir le ton de l'œuvre. » (6)

Oui, sans doute, telle est bien l'impression *actuelle*. Il n'empêche : le maintien des *e* muets, quand on l'opère en contradiction avec les usages courants, constitue un archaïsme ; seule, cette raison lui confère son caractère aristocratique. Mais avons-nous l'assurance que ce caractère ne soit point passager? L'archaïsme, à la fin, ne passera-t-il point de mode? Notre goût ne se fera-t-il pas à des habitudes auxquelles il nous répugne à présent de nous soumettre? Qui sait si nos scrupules ne céderont point, à la faveur d'une nouvelle accoutumance? Arrêter l'évolution d'un art à l'observance de procédés antiques, qui sont sortis de l'usage, n'est-ce pas donner à cet art une base artificielle, et en tout cas provisoire?

Au reste, si la transformation du goût doit un jour s'accomplir, il est vraisemblable que nous en trouverons les symptômes dès l'époque contemporaine. On l'a pressenti plus haut : dans bien des cas, malgré le désir le plus sincère de respecter la tradition,il devient impossible de prononcer tous les *e* muets ; nombre de vers réguliers ne le sont qu'en apparence. N'est-ce point Remy de Gourmont (7) qui émettait cet aphorisme révolutionnaire : « L'alexandrin traditionnel n'est qu'une superstition »? Le vers de dix syllabes, remarquait-il, se rencontre à chaque page parmi les alexandrins de V. Hugo ; celui de neuf syllabes, çà et là. Il citait les vers suivants :

Sa mère l'aime, et rit ; elle le trouve beau.
Elle se sentit mère une seconde fois.

dans lesquels nous soulignons quatre *e* que l'on peut et même que

(6) Dans la revue *Le Thyrse*, 1923.
(7) Dans son *Esthétique de la langue française*, p. 258.

Digitized by Google

l'on doit ne point prononcer. Oserait-on prétendre que ces deux vers y perdront de leur grâce (8) ?

Inversement, sous le prétexte de faire des vers libres, les symbolistes et certains de leurs successeurs ont souvent modelé des vers très réguliers. Quand M. H. de Régnier écrivait :

Et je fus fou, comm*e* les tritons et les satyres...
Avec les fill*es* du vieux seigneur en robes blanches...,

ce n'étaient point des vers de treize syllabes qu'il hasardait ; en sacrifiant les syllabes finales des mots *comme* et *filles*, il composait de véritables alexandrins, qui sonnent bien à l'oreille. Combien de vers-libristes, à leur insu peut-être, ont de même versifié très classiquement, grâce à des suppressions d'*e* muets, que, d'instinct, ls sentaient permises par la langue !

Néanmoins l'*e* muet a possédé et possédera sans doute longtemps iencore des partisans intransigeants. Il convient de s'arrêter à peser leurs arguments,car, par intervalles, la critique littéraire invoque ceux-ci et s'en prévaut.

Le plus ancien d'entre eux, à notre connaissance, émane de Voltaire. Dans sa lettre à l'Italien Deodati, lettre datée de 1761, il s'élève contre le blâme que ce panégyriste de la langue italienne inflige au français. « Vous nous reprochez, dit-il, nos *e* muets comme un son triste et sourd qui expire dans notre bouche ; mais c'est précisément dans ces *e* muets que consiste la grande harmonie de notre prose et de nos vers. *Empire, couronne, diadème, flamme, tendresse, victoire,* toutes ces désinences heureuses laissent dans

(8) R. de Gourmont s'est inspiré d'un article déjà ancien de M. J. Psichari, intitulé *La Poésie nouvelle* (Revue bleue, 6 juin 1891). M. Psichari a calculé que,sur les 256 vers des *Pauvres gens*, 45 seulement ont droit à la dénomination d'alexandrins ; les autres ne le sont qu'en apparence, grâce à l'illusion orthographique. *La Prière pour tous* ne posséderait que 25 alexandrins complets sur 177 vers. Ainsi, sans même prendre à la lettre cette statistique, on est bien forcé d'avouer, tant les défenseurs de l'*e* muet que ses adversaires, que dans les vers les plus corrects, ce son est déjà en péril depuis longtemps : souvent il n'existe que pour l'œil et rien n'en reste qui frappe l'oreille.

Digitized by Google

l'oreille un son qui subsiste encore après le mot prononcé, comme un clavecin qui résonne quand les doigts ne frappent plus les touches. »

Cette phrase est célèbre ; elle est devenue une sorte de cliché dont usent par exemple les journalistes, quand ils s'avisent d'apprécier la diction des acteurs. On le sait, ces derniers prennent aisément l'habitude d'escamoter les *e* muets des vers : certains les en louent ; d'autres leur en font un grief, et c'est alors qu'intervient la citation de Voltaire. Il semble qu'on ne puisse résister à une démonstration exprimée avec tant de grâce et d'élégance. Mais que veut dire Voltaire, toutes paroles étant bien pesées ?

Remarquons d'abord qu'il ne cite que des désinences en *e*, *empire, couronne, diadème* ; il laisse de côté les *e* muets de l'intérieur des mots ; et il est hors de doute qu'il n'y a point songé,ainsi que l'indique pertinemment sa description de l'effet produit : *un son qui subsiste...*

Il est donc uniquement question des finales en *e*, muettes dans la langue actuelle, et qui l'étaient déjà à l'époque de Voltaire. Mais rien n'est plus aisé que de les faire apparaître par artifice et de leur donner une valeur atténuée, douce, tendre même, en une sorte de prolongement du mot ; encore faut-il que le mot, par son sens, se prête à l'emphase particulière qui en résulte, et sous ce rapport, reconnaissons que Voltaire n'a pas fait un choix heureux de ses exemples : les mots *empire, couronne, diadème, victoire* expriment des pensées graves, sérieuses, énergiques, martiales, et l'on ne voit guère que le mot *tendresse*, et peut-être aussi le mot *flamme* qui permettent d'accorder à l'*e* final la valeur *affective* notée par Voltaire en termes poétiques.

En réalité, la phrase de Voltaire est peu instructive. Ne le blâmons point d'avoir omis d'approfondir les conditions de l'apparition de l'*e* muet dans la langue de son temps : il n'en avait pas l'intention ni ne possédait les moyens de le faire. Il s'est simplement rebiffé contre une attaque injuste portée à l'un des sons du français ; ce son n'est pas plus vilain que les autres, et Deodati, en observateur peu rompu aux phénomènes phonétiques, le séparait fort mal à propos de la voyelle *eu* des mots *soeur, peur, heurt*, etc. (9).

(9) L'*e* des mots *je, le, me*, etc., ou des syllabes initiales de *re-*

Digitized by Google

Trouverons-nous plus de solidité dans les avis de nos contemporains? On possède plusieurs pages consacrées par Émile Faguet à l'apologie de l'*e* muet. Étudiant le rythme chez V. Hugo ([10]), Faguet constatait des effets extraordinaires produits par des rejets tels que celui du mot *songe* dans le dernier de ces vers :

Zim-Zizimi, soudan d'Égypte, commandeur
Des croyants, padischah qui dépasse en grandeur
Le césar d'Allemagne et le sultan d'Asie,
Maître que la splendeur énorme rassasie,
Songe. C'est le moment de son festin du soir.

« Pour arriver à ces effets, disait-il, il faut doubler, tripler la longueur de l'arrêt que les césures constituent. » Il ajoutait : « *Les e muets sont les fortes césures du vers français* ([11]). Elles font les vers doux en mêlant aux sonorités une certaine quantité de demi-silences ».

Demi-silences, fortes césures, qu'est-ce à dire? On croirait entendre Voltaire, et il semble bien que la phrase de celui-ci ait flotté dans la mémoire de Faguet. Il s'agit sans doute de syllabes à demi-prononcées, du genre de celles que nous signalions tantôt, et cette prononciation est possible, sinon usuelle, lorsque l'*e* apparaît devant une pause. Mais la pensée de Faguet ne permet guère de préciser ce point, car tout de suite après, il s'exprime d'une manière qui nous jette dans la perplexité : «...elles rendent la césure plus forte lorsqu'elles sont placées à la césure ; elles font alors comme un trou dans le vers.

Fondez, nei-*ges*, venez dessus mon cœur descendre. »

fuge, *cerise*, etc. est identique, en ce qui concerne le timbre, à la voyelle des substantifs ci-dessus. La seule différence qui existe, c'est que l'*e* n'apparaît que dans les syllabes atones, et qu'il est faiblement prononcé. Dans les mots *fortement*, *encombrement*, l'*e*, quoique indispensable à cause des trois consonnes : *r-t-m*, *b-r-m*, réclame moins de souffle que la dernière voyelle du mot. Mais ce n'est pas là une faiblesse particulière à la voyelle *e* : il en arrive tout autant aux autres voyelles, une fois qu'elles se trouvent en position atone.

([10]) *Dix-neuvième siècle*, Études littéraires, *V. Hugo, le rythme chez Hugo*.

([11]) Mots soulignés par É. Faguet.

Digitized by Google

Et plus loin, citant un autre passage de V. Hugo, il avoue que « l'*e* ne se prononce plus du tout... Il n'y a plus un demi-silence, mais *un silence complet de la longueur d'un pied.* » Voici le passage :

Ils sont partis, pareils au bruit qui sort des lyres.
Et nous restons là, seuls, près du gouffre où tout fuit,
Tris*tes* ; et la lueur de leurs charmants sourires
Parfois nous apparaît vaguement dans la nuit.

Mais qui ne voit que, la syllabe finale de *tristes* étant illusoire, le vers cesse d'être un alexandrin, que le mot *tristes* devient en réalité un mot indépendant, et que le restant forme un décasyllabe, avec sa coupe particulière ? Prétendra-t-on que la perte de la syllabe muette de *tristes* se compense du grand silence qui succède au mot ? Soit ; mais ce silence pourrait suivre tout aussi aisément un monosyllabe, tel que *forts, purs,* etc. S'il n'était sacrilège de toucher aux beaux vers du poète, on oserait, pour le profit d'une expérience purement technique, les arranger ainsi :

Et nous restons là-bas, près du gouffre où tout fuit,
Seuls ; — et la lueur de leurs charmants sourires
Parfois nous apparaît vaguement dans la nuit.

Le rythme du second vers n'en serait point changé ; on peut conclure que dans le cas d'un *e* muet final devant une pause, on a le droit de ne pas tenir compte de cet *e*.

C'est là une des innovations les plus justifiées qu'on puisse recommander, et qui de fait se trouve déjà réalisée dans la poésie française, tant par les poètes classiques que par leurs divers successeurs. Nous venons d'en voir plusieurs exemples tirés de l'œuvre d'un romantique ; il suffit d'ouvrir Racine ou Corneille pour rencontrer des alexandrins du genre de celui-ci :

Barbar(e), qu'as-tu fait ? Avec quelle furie
As-tu tranché le cours d'une si belle vie ?

Dans ce vers, *barbare* ne compte que pour deux syllabes ; remplacez ce mot par une invective dissyllabique, et l'effet rythmique sera semblable :

Cruel, qu'as-tu fait ? Avec quelle furie...

Digitized by Google

On jugera de même les vers suivants :

Quoi, Madam(e) ! Quelle est cette nouvelle alarme ?
(*Bajazet*).
Laiss(e), laiss(e), Phénice ; il verra son ouvrage.
(*Bérénice*).
Tout : Octavie, Agrippin(e), Burrhus,
Sénèqu(e), Rome entière, et trois ans de vertus .
(*Britannicus*).
J'aim(e), je prise en lui de plus nobles richesses.
(*Phèdre*).
Présent(e), je vous fuis ; absent(e), je vous trouve.
(*Phèdre*).
Je suis prêt(e) : je sais une secrète issue...
(*Athalie*).
Notre pèr(e), par qui nous fûmes engendrés,
Notre pèr(e), qui nous...
(*Les Plaideurs*).
Vous ne l'ignorez pas : Andromaqu(e), sans vous,
N'aurait jamais d'un maître embrassé les genoux.
(*Andromaque*).
Que dis-j(e), souhaiter ? Je me flatt(e), j'espère...
(*Athalie*).

Tous ces vers peuvent être dits en supprimant les *e* muets qui ont été mis entre parenthèses ; et pour plusieurs d'entr'eux, cette prononciation est la seule admissible, si du moins on respecte les arrêts que le poète a prévus ([12]).

([12]) Il serait absurde d'invoquer la résonance qui suit l'explosion des consonnes occlusives *b*, *d*, *g*, et surtout *p*, *t*, *k*, quand elles sont finales. On sait les idées erronées que cette résonance a fait naître : on a voulu y voir une justification du nom de *consonnes* (qui sonne avec), prétendant que les phonèmes ci-dessus ne peuvent être émis sans être accompagnés d'un son vocalique. En réalité, la bouche restant ouverte après l'explosion, l'air continue à sortir pendant un instant et on entend un très léger frottement, mais beaucoup trop faible pour qu'on le considère comme une voyelle, même chuchotée.

Digitized by Google

Il existe donc au moins un cas où l'*e* disparaît sans soulever le scrupule esthétique indiqué plus haut. Mais une autre objection a été émise par un linguiste perspicace entre tous. M. A. Meillet [12] a fait remarquer que la suppression des *e* muets augmente le nombre des syllabes longues du vers. En effet, dans le groupe : *Comme nous trempions nos doigts*, annuler l'*e* de *comme*, c'est rapprocher les consonnes *m* et *n* de *comme nous*, et faire une syllabe fermée, *com-* ; or, *com-* est plus long que la syllabe ouverte *co-*. Supposons que ces allongements se multiplient : le rythme des vers français ne pourrait-il pas en souffrir ? M. Meillet trouve que le vers :

Comme nous trempions nos doigts dans la source riante et belle

vers qui serait un alexandrin, si on le prononçait à la façon de la prose, est trop long pour figurer à côté d'alexandrins classiques. C'est le seul exemple qu'il cite, mais l'exemple est critiquable ; car *source riante* ne peut guère perdre l'*e* devant *riante*, sa chute amenant le rapprochement de trois consonnes : *r* + *c* (= *s*) + *r*, auxquelles il faut même ajouter, suivant la prononciation qu'accepte M. Meillet, l'*i* de *riante* équivalant à *y*. La seconde moitié de ce vers n'entre donc pas en ligne de compte, et quant à la première, est-il sûr que l'allongement de la syllabe formant le premier pied soit assez manifeste pour rendre suspect l'hémistiche ? Verrait-on quelque reproche à faire aux vers de Corneille :

Rechercher un trépas si mortel à ma gloire...
J'aime donc sa victoire et je le puis sans crime...
J'en dispense Rodrigue ; il m'est trop précieux...
Puisque vous le voulez, j'accorde qu'il le fasse...

ou à ceux de Racine :

Je vois de quel succès leur fureur fut suivie...
O d'un si grand service oubli trop condamnable...
Et qui voudrait jamais s'exposer pour son roi...
Vois s'il s'offre à tes yeux quelque grand de ma cour...
De leurs champs dans leurs mains portant les premiers fruits
Au dieu de l'univers consacraient ces prémices...
Et d'un respect forcé ne dépouille les restes...

(12) *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. XXIV, p. 106.

Digitized by Google

De peur qu'en le voyant que*lq*ue trou*bl*e indi*scr*et
Ne fasse avec *m*es *pl*eurs échapper mon se*cr*et.
Sur*t*out j'ai *cr*u devoir aux lar*m*es, aux *pr*ières,
Consa*cr*er ces *tr*ois jours et ces *tr*ois nuits entières.

Alléguera-t-on que la majorité des groupes consonantiques surgissant dans ces vers renferment les consonnes *r* et *l*, d'une articulation moins dure que les consonnes à occlusion totale? Sans doute, la suppression des *e* entraînerait parfois le rapprochement de deux occlusives, par exemple : *son antiqu*(e) *patrie, il dout*(e) *qu'un empire...* Mais ce serait le devoir du poète de se défier de ces rencontres, qui en elles-mêmes, ne sont point désagréables, et d'éviter que leur accumulation n'alourdît la masse du vers. M. Meillet a signalé un écueil et on lui en saura gré ; à lui seul, cependant, le danger auquel il fait allusion ne suffit point à condamner une réforme légitime ([14]).

Il en est une plus justifiée encore, et que nous nous contenterions d'indiquer, sans y insister, si récemment encore un critique réputé n'avait marqué son opposition à son égard. Tant les préjugés ont la vie dure!

Il existe en français une foule de mots que termine un *e* muet précédé d'une voyelle : tels les substantifs *rosée, joue, rue, vie,* etc. ; le féminin de tous les adjectifs et participes à finale vocalique : *perdue, aimée, finie, jolie* ; les formes verbales de terminaison analogue : (il) *joue, prie, tue,* etc. On sait le sort précaire que la versification réserve à ces vocables : aucun d'entre eux ne peut figurer à l'intérieur du vers. La proscription ne cesse qu'à la condition de les faire suivre d'un mot commençant par une voyelle. Dans ce cas, l'*e* muet s'élide. Grand merci de la permission, mais si minime qu'elle soit, le poète se la voit même retirer dans la moitié des cas, c'est-à-dire quand le mot terminé par *e* se trouve au pluriel : *des bergeries.* Alors l'*s* finale, qu'on n'entend nullement d'ailleurs, empêche l'élision, et il n'y a plus de rémission.

([14]) M. A. Poizat (*Le Symbolisme*, p. 168) admire le vers de J. Moréas : *Sous vos longu*(es) *chevelur*(es), *petites fées*, « qui était bien un ternaire, ajoute-t-il, mais rendu plus aérien par l'emploi des syllabes muettes. » *Plus aérien* : il est piquant de constater la contradiction dans laquelle M. Poizat se met avec l'opinion de M. Meillet.

Digitized by Google

Or, quel est le fondement de ces interdictions? Depuis trois à quatre siècles, l'*e* des mots cités n'existe plus dans la prononciation. Ronsard, Desportes et d'autres écrivains de leur temps osaient déjà omettre cette finale dans le calcul des syllabes. Il faut invoquer les patois de certaines régions, si l'on veut retrouver, non point une urvivance de la voyelle *e*, qu'on n'entend jamais, mais au moins une trace indirecte ; par exemple dans la prononciation wallonne du français, l'apparition d'une semi-voyelle, soit *w*, soit *y*, lorsqu'on dit : *la ruw*(e), *la jouw*(e), *aiméy*(e), *finiy*(e), *la viy*(e), etc. Des prononciations analogues apparaissent encore dans les dialectes de la Suisse romande. Mais le bon parler de France ne distingue plus les féminins *aimée, reçue, finie* des masculins *aimé, reçu, fini*. On a fait des jeux de mots en rapprochant *About* et *la boue, Monet* et *monnaie, l'avis* et *la vie*, etc.

Cependant, malgré l'habitude avérée que manifeste la langue actuelle, on entend souvent à la scène, dans la récitation des vers, différencier les finales en *-ie* et en *-ée*, en tant qu'on ajoute aux voyelles toniques *i, é*, non pas un *e*, cela va sans dire, mais un *y*, comme cela se passe dans les prononciations dialectales indiquées ci-dessus. C'est sans doute à cette bizarrerie du débit poétique que M. P. Souday faisait allusion ([15]), dans le passage où il donnait comme exemple « d'un phonétisme brutal la suppression barbare de l'accord des participes, laquelle saccagerait nos rimes (Titus l'aime, dit-elle, et moi, je l'ai trahie), et ne serait d'ailleurs phonétique que pour ceux qui n'ont pas l'ouïe fine, car l'*e* muet se prononce, quoique discrètement, et *blessée* ou *trahie* n'équivalent pas phonétiquement à *trahi* ou *blessé*. »

Ne chicanons point M. Souday à propos de cet *e* mystique, dont la prononciation doit rester, hélas ! le plus discrète qu'il soit possible ; il a réellement entendu au théâtre *blesséy, trahiy*. Cette prononciation toute factice, et non obligatoire, combien de temps durera-t-elle? Cela dépendra des acteurs, de leur résistance à l'usage courant qui les submerge. Le fait ne présente du reste qu'une importance minime. Que l'on articule *trahi*(e) ou *trahiy*(e), l'*e* étant supprimé de part et d'autre, rien ne s'oppose à l'introduction de ces formes à l'intérieur des vers, et sans obligation de procéder à l'élision. La semi-

([15]) Dans le feuilleton du *Temps*, 3 juillet 1924.

Digitized by Google

voyelle *y* ne fait point obstacle : il est bien aussi légitime de dire : *il prie Dieu, ils prient* que de dire : *le prie-Dieu* ([16]).

Au reste, la finesse de leur ouïe instruit parfois les poètes et les entraîne à rompre avec la tradition, malgré le respect qu'ils lui conservent : des mots tels que *croient, voient, aies, fuient, rient* se sont glissés au cœur des vers, bien avant l'alexandrin de Sully-Prudhomme :

Les mondes fuient pareils à des graines vannées.

M. M. Grammont, dans son *Petit Traité de versification,* rappelle fort opportunément des exemples tirés des purs classiques, de Corneille, de La Fontaine, de Molière, et de Malherbe lui-même :

Lassée d'un repos de douze ans... (8 syllabes).

La question de l'*e* muet, on a pu s'en rendre compte, est de beaucoup la plus importante. A côté d'elle, il y aurait lieu de signaler quelques autres, sur lesquelles l'accord pourrait se faire plus aisément. « Il est pitoyable, écrivait jadis A. France, quand on y songe, que les poètes français se soient interdit pendant deux cents ans de mettre dans leurs vers, *tu as,* ou *tu es.* Cela est une grande preuve de la régularité de ce peuple et de son obéissance aux lois », ajoutait-il malicieusement. L'hiatus ne suscite plus la condamnation absolue que l'on a si souvent prononcée contre lui, depuis Boileau ; on laisse maintenant au poète le soin de décider des ren-

([16]) Voici, à ce propos, un bel exemple des hérésies que commettent parfois les métriciens eux-mêmes, quand ils s'avisent de disputer de prononciation. M.A. Dorchain écrit : « ...ce serait une barbarie (que l'introduction des mots tels que *les joues,* etc., dans le vers), car elle nous conduirait fatalement à permettre l'introduction de ces mêmes mots au singulier, et bientôt, peut-être, à supprimer de la musique de notre vers une foule de ces demi-tons, pleins d'exquises ressources, que donne la prononciation, légère mais sensible à l'oreille, des syllabes muettes, pour qui sait lire, non avec la vulgarité de la conversation courante, mais en laissant aux mots toute leur noblesse et leur ampleur originelles... »

Digitized by Google

contres des voyelles et de juger de leur harmonie, qui souvent peut être remarquable.

La rime doit, cela va sans dire, cesser d'exister uniquement pour l'œil. Elle est un des forts piliers du vers français, et c'est le moins qu'elle trouve dans une homophonie réelle la solidité qu'on réclame d'elle. On estimera pure extravagance que de vouloir remplacer les rimes par des assonances, ou même par de simples allitérations : *pâtre, apôtre* ; *brise* : *bronze* ; *coule* : *école,* etc.. Sous prétexte de nouveauté, ces substitutions n'aboutissent qu'à affaiblir la rime, jusqu'à la rendre illusoire. Néanmoins les tentatives de ce genre se reproduisent périodiquement. Elles n'ont d'autre excuse que l'ignorance où sont leurs auteurs de la fonction de la rime.

La question de la synérèse est délicate. Faut-il scander *am-bi-tion,* comme on dit d'ordinaire, ou bien *am-bi-ti-on,* en donnant deux syllabes au suffixe? M. Grammont a signalé en quelques pages les incohérences de l'état actuel. Sauf le cas de la règle établie définitivement par Corneille ([17]), l'anarchie est complète dans l'usage des poètes : Hugo donne à *miasme* trois ou deux syllabes, suivant que le vers nécessite une syllabe de plus ou de moins ; Gautier traite de même le mot *opium* ; Musset lit en deux syllabes le mot *fouet,* dont Hugo fait un monosyllabe.

On en conviendra, la raison de facilité ne légitime point de prétendues licences, qui peuvent devenir des abus véritables. Scander *l'am-bi-ti-on, les pa-ssi-ons,* c'est mettre dans ces mots, suffisamment expressifs par eux-mêmes, une emphase qui finira bien par sembler pédantesque. Le plus sage serait de se rapprocher dès maintenant le plus possible de la prononciation normale, du moins dans les cas très nombreux où il ne peut y avoir doute à son égard. Personne ne songera à compter deux syllabes dans les mots *pied, bien, lien, lieu, pieu,* ni dans les mots *buis, puits, muid.* Oserait-on longtemps encore compter trois syllabes dans *viande, premier, diamant*? Par contre, on séparera les deux syllabes de *bleu-et, mu-et, cru-el* et quoique, en France, l'usage courant connaisse surtout les pro-

([17]) A savoir qu'un *i* devant une voyelle reste *i* et ne se change pas en *y*, lorsqu'il est précédé de deux consonnes dont la seconde est *r* ou *l* : *de-vr-ions, san-gli-er.*

Digitized by Google

nonciations *jouer* = *jwer*, *nous jouons* = *jwons*; *tuer* = *twer*; *actuel* = *actwel* (18), *pieux* = *pyeux*; *louer* = *lwér*, etc., il faut laisser au poète, comme pour les *e* muets, la liberté de choisir à son gré une scansion plus ou moins raffinée dans son archaïsme.

Répétons cependant que cette liberté ne doit pas dégénérer en caprice. Ce n'est point au hasard qu'il faudrait en user. Le poète, conscient de la nature sonore du vers, ne peut s'écarter de la prononciation moyenne que dans des limites permises par l'oreille, et pour marquer des nuances conformes à son sujet, à sa pensée, à ses sentiments.

Au reste, il est à prévoir que cette liberté n'est que provisoire; elle ne se justifie que pendant une période de transition, où, délaissant des habitudes surannées, on évite de blesser le goût, en attendant qu'il soit accoutumé aux innovations.

***

Quand cette adaptation sera-t-elle accomplie? Elle tardera longtemps encore, semble-t-il. En matière de langage, la boutade d'Anatole France qu'on rappelait tantôt devient entière vérité. En tant qu'il est en notre pouvoir de modifier volontairement notre langue, et surtout la langue écrite, nous répugnons beaucoup à nous y résoudre. Les révolutions politiques et sociales éclatent plus nombreuses et plus rapides que les révolutions linguistiques. On renverse des trônes; on remplace des constitutions; mais on garde le respect des signes écrits, des graphies, des lois factices qui leur assurent une sorte d'immortalité.

La libération de la poésie offre forcément, avec la simplification de l'orthographe, des analogies frappantes, toutes deux ayant à lutter contre des traditions de pure forme, et qui sont d'autant plus tenaces. M. F. Brunot, l'éminent historien de la langue française, a publié jadis un pamphlet plein de vie et de raison sur la seconde de ces questions (19). Une foule des remarques judicieuses que renferme

(18) Faute de signe typographique approprié, nous notons par *w* la semi-voyelle française généralement remplacée dans la prononciation belge par *w*, par exemple dans les mots *lui*, *puits*.

(19) *La Réforme de l'Orthographe*, lettre ouverte à M. le Ministre de l'Instruction publique, Paris, 1905.

Digitized by Google

cet opuscule, on voudrait les transposer pour les appliquer à la versification française. N'en retenons que cet aphorisme fondamental : « La langue écrite, disait M. Brunot, a des droits, sans doute. Mais est-ce la servir que de prétendre qu'elle règlera la prononciation ? »

De même, est-ce servir la poésie que de l'assujettir à une orthographe surannée, alors que la poésie, comme nous le disions en débutant, existe pour être dite, pour être prononcée ? Mais l'obstacle est immense ; c'est comme un bloc colossal et inerte, quoique creux et vide, auquel peu de poètes osent s'attaquer.

Il ne nous déplaira donc pas de signaler en Belgique un jeune poète à la fois hardi et précautionneux, qui n'a point dédaigné de se mettre à l'école des spécialistes, c'est-à-dire des phonéticiens. Il s'est instruit auprès d'eux de la nature des sons ; il s'est affranchi de la sujétion de l'écriture ; d'autre part, il a, comme tous les poètes, reconnu le caractère musical de la langue poétique ; mais à la différence de beaucoup d'entre eux, il ne s'est point contenté d'une vague profession de foi ; il s'est inquiété de la signification de ce dogme ; il a étudié la musique des vers, il en a recherché les éléments, et il y a fatalement retrouvé *les sons* que les enseignements de la phonétique lui avaient révélés. De cet examen, il a retiré la conviction que la langue poétique puise sa substance dans la langue vivante : le vers doit être *oral*, comme il l'a qualifié pour en marquer la valeur acoustique, et il doit cesser d'être *graphique*, livresque, ainsi qu'il apparaît trop souvent.

C'est sous le titre de *Notes sur le vers oral, Nouvelles notes sur le vers oral* (20), que M. Raymond Limbosch a exprimé pour la première fois ses vues sur la nécessité de transformer le vers français. Bientôt il les précise et les complète dans trois études parues successivement dans *La Renaissance d'Occident* (21). On aurait tort de méconnaître le mérite et l'importance de ces travaux. Sans doute, M. Limbosch ne prétend nullement faire œuvre de science : il s'en réfère aux ouvrages de phonétique et notamment au beau livre de

(20) Édition de C. Dangotte, Bruxelles, 1921.

(21) *Le Principe et l'Evolution du vers français*, 1923 ; — *Le Vers oral et l'e caduc*, 1924 ; — *Le Naturel et la Coutume*, 1924.

Digitized by Google

M. M.Grammont, *Le Vers français*. Mais les phonéticiens savent ce qu'il coûte de peine à un profane pour pénétrer l'essence des faits de prononciation. M. Limbosch y a pleinement réussi, plus heureux que maints autres théoriciens de la versification ([22]).

En outre, il faut se rappeler que M. Grammont n'avait guère émis que des possibilités de réformes, sans vouloir les approfondir ni les codifier. De la part de notre compatriote, il y avait bien quelque courage, on en conviendra, à adopter des suggestions aussi hardies, à les réunir en système, et à les soumettre au jugement redoutable des poètes.

Mais M. Limbosch n'a point limité sa tâche à fixer une prosodie rationnelle. Il a fait mieux encore : il l'a mise en pratique, en écrivant des vers phonétiquement constitués. On ne peut qué louer le tact et la délicatesse avec lesquels il a su proportionner ses innovations,et particulièrement l'apparition ou la suppression des *e* muets, suivant le degré d'élévation ou de familiarité du sujet. Voici un de ses poèmes,choisi à dessein parmi ceux où le ton se hausse :

AUTOMNE.

Voici bien des anné(es) *que suivant tes saisons,*
Sur le champ de ta vi(e) *tu sèm*(es) *et tu laboures ;*
Il est temps, ô mon âm(e), *d'engranger ta moisson*
Où les chardons se mêl(ent) *aux gerb*(es) *de tes amours.*

Voici venir l'automne amer et généreux,
Tout chargé de fruits mûrs qu'ont déchirés les ronces.
La vendang(e) *de tes jours est-ell*(e) *trouble comme eux,*
Est-c(e) *l'amour ou la hain*(e) *que son goût âpre annonce?*

Voici le versant d'ombre et de stérilité
Par où tu t'en iras chargé d'or et de cendres ;
Respir(e), *lointaine et viv*(e), *l'odeur de ton été,*
Car l'heur(e) *vient où la nuit avec toi va descendre.*

([22]) Comment ne point citer les derniers en date, MM. J. Romains et Chennevière,et leur *Petit Traité de versification*? On s'étonne de la publication de livres de ce genre, venant au jour après l'ouvrage de M. M. Grammont.

Digitized by Google

Bien lu, peut-on dire que ce poème perde de la noblesse d'inspiration dont il est empreint? Il n'est donc point impossible d'écrire des vers majestueux dont la texture phonétique se rapproche de la prononciation usuelle. Certes, les vers courts se prêtent plus aisément que le grave alexandrin aux hardiesses de la prosodie « orale ». Nombreux, par exemple, sont les vers de huit syllabes ou moins, à l'allure généralement sarcastique, où M. Limbosch fait jouer le reflet de la vie populaire, et qui réclament un débit rapide, désinvolte. Mais on vient de voir que leur auteur n'a point limité ses essais à ces œuvres de forme légère.

Il échappe ainsi au reproche qu'on serait en droit d'adresser aux Laforgue, aux Richepin, aux J. Rictus, etc. Quand ces poètes se sont risqués à suivre la prononciation, c'est, ainsi qu'on l'a dit, avec une timidité visible et souvent avec illogisme. Ils n'auraient pas dû craindre de traiter les sujets les plus élevés, suivant les formules justifiées d'une nouvelle versification. Il y a près de quinze ans, nous émettions une sorte de paradoxe, que nous avons eu le plaisir de voir exprimer depuis par M. M. Grammont : si Victor Hugo, au moment où il faisait souffler le vent de la révolution sur les coutumes classiques, avait poussé la clairvoyance jusqu'à saisir les faits phonétiques dont il vient d'être question et plusieurs analogues ; s'il s'était persuadé de la nécessité de réformes portant, cette fois, non plus uniquement sur le vocabulaire, ni sur les rythmes, mais sur la substance même du vers ; s'il avait appliqué au triomphe de ces réformes son génie poétique, son ardeur unique d'homme de combat, il est probable qu'à présent l'évolution serait accomplie, aussi bien dans le domaine de la versification que dans la rééducation de notre oreille ; nous ne serions plus choqués par des vers où les *e* muets n'apparaîtraient point, pas plus dans la déclamation que dans la prononciation habituelle.

Depuis V. Hugo, malheureusement, aucun des grands porte-parole de la poésie française ne s'est levé pour continuer son œuvre de rénovation. Pis encore : ne s'est-il pas trouvé un poète pour affirmer que « l'art des vers, après la contribution capitale qu'il doit au génie de V. Hugo, a reçu tout son complément, a épuisé le progrès que sa nature comportait » ?

Malgré l'arrêt rendu par Sully-Prudhomme, les symbolistes, avons-nous vu, ont plus ou moins deviné la vérité. Henri de Régnier

Digitized by Google

était de taille à réaliser la réforme. Mais il n'a point persévéré dans une voie où il entrait du reste assez à l'aventure, et il est revenu à la versification classique. Nous ne dirons pas que c'est un malheur ; mais il est permis de regretter qu'un écrivain d'un pareil talent n'ait point poussé plus avant une belle entreprise.

Belle entreprise : le mot n'est pas exagéré, et les poètes le comprendront les premiers. Il faut avoir composé des vers pour savoir combien il est difficile à nos générations, qui ont derrière elles plusieurs siècles de poésie, de redire sous des formes neuves des sentiments, des pensées qui sont en somme éternels et qu'on recommence à chanter d'âge en âge. Les thèmes littéraires les plus beaux, les plus émouvants ne sont pas si nombreux : l'amour, la haine, les joies, les peines, la tristesse, l'ennui, les espérances, les déceptions, tout cela ne fait que se répéter, mais c'est dans la manière de peindre ces faces de l'âme que se révèle l'originalité. Or, que d'images inédites, que d'alliances de mots imprévues, spirituelles, sentimentales, sublimes peut-être, un rajeunissement des lois prosodiques ne permettrait-il pas de découvrir ! Il ne manque pas de jeunes poètes épris de nouveauté, et assez aventureux pour accepter toutes sortes de théories, dont certaines vont jusqu'à l'extravagance. La nouveau té, qu'ils recherchent souvent dans l'absurde, ils la trouveraient plus aisément et plus sûrement, si, plus soucieux des questions de métier, et comprenant mieux l'essence de la versification, ils allaient, à l'exemple de notre compatriote, puiser des conseils dans les livres des modestes et prosaïques phonéticiens.

ANT. GREGOIRE.

Digitized by Google

CALVINISM IN THE "FAERIE QUEENE,, OF SPENSER

In 1900 Miss Winstanley published in the *Modern Language Quaterly,* vol. III, pp. 6-16, 103-106, an article entitled « *Spenser and Puritanism* », wherein she wrote : « These two main ideas of Calvinism, predestination, or a fate which is the will of God, and grace, or the assistance vouchsafed to man, who can do nothing of himself, run through the whole of the Faerie Queene. There is no definite setting forth, but they underlie all Spenser's conception of the strife between the forces of good and evil » (p. 10). There is more than she told : the first Book of the Faerie Queene is, under an allegorical form a detailed statement of the calvinistic doctrine of Salvation ; this theological allegory is rarely obscure, when we put beside it the « *Institution Chrétienne* » o Calvin, as we will do it in the present article.

Order of Salvation.

The order of Salvation, according to Calvin, is : Election - Faith - Justification - Regeneration - Charity. It is the same in the Faerie Queene.

A. *Election.*

The reader perhaps remembers that, according to Spenser himself (I : VIII : 1) Prince Arthur represents God's Grace ; he interferes in each book. In the first one, The Book of Holiness, he appears in canto VIII.

On the intervention of Arthur follows in the conscience of the

Digitized by Google

Red Cross Knight a fit of Despair (I : IX : 21-53). I neglect some details (the words of Una and the Red Cross Knight in st. 16-17; the exchange of presents in st. 19; the meeting of Trevisan) to which we will come back later on.

The allegory of Despair is evidently the allegory of the Knight's consciousness of his wretched life; but it is not only that. To show it, we must enter into details and find out what is the true meaning of Despair's and Una's words.

The first argument of Despair is that death is the only way to put an end to man's miserable life (st. 40 : 8-9)

> « Sleepe after toyle, port after stormie seas,
> Ease after warre, death after life does greatly please. »

The answer of the Red Cross Knight is decisive (st. 41 : 2-5)

> « ... ... The terme of life is limited,
> Ne may a man prolong, nor shorten it;
> The souldier may not move from watchfull sted,
> Nor leave his stand, untill his Captaine bed. »

It is even a anticipated refutation of what Despair replies, for, if actually the « houre of death is come », man must not therefore go to meet death; death will come without man's interference; thereby man never knows surely if the « houre of death is come ».

Therefore Despair changes his tactics and tries to move the Knight by making him believe that he is one of the lost. He shows him that he « hath once missed the right way » and « the further he doth goe, the further he doeth stray » (st. 43 : 8-9); the best thing to do, is to die, for

> « Is not he just, that all this doth behold
> From highest heaven, and beares an equall eye?
> Shall he thy sins up in his knowledge enfold,
> And guiltie be of thine impietie?
> Is not his law, Let every sinner die:
> Die shall all flesh? What then must needs be donne,
> Is not better to doe willinglie,
> Then linger, till the glasse be all out ronne? » (47 : 1-8)

Digitized by Google

In this allusion to God's law lies another sophism of Despair; in the Bible, death as the punishment of sin does not mean the putting to death, but mortality. The Knight does not notice this because he is struck by his sinful life (st. 48). Despair quite maddens him and brings him to take a dagger and « lift up his hand » (51 : 9.) But Una « out of his hand snatcht the cursed knife » (52 : 4) and reminded him of his mission, and of God's grace shown to his elect. (This mission is of course the mision appointed to every elect : to reach holiness by abolishing the reign of sin, the Dragon) :

> « Is this the battell, which thou vaunst to fight
> With that fire-mouthed Dragon, horrible and bright? »
> (st. 52 : 8-9)
>
> In heavenly mercies hast thou not a part?
> Why shouldst thou then despaire, that chosen art? »
> (st. 53 : 3-4)

All this is an illustration of a passage of Calvin where he explains that it is a temptation of the Devil to inquire about our election; we are not able to understand God's ways. What we must do is to inquire about our Vocation : for the latter is a certain sign of our election :

« The Devil knows no stronger nor more perilous temptation to shake the believers than to trouble them by the doubtfulness of their election and so to inspire them a mad desire of seeking it out of the way (hors de la voye). I call seek out of the way, when the unhappy man tries to reach the unsearchable secrets of Divine Wisdom..... For then he throws himself into a deep gulf to drown himself..... Now this temptation is the more perilous because we all are bent to it..... Therefore this be the way in which is to be sought : to begin with God's call and end in it. » (Instit. III : XXIV : 4)

We are now able to explain the passage of the Faerie Queene : the Red Cross Knight, who had been released by God's Grace from the castle of Orgoglio, is tempted by a « man of hell » (I : IX : 28 : 5) and brought to inquire about his election; the result is despair. He is saved from death by Una who reminds him of the mission for which he was chosen : he is called; hence, God will send him grace. This thought is enough to drive out all despair; the knight

Digitized by Google

leaves the cave of the man of hell, and Una leads him towards the « House of Holinesse » where he will be trained by Fidelia and her sisters ; this also is conformable to Calvinism : according to the Reformer, faith follows on the call as its testimony ; we are sure to be the object of the divine call « when, by the inward Light of His Spirit, He (God) has the doctrine rooted in our hearts » (Instit. III : xxiv : 8). A question rises : why should the Red Cross Knight believe Una rather than Despair : his past life is more the life of a reprobate than that of an elect. It is his vocation, the fact that he has a mission to perform, that makes him sure of his election. « That election is confirmed by the call of God » is the title of ch. xxiv in the Institution of Calvin ; and in the first section of it we read : « One may say that by His call, He (God) testifies His election. For he pre-ordained those he foreknew, to be conformable to the image of His Son. Now, those he pre-ordained he also called ; and those he called he justified them to glorify them once » (Justification and glorification are spoken of by Spenser in canto x).

B. Humility, Zeal, Reverence

These three virtues, found at the entrance of the House of Holiness, indicate the right attitude of the elect towards God : humility, because man is nothing ; zeal, because the elect does willingly what is God's will ; Reverence, because God is a Master and Father.

C. Caelia.

The House of Holiness is « governd » and « grided evermore »

« Through wisedome of a matrone grave and hore ;
Whose onely joy was to relieve the needes
Of wretched soules, and helpe the helplesse pore :
All night she spent in bidding of her bedes,
And all the day in doing good and godly deedes. » (st. 3 : 5-9)

Digitized by Google

Dame Caelia men did her call, as thought
From heaven to come, or thither to arise,
The mother of three daughters, well upbrought
In goodly thewes, and godly exercise : » (st. 4 : 1-4)

Who is Caelia? Kitchen, Percival and Wistanley only translate : « the heavenly ». This is no explanation. Spenser tells us why she is called so : she comes from heaven and is bent to return there ; hence, she probably represents something like a link between heaven and earth, between God and man.

Further, Spenser declares her to be the mother of Faith, Hope and Charity ; this means evidently that she is the origin of those virtues, that she it is who gives them to man. We already know that faith is given by God to the elect (p. 40) ; hence Caelia must stand in close connexion with God ; being something like a link between God and man, we are bent to make her to be the Holy Ghost.

We find indeed, that, according to Calvin, faith is a gift of the Holy Ghost : « I confess that faith is the very and entire work of the Holy Ghost » (IV : xiv : 8). Caelia is also the mother of Speranza ; about Hope there is very little in the Bible : Hope is inseparable from faith. Just a look in the « Table » added to the Institution will convince us that this is also the meaning of Calvin ; Under « Faith » we find : « That Faith always breeds Hope, and that Hope always keeps good company to Faith, so that when a man is hopeless he is also faithless. That hope does keep faith alive and confirms it ; this is necessary since faith is assaulted by so many temptations : III : ii : 42. That, because of this affinity between Faith and Hope, The Scriptures often take the one for the other or put them both together : III : iii : 43. » It is also the opinion of Spenser : st. 1 Charissa is the third daughter ; in Calvin I don't find for charity such a typical passage as for Faith :« The first part of good works is the will, the other is to endeavour to perform it and to succeed in performing it. God is the author of both » (II : iii : 6) : God and not specially the Holy Ghost ; but this must not stop us, for, as we will see, charity, according to Calvin is the natural consequence of Faith, (and faith is given by the Holy Ghost) ; and such is also Spenser's opinion. Hence we may conclude that Caelia is the Holy

Digitized by Google

Ghost. Her House is called the « House of Holinesse » because Calvin calls the Holy Ghost a « spirit of sanctification » (III : 1 : 2).

Another parallel can be drawn. In Calvin we find a whole doctrine of the « Masterhood of the Holy Ghost » ; (this reminds us of the « matrone » Caelia) : « Let us remember that the certainty of the faith is a science, but a science which is learned by the Masterhood of the Holy Ghost and not by the subtility of the understanding » (Commentaries, Eph. III : 19).

This explains why Spenser describes the House of Holiness as a school (st. 18 : 4-5 ; 32 : 6) « governd » and « guided evermore, of a matrone grave and hore » (st. 3 : 4-5).

D. *Faith and Hope.*

When Fidelia and Speranza appear to the Red Cross Knight they are « ylinked arme in arme » :

> « Loe two most goodly virgins came in place,
> Ylinked arme in arme in lovely wise,
> With countenaunce demure, and modest grace,
> They numbred even steps and equall pace » (st. 12 : 2-5).

In st. 4 also we find them together. To the explanation given p.41 we must add that in putting Charissa aside to have her appear only later, Spenser intended to illustrate the calvinistic doctrine of Faith and Hope before Good works... But this we will explain in its turn ; we must first look at those « two most goodly virgins » Fidelia and Speranza. (st. 12-14).

> « Of which the eldest, that Fidelia hight,
> Like sunny beames threw from her Christall face,
> That could have dazed the rash beholders sight,
> And round about her head did shine like heavens light. »
> « She was araied all in lilly white,
> And in her right hand bore a cup of gold,
> With wine and water fild up to the hight,
> In which a Serpent did himselfe enfold,
> That horrour made to all, that did behold ;

Digitized by Google

But she no wit did chaunge her constant mood :
And in her other hand she fast did hold
A booke, that was both signd and seald with blood,
Wherein darke things were writ, hard to be understood. »

Why is Fidelia « the eldest »? In Institut. III : II : 42, we find :

« If Faith, as it has been said, (he refers to his own definition of faith) is a certain persuasion of the truth of God and that this same truth cannot lie, beguile nor defraud : whosoever conceived firm certainty, is similarly expecting the Lord's accomplishment of his promises, which he looks upon as true : so that, finally, Hope is nothing else than an expectation of the good things which faith believed to be truly promised by God... Faith is the foundation on which Hope does rest » and this section is entitled in the « Table » (see p. 41) « That Faith always breeds Hope ». Hence Faith must be « the eldest ».

The « sunny beames » thrown « from her christall face » are « the halo of the divine presence with her » (Kitchen, p. 204) ; we have here a reminiscence of the Transfiguration of Christ : Matth. XVII : 2 : « And Jesus was transfigured before them : and his face did shine as the sun and his raiment was white as the light » ; the same is said of Moses coming down Mount Sinaï : Exod. XXXIV : 30.

« Araied all in lilly white » has been explained by Percival as being an allusion to the colour of the robes of the faithful in Revel. VI : 9.

Her cup is the sacramental cup ; it is filled with wine and water because « the early christian relying upon John XIX : 34 and I John V : 6, mixed wine and water at the Eucharist » (Faerie Queene, ed. by Percival, P. 29).

That it is Fidelia who carries the cup, is an influence of Calvinism : according to Calvin, the sacraments are useful to those only who have faith : « Often they (the sacraments) are taken by the evil-doers, who however don't therefore feel God to be more favourable, but receive a still more cruel damnation » (IV : XIV : 7), and further on : « Light would not do anything to the eye, but that the faculty of seeing were there to receive it : nor the noise to the ear, but that the hearing were given by nature. Now, if it is true, as it must be for us, that the working of the Holy Ghost to breed, keep up, main-

Digitized by Google

tain and establish faith is like the sight of the eye and the hearing of the ear, it follows both that the sacraments don't profit without the virtue of it (Holy Ghost), and yet that in the hearts already taught by it, faith is confirmed and increased by the sacraments. » (IV : XIV : 9).

Since the serpent is in the cup, its meaning must refer rather to the sacrament than to Faith. The putting of the serpent in the wine means probably that the serpent reprensents a virtue, a working principle of the sacrament. We know that, according to Calvin, the sacrament confirms the faith ; it is a kind of healing : the faith was weak ; therefore Spencer puts a serpent here. The « horrour » made « to all that did behold » shows that we have here to do with a dangerous thing ; that Fidelia « no whit doth change her constant mood » probably means that this thing is not dangerous for those who have faith ; this suits best the « healing » power of the sacrament: it is useful to those only who have faith.To know what the serpent does exactly represent, we have only to remember the last quoted passage of Calvin : it is the Holy Ghost who possesses this power of confirming the faith. If we make the serpent be the healing working of the Holy Ghost through the Sacrament, we explain all what Spenser tells about it, and show that Spenser is a true disciple of Calvin.

Passing on to verse 6 of this st. 13 we find :

« But she no whit did chaunge her constant mood. »

« Constant mood » is « the quality of the faithful » and reminds us of passages like Hebr. x : 23.

Finally, Fidelia's book is certainly the Gospel : as we may take the sacrament only if we have faith, so we can understand the Bible only if we are in the same condition.

Speranza, Fidelia's younger sister, has nothing that need a special explanation.

The Red Cross Knight is now trained by those two « goodly virgins ». Fidelia discloses to him « her sacred Booke, that none could read, except she did them teach » (st. 19 : 1-). We find Calvin's definition of faith in Instit. III : II : 7 : « It is a firm and certain

Digitized by Google

knowledge of the good will of God towards us: this good will being grounded upon the gratuitious promise given in Jesus Christ, is revealed to our understanding and sealed in our hearts by the Holy Ghost ». And further he comments the different parts of this definition: « When we call it knowledge we don't mean such an apprehension as men have of the things which are submitted to their sense; for it so much exceeds all human sense, that the mind must surpass itself to reach this knowledge » ... « St John also calls it a science when he tells that the believers know that they are children of God (I Jn III, 2). And,in fact, they know it as a certain thing: but being rather confirmed in the persuasion of the truth of God than taught by demonstrating and human arguing ». (III: II: 14).

Bringing now this definition beside the passage quoted p. 42 (on the Masterhood of the Holy Ghost) we see that on one side the Holy Ghost enables us to understand the meaning of the Bible, on the other side the Holy Ghost through faith reveals us the truth about God; the conclusion is, that we are able to understand the Bible because faith is a kind of intuition of the truth. The doctrine of the Gospel, which proceeds from the Holy Ghost, is best explained by faith, « the very and entire work of the Holy Ghost » (v. p. 41).

But since Faith is necessary to understand the Bible, why is the Bible necessary to have faith; for this seems to be the reason why Fidelia discloses her book to the Knight? It is a kind of arguing in a circle; but we find the same in Calvin: « The Word is an instrument by which the Lord bestows upon the believers the illumination of his Spirit » (I: IX: 3); but « By the Light of his Holy Ghost, the Lord illuminates our understanding, and gives entrance into our hearts and to the Word and to the Sacraments, which otherwise would only sound at our ears and appear before our eyes without penetrating nor moving the interior » (IV: XIV: 8). Hence, the believers receive the illumination of the Spirit from the Bible, and this illumination enables them to understand the Bible.

The influence of this training on the mind of the Red Cross Knight is described in st. 21-22:

Digitized by Google

« The faithfull knight now grew in little space,
By hearing her, and by her sisters lore,
To such perfection of all heavenly grace,
That wretched world he gan for to abhore,
And mortal life gan loath, as thing forlore,
Greev'd with remembrance of his wicked wayes,
And prickt with anguish of his sinnes so sore,
That he desired to end his wretched dayes :
So much the dart of sinfull guilt the soule dismayes.
But wise Speranza gave him comfort sweet,
And thaught him how to take assured hold
Upon her silver anchor, as was meet ;
Else had his sinnes so great, and manifold
Made him forget all that Fidelia told. »

The grace of God breeds in him desire of death and doubt ; of such a consequence Calvin speaks in Instit. III : II : 17 :

« But somebody will object, that the believers have quite another experience, since, when noticing the grace of God towards them, they are not only troubled and filled with doubt, but sometimes also greatly dismissed and terrified... Yet, though they are much assaulted, we deny that they ever fall or ever abandon the certain confidence they once conceived in the mercy of God ».

Of course, this idea was not peculiar to Calvin ; it is what St Paul calls the « godly sorrow » (II Cor. VII : 10). This godly sorrow we find in the heart of the Knight, resembles much his state of mind when in the cave of Despair ; but it is not the same : in canto IX the Knight sees God's Justice only and is terrified by the punishment he will undergo. In canto X there is nothing of that kind : it is the grace of God that works on him, and this grace makes him ashamed of his sinful life : he offensed God. In the first case, dread of the punishment, in the other dread of the offense ; then, no true faith, now real faith. We may compare with what Calvin says in Instit. III : II : 27 : « The unrighteous don't fear God because they fear to offense Him (supposing they could do it without punishment) : but because they know He is mighty in his vengeance, they are terrified whenever His wrath is spoken of to them... On the contrary, the believers are more afread of his

Digitized by Google

offense than of the punishment » and in III : III : 7 : « Because the beginning of our conversion to God is when we hate, and have horror of, our sins, therefore the Apostle says that « godly sorrow worketh repentance » (II Cor. VII : 10) calling « godly sorrow » not only the dread of the punishment, but also the hate and execration of sin because of its displeasing God ».

In his sorrow the Red Cross Knight is supported by Speranza, « else had his sinnes made him forget all that Fidelia told » ; this is to be put beside following passage of Calvin : « Faith is the ground on which hope does rest : hope feeds and maintains faith. For, as none may expect to receive anything from God except he who first believed in his promises : so the weakness of our faith must be sustained, by expecting and hoping so that we don't fall. Therefore, St Paul speaks very well when he asserts Salvation is obtained by hope (Rom. VII, 24) which by expecting in silence the coming of God, prevents faith from stumbling because of too great haste : hope strengthens it so that it does not waver. »

E. *Justification.*

Till now our quotations of Calvin about faith were taken chiefly out of the 2d chapter of the IIId part of the Institution ; this chapter was entitled « Of faith ; where its definition and its peculiar things are explained ». The following chapter shows « that we are regenerated by faith : where is treated of penitence » and in the first section of it we find this : « That penitence not only closely follows on on faith, but even is produced by it, we must not doubt ».

Here seems to be a great difference between Spenser and Calvin : between Faith and Hope on one hand, and Amendment, Penance, Remorse and Repentance on the other. Spenser puts Patience. But I will try to show that what Patience represents is, according to Calvin himself, in its right place.

« ... (Caelia) sent with carefull diligence,
To fetch a leach, the which had great insight
In that disease of grieved conscience,
And well could cure the same : His name was Patience,

Digitized by Google

Who coming to that soule-diseased knight.
Could hardly him intreat, to tell his grief:
Which knowne, and all that noyd his heavie spright
Well searcht, erftsoones he gan apply reliefe
Of salves and med'cines, which had passing priefe,
And thereto added words of wondrous might:
By which to ease he him recured briefe,
And much asswag'd the passion of his plight,
That he his paine endur'd, as seeming now more light. »
(st. 23-24).

Who is Patience? The clergy, Kitchen, Percival and Winstanley (the three editors of the Book) answer. But Patience is sent by Caelia: it cannot be a man; thereby it would be strange to see a human being among those allegorical personages: all that is described here happens in the conscience of the Red Cross Knight.

As its name shows it, Patience must be something that gives the Knight the patience needed to bear his moral sufferings. Nor must we forget that the effect of this new interference of Caelia contributes to the regeneration of the Knight. (for we will see that regeneration is meant in the following stanzas).

As the remedy brought by Patience can only be applied after confession, we immediately think of the remission of sins. It came not to the mind of Kitchen, Percival and Winstanley, that confession may be done to God: « It is not always necessary to beg men to be witnesses of our repentance; but to confess secretly our sins to God, is a part of repentance that cannot be omitted. For it is inconceviable that God would pardon the sins we cover with hypocrisy » (Instit. III: III: 8).

On confession follows the remission of sins or Justification. This is the remedy brought by Patience. Calvin's definition of Justification by faith runs: « So we say in short, that our righteousness before God is an acceptance by which receiving us in his grace, he looks upon us as righteous men. And we say that this acceptance includes the remission of sins and the imputation of Christ's righteousness » (III: XI: 2). Such a message brought by Patience to the Red Cross Knight was most likely to « asswage the passion of his plight » and give him patience to « endure his paines » till the

Digitized by Google

« root of his ill » be « extirped ». That Patience be a leach is not to be wondered at : Christ in Mtt. IX 12, is represented as the Great Physician of the sinners to whom he brings the promise of the remission of their sins.

We have already seen that, according to Calvin, confession to God must not be omitted. A last quotation from him will show that Patience is here in its right place between Faith and Penitence (or Regeneration, for both terms are synonyms in the Institution) : « We receive and possess Christ by faith, as he is presented to us by God's goodness ; and by partaking of him, we have a double grace. The first (Justification) is, that, being reconciled by his innocence with God, we have in heaven a most merciful father, instead of a judge to condemn us.The second (regeneration) is that by his Spirit we are sanctified to meditate of holiness and innocence of life » (III : XI : 1).

But Patience does not disappear after st. 24 ; on the contrary, he does the same as Amendment, Penance, Remorse and Repentance. To explain this I will refer to passages from the Institution of 1559, because they give in a more precise formula ideas which are not so strikingly expressed in the edition of 1560. From this last text I quote only this : « We confess that, when God reconciles us to himself through Christ's Righteousness, and, having given us gratuitious remission of sins, looks upon us as righteous, to this mercy another benefit is conjoined, it is that by his Holy Spirit he dwells in us and everyday mortifies more the lusts of our flesh » (III : XIV : 9).

In the text of 1559 we find : « The grace of justifying is not separate from regeneration, though they be distinct things » (III : XI : 11) ; « Man is justified by mere acceptance and by remission of sins, and yet the real sanctity of life is not separate from this imputation » (III : III : 1)

It seems now to be a matter of course that Patience remains when Amendment, Penance, Remorse and Repentance appear.

All together submit the Knight to mortifications to take away « the inward corruption » ; this is the symbol of Regeneration.

Digitized by Google

F. *Regeneration.*

In st. 25-28 Spenser refers to spiritual, and not corporal mortifications, for this « inward corruption », that is to be taken away, is the symbol of a spiritual corruption. Calvin will explain this passage :

« We must now explain the third point (of his definition of penitence) : it is that we said penitence consists of two parts : the mortification of the flesh and the vivification of the Spirit. This the Prophets, though they speak simply according to the rudeness of the people with whom they had to deal, set forth rather well, when they say « depart from evil and do good » (Ps. XXXIV 14), « wash you, make you clean ; put away the evil of your doings from before mine eyes ; cease to do evil - learn to do well, seek judgments, etc. » (Is. I, 16-17). For when calling men back from their evil, they require that all their flesh, it is their nature, should be mortified, which is full of iniquities. Now, it is a very hard commandment, because it requires we should strip ourselves and leave our own nature. For it must not be believed that flesh is well mortified but that all we have of ourselves be annihilated and abolished. But since all thoughts and affections of our nature are enmity against God and his justices (Rom. VIII, 7) the first act of obedience to the law is to renounce our nature and all our will. Afterwards in this passage of the Prophet, the renewing of life is meant by its fruits, to wit, justice, judgment, mercy, etc. For it would not be enough to do good works externally but that the soul be first addicted to like them. Now this happens when the spirit of God having altered our souls through his Holiness, turns them to new thoughts and affections, so that one might say they are different from what they were first ». (III : III : 8).

I quote this at length because we will often refer to it ; we see in this passage that Calvin also speaks of mortifications, but only in a spiritual sense. And we notice that what he calls Penitence is Regeneration ; for him, conversion, penitence, repentance and regenerations are synonyms. He defines Penitence as follows : « It is a true conversion of our Life to follow God and the way he shows us,

Digitized by Google

proceeding from a fear of God true and not feigned, and consisting of the mortification of the flesh and old man, and the vivification of the Spirit » (III : III : 5).

It is regenration the Red Cross Knight undergoes in the House of Holiness ; it comes with justification after faith, in conformity with Calvin ; it consists of two parts : mortification (st. 25-28 and vivification (st. 29 : 3-5) ; the knight is turned « to new thoughts and affections ».

But if we read further on in the Institution, we find an apparent difference between Calvin and Spenser : « This restoration is not accomplished within a moment, nor a day, nor a year ; but God abolishes in his elect the corruptions of the flesh by continual succession of time and even by degrees ; and never leaves off purging them from their filth, dedicating them as temples to himself, restoring their sense into a true purity, so that they repent all their life and know that this struggle does not end before death » (III : III : 9). This passage seems to mean that man is never completely regenerated. But Calvin's thought becomes clearer in the following section of the same chapter : regeneration is no longer this restoration « of which the aim is that the image of God, that had been dimmed and nearly wiped out in us by Adam's trespass, be restored » (III : III :10) ; it is only the abolishing of the reign of sin ; the regenerate man is no longer a slave of sin, but sin is still dwelling in him ; on regeneration follows sanctification that ends with death in holiness : « The children of God are freed from the thraldom of sin by regeneration : not so as to feel not any more vexation from flesh, as if they were already possessing complete liberty : but rather so tht tnere remains perpetual cause of struggling to exercise them ;... there remains a well and feeding of evil in the regenerate man » (III : III : 10). « God when regenerating his people, has the reign of sin abolished in them : for he gives them the virtue of his Holy Spirit to make them stronger and victors in the fight they have to fight ; but the sin only leaves off reigning, not dwelling in them » (III : III : 11), these remains are gradually washed away by God.

Knowing that regeneration has an end before death and consists in the abolishment of the reign of sin, we see now that the Red Cross Knight is not completely regenerate in st. 29. For the reign

Digitized by Google

of sin is symbolized by the reign of the Dragon over the country of Una's parents, i. e. human nature. It is only in canto XI that the knight is completely regenerate.

This interpretation explains also why the Red Cross knight must not marry Una immediately after his victory : he is not sanctified yet ; regeneration is not enough, sin is still dwelling in him ; his holiness is not perfect yet. He must first go and serve Gloriana during six years. This service is probably the symbol of his sanctification. But in canto X, st. 60-61, Spenser did not speak of those six years. Did he forget in canto XII what he had said in canto X? It is possible ; but before charging him with that negligence, we must try to reconcile both passages, i.e. make them to be two dif ferent symbols of the same process : sanctification.

In canto XII the « proud paynim King » (st. 18 : 8) would be the remains of sin, against which man must fight till death. The return of the Red Cross Knight and his marriage with Una would be the symbol of his death : he is completely sanctified, and enters into the rest of God, the « everlasting rest » of which Una's father speaks in st. 17 : 9.

In canto x, the old man Contemplation tells the Red Cross Knight he must, after his victory on the Dragon « seek the path, which after all to heaven shall him send » (st. 61) ; this path is the gradual sanctification, that ends in death : God « never leaves off purging his elect from their filth » (Instit. III : III : 9). At the end of this path is heaven, the New Jerusalem, « where peace doth ay remaine » (st. 62 : 7), and where the Knight will be a saint (st. 61 : 7) : his Holiness will be perfect then.

The comparison between those two allegories is very curious ; one would say that Spenser describes the holiness from two different points of view ; in canto X he looks rather at the long pilgrim's progress (st. 61 : 3) the Red Cross Knight has to accomplish to attain to holiness ; and in canto XII he thinks rather of the revelation of truth that accompanies holiness ; this revelation is not complete for the only regenerate, but will be so for the saint. This last apsect of holiness seems to be of platonic origin, but we will see that such is also Calvin's idea of holiness, though Spenser certainly laid great stress on it because he had read Plato. And it is

Digitized by Google

probably to Plato we owe that Spencer prefered to end the Book of Holiness on the revelation of Truth rather than on the final allegory of book X.

G. *Charity.*

Charissa is the mother of a « multitude of babes » (st. 41) who represent the good works, and « founderesse » of the order of the Seven Beadsmen (st. 44 : 8-9) who represent the deeds of charity.

There is not much to say to justify Charissa's place here ; what we said earlier about faith and regeneration or penitence allowed us to expect her to be found here.

One passage of Calvin gives us at once the explanation of the presence here of Charissa and the seven Beadsmen : « Now we can understand which are the fruits of penitence : to wit, the Works that are done to glorify God and the works of Charity, and in short, a true sanctity and innocence of life » (III : III : 16).

Charissa could not appear before Fidelia, for « The purification of the heart must precede, so that the works proceeding from us be favourably received by God » (III : XIV : 8). « The sole faith is the root of all good works » (IV : XIII : 20). Justification (Patience) came before Charity to show that « man is justified by the only faith » (III : XI : 19), ; but « we are not justified without the works, though not by the works » (III : XVI : 1), for « faith is not idle, nor without good works » (III : XI : 1). That this was also Spenser's opinion, we find in the allusion to the antinomians contained in I : IV : 1-4 ; there he calls envious those who taught that man is justified without the works :

> « He hated all good works and vertuous deeds,
> And him no lesse, that any like did use,
> And who with gracious bread the hungry feeds,
> His almes for want of faith he doth accuse ».

The details of the description of Charissa (st. 30-31) have been all explained by the editors.

Digitized by Google

The last verse of st. 33, at first sight, is difficult to explain :

« From thence to heaven she teacheth him the ready path ».

It means that by charity, i.e. by good works, we are led to heaven ; Spencer seems to attribute a merit to good works. We will put this verse together with passages of the Bible where it is said that God « will reward everyman according to his works » (Matth. XVI, 27 ; cf. Rom. II, 6) and ask Calvin for an explanation.

We find it in Instit. III : XIV : 21 :the works ware « inferior causes » ; God does not actually look on the works but on their origin, faith : « To those He (God) predestinated to the inheritance of eternal life, he gives possession of it through good works, according to his usual dispensation. So, what precedes in the order of dispensation, he calls it cause of what follows. For the same reason, the Scripture seems sometimes to mean that eternal life proceeds from good works : not that the praise were to be attributed to them, but because God justifies his elect to glorify them finally : the first grace, which is like a step to the second one,is called the cause of the latter. Yet, when the true cause is to be traced, the Scripture does not point at the works, but keeps us in the only meditation of God's mercy ». (III : XIV : 21).

And we find indeed that Spenser gives the Red Cross Knight Mercy as a guide ; without Mercy the knight could never keep the right way (st. 35- : 6-9) :

« And ever when his feet encomberd were,
Or gan to shrinke, or from the right way to stray,
She held him fast, and firmely did upreare,
As carefull Nourse her child from falling oft does reare »

She it is, who « in the his righteous soule will save » (st. 34 : 9) Were it not God's Mercy our works would not be good and we should not be accounted righteous at the Last Judgment. It is once more the calvinistic idea that man is nothing : « All the good is Gods » (Faerie Quene I : x : 1 : 9).

Mercy leads the Knight to the Hospital of the Seven Beadsmen Their presence has been explained p. 53 : they are the works of charity. Why seven ? Calvin is here of no help :it is due to the schoolmen, as was shown by Kitchen (p. 206).

Digitized by Google

One might ask why Spenser gives such an important place to good works : stanza 30 to 45 seem too much, since he handles faith and hope in stanzas 12-22 (and we may even put stanzas 15-16 aside).

Two answers may be given. We must not forget that the Faerie Queene is a book of ethics ; therefore we must expect Spenser to lay great stress on the influence of faith in practical life ; his aim is not to do the work of a theologian, but to show how it is possibile to attain to a true moral life.

Thereby, and this is the second answer, to give so great an importance to good works, was not contrary to calvinism, for, according to Calvin, charity has a great importance : « from the fruits of their regeneration (the works), they (the saints) draw argument and testimony that the Holy Chost is dwelling in them » (III ; XIV : 19). « The saints don't apprehend a confidence in their works which should attribute anything to their (the works') merit, since they look upon them only as gifts of God, and as signs of their vocation, from which they infer their election » (III : XIV : 20) ; for it is impossible to do good works if not chosen, and it is impossible for the elect not to do good works : « If the aim of our election is a holy life. the election must needs urge and incite us to think of holiness rather than to look for a coverture of idleness » (III : XXIII : 12).

Hence the works are the best testimony of our election. The more we shall do good works, the more we will have evidence of our salvation ; and as the great preoccupation of the calvinist is to become sure of his election, he finds, by a roundabout, in his conception of good works one of the most powerful motives to accomplish good works.

This conception of the great part plaid by good works helps to explain why Spenser gave such a place, as we have seen, to Charissa and the seven Beadsmen.

H. Contemplation.

Led by Mercy, the Red Cross Knight came to the « little Hermitage » where contemplation was dwelling : (st. 46)

Through fasting and praying, the Knight « assoiled his spright

Digitized by Google

from her bands » (st. 52 : 7-8) and so was able, because he had faith (50 : 7-8), to contemplate the « glorious house of God ; the first effect of this was that in his eyes the city of Gloriana was quite dimmed by New Jerusalem (st. 58) ; but Contemplation asserts that Cleopolis, yet, is « for earthly frame the fairest peece that eye beholden can » and that those who will be glorified in heaven must serve « that soveraigne Dame, Gloriana, for she is heavenly borne » (st. 59). In other words earthly life compared to heavenly life seems contemptible ; yet earthly life in itself is « the fairest peece that eye beholden can » :

Further on (st. 63) the Red Cross Knight seeing the beautiful things Contemplation reveals, wishes to spend his life in such a meditation or to « fare streight way on that last long voyage » ; but the « godly man » declares that he must first accomplish his mission and « then seek this path which after all to heaven shall him send » (st. 61). This contemplation has nothing of the monastic contemplation of the roman catholics : it shows that earthly life is beautiful, though not so much as heavenly life, and that the whole life is not to be spent in meditation.

Contemplation has no place in Calvin's system ; but there we find something like it : the title of the ixth chapter of the IIId part of the Institution runs : « Of the meditation of the life to come » And if we read this chapter,we are struck by the similarity there is between it and the passage of Spenser.Calvin makes the Meditation of life to come be a part of the christian life. « When they (the believers) will be come to compare them (mortal and eternal life), then they will not only pass easily through the former, but also contemn it and not esteem it highly with reference to the latter »..... « Yet we must hate it only as far as it keeps us in subjection to in ;thereby this is not, properly speaking, to be imputed to it (to the life) » (III : IX : 4). — « The believers must accustom to such a contempt of earthly life, that it does not breed hate of it, nor ingratitude towards God. For though this life be full of miseries, yet it is rightly counted among God's blessings, which are not to be contemned. It is especially for the believers, a testimony of the Lord's benevolence, since it is completely intended to advance their salvation » (III : IX : 3).

Digitized by Google

The conclusion is nearly superfluos. The contemplation of Spenser is the « meditation of life to come » (it looks like a definition) ; Cleopolis, or earthly life, is dimmed by the brightness of New Jerusalem, or heavenly life (this idea is also expressed in st. 67 : 6-9) ; yet Cleopolis is beautiful : it is the city of Gloriana, who is « heavenly borne ». The Red Cross Knight is not allowed to spend his life in meditation only : according to Calvin, this meditation is a part of Christian Life (the other two are the bearing of the cross and self-denial) it is not the monastic contemplation, it is a meditation of everyday.

The third verse of st. 63 is easy to explain, since we have seen that the last long voyage is sanctification : regeneration (the killing of the dragon) must come before sanctification. The fasting and praying alluded to in st. 52 are symbolic : to meditate rightly man must separate himself from what is arou nd him. Here is probably (in the symbol) an influence of catholicism ; yet Calvin sometimes enjoins fasting. But we come back to Calvinism with st. 50 : 7-8 : only to those who have faith, meditation reveals the mysteries of this and the other life ; Calvin would have approved of it : for he said : « I deny that the reprobate understand the will of God in its immutability » (III : II : 12).

We are at the end of the canto ; Spenser in it displaid to us the whole doctrine of salvation beginning with the election and ending in good works, and added to it, through the mouth of Contemplation the conclusions which the calvinist draws from his daily meditation on earthly and heavenly life. In all this he closely followed Calvin's ideas.

A last point of his allegory requires our attention : *Gloriana*. Why is she called so ? and Why is there a queene whom all virtues knights doe serve ? This last question is important ; for, since Spenser makes all virtues turn round the Faerie Queene, she must represent some high principle.

The first answer of course that comes to our lips is that we have here an influence of the Renaissance : desire of glory arose with the great change that renewed the world in the XVth and XVIth centuries. We have certainly to reckon with such an influence.

But this glory is a pagan feeling, impossible to reconcile with the

Digitized by Google

christian, and chiefly calvinistic, humility. How could Spenser make glory the aim of the christian man, he who wrote the first stanza of canto x in the book of Holiness?

A comparison between the 2 parts of the Book of Holiness will help us. In the first part (canto I-VII) the Red Cross Knight « weened well that great Cleopolis the fairest Citie was, that might be seene » (canto 10 st. 58 : 1-4) ; but the revelation of the religous truth alters his opinion :

> « But now by proofe all otherwise I weene ;
> For this great Citie that does far surpass,
> And this bright Angels towre quite dims that towre of glass. » (st. 58 : 7-9).

He served Gloriana for herself, now he does because she is « heavenly borne » and because it

> « . . wel beseemes all knights of nobel name,
> That covet in th'immortall booke of fame
> To be eternized, that same to haunt.
> And doen their service to that soveraigne Dame » (59 : 4-7)

What he served was the pagan glory ; this explains it was through pride he was made a thrall to sin ; now Gloriana receives a religious meaning ;who will enter into the kingdom of God must serve Gloriana. When Spenser tells all knights serve Gloriana who is heavenly born, it means, all men who struggle for virtue, are doing it for the Glory of God.

And this is a favourite idea of Calvin. To it Doumergue devotes the first chapter of his book (pp. 21-40). « If nothing else is looked for but that men would serve God for a reward and be as mercenaries who sell their services, it is a bad result. He wants to be honoured » (III : xvi : 2). « This only cause must incite us to live well : that God be glorified in us » (III : xvi : 3). « You don't enjoin him (man) the first motive for well fashioning his life, to wit the wish of illustrating the glory of the Lord » (Answer to the Cardinal Sadolet ; Opera V, p. 391 ; quoted by Doumergue, p. 399) . « If there was only this, that God forms us in his own image and likeness,that he will have his glory shining in us, have we no motive

Digitized by Google

of rejoicing and of magnifying him? » (Sermon on the book of Job; Opera XXXIII, p. 143; quoted by Doumergue, p. 303).

This idea, of course, was not peculiar to Calvin; we find it in I Cor. X, 31, IV, 20. But he who taught that man cannot merit his justification, hence that he must not do good works to deserve salvation could better than any ohter lay stress on the glory of God as the aim of man's life.

This is the idea of Spenser: it is for the love of Gloriana that the Red Cross Knight fights for Una; his love for Una comes after his love for Gloriana (I: IX: 17: 1-2). When he abandons Una, he leaves off serving Gloriana and serves Lucifera (I: V: 16: 3). Lucifera is opposed to Gloriana: the pride of man to the glory of God. This contrast reminds us of Calvin: « Part of the glory of God is destroyed if man does glorify himself » (III: XIII: 1): « Whosoever glorifies himself, glorifies himself against God » (III: XIII: 2). This is the explanation of the great punishment inflicted upon the victims of Pride (I: V: 46).

When the Red Cross Knight speaks again to Una (I: IX: 17) he at once resolves to return both to Una's love and Gloriana's behest. All the time during which he was with Duessa he never thought of Gloriana. When he is protecting Una, it is for the Glory of God; when he abandons her, it is clear that the Glory of God cannot be his aim.

A last detail: in I: X: 58-59 Gloriana is the Queene of earthy life; this is probably a reminiscence of the christian idea that God created the world to his own glory.

J. *The Dragon.*

We have now to explain the last two cantos of Book I: the victory of the Red Cross Knight on the Dragon, and his betrothal to Una.

All editors and critics agree as for the interpretation of the Dragon besieging Una's parents: it is original sin reigning in man. But it is all they say. I will not come back to the more calvinistic meaning I gave to this passage when speaking of Regeneration. What I

Digitized by Google

wish to explain is the miraculous protection afforded to the Red Cross Knight by the Well of life (I : XI : 29) and the Balm of life (st. 46-48).

That there God's Grace is meant is shown by st. 45 : 6.

« ... (eternall God that chaunce did guide) ».

The fall in the well reminds us of baptism (by immersion) ; and this symbol of regeneration is indeed most fit to represent the working of God's Spirit regenerating man. Spenser, besides, does not try to hide from us that he thought of baptism and regeneration : cf. st. 34 : 9 ; 35 : 3-4 ; 36 : 1-5.)

Man is baptized only once ; yet Spenser seems to make another allusion to that sacrament in st. 48 : 9 ; if it is not a well of life, yet it is also a liquid in which the Knight does fall and it has the same effect : st. 52 : 1-2. And indeed it must be another allusion to baptism, for in Hasting's Dictionary of the Bible, vol. I, p. 243, under « baptism » we read :

« The « anointing » (II Cor. I, 21 ; I John II, 26) probably refers to baptism ; but to anointing with the Spirit, not with oil. Yet unction at baptism is as old as Tertullian (De Bapt. VII).»

Hence we have here the two parts of one thing.

A question arises : does Spenser mean by this that man is to be baptized only when conscious of the regeneration that is at work in him? Are the children not to be baptized? In Calvin I find a curious passage :

« We must know that, whenever we be baptized, we are once washed and purged for the whole of our life. Yet, whenever we shall fall again into sin, we must appeal to the remembrance of our baptism and so confirm ourselves in faith so that we be always assured of the remission of our sins » (IV : XIV : 3).

And in the following chapter :

« The believers must only appeal to the remembrance of their baptism whenever their conscience does trouble them, so as to believe firmly in the only and perpetual ablution which is in the blood of Christ » (IV : XV : 4).

It is most probable that Spenser meant a troubled conscience by st. 26 : 6-9.

Digitized by Google

« The scorching flame sore swinged all his face,
And through his armour all his body seard,
That he could not endure so cruell cace,
But thought his armes to leave, and helmet to unlace. »

and by st. 45 : 1-5.

« The heate whereof, and harmefull pestilence
So sore him noyd, that forst him to retire
A little backward for his best defence,
To save his bodie from the scorching fire,
Which he from hellish entrailes did expire. »

So is it explained by Percival who yet could not be influenced by Calvin : « How pregnant with allegory is this line ! Woe to the knight if he had put off the whole armour of God and the helmet of salvation ! His fate trembles in the balance in these three stanzas » (p. 316). Then all difficulty is loosed : it is not actuall baptism, but the remembrance of his baptism that gives the Knight more confidence, hence more strength against his spiritual foe.

The end of the Book we have already explained as being an alusion to the knight's further sanctification. The knight disappears ; his « pageant » (II : 1 : 33 : 6) is finished ; he has « runne his race » (id. 32 : 7) ; his sanctification is of small interest in a book where the author intends to show the struggle between good and evil.

With the only Calvin, we have completely explained the second part of the Book of Holiness, the part where Spenser describes the effect of election on man. We must now examine if it is possible to give also a calvinistic meaning to the first part of that book.

We will first follow the Red Cross Knight and explain the meaning of all the persons he has to deal with ; afterwards that of the persons Una meets ; and on the interpretation of Una will follow that of some last personnages.

The Red Cross Knight.

Among the persons the Red Cross Knight meets in the first part of the Book of Holiness, we must try to keep the same unity

Digitized by Google

we found in the second part : we must explain all what happens to the Knight as happening in him.

The Red Cross Knight is here the man in which faith has not worked regeneration yet ; he seems to be, and believes himself, a christian : he bears on his breast the token of christianity :

> « But on his brest a bloudie Crosse he bore,
> The deare remembrance of his dying Lord,
> For whose sweete sake that glorious badge he wore,
> And dead as living ever him ador'd. » (I : I : 2 : 1-4).

His aim is that of every christian : to abolish the reign of sin. But he has not a real faith ; he has only a beginning of faith symbolized by the Dwarf who accompanies him till his fall (I : VII : 19) and then saves him by guiding Arthur to the Castle of Orgoglio.

To show that, we must gather all what Spenser tells about this personage. The description of the Dwarf (I : I : 6) has probably the same meaning as the name « dwarf » : it refers to something not very strong. But ought it to be stronger or is it something, like prudence, that, of itself, always seems to be « lasie or wearied » ? Other question : Is it on purpose that Spenser makes it disappear after canto VIII st. 2? We will first look on this disapparence as intended by Spenser In this case we rather think of the Dwarf as something that ought to be stronger and that eitherbecomes so after canto VIII of finds no room for itself, being replaced by something else of the same kind.

The dwarf is brought by Truth (cf. Letter to Sir Walter Ralegh) : hence it is a religious element (the explanations of Kitchen, Percival and Winstanley fall). It brought the « armour of God » when Una came to the court of the Faerie Queene, and carried it away when the Red Cross Knight was overcome by Orgoglio ; it is given to the man who takes on him the armour of God : the Dwarf becomes the Knight's squire. It guided Arthur to the place where the Red Cross Knight did « lucklesse lie » (I : VIII : 2) ; this last point probably means that God sent his Grace because of what the Dwarf represents.

Since Spenser, in his Letter to Ralegh, quotes the Epistle of St Paul to the Ephesians, we will look there for an explanation :

Digitized by Google

in ch. VI, v. 11 it is said that those who intend to « stand aga nst the wiles of the devil », « must put on the whole armour of God » ; those who show this intention are those who believe in God revealed by Christ, those who knew Christ's teaching. We have quite a satisfactory interpretation, if we make of Una the Truth taught by Christ (and we will see it is her real meaning) and of the Dwarf the faith that is given birth to in the heart of man by the hearing or reading of the Gospel.

That such a faith, which is not true faith, was admitted by Calvin, the following passage shows : « We may call faith what is, properly speaking, only a preparation to it. The Evangelists tell that many believed, who were only ravished by the miracles of Jesus Christ, so that they admired him, without going further than looking upon him as the promised Redeemer : they understood the doctrine of the Gospel very little, nearly not. Such a reverence which compelled them to make themselves servants of Christ, is adorned with the title of faith, though it be but a little beginning... Even those who don't possess the first elements (of true faith) are, because they are bent and led to obey God, called believers : not properly, but because God does this honour to their affection. » (III : II : 5).

The Dwarf of the Red Cross knight is this little beginning of faith ; it is a dwarfish faith, not very strong, « lazie or wearied ».

This faith is mixed with error : the first encounter of the Red Cross Knight is with the Dragon Error ; he owes his victory on it to Una, the Gospel truth (I : I : 19).

« His Lady sad to see his sore constraint,
Cride out, Now now Sir knight, shew what ye bee,
Add faith unto your force, and be not faint :
Strangle her, else she sure will strangle thee.
That when he heard, in great perplexitie,
His gall did grate for griefe and high disdaine,
And knitting all his force got one hand free,
Wherewith he grypt her gorge with so great paine,
That soone to loose her wicked bands did her constraine.

This is exactly what Calvin says in Instit. III : II : 31 : « Such, examples (of Sarah, Isaac and Rebecca) show that often errors are

Digitized by Google

mixed up with faith : yet in such a manner that faith keeps always the highest degree (le degré souverain) when it is true and sincere... Yet what we said is confirmed, that faith, if not relying on the Word, soon flows away. »

« Add faith unto your force » cried Una (the Word) out (st. 19 : 3) ; she it was who confirmed the wavering faith of the knight (cf. st. 13 : 8-9) and gave him the victory ; without Una he was overcome by Error ; his error was to trust his own might (st. 12 : 9) :

« Vertue gives herselfe light, through darkenesse for to wade. »

man is not able to do well of himself.

When he leaves Una, the Red Cross Knight is accompanied of the Dwarf (I : II : 6 : 8-9), he is not faithless :

« Then up he rose, and clad him hastily ;
The Dwarfe him brought his steed : so both away do fly. »

on the contrary he soon follows Fidessa who takes the place of Una, after he has killed the pagan knight Sansfoy, Faithlessness.

It is because he has faith that he understands he must not remain in the House of Pride (I : v : 2 : 1-7) :

« Whose case whenas the carefull Dwarfe had tould,
And made ensample of their mournefull sight,
Unto his maister, he no longer would
There dwell in perill of like painefull plight,
But early rose, and ere that dawning light
Discovered had the world to heaven wyde,
He by a privie Posterne tooke his flight ».

his faith reveals him that the pride of man is opposed to the Glory of God.

Yet he still confides his own power and puts off his armour ; Una is no longer there, the natural consequence follows : he is overcome. His faith is too weak to rescue him so it turns to God's Grace, its last hope. The Dwarf going back to Una, and with her turning to Arthur, means that the Red Cross Knight comes back to the Gospel he abandoned, and finds there that the Grace of God

Digitized by Google

only can save him, for he is unable to do well of himself. We recognize herein the doctrine of Calvin.

We have now to explain the disappearing of the Dwarf. It is impossible to fix the definite moment when he is put aside : since he was there when Arthur fought with Orgoglio (I : VIII : 2) it is evident that he was still with Una when the Red Cross Knight came out of his prison. But was he with him when the Knight entered the cave of Despair? If he heard him ask Trevisan to show the way to that cave why didn't he exclaim as in I : I : 13. «This is no place for living wight! »?. The only explanation I see is that even the faith of the Red Cross knight is here called in question : he doubts whether he is chosen or not : if he is not his faith is not true. There is no room for an intervention of faith.

In canto IX the Dwarf disappears to make place for Fidelia : real faith instead of the « little beginning of faith » ; the knight has no longer a « dwarfish faith ».

Having explained what the Dwarf represents, we must now come back to the Red Cross Knight after he has left the Grove of Error. He was able to slay the Dragon, because Una quickened his feeble faith ; but as soon as Una, the Word of God, is no longer at his side, he errs : during a moment of sleep (I : I : 48 : 3) i. e. of no great watchfulness (cf. the « watch and pray that ye enter not into temptation » of Matth. XXVI 41) the Red Cross Knight, probably recollecting Una's attitude when he slew the Dragon (st. 27) thinks of Una 's possible love, and falsely draws injurious conclusions from it, in other words, without any valuable reason he perverts truth : this was his Hypocrisy. It is the Devil that tempts him : the dream he has comes from hell (st. 39-44).

The occasion of this was probably, as we said, the words of Una when the Knight had slain the Dragon : Una praised him, admired him ; did she love him? was a natural question. But these words have also an allegorical meaning, if they are really the cause of the Knights' dream. Una praised her champion, i.e. seemed to attribute him some merit : we find indeed in the Gospel passages where it is said that God will reward men according to their works. This threw the knight into doubt : the Gospel (interpreted by Calvin) teaches that man has no merit, and now the Gospel says the con-

Digitized by Google

trary. This was likely to bring a man whose faith is not strong, to distrust the Gospel.

Therefore the Red Cross Knight abandons it and follows Duessa of Fidessa, in whom everybody recognizes the Roman Faith. And this name Fidessa confirms what we said : the faith of the Red Cross Knight is not strong enough to understand the Gospel ; therefore he goes over to catholicism where he finds a very definite creed : he must no longer interpret himself the Gospel, he finds now a prepared interpretation ; the faith in roman catholicism is a voluntary act of accepting a certain creed : this creed is Fidessa, false faith, who takes the place of Una the Gospel : the catholic does not read the Bible.

The killing of Sansfoy (I : II : 20) we have explained ; the Red Cross Knight is not faithless. That Sansloy accompanied Duessa is of course a side-stroke at roman catholicisme : faith after good works could not be true faith.

Going along with Duessa, the Red Cross Knight meets Fradubio changed into a tree. There is a certain similarity between Fradubio's case and the Red Cross Knight's : both left their lady and followed Duessa ; both were abused ; Fradubio must be dipped into a well of living water to recover his first state, the Red Cross Knight will be plunged in the Well of Life and so be regenerated.

That the Well of living waters alluded to by Fradubio (I : II : 43 : 4) is regeneration seems certain : it will « restore » him « to former kynd » (regeneration restores us into the state of Adam before the Fall) ; « time and suffised fates are a pagan expression to mean God : it is God who regenerates man when he wills it. This explanation is already found in Percival (p. 196) : the living well, according to him, is « The healing power of christianity » and he quotes John IV, 14 and Rev. XXII, 1. (The last passage he also quoted when explaining the Well of Life in canto XII).

The Red Cross Knight does not of course see this similarity between his case and Fradubio's. Fradubio loving Fraelissa is the man who has a frail faith ; such is the faith of the Red Cross Knight. Why does Spenser make the Knight meet Fradubio? None of the editors explained this point. In his attempt to trace the moral allegory of the Book, Percival omits Fradubio and Fraelissa. For

Digitized by Google

Kitchen (p. 174) they represent « those who were wavering between the old faith and the new » ; Winstanley is of the same opinion.

This meeting must be an element of the knight's spiritual life ; but it leaves no trace in the mind of the knight, it has no influence on him.

The case of Fradubio seems to be placed before the Knight so as to make him reflect upon his conduct ; but he is blind : he does not see that Fidessa is Duessa (I : II : 44). I cannot explain this episode but by saying that an event of a seemingly small importance (the plucking of the bough in st. 30 : 8) awoke doubt in the conscience of the Red Cross Knight ; but it soon disappeared. The mysterious voice that told the tale of Fradubio seems to be the voice of the conscience, which the Red Cross Knight does no longer understand.

Led by Duessa the Red Cross knight comes to the House of Pride. We have already (p. 59) noticed the opposition between Lucifera and Gloriana ; it quite agrees with the contrast between Una and Fidessa : according to the calvinistic faith (represented by Una) man must serve the glory of God ; but according to the catholic faith (this was the opinion of the calvinists) man must serve the Church : out of the Church is no salvation.

The Pride of that Church, and specially of its head the Pope, is meant, I believe, by Lucifera. That the Pope, in the eyes of the Calvinists, was the type of man's pride, is not to be reminded ; Rome was compared to the proud Babylon. And Spenser in st. 47-50 shows that by Lucifera he means somebody who does the same as Nebuchadnezzar, for instance, who receives the honours due to God. In giving her the name Lucifera, he probably thought of that given to Nebuchadnezzar in Isaiah XIV 12 : « How art thou fallen from heaven, O Lucifer ».

When the Red Cross knight knows the truth about Lucifera, he flies away, regretting to be compelled to abandon Fidessa. (I : VI : 2 : 2). It was his faith that prevented him from staying in the House of Pride ; the same faith was the occasion of his fight with Sansjoy (I : IV : 39 : 1-2).

« Who when the shamed shield of slaine Sans Foy
He spide with that same Faery champions page... »

Digitized by Google

Sansjoy is the brother of Sansfoy whom the Red Cross Knight had slain (though going over to catholicism, the Knight kept his faith). The « Faery Champion » encounters now Joylessness after he had seen the pageant of the Seven Deadly Sins in the House of Pride : their sight brings sorrow in his mind because he has faith still. Is it the « sorrow of the world which worketh death» (II Cor. VII, 10) Spenser intends to symbolize? It seems to be Percival's opinion (p. XVI) : « Holiness has to face Joylessness, the lasting consequence of yielding to the short-lived pleasures of Sin. » His faith is assaulted by Sansjoy.

If he is not killed by Sansjoy, if the sorrow of the world does not work death in him, it is because he is still faithful : he serves Fidessa as he served Una, and Fidessa's words (I : V : 11) which he thought directed to him, have the same effect on him as Una's during the fight against Error (I : I : 19) ; they quicken his strength.

We have seen why the Red Cross Knight fled away from the House of Pride, leaving Fidessa behind. They are soon reconciled (I : VII : 2 ff.), and after the « foolish pride » comes the weaknesse » (I : VIII : 1 : 6-7) ; he does what the Nymph did, who is now dwelling in the « fountaine » (st. 4-5). This time he is

« to sinfull bands made thrall » (I : VIII : 1 : 7).

But why is Orgoglio the name of the giant who overcomes the Red Cross Knight in his weakness? Probably because the knight's putting off his armour means that he believed it is not necessary to be always fighting with the whole armour of God ; he was still under the influence of Fidessa, the roman faith, according to which man's work are meritorious. This is pride : the pride of the man who believes he is something while he is nothing ; it is different from the pride of Lucifera which is ungodliness : man, in that case, wants to take the place of God.

The Knight is now a prisoner of Orgoglio ; he will be rescued by Arthur. He is the man who was brought to the conclusion that he is unable to do well of himself ; only faith,if relying on the Gospel-truth, can save him by affording God's Grace : the Dwarf goes back to Una and boh turn to Arthur. God's Grace alone can save him; man does nothing, God does all : the Red Cross Knight does not partake to the battle against Orgoglio :

Digitized by Google

« Ne let the man ascribe it to his skill
That thorough grace hath gained victory.
If any strength we have, it is to ill,
But all the Good is Gods, both power and eke will. »
(I : x : 1 : 6-9).

With this interpretation of the first part of the life of the Red Cross Knight we have been able to give a meaning to most of the details of the allegory ; though we had no quotations from Calvin to put beside the passages of Spenser, as we had for the second part of the book, yet we noticed the great conformity between Spenser and Calvin. Important are Duessa and the Dwarf ; though following Fidessa, the Red Cross Knight kept his squire with him ; and the latter saved him from the whiles of the former : only faith can save man.

Now remain to explain Una and those she meets. We will begin with the latter.

E. Buyssens.

2d part in next number

Digitized by Google

Digitized by Google

SAINT VICTRICE DE ROUEN
APOTRE DE LA " BELGICA SECUNDA „ (1)

Dans son ouvrage sur l'évêché de Thérouanne des origines au début du XIVe siècle, M. HANS VAN WERVEKE rencontre

(1) *Het Bisdom Terwaan van den oorsprong tot het begin der veertiende eeuw (met een kaart)*. Gand, Van Rysselberghe et Rombaut, Paris, Champion, 1924. 1 vol. in-8°, 164 pages. (Recueil de travaux publiés par la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, 52e fascicule). — Cet ouvrage est à tous égards excellent. Il se compose de neuf chapitres : nom et étendue du diocèse ; la fondation ; les premiers évêques après S. Omer ; les invasions normandes ; les évêques et la vie politique ; la réforme religieuse au commencement du XIIe siècle ; organisation religieuse ; organisation politique ; organisation économique des propriétés de l'évêque et du chapitre. Dans les appendices il est question de la vie des saints Fuscien et Victoric considérés comme les premiers apôtres de la Morinie (seconde moitié du IIIe s. ?) ; d'une charte fameuse de S. Omer (663) ; du jésuite MALBRANCQ, auteur d'un ouvrage célèbre *De Morinis* ; enfin des regestes des évêques de Thérouanne de O. BLED. Avec beaucoup de brièveté et de sûreté l'auteur nous montre par exemple que les premiers évêques portèrent le nom de *Thérouanne* et que, à la renaissance carolingienne, on remit en honneur celui de *Morini*, employé chez plusieurs auteurs classiques et dans la *Notitia Galliae* ; que si le diocèse de Thérouanne correspond en général aux deux anciennes *civitates Bononiensium* et *Morinorum*, des considérations d'ordre pratique paraissent avoir joué le rôle principal dans la fixation de ses frontières ; que, contrairement à l'avis de HAIGNERÉ et conformément à celui de BLED, il n'y a pas eu d'évêché spécial à Boulogne avant le VIIe siècle ; que l'existence des saints Fuscien et Victoric est certaine mais que leurs relations avec Thérouanne ne le sont pas ; que l'ouvrage de MALBRANCQ a bien peu de valeur, etc. etc.

Digitized by Google

un passage célèbre de saint Paulin de Nole (353-431), où celui-ci, écrivant à saint Victrice de Rouen (350?-407?) ,en 398, lui attribue l'évangélisation de la Morinie et de la Nervie.Sans étudier de très près ces lignes de Paulin, M. Van Werveke, à cause principalement des exagérations et de l'ignorance géographique qu'il y découvre, propose de faire ici de *Morini* et de *Nervici littoris tractu* des synonymes de *Rotomagum*. Paulin parlerait à Victrice du propre diocèse de celui-ci, de Rouen, situé vers les régions des Morins, au bout du monde, pour un homme résidant en Campanie. Victrice n'aurait donc pas été, comme l'affirment tous les historiens anciens et modernes, l'apôtre d'une partie de la *Belgica Secunda*.

Cette affirmation, que M. Van Werveke énonce d'ailleurs avec la plus grande modestie, et qui n'empêche pas son travail d'être très digne d'éloges, ne me paraît pas soutenable.

Pontius Meropius Anicius Paulinus n'était pas, remarquons le déjà, italien de naissance.Il naquit dans la Seconde Aquitaine, à Bordeaux ou aux environs de Bordeaux, d'une famille sénatoriale réputée et particulièrement riche. Bordeaux avait alors un maître célèbre, Ausone, qui, avant de devenir précepteur du jeune Gratien, puis consul et préfet des Gaules, s'était, pendant trente années, confiné presque uniquement dans l'enseignement de la grammaire et de la rhétorique. Paulin et Ausone restèrent toujours amis, en dépit de divergences de vues après la conversion de Paulin

Celui-ci, grâce à l'influence de son ancien maître, reçut, avant 379, le gouvernement de la Campanie. Bientôt après, il se mariait. Il semble que diverses influences,celle de Martin de Tours, d'Ambroise, de Delphin, évêque de Bordeaux,et d'un prêtre de ce dernier diocèse, Amand, l'aient conduit peu à peu au christianisme. Vers 390, il se décida à recevoir le baptême. On le voit alors renoncer à une grande partie de ses propriétés, faire un long séjour en Espagne où il reçut l'ordination sacerdotale, et enfin partir pour Nole où l'attiraient spécialement les reliques de saint Felix, honoré en cet endroit et pour lequel il avait une dévotion particulière. Il y mena d'abord avec sa femme une vie d'ascète ; mais en 409 la cité de Nole l'élut comme évêque. Il ne mourut qu'en 431.

Digitized by Google

Paulin se distingua principalement comme poète et ce fut même, après Prudence, le plus grand poète latin chrétien. Si, antérieurement à sa conversion, il goûta trop les tours de force métriques d'Ausone, s'il apprécia en celui-ci l'art « de donner un tour agréable et de dire finement même ce qui ne valait pas la peine d'être dit » (G. Boissier), il posséda toujours un talent facile, une grande simplicité de diction, l'abondance et l'ampleur oratoires, et surtout il se montra bien supérieur à son maître, resté païen au moins dans la manière de penser et de s'exprimer, par l'élévation et l'enthousiasme du sentiment chrétien.

Outre ses vers, nous possédons de Paulin une cinquantaine de lettres adressées le plupart à des amis aquitains, par exemple treize à Sulpice Sévère, six au prêtre Amand de Bordeaux, quatre à saint Augustin et deux à saint Victrice, évêque de Rouen. Malgré l'admiration qu'avaient pour ces morceaux saint Jérôme et saint Augustin, ils doivent être considérés comme inférieurs à la poésie de Paulin. On y sent trop la rhétorique, l'affectation, l'enflure. Elles sont chargées de citations scripturaires et d'allusions. Leur plus grand mérite est de nous révéler la personnalité du saint [2].

La lettre qui doit nous retenir, la dix-huitième, nous fait connaître aussi un autre personnage élevé sur les autels, Victrice de Rouen [3].

Nous n'avons de Victrice qu'un seul écrit le *De laude sanctorum*. Ses lettres sont perdues. On n'a guère pour retracer sa

(2) Pour cet exposé nous nous sommes aidé surtout des ouvrages suivants : A. Busé, *S. Paulin évêque de Nole et son siècle* (350-450) (Trad. de l'allemand par L. Dancoisne), Paris, 1858 (l'ouvrage principal d'après Schanz); A. Baudrillart, *Saint Paulin, évêque de Nole* (353-431), 3e édit., Paris, 1914 (Collection *Les Saints*); O. Bardenhewer, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, t. III. Fribourg i. Br. 1912, pp. 569-582; M. Schanz, *Geschichte der roemischen Literatur*, t. IV, 1, 2e édit., Munich, 1914, pp. 259-270; Ad. Ebert, *Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendlande bis zum Beginne des XII Jahrh.*, t. I, pp. 293-312. Leipzig, 1889.

(3) Abbé E. Vacandard, *Saint Victrice, évêque de Rouen* (IVe-Ve siècle), Paris, 1903 (Collection *Les Saints*).

Digitized by Google

carrière que les deux lettres de Paulin et une lettre fort célèbre que lui adressa le pape Innocent I.

Saint Paulin le fait naître « de extimo orbis »[4] L'abbé VACANDARD incline à croire qu'il faut entendre par ces mots « la limite de la Germanie Seconde et de la Seconde Belgique,non loin des rives de l'Escaut[5] ». Soldat, il se convertit et demanda,comme Martin, son congé pour servir le Christ. Il ne l'obtint qu'à grand'peine. D'après Paulin, le tribun le fit battre de verges, rouer de coups, étendre par terre dans une de ces prisons militaires qui avaient pour pavés des têtes de pots cassés. Un empereur, que l'on suppose être Julien l'Apostat[6], lui donna enfin gain de cause.

Aux environs de 386 les Rouennais choisirent Victrice comme évêque. Il lutta contre l'arianisme, il introduisit la vie monastique dans sa ville épiscopale, il fonda des églises rurales dans son diocèse, il évangélisa enfin la région comprenant « le Boulonnais, la Morinie, l'Artois Flamingant, la Flandre occidentale : voilà pour le pays des *Morini* ; Bavai, le Hainaut, le Brabant, correspondant au territoire occupé par les *Nervii* »[7]. Dans les dernières années il dut se rendre à Rome pour se justifier d'une accusation d'apollinarisme. Il mourut avant 409.

Saint Paulin et saint Victrice se connaissaient personnellement. Ils s'étaient rencontrés à Vienne auprès de S. Martin, vers 386, d'après l'abbé VACANDARD.Cependant les relations ne furent alors ni très durables ni très intimes. Paulin n'a vu en Martin qu'un évêque ! Il n'a pas su qu'il avait devant lui un martyr ! (8).

(4) Nous nous servons de la meilleure édition de Paulin de Nole, à savoir de celle de G. DE HARTEL, *Sancti Pontii Meropii Paulini Nolani epistolae*, Vienne, 1894, (*Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum... academiae... Vindobonensis*, t. XXIX, pars I). Voir n° 1 de la lettre 18, p. 129.

(5) *Op. cit.*, p. 5. Il ajoute : « Tout en reconnaissant que l'hypothèse d'une origine britannique n'est pas dépourvue de probabilité » (note 2).

(6) *Op cit.*, p. 20.

(7) *Ibidem*, p. 123.

(8) *Ibidem*, p. 130. Voir *S. Paulini epistolae*, n° XVIII, 9, p. 136.

Digitized by Google

Or, d'après ce que nous raconte Paulin lui-même, il se trouvait à Rome, (en 398), à la fête de saint Pierre (29 juin) quand il rencontra un certain diacre Paschasius, du clergé de Rouen. Ce prêtre désirait retourner en Gaule sans retard. Mais le solitaire de Nole l'emmena dans cette dernière ville. Là, le compagnon de Paschasius, Ursus, vint à tomber malade, et il en fut de même de Paulin. Ainsi le séjour de Paschasius se prolongea longtemps, *diu*, à Nole. Bien que Paulin, dans son état, n'ait pas pu jouir toujours de la présence de Paschasius, elle l'a grandement consolé. « Un bon ami est une médecine pour le cœur » (c. 1, 2, 3).

Vient ensuite le passage principal que nous allons transcrire à la lettre.

c. 4. « Notum enim nobis fecit Tychicus tuus, carissimus frater et fidelis minister in Domino (*), non quidem te magis quam in te Deum praedicans, quanta Dominus per te lumina in obscuris ante regionibus accendisset, qui educens nubes ab extremo terrae, te quoque in lucem populi sui de extimo orbis eduxit et clarum fulgur in pluviam uberem fecit. Sicut terra Zabulon quondam et Nephtalim, via maris trans Iordanem Galilaeae, qui sedebant in regione umbrae mortis, lucem viderunt magnam: ita et nunc terra Morinorum situ orbis extrema, quam barbaris fluctibus fremens tundit oceanus, gentium populus remotarum, qui sedebat in latebris via maris harenosa extra Iordanem, antequam pinguescerent fines deserti in ea, orta sibi per tuam sanctitatem a domino luce gaudentes corda aspera Christo intrante posuerunt. Ubi quondam deserta silvarum ac littorum pariter intuta advenae barbari aut latrones incolae frequentabant, nunc venerabiles et angelici sanctorum chori urbes oppida insulas silvas ecclesiis et monasteriis plebe numerosis, pace consonis celebrant. Quod quamquam in totius Galliae populis ut ubique gentium Christus operetur, qui totum orbem circuit quaerens dignos se et per nationes in animas sanctas se transfert et in viis directionis ostendit se hilariter et omni providentia occurrit amatoribus suis, tamen in remotissimo Ner-

(*) Il s'agit de Paschasius. Ce passage est une allusion à Tychique, compagnon de S. Paul (Eph. VI, 21). Comme dans l'édition de Hartel, nous imprimons en caractères espacés les passages empruntés, dans le cas présent, à l'Écriture Sainte.

Digitized by Google

vici littoris tractu,quem tenui antehac spiritu fides veritatis adflaverat et potissimum in vas electionis excerpsit, in te prima refulsit clarius, incaluit ardentius et propius adparuit, et in quo sanctificaret illic nomen tuum et per cuius nomen etiam solis ab occasu in omnem terram sonus eius exiret adsumpsit » ([10]).

Après avoir parlé ainsi d'un terrain d'apostolat qui n'est indiqué géographiquement que par les mots « terra Morinorum » et « in remotissimo nervici littoris tractu », l'auteur passe au diocèse lui-même de Rouen.

c. 5. Denique nunc Rotomagum et vicinis ante regionibus tenui nomine pervulgatum in longinquis etiam provinciis nominari venerabiliter audimus et inter urbes sacratis locis nobiles cum divina laude numerari. Haud inmerito, cum totam illic, qualis in Oriente memoratur, Hierusales faciem apostolorum quoque praesentia meritum tuae sanctitatis adduxerit, qui peregrinam memoriis suis urbem adfectu sanctorum spirituum et effectu operum divinorum sedibus suis conparant, qui in te ipsum aptissimum sibi diversorium reppererunt. Iuvat videlicet amicos Dei et principes populi veri Israel id est populi adpropinquantis sibi in ea urbe remorari et cooperari tibi, in qua cum angelis sanctis continua diebus ac noctibus Christi praedicatione mulcentur, in qua illis per devotissima fidelium corda famulorum plurimae virtutes amicae gratam requiem et familiae metantur hospitium, ubi cotidiano sapienter psallentium per frequentes ecclesias et monasteria secreta concentu castissimis ovium tuarum et cordibus delectantur et vocibus. Et nunc illos intemerata virginitas in sacri corporis templo tenet, ut in visceribus pudicis requiescenti Christo hospites faciat. Nec minore eosdem voluptate sanctis operibus et pio ministratu inexpugnata noctu diuque famulantium viduarum pascit integritas vel subiugatorum Deo coniugum arcana germanitas, quae orationibus sedulis laetum in operibus suis Christum ad visitationem non iam maritatis tori sed fraterni cubilis invitat cum ipso sanctisque eius vicissim mixta concubitu castitatis spiri-

([10]) Edit. HARTEL., p. 130-132. Sur l'interprétation difficile de ce passage : *Quod quamquam... adsumpsit*, voir W. DE HARTEL, *Patristische studien*, IV, dans les *Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenschaften in Wien*. Philosophisch-Historische Classe, t. CXXXII (1895), p. 19. Dans sa lettre XXXVII, également adressée à S. Victrice, Paulin fait encore de son correspondant un « magister gentium » (c. 4. Edit. HARTEL, p. 320).

Digitized by Google

tibus visitantium immaculato amore confunditur. Nunc vero per misericordiae viscera reficiuntur et in filiis pietatis atque iustitiae conquiescunt, te in omnibus eruditionis tuae filiis diligenter et in te Christum amantes ac per hoc virtutes Dei id est potentiam in Christo suam in tua potissimum civitate, ut consortem te tuum testentur, operantes » (11).

Nous croyons pouvoir tirer de l'exposé qui précède et des textes que nous venons de transcrire les conclusions suivantes :

1) Il ne faut pas perdre de vue les habitudes littéraires de S. Paulin. Ses phrases boursouflées nous apprennent assez peu de chose. Chez lui, la tendance à l'exagération apparaît manifeste. Ainsi, lorsqu'il décrit les églises et les monastères de la Morinie comme fort peuplés « plebe numerosis », dans les « urbes » les « oppida » etc. de ce pays. Outre que la Morinie ne comptait guère de villes (12), le clergé attaché au service des fidèles ne pouvait pas y être bien nombreux, vers la fin du IVe siècle. Le passage suivant emprunté à M. l'abbé VACANDARD donnera sans doute une impression plus exacte des résultats de la mission apostolique de Victrice.

« On sait comment procédaient les évêques pour l'établissement de ces paroisses rurales. Une première prédication faite au milieu d'une population idolâtre amenait quelques conversions. Lorsque les nouveaux baptisés étaient assez nombreux pour constituer une petite communauté chrétienne, l'évêque mettait à leur tête un prêtre qu'il détachait de son *presbyterium* et auquel il donnait pour auxiliaires quelques-uns de ses clercs et de ses moines. On bâtissait une église, tantôt à côté, tantôt sur l'emplacement même d'une idole ou d'un temple détruit. Et le service religieux était organisé sur le modèle de celui qui fonctionnait dans l'église épiscopale. Ainsi Sulpice-Sévère et Grégoire de Tours nous représentent la fondation de l'église d'Amboise, et d'autres basiliques par saint Martin, au diocèse

(11) Edit. HARTEL, pp. 132-133.

(12) Pour la Morinie proprement dite il n'y avait guère que Thérouanne et Boulogne.

Digitized by Google

de Tours. D'après saint Paulin, Victrice ne procéda pas autrement dans la Morinie ([13]) ».

2) Mais d'autre part, il faut se souvenir que Paulin était gaulois de naissance ; qu'il avait fait ses études à Bordeaux, qu'il connaissait ses classiques : Virgile à qui il emprunte l'épithète célèbre accolée par ce poète aux *Morini* : *Extremi hominum*([14]), et César dont le *De Bello Gallico* nous parle à diverses reprises des Morins ([15]) ; qu'il devait connaître le port de Boulogne « lieu de rencontre entre deux grandes provinces de l'empire romain, Gaule et Bretagne » ([16]). On a bien mis en doute, il est vrai, les connaissances géographiques de Paulin ; mais l'accusation portée contre lui à ce sujet a dû être abandonnée, car elle ne reposait sur aucun fondement ([17]).

3) Ajoutons encore que Paulin a eu des renseignements précis et tout récents sur Victrice et son apostolat, au moment où il lui écrit ; il les tient de deux membres du clergé de Rouen ; il s'adresse à Victrice lui-même aux yeux duquel il désire, sans doute, paraître bien informé. Enfin, dans son exposé, il distingue l'apostolat en dehors du diocèse (ch. 4), de l'apostolat dans le diocèse de Rouen. Ici il ne trouve pas seulement des moines, mais des vierges et des veuves ([18]).

Il nous paraît donc impossible que, parlant de l'apostolat de Victrice chez les Morins et « in remotissimo Nervici littoris trac-

([13]) *Op. cit.*, pp.111-112. En note M. l'abbé VACANDARD ajoute : « Par les *monasteria* il faut sans doute entendre les maisons où vivaient les prêtres, entourés, comme à Amboise, de clercs et de moines qui leur servaient d'auxiliaires » (p. 112, n. 2).

([14]) *Enéide*, VIII, 727.Voir C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. VI, Paris, 1920, p. 458, n. 1.

([15]) *De bello gallico*, l. 4 surtout.

([16]) JULLIAN, *op. et vol. cit.*, p. 458.

([17]) BUSÉ, *op. cit.*, p. 69. M.VAN WERVEKE à propos de l'expression « in remotissimo Nervici littoris tractu » fait aussi remarquer que Paulin ne semble pas très ferré en géographie.Mais, s'il est vrai que les Ménapiens et non pas les Nerviens occupèrent le littoral de la mer du Nord,ceux-ci en étaient cependant bien proches.

([18]) Cfr VACANDARD, *op. cit.*, pp. 51 suiv.

Digitized by Google

tu », Paulin n'ait voulu désigner que l'évangélisation du diocèse de Rouen. Mais de ces passages déclamatoires transcrits plus haut on ne peut guère déduire que ceci : Victrice s'est occupé avec quelque succès d'amener à la foi les peuples du littoral, Morins et Nerviens. Comme son contemporain et ami, S. Martin, il n'a pas borné son activité apostolique à son seul diocèse. D'ailleurs, dans la Morinie, il n'y a pas encore d'évêché ; il y en avait sans doute un, en Nervie, à Bavay ou à Cambrai ([19]). Quant à l'organisation métropolitaine, dans laquelle les évêchés du Nord relèveront de Reims, elle commençait seulement à s'ébaucher en Gaule au début du ve siècle ([20]).

Mais, dira-t-on, comment le culte de saint Victrice ne s'est-il pas conservé chez les Morins et chez les Nerviens? La réponse à cette question est aisée. L'œuvre du saint fut très précaire car, à la fin de sa vie, ou très peu de temps après sa mort, vers 407, déferlaient sur la Gaule ces vagues formidables de peuples, Quades, Vandales, Saxons, etc., dont S. Jérôme nous décrit rapidement les ravages, en un texte célèbre. Reprenant lui aussi l'expression de Virgile, il nous montre les *extremi hominum Morini*, comme d'autres peuples, *translati in Germaniam* ([21]). Après l'invasion, le séjour prolongé de peuplades germaniques dans ces contrées eut vite fait d'étouffer les quelques semences chrétiennes jetées par Victrice.

E. DE MOREAU.

([19]) L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. III, pp. 14, 110.

([20]) VACANDARD, *op. cit.*, pp. 115-120.

([21]) *Epistola* 193 dans *S. Eusebii Hieronymi opera* (Sectio I, pars 3.). Édit. I. HILLBERG, Vindobonae, 1918 (*Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum... a ademiae Vindobonensis*, t. LVI, p. 92).

Digitized by Google

Digitized by Google

THE CONTRIBUTION OF FLANDERS
TO
THE CONQUEST OF ENGLAND
1065-1086

Baldwin V, Count of Flanders, was in a position so remarkable in 1066 that his aid was sure to be sought for any undertaking of note in northern Europe. Since 1060 he had been regent in France, which office he was to hold until the majority of Philip I. His daughter Matilda was the wife of William, Duke of Normandy. His sons had married into Hainaut and Holland (1), while a sister had allied his family with the English house of Godwin.

A member of the last named family was the first to crave aid of the count in the troublous times beginning with 1065, for in that year we find the banished Tostig wintering with his wife at St Omer. There Baldwin furnished them with sumptuous quarters. (2). Doubtless Tostig had passed through Flanders on his pilgrimage in 1061 (3), but now he came on a definite errand. He desired not only refuge, but aid that he might revenge himself on Harold and the Northumbrian nobles. Whether or not William of Normandy actively assisted him is not quite

(1) For appreciations of Baldwin's position see *Galbert of Bruges*. (éd. H. Pirenne), 110, and *Vita Aeduuardi*, 423 ff.

(2) *A. S. C., Peterborough*, s. a. 1064, *Worcester and Abingdon*, s. a. 1065 ; *Florence of Worcester* (ed. Thorpe), i. 223 ; *Vita Aeduuardi*, 424.

(3) *Florence of Worcester*, i, 218.

Digitized by Google

clear (4). It is evident, however, that Baldwin allowed him to recruit troops in Flanders, for there was a considerable contingent of Flemings in the army which, though defeated at Stamfordbridge, effectively paved the way for the Conqueror's success at Hastings (5).

A little later, when it became known that William of Normandy was himself preparing an expedition against England, Baldwin was placed upon the horns of a dilemma. By virtue of his daughter's marriage Baldwin had been able to wield influence in Normandy, and to function as « mediator between his ward and his son-in law » (6); while in 1060 certain French magnates had sworn to obey him « quasi interrex in regno... salva fidelitate Philippi pueri regis » (7). He must, therefore, weigh his duty to Philip and France against his devotion to Matilda and the Normans. A decision was the more difficult because his alliance with Normandy and his regency in France had both served to strengthen his position at home (8). The exact manner in which the count met this situation must remain obscure. De Smet has asserted that Baldwin, as regent of France, refused the aid which William claimed, but as marquis of Flanders, furnished his son-in-law with aid in vessels and troops (9). Varenbergh and Gantrel both declare that Baldwin furnished twenty fully equipped vessels of was (10). Unfortunately it is

(4) Ordericus Vitalis, *Additions to William of Jumièges* (ed. Marx), 192.

(5) *A. S. C., Abingdon* s. a. 1066. It is to be noted, however, that this is the only mention of their presence, that it comes at the very end of the MS. and is written in « a later hand and is exceedingly corrupt as to language. » *A. S. C.*(Rolls Ser.), i, 339.

(6) William of Malmesbury, *Gesta Regum*, ii. 291.

(7) *Annales Elnonenses Minores, MGH. SS.*, V, 20.

(8) On the question of Baldwin's use of Philip to increase his own prestige in Flanders see A. Fliche *Le règne de Philippe Ier*, 14.

(9) J. J. De Smet, art. Baudouin, V, in *Biographie Nationale.*

(10) E. Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre au moyen age*, 54 ; J. Gantrel, *Mémoire sur le part que les Flamands et d'autres Belges ont prise*

Digitized by Google

impossible to discover the basis for such definite statements. None of the Flemish chroniclers so much as suggest any move on the part of the Count, though they were fully aware of the importance of the events which took place in the fall fo 1066 (11). Hence, when we discard the assertion of a fifteenth century compiler (12), the only evidence on the subject of Baldwin's participation left to us is that of William of Malmesbury and Wace.

Neither of these writers clearly defines the role of Baldwin. Malmesbury, describing the antecedents of a much later event, declares that Baldwin aided William « with sagacious counsel, in which he was potent, and by furnishing troops » (13). This statement is of so general a character and comes so much later than the event, that we cannot put much faith in it. The Roman de Rou regales us with the episode of William's sending his father-in-law a blank sheet of parchment in response to the latter's demand to know what the reward for his active aid might be (14). At best this statement merely indicates a disposition on the part of Baldwin to participate in the expedition, and it is noteworthy that Wace says nothing of material assistance given by him to William. Nevertheless, the same writer declares that the Count gave assistance of another kind to the Duke of Normandy: taking advantage of his intimacy with the family of Godwin to deceive Harold as to the number of troops at William's disposal. It is, of course, possible that Wace invents this statement to explain the cry which he puts into the

à la conquête de l'Angleterre par les Normands, 9. The only argument in favor of this is the purely theoretical one of Gantrel based on the fact that William undoubtely had a large fleet, and that a naval contribution would have been Flanders' natural contribution.

(11) See especially Simon of St. Bertin, *MGH. SS.*, XIII, 640-641; and Herman of Tournai, *MGH. SS.*, XIV, 280.

(12) Despars, 184. Quoted by Gantrel *op. cit.*, 9.

(13) William of Malmesbury, *Gesta Regum*, II, 478.

(14) Wace, *Roman de Rou*, (ed. H. Andreson), lines 6271 ff.

Digitized by Google

mouth of Harold at Hastings: « li quens di Flandres m'a trai. » (15).

However, if Baldwin did not directly aid in the work of the Conquest by word or deed, he affected its success profoundly by maintaining what in modern times would be described as a benevolent neutrality (16). Wace suggests a possible motive for Baldwin's daughter and grandsons quite as much as for himself (17). It is needless to seek for other motives which reinforced this. The all important fact remains that, whatever may have been his purpose, Baldwin took no measures to block the ambitious project of his son-in-law. For this modern writers have condemned him, though not without pleading extenuating circumstances (18).

Baldwin's neutrality was more than passive. It was truly benevolent, for Flemings were to be found in the force which William gathered for the invasion of England (19). Moreover, there were among William's barons at Hastings

Mult out Mansels e Angevins
E Toarceis e Peiteuins
E de Pontif e de Boloigne.
Grant ert la gent, grant la besoigne;
De mainte terre out soldeiers (20)
Cels por terre, cels por deniers.

It is safe to assume that the presence of certain barons of

(15) *Ibid.*, lines 7971 ff. On the value of Wace as an authority see C. H. Haskins, *Norman Institutions*, 268 ff.

(16) Fliche suggests that William of Poitiers' panegyric on Baldwin expresses the satisfaction aroused in William's chaplain at this benevolent attitude of the regent of France at the time of the Conquest. *op. cit.*, 11.

(17) Wace, *op. cit.*, line 6305. Matilda is wrongly spoken of as Baldwin's « seror ».

(18) H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, I, (ed. 1909) 104. Fliche, *op. cit.*, 31.

(19) Ordericus Vitalis, *op. cit.*, 194.

(20) Wace, *op. cit.*, lines 8689 ff.

Digitized by Google

Flanders on the famous field was accounted for by their hunger for land and money. Eustace of Boulogne was preeminent among them. He alone of the Flemings is mentioned by name in accounts of the battle, in which his exploits were notable and his following doubtless numerous ([21]). Among those whom Eustace had summoned to range themselves under his banner was the martial Arnold of Ardres. This knight had followed his father's footsteps in a resplendent career of arms, in the winning of favor thereby with the counts of Boulogne, and in gaining the good will of English sovereigns. Later his brother Gonfrid was summoned to England by King William, and, with Arnold, rewarded in fitting fashion for his service « sub Hectorine probitatis clipeo » ([22]).

Direct evidence of good quality indicating the presence of other Flemings is lacking. On the basis of a document whose origine is later than 1274 Gilbert of Ghent is said to have come over with the Conqueror ([23]). In like fashion Walter Bec is said to have accompanied Duke William, and to have forsaken a « fair inheritance in Flanders » in hopes, no doubt, of gaining a

([21]) On the part which Eustace played at Hastings see E. A. Freeman, *Norman Conquest* (ed. 1869), III, 460, 483, 487, 499, and more especially 748. The greater part of Freeman's information is based upon the *Roman de Rou*.

([22]) It is possible that Lambert of Ardres has hailed clearly to distinguish between Arnold the father and Arnold the son and so attributed to them common characteristics. It is more likely, however, that both attained the position ascribed by him to the elder Arnold « Boloniensium comiti... et regibus, Francorum scilicet et Anglorum, aliisque terrarum principibus et ducibus carus... notiosus et gratiosus. » (Lambert of Ardres, *MGH. SS.*, XXIV, 613, 620). Both Arnolds were in England after the Conquest. The lands of the son are recorded in Domesday, while Lambert lists Englands as one of the places frequently visited by the father during his later peripatetic career (*MGH. SS.*, XXIV, 612, 614, 615). On this connection between the Lords of Ardres and England see J. H. Round, *Feudal England*, 462 ff.

([23]) W. Dugdale, *The Baronage of England*, I, 400 ; *Mon. Angl.* (ed. 1846), V, 491 ; Freeman, *op. cit.*, III, 312, note 4.

Digitized by Google

fairer ([24]), while the Meaux Chronicle states that Dreux of Beuvrière took part in the expedition ([25]). In all cases however, such proofs as exist are unconvincing.

Nevertheless, indirect evidence causes us to number this same Gilbert of Ghent and likewise Gerbod the Fleming among the companions of the Conqueror at Hastings. Gilbert, a man of prominence in his home land, is found in the garrison of York in 1069 — so soon after the Conquest that we may infer that he was at Hastings ([26]); and arguing from similar premises we

([24]) Dugdale, *op. cit.*, I, 425. Freeman identifies this personage with Walter the Fleming of Domesday, on what evidence he does not say (*op. cit.*, III, 312, note 53), while Ellis considers that the identity of the two is yet to be ascertained. *Intro. to D. B.*, I, 420, note 2.

([25]) *Chronicon Monasterii de Melsa*, I, 89 ; *Mon. Angl.*, V, 390. The latter reference cites a Register of Fountains Abbey, a 13th century compilation, in which the Meaux material is inserted « in a later hand » (*Chron. de Melsa*, I, LXXIII). The story told in both is remarkable, yet fairly trustworthy since the Meaux chronicler had access to early registers. It also records the fact that Dreux was given almost all of the « island » of Holderness in Yorkshire which agrees with the evidence of Domesday. At Skipsea Dreux built him a castle, but abandoned it and his other holdings when he fled to Flanders after murdering his wife, a relative of the Conqueror.

([26]) He was the son of Ralph, advocate of St. Peter's, Ghent, and of Gisèle, sister of Ogive the wife of Baldwin IV of Flanders (L. Vanderkindere, *Formation territoriale*, I, 144). According to Simeon of Durham he was one of the Normans spared by the Danes at the capture of York, 21 August 1069 (*Historia Regum*, II, 188). If this is true he was undoubtely one of the commanders of the garrison left by William in his two new castles in 1068 (Florence of Worcester, II, 2). Simeon's account is drawn from Florence of Worcester who, however, does not mention Gilbert. Ordericus Vitalis' account mentions as leaders at York only William Malet and William Fitz Osbern, though he names no individuals in his account of the sack by the Danes (*Hist. Eccl.*, (ed. Le Prevost), II, 188, 192). In spite of this I believe that we may trust the Durham chronicler's statement. However this may be, a copy of a Flemish document of 25 May 1075 in a contemporary chronicle lists among its witnesses « Gislebertus frater

Digitized by Google

may assert that Gerbod, made famous by virtue of his possible relation ot Matilda, was in England very early in William's reign ([27]). He is mentioned in connection with the reduction of Cheshire by the Conqueror in 1070, at which time William gave over to him both the city and the county of Chester. But English and Welsh alike harassed the new lord,and we are allowed to infer that he was glad to return to Flanders, whiter he procured license from the king to go ([28]).

Many of their compatriots were doubtless associated with such lords as Eustace of Boulogne, Gilbert of Ghent, and Gerbod; yet references to them have not been found until we come to the year 1084. Then the Inquisitio Geldi of the Exeter Domesday gives us evidence of Flemish holdings in four of the five counties of which it treats ([29]). Eustace of Boulogne and his Countess appear in the record for Somerset ([30]). In the same county, moreover, Arnold of Hesdin is credited with land in Bath, Odo the Fleming with an estate in Chew, and Walter of Douai with holdings in five different hundreds ([31]). In De-

Balduinus Gandensis, qui ab Anglia tunc venerat. » *Chron. Monast. Watinensis*, *MGH. SS.*, XIV, 169.

([27]) For what appears to be the final word on this question see Freeman, *E. H. R.*, III (1888), 680. For Gerbod's possible connection with the advocates of St. Bertin, see T. Stapleton, *Archaeological Journal*, III (1846), 16 ff.

([28]) Ordericus Vitalis, *Hist. Eccl.*, II, 219. Gerbod's sister, Gundrada, married William of Warenne who was given control over Surrey at about the time Gerbod gained Chester (*Ibid.*, 221). We have a notification of 1070-1071 addressed by the Conqueror to Peter, Bishop of Chester, Earl William Fitz Osbern, and Hugh Earl of Chester (H. W. C. Davis, *Regesta* 57). Since Hugh of Avranches was Gerbod's successor (Ordericus Vitalis, *Hist. Eccl.*, III, 4), and since William Fitz Osbern was killed at Cassel 22 February 1071, we must conclude that Gerbod had left England,never to return, within a short time after his acquisition of a place of power.

([29]) On the date of the Inquisitio Geldi and its relation to William's levy of 1083-84 see J. H. Round, *V. C. H.*, *Somerset*, I, 383.

([30]) *Exon. Domesday* (hereinafter cited as *Ex. Domes.*), 69, 74.

([31]) *Ibid.*, 68, 73, 69, 70, 73.

Digitized by Google

von it is altogether probable that the Walter the Fleming of the Geld Inquest who had lands in Ufculm hundred is none other than Walter of Douai ([32]). In Dorset Count Eustace had an estate, while Arnold of Hesdin held in seven Wiltshire hundreds ([33]). However, it is from Domesday Book itself, rather than from one of its « satellites », that the most valuable information on our subject is drived. The Great Inquest not only records the presence of certain Flemings in England in 1086 ; but provides us with a rough index of the value placed by William upon their services in the years when his new kingdom was won and consolidated. A consideration of this Domesday evidence is therefore in order.

Our interest in Domesday lies in the help which it may afford us in determining the extent of the Flemish contribution to the Conquest of England. With Domesday's aid this may be approximately measured in at least two ways. First, by noting the number and geographical distribution of the lands of Flemings as set down in the Great Inquest ; and second, by ascertaining the approximate worth of their estates. On both these matters Domesday gives us information, and acquaints us with individuals as well. However, as is always the case when Domesday material is used for statistical purposes, a word of explanation is in order. In enumerating the « estates », « tenements » or « holdings » of Flemings in 1086, and in giving their location the writer merely lists and locates the places where Flemings actually held land at that time, or where Domesday tells us that they had once held it. Much of the land originally held by them had, of course, been subinfeudated between the date of the grant and the time of the Inquest. Where a place is mentioned

([32]) *Ibid.*, 62. In *Domesday Book* (hereinafter cited as *D. B.*) I, IIIb, and in *Ex. Domes.*, 325, Walter of Douai is described as holding land in Ufculm geldable for 14 hides. This is the same figure as that given for Ufculm hundred, where « Walter Flandrensis » held 5 hides in demesne, according to the record of 1084.

([33]) *Ibid.*, 22, 3-24. Domesday lists no holding of Eustace in Dorset.

Digitized by Google

more than once in the record it has been counted as many times as it appears. Further, the number of teams on this land, exclusive of such as are specifically stated to be those of freemen or sokemen, has been used as a rough measure of the land's value : a procedure which is in order since the number of teams was recorded that William might obtain knowledge of the « agricultural capacity of the tenement. »(34).

As we should be led to expect from his prominence at Hastings Eustace of Boulogne is credited with the greatest number of estates, although which of these he lost after his attack on Dover in 1067, and later regained, it is impossible to say (35). As recorded in Domesday nearly two-thirds of the places in which his grants lay were in the single county of Essex. The remainder were scattered through eleven counties, most of them, however, hard by the count's stronghold (36).

Dreux of Beuvrière was another great landholder (37), as were Walter of Douai, Gilbert of Ghent, Arnold of Hesdin, Walter the Fleming (38), and Gunfrid of Chocques. To these we may possibly add Roger of Bully, Gy of Raimbeaucourt and

(34) F. W. Maitland, *Domesday Book and Beyond*, 422.

(35) Freeman held that the Count Eustace of Domesday was not Eustace II, but his son and successor of the same name (*op. cit.*, IV, 745). In this he followed the lead of Ellis (*op. cit.*, I, 416). Round has shown, however, that the date of 1093, usually given as the year of Eustace II's death, is quite compatible with the evidence cited by Freeman and Ellis, and that this same Eustace may well be the Domesday Count of 1086 (*Studies in Peerage and Family History*, 151). On Eustace's position as Earl in Wiltshire and Gloucestershire immediately following the Conquest see H. W. C. Davis, *op. cit.*, 9 ; and J. H. Round, *Feudal England*, 422.

(36) For a list of the lands held by Eustace and the Flemings in 1086 see the accompanying table.

(37) He came from La Beuvrière, or possibly from Beuvry, both of which are near Béthune.

(38) His estate in Surrey was apparently gained by force rather than by royal gift. *D. B.*, I, 36.

Digitized by Google

Hugh of Hosdene, although the fact that they were Flemings cannot definitely be ascertained ([39]).

When charted on a map all the lands which we know to have been held by Flemings in 1086 are found to the south and east of a line drawn between the mouth of the river Tees and that of the Severn. The area in which they were the most numerous was that comprising the four adjoining counties of Essex, Hertford, Bedford and Northampton ([40]).

In Essex the 87 tenements of Eustace of Boulogne, added to his church, thirteen houses, and other properties in Colchester, made him preeminent among the lay barons of the county ([41]). Of him Alouf of Merk held seven estates ([42]). Walter of Douai was the only other Flemish tenant in chief in this county ([43]). In Hertford Eustace was again prominent, and his fifteen estates were near those which he held in the western part of Essex ([44]). Five estates in the same region were held by two other Flemings: Sigar of Chocques having two and Walter the Fleming three ([45]).

In Bedford Walter the Fleming was a large holder of land ([46]),

([39]) On this point see E. Dupont, *Recherches historiques et topographiques sur les compagnons de Guillaume le Conquérant*, 173; J. H. Round, *V. C. H. Northampton*, I, 292; *D. B.*, II, 88, 187, 284b, 405b; and B. A. Lees, *V. C. H. Suffolk*, 385, 390.

([40]) It is possible that further study show that this settlement of Flemings, so strikingly indicated by the Domesday map, stands in some relation to a stage in the Conquest of England and would also indicate the period in which the settlement occurred. The location of these Flemish estates suggests that their settlement was made soon after the Conquest.

([41]) *D. B.*, II, 9b, 20b, 22, 26ff, 29b, 30, 104, 106.

([42]) *D. B.*, II, 27ff. For a study of the importance of this man and other tenants of the « honour of Boulogne » see J. H. Round, *Studies in Peerage and Family History*, 147 ff.

([43]) *D. B.*, II, 91.

([44]) *D. B.*, I, 137.

([45]) *Ibid.*, 142, 139. On Sigar of Chocques see W. Farrer, *Honors and Knights Fees*, I, 22.

([46]) *D. B.*, I, 215b. Certain other lands were claimed of him

Digitized by Google

while Arnold of Hesdin ([47]), Count Eustace ([48]), Gilbert of Ghent ([49]), Gunfrid and Sigar of Chocques ([50]), Hugh the Fleming ([51]) and Wlater brother of Seiher ([52]), held a lesser number of estates. It is clear that Flanders was « well represented » in this county especially as Arnold of Ardres held of Eustace all save two of the latter's seven estates ([53]).

In Northampton, the last of the adjoining counties in which the Flemish element was strong, Walter the Fleming and Gunfrid of Chocques were the Flemings whose tenements were most

by the abbot of Ramsey (*Ibid.*, 210b). The head of the barony which was held by heirs male of Walter until the time of Henry VIII was at Odell (Wahull) in this county. J. H. Round, *V. C. H. Bedford*, I, 199.

([47]) *D. B.*, I, 212. Arnold was first Earl of Perch. H. Ellis, *op. cit.*, I, 434.

([48]) *D. B.*, I, 211. Round makes Sharnbrook the only one of Eustace's estates not held of him by Arnold of Ardres, though a virgate was held of him at Stagsden by Godwin « Anglicus ». *V. C. H. Bedford*, I, 201.

([49]) *D. B.*, I, 215.

([50]) *Ibid.*, 216.

([51]) *Ibid.* This man may have been a brother of Walter the Fleming (V. Rickards, *V. C. H. Bedford*, III, 92, 104). His family took the name la Leye which may have come from the Domesday tenement held by one Hugh (possibly, therefore, by Hugh the Fleming) of Walter the Fleming at « Lalega » (Thurleigh). *D. B.*, I, 216 ; W. Farrer, *op. cit.*, I, 69.

([52]) *D. B.*, I, 216. Probably he was related to Walter the Fleming, who was preceded on one of his estates by a Seiher who held it after the Conquest, and may have been his father. The fact that Walter, brother of Seiher, follows Walter the Fleming in Domesday may afford some evidence of this connection. See J. H. Round, *V. C. H. Bedford*, I, 203 ; M. R. Manfield, *ibid.*, II, 326 ; W. Farrer, *op. cit.*, I, 61.

([53]) *D. B.*, I, 211. On Lambert of Ardres' reference to holdings here and alelsewhere won by Arnold and his brother Gonfrid as rewards for their military prowess under William, see J.H. Round, *Feudal England*, 462-464. On the Flemish element in Bedford see J. H. Round, *V. C. H. Bedford*, I, 203. Arnold held of Eustace in two places in Cambridge as well. *D. B.*, I, 196.

Digitized by Google

numerous. Moreover, Gunfrid had eight houses in the town of Northampton (three were waste), his brother Sigar had one, Winemar the Fleming twelve (four were waste), and Walter the Fleming ten ([54]). Sigar and Winemar had lands as well as houses ([55]), while Dreux of Beuvrière ([56]) and Gilbert of Ghent ([57]) had lands only. Winemar was mesne lord as well as tenant in chief, since he held one estate of each of his compatriots, Walter the Fleming and Gunfrid of Chocques, and others of the Countess Judith, Geoffrey of Coutances and Geoffrey Alselin([58]). An additional subtenant in this county was Otbert, father of Alouf of Merk, who held of Walter the Fleming ([59]).

In addition to this area of concentration there were certain localities in Yorkshire, Lincoln and Somerset where a Flemish element among the landholders is manifest. In the first named county, where the presence of Flemings soon after the Conquest is suggested by a royal writ of 1066-69 ([60]), Dreux of Beuvrière's holdings were concentrated in remarkable fashion in the rather barren « island » of Holderness. There he was one of three tenants in chief. He appears to have been land hungry, for he had difficulty especially with the canons of St. John's of Beverly, while his claims to Earl Morkar's land in Lincoln were referred to the king for judgement ([61]). Gilbert of Ghent held two estates on the Yorkshire coast ([62])

([54]) *D. B.*, I, 226b, 219, 219b, 227b.

([55]) *Ibid.*, 228, 226b. Winemar's descendants were the Prestons of Preston Deanery. W. Farrer, *op. cit.*, I, 36 ; II, 348.

([56]) *D. B.*, I, 228.

([57]) *Ibid.*, 227b.

([58]) *Ibid.*, 226b, 227b, 229, 220b, 227.

([59]) *D. B.*, I, 226b. For the identification of Otbert as a Fleming see W. Farrer, *op. cit.*, I, 82.

([60]) All men « French or Flemish or English » are forbidden to encroach on the rights of Ealdred Bishop of York in those shires where he hld land. W. Farrer, *Early Yorkshire Charters*, I, 30 ; H. W. C. Davis, *op. cit.*, p. 118.

([61]) *D. B.*, I, 374, 375b, 376b, 377, 377b.

([62]) *Ibid.*, 326. We have fairly good evidence for the presence of other Flemings on the estates of these two great landholders.

Digitized by Google

DOMESDAY ESTATES HELD BY FLEMINGS

1086

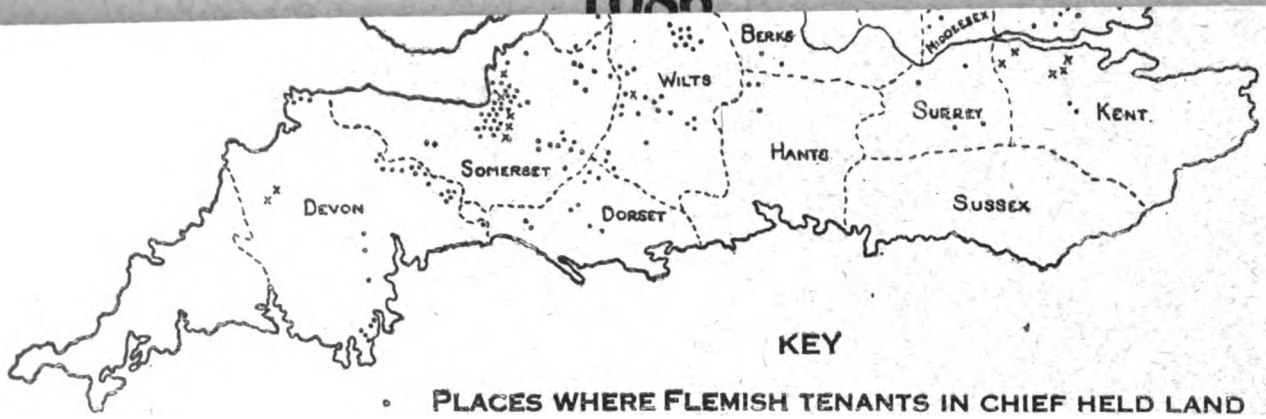

KEY

- • PLACES WHERE FLEMISH TENANTS IN CHIEF HELD LAND
- + " " " " HELD OF FLEMINGS
- X " " " " " " NON-FLEMINGS

Digitized by Google

Digitized by Google

In Lincoln Dreux and Gilbert ([63]) again appear as the largest holders with Gunfrid of Chocques ([64]) and Ralph of Bapaume, who had a house in Lincoln for which he failed to pay geld ([65]), as the only other Flemings within the county of whom we have record. However, their tenements were many, while in addition to broad acres Gilbert had three houses in the town of Lincoln, and Gunfrid seven such together with a mill and a half in Stanford and 70 acres outside that vill ([66]).

Walter of Douai was the Fleming who held the greatest number of estates in Somerset where his brother was also to be found ([67]). His lands were, for the most part, situated on the coast. Eustace and Ida of Boulogne ([68]), Arnold of Hesdin ([69]), and Odo the Fleming ([70]) were the other Flemish landholders in

Among the vassals of Gilbert's third son and successor are said to have been Ralph and Gilbert of Alost (A. S. Ellis, *Biographical Notes on the Yorkshire Tenants etc.*, *Yorkshire Archaeological and Topographical Journal*, IV, 230). It is probable that Franco who held four estates of Dreux (*D. B.*, I, 324b ff.) is the Franco de Fawconberg de Ryse of the Meaux Chronicle (I, 78), and he was a Fleming from Fauquembourg near St. Omer. See A. S. Ellis, *op. cit.*, V, 300.

([63]) *D. B.*, I, 360, 354b ff., 377.

([64]) *Ibid.*, 366b, 376b.

([65]) *Ibid.*, 336.

([66]) *Ibid.*, 336, 336b.

([67]) *Ibid.*, 95. He held one estate of the Abbot of St. Peter's Bath (*Ibid.*, 90b) to which institution his wife, his sons, his brother Raimar, and his steward Gaimar made donations on the occasion of Walter's death (W. Hunt, *Two Bath Cartularies*, 38, 80). The date of this document is fixed by the appearance of Bishop John (1088-1122). Walter's brother Raimar, one of the donors mentioned above, may be the « Raimar clericus » of *D. B.*, I, 95b. In addition to the holdings listed in the table Walter had one virgate of the hide held by Roger of Corcella in Hadworthy, whether as vassal to Roger or not is uncertain. *D.B.*, I, 93 ; *Ex. Domes.*, 393.

([68]) *D. B.*, I, 87, 91b.

([69]) *Ibid.*, 98. On Arnold's later career and gifts to Gloucester see E. A. Freeman, *William Rufus*, II, 65-66. See also W. Hunt *op. cit.*, 45, 46 ; and *Chronicon Monasterii de Hida*, 301.

([70]) *D. B.*, I, 99.

Digitized by Google

this county, where Arnold was also possessed of three houses in Bath.

In other counties the estates of Flemings were not so numerous as in the seven already dealt with, and, aside from purposes of tabulation, they are of little interest save in a few cases. To the Count of Boulogne's Surrey tenements were attached sixteen houses and a church in Southwark (71). In the town of Huntingdon the same individual had usurped numerous properties (72), while Gilbert of Ghent was there possessed of eighteen houses with sac and soe (73). Walter of Douai, one of two Flemings found in Devon, was possessed of numerous holdings there, together with eleven houses in Exeter (one was waste), one burgess in Ilchester and onother in Bruton (74). Virtually the same situation is met with in Wiltshire where Arnold of Hesdin had twenty-eight estates (75), and where Walter of Douai was the only other Fleming (76). Another case is of interest as affording evidence of the presence, in the period between the Conquest and Domesday, of one Humphrey of St. Bertin on the Suffolk estate which Dreux of Beuvrière had in 1086 (77). Finally we should note that Arnold of Hesdin added to his holdings by being a mesne lord in Wiltshire, Bucks and Kent (78); that Walter of Douai did the same in Kent and Somerset (79); and that Roger the Fleming was a rear vassal in Devon (80). In none of these cases did a Fleming hold of a compatriot.

(71) *D. B.*, I, 34.
(72) *Ibid.*, I, 203.
(73) *Ibid.*
(74) *D. B.*, I, 111b, 112; *Ex. Domes.*, 331.
(75) *D. B.*, I, 66, 67b, 69b.
(76) *Ibid.*, 72.
(77) *D. B.*, II, 432. One Godebertus de Witsand appears in the foundation charter of the Priory of Eye in this county which dates from the time of the Conqueror and emanated fromRobert Malet. *Mon. Angl.*, III, 404.
(78) *D. B.*, I, 70, 144b, 6, 249.
(79) *Ibid.*, I, 6b, 90, 90b; *Ex. Domes.*, 150.
(80) *D. B.*, I, 115; *Ex. Domes.*, 384, 458.

Digitized by Google

Other Flemings than the twenty-one mentioned in Domesday were undoubtedly holding land in England in 1086. They escape our notice, however,thanks to the fact that in most cases merely the Christian names of sub-vassals are given in the tabulations of the Great Inquest. It should be clear,nevertheless, on the basis of evidence already cited, that William set no little store by the services of those whom we have been able to discover. Most of them held lands in many places and we may properly infer that they had rendered the king services whose amount was in keeping with the size of the grants made by him. This impression is strengthened by an examination of the value of the holdlings as disclosed, be it never so roughly, by the number of teams to be found thereon. Moreover, thanks to tables already compiled ([82]), it is possible to develop some idea of the relative value of Flemish tenements in certain counties.

The estates of Eustace of Boulogne are of special interest in this connection. They were most numerous and, from an agricultural point of view, most valuable in Essex. On them were to be found nearly as many teams as on the royal estates, more than half as many as were found on those of Holy Church, and more than twice as many as the Bishop of Bayeux had within the county's limits. It is further to be noted that only in Kent and in Oxford did the teams on the great episcopal landlord's estates equal or exceed those of Eustace in Essex. Not only that, but the teams on lands originally granted to Eustace constitute 1/13 of the total number found in the country and 1/9 of those there found on lay estates. Eustace's position is rendered the more exceptional by the fact that there were 95 tenants in chief in Essex.He was, as already noted, a great landholder elsewhere, and had to his credit 1/15 of the teams on lay tenements in Hertford, 1/21 of those in Nottingham, 1/28 of those in Cambridgeshire and 1/31 of those in Nottingham, 1/28 of those in Northampton. In none of the last named shires were there less than 45 tenants in chief.

([81]) *D. B.*, II, 306b, 316b, 326b, 327.
([82]) A. Ballard, *The Domesday Inquest*, 262, 264.

Digitized by Google

Walter of Douai's holdings in Somerset are notable for similar reasons, since 1/20 of the total and 1/11 of the lay teams in the county were on lands which were his reward for services rendered. This same county was one in which the great Count of Mortain's holdings were most valuable, yet Walter's teams were more than half as numerous ads his. In the adjoining county of Devon, Walter's holdings stood in the same relation to those of the Count that they did in Somerset, and his teams were 1/21 of those of the lay landlords in the shire.

In Bedford and in Northampton the teams on Walter the Fleming's lands constituted 1/19 and 1/18 of the total teams of laymen in the respective counties, while the relative importance of this tenant's Bedfordshire estates is emphasized by the fact that there were over a hundred tenants in chief in this Midland county. So it is with the teams on Gilbert of Ghent's estates in Lincoln. Their number was more than half of those on the royal estates, and, though there were 92 tenants in chief, Gilbert's holdings boasted 1/17 of the total number of lay teams. In Northampton Gunfrid of Chocques, a lesser light among the Flemings, had 1/27 of the lay teams of the county on his lands, while in the two counties of Wiltshire and Gloucester Arnold of Hesdin had 1/25 and 1/21 of the lay teams respectively. Again it is noteworthy that there were 156 tenants in chief in the first, and 102 in the last mentioned county.

If the same figures be studied from another angle facts of equal interest are disclosed. The map of Flemish holdings indicates their numerical concentration in certain counties. Furthermore, statistics regarding the teams in these same shires show that a remarkably large fraction of the total lay teams were on Flemish estates : in Northampton 1/7, in Bedford and in Somerset 1/8, in Hertford, 1/12, in Lincoln 1/13 of the total. These figures are particularly impressive since in Northampton there were but five Flemings among 66 tenants in chief, in Bedford five among 104, in Somerset five out of 80, in Hertford three out of 55, while in Lincoln the ratio was four to 92. In these counties then, the recompense accorded to the group of Flemings is of such an amount as to indicate that their aggregate service to William's cause was of very appreciable size.

Digitized by Google

We have seen that, beginning with the year 1065 or 1066 and ending with the year 1086, Flemings were closely associated with the Conquest of England. Count Baldwin himself assisted in the execution of William of Normandy's project. Flemings, one at least of note, shared in the honors of Hastings. Moreover, others shared the spoils of the Conquest in a fashion which proves that the Conqueror held them in high esteem, and, since certain individuals were so generously endowed with land, it is at least fair to assume that many of them were possessed of considerable feudal followings. From first to last, then, Flanders made contribution to the Conquest of England, while a group of known Flemings appear to have served England's conqueror particularly well during the two critical decades following 1066; the amount of their service, and of their rewards as well, being out of all proportion to the number of those whom we find in the pages of Domesday Book.

ROBERT H. GEORGE.
Brown University.

Digitized by Google

TABLE I

Places in which
Flemish Tenants in Chief
held land. 1086.

	Arnold of Hesdin	Baldwin the Fleming	Dreux of Beuvrière	Eustace of Boulogne	Gilbert of Ghent	Godfrey of Cambrai	Gunfrid of Chocques	Hugh the Fleming	Ida of Boulogne	Odo the Fleming	Sigar of Chocques	Walter of Douai	Walter the Fleming	Walter bro. of Seiher	Winemar the Fleming	*Total*
Bedford	2			7	1		1	3			1		16	2		33
Berkshire	1				1											2
Buckingham					2		1						1		1	5
Cambridge				4	6											10
Derby					3											3
Devon												27				27
Dorset	4								3			2				9
Essex				87								2				89
Gloucester	7										3					10
Hampshire	2			1												3
Hertford				15							2		3			20
Huntingdon	1			3	1											5
Kent				2												2
Leicester			2		1	1	1									5
Lincoln		5	26		24		3									58
Middlesex	2															2
Norfolk			7	6												13
Northampton			1		7		17				1		18		6	50
Nottingham					13											13
Oxford	3			1	2											6
Rutland					1											1
Somerset	3			7					1	1		37				49
Suffolk			1	8												9
Surrey				2					1			1				4
Warwick					1											1
Wiltshire	29											2				31
York			51		2											53
Total :	54	5	88	143	65	1	23	3	5	1	7	71	38	2	7	513

Digitized by Google

TABLE II

Number of Teams on Estates held by Flemish Tenents in Chief. 1086.

	Arnold of Hesdin	Baldwin the Fleming	Dreux of Beuvrière	Eustace of Boulogne	Gilbert of Ghent	Godfrey of Cambrai	Gunfrid of Chocques	Hugh the Fleming	Ida of Boulogne	Odo the Fleming	Sigar of Chocques	Walter of Douai	Walter the Fleming	Walter bro. of Seiher	Winemar the Fleming	*Total*
Bedford	27			12	8		1	6			5		50	17		126
Berkshire	9				5											14
Buckingham					14		5						1		20	40
Cambridge				30	1											31
Derby					22											22
Devon												158				158
Dorset	12								11			5				28
Essex				304								13				317
Gloucester	76										26					102
Hampshire	14			28												42
Hertford				54							8		7			69
Huntingdon	10			24	13											47
Kent				55												55
Leicester			8		1	1	2									12
Lincoln		4	72		222		2									300
Middlesex	17															17
Norfolk				24												24
Northampton			12		46		54				11		79	12		214
Nottingham					70											70
Oxford	27			5	20											52
Rutland					6											6
Somerset	8			24					12	2		175				221
Suffolk			5													5
Surrey				45					16							61
Warwick					2											2
Wiltshire	49															49
York			103		13											116
Total:	249	4	200	605	143	1	64	6	39	2	50	351	137	17	32	2200

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE DESCRIPTION ARABE DE L'ESPAGNE AU XIIE SIÈCLE.

Tout le monde sait que les Arabes furent au moyen âge les agents de liaison entre la science antique et la science moderne alors en formation.

Ils ne puisèrent d'ailleurs pas directement leurs connaissances dans les ouvrages grecs, mais dans les traductions syriaques qui en avaient été faites pendant des siècles par des moines syriens.

L'activité scientifique des Arabes, qui par le canal de l'Espagne musulmane se communiqua à l'Europe occidentale et chrétienne, se manifesta dès l'époque des Abbasides (750) dans les domaines les plus divers : philosophie, mathématiques, astronomie et astrologie, médecine, alchimie et géographie.

Quant à l'histoire, elle puisa dans le fonds national des peuples musulmans, encore que les historiens persans aient par leur exemple donné l'impulsion aux études historiques dans les pays de langue arabe.

« La géographie des Arabes, dit M. Clément Huart, est d'origine grecque... Mais il était donné à la langue arabe... de produire de bonne heure des ouvrages de géographie descriptive dont l'intérêt, pour la connaissance de l'Orient au moyen âge, est important. » (*Littérature arabe* par Clément Huart. Armand Colin, Paris, 1902. pp. 278 et 279, 300 et 301).

Pour la connaissance de l'Espagne musulmane et chrétienne, ainsi que de la Sicile, pourrions-nous ajouter, ce qui s'explique par la domination des Arabes ou des Berbères musulmans sur ces deux pays ; domination qui, pour l'Espagne, ne devait, en décroissant sans cesse, prendre fin qu'au bout de plus de sept cents ans.

C'est justement d'un ouvrage arabe sur l'Espagne que nous

Digitized by Google

voudrions donner au lecteur une idée sommaire, en lui offrant la traduction avec commentaire de quelques passages de la Description de ce pays par Abou 'Abdalah-ech-Chérif *El-Edrîsî*.

Celui-ci naquit à Ceuta (Maroc) en 1099, étudia à Cordoue et voyagea pour compléter ses études. Il visita tous les pays méditerranéens et se fixa à la cour du roi normand de Sicile, Roger II à qui il dédia en 1154 son livre intitulé « *Nozhat el mouchtâq fi ikhtirâq el afâq* », c'est-à-dire « Récréation de celui qui désire ardemment parcourir les pays. »

Il mourut vers 1164.

M. Clément Huart cite de cet ouvrage une traduction française, notoirement mauvaise, par Amédée Jaubert, orientaliste français né en 1779 et mort en 1847.

Nous savons par ailleurs que les savants arabisants hollandais Dozy (1820-1883) et de Goeje en ont donné également une traduction (Leyde, 1866).

Le texte que nous avons eu sous les yeux et dont nous traduisons plus loin quelques passages, est celui qui a été publié par Antonio Conde avec une traduction et un commentaire en espagnol (Descripcion de España de Xerif Aledris, con traduccion y notas de don Josef Antonio Conde, de la real biblioteca. Madrid en la Imprenta real. MDCCXCIX.) (1)

Ce texte, incomplet, puisqu'il reproduit, sauf quelques corrections, celui d'un abrégé publié à Rome en 1592 sous le titre de « *Nouzhat al mouchâq fi dhikr al amsar...* » (2), et mal traduit en latin par des Maronites (Paris 1619), ne donne que la seule description de l'Espagne et de la région septentrionale du Maroc.

A. Conde n'a d'ailleurs eu sous les yeux que le texte de l'édition médicéenne de 1592, et celui d'une copie postérieure à celle-ci et tout aussi défectueuse. Mais il savait qu'il existait ou qu'il avait existé de l'œuvre d'El-Edrîsî un texte plus complet et plus sûr. « Si, dit-il dans son avant-propos (p. XVII), les manuscrits acquis par Pocock et Graw en Syrie et en Égypte ne sont pas

(1) L'ouvrage de Conde est loin d'être satisfaisant. — Cfr. *Encyclopédie de l'Islam*, v° al Andalus.

(2) C'est à dire : Récréation de celui qui désire se rappeler les pays (ou faire mention des pays, i. e. les décrire).

Digitized by Google

perdus, l'on aura peut-être un jour une édition complète de Chérif Edrîsî. »

Il est encore à noter que d'après l'érudit espagnol, l'œuvre d'el-Edrîsî était intitulée « Nozhat al mouchtâq fî iftirâq el Afâq, Kitâb li Rodger », ce qu'il traduit par « Recreacion del deseo, de la division de las regiones, Libro de Rugero », i. e. Récréation du désir, de la division des Pays, Livre de Roger ».

Le texte par nous traduit contient quelques inexactitudes qu'il a été facile de rétablir, mais le commentaire où l'auteur fait étalage d'une érudition d'ailleurs réelle, nous a été d'un précieux secours.

Après la traduction donnée par Dozy et de Goeje, il pourrait paraître oiseux d'en donner une autre de quelques passages d'un texte incomplet.

Mais l'édition d'A. Conde et le commentaire dont il l'a pourvue ne sont peut-être plus très connus, et il pourrait y avoir quelque intérêt à remettre en lumière les louables efforts tentés par un érudit qui, de son propre aveu (Avant-propos, p. XVIII), a dû se contenter d'une version qu'il savait incomplète et fautive, sans pouvoir recourir à des manuscrits anciens.

Le but avoué de l'orientaliste espagnol a été de répandre plus de lumière sur l'histoire de son pays.

Le nôtre, en offrant une traduction française de quelques passages du texte en question, est avant tout de permettre au lecteur non familiarisé avec la langue et la littérature arabes, de se rendre compte par lui-même de la nature des traités de géographie écrits par les Arabes du moyen-âge et, en particulier, du degré d'exactitude de la science géographique, au XIIe siècle.

Or, à ce dernier point de vue, une description de l'Espagne pouvait rendre de plus grands services que celle de n'importe quel pays de l'Orient, le lecteur étant généralement plus familiarisé avec la géographie de l'Espagne qu'avec celle de ces contrées lointaines.

Peut-être estimera-t-il ,après avoir pris connaissance de notre modeste travail, que l'ouvrage d'El-Edrîsî contient, à part quelques récits fabuleux qui paraissent inséparables des premiers essais de toute science, une dose d'exactitude plus grande qu'on

Digitized by Google

ne serait tenté d'attendre au premier abord d'un écrivain de ces âges reculés.

Et les récits fabuleux mêmes qui parent ou déparent le traité du géographe arabe, auront au moins cette utilité de montrer une fois de plus combien la vérité scientifique est lente à se faire jour, et, en particulier, combien pénibles ont été les premiers pas dans la voie des découvertes géographiques.

Les passages choisis par nous dans l'œuvre d'El-Edrîsî, se rapportent le premier à la situation géographique de la péninsule ibérique, à l'Océan Atlantique et au détroit de Gibraltar ; le deuxième à l'orographie de la presqu'île (Sierra centrale, monts Cantabres et Pyrénées) ; le troisième à la partie de la Méditerrannée qui baigne les côtes de l'Espagne ; le quatrième au cours de l'Ebre (à titre d'exemple pour tous les cours d'eau) ; le cinquième et dernier à une tentative d'exploration de l'Océan Atlantique.

Afin de ne pas augmenter outre mesure le nombre des notes au bas des pages, nous croyons utile de donner ici quelques avertissements sans lesquels le lecteur aurait peut-être quelque peine à bien entendre le texte.

D'après A. Conde, le mille des Anciens est de 3000 coudées, la coudée de 32 doigts, le doigt de 6 grains d'orge placés côte à côte, soit environ 15 millimètres.

D'après cela, le doigt serait donc de 15 millimètres ; la coudée de 15 mm × 32 = environ 48 centimètres ; le mille de 48 centimètres × 3.000 = environ 1.440 mètres.

Disons également une fois pour toutes que dans El-Edrîsî, la Mer Ténébreuse désigne l'Océan Atlantique, la mer de Syrie la Méditerranée, et la mer des Anglais la partie de l'Atlantique qui baigne les côtes septentrionales de l'Espagne (parce que cette partie donne sur l'Angleterre).

El-Andalous désigne, non pas l'Andalousie, mais la péninsule tout entière. Aussi ne donnerons-nous à la presqu'île son nom arabe d'« El-Andalous » qu'au début de notre traduction ; dans la suite nous l'appellerons toujours l'Espagne.

El-Garb ou El-Magrib signifie tantôt l'Occident, tantôt le Maroc ou l'Afrique du Nord : c'est le contexte qui doit décider.

Digitized by Google

Mais avant tout il importe de ne jamais perdre de vue qu'El Edrîsî se représente la péninsule ibérique comme un triangle dont le sommet se trouve au Cap Finisterre, au N.-O., et les deux autres angles respectivement au Cap Saint-Vincent au S.-O. et au cap Creus au N.-E. Il s'ensuit que pour lui la presqu'île est orientée vers le Nord-Ouest.

D'après cèla notre géographe considérera la Méditerranée comme baignant la côte méridionale de la péninsule, les Pyrénées comme situées à l'Est.

Traduction

de cinq passages de la Description de l'Espagne d'El-Edrîsî.

I

(Situation géographique de l'Espagne. L'Océan Atlantique. Le détroit de Gibraltar).

Au nom de Dieu miséricordieux et compatissant (3) ! Cette première partie du quatrième climat (4) commence à l'extrême

(3) La plupart des écrits arabes débutent par cette invocation.

(4) « Les anciens cosmographes appelaient *climats* les zones du globe terrestre comprises chacune entre des cercles parallèles, et distinguées les unes des autres par la durée de leur plus long jour. La largeur de chaque climat était déterminée de telle manière qu'il y avait une différence d'une demi-heure entre le plus long jour du parallèle où ce climat commençait, et le plus long jour du parallèle où il finissait. Ainsi le premier climat commençait à l'Équateur où le jour est constamment de 12 heures, et finissait dans le parallèle dont le plus long jour est de 12 heures et demie. Le deuxième climat commençait à la limite du premier, et se terminait sous le parallèle dont le plus long jour a 13 heures, et ainsi de suite.

« Les anciens n'avaient établi que sept climats, qu'ils désignaient par les noms des lieux les plus remarquables qui y étaient situés.

« En allant du sud au nord, ces sept climats, étaient : 1° le climat de Meroé (ancienne ville située sur le Nil, au nord de Khartoum, entre le 17° et le 18° latitude Nord). — 2° le climat de

Digitized by Google

Occident, où se trouve la Mer Ténébreuse, et de celle-ci sort le golfe de la mer de Syrie qui regarde l'Orient.

Dans la mer précitée (la Mer Ténébreuse) se trouve l'île d'Andalous qui est appelée Ichbâniâ par les Grecs. (On l'appelle) île parce qu'elle forme un triangle, et qu'elle se rétrécit du côté de l'Est au point qu'il n'y a que cinq journées (de marche) entre la mer de Syrie et la Mer Ténébreuse qui entoure l'île d'Andalous ([5]).

Son grand angle a une ouverture d'environ dix-sept journées de marche. Cet angle (cette pointe) est situé à l'extrême Occident, à la toute dernière limite du monde habité, et est entouré par la Mer Ténébreuse.

Personne ne sait ce qu'il y a derrière cette mer, et nul homme n'est informé à son sujet d'une manière certaine, à cause de la difficulté de sa traversée, de son obscurité, de l'étendue de ses eaux, du grand nombre de ses horreurs, de la puissance de ses animaux et de l'agitation de ses vents.

Elle contient beaucoup d'îles dont les unes sont habitées, et les autres inconnues.

Nul navigateur ne la traverse ni n'y pénètre, mais on navigue le long de la côte sans jamais s'en éloigner.

Les vagues de cette mer, hautes comme des montagnes, se repoussent dans une (perpétuelle)agitation sans que leurs eaux se rompent, car si ses flots devaient s'affaisser, personne ne pourrait la sillonner.

D'après ce qu'on raconte, la mer de Syrie était (jadis) un lac fermé, ressemblant à ce qu'est aujourd'hui la Mer de Tabaristân (la Mer Caspienne), dont les eaux n'ont aucun contact avec celles des autres mers.

Syène (aujourd'hui Assouan, sur le Nil, sur le 24° latitude Nord). — 3° le climat d'Alexandrie d'Égypte ; 4° celui de Rhodes ; 5° celui de Rome ; 6° celui du Pont-Euxin ; 7° celui du Borysthène (Dniéper).

« Ptolémée en ajouta plus tard sept autres, et la division fut continuée à mesure qu'on découvrit les régions septentrionales de la terre. » (D'après le Dictionnaire de Larousse).

([5]) De même les Arabes appellent *île* la péninsule arabique.

Digitized by Google

Or, les habitants de l'extrême Occident (du Maroc) attaquèrent dans le temps passé ceux de l'Espagne, et leur causèrent tout le dommage possible.

De leur côté les gens d'Espagne firent éprouver (à leurs ennemis) bien des souffrances, et leur firent la guerre en s'y appliquant de tout leur pouvoir (Cela dura) jusqu'au temps où Alexandre (le Grand) arriva en Espagne, et les habitants de ce pays lui firent connaître les mauvais traitements qu'eux et le peuple de Soûs (6) s'infligeaient les uns aux autres.

Là-dessus Alexandre fit venir des manœuvres et des architectes, et se rendit dans la région d'Ez-zouqâq (la Rue :les Arabes appellent ainsi le détroit de Gibraltar.) Et c'était une contrée aride.

Il ordonna aux architectes de mesurer la région et de sonder les eaux de l'une et l'autre mer.

Or, ils trouvèrent que la grande mer dépassait légèrement en hauteur la mer de Syrie. En conséquence ils exhaussèrent le littoral de cette dernière mer.

Ensuite Alexandre fit creuser sans relâche la terre entre la région de Tanger et l'Espagne jusqu'à ce qu'on fût arrivé aux montagnes qui s'élèvent au-dessus de la partie basse du pays, et ordonna de construire à cet endroit une chaussée avec des pierres et de la chaux.

La longueur de cet ouvrage était de douze milles, ce qui est la distance qui sépare les deux mers.

Puis il fit construire une autre chaussée en face de la première, du côté de Tanger, et la distance entre les deux ouvrages n'était que de dix milles.

Lorsque les deux digues furent achevées, il fit creuser du côté de la grande mer un passage pour l'eau, et celle-ci s'écoula avec la violence d'un torrent entre les chaussées jusque dans la mer de Syrie.

Cette mer déborda, et par suite nombre de villes furent détruites sur ses deux rives et les habitants furent noyés. Et l'eau

(6) Contrée du Maroc, du côté de l'Atlas. A l'ouest de cette contrée coule le Wadi-Soûs, rivière qui se jette dans l'Atlantique non loin d'Agadir (entre 30° et 31° latitude Nord).

Digitized by Google

dépassa l'une et l'autre digue de la hauteur d'environ onze fois la taille d'un homme.

La chaussée qui se trouve du côté de l'Espagne est nettement visible par une mer calme, dans le voisinage de l'endroit appelé Es-Safîha, et elle s'étend en ligne droite.

Er-Rabî' (7) l'a mesurée, et nous l'avons vue de nos propres yeux quand nous sommes passés par le Détroit devant cet ouvrage d'art.

Les habitants de l'Espagne l'appellent El-Qantara (8), et le milieu de cette construction correspond à l'endroit où s'élève Hadjar el-Ayyal (c'est-à-dire le Rocher du Cerf).

La longueur de ce passage, appelé Ez-Zouqâq (la Rue, le Détroit), est de douze milles...

Quant à la largeur de la mer entre Sebta (Ceuta-Maroc) et Al-Djezîra (Algéciras-Espagne), elle est de dix-huit milles, et entre Djezîra-Tarîf (Tarifa au S.-O. de Gibraltar) et Qasr Masmoûda (Ksar-es-Seghîr au S.-O. de Ceuta), elle est de douze milles.

Et chaque jour et chaque nuit, cette mer descend et monte deux fois, étant continuellement en mouvement par un décret du Très-Haut et Très-Sage.

II

(La Sierra centrale. Les monts Cantabres. Les Pyrénées).

Revenant maintenant à la description de l'Espagne, nous dirons que ce pays a la forme d'un triangle, et est entouré par la Mer Ténébreuse. La partie septentrionale toutefois est environnée par la Mer des Anglais ainsi que l'appellent les Roûm (9).

(7) Ce nom est peut-être mal écrit. Abulféda dans sa description de l'Arabie, cite un géographe du nom d'Al-A'râbî, et peut-être est-ce celui qui est mentionné ici. 7 (A. Conde).

(8) C'est à dire le Pont, peut-être parce qu'on croyait que dans l'antiquité un pont franchissait le détroit.

(9) Ici ce nom désigne les Chrétiens, les Européens. Cf. le nom de Roumî donné par les Algériens aux Français et aux autres Occidentaux.

Digitized by Google

Et la longueur de l'Espagne, de Kenîsat el-Gourâb (10) qui est situé sur la Mer Ténébreuse, jusqu'au mont Haïkal-ez-Zouhra, (11) est de onze cents milles.

Quant à sa largeur, de Kenîsat Sant Yaqoûb (12), qui est situé à la pointe de la mer des Anglais, jusqu'à la ville d'Almeria sur la mer de Syrie, elle est de six cents milles.

L'Espagne est séparée en son milieu et dans le sens de la longueur par une montagne étendue, appelée Ech-Châràt. (La Sierra).

Du côté du midi cette montagne arrive jusqu'à la ville de Tolaïtola (Tolède). Celle-ci est le centre de toutes les contrées de l'Espagne, de sorte que de Tolède à Qortoba (Cordoue) entre le Couchant et le Midi, il y a neuf journées (de marche) ; et de cette même ville à Lichbôna (Lisbonne) à l'Ouest, neuf journées de marche ; et de la même ville à Santiago sur la Mer des Anglais, neuf journées de voyage ; et de cette même ville encore jusqu'à Djâqa à l'Est (13), neuf journées ; et de cette même ville toujours

(10) Littéralement l'Église du Corbeau : c'est le cap St Vincent. D'après une légende rapportée par A. Conde, St. Vincent, comme jadis le prophète Élie dans le désert, aurait été nourri par un corbeau. Peut-être avons-nous affaire à un phénomène d'étymologie populaire qui aurait amené la déformation du mot Gouroûb (nom d'action du verbe garaba, se coucher en parlant des astres, c'est-à-dire donc le Couchant) ou du mot Garâba, nom d'action du verbe garouba, être obscur. Cette dernière hypothèse trouverait quelque fondement à être rapproché du nom de Mer Ténébreuse par lequel les Arabes désignent l'Océan Atlantique.

(11) Littéralement le Temple de Vénus : c'est le cap Creus, situé au Sud de Port-Vendres (Portus Veneris).

(12) Littérallement l'Église de St. Jacques : c'est, Santiago de Compostelle en Galice. Cette ville est située à quelque distance de l'Océan, mais El-Edrîsî n'y regarde pas de si près. Il s'agit du Cap Finisterre.

Almería, ville du S. E. de l'Espagne, au bord de la Méditerranée.

(13) Jaca au pied des Pyrénées, à la longitude à peu près de Lourdes. Nous dirions que Jaca est au Nord, mais il faut se rappeler ce qui a été dit plus haut au sujet de l'orientation d'El-Edrîsî.

Digitized by Google

jusqu'à Balensia (Valence) entre l'Est et le Sud, neuf journées; enfin de cette même ville à Almeria sur la Mer de Syrie, pareillement neuf journées de voyage.

Du temps des Romains, la ville de Tolède était la résidence du roi et un centre pour les gouverneurs de province.

On y trouve la Table de Salomon (14) — paix sur lui! — ainsi que nombre de trésors qu'il serait long d'énumérer.

Quant à la région située contre les monts Ech-Châràt (la Sierra), elle s'appelle Ichbâniâ au sud (de la chaîne), et Qachtâl (La Vieille Castille) au nord...

Le Mont Sebta (15) commence à Hisn al-Gâr (16) et s'étend le long du rivage de la mer jusqu'à Biyôna (Bayonne dans le S.-O. de la France).

Tantôt il s'éloigne de la mer au point qu'entre les deux il y a une journée (de voyage), tantôt il s'en rapproche au point de ne laisser que quinze milles entre les deux.

Et il s'étend d'un seul tenant et sans interruption jusqu'à Bayonne. Ici il joint le Mont Haïkal ez-Zouhra (17).

La longueur du Mont Sebta est de neuf journées de marche, la journée comptée à raison de trente milles.

Quant au Mont Haïkalez-Zouhra, il passe à travers l'extrémité de la (presqu')île, et ferme le pays depuis la Mer des Anglais jusqu'à celle de Syrie. Ce mont s'étend de la ville de Bayonne jusqu'à la région de Barchaloûna (Barcelone), et

(14) D'après le récit de l'historien Amîd el Makine (1205-1273) Târiq, le conquérant de l'Espagne, aurait donné à Walid ben Abd el-Malik, la table de Salomon. Cette table était faite d'un amalgame d'or et d'argent, et était sertie d'un triple cercle de perles (A. Conde). A noter que les Arabes attribuent généralement les merveilles de l'antiquité à Salomon ou à Alexandre le Grand.

(15) Les Monts Cantabres.

(16) D'après A. Conde: Caravia, entre le cap Finisterre et la Corogne.

(17) Le cap Creus (voir plus haut). Par le Mont de Haïkal ez-Zouhra, notre auteur entend ici les Pyrénées qui partent en effet du cap Creus. Plus loin il appellera les Pyrénées « Djebel el-Bortât. ».

Digitized by Google

c'est une montagne très considérable. Elle est appelée Djebel el-Bortât ([18]), et sépare l'Espagne du pays des Français.

La longueur de ce mont, du nord au sud ([19]), par un chemin plein de tours et de détours, est de sept journées. Il est pourvu de quatre portes (passages), parmi lesquelles il y a des défilés où les cavaliers pénètrent l'un après l'autre. Ces passages sont très étendus, mais (constituent) des chemins dangereux.

L'une de ces portes se trouve du côté de Barcelone et s'appelle Bort-Djâqa ([20]). La deuxième, située non loin de la première, se nomme Achmora ([21]). La troisième s'appelle Bort-Chêzar (Porta Caesaris), et sa longueur à travers la montagne est de trente-cinq milles. La quatrième est Bort-Biyôna (Porte de Bayonne).

Et près de chacune de ces portes, il y a, des deux côtés, des villes. Celle qui confine à Bort-Chêzar est la ville de Pampelune, et près du passage appelé Bort-Djâqa se trouve la ville de Jaca.

III

(La Méditerranée espagnole).

Quant à la mer de Syrie qui baigne le midi de l'Espagne, elle commence au Maroc et finit à Antâkia ([22]).

([18]) Littéralement le mont des Portes ou passages (défilés). Borta est la forme arabisée de Porta, la langue arabe ne connaissant pas le son *p* et le remplaçant généralement par la labiale douce *b*.

([19]) L'on voudra bien se souvenir de ce qui a été dit plus haut de l'orientation de l'Espagne d'après El-Edrîsî.

([20]) Porte de Jaca. Dire que Jaca se trouve du côté de Barcelone, pourrait paraître hasardé, si l'on songe que la première de ces villes est en Aragon, à peu près à la longitude de Lourdes.

([21]) A. Conde l'identifie avec la « Puerta de las Guardias », nom que je n'ai pas trouvé sur la carte de l'Espagne. Il y a bien La Guardia entre Pampelune et Vitoria, mais ce point se trouve trop au Sud-Ouest pour pourvoir correspondre à celui dont il s'agit ci.

([22]) Antioche, au N. de la Syrie. Il est vrai que cette ville

Digitized by Google

La distance qui sépare ces deux points est de trente-six courses marines (journées de navigation). Quant à la largeur de cette mer, elle varie (d'un point à l'autre). Ainsi la ville de Mâlaqa (Malaga au S.-E. de l'Espagne), située sur la dite mer, fait face à Mazma et à Bâdîs ([23]) sur la rive opposée : entre les deux (rives) la largueur de la Méditerranée est d'une course marine par un vent favorable et égal.

Ainsi encore Almería est située vis à vis de Henine, et entre les deux localités la mer a une largeur de deux courses marines.

La ville de Dénia ([25]) regarde Tunis, située sur la rive opposée, et entre les deux il y a trois courses marines.

Entre la ville de Barcelone et Boudjâya ([26]) qui lui fait face sur la rive africaine, on compte quatre courses à travers la mer.

Et la course marine est de cent milles.

Quant à Yâbissa ([27]), c'est une belle île, et sur la terre ferme la plus rapprochée est la ville de Dénia : entre les deux il y a une journée de navigation. Et à l'est de Yâbissa est l'île de

est située à quelque distance de la Méditerranée, mais nous avons vu plus haut qu'El-Edrîsî n'y regarde pas de si près, attendu qu'il place Santiago de Compostelle sur l'Océan Atlantique, alors que cette ville en est quelque peu éloignée. A. Conde lit Antakît et l'appelle une localité en Afrique, ce qui est très vague. D'ailleurs son opinion ne résiste pas au fait que l'Afrique ne constitue pas la limite orientale de la Méditerranée, tandis qu'Antioche se trouve très peu éloignée de l'angle nord-est de la dite mer. Au surplus, la distance qui sépare le Maroc d'Antakia est d'après El-Edrîsî de 36 courses marines, et cette distance considérable ne peut s'entendre que de deux points ausssi éloignés l'un de l'autre que le Maroc et la Syrie septentrionale. Enfin le texte arabe donne Antâkia et non Antakit, et Antâkia est bien le nom arabe d'Antioche.

([23]) Mazmah à l'embouchure du Nahr Nekor à l'Est de la ville du même nom. — Delrat Bâdîs sur la côte du Rif (Maroc), à l'ouest de Mazmah.

([24]) A 12 milles de Tlemcen, à l'ouest de l'Algérie, près de la frontière marocaine.

([25]) Au nord du cap Náo, entre Valence au N. et Alicante au S.

([26]) Peut-être Bougie, à l'est d'Alger.

([27]) Iviça (îles Pityouses).

Digitized by Google

Majorque,et entre les deux il y a une course marine. Et encore à l'Est de Majorque est l'île de Minorque qui fait face à Barcelone, et entre les deux il y a une course marine. Enfin,de l'île de Minorque à celle de Sardania (Sardaigne), l'on compte quatre courses marines.

IV

(Le cours de l'Ebre).

La ville de Sarqousta (Saragosse) est l'une des métropoles de l'Espagne. Elle est située sur le bord d'un grand fleuve appelé l'Ebre.

Celui-ci vient en partie du pays des Roûm ([28]), en partie de la région des monts de Qala'at Ayyoûb ([29]), en partie de la région de Qalahourra ([30]). Les eaux de ces fleuves se réunissent toutes à Toutîla ([31]).

Ensuite ce fleuve coule vers la ville de Saragosse, atteint plus loin Hisn Khaïra ([32]), puis la région du Nahr ez-zeïtoûn ([33]), plus loin encore Tartoûcha ([34]), et se dirige à l'ouest de cette ville vers la mer.

([28]) C'est à dire des Chrétiens. Il s'agit de la Navarre et du pays de Léon.

([29]) Calatayud au S.-O. de Saragosse, sur le Jalon, affluent méridional de l'Ebre.

([30]) Calahorra sur l'Ebre, au N.-O. de Sarragosse.

([31]) Tudèle en Navarre, en aval de Calahorra : patrie du célèbre écrivain juif Benjamin de Tudèle (12e siècle.)

([32]) Je n'ai pas pu identifier cette localité.

([33]) Littéralement le fleuve des Oliviers. A. Conde croit que c'est la rivière Cinca, affluent septentrional qui après sa jonction avec la Sègre, se jette dans l'Ebre.

([34]) Tortose prës de l'embouchure de l'Ebre. Si le cours de ce fleuve ne s'est pas modifié dans la suite des âges, El-Edrîsî commet ici une erreur. L'Ebre coule vers l'Ouest un peu en amont de Tortose et ensuite vers le Sud(Ouest et Sud d'après l'orientation d'El-Edrîsî).

Digitized by Google

V

(Une tentative d'exploration de l'Océan Atlantique).

La ville de Lisbonne est située sur la rive nord du fleuve Tage. Ce fleuve vient de la ville de Tolède, et sa largeur en face de Lisbonne est de dix milles. Le flux et le reflux s'y font abondamment sentir.

Lisbonne se trouve (aussi) au bord de la Mer Ténéreuse. Et sur la rive méridionale du fleuve, vis à vis de Lisbonne, est Hisn al-Ma'dan ([35]), ainsi appelé parce que, quand la mer est grosse, elle y rejette des parcelles d'or.

C'est de Lisbonne que partirent *les Aventuriers* ([36]) pour explorer la Mer Ténébreuse. Et dans cette ville, dans le voisinage des Bains, il y a une rue qui porte leur nom et sera connue comme la Rue des Aventuriers jusqu'à la fin des siècles.

Or donc huit hommes, tous cousins, se réunirent pour construire un navire marchand qu'ils pourvurent d'eau et de vivres en quantité suffisante pour plusieurs mois.

Ils prirent le large au premier souffle du vent d'est, et firent voile, poussés par celui-ci, pendant environ onze jours.

Ils arrivèrent alors dans une mer dont les eaux épaisses répandaient une odeur insupportable, et étaient battues par les vents et mal éclairées, si bien qu'ils croyaient fermement leur fin prochaine.

Alors ils tournèrent les voiles dans une autre direction, et après avoir couru vers le sud pendant douze jours, gagnèrent l'Ile des Moutons. Dans cette île il y a des moutons innombra-

([35]) Littéralement le Fort de la Mine : aujourd'hui Almada.

([36]) Traduction de Dozy. — A. Conde lit *al-Magroûroûn*, (c'est-à-dire, les aveuglés, les égarés dans l'illusion) et rend ce nom dans sa traduction par *los Almogawarines*. Dans son commentaire il explique Almogawarines par « los valientes en las algaras ó correrias bélicas » c'est-à-dire les vaillants, les forts dans les courses ou expéditions guerrières. — Pour justifier le sens de « Aventuriers », il faudrait lire « *al Mogarriroun* » (nom d'agent de *garrara*, se jeter tête baissée dans un péril.)

Digitized by Google

bles et n'appartenant à personne, paissant en liberté sans berger ni gardien (37).

Ils atteignirent l'île, descendirent à terre et découvrirent une source d'eau courante à l'ombre d'un figuier sauvage.

S'étant emparés de quelques-uns de ces moutons, ils les égorgèrent, mais s'aperçurent que la chair en était si amère que personne ne pouvait la manger. Ils en gardèrent seulement les peaux.

Ils poursuivirent leur course vers le sud pendant douze autres jours, jusqu'à ce qu'une île parût à leurs yeux. Ayant aperçu une habitation et un champ cultivé, ils gagnèrent l'île afin de voir ce qu'elle contenait.

Mais ils n'allèrent pas loin, car ils furent entourés par de petites embarcations, saisis et conduits dans leur propre navire vers une ville située au bord de la mer.

On les fit descendre à terre, et ils (y) virent des hommes aux cheveux roux, clair-semés et non crépus, et de haute stature. Les femmes des indigènes étaient d'une beauté merveilleuse.

Trois jours durant, ils furent tenus enfermés dans une maison. Le quatrième jour, ils eurent la visite d'un homme qui parlait l'arabe. Celui-ci leur demanda qui ils étaient, pourquoi et d'où ils étaient venus. Et ils lui racontèrent toute leur aventure. Là-dessus il leur promit qu'ils seraient bien traités, ajoutant qu'il était l'interprète du roi.

Le lendemain ils furent conduits devant le roi qui leur fit les mêmes questions que l'interprète. Et ils lui répondirent ce qu'ils avaient répondu la veille, à savoir qu'ils s'étaient aventurés en mer afin de s'assurer de ce qu'elle pourrait recéler d'étrange et de merveilleux, et afin d'explorer ses parties les plus reculées.

Lorsque le roi eut entendu leur réponse, il se mit à rire et ordonna à l'interprète de leur dire que son père avait (autrefois) enjoint à quelques-uns de ses sujets d'explorer cette mer. Ceux-ci donc l'avaient parcourue dans sa largeur pendant un mois jusqu'à ce que la lumière leur eût fait défaut, ce qui les avait obligés à s'en revenir sans avoir obtenu ni avantage ni profit.

(37) A. Conde voit dans cette île l'une des Canaries.

Digitized by Google

Ensuite le roi fit donner aux étrangers de bonnes espérances par son interprète, afin qu'ils conçussent une bonne opinion de lui, et ainsi fut fait.

Puis ils furent reconduits dans leur prison, et ils y furent retenus jusqu'à ce que le vent d'ouest commençât à souffler. Alors on les mit dans une barque, on leur banda les yeux, et on les fit voyager sur mer pendant un assez long espace de temps. « D'après notre estimation, dirent-ils (plus tard), notre voyage dura trois jours et trois nuits, jusqu'à ce que nous arrivâmes à une terre. Alors on nous fit sortir de la barque et descendre à terre, après nous avoir lié les mains derrière le dos, puis on nous abandonna sur le rivage. Nous y restâmes jusqu'au lever du soleil dans un état angoissant et affreux à cause des liens qui nous serraient très fort. A la longue nous entendîmes du bruit et des voix d'hommes, et là-dessus nous nous mîmes à crier tous ensemble. Une troupe d'hommes vint à nous et nous trouva dans ce triste état. Ils nous débarrassèrent de nos liens et se mirent à nous interroger.

« Et nous leur racontâmes nos tribulations. Or, c'étaient des Berbères, et l'un d'eux nous dit : Savez-vous à quelle distance vous êtes de votre pays ? Nous répondîmes : Non ! et il reprit : Entre l'endroit où vous êtes à présent et votre pays, il y a une distance de deux mois. »

Alors le chef de la troupe dit : Wa la Asafy (38) ! Et l'endroit s'appelle encore aujourd'hui Asafy. C'est un port situé à l'extrémité du Maroc (39).

ED. P. LOOS.

(38) Littéralement : o, ma douleur ! c'est à dire : Hélas !

(39) D'après A. Conde, Asafia ou Safia sur la côte occidentale du Maroc (au N. de Mogador et de l'Oued Tensift, et au S. de Masagan). Comme nos chroniqueurs du moyen âge, les auteurs arabes aiment à rattacher l'étymologie des nom des villes à quelque fait merveilleux, voire à quelque fable. (cf. Antwerpen dérivé à tort de Hand et werpen ; Malines rapproché de Maris linea, etc., etc.).

Digitized by Google

MÉLANGES

Une charte inédite de Philippe-Auguste

Au cours de recherches récentes faites au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale à Paris, nous avons eu la bonne fortune de découvrir dans un des volumes de la Collection de Picardie, dite Collection de dom Grenier, la copie d'une charte inédite de Philippe-Auguste.

Les tomes 264 à 271 de cette collection manuscrite (1) sont consacrés à l'histoire de Laon et du Laonnais et contiennent des documents de nature fort diverse : mémoires, notes, copies de chartes, tables de cartulaires etc...

Ces volumineux in-folio sont l'œuvre d'un savant bénédictin, dom Bugniâtre. Né à Laon en 1718, il se consacra aux belles-lettres et aux études historiques, et écrivit — sur le modèle des histoires provinciales composées par les Bénédictins au XVIIIe siècle - un volumineux « *Mémoire sur l'état politique et ecclésiastique de la ville de Laon* » (2). Cet ouvrage, très intéressant d'ailleurs, ne put être publié, faute de ressources suffisantes ; il forme aujourd'hui les tomes 264 à 266 de la collection de Picardie.

Pour mener à bien cette œuvre d'érudition, dom Bugniâtre s'était livré à un dépouillement très étendu des archives du Laon-

(1) Ph. LAUER. *Collections manuscrites sur l'histoire des provinces de France. Inventaire* (Paris, 1905-1911) 2 vol. in-8°, t. II, p. 172.

(2) Il mourut en 1779. Cf. THILLOIS : « *Notice sur dom Bugniâtre, historien de Laon* » dans *Bulletin de la société académique de Laon* t. XVI (1867), p. 146 sq.

Digitized by Google

nais : les nombreuses copies qu'il avait rassemblées, et qui constituent un appendice de pièces justificatives à son « *Mémoire* », sont heureusement conservées et forment les tomes 267 à 271 de la susdite collection.

Au tome 267 figurent du folio 77 au f° 80 *v°* des extraits du cartulaire de St Thierry de Reims (³).C'est parmi ces extraits que se trouve au f° 79*v°* la copie de la charte de Philippe Auguste, qui nous occupera ici :

Cet acte ne figure pas dans le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* publié par L. Delisle (⁴). La publication du *Recueil des actes de Philippe-Auguste* par le comte Delaborde ne s'étendant encore que jusqu'au 31 octobre 1194, nous avons cru utile de publier ici cette pièce inédite (⁵).

Quelques historiens ont déjà signalé incidemment son existence.

G. Marlot (⁶), dans son *Histoire de Reims,* sans la citer expressément, en résume le contenu en ces termes : « La conciergerie de la maison dite la tour royale de Laon fut accordée à Raoul de Villers, parent de Guy de Bétisy, bailly du siège royal de Laon, par Philippe-Auguste(1203), le 24e de son règne... »

(³) Quelques extraits du même cartulaire se trouvent dans le tome 74, f° 71 sq., de la collection Duchesne, à la Bibliothèque Nationale. Sur ce cartulaire, v. H. Stein : *Bibliographie générale des cartulaires français* (Paris, 1907, in-8°), p. 433, n° 3156.

(⁴) Paris : 1856, 1 vol. in-8°.Ajoutons que la table de Bréguigny ne le signale pas non plus.

(⁵) *Recueil des actes de Philippe-Auguste* : t. I (Paris, 1916, in-4°, (1 novembre 1179 - 31 octobre 1194) par le comte Delaborde, dans : Chartes et diplomes relatifs à l'histoire de France, publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

(⁶) G. Marlot. *Histoire de la ville, cité et université de Reims* (Reims : 1843-1846. 4 vol. in-4°) Publication de l'Académie nationale de Reims, t. I, p. 377.

Cet ouvrage, qui n'a pas été publié du vivant de l'auteur, est l'édition originale et complète du résumé latin qui avait paru en 1666-1679 (Lille-Reims) en 2 vol. in f° sous le titre : *Metropolis Remensis historia, a Frodoardo digesta, plurimum aucta et illustrata.*

Digitized by Google

Ces mots (surtout le 24e de son règne) paraissent prouver que Marlot —qui écrivait à Reims — avait cette charte ou une copie de cette charte, sous les yeux en rédigeant ce passage.

Melleville y (7) fait également allusion : mais je ne crois pas qu'il en ait vu l'original ni même une copie. Cet historien local, plus préoccupé de pittoresque que d'exactitude, en a donné une interprétation complètement erronnée : il prétend notamment que la conciergerie du palais royal de Laon, de simple office qu'elle était, fut changée en fief héréditaire par Philippe-Auguste en 1203. La lecture du texte de la charte prouve l'évidente inexactitude de ses dires.

Enfin, plus récemment, M. L. Broche, archiviste départemental de l'Aisne, a signalé ce document dans un article fort instructif consacré à l'ancien palais des rois à Laon (8).

Un mot maintenant du contenu de cette charte. Philippe-Auguste y donne à Raoul de Villers, cousin de Guy de Béthisy, la conciergerie du palais des rois à Laon, que l'un de ses ancêtres avait déjà détenue.

On connaît l'importance de Laon à la fin de l'époque carolingienne (9).

« Quand il n'y avait plus de France, il y avait Laon » a écrit M. G. Hanotaux dans un article consacré à cette vieille cité de France (10).

Au xe siècle, Laon était considéré par les contemporains comme la capitale du royaume(11). A cause de sa situation centrale dans

(7) Melleville, *Histoire de Laon* (Laon : 1846, 2 vol. in-4°), t. I, p. 403.

(8) L. Broche, dans *Bulletin de la société académique de Laon*, t. XXXI (1900-1904), p. 202.

(9) Cf. F. Lot, *Les derniers carolingiens*, Paris, 1891, in-8°, passim.

(10) *Revue des Deux Mondes*, a° 1901, n° 2, p. 1 : *Une ville moyenne : Laon.*

(11) Richer, *Historiarum libri IV* (ed. G. Waitz dans les SS. in usum scholarum 1877), p. 87, III, 2. : *Laudunum, ubi ex antiquo regia esse sedes dinoscitur* . — Plusieurs diplômes de Lothaire sont datés de Laon : V. Halphen et Lot. *Recueil des actes de Lothaire et Louis V* (Paris, 1908, in-4°), n° i, iii, iv, v, vii, xv,

Digitized by Google

le Nord de la France et de sa forte position stratégique, les rois y faisaient de fréquents séjours ; ils y avaient un palais. Ce palais carolingien « la vieille-cour-le-roi » des auteurs laonnais, était situé près de l'abbaye de St Jean, qu'il englobait peut-être dans son enceinte(12).Louis d'Outremer l'avait muni avant 949(13) d'une tour, dont Charles de Lorraine en 988 (14) renforça les défenses. C'est ce palais, situé à l'intérieur de la ville, que Flodoard appelle communément *arx* (15), afin de le bien distinguer du *castrum* ou *civitas*, fortifié lui-aussi.

Dès le règne de Louis VII — vers 1151 ou 1152 probablement (16) — ce palais fut abandonné : la cour royale fut transferée à l'entrée du bourg. Ce nouveau palais, entouré de murailles, était défendu, du côté du bourg, par une grosse tour d'angle (17).

De quel palais s'agit-il dans la charte de 1203 ? La réponse n'est pas douteuse : c'est au palais du XIIe siècle que Philippe-Auguste fait allusion. Quant à l'ancêtre de Raoul de Villers, qui avait possédé naguère cette conciergerie (*consergeriam quam... antecessor suus... habuit*), est ce un concierge du châ-

XVIII, XXI, etc... Gerbert, *Epistolae* (éd. J. Havet. Paris, 1889), n° 119, p. 108 : *urbs regia*. La *Chanson de Raoul de Cambrai*, (ed. P. Meyer et A. Longnon, vers 5912) appele Louis IV d'Outremer roi de Montloon (*Mons Lauduni*).

(12) HALPHEN ET LOT, *Rec. des actes de Lothaire et Louis V*, p. 4 n° I (a° 954), p. 136 n° LVIII (a° 958 : faux).

(13) FLODOARD, *Annales* (ed. Ph. Lauer : 1906), p. 122.

(14) RICHER (éd. Waitz, p. 136-137), IV, 17 et 19. Ce fait se rapporte assurément à l'année 988 et non, comme le croit Waitz à l'année 987, Charles de Lorraine ne s'étant emparé de Laon qu'au printemps 988. Voir GERBERT, *Epistolae* (ed. J. Havet), p. 105, n° 115, n 1.

(15) FLODOARD, *Annales* (ed. Lauer), pp. 51, 70, 123, années 931, 938, 949, etc...

(16) A. LUCHAIRE, *Etude sur les actes de Louis VII* (Paris, 1885 in-4°), p. 184, n° 263.

(17) Cette tour que les auteurs anciens appelaient tour de Louis d'Outremer, en interprétant d'une façon erronnée le texte de Flodoard, ne disparut qu'en 1831. V. BROCHE, *art. cité*, p. 201.

Digitized by Google

teau carolingien ou de celui de Louis VII? Il n'est pas possible de répondre avec certitude a cette question ; il me parait toutefois que la charte de Philippe-Auguste offre une présomption en faveur de la seconde hypothèse. Peut-être n'est-il pas téméraire de voir en lui le premier concierge du nouveau palais royal.

Cette conciergerie constituait un fief héréditaire,relevant directement du roi de France : le concierge prélevait à Laon et environs certains droits utiles, tels une part des revenus de la justice prévôtale et du rouage. Ses obligations, fort légères, consistaient à fournir au grand bailli, au prévôt et au bailliage des salles pour y tenir la justice ([18]). L'histoire de cette institution ne présente par ailleurs, guère d'intérêt.

L'authenticité de l'acte ne doit pas être mise en doute : l'excellente introduction diplomatique placée par L. Delisle en tête de son *Catalogue* en fournit la preuve :

L'invocation de la Ste Trinité, la formule *Rex francorum*,, l'annonce constante du sceau et du monogramme, se retrouvent dans notre charte, comme dans toutes les autres de Philippe-Auguste ([19]).

La date ne soulève aucune difficulté ; de même que les autres chartes ([20]) de ce souverain, celle-ci est datée du lieu,de l'année de l'incarnation et de l'année du règne. La 24e année du règne va du 1 novembre 1202 au 31 octobre 1203. D'autre part l'emploi du style pascal étant de règle à cette époque en France([21]), et Pâques tombant en 1203 le 6 avril,la charte doit être datée : 6 avril - 31 octobre 1203. Elle a très probablement été donnée au mois d'août ; nous savons , en effet, que Philippe-Auguste résidait alors à Mantes et qu'il y délivra plusieurs chartes ([22]).

La clause annonçant les témoins est rigoureusement de style. Enfin les témoins eux-mêmes sont ceux qui apparaissent dans toutes les chartes du roi. Le tableau qu'en a dressé L.Delisle rend la vérification facile ([23]).

([18]) MELLEVILLE, *op. cit.*, t. I, p. 430.
([19]) DELISLE, *op. cit.*, p. LXV-LXVI.
([20]) Idem, p. LXVII.
([21]) Giry, *Manuel de diplomatique* (Paris, 1894), p. 111.
([22]) DELISLE, *op. cit.*, p. 176-177, n° 773-781.
([23]) Idem, p. LXXXI.

Digitized by Google

6 avril - 31 octobre 1203 (probablement août). Mantes.

Charte de Philippe-Auguste, accordant la conciergerie du palais royal de Laon à Raoul de Villers.

In nomine sanctae et individuae trinitatis, amen. Philippus Dei gratia, Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri, quod nos Radulphum de Villers, consanguineum fidelis ballivii nostri Guidonis de Bertisiaco, custodem domus nostrae de Lauduno constituimus, et eidem Radulpho et heredibus ejus, consergeriam nostram Lauduni in perpetuum concessimus, habendam sicut antecessor suus eam habuit. Quod in perpetuam obtineat stabilitatem sigilli nostri auctoritate et regii nominis caractere inferius annotato, presentem paginam praecepimus confirmari. Actum Medunte anno incarnati verbi 1203, regni vero nostri anno 24. Adstantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa : dapifero nullo — S. Guidonis buticularii — S. Mathaei camerarii — S. Drogonis constabularii. Data vacante cancellaria.

FERN. VERCAUTEREN.

Une édition nouvelle de la charte d'affranchissement de Colmont (1170)

J'ai découvert jadis, publié et commenté (1) le texte de la charte d'affranchissement de Colmont (1170), charte intéressante comme on sait pour la connaissance de l'ancien droit urbain liégeois. M. Gessler a trouvé que le texte que j'avais édité était relativement incorrect et absolument insuffisant au point

(1) *La charte d'affranchissement de Colmont en* 1170 *et ses confirmations*, dans le *Bull. de la Soc. scient. et litt. du Limbourg*, t. 35, p. 79 et ss. et p. 179 et ss.

Digitized by Google

de vue philologique (2) et il en a donné une édition nouvelle (3).

Que vaut scientifiquement cette édition et peut-elle être considérée comme définitive? C'est ce que je me propose d'examiner ici.

La charte de Colmont nous est parvenue dans deux confirmations (4) se plaçant l'une entre les années 1195-1218 (5), l'autre en l'année 1295. Il existe donc deux textes. Fort différents quant à la forme, ils sont identiques quant au fond (6).

Voici comment procède M. G. :

1° Au lieu d'élaborer un texte unique avec les variantes au

(2) Je reconnais le bien fondé des observations de M. G. Toutefois, sans d'ailleurs pour cela vouloir me justifier, je me borne à constater que les corrections apportées par M. G. sont purement formelles et ne modifient en rien, soit le contenu de l'acte, soit le commentaire que j'en ai donné.

(3) *De Keure van Colmont* (1170), dans *Versl. en Meded. der Kon. Vl. Academie*, 1925, pp. 13-19.

(4) Ces documents qui sont des traductions en langue flamande se trouvent transcrits en tête d'un registre aux œuvres d'Overrepen (1642-1665) conservé aux Archives de l'État à Hasselt.

(5) J'ai eu le tort dans mon édition de la charte de Colmont (M. G. verse dans la même erreur) d'admettre une confirmation datée de l'année 1270. Comme c'était essentiellement la charte de 1170 qui m'intéressait, je n'ai pas prêté grande attention aux formules des chartes confirmatives. Une confirmation porte la date de 1270. Je l'ai adoptée sans plus. Or, les témoins qui figurent dans ce prétendu acte de 1270 se retrouvent dans les actes lossains des premières années du XIIIe siècle. On les trouvera réunis dans l'article de J. Lyna. *De oorsprong van den Adel in het graafschap Loon*, dans *Bull. de la Soc. scient. et litt. du Limbourg*, t. 37, pp. 21-28. — Il en résulte que la liste de témoins et la formule de date que je croyais être de 1270, doivent être rattachées à la confirmation de 1195-1218. La mauvaise lecture 1270 s'explique peut-être par le fait que la confirmation portait la date de « XIIe seventien « et que le copiste aura lu » XIIe seventich » (1270 au lieu de 1217).

(6) C'est la raison pour laquelle je n'en ai pas donné d'édition critique. Et si je me suis servi du texte inséré dans la confirmation de 1295, c'est que les noms des témoins y sont plus correctement écrits que ce n'est le cas dans la confirmation de 1195-1218, sans compter qu'il y est fait mention de sept témoins au lieu de cinq.

Digitized by Google

bas de la page, il publie les deux textes en regard sans chercher à déterminer si l'un n'est pas meilleur que l'autre, sans nous informer si les comtes Louis et Arnoul qui s'y trouvent mentionnés sont Louis I ou Louis II, Arnoul IV ou Arnoul V, sans nous faciliter le choix entre les lectures Bernard van Keluch ou Renaert van Kessenich, Laco van Couterschen ou Rasoe van Cortersen. Cette édition n'est en rien une édition critique ; c'est simplement un rassemblement préliminaire de matériaux.

2° Dans cette édition, la charte de 1170 se présente sous l'aspect que voici : Un comte Louis de Looz et ses deux frères Henri et Arnoul disent affranchir le village de Colmont. Suivent le dispositif, la formule de l'obligation, les souscriptions des témoins, la formule de date (1170). Or, un Louis, comte de Looz, qui avait deux frères Henri et Arnoul est Louis II qui régna de 1195 à 1218 (7). Il n'a donc pu octroyer de charte en 1170.

Et alors, ou bien le document doit être daté d'une année qui se place entre les années 1195 et 1218, ou bien, et c'est la solution à laquelle je m'étais arrêté, le document réunit des parties empruntées à deux documents distincts, d'un document de 1170 pour le dispositif, les souscriptions des témoins (8), la formule de date, et d'un document de 1195-1218 pour le protocole initial et la formule de l'obligation (9).

Aussi avais-je édité séparément ce qui appartenait au document de 1170 et ce qui appartenait au document de 1195-1218(10).

M. G. ne s'est pas rendu compte que le texte qu'il rééditait

(7) Daris, *Histoire de la bonne ville, de l'église et des comtes de Looz*, t. 2, p. 433.

(8) Car je retrouvais trois de ces témoins dans des documents de 1150, 1154, 1166, et 1176.

(9) Ce qui revient à dire qu'il aura existé une charte de 1170 reproduite dans une confirmation de 1195-1218, puis que, plus tard, des deux actes, un scribe négligent aura fait un seul.

(10) Dois-je dire que si j'avais à refaire mon édition, j'ajouterais à ces fragments du diplôme de 1195-1218 les fragments de ce que j'avais considéré comme appartenant à une confirmation de 1270 ?

Digitized by Google

soulevait des difficultés d'interprétation que j'avais essayé de résoudre et, se bornant à reproduire le texte du scribe du XVIIe siècle, il a donné une édition qui a l'inconvénient d'être périmée dès son apparition.

3° Le texte de M. G. n'est pas non plus absolument correct au point de vue paléographique ; mais ce sont des vétilles et je n'insiste pas. Un mot seulement relatif à l'établissement du texte : Dans son édition, la confirmation dite de 1270 (en réalité 1195-1218) se termine par la mention des témoins, puis par le mot *dameris*, comme ceci : *Willem van Hasselt, pastor die desen brieff gescreven heft, ende heer Gelis, gerichtsdraegere, dameris.* J'ai contrôlé le texte, M. G. a bien lu. Que signifie ce mot *dameris* qui ne figure ni dans Ducange ni dans Verdam? Je suis tenté de croire que c'est tout bonnement la signature du scribe. Le scribe qui a transcrit les documents relatifs à Colmont avait nom van der Meeren ([11]). C'était un latiniste, car, dans un registre aux œuvres d'Overrepen (1626-1642), au f° 151, il a transcrit des vers latins. Il aura latinisé son nom d'une façon telle quelle. Van der Meeren =Dameris (avec l'accent tonique sur l'*e*). M. G. aurait-il une autre explication? Dans ce cas, il aurait dû nous la donner. S'il n'en avait pas, en bon éditeur, il aurait dû faire suivre le mot *dameris* d'un (*sic*) ou d'un (?).

4° M. G. a fait précéder son édition de deux pages d'introduction où j'aurais plus d'une chose à relever. Une remarque seulement : Le comte Louis I, écrit-il, accorda une charte de libertés aux habitants de son *castrum* de Colmont. Or, *castrum* signifie château-fort et la charte d'affranchissement vise non pas les habitants du *castrum* mais uniquement les gens du village (du *dorp* pour parler comme la charte) qui s'étend à ses pieds. C'est partout la même chose. Les habitants des *castra* sont si peu visés par les chartes d'affranchissement qu'ils échappent à leurs stipulations.

5° Un mot, pour finir, sur la valeur de l'édition de M. G. au point de vue purement philologique. Comme je ne suis pas philologue, j'ai interrogé un spécialiste. Pourquoi, alors que les ar-

([11]) Voir f° de garde et f° 5 du registre d'Overrepen précité.

Digitized by Google

chives de Hasselt, par exemple, renferment des milliers d'actes authentiques du XVIIe siècle parfaitement datés, pourquoi attacher une importance philologique à une traduction dont on ignore si elle est entièrement du XVIIe siècle ou si elle n'est pas le remaniement imparfait d'un texte plus ancien? Car la langue y est peu sûre : On y rencontre les formes *burch, borscher, burgscher* ; *naercomeren, naecoemeren, nacomende.* En second lieu, pourquoi, *sans prévenir le lecteur,* réunir des mots que le document donne séparés, tels *die ghene, den ghenen, daer in, op dat daer bij* ; pourquoi séparer des mots que le document donne réunis, tels *inder, inden, vanden, opden* ; pourquoi, alors que le texte donne partout *ij* écrire tantôt *y*, tantôt *ij* ; pourquoi aux *int* et *vuijtgedruckt* substituer *in't* et *uytgedruckt* ; pourquoi *kundlich* au lieu de *kundich*?

A. HANSAY.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Das Śrautasūtra des Āpastamba, achtes bis fünfzehntes Buch, aus dem Sanskrit übersetzt von W. Caland. Verhandelingen der Koninklijke Academie van Wetenschappen te Amsterdam (Afdeeling Letterkunde. Nieuwe reeks, deel XXIV, n° 2). (1924). 1 vol. in-8°, 467 p.

Toute la littérature védique est pous ainsi dire basée sur le sacrifice. Or si nous voulons connaître le sacrifice védique dans tous les détails de sa liturgie si compliquée, aucuns textes ne peuvent mieux nous guider que les śrautasūtras, les manuels liturgiques du grand culte. Mais l'interprétation de ces textes, composés par des prêtres et pour des prêtres auxquels les rites du sacrifice étaient familiers, est pour nous souvent difficile et c'est pourquoi, bien que quelques uns des śrautasūtras soient édités depuis longtemps, aucun — sauf le Vaitānasūtra, qui est moins important et moins ancien que les autres — n'a été traduit entièrement, jusqu'à présent.

Mr W. Caland, le savant indianiste à qui nous devons l'édition du śrautasūtra de Baudhāyana et tant de travaux excellents sur le rituel, a entrepris la traduction complète du śrautasūtra d'Āpastamba.

Ce sūtra, qui est un des plus étendus des śrautasūtras du Yajurveda, appartient à l'école des Taittirīyas. Mais, chose remarquable, au lieu de se fonder uniquement sur les textes de l'école des Taittirīyas (Taittirīya-saṃhitā, Taitt.-brāhmaṇa, Taitt.-āraṇyaka), il emprunte assez souvent les règles qu'il donne, aux textes d'autres écoles, et particulièrement aux textes de l'école des Vājasaneyins (Śatapathabrāhmaṇa). Un autre trait qu'il faut noter, c'est que, dans ce manuel liturgique composé pour l'adhvaryu, c'est-à-dire pour le prêtre chargé de la besogne matérielle du sacrifice, plusieurs chapitres sont consacrés à l'exposé du rôle qu'y jouent le hotar (ou invocateur), le brahman (ou surveillant), et le sacrifiant.

Digitized by Google

Le premier volume de la traduction de Mr W. Caland a paru en 1921 dans la collection des *Quellen der Religions-Geschichte* (Van den Hoeck und Ruprecht : Göttingen) et comprend les livres 1-7, c'est-à-dire les livres qui décrivent le sacrifice de la pleine lune et de la nouvelle lune (darśapūrṇamāsa-iṣṭi), l'établissement des feux sacrés (agnyādhāna), l'agnihotra, le sacrifice des prémices (āgrayaṇa-iṣṭi), et le sacrifice sanglant (paśubandha). — La matière traitée dans le deuxième volume qui a paru en 1924 dans les « Verhandelingen der Koninkl. Akad. der Wetenschappen » à Amsterdam, est plus importante encore. Ce volume, en effet, comprend : l'exposé des sacrifices des trois saisons de quatre mois (cāturmāsyas) (livre 8) ;l'exposé des rites expiatoires (prāyaścittas) qu'il faut accomplir pour réparer les fautes commises au cours d'une iṣṭi ou d'un paśubandha (livre 9) ; l'exposé de la forme normale du sacrifice de soma (agniṣṭoma) (livres 10-13) (p. 117-364) ; l'exposé des autres sacrifices de soma d'un seul jour (ukthya, ṣoḍaśin, atirātra, aptoryāma) ; l'exposé du sacrifice sanglant de onze victimes ; l'exposé du rôle du brahman pendant le sacrifice de soma ; l'exposé des rites expiatoires de ce sacrifice (livre 14) ; et enfin l'exposé du pravargya.

La majeure partie de ce deuxième volume est donc consacrée au sacrifice de soma, et l'on sait combien la connaissance de ce sacrifice, qui occupe la première place dans le rituel védique, est nécessaire,à quiconque étudie le Rigvéda.Cette partie constitue un complément extrêmement utile de la description du sacrifice de soma que Mr Caland a publiée, en français, en collaboration avec Victor Henry sous le titre : « L'Agniṣṭoma » (Leroux. Paris, 1906.)

Mais la première partie du volume est également fort intéressante,car elle nous offre la description détaillée d'un groupe de sacrifices importants,qui jusqu'à présent ont été peu étudiés : les cāturmāsyas ou sacrifices des trois saisons de quatre mois.

Encore inachevée — mais on peut espérer que le troisième volume sera publié bientôt —, la traduction de Mr Caland apparaît dès aujourd'hui comme une œuvre de premier ordre, comme un bel exemple de patience consciencieuse et d'exactitude scientifique.

La traduction de chaque règle (de chaque sūtra) est accompagnée de notes, dans lesquelles l'auteur indique les sources d'Āpastamba, renvoie à des passages parallèles d'autres sūtras, et donne souvent, soit en résumé, soit en entier, les explications du rite, telles qu'elles se trouvent dans le Taittirīya-brāhmaṇa ou dans les parties brāhmaṇas de la Taittirīya-saṃhitā.

Digitized by Google

Selon les habitudes des auteurs de sūtras, lorsqu'Āpastamba, cite les mantras (les formules, les stances) de la saṃhitā de son école (c'est à dire les mantras de la Taittirīya-saṃhitā), il n'en donne que les premiers mots, attendu que la saṃhitā est supposée connue. Mais, presque toujours, Mr Caland nous donne la traduction de ces mantras en entier.

Chacune des divisions principales de l'ouvrage est précédée d'une table, qui sert à orienter le lecteur et qui constitue un exposé succinct de chacun des sacrifices décrits en détail par Āpastamba.

La publication du livre de Mr Caland, qui nous donne ainsi, avec toutes les garanties que peut offrir une profonde érudition, la première traduction complète d'un grand śrautasūtra, marque véritablement une étape importante dans l'histoire des études sur le rituel védique. Pour toutes les recherches qui se feront dans le domaine de l'ancienne liturgie de l'Inde, cet ouvrage sera une aide des plus précieuse.

P.-E. DUMONT.

A. Carnoy. *Manuel de linguistique grecque. Les sons, les formes, le style.* Louvain, éditions Universitas ; Paris, Éd. Champion, 1924. in-8°, 426 pp.

M. Carnoy a voulu fournir aux étudiants un manuel commode pour l'étude scientifique de la grammaire grecque. L'idée était excellente : depuis l'ouvrage de V. Henry, qui a vieilli, il n'existait, en langue française, aucun traité élémentaire de linguistique des langues classiques, et les étudiants qui devaient compléter le cours, forcément succinct, de leur professeur, en étaient réduits à feuilleter la *Griechische Grammatik* de Brugmann-Thumb, le *Handbuch* de Hirt, voire le *Grundriss*. Quel cauchemar pour ceux qui n'avaient pas le feu sacré ! De pareils ouvrages ne pouvaient donner aux tièdes l'initiation qui leur manquait. Cette lacune n'a d'ailleurs pas échappé aux linguistes français : on sait que MM. Meillet et Vendryes viennent de publier un *Traité de grammaire comparée des langues classiques*.

Sous une forme plus modeste, M. Carnoy donne l'essentiel des faits grecs : une introduction sur la langue grecque, sur les dialectes grecs et sur les langues littéraires ; la phonétique ; quelques mots de l'accent grec et des faits d'analogie ; l'étude de la morphologie ; l'emploi des formes, c'est à dire, en somme, la syntaxe moins tous les faits de stylistique, que M. Carnoy groupe dans un dernier chapitre.

Digitized by Google

L'ouvrage a beaucoup de qualités. Pour l'apprécier, il faut ne pas perdre de vue la difficulté de la tâche. Sans aller aussi loin que M. Niedermann dans son *Précis de phonétique historique du latin*, M. Carnoy voulait réaliser ce tour de force qui consiste à faire de la grammaire comparée sans comparaisons : la contribution des autres langues indo-européennes est réduite au minimum, à l'exception du latin — que l'auteur a eu bien raison d'utiliser dans la mesure du possible — et du sanscrit (mais comment faire de la grammaire comparée sans recourir au sanscrit ?) La seconde moitié du livre, surtout, est très accessible : c'est une syntaxe intelligente de la langue grecque ; ici, le manuel de M. Carnoy pourrait remplacer les grammaires grecques élémentaires : sa syntaxe est assez complète pour qu'on puisse se passer des ouvrages purement descriptifs. De plus, M. Carnoy a développé longuement la stylistique, à laquelle on attache d'ordinaire si peu d'importance. Avec beaucoup de perspicacité, il a cherché à déterminer les caractères de la langue grecque : simplicité, concision, caractère concret, objectivité et subjectivité, cohésion, harmonie, flexibilité. Il y a de très bonnes pages dans tout le volume, mais surtout dans ce dernier chapitre.

Cependant, l'ouvrage de M. Carnoy ne nous paraît pas être à l'abri de toute critique. Nos observations peuvent se grouper sous deux chefs : destiné aux étudiants, un manuel doit posséder à la fois des qualités scientifiques et des qualités pédagogiques.

Au point de vue scientifique, le traité de M. Carnoy ne présente pas toujours la rigueur désirable. L'auteur est parfois assez hardi : pp. 58 et 83, il explique, sans hésiter, la longue du nom. *πούς*, dor. *πώς*, par la disparition d'une syllabe : un ancien **pódos* se réduit à *póds*, ce qui entraîne un allongement compensatoire. Dans le cas de *θήρ*, M. Carnoy semble citer *ferus* à l'appui de sa thèse ; mais *ferus* est secondaire. Cette syncope de « formes dissyllabiques proto-indo-européennes » nous paraît bien hypothétique. Nous ne croyons pas non plus que *sēdimus* représente **sesdomos* et *cēpimus* **kakpomos*.

Certaines traductions de M. Carnoy sont discutables : la traduction « Il les harangua en ces termes », rend-elle bien tout ce qui est dans le grec *παρῄνει θαρρύνων τοιάδε* ? (p. 305). — P. 304, M. Carnoy, voulant montrer la concision du grec, signale l'absence de substantifs inutiles à l'intelligence du texte ; exemple : « de *façon* maladroite » = *ἀπείρως* ; ici, le substantif n'est pas une « cheville » : il indique ce qui est en grec dans *-ως* ; le grec est plus concis, soit, mais nous pouvons dire « maladroitement ». Plusieurs des expressions françaises ont été choisies à dessein par M. Carnoy pour établir sa thèse, ce ne sont pas les

Digitized by Google

formes les plus concises du français : ἡ μουσική = « l'*art* musical », mais nous disons « la musique ». Ne pourrait-on citer des cas où le français est plus concis? Le fait général nous paraît vrai, mais les exemples ne sont pas tous heureux.

Au point de vue pédagogique, les affirmations osées et les inexactitudes sont aussi regrettables ; certaines erreurs ne le sont même qu'à ce point de vue ; elles sont tellement grossières qu'on doit les attribuer à des inattentions. Nous n'apprendrons pas à M. Carnoy que les parlers « achéens » se sont maintenus en Arcadie, en Pamphylie et à Chypre, et non, comme il l'affirme p. 18, en Arcadie, en Pamphylie et en Crète, (où il en reste seulement quelques traces) ; mais les débutants n'apercevront pas l'erreur. Écrire que le dialecte d'Athènes (car le *il* de la p. 21 ne peut représenter que l'attique, cité p. 20) « simplifie *νν*, *ρρ*, *λλ* (pour *νF*, *ρF*, *λF*) en *ν*, *ρ*, *λ*, avec allongement compensatoire », c'est commettre une erreur que les initiés rectifieront tout de suite, mais le livre n'est pas écrit pour eux.

Ces fautes d'inattention ou d'impression sont assez fréquentes ; il y a d'ailleurs dès le début (p. 2 : *chapitres consacrées*) des fautes d'orthographe trop nombreuses, ce qui est moins important et cependant regrettable : elles auraient dû figurer dans l'errata (cf. p. 306, *τίς* pour *τις* ; p. 377, *Socrate* pour *Isocrate*.) La langue de M. Carnoy n'est pas impeccable (cf. p. 5, la phrase : *C'est elle, enfin... de la Grèce* ; p. 16 : *Il paraît établi... en Germanie* ; pp. 40 et 119 : *d'après que l'on a affaire à*), et nous ne pouvons en prendre notre parti : de nombreux étudiants qui auront ce manuel entre les mains enseigneront plus tard le français. Nous regrettons particulièrement que l'auteur ait employé une terminologie parfois pompeuse (p. 221 : *La phrase est l'expression de l'analyse aperceptionnelle d'une représentation totale* ; p. 228, note : *se visualiser* ; p. 315 : *emphase deictique*, etc.), souvent imprécise (p. 1 : *radicaux, terminaisons* ; p. 150 : *une sorte de suffixe éye/o*, etc.) Un peu partout, l'imprécision nous déplaît : M. Carnoy qui a admis les graphies usuelles des sifflantes sanscrites (*vaçram*, p. 66 ; *çreyas*, p. 101, etc.) écrira, p. 200, un *lashati* ; p. 191, on lit *sanomi*, et p. 199, *sanômi* (cf. p. 21, *Péloponnèse*, et p. 23, *Péloponèse*).

Signalons encore quelques inconséquences qui pourraient dérouter l'étudiant. M. Carnoy, qui, dans les premières pages, s'est montré soucieux d'expliquer les choses les plus élémentaires, emploie, p. 22, l'expression « l'*ϱ* voyelle » (pourquoi pas *r* ?), sans explication. De même, pour l'emploi du signe *ϱ*². — P. 117, l'auteur, contrairement à son habitude, cite une forme celtique : irl. *teoir*, qui représente l'ancien féminin du nom de nombre

Digitized by Google

« trois », mais pourquoi citer cette forme d'un type anomal? On retrouve cet ancien féminin en sanscrit, mais il n'existe ni en grec ni en latin. Par contre, M. Carnoy aurait pu citer, pour les noms de nombre, quelques formes celtiques, qui auraient illustré ses explications : par exemple, pour « cinq », v. irl. *cóic* (à rapprocher du latin pour l'assimilation), irl. mod. *cúig*, gall. *pump* ; pour « huit », irl. *oct*, etc. — P. 142, une note sur sancrit *syân* nous dit : «*-nt* se réduit à *-n* en sanscrit » ;que pensera l'étudiant, s'il se reporte p. 96, où il a lu : « sans.*kurvant* « faisant », *bhavant* « étant »?

Enfin, nous regrettons que M. Carnoy n'ait cité qu'incidemment les ouvrages auxquels les étudiants peuvent se référer ; les ouvrages français ou belges (le dictionnaire étymologique de M. Boisacq, par exemple) sont à peine mentionnés ; pourtant, les professeurs de nos universités ont l'habitude de donner à leurs élèves une riche bibliographie, et nous leur savons gré de nous faire connaître les instruments de travail.

C'est donc au professeur qu'il appartiendra de compléter et de rectifier les données de ce *Manuel de Linguistique grecque* : employé sous la direction du maître, l'ouvrage rendra de grands services, mais il ne peut être utilisé sans contrôle : il a été, semble-t-il, composé un peu rapidement et surtout mal relu. Nous espérons que l'auteur ne nous tiendra pas rigueur de nos critiques, parfois pointilleuses : en linguistique, plus encore que dans toute autre science, il n'y a pas de vétilles.

R. FOHALLE.

Erich Bethe. *Homer, Dichtung und Sage.* Zweiter Band : Odyssee, Kyklos, Zeitbestimmung. Nebst den Resten des troischen Kyklos und einem Beitrag von Franz STUDNICZKA. — Leipzig et Berlin, Teubner, 1922, 1 vol. in-8°, xv-392 p., 1 pl. hors-texte.

Dans le second volume de son *Homer, Dichtung und Sage* (1), M. Bethe a donné des fragments du Cycle épique une nouvelle édition (p. 149-200), qu'on peut considérer comme un modèle du genre. Il suffit de la comparer avec celles de Kinkel ou d'Al-

(1) Pour ne pas allonger outre mesure le présent compte rendu, je ne parlerai pas ici des théories mêmes de M. Bethe On en trouvera une analyse *ap.* ZURETTI, *Bollett. di folol.cl.sps.*, XXX, 1923, p. 33-35, et une critique partielle dans mon article sur l'*Ehtiopide* (*Revue de Philologie*, XLIX, 1925), p. 161 sqq.

Digitized by Google

len pour voir qu'elle renouvelle un sujet qui paraissait épuisé, et pour regretter que M. Bethe n'ait pas fait pour le reste du Cycle ce qu'il a si bien fait pour la partie troyenne.

Il édite tous les textes qui mentionnent : 1. le Cycle épique ; 2. les *Chants Cypriens* ; 3. l'*Amazonie* et *l'Ethiopide* ; 4. la *Petite Iliade* ; 5. l'*Iliou Persis* ; 6. les *Nostoi* ; 7. l'*Ἀτρειδῶν κάθοδος* ; 8. la *Télégonie* et la *Thesprotide*. Pour chacun de ces poèmes, il classe les documents en trois groupes : 1. les témoignages ; 2. les fragments ; 3. les fragments douteux, faux ou falsifiés. Autour de chaque fragment principal sont rassemblés les textes qui, directement ou indirectement, remontent à la même source, et quand le fragment contient une citation textuelle, un double apparat la complète et l'éclaire : l'apparat critique, qui signale variantes ou corrections, et l'apparat explicatif, qui suggère des rapprochements avec d'autres poètes, notamment avec Homère. M. Bethe utilise abondamment les ressources que fournit l'archéologie : inscriptions, peintures de vases, *bols homériques*, négligés jusqu'ici par les éditeurs du Cycle. Un dernier paragraphe contient une longue liste de fragments *incertains* ou qui ont paru tels à l'auteur.

En résumé, M. Bethe nous fournit sur l'ample matière des épopées « troyennes » le répertoire le plus complet et le mieux conçu que nous possédions à l'heure actuelle. A le lire, j'ai trouvé autant d'agrément que de profit, et les remarques qui vont suivre témoigneront, par leur nombre même, de l'intérêt avec lequel j'ai suivi M. Bethe dans ses patientes investigations.

I. Je regrette que M. B. ait complètement passé sous silence l'édition de M. Allen (1912) dans le t.V des *Homeri opera* de la *Bibliotheca Oxoniensis* (Allen[1]) et les *Additions*, publiées par le même savant dans la *Classical Review*, 1913, p. 189-191(Allen[2]). S'il avait pris pour base l'édition d'Allen — et non la médiocre compilation de Kinkel — M. B. n'aurait pas donné comme *nouveaux* les fragments 2 des *Chants Cypriens*, 10 de la *Petite Iliade* — qui se trouvaient déjà dans Allen[1] — ni le fragment 15 de la *Petite Iliade* (= ATHEN., III, 73E), déjà signalé dans Allen[2].

II. D'une manière générale, M. B. a traité un peu trop sommairement les *testimonia* relatifs à l'ensemble du Cycle. On s'étonne un peu qu'il ait omis un témoignage comme celui d'EUSÈBE, *Praep. evang.*, p. 39D : *ἔνθεν Ἡσίοδος οἵ τε κυκλικοὶ περιηχημένοι θεογονίας καὶ γιγαντομαχίας καὶ τιτανομαχίας ἔπλασαν, κτλ.*, emprunté textuellement à Philon de Byblos (1er siècle de notre ère). Aux témoignages latins sur le Cycle (HORACE, *Ad Pis.* 136, et les scolies aux vers 132 et 136), j'ajouterais un passage moins

Digitized by Google

connu : ISIDORE DE SÉVILLE, *Etym.*, VI, 17, 4 LINDSAY : *Unde factum est, ut cuiusque materiae carmina simplici formitate. facta* cyclica *vocarentur.*

P. 149, 1, M. B. imprime comme il suit la scolie bien connue sur CLÉM. ALEX., *Protreptic.*, II, 30, p. 98 : *κυκλικοὶ δὲ καλοῦνται ποιηταὶ οἱ τὰ κύκλῳ τῆς Ἰλιάδος ἢ τὰ πρῶτα ἢ τὰ μεταγενέστερα αὐτῶν τῶν Ὁμηρικῶν συγγράψαντες.* Il fallait au moins avertir le lecteur que le Mss. porte *ἐξ αὐτῶν τῶν Ὁμηρικῶν* et que certains proposent de supprimer cet *ἐξ* embarrassant, tandis que d'autres, comme Schwartz, le corrigent en *ἔξω.* Je crois qu'on doit conserver la leçon traditionnelle, car à l'époque où vivait ce scoliaste (ve siècle après J.-C.) (1), la notion du Cycle épique, par suite de la disparition des œuvres originales, s'était quelque peu obscurcie (2), et l'on croyait assez communément que les cycliques avaient tout pris dans Homère, témoin cette violente épigramme de POLLIANOS (*Anth. Pal.*, XI, 130), que M. B. aurait dû citer au même titre que celle de Callimaque :

Τοὺς κυκλίους τούτους, τοὺς αὐτὰρ ἔπειτα λέγοντας
μισῶ, λωποδύτας ἀλλοτρίων ἐπέων...
οἱ δ' οὕτως τὸν Ὅμηρον ἀναιδῶς λωποδυτοῦσιν
ὥστε γράφειν ἤδη μῆνιν ἄειδε θεά.

Cette espèce de mépris pour les cycliques explique aussi comment le mot *κυκλικός* a fini par prendre le sens de *commun, négligé, vulgaire.* Ainsi, les scolies BEPT en *η* 115 remarquent : *οὐ κυκλικῶς τὰ ἐπίθετα προσέρριπται, ἀλλ' ἑκάστου δένδρου τὸ ἰδίωμα διὰ τοῦ ἐπιθέτου προστετήρηται.* Le scoliaste A, pour justifier l'athétèse de cinq vers en *O*610, donne entre autres raisons : *κυκλικῶς ταυτολογεῖται.* De là vient qu'à une certaine époque, on dut se servir du mot *ἐγκύκλιος* au lieu de *κυκλικός* ou *κύκλιος*, ce qui amena de curieuses confusions, par exemple chez Philoponus (ve siècle) expliquant un passage d'Aristote (voir ci-dessous), ou chez Basilius *ὁ ἐλάχιστος* (xe siècle) expliquant un passage de S. GRÉGOIRE DE NAZIANZE (*Or. fun. Bas. Magni*, dans MIGNE, *P.G.*, XXXVI, 509B). Cette dernière scolie nous est parvenue en deux versions différentes : 1°) (GAISFORD, éd. Suidas, Oxford, 1834, t. I, p. 1139G) : *φασὶ δὲ καὶ ἰδικῶς ἐγκύκλιον τὴν ποιητικὴν περὶ ἧς καὶ Πρόκλος ὁ Πλατωνικὸς ἐν μονοβιβλίῳ περὶ κύκλου ἐπικοῦ γράψας τῶν ποιητῶν διέξεισι τὴν ἀρετὴν καὶ τὰ ἴδια.* 2°) (d'après le *Monacensis* 499, f°

(1) Sur cette date, voir l'édition de STAEHLIN, *Introd.*, p. XXIII.
(2) Cf. *Revue de Philologie*, XLIX, 1925, p. 182-183.

Digitized by Google

72, publié par A. JAHN [dans MIGNE, *P. G.*, XXXVI, 914c]) : *φασὶ δὲ καὶ ἰδικῶς ἐγκύκλιον τὴν ποιητικὴν περὶ ἧς καὶ Πρόκλος ὁ Πλατωνικὸς ἐν μονοβίβλῳ περὶ κύκλου ἐπι<γε>γραμ<μ>ένῃ τὰς τῶν ποιητῶν διέξεισι ἀρετὰς καὶ τὰ ἴδια.*

M. B. aurait pu rappeler ces différents textes, comme il aurait pu rappeler, à propos de la *Chrestomathie* de Proclos, que l'*Etym. Magn.*, p. 327, 39 sqq., *s. v.* *Ἔλεγος*, copie ses renseignements sur le Cycle dans le résumé de Photius, d'après un Mss. de la famille A de la *Bibliothèque*, et qu'Aréthas, expliquant le passage, déjà mentionné, d'Eusèbe, *Praep. ev.*, p. 39D, écrit d'abord *τοὺς περὶ τὸν ἐπικὸν καλούμενον κύκλον ποιητὰς λέγει*, puis copie Photius (p. 319 a 21-23 +319 a 26-30) dans un Mss. de la famille M de cette même *Bibliothèque*.

Sur la question si importante du Cycle dans Aristote, M. B. aurait dû signaler les recherches d'O. IMMISCH, *Kyklos bei Aristoteles* (*Griech. Stud. H. Lipsius dargebracht*, Leipzig, Teubner, 1894, p. 108-119) et surtout de L. PARMENTIER, *L'épigramme du tombeau de Midas...*, Bruxelles, Lamertin, 1914, p. 29 sqq. Le passage des *Anal. post.* I, 12, p. 77 b 32, élucidé par M. Parmentier, ne nécessite plus le point d'interrogation dont M. B. le fait suivre. Les commentaires de Philoponus sur le texte d'Aristote sont tellement écourtés par M. B. qu'ils en perdent toute valeur. Une partie du texte omis par M.B. est cependant capitale pour l'histoire du Cycle : *γεγράφασι γοῦν τινες περὶ τοῦ κύκλου ἀναγράφοντες πόσοι τε ποιηταί γεγόνασι καὶ τί ἕκαστος ἔγραψε καὶ πόσοι στίχοι ἑκάστου ποιήματος καὶ τὴν τούτων τάξιν, τίνα τε πρῶτα δεῖ μανθάνειν καὶ δεύτερα καὶ ἐφεξῆς. Πεισάνδρου δὲ τὴν αὐτὴν πραγματείαν ποιησαμένου, λέγω δὴ πλείστην ἱστορίαν κατὰ τάξιν συναγ<αγ>όντος, ἀντιποιησαμένου δὲ καὶ εὐεπείας καταφρονηθῆναί φασι τὰ τῶν πρὸ αὐτοῦ ποιητῶν συγγράμματα · διὸ μηδὲ εὑρίσκεσθαι τὰ ποιήματα τὰ ἐν τοῖς κύκλοις ἀναγεγραμμένα.*

Voilà un texte qui éclaire singulièrement la *Chrestomathie* ; en voici un autre — également omis par M. B.—qui montre assez bien quelle était la destination de résumés comme ceux d'Apollodore ou de Proclos. Il s'agit de l'épigramme anonyme que PHOTIUS (*Bibl.*, *Cod.* 186, p. 142b) lisait sur son exemplaire d'Apollodore :

Αἰῶνος σπειρήματ' ἀφυσσάμενος ἀπ' ἐμεῖο
παιδείης, μύθους γνῶθι παλαιγενέας ·
μηδ' ἐς Ὁμηρείην σελίδ' ἔμβλεπε, μηδ' ἐλεγείην,
μὴ τραγικὴν μοῦσαν, μηδὲ μελογραφίην,
μὴ κυκλίων ζήτει πολύθρουν στίχον ...

Digitized by Google

Enfin, quand M. B. énumère les poèmes expressément qualifiés de *κυκλικοί* par les textes anciens (*Thébaïde, Chants Cypriens, Petite Iliade*),il aurait pu citer, au moins à titre de renseignement, les scolies en π 195 et ϱ25 qui donnent des variantes de l'édition cyclique (*ἡ κυκλική*) de l'*Odyssée*.

III. Dans la bibliographie des monuments figurés (*Bildwerke*, p. 150), ajouter le précieux *Répertoire des vases peints* de S. Reinach, et surtout l'ouvrage de F. Courby, *Les vases grecs à reliefs*, Paris, de Boccard, 1922, qui remplace les *Homerische Becher* de C. Robert.

IV. Quelques remarques sur les *Chants Cypriens* :

1) Le célèbre fragment 1 (= Allen i) a été collationné à nouveau par Allen², qui en a publié (p. 189) un apparat fondé sur quatorze manuscrits homériques.

2) (Fragment 9 = Allen viii). Allen¹ renvoie à Steph. *in Ar. Rhet.*, II, 23, p. 106 Rabe.

3) Je signalerai que le *Genevensis* de l'*Iliade* — manuscrit injustement négligé par la critique — obélise les vers *T*295-300, ce qui donne à supposer que le mariage Briséis-Achille, arrangé par Patrocle, provient de quelque épopée cyclique, apparemment des *Chants Cypriens*.Cf. J.Nicole, *Les scolies genév. de l'Iliade*, Paris, Hachette, 1891, t. I, p. xliv.

V. Sur la *Petite Iliade*.

1) (*Testimonia*, n° 3, p. 168). L'inscription du *bol* homérique E de C. Robert, que M. B. imprime : *κατὰ ποιητὴν Λέσχην| ἐκ τῆς μικρᾶς Ἰλιάδος | ΕΝ ΤΩΙΝ*) (oder *ΔΙ*?) *ΩΟΙΣΥΜΑ* [*χοι| μείξαντες πρὸς | τοὺς Ἀχαιοὺς| μάχην* est restituée avec certitude par F. Courby, *op. cit.*, p. 286, 8 : *κατὰ ποιητὴν Λέσχην, ἐκ τῆς μικρᾶς Ἰλιάδος · ἐν τῶ(ι) Ἰλίω(ι) οἱ σύμ[μαχοι] μείξαντες, κτλ.* L'inscription du *bol* F, que M. B. n'essaie pas de transcrire (*die Reste der Aufschrift unverständlich*), est lue comme il suit par F. Courby (p. 287,10) : *το]ῦτον τ[ὸν κριὸν?| σφά] ζονται? | ἐν] τῶ(ι) Ἰ(λ)ίω(ι)? | εἰ[σηγ<.>ησις*, avec la note : « Il semble bien qu'à la ligne 4, on ne puisse pas lire autre chose que *ἐν τῷ Ἰλίῳ*, formule identique à celle que portent les bols n° 8. »

2) (Fragment 3, n. 7). Sur la scolie en *Π* 719 — qui pourrait se rapporter à l'*Ethiopide* aussi bien qu'à la *Petite Iliade* — voir A. Roemer, *Aristarchs Athetesen...*, Leipzig, Teubner, 1912, p. 426 ; *die Homerexegese Aristarchs*, Paderborn, Schöningh, 1924, p. 101-102, 104, n. 1.

3) (Fragment 5 = Allen iv). M. B., qui cite une correction de Schneidewin, aurait pu citer aussi l'ingénieuse correction de H. Weil, *Revue de Philologie*, XI, 1887, p. 8, n° 5.

Digitized by Google

4) (Fragment 6 = ALLEN VI). Allen[1] (p. 131 n.) renvoie, pour explication, à PTOL. HEPH., p. 152b8, DICT. CRET., IV, 14, Scol. JUVEN., VI, 655.

5) (Fragment 8, n. 4 = ALLEN XI). Il aurait fallu au moins mentionner H. Weil qui, je crois, a été le premier (*Revue de Philologie*, 1887, p. 4, n. 2) à signaler l'omission de ce fragment par Kinkel.

6) (Fragment 10 = ALLEN XXII.) Je reviendrai ailleurs (1) sur ce fragment qui ne me paraît pas avoir été correctement interprété.

7) D'après V. BÉRARD, *L'Odyssée*, Paris, « Les Belles Lettres », 1924, t. I, p. 87-88, les vers δ276 et δ279 proviennent peut-être du Cycle épique. En l'espèce, il s'agirait de la *Petite Iliade*.

8) Je ne trouve nulle part (2), même parmi les *dubia*, SUIDAS, *s. v.* κρηπιδούμενος, cité par Allen[1], p. 129, ni la scolie LYCOPHR. *Alex.* 1232 (KINKEL, p. 48, n. 1, ALLEN, fr. XXI). Ce dernier texte porte cependant ὥς φησιν ὁ τὴν μικρὰν Ἰλιάδα πεποιηκώς. Ostracisme? Oubli?

VI. Sur les autres poèmes du Cycle, je noterai seulement : 1) (*Iliou Persis*, fr. 10 = ALLEN, *Petite Iliade* XVI). D'après Allen, le papyrus Rylands XXII, 5 dit aussi que Coroebos fut tué par Diomède ; 2) (*Télégonie*). Aux fragments ou allusions recueillis par M. B., on pourrait peut-être ajouter : a) ATHEN., p. 412D, cité par Allen[2], p. 191, et b) les notes de V. BÉRARD sur o217-287 (*Odyssée*, t. II, p. 206-209).

VII. J'arrive ainsi au neuvième et dernier paragraphe où M. B. collectionne les *Incerta* : A. *Homercitate, wohl aus kyklischen Epen* ; B. *Anonyme, vielleicht aus kyklischen Epen stammende Verse* ; C. *Κυκλικοί* ; D. *Νεώτεροι*=*Κυκλικοί* ; E. *Νεώτεροι-Citate die schwerlich den Kyklos angehen*.

La disposition adoptée par M. B. a des avantages qu'il serait vain de nier : elle a aussi des inconvénients. Certains fragments, cités uniquement dans la catégorie des *Incerta*, auraient sans doute gagné à figurer parmi les fragments de l'épopée à laquelle on peut les rattacher avec plus ou moins de vraisemblance. Ainsi les fragments 9A4, 9A6, 9B2, 9C2 avaient leur place tout indiquée dans les *Chants Cypriens* ; 9C6, dans l'*Ethiopide* ; 9C3, 9C4, dans la *Petite Iliade* ; 9C5, dans les *Nostoi*, etc. Ces

(1) Je me permets de renvoyer ici à un article sur le *Cheval de Bois*, qui paraîtra dans le fasc. 2, 1926, de la présente *Revue*.

(2) Je signale en passant que l'*Index*, que M. B. a placé à la fin de son livre, est tout à fait insuffisant : sept passages sur dix n'y figurent pas !

Digitized by Google

fragments auraient pu se trouver d'abord dans leurs épopées respectives, avec, par exemple, un astérisque pour signaler leur caractère conjectural, puis être simplement rappelés dans la catégorie générale des *Incerta*, avec un renvoi à l'épopée.

On ne peut assez féliciter M. B. d'avoir recueilli dans cette catégorie non seulement les deux premiers groupes de fragments — qui se trouvaient déjà dans Allen[1] — mais encore les fragments où il est question de *κυκλικοί* et de *νεώτεροι*. On sait que dans la langue des scoliastes homériques, le mot *νεώτεροι* sert parfois à désigner les *κυκλικοί*. Il y a donc intérêt à relever tous ces passages qui peuvent enrichir notre connaissance du Cycle épique. Malheureusement, ce relevé n'a jamais été fait, et M. B. lui-même est fort incomplet, comme j'ai pu en juger par une enquête limitée aux scolies du *Venetus A* et du *Genevensis* pour l'*Iliade*, et aux deux volumes de Dindorf pour l'*Odyssée* (1). Ces textes, omis par M. B., n'ont évidemment pas tous la même importance ; quelques-uns font double emploi, et l'intérêt de certains autres n'apparaîtra sans doute que quand on en aura dressé l'inventaire critique complet. En attendant, voici quelques exemples des richesses que contient cette mine encore insuffisamment exploitée.

---

(1) Voici une série de passages omis par M. B. :
— *κυκλικοί* : A Gen. *Ψ* 346, Gen. *E* 126 ; *κυκλικῶς* : *Z* 325, *O* 610, *η* 115 ; *κυκλικώτερον* : *I* 122.
— *νεώτεροι* : *A* 71, 103, 264, 572 ; *B* 92, 380, 527, 596, 599, 659, 730, 862 ; *Γ* 49, 184, 443 ; *Δ* 167, 508 ; *E* 333, 670 ; *Z* 153, 160, 199, 202, 457, 507 ; *Θ* 39, 131, 368 ; *I* 119, 688 ; *K* 231, 480, 485 ; *Ξ* 142, Gen. 406 ; *O* 310 ; *P* 211 ; *Σ* 318 (*νεώτερον ὄνομα*), 487 ; *Y* 109, 215, 234 ; *Φ* 281, 430 ; *X* 469 ; *Ψ* 679 ; *Ω* 527, 545, 604, 613. — *γ* 274 ; *δ* 9, 11, 232, 258, 477 (*νεώτερος* = *Ἡσίοδος*), 563 ; *ζ* 101 ; *η* 25, 59 ; *θ* 186 ; *ι* 84, 106, 456 ; *κ* 82 ; *λ* 128, 197, 202, 236, 260, 318, 325 ; *μ* 61, 86, 89 ; *ξ* 435 ; *τ* 518 ; *φ* 27.
— *νεωτερικόν* : *B* 867 ; *H* 475 ; *Σ* 413 ; *β* 206 ; *θ* 333-342 ; *λ* 601 ; *μ* 70.
— *οἱ μεθ' Ὅμηρον* : *B* 2 ; *Σ* 10-11 ; *Φ* 237 ; *β* 319 ; *οἱ μεταγενέστεροι* : *θ* 517.

J'ajouterai à cette liste les passages où, par la formule stéréotypée *οὐκ οἶδεν ὁ ποιητής*, les scoliastes nous font remarquer qu'Homère ne « connaît » pas certains mots, légendes, coutumes, personnages, devenus populaires dans la suite : *A* 396 ; *B* 107 ; *Δ* 52 ; *E* 905 ; *I* 145 ; *K* 431 ; *N* 626 ; *P* 588 ; *Σ* 117 ; *X* 164, 410 ; *Ω* 25. — *α* 300 ; *γ* 309-310 ; *δ* 244, 726 ; *η* 59 ; *θ* 267, 274 ; *ι* 533 ; *λ* 419, 521, 601, 602 ; *ο* 247 ; *τ* 34. — cf. *Ξ* 406 ; *Σ* 219 ; *Ψ* 822.

Digitized by Google

A. Remarques littéraires et linguistiques.

Scol. A sur *I* 688-693 : *ἀθετοῦνται στίχοι πέντε..., ὅτι καὶ νεώτεροι τοῖς νοήμασι, καὶ τῇ συνθέσει πεζότεροι...*

Scol. H sur *θ*333-342 : *ἐν ἐνίοις ἀντιγράφοις οἱ δέκα στίχοι οὐ φέρονται διὰ τὸ ἀπρέπειαν ἐμφαίνειν. νεωτερικὸν γὰρ τὸ φρόνημα.*

Scol. A sur *H*475 : *ἀθετεῖται ὅτι νεωτερικὴ ὀνομασία τοῦ ἀνδράποδον · οὐδὲ γὰρ παρὰ τοῖς ἐπιβεβληκόσιν Ὁμήρῳ νοεῖται.*

B. Partie troyenne du Cycle.

Rapt de Ganymède. scol. A sur *Y* 234 : *ἡ διπλῆ, ὅτι ἐναντιοῦται τοῖς νεωτέροις · οὐ γὰρ δι' ἔρωτα τὸν Γανυμήδην ὑπὸ Διὸς ἀνηρπάσθαι, ἀλλ' ὑπὸ τῶν θεῶν, ἵνα οἰνοχοῇ τῷ Διὶ διὰ τὸ κάλλος.*

Enfance d'Achille . scol. A sur *A* 396 : *...ἐὰν γάρ, φησί* (sc. Aristarchus), *κατ' ὀρθὸν τόνον ἀναγνῶμεν, ἔσται ἐν τοῖς τοῦ Νηρέως οἴκοις ὁ Ἀχιλλεὺς αὐτῆς ἀκηκοώς · ταύτην δὲ τὴν ἱστορίαν οὐκ οἶδεν Ὅμηρος.* — Cette scolie est plus importante que les scolies *Σ* 57, 60, 438, citées par M. B., sur le même sujet.

Rapt d'Hélène enfant (cf. *Chants Cypriens*, fr. x Allen). scol. A sur *N*626 : *πρὸς τὴν κουριδίαν, ὡς ἐκ παρθενίας, αὐτὴν ἔσχεν ὁ Μενέλαος, καὶ οὐκ οἶδε τὰ περὶ τῆς Θησέως ἁρπαγῆς.*

Jugement des trois déesses. a) scol. A sur *O*25. Parmi les raisons qui justifient l'athétèse des vers 25-30, seul passage homérique qui fasse allusion au jugement des déesses, le scoliaste donne celle-ci : *τήν τε περὶ τοῦ κάλλους κρίσιν οὐκ οἶδεν · πολλαχῆ γὰρ ἂν ἐμνήσθη.*

b) scol. A sur *Δ*52 : *ὅτι τούτων τῶν πόλεων ἕνεκα συνεμάχουν τοῖς Ἕλλησι οὐ διὰ τὸ ἀποκεκρίσθαι ὑπὸ Ἀλεξάνδρου τὸ κάλλος αὐτῶν, ὅπερ οὐκ οἶδεν Ὅμηρος.*

Paris quitte Troie. scol. A sur *Γ*443 : *Ἀλέξανδρος υἱὸς Πριάμου Τροίας βασιλέως, ὁ καὶ Πάρις ἐπικαλούμενος, Ἀφροδίτης ἐπιταγῇ, ναυπηγήσαντος αὐτῷ ναῦς Ἁρμονίδου ἢ κατά τινας τῶν νεωτέρων Φερέκλου τοῦ τέκτονος...*

Sacrifice d'Iphigénie. scol. A* sur *I* 145 : *ὅτι οὐκ οἶδε τὴν παρὰ τοῖς νεωτέροις σφαγὴν Ἰφιγενείας.*

Rôle de Télèphe. scol. A sur *A*71 : *... ὅτι Κάλχας ἡγήσατο τοῖς Ἕλλησι καὶ οὐχὶ Τήλεφος, ὥς τινες νεωτέρων...*

Invulnérabilité d'Ajax. scol. Gen. *Ξ* 406 : *διὰ τούτων παρα-*

Digitized by Google

δίδωσιν τρωτὸν αὐτὸν ὁ ποιητὴς καὶ οὐχ ὡς οἱ νεώτεροι αὐτὸν ἱστοροῦσιν ἄτρωτον.

Descendance d'Hélène. scol. HEQ sur δ11 : *οἱ δὲ νεώτεροι Ἑλένης μὲν καὶ Ἀλεξάνδρου Κόρυθον ἢ Ἕλενον, ἐκ δὲ Μενελάου Νικόστρατον γενεαλογοῦσι.*

Mort d'Anticleia, mère d'Ulysse. scol. V sur λ197 : *οὐχ ὡς οἱ νεώτεροι, ὅτι ἑαυτὴν ἀνήρτησε Ναυπλίου ψευδῶς μηνύσαντος θάνατον Ὀδυσσέως.* De même, HQ sur λ 202.

Agamemnon et Clytemnestre. a) scol. Q sur λ 410 : *ὅτι τῇ ἐπιβουλῇ κἀκείνη συνέγνω. τὸν γὰρ χιτῶνα καὶ τὸν πέλεκυν Ὅμηρος οὐκ οἶδεν.*

b) scol. EHMS sur α300 : *οὐκ οἶδεν ὁ ποιητὴς τὸν Κλυταιμνήστρας ὑπὸ τοῦ παιδὸς μόρον.*

Andromaque après la prise de Troie. scol. A sur Ζ457 : *ὅτι κατὰ τὸ προστυχὸν οὕτως εἰπόντος Ὁμήρου οἱ νεώτεροι τῷ ὄντι ὑδροφοροῦσαν εἰσάγουσιν αὐτήν.*

C. Partie mythique du Cycle.

Scol. PQ sur η 59 : *τὰ παρὰ δὲ τοῖς νεωτέροις οὐκ οἶδεν, οὔθ' ὡς ἦσαν ἐκτράπελοί τινες καὶ ὀφιόποδες, οἵους αὐτοὺς ἀναζωγραφοῦσιν, οὔτε ὡς Φλέγραν ᾤκησαν, οὔτε ὅτι θεοῖς ἐμαχέσαντο.* Allusion à la *Titanomachie* ?

Scol. HQT sur λ 601 : *καὶ τοῦτο νεωτερικόν. οὐ γὰρ οἶδε τὸν Ἡρακλέα ἀπηθανατισμένον, οὐδὲ τὴν Ἥβην γεγαμημένην ἀλλὰ παρθένον.*

D. Partie thébaine du Cycle.

Scol. ABD Gen. sur Ψ 346. Histoire du cheval d'Adraste : *ἡ ἱστορία παρὰ τοῖς κυκλικοῖς.* (Figure déjà dans Allen *Thébaide*, fr. IV).

Scol. Vind. 13 sur ο248 : *οὐκ οἶδεν Ὅμηρος τὸν Ἀλκμάονα μητροκτόνον.*

Scol. Gen. sur Ε 126 : *Τυδεὺς ὁ Οἰωνέως ἐν τῇ Θηβαικῷ πολέμῳ ὑπὸ Μελανίππου τοῦ Ἀστάκου ἐτρώθη. Ἀμφιάρεως δὲ κτείνας τὸν Μελάνιππον τὴν κεφαλὴν ἐκόμισε <Τυδεῖ> καὶ ἀνοίξας αὐτὴν ὁ Τυδεὺς τὸν ἐγκέφαλον ἐρρόφει ἀπὸ θυμοῦ. Ἀθηνᾶ δὲ κομίζουσα Τυδεῖ ἀθανασίαν ἰδοῦσα τὸ μίασμα, ἀπεστράφη αὐτόν. Τυδεὺς δὲ γνοὺς ἐδεήθη τῆς θεοῦ ἵνα κἂν τῷ παιδὶ αὐτοῦ παράσχῃ τὴν ἀθανασίαν. ἡ ἱστορία παρὰ τοῖς κυκλικοῖς.*

Ce dernier texte constitue un nouveau fragment du Cycle épique.

Albert Severyns.

Digitized by Google

Adolf Roemer. *Die Homerexegese Aristarchs in ihren Grundzügen dargestellt* (bearbeitet und herausgegeben von E. BELZNER), Paderborn, Schöningh, 1924. 1 vol. in-8°, XIV-286 p. (*Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums*, XIII Band, 2-3. Heft).

Depuis longtemps, A. Roemer méditait d'écrire sur Aristarque un ouvrage définitif, pour remplacer celui de Lehrs dont A. Ludwich avait publié une troisième édition en 1882. Le volume projeté sur l'exégèse devait compléter le volume relatif aux athétèses (1), paru en 1912 : mais Roemer mourut en 1913, avant d'avoir pu achever l'œuvre ébauchée, et c'est à la piété de son disciple, E. Belzner, que nous devons de posséder enfin ce livre, fruit de longues années de labeur.

En cinq chapitres, Roemer nous montre comment Aristarque expliquait les mots, les passages, les mythes, la civilisation et l'esthétique homériques. Lehrs a eu tort de s'appuyer presque uniquement sur le témoignage du grammarien Aristonicos, qui, par sa négligence, ses erreurs ou ses abréviations, a défiguré la pensée d'Aristarque au point de laisser dans l'ombre toute la partie esthétique de son exégèse. Pour restituer à Aristarque sa personnalité véritable, il importe non seulement de contrôler les notes d'Aristonicos par les autres scolies d'Homère, mais encore de confronter celles-ci avec les renseignements, parfois plus complets, contenus dans Porphyre, Athénée ou Plutarque. Grâce à ce double travail de vérification et de mise au point, Roemer a pu dégager, avec une probabilité voisine de la certitude, les principes mêmes de l'exégèse aristarchéenne.

Par des exemples aussi nombreux que variés, nous voyons comment les scoliastes homériques ont peu à peu résumé, tronqué ou déformé l'énorme matière recueillie par Aristarque dans son *ὑπόμνημα*, et comment Aristonicos a mêlé aux renseignements d'Aristarque ceux qu'il tirait d'autres sources. Quand Aristonicos écrit : *ὅτι ἐκ τούτου τοῦ τόπου* <*Ξ* 170> *πλανηθέντες τινὲς ὑπέλαβον τὴν ἀμβροσίαν εἶναι ὑγρὰν τροφήν*, nous pourrions croire qu'Aristarque s'en prenait ici à des grammairiens : un simple renvoi à Athénée 39A démontre que le *τινές* d'Aristonicos n'est qu'un infidèle écho du passage où Aristarque citait Sappho, Anaxandride, Alcman. En comparant les scolies de *Γ* 184 avec celles de *B* 862, nous constatons que là où Aristonicos se

(1) A. ROEMER, *Aristarchs Athetesen in der Homerkritik*, Leipzig, Teubner, 1912.

Digitized by Google

contente d'une mention générale (*οἱ νεώτεροι*), Aristarque avait dressé une liste de poètes ; et lorsque les scolies homériques ne donnent qu'un simple nom : *Ἡσίοδος, Στησίχορος*..., Aristarque ajoutait sûrement le titre de l'ouvrage et en reproduisait le passage essentiel. Les scolies en Ψ 683 nous font entrevoir tout ce qu'Aristonicos a retranché d'Aristarque :

> Ariston. dans A : *τὸ παλαιὸν ἔθος, ὅτι ἐν περιζώματι ἠγωνίζοντο.*
> Scolie dans T : *κατὰ τὴν ιδ' Ὀλυμπιάδα ἐφ' Ἱπομένους Ἀθήνησιν ἄρχοντος Ὀλυμπίασι στάδιον θεόντων ἐν περιζώμασι συνέβη ἕνα αὐτῶν Ὄρσιππον ἐμποδισθέντα ὑπὸ τοῦ περιζώματος πεσεῖν καὶ τελευτῆσαι · ὅθεν ἐθεσπίσθη γυμνοὺς ἀγωνίζεσθαι... νεώτερος οὖν Ἡσίοδος γυμνὸν εἰσάγων Ἱπομένη ἀγωνιζόμενον Ἀταλάντῃ* (fr. 22 Rz.).

Ainsi, Aristonicos a supprimé toute la documentation historique et enlevé l' *ἀναφορὰ πρὸς ἡλικίαν Ὁμήρου καὶ Ἡσιόδου*, qui jouait un si grand rôle dans l'exégèse d'Aristarque.

Ces exemples, qui montrent le travail de Roemer par son côté destructif, ne doivent pas nous faire perdre de vue la partie constructive, celle où il nous dévoile la méthode même d'Aristarque et ses procédés d'explication.

Dans l'exégèse des mots, Aristarque réalise un énorme progrès sur ses prédécesseurs, Zénodote et Aristophane de Byzance.ou plutôt,il crée de toutes pièces un système valable aussi bien pour les autres poètes que pour Homère. Il établit le grand principe *Ὅμηρον ἐξ Ὁμήρου σαφηνίζειν* ; il réserve une part importante aux *semel dicta* ; il recherche le *τόπος ἐξηγητικός* où le sens du mot saute aux yeux (*σαφῶς*),et l'applique, par analogie, aux endroits moins clairs ; il emploie la référence (*ἀναφορά*) et résoud bon nombre de problèmes par la métaphore et la syllepse.

Dans l'exégèse de passages, de vers entiers, nous le voyons prendre le parti du poète au nom de la poésie même— *δοτέον τῷ ποιητῇ τὰ τοιαῦτα*—et le défendre notamment contre les mesquines critiques de la scène touchante du chien Argos (ρ 291-327), ou encore faire appel à la science d'un Aristote pour justifier des passages comme *X* 93 (scol. B).

Dans son exégèse mythologique, Aristarque sépare Homère et les *νεώτεροι*. Ce mot *νεώτεροι* ne désigne jamais des grammairiens, mais toujours des poètes, parmi lesquels les cycliques figurent au premier rang. Certains savants modernes, comme Niese, croyant avoir Aristarque pour garant de leur affirmation, ont accusé les cycliques d'avoir pillé Homère : cette accu-

Digitized by Google

sation remonte non point à Aristarque, mais à ses pâles épigones. D'autres savants, comme Wilamowitz et Robert, ont soutenu que les grammairiens d'Alexandrie — Aristarque en tête — ne tenaient nul compte des cycliques comme intermédiaires entre Homère et les tragiques ; grave erreur, car Aristarque, ayant sous les yeux les œuvres du Cycle, n'avait garde de négliger un témoignage comme celui-là. Seulement, les notes précieuses qu'il y avait consacrées, ont disparu comme tant d'autres dans les résumés successifs de son *ὑπόμνημα*. Quoi qu'il en soit, Aristarque s'efforce de garder aux légendes homériques leur pureté primitive, en les opposant sans cesse aux versions péjoratives des poètes plus récents. Ce souci particulier d'Aristarque éclate dans les notes relatives aux légendes d'Atrée et Thyeste (*B* 107), d'Alcméon (*γ*309, *o* 248), d'Oreste et Clytemnestre (*γ*309), de Philoctète (*B*722), de Sisyphe (*Z*153, *K* 44), etc. Il use habilement de l'*argumentatio ex silentio*, sans mériter les reproches que Strabon (XII, p. 554) adressait à cette dangereuse méthode. On a accusé Aristarque d'avoir trop fortement isolé la mythologie homérique : imputation injuste, fondée sur l'excessive valeur accordée à Aristonicos et sur la méconnaissance de certaines scolies que Roemer a très habilement exhumées.

Les remarques sur la civilisation homérique nous montrent un Aristarque usant des mêmes principes (*Ὅμηρον ἐξ Ὁμήρου σαφηνίζειν, σχῆμα σιωπήσεως*), distinguant avec soin, dans la civilisation, les couches héroïque et homérique, et comparant pour mieux la décrire, la *βίος ἡρωικός* avec les civilisations analogues (dorienne, ionienne, thessalienne) ou contraires (alexandrine, attique).

Enfin, Roemer esquisse, pour la première fois, l'activité d'Aristarque dans le domaine esthétique que Lehrs, à la suite d'Aristonicos, avait trop négligé. Les erreurs mêmes de Zénodote et d'Aristophane ayant conduit Aristarque à observer qu'Homère passe volontairement certains détails sous silence, il parvient à expliquer bon nombre de vers *κατὰ σχῆμα σιωπήσεως*. Il remarque aussi qu'en des passages parallèles — comme les préparatifs de combats — Homère écrit tantôt avec ampleur, tantôt avec brièveté : c'est en cherchant la raison d'être de ces deux *manières* différentes qu'Aristarque réussit à tirer au clair certaines interpolations dites de concordance. En outre, il sépare soigneusement les passages où le poète parle en son propre nom de ceux où ses personnages eux-mêmes ont la parole. Par là-même, beaucoup de « contradictions » n'existent plus, car on ne peut exiger l'esprit de suite que dans *ὅσα ἔφη αὐτὸς ἀφ' ἑαυτοῦ ἐξ ἰδίου προσώπου*...

L'analyse qu'on vient de lire ne rend pas assez justice à ce

Digitized by Google

livre si étonnamment riche de faits et d'idées, qui classe, mentionne ou discute plus de mille scolies homériques. Pour en apprécier tout le mérite, il suffit de lire, au hasard, une scolie dans un des volumes de Dindorf, puis de constater [1] ce que Roemer réussit à extraire d'un texte où nous ne voyons souvent que fatras grammatical ou vaine discussion de mots : on restera confondu devant tant de science, jointe à tant d'habileté. A lire le livre tout entier, on trouvera autant de plaisir que de profit. Car si Roemer nous présente avant tout une résurrection d'Aristarque, écrite avec beaucoup d'agrément, il nous donne aussi une leçon de méthode, puisqu'il a appliqué dans son œuvre les principes de clarté et de sobriété qu'il a si bien mis en relief dans celle de son auteur familier.

Albert SEVERYNS.

Euripide, tome IV. — *Les Troyennes, Iphigénie en Tauride, Électre*. Texte établi et traduit par Léon PARMENTIER et Henri GRÉGOIRE. Paris, Les Belles-Lettres, 1925, 244 pages in-8°.

Ce qui rendra cette édition indispensable aux hellénistes de tous les pays, ce n'en est peut-être pas la partie la plus brillante à nos yeux. Il est même à craindre que maint érudit, suivant l'ornière, ne continue à recourir à l'apparat critique de Wecklein ou à celui de Murray, sans soupçonner qu'il s'y trouve des superfluités, des inexactitudes et des erreurs dont on a fait table rase ici. Pour l'*Électre* et pour l'*Iphigénie en Tauride*, la question compliquée des rapports de L avec P ayant trouvé une solution qui semble incontestable, P, copie de L, n'intervient que lorsque les leçons de L ont disparu à la suite de grattages ou de surcharges, ou bien quand il s'agit de dater ses corrections. Quant aux *Troyennes*, M. Parmentier renverse les valeurs. Après avoir débarrassé le terrain de plusieurs manuscrits négligeables (*Hauniensis* et *Harleianus*), il fait voir que la tradition de P est préférable à celle du *Vaticanus* V. Par exemple, au v. 55, le *κοινὸν* de P est excellemment justifié par le jeu de la stichomythie et par le cas analogue du vers 238 ; v. 62, on découvre que *συμπονήσας* de P est manifestement préférable au *συνθελήσας* de V ; M. Parmentier a raison de suivre P également au vers 76 (*μένουσιν*), 103 (*προσίστη*), 270 (*κακῶν*), 332 (*πόδα*

[1] M. Belzner a dressé d'excellents *index* qui forment le complément indispensable de ce beau travail.

Digitized by Google

σόν au lieu de la faute décevante de V *ἀναγέλασον*, à laquelle on a fait un succès immérité), 564 suiv. (voir la note 4 de la p. 51 démontrant qu'il faut écrire *καρατόμος* comme P au v. 679 suiv.), etc.

D'où provient, pour les *Troyennes*, cette précellence de P? P dériverait-il de feuillets perdus de L, qui aurait contenu la pièce jadis? P contaminerait-il ce texte perdu de L avec celui du manuscrit qu'il a utilisé pour les pièces à scholies? Représenterait il uniquement ce dernier manuscrit? La question, de l'avis de M. Parmentier, se pose en termes à peu près identiques pour les passages des *Bacchantes* qui manquent dans L, et, pour y répondre, il faut consulter le témoignage du *Christus Patiens*, où beaucoup de vers des *Bacchantes* et un certain nombre de vers des *Troyennes* sont reproduits. En effet, le *Christus Patiens* ne connaît que les pièces à scholies et il ignore la tradition de L. Par conséquent, si P, dans les pièces qu'il emprunte à L, s'écarte parfois de cet archétype pour se rencontrer avec le *Christus Patiens*, et si de telles coïncidences sont fréquentes dans les parties que P a seul, c'est que, comme l'auteur du *Christus Patiens*, le copiste de P lit au complet les pièces à scholies (y compris les *Troyennes*) dans un manuscrit perdu. Il faut féliciter M. Parmentier d'avoir résolu ainsi un problème qui risquait de demeurer sempiternellement controversé.

On donnerait une idée fausse de cette édition, si l'on ne faisait valoir que la recension et le classement nouveau des manuscrits. Indispensable à cet égard, l'édition l'est tout autant par le jugement porté sur les conjectures des modernes et par les nombreuses réhabilitations du texte traditionnel, p. ex. *Troyennes*, vers 296, 718, 847 suiv., 1242 suiv. avec la note 1 de la p. 78; *Électre*, vers 131, p.197, note 1; 499, p. 210, note 1, v. 649, 710, 1060, 1174 etc., où M. Parmentier réussit à retrouver le sens et à démontrer l'authenticité de la tradition manuscrite, si bien qu'après l'avoir lu, on s'étonne de la persistante incompréhension qui a fait le succès de corrections fantaisistes. Je ne puis reproduire ici que le plus simple de ces exemples; il se trouve au vers 1174 de l'*Électre*, où l'on écrivait *προσφαγμάτων*, alors que la leçon *προσφθεγμάτων* de L désigne tout simplement — l'observation de M. Parmentier est péremptoire — l'appellation de « parricide » qui, dans les drames d'Euripide, reste attachée à Oreste comme une flétrissure.

Souvent aussi, le texte restant inchangé, M. Parmentier écarte de fausses explications que personne n'avait songé à contester avant lui: *Troyennes*, vers 154 (*ποῖ λόγος ἥκει*, « où en sont les nouvelles », le mot *λόγος* ne pouvant désigner les cris poussés par Hécube); 172 (« que je n'aie pas cette douleur de

Digitized by Google

plus », Hécube craignant que la folie de sa fille Cassandre ne présente aux Grecs un spectacle douloureux pour elle) ; 182 (où M. Parmentier voit l'explication de la présence d'Hécube sur la scène depuis le début du drame) ; *Electre*, vers 191 (explication nouvelle du sens de *πολύπηνος*), 448 suiv. (« un père cavalier » c'est à dire le centaure Chiron), 829 (interprétation nouvelle et sûre du mot *προσβολαί* « terme technique d'une hiéroscopie » pour laquelle, le premier, M. Parmentier établit un rapprochement entre des auteurs grecs et latins. Enfin, nombreux sont les passages où M. Parmentier à trouvé l'émendation qui s'impose : *Troyennes*, 592 (où *τεκὼν δεσπότας μου* aurait dû prendre place dans le texte) ; 1022 (*μέγαρα*, conjecture séduisante) ; 1091 (*βοᾷ κόρα* sûr ; cf. p. 71, note 1) ; *Électre*, 448 (*ματεῦσ'*, cf. p. 208, note 4, renvoyant a l'*Iphigénie en Aulide*, vers 1063) ; 718 suiv. (*ηὗξον τέρατα* tiré de *ηὔξοντ' ἐραταί*, altération provenant d'une vieille minuscule où la finale *α* pouvait donner lieu à la méprise *-αι*) ; 727 (*μετέβαλεν* justifié par un renvoi à l'*Oreste*, vers 1001, 1006, etc.) ; 984 (*Αἰγίσθου χερί* sûrement bon pour le sens) ; 1058 (*ὅρα* qui s'impose à mon avis) ; 1161 (*πόσιν*, reprise du mot *πόσιν* figurant au v. 1156) ; 1191 (*λάχε' ὑπὸ γᾶς Ἅιδα*, cf. la strophe, au vers 1180).

En parcourant ainsi l'apparat critique aux passages controversés, on a l'occasion de constater que, malgré la difficulté typographique, les notes mises sous la traduction réussissent à compléter l'apparat, chaque fois qu'il y a lieu. De plus, elles donnent l'essentiel, notamment pour les renvois aux passages parallèles des autres tragiques.

Quant à la traduction, toujours nette et fidèle, elle a le mérite particulier de faire valoir la poésie des chœurs. Elle reproduit à merveille l'ordre et la précision des images d'un lyrisme essentiellement descriptif, et, par sa cadence, elle réussit à donner une idée du rhythme. Dans les stichomythies et les distichomythies mêmes, le traducteur emploie le vers blanc de douze syllabes, comme il le fait aussi à l'occasion pour des sentences bien frappées (par ex. *Troyennes*, v. 95 suiv. ; *Électre*, 426 suiv.), et il a le bon goût d'éviter toute transcription de mot grec (Diké, etc.).

Les notices, quoique succinctes, sont fort instructives. Elles renouvellent plus d'une question d'histoire littéraire. Pour les *Troyennes*, utilisant les fragments nouveaux de l'*Alexandros* publiés par Crönert, M. Parmentier prouve que, dans la trilogie dont ces deux pièces faisaient partie, Euripide représentait l'expédition contre Troie comme le type de toute guerre de conquête et qu'il en tirait une morale que l'on n'avait pas encore affirmée devant le peuple d'Athènes. « Les lecteurs de l'*Iliade* savent bien

Digitized by Google

que les figures les plus sympathiques et les plus humaines du poème sont Andromaque, Hécube, Priam, et surtout Hector, la personnification accomplie du devoir et de l'honneur. Il appartenait à Euripide, qui ne pardonne pas leurs crimes aux dieux d'Homère, de traiter ses héros avec la même liberté, et de joindre à la piété pour les vaincus le mépris pour la gloire des vainqueurs. »

Dans la notice sur l'*Électre*, entre autres thèses dont on prend plaisir à suivre le développement, nous trouvons tout d'abord la preuve de l'antériorité de la pièce homonyme de Sophocle, puis une conception nouvelle de l'art de ce dramaturge,dont tous font encore un poète « de stricte orthodoxie dans sa foi. » En réalité, une fois adoptée telle ou telle forme de la fable antique, l'art de Sophocle s'interdit de la discuter ou de la juger au point de vue des conceptions contemporaines. Il veut simplement montrer en action quels avaient dû être les caractères et les sentiments des personnages dont la légende n'avait rapporté que les noms et les malheurs. Ainsi,sa tragédie s'explique avant tout par la psychologie des personnages et, comme Électre y est constamment au premier plan, c'est dans son âme que se passe tout le drame.» Notons aussi la caractéristique des chœurs : « Euripide, nous dit M. Parmentier, se plaît à évoquer par la poésie et par la musique une succession de tableaux analogues à ceux que créerait, par le dessin et par la couleur, un enlumineur de légendes. Dans ces strophes pittoresques, le poète procède par tableaux commémoratifs et simplement juxtaposés, en se dispensant d'expliquer leur liaison », et il peut s'en dispenser, car « de même que sont populaires chez nous les vieilles fables dont des épisodes figurent sur les images coloriées d'Épinal, les légendes nationales étaient familières à tous les Grecs, grâce aux sculptures, aux fresques, aux tapisseries,et surtout aux peintures de vases. » Celui qui comprend si bien, dans ses particularités les plus subtiles, la poésie d'Euripide, ne pouvait manquer de la bien rendre. Pour les chœurs, c'est une révélation qu'il nous apporte.

Il m'aurait été difficile de faire ce compte rendu plus court qu'il ne l'est. En le rédigeant, j'ai déjà laissé tomber les deux tiers des notes que j'avais prises, tant il y avait de nouveautés à signaler. Je termine avec le regret de ne pouvoir que rappeler sommairement les qualités d'esprit qui ont fait du traducteur des *Troyennes* et de l'*Electre* le maître de l'hellénisme chez nous : science pénétrante, sagacité, finesse, élégante précision, et cet esprit de mesure qui, andis qu'il parlait d'Euripide au congrès historique de Bruxelles, lui gagnait l'enthousiaste sympathie d'un des représentants les plus éminents des études grecques en France.

Digitized by Google

Dans ce compte rendu, les exemples sont empruntés aux pièces dont M. Parmentier s'est chargé. C'est que j'en ai lu le texte, la traduction et les notes sur épreuves, et qu'ainsi, j'ai eu l'occasion de les examiner à loisir. Dès que le volume a paru, j'ai beaucoup admiré aussi l'*Iphigénie en Tauride* de M. Grégoire. Entre la manière des deux éditeurs, il y a quelques différences. Leurs amis regretteraient d'ailleurs qu'ils se soient accordés dans leur collaboration au point de ne faire qu'un. Cependant, pour la sobriété et l'exactitude de l'apparat critique, pour la haute valeur de l'exégèse, pour tant de qualités et de mérites communs qui mettent leur œuvre hors de pair, les éloges décernés à l'un reviennent à l'autre. *Κοινὰ τὰ φίλων.* J. BIDEZ.

Plato's *Euthyphro, Apology of Socrates and Crito.* Edited with notes by John Burnet. Oxford, Clarendon Press, 1924. Texte non paginé, 220 pp. de notes.

M. J. Burnet, l'auteur de la meilleure édition critique de Platon, a donné en 1911 une excellente édition commentée du *Phédon.* Le présent volume lui sert en quelque sorte de complément, en offrant à part au public, avec une annotation copieuse, le texte des trois œuvres où, comme dans le *Phédon*, Socrate nous est présenté dans les derniers jours de sa vie. Parmi ces œuvres, deux au moins, l'*Apologie de Socrate* et le *Criton*, sont aujourd'hui expliquées fréquemment dans les classes supérieures de nos athénées. Aussi, je tiens à signaler aux professeurs l'édition de M. Burnet comme étant de beaucoup la meilleure qu'ils puissent consulter.

L'exégèse n'y laisse de côté aucune des difficultés du texte, et les questions de grammaire, de style, d'histoire et d'institutions s'y trouvent élucidées d'une façon sobre et précise. Chaque œuvre est précédée d'une introduction générale qui, sans avoir l'importance capitale de celle du *Phédon*, ne manquera pas de retenir l'attention de tous les connaisseurs de la question platonicienne. Suivant son habitude, M. Burnet y montre une parfaite indépendance à l'égard des thèses de la science allemande, qui vraiment n'est pas toujours heureuse lorsqu'elle applique à Platon ses méthodes de combinaison. Par exemple, alors qu'il devrait être admis sans conteste, depuis Grote, qu'aucun dialogue de Platon n'a été publié du vivant de son maître, on vient de voir l'éminent patriarche des études helléniques en Allemagne affirmer sans réserve — et d'ailleurs sans démonstration —dans son grand ouvrage sur Platon que le *Protagoras*

Digitized by Google

est antérieur à la mort de Socrate. Au sujet de l'*Euthyphron*, M. Constantin Ritter continue à prétendre, après Schleiermacher et Zeller, que Platon l'a écrit dans l'intervalle qui s'est écoulé entre l'introduction et le jugement du procès de Socrate. Avec juste raison, M. Burnet ne s'arrête pas à discuter cette opinion dans son introduction au dialogue. J'ai lu celle-ci avec un intérêt particulier, car l'*Euthyphron* pose pour moi une énigme dont je ne connais pas encore de solution satisfaisante.

La situation supposée dans le dialogue est celle-ci : Socrate, convoqué pour l'instruction de son procès, rencontre, devant le portique de l'archonte-roi, son ami le devin Euthyphron, qui vient lui-même déposer une plainte. Et quelle plainte ! Il s'agit d'un procès d'homicide que, de l'avis d'Euthyphron lui-même, il paraît fou de vouloir engager (4 A). Celui qu'il accuse est son propre père, parvenu à l'extrême vieillesse. La victime est un journalier qui travaillait pour lui aux champs dans l'île de Naxos. Sous l'influence du vin et de la colère, cet ouvrier a tué un domestique de son maître. Celui-ci, après l'avoir enchaîné et jeté dans une fosse, a envoyé à Athènes un messager pour demander à l'exégète ce qu'il faut faire. Dans l'intervalle, on a négligé de s'occuper du criminel et il est mort dans sa fosse de faim et de misère. Voilà pourquoi le devin Euthyphron intente à son père un procès de meurtre que les gens ignorants de la vraie religion osent traiter d'impie.

Que faut-il penser de cette plainte, et pour le fond et pour la date ? Pour le fond, M. Burnet la considère, avec tous ses détails, comme un événement historique, simplement parce qu'il est inconcevable que Platon ait inventé un cas semblable. Les circonstances, cependant, en paraissent bien combinées comme à plaisir pour faire de l'accusation ce que nous appellerions « un comble ». Par exemple, c'est justement un scrupule religieux, la consultation, si rarement attestée, de l'exégète des lois divines, qui, en nécessitant un délai, a causé un accident malheureux dans une affaire que le père d'Euthyphron voulait conduire selon les règles de la plus stricte théologie. J'hésiterais donc à exclure toute intervention de Platon dans l'arrangement de cette cause bizarre. D'ailleurs, le procédé ne serait peut-être pas aussi étranger qu'il le paraît d'abord à une certaine habitude de sa composition. Pour caractériser telle ou telle sorte d'habileté sophistique et démasquer du même coup ses défauts en les outrant, Platon se plaît quelquefois à fabriquer lui-même des exemples où il dépasse dans leur virtuosité propre les produits des maîtres du genre. C'est le cas notamment pour le discours sur l'amour prêté à Lysias dans le *Phèdre*, pour beaucoup des

Digitized by Google

sophismes de l'*Euthydème*, des étymologies du *Cratyle*, etc. On peut donc concevoir que Platon, par un *paignion* de tendance analogue, aurait attribué à Euthyphron la paternité d'une casuistique dont ce subtil théologien lui-même ne se serait point avisé. Je ne fais qu'indiquer ici une possibilité, en répétant que je n'ai pas de solution certaine du problème de l'*Euthyphron*. Après tout, je n'oserais pas affirmer que les motifs donnés à la plainte doivent en rendre pour nous la réalité inconcevable. Nous savons assez, par la chronique des tribunaux, que la vie réelle fait parfois surgir des procès dont l'étrangeté dépasse les fictions des romans. Admettons donc que Platon ait utilisé pour son dialogue un fait-divers qui avait amusé Athènes à une certaine époque. Mais alors il faut admettre aussi que cette concession nécessite une nouvelle complication : c'est que le procès lui-même n'a pu avoir lieu. Ou bien, comme le dit M. Burnet, l'archonte-roi a dû refuser de l'introduire, Euthyphron n'ayant point qualité légale pour se porter plaignant au sujet d'un meurtre dont la victime n'était ni son parent, ni son esclave ; ou bien Euthyphron lui-même, après son entretien avec Socrate, a renoncé à intenter son action, ainsi que l'ont cru les anciens (Diogène Laërce. II, 29).

Venons maintenant à la question de date. Ici surtout les difficultés s'accumulent si l'on admet, avec M. Burnet, que la conversation d'Eutyphron et de Socrate a eu lieu réellement dans les circonstances indiquées par Platon et que leurs deux causes ont été introduites à la même date de 399. D'abord, le meurtre ayant eu lieu à Naxos d'où les cléruques athéniens ont été expulsés en 404, il faudrait qu'Euthyphron ait attendu cinq ou six ans avant d'intenter à son vieux père son étrange procès. M. Burnet répond qu'après la restauration de la démocratie (403), on a procédé à une revision des lois d'Athènes et que les cours de justice ont dû à peu près chômer jusqu'en 401-400. L'argument ne me convainc pas, et il me semble en tout cas que Platon, s'il avait tenu à faire prendre au sérieux la coïncidence des dates, aurait donné lui-même l'indication et l'explication du retard d'Euthyphron, une circonstance qui s'ajoutait si à propos aux autres détails pour rendre le procès stupéfiant.

Il y a d'ailleurs d'autres objections, notamment celle-ci, qui dérive de ma conception générale de l'art de Platon. On s'accorde assez communément à considérer l'*Euthyphron* comme une œuvre de la première période de Platon (1), et dès lors, si

(1) Rien n'empêche d'ailleurs de reculer sa date jusque vers 390.

Digitized by Google

l'aventure d'Euthryphron se place en 399, il serait hautement vraisemblable que le personnage était encore vivant à la date de la publication du dialogue. Dans ces conditions, comme on doit bien admettre à tout le moins que les termes de l'entretien, qui eut lieu sans témoin, sont de pure invention, la fiction de Platon apparaîtrait, à l'égard d'un personnage vivant, comme une sorte de mystification qui contrevient aux convenances artistiques observées par Platon dans le genre du dialogue. Faute de mieux, je pencherais donc pour l'hypothèse que Platon a commis délibérément un anachronisme en rapprochant pour la date la cause, plus ou moins arrangée, d'Euthyphron et celle de Socrate. Le cas ne serait pas très grave si, à la date où Platon écrivait l'introduction — à mon sens assez adventice — de son dialogue, Euthyphron avait disparu déjà depuis assez longtemps, et s'il n'avait guère laissé de lui que le souvenir d'avoir été un théologien quelque peu bizarre. En effet, c'est bien sous cet aspect qu'il nous est présenté à l'époque de sa plus grande vogue, dans le *Cratyle* dont la date fictive (vers 422) est antérieure d'à peu près vingt-cinq ans à celle de l'*Euthyphron*. Là, il est donné plaisamment comme l'inspirateur des étymologies fantaisistes que Socrate donne des noms divins. M. Burnet fait très justement observer qu'il ne faut pas voir en lui, notamment avec M. Croiset, un homme « tout imbu de croyances traditionnelles » et « une sorte de docteur en théologie traditionnelle. » En effet, pour ma part, je le désignerais plutôt comme une sorte de théologien moderniste ; à ce titre, il avait amusé Socrate, et j'ajoute que lui et ses pareils ont aussi intéressé Euripide, car je m'étonne qu'on n'ait point remarqué que le genre d'apologétique prêté au devin Tirésias dans les *Bacchantes* (286-297) le caractérise comme un théologien de l'école singulière que connut Athènes à la fin du cinquième siècle.

En ce qui concerne le commentaire proprement dit de chacune des trois œuvres, je dirai seulement que, par son élégante concision et par son érudition toujours dispensée avec à-propos et avec goût, il constitue un modèle, même pour la Grande-Bretagne où les bonnes éditions des classiques grecs sont moins rares que dans nul autre pays. En général, le lecteur trouvera une note à chaque endroit où il pourrait être embarrassé ou s'égarer. Je me permettrai toutefois de citer un passage de l'*Apologie de Socrate*, dont l'interprétation me paraît très douteuse dans toutes les traductions que je connais. Je ne trouve aucune note chez M. Burnet pour contester l'interprétation traditionnelle. J'exposerai donc brièvement mes objections contre elle.

Socrate, pour vérifier l'oracle qui l'a déclaré le plus sage des

Digitized by Google

hommes, va interroger les gens qui passent pour savants dans leur spécialité ; ce seront tour à tour de nombreux personnages politiques, des poètes et des artisans. Et voici ce qu'il dit à propos du premier personnage qu'il examine(21C) : *Διασκοπῶν οὖν τοῦτον—ὀνόματι γὰρ οὐδὲν δέομαι λέγειν, ἦν δέ τις τῶν πολιτικῶν πρὸς ὃν ἐγώ*... Les interprètes, et notamment M. Croiset, entendent : « J'examinai donc à fond mon homme ; — inutile de le nommer ; c'était un de nos hommes d'État... » Il me paraît que cette traduction ne correspond pas exactement au texte grec. Pour avoir ce sens, Platon aurait dû écrire : *ὀνόματι* (ou plutôt *τῷ ὀνόματι*) *γὰρ οὐδὲν δέομαι αὐτὸν εἰπεῖν*, et encore l'expression *ὀνόματί τινα εἰπεῖν* me semblerait insolite. Si l'on prétend qu'*αὐτόν* se sous-entend facilement, ce dont je doute, il reste encore que le présent *λέγειν* présente l'idée d'une façon générale ; pour l'appliquer au cas particulier de ce premier homme d'État, il faudrait l'aoriste *εἰπεῖν*. J'entendrais donc : (Je dis simplement *τοῦτον*, cet homme), car je n'ai nul besoin de parler (*λέγειν* employé absolument) avec nom (*ὀνόματι* équivaut à *ὀνομαστί* que n'emploie pas Platon), c'est-à-dire, de citer des noms, de faire ici des personnalités. La remarque, placée au début de tout le raisonnement, a une valeur générale et vaut pour les différentes personnes que Socrate va successivement interroger.

Au sujet du *Criton*, je me permets d'indiquer que j'ai présenté dans les *Mélanges Havet* (pp. 331-340, 1909) quelques considérations qui me portent à placer sa composition à une date plus tardive que celle admise par M. Burnet. J'y développe également, entre *Criton* 53 B ss. et le *Palamède* de Gorgias (20-21 Blass), un rapprochement que je crois encore digne d'attention.

L. PARMENTIER.

The text tradition of Pseudo-Aristotle « De mundo », together with an appendix containing the text of the medieval latin versions by W. L. LORIMER, M. A., Oxford university press, 1924, 95 pages.

Dans l'antiquité, depuis Apulée jusqu'à Stobée et Saint Augustin, on n'a pas cessé de s'intéresser au *De mundo*, une sorte de livre d'édification où, dans une prose écrite à la manière de Posidonius, un déiste pieux exalte l'ordre et la beauté du monde pour magnifier son divin ordonnateur. L'influence qu'exerça ce traité était bien connue. On en avait déjà découvert une traduction en langue arménienne et une autre en langue syriaque.

Digitized by Google

Mais on ne soupçonnait pas jusqu'à quel point sa vogue avait perduré pendant le moyen-âge. M. Lorimer nous fait savoir qu'il existe encore au moins soixante-quinze manuscrits du *De mundo*, sans compter les nombreuses copies de deux versions latines tardives, dont l'une — totalement ignorée jusqu'à présent — semble avoir été faite pour le roi de Sicile Manfred (1258-1266). M. Lorimer se réserve sans doute de faire valoir plus tard tout ce que la diffusion de ces copies et de ces versions peut apprendre à l'historien de la science médiévale. Le jour où — si sa patience va jusque là — il abordera cette partie de sa tâche,il fera bien de mettre à profit le savant travail où M. Charles Haskins ouvre tant d'aperçus nouveaux sur un tel sujet. Il y trouvera notamment une lettre où le père de Manfred, Frédéric II, pose à un savant de son entourage des questions pour lesquelles le *De mundo* fournissait des solutions toutes prêtes (1).

Pour le moment, M. Lorimer n'utilise ces copies et traductions qu'en vue de rééditer le texte du *De mundo*. Ce texte ne nous était connu jusqu'ici que par les reproductions fort défectueuses de Bekker et de Bussemaker (2) et par les extraits que MM. von Wilamowitz et Wendland ont insérés dans leur *Lesebuch*, en commençant à y tenir compte — fort avantageusement — de la tradition indirecte (Stobée et la traduction arménienne.) M. Lorimer classe consciencieusement et doctement les manuscrits grecs et les traductions. Il en apprécie on ne peut mieux les multiples variantes. Il montre combien les divers apographes se font d'emprunts réciproques. Il met en valeur l'importance de la version syriaque,et le labeur qu'il s'est imposé ainsi fait attendre beaucoup de l'édition qu'il prépare. Tout en rendant hommage à la science et à la pénétration avec lesquelles il a travaillé, il sera permis de regretter qu'il n'ait pas, dans un tableau d'ensemble, donné une idée du nombre et de l'importance des passages où la vulgate sera améliorée. Nous voyons bien q ue M. Lorimer dispose de beaucoup de témoignages nouveaux, mais nous aurions aimé de savoir, en attendant l'édition promise, si ces témoignages vont nous placer devant un texte fort renouvelé. D'autre part, M. Lorimer n'a pas contrôlé l'exactitude de l'apparat critique de ses devanciers et, sur les soixante-dix manuscrits grecs qu'il a découverts, douze seulement ont été collationnés. Les autres n'ont été examinés que très sommairement. On devine bien que si, dans ce choix, il y a eu tant de

(1) *Studies in the History of mediaeval science*, 1924, p. 266 suiv.
(2) Bekker dans l'édition d'Aristote de l'Académie des sciences de Berlin ; Bussemaker dans celle de la collection Didot.

Digitized by Google

réprouvés et si peu d'élus, l'auteur du travail a eu ses raisons, et l'on présume que ces raisons sont excellentes. Mais la monographie n'aurait rien perdu à être plus explicite à cet égard. A vouloir être trop bref, en pareille matière, on s'expose à donner l'impression que les recherches n'ont pas été aussi complètes qu'elles l'ont été réellement. Un travail aussi achevé que celui de M. Lorimer ne devra sans doute plus être refait. Nous voulons le croire. On aurait dû nous en fournir moins parcimonieusement la preuve.

J. Bidez.

Wilhelm Kroll. *Studien zum Verständnis der Römischen Literatur.* Stuttgart, J. B. Metzler, 1924 ; un vol. in-8°, 390 pp.

Wilhelm Kroll est peut-être, de tous les philologues allemands, celui qui connaît le mieux la littérature latine et qui l'apprécie avec le plus d'exactitude et de justice : aussi peut-on accueillir ses avis avec une curiosité presque déférente, quand bien même ne partagerait-on pas son opinion sur chacun des points de détail qu'il est amené à examiner.

Son livre contient une série de quatorze articles reliés entre eux par ceci qu'ils ont un commun objectif : faire mieux comprendre à des lecteurs déjà suffisamment avertis l'esprit et la portée de la littérature latine. L'auteur y disserte, par exemple et pour ne citer que les chapitres les plus marquants, de l'interprétation moralisatrice de la poésie latine (la morale, en effet, fut une des muses des Romains !), des rapports entre les poètes et les critiques, de l'imitation, de l'anachronisme, de la langue poétique, etc. etc. Chacun de ces sujets, — tous intéressants, — est traité d'une manière synthétique : les idées générales sont clairement exprimées. Elles sont appuyées, du reste, sur de multiples citations et l'on trouve, de plus, dans les notes, d'abondantes références. Donc, sans être un ouvrage de documentation proprement dite, comme le serait un exposé chronologique ou analytique des matières, le livre de M. Kroll peut être non seulement lu avec plaisir et profit, mais fort utilement consulté. Il a sa place marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui s'intéressent d'une façon quelque peu éclairée à l'histoire de la littérature latine.

Un chapitre est consacré à définir dans quel rapport exact de dépendance les Romains se sont placés, — de propos délibéré et d'une façon avouée, — vis-à-vis de la littérature grecque. Le fait lui-même a maintes fois été constaté et vérifié, mais on s'est, souvent aussi, mépris sur sa portée. W. Kroll oppose à

Digitized by Google

l'opinion courante, défavorable en somme aux Romains, des observations très fines et très justes. Il souligne le fait que, à l'époque d'Auguste, aucun écrivain grec n'était près d'atteindre la valeur et le génie des écrivains latins. La primauté littéraire avait passé à Rome. Il attribue à deux causes principales le prestige que conserva la littérature grecque, constamment prise pour modèle : à la puissante tradition qui orientait les esprits vers Homère, les tragiques et les grands lyriques, — véritables classiques de l'humanité ; — à l'influence des théories littéraires, nettement définies par les Grecs et enseignées partout, suivant lesquelles chaque genre a son essence, son esthétique particulière et son rang : dès lors, les cadres étant fixés en principe, comment se libérer d'une emprise qui apparaissait comme rationnelle et logique?

J'ai beaucoup aimé, aussi, les réflexions de l'auteur sur la façon dont les écrivains latins recouraient à l'observation directe de la nature. Même dans les ouvrages à prétentions scientifiques, on rencontre certaines erreurs traditionnelles qui passeraient aujourd'hui pour énormes. Il est arrivé que des éditeurs se soient évertués à les redresser en corrigeant le texte : ce sont eux qui se sont trompés. Ne demandons pas aux anciens d'en avoir su plus que ce qu'ils désiraient eux-mêmes en savoir et ne nous étonnons pas que « Pline en son histoire » nous conte tant de sornettes !

Bref, il y a, dans le volume de W. Kroll, beaucoup à glaner, même — j'allais dire : surtout — pour ceux qui se piquent de connaître fort bien la littérature latine. Connaître et comprendre sont deux. On nous invite ici à mieux comprendre.

Paul FAIDER.

L. Pichard. *Tibulle et les auteurs du Corpus Tibullianum.* Paris, Champion, 1924 ; in-8°, XLV-182 pp. Bibl. de l'École des Hautes-Études. Sciences hist. et philologiques, 241e fascicule.

Le sous-titre de cet ouvrage est ainsi libellé : « Texte établi d'après la Méthode de critique verbale de Louis Havet. » Ceci seul suffirait à indiquer l'exacte portée du livre.

En 1924, M. Max Ponchont a fait paraître dans la *Collection des universités de France* (dite *Collection Guil. Budé*) un texte revu de Tibulle et des auteurs du *corpus*. On lui avait communiqué, à cette occasion, les conjectures de L. Havet. Il en a reproduit cinquante-et-une, groupées en tableau, dans la préface de son édition. Il n'en a admis dans son texte que trois, conservant en quarante-trois passages les leçons des manuscrits

Digitized by Google

et adoptant en cinq autres des corrections étrangères à Havet. M. Pichard, lui, rien que pour les cinquante-et-un passages en question, a accepté quarante-huit conjectures de Havet, ne conservant qu'à trois reprises seulement le texte des manuscrits (1).

Cette statistique dit assez que les deux éditions de Tibulle parues coup sur coup en France ne se ressemblent que par le titre. A un examen plus détaillé, les différences s'accusent. Il n'y a pas que Havet qui ait suggéré à M. Pichard des corrections que M. Ponchont avait jugé prudent de ne point adopter. Si bien que, en tout état de cause, les deux volumes se complètent l'un l'autre. Celui que patronne l'Association G. Budé représente,— dans la mesure où le permet un texte aussi incertain que celui de Tibulle, — la tendance conservatrice et constitue, si l'on veut, une vulgate. Le travail de M. Pichard, sorti du laboratoire de l'École des Hautes Études, trahit une généreuse audace, très compatible du reste avec le caractère expérimental que le disciple de Havet a voulu donner à ses recherches.

Car, précisément, l'originalité de ce nouveau Tibulle, venu après tant d'autres (2), est de constituer une démonstration *in anima vili* des méthodes exposées avec tant de précision dans le célèbre *Manuel de critique verbale*. M. Pichard commence par donner de ces méthodes — ou plutôt des principes dont elles dérivent — un résumé, un « canon », pourrait-on dire, qui se recommande par sa parfaite clarté (pp. XVII-XLV). La parole du maître y est, du reste, abondamment citée. C'est la théorie. Dans le corps du volume, sous le texte des *Elégies* et du *Panégyrique*, figure en guise d'apparat critique et à côté des indications ordinaires, l'énoncé des raisons qui militent en faveur de chaque leçon restituée par conjecture. C'est l'application pratique : vrai cours de critique verbale. On ne peut se défendre de le trouver très attachant, quand bien même on n'accepterait pas toutes les solutions proposées. Du reste, M. Pichard ne se fait, sur ce dernier point, aucune illusion et nous pensons qu'il se déclarera heureux si nous reconnaissons la valeur éminemment

(1) I, 5, 42 *et pudet et narrat* : Havet proposait sans raisons suffisantes *et — pudet — id narrat* ; III, 4, 21 *cum summo* : Havet corrige : *cum leimo*, conjecture hardie ; III, 11, 1 *Qui mihi te...* (d'après le *fragmentum Cuiacianum*), le texte est mal établi par la tradition manuscrite. Havet, partant des leçons *Est qui te*, ou *St qui te*, suppose que « la majuscule initiale étant réservée au rubricateur, il y a eu erreur, puis remaniement ». Il lit *Te qui te*.

(2) Notamment après celui de Cartault, qui s'attachait aussi à justifier dans ses notes critiques les conjectures adoptées.

Digitized by Google

suggestive de son édition sans adhérer pour cela à toutes ses conclusions, considérées dans leur détail (1). Sa première intention, il le déclare, « a été de faciliter aux étudiants l'examen critique des textes latins » et de les aider « à comprendre un apparat critique ». Ce but didactique a certes été atteint.

Dans une intention excellente, M. Pichard a consigné, pour ainsi dire en face de chaque vers, une série de passages parallèles extraits de poètes latins (2). On sait qu'un des aspects de l'art de Tibulle est la virtuosité avec laquelle il développe des « thèmes ». A une époque où la métrique latine, dans sa forme rigou-

---

(1) I, 1, 2 : *iugera magna.* Les passages parallèles sont, de l'aveu même de M. P., en faveur de la variante *i. multa.* — *Ibid.*, 29. La variante *ludentes* pourrait s'expliquer non par une faute de lecture, mais par une glose de *bidentes* (interprété dans le sens obvie de brebis) substituée à ce mot. — *Ibid.*, 37 : *nei uos de p. m.* Les raisons invoquées contre *nec* nous semblent un peu subtiles. En revanche, la correction *de p. m.* (au lieu de *e*, adopté par M. Ponchont) est « palmaire ». On la doit à Nemethy. — I, 3, 7 : *didat*, correction tout à fait heureuse de Havet, et que M. Ponchont a eu le tort, à notre sens, de ne pas même signaler, *dedat* est inintelligible. — *Ibid.*, 47 : *astus*, conjecture de Havet, également passée sous silence par M. Ponchont. M. Pichard la reçoit dans son texte. Elle paraît d'autant moins s'imposer que la ruse s'oppose ordinairement à la violence. Or ici tout doit concourir à une seule idée. *Acies* se comprend parfaitement ; cf. II, 3, 37. Les armées sont les instruments collectifs de la colère, dont les guerres sont un des effets (cf. SENÈQUE, *De ira*, I, 2 et *passim.*). *Ensem*, etc. reprend la même idée sous une forme plus concrète. Tenir compte aussi de ce que ce développement est fort banal et, somme toute, assez faible. — *Ibid.*, 93 : *hunc precor.* Les déductions de Havet, invoquées en note, ne suffisent pas à justifier l'abandon de la leçon *hoc pr.*, qui a pour elle l'accord des mss. et qui donne un sens satisfaisant. — I, 6, 42. *Locus desperatus*, malgré les efforts de Havet en vue d'améliorer le texte. M. Pichard aurait pu donner, à titre documentaire, les corrections proposées par d'autres éditeurs. Il y en a d'intéressantes. — I, 7, 12 : *garrula lympha Liger.* M. Pichard adopte à tort, croyons-nous, une correction de Gruppe au texte des mss., qui donnent *caerula.* Le Rhône est caractérisé par la rapidité de son cours (v. 11) : *Arar Rhodanusque celer.* On pourrait se souvenir ici des vers de Lucain (*Phars.*, I, 433-4) : *Rhodanus raptum velocibus undis/ in mare fert Ararim.* Or l'interpolateur de Lucain, héritier sans doute d'une tradition, parle (v. 439) de la *placida Ligeris unda.* L'épithète *caerulus* est dans la même note. On ne conçoit guère que la Loire, dont le cours est calme et lent, ait reçu la qualification de « bavarde ». — I, 9, 24 : *scit deus*, etc. Excellent texte, dont M. Pichard fait honneur à Havet et qui remonte, selon l'apparat de M. Ponchont, aux *codd. deteriores.* Du reste, M. Ponchont adopte la leçon des *Excerpta Parisina* : *est deus...*

(2) Il expose lui-même (p. XI, n. 1) les raisons pour lesquelles il a tiré peu de chose des auteurs grecs.

Digitized by Google

reusement classique, était une chose presque neuve, c'était faire éclater son mérite que d'enserrer dans les limites bien fixées du distique une idée qui eût pu passer pour banale. *Publica materies privati iuris erit, si...* Rien n'est donc plus utile que de nous aider à déterminer quels sont ces thèmes poétiques et à faire l'exact inventaire de ce que Tibulle a su mettre qui lui appartienne à lui, soit dans l'invention, soit dans l'exécution d'un poème. Que nos tendances nous orientent vers la recherche des sources de Tibulle, ou bien vers l'analyse de son *ars poetica*, de sa technique, il est impossible de ne pas recourir à l'ordinaire méthode des rapprochements. Est-ce à dire que le matériel mis à pied d'œuvre par M. Pichard nous dispensera de toute nouvelle recherche personnelle? L'auteur lui-même nous mettrait en garde contre notre imprudence. Le champ était si vaste que nul ne songera à reprocher à M. Pichard de n'en avoir pas pu épuiser toutes les ressources (1). Paul FAIDER

Pierre de Labriolle. *Saint-Augustin. Confessions* (texte établi et traduit.) (Tome I. Collection des Universités de France, publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé). Paris, Les Belles Lettres, 1925. In-8° XXXI-201 pp. 18 f.

Les manuscrits qui reproduisent les œuvres de Saint Augustin sont en si grand nombre que c'est une tâche particulièrement ingrate de faire parmi eux un choix impeccable. Knöll, le dernier éditeur des *Confessions*, avait établi son texte d'après quatorze manuscrits, les plus anciens connus, répartis chronologiquement entre les VIIe et XIe siècles. M. P. de Labriolle nous présente à son tour un premier tome des *Confessions*, qui témoigne d'un labeur patient et d'un sens critique pénétrant.

L'introduction du livre est consacrée à l'examen de quelques questions qui intéressent spécialement cette partie de l'œuvre de Saint Augustin. M. de Labriolle ne nous retrace pas une bio-

(1) Pour ne citer qu'un exemple, j'aurais aimé que le vers (II, 5, 57) : *Roma, tuum nomen terris fatale regendis*, fût accompagné des textes qui en forment tout naturellement le commentaire : non seulement VIRG., *En.*, I, 282, avec son allitération suggestive : *Romanos, rerum dominos*, et VI, 851 : *Tu regere... memento*, mais la notice de Festus sur le mot *Roma*, éd. Mueller,(1839, p. 268 et sqq.) et surtout le témoignage de St Jérôme (*Adv. Jovin.*, II, 38, 383) : *Roma urbs potens, urbs domina, urbs apostoli voce laudata, interpretare vocabulum tuum. Roma aut fortitudinis nomen est apud Graecos, aut sublimitatis juxta Hebraeos.*

Digitized by Google

graphie de l'auteur ; il se borne à l'examiner par rapport à l'œuvre qu'il édite. Il aborde, pour commencer, la question de la date, qu'il place avec vraisemblance entre 398 et 401, puis il nous montre que, dans ce genre appelé autobiographie, Augustin a eu plus d'imitateurs que de devanciers. Pourquoi écrivit-il ses *Confessions* ? Son biographe Possidius a répondu assez nettement à cette question : c'est, dit-il, « de peur que... quelqu'un ne s'avisât de l'estimer au-dessus de ce qu'il se savait être, ou de ce que ses paroles faisaient connaître de lui. » Augustin corrobore du reste lui-même cette préoccupation primordiale d'humilité de son livre. Y a-t-il une part de vérité dans l'opinion d'Érasme sur la portée apologétique des *Confessions* ? Peut-être Augustin « a-t-il voulu, par ses aveux circonstanciés, conclut M. de Labriolle, mettre au point des racontars souvent ineptes qui eussent risqué de compromettre l'efficacité de son apostolat. » Il y aurait donc dans cette partie de l'œuvre de Saint Augustin une pensée de charité, une pensée d'humilité et peut-être une pensée d'apologie personnelle.

Une controverse est née ces dernières années au sujet de l'historicité des *Confesssions* et M. de Labriolle rappelle l'article de G. Boissier dans la *Revue des deux Mondes* en 1888 (t.LXXXV, p. 43 et suiv.) reproduit dans *La Fin du Paganisme* (I, 291 et suiv.). Dans cet article, Boissier opposait les *Confessions* aux *Dialogues* tout philosophiques qui avaient lieu quelques semaines plus tard à Cassiacicum. Ad. Harnack, la même année, émettait l'avis que l'épisode du jardin de Milan n'avait pas marqué le changement qu'Augustin rapporte à cette date et qu'à cette époque, il était encore plus philosophe que chrétien ; sa véritable conversion devait donc être reportée quelques années plus tard. Depuis lors, plusieurs critiques ont repris cette idée. « Mais en fait, dit M. de Labriolle, il ne semble pas que le gros effort dirigé contre les *Confessions* ait réussi à en disqualifier ou à en compromettre sensiblement l'autorité. » Il discute ensuite avec justesse les griefs de la critique et essaye d'établir que Saint Augustin n'a pas inconsciemment dramatisé le récit de sa conversion. Il reprend notamment plusieurs points des *Dialogues* de Cassiacicum et y retrouve des vestiges certains de christianisme, citations de l'Ecriture sainte, allusions à l'Incarnation, à la Trinité, etc. ; il y joint un passage des *Rétractations* où, parlant des *Dialogues*, Augustin déclare qu'au moment où il les écrivit, il était catéchumène et « encore tout enorgueilli de son long commerce avec la littérature profane. » Il paraît donc téméraire de remplacer, par de simples conjectures, le témoignage de Saint Augustin lui-même ; et d'ailleurs, M. de Labriolle

Digitized by Google

cite toute une série d'articles qui témoignent d'un revirement de la critique en faveur de l'historicité des *Confessions*.

Il passe ensuite en revue les éditions qui ont été publiées jusqu'à présent, d'abord de l'œuvre entière de Saint Augustin (depuis celle de A. Dodo à Bâle, en 1506), ensuite des *Confessions* en particulier. Les éditions qui méritent le plus de retenir l'attention sont celle des Bénédictins et celle de P. Knöll. Celui-ci a préféré à tous les manuscrits le *Sessorianus*, qui est devenu la base même de son édition. M. de Labriolle s'attache à démontrer, texte en main, que Knöll a accordé trop de crédit à ce manuscrit. C'est ainsi, par exemple, que presque toujours ce manuscrit omet des mots qui précisent le sens, qui empêchent une équivoque ou qui corroborent l'idée avec une parfaite justesse. Il y a plus : le *Sessorianus* dessert parfois réellement la pensée de l'auteur. Enfin il y a des cas où le texte des manuscrits est gâté et où S ne donne pas de moyen de le corriger.

L'édition de M. de Labriolle s'écarte donc notablement de celle de P. Knöll. Rien que pour les huit premiers livres, qu'il donne dans ce premier tome, notre auteur a dû, en plus de cent-quatre-vingts endroits, adopter des leçons différentes de celles de son devancier et il paraît établi que les Bénédictins, en dépit de leur méthode imparfaite, se sont montrés plus perspicaces que P. Knöll. Ici donc, comme pour tous les textes anciens, il convenait de se montrer plus conservateur que les derniers éditeurs. On peut dire que le texte de M. de Labriolle a été établi selon les lois de la plus saine critique. Il cite dans son *apparatus* un grand nombre de manuscrits, sans cependant encombrer le bas des pages.

Les *Confessions* ont été souvent traduites en français. M. de Labriolle a innové autant qu'il est possible en cette matière. Pour arriver à ce but, il a serré le texte de très près, il l'a « aéré » en multipliant les paragraphes et les sous-titres. Il s'est visiblement efforcé de garder la couleur intense du style et il a réussi, en résumé, à présenter un volume bien composé, qui ne peut que donner une valeur nouvelle à la collection des Universités de France.

Albert WILLEM.

Stephen Gaselee. *An Anthology of medieval latin.* **Londres,** Macmillan, 1925. In-8°, XII-139 pp. ; 1 planche. 7 s. 6 d.

Voici un ouvrage bien présenté. Nous ne parlons pas seulement de l'aspect extérieur, sobre et élégant à la fois, qui fait l'agrément des collections scientifiques anglaises. La clarté de

Digitized by Google

la disposition ne le cède en rien à la netteté de la typographie : chaque morceau est précédé d'une brève notice qui le date, le situe, fournit quelques renseignements sur la personne de l'auteur ou sur les circonstances où l'œuvre a été écrite ; en outre, M. Gaselee renvoie son lecteur à l'édition la meilleure ou au recueil auquel le morceau a été emprunté. Des notes, enfin, traduisent les mots nouveaux ou peu usités, signalent les infractions aux règles de la grammaire classique, et aident à saisir les allusions historiques ; s'il s'agit de vers, un appendice indique la structure métrique de la pièce. Le titre adopté appelle quelques explications : M. Gaselee, en effet, n'a pas limité son choix au Moyen-âge. Les premières pages de son anthologie nous offrent des inscriptions en latin vulgaire et un extrait du *Satyricon*. — Ici, il eût fallu insister davantage sur la distinction qu'il y a lieu de faire entre latin vulgaire (d'où procèdent les langues romanes) et latin médiéval (celui-ci se relevant assez rapidement d'une période d'inculture et de barbarie et s'efforçant d'imiter les auteurs de la bonne latinité) — D'autre part, le dernier tiers, à peu près, du recueil donne des spécimens du latin de la Renaissance et de la Réforme, et du latin moderne et même contemporain ; nous trouvons là le *Franciscae meae laudes* de Baudelaire ; le 45e et dernier morceau est quasi d'actualité : c'est une lettre écrite pendant la guerre, et relative à une interdiction britannique préjudiciable à la vente d'un almanach publié par l'abbaye d'Einsiedeln. Ainsi s'affirme la perennité du latin, qui, mort en tant que langue parlée, reste vivant en tant que langue écrite. L'auteur n'a pas eu d'autre dessein que de nous le rappeler, et il y a pleinement réussi. Il n'a pas voulu que son recueil répondît aux besoins d'une catégorie d'étudiants en particulier. Aussi y voit-on figurer des extraits de chroniques à côté de textes proprement littéraires, et de pièces satiriques se rapportant à des polémiques religieuses.

M. Gaselee fait remarquer que ses morceaux n'ont pas été choisis parce qu'ils défendent ou attaquent telle institution ou telle doctrine ; il a eu raison d'éviter de faire un recueil à tendances, mais c'était la seule façon de donner à son livre une unité qui lui manque, parce qu'il embrasse trop, en durée et en étendue.

M. Gaselee connaissait les *Morceaux choisis de prosateurs latins du Moyen-Age et des temps modernes* de M. P. Thomas, et lui rend cet hommage qu'il n'eût pas entrepris de publier son livre, si, dans celui-là, il avait été fait place à la poésie. Il est permis de regretter que M. Gaselee n'ait pas porté tout son effort à établir une anthologie uniquement de poètes, complément du recueil de « Prosateurs » du savant professeur belge.

Digitized by Google

D'ailleurs, un choix de morceaux gagne en signification à mesure qu'il a un objectif plus restreint — à condition, naturellement, que le choix reste assez sévère pour que le volume garde son caractère d'anthologie. — On souhaiterait voir paraître en librairie des recueils de même étendue et aussi soigneusement présentés que celui-ci, mais limités à un seul genre ou à une seule époque : on pourrait ainsi suivre l'évolution de la poésie épique ou didactique, par exemple, ou encore découvrir la physionomie d'une école, admirer la fécondité du XIIe siècle. Ici, nous emportons simplement l'impression qu'il existe encore des écrivains de langue latine au Moyen-âge, à la Renaissance et jusqu'à nos jours. C'est une anthologie qui ouvre des horizons et éveille des curiosités. A ce titre, « l'honnête homme » la rangera sur sa bibliothèque à la suite des volumes rouges de la collection Budé, pour signifier que Claudien et Rutilius Namatianus ne marquent pas la fin d'une littérature, mais seulement d'une époque d'où naîtra et où viendra se regénérer toute la littérature latine ultérieure.

Nous souhaitons surtout que cette anthologie figure dans nos séminaires de philologie : il arrive que des jeunes gens, en quête d'un sujet d'études, en prenant connaissance de sa bibliographie dans la Revue des revues ou le Bursians Jahresbericht, se découragent et acquièrent le sentiment de la vanité de leurs recherches : il est bon qu'ils sachent qu'en dehors de la période classique, il s'offre à eux un vaste domaine, relativement peu exploré, que leurs travaux contribueront à faire davantage connaître, et qui leur réserve peut-être la joie de quelque découverte.

M. HELIN.

Mario Roques. *Aucassin et Nicolette*, chantefable du XIIIe siècle. Paris, Champion, 1925. 1 vol. in-8°, de XXXVI-97 pp., avec un fac-similé du f° 79 recto du ms. (Collection : Les Classiques français du moyen âge, n° 41), 7 fr.

L'édition d'*Aucassin et Nicolette* que M. Mario Roques vient de publier dans sa collection des classiques français du moyen âge ne le cède en rien aux remarquables travaux dus jusqu'à ce jour à la solide érudition, à la critique si pénétrante d'un des maître incontestés de la philologie romane. Après les efforts persévérants d'un Hermann Suchier, remaniant huit fois la version qu'il établissait en 1878, après les études consciencieuses de Bourdillon et d'une longue série de commentateurs, M. Roques

Digitized by Google

a pensé qu'il y avait encore quelque chose à faire dans le sens peut-être de la « stabilisation », sinon de l'interprétation d'un texte, qui mérite, sans nul doute, de devenir véritablement « classique » ; encore faut-il pour cela renoncer aux essais souvent excessifs de restitution plus ou moins arbitraire et ne corriger — très prudemment d'ailleurs —,dans l'unique version du ms. 2168 de la Bibliothèque Nationale, que ce qui paraît manifestement le résultat d'une erreur de copie. Le nouvel éditeur a fait précéder son texte d'une introduction substantielle, qui condense en quelque trente-six pages, avec cette clarté qui distingue les publications de l'écrivain comme les leçons du professeur à l'École des Hautes Études, les conclusions les plus récentes de la critique philologique et littéraire sur le sujet tant controversé de notre délicieuse chantefable.

Pour M. Roques, *Aucassin et Nicolette* serait une sorte de mime — c'était l'opinion d'Aschner (Zeitschrift für romanische Philologie, XXXV, 1911, 741-3) —, un « mime », c'est à dire une composition dramatique dont « l'objet — pour reprendre les termes de M. Faral — est l'imitation de la réalité par le geste et par la voix,sans recours aux procédés d'une mise en scène complète et régulière », et sans l'emploi rigoureusement nécessaire de plusieurs acteurs ; bien qu'il soit d'ailleurs possible de se figurer la chantefable représentée par un certain nombre d'exécutants — j'incline à croire, pour ma part, que le chanteur aurait été différent du diseur, la longueur de la pièce rendant assez peu vraisemblable l'hypothèse d'un acteur unique.

Quant aux sources du récit, l'éditeur, s'écartant délibérément de l'opinion qui faisait remonter *Aucassin et Nicolette* à une origine byzantine ou arabe, préférerait les chercher dans la littérature et la tradition françaises. C'est ainsi qu'il signale un petit poème français du XIIe siècle où l'on a relevé quelques ressemblances de fond et de forme avec notre chantefable. La rencontre d'Aucassin avec le bouvier rappelle celle de Calogrenant et du vilain dans l'*Yvain* de Chrétien de Troyes. Le déguisement de Nicolette en jongleur, son emprisonnement, l'épisode de la « gaite » évoquent successivement *Bovon de Hanstone*, les lais de Marie de France, les chants d'aube. On pourrait multiplier les exemples. Et M. Roques ajoute, non sans beaucoup de vérité, qu'il est vraisemblable que les contes oraux ont dû fournir aussi à l'auteur d'*Aucassin et Nicolette* plus d'un trait d'imagination satirique.

Cet auteur inconnu, dont la critique a fait tour à tour un jongleur, un clerc passé à la jonglerie,un ménestrel de métier, un homme de haute classe, voire même un petit bourgeois, le savant romaniste le considérerait volontiers comme un écrivain

Digitized by Google

de profession. J'avoue qu'une partie au moins de la démonstration de cette thèse m'a paru moins probante, celle où M. Roques veut nous faire partager son admiration pour l'équilibre de la composition de la chantefable. A mon sens, l'opinion de Gaston Paris reste debout : la fin de l'œuvre est beaucoup moins intéressante que le début. Et cette constatation tendrait à me laisser croire que le nouvel éditeur s'exagère peut-être la maîtrise professionnelle de l'auteur d'*Aucassin et Nicolette*, en qui je verrais plutôt un jongleur particulièrement heureux, et pourquoi pas un de ces « clerici vagantes », si fréquents au moyen âge, sorte de déclassé qui, après avoir jeté le froc aux orties, s'en va égrener au long des routes sa fantaisie naturelle relevée d'une pointe d'éducation cléricale.

Le manuscrit de la chantefable est de la dernière partie du XIIIe siècle. M. Roques croit devoir se borner à dire que la composition de l'œuvre peut remonter à la première moitié du siècle. Il semble exclure, en tout cas, la possibilité de ramener cette date aux dernières années du XIIe siècle, hypothèse qui ne me paraît pas cependant tellement exorbitante.

Pour la patrie de l'auteur, l'hésitation est plus grande encore ; et si Suchier a pu conclure en faveur du Hainaut, certains détails du texte semblent s'opposer à cette localisation géographique, qui n'a rien de définitif. M. Roques signale, en passant, une imitation médiévale d'*Aucassin et Nicolette* : la *chanson de Clarisse et Florent*, une des suites de *Huon de Bordeaux*.

Un bref tableau synoptique groupe ensuite les traits de la langue de l'auteur ou du copiste qui pourraient faire difficulté pour l'intelligence du texte. Après quelques remarques sur la versification, où le savant éditeur s'insurge — très justement, à notre avis — contre des corrections de Suchier, lequel voudrait uniformiser en -ie (ou -i.e) la terminaison de tous les vers isolés (vers orphelins) des laisses chantées, M. Roques cède la plume à un musicologue. M. Th. Gérold, qui discute quelques problèmes spéciaux soulevés par la transcription mélodique que nous a conservée le manuscrit des parties destinées à être chantées.

Le savant romaniste poursuit par quelques considérations d'ordre bibliographique sur le ms. et les éditions successives qui, depuis 1808, ont donné à la chantefable des aspects assez divers.

Après un paragraphe consacré à justifier l'établissement du texte, et où l'éditeur proteste de son respect du ms.— bien qu'il avoue d'ailleurs avoir peut-être abusé lui-même des corrections —, une bibliographie critique rassemble, en les caractérisant brièvement, toutes les productions : éditions, traductions, articles et

Digitized by Google

études qui se rattachent à la littérature d'*Aucassin et Nicolette.*

Le texte, précédé d'un fac-similé du folio 79 recto du ms., est suivi d'une série de notes critiques très intéressantes — les lectures de M. Roques, si elles ne s'imposent pas toutes, du moins s'appuient-elles toutes sur une solide discussion —, d'un index des noms propres et d'un glossaire détaillé aussi complet que possible.

Fernand DESONAY.

Pierre Champion. *Ronsard et son temps.* Paris, Éd. Champion, 1925, 1 vol. in-8°, de XVIII-508 p.

Pierre Champion. *Pierre de Ronsard et Amadis Jamyn, leurs autographes,* Paris, Éd. Champion, 1924. 1 album in-4° de 32 p. et 22 fac-similés hors texte.

I. On n'épuise pas les grands sujets. Au lendemain des fêtes du IVe centenaire, après les importants travaux de MM. de Nolhac, Laumonier et Cohen, M. Pierre Champion n'a pas craint de reprendre sur frais nouveaux la biographie du Vendômois. Il a eu raison, et cette heureuse audace nous vaut un livre d'un puissant intérêt, un livre destiné, à bien des égards, à faire époque dans l'histoire de la poésie française de la Renaissance.

Ronsard et son temps est conçu selon la méthode que M. Champion avait déjà appliquée en maître dans *François Villon, sa vie, son temps.* Je veux dire que le poète s'y trouve constamment replacé dans son époque et dans son milieu. Au lieu d'un portrait en pied, aux arrière-plans à peine esquissés et au fond vaporeux et vague, nous avons ici tout un tableau d'histoire, toute une reconstitution minutieuse et précise d'une période agitée et brillante : les moindres détails y sont vrais et les physionomies des comparses mêmes paraissent saisies sur le vif. La figure du poète y gagne d'être mise dans sa perspective exacte et dans son atmosphère véritable, et elle en prend du coup un relief singulier.

De là l'économie originale du livre. Alors que les historiens littéraires insistent d'ordinaire, avec raison, sur les années de formation de Ronsard, sur son noviciat sous Dorat, son rôle de novateur et ses amours de jeunesse, M. Champion ramasse toute cette matière en trois chapitres relativement courts, où du reste rien ne manque de l'essentiel. Au rebours de ses devanciers, il met l'accent sur la partie « courtoise », plus négligée, de la vie du poète, et ce n'est pas trop de dire qu'il en renouvelle

Digitized by Google

l'histoire. Voici donc Ronsard au Louvre de Henri II, en compétition avec Mellin de Saint-Gelais, sous la protection d'Odet de Coligny et de Marguerite de France (Chap. IV). Après le Colloque de Poissy, nous le voyons se jeter dans la mêlée avec ses *Discours des Misères de ce tems*, et combattre cafards et prédicants, qui ripostent de plus belle (ch.V.) Charles IX, accédant au trône, fait de lui, en quelque manière, le poète officiel de la royauté française : il organise des fêtes diplomatiques, rime ses *Elégies, Mascarades et Bergeries*, conçoit et commence sa *Franciade* (ch. VI). Du même coup, le voilà aux prises avec le fameux escadron volant de Catherine de Médicis ; il chante tour à tour Isabeau de Limeuil et Françoise d'Estrées, soupire enfin, avec le charme que l'on sait, pour la platonisante Hélène de Surgères (ch. VII). Après quoi, c'est la cour de Henri III et des mignons, où le poète joue encore son rôle dans l'Académie du Palais, mais qui bientôt le néglige, l'oublie et le laisse désabusé et amer devant la vogue des bouffons et des muguets, et la triste décadence d'une royauté souillée. (ch. VIII). Deux chapitres achèvent l'ouvrage. L'un nous montre « Le poète à l'automne de sa vie », revenu à sa terre natale, coulant des jours paisibles dans ses prieurés de Vendômois et de Touraine, et, à l'apogée de son talent, vieillissant noblement dans la solitude et la gloire. L'autre nous retrace les soucis et les peines de ses derniers jours, et sa mort presque stoïque.

Ce que ne peut indiquer ce résumé à larges traits, c'est l'admirable conscience de cet exposé, qui ne laisse rien dans l'ombre et vérifie le moindre détail. Certes, M. Champion a utilisé les travaux récents qui ont en partie renouvelé l'histoire des derniers Valois, et en particulier les importants volumes de M. Lucien Romier. Mais il a aussi, sur bien des points, poursuivi des enquêtes personnelles, comme l'indiquent à suffisance les nombreuses cotes d'archives qui parsèment ses savantes notes. Ces pages nous apportent plus d'une précieuse nouveauté. L'utilisation judicieuse du *Journal* autographe de Pierre de Paschal permet, par exemple, au critique de préciser, mieux qu'on n'avait pu le faire jusqu'ici, le dessein et la portée des *Discours des Misères de ce tems*, et il apparaît, de toute évidence, que le poète y développe éloquemment, mais fidèlement, les idées de Catherine de Médicis et de Michel de l'Hospital. Il risque aussi une galante apologie des filles d'honneur de la reine-mère, que l'on a trop vues à travers Brantôme et les pamphlétaires, mais que lui-même, par réaction, idéalise peut-être outre mesure. Bref, toute la partie historique du livre est vraiment de premier ordre, et si elle ne force pas toujours l'adhésion, elle mérite tout au moins l'attention la plus sérieuse.

Digitized by Google

Il était plus difficile d'apporter du neuf dans la biographie proprement dite. Et pourtant M. Champion y réussit encore. Sur des points difficiles ou obscurs, il suggère d'ingénieuses hypothèses. C'est ainsi que, dans « le seigneur Paul », qui aurait, selon Du Perron, éveillé le démon poétique chez le jeune page de Madeleine de France, il propose, non sans précautions il est vrai, de reconnaître un Écossais du nom de Poole. L'énigmatique Sinope se trouve de même,par une très jolie conjecture, identifiée avec Isabeau de Limeuil. Enfin et surtout,une nouvelle chronologie des *Sonnets à Hélène* est ici tentée, qui bouleverse quelque peu les idées généralement reçues.

Avouerai-je que, sur ce dernier chapitre, toute l'ingénieuse dialectique de M. Champion n'a pas réussi à me convaincre? A l'en croire, Ronsard se serait épris d'Hélène dès 1572 et ne se serait rendu libre qu'en 1577. Il me paraît cependant que nous n'avons guère qu'un *terminus a quo* un peu ferme. C'est celui que le poète lui-même nous fournit dans le sonnet 79 de son second livre, où il nous confie en quelle année cette passion a jeté ses feux les plus vifs :

« Je chantois ces sonnets amoureux d'une Hélène
En ce funeste mois que mon Prince mourut... »

Charles IX étant mort en juillet 1574, nous sommes amenés à placer au premier mai précédent l'engagement solennel dont parle le sonnet initial :

« Ce premier jour de May, Hélène, je vous jure... »

et par suite — Ronsard ayant été « trois mois rétif » (L. II, s. 45) — au début de cette même année l'*innamoramento* lui-même.

Tout l'embarras vient de ce que Ronsard s'est contredit. Il parle,dès 1578,de ses « larmes de six ans ».Mais exagérer le temps de son « servage » et la durée de son « martyre » est hyperbole commune aux amoureux. Il invoque, dans une pièce d'adieux ses « dix lustres passéz ». Mais un soupirant grison, et qui gémit de l'être, aime assez à se rajeunir malgré tout. Il est, je crois, de bonne critique de ne pas interpréter trop strictement des indications de ce genre. Il est vrai que M. Champion allègue un argument nouveau, tiré de l'itinéraire de Catherine de Médicis. Mais il prouve seulement que Ronsard n'a pu rencontrer Hélène avant la fin de mai 1752, ce qui ne préjuge de rien pour les années suivantes.

Si, sur ce point, notre auteur semble un peu hardi à l'hypothèse, on serait plutôt tenté de lui reprocher un excès de réserve en ce qui concerne l'ironique épilogue du même épisode amoureux. Il s'agit de la curieuse lettre à Scévole de Sainte-

Digitized by Google

Marthe récemment mise au jour par M. de Nolhac et qui nous révèle un Ronsard quelque peu aigri et passablement grognon envers l'aimée de jadis. Cette lettre, M. Champion « incline » à la dater de 1583, mais « sans rien affirmer », ajoute-t-il. Je serais volontiers plus affirmatif, et M. Plattard me paraît avoir fort bien démontré qu'elle ne peut être que du 5 juillet de cette année (Cf. *Revue du XVIe siècle*, t. XI, (1924), p. 333.)

Peu importent, au surplus, ces menues divergences. Elles ne doivent pas empêcher de rendre pleine justice à ce beau livre. A-t-on besoin d'ajouter qu'il est écrit dans une langue savoureuse et pure, avec autant de goût que de science? Chacun sait que l'érudit, chez M. Champion, se double d'un parfait lettré. Vingt-quatre belles phototypies — portraits ou documents — augmentent encore l'intérêt du volume,que termine un précieux *Index*.

Sans doute m'excusera-t-on de joindre à ce compte-rendu un mot personnel. M. Champion veut bien reconnaître que j'ai réuni, sur celle qui fut Astrée, un « intéressant dossier » (p. 279, note 1). Et je lui en suis fort obligé. Mais il ajoute d'autre part : « Cette identification avait été indiquée déjà par Binet, Colletet et Blanchemain. » Et cette manière de s'exprimer me paraît, à tout le moins, fort équivoque. Binet a noté qu'en Astrée le poète chantait « une fort belle dame de la cour, dont le nom est assez embelli par le seul déguisement d'une voyelle changée en la prochaine première ». Ce que Colletet a mis en clair en écrivant qu'elle était « de ceste ancienne et illustre famille d'Estrées ». Quant à Blanchemain, il s'est borné à se demander s'il ne fallait pas reconnaître en elle « une des quatre aînées de la charmante Gabrielle ». Les choses en étaient là lorsqu'un sonnet de Jacques de Fonteny, qui avait échappé à tous les « ronsardisants », m'a permis d'établir — le premier, je crois bien — qu'il s'agissait, à n'en pas douter, de Françoise Babou de la Bourdaisière, dame d'Estrées par son mariage avec Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres. C'est pourquoi — jusqu'à preuve du contraire — je persiste à penser que l'identification de l'Astrée du poète n'est due ni à Binet, ni à Colletet, ni à Blanchemain. Ceci soit dit d'ailleurs sans humeur aucune, et pour simple mise au point.

II. Cet intéressant album comprend deux parties bien distinctes. La première (p. 1 à 23) est une excellente notice sur Amadis Jamyn, traducteur d'Homère et poète assez médiocre, mais qui mérite pourtant de retenir l'attention en raison de sa familiarité avec Ronsard, dont il fut le secrétaire et le docile disciple.

La seconde rassemble et commente judicieusement des autographes de Jamyn et de Ronsard, reproduits en vingt-deux fac-similés hors texte. De la comparaison de ces documents, il

Digitized by Google

résulte à l'évidence que très souvent le secrétaire a tenu la plume pour le grand poète, qui se bornait à signer. Des textes que l'on croyait jusqu'ici autographes ne le sont certainement pas. Telles la dédicace des *Elégies, Mascarades et Bergeries* à M. de Fictes si souvent reproduite, et la fameuse attestation donnée, au Collège Royal, en faveur de Nicolas Goulu. Certainement autographes, par contre, sont les lettres à Jean de Morel, à Sainte-Marthe, à Baïf, ainsi que les notes de Lycophron de la collection De Backer, dont on donne ici, pour la première fois, quelques pages en fac-similé.

Le tout constitue un riche dossier, dont on ne saurait exagérer l'intérêt documentaire. On regrette toutefois un peu que l'auteur n'ait pas mis l'occasion à profit pour constituer le *corpus* complet des autographes ronsardiens. Mais, en ce cas, il eût fallu joindre aux textes reproduits la signature qui se lit à la page de titre d'un traité d'Agricola, conservé à la Bibliothèque de l'Académie Royale de Belgique. M. Champion ne la mentionne point. La comparaison n'en fait pourtant que mieux ressortir la parfaite authenticité.

Gustave CHARLIER.

J. Vianey. *Chefs-d'œuvre poétiques du XVIe siècle.* Paris, Hatier, 1924. 453 pp. in-16, broché 6,50 fr.

Cet ouvrage fait partie de la Collection d'auteurs français publiée sous la direction de M. Ch. M. des Granges à l'usage des classes de lettres des lycées et collèges. Il est dû à M. J. Vianey, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, dont on connaît la compétence sur le XVIe siècle. Depuis sa remarquable thèse de doctorat écrite en 1896 et consacrée à Mathurin Régnier, il a continué ses travaux sur le groupe poétique formé par Ronsard, ses amis et ses disciples, et il présente aujourd'hui, réunies en un élégant volume, les chefs-d'œuvre des cinq grands poètes français du XVIe siècle.

La plus large part est faite naturellement à Ronsard, dont la France célébrait le quatrième centenaire au moment de la publication du volume ; M. Vianey s'est associé à la manifestation grandiose de son pays en rendant le grand poète accessible aux étudiants et au public. A côté de Ronsard figurent d'abord Cl. Marot et J. du Bellay avec un choix très étendu, puis des fragments importants d'Agrippa d'Aubigné et les plus belles satires de Mathurin Régnier.

Pour chacun d'eux, l'auteur a suivi la méthode historique, qui a fait ses preuves dans les autres volumes de la Collec-

Digitized by Google

tion : les vers se succèdent dans l'ordre chronologique et du même pas que les différentes périodes de la vie du poète ; l'œuvre est ainsi présentée dans le milieu social et intellectuel où elle est éclose, ce qui lui rend sa signification originale et permet de l'interpréter avec sûreté.

Vu la destination du livre, M. Vianey a adopté l'orthographe moderne, ne conservant celle du XVIe siècle, que quand elle intéresse directement la langue ou la versification, par exemple lorsque *je vy* (*vivo* ou *vidi*) rime avec un participe masculin singulier, comme *ravi*. Cependant, pour se conformer à la méthode historique, il donne à la pièce de vers son titre primitif, celui sous lequel elle a paru pour la première fois, et, pour que le lecteur ait une idée de l'orthographe du temps, celle-ci est conservée dans les titres des poèmes.

Tous ces extraits sont accompagnés de notes très sobres, ne contenant que ce qui est indispensable pour permettre aux jeunes gens de lire par eux-mêmes les chefs-d'œuvre poétiques. Elles sont complétées par une *Table synchronique* des événements littéraires ou politiques contemporains, par un *Lexique* abondant, comprenant l'explication de tous les termes propres au style poétique du siècle, enfin par une *Grammaire* divisée en paragraphes numérotés auxquels renvoient les notes placées au bas des pages. De plus le volume est enrichi d'illustrations documentaires qui en font un livre très agréable à consulter et capable d'intéresser les jeunes gens.

J. HOMBERT.

Arturo Farinelli. *Guillaume de Humboldt et l'Espagne. Goethe et l'Espagne.* Fratelli Bocca, editori, Torino, 1924, 1 vol. de 366 pp. in-8°.

Arturo Farinelli avait publié déjà, en 1898, un travail substantiel sur *Guillaume de Humboldt et l'Espagne*, suivi d'un « Appendice » sur *Goethe et l'Espagne*. Ces études paraissaient en français dans le n° 13-14 de la *Revue Hispanique* (pp. 1-218 et 219-250).

A présent que des documents nouveaux concernant la vie et les œuvres de Guillaume de Humboldt ont vu le jour en même temps que de nombreuses polémiques touchant au domaine de la linguistique et de l'ethnologie basques, l'auteur a cru désirable de rééditer sa monographie en la mettant au courant des recherches nouvelles. Disons tout d'abord que A. Farinelli reproduit intégralement le texte de 1898 et rejette les éléments nouveaux dans les notes. L'excellente documentation qui le soute-

Digitized by Google

nait explique et justifie ce système. Ni le *Tagebuch*, remis au jour postérieurement, ni l'édition complète de Humboldt due aux soins de l'Académie de Berlin, ni la correspondance publiée par A. Stauffer, *Karoline von Humboldt in ihren Briefen an Alexander von Rennekampf*, Berlin, 1904, ni la publication par A. von Sydow des 6 volumes, *Wilhelm und Karoline von Humboldt in ihren Briefen*, terminée à Berlin en 1910, ainsi qu'une foule d'études d'importance inégale, n'ont pu modifier la masse solidement assise du travail de Farinelli. Cependant, les notes, déjà d'une grande richesse d'information, ont été complétées par de nombreuses additions.

Comme *Guillaume de Humboldt et l'Espagne* n'a pas connu, sous sa première forme, toute la diffusion que justifiaient l'intérêt du sujet et l'exposé particulièrement intéressant du savant critique, il paraît désirable de rappeler ici la substance de l'œuvre.

On sait que Guillaume de Humboldt qui fit deux voyages en Espagne et qui chérissait profondément ce pays dont il avait si admirablement compris le génie, s'était proposé d'écrire un grand ouvrage synthétisant ses patientes observations dans les domaines de l'histoire, de l'ethnologie, de la linguistique, sans oublier les aspects physiques et les manifestations de l'art.

Or, comme le remarque Farinelli, « l'article sur le Montserrat, celui sur le théâtre de Sagonte, les esquisses sur la Biscaye, l'étude linguistique sur les Basques et les origines, les notes hâtives d'un *Tagebuch*, voilà tout ce qui est resté de l'ouvrage que Humboldt pensait écrire sur l'Espagne. » La tâche que s'est imposée le critique était donc aussi difficile que séduisante. Il devait élargir les données des fragments transmis par une large reconstitution d'un ensemble qui resta inachevé.

Cette évocation débute par un admirable chapitre sur « le caractère et l'esprit de Guillaume de Humboldt. » Nous ne nous trouvons pas ici dans le seul domaine de la science ou de la critique ; la physionomie qui se dégage de ces pages vibrantes emprunte sa vie exceptionnelle à une psychologie extrêmement fouillée, à un art du portrait qui révèle de remarquables dons d'écrivain. Suivent les études sur le voyage de d'Alexandre de Humboldt en Espagne, le premier voyage de son frère Guillaume dans la péninsule, le caractère et les mœurs, les lettres, la peinture, les aspects du pays, les souvenirs de Sagonte, le Montserrat ; enfin, les importants chapitres sur le deuxième voyage de Guillaume de Humboldt en Espagne, les esquisses, les études linguistiques et ethniques sur le basque.

L'exposé de Farinelli abonde en chatoyantes descriptions d'un pays dont les moindres aspects lui sont, à lui aussi, infiniment

Digitized by Google

chers. Le relevé de ce que la philologie doit à Guillaume de Humboldt au point de vue de ses recherches sur le territoire basque est entouré d'un riche appareil bibliographique. Cette documentation met en lumière la contribution de prédécesseurs tels que Larramendi, Lorenzo de Prestamero, Moguel y Urquiza, Juan Iñiguez de Ibargüen, Pablo Pedro Astarloa, Hervas, Erro ; elle expose le flux et le reflux des théories qui se succédèrent après Humboldt, les renseignements bibliographiques se pressant avec une abondance à laquelle nous ont accoutumé les écrits si bien informés de l'éminent professeur.

Celui-ci nous dit cependant (p. 260, n. 1) : « Je n'ai pu me soumettre à une revision nouvelle des études sur la langue basque qui ont paru après mon étude sur Humboldt ; et ce n'est que légèrement que je modifie mes notes anciennes. Qu'on se souvienne du discours de J. DE URQUIJO, *Estado actual de los estudios relativos a la lengua vasca, Bilbao,* 1918. J'ajouterai que l'on trouverait également sur ce point un complément utile d'informations dans l'important volume : *Primer Congreso de Estudios Vascos*, Bilbao, 1919-1920, 999 pp. gr. in-4°, notamment les cours et conférences de D. Enrique de Eguren, de D. José Miguel de Barandiarán, de D. Telesforo de Aranzadi, du R. P. Raimundo Olabide, de D. R. M. de Arzue, de D. Angel de Apraiz, du R. P. José de Arrue. A. Farinelli remarque à juste titre qu'il doit négliger dans son relevé les travaux essentiellement anthropologiques. Cependant, je tiendrais à voir citer des ouvrages aussi remarquables que l'*Ensayo de una reconstrucción de la Etnología prehistórica de la Península ibérica*, de Bosch Gimpera, Santander, 1922 ou l'*Assaig de Reconstitució de l'Etnología de Cataluyna* (du même auteur), publié dans « *Discursos llegits en la « Real Academia de buenas letras» de Barcelona en la solemne recepció pública de D. Pere Bosch Gimpera.* Barcelone, 1922. Cette dernière étude, quoique consacrée à la Catalogne, est d'un grand intérêt pour les questions « ibériques » traitées par Humboldt. Farinelli citait les travaux antérieurs de Bosch Gimpera que je tiens à rappeler également ici, notamment : *l'Estat actual del coneixement de la cultura ibérica del regne de Valencia* et la *Investigació de la cultura ibérica del Baix Aragó*, contenues dans l'*Anuari del Institut d'Estudis catalans*, tome 1915-1920.

Il était hautement désirable de mettre en valeur, au point de vue auquel s'est placé Farinelli, le penseur élevé et le grand philologue G. de Humboldt, l'auteur des *Berichtigungen und Zusätze zu Adelung's Mithridates, ueber die cantabrische oder Vaskische Sprache* (1817) ainsi que de la *Prüfung der Untersuchungen ueber die Urbewohner Hispaniens vermittelst der Vaskischer*

Digitized by Google

Sprache (1821), le savant qui, avec le point de départ de ces études sur la linguistique basque, en vint à concevoir son célèbre ouvrage *Ueber die Kavisprache auf der Insel Java* (1836-1840) pour s'élever enfin à une conception générale du système des langues.

Le volume se termine par une très intéressante esquisse sur *Goethe et l'Espagne.*

Rappelons que Farinelli avait publié, en 1922, un excellent article sur *Guillermo de Humboldt y el País Vasco,* dans la *Revue internationale des Etudes Basques,* publication de la *Société des Etudes Basques « Eusko-Ikaskuntza »,* Paris, E.. Champion, San Sebastian, Imprenta de la Diputación de Guipúzcoa, (juillet-septembre).

Quant au volume que nous venons d'analyser,ce n'est pas seulement une monographie précise et remarquablement documentée : c'est en quelque sorte un ouvrage de philosophie morale écrit avec l'amour d'un disciple de Humboldt et l'enthousiasme d'un grand et sincère ami de l'Espagne qui sait trouver, pour exprimer son sentiment toujours si exactement motivé, les couleurs d'un peintre et la sensibilité d'un poète.

Lucien-Paul THOMAS.

Emile Pons, *Swift, les années de jeunesse et le « Conte du Tonneau »*. Strasbourg, Librairie Istra, 1925. Un vol. in-8° raisin, XIII-410 pp., avec portrait. Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fascicule 26. Prix : 25 fr.

M. E. Pons, maître de conférences à l'Université de Strasbourg, s'est signalé récemment par une excellente étude : « Le Thème et le Sentiment de la Nature dans la poésie Anglo-Saxonne » (1). Aujourd'hui, il présente un ouvrage de toute première importance sur Swift.

En vérité, ce volume ne constitue que les deux premières parties d'une étude d'ensemble, parties qui examinent l'histoire et la critique swiftiennes d'abord,puis, en deuxième lieu, la jeunesse de Swift, les œuvres de jeunesse et, particulièrement, le « Conte du Tonneau ». Un volume suivant complétera le vaste travail par deux autres « livres » : «La Politique et les Amitiés littéraires 1704-1714 », et « L'Exil en Irlande 1714-1745 », se subdivisant

(1) Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 25.

Digitized by Google

en deux parties : I. Vanessa et Stalla. II. « Le Drapier » et « Gulliver ».

Il eût sans doute mieux valu présenter l'étude tout entière. Certains détails mentionnés dans le volume publié (surtout dans la première partie) demandent comme complément immédiat le volume annoncé. En outre,une vue d'ensemble s'impose, d'autant plus que l'auteur fait remarquer que les œuvres de jeunesse (et principalement le « Conte du Tonneau ») expliquent les œuvres subséquentes et sont expliquées par ces dernières. Quiconque connaît l'œuvre entière de Swift s'aperçoit de la grande vérité que cette affirmation implique, encore faut-il que la démonstration, qui n'a jamais été faite, soit complète : elle serait de toute beauté.

Tout en attendant donc que l'ouvrage soit complet, il est permis dès à présent, de considérer l'étude de M. Pons comme une œuvre capitale. Capitale d'abord à cause de son impartialité. La critique, en effet, a fortement déformé le grand écrivain dans le sens de la détraction systématique ou dans le sens d'une « réhabilitation » tout aussi subjective. Même des œuvres toutes récentes gardent des traces de cette déformation (1). D'un autre côté, des publications de ces dernières années ont apporté à l'étude de Swift des éléments nouveaux. M. Pons est donc amené, en guise d'introduction, à examiner critiquement les diverses interprétations de l'homme et de l'œuvre, et il le fait avec une érudition réelle et une grande objectivité.

Les années de jeunesse et les œuvres de cette époque sont ensuite étudiées à fond. Dans la biographie du grand satiriste anglais, il reste cependant quelques points obscurs : pourquoi Swift quitte-t-il Temple en 1690 ? Stella est-elle la fille naturelle de Temple ? M. Pons, faute de documents, n les élucide pas. Par contre, certains aperçus nouveaux de cet ouvrage attirent par une rigoureuse démonstration : ne prenons pour exemple que ce point de vue-ci : les premiers poèmes de Swift ne furent pas du tout composés sous l'influence d'Oxford, affirmation dont la preuve aboutit à cette conclusion que « la substance essentielle de ses livres et poèmes était déjà et depuis des années, formée en lui. Il ne lui restait qu'à en prendre plus nettement conscience et à l'enrichir de son expérience. Mais là encore, c'est de lui-

(1) J'ajouterai, aux preuves fournies par Mr Pons, la mention que, dans le livre magistral que le Prof. J. Prinsen vient de faire paraître : « De Roman in de 18e eeuw in West-Europa » (Wolters, Groningue). Swift est considéré à la lumière de son grand détracteur : l'humoriste Thackeray (transformé pour l'occasion en moraliste virulent).

Digitized by Google

même et non des écoles, c'est de la vie et non des livres, qu'il tirera le meilleur de sa pensée. Oxford, ni les académies, ne pouvaient laisser de traces visibles dans son œuvre ». (p. 167)

Sauf le livre peut-être trop condensé et trop peu récent de Lesley Stephen, nul ouvrage ne donne du jeune Swift une idée aussi nette. Nul ouvrage n'en donne une idée aussi détaillée, aussi complète.

L'analyse des œuvres, très minutieuse, révèle un tempérament artiste, ainsi que, d'ailleurs, le style même de cette étude. « Obscénité sereine » (p. 371) en parlant de certains passages de Swift, est une vraie trouvaille. Des phrases heureuses comme la conclusion suivante abondent : « Aussi la « Pétition » (1) est-elle le plus parfait échantillon d'un genre littéraire qui deviendra particulièrement swiftien et où s'unissent, rivés ensemble par la rime plate et entraînés par le même rythme boîtillant, la pointe de l'épigramme, la verve de la comédie et la malice du fabliau » (p. 231).

L'auteur ne se trompe-t-il pas en considérant la charge dans « La Digression à la Manière des Modernes » (Section VII du « Conte du Tonneau ») comme « réduisant notablement la portée de la satire »? (p. 289). Il semble, au contraire, que ce soit pour une certaine part à cause de son exagération bouffonne et non pas uniquement à cause de l'humour qui ne déforme rien, que le « Conte du Tonneau » ait porté et laissé, pour de longues années, de cuisantes blessures.

Une dernière remarque, pour laquelle, comme pour toute autre, il faudrait presque s'excuser en parlant d'une étude de cette valeur. Il eût été intéressant d'examiner plus en détail l'impression produite sur Swift par la lecture de Boehme. M. Pons en parle dans une simple note (p. 375). Déjà, dans un remarquable passage du « Conte du Tonneau » traduit p. 372 se retrouve le principe initial de Boehme, parti de la constatation que le soleil n'éclaire que la moitié d'un objet et laisse nécessairement l'autre moitié dans l'ombre.

F. De Backer.

The Cambridge ancient history edited by J. B. Bury, S. A. Cook ; F. E. Adcock ; vol. I, *Egypt and Babylonia to* 1580 B. C. 2e édition, 1924, 704 pp. ; vol. II. *The Egyptian and Hittite empires to* 1000 B. C., 1924. 748 pp.

L'université de Cambridge, dont les presses ont déjà terminé

(1) Mrs Frances Harriss's Petition.

Digitized by Google

une « Histoire Moderne », favorablement connue, et commencé à publier une « Histoire du Moyen Age », y joint aujourd'hui une « Histoire Ancienne », dont deux volumes sont déjà achevés. On sait quel dessein l'on s'est efforcé de réaliser dans ces entreprises : composer des ouvrages qui paraissent lisibles au public cultivé, mais assez sérieux pour que les spécialistes même puissent y recourir avec profit. Point de notes, mais une bibliographie groupée à la fin de chaque tome, avec des tables synchroniques et un bon index ; point d'illustrations, mais des cartes géographiques ; à ce manque de gravures, sensible surtout dans les chapitres sur l'art, et la civilisation des divers peuples, il sera remédié par la publication séparée d'albums de planches.

Les découvertes archéologiques, en se multipliant un peu partout, transforment et complètent incessamment l'histoire primitive de l'humanité et celle des anciens empires d'Orient. L'ouvrage de Maspero, synthèse remarquable au moment où elle fut conçue, est aujourd'hui bien suranné. Dans le flux perpétuel de nos connaissances toujours accrues, une digue que l'on établit pour capter dans un vaste réservoir les ruisseaux qui dévalent de tous côtés, cède bientôt à la poussée des eaux. Mais il est utile de dresser à un moment donné un inventaire de notre savoir, pour en tirer de meilleurs fruits, et un ouvrage dû à de multiples collaborateurs se prête mieux que l'œuvre originale d'un seul esprit à cette revision constante, que le temps rendra, sans nul doute, nécessaire.

La nouvelle histoire que nous donne Cambridge, remonte aux origines même de l'homme ou plutôt de la terre : M. Myres s'est chargé d'expliquer la formation des continents et l'apparition des races humaines et de décrire les âges de la pierre et du bronze, et il s'est brillamment acquitté de cette tâche ardue. L'Ancien Orient nous a été révélé par l'archéologie ; il importait donc d'exposer comment l'Égypte, l'Asie Antérieure, la Grèce ont été explorées et comment ont été déchiffrées des écritures inconnues : M. Macalister a traité ce sujet avec compétence. Le comput du temps devient plus incertain à mesure qu'on remonte le cours des âges ; les partisans de la « chronologie longue » et ceux de la « chronologie courte » disputent encore, bien que la seconde tende à prévaloir ; les synchronismes qu'on établit, dépendent de découvertes dont l'interprétation est parfois sujette à caution. Il a paru utile de réunir en un seul faisceau toutes les indications sur cet article et de tracer ainsi le cadre de l'histoire dont l'exposé commence après ces chapitres préliminaires.

Le premier rang est accordé aux Sémites, chez qui quatre

Digitized by Google

grandes religions prirent naissance. M. Cook analyse leur caractère et leur état social, et résume le peu que nous savons de la Syrie et de la Palestine jusqu'au temps des Hyksos (circa 1580 [1]).

En quatre chapitres (VI-IX), M. Peet et Hall traitent d'abord de la « période prédynastique » et de l'âge néolithique dans la vallée du Nil et retracent l'histoire de l'Ancien et du Moyen Empire jusqu'à l'expulsion des Hyksos. Ils ne racontent pas seulement les vicissitudes politiques du pays, mais disent l'essentiel sur son système d'administration et toute sa civilisation. Ce sera toujours un sujet d'étonnement que le degré de culture atteint parl'Égypte dès les premières dynasties ; il présuppose une longue, très longue évolution antérieure. qui nous échappe presque entièrement.

L'histoire de la Mésopotamie primitive était, il y a un siècle, plus ignorée encore que celle de l'Égypte, et elle est singulièrement plus compliquée. C'est M. Langdon qui enregistre ici l'état actuel de nos connaissances,que ses propres découvertes ont enrichies entre la première et la deuxième édition de ce volume [2] : Invasion des Sumériens, dont l'origine est encore discutée, partage du pays en petits royaumes, conquêtes des dynasties d'Akkad,de Lagash et d'Our, puis déclin des Sumériens, éliminés au profit des Sémites. M. Thompson nous montre l'ascension de cette nouvelle race jusqu'à la première dynastie de Babylone et Hammourabi(2123-2081). Le célèbre code de ce roi, joint à d'autres documents, permet de peindre un tableau singulièrement précis du gouvernement et de la société de son temps. Mais bientôt après cet « âge d'or », les Kassites, barbares descendus des montagnes de l'Iran, s'emparèrent de Babylone, où ils devaient régner six siècles.

Il y a trente ans pas une ligne du dernier chapitre n'aurait pu être écrite. M. Wace, ancien directeur de l'école d'Athènes, y condense les renseignements obtenus par les fouilles sur la première civilisation égéenne en Crète, dans les Cyclades et dans la Grèce continentale.

Le tome suivant reprend l'histoire au milieu du deuxième millénaire, où les Hyksos occupent l'Égypte et les Kassites

---

(1) M. Cook n'a pu utiliser encore les découvertes de M.Montetà Byblos,qui jettent un jour tout nouveau sur les relationsde l'Égypte avec la côte du Liban, dès la période du Moyen Empire.

(2) Il a publié un prisme à huit colonnes de l'Ashmolean Museum où se lisent les listes complètes des dynasties sumériennes avant et après le déluge jusqu'à 2076 av. J.-C., et il a fait aussi à Kish des trouvailles importantes.

Digitized by Google

Babylone, pour la conduire jusqu'aux environs de l'an 1000. Nous entrons ici dans une période dont certains grands faits, comme les conquêtes des Pharaons, l'Exode des Juifs, l'empire de Minos, la guerre de Troie, s'étaient perpétués dans le souvenir des anciens, mais les trouvailles archéologiques ont placé ces traditions légendaires dans le cadre d'une réalité solide. La découverte des tablettes de Tell-el-Amarna en 1887, celle plus récente des archives de l'empire hittite, pour ne citer que les deux principales, ont transformé profondément l'idée que nous nous faisions des événements dont l'Asie antérieure fut le théâtre. Les documents épigraphiques et les monuments figurés de l'Égypte, de la Mésopotamie , de la Phénicie, de la Grèce, se sont constamment accumulés et ont provoqué une véritable révolution dans notre savoir. Durant l'impression même de ce volume, la lecture de l'inscription du roi Ahiram de Byblos par M. Dussaud a reculé de plusieurs siècles la date de l'invention de l'alphabet phénicien, et le déchiffrement de certaines tablettes de Boghaz-Keuï par M. Forrer a permis d'y reconnaître les noms de peuples et de héros homériques. Une somme considérable de faits bien établis permet désormais une reconstruction fermement agencée de ce passé reculé. De nouveaux pays entrent aussi dans la lumière de l'histoire et concourent à nous donner une idée plus exacte de l'ensemble de la civilisation vers la fin du IIe millénaire.

C'est d'abord de ces pays que s'occupent deux chapitres préliminaires, où M. Giles passe en revue les populations de l'Asie Mineure et de l'Europe et définit leurs caractères ethniques. L'Égypte, à laquelle nous revenons ensuite, occupe durant cette période une « position impériale » et en six chapitres (III-VIII). M. Breasted, qui est à la fois un savant érudit et un écrivain brillant, nous raconte l'expulsion des Hyksos, la fondation de l'Empire égyptien avec la XVIIIe dynastie (1580-1322) et son expansion, qui le rend sous Thoutmès III et ses successeurs, maître de l'Orient, puis la tentative de réforme religieuse et l'introduction du monothéisme solaire par Aménophis IV (Ikhnaton), le règne du faible Toutankhamon, que les richesses de son tombeau ont rendu brusquement célèbre, l'avènement de la XIXe dynastie et la consolidation de l'empire sous Séti Ier, qui envahit la Palestine, l'avance de Ramsès II en Syrie, où il se heurte aux Hittites, l'issue indécise de la grande bataille de Kadesh, dans la plaine de l'Oronte (1288) et la conclusion d'un traité de paix entre les deux puissances rivales (1272), enfin le déclin et la chute de l'Égypte sous Ramsès III et les Ramessides de la vingtième dynastie. Au récit attachant de ces vicissitudes

Digitized by Google

politiques, M. Peet a ajouté un tableau de la vie, des croyances et de la culture du pays durant les siècles où il obtint l'hégémonie du monde antique.

Pendant cette période de gloire et d'éclat pour l'Égypte, l'obscurité s'étend sur la Babylonie, toujours soumise aux souverains Kassites. Le peu que les documents dont nous disposons, permettent jusqu'ici d'affirmer, est résumé par M. Thompson (ch. X). Cependant une nouvelle puissance militaire grandissait en Assyrie ; sous Shalmaneser Ier (1276-1257) et ses successeurs, elle étendait sa domination vers le Nord, mettait fin au Sud au pouvoir des Kassites, et, profitant de la décadence des Hittites et des Égyptiens, Tiglath-Pileser conduisait ses armées à travers le Liban jusqu'à la côte de la Méditerrannée (vers 1110).

M. Hogarth, dont on connaît les fouilles heureuses à Karkémish, a entrepris la tâche malaisée de nous parler des Hittites. Les archives de Boghaz-Keuï, dont le dépouillement se poursuit, ont déjà livré des secrets sensationnels : elles nous ont appris notamment que la classe dominante de cet empire composite parlait une langue indo-européenne apparentée au latin. Sans doute pourrons nous, dans quelques années, faire de son système de gouvernement et de son état social un exposé aussi précis que celui qu'on peut rédiger pour la Babylonie de l'époque d'Hammourabi. M. Hogarth, qui suit pas à pas le progrès de ces recherches et y participe, a fait un sommaire substantiel de ce que nous avons appris jusqu'ici de la fondation de l'état cappadocien, de ses conditions internes, de son expansion dans le nord de la Syrie et de ses relations d'hostilité ou d'amitié avec Babylone et l'Égypte. L'histoire de la fin de ce royaume, quand son centre de gravité se transporta en Syrie, est réservée au tome suivant.

Une section spéciale, rédigée par M. Hall est dévolue aux Kefti (Minoïens) et aux « peuples de la mer » des documents égyptiens, en particulier aux Philistins, qui, s'étant rendus maître de la côte voisine du territoire des Israélites, ont dû à ce fait une notoriété spéciale. Ils nous conduisent naturellement à la Palestine et à la Syrie, sujet particulièrement délicat où exégètes de l'Ancien Testament et historiens de l'Orient ont quelque peine à s'accorder. M. Cook s'en est tiré en résumant d'abord ce qu'on sait par le témoignage direct de documents contemporains, notamment par les lettres de Tell-el-Amarna (1), des relations

(1) Les découvertes importantes de Bethshean n'ont pas pu être mises à profit.

Digitized by Google

de ce pays avec ses voisins et de son état intérieur, puis en insérant dans ce cadre et en s'efforçant d'y adapter ce que nous apprennent les récits bibliques sur le peuple juif depuis l'Exode jusqu'au règne de Salomon.

Avec le chapitre XVI, nous abordons en Grèce. M. Wace, fouilleur émérite, en reprend l'histoire au XVIe siècle avant notre ère, à l'époque brillante de la suprématie de la Crète, celle qui vit construire les palais de Cnossos et de Phaistos. La décadence de l'empire crétois fait passer l'hégémonie du monde égéen à Mycènes. Nous arrivons ainsi à la Grèce achéenne du XIIIe siècle, période à laquelle remontent des traditions helléniques assez précises. Les résultats obtenus par les fouilles nous ont permis de nous faire depuis cinquante ans une idée de plus en plus complète de ce qu'était la civilisation de cet âge héroïque, mais il nous manquait encore le témoignage de documents écrits contemporains des rois de Mycènes. Les archives de l'empire hittite vont probablement nous les fournir. Jusqu'ici, les poèmes homériques restent notre source presque unique d'information. M. Bury, qui s'en occupe, réagit vigoureusement contre le scepticisme dont le critique a fait preuve à leur égard et admet la réalité historique des héros et des grands faits chantés dans les épopées. Il raconte l'invasion des tribus helléniques, Pélasges et Achéens, venus successivement du Nord, l'organisation de la Grèce féodale, la guerre de Troie, grande lutte qui s'engagea au XIIe siècle pour la domination de la mer Égée et la possesssion de la côte d'Anatolie. Au IXe siècle, Homère, en utilisant de vieux chants des aèdes, composa sur ce grand sujet, probablement à Chios son premier poème, l'Iliade, que suivit peu après l'Odyssée. C'est du moins de que pense M. Bury. Après la guerre de Troie, nous assistons à la ruine de la civilisation achéenne et au passage de l'âge du bronze à l'âge du fer. L'archéologie a été pour ces temps troublés pauvre en résultats et nous en sommes toujours réduits à interpréter la tradition par son examen intrinsèque. L'Invasion dorienne est étudiée par M. Wade Gery (ch. XX) et la colonisation des côtes d'Éolie et d'Ionie par M. Hogarth. Cet exposé est complété par des pages suggestives de M. Halliday sur la religion, où il montre la survivance des croyances égéennes dans celles de l'âge postérieur et le passage de la zoolatrie à l'anthropomorphisme homérique.

Un résumé rapide de MM. Ashby et Thurlow Leeds nous indique ce que fut, à cette époque préhistorique, la civilisation du bassin oriental de la Méditerranée et ce qu'on pense de l'origine des monuments mégalithiques. L'Italie a été avec raison, plus particulièrement étudiée : la succession des races qui la

Digitized by Google

peuplèrent depuis l'époque néolithique jusqu'à l'invasion étrusque, y est sommairement mais clairement indiquée d'après les travaux les plus récents.

La méthode suivie par les directeurs de cette vaste entreprise semble avoir été de s'adresser pour chaque partie à un spécialiste particulièrement compétent et de lui laisser une grande liberté dans la façon de traiter son sujet. Il s'en est suivi une certaine inégalité, difficile à éviter d'ailleurs dans une œuvre due à une nombreuse collaboration. Certains chapitres paraissent plus techniques, d'autres plus littéraires. Il arrive souvent que les mêmes faits sont cités par deux auteurs et les opinions qu'ils expriment ne sont pas toujours d'accord. Mais il a paru préférable de ne point effacer ces divergences résultent de l'incertitude même d'une histoire qui se fait plutôt qu'elle n'est faite.

F. CUMONT.

G. Gorris, S. J. *Sint Servatius van Maastricht.* Geert-Groote-Genootschap, Marienburg, 's Hertogenbosch, 1923. In-12. 29 p. Prix : 25 cents. (Geert-Groote-Genootschap, num. 48).

Cette brochure, sans s'adresser à des spécialistes, expose, en général avec exactitude, ce qu'il y a à dire sur S. Servais. Le P. Gorris décrit d'abord l'état de la société dans la *civitas Tungrorum* vers le IVe siècle et détaille ce que nous savons des origines chrétiennes dans la Belgique orientale ; ensuite, il retrace la légende de S. Servais jusqu'à l'épiscopat de celui-ci ; le quatrième paragraphe nous fait assister à la lutte du Saint avec l'arianisme particulièrement au synode de Rimini ; enfin le voyage de S. Servais à Rome, son départ pour Maestricht et sa mort dans cette dernière ville font l'objet des dernières pages.

L'auteur semble ne pas douter de l'authenticité des actes du concile de Cologne de 346. Il raconte, d'après eux, les rapports entre l'évêque de Cologne, Aphraate, accusé d'hérésie, et S. Servais. Cependant, si la liste d'évêques, avec indication de leur siège, jointe au compte rendu du synode, paraît avoir de la valeur, aux yeux d'historiens comme Mgr Duchesne et Harnack, on doit se défier beaucoup des actes eux-mêmes.

Nous ne savons sur quels documents le P. Gorris se base pour écrire que « ce n'est pas longtemps après 380 » que Servais se rendit à Rome (p. 23) et qu'il mourut le 13 mai 384 (p. 26).

Le P. Gorris voit en S. Servais un évêque de diocèse. C'est l'opinion traditionnelle et celle qui nous paraît la mieux fondée. Récemment dans une brochure parue à peu près en même

Digitized by Google

temps que celle du P. Gorris et que celui-ci n'a donc pu lire, M. l'abbé QUOIDBACH (*Les premières origines du christianisme dans le Pays de Liège. Naissance et développement de la légende.* Extrait du Bull. de la soc. d'art et d'hist. du diocèse de Liège, t. XXI (1923), pp. 37-41) proposait de considérer plutôt Servais comme chorévêque. Ses raisons paraissent totalement dépourvues de valeur. Voici la principale. Dans le passage célèbre où il raconte l'intervention de Servais à Rimini, Sulpice Sévère l'appele « *episcopus Tungrensium* » tandis que tous les autres évêques signalés à l'occasion du concile de Rimini sont désignés par leur siège épiscopal et non par la population qu'ils doivent conduire à Dieu (p. 40). Et M. Quoidbach renvoie à MIGNE, *Patrologie latine*, t. XX, col. 150, où se trouve le bout de phrase suivant de l'*Historia sacra* de Sulpice-Sévère : « A Singiduno Ursacius, Valens a Mursa, ab Heraclia Theodorus, Stephanus Antiochenus, Acacius a Caesarea, Menophantus Epheso, Georgius Laodicea, Narcissus a Neronopoli. » Sulpice-Sévère énumère là simplement les *principaux partisans d'Arius en Orient*, et il fait suivre, en effet, leur nom du nom de leur ville épiscopale. Mais si M. l'abbé Quoidbach avait consulté la *Notitia civitatum* du début du ve siècle et puis les souscriptions des conciles mérovingiens, il y aurait constaté qu'un grand nombre de *cités*, et par conséquent *d'évêchés*, portaient des noms de peuples (*Treverorum*, *Cenomanorum*, *Atrebatum*, *Senonum*, etc. etc.). On ne peut nullement se baser sur un argument de ce genre pour faire de Servais un chorévêque et refuser de fixer à Tongres son siège épiscopal. Le P. Gorris a donc bien fait de considérer S. Servais comme un évêque de diocèse et non comme un chorévêque.

É. DE MOREAU, S. I.

A. von Ruville. *Die Kreuzzüge*. Bonn et Leipzig, Kurt Schroeder, 1920, in-8, VI-370 p. et une carte. (N° 5 de la collection : Bücherei der Kultur und Geschichte, herausgegeben von Dr. S. Hausmann, Priv.-Doz. a. d. Univ. München.)

Destiné au public cultivé et surtout aux étudiants, le livre dont nous rendons compte, est un aperçu général de ces grandes expéditions. L'auteur nous en offre un récit clair, résumant parfaitement ce que l'on sait actuellement à ce sujet. M. von Ruville nous l'annonce lui-même : il n'a pas eu d'autre but et son dessein ne fut nullement d'apporter des données nouvelles.

Et pourtant ce petit livre ne manque point d'originalité, mais il faut la trouver moins dans l'exposé des événements que dans

Digitized by Google

l'introduction qui le précède. Chose piquante chez un auteur qui traite des Croisades : rien n'est moins sympathique à M. von Ruville que ces entreprises et l'on s'étonne un peu de le voir s'acharner sur cette remarquable manifestation religieuse. Tout lui paraît mauvais dans ces expéditions et ce dénigrement n'est pas toujours basé sur des considérations historiques.

Tout d'abord, les Croisades ne se justifiaient pas le moins du monde : les Turcs ne menaçaient pas réellement l'Europe et des négociations diplomatiques auraient pu mettre fin aux mauvais traitements que subissaient les pèlerins en Terre-Sainte. Ce qui rend ces Croisades si antipathiques à l'auteur, ce qui dès le début gâta tout le mouvement, c'est que l'initiative en revient au pape et non à l'empereur. Ce dernier seul pouvait légitimement conduire les catholiques à la conquête du Saint-Sépulchre L'autorité spirituelle n'aurait pu s'imiscer dans une guerre, même entreprise dans un but religieux. Etait-ce là une attitude vraiment chrétienne? Et M. von Ruville s'indigne : « Eine kirchliche Gewalt, die sich zur Kriegführung versteht, welcher heilige oder unheilige Grund auch vorliege, überschreitet die ihr zugewiesene Sphäre und zeigt sich als weltliche Macht » ! D'autre part, que représentait Jérusalem pour la Chrétienté? Rome seule était le centre de celle-ci. Il n'était donc point nécessaire que l'Église portât la guerre en Terre-Sainte.

Ces Croisades n'eurent d'ailleurs pas l'approbation de la catholicité entière. On trouve peu de religieux ou de théologiens de marque parmi ceux qui, au début, les prêchèrent. Mais il y a plus, et cette fois il faudra que l'on s'incline : elles furent entreprises contre la volonté même de Dieu. Il est facile de le prouver : n'échouèrent-elles pas?

On comprendra que nous n'insistions pas sur ces considérations. L'introduction se termine néanmoins par une idée plus solide : les Croisades peuvent être considérées, par leurs résultats tout au moins, comme des guerres coloniales. On vit en effet de véritables colonies occidentales s'établir en Orient, ce qui amène l'auteur à diviser son travail en trois parties : Die Zeit der Gründungen, die Zeit des Strebens nach dem Hinterland (2e et 3e croisades), die Zeit der Beschränkung auf das Vorland (dernières Croisades). L'exposé des événements est suivi d'une bibliographie (où nous avons été surpris de ne point trouver l'ouvrage de M. Bréhier, *L'Eglise et l'Orient, les Croisades*), d'un index de noms propres, ainsi que d'une bonne carte des opérations militaires.

H. Nowé.

Digitized by Google

Walther Kienast. *Die Deutschen Fürste im Dienste der Westmächte bis zum Tode Philipps des Schönen von Frankreich.* I Band. Leipzig und München (Verlag von Duncker und Humbolt ; 1924,1 vol 8° XXXII et 222 pp. t. X. de la collection : Bijdragen van het Instituut voor middeleeuwsche geschiedenis der Rijks-universiteit te Utrecht uitgegeven door Prof. P. Oppermann.)

L'auteur se propose d'étudier, comme il le dit lui-même « das mittelalteriche Pensionswesen deutscher Fürsten ». Son travail comprendra 3 volumes : les 1e et 2e donneront l'exposé historique ; le 3e traitera des fiefs de bourse en tant qu'institution et sera entièrement théorique

Le sujet que M. Kienast a choisi est excellent. Si l'on fait exception pour la Flandre, dont les rapports politiques avec l'Angleterre sont bien connus, on ne savait qu'assez vaguement que plusieurs vassaux de l'empire ont été au service des rois d'Angleterre dès la fin du XIIe siècle, des rois de France dès l'époque de Philippe-Auguste.Les fiefs accordés notamment par Henri II et par Jean sans Terre à tous ceux qui leur promettaient du secours en cas de guerre ont eu une influence énorme sur la situation politique générale. C'est la richesse des rois Angevins qui a menacé de faire sombrer Philippe-Auguste et ce n'est qu'en imitant l'exemple de ses puissants adversaires que le roi de France put, après la conquête de la Normandie (1205) contrebalancer l'action financière de Jean sans Terre. La propagande intense de celui-ci au printemps de 1214, les largesses inouies qu'il fit, un peu partout, manquèrent d'ailleurs de bien peu de faire perdre au roi de France la journée de Bouvines.

C'est dire que le livre de M. Kienast est le bienvenu.

Le premier volume qui a seul paru jusqu'à présent contient d'abord une introduction (pp. 1-42) dans laquelle l'auteur expose brièvement l'origine du système politique européen. Il y attire aussi l'attention sur le relâchement de l'autorité impériale au XIIe siècle et sur la situation toute spéciale des vassaux de frontière qui tiennent souvent des fiefs à la fois de l'empire et de la couronne de France.

Il aborde ensuite son sujet qu'il commence à l'avénement de la dynastie normande en Angleterre (1066). Le premier volume nous conduira jusqu'à l'échec de Louis (VIII) dans sa tentative de conquête du trône de Jean sans Terre et d'Henri III (1218).

Digitized by Google

Cette partie de l'exposé est, en général, excellente. L'auteur a étudié soigneusement toutes les sources ; il n'a négligé aucun livre qui tocuhe de loin au de près à la matière qu'il traite ; rien de ce qu'il importait de noter ne lui a échappé et le meilleur éloge qu'on puisse lui faire est de dire que sa méthode ressemble beaucoup à celle de M. Cartellieri.

Mais si M. Kienast par sa précision, par son excellente interprétation des textes a beaucoup des qualités de l'auteur du Philipp II August, il en a aussi les défauts. Trop souvent, il devient par trop minutieux expose les faits dans les moindres détails et s'attache à de simples incidents.

Il faut dire aussi que ce premier volume contient la partie la moins neuve de l'ouvrage. Les princes allemands au service des puissances occidentales deviennent surtout nombreux au XIIIe siècle et jusqu'à la fin du XIIe siècle l'auteur n'a guère eu qu'à s'occuper de la Flandre. Or si le comte de Flandre était vassal de l'empereur, il était surtout vassal du roi de France ; c'est en cette qualité qu'il a cherché très tôt à se rapprocher du roi d'Angleterre ; ce sont uniquement ses rapports avec la couronne de France qui l'ont amené à renforcer ou à relâcher les liens qui l'unissaient à lui. Il est donc assez paradoxal de considérer ici le comte de Flandre en sa qualité de vassal de l'empire.

Et des 2 chapitres qui avec l'introduction remplissent tout le volume, le 1r s'occupe presqu'uniquement de la Flandre : jusque 1180 seuls les comtes de Flandre et de Hainaut ont reçu des fiefs anglais : quelques pages à peine sont consacrées au Hainaut (quelques autres au projet de mariage Savoie-Anjou de 1173) : tout le chapitre devient ainsi une histoire des relations politiques entre la Flandre et l'Angleterre.

Cette partie du travail est pourtant supérieure à la suivante : le récit y est plus alerte, moins encombré de faits. Aucune nouvelle idée importante n'y est à relever : on connaît depuis longtemps les traités de 1103-1110-1163 qui forment la base du récit. Mais il était nécessaire de reprendre avec précision et de mettre au point le récit de Varenbergh (1) : c'est ce que Mr Kienast a admirablement fait — en se limitant strictement aux rapports politiques.

---

(1) En 1921 parut J.M. Toll. *Englands Beziehungen zu den Niederlanden bis* 1154. Berlin. In-8o, xv-59 pp. Ce livre contient quelques notes intéressantes pour la période anglo-saxonne mais ne donne de 1066 à 1154 qu'un bref résumé sans grande valeur. M. Toll est d'ailleurs (Vorwort) un philologue qui fait de l'histoire en « amateur ».

Digitized by Google

Le 2e chapitre est moins bon : sous prétexte d'étudier le sujet à la lumière de l'histoire universelle l'auteur procède vraiment — il l'avoue lui-même (p. 221), à un récit de la lutte des deux grandes monarchies occidentales. Et comme ce récit est purement d'histoire politique, que M. Kienast borne son horizon aux mêmes limites que celui de Cartellieri il lui arrive à plusieurs reprises de refaire une partie du travail de celui-ci — ce qui n'était vraiment pas nécessaire.

En conclusion disons que malgré ses défauts ce premier volume — qui a une bibliographie de premier ordre — sera un guide précieux pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de Flandre. On regrettera sans doute que l'auteur n'ait pas cru devoir ne fût-ce que noter, une des causes les plus importantes de l'alliance anglo-flamande : la cause économique. On se consolera en lisant les portraits fort bien brossés, bien que parfois un peu faux, des principaux personnages politiques du XIIe siècle : Philippe-Auguste, Philippe d'Alsace et Jean sans Terre notamment et on attendra avec impatience les 2 volumes que Mr Kienast nous promet.

Voici quelques erreurs de détail .

P. 59 : Charles le Bon ne fut pas tué par un « rival » ; p. 71 il n'y a absolument aucune preuve, rien même ne peut faire supposer que la lettre envoyée en 1163 à Louis VII pour l'avertir de la préparation de l'alliance anglo-flamande ait été écrite par Guillaume d' Ypres ; p. 159, n. 1 : le fief anglais du comte de Flandre n'a pas été supprimé vers 1200 ; les textes montrent clairement que le payement en fut simplement *retardé* en 1201. p. 162, la lettre de Jean sans Terre est adressée aux baillis de Flandre : il s'agit ici non de baillis de villes mais des membres du conseil de régence ; p. 163, n. 3 « ad med. xiam » signifie « ad mediam quadragesimam » et non « mitte November ! » Je comprends que ce qui a induit M. Kienast en erreur est le fait que les fiefs de bourse étaient payés en deux fois à des dates si rapprochées (mi-carême et Pâques). Mais c'était aussi l'époque à laquelle l'Echiquier recevait beaucoup d'argent. Et d'ailleurs, l'acte qui précède celui que M. Kienast cite (Rotuli de liberate, p. 86), dit que certains débiteurs de l'Echiquier devront payer leurs dettes « una medietas... ad dominicam proximam post mediam quadragesimam [en toutes lettres] et alia medietas ad clausum Paschae. » C'est le même intervalle de temps que plus haut et le texte est concluant.

P. 170, la lettre envoyée par Jean sans Terre au « comte de Flandre » en même temps que 850 marcs pour son fief est bien adressée à Baudouin IX et non à Philippe de Namur comme le

Digitized by Google

croit M. Kienast. Philippe de Namur n'a jamais porté le titre de comte de Flandre. Il ne peut être question d'une erreur de la chancellerie anglaise trop bien au courant des affaires de Flandre. Baudouin IX est resté en relations avec la Flandre jusqu'à sa disparition et c'est à lui que sont adressés les 850 marcs.

G. G. DEPT.

Henri Pirenne : *Medieval cities. Their origins and the revival of trade*, translated from the french by Frank D. Halsey ; Princeton (U. S. A.), Princeton University Press, 1925, un vol. in-8°, 249 pp.

M. Pirenne a eu l'heureuse idée de réunir en un volume les leçons faites par lui en1922 dans plusieurs universités américaines, sur l'origine des villes en Europe Occidentale au Moyen-Age.

C'est la première fois que M. Pirenne livre au public un essai synthétique sur l'ensemble de ce problème, dont il avait déjà étudié la plupart des aspects dans des travaux qu'il est inutile de rappeler. L'auteur ne prétend pas, d'ailleurs, nous fournir une œuvre définitive, un livre où les aperçus soient tous accompagnés de renvois aux textes et de dissertations critiques ; ce livre, il faut espérer qu'un jour M. Pirenne nous le donnera. Cette fois il s'est proposé seulement d'exposer quelques idées générales auxquelles l'ont conduit ses recherches et ses réflexions. Ces idées générales, ces tentatives d'explication, ces hypothèses pour les appeler par leur nom, l'auteur les propose aux historiens et invite ceux-ci à les discuter à la lumière des faits.

A très grands traits, voici la marche de la pensée de M. Pirenne. Sous le Bas-Empire, l'Europe romaine connaît une vie urbaine intense, animée par un mouvement économique ininterrompu ; le foyer principal de cette activité est le bassin de la Méditerranée. Les invasions des Barbares troublent cette vie urbaine et le mouvement économique, mais n'y changent rien d'essentiel. Il faut au VIIe siècle l'invasion musulmane qui ferme la Méditerranée, pour mettre fin au commerce en privant l'occident de ses débouchés,pour tuer la vie urbaine et pour déplacer vers le nord, le centre de gravité de l'Europe. C'est ainsi l'invasion musulmane qui détermine l'établissement d'une économie sans débouchés, dont les centres ne sont plus des villes, places de commerce, mais des grands domaines se suffisant à eux-mêmes. Le VIIIe, le IXe, le Xe siècle en occident ne connaissent plus de vie urbaine digne de ce nom. Les anciennes *civitates* romaines qui survivent ne sont que des centres administratifs

Digitized by Google

et religieux et les *castra* qui s'élèvent au xe siècle n'ont rien d'un organisme urbain. Mais c'est autour de ces points d'appui, comme autour d'autant de noyaux que vont se constituer des villes lorsque la renaissance du commerce les fera surgir de toutes parts.

Ce mouvement commercial naît à Venise qui a conservé des relations avec Byzance et avec l'Orient et qui dès le ixe siècle devient un centre de trafic maritime. Le mouvement gagne peu à peu tout le Nord de l'Italie. Au ixe siècle la vie urbaine y est en pleine intensité. De là le mouvement commercial, par les Alpes, le Rhône et le Rhin gagne l'Europe du Nord et notamment la côte flamande. Ici le courant commercial venu d'Italie en rencontre un autre, qui, ayant pour points de départ Byzance et Bagdad, traverse la Russie et par la Baltique et la Scandinavie, aboutit également en Angleterre et en Flandre. Si bien qu'il y naît et se développe un second foyer de vie urbaine, le plus important après le groupe italien. D'autres centres se sont formés sur la route commerciale et depuis le début du xiie siècle, le mouvement gagne de proche en proche : les courants de trafic se ramifient, se multiplient, s'unissent les uns aux autres et des naissances de villes nouvelles sont le fruit de ces opérations.

Après cette première partie, M. Pirenne explique la constitution de la classe marchande qui a créé ces villes, il décrit à grands traits la formation de la bourgeoisie et analyse les institutions urbaines les plus essentielles. Mais les idées de l'auteur dans ce triple domaine sont assez connues et assez généralement adoptées pour que nous puissions nous dispenser de les résumer.

Nous ne saurions assez recommander la lecture de ce petit volume ; il n'en est pas qui puisse donner au lecteur en un nombre de pages aussi limité une idée plus complète, plus vivante et — croyons-nous — plus juste de l'évolution qui a fait naître les villes et leur a donné les organes essentiels de leur vie propre. Parmi tant d'œuvres considérables publiées par M. Pirenne, cet essai de synthèse nous apparaît comme un de ses livres les plus originaux, les plus riches en aperçus intéressants et féconds.

Un regret cependant : la traduction anglaise laisse fort à désirer : les contresens abondent et M. Frank D. Halsey a pris avec la pensée de l'auteur des libertés que nous ne pouvons nous empêcher de juger excessives (1).

(1) Citons seulement à titre d'exemples, d'abord cette phrase des pp. 12-13 où il est question des *decuriones* à l'époque mérovingienne : « They continued likewise... the practice of committing to writing

Digitized by Google

Souhaitons que M. Pirenne publie sans tarder le texte original français de son livre. Il mérite de recevoir en Europe une diffusion plus grande que celle que lui assurera la seule traduction anglaise.

François L. GANSHOF.

J. S. Furley. *City government of Winchester from the records of the XIV and XV centuries.* Oxford, Clarendon press, 1923 196 pages in-8°.

Ce petit livre décrit avec autant de clarté que d'agrément l'organisation municipale de Winchester au XIVe et au XVe siècle. Il s'adresse surtout aux « honnêtes gens » amateurs d'histoire que l'auteur voudrait intéresser à la conservation et à l'édition des documents si nombreux que renferment les archives urbaines de l'Angleterre. Il ne faut donc pas lui demander ce que l'on pourrait en attendre s'il était destiné aux spécialistes. M. Furley s'est borné à décrire les institutions beaucoup plus qu'à en rechercher les origines et à discuter les questions qu'elles soulèvent. Il m'a d'ailleurs paru posséder une connaissance très exacte des travaux relatifs à son sujet, auxquels il rattache les données que lui ont fournies ses propres investigations dans les archives de Winchester. On peut recommander la lecture de son livre à tous ceux qui voudraient se faire une idée concrète des villes anglaises, si différentes de celles du continent par suite des droits que la couronne y a conservés. L'autonomie urbaine s'y est développée dans l'État et non pas contre lui. La puissance du roi l'a empêchée, comme elle a empêché la féodalité, d'aboutir à ses dernières conséquences. Entre une commune anglaise et une commune belge, par exemple, il y a à peu près la même différence qu'entre un comte anglais et un comte de Flandre ou un comte de Hainaut. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les pages consacrées par M. Furley à la compétence du maire de Winchester, ainsi que les détails qu'il fournit sur l'administration financière et judiciaire de la ville. On observera encore que la révolution démocratique qui a si profondément tranformé les villes continentales au XIVe et au XVe siècle ne s'est pas fait sentir de l'autre côté de la mer du Nord.

---

the authentic laws found in the *gesta municipalia.*» M.Pirenne n'a certainement jamais écrit rien de pareil en français.On ne sera pas moins surpris de lire pp.217-218 que la phrase *Unus subveniet alteri tamquam fratri suo* est extraite de «Map of the city of Aire in 1188.» Il serait aisé, mais fastidieux, de multiplier ces observations.

Digitized by Google

Le gouvernement municipal de Winchester n'a cessé d'appartenir à l'oligarchie des membres de la gilde marchande.

Les érudits sauront gré à M. Furley d'avoir publié en appendice quelques textes très intéressants accompagnés de belles reproductions photographiques. Je citerai spécialement parmi eux celui des « anciens usages de la cité de Wincestre », soigneusement édité d'après la copie conservée au Winchester College à Oxford, ainsi que des extraits d'un registre de la « court of piepowder » (*curia pedis pulverizati*). On sait que cette cour était chargée de juger suivant une procédure expéditive, les contestations entre marchands. Elle s'explique par l'existence d'un *jus mercatorum*, d'une coutume commerciale généralement en vigueur dans tout le royaume, en même temps que son nom pittoresque (cour du pied poudreux) rappelle la vie errante des marchands du moyen âge.

H. PIRENNE.

De Rekeningen der Graven en Gravinnen uit het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr H. J. Smit. Deel I. Rekeningen van Jan II en Philippine van Luxemburg, Johanna van Valois en Willem IV. (Werken uitgegeven door het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht, Derde serie, nº 46). Amsterdam, Joh Müller, 1924. In-8, XVI-680 pp.

Entre 1875 et 1880 la Société historique d'Utrecht avait fait publier par le prof. Hamaker cinq volumes, comprenant les comptes des comtés de Hollande et de Zélande, sous le règne des princes de la maison d'Avesnes. La Société n'était pas sans ignorer que plusieurs fragments assez importants des comptes de Jean II (Ier en Hainaut), de 1299 à 1304, se trouvaient encore inédits dans les archives de Lille, mais il fallut presqu'un demi-siècle avant qu'on se décida à les publier. Ce dernier travail fut confié par le comité de la Société au docteur Smit ; celui-ci y joignit quelques comptes, retrouvés depuis la publication de Hamaker, aux Archives de l'État à La Haye. Des deux volumes qui contiendront ces comptes, le premier vient de paraître.

Nous y trouvons d'abord différents comptes de Jean II et de sa femme Philippine de Luxembourg (1299-1304), ensuite ceux de l'hôtel de Jeanne de Valois, épouse du comte Guillaume III (Ier en Hainaut), de 1319 à 1336, et enfin deux comptes de l'hôtel particulier de leurs fils Guillaume, de la période 1er janvier 1332 au 16 novembre 1333. Les textes —tous en français—

Digitized by Google

sont surtout importants pour l'histoire du Hainaut au début du XIVe siècle ; ils sont édités avec soin, de sorte ques les historiens belges les étudieront avec fruit. L'éditeur a joint aux textes un grand nombre de notes,servant à identifier personnages et noms de lieux,mais nous devons constater à regret, que le docteur Smit s'est beaucoup moins bien tiré de cette seconde partie de son travail. En effet, il sera déjà fort regrettable pour le lecteur belge que l'éditeur ait jugé inutile d'identifier les noms de lieux hollandais cités (e. a. Wourden, Pynacker, à la p. 241) ; mais plus graves sont les véritables erreurs commises dans l'identification des personnages. C'est ici que l'éditeur a eu la main vraiment peu heureuse ; l'effroi que les « savants » ont généralement pour « la généalogie » joue encore ici des tours à celui qui s'occupe d'études de détail sur une période quelconque du moyen âge. On s'obstine à ne pas se rendre compte que la biographie et la généalogie des dramatis personae jouent un rôle de premier ordre à cette époque, quand il s'agit de comprendre et d'expliquer des textes. D'où le grand nombre d'erreurs graves qui déparent vraiment ce volume. Précisons par quelques exemples pris au hasard.

A la page 66 (texte de 1320), il est fait mention de « le dame de le Vere. » Il n'est ici nullement question de la personne indiquée à la note 1 en bas de page ; il s'agit de la veuve de Wolfart II seigneur de Borselen, Aleyde, la propre sœur du comte Guillaume III. Elle est intitulée « dame », parce que veuve d'un chevalier. Page 88 : « le signeur de Faukemont. » A ce moment, le texte nous rapporte à 1320-1321, le seigneur de Fauquemont n'était pas, comme le dit le Dr Smit dans sa note 4, Thierry III (mort en 1346, époux de Mathilde de Voorne), car celui-ci ne succéda à son père qu'en 1332. Le texte veut parler de ce père lui-même : Renaud, seigneur de Fauquemont. Page 99 : « medame le dame de Putthe », en 1320, est Béatrice, dame de Putten et de Strijen, épouse de Hugues, seigneur de Sottegem. C'est tout à fait à tort que le docteur Smit certifie (zonder twijfel, sans aucun doute, à la note 1) qu'il faut y reconnaître Ode, la sœur de Béatrice. Celle-ci était à ce moment-là la femme de Guillaume, l'héritier présomptif des seigneuries de Hornes et d'Altena, et pouvait difficilement être intitulée par un contemporain dame de Putten, d'autant plus que comme épouse d'un écuyer elle n'avait aucun droit au titre de « medame ».

A la page 324 je crois plutôt que « le demiselle del Vere » doit être la femme de Wolfart III, seigneur de Borselen, fils des conjoints cités plus haut ; à la page 270 « li demeselle de Brederode » ne peut guère être une autre personne que la femme du seigneur

Digitized by Google

de Brederode de cette époque (1326-1327), c. à. d. Isabelle de Fontaines, femme de Henri seigneur de Brederode, qui ne fut créé chevalier que plus tard.

Terminons cet aperçu en indiquant encore quelques exemples par lesquels le manque de connaissances biographiques de l'éditeur est prouvé clairement : des personnages très connus, tels que « monsigneur Symon de Benthem » (p.137 et 241) et Thierry de Sasnaem (Sassenem, p. 223, n. 2) n'ont pas même été identifiés, et, pour comble, pas un mot d'explication sur « le cambrelenc Willaume » (p. 316), auquel le savant Archiviste-général du Royaume, J. Cuvelier, a consacré son remarquable travail. Espérons que ces quelques réflexions pourront amener le docteur Smit à annoter avec des soins plus attentifs le second volume de cette importante publication.

Henri OBREEN.

F. Rachfahl. *Wilhelm von Oranien und der Niederländische Aufstand.* Tome III, La Haye, M. Nijhoff. 1924. In-8, XI-705 p.

Les deux premiers tomes de cet important ouvrage avaient déjà paru assez longtemps avant la guerre, à deux années d'intervalle (1906 et 1908) : le premier était consacré à la jeunesse du prince d'Orange et à la situation générale des Pays-Bas au milieu du XVIe siècle ; le second, à la lutte entreprise par le prince contre le régime politico-religieux de Philippe II jusqu'au moment où il se réfugie en Allemagne. Le nouveau tome édité par la maison Nijhoff de La Haye, ne traite que des événements qui se déroulèrent dans l'espace de moins de deux ans, notamment depuis l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas (été de 1567) jusqu'à la fin de la campagne entreprise par le prince avec des forces rassemblées en Allemagne (hiver de 1568-69). Ces événements marquent les débuts de la Révolution des Pays-Bas, et, à ce titre, ils ont déjà fait l'objet de nombreux travaux. Les épisodes marquants du régime de terreur instauré par le duc d'Albe, les faits qui se groupent autour des batailles de Heiligerlee et de Jemgum, ceux qui concernent la lamentable équipée du prince d'Orange en 1568, tout cela était connu dans les grandes lignes, et on pouvait croire que les principales sources d'information avaient été épuisées.

L'auteur est parvenu cependant à fournir une série de données nouvelles grâce à de patientes recherches dans les dépôts d'archi-

Digitized by Google

ves, notamment ceux de Bruxelles, de La Haye, de Düsseldorf, de Dresde de Marbourg et de Rome. Il a très bien mis en lumière par exemple, les rapports de Marguerite de Parme avec le duc d'Albe. Il a beaucoup mieux défini et analysé qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent l'organisation et le fonctionnement du Conseil des Troubles et, d'une façon générale, tout le régime de terreur, qui commença le 9 septembre 1567 par l'arrestation de van Stralen, Egmont et Hornes. Il donne de curieux détails sur les premières insurrections locales, celles des « gueux des bois », qui eurent lieu surtout dans le sud de la Flandre, et sur le fameux complot de Groenendael, dirigé contre le duc d'Albe. Mais les parties de son livre qui contiennent le plus de renseignements précis et nouveaux sont celles qui se rapportent à l'activité de Guillaume d'Orange et de ses agents en Allemagne, à l'attitude des princes allemands et particulièrement de l'empereur. C'est pourquoi, la seconde partie du livre l'emporte encore sur la première pour l'étendue et la sûreté de la documentation. L'auteur a eu soin de n'utiliser pour ainsi dire que des sources de première main ; il expose le résultat de ses investigations de façon très détaillée et très méthodique. On se demande cependant si la suite de son œuvre ne paraîtra pas trop condensée ou abrégée : il compte, en effet, présenter en un seul tome, — ainsi l'annonce du moins le prospectus de l'éditeur,— tous les événements auxquels a été mêlé le prince d'Orange depuis 1569 jusqu'à sa mort (1584).

Quoiqu'il en soit, le tome III forme une contribution de première valeur à l'histoire de notre Révolution du XVIe siècle. Il est un instrument de travail indispensable à tous ceux qui voudront en étudier les débuts et spécialement les rapports qui ont existé alors entre les Pays-Bas et l'Empire.

Comme dans les volumes précédents, les notes ont été rejetées à la fin, ce qui présente de sérieux inconvénients. Les citations de textes sont généralement faites avec soin. Il y a cependant quelques fautes d'impression un peu déroutantes : ainsi, on lit p. 639 : « de son exige » au lieu de « de son eaige » ; p. 297, « Soignies » au lieu d « Soignes » ; p. 509 : « Tonern » au lieu de « Tongern » ; p. 521, « Beauchevin » au lieu de Beauvechin » ; « St. Parc » au lieu de « Parc » ; pp. 365, 373, 465 et 673, « Ste Heerenbergen » au lieu de « 's Heerenbergen » ; p. 514, « Boumonville » au lieu de « Bournonville » ; p. 339, « Huy » au lieu de « Dhuy » ; pp. 233 et 491, « Zweneghem » au lieu de « Zweveghem. »

H. VAN DER LINDEN.

Digitized by Google

J. A. G. C. Trosée. *Historische Studiën*, [Den Haag], Van Stockum, 1924. In-8, XXIV-318 p.

L'auteur de ce volume s'est occupé spécialement de la période de l'histoire des Pays-Bas comprise entre les années 1587-1581. Il déclare dans la préface avoir fait surtout des recherches concernant les origines de l'union d'Utrecht et la part qu'a prise à cet acte le prince d'Orange, mais il reconnaît ne pas avoir pu aboutir à des résultats définitifs. En réalité, les notes qu'il publie ne se rapportent pas toutes à cette question, et il est même difficile d'en déterminer la valeur et la portée. Les titres de plusieurs d'entre elles sont de véritables énigmes : la première, intitulée *Kurtzbach*, est consacrée aux relations qui ont existé entre le chef de bandes de ce nom et le comte Jean de Nassau, gouverneur de la Gueldre ; la seconde traite d'un aventurier également peu connu, *Steven Boom* ; la troisième contient des données assez intéressantes sur l'instruction militaire au XVIe siècle ; la quatrième porte le singulier titre *Floris' droefheid* (il s'agit de Florent de Pallandt, comte de Kuilenburg, qui fut l'époux malheureux de Philippa Sidonia de Manderscheidt-Gerolstein). Les quatre dernières notes exposent particulièrement les différents projets qui furent élaborés en vue de la conclusion de l'Union d'Utrecht sauf l'avant-dernière, qui se rapporte à Mademoiselle d'Orange, la fille aînée du Taciturne, qui fut rappelée par son père en 1577, alors qu'elle séjournait à Dillenburg. Chacune de ces notes est accompagnée de documents inédits, extraits des archives que l'auteur a eu l'occasion d'explorer (La Haye, Anvers, Bruxelles, Gand, Wiesbaden, etc...). Les archives de l'État prussien à Wiesbaden contiennent des pièces importantes, notamment celles qui se trouvent dans un fonds de correspondances provenant de Dillenburg. L'auteur s'attache à rectifier certaines erreurs de transcription que l'on trouve dans les publication de Groen van Prinsterer. Il se fait illusion toutefois sur l'importance de ses « découvertes ». Il a joint à son travail un index des noms de personnes et des noms de lieux, dressé avec soin, mais qui aurait été plus utile encore s'il avait été dressé de façon méthodique (les noms de seigneurs, par exemple, sont classés, tantôt d'après celui de leur famille, tantôt d'après celui de leur seigneurie.)

H. VAN DER LINDEN.

Ch. Hirschauer. *La Politique de St Pie V en France* (1566-1572). Paris, De Boccard, 1922, 1 vol., in-8°, VIII+203 pp.

Digitized by Google

(Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome' fasc. 120).

Le nouveau travail de M. Hirschauer, à qui l'on doit déjà un important ouvrage sur les *Etats d'Artois*, se distingue comme le précédent par la clarté de son exposition, la rigueur de sa méthode et l'abondance de son information. L'auteur a non seulement mis à profit les ouvrages et documents publiés, mais a fait de consciencieuses et laborieuses recherches dans les dépôts littéraires de Paris, de Turin, de Milan, de Parme, de Modène, de Bologne, de Florence et de Naples, aux Archives Vaticanes et dans les grandes bibliothèques romaines.

Le sujet en valait la peine. La grande figure de Pie V et son rôle en France à la veille de la Saint-Barthélemy sont d'un intérêt passionnant.

L'auteur a bien montré comment le Pontife maintint inébranlablement pendant tout son règne la même politique · « A peine élu, il proclame que son devoir de chef de l'Église doit être avant tout de défendre les intérêts spirituels du catholicisme et qu'il appartient aux princes chrétiens de prêter leur aide à cette tâche ; ce principe, jamais les papes ne l'avaient ouvertement renié, mais, depuis longtemps, ils ne cherchaient plus à le mettre en pratique. Pie V, au contraire, le revendique constamment et en tira toutes les conséquences avec une surprenante logique ». Sans cesse, il exhorte Charles IX et Catherine de Médicis à la guerre contre les hérétiques, leur promettant et leur envoyant des secours en hommes et en argent, blâmant toutes les tentatives de transaction ; sans cesse, il s'efforce de démontrer aux princes l'intérêt qu'ils ont à combattre la Réforme, qui n'attaque pas seulement l'autorité religieuse, mais aussi l'ordre civil établi. Il s'efforce encore de maintenir la paix entre tous les souverains catholiques : un de ses principaux soucis est d'empêcher la rupture toujours menaçante entre la France et l'Espagne et d'allier Charles IX à Philippe II dans une guerre contre les Turcs, car à la lutte contre l'hérétique il veut joindre celle contre l'infidèle.

Quels furent les résultats de cette politique? Peut-être M. Hirschauer les a-t-il un peu surfaits : « Pie V, conclut-il, n'avait pu frapper à mort la puissance musulmane ni abattre à jamais la Réforme française. Du moins, de l'un et l'autre, il arrêta d'un coup les progrès. » Il reconnaît lui-même cependant que la politique du pape en France aboutit à un échec. En vérité, l'idéal d'intransigeance du Pontife dépassait de trop haut les contingences. Sa politique pouvait convenir à un Philippe II, elle était beaucoup trop énergique pour être suivie par Charles IX

Digitized by Google

et Catherine de Médicis. Elle effraya la reine-mère : « J'è grant peur, en arrive-t-elle à dire après un incident provoqué par la raideur pontificale, que cet bon homme de pappe à la fin par ses fays trouble toute la crétienté. » Quant au roi, lorsqu'à la fin du pontificat de Pie V, il adopta une politique personnelle, ses desseins allèrent précisément à l'encontre de ceux du Saint-Père : c'étaient la guerre à l'Espagne dans les Pays-Bas, le rappel des protestants à la cour, le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre.

D'autre part, faut-il avec M. Hirschauer voir dans la défaite de Lépante, le point de départ pour la puissance turque « d'une lente, mais irrémédiable décadence » ? Qu'on se souvienne qu'un siècle plus tard, en 1683,les Turcs viendront encore camper sous les murs de Vienne.

M. Hirschauer consacre d'intéressantes pages au rôle que put avoir Pie V dans la préparation de la Saint-Barthélémy. Il fait bien ressortir que la politique de ce pape — qui donnait l'ordre à ses soldats de ne pas fairede prisonniers dans les batailles contre les hérétiques — était celle de la lutte ouverte et non de l'attaque sournoise, que de plus lors de la mort du Pontife rien ne pouvait faire prévoir le massacre

M. Hirschauer nous donne enfin, en annexe, toutes les lettres chiffrées et l'analyse des lettres en clair de la Nonciature de France sous PieV. Espérons que ce sera un exemple suivi. Selon nous, en effet, les divers Instituts historiques de Rome ont trop négligé jusqu'à présent, pour se consacrer à la publication de documents médiévaux d'intérêt souvent mince, cette source précieuse pour l'histoire moderne que constituent les papiers des nonciatures. En ce qui concerne spécialement l'histoire de Belgique aux XVIIe et XVIIIe siècles, nous sommes persuadés, pour en avoir fait l'expérience, qu'on trouverait une documentation de premier ordre, non seulement dans les papiers de la Nonciature de Flandre, mais aussi dans ceux des Nonciatures d'Espagne et de Germanie. Des publications dans le genre de celle de M. Hirschauer seraient donc du plus haut intérêt [1].

P. BONENFANT.

---

[1] M. Hirschauer nous annonce que dom L. Serrano, de l'École d'Histoire et d'archéologie de Rome, prépare la publication des papiers de la Nonciautre d'Espagne du pontificat de Pie V. On sait qu'un premier volume relatif à la nonciature de Flandre a été publié récemment par M. Van der Essen.

Digitized by Google

Léon Van der Essen. *Correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani. Premier nonce de Flandre* (1596-1606). Tome I. *Lettres* (1596-1598). *et annexes* (Rome, Institut historique belge; Bruxelles, Imbreghts; Paris, Champion. 1924). Un vol. gr. in-8°, LXXXII-452 pp. [*Analecta Vaticano-Belgica*. 2e série. *Nonciature de Flandre*, I.]

Le professeur Van der Essen a consacré à cette publication ses qualités hors pair de méthode et d'érudition. Il rappelle dans sa préface que le regretté Alfred Cauchie fut, en 1896, le promoteur de la publication des correspondances des nonces aux Pays-Bas, et que la Commission Royale d'Histoire lui confia dans ce but, en 1907, un mission scientifique à Naples. S'appuyant en partie sur des études faites par le chanoine Cauchie et ses élèves du Séminaire historique de Louvain, (notamment Mr R. Maere, aujourd'hui professeur à cette université) en partie sur des notes prises dans la correspondance même de Frangipani, M. Van der Essen a composé une substantielle introduction, dans laquelle sont décrites 1° : les origines de la Nonciature de Flandre, ses attributions, son action, son organisation intérieure ; 2° : la vie d'Ottavio Christo Frangipani, évêque de Tricarico, nonce de Cologne, et homme intelligent autant qu'habile.

Les matériaux nécessaires pour la publication de cette correspondance étant disséminés entre les Archives du Vatican, le fonds Borghèse, la Bibliothèque Vaticane, la Bibliothèque de Naples, les Archives du Royaume à Bruxelles, etc., l'auteur a consacré la dernière partie de son introduction à décrire le groupement de sa documentation et à exposer sa méthode de publication. Il a préféré scinder son travail en deux parties : *Lettres au nonce* ; *Lettres du nonce*, à cause de la difficulté d'établir une série chronologique continue de messages, échangés non seulement entre le Secrétaire d'État et le nonce, mais encore entre ceux-ci et diverses autres personnalités. Mr Van der Essen a imprimé les lettres adressées au nonce jusqu'en 1598 ; celles de Frangipani sont de 1596 seulement, ceci pour ne pas donner au premier volume un nombre de pages excessif.

Deux cent cinquante quatre lettres rédigées en italien, en espagnol ou en latin, sont publiées dans ce premier volume. Chacune d'elles est précédée d'un brève analyse ; des pièces annexes en rehaussent la signification d'ensemble, une excellente table alphabétique en facilite l'étude. Sobrement mais savamment annotées, elles vont fournir aux spécialistes de l'histoire du XVIe et du XVIIe siècle un élément précieux de recherches et

Digitized by Google

de matériel contructif, non seulement dans le domaine ecclésiastique mais aussi dans celui de la vie politique et sociale du temps. Pour terminer, louons sans réserves la typographie A. Godenne pour le soin qu'elle a mis dans l'impression difficile de ce recueil.

FRANS VAN KALKEN.

Georges Lefebvre. *Les paysans du Nord pendant la Révolution française.* Lille, C. Robbe, 1924, xxv-1020 pages. in-8°.

Ce livre est un modèle de conscience ou, pour mieux dire, d'abnégation scientifique. La somme de travail qu'il représente atteste une énergie et une persévérance poussées jusqu'à la limite des forces humaines. M. Lefebvre n'a voulu prendre la plume qu'après avoir épuisé toutes les sources de son sujet. La méthode qu'il a adoptée, et qui est celle de la statistique, lui faisait un devoir de ne rien avancer que sur chiffres, et comme la valeur d'un chiffre est proportionnelle au nombre des faits qu'il symbolise, il s'est astreint à recueillir tous les faits qui lui étaient accessibles, afin de donner à ses chiffres le maximum de l'exactitude. Ainsi comprise, la tâche qui s'imposait à lui était formidable. Il ne lui a pas fallu moins d'une vingtaine d'années pour s'acquitter du labeur monotone de mettre sur fiches le contenu des innombrables séries de documents consultés par lui tant aux archives départementales qu'aux archives communales du Nord, sans compter les archives nationales de Paris. Si ses recherches ont été singulièrement facilitées par l'ordre et le classement modèles que l'excellent archiviste du Nord, M. Max Bruchet, a fait régner dans le dépôt de Lille, leur mise au point ne laissait pas d'en être si ardue, tant par l'immensité du champ à parcourir que par les obstacles dont il était parsemé, que l'on ne peut achever la lecture de ce volume sans un sentiment d'admiration. Et ce sentiment s'impose d'autant plus que la modestie de l'auteur semble s'être ingéniée à dissimuler la grandeur de son effort. Il se borne à mentionner les séries d'archives consultées par lui sans dire un mot de leur étendue. Il faut la connaître d'expérience pour pouvoir s'en faire une idée adéquate. Une seule fois, parce qu'il le fallait pour justifier son opinion, M. Lefebvre sort de sa réserve et nous apprend en passant qu'il a dépouillé onze cents registres rien que dans la catégorie de l'enregistrement (p. 497) ! La patience que suppose semblable tâche n'en est d'ailleurs que la première condition. La plus grande difficulté consistait à critiquer et à combiner les données fournies par les relevés administratifs, à

Digitized by Google

en combler les lacunes, à en supputer les erreurs, à en extraire par combinaison, comparaison et interprétation, des précisions de toute sorte. On imagine ce qu'un tel travail demande tout à la fois de prudence et d'ingéniosité et quelle masse de connaissances précises il requiert sur tout ce qui touche les hommes et les choses : mœurs et coutumes, droit et institutions, technique agricole, poids, mesures et monnaies etc. Qu'il suffise de dire que M. Lefebvre s'en est acquitté de main de maître, et qu'il a mis en œuvre ses matériaux avec autant d'habileté qu'il a déployé d'endurance à les recueillir.

Il m'est impossible de donner dans les limites restreintes d'un compte-rendu, le sommaire d'une œuvre aussi touffue, aussi neuve aussi abondante en détails instructifs que l'est celle-ci. Elle constitue une contribution de premier ordre à l'histoire économique de la fin de l'Ancien Régime et de la Révolution. Et si elle se restreint soigneusement aux limites du département envisagé, l'importance de ce département augmente singulièrement sa portée. On peut affirmer, je pense, qu'elle restera une de ces monographies-types auxquelles le temps n'enlève rien de leur valeur documentaire, parce qu'elles ont vraiment épuisé leur sujet. On y reviendra toujours comme on revient à une statistique bien faite, pour lui emprunter des faits incontestables. Ce qu'elle a établi demeurera comme une acquisition défifinitive de la science — et c'est l'essentiel. Mais il faut ajouter qu'à cela ne se borne pas son mérite. Par l'interprétation qu'il donne de ses résultats. M. Lefebvre ouvre encore, sur l'œuvre sociale de la Révolution française des perspectives nouvelles. Je voudrais, pour faire ressortir tout l'intérêt de son livre, consacrer quelques mots à l'une des thèses générales qu'il propose.

Après avoir minutieusement décrit la situation de la population rurale dans les diverses régions du département du Nord à la fin de l'Ancien Régime, en passant successivement en revue la répartition du sol, les droits collectifs et les limites de la propriété indlviduelle, les charges du paysan (dîme, droits féodaux, impôt), l'agriculture, le fermage et le revenu foncier, M. Lefebvre en établit jusqu'à l'évidence, l'instabilité. A l'époque de la rédaction des cahiers, le mécontentement est général, parmi les habitants des campagnes, en dépit de la prospérité économique qui s'y manifeste. C'est que cette prospérité ne profite qu'aux grands propriétaires et aux grands fermiers. Les cultivateurs indépendants protestent contre la dîme et surtout contre les droits seigneuriaux. Au-dessous d'eux, la très grande majorité de la population, composée de ménagers ou de journaliers, constitue un prolétariat agricole réduit à vivre en tout

Digitized by Google

ou en partie de son salaire. Les restrictions apportées aux biens communaux, au glanage, au droits d'usage dans les forêts, la clôture des terres vagues, le triage et le plantis, favorisés par le gouvernement en vue d'augmenter le rendement du sol, ont encore empiré la condition de cette plèbe. « Il n'y avait pas un dixième des chefs de famille qui fussent indépendants », et leur misère s'accroissant avec les progrès de l'agriculture, on comprend sans peine qu'ils se soient lancés passionnément dans l'agitation provoquée contre le Régime par la bourgeoisie urbaine, lors de la convocation des États-Généraux. S'ils souffraient beaucoup moins que les cultivateurs de la dîme et des droits seigneuriaux,ils ne laissèrent pas de seconder leurs efforts contre l'aristocratie, par espoir de s'élever, en la dépouillant de ses terres, à la condition de propriétaires, Ainsi, les uns pour échapper aux charges qui pesaient sur leur propriété et pour l'agrandir, les autres pour arriver à cette propriété qui devait améliorer leur sort, tous les paysans s'unirent au début dans une même solidarité révolutionnaire contre les privilégiés. L'abolition des droits seigneuriaux et de la dîme affranchit le sol des charges qui pesaient sur lui en même temps que la vente des biens nationaux augmenta dans une très large mesure le nombre des propriétaires. Mais ces nouveautés profitèrent avant tout à la classe possédante. Le prolétariat rural acquit sans doute une partie des biens confisqués par la nation. M. Lefebvre estime (p. 882) que des chefs de famille du département une trentaine de mille furent mis en possession de ces biens et qu'une dizaine de mille d'entre eux accédèrent alors pour la première fois à la propriété. Mais si la propriété se multiplia en se morcelant, elle ne s'universalisa point. Le nombre des petits propriétaires augmenta, mais par dessus eux la classe des grands propriétaires augmenta aussi tandis que, par dessous, l'ancien prolétariat continua d'exister. Une partie seulement de ses membres furent pourvus. Le reste non seulement resta misérable mais il le devint même davantage, soumis qu'il fut désormais à la conscription et à l'impôt. Et de ces faits, M. Lefebvre tire la conclusion suivante : « Telle apparaît la révolution agraire : non seulement conservatrice,mais aussi modérée dans ses effets, en dépit des apparences, et comme une transaction entre la bourgeoisie et la démocratie rurale » (p. 882).

On peut se demander si cette appréciation est bien d'accord avec les faits si savamment exposés. Elle ne se justifierait que si les prolétaires ruraux de la fin du XVIIIe siècle avaient professé à l'égard de la propriété, des idées analogues à celles des socialistes modernes. M. Lefebvre admet, en effet, qu'ils consi-

Digitized by Google

déraient comme injuste la propriété individuelle conçue selon les principes du droit romain. Il croit en trouver la preuve dans l'acharnement avec lequel ils défendirent leurs droits d'usage sur les terrains communaux. Ils estimaient, d'après lui, que ces droits leur conféraient la propriété indivise des fonds, et c'en est assez pour qu'il oppose leur conception large de la propriété à la conception étroite de la bourgeoisie. N'y a-t-il pas ici une exagération manifeste? Sans doute, en France comme partout ailleurs, la restriction ou l'abolition des vieux usages communaux empira singulièrement la condition des pauvres et l'on comprend qu'ils n'y aient vu qu'une injustice cruelle. Leur mécontentement fut celui que fait toujours éprouver la perte d'un avantage. Il s'explique par la suppression d'un droit acquis, il n'implique en rien la conscience d'un droit naturel ou si l'on veut d'un droit social. On ne voit pas que les paysans aient voulu autre chose que la conservation de ce qui avait subsisté si longtemps. Ce qui les fait agir, c'est l'intérêt personnel et point du tout leur prétendue hostilité à l'appropriation privée du sol (1) Leur attribuer en matière de propriété une conception sociale me paraît une hypothèse bien risquée. La preuve, c'est l'empressement qu'ils mirent à acquérir des biens natoinaux et à accéder, chaque fois qu'ils le purent, à la propriété individuelle. L'opposition que M. Lefebvre établit entre eux et la bourgeoisie dans le domaine du droit social, me paraît une sorte d'anticipation historique. Les prolétaires ruraux de la fin du XVIIIe siècle, dans le Nord comme partout ailleurs, furent étrangers non seulement au socialisme mais même à toute tendance socialisante. C'est une exagération évidente de dire que la vente des biens nationaux « en attirant dans les rangs de la bourgeoisie nombre de paysans, limita la révolution et sauva la propriété » (p. 103). En réalité, la propriété n'était pas en cause. Ce que la révolution se proposa, ce ne fut en rien de l'abolir ou même de la restreindre, ce fut de la rendre accessible à tous. Son idéal démocratique, sous sa

(1) La conduite des paysans à l'égard des communax dénote qu'ils étaient fort loin de les considérer autrement que du point de vue de l'intérêt privé. Leur manière de les exploiter aboutit à un gaspillage et même à une destruction qui eussent évidemment été impossibles si les usagers s'étaient considérés comme des propriétaires indivis. Chacun d'eux y cherchait son avantage individuel sans songer à l'avenir. Il faut tenir compte encore du fait que, dans certaines régions, les grands fermiers qui envoyaient leurs moutons paître sur les communaux, déployèrent beaucoup plus d'ardeur que les prolétaires à exiger leur maintien. On ne peut cependant pas les soupçonner de collectivisme. Voy. F. Laude, *Les classes rurales en Artois à la fin de l'Ancien Régime.* p. 132 et suiv. (Lille, 1914).

Digitized by Google

forme la plus extrême et d'ailleurs la plus logique, exigeait une égalité aussi complète en matière économique qu'en matière politique et civile. S'il eût été réalisable, il eût fait de chaque citoyen un propriétaire et un propriétaire *optimo jure*, à la romaine. L'esprit individualiste dont s'inspire la Révolution se manifeste ici comme dans le reste. Sous son influence, la propriété, telle qu'elle la conçut et la réalisa, fut beaucoup plus absolue qu'elle ne l'avait été sous l'Ancien Régime. Elle en écarta toutes les limitations,les féodales comme les communales, et l'on peut dire, si l'on veut, qu'elle la rendit moins sociale en la rendant plus individuelle.

Mais cet individualisme économique,tout le monde y aspirait, les riches comme les pauvres. Le restreindre, comme le fait M. Lefebvre à la seule bourgeoisie et l'interpréter comme une manifestation de l'esprit conservateur, c'est encore, me semble-t-il, transporter le présent dans le passé. Et n'est-ce pas,d'ailleurs, étendre abusivement la terminologie socialiste que de taxer de « bourgeois », à la fin du XVIIIe siècle, tous les détenteurs du capital? M. Lefebvre avoue lui-même que l'expression de bourgeoisie rurale n'est pas complètement satisfaisante (p. 34). Il eût agi prudemment en s'abstenant de l'employer. Je ne suis pas parvenu à bien saisir ce qu'il entendait par ce mot de bourgeoisie, qui revient continuellement dans son livre sans que nulle part il y soit défini. Parfois il y désigne le groupe des propriétaires villageois ; ailleurs, il s'applique en même temps aux bourgeois des villes, aux acquéreurs de bien nationaux et même à la noblesse. Il est impossible de reconnaître un esprit de classe commun à des éléments aussi disparates et M. Lefebvre ne laisse pas de le constater. Il attribue pourtant à la « bourgeoisie » une conduite collective qui suppose chez elle une pénétration et un machiavélisme dont elle fut sans doute aussi incapable qu'innocente. C'est, je crois, présenter les choses sous un jour vraiment trop moderne, que de l'accuser d'avoir profité de la vente des biens nationaux non seulement pour ruiner l'aristocratie mais pour se sauver elle-même en se ralliant la partie du prolétariat qui put participer, grâce à cette vente, à la propriété. Les choses me semblent s'être passées d'une manière beaucoup plus simple. En mettant en adjudication èles domaines du clergé et de la noblesse, la révolution appelait tout le monde à les acquérir. Mais en fait,ceux-là seuls purent en prendre leur part qui disposaient des fonds nécessaires à leur acquisition. Les riches furent avantagés en raison même de leurs richesses. L'opération multiplia le nombre des propriétaires, elle n'alla point et elle ne pouvait aller jusqu'à répartir le sol entre tous les

Digitized by Google

citoyens. Il eût fallu, pour qu'elle tournât autrement et aboutît à fonder l'égalité économique, que la Révolution au lieu de se borner à confisquer *des propriétés*, abolît *la propriété* elle-même. Or elle se borna à une simple expropriation.

Ces réserves, ou plutôt ces différences d'appréciation n'enlèvent rien à la valeur du travail de M. Lefebvre. Elles prouvent seulement que, comme je le disais plus haut, il incite à réfléchir autant qu'il instruit. Quoi que l'on pense des conclusions de l'auteur, la base de faits sur laquelle il les a placées comme un couronnment, reste inébranlable[1].

H. PIRENNE.

Baron Beyens. *Le Second Empire vu par un diplomate belge.* Tome I, un vol. in-8°, Bruges, Desclée, et Paris, Plon, 1924.

Parmi les rares livres d'histoire étrangère publiés par des Belges, l'œuvre du baron Beyens est certainement un des mieux écrits, un de ceux qui ont pensés avec le plus de modération et le plus d'équité. Il est élaboré par un esprit que les complications d'une longue carrière diplomatique ont accoutumé à juger hommes et choses avec l'objectivité la plus absolue, à rechercher sous le voile des apparences le véritable mobile des actes humains, la réelle origine et l'exacte portée des événements, à devancer en quelque sorte dans ses verdicts le jugement d'une équitable postérité.

Napoléon III a été l'objet en France de remarquables travaux. Deux écrivains surtout d'incontestable talent M. Émile Ollivier, l'ancien ministre, et M. Pierre de la Gorce, tous deux de l'Académie Française, ont essayé de tracer le portrait de ce monarque souvent énigmatique, de conter les incidents multiples de son règne de vingt années et d'apprécier ses agissements ainsi que ses aspirations. Les ouvrages de l'un et de l'autre se lisent avec un très réel agrément.

Mais, à côté de ces ouvrages sortis de plumes françaises, il y avait place pour un volume où le Second Empire et son chef fussent analysés et appréciés par un étranger, mieux soustrait que les compatriotes de Napoléon III aux influences de nationalité, de partis, d'affection, de reconnaissance ou de rancune. Le baron Beyens a tenté de réaliser ce volume. Le succès très

(1) L'admirable documentation de M. Lefebvre eût été utilement complétée par une carte de la région du Nord, situant toutes les localités dont il est question dans le volume.

Digitized by Google

rapide et très réel que celui-ci a rencontré en Belgique et à l'étranger dit éloquemment son mérite

Ce n'est pas que son œuvre abonde sur toutes les questions étudiées en révélations sensationnelles. Non, mais en apportant ça et là des détails nouveaux au récit des événements, il nous fait considérer ceux-ci sous un autre aspect que celui sous lequel nous les avaient présentés MM. Ollivier et de la Gorce. Le baron Beyens rapporte, ou plutôt juge en témoin impartial, en témoin désintéressé, en se basant pour justifier son opinion sur des documents restés inaccessibles jusqu'à présent à tous ceux qui avaient étudié le règne de Napoléon III. Ces documents émanent d'un homme bien informé, obligé par ses fonctions à renseigner son gouvernement aussi exactement que possible , à tout scruter avec perspicacité, avec modération, avec équité. A la correspondance officielle de son père, attaché à la légation de Belgique à Paris depuis 1853, et pendant quarante années sans interruption, à sa correspondance privée avec Jules van Praet et Jules Devaux, les deux serviteurs dévoués de Léopold Ier et de Léopold II, l'écrivain a emprunté les éléments nombreux qui donnent à son histoire du Second Empire un caractère prononcé d'originalité et d'inédit. S'éclairant de ces correspondances, il nous raconte dans un style très caractéristique par sa pureté, son élégance et sa clarté, les principales phases de la politique internationale tentée par Napoléon III : la guerre de Crimée, la guerre d'Italie, la question romaine, les origines et les premières périodes de l'expédition du Mexique, la guerre de sécession, les plans français pendant l'insurrection polonaise et la guerre des duchés. Deux pittoresqes chapitres nous décrivent la vie de cour et de société à Paris ainsi que dans les résidences impériales et donnent le portrait des principales personnalités du Second Empire. Ce qui intéressera le plus les lecteurs belges dans ce livre ce sont les révélations du baron Beyens sur la politique de Napoléon III à l'égard de la Belgique. Cette politique, malgré quelques bons ouvrages, notamment le tome II de la biographie de *Frère Orban*, par P. Hymans, est encore mal ou insuffisamment connue. Des historiens français d'aujourd'hui, notamment Roussel le Roy et Bonnefon, pour ne citer que les derniers en date, ne craignent pas d'offenser gravement la vérité, en contestant notamment la réalité des vues d'annexion dont Benedetti fut chargé de se faire l'interprète à Berlin. Notre histoire se trouve ainsi faussée aux yeux de nombreux de nos concitoyens habitués à ne lire que des livres venus de France.

Ils trouveront la vérité mieux exposée dan sdes ouvrages comme ceux du baron Beyens où tout souci de plaidoirie se trouve exclu.

Digitized by Google

L' érudit diplomate montre quels furent les sentiments de Léopold Ier envers Louis-Napoléon au lendemain du coup d'État et comment les relations se nouèrent entre les deux souverains. En racontant cet épisode, il minimise un peu trop, à mon avis, le rôle joué par le duc Ernest de Saxe-Cobourg, neveu de notre premier Roi. Ce petit souverain joua dans la politique d'alors un rôle plus important qu'on ne le croit en général. Des documents qui, je l'espère, pourront être publiés bientôt, montreront qu'il eut, dans certaines des grandes questions internationales du milieu du XIXe siècle, une action insoupçonnée.

Le baron Beyens estime que, pendant tout son règne, Napoléon III nourrit l'idée d'annexer la Belgique à la France. D'après une lettre de Jules Devaux, secrétaire du Roi, il montre l'empereur se rendant en 1860 à Bade pour y tenter d'obtenir du Prince Régent de Prusse un acquiescement à la conquête de notre pays. Il le montre en 1863, après l'insurrection de la Pologne, lorsqu'il préparait la réunion d'un congrès, offrant à l'Autriche de la laisser, ainsi que la Prusse procéder à des aggrandissements de territoires au détriment de divers souverains allemands à condition d'autoriser la France à partager la Belgique avec la Hollande et de créer pour le roi Léopold un royaume sur les bords du Rhin ou en Pologne. Cette offre ne dut pas étonner beaucoup l'Autriche. Elle répétait des insinuations faites peu auparavant par l'Impératrice Eugénie au prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris, et que Stern a révélées dans sa *Geschichte Europas von* 1848 *bis* 1871. L'Autriche était donc préparée à répondre à ces propositions malhonnêtes. Elle le fit en déclinant toute participation au congrès projeté (1).

Le Roi des Pays-Bas était-il resté tout à fait étranger à ces tractations? Il semble qu'il soit permis d'en douter. Le baron Beyens reproduit une lettre de son père du mois d'avril 1862 dans laquelle, à propos d'un voyage des souverains néerlandais à Paris et de l'opinion régnant au sujet de la Reine, se trouvent rapportés des bruits qui couraient à Paris sur un projet de démembrement de la Belgique entre la France et la Hollande. Humbolt dans une lettre adressée en octobre 1853 à la duchesse de Dino signale déjà la possibilité d'une telle politique de la part de Napoléon III. L'idée de ce partage hantait d'ailleurs la pensée de certains hommes politiques néerlandais. On ne doit

(1) Dans la *Revue historique* de mars-avril 1926, M. Raymond Guyot écrit : « La thèse soutenue est intéressante, sinon tout à fait nouvelle, mais on souhaiterait, avant de l'admettre, une documentation plus abondante et plus précise ».

Digitized by Google

pas oublier le propos tenu en 1862 par le baron de Scherff, ministre des Pays-Bas à Francfort, au comte de Reiset, diplomate français et que ce dernier rapporte à la page 217 du tome III de ses *Souvenirs* : « Pour ce qui regarde le Luxembourg, vous connaissez la situation. Ce sera l'appoint que nous cèderons (à la Prusse) le jour où, malgré l'Angleterre, il faudra rendre partie de la Belgique à la France et l'autre à la Hollande ».

En France, on a contesté les conclusions tirées par le baron Beyens des faits qu'il révèle ou rappelle. M. A. Albert-Petit, dans un article très bienveillant d'ailleurs publié dans la *Revue de Paris*, s'attache à démontrer que les intentions conquérantes de Napoléon III vis à vis de notre pays répondirent à des insinuations tentatrices de Bismarck. Je crois à ces insinuations après l'entrevue de Biarritz, mais je crois aussi que le chancelier de fer n'aurait pas jeté cette semence s'il n'avait été certain de la voir tomber dans un terrain propice à sa germination. Le critique français estime aussi que l'Empereur n'avait pas une volonté assez tenace et qu'il n'a jamais préparé les moyens nécessaires pour réaliser un plan de conquête de la Belgique. Une idée identique a été exprimée par M. Pierre de la Gorce dans l'article qu'il a écrit pour *Le Correspondant* au sujet de mon livre *Le mariage du roi Léopold II* : « On constate, écrit le savant académicien, des velléités, plutôt que des volontés », Je rappellerai encore ce que M. Émile Ollivier m'écrivait le 21 mars 1903 : « L'erreur quand on parle de ce Souverain est d'en faire un fourbe. C'était la loyauté même, il dissimulait parfois mais ne mentait jamais. Il y a eu dans sa conduite des mobilités, des incohérences et, malgré mon affection pour sa mémoire, je les ai fait et je les ferai ressortir, mais c'était avant tout un gentleman et un homme d'un rare bon sens, beaucoup moins rêveur q'on l'a écrit et il avait, presque autant que Bismarck, le don de pas se payer de mots. Seulement, à la fin, la volonté était abolie en lui par la maladie, et il ne savait plus se résoudre. De là, le décousu de sa politique intérieure et extérieure de 1868 à 1870. Mais je sais très bien ce qu'il pensait et je vous assure que jamais il n'a sérieusement pensé à mettre la main sur la Belgique. Il a laissé faire le pitoyable négociation de 1866, plus qu'il ne l'a ordonnée ».

Le baron Beyens a répondu à ces plaidoiries : « Qu'on ne vienne pas de toutes façons nous dire, écrit-il, que l'Empereur n'a jamais eu la pensée d'attenter à l'indépendance de la Belgique, qu'il n'a jamais comploté d'agrandir la France avec les dépouilles de sa petite voisine. Il a suivi, en réalité, à l'égard de notre pays la politique traditionnelle de l'ancienne Royauté, re-

Digitized by Google

prise, jusqu'à l'absorption des provinces belges, par la République et le premier Empire. »

Je ne puis terminer cet article sans signaler encore, à la spéciale attention des lecteurs de cette Revue, le chapitre dans lequel le baron Beyens étudie la politique de Léopold Ier envers la France impériale et son attitude vis à vis des partis en Belgique La première surtout est exposée avec une grande clarté et une entière exactitude. L'écrivain a justement représenté notre premier Roi tout acquis à une attitude loyale envers l'Empereur mais comptant peu sur une réelle réciprocité. Jamais Léopold ne chercha à provoquer la perte ou l'humiliation de la France, Sans doute il se montra partisan d'une alliance entre la Prusse, la Russie et l'Autriche. Mais cette alliance, à ses yeux, devait avoir uniquement pour but le maintien des traités existants et celui des limites territoriales convenues entre les Puissances européennes. Elle devait servir de digue à des ambitions menaçantes pour la paix de l'Europe, elle ne devait impliquer de menace pour personne. D'autre part, Léopold Ier poursuivit toujours une entente étroite entre la France et l'Angleterre. Il savait que, tant que cette entente durerait, la Belgique pouvait compter sur le maintien de son indépendance, tandis qu'une mésintelligence entre les deux pays aurait pu le mettre en péril.

La seconde partie de l'œuvre du baron Beyens ne se fera vraisemblablement pas attendre. Déjà la *Revue Générale* nous en a donné un chapitre important, chapitre dans lequel l'écrivain nous fait l'histoire vraie, trop défigurée récemment par des écrivains français, comme nous l'avons dit plus haut, du projet de traité Benedetti.

A. De Ridder.

Louis Rougier. *La Scolastique et le Thomisme.* Paris, Gauthier-Villars, 1925, 812 pp. in-8°.

L'auteur de cet ouvrage considérable n'en est pas à ses débuts. Sur *La philosophie géométrique d'Henri Poincaré* (1920), sur *Les Paralogismes du Rationalisme* (1920), sur *La structure des théories déductives* (1921), sur *La matière et l'Energie* (1921), *En marge de Curie, de Carnot et d'Einstein* (1922), il a publié une série d'études qui lui ont valu la réputation d'« un esprit universel comme il en est peu en ce temps-ci, doué d'une extraordinaire puissance critique, en même temps que d'un rare génie constructeur, » et l'un des juges les plus compétents a dit d'un de ses livres que, « tel qu'il est, avec sa luxuriance d'idées et de citations, il est un des quelques ouvrages que la postériorité retiendra. »

Digitized by Google

« Entre l'enseignement du Lycée et le christianisme, dit M. Rougier, il n'y a pas harmonie préétablie, mais divorce radical. Aussi, l'étonnement fut grand, au XIIIe siècle, de voir Thomas d'Aquin renoncer au platonisme des Pères pour se faire le disciple d'un penseur païen ». Quels avantages présentait l'aristotélisme sur tous les sytèmes philosophiques de l'antiquité et en particulier sur le Platonisme patristique pour mériter d'être substitué à l'Augustinisme traditionnel en vue d'une tâche à laquelle son fondateur ne l'avait point destiné ? Quelles retouches, plus ou moins conscientes, Thomas d'Aquin a-t-il dû faire au Péripatétisme authentique pour l'adapter à sa nouvelle mission apologétique ? Telles sont les questions que l'auteur de ce livre se pose et entreprend de résoudre. Pour y parvenir, il s'est vu entraîné à faire une sorte d'histoire de la philosophie médiévale. D'abord, dans la 1e partie du Livre I, il recherche les origines du problème scolastique chez les Pères de l'Église (Le rationalisme grec — le radicalisme chrétien des *Simpliciores* — le parti de la conciliation — la théorie du plagiat — les théories stoïciennes et néoplatoniciennes du Logos et de l'illumination subjective — le rationalisme patristique : la recherche des dogmes révélés dans les écrits des philosophes — l'incompatibilité de la philosophie grecque et des dogmes judéo-chrétiens — l'attitude de Saint-Augustin ». Puis (chap. 2 et 3), il aborde l'étude du problème scolastique dans la Haute Scolastique latine, de Scot Erigène à Bonaventure, et il examine le problème scolastique du XIIIe siècle à la fin de la Scolastique. La deuxième partie, intitulée « La solution thomiste du problème scolastique », examine successivement les « indéterminations » du problème scolastique, la précellence du Thomisme et si le Thomisme est la philosophie naturelle de l'esprit humain, la mentalité réaliste et si la mentalité réaliste est la mentalité naturelle de l'esprit humain.

L'idée dominante de ce livre est que la christianisation d'Aristote s'est faite par la transformation d'une distinction logique posée par le Stagirite entre l'essence et l'existence en une distinction ontologique et réelle. Dans son livre II l'auteur nous montre les phases successives de l'évolution des idées à laquelle cette substitution serait due. Ici encore, son exposé est aussi attrayant qu'il est détaillé, et l'on voit ce que fut la distinction logique de l'essence et de l'existence « chez les géomètres grecs et chez Aristote, puis ce que l'on pensa d'une distinction réelle de l'essence et de l'existence chez les néoplatoniciens hellènes, chez Boèce et ses commentateurs, chez les précurseurs latins de Thomas d'Aquin, chez les néoplatoniciens de l'Islam, chez les Péripatéticiens arabes et juifs ». La fin de cette seconde partie expose l'élaboration des dogmes. La 3e partie enfin a pour sujet la syn-

Digitized by Google

thèse thomiste, et elle conclut à l'incompatibilité foncière de l'aristotélisme et du thomisme (pages 460-566).

Les deux derniers livres, développés avec la même ampleur et la même érudition que les premiers, sont consacrés, l'un aux écoles antithomistes et à l'échec de la scolastique, l'autre à l'histoire de l'affranchissement du joug de la scolastique (la sécularisation des sciences de la matière et l'affranchissement d'Aristote — la critique biblique et l'affranchissement de l'autorité de l'Écriture — la raison chez les scolastiques et l'affranchissement de l'empire du réalisme ontologique »). Les conclusions sont nettes. La pensée hellène s'avère comme un bref miracle, comme une réussite exceptionnelle qui pouvait être sans postérité, entre « deux nuits de la pensée » et la Scolastique est présenrée comme « un prodigieux recul. » Toutefois, elle resta pénétrée du levain qu'y avaient déposé les vestiges de la pensée antique. L'aristotélisation des civilisations méditerranéennes — continuons à citer M. Rougier qui se résume fort bien lui-même — détermina la formation d'un type stable de mentalité, ayant à son service une terminologie à peu près fixe. L'âge de la scolastique est la seule période de l'histoire unverselle où le mot « raison » ait eu un contenu nettement défini, où tous les occidentaux communièrent dans la poursuite d'une même vérité et s'entendirent. Comprendre un être, c'était alors déduire ses propriétés essentielles de la définition de sa notion, et expliquer un phénomène, c'était en rendre compte à l'aide du double déterminisme, mécanique et téléologique, des quatre causes aristotéliciennes. De nos jours, comprendre ou rendre intelligible un phénomène, est une proposition dénuée de signification univoque : au XVIIIe siècle, on comprenait un phénomène lorsqu'on en ramenait les lois aux principes de la dynamique de Newton, ou lorsqu'on en pouvait construire un modèle mécanique ; au milieu du XIXe siècle, expliquer un phénomène consistait à montrer qu'il respectait les deux principes de la thermodynamique ; au début du XXe siècle, c'est établir qu'il se déduit des lois de l'électromagnétisme de façon à satisfaire au principe de relativité ; aujourd'hui, nous ne saurions voir dans cette conception qu'une première approximation, mais on peut dire d'une façon générale qu'un groupe de perceptions devient intelligible lorsque l'on peut fournir une représentation conceptuelle suffisamment simple et suffisamment exacte, les principes qui président au choix de nos représentations conceptuelles étant tenus pour toujours provisoires. Rien ne nous garantit, en outre, que la nature soit humainemnent intelligible. En posant en axiome l'intelligibilité de l'univers et en admettant la possibilité de réfuter les objections des mécréants, la Scolastique a encouragé les entreprises

Digitized by Google

de la pensée en même temps qu'elle tendait à l'unification des esprits par sa foi dans l'unité de la raison.

Tout en regrettant de devoir se borner à donner un résumé succinct d'un ouvrage dont l'examen critique exigerait de longs développements, on croit pouvoir en recommander la lecture à tous ceux qu'intéresse l'histoire des idées (1).

J. Bidez.

---

(1) Pour le cas où l'auteur aurait à rééditer le volume intégralement ou en partie, qu'il me soit permis de lui recommander une revision attentive des références (Par ex. p. 423, note 4, le *De mundo* ne doit pas être cité comme étant d'Aristote, et pour Thémistius, ce n'est pas à P.G. t. XXXIII, col. 19 qu'il faut renvoyer ; p. 427, note 1, également, il y a une faute d'impression dans les chiffres.)

Digitized by Google

CHRONIQUE

1. Un grand projet d'histoire du Congo

M. Carton, Ministre des Colonies, vient de constituer une commission de spécialistes, chargée d'écrire en collaboration l'histoire générale du Congo.

Le Comité de patronage se compose de MM. Carton, Ministre des Colonies, président ; Pirenne, prorecteur de l'Université de Gand ; Leclère, ancien ministre, prorecteur de l'Université de Bruxelles ; Hubert, ancien ministre, prorecteur de l'Université de Liége ; Vandersmissen, professeur à l'Université de Liége ; De Ridder, Directeur Général au Ministère des Affaires Étrangères ; Lt. Général Gillain, président du Comité d'Administration de l'École Coloniale Supérieure.

La Commission exécutive se compose de :

MM. Delannoy, professeur à l'Université de Gand et à l'École Coloniale supérieure ;

Van Kalken, professeur à 'Université de Bruxelles ;

Terlinden, professeur à l'Université de Louvain ;

Van Ortroy, professeur à l'Université de Gand ;

De Jonghe, Inspecteur Général au Ministère des Colonies, professeur à l'Université de Louvain ;

Major Van Overstraeten, officier d'ordonnance du Roi, professeur à l'École Militaire.

Simar, Bibliothécaire au Ministère des Colonies, professeur à l'École Coloniale Supérieure.

La Commission vient d'élaborer comme suit le plan définitif de ses travaux :

Ie Partie.

1. Les origines de l'Afrique belge (1482-1800) (M. Simar).

2. La période des grandes découvertes africaines au XIXe siècle (1800-1870) (M. Van Ortroy).

3. Les premières tentatives de colonisation belge. Léopold II et l'exotisme. Conférence de Bruxelles. Association Internationale africaine ; Comité d'Études du Haut Congo. Association Internationale du Congo (M. Terlinden).

Digitized by Google

4. Constitution de l'État Indépendant. Conférence de Berlin (1882-1885). (M. Terlinden).

IIe Partie.

LE CONGO DE 1885 A 1908.

5. L'Etat du Congo. Les obligations d'ordre international. Position de l'État vis à vis de la Belgique. (M. Delannoy).

6. Formation territoriale et détermination des limites de l'État. (Van Ortroy).

7. Organisation gouvernementale et administrative. Administration centrale. Conseil Supérieur. Administration locale. Recrutement des agents. (M. Van Kalken).

8. Occupation du territoire. L'armée. Les Résidents. Le Katanga. La campagne arabe (M. Van Overstraeten).

9. Politique indigène. Chefferies. (MM. De Jonghe et Simar).

10. Enseignement. Missions. Œuvres humanitaires et scientifiques. (M. De Jonghe).

11. Politique économique :

1e PÉRIODE 1885 A 1892.

1) Régime douanier et fiscal.
2) Régime des terres.
3) Situation financière.

2e PÉRIODE, 1892-1895.

1) Régime douanier et fiscal.
2) Exploitation des richesses domaniales.
3) Finances publiques.

3e PÉRIODE 1895-1908.

1) Régime douanier et fiscal.
2) Exploitation des richesses domaniales.
3) Finances publiques.

(M. Delannoy).

12. Relations politiques et financières entre le Congo et la Belgique. Au début, simple aide prêtée par les agents diplomatiques. Prêt de 1891 et ses conditions. Testament du Roi. Projet d'annexion de 1895. Pourquoi il échoue. Créance de Browne de Tiège. Campagne anticongolaise en Angleterre, 1893. Organisation de défense en Belgique. Question de l'annexion en 1901. Premier projet de charte coloniale. La campagne anticongolaise après 1901. Sa répercussion en Belgique. Histoire de l'annexion. (MM. Terlinden et Van Kalken).

Digitized by Google

IIIe Partie

Le Congo après 1908.

13. La Charte coloniale. Organisation politique et administrative (M. Van Kalken).
14. Relations d'ordre international. Rectifications de frontières. Régime des mandats, etc. (M. Terlinden).
15. Politique indigène. (MM. De Jonghe et Simar).
16. Politique économique (monnaies). (M. Delannoy).
17. Finances publiques (M. Delannoy).
18. Campagne 1914-1918. (M. Van Overstraeten).
19. Missions, enseignement, œuvres scientifiques. (M. De Jonghe).

---

2. Paginae Bibliographicae

Nous tenons à signaler la nouvelle revue bibliographique, qui a vu le jour en Belgique depuis peu : *Paginae Bibliographicae.* Ce recueil fournit des comptes-rendus réguliers des livres, articles de revue et publications généralement quelconques paraissant en Belgique et se rattachant à la bibliographie, la philologie, l'histoire littéraire, les arts plastiques, la musique, le théâtre, l'art du carillon, l'histoire politique, la géographie, le folklore et la numismatique. Les travaux, paraissant à l'étranger, qui intéressent la Belgique et relèvent de l'une de ces disciplines, sont assimilés aux ouvrages belges.

Les cinq premiers numéros parus font une impression favorable.

Chacun d'eux est divisé en trois rubriques : 1°) Notices sur les livres, articles, etc. Le classement adopté est le système décimal, avec ordre alphabétique à l'intérieur de chacune de ses catégories. — 2°) Sommaires de revues. — 3°) Liste d'éditeurs avec leurs adresses.

La revue est dirigée par MM. L. Lebeer, F. Lyna, W. van Eeghem ; leurs collaborateurs nombreux appartiennent à l'enseiment supérieur et moyen, ainsi qu'au personnel scientifique des archives et bibliothèques. L'administrateur est M. Stijns, 11, Rue Ernest Discailles, Bruxelles.

G.

Digitized by Google

3. Annuaire de l'Académie Royale.

Les historiens et les philologues classiques liront avec intérêt et profit l'excellente *Notice sur Henri Francotte*, que contient l'*Annuaire de l'Académie Royale de Belgique pour 1926*. Elle est due à M. Alph. Roersch et est suivie d'une bibliographie très complète des travaux de feu Henri Francotte. Signalons également la *Notice sur Alphonse-Jules Wauters*, historien d'art et géographe par M. Lucien Solvay.

G.

---

4. Société d'Histoire du Droit.

La Société a tenue les 14 janvier et 11 février 1926 deux intéressantes séances à la Faculté de Droit de Paris.

Au cours de la première, M. René Maunier a parlé de l'*Echange rituel et de l'obligation rituelle en Afrique du Nord*. Il s'agit de dons faits à charge de retour, par les invités aux fêtes, au profit de l'invitant. Cet usage, nommé *taoussa*, est pratiqué dans toute l'Afrique du Nord, depuis l'Égypte jusqu'au Maroc.

M. Maunier relate les *effets* des présents rituels. — Effets *juridiques* : le don doit être restitué à chaque donateur, quand celui-ci se trouve avoir l'occasion de faire une fête. Il est *générateur d'obligation* : et la restitution doit être faite avec un surplus ou augment. L'obligation a sa *sanction*, qui est la perte de l'honneur ; sanction populaire efficace, d'où résulte qu'en fait l'obligation est respectée. — Effets *religieux* : le don crée la *bénédiction* lorsqu'il est fait selon les règles coutumières. Il procure le bien, et écarte le mal. Il a une efficacité juridique et mystique. Acte de droit, il est aussi acte de culte.

Ainsi existe-t-il en Kabylie deux sortes de commerces et de contrats. Le *commerce des marchés* se double du *commerce des fêtes*.

A la seconde des séances, M. P. Guébin étudia les *Statuts des barons poitevins en 1267*. A côté des doléances particulières, déjà connues, présentées au comte Alphonse de Poitiers par certains de ses vassaux, des revendications collectives ont été rédigées.

Celles-ci sont conservées sous deux formes : 1° une pétition en français, avec corrections, dans le Supplément du Trésor des chartes ; 2° les *Statuta de novo facta*, connus par une transcription de Jean Du Tillet, à la bibliothèque de l'Arsenal, d'où dérivent plusieurs copies. Divers arguments permettent d'assigner à ces deux actes la date de 1267.

Digitized by Google

Les empiétements des fonctionnaires comtaux sur l'administration seigneuriale y sont dénoncés ainsi que les innovations introduites dans la procédure. Les statuts marquent un effort de conciliation et contiennent quelques concessions, souvent atténuées par des dispositions restrictives. Pour le détail des articles, des rapprochements utiles sont fournis par les comptes, les enquêtes et la correspondance alphonsine, et par les *établissements* dits de saint Louis.

M. Paul Fournier a communiqué ensuite à la Société une courte étude sur des *Harangues d'apparat*, prononcées surtout à l'occasion de collations de grades, au cours du XIVe siècle, *dans les Ecoles de droit*, de Paris, d'Orléans, et de Montpellier. Ces harangues sont contenues dans un manuscrit de Cambridge (Université, K. K. I, 9), et dans deux manuscrits du fonds latin de la Bibliothèque nationale (Lat. 4569 et 12461). Il donne en même temps quelques renseignements biographiques sur les maitres, en général inonnus, qui furent les auteurs de ces harangues, dont il s'est efforcé de déterminer le caractère.

---

5. La Revue de l'Egypte ancienne.

En décembre 1925 a commencé à paraître la *Revue de l'Egypte ancienne* (Paris, Champion, 4 fascicules par an, 150 fr.), qui fait suite à la *Revue égyptologique* et au *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes* fondé par G. Maspero. Le fascicule 1-2 contient huit études, notamment R. Weill. Papyrus de Boulaq n° 11 (avec 2 pl.) et O. Guéraud, Un nouveau papyrus de l'Odyssée (avec 1 pl.)

---

6. Un nouveau papyrus de l'Odyssée : le papyrus Jouguet.

M. O. Guéraud publie dans la *Revue de l'Egypte Ancienne* un nouveau papyrus de l'Odyssée [1] (IX, 212-254 ; IX, 354-482 ; IX, 508-X, 96) qui a été trouvé à l'Institut de papyrologie de Paris en déroulant des cartonnages de Ghoran pris dans le même lot d'où sont déjà été tirés les fragments de comédies publiés par M. Jouguet (Bull. de corr. hell. 1906) et les pièces qui composent le tome I des *Papyrus de Lille*.

Le papyrus est palimpseste : il a porté d'abord un texte non littéraire et tout fait croire qu'il n'appartenait pas à une édi-

---

[1] O. Guéraud, *Un nouveau papyrus de l'Odyssée*, Revue de l'Égypte ancienne. Paris 1 (1925), pp. 88-131 (avec une planche).

Digitized by Google

tion soignée. Grâce aux corrections assez nombreuses qu'on y lit, il représente pour nous la collation de deux traditions.

L'intérêt de ce manuscrit réside dans son ancienneté : il remonte à 225 environ av. J. C., ce qui permet de supposer qu'il nous donne un texte indépendat de l'influence des grands critiques alexandrins et de poser à nouveau la question de l'origine de la vulgate : la vulgate a-t-elle été créée par les critiques alexandrins ou bien ceux-ci n'ont-ils fait qu'adopter un texte déjà établi auquel ils ont donné l'appui de leur autorité ?

Tandis que dans les papyrus d'Homère précédemment connus, la proportion des vers additionnels était assez forte, elle est très minime dans le papyrus Jouguet. Ceci « nous porte à croire que les recensions allongées, abondamment interpolées, ne représentent pas l'état unique, ni même peut-être l'état normal du texte d'Homère au 3e siècle, avant le travail des grands critiques alexandrins. » ... « En résumé, le papyrus Jouguet, texte analogue à la vulgate, tantôt un peu plus développé, tantôt un peu plus concis, semble indiquer que les Alexandrins ont bien constitué les premiers cette vulgate, mais en suivant à peu près toujours, sur chaque point particulier, une tradition déjà existante. »

La vulgate est donc pour M. O. Guéraud une sorte de texte moyen, la réalisation de l'état vers lequel les diverses traditions courantes, tendaient déjà d'elles-mêmes.

Nul doute que tous les homérisants ne lisent avec grand intérêt l'article de M. O. Guéraud : son hypothèse solidement établie et clairement exposée répond à ce qu'il a cherché : elle est celle qui cadre le mieux avec les faits actuellement connus.

M. H.

---

7. Fragments d'un manuscrit ancien d'Aristote

Un de nos jeunes collaborateurs, M. Albert Severyns, vient de découvrir à Paris, parmi les feuilles de garde de reliures anciennes, un fragment grec assez long sur parchemin dans lequel il a reconnu une partie des *Réfutations sophistiques* d'Aristote. Ce fragment, étant écrit tout entier en onciales, est sans doute plus ancien que tous les manuscrits conservés, et il donnera sûrement à M. Severyns l'occasion de constatations intéressantes sur la valeur du texte que nous possédons.

P.

Digitized by Google

8. Histoire de l'hellénisme

Nos voisins du Nord ont introduit l'enseignement de la papyrologie grecque dans trois de leurs Universités : Amsterdam, Leyde et Groningue. Dans la dernière, le cours a été confié à M. B. A. van Groningen qui est l'auteur de divers travaux intéressants dans ce domaine ; c'est à l'hellénisme en Égypte qu'il a consacré sa leçon d'ouverture (*Hellenisme op vreemden bodem*. Groningen, P. Noordhoff, 1925, in-8°, 21 pp. 0,75 fl.)

Quel fut le sort de la civilisation grecque transportée sur ce sol étranger ? Un examen superficiel pourrait faire croire que les Grecs ont eu la force d'implanter en Égypte leur langue, leur religion, leurs institutions, leurs conceptions politiques et sociales. Mais les apparences sont trompeuses ; si l'on va au fond des choses, on s'aperçoit que cette civilisation grecque n'a plus les profondes racines qui l'attachaient au sol où elle est née et qu'elle n'est plus qu'un vernis tout extérieur. Sur cette terre qui leur était étrangère et au milieu des indigènes dont la supériorité numérique était écrasante, les Grecs ne se sont jamais sentis tout à fait chez eux ; ils n'ont pu triompher de la vitalité étonnante, de la résistance toujours renouvelée de la race égyptienne qui a été opprimée souvent, mais jamais écrasée et qui a su même devant cette civilisation supérieure, rester toujours elle-même.

Toutes ces idées sont exposées dans une conférence aussi solidement pensée qu'élégamment écrite et par laquelle M. Van Groningen a brillamment inauguré son enseignement.

MARCEL HOMBERT.

---

9. Découverte de fragments d'une traduction latine de Flavius Josèphe.

On a constaté récemment aux archives de la ville de Fribourg en Brisgau qu'une feuille de parchemin, qui avait servi à envelopper des comptes de l'année 1681, contient sur chaque page deux colonnes écrites en une très belle minuscule du commencement du IXe siècle. Le texte est un morceau de la traduction latine des *Antiquitates Iudaicae* — faite sur l'ordre de Cassiodore et faussement attribuée à Rufin — et il correspond au texte grec de Josèphe VIII, 42-56 = édition de Niese, t. II, p. 185, 24-188, 17. — Dans une liasse de fragments manuscrits non encore triés, on a trouvé, également à Fribourg, un morceau d'une autre feuille du même manuscrit qui nous a rendu aussi quelques parties du livre VIII : Niese, p. 177, 1-5 et 17-21 ; p. 178,

Digitized by Google

13-16 ; p. 179, 6-9. Dans la *Philologische Wochenschrift*, 1926, col. 25-29, M. Karl Mengis publie une reproduction fidèle de ces divers fragments, en notant les variantes de l'édition de la traduction latine parue à Bâle en 1534.

P.

---

10. Les « Tristes » d'Ovide.

Lorsque la belle édition des *Tristes* d'Ovide par Owen, parut il y a trente-cinq ans, elle reçut d'emblée le plus favorable accueil. (*P. Ovidi Nasonis Tristium libri V*, recensuit S. G. Owen, Oxford, Clarendon Press, 1889, in-8°, cxi-271 pp. et deux planches ([réimpr. en 1925].).Bien que le savant Ellis jugeât que l'apparat critique eût pu être plus détaillé, les prolégomènes passèrent, après les travaux de Tank et en même temps que ceux d'Ehwald, pour l'une des contribution les plus importantes que l'on eût apportées à l'histoire du texte des *Tristes*. Cette édition d'Owen eut aussi la fortune d'être reproduite, avec un apparat critique abrégé, dans le *Corpus poetarum latinorum* de Postgate, et elle est ainsi devenue, en Angleterre du moins, une sorte de vulgate. La *Clarendon Press* vient de la réimprimer purement et simplement sans même en changer le millésime.

Son éloge n'est plus à faire. Tout au plus pourra-t-on indiquer en quoi malgré toutes ses qualités, elle se trouve avoir un peu vieilli, sans pourtant avoir jamais été remplacée. Les travaux italiens surtout se sont multipliés durant ces trente dernières années, et les Allemands ne sont pas, on le pense bien, restés inactifs ; mais en fin de compte, l'indispensable instrument de travail est resté le livre que la Clarendon Press nous demande aujourd'hui de signaler aux lecteurs de la *Revue*.

Rappelons donc qu'il contient, outre le texte des *Tristes* et son apparat critique — texte que l'on comparera utilement à celui d'Ehwald —, une importante introduction et un choix abondant de conjectures. L'introduction, qui relève entièrement du domaine de la critique diplomatique, nous renseigne avec précision sur les manuscrits des *Tristes* et les plus importantes des éditions anciennes. Elle constituerait par elle-même un chapitre intéressant de l'histoire de la philologie classique. Qu'il serait donc utile d'illustrer, à l'aide de tels exemples, le cours un peu schématique que l'on intitule dans nos programmes : « encyclopédie de la philologie » ! Ajoutons que les planches hors texte, d'une exécution admirable, se prêteraient à des exercices appropriés sur la paléographie...

En somme, ceux qui voudront poursuivre l'étude des célèbres élégies en prenant pour base une édition maniable, claire et bien

Digitized by Google

ordonnée, et — ce qui ne gâte rien — présentée d'une manière vraiment élégante, ceux-là devront se souvenir du travail d'Owen. Pour être âgé de sept lustres, il n'a pas perdu sa valeur.

P.F.

---

11. Analecta Bollandiana.

Dans le tome XLII (1924) des *Analecta Bollandiana* on lit d'abord (p.1-20 un article où Mgr L.Petit fait voir que saint Jean Xénos eut pour champ d'action la Crète,l'île aux aventures héroïques et aux belles légendes. Jean Xénos, en effet,n'est autre que Jean l'Ermite, dont le culte est encore en grand honneur dans le pays. Mgr Petit prouve sa thèse en identifiant la plupart des localités visitées tour à tour par le moine voyageur. — Après une description détaillée (p. 21-68 et 266-287) des collections arabes des miracles de la Sainte Vierge, œuvre du P. Louis Villecourt, vient une note substantielle du P. Simon, montrant que, écrite en syriaque pour la gloire de l'hellénisme, la Passion de Sainte Fébronie tend à prouver aux gens de Nisibe que le passé chrétien de leur ville se rattache à l'Église grecque. — On a pu s'étonner à bon droit de ne trouver dans les anciens martyrologes aucune mention des SS. Juventin et Maximin, deux soldats martyrisés à Antioche sous Julien vers le début de l'année 363. Le R. P. Peeters (p. 77-82) les découvre dans deux calendriers syriaques jacobites, avec une indication de date (29 janvier) bonne à retenir, et cette annonce martyrologique doit provenir d'après lui, d'un texte hagiographique rédigé probablement à Antioche dans la seconde moitié du ve siècle. Le P. Peeters (p. 288-314) retrouve dans les mêmes martyrologes la commémoraison de S. Démétrius, évêque d'Antioche emmené en exil par Sapor Ier en 256. — P. 83 suiv., le P.H. Delehaye commente de façon fort instructive un calendrier liturgique égyptien pour l'année 535-536 — « document unique en son genre » — exhumé parmi les papyrus d'Oxyrhynque (n° 1357). L'éminent Bollandiste y voit un règlement laissé par l'évêque d'Oxyrhynque à son clergé pour déterminer l'ordre des offices solennels pendant son absence.Ce calendrier fait connaître notamment l'existence à Oxyrhynque et les noms de vingt-cinq églises.

J. B.

---

12. Les Fabliaux.

L'ouvrage de J. Bédier (*Les fabliaux ; études de littérature populaire et d'histoire littéraire du moyen age.* Quatrième édi-

Digitized by Google

tion revue et corrigée. Paris, Champion, 1925, in-8°, VIII-499 pp. 40 fr.) est devenu pour ainsi dire classique dès son apparition, en 1893. La seconde édition, « revue et corrigée », remonte à 1895. Le succès du livre ne s'étant pas ralenti depuis, il en a été fait d'abord une reproduction anastatique. La réimpression que voici demeure conforme à la seconde édition.

A. B.

---

13. Littérature française au XVIe siècle en Belgique

M. Paul Bergmans a réimprimé avec une introduction sobre et précise la moralité en vers que Henry du Tour, gantois, directeur d'une « école française » dans sa ville natale a fait paraître sous le titre de *Paix et Guerre* (Bruxelles, Société des bibliophiles et iconophiles, de Belgique; 1925, in-12). C'est d'après la seconde édition parue à Gand chez Jean de Salenson sur le Haut-port, à la Bible d'or, et dont il n'existe plus qu'un seul exemplaire conservé à la Bibliothèque de l'Université de Gand, que M. Bergmans a reproduit ce curieux spécimen de la littérature française en Flandre au XVIe siècle. On le lira avec un intérêt auquel s'ajoute l'agrément d'une exécution typographique irréprochable et de sept bois originaux très artistiques de M. Victor Stuyvaert.

H. P.

---

14. Autour de Voltaire.

Dans l'ouvrage récent de M. F. Vézinet (*Autour de Voltaire. Avec quelques inédits.* Paris, Champion, 1925, in-16, 144 pages. 7 francs.) on trouvera réunies cinq études autour de Voltaire dont deux avaient paru dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France* et que l'auteur a retouchées et complétées. Leur intérêt est documentaire ; plutôt que de ses livres il s'agit de la vie de Voltaire, de ses qualités d'homme d'action, guidé tantôt par une générosité incontestable, tantôt par le souci de son intérêt et surtout par son amour-propre. Bien qu'on nous le présente comme plaideur, il apparaît chemin faisant comme l'animateur de tout un petit coin de province, faisant réparer des routes, desséchant des marais, créant des jardins, tirant d'embarras bien des pauvres gens. Il a parfois double plaisir, comme dans l'affaire Crassy où il fait figure de Don Quichotte tout en jouant un tour aux Jésuites. L'une des études de M. Vézinet a pour sujet l'inquiétude et l'indignation de Voltaire à l'occasion de la triste

Digitized by Google

affaire de chevalier de La Barre ; les textes rapportés montrent que Voltaire a eu peur pour lui-même et pour la civilisation. Enfin sont encore traités les démêlés de deux hôtes de Ferney, le scribe Simon Bigex et le père Adam ; et d'après les textes contemporains, dépouillée des apports successifs de la critique postérieure au XVIIIe siècle, la question de l'inspiration première du *Discours sur les Sciences et les Arts* de J.-J. Rousseau.

Le petit ouvrage de M. Vezinet est agréable à lire soit que l'auteur intervienne ou qu'il laisse la parole à Voltaire, comme il le fait souvent et à dessein.

S. ETIENNE

---

15. — Documents pour servir à l'histoire littéraire.

Les éditeurs impriment d'après le ms. f.f. 9325 de la Bibliothèque Nationale la première pièce de Favart, représentée le 14 mars 1732 sur le Théâtre des Marionnettes de Bienfait à la Foire Saint-Germain (t. I : « *Polichinelle, Comte de Paonfier* », *parodie inédite du « Glorieux » de Destouches* (1732) *suivi des « Champs Elysées » de MM. de Caumont et Destouches*, p.p. Gustave L. Van Roosbroeck et Antony Constans, in-16, 76 pages). Cette petite pièce n'a d'autre intérêt que d'être restée inédite jusqu'à ce jour ; les éditions de Favart l'ont omise probablement parce qu'elle contient des allusions à la personne de Destouches. Dans leur préface, MM. Van Roosbroeck et Constans relèvent une erreur des biographes de Destouches qui confondaient *Polichinelle* avec la *Critique* de Boissy. — L'intermède des *Champs Elysées*, imprimé ici à la suite de *Polichinelle*, a été improvisé pour les Grandes Nuits de Sceaux, et joué probablement en septembre 1714 ; il est reproduit d'après la *Suite des Divertissements de Sceaux*, Paris, 1735. Dans un t. II de la même série (*Poésies inédites du marquis de La Fare* (1644-1712), p. p. Gustave L. Van Roosbroeck, 100 pages.) l'éditeur a reproduit les poésies inédites accompagnées de notices (en anglais) sur les œuvres imprimées et sur les manuscrits du marquis de La Fare.

La nouvelle collection paraît depuis 1924 chez M. Éd. Champion à Paris.

S. E.

---

16. — Bibliographie de Cervantès.

La Biblioteca de Catalunya, à Barcelone, vient de distribuer

Digitized by Google

le tome troisième et dernier du catalogue de la collection Esidro Bonsoms, membre de l'Académie royale des lettres de Barcelone, composée d'ouvrages se rapportant à Cervantès. (Catàleg de la collecció cervàntica formada per D. Esidro Bonsoms i Sicart, i cedida per ell a la Biblioteca de Catalunya, redactat per Joàn Givanel i Mas. Volum tercer. Anys 1880-1925. Barcelona, Institut d'Estudis catalans, 1925, in-4°, XII-655 p., portr.); on trouvera ce volume à la Bibliothèque royale de Belgique. Sous les nos 1175 à 2424, on y trouvera la description bibliographique détaillée de volumes, brochures, tirages à part, etc. avec une note, souvent étendue sur leur contenu.

L'Index des trois volumes occupe sur trois colonnes, les p. 555-655 ; on déduira facilement de là quelle richesse d'information cet ouvrage met à la portée de ceux qui s'intéressent à Cervantès.

---

17. Les études linguistiques dans le Luxembourg.

B. Weber, *Dé gud al zeit.* Publications de la Société luxembourgeoise d'études linguistiques et dialectologiques. Luxembourg, 1925. 23 pp.

Jahrbuch, id. 1926, 112 pp.

Statuten der luxemburgischen Sprachgesellschaft. id. 1924, 6 pp.

Aufruf an das Lehrpersonal. id. 12 pp.

Propagandaschrift, id. 1924.

Il vient de se créer à Luxembourg un organisme sous le titre bilingue, *Luxemburgische Sprachgesellschaft : Gesellschaft für Sprach- und Dialektforschung* » ou « *Société luxembourgeoise d'études linguistiques et dialectologiques.* »

Elle a pour but de grouper en une seule association les linguistes luxembourgeois, de recueillir et d'étudier méthodiquement tous les matériaux relatifs à la langue, à la toponymie et au folklore, et comme couronnement de ces travaux préparatoires de publier le dictionnaire scientifique intégral du dialecte luxembourgeois.

Cette société se subdivise en cinq groupes : 1) une section de philologie germanique. 2) une section de philologie romane ; 3) une section de toponymie ; 4) une section d'histoire et de folklore et 5) une section de littérature et de langue usuelle.

Le 2 décembre 1923 eut lieu une assemblée préliminaire avec une conférence du Dr. E. Platz sur « L'origine de quelques noms de lieux luxembourgeois ». Le 22 mai 1924 on fonda la société après une conférence du publiciste Batty Weber sur « Le bon vieux temps ». Le 23 août 1924 fut tenue la « première assemblée

Digitized by Google

générale avec une conférence de M. le professeur R. Huss de l'université de Debreczen (Hongrie) sur « L'émigration des Saxons en Transylvanie ». Le 25 octobre 1924 eut lieu l'assemblée constituante, où l'on élut le bureau définitif et vota les statuts, après une conférence de M. le professeur Bertrang d'Arlon sur « Un problème linguistique luxembourgeois : science et fantaisie. » Le 17 octobre 1925, M. le professeur Huss fit une nouvelle conférence sur « Les Saxons de Transylvanie et la poussée colonisatrice allemande au XIIe siècle. »

Entretemps la jeune société avait résolument abordé l'exécution de son programme. Au mois d'août 1924, M. le professeur Huss, accompagné de M. le professeur Tockert et de M. le Dr. Platz, fit une tournée dans le Grand-Duché, la Lorraine et le Luxembourg belge de langue allemande, pour enregistrer phonographiquement et phonétiquement, dans une vingtaine de localités, les 40 phrases-types de Wenker.

Ensuite on se mit en relation avec les savants et les sociétés dialectologiques des pays voisins, notammnt de Marbourg, Liége, Louvain, Bonn, etc.

Au mois de janvier 1925, on transmit aux instituteurs de 332 localités du Grand-Duché ainsi qu'à ceux des localités allemandes de la Lorraine et du Luxembourg belge,deux circulaires en double expédition,pour la transcription dialectale des 40 phrases-types de Wenker et de 26 vocables, à utiliser par M. le prof. Wrede de Marbourg dans son atlas linguistique. 178 réponses ont été enoyées à la première circulaire et 155 à la seconde ; de Lorraine sont arrivées 51 + 38 réponses ; les institueurs luxembourgeois belges se sont abstenus complètement ; M. le prof. Bertrang d'Arlon fera une nouvelle tentative auprès d'eux.

Le 5 et le 6 juin 1925 on organisa à Luxembourg, pour les instituteurs, une série de cours relatifs aux études dialectales, folkloriques et archéologiques. Ces leçons avaient pour but d'intéresser le corps enseignant à ces diverses branches scientifiques et de recruter d'utiles collaborateurs à la société dialectologique. Plus de six cents auditeurs suivirent avec attention les conseils pratiques de spécialistes luxembourgeois, belges, français et allemands.

La première publication de la société est la reproduction de la conférence en patois luxembourgeois de M. Batty Weber « Dè gud âl zeit », c. à d. le bon vieux temps ; en une langue pittoresque, savoureuse,humoristique, l'auteur raconte une captivante histoire de kermesse dans un village des bords de la Moselle : dans ce cadre il a exposé d'une manière extrêmement vivante les us et coutumes, le mobilier, les vêtements, le langage, la foi, les occupations et les festivités d'antan.

Digitized by Google

Il y a quelques semaines a paru l'Annuaire ou Jahrbuch, pour 1925. Outre la liste des membres, les statuts et des rapports variés on y trouve trois articles du plus haut intérêt. Le regretté N. van Werveke y expose la méthode d'explorer les archives luxembourgeoises en vue des études dialectologiques. M. Jacoby montre l'importance des anciens inventaires au point de vue linguistique. M. le prof. Tockert, un philologue très averti, l'infatigable président du nouvel organisme, donne un magistral aperçu historique de la lexicographie luxembourgeoise.

Malgré les encouragements reçus de partout, l'appuie à vrai dire encore bien insuffisant du gouvernement et le zèle qui anime les membres de l'association, le dévoué président ne se fait aucune illusion, et c'est avec un certain pessimisme, mais aussi une franchise d'homme énergique et entreprenant, qu'il souligne les conditions de réussite, c. à d. que pour réaliser le but final, la publication du grand dictionnaire luxembourgeois, il faut la coopération de toute la population, l'appui généreux du gouvernement, la discipline parmi les collaborateurs, la formation scientifique des rédacteurs et enfin une activité aussi longue qu'inlassable.

Espérons que les Grand-ducaux, qui ont donné tant de preuves de courage, d'énergie et d'initiative dans le domaine économique, sauront déployer les mêmes qualités dans le domaine des recherches scientifiques, qui, bien que purement désintéressées, n'en sont pas moins la marque la plus caractéristique d'un peuple vraiment éclairé.

A. Bertrang.

---

18. L'« Oxford Dictionary ».

Cette importante publication, commencée il y a une quarantaine d'années, approche de sa fin. Les éditeurs ont l'intention d'en donner une réduction, plus développée toutefois que le « Concise Oxford Dictionary ».

Il n'est sans doute pas sans intérêt de rappeler que l'*Institute of Historical Research*, de Londres, donne dans son *Bulletin*, depuis février 1924 (vol. I, n. 3), des *errata* et des *addenda* à l'*Oxford Dictionary*, qui prépareront la mise au point d'un supplément à cet ouvrage.

---

19. — Les relations littéraires franco-anglaises.

I. Suard est un témoin de la vie littéraire qui intéresse déjà par sa longue carrière. Né en 1733, il avait entendu Fontenelle parler de Me de Sévigné comme d'une connaissance personnelle et il vécut jusqu'en 1817. M. Hunter l'étudie comme publiciste,

Digitized by Google

comme traducteur (de Macpherson et de Hume), comme homme de salon (*J. B. A. Suard, Un Introducteur de la littérature anglaise en France*, par ALFRED C. HUNTER, Paris, Champion, 1925. 192 p.) Il dépouille avec soin le *Journal étranger* et la *Gazette littéraire* qui commencèrent de paraître vers 1760. Il ajoute une note sur les *Mémoires historiques* de Garat et sur les *Essais de Mémoires* de Me Suard. Ce livre mérite une place estimable parmi les études qui ont repris et développé les questions amorcés par J. Texte dans son livre sur J. J. Rousseau et les Origines du cosmopolitisme littéraire.

II. Sutton Sharpe est un avocat de Londres qui vint jeune à Paris, noua des relations avec l'avocat Buchon, avec Mérimée, Stendhal, et se chargea des procès d'Alfred de Vigny demandant la modification du testament de son beau-père M. Bunbury.

Sa correspondance (*Bibliothèque de la Revue de Littérature comparée. Sutton Sharpe et ses amis français, avec des lettres inédites*, par DORIS GUNNEL, Paris, Champion, 1925, 261 p.) avec Buchon, Vigny, Mademoiselle Sophie, belle-fille de Cuvier et le baron de Mareste,ami de Stendhal évoque un coin de vie parisienne de 1820 à 1840. Mais était-il nécessaire de nous donner toutes ces lettres, de les traduire toutes? Et qui, sinon sa propre famille, s'intéresse à la généalogie de Sutton Sharpe? J'ai vu beaucoup de correspondances plus courtes et plus importantes. La trop modeste éditrice aurait pu faire un choix, au lieu de nous forcer à dégager nous-mêmes, à l'aide de l'index alphabétique, les détails peu révélateurs qui concernent Mérimée, Stendhal ou Vigny.

P. DE R.

---

20. — **Le premier livre de cuisine néerlandais imprimé.**

La maison Nijhoff, de La Haye, vient de publier un fac-similé complet, d'après l'unique exemplaire connu, conservé à Munich, d'une des productions de Thomas Van der Noot, imprimeur à Bruxelles au début du XVIe siècle : *Het eerste nederlandsche gedrukte Kookboek* (Brussel, Thomas van der Noot, c. 1510) Facsimilé-uitgave naar het eenig bekende exemplaar in de Bayerische Staats-Bibliothek, München ; 's Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1925, in-8°, L'opuscule original, curieux pour l'étude des usages de l'époque, compte 30 feuillets ; une gravure représente des cuisiniers dans l'exercice de leurs fonctions.

Digitized by Google

21. — La Grande Bretagne à l'époque romaine.

Une carte de la Grande Bretagne à l'époque romaine a été publiée récemment. (*Map of Roman Britain ;* Southampton : ordnance Survey office, 1924). De dimensions assez considérables (70 × 85 cm.) elle indique toutes les voies romaines, les établissements romains, les endroits où des fouilles ont été opérées ; un carton est consacré au *limes* d'Écosse. Un index des noms latins et anglais facilite les recherches. La documentation et l'exécution ne laissent rien à désirer. Cf. H. Mötefindt ds. Histor. Z^t, t. 132 (1925), p. 549.

Une carte semblable de la Belgique romaine présenterait l'utilité la plus grande. M. F. Cumont indique son élaboration comme une des tâches les plus essentielles dont on est en droit d'attendre l'élaboration par nos érudits. (*Comment la Belgique fut romanisée*, p. 8). M. le Baron de Loë a réuni aux Musées Royaux du Cinquantenaire une documentation extraordinaire ment abondante, qui faciliterait considérablement le travail.

G.

---

22. La géographie ancienne de la Scandinavie.

Les notes géographiques et ethnographiques de Jordanès sur la Scandinavie ont depuis longtemps attiré l'attention des érudits : Müllenhoff, Sophus Bugge, von Friesen et surtout J. v. Svensson s'en sont occupés et ont essayé d'identifier les noms propres donnés par le Chroniqueur.

Grâce à une connaissance parfaite de l'état de la science géographique à l'époque de Jordanès, grâce aussi à un minutieux examen de la tradition mnuscrite et surtout à une excellente méthode critique, Mr Lauritz Weibull (*Skandza und ihre Voelker in der Darstellung des Jordanes*. Extrait de Arkiv for Nordisk Filologi XLI Ny Foljd, pp. 214 à 246), est parvenu à renouveler le sujet — d'ailleurs assez restreint.

Au point de vue géographique, notons qu'il a établi que la mer située *ab oriente* de la Scandinavie est la mer Caspienne et que le fleuve *Vagus* n'a jamais existé (*vagus* erreur de lecture pour *quasi* — le *quasi fluvius* de Pomponius Mela).

Pour ce qui concerne les données ethnographiques Mr Weibull rejetant la plupart des identifications admises jusqu'ici, a réussi a localiser avec une très grande précision, les différentes peuplades citées par Jordanès, dont les sources sont ici tout autres qu'on croyait.

Enfin, Mr Weibull a démontré aussi — une fois de plus — que Jordanès ne fut guère plus qu'un compilateur.

G. G. Dept.

Digitized by Google

23. — Régestes Byzantins.

Nous apprenons avec plaisir que les *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches von* 565-1453 publiés par M. Franz Dölger, dont la librairie Oldenbourg à Munich, a publié un premier fascicule, vont continuer à paraître. Le second fascicule est sous presse et les deux autres fascicules suivront de près. — Cf. ici-même t. IV, p. 244 et *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXV, p. 260.

---

24. — Miscellanea Francisco Ehrle.

Sous ce titre viennent de paraître six volumes de mélanges dédiés à l'illustre érudit qu'est le Cardinal Ehrle.

Le premier volume est consacré à l'histoire de la théologie et de la philosophie ; le second,à l'histoire deRome et de la papauté ; le troisième à l'histoire ecclésiastique et civile au Moyen-âge ; le quatrième à la paléographie et à la diplomatique ;le cinquième à l'histoire des manuscrits et des livres ; le sixième constitue un album.

Des érudits allemands, américains, anglais, autrichiens, belges, espagnols, français, hollandais, italiens, japonais, mexicains, polonais et suisses y ont collaboré.

En voici le sommaire :

T. I. — I. Rackl, Michael (Eichstaett). Die griechischen Augustinusueber setzungen.

II. Souter, Alexander (Aberdeen). A fragment of an unpublished latin text of the epistle to the Hebrews, with a brief exposition. Appendix : an unpublished latin fragment against the Apollinarists.

III. Beeson, Charles H. (Chicago). The ars grammatica of Julian of Toledo.

IV. Kramp, Joseph, S. J. (Muenchen). Chronologisches zu Peters des Ehrwuer digen Epistola adversus Petrobrusianos.

V. Quentin, Henri, O. S. B. (Solesmes). Une correspondance médicale de Pierre le Vénérable avec « Magister Bartholomaeus ».

VI. Baeumker, Clemens (Muenchen). Zur Frage nach Abfassungseeit und Verfasser des irrtuemlich Witelo zugeschriebenen Liber de intelligentiis.

VII. Grabmann, Martin (Muenchen). Neuaufgefundene « Quaestionen » Sigers von Brabant zu den Werken des Aristoteles (clm. 9559).

VIII. Oliger, P. Livario, O. F. M. (Quaracchi). Servasanto da Faenza O. F. M. e il suo « Liber de virtutibus et vitiis ».

IX. Longpré, P. Éphrem, O. F. M. (Quaracchi). Gautier de Bruges O. F. M. et l'Augustinisme franciscain au xiiie siècle.

X. Michalski, Constantin (Krakau). Die vielfachen Redaktionen einiger Kommentare zu Petrus Lombardus.

XI. Koch, Joseph (Koeln). Die Jahre 1312-1317 im Leben des Durandus de sancto Porciano O. Pr.

XII. Pelster, Franz, S. L. (Rom.) Heinrich von Harclay, Kanzler von Oxford, und seine Quaestionen.

Digitized by Google

XIII. BRINKTRINE, JOHANNES (Paderborn). Hermann von Prag, ein vergessener Kanonist und Theolog des 14 Jahrhunderts.

XIV. AMANN, ÉMILE (Strasbourg). Jacobel et les débuts de la controverse utraquiste.

XV. CALLAEY, FRÉDÉGAND, O. M. C. (Rome). L'infiltration des idées franciscaines spirituelles chez les Frères-Mineurs Capucins au XVIe siècle.

XVI. PELZER, AUGUSTE, Mgr (Scriptor de la Bibliothèque Vaticane). Un traducteur inconnu : Pierre Gallego, franciscain et premier évêque de Carthagène (1250-1267).

T. II. — I. WENGER, LEOPOLD (Muenchen). Hausgewalt und Staatsgewalt im roemischen Altertum.

II. SCHWARZ, EDVARDUS (Muenchen). De episcoporum catalogis Concilii Ephesini primi.

III. KIRSCH, I. P. (Friburgo-Svizz.). Le memorie dei martiri sulle vie Aurelia e Cornelia.

IV. GRISAR, HARTMANN, S. J. (Innsbrück). Die Stationen und ihre Perikopen im roemischen Missale. Liturgiegeschichtliche Studien aus der roemischen Stadtgeschichte.

V. LIETZMANN, HANS (Berlin). Handschriftliches zur Rekonstruktion des *Sacramentarium Gregorianum*.

VI. LEVISON, WILHELM (Bonn). Konstantinische Schenkung und Silvester Legende.

VII. KEHR, PAUL (Berlin). Papst Gregor VIII. als Ordensgruender.

VIII. RIVIERE, JEAN (Strasbourg). Sur l'expression « Papa-Deus » au moyen-âge.

IX. HECKEL, RUDOLF VON (Muenchen). Das Aufkommen der staendigen Prokuratoren an der paepstlichen Kurie im 13. Jahrhundert.

X. EICHMANN, EDUARD (Muenchen). Der Kaiserkroenungsordo « Cencius II ».

XI. BAUMGARTEN, PAUL MARIA (Rom). Beitraege zur Geschichte des « Palleum ».

XII. ANDRIEU MICHEL, (Strasbourg). Le missel de la chapelle papale à la fin du XIIIe siècle.

XIII. HUELSEN, CHRISTIAN (Heidelberg). Die Kirchen des heiligen Caesarius in Rom.

XIV. HEIZE, KLEMENS, M., C. SS. R. (Bonn). San Matteo in Merulana.

XV. EGGER, HERMANN (Graz). Kardinal Antonio Martinez de Chaves und sein Grabmal in San Giovanni in Laterano.

XVI. FREY, DAGOBERT (Wien). Ein unbekannter Entwurf Giuliano da Sangallos fur die Peterskirche in Rom.

XVII. ASHBY, THOMAS (Roma). Due vedute di Roma attribuite a Stefano du Pérac.

XVIII. MOLLAT, GUILLAUME (Strasbourg). A propos du Palazzetto de la Farnésine à Rome, via de Baullari.

XIX. SAUER, JOSEPH (Freiburg i. Br.) Wie Raffaels « Grablegung » in den Besitz der Borghese kam.

XX. STEINMANN, ERNST (Rom.) Die Statuen der Paepste auf dem Kapitol.

XXI. COLOMBE. (Avignon). La « Grande trésorerie » au Palais Apostolique d'Avignon.

T. III. — I. BURKITT, F. C. (Cambridge). Scripta Leonis and Speculum perfectionis (with 1 facsimile).

II. LEMMENS, LEONHARD, O. F. M. (Rom.) Die Schriften des Br. Leo von Assisi.

III. LITTLE, A. G. (Risborough). Measures taken by the prelates of France against the friars (c. A. D. 1289-90).

IV. MONTI, GENNARO MARIA (Napoli). Una satira di Iacopone da Todi contra Bonifazio VIII.

Digitized by Google

V. DOLLE, FERDINAND, O. F. M. (Bonn.) Ein Fragment der verlorengegangenen Prager Universitaetsmatrikel aus dem 14. Jahrhundert.

VI. VALLS-TABERNER, F. (Barcelona). Notizie della Francia inviate da Filippo d'Evreux alla Corte di Barcellona.

VII. PUUJOL-TUBAU, Père (Urgell). L'évêque d'Urgell Bérenger d'Erill (1371-1388) et le Schisme d'Occident.

VIII. PUIG Y PUIG, SEBASTIAN (Barcelona). Itinerario del Papa Luna de Perpinan a Tarragona, 10 de Julio 1409 - 25 julio 1410. ;

IX. FINKE, HEINRICH (Freiburg i. Br.). Zur Charakteristik des Hauptanklaegers Johanns XXIII, auf dem Konstanzer Konzil.

X. NAEGELE, ANTON (Schwaeb. Gmund). Documenta et monumenta Tirolensia. Urkunden und Denkmaeler zur Geschichte Tirols und zur Geschiche der schwaebisch-tirolischen Beziehungen vom 13. bis 16.Jahrhundert.

XI. SCHULTE, ALOYS (Bonn). Vom mittelalterlichen Isny und Isnyern in der Ferne.

XII. EBSES, STEPHAN (Boppard). Eine bewegte Abstimmung auf dem Konzil von Trient, 20. April 1562.

XIII. DUHR, BERNHARD, S. J. (Muenchen). P. Daniel Stadler S.J., ein Hofbeichtvater des 18. Jahrhunderts.

XIV. SAEGMUELLER, JOHANES B. (Tuebingen). Roemische Quellen zur Geschichte der Katholiken im protestantischen Herzogtum Wuerttemberg.

XV. FISCHE JOSEPH, S. J. (Feldkirch.) War der erste Apostel « der Indischen Inseln » (der neuen Welt) ein Sohn des hl. Benediktus oder des hl. Franziskus?

XVI. POU Y MARTI, JOSÉ M., O. F. M. (Roma). El libro perdido de las plàticas o coloquios de los doce primeros misioneros de Mexico.

XVII. CUEVAS, MARIANO, S. J. Los primeros panamericanistas.

XVIII. ANESAKI, MASAHARU (Tohkyo). Some unrecorded japanese martyrdoms of the Catholic Church in the second half of the seventeenth century. A study on newly disclosed documents from the prefectural library of Nagasaki.

T. IV. I. MERK, AUGUST, S. J. (Valkenburg). Armenische und griechische Palaeographie.

II. ALLEN, TH. W. (Oxford). Three greek scribes.

III. LOWE, E. A. (Oxford). A hand-list of half-uncial manuscripts (with 1 facsimile).

IV. TURNER, C. H. (Oxford). The *Nomina Sacra* in early latin christian Mss.

V. WEINBERGER, WILHELM (Bruenn). Handschriften von Vivarium.

VI. RAND, EDWARD KENNARD (Cambridge, Mass.)A carolingian Gospel-Book in the Pierpont Morgan Library in New-York.

VII. STEINACKER, HAROLD (Innsbruck). Zum Liber Diurnus und zur Frage nach dem Ursprung der Fruehminuskel.

VIII. KATTERBACH, BRUNO, O. F. M. (Vatikanisches Archiv) u. PEITZ, WILHELM-MARIA, S. J. (Feldkirch.) Die Unterschriften der Paepste und Kardinaele in den Bullae maiores vom 11. bis 14. Jhdt.

IX. HASKINS, CHARLES HOMER (Cambridge, Mass.) Two Roman formularies in Philadelphia.

T. V. — I. TISSERANT Mgr. (Scriptor de la Bibliothèque Vaticane). Inventaire sommaire des manuscrits arabes du fonds Borgia à la Bibliothèque Vaticane.

II. HEBBELYNCK, AD. Mgr., (Protonotaire Apost., Recteur honoraire de l'Université de Louvain). Inventaire sommaire des manuscrits coptes dela Bibiothèque Vaticane.

III. MERCATI, GIOVANI, Mgr. (Prefetto della Biblioteca Vaticana). Codici del Convento di S. Francesco in Assisi nella Biblioteca Vaticana.

IV. MERCATI, ANGELO, Mgr. (Vice-Prefetto degli Archivi Vaticani). La Biblioteca privata e gli arredi di Capella di Gregorio XII.

V. MARTORELL, FRANCESCO (Barcelona). Un inventario della Biblioteca di Calisto III.

Digitized by Google

VI. Guido, Pietro, Mgr. (Vice-Prefetto degli Archivi Vaticani). Pietro Demetrio Guazzelli da Lucca il primo custode della Biblioteca Vaticana (1481-1511) e l'inventario dei suoi libri.

VII. Twemlow, J. A. (Liverpool), John de Nigravalle a fictitious Librarian of the Vatican.

VIII. Goeller, Emil (Freiburg i. Br.) Untersuchungen ueber das Inventar des Finanzarchivs der Renaissancepaepste (1447-1521).

IX. Cenci, Pio Mgr. (Archivista agli Archivi Vaticani). L'archivio della Cancellaria della Nunziatura Veneta.

X. De Ghellinck, Joseph, S. J. (Louvain). En marge des catalogues des bibliothèques mdiévales.

XI. Lehmann, Paul (Muenchen). Buecherliebe und Buecherpflege bei den Karthaeusern.

XII. D'alos, Ramon (Barcelona). Documenti per la storia della biblioteca di Alfonso il Magnanimo.

XIII. Borghezio, Gino (Scrittore della Biblioteca Vaticana). Inventiarii e notizie della Biblioteca Capitolare d'Ivrea nel secolo xv.

XIV. Braunsberger, Otto, S. J. (Exaeten). Ein Freund der Bibliotheen und irhrer Handschriften.

XV. Schellhass, Karl, (Rom.) Kardinal Morone, Petrus Canisius und dessen Opus Marianum.

XVI. Vitaletti,Guido (Loano). Intorno a Federico Ubaldini e ai suoi manìscritti

XVII. Haseloff, Arthur (Kiel). Der Einband der Hs. des Marcusevangeliums des Harderadus.

T. VI. — Album. I. Il Card. Francesco Ehrle : cenni biografici ; pubblicazioni. — II. La *Miscellanea* : i collaboratori, gli offerenti. — III. La presentazione della *Miscellaena.*

L'ouvrage se vend 240 lires.S'adresser à la *Biblioteca Apostolica Vaticana*, Rome.

---

25. **Mélanges T. F. Tout.**

Les élèves et les amis de M. Th. Fr. Tout ont saisi l'occasion que leur fournissait la retraite de cet éminent médiéviste, dont tous les historiens admirent le fécond enseignement qu'il a donné durant de si longues années à l'Université de Manchester, pour lui offrir un volume d'*Essays in Medieval history* (Manchester, University Press, 1925), orné d'un beau portrait du maître. MM. G. Little et F. M. Powicke ont dirigé la composition du volume. Il comprend vingt-huit études consacrées pour la plupart à l'histoire administrative qui a été, comme on le sait, le champ favori des études de M. Tout, ainsi qu'une bibliographie de ses travaux donnée par Madame Marie Tout. Voici, rangées par odrre chronologique la série des contributions que contient le precueil ;

1. Margaret Deanerby, *The Familia at Christchurch, Canterbury* 597-832. — 2. F. M. Stenton, *The south-western element in the Old English Chronicle.* — 3. F Liebermann, *The author of the Historia Brittonum.*— 4. H.W. C. Davis, *London Lands and Liberties of St. Paul's*, 1066-1135. — 5. R. L. Poole, *The early lives o*

Digitized by Google

Robert Pullen and Nicholas Breakspear. — 6. Ch. H. Haskins, *Henry II as a Patron of Literature.* — 7. J. Tait, *Liber Curgus.* — 8. Ch. Petit-Dutaillis, *Querimoniae Normannorum.* — 9. F. M. Powicke, *Some observations on the Eccnial Council* 1258-1260). — 10. Ch. Johuron, *The Keeper of papal bulls.* — 11. H.Pirenne *Les Overdraghes et les portes d'eau en Flandre au XIIIe siècle.* — 12. Agnes Sandys, *The financial and administrative importance of the London temple in the XIII century.* — 13. Ch. Bémont, *Le statut « de Justiciis assignatis quod vocatur Rageman ».* — 14. Hilda Johnstone, *Archbishop Pecham and the council of Lambeth of* 1281. — 15. Sir P. Vinogradoff, *Ralph of Hengham as chief justice of the Common Pleas.* — 16. J. G. Edwards, *The personnel of the commons in Parliament under Edward I and Edward II.* — 17. J. F. Willard, *The memoranda Rolls and the Remembrancers*, 1282-1350. — 18. V. H. Galbraith, *The Tower as an Exchequer Record office in the reign of Edward II.* — 19. A. G. Little, *The constitution of Provincial Chapters in the Minorite order.* — 20. Ch. V. Langlois, *Hugo de Novo castro or de Castro Novo.* — R. Dunlop, *Somme Notes on Barbour's Bruce.* — 22. Dorothy M. Broome, *Exchequer Migrations to York, XIII an XIV centuries.* — 23. E. Déprez, *La conférence d'Avignon* (1344). — 24. Margareth Sharp (née Tout),*The administrative Chancery of the Black Prince before* 1362. — 25. C. G. Crump, *What became of Robert Rag, or some Chancery Blunders.* — 26. W. T. Wangh, *The administration of Normandy*, 1420-1422. — 27. Florence M. G. Higham, *A note on the Pre-Tudor secretary.* — 28. R. Fawtier, *Documents inédits sur l'organisation de l'artillerie royale au temps de Louis XI.*

---

26. Mélanges Ferdinand Lot.

Le 30 décembre 1925 a été célébré à Paris, à l'Ecole Pratique des Hautes Études, le vingt-cinquième anniversaire d'enseignement de M. Ferdinand Lot, Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne, Directeur à l'École Pratique des Hautes Études. A l'occasion de cette manifestation en l'honneur de l'illustre médiéviste, ses anciens élèves et se amis lui ont remis un volume de *Mélanges d'Histoire du Moyen Age* (Paris ; Ed. Champion, XLI-740 pp. in-8°). En tête du volume figure avec un excellent portrait du maître, une bibliographie complète de ses travaux, dressée par MM. L. Halphen et R. Fawtier : elle compte 229 numéros. Ajoutons que l'initiative de la manifestation et de la composition de ce recueil émane de MM. R. Fawtier et R. Latouche ; à eux appartient le mérite d'avoir mené à bien l'entreprise, qui fait aussi grand honneur à la maison Champion et aux imprimeurs, MM. Protat à Mâcon.

Nous croyons utile de donner l'inidcation des mémoires contenus dans le volume :

Abbé H. X. Arquillière : *Sur la formation de la « Théocratie » pontificale.*
J. Bédier : *Remarques sur vingt pasages difficiles de la Chanson de Roland.*
C. Bémont : *La bulle « Laudabiliter ».*
Marc Bloch : *Les transformations du servage.*
Alain de Bouard : *L'acquisition de l'hôtel de Nesle par Philippe le Bel et la valeur des actes notariés au début du XIVe siècle.*
C. Brunel : *Saint-Chély* (étude de toponymie).

Digitized by Google

J. Calmette : *Le sentiment national dans la Marche d'Espagne au IXe siècle.*
P. Champion : *Notice sur le Livre des Trois Âges de Pierre de Choinet.*
E. Chatelain : *Les vers latins rythmiques sur Lantfriel et Corbon.*
P. Deschamps : *Tables d'autel de marbre exécutées dans le midi de la France au Xe et au XIe siècle.*
L. Barrau-Dihigo : *Deux traditions musulmanes sur l'Expédition de Charlemagne en Espagne.*
R. Fawtier : *Ingomar, historien breton.*
F. L. Ganshof : *A propos de la Chronique de Lambert d'Ardres.*
L. Halphen : *Grégoire de Tours, historien de Clovis.*
C. H. Haskins : *Magister Gualterius Esculanus.*
N. Iorga : *Quelques observations sur les rapports entre le monde oriental et les croisés.*
A. Jeanroy : *Un sirventes politique de 1230.*
E. Jordan : *Henri V a-t-il offert à Célestin III de lui faire hommage pour l'Empire?*
L. H. Labande : *L'église de Marseille et l'abbaye de Saint-Victor à l'époque carolingienne.*
R. Latouche : *Nice et Cimiez* (V^e-IXe siècle).
Ph. Lauer : *Le Psautier carolingien du Président Boulrier* (Montpellier, Univ. H. 400).
Mgr E. Lesne : *L'économie domestique d'un monastère au IXe siècle, d'après les statuts d'Adalhard, abbé de Corbie.*
A. E. Levett : *Baronial councils and their relation to manorial courts.*
L. Levillain : *Le vocable de la Cathédrale de Paris à l'époque franque.*
M. Lot-Borodine : *Le double esprit et l'unité du Lancelot en prose.*
D. L. Mackay : *Le système d'examen du XIIIe siècle d'après le « De Conscientia » de Robert de Sorbon.*
C. Marinesco : *Note sur les Catalans dans l'empire Byzantin pendant le règne de Jacques II* (1291-1327).
P. E. Martin : *Les sources hagiographiques relatives aux saints Placide et Sigebert et aux origines du monastère de Disentis.*
J. Marx : *Guillaume de Poitiers et Guillaume de Jumièges.*
R. Merlet : *Origine de la famille des Bérenger, comtes de Rennes et ducs de Bretagne.*
G. Millet : *L'origine du logothète général, chef de l'administration financière à Byzance.*
Abbé A. Netzer : *La situation des curés ruraux, du Ve au VIIIe siècle.*
A. Pauphilet : *Le roman en prose de Perceval.*
E. Perrin : *De la condition des terres dites « ancingae ».*
H. Pirenne ; *Le fisc royal de Tournai.*
F. M. Powicke : *Master Simon of Faversham.*
M. Prinet : *Les armoiries françaises dans le « Clipearius Teutonicorum ».*
M. Prou : *Le privilège de Charles le Chauve pour Sainte Colombe de Sens du 5 décembre 847.*
O. Dobiache Rojdestvensky : *Quelques considérations sur les origines de l'écriture dite « gothique ».*
M. Roques : *Pour le commentaire d'Aucassin et Nicolette « esclairier le cuer ».*
Ch. Samaran : *Un exemple de la survivance de « Diana » en Gascogne au XIIe siècle.*
J. Vendryes : *Pharamond, roi de France, dans la tradition irlandaise.*

---

27. — L'étude du moyen age en Amérique.

Au début de 1926 a été distribué le n° 1 de la nouvelle revue *Speculum. A journal of Mediaeval Studies*, organe trimestriel de la *Mediaeval Aademy of America*. En 1923 avait été constitué

Digitized by Google

un Comité pour l'étude du latin médiéval, rattaché à l'American Council of Learned Societies. Ce comité a été récemment transformé en une Académie, dont le but est d'étudier le moyen âge dans toutes ses manifestations mais particulièrement dans le domaine intellectuel (« to conduct, encourage, promote and support research, publication and instruction in mediaeval records, literature, languages, arts, archaeology, history, philosophy, science, life and all other aspects of medieval civilization by publications, by research and by such other means as may be desirable, and so hold property for such purpose »). La nouvelle association comptera 30 membres effectifs, chosis parmi les savants qui se sont distingués par leurs études médiévales. On trouve dans le nº 1 : HASKINS, *The spread of ideas in the Middle Ages.* — BEESON. *Vocabulary of the Annales Fuldenses.* — HANFORD, *Progenitors of Golias.*— FRIEND, *Two mss. of the school of St. Denis.* — HOUNG. *Home of the Earlier Play.* — THORNTON. *Poems ascribed to Frederick II and « Rex Fredericus ».* Il est inutile d'insister sur ce que cette entreprise révèle de vigueur dans le mouvement historique de l'Amérique qui, après s'être longtemps porté de préférence vers l'époque moderne s'étend en profondeur et atteint le moyen âge. Nous souhaitons de tout cœur qu'une collaboration féconde s'établisse entre les médiévistes des deux côtés de l'Atlantique. Elle aura certainement, outre son utilité scientifique, l'avantage de faire mieux sortir aux Américains les origines européennes de la civilisation que leurs ancêtres ont transportée dans le Nouveau Monde et la solidarité qui l'unit à celle de l'Ancien.

Toutes communications doivent être adressées au directeur, de *Speculum*, M. le Professeur Rand (Harvard University), 248, Boylston Street, Room 312, Boston, Mass., U.S.A.

H.P. & A.V.

---

28. — La légende de Saint-Thomas Becket.

En 1922, Mr Walberg, professeur à l'université de Lund en Suède, publiait la « Vie de St Thomas le Martyr par Guernes de Pont-Sainte-Maxence » précédée d'une introduction minutieuse et très fouilllée où il cherchait s'établir la date de composition de l'œuvre de Guernes et ses rapports avec les vies latines de St Thomas. Il nous donnait ainsi tous les éléments nécessaires pour l'étude approfondie d'une source historique et philologique très précieuse, et contribuait, en discutant la filiation des *Vitae* latines, à faciliter un travail d'ensemble définitif sur toute l'hagiographie de Becket.

Digitized by Google

Mr Walberg se donne aujourd'hui la peine de répondre (*Guernes de Pont-Sainte-Maxence et la légende de Becket.* Extrait des Mélanges de Philologie offerts à M. Johan Vising 1925, in-8°, pp. 123-146.) aux critiques — très peu courtoises nous semble-t-il — que Miss C. Wilson lui a adressées dans la *Modern Language Review* (XVIII, 1923 pp. 491-499).

Pour Miss Wilson, toutes les biographies de Becket auraient été composées à peu près en même temps, d'après une même source : la légende orale de St Thomas qui se serait formée à Canterbury dès 1171 : par là et par là seulement s'expliqueraient les analogies entre les différentes vies de St Thomas. Il est certain que cette légende orale a existé très tôt et qu'elle a eu une influence sur les hagiographes de Becket. Mr Walberg l'avait affirmé dès 1922 et il est d'ailleurs impossible de le contester. Mais les citations qu'il donne sont tellement frappantes qu'on est forcé d'admettre que Guernes a connu les œuvres d'Édouard Grim (1172) et de Guillaume de Canterbury (1173-74) et qu'il a été consulté lui-même par Roger de Pontigny. Ajoutons que Mr Walberg a fort bien réfuté les arguments au moyen desquels Miss Wilson prétendait prouver que la 2e version de l'œuvre de Guernes est postérieure à 1174 — date admise par Mr Walberg.

G. G. Dept.

---

29. — Un ouvrage anglais sur l'histoire de Bruges.

Sous le titre *Bruges and its past* (Bruges, Charles Beyaert & London, A. G. Berry ; 1921, in-8°, 167 pp.), M. Malcolm Letts a publié un aperçu de l'histoire de l'ancienne métropole commerciale flamande. Son livre ne paraît pas avoir de prétentions scientifiques ; c'est un ouvrage de vulgarisation destiné à donner au grand public anglo-saxon, une idée d'ensemble du passé de Bruges. Les lecteurs y trouveront une esquissse de l'histoire de la ville au Moyen-age, une description de Bruges au début du XVIe siècle, des indications sur les hôtes illustres qui y séjournèrent, sur l'administration, la juridiction, les chartes et privilèges urbains, les corporations, les marchands étrangers, la la vie privée d'autrefois.

Çà et là, M. Letts fournit quelques renseignements originaux ou met mieux en valeur des faits connus avant lui, notamment dans le chapitre relatif aux marchands étrangers.

Dans l'ensemble cependant l'historien ne trouvera ici guère d'informations nouvelles. Nous ferons exception pour la traduction anglaise, accompagnée d'un bon commentaire, de deux des

Digitized by Google

criptions de Bruges : celle de l'Espagnol Tafur de 1438 et celle de l'Allemand Thomas Platter de 1599. Encore vaudra-t-il mieux pour celle-ci se reporter au texte original que M. Letts a publié pour la première fois dans les *Annales de la Société d'Emulation de Bruges* (janvier 1924, pp. 38 et suiv.)

Les notes permettent de se rendre compte de l'érudition de l'auteur ; mais néanmoins les erreurs et les défauts de méthode sont nombreux dans son livre. Qu'il nous suffise, à titre d'exemple, de faire observer que sur la foi de Despars, M. Letts (p. 72) place sous Baudouin IV, en 989 ou en 990, la création de l'échevinage urbain de Bruges !

Le livre est bien illustré d'après des documents contemporains judicieusement choisis. La maison Beyaert, fidèle à ses traditions, a donné de l'ouvrage une édition qui mérite les plus vifs éloges.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

30.— Histoire de Tournai.

M. Paul Rolland a publié dans la *Revue historique de droit français et étranger* (1925), p. 411-435, un article intitulé : *Une étape de la vie communale de Tournai. La fédération des seigneuries* ». L'intérêt du sujet réside dans le fait que ce que nous appelons Tournai était au XIIe siècle une juxtaposition de seigneuries hétérogènes : 1°) la *Cité*, d'origine gallo-romaine, seigneurie episcopale, fief direct de la couronne ; 2°) le *Bourg Saint Brice*, démembrement d'une ancienne seigneurie lotharingienne ; 3°) la « *ville des Chaufours* », sorte de faubourg industriel, dépendant des mêmes échevins que le Bourg, mais à l'extérieur de l'ancienne enceinte ; 4°) le *Bruille* ou *Château*, à situation très complexe. — La Cité et le Bourg, gardant leurs échevins respectifs, ont eu un même corps de jurés issus du mouvement communal du XIIe siècle. M R. étudie ensuite comment l'unification se poursuivit dans les autres territoires, non seulement au point de vue *communal*, mais encore *seigneurial*, de façon à faire de la commune « *son propre seigneur territorial.* » Cette œuvre fut entièrement achevée en 1341.

Dans des « *Notes de chronologie tournaisienne* » (*Bull. Ac. roy. Arch. Belg.*, 1925, p. 58 ss.), le même auteur apporte quelques conclusions intéressantes. Voici les principales : 1) comme l'a démontré M. le chanoine Callewaert (*Ann. Soc. Em. Bruges*, LV, 1905, pp. 13-26 et 121-143), les évêques de Tournai n'ont employé avant le XIIIe siècle ni le style de Pâques ni celui de l'Annonciation. M. R. apporte quelques preuves nouvelles et décisives. 2) Le retard d'une année constaté dans l'indiction

Digitized by Google

de nombreux actes du XIe et du XIIe siècle serait dû à un point de départ erroné (sept. 313 au lieu de sept. 312). 3) « *Le S. Jehan con pent les cierches* » est la St Jean-Baptiste (24 juin).

H. V. W.

---

31. L'ambassade de France au Vatican.

Il faut savoir gré à M. Paul Lesourd d'avoir réuni en volume une série d'études sur *L'Ambassade de France près le Saint-Siège sous l'Ancien Régime* (Paris, Éditions Sp es, 1924, un vol. in-16, XIV-229 pp.). Tour à tour, l'auteur se préoccupe du choix des ambassadeurs, du cérémonial de leur entrée solennelle à Rome ; il analyse à grands traits le caractère et la teneur des instructions qui leur étaient données ; il décrit leur attitude, leur genre de vie, leurs privilèges. Puis, après quelques développements sur les ambassadeurs qui firent partie de l'Académie Française, il termine par un aperçu consacré au cardinal protecteur des affaires françaises et aux établissements français à Rome.

On le voit, c'est principalement l'aspect extérieur de l'histoire de l'ambassade française àRome qu'a traité M. Lesourd. Il ne s'est guère soucié dans ce livre, de l'histoire proprement diplomatique, de la politique suivie par les agents français, sauf en quelques endroits du chapitre consacré aux « Instructions ». Cette matière sera traitée dans un autre volume que nous promet l'auteur, consacré à l'*Histoire Générale de l'Ambassade de France près le Saint Siège.*

A la différence de cet ouvrage, qui sera le bienvenu, le livre dont nous rendons compte est une œuvre de vulgarisation écrite, d'ailleurs, d'une plume alerte, qui a le don d'évocation. La documentation paraît solide — on le sent, malgré l'absence de notes. — Elle est visiblement extraite en majeure partie de la correspondance diplomatique et de mémoires contemporains. L'auteur a eu de plus la bonne fortune de découvrir une source manuscrite importante à la Bibliothèque Nationale : un *Mémoire pour les ambassadeurs que le Roi envoie à Rome* adressé à Louis XIV par La Buissière, maître de cérémonies des ambassaderus de France près le Saint-Siège.

Le volume de M. Lesourd est à lire ou à consulter par quiconque s'occupe des relations entre la France et Rome de la fin du XVIe siècle à la Révolution.

G.

Digitized by Google

32. — **La réunion de Dunkerque à la France.**

On sait comment Dunkerque conquise par la France en 1658 fut remise à l'Angleterre en vertu d'engagements pris dès 1657 envers Cromwell. En 1662, à la suite de négociations menées du côté français par le Comte d'Estrades, du côté britannique par Clarendon, le célèbre chancelier de Charles II, la place avec ses fortifications et le fort de Mardyck fut rachetée par Louis XIV. On connaissait les grandes lignes de ces événements, notamment par un excellent travail de M. de Saint-Léger (*L'acquisition de Dunkerque et de Mardyck sous Louis XIV* en 1662 ; Rev. d'Hist. Mod. et Contemp., t. II, 1900-1901).

La source essentielle est constituée par la correspondance du Comte d'Estrades ; mais celle-ci ne nous était accessible jusqu'ici que dans les *Lettres, Mémoires et Négociations de M. le Comte d'Estrades* (dernière édition, 1743). Or ce recueil non seulement est fort incomplet, mais il contient de mauvaises copies et pas mal de faux. (Cf. de Saint-Léger : *La correspondance diplomatique du comte d'Estrades* dans Des Marez et Ganshof : *Compte-Rendu du Ve Congrès international des Sciences historiques*, Bruxelles, 1923, in-8°, pp.456-457 et du même auteur : *Les papiers du Maréchal d'Estrades* ; Anhuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1924).

M. le Dr Lemaire qui publie en ce moment avec M. de Saint-Léger la *Correspondance authentique de Godefroi, comte d'Estrades*—dont il sera rendu compte dans un prochain numéro — vient de réunir en un volume tout le dossier diplomatique de l'achat de Dunkerque (*Le rachat de Dunkerque par Louis XIV* ; Dunkerque, Imp. du Nord Maritime, 1924, 224 pp., in-8° ; extrait du t. XXI du Bulletin de l'Union Faulconnier.) Aux vingt pièces environ, connues par les *Lettres etc.*—dont plusieurs sont publiées désormais d'une manière beaucoup plus satisfaisante— l'éditeur a joint une centaine d'inédits, qu'il a recueillis aux Archives du Quai d'Orsay ou à la Bibliothèque Nationale. La plupart de ces lettres émanent de d'Estrades lui-même ou lui sont adressées ; ses correspondants sont le roi, Lionne, Colbert, ou quelques autres personnalités mêlées aux négociations. Plusieurs textes édités ainsi pour la première fois ont une réelle importance (citons entre autres le n° 33, de Clarendon au Comte d'Estrades ; Londres, 7 sep. 1662 [n. st.]) et l'ensemble assure une compréhension plus complète et plus exacte des événements. Notons encore (p. 100, n. 1) les observations de M. le Dr Lemaire sur une lettre du comte au roi, en date du 25 septembre 1662 qui figure dans les *Lettres, etc.* et paraît bien être apocryphe.

L'édition est précédée de quelques pages où l'on trouve rap-

Digitized by Google

pelée avec netteté, la succession des événements ; en appendice, deux poésies du temps.

Nous ferons à M. le Dr Lemaire le reproche d'avoir cru, comme Louis XIV, qu'il s'agissait d'une récupération. En réalité, l'Angleterre avait en 1658 acquis *a non domino* ; la France qui lui avait cédé Dunkerque l'occupait sans titre, simplement en vertu de la conquête. Aucun traité n'a consacré la cession de Dunkerque par le roi d'Espagne. Aussi le comte de Neny, à la fin du XVIIIe siècle réserve-t-il encore les droits de la maison d'Autriche sur ce territoire (*Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas Autrichiens*, 4e éd., Bruxelles, 1786, t. I, p. 107). L'acte de 1662 constitue une acquisition nouvelle et son fondement juridique est des plus contestables.

G.

---

33. — Histoire diplomatique britannique.

Le t. II de la série *France* des *British Diplomatic instructions*, 1698-1789 publié par M. L. G. Wickham Legg dans la collection de la *Royal Historical Society* de Londres (Londres, 1925), comprend, après une introduction détaillée, une série de dépêches du commencement du XVIIIe siècle (1697-1720) des divers diplomates anglais qui ont négocié avec le gouvernement de Versailles, depuis le Comte de Portland (1697-1698) jusqu'à Sir Robert Sutton (1720-1722).

H. P.

---

34. — Histoire de l'Albanie.

Les historiens, les archéologues savaient profiter de la guerre, il y a quelques années, pour le bénéfice de leurs études ; ils profitent bien mieux encore de la paix restituée. On sait quelle est leur activité dans les États balkaniques, non seulement dans la Grèce macédonienne, mais encore en Bulgarie, dans la Serbie et la Roumanie agrandies : voici maintenant que l'Albanie, l'Albanie qui fut grecque, romaine, italienne et slave, puis musulmane, les attire. Que de découvertes intéressantes promet ce pays avec un tel passé ! La revue *Albania*, dont je signale ici le premier numéro, les fera connaître (*Albania*. Revue d'archéologie, d'histoire, d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans. Année 1925, 1re liv. Milan-Rome, Bistetti et Tumminelli et Paris, Éd. Champion).

Elle est admirablement imprimée, illustrée. J'y relève une belle étude de M. Étienne Rey sur les maisons grecques d'Apol-

Digitized by Google

lonie (IIIe et IIe siècle avant J.-C.), un travail du même sur les remparts de Durazzo, construits à l'époque de l'empereur Athanase (Voe-VIe siècle), une suite très curieuse de stèles musulmanes du XVIIIe siècle, toutes empreintes d'influence française. Ce sommaire contient tout un programme : sans négliger les autres pays balkaniques, la nouvelle revue se donnera pour tâche de révéler tous les titres de noblesse de l'Albanie, à travers sa longue histoire.

MARCEL LAURENT.

---

35. — Le Millénaire de l'ancien royaume croate.

Sous ce titre, le professeur GABRIEL MANOÏLOVITCH publie dans les Mémoires de l'Académie de Zagreb une étude documentée sur les destinées des états croates et serbes, au Xe siècle, particulièrement sous la conduite de Tomislav, qui lutta contre la puissance bulgare et vainquit le czar Syméon (peu avant 927). Il dégage la vraie pesonnalité de Tomislav, quelque peu noyée dans les brumes de cette lointaine époque, et démontre notamment que la Chronique du prêtre anonyme de Dioclée a confondu deux grand personnages, salves, Svatopluk de Moravie et Tomislav de Croatie.

G. D. M.

---

36. — Histoire Coloniale

M. H. T. Colenbrander, le professeur bien connu de l'Université de Leyde vient de publier à La Haye, chez Nijhoff une importante histoire de la colonisation (*Koloniale Geschiedenis*, 1926, in-8°, 29 cartes).

Le premier volume (VIII-413 pp.) est consacré à l'histoire coloniale portugaise, espagnole, britannique, française, belge, allemande, italienne, américaine, et japonaise ; ainsi qu'à l'histoire de l'Afrique du Sud.

Le second volume traite de la colonisation néerlandaise aux Indes Occidentales jusqu'à nos jours et aux Indes Orientales jusqu'en 1816. Le troisième volume contient l'histoire des colonies néerlandaises dans les Indes orientales depuis 1816.

Chaque volume est accompané d'*Indices* très complets.

G.

Digitized by Google

37. — Histoire et Philosophie religieuses.

La Faculté de Théologie protestante de l'Université de Strasbourg déploie depuis l'armistice, l'activité la plus féconde et la plus admirable. Ses professeurs font paraître une collection d'ouvrages, dont quelques-uns sont de grande valeur, et auxquels s'ajoutent des cahiers, moins étendus, mais parfois, cependant, très précieux. Enfin, la Faculté édite la *Revue d'Histoire et de Philosophie religieuses* ; c'est une excellente publication, et qui à côté de la *Revue de l'Histoire des Religions*, qui paraît à Paris, montre la prospérité des études d'histoire des religions qui se poursuivent aujourd'hui en France.

La Revue d'Histoire et de Philosophie religieuses ne borne point ses préoccupations aux seuls problèmes historiques. Son nom d'ailleurs l'indique. On y trouve de beaux travaux de philosophie, et d'autres qui relèvent des sciences sociales.

Nous n'avons pas à les signaler ici. Mais les articles d'histoire sont la majorité. Ils sont relatifs aux périodes les plus diverses, quoique ceux qui concernent le christianisme prédominent.

Voici les plus intéressants d'entre eux, qui ont paru dans les 6 fascicules de 1925 :

M. Causse, dont on connaît les excellents ouvrages sur la religion d'Israel, continue un travail, dont les premiers chapitres avaient paru en 1924, sur les Origines de la Poésie hébraïque. Les livres de l'ancien Testament sont des compilations de fragments collationnés généralement à une date récente, postérieure à l'exil en Babylonie, mais dont quelques-uns sont fort anciens, datent des rois, et sont des documents qui, à côté de leur intérêt littéraire, valent comme sources historiques. M. Causse les réunit ; il étudie notamment, avec une très grande pénétration, le cantique de Débora, montre les déductions qu'on peut en tirer, au point de vue de la religion, de l'état politique, et notamment de la psychologie du peuple hébreu. Ces vieux chants —comme la plus ancienne poésie en Grèce et ailleurs — sont magiques ; on en trouve encore de pareils chez les Arabes d'aujourd'hui Les Israélites, bientôt, dépassent ce premier stade : M. Causse étudie leur évolution jusqu'au règne brillant de David ; à l'époque de ce prince paraissent les premiers chants nationaux ; l'écriture, d'autre part, est d'un usage courant : ce sont là deux facteurs qui modifient considéralement le caractère de cette littérature ; elle sort de la période des origines que M. Causse se proposait d'étudier seule. Son article est, à tous égards, de grande valeur.

M. Goguel publie deux études sur les origines chrétiennes. Elles ont les qalités de probité et de précision que l'on trouve

Digitized by Google

dans tout ce que publie cet auteur. Dans l'une il examine « la vie et la pensée de Jésus, leur rôle das le christianisme primitif » ; il retrace la carrière de Jésus et montre l'importance de sa personne dans le développement de la foi chrétienne. Il accorde aux textes bibliques un caractère d'authenticité, une autorité historique que la plupart des critiques leur contesteraient. Mais ses conclusions, appuyées sur une connaissance très complète de la question, sont toujours judicieuses et modérées.

Dans un autre article, M. Goguel examine « La collecte en faveur des Saints de Jérusalem » faite par Paul,et qui joue, dans les Épîtres et les Actes, un très grand rôle ; on sait que c'est elle qui motive le voyage de Paul à Jérusalem qui, devait se terminer par la captivité.

Dans une étude brève, mais très pénétrante, M. de Faye, professeur, comme M. Goguel, à la Faculté de théologie protestante de Paris, étudie le rôle d'Alexandre d'Abonotique, connu par le pamphlet cruel de Lucien dont il est le pitoyable héros. Déjà Weinreich et puis Cumont nous ont montré que ce pamphlet n'est qu'une calomnie. Alexandre fonda un oracle, un mystère ; M. de Faye montre d'ailleurs qu'il appuya sa popularité sur des procédés qui ne sont rien moins qu'intellectuels ; il avait beaucoup du charlatan ; mais il sut aussi donner à son mystère une base pythagoricienne très remarquable. D'autre part, M. de Faye signale combien le témoignage de Lucien reste précieux pour nous faire connaître les superstitions si répandues dans l'empire romain où l'on n'a que trop la tendance de ne voir que le petit nombre des hommes d'élite.

Trois articles sont relatifs au protestantisme. M. Strohl, à qui l'on doit déjà d'excellents ouvrages sur Luther, en étudie le développement en Alsace, aux XVIIe et XVIIIe siècles. M. Bost nous parle des prophètes qui surgirent, à la fin du XVIIe siècle, dans les Cévennes, des réveils où s'entretenait une piété traquée par les officiers de Louis XIV, après la révocation de l'Édit de Nantes. Enfin, M. Halbwachs s'inspirant des travaux de Max Weber, dégage : « Les Origines puritaines du capitalisme » ; il montre les villes protestantes acquérant une prospérité qui manquait aux régions catholiques ; il recherche les causes de ce fait, et les trouve dans la morale du protestantisme, qui voit dans l'activité professionnelle une véritable vertu et que Franklin notamment a systématiquement enseignée.

Enfin, M. Pommier donne une contribution de premier ordre à la connaissance de la formation intellectuelle d'Ernest Renan. Il a consulté de précieuses archives où se conservait la correspondance de Renan avec les historiens des religions de Strasbourg —

Digitized by Google

notamment avec Reuss, l'un des grands fondateurs de l'exégèse biblique, avec Albert Réville aussi, qui, il est vrai, ne fit que passer par l'Alsace avant de se rendre, comme pasteur, à Rotterdam. La publication de ces lettres, commentées de façon très sûre et aussi très vivante, ajoute une foule de renseignements utiles à ce que nous savions de Renan. On sait que d'autre part M. Pommier vient de publier, dans la collection « Christianisme », que M. Couchoud édite à Paris, chez Rieder, un excellent livre où il s'efforce de préciser l'opinion de Renan sur les grands problèmes de philosophie et d'histoire sur lesquels il s'est prononcé, — souvent incidemment, en des passages dispersés dans toute son œuvre. Ces deux ouvrages sont la contribution la plus savante qui ait vu le jour sur l'auteur de la Vie de Jésus, à propos de la célébration de son centenaire.

Voilà les principaux travaux d'histoire publiés par la revue strasbourgeoise en 1925. Les articles philosophiques sont moins nombreux — eux aussi cependant pleins sont d'intérêt.

On ne peut que souhaiter que cette belle activité de l'Université de Strasbourg, rendue à ses grandes traditions, puisse se poursuivre aussi brillamment.

R. KREGLINGER.

---

38. — Congrès d'Histoire du Christianisme.

Du 19 au 22 avril 1927 se réunira à Paris un Congrès d'Histoire du Christianisme, à l'occasion des 70 ans d'Alfred LOISY et de sa 45e année d'enseignement. Les séances se tiendront au Collège de France ; les adhésions doivent être adressées à Mlle M. Brunot, Secrétaire-Trésorière, 41 Rue Gay-Lussac, Paris (Ve).

Ce Congrès dont le cadre comprend toute l'histoire du Christianisme est placé sous le patronage d'un comité composé de MM. B. W. Bacon, G. A. van den Bergh van Eysinga, E. Buonaiuti, M. Croiset, F. Cumont, E. de Faye, Sir James G. Frazer, C. Guignebert, A. von Harnack, L. P. Jacks, R. Kreglinger, R. Pettazoni, S. Reinach, N. Soederblom. Secrétaire : M. P.-L. Couchoud

---

39. — Droit pénal flamand.

Dans la *Law Quarterly Review* de janvier 1925, publiée à Londres, M. Malcolm Letts a donné une étude intitulée *The administration of Criminal law in Flanders, chiefly in the fifteenth*

Digitized by Google

century. C'est un aperçu très sommaire du fonctionnement de la justice répressive en Flandre, tel que Wielant le décrit dans sa *Practijcke Criminele.* Ce résumé est précédé de quelques indications sur l'évolution antérieure du droit pénal en Flandre.

Nous n'avons rencontré dans cet article qu'un renseignement nouveau : un texte de 1625, où le juge est saisi par la procédure d'« exception », qui permet à l'auteur d'une infraction involontaire ou à la personne qui craint d'être poursuivie sans raison, de se justifier spontanément devant la juridiction compétente.

La première partie de l'étude de M. Letts contient quelques erreurs. L'auteur considère comme une preuve de l'origine carolingienne du droit pénal flamand, le fait de l'existence de la *faida* au Moyen Age, alors que tous les efforts des Carolingiens ont tendu à la faire disparaître. Ailleurs il assure que le comte de Flandre était incapable d'assurer le maintien de la paix dans son comté en dehors des villes : c'est faux ou en tout cas fort exagéré. Ce ne sont d'ailleurs pas leurs seules inexactitudes que l'on puisse relever.

L'article de M. Letts peut rendre des services à celui qui, ignorat tout du sujet traité, désire trouver une orientation générale. Mais on ne peut dire qu'il constitue une contribution importante à l'histoire de notre ancien droit.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

---

40. Histoire du Droit Espagnol.

On a donné, dans un précédent numéro de la Revue, le sommaire de l'importante publication que constitue l'*Annuario de Historia del Derecho Espanol* (Tomo I. Madrid. 1924 Centro de Estudios Historicos. In-8°, 480 pp. 1 carte. Prix : 25 pesetas ; 22 pes. par souscription). Nous ne pouvons en faire ici un compte-rendu détaillé, le sujet qu'elle traite étant d'un intérêt très spécial ; nous nous bornerons donc à dire quelques mots de chaque étude.

Le premier article, signé de M. Ramos y Loscertales, traite de la « *Devotio* » ibérique et des « *Soldurii* » (pp. 7 à 26). Bien qu'il soit un des plus courts, il nous paraît cependant un des plus intéressants, parce qu'il est en étroite relation avec l'histoire du droit de nos régions. Aussi y voit-on apparaître fréquemment les noms familiers de Fustel de Coulanges, Glasson, Flach et Jullian qui se sont occupés de la question, On a prétendu que la « *devotio* » était d'origine celtique, mais l'Espagne., par la voix de M. Ramos y Loscertales la revendique comme sienne. L'auteur la décrit comme différant, sous plusieurs as-

Digitized by Google

pects, du *comitatus* germanique auquel on a voulu l'assimiler. D'après lui, envisagée comme clientèle militaire, elle n'en diffère guère, mais elle se distingue et se sépare nettement de lui par l'élément religieux qui est à la base et qui plonge ses racines dans les antiques croyances des Ibères. M. Loscertales analyse ensuite le motif de l'obligation pour les *devoti* ou *soldurii* de se donner la mort s'ils n'avaient pu sauvegarder la vie de leur chef. Quelque intéressant que soit cet article, on peut se demander s'il réussit à démontrer d'une manière irréfutable l'origine exclusivement ibérique de la *devotio*.

Suit une savante étude du baron von Schwerin sur *Le très ancien droit espagnol* (pp. 27 à 54). et spécialement sur le *Codex Eurici* ou *Statuta Legum* (ve siècle), la plus ancienne source du droit germanico-espagnol.

Vient ensuite un article de M. Ricardo Levene sur les *Sources du Droit Indien* (pp. 55 à 74). que nous nous bornons à indiquer. L'étude suivante, surtout philologique, de M. V. Merea (pp. 75 à 85), recherche les sens successifs qu'a pris le mot *atondo* (lat. atondus, adtondus, adtonitus). L'auteur établit comme suit la filière des différentes significations dont la simple énumération est déjà intéressante et pour le philologue et pour l'historien : *atondo* = 1° pecus, 2° supellex, 3° beneficium (lato sensu, sens de bienfait), 4° beneficium (stricto sensu, concession de terres).

Signalons encore spécialement comme intéressant directement l'histoire de nos régions, les quelques pages de M. Ernst Mayer sur *Dopsch et le Capitulaire de Villis* (pp. 86 à 92). M. Mayer apporte quelques nouveaux arguments contre la thèse soutenue par Dopsch et suivant lquelle le Capitulare de Villis proviendrait du Sud de la France et du Nord de l'Espagne.

Vient ensuite un intéressant article sur l'*Histoire du Municipe Hispano-américain de la période coloniale*, par M. Ots Capdequi (pp. 9 à 157) suivi d'une très longue étude —tout un livre — de M. Sanchez Albornoz sur la *Commendatio dans les royaumes des Asturies, Léon et Castille*. Nous nous bornons, pour l'instant, à en signaler le grand intérêt, nous réservant d'y revenir dans un des prochains numéros de la Revue.

Mentionnons encore pour finir un article sur les *Privilèges de Fenar, Castrocalbou et Pajares* (dans le Royaume de Léon), de M. L. Diez Canseco (pp. 337 à 381).

Le volume se termine par une série de plusieurs documents, principalement des XIIe-XIIIe siècles, relatifs à l'histoire du droit espagnol, et par une abondante Bibliographie.

On ne peut que féliciter le comité du « Centro de Estudios Historicos » de la nouvelle publication qu'ils vient d'entreprendre et dont le premier volume est, dans l'ensemble, d'un grand inté-

Digitized by Google

rêt. Il faut se réjouir du nouvel essor que prend l'histoire du droit espagnol dont une connaissance plus approfondie sera, sans nul doute, très précieuse, tant pour l'histoire du droit romain que pour l'histoire du droit médiéval de l'ancienne Gaule.

Terminons toutefois par un regret — peut-être injuste — nous le souhaiterions — L'Annuaire accuille les collaborations étrangères. Mais jusqu'à présent l'Allemagne seule y est représentée — tant dans le premier volume paru que dans celui qui vient de paraître depuis la rédaction de ces notes. Souhaitons que la science allemande ne soit pas la seule à pénétrer en Espagne et que des savants d'autres pays viennent s'adjoindre à la liste des collaborateurs du prochain numéro.

ROBERT PIRENNE.

---

41. — Histoire de la Musique. — Mélanges Scheurleer

La maison Nijhoff, à La Haye, publie sous le titre *Gedenkboek aangeboden aan Dr D. F. Scheurleer op zijn 70e verjaardag* un important volume de Mélanges relatifs à l'histoire de la musique. Parmi les collaborateurs de cet intéressant recueil, signalons nos compatriotes Ch. Van den Borren (*Quelques notes sur les Chansons françaises et les Madrigaux italiens de J. P. Sweelinck*) et G. van Doorslaer (*L'éducation artistique des anciens musiciens instrumentistes*).

---

42. — Publications géographiques.

Avec infiniment de raison, M. Charles Pergameni, Professeur à l'Université de Bruxelles continue ses efforts pour répandre en Belgique les méthodes de la géographie humaine (cf. ici-même, t. IV, 1925, pp. 259-260). Signalons donc avec une satisfaction particulière la publication de deux nouvelles études relevant de cette discipline.

La première poursuit un but de vulgarisation ; elle a trait à l'Alsace (*Au beau pays d'Alsace* ; Bruxelles, Éditions de la Renaissance d'Occident, 1925, 35 p.). Le lecteur y trouve, après quelques indications générales sur l'histoire du pays, un exposé des traits caractéristiques de la conformation du sol, de l'hydrographie et du climat ; puis des notions sur l'habitat. Enfin la description des régions avec une esquisse des villes que l'on y rencontre. Le tout présenté clairement, avec une pointe de pit-

Digitized by Google

toresque, pleinement justifié du reste, par le fait que cette brochure s'adresse au grand public.

La seconde étude que nous voudrions signaler est consacrée à *La Lettonie ou République latvienne* (Revue de l'Université de Bruxelles, février-avril 1926). Elle présente un caractère différent de la précédente ; ici le souci de vulgarisation passe à l'arrière-plan et l'auteur fait œuvre originale. Nous croyons inutile d'indiquer les divers éléments de l'exposé : ce sont ceux de tout travail de géographie humaine. Bien présentés ils donnent une idée précise des rapports entre le pays et ses habitants. Appelons l'attention des lecteurs sur des indications intéressantes relatives au développment agricole du pays et à la décision prise par les milieux dirigeants, de renoncer à intensifier une activité industrielle condamnée à manquer de débouchés.

Ainsi qu'il convient, une carte illustre cette publication fort intéressante. Il est permis de regretter, à la fin de cet article, la présence de deux alinéas qui relèventde la politique et n'ont que faire dans un travail de géographie.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

NÉCROLOGIE

J. Flamion.

Le clergé belge et les sciences historiques ont fait une perte sensible par le décès, survenu à Arlon le 28 novembre dernier, à l'âge de 55 ans, de M. le Chanoine Joseph Flamion, inspecteur principal de l'enseignement primaire dans la province de Luxembourg et président de l'Association des anciens membres du Séminaire historique de l'Université de Louvain.

M. Flamion s'était spécialisé, dès l'université, dans l'étude de l'ancienne littérature chrétienne ; on lui doit, dans ce domaine : *Les anciennes listes épiscopales des quatre grands sièges* (*Rev. hist. ecclés.* en 1900 et 1901) et surtout : *Les actes apocryphes de Pierre*, enfin les *Actes apocryphes d'André*, deux livres qui furent fort remarqués.

Depuis ces dernières années il avait soumis à un examen très serrée les témoignages allemands touchant le caractère de l'invasion ennemie en Belgique en 1914. Un de ces travaux ne tardera pas à paraître prochainement.

Il nous est agréable de rappeler que le regretté défunt fit par-

Digitized by Google

tie de cette élite de jeunes théologiens que le chanoine Alfred Cauchie groupa autour de lui au début de sa carrière de 1895 à 1900, pour l'étude des origines chrétiennes et dont les travaux furent accueillis avec tant de sympathie dans les milieux scientifiques.

H. N.

Nicolas Van Werveke.

Le 24 février 1926 est mort à Limpertsberg-lez-Luxembourg le professeur honoraire Nicolas van Werveke.

Né à Diekirch le 23 juillet 1851, d'une famille d'origine belge, van Werveke fut reçu docteur en philosophie et lettres en 1874, alors qu'il était depuis deux années régent de classe à l'Athenée de Luxembourg ; devenu professeur d'histoire à l'École Industrielle créée en la même ville en 1892, puis directeur du Lycée de Jeunes Filles lors de son organisation en 1909, il joua dans l'enseignement public au Grand-Duché un rôle de tout premier plan.

L'exercice de ses absorbantes fonctions professorales ne suffisait pas, malgré la conscience avec laquelle il remplissait sa mission d'éducateur, à épuiser son besoin d'activité. Nommé trésorier-conservateur du cabinet des médailles en 1877, puis secrétaire-conservateur de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal en 1881, il eut l'occasion de classer scientifiquement les belles archives et les précieuses collections, réunies par la vieille société archéologique ; en même temps, il effectuait de fructueuses fouilles, dans un pays dont la richesse en restes gallo-romains est devenue proverbiale.

Le principal titre de van Werveke à la reconnaissance des historiens est cependant constituée par une imposante série de multiples publications, intéressant les aspect les plus divers du passé de son pays. Inventaires d'archives ; cartulaires ; études d'histoire du droit et des coutumes ; rapports archéologiques, biographies de souverains ; dissertations d'histoire économique ; monographies numismatiques ; il n'est pas un champ du vaste domaine historique que van Werveke n'ait exploité fructueusement. Une perspicacité étonnante, un sens critique toujours en éveil, une connaissance parfaite des sources, un labeur inlassable, ont fait de toutes ses publications, dont l'énumération est impossible ici [1], autant d'œuvres impeccablement scientifiques.

---

[1] Pour la longue bibliographie de ces ouvrages (dont la plupart ont paru dans les *Publications de la Section Historique*), voir le numéro de juillet 1925 des *Cahiers Luxembourgeois* ; on trouvera d'ailleurs dans ce numéro spécial, intitulé *Hommage*

Digitized by Google

Aussi ne peut-on assez déplorer que la mort ait empêché l'édition de plusieurs travaux pour ainsi dire prêts à paraître, d'un intérêt primordial : telle son étude sur les relations de Luxembourg et de Verdun, ou bien encore les cartulaires des abbayes d'Echternach et de Clairefontaine ; tels, surtout, ses regestes des souverains luxembourgeois de 963 à 1463, qui se comprennent pas moins moins de douze mille analyses. L'ensemble des dossiers délaissés par van Werveke subsiste heureusement, en ordre parfait, paraît-il ; tout espoir n'est donc pas perdu de voir assurées leur conservation intégrale et leur utisation par les chercheurs, peut-être même leur publication [1].

J. VANNÉRUS.

Sir Paul Vinogradoff.

Avec Sir Paul Vinogradoff, décédé inopinément à Paris le 19 décembre dernier, a disparu un savant dont les travaux sur l'histoire sociale de l'Angleterre au haut Moyen Age ont une importance comparable seulement à ceux de Maitland. Né à Kostrana en 1854, Vinogradoff après avoir occupé brillamment durant plusieurs années une chaire à l'Université de Moscou, avait dû quitter la Russie, où son libéralisme le rendait suspect au gouvernement et il s'était établi en Angleterre. C'est là qu'il publia successivement les ouvrages qui ont fondé sa réputation : *Villainage in England* (1892), *The Growth of the Manor* (1905), *English Society in the XI Century* (1908). Nommé en 1903 professeur de droit au Collège de *Corpus Christi* à Oxford, il ne tarda pas à y organiser pour les étudiants un cours de critique historique dans le domaine de l'histoire du droit, qui fut le premier de ce genre en Angleterre et d'où sont sortis toute une série d'études et de publications de textes. En 1913, il dirigea et organisa les travaux de la section d'histoire du droit au Congrès international des sciences historiques de Londres. C'est là qu'il proposa et fit adopter le vœu d'une édition nouvelle du *Glossarium* de Ducange. A son initiative, l'Union académique internationale a repris ce projet après la guerre sous une forme un peu différente et Vinagradoff a contribué largement

---

à *N. van Werveke* et publié à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de sa naissance, des détails circonstanciés sur sa féconde carrière de professeur et d'historien.

[1] En tout cas, le troisième volume de sa *Kulturgeschichte des Luxemburger Landes* sera publié par les soins du professeur N. Ries.

Digitized by Google

aux travaux de la Commission chargée de cette grande entreprise. Durant les dernières années, ils avait consacré son activité à l'élaboration d'une œuvre de synthèse exposant le développement de la pensée et de l'activité juridiques depuis les temps les plus reculés (*Historical jurisprudence*. 2 vol. parus ; le 1er a été traduit en français en 1924). Peu d'hommes réunissaient au même degré, les qualités de l'érudit et celles du penseur. Une culture extraordinairement variée, la connaissance de plusieurs langues et de plusieurs littératures, des voyages qui l'avaient conduit à travers le monde, des relations personnelles avec les savants de tous les pays faisaient de lui l'un des représentants les plus éminents du mouvement intellectuel de notre époque. Gentleman accompli, en qui les dons les plus variés de la civilisation occidentale s'alliaient à un patriotisme russe dont il a montré des preuves éclatantes pendant la guerre et depuis, il laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme qui imposait à la fois l'estime, l'admiration et l'attachement.

HENRI PIRENNE.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

TRAVAUX RÉCENTS SUR LA CÉRAMIQUE GRECQUE

Le lecteur trouvera ici, groupés en un article bibliographique, les comptes rendus critiques qu'il nous a semblé utile de consacrer à quelques nouvelles publications dans le domaine de la céramique grecque.

I. Charles Dugas. *La céramique grecque.* Paris, Payot, 1924, in-16 cart., 158 pages et 92 figures, 5 fr.

Rien n'est plus malaisé, au fond, que d'écrire le *compendium* d'une science aussi vaste que l'est actuellement la céramologie grecque. M. Ducati se trouvait à l'étroit dans les limites des 500 pages de sa récente *Storia* : que dire alors des sacrifices qu'impose à l'érudition d'un spécialiste le format très réduit de la collection Payot ? Mais personne n'était mieux préparé que M. Dugas à cette tâche ingrate. Après avoir poursuivi de fructueuses recherches dans les séries géométriques, orientalisantes et ioniennes des îles et du continent, séries particulièrement étendues et confuses, il esquissa le bilan de nos connaissances céramographiques dans l'article *Vasa* du *Dictionnaire des Antiquités* de Saglio-Pottier et publia, pour le *Corpus*, le tableau des céramiques des îles de la mer Égée. Il a donc, ce qui n'est pas toujours le cas, suivi l'ordre logique, et préparé « l'édition savante » pour les pères avant « l'édition classique » pour les fils.

Cette dernière comprend deux parties : la première est réservée à l'exposé de questions générales, formes, décor, fabrication et destination des vases ; la seconde est une histoire sommaire des principaux styles. L'auteur a bien fait de grouper tout d'abord dans quelques chapitres de synthèse des considérations que l'on craint souvent de formuler, après Walters-Birch, Perrot et Pottier, parce qu'on les juge banales, alors qu'elles éveillent toujours le plus vif intérêt. On n'insistera jamais assez sur la diversité, la valeur technique, artistique et documentaire de ces milliers d'*originaux* où se sont posés la main gourde du Thessalien et le léger pinceau de Meidias, où sont inscrits les gestes, les songes, et même les exclamations de nos ancêtres athéniens.

Digitized by Google

On pourrait peut-être reprocher à M. Dugas d'avoir exclu de son choix si judicieux les deux plus belles coupes à figures rouges du Louvre, le *Thésée* d'Euphronios, ce noble frère du *Triptolème* d'Éleusis, et le *Memnon* de Douris, cette émouvante *Pietà* païenne, et lui chercher noise à propos du titre *Époque préhellénique* (p. 52), qui n'englobe pas la civilisation achéenne, du terme *minoen* (p. 53), qui repose sur un fâcheux anachronisme, de l'interprétation de l'amphore apulienne de Munich (p. 131), qui illustre certainement la *Médée* d'Euripide, ou de la date de Sotadès (p. 136), qui devrait être rajeuni d'une trentaine d'années [1]. Mais il serait injuste de s'attarder à regratter des syllabes, quand il y a tout lieu, au contraire, de louer l'auteur de la clarté vivante de ses petits chapitres et de la sage économie qui a réservé une place importante à l'analyse développée de plusieurs chefs-d'œuvre. Il eût été funeste, en effet, d'apporter dans la composition d'une initiation les préjugés de quelques savants qui mettent toutes les productions sur le même plan et se défendent d'établir une échelle subjective de qualité.

Les nombreuses figures et la bibliographie rendront de grands services aux étudiants.

II. Marcelle Flot. *Corpus vasorum antiquorum. France, Musée de Compiègne*, Paris, Champion, 1924, in-4°, xiii-32 pages, 33 planches, dont une en couleurs, 45 fr.

Les souscripteurs du *Corpus vasorum* ne se plaindront pas de la monotonie des envois. Les fascicules 1-2 du Louvre contiennent des reproductions de vases choisis dans une dizaine de groupes ; le fascicule 1 de Copenhague est consacré tout entier aux séries antérieures à la fin du second millénaire ; celui de Compiègne offre un troisième mode de présentation, une collection complète de poteries antiques depuis le canope saïte jusqu'à la coupelle germanique. Les 425 vases dont Mme Flot a dressé le catalogue avec le plus grand soin appartiennent aux styles suivants : égyptien (5), chypriote et gréco-phénicien (4), mélien (1), rhodien (1), corinthien (22), géométrique attique (3), attico-corinthien (1), attique à figures noires (64), à trait noir sur fond blanc (4), à figures rouges (20) ; vases italiotes (143), plastiques et à relief (16), étrusques (19), gallo-romains et germaniques (110). Aucun des vases attiques n'est signé, mais plusieurs sont bien connus ou méritent de l'être : l'alabastre au nègre (pl. 13, 4, cf. Perrot, X, fg. 380 ; on a de la peine à reconnaître une Amazone dans ce personnage), le psykter attribué

[1] Je ferai remarquer que le musée de Bruxelles ne possède pas le fragment de bol mégarien que lui attribue la figure 85, p. 151.

Digitized by Google

à Oltos par Hartwig et Hoppin (pl. 13, 7) [1] ; sur la kylix pl. 17, 2 on voit un psykter flottant dans un cratère, cf. Saglio, s. v. *Psykter*, fg. 5848), la belle coupe de Nola, pl. 18, 6-8 (les propos que l'éphèbe appuyé sur un bâton tient au jeune garçon drapé n'ont rien, ce me semble, de pédagogique), le lécythe aryballisque du cabinet Durand (pl. 29, cf. Rochette, *Mon. in.*, pl. 44A), et surtout le magnifique cratère pl. 18, 1-2. La planche 18*bis* donne une idée très exacte des tons de l'original, sauf pour les petites palmettes voisines des anses [2].

J'avoue que certaines reproductions sont assez mal venues et qu'il m'a fallu plus d'une fois recourir aux vases mêmes pour distinguer des parties importantes : pl. 7, 3, le luisant a blanchi la tête de la pardalide ; pl.17,15, la femme de gauche portant un thyrse a disparu ; pl.18,3-4, pl.20, 5, le dessin, bien conservé sur le lécythe et la coupe, est à peine visible, etc. Sans doute, l'autrice aura été obligée de se contenter de clichés médiocres, quand on ne pouvait lui offrir mieux, mais pourquoi pousser la parcimonie jusqu'à faire figurer vingt-trois vases sur la planche 12, alors que les deux tiers de la planche 19, par exemple, sont consacrés à des détails suffisamment connus par les planches précédentes ? De même pl. 20, 2 = pl. 17, 14. Dans la disposition des phototypies, Mme Flot a peut-être aussi trop accordé à la symétrie, trop cherché à flatter le regard, aux dépens des facilités de la consultation : on ne comprend pas l'utilité des chiasmes embarrassants des planches 4 (5-8, 6-7), 5 (3-9, 5-10), et 7 (2-10, 6-7).

Quelques remarques encore à propos des sujets : je donnerais volontiers les noms d'Oreste et de Pylade aux deux prisonniers imberbes, vêtus de la chlamyde et suivis de trois soldats (pl. 3, 5, cf. *Rev. belge de phil.*, 1925, p. 10, n° 1) ; l'épisème bizarre du bouclier d'Athéna (pl. 4, 5) n'est pas une cithare, mais un *περίφραγμα* de char évidé au milieu et surmonté de l'*ἄντυξ* ; (Cf. Louvre G 4, Brit. Mus. B 146, Ravestein n°s. 242, 318, 322*bis*, etc.) le personnage jouant de la *lyre* (pl. 5, 3) n'est certainement pas Apollon ; pl. 11, 7, le silène n'est pas seul, il lutine une ménade ; pl. 11, 8, il n'y a aucun doute possible, ces « objets indistincts » sont des haltères ; pl.12,24, la lyre est portée par un silène barbu.

Enfin, on pourra regretter que les termes d'*olpé* et d'*épichysis* ne figurent pas, au moins entre parenthèses, dans la description des vases 20 et 22 de la planche 11, et 7 de la planche 22, 2 et 6

---

(1) L'allusion à la « glace » (p. x) ne laissera pas de surprendre les lecteurs.

(2) La note bibliographique (p. 12) devrait mentionner C. Robert, *Archaeologische Hermeneutik*, p. 65, fig. 53.

Digitized by Google

de la planche 24, et que la forme pl. 24, 46 et pl. 30, 6, reçoive, sans qu'on soupçonne la moindre hésitation, l'appellation de *lékané*, que beaucoup accorderaient de préférence à celle du type n° 4 de la planche 24.

Mme Flot a conté avec verve, dans l'introduction, l'histoire du musée Vivenel, ou plutôt la vie de celui qui lui donna son nom en y faisant entrer d'un seul coup « environ 4.000 objets d'art » (1). Curieux esthète que ce Vivenel commis d'entrepreneur à dix-huit ans, riche collectionneur à trente, ruiné à cinquante !

D'excellents index(2) complètent ce précieux fascicule qui fera la joie des visiteurs de l'Hôtel de Ville de Compiègne, quand les vitrines ne seront plus rebelles à un classement rationnel.

III. E. Pottier. *Corpus vasorum antiquorum. France, Musée du Louvre.* Fascicule 3. Paris, Champion, 1925, in-4°, 49 planches, dont une en couleurs, et texte, 55 fr.

M. Pottier prêche d'exemple. Il ne se contente pas de mettre sa haute compétence à la disposition des conservateurs de musées qui collaborent au *Corpus vasorum* et de surveiller de près la préparation des fascicules de Compiègne et de Sèvres qu'il a confiés à deux de ses anciennes élèves, il signe coup sur coup trois livraisons modèles. Il n'y a pas à redire les mérites des albums du Louvre. Constatons seulement que la cote du *Catalogue* figure maintenant à côté des titres, et attachons-nous quelque peu aux détails.

L'auteur emploie indifféremment les termes « lyre » et « cithare », par exemple III H *e*, pl. 22, 3-4, III I *d*, pl. 9, 2 et 11,1. Or, même si l'on admet l'équivalence des vocables *κιθάρα* et *λύρα*, il est certain qu'on se trouve en présence de deux espèces d'instruments qui ne peuvent être confondues sur la plupart des monuments. L'un sert à divertir les invités dans les festins et résonne dans les cortèges dionysiaques ; c'est celui qu'on joue dans les écoles. L'autre est l'attribut d'Apollon et des virtuoses, des professionnels vainqueurs dans les concours (Cf. Beazley, *Journ. Hell. stud.*, 1922, p. 72 ; Richter, *Am. Journ. of arch.*, 1923, p. 278, 284). Mais le témoignage d'Aristote (*Polit.* 8, 6, 1341 a 19) permet de donner le nom de lyre au premier, puisque le philosophe proscrit la cithare des écoles. Et c'est en effet le mot *λύρα* qu'on lit à côté de l'instrument à résonateur

(1) Il n'y a pas eu à proprement parler de « legs » (p.VI), puisque l'acte de *donation* a été homologué le 19 mars 1844.

(2) Les cithares et les lyres, mentionnées séparément dans le texte, sont confondues p. 28. Ajouter les renvois : pl. 5, n° 3, pl. 6, n° 1.

Digitized by Google

en forme de carapace de tortue sur une coupe de Munich [1].

Série III H *e* : Pl. 19, 1 (amphore d'Exékias), les incisions de l'épisème apparaissent en noir au lieu de se détacher en clair dans le vernis sombre, comme c'est le cas pl. 20, 3. — Pl. 24, 3 ce beau fragment inédit méritait d'être décrit avec plus de précision, les cinq cassures rougeâtres prenant la même teinte sur la planche que les rehauts blancs (robe de l'aurige et coiffure de son compagnon de gauche), et les retouches violacées (barbe de l'aurige, plis du pagne, queue et crinière des chevaux) ne tranchant que faiblement sur le fond orangé.

Série III I *d* : Pl. 7, 2, les reflets ont effacé les contours. — Pl. 10, la disposition, 1, 4, 8, 6, eût été plus logique. — Pl. 13 l'original n'a ni taches jaunâtres, ni taches grises ; par contre, on y voit très distinctement les repeints rosés. — De toutes les attributions de vases anonymes à des céramistes célèbres que M. Pottier mentionne, à titre de points de repère, d'après les recherches de M. Beazley et de J.C. Hoppin, celle du stamnos pl. 18, 1-2, à Hermonax me semble la moins probable. Le profil du Diomède barbu peut être rapproché de celui de personnages dessinés par ce céramiste (péliké de Vienne), mais la ressemblance ne dépasse pas une banale analogie ; la figure de Philoctète, vue de trois quarts, serait isolée dans l'œuvre d'Hermonax, le seul de tous ses personnages qui n'a pas la tête de profil la présentant de face (stamnos d'Orvieto) ; enfin, le traitement de l'œil dénonce ici une certaine fantaisie qui va de l'incorrection archaïque à l'habileté plygnotéenne et qui est tout à fait étrangère au cratère du Louvre. M. Beazley lui-même n'a d'ailleurs jamais, que je sache, pris la peine de défendre sa conjecture (*Am. Mus.*, p. 124.) Dans son dernier livre (*Attische Vasenmaler*, p. 400 et 478), le professeur d'Oxford corrige l'erreur de la page 8 (pl 14, 3-6) : ce n'est pas lui qui range le cratère G 404 dans le groupe du vase de la Villa Giulia (cf. *Am. Mus.*, p. 154 : Frickenhaus... without cause). Confusion analogue page 9 (pl. 16, 6, cf. *Am. Mus.*, p. 160). — Pl. 16, 5, est-il exact de qualifier Cadmos de « vieillard chauve » ? Cf. Pottier, *Vases Louvre*, t. III, p. 251 : « cheveux en traits ondulés ».

Pour ne pas finir sur cette chicane, nous signalerons au moins le très bel ensemble de la planche III I *d*, 16, et l'heureux groupement des sujets dionysiaques III I *d*, pl. 15, 1-3.

Il nous est particulièrement agréable de constater que c'est

---

[1] TH. REINACH, *Dict. antiq.*, s. v. *Lyra*, p. 1438, fig. 4699, Cf. Tibulle, 3, 4, 37-38 (Lygdamus) : fulgens testudine... lyra ; LUCIEN, *Dial. mar.*, 1, 4. EUR., *Ion.*, 883, il ne faut donc pas traduire κέρασιν par « bras de la lyre ».

Digitized by Google

la librairie Champion qui s'est chargée de la publication des cinq premiers fascicules et qui éditera aussi la livraison belge dont nous parlerons prochainement. Le dévouement et la science de M. G. Nicole auront bien servi une fois de plus les intérêts de l'archéologie.

IV. P. Ducati. *Ceramica della penisola italiana*, Union académique internationale, *Classification des céramiques antiques*, n° 9, in-8°, 32 p.

La brochure de M. Ducati comble une lacune importante. On avait grand besoin d'une bonne classification pour s'entendre sur les âges respectifs des poteries qui offrent en Italie une diversité plus embarrassante que partout ailleurs.

H. Philippart.
Chargé de cours à l'Université de Bruxelles.

HAGIOGRAPHIE BELGE

Sans avoir la prétention de fournir un relevé complet, nous tenons à signaler ici quelques publications récentes dans le domaine de l'hagiographie, soit qu'elle aient vu le jour en Belgique, soit que, parues à l'étranger, elles présentent un intérêt particulier pour l'histoire de Belgique.

I. Il convient de réserver la première place à un monument : le t. IV de novembre, des *Acta Sanctorum*. (*Acta Sanctorum Novembris*, collecta, digesta et illustrata ab Hippolyto Delehaye S. I. et Paulo Peeters, S. I. Tomus IV, quo dies nonus et decimus continentur. Bruxellis, apud Socios Bollandianos, 1925, in-f°, xii-766 pp.). L'œuvre des Bollandistes est un des plus beaux titres de gloire et de la Belgique et de la Compagnie de Jésus ; c'est faire, croyons-nous, l'éloge le plus vif de leur nouveau volume, que de dire — dans la très faible mesure où nous sommes compétent pour l'apprécier — qu'il nous a paru digne en tous points de ceux qui l'ont précédé.

Le t. IV de novembre est dédié à la Fondation Universitaire, qui s'est honorée en subventionnant largement la publication. Dans l'introduction, les RR. PP. Delehaye et Peeters rendent hommage à la mémoire de leurs confrères décédés, Ch. De Smedt, Alb. Poncelet et F. Van Ortroy ; ils font état également de ce que le présent volume doit à la collaboration des R. P. Robert Lechat et Paul Grosjean.

Les textes publiés sont en langues latine, grecque, arabe, éthio-

Digitized by Google

pienne, gaélique, arménienne,syriaque, ou géorgienne ; pour ces six dernières langues, une traduction latine a été jointe.

Dans le domaine de l'hagiographie nationale, signalons les textes relatifs au bienheureux Nicolas,frère convers de l'abbaye de Villers en Brabant (ca. 1300).

Les Bollandistes s'étaient proposé de donner dans ce même volume, les saints que l'Église catholique fête le 11 novembre. Mais l'immense domaine hagiographique, relatif à Saint Martin aurait augmenté par trop les proportions déjà imposantes du t. IV ; il a été réservé pour un tome V.

Un *index historicus*, un *index topographicus*, un *index realis* suivent le volume.

Il convient de féliciter MM. J. De Meester et fils, imprimeurs à Wetteren, pour l'exécution matérielle du volume.

II. Dans la *Revue d'Histoire Ecclésiastique* (t. XXII, 1926, pp. 27 et suiv., le R. P. Ed. de Moreau S. J. publie une *Etude critique sur la plus ancienne biographie de Saint-Amand.* Le sujet est d'importance ; une exacte connaissance de la mission du grand apôtre de la Belgique est essentielle pour l'histoire de notre pays à l'époque mérovingienne. Or M. Bruno Krusch, en rééditant la *Vita Amandi* (MM. GG. SS. Rer. Merov., 1910, in-4° t. V), a prétendu qu'il fallait y voir une œuvre de l'époque carolingienne due sans doute à Gislebert, qui devint évêque de Noyon-Tournai et mourut en 782. Le R. P. de Moreau a repris l'examen du problème ; il a soumis la *Vita Amandi* à une analyse rigoureuse, et à une comparaison approfondie avec d'autres textes (*Vita Audoini*, *Vita Eligii*, *Vita Bonifatii* etc.), dont M. Krusch prétendait relever l'utilisation par le biographe de Saint-Amand. Les recherches du R. P. de Moreau, à cet égard, ne laissent rien à désirer et méritent d'être citées comme un véritable modèle d'étude critique. Aussi les conclusions auxquelles il aboutit nous paraissent-elles devoir s'imposer : La *Vita Amandi* n'est pas l'œuvre de Baudemond,qui en 674-675 écrivit le testament de saint Amand ; elle n'est pas non plus l'œuvre de Gislebert,comme l'a cru M. Bruno Krusch ; elle a été composée par un clerc du diocèse de Noyon-Tournai, postérieurement à la *Vita Audoini* (début du VIIIe siècle), antérieurement à la *Vita Hugberti* (vers 750). Sans doute, elle n'est pas un source de tout premier ordre, mais son témoignage mérite d'être reçu et largmeent utilisé.

L'étude, dont nous rendons compte nous fait souhaiter voir paraître prochainement la biographie de Saint-Amand, que prépare le R. P. de Moreau.

Digitized by Google

III. Il n'est peut-être pas trop tard pour attirer l'attention sur un article de M. Léon Van der Essen sur *Hucbald de Saint-Amand* (ca. 840-930) *et sa place dans le mouvement hagiographique médiéval* (*Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. XIX, 1923). Parmis les aperçus intéressants et neufs que contient cette étude, signalons les observations très curieuses sur le sens critique dont Hucbald fait preuve dans l'utilisation des sources de sa *Vita Sancti Lebuini* et surtout de ses *Acta Sanctorum martyrum Quicii et Julittae*. On lira également avec intérêt les remarques de l'auteur sur la *Vita Sancti Jonathi* d'Hucbald et sur ses procédés d'investigation, de recherche et de composition dans sa *Vita Rictrudis abbatissae Marchianensis*. M. Van der Essen — comme M. Levison (MM. GG., SS. Rer. Mer., t. VI, in-4°) — refuse à Hucbald la paternité de la *Vita Aldegundis virginis*.

IV. Le R. P. Coens, S. J, Bollandiste, a repris il y a quelque temps l'étude d'une question traitée ici-même par notre savant collègue M. Léon Van der Essen (*Jean d' Ypres ou de Saint-Bertin* († 1383). *Contribution à l'histoire de l'hagiographie médiévale en Belgique* ; t. I, 1922, pp. 475 et suiv.) : qui est *L'auteur de la « Vita Erkembodonis »*? (*Analecta Bollandiana*, t. XLII, 1924). Le R. P. Coens nous semble avoir démontré que la *V. E.* (AA. SS., April. II) ne peut être l'œuvre ni de Jean I, abbé de Saint-Bertin à la fin du xie siècle, ni de Jean V, abbé de Saint-Bertin au xive — dit Jean d' Ypres. Il fait valoir de sérieuses raisons pour l'attribuer à Jeean III, qui fut abbé en 1187.

V. Dans le t. XLIV (1926) des *Analecta Bollandiana*, le R. P. Maurice Coens S. J. publie une étude sur *La vie ancienne de Sainte Godelive de Ghistelles par Drogon de Bergues*. Après un examen critique des divers témoignages relatifs à la vie et au martyre de la pieuse Godelive, il montre d'une manière qui nous semble décisive, que la *Vita* originale n'est autre que la *Vita Sanctae Godeliph*, renfermée dans le ms. 716 de Saint-Omer, t. IV fol. 120-123 (fin du xiie s.) ; le texte provient de l'abbaye de Clairmarais. Le R. P. Coens établit ensuite que l'auteur de la *Vita* est un moine de Bergues, nommé Drogon, à qui l'on doit une *Translatio* de Ste Lewinne, une biographie du roi St Oswald et un panégyrique de St Winnoc. L'œuvre a été composée peu avant 1084. Quant au martyre même de la Sainte, qui, née aux environs de Boulogne, fut assassinée sur l'ordre de son mari, Bertholf, noble flamand des environs de Ghistelles, il semble qu'il faille le placer conformément à la tradition, en 1070, l'année même du soulèvement de Robert le Frison. Avec raison, croyons-nous, l'auteur met l'événement en rapports avec les troubles

Digitized by Google

qui ensanglantèrent alors la Flandre Maritime ; l'une des causes, en effet, de l'hostilité de Bertholf pour sa femme était la différence de races (c. 3) et il n'est pas impossible que cet élément ethnique ait joué son rôle dans le conflit de 1070-1071.

A la suite de cette intéressante dissertation le R. P. Coens publie le texte de la *Vita*, d'après la copie qui en avait faite été par feu le R. P. Poncelet S. J.

VI. Le R. P. B. de Gaiffier d'Hestroy S. J. a présenté à l'École des Chartes, à Paris, une thèse sur *L'Hagiographie dans le marquisat de Flandre et le duché de Basse-Lotharingie au XIe siècle*. Classé premier de sa promotion — mais hors rang, comme étranger — notre compatriote a obtenu le « Prix de thèse », décerné au meilleur mémoire. La publication de cet important travail est attendue avec impatience.

Jusqu'ici seul un résumé a paru : *Ecole nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de* 1926. (Paris, Alph. Picard, 1926, in-8°, pp. 45-54). A en juger d'après ces « Positions », le travail du R. P. de Gaiffier comprend, après une introduction, une première partie où se trouvent localisés et analysés les différents textes, classés par diocèse, avec une étude sur chacun d'eux. Dans une seconde partie, sont présentés au lecteur en un tableau d'ensemble, les résultats de l'enquête. L'auteur étudie d'abord ce qui a trait aux auteurs, à leur formation, à leur activité et à leurs procédés littéraires ; puis il se préoccupe des « héros » de la littérature hagiographiques ; il analyse ensuite les destinations auxquelles répondaient ces œuvres dans le culte divin, dans l'enseignement, ou dans la vie monastique ; enfin dans un quatrième chapitre le R. P. de Gaiffier d'Hestroy examine en détail les intérêts que les textes hagiographiques étaient appelés à défendre.

Parmi les points de vue qui nous ont paru les plus intéressants, nous signalerons surtout les recherches et les observations de l'auteur sur le souci, fréqent chez les hagiographes, de rattacher leurs héros, soit à la dynastie carolingienne, soit aux autres saints de l'époque (surtout dans le groupe irlandais) ; ensuite le rapprochmement fait entre l'hagiographie et la littérature des jongleurs.

VII. M. W. W. Rockwell, professeur à l'Union Theological Seminary (New-York) vient de republier sous le titre *Liber Miraculorum Ninivensium Sancti Cornelii Papae. Ein Beitrag zur Flandrischen Kirchengeschichte* (Goettingen, Vandenhoeck u. Ruprecht ; New-York, Stechert &. C° ; 1925, in-8°, VIII-130 pp.) la thèse de doctorat qu'il avait présentée à Goettingen en 1914. Il s'agit du texte original de ces *Miracula*, dont

Digitized by Google

une partie seulement était connue, grâce aux extraits donnés notamment par Miraeus (*Donationes Belgicae*), les Bollandistes (AA. SS., Sept. II et *Analecta Bollandiana*, XX, 182 et suiv.) et Holder Egger (MM. GG., SS. XXV). Le manuscrit publié par M. Rockwell appartient à la Bibliothèque de son université, qui l'a acquis en 1838 de Leander von Esz. L'éditeur a pu établir qu'il a été écrit par l'un des chanoines réguliers de Ninove, Henri de Nederzwalm (*Henricus de Sualma*), qui en est sans doute aussi le rédacteur ; l'œuvre date de 1184-1199. Le texte intercalé du f° 16 au f° 21 (*De fundatione Ninivensis Abbatiae*) est, par contre postérieur, à 1199 et d'un autre auteur.

Dans son abondante introduction, M. Rockwell fournit des renseignements intéressants sur les débuts de l'abbaye de Ninove (Ordre de Prémontré), sur les sources de son histoire et montre jusqu'à quel point la Chronique de Baudouin de Ninove est dépendante du *Liber Miraculorum*. Pour la présente édition M. Rockwell a largement tenu compte des suggestions faites par le R. P. Lechat S. J. (Le *Liber miraculorum S.Cornelii Ninivensis*, Anal Boll. XXXIII, 429 et suiv.). Celui-ci vient de signaler (*Anal. Boll.*, XLIV, 194-195) que l'*Officium SS. Cornelii et Cypriani m.*, que M. Rockwell n'a pu retrouver, existe à la Bibliothèque des Bollandistes, (éd. de Bruxelles, 1692).

FRANÇOIS L. GANSHOF.

LES TRAVAUX DE M. H. SÉE SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE LA FRANCE.

M. Henri Sée s'est fait l'historien de la France économique et sociale du XVIIIe siècle. Coup sur coup il a publié quatre volumes qui synthétisent le mouvement des idées et des faits de cette période, et un cinquième qui retrace l'évolution générale du commerce et de l'industrie à travers les siècles. Différents articles, parus, la plupart, dans la *Revue de Synthèse historique*, complètent cette abondante littérature (1). Articles et

(1) Dans la *Revue de Synthèse historique* 1923 : *Remarques sur l'application de la Méthode comparative à l'histoire économique et sociale.* — 1924 : *Remarques sur l'évolution du Capitalisme et les Origines de la grande industrie.* — 1924 : *L'évolution du régime agraire en Angleterre depuis la fin du moyen age.* — 1925 : *Le grand commerce maritime et le système colonial dans leurs relations avec l'évolution du capitalisme, du XVIe au XIXe siècle.* — Dans les *Mémoires de la Société d'Histoire*

Digitized by Google

volumes forment un tout qu'il serait téméraire de vouloir diviser. S'en tenir à tel ouvrage plutôt qu'à tel autre, serait s'exposer à ne rencontrer qu'un aspect de la pensée multiple de l'éminent historien. Si la Bretagne a été pour lui, professeur à Rennes, le champ préféré de ses investigations, il n'a pas laissé de s'intéresser à la France toute entière. Par l'étude approfondie d'une région, il s'est élevé à la connaissance générale du pays, marquant les ressemblances et les dissemblances, traçant un tableau nuancé, dont le thème dominant s'inspire, non pas de motifs d'ordre juridique et politique, mais de motifs d'ordre économique et social. Des considérations sur l'agriculture, le commerce et l'industrie servent de trame de fond. Sur ce fond se dessinent, en un puissant relief, les différentes classes sociales, la noblesse, le clergé, le tiers état avec ses éléments complexes, bourgeois financiers, commerçants et industriels, hommes de loi, paysans, ouvriers. Tout ce monde nous est présenté avec ses passions, ses défauts et ses qualités, ses aspirations en bien ou en mal, ses tendances au progrès ou à la conservation du passé.

Historien, parti du Moyen Age pour aboutir aux Temps Modernes (1) — vraie route que tout historien devrait parcourir — armé de sens critique et de méthode, M. Sée a puisé directement aux sources ses connaissances sur la Bretagne, sur ses villes et sur sa population rurale. Il n'ignore rien de la littérature imprimée, lisant et méditant les écrits des économistes et des philosophes du XVIIIe siècle.

Son livre « *L'Evolution de la Pensée politique en France au* XVIIIe *siècle* (Paris, M. Giard. 1925. In-8° de 398 pages) est le résultat de ces méditations. Après avoir situé la doctrine absolutiste en cours au XVIIIe siècle, M. Sée la montre dans ses origines et dans la réaction qu'elle suscita, dès la fin du XVIIe siècle, notamment chez Jurieu, qui mit en avant le principe de la souveraineté populaire, chez Boulainvilliers, qui par la netteté de sa doctrine et la hardiesse de ses vues, annonce plus directement encore le grand mouvement philosophique du XVIIIe siècle. Il caractérise la doctrine libérale de Montesquieu, du

---

et d'Archéologie de Bretagne, 1923 : *La Population et la Vie économique de Rennes vers le milieu du XVIIIe siècle d'après les rôles de la Capitation.* — Dans la *Revue d'Economie politique*. 1924 : *Peut-on évaluer la population de l'ancienne France?* - Dans la *Revue d'Histoire économique* 1925, en collaboration avec M. Léon VIGNOLS, *La Fin du commerce interlope dans l'Amérique espagnole.*

(1) *Les Classes rurales et le Régime domanial en France au Moyen-Age.* Paris Giard et Brière. 1901. In-8°, de 638 pages. (Bibliothèque internationale d'Économie politique).

Digitized by Google

marquis d'Argenson, de Voltaire, la doctrine démocratique de J. J. Rousseau et de Diderot, les idées des physiocrates, la doctrine politique et sociale de Turgot pour en arriver, enfin, à la formation même de la doctrine révolutionnaire,issue du courant d'idées qui bouleversa les esprits au cours du XVIIIe siècle. Cet exposé synthétique, d'une étonnante clarté, a été précédé d'un volume, paru en 1920 intitulé *Les Idées politiques en France au* XVIIIe *siècle*, dans lequel l'auteur donne plus particulièrement des extraits et des analyses des principaux écrits politiques de cette époque ; il a été préparé aussi par un autre volume,datant de 1923, *Les idées politiques en France au* XVIIe *siècle* (1). Ces deux volumes, joints à l'aperçu synthétique que nous venons de signaler rapidement, constituent une encyclopédie de science politique, que les historiens tout autant que les juristes du droit naturel consulteront avec intérêt et profit.

Dans *La vie économique et les classes sociales en France au* XVIIIe *siècle* (Alcan. Paris. 1924. In-8°, de 232 pages. Bibliothèque générale des Sciences sociales), Henri Sée aborde l'étude du lien qui existe entre la vie économique et les classes sociales. En réalité, le livre se compose de deux parties, l'une se rapportant à l'état de l'agriculture en France, l'autre aux classes sociales, étudiées de préférence à la lumière de l'histoire de la Bretagne.

On s'efforce de remédier au malaise dans lequel se débat la classe paysanne par la création de toute une série de Sociétés d'agriculture, entreprises officielles qui ne répondirent que bien imparfaitement à leur mission. La vaine pature et le droit de parcours, jugés nuisibles, firent l'objet de décrets et de lois, destinés, à les abolir,ou en tout cas à les restreindre. On autorisa les clôtures, on favorisa la création de prairies artificielles, mais ces mesures, bonnes ici, mauvaises ailleurs, tantôt favorables aux grands propriétaires, tantôt nuisibles aux petits, n'atteignirent que fort mal leur but,et dans la plus grande partie de la France ce fut le *statu quo*. On crut par le partage des biens communaux avoir trouvé un autre moyen d'augmenter la productivité du sol et de pousser ainsi au développement de l'agriculture. Mais les théoriciens étaient divisés sur la destination à donner aux communaux : les uns préconisaient la concentration des terres, les autres, au contraire, le morcellemenent un grand nombre de petites cultures. Chose curieuse, d'une façon générale, on ne souhaitait pas la disparition de la propriété commune.

(1) Un compte rendu détaillé de cet ouvrage, dû à M. Van Houtte, paraîtra dans notre prochain numéro.

Digitized by Google

Dans la Flandre française, l'annonce de sa suppression suscita même une véritable hostilité. On voulait le maintien des marécages, nécessaires aux uns à cause de la tourbe qu'ils fournissaient, aux autres à cause des eaux indispensables à la préparation des lins et des chanvres. Dans les Alpes, où l'on vivait d'élevage, l'opposition n'était pas moins vive. Ce ne fut que dans la seconde moitié du XIXe siècle que les communaux disparurent, lorsque l'agriculture mit en applicaton des méthodes nouvelles et disposa de capitaux suffisants pour pratiquer la culture intensive. L'absence de capital, un attachement exagéré à des pratiques de routine, expliquent également pourquoi il fut impossible de procéder immédiatement, au XVIIIe siècle, à la mise en valeur des terres incultes.

La deuxième partie du livre est consacrée à l'étude des classes sociales, principalement en Bretagne, et dans une ville bretonne déterminée, Rennes. L'auteur s'y efforce de justifier une idée qui reviendra comme un *leitmotiv* dans tous ses travaux : le capitalisme commercial est le seul qui compte, le capitalisme industriel est très faible encore, les coalitions ouvrières sans portée durable, si bien qu'à la veille de la Révolution, la question ouvrière ne se posait pas. Il est vrai que l'élément ouvrier ne prit aucune part à la consultation nationale,mais cette inaction forcée du prolétariat n'exclut pas l'existence en France, comme dans les Pays-Bas, d'une industrie à base capitaliste, que nous croyons plus développée que ne le suppose l'auteur. Elle n'exclut pas non plus le fonctionnement d'organisations ouvrières, non pas accidentelles et éphémères, mais durables et permanentes, comme M. L. Dechesne l'a démontré pou l'industrie drapière de la région verviétoise (*L'avènement du régime syndical à Verviers*. Paris. Larose. 1908. Pet. in-8° de 552 pages), et nous-même pour l'industrie chapelière (*Pages d'histoire syndicale* 1909. Bruxelles. Lamertin. In-8° de 112 pages et ill.) En vérité, la révolution qui s'accomplit, fut celle du Tiers État c'est à dire de la bourgeoisie, non encore celle du prolétariat. On se préoccupait de la condition juridique des citoyens, de l'égalité politique et civile, non de leur condition économique. Peut-être M. Sée s'est-il laissé influencer par le dévelopement économique, de la Bretagne où l'industrie était effectivement peu importante, tandis que le commerce maritime y était assez considérable et les ports florissants.

On pourrait reprocher au volume que nous discutons,un manque d'unité dans le plan. Quelle relation nécessaire y a-t-il, en effet, enre la première partie qui s'occupe de certains aspects du problème agricole, et la deuxième partie qui traite des classes ouvrières à la veille de la Révolution, de la bourgeoisie bretonne,

Digitized by Google

du mécanisme social de la ville de Rennes? Il nous semble que ce sont là plutôt deux parties juxtaposées, un diptyque, dont les volets développent, non pas une histoire en deux épisodes inséparables, mais, deux histoires distinctes.

Cependant, comme nous le disions au début de cette notice, n'isolons pas cette étude de l'ensemble de l'œuvre. Si la *Vie économique et les Classes sociales en France au* XVIIIe *siècle* peut ne pas satisfaire entièrement le lecteur, trop impatient de tout connaître, un petit volume d'une unité de plan parfaite, lui apporte aussitôt le complément d'information désiré. Il a pour titre. *La France économique et sociale au* XVIIIe *siècle* (Collection Armand Colin. 1925. In-16 de 194 pages). C'est une synthèse, pleine de lumière, nourrie d'idées et de faits. Les réalités économiques, non les distinctions « juridiques », ont exclusivement préoccupé l'auteur. La classification qu'il esquisse ne repose pas sur la division tripartite traditionnelle de la société en clergé, noblesse et tiers état. Il distingue les classes sociales d'après les diverses formes de propriétés qu'elles détiennent, non d'après leur statut juridique et politique ; il les groupe d'après leurs moyens d'existence, séparant celles qui vivent de la propriété foncière, de l'économie rurale, de celles qui tirent leurs ressources de l'économie urbaine, de la propriété mobilière, de l'activité commerciale et industrielle. A ses yeux, les phénomènes économiques et les faits sociaux exercent les uns sur les autres une action réciproque ; aussi les étudie-t-il concurremment parce qu'ils considère, et avec raison, comme inséparables (page 7).

On lira avec intérêt les pages que M. Sée consacre à l'évolution de la propriété rurale. La densité de la population, loin d'amener une concentration de la propriété, amena au contraire un éparpillement extraordinaire de la propriété paysanne. Dans le seul Cambrésis 60 à 70 % des occupants possédaient moins d'un hectare, et un cinquième moins de 5 hectares. Il en était de même partout, principalement dans le Nord, où le morcellement était extrême, exactement comme dans nos provinces. M. Sée remarque avec justesse que la persistance du régime seigneurial jusqu'à la Révolution, loin de nuire à la constitution de la petite propriété, contribua au contraire à son maintien. Il oppose l'évolution agraire, telle qu'elle s'est faite en France, à celle qui s'est accomplie en Angleterre, où le régime seigneurial se révéla très affaibli à la fin du moyen âge et où la petite propriété paysanne finit par être presque entièrement éliminée au profit de l'aristocratie foncière.

Le capitalisme naissant a attiré particulièrement l'attention de l'auteur. C'est à ses yeux, nous l'avons dit déjà, un capitalisme essentiellement commercial et non encore industriel. Cependant,

Digitized by Google

il ne laisse pas d'insister sur l'opposition qui se manifeste déjà entre les intérêts du patron industriel et ceux de l'ouvrier. Il constate la création d'organismes de défense professionnelle, analogues à ceux que nous avons fait connaître pour les Pays-Bas (1). Il n'y attache, toutefois, qu'une importance secondaire et n'hésite pas à déclarer qu'au XVIIIe siècle, les compagnons n'ont pas une idée bien claire de leurs solidarité (Page 186 et *passim*). Nous ne pouvons souscrire sans réserve à cette proposition. Comme nous le faisions remarquer, il y a un instant, nous avons pu constater la présence dans les Pays-Bas d'organismes de défense professionnelle extrêmement vivants et tenaces, agissant non seulement dans les limites du pays, mais pratiquant déjà un mode de solidarité supérieur, la solidarité internationale. Des relations étroites et suivies existent entre les Boites ou sociétés de secours mutuel des garçons chapeliers de Belgique et les compagnons de France. Leur correspondance est là qui l'atteste à toute évidence. Leur programme est nettement défini : apprentissage exclusivement dirigé par les compagnons ; embauchage de l'ouvrier par les soins du syndicat ; revendication d'un minimum de salaire ; réglementation de tout ce qui touche au contrat de travail. Comme moyen d'action : l'interdiction de l'atelier, le sabotage et la grève. Ce programme resta invariable depuis la fin du XVIe siècle jusqu'au moment où s'organisèrent, en 1842, les syndicats modernes. Ni la loi Le Chapelié ni les lois subséquentes destructives de toute association, ni les dispositions draconiennes du Code pénal de 1810 (art. 415 et 416) ne parvinrent à détruire les Bourses existantes. Dans l'impuissance de les réduire, le maire de Bruxelles prit conseil du Commissaire général de la ville manufacturière de Lyon, avec laquelle les compagnons des Pays-Bas avaient eu de tout temps des relations suivies et où la situation devait être identique. Il lui demanda quelles dispositions il avait prises pour assurer l'exécution efficace de la loi du 22 germinal an XI (2).

Dans les ouvrages que nous venons de commenter, M. Sée a, certes, réservé une place importante au commerce et à l'industrie. Il en a voulu écrire, cependant, l'histoire méthodique

(1) *Pages d'histoire syndicale. Le Compagnonnage des Chapeliers bruxellois* (1576 à 1909). Bruxelles, Librairie Lamertin. 1909. In-8° de 112 pages avec illustrations. *Les Origines historiques du mouvement syndical en Belgique*. Bruxelles. 1925. 2e édition. Librairie l'Églantine. Nous y donnons le schéma d'un livre en préparation sur les origines et le développement des différentes associations professionnelles qui se sont formées en Belgique ; la corporation, le compagnonnage, la société de secours mutuel, la société philanthropique à caractère professionnel.

(2) *Pages d'histoire syndicale*, Page 82 et suiv.

Digitized by Google

et suivie dans un livre spécial intitulé *L'Evolution commerciale et industrielle de la France sous l'ancien Régime* (Paris Giard. 1925. In-8° de 396 pages. Biblioth. intern. d'économie politique sous la direction d'Alfred Bonnet). Cette fois, il ne s'agit plus du XVIIIe siècle seulement, mais d'une étude du régime économique tout entier depuis la formation des corporations au moyen âge jusqu'à la chute de l'ancien régime. L'auteur y décrit, siècle par siècle l'évolution de l'organisation du travail, il montre la marche déclinante de la corporation, qui ne fut plus, aux derniers stades de son développement, qu'une « caste » de maîtres, dont les intérêts s'étaient profondément différenciés de ceux des compagnons. Nous sommes heureux de nous rencontrer ici avec M. Sée, lorsqu'il écrit que la corporation fut loin de créer, comme on le dit trop souvent, l'harmonie entre les producteurs, qu'elle fut loin d'être une école de fraternité et d'entraide,comme on le suppose trop volontiers. Au sein de l'association régnait un état de compétition violente entre une majorité de maîtres représentant la médiocrité, et une minorité représentant l'élite. L'auteur ne nous signale malheureusement pas les mesures qui furent décrétées par la majorité pour maintenir ce qu'on appelait chez nous « l'égalité entre les suppôts ». Sans nul doute, s'il avait dirigé ses investigations plus avant dans cette voie, il aurait rencontré les mêmes dispositions que celles que nous avons fait connaître pour les Pays-Bas : limitation du nombre des compagnons et des apprentis ; limitation de l'outillage ; prêt de l'outillage aux maîtres pauvres par la collectivité ; achat commun des matières premières par la corporation et leur partage par tête ; réglementation de la journée de travail ; défense de faire de la réclame ; répartition des commandes entre tous les maîtres indistinctement, etc. Toutes ces mesures étaient édictées par une majorité de médiocres contre une minorité intelligente, zélée, économe, inventive, investie de la confiance du public.

Au XVIIIe siècle, la décadence corporative est complète, et cependant le nombre des jurandes se multiplie. Tous les inconvénients du monopole éclatent. On discute la question du maintien ou de la suppression de la corporation. Mais celle-ci a la vie dure, bien qu'elle ne semble pas avoir joué en France, comme en Belgique, un rôle constitutionnel dans la cité. Turgot par son édit de 1777, essaya de la détruire, mais il échoua. Il fallut le grand bouleversement de la Révolution de 1789 pour jeter bas une institution qui avait décidément cessé de cadrer avec les nécessités de la vie économique.

Revenant sur une idée qui lui est chère. M. Sée insiste sur le peu de développement de l'industrie, tandis qu'il fait ressortir

Digitized by Google

volontiers l'importance de l'expansion commerciale. Comme en Belgique, on crée des routes et des canaux si bien que la seconde moitié du XVIIIe siècle fut pour la France, comme pour nous une période de relèvement économique (1).

Enfin, dans un volume paru dans les *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France, publiés sous la direction de Julien Hayem* (9e série. Paris 1925. In-8° de 344 pages), M. Sée a exploré avec bonheur deux correspondances particulières, celle de la firme Magon de la Balue, établie à Saint-Malo, et celle de Guilloton de Keréver, fixée à Morlaix. L'étude de ces papiers privés lui a permis de suivre l'ascension et le déclin de deux grandes maisons de commerce en connexion acc l'importance économique des ports bretons.

Tels sont les derniers travaux de M. Sée. Nous aimons à les faire connaître, tant ils nous paru importants ont par les vues qu'ils développent sur l'état économique de la France et particulièrement au XVIIIe siècle. Nous tenions à rendre hommage aussi au labeur infatigable d'un historien consciencieux qui a doté l'histoire économique de son pays d'une littérature qu'on rencontrerait difficilement aussi abondante ailleurs.

G. DES MAREZ.

LE MOUVEMENT HISTORIQUE EN LANGUE NÉERLANDAISE A ANVERS.

Nous croyons utile de signaler à nos lecteurs l'importance du mouvement historique en langue néerlandaise qui se développe en ce moment en Belgique et dont le centre principal est à Anvers. L'animateur en est l'abbé Fl. Prims, archiviste communal, dont M. Des Marez a apprécié ici-même (t. IV, 1925, pp. 208-210) la *Geschiedenis van het Antwerpsch Turfdragersambacht.*

***

M. Prims dirige les *Bijdragen tot de Geschiedenis*, organe de la

(1) Pour le XVIIIe siècle belge nous avons l'excellent ouvrage de H. VAN HOUTTE, *Histoire économique de la Belgique à la fin de l'Ancien Régime*. Gand. 1920. In-8° de 588 pages. (Recueil des travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand. Fasc.48). L'auteur étudie les mêmes problèmes que ceux qui ont sollicité l'attention de M. Sée. Son livre, extrêmement documenté, examine successivement le commerce, l'industrie et l'agriculture en Belgique.

Digitized by Google

Zuid-Nederlandsche Maatschappij voor Taalkunde en Geschiedenis. Nous croyons utile de donner ici une note sur les deux articles les plus intéressants qui y ont été publiés récemement :

I. Les Archives communales d'Anvers. — Les historiens, belges et étrangers, ont assez peu utilisé jusqu'à ce jour les divers fonds conservés aux archives communales d'Anvers.

Il faut savoir gré à M. Fl. Prims, archiviste de la ville d'avoir attiré l'attention des érudits sur ce dépôt dans un article(*Het Antwerpsch Stadsarchief en zijne Inventorieering*) paru dans les *Bijdragen tot de Geschiedenis*, t. XVI (1925), n° 4-5, pp. 263-281.

Après avoir signalé brièvement les grands fonds qui constituent son dépôt, M. Prims fait l'historique du travail d'inventaire accompli. Il y distingue trois périodes : avant la révolution française, de 1794 à 1863, de 1863 à nos jours.

1) Avant la révolution française, on s'occupait surtout de dresser des inventaires des chartes et privilèges de la ville, ces pièces ayant alors un caractère administratif et pratique qu'elles ont perdu de nos jours. Il y eut des inventaires dès le début du 15e siècle ; le plus ancien que l'on possède aujourd'hui date de 1474.

L'incendie de l'hôtel de ville d'Anvers, durant la Furie Espagnole en 1576, anéantit une partie des archives et nécessita un nouvel inventaire. Ce fut l'œuvre de l'archiviste Henri de Moy dont l'« *Inventaris generael van de privilegiecamer* » achevé en 1606 représente un travail considérable et de tout premier ordre. Ses successeurs aux 17e et 18e siècles se contentèrent de compléter cet inventaire au fur et à mesure de l'acquisition de pièces nouvelles.

D'autres fonds furent inventoriés également durant cette période. En 1614 le notaire Fr. Ketgen, aîné, publia un inventaire des titres de propriété de toutes les maisons de la ville pour les années 1490-1614 ; l'administration communale continua ce travail de 1614 à 1797. Cette collection des « *wijkboeken* », comprenant 50 gros volumes in-folio, constitue une mine inestimable de documents pour servir à l'histoire de la propriété foncière à Anvers du XIVe au XVIIIe. siècle.

2) La période 1794-1863 fut pour les archives d'Anvers, comme pour beaucoup d'autres,une époque de crise et de ralentissement du travail d'inventaire. En 1860, à la suite de critiques parfois violentes, l'archiviste Fr. Verachter, se décida à publier son « *Inventaire des anciens chartes et privilèges et autres documents conservés aux archives de la ville d'Anvers* (1193-1856) » qui donne l'analyse de 955 pièces.

3) En 1863, la conservation des archives fut confiée à l'historien P. Génard. Celui-ci commença immédiatement l'édition

Digitized by Google

d'un « *Archiven-Blad* » afin de promouvoir la publication d'inventaires et de documents inédits. Il classa les archives suivant un nouveau principe, en cinq sections, qui subsistent encore aujourd'hui.

a) Chambre des privilèges (Privilegiekamer).
b) Juridiction (Juridictiekamer ou Vierschaar).
c) Chambre des Comptes (Rekenkamer)
d) Trésorerie Tresorij).
e) Chambre pupillaire (Weesmeesterskamer).

Chacune de ces sections — subdivisée à son tour — possède un inventaire ; ensemble ces cinq inventaires forment un inventaire général sommaire, dont la dernière révision date de 1911.

Enfin, plusieurs inventaires et index spéciaux, publiés depuis 1863, facilitent grandement la tâche des historiens qui seront reconnaissants à M. Prims de leur avoir fait connaître ces précieux instruments de travail.

II. Une nouvelle source pour l'histoire des Pays-Bas au XVIe siècle. — On ne sait peut-être pas assez en Belgique combien de documents inédits ou inutilisés dorment encore dans la poussière aux archives communales d'Anvers. M. F. Prims, archiviste de cette ville, vient derechef attirer l'attention des historiens sur son dépôt en publiant dans les *Bijdragen tot de Geschiedenis* (t. XVI, 6e fasc. août 1925), un important article intitulé : *De briefwisseling tusschen Antwerpsch Magistraat en Gedeputeerden uit den tijd van Margarita van Parma en voornamelijk uit de jaren* 1565-66 (pp. 403-575).

Il s'agit en l'espèce des correspondances échangées entre le magistrat de la ville et ses délégués aux États de Brabant, entre les bourgmestres et les délégués, entre les bourgmestres et le pensionnaire de la ville, en mission à Bruxelles.

Une très minime partie de cette correspondance (89 lettres) avait déjà été publiée en 1890 par l'archiviste P. Génard dans le t. VIII de l'*Archievenblad*. En 1895-1896 un élève de Paul Fredericq, J. J. Mulder, préparant une thèse sur l'exécution des placards en matière de foi et la lutte contre l'Inquisition à Anvers en 1550-1566, eut connaissance d'une partie de ces documents, qu'il utilisa seulement pour l'époque 1565-1566, mais d'une manière très souvent érronée. Depuis lors plus personne ne s'était intéressé à ces pièces.

Ce n'est point sans raison que M. Prims souligne l'intérêt considérable de cette source, qui constitue une relation écrite au jour le jour de tous les événements qui ont été traités ou dont l'écho est parvenu au Conseil de Brabant, et qui met en pleine lumière le rôle — très important et trop négligé — joué à cette

Digitized by Google

époque troublée par les chefs-villes du duché et en particulier par Anvers.

Outre son importance pour l'histoire politique, cette source en présente une, considérable pour l'histoire économique : les renseignements sur l'organisation financière, l'activité de certains grands capitalistes, la hausse et la baisse des prix, la législation annonaire etc. y abondent.

Ne pouvant publier in extenso cette volumineuse correspondance, M. Prims s'est borné à en donner un précis, pour la période juillet 1565 - Pâques 1566 (10 avril .

Telle quelle, cette publication permet déjà de se rendre compte de la richesse et de l'excellence des documents découverts : il ne nous paraît pas exagéré de dire qu'en bien des points ils viennent compléter et éclaircir nos sources les plus importantes du XVIe siècle : les correspondances de Marguerite de Parme, de Philippe II, de Granvelle, de Guillaume d'Orange ; les mémoires de Viglius, Hopperus, van Wesembeke, et les histoires de Bor, Van Meteren et Strada.

FERN. VERCAUTEREN.

***

M. Prims s'est mis avec beaucoup d'activité, àà l'œuvre pour doter le dépôt qu'il dirige de toue une série d'inventaires. Il en est un qui présente un intérêt particulier :

LA COMPAGNIE D'OSTENDE. — M. Floris Prims vient d'éditer un *Inventaris op het Archief der Generale Indische Compagnie* (Compagnie d'Ostende) 1723-1777. (Antwerpen. 1925. Boekhandel Veritas. 48 bl.) qui mérite d'être signalé. -On sait que la plus grande partie des archives de la Compagnie impériale et royale établie dans les Pays-Bas autrichiens (tel était son titre officiel), compagnie qui avait son comptoir général à Anvers, sont conservées aux archives communales de cette ville. Le petit nombre d'érudits, qui les ont consultées, recontrèrent les plus grandes difficultés par suite de l'absence de classement.

M. Prims a fait œuvre utile en inventoriant méthodiquement les 419 volumes, fardes, portefeuilles, journaux de bord, recueils de correspondances, etc. qui concernent la compagnie des Indes ; il y a là en effet une documentation qui serait avantageusement exploitée au point de vue de l'histoire des opérations commerciales, financières et spéculatives au XVIIIe siècle Une courte, mais substantielle préface sur l'historiographie de la Compagnie d'Ostende (dont le bicentenaire a passé trop inaperçu), quelques jolies illustrations ajoutent à l'intérêt de ce travail de l'archiviste de la ville d'Anvers.

MICHEL HUISMAN.

Digitized by Google

***

Pour assurer aux archives communales d'Anvers leur plein rendement, M. Prims a fait revivre l'*Antwerpsch Archievenblad*, paraissant en 4 fascicules trimestriels chaque année, de manière à former un volume de 320 pages. Il comprendra des inventaires sommaires, des inventairse analytiques de petits fonds, des études sur l'origine et le classement des fonds, des éditions de documents inédits et des chroniques périodiques relatives à l'histoire d'Anvers et à la vie des archives communales de cette ville.

***

Enfin l'on annonce la publication prochaine d'une bibliographie détaillée de l'histoire d'Anvers, due à M. Albert Van Laar (*Bibliographie van de Geschiedenis van de Stad Antwerpen*). Ce recueil s'étendra à tout ce qui concerne la vie politique, économique, sociale, religieuse ou artistique de la ville dans le passé. Il comprendra 1500 titres, dont la plupart seront suivis d'une courte analyse et d'une appréciation critique. L'ouvrage comptera 400 pp. in-8°. Il nous paraît appelé — s'il est bien fait — à rendre de grands services. M. l'abbé Prims en a composé l'introduction.

***

Signalons pour terminer cette revue que M. l'abbé Prims a également créé un *Vlaamsch Historisch Boekenfonds*. Deux volumes ont paru dans cette série en 1925 : Erens, *Tongerloo en 's Hertogenbosch* et Van Wassenhoven : *Octavio Mirto Frangipani*. Il en sera rendu compte ici-même ultérieurement.

Tous les travaux indiqués dans la présente note sont publiés par : Boekhandel Veritas, Huidevetterstraat 21, Antwerpen.

François L. Ganshof.

OUVRAGES BELGES

Acta sanctorum Novembris collecta digesta illustrata ab **Hippolyto Delehaye** et **Paulo Peeters** SS. JJ. Tomus IV. Quo dies nonus et decimus continentur. Bruxellis, apud Socios Bollandianos, 1925, f°, XII-766 p.

Anspach (Jules) : *Un citoyen de Genève : I. S. Anspach* **(1746-1825). Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1925, in-16, 252 pp.**

Digitized by Google

Archiduchesse (L')-infante Isabelle-Claire-Eugénie au Musée du Prado. L'Espagne et la Belgique dans l'histoire. Allocutions et conférences prononcées à l'occasion des Journées hispano-belges (16 et 17 mars 1924) par S. Exc. le **Marquis de Villalobar, M. Félix de Llanos y Torriglia, M Henri Pirenne, M. Fierens Gevaert, M. Charles Terlinden, M. Joseph Cuvelier,** Brux., Lesigne, 1925, 8° ; 93 p., ill. portr.

Beyens (Baron) : *Le second empire vu par un diplomate belge* ; Lille et Bruges, Desclée-de Brouwer ; Paris, Plon-Nourrit, t. II, s. d. [1926], in-8°, 493 pp.

Callewaert (C.). *Chartes anciennes de l'abbaye de Zonnebeke.* Bruges, Société d'Émulation. 1925, gr.-4°, XI-180 p., 1 pl. (Monasticon Flandriae).

de Flou (Karel). *Woordenboek der toponymie van Westelijk Vlaanderen...* Vijfde deel. Brugge, Van Poelvoorde, 1925, 1068 col. (K. Vl. Acad.)

Delbouille (M.) *Les origines de la pastourelle* ; Bruxelles, Lamertin, 1926, in-8°, 44 pp. (Académie Royale de Belgique ; Classe des Lettres, Mémoires).

Delcourt (M.) : *Etude sur les traductions des tragiques grecs et latins en France depuis la Renaissance.* Bruxelles, Lamertin, 1925, in-8°, 282 p. (Acad. R. de Belg. Cl. des Lettres. Mém.)

De Seyn (Eug.) : Dictionnaire historique et géographique des communes belges ; Bruxelles, Bieleveld, fasc. 17-24.

Des Marez (G.) ; *Le problème de la colonisation franque et du régime agraire dans la Basse-Belgique* ; Bruxelles, M. Hayez, 1926, in-4°, 193 pp., cartes, plans, figures (Mémoires publiés par la Classe des Lettres de l'Académie Royale de Belgique).

Dony (Emile) : *Histoire du Hainaut de* 1433 *à nos jours* : Préface d'H. Pirenne ; Charleroi, Imprimerie Provinciale, 1925, in-8°, 458 pp., cartes et planches.

Erens (Ambr.) : *Tongerloo en 's Hertogenbosch. De Dotatie der nieuwe bisdommen in Brabant* 1559-1596. Tongerloo, Drukk. der Abdij, 1925, 8°, 382 pp. (Vlaamsch historisch Boekenfonds, nr 2.)

Ernalsteen (Jos. A. U.) : *De humanist Joannes Brechtanus* (c. 1475-1525). Brecht, Braeckmans, 1925, gr-8°, LIV-138 p., pl.

Ganshof (François-L.) : *Etude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie* ; Bruxelles, Lamertin, 1926, in-8°, 456 pp. (Académie Royale de Belgique ; Classe des Lettres, Mémoires)

Gessler (J.) : *Appel ou recharge dans la charte de Colmont.* Tongres, Michiels-Broeders, 1926, 8°, 8 p. (Contributions à l'étude du très ancien droit liégeois. II).

Haust (Jean) : *La houillerie liégeoise* avec la collaboration de G. Massart et J. Sacré, Liége ; Vaillant-Carmanne, 1r fascicule, 1925, in-8°.

Digitized by Google

Hélin (Maurice) : *La clef des Songes.* Facsimilés, notes et liste des éditions incunables, Paris, E. Droz, 1925, 90 pp. de texte in-8°, planches (Documents scientifiques du XVe siècle, tome II).

Hemricourt (Jacques de) : *Œuvres*, publiées par le **baron C. de Borman** et **Edouard Poncelet.** Tome II, Codex diplomaticus. Tablaux généalogiques. Brux., Imbrechts, 1925, 8°, 496 pp. (Acad. r. de Belg. (omm. roy. d'Hist.).

Henricus a S. Familia. *Geschiedenis van het Klooster der Karmelieten-Diskalsen te Gent*, Het Volk, 1925, 8°, mop., pl. portr.

Inventaris of het archief van gilden en ambachten... Antwerpen, Veritas, 1925, 8°, 172 pp., pl. (*Stadsarchief Antwerpen*).

Jansen (J. E.). *Bio-bibliographisch naamboek der voornamen, en voorname familien der Kempen.* Brecht, Braeckmans, 1925 8°, 108 pp.

Lefèvre (M. A.). *L'habitat rural en Belgique.* Étude de Géographie humaine. Liége, Vaillant-Carmanne, 1925, 8°, 306 pp., cartes, planches, fig.

Lefévre (G.). *De Indische Compagnie van Oostende.* Antwerpen Kath. Vl. Hoogeschooluitbreiding, 1925, 8°, 50 p., pl., fig. (Verhandeling 230 — XXII, 1925, n. 23).

Lefévre, O. P. (Chanoine Pl. Fern.) : *L'abbaye Norbertine d'Averbode pendant l'époque moderne* (1591-1797) ; tome I : L'organisation constitutionnelle et la vie religieuse ; Louvain, Uystpruyst, 1924, in-8°, XXIII-240 pp. (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie, 2e série, 4e fascicule).

Lejeune (Leo). *Chronologie de l'histoire du Conge belge.* Anvers, Slebyg, 1925, 8°, 16 pp.

Leuridant (Félicien). *Petite histoire du parc de Belœil.* Bruxelles, Editions des « Annales Prince de Ligne », 1925, 8°, 14 pp., portr. fig.

Liekens (Lod.). *Geschiedenis van het oude graafschap, van de stad en de parochie, den lande en hertogdomme van Aarschot* ; Heist op den Berg, 1925, in-8°.

Linnig (Ben). *Oud Antwerpen. Kerken en Kloosters.* Eerste reeks. Met een voorwoord van Maurits Sabbe. Antwerpen, Opdebeek, 1925, 8°, 128 pp., pl. fig.

Lyna (F.) *Door Noord-Europa in het begin der XVIIIe eeuw* (uit het dagboek van een Hollandsch avonturier). Ontleding van het onuitgegeven hs. nr 17978 uit de Koniklijke Bibliotheek te Brussel.

Moortgat (E.). *Germanismen in het nederlandsch* .Gent, Vanderpoorten, 1925, 8°, XXXV-254 pp. (K. Vl. Acad.).

Digitized by Google

Muller (Albert). *L'Angleterre et l'enpire des mers* (1558-1815). Anvers [1926], 8°, 115 p. (Extrait du Bul. d'Ét. et d'Informat. de l'Ec. sup. de Commerce St. Ignace, mai 1924).

Plaute : *Les Captifs* ; traduction littérale par J. P. Waltzing ; Wetteren, J. De Meester et Fils, Paris, Ed. Champion ; 1926 in-8° (Nouvelle édition)

Plautus (T. Maccus) : *Captivi*, éd. J. P. Waltzing ; Wetteren, J. De Meester et Fils, Paris, Ed. Champion, 1926, in-8° 64 pp. (Nouvelle édition, revue et augmentée).

Ploegaerts (Th.) :*Les moniales cisterciennes dans l'ancien Roman Pays de Brabant.*Fasc. 2 : L'abbaye deLa Ramée, 1925 ; Fasc. 3 : L'abbaye de Florival, 1925 ; Fasc. 4 : L'abbaye de Wauthier -Braine,1926. Bruxelles, Action Catholique, in-8°.

Pontifical (Le) de l'Eglise de Sens. Reproduction intégrale en couleur et or des 21 pages enluminées du ms. 9215 de la Bibliothèque royale deBelgique. Avec un étude de M.**Camille Gaspar**. Bruxelles, Œuvre nat. pour la reprod. des mss. à miniat. de Belg. ,1925, in-8°, 48 pp.

Prims (Fl.). *De Sociaal-economische geschiedenis van Belgie* Brugge-Antwerpen-Den Haag, Excelsior,1925, 8°, 182 pp., front. fac.sim.

Recueil d'épitaphes de Henri van den Berch, héraut d'armes, Liége-Looz : 1610-1666 ; édité et annoté par feu Mr **Leon Naveau de Marteau** et le chevalier **Arnold Poullet** : tome I ; Liége, 1925, in-4°, XIII-421 pp. (Société des Bibliophiles Liégeois).

Renesse (Comte Théodore de) : *Silhouettes d'ancêtres* ; Bruxelles, Dewit, 1924, in-8°, 275 pp., planches.

Reypens (L).. *Ruusbroec.* Brussel, Standaard-Boekhandel, (1926), f°, 137 p. portr. en coul., 12 pl. (*Eigen Schoon*, 4),

Sevens (Th.). *Handvesten rakende de wederdoopers en de calvinisten der XVIe eeuw in de voormalige Kastelnij van Kortrijk*, verzameld en toegelicht. Kortrijk: « Vooruitgang », [1925], 8°, 88 p.

Van Aerde (Raymond). *Musicalia.* Documents pour servir à l'histoire de la musique, du théâtre et de la danse à Malines XIVe et XVe siècles. Malines, Dierickx-Beke, 1925, 8° 72 p. (Extraits de « Mechlinia »).

Van der Essen (L).. *Les Italiens en Flandre au XVIe siècle.* Bruxelles, Dewit, 1925, 8°, 32 p. (La Lecture au Foyer).

Van Mierlo (J.). *Hadewijch.* Brussel, Standaard-Boekhandel ; Amsterdam, Van Kampen 1926, f° (*Eigen Schoon*, [n° 5]),

Van Nuffel (Petrus). *Aalst in* 1805. Aalst, Van den Broeck, 1925, 8° 15 p.

Digitized by Google

Van Puyvelde (L.). *Un hôpital du Moyen-Age et une abbaye y annexée. La Biloke de Gand* ; Gand, Van Rijsselberghe et Rombout, Paris, Ed. Champion, 1925, in-8°, 124 pp. pl. (57e fasciciule. du Recueil de Travaux publiés par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand).

Van Wassenhoven (Louis). *Ottavio Mirto Frangipani nuntius van Vlaanderen en de Engelsche Katholieken* (1596-1606). Baasrode, Bracke, 1925, 8°, 160 p. (Vlaamsch historisch Boekenfonds, nr 1).

Villermont (Charles de). *La cour de Vienne et Bruxelles au XVIIIe siècle. Le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas*, Lille-Paris, Bruges, Desclée, 1925, 8°, avec portr.

Van den Borren (Charles) : *Guillaume Dufay.* Son importance dans l'évolution de la musique au XVe siècle ; Bruxelles, Lamertin, 1926, in-8°, 371 pp. (Académie Royale de Belgique ; Classe des Beaux-Arts, Mémoires).

Willem (A.) : *Principes de rhétorique*, 3e édition, Bruxelles, de Boeck, 1925, in-8°.

Digitized by Google

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

INDEX SOMMAIRE.

Linguistique. — 11, 21, 32*bis*, 38.
Philologie. Généralités. — 21.
— indo-européenne. — 11, 40.
— celte. — 11, 25, 40.
— classique. Généralités. — 15, 17.
— grecque. — 11, 20, 27, 28, 29, 32, 32*bis*, 39, 40.
— latine. — 3, 11, 20, 25, 27, 28, 29, 32, 33, 36, 39, 40.
— romane. Généralités. — 30.
— espagnole. — 30, 36.
— française. — 3, 10, 11, 12, 21, 32, 34, 36.
— italienne. — 3, 40.
— roumaine. — 5.
— germanique. Généralités. 40.
— allemande. — 21.
— anglaise. — 3, 21.
— néerlandaise. — 8, 21, 26, 37, 38.
— scandinave. — 3, 40.
— slave. — 5, 11, 40.
— Autres langues. — 11, 23, 39, 40.
Littérature. Généralités. — 21.
— grecque. — 14, 15, 20, 23, 27, 28, 29, 30, 32, 32*bis*, 39.
— latine. — 1, 3, 14, 20, 21, 27, 28, 29, 32, 33, 39.
— — du Moyen age et des temps modernes. — 1, 3, 7, 14, 17, 20, 21, 25, 27, 31, 33.
— espagnole. — 21, 30, 36.
— française. — 3, 7, 10, 15, 17, 19, 20, 21, 25, 30, 33, 34, 36.
— italienne. — 7, 21, 30.
— portugaise. — 21.
— roumaine. — 5.
— germaniques. Généralités. — 37.
— allemande. — 3, 14, 21, 25.
— anglaise. — 3, 13, 21, 25.
— néerlandaise. — 8, 25, 26, 37, 38.
— scandinave. — 25, 40.
— slave. — 5.
— Autres langues. — 23, 40.
Histoire. Généralités. — 5, 13, 32, 35.
— de l'antiquité. — 1, 13, 15, 16, 28, 29, 32, 32*bis*, 37.
— de l'orient. — 1, 15, 16, 35.
— byzantine. — 1, 13, 15, 32*bis*.
— du moyen âge. — 1, 2, 3, 8, 13, 14, 15, 21, 22, 25, 36, 38.
— moderne. — 2, 5, 8, 9, 13, 14, 15, 19, 22, 26, 33, 34, 35, 38.

Digitized by Google

— contemporaine. — 3, 4, 6, 8, 9, 13, 26, 31, 33, 35.
— de l'art. — 5, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 21, 22, 24, 25, 27, 32*bis*, 36, , 38.
— de la civilisation. — 13, 40.
— du droit. — 6, 8, 13, 14, 15, 20, 23, 26, 28, 29, 31, 32*bis*, 33, 34, 38.
— économique et sociale. — 2. 3, 6, 7, 8, 10, 16, 19, 32*bis*, 35.
— des institutions. — 2, 9, 16, 26, 32*bis*.
— militaire. — 2, 4, 6, 8, 9, 15, 31.
— des mœurs. — 2, 3, 6, 8, 9, 10, 13, 18, 19, 21, 25, 26, 30, 32.
— de la philosophie. — 11, 16, 17, 19, 21, 27, 28, 32*bis*, 33, 34.
— des religions. — 1, 2, 8, 9, 14, 18, 20, 21, 23, 25, 26, 29, 32, 32*bis*, 33
— des sciences. — 9, 13, 14, 15, 17, 21, 27, 32, 32*bis*, 35, 38.
Archéologie. — 15, 17, 19, 20, 22, 23, 24, 32, 32*bis*, 38, 39.
Bibliographie et histoire du livre. — 1, 2, 7, 18, 24, 28, 33, 34, 38.
Géographie et histoire de la géographie. — 2, 6, 7, 16, 27, 38.
Autres sciences auxiliaires de l'histoire. — 15, 16, 18, 19, 20, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 32*bis*, 34, 35, 38.

Analecta Bollandiana, XLIII, 1926.

H. Delehaye. Catalogus codicum hagiographicorum graecorum bibliothecae scholae theologicae in Chalce insula. 5.
H. Delehaye. La personnalité historique de S. Paul de Thèbes. 64.
R. P. Blake et P. Peeters. La Passion géorgienne des SS. Théodore, Julien, Eubulus, Malcamon, Mocimus et Salamanes. 70.
M. Coens. La vie anciene de Ste-Godelieve de Ghistelles par Dregon de Bergues 102.

2. — Annales de la Soc. d'Emulat. de Bruges, XLVIII 1925.

A. Duclos. Is St Gillis, te Brugge, uit O. L. V. ter Reie genomen ? 5.
M. Hoc. Hubert Goltzius, éditeur et imprimeur. 21.
A. G. De Schrevel. Quand et comment les restes mortels de Charles le Téméraire ont-ils été transférés à Bruges et déposés à l'église de Notre-Dame ? 35.
E. Hosten. Un différend entre archers au xve siècle. 77.
H. Elias. Het oordeel van een tijdgenoot over de hernieuwing van het twaalfjarig bestaand (1621), 84.
B^on^ De Maere d'Aertrycke. La Flandre maritime belge depuis les premières émersions jusqu'à la fin de la tourbe. 137.
H. N. Chartes inconnues de Philippe d'Alsace. 143.
G. Borthals-Altes. De eerste bedijking der Groote en Kleine Moeren in West-Vlaanderen. 155.
R. Dewitte. Het Feest van St Elooy in den Zomer tijdens de Fransche Overheerschling. 199..
E. I. Strubbe. Ypersche schuldbrieven uit het begin der 15e eeuw. 208.

3. — Archiv f. d. Stud. der neueren Sprach. u. Lit. CXLVIII 1925.

E. Castle. Trilogie der Leidenschaft. 1.
H. Will. Zesen-Scudéry. Eine Parallel. 12.
C. Cosz. Iacob Böhmes Aufnahme in England. 18.
K. Bruno. Byron und die österreichische Polizei. 28.
B. Fehr. Vom Englischen Roman der Gegenwart. 42.
H. Gelzer. Die Novellen von Guy de Maupassant. 50.

Digitized by Google

W. Schlunke. A. de Vigny's religiöse und ethische Anschauungen. 70.
F. Liebermann. Der Name *Scaldi* für Dänen. 94.
» » Das Gedicht von König Eadmund. 96.
A. Brandl. Zur Quelle von Disraeli's « Alroy ». 97.
R. Zaunick. Der Fischname *trucantus* bei Athimus und seine provenzalische Fortsetzung. 100.
O. Grünenthal. Prov. *nei*, 101.
R. Gragger. Deutsche Puppenspiele aus Ungarn. 161.
K. Beug. Die Sage von König Athelstane. 181.
Fr. Sommerkamp. Walter Scotts Kenntnis von deutscher Literatur. 196.
K. Pieper. Werther und Jacopo Ortis. 207.
K. Lewent, Eein Kapitel aus der Geschichte der Französosche Literatur. 221.
F. Brie. Ein verschollenes Gedicht vom Joshua Sylvester. 247.
A. Brandl. S. F. Coolidge ubd J. Wedgwoods Pension. 256.
A. Oyytt. Altfranz. *bane*, s. f. « Fahne ». 253.
A. Schultz-Gora. Eine Stelle in den letzten Ausgaben von Dantes Briefen. 254.

CIXL. 1925. H. Marcus. Goldsmith über Deutschland. 1.
H. Brunshilde. Cicero im englischen Geistesleben des 16. Jahrhunderts. 33.
H. Gelzer. Die Novellen von Guy de Maupassant. 52.
L. Jordan. Beiträge zur Wirtschafts- und Handelssprachgeschichte zur Zeit der Merovinger. 65.
R. Riegler. Zu den Thiernamen von Typus *mariposa* (Schmetterling). 77.
G. Kahlfs. Sexuelle Tiermetaphern. 78.
O. Schultz-Gora. Serpe-Dieu. 82.

4. — Archives de la Grande Guerre, V.

Italicus. En réponse à une version autrichienne de la bataille de Vittorio Veneto 1.
Cap. Kuntz. La décision de la guerre mondiale aurait-elle pu aboutir plus tôt ? 52, 226.
J. Rouquerol. La première crise de la bataille de Verdun. La perte du fort de Douaumont. 80.
P. Roussel. Salonique. 106.
La Campagne des Dardanelles. Historique officiel de l'état major général turc. 129.
P. Pilant. Août 1925. L'armée française et l'armée allemande. 178.

5. — Archiva, XXXII, 1925.

I. Barbulescu. O metoda de cercetare filologica si pretinsele « Sasisme » in vechile texte rominesti. 1.
I. Negrescu. Influentele sclave asupra fabulei rominesti in literatura populara scrisa. 26.
P. Constantinescu-Iasi. Un colaborator francez la Istoria Nominilor 45.
I. Barbulescu. fazer si iezer. 60.
V. Vericeanu. Intemeietorul filologiei slave. 63.
I. Iordan. Chivuta. 66.
» Coltea. 68.
I. Gherghel. Valaska. 68.
I. Jordan. Corhana. 73.
» Dedita. 73.
I. Barbulescu. Masterea individualitatu limbii romine si elemental slav. 81.
O. Nichita. Contributii asupra parcalabiei in Moldava pâna la sfârsitul secolului al xvi- lea. 90.
M. G. Bejenaru. Rascoala Seimenilor (1655) si stabilirea suprematiei politice a lui kakoczy asupra Tarii Romanesti. 99.
P. Constantinescu. Iasi. Asupra decoratiei exterioare la bisericele rominesti. 116.
I. Barbulescu. Cu privire la etimologia cuvantului « Ardeal ». 120.

Digitized by Google

» Cuvintele romane de origine maghiara cu fenomenul li >i. 124.
I. Jordan. Ture(t)ci. 134.
T. Simenschy. Poetul grec. G. Drosinis si M. Enimescu. 138.
I. Barbulescu. Academie de muzica bisericeasca in Moldava in secolul xvi. 142.
» Decadenta civilizatiei principatelor ramâne in sec. xviii? 144.

6. — La Belgique maritime, coloniale et econom. XXX, 1926.

P. Crokaert,. Brialmont et l'expansion coloniale. 1.
» Le Duc de Brabant et Brialmont. 13.
A. de Burbure. Le faux corsaire. 37.
G. Mineur. Le passé de la marine militaire belge. 85.
A. de Burbure. Inondations et tempêtes de jadis. 108.
» Nos banques de jadis. 156.
X. Le passé de la marine de guerre belge. 205.
A. de Burbure. Une exposition flottante belge en 1841. 228.
» L'Angleterre a Bruges das le passé. 277.
» Nos assurances maritimes dans le passé. 324.

7. — La Bibliofilia, XXVII, 1925.

A. Foresti. Sul codice 14871 della Biblioteca Reale di Bruxelles contenente « Bucolicum ». del Petrarca. 1.
A. Boselli. La rara edizione del « Novellino » del 1571. 10.
L. Negri. Per la iconografia della novella di Griselda del Rinascimento. 13.
G. Beltrami. Di alcune publicazioni rgiaurdanti la Basilica Vaticana. 18.
G. Hoogewerff. Un passionale olandese con miniature del Quattrocento. 33.
G. Monti. Bibliografia della Laude. 38.
G. Caraci. Cimeli cartografici sconosciuti esistenti a Firenze. 46.
G. Boffito. Un edizione illustrata del *Breviario* « ad usum cleri Basilicae Vaticanae» uxita a Parigi nel 1673-74. 85.
G. Vitaletti. La « Poetica Tempe » di Zenobio Arcadamia. 91, 146.
G. Semprini. La Biblioteca municipale di Reggio Emilia. 121.
T. Valenti. Un documento decisivo per il « Dante » di Folignó (1472). 131.
M. Simhart. Una leggenda in versi su Santa Barbara del 1494 composta da Giuliana Dati. 142
L. Frati. Catalogo dei manoscritti di Luigi Ferdinando Marsili conservati nella Biblioteca Universitaria di Bologna, 185. 263
A. Boselli. Una letterina inedita di N. Machiavelli. 215.
G. Orci. I Viotti stampatori e librai Parnugiani nei secoli xvi-xvii. 218.
A. Tirabassi. La parabole des Vierges sages et des vierges folles d'après un office noté du xie siècle. 257.
I. Collyn. La prima impressione di Cor. Guldenmund à Napoli. 351.
R. Almagia. Notizia di quattro carte nautiche della R. Biblioteca Estense. 337.
T. Valenti. Gl' inizi della tipografia degli Orfini à Foligno (1470). 338.

8. — De Brabander, IV, 1924-1925.

M. Sacré. Bijdragen tot een folkloristischen Kalender voor Brabant. 2, 25, 125, 171, 173.
Brabantia en Sator. Historische mengelingen, 17.
P. M. Het weghalen van het zilverwerk uit de St Lenaertskerk te Zoutleeuw ten jare 1799. 22.
R. Foncke. Een wilsbeschikking van den Mechelschen geneesheer Jan de Poirtere (1493). 31.
M. Sacre. De volkstaal van het land van Zoetendael (Merchtem). 34.
Dr Lindemans. De tweede oorlog van Lodewijk XIV in de Neederlanden. Wat er in West-Brabant voorviel. 41.

Digitized by Google

PEETERS. Het haarkappen te Schafier. 51.
J. MUYLDERMANS. De maand Meert 1793 te Brussel. 61.
R. FONCKE. Lodewijk XIV en het Fransche leger in Brabant (1673). 69.
F. M. OLBRECHTS. Folklore. 71.
F. JRERE. Een raadsel uit de XVIIe eeuw. 76.
J. LINDEMANS. De derde oorlog van Lodewijk XIV in de Nederlanden. 77
M. SACRÉ. Onze Brabantsche windmolens. 90, 124.
» Reglement van het gasthuis te Merchtem (XVIe eeuw). 93.
J. MUYLDERMANS. Uit de oude doos. 109.
G. CELIS. Nopens de volksspelen. 138, 164.
J. MUYLDERMANS. Eenige nota's nopens Capellen op-den-Bosch. 141.
J. WOUTERS. Oude grensnamen in Klein Brabant. 146.
R. FONCKE. Brabant. 16.
J. LINDMENANS Oude grensnamen. 157.
J. FRERE. H. Caecilia, maghet ende Martelaresse, Patrones der muzikanten. 168.
P. J. GOYENS. Beknopte geschiedenis van het voormalig minderbroederskloster te Brussel. 81.
M. SACRÉ. De schilderijen van De Craeyer in de O. L. V. kerk te Merchtem. 187
P. VAN DER BROECK. Onze lichaamsdeelen in de Folklore. 190.
M. SACRÉ. Uit de Kroniek van Baesrode, 1780-1833. 192.

9. — Bullet. de la Commis. r. d'hist. LXXXIX, 1925.

CH. TERLINDEN. Souvenirs d'un officier autrichien sur les campagnes de la Révolution brabançonne et de la Révolution française en Belgique (1793-1794). 1.
G. DES MAREZ. Documents relatifs aux excès commis à Ypres par les iconoclastes les 15 et 16 août 1566. 95.
A. DE RIDDER. Un diplomate autrichien à Bruxelles en 1848. Lettres du comte de Woyna. 128.
L. VAN DER ESSEN. Les « nations » estudiantes à l'anciennes Université de Louvain. Documents inédits. 237.
P. BONENFANT. Un aspect du régime calviniste à Bruxelles au XVIe siècle : la question de la bienfaisance. 265.

10. — Bulletin du dictionnaire wallon XIV, 1925.

Notre orthographe 3.
A. G. Archives dialectales. Le pain. (dial. de Liège). 6.
C. LECLERC. Archives dialectales. Le pain (dial. de Villers-Ste Gertrude). 11.
J. HAUST. Archives dialectales. Le pain. Notes. 16.
G. FRAICHEFAUD et J. FELLER. Le nom de Pecq. 24.
A. BAYOT. A propos d'un menu liégeois du 16e siècle. 31.
A. MARÉCHAL. Notes d'étymologie et de sémantique. 35.
J. FELLER. Les préfixes *in* et *ex* en wallon 41.
J. HAUST. Pasquille liégeoise inédite, ± 1625. 65.
» Pasquille liégeoise de 1676 sur J. G. Depreit. 77.
J. FELLER. Le fr. guède et le w. waize. 97.
M. DELBOUILLE. La Tour d'Adère. 108.
E. ULRIX. W. Boye, fr. bourreau. 112.
J. GESSLER. Le nom des Hédrois. 116.
» Anc. w. Stuer et burine. 120.
J. HAUST. Anc. fr. pasturel. 125.
w. liégeois massi (sale). 126.

11. — Bullet. de la Soc. linguist. de Paris XXV, 1925.

J. BLOCH. Sanskrit et dravidien. 1.
A. SOMMERFELT. La philosophie linguistique française. 22.
J. VENDRYES. Remarques sur les graffites de la Graufesenque. 34.

Digitized by Google

» Osque *eituns* et latin *iter*. 44.
» L'accentuation de « *Ἴων Ἴωνες* ». 49.
E. Bourguet. Messenien *κιφος*. 50.
P. Tedesco. Les rapports sogdo-saces. 52.
G. Morgenstierne. Aghan *rund* « aveugle » 64.
» Afghan *kor* « maison ». 65.
J. Przyluski. Emprunts anaryens en indo-aryens. 66.
A. Ernout. Ferae pecudes. 72.
J. Marouzeau. Accent infinitif et accent intellectuel. 80.
» Un nouveau type d'infinitif français. 87.
» Le parler « paysan » : détour et formule. 90.
A. Meillet. Ls désinences du parfait indo-européen. 95.
» Remarques sur le futur grec. 98.
» Sur un aoriste altéré chez Homère. 101.
» A propos de *βατίανειρα* et de *βοτόν*. 104.
» Latin *interdico*. 104.
J. Kozwadowski. La tâche de la linguistique 105.
A. Meillet. Rôle et origne des oms d'action indo-européens en **ti*. 123.
J. Hmosh. B-, Sb- en celtique insulaire ; irlandais : beach, sbeach, speach ; gallois cornique : ber, fer ; irl. seir ; breton *spluzen*, splus, spus ; corn. : sprusan, sprus, spus ; bret : sper. 146.
P. Tedesco. Du traitement *hy* > *y'* en sogdien 151.
M. Sjoestedt. Les itératifs latins en *-tare* (*-sare*). 157.
A. Meillet. Le traitement de *-*eu* en letto-lituanien. 174.

12. — Bulletin de la Soc. de littér. wallonne. LIX, 1952.

E. Dony. Vocabulaire du fraudeur du pays de Chimay. 5.
» et A. Bayot. Toponymie de la ville de Chimay. 25.
J. Renard. Toponymie de la commune de Wiers. 107.
L. Foulon et A. Noel. Toponymie de la commune de Landelies. 189.

13. — History N. S. X, 1925-1926.

Bishop of Durham. The gift of historical thinking. 1.
G. Parker. The allegory of Robinson Crusoe. 11.
W. A. Gauld. The making of Bulgary. 26.
C. Cruttwell. A conference of historical scholasrship. 36.
P. Geyl. Holland and England during the war of the austrian succession. 47.
E. T. Leeds. The West saxon invasion and the Iekniield Way. 96.
W. Miller. Modern greek historian of modern Greece. 110.
C. S. Higham. Punch. 124.
H. Thompson. Cathedral builders of the Middle Ages. 139.
R. Collingwood. Hadrians' Wall. 193.
H. F. Pollard. History and the law. 203.
J. E. Neale. The sayings of Queen Elizabeth. 213.
J. A. Higgs-Walker. The teaching of history in schools. 234.
Ch. Singer. The school of Salerno. 242.
N. H. Baynes. Byzantine civilisation. 289.
C. Skeem. Mediaeval wills. 300.
C. G. Parsloe. Roman Britain. 321.

14. — Historisches Jahrbuch, XXXXV, 1925.

A. Allgeier. Das gräco-ägyptische Mysterium im Lukasevangelium.
E. Eichmann. Studien zur Geschichte der abendländischen Kaiserkrönung. 21.
E. Kluge. Kritische Anmerkungen zu den Gedichten des Publilius Optatianus Porfyrius. 57.
C. Weyman. Analecta. 73.

Digitized by Google

J. Zellinger. Der geköderte Leirathan im Hortus deliciarum der Herrad von Landsperg. 161.
C. Willemsen. Kardinal Napoleon Orsini. 178.
H. Otto. Marsilius von Padua und der Defensor pacis. 189.
E. Siaslowski. Die römische Jubeljahre in ihren Beziehungen zu Schlesien. 219.
L. Pfadnl. Balthasar Gracian (1601-1658). 241.
F. Flaskamp. Die Religions- und Kirchenpolitik. des groszen Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg. 253.
M. Kaulbach. Das Ende der kurkölnischen Universität Bonn. 271.
J. Dorneich. Die politische Entwicklung des jungen Busz. 293.
N. Paulus. Zur Geschichte des Worts Beruf. 308.
O. Hartig. Zur Biographie des Malers Hans Müelich von München (1516-1573). 317.
H. Finke. Die Anfänge des Historischen Jahrbuches. 477.
F. Kampen. Rex et sacerdos. 495.
E. Eichmann. Die sog. Römische Köningskronungsformel. 516.
P. Lehmann. Philippe d'Hàrvengt. 556.

15. — Journal des Savants, XXIII, 1925.

P. Jouguet, Une lettre de l'Epmereur Claude aux Alexandrins. 5.
H. Cordier. Le vieux Paris. La chapelle St Denis. 19.
R. Fenie. Un inventaire des Antiques de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 23.
F. Cuq. L'exploitation du domaine royal au temps de Hammurapi. 49.
R. Cagnat. Deux diplômes militaires du musée de Sofia. 62.
E. Sellière. Delphine Gay de Girardin. 67, 257.
O. Navarre. Le théâtre grec de Syracyse. 97.
Ch. Pfister. Les rois thaumaturges. 109.
B. Haussoullier. Études sur l'Asie Mineure. 119.
H. Lemonnier. L'art français en Pologne et en Russie. 145.
A. Blanchet. Les mosaïques chrétiennes de l'Italie. 154.
R. Lautier. Les civilisations néolithiques et énéolithiques dans la péninsule ibérique. 164.
H. F. Delaborde. La première croisade. 193.
H. Ernout. La grammaire comparée des langues classiques. 128.
P. Hazard. Les enseignements d'un manuscrit inédit de Chateaubriand. 203.
P. Moncraux. La vie et l'œuvre d'Origène. 24.

16. — Klio, XX, 1925.

M. Hirsch. Die athenischen Tyrannenmörder in Geschichtsschreibung und Volkslegende. 129.
M. Engers. Der Brief des Kaisers Claudius an die Alexandriner. 168.
H. Berve. Die angebliche Begründung des Hellenistischen Königskultes durch Alexander. 179.
E. Nischer. Die Schlacht bei Cremone. 187.
E. Honigmann. Zur Geographie des Ptolemaios. 202.
W. Schur. Zur heronischen Orient-politik. 215.
H. Dessau. Epigraphische Miscellen. 223.
G. H. Lehmann-Haupt. Zum älteren attischen Münzwesen. 241.
F. Altheim. Staat und Individuum bei Antiphon dem Sophisten 257.
W. Schur. Zur Vorgeschichte des Ptolemäerreiches. 270.
E. Pridik. Zu den rhodischen Amphorenstempeln. 303.
F. Guse. Die Feldzüge des dritten Mithradatischen Krieges in Pontos und Armenien. 332.
E. Hesselmeyer. Decumates agri und agri decumani. 344.
R. Eisler. Eine semitische Inschrift auf einer «protokorinthischen» Vase von Megara Hyblaea. b354.

Digitized by Google

P. SCHNABEL. Die Gronologie Aurelians. 363.

17. — Levana, IV, 1925.

A. GUZZO. Plotino maestro. 50.
M. CASOTTI. Il « moralismo » di Rousseau. 68, 171, 253.
G. SAITTA. L'educazion del remanesimo. 160.
N. CORTESE. Lo stuio e le scule di Firenze dopo la suppressione dell' ordine dei Gesuiti. 186.
M. FUOCHI. L'analisi logica e la teoria dei casa nelle lingue classiche. 224.
A. GUZZO. Il « magistro » d'Agostino. 388.
A. CODIGNOLA. L'Unversità di Genova dopo la restaurazione. 394.

18. — Mechlinia, IV, 1925.

G. VAN DOORSLAER. Quelques œuvres d'artistes malinois fournies à Liège. 129.
F. FONCKE. Mechelsche folklore. Een heksenproces ten jare 1601. 130.
L. LE CLERCQ. Documents inédits sur l'histoire de l'imrimerie à Malines. André Jaye (1691-1715). 133, 166.
J. A. GORIS. De mechelsche kunstschilders Van Valkenburg. 134.
R. VAB AERDE. Musicalia. 137, 152, 183.
I. A. GEVELEERS. Losse aanteekeningen nopens Mechelsche kunstenaars. 139.
G. VAN DOORSLAER. Plaque en cuivre pour la tombe du prélat Martinus Cuperus par Jean van Eeghem. 145.
E. DOM. Tter aanvulling van de « Table généalogique de la famille van Kiel per J. F. A. F. de Azevedo Continho y Bernal » 155, 178.
P. VERHEYDEN. Het oordeel van J. J. Colfs,stadbelaardier van Mechelen, over den Brugschen beiaard in 1748. 161.
H. DIERICKX. Het archief van Mechelen. Legaat Guillaume-Ryoer. 169.
J. WITTMANN. La pseudo-châsse de Saint-Rombaut. 177.

19. — Mededeelingen v. h. Nederl. Histor. Instit. te Rome. V, 1925.

G. A. S. SNYDER. Fragment van een archaïsche vaas met reliefs uit Mycene. 1.
H. R. LEOPOLD. Absolute chronologie van Oud-Italie. 8.
G. VAN HOORN. Anticke dwergen. 25.
A. W. BYVANCK. De geillustreerde handschriften van Oppianus' Cynetecica. 34
F. SASSEN. De ontwikkelingsgeschiedenis der vroegmiddeleeuwsche wijsbegeerte. 65
D. J. STRUIK. Paulus van Middelburg (1445-1533). 79.
H. EGGER. Zur Dauer von Martens von Heemskerck Aufenthalt im Rom (1532-1535) 119.
J. M. BLOK. Romeinsche teekeningen door G. Terborgh Sr. en W. van Nieulandt II in 's Rijks Prentenkabinet te Amsterdam. 128.
G. J. HOOGEWERFF. Prelaten en Brusselsche tapijtwevers. 137.
J. CORNELISSEN. De belangstelling te Rome voor de pest in Amsterdam van 1663-1664. 161.
F. H. FOKKER. Noord-en Zuid-Nederlandsche kunstwerken in de kerken te Rome en in den voormaligen kerkelijken Staat. Proeve van inventaris. 173.

20. — Mnemosyne. LIII, 1925.

J. C. NABER. Observatiunculae de iure romano. 10, 225.
J. VAN HAERINGEN. Qui fuerit « Basilii Magni de Mundi praereactione orationum ordo. 53.
P. J. ENK. De Mercatore Plautina. 57.
P. H. D. Statius arti photographicae praenuntius. 74.
D. COHEN. Ad Herodoti lib. II annotationes aliquot. 75.
P. H. D. Propertii et Fr. Villoni concentus. 84.

Digitized by Google

H. Wagenwoort. Ad Taciti dial. VC. 85.
C. Brakman. Pliniana. 88.
B. A. Van Groningen. De Cleomene Naucratita. 101.
H. Wagenoort. Ad Verg. Aen. V. 52. 131.
L. Rank. Donatea. 133.
D. H. Damsté. Propertiana. (ad. Lib. IV). 149.
» Aescyl. Pers. 483. 168.
J. L. Agar. Emendationes Catulli. 171, 273.
G. V. Ad epigramma milesium. 176.
C. Brakman. Tacitea. I. De clausula. 177.
I. S. Phillimore. Ad Phormionem Terenti. 201.
G. V. Ad inscriptionem Teglaeam. 208.
I. P. Borleffs. Ad Minucii Felicis Oct. 22, 9. 29.
B. van Groningen. De rebus Byzantiorum. [Arist.] Oec. II, p. 134 (b 13-26) 211
G. V. Ad Apulei Metam I. V. C. I. 222.
J. Van Binsbergen. Ad legem XII tabularum. 223.
C. V. Ad Aeschyli Choephor. os. 783 sqq. 267
F. Muller. De epistula Alexandri ad Aristotelem observatiunculae. 268.
I Berlage. Iocus Puerilis in Cyri Institutione Ignoratus. 296.
» De vocibus τυκτός, τετυγμένος, ποιητός, οἰκουμένη, aliis. 289.
P. H. Damsté. Ad Grattium notulae. 299.
» Ad Nemesiani Cynegetica. 307.
J. Bierma. De Plauti Cistellaria. 309.
C. Brahman. Ausoniana. 320.
J. D. Meerwaldt. Ἄσκος-πέλεκυς. 340, 350.
W. Kuiper. De Bacchylidis carmine XV. 342.
I. Van IJzeren. ΑΜΦΙΒΟΛΙΑ ΧΡΗΣΜΩΔΗΣ. 351.
C. Brakman. Liviana. 361.
A.-J. Kronenberg. Ad Epichetum. 392.
P. Postgate. Ad Pindari Nemea. 382.
J. Meerwaldt. Adnotationes criticae et exegeticae. 393.
H. I. Rose. De religionibus antiquis quaestiunculae tres. 406.
E. Haagen. Titulus Atticus in pristinam formam restitutus. 415.
I. C. Naber. Observatiunculae ad papyros iuridicae. 407.
F. Muller. Quid fuerit gr. θησαυρός.. 441.
F. M. Ad inscrptionem pompeianum. 148.

LIV, 1926. B. Van Groningen. De Octaviani Caesaris ante principatum conditum imperio. 1.
F. M. Inscriptio pompeiana restituitur. 9.
C. Brakman. Ad Vergilii eglogam quartam. 10.
I. H. Thiel. De synoecismo Boeotiae post annum 379 peracto. 19.
C. Brakman. Liviana 29.
I. C. Naber. Observatiunculae ad papyros iudiridicae. 48.
C. Brrakman. Propertiana. 77.
D. Cohen. Annotationes ad auctores et papyros nonnullas. 81.
» De Demetrio Phalereo. 88.
F. Muller. De vocibus latinis *ertis* et *patruelis*. 99.

21. — German. - roman. Monatschrift. XIII, 1925.

S. Cohen. Wert und Richtung des Dramas. 1.
H. Schneder. Das Epos von Walter und Hildegunde. 14, 119.
A. Schroer. Aus der Frühzeit der englischen Philologie. 32.
Klemperer. Die Behandlung des deutschen Elementes in de modernen französischen Literatur. 52.
E. Arens. Literarische und volkstümliche Anklänge im «Geistlichen Jahre» der Annette von Drosse. 69, 145, 229.

Digitized by Google

K. Haag. Begriffslehre. 73.
W. Stretberg. Eine Redensart. 75.
M. T. Seleskovic. Natur- und Literaturwissenschaft. 81, 161.
R. Hittmair. Die Arbeit bei Langland, Locke, Carlyle. 93.
H. Brinkmann. Die Dichterpersönlichkeit des Archipoeta. 102.
E. Tappolet. Neurer Aufgabe der Wortforschung. 130.
E. Stauber. Die Essais de Psychologie contemporaine von Bourget und Spenglers Untergang des Abendlandes. 129.
S. Kadner. Eine literarische Anleihe d'Annunzios bei Guy de Maupassant 151.
F. Seiler. Sonst nicht belegte Sprichwörter 152, 307.
E. Richter. Wortkunst und Sprachwissenschaft. 169.
G. Singer. Karolingische Renaissance, 187, 242.
E. Schäfer. Shakespeare und das domestic Drama. 204.
H. Hatzfeld. Mittel der Anschaulichkeit im « Don Quijote ». 209, 403.
O. Biehler. Bürgers Lyrik im Lichte der Schillerschen Kritik. 259.
H. Grimme. Neuhochdeutsche Sprachmelodik as Grundlage der Syntax. 274, 338
E. Richter. Luis de Camoĉs. 295.
F. Holthauser. D. G. Rosetti und die Bibel. 310.
L. Jordan. Vaganten und Goliarden. 312.
E. Stauber. Prosper Merimée und Deutschland. 314.
H. Hellmann. H. von Kleist un « Der Kettenträger ». 350.
Dr Brocks. Das Fortleben der alcäischen Strophe im lateinischen Kirchenliede des Mittelalters und inder neueren deutschern Dichtung. 363.
M. Wolff. Shakespeares Form.
E. von Jan. Der französische Freimaurerroman im 18. Jahrhundert. 391.
W. Stammler. Die Bedeutung der mittelnierdeutschen Literatur in der deutschen Geistesgeschichte. 422.
H. Conrad. Byrons « Müszige Stunden » 450.
A. Franz. Der Werdegang eines Gedichtes von V. Hugo (Les Contemplations, I. XIII), 471.
F. Holthausen. Zur altfriesischen Wortkunde 486.
C. Erdmann. Portugal und Frankreich im Mittelalter. 487.
XIV, 1926. — J. Jaberg. Idealistische Neuphilologie. 1.
V. Moser. Grundfragen der frühshochdeutschen Forschung. 25.
H. Hindermann. Die literarische Entfaltung des 19. Jahrhundert. 35.
L. Hibler. Lord Byron in seinen Parlamentsreden. 52.
E. Zittelmann. Zwei Goethe-Miszellen. 65.
F. Dreifusz. Eine vergessene « Parodie » unter Benützung von Goethe « Jahrmarkfest zu Plundersweilern ». 66.
E. Zittelmann. Zu Faust. 69.
F. Holthausen. D. Rosetti und die Bibel. 73.
E. Beutler. Die Comodia Bile, eine antiker Mimus bei den Glaukern des 15. Jahrhunderts. 81.
A. Walter. Sprache, Sprachen und Völker, 96.
B. Hermann. Die Erdgeistzene im Urfaust als lyrisches Monodrama. 110.
W. Fischer. Der demokratische Gedanke in der neueren Amerikanischen Literatur 126.

22. — Le Moyen Age, XXVI, 1924-1925.

C. Stephenson. La taille dans les villes allemandes. 1.
A. Blanchet. L'hommage du Béarn à l'Angeterre, XIIIe-XIVe siècles. 44.
A. de Bouard. Diplôme de Philippe-Auguste, instituant deux chapellenies pou r l'âme de Geoffroy, comte de Bretagne (1186). 63.
A. Fliche. L'élection de Grégoire VII. 71.
F. Lot. Note sur la date du polyptique de Montierender. 107.

Digitized by Google

E. Blum. Le fonctionnement du bref de fief lai et d'aumône en tant qu'appel comme d'abus du droit normand. 118.
G. Recoura. Les assises de Jérusalem. 158.

23. — Le Muséon. XXXVIII, 1925.

W. Bang. Manichaeische Hymnen. 1.
S. Dörfler. Ahron ben Elia über de Manichaer. 657.
E. W. Brooks. Acts of S. George. 67.
Hr. Goussen. Ueber eine « sugitha » auf die Kathedrale von Edessa. 147.
E. de Zacharko. Contes sartes. 137.
Cruveilhier. Recueil des lois assyriennes. Traduction annotée. Étude. Comparaison. 189.
J. Lebon. Le *Sermo maior de fide* pseudo-athanasien. 243.
L. Villecourt. Les observances liturgiques et la discipline du jeûne dans l'Église copte. 261.

24. — Namurcum, II, 1925.

F. Courtoy. A propos de pierres tombales. 17.
A. Huart. Le devant d'autel de Mgr de Berlo, à la cahédrale de Namur. 20.
F. Courtoy. Inventaire du musée de Namur. II. Le buste du sculpteur Bargier par F. J. Leclercq, 1802r. 22.
J. Breuer. Le peintre Jacques Baudin. 26.
D. Brouwers. Installation de seigeurs au comté de Namur au xviiie siècle. 28
» Le cahier de doléances de la commune de Frasnes en 1789. 33.
A. Poulin. L'enlèvement des cloches deDinant par les Français, en 1554. 38.
F. Courtoy. Le Trésor de la Collégiale de Walcourt en 1656. 41.
» Inventaire du musée de Namur. IV. Bronze romain du Bois de Rémont. 49.
L. Le Fèbve de Vivy. Les origines namuroises de Christophe Butkens. 53.
A. Huart. L'armorial du Trésor de la Croix-Monet. 56.
F. Courtoy. Atelieirs de sculpture wallonne. 59.

25. — Neophilologus, X, 1925.

K. J. Riemens. Madame Lourdouc, Femme lourde. 248.
C. M. Van der Zanden. Autour d'un manuscrit latin du *Purgatoire de saint Patrice* de la Bibliothèqe de l'Université d'Utrecht. 243.
H. Hasper. Das Gründungsjahr der deutschgesinnten Genossenschaft. 249.
J. H. Scholte. Datierungsprobleme der Zesenforschung. 260.
A. Leiztmann. Kleinigkeiten zu Goethe. 265.
W. van Doorn. An inquiry into the causes of Swinburne's failure as a narrative poet. With special reference to the « Tale of Balent ». V. VI. 273.
» Appendix . An illustration of the Swinburnian treatment. 284.
E. Herkenrath. Zu den Gedichten des Archipoetas. 286.

XI. 1925-1926. — S. Eringa. La versification de la *Sainte Eulalie*. 1.
G. v. Roosbroeck. Poems erroneously attributed to Chapelain, Corneille, J.B Rousseau, La Fontaine, etc. 8.
E. Alker. Komposition und Still von Gullparzers Novelle. *Der arme Spielmann*. 15
L. Brandl. Krinke Kesmes und Defoes *Robinson*. 28.
A. Perdeck. Protestantisme en literatuur. 41.
S. Krijn. Een IJslandsch oud liedje van de vos. 43.
J. Van Wageningen. De zoogenaamde armode der latijnsche taal. 48.
A. Borgelo. Verbreiding en verbetering van eenige anecdoten en vertellingen. 81.
O. Buytendorp. Quelques mises au point sur Philippe Quinault. 161.
J. H. Scholte. Humanismus und Reformation. 108.
M. Speter. Grimmelshausens Einfluss auf Christian Weises Schriften. 116.

Digitized by Google

H. A. W. Speckman. The cipher inscription on the monument of William Shakespeare at Stratford-on-Avon. 117.
A. G. van Hamel. De klanken van het Iersch-Gaelisch. 125.
Herkenrath. Carmina burana n° 36 und n° 174. 135.

26. — Oudheid en Kunst. XVI, 1925.

J. A. U. Ernalsteen. Loenhout. Inhuldiging van Robrecht, grave van der Marcke en van Arenbergh, als Heer van Loenhout, in 1541. 1.
» Baerle en Ryckevorsel. Wonderbare verschijningen op de heide, ten jare 1612. 3.
E. Adriaensen. Hoogstraten. Pest en lazarij. 13.
J. F. Verouderde woorden. Gom. 20.
J. A. U. Ernalsten. Brecht. De keuren van 1601. 26.
J. W. A. Gommers. Bij het eeuwfeest van Aug. Snieders. 33.
J. F. Wat is een vroente of vrunte? 38.
» J. F. de Gansacker de Dorenhoven. 42.
E. Ernalsteen. Het museumwaantje van Brecht. 44.
J. W. A. Gommers. Iets over de bevolking der Kempen in vroegere eeuwen. 48.
J. Floren. Jan-Jaak Van Puyfelick. 1802-1809. 65.
E. Adriaensen. Doodvrede. 77.
P. J. Verhoeven. Oude kerkgeschiedenis van Halsteren. 81.

27. — Philologus, LXXXI, 1925.

F. Heinemann. Die Spiegeltheorie der Materie als Korrelat der Logos-Licht-Theorie bei Plotin. 1.
C. Wendel. Kustos-Wiederholungen in den Apollonios-scholien. 18.
P. Corssen. Die vierte Egloge Virgils. 26.
T. Schwierczina. Fronto und die Briefe Ciceros. 72.
J. Schnetz. Jordanis beim Geographen von Ravenna. 86.
K. Rupprecht. Zwei Probleme der Griechischen Syntax. 101.
O. Stein. Zur Datierung von Ptolemaios' Geographie. 117.
W. Bannier. Ein Papyrusfragment aus der Chronik von Hippolytos. 123.
B. Warnecke. *'ΑΤΙΣΚΗΝΟΣ* des Ephesischen Theaters. 127.
W. Nestle. *ΑΠΡΑΓΜΟΣΥΝΗ* (Zu Thukydides II. 63). 129.
W. Judeich. Die Zeit der Friedensrede des Andokides. 141.
F. Wilhelm. Zu Ovid. Ex Ponto. I. 3. 155.
W. Gundel. Textkritische und exegetische Bemerkungen zu Manilius. 168. 390.
C. Hosius. Die literarische Stellung von Ausons Mosellied. 192.
R. Lehmann. Aus ethnologischen Sternbilderstudien. 402.
O. Viedebant. Forschungen zur altpeloponesischen Geschiche. I. Der Tyran Pheidon von Argos. 208.
T. Sterne. Cassiodors Name. 233.
R. Foerster. Zu den griechischen Physiognomikern. 236.
NB. Warnecke. Ad histironum vitas. 238.
A. Knox. Herodes und Callimachus. 241.
J. Morr. Die Landeskunde von Palästina bei Strabon und Josephos. 256.
W. Port. Die Anordnung in Gedichtsbüchern augusteischer Zeit. 280.
J. Trotzki. Zum Pervigilium veneris. 339.
W. Baehrens. Zum Prooemium des Culex. 364.

28. — The Classical Quaterly, XIX, 1925.

G. C. Field. Socrates and Plato, in postaristotelian tradition. 1.
T. L Agar. On Euripides, Medea, 114-48, 14.
G. Pocock. *Lex de Actis Cn. Pompeii confirmandis* : *Lex Iulia* or *Lex Vatinia*? 16.
P. Ling. A quotation from Euripides. 22.
W. Lindsay. Notes on a text of Terence. 28.
D. Drew : The *Copa*. 37.

Digitized by Google

E. HANCOCK. The use of the singular *nos* by Horace. 43.
O. TODD. The character of Zeus in Aeschylus' *Prometheus Unbound*. 61.
J. WHATMONGH. The alphabet of Vaste. 68.
M. GILLIES. Purification in Homer. 71.
C. GILLESPIE. The Aristotelian categories. 75.
C. SAUNDERS. The relation of Aeneid III. to the rest of the poem. 84.
H. J. ROSE. « Evil communications ». 92.
R. AUSTIN. Ovid, Metamorphose. VII, 268. 93.
H. LAWLOFR. The chronology of Eusebius. 94.
W. LINDSAY. Two lost manuscriptsof Terence. 101.
» Ciris. 103.
R. AUSTIN. Terence, *Adelphi*, 350, 104.
H. C. NUTTING. Cicero, *Cato maior* II, 4. 106.
R. MCKENZIE. Etymologies. 108, 208.
J. A. SPRANGER. The political element in the *Heracleidae of* of Euripides. 117.
J. M. EDMONDS. Some notes on the Herodas papyrus. 129.
H. J. ROSE. Antigone and the bride of Corinth. 147.
J. L. AGAR. The (homeric) hyms of Hermes. 151.
D'ARCY, W. THOMPSON. « Ciris ». 155
D. DREW. Horace, Odes I, XII and the *Forum Augustum*, 159.
A. D. KNOX. « Evil communications » 164.
M. CARY. The alleged achaean arbitration after Leuctra. 165.
J. JACKSON. The text of the epistles of Themistocles. 167.
R. RATTENBURY. The manuscripts and editions of Heliodorus.177.
L. G. POCOCK. A note on the policy of Clodius. 182.
E. HARDY. Te *Lex manilia roscia peducaea aliena fabia*. 185.
M. LAISTNER. Flosculi Philoxenei. 192.
J. PIRIE. *Antiae*.
E. LOWE. Some facts about our oldest latin manuscripts. 197.

29. — Classical Review, XXXIX, 1925.

A. C. PEARSON. Notes on the « Trachiniae » 2.
C. CASSON. *Ὑπεράκριοι* and *Διάκριοι*. 5, 155.
W. CALDER. The royal road in Herodotus. 7.
K. HACKFORTH. *Ἀνταπόδοσις* and *Ἀνάμνησις* in the « Phaedo » 12.
A. KNOX. The dream of Herodas. 13.
H. ORMEROD. The so-called Lex Gabinia. 15
H. ROSE. Quintilian, the Gospels and comedy. 17, 166.
A. KNOCK. Theocritus. II. 38. 18.
J. PHILLIMORE. Terence, *Hecyra*, Prol. 2. 18.
L. PODOCK. *Supplicatio quindecim dierum*. 18.
D. TARRANT. Catullus LXXII. 3, 4. 19.
G. SARGEAUNT. A note on Propertius IV, 2, 90, 19.
A. KNOX. The Kerkidas papyrus. 50.
E. HARRISON. Plutarch, *Crassus* XXXII, 4, 5, 455.
W. SEDGWICK. The *Cantica* of Plautus. 55.
» The composition of the *Stichus*. 59.
A. NOCK. The Augustan restaration. 60.
F. GRANGER. Vitrivius' Definition of architecture. 67.
E. ROBSON. *Vervactum, veteretum*, 69.
A. SLATER. *Flexipes* and *flexibilis*. 70.
J. TATE. Virgil, Aeneid V. 830-1. 71.
F. A. SINCLAIR. On certain words in Hesiod. 98.
A. GAUME. Theognis 959-962. 101.
E. DODDS.Th *ΑΙΔΩΣ* of Phaedra and the meanings of the *Hippolytus*. 102.
W. TARN. The Arcadian League and Aristodemos. 104.

Digitized by Google

J. Edmonds. The epigrams of Balbilla. 107.
R. Tunbabin. Notes on latin authors. 111.
M. Charleston. « Deus noster Caesar ». 103.
M. Gillies. Apollonius Rhodius III, 616-832. 115.
H. Milne. The Dido Rhesis. 117.
D. Broadhead. Cicero, *De oratore*, I, 225, 117.
Sedgwick. Notes on Petronius. 117.
A. Shewan. The genalogy of Arete and Alkinoos. 145.
F. Sinclair. On *ΑΙΔΩΣ* in Hesiod. 147.
M. Platnauer. On Aeschylus, Agamemnon, 1148. 148.
» Theocritea. 149.
J. Mavro-Gordato. Sophocles, *Antigone* 909. 151.
A. W. Gomme. Notes on the *ΑΘΗΝΑΙΩΝ ΠΟΛΙΤΕΙΑ*. 152.
H. Rackham. Noteson the text of the *Nicomachean Ethics*. 157.
H. H. Sayce. Lydian words in the *Antohology* and Hesychiu. 159.
E. V. Arnold. The development of plautine anapaestics. 160.
D. A. Slater. Ovid. *Metamorphosis*. VIII. 16. 160.
J. P. Postgate. The pure iambic trimeter. 161.
J. Toynbee. Some « programme »coin-types of Antoninus Pius. 170.
A. D. Nocke. The mother godotess. 173.
G. Davies. Callimachus, *Epig.*, XXI, 176.

30. — Revista de filologia española, XII, 1925.

V. Garcia de Diego. Miscellanea filologica. 1.
E. Buceta. La obra poetica del conde de Salinas, en opinion de grandes ingenios contemporaneos surgos. 1.
M. Herrero Garcia. Commentarios a algunos textos de los siglos XVI y XVII. 30.
F. Sanchez Canton. « Los trabajos de los reges » por Sage de Montemayor. 43.
E. Buceta. La « Politica » de Aristoteles, fuente de unos versos del « Libro de buen amor » 86.
P. Bohigas. Mas sobre el « Lanzarote » espanol. 60.
J. Gillet. Tres notas cervantinas. 63.
J. Montesinos. Sobre unos versos de Pedro Linan de Riaza. 68.
J. M. de Cassio. La fecha de « Amar, servir u y esperar », de Lope de Vega. 70.
L. Spitzer. Arag. « estuque » e me parece que..., creo yo..., es mi opinion, mi parecer. 72.
W. Goiese. Cuero de Cordoba y « Guadalmeçi. 75.
A. Castro. Acerca del nombre de « Badajoz ». 76.
J. Vallejo. Complementos y frases complementarias en español. 117.
A. Alonso. Español, « como que » y « cómo que ». 133.
M. Herrero Garcia. Los rasgos fisicos y el caracter segun los textos espanoles del siglo XVII. 157.
G. de Menendez Pidal. Sobre la nota cervantina « Yo seguro que... » 178.
A. Alonso. Un pasage de « La picara Justina » 179.
R. Mendizabal. Mas notas para el Quijoto. 180.
P. Wickersham. El horoscopo del Hijo del rey Alcaraz en el «Libro de buen amor » 178.
L. Spitzer. Notes etymologiques. 219.
A. MillaresCaerlo. De palaeogratia visigotica : a propositio del « Codex toletanus ». 252.
G. Spellanzon. Uno scenario italiano ed una commedior di Lope de Vega. 271.
J. Montesinos. Contribucion al estudio de la lirica de Lope de Vega. 284.
M. Dunez de Arenas. Notas acerca de Chateaubriand en España. 290.
M. H. H. Adicion sobre « pringar » 296.

Digitized by Google

31. — Revue de droit international, 3e S., VI, 1925.

J. W. VAN EYSINGA. Grotius (1625-1925). 269.
E. NYS. Mission d'un meutre à Anvers lors du siège de la place forte de 1914. 354
J. B. SCOTT. La genèse du Traité du droit de la Guerre et de la Paix. 481.
Bon DESCAMPS, Hommage à Grotius. 528.
V. HRABAR. Le rôle de Grotius dans le développement scientifique du droit international. 537.

32. — Revue des Etudes anciennes, XXVII, 1925.

P. ROUSSEL. La prétendue défense d'Antiphon. 5.
G. RADET. Notes sur l'histoire d'Alexandrie : 11, 81, 183.
W. DEONNA.Bol en ver à décor doré. 15.
C. JULLIAN. Notes gallo-romaines. 22, 119, 139, 209, 307.
SEYMOUR DE RICCI. Deux nouveaux milliaires de Claude. 25.
S. A. CONSTANS. Nouvelle notes sur l'inscription du podium de l'Alphithéâtre d'Arles. 29.
LINCHENHELD. Les Proxumae ont-elles été vénérées en Espagne ? 33.
A. VOIE. A propos des martres et martrays. 36.
C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. 37, 228, 330.
P. WALTZ. *Βοοκτασια*. 41.
P. CLOCHÉ. Les procès des stratèges athéniens. 91.
C. JULLIAN. Cella gallo-romaine. 122.
R. MONTANDON. La topographie de Genève à l'époque galoo-romaine et l'enceinte réduite du IIIe siècle. 125.
J. SOYER. Noviodunum des Bituriges. 133.
F. PAJOT. La question d'Olini et Vesantio. 135.
A. GRENIER. Notes d'archéologie rhénane. 141.
E. CAHZN. A propos du « Bosphore » chez Eschyle. 177.
J. SOYER. Étude sur l'origine des toponymes « martroi » et « martres » 213.
P. CLOCHÉ. Les rapports des Grecs avec l'Égypte, de la conquète de Cambyse, 525, à celle d'Alexandrie, 331. 230.
E. CAVAIGNAC. A propos de la bataille du torrent de Némée (Juin 394) 272.
L. A. CONSTANS. Recherches sur le texte et sur les manuscrits de César, Bellum Gallicum. 279.
W. DEONNA. Zoologie antique et lampes romaines. 297.
J. BIDEZ. Amiens, ville natale de l'empereur Magnence. 312.
A. LESMARIES. Les recentes études de préhistoire et d'histoire gallo-romaine et franque en Belgique. 319.
A. JARDÉ. Note de toponymie française. 327.

XXVIII 1926. L. ROBERT. Procès des Asklépiastes de Kolophon. 5.
L. LAURAND. Cicéron et Pompée le Grand. 10.
W. DEONNA. En regardant fumer les lampes antiques. 15.
C. JULLIAN et A. PIÉRON. Notes gallo-romaines. 21.
C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. 2-3.
R. VALLOIS. Le dolmen de la Hougue Bie. 47.

32 *bis*. — Revue des Etudes grecques XXXVII, 1924.

P. CLOCHÉ. La Boulè d'Athènes en 508-509 av. J. C. 1.
M. GUEROULT. Le Xe livre des *Lois* et la dernière forme de la physique platonicienne. 27.
P. ROUSSEL. Nikanor d'Alexandrie et la porte du temple de Jérusalem 79.
SEYMOUR DE RICCI. Bulletin papyrologique. 6 (1923) 83.
V. MAGNIEN. La discrétion Homérique .141 .
E. CAVAIGNAC. Le calendrier romain vers 198. 164.
E. RENAULD. Un appendice aux *Onomastica* byzantins. 172.

Digitized by Google

L. Robert. Epigraphica. 179.
R. Vallois, Ch. Dugas, H. Seyrig. Bulletin archéologique. 182.
T. Reinach. Un passage incompris de Josèphe, ou la vie chère à Tyr du temps de Sennachérib. 257.
L. Gernet. Sur l'exécution capitale. 261.
Dr C. Gardikas. A propos d'un livre récent sur 'l'« engyésis ». 294.
M. Holleaux. Etudes d'histoire hellénistique. Le décret des Ioniens en l'honneur d'Eumènes II. 305.
P. Roussel. Bylletin épigraphique. 31. 3
A. H. Krappe. La légende d'Athamas et de Phrixos 381.
A. Puech. Un mot à introdire dans les lexiques (καταστείζεσθαι, Macarius Magnes, *Apocriticos*. III, 15) .390.
Th. Reinach . Aristophane et Phidias (*Paix*, v. 605). 393.
H. Jacoubet. Note sémantique : ΑΜΟΛΓΟΣ. 399.
H. Jacoubet. Note critique sur un passage des « Mémorables » (I, iv, 10-11). 493.
F. Chapouthier. La « Mer de Thrace » dans Sophocle. 405.
P. Cloché. Les pouvoirs de la Boulè d'Athènes en 411 et en 404 avant J.-C. 411.
Dr O. Schissel. La proposition initiale du prologue d'Olympiodore à la philosophie aristotélicienne. 425.
Germaine Rouillard. Bulletin Bibliographique (1924). 428.
Holleaux. Addendum. 478.

XXXVIII, 1925.

E. Cahen. Sur la représentation de la figure humaine dans la ceramique dipylienne et dans l'art égéen. 1.
C. Bruston : Quelques passages obscurs du Nouveau Testament. 16.
L. Robert : Lesbiaca. 16.
W. Deonna. Orphée et l'oracle de la tête coupée. 44.
D. M. Robinson. Notes on inscriptions o: Sardis. 70.
V. Coulon. Observations sur l'Argument II des « Oiseaux » et sur le texte d'Aristophane. 73.

33. — Rev. d'hist. littér. de la France. XXXII, 1925.

L. Delaruelle. Etude sur le problème de « Cymbalum mundi ». 1.
G. R. Havens. La théorie de la bonté naturelle de l'homme chez J. J. Rousseau. 24, 212.
H. Sée. Les idées et les tendances politiques de Chateaubriand. 38.
M. Serval. Un amie de Balzac. 50.
Ch. H. Boudhors. Divers propos du chevalier de Méré en 1674-1675. 68, 432, 596.
H. Girard. La pensée religieuse des romantiques. 79.
J. Pommier. Sur le titre des « Destinées ». 98.
F. Michaux. L'édition originale des « Contemplations ». 101, 105.
C. Kramer. Alfred de Vigny a-t-il connu les manuscrits d'André Chénier? 105.
P. Josserand. Prosper Merimée. Esquisse d'une édition critique de sa correspondance. 113, 269.
G. H. Lestel. Tableau chronologique des œuvres poètiques de Leconte de Lisle. 127
L. Guignot. L'espit juridique dans les fables de La Fontaine. 177.
P. Jourda. Le « Nemrod » de J. J. Ampère et la « Fin de Satan ». 226.
G. Van Roosbroek. Un document inédit sur la « Querelle du Cid » : L'Anatomie du Cid. 242.
G. Brunet. De quelques obscurités du « Discours sur les Passions de l'Amour ». 253.
A. Monglond. Valincourt. 260.
F. Lachevre. La dissertation de Boileau sur les deux traductions ou imitations du conte « Joconde » de l'Arioste, faites par Bouillon et La Fontaine. 262.
P. Humbert. Le « prêtre de Némi » et l'Histoire d'Israel. 282.

Digitized by Google

P. Vermale. Les sources savoisiennes du « Contrat social ». 337.
L. Babonneix. Lamartine garde-du-corps. 334.
J. Pommier. La genèse du « Prouhon » de Sainte-Beuve. 371.
H. Perrochon. S. Goulard, commentateur de la première « Semaine » de Du Bartas 397.
G. Margoulies. Une poésie liminaire de Tristan L'Hermite non signalée par M. N. M. Bernardin. 402.
R. Arsovitch. Une lettre qu'il faut attribuer à Pascal. 407.
H. Jacoubet. A propos d'un passage de la premières préface de« Britannicus». 416.
G. Thouvenin. Etude su deux noms dans la Légende des scèebes. 421.
P. Perdrizet. Baudelaire. Un voyage à Cythère. 430.
M. Langlois. Souvenirs d'une précieuse : les anecdotes et réflexions de « Bélize » (Anne de Bellinzani, présidente Michel Ferrand). 497.
M. J. Durry. Chateaubriand ambassadeur à Rome. 539.
H. Carrington-Lancaster. Jean Bertaut : « Un sonnet oublié ». 573.
J. Derocquigny. Les « Chaussettes » des Précieuses ridicules. 574.
G. Reynier. Un épisode du conflit de l'Eglise et du théatre au XVIIe siècle. 576.
M. Fuchs. Une bibliothèque provinciale au XVIIIe siècle. 580.
G. Gazier. Un manuscrit de Th. Jouffroy falsifié et mutilé à l'instigation de V. Cousin. 588.

34. — Revue du seizième siècle. XII, 1925.

S. Ratel. La cour de la reine Marguerite. 1.
E. Huguet. Les procédés d'adaptation chez Amyot. 35.
Dr Delaunay. L'aventureuse existence de Pierre Belon, du Mans. 78, 250.
M. Raymond. Jean Tagaut, poète français et bourgeois de Genève. 98.
J. Plattard. Un novateur dans l'enseignement du droit romain : François de Nemon, professeur à l'Université de Poitiers (1575). 141.
G. L. Michaud. L'influence de Vivès sur Rabelais. 148.
C. A. Fusil. Rabelais et Lucrèce. 157.
A. Lefranc. Les deux éditions des *Amours* de Ronsard publiées en 1553. 162.
A. Chérel. Un fragment inédit de Jean de La Taille. 166.
G. Prévôt. Le mot *Fee* chez Ronsard. 169.
P. Jourda. Tableau chonologique des publications de Margureite de Navarre. 209
M. Prinet. Les armoiries de Ronsard dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale. 283.
H. Jacoubet. Les dix années d'amitié de Dolet et Boyssoné. 290.
L. Delaruelle. Le séjour à Paris d'Agostino Giustiniani (1518 1522). 322.
J. Plattard. Le quatrième tome de l'*Histcire universelle* d'Agrippa d'Aubigné. 338.
F. L. Schoell. Un humaniste oublié : Jean de Sponde (Iohannes Spondanus). 361.
P. M. B. Vagillo Bracesco, baladin des Valois. 49.
A. Dupont. Note sur le quatrain de *Nature Quinte*. 403.
E. Gilson. Des oiseaux qui tombent faute de rosée. 409.
J. Nève. Les troux de vers dans les vieux livres. 412.
L. Karl. Correspondance de reines (Marie de Hongrie et Isabelle de Danemark). 414.

35. — Revue de synthèse historique, XXXIX, 1925.

D. Tolédano. L'éthologie collective, esquisse d'un programme de travail. 5.
H. Sée. Le grand commerce maritime et le système colonial, dans leurs relations avec l'évolution du capital, du XVIe au XIXe siècle. 15.
A. Pouel. L'existence de Jésus-Christ. 37.
D. Evans. Un problème d'histoire littéraire : l'évolution du théâtre social en France de 1750 à 1850. 51.

Digitized by Google

XL. — I. NITOBÉ. Quelques traits de la mentalité orientale. 16.
H. SÉE. L'évolution du capitalisme en Angleterre du XVIe au XIXe siècle. 31.
M. NATHAN. Notes de psychologie à l'usage des historiens. — Physique et caractère. 51.

36. — Romania L, 1924.

J. VISING. Observations sur les nombres ordinaux des langues romanes. 481.
J. MORAWSKI. Locutions et proverbes obscurs. 499.
G. LOZINSKY. Remarques sur l'origine du préfixe français *mes-*, *me-*. 515.
D. S. BLONDHEIM. Les parlers judéo-romans et la *Vetus latina*. 541.
» Additions et corrections au vocabulaire comparatif des parlers romans des juifs au moyen âge. 582.
P. VERRIER. Franç. *amour* « meliiot ». 591.
J. ANGLADE. Les miniatures ds chansonniers provençaux. 593.
LI, 1925. A. PARDUCCI. Sul *Perilhos tractat d'amor de donas* di Matre Ermengan Beziers. 1.
P. LAURENT. Contribution à l'histoire du lexique français. 32.
O. MOORE. Bertran de Borne et le Jeune roi. 46.
L. FOULET. *Galeran* et Jean Renart. 76.
G. TILANDER. *Brisier, bruisier*. 105.
A. JEANROY. Un sirventès politique de 1230. 111.
L. FOULET. *Galeran* et les dix compagnons de Bretagne. 116.
CH. SAMARAN. Fragments de manuscr. latins et français du moyen âge. 161.
L. FOULET. Le développement des formes surcomposées. 203.
G. FILANDER. Mots se rapportant au sanglier dans les livres de chasse du M. A. 253.
G. I. BRATIANU. Les Normands au service de Byzance dans la Chanson de Roland. 265.
» Noms romans dans les registres des notaires génois de Crimée à la fin du XIIIe siècle. 268.

37. — Tijdschrift voor Nederl. Taal- en Letterk. XLIV, 1925.

S. ERINGA. Walewein. studies. 85.
G. OVERDIEP. Over het nederlandsche participium praesentis. 119.
M. BOAS. Het Adunaton. 159.
G. J. BOEKENOOGEN. Eelmaker, elemaker. 163.
J. VAN MIERLO. De XII Dogheden geen werk van Ruysbroeck. 165.
J. VAN LESSEN. Over de etymologie van *uitmergelen*. 185.
W. DE VRIES. Etymologische aanteekeningen. 192.
D. A. STRACKE. Iets over de bronnen van den Reinaert. 207.
A. ZIJDERVELD. Een en andr over Spieghels' Hertspieghel. 220.
A. VERDENIUS. Bredero's Klucht van de koe, vs. 487. 230.
A. VAN SCHELVEN. De tale « Kanaans ». 232.
» Lieucope. 232.
A. VERDENIUDS. De Spaansche Brabander. 237.
J. KNUTTEL. Bredero voor den vakman. 276.
J. W. MULLER. Nog een enander over Bredero's Spaenschen Brabander. 279.
A. VERDENIUS. De vorm kyn(t)s bij Bredero. 321.
C. BAKE. Angeniet vs. 1125-1228, 319.
J. VERCOUILLIE. Estaminet. 320.
» Lijkwade. 320.

38. — Versl. en Meded. der Kl. Vl. Akademie, 1925.

J. GESSLER. De keure van Colmont. 5.
» Een luiker ordonnantie in het Vlaamsch over de kaart van Ferraris. 20.
J. MULS. De Vlaamsche invloeden op het werk van Watteau. 27.
J. PERSYN. Guideriana. 50.

Digitized by Google

A. VANDEVELDE. Bijdrage tot de studie der werken van den geneeskundigen Cornelis Bontekoe. 84.
K. DE FLOU. De migratie der plaatsnamen. 138.
J. MUYLDERMANS. De edele familie Cuypers te Mechelen in de 17e en 18e eeuw. 149
A. VAN DE VELDE. Over eenige handschriften der brieven van Antoni van Leeuwenhoek. 165.
G. SEGERS. August Snieders, 1825-1925. De mensch en de volksschrijver. 198.
L. WILLEMS. Het fragment « Van de Bere Wisselauwe » en de toespelingen op het gedicht. 239.
A. WALGRAVE. « Upnophanes » 388.
G. SEGERS. Bilderdijk, de minnaar en opbouwer onzer taal. 327.
M. SABBE. Kleinigheden op het gebied van de geschiedenis der lettern. 353.
A. CARNOY. De plaatsnamen van de brusselsche omgeving. 364.
J. MANSION. Derremonde. 393.
J. VAN MIERLO. De bijnaam van Lambertus Li Beges en de vroegste beteekenis van het woord *begijn*. 405.
A. JOOS. Eenige wenken voor den keus der woorden en uitdrukkingen in de gevoels taal. 448.
J. MUYLDERMANS. Sprokkelingen op het gebied van het onderwijs in de 17e en 18e eeuw. 493.
G. SEGERS. Eenige karaktertrekken van Bilderdijk : Bilderdijk tegenover Vondel. 527.
L. WILLEMS. De benaming Amerika. 555.
J. JACOBS. De regeering der voorzetsels in Mnl. dialecten. 594.
J. SALSMANS. Of Vondel obekend mag blijven aan ons volk? 610.
M. SABBE. Hoe stond Benediktus Arias Montanus tegenover de leeringen van Hendrik Jansen Barrefelt (Hiel)? 622.
L. VAN PUYVELDE. Nieuw ontdekt werk uit de vroege Vlaamsche Schilderkunst. 66
A. VAN DE VELDE. Bijdrage tot de studie der werken van Stephanus Blankaart. 677.
K. DE FLOU. Toponymie uit de provincien Antwerpen en Brabant. 708.
M. SABBE. De antwerpsche vriendenkring van Anna Roemer Visscher. 754.
C. DEBAIVE. Bibliographische aanteekeningen. 770.
M. SABBE. Constantijn Huyghens en Zuid Nederland. 775.
A. VAN HOONACKER. Het grafschrift van koning Achiram te Byblos. 800.
L. WILLEMS. Lexicographische Sporokkeligen. 808
L. WILLEMS. Over gedichten van Anth. De Roovere, van Hamme, van Frans Olistoc, van Anna Bijns enz. in den Brusselschen Codex II, 270, 832.
G. SEGERS. Bilderdijk pedagoog. 840.
J. SALSMANS. Grotius « de fenix der geleerdheid onzer eeuw ». 869.
M. SABBE. Grotius en de Antwerpsche humanisten. 813.
I. HUIZINGA. Grotius' plaats in de geschiedenis van den menschlijken geest. 895-

39. — Philologische Wochenschrift. XL, 1925.

F. BEITE. Zu Apuleius II. 748.
E. ORTH. Ein Fragment des Herodotos. 778.
R. HOLLAND. Griechische Gedichte auf Tiberius und Drusus. 811.
K. KUNST. Nochmals Aisch. Pers. 459-461. 859.
W. BANNIER. Zu attischen Inschriften XIV. 861.
M. SCHUSTER. Textkritische Bemerkungen zu Florus. 89,
O. WAGNER. Zu Caesar. De bello-Gallico. 934, 1356.
M. MANITIUS. Neues aus dem alten und mittelalterlichen Rom. 936.
E. VETTER. Zu Plinius, Seneca, Tacitus, Festus. 973.
H. DESSAU. Der Staatsstreich des Jahres 32 v. Chr. 1017.
E. ORTH. Theophrasts Character, VIII, 1. 1053.
J. LUNJAK. UIn Horat. sat. I, 10, v. 5 sq. 1055.
K. BUSCHE. Zu den Poetae latini minores. 1101,

Digitized by Google

E. Kalinka. Siremps. 1133, 1408.
R. Samse. Zu Lusln VII 192-206. 1194.
H. Vysoky. Euripides, Ovid, Ariosto. 119.
W. Aly. Zu Horaz Sat. I, 4. 1242.
H. Willenbrücher. Textkritisches zu Frontins Schrift de aquis urbis Romae commentarius. 1245.
R. Dippel. Tac. ann. II, 16. 1324.
A. Vogliano. Zu den kretischen metrischen Inschiften 1326.
» Neue Fluchtafeln. 1327.
F. Wassermann. Aegyptisches bei Kallimachos. 1277.
F. Schemmel. Die Schule von Caesarea in Palästina. 1277.
J. Tolkiehn. Zur Behandlung Ciceros durch Sallust. 1404.
A. Kurfess. Zu Hor. carm. I, 6. 1405.
O. Güthling. Zu Tacitus Dialogus de oratoribus. 1405.
S. Heiter. Der Atellanendichter Aprissius. 1435.

40. — Zeitschrfit f. vergl. Sprachforsch. LIII, 1925.

H. Corrode. Das Subjeckt der sog. impersönlichen Verben. 1.
E. Fraentel. Zur balto-slavischen Grammatik. 36.
M. Lambertz. Italo-albanische Dialektstudien 16, 282.
E. Fraenkel. Zum Katechismus des Malcher Pietkiewicz. 79.
E. Schröder. Got. KINTUS und CENT. 80, 13.
K. Thurneysen. Zum syntaktischen Gebrauch des Nominativs im Irischen 82.
H. Patzig. Zur Etymologie von Muspili. 86.
R. Trautmann. *Suum cuique*. 89.
F. Specht. Zur Betonung de rlitauischen Direktive auf *-na* und *-pi*. 80.
J. Schwers. Die lettische Kultur im Spiegel der deutschen Lehnwörter. 94.
R. Loewe. Die Vokativpartikel in der griechischen Prosa. 115.
F. Specht. Zur lit. Deklination. 149.
W. Schulze. Zur Flexion des lit. *szu* : 156.
J. Endzelin. Lietuviu kalbos zedynas. 156.
J. Johannessohn. Das biblische *καὶ ἐγέτο* und seine Geschichte. 111.
W. Krause. Altindische und altnordische Kunstpoesie, ein Vergleich ihrer Sprachstils. 213.
J. Scheffelowitz. Ein urindisches Liquidengesetz. 248.
E. Lerch. Voszlers « Aufsätze zur Sprachphilosophie. 269.
F. Specht. Latein. *Hiems*. 307.
H. Lommel. « Kammen » und « frisieren » in einigen indogermanischen Sprachen. 309.
P. Maas. Zur griechischen Feuerruf. 311.

Digitized by Google

DEC 11 1928
PERIODICAL ROOM
GENERAL LIBRARY
UNIV. OF MICH.

N° 2-3 Avril-Septembre 1926.

REVUE BELGE
DE
PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR LA

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

SOMMAIRE

A. Severyns : Le cheval de Troie 297
P. Faider : Le théâtre de Sénèque 323
M. Delbouille : La chanson de Landri 339
S. Etienne : La méthode en histoire littéraire (I) 351
E. Buyssens : Calvinism in the « Faerie Queene » of Spenser (II) 381
H. Pirenne : Les jurés dans les villes flamandes 401
P. Harsin : Les origines diplomatiques de la neutralité liégeoise 423
H. J. Elias : L'Église et l'État au XVIIe siècle dans les Pays-Bas (I) 453
H. Sée et L. Vignols : L'envers de la diplomatie officielle . . 471
G. De Boom : L'archiduchesse Marie Élisabeth et les grands maîtres de la Cour 493

MÉLANGES :
E. Boisacq : L'étymologie populaire et les Amazones . . . 507
A. Bayot : Un recueil de motets 514
P. Graindor : Inscription de Ténos 519
A. Hansay : Une édition nouvelle de la Charte de Brusthem . 523
F. Uzureau : Gand, Anvers et Malines en 1793 529

COMPTES RENDUS 533
CHRONIQUE 701

Pour le détail des Comptes Rendus et de la Chronique, v. p. 2 de la couverture.

Abonnement : 50 francs belges
Ce numéro : 25 fr.

BRUXELLES
1926

EN DÉPOT

A PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE Ed. Champion
5 Quai Malaquais (VIe)

A BRUXELLES
LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE M. Lamertin
58-60 Rue Coudenberg

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Meillet et Vendryes : Grammaire comparée (*Boisacq*).
Meillet et Cohen : Langues du Monde (*Boisacq*).
Crousset, Andraud et Font : Grammaire grecque (*J. Hombert*).
Aly : Gesch. der Gr. Literatur (*M. Hombert*).
Platon : Timée, Critias, éd. Rivaud (*Parmentier*).
Platon : Criton, prép. Willem (*M. Hombert*).
Démosthène : Harangues, II, éd. Croiset (*Parmentier*).
Dodds : Neoplatonism (*Bidez*).
Eitrem : Papyri Osloenses (*M. Hombert*).
Oldfather : Greek literary texts from Greco-Roman Egypt (*M. Hombert*).
Hopfner : Griech.Aegypt. Offenbarungszauber (*Delatte*).
Lejay : Plaute (*Faider*) .
Pseudo-Plaute : Asinaria, éd. Havet et Freté (*Herrmann*).
Ernout et Robin : Lucrèce. De Natura rerum. I (*Faider*).
Virgile : Bucoliques, éd. Goelzer (*Delcourt*)
Horace : Œuvres, ed. Plessis (*Faider*).
Tacite : Annales,III, éd. Goelzer (*Willem*).
Teeuwen : Tertullian (*Helin*).
Brinkmann : Liebesdichtung (*Delboutille*).
Ronzy : Papire Masson (*Roersch*).
Frey : Grammaire française (*J. Hombert*).
Gessler : Chevalier voué au démon (*Bayot*).
Cohen : Livre du Régisseur (*Charlier*).
Sarasin : Œuvres, éd. Festugière(*Desonay*).
Folkierski : Classicisme et Romantisme (*Etienne*).
Seillère : Alexandre Vinet (*Noulet*).
Collignon : Reliquiae (*Desonay*).
Reynaert de Vos, éd. Sabbe et Willems (*Vincent*).
Horatius, Oden. Vertal. v. Dautzenberg (*F. Lyna*).
Craigie : Anglo-Saxon (*Watson*).
Pons : Poésie anglo-saxonne (*de Reul*).
Legouis : Renaissance anglaise (*Buyssens*).
Chinard : Montesquieu et Jefferson (*De Backer*).
de la Vallée-Poussin : Histoire de l'Inde (*Dumont*).
Capart : Thèbes (*Montet*).
Roussel : Délos (*Philippart*).
Sargent : Slave population at Athens (*Graindor*).
Homo : Italie primitive (*Graindor*).
Grenier : Génie romain (*Graindor*).
Baix : Stavelot-Malmedy (*Bonhomme*).
Bloch : Rois thaumaturges (*Gandel*).
Fliche : Grégoire VII (*de Moreau, S. J.*).
Hist. anon.Première Croisade, éd. Hrélier (*Noué*).
Dom U. Berlière : Gosselies, II (*Cuvelier*).
Davies : Medieval England (*Leyts*).
Salzman, English industries (*de Sagher*).
Perrin : Chartes de Lorraine (*Vannerus*).
Laenen : Archives de Vienne (*Benenjan*).
Hanquet : Grand Schisme (*Germain*).
Rudler : Michelet, I (*Laurent*).
Brouwers : Cartul. de Namur (*Pirenne*).
Sabbe : Plantijnsch Huis (*Vincent*).
De Schrevel : Troubles religieux, II (*Van der Linden*).
Evans : Sectaries of Nuremberg (*Van der Linden*)
Rocquain : Guerres de religion (*Van Werveke*).
Bayer : Belgians in New-York (*Van Kalken*).
Sée : Idées politiques au XVIIe s. (*Van Houtte*)
Saint-Léger et Lemaire : Corresp. du Cte d'Estrades (*Pirenne*).
Bonenfant : Suppression des Jésuites (*Ganshof*).
Fay : France et États-Unis (*Gorman*).
Parra Pérez : Miranda (*Van Kalken*).
Manger : Relations franco-hollandaises (*Pagament*).
Valet : Afrique du Nord (*Simar*).
Premoli : Storia ecclesiastica (*de Moreau*).
De Ridder : Mariage de Léopold II (*Pirenne*).
Crokaert : Brialmont (*J. Pirenne*).
Verriest : Cout. de Tournai, I (*Rolland*).
de Blécourt : Bewijsstukken, I (*Obrecht*).
Rosambert : Veuve en droit canonique (*R Pirenne*).
Nisot : Droit des armoiries (*De Ridder*).
Waltzing : Crime rituel (*Kreglinger*).
Haskins : Medieval Science (*Bidez*).
Nuesch : Nietzsche et l'antiquité (*Delcourt*).
Smith : Corpus Vasorum (*Graindor*).
de Jerphanion : Églises rupestres (*Cumont*).
Vermeylen : Europeesche plastiek (*Devigne*
Springer : Kunstgeschichte, V (*Cumont*).

CHRONIQUE

43. Société pour le Progrès des Études Philologiques et Historiques.— 44. VIIIe Congrès Philologique Flamand. — 45. Société d'Histoire Moderne. —46. Journées d'Histoire du Droit. — 47. Congrès International des Sciences Historiques. — 48. Comité International des Sciences Historiques. — 49. Congrès d'Études Byzantines. — 50. Congrès archéologique de Bruges. — 51. Bibliothèque Royale. — 52. Bibliographie historique belge.— 53. Bibliographie anversoise. — 54. Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg. — 55. Publications des Universités de Tartu et de Dorpat. — 56. Fondation Égyptologique. — 57. Papyrologie. — 58. Fragments d'un ms. d'Aristote. — 59. Bibliotheca philologica classica. — 60. Le Térence du Vatican. — 61. Un index de Philon. — 62. L'édition princeps de Sophocle — 63. Une nouvelle édition de la « Septante ». — 64. La Clef des Songes. — 65. Le marollien. — 66. Les inscriptions de Cyrène. — 67. L'empereur Claude. — 68. Mélanges G. Cornil. — 69. Histoire de l'Église. — 70. Millénaire du Royaume Serbe-Croate-Slovène. — 71. Notre Dame d'Affligem. — 72. Histoire du Protestantisme. — 73. La Belgique au XVIIe siècle. — 74. Histoire du Commerce hollandais. — 75. Histoire militaire belge. — 76. A. Quetelet.—77.Histoire du Socialisme en Bel-

Digitized by Google

LE CHEVAL DE TROIE

(PETITE ILIADE, Fragm. XXII).

Le fragment XXII [1] de la *Petite Iliade*, qu'on se propose d'étudier ici, présente en lui-même un grand intérêt, car il nous renseigne avec précision sur le nombre des guerriers qui se cachèrent dans le cheval de bois. Pour apprécier ce fragment à sa juste valeur et pour en dégager l'originalité, il faut le replacer dans l'œuvre qui l'a contenu un jour, et replacer cette œuvre elle-même dans le groupe des œuvres traitant le même sujet. C'est pourquoi, en manière d'introduction, nous rappellerons d'abord dans quels poèmes figurait cet épisode, et par quelles sources nous pouvons atteindre ces poèmes aujourd'hui perdus ; puis, en ce qui concerne le nombre des héros enfermés dans le cheval, nous recueillerons les témoignages anciens qui peuvent servir de contrôle à notre fragment. Cette introduction, assez longue, aura le double avantage d'envisager le problème dans toute son ampleur et de nous fournir quelques éléments généraux dont l'étude particulière du fragment XXII devra tenir compte.

I

Introduction

1. *Les poèmes.*

L'histoire du cheval troyen, à laquelle l'*Odyssée* fait quelques allusions du reste fort claires [2], était racontée plus longuement

[1] Je cite d'après Th. W. Allen, *Homeri Opera*, t. V, Oxford, Clarendon Press [1912], p. 102 sqq.
[2] δ 271-289 ; θ 502-513 ; λ 523-532.

Digitized by Google

dans deux poèmes du Cycle épique : l'*Iliou Persis* d'Arctinos (VIIIe siècle av. J.-C.) (1) et la *Petite Iliade* de Leschès (VIIe siècle) (2). Ce Cycle épique — agrégat d'épopées plus ou moins anciennes et plus ou moins liées entre elles — retraçait dans sa continuité l'histoire légendaire depuis la naissance des dieux jusqu'à la mort d'Ulysse (3). Or, la *Petite Iliade*, en sa dernière partie, décrivait les horreurs du sac de Troie, qui formaient précisément la matière de l'*Iliou Persis*. Par conséquent, les deux poèmes faisaient en quelque sorte double emploi : c'est ce qui paraît avoir déterminé le grammairien Proclos, dans son résumé du Cycle (4), à passer sous silence la fin de la *Petite Iliade* (5). Cependant, nous pouvons, jusqu'à un certain point, réparer l'omission de Proclos, grâce à une douzaine de fragments relatifs à cette partie de l'épopée (6).

En dehors du Cycle épique, l'Antiquité connaissait encore au moins deux poèmes entièrement consacrés à la chute de Troie et intitulés l'un et l'autre *Iliou Persis*. Le premier, attribué à Sacadas (?) d'Argos, est difficile à dater, parce que nous ne

(1) A. Rzach, Pauly-Wissowa, *s. v.* Kyklos [1922[, col. 2410.

(2) Leschès est plus récent qu'Arctinos (Rzach, *Kyklos*, 2422), mais antérieur à Polygnote (1e moitié du Ve siècle) qui s'inspira de la *Petite Iliade* pour décorer la *lesché* de Delphes (Pausanias, X, 25 sqq.). D. Hicks, *Chronological tables* [*ap.* L. Whibley, *A Companion to Greek Studies*, Cambridge, 1905, p. 57] le place aux environs de 660-656. Les Anciens essayaient d'établir sa date par des synchronismes. Voir Clém. Alex., *Strom.* I, 21.

(3) Proclos, *Chrestom.* [ap. Photius, Cod. 239, p. 319 a 22 Bekker] : (*ὁ ἐπικὸς κύκλος*) *ἄρχεται μὲν ἐκ τῆς Οὐρανοῦ καὶ Γῆς μυθολογουμένης μίξεως... καὶ περατοῦται... ἐκ διαφόρων ποιητῶν συμπληρούμενος μέχρι τῆς ἀποβάσεως Ὀδυσσέως τῆς εἰς Ἰθάκην, ἐν ᾗ καὶ ὑπὸ τοῦ παιδὸς Τηλεγόνου ἀγνοοῦντος κτείνεται.*

(4) Proclos, *Chrestom.* p. 107, 14 Allen.

(5) H. Weil, *Les* Posthomerica *cyclique* (Revue de Philologie, XII [1887], p. 1-5).

(6) *Petite Iliade*, fr. XII et suiv. Allen. — A ces fragments, Allen aurait dû ajouter les inscriptions des bols homériques (IVe s. av. J.-C.). Voir F. Courby, *Les vases grecs à reliefs*, Paris, de Boccard, 1922, p. 286 (Fasc. CXXV de la *Biblioth. des Ec. Franç. d'Athènes et de Rome*). Signalons notamment l'inscription du bol n° 9 Courby : *κατὰ ποιητὴν Αἴσχην, ἐκ τῆς μικρᾶς Ἰλιάδος · καταφυγόντος τοῦ Πριάμου ἐπὶ τὸν βωμὸν τοῦ Ἑρκείου Διός, ἀποσπάσας ὁ Νεοπτόλεμος ἀπὸ τοῦ βωμοῦ πρὸς τῆ(ι) οἰκίαι κατέσφαξεν.* Cf. *P. Iliade*, fr. XVI Allen.

Digitized by Google

sommes pas sûrs du nom de l'auteur (1) ; le second, œuvre de Stésichore (VIIe-VIe siècles), semble avoir joui d'une longue popularité (2).

2. *Les sources.*

Comme tous ces ouvrages ont péri, il faut, pour en déterminer approximativement le contenu, recourir à des sources d'inégale valeur et d'inégale étendue.

Voyons d'abord celles des poèmes non-cycliques. *L'Iliou Persis* de « Sacadas » n'est pas, que je sache, mentionnée ailleurs que dans un passage d'Athénée sur lequel nous aurons à revenir (3). L'*Iliou Persis* de Stésichore nous est mieux connue, grâce à des témoignages littéraires (4), grâce surtout à un précieux document épigraphique, les *tables iliaques*. Ces *tables* comprennent une série de bas-reliefs (5) représentant des scènes empruntées à la geste troyenne et commentées par des inscriptions (6) ; les exemplaires conservés datent de l'ère chrétienne (7), mais on a pu démontrer (8) qu'ils s'inspirent de modèles remontant au moins jusqu'au IVe siècle avant J.-C.

Pour les épopées cycliques — *Iliou Persis* d'Arctinos et *Petite Iliade* de Leschès — nous possédons des sources multiples qu'on peut classer en plusieurs catégories :

1° Documents figurés de toute sorte (sculptures, fresques ; reliefs ou peintures de vases) et, éventuellement, les inscriptions qui accompagnent ces documents.

(1) ATHÉNÉE, XIII, 610 C. Voir le texte complet *infra*, p. 316 et la note 1.

(2) Stésichore (*circa* 610-550) est postérieur à Leschès. D. HICKS, *Chron. tables*, p. 59.

(3) Ci-dessous, p. 316.

(4) BERGK, *P.L.G*4., III, p. 212 sqq., fr. 18-25.

(5) Reproduits notamment dans JAHN-MICHAELIS, *Griech. Bilderchr.*, Bonn, 1873.

(6) *I.G.*, XIV (Ital. et Sic), nn. 1284 (p. 330, 7 et 329, 2 - 331, 10), et 1285, II *in pag. altera*.

(7) A. RZACH, *Kyklos*, 2351. Le problème si discuté (cf. RZACH, *ibid.*) de Théodoros, l'auteur des *tables*, est résolu par F. COURBY, *Vases gr. à reliefs*, p. 323-325.

(8) F. COURBY, *Vases gr. à rel.*, p. 324.

Digitized by Google

2° Fragments directs, malheureusement trop rares.
3° La tragédie.
4° Les épopées tardives.
5° Les résumés qu'on trouve dans la *Chrestomathie* de Proclos et dans l'*Epitome* d'Apollodore.

Nous négligerons ici les deux premières catégories de sources, dont l'examen critique allongerait inutilement cet article; mais à propos des autres catégories, il convient de faire quelques remarques que nous mettrons à profit dans l'étude du fragment XXII.

Les *Troyennes* et l'*Hécube* d'Euripide sont les seules qui nous restent des nombreuses tragédies consacrées à la prise de Troie. Sophocle (1) avait écrit un *Σίνων*; Euripide (2) un *Ἐπειός*; Agathon (3) et Iophon (4) une *Ἰλίου πέρσις*; Cléophon (5) et Nicomaque (6) une *Πέρσις*; les tragiques latins, adaptant ou traduisant des modèles grecs, avaient exploité la même veine, car nous ne connaissons pas moins de trois tragédies intitulées *Equos trojanus*, l'une de Livius Andronicus (7), une autre de Naevius (8), la troisième d'un auteur inconnu (9). Aristote a expliqué pourquoi les tragiques grecs ont cherché leurs sujets de préférence dans les œuvres du Cycle épique (10), et il énumère plus de huit pièces (*πλέον ὀκτώ*) qui ont utilisé la *Petite Iliade* (11). Parmi ces pièces, nous trouvons l'*Iliou Persis* (d'Agathon?), le *Sinon* (de Sophocle?), et les *Troyennes*. Par conséquent, à défaut des pièces perdues, nous devrons porter toute notre atten-

(1) Sophocle, fr. 499-501 Nauck².
(2) *ΕΠΕΟΣ* dans le catalogue des pièces d'Euripide, *I. G.*, XIV, 1152, 25.
(3) *Fragm. Euripidis..., perdit. tragic. omnium... coll.* F. G. Wagner, 1846 (Coll. Didot), p. 57.
(4) Nauck², p. 965.
(5) Nauck², p. 967.
(6) Nauck², p. 965 et 967.
(7) Ribbeck, *Trag. rom. fragm*³., p. 3.
(8) Ribbeck, *T. R. F*³., p. 9.
(9) Ribbeck, *T. R. F*³., p. 271.
(10) Aristote, *Poét.*, c. 23.
(11) *καὶ τῆς μικρᾶς Ἰλιάδος πλέον ὀκτώ, οἷον Ὅπλων κρίσις, Φιλοκτήτης, Νεοπτόλεμος, Εὐρύπυλος, Πτωχεία, Λάκαιναι, Ἰλίου πέρσις καὶ Ἀπόπλους καὶ Σίνων, καὶ Τρῳάδες.*

Digitized by Google

tion sur l'*Hécube* et les *Troyennes*, particulièrement sur cette dernière tragédie qui, si nous en croyons Aristote, pourrait avoir conservé au moins quelques traits du poème de Leschès.

Parmi les poètes épiques tardifs dont les œuvres nous sont conservées, Virgile (Ier siècle av. J.-C.), Quintus de Smyrne (IVe siècle après J.-C.), Tryphiodore (Ve siècle) et Tzetzès (XIIe siècle) (1) méritent d'être pris en considération ici.

Tout le monde connaît le dramatique récit que Virgile a mis dans la bouche d'Énée au second chant de l'*Enéide*. Tout en louant, comme il convient, cet admirable morceau, et sans nous cacher que la connaissance des sources ne nous dévoilera pas les secrets de l'art virgilien, nous pouvons cependant nous demander à quelles légendes épiques Virgile a emprunté les éléments essentiels de son tableau. L'*Iliou Persis* d'Arctinos et la *Petite Iliade* de Leschès avaient ce tableau en commun : l'épisode de Sinon, par exemple, figurait à la fois dans l'*Iliou Persis* (2) et dans la *Petite Iliade* (3). L'*Enéide* doit à l'*Iliou Persis* un trait caractéristique — la méfiance de Laocoon (4) — dont la *Petite Iliade* ne semble pas avoir fait mention (5) : mais il ne résulte pas de là que Virgile s'inspirait uniquement d'Arctinos. Sans doute, les mots fameux

tacitae per amica silentia lunae (6)

présentent avec un vers célèbre de la *Petite Iliade*

νύξ μὲν ἔην μέσση, λαμπρὰ δ'ἐπέτελλε σελήνη (7)

une ressemblance trop vague pour qu'on puisse en tirer argument, et l'apparition d'Hector à Énée dans l'*Enéide* (8) n'est sans doute qu'une réminiscence assez lointaine de l'apparition d'Achille

(1) Pour Quintus, Tryphiodore et Tzetzès, je cite d'après l'*Hésiode* de la Collection Didot (1878).
(2) Proclos, *Chrestom.*, p. 107, 26 Allen.
(3) Aristote, *Poét.*, c. 23 ; *I.G.*, XIV, 1284, p. 331, 13.
(4) Proclos, *Chrestom.* p. 107, 17-24. Allen (le texte le dit implicitement).
(5) H. Weil, *Les* Posthomerica *cycliques*, p. 4.
(6) Virg., *En.*, II, 225.
(7) *Petite Iliade*, fr. XII Allen.
(8) Virg., *En.*, II, 268 sqq.

Digitized by Google

à Néoptolème dans la *Petite Iliade* (1). Mais ce qui paraît probant, c'est que dans l'*Iliou Persis*, Énée quittait la cité aussitôt après le prodige des serpents de Laocoon (2), tandis que dans la *Petite Iliade* (3) — tout comme dans l'*Enéide* (4) — Énée assistait à la destruction de sa patrie. En revanche, Virgile contredit Leschès en deux endroits différents : d'abord (5) quand il donne à la femme d'Énée le nom de Créuse, alors que Leschès la nommait Eurydice (6) ; ensuite (7) quand, parmi les occupants du cheval, il cite Machaon, que Leschès supposait mort avant la construction de la machine (8). Pour ces deux détails, le témoignage précis de l'*Iliou Persis* nous fait malheureusement défaut ; nous pouvons supposer, néanmoins, que Machaon ne jouait aucun rôle dans le poème d'Arctinos (9). Ces détails, qu'il n'empruntait pas à Leschès — ni sans doute à Arctinos — Virgile les aurait-il inventés? ou les aurait-il empruntés à un autre poème, par exemple à celui de Stésichore? Cette dernière solution serait assez séduisante, car c'est à Stésichore que Virgile devait, entre autres épisodes, celui d'Énée fuyant vers l'Italie avec son père et ses dieux (10).

Ainsi, nous trouvons, dans l'*Enéide*, des éléments qui remontent à Stésichore, à Leschès, à Arctinos, voire à un quatrième poète. Assurément, Virgile peut avoir lu ces trois — ou quatre —

(1) Proclos, *Chrestom.*, p. 106, 30 Allen.
(2) Proclos, *Chrestom.*, p. 107, 25 Allen.
(3) *Petite Iliade*, fr. XXI Allen.
(4) Virg., *En.*, II, *passim*.
(5) Virg., *En.*, II, 562 et ailleurs.
(6) *Petite Iliade*, fr. XX Allen. Même détail dans les *Chants Cypriens*, fr. XXII Allen.
(7) Virg., *En.*, II, 263.
(8) *Petite Iliade*, fr. VII Allen.
(9) Cette hypothèse, — assez fragile, je l'avoue — se base sur les considérations suivantes : Arctinos avait également écrit l'*Ethiopide* où il était sûrement question de Machaon (cf. *Iliou Persis*, fr. V Allen) ; d'autre part, Apollod., *Ep.*, V, 1, assure que Machaon fut tué par Penthésilée. Si, comme je le crois, Apollodore doit ce détail à l'*Ethiopide*, il est vraisemblable de supposer que Machaon ne jouait aucun rôle dans l'*Iliou Persis* du même Arctinos.
(10) *I.G.*, XIV,1284, p. 331, 10 : *Σείγαιον — Ἀπόπλους Αἰνήου — Αἰνήας σὺν τοῖς ἰδίοις ἀπαί(ρ)ων εἰς τὴν Ἑσπερίαν — Ἀγχίσης καὶ τὰ ἱερά — Μισηνός.*

Digitized by Google

poèmes, mais il peut, tout aussi bien, avoir pris sa matière toute faite dans un *manuel* courant, où les traditions divergentes étaient juxtaposées, sinon déjà contaminées. La seconde hypothèse devient une certitude,quand on lit le passage où Macrobe affirme que, dans le second chant de l'*Enéide*, Virgile a transcrit presque mot pour mot Pisandre (1), qui avait composé une espèce de résumé versifié du Cycle (2).

Le problème des sources présente moins de difficultés en ce qui concerne les trois autres poètes épiques : Quintus de Smyrne Tryphiodore et Tzetzès. En effet, dès l'époque de Quintus (IVe s. apr. J.-C.), le plus ancien des trois, les poèmes cycliques avaient péri (3). Dans ces conditions— et abstraction faite des autres rapports qui peuvent exister entre eux et sur lesquels nous reviendrons plus loin — nous devons conclure qu'ils empruntaient au moins une partie de leurs connaissances à des *manuels* où les événements du Cycle étaient résumés avec plus ou moins de détails.

Nous arrivons ainsi, pour terminer cette revue des sources, aux résumés d'Apollodore (4) et de Proclos (5). Laissant de côté

(1) MACROBE, *Sat.*, V, 2, 4 : Dicturumne me putatis ea, quae vulgo nota sunt, quod... vel quod eversionem Trojae cum Sinone suo et equo ligneo ceterisque omnibus, quae librum secundum faciunt, a Pisandro ad verbum paene transcripserit.

(2) MACROBE, *Sat.*, V, 2, 5 : (*Pisander*) qui inter Graecos poetas eminet opere, quod a nuptiis Jovis et Junonis incipiens universas historias quae mediis omnibus saeculis usque ad aetatem ipsius Pisandri contigerunt, in unam seriem coactas redegerit, et unum ex diversis hiatibus temporum corpus effecerit, in quo opere inter historias ceteras interitus quoque Trojae in hunc modum relatus est, quae Maro fideliter interpretando fabricatus sibi est Iliacae urbis ruinam. — SUIDAS parle d'un autre Pisandre, auteur d'un *manuel* analogue, qui aurait vécu à l'époque d'Alexandre Sévère. Cf. L. PARMENTIER, *L'épigramme du tombeau de Midas...*, Bruxelles, Lamertin, 1914, p. 43, n. 1 ; ci-dessous, p. 305. Discussion du problème : L. LEGRAS, *Les légendes thébaines*, (thèse) Paris, Bellais, 1905, p. 35, n. 2.

(3) F. KEHMPTZOW, *De Quinti Sm. fontibus ac mythopoeia*, 1892 ; compte rendu par F. NOACK, *Goetting. gelehrte Anz.*, 1892, p. 770 et 810.

(4) Éd. WAGNER, Leipzig, 1894 (*Bibl. Teubneriana*) ; J. G. FRAZER, *Apoll. library*, Londres, 1921, t. II (*Loeb cl. library*).

(5) P. 102, 7 sqq. ALLEN.

Digitized by Google

la question [1], fort discutée depuis E. Bethe [2], de la valeur respective qu'il convient d'attribuer à ces deux témoignages, bornons-nous à signaler ici la théorie communément admise aujourd'hui [3], selon laquelle Proclos et Apollodore — à défaut des poèmes originaux du Cycle épique — ont utilisé, pour composer leurs sommaires, l'un de ces *manuels* dont nous parlions à propos de Virgile ou de Quintus. D'après cette même théorie, Proclos et Apollodore représenteraient deux types différents de traditions, l'une, mythographique (Apollodore), l'autre, littéraire (Proclos). La tradition mythographique s'attache à exposer, d'une manière complète et continue, toute l'histoire légendaire qui constituait le sujet du Cycle épique ; la tradition littéraire raconte les mêmes événements, mais en réservant sa part à chaque auteur, et en signalant pour chaque poème sa division en livres.

Cette vue générale peut être juste dans l'ensemble : mais il faudrait se garder de simplifier outre mesure un problème en réalité fort complexe. Personne ne contestera que Proclos et Apollodore se ressemblent parfois jusqu'au mot à mot [4] : de cette constatation isolée ne résulte pas nécessairement la conclusion que les deux auteurs avaient la même source x devant les yeux. Apollodore ne se fait pas faute d'accueillir dans son exposé des variantes qui ne proviennent pas du Cycle épique [5]. En pareil cas, on irait sûrement trop loin en concluant que Proclos a trahi la source commune x, reconstituée par hypothèse. Il ne faudrait pas non plus perdre de vue que la tradition *littéraire* — dont Proclos serait le représentant — comprenait encore d'autres résumés, fort différents à ce qu'il semble, du résumé-type Proclos. Nous connaissons en effet des résumés

(1) Excellent résumé dans A. Rzach, *Kyklos*, 2352-2354.

(2) E. Bethe, *Proklos u. der epische Cyclus* (Hermes, XXVI [1891], p. 593-633).

(3) Voir A. Rzach, *Kyklos*, 2352.

(4) Voir l'édition Wagner, p. 238 sqq.

(5) Aux exemples cités par J. G. Frazer, *Apollodoros library*, t. I, p. xviii, notes 3, 4, 5, on pourrait ajouter quelques autres, tirés vraisemblablement d'Euripide, comme dans le jugement de Pâris (*Epitome*, III, 2), dans l'histoire du fantôme d'Hélène (*Ep.* III, 5 ; VI, 30), et surtout dans celle de Télèphe (*Ep.*, III, 20).

Digitized by Google

littéraires qui, aux détails fournis par Proclos, ajoutaient des renseignements stichométriques, dont Proclos ne s'occupait pas (1) : l'existence de pareils résumés nous paraît suffisamment démontrée par trois témoignages aussi éloignés les uns des autres que le *Marmor Borgianum* (2), le *Certamen Homeri et Hesiodi* (3) et un commentaire philosophique de Jean Philoponos (VIe siècle apr. J.-C.) (4). Il y avait en outre des résumés *littéraires*, mais versifiés, comme cette compilation de Pisandre que Virgile mit à profit, ou comme celle d'un autre (5) Pisandre, contemporain d'Alexandre Sévère (IIIe siècle) — œuvres dont les *Ἰλιακά* de Tzetzès donnent une idée sans doute assez exacte.

Il ne conviendrait donc pas d'affirmer que c'est par l'intermédiaire d'un *seul manuel* en prose que Proclos et Apollodore remontent au texte même du Cycle. Entre les poèmes originaux et ces deux résumés, il a dû exister un certain nombre de *manuels* plus ou moins étendus — tel, par exemple, celui dont se servait Virgile —. De plus, à côté de Proclos et à côté d'Apollodore, nous avons reconnu l'existence de résumés, aujourd'hui perdus, qui ne sont ni tout à fait pareils ni tout à fait différents. En d'autres termes — et c'est la seule chose qui importe ici — loin de considérer les sommaires de Proclos et d'Apollodore comme les représentants uniques de ce genre de littérature, nous devons plutôt les considérer comme les seuls survivants d'innombrables

(1) TH. W. ALLEN, *The Epic Cycle* (CLASS. QUARTERLY, II, 1908), p. 87.

(2) *I.G.*, XIV, 1292, II (*in postica*), 10, 12, 13, 14.

(3) *Certamen Hom. et Hes.*, l. 255 ALLEN (*Homeri Opera*, V) : *πρῶτον μὲν τὴν Θηβαίδα ἔπη ,ζ...* ; l. 258 *εἶτα Ἐπιγόνους ἔπη ,ζ.*

(4) PHILOPONOS, *In Aristotel. Anal. post. Comment.*, ed. M. WALLIES, Berlin, 1909, p. 156-157 : *γεγράφασι γοῦν τινες περὶ τοῦ κύκλου, ἀναγράφοντες πόσοι τε ποιηταὶ γεγόνασι καὶ τί ἕκαστος ἔγραψε, καὶ πόσοι στίχοι ἑκάστου ποιήματος καὶ τὴν τούτων τάξιν, τίνα τε πρῶτα δεῖ μανθάνειν καὶ δεύτερα καὶ ἐφεξῆς.* — Cf. L. PARMENTIER, *L'épigramme du tombeau de Midas...*, p. 41-42.

(5) SUIDAS, *s. v.* — C'est apparemment à ce second Pisandre que s'applique la phrase de PHILOPONOS, *l. l.* : *Πεισάνδρου δὲ τὴν αὐτὴν πραγματείαν ποιησαμένου, λέγω δὴ πλείστην ἱστορίαν κατὰ τάξιν συναγ(αγ)όντος, ἀντιποιησαμένου δὲ καὶ εὐεπείας, καταφρονηθῆναί φασι τὰ τῶν πρὸ αὐτοῦ ποιητῶν συγγράμματα· διὸ μηδὲ εὑρίσκεσθαι τὰ ποιήματα τὰ ἐν τοῖς κύκλοις ἀναγεγραμμένα.*

Digitized by Google

résumés cycliques qui avaient entre eux une parenté dont nous ne pouvons plus préciser la nature.

3. *L'équipage du cheval troyen* (1).

Après ce rapide examen critique des différentes sources qui peuvent contenir quelques renseignements sur le cheval de bois, il reste à recueillir les précisions qu'elles nous apportent en ce qui touche à la composition de l'équipage. L'ordre chronologique s'impose ici de lui-même ; néanmoins, pour laisser aux témoignages littéraires toute leur unité, disons d'abord quelques mots des documents archéologiques.

Ces documents archéologiques, à cause de la popularité même de la légende, sont naturellement fort nombreux (2) ; mais, au point de vue qui nous occupe spécialement, ils ne présentent, en général, que peu d'intérêt. Rarement, en effet, ils fournissent une donnée précise. A cela s'ajoute qu'on ne discerne pas toujours s'ils s'inspirent de l'épopée ou de la tragédie. L'un d'eux, pourtant, mérite, par sa date même, de retenir notre attention, le *δούρειος ἵππος* en bronze, de Strongylion. Cette œuvre célèbre, à laquelle Euripide, entre autres, fait allusion dans le prologue des *Troyennes*, fut érigée sur l'acropole d'Athènes entre 424 et 415 (3). Pausanias nous en a conservé ce détail caractéristique : *καὶ Μενεσθεὺς καὶ Τεῦκρος ὑπερκύπτουσιν ἐξ αὐτοῦ, προσέτι*

(1) La question a été étudiée d'une manière un peu trop sommaire par R. WAGNER, *Epitoma Vaticana ex Apollodori Bibl.*, Leipzig, Hirzel, 1891, p. 229. — Je n'ai pu me procurer le travail d'URLICHS, *Das hölzerne Pferd*, signalé par O. GRUPPE, *Griechische Mythol.*, Munich, Beck, 1906, p. 686 n. 2.

(2) Par exemple : à Delphes, le cheval troyen en bronze, par Antiphane d'Argos (PAUSANIAS, X, 9, 12) ; les bols homériques [COURBY] nn. 31, 11 [ce dernier semble un souvenir d'EURIP., *Troy.*, 516, 520] ; des peintures de vases (S. REINACH, *Répertoire des vases peints*, I, p. 343 ; II, p. 116) ; un miroir étrusque (GERHARD, *Etrusk. Spiegel*, II pl. CCXXXV, 2 ; OVERBECK, *Bildw. zu theb. u. troischen Heldenkreis*, nº 84, p. 609).

(3) Sur tout ceci, et pour d'autres rapprochements, voir L. PARMENTIER, *Notes sur les* Troyennes (REVUE DES ÉT. GRECQUES, XXXVI, 1923, p. 46-49) ; *Euripide*, t. IV, Paris, 1925, p. 21-22 (*Collection G. Budé*).

Digitized by Google

δὲ καὶ οἱ παῖδες οἱ Θησέως (1). On sait que le patriotisme des Athéniens introduisit le nom de Thésée, leur héros national, dans le *corpus* des œuvres homériques (2) ; on sait aussi que le Cycle épique avait mis en relief le rôle joué par Acamas et Démophon dans la prise de Troie. Mais à quel poème cyclique Strongylion avait-il emprunté un détail si flatteur pour l'orgueil athénien ? Un fragment de la *Petite Iliade* parle d'Acamas et Démophon (3) ; d'autre part, trois fragments de l'*Iliou Persis* (4) et le sommaire de Proclos (5) démontrent qu'Arctinos mettait déjà en scène les deux fils de Thésée. La même raison qui a poussé Proclos à préférer la version d'Arctinos à celle de Leschès peut avoir poussé Strongylion à s'inspirer de l'*Iliou Persis* plutôt que de la *Petite Iliade* (6). Les faits se présentent comme si Leschès avait repris un thème popularisé par Arctinos : on peut donc supposer que dans la *Petite Iliade*, comme dans l'*Iliou Persis*, Acamas et Démophon — et sans doute aussi Ménesthée et Teucer — figuraient au nombre des occupants du cheval troyen.

Examinons maintenant les témoignages littéraires. L'*Odyssée* assure que les flancs du monstre recélaient les plus braves d'entre les Grecs, οἱ ἄριστοι (7), πάντες ἄριστοι (8) — détail que répéteront tous les auteurs postérieurs à Homère. Si nous cherchons dans la même épopée les noms de ces héros, nous pourrons en citer quatre, Néoptolème (9), Ulysse, Ménélas et Diomède (10), qui sont certainement homériques, et un cinquième, Anticlos,

(1) PAUSANIAS, I, 23, 8. — Cf. HÉSYCHIUS, *s. v.* Δούριος ἵππος · Ἀθηνῆσιν ἐν ἀκροπόλει χαλκοῦς ἐστιν καὶ ἐξ αὐτοῦ ἐκκύπτουσι δ'.

(2) L'*Athénien* Thésée est inconnu à Homère. A 265 = le vers 182 du *Bouclier d'Héraclès*, inséré au XIVe siècle ; λ 322 est une interpolation athénienne tardive (cf. V. BÉRARD, *ad l.*) ; sur λ 631 nous avons le témoignage précis de PLUTARQUE, *Thés.* 20 : Πεισίστρατόν φησι Ἡρέας ὁ Μεγαρεὺς ἐμβαλεῖν χαριζόμενον Ἀθηναίοις.

(3) *Petite Iliade*, fr. XVIII ALLEN.

(4) *Iliou Persis*, fr. II, III, IV ALLEN.

(5) PROCLOS, *Chrestom.*, p. 108, 10 ALLEN.

(6) Cf. L. PARMENTIER, *Notes sur les* Troyennes, p. 48.

(7) λ 524.

(8) δ 272, θ 512.

(9) λ 528.

(10) δ 272-280.

Digitized by Google

qui provient d'ailleurs (1). Pour l'*Iliou Persis* d'Arctinos, nous n'avons pas d'autre renseignement que celui qu'on a essayé de reconstituer d'après le bronze de Strongylion. Pour la *Petite Iliade*, nous possédons le témoignage unique d'Apollodore qui sera étudié plus loin avec quelque détail.

De l'*Iliou Persis* de « Sacadas », nous savons seulement qu'elle passait en revue un grand nombre de héros, *παμπόλλους τινὰς κατέλεξεν* (2). Stésichore, au dire d'Eustathe, aurait affirmé que cent hommes avaient pris place dans la machine : *φασὶ δὲ τοὺς εἰς αὐτὸν καταβάντας τινὲς μέν, ὧν καὶ Στησίχορος, ἑκατὸν εἶναι* (3). En admettant même que le témoignage d'Eustathe soit digne de foi — ce qui paraît contestable — nous devrons cependant l'interpréter et le compléter, en le confrontant avec un autre texte que l'on trouvera plus loin.

Euripide a décrit deux fois la prise de Troie. D'abord, dans un chœur de l'*Hécube*, où le cheval de bois n'est pas mentionné (4) ; une seconde fois, dans les *Troyennes* — inspirées, on l'a vu, de la *Petite Iliade* — où nous trouvons comme renseignements sur la machine d'Épeios :

ἐγκύμον' ἵππον τευχέων (5).

et

ἵππον οὐράνια
βρέμοντα, χρυσοφάλαρον, ἔνοπλον (6),

ce qui n'apporte aucune précision sur le contenu. Les autres tragédies — grecques ou latines —sont trop fragmentaires pour qu'on puisse en tirer le moindre détail intéressant.

(1) Dans les vers δ 285-289 est racontée l'histoire de cet Anticlos à qui Ulysse ferme la bouche pour l'empêcher de répondre à la voix enchanteresse d'Hélène, et de compromettre ainsi tout le succès de l'entreprise. En ce passage, le scoliaste remarque : *Ἀρίσταρχος τοὺς ε' ἀθετεῖ ἐπεὶ ἐν Ἰλιάδι οὐ μνημονεύει Ἀντίκλου ὁ ποιητής... ὁ Ἄντικλος ἐκ τοῦ κύκλου.* On attribue les cinq vers à la *Petite Iliade* (fr. X Allen) plutôt qu'à l'*Iliou Persis* (Rzach, *Kyklos*, 2114).

(2) Athénée, XIII, 610 C. Voir ci-dessous, p. 316.

(3) Eustathe, p. 1698 = Stésichore, fr. 24 Bergk 4.

(4) Euripide, *Hécube*, 914-951.

(5) Euripide, *Troyennes*, 11.

(6) Euripide, *Troyennes*, 519-520.

Digitized by Google

Virgile cite, un peu pêle-mêle, Thessandros, Sthénélos, Ulysse, Acamas, Thoas, Néoptolème, Machaon, Ménélas, Épeios, et le contexte semble dire que ces neuf hommes formaient tout l'équipage (1). Hygin cite également neuf hommes — les mêmes que Virgile, à l'exception d'Épeios, remplacé par Diomède (2). Ce chiffre, dont nous n'avons pas d'autre exemple, et la mention de Machaon et Thessandros, qui figurent seulement dans Virgile (3), nous paraissent démontrer que, pour ce détail particulier, Hygin utilise la même source que l'auteur de l'*Enéide*.

Dans le sommaire de la *Petite Iliade*, Proclos écrit simplement : *ἔπειτα εἰς τὸν δούρειον ἵππον τοὺς ἀρίστους ἐμβιβάσαντες* (4), mais Apollodore, à l'endroit correspondant de l'*Epitome* (5), assure qu'une tradition commune fixait à cinquante le total de l'équipage, et il oppose ce chiffre au chiffre précis qu'avait donné— dit-il — la *Petite Illiade*.

Quintus de Smyrne énumère vingt-neuf noms (6), puis il ajoute :

ἄλλοι δ'αὖ κατέβαινον, ὅσοι ἔσαν ἔξοχ' ἄριστοι (7),

et termine en disant qu'Épeios, le constructeur, entra le dernier dans le cheval (8). Sur cette liste de trente noms, nous retrouvons tous ceux que nous avons déjà cités en parlant d'Homère, d'Arctinos et de Leschès : nous retrouvons également ceux qu'énumérait Virgile, à l'exception de Machaon (9) et de Thessandros (10). Tryphiodore, sans donner de chiffre, cite les noms de vingt-trois héros (11). Tzetzès reproduit exactement ces vingt-

(1) VIRG., *En.*, II, 261-264.
(2) HYGIN, *Fab.* 108 : Achivi cum decem per annos Trojam capere non possent, Epeus monitu Minervae equum mirae magnitudinis ligneum fecit, eoque sunt collecti Menelaus, Ulixes, Diomedes, Thersander, Stheneleus, Acamas, Thoas, Machaon, Neoptolemus.
(3) Voir ci dessous, n. 9-10.
(4) PROCLOS, *Chrestom.*, p. 107, 8 ALLEN.
(5) APOLLOD., *Ep.*, V, 14 ; voir *infra*, p. 312.
(6) QUINT. SMYRN., XII, 314-316.
(7) QUINT. SMYRN., XII, 327.
(8) QUINT. SMYRN., II, 328-335.
(9) Cf. QUINT. SMYRN., VI, 399 sqq.
(10) Quintus de Smyrne cite ailleurs (X, 80) un *Θέρσανδρος* qui n'est pas celui de Virgile.
(11) TRYPHIOD., 153-183.

Digitized by Google

trois noms, dont les onze derniers se suivent dans le même ordre que chez Tryphiodore (1), et il reproduit certain détail un peu ridicule qui paraît propre à Tryphiodore (2). Ceci nous autorise à conclure que Tzetzès, pour dénombrer l'équipage du cheval troyen, a copié Tryphiodore. Mais — détail à retenir — il a ajouté à sa liste :

εἴκοσι τρεῖς τε ἔβαινον (3),

et, dans un autre de ses ouvrages, il n'a pas craint d'écrire cette phrase : *ὁ Πανοπέως υἱὸς Ἐπειὸς ἐποίησε τὸν δούρειον ἵππον εἰς ὃν... κ α τ' ἐ μ ὲ εἴκοσι τρεῖς ἄνδρες εἰσελθόντες Ἕλληνες ἐκάθηντο*(4). On voit, par ce curieux exemple (5), que la présence d'un chiffre précis dans un auteur (Tzetzès) ne suffit pas pour démontrer que ce chiffre figurait en toutes lettres dans l'épopée plus ancienne (celle de Tryphiodore), où cet auteur a cherché son inspiration. Dans le cas présent, l'auteur tardif a donné lui-même le total, après avoir compté les noms propres alignés dans son modèle.

Il nous reste une remarque à faire sur le degré de parenté que présentent entre elles les listes de Quintus et de Tryphiodore. Quintus, le plus ancien, énumère trente noms, Tryphiodore, vingt-trois. Nous conclurions que Tryphiodore a copié (6) Quintus, si les vingt-trois noms cités par Tryphiodore se retrouvaient tous dans la liste plus copieuse de son prédécesseur. Or, il n'en est rien, car Tryphiodore nomme sept héros que Quintus n'avait pas mentionnés (7). Par conséquent, Tryphiodore n'a pas copié Quintus, mais les deux auteurs remontent à une source

(1) Tzetzes, *Posthom.*, 641-650.

(2) La mort d'Anticlos dans le cheval de bois (Tryphiod., 178; Tzetzes, *Posthom.*, 647).

(3) Tzetzes, *Posthom.*, 642.

(4) Tzetzes, *Schol. Lycophr.*, 930.

(5) Ce plagiat de Tzetzès a été omis par E. Stemplinger, *Das Plagiat in der griech. Literatur*, Leipzig, Teubner, 1912, p. 19.

(6) Je tiens à faire remarquer que quand je dis « a copié » en parlant de Tryphiodore-Tzetzès ou de Quintus-Tryphiodore, je n'entends pas généraliser, pour toutes les œuvres de ces auteurs, ce qui est vrai seulement pour la partie relative au cheval de bois.

(7) Cyanippos, Calchas, Pénéléos, Antiphatès, Iphidamas, Eurydamas et Amphidamas.

Digitized by Google

commune, et cette source commune, quelle qu'elle puisse être, contenait une liste de trente-sept noms au minimum [1].

Les renseignements éparpillés dans le chapitre qui précède peuvent se résumer en un court tableau :

Homère	*οἱ ἄριστοι*. Quatre cités par leur nom.
Arctinos	Au moins : Ménesthée, Teucer ; Acamas, Démophon (?).
Leschès	Les mêmes (?) qu'Arctinos, plus Anticlos et... ?
« Sacadas »	*παμπόλλους κατέλεξεν*.
Stésichore	Cent (?) hommes.
Euripide	Pas de chiffre.
Virgile	Neuf hommes en tout (cités).
Hygin	Comme Virgile, à un nom près.
Proclos	*οἱ ἄριστοι*. Pas de chiffre.
Apollodore	Tradition courante (?) : cinquante hommes.
	D'après la *Petite Iliade* : *x* (voir plus loin).
Quintus	Trente héros cités, mais il y en a davantage.
Tryphiodore	Vingt-trois héros cités.
[Tzetzès	Copie Tryphiodore].

Ce tableau appelle plusieurs remarques. Toutes réserves faites sur l'exactitude du détail qu'Eustathe attribue à Stésichore, nous constatons d'abord que, parmi les poètes, les uns (Homère, Euripide) disent simplement que l'équipage comprenait beaucoup de héros et des plus braves, les autres (Virgile, Quintus, Tryphiodore) en énumèrent un nombre plus ou moins grand : mais ces poètes ne donnent pas eux-mêmes de chiffre précis. L'exemple caractéristique de Tzetzès nous a montré que la mention de ce chiffre peut être due à un commentateur qui a trouvé commode de compter les noms énumérés dans l'épopée qu'il lisait. On peut donc supposer, sans invraisemblance, que les chiffres précis fournis par Apollodore remontent à un commentaire, et non à une épopée originale. En outre, de tous les documents archéologiques ou littéraires étudiés jusqu'ici, il ne résulte aucune donnée précise en ce qui concerne la *Petite Iliade* : Euripide, qui s'en inspire, Proclos, qui la résume, restent tous deux dans les généralités. Enfin, la diversité de tous ces témoignages trahit une espèce de flottement dans la légende,

[1] Strict minimum, en effet, car il serait invraisemblable que, d'une source commune contenant 37 noms, Quintus en ait choisi 30, et que Tryphiodore ait cité précisément les 7 autres, comme pour compléter Quintus.

Digitized by Google

exactement comme si, à l'origine, il n'avait pas existé de chiffre précis auquel tout le monde, ou peu s'en faut, se serait rallié. Ceci nous amène à poser la question, longtemps éludée : ce chiffre figurait- il dans la *Petite Iliade* de Leschès, de la même manière que le chiffre vingt-trois figure dans les *Posthomerica* de Tzetzès?

II

Le fragment XXII de la *Petite Iliade*.

Voici, en son entier, le passage de l'*Epitome* d'Apollodore, qui forme le fragment XXII de la *Petite Iliade* :

> *Οὗτος* (sc. Epeios) *ἐπὶ τῶν Ἴδης ξύλα τεμὼν ἵππον κατασκευάζει κοῖλον ἔνδοθεν δὲ εἰς τὰς πλευρὰς ἀνεῳγμένον. Εἰς τοῦτον Ὀδυσσεὺς εἰσελθεῖν πείθει πεντήκοντα τοὺς ἀρίστους, ὡς δὲ ὁ τὴν μικρὰν γράψας Ἰλιάδα φησὶ τρισχιλίους* (1).

Ce texte dit nettement qu'à une tradition, donnée comme courante, d'après laquelle cinquante hommes pénétraient dans le cheval creux, s'opposait la tradition de Leschès, qui aurait écrit, dans la *Petite Iliade* : *τρισχίλιοι εἰς τὸν ἵππον εἰσῆλθον*, ou quelque chose d'approchant. Il est assez étonnant qu'on n'ait pas encore étudié d'un peu près l'affirmation de l'*Epitome* d'Apollodore et qu'on n'ait pas insisté davantage (2) sur ce qu'elle présente d'invraisemblable. Car, malgré le plaidoyer d'E. Bethe (3), il reste encore de nombreuses raisons de la sus-

(1) Apollod., *Epit.*, V, 14.

(2) R. Wagner, seul à ma connaissance, a élevé des doutes : *corruptum* (*Epit. Vaticana*, Leipzig, Hirzel, 1891.p. 68, 12) ; *leider verderbt* (Jahrb. f. philol., 1892, p. 251) ; *haud dubie corruptum*, (éd. Teubner, 1984, ad loc.) ; mais il a renoncé à résoudre le problème : Quae autem litterula pro *γ* reponenda sit non magis adsequor, quam unde numerum quinquagenarium Apollodorus petierit (*Ep. Vaticana*, p. 230).

(3) E. Bethe, *Homer, Dichtung und Sage*, II (Leipzig, Teubner, 1922), p. 253 : « Beide Handschriften... geben diese Zahl... Ich sehe keinen Grund, an ihr zu zweifeln : sie soll ja gar nicht als Ziffer der Besatzung genommen werden, die Phantastik ist nicht groesser

Digitized by Google

pecter, au moins sous la forme où elle est parvenue jusqu'à nous.

On a établi (1) que le rédacteur de l'*Epitome (Vaticana)* d'Apollodore n'est autre que J. Tzezès. Supposé que le chiffre τρισχίλιοι ait réellement figuré dans la *Petite Iliade* — œuvre très lue durant l'époque hellénistique et romaine — comment admettre que ce chiffre extraordinaire ait pu passer inaperçu, jusqu'au XIIe siècle après J.-C.? Ce silence ne constitue pas une preuve, assurément, mais c'est pourtant un indice. D'un autre côté, un fait s'amplifie généralement à mesure qu'il s'éloigne de sa source. Il serait sans doute peu vraisemblable que, parti de trois mille chez Leschès, le chiffre ait abouti à vingt-trois chez Tzetzès, voire à cinquante chez Apollodore : on comprendrait mieux que, parti de vingt-trois, le chiffre, grossi d'âge en âge, soit devenu trois mille, après les quelque dix-neuf siècles qui séparent Leschès et Tzetzès.

Quels que soient, du reste, le degré d'imagination et la part de merveilleux qu'on veuille attribuer à Leschès et à son œuvre, il nous paraît difficile d'admettre que Leschès ait écrit tout au long, dans la *Petite Iliade*, que trois mille hommes trouvèrent place dans le cheval.

Rappelons-nous, en effet, dans quel cadre la *Petite Iliade* groupait tous ces événements. La guerre touche à sa fin ; nous avons appris la dispute pour les armes d'Achille, la folie et la mort d'Ajax, la capture d'Hélénos, le retour de Philoctète, sa guérison par Machaon, la mort de Pâris, le mariage de Déiphobe avec Hélène, l'arrivée de Néoptolème, l'apparition de l'ombre d'Achille, la mort d'Eurypyle, fils de Télèphe. C'est alors seulement (2) que Leschès signale l'idée, inspirée à Épeios par Athéna, de construire un grand cheval creux. En comptant bien, Épeios peut avoir travaillé six mois au maximum. Noé construisit un arche au moins aussi grande que le cheval dou-

als die Ernaehrung des Heeres durch die Oinotropen ». Mais alors que signifie εἰσελθεῖν dans le texte d'Apollodore? Quant à l'histoire des Oinotropes, elle figurait dans les *Chants Cypriens*, non dans la *Petite Iliade* : le merveilleux d'une épopée n'entraîne pas nécessairement celui d'une autre.

(1) R. WAGNER, éd. Teubner, p. XXVII ; J. G. FRAZER, *Apollod* I, p. XXXVI.

(2) PROCLOS, *Chrestom.*, p. 107, 2 ALLEN.

Digitized by Google

rien, mais il y consacra un siècle : comment Épeios, même avec l'aide divine d'Athéna, aurait-il pu bâtir en quelques mois une machine assez vaste pour contenir trois mille guerriers en armes? L'absurdité d'un pareil projet devait apparaître même aux yeux d'un poète emporté par son inspiration.

On objectera sans doute qu'il ne faut pas exiger d'un poète une logique parfaite. Assurément, mais le bon sens n'est pas seul en jeu ici. Un autre facteur plus important encore — la tradition — devait nécessairement mettre certaines entraves à l'imagination du poète. Dans l'*Odyssée* — et nous savons par ailleurs que Leschès serrait de près les textes homériques (1) — avaient été choisis, pour remplir le cheval, des hommes au courage éprouvé, une véritable élite (*οἱ ἄριστοι*). Ils n'avaient pas pour mission de prendre la cité, car certains textes disent clairement que la ville fut prise par le reste de l'armée (2) et que le rôle des guerriers enfermés dans le cheval se bornait à ouvrir les portes devant l'armée grecque assaillante (3). Pour cet audacieux coup de main, quelques braves suffisaient : telle paraît avoir été la doctrine d'Homère. Était-ce aussi celle de Leschès? Apparemment, car la *Petite Iliade* a raconté en détail (4) le mouvement stratégique qui devait assurer la chute de Troie : les héros quittent leur embûche au moment précis où le gros de la troupe revient de Ténédos à toutes voiles, et ces deux mouvements ont pu s'exécuter simultanément, grâce à Sinon qui, en l'occurence, jouait le rôle dangereux d'agent de liaison. Mais toutes ces précautions — et, par conséquent, tout le récit de Leschès — devenaient inutiles, si le cheval avait

(1) H. Weil, *Les Posthomerica cycliques*, p. 4.

(2) Euripide, *Hécube*, 921-922 :

ναύταν οὐκέθ' ὁρῶν ὅμιλον
Τροίαν Ἰλιάδ' ἐμβεβῶτα,

et la destruction de la ville suit immédiatement l'arrivée de la flotte.

(3) Apollod., *Epit.*, V, 20 : (les occupants du cheval) *σειρᾷ ἐξάψαντες ἑαυτοὺς ἐπὶ τὰ τείχη παρεγένοντο καὶ τὰς πύλας ἀνοίξαντες ὑπεδέξαντο τοὺς ἀπὸ Τενέδου καταπλεύσαντας.*

(4) Proclos, *Chrest.*, p. 107, 8-11 Allen. Le rôle de Sinon était raconté dans la partie non résumée par Proclos (supra, p. 301). Cf. aussi *Petite Iliade*, fr XII Allen (*Schol.* Lycophr., 344) : *ὁ Σίνων, ὡς ἦν αὐτῷ συντεθειμένον, φρυκτὸν ὑποδείξας τοῖς Ἕλλησιν, ὡς ὁ Λέσχης φησίν...*

Digitized by Google

contenu trois mille guerriers d'élite capables, à eux seuls, de s'emparer aisément d'une ville endormie après un joyeux festin :

La question nous paraît suffisamment importante, pour que nous l'examinions à un autre point de vue encore. La méfiance de Laocoon, dont Arctinos avait parlé dans l'*Iliou Persis*, semble avoir été remplacée dans la *Petite Iliade* par les espiègleries d'Hélène, dont Leschès trouvait le modèle dans une scène bien connue de l'*Odyssée* (1). Ménélas y disait, s'adressant à Hélène. :

> Dans le cheval de bois, je nous revois assis, nous tous, les chefs d'Argos. Mais alors tu survins, Hélène! en cet endroit, quelque dieu t'amenait pour fournir aux Troyens une chance de gloire... et par trois fois, tu fis le tour de la machine ; tu tapais sur le creux, appelant nom par nom, les chefs des Danaens... Près du fils de Tydée et du divin Ulysse, assis en cette foule (2), je t'entendais crier, et Diomède et moi n'y pouvions plus tenir ; nous nous levions déjà ; nous voulions ou sortir ou répondre au plus vite ; Ulysse nous retint et mâta notre envie (3)...

Leschès emprunta les éléments de la scène homérique et la compléta d'une manière qu'on peut juger peu réussie : il adjoignit Déiphobe à Hélène, ajouta l'épisode d'Anticlos et montra Hélène imitant pour chacun des Argiens la voix de son épouse. La *φωνῶν μίμησις* raillée par les scoliastes d'Homère, démontre que Leschès n'a jamais pu dire que trois mille guerriers étaient cachés dans le cheval. Comment Hélène, faisant trois fois le

(1) *δ* 272-289. — Dans ce passage figurent un certain nombre de vers interpolés provenant du Cycle épique : 1°) v. 276 *καί τοι Δηίφοβος θεοείκελος ἕσπετ' ἰούσῃ*. Le scoliaste remarque : *προηθετεῖτο κατ' ἐνίους*. Dans l'œuvre strictement « homérique », Déiphobe n'est pas le troisième mari d'Hélène (A. Roemer, *Homerexegese Aristarchs*, Paderborn, Schoeningh, 1924, p. 161) ; 2°) v. 279 : *πάντων Ἀργείων φωνὴν ἴσκουσ' ἀλόχοισιν*. Le scoliaste écrit : *πάνυ δὲ γέλοιος ἡ τῶν φωνῶν μίμησις καὶ ἀδύνατος*. 3°) v. 285-289 : c'est l'épisode d'Anticlos, dont il a été question plus haut, p. 308, n. 1.— J'ai donc omis, dans la traduction du texte homérique, ces trois passages qui proviennent, selon toute vraisemblance, de la *Petite Iliade*.

(2) Le grec est moins précis que la traduction : *ἥμενοι ἐν μέσσοισιν*.

(3) *δ* 272-284 (Traduction Bérard).

Digitized by Google

tour de la machine, aurait-elle réussi à énumérer trois mille noms et imiter trois mille voix? Ce simple détail nous invite à croire, au contraire, que le nombre de héros cités dans la *Petite Iliade* devait être assez restreint. Un passage d'Athénée en fournit une preuve indirecte :

> *Ἐὰν μέν τίς σου πύθηται τίνες ἦσαν οἱ εἰς τὸν δούρειον ἵππον ἐγκατακλεισθέντες, ἑνὸς καὶ δευτέρου ἴσως ἐρεῖς ὄνομα, καὶ οὐδὲ ταῦτ' ἐκ τῶν Στησιχόρου, σχολῇ γάρ· ἀλλ' ἐκ τῆς † Σακάδα τοῦ † Ἀργείου Ἰλίου πέρσιδος· οὗτος γὰρ παμπόλλους τινὰς κατέλεξεν.* (1).

Ce texte, auquel nous avons renvoyé plusieurs fois déjà, donne lieu à des constatations qui ne manquent pas d'intérêt. Il montre d'abord que, dans leurs entretiens de table, les grammairiens de l'Antiquité se posaient déjà la question que nous nous posons encore aujourd'hui : *τίνες ἦσαν οἱ εἰς τὸν δούρειον ἵππον ἐγκατακλεισθέντες*; ensuite que, pour répondre à cette question, on consultait non pas Stésichore — qui n'avait pas cité les noms (2) — mais bien « Sacadas » qui, dans son *Iliou Persis*, avait inséré un copieux catalogue, *παμπόλλους κατέλεξεν*.

Ainsi, entre tant de poèmes sur la prise de Troie qu'il aurait pu alléguer, Athénée a noté spécialement celui de « Sacadas » pour l'abondance des noms énumérés. Il n'y aurait guère d'in-

(1) ATHÉNÉE, XIII, 610 c. — J'ai imprimé le texte de BERGK, *P.L.G*[1], III (Stésichore, fr. 21) en y ajoutant la *crux*. (Le manuscrit A donne *τῆς σακατου ἀργείου*). Si l'on adopte cette correction, il s'agit du poète et musicien Sacadas d'Argos, postérieur à Stésichore et antérieur à Pindare (cf. HICKS, *Chronolog. tables*, p. 59). Dans son texte d'Athénée, G. KAIBEL, imprime *Ἀγία τοῦ Ἀργείου*, correction de C. F. HERMANN, approuvée par HILLER (dans RHEIN. MUS., XXXI, 1876, p. 87 sqq.) et par beaucoup d'autres (cf. E. BETHE, *Homer, Dichtung und Sage*, II, p. 221). Ce serait alors le même auteur qu'Agias de Trézène (ou Hégias, PAUS., I, 2, 1), qui écrivit les *Nostoi* cycliques (PROCLOS, *Chrestom.*, p. 108, 15 ALLEN). Voir SUSEMIHL, *Gesch. der gr. Lit. in der Alexandrinerzeit*, Leipzig, Teubner, 1891, I, p. 615, note 658. E. BETHE, *op. cit.*, p. 222, nie l'existence d'une épopée intitulée *Ἰλίου πέρσις* de l'Argien Agias. — Le problème ne me paraît pas comporter de solution certaine.

(2) Telle est probablement l'interprétation qu'il conviendrait de donner au mot *ἑκατόν* d'Eustathe — pour autant, du moins, que ce mot mérite crédit.

Digitized by Google

vraisemblance à conclure de là que tel n'était pas le cas pour la *Petite Iliade* — surtout si d'autres raisons nous imposent déjà cette conclusion. Or, nous avons vu qu'à la tradition de la *Petite Iliade*, Apollodore oppose une tradition d'après laquelle il y avait cinquante hommes dans le cheval, et nous avons vu que Quintus et Tryphiodore remontent à une source commune qui énumérait au moins trente-sept noms. Complété par ces deux remarques, le présent texte d'Athénée, qui caractérise l'*Iliou Persis* de « Sacadas » par une longue liste nominale, nous permet de conclure que Quintus de Smyrne et Tryphiodore ont emprunté, directement ou indirectement, à l'*Iliou Persis* de « Sacadas » les noms des héros qu'ils font entrer dans le cheval (1).

De tout ce qui précède, il résulte que, malgré l'assurance du texte d'Apollodore, nous ne pouvons admettre comme exact le chiffre de trois mille, imputé à la *Petite Iliade*, et que, dans ce poème, le nombre des héros cités nominalement n'était pas très considérable. Nous devons croire plutôt que Leschès, fidèle, ici comme ailleurs, à la tradition homérique, avait dit, d'une manière fort générale, que les plus braves d'entre les chefs grecs prirent part à l'entreprise. Mais — tout comme Homère l'avait fait, et tout comme le feront Virgile, Quintus et Tryphiodore — sans donner lui-même un chiffre, il en aura nommé spécialement quelques-uns : Ulysse, Diomède, Ménélas et Néoptolème, fournis par Homère ; Acamas, Démophon, et sans doute Ménesthée et Teucer, déjà cités par Arctinos ; Anticlos et probablement quelques autres, que nous ignorons, imaginés par Leschès lui-même.

Mais si Leschès avait ainsi dépeint les choses, comment expliquer que l'*Epitome* d'Apollodore ait à ce point déformé sa pensée ?

Remarquons d'abord que la présence de *ὥς φησιν* dans le texte d'Apollodore ne démontre pas que l'auteur lisait réellement la *Petite Iliade* originale : il reproduit un renseignement

(1) Par là, je m'écarte de Kroll (dans Jahrb. f. philol., *Suppl. Bnd.*, XXVII (1912), p. 166, n. 1, et de Rzach, *Kyklos*, 2107, qui voient, dans les listes données par les épiques tardifs, la preuve que les noms figuraient dans l'*Iliou Persis* d'Arctinos.

Digitized by Google

qu'il trouvait dans son *manuel*. Ce *manuel* lui-même n'agissait pas autrement à l'égard de son propre modèle..., et ainsi de suite jusqu'au premier grammairien qui, ayant l'original sous les yeux, en tira, pour son résumé, la phrase qui nous intéresse ici. Apollodore est pour nous comme le dernier dépositaire d'un renseignement qui, par un nombre plus ou moins grand d'intermédiaires, remonte à un auteur qui lisait encore la *Petite Iliade*, et, par là-même, ce renseignement acquiert une certaine valeur. Si donc le chiffre transmis est inadmissible, c'est que nous avons affaire à une faute qui ne peut s'expliquer autrement que par la tradition résumée du Cycle épique. Il s'agit dès lors de retrouver l'origine probable de cette faute particulière.

Rappelons qu'Apollodore — l'auteur de la *Bibliothèque* — vivait au premier ou au second siècle de notre ère (1), et que l'*Epitome*, rédigé par Tzetzès au XIIe siècle, a été conservé dans deux manuscrits, l'un (*S*) du XIIIe siècle (2), l'autre (*V*) du XIVe siècle (3). L'histoire du texte du fragment XXII se résume donc dans le tableau suivant :

Petite Iliade	VIIe siècle av. J.-C.
grammairien (*a*)	
manuel	
Apollodore	Ier ou IIe siècle apr. J.-C.
Tzetzès	XIIe siècle.
S	XIIIe siècle.
V	XIVe siècle.

A quel moment la faute s'est-elle produite? Une chose semble certaine, c'est que la faute existait déjà dans le manuscrit d'Apollodore dont Tzetzès se servait pour composer l'*Epitome* (4), car Tzetzès écrit ailleurs : *ὁ Πανοπέως υἱὸς Ἐπειὸς ἐποίησε τὸν δούρειον ἵππον εἰς ὁ πεντήκοντα ἢ τρισχίλιοι*

(1) Époque d'Hadrien, d'après C. Robert ; époque d'Alexandre Sévère, d'après W. Christ. Sur cette question, voir J. G. Frazer *Apollod.*, I, p. XVI.

(2) R. Wagner, éd. Teubner, p. XXX.

(3) Id., *ibid.*, p. XXVI.

(4) R. Wagner, *Epit. Vatic.*, p. 229.

Digitized by Google

ἦ (1) κατ' ἐμὲ εἴκοσι τρεῖς ἄνδρες εἰσελθόντες Ἕλληνες ἐκάθηντο (2). La faute remonte donc plus haut que Tzetzès, mais nous ne pouvons malheureusement pas préciser davantage.

Pour en expliquer l'origine, nous devons partir du grammairien (*a*) qui lisait dans le poème de Leschès le passage relatif aux héros cachés dans la machine d'Épeios. Comme Tzetzès en présence du texte de Tryphiodore, comme nous-mêmes en présence du texte de Virgile (3), ce grammairien aura compté les noms propres que le poète donnait seulement à titre d'exemple, et il aura noté le résultat de ses observations en une phrase disant à peu près ceci :

Dans la Petite Iliade, *le cheval de Trois contient* x *hommes.*

Cette phrase, reproduite — comme il arrive fréquemment dans l'Antiquité — par un auteur citant de seconde main, a pu devenir facilement :

D'après l'auteur de la Petite Iliade, *le cheval de Troie contenait* x *hommes,*

ce qui n'est plus tout à fait la même chose.

On sait que, de tous les mots grecs, ce sont les chiffres qui s'altèrent le plus facilement ; copistes ou grammairiens corrigent quelquefois un chiffre erroné quand ils ont par ailleurs un moyen de contrôle. Dans le cas présent, en admettant que des copies successives aient déformé le chiffre, la correction pouvait se faire, aussi longtemps que le Cycle épique était conservé et étudié. Mais quand le Cycle eut disparu et que des résumés en gardèrent seuls le souvenir plus ou moins fidèle, grammairiens et copistes se trouvèrent en présence de la phrase

D'après l'auteur de la Petite Iliade, *le cheval de bois contenait* x *hommes,*

qu'aucun recours au texte original ne permettait plus de contrôler.

L'*Epitome* d'Apollodore écrit : ὡς δὲ ὁ τὴν μικρὰν γράψας

(1) Correction certaine de R. Wagner, *Ep. Vatic.*, p. 230 : καὶ Mss.

(2) Tzetzes, *Schol. Lycophr.*, 930.

(3) Et sans doute aussi comme Hésychius en présence du texte de Pausanias : ci-dessus, p. 307, n. 1.

Digitized by Google

Ἰλιάδα φησὶ τρισχιλίους, trois mille en toutes lettres. Il nous est impossible de dire si cette façon d'attirer l'attention sur le nombre remonte à l'auteur de l'*Epitome*, à Apollodore lui-même ou à un autre, mais il est permis de croire que l'un des manuscrits notait ce nombre dans le système courant des lettres-chiffres. On aurait eu ainsi :

ΩΣΔΕΟΤΗΝΜΙΚΡΑΝΓΡΑΨΑΣΙΑΙΑΔΑΦΗΣΙ,Γ (*3000*) C,

Cette phrase peut provenir de :

ΩΣΔΕ . . . . . ΦΗΣΙΓ (*3*) B,

laquelle serait issue elle-même, par haplographie, de :

ΩΣΔΕ . . . . . ΦΗΣΙΙΓ (*13*) A.

Voici donc comment s'expliquerait la faute : le premier scribe (A) aura transcrit exactement *ΙΓ*(13) ; le second (B), inattentif, aura écrit, avec une haplographie facile à comprendre: (*φησ*Ι)*Γ* (3) ; le troisième (C), copiant B, et trouvant ce chiffre *Γ* (3) trop peu élevé, aura opéré la correction qui lui paraissait la plus simple, changer *γ'* (3) en ,*γ* (3000). Dans ce cas, la faute résulterait d'une correction volontaire qui se serait propagée jusque dans les derniers manuscrits de l'*Epitome*.

Mais la faute peut être tout à fait involontaire. On conçoit très bien que (A) peut avoir écrit *ιγ* (13) de telle manière que l'*iota* précédant le *gamma* ait ressemblé à l'accent aigu (') qui, placé à gauche d'un chiffre, sert à exprimer les milliers : en ce cas, (B) aurait transcrit, sans y prendre garde, ,*γ* (3000), que (C) aurait transcrit à son tour [1].

Volontaire ou non, la faute a existé, et elle s'explique le plus aisément, si l'on suppose à l'origine le nombre de *treize* hommes. Au point de vue paléographique, l'hypothèse ne présente pas de difficulté. De plus, nous devions trouver un nombre qui s'écartât suffisamment du nombre cinquante, issu de l'*Iliou Persis*

[1] J'ai tenu à soumettre le cas intéressant de cette faute à M. H. Lebègue, l'éminent paléographe ; d'après lui, la faute s'explique aussi bien par l'onciale que par la minuscule, mais elle remonte sans doute à un archétype en minuscules. M. Lebègue a bien voulu me suggérer une autre explication de la faute : l'*iota* de *ιγ* a pu disparaître à la suite d'une confusion avec l'accent aigu d'un mot de la ligne suivante.

Digitized by Google

de « Sacadas », mais qui, en même temps, ne fût pas trop élevé — comme nous pouvions le conjecturer d'après le texte d'Athénée.

Resterait à faire subir à cette hypothèse une dernière épreuve, en replaçant le fragment XXII, ainsi corrigé et interprété, à l'endroit où il devait figurer dans la *Petite Iliade* (1) :

> ... Inspiré par Athéna, Épeios se mit à construire un grand cheval creux. Sur ces entrefaites, Ulysse, déguisé en mendiant, pénétra dans la ville. Seule, Hélène le reconnut, mais, au lieu de le trahir, elle lui promit son concours pour livrer aux Argiens la cité de Priam. Alors, Ulysse regagna les navires, non sans avoir tué quelques Argiens qui lui barraient la route. Et il revint une seconde fois, en compagnie de Diomède, pour dérober le Palladium. Épeios mettait la dernière main à son œuvre. *Quand tout fut prêt, les plus braves d'entre les Grecs pénétrèrent dans la machine : Neoptolème, Ulysse, Diomède, Ménélas, Acamas, Démophon, Ménesthée* (?), *Teucer* (?), *Anticlos, A, B, C et D*... Après que les Troyens eurent halé dans leur ville cette offrande fatale, Hélène vint avec Déiphobe (2), fit trois fois le tour du cheval en tapant sur le creux. Et, comme elle avait été mise dans le secret par Ulysse (3), elle appelait les chefs argiens par leur nom et imitait la voix de leur épouse (4). Au son charmeur de cette voix, les héros entassés dans le monstre maîtrisèrent à grand' peine leur émotion. Seul Anticlos (5) était encore d'humeur à lui répondre ; mais Ulysse lui plaqua sur la bouche ses deux robustes mains, et, tenant bon, sauva ainsi toute la bande...

On voit que le passage de Leschès, ainsi replacé dans son contexte, ne choque pas plus que les vers de Virgile dans l'*Énéide* :

> *... Illos patefactus ad auras*
> *Reddit equus, laetique cavo se robore promunt*
> *Thessandrus, Sthenelusque duces, et dirus Ulixes,*
> *Demissum lapsi per funem, Acamasque Thoasque,*
> *Pelidesque Neoptolemus, primusque Machaon,*
> *Et Menelaus, et ipse doli fabricator Epeos.*
> *Invadunt urbem somno vinoque sepultam...* (6)

(1) Le résumé qui suit est une interprétation de Proclos, *Chrestom.*, p. 107, 2 sqq. Allen ; j'y ai fait entrer quelques détails dont le lecteur trouvera la justification dans les pages qui précèdent.

(2) δ 276. Voir *supra*, p. 315, n. 1, 1°.

(3) C'est du moins ce qui me paraît devoir résulter de tout le contexte.

(4) δ 279. Voir *supra*, p. 315, n. 1, 2°.

(5) δ 285-289. Voir *supra*, p. 308, n. 1. Quelques éléments sont empruntés à la traduction Bérard.

(6) Virg., *En.*, II, 259-265.

Digitized by Google

Il faut lire le passage à deux fois pour s'apercevoir que Virgile énumère seulement neuf chefs argiens ; pareillement, sans doute, devait-on relire le passage original de Leschès, pour se rendre compte qu'il en énumérait seulement treize. Le poète n'avait pas cru devoir donner lui-même ce nombre. C'est ce qui expliquerait pourquoi, en ce qui concerne ce nombre, nous avons trouvé si peu de témoignages concordants, et aussi pourquoi, chez Euripide qui s'inspire de la *Petite Iliade*, et chez Proclos qui la résume, nous n'avons relevé que des mots généraux. Le nombre précis attribué à la *Petite Iliade* doit son origine à un grammairien qui a compté les noms propres dans le texte complet du poème, et ce nombre s'est propagé de commentaire en commentaire pour prendre finalement place, mais déformé par la tradition manuscrite, dans l'*Epitome* d'Apollodore.

Ceci nous ramène, pour terminer, au problème si discuté des sources d'Apollodore. Bethe (1) et Wentzel (2) ont simplifié ce problème outre mesure, en considérant le présent passage de l'*Epitome* comme une preuve nouvelle que Proclos trahissait la source qu'il avait en commun avec Apollodore. En réalité, si l'on va au fond des choses et si l'on veut bien se débarrasser de toute idée *a priori*, on doit bien avouer que, dans ce cas particulier, l'imprécision de Proclos a, mieux que la précision d'Apollodore, respecté la pensée de Leschès, et que, pour apprécier sans parti pris la valeur de ces deux résumés, on doit renoncer à voir en eux les témoins plus ou moins fidèles d'une seule et même source commune. La théorie d'une source commune pourrait être vraie dans l'ensemble, mais elle deviendrait fausse et injuste si, partout et toujours, on en tirait argument pour rabaisser Proclos et exalter Apollodore.

Albert SEVERYNS.

(1) BETHE, *Hermes*, XXVI, 1891, p. 608.
(2) WENTZEL, *Neue philol. Rundschau*, 1891, p. 356. Cf. R. WAGNER, *Jahrb. f. Philol.*, 1892, p. 251, n. 19.

Digitized by Google

LE THÉATRE DE SÉNÈQUE [1]

Je possède du théâtre de Sénèque une édition de poche dans laquelle un lecteur de la fin du XVIe siècle a noté les passages qui suscitaient son admiration. Il a surchargé presque chaque page de traits, de guillemets, de *nota bene*, de gloses. Naturellement les vers suivants sont soulignés :

Illi mors gravis incubat
Qui notus nimis omnibus
Ignotus moritur sibi.

Il faut reconnaître que cet appel à la conscience est beau comme une hymne ambroisienne. Peu importe que cela ne soit plus aujourd'hui très neuf, que, même du temps de Sénèque, cela n'ait pas été original, si cela est éternellement vrai et s cela est, comme ici, bien dit. Or les raisons d'admirer Sénèque n'ont guère varié : « La tragédie, écrivait G. Fabricius en 1665, n'est pas seulement une leçon pour ceux qui ont le privilège de la puissance ; les hommes de toutes les conditions peuvent y trouver un enseignement : dans l'embarras, c'est un conseil ; dans le malheur, une consolation [2]. » Le fait est que Sénèque ayant, dans le moule de ses intrigues classiques, jeté toute sa philosophie et ayant fait abonder, dans chacune de ses pièces, les maximes bien frappées, il n'y a pas à s'étonner que son théâ-

[1] A propos de : LÉON HERRMANN, *Le théâtre de Sénèque*. Paris, Les Belles Lettres, 1924, un vol. in-8°, 585 pp. ; prix : 35 frs. — LE MÊME, *Octavie*, tragédie prétexte. *Ibid.*, 1924, un vol. in-8°, 172 pp. ; prix : 15 frs. — LE MÊME, *Sénèque*, *Tragédies*, tome I, texte établi et traduit. *Ibid.*, 1924, un vol. in-12, XVI-226 + 226 pp. (Collection des Universités de France publ. sous le patr. de l'Association Guillaume Budé) ; prix : 20 frs.

[2] Le texte latin est reproduit par Schroeder dans son édition variorum. Delft, 1728, t. I, ff. liminaires.

Digitized by Google

tre ait été tenu pendant longtemps pour une école de haute morale (1).

Du point de vue littéraire, sans parler de ce qui s'est passé en Angleterre et ailleurs, les tragédies de Sénèque ont exercé sur la formation d'abord, puis sur le développement du théâtre classique français — Corneille, Racine (2) et Voltaire! — une action qui ne saurait être surévaluée. Ceci seul aurait dû suffire à les défendre contre le dédain ou l'indifférence dont elles furent victimes au XIXe siècle. Par ses sarcasmes, le trop spirituel auteur des *Poètes latins de la décadence* a fait le plus grand tort aux œuvres qu'il présentait à un public mal informé. Il était facile de déprécier un poète que l'on avait préalablement dépossédé d'un nom qui en impose, de rendre ridicules des pièces que l'on qualifiait dès le titre de « tragédies en manuscrit » et de « tragédies de recette ». L'ouvrage de Nisard, plusieurs fois réédité, distribué en prix, a connu le succès. Il ne fait plus autorité dans les cercles savants, mais ailleurs on le cite, on en recommande la lecture, on le lit, car il amuse. Si surprenant que cela soit, après un siècle et plus de philologie et de critique, bien des gens s'imaginent encore que les tragédies de Sénèque sont l'œuvre d'un anonyme ou d'un faussaire, qu'elles ont été conçues et écrites en dehors de toute réalité dramatique, n'ayant jamais été destinées à la scène, et, enfin, que leur valeur littéraire est très près d'être nulle (3).

(1) M. HERRMANN écrit (p. 566) : « Sénèque n'a pas introduit dans ses sujets de préoccupations moralisatrices ; ce n'est qu'occasionnellement que des sentences morales se glissent dans l'œuvre, etc. » Je ne pense pas, en effet, que Sénèque ait de propos délibéré, dans une intention moralisatrice, choisi les sujets et disposé la matière de ses drames. Par là, mais par là seulement, ses sentences conservent un caractère « occasionnel » ; toutefois elles sont trop nombreuses pour que nous ne reconnaissions pas qu'ici comme ailleurs la morale est une des muses de Sénèque.

(2) M. Herrmann remarque très justement (p. 560) : « Racine emprunte beaucoup à Sénèque mais n'ose pas l'avouer et préfère citer les Grecs comme ses modèles. »

(3) Lire, par exemple, l'appréciation sévère à l'excès que contient la plus récente des histoires de la littérature latine destinées à la jeunesse (par H. BERTHAUT et CH. GEORGIN. Paris, Hatier éd., p. 361) : « En général, l'action y est à peu près nulle, les caractères

Digitized by Google

On voit par ces considérations que M. Herrmann n'a pas sans opportunité concentré son attention sur le *corpus* des tragédies de Sénèque. Il traite, dans deux ouvrages distincts, d'abord du théâtre qui est à proprement parler celui de Sénèque, c'est-à-dire des neuf pièces que l'on doit raisonnablement attribuer au philosophe lui-même, et ensuite de l'*Octavie*, tragédie prétexte, d'un intérêt exceptionnel, mais dont le caractère apocryphe ne peut être contesté que par des esprits ayant une certaine tendance à l'originalité. A ces deux études est joint le premier tome d'une édition critique du théâtre de Sénèque. Cela représente un labeur considérable, dont les résultats méritent d'être ici consignés et confirmés, s'il se peut, à l'aide de nos observations personnelles.

L'authenticité des tragédies de Sénèque, ou tout au moins de certaines d'entre elles, a été contestée dès la Renaissance par de très hautes autorités et le débat, comme toutes les discussions de ce genre, s'est prolongé jusqu'à nos jours. M. Herrmann, qui reconnaît du reste que l'unanimité est bien près d'être acquise à la thèse conservatrice, a soumis le procès à une dernière et définitive revision. Avec une méthode critique et une patience auxquelles il convient de rendre hommage, il a prouvé que les neuf tragédies contenues dans le *codex Etruscus*, — représentant le plus autorisé d'une famille de manuscrits qui ne contiennent pas l'*Octavie*, — sont bien de Sénèque. C'est là un point qui doit être, désormais, placé hors de toute discussion. Il y a *res judicata*.

Je m'en réjouis d'autant plus sincèrement que je m'étais formé sur ce point une conviction et que celle-ci, grâce aux multiples expériences poursuivies dans le laboratoire philologique

faux et outrés. Les descriptions rapportées, les monologues déclamatoires, les récits démesurés remplacent l'intrigue absente. Le goût est détestable, etc. » Cf. le jugement plus nuancé de MM. Jeanroy et Puech (*Hist. de la litt. lat.*, 17e éd., p. 247) : « Elles ont des parties intéressantes et curieuses. Mais les caractères y manquent de naturel. Trop de hors-d'œuvre interrompent l'action. Elles conviennent mieux aux exigences des lectures publiques qu'à celles de la scène. Le théâtre sous l'empire n'a vécu que du mime et de la pantomime... » Voilà ce que beaucoup apprennent par cœur, en France, quand ils préparent leurs examens de licence.

Digitized by Google

de M. Herrmann, s'est muée en certitude. J'étais convaincu, en effet, que l'authenticité des tragédies de Sénèque n'aurait jamais été mise en question sans le concours de deux circonstances tout à fait accidentelles : l'insertion dans le corpus des œuvres en prose des *Controverses* et des *Suasoires*, dues, on le sait, à Sénèque le Père, mais fort tardivement identifiées ; et l'insertion dans le corpus des tragédies d'une pièce *incerti auctoris*, l'*Octavie*, qui parut très tôt ne pouvoir être l'œuvre du philosophe puisque celui-ci y jouait un rôle. Martial, soucieux de faire honneur à l'Espagne, sa patrie, des grands écrivains qu'elle avait envoyés à Rome, a soigneusement indiqué le nombre des Sénèques illustres : il y en a deux, plus Lucain (1). Sidoine Apollinaire, au ve siècle, est pour nous le premier à signaler qu'un Sénèque auteur des tragédies avait eu une existence propre. Il ne parle, de même que Martial, que de deux Sénèque et son erreur s'explique, soit qu'il ait ignoré Sénèque le Père, dont l'œuvre pouvait avoir été confondue déjà avec celle de son fils (2), soit plutôt qu'il ait eu à sa portée, outre les tragédies authentiques, l'apocryphe *Octavie* et qu'il en ait conclu que toutes les

(1) *Epigr.*, I, 61, 7 : *Duosque Senecas unicumque Lucanum* ; IV, 40, 2 : *Et docti Senecae ter numeranda domus.* — Dans ce dernier texte, il pourrait bien s'agir, comme le croit Richter, de Sénèque le Père et de ses trois fils : le philosophe, Novatus-Gallion et Méla si clairement mentionnés en tête des livres des *Controverses*. (Cf. Herrmann, *Le théâtre*, etc., p. 65, n. 3, et ma propre interprétation, *Etudes sur Sénèque*, p. 29.) Il est de fait que la triple paternité du vieux Sénèque était à cette époque bien connue puisque, plus de vingt ans après Martial, Tacite écrivait (*Ann.*, XVI, 17) : *Mela, quibus Gallio et Seneca parentibus natus...* Il n'est pas impossible non plus d'entendre qu'il s'agit de trois générations. Le nom de Sénèque est, comme dans la Ve satire de Juvénal (v. 108), mis en parallèle avec celui de Pison.

(2) St Jérôme, dans ses additions à la *Chronique* d'Eusèbe ne fait pas mention du père de Sénèque ; Gallion est pour lui *frater Senecae*, et Méla, *Senecae frater et Gallionis*. St Augustin ne connaît non plus qu'un seul Sénèque. L'absence de tout témoignage ancien visant nommément et explicitement Sénèque le Père et le fait que, d'autre part, ses œuvres aient été en grande partie conservées, rendent plausible l'hypothèse d'une confusion remontant assez haut dans le temps. Cf. mes *Etudes sur S.*, pp. 96-97 n., 100 n., 105 n. 2, 132, n. 2 et 284, n. 5.

Digitized by Google

pièces, prises solidairement, ne pouvaient pas être du philosophe, puisque celui-ci paraissait en scène dans l'une d'elles :

Incassumque suum monet Neronem (1).

Quoi qu'il en soit de ces explications, on prit fort légèrement pour un témoignage la naïve erreur de Sidoine, lequel n'est pas du tout une autorité en matière d'histoire littéraire, car il a commis d'autres confusions. Durant longtemps, du reste, le chiffre de deux Sénèque resta la base de toutes les reconstitutions généalogiques, que l'on s'appuyât sur le texte de Martial ou sur les données extraites des *Controverses*. En plein xve siècle, Rodolphe Agricola faisait de Lucain le petit-fils et non le neveu du philosophe. Ces questions de parenté et d'attributions restaient pendantes, libres en somme. C'est en 1580 que Juste Lipse établit définitivement le *stemma Senecarum* (2). En 1595, pour la première fois, les *Controverses* et les *Suasoires* furent publiées à part, à Heidelberg, par N. Faber. Ce point du débat une fois éclairé, il eût été logique de ne jamais parler d'un troisième Sénèque. Les tragédies avaient été depuis toujours (l'édition princeps est de 1484 (?)) publiées à part. Il eût fallu les incorporer à l'œuvre complète du philosophe. A cela Juste Lipse, pas plus que beaucoup d'autres, ne put se résoudre. A lire ses *Animadversiones in tragoedias quae L. Annaeo Senecae tribuuntur*, de 1588, on le trouve tout désorienté (3) : il considère le

(1) M. Herrmann a défendu cette opinion avec beaucoup de bonheur (*Le th. de S.*, p. 65). — C'est à tort que M. Préchac (Ed. du *De clem.*, p. XLIX) croit trouver dans le vers cité de Sidoine (c. 9, v. 233) un écho de la lecture du *De clementia*. Je suis plus tenté d'y voir une réminiscence de l'*Octavie* elle-même, où Sénèque apparaît précisément dans ce rôle. Cf. *Oct.*, act. II, sc. II (v. 440 et suivants).

(2) *Electorum lib.* I, c. 1. L'exposé de Juste Lipse est un vrai modèle de méthode critique. Les conclusions en ont été reprises, naturellement, dans la célèbre *vita* publiée en tête de la grande édition des œuvres en prose de Sénèque (Anvers, 1605).

(3) Elles débutent par ces mots : *Tria petis. Quid de scriptore Tragoediarum sentiam? Quid de ordine? Quid habeam ad ipsas? De primo, sic respondeo. Scriptorem iis dari a me non unum; nec Criticos nostros audio, qui aliter pertendunt. Stilum et elocutionem quisquis seriose paullo magis examinat, non a me sentit? Sentit, aut profecto nihil sentit.*

Digitized by Google

corpus des tragédies « comme l'œuvre de trois auteurs : la *Thébaïde* (*Phéniciennes*) remonterait au temps des guerres civiles, *Médée* serait de Sénèque le philosophe ; d'autres... d'un de ses parents, contemporain de Trajan » (1). De cette hésitation d'un grand homme est venu tout le mal, j'entends : sont sorties toutes les discussions dont M. Herrmann a retracé brièvement l'historique avant d'entreprendre sa propre démonstration. J'ai déjà dit que celle-ci me paraissait sans réplique.

La question de l'authenticité des tragédies est étroitement solidaire pour M. Herrmann, de l'examen critique des sources manuscrites qui nous les ont conservées. On sait que celles-ci « se divisent en deux grandes classes dont l'une représente une recension relativement ancienne et correcte, désignée par la lettre E, du nom de son principal représentant (l'*Etruscus*), tandis que l'autre, appelée A, est postérieure et interpolée. On reconnaît la recension A à ce qu'elle présente les pièces dans un ordre différent et, pour certaines d'entre elles, avec des titres différents ; de plus, elle est la seule à contenir l'*Octavie* » (2). M. Herrmann estime, après un examen fort exact des pièces du débat que « l'unité du corpus de l'*Etruscus* est à admettre sans réserve » et que « les neuf tragédies paraissent avoir la même origine » (p. 57).

Les manuscrits indiquent comme auteur des tragédies un Sénèque. Par la méthode ordinaire des rapprochements, appliquée ici avec une minutie extrême, M. Herrmann prouve que rien ne s'oppose à ce que ce Sénèque soit bien le philosophe. Il établit, ensuite, très habilement, la chronologie approximative des pièces et, ici encore, ses conclusions sont formelles. D'abord, constatation assez imprévue, c'est la recension A, tout interpolée qu'elle soit et accrue de l'*Octavie*, qui a conservé l'ordre chronologique (3) ; ensuite, « les tragédies ont toutes été compo-

(1) Herrmann, *o. c.*, p. 32.

(2) Edit. des tragédies, t. I, p. VIII ; cf. *Le th. de S.*, p. 31.

(3) Cet ordre dans A est le suivant : *Hercules furens*, *Thyestes* *Thebais*, *Hippolytus*, *Œdipus*, *Troas*, *Medea*, *Agamemnon*, *Hercules*, *Œtaeus*. — M. Herrmann estime que la présence de l'*Octavie* dans les mss. de cette recension n'infirme pas ses conclusions. Cette pièce, en effet, est tantôt intercalée parmi les autres, tantôt rejetée à la fin. Cf. Herrmann, *Octavie, trag. prét.*, p. 1.

Digitized by Google

sées entre le retour d'exil et la disgrâce de Sénèque », soit entre 49 et 62 (1). Six pièces, remarque M. Herrmann, « seraient... postérieures au meurtre d'Agrippine, soit à avril 59. Or, c'est après ce meurtre que la fureur poétique de Néron semble s'être exacerbée ». Et il invoque le passage de Tacite (*Ann.*, 14, 52) : *Obiiciebant... carmina crebrius factitare...* Le rapprochement est particulièrement suggestif.

Dans un deuxième chapitre, qui sera peut-être le plus remarqué — et le plus discuté — de tout le livre, l'auteur aborde l'examen de la question suivante : les tragédies de Sénèque étaient-elles destinées au théâtre ? On connaît sa thèse. Il l'a exposée ici-même il y a deux ans dans un article qui résumait son argumentation (2) : rien ne s'oppose à ce que les tragédies de Sénèque aient été écrites en vue d'être représentées soit sur une scène publique, soit sur un théâtre privé. Qu'elles aient été effectivement représentées — « montées », dirions-nous, — c'est ce que nous ne pouvons affirmer, mais ce point n'intéresse que l'histoire anecdotique de Rome. Il est autrement important de savoir si nous devons juger et interpréter l'œuvre dramatique de Sénèque en tenant compte des réalités scéniques au lieu de la considérer, ainsi qu'on le fait d'ordinaire, comme un simple exercice littéraire. « Tragédies de cabinet », disait Nisard ; « spectacle dans un fauteuil », eût pu dire Musset.

La question est intéressante ; car enfin, c'est un peu le sort de toute la tragédie romaine depuis Ovide qui est ici en jeu. Est-elle, au point qu'on l'a dit, un genre faux ? On a trop tendance, en pareille matière, à ne se souvenir que des récriminations d'Horace. Il est devenu par trop classique l'exemple de ce Curiatius Maternus dont l'auteur du *Dialogus de oratoribus* a tracé une si vivante silhouette. Des hommes comme Pomponius Secundus, si vantés de leur temps, se présentent aujourd'hui à un plan trop effacé, et de ce que les Romains paraissent avoir

(1) Ceci écarte l'hypothèse formulée déjà par Juste Lipse et suivant laquelle la *Médée* (très authentiquement attribuée à Sénèque par Quintilien) aurait été écrite durant l'exil en Corse (41-49). On trouvera pp. 90-91 la critique de l'argumentation de Lipse, qui fut reprise au XIXe siècle par Jonas et par Peiper.

(2) *Revue belge de phil. et d'hist.*, t. II (1924), pp. 841-846.

Digitized by Google

marqué pour les pantomimes un engoûment égal à notre moderne amour du cinéma, on conclut trop vite à la non-viabilité du théâtre littéraire sous l'empire (1). M. Herrmann montre très bien ce que ces notions ont de trop absolu et en quelque sorte de préconçu. Est-ce à dire que les arguments qu'il invoque pour la détruire aient tous la même valeur probante? On pourra penser, par exemple, qu'il était inutile d'établir un minutieux rapprochement entre les méthodes de Sénèque et les préceptes de l'Art poétique d'Horace (pp. 168-176). Horace n'est pas une autorité pour Sénèque. Pas une seule fois celui-ci ne s'en est référé à l'Art poétique ou même aux Épîtres. Les « poètes » de Sénèque sont Virgile et surtout Ovide, qui avait été l'ami du vieux Gallion et que Sénèque le Père avait entendu déclamer (2). Or Ovide avait composé une tragédie, *Médée*, dont au reste nous ne savons presque rien, mais que Horace a pu connaître avant l'époque où il rédigea son Art poétique (3). L'héroïne d'Ovide tuait-elle ses enfants *coram populo* (4)? Elle le fait chez Sénèque. Celui-ci a-t-il, le premier, transgressé une loi qu'Horace aurait en quelque sorte entérinée? ou bien n'a-t-il fait que se conformer à une tradition contre laquelle le même Horace se serait élevé en vain? De toute façon, il est clair que les avertissements contenus dans l'Art poétique sont restés lettre morte pour Sénèque.

Il ne faut pas non plus attacher trop de signification au fait que les trois théâtres de Rome, au temps de Sénèque, regorgeaient de monde (cf. *De clementia*, I, 6, 1). car on ne nous dit pas quel genre de spectacle attirait une si grande foule. Enfin, il resterait à établir que les scènes de nécromancie, d'incantations et autres horreurs ont été insérées dans l'œuvre de Sénèque en vue, surtout de satisfaire le gros public (p. 178). Certes, sur ce point,

(1) Cf. dans *Le th. de S.*, pp. 556 et suivantes, l'esquisse d'un intéressant chapitre de l'histoire littéraire; les jugements émis sur la tragédie romaine en général et sur Sénèque.

(2) Sénèque le Père, *Suas.*, III, 7; *Controv.*, II, 2, 8 sqq. et Cf. Sén., *N. Q.*, III, 27, 13 et Herrmann, *o. c.*, p. 256.

(3) La *Médée* d'Ovide n'est pas postérieure à 19 av. J.-C.; l'*Art poétique* n'est pas antérieur à 18.

(4) Cf. Hor., *A. P.*, v. 185 : *Ne pueros coram populo Medea trucidet.* M. Herrmann (p. 286) ne croit pas probable qu'Ovide ait enfreint la règle.

Digitized by Google

M. Herrmann se garde d'être affirmatif : il donne l'argument « pour ce qu'il vaut ». Il eût mieux valu avouer qu'il est sans portée. De semblables sujets ont été traités avec complaisance par des poètes qui écrivaient pour une élite : par Virgile et par Horace, pour ne citer que les deux plus grands. Aujourd'hui encore, l'évocation des esprits (on parle même de leur photographie) n'est pas pratiquée, que je sache, par la classe populaire exclusivement.

De toute la démonstration de M. Herrmann la partie la plus solide et la plus serrée paraît être celle qui tient entre les pages 183 et 188 : indices tirés de la désignation et de la description des personnages. Il y a là des observations qui sont bien près d'être décisives et on peut féliciter l'auteur de les avoir —pour la première fois, pensons-nous, — formulées. Le long exposé des conditions matérielles dans lesquelles les pièces de Sénèque ont pu — ou eussent pu — être portées à la scène, ne fait, à ses yeux, que confirmer son hypothèse (pp. 196-232).

Si l'on tient pour acquis « que les tragédies sont de vraies pièces de théâtre destinées à être représentées », « on peut se demander dans quel but Sénèque les a écrites et quelle en est la tendance. Avons-nous affaire à des tragédies d'opposition politique et religieuse, à des tragédies morales ou à des tragédies purement littéraires? Ce théâtre est-il un théâtre d'imitation ou est-ce une tentative pour créer un genre original? [1] »

Prétendre que les tragédies de Sénèque sont assimilables à de simples exercices de déclamation, c'est admettre que la rhétorique y ait été un but, non un moyen, c'est commettre — certains l'ont commise — une lourde faute contre la logique. De l'opposition politique, n'en cherchons pas trop. Outre que Sénèque, de 49 à 62, ne fut pas de l'opposition et que sa retraite même fut discrète, il est facile de faire remonter jusqu'à Euripide certains développements où l'on serait tenté de découvrir des allusions directes. Il est vrai que les Romains, dès l'âge républicain (cf. le *Pro Sextio*), étaient exercés à appliquer aux situations présentes les tirades en apparence les plus anodines, et que les auteurs n'ignoraient pas que leur public avait l'oreille

[1] *Le th. de S.*, p. 233.

Digitized by Google

sensible. Mais de là à composer, sur des sujets grecs, des pièces à clef, il y a un abîme. M. Herrmann compare très heureusement le ton des tragédies de Sénèque à celui de l'*Octavie*. Il a raison. L'*Octavie*, le *Caton* de Materne : voilà le vrai théâtre d'opposition, — ou de réaction. Il n'y a pas à s'arrêter longtemps à l'hypothèse rationaliste qui fait de Sénèque un Voltaire avant la lettre :

Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense,

ou bien à cette autre hypothèse, bien plus hardie, qui assigne au théâtre de Sénèque une portée philosophique, qui en fait une sorte d'interprétation mystique et religieuse du stoïcisme : « La philosophie devait naturellement garder une place d'honneur dans le théâtre d'un philosophe romain..., mais elle n'en est ni le centre, ni le but (1). » Que les tragédies aient été une collection d'exemples destinés, comme le *Télémaque*, à faire impression sur l'esprit d'un prince, ou qu'elles aient été des parodies : autant d'explications trop ingénieuses — ou trop naïves, vraiment, — qui ne tiennent pas compte des antécédents littéraires de Sénèque. Celui-ci, est, à Rome, héritier d'une tradition vieille de deux siècles. Non qu'il se soit donné, bien au contraire, pour un archaïsant ; mais il a restreint le choix de ses sujets à ceux qui avaient été traités antérieurement, soit par les Latins, soit par les Grecs, visant avant tout à mettre en valeur ses propres qualités d'écrivain, sa virtuosité poétique. Sénèque en cela était bien un homme de lettres : « Il a mélangé à ses drames d'autres éléments que la poésie pure : il y a versé les vérités morales. Les maximes politiques que les Romains ont toujours aimé trouver dans leurs tragédies. Donnant libre cours à sa tendance philosophique et aussi à ses instincts de rhéteur, qui, du reste, lui étaient communs avec tous ses contemporains, il a fait de ses pièces un tout complexe, mais où l'élément dramatique reste prépondérant (2). »

L'étude des sources des tragédies a donné naissance à bien des divergences d'opinions. Et cela se conçoit. Comme nous avons perdu, à part quelques fragments, tout le théâtre tragique des Romains et que nous ne possédons, des Grecs, que les trente-

(1) *Le th. de S.*, p. 242.
(2) *Ibid.*, p. 246.

Digitized by Google

quatre pièces d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, il est loisible à chacun de supposer bien des choses et, l'hypothèse une fois définie, d'en tenter, à l'aide d'indices, la démonstration. M. Herrmann après avoir noté les tendances diverses de la critique, reprend, pour chaque tragédie en particulier, l'examen du problème. Il formule, en fin de compte, les conclusions suivantes (1) :

1° « Sénèque n'a pas de méthode générale et fixe d'imitation : tantôt il procède par *contaminatio* comme dans le cas des *Troyennes*, tantôt il n'a recours qu'à un modèle principal comme dans le cas d'*Hercule furieux* ou d'*Œdipe* ; tantôt il se contente de sources dramatiques, tantôt il leur joint des sources épiques ou lyriques. Rien de plus libre et de plus capricieux que son choix. »

2° « Sénèque s'adresse de préférence aux grands tragiques grecs, mais il ne néglige pas les archaïques latins ; sa prédilection, parmi les premiers est pour Euripide. »

3° « Ovide est une source très importante pour plusieurs des tragédies et même en dehors de *Médée*. »

Mettre en lumière l'éclectisme de Sénèque et la façon dont il a utilisé des sources multiples, c'est, en somme, se faire le champion de son originalité. « Seneca fu originale anche nel teatro », disait déjà Marchesi (2). Que faut-il entendre par cette originalité ? M. Herrmann s'est efforcé d'en marquer brièvement les caractères : « Loin de continuer la tradition des tragédies rhétoriques, Sénèque a essayé de donner à ses œuvres une profondeur psychologique plus grande que celle des tragédies de tous ses devanciers, y compris les Grecs. Il a voulu créer un genre nouveau, la tragédie purement dramatique et psychologique. Obligé de ne pas négliger le spectacle et les parties lyriques, de laisser à ses pièces un caractère d'opéra à grande mise en scène, obligé aussi d'insérer dans ses œuvres des descriptions et des sentences, il a du moins dissocié le lyrisme de l'action et placé l'intérêt principal moins dans cette dernière que dans l'étude des passions. Aussi les grands tragiques français, Corneille et Racine, ne s'y sont-ils pas trompés et l'ont-ils imité, non par routine, mais par raisonnement. En avance sur son époque en

(1) *Ibid.*, pp. 326-27.
(2) *Seneca*, Messine, 1920 ; p. 228.

Digitized by Google

matière de théâtre comme en matière de morale, Sénèque avait écrit des tragédies d'un nouveau genre d'où devait sortir notre tragédie classique [1]. »

Qu'on excuse la longueur de cette citation. Elle me paraît fixer exactement le point de vue de M. Herrmann. S'il considère que Sénèque est « obligé » de se plier à certaines exigences, c'est que Sénèque, a selon lui, écrit ses pièces en envisageant l'éventualité d'une mise à la scène. Qu'il ait attribué une importance particulière à l'élément psychologique ,c'est ce qu'un important chapitre de la suite du livre (p. 392-470 : ch. V. *Les personnages*) démontre, je crois d'une façon suffisante.

Il ne faudrait pas, cependant, se méprendre sur l'exacte portée de ce chapitre. M. Herrmann a surtout mis en lumière le fait que Sénèque a tenté quelque chose. Il ne se prononce pas explicitement — du moins dans ce chapitre — sur l'excellence du résultat atteint. De toute façon, il est loisible à chacun de nous de rester un peu sceptique. Puis-je avouer que, à les rapprocher des traités de morale et des *Lettres*, les tragédies de Sénèque ne m'ont jamais laissé l'impression d'être, elles aussi, des œuvres toutes remplies de la plus fine pénétration psychologique? Or, la thèse de M. Herrmann suggère une comparaison dont les tragédies souffrent beaucoup. Certes, personne ne criera au paradoxe, mais on sera tenté de réagir.

Sénèque est un moraliste plutôt que ce que nous appelons aujourd'hui un psychologue. Il ne connaît l'âme humaine qu'en fonction des tendances de celle-ci à accomplir le bien et à limiter les effets des passions mauvaises. Ses traités comme ses lettres ont tous un destinataire, et celui-ci est supposé perfectible. Aucun, — sauf le Néron du *De clementia* ; mais Sénèque feint de l'ignorer ou l'ignore réellement,— n'est destiné à être transformé, par la force d'événements terribles, en un héros de tragédie. Tous se meuvent dans une société polie et même la vie de salon ne leur est pas étrangère. Ils pourront connaître chagrins, revers, disgrâces : l'intervention de Sénèque tendra toujours à les ramener au calme, à l'équilibre, à la sérénité. Sénèque sait que des crimes se commettent dans le monde. Néron en a même

[1] *Le th. de S.*, p. 331.

Digitized by Google

commis, tout près de lui, d'épouvantables. Sénèque, ce que nous savons de sa vie le prouve, s'est trouvé désarmé. Il les a acceptés, subis comme l'inévitable. Ses jugements sur les grands personnages de l'histoire sont peu nuancés : Claude est un grotesque, Caligula un fou furieux, Tibère un coupe-têtes, Auguste un ancien partisan devenu un modèle de clémence, de sainteté, de justice scrupuleuse. D'autres appréciations sont empruntées par lui au magasin d'accessoires de la rhétorique : par exemple, tout ce qu'il dit d'Alexandre, le tueur d'hommes. La vérité est que le moraliste, chez Sénèque, ne s'intéresse pas au monstrueux, à tout ce qui dépasse la conception personnelle qu'il s'est faite de la vie humaine et de sa fin normale : le bien. Qu'on me passe une comparaison impertinente : dans notre société moderne, Sénèque eût volontiers assumé le rôle d'un directeur de conscience, jamais celui d'un confesseur pour cas réservés. Encore moins a-t-il les instincts ou les curiosités d'un psychiâtre : or, étant donné que la matière des tragédies, quelles qu'elles soient, est faite de repoussantes atrocités, si Sénèque avait voulu leur appliquer les mêmes méthodes d'analyse que celles dont nous admirons l'efficacité dans les œuvres en prose, il eût dû se muer en médecin des fous. Il ne l'a pas fait ; il était incapable de le faire. De là, peut-être, le caractère équivoque en porte-à-faux, de sa psychologie dramatique, de sa morale mise à la scène.

Quant au témoignage que constitue, en faveur de Sénèque, le fait qu'un Racine ou un Corneille se sont inspirés de son théâtre, il faut reconnaître qu'il ne manque ni de valeur ni de poids. Mais ici M. Herrmann touche à l'un des sujets qui restent, en somme, à traiter dans leur ensemble : l'influence des tragédies de Sénèque sur le théâtre classique français ; — sujet complexe, très vaste, dans lequel interviendraient l'histoire littéraire, avec ses dates, ses fiches bibliographiques, ses menus faits, ses enquêtes fouillées, et l'histoire des idées, la notion des grandes lois de l'art dont le jeu complet et harmonisé ne se déclanche que chez les génies. Chacun des tragiques français, a interrogé Sénèque dans un esprit différent : suivant le degré de son éducation latine et l'étendue de son information (l'édition utilisée, même, peut avoir exercé son influence !) ; suivant

Digitized by Google

son goût, sa sensibilité artistique ; suivant son dessein propre, l'un cherchant à enrichir et à assouplir sa langue (Rob. Garnier), l'autre empruntant des effets dramatiques (Corneille), un troisième s'efforçant non d'imiter, mais de corriger et de surpasser (Racine). Le *récit de Théramène* est, par rapport aux conceptions actuelles de la scène tragique, malaisément supportable ; il apparaît comme un chef-d'œuvre à qui le compare à ses modèles grec, latin ou français, — et pourtant Racine a emprunté à tous.

Bien entendu, il ne pouvait être question, pour M. Herrmann, de s'échapper ainsi des limites de son sujet. Si nous avons, nous cassé la corde, c'est que,— on le concédera,— un article de revue n'est pas une thèse de doctorat. Je voudrais que l'on prisât à sa valeur le service que nous a rendu M. Herrmann en ramenant notre attention sur le théâtre de Sénèque. Dans la seconde partie de son ouvrage, il a examiné d'aussi près que possible les éléments dont il se compose : les sujets, l'action, les idées, la forme... Sans doute la méthode analytique, l'abondance des références et des renvois, enlèvent à ces trois cents pages un peu (ou même beaucoup) du charme qu'on aurait éprouvé à les lire si elles avaient été rédigées par un Gaston Boissier. M. Herrmann a composé, au lieu d'un bouquet, un herbier. Il a mis à notre disposition le jeu complet de ses étiquettes. Certains s'en plaindront... Mais la précision d'un inventaire répondait à notre besoin d'être une fois pour toutes, sur un sujet fort beau et fort vaste, exactement et complètement informés.

***

L'*Octavie* est une pièce *incerti auctoris*. Elle offre pour nous cet intérêt exceptionnel d'être la seule tragédie prétexte que nous ayons conservée. Du point de vue critique un problème prime tous les autres : de quand date l'*Octavie* ? Voici la « position » que M. Herrmann a adoptée après un long et minutieux examen de toutes les données : « La pièce aurait été publiée au début du règne de Vespasien par un ami du philosophe Sénèque disciple qui aurait essayé de venger la mémoire de son maître et de flétrir celle de Néron, tout en pastichant brillamment la

Digitized by Google

manière de Sénèque dans un genre que celui-ci n'avait pas abordé lui-même [1]. » J'oserais proclamer de haut bon sens cette opinion, si je ne devais déclarer en même temps que je m'y rallie sans réserve, heureux d'avoir vu mon savant collègue approfondir l'examen d'un question que je n'avais qu'effleurée...

Du point de vue littéraire, il y a lieu de se demander qui a raison, de Vossius qui appelle l'*Octavie* : *omnium tragoedia ineptissima*, ou de Vater, qui la jugeait la meilleure tragédie latine existante [2]. Le mérite de M. Herrmann est d'avoir fait table rase des préjugés, d'avoir étudié la pièce « en elle-même » et d'avoir recherché, « en toute impartialité », quelle pouvait être sa valeur.

Les jugements impartiaux, en pareille matière, sont nécessairement modérés : « œuvre fort estimable », dit M. Herrmann, « tragédie de conception hardie, vraiment moderne où l'intérêt se porte à la fois sur les caractères et sur l'action », « œuvre originale et précieuse », « bien plus vivante et plus intéressante que les adaptations de drames grecs, étant donnés les personnages qu'elle met en scène » [3].

Je suis frappé, une fois de plus, de l'importance que M. Herrmann attache à la « psychologie » des personnages. Sans doute ai-je, naguère, forcé la note en comparant ceux-ci aux marionnettes d'un guignol [4], mais n'est-ce pas, d'autre part franchir les limites concédées à l'indulgence que de rapprocher l'*Octavie* de *Bérénice* [5] ? Tout l'intérêt de la pièce de Racine se résume, comme le poète lui-même l'a déclaré, dans la formule *invitus invitam*. C'est un drame sentimental. Racine savait, aussi bien que Pascal, que l'ambition seule peut avoir raison de l'amour.

(1) *Octavie*, p. 103.

(2) Cf. *ibid.*, pp. 104, n., 105, n. 5 et p. 168, n. 5. Il serait amusant de grouper sous forme de *stemma* les appréciations émises sur l'*Octavie*. La plupart dérivent les unes des autres.

(3) *Oct.*, p. 168, *passim*. cf. p. 166 : « Si le fonds de cette tragédie est très supérieur à sa forme, du moins celle-ci ne saurait empêcher l'œuvre de garder un rang estimable parmi les productions de la Muse latine. »

(4) *Etudes sur Sénèque*, p. 27. — Je reconnais que M.H. était en droit de me reprocher la vivacité de cette expression.

(5) *Oct.*, p. 117.

Digitized by Google

Or qu'il s'agisse de Titus ou d'un autre, peu nous importe, si le langage des passions est vrai. Dans l'*Octavie*, que voyons-nous de « similaire »? Vraiment, même après avoir lu les pages si instructives et si suggestives dans lesquelles M. Herrmann s'est employé à fouiller son sujet, je persiste à trouver élémentaire la psychologie des personnages de la tragédie latine : Néron est brutal, emporté, sensuel ; Sénèque raisonneur, sententieux et aussi peu diplomate qu'il est possible ; Octavie est une victime inondée de larmes. De quoi se plaint-elle et de quoi devons-nous la plaindre? D'être répudiée? Mais aime-t-elle ce monstre de Néron au point de ne pouvoir se séparer de lui? Mais alors elle cesse d'être, dramatiquement, intéressante. Nous sommes en droit de penser : « tant pis pour elle ! » — De n'être plus impératrice? Aucun de nous ne croit que ce soit là, pour une femme, le bonheur. — D'être vouée à la mort? Nous y voici. Mais ce dénouement, prévu et qui excite à l'avance notre pitié, est une conséquence de l'attitude du peuple. Néron prend peur et frappe.

Voilà du reste, ou je me trompe, en quoi réside le véritable intérêt du drame. L'opinion publique y fait retentir sa voix. Des maximes de Sénèque aux réflexions du chœur, c'est la politique ou, si l'on préfère, la morale des princes qui concentre sur soi la meilleure part de l'attention. Cela devait plaire aux lecteurs du premier siècle, si l'on en croit l'auteur du *Dialogus de oratoribus*. L'*Octavie* dut avoir un certains succès d'actualité au lendemain d'une période où chacun avait tremblé. D'autre part Sénèque, avec Thraséa, la plus illustre des victimes de Néron, se trouvait vengé.

Souhaitons maintenant que M. Herrmann fasse bientôt paraître le second et dernier tome du théâtre complet de Sénèque Il y aurait lieu, déjà, de signaler les mérites de son édition et de louer l'effort qu'il a accompli comme traducteur. Je me réserve d'y revenir, craignant, aujourd'hui, d'allonger indéfiniment cet article, en principe simple compte rendu.

Au reste, l'intérêt d'une édition nouvelle, c'est le texte et les cent petits problèmes qu'il soulève. M. Herrmann me pardonnera de n'entrer qu'à une autre occasion dans le détail des discussions philologiques.

PAUL FAIDER.

Digitized by Google

LA "CHANSON DE LANDRI"

Pierre le Chantre, dans son *Verbum abbreviatum*, écrivait vers 1190, à propos des prêtres qui chantent la messe jusqu'à l'offrande et en recommencent aussitôt, si personne ne donne rien, une deuxième, une troisième et même une quatrième : « *Hi similes sunt cantantibus fabulas et gesta, qui videntes* cantilenam de Landrico *non placere auditoribus, statim incipiunt de Narciso cantare, quod si nec placuerit, cantant de alio* (1). »

Qu'est-ce que cette *cantilena de Landrico*?

Jusqu'en 1903, les critiques avaient admis que Pierre le Chantre fait allusion à certain *rythmus satiricus* écrit en 996 par l'évêque de Laon Adalbéron (plus connu sous le nom d'Asselin) contre le comte Landri de Nevers (2). Grâce à F. Lot, cette hypothèse a, depuis longtemps, perdu toute vraisemblance. « Le rythmus, dont le texte ne nous est connu que par un seul manuscrit, aujourd'hui disparu, n'a eu aucune portée. Il suffit de lire ce poème bizarre, d'un style entortillé, rempli de comparaisons saugrenues, d'allusions impénétrables à tous autres qu'à des contemporains au courant des intrigues de la cour de Hugues Capet, pour se convaincre qu'il n'a jamais pu exercer la moindre action. Vingt ans après sa composition, il était totalement incompréhensible. Au reste, Pierre le Chantre fait allusion, visiblement, non à un poème latin qu'on lisait ou qu'on récitait dans un milieu de clercs, mais à une chanson de geste

(1) MIGNE, *Patr. lat.*, CCV, col. 101.

(2) Telle fut l'opinion de l'abbé LEBEUF (*Hist. d'Auxerre*, éd. Challe, III, 57), des auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (art. *comtes de Nevers*, éd. in-8, XI, 207), de PFISTER (*Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, Paris, 1885, in-8, 51) et de Hueckel (*Les poèmes satiriques d'Adalbéron*, dans la *Bibl. de la Fac. des Lettres de Paris*, XIII, 1901, p. 79-80).

Digitized by Google

(*cantilenam, gesta*), débitée devant un auditoire peu patient par des jongleurs (*cantantibus fabulas et gesta... auditoribus*). Ce rapprochement est donc à écarter [1]. »

Quelle est alors cette Chanson de Landri ? A quelle chanson de geste Pierre le Chantre fait-il allusion ? Qui est ce Landri ?

F. Lot n'hésita pas à conjecturer l'existence d'une chanson dont le héros aurait été Landri, comte de Nevers (988 ?-1028), le même qui avait inspiré à Asselin son poème satirique.

Cette hypothèse est appuyée sur diverses considérations dont voici la substance.

Landri, comte de Nevers, joua un rôle très important à la fin du xe et au début du xie siècle. Son activité et sa puissance devaient attirer sur lui l'attention des foules qui firent bientôt circuler sur son compte des récits légendaires dont le succès n'était pas épuisé au xiie siècle. Hugues de Poitiers, moine de Vézelay entreprenant vers 1160 d'écrire l'histoire de son abbaye la fit précéder d'une introduction où il contait à sa façon l'histoire des premiers comtes de Nevers [2]. F. Lot fait remarquer la facilité avec laquelle Hugues admit dans son récit des fables évidemment controuvées et il conclut de ce fait à l'existence de légendes relatives aux comtes de Nevers, légendes qui durent donner le jour à une œuvre épique dont Pierre le Chantre nous a conservé le souvenir.

Cet écrivain n'est d'ailleurs pas le seul qui, à la fin du xiie siècle, « ait eu connaissance d'un poème dont un Landri était le héros [3]. »

F. Lot rappelle les vers d'Arnaut de Marueil (ou Pons de Capduelh).

Vostre hom sui, donna gaya,
E am vos mais que Landrics no fetz Aya ;

(1) *Romania*, XXXXI (1903), p. 2. L'art. de F. Lot est intitulé *La chanson de Landri* et occupe ls pages 1-17.

(2) Lot, *art. cité*, pp. 5-9. En appendice, Lot publie l'*Origo et historia brevis Nivernensium comitum* par Hugues de Poitiers, moine de Vézelay (vers 1160).

(3) Lot, *art. cité*, p. 9.

Digitized by Google

ceux de Raymond de Toulouse :

Plus fi...
Que no fo Landrics a n'Aya,

et ceux de Paulet de Marseille :

Bella dompna plazens, ay
Dit soven quar ieu nous ai,
Quar vos am, que qu'ieu n'aya
Mais qu'Enricx (*sic*) no fes n'Aya.

Enfin, il reproduit encore les allusions de la *Prise de Jérusalem* :

Baron, ceste chançons n'est mie de folie,
D'Auchier ne de Landri...

et de Thibaut de Marly :

Ce que vos vueil dire et ce qu'avez oï
Sachiez que ce n'est pas d'Auchier ne de Landri (1).

Posant en principe que les allusions provençales se réfèrent à une œuvre qui avait pour sujet l'amour violent de Landri pour certaine Aye et que les deux autres se rapportent à un récit d'Auchier et de Landri, récit fantaisiste et invraisemblable, F. Lot suppose deux compositions différentes : *Landri et Aye, Auchier et Landri*. Il rappelle ensuite que la femme de Geoffroy, un des prédécesseurs de Landri au comté de Nevers, se nommait *Ava, Avane, Eva,* nom confondu au xe siècle avec celui d'*Aya,* et que dans le récit de Hugues de Poitiers figure certain *Alichérius* contre lequel le comte Rahier de Nevers soutint un duel tragique.

Ces coïncidences jointes à l'allure légendaire de l'*Origo Comitum* suffiraient, selon F. Lot, à démontrer que réellement le comte Landri de Nevers fut l'objet de récits épiques et que c'est à lui que songeait Pierre le Chantre lorsqu'il écrivit les lignes déjà citées de son *Verbum abbreviatum.*

Je ne veux pas, dès l'abord, nier la vraisemblance des conjectures proposées par F. Lot. J'admettrai avec lui que Landri de

(1) Les trois premières de ces allusions avaient été signalées par Fauriel, *Hist. de la poésie provençale,* (Paris,1846, 3 vol. in-8, III, 488-489. Elles furent reproduites dans son *Aye d'Avignon* par P. Meyer qui y ajouta les deux dernières (*Coll. des Anciens Poètes de la France,* 1861, un vol in-12, p. xx-xxii.) Enfin, M. Lot les reprend à son tour.

Digitized by Google

Nevers a pris place dans l'épopée, puisque, dans *Girart de Roussillon*, il figure comme un des meilleurs conseillers du héros et qu'il est encore cité dans *Aymeri de Narbonne* (1er quart du XIIIe s.) sous le nom de *Landri de Mâcon* (1). Néanmoins, je ne crois pas qu'il faille accorder trop de crédit à l'argument fourni par l'*Origo Comitum*. Hugues de Poitiers a recueilli des légendes qui avaient cours en son temps sur les comtes de Nevers. Cela ne prouve nullement que ces mêmes légendes aient un jour donné naissance à une épopée.

L'allusion des troubadours peut sembler bizarre si on la rapporte à une chanson de geste ; elle conviendrait mieux à quelque roman courtois ou à quelque aventure réelle connue des poètes méridionaux. S'il y eut une œuvre intitulée *Landri et Aye*, on se demande quel rapport il peut y avoir entre elle et la *cantilena de Landrico*. Le fait que Geoffroy de Nevers avait eu une épouse *Eva* ou *Aya* pèse d'ailleurs bien peu en faveur de Landri de Nevers. Peut-être *n'Aya* n'a-t-elle rien de commun avec Aya de Nevers et *Landrics* est-il un tout autre personnage que l'ennemi d'Asselin. F. Lot ne dit-il pas lui-même que « le nom d'*Aye* était extrêmement répandu dans le duché de Bourgogne au Xe siècle (2) ?

Les textes septentrionaux invoqués n'ont, à mon sens, pas plus de valeur. Quand un poète écrit que sa chanson n'est *d'Auchier ne de Landri*, cela prouve-t-il qu'il songe plutôt à une chanson *d'Auchier et de Landri* qu'à deux chansons distinctes. Sans doute si deux fois, chez des auteurs différents on retrouve le même groupement des deux noms, pourra-t-on supposer qu'il s'agit d'une seule œuvre. Encore ne faudra-t-il pas trop se hâter. Il n'est pas impossible que deux œuvres soient unies dans l'esprit à cause de certains caractères qu'elles ont en commun ou pour d'autres raisons quelconques. Je crois qu'il faut distinguer la chanson de Landri de celle d'Auchier.

(1) On trouve encore un Landri de Mâcon dans *Anseïs de Carthage*, vers 4548. V. Anseïs von Carthago, hgg. von J. Alton ; Tuebingen, 1892, in-8°, *Bibl. des lit. Vereins in Stuttgart*, CXCV. Notons cependant que jamais ce Landri de Nevers ou de Mâcon ne tient un rôle de premier plan dans les chansons de geste où il figure.

(2) *Art. cit*, p. 11.

Digitized by Google

Giraud de Barry, reproduisant la phrase de Pierre le Chantre dans sa *Gemma ecclesiastica* (début du XIIIe siècle), écrit : « videntes cantilenam de Landrico non placere auditoribus, statim incipiunt *de Wacherio* cantare (1). » Si l'on reconnaît dans *Wacherius* une latinisation maladroite d'*Auchier* (2), et qu'on se souvienne de la *Prise de Jérusalem* et de Thibaut de Marly, on comprend aisément comment Giraud, habitué à entendre unir *Landri* et *Auchier*, a substitué ce dernier à Narcisse. Il y avait là deux œuvres que des circonstances, ignorées aujourd'hui, avaient groupées fermement. Il y avait deux œuvres, dis-je, car Giraud qui, peu après 1200, devait connaître mieux que nous la littérature de la fin du XIIe siècle, distingue nettement une chanson *de Landrico* et une autre *de Wacherio*. Que devient alors le rapprochement de F. Lot entre les textes septentrionaux et le combat de Rahier contre *Alicherius*?

Les remarques précédentes n'ont, en elles-mêmes, que peu de valeur. Elles prennent cependant une force singulière lorsqu'on songe que la théorie de F. Lot ne repose sur aucune base solide, que jamais on n'a découvert le moindre texte épique qui eût pour héros principal le comte Landri de Nevers et que nulle part on ne peut trouver une allusion qui se rapporte certainement à une chanson de geste bâtie sur les légendes accueillies par Hugues de Poitiers.

***

L'incertitude plane donc encore sur le contenu de la *cantilena de Landrico*.

Si l'on consulte la *Table des noms propres* d'E. Langlois, on y trouve alignés vingt-sept Landri (3). Certes on a tôt fait d'éliminer la plupart de ces personnages qui ne jouent dans l'é-

(1) Ed. Brewer, II, p. 290.

(2) Je n'ai pu découvrir dans la *Table* de Langlois aucun nom de héros qui corresponde à la forme latine *Wacherius*. Il n'y a guère que *Vakier*, dans le *Covenant Vivien*, qui s'en rapproche, et c'est le nom d'un peuple païen légendaire.

(3) *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées*, par E. Langlois (Paris, Bouillon 1904), p. 391-392. Si l'on songe à l'identité de Landri de Mâcon et de Landri de Nevers, le nombre des Landri se réduit à 25.

Digitized by Google

popée que des rôles accessoires ou, le plus souvent, ne sont cités que par un poète à court de rimes ou de noms à énumérer.

Selon Langlois, le mieux partagé est Landri de Nevers (1). A première vue, la thèse de F. Lot trouverait donc là un semblant de confirmation.

Mais le premier ouvrage de Langlois date de 1904. On a, depuis lors, publié des textes qu'il ne put consulter. Ainsi, suivant Langlois, le rôle de Landri *le Timonier* dans l'épopée médiévale est quasi nul. Il renvoie uniquement au *Couronnement de Louis* dans lequel Landri ne figure d'ailleurs que d'après le ms. 1448 de la B.N. dont la version est absolument différente de celle que présentent les autres manuscrits (2). Landri le Timonier ne serait donc entré dans l'épopée qu'au XIIIe siècle, époque où fut copié le ms. 1448, et où, vraisemblablement, fut composée la version abrégée qu'il donne du *Couronnement*.

Le Timonier est beaucoup plus ancien dans les chansons de geste. Dans *Aliscans*, lorsque Guillaume a obtenu enfin l'aide du roi Louis et est revenu à Orange pour livrer la grande bataille dont Rainouart sera le héros, le poète dénombre l'armée chrétienne :

> Aveuc Bernart sont cil de son paiis :
> .x. Mile furent, n'en i ot. I. faintis.
> Devant les guie *li timoniers Landris* (3).
> (éd. de Halle, V. 4929-4931).

Il y a donc eu un Landri le Timonier célèbre chez les auteurs d'épopées et connu dès la deuxième moitié du XIIe siècle.

(1) Remarquons cependant que toutes les citations de Langlois sont tirées des deux *Girart de Roussillon*.

(2) *Le Couronnement de Louis*, p. p. E. Langlois, S.A.T.F., 1888. Appendice I, texte du ms. 1448, p. 125, vers 168 ss. :

> A la cort fut li conte Berangier,
> Huel de Nantes, *Landri li timoniers*,
> N. li dus et li Denois Ogiers,
> LX. conte, qui molt font a prisier.

(3) Ce vers 4931 manque dans deux manuscrits, mais est assuré par le témoignage de 10 autres. Le ms. 6562 de l'Arsenal le remplace par :

> Les timoniers les guie.

A propos du surnom *le timonier*, v. G. Paris, dans *Romania* XXVIII, p. 128-129 et Langlois, *Table des noms propres*, p. 94, n. 1.

J'appelle *édition de Halle* celle qu'ont publiée dans cette ville, en 1903, E. Wienbeck, W. Hartnacke et P. Rasch.

Digitized by Google

Le témoignage d'*Aliscans* n'est pas le seul.

Dans la deuxième version du *Moniage Guillaume* publiée par W. Cloetta en 1905 (1), figure un long épisode où sont racontées la captivité de Guillaume chez le roi païen Synagon et la délivrance du moine-chevalier par le roi Louis accouru, avec tous les barons de France, au secours de son vieux protecteur. Cloetta a démontré que ce récit n'était pas original dans le *Moniage*, c'est-à-dire qu'il ne figurait pas dans la version plus ancienne connue sous le nom de *Moniage Guillaume I* et n'avait été introduit que par l'auteur de la deuxième version dont nous avons un remaniement dans le *Moniage Guillaume II* (2).

L'épisode n'a pourtant pas été inventé par ce poète qui l'a simplement pris ailleurs pour l'intercaler dans son œuvre.

Si même on néglige l'argument, pourtant vigoureux, que Cloetta tire de la versification de cet épisode (3), il reste que la chanson racontant les malheurs de Guillaume chez Synagon, existait avant la composition d'*Aliscans* qui est entièrement antérieur au *Moniage* II (4). En effet, on lit dans *Aliscans* :

> La tierce esciele a Sinagon carchie ;
> Cil ot Guillame maint jor en sa baillie,
> Dedens Palerne en une enfermerie...
> (éd. de Halle, vers 5076-5078.)

Ces vers ne peuvent se rapporter qu'à la chanson perdue à laquelle emprunta l'auteur du *Moniage II* (5), chanson indépen-

(1) *Les deux rédactions en vers du Moniage Guillaume*, p.p. W. Cloetta, 2 vol., Paris, Firmin-Didot, S.A.T.F., 1906-1911.

(2) Plusieurs études ont été consacrées à la recherche des éléments historiques contenus dans cet épisode. V. Cloetta, *Die der Synagon-Episode des Moniage Guillaume II zu Grunde liegenden historischen Ereignisse* (V. les *Abhandlungen* dédiées à Ad. Tobler, Halle, 1895, pp. 240-268) ; Rud. Zenker, *Die Synagon Episode des Mon. Guill. II* dans les *Beitraege zur roman. und engl. Phil., Festgabe für W. Foerster*, p. 129 ss.) ; Gaston Paris dans *Romania*, XXIV, 456 ss.

(3) V. Cloetta, *l. c.*, t. II, pp. 156-158.

(4) V. Cloetta, *l. c.*, t. II, pp. 254-263.

(5) V. Cloetta, *l. c.*, t. II, p. 265-267. Un autre passage d'*Aliscans* fait aussi allusion à la chanson perdue. Il y est dit d'Aucebier :

> Niés fu Tibaut et oncles Synagon :
> Cil ot Guillaume maint jor en sa prison
> Dedens Palerne, el plus mestre doignon
> (éd. de Halle, v. 355a-355b et var.)

Digitized by Google

dante de ce *Moniage* qui, de l'avis de Cloetta, aurait été composée vers 1170.

On n'a pu voir jusqu'ici les liens qui unissent l'épisode de Synagon à la *cantilena de Landrico*. Une analyse rapide de cette partie du *Moniage II* suffira à tout éclaircir.

Guillaume a été capturé par les païens et emmené à Palerne où le roi Synagon lui fait souffrir la plus cruelle des captivités.

> Mout se desmente dans Guillaumes li pros,
> Set ans i fu en mout très grant dolor.
> Hui mais orrés la flor de la canchon,
> Si con Guillaumes, qui ot cuer de baron,
> Fu pui delivres par un suen compaignon,
> Li timonier Landri l'apeloit on,
> Ce nos conte l'estoire (3260-3266).

Landri le Timonier est, en effet, le héros de l'épisode. Cousin et ancien compagnon d'armes de Guillaume, il est parti pour la Terre Sainte lorsque celui-ci s'est fait moine. Tombé aux mains des païens, il y est resté sept ans jusqu'au jour où il fut, avec ses amis, racheté et libéré par un « haut home ». Il s'est mis à la tête de la troupe et, par mer, a tenté de gagner l'Europe. Arrivé en vue de Palerne leur bateau a été saisi par les Sarrasins et Landri, avec ceux de ses compagnons qui avaient échappé à la mort pendant le combat, ont été amenés devant le roi Synagon. Celui-ci a sommé Landri de décliner son identité. Après un refus téméraire le Timonier a cédé :

> « Sîre, se Deus me benëie,
> « Jou sui de France, cele terre jöie,
> « Chevaliers sui, que que nus vous en die,
> « Et tout chist autre sont chevalier nobile... »
> (3421-3424)

et plus loin :

> « Jou ai a non Landris li timoniers,
> « Cousins Guillaume, fil Aymeri le viel. »
> (3456-3457).

La tradition manuscrite laisse des doutes sur l'authenticité de ces vers qui pourraient ne dater que du commencement du XIIIe siècle. Cloetta signale encore une allusion dans *Anësis de Carthage* (v. 4310 ss.) ; mais fait remarquer qu'elle ne peut avoir aucune valeur puisque *Ansëis* n'est que du premier quart du XIIIe siècle.

Digitized by Google

Synagon lui conte le sort de Guillaume et le lui présente, velu et décharné, mais fier encore de son ancienne valeur. Le roi païen libérera Guillaume si Landri veut aller rassembler toute la chevalerie française et l'amener devant Palerne. Il espère ainsi livrer une bataille décisive. et s'emparer enfin du royaume.

En Franche vint li timoniers Landris,
Grant joie firent de lui tout si ami.
(3642-3643).

Rapidement il convainc le roi Louis d'aller sauver Guillaume, que tous croyaient perdu, et l'armée chrétienne arrive devant les murs de Palerne. Les Sarrasins tentent une sortie. Landri combat Synagon :

Grans cols se donent, ne s'espargnierent mie,
Que lor escus defroissent et debrisent ;
Fors sont les broignes, que ne sont desmaillies,
Si trés forment se hurtent des poitrines,
Gambes levees a tere se sovinent.
En piés se drechent, s'ont les espees prises...
(3823-3828)

Landri se fait reconnaître et le duel continue, à l'épée :

Li timoniers le fiert a l'escremie,
En travers l'elme le feri lés l'oïe,
Mais Synagons a la teste hocie,
Tout contreval est l'espee glachie,
De cief en cief a le targe trencie,
Quatre cens mailles de le broigne treslie
En fait voler enmi la praerie.
(3842-3848).

Synagon rallie sa troupe et le combat s'amplifie. Landri fait des prouesses. Enfin les païens rentrent dans la ville où Synagon essaie en vain de séduire Guillaume par des promesses. Le marquis refuse de combattre les siens. Louis réclame la liberté de Guillaume. Synagon refuse. Une nouvelle bataille s'engage. Guillaume, des fenêtres du château où il est emprisonné, voit venir l'armée française. Les assiégés souffrent de la faim. Synagon, désespéré, demande à Guillaume de faire rentrer les Français chez eux. Devant le refus du héros, il mobilise à nouveau ses chevaliers. Au cours de l'engagement qui s'ensuit Landri se distingue encore :

Digitized by Google

dante de ce *Moniage* qui, de l'avis de Cloetta, aurait été composée vers 1170.

On n'a pu voir jusqu'ici les liens qui unissent l'épisode de Synagon à la *cantilena de Landrico*. Une analyse rapide de cette partie du *Moniage II* suffira à tout éclaircir.

Guillaume a été capturé par les païens et emmené à Palerne où le roi Synagon lui fait souffrir la plus cruelle des captivités.

> Mout se desmente dans Guillaumes li pros,
> Set ans i fu en mout très grant dolor.
> Hui mais orrés la flor de la canchon,
> Si con Guillaumes, qui ot cuer de baron,
> Fu pui delivres par un suen compaignon,
> Li timonier Landri l'apeloit on,
> Ce nos conte l'estoire (3260-3266).

Landri le Timonier est, en effet, le héros de l'épisode. Cousin et ancien compagnon d'armes de Guillaume, il est parti pour la Terre Sainte lorsque celui-ci s'est fait moine. Tombé aux mains des païens, il y est resté sept ans jusqu'au jour où il fut, avec ses amis, racheté et libéré par un « haut home ». Il s'est mis à la tête de la troupe et, par mer, a tenté de gagner l'Europe. Arrivé en vue de Palerne leur bateau a été saisi par les Sarrasins et Landri, avec ceux de ses compagnons qui avaient échappé à la mort pendant le combat, ont été amenés devant le roi Synagon. Celui-ci a sommé Landri de décliner son identité. Après un refus téméraire le Timonier a cédé :

> « Sîre, se Deus me benëie,
> « Jou sui de France, cele terre jöie,
> « Chevaliers sui, que que nus vous en die,
> « Et tout chist autre sont chevalier nobile... »
> (3421-3424)

et plus loin :

> « Jou ai a non Landris li timoniers,
> « Cousins Guillaume, fil Aymeri le viel. »
> (3456-3457).

La tradition manuscrite laisse des doutes sur l'authenticité de ces vers qui pourraient ne dater que du commencement du XIIIe siècle. Cloetta signale encore une allusion dans *Anësis de Carthage* (v. 4310 ss.) ; mais fait remarquer qu'elle ne peut avoir aucune valeur puisque *Ansëis* n'est que du premier quart du XIIIe siècle.

Digitized by Google

Synagon lui conte le sort de Guillaume et le lui présente, velu et décharné, mais fier encore de son ancienne valeur. Le roi païen libérera Guillaume si Landri veut aller rassembler toute la chevalerie française et l'amener devant Palerne. Il espère ainsi livrer une bataille décisive et s'emparer enfin du royaume.

En Franche vint li timoniers Landris,
Grant joie firent de lui tout si ami.
(3642-3643).

Rapidement il convainc le roi Louis d'aller sauver Guillaume, que tous croyaient perdu, et l'armée chrétienne arrive devant les murs de Palerne. Les Sarrasins tentent une sortie. Landri combat Synagon :

Grans cols se donent, ne s'espargnierent mie,
Que lor escus defroissent et debrisent ;
Fors sont les broignes, que ne sont desmaillies,
Si trés forment se hurtent des poitrines,
Gambes levees a tere se sovinent.
En piés se drechent, s'ont les espees prises...
(3823-3828)

Landri se fait reconnaître et le duel continue, à l'épée :

Li timoniers le fiert a l'escremie,
En travers l'elme le feri lés l'oïe,
Mais Synagons a la teste hocie,
Tout contreval est l'espee glachie,
De cief en cief a le targe trencie,
Quatre cens mailles de le broigne treslie
En fait voler enmi la praerie.
(3842-3848).

Synagon rallie sa troupe et le combat s'amplifie. Landri fait des prouesses. Enfin les païens rentrent dans la ville où Synagon essaie en vain de séduire Guillaume par des promesses. Le marquis refuse de combattre les siens. Louis réclame la liberté de Guillaume. Synagon refuse. Une nouvelle bataille s'engage. Guillaume, des fenêtres du château où il est emprisonné, voit venir l'armée française. Les assiégés souffrent de la faim. Synagon, désespéré, demande à Guillaume de faire rentrer les Français chez eux. Devant le refus du héros, il mobilise à nouveau ses chevaliers. Au cours de l'engagement qui s'ensuit Landri se distingue encore :

Digitized by Google

œuvre songeait Pierre le Chantre. Qu'il me suffise d'avoir démontré que Landri de Nevers n'était pas seul à pouvoir prétendre au titre et qu'il serait, sans doute, plus prudent de songer à une *Chanson de Landri le Timonier*.

M. DELBOUILLE.

Digitized by Google

LA MÉTHODE EN HISTOIRE LITTÉRAIRE

A PROPOS D'UNE PUBLICATION RÉCENTE SUR LE ROMAN FRANÇAIS AU XVIIIe SIÈCLE

La collection *Les Grands Ecrivains de la France* que publie la librairie Hachette vient de s'enrichir de l'édition de la *Nouvelle Héloïse* procurée par M. Daniel Mornet de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

Le premier volume est consacré tout entier à l'*Introduction* qui comporte 396 pages de texte serré. Le *chapitre I* de la *Première Partie* (pp. 7-60) intitulé *le Roman français de* 1741 à 1760 et la *Quatrième Partie* (pp. 237-302) : l'*Influence de la « Nouvelle Héloïse »* me fournissent l'occasion d'examiner plus d'une question de méthode.

Il se fait que j'ai lu, à la quantité près, les livres dont l'éditeur fait état ; séjournant habituellement à Paris, il a pu atteindre sinon lire de nombreux textes que je n'ai pas vus. Dans la recherche de certains documents il a été jusqu'aux limites du possible ; s'il n'apporte rien d'inattendu c'est que personne ne le pouvait ni ne le pourra.

Ayant ensuite à dominer la masse de ses fiches, il a procédé à leur classement et les a interprétées. C'est au sujet de cette seconde partie de la tâche d'un historien que je me sépare surtout de lui : dans le même texte nous ne trouvons pas toujours la même chose.

La méthode de l'*Introduction* est séduisante ; elle serait excellente, elle serait même la seule efficace si l'histoire additionnait les témoignages ; mais elle les pèse et ne les compte pas. C'est même l'essentiel de son rôle d'en annuler par milliers : les procès de sorcellerie prouvent quelque chose de tout différent que l'existence positive du diable.

M. Mornet, formé à bonne école, ne l'ignore pas ; et pourtant

Digitized by Google

il est impossible au lecteur d'écarter de son esprit l'idée que la statistique chez lui l'a emporté sur la critique. Le travail extrêmement documenté de M. Mornet est publié dans une collection connue du monde entier : il est le fruit de vingt ans du labeur d'un homme qui ne se repose guère, que l'amitié de M. Lanson a mis en vue depuis des années déjà, et que plusieurs livres, de nombreux comptes-rendus ont fait connaître comme l'érudit le plus informé des mœurs et des lettres du XVIIIe siècle français. En réagissant contre sa manière d'écrire l'histoire, je ne me dissimule pas les risques que je cours.

***

A mon sens, il faut juger les témoignages avant de les invoquer. On éprouve un témoignage non seulement par les circonstances de personne mais encore par celles de temps et par le contexte. Si un homme d'ordinaire intelligent émet une sottise, on la signalera comme telle ; M. Mornet n'y manque pas : il sait bien que penser de l'opinion de Voltaire sur la *Nouvelle Héloïse*. Connaissant un homme, son humeur, son intérêt, on réduit au plus juste la sincérité de son dire.

Les circonstances de personne ne sont pas toujours négligées par M. Mornet ; les circonstances de temps et le contexte, comme on verra, le sont complètement.

Première Partie. Le Milieu. Chapitre I. *Le Roman français de* 1741 *à* 1760.

La Théorie. Pour exposer les faits qui intéressent le roman, sa théorie, son contenu, rien de mieux, sous une telle rubrique, que de s'en tenir aux textes de 1740 à 1761 ; toute la question est de savoir s'il faut entasser des tronçons de citations, ou si le souci (naturel en histoire) des différences et des ressemblances, et la méfiance (exigible d'un historien) à l'égard des théoriciens de l'époque étudiée, ne dictent pas un choix. On peut se demander également si, dans un tel sujet, il n'y aurait pas avantage à tenir compte de l'ensemble de la littérature française et spécialement du nombre impressionnant des romans français antérieurs à 1740.

Considérée à la lumière de ces principes vieux comme le monde, l'idée de la première page de l'*Introduction* est suprenante.

Digitized by Google

Passe encore de déclarer que le roman n'était pas un genre parce qu'il n'était pas soumis à des règles ; Lesage écrivant *Gil Blas*, Prévost l'*Homme de qualité*, savaient pourtant ce qu'ilsfaisaient et que ce n'était ni une comédie ni une tragédie ; je n'insite pas. Mais comment affirmer que le roman « c'était un divertissement dont s'étaient avisés quelques désœuvrés » ? La compétence de chacun étant bornée ce n'est pas à moi qu'il convient de remonter jusqu'au XIIe siècle ni de jeter un regard sur les autres littératures ; tout de même on sait bien qu'à ses grandes époques le roman, le roman français spécialement, a été le genre le plus lu, le plus chargé d'idées, le plus fécond, et que sa vogue à l'étranger ne peut se comparer à nulle autre. Tout le monde a été frappé du fait que le genre est éminemment français, qu'il porte un nom français dont la signification primitive, un peu méprisante, était déjà l'attestation de sa popularité. Pendant longtemps et dès le moyen âge, le roman a été à peu près la seule littérature des gens qui ne savaient pas le latin, et si du XIIe au XVIIIe siècle on s'accorda à le vouer au mépris, son succès du XIIe au XVIIIe siècle ne fléchit non plus à aucun moment.

Les premiers textes cités par l'éditeur nous apprennent que le roman était décrié ; ils s'échelonnent entre 1703 et 1761. Isolés des textes antérieurs à 1703 qui signalent le même décri ils prennent sous la plume de l'éditeur un sens qu'ils n'ont pas dans la réalité ; pour le lecteur non averti, ils paraissent caractéristiques de l'époque alors qu'ils sont des banalités Ma méthode m'impose de les commenter par la comparaison avec le passé, et le commentaire me conduit ou bien à les supprimer ou bien à rappeler leur caractère banal — non à les entasser pêle-mêle (1) et sans critique.

Mais surtout, pourquoi commencer par les adversaires du roman ? La condition de l'existence même du roman c'est la foule peu regardante des romanciers et des lecteurs ; sur ce grouillement de peuple se détachent quelques moralistes et quelques scrupuleux qui s'attaquent d'ailleurs bien moins au

(1) Les références se suivent dans l'ordre suivant : 1743, 1747, 1734, 1761, 1755, 1747, 1703, 1731, 1744, 1738, 1725.

Digitized by Google

genre lui-même qu'à ses détestables représentants, comme il est naturel.

Commençons donc par les amateurs et non par les adversaires du roman, — et établissons d'abord que les « quelques désœuvrés »de l'éditeur ne sont pas autres que le public tout entier, même à l'époque des règles et du classicisme. L'année 1672, pour les manuels d'histoire littéraire fut l'année de *Bajazet* et des *Femmes savantes*, mais il faudrait se garder de décider de la qualité et de la quantité des lectures de ce moment-là par ces deux titres fameux ; le public a couru à bien d'autres distractions. « Entre les livres modernes, dit Sorel, on ne sçauroit guères parler d'autres qui ayent plus de crédit que les Romans ... il y a des Gens du monde qui en composent la principale partie de leurs bibliothèques. » « Il faut confesser que de tels récits charment tout le vulgaire ; on quitte tous les autres livres pour ceux-cy... ; c'est n'estre pas du monde que de n'avoir pas leu de tels livres ;... ces livres là sont tellemênt recherchez qu'il y a des libraires qui en font gros trafic ;... si l'on donne un escu d'un livre docte et sérieux, l'on donnera une pistole de ceux-cy. » (1) Si je cite ce texte c'est à titre d'exemple pour le XVIIe siècle et parce qu'il est suivi au XVIIIe de textes analogues que l'éditeur néglige. Au XVIIIe siècle on décrie le roman, dit l'éditeur citant Lenglet-Dufresnoy ; mais Lenglet-Dufresnoy ajoute : « Cependant ils n'en sont pas moins lus », et la seconde constatation a une tout autre importance que la première ; positivement, elle en annule l'effet, et s'il fallait choisir entre les deux tronçons de la citation je retiendrais justement celui que rejette l'éditeur. Mais rien ne me force à ce choix et je les garde tous deux. De même pour un texte tout voisin de l'*Introduction* : Il y avait des *anti-romanciers*, dit l'éditeur citant Aubert de la Chesnaye Desbois. Oui, seulement Aubert ajoute : « Ces ouvrages sont si fort du goût des François que je croirois volontiers qu'il y a plus d'auteurs de ce genre que de tout autre. Toutes les semaines on voit de nouveaux romans qui paroissent et de nouveaux romanciers qui s'annoncent ». « Votre sexe, dit-il encore s'adressant

(1) *De la Connoissance des bons livres ou Examen de plusieurs autheurs*, Amsterdam, 1672, p. 158, pp. 147-150 ; cfr encore, p. 154.

Digitized by Google

à une femme, les trois quarts du nôtre ne lisent que des romans » (1).

C'est donc par excellence le genre populaire, accessible à tous, la « lecture favorite » selon l'abbé Raynal « de nos petits maîtres » et de nos « caillettes » qui « leur doivent tout le brillant de leurs conversations, toute la délicatesse de leurs sentiments, tout l'esprit qu'ils répandent dans un cercle. » (2).

Contentons-nous de ces textes avant la *Nouvelle Héloïse* ; en voici de plus tardifs et qui ne diffèrent pas des précédents même par une nuance. Selon Grimm, en 1763 nous étions « oppressés par trois grandes calamités » dont la troisième consistait « dans la quantité de mauvais romans qui paraissent journellement » (3) En 1765, le chevalier de Jaucourt, par la voie de l'*Encyclopédie* nous confirme encore que « les romans sont des ouvrages plus recherchés, plus débités et plus avidement goûtés que tout ouvrage de morale et autres.... Tout le monde, explique-t-il, est capable de lire les romans et tout le monde les lit. » (4) En 1777, Marmontel se demande « pourquoi certains romans nous touchent, nous remuent, nous attachent et nous entraînent jusqu'à nous faire oublier (je n'exagère pas) la nourriture et le sommeil. » (5). Mais, malgré qu'il en ait, peut-être pense-t-il à ceux que la *Nouvelle Héloïse* empêchait de dormir ; il n'importe puisque à peu près en même temps, en 1776, on explique que ce n'est pas sans sujet que Rousseau avait choisi la forme de son livre, mais qu'il « voulut rassembler sa philosophie, ses querelles et ses amours dans l'espèce d'ouvrage qu'on lit le plus, dans un roman. » (6) Plus tard encore, pourquoi l'abbé Barthélemy a-t-il écrit *Anacharsis* tel que nous le connaissons ? C'est qu'il a cru « qu'une histoire de la Grèce présentée sous l'appa-

(1) *Lettres amusantes et critiques sur les romans en général anglais et françois, tant anciens que modernes, adressées à Miledy W****. Paris, 1743, p. 13, p. 21 ; cfr. encore, p. 16.

(2) *Correspondance littéraire*, éd. Tourneux, I, p. 138 (16e cahier des *Nouvelles Littéraires* qui ne sont datées qu'à partir du 69e cahier, celui du 18 mai 1750).

(3) *Ibid.*, V, p. 354 (août 1763).

(4) *Encyclopédie*, t. XIV, p. 342, col. 1 (1765).

(5) *Supplément de l'Encyclopédie*, t. III, p. 953, col. 2 (1777).

(6) *Correspondance littéraire*, t. XI, p. 287 (juin 1776).

Digitized by Google

rence d'un roman aurait plus de lecteurs que si elle conservait sa forme naturelle. Il ne s'est pas trompé. » (1)

Bref, comme le dit la *Bibliothèque universelle des Romans* en 1780, ceux-ci forment « la partie la plus abondante de la littérature de tous les peuples. » (2) et certainement du peuple français

Ces citations explicites nous interdiraient de déclarer que le roman ne divertissait au XVIIIe siècle ou au XVIIe que quelques personnes de loisir mais nous le savons encore mieux par ailleurs ; aussi ne les donnons-nous que pour compenser les citations de M. Mornet.

Parallèlement à la vogue incomparable du roman,et après avoir insisté sur elle on peut, si l'on veut, rappeler le dédain de quelques hommes de métier à son égard .Mais si on le fait ce sera en prenant garde que l'opinion d'un critique n'est qu'une opinion, c'est à dire l'expression de son goût individuel ; Boileau condamnant les romans, ou du moins une manière d'écrire, ne vaut pas plus à mes yeux que Madame de Sévigné « s'y pâmant d'aise », ou que Segrais ,Fénelon, les écrivant. Dans un cas semblable dix, vingt, cinquante tronçons de préfaces, deux ou trois titres de livres, mis bout à bout ne prouvent rien : ce sont des opinions individuelles qui n'ont qu'un avantage — apparent — celui d'avoir été écrites et imprimées ; elles n'ont aucune portée auprès des milliers d'opinions, individuelles également, non écrites celles-ci, des acheteurs.

Que le roman, ou plutôt le roman détestable, ait été méprisé, il n'y a rien là de caractéristique à aucune époque. C'est pourquoi, de même que nous laisserons le curé de *Don Quichotte* vouer les *Esplandian*, les *Amadis de Grèce*, les *Florismente d'Hircanie* « au bras séculier de la servante » ; et que nous laisserons aussi Montaigne, La Noue, Calvin, les théologiens, les prédicateurs, parce que rien ne s'adresse là au genre lui-même ou à une de ses formes ; de même nous laisserons les esprits chagrins que cite l'éditeur : ils accusent l'immoralité du roman et non le genre ; ils auraient également dénoncé toute autre immoralité. Qu'il s'agisse du P. Porée, de Lenglet-Dufresnoy ou

(1) *Journal historique et littéraire*, 15 juillet 1789.

(2) *Bibliothèque universelle des Romans*, 1er vol. d'octobre 1780 pp. 3-27.

Digitized by Google

de l'abbé Jacquin, dont l'éditeur fait état, rien dans leur critique n'est particulier au roman. Le P. Porée met en garde contre « leur danger par rapport à l'esprit » et « par rapport au cœur » ; l'abbé Jacquin leur reproche de nous rendre vicieux « avec effronterie », non parce qu'ils sont un genre narratif différent de l'épopée ou de l'histoire, mais parce qu'ils apprennent à mépriser — surtout ceux de l'abbé Prévost — « les pratiques les mieux établies de la religion et les règles les plus respectables de la société » (1). Mais c'est là l'opinion de tout le monde, des partisans comme des prétendus adversaires : Lenglet-Dufresnoy, qui préfère le roman à l'histoire exige naturellement que le roman s'abstienne d'offenser la religion et les mœurs (2).

L'éditeur veut que l'abbé Jacquin ait rédigé son *Entretien sur les romans* « pour demander qu'on n'en parle plus » (*Introduction p.* 8), Mais qui ne voit que l'abbé est en retard, qu'il ne représente pas du tout la *théorie* de son époque, qu'il ne prêche qu'une pincée de convertis? Preuve en est la façon dont on accueillit sa mercuriale. L'éditeur ne nous le dit pas, mais l'abbé s'était mêlé de définir le roman « une fiction morale, amoureuse ou guerrière, imaginée pour *amuser* le lecteur ». Fréron proteste : Pourquoi pas pour l'*instruire*? (3)

Et voilà l'essentiel. Nous touchons ici à la théorie du roman que l'éditeur n'a pas voulu voir. Madame Cardinal ne lisait que « les romans, les crimes et les accidents dans son *Petit Journal* » ; une foule de lecteurs, dans tous les siècles, n'a pas cherché dans la lecture des romans autre chose qu'un passe-temps fort étranger à la littérature ; mais il y en eut d'autres ! et qui comptent, comme nous le verrons .

Que peut-on conclure de la comparaison des deux sommes : abbé de Saint-Pierre additionné de Lenglet-Dufresnoy, d'Aubert de la Chesnaye Desbois, de Morelly, de Sainte-Maure, du n° du *Journal encyclopédique* du 15 décembre 1757, de Mme de Benonville, de Desmolets. de Méhégan, de Mouhy, de Jourdan, de La Solle, de d'Argens, qui sont favorables aux romans hon-

(1) Abbé JACQUIN, *Entretiens sur les romans, ouvrage moral et critique.* Paris, 1755, pp. 333 sq.
(2) LENGLET-DUFRESNOY, *De l'usage des Romans*, 1734 : chap. III.
(3) *Année littéraire*, 1754, t. VII, pp. 55 sq.

Digitized by Google

nêtes et instructifs, et : Jacquin additionné de Porée, du n° du *Journal de Trévoux* de février 1703, de Bruzen de la Martinière, du président Caulet, de Granet, de Desfontaines et de Duval, qui sont défavorables aux romans déshonnêtes ou inutiles? Rien, sinon que l'éditeur a lu beaucoup de livres la plume à la main.

Or, on peut conclure tout autre chose si l'on cherche dans les auteurs cités et dans quelques autres non pas des opinions individuelles et peu caractéristiques mais des documents, témoignages de faits nouveaux.

***

« Si l'on trouve étrange, dit Bayle en 1684, que nous parlions de cette espèce de livres [les romans], qu'on se souvienne que nous n'écrivons pas uniquement pour les savans » (1). Fait nouveau, on songe donc, à la fin du XVIIe siècle, à ménager non plus un public, mais deux.

C'est encore du même changement que témoigne le passage suivant de 1743 : « Je continuerai de parler, dit Aubert de la Chesnaye Desbois, de tous les ouvrages de fiction avec d'autant plus de plaisir que les journalistes ne s'attachent pas à ces sortes de livres, à la vérité nullement intéressans pour la République des Lettres, mais amusans et agréables quand ils sont spirituellement écrits » (2).

Autrement dit, il y a une littérature pour lettrés et une autre ; si l'on s'excuse de parler de la seconde, c'est justement parce qu'on en parle ; on mesure la place à laquelle elle a droit, et selon qu'elle la méritera on la lui fera plus large. Mais même avant ce moment, sous la pression du public, la critique se met à lire et à apprécier des œuvres qui ne prétendaient pas encore à un rang dans la République des Lettres et qui, ne posant pas la question des règles, avaient échappé aux discussions de l'école.

A l'époque glorieuse du roman, beaucoup de ses représentants

(1) *Nouvelles de la République des Lettres*, décembre 1684, à propos de *Les Dames galantes*, *nouvelle*. (*Œuvres diverses*, La Haye, 1737, t. I, p. 195, col 2).

(2) Ouvrage cité, p. 5.

Digitized by Google

ne prendront pas non plus rang dans la littérature ; et naturellement on les traitera alors comme on les avait toujours traités. Après comme avant la *Nouvelle Héloïse,* pourquoi ne mépriserait-on pas la plupart des romans, si la plupart sont mauvais? Il ne faut pas comprendre autrement les boutades de l'abbé Raynal ou de Grimm : « Il faut amuser, en France comme partout ailleurs, un certain peuple qui n'est fait ni pour agir ni pour penser.... Cette espèce de gens n'est que trop commune. Leur parler de lire l'histoire pour connaître les hommes, ou d'approfondir les principes de la morale pour réformer leur cœur, c'est un langage qu'ils n'entendent pas. Les romans, voilà leur lecture favorite » (1). « Détestable », « ramassis », « bonne lecture pour ceux qui ont du temps à perdre »,c'est généralement ainsi qu'on salue le roman du jour. « Jetez au feu » ordonne Grimm (2) ; mais avant comme après la *Nouvelle Héloïse,* on n'ordonne pas de les y jeter tous.

A tort ou à raison, la critique a distingué, dès leur apparition, les romans de Prévost, de Marivaux, a noté la vogue de ceux du chevalier de Mouhy, elle a invité ainsi à les lire de préférence à d'autres et elle a constitué peu à peu une collection des « classiques » du roman. De toute évidence c'est à cela que s'est employée la presse littéraire du XVIIIe siècle, qu'elle l'ait voulu ou non, qu'elle ait bien ou mal choisi.

La réalité n'offre, en effet, que des œuvres déterminées ; *le roman en général,* cela n'existe pas. Dès qu'on les presse un peu, on voit clairement que les opinions des critiques favorables ou défavorables au roman en général sont sans portée parce qu'elles s'appliquent à un objet mal défini : les unes concernent un choix de bons romans et une bonne façon d'écrire (bonne au goût du critique), les autres un choix différent et une autre façon. Les critiques cités par l'éditeur font leurs réserves quant à la moralité des romans comme ils en feraient — comme le P. Porée en fait — concernant la moralité du théâtre : leurs

(1) *Nouvelles littéraires* de l'abbé RAYNAL, (avant 1750), éd. Tourneux, t. I, p. 138 ; voyez encore Grimm, *ibid.*, t. II, p. 391, (août 1754).

(2) *Correspondance littéraire,* passim ; p. ex. V, 107 ; 443 ; VI, 185, 372 ; VII, 34 ; VIII, 16 à 19.

Digitized by Google

textes additionnés en plus ou moins grand nombre ne constituent pas une théorie du roman et ne prouvent qu'une chose : l'érudition de l'éditeur qui les a rassemblés.

Les considérations qui précèdent appellent deux conclusions.

Pour user légitimement de la méthode statistique et de compilation, il faudrait supposer, contre l'évidence, que le verdict d'un lecteur dès qu'il est transcrit sur du papier et surtout dès qu'il est imprimé, supprime le verdict des milliers de lecteurs qui n'écrivent pas.

Le roman, dit l'éditeur, n'avait pas en littérature droit de cité, il avait des adversaires si l'on en croit 12 textes entre 1703 et 1760 environ, mais il eut des partisans si l'on en croit 15 textes contemporains des premiers (*Introduction* pp. 7 à 10).

Je préfère conclure : le roman après la période classique continue d'être lu par un public nombreux ; il continue d'être méprisé de presque tous les critiques de métier, de ceux qui en parlent et plus encore peut-être de ceux qui n'en disent mot. Il n'a pas encore sa place dans la littérature, mais — fait nouveau — on lui consacre des ouvrages à part. Le discrédit qui frappe le genre est la conséquence de la nullité à peu près générale de ses représentants ; sa prospérité vient du goût constant qu'éprouvent la plupart des hommes pour le romanesque. Dès que cela fut possible, la critique fit un choix : Prévost et Marivaux furent reconnus tout de suite comme des maîtres et leur réputation durera. Si la chance veut que des hommes nouveaux et particulièrement des moralistes cultivent plus tard le genre déclaré détestable par quelques autres moralistes, s'ils en font par surcroit une œuvre littéraire, il se passera alors ce qui s'est toujours passé : dès que l'idée nourrira le roman, ou que l'émotion l'animera, il redeviendra, comme au moyen âge, comme au temps des *Amadis* ou de l'*Astrée*, le genre français par excellence. Ce nouvel âge on le voit s'annoncer dès que l'abbé Prévost prend la plume, c'est à dire dans le premier tiers du XVIIIe siècle.

***

Après avoir dissipé la confusion que la méthode statistique risquait de jeter dans une question aussi claire que celle de la

Digitized by Google

vogue et du décri des romans, venons-en à la théorie proprement dite.

Le chapitre que lui consacre l'éditeur s'ouvre par l'affirmation que le roman, n'étant pas soumis à des règles, n'obéissait qu'à la fantaisie du romancier ; il se ferme sur la même affirmation ; entre 1740 et 1760, il n'y aurait donc pas eu de théorie du roman, et, les paragraphes 6 à 25, bourrés de citations et qui tentent de dégager une idée, se réduisent aux formules que voici : le roman du XVIIe siècle a encore des lecteurs au XVIIIe (§ 6) ; les principes du roman du XVIIe siècle ont encore des partisans qui voient en lui un poème épique en prose, un bâtard du poème épique (§ 7) ; cette doctrine sera pratiquée (§ 8) ; en effet, au XVIIIe siècle l'histoire reste liée au roman, dans lequel l'amour sera encore cérémonieux parfois, dans lequel en tous cas l'amour aura la part du lion (§ 9) ; pour les lecteurs du XVIIIe siècle, l'intérêt d'un roman réside dans les aventures et dans l'exceptionnel (§10) ; les romanciers ne se piquent pas d'être véridiques, ils vantent la singularité de leurs fictions (§ 11) ; les critiques les louent à cette occasion (§12). — Mais le parti adverse finit par l'emporter (§ 13) ; on préfère le roman court au roman long (§14) ; le P. Bougeant se moque des romans où le naturel fait défaut, en particulier des grands romans du XVIIe siècle (§ 15) ; on demande de l'action, non des dissertations et des tirades (§§ 16 et 17) on exige du naturel, de la simplicité, des portraits (§§ 18 et 19) ; or c'est ce qu'on trouve dans les romans anglais, dans ceux de Richardson et de Fielding (§ 20) ; on veut revenir à la nature commune, même triviale ; on ira jusqu'à celle des masures et des boutiques ; le roman sera réaliste (§ 21) ; il sera du moins le roman domestique et des misères quotidiennes (§ 22) pourtant on bornera le réalisme, on se gardera de copier les grossièretés anglaises (§§ 23 et 24) — Conclusion : « la raison et les règles n'importent pas dans un roman », pourtant « une doctrine nouvelle apparaît qui réclame des romans moins longs et plus judicieux » ; « si le bon ton reste de règle.... c'est pourtant la nature qu'on demande et, sinon toute la vie, du moins une part. » (*Introduction* p. 25).

Nous verrons bientôt que telle n'a pas été la théorie du roman. Mais auparavant contrôlons la méthode de l'éditeur. Parmi ses

Digitized by Google

affirmations, il en est une (celle du § 13) qui intéresse l'histoire : il est important de voir le parti du naturel l'emporter sur celui de la singularité. Aussi le premier mouvement du lecteur est-il de chercher la date appoximative de ce revirement. Malheureusement l'éditeur ne s'inquiète pas des dates ; d'après son texte, aux partisans de la singularité des §§ 10, 11 et 12, succèdent les partisans du naturel de ses §§ 18 et 19 ; mais, vérification faite, ils leur succèdent dans son *Introduction* parce qu'il a placé arbitrairement un groupe de fiches avant l'autre groupe, tandis que dans l'histoire ils sont contemporains ! Les témoignages invoqués dans les §§ 10, 11 et 12 s'échelonnent entre 1732 et 1750 ; et ceux qu'on trouve aux §§ 18 et 19 s'échelonnent entre les mêmes dates ! Bien plus, parmi ces derniers il y en a un de 1728, ce qui renverse la proposition de l'éditeur.

On devait s'y attendre. D'abord la question ne se pose ni ne se résoud à cette époque ; elle s'est posée au XVIIe siècle déjà, et elle a tout le temps été résolue dans les deux sens.

Si je voulais m'amuser, j'userais de la méthode statistique et prouverais que l'amour de la singularité, loin d'avoir été vaincu par le souci du naturel, a fini par l'emporter sur lui. Je n'aurais qu'à opposer à la statistique de l'éditeur celle que voici et qui a sur la sienne l'avantage de ne pas brouiller les dates. Huet disait déjà que « la vraisemblance, qui ne se trouve pas toujours dans l'histoire, est essentielle au roman » ; il définissait les romans « des fictions de choses qui ont pu estre », et « qui n'ont point esté » puisque ce sont des fictions. Boileau et Furetière, bien avant le P. Bougeant, ménageraient-ils par hasard les mariages conclus au dixième tome ? Et Molière, et tous les autres ? Madame de la Fayette, Madame de Villedieu, pour ne citer que deux femmes, ont-elles écrit de longs romans et alambiqués, et seraient-elles postérieures à 1740 ? Au XVIIIe siècle maintenant, est-ce que Lenglet-Dufresnoy, que connaît pourtant l'éditeur, ne songe pas, en 1724, à la nature et au naturel quand il déclare préférer le roman à l'histoire pour la raison que dans l'histoire, telle qu'elle s'écrivait alors, aucun événement n'est prévu, expliqué, justifié ? L'éditeur le cite pour avoir défini le roman « un poème épique en prose » pour avoir conseillé les sujets nobles et qui pussent mériter l'attention des

Digitized by Google

honnêtes gens ; pourquoi faire ce choix arbitraire et ne pas le citer également quand il réclame la vraisemblance. « Les romanciers, dit déjà Bayle dans son *Dictionnaire*, « savent bien que les intrigues d'amour et telles autres aventures plaisent davantage quand on croit qu'elles sont réelles, que quand on se persuade que ce ne sont que des inventions. De là vient que l'on s'éloigne autant que l'on peut de l'air romanesque dans les nouveaux romans » (1). Qu'il s'agisse de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe, de Huet comme de Lenglet-Dufresnoy, de Sorel même dès 1672 comme de Bayle, du P. Bougeant, etc., etc., on peut apporter et additionner les unes aux autres des citations d'auteurs qui exigent dans un roman la vraisemblance et même qui songent à la couleur locale. Tout cela avant 1740.

Faut-il prouver maintenant — de la même façon — que le goût de la singularité a dominé après 1740 ? Rien de plus simple : il n'y a qu'à opposer aux fiches de l'éditeur d'autres fiches. En 1753, Grimm se déclare « excédé de cette querelle de la lingère et du fiacre dans la *Marianne* de M. de Marivaux ; rien n'est mieux rendu d'après nature, et d'un goût plus détestable. » (2) Huit ans après, à propos de *Roderick Random* de Smollett, « si vous ne savez, dit-il, donner à vos personnage même les plus bas, une teinte de poésie, vous êtes un pauvre homme et vos tableaux n'intéresseront guère. » (3). L'année même de la *Nouvelle Héloïse*, Grimm explique qu'il n'aime pas la Bruyère. Pourquoi ? Ce n'est pas seulement parce que son esprit est trop recherché, c'est aussi parce que « la morale n'est belle que dans ses grands traits » (4) : ce dernier passage est particulièrement frappant si l'on songe à ce que La Bruyère avait déjà fourni au roman du commencement du XVIIIe siècle. Mais Rousseau lui-même, en tête de la *Nouvelle Héloïse* ne reproche-t-il pas à ses contemporains de vouloir dans un roman « des hommes

(1) 2e édition, Rotterdam, 1702, t. II, pp. 1630-1631, note C. a. (Article *Jardins* [Marie-Catherine des] ; il s'agit de Mme de Villedieu.)

(2) *Correspondance littéraire*, t. II, p. 269 (août 1753).

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 472 (septembre 1761).

(4) *Ibid.*, t. V, p. 188 (novembre 1762).

Digitized by Google

communs et des événements rares »? N'y aurait-il pas d'aventures singulières dans les romans anglais,et beaucoup plus même que dans les français?

Je montrerais ainsi, textes et préfaces en main, que c'est le parti de la singularité qui a vaincu le parti du naturel. Mais ce ne serait qu'un amusement, et je le donne comme tel et non comme l'expression de la théorie du roman, qui est tout autre.

La vérité, c'est que dans la théorie et dans le fait, dans le goût du public lisant comme dans celui de la critique, le roman à n'importe quelle époque admit tous les genres : depuis le moyen âge dans l'Occident de l'Europe il a la liberté d'être ou romanesque ou antiromanesque ; le romanesque le plus généreux ou le plus ridicule, le réalisme le plus myope, l'aventure, le chevaleresque, le pastoral, l'analyse des sentiments, l'étalage des obscénités, tout cela lui convient et il convient à tout. Depuis la *Princesse de Clèves* au moins jusqu'à Balzac et bien au delà, en passant par Prévost, Richardson et Rousseau, on a demandé au roman et du romanesque et du vraisemblable, tour à tour ou en même temps la peinture de sentiments, de caractères, le récit d'aventures, non ordinaires mais présentés de façon à nous y faire croire. Tout ce que l'on peut conclure de la critique,c'est que le besoin du romanesque est plus constamment satisfait que celui du vraisemblable ; la nature a voulu que les artistes fussent rares, or la recherche de la vraisemblance est une préoccupation artistique ; elle n'est qu'une qualité du roman dont le besoin de romanesque est la raison d'être. Devant ce fait les préfaces des romanciers et les articles des critiques ne sont que des opinions sans portée et d'une signification tout inviduelle.

***

J'ai supposé jusque maintenant que les opinions invoquées par l'éditeur avaient, prises une à une,le sens qu'il leur attribue ; mais il arrive qu'elles ont une signification exactement opposée. Examinons ce nouveau défaut de la méthode par compilation.

On ne doit pas isoler une citation de son contexte ; ce principe étant généralement admis, je serai bref. L'éditeur invoque (*Introduction* p. 22) une préface d'un certain de la Solle (1753) à laquelle il additionne un passage de la *Marianne* de Mari-

Digitized by Google

vaux (1734) ; et cela pour montrer que l'on est fatigué du singulier et que l'on retourne au naturel (avant 1740, ou après ? laissons cela au choix du lecteur !) Voici la citation de La Solle : « Il y a trop longtemps qu'on dit aux hommes comme ils doivent être ; il est temps de les montrer tels qu'ils sont. » C'est là une déclaration on ne peut plus catégorique ; il en est même peu d'aussi nettes dans la longue histoire du roman français. L'éditeur, dira-t-on, a donc bien fait de transcrire ces deux lignes de la préface d'un roman sur une fiche, et de la fiche dans son *Introduction*. Oui, si nous n'avions que la préface ; mais nous avons aussi le roman qui la met en pratique, le roman qui va « montrer les hommes tels qu'ils sont », et c'est par exemple le chevalier de Borille : il s'empare d'une petite fille de quinze mois, la séquestre et l'élève dans le dessein d'en faire sa maîtresse au moment convenable ! Nous invoquerons donc la préface et le roman qu'elle annonce si nous tenons à prouver la rare imbécillité de la Solle, après quoi (pour le dire en passant) nous aurons scrupule à l'additionner à Marivaux ; nous les invoquons encore pour justifier, s'il en est besoin, notre méfiance à l'égard des préfaces, — qu'il ne faut jamais isoler, à l'encontre de la méthode constante de M. Mornet dans ces 25 premières pages

Je ne relèverai pas les autres contradictions ou erreurs de l'*Introduction* : elles sont inévitables dans le système que je combats : le § 6 consacré aux partisans attardés du grand roman du XVIIe siècle, dont Rousseau (auquel je joindrai pour marquer le manque de signification historique de telles survivances, W. Hazlitt et Musset), n'est pas relié au § 15 qui signale la défaveur du même groupe d'œuvres ; le § 23 consacré à ceux qui redoutent le réalisme contredit le § 21 ; c'est toujours le même procédé : d'une part une douzaine de fiches, ou plus, qui disent oui, d'autre part un nombre égal ou approchant qui disent non,

***

Pour achever le contrôle du chapitre premier de la *Première Partie*, il reste à dégager des textes que l'éditeur a vus et de quelques autres, les idées significatives qui lui ont échappé et qui, justement, constituent la théorie du roman.

Digitized by Google

Elle est commune aux romanciers et aux critiques depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe et même jusqu'aux Goncourt ; elle s'exprime par la comparaison du roman avec l'histoire.

Sans doute le roman n'a pas de règles et les mauvais romans ne trouvent pas de défenseurs parmi les critiques. Mais on a déjà du roman une conception qui présage son avenir, une théorie qui justifie d'avance le succès du roman moderne et qui prévoit ses caractères.

L'histoire, au XVIIe siècle, n'avait rien d'éducatif ; elle renseignait et n'enseignait pas. Les faits tels qu'elle les offre sont immoraux ; s'ils sont vrais, l'art de l'historien ne prétend pas à les rendre vraisemblables ; de plus, ils concernent la vie publique, non l'existence individuelle des personnages. Le lecteur n'en voit donc ni la liaison, ni la portée, ni même la possibilité, et il n'en peut faire l'application à la vie et à lui-même.

Il y a donc place, à côté de l'histoire, pour un genre narratif qui divertira et moralisera, recherchera la vraisemblance et aura pour objet la vie des grands ou des petits, mais la vie privée et surtout les intérêts du cœur. D'ailleurs, l'intention morale mise à part, tel était bien le roman européen depuis Boccace, dans la pratique.

Mais il s'agit de théorie. Elle s'exprime nettement dès le milieu du XVIIe siècle et jusque dans les grands romans héroïques et galants. *Cassandre* est romanesque ? Dans l'esprit de La Calprenède elle l'est bien moins que l'histoire. On y trouve, dit-il, « peu de choses qui puissent choquer la vraisemblance ni la bienséance : même jusqu'à un point que celles qui me donnent le plus de peine à accommoder à l'apparence sont celles qui sont véritablement de l'histoire. » (1) Le but de La Calprenède est non seulement d'inventer des événements qui « puissent passer pour véritables », mais encore d'expliquer et d'amener ceux qu'il emprunte à l'histoire, d'étendre au vrai le souci de la vraisemblance dont l'historien n'a pas à se préoccuper. Autre point : même pour nos héros, si nous les faisons « marcher au combat d'une façon un peu trop approchante de celle d'Homère,

(1) *Cassandre*, Avant-Propos de la deuxième partie.

Digitized by Google

de Virgile, du Tasse, et d'autres écrivains de cette nature qui ont embelli la vérité de quelques ornements plus agréables »... « notre narration est beaucoup plus attachée aux actions particulières de nos héros qu'à celles des nations entières » (1). Dernier point, on sait la place que tiennent dans *Cassandre* les intérêts du cœur.

Nous allons voir cette théorie persister.

En 1672 Sorel dans sa *Connoissance des bons livres* soulève lui aussi la question de savoir si le roman est préférable à l'histoire ; il rapporte l'avis de ceux qui le mettent au-dessus d'elle par amour du romanesque et du divertissement et pour y voir la morale mieux respectée. Ils soutiennent que la vérité de l'histoire « est moins estimable que les fictions d'esprit. Ils disent pour leurs raisons que les narrations de l'Histoire sont nues et simples, sans aucune variété surprenante et divertissante, que l'on y trouve aussi que les choses arrivent au rebours de ce que l'on doit désirer, que les bons y sont perpétuellement affligés et les méchants y prospèrent... de sorte que [les historiens] donnent plutôt des exemples du mal que du bien » (2). Un peu avant Sorel, nous l'avons vu, Huet avait déjà dit : « La vraisemblance, qui ne se trouve pas toujours dans l'histoire, est essentielle au roman. »

Les théoriciens du XVIIIe siècle ne parleront pas autrement. Lenglet-Dufresnoy consacre à ce thème tout un chapitre, le 2e du tome I, pages 33 à 137, plus de cent pages ! Dans l'histoire, pas un seul événement n'est prévu, expliqué, justifié, et c'est pourquoi « l'imperfection de l'histoire doit faire estimer les romans. » C'est pour la même raison que, à l'autre bout du siècle, la *Bibliothèque Universelle des Romans* dans son prospectus, la Harpe, Dampmartin, Mistelet, la *Décade*, Millevoye, mettent le roman au-dessus de l'histoire : « L'histoire est le roman de l'espèce humaine, et le roman est l'histoire du cœur humain ». « Le roman est l'histoire de la vie privée, tandis que l'histoire n'est que le roman de la vie publique. » et même : « Un bon roman vaut mieux qu'un traité de morale. » Lorsque

(1) *Id.*, Épître en tête de la IIIe partie.
(2) Ouvrage cité, pp. 89-90.

Digitized by Google

Mme de Staël écrit son *Essai sur les Fictions*, elle juge de même, pour les mêmes raisons ; si elle estime les bons romans, c'est à dire ceux « où rien n'est vrai, mais où tout est vraisemblable », elle reprend une idée traditionnelle depuis le XVIIe siècle dans la théorie et depuis bien plus longtemps dans la pratique ; elle n'est pas éloignée d'une autre idée aussi traditionnelle quand elle déclare que « si le roman ne peut prétendre à la supériorité sur l'histoire, du moins la complètera-t-il. »

La pratique et la théorie— j'entends la réflexion des gens qui pensent, plutôt qu'une somme d'extraits de quelques préfaces hâtives et trompeuses — c'est que le roman est, plus que les autres genres littéraires, un divertissement ; comme eux une fiction ; mais qu'il est plus que tout autre susceptible de nous informer de nous-mêmes lorsque l'illusion sera convenablement ménagée.

L'abbé Jacquin et d'autres imaginent encore que le roman est fait pour amuser, ce n'est pas là une théorie, ou du moins elle est vaine. La théorie véritable et féconde, que l'événement consacrera, c'est qu'il est fait pour informer et par conséquent pour instruire et moraliser. Pour les théoriciens du XVIIe siècle, les romans sont des fictions « écrites en prose, avec art, pour le plaisir et l'instruction des lecteurs » ; pour ceux du XVIIIe siècle également, qu'ils soient antérieurs ou postérieurs à 1740, à 1761. Crébillon, dès 1736, n'a-t-il pas exprimé la théorie du roman et prévu en même temps son avenir ? « Le Roman, dit-il, si méprisé des personnes sensées, et souvent avec justice, serait peut-être celui de tous les genres qu'on pourrait rendre le plus utile, s'il était bien manié », si on en faisait « le tableau de la vie humaine » ; « le fait préparé avec art serait rendu avec naturel », « l'homme enfin verrait l'homme tel qu'il est, ; on l'éblouirait moins, mais on l'instruirait davantage. » (1) Telle est encore la théorie de la *Bibliothèque Universelle des Romans* dans l'autre moitié du siècle : « Tel peut-être n'a profondément raisonné sur l'esprit et le cœur humain qu'après avoir puisé ses idées dans les habitudes familières de la société ou dans les romans qui la représentent. » (2).

(1) Préface des *Egarements du cœur et de l'esprit.*
(2) 1er volume d'octobre 1780, pp. 3-27.

Digitized by Google

***

Concluons. Pour le principe : les citations que l'éditeur a mises bout à bout ne constituent pas une théorie ; ce sont des témoignages individuels ; conservés parce qu'ils furent écrits et non parce qu'ils furent plus valables que d'autres, ils doivent être interprétés par les circonstances de temps et par le contexte, et non additionnés purement et simplement. Si on les classe en vue de l'histoire, ce ne sera pas seulement d'après leur contenu mais d'après leur date, et les textes contemporains les uns des autres seront signalés comme tels.

Pour le résultat : la question que se pose l'éditeur n'est pas particulière aux années 1740-1761.En outre, ni la pratique ni la théorie ne permettent de décrire le roman comme évoluant du romanesque à l'antiromanesque entre ces dates ni plus tard. Enfin, à côté de l'opinion des moralistes, qui n'est pas bornée au roman et qui n'en constitue pas la théorie, il existe une théorie véritable : dès le XVIIe siècle, elle exprime une conception de plus en plus nette des caractères du roman moderne et elle se rencontrera bientôt avec la pratique des grands maîtres du genre.

***

II. *La Pratique.* Nous ne lisons plus guère que *Manon Lescaut* et les *Liaisons dangereuses* ; les autres romans du XVIIIe siècle sont tombés dans l'oubli à des dates différentes ; même dans leur nouveauté des centaines n'ont pas vécu : ils ont fait nombre dans la boutique des libraires ; on a pu les acheter,les lire,on ne s'en souvenait plus le lendemain. Les amateurs intrépides qui les relisent aujourd'hui et qui n'en réhabiliteront pas un se rencontrent avec les lecteurs du XVIIIe siècle. J'en ai lu de ceux-là comme des autres et si j'en parle c'est avec le même sentiment que Fréron, qui fut plus attentif encore. « Ainsi finit, dit-il à la fin d'un de ses articles, cette histoire ennuyeuse dont vous me pardonnerez de vous avoir dit un mot en faveur de la patience que j'ai eue de le lire. » (1).

(1) *Année littéraire*, 1754, t. VI, p. 123.

Digitized by Google

Les romans insignifiants et estimés tels déjà par les contemporains furent, naturellement, beaucoup plus nombreux que les autres. Le présent éditeur a pris la peine de compter pêle-mêle les deux catégories qu'on avait distinguées depuis le XVIIIe siècle jusqu'aujourd'hui ; c'est une des nouveautés de son *Introduction*. Le nombre des romans, nouvelles et contes publiés de 1740 à 1761 est de 800 au moins si l'on y comprend les anciens que l'on réédite ; de ces 800 plus d'un tiers sont des romans d'intrigue : le nombre de ceux publiés de 1761 à 1780 est de 950.

Personne n'avait encore songé à établir une telle statistique. On comprend pourquoi : pour pouvoir additionner des romans il faut pouvoir les considérer chacun comme égal de tous points à l'un quelconque des autres ; puisque ce n'était pas le cas, on savait bien que ce calcul se rapporterait à un XVIIIe siècle qui n'exista jamais, à un XVIIIe siècle qui aurait tout lu avec le même intérêt et le même effet. On sentait que l'« objectivité » qui présiderait à ces additions avait manqué aux lecteurs du temps et qu'elle suppose un goût anormal pour tous les romans sans exception si nuance.

L'école que je combats est pour le nombre, je suis pour le nombre, la nuance et l'exception. Si je récuse l'autorité d'une telle statistique ce n'est pas seulement parce que le XVIIIe siècle a distingué avant moi l'inepte du médiocre et le médiocre du passable ce qui serait déjà une raison très suffisante ; c'est encore parce que Lescalopier de Nourar, l'abbé Lambert, Gironnet, Mme Dalibard de Saint Phalier, sans compter de Carné, Cointreau et Digard de Kerguette, auraient pu écrire dix fois plus de romans qu'ils ne l'ont fait, auraient pu augmenter de plusieurs centaines le total des romans morts-nés, cela aurait changé gravement la statistique de l'éditeur et pourtant cela n'aurait en rien changé la littérature qu'il prétend étudier grâce à ce système.

Additionnons, je le veux, mais à la manière du XVIIIe siècle ; transcrivons sous sa dictée la statistique qu'il a établie et qui est irrévocable.

D'après l'éditeur lui-même les *Lettres d'une Péruvienne* de Mme de Grafigny ont dix éditions de 1747 à 1760 (*Introduction* p. 350) ; elles arrivent en tête des romans de 1740 à 1760 qui se rencontrent le plus souvent dans les catalogues des biblio-

Digitized by Google

thèques privées que le même éditeur a étudiés jadis [1] ; et elles compteront ici pour une unité, au même titre que l'ineptie qu'on aura jetée sans la lire ou dont on n'aura rien retenu !

« Il faut, pour établir ces chiffres et ces comparaisons, des recherches longues et fastidieuses » (p. 291). Je ne trouve pas ; inscrire dans une même liste les noms de Chevrier et de Cervantès (p. 337), de Huerne de la Mothe et de la Calprenède (p. 338), de Perrin et de l'abbé Prévost (pp. 339-340), c'est neuf mais ce n'est pas difficile. Ces recherches « conduisent à des résultats plus décisifs que des pages éloquentes ou de subtils commentaires » (p. 291). Elles conduisent à compter jusqu'à 800, voire jusqu'à 950. Supposons même qu'elles nous mènent plus loin, un commentaire est-il forcément subtil? N'y a-t-il d'éloquence que celle des phrases? Un commentaire qui n'avance pour ses raisons que des faits n'en est pas moins un commentaire.

Ce n'est pas tout. En laissant de côté le vice flagrant d'une statistique par addition, encore faudrait-il que les diverses listes qui la constituent ne fussent pas manifestement dressées au petit bonheur.

***

En effet, une autre nouveauté de l'*Introduction* est de procéder au classement des romans de 1740 à 1761 et de 1761 à 1780 ; et à cette occasion l'éditeur triomphe des théoriciens du XVIIIe siècle qui n'ont pas songé à les compartimenter en pressentant « les discussions qui devaient organiser les écoles de romanciers au XIXe siècle. » (p. 287),

Les théoriciens du XVIIIe siècle n'ont pas eu de génie, soit ; ils n'ont tout de même pas commis toutes les fautes, et par exemple celle de traiter un sujet qui n'existait pas.

L'*Introduction* passe successivement en revue le *Roman d'intrigue* (pp. 26-36), les *Historiettes* et les *Contes* (pp. 36-38), le *Roman d'analyse galante* (pp. 38-40), le *Roman de moeurs* (pp.

[1] *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1910, pp. 473-474 : D. MORNET, *Les enseignements des bibliothèques privées* (1750-1780)

Digitized by Google

40-43), le *Roman réaliste* (pp. 43-44), les *Romans et Contes licencieux* (p. 44), le *Roman moral et philosophique* (pp. 48-49), le *Roman sentimental* (pp. 49-58), *le Roman sombre* (pp. 58-60),

Que vaut ce classement?

Selon l'éditeur, « il va de soi qu'il y a dans ce classement une part irréductible d'arbitraire et que tel roman, selon l'impression du lecteur, pourrait passer de la catégorie *roman sentimental* à celle du *roman d'intrigue sentimental* ou inversement. Mais quel que soit le point précis où chacun fixerait les frontières forcément indécises de ces catégories, l'importance relative ne serait pas modifiée sensiblement. » C'est là répondre à une objection que personne ne fera. Malheureusement il ne s'agit pas de passer de la catégorie du *roman sentimental* à celle toute voisine du *roman d'intrigue sentimental* : il s'agit de savoir, premièrement si la plupart des romans du XVIIIe siècle, et les principaux, supportent ce compartimentage ; et deuxièmement si un autre statisticien ne va pas faire passer dans le *Roman psychologique* ou ailleurs, et pour les avoir lus réellement, plusieurs de ceux que l'on trouve rangés ici dans le *Roman d'intrigue*. Si l'une de ces objections est fondée, on voit ce que vaut le classement. Or, elles le sont toutes deux.

Le Roman d'intrigue. Plusieurs romans anglais ayant été traduits, publiés et lus avant 1761 comme après, l'éditeur aurait pu sans blesser la logique les compartimenter aussi bien que les autres ; j'aurais été curieux de voir la place qu'il aurait assignée à plus d'un entre eux, et des plus célèbres, à *Grandisson* par exemple. C'est un roman moralisant plutôt que moral, mais c'est également un roman d'aventures ou d'intrigue, et enfin (à moins que je n'en oublie) c'est un roman réaliste ; et j'en oubliais : n'est-ce pas aussi un roman de mœurs et un roman sentimental? Du côté français, *Cleveland* est un « roman d'analyse morale », mais c'est également un roman d'aventures, c'est aussi un voyage extraordinaire bien caractérisé, un roman sentimental, et un roman philosophique. Notez encore qu'il ne ressemble ni à *Manon Lescaut*, ni à l'*Histoire d'une Grecque moderne* et qu'on ne peut trouver aucun motif pour les ranger tous trois sous la même rubrique comme ils le sont ici.

Digitized by Google

Nombre de romans moins connus ont également pour caractère de présenter pour qui les lit de la première page à la dernière une diversité inconnue au XVIIe siècle et dont le XIXe nous a déshabitués ; c'est une erreur de croire que la plupart des romanciers« se contentent de suivre avec application les détours de leurs intrigues » (p. 26.)

D'après l'*Introduction* les maîtres du roman d'intrigue seraient Mouhy, Bastide, d'Argens — et non Prévost. « A côté de ces maîtres... se presse la cohorte tumultueuse des inventeurs plus modestes » (p. 29) : l'éditeur en mentionne 22 parmi lesquels on est choqué, avant toute vérification, de trouver le nom de Crébillon fils. Il constate ensuite que le roman pseudo-historique perd de sa faveur, de même que le roman à tiroirs ; il rappelle que des romanciers de talent ont écrit des romans d'intrigue, Prévost par exemple ; que quelques auteurs se contentent d'une intrigue très simple et que Rousseau se range à leur côté : « quand il eut triomphé, c'est contre le roman d'aventures qu'il triompha. » (p. 36).

Reportons-nous à la *Bibliographie* que commente ce chapitre (pp. 336-343) et contrôlons-la.

Première surprise : l'éditeur range parmi les romans d'intrigue certains qui le sont et d'autres qui ne le sont pas.

Deuxième surprise : il rejette dans d'autres catégories des œuvres absolument caractéristiques de celle-ci.

Passons à la preuve. On trouve rangés, p. 337, dans le *Roman d'intrigue* : les *Lettres de la Marquise de M. au comte de R.*, les *Heureux Orphelins* et *Ah! quel conte,* tous trois de Crébillon Le XVIIIe siècle et le XIXe ne les rangeaient pas là, et ils avaient leurs raisons. Dans le premier je trouve une intrigue beaucoup plus simple que celle même de la *Nouvelle Héloïse* : une femme aime, sent son amant lui échapper, se résignerait, puis meurt Ce sujet sera repris par Mme Riccoboni dans un roman que l'éditeur classe (p. 382) — cette fois-ci avec raison et d'après l'étude de miss Crosby — parmi les romans d'analyse morale ; Mme d'Arconville le copiera encore de plus près dans un roman que l'éditeur classe avec ceux de Mme Riccoboni. Comment expliquer cette étrange contradiction? Fréron avait lu le roman de Crébillon et à ce propos jugeait son auteur en ces termes : «Vous

Digitized by Google

savez avec quel art il y développe les plus secrets replis du cœur [1] » ; il n'y trouvait comme nous ni enlèvement, ni corsaire, par la moindre complication. On peut y signaler tout juste un épisode, qui tient en 3 pages, et qui aurait pu frapper un éditeur de la *Nouvelle Héloïse* : celui qui fait le sujet de la Lettre 23 et qu'il faut comparer à *Nouvelle Héloïse*, partie II, lettre 27. Le deuxième, *Ah ! quel conte !* tient du roman fantaisiste et galant ; je n'y vois pas un roman d'intrigue ; Fréron, qui l'avait lu comme moi, y vit « des tableaux délicats du grand monde » — « Ce qui vous frappera surtout, dit-il, c'est la politique du cœur des femmes, pénétrée avec sagacité, développée avec finesse. » [2]. Quant au troisième, les *Heureux Orphelins*, c'est l'œuvre d'un homme qui, fatigué après les 70 premières pages, se met à copier l'*Orpheline anglaise*, puis, dégoûté bientôt de plagier ce roman d'aventures anglais retourne à sa première manière, le roman psychologique. Le sujet des 70 premières pages, originales celles-là, n'est pas compliqué : un homme s'éprend d'une jeune fille beaucoup plus jeune que lui, s'éloigne d'elle, la revoit, sent qu'elle ne l'aime pas, et lui propose malgré tout de l'épouser ; jusqu'ici nulle intrigue. Puis le ton change ; la jeune fille s'enfuit, devient une héroïne de roman anglais. Telle est la première partie ; seulement il y en a quatre. Les 3 dernières n'offrent pas un événement : la duchesse de Suffolk veuve très jeune, s'éprend d'un jeune lord, lui cède, réclame de lui qu'il l'épouse, finit par admettre les prétextes qu'il invoque pour refuser ce mariage, enfin reconnaît qu'il lui ment et s'éloigne de lui. Encore une fois l'intrigue est plus simple que celle de la Nou*velle Héloïse*. La troisième partie est prolixe, mais l'idée en est curieuse : Crébillon y raconte l'histoire qui a fait le sujet de la deuxième partie mais vue par les yeux du séducteur. Chose considérable, le romancier sait ce qu'il fait : il expose ses idées sur le roman — qui doit être d'une psychologie minutieuse. La quatrième partie se traîne dans des longueurs. L'ayant lu, nous concluons comme Fréron : « L'auteur est abondant en réflexions et stérile en événements. » [3].

(1) *Année littéraire*, 1757, t. VI, p. 52.
(2) *Ibid.*, 1754, t. VII, 193.
(3) *Ibid.*, 1754, t. V.

Digitized by Google

Bref, si nous avions eu à choisir parmi les romans des soixante premières années du siècle le type de ceux qui s'opposent le plus nettement aux romans d'intrigue c'est à Crébillon que nous l'aurions demandé et justement aux trois romans de Crébillon que l'éditeur étiquette, contre l'évidence, romans d'intrigue!

On voit qu'il n'est pas besoin d'une longue enquête pour ruiner la classification de l'éditeur.

Mais la veut-on plus longue?

L'éditeur classe parmi les romans licencieux, p. 356, les *Egarements du cœur et de l'esprit*, l'un des romans psychologiques les plus remarquables de Crébillon (qui contient une scène de sopha, mais elle est préparée par 350 pages d'analyse minutieuse); et le même éditeur ne classe pas parmi les romans licencieux les *Mémoires turcs* de Godard d'Aucourt! (p. 338).

Gaillard de La Bataille écrit la *Nouvelle Paysanne parvenue*, et c'est un roman d'intrigue, certes; mais n'est-il que cela? On y use du patois, on y parle par proverbes; il s'y trouve toute une théorie du roman qui sacrifie non seulement *Polexandre* mais *Cleveland* à un genre tout différent du roman d'intrigue, à celui qui présentera « des tableaux sensibles, des expositions naturelles de la vérité ou du moins de ce qui peut être vrai ». Je le mettrais à part avec quelques-uns que l'éditeur classe l'un dans le Roman d'intrigue, l'autre dans le Roman réaliste, le troisième dans le Roman sentimental; ce sont: *La Nouvelle Marianne* de l'abbé Lambert, (p. 339) le *Soldat parvenu* de Mauvillon (p. 352), la *Paysanne parvenue* de Mouhy (p. 335). Leurs auteurs ont tenté d'imiter Marivaux, ont bientôt désespéré d'y réussir et ont tourné court: ainsi le début, mais rien que le début, de la *Nouvelle Marianne* contient des détails charmants, les mouvements aimables d'une toute jeune fille qui se sait belle et cherche à plaire; ajoutez un souci encore maladroit de réalisme, par exemple dans le langage de certains personnages, un aubergiste, une villageoise, un cocher. Les filles s'y montrent plus naturelles que dans les futurs contes moraux, elles avouent aimer les jeunes gens pour leur tournure et non pour leur vertu. Seulement il est impossible d'imiter Marivaux et le plagiat touche parfois à la parodie. Il s'y rencontre des portraits, plus encore, à mesure qu'on avance, de « surprenantes rencontres »

Digitized by Google

et vous compterez sept cadavres rien que dans la 4e partie. Il y a donc de tout. J'en dirais autant de la *Paysanne parvenue* sauf pour l'imitation du langage populaire. Le *Soldat parvenu* est encore plus mêlé : l'éditeur y voit un « roman réaliste » ; j'y trouve cela un peu, mais également un roman policier, un roman d'aventures (association de voleurs, corsaires, flibustiers, île déserte, frères ennemis, tentative de viol). Alors, c'est un roman d'intrigue? Mais voilà une scène à la Henry Monnier esquissée (1), et voici un passage copié de Marivaux. C'est donc un roman réaliste? Oui, mais l'auteur exprime avec insistance son estime pour « l'honnête artisan » et pour le laboureur. Ne serait-ce pas un roman philosophique? Et c'est, par endroits, un roman bien pimenté. Me voilà fort embarrassé si je veux le mettre dans une case munie d'une étiquette ;je trouve plus indiqué de le décrire.

Les *Erreurs de l'amour et de la vanité* par Liébaut seraient un « roman d'intrigue ». Pourtant il ressemble fort aux *Anecdotes morales* de Thorel de Campigneulles jugées « roman d'analyse morale » (p. 353). L'héroïne épouse jeune un mari usé, qu'elle aime d'ailleurs ; il lui permet un amant, à sa grande indignation ; autour d'elle tout le monde la poussant, elle finit par céder. Pas d'aventures, une intrigue qui existe à peine, et l'intention manifeste de noter les mœurs d'un certain monde. C'est du Crébillon mal équarri, c'est même stupide si l'on veut, mais qu'on le veuille ou non ce n'est pas un roman d'intrigue.

En revanche, comme je le disais, bien des romans d'intrigue sont rangés dans des catégories où ils détonnent. Ainsi, parmi les « contes fantaisistes et galants » pourquoi faire figurer *Abbassaï, histoire orientale* par Mlle Fauque, *Daira, histoire orientale* par La Popelinière? A cause du sous-titre? Mais il n'y a pas seulement les titres et les sous-titres, il y a les romans et ceux-ci n'ont rien du conte fantaisiste et galant ; ils tiennent tout ou presque tout de Prévost, j'entends du Prévost le moins intelligent et le plus compliqué, le plus romanesque, de celui qui transmit à la foule de ses imitateurs le répertoire du roman d'intrigue.

Et voici la troisième surprise, non la dernière. L'éditeur ne

(1) Édition de 1786, t. II, p. 215.

Digitized by Google

mentionne qu'en passant l'abbé Prévost le maître du roman au XVIIIe siècle ! On sait que dès son premier roman le public et la critique le placent au-dessus de tous les romanciers ; qu'avant et après 1760 c'est lui que les romanciers copient le plus ; les libraires savaient à quoi s'en tenir, eux qui le rééditèrent, et même par éditions complètes, jusqu'au XIXe siècle ! Il me faudrait un ouvrage entier et non la page dont je dispose ici pour recueillir les preuves de sa popularité et rassembler les marques de son influence.

Autres catégories de romans. Je ne puis refaire ici toute l'*Introduction,* m'arrêter sur chacun des romans dont on trouve le titre dans la *Bibliographie* ni sur toutes les erreurs, contradictions et omissions du texte même. Je signale seulement des fautes que pourrait relever tout lecteur non spécialisé.

Personne ne mettra sous une même rubrique l'*Homme de qualité* ou *Cleveland* et les romans de Mme Riccoboni ; de même c'est brouiller tout que de joindre les *Amours du bon vieux temps* et les *Femmes de mérite* (qui, d'ailleurs, ne sont pas un roman mais un recueil de trois courtes nouvelles) ; qu'y a-t-il de commun entre les *Egarements* de Crébillon, les *Bijoux indiscrets* et *Honni soit qui mal y pense* ?

Pour la chronologie, quelle valeur attribuer à une affirmation appuyée sur des documents qui justement la contredisent, comme celle-ci : « Les romanciers français *suivirent* avec ardeur ceux d'Outre-Manche. » p. 47 et l'éditeur cite un roman de Mouhy antérieur aux romans anglais et un autre, du même auteur, qui leur est contemporain ! Pourquoi ne pas parler des *Contes moraux* de Marmontel (1755 et suiv.), bien plus importants qu'une foule de romans de l'époque ?

Surtout, il fallait aller aux textes, se méfier du titre, de la réputation d'un ouvrage. Ainsi, les *Hommes de Prométhée* sont un « conte grec » ; d'apparence, oui ; mais en réalité c'est un conte philosophique. Le *Sopha* est un « conte fantaisiste et galant » ; de réputation, oui ; mais on y trouve tout autre chose, des discussions, de petits romans d'analyse ; d'ailleurs qu'il soit ceci ou cela, s'il y a une œuvre au monde qu'aucun lecteur ne rangera dans la même catégorie que le *Sopha,* c'est bien le *Décaméron* — et ils se trouvent rapprochés ici comme dans les

Digitized by Google

livres de l'abbé Bethléem sur les *Romans à lire et Romans à proscrire* !

Voilà pour quelques livres des plus connus ; alors, que dire des autres ?

***

Oui, que dire des autres !

Un seul exemple. Aux « Romans et nouvelles réalistes » l'éditeur inscrit (p. 351) le *Colporteur* et les *Ridicules du siècle* de Chevrier. Et ce ne sont pas des romans. !

***

A mon tour de faire de l'arithmétique.

Dans les romans d'intrigue, les « aventures, pour être surprenantes, ne sont presque jamais neuves, et les infortunes dont on triomphe ou dont on meurt nous mènent par des routes cent fois parcourues. De roman en roman, d'année en année, on se lègue les mêmes procédés. » (*Introduction*, pp. 30-31). C'est exact.

Ajoutez que beaucoup n'eurent qu'une édition ; d'autres furent réédités l'année même de leur apparition ou très peu de temps après, puis on n'en parla plus. Ils ne peuvent donc pas compter pour le lendemain. Il n'est pas dit que le lecteur des *Amours de Valérie* de Bibiena (1741) eut jamais l'occasion de lire les *Anecdotes galantes* de Hacot (1761), ni l'inverse. Tout roman d'intrigue qui n'eut qu'une édition ou qui en eut 2 ou 3 rapprochées ne fut qu'une « nouveauté », vite oubliée pour une autre « nouveauté » aussi passagère, qui ne vient pas s'ajouter à la première mais qui s'y substitue en attendant d'être bientôt évincée à son tour par une autre. L'arithmétique nous interdit formellement de les additionner.

Tandis que Crébillon, Prévost et d'autres ont duré. Même si nous n'avions pas le nombre des rééditions, la presse littéraire est là pour nous dire non seulement qu'ils ont eu des lecteurs, mais qu'on les a tout de suite distingués des autres et distingués entre eux.

Il faut se méfier de la presse ; il faut aussi s'en servir. Pour notre sujet, on constate que le journaliste annonce, dans leur

Digitized by Google

nouveauté, à peu près tous les romans ; c'était une obligation du métier ; ces annonces et résumés ne nous apportent aucun document, nous apprennent simplement que le livre existe.

Mais le journaliste ne s'en tient pas là : on le voit, à propos d'un roman nouveau, rappeler toujours les mêmes noms, ceux des maîtres du genre. Ce n'est pas par pure coïncidence que Fréron, Grimm, le *Journal encyclopédique* et les autres font tous allusion à Prévost ou à Crébillon quand ils rendent compte d'un roman du jour inconnu maintenant, tandis qu'ils ne mentionnent jamais plus ces romans inconnus même quand ils en annoncent qui leur ressemblent comme deux gouttes d'eau.

Expliquera-t-on encore par une coïncidence l'accord de la presse littéraire à distinguer Prévost, le maître du roman sentimental et du roman d'aventures, de Crébillon le maître du roman de mœurs mondaines et du roman d'analyse ?

Ces deux-là, avec Marivaux et Richardson, ne pouvaient pas se substituer indifféremment l'un à l'autre comme c'est le cas pour les « nouveautés » ; ils ont été lus concurremment. Qu'ils aient eu ou non du talent, ils ont eu le succès, c'est à dire que s'est établie entre eux et le public une concordance, et qui a duré.

Or, jusqu'ici, aucune arithmétique n'admit jamais qu'on pût additionner le passager et le durable en les comptant chacun pour une unité.

C'est pourquoi du calcul de l'éditeur on ne peut tirer qu'une conclusion bien banale sur le nombre des auteurs médiocres : un livre, dès qu'il existe, nous oblige à admettre l'existence d'un auteur et le succès de ses démarches auprès d'un libraire ; — c'est tout.

La meilleure preuve que cette arithmétique est vaine, c'est que son inventeur lui-même n'y croit pas. Dans un remarquable article où il condensait 20.000 fiches, il avait naguère classé, entre autres, les romans publiés ou réédités de 1740 à 1760 d'après le nombre d'exemplaires qu'il avait relevés dans 392 catalogues de bibliothèques privées datés de 1761 et années suivantes [1]. On ne voit ici nulle trace de ce dépouillement.

Comme il l'indiquait alors, les chiffres n'apprennent rien :

[1] *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1910, p. 453.

Digitized by Google

parfois le relevé des éditions n'a qu'une signification incertaine (p. 450) ; il peut être gravement contredit par le dépouillement des catalogues (p. 451, exemple de Pluche et Buffon, p. 471, exemple de la *Jardinière de Vincennes*) ; celui-ci à son tour ne signifie rien (p. 475, exemple de Voltaire disparaissant entre Godard d'Aucourt et Mme de Villeneuve), — puisqu'on ne lit pas tout ce qu'on achète, et qu'« on lit ce qu'on n'achète pas » (p. 452) ; enfin, tout le monde, je pense, ne fait pas imprimer le catalogue de sa bibliothèque.

Or, j'en demande pardon au lecteur qui va m'accuser de mystification, l'éditeur ayant ainsi fourni la preuve que les chiffres ne résolvent rien et même qu'ils trompent, ajoute sans broncher [1] : « Nos chiffres résolvent éloquemment le problème » (p. 461).

Pas le problème du roman, dirait-on, puisqu'aujourd'hui le calculateur ne se sert pas de ses calculs de 1910. Il se servira encore moins de ses calculs de 1925 et sentira qu'une telle méthode marque un recul sur l'ancienne doctrine : tout l'effort de celle-ci tendait justement à se méfier du nombre obtenu par addition pure et simple.

(*à suivre*) S. ETIENNE.

[1] Il s'agissait alors de l'anglomanie.

Digitized by Google

CALVINISM IN THE " FAERIE QUEENE ,, OF SPENSER

UNA

The Red Cross Knight who represents a man and not an abstraction, met with persons who are meant for abstractions. On the contrary Una, an abstraction, has to deal with persons, among which the « Lyon », the « Satyres » and « Satyrane » represent different categories of men unable to be her champions, i. e. unable to perform the mission of the Red Cross Knight: to kill the Dragon Sin.

The « ramping Lyon » is the first being that Una sees after having left the Hermitage of Archimago (I : III : 5) :

« It fortuned out of the thickest wood
A ramping Lyon rushed suddainly,
Hunting full greedie after salvage blood ;
Soone as the royall virgin he did spy,
With gaping mouth at her ran greedily,
To have attonce devour'd her tender corse :
But to the pray when as he drew more ny,
His bloudie rage asswaged with remorse,
And with the sight amazed, forgat his furious forse. »

Percival (p. 198) interprets the Lion as meant for « the natural man, guided only by Reason, and not as yet regenerate by Faith: Rom. II, 14 ». But the text he quotes does not speak of reason: « For when the Gentiles, which have not the Law, do by nature the things contained in the Law, these, having not the Law, are a law unto themselves ». Therefore we will explain the Lion as meaning only the natural man, the man without religion. The conclusion, when reading Spenser, is that to such a man Truth is revealed: the Lion sees Una unveiled (st. 5).

Digitized by Google

This conclusion is confirmed by what Calvin says of the Knowledge of God : « That the knowledge of God is *naturally* rooted in the mind of men » is the title of Institution I : ch. iii, In the second section of it he writes : « There is no nation so barbarous, nor people so brutish and savage, that it have not this rooted persuasion that there is a God. And those who in all other things seem not to differ from brutish beasts in anything, do yet keep some germ of religion » (I, III, 1). And in ch. IV, 2 : « There are many who... ragingly reject the memory of God which is yet brought again before them by their *natural* sense ».

Such a man, says Spenser, is not superstitious, his devotion is not blind ; he does not allow the plunder of the churches : this is probably the allegory of st. 11-20 in canto III.

But this man is not able to distinguish between the true and the false (the lion does not recognize Hypocrisy) and to resist lawlessness (Sansloy kills it : st. 42).

If in the natural man we find some knowledge of God, a fortiori we may expect to find it in paganism which struggles against lawlessness (I, vi, 86-9). This is the allegory of I. vi 7-19. It is also inspired from Calvin : « When men like better to worship a piece of wood or a stone than to be considered as having no God, one may see that this impression (the knowledge of God in their heart) has a marvelous power and strength for it cannot be wiped out of the mind of man » (I, III, 1) : in paganism is also a spark of truth,it is even greater than in the natural man : it becomes a religion, though a very primitive one, for such people cannot understand the true meaning of the revelation they possess : st. 19 the satyrs don't understand the truth Una is teaching them, and st. 30 they don't seem to have much improved. Therefore Una will leave them for Satyrane.

The name and origin of Satyrane show clearly that he is meant for some pagan philosophy issued out of a pagan religion ; this is confirmed by the fact that Satyrane finds truth among the Satyrs and tries to bring her to her due rank. Truth is not revealed to him as it was to the Satyrs : the latter saw Una unveiled ; but Satyrane hears her « heavenly wisdom » (st. 30) ; this detail gives an intellectual superiority to Satyrane :

Digitized by Google

he does not represent a primitive religion, but a philosophy ; perhaps Platonism, for he is a very fair figure of the Faerie Queene. Thereby the Satyrs remind us of the greek (and roman) religion ; they don 't represent the whole paganism : the Mohammedans are meant by Sansfoy and his brothers ; Spenser's attitude towards the latter is quite different : they are the enemies of Christendom. But on the Satyrs he looks with the eye of a Renaissance man, and of a Calvinist who sees in all other religions a revelation of a part (a very small part) of Truth.

Satyrane is unfit to be Una's champion ; for he is not regenerate by faith. He cannot subdue Lawlessness ; or at least Spenser, by ending the VI th canto before we know if Satyrane is victor or not, seems to mean that a pagan philosophy,even the most idealist , will never be able to overcome Lawlessness.

Yet there is in it, like in paganism, part of the eternal truth. This was also Calvin's opinion. In the same chapter as before, he explains that man's duty is to improve this natural knowledge of God : « this was not unknown even of the pagan Philosophers : for that it is what Plato meant, saying that the sovereign good of the soul is to resemble God, when after having known him, it (the soul) is quite changed into him » (I : III : 3 ; the Index of quotations gives for this passage of Plato : « In Phaedone et Theaeteto).

The moment is come to gather and justify what we say about UNA. We gave her first a very definite meaning,the Gospel-truth ; afterwards she received a more general interpretation.

We have seen that, according to Calvin and Spenser, we know the truth (the religious truth,the centre of which is God) through faith and through the Bible. Faith and Bible cannot be separated (Faerie Queene I : X : 19). Faith being represented by Fidelia, Una is probably connected with the other source of our knowlegde of God : his Word ; she is the Truth revealed in the Gospel of Christ (It is characteristic that Una on her ass in I : I : 4 ; I : VI :13, reminds us of Christ entering in Jerusalem).

With this interpretation of Una we are able to justify many events and details of the Faerie Queene. And first, it explains why Spenser chose Una to lead the Red Cross Knight unto egeneration : the Bible is the guide of the Protestant, and

Digitized by Google

thereby « God always introduces himself through his Word to those he will draw to himself » (Inst. III : II : 16).

In his Letter to Ralegh, Spenser explains that Una « falling before the Queene of Faeries, complayned that her father and mother, an ancient King and Queene, had bene by an huge dragon many years shut up in a brasen Castle, who thence suffred them not to yssew » This is easy to explain : the Gospel requires us to struggle against sin, which reigns in us since Adams'fall.

« Presently that clownish person upstarting desired that adventure » (Letter) : the Red Cross Knight is a man who reading the Gospel resolves to fight against sin. The Gospel becomes his guide ; it enables him to overcome Error (I : I : 19). But Hypocrisy soon separates them, and instead of relying upon the Bible, the Knight relies on the roman interpretation of it (Fidessa) ; this will be the cause of his fall ; he will experience that he took the wrong way..

God's Grace brings him back to Una ; but her words cast him into doubt and despair, yet, it is the same Una who comforts him. This also is easy to explain : the Red Cross Knight finds in the Bible the doctrine of election and reprobation ; he doubts whether, he be chosen or not ; finally, reading further in the Bible, he finds in it the evidence of his election,for « To be sure of our salvation we must begin with the Word ;... we must take the certainty of it from the Gospel » (Institution III : XXIV : 3).

And not only this ; Una leads also the Red Cross Knight to the House of Holiness, the house of Caelia, where he will be regenerated. The words of Caelia suit best our interpretation of Una : (st. 9 : 3) « borne of hevenly berth ». Beside this testimony of Caelia, the Holy Ghost, we must put following words of Calvin :

« The profane people require that we should prove them by reason that Moses and the Prophets were incited to speak by God. To this I answer that *the testimony of the Holy Ghost* is better than any reason : for, though God alone be a sufficient evidence of himself in his Word, yet, his Word will not produce faith in the hearts of men, but if it is sealed in them by the

Digitized by Google

interior testimony of the Holy Ghost » (I : VII : 4). « Only he whom the Holy Ghost did teach, confides in the Scripture in true firmness » (I : VII : 5).

This comparison gives a till now unsuspected importance to the words of Caelia. And it also explains why faith could not (true faith,at least) be born in the Red Gross Knight under the influence of the Bible, before he came to the House of the matron Caelia.

In the House of Holiness, Una appears only twice ; first she is the cause of the Knight's receiving the news of his Justification : in the Bible man finds the promise of his Justification (if he has faith) ; it is the Holy Ghost that makes him sure of it. The second case is that related in st. 29 : now that he is (partly) regenerated, the Gospel may vivify him, i. e. make him like, and bring him to do the good works, which are spoken of in the Gospel.

Guided by the Word of God, the Red Cross Knight finally slays the Dragon : he is regenerate. It is the Gospel that brought him there.

His betrothal unto Una is more difficult to explain.

We must first remember that Una is not the Bible itself, as might perhaps be believed because of what we said to avoid all confusion ; we only used the word Bible, or Gospel, to point at the fact that by Una is meant the calvinistic truth, the truth revealed by the Gospel (and interpreted by Calvin) ; this is for the calvinistic Spenser The Thruth, the only one, the same found in all religions : Una. This allows us already better to understand how the Knight may leave Una : he is not deprived from his Bible. it is probable that he has still with him a book like that he gave to Arthur (I : IX : 19) But this explanation cannot be satisfactory.

If the Red Cross Knight must not remain in the presence of the unveiled Truth, it is because he is not holy yet, he must first be sanctified. But is he really separate from Thruth, or only from the contemplation of the unveiled Truth? Are we not allowed to believe he is separate from her just in the same manner as he was separate from Una's Parents who are yet his own human nature (that was to be released from sin)? Then

Digitized by Google

Una being with her parents, is not separate from the Red Cross Knight. But all this is not very clear. Why is Una the daughter of « human nature »; in I : x : 9 : 3 she is « heavenly born ». Did Spenser think think of the name « Son of man » given to Christ who brought thruth in the world?

For every separate point of the allegory of Una in the XIIth canto we have an explanation; but we have not one explanation for all the details. Because of that the allegory is more difficult to explain, but the poem is more beautiful.

The reason for which the Knight leaves Una, is, as we said, his being not sanctified yet. When he will be a saint, he will come back and live eternally with the unveiled truth. Why this veil? I find in Calvin's Institution something that will help us; speaking of « penitence » (i. e. the complete restoration ending in holiness) he says:

« To speak in one word, I say that penitence is a spiritual regeneration: of which the aim is that God's image which was darkened and nearly wiped out of us through Adam's trespass, be restored. So does the Apostle call it, when he says that having put off the veil, we represent the glory of God, being changed into a same image from glory to glory even as by the Spirit of the Lord (II Cor. III : 18), Item in another place: having put on the new man, who is renewed to the knowledge of his Maker (Col. III 10) (Instit. III : III : 9),

To understand the allusion to the veil we must quote II Cor. III : 12-18 : « (12) Seeing then that we have such hope, we use great plainness of speach : (13) And not as Moses, which put a vail over his face, that the children of Israel could not stedfastly look to the end of that which is abolished : (14) but their minds were blinded : for until this day remaineth the same vail untaken away in the reading of the old testament; which vail is done away by Christ. (15) But even unto this day, when Moses is read, the vail is upon their heart. (16) Nevertheless when it shall turn to the Lord, (the french text says : « when the hearts shall turn themselves to the Lord ») the vail shall be taken away. (17) Now the Lord is that Spirit : and where the Spirit of the Lord is, there is liberty. (18) But we all, with open face beholding as in a glass the

Digitized by Google

glory of the Lord, are changed into the same image from glory to glory, even as by the Spirit of the Lord ».

Hence the passage of Calvin means that by regeneration, a veil is put off so that man contemplates God in his Glory and this restores in him the image and the knowledge of his Maker. This veil prevented him from understanding what he read in the Bible. This explains the allegory of the veil in the Faerie Queene ; the knight who is regenerate sees Truth unveiled, but he must not remain with her, because he is not holy : the restoration of which Calvin speaks and which he calls a spiritual regeneration, is as we saw, the complete process ending in holiness.

That in the Bible and the Institution the veil be on the regenerate and not on Truth, as it is in the Faerie Queene, must not stop us : the veil hangs between both.

There is a difference between Calvin and Spenser : According to the former, the regenerate, or better, the sanctified man contemplates God in his Glory : the Red Cross Knight has Truth before his eyes. In the ground the difference between Spenser and Calvin is not great : to contemplate the Truth or to contemplate God is nearly the same, since the Truth is the religious truth refering to God.

Thereby Calvin says that the contemplation of God's Glory restores in man the knowledge of his Maker :it is evident that the contemplation of Truth produces the same effect.

Of the image of God Spenser does not speak ; but he did not speak of it in the whole book :he never said that this image was « darkened » or « wiped out » ; hence we must not expect him to speak of its being restored.

Coming back to our interpretation of Una as the Truth revealed by the Gospel, we see it confirmed by II Cor. III 12-18 ; But we must not forget that Spenser had read Plato : had he not known the Works of the greek Philosopher, he would certainly not have given so great an importance to the unveiling of Truth. The beauty of this passage, like that of many others is due to the influence of Platonism.

A last detail has not been explained : what Percival calls

Digitized by Google

« a last effort made by Hypocrisy and Falsehood to frustrate » the union of the Knight and Una.

It is easier to explain « the consequences of sin » as being the knight's remembrance of his past ill-doing : the reappearance of Archimago points at the fact that it is through grace that the regenerate man may contemplate Truth and not because he deserves it ; appearing before the Divine Truth the knight feels guilty, unworthy of such a reward ; he confesses his fault ; but he is not looked upon as guilty by Una ; this is quite the attitude of God towards his elect : Grace.

With this interpretation of Una we must come back to the Lion, the Satyrs and Satyrane. The fact that it is the same Truth that is revealed to the christian on one side, and to the natural man, the pagan and the philosoph on the other, is very important ; for it is exactly what Calvin says about the natural religion and the revealed religion : between them is no opposition, they are the same, for there is only one and it was revealed by the Gospel in the most complete manner. But only he who has faith can be her champion.

Arthur.

Spenser himself tells that Arthur is meant for « heavenly grace » (I : VIII : 1, 3). The presence of the Briton Prince in the first book is easy to justify : the Red Cross Knight being an elect, was to be freed from Orgoglio ; but man cannot free himself from sin : man cannot do well of himself ; only the Grace of God can save him.

If the part plaid by Arthur is evident in the First book, it is not so in the others. He appears in the eighth canto of each book (except the third) to help the knights : in book II he rescues Guyon from Pyrochles and Cymochles ; in book IV he saves Placidas from Corflambo ; in book V he helps Artegall to save Samient from pagan knights ; and in book VI he succors Mirabella. But in the last two he has not anything more of God's Grace ; in book V we may say that he is replaced by Britomart who releases Artegall from the castle of Radegund ; and in book VI he does not even see the hero Calidore.

Digitized by Google

It was to be expected; what has God's Grace to do with virtues like those illustrated in books III-VI; the most important virtues, those who require a greater effort to be attained, are Holiness and Temperance; there a supernatural aid could be needed, from the calvinistic point of view; but in the other books the intervention of God's grace seems uncalled for.

The love of Arthur for Gloriana, is easy to explain in the religious allegory: God's Grace aims at God's Glory; it is a calvinistic idea: «In our election the chief aim is the glory of God» (Commentaries on Eph. I, 4); now election is preeminently the form of God's Grace.

But Arthur plays two different parts in the Faerie Queene: he is not only God's Grace, he is also meant for the « perfect gentleman » whose virtue « magnificence » is the sum of all virtues: « I labour to pourtraict in Arthure, before he was king, the image of a brave knight, perfected in the twelve private morall virtues, as Aristotle hath devised... So in the person of Prince Arthure I sette forth magnificence in particular, which vertue for that (according to Aristotle and the rest) it is the perfection of all the rest, and conteineth in it them all, there fore in the whole course I mention the deedes of Arthure applyable to that vertue, which I write of in that booke. »

The name « Magnificence » suits God's Grace best; but when representing the perfect gentleman, Arthur rather deserves the name of Magnanimity, as it has been observed by all critics.

When Arthur is looked upon as the type of the perfect gentleman, his love for Gloriana is also easy to explain: since each knight serves Gloriana, the glory of God, Arthur, who sums up in himself all virtues, shall, so to speak, serve Gloriana twelve times more: this is represented by love (of the glory of God.)

In Arthur considered as the perfect gentleman is, of course, no influence of Calvinism; for the Calvinist, there is only one perfection: holiness; from it flows all what is good; it includes all virtues and is their oirigin. Spenser certainly meant, by placing Holiness ahead, that ethics are dependent on religion. Holines is the religious perfection; Magnificence

Digitized by Google

(i.e. Magnanimity)is the moral perfection, according to Spenser's Letter to Ralegh. To keep the unity, I see only one explanation : Holiness is the perfection before God, and Magnificence the perfection before Man. Holiness is the beginning, Magnificence the end.

The Sacraments.

Calvin admits two sacraments only : baptism and the Lord's Supper. Both are alluded to in the Faerie Queene ; but Spenser does not unfold a complete doctrine before us, though what he says is enough to recognize the calvinistic conception.

Two passages refer to the Cup of the Supper (to the bread is never alluded) : I, ix, 19, where Arthur gives « few drops of liquor pure » to the Red Cross Knight, and I, x, 13, 1-5, where Fidelia is represented as holding a cup in her hand.

On the occasion of the latter we saw that Spenser quite agrees with Calvin. The former requires a greater attention.

Before parting Arthur and the Red Cross Knight exchange presents :

> « Then those two knights, fast friendship for to bynd,
> And love establish each to other trew,
> Gave goodly gifts, the signes of gratefull mynd,
> And eke as pledges firme right hands together ioynd.
> Prince Arthur gave a boxe of Diamond sure,
> Embowd with gold and gorgeous ornament,
> Wherein were closd few drops of liquor pure,
> Of wondrous worth, and vertue excellent,
> That any wound could heale incontinent ;
> Which to requite, the Red Cross Knight him gave
> A booke, wherein his Saveours testament
> Was writ with golden letters rich and brave ;
> A worke of wondrous grace, and able soules to save. »
> (st. 18-19).

The Red Cross Knight gives a Bible ; but Spenser does not tell what Arthur's present is meant for.

Digitized by Google

According to Miss Wistanley (p. 270) « this has, almost certainly, a symbolical meaning, and, probably, refers to the Sacrament ».

This opinion is confirmed if we take this present of Arthur for what it is meant for : a pledge of the « fast friendship » between God's Grace and the Red Cross Knight. For we have exactly Calvin's definition of the Sacrament :

« The Sacrament is an external sign by which God seals in our consciences the promises of his good will towards us, to confirm the weakness of our faith, and we, in return, testify before him and his angels as well as before men, that we look upon him as our God... A shorter definition of the Sacrament may be given by saying that it is a testimony of God's Grace towards us, confirmed by an external sign, with, in return, an attestation of the honour we bear him » (Institution IV, XIV, 1).

The present of Arthur is the « external sign », and the Red Cross Knight's is the attestation « of the honour » he bears to God. But this is not all what Calvin says ; he adds :

« There is no Sacrament without the Word preceding it ; but the former is added to the latter as an appendage ordained to sign it, confirm it and give it more certainty in our eyes : for the Lord sees it suits the ignorance of our sense, and the lateness and infirmity of our flesh. Now the reason of it is not that the word be not firm enough of itself, or that it would receive a better confirmation in itself ; but the aim is to confirm us in It. For our faith is so little and so weak, that, if it is not propped on all sides, and sustained by any means, it is suddenly shaken, and wavering ». (IV, XIV, 3). « By the Word we must not understand a whispering done without sense or meaning, a muttering after the manner of enchanters, as if through it the consecration was done ; but we must understand : the Word that is preached to teach us and make us known what the visible sign means » (IV, XIV, 4).

The Word, represented by Una (see, p. 383), precedes indeed in Spenser : st. 16. We know that the faith of the Red Cross Knight was very « little and weak » : it was represented by a dwarf ; it is know confirmed by Una's words and by the present of Arthur (the Dwarf must disappear). But before

Digitized by Google

showing in the House of Holiness the effect of this confirmation of faith, Spenser describes the Red Cross Knight assaulted by Despair ; the sacrament makes him think of his election, for if he is not chosen, it is to his damnation he received it. The same idea we found in the Serpent of the Cup of Fidelia.

Baptism is the subject of : I, II, 43 ; IX, 29 ff. ; II, X, 53, 5.

The case of Fradubio has been explained. Fradubio is a reprobate : when the Red Cross Knight asks him where he « mote that well out find », he answers that even if he found that Living Well it wouldn't help, for « Time and suffised fates », i.e. in pagan words, God, « to former kynd shall us restore » and « none else » (I, II, 43). The sacrament has a good influence on the elect only (see the quotations from Calvin in preceding number).

With the help of Calvin we have explained the Well and the Balm of Life in I, XI, 29-48 ; here is a new idea, peculiar to baptism : the influence of Baptism throughout the whole life.

A last allusion to baptism is found in II, X, 53, 4-5.

> « . . . . . (good Lucius)
> That first received Christianitie,
> The sacred pledge of Christes Evangely. »

This is also a calvinistic passage. In Institution IV : XV : 1, Calvin says : « Baptism is the sign of our Christianity » ; this explains, v. 4, but it is not exclusively calvinistic. But verse 5, where baptism is called a pledge, i.e. a thing handed over as security for fulfilment of a promise (definition of the Oxford Dictionary), represents exactly the calvinistic conception of Baptism : « Baptism is sent to us by Him (God), as signed and sealed letters patent by which he lets us know, confirms and assures that all our sins are remited, covered, abolished and wiped out,so that the will never look on them nor impute them to us » (Institution IX, XV, 1).

Platonism.

The interpretation I propose of the Book of Holiness has this important consequence that it greatly diminishes the part

Digitized by Google

of platonic influence on this book. This influence was thought to be very important by Harrison: (in « Platonism in English Poetry of the XVIth and XVIIth centuries »; London 1903). We are now able to rectify many of his assertions.

Harrison makes of the Holiness of Spenser « a state of the soul in which wisdom or truth can be seen and loved in and for its beauty ». In the allegorical scheme of his work Una stands for the Platonic wisdom, sophia or aretê, and a sight of her in her native beauty constitutes the happy ending of the many struggles and perplexities that the Red Cross Knight experiences in his pursuit of Holiness » (pp. 1-2).

First of all, Harrison has no right to identify Truth and Wisdom. Truth, according to Plato, is the world of the ideas which the soul contemplated before its fall (Phaedrus, XXVII) and among them are beauty and wisdom; wisdom is not the whole truth. Threreby only Beauty can be seen on earth (Phaedrus XXXI). What Harrison says alters both Plato's and Spenser's teachings; according to the former the initiated man contemplates Beauty (and not wisdom) (symposium XXVIII), according to the latter the regenerate man sees Truth (and not wisdom). Of course, it is easy to make of truth a synonym of Wisdom: truth is the object of our wisdom; but this is not possible in Plato, or else we must restrict the sense of Truth.

We may also observe that Harrison believes the Red Cross Knight is holy in canto XII; this is not: his struggles are not at an end. Thereby if he was, it is difficult to explain why he has only « a sgiht » of Una, why is he not allowed to remain with her.

Harrison quotes the passages where Una is found in the company of the Lion, of the Satyrs and of Satyrane, and the part she plays there he explains to be the part plaid in platonism by wisdom. But why then this great difference between the case of the « Lyon » and the « Satyrs » and that of Satyrane: the former are struck by Una's beauty whom they see unveiled while Satyrane is struck by her « heavenly wisdom ». Why does not Satyrane, who has yet an intellectual superiority on the Satyrs, see Una's beauty, the easiest thing, according to Plato, to recognize when onearth?

Digitized by Google

Thereby how is it possible that people like the Satyrs see Una's beauty, while the Red Cross Knight must not see it before his initiation? Harrison's answer to this question is very poor: « One reason why the people of the wood, the nymphs, the fauns and the satyrs were permitted to see the celestial beauty of Una unveiled lay in the fact that through their experiences a means was provided by the poet to quicken the imagination into a sense of its pure nature ». (p. 7).

It is evident that Harrison felt Truth could not be purely and simply replaced by Wisdom: when speaking of Una he always says « Truth or Wisdom », he never dare use « wisdom » alone.

Having identified Truth with Wisdom, Harrison now identifies her with Beauty; this is in conformity with Platonism: all is beautiful in the world of idea. But it is not true that « Spenser has taken the greatest care to show that the source of Una's influence over those that come into her presence, lie in the power exerted by her beauty » (p. 5): Satyrane and The Red Cross Knight himself do not see this beauty.

Nor may I approve of what Harrison tells about the House of Holiness: « Furthermore, Una is represented as guiding the Red Cross Knight to Fidelia's school, where he is to taste her « heavenly learning », to hear the Wisdom of her divine words and to learn « celestiall discipline » (I, x, 18). In making these comments and in thus directing the course of the action of his poem, Spenser presents Una the personification of truth or wisdom » (p. 2). As we have seen the Knight is influenced by the Holy Ghost more than by Una when being in the House of Caelia.

Finally, I should much like to see Harrison explain why Gloriana stands higher in the mind of the Knight than Una, as Spenser tells in I, ix, 17?

But if Platonism does not condition the allegory of the Book of Holiness, there is yet a great influence of Plato in the description of Una's beauty and its effect upon the Beholders: Spenser attributed much of what is said of the Love of Beauty in Plato to Una and this makes of her the most beautiful figure of the Faerie Queene.

Digitized by Google

Coming to the passage of the poem where Heavenly Jerusalem is revealed to the Red Cross Knight,Harrison alters, for the purpose, his interpretation of Una ; she is no longer the beautiful Wisdom,but a beautiful being like that which is spoken of in Phaedrus (251 : xxxi) and Harrison quotes the passage :

On the Mount of Heavenly contemplation he (the Knight) has a desire to remain in the peaceful contemplation of heaven : O let me not... (I, x, 63). » But the aged sire, Heavenly Contemplation reminds him of his duty to free Una 's parents from the Dragon (I,x 63). Obedient but still purposing to return to Contemplative life (I x 64). the Knight descends ; and in the performance of his duty he gains the reward that the contemplative life brings. « But he » says Plato, « whose initiation is recent, and who has been the spectator of many glories in the other world, is amazed when he sees any one having a Godlike face or any bodily form which is the expression of divine beauty (Phaedrus 251). Thus it is that the Red Cross Knight « Did wonder much at her celestiall sight » (I, xii, 23) ».

According to this interpretation it is the initiation of the Red Cross Knight in the Mount of Heavenly Contemplation that allows him to contemplate Una's beauty. Why then did he not see this beauty when coming down the Mount, before slaying the Dragon : Una was there, waiting for him.

Further, this interpretation given by Harrison makes of the initiation of the Red Cross Knight on the Mount of Heavenly Contemplation a far more important event than the revelation of Truth ; the book looses its beauty ; it does no longer end on the beautiful revelation of Truth : Una is only a fair woman in which the Red Cross Knight recognizes something of the beauty he contemplated face to face on the Mount of Heavenly Contemplation. Harrison himself spoils the beauty he found in the book of Holiness.

Finally, Harrison does not look on the slaying of the Dragon as an element of the Red Cross Knight's Holiness. Yet it was easy to see that this was the most important element of the book

Harrison's conception of Holiness brought him to disregard another important element : Arthur or God's grace : « In Spenser the adventures of Arthur,in whom heavenly grace is common-

Digitized by Google

ly recognized, have no moral significance in the progress of the Knight aided by him toward the realization of virtue. Arthur frees the Red Croos Knight from Orgoglio and Duessa, but the Red Cross Knight is, morally speaking, the same man after he is freed as before ; the adventure of Arthur answers to no change significant in the moral order of his life as this is revealed in holiness. The realization of Holiness as an intimate experience of the soul is achieved only after the knight's training on the Mount of Heavenly Contemplation, which follows all his preceding discipline in the christian graces ; for this has left him a « man of earth ». (p. 61).

Harrison has no right to distinguish between « morally speaking » and not morally speaking ; all is moral in the allegory, all refers to the spiritual life of the Red Cross Knight Even if it was not so, we might say that the Red Cross Knight is not the same after he is freed as before : being a prisoner he could never attain to Holiness. Arthur is at the origin of the Red Cross Knight's Holiness.

Further, Harrison contradicts himself when saying that « the realization of Holiness is achieved only after the knight's training on the Mount of Heavenly Contemplation », for p. 1 (see p.393) he said that « holiness is a state of the soul in which wisdom or truth can be seen and loved in and for its beauty » ; this means that the Knight is holy only after having slain the Dragon, and not « after his training on the Mount of Heavenly Contemplation ».

To come back to Arthur, with whom we will end, we may notice that in Paltonism is nothing like the Grace of God ; there, man is able to attain to the contemplation of Beauty by his own means. This was probably the origin of Harrison's error. But in Calvinism man cannot be regenerated without God's Grace, cannot do well without the help of the Grace of God. As we saw the Book of Holiness is built on this idea.

Harrison does not understand at all what is the part plaid by Grace in the Calvinism of Spenser. Nearly all the critics before him saw what is the true meaning of Arthur. He alone blinded by the platonic veil thrown over some parts of the Faerie

Digitized by Google

Queene, does not see that without Arthur the Red Cross Knight would never have attained to Holiness.

Harrison does even blame Spenser for having introduced Arthur in the Book of Temperance : « In the legend of temperance the efficacy of grace is no more vital, and what is more it is an intrusion upon the moral order ; it makes the soul untrue to itself and all what we know of her ».

Holiness is the object of the first part of the first chapter of Harrison's study ; this chapter is entitled « Ideals of Christian virtues » ; it includes also Temperance and Chastity. The other two chapters refer chiefly to the Hymns. There, of course, Spenser is «first a platonist, than a christian ». But not so in the Faerie Queene : here the whole allegory is conditioned by Spenser's Calvinism ; Platonism gave it its beauty,nothing more (at least is it so for the Book of Holiness).

In the Introduction to an edition of the « Fowre Hymnes » of Spenser (Cambridge 1907) Miss Winstanley made a study on « Spenser and Plato ».

She had read Harrison's monograph, and many of the latter's arguments are found in her study ; we will not refute them a second time.

But there is yet a difference between Winstanley and Harrison. Miss Winstanley is more prudent, she attributes less to the influence of Palto. Yet there is a new idea :

« One of the fundamental thoughts of Platonism, as explained in the Phraedrus and elsewhere, is that it is possible by the practice of the virtue so to train and instruct the soul that it becomes conscious of wisdom and truth as visible things, and can conceive them in their native beauty as they really are. This is the state of mind which Spenser understands as Holiness and which forms the subject of the first book » (p. xiv).

Harrison spoke of « truth or wisdom » ; Miss Winstanley speaks of « truth and wisdom » ; this is still less justified.

Miss Winstanley is wrong when saying that it is by the practice of virtue the Red Cross Knight is instructed : he is trained and instructed by the people dwelling in the House of Caelia ; he has quite a passive attitude. The same may be said of the rest of his life : if he is not guided by Una, he falls ;

Digitized by Google

when alone he cannot do well. This is a characteristic trait of Calvinism : man, by himself, is nothing ; all what he has comes from God.

There are two passages only in the Book of Holiness that might be considered as « practice of virtue » : the slaying of Error and that of the Dragon Sin. Allegorically, the former means that the Red Cross Knight purifies his faith from its error ; but the owes his victory to Una (I, I, 19) ; by himself, he was unable to be victorious. We are not allowed to call this practice of virtue. The slaying of the Dragon Sin is the symbol of regeneration ; now God is the author of it : we must not call it practice of virtue. This platonic idea is quite contrary to the calvinistic : according to Calvin we are able to do well after our regeneration by faith only : to bear good fruits, the tree must be good.

Eight years later Miss Winstanley edited the First book of the Faerie Queene with an important Introduction. Some new elements about Platonism are found in it :

« Another piece of Platonic imagery is to be found in Arthur's wonderful diamond shield ; this is also a type of Truth and he carries it veiled because it is too brilliant for mortal sight. (I, VII, 33). » (p. LXIII).

Spenser was perhaps influenced by Plato when describing this shield. But we should like to see Miss Winstanley justify the presence of this shield in the hand of Arthur who represents God's Grace. I see only one explanation : the Grace of God would consist in a special revelation of truth, but why then did not the Red Cross Knight see this shield ?

To explain the relation of Una to Gloriana, Miss Winstanley makes of Gloriana the « type of the heavenly Wisdom which, as Plato says, is the most resplendent and glorious of all ideas » (p. LXII).

But how could then the Red Cross Knight long before his initiation contemplate « heavenly wisdom » face to face ?

And what a great contradiction ! Page LX Miss Winstanley writes : « In the Phaedrus Plato explains that it is possible by the practice of virtue so to train and instruct the soul that it becomes conscious of *wisdom and truth* as visible things and

Digitized by Google

can conceive them in their native beauty as they really are. It is the state of mind which Spenser understands as « Holiness ». Here Una represents « wisdom and truth ». Page LXII it is Gloriana who represents « Wisdom, the most resplendent and glorious of all ideas »; thereby if Wisdom is not the most resplendent of al ideas, it is also insivible : yet Gloriana is seen of all her knights. Finally how it is to be explained that Gloriana, one idea, is superior to Una, Truth? All the ideas together are the truth. Miss Winstanley herself quotes the passages of the Phaedrus which establishes it (Phaedrus XXVII).

CONCLUSION.

It is impossible to explain the allegory of the Book of Holiness with the aid of Plato ; what brought the critics to believe we are before a platonic allegory is the part plaid by Una : Una is the guide of the Red Cross Knight,led by her he attains to Holiness and sees her unveiled. This is much like what Plato tells about the part plaid by Beauty ; yet there are many differences, as we showed.

There is certainly a platonic atmosphere in all what Spenser says of Una ; but it is all Spenser's Platonism brought him to give a greater importance to some elements of his calvinism ; but all these elements have their origin in Calvin, Plato gave them only their beauty. It is this veil of Platonism which makes the beauty of the Book of Holiness.

This book is the most perfect of all : its allegory is clearer than that of the other books and built up with the greatest ingeniosity, its beauty is of the highest type, it bears the stamp of the ideal beauty of Plato.

Platonism and Clavinism, the two sides of Spenser's thought are here blended in quite a natural way, probably as they were in his mind ; Spenser does not try here, as he did in the Hymns, to put in verse the ideas of another man : in His Great Poem, which he was sure would afford him glory, he put his own ideas, he was himself.

A last parallel might be made between Spenser and Milton.

Digitized by Google

Both are calvinists and yet what a difference! In Milton Calvinism ripened; it imbued his life and his art; in Spenser it still struggles against the pagan spirit. Spenser loves beauty for itself; only his mind embraced calvinism; its influence went not much further. The literary value of Spenser comes not from his being a calvinist; we owe it to Plato, to the Renaissance and above all to Spenser's temperament of poet.

E. BUYSSENS.

Digitized by Google

LA QUESTION DES JURÉS DANS LES VILLES FLAMANDES

En 1874, Léon Vanderkindere, alors au début de sa carrière d'historien, consacrait au problème des institutions urbaines sa *Notice sur l'origine des magistrats communaux et sur l'organisation de la marke dans nos contrées au moyen age* (1). Fortement influencé par les doctrines de l'école allemande qu'il eut le mérite de révéler aux érudits belges de son temps, il y appliquait, avec une confiance juvénile, la théorie de von Maurer à la constitution primitive des communes rurales comme des communes urbaines. A ses yeux, la ville n'était qu'un village transformé dont elle avait conservé en les modifiant les institutions libres, elles-mêmes dérivées des institutions corporatives de la marche germanique.

Après un moment de succès, les idées de Maurer furent trop complètement réfutées par la critique pour que Vanderkindere ne se rendît pas compte de ce qu'elles avaient d'étroit et d'excessif (2). Il ne s'obstina point à défendre une cause perdue. La direction prise par ses études l'éloignait d'ailleurs du domaine dans lequel il venait de s'élancer sur les traces fallacieuses du maître de Munich. Il cessa de se tenir au courant des travaux que suscitait en nombre croissant la question qu'il avait cru résoudre suivant une formule aussi simple que décevante. Il

(1) *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 2e série, t. XXXVIII (1874), p. 236 et suiv.

(2) Je ne parle naturellement ici que des travaux consacrés par Maurer à l'origine des institutions urbaines. Cf. sur la critique qui les a réfutés mes études sur l'*Origine des constitutions urbaines au moyen âge. Revue historique*, t. LIII (1893), p. 52 et suiv.

Digitized by Google

avait donc perdu le contact avec elle, si l'on peut ainsi dire, quand, une trentaine d'années plus tard, il fut amené à s'en occuper de nouveau. Les recherches qu'il fit paraître en 1905 et en 1906 : *La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes* (1), *La politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences* (2), *La notion juridique de la commune* (3) témoignent de la vigueur et de la clarté de sa pensée mais trahissent une information insuffisante sur les aspects nouveaux qu'avait pris le problème. Sa mort prématurée (1906) coupa court aux recherches qu'il se proposait de pousser plus profondément. J'en ai trop souvent et trop intimement causé avec lui pour ignorer que, si ses forces le lui eussent permis, il eût porté son attention sur le rôle qu'il convient de réserver aux marchands dans l'élaboration des institutions urbaines. Ce rôle sans doute il ne l'a pas méconnu (4), mais il est certain qu'il n'en possédait qu'une connaissance incomplète (5). En dépit de leur incontestable valeur, on peut reprocher à ses recherches de n'envisager le sujet que d'un point de vue dépassé. Elles retardent sur l'état de la science et s'attachent, sans que leur auteur s'en aperçoive, à défendre des positions intenables.

A vrai dire, Vanderkindere est resté fidèle jusqu'au bout aux idées qu'il avait adoptées en débutant. S'il a renoncé à faire découler les institutions des villes de celles de la marche germanique, il ne peut se résoudre à voir en elles autre chose que le développement des libres institutions de la commune rurale (6). « Le droit urbain, dit-il en propres termes, loin d'être la création des marchands n'est, à mes yeux, que l'adaptation

(1) *Annales de l'Est et du Nord*, 1905, p. 321-367.

(2) *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, Classe des Lettres, 1905, p. 759-788.

(3) *Ibid.*, 1906, p. 193-218.

(4) Voy. par exemple, *La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes*, p. 366.

(5) Je renverrai le lecteur qui voudrait s'en convaincre, aux quelques réflexions qu'il émet, *ibid.*, p. 362 et suiv. Elles attestent pour le moins qu'il n'avait pas lu les travaux récents suscités par la critique tant en France qu'en Allemagne, dont pas un seul n'est cité.

(6) *Ibid.*, p. 362.

Digitized by Google

du droit de la communauté rurale à une société de marchands» (1). Il est si convaincu de la vérité de sa thèse qu'il ne s'est pas soucié de décrire tout d'abord le fonctionnement de cette communauté rurale qui aurait enfanté la commune urbaine. Il se borne à poser son existence comme un postulat. Mais ce postulat étant malheureusement dépourvu de toute réalité, suffit à ruiner la théorie qu'il soutient. Il est impossible, en effet, de découvrir avant le XIIe siècle toute trace d'organisation communale en dehors des villes. Loin que la commune rurale soit antérieure à la commune urbaine, elle s'est au contraire modelée sur elle. Les villages n'ont connu avant la fondation des « villes neuves », d'autres institutions régulières que celles du régime domanial. On ne les voit ni s'administrer eux-mêmes, ni posséder des magistrats élus par les paysans. La condition juridique de leur population est en règle générale le servage avec toutes les nuances qu'il comporte. La liberté a disparu presque partout parmi les classes rurales, en même temps que la propriété libre. Dans les contrées où elle a pu se maintenir, grâce à leur éloignement ou à leur pauvreté, elle n'a produit aucune organisation locale autonome, si bien que la communauté primitive demeure, jusqu'à preuve du contraire, une hypothèse indémontrée et dont l'existence problématique ne repose que sur l'attribution arbitraire aux premiers temps du moyen âge, d'un état de choses que l'on ne surprend que dans une période où l'autonomie municipale est déjà complétement développée.

Il résulte de cette observation préliminaire qu'il faut renoncer à voir avec Vanderkindere dans la magistrature des « jurés », si fréquemment mentionnée depuis le XIIe siècle dans quantité de villes de France et des Pays-Bas, une survivance de la prétendue communauté rurale primitive. Tous les jurés de villages que nous connaissons sont postérieurs aux jurés, urbains. Au lieu d'être leurs pères, ils sont leurs fils. Mais il

(1) *Ibid.*, p. 367. Il est à peine besoin de faire remarquer que personne n'a prétendu que le droit urbain fût la *création* des marchands ou le simple développement du *jus mercatorum*. Les marchands, ou pour mieux dire la renaissance commerciale, ont déterminé son évolution mais ils ne l'ont pas créé *ex nihilo*.

Digitized by Google

ne s'ensuit pas que Vanderkindere ait tort en voyant dans ces jurés les organes par excellence de l'autonomie municipale. Il est certain, au contraire, qu'ils présentent incontestablement ce caractère dans un grand nombre de communes françaises et en Belgique dans beaucoup de villes du Hainaut, du Brabant et du pays de Liége. Dans ce dernier territoire, leur opposition aux échevins du prince est même particulièrement frappante (1).

En a-t-il été de même en Flandre? La question vaut la peine d'être examinée attentivement L'autonomie communale si précoce et si vigoureuse des villes flamandes confère, en effet, à la connaissance exacte de leur organisation constitutionnelle une importance qui dépasse de loin les bornes de l'histoire régionale.

A en croire Vanderkindere, la Flandre ne fait point exception à la règle générale. Il y découvre, dès le début de l'évolution urbaine, des magistrats communaux (*jurati, coratores, judices selecti*) descendant des anciens administrateurs de villages et dont la bourgeoisie a fait ses juges et ses chefs. A côté d'eux, les échevins ne relèvent que du comte. Mais l'hostilité du comte à l'égard des communes l'a poussé à substituer, dès qu'il en a eu la force, ses échevins aux jurés. C'est chose faite dès le règne de Philippe d'Alsace (1168-1191), sous lequel la compétence des magistrats autonomes a été absorbée par l'échevinage princier (2). Les jurés ne conservent leur caractère primitif que dans quelques localités secondaires, à Poperinghe, à Arques et à Aire, où ils subsistent comme les témoins d'un état de choses disparu dans les grandes villes.

La démonstration de cette thèse présente la netteté et la logique coutumières aux travaux de son auteur. Elle sé-

(1) Voy. H. PIRENNE, *Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen âge*, p. 27 et suiv. (Gand, 1889); H. VANDER LINDEN, *Histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen âge*, p. 32 et suiv. (Gand, 1892).

(2) Ce n'est pas le lieu d'examiner ici l'opinion de Vanderkindere sur l'hostilité que Philippe d'Alsace aurait témoignée aux communes. J'ai indiqué brièvement dans mon *Histoire de Belgique*, t. I, 4e édit., p. 198, pourquoi il m'est impossible de l'admettre.

Digitized by Google

duit au premier abord par sa simplicité et sa précision juridique. On ne s'étonnera point qu'un juriste lui ait dernièrement donné son adhésion. On la retrouve en effet dans le récent ouvrage de M. Raymond Monier, *Les institutions judiciaires des villes de Flandre des origines à la rédaction des coutumes* (Lille, 1924) (1). M. Monier est pourtant bien loin de partager les idées de Vanderkindere sur l'origine des constitutions urbaines. Il n'hésite pas à reconnaître que leur naissance est due au commerce et qu'elle se sont formées au sein des agglomérations marchandes (*portus*) groupées au pied des châteaux forts situés sur les voies naturelles du transit (2). La compétence qu'il attribue aux jurés ne se rattache donc en rien aux prétendus administrateurs de la communauté rurale. Elle provient d'après lui des institutions de paix que l'association bourgeoise a créées pour la protection de ses membres et du pouvoir administratif qu'elle leur a confié. De son côté, celle des échevins « paraît limitée aux procès civils » (3). Tandis que celle-ci se rattache à la vieille coutume (*loi*) territoriale, celle-là s'explique par la nature même de la commune, personne collective jouissant d'un *self-government* et d'un droit répressif (*paix*) qui a pour objet de protéger tous ceux qui en font partie. Si M. Monier a raison, le type constitutionnel des villes flamandes serait donc tout à fait analogue à celui des villes liégeoises (4). De part et d'autre on constaterait le même contraste entre la « juridiction des statuts » appartenant aux jurés et la « juridiction de la loi » confiée aux échevins. Il y aurait entre ceux-ci et ceux-là, non seulement une différence de nature, mais une différence d'origine.

(1) Voy. sur ce livre l'important compte-rendu de M. G. Espinas, *Revue du Nord*, t. XI (1925), p. 132 et suiv.

(2) Voy. les pages 62 et 63 de son livre.

(3) *Ibid.*, p. 105, 106.

(4) J'ai attribué en effet aux jurés, dans mon *Histoire de Dinant*, p. 32, cette même juridiction de paix que M. Monier attribue aux jurés flamands. S'il avait eu connaissance de cela, il se serait peut-être demandé pourquoi je n'avais pas appliqué à la Flandre la théorie que j'avais émise à propos du pays de Liége.

Digitized by Google

Malgré la divergence de leurs points de départ, Vanderkindere et M. Monier se rencontrent donc dans leurs conclusions. Correspondent-elles à la réalité ? Il n'existe d'autre moyen d'en décider que de s'abstenir de toute idée préconçue et d'interroger les textes. Ils sont malheureusement très rares si, comme la bonne méthode l'exige, on n'allègue que ceux d'entre eux qui se rapportent à la Flandre. C'est ainsi qu'a procédé M. Monier. Avec grande raison, il s'est abstenu de suivre l'exemple de Vanderkindere et de citer pêle-mêle, à l'appui de son opinion, des sources d'origine hennuyère, tournaisienne ou brabançonne dont la surabondance, au lieu de convaincre le lecteur, est plutôt de nature à lui inspirer une salutaire méfiance [1]. Nous nous bornerons donc, puisqu'aussi bien il ne s'agit ici que d'institutions flamandes, à n'examiner que des documents flamands. A se borner à la période des origines, on n'en a jusqu'aujourd'hui mentionné que bien peu où soit des jurés soit des magistrats auxquels on attribue un caractère analogue (*coratores, coremanni, selecti judices*) apparaissent avec quelque précision. Ce sont par ordre chronologique :

1° Le § 2 de la charte octroyée le 14 avril 1127 par Guillaume de Normandie à la ville de Saint-Omer [2].

[1] Voy. la liste, d'ailleurs très incomplète, des mentions de jurés de 1114 à 1279 dressée par Vanderkindere, *Politique communale de Philippe d'Alsace*, p. 767. On s'étonne particulièrement de n'y trouver aucune citation d'origine liégeoise, alors que la coexistence des jurés et des échevins est particulièrement frappante dans le pays de Liége.

[2] A. Giry, *Histoire de la ville de Saint-Omer*, p. 374. On sait que cette charte a été confirmée le 22 août 1128 par le comte Thierry d'Alsace (*Ibid.*, p. 376), puis par ses successeurs, Philippe d'Alsace et Baudouin de Constantinople.

Le texte primitif est conservé en deux exemplaires originaux donnés en forme de chirographes, aux Archives municipales de Saint-Omer. M. G. Espinas qui les a collationnés récemment y a relevé quelques menues distractions de Giry. Aucune d'elles n'intéresse la partie du texte se rapportant aux jurés. — Je crois ne pas devoir tenir compte de la charte donnée à la ville par Philippe d'Alsace à une date incertaine que Giry (*op. cit.*, p. 387) place en 1168 et Vanderkindere après 1184 (*Revue de l'Est et du Nord*, t. I (1905), p. 234 et suiv.) quoiqu'il y soit très fréquemment question de jurés. Mais la teneur de ce texte ne

Digitized by Google

2° La charte émise en 1168 par Philippe d'Alsace en faveur des bourgeois de Nieuport (*Sandeshoveta*) « in conspectu scabinorum et juratorum Furnensium » (1).

3° La charte donnée en 1183 par le même comte aux bourgeois de Biervliet « in conspectu scabinorum et juratorum Gandensium. » (2).

4° La *lex amicitiae* établie à Aire en 1188 par Philippe d'Alsace (3).

5° La charte donnée à Poperinghe en 1208 par Jean abbé de Saint-Bertin (4).

6° La charte donnée à Arques (arr. de Saint-Omer) en 1231 par Jacques abbé de Saint-Bertin (5).

7° La charte donnée à Poperinghe en1233 par le même abbé de Saint-Bertin (6).

De cette liste déjà si maigre, il faut retrancher tout d'abord les numéros 2 et 3. Les échevins et les jurés de Furnes mentionnés dans la formule de date du n° 2 ne sont point, en effet,

permet pas de le considérer comme appartenant au domaine propre des institutions flamandes. Il paraît puisé à une source française et probablement emprunté à une ville épiscopale, comme semble le prouver au § 35 l'appellation de *civitas* donnée à la ville de S. Omer. Vanderkindere (*loc. cit.*) le croit, pour des raisons insuffisantes, copié sur le privilège donné à Cambrai par Frédéric Barberousse. Quoi qu'il en soit, la charte en question n'a sans doute jamais été mise en vigueur. Elle constitue tout au plus une innovation dont les raisons nous échappent et que l'on n'a jamais appliquée. On n'en possède aucune ratification subséquente. Toute l'évolution du droit de Saint-Omer est restée conforme après comme avant elle aux stipulations de la charte de 1127.

(1) WARNKOENIG, *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, t. II, 2e partie, *Urkundenbuch*, p. 91. Nouvelle édition par Gilliodts van Severen, *Coutumes de Nieuport*, p. 151.

(2) WARNKOENIG, *Ibid.*, p. 209.

(3) WARNKOENIG, *Ibid.*, t. III, *Nachtrag*, p. 21.

(4) WARNKOENIG, *Ibid.*, t. II, 2e partie, *Urkundenbuch*, p. 111. Nouv. édit. par Gilliodts van Severen, *Coutumes de Lombardside, Loo et Poperinghe*, p. 307.

(5) WARNKOENIG, *op. cit.*, t. III, *Nachtrag*, p. 31.

(6) WARNKOENIG, *ibid.*, t. II, *Urkundenbuch*, p. 114. Nouv. édit. par Gilliodts van Severen, *loc. cit.*, p. 311. —Je ne mentionne pas les jurés qui se rencontrent encore sporadiquement en Flandre après cette date. On en verra plus loin la raison.

Digitized by Google

de toute évidence, une magistrature urbaine. Ils n'appartiennent point à la ville, mais à la châtellenie (*Veurne-Ambacht*) dont le château comtal de Furnes (*burg*) est le centre. Il suffit pour s'en convaincre de constater que le droit urbain de Furnes ne connait point de jurés. Les *scabini* et les *jurati* qui ont assisté en 1168 à l'octroi par Philippe d'Alsace de la franchise de tonlieu concédée aux bourgeois de Nieuport, sont donc tout simplement les organes de la paix instituée dès avant 1147 dans la châtellenie [1]. Leurs pouvoirs et leur juridiction sont territoriaux : ils n'ont aucun rapport avec la constitution communale et, pour la question qui nous occupe, ils sont irrelevants.

Mais leur disparition entraine automatiquement celle des *jurati Gandensium* de 1183. La charte qui mentionne ceux-ci, en effet, a été dressée servilement sur le modèle de l'acte de 1168. La comparaison des deux textes ne peut laisser le moindre doute quant à leur filiation.

Acte de 1168.	Acte de 1183.
Philippus Flandriae et Viromandiae comes, omnibus amicis et fidelibus suis ad comitatum Flandriae pertinentibus cum dilectione salutem. Vobis omnibus notum esse volo quod burgenses meos de Sandeshoveta hac libertate donaverim, ut quocumque se in Flandria diverterint, ab omni theloneo et traverso liberi sint in perpetuum. Volo igitur ut eis haec libertas per totam Flandriae potestatem permanenter conservetur. Voluntas etiam mea est et praecipio ut consuetudini	Philippus . . . . . Biervliet

[1] La plus ancienne consignation de la paix ou *cora* territoriale de Furnes date de 1240. Mais la paix existait bien avant cette date puisqu'elle fut transportée à Poperinghe en 1147. Voy. plus bas, p. 411. On ne comprendrait pas d'ailleurs que des jurés locaux interviennent comme témoins dans un acte qui n'intéresse pas leur localité. Enfin, d'après la théorie de Vanderkindere, ce ne seraient évidemment pas des jurés mais des échevins que le comte eût convoqués, quand bien même Furnes aurait possédé des jurés communaux au XIIe siècle.

Digitized by Google

quam negotiatores mei hansam vocant non subjaceant, et ubicumque burgenses mei eos invenerint ab eis hansam non exigant. Ut autem hujus libertatis donatio eis in pertuum rata permaneat, sigilli mei auctoritate et subscriptorum testimonio, eam communivi.

Signum Roberti Thyronensis thesaurarii et Flandriae cancellarii, signum Haketti Brugensis decani, signum Galteri de Locren, signum Eustachii camerarii, signum Balduini de Hunscoth, signum Riquardi Blauvoth, signum Rembaldi notarii, signum Radulfi Furnensis castellani, signum Galteri de Formezela.

Actum est hoc Furnis in conspectu scabinorum et juratorum Furnensium, anno M°C° LX°VIII°.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. et auctoritate . . .
. . . . . .
. . . . . .

Signum Gerardi Flandriae cancellarii, signum Gerardi Ilensis praepositi, signum Galteri de Nivella, signum Thirrici de Beverna, signum Gerardi de Sothenghem, signum Reinaldi de Aria, Signum Sigeri Gandensis notarii, signum Simonis filii eius, signum Dirkini de Bassevelde, signum Gerardi Buseri.

. . . . . Gandavi .
. . . . . .
. . Gandensium, anno M°C°LXXX°III°.

Le notaire de 1183 s'est borné, on le voit, à recopier l'acte de 1168 en n'y modifiant que les noms propres. Aucun diplomatiste ne s'étonnera de ce qu'il ait poussé jusqu'au bout ce procédé mécanique. Formule par formule, il a tout reproduit, et, parvenu à la fin du texte, substitué consciencieusement sur son exemplaire le mot *Gandensium* au mot *Furnensium* de l'exemplaire qu'il avait sous les yeux. Les jurés de Gand sont tout simplement sortis de son encrier et de sa plume ; ils n'existent que sur le parchemin. La critique diplomatique nous permet de les rejeter dans le néant. Mais elle ne nous le permet qu'en vertu de l'heureux hasard qui nous a conservé l'acte de 1168. Sans lui, leur réalité n'eût fait aucun doute. Et l'on peut se demander avec quelque effroi combien la malice du sort ne laisse pas subsister dans l'histoire des institutions, de données qui, avec toutes les apparences de l'exactitude, ne reposent pas sur une base plus solide.

Furnes et Gand étant rayés de notre liste, nous envisagerons Arques et Poperinghe. La documentation qui les concerne est

Digitized by Google

relativement abondante et, ainsi qu'on l'a vu plus haut, Vanderkindere les considère comme ayant conservé fidèlement cette institution des jurés à laquelle la politique « centralisatrice » du comte aurait mis fin prématurément, d'après lui, dans les grandes villes (1).

Pour trancher la question, on ne peut se contenter de citer quelques extraits de chartes. Il importe, si l'on veut en saisir exactement le sens et la portée, de connaître tout d'abord les circonstances qui en ont provoqué l'octroi. Or, bien loin qu'Arques et Poperinghe apparaissent au début comme de libres communautés villageoises, on constate que l'une et l'autre appartiennent à l'abbaye de Saint-Bertin et que leur population se compose de serfs et de demi-libres ressortissant à la cour domaniale (*curia*) du lieu. Au xe siècle, le comte Arnulphe (918-964) ayant accordé à l'abbé le *comitatus* de Poperinghe, cette cour exerça depuis lors la haute justice concurramment avec la justice domaniale (2). Elle se composait d'échevins présidés par un prévôt (*praepositus*) laïque, lequel, suivant la coutume, vivait dans les plus mauvais termes avec son seigneur. Le comte avait d'ailleurs conservé dans la localité des droits de nature militaire qui durent de leur côté amener des conflits. En 1110, l'abbé obtint du comte Robert II l'établissement d'un *modus vivendi* établissant leurs droits respectifs quant au service militaire et aux amendes (3). A Arques, un peu plus tard, en 1119, le comte permit à l'abbé d'installer *pro quiete et pace ecclesiae, judices proprios quos vulgo scabinos vocant* (4). Ni l'une ni l'autre de ces chartes ne fait la moindre mention d'une juridiction appartenant à la commune. Il n'y est question que des droits et des intérêts des seigneurs. Rien ne permet d'interpréter le *curerhet* dont parle l'acte de 1110 relatif à Po-

(1) « Je n'hésite pas à dire, écrit-il, qu'elles ont conservé le type de la commune telle qu'elle s'est formée spontanément au onzième siècle et probablement même dans la seconde moitié du dixième ». *Evolution constitutionnelle des communes flamandes*, p. 340.

(2) Warnkoenig, *op. cit.*, t. II, 2e partie, *Urkundenbuch*, p. 100.

(3) Warnkoenig, *Ibid.*, p. 101.

(4) Guerard, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 257.

Digitized by Google

peringhe, comme un droit propre aux habitants. Il faut considérer cette expression comme désignant soit la *lex curiae* de l'abbé (*Koerrecht*) (1), soit la *lex corae* (*Keurrecht*) du comte, c'est-à-dire le droit spécial (*cora*) établi par celui-ci et réglant sa compétence propre. Quoi qu'il en soit, ce mystérieux *curerhet* ne présente aucun caractère communal. L'évolution postérieure des institutions le prouve jusqu'à l'évidence.

Les arrangements de 1110 et de 1119 subirent en 1147, tant à Poperinghe que probablement à Arques (2), une transformation importante. Ici encore les habitants n'intervinrent pas A la demande de l'abbé Leonius, le comte Thierry d'Alsace accorda aux hommes de Saint-Bertin dans les deux localités, la jouissance de la paix territoriale instituée dans la châtellenie de Furnes. Ni Arques ni Poperinghe n'appartenaient cependant à cette châtellenie Mais l'abbé en étant originaire (3), on s'explique facilement qu'il ait sollicité du comte l'octroi à ses manants du droit qui y était en usage. Nous avons conservé la charte qui l'introduit à Poperinghe ; celle qui l'établissait à Arques est perdue, mais tout autorise à croire qu'elle devait être de même teneur. Le texte conservé est malheureusement fort laconique. Il se borne à nous apprendre que les hommes de l'abbé ont reçu et juré la *pacis securitatem qua Furnenses fruuntur*. Il faut recourir à des documents postérieurs pour savoir en quoi consistait cette paix et quels étaient les magistrats chargés de son application. Ce sont trois chartes émanées de l'abbé, deux pour Poperinghe en 1208 et en 1233, une pour Arques en 1231 (4). L'étroite parenté que ces docu-

(1) En 1201, le *curreregh*t appartient à l'abbé. Haigneré, *Chartes de Saint-Bertin*, t. I, p. 195.

(2) WARNKOENIG, *loc. cit.*, p. 102 donne la charte accordée à Poperinghe. Celle pour Arques est perdue, mais l'existence en est attestée par un privilège du comte Baudouin IX (Haigneré, *Chartes de Saint-Bertin*, t. I, p. 195) : « et quia avus meus Theodericus comes churram apud Arkes vobis habendam juravit et homines suos jurare fecit, concedo ut eandem perpetuo habeatis. »

(3) Johannes Longus, *Chronica Sancti Bertini*. *Mon. Germ. Hist. Script.*, t. XXV, p. 805.

(4) Voy. plus haut, p. 407.

Digitized by Google

ments présentent entre eux et avec la Keure territoriale de Furnes nous autorisent à admettre que leurs stipulations générales reposent sur celles qui avaient été mises en vigueur en 1147.

Les circonstances qui ont provoqué l'octroi des chartes de Poperinghe nous sont inconnues. En ce qui concerne Arques, nous sommes mieux informés. Jean d' Ypres nous apprend qu'en 1231 l'abbé était en dispute avec les habitants au sujet d'un marais dont ils prétendaient usurper la jouissance. Les choses allèrent si loin qu'il confisqua leur charte, c'est-à-dire la charte perdue qu'ils tenaient de Thierry d'Alsace, et qu'il la remplaça par celle de 1231 que nous possédons. Furieux, les manants refusèrent tout d'abord de l'accepter, et pour bien marquer leur réprobation, il la déposèrent dans le tronc creux d'un vieil arbre. Mais cette manifestation de leur mauvaise humeur n'ayant produit aucun résultat, ils se résignèrent à retirer la charte de sa cachette et à cesser leur opposition [1]. Nous pouvons conclure de cette anecdote que la charte de 1231 accordait à l'abbé des prérogatives plus étendues que celle de 1147. Il est certain d'autre part qu'elle n'introduisit pas une organisation nouvelle et conserva, dans ses grandes lignes, l'état de choses antérieur. Il n'en faut d'autre preuve que son analogie avec les chartes données à Poperinghe en 1208 et en 1233.

En combinant ces trois documents, on peut se faire une idée très précise du régime qu'ils consacrent. A Arques comme à Poperinghe, ils nous montrent, à côté des échevins seigneuriaux, des magistrats désignés sous le nom de *coratores* ou de *coremanni*. La compétence des premiers comprend évidemment la juridiction domaniale et la juridiction de droit commun abandonnée à l'abbé par le comte (*comitatus*). Celle des seconds présente une nature spéciale. Disons tout de suite qu'elle n'a rien de communal et d'autonome. Ce n'est pas la commune, c'est l'abbé qui l'a instituée, et c'est de même l'abbé qui nomme les *coratores*, les fait siéger dans sa *curia* et présider

(1) Johannes Longus, *loc. cit.*

Digitized by Google

par un fonctionnaire à lui, le prévôt. Leur juridiction est essentiellement cette juridiction de paix qui fut transportée en 1147, par la volonté du seigneur et non point par celle de ses hommes, de la châtellenie de Furnes dans les deux villages. Cette juridiction d'exception est d'origine exclusivement princière. La source en est le comte. C'est lui qui, par nécessité de donner à l'ordre et à la sécurité publics la garantie d'un droit plus sévère que le droit coutumier l'a « choisie » et l'a fait jurer par les habitants de la châtellenie. Elle porte le nom de keure[1] non point parce qu'elle provient du libre choix de ceux-ci, mais parce qu'elle provient du libre choix du seigneur haut-justicier. C'est une erreur évidente que de voir dans les keures, qu'elles soient territoriales ou locales, un droit tirant son origine d'une prétendue association communale. Au lieu d'être antérieure à la paix, la commune au contraire en dérive. Elle résulte de la corporation née entre tous ceux qui ont juré cette paix. Le transport de la keure de Furnes à Arques et à Poperinghe y a eu de part et d'autre le même résultat. La keure a uni leurs habitants en une communauté de droit ; elle en a fait des frères (*fratres chorae, choremanni*) en même temps que des jurés (*jurati*) [2]. Les *coratores* dont ils relèvent en cette double qualité ne sont donc que les organes de la paix qu'ils tiennent du seigneur. Ils n'existent qu'en vertu de l'introduction de la paix du comte dans leurs villages.

Je prévois aussitôt une objection. Le § 15 de la charte d'Arques attribue, en effet, aux *coremanni* le droit de disposer de la *communis pastura*, et Vanderkindere n'a pas manqué de voir dans ce droit la preuve de leur antiquité et de les considérer comme provenant des administrateurs primitifs de la commune [3]. Malheureusement la *communis pastura* n'est qu'un don de l'abbé aux habitants [4]. Ils la tiennent de lui et non point

(1) Pour le sens du mot Keure, voy. plus bas, p. 416, n. 1.
(2) Charte de Poperinghe, § 18, 20 ; Charte d'Arques, § 6, 53.
(3) *Evolution constitutionnelle*, p. 326.
(4) Charte d'Arques, § 12. « Pastura, quam communitati villae concessimus, libera eis remaneat ab omni usagio animalium nostrorum ..... sicut inter nos et villam divisa est et fossato dis-

Digitized by Google

d'un droit antérieur qu'ils auraient possédé sur le sol du village. La faculté d'en disposer ne leur a été attribuée qu'à une époque tardive. Elle n'est pas un pouvoir primitif, mais un pouvoir adventice qu'ils ont reçu de leur seigneur. Elle leur confère sans doute une compétence communale, mais cette compétence, on le voit, ne peut être considérée comme la source de leur autorité.

Nous nous résumerons donc en disant que les *coratores* d'Arques et de Poperinghe ne sont nullement des magistrats d'origine communale, qu'ils n'ont reçu qu'à une date assez récente, et en vertu de la volonté de l'abbé, la juridiction de paix, et qu'il est par conséquent aussi inexact de les considérer comme les représentants d'une commune jurée dont le droit limiterait le droit du seigneur [1] que comme les administrateurs primitifs de la communauté villageoise. Ainsi, au lieu de nous avoir conservé jusqu'aux débuts du XIIIe siècle le type primitif de l'organisation municipale, Arques et Poperinghe nous fournissent seulement deux cas, d'ailleurs fort intéressants, de l'introduction du droit de paix dans des villages seigneuriaux. De là l'existence d'une double compétence : celle des anciens échevins, bornée au droit commun, celle des récents *coratores*, bornée au droit de paix. Ceux-ci n'ont acquis que plus tard les fonctions administratives qui jusqu'alors avaient sans nul doute appartenu à l'abbé. Bref, nous ne pouvons tirer de ces constatations rien qui éclaire la phase primitive de l'institution constitutionnelle des villes flamandes.

La charte donnée à la ville d'Aire par Philippe d'Alsace en

tincta, salvis consuetudinibus ecclesiae hactenus observatis ». Le texte de Jean d' Ypres cité plus haut (p. 412) nous apprend que cette *pastura communis* était primitivement un « marais » appartenant à l'Église et que les manants d'Arques avaient usurpé. Ce détail prouve avec quelle prudence il convient d'accepter la théorie qui cherche à établir une filiation directe entre les biens communaux et la prétendue propriété commune de l'époque germanique. Partout où on peut en surprendre l'origine, on découvre que les biens communaux sont un démembrement de la seigneurie.

(1) VANDERKINDERE, *loc. cit.*, p. 362.

Digitized by Google

1188 nous fournira-t-elle des renseignements plus utilisables? A la différence d'Arques et de Poperinghe, Aire relevait directement du comte. On y rencontrait un *castrum* (1) présentant les caractères propres à toutes les forteresses comtales du haut moyen âge (2). Son enceinte renfermait, outre les habitations réservées au prince et au châtelain et pourvues sans doute des granges et des magasins habituels, un chapitre de chanoines fondé par Baudouin V (1035-1067) ou Baudouin VI (1067-1070). Au pied du château, la renaissance commerciale du XIe siècle provoqua l'agglomération d'un *portus* marchand. Sa croissance dut être assez rapide, et les comtes ne manquèrent pas de la favoriser. Robert II (1087-1111) abandonna un pré à la jouissance des habitants ; ses successeurs Charles le Bon (1119-1127), Guillaume de Normandie et Thierry d'Alsace leur accordèrent des « libertés » (3) dont on peut supposer avec vraisemblance qu'elles sont à la base de la charte que Philippe d'Alsace leur octroya en 1188, lors de son départ pour la croisade. Il est certain en tous cas, puisqu'elle l'affirme expressément, que son contenu est beaucoup plus ancien que sa date. Je croirais volontiers pour ma part que la paix dont elle règle si minutieusement la juridiction, y avait été introduite dès le règne de Charles le Bon dont Galbert loue les efforts pour l'imposer à ses sujets. La charte de 1188 donne à cette paix le nom d'amitié (*amicitia*), emprunté probablement à la ville voisine de Lille où elle est désignée par le même terme. Cette paix, telle qu'elle nous apparaît en 1188, a pour organes douze *judices selecti*, expression dans laquelle il faut voir une simple

(1) Il est mentionné en 1113 (castrum Ariae). Miraeus, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 192. Mais il était beaucoup plus ancien, la *Castellatura Ariensis* étant déjà mentionnée en 1075. *Ibid.*, t. II, p. 1134. En 1127, Galbert nous apprend que Guillaume d'Ypres s'y réfugia (éd. H. Pirenne, p. 108) et que Thierry d'Alsace y fut reçu en 1128.(*Ibid.*, p. 176.) Une *camera comitis* y est mentionnée en 1166. Warnkoenig, *op. cit.*, t. II, 2e partie, p. 32.

(2) Sur le type des *castra* flamands, voy. H. Pirenne, *Les villes flamandes avant le XIIe siècle. Annales de l'Est et du Nord* t. I, (1905), p. 17 et suiv.

(3) Miraeus, *Opera Diplomatica*, t. II, p. 1134.

(4) Voy. le préambule de la charte.

Digitized by Google

traduction du vocable flamand que les mots *coratores* ou *coremanni* nous ont transmis sous un vêtement latinisé (1). Le fait qu'Aire appartient à la partie de la Flandre où la langue française était en usage explique suffisamment que l'on ait évité d'y employer un terme d'origine purement germanique. Mais la différence du vocabulaire n'affecte pas la réalité des choses. En fait, la *lex amicitiae* est une loi de paix donnée à la ville par le prince. Faut-il admettre qu'en l'octroyant le comte n'a fait que ratifier ce qui avait été établi spontanément et en dehors de lui par la commune jurée des habitants? Ce serait là une hypothèse gratuite. Sans doute, la charte distingue nettement entre le droit du comte et le droit de l'amitié : *lex amicitiae jus comitis non destruit, nec amicitiae legem delet jus comitis* (2). Sans doute encore le *jus comitis*, c'est-à-dire l'ensemble des prérogatives judiciaires constituant le *comitatus*, est de la compétence des échevins comme le *jus amicitiae* est de la compétence des douze *selecti judices*. Il y a là tout simplement une spécialisation de fonctions qui n'impose aucune nécessité de croire à une différence d'origine. Les *selecti judices* n'apparaissent pas du tout comme des magistrats relevant de la population et ayant la charge des intérêts de la commune. Leur activité ne s'étend qu'à la répression des délits commis contre la paix. Ils sont institués par les échevins, et ce sont les échevins encore qui sont les véritables représentants de la personne civile qu'est la ville. En 1187, en effet, c'est à eux, et non aux *selecti*, que Philippe d'Alsace cède les revenus de la chaussée et du marché d'Aire (3).

Nonobstant leur origine comtale les échevins, en vertu de l'évolution urbaine que les comtes ont favorisée au lieu de la combattre, ont donc acquis la direction des intérêts communs de la bourgeoisie. Le vieux châtelain féodal ne les

(1) Le sens primitif de « Keure » est *optio*. Cf. VERDAM, *Middel-Nederlandsch Woordenboek*, v° Core. *Selecti judices* signifie donc la même chose que *coremanni* ou *coratores*.

(2) Charte, § 15.

(3) L. DEPREZ, *Les institutions municipales d'Aire-sur-la-Lys*, p. 2 (Paris, 1909).

Digitized by Google

préside plus ; à leur tête se trouve un mayeur qu'ils élisent eux-mêmes. Leur position est si éminente qu'ils finissent même par absorber la compétence spéciale des *selecti judices*. A partir du commencement du XIIIe siècle, ceux-ci ont disparu. Il n'y a plus à la tête de la ville que l'échevinage, dont les membres sont tout ensemble les représentants du prince et ceux de la commune (1).

A défaut des *coratores* d'Arques et de Poperinghe et des *selecti* d'Aire, les *jurati* de Saint-Omer apporteront-ils à la thèse qui fait dériver en Flandre les institutions urbaines de la commune jurée, un étai plus solide? Ils ne sont cités, on l'a déjà dit, que dans le § 2 de la charte de 1127. Ils y apparaissent tout simplement en qualité de témoins privilégiés, au même titre d'ailleurs que les échevins. Pour inférer de là qu'ils sont les représentants de la commune, il faut évidemment interpréter les textes sous l'influence d'une idée préconçue et y découvrir ce qui ne s'y trouve pas. Il est très vrai que les bourgeois de Saint-Omer, au milieu des troubles qui ont suivi le meurtre de Charles le Bon (1127), se sont associés, dans l'intérêt de leur défense, en une commune jurée. Mais cette commune est bien postérieure à la naissance de la constitution urbaine. Les libertés de la bourgeoisie existaient auparavant et la charte de 1127 nous l'atteste de la manière la plus évidente. Dès le règne de Charles le Bon, la ville possédait déjà des privilèges tout au moins en matière de tonlieu et en matière de juridiction ecclésiastique (2). Elle formait donc déjà une personne juridique et était reconnue par les comtes sinon comme une commune jurée, tout au moins comme une commune de droit (3). Et les magistrats de cette commune étaient les échevins. Il suffit pour n'en pas douter de lire bonnement le

(1) L. Deprez, *loc. cit.*, p. 60.

(2) Charte de Saint-Omer, § 3, 1.

(3) Je ne puis comprendre comment M. Monier (*op. cit.*, p. 118) peut écrire ; « Ce n'est pas avant le début du XIIIe siècle que s'est précisée l'idée que la commune est une personne juridique douée de certains privilèges et représentée par des magistrats appelés échevins ».

Digitized by Google

texte de sa célèbre charte. Si un document parle clair, c'est bien celui-là. Dans cette concession dictée par les bourgeois en pleine guerre civile au prétendant (Guillaume de Normandie) qui sollicite leur appui, il n'est question que de l'échevinage. Qui croira que les habitants n'eussent pas profité d'une occasion aussi favorable pour faire reconnaître la légalité de leurs jurés si vraiment ils avaient créé de tels magistrats et leur avaient confié, en opposition à l'échevinage, la garde et la défense de leur autonomie? Le doute sur ce point n'est pas permis. Guillaume de Normandie et après lui tous les comtes qui ont ratifié la charte n'ont connu à Saint-Omer d'autre magistrature urbaine que l'échevinage local, parce qu'il n'y en existait pas d'autre.

Quant aux jurés mentionnés dans certaines villes à la fin du XIIe siècle et dans le cours du XIIIe, il est aisé de se convaincre qu'ils ne sont que des magistrats municipaux d'origine récente et dépendant de l'échevinage. Le renouvellement annuel des échevins qui, inauguré à Arras en 1194 (1) s'est bientôt répandu dans toutes les villes du comté, a eu pour résultat de laisser en exercice sous le nom de jurés, les échevins sortant de charge. La complexité croissante des affaires urbaines exigeait cette prolongation de fonctions. Il en résulte donc que, à partir de 1194, nous devons considérer, sauf preuve du contraire, les jurés des villes flamandes comme d'anciens échevins ayant terminé leur année. Le nom de jurés n'est pas d'ailleurs le seul nom qu'ils

(1) Guesnon, *Cartulaire d'Arras*, p. 5. « Praeterea concessimus burgensibus Attrebati scabinos novandos de singulis quatuordecim mensibus in quatuordecim menses, ita quod, post singulos quatuordecim menses, scabini qui eo tempore fuerint, eligent quatuor probos et legitimos viros civitatis, prius prestito sacramento quod magis legitimos bona fide eligent : et illi quatuor viri eligent alios viginti probos viros et discretos per suum sacramentum : de quibus viginti quatuor, duodecim remanent scabini et alii duodecim viri remaneant ad omnia negotia civitatis ». Dès l'année suivante, on les voit porter le nom de *jurati* (*Ibid.*, p. 6). Même phénomène à Bapaume en 1196 (*Ibid.*, p. 7). Il n'est pas douteux que les *jurati* cités en 1200 dans plusieurs villes qui ratifient le traité de Péronne (Lille, Saint-Omer, Aire et Courtrai) ne s'expliquent de la même manière. Voy. A Teulet, *Layettes du trésor des Chartes*, t. I, p. 215.

Digitized by Google

portent. On les désigne encore sous celui de *duodecim viri*, de *conciliarii* (1).

Il est temps de conclure et notre conclusion s'impose. Si l'on entend par jurés des magistrats analogues à ceux des communes insurrectionnelles de la France et du pays de Liége par exemple, il n'y a pas eu de jurés dans les villes de Flandre. Dans aucune d'elles, et non pas même dans de simples villages comme Arques ou Poperinghe, on n'aperçoit que la bourgeoisie ait institué à côté des échevins du prince ou du seigneur et en opposition avec eux, des hommes organes de son droit propre et de son autonomie. Ce droit et cette autonomie qui se sont si hâtivement développés dans les centres économiques de ce pays de commerce et d'industrie, ont trouvé dès l'origine leur expression dans l'échevinage. Par cela même que les comtes n'ont pas cherché à entraver le développement urbain, celui-ci s'est opéré pacifiquement et si l'on peut dire, en complet accord avec eux. Les comtes ont laissé les bourgeois constituer des échevinages locaux dont les membres, tout en demeurant *leurs* juges furent en même temps les juges du droit nouveau de la bourgeoisie au sein de laquelle ils se recrutaient. Ils n'en étaient pas seulement les juges, ils en exerçaient en même temps l'administration et formaient, si l'on peut employer un peu prématurément cette expression, son conseil communal. Dès 1111, les échevins d'Arras apparaissent clairement comme les magistrats des bourgeois (2). Il est inutile qu'il y ait à leur côté des

(1) Giry, *Histoire de Saint-Omer*, p. 159 ; Warnkoenig-Gheldolf, *Histoire de Flandre.*, t. III, p. 261, 264.

(2) Dès 1111 l'échevinage d'Arras présente un caractère nettement communal, tout en conservant pourtant le caractère comtal. Un conflit ayant éclaté entre les bourgeois et l'abbaye de Saint-Vaast à propos du tonlieu dont la juridiction appartenait à l'abbaye, les bourgeois « ecclesiam... inquietare ceperunt et per *suos scabinos*... prejudicare, dicentes quod nisi duo ad minus scabiones cum nuntio (abbatis) mercato adessent, non responderent. De qua injuria abbas et monachi clamaverunt ad me. Vocati sunt ad judicium. Consilio baronum meorum accepto, scabinos vocavi et per fidem et sacramentum *quod mihi fecerunt* ut juxta quod scirent jus ecclesie mihi notificaretur, eos adjuravi ». Charte du comte Robert II dans Guiman, *Cartulaire de Saint-Vaast d'Arras*, p. 180.

Digitized by Google

jurés chargés de la gestion des intérêts de la commune, puisqu'ils la possèdent [1]. La gilde qui, dans certaines villes, s'était spontanément chargée de ce soin, en a été dépouillée par eux au XIIe siècle. A Gand, en 1178, bien loin qu'ils soient réduits au rôle de simples juges, comme le pense M. Monier, c'est eux qui répartissent la taille, en nomment les percepteurs et tiennent conseil sur tous les objets « quae ad utilitatem villae pertinebunt ». Ils présentent donc un caractère mixte, à la fois comtal et communal, par lequel s'affirme l'originalité des constitutions urbaines de Flandre. La juridiction de paix qui à Aire est restée jusqu'à la fin du XIIe siècle conférée à des *selecti judices* et qui à Poperinghe et à Arques appartient à des *coratores*, a certainement dès l'origine fait partie de leurs attributions dans toutes les villes dont le développement a été particulièrement rapide. C'est pourquoi les textes n'ont conservé aucune mention ni de *jurati* ni de *coratores* à Gand, à Bruges, à Ypres, à Arras, ou à Douai. Lille seule, dont nous connaissons très imparfaite-

[1] « Si l'on admet, dit M. Monier, *op. cit.*, p. 106, que les échevins ne sont devenus des magistrats communaux qu'à la fin du XIIe siècle ou au début du XIIIe, par qui les villes auraient-elles bien pu être administrées au cours du XIIe siècle ? » Mais justement les échevins étaient dès le XIIe siècle des magistrats communaux sans cesser d'être pour cela des magistrats comtaux. M. Monier en fournit lui-même, p. 113, n. 3 une preuve excellente, en citant la charte de Philippe d'Alsace qui, en 1178, montre les échevins de Gand administrant les finances de la ville et formant son conseil. « Item baillivus comitis erit cum scabinis qui eligent probos viros villae ad faciendas tallias et assisas : sed cum tallia bunt scabini vel judicia facient... non intererit baillivus : aliis autem consiliis *quae ad utilitatem villae pertinebunt*, baillivus intererit cum scabinis ». WARNKOENIG-GHELDOLF, *Histoire de Flandre*, t. II, p. 423. On s'étonne que, connaissant ce texte, il ait pu écrire que « les échevins de Gand en 1192 apparaissent encore comme des fonctionnaires exclusivement judiciaires » (p. 104) et qu'il ait justifié cette opinion par le passage suivant de la charte gantoise de 1192 : « spectat ad libertatem oppidi ut in eo tredecim habeantur scabini quorum judicio omnes causae rei publicae tractabuntur. » WARNOENIG-GELDOLF, *op. cit.*, t.III, p. 227. Qui ne voit que le mot *judicium* est pris ici, comme en une infinité d'autres exemples, dans le sens de décision, et que les échevins appelés à décider des *omnes causae reipublicae* possèdent un pouvoir général de juridiction et d'administration ?

Digitized by Google

ment la constitution primitive, a peut-être fait exception à la règle générale. Du moins, le *respector amicitiae* (reward de l'amitié) qu'elle a conservé longtemps à la tête de son organisation urbaine laisse-t-il conjecturer qu'elle a suivi une évolution analogue à celle d'Aire et que la juridicition de paix a pu y être exercée durant quelque temps par un corps de magistrats distincts de l'échevinage mais qui, comme à Aire, a fini par se confondre avec lui. Nous avons d'ailleurs constaté plus haut que quand même il en aurait été ainsi, ce ne serait pas une raison d'admettre que ses institutions dérivent d'une prétendue commune primitive se posant vis à vis du comte et de ses échevins, en pouvoir autonome, puisque la juridiction de paix, dans toutes les localités où nous l'avons vue au début conférée à des juges spéciaux, n'est pas d'origine communale mais dérive d'un octroi du comte.

H. PIRENNE.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ORIGINES DIPLOMATIQUES

DE LA NEUTRALITÉ LIÉGEOISE.

(1477-1492)

Ainsi que le constate l'éminent historien de la Cité de Liége, le xve siècle fut la période la plus dramatique et la plus calamiteuse de l'histoire de la principauté (1) Pendant près de cinquante années, victimes du plus fatal aveuglement, les Liégeois furent le jouet de la politique française. Ils servirent de docile instrument à Charles VII et à Louis XI dans leur lutte contre la Maison de Bourgogne. Philippe le Bon et Charles le Téméraire leur firent payer très cher cette attitude, mais il ne fallut pas moins de trois sanglantes défaites et de la destruction complète de la fière Cité pour déssiller les yeux à nos ancêtres (2).

L'année 1468 vit ce lamentable spectacle : le Français et le Bourguignon, ces deux ennemis héréditaires, un instant réconciliés pour promener le fer et la flamme à travers le pays de Liége, et pour livrer à la pioche des démolisseurs les murailles et les habitations de sa capitale. La leçon fut dure mais profitable.

Après avoir fait la douloureuse expérience du système politique d'intervention, les Liégeois ne pouvaient manquer de tirer la philosophie des événements. Leur prince lui-même, mûri par le malheur, y gagna la constance et même la dignité

(1) G. Kurth, *La Cité de Liége au moyen âge* t. III, pp. 137 et 138.

(2) Pour l'histoire de cette période, voir l'étude très documentée de M. Dabin, *La politique française à Liége au* xve *siècle*, pp. 99-190 du tome 43 des *Bulletins de l'Institut archéologique liégeois* (1913).

Digitized by Google

qui lui avaient manqué jusque là. Louis de Bourbon en effet, mandataire frivole et impopulaire de son oncle Philippe le Bon, humble vassal de son beau-frère Charles le Téméraire, en conflit permanent avec ses sujets, saura plus tard grouper autour de lui toutes les énergies et inaugurer une véritable renaissance politique. Mais en attendant, tous, prince et sujets, durent pendant plus de huit années courber le front devant leur vainqueur et goûter pour la première fois l'amertume de la domination étrangère (1).

Ce régime d'annexion déguisée finit avec la vie même du duc de Bourgogne. A peine la puissance du Téméraire se fut-elle écroulée sous les murs de Nancy (5 janvier 1477), qu'un même sentiment souleva les Pays-Bas et la principauté : partout ce fut la liquidation du régime bourguignon. Dans le pays de Liége, les agents du despotisme étranger durent prendre la fuite et le régime lui-même s'évanouit en quelques jours. La Cité s'était d'ailleurs en partie relevée déjà de ses ruines et le prince obtint de Marie de Bourgogne une renonciation formelle à tous les droits que s'était arrogés le père de celle-ci sur la principauté (2). Ce fut donc une véritable résurrection(3) !

Mais « l'ère d'apaisement » n'était pas encore arrivée.

Le péril était à peine disparu du côté de l'ouest, qu'il reparaissait presque aussi menaçant du côté du sud. La France

(1) FAIRON, *Notes sur la domination bourguignonne dans la principauté de Liége* (pp. 1-89 du tome 42 du *Bulletin de l'Institut arch. liégeois*. 1921) ,surtout pp. 47-49.

(2) Acte du 19 mars 1477 maintes fois publié notamment par BORMANS (*Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, 1e série, p. 659) et pour le texte flamand par DE RAM(*Documents relatifs aux troubles du pays de Liége sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes*, pp. 632-624) qui a omis de convertir la date en style nouveau.

(3) Le changement de programme apparaît clairement dans le 4e point de la « Supplication » de la Cité adressée au prince le 15 avril 1477. Prier le prince qu'il « ne vuille entreprendre guerres, alliances... si ce n'est par deliberation et ordinance desdits troix estas » et dans l'apostille de l'évêque ; « Mondit seigneur est content,moyennant ossi que lesdits supplians et les estas ne les poront faire sans son bon gre et consentement. » (DE RAM, *op. cit.*, p. 628)

Digitized by Google

allait en effet reprendre à l'égard des Liégeois son rôle traditionnel ; mais cette fois, elle ne trouvera plus, au début du moins, les esprits divisés : le prince et ses sujets firent bloc contre le péril extérieur. Elle essaya toutefois d'un dissolvant efficace en négociant avec succès la rentrée des citoyens bannis depuis les derniers troubles (1). Mais l'ancien champion de la cause française lui-même, Raes de Heers, se trouvera impuissant à fomenter de nouveaux désordres, et ne reverra le sol de sa patrie que pour y vivre ses derniers jours.

Cependant le retour des exilés n'avait pas laissé de causer quelque alarme. Au bout d'un mois, beaucoup manifestaient le désir de reprendre leur vie d'aventures et un certain nombre s'éloigna pour s'enrôler dans les armées du duc de Lorraine et attaquer le Luxembourg. De tels gens, on le conçoit, vivant de la guerre et aimant ces sortes d'expéditions, constituaient un vrai danger pour l'ordre intérieur. Leur retour pouvait toujours faire craindre des représailles de la part de leurs ennemis. Aussi l'évêque, du consentement des Etats, prit-il une mesure radicale dont l'histoire postérieure témoignera de l'opportunité : le 14 juin 1477, il fit défense, sous peine de mort, à tous ceux qui prendraient du service dans les armées étrangères, de rentrer au pays avant la fin des hostilités (2).

C'est bien là, en effet, comme on l'a vu, la première manifestation d'une politique de neutralité (3).

Mais la France ne jugea pas la partie perdue : quelques semaines plus tard, elle envoyait à Liége une ambassade qui, semble-t-il, devait semer la division. Elle réussit à gagner quelques adeptes, surtout parmi ceux qui avaient voulu dernièrement quitter le pays. Une conjuration se noua : il s'agissait de s'emparer de la personne de quelques notabilités, voire même du prince-évêque et de son grand maïeur Guillaume de La Marck, et de les conduire en France. Telle est du.

(1) DABIN, *op. cit.*, pp. 154-55.
(2) *Chronique* D'ADRIEN D'OUDENBOSCH (éd. DE BORMAN) p. 247
(3) DABIN, *op. cit.*, p. 156. Sur l'histoire de la neutralité liégeoise, il faut consulter l'important travail de M. DEFRÉCHEUX au tome 37 du *Bull. de l'Inst. arch. liégeois*. pp. 159-286.

Digitized by Google

moins la version attestée par deux chroniqueurs contemporains (1), version explicitement confirmée par un acte officiel (2).

La conspiration fut dévoilée par la capture et les aveux de l'un des conjurés : justice fut faite de tous ceux qui tombèrent aux mains des agents du prince. Mais les chefs avaient échappé et s'étaient de nouveau réfugiés en France. Une « journée d'États » fut convoquée pour statuer sur leur sort : toutes nos sources narratives sont d'accord à cet égard (3). Adrien d'Oudenbosch fixe la session au 22 octobre, donne les noms de certains complices (4), rapporte que le prince réclama la peine du bannissement, que celle-ci fut prononcée et que la sentence, « mise en garde de loi », fut transcrite sur les registres de la Cité (5).

Or ce « recès » nous a été conservé sous forme de traduction latine dans un dossier de la Chambre impériale de Wetzlar Ce document inédit va nous permettre d'apporter quelques précisions sur cet épisode (6).

(1) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 249-251. JEAN DE LOS, dans DE RAM, *op. cit.*, p. 75.

(2) Voir le texte inédit de la page suivante.

(3) ADRIEN, *op. cit.* pp. 251-252 ; JEAN DE LOS, *op. cit.* pp. 75 et 77 ; SUFFRIDUS PETRI, apud CHAPEAVILLE, *Gesta pontificum... Leodiensium....* t. III, pp. 194-195 ; FISEN, *Historia ecclesiae leodiensis* (1696) pars II p. 288 ; FOULLON, *Historia leodiensis* (1737), t. II, p. 151 ; BOUILLE, *Histoire de la ville et du pays de Liége* (1731) t. II, pp. 185-186.

(4) Louis de Celles, Jean de Fumay, Rouhart. Sur ce dernier, voir page suiv. note 2. Quant au premier, il s'agit du Seal dont parle JEAN DE LOS, *op. cit.* p. 177. Il était seigneur de Harzé, peut-être depuis 1431 (YERNAUX, *Notice historique sur la Seigneurie de Harzé*, dans le *Bull. de la Soc. verviétoise d'arch. et d'hist.* t. XIII p. 100).Le 28 septembre 1477, Guillaume de La Marck lui acheta l'avouerie de Franchimont (DE CHESTRET, *Histoire de la maison de La Marck*, p. 113). Il mourut peu de temps après.

(5) Chose curieuse, c'est seulement dans cet acte que tous nos chroniqueurs, à l'exception d'Adrien, ont vu la première manifestation de la neutralité.

( ) Je dois ce document, ainsi que tous ceux de même provenance dont je ferai état, à l'obligeance désintéressée de M. E. Fairon, conservateur des archives de l'État à Liége. Sur

Digitized by Google

Louis de Bourbon commence par rappeler l'origine de la neutralité :

« Et quia multos ex subditis nostris cepisset belli taedium, fuit inter nos et status patriae conclusum de suscipiendo neutralitatem et non intromittere nos de bellis inter regem Francie et nepotem nostrum et cognatum ducem Austriae (1), et proinde publicari fecimus qui ex subditis nostris uni vel alteri vellent adherere, id eis liberum fore itaquod de tempore belli non intrarent ditiones nostras sub poena capitis.

« Illis tamen contemptis, Petrus Rocquart (2), Walterus Chabotea, Joannes le Clerc Foissot (3), Theodoricus Poillon (4),

l'importance des documents découverts dans ce fonds et sur leur utilisation, il faut lire l'article de M. Fairon dans le *Bull. de la Com. royale d'histoire*, 1913, pp. 209 et suiv.

(1) La sœur de Louis de Bourbon avait été la seconde épouse du Téméraire, l'évêque était donc l'oncle maternel de Marie de Bourgogne ; on comprend dès lors l'épithète de « nepos » pour désigner le mari de sa nièce, Maximilien. Quant au « cognatus » l'expression est peu satisfaisante jointe à celle de « nepos », mais il faut tenir compte de ce que nous n'avons ici qu'une traduction.

(2) Sur ce Pierre Rouhart, dont le nom est orthographié de bien des manières (Rocha, Rouxart, etc...) voir de Borman, *Les échevins de la souveraine justice de Liége*, t. II, pp. 406-408. Sa carrière fut très mouvementée. Jean de Los le désigne comme un « vir strenuus, latrociniis assuetus ». Revenu à Liége avec Guillaume de La Marck en 1482, il fut nommé grand m ïeur par celui-ci, le 2 septembre (de Ram, *op. cit.* p. 696). La sentence de bannissement qui le frappait fut abolie par la paix de Tongres en 1484 (de Ram, *op. cit.* p. 753). Peu après, il échangea ses fonctions contre celles de bailli en Condroz (*Archives de l'État à Liége* = *A.E.L.* Conclusions capitulaires, 6 octobre 1484). Signalé encore dans un acte de janvier 1486 (*Annales du cercle hutois des Sciences et des Arts*, t. XIV, pp. 158-162), il fut assassiné vers le mois de mars de la même année par son ex-complice Gui de Canne (Jean de Los, dans de Ram, *op. cit.* p. 93).

Quant à Chabotea dont il est immédiatement après question dans le texte, c'est ce personnage qui avait pu être arrêté et qui avait dénoncé la conjuration. Il sera exécuté le 20 décembre 1477.

(3) Un Jean le Clerc est signalé en 1492 comme ambassadeur de la Cité à Donchéry (Balau, *Chroniques liégeoises*, tome I, p. 473, et de Ram, *op. cit.*, p. 853). On ne pourrait dès lors l'identifier avec un certain clerc nommé Fassotte qui se trouva inculpé dans une conjuration analogue en 1486 (Tihon, *Documents concernant les La Marck et l'époque de Jean de Hornes*, dans le tome 38 des *Bull. de l'Institut arch. liégeois*, pp. 337-341).

(4) Il s'agit naturellement du Thierry Poulon de Suffridus Petri (apud Chapeaville, *op. cit.*, t. III, p. 194). Il revint en

Digitized by Google

et alii eorum assertae (1), de ditionibus nostris secesserant et in Gallias concesserant » .....

Le texte continue en disant que ces individus ont osé revenir dans le pays, qu'ils ont participé à un complot destiné à tuer ou à faire prisonniers par les amener en France divers grands personnages (2), mais que heureusement, la capture de l'un d'entre eux a fait tout avorter. Viennent alors les condamnations au bannissement perpétuel et à la confiscation des biens, l'interdiction de protester contre elles et de prêter assistance aux bannis. De plus la Cité et les bonnes villes s'engagent à faire respecter cette sentence comme elles firent jadis pour celle qui avait frappé les Datins en 1433 (3). Enfin cette mesure est prise par l'accord unanime du chapitre, du clergé, de la noblesse, des villes, des maîtres et jurés de la Cité (4).

Le 11 novembre 1477, il semble bien que des bourgeois de Liége firent encore contre les bannis un serment d'alliance analogue à celui de 1433 et qu'ils jurèrent de le garder de la même manière (5).

1482 avec les La Marck, fut nommé maïeur de Huy en 1483 (*Annales du cercle hutois des Sciences et des Arts*, t. XIV, p. 162). Il passa ensuite au service de Jean de Hornes (CAUCHIE et VAN HOVE, *Documents sur la principauté de Liége, spécialement au début du XVIe siècle*, tome I, p. 306 note 2), fut admis comme « capitaine de guerre » au château de Dinant en 1490 (*Bibliothèque de l'Université de Liége*, manuscrit 188 f° 309) et fut un des signataires de la paix de Donchery en 1492 (DE RAM, *op. cit.*, p. 860). On le signalait encore comme maïeur de Huy en 1502 (CAUCHIE ET VAN HOVE, *op. cit.*, t. I, p. 309) et en 1506 (THON, *op. cit.*, p. 347.)

(1) Il faut sans doute lire « asseclae » au lieu de « assertae » qui n'a aucun sens.

(2) Voir à cet égard deux pages plus haut.

Ce document capital nous permet d'ériger en certitude le fait de la proclamation de la neutralité, à Liége, en juin 1477, date qui nous est fournie par le chroniqueur contemporain Adrien d'Oudenbosch, souvent d'ailleurs très bien informé. Le récit de ce dernier concorde de manière frappante avec celui de notre document officiel.

(3) Sur cet épisode, voir G. KURTH, *op. cit.*, t. III. pp. 104-117.

(4) *A.E.L.* Traduction latine d'après le registre aux recès de 1477, f°17r dans la pièce 277 du dossier de la Chambre impériale de Wetzlar.

(5) ADRIEN, *op. cit.*, p. 252.

Digitized by Google

Ainsi dès 1477, l'unanimité s'était faite à Liége pour proclamer la neutralité et la faire respecter. Cette attitude était de bon augure car elle ne pouvait manquer de faire impression à l'étranger où, depuis si longtemps, on s'était habitué à escompter les divisions et les mésintelligences parmi les Liégeois. Pourtant, il ne devait pas dépendre seulement de ceux-ci de voir le principe de la neutralité traverser heureusement les épreuves de la politique. Les circonstances extérieures allaient même le mettre bientôt en péril et devaient le faire momentanément sombrer dans les complications de la guerre civile et étrangère. Mais cette éclipse temporaire lui donnera le prestige qui lui faisait défaut, et grâce auquel il commencera plus tard une nouvelle carrière.

En attendant, les Liégeois vont essayer de faire reconnaître leur neutralité par les belligérants. De ceux-ci, depuis la mort du Téméraire, le plus menaçant était le roi de France.

Que devait penser celui-ci des dernières résolutions des États? Quelle serait son attitude devant la volonté nouvelle de la principauté, lui qui jusqu'alors n'était jamais intervenu en vain dans les affaires liégeoises? Admettrait-il bénévolement une neutralité qui le frustrait des fruits d'une politique quasi séculaire? Louis de Bourbon et les États voulurent être fixés sur ces points, et dans l'espoir un peu naïf de voir le roi de France applaudir à leur nouvelle ligne de conduite, ils résolurent vers décembre 1477 de lui députer une ambassade.

Le prince en désigna les membres : son suffragant Hubert Léonardi (1), son secrétaire Vincent Morel ainsi qu'un chanoine de Liége, Jean de Los (2). Le roi se trouvait alors à Plessis-lez-

(1) Il s'agit de l'évêque de Darie, carme liégeois, choisi par le prince comme suffragant en 1474, mort vers 1495 (U. Berlière, *Les évêques auxiliaires de Liége*, pp. 75-78) : son départ est postérieur au 15 décembre 1477, date à laquelle il consacre un autel à Liége.

(2) Il ne peut s'agir du chroniqueur qui n'avait alors que 18 ou 19 ans, et qui, dans son récit, ne parle d'ailleurs que du suffragant et de quelques nobles comme députés (de Ram, *op. cit.*, p. 77). Serait-ce un chanoine de Saint-Lambert? De Theux ne signale qu'en 1453 un certain Jean de Los, chancelier de Tournai dont on ne sait même s'il a été reçu chanoine.

Digitized by Google

Tours : les envoyés se rendirent dans la ville de Tours où ils s'abouchèrent avec des commissaires royaux au début de janvier 1478 ; ils remirent une lettre du prince au roi demandant que celui-ci fût « content qu'ilz demourassent en neutralité sans soy déclerer d'un couste ne d'autre » (1). Mais il semble que le Roi ne les ait pas reçus : il témoigna, en tout cas, son mécontement de ne pas voir de députés des États ou de la Cité accompagner ceux de l'évêque (2), aussi n'engagea-t-il aucune négociation. Il se borna à leur fixer rendez-vous à Mézières pour débattre la proposition,et à agréer la date du 1er mars pour cette conférence. Mais il eut soin de munir les députés qu'il désigna pour celle-ci, d'instructions fort précises (3). A aucun prix, il ne voulait admettre de neutralité : c'est au contraire une alliance perpétuelle avec les Liégeois qu'il prescrivait de négocier, alliance qui aurait pour résultat de prendre entre deux feux les Pays-Bas.

De retour à Liége, nos députés firent leur rapport au prince qui fit convoquer une session d'États pour le 16 février : il y fut décidé d'envoyer des délégués aux conférences de Mézières(4). Le 1er mars quatre commissaires français y rencontrèrent les Liégeois: les deux thèses s'affrontèrent et l'échec fut réciproque.Pour des raisons encore inconnues, le dernier mot ne fut pas dit à Mézières : nos députés sollicitèrent-ils un ajournement pour venir prendre de nouvelles instructions, ou bien plutôt, les Français exigèrent-ils, avant de présenter à leur maître un procès-verbal de carence, que les Liégeois retournassent vers leurs mandants pour connaître leur avis sur les propositions royales? Quoi qu'il en soit, au retour des députés, une session des États fut décidée : elle se tint le 31 mars. D'après nos chroniqueurs, le prince-évêque y affirma sa volonté de demeurer neutre et de rester en paix, mais ausi, s'il le fallait, celle de dé-

(1) VAESEN ET CHARAVAY, *Lettres de Louis XI*, t.VI, p. 306 ; lettre de Louis XI au bailli de Vitry en janvier 1476.

(2) DOM PLANCHER ; *Histoire générale et particulière de la Bourgogne*, t. IV, p. CCCLXXVII.

(3) M. Dabin a fait un excellent résumé de ces instructions pp. 157-163 de son travail déjà cité.

(4) ADRIEN, *op. cit.*, p. 254, « tertia feria post Reminiscere ».

Digitized by Google

fendre le pays (1). Alors une troisième démarche fut faite par les Liégeois : leurs députés se rendirent à Pont-à-Mousson où de nouveaux commissaires royaux les attendaient. L'entrevue dut être brève car l'obstination liégeoise se heurta encore à l'intransigeance française : l'échec fut définitif. Nos envoyés revinrent rendre compte de leur mission auprès du prince qui se trouvait à Huy. Celui-ci chargea aussitôt son mambour Pierre de Horion de convoquer les délégués de la Cité pour qu'ils entendent le récit des ambassadeurs et la résolution de leur prince : garder la plus stricte neutralité. Le 19 avril en effet (2), la « généralité » de la Cité est convoquée au palais épiscopal. Le procès-verbal de la journée nous est encore conservé grâce aux dossiers de la Chambre impériale de Wetzlar (3). Voici une analyse de ce document inédit (4). :

« Super eo quod, Universitas Civitatis, franchise et leuce bannalis... convocata esset... ad audiendum... relationem et quidnam legati novissime pro parte domini mei leodiensis nec non trium membrorum et statuum... ad locum Musipontensi (5), juxta commissionem eis per dictum dominum meum... et prefatos status datam, operati fuerant super discessu facto in precedentibus comitiis habitis cum commissariis regis in loco Macoriensi, dicti legati retulerunt coram dicta universitate et in presentia... decani et capituli... quod licet in dicto loco Musipontensi multas excusationes pro parte dicti domini mei et statuum... erga regem ejusque commissarios ibidem attulissent ut pace frui possent, nec dictus dominus meus neque dicti status se bellis in presentiarum inter regem et ducem Austriacum motis et regnantibus immiscerent, attento quod si id facerent vel sese pro una vel altera parte declararent destructio totius patrie inde futura esset, multis ex causis et rationibus per eos coram commissariis regis tam in dictis comitiis oppidi Musipontensis

(1) ADRIEN, *op. cit.*, p. 254 ; JEAN DE LOS, dans DE RAM, p. 77.

(2) Cette date, confirmée par le document ci-dessus, est donnée par FISEN (*op. cit.*, p. 288), qui est ici beaucoup mieux informé que les autres chroniqueurs et même qu'Adrien.

(3) *A.E.L.* Trad. latine d'après le reg. aux recès de 1177 f° 23 dans la pièce 60 du recueil de la Chambre impériale.

(4) Ce document mériterait sans doute, ainsi que le précédent une publication in extenso. Je me borne à en donner un résumé parce qu'il figurera dans le Cartulaire de la Cité que M. Fairon va publier .

(5) Il s'agit donc bien de Pont-à-Mousson et non pas de Mouzon comme le dit Fisen (p. 289).

Digitized by Google

quam in eis habitis in civitate Turonensi necnon in oppido Maceriensi allegatis et quas coram dicta universitate recitaverunt,... nihil aliud a commissariis regis per suam Majestatem addictum oppidum Musipontense missis, videlicet domino senescallo Dalbret, comite de Bussy, domino Darhillies (1) et aliis, obtinere et impetrare poterant nisi quod inter alia semper respondebant et dicebant regis intentionem esse ut dictus dominus leodiensis aliusve status sese pro ipso declarent bellumque cum eo contra dictum ducem austriacum gererent, cum ejus exercitus in regionibus Picardie et Flandrie esset, et ex parte sue Majestatis requisiti forent et de super a dicto oppido Musipontensi discesserant, relationemque fecerant gratie dicti domini leodiensis in suo castro Huensi »...

Après avoir entendu la résolution du prince, le chapitre, qui était présent, manifesta par l'organe de son écolâtre son grand désir de demeurer en paix et de voir cette opinion partagée par la Cité. Le bourgmestre Guillaume d'Emptinne, parlant au nom de Guillaume de La Marck, déclara se ranger entièrement à l'avis du prince (2). Et enfin la « généralité » de la Cité, à l'unanimité des XXXII Métiers, décida de se conformer à la décision du prince, du chapitre et des États.

Peu après, les bonnes villes de la principauté déclarèrent se solidariser avec cette résolution (3).

Ce parfait accord ne devait pas durer. L'initiative de la rupture allait venir de Guillaume de la Marck, grand maïeur du prince et le second personnage du pays (4). Quelle que soit l'importance de celui que l'on a longtemps, mais à tort, désigné sous le nom évocateur de « Sanglier des Ardennes », sa carrière est encore fort mal connue, du moins dans ses détails. Agé d'une quarantaine d'années au moment de ces événements, il s'est

(1) Fisen, bien informé ici encore, cite ces trois personnages, mais les orthographie ainsi : Albret, comte de Russy et Arsillerius

(2) D'après Adrien, cette déclaration aurait déjà été faite à l'assemblée du 31 mars, et cet auteur fixe au 9 avril cette assemblée du 19, mais peut-être n'y a-t-il qu'une faute de copiste : IX pour XIX.

(3) Adrien, *op. cit.*, p. 254.

(4) Sur cette personnalité de premier plan on peut consulter de Chestret, *Histoire de la maison de La Marck*, pp. 193-204. On peut aussi voir le compte-rendu d'une conférence du chevalier de Limbourg dans le *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, t. XIV (1919), pp. 511-514.

Digitized by Google

acquis dans la principauté une situation hors de pair. A vrai dire, son rôle antérieur ne plaidait guère en sa faveur, il n'avait pas reculé devant les moyens les plus violents au cours de sa lutte contre l'évêque et Charles le Téméraire ; il s'était assuré à la cour de France les sympathies et les faveurs que partageront tous les membres de sa famille. Mais en 1477, sa réconciliation avec Louis de Bourbon lui avait valu les plus grands avantages. Sans doute le prince avait cru se l'attacher en le comblant d'honneurs et de gouvernements : l'avouerie de Hesbaye, Aigremont, la terre de Seraing-le-Château et surtout la châtellenie de Franchimont lui avaient successivement échu. On a vu que son rôle avait alors consisté à soutenir la politique du prince qui l'avait fait son grand-maïeur, mais il est permis de douter de la sincérité de son attitude car ce rôle ne constitue guère qu'une parenthèse dans sa carrière. Dès la seconde moitié de l'année 1477 il avait repris, s'il les avait jamais suspendues, ses relations avec Louis XI. Nous allons en trouver un témoignage significatif quoique indirect.

Le 11 octobre 1478, les « maîtres, jurés et conseil » de la Cité proclamèrent encore leur intention de ne pas se mêler aux guerres étrangères et d'observer la neutralité commandée par les États du pays. A cette réunion, le bourgmestre Mathieu de Lisleal prit la parole au nom de Guillaume de La Marck ; il exposa que le frère de celui-ci, Jean de La Marck, archidiacre de Hainaut (1), était retenu prisonnier en France. Il pria la Cité d'envoyer à cet effet une ambassade à Louis XI. La Cité promit de prêter ses bons offices et décida de se concerter à ce sujet avec le prince et le chapitre (2). Il est hautement vraisemblable que le grand maïeur ne cherchait là qu'une excellente occasion de renouer les relations entre le roi de France et les

(1) Jean de La Marck, reçu chanoine de Saint Lambert en 1453 par la résignation de son frère Everard qui lui transféra en même temps l'archidiaconé de Hainaut, était seigneur de plusieurs terres en France : il accepta en mai 1479 le rectorat de l'église de Webbecom en Brabant et mourut en 1480. On ignore les causes de sa détention en France (DE THEUX, *op. cit.*, II, p. 250).

(2) *A.E.L.*. Trad. lat. d'après le reg. aux recès de 1477 f° 34 dans la pièce 65e du recueil de la Chambre impériale

Digitized by Google

Liégeois et c'est ce que l'attitude du prince et des États va confirmer. Louis de Bourbon, en effet, se prononça aussitôt contre l'envoi d'une ambassade. Ses rapports avec Guillaume s'aigrirent (1), et c'est sans le moindre enthousiasme que les États réunis le 11 janvier 1479 décidèrent en principe l'envoi de députés en France : le grand maïeur était d'ailleurs venu par sa présence influencer les délibérations. Il fut bien difficile de trouver des délégués pour le voyage et le mystère plane encore sur les négociations qui durent être amorcées par Louis XI (2). Au retour de l'ambassade, devant les États réunis le 10 juillet, l'évêque affirma encore sa volonté de rester neutre, de ne se mêler d'aucune des affaires de ses voisins : c'est pourquoi, dit-il, il avait refusé de participer à ce voyage (3). D'ailleurs, le 27 mai, en prévision de la reprise des hostilités entre ses deux voisins, il avait fait publier un mandement sur la neutralité à observer (4), et le 4 décembre il prenait des mesures contre les vagabonds et contre tous ceux qui avaient dû quitter le pays, pour assurer le maintien de la sûreté publique (5).

Ce n'était pas seulement du côté du sud que l'évêque avait à se prémunir, mais encore du côté de l'ouest. Maximilien, en effet, ne manqua pas de profiter de sa situation nouvelle vers la fin de l'année 1478 pour lui faire discrètement des propositions d'alliance. Mais il le trouva inflexible : le 6 décembre, à l'assemblée du Pays, Louis de Bourbon démontra que l'on ne devait songer à contracter des alliances avec qui que ce soit parce que, avant tout, il fallait assurer la paix (6). Et un an plus tard, il députait à Bruxelles son suffragant Léonardi, accompagné de son secrétaire Jean de Platéa, pour demander le respect de la neutralité du pays, à la suite des violences exercées par les habitants de Bouvignes sur les Dinantais :

(1) Adrien, *op. cit.*, p. 257.
(2) Dabin, *op. cit.*, pp. 155-156.
(3) Adrien, *op. cit.*, p. 258.
(4) Bormans, *Cartulaire de Dinant*. t. II, p. 360 note 1. La trève du 3 juillet 1478 expirait en effet le 3 juin 1679.
(5) F. Tihon, dans les *Annales du cercle hutois des Sciences et des Arts*, t. XIII, p. 294.
(6) Adrien, *op. cit.*, p. 256.

Digitized by Google

l'archiduc s'empressa de lui donner satisfaction en écrivant à ceux-là le 12 décembre 1479 (1).

Pendant ce temps, Guillaume de La Marck avait découvert son jeu et sa rupture avec l'évêque était devenue effective. Mais, soit qu'il gardât encore à Liége de vives sympathies, soit que ses audaces passées y répandissent une crainte paralysante, le peuple ne put se décider à condamner dès l'abord sa conduite. Louis de Bourbon dut intervenir à plusieurs reprises, convoquer les États à Aix-la-Chapelle, pour pouvoir finalement leur arracher, non pas encore une sentence de bannissement, mais un mandement qui proclamait Guillaume ennemi du prince et qui prescrivait une neutralité absolue. (« Cri du Perron » du 6 juin 1480) (2) En même temps d'ailleurs, Maximilien le déclarait rebelle. La ville de Huy, foyer d'agitations et repaire des La Marck, fut à deux reprises le théâtre de conjurations suivies de sévères répressions (3). Enfin le 2 septembre, les échevins « mirent en garde de loi » une sentence de bannissement contre Guillaume et le surlendemain contre ses complices (4).

Aussitôt le roi de France se posa en protecteur officiel des La Marck, et se plaignit auprès de la Cité des mesures prises contre ses amis : on lui répondit en envoyant les procès-verbaux des aveux et le dossier du procès de certains conjurés (5). Mais le 3 janvier 1481, Louis XI adressa aux États une lettre menaçante (6). Guillaume lui-même fit demander quelles étaient

(1) Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége au XVe siècle*, p. 495.

(2) F. Tihon, *op. cit.*, pp. 306-308. Adrien (*op. cit.*, pp. 260-261) rapporte qu'une Assemblée des États se tint à l'abbaye du Val-Saint-Lambert, et que Guillaume, s'y étant rendu, reçut un délai de dix jours pour se justifier : puis que le 24 juin une nouvelle Journée d'États donna satisfaction partielle à l'évêque.

(3) Adrien, *op. cit.*, p. 261.

(4) Tihon, *op. cit.*, pp. 310-313. de Ram, *op. cit.*, pp. 684-685. Dabin, *op. cit.*, pp. 167-169.

(5) Adrien, *op. cit.*, pp. 262-263.

(6) Cette lettre ne nous est connue que par la traduction qu'en donne Adrien. Elle est datée de « Chastellaut » 3 janvier 1481. Au dire de M. Vaesen, l'éditeur des lettres de Louis XI, elle serait suspecte, car cet endroit ne concorderait pas avec

Digitized by Google

les causes de son bannissement, et le 24 février, il osait solliciter le passage à travers le pays avec une grande troupe armée (1). Les États se réunirent le 10 mars (2) et leurs décisions furent mises en « garde de loi » par les échevins le 15 : on rappela les faits qui avaient provoqué la sentence de bannissement de Guillaume et l'on décida, malgré les lettres de protestation du roi de France, de se solidariser avec le prince pour la défense du pays (3). Et le surlendemain un mandement de Louis de Bourbon prescrivit aux jeunes gens en âge de servir de s'armer « pour tousiours poivoir demoreir en paix et union à l'entretenement de la neutralité », défendit aux armuriers d'augmenter le prix de leurs fournitures et interdit à tous ses sujets de prendre du service dans les armées étrangères ou de venir en aide aux ennemis de l'évêque (4).

Il semble qu'à ce moment encore, de nouveaux efforts aient été faits pour obtenir la reconnaissance de la neutralité. Adrien d'Oudenbosch rapporte qu'en 1481 lors d'une conférence entre le roi et Maximilien, on délégua deux députés : mais ce fut en vain, les princes n'ayant pu s'accorder (5). Il s'agit probablement des négociations de mars et d'avril 1481 qui ne purent aboutir qu'en 1482 avec le traité d'Arras (6).

Pourtant une trêve de sept mois fut conclue en juin, et proclamée vers le milieu de juillet entre les deux belligérants (7). De nouveau, sans doute, le pays dut songer aux mesures propres à sauvegarder son intrégrité à la reprise des hostilités.

l'itinéraire du monarque (voir note de M. de Borman dans son édition d'Adrien, p. 307). Pourtant elle s'encadre très logiquement dans la chronologie des événements ; de plus le roi se trouve alors à Chatellerault (d'après une lettre du 7 janvier publiée par VAESEN, *op. cit.*, t. IX, p. 1), ce qui me paraît plutôt confirmer l'authenticité de la lettre.

(1) ADRIEN, *op. cit.*, p. 263. JEAN DE LOS., *op. cit* : p. 80.

(2) DARIS, *op. cit.*, p. 497.

(3) *A.E.L.* Traduction latine d'après le registre aux recès de 1477 f° 58 dans la pièce 279 du recueil de la Chambre impériale.

(4) Cet édit a été publié deux fois par F. TIHON, voir ses deux articles cités.

(5) ADRIEN, *op. cit.*, p. 262.

(6) VAESEN, et CHARAVAY, *op. cit.*, t. IX, pp. 19, 24-26.

(7) ADRIEN, *op. cit.*, p. 263.

Digitized by Google

Ces préoccupations existaient aussi à l'abbaye de Saint-Hubert qui au début de 1482 éprouva le besoin de solliciter de Louis XI le renouvellement de la sauvegarde qu'il lui avait accordée dix ans auparavant (1). Sont-ce dès lors des motifs du même genre qui poussèrent Louis de Bourbon à conclure une alliance avec Maximilien? Dans l'état de nos connaissances, il serait téméraire de l'affirmer. Quoiqu'il en soit, le 31 janvier 1482 (2), l'évêque s'engageait à assister l'archiduc « in omnibus et contra omnes » et à remettre le château de Bouillon au sire de Chanteraine ou à tout autre au bon plaisir de Maximilien ; en revanche celui-ci promettait de lui porter secours dans les mêmes circonstances et d'empêcher que l'évêque ne soit pourvu d'un coadjuteur (3).

La lutte franco-bourguignonne reprit aussitôt, et le pays de Liége fut de nouveau travaillé par les émissaires des La Marck. Une ambassade française vint intriguer jusque dans la Cité. Un incident mit le feu aux poudres. L'un des envoyés français est assassiné : des voix s'élèvent pour accuser le prince! Louis de Bourbon eut beau, le 21 juillet, devant la « généralité » de la Cité, protester contre ces bruits calomnieux et affirmer qu'il n'est pour rien dans le meurtre (4) ; les élections municipales assurent la victoire aux partisans de la France (25 juillet) et

(1) DABIN, *op. cit.*, p. 171, note 3.

(2) Voir cet acte reproduit dans les *Pièces justificatives* n° I. M. PONCELET *Cartulaire de St. Lambert*, t. V, p. 213, a corrigé le style donné par l'acte de l'inventaire de SCHOONBROODT (p. 348) et avec raison, semble-t-il. De plus ce traité se comprend mieux en janvier 1482 qu'en janvier 1481 puisque nous avons encore constaté une déclaration de neutralité en mars 1481. Sans préjuger la question de savoir si une neutralité peut ou non s'accommoder d'une alliance quelconque, on doit constater qu'il ne s'agit ici que de l'application du droit de légitime défense. Les circonstances extérieures paraissent, dans une certaine mesure, justifier le fléchissement du principe. Enfin, il n'y a aucune raison pour regarder cet acte comme secret, étant donné que le prince ne se déclare tenu qu'à des choses compatibles avec le serment qu'il a prêté à l'Église de Liége.

(3) C'était là, semble-t-il, l'un des objectifs de Guillaume de La Marck (TIHON, *op. cit.*, pp. 311-312, 323-324).

(4) *A.E.L.* Trad. latine d'après le registre aux recès de 1477 dans la pièce n° 255 bis de la Chambre impériale.

Digitized by Google

Guillaume, efficacement soutenu par le roi, envahit la principauté (1).

On connaît l'issue de la lutte, et la manière dont l'évêque succomba sous les coups de son ennemi. Ainsi qu'on l'a excellemment écrit : « cette fin tragique achève noblement le rôle patriotique joué par Louis de Bourbon depuis six années (2). L'évêque tomba victime de cette neutralité liégeoise qu'il défendit presque seul, mais qui devait pourtant bientôt triompher. C'est là son titre de gloire, et si l'histoire ne peut oublier que par sa passivité, Louis de Bourbon collabora à la destruction de la Cité, elle ne doit pas oublier non plus, qu'il fonda et cimenta de son sang, un sytème politique qui permit à la principauté de traverser des siècles troublés en gardant son indépendance » (3).

Les événements vont dès lors se précipiter et prendre une tournure de plus en plus tragique (4). Guillaume entre à Liége et s'empare du gouvernement !

Inutile de dire que la neutralité liégeoise disparaît totalement dans les faits, sinon dans les esprits. Deux partis hostiles vont s'entretuer et ce n'est qu'après cette ère de troubles que la résurrection du principe sera le fruit de leur réconciliation.

La confusion qui règne pendant les dix années suivantes est peut-être sans égale dans les annales liégeoises. Si les principaux épisodes sont assez bien connus, le dessous des événements

(1) ADRIEN, *op. cit.*, pp. 267 et suiv.

(2) Je me permets de corriger ainsi le chiffre de « quatorze ans » donné par M. Dabin. Ce rôle de l'évêque date en effet de 1477 et non de 1468.

(3) DABIN, *op. cit.*, p. 173. Il est curieux de constater jusqu'à quel point le principe de la neutralité était déjà entré dans les esprits : le 13 novembre 1482, à la suite des troubles qui ont suivi la mort du prince, les bourgmestres de Dinant conclurent un traité avec Maximilien et le gouverneur de Namur, pour être « moiennant certaine somme de deniers», « exemps d'icelle guerre » et pour pouvoir demeurer « en bonne neutralité et communication de marchandise avec les païs et subges » de Maximilien (BORMANS, *op. cit.*, t. III, pp. 1-7).

(4) Pour tous les événements de 1482 à 1491 je me contenterai de résumer l'excellent exposé de M. DABIN (*op. cit.*, pp. 173-187) apportant deci delà un complément d'information.

Digitized by Google

reste encore dans la pénombre et même parfois dans l'obscurité. Force est cependant d'en présenter un résumé succinct afin de suivre le fil des choses.

L'élection épiscopale de 1482, l'une des plus dramatiques de notre histoire (1), mit aux prises les divers partis pour la succession de Louis de Bourbon. Le succès final de Jean de Hornes, confirmé par le pape le 17 décembre 1483, fut une victoire pour la cause brabançonne et un grave échec pour le parti des La Marck.

Pourtant on put croire un moment que la pacification allait s'établir : partout en effet des négociations avaient été engagées, et partout elles aboutirent. La paix d'Arras (23 décembre 1482) mettait fin au conflit franco-bourguignon, et la mort de Louis XI (30 août 1483) garantissait un apaisement. Guillaume de La Marck, après avoir affirmé sa situation par la conclusion d'une alliance avec la Cité de Liége (12 mai 1484) (2), en vint, lui aussi, à signer le traité de Tongres (21 mai 1484) : il reconnaissait le nouvel évêque (3) mais en échange d'avantages léonins. La France avait d'ailleurs, semble-t-il, abandonné sa cause ; aussi se tourna-t-il complètement du côté de Maximilien dont il devint le chambellan !

Mais ce n'était là qu'une trève éphémère ; le danger que constituait la puissance d'un tel personnage amena Jean de Hornes et l'archiduc à s'en débarrasser par un procédé aussi coupable qu'expéditif. Il fut purement et simplement décapité sur leur ordre (18 juin 1485) !

Ce fut la porte rouverte à la guerre civile ! Guillaume avait une famille, un parti, des alliés qui ne demandèrent qu'à le venger ! Sept années d'anarchie vont mettre le pays à feu et à

(1) On sait qu'il y eut une triple élection en1482 ; Guillaume fit élire son fils par une partie du chapitre, les autres chanoines, réfugiés à Louvain, se partagèrent entre Jean de Hornes et Jacques de Croy. Il y eut aussi une candidature française, le cardinal de Bourbon.

(2) *A. E. L.* Trad. latine d'après le reg. aux recès de 1477 f° 179 dans la pièce 330 du recueil de la Chambre impériale.

(3) C'est le 7 novembre 1484 que Jean de Hornes fit sa Joyeuse Entrée (*A.E.L.* Trad. latine dans le même registre f° 114,dans l'acte 246 du même recueil.)

Digitized by Google

sang. Les facteurs étrangers réapparaissent, et tandis que le nouveau roi de France, Charles VIII, accueille les La Marck, l'évêque se réfugie dans l'alliance de Maximilien. Cette dernière épreuve était, semble-t-il, nécesssaire pour faire apprécier à tous les Liégeois les avantages de la paix et de la neutralité.

Une nouvelle tentative de pacification ayant échoué, Liége est en proie à l'anarchie. La courte dictature de Gui de Canne finit par le massacre de celui-ci. Le 26 avril 1486, à la demande de l'évêque, Maximilien prit sous sa protection et sauvegarde « la Cité franchise et banlieue » de Liége ainsi que le quartier de Hesbaye, et envoya Philippe de Clèves, comme lieutenant général de l'avouerie de Liége, pour faire observer cette protection (1). L'évêque put ainsi rentrer de nouveau dans sa capitale (7 mai).

De leur côté cependant, les La Marck se faisaient officiellement recevoir dans l'alliance française (3 juillet) et se mirent à ravager le pays. La complexité des événements ne permet pas de saisir d'une manière précise le rôle propre de la Cité. Toutefois, l'on constate que le concept de neutralité avait bel et bien survécu aux dernières épreuves. C'est ainsi que le 25 novembre 1487, la « généralité » de la Cité, assemblée au palais épiscopal, décide de s'entendre avec le chapitre et la noblesse pour faire respecter la neutralité du pays (2). De plus, un chroniqueur généralement bien informé rapporte que le 7 décembre 1487, la Cité refusa de prendre parti pour Charles VIII (3). Des pourparlers s'engagèrent encore entre l'évêque et ses ennemis (4) mais ne purent aboutir à aucun résultat.

(1) Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. II, p. 426.

(2) *A.E.L.*, Trad. lat. d'après le reg. de 1477, f° 176r dans l'acte n° 62 du recueil de la Chambre impériale.

(3) Fisen, *op. cit.*, 2e partie, p. 303. Seule la précision de celui-ci m'empêche de réduire à l'unité ces deux derniers renseignements car Daris parle de ce dernier fait comme s'étant passé le 25 novembre.

(4) *A.E.L. Echevins*, reg. 50, f. 157, 167, 168 (cité par Poncelet, *Les bons Métiers...*, p.30) ; en janvier 1488 la Cité fit porter une somme d'argent au gouverneur de la Champagne pour obtenir la neutralité. Le 27 février, la « généralité » de la Cité entendit le rapport des bourgmestres sur ces négociations (*A.E.L.* Trad.

Digitized by Google

Au contraire, la campagne reprit et le 14 mars 1488 Everard de La Marck s'empara de la Cité.

Aussitôt les sentiments officiels des Liégeois changent d'aspect. Le 22 mai 1488, la Cité et les XXXII Métiers renouvellent l'alliance de 1484 avec Everard et décident de poursuivre les ennemis de celui-ci comme violateurs des franchises (1).

Un ambassadeur liégeois, Claude de Cilly, fut envoyé, à la cour de France sans doute pour requérir une protection efficace ; le roi députa aussitôt Antoine de Gimel pour se rendre compte de la situation. Celui-ci dut recevoir l'assurance que la Cité se placerait officiellement sous la sauvegarde royale dès l'arrivée de quelques troupes (2), ce qui eut lieu en effet le 3 septembre 1488. Enfin le 23 octobre 1488, Charles VIII prit sous sa protection le chapitre, le clergé, les nobles, les bourgeois et habitants du pays de Liége (3).

Puis la fortune tourne encore pour les La Marck : abandonnés de leur allié, ils doivent en 1489 se soumettre à Maximilien. Mais refusant de reconnaître l'évêque, ils continuèrent la lutte contre lui. Le territoire de la principauté est ravagé de la plus lamentable façon : la misère est de jour en jour plus pressante. Par la médiation de la France, une paix éphémère est signée à Aix en 1490. Une lutte stérile se prolongea jusqu'à la fin de l'année suivante, époque où l'on constate le même désir de paix animer tous les belligérants.

La réconciliation de Jean de Hornes et des La Mack était l'affaire capitale. Après quelques entrevues de leurs délégués réciproques, une conférence se tint à Donchéry en mars 1492, par la médiation des commissaires français (4) La Cité y envoya

lat. d'après le reg. aux recès de 1477, f° 176v, dans l'acte 192 du recueil de la Chambre Impériale.)

(1) *A.E.L.* Trad.lat. d'après le même reg., f° 179r, dans l'acte 330 du même recueil.

(2) Balau, *op. cit.*, pp. 374-375.

(3) *A.E.L.* Liber cartarum quartus de la Cathédrale, f. 17v, cité dans Poncelet, *op. cit.*, p. 228.

(4) Sur ces événements on ne possède que fort peu de renseignements car la Chronique du règne de Jean de Hornes, éditée par Balau, est ici d'un laconisme étonnant.

Digitized by Google

deux députés (1). Les pourparlers aboutirent à un accord avant la fin du mois. De retour à Liége, les ambassadeurs de l'évêque et ceux des La Marck firent devant le peuple, assemblé le 4 avril, le récit de leur négociation (2). On résolut de convoquer les États du pays à Maastricht pour le 25 avril afin de leur soumettre le traité qui avait été conclu. La ratification ne se fit pas attendre : le 5 mai 1492 la paix de Donchéry fut signée par tous ses participants. Et le même jour, à Liége, les « maîtres, jurés, conseil » et les XXXII Métiers prenaient l'engagement de recevoir Jean de Hornes dès qu'il aurait signé et scellé la paix qui vient d'être conclue et qu'il l'aurait fait approuver par les trois États (3).

Un des articles de cette paix stipulait que les Liégeois « demeurerons en bonne paix et neutralité ensuyvant les lettres sur ce obtenues des deux roys et de monsieur l'archiduc, d'une partie et d'autre ». Il semble qu'il y ait là, plutôt qu'une déclaration formelle de neutralité, une sorte de réserve quant aux résultats des nouvelles négociations qui vont s'engager. Ni le roi de France, en effet, ni le roi des Romains, Maximilien, n'ont encore reconnu la neutralité liégeoise. Mais leur adhésion va être sollicitée par la diplomatie de l'évêque et de la Cité.

Une session des trois États se tint à Liége peu de semaines plus tard. Il s'agissait de régler la procédure à suivre pour les négociations et de rédiger les instructions à remettre aux ambassadeurs du pays. On est extrêmement mal renseigné sur ces épisodes ; il semble cependant que l'on se soit mis d'accord sur ces points. Une délégation commune ira solliciter le gouverneur de la Champagne afin d'obtenir de son maître une reconnaissance de neutralité. La Cité, ancienne alliée du roi, se chargera surtout de cette démarche et fera valoir que, malgré l'urgente nécessité du succès de sa mission, elle n'a « point voulu accorder la dite neutralité sans premierement (l')en

(1) Ce sont les sieurs Jean Le Clerc et Groetboye (Balau, *op. cit.*, p. 473.)

(2) De Ram, *op. cit.*, p. 852, note 1 (de Wachtendonck). Voir à cette page, le texte du traité.

(3) *A.E.L.* Trad. latine, dans la pièce 55 du recueil de la Chambre impériale.

Digitized by Google

advertir et avoir sur ce (son) consentement » (1) ; ainsi Charles VIII ne pourra manquer de donner satisfaction aux doléances de sa fidèle alliée. Ce résultat obtenu, l'évêque, de son côté, interviendra personnellement auprès de son propre allié Maximilien afin d'en rapporter la même déclaration.

Nous connaissons l'instruction qui fut remise aux ambassadeurs liégeois se rendant en France : elle est assez précise (2). Les deux choses essentielles demandées sont l'assurance de pouvoir « demeurer en bonne et vraie neutralite durant les guerres et divisions presentes, » et la liberté du commerce. On spécifie que les sujets du pays ne pourront subir aucun dommage de la part des troupes françaises, que tout délinquant devra être puni ; on désignera de part et d'autre des commissaires chargés de faire respecter la neutralité, et celle-ci sera proclamée « à son de trompes » dans les villes voisines de la frontière. Quant à la seconde demande, elle constitue une revendication d'une importance extrême. L'on connaît la misère poignante où avait été réduit le pays par une lutte sauvage de dix ans. Les campagnes ravagées avaient fourni des récoltes de plus en plus maigres et il en était résulté un renchérissement formidable du prix du blé et des vivres de première nécessité, fruit également d'une énorme dépréciation des monnaies liégeoises. La famine, avec la banqueroute, étaient aux portes de la principauté (3). On verra d'ailleurs, dans la suite, que la liberté du commerce sera toujours, pour les Liégeois du moins, le corollaire obligé de leur neutralité. Ils la revendiqueront sans cesse, et c'est ainsi qu'en 1492, on les voit demander la permission de trafiquer librement non seulement avec la France, mais encore avec les puissances ennemies de celle-ci.

Sur ce point cependant, aucune satisfaction ne leur sera donnée cette fois-ci. Ni la France, ni les Pays-Bas ne vont leur ac-

(1) Extrait de la lettre de neutralité du roi reproduite à la IIIe pièce justificative.

(2) Voyez la IIe pièce justificative.

(3) Je me réfère pour ces points à une conférence de M. Fairon faite en mars 1924 à la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.

Digitized by Google

corder le moindre avantage commercial, mais, chose significative, l'une et l'autre retiendront, devant l'ardeur des instances liégeoises, le parti qu'elles en pourront tirer à l'avenir.

En revanche, sur la question de la neutralité, le succès fut complet. Pourtant, s'adressant au roi de France, ne s'adressait-on pas au successeur de ce Louis XI qui n'avait jamais voulu entendre parler de neutralité et qui s'était habitué à compter les Liégeois au nombre de ses plus fidèles alliés? Sans doute, mais depuis peu de temps la politique française tournait ses visées vers d'autres horizons que les Pays-Bas. L'Italie et l'Orient préoccupaient déjà Charles VIII au point de le rendre indifférent aux affaires du Nord (1). Et c'est pourquoi, très probablement, il ne dut faire que fort peu de difficultés pour reconnaître la neutralité demandée. Par un diplôme du 8 juillet 1192, il l'accordait non seulement pour la durée des hostilités en cours, mais même pour toute guerre future entre lui et les Pays-Bas (2). Il garantissait la principauté contre tout acte d'hostilité, sous la condition expresse qu'en aucune manière, les Liégeois « ne se déclarent (ses) ennemis et qu'ils ne favorisent ou baillent assistance ou ayde a ceulx quy (lui) pouroyent faire guerre cy apres ». C'est bien là le principe de la neutralité.

Le succès de cette négociation devait pouvoir se compléter par un résultat analogue auprès du souverain des Pays-Bas.

(1) Que telles étaient alors les préoccupations de Charles VIII bien que l'expédition d'Italie soit de deux ans postérieure, c'est ce qui ressort avec évidence de la lettre suivante adressée au pape Innocent VIII par Flores le 18 février 1490 ; « La bonne volonté qu'a le roi de France de faire la guerre pour le pape à Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, est entravée par les événements de Bretagne. Le prince de Salerne et son collègue pressent l'entreprise d'Italie et sont en communication fréquente avec M. et Madame de Bourbon... Le prince de Salerne fournit des renseignements détaillés sur la manière de faire la guerre au royaume de Naples dont il a tracé la carte »... (PÉLICIER, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*, p. 168, note 3).

(2) « Sans eulx s'entremettre aucunement desdits guerres et autres que cy apres se pouroyent soudre... tant entre nous et le Roy des Romains,les pays... de... l'archiduc Philippe d'Austriche qu'autres »... Voir le texte à la IIIe pièce justificative. Voir aussi DEFRÈCHEUX, *op. cit.*,p. 192.

Digitized by Google

Ici la tâche dut être moins aisée. L'évêque s'était personnellement chargé de cette négociation auprès de son allié, le roi des Romains. On sait que Maximilien continuait à gouverner les États de son fils mineur, le jeune Philippe le Beau n'ayant encore que quatorze ans. Mais sa présence, aux côtés de son fils, pouvait présenter certaines difficultés. En quelle qualité, en effet, interviendra-t-il? Cette question ne pouvait guère rester douteuse en droit, mais en fait la situation n'en était pas moins compliquée.

D'autre part, Jean de Hornes, étant un prince du Saint Empire était tenu à des obligations particulières de vassalité à l'égard de Frédéric III. Il semble d'ailleurs que la conclusion de l'accord avec la France ait soulevé quelques critiques. Par cette neutralité, l'évêque ne se soustrayait-il pas à son devoir de prince d'Empire qui lui prescrivait de ne pas marchander ses secours militaires et financiers lorsque l'empereur était en droit de les réclamer?

Aussi Jean de Hornes décida-t-il de déterminer clairement son attitude. Par une déclaration signée à Maastricht le 8 août 1492, il promit solennellement

« que s'il advenoit... que guerre se meut entre Imperial ou Royal Maieste (1) d'une part, et le roy de France d'autre, nous en ce cas servirons, aiderons et assisterons la dicte Maieste Imperial et Royale et chacun d'eulx en tout nostre povoir et ainsy que sommes tenu de faire comme prince dudit sainct Empire, nonobstant la dicte promesse et traictie de neutralité... lesquelles entendons, ne voulons nous povoir ou debvoir lyer ou deroguier a ce que dit est en maniere quelconque » (2).

Ayant ainsi spécifié sa situation juridique, Jean de Hornes put mener à bonne fin la négociation qu'il avait entreprise auprès de Maximilien. Par un diplôme daté de Malines, 8 août 1492 (3) le roi des Romains et l'archiduc Philippe le Beau,

(1) Il s'agit évidemment de l'empereur et du roi des Romains.

(2) Voyez ce document inédit à la IVe pièce justificative, reproduit d'après l'original reposant aux *Archives départementales du Nord à Lille.*

(3) Cet acte a été publié par M. Defrècheux, *op. cit.*, pp. 275-276. Il est probable que sa délivrance est postérieure à la déclaration de Jean de Hornes du 8 août 1492 et que dès lors, il serait antidaté. Toutefois cette hypothèse ne s'impose pas. Quant

Digitized by Google

souverain des Pays-Bas, reconnaissaient la neutralité liégeoise aux mêmes conditions et quasi dans les mêmes termes que le roi de France.

On voit, par conséquent, quelle est la portée exacte de la signature du roi des Romains. Le jeune Philippe le Beau n'étant âgé que de quatorze ans doit être nécessairement représenté par un tuteur qui, en l'occurence, est son père Maximilien. Celui-ci ne prend donc aucun engagement proprement personnel, encore moins intéresse-t-il l'Empire dans cette résolution, et si la teneur du diplôme laissait quelque ambiguïté à ce sujet, la déclaration si explicite de Jean de Hornes ne permettrait plus d'en douter.

Ce fait est d'une extrême importance car les Liégeois discuteront pendant tout le XVIIe siècle sur la portée de la signature du roi des Romains Ils prétendront y voir en engagement formel de l'empereur à l'égard de leur neutralité. Bornons-nous à constater pour l'instant l'inanité juridique et historique de leur thèse.

Comment apparaît la neutralité liégeoise dans les diplômes des trois souverains? Il est à peine besoin de le dire, à une époque où le droit international, le « jus belli et pacis », existait à peine, il ne peut être question de principes bien dégagés ni même d'une notion précise en matière de neutralité. On se borne, et c'est là l'essentiel, à prescrire l'impartialité à l'État neutre et à lui interdire tout acte d'hostilité quelconque. D'autre part on le garantit de toute violence et de tout fait de pillage de la part des belligérants. De cette conception embryonnaire, on en viendra de progrès en progrès à la construction d'une doctrine aussi précise que détaillée : ce sera l'œuvre du XVIIe siècle.

Il faut enfin remarquer que la neutralité est accordée aussi bien pour la guerre présente que pour les conflits futurs et que, contrairement à l'opinion courante, elle ne semble nullement se

à l'analogie des deux diplômes du 8 juillet et du 8 août 1492, elle s'explique assez si l'on songe que les Liégeois en ont en fait dicté le texte.

Digitized by Google

limiter aux guerres entre la France et les Pays-Bas [1]. C'est donc une neutralité perpétuelle et générale.

Paul HARSIN.

PIECES JUSTIFICATIVES.

I

31 janvier 1482.

Traité d'alliance entre Louis de Bourbon et Maximilien.

Nous Maximilian et Marie, par la grace de Dieu, ducz d'Austriche, de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Lucembourg et de Ghelres, contes de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, palatins, de Haynnau, de Hollande, de Zellande, de Namur et de Zutphen, marquiz du Saint Empire, seigneurs de Frise, de Salinz, et de Malines. Et Loys de Bourbon, evesque de Liege, duc de Buillon et conte de Loz. Savoir faisons a tous que nous, considerans la grande affinité et proximité de lignaige qui est entre nous, et la grande amour et affection que par cidevant avons tousiours eu ensemble, desirans de tous noz cuers icelle entretenir et continuer de bien en mieulx, avons aceste fin conceu une cedulle, delaquelle la teneur sensuit. Pro maiori quiete, commodo et honore Illustrissimorum Principum Domini Maximiliani, Austrie, Burgundie, Brabancie et Lymburgie ducis, comitisque Flandrie, Arthesii, Burgundie, etc... et Reverendi in Christo principis et domini Domini Ludovici de Bourbon, episcopi Leodiensis, ducis Bullonensis comitisque Lossensis, convenerunt principes ipsi in hiis que sequuntur ; videlicet quod dictus dominus episcopus in omnibus aget pro honore et commodo dicti domini ducis, eique assistet in omnibus et contra omnes quamdiu vixerit. Et castrum de Bullon atque alia loca possibilia ponet in manibus domini de Chanteraine, vel alterius juxta beneplacitum dicti domini ducis. Et omnia efficiet possibilia in secu-

[1] Voici les textes sur lesquels je me fonde. Diplôme de Maximilien... « sans eux entremettre d'aucunes desdits guerres qui sont ou pouroyent soudre entre les princes leurs voisins, mesmement entre nous... ». Diplôme de Charles VIII... « sans eux entremettre aucunement desdits guerres et autres que cy apres se pouroyent soudre tant entre nous et le roy des Romains... qu'autres... »

Digitized by Google

ritatem ipsius, eo tamen modo quo conveniencius hoc sibi licebit et juramentum ecclesie sue prestitum illud paciatur. Ipse vero dominus dux eadem fide promittit et in verbo principis predicto domino episcopo in omnibus assistere pro suo honore et dignitate servam. Et nonquam per se vel per alium directe vel indirecte procurare coadjutoriam vel perpetuam vicariam sui episcopatus ymmo contra omnes hoc procurantes secum quamdiu vixerit fideliter resistet. Et tamquam bonus consanguineus innabit et manutenebit. Et afin que la dicte cedule ait plus grant fermete et vigueur, Nous duc et duchesse et evesque de Liege dessus nommez en avons fait depeschier ces noz presentes lettres patentes par lesquelles avons promis l'un a l'autre entretenir le contenu en icelle cedule. En tesmoing de ce Nous avons fait mectre nos sceaulx armorez de noz armes a ces dictes presentes.

Le derrenier jour de janvier, l'an de grace mil quatre cens quatre vins et ung.

(*Archives de l'État à Liége* ; charte originale dans le fonds de la Cathédrale : n° 1078 de l'inventaire de Schoonbroodt et 3159 de celui de M. Poncelet).

II

(sans date, sans doute 1492 (1))

« Copie de ce que les ambassadeurs de monsieur de Liege et des Estats de ses pays ont requis a Monseigneur d'Orval, lieutenant général du Roy et gouverneur de Champaigne leur estre ottroye et accorde en traitant la neutralite par eulx requise »

Premierement, que lesdits pays de monseigneur de Liege puissent demeurer en bonne et vraie neutralite durant les guerres et divisions presentes et que les subiects d'iceulx, nonobstantes lesdites divisions, puissent frequenter, venir et communiquer en royaume de France et avoir avec les marchans d'icelluy et autres seheure communication de marchandise, y mener touttes denrees que bon leur semblera et en ramener d'autres.

Item, qu'a cause de ce que pareillement ils frequenteront et iront tant pour marchandises que pour autres leurs negoces et affaires es pays tenans parti contraire du Roy, s'ils ont permission et octroye du Roy des Romains de ce faire,on ne les puisse courir, prandre, pillier, dire ennemis, ne sous ceste cause ou couleur leur faire aulcuns dommaiges en corps ne ens biens par voye de

(1) Il s'agit de la résolution des États de Liége dont Hénaux, *Hist. du pays de Liége*,t. II, p. 237) a donné des extraits d'après un paweilhart aujourd'hui perdu.

Digitized by Google

hostilite de faict de force, ains eulx estans tant en leurs dits pays qu'en ce dit Royaume avec leurs dites marchandises et biens quelconques seiournans et retournans, et non obstant qu'ils voissent ou passent par lesdits pays contraires, ils soyent et demeurent par les gens du Roy ses amis, aliez et bienveillans, seheur de leurs dits corps et biens, pourveu qu'ils ne faudoisent ne se demonstreront partiaulx a l'une partie plus qu'a l'autre.

Item qu'injonction et deffense soit faicte,sur certaines et grandes peines, a tous ceux du royaume, tant officiers, capitaines, gens d'armes et de traict, etc., et aussi a tous autres serviteurs et subiets du Roy, ses dits amis, allies et bienveillants que dorsenavant ils ne dommagient par quelque maniere que ce soit, lesdits de Liege comme ennemis par faict de guerre ou autrement et ne fachent aulcunes choeses contraires ne deroguantes a ladite neutralite qui leur serat accordee, sur peine d'en estre punis griefvement comme infracteurs d'icelle.

Item qu'il y ayet aulcuns notables personnaiges conservateurs de la dite neutralite demeurans ou residans sur les frontieres du royaume, personnaiges desdits pays de Liege pour faire pugnition et correction de ceux qui feront ou viendront au contraire de la neutralite, et serat seulement pugny l'infracteur, sans ce que pour ce ladite neutralite en soit rompue ne cassee.

Et seront conservateurs d'icelle au pays de Liege, messire Fanchelot de Boussut, chancelier, seigneur dudit lieu, mareschal de Lannoy et Thilleman Waldorea, seigneur de Soiron et sur lesdites frontieres dudit royaume, messire Jehan de Mannoury, chancelier, seigneur du Mont et la Vingne, et Garlacht de Brandebech, seigneur de Jamie, gouverneur du Rethelois.

Item que de touttes les choeses desseurdites soyent faictes lettres patentes de neutralite en fourme due et autenticque,par lesquelles entre autres choses, soit mande les publier a son de trompes a Maisieres, Mouzon,Donchery et autres villes du royaume prochaines de ladicte frontiere, affin que du contenu en icelles nul ne puisse pretendre cause d'ignorance s'il faisoit le contraire.

(*Bibliothèque de l' Université de Liége* ; manuscrit Vandenbergh, n° 188, f° 251).

III

8 juillet 1492 (1)

Lettre de neutralité de Charles VIII.

Charles, par la grace de Dieu,Roy de France,a tous ceulx quy

(1) Ce texte a été dressé à l'aide des cinq textes suivants ; un paweilhart des *A.E.L.* (Grand greffe des échevins n° 25, f. 262),

Digitized by Google

ces presentes lettres verront, salut. Scavoir faisons que, comme (1) nostre tres cher et tres ayme cousin l'evesque de Liege, duc de Bouillon et conte de Looz, pour mettre fin aux grands guerres et divizions qui ont regne et encore de present (2) regnent en ses pays, terres et seigneuries, aiet (3) faict certain traictie avec noz tres chers et tres aymez les gouverneurs, maistres, jurez et communaulte de sa cite de Liege, contenant plusieurs articles et entre autres affin que ladite cite et pays de Liege qui sont en voye de distruction se puissent resouldre et mettre en bon estat et disposition, a este content de demeurer neutre, et que ceulx de la cite et pays puissent aussy demourer neutres et en neutralite sans ce que eulx ne aucun d'eulx ne s'entremectent des guerres et divizions desia encommencees et que (4) cy apres se pourroyent sourdre entre les princes leurs voisins.

Et il soit ainsy (5) que lesdits de la cite de Liege demonstrans avoir volloir de entretenir leur loyaulte et bon volloir que de tout temps, ilz ont demonstre avoir (6) envers nous et nostre royaulme, n'aient point vollu accorder ladite neutralite sans premierement nous en advertir et avoir sur ce nostre consentement.

Pour ce est il que Nous, considerans la grande amour et affection que ont tousiours demonstre avoir envers nous, lesdits de la cite et pays de Liege, desirans que au moyen de ladicte neutralite, ilz puissent vivre en paix, repos et tranquilité : Nous, pour ces causes et autres justes raisonables a ce nous mouvans, avons (7) accorde et consenty, accordons et consentons par ces presentes ausdits de la cite et pays de Liege qu'ilz prennent traictie avec leurdit evesque non prejudiciable a nous et qu'ilz se declarent volloir demourer neutres et demourer en neutralite sans eulx

le paweilhart de la Collection Capitaine, n° 39, f° 427 à la *B.C.L.*, le manuscrit Vandenbergh (n° 188, f. 300ç-301) à la *B. U.L.*, le paweilhart n° 482 à la *B. U. L.* f° 600 (c'est le texte que M. Defrècheux a édité à l'annexe B de son travail, *op. cit.*, pp. 276-278, mais c'est le plus défectueux), enfin le texte publié en 1636 Les deux premiers étant les meilleur sont servi de base. La ponctuation m'est personnelle. Je donne en note les variantes principales.

(1) Le texte des *A.E.L.* n° 25 ne donne pas « comme ».

(2) Le texte des *A.E.L.* donne « présentement » : le ms. Vandenbergh ne donne aucun de ces mots.

(3) Le te te édité par L. Defrècheux porte « j'ayt » ce qui donne un sens exactement contraire et tout à fait improbable. Les autres textes donnent « ait, » « ayt », « aiet », et « ayant ».

(4) Seul le texte de M. Defrècheux porte « ou qui » au lieu de « et que ».

(5) Plusieurs textes donnent « il soit aussy ».

(6) Plusieurs textes n'ont pas « avoir ».

(7) Seul le texte de M. Defrècheux porte « à nous » au lieu de « avons ».

Digitized by Google

entremectre aucunement desdits guerres et autres (1) que cy apres se pourroient sourdre, que Dieu ne veuille, tant entre nous et le Roy des Romains, les pays, terres et seigneuries de nostre cher et tres ayme cousin l'archiduc Philippe d'Austriche que autres. Promectans dorsenavant les tenir et faire tenir paisibles par noz capitaines et gens de guerre sans leur permettre pendant ladite neutralite fourager, piller, rober, ou travailler par exploits de guerre ledit pays de Liege, pourveu que de leur parte leurdit evesque et eulx se tiennent neutres sans fraude et qu'ilz ne s'entremectent de faire ou donner domaige a nous, noz royaulmes, pays et seigneuries et que en aucune maniere ilz ne se declarent noz ennemis et qu'ilz ne favorisent ou baillent assistance ou ayde a ceulx qui nous pourroient faire guerre cy apres. En tesmoing de ce nous avons signe ces presentes de nostre main et a icelles faict mettre nostre seel. Donne a Paris le 8e jour de juillette, l'an de grace mil CCCCIIIIxx et XII et de nostre reigne le 9e.

« Etoit ainsy soubescript par cet extraicte de l'originelle et par moy subescript collationnee a icelle, a laquelle s'accord de mot a autre, laquelle estoit en parchemin et signee en bas d'icelle Charles et sur la plieure plus bas estoit escripte et signee comme s'ensuitte ; par le Roy, messirs le duc d'Orleans, de Bourbon et d'Alençon, les comtes de Livry et d'Ormal, gouverneur de Champaigne, les seigneurs de Bouchaige et de Bossy et autres presents et en bas Robertet, et estoit appendu a ladite lettre le sceaulx du Roy en forme ronde et grande impresse en paste blanche comme sembloit et ainsy signe Masset. »

IV

8 août 1492.

Déclaration de l'évêque Jean de Hornes touchant la neutralité liégeoise à l'égard de l'Empereur.

« Jehan de Hornes, par la grace de Dieu evesque de Liege, duc de Buillon et conte de Loz, a tous ceulz qui ces presentes lettres verront, salut. Comme Nous, aians regarde a la grande foulle, destruction, pertes et dommages que nous et noz subgez de nos dicts pays avons soustenu a cause de la guerre qui si longuement y a regne et par la continuation d'icelle estoit apparant que soustienderront de plus en plus, que nos dicts pays estoient taillez cheoir en totale ruynne et desolation et pour y mettre fin, avons fait traictie avec ceulx de nostre cite de Liege et autres leurs adherens, par lequel avons entre autres choses accorde que pren-

(1) Seul le texte édité par M. Defrêcheux porte « entre » au lieu de « et autres ».

Digitized by Google

derions neutralite pour nous et nos dicts pays de Liege et de Loz avec le Tres Chrestien Roy de France, ce que avons puis nagueres fait, et sur ce baillie noz lettres au roy de France, promettant entre autres choses par icelles, se guerre mouvoit, que Dieu ne veuille, entre le roy des Romains, mon souverain seigneur, ou autres princes voisins de nos dicts pays, que Nous et nos dicts pays demourrons en neutralite comme nos dictes lettres contiennent ces choses plus a plain et il soit que aucuns porroient dire que avons par ladicte neutralite deroguie a ce que Nous et nos dicts pays sommes tenus aux Maiestez imperial, royal et au Saint Empire, savoir faisons que Nous, qui ne voulons laissiez ceste chose en doubte, mais declarer nostre intencion et volunte,avons promis et declare, promettons et declarons par ces presentes que, s'il advenoit,que Dieu ne veuille, que guerre se meut entre Imperial ou Royal Maieste d'une part et le roy deFrance d'autre, nous en ce cas servirons, aiderons et assisterons la dicte Maieste Imperial et Royale et chacun d'eulx de tout nostre povoir et ainsy que sommes tenu faire comme prince dudit Sainct Empire, nonobstant la dicte promesse et traictie de neutralite dont dessus est touchie, lesquelles entendons ne voulons nous povoir ou debvoir lyer ou deroguier a ce que dit est en maniere quelconque.En tesmoing de quoy nous avons a ces presentes fait appendre nostre seel aux secrez. Donne en nostre ville de Trect,le VIIIe jour d'aoust l'an de grace mil quatre cens quatre vins et douze.

(*sur le pli*) Par mon tres redoubte seigneur (*signé*) De Cambray.

(*Archives départementales du Nord*, série B 839, n° 17.801 original, français, parchemin, sceau incomplet en cire rouge sur double queue).

Digitized by Google

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

THÉORIES ET CONTROVERSES DANS LES PAYS-BAS CATHOLIQUES

AU DÉBUT DU XVIIe SIÈCLE

Le début du 17e siècle est une triste période dans l'histoire de la papauté. Au point de vue religieux, il est vrai, le concile de Trente avait apporté la réforme si nécessaire et tant désirée ; les successeurs des papes de la Renaissance furent des hommes d'une valeur et d'une intégrité indiscutables et l'Église avait donné la preuve de son étonnante vitalité par la fondation de tout un ensemble d'ordres nouveaux ou par la rénovation des ordres religieux existants. Mais au point de vue politique les temps étaient loin où la papauté jouissait d'un prestige universel et d'une influence incontestée. Le déclin commença lors de l'exode des papes vers Avignon : leur action devint suspecte à bon nombre de penseurs et d'hommes politiques qui ne pouvaient se refuser à voir dans la papauté qu'une dépendance de la couronne française. Le schisme d'Occident, qui donna à l'Europe le spectacle de deux papes s'anathématisant au nom du Christ, n'était point de nature à effacer cette tache et à rendre au successeur de St Pierre le crédit nécessaire pour siéger en arbitre des peuples et des souverains. La Réforme porta le dernier coup : la moitié de l'Europe ceignit l'épée contre Rome et récusa la souveraineté de celui qu'elle nomma avec mépris : « l'Antéchrist ».

Il faut cependant, dans cette décadence, attribuer aussi une large part à l'action des souverains catholiques. Depuis la renaissance du droit romain aux universités italiennes et le développement progressif de la centralisation de l'État, l'Europe voyait le réveil de la conscience nationale des différents peuples et la fin de ce qui avait été jadis l'*unum corpus christianum.*

Digitized by Google

Le temps des croisades, où toute l'Europe se sentait une contre l'ennemi commun était loin : l'esprit chrétien fait place à l'esprit national. Pierre par pierre les états modernes s'édifient. Lentement et parfois au prix des plus grands efforts, mais d'une manière toujours systématique et résolue, tous les obstacles à l'unification du peuple sont écartés pour aider à la formation d'un seul bloc national. Le césaropapisme et l'église nationale deviennent une menace, dans beaucoup de pays même, un danger.

Les anciennes conceptions médiévales cependant, gardent encore leur vigueur, et personne— à part quelques rares exceptions — ne pense à la séparation de l'Église et de l'État ; mais les rôles sont lentement intervertis. Cela saute d'autant plus aux yeux, qu'au pacifique médiateur Clément VIII (1592-1605) succéda Paul V (1605-1621) en qui revivaient les idées et l'idéal de Grégoire VII et d'Innocent III (1). L'on connaît ses démêlés avec Jacques I d'Angleterre, sa lutte contre Venise et contre Philippe III d'Espagne. A ses prétentions l'on opposa partout la force brutale de l'absolutisme d'État et une idéologie que l'on ne connaissait guère et qu'en tout cas l'on avait peu usitée jusqu'alors.

Jacques I ne voulut point céder et défendit énergiquement la dignité et les droits du prince : il dénia catégoriquement au pape le droit de déposer un souverain et de délier ses sujets du serment de fidélité. Le pape eut beau lui opposer la doctrine catholique et les réfutations des théologiens les plus célèbres de l'Europe ; rien ne fut changé à la situation des catholiques d'Angleterre.

La république de Venise releva l'interdit, lancé contre elle, comme attentatoire aux droits et à l'autonomie de l'État : elle trouva en Paolo Sarpi un défenseur aussi habile qu'astucieux. Le pape dut céder sur presque toute la ligne et les Jésuites restèrent exclus de l'accord de 1607.

Philippe III combattit de même les prétentions de la curie de

(1) J. De la Servière, *De Jacobo I Angliae rege cum cardinali Rob. Bellarmino super potestate cum regia tum pontificia disputante.* Paris, 1900, p. 161-162.

Digitized by Google

Rome, telles que les avait développées Baronius dans son *Traité de la monarchie sicilienne*. L'Église elle même avait d'ailleurs compris que pour endiguer efficacement le flot des idées nouvelles, il fallait reviser l'ancienne doctrine. Ce fut l'œuvre de Bellarmin. Celui-ci, s'il ne la créa point, fut en tout cas le premier à systématiser cette théorie de la puissance indirecte du pape en matière temporelle.

La condamnation de son ouvrage par Sixte V — qui préconisait la théorie de la puissance directe — ne fut qu'un épisode transitoire (1). Bientôt la nouvelle doctrine se répandait par toute l'Europe : le pape, comme chef suprême de l'Église, n'a, directement, rien à voir dans les affaires temporelles, mais bien indirectement, pour autant que le salut des âmes est en jeu (2). Contre cette doctrine officieuse de l'Église, les défenseurs du droit royal construisaient leur théorie plus flottante et moins serrée, mais d'autant plus forte qu'elle n'allait point à l'encontre du courant général des idées de l'époque. En France le gallicanisme venait de revivre. En 1596 Pierre Pithou édita ses *Libertés de l'Église Gallicane*. Il proclamait l'indépendance du roi au temporel et la réserve apportée en France, par les libertés gallicanes, à la puissance du pape : bientôt toute une série d'écrivains se rangeront de son côté pour défendre ces théories.

En Allemagne, les juristes et les théologiens tâchaient de fonder sur des principes juridiques, le régime césaropapiste existant.

Ce fut toutefois l'humanisme qui, quoique s'occupant très peu de théories politiques, donna le branle au mouvement : ce fut dans son sein que se développa la théorie de l'origine de droit naturel de l'État. Celui-ci trouve son origine dans un contrat des citoyens unis en vue de leur bien être temporel : l'État ne doit s'occuper des convictions religieuses de ses sujets que pour autant que celles-ci constituent un danger pour la paix publique. De là découle tout naturellement la tolérance religieuse et une

(1) *O. c.*, p. 56-57.
(2) E. Timpe, *Die Kirchenpolitischen Ansichten und Bestreibungen des Kardinals Bellarmin*. Breslau, 1904. — J. De la Servière, *Les idées politiques du cardinal Bellarmin* dans la *Revue des Questions Historiques*, 1907-1908.

Digitized by Google

inspection de l'Église par l'État. En fait, ce dernier caractère s'accentua et se fit sentir de bonne heure dans la politique : la première conséquence mit plus de temps à s'élaborer.

Un danger non moins grand pour l'ancienne rigueur de l'Église se cachait dans l'indifférentisme religieux qui se répandait de plus en plus en l'Europe, refoulant l'idéologie catholique à l'arrière plan.

***

Il était nécessaire de s'arrêter quelques instants à ces considérations générales, pour bien comprendre les différents courants d'idées que l'on observe dans les Pays-Bas catholiques. Toutes ces théories y trouvent leurs partisans et leurs défenseurs, elles y sont l'objet d'une critique acerbe de la part de leurs adversaires et y trouvent leur écho dans les discussions ou dans la réalisation pratique des conséquences qui en découlent. Au carrefour des civilisations romane et germanique, au cœur de l'Europe occidentale, toutes ces idées et théories se retrouvent assimilées et mises en pratique ou combattues et démolies.

Par les émigrés catholiques d'Angleterre on se trouve jeté en plein dans la discussion de la licéité du tyrranicide, de l'autorité temporelle du pape, de son droit à déposer les rois et les empereurs, de la question épineuse de la succession au trône d'Angleterre et du droit d'un prétendant protestant à gouverner des sujets catholiques (1). Toutes ces questions forment l'objet de discussions vives, souvent peu édifiantes. Les Pays-Bas catholiques furent les témoins et en grande partie le champ d'action du Père Parsons qui commença effrontément la lutte par l'ouvrage *A Conference about the next succession to the trone published by R. Doleman* (1594), déniant à un souverain protestant tout droit à la succession au trône d'Angleterre (2).

(1) R. LECHAT, *Les réfugiés anglais dans les Pays-Bas espagnols durant le règne d'Elisabeth*. Louvain, 1914, p. 200. (*Recueil des travaux publiés par les membres des Conférences d'Histoire et de Philologie*, n° 38).

(2) *O. c.*, p.174-175 Pour la question d'auteur, comparez L. VAN WASSENHOVE, *Ottavio Mirto Frangipani... en de Engelsche Katholieken*. Baasrode, 1925, p.45. L'influence de Parsons, quoiqu'il séjour-

Digitized by Google

Les Pays-Bas furent le centre de la résistance au fameux serment de fidélité prescrit et exigé par Jacques I : contentons-nous de citer le nom de Th.Fitzherbert qui résida longtemps dans notre pays et qui fut un des adversaires les plus redoutables de R. Widdrington (1). C'est de même dans nos contrées que vécurent et polémisèrent toute une pléiade d'autres écrivains traitant de questions similaires : M. Christopherson, E. Coffin, O. Weston, etc... Kellison, recteur du collège anglais de Douai fut même accusé d'avoir défendu les théories de Widdrington sur la licéité du serment de fidélité et l'incompétence du pape en matière temporelle. Il protesta énergiquement contre cette accusation : dans tout son collège on ne trouva, après enquête, que deux partisans de pareilles idées (2). Cet exemple suffit déjà à montrer combien vif était l'intérêt que les émigrés portaient aux problèmes soulevés par Jacques I au sujet de la raison d'Etat, de la religion, de la puissance réciproque du roi et du pape.

Sans cette influence d'origine anglaise, les Pays-Bas catholiques n'auraient d'ailleurs pu rester étrangers aux grandes questions qui passionnaient alors l'Europe. Les principaux défenseurs du droit papal étaient en relations suivies avec les Pays-Bas : Bellarmin y séjourna de 1569 à 1576 ; après son départ il resta en correspondance avec les théologiens de ce pays et prit une part active aux discussions concernant le Bajanisme (Lessius à Louvain) et la grâce (surtout à l'université de Douai) (3). Il se pourrait même que ce soit sur son instance

nât peu aux Pays-Bas, y fut cependant très grande. C'était lui qui, de fait, avait le collège de Douai en mains. Cfr *Dictionary of National Biography*, XV, p. 411-418 ; surtout p. 416. Voir la liste de ses ouvrages dans C. SOMMERVOGHEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. Bruxelles-Paris, 1890-1909. T. VI, col. 292-316.

(1) *Dictionary of National Biography*, VII, p. 172-173. C. SOMMERVOGHEL, *o. c.*, III col. 764 et suiv. La plupart de ses ouvrages furet édités à St-Omer.

(2) P. GUILDAY, *The English Catholic Refugees on the Continent* 1558-1795. I. *The English Colleges and Convents in the Catholic Low-Countries*. London, 1914, p. 312-313.

(3) A. CAUCHIE, *Bellarmin et l'université de Louvain d'après un livre récent*, dans les *Analectes pour servir à l'Histoire Ecclésiastique de la Belgique* (= *A.H.E.B.*) 3e s. T.VII, 1911, p. 386.

Digitized by Google

qu'à Louvain l'étude des Sentences de Pierre Lombard fut remplacée par celle de saint Thomas (1). Baronius était en correspondance suivie avec l'Université de Louvain, avec Henri Gravius, Juste Lipse, Guillaume Lindanus, Laevinus Torrentius, Christophe Plantin et nombre d'autres érudits. Plusieurs de ses ouvrages furent imprimés et édités dans notre pays (2).

Albert et Isabelle suivent avec intérêt ces discussions. Les archiducs lisent beaucoup, leurs ambassadeurs doivent les tenir à la hauteur de toutes les nouveautés en librairie. B. Moretus leur envoie régulièrement le catalogue de la foire de Francfort, leur indique les ouvrages les plus importants et doit veiller à l'alimentation de leur bibliothèque, l'une des plus riches de l'époque (3). Déjà dès sa jeunesse Isabelle s'intéressait à ces discussions religieuses et prenait avidement connaissance des réponses et répliques aux livres hérétiques (4). L'ambassadeur belge en Angleterre tient l'archiduc à la hauteur de la controverse de Jacques I et de Bellarmin ; Albert suit avec intérêt les discussions politiques et théologiques entre un ambassadeur et le roi d'Angleterre (5). C'est avec plaisir qu'il prend connaissance de la réponse de Bellarmin (6). Son ambassadeur à Rome lui envoie les publications du savant car-

Voyez aussi un article dans l'*Annuaire de l' Université catholique de Louvain*, 1841, p. 164-174, sur les relations de Bellarmin avec l'Université.

(1) H. DE JONGH, *Deux lettres se rapportant à la substitution de la Somme de Saint-Thomas aux sentences de Pierre Lombard dans l'enseignement de la théologie à Louvain en* 1596. A.H.E.B. 3e s. T. V (1909), p. 370-376, p. 373 n. 3.

(2) A. CAUCHIE, *Témoignages d'estime rendus en Belgique au cardinal Baronius spécialement à l'occasion du conflit de Paul V avec Venise*. A.H.E.B. 3e série, T. IV (1908), p. 76-82.

(3) M. DE VILLERMONT, *L'Infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas*. Tamines-Paris, 1912, I, p. 414-415. Voyez les extraits cités p. 463-464, de la correspondance des archiducs avec Moretus, d'après les *Archives Générales du Royaume, Secretairerie d'État et de Guerre*, n° 527.

(4) DE VILLERMONT, *o. c.*, I, p. 50.

(5) L. WILLAERT, *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques*, dans la *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. VI-IX (1905-1908) ; surtout VI (1905), p. 811-826.

(6) A. CAUCHIE, *l. c.*, A.H.E.B. (1908), p. 79.

Digitized by Google

dinal et lui fait parvenir régulièrement des nouvelles du conflit de Paul V avec la république de Venise (1).

L'ambassadeur d'Angleterre à Bruxelles fait de même : ses collègues de Venise et de Paris lui signalent régulièrement les incidents de la lutte du pape et de la république, ils lui racontent les menées des Jésuites en France et leur conflit avec le Parlement au sujet du livre de Bellarmin et des dangereuses théories de la Compagnie, ils lui font connaître les publications de Richer et lui envoient régulièrement les principaux ouvrages en la matière (2). Il est peu probable que l'ambassadeur ait gardé toutes ces nouvelles pour lui, et qu'on n'ait point discuté ces questions à la cour des archiducs : au contraire, on y serait jeté bientôt en plein dans le débat.

En 1605 parut à Rome le 9e volume des *Annales Ecclésiastiques* de Baronius, avec le *Traité de la Monarchie sicilienne*, dirigé contre les prétentions du roi d'Espagne sur l'église de Sicile. Une autre édition devait suivre cette année même à Anvers. Déjà le 25 février 1605 don Pedro de Toledo, ambassadeur des archiducs à la cour de Rome, avertit son maître des tendances dangereuses de l'ouvrage et des difficultés survenues à Rome : l'archiduc, averti, n'aurait qu'à prendre des mesures au cas d'une publication à Anvers (3). Ce qui était à prévoir, arriva : le roi d'Espagne défendit la publication et la vente de cet ouvrage. Le Conseil Privé des archiducs, ainsi que les membres de la cour, conseillèrent à B. Moretus, afin d'éviter toute difficulté,

(1) Dans ce conflit les archiducs se rangèrent aussitôt du côté du pape, contre les Vénitiens,tout en préconisant la douceur et les négociations. L'assentiment de l'Espagne se fit attendre plus longtemps ; des courriers envoyés par le pape en avril 1606 revinrent sans réponse. Celle-ci n'arriva qu'au début de juillet. ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME. *Papiers d'État et d'Audience* : *Négociations de Rome*. Reg. n° 440, f° 253 ; n° 441, f° 82, 96, 114, 138.

(2) R. WINWOOD, *Memorials of affairs of state in the reigns of Q. Elisabeth and K. James I*, edited by E. SAWYER. London, 1725. In-f°, e. a. T. III passim. Voir à l'index s. v. Venice, Richer, etc...

(3) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME. *Papiers d'État et d'Audience*. *Négociations de Rome*. Reg. n° 440, f° 14. « A me parecido avisar a V. A. para que considere si convendra mandar que en Amberes no se vendan asta ver lo que en esto se resuelbe » (f° 14v° et 15r°). Voyez aussi f° 30, lettre du 12 mars.

Digitized by Google

de ne point insérer le Traité dans son édition des Annales. Baronius, consulté à ce sujet, refusa catégoriquement de condescendre à pareille mutilation de son œuvre. Moretus était sur le point de céder et de subir une importante perte financière, lorsque le cardinal mourut. L'ouvrage fut édité en 1608, sans le fameux Traité (1). Ce fut là un premier conflit, dans lequel, par un heureux hasard, les prétentions de l'État l'emportèrent sur celles de l'Église. Quoique cet incident ne fut pas de nature à faire accroître le crédit de Baronius, l'on accueillit cependant favorablement sa *Paraenesis* contre Venise, ainsi que l'ouvrage de Bellarmin, lorsque le pape, aidant autant que possible à la diffusion d'ouvrages défendant sa cause, en envoya un exemplaire au nonce Ottavio Mirto Frangipani (2).

Moins pacifique et plus épineux fut le démêlé avec Jacques I. Les incidents de la lutte du pape avec le roi d'Angleterre sont connus : il suffira d'en rappeler les grands traits. A la suite de la Conspiration des Poudres Jacques I exigea de tous ses sujets un serment de fidélité qui, à côté des stipulations que tout catholique pouvait observer en toute conscience, en contenait d'autres en opposition directe avec la doctrine commune de l'Église. Lorsque le roi s'aperçut de la résistance de la curie romaine, il édita un livre pour justifier sa conduite : *Triplici nodo, triplex cuneus*. Bellarmin répondit sous le pseudonyme de M. Tortus, *Responsio ad librum inscriptum* : « *Triplici nodo, triplex cuneus* » ; le roi répliqua et développa plus amplement ses idées dans la *Praefatio monitoria*, qui provoqua une nouvelle réponse de Bellarmin. Dans l'entretemps, tout le monde théologique en était venu aux mains : réponses et répliques se suivaient, autant

(1) H. Moretus, *L'édition plantinienne des « Annales Ecclesiastici » du Cardinal Baronius* dans *Sept Études publiées à l'occasion du 4e centenaire du célèbre imprimeur anversois Christophe Plantin* ed. Musée du Livre, Bruxelles, 1921, p. 17-27. L'ouvrage de Baronius est intitulé (édition de Paris 1609) : *Tractatus de monarchia Siciliae...* (accessit) *Ascanii Cardinalis Columnae de eodem tractatu judicium cum ejusdem C. Baronii responsio apologetica adversus cardinalem Columnam, et epistola ad Philippum III regem Hispaniae.*

(2) A. Cauchie, *l. c.*, A.H.E.B. 1908, p. 76 et suiv.

Digitized by Google

pour le roi d'Angleterre que contre lui (1). L'affaire ne tarda pas d'ailleurs à se compliquer de difficultés politiques et diplomatiques (2).

Déjà au début de février 1609, l'ambassadeur des archiducs à Londres annonçait la publication de la réplique de Jacques I à la *Responsio* de Bellarmin (3). La *Praefatio monitoria* parut dans le courant du mois de mai et était aux mains de Bentivoglio à Bruxelles, le 14 du même mois (4). La curie romaine, après en avoir pris connaissance et noté les principales erreurs, renvoya la pièce à Bentivoglio, avec la demande de la faire réfuter par un théologien (5). Comme on avait appris à Rome que le roi avait l'intention de faire présenter un exemplaire de son livre à tous les monarques, le nonce devait veiller également à ce que les archiducs ne l'acceptassent point : un refus de leur part aurait été d'un bel exemple en la matière (6). Ce que Bentivoglio avait prévu, arriva : l'ambassadeur anglais, au nom de son maître, présenta un exemplaire aux archiducs. Ceux-ci refusèrent. Dès qu'on avait appris à la cour l'intention de l'ambassadeur, Richardot lui avait rendu visite et l'avait prié de ne point s'exposer à un refus certain. Sir Thomas Edmundes répliqua qu'ayant reçu l'ordre de son roi, il devait agir en conséquence et présenterait l'opuscule : il se refusait à croire d'ailleurs que l'archiduc aurait si peu de respect envers son maître au point de refuser son hommage d'auteur. Richardot essaya

(1) Voyez plus amplement J. DE LA SERVIÈRE, *De Jacobo I... o. c.*, et son article s. v. *Allegiance* dans le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques*. Pour les différents ouvrages de Bellarmin cfr SOMMERVOGHEL, *o. c.*

(2) A. CAUCHIE, *La correspondance de Bentivoglio et la controverse de Jacques I, roi d'Angleterre, avec le cardinal Bellarmin* dans le *Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée Belge*, 1903. T. VII, p. 429-433. GACHARD, *Le cardinal Bentivoglio. Sa nonciature à Bruxelles*, dans le *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*. 2e série, t. XXXVIII (1874), p. 154-226.

(3) R. WILLAERT, *o.c.*, *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, 1905 (VI), p. 821.

(4) A. CAUCHIE, *Bulletin bibliographique*, *l. c.*, p. 431.

(5) CAUCHIE, *ibid.*, p. 432 : lettre à Bentivoglio du 11 juillet 1609.

(6) *Ibid.*, autre lettre du 11 juillet, de même lettre du 18 juillet

Digitized by Google

en vain de le persuader de ce que la chose était sérieuse et qu'il pouvait se fier à sa parole. L'ambassadeur, offensé, ne parut pas à la cour pendant quelques jours et ne vint point à l'audience. Il s'adressa ensuite de nouveau à Richardot pour savoir si la réponse avait été donnée par ordre de l'archiduc. Après quelques tergiversations, Richardot l'affirma catégoriquement ; il ajouta même qu'il était entièrement de l'avis de l'archiduc : ce livre était une injure à la religion, il était dirigé contre le pape et l'obéissance qui lui était due et dans laquelle la maison d'Autriche avait toujours brillé. A la colère et aux injures d'Edmundes qui accusa l'archiduc d'être l'esclave du pape, le premier ministre répliqua calmement que le roi d'Angleterre ferait bien mieux de s'occuper de ses affaires d'État que d'écrire des livres pareils : ceux-ci ne pouvaient avoir d'autre effet que de lui susciter quantité de réfutations. L'ambassadeur par colère et dépit, refusa de nouveau pendant quelques jours de se présenter à l'audience (1) .Remarquons toutefois qu'à cette occasion les archiducs n'étaient pas seuls dans leur refus. Philippe III et le duc de Savoye refusèrent également ; le grand duc de Florence fit brûler le livre et à Milan le comte de Fuentes le fit couper en morceaux (2).

Jacques I ressentit profondément l'injure et en garda rancune (3) : longtemps après il cherchera encore à prendre sa revanche. Ce ne fut d'ailleurs pas la seule et dernière fois qu'il en vint aux mains avec les publicistes des Pays-Bas ou qu'il y suscita des difficultés à propos de différentes publications. Lors-

(1) D'après une lettre du nonce Bentivoglio au cardinal Borghèse, 8 août 1609. GACHARD, *l. c.*, p. 213-215 (texte italien).

(2) J. DE LA SERVIÈRE, *De Jacobo I... o. c.*, p. 112.

(3) Lettre de Louis de Groote, ambassadeur des archiducs à Londres, 29 juillet 1609. WILLAERT, *l. c.*, (1905), p. 822. « J'entends que le roy de la Grande-Bretagne... se resent de ce que V. A. n'a trouvé bon que son ambassadeur luy eust présenté son livre l'estimant à mespris de la courtoisie, puisque le roi de France, qui est fils aisné de l'Église, et le nonce de sa Sainteté en sa cour, ne l'a pas refusé, mais ce qui le plus fasche est qu'il se doubte que, l'Empereur et le Roy avecq les autres princes catholiques en feront de mesme, ce qui accroistra les plainctes contre V. A., quoyque peult être aulcuns du Conseil ne laisseront de louer sa résolution en leur âme ».

Digitized by Google

qu'en 1611 Isaac Casaubon écrivit sa satyre contre les jésuites : *Epistola ad Frontonem Ducaeum de apologia quae communi Jesuitarum nomine ante aliquot menses Parisiis edita est,* et les accusa — à l'incitation du roi — de vouloir soumettre le pouvoir royal au pape et de prêcher le tyrannicide, Ericius Puteanus répliqua par un pamphlet non moins âpre : *In Is. Casauboni ad Front. Ducaeum S. J. Theologum U. C. epistolam Stricturae liber prodromus* (Lovanii 1612, in-4°) (1). Puteanus y défend l'ouvrage de Bellarmin : *De Potestate Summi Pontificis in rebus temporalibus.* Les catholiques anglais estime-t-il, ont bien fait de ne pas prêter le serment de fidélité. Puteanus défend le jésuite Scribani qui dans son *Amphitheatrum honoris* avait diminué le pouvoir royal au profit du pape. Il y parle également du tyrannicide, et de la condamnation de Garnett, ainsi que de la défense de ce dernier par Eudaemon (2).

Le roi admit difficilement cette réponse : lorsque, quelques années plus tard, parut le vénimeux pamphlet *Isaaci Casauboni Corona Regia,* Puteanus, accusé d'en être l'auteur, eut bien de la peine à échapper à la vengeance du roi. Celui-ci envoya même un délégué spécial afin d'exiger la punition du coupable présumé ; l'affaire menaça de devenir un « casus belli », lorsque tout put s'arranger, grâce aux amis puissants de Puteanus et au refus des archiducs d'accéder à la demande de Jacques I (3).

(1) TH. SIMAR. *Etude sur Ericius Puteanus* (1574-1618), *considéré spécialement dans l'histoire de la philologie belge et dans son enseignement à l'université de Louvain.* Louvain, 1907, p. 14. (*Recueil des travaux publiés par les membres des Conférences d'Histoire et de Philologie,* n° 23.). LE MÊME, *Ericius Puteanus, Isaac Casaubon et Jacques I roi d'Angleterre. Un épisode des controverses politico-religieuses au* 17e *siècle,* dans le *Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée Belge,* 1910, T. XIV, p. 65-77.

(2) SIMAR, *Bulletin, l. c.,* p. 70-71. Casaubon trouva cependant un défenseur dans un ancien élève de Puteanus, JUSTUS MALDERUS ASCANIUS, *Malo nodo malus quaerendus cuneus, hoc est pro Isaaci Casauboni epistola ad Frontonem Ducaeum Parisinum Jesuitam,* 1611.

(3) SIMAR, *Ericius Puteanus, considéré spécialement... l. c.* et *Bulletin, l. c.* De même WILLAERT, *l.c.,* (1905), p. 824 et suiv. *Calendar of State Papers. James, I* 1611-1618, p. 243, n° 69 ; p. 424, n° 20 ; p. 472, n° 63 ; p. 488, n° 123 ; p. 514, n° 22

Digitized by Google

Les Pays-Bas, — on le voit — se trouvaient en plein dans la mêlée (1). Dans le pays lui-même cependant — exception faite pour Lessius — aucun ouvrage remarquable ne parut en la matière : on s'y contenta d'être l'écho de l'Europe. La situation ne donnait d'ailleurs guère occasion à une discussion approfondie de la question. L'État et l'Église marchaient de concert dans la lutte contre l'hérésie et la défense de la vraie foi : toutes les difficultés restaient confinées sur le terrain de l'action plus ou moins obscure des juristes : la question n'y était pas assez actuelle pour provoquer des études étendues ou nouvelles. Les théologiens, s'enfermant dans l'étude de S^t^. Thomas, et écrivant des commentaires savants sur la Somme, préconisaient les questions de morale. Ils fixaient surtout leur attention sur les situations nouvelles au point de vue social et économique et les cas de conscience nouveaux qui en découlaient. Ce n'est que par accident et au passage qu'ils parlent — pour mémoire — des relations de l'Église et de l'État.

A l'université les questions politiques étaient plus ou moins en dehors du programme : elles étaient traitées à Louvain, au Collegium Trilingue, du point de vue plutôt humaniste et oratoire, par le « professor historiarum et politicarum » (2). Dans la faculté de droit, le commentaire du Digeste prenait la part du lion : ce n'est que par exception que le droit public s'y trouve mentionné. Dans les commentaires parfois fastidieux des anciennes lois, on a bien de la peine à trouver une opinion personnelle : on l'y discerne difficilement de la simple analyse du texte. La ligne de séparation y est la plupart du temps si vague et si flottante qu'on ne peut songer à la tracer avec netteté (3).

Quant à voir traiter la question du point de vue philosophi-

(1) La lutte aux Provinces-Unies entre les Remonstrants et les Contre-Remonstrants, ainsi que l'aspect politico-religieux de cette question ne passèrent non plus inaperçus. MALDERUS, *In 1am 2ae Commentaria. Quaestio* 95, *art. I, dub. IV*.

(2) V. BRANTS, *La faculté de droit de l'université de Louvain à travers cinq siècles*. Étude historique. Paris-Bruxelles, 2e édition, s. d., p. 212, n. 1.

(3) *Ibid.*, p. 146-147. C'est ainsi que le conflit entre Jacques I et Bellarmin n'y laissa pas la moindre trace. *Ibid.*, p. 237.

Digitized by Google

que il ne faut vraiment point y songer : les études de philosophie sont plus que médiocres (1).

Il est tout aussi difficile de bien définir les théories nouvelles qui ne s'accordent point avec l'ancienne doctrine : une censure impitoyable et l'opportunisme des « politiques » expliquent l'absence de toute attaque par trop violente qui eût pu exciter quelque peu les esprits ou susciter des difficultés à l'auteur. Nous devons, dans l'analyse de ces idées nouvelles, nous inspirer plutôt des faits et nous fier aux accusations formulées par les publicistes orthodoxes. La mentalité de ces « politiques » s'éclaire bien mieux par l'étude de leur conduite et par les consultes des juristes que par le peu qu'ils nous ont laissé en fait de publications (2).

Remarquons déjà dès maintenant qu'en général on ne faisait — dans le camp orthodoxe — que répéter ce qu'avait dit Bellarmin. Quoique Lessius soit le seul qui ait traité cette question d'une manière quelque peu personnelle, il est encore trop sous l'influence et reflète encore trop fidèlement les idées de son grand émule, pour qu'il ait pu reléguer celui-ci dans l'ombre

***

Ce fut à la prière de ses supérieurs que Léonard Lessius écrivit son ouvrage contre Jacques I (3). Nous avons vu précédemment que le pape demanda à Bentivoglio d'aviser à la publication d'une réponse à la Praefatio Monitoria. Le Père Provincial des Jésuites chargea Cornelius a Lapide, le fameux exégète, et Lessius de cette œuvre. Déjà en 1611 Lessius publia sa repli-

(1) M. De Wulf, *Histoire de la philosophie en Belgique*. Bruxelles, 1910, p. 159 et suiv.

(2) La même méthode a été appliquée en grande partie par H. Busson, *Les sources et le développement du rationalisme dans la littérature française de la Renaissance* (1533-1601). Paris, 1922. Voyez surtout à la p. XVI.

(3) De Ram, *La vie et les écrits de Léonard Lessius de la Compagnie de Jésus*, dans la *Revue Catholique*, 1861. T. XIX, p. 189 et suiv. J. Bittremieux - K. Van Sull, *De literaire werkzaamheid van Leonard Lessius*, dans *Dietsche Warande en Belfort*, 1922, p. 1069-1090. K. Van Sull, *Leonardus Lessius*. Wetteren, 1923. V. Brants, *Les théories politiques dans les écrits de Lessius*, dans la *Revue Néo-scolastique de Philosophie*, 1912. T XIX, p 42-85.

Digitized by Google

que en deux parties. La première partie s'intitule : *De antichristo et ejus precursoribus disputatio apologetica genuina, qua refutatur praefatio monitoria falso, ut creditur, adscripta Magnae Brittaniae Regi.* Il y combat l'assertion de Jacques I qui prétendait que l'Antéchrist n'est autre que le pape ; Lessius examine successivement si les différentes caractéristiques de l'Antéchrist données par l'Écriture peuvent s'appliquer au pape et quels sont en vérité les vrais précurseurs de l'Antéchrist. L'analyse de cet ouvrage reste, d'ailleurs, en dehors du cadre de cette étude et nous entraînerait trop loin. Ce n'est pas le cas pour la seconde partie : *Disputatio apologetica de Summi Pontificis potestate* (1), solide plaidoyer en faveur de la puissance du pape en matière temporelle. Dans la Ire partie de cet ouvrage Lessius étudie le pouvoir du pape comme tel : jusqu'à quel point, comme chef de l'Église catholique celui-ci a juridiction sur tous les fidèles y compris les rois ; il examine en même temps jusqu'où cette puissance s'étend. L'ouvrage est dirigé spécialement contre les hérétiques et les « politiques ». Ceux-ci ne sont pas les moins dangereux adversaires : tout en accordant au pape un semblant de pouvoir dans des questions d'ordre purement spirituel, ils lui enlèvent de fait cette arme en lui déniant tout pouvoir au temporel. Dans cette Ire partie (fo 1 à 82), Lessius démontre que le pape est de fait le chef visible de l'Église universelle et que par là il a, par droit divin, le pouvoir de lier par ses lois tous les fidèles, y compris les rois, ainsi que de retenir et de punir par des moyens appropriés (*congruis*) tous ceux qui lui deviennent rebelles.

Dans la seconde partie Lessius en vient au cœur même de la question : jusqu'à quel point cette puissance du pape s'étend-elle en matière temporelle ? Il rejette la théorie de ses adversaires d'après laquelle le pape n'aurait aucun droit, ni même ombre de pouvoir contre les souverains, et ne pourrait les déposer du trône quand ils le méritent. Au contraire : « les catholiques sont unanimes à déclarer que la puissance du pape s'étend aussi aux questions d'ordre temporel, au moins d'une façon

(1) *Manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles.* Inventaire no 9501, Catalogue nro 1751.

Digitized by Google

indirecte quand le salut des âmes le demande. De là découle que les princes séculiers peuvent aussi être punis par lui dans leurs possessions temporelles et être privés de leurs biens, droits et autorité, si la gravité du cas l'exige et qu'il n'y a pas d'autres moyens pour les ramener à leur devoir ou qu'il n'est pas possible d'éviter autrement les grands maux dont ils affligent l'Église» (f° 83v°). Cette thèse catholique est — continue-t-il — bien plus respectueuse du droit royal que celle des protestants. Ceux-ci livrent le prince au bon vouloir du peuple et du clergé: eux aussi en effet concèdent que le prince peut être détrôné, mais ils ne prennent pas les précautions, ni ne donnent les garanties nécessaires. G.Barclaius également est tout à fait dans l'erreur quand il dénie au pape le pouvoir au temporel soit de façon directe ou indirecte, pour soumettre au contraire le clergé au pouvoir temporel, à la puissance des princes. En concentrant, comme le font les Calvinistes, tout pouvoir, tant civil qu'ecclésiastique, dans les mains du consistoire auquel les princes aussi sont soumis on force simplement ceux-ci de se mettre à la tête de cette organisation et d'exiger ce pouvoir religieux pour leur propre personne. Quel sera le roi qui, dans de telles circonstances, ayant plein pouvoir de statuer en question de religion, ne l'adaptera point aux nécessités de sa politique pour faire de l'Église la servante et l'esclave de l'État? Il s'ensuivra naturellement autant de religions qu'il y a de rois; par le fait même l'unité de la religion tombe: « et id quod tollit religionis unitatem, tollit etiam ejus veritatem, cum vera religio sit unica, unde patet hoc esse praeclarum semen atheismi » (f° 93). La théorie catholique au contraire — Lessius s'efforce de le démontrer — est établie et repose sur le témoignage des conciles oecuméniques, de l'Écriture Sainte, des docteurs et des souverains: l'histoire la démontre comme on peut encore l'étayer par une foule de considérations d'ordre philosophique, théologique et politique [1].

[1] « ex absurdo, ex potestate excommunicandi, ex variorum fundamentorum falsitate, ex recepta consuetudine accusandi et citandi, ex ratione finis, ex subordinatione utriusque potestatis, ex jure conservandi et defendendi sui, ex officio christiani hominis, ex officio pastoris, ex analogia ad carnem et spiritum, ex analogia ad facultates subalternas, ex usu et confessione ethnicorum, ex divinae providentiae vindicta. »

Digitized by Google

Les actes et les décrets des conciles démontrent que le pape a réellement le droit de déposer les souverains et de délier leurs sujets du serment de fidélité, ils prouvent également que les rois n'ont rien à voir dans les affaires de l'Église. Si les actes en question ne sont pas toujours très explicites à ce sujet de manière à enlever toute incertitude, l'action même émanée des conciles ainsi que leurs conséquences dans l'ordre politique sont là pour le démontrer.

Le pape, successeur de saint Pierre, fut préposé comme berger de toutes les brebis afin de défendre le troupeau contre les loups (c. à. d. les hérétiques). En même temps le Christ lui donna le pouvoir nécessaire pour régner sur toutes ses brebis, dans ce qui a rapport au salut de leur âme : les biens temporels, dont l'usage est nécessaire à cette fin, y sont compris. L'Écriture n'a pas restreint le droit de lier et de délier (« jus ligandi ac solvendi ») au lien purement spirituel : les exemples tirés de l'ancien testament le prouvent à profusion.

Les princes chrétiens eux-mêmes ont reconnu ce droit : lorsque les papes, au cours des siècles, en ont usé contre un prince ou un roi quelconque, les autres souverains ne s'y sont point opposés ; au contraire : ils ont gardé le silence et n'ont jamais accusé le pape d'usurpation.

C'est aussi l'avis commun des docteurs. Lessius, pour réfuter ses adversaires prétendant la nouveauté de cette théorie se contente de leur démontrer que l'ancienne Église déjà enseignait « qu'un prince athée qui oblige ses sujets à l'hérésie ou à d'autres pratiques impies, peut être privé de sa puissance et de son autorité » (f° 125 v°). Lessius réfute ensuite les diverses objections de ses adversaires [1] pour terminer par un examen

[1] Ces objections sont : « ex eo quod adversetur monarchiae, hanc potestatem videri majorem quam ut in hominem cadere possit, ex eo quod incidat in sententiam canonistarum, ex distinctione potestatis ecclesiasticae et politicae, ex eo quod ecclesia olim non habuit ius in laïcos, ex eo quod regnum detur a Deo, ex defectu iuris et probationis, ex eo quod veteres huius potestatis non meminerint, nec ea sint usi ; ex testimoniis patrum, ex periculo abusus, ex eo quod in iure naturali non possit fieri dispensatio, ex eo quod non possit solvere vinculum iuramenti, ex ratione subjectionis populi, ex ratione subiectionis Summi Pontificis et cleri, ex defectu finis. »

Digitized by Google

du fameux serment de fidélité. Sans même parler du fait que ce serment ne peut obliger en conscience ni hérétiques,ni catholiques, et ne présente donc aucune garantie pour le prince, il est défendu de le prêter :même dans le sens favorable que les catholiques pourraient lui donner.

Voilà dans ses grandes lignes la solide démonstration de Lessius.Son ouvrage ne devait cependant pas recevoir grande publicité. A cette même époque,les mêmes questions se débattaient au parlement de Paris à l'occasion de l'ouvrage de Bellarmin qui défendait la même thèse. Lorsque le livre de Lessius fut sur le point d'être mis en librairie, Verdun, le président du parlement de Paris, demanda au nonce et aux jésuites de Paris d'en remettre la diffusion et de retenir l'ouvrage jusqu'à ce que la lutte autour du livre de Bellarmin se fût quelque peu apaisée. Malgré l'insistance du nonce en cour de Rome, l'ouvrage ne fut pas publié afin d'épargner des difficultés ultérieures à la Compagnie de Jésus. Le Père Général des Jésuites ordonna de le retenir (1).

Cet ordre n'était d'ailleurs qu'une simple question d'opportunité ; cela est démontré péremptoirement par le fait que Lessius défendit encore la même thèse dans d'autres ouvrages. Dans son livre *De Justitia et Jure coeterisque virtutibus cardinalibus Libri IV* (première édition en 1605), il traite dans le même sens les questions de liberté et d'immunité ecclésiastiques, tout aussi bien que celles du pouvoir royal : « pontifex habet supremam potestatem in bonis temporalibus omnium Christianorum, licet indirectam, nempe quatenus opus est ad regimen spirituale ; unde posita justa causa, potest de rebus illorum disponere... Potest subditos eximere obligatione serviendi, obediendi, solvendi tributa, aliisque vinculis etiam jurejurando confirmatis »(2). Il publia de même une *Discussio decreti magni concilii Lateranensis et quarumdam rationum annexarum de potestate Ecclesiae in temporalibus et incommoda diversae sententiae authore Guillelmo Singletono* : nous n'avons pu la consulter.

(*à suivre*)

H. J. ELIAS.

(1) BITTREMIEUX - VAN SULL, *l. c.*, p. 1088. Cfr aussi F. H. REUSCH, *Der Index der Verbotenen Buecher*, 2 vol. Bonn, 1883

(2) Lib. II, cap. XVI, dub. XI.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ENVERS DE LA DIPLOMATIE OFFICIELLE DE 1715 A 1730

LA RIVALITÉ COMMERCIALE DES PUISSANCES MARITIMES ET LES DOLÉANCES DES NÉGOCIANTS FRANÇAIS

On se rend compte aujourd'hui que la plupart des guerres du règne de Louis XIV ont été, en grande partie, provoquées par des causes d'ordre économique [1], la guerre de la Succession d'Espagne au moins autant que les précédentes. Louis XIV le reconnaissait lui-même, lorsqu'il écrivait à Amelot, le 18 février 1709 [2] : « le principal objet de la guerre présente est celui du commerce des Indes et des richesses qu'elles produisent ».

I

La défaite de la France se marque donc, aux traités d'Utrecht, de 1713, non seulement parce que Louis XIV a dû abandonner tout droit sur la monarchie espagnole, mais aussi et surtout parce que la France a dû renoncer aux avantages commerciaux qu'elle espérait obtenir dans l'Amérique espagnole, renoncer au commerce « interlope » dans les mers du Sud. L'article VI du traité franco-anglais, du 11 avril 1713, déclarait :

« Sa Majesté Chrétienne demeure d'accord et s'engage que son intention n'est pas de tâcher d'obtenir, ni même d'accepter à

(1) G. N. CLARK, *The anglo-dutch alliance and the war against french trade*, Manchester, 1923.

(2) Cité par E. DAHLGREN, *Les relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes du Pacifique*, Paris, 1909, p. 561.

Digitized by Google

l'avenir que, pour l'utilité de ses sujets, il soit rien changé ni innové dans l'Espagne, ni dans l'Amérique espagnole, tant en matière de commerce qu'en matière de navigation, aux usages pratiqués en ces pays sous le règne du feu roi d'Espagne Charles II; non plus que de procurer à ses sujets dans les sudits pays aucun avantage qui ne soit pas accordé de même dans toute son étendue aux autres peuples et nations qui y négocient. »

Aucun engagement réciproque, de la part de l'Angleterre, et on le conçoit, puisque le traité entre l'Angleterre et l'Espagne, du 13 juillet 1713, complété par le traité de Madrid du 14 décembre 1715, reconnaît à la première les privilèges de l'*asiento* (c'est-à-dire, le monopole de la traite négrière) et du vaisseau de permission, qui est autorisé à vendre aux Indes 500 tonneaux de marchandises (1).

En réalité, ces deux privilèges ouvraient aux négociants anglais le vaste marché de l'Amérique espagnole, non seulement parce que leurs vaisseaux joignaient aux 4.500 nègres, qu'ils devaient fournir chaque année, bien d'autres marchandises, mais parce que l'*asiento* leur donnait accès en des ports officiellement fermés au commerce étranger, même à Buenos-Aires. Et ce qui favorisait davantage encore les Anglais, c'est que le vaisseau de permission ne comportait pas uniquement l'introduction en Amérique de sa cargaison initiale : il était pour la contrebande le plus efficace des entrepôts (2). Les traités d'Utrecht sacrifiaient donc à l'Angleterre les intérêts économiques des autres puissances maritimes et reléguaient la Hollande au second rang. Nous n'insisterons pas en cet article sur tous les abus auxquels ont donné lieu l'*asiento* et le vaisseau de permission, abus qui ont suscité des réclamations vigoureuses de la part des négociants français (3).

(1) Voy. H. Vast, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, t. III et Dahlgren, *op. cit.*, pp. 704 et sqq. Les Anglais, pour obtenir le vaisseau de permission, renoncèrent à la réduction des 15 % des droits de douane sur les marchandises de leur cru, qu'ils avaient d'abord demandée.

(2) Voy. Georges Scelle, *Histoire politique de la traite négrière aux Indes de Castille*, Paris, 1906, t. II, pp. 523 et sqq. (thèse de doctorat en droit).

(3) Voy. Léon Vignols, *Les abus de l'asiento* (encore inédit). — Sur les pratiques de la contrebande anglaise, voy. le très

Digitized by Google

Il nous suffira de constater que la France, comme l'Espagne, avait grandement à souffrir des clauses économiques des traités d'Utrecht.

Pour le gouvernement français, la seule politique rationnelle aurait donc dû consister à se rapprocher de l'Espagne et à lutter de concert contre la prépondérance économique de l'Angleterre, qui s'affirmait de plus en plus.

Il n'en fut rien. Le Régent, le duc d'Orléans, ne cessa de subordonner toute sa politique à ses visées sur le trône de France. Par le traité de La Haye, de janvier 1717, il se livra aux Anglais et fit à la Hollande d'importantes concessions commerciales. Puis, lorsque l'Autriche se joignit aux trois puissances maritimes, ce fut la quadruple alliance de Londres, coalition dirigée contre l'Espagne.

Le Régent n'avait d'autre but que de forcer le roi d'Espagne à lui abandonner ses droits au trône de France. Il contribua donc à affaiblir la puissance commerciale de la monarchie hispanique ; si l'Angleterre, à Palerme, en 1718, ruina la marine de notre ancienne alliée, ce fut une armée française qui, en 1719, détruisit « au Passage » les armements et les chantiers maritimes qu'Alberoni venait de créer.

Revirement en 1721 : un pacte est conclu avec les Bourbons d'Espagne contre les Habsbourg, la Triple Alliance ; mais la France dut, en grande partie, renoncer à soutenir les légitimes revendications de ses commerçants. La Triple Alliance n'a d'ailleurs été qu'éphémère, car le renvoi de la jeune princesse d'Espagne, la fiancée de Louis XV, rétablit, en 1725, l'accord entre l'Espagne et Charles VI d'Autriche, au traité de Vienne. Le duc de Bourbon reste fidèle à l'alliance anglaise, et répond au traité de Vienne par le traité de Hanovre, conclu la même année avec l'Angleterre et la Prusse, auxquelles se joignent, en 1726, les Provinces-Unies.

Nul doute que ces tractations eussent eu pour conséquence une nouvelle guerre générale, si le nouveau ministre français, le sage Fleury, n'avait tout fait pour maintenir la paix, pour

intéressant article de VERA L. BROWN, *The South Sea Company and contraband trade* (*American historical review*, juillet 1926).

Digitized by Google

réconcilier l'Angleterre et l'Espagne. Il les convainquit de se rencontrer au Congrès de Soissons (de 1728-1729), congrès qui aboutit au traité de Séville, de 1729, peu avantageux, d'ailleurs, on le verra, pour les intérêts économiques de la France (1).

Sans aucun doute, la politique pacifique du cardinal Fleury était conforme aux intérêts du commerce français. Celui-ci, qui (officiellement) se faisait avec l'Amérique espagnole uniquement au moyen des flottes et galions, avait particulièrement à redouter des hostilités entre l'Angleterre et l'Espagne. C'est ce que montre clairement un mémoire (2), qui date sans doute de 1726. Il marque la crainte que l'on a d'une attaque de la marine anglaise contre la flotte, retour du Mexique, et les galions, retour de la Nouvelle Espagne, que l'on attend cette année à Cadix. Les cargaisons, appartenant pour la plupart à des Français, risquent d'être perdues. Et on redoute aussi que les Espagnols ne veuillent se venger de cette attaque sur les Français, « en nous soupçonnant d'intelligence, par nos alliances actuelles avec les Anglais » (3).

II

Par contre, toute la politique suivie par le gouvernement français, au moins jusqu'en 1726, avait été néfaste aux intérêts du commerce français.

(1) Sur tout ce qui précède, voy. M. Rousset, *Recueil historique d'actes et négociations depuis les traités d'Utrecht jusqu'au 3e congrès de Cambray*. La Haye, 1728-1752 ; Morel-Fatio et Léonardon, *Instructions aux ambassadeurs français en Espagne*, t. II et III ; Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, 1890 ; de Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, 1809, t. IV et V : Emile Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère*, t. I, 1892, pp. 463 et sqq.

(2) Fonds de la Chambre de commerce de Nantes, Arch. de la Loire-Inférieure, C 747.

(3) Instructions à M. de Maulévrier, du 9 sept. 1720 (*Instructions aux ambassadeurs en Espagne*, t. II, pp. 377 et sqq.), et Registre Monteil, p. 118-120. — D'autre part, les Français se sont emparés, en novembre 1718, de Pensacola, en Floride : on voulait empêcher les Anglais et les Hollandais de s'y établir, en vue de troubler notre commerce (*Instructions*, t. II, p. 378).

Digitized by Google

Le gouvernement espagnol et notamment Alberoni se sont vengés sur lui des embarras que leur causait le Régent. Ainsi, en 1718, Alberoni a enlevé aux négociants de Cadix plus de 800.000 piastres venues par la flotte du général Serrano, « sous le vain prétexte que ces piastres n'étaient pas enregistrées à la Vera Cruz » (1). — La peste de Marseille de 1720 a été encore un beau prétexte pour interdire le commerce français en Espagne et l'on ne s'est pas pressé de lever l'interdiction (2). En 1722, le gouvernement espagnol protesta si vigoureusement contre les expéditions interlopes des Français aux Indes, plus très nombreuses, cependant, que le gouvernement français, après avoir pris l'avis d'Amelot, se décida à renouveler ses décisions antéreures, en 1724, et dès lors le commerce de contrebande français cessa presque complètement dans la Mer du Sud (3). Enfin, une « pragmatique » du Roi d'Espagne, de 1725, que l'on attribue aux intrigues, soit des Génois, soit des Anglais, a interdit à tous les Espagnols de porter des étoffes de soie, or et argent, ainsi que des rubans de même sorte, ce qui peut causer le plus grave préjudice aux manufactures françaises, et surtout à celles de Lyon, qui ne trouvent plus « dans les principales cours de l'Europe » les mêmes débouchés qu'autrefois (2).

Beaucoup plus graves sont les infractions, commises par l'Espagne, aux privilèges des négociants français à Cadix, où ils étaient très nombreux, car c'est de Cadix que partaient flottes et galions, par lesquels devait se faire tout le commerce — légal — avec l'Amérique espagnole (4).

Il est vrai qu'à cet égard il n'y avait jamais eu de convention particulière entre les deux pays. Mais les divers traités (des Pyrenées, de Nimègue, etc.) avaient stipulé que « la nation française jouirait de tous les privilèges accordés aux autres nations », c'est-à-dire aux Hanséates, aux Anglais, aux Hollandais (5).

(1) Voy. Registre Monteil, pp. 113-118.
(2) *Ibid.*, pp. 120-125.
(3) L. Vignols et H. Sée, *La fin du commerce interlope dans l'Amérique espagnole du Pacifique* (*Revue d'histoire économique*, 1925, fasc. 3).
(4) Instructions de M. de Maulévrier, de 1720 (*Instructions aux ambassadeurs*, t. II, p. 372).
(5) Voy. H. Sée. *Le commerce de Saint-Malo au XVIIIe siècle*

Digitized by Google

Ces privilèges ont été fixés, en ce qui concerne les Hanséates et les Hollandais, par le traité de Munster de 1648, et, en ce qui concerne les Anglais, par le traité de Madrid. C'est ce qu'explique très clairement un mémoire de 1728, émanant des députés des villes de commerce français, et « *contenant les plaintes que nous avons à porter contre les infractions qu'on fait journellement en Espagne aux priviléges dont nous devons jouir* » (1).

Tout d'abord, on a voté l'article du traité de Munster déclarant qu'aucun juge ou magistrat espagnol ne peut « visiter » la maison ou le magasin d'un Hanséate. Il n'y a plus de sécurité pour les commerçants français, si l'on se saisit de leurs livres de compte, « par le moyen desquels on pourrait prouver l'extraction [l'exportation] des matières d'or et d'argent » ; on pourrait leur faire un crime de cette extraction, qui, pour les étrangers, « est d'une nécessité absolue, parce qu'on n'y trouve pas [en Espagne] des marchandises et denrées en suffisante quantité pour l'équivalent des effets qu'on y porte ».

On viole aussi l'article 28 du traité de Munster en soumettant, en dehors des villes maritimes, les Français à diverses sortes de charges. On n'observe plus l'article du traité de 1667, qui déclare que les procès entre marchands d'une même nation doivent être jugés par les consuls de cette nation, ni l'article 34 du même traité, qui confie aux consuls l'inventaire des biens de leurs compatriotes. C'est là une question capitale, car les magistrats espagnols prétendent, sur les biens mis sous scellés, perce-

(Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie, de J. Hayem, 9e série, 1925).

(1) Ce mémoire, et ceux que nous citerons plus loin, ont été rédigés en 1728 pour être présentés au Congrès de Soissons, de 1728-1729. Ils sont réunis dans un beau registre manuscrit du XVIIIe siècle, qui a fait partie de la collection d'Alexis Monteil (décrit par celui-ci dans son *Traité des matériaux manuscrits des divers genres d'histoire*, Paris, 1836, t.I, p. 119), et qui est maintenant conservé à la Bibliothèque Nationale (Man. Nouv. Acq. fr., n° 23085 — Ce mémoire doit sans doute reproduire plus ou moins un mémoire du Conseil de commerce remis, en 1720, à M. de Maulévrier et à l'agent commercial Robin (*Instructions aux ambassadeurs*, t. II, pp. 372 et sqq.,— Il occupe les pp. 6-28 du registre.

Digitized by Google

voir le cinquième (*quinto*), et souvent ils les confisquent entièrement, si les livres montrent qu'il y a eu exportation d'or ou d'argent, ou encore qu'on « a fait le commerce des Indes sous le nom d'Espagnols. »

La cédule royale du 10 février 1703 accordait aux Français le droit de faire librement le commerce d'Afrique. Tous les ans, de 1703 à 1718, dix à douze bâtiments français, faisaient le commerce très lucratif des cires. Ces avantages, depuis 1718, ont passé aux Anglais ; leur ambassadeur a obtenu cette faveur « par le canal des ministres de Sa Majesté catholique, *qu'ils trouvent moyen de mettre dans leurs intérêts* » (1) On n'observe pas davantage, maintenant, le décret du 30 avril 1703, qui défendait aux officiers et gouverneurs espagnols de visiter aucun navire appartenant à un négociant français. C'est que nos navires de guerre ne fréquentent plus les ports d'Espagne !

Un autre mémoire sur l'*indult extraordinaire* (2) montre un autre genre de vexations auxquelles sont soumis les Français. Arbitraire jusqu'en 1708, l'indult (3) fut, à cette date, fixé à 5 %. Malgré un édit de 1720, qui confirme ce taux, voici que l'on exige sur les marchandises provenant de l'Amérique un indult extraordinaire. Pour l'éviter, les étrangers chargent alors leurs « retours » sur des vaisseaux anglais. Le commerce interlope va donc se développer, et ce serait une grande perte pour les commissaires espagnols, auxquels leur pourcentage sur les retours effectués par la flotte et les galions procurait quelquefois une grande fortune. — Les étrangers souffrent aussi de la mesure prise par le ministre Patiño qui, en 1718, a converti en monnaies l'or et l'argent, « que les particuliers recevaient des Indes » ;

(1) Sur cette question, voy. une communication d'Albert GIRARD sur *Le commerce entre l'Espagne et le Maroc* (Bull. de la Soc. d'hist. moderne, novembre 1913). Cf. Léon VIGNOLS, *Le commerce malouin au Maroc à la fin du XVIIe siècle* (*Annales de Bretagne*, 1926, t. XXXVII).

(2) Registre Monteil, pp. 29-74.

(3) Voy. DAHLGREN, *op. cit.*, pp. 43-44. En 1691, l'indult aurait rapporté 2 400.000 piastres, et, en 1695, 5 à 6 millions. Cf. aussi un mémoire de 1691, publié par H. SÉE, *Documents sur le commerce de Cadix* (*Revue d'histoire des colonies françaises*, 1926).

Digitized by Google

comme il a fixé l'alliage à 18 3/4 % on voit le dommage qui en résulte pour les négociants. C'est l'Angleterre, qui profiterera seule des métaux précieux d'Amérique, grâce à l'*asiento* et au vaisseau de permission ; seule, elle pourra, munie de ces métaux, commercer dans les Indes Orientales et le Levant ; elle évitera ainsi les 40 % de droits perçus sur l'embarquement à Cadix, le 5% d'indult, les 18 3/4%, résultant de l'altération des monnaies.

En présence de toutes ces vexations dont souffre le commerce français, quelle fut l'attitude du gouvernement ? Très hésitante et très molle, car il craint de mécontenter l'Angleterre. A M. de Maulévrier, en septembre 1720, on recommande de n'élever aucune réclamation contre le traité de l'*asiento*, c'est-à-dire contre les abus qu'il provoque, « à cause de la bonne intelligence avec l'Angleterre ». L'ambassadeur tâchera seulement d'obtenir « un équivalent proportionné à cette inégalité », c'est-à-dire le rétablissement des privilèges de la nation française en Espagne (1).

Maulévrier, d'ailleurs, n'a rien obtenu, car, en 1724 (2), un nouvel ambassadeur, le maréchal de Tessé, reçoit mission de donner ses soins à la question des consulats et « au commerce en général de la nation française». Et le ministre ajoute : «Le nombre des griefs qui, depuis quelques années, ont été mis sous les yeux du Roi, à cet égard, est si prodigieux qu'il ne serait pas possible d'en former un état exact [dans l'instruction] ». On lui remettra des mémoires spéciaux et on lui adjoindra un agent commercial, le même Robin dont il a été question plus haut (3).

III

Tandis que le gouvernement du Régent ménageait à ce point les Anglais, ceux-ci ne craignaient pas, aux Antilles, de menacer gravement les intérêts français, dans l'affaire de Sainte-Lucie.

(1) *Instructions aux ambassadeurs en Espagne*, t. II, pp. 372 et sqq.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 98-99.
(3) Voy. le mémoire présenté au Congrès de Soissons, dans le registre Monteil, pp. 92-106 et 139-146.

Digitized by Google

En cette île, les Français avaient créé des établissements au XVIIe siècle, mais infiniment moins qu'à La Martinique ; la, colonisation, à la fin du règne de Louis XIV, y était encore fort peu de chose. En 1718, Louis XV donna la seigneurie de Sainte-Lucie au maréchal d'Estrées, qui y envoya « un gouverneur, une garnison, des ouvriers et des matériaux pour s'y fortifier ». Des colons s'y établirent. Mais tout à coup le gouvernement ordonna de tout cesser, fit rappeler le gouverneur et la garnison.

Ce fut,— on peut le conjecturer, —à la demande des Anglais. En effet, le roi de Grande-Bretagne donne la propriété de Sainte-Lucie à lord Montagu, qui en prit possession en 1722 (1). Mais les colons de la Martinique ne pouvaient se résigner à l'établissement des Anglais. Le gouverneur, M. de Champigny, à la tête de 2.000 hommes, alla attaquer les Anglais à Sainte-Lucie. Le résultat, ce fut un traité signé, le 18 janvier 1723, avec le gouverneur anglais, qui reconnaissait la neutralité de l'île, jusqu'à ce qu'une décision ferme fût prise. Mais le Parlement anglais ne l'a pas reconnu, puisqu'il a voté un édit permettant d'introduire dans les ports anglais des sucres et autres denrées de Sainte-Lucie.

Les négociants français demandent, en conséquence, que la question soit traitée au Congrès de Soissons. C'est que Sainte-Lucie peut être un poste militaire très dangereux, en temps de guerre, pour les vaisseaux français venant faire le commerce aux Antilles. Puis ce qui est plus grave encore, elle sera un entrepôt très commode pour la contrebande, que redoutent surtout nos armateurs :

« Pendant la paix, les Anglais pourraient faire le commerce de nos îles, comme il est notoire qu'il l'ont fait depuis le traité de 1723... En effet, on sait qu'ils y font [à Sainte Lucie] des amas de sucre et de cacao de la Martinique, de même que des marchandises du cru d'Angleterre. Il est vrai que le gouvernement français a pris des mesures pour empêcher le cours d'un commerce qui nous est si désavantageux (2). Mais elles seront inutiles tant que

(1) Ce qui étonna les habitants de la Martinique, remarque le mémoire, car, en 1667, les Anglais n'avaient émis aucune prétention sur cette île.

(2) Il s'agit des lettres patentes d'avril 1717 et de l'édit d'octo-

Digitized by Google

les Anglais croiront avoir des prétentions sur Sainte-Lucie et useront de cette île comme ils le font ».

Le mémoire ajoute que les Anglais pourront fournir aux îles françaises des marchandises de leur cru à plus bas prix que nos négociants, et qu'ils pourront donc acheter plus cher que les Français les produits des Antilles françaises. On demande que la question de Sainte-Lucie soit portée au Congrès de Soissons. En réalité, l'île ne fut restituée à la France qu'en 1763.

La question de la contrebande aux Antilles mettait aux prises la France et l'Angleterre, et elle était d'autant plus grave pour les armateurs français que les colons pouvaient difficilement se passer des bois, vivres et bétail que fournissaient les colonies anglaises de l'Amérique (1).

IV

La rivalité commerciale semblait devoir éloigner la France de l'Angleterre. Cependant c'est une autre question économique, — celle de la Compagnie d'Ostende —, qui va rapprocher étroitement les deux rivales.

Dans les Pays-Bas belges, terriblement ruinés par la domination espagnole, une sorte de renaissance économique commençait à se manifester depuis qu'en 1725, ils avaient été cédés à la monarchie autrichienne. A Ostende, on équipa pour les Indes plusieurs navires, qui d'ailleurs furent pourchassés par les Hollandais et les Anglais, disposés à tout faire pour empêcher cette nouvelle concurrence. Cependant Charles VI, cédant à l'esprit universel de spéculation qui souffla sur le monde vers 1720 (l'époque du système de Law et du *South Sea Bubble*), se décida, en 1722, à concéder une charte à la Compagnie d'Ostende, — société par actions, édifiée sur le modèle des Compagnies des Indes hollandaise, anglaise et française. En 1724, elle commençait

bre 1727, qui, sous des peines très graves, interdisait le commerce des colonies avec les étrangers.

(1) Cf. Ph. Barrey, *Le Havre et la navigation aux Antilles sous l'Ancien régime* (Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie, de J. Hayem, 5e série, pp. 211 et sqq.) : L. Mims, *Colbert's West India policy*, New Haven, 1913.

Digitized by Google

à user de son privilège et fondait des factoreries dans le Bengale et à Canton. Anglais et Hollandais s'unirent pour la détruire, et ils y tenaient d'autant plus qu'en mai 1725, Philippe V d'Espagne reconnaissait aux sujets de Charles VI « tous les droits et privilèges commerciaux, sans exception, dont les nations anglaise et hollandaise jouissent dans les États de la monarchie espagnole » (1).

C'est alors que les cours de Londres et de Paris se rapprochèrent pour signer le traité de Hanovre (du 3 septembre 1725), auquel les Provinces-Unies adhérèrent l'année suivante. Comme Charles VI ne pouvait faire la guerre, il dut se résigner, le 31 mai 1727, à accepter l'*ultimatum* de la France, de la Hollande et de l'Angleterre : il consentait à suspendre pour sept ans l'octroi de la Compagnie d'Ostende, en attendant de le briser définitivement. C'était une nouvelle victoire pour la politique anglaise, un nouveau succès pour sa domination maritime qui s'affirmait de plus en plus (2).

Toutefois, le cardinal Fleury, qui songeait surtout à assurer la paix générale, s'employa à rapprocher l'Angleterre et l'Espagne, comme on le voit par les instructions données à M. de Rottenbourg, en 1727, et à M. de Brancas, en 1728. D'ailleurs, entre autres choses, le premier devra appuyer les prétentions des Anglais sur la question du *Prince Frederick*, vaisseau de permission, qui, au début des hostilités, avait été capturé par les Espagnols (3).

(1) M. Joseph Lefèvre (*Etude sur le commerce de la Belgique avec l'Espagne au XVIIIe siècle*. Mém. de l'Acad. royale de Belgique, 1922) a noté que ce rapprochement fut accompagné d'un traité de commerce qui accordait aux Pays-Bas la clause de « la nation la plus favorisée », ce qui inquiéta les puissances maritimes et contribua à la conclusion du traité de Hanovre de 1725.

(2) Voy. HUISMAN, *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI* ; H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, t. V, 1921, pp. 191 et sqq. ; Gerald B. HERTZ, *England and the Ostende Company* (*English historical review* an. 1907, p. 255 et sqq.) Cf. encore le mémoire imprimé des directeurs de la Compagnie d'Ostende contre les assertions des Compagnies hollandaises, qui, s'appuyant sur le traité de Munster, prétendaient empêcher le commerce des Pays-Bas (Arch. de la Loire-Inférieure, C 754).

(3) *Instructions aux ambassadeurs en Espagne*, t. III, p. 132 et sqq.

Digitized by Google

V

Les négociants français se réjouirent de l'ouverture du Congrès de Soissons (1), car ils espérèrent y faire discuter et accepter leurs revendications. C'est ce que montre l'un de leurs mémoires, intitulé *Mémoire de la situation présente du commerce général* (2). C'est un document fort important et significatif ; à le lire, on comprend bien nettement l'acuité de la rivalité commerciale qui met aux prises les puissances maritimes.

Les champs de bataille de cette lutte, ce sont l'Amérique espagnole et, à un moindre degré, le Brésil. L'Espagne « n'ayant presque point de manufactures », c'est pour le compte des Français, Anglais, Hollandais, Génois, Vénitiens, etc., que se font presque tous les chargements de Cadix (3). A ce commerce des flottes et galions, c'est la France qui a la plus grande part, à cause surtout de ses toiles de Rouen et de Bretagne. Mais, pour elle comme pour l'Espagne, le grand danger, c'est le commerce « interlope », que font les Anglais et les Hollandais ; l'intérêt de tous veut donc qu'il soit interdit par le prochain Congrès (4).

(1) Voy. la lettre de Bouchaud aux juge et consuls de Nantes, du 2 juin 1728 (fonds de la Chambre de commerce de Nantes, Arch. départ. de la Loire-Inférieure, C 612) ; «... L'ouverture du Congrès de Soissons se fera le 6 et ne sera point reculée, comme on l'avait dit. Selon les apparences, on y traitera principalement de questions et intérêts de commerce. On dit que plusieurs des principales villes du royaume disposent des mémoires des représentations qui pourront y être faites sur les lésions et infractions dont le nôtre est atteint dans les pays étrangers. Lyon a déjà envoyé le sien au ministre. Si vous jugez à propos de donner aussi vos griefs et observations, je vous serai obligé de m'en vouloir bien faire part... »

(2) Registre Alexis Monteil, pp. 181-210.

(3) Voy. H. Sée, *Documents sur le commerce de Cadix* ; sur le XVIIe siècle, voy. Ph. de Ségur-Dupeyron, *Histoire des négociations commerciales et maritimes du règne de Louis XIV*, Paris, 1872, t. II, pp. 480 et sqq.

(4) « Il faut aussi, ajoute le mémoire, que « les Espagnols renoncent aux voyages que la bourque des Honduras fait tous les ans à la Chine. Ce bâtiment porte une grosse partie d'argent et rapporte des chargements considérables de mousseline, toile de coton, étoffes de soie, bas et autres assortiments de tout ce

Digitized by Google

Le Portugal non plus n'a guère de manufactures ; « il a abandonné le commerce des Indes Orientales, et son commerce d'Europe a été accaparé par « une infinité de Juifs anglais ». Les Portugais, il est vrai, rapportent du Brésil « presque autant d'or que les Indes Occidentales nous envoient d'argent », mais tout s'écoule vers l'Angleterre, qui les tient « sous le joug de leur puissance maritime ». Au Portugal aussi, il faut que « le commerce soit fait par toutes les nations indistinctement ».

Ainsi, pour l'auteur du mémoire, c'est l'Angleterre qui accapare presque tout le commerce de l'Amérique, grâce à l'*asiento*, « qui ne sert que de prétexte pour l'introduction » d'autres marchandises. Ambitieuse et hardie, cette nation veut anéantir les puissances maritimes qui lui portent ombrage ; aux traités d'Utrecht, elle a ruiné nos pêches, en se faisant céder Terre-Neuve et l'Acadie. Insatiables, par la Jamaïque les Anglais inondent de leurs marchandises Carthagène et Cuba ; séduisant « les gouverneurs et intendants de nos îles « qu'ils accablent de présents », ils font une énorme contrebande dans nos Antilles. Ils s'efforcent de nous chasser du Canada, pour se rendre complètement maîtres de « la chapellerie de l'Europe » (1), et de la Louisiane, pour s'emparer du Mexique « à la première occasion ». Et, en fait, « ils sont en état de tout entreprendre ».

Le remède, c'est de leur ôter les privilèges de l'*asiento*, du vaisseau de permission et de leur interdire « les interlopes » ; « il est de l'intérêt de l'Europe qu'ils soient assujettis à ne faire le commerce des Indes d'Espagne que par flottes et galions comme les autres nations ».

Quant à la Hollande, il faut tenir à son égard la même politique, empêcher « leurs interlopes à la côte de Carac (Caracas) et à Carthagène ». Il est vrai qu'elle n'est que la seconde puissance maritime, moins redoutable que l'Angleterre, mais elle prétend s'arroger le monopole du commerce des Indes orientales et la circulation de leurs florins en fait « les dépositaires de presque toutes les marchandises de l'Europe », les « voituriers

qu'on fabrique dans cet Empire, au grand préjudice du commerce d'Europe et surtout de France ».

(1) Et cependant « ils achètent en contrebande la moitié des castors de la traite que font les créoles de cette colonie ».

Digitized by Google

de tout l'univers » (1). Ils regardent toute l'Allemagne comme le débouché de « leurs retours des Indes » et redoutent à cause de cela la Compagnie des Indes. Enfin, ils sont les intermédiaires de tout notre commerce avec le Nord. Toutes les marchandises qu'ils importent en France sont préjudiciables à ses manufactures et à ses pêches (2). Le tarif de 1699 est absolument désavantageux pour nous ; il faut le supprimer ou proposer au Congrès de Soissons de permettre à chaque souverain d'établir les tarifs qui lui plaisent.

Le mémoire se plaint enfin de ce que la France, si bien placée pour « faire tous les commerces », en tire si peu de fruit. C'est que le commerçant maritime n'y est pas honoré comme chez nos rivaux, et que négociants et marchands, dès qu'ils ont fait fortune, « mettent leurs enfants dans les charges de robe ou d'épée ».

L'industrie des toiles de Rouen et de Bretagne était une énorme source de profits. Il a diminué, et on note, en particulier, un fléchissement des toiles à voiles, par suite de la concurrence hollandaise et surtout de l'« avidité de nos fabricants et de la négligence de ceux qui doivent les contrôler » (3). Les

(1) Voy. à ce sujet J. G. VAN DILLEN, *Amsterdam, marché mondial des métaux précieux*, en hollandais (*De Economist*, 1923).

(2) Voy. H. SÉE, *L'activité commerciale de la Hollande à la fin du XVIIe siècle* (*Revue d'histoire économique*, 1926).

(3) Un autre mémoire du Registre Monteil (pp. 113-118) décrit aussi la décadence du commerce des toiles bretonnes et normandes en Espagne, non sans exagération, semble-t-il. Ce qui est vrai, c'est qu'on a à craindre la concurrence des toiles du Brabant, de Suisse, de Silésie, les contrefaçons que l'on donne de notre fabrication (les *Rouanes contraechos* ou rouens contrefaits) ; c'est en partie le résultat de l'interdiction du commerce français à la suite de la peste de Marseille, de 1720. Et voici que l'on encourage, en Grande-Bretagne, la fabrication des toiles d'Irlande (voy. à ce sujet l'excellent ouvrage de Conrad GILL, *The irish linen industry*, 1925). « Enfin les Moscovites apportent aujourd'hui de leurs toiles à Cadix. On sait qu'il y a dans cette ville des personnes préposées par S. M. czarienne pour examiner quelles sont les qualités de toiles les plus propres pour le commerce d'Espagne et des Indes Occidentales, et qu'on met tout en usage pour les imiter parfaitement ». Le tsar a obtenu un tarif de droits d'entrée très avantageux, peut-être inférieur à celui que devait donner le commerce français, le plus avantagé cependant.

Digitized by Google

Anglais commencent à l'emporter pour la quincaillerie et la chapellerie, les bas ; les Hollandais, pour les étoffes de soie, or et argent. Quant à « la fabrique des galons d'or et d'argent », elle est grandement menacée, « si l'on ne fait révoquer le décret donné à l'instigation des Anglais par le roi d'Espagne, il y a environ trois ans », et qui fait défense à tous ses sujets d'en porter.

Il n'est pas jusqu'à notre commerce des Antilles qui ne soit gravement menacé par la contrebande des Anglais, « si l'on ne fait quelque exemple sévère sur les intendants et gouverneurs ». Les Anglais, en effet, peuvent fournir nos colons à meilleur compte « par rapport à la valeur numéraire de notre monnaie », et tirent un plus grand avantage des retours, car ils peuvent directement porter les cacaos et les sucres en Espagne et en Portugal, « tandis que nos navires sont obligés de faire leur retour en France ». Nous n'avons de vraiment assurés que les commerces de Guinée (pour la traite) et du Levant (1).

Un autre mémoire du Registre Monteil conseille de profiter de la discussion, qui s'est produite entre l'Espagne et l'Angleterre, pour obtenir de la première un commerce avantageux. Il s'agit sans aucun doute des événements qui ont suivi l'alliance de Philippe VI et de l'Empereur, en 1725. L'Espagne ayant confisqué sur des vaisseaux anglais des marchandises de contrebande, « le Parlement d'Angleterre a pris feu contre ». A leur tour, les Anglais ont pris des vaisseaux espagnols en pleine paix, ont même menacé les flottes et galions, ce qui a interrompu le commerce pendant une année et provoqué en France de nombreuses banqueroutes. — Il faut donc conseiller à l'Espagne de saper le commerce interlope des Anglais par la Jamaïque, qui leur rapporte annuellement 2 millions de livres par an depuis cinquante ans. Mais, comme les colons espagnols ne peuvent se contenter de ce que leur apportent, tous les deux ans, les flottes et galions (ce qui les oblige à recourir à la contrebande étrangère), il faut autoriser des vaisseaux « particuliers » espa-

(1) Voy. aussi un *Mémoire sur le moyen d'augmenter chacune des branches du commerce maritime* (Registre Monteil, pp. 149-177).

Digitized by Google

gnols à faire le commerce d'Amérique ; les Français les aideront en leur fournissant des marchandises de leur cru. « Le nouveau commerce se fera par une espèce de compagnie composée d'Espagnols et de Français, sous la direction des ministres des deux rois. »Il faudra aussi envoyer aux Indes quelques frégates espagnoles et françaises pour protéger ces vaisseaux de commerce « privés » contre « les forbans et pirates », c'est-à-dire contre les « interlopes » anglais (1).

Notons, à ce propos, que le *Mémoire sur les infractions espagnoles* comptait aussi sur la marine de guerre pour mettre à la raison les Espagnols. Il faudrait, dit-il, envoyer tous les ans près de Cadix quatre ou cinq vaisseaux de guerre, « sous le prétexte de les faire croiser contre les corsaires barbaresques de Salé », comme font les Anglais et les Hollandais :

« D'ailleurs, les vaisseaux de guerre qu'on enverrait à Cadix chargeraient à fret, à leur retour en France, les matières d'or et d'argent, la cochenille et autres marchandises précieuses, qui nous arrivent à Cadix en retour des ouvrages de nos manufactures qui vont aux Indes espagnoles. Outre que les chaloupes et canots de ces vaisseaux empêcheraient en même temps qu'on insultât ceux qui font l'extraction [l'exportation] des matières d'or et d'argent pour les porter à bord des vaisseaux de notre nation qui seraient dans la baie de Cadix, ce qui en rendrait la sortie moins difficile ».

L'on voit que nos braves négociants, si irrités contre la contrebande étrangère, n'ont aucun scrupule à se livrer eux-mêmes à la fraude.

Mais, en ce qui concerne le commerce interlope lui-même, les Français, en général, semblent peu disposés à le tenter, s'il fallait en croire la correspondance de l'armateur malouin Magon

(1) Dans l'idée des négociants français, la marine de guerre doit servir presque uniquement, même en temps de guerre, à protéger la marine marchande. C'est l'idée qui se dégage d'un *mémoire concernant la marine de guerre en France*, rédigé au même moment (Registre Monteil, pp. 217-230). — Sur les *desiderata* des négociants français, voy. aussi un *Mémoire sur le commerce d'Espagne*, de 1728, donné par M. d'Héricourt, commissaire de la marine, venant de Cadix (Arch. de la Loire-Inférieure, C 752). Ce sont toujours les mêmes plaintes.

Digitized by Google

de la Balue (1). Il est vrai que le gouvernement français, sur la plainte du gouvernement espagnol, — on le sait —, l'avait, en 1724, interdit à nouveau ; mais on verra ailleurs ce que valaient ces interdictions diplomatiques.

Au surplus, l'exaspération contre les mauvais traitements subis à Cadix étaient tels que, dans certains milieux du commerce maritime, en 1728, on semble disposé à tenter de nouveau le commerce de contrebande jusque dans la Mer du Sud. Tel est le sens d'un mémoire nantais, du 7 octobre 1728, que nous avons publié ailleurs, et qui demande au gouvernement de fermer les yeux sur des expéditions de cette sorte, qui pourraient être tentées soit dans les mers du Sud, soit au Mexique, soit à Carthagène et à Porto-Bello (dans la Nouvelle-Espagne) (2).

VI

Il faut dire que lors du rapprochement résultant de la politique pacifique de Fleury, le gouvernement français obtient quelques adoucissements « de façade » aux rigueurs de la Cour de Madrid, quelques réparations apparentes des dommages causés au commerce français. Ainsi l'ambassadeur, comte de Rottembourg, en 1728, obtient la remise aux négociants français de « tout l'argent de la flottille des Indes » (3). On lui a donné aussi « une espèce d'assurance que les effets des galions ne seraient chargés que de l'indult ordinaire de 5 % ». Mais le gouvernement français craint qu'on ne les remette qu'en monnaie de 9 réaux 1/2, ce qui ferait, comme au temps d'Albéroni, une perte de 30 % au *minimum* ». Il prévoit que toutes ces questions commerciales ne pourront être réglées par l'ambassadeur et l'agent spécial qu'on lui adjoint ; il faudra les

(1) H. Sée, *Le commerce de Saint-Malo au XVIIIe siècle* (Mémoires et documents, de J. Hayem, 9e série, p. 37-39).

(2) Léon Vignols et Henri Sée, *La fin du commerce interlope dans l'Amérique espagnole du Pacifique*. (*Revue d'histoire économique*, an. 1925, fasc. 3).

(3) Lettre de Rottembourg, du 29 mars 1728 (Corr. Espagne, t. CCCLIV, fol. 167.)

Digitized by Google

soumettre au Congrès de Soissons [1]. C'est ce que pensent aussi les négociants français, car, comme le dit le *Mémoire sur les infractions espagnoles*, « les ministres de S. M. catholique ont pour maxime d'amuser les étrangers par de belles promesses, qui ne sont suivies d'aucune exécution ».

VII

En ce qui concerne les réclamations des négociants français et les intérêts économiques de la France, quels ont été les résultats du Congrès de Soissons, et du traité de Séville, du 9 novembre 1729, qui en a été la conclusion [2]?

Le traité paraît avoir été surtout avantageux au commerce anglais. En effet, l'art. 4 déclare que celles des clauses du traité de Vienne de 1725, signé entre l'Espagne et l'Empereur, qui portaient atteinte aux traités de commerce antérieurs, seront annulées. C'est donc, comme l'indiquent les articles séparés, la confirmation du traité de Madrid, de 1667, des traités d'Utrecht, du traité et des articles relatifs à l'*asiento*. Les articles secrets décident aussi que l'on restituera immédiatement les navires, marchandises et effets, saisis dans les ports d'Espagne ou des Indes, qui n'auront pas été pris pour commerce illicite, et notamment le *Prince-Frederick*, vaisseau de permission anglais [3]. Quant aux prises faites en mer, de part et d'autres, elles seront jugées par des commissaires, qui s'assembleront dans les quatre mois.

Ces mêmes commissaires auront aussi à décider des abus, qui auront pu être commis « dans le commerce tant aux Indes qu'en Europe » (art. 6 du traité). Ainsi, toutes ces questions commerciales ne seront décidées que les années suivantes. Les commissaires ont, en effet, trois ans pour élaborer leurs rapports, que

(1) *Instructions*, t. III, p. 160 (Instruction au marquis de Brancas, du 26 avril 1728.)

(2) Voy. Registre Monteil, pp. 249-268. Publié par Rousset, *op. cit.*, t. V, 2e partie, La Haye, 1731, pp. I-XIII.

(3) Et cependant le gouvernement espagnol était édifié sur toutes les pratiques des contrebandiers anglais, grâce à la trahison de deux agents de la *South Sea Company*, voy. Vera L. Brown, *op. cit.*

Digitized by Google

les gouvernements devront mettre à exécution ensuite, dans un délai de six mois.

Le traité ne donne donc pas de satisfaction immédiate aux plaintes des négociants français. Seule, l'Angleterre obtient dès maintenant ce qu'elle désirait, comme l'indique le discours de S. M. Britannique au Parlement (1) :

« Tous les précédents traités et conventions faits avec l'Espagne en faveur de notre commerce et navigation sont renouvelés et confirmés. On n'a pas seulement rétabli l'exercice libre, et non interrompu pour l'avenir, de notre commerce ; mais on a aussi expressément stipulé et l'on est convenu, d'une juste et ample restitution des déprédations et saisies illégitimes. En général, tous les droits, privilèges et possessions appartenant en quelque manière que ce soit à moi et à mes alliés,sont solennellement rétablis, confirmés et garantis ; aucune concession n'a été faite à mon préjudice ou à celui de mes alliés. »

Quels ont été les décisions des commissaires prévus par le traité de Séville? Nous ne savons. En tout cas, nous voyons qu'après 1730 le gouvernement français est très préoccupé du commerce d'Espagne. A l'ambassadeur, comte de Rottembourg, en 1730, on remit une « Instruction sur le commerce maritime, la navigation et les privilèges des Français en Espagnes », un « Mémoire sur les juridictions des consuls de la nation française », enfin la copie de divers mémoires rédigés avec les plénipotentiaires espagnols (2). Rottembourg doit « sonder » Patiño, « pour donner de justes limites au commerce de cette nation, surtout par rapport aux Anglais », et aussi tâcher d'obtenir la révocation ou la « non-observation » de la pragmatique, qui interdit l'usage des étoffes où il entre de l'or et de l'argent. Enfin Rottembourg tâchera d'obtenir « la défense de toutes marchandises d'Allemagne, et principalement des toiles (3).

En 1738, il semble que les questions commerciales soient encore en suspens, puisque l'ambassadeur français, le comte de la Marck, s'efforce de faire conclure un traité de commerce entre les deux couronnes. La France ne jouissait que de la clause « de la nation la plus favorisée », stipulée par le traité des Pyré-

(1) Registre Monteil, pp. 268-274.
(2) *Instructions*, t. III, p. 171.
(3) *Ibid.*, pp. 177-178 (d'après la Correspondance d'Espagne, t. 172, fol. 120, aux Arch. des Aff. étrangères).

Digitized by Google

nées ; mais, comme le dit l'ambassadeur, « dans l'exécution ce droit souffrait tant d'exceptions et de contradictions de la part de l'Espagne, qu'ils s'ensuivait une infinité de disputes et de contestations qui se terminaient ordinairement au préjudice des négociants français et du commerce de France ». Il fallait un « traité formel » ; on en dressa le plan à Versailles. Mais la Cour de Madrid fit des difficultés sans nombre, déclarant qu'il fallait auparavant conclure le traité d'alliance. M. de la Marck insista avec tant de force en faveur de la méthode contraire qu'il obtint gain de cause. Après de longues négociations, on finit par tomber d'accord, sauf en ce qui concernait « l'introduction des denrées de nos colonies en Espagne ». Mais finalement, ce fut le gouvernement français qui fit suspendre la signature du traité (1).

On comprend alors que les négociants français de Cadix et leurs correspondants de France se soient plaints souvent, au cours du siècle, des difficultés auxquelles ils étaient en butte, des droits auxquels on soumettait leurs marchandises et leurs *retours*, difficultés auxquelles on ne remédiait que par la fraude. Et la situation devient encore plus pénible, dès 1750, alors que le gouvernement espagnol essaie d'encourager un certain nombre de manufactures indigènes, pour faire concurrence aux produits étrangers. En outre, on redouble de surveillance pour éviter les sorties d'or et d'argent.

Néanmoins, jusqu'aux guerres de la Révolution et de l'Empire, le commerce français s'est maintenu à Cadix et il est resté relativement florissant, bien que le trafic de nos ports avec les « îles d'Amérique » ait pris le pas sur lui. D'ailleurs, les Français de la métropole ont dû diminuer leur contrebande dans tout le golfe mexicain, et recourir davantage aux flottes et galions. C'est dire qu'ils n'ont pas la meilleure part dans le commerce de l'Amérique espagnole. Les Anglais, qui ont conservé les privilèges de l'*asiento* et du vaisseau de permission, l'emportent de beaucoup sur eux (2). On peut dire que, dans la période de 1715 à

(1) *Instructions*, t. III, p. 215 et sqq. (exposé de l'ambassadeur sur sa mission de 1738 à 1741).

(2) Sur ce qui précède, voy. H. SÉE, *Le commerce de Saint-*

Digitized by Google

1730, les tractations de la diplomatie officielle, mue par des intérêts dynastiques ou personnels, ont desservi les intérêts économiques de la France.

Henri SÉE et Léon VIGNOLS.

Malo, passim ; *Le commerce de Morlaix* (*Mémoires et documents*, de J. Hayem, 9e série, pp. 176-179) ; *Documents sur le commerce de Cadix* (à paraître dans la *Revue de l'histoire des colonies*) ; *Notes sur les relations commerciales entre la France et l'Espagne* (à paraître dans l'*Anuario de historia del derecho español*) ; LÉON VIGNOLS, *Les abus de l'Asiento anglais, d'après les commerçants français*, 1728 (à paraître dans le même *Anuario*) ; R. ALTAMIRA, *Historia de España y de la civilizacion española* t. IV, Barcelone, 1911 ; SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel de commerce*, éd. de 1759-1765, t. V, col. 886-887 (extr. de l'Ordonnance du roi d'Espagne, du 14 décembre 1760, sur la visite des bâtiments étrangers).

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ARCHIDUCHESSE MARIE-ELISABETH ET LES GRANDS MAITRES DE LA COUR

Par lettres patentes du 1er septembre 1725, l'Empereur Charles VI nomma gouvernante des Pays-Bas, sa sœur, Marie-Élisabeth, fille de l'empereur Léopold et de sa troisième femme, Éléonore de Neuborg. Agée de quarante-cinq ans, elle était fort instruite, très pieuse et non moins imbue des gloires et privilèges de la « Sacrée Maison de Habsbourg ». Les « Instructions secrètes d nnées à l'Archiduchesse, en espagnol par la Sécretairerie espagnole d'État, en français par le Conseil Suprême des Pays-Bas, à Vienne, s'inspirèrent étroitement de celles accordées au Cardinal-Infant qui, de tous les gouverneurs-généraux du régime espagnol, eut les pouvoirs les plus étendus (1).

De tous les bénéfices et dignités, l'Empereur se réservait uniquement le droit de conférer les titres de noblesse. Cependant, déclara-t-il, « l'on aura un juste égard à ce que vous représenterez et aviserez » (2). La Gouvernante « examine pour la nomination » des Évêques, Abbés, Conseillers Ecclésiastiques du Grand Conseil et du Conseil de Hainaut, en un mot de tous les dignitaires ecclésiastiques, à charge d'en faire un fidèle rapport à S. M., de veiller à ne point tomber dans la simonie, ou, ce qui pis est, dans une trop étroite dépendance de Rome (3). Quant aux emplois civils Marie-Élisabeth nomme les Gouverneurs-Généraux des Provinces, les membres des Conseils d'État,

(1) Bruxelles, *Archives générales du Royaume*, Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, n° 593 : Instructions du Cardinal-Infant. Dépêches d'office D. 3. A.

(2) Ch. A. P.-B. n° 594 : Instructions françaises art. 8.

(3) *Ibid.*, Ch. I, f° 3 à 8 et Ch. A.P-B., n° 595 : Instructions espagnoles, Ch. II, art. 12.

Digitized by Google

Privé, de Malines, de Brabant, des Finances, l'Audiencier, les membres de la Chambre des Comptes, le Secrétaire d'État et de Guerre, les baillis de Hainaut, Bruges et Gand. Toutefois, comme ces charges sont les premières de l'État, la gouvernante est tenue de prendre avis de l'Empereur (1). Au titre de capitaine-général, elle choisit également les gouverneurs militaires sauf ceux d'Anvers, Gand et Ostende : pour ces charges, elle présente seulement à l'Empereur trois candidats parmi les plus capables. En matières militaires, elle est astreinte à consulter le « Commandant général des Trouppes, son immédiat subalterne » : toutefois, elle peut passer outre son opinion en avertissant l'Empereur par voie du Conseil Aulique de Guerre. Elle a de plus la direction suprême de la justice militaire : car, si les colonels propriétaires de régiments ont le droit de juger leurs subalternes et d'exécuter la sentence, en cas de crime de lèse-Majesté ou de grande importance, la Gouvernante seule peut juger par l'entremise de l'Auditeur général et d'un juge à son choix (2).

Une telle autorité ne pouvait supporter le contrôle du Conseil d'État : les trois Conseils Collatéraux furent rétablis aux termes

(1) Ch. A. P.-B., nº 595 : Instructions espagnoles, ch. III, art. 16. — nº 594 : Instructions françaises, Ch. V, art. 2 ; « Il importe beaucoup que les Gouverneurs des Provinces soient dépendants de vous en mon nom... prenant garde de ne pas agréer à l'avenir dans la personne du Gouverneur général de la province, les Gouverneurs particuliers des villes capitales et des Forteresses d'icelle ».

(2) Ch. A. P.-B., nº 595, ch. V, art. 25-27. Les colonels propriétaires ont le droit de nommer leurs subalternes jusqu'au grade de capitaine. Quant aux colonels propriétaires et commandants-colonels ils sont nommés par l'Empereur sur présentation du Conseil Aulique de Guerre.

En 1732 l'Empereur émit un édit, relatif à la justice militaire ; la direction supérieure appartiendra à une Jointe présidée par le commandant général. Toutefois « pour les cas extraordinaires, le commandant général ou la Jointe en fera rapport à Notre Gouvernante Générale, laquelle, si les circonstances et les difficultés seraient si considérables qu'on ne pourrait les aplanir, là-bas, remettra tels cas extraordinaires et nouvaux à notre connaissance pour y être pourvue. Ch. A. P-.B., nº 47, ch. XXIX, XXXI.

Digitized by Google

de leurs anciennes ordonnances (1). Le Conseil d'État, comme les autres conseils collatéraux, en est réduit à un rôle purement et simplement consultatif « puramente consultivo » (2). Bien plus, désormais le principal conseil sera le Conseil privé : « il convient beaucoup qu'il ait parmi les autres conseils une grande autorité comme celui qui doit être l'instrument de l'exécution de mes justes desseins », écrit l'Empereur (3). D'ailleurs, cette transformation fut agréable à la nation (la politique brouillonne des grands seigneurs n'avait guère défendu que des intérêts de caste et avait fait preuve d'une totale incapacité) : « un des principaux motifs qui rendit agréable aux sujets des Pays-Bas la destination de feue la Ser^me^ Archiduchesse fut l'établissement de ces Trois Conseils Collatéraux que la Nation regarde

(1) Ch. A. P.-B., n° 595, ch. III, art. 15—n° 594, ch. I, art. 12 et 13 — n° 614 : Décret d'établissement des 3 Conseils collatéraux : 19 septembre 1725. Le Conseil d'État est formé de Membres d'Epée et de Robe et de 2 secrétaires ; le grand maître de la Cour et le commandant des troupes y assistent quand il y a nécessité. — Le Conseil Privé est composé du Chef et Président, de six conseillers et deux secrétaires ; 3 conseillers de longue robe du Conseil d'État, et 3 nouveaux conseillers. Le Conseil Privé s'occupera principalement des provisions et collations en matière ecclésiastique, politique et civile. Le Conseil des Finances est formé du Trésorier Général, de 4 Conseillers, et Commis aux Domaines et finances et de deux Greffiers.

(2) Ch. A. P.-B., n° 595 ch. III, art. 15. — Dès le Gouvernement de Marie-Élisabeth, le Conseil d'État n'est plus qu'un conseil d'honneur sans activité ; « Au temps de feu la Ser^me^ Archiduchesse le Conseil d'État ne s'assemblait que très rarement et cette auguste Princesse prenait des résolutions sur presque toutes les affaires sans entendre ce dernier conseil.» Archives générales du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre, n° 1471 : Mémoire contenant un détail succint de la forme du gouvernement général des Pays-Bas autrichiens et de la manière dont les affaires s'y expédient.

(3) Ch. A. P.-B., n° 594, ch.v, art. 2. Le Conseil Privé fut établi par lettres patentes du 1er octobre 1731 : ses instructions furent renouvelées le 12 octobre 1740. Ses attributions sont : la surintendance de la justice et de la police, l'émanation des nouvelles lois et l'interprétation des anciennes, la collation des dignités et des bénéfices. Il veille en outre à la conservation de l'autorité et des prérogatives du souverain. Mais le Conseil garde toujours son rôle purement consultatif.

Le Conseil des Finances reçut des instructions le 1er octobre

Digitized by Google

comme sa forme naturelle de gouvernement » (1) déclara, plus tard, le gouvernement de Marie-Thérèse.

Quels furent les rapports du gouvernement de Bruxelles avec la cour de Vienne? D'après ses instructions, la gouvernante était tenue de rester en relations suivies avec le Conseil Aulique de Guerre, le Conseil Suprême des Pays-Bas et la Secrétairerie d'État et de la Dépêche (2). Mais une note secrète, écrite de

1731, elles furent renouvelées le 28 janvier 1733, le 12 octobre 1740 et en février 1745. Ces Instructions n'altèrent en rien l'autorité de la gouvernante car Charles VI déclare expressément : « voulant que les facultés et pouvoirs plus étendus que nous lui avons accordés restent dans leur entier et ne puissent jamais, à cause des dites lois établies souffrir la moindre restriction ou interprétation». Ch.A. P.-B., nº 598 : Acte par lequel S. M. déclare que la Sérénissime Gouvernante n'est pas sujette aux Instructions du Conseil des Finances

Pour l'historique, organisation et attributions des Conseils, voir Neny, *Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens*, (Brux, 1786, 2 vol.) 2e vol. pp. 83-88.

(1) Ch. A. P.-B., Dépêches d'office D 14 G, nº 1-13.

(2) Ch. A. P.-B., nº 595 ch. VI, art. 30. La gouvernante correspondra avec le Conseil Aulique pour les affaires militaires, avec le Conseil Suprême des Pays-Bas pour toutes les questions de justice, de police, de religion, la collation des emplois et bénéfices, avec la Secrétairerie d'État et de la Dépêche en ce qui concerne la politique extérieure : paix, guerre, alliances.

La Secrétairerie Espagnole d'État et de la Dépêche universelle fut établie à Vienne le 12 octobre 1711. Elle subsista jusqu'en 1737. Elle était rattachée à la Conférence ministérielle d'État, jointe de Cabinet ou Conseil, présidé par le prince Eugène de Savoie, et appelée à donner son avis sur toutes les affaires importantes déjà traitées par le Conseil Suprême des Pays-Bas à Vienne, ainsi que sur les affaires secrètes ou réservées.

Le Conseil Suprême des Pays-Bas, héritage du régime espagnol, supprimé sous le duc d'Anjou, fut rétabli par Charles VI le 1er avril 1717. Il se composait de quatre ministres, dont deux choisis dans les Pays-Bas, d'un secrétaire et de cinq officiales. Les deux ministres ou conseillers des Pays-Bas étaient hommes de robe, le 3e était d'épée, et étranger, ainsi que le président. Celui-ci entretenait une correspondance régulière avec le gouverneur général ou le ministre plénipotentiaire, rendait compte au souverain des lettres de ce dernier et faisait passer à Bruxelles les ordres de la cour. Avant 1749, ce Conseil eut un rôle important ; toutes les expéditions se faisaient par son canal, il était entendu

Digitized by Google

main propre par l'Empereur, relâchera les liens avec le gouvernement central : « Outre icelles (1) qui n'étaient pas entièrement illimitées, feu l'Empereur et Roi en doit avoir donné d'autres de Sa main, desquelles l'on ne retrouve pas copie, et en vertu desquelles lui a été laissé un pouvoir qui ne semble limité que par l'obligation de correspondre par lettres particulières sur le point de la Collationdes Bénéfices ». (1) La puissance de la Gouvernante, loin de se réduire en pratique, s'amplifiera encore. Les rares restrictions opposées par l'Empereur, ne furent pas suivies : Sylva-Tarouca, président du Conseil Suprême, dans une lettre à Marie-Thérèse (2), parle « des abus arrivez du tems de feue l'Archiduchesse et sachant de feu l'Empereur qu'il lui avait donné des restrictions écrites de sa propre main, lesquelles ne furent pas exécutées,faute d'être connues, non seulement au Conseil suprême des Pays-Bas,mais au Ministère » Aussi la Jointe qui, en 1741 examina le gouvernement de l'Archiduchesse, déclára-t-elle catégoriquement : « Les pouvoirs donnés pour la collation d'iceux (3) au Cardinal-Infant et sur le pied d'icelui

dans les rares matières réservées au Conseil et au Commissariat de la guerre. Après la guerre de succession,il périclita ; il n'eut plus de part aux affaires extérieures et dans la politique interne, on ne le consultait plus qu'en sous-ordre, après délibération de la conférence ministérielle. Il fut supprimé en 1757.

(1) « Instructions de Marie-Élisabeth ». Voir Ch. A. P.-B., n° 599 :.Instructions réservées pour être gardées en secret par Monseigneur le Prince Charles de Lorraine, adjoint au Gt Général de S. A. S. Marie-Élisabeth.

(2) Secrétairerie d'État et de Guerre n° 1471 ; Mémoires sur la Constitution du gouvernement Lettre du 19 octobre 1743.

Si j'admets avec M.Pirenne ; « *Histoire de Belgique*, t.V, p. 206, que les pouvoirs de la Gouvernante « n'existaient que sur les parchemins de ses lettres patentes », ce ne peut être que dans ce sens : les pouvoirs théoriques des Patentes et Instructions secrètes ne furent pas exactement suivis, non pour être réduits, mais, au contraire, amplifiés.

(3) Collation des Emplois et Bénéfices Ch. A. P.-B., n° 599 : Très humble avis et sentiment du comte de Konigsegg-Erps sur la forme et la teneur des Instructions qui conviendraient être données à S. A. S. Monseigneur le Prince Ch. Al. de Lorraine et de Bar, comme lieutenant et Gouverneur-Général , Capitaine Général ad Latus de la Ser. Archiduchesse Marie-Élisabeth.

Digitized by Google

à l'Archiduc Léopold ne laissaient que fort peu des grands emplois et bénéfices à la collation royale, et celui donné à la Sérénissime Archiduchesse n'en laissait aucun ». Dans ces conditions ni la bureaucratie viennoise, ni les Conseils à Bruxelles ne pouvaient refréner l'omnipotence de Marie-Élisabeth.

Et cependant l'autorité de la Gouvernante est-elle à ce point illimitée : Marie-Élisabeth n'a-t-elle pas, à Bruxelles, dans la personne du Grand-Maître de la Cour, premier ministre en fait sinon en titre, un guide et un conseil? Au Chapitre VI des Instructions Espagnoles, l'Empereur déclare que, avant de prendre une résolution sur les consultes présentées par les Conseils, la Gouvernante pourra recourir aux bons avis du comte Jules Visconti (1) son Grand-Maître, du Commandant-général des Troupes et de quelque autre ministre, suivant la matière à discuter. Au reste, Charles VI se hâte d'ajouter que l'exécution de cette disposition dépend de la gouvernante, et tend uniquement à lui alléger le fardeau du gouvernement et non à limiter son autorité (2). Afin de permettre au Grand-Maître d'exercer une action efficace dans les Conseils, l'Empereur, à la demande d'ailleurs de la gouvernante,lui accorda,dès 1725, la faculté d'assister aux Conseils d'État Privé et des Finances, avec droit de préséance et voix délibérative.

Le marquis de Rialp, dans une lettre à Visconti, lui expose

(1) Le comte Jules de Visconti, Grand d'Espagne et Chevalier de la Toison d'or, issu directement des anciens Visconti, ducs de Milan, exerça, en qualité de Grand Maître de la Cour une part prépondérante au gouvernement de Marie-Élisabeth. En 1723, il quitta les Pays-Bas pour exercer la vice-royauté à Naples. Bruxelles, Bibliothèque Royale ms. n° 16311 p. 221.

(2)Ch.A.P.-B., n° 595,ch.vi, art.29. (Nous citons textuellement) Examinadas las materias en sus respectivos tribunales ù ofizios llegaran a manos de V.A. las consultas, los informes, los recursos, y para acertar en las resoluziones podra V. A. valerse del conseso y buen jiuzio del Conde Julio Visconti, su Mayordomo Mayor, ...el Cte Gal de las armas, y a quel Ministro que creyere V.A. conveniente segun al materia que se tratase... destinando à este fin tres dias cada semana.Estra dispozion ha de ser el parezer efecto,. del arbitrio de V. A. y no se dirige à limitar su authoridad ni las facultades, si no es à fazilitarla el mayor acierto y satisfaccion en sus acuerdos, haziendo mas sufrible la fatiga del Govierno.

Digitized by Google

clairement les desiderata du pouvoir central : le Grand Maître doit conseiller à S. A. de faire part à S. M. des desseins du Gouvernement avant de prendre une décision importante, et surtout il s'efforcera de dissuader l'Archiduchesse de « suivre une maxime qui a toujours tenté ceux des Pays-Bas » : tout résoudre par eux-mêmes sans recours au gouvernement central (1). Dans les desseins de Vienne, le Grand Maître sera donc l'agent du pouvoir central, je ne dirai pas l'espion attitré, chargé de réprimer, avec toute la prudence possible, l'intempérance du pouvoir suprême. Mais pour une mission aussi délicate, Charles VI négligea d'investir le Grand Maître d'une autorité réelle et précise. De crainte d'amoindrir le prestige de la Gouvernante, il ne lui permit même pas de rédiger les consultes soumises ensuite à la décision de l'Archiduchesse (2). Tout doit se borner à une influence discrète que la Gouvernante reste, d'ailleurs, libre de ne pas subir. Sans aucun pouvoir efficace, le Grand Maître est donc chargé d'une mission qui, fatalement, le mettra aux prises avec l'autorité quasi illimitée de la Gouvernante.

Aussi assistons-nous à l'étrange transformation qui fit de l'agent du pouvoir central l'homme de confiance de la Gouvernante. Non seulement il est le véritable chef du pouvoir civil, il inspire les Conseils, dirige la Jointe de Cabinet(3), intervient, ef-

(1) S. E. G. n° 925, f°1v Correspondance de Visconti. Lettre de Rialp (1725).. Aconsexar a S.A. que no omita el dar parte a S. M. de las materias graves y dudossas de su Govierno antes de resolverlas : y si algunos pensasen establezer en el animo de S. A. una maxima qui siempre solizitaron los del Pais-baxo de resolver por si todas las cosas sin el recurso a la Corte como quien pretende una total independenzia de ella procure V. E. con toda prudenzia dissuadir semexante.

(2) S. E. G. n° 925, f° 1. Lettre de Rialp (1725).

El temperamento que V. E. propuso de encargarse la fatiga de poner en claro con los secretarios las materias contenidas en las consultas, memoriales y recursos para llevarlos bien digeridos a S.A., es parto de su zelo, y del amor con que se dedica à servirla, pero ni convendria a su autoridad por la constituzion, ni a V.E. mismo, pues al ver que antes de llegar a los manos de la Sma Arch. los recursos passaban por las de V.E. para el discernimiento, entraria la critica con discursos perjudiciales a disminuir en el publico concepto la autoridad de S. A ..

(3) S. E. G. n°. 910 ,f. 26 et ss. — n° 911 f° 27 et ss.

Digitized by Google

ficacement, en matière de nominations et de grâces (1), entame les négociations avec les villes et les États (2) ; mais, en plus, Marie-Élisabeth lui délègue ses pouvoirs de capitaine-général (3) de préférence au Général-Commandant, chef naturel du Militaire. En cas de désaccord, trop fatal dans ces conditions, entre le Grand-Maître et le Commandant, l'approbation de la Gouvernante sanctionnera les avis du premier, car, déclare-t-elle, « je doute que les moyens proposés par le Général Commandant, dont le but me paraît cependant très louable, puissent produire un effet si prompt (4) ». En résumé, dans la politique intérieure, le Grand Maître est l'*alter ego* de la Gouvernante, il la remplace à la présidence des Assemblées, aux banquets offerts aux personnages princiers de passage à Bruxelles ou aux membres de la noblesse des Pays-Bas (5). Et Marie-Élisabeth entend qu'on lui accorde les premiers honneurs, qu'il ait le pas, même sur les membres de la Toison d'or, aux réunions publiques et notamment aux Assemblées du Conseil d'État (6).

En politique extérieure, le Grand Maître exerce une action tout aussi prépondérante. Malgré les ordres formels de Vienne qui réservent la correspondance avec la Cour et avec les puissances étrangères au Secrétaire d'État et de Guerre, le Grand Maître s'empare, peu à peu, de la direction de la correspondance avec les ambassadeurs et ministres de S. M. accrédités auprès

(1) S. E. G., n° 910, f° 200, — n° 930 f° 12,— n° 931, f° 253.

(2) S. E. G , n° 910, f° 80. Relation de M. E. à l'Empereur du 4 février, 1727.

(3) S. E. G., n°910, f° 80 (autorité du Grand Maître en matière d'intendance militaire), — f° 104 (autorité en ce qui concerne la mise en état des fortifications et la question des munitions).

(4) Ch. A. P.-B., Dépêches d'office, 7. F. 2. Relation de M. E. à l'Empereur du 1er janvier 1741. Il s'agissait de la levée de troupes.

(5) Ch. A. P.-B. à Vienne. Consulte de la Conférence ministérielle du 30 août 17.... cité par A. C. Introduction à la S. E. G., p. 16.

(6) S. E. G., n° 910. Les chevaliers de la Toison d'or, le duc d'Arenberg, le prince de Rubempré et le Prince de Ligne invoquaient le règlement de 1723 concernant l'ordre. Marie-Élisabeth répondit simplement : ce règlement n'est en vigueur que « tant qu'il me plaira ».

Digitized by Google

des cours étrangères (1). Il agit, d'ailleurs, personnellement, dans les négociations diplomatiques, reçoit directement les ordres de la Gouvernante, inspire les commissaires, dresse le rapport, est, en un mot, le véritable chef de la mission (2).

On conçoit, qu'investi d'un tel pouvoir par la confiance de la Gouvernante, le Grand Maître est une véritable puissance que ménagent non seulement les sujets des Pays-Bas, mais le gouvernement central lui-même. Car Vienne n'hésitera pas à flatter le Grand Maître afin d'obtenir par persuasion ce qu'elle négligea d'exiger par autorité. Que de lettres où le marquis de Rialp, président de la Secrétairerie d'État et de la Dépêche, le prince de Cardona, président du Conseil suprême des Pays-Bas, le Chancelier Sinzendorff supplient le tout-puissant Grand Maître « d'user de son influence », pour obtenir de la Gouvernante, une prompte et favorable réponse aux ordres impériaux, la nomination d'un candidat agréable à la Cour (3),.

Mais dès l'avènement de Marie-Thérèse, une nouvelle politique se dessine, politique de centralisation, prudente, mais tenace, suivie, et finalement victorieuse. Sans doute la jeune souveraine, bien que fermement décidée à ne plus capituler comme Charles VI, ne peut songer à attaquer de front l'indépendance de sa Tante, dont le caractère naturellement autoritaire est devenu irréductible au cours de longues années de pouvoir. Elle s'avisera d'un détour inspiré des traditionnelles subtilités de la politique habsbourgeoise. Sous prétexte que la santé de l'Archiduchesse l'empêchait de s'occuper activement du gouvernement, Marie-Thérèse, par lettres patentes du 17 avril 1741, nomma gouverneur et capitaine-général *ad latus* son beau-frère, Charles-Alexandre, duc de Lorraine. Le prince de Lorraine sera

(1) A. C. Introduction à la S. E. G.

(2) S. E. G., n° 920, f° 205 et ss. Négociations à Louvain avec les délégués du Prince-Évêque de Liège concernant la suppression du 60e denier. Les négociations échouèrent, mais furent reprises sous Marie-Thérèse.

(3) S.E.G., n° 931, f° 253 et ss.,—n° 935, f° 125 et ss.,—n° 940, f°s 2-53. Voici la formule ordinaire ; « Voglia appogiarla et sostenerla col suo influsso appo la serenissima Archiduchesse Governatrice.

Digitized by Google

muni de deux instructions : l'une « ostensible », pour être communiquée à l'Archiduchesse afin « qu'elle puisse être mise en l'opinion que le Ser^me Prince Charles n'a pas d'autres instructions » et d'après laquelle Charles de Lorraine n'agira que « comme son Adjoint pour l'aider et la soulager » (1) . L'autre Instruction « réservée », pour être gardée en secret, trace à Charles de Lorraine un programme diamétralement opposé : « C'est à dessein, déclare-t-elle, que tant par les Lettres patentes que par les instructions ostensibles je Vous ai autorisé de signer seul en cas d'incommodité ou empêchement de la Sér^me Archiduchesse, en glissant même ès instructions que vous le pourrez aussi ès cas pressés, facultés dont Vous chercherez peu à peu (et sous prétexte de ménager sa santé) de vous prévaloir de façon à parvenir à Vous attirer toute l'Autorité du gouvernement sans paraître le vouloir et en évitant autant que possible de donner ombrage » (2). Il ne resterait « à cette Princesse que la seule apparence et au Prince toute la réalité du pouvoir » (3).Or cette suggestion ne sera-t-elle point la règle, plus ou moins stricte, des futurs ministres plénipotentiaires? Et Charles de Lorraine ne sera-t-il pas le premier gouverneur général à en subir l'humiliante sujétion — ironie des destinées!

Charles de Lorraine sera donc l'homme de confiance du pouvoir central, chargé de renouer, avec prudence et diplomatie, les liens relâchés sinon rompus avec la Cour de Vienne. Ne faut-il pas en conclure que l'autorité du Grand Maître n'a point servi les interêts de Vienne, car, sinon, pourquoi ce double emploi? Mais pourquoi Marie-Thérèse ne rappelle-t-elle pas cet agent dont la politique centralisatrice n'a, certes, pas à se louer?

(1) Ch. A. P.-B., reg. 599... Il n'échoit aucune nouvelle instruction à Vous donner, puisque ne voulant en rien restreindre ni diminuer les prérogatives et autorités à Elle accordez, le tout devra continuer sur le pied des Instructions données à la dite Ser^me Archiduchesse par feu l'Empereur et Roy.

(2) Ch. A. P. B., reg. 599.

(3) Ch. A. P.-B., reg. 599. Très humble avis et sentiment du comte de Königsegg-Erps sur la forme et teneur des instructions qui conviendraient être données à la S. A. S^me le Prince, Ch. de Lorraine et de Bar comme Lieutenant-Gouverneur et Capitaine Général des Pays-Bas ad latus de la Ser^me Arch. Marie-Elisabeth.

Digitized by Google

Parce que la puissante protection de la Gouvernante couvre à ce point le Grand Maître que, tout en ordonnant à Charles de Lorraine de prendre « la Direction supérieure qu'il semble qu'en la plupart des affaires la Ser^me^ Archiduchesse ait laissé à ses Grands Maîtres », Marie-Thérèse lui enjoindra d'appeler aux Jointes le comte Frédéric de Harrach,« tant par égard pour notre très chère et très aimée Bonne Tante et Sœur que par rapport à la capacité et intelligence de ce Ministre, qui, par le maniement qu'il en a jusqu'à présent,est le seul qui soit au fait des affaires des Pays-Bas » (1). Aussi, lorsque parmi les abus du gouvernement de Marie-Élisabeth, les Instructions secrètes mentionnent que « les Grands Maîtres de la Cour de la Ser^me^ Archiduchesse pourraient s'être attribué (en conséquence du titre incompétent de 1er Ministre) une autorité et une direction trop étendue » (1), cette plainte ne peut être suscitée par l'incapacité politique de Harrach, que, d'ailleurs, Marie-Thérèse nommera gouverneur-général *ad interim*, après la mort de Marie-Élisabeth ; mais plutôt par le principe de cette autorité dont la source est à Bruxelles et non à Vienne.Serait-il compréhensible que Marie-Thérèse se plaignît d'une « autorité et direction trop étendue » qui ne travailleraient, si Harrach était vraiment l'agent du pouvoir central, qu'à fortifier la puissance souveraine ?

Aussi Charles de Lorraine n'aura pas à s'inspirer du funeste exemple de Marie-Élisabeth et des Grands Maîtres : « le Ser^me^

(1) Ch. A. P.-B., n° 599, Projet d'Instructions secrètes. — Je ne puis donc me rallier à l'opinion de M. Pirenne, *Hist. de Belgique* tome V,p. 206 : « Elle (la gouvernante) dut se contenter d'un rôle majestueux de comparse. Le comte Visconti, puis le comte Harrach exercèrent auprès d'elle, sous le nom des grands maîtres de la cour l'office de ministres du cabinet de Vienne et elle ne se permet de contrecarrer ça et là ces porte-paroles de la « sacrée maison » de Habsbourg que sous l'influence de son confesseur ». Frédéric, comte de Harrach, de Rhozan, de Thanhausen résida à Turin en qualité d'envoyé pour l'Empereur, vint à la diète de Ratisbonne, avec le caractère représentatif pour la Bohême ; en 1752, il fut nommé grand maître de la gouvernante des Pays-Bas. Après la mort de Marie-Élisabetn il exerça le gouvernement général par intérim jusqu'en 1743. Il mourut à Vienne en 1759. Bibl. Roy. Sect. Ms. n° 16311 pp. 222-225.

Digitized by Google

Prince Charles se trouvera avec toute l'autorité possible, mais pas plus étendue que le service le permet pour ne pas perpétuer l'indépendance résultée de l'autorité illimitée dont use la Ser^me Archiduchesse et son Ministre sous son nom » (1). Ces Instructions n'eurent d'ailleurs aucune portée pratique : Charles de Lorraine, entraîné par la carrière militaire, ne vint pas aux Pays-Bas avant 1744, mais elles constituent le jugement le plus décisif de Vienne sur la politique de Marie-Élisabeth et de ses Grands Maîtres. Le gouvernement central dressa un véritable réquisitoire : « Plusieurs circonstances ont rendu ma très chère et très aimée bonne Tante et Sœur tellement difficile en l'exécution des résolutions et ordres que feu l'Empereur et Roy, mon très honoré Père et Seigneur, ainsi que moi avons trouvé convenir au bien de notre service et de nos Pays-Bas que la plupart sont restés et restent sans aucune exécution et que les affaires concernantes le régime et le gouvernement des dits Païs s'y conduisent avec moins de dépendance du Souverain que le bien du service et celui des sujets n'en exige. Et il paroit d'ailleurs que la grande piété et dévotion de la Ser^me Archiduchesse ne maintient pas assez les droits et la juridiction royale contre les empiètemens des ecclésiastiques ; que cette même piété et la grande bonté de cette Princesse semblent avoir accordé trop de crédit à son confesseur et peut-être un peu trop de confiance à quelques-uns des domestiques de la Cour ; que le dérangement de mes finances augmente et empire journellement ; que les difficultés avec les Princes et États voisins ne se terminent pas et semblent augmenter fréquemment ; que la plupart des États et villes prétendent avoir des griefs et sujets de plainte ; qu'il semble que le cours libre de la justice y est assez fréquemment interrompu par des surséances dont principalement les États de Brabant se plaignent comme contraire à leurs privilèges ; que les affaires ne passent pas toujours par leurs canaux réguliers principalement celles des départemens des Conseils d'État et Privé ; que, peut-être, le Chef et Président du Conseil Privé et

(1) Ch. A. P.-B., n° 599. Très humble avis et sentiment du comte de Königsegg-Erps.

Digitized by Google

le surintendant directeur général de mes Domaines et finances ne jouissent pas entièrement des activités et directions attachées d'ancienneté à leurs emplois ; que peut-être les Grands Maîtres de la Cour de la Sme Archiduchesse pourraient s'être attribué (en conséquence du titre incompétent de premiers ministres) une autorité et une direction trop étendue ; que la mésintelligence et désunion qui commença, dès le temps du feu Marquis de Prié et continua en celui des Grands Maîtres susdits entr'eux et les généraux-commandants des troupes aux Pays-Bas a été une très grande source de plusieurs inconvénients et embarras considérables ; qu'enfin, à l'égard des provinces si éloignées, il est nécessaire que je sois informée plus régulièrement, plus à tems et plus en détail de tout ce qui les concerne» (1).

Le Gouvernement de Marie-Élisabeth, exercé effectivement par le Grand Maître de la Cour, ne satisfit ni les exigences du pouvoir central, ni les suceptibilités des Conseils et des États.

Aussi, désormais, la méfiance envers les Gouverneurs-Généraux sera de règle à Vienne, méfiance diplomatiquement enveloppée chez Marie-Thérèse, affirmée par Joseph II avec une franchise presque cynique. Vienne les surveillera, les annihilera même par l'influence du ministre plénipotentiaire, agent direct du pouvoir central, muni d'instructions précises, investi de pouvoirs réels, en sorte que nulle faillite du système ne soit à redouter.

Quant à l'autorité du Grand Maître elle sera désormais strictement limitée : le pouvoir et le titre usurpé de 1er ministre lui seront enlevés. Lorsque Marie-Thérèse établit Kaunitz Grand Maître de la Cour de Charles de Lorraine et de Marie-Anne d'Autriche, elle avertit : « Mais il ne doit pas pour cela s'arroger les

(1) Ch. A. P.-B., no 599. Projet d'Instructions secrètes. — Elles insistent, à diverses reprises sur l'inimitié du Grand Maître et du Général-Commandant, « Mais comme la discorde entre le Grand Maître de la Cour de la Sermе Archiduchesse et le Général-Commandant de mes Troupes est un des plus grands inconvénients aux Pays-Bas, et que le dernier ainsi que d'autres paroissent se fonder en ce que, selon eux, le Grand Maître prendrait trop sur lui, sans leur donner connaissance des affaires et sans les laisser passer par leurs canaux réguliers, singulièrement celles du département du Conseil Privé.

Digitized by Google

prérogatives ou nom d'un 1er ministre ni souffrir qu'on lui donne ce titre non plus qu'à d'autres sujets » (1). Et plus nettement encore elle déclara : « Ne voulant point du 1er ministre ni donner même autant d'authorité à un grand maître comme ci-devant, duquel les Flamands ont été si jaloux et d'où sont venus tous les partis qui ont tant nui à mon service et au bien d'État » (2).

Ghislaine De Boom.

(1) Ch. A. P.-B., nº 599, Instructions à Ch. de Lorraine.
(2) Ch. A. P.-B., Dépêches d'office, 14 G, nº 1. (lettre du 19 octobre 1743).

Digitized by Google

MÉLANGES

L'étymologie populaire et les Amazones.

Man is an etymologising animal (PALMER)

Alexandre Dumas père, voyageant dans le Midi, visite la petite ville de Martigues (Bouches-du-Rhône), note que, selon la croyance des habitants, la cité doit son nom à Martha, prophétesse qui suivait Marius, et ajoute : « L'étymologie peut n'être point fort exacte, mais, comme on le sait, l'étymologie est, de toutes les serres chaudes, celle qui fait éclore les plus étranges fleurs (1) ». Le mot est joli autant que juste et se vérifie chaque jour. Il est spécialement d'application quand il s'agit de l'« étymologie populaire », où l'absurde se déploie tout à l'aise. M. Kr. Nyrop (2) la définit « comme la transformation d'un mot plus ou moins obscur sous l'influence d'un autre mot qui offre quelque ressemblance de sens ou de son ; cette transformation lui prête ordinairement une apparence de sens. L'étymologie populaire atteint surtout les mots d'emprunt : *Sauerkraut* > *choucroute*, moins souvent les mots français : *coute pointe* > *courtepointe*(3) ». Le savant danois donne ensuite une longue liste de mots français altérés par cette maladie du langage, et y joint de nombreux exemples fournis par le parler populaire, noms de maladies et de remèdes et noms de personnes.

On n'ignore pas que les géographes, dans leur ignorance des patois locaux, déforment parfois étrangement la physionomie des noms de lieux, et tout spécialement des « lieux-dits ». Les

(1) *Impressions de voyage*, II, p. 120.

(2) *Grammaire historique de la langue française*, tome I, 2e édit., 1904, §§ 528-530. Cf. tome IV, 1913, §§ 451-461. 585-587.

(3) Du latin *culcita puncta* « coussin piqué », avec influence de l'adj. *courte*.

Digitized by Google

grandes cartes détaillées de la France ont révélé bon nombre de ces méprises ; il en va tout de même ailleurs (1).

Il est à peine besoin de dire que le langage des « nouveaux riches » fourmille de ces déformations drôlatiques, qu'il en naît tous les jours de nouvelles et qu'il n'est que de se baisser pour les ramasser à la pelle.

Il va de soi que ces altérations, produits de l'erreur, sont de tous les temps et se constatent sous toutes les latitudes (2). Sans doute, aujourd'hui elles se heurtent à la solide armature des langues fixées par l'écriture, mais il suffit d'y regarder d'un peu près pour reconnaître qu'elles ont à toute époque été bien plus fréquentes qu'on ne l'imaginerait tout d'abord.

J'ai eu l'occasion, il y a quelque vingt ans, dans un feuilleton du *Soir*, reproduit par la *Revue de l'Université de Bruxelles* (avril 1905), de signaler le cas du mot qui désigne le lapin dans les langues slaves. Le latin *cunîculus*, qui désigne à la fois le « lapin » et une « galerie souterraine » (sans que les Romains aient pu établir lequel des deux sens avait la priorité) et qui est d'origine inconnue, mais vraisemblablement ibérique (l'animal

(1) Le *Pas-des-Lanciers* (Bouches-du-Rhône) serait une corruption du provençal *Lou Pas de l'ancié*, c.-à-d. « le Passage de l'anxiété », l'endroit étant désert, fiévreux, causant la peur (pour Joanne, c'est une corruption de *Pas de l'Encise*, c.-à-d. « du rocher taillé»). Un lieu des Hautes-Alpes, l'*Abéouron*, « l'Abreuvoir », est écrit sur les cartes l'*Abbé Heureux*. Le *Champ de la lioura* « champ du lièvre » est devenu pour les géographes « Chandelioux », puis « Chandelier ». Le *Col de la Buffe* (« tempête »), se lit « col du Buffle » ; et cent autres exemples. Les poilus ne firent-ils pas du *Hartmannsweilerkopf* le « Vieil Armand » ?

(2) Comme exemples pris à Bruxelles : on vend dans les rues du « papier d'harmonie » (c.-à-d. « d'Arménie ») ; la rue Darwin est pour un certain public la « rue de la Ruine ». Les noms de fleurs se déforment aisément : les femmes du peuple achètent un pied de « gérarium » (influencé par « Gérard ») ; c'est peu de chose auprès de l'étrange altération qui fit, de fr. *mandragore*, *main de gloire* chez les alchimistes. (Sur la mandragore voir aus. Is. Teirlinck, *Flora diabolica, De plant in de demonologie*, in-8 de 322 pp., Antw., 1925, p. 27 et passim). A Namur, il y a quelque quarante ans, un point riverain de la Sambre, à deux pas de l'évêché, était parfois encore dénommé *dje d'guies* « jeu de quilles » ; ce nom cachait un ancien *djonki* = anc. fr. *jonquier* « jonchaie, lieu planté de joncs ».

Digitized by Google

est originaire du S.-O. de l'Europe ; cf. basque *unchi*?), a voyagé à travers le continent. De là l'anc. fr. *conil*, le prov. *conilh* (d'où l'ital. *coniglio*), l'esp. *conejo*, le port. *coelho* ; un changement de suffixe se produit dans certains dialectes italiens et en ancien français, d'où *conin*, conservé à Fribourg, à Neuchâtel et à Liége (cf. p. ex. aus. Meyer-Luebke, *Roman. etym. Woerterb.*, n° 2397) ; l'ancien français donne au néerlandais *konijn*, à l'anglais *cony*, au moyen bas-allemand *kanîn*, d'où le diminutif *kanîneken*, all. mod. *Kaninchen* (cf. p. ex. Franck-van Wijk, *Etym. woordenb. d. nederl. taal*, 1912, p. 335). Le moyen haut-allemand tire du latin sa forme *küniklîn*, plus tard *küniglin*, cf. autrichien *kinigl-hâs* (voir p. ex. Kluge, *Etym. Woerterb. d. dtsch. Sprache*, 7e éd., 1910, p. 227), et ici se produit l'erreur : le mot est senti comme un diminutif de *Koenig* « roi » (cf. bav. et autr. *Koenighase*, *Koenigl*) et les Slaves le traduisent par « petit roi », tchèque *krâlîk*, polonais *krolik*, d'où russe *krolik*, ruthène *krilyk* « lapin ». Or, le vieux slave *kral'* » roi » n'est que l'emprunt vieux haut-allemand *Karal*, *Karl*, le nom de l'empereur Charlemagne, qui ne s'est jamais attendu à l'honneur posthume de tenir sur les fonts baptismaux de l'Église orthodoxe le prolifique rongeur (voir aus. Berneker, *Slav. etym. Woerterb.*, Heidelberg, C. Winter, t. I, 1908-1913, p. 572). Le nom slave du lapin est donc « roitelet » pour le sens et vaut exactement... *Charlot* !

Rappellerai-je que c'est l'étymologie populaire qui fait voir (depuis Jordanes) dans « Ostrogoths » et « Visigoths » les Goths de l'est et de l'ouest, alors que les seconds n'étaient d'abord que les *Visi*, *Vesi* « les braves »? Cf. indo-eur. **wesu-* « bon », skr. *vasu-*, gaul. *vesu-*, germ. *wesu-*, *wisu-* (1), comme l'a prouvé, il y a trente ans, W. Streitberg, *Indogerm. Forsch.*, IV, p. 300 ss. ; cf. son *Got. Elementarb.*, 3e et 4e éd., 1910, p. 8 (2).

(1) Et j'y ajouterai aus. gr. hom. *eus* « bon, vaillant » < **wesu-s* ; l'absence, dans Homère, du digamma initial, dont on prit ombrage, s'explique par la dissimilation dans les cas obliques **wesewos* **wesewi* **wesewes* > **esewos* **esewi* **esewes* ; l'avis de Curtius et de Brugmann, qui a fait autorité (cf. mon *Dict. étym. de la lg grecque*, p. 298), est donc à écarter.

(2) La commune de *Gueux* (Marne, arr. de Reims) a pour nom la-

Digitized by Google

Les exemples d'étymologie populaire foisonnent naturellement dans le vocabulaire grec. J'ai signalé (*RbPhH.*, III, 1924, p. 315 ss. et *Rev. archéol.*, 1924) l'origine de Pont-Euxin en tant que dénomination ancienne de la mer Noire : *Pontos Euxeinos* par euphémisme pour *Axeinos*, transcription d'un adj. iranien *akhshaêna-* « de couleur sombre », que les Grecs confondirent avec l'ionien *axeinos* « inhospitalier ».

Le nom grec de l'arsenic (*arsenikon*, etc.), comme le sémitique *zarnîq*, de même sens, est un emprunt iranien qui signifie « d'or, de couleur d'or » (cf. fr. *orpiment*) ; l'étymologie populaire l'a modifié sous l'influence de *arsenikos* « mâle ».

La darique, gr. *dareikos, darikos* ([1]), est la « pièce d'or » ; c'est un emprunt au vieux perse (cf. babyl. *da-ri-ku, da-ri-ka*) ; v. pers. *dari-* = zend *zairi-*, skr. *haris* « jaune » ; cf. zend *zaranya-*, skr. *hiranyam* « or » ; le rapport du « jaunet » avec *Dâreios* est fortuit, mais a causé l'allongement de l'*a*. La racine indo-eur. est *ghel-* « éclat, couleur jaune ou verte, etc. », d'où gr. *khloê* « verdure nouvelle », *khlôros* « d'un vert clair », *kholos kholê* « bile » et nombre d'autres vocables européens, p. ex. lat. *helvos* « de couleur de miel », *fel* (dialectal) « bile, fiel », gaul. **galvos* (>lat. *galbus, galbinus*> fr. *jaune*), lat.-germ. *glêsum* « ambre » (>all. *Glas* « verre »), all. *Gold* « or », *Galle* « bile », *gelb* « jaune », russ. *zoloto* « or », qui nous fait songer du coup aux « zlotys » polonais ; cf. mon *Dict.* s. v. v. Le *zarnîq* de tantôt se rattache au même groupe.

Une forme primitive **kanôpeion*, tirée du nom de la ville égyptienne de Canope, est devenue *kônôpeion* sous l'influence de *kônôps* « cousin » et désigne un « lit entouré d'une moustiquaire » ; d'où lat. *cônôpeum*, anc. fr. *conopé*, supplanté par *canapé*, qui est l'emprunt ital. *canapè*. Cf., après Isidore de Séville, XIX, 5,4, Lagercrantz chez C. Theander, thèse d'Upsal, 1907, p. 42, n. 1, Meyer-Luebke, n° 2153.

tin *Gothi* ; mon ami le romaniste Jules Simon (Munich) se demande si le fr. *gueux*, d'origine inconnue, ne serait pas lat. acc. *Gothos* ; cf. fr. *bougre* = Bulgare.

([1]) *Darikos* est recommandé par Hérodien.

Digitized by Google

Mais il est temps que nous en venions aux Amazones. C'était, nous a-t-on dit, une peuplade légendaire de femmes qui combattaient à cheval, exposaient leurs enfants mâles et se brûlaient la mamelle droite, afin de tirer de l'arc avec plus de facilité (cf. Larousse). Les Athéniens du ve siècle les tenaient pour des femmes scythes habitant la côte septentrionale du Pont-Euxin ; la légende asianique, qui prévaut dans l'épopée et reparaît après les campagnes d'Alexandre (cf. p. ex. Quinte-Curce, VI, 5, 19), les localise sur le fleuve Thermodon, en Cappadoce [1]. Cette étrange mutilation et cette vie d'écuyères caractérisent, selon Hippocrate, des femmes sarmates, qui habitent « autour du marais Méotide », auj. mer d'Azof.

Disons tout d'abord que l'art grec et gréco-romain contredit absolument la légende en un point qui est d'importance. Qu'il s'agisse d'œuvres en ronde bosse ou en relief, de peintures sur vases, partout les Amazones apparaissent avec des formes pleines, comme des femmes admirablement développées, ce qui ne saurait surprendre chez des « sportives ». Au surplus, de croire à une aussi effroyable mutilation, qui par ailleurs aurait compromis l'allaitement de leurs filles, l'esprit s'y refuse. Je renverrais p.ex. aux planches de l'*Histoire de la sculpture grecque* de Maxime Collignon, à celles du *Handbook of Greek sculpture* d'Ernest Gardner (t. II, 1e éd., fig. 76 : Amazone, d'après Polyclète, à Berlin ; 77, Am. du type capitolin, au Vatican ; 78, Am. Mattei, au Vatican ; 87, Am. du fronton d'Épidaure, à Athènes ; 73, frise de Phigalie, à Londres (deux Am.) ; 112, Am. du groupe de Pergame, à Naples), le *Répertoire de la statuaire gr. et rom.* de M. Salomon Reinach fournit à une échelle réduite des images suffisamment explicites. Quant aux peintures sur vases (cf. du même le *Répertoire des vases grecs et étrusques*), les Amazones y sont souvent un motif accessoire, ont la poitrine entièrement

[1] Cf. Théoph. Gautier :

Comme vous autrefois, folles de liberté,
Des femmes au grand cœur, à la mâle beauté,
Se brûlèrent un sein, et mirent à la place
La Méduse sculptée au cœur de la cuirasse.

Le Thermodon (*Poésies complètes*, I, p. 331 ss.).

Digitized by Google

vêtue ou apparaissent de profil, mais rien n'y justifie l'opinion courante. D'où vient donc celle-ci ?

C'est que les Grecs ont voulu éclairer le mot *Amazôn* par leur propre langue. Hérodien nous énumère les diverses interprétations. Soit donc en résumé : 1° « qui n'a pas de seins », de *a-* négatif et *mazos* « sein » (Hérodien lui-même tient l'étymologie pour invraisemblable) ; 2° « qui récolte dans les ceintures » (*amaô* « je moissonne » et *zônê* « ceinture ») ; 3° « qui n'a qu'un sein » (de *a-* « un » et *mazos* ; « elles brûlaient l'autre en vue du tir à l'arc ») ; 4° « qui ne mange pas de *mazza* » (« galette de farine d'orge » ; « elles se nourrissaient de serpents, de scorpions, de lézards et de tortues ») ; 5° « qui descend d'une mère commune Amazô ». Le 2° et le 4° font pitié. C'est le 3° qui s'est imposé.

Or, tout concourt à montrer l'invraisemblance de cette conception, à laquelle les artistes n'ont point part. M. Otto Lagercrantz, professeur à l'Université d'Upsal, a traité la question au point de vue linguistique dans un article, rédigé en allemand, des *Xenia Lideniana*, recueil offert à M. Evald Lidén, l'éminent linguiste de Goeteborg, en 1912, à l'occasion de son 50e anniversaire. Le recueil est difficilement accessible ; je dois à l'amitié de l'auteur un tirage à part du mémoire, que j'ai pu signaler aux pages 1093 et 1118 de mon lexique (1). En voici la substance.

L. Dindorf (*Thesaurus* s. v.) objectait au 3° que l'*a* est bref dans *mazôs* et long dans *Amazôn*, selon Hérodien encore.

Il est un autre argument : Hérodien toujours nous dit que *Amazôn* s'emploie aussi comme masculin et cite Callimaque, ce grand fureteur et amateur d'antiquités. Sans doute, cet emploi comme masculin dut cesser quand la légende connue eut triomphé ; mais si le masculin est possible au point de vue formel (cf.

(1) Voir aussi l'art. *Amazonen* chez O. Schrader, *Reallexikon der indogerm. Altertumsk.*, 2e éd., Strassb.-Berlin, 1917 ss., et la bibliographie. — Je note encore deux avis désuets, l'un de J. B. Bury, *Beitr.* de Bezzenberger, VII (1883), p. 341 : « les Errantes », *am-* étant le degré réduit de R. *nem-* dans gr. pl. *nomades* (!) ; l'autre (une perle !) de Goettling cité par Abicht dans son édition annotée de l'*Anabase* d'Arrien (Teubner, 1871-75), VII, 13, 2 : *a-* négatif et *massein* « pétrir, etc. » ; les Am. sont « celles qu'on ne pelote pas » (*sic*) !

Digitized by Google

ho, hê alazôn, ho, hê hêgemôn et d'autres), il suffirait à écarter l'intervention de *mazos*.

Pour abréger, le mot, comme les êtres qu'il désigne, est d'origine étrangère. Aug. Fick (*Beitraege* de Bezzenberger, t. XXIV, p. 307) a évoqué une forme scythe hypothétique **ama-jani-* « femme ayant puissance », ce qui était ingénieux (cf. iranien *ama-* « fort », *janay-* « femme » ; de plus, *ama-* apparaît dans des noms propres scythes) ; *Amazôn* aurait subi l'influence de *alazôn* « fanfaron » ; mais le masculin de Callimaque ruine de nouveau cette supposition.

La langue des Scythes était très proche du vieux perse. C'est d'Hésychius que nous viendra la solution. Il a cette glose : *hamazakaran* : *polemein. Persai.* Or, *karan* doit être l'infinitif iranien tiré de la racine (zend, v. perse, skr.) *kar-* « faire » ; d'après le sens, *hamaza-* signifie « guerre » ; la glose équivaudrait à *polemopoiein.*

Une autre glose d'Hésychius, *hamazanides*, désigne des « pommiers » d'une espèce imprécise ; mais le fait que la pêche est la pomme de Perse, le limon (1) la pomme de Médie, l'abricot la pomme d'Arménie, permet de croire que la glose cache un nom de peuple *Hamazan-*.

Soit donc un iranien *hamazan-* « guerrier » ; *maz-*, qui apparaît encore dans *mazakis*, nom de la lance des Parthes selon Hésychius (les Parthes sont des Iraniens), *maz-* répond son pour son au gr. *makhomai* « je combats », *makhê* « bataille », *makhaira* « coutelas », qui jusqu'ici n'avaient pas de parenté plausible ; *ha-* signifie « un », cf. zend *hakeret* « une fois » et gr. *ha-pax.* L'iranien *hamaza* vaudrait *monomakhia* « combat singulier », d'où « combat, guerre ». L'esprit rude attendu subsiste dans *hamazanides*, qui a pu être introduit par les Doriens d'Asie mi-

(1) Le limon et non l'orange, que l'antiquité classique n'a pas connue ; voir le curieux chapitre de V. Hehn, *Kulturpflanzen und Haustiere* u. s. w. Berlin, 7e éd., 1902, p. 426 ss. et la *Grande Encyclopédie* s.v. *oranger* ; l'all. *Apfelsine* signifie « pomme de Chine ». Pour le coing ou pomme de Cydonie (Crète), invoqué par M. Lagercrantz, le mot grec présente lui aussi un phénomène d'étymologie populaire, que j'ai signalé p. 530 de mon *Dict. étymol.*

Digitized by Google

neure ; *Amazôn* « combattant » et « combattante » a pu emprunter la voie éolienne ou ionienne, l'un et l'autre dialecte pratiquant la psilose (et subir l'influence de *alazôn* quant à la longueur de l'*a* et au changement d'*a* en *o*). Que la légende héroïque grecque ait laissé les hommes dans l'ombre et se soit d'autant plus intéressée aux femmes n'a rien qui doive étonner. Des femmes qui tirent de l'arc, qui montent à cheval et qui font la guerre, telles qu'elles apparaissent au seuil du monde grec, devaient frapper l'imagination collective (8) ; il y a là d'ailleurs un beau programme à reprendre pour nos féministes. L'étymologie populaire a fait le reste et corsé la légende.

ÉMILE BOISACQ.

Fragments d'un recueil de Motets français

Les deux feuillets de parchemin dont il va être question, se trouvent dans les gardes d'un des incunables entrés à la nouvelle Bibliothèque de l'Université de Louvain (²), un exemplaire des *Sermones Discipuli de tempore et de sanctis* de Jean Herol, édit. de Strasbourg, 1487 (Hain 8495). Le volume est pourvu d'une reliure ancienne, en veau brun sur ais de bois, récemment restaurée. Autrefois, les deux fragments de parchemin en recouvraient les plats intérieurs. Ils servaient à cet usage dès le XVIe siècle, car le premier a reçu, à cette époque, l'inscription suivante, qui vise le « Discipulus » : *Jacobus Massis me dono dedit pastoribus et capelanis beguinagii Herentalensis in perpetuum usum.* Jacques Massis fut curé du béguinage d'Hérenthals vers 1535 : il a laissé à ses successeurs une collection de livres portant des notes semblables à celle que je viens de reproduire.

(1) D'autant que la condition — peu enviable — de la femme chez les Hellènes était plutôt celle d'une assujettie que d'une égale de l'homme ; voir p. ex. mon art. *Comment vivait la femme dans l'antiquité grecque* (*Revue de Belgique*, 15 juillet 1905).

(²) Ils ont été signalés à mon attention par le bibliothécaire, M. l'abbé E. Van Cauwenbergh.

Digitized by Google

A cette première inscription, s'en est ajoutée une seconde, dans le volume qui nous occupe : *Ego dedi d. Martino, pastori beguinagii, Ludolphum, De vita Christi, et predictus pastor dedit mihi hunc* (?) *librum, anno* 1596... (Signature effacée).

Si, grâce à ces notes, nous sommes renseignés sur la provenance de l'incunable qui abrite nos fragments, ceux-ci ne portent aucun indice relatif au manuscrit dont ils ont été détachés. C'était, à en juger par ces misérables restes, d'ailleurs assez bien conservés, un beau volume, d'une écriture ferme et nette, exécuté au commencement du XIVe siècle. Pour s'appliquer à la couverture du « Discipulus », les deux feuillets ont dû être rognés à la marge supérieure ; leurs dimensions sont aujourd'hui de 0.285 × 0.200. Chacun représente la moitié d'une même feuille de parchemin, ayant formé le cœur d'un cahier, si bien que l'un fait suite à l'autre. Ils contiennent, à raison de deux colonnes par page, dix motets français, avec notation musicale sur portées de cinq lignes tracées à l'encre rouge, le premier et le dernier morceaux incomplets (1). A la différence de certains manuscrits fameux, tels que celui de Montpellier ou celui de Bamberg, qui renferment des motets à deux, trois et quatre voix, il n'y a ici que des morceaux à deux parties, la basse ou ténor étant, comme dans les autres recueils de l'espèce, indiquée simplement par un ou deux mots d'*incipit*, accompagnés d'une ligne de musique. Les pièces IV, VII, X s'ouvrent par des lettrines en or sur fond d'azur et de vermillon, filigrané de blanc. Les autres morceaux

(1) Concernant la nature de ces compositions et leur histoire, il suffira de renvoyer au magnifique ouvrage de PIERRE AUBRY, *Cent motets du XIIIe siècle publiés d'après le ms. Ed. IV. 6 de Bamberg*, Paris, Geuthner, 1908, 3 vol. in-4° (t. I, Reproduction phototypique du ms. original ; t. II, Transcription en notation moderne et mise en partition ; t. III, Études et commentaires).

Les manuscrits renfermant des collections de motets sont assez nombreux. Le texte de ceux qui se conservent en France, en Angleterre et en Italie, a été publié par GASTON RAYNAUD, *Recueil de motets français des XIIe et XIIIe siècles*, Paris, 1882-84, 2 vol. pet. in-8° (Bibliothèque franç. du moyen âge, I-II). Un autre recueil a paru par les soins d'ALBERT STIMMING, *Die altfranzoesischen Motette der Bamberger Handschrift nebst einem Anhang enthaltend altfranzoesische Motette aus anderen deutschen Handschrif-*

Digitized by Google

ont des initiales alternativement rouges et bleues, avec de longs filets bleus et rouges. Dans le texte même, il y a, en tête des ténors, de petites initiales aux mêmes teintes.

Nous passerons tantôt en revue le contenu de nos feuillets, afin de relever les particularités propres à chaque pièce. Auparavant, dressons un tableau de concordance entre ces fragments et les collections de motets dont le texte a été édité par G. Raynaud et par A. Stimming.

Voir p 517.

Voici maintenant quelques détails sur chacun des numéros de notre petite collection.

I. (f. 1r, col. *a*). 1°. [Inc. *Mout m'abelist l'amouros pensement.*] Raynaud, t. I, p. 89. Les deux premiers vers manquent. Le texte, sans ressembler tout à fait à celui de N, est en langue provençale, comme dans ce dernier ms. ; cf. Raynaud, t. I, p. 308.

... la beltat de mi dosn ensament,
qui tant conten sens et et (*sic*) valour en li
que, kant recor son sens et sa va lour,
non pos aber tristece ni dolor,
mais, nuit et jor,
joi et baudour
et grant alegement.

2°. Flos filius.

II. (f. 1r, col. *a-b*). 1°. Inc. *Je n'i puis plus durer sans vous.* Raynaud, t. I, p. 25. Variantes : 1 *n'i* comme N ; 2 *biaus cuers* comme N, LC. — 2°. Justus.

III. (f. 1r, col. *b* - 1v, col. *a*). 1°. Inc. *Par un matin me levai.* Raynaud, t. I, p. 24-25. Variantes : 2 *moi* manque ; 9 *m'acostai* comme N, LC ; 10 *sel saluai* comme N ; 15 *mon cuer* comme N, LC ; 21 *biaus dous sire non ferai* ; 23 *cui* comme N. — Le 2° fait défaut, ce qui s'explique, puisque le 1° est, en réalité, la seconde partie du n° XV de M, composition à quatre voix dont le 3° forme notre n° II.

IV. (f. 1v, col. *a-b*). 1°. Pastourelle inconnue à Raynaud et à Stimming.

ten, Dresden, 1906, vol. in-8° (Gesellschaft für romanische Literatur, Bd. 13).

Digitized by Google

FRAGMENTS DE LOUVAIN	M Montpellier Bibl. Univ. H. 196.	N Chansonnier de Noailles B.N. fr.12615	Chansonnier du Roi, B.N. fr. 844	Copie du ms. de La Clayette, Arsenal 6361	Oxford, Bodléienne Douce 308	B. N. lat. 11266	Bamberg, Ed. IV. 6	Wolfenbüttel, Helmstedt 1099
N° I	N° LXV, 2° f. 152	N° XII f. 181		N° V-VI, 2° f. 733				
II	XV, 3°	XVI f. 182		XXXIX-XLI, 3°, f. 752				
III	XV, 2° f. 49	XVII f. 182		XXXIX-XLI, 2°, f. 751				
IV								
V								
VI		I f. 179	I f. 205					
VII	CLXV f. 247	II f. 179	II f. 205					
VIII		V f. 179	V f. 205					
IX	XLV, 2° f. 128	IV f. 179	IV f. 205	XX-XXI, 2° f. 740	II f. 243	III, 2° f. 39	LXXXIX, 2°, f. 56	—, 2° f. 199
X	CLXXII f. 251	VI f. 180	VI f. 205					

Digitized by Google

Quant l'aloete saut
et monte en haut
por la douçour d'esté,
k'oisellon nét
parmi le gaut
sent renvoisiét
et baut,
matin me levai ;
en l'ausnoi
m'en alai ;
a fine amor pensai,
dont je ne sai
se nul bien avrai ;
mais les angoisses en trai
ja,
que jamais tele n'avrai.
Robeçonés, qui m'encontra,
me conforta,
ki a haute vois cantoit :
o ! g'irai
toute la valee avoec Maroit.

2° Qui conservaret.

V. (f. 1v, col. *b* - 2r, col. *a*). 1°. Chanson d'amour inconnue à Raynaud et à Stimming.

Trop font vilonie
cruel et pesant,
qui la departie
d'ami et d'amie
vont querant ;
n'ainc plus grant foli[e],
solonc mon samblant,
ne vi en ma vie
con d'amor guerpie
por mavaise gent.
Bien voil de moi saciés tant
jou ne (*un blanc*),
car felon talant
ont poi conissant
qu'il ne les sentent mie,
les dous maus que jou sent.

2° Regnat.

VI. (f. 2r, col. *a-b*). 1°. Inc. *Onques n'amai tant com je fui amee.* Raynaud, t. II, p. 48. Variantes : 2 *se ce peust* ; 4 *por tant* interpolé en tête du vers ; 5 *et le plus* comme N ; 6 *assoi l'a* comme N ; 8 *fui* comme N. — 2°. Sancte Germane.

VII. (f. 2r, col. *b* - 2v, col. *a*). 1°. Inc. *Qui loiaument sert s'amie.* Raynaud, t. I, p. 181. Variantes : 6 *doit recovrer* ; 7 *de tout.* — 2°. Labimur.

VIII. (f. 2v, col. *a-b*). 1°. Inc. *Al departi[r] plourer la vi.* Raynaud, t. II, p. 49-50. — 2°. Docebit.

IX. (f. 2v, col. *b*). 1°. Inc. *Trop longement m'a failli.* Raynaud, t. I, p. 65 ; Stimming, p. 71. Variantes : 1 *longement* comme NRD ; 3 *se* comme N ; *set* comme NRD ; 4 *mesproison* comme MRD ; 6 *que lion* comme RD ; 9 *eshardi* ; 10 *en* manque ; 11 *iert il ades ensi.* — 2°. Pro patribus.

X. (f. 2v, col. *b*). 1°. Inc. *Grevé m'ont li mal d'aimer miex...* (la suite manque.) Raynaud, t. I, p. 185-86.

Des détails qui précèdent, il résulte que le recueil de motets

Digitized by Google

auquel nos fragments ont appartenu, différait des recueils similaires par son contenu, par l'ordre des pièces et par certaines leçons. La collection dont il se rapproche le plus, à tous égards, est celle qui a pris place dans N, chansonnier de la fin du XIIIe siècle, mesurant 0.307 × 0.204, c'est-à-dire du même format que notre manuscrit primitif. Il s'apparente également à ce volume par ses caractères paléographiques, ainsi qu'à R, autre manuscrit de la même famille (1). Outre ses motets (ff. 179-97), N renferme une suite de chansons, dues en particulier à l'école d'Arras, puis divers petits poèmes sur cette ville (ff. 199-216) (2). Les critiques sont d'accord pour dire que les poètes et musiciens à qui on doit les motets, appartenaient surtout au Nord de la France (3). On ne s'étonnera donc pas de rencontrer un recueil de leurs œuvres dans les Pays-Bas. Il est plutôt surprenant que les feuillets retrouvés à Louvain soient le seul spécimen qui nous en reste.

ALPHONSE BAYOT.

Inscription de Ténos.

L'inscription qui suit a été trouvée en abattant un moulin à vent qui se dressait à l'endroit dit *παχυακρωτήριον*. Elle est conservée chez le médecin K. Alavanos (Plaque de marbre blanc, en deux morceaux. Largeur : 0.43. Hauteur : 0.255. Épaisseur : 0.095. Lettres à forts *apices* de 0.02).

Ἄρχων Αὐρ(ήλιος) Ἀπο[λ]-
λόδωρος Τροφίμο[υ] ·
ἀρχὶς Φλ(αβία) Χρήστη Καλ-
λισταγόρου θυγάτ[ηρ],

(1) Voir, dans AUBRY, t. III, p. 143 ss., le chapitre consacré à la paléographie des motets, et spécialement la planche VII, reproduisant une page de R, avec le commentaire pp. 144-45.

(2) On trouvera la description de ce ms. dans G. RAYNAUD, *Bibliographie des chansonniers français*, Paris, 1884, t. I, p. 153-72 ; cf. aussi A. JEANROY, *Bibliogr. sommaire des chansonniers franç. du moyen âge*, Paris, 1918, p. 10.

(3) Cf. G. RAYNAUD, *Recueil de motets*, t. I, p. XXXII.

Digitized by Google

5 ἡ γυνὴ τοῦ στεφανηφό-
ρου. τὸ θυμιατήριον
ἔφερον Αὐρ(ήλιος) Ὀνήσιμος Ἀ
ε [καὶ] Αὐρ(ήλιος) Πωλλεῖνος υἱὸ[ς]
. . . . . .

Cette dédicace rentre dans la même série qu'une autre également de Ténos, IG, XII, 5, 903 : [ἄ]ρχων ἐπώνυμος Γέμελλος Νεικίου | [ἀ]ρχὶς Δημητρία Βαθύλλου. Τὸ θυμιατήριον | ἔφερον Ὀνήσιμος καὶ Φιλεῖνος οἱ Φιλείνου. | Οὗτοι ἦρξαν τὸ θυσμικὸν ἔτος.

L'archonte de notre texte, comme celui du nº 903, est l'archonte éponyme (1) ; il est différent de l'archonte stéphanéphore, mentionné à la l. 5 et connu à Ténos par de nombreux décrets qui le chargent de proclamer les couronnes aux Posideia et auxDionysia et par une dédicace où l'on voit qu'on peut être plusieurs fois stéphanéphore (2), tandis qu'en aucune cité, le même personnage ne devient plusieurs fois archonte éponyme.

L'ἀρχίς est fréquemment citée dans les textes de Ténos (3) : l'une d'elles était fille de l'archonte éponyme (4), deux autres ont exercé deux fois les mêmes fonctions (5), évidemment des fonctions religieuses.

Ce n'est pas la seule fonction,en dehors de celle de prêtresse, exercée par une femme, à Ténos : une autre a aussi été archithéore, ce qui est également tout à fait exceptionnel (6).

L. 6.— Il n'est question du θυμιατήριον que dans la seule dédicace de Ténos, IG,XII, 5, 903, qui date d'un θυσμικὸν ἔτος. Il en était sûrement de même ici et il faut vraisemblablement restituer,à la fin de notre texte :οὗτοι ἦρξαν τὸ θυσμικὸν ἔτος.

Ce θυσμικὸν ἔτος, plusieurs fois mentionné dans les dédica-

(1) Cf. aussi *IG*, XII, 5, [898], 901, 905 (ἐπώνυμος).

(2) *IG*, XII, 5, 804, 812, 813, 820-854, 943 : δὶς δὲ ἦρξεν π[ρῶτος] οὗτος τὴν στεφανηφόρον ἀ[ρχήν].

(3) *IG*, XII, 5, [896-898], 900-903, 908, 909.

(4) *IG*., XII, 5, 902.

(5) *Ibid*., 909 et 896 (restitué, *Mus. Belge*, 1910, p. 50). Nous avons eu tort de supposer (*Mus. Belge*, 1910, p. 50, que l'ἀρχίς était peut-être la femme du stéphanéphore. Mais notre texte montre qu'elle l'était parfois.

(6) *Musée Belge*, 1910, p. 26, nº 4.

Digitized by Google

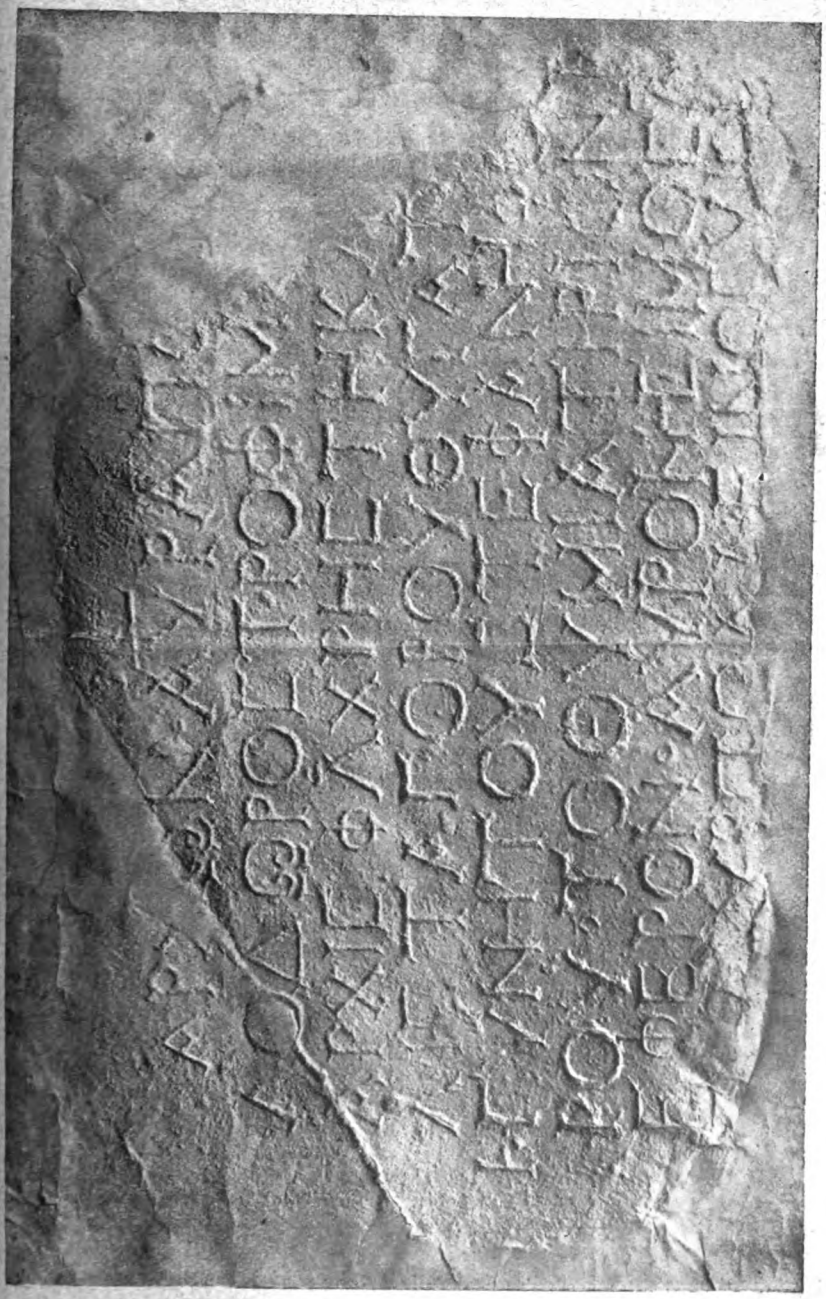

Digitized by Google

ces d'archontes (1) doit être identifié, nous l'avons déjà proposé ailleurs avec les années où avait lieu le sacrifice, en l'honneur de Dionysos, dit *ἑκατοντέριφον* (2).

Pour le port du *θυμιατήριον*, qu'il suffise de rappeler des processions comme celle des Panathénées : sur la frise du Parthénon, ce sont toutefois des jeunes filles qui le portent. A Ténos ce sont des garçons, sans doute des *παῖδες ἀμφιθαλεῖς* que l'on préférait, pour le bon augure, dans l'accomplissement des cérémonies religieuses.

L'un d'eux s'appelle Aurélius Onèsimos : son nom est suivi de deux lettres surmontées de la barre d'abréviation ; sans doute s'agit-il de l'un des prénoms *Λε(υκίου)* ou *Δέ(κμου)*. Un autre Onésimos, fils de Phileinos, porte également le *θυμιατήριον* avec son père, dans la dédicace 903. Ne s'agirait-il pas du même personnage? Notre inscription, où tous les hommes ont le gentilice *Aurelius*, n'est pas antérieure à 212, à l'année où Caracalla accorde la *civitas* à tous les habitants de l'Empire qui n'étaient pas *deditic.i.* Or, l'écriture de la dédicace 903 est à peu près semblable à celle de notre texte (cf. surtout la forme très caractéristique de l'*Ω*) (3) : les deux documents doivent être contemporains, le premier étant antérieur à 212, le second, de cette année même ou de peu postérieur, si Onèsimos est bien le même que le fils de Phileinos : ce dernier serait devenu, à partir de 212, L. Aurélius Phileinos.

L. 8. — On ne peut restituer autre chose que *καὶ*, les porteurs du *θυμιατήριον* étant au nombre de deux, d'après le n° 903.

La présence de *υἱός* qui n'est pas de règle lorsqu'on donne le nom du père et qui devrait, en tout cas le suivre, indique qu'on citait le titre du père, comme à la l. 5, le titre du mari. On ne peut songer à restituer *υἱὸς [τοῦ ἄρχοντος]*, du moins à en juger d'après la dédicace 903, où les fils de l'archonte, qui

(1) *IG.*, XII, 5, 903, 904.

(2) *Ibid.*, 908 et le commentaire que nous avons donné de cette dédicace dans le *Musée belge*, XI, 1907, pp. 32 sq.

(3) Nous avons revu l'original, dont la copie du *Corpus* ne peut naturellement donner qu'une idée approximative. A noter que la feuille de lierre finale a une tige beaucoup plus longue et ornée de deux vrilles placées l'une au-dessus, l'autre au-dessous de la tige.

Digitized by Google

portent le *θυμιατήριον* sont dit simplement *οἱ Φιλείνου*. Il s'agit vraisemblablement d'un personnage dont le nom ne figure pas dans notre texte (*υἱὸς* [*τοῦ στεφανηφόρου*], peut-être, d'après la l. 5.)

PAUL GRAINDOR.

Une édition nouvelle de la charte d'affranchissement de Brusthem (1)

En 1175, Gérard, comte de Looz, concéda aux manants de sa bourgade (2) de Brusthem, une charte d'affranchissement, leur assurant les droits et privilèges des bourgeois de Liége.

L'original, rédigé en latin, a disparu. Mais il nous en est parvenu : 1° une copie que Piot estime être du xve siècle (mais qui date, je pense, du xvie).

2° une traduction romane faite sur la charte originale dans la seconde moitié du xve siècle (3).

Le texte latin est relativement incorrect ; la traduction romane est fort bien faite (4).

Ce texte latin, incorrect par lui-même, a été édité de façon assez imparfaite par Piot en 1870 (5).

Il a été édité à nouveau par Bormans en 1878, en même temps que la traduction romane dont j'ai parlé (6). Bormans a eu le grand tort de reproduire purement et simplement le texte de Piot sans le collationner sur le manuscrit ; toutefois, comme il a substitué une bonne ponctuation à la

(1) J. GESSLER. *La charte de Brusthem* (1175). *Edition critique et traduction* ; dans *Bull. de l'Inst. Archéol. liégeois*, 1924, pp. 77-94.

(2) Aux habitants de la *villa*, pour parler comme le texte, et non à ceux du *castrum*, comme l'écrit M. G. Le *castrum* signifie le château-fort et ne doit pas être confondu avec la *villa* qui s'étend à ses pieds.

(3) Pour plus de détails, voir GESSLER, *o. c.*, pp. 78-90.

(4) Bormans y a relevé une incorrection : *se demendrat* pour *se demembrerat*.

(5) *Cartulaire de Saint-Trond*, I, p. 122 et ss.

(6) *Ordonnances de la principauté de Liège*, 1e série, I, p. 22 et sv.

Digitized by Google

ponctuation défectueuse de Piot ; comme, d'autre part, il a donné en note une série de corrections que lui ont été suggérées par la traduction romane de la charte, son édition, sans être une édition critique, ni même une édition correcte, est de loin supérieure à celle de son précédesseur.

J'arrive à l'étude de Mr Gessler. Il a voulu deux choses : 1° donner de la charte de Brusthem une édition absolument correcte, qui fût en même temps une édition critique.

2° substituer à la traduction romane qu'il dit défectueuse, une traduction meilleure, en bon français moderne.

Nous examinerons successivement l'édition et la traduction.

1° L'Édition.

Pour le dire tout de suite, cette édition n'est pas suffisamment correcte, et puis, ce n'est pas une véritable édition critique, car M. G. ne s'est pas rendu compte au préalable de la valeur respective des deux textes *indépendants* dont il disposait : le texte latin d'une part, la traduction romane faite sur l'original d'autre part (1).

M. G. a basé son édition sur le texte latin et, s'il a parfois recouru à la traduction romane, ce n'a guère été que pour obtenir confirmation des corrections qui lui avaient paru nécessitées par l'examen du contexte (2).

Il a eu tort. Il aurait dû comparer mot par mot, ligne par ligne, le texte latin et la traduction romane et baser son édition critique sur la version qui, pour chaque cas particulier, lui aurait paru reproduire le plus exactement le contenu de la charte originale.

Je ne vais pas faire ici le travail qui incombait à M. G. Je me bornerai à quelques exemples qui suffiront, je crois.

(1) Si M. G. avait fait ce travail, il n'eût pas fait sienne (*o. c.*, p. 77, n. 1) l'affirmation erronée de G. Kurth : « Le texte latin et la *traduction* (je souligne) fourmillent d'incorrections... » L'erreur de Kurth s'explique dans une certaine mesure, car si l'éminent historien, dans ses études sur Liége, avait examiné de façon approfondie les documents concernant le droit public ainsi que la vie politique et sociale de la grande cité mosane, il avait passé rapidement sur les stipulations presque exclusivement de droit privé de la charte de Brusthem.

(2) Il le dit expressément, *o c.*, p. 81.

Digitized by Google

1° Le protocole initial de la charte de Brusthem (1) mentionne la concession faite par le comte de Looz à ceux qui habitent Brusthem, du droit et de la liberté dont jouissent (*quam habent*) les bourgeois de Liége, lorsqu'ils étaient soumis à son pouvoir (*cum sub nostra potestate prius essent*). Dans ce membre de phrase souligné on avait vu jusqu'ici (et c'est également ma façon de penser) une allusion à d'anciens droits que les comtes de Looz auraient eu sur la mambournie ou la haute avouerie à Liége. De l'emploi défectueux des temps, *habent* d'un côté, *essent* de l'autre, M. G. conclut que le passage souligné se rapporte non aux Liégeois, mais aux gens de Brusthem et qu'il faut traduire « ... et à tous ceux qui viendront s'établir à Brusthem, *dès qu'ils se seront mis sous la loi* (la loi du comte). » C'est aller un peu vite. Car cet *habent* de la copie latine ne serait-il pas le fait d'une transcription défectueuse? Ce qui incite à le croire, c'est que la traduction romane faite, on le sait, sur l'original, porte non pas *ont* (traduction de *habent*), mais *ont eu* ce qui donne à penser que l'original latin donnait vraisemblablement *habuerunt* et enlève ainsi toute force à l'argument de M. G. tiré de l'emploi défectueux des temps.

Mais je suppose pour un instant que le sens de la phrase soit bien celui que lui attribue M. G. (2) : les gens qui viendront habiter Brusthem jouiront du nouveau droit dès qu'ils se seront soumis à la loi du comte. M. G. aurait dû conclure que le texte latin était altéré, et il aurait dû le modifier dans son édition critique car *cum sub nostra potestate prius essent* se rapporte au passé et la traduction de M. G. a rapporte à l'avenir.

2° Page 85 de l'édition de M. G., paragraphe 4 ; Il s'agit d'une serve qui doit faire une déclaration sous serment. Lignes 21 et 22 on lit : *sursum facto sacramento et illa quodcumque protulit divisio erit libera*. Cette phrase n'a aucun sens (3). Il suffisait

(1) Dans la copie latine faite au xve ou au xvie siècle, et que M. G. reproduit textuellement ici dans son édition critique.

(2) Je ne discuterai pas l'interprétation de M. G., qui nous obligerait à croire que les gens qui viennent s'établir à Brusthem ont éventuellement à remplir une formalité consistant à se ranger sous la loi du comte.

(3) M. G. aurait dû tout au moins, comme Bormans l'a fait, déclarer que le texte était altéré.

Digitized by Google

de lire la traduction romane qui donne la signification exacte : *Laquelle déclaration faicte et sériment presté, elle* (la femme du serf) *sera libre....* Quant au texte latin, il a dû être quelque chose comme : *sursum, facto sacramento, et illa quacumque prolata divisione,* (*femina*) *erit libera...*

3° P. 91, l. 21. — Au lieu de : *hereditatem... nulli viro, licet ei nubat, petere, dare nec hereditatem minuere licebit,* lire : *hereditatem... nulli viro, licet ei nubat, poterit dare nec hereditatem minuere licebit* (1). Il suffisait, pour faire la correction, de lire la traduction romane : *elle ne porat donner l'héritaige laissé de son marit à nul homme, jasoit qu'elle l'aie espouzé.*

4° J'ai noté dans le texte de M. G. quelques incorrections de moindre importance. Les voici :

p. 83, l. 3. au lieu de : *et,* lire *ut* ;

p. 84, l. 25 au lieu de : *qui si* , lire *quod si* ;

p. 84, l. 23 et sv. et un peu partout dans le texte, au lieu des formes : *si requiret, si veniat* etc. lire *si requisierit, si venerit,* etc.

p. 86, l. 9 et 10. Au lieu de : *de nulla satisfactione,* lire *de ulla satisfactione* ; au lieu de *portet,* lire *ponet* ; au lieu de *septem solidos idem bannum et legem,* lire *septem solidos, id est bannum et legem* ;

p. 89, l. 29, au lieu de : *quo,* lire *quod* ;

Presque toutes ces incorrections, M. G. aurait pu les éviter, s'il avait lu attentivement la traduction romane.

Un mot encore à propos de l'édition. Bormans avait divisé en une vingtaine de paragraphes le texte latin de la charte de Brusthem. M. G. considérant ces divisions comme arbitraires, conserve les douze à treize divisions du manuscrit de l'époque moderne. M. G. ne se rend-il pas compte que ces dernières divisions sont également arbitraires, que la charte originale n'en comportait pas et que, arbitraires pour arbitraires, les divisions introduites par Bormans ont sur les siennes l'avantage d'être plus commodes ?

(1) Bormans à ce propos avait fait une conjecture très plausible et M. G. (*o. c.*, p. 79, n. 2) a eu grand tort de lui reprocher d'avoir ici manqué de discernement(!).

Digitized by Google

2° La Traduction.

M. G. a voulu, il le dit expressément [1], rendre le sens du texte sans s'asservir à la lettre. En fait, il nous a donné une traduction extrêmement défectueuse. Je ne dirai pas toutes les raisons que j'ai de le croire. Je me bornerai à indiquer les principales :

1° A plusieurs reprises, dans le texte latin, on rencontre l'expression *hereditas*. Il ressort du contexte que, généralement, cette expression est prise dans le sens de tenure héréditaire soumise au payement d'un cens et, éventuellement, d'un droit de relief. La traduction romane emploie le mot *héritaige*. C'est une traduction excellente car, sous l'ancien régime, dans le vieux droit liégeois, l'*héritaige* est une tenure dans le sens que nous venons d'attribuer au mot *hereditas* [2]. Mais au xxe siècle, traduire *hereditas* par *héritage*, comme le fait M. G., c'est égarer le lecteur, car héritage a aujourd'hui un sens bien déterminé que tout le monde connaît et pas du tout celui de tenure héréditaire. M. G. ne se contente pas au reste de traduire *hereditas* par héritage, il se sert aussi des termes *bien* et *propriété*. Or, *bien* ne convient pas, car c est un terme trop général ; quant à *propriété*, il convient encore beaucoup moins car c'est un contre-sens : l'*hereditas* en effet, est une tenure dépendante et non une propriété.

2° P. 84, l. 22. *Si heres infra annum et diem hereditatem suam requiret* [3], *nihil adversus eandem terram dominus demum habebit.*

Je dirais, modernisant la traduction romane : si l'héritier a relevé sa tenure dans le terme d'un an et un jour, le seigneur n'aura aucun droit à faire valoir contre la dite tenure.

M. G. écrit : Si cette demande (de mise en possession de l'héritier) est faite dans le délai d'un an et un jour après la mort du prédécesseur, le seigneur ne doit pas la repousser(!).

3° P. 85, l. 13 et sv.— *Servus alterius, si... uxorem que par eius non est, duxerit...*

(1) *O. c.*, pp. 81-82.
(2) Kurth, *La cité de Liége*, t III, p. 376 et suiv.
(3) Lire *si requisierit.*

Digitized by Google

Je dirais, modernisant une fois de plus la traduction romane : Si un serf d'autrui... a épousé une femme qui n'appartient pas à la même *familia* servile que lui [1].

M. G. écrit : Si un serf d'autrui... a épousé une femme de condition libre (!).

4° P. 85, par. 4. Il s'agit des biens laissés par un serf qui a épousé une serve d'une autre *familia*. Le seigneur du serf réclame sa part des biens laissés par ce dernier. Le texte porte : *uxor ejus, si forte res servi postea dominus repetit et portionem exigit, quantam rerum suarum partem voluerit, coram iustitia proferet.*

Traduisez : Si, par la suite, le seigneur revendique les biens de son serf et exige la part qui lui revient, la veuve déclarera en justice la quotité de ce qu'elle réclame comme lui appartenant.

M. G. écrit : Elle produira en justice telle partie qu'elle voudra de ses biens (!).

5° P. 86, par. 7. Il est question de déterminer les obligations d'un débiteur. Si, dit le texte, le débiteur ne comparaît pas au jour fixé, *totum debitum sine placitatione solvere debet, quantumcumque illud fuerit.*

Je traduis : il sera condamné sans débat à payer la somme due dans sa totalité.

M. G. écrit : il sera tenu à payer la somme due quel qu'en soit le montant déclaré (!).

6° P. 87, par. 8. Un débiteur est assigné. Par parenthèse, le mot assigné est, dans le texte latin, rendu indifféremment par *citatus* ou par *pulsatus*. Le texte porte : *et si ille (debitor) citatus ad diem statutam contempserit recta hora venire, domum ejus faciet firmari villicus.*

Il faut naturellement traduire : si le débiteur assigné omet de comparaître aux jour et heure fixés, le maire fera fermer sa maison.

M. G. écrit : Le maire le fera enfermer chez lui (!).

Dans le même paragraphe il est question d'un débiteur assi-

[1] Voir DUCANGE, *verbo* par.

Digitized by Google

gné (*debitor pulsatus*). M. G., traduit ces deux mots par : l'accusé (!).

7° P. 98, par. 11. A certaines époques de l'année un débiteur peut venir à Brusthem sans être inquiété. Il pourra, dit le texte, aller et venir librement *sine metu pulsationis*, sans être exposé à se voir assigné.

M. G. traduit : sans courir le risque d'être arrêté (!).

Résumons-nous : M. G. affirme [1] avoir donné de la charte de Brusthem une édition critique « définitive » (*sic.*) Il fait erreur. Son édition n'est pas une édition critique ; c'est tout simplement une édition moins imparfaite que celle de Bormans ; et encore, à certains égards, cette dernière lui reste-t-elle supérieure.

Quant à sa traduction, elle a l'avantage de substituer une version rédigée en un français clair à une version en vieux français assez difficile à comprendre. Malheureusement, elle est défigurée par de tels contre-sens qu'elle en devient souvent quasi inutilisable et, qu'en tout cas, elle ne supporte pas de lin la comparaison avec la vieille bonne traduction romane.

HANSAY.

Gand, Anvers et Malines en 1793.

M. de la Corbière, chanoine d'Angers, visita la Belgique au milieu de l'année 1793. *Voici ce qu'il dit, dans ses « Mémoires », des villes de Gand, Anvers et Malines. Ces notes nous sont communiquées par M. Uzureau, lui aussi chanoine d'Angers et officier d'Académie :*

Gand est une ville immense et capitale de l'ancienne Flandre. Elle est bâtie dans une belle plaine. Les rues y sont généralement larges et alignées. Plusieurs canaux traversent la ville et sont ornés de beaux quais. Les boulevards sont charmants et offrent des points de vue très pittoresques. L'hôtel de ville est fort beau, mais la cathédrale Saint-Bavon est d'une richesse incroyable. Le marbre, le cuivre doré, les statues, les tableaux y sont si

[1] *O. c.*, p. 82.

Digitized by Google

nombreux qu'on ne sait lequel admirer ; mais quand on porte la vue sur la chaire, on s'y fixe malgré soi. Elle est d'une grandeur prodigieuse, en bois étranger travaillé admirablement, et la partie supérieure est en marbre blanc doré et sculpté à faire le plus grand plaisir. L'abbaye de Saint-Pierre est une église neuve appartenant aux chanoines réguliers, où les richesses brillent de toutes parts. Le réfectoire et la bibliothèque y sont de la plus grande beauté : le réfectoire surtout étonne et frappe par sa richesse et son élégance, mais il a un grand défaut, selon moi, c'est d'être beaucoup trop magnifique pour des religieux. La population de Gand est de 75.000 âmes.

Anvers est une grande et belle ville des Pays-Bas. Ses rues sont en général larges et meublées de fort beaux hôtels. On compte dans cette ville plus de 200 équipages, aussi la nomme-t-on *Anvers-la-Riche*. La *rue de la Mer* est la plus belle, elle a 150 pieds de large. Au haut de cette rue est un christ doré qui attire l'admiration des étrangers, tant pour sa grandeur que pour ses proportions. La cathédrale est une des églises du monde chrétien la plus riche et la plus opulente en tableaux. L'église est fort belle par elle-même : un fort beau dôme, double bas-côté, le chœur et la nef décorés de tout ce que l'art et la richesse peuvent offrir, rendent cet édifice aussi noble que majestueux. Tout cela cependant est oublié quand on fixe la vue sur la *Descente de Croix* de Rubens, l'*Ascension de Notre-Seigneur* par Van Dyck et nombre d'autres tableaux. J'avoue que je sentis une impression si vive en fixant mes regards sur la *Descente de Croix*, que je ne vis plus que cela. Ce savant peintre a rendu l'attitude de notre Sauveur d'une façon si touchante, ses plaies, ses bras ; les personnages qui l'environnent sont si attristés et si naturels, que tout parle et excite la douleur. Rubens a peint dans ce tableau sa femme et sa fille, et s'y est peint, dit-on, lui-même. Enfin si cette basilique est superbe, elle renferme tant de trésors en peinture, qu'on oublie facilement l'élégance et la majesté de l'édifice, pour s'occuper des images parlantes. — L'abbatiale de Saint-Michel renferme aussi une collection immense de tableaux. Le réfectoire de ces bons religieux est vaste et voûté, et de la voûte jusqu'à terre tout est rempli de chefs-d'œuvre des maîtres flamands. Si ce réfectoire n'est ni si magnifique ni si élégant que celui de Saint-Pierre de Gand, il

Digitized by Google

est plus religieux et beaucoup plus riche. — La citadelle est encore assez forte ; on y voit une petite chapelle, où il y a des statues en marbre blanc fort précieuses. A l'entrée du cloître des Jacobins, on est surpris de voir un christ élevé d'une quarantaine de pieds, accompagné des douze apôtres, de grandeur colossale ; ils sont sur deux rangs et s'abaissent graduellement, jusqu'à l'entrée d'une grotte en rocaille, où l'on voit la représentation du Purgatoire, qui saisit et fait vraiment impression. Anvers a un hôtel de ville magnifique, une flèche superbe, prodigieusement élevée et très artistement travaillée.

La ville de *Malines*, siège d'un archevêché, est d'une médiocre étendue, mais bien bâtie et surtout très propre, ce qui lui a mérité de surnom de « Malines la propre ». La cathédrale est belle, mais n'est pas comparable à celles de Gand et d'Anvers. La population y est peu considérable, à en juger par le peu d'habitants qu'on rencontre dans les rues. Le jardin de la Commanderie appartenant au comité de Colloredo, ainsi que l'Arsenal, méritent l'attention du voyageur. J'y ai vu une petite église aussi élégante que propre, dont la chaire à prêcher m'a singulièrement frappé : elle est si artistement travaillée que le tout semble être d'un seul morceau, quoique l'arbre de la science du bien et du mal, et Adam et Eve y soient représentés avec les signes de la douleur la plus profonde. Eve se couvre le visage à moitié, et on y lit la confusion. Il n'est pas jusqu'au serpent qui ne cherche à se cacher en terre.

La même diligence qui nous avait amenés d'Anvers, nous conduisit par une belle allée à deux lieues au-delà de Malines, où nous prîmes la barque qui nous porta à Bruxelles. Le superbe château de Lacken, habitation ordinaire des archiducs gouverneurs des Pays-Bas, se présente sur la colline voisine du canal, et une superbe prairie, ornée de bosquets, de pavillons, de petits jardins, descend en pente douce jusqu'au canal. A peine a-t-on quitté ce magnifique château qu'on se trouve au milieu de cette superbe *allée verte* qui fait les délices des habitants de Bruxelles : elle a six rangs d'arbres magnifiques d'un côté, et trois de l'autre, et Bruxelles pour perspective. Le point de vue est fort renommé et frappe tous les étrangers.

F. UZUREAU.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

A. Meillet et J. Vendryes. *Traité de grammaire comparée des langues classiques.* Paris, Éd. Champion, 1924. Un vol. in-8° écu de XIV-684 p. Prix : 40 fr.

Les langues du monde, par un groupe de linguistes sous la direction de **A. Meillet et Marcel Cohen.** Paris, Éd. Champion, 1924. Un vol. in-8° de XVI-811 p. et 18 cartes hors texte (= *Collection linguistique*, XVI). Prix, broché 95 fr., relié toile pleine 110 fr.

J'ai signalé brièvement, dans le *Bulletin philologique et historique* (avril 1920), trois des travaux de M. A. Meillet, la *Grammaire du vieux perse* (1915), les *Caractères généraux des langues germaniques* (1917) et *Les langues dans l'Europe nouvelle* (1918), et rappelé à cette occasion certains de ses livres ou mémoires antérieurs. Depuis lors, l'activité de l'éminent linguiste français semble s'être accrue encore, et il n'est guère de semestre où il ne produise une œuvre nouvelle ou une réédition, toujours soignée et mise au point, d'un livre devenu classique dès son apparition.

Citons, sûr de n'être pas complet, la deuxième édition revue et corrigée de l'*Aperçu d'une histoire de la langue grecque* (Paris, Hachette, 1920, in-8° de XVI-254 p., prix, 20 fr. ; une traduction allemande a suivi, Heidelberg, C. Winter ; — « aperçu » est un terme trop modeste ; c'est autre chose et mieux qu'une « vue rapide ») ; — la 5e édition, corrigée et augmentée, de l'*Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* (1922 ; la 1e édition est de 1903) ; — la réimpression, avec introduction nouvelle, de *Les dialectes indo-européens* (1923) ; — une 2e édition des *Caractères généraux* ; — puis, en collaboration, une grammaire polonaise (1922) et une grammaire serbo-croate (1924) ; — seul, *Le slave commun* (Éd. Champion, 1924 ; un vol. in-8° de XVI-448 p. = *Coll. ling.* XV ; prix : 50 fr.) ; — *Les origines indo-européennes des mètres grecs* (Paris, 1923) ; — *Trois conférences sur les Gâthâ de l'Avesta* (Paris, 1925).

En 1921, M. Meillet a réuni sous le titre de *Linguistique historique et linguistique générale* (Éd. Champion ; un vol. in-8°

Digitized by Google

de VIII-335 p. = *Coll. ling.* VIII ; prix : 40 fr.) vingt-deux articles qui, sauf un petit nombre d'inédits ou de « hors commerce », avaient paru depuis 1905 dans des périodiques divers, entre autres dans la belle revue internationale *Scientia* (Bologne). S'adressant à un public plus ou moins large et non spécialiste, ils seront pourtant toujours lus avec profit par les linguistes, étudiants ou chercheurs ; un lien les unit : tous se rattachent à quelques idées générales exposées dans la leçon d'ouverture faite au Collège de France en 1906, et l'étude des causes sociales qui président aux changements linguistiques y tient une place considérable ; on y retrouve entre autres l'important mémoire intitulé « Comment les mots changent de sens » (p. 230-271 = *Année sociologique*, 1905-1906) et « Quelques hypothèses sur les interdictions de vocabulaire dans les langues indo-européennes », brochure publiée en 1906 et dont l'écho ne s'est point perdu.

Tout récemment, M. Meillet publiait sous le titre de *La méthode comparative en linguistique historique* (Oslo, 1925, in-8°, VIII-117 p.) le texte de quatre conférences faites à l'« Institut pour l'étude comparative des civilisations » inauguré à Oslo en 1924. Il y détermine, en toute clarté, la manière dont la méthode doit être appliquée pour assurer des résultats durables et critique à bon droit le manque de rigueur que l'on constate chez beaucoup de linguistes contemporains.

Si l'on songe aux nombreux articles sur des points de détail que M. M. fournit régulièrement aux *Mémoires* et au *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* et occasionnellement ailleurs [1], puis qu'il rédige depuis une dizaine d'années et pour la plus grande partie la bibliographie critique du *Bulletin* (ses comptes rendus se chiffrent par centaines), qu'il dirige (avec M. Paul Boyer) la *Revue des Etudes slaves* (Éd. Champion, depuis 1921) et se multiplie en voyages et conférences, on reste confondu devant une puissance de travail presque illimitée servie par une méthode impeccable, puisque celle-ci ne semble entraîner qu'un minimum d'usure.

I. Que dire maintenant du *Traité* que l'on ne devine ? Le collaborateur de M.M. est cette fois M. Vendryes, son disciple et l'auteur bien connu du si beau livre intitulé *Le langage* (1921). Nul choix ne pouvait être plus heureux. Le *Traité* a pour objet

[1] A noter entre autres « Sur une édition linguistique d'Homère » (*Revue des Etudes grecques*, XXXI, 1918, pp. 277-314) et « Sur les effets de l'homonymie dans les anciennes langues indo-européennes » (*Cinquantenaire de l'Ecole pratique des Hautes Etudes. Mélanges* etc. = fasc. 230 de la BÉHÉ., 1921, pp. 169-180) ; voir aussi « *Scientia* », mars et novembre 1918.

Digitized by Google

unique de « résumer l'état actuel des connaissances sur l'histoire ancienne du grec et du latin. » Manuel destiné aux étudiants, il leur offre à la fois une grammaire comparative du grec et une grammaire comparative du latin, juxtaposées et non fondues, sauf quand il s'agit du système du nom ou des faits relatifs au rythme de la langue et aux finales. C'est qu'« une comparaison du grec et du latin n'a pas plus de portée qu'une comparaison du latin et du russe, du grec et de l'allemand » (p. 18). Il est bon que cela soit dit aussi nettement. Ce sont en effet la tenacité d'un préjugé et les programmes d'examens qui prolongent l'erreur séculaire d'une affinité plus grande entre deux langues dont l'une est isolée et n'a pas de jumeau (1), et dont l'autre, avec l'osco-ombrien, procède d'une langue italique étroitement apparentée à la langue celtique ; et je ne parle pas de l'action de l'étrusque sur le latin, sans doute assez forte dans le vocabulaire, prépondérante dans l'onomastique (2), tout comme l'égéen a dans le vocabulaire hellénique une part aussi vaste que mystérieuse. Les divergences l'emportent donc sur les ressemblances, et les traits communs au grec et au latin, moins nombreux qu'on ne l'imagine, sont en partie dus à des contacts ultérieurs des deux civilisations. (Cf. *RIPBelg.*, 1894, p. 259 s.).

Marquer l'évolution du type indo-européen en types grec et latin, mettre en lumière les différences essentielles entre le latin et le grec, voilà ce qu'ont voulu les auteurs du manuel, attentifs partout au développement historique, qu'il s'agisse des sons, des mots ou de la phrase. Si M. Meillet a tracé le plan d'ensemble et formulé les idées fondamentales du livre, dont M. Vendryes a seul assumé la rédaction, il en est résulté une œuvre harmonieuse, où sont condensés un nombre immense de faits, et de faits dûment contrôlés, exposés ici avec une rigueur et une « acribie » qu'on ne saurait trop louer.

Peut-être une nouvelle édition nous donnera-t-elle en appendice un chapitre sur l'étymologie populaire (3) et un autre sur

(1) A mesure que l'analyse de l'arménien, si délabré, se fait plus pénétrante, des points de contact plus nombreux se révèlent entre le grec et lui, mais ceci n'est plus élémentaire

(2) Cf. W. Schulze, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*. Berlin, Weidmann, 1904. In-4° de 648 p. (= *Abh. d. kgl. G. d. W. zu Goettingen*. Phil.-hist. Klasse. Neue Folge Bd. V. 5.).

(3) L'expression remonte à Foerstemann, qui l'employa dès 1852 dans le premier article publié par la *Zeitschrift* de Kuhn. — Voir p. ex. Kr. Nyrop, *Gr. hist. de la lg franç.* I² (1904), p. 464 ss. et bibl. ; — Schwan-Behrens, *Gramm. de l'ancien français*, trad. O. Bloch, 2e éd. (Leipzig, 1913), p. 17 et bibl. ; — H. Hirt, *Etym. d. neuhochdtsch. Sprache* (Muenchen, 1909), p. 304 ss. (une 2e éd. a paru) ; —

Digitized by Google

la formation (indo-européenne, conservée chez les Aryens, les Thraces, les Celtes, les Germains, les Baltes et les Slaves) des noms de personnes à double thème chez les Grecs et de leurs hypocoristiques (1), à quoi s'oppose le système latin, ou plutôt panitalique, si fortement influencé par l'étrusque (cf. Schulze, *op. cit.*, p. 322), du *praenomen*, du *nomen* et du *cognomen*.

Sans doute, la lecture de ce manuel réclame quelque application, mais le poète hindou n'a-t-il pas dit : « Les gazelles n'entrent pas d'elles-mêmes dans la gueule du lion endormi ? » Il est à souhaiter que ce livre prenne place non seulement sur la table de l'étudiant, mais chez les professeurs de l'enseignement secondaire et qu'ils s'en inspirent dans l'exposé des grammaires grecque et latine. Il est plus que temps de substituer, dans la mesure qu'il convient d'observer, à la doctrine vétuste, empirique, saugrenue et rebutante de la plupart des grammaires scolaires un enseignement fondé sur les résultats les plus certains de l'investigation scientifique poursuivie pendant tout un siècle d'efforts (2).

II. Le second ouvrage se propose d'énumérer toutes les langues que l'on peut croire vraiment distinctes, en les rangeant par familles, au point de vue généalogique, dans la mesure du

O. Keller, *Lateinische Volksetymologie und Verwandtes* (Leipzig) Teubner, 1891 ; à consulter avec critique).

(1) Cf. K. Brugmann, *Grundr. d. vgl. Gramm. d. idg. Sprachen*, 2e éd., II, 1 (1906), § 64 et Brugmann-Thumb, *Griech. Gramm.* (München, 1913), p. 204 ss. et bibl. — Le livre capital sur la matière est dû à Aug. Fick (*Die griech. Personennamen*) et a paru en 1874 (2e éd. refondue, par A. Fick et F. Bechtel, Goett. 1894). Le sujet est aussi intéressant que peu connu, me semble-t-il, du public lettré. On ne songe guère qu'Hippolyte, Lysippe, Hippon, Hippias Lysias et Lysis sont au fond même chose, que Sosie (dim. de Sosicles) est cousin de Socrate, que Thaïs est une Théodora, qui aurait pu être une Dorothée, etc. Pour l'allemand, voir p. ex. Hirt, *op. cit.*, p. 306 ss. et bibl., R. Kleinpaul, *Die deutschen Personenn.* (Samml. Goeschen, n° 422, 1909), A. Bachnisch, même titre (*Aus Natur u. Geisteswi.*, n° 296, Lpz., Teubner, 1910). Il y a entre autres un bel article de vulgarisation savante à écrire sur la descendance européenne de l'indo-eur. **teutâ* « peuple » (gr. thrac. osco-ombr. celt. germ. balt. ; voir par ex. mon *DÉG*. p. 963, Hirt, *op. cit.*, p. 323 ; de là, par la voie germ., fr. *Thierry Thiry Thiriar Thiriet Thirion* ; cf. aussi flam. *Dieweg*, etc.)

(2) Ce que l'Allemagne a fait à ce point de vue, depuis vingt ans, dans le domaine de l'enseignement du latin au gymnase et ce que la France n'a pas fait, malgré les suggestions de Michel Bréal depuis 1864, a été bien indiqué par M. J. Marouzeau dans l'excellente brochure : *La linguistique et l'enseignement du latin*. Paris, 1924, 24 p. (= *Revue des Etudes latines*, tomes I et II).

Digitized by Google

possible et sans engager l'avenir. L'unité d'origine, proclamée par M. Trombetti en 1905 dans un livre fameux, n'est pas encore devenue un dogme. Les auteurs du recueil sont tous français, à l'exception de deux Russes, le prince Troubetzkoy (langues caucasiques septentrionales) et M. Elisséèv (japonais, coréen, langue aïnou et langues hyperboréennes). M. Meillet s'est réservé l'introduction, les langues caucasiques méridionales, les langues de l'Australie (desquelles on ne sait presque rien). M. Vendryes a fait du groupe indo-européen un exposé concis et clair, tel qu'on pouvait l'attendre de lui et qui prend moins d'un dizième du livre. M. Marcel Cohen a décrit avec maîtrise les langues chamito-sémitiques. M. Autran s'est montré plus réservé, moins aventureux dans le chapitre tout d'actualité (voir le *Temps* du 24 juin 1926) des langues propres de l'Asie antérieure ancienne que dans ses autres publications. Mademoiselle Lilias Homburger a étudié avec sa compétence notoire les langues bantou, bochimanes et hottentotes. Les autres spécialistes fournissent de même, sous une forme brève et claire, des renseignements précis et abondants, et le vœu de M. Meillet (cf. *Bull. Soc. ling.*, XXVI, 34 ss.) est exaucé. Mais tant de langues sont mal connues, qui n'ont ni passé ni littérature! Et la grammaire comparée de plusieurs groupes est à peine commencée ou ne l'est pas du tout; les langues américaines (M. P. Rivet) sont très nombreuses et n'ont en commun aucun type spécial. Parfois on se sent comme accablé devant la multiplicité des modes d'expression de l'être humain...

Aussi faut-il féliciter tous les auteurs, qui se sont acquittés d'une tâche ingrate et malaisée, et non moins l'éditeur, qui a eu le beau courage, sans l'intervention des pouvoirs publics ou d'intelligents Mécènes, de publier pareille œuvre en des temps si peu favorables à toute manifestation élevée de la science, linguistique ou autre.

Toute bibliothèque digne de ce nom, universitaire, municipale ou de société savante, se doit d'acquérir un exemplaire des *Langues du monde*; linguistes, philologues et lettrés connaîtront grâce à ce livre des heures de joie profonde et de fructueuse méditation (1).

ÉMILE BOISACQ.

(1) L'avant-dernière tentative de grouper les langues humaines est due au savant autrichien Friedrich Mueller (*Allgem. Ethnographie*, 2. Aufl., Wien, 1879; cf. son *Grundr. d. Sprachwiss.* (1876-87, 4 vol.); la dernière au regretté Franz Nikolaus Finck, professeur de linguistique générale à l'université de Berlin, qui mourut jeune après nous avoir donné entre autres un bon manuel de l'arménien oriental moderne (Marburg, 1902; en all.), puis *Die Verwandtschaftsverhältnisse der Bantusprachen* (Goett., 1908), et deux volu-

Digitized by Google

P. Crouzet, P. Andraud et A. Font. *Grammaire grecque simple et complète.* Toulouse, E. Privat ; Paris, H. Didier, 1926. 1 vol. relié toile souple, XVI-295 pp. 12 frs. (1).

Cette Grammaire s'inspire de la même méthode que la *Grammaire latine simple et complète* de M. P. Crouzet et elle en reproduit autant que possible la disposition. Elle a été expressément rédigée pour les nouvelles réformes introduites dans les programmes des lycées et collèges de France par le décret et l'arrêté du 3 juin 1925.

On sait que le temps consacré à l'enseignement du grec a été considérablement réduit et qu'il ne comporte plus que 14 heures par semaine : 3 h. en 4e et en 3e, 4 h. en 2e et en 1ère (section A). Et il faut, disent les Instructions officielles, « qu'en sortant de la classe de 1re A, les jeunes gens aient appris à sentir la beauté sans vieillesse d'Homère, de Sophocle et de Démosthène. » Il est vrai que l'âge des élèves et les notions de latin qu'ils possèdent déjà, permettront d'aller plus vite dans l'enseignement grammatical et de le réduire à l'essentiel. Mais il est nécessaire que les jeunes étudiants aient entre les mains un précis simple et clair, ne contenant que les paradigmes et les règles indispensables.

M. Crouzet et ses collaborateurs sont parvenus à condenser en moins de 300 pages les notions de Morphologie et de Syntaxe dont la connaissance peut suffire à l'élève dans toute la durée de ses études secondaires. Pour y arriver, ils ont eu recours à de nombreux moyens typographiques, notamment aux tableaux qui parlent aux yeux et font ressortir l'importance des règles. Des *Indications pédagogiques* mises au bas des pages forment une sorte de guide grec développé parallèlement à la grammaire : il s'y trouve de multiples indications pratiques destinées à éveiller sans cesse l'attention des jeunes gens et à les mettre en garde contre ces fautes qui se reproduisent dans toutes les classes.

En même temps que les éléments de Lexigraphie, sont enseignées dès les premières pages les règles de Syntaxe les plus indispensables pour lire un texte. Ainsi la déclinaison de l'ar-

mes de la collection *Aus Natur und Geisteswelt* (Leipz., Teubner) : *Die Sprachstaemme des Erdkreises* (1909), catalogue d'environ *deux mille* langues et dialectes des *races* caucasique, mongole, américaine et éthiopienne, et *Die Haupttypen des Sprachbaus* (1910), fournissant l'explication détaillée de textes en langue chinoise, groenlandaise, soubiya (Afrique méridionale, région du Haut-Zambèze), turque, samoane (Océanie), arabe, grecque (moderne) et géorgienne. Ces petits livres demeurent précieux.

(1) En dépôt à Bruxelles à la Librairie A. Dewit, rue Royale, 53.

Digitized by Google

ticle est suivie d'observations relatives à l'emploi et à l'omission de celui-ci ; les déclinaisons des substantifs sont accompagnées des principaux emplois des cas, etc. La Syntaxe, traitée d'une manière aussi claire que succincte, se trouve ainsi considérablement réduite et ne comprend que 60 pages. Elle est complétée par un Lexique raisonné des particules grecques, dont l'étude est un exercice de précision et de logique pour les jeunes esprits.

Un tableau comparatif des trois grammaires classiques, placé à la fin du volume, donne l'occasion de rapprocher et de coordonner les notions acquises dans les trois domaines, en même temps que de confronter les caractères qui font les génies respectifs des trois langues. Ce tableau constitue un excellent résumé des rapprochements permanents établis dans tout le livre entre les moyens d'expression du français, du latin et du grec. L'effort ne sera-t-il pas rendu agréable pour les élèves quand ils constateront ainsi tout ce qu'ils savent d'avance, et qu'ils retrouveront les méthodes auxquelles ils sont habitués? Il serait superflu d'insister ici sur les avantages qu'offre l'emploi d'une méthode unique dans l'étude des trois langues. Nous sommes convaincu que la même faveur qui a accueilli les *Cours simples et complets de Grammaire latine et de Grammaire française* par M. Crouzet, sera réservée à la nouvelle Grammaire grecque. Celle-ci sera complétée bientôt par un livre d'Exercices destinés aux classes de 4e, 3e et 2e.

Puisse la méthode de M. Crouzet contribuer au rajeunissement des études grecques, qui sont en France l'objet d'attaques plus acharnées encore que dans notre pays ! (1) J. HOMBERT.

(1) La lecture du livre ne nous a suggéré que fort peu d'observations et sans grande importance. En voici quelques-unes :

Pour les consonnes muettes, on distingue les trois degrés suivants : *douces, fortes, aspirées* : la classification en *sonores, sourdes et aspirées*, adoptée par Nyrop, V. Henry, Niedermann et d'autres, paraît plus juste. Le nom de *liquides* est appliqué aux nasales μ et ν en même temps qu'aux *liquides* proprement dites λ et ϱ.

Le son γ est représenté par le *Jod* allemand *j*, ce qui a l'inconvénient d'exposer l'élève à confondre cette demi-voyelle avec la chuintante française figurée par la même lettre *j*.

A force de vouloir condenser, on en arrive à ne plus être complet, c'est le cas pour les emplois de la voix moyenne, p. ex. et pour les particularités de la langue d'Homère où aucune observation syntaxique n'est présentée.

Les verbes réguliers sont cités par ordre alphabétique en une longue liste, au lieu d'être groupés d'après des analogies qu'offrent leurs formes, ce qui en faciliterait l'étude. Aucun classement non plus dans la syntaxe pour les verbes qui s'emploient avec un participe rattaché au sujet.

Il eût été possible de simplifier encore davantage les tableaux

Digitized by Google

Wolf Aly. *Geschichte der griechischen Literatur.* Bielefeld und Leipzig, Verlag von Velhagen u. Klasing, 1925. 1 vol. in-8, pp. XVII-418.

Bien qu'édité dans la collection « Die Handbibliothek des Philologen (Sammlung wissenschaftlicher Handbücher für das Studium der alten und neueren Sprachen) », le livre de M. Aly a la prétention d'être plus qu'un simple manuel. Selon l'auteur, nous aurions bien jusqu'à présent « eine Geschichte der griechischen Literaten, aber keine der griechischen Literatur. » Il a voulu combler cette lacune en donnant pour la littérature grecque le pendant de ce qu'est pour l'art de la Grèce l'ouvrage d'ARNOLD VON SALIS, *Kunst der Griechen* (1919) c.-à-d. en envisageant d'une façon nouvelle une matière souvent étudiée et en se proposant pour but de dégager ce qu'il appelle « die wirklich treibenden Faktoren ».

On ne peut qu'applaudir à pareille tentative ; malheureusement la lecture de l'ouvrage donne l'impression que l'auteur n'a pas entièrement satisfait aux exigences qu'il s'est imposées lui-même dans son avant-propos. Mais, quelles que soient les réserves qu'on puisse faire à ce sujet, il faut reconnaître que M. Aly a su donner un exposé intéressant, vivant et personnel pour les diverses périodes et les divers genres de la littérature grecque : chacun de ses chapitres est le résultat de travaux longs et minutieux, de méditations profondes et originales. L'on s'étonne de la quantité prodigieuse de renseignements condensés dans un exposé qui, en 400 pages, embrasse toute la littérature grecque depuis ses origines jusqu'à la mort de Constantin.

Ce n'est pas aux spécialistes que s'adresse M. Aly, aussi n'a-t-il pas voulu faire de son livre un ouvrage de références : il présente son exposé sous la forme d'un texte suivi, renonçant complètement à toute espèce de notes et se bornant à imprimer à la fin du volume six pages de *Literaturnachweise*. C'est bien peu pour l'ensemble de la littérature grecque et il est à peine besoin de dire que les lacunes sont nombreuses. De plus la liste semble composée de façon assez arbitraire et, ce qui est plus grave, elle ne cite pas un seul ouvrage postérieur à 1923, quoique la date imprimée sur la page de titre soit 1925.

Ces critiques, en somme peu importantes, n'enlèvent rien aux solides qualités par lesquelles se recommande cette nou-

en présentant à part toutes les formes du duel, soit de la déclinaison, soit de la conjugaison, puisque le duel est rare dans les textes et qu'on peut en retarder l'étude jusqu'à la classe de 2e.

Digitized by Google

velle histoire de la littérature grecque, qui est à la fois claire, précise et substantielle.

MARCEL HOMBERT.

Platon. *Timée. Critias.* Texte établi et traduit par ALBERT RIVAUD. Paris, Les Belles Lettres. 1925. 20 francs.

« Parmi les dialogues de Platon, celui qui a joué le plus grand rôle dans l'histoire de la philosophie, celui dont les Platoniciens de tous les âges ont invoqué le plus souvent l'autorité, celui qu'on a le plus souvent cité, et qu'on a le moins compris, c'est le *Timée* . » Cette phrase fut placée en tête de la préface de ses *Études sur le Timée de Platon* par Th. Henri Martin, en 1841, et l'assertion finale qu'elle contient offre aujourd'hui encore une grande part de vérité, malgré l'activité intense des recherches consacrées à Platon pendant ces quatre-vingts dernières années. En acceptant d'éditer le *Timée* selon le plan de la Collection Budé, M. Rivaud s'est donc chargé de présenter au public français le legs de l'héritage platonicien dont il est le plus difficile de faire comprendre et apprécier la valeur. On s'accordera, je pense, à reconnaître qu'il a rempli sa tâche avec beaucoup de conscience et de sens critique, notamment avec une intelligence fine des procédés artistiques de Platon dans l'emploi des mythes, où il est si délicat de faire la part de la fantaisie, du sérieux, de l'ironie, de la parodie, et enfin de la transposition poétique de théories morales ou scientifiques. Pour donner une idée des questions générales que M. Rivaud a traitées, avec autant de clarté que d'érudition, dans les 123 pages de sa Notice du *Timée*, je citerai les titres des divers paragraphes de celle-ci : I. Composition et date du *Timée*. Remarques générales. II. Le mythe de l'Atlantide. III. Les deux modèles du Monde et Dieu. IV. L'âme du Monde. V. Le système astronomique de Platon. VI. La théorie du lieu et les éléments. VII. L'âme et le corps de l'homme. VIII. Pathologie, thérapeutique, hygiène. Conclusion. IX. Les manuscrits et le texte du *Timée*.

En ce qui concerne l'information si érudite de M. Rivaud au sujet de ses devanciers, je ne puis m'empêcher d'exprimer un regret. C'est qu'il n'ait point rendu dans sa Notice un hommage explicite et vraiment hors de pair au *Timée* de son éminent compatriote, Th. Henri Martin, une œuvre qui fait le plus grand honneur à la philologie française du XIXe siècle, et dont j'ai entendu autrefois faire un vif éloge par Hermann Diels lui-même. M. Rivaud cite Martin à peu près au même titre que Constantin Ritter et divers allemands de valeur secondaire. D'autre part, pas plus que dans aucune édition française de Platon, je ne vois

Digitized by Google

mentionner l'ouvrage d'Ivo Bruns qui, pour être méconnu par l'école de Wilamowitz et, semble-t-il, ignoré en France, n'en est pas moins, et de beaucoup, le plus beau livre que la science allemande ait produit sur l'art de Platon. Une autre ignorance regrettable que l'on constate dans les travaux français relatifs à Platon est celle des études si originales du savant américain Paul Shorey ; la conspiration du silence qui semble exister en Allemagne à leur égard explique cette ignorance sans la justifier.

Dans la série des questions controversées que pose le *Timée*, et dont beaucoup d'ailleurs échappent à ma compétence, il serait injuste et oiseux de choisir tel ou tel point pour présenter à M. Rivaud des objections que souvent il a dû prévoir et écarter tacitement après examen. Je me permettrai seulement d'exprimer un doute à propos de l'attitude qu'aurait eue Platon à l'égard de la médecine (p. 114) : « D'ordinaire, quand il fait allusion aux médecins, c'est pour les railler sans bienveillance. Hérodikos de Sélymbrie, ce gymnaste devenu médecin par crainte de la mort, est persiflé plusieurs fois (*République* 406. *Protagoras* 316E. *Phèdre* 227D). Hippocrate dont le nom ne figure pas dans le *Timée* est mentionné dans le *Phèdre* (270C), mais en termes ironiques. » En réalité, si je puis admettre un peu d'innocente plaisanterie dans le cas tout personnel d'Hérodikos, je ne vois nulle part de trace d'ironie à l'égard d'Hippocrate ou de la médecine en général. Les dialogues parlent toujours avec estime d'Acoumenos et d'Eryximaque, deux médecins d'Athènes qui étaient amis de Socrate. Dans le passage invoqué du *Phèdre* (270C), Platon dit expressément d'Hippocrate, en l'opposant aux rhéteurs, qu'il tient le langage de la vraie méthode scientifique, et c'est même à peu près le seul de ses contemporains étrangers au cercle de Socrate dont il parle avec une telle admiration ; lui du moins sait combiner l'étude du corps humain avec celle de la nature en général, en d'autres termes, il est véritablement philosophe. L'analogie entre la conception scientifique de Platon et celle d'Hippocrate apparaît d'une façon particulièrement frappante si l'on compare *Lachès* 198D avec le début du *Prognostikon*. Ailleurs Platon, sans citer le nom d'Hippocrate, fait l'éloge de sa doctrine (*Charmide* 156 B,C) et il emprunte des termes médicaux à ses écrits qui devaient lui être familiers *ἄκοπα Phèdre* 227 A, *ἐξάντης* 244 E, *διαχωρεῖν* 268B).

Pour l'établissement du texte, M. Rivaud a eu la chance de pouvoir collationner sur photographies le *Vindobonensis* 54 (W), mais il n'en a retenu dans l'apparat qu'un petit nombre de leçons : *passim citatur*. Oserai-je dire qu'un pareil système, suivi d'ailleurs par les devanciers de M. Rivaud, ne nous éclaire

Digitized by Google

aucunement sur la place d'un manuscrit dans la tradition ni sur la valeur de ses leçons? Il est peu glorieux pour les éditeurs de pareils textes classiques qu'ils ne s'imposent pas, à l'égard de tous les manuscrits importants, un travail semblable à celui qu'un De Boor, par exemple, a mené à bien dans des conditions autrement difficiles pour d'obscurs auteurs byzantins. En revanche, félicitons M. Rivaud de nous apporter pour le *Critias* une collation complète, la première je pense, du *Vindobonensis* 55 (F) (1).

L. PARMENTIER.

A. Willem. *Platon, Criton* (Collection de préparations pour servir à la lecture des auteurs grecs et latins) Liège, H. Dessain. 1924.

Après ses préparations d'*Hécube*, d'*Iphigénie à Aulis* et du premier livre des *Odes* d'Horace, M. Willem vient de publier un travail analogue pour le *Criton* de Platon, que nos élèves de Seconde et de Rhétorique lisent assez souvent. Suivant le plan adopté dans cette collection, tous les mots du texte qui peuvent être ignorés ou oubliés par les élèves, sont traduits dans l'ordre où ils se présentent, avec mention de l'étymologie quand c'est nécessaire. Le bas des pages est réservé aux notes portant sur les principales particularités de construction ou de syntaxe.

Pour un travail de ce genre, la difficulté est de savoir où l'on doit s'arrêter, quels mots il faut supposer connus et à propos de quels termes il convient de venir au secours du jeune étudiant. Cette difficulté, M. Willem me paraît l'avoir parfaitement résolue et son petit livre contient ce qui est nécessaire. Sans doute il est toujours possible de chicaner sur la nécessité de donner la signification de tel ou tel mot, par exemple *δεῦρο, φοιτάω, εὐεργετέω, εὐθύς,* que je rencontre à la première page et qui, me semble-t-il, sont connus des élèves de Seconde et de Rhétorique. En tout cas, il faut approuver la méthode adoptée pour présenter le sens de mots : d'abord le sens premier, puis un sens intermédiaire, s'il y a lieu, et le sens qui convient au passage.

L'annotation grammaticale est très sobre, comme il convient à propos d'un texte destiné aux classes supérieures : la règle de syntaxe est énoncée la première fois qu'une application s'en présente et, pour les suivantes, il est renvoyé à cette première application.

(1) Un lapsus fâcheux a fait dire à la p. 120 que le *Parisinus* 1807 (A) est écrit « en belles onciales ». *Εἰθ' ὤφελλε!* Évidemment, on a voulu dire « en belle minuscule ». De même, p. 121, à propos de Y, remplacer « cursive » par « minuscule ».

Digitized by Google

En résumé, les élèves de force moyenne trouveront dans cette préparation les éclaircissements nécessaires à la traduction du *Criton*, sans y rencontrer pourtant la solution de toutes le difficultés ; on ne peut donc pas prétendre que le travail personnel soit supprimé, mais la besogne est rendue plus facile et plus attrayante et c'est là la meilleure façon de faire aimer par la jeunesse les études anciennes. MARCEL HOMBERT.

Démosthène. *Harangues.* Tome II. Texte établi et traduit par MAURICE CROISET. Paris, Les Belles Lettres, 1925. 20 francs.

Ce tome second du Démosthène de la Collection Guillaume Budé contient les harangues suivantes : Sur la paix — Seconde Philippique — Sur l'Halonnèse — Sur les affaires de la Chersonèse — Troisième Philippique — Quatrième Philippique — Lettre de Philippe — Réponse à Philippe — Sur le traité avec Alexandre.

Pour les hellénistes de France et même de tous les pays, cette édition nouvelle ne peut aucunement remplacer l'édition monumentale de Henri Weil qui, je l'espère, ne cessera pas d'être réimprimée. Ceci d'ailleurs n'implique aucun reproche envers l'auteur, le plan de la Collection Budé n'accordant au commentaire qu'une place très restreinte. Les philologues trouveront d'ailleurs sous le texte de M. Croiset un apparat critique clair et bien conçu dont il appartiendrait à l'auteur du compte rendu du premier volume d'exposer les principes.

Chaque discours est précédé d'une notice substantielle que l'on comparera avec intérêt et profit avec celle de Weil, d'autant plus que des questions,aujourd'hui encore controversées, y sont mises à jour. La tâche principale, qui était d'offrir au public français une traduction élégante et fidèle, me paraît remplie avec beaucoup de conscience et de succès. A la fin de ce tome second, on trouve un très utile index historique des noms propres, avec des indications analytiques et des renvois aux numéros des paragraphes de chaque discours dans les deux volumes. L. P.

Select passages illustrating Neo-platonism, arranged, edited and translated with an introduction by E. E. R. DODDS. — London, Society for promoting Christian Knowledge, Northumberland Avenue ; deux volumes, 1923 et 1924, 127 et 91 pages.

Il y a un siècle, le néoplatonisme n'était pas toujours bien no-

Digitized by Google

té. C'était l'époque où le mysticisme, opposé au rationalisme, passait pour une décadence de la pensée,et l'École d'Alexandrie, pour n'avoir produit qu'une théosophie abstruse. Depuis lors, l'intérêt porté aux origines du christianisme ou plutôt aux multiples survivances du néoplatonisme (y compris l'hégélianisme) a changé les idées. On a relu Denys l'aréopagite, qui a fait relire Proclus. On a relu saint Augustin, qui a fait relire Plotin et l'on a vu que le néoplatonisme en inspirant les théologiens chrétiens, a rendu des services, ou plutôt on a reconnu qu'il est l'aboutissement logique et peut-être la plus durable et la plus puissante des constructions de la pensée grecque. Moins enclins que nos devanciers à traiter les mystiques de mystificateurs, nous n'avons plus les mêmes préjugés qu'eux contre une philosophie qui fut une religion, contre une métaphysique qui dédaigna la politique, ni contre une philosophie qui ignora l'idée du progrès. Quand nous lisons chez saint Augustin que le Seigneur Jésus « liquide des dettes qu'il n'a pas et fait des présents sans faire des pertes », nous sentons la provenance plotinienne de son lyrisme. Bref, il ne faut pas tant s'étonner de voir une société « *for promoting christian knowledge* » faire éditer et traduire à l'usage du public lettré un choix de de textes néoplatoniciens ; on s'étonnera plutôt, eu égard à la difficulté de l'entreprise, de la haute valeur de cette œuvre de vulgarisation.

L'introduction déjà, en vingt-trois pages succinctes, dit ce qu'il faut, non pas certes pour résumer l'histoire du néoplatonisme ni pour montrer ses rapports avec le temps et le lieu où il s'est développé (M. Dodds conteste même que Plotin fut un Égyptien et il mentionne à peine la transformation que le théurge Jamblique fit subir à l'école), mais bien pour rendre abordable la lecture d'une série de soliloques et de méditations où le chrétien peut retrouver les premières expressions de certaines de ses idées et de ses ferveurs.

Je regrette de ne pas disposer d'assez de place ici pour donner la liste des soixante-huit extraits empruntés à Porphyre, à Proclus et à Plotin surtout : on verrait qu'ils sont bien choisis et groupés (1). Quant au texte, celui de l'*Institution théologique* de Proclus est particulièrement soigné, grâce à la collation de deux *Parisini* nouveaux. Par contre, pour Plotin, il est regret-

(1) On remarque que le volume renfermant les textes grecs s'est débarrassé de la subdivision en sections (I. Principes de métaphysique. — II. L'âme universelle. — III. L'intelligence divine. — IV. L'un. — V. La matière.— VI. L'âme humaine etc.) qui forme les titres courants de la traduction. En effet, dans le recueil des textes, elle pouvait sembler superflue.

Digitized by Google

table que M. Dodds n'ait point pu profiter de la belle traduction d'Émile Bréhier, un spécialiste dont il se devait d'utiliser les travaux. En s'y reportant, d'ailleurs, il aurait eu l'agrément de se voir fréquemment d'accord avec le plus récent de ses devanciers. Qu'il n'ait découvert ni ma *Vie de Porphyre*, ni mes recherches sur Jamblique, cela va de soi, vu le but qu'il se proposait. Il y aurait tout de même constaté que Saint Augustin a lu des traductions de Porphyre tout autant peut-être que celle de Plotin. Quant aux notes de l'apparat critique, elles ne sont pas d'un homme du métier. Mais qu'importe? On y voit suffisamment clair, et ce n'est pas là-dessus que devait porter l'effort de l'auteur. En tout ce qu'il a cherché, dans sa traduction, intelligente et exacte, et dans ses notes, souvent suggestives (1), M. Dodds a remarquablement réussi. Bref, ce recueil d'extraits rendra de grands services à tous ceux qui s'attachent à connaître les origines de notre pensée. De plus, il donne une haute idée de la préparation philosophique de son auteur, ainsi que des exigences du public dans un pays où l'on parvient à éditer des ouvrages de vulgarisation d'une aussi noble tenue et d'une inspiration aussi désintéressée. J. BIDEZ.

Papyri Osloenses. Fasc. I. *Magical Papyri* edited by S. EITREM. Oslo, J. Dybwad, 1925. In-8, pp. 151, 13 pl.

Dans ce volume, M. Eitrem, qui s'est spécialisé dans l'étude des papyrus magiques, édite sous les auspices de Det Norske Videnskaps-Akademi i Oslo, six documents achetés par lui en Égypte et que la bibliothèque de l'Université d'Oslo a pu acquérir grâce à la généreuse intervention du Jubilee Fund et du Nansen Fund.

Le premier de ces documents, un beau rouleau fort bien conservé du 4e s. ap. J.-C., est de loin le plus important. Il ne comprend pas moins de 371 lignes sur 12 colonnes : c'est un recueil de recettes magiques diverses parmi lesquelles la magie érotique est surtout représentée. A côté de recettes efficaces en toute circonstance (*κάτοχος, εἰς πάντα ποιῶν*), ou de formules magiques assurant des avantages divers, on trouve en particulier des *ἀγωγαί*, c. à d. des moyens d'amener à soi la personne qu'on aime. Citons aussi un *ἀσύλληπτον* ou recette anti-conceptionnelle et une *ἄνοιξι θύρας* qui se rattache étroitement à la classe des *ἀγωγαί*, si, comme cela paraît évident, elle est destinée à un amoureux qui veut se faire ouvrir la porte de quelque belle.

Les moyens conseillés consistent le plus souvent dans la

(1) Voir par exemple la note 2 de la page 35 où Schelling est cité.

Digitized by Google

copie de formules et de dessins magiques, mais ils sont parfois plus compliqués. Voici, à titre de spécimen de cette curieuse littérature, la traduction d'une ἀγωγή (verso ll. 361-71) :

Agogè infaillible produisant ses effets le jour même où elle est employée. Prenez une peau d'âne et écrivez-y les mots ci-dessous avec du sang provenant de la matrice d'un silure auquel vous mêlerez le suc de la plante de Sarapis Voici les mots à écrire : « Sisisoth, amène-moi une telle, aujourd'hui, à cette heure même, parce que je te conjure par le nom Chychachamer Merouth Chméminouth Thionthouth Phiophao Belechas aaa eee èèè l s s s n n. » Mettez ensuite à l'intérieur, avec de la catanance, quelque substance de celle que vous aimez, placez le tout dans la gueule d'un chien mort et cela vous amènera sur l'heure celle que vous désirez.

A l'édition de ce papyrus, M. Eitrem a ajouté une traduction et un abondant commentaire (pp. 31-142). Personne, croyons-nous, ne lui fera le reproche qu'il redoute dans sa préface, d'être entré dans trop de détails : il a mis ainsi son livre non seulement à la portée des rares spécialistes de la magie grecque, mais il l'a rendu accessible à un public plus large de chercheurs qui trouveront dans ses notes une foule de renseignements curieux et précieux.

L'auteur a été beaucoup plus bref pour les autres documents qu'il s'est borné à publier avec de courtes notes : les numéros 2 et 3 (4e s. ap. J.-C.) sont très mutilés ; le nº 4 au contraire est en bon état et présente une figure magique analogue à celles qui sont nombreuses dans le nº 1. Le nº 5 (IVe ou Ve s. ap. J.-C.) est l'amulette chrétienne déjà publiée par EITREM S. et FRIDRICHSEN A., *Ein christliches Amulett* (*Videnskapsselskapets Forhandlinger*, Oslo 1921) ; le nº 6 est un horoscope de 154 ap. J.-C.

De copieux index terminent cet intéressant volume dont l'exécution typographique est excellente ; il faut pourtant faire des réserves pour les trop nombreuses fautes d'impression. L'éditeur y a ajouté treize superbes planches contenant la reproduction presque entière du papyrus nº 1.

Le livre de M. Eitrem sera bien accueilli des papyrologues et de tous ceux qu'intéressent ces restes bizarres de religions dégénérées qui jettent un jour curieux sur l'histoire intellectuelle et morale de l'empire romain à son déclin.

MARCEL HOMBERT.

Oldfather Charles Henry. *The Greek literary texts from Greco-Roman Egypt* (A study in the history of civilization). Madison 1923. 1 vol. in-16, pp. VIII-104. University of Wisconsin Studies in the social sciences and history. Number 9. Doll. 1,25.

Digitized by Google

Les nombreux textes littéraires retrouvés sur papyrus ont fourni la matière d'une foule de travaux, livres ou articles. Mais, jusqu'à présent, les textes, étudiés par des philologues plutôt que par des papyrologues spécialisés, ont été examinés en eux-mêmes ; tout de suite ils sont sortis pour ainsi dire du domaine particulier de la papyrologie pour entrer dans le domaine général de la philologie classique. En un mot, le matériel nouveau mis à la disposition des chercheurs n'a guère été utilisé jusqu'ici en vue de retracer un tableau de l'état de la culture et de la civilisation en Égypte. OERTEL a effleuré ce sujet dans : Der Niedergang der hellenistischen Kultur in Aegypten (1). Un pas important dans cette voie a été fait par F. G. KENYON : The library of a Greek at Oxyrhynchus (2), et nous avons nous-même fait un essai dans le même domaine : A propos des lectures préférées des lettrés de l'Égypte gréco-romaine (3). L'article finlandais de TUDEER L. O.TH. : Oxyrhynkhos Eräitä pürteitä Egyptin henkisestä elämästä roomalaisajalla (4) paraît s'y rattacher également

Louons M. Oldfather de l'idée qu'il a eue de faire une étude d'histoire de la civilisation en Égypte basée sur les textes littéraires grecs qui y ont été retrouvés. Parmi ceux-ci ne sont pas compris les textes chrétiens.

La première partie de son ouvrage est constituée par un *Catalogue of the literary texts*. Plusieurs listes analogues ont déjà été composées, parmi lesquelles les principales sont les suivantes :

COUVREUR. Inventaire sommaire des textes grecs classiques retrouvés sur papyrus, *Revue de philologie* 20 (1896), pp. 165-74.
HAEBERLIN C., Griechische Papyri. *Centralbl. f. Bibliothekw.* 14 (1897).
KENYON F. G., Catalogue of Literary Papyri (= Appendix II de : The Palaeography of Greek papyri) 1899.

WESSELY C., Verzeichnis der literarischen Texte(= Aus der Welt der Papyri, pp. 93-106). 1914.

SCHUBART W., Verzeichnis der literarischen Papyri (= Einführung in die Papyruskunde, pp. 472-84) 1918.

Mais, à cause du grand nombre de textes publiés depuis 1900, les plus anciennes de ces listes étaient devenues tout à fait insuffisantes et, si l'on compare au *Verzeichnis* confus et rébarbatif de Schubart le catalogue clair, aisé à consulter et d'ailleurs plus complet du jeune papyrologue américain,on se rend compte qu'il n'a pas fait un travail inutile.

(1) *Neue Jahrb. f. d. klass. Altert.* 45 (1920), pp. 361-81.
(2) *Journ. of egypt. archaeol.* 8 (1922) pp. 129-38.
(3) *Revue belge de philol. et d hist.* 1924, pp. 689-701.
(4) *Historiallinen aikakauskirja* 1923.

Digitized by Google

A-t-il été complet? C'est une qualité bien difficile à atteindre dans un travail de ce genre et, déjà, on lui a reproché certaines lacunes, par exemple l'Hékalé de Callimaque de la collection Rainer (1). On peut ajouter que le fragment de l'Hypsipylè d'Euripide que M. Oldfather n'a pu identifier et qu'il a relégué en appendice p. 60, n'est autre que le n° 221 de son *Catalogue*. L'attribution à Euripide est due à Fr. PETERSEN. (2).

La deuxième partie de l'ouvrage de M. Oldfather est consacrée à l'étude des textes littéraires qui étaient lus dans les écoles et à des statistiques établissant la distribution des papyrus littéraires au point de vue de l'époque à laquelle ils remontent et des endroits d'où ils proviennent. L'auteur s'est efforcé de déterminer quels genres de littérature et quels auteurs étaient étudiés dans les classes, et l'on voit que, malgré quelques lacunes étonnantes, les auteurs « inscrits au programme » étaient nombreux et variés. Il est certain d'ailleurs que la culture grecque était très répandue en Égypte et que les habitants de ce pays lisaient dans tous les genres la plupart des auteurs grecs.

A cet égard, le tableau IV (pp. 80-82) est particulièrement intéressant : pour chaque auteur on y trouve, siècle par siècle, le nombre des manuscrits qui ont été découverts. On lira avec intérêt les pages dans lesquelles M. Oldfather commente les principales données qui ressortent de ce tableau. L'on est particulièrement étonné de voir combien les manuscrits de l'époque ptolémaïque sont rares par rapport à ceux de l'époque romaine. L'absence d'auteurs contemporains, aussi bien pendant les périodes romaine et byzantine que sous les Ptolémées, est aussi un phénomène digne d'être noté.

Une liste des papyrus littéraires rangés d'après les villages d'où ils proviennent, termine cet intéressant et original essai, qui tiendra dignement sa place dans les *University of Wisconsin studies* auxquelles les papyrologues doivent déjà le beau livre de Rostovtzeff : A large Estate in Egypt in the third Century B. C.

MARCEL HOMBERT.

Th. Hopfner. *Griechisch-Aegyptischer Offenbarungszauber.* (Studien zur Palaeographie und Papyruskunde, édités par C. Wessely, XXI et XXIII). Leipzig, Haessel, 1921 et 1924. 2 volumes in-4° de 266 et 172 pages, ornés de 45 figures dans le texte.

(1) DE RICCI, S., *Rev. ét. gr.*, 27 (1924), p. 91, — Cf. une correction de détail : J. U. P. *Journ. of hell. stud.* 45 (1925), p. 143.

(2) Fr. PETERSEN, *Ein uebersehenes Papyrusblatt der Hypsipyle Hermes* 49 (1914), pp. 156-58.

Digitized by Google

En attendant la réédition en un seul *Corpus* des papyrus magiques gréco-égyptiens, qui nous est promise par Preisendanz (dans la Bibliothèque Teubner) et qui facilitera singulièrement les recherches dans un domaine de l'histoire religieuse trop peu exploré, quoique extrêmement fertile en découvertes, un savant de Prague nous donne dans ces deux gros volumes de texte serré une étude systématique d'un groupe important de croyances et de pratiques magiques que nous révèlent ces papyrus. Il s'agit d'un certain genre de magie divinatoire qui fleurit particulièrement dans l'Égypte hellénisée et par lequel le magicien croit entrer en relations directes avec les êtres surnaturels pour en obtenir des visions et des révélations. L'auteur ne s'est pas borné d'ailleurs à décrire les recettes des papyrus : il a étendu son enquête en largeur et en profondeur, d'une part en replaçant ces méthodes de divination dans leur cadre naturel, c'est-à-dire en étudiant les croyances et les pratiques générales de la magie antique, de l'autre en complétant les informations qui proviennent des papyrus grecs par l'examen de toutes les notices de la littérature grecque et latine (particulièrement des ouvrages néoplatoniciens) et des documents égyptiens qui se rapportent au sujet.

Le premier volume est consacré à l'étude des conditions d'existence et des moyens d'action de la magie et particulièrement des méthodes de la divination magique des premiers siècles de notre ère. Dans la première partie l'auteur passe en revue les croyances relatives au monde des démons, des anges, des héros et des âmes des morts, dont le magicien se sert comme d'intermédiaires pour entrer en rapports avec le monde divin. Certes le sujet n'est pas neuf, mais il n'a jamais été traité avec une telle ampleur et après une utilisation aussi complète des documents : les difficultés qui le hérissent ont généralement été surmontées par l'auteur qui guide avec prudence son lecteur au milieu d'un incroyable fouillis de doctrines et d'anecdotes appartenant à tous les milieux et à toutes les époques. La seconde partie traite des moyens « sympathiques » ou « antipathiques » qu'emploie la sorcellerie pour exercer une influence sur les puissances surnaturelles. L'auteur aurait pu ici compléter et enrichir considérablement son exposé par l'étude de *Coeranides*, compilation médico-magique dont la doctrine, sinon la rédaction qui nous est parvenue, remonte à la même époque de syncrétisme religieux que les papyrus. Il passe d'abord en revue les espèces des trois règnes naturels auxquelles on attribue une influence sur le monde des dieux et des démons ; il examine ensuite le rapport des différentes parties du corps humain, envisagé comme microcosme, avec les parties correspondantes du macrocosme ; puis il étu-

Digitized by Google

die une croyance qui a été mal analysée jusqu'ici et qui fournit des éléments très importants de compréhension des rites magiques, celle de l'*οὐσία* des êtres vivants, des morts et des personnages divins ; il précise le rôle du *verbe*, des incantations, des *ἐφέσια γράμματα* (paroles et signes dépourvus de sens, mais gros d'efficacité) et des accessoires de la magie : encres, statuettes, amulettes, parfums, etc. ; il termine par la description des conditions de succès des pratiques magiques : prescriptions visant le temps et le lieu, la pureté rituelle, les sacrifices, l'évocation des puissances surnaturelles, le rite, les formules de renvoi des démons, les phylactères.

C'est seulement dans le second volume que le sujet propre de cet essai, l'étude de la magie divinatoire, se trouve abordé. Après avoir parlé des croyances relatives au don divin de la puissance magique, que la divinité a réparti à des peuples et à des individus élus, l'auteur distingue, avec les écrivains de l'époque du syncrétisme religieux, diverses espèces de magie, d'après leurs buts, leurs moyens et leurs méthodes : ce sont la magie proprement dite, qui cherche à protéger et défendre, la théurgie, dont le propre est la révélation divine, et la sorcellerie (*γοήτεια*) qui emploie les moyens grossiers et vise surtout à causer du tort. La magie divinatoire, selon le degré d'élévation des buts qu'elle poursuit et des moyens qu'elle emploie, peut être pratiquée par des théurges, des magiciens et des sorciers. Après avoir établi la position que prennent, à l'égard de la divination magique, les représentants de la mantique officielle, des écoles philosophiques et de l'Église chrétienne, l'auteur procède à un classement des textes des recettes des papyrus et à leur répartition entre la théurgie, la magie et la sorcellerie. Il examine tout d'abord les méthodes de la divination théurgique, pratiquée d'une part par les philosophes néo-platoniciens et les théosophes des mystères, de l'autre par les magiciens, en vue d'obtenir une *αὐτοφάνεια* par le moyen de l'extase ou du rêve, sans le secours d'aucun médium ou intermédiaire matériel. Viennent ensuite les méthodes de la divination magique qui cherche des apparitions surnaturelles dans le feu (lychnomantie), l'eau (hydromantie, lécanomantie) et les miroirs (catoptromantie) ou dans la personne d'un médium possédé. Enfin, à l'étage le plus bas, la sorcellerie proprement dite cherche des révélations par l'emploi d'objets matériels, tels que bétyle, dés, crible, baguettes, hache, farine, œufs, etc. L'auteur termine son ouvrage en faisant l'histoire de la nécromancie depuis Homère jusqu'à l'époque des papyrus magiques.

Cette brève analyse ne peut donner qu'une idée imparfaite de l'étendue des recherches que comportait le sujet, de la richesse de l'information de l'auteur, de l'abondance des résultats nouveaux

Digitized by Google

acquis en cours de route aussi bien dans l'étude des détails que dans les synthèses et les considérations générales. Cet ouvrage nous offre plus qu'une étude systématique des méthodes et des rites de la magie divinatoire des premiers siècles de notre ère : l'auteur a abordé et résolu assez de problèmes capitaux pour qu'on puisse dire que son travail tiendra lieu provisoirement d'une histoire de la magie qui n'est pas encore écrite. Il est précieux encore pour l'intelligence de la philosophie néo-platonicienne replacée ici dans le vrai cadre de sa vie. Enfin il apporte une importante contribution, originale en bien des points, à l'histoire du syncrétisme religieux des débuts de notre ère.

A. DELATTE.

Paul Lejay. *Plaute.* Ouvrage publié par Louis Pichard. Paris, Boivin et Cie, s. d. [1925], in-12, VI-250 pp. (Bibliothèque de la Revue des cours et conférences). Prix : 9 fr.

Nous avons dit ici-même (t. IV, 1925, pp. 451-454) tout le bien que nous pensions de l'*Histoire de la littérature latine des origines à Plaute*, par feu l'abbé P. Lejay. Voici de cet ouvrage posthume la seconde et hélas ! aussi la dernière partie. « Publier ses dernières pages, écrit M. L. Pichard, n'est-ce pas lui adresser un nouvel adieu ? » Et l'éditeur, discrètement, de s'effacer devant la personnalité du maître...

Plaute pourrait être défini : un auteur gai dont se sont occupés des gens graves. L'abbé Lejay était Bourguignon ; il possédait l'amabilité souriante de sa race. Il était apte à comprendre lui-même et à faire comprendre aux autres un poète qui, certes, n'écrivit pas pour des buveurs de bière. Sans rien abandonner des droits de l'érudition, il s'est attaché à faire de Plaute et de son œuvre une peinture vivante, animée. Il ménage si peu les comparaisons avec le théâtre moderne que l'on croirait, par moments, entendre accorder à la cantonade les violons de l'opéra-comique.

C'est que l'abbé Lejay, reprenant pour les clarifier des notions déjà anciennes, s'est efforcé de mettre en valeur l'importance de l'élément musical dans les comédies de Plaute. Il ne se perd pas dans le dédale des discussions relatives à la nature des *cantica* et des *deverbia* (1). Il se borne à exposer la thèse à laquelle il s'est rallié et qui est de haut bon sens. Partant du fait que « Plaute a donné une place prépondérante à la musique », il arrive à définir l'originalité de sa rythmique et à faire de lui le

(1) Le lecteur français en prendra une idée dans l'ouvrage de G. MICHAUT, *Sur les tréteaux latins*. Paris, 1912.

Digitized by Google

fondateur de la lyrique latine. Qu'on nous passe l'expression : ce qu'on trouve au début du livre c'est une description de l'instrument que Plaute s'est fabriqué pour lui-même.

Comment en a-t-il joué ? L'abbé Lejay insiste sur l'extrême souplesse du génie de Plaute et sur la variété de son œuvre. Il est amené à distinguer dans celle-ci (sans que, du reste, les démarcations soient absolument nettes) : 1° six « comédies à divertissement musical » : *Casina*, le *Persa*, les *Bacchides*, *Pseudolus*, l'*Asinaria*, *Stichus*. C'est le genre dont Plaute serait proprement le créateur, les tentatives de le rattacher à la littérature hellénistique étant demeurées jusqu'ici assez vaines. 2° « Les comédies d'intrigue » : *Mercator*, *Epidicus*, *Curculio*, la *Mostellaria*, les *Menechmes*. 3° Quatre « comédies mêlées de peintures morales » : *Truculentus*, la *Poenulus*, le *Miles Gloriosus* et la *Cistellaria*. Le cadre est celui de la comédie nouvelle, mais des esquisses morales relèvent la banalité des thèmes : genre intermédiaire, en somme, entre les simples comédies d'intrigue et les pièces que l'abbé Lejay considère, après beaucoup d'autres critiques, comme les chefs-d'œuvre de Plaute. Il s'agit des *Captifs*, de *Trinummus*, du *Rudens*, « auquel on joint, comme en appendice ,la *Vidularia* ,l'*Aululaire*, *Amphitryon* ». Elles forment la quatrième catégorie et elles sont qualifiées de « comédies psychologiques ». Mais il est entendu que cette appellation n'a qu'une portée relative. Il ne s'agit pas de caractères, de types moraux du genre d'Harpagon ou de Grandet. Hégion, Euclion, Alcmène, sont simplement des personnages bien vivants, doués d'une psychologie conforme à la réalité.

Chacune des vingt-et-une pièces de Plaute est analysée à part, et cela forme le corps du livre (pp. 37-173). Ces analyses sont vivement menées, soutenues par des citations textuelles, relevées par des observations relatives à la métrique et à la mise en scène. Les réflexions personnelles interviennent çà et là avec, naturellement, des comparaison établies entre Plaute, d'une part, Molière et Regnard, de l'autre. Le tout, bien que la matière ait été disposée sans apprêts, est d'une lecture aisée et agréable.

La dernière partie de l'ouvrage est un chapitre de synthèse intitulé : *Les idées et l'art dans les comédies de Plaute*. L'abbé Lejay y déploie les qualités qu'on lui a reconnues depuis toujours. D'une part, son esprit concret tend à multiplier les faits précis, les observations de détail, qui donnent à son exposé l'allure d'une démonstration (1). Cela crée chez le lecteur le sentiment, si né

(1) A signaler,dans le paragraphe consacré au style et à la langue, l'excellente analyse du *carmen* chez Plaute : « Cadres et com-

Digitized by Google

cessaire, de la sécurité. D'autre part, l'abbé Lejay possède au plus haut degré le sens littéraire. En vrai français, il ne perd jamais la notion de l'universel. Des phrases comme celle-ci : « Les Perses du *Persa* et les Carthaginois du *Poenulus* pourraient être comparés aux Chinois de paravents du XVIIIe siècle (p. 210). » ont une vertu de suggestion qui transporte l'étude du théâtre de Plaute dans le domaine de la culture générale dans la province du goût, au lieu de la maintenir, étroitement, dans celle de l'*Altertumswissenschaft*. Or, les échappées de ce genre abondent. Il en résulte que Plaute apparaît infiniment plus original et plus intéressant que lorsque l'on fait de son théâtre, uniquement, une adaptation de celui des Grecs, et de sa langue, seulement un sujet d'études pour les philologues. L'abbé Lejay y insiste dans ses conclusions : les comédies de Plaute « étaient un divertissement complet, s'adressant à la fois aux sens et à l'esprit... Le public devait prendre goût à un drame qui ne demandait pas grand effort d'attention et que relevaient la mimique et le chant. Névius avait essayé de faire revivre la *satura* nationale. Plaute sut adapter aux nouveautés helléniques, favorisées par la mode, des traditions musicales consacrées et quelque peu usées par la *satura*. Il mit ainsi sur une importation étrangère le sceau du goût national (pp. 246-247). »

Les éloges que nous accordons au livre de Paul Lejay n'impliquent pas, évidemment, qu'aucune des idées qui y sont développées ne se prête plus à la discussion. Dieu merci, notre connaissance de l'ancien théâtre romain et de ses origines est encore trop incertaine, trop entourée d'obscurité, pour que nous puissions considérer comme définitivement acquise la théorie même la mieux étayée, même la plus conforme aux suggestions du bon sens. Mais le but d'un ouvrage comme celui-ci n'est pas de rouvrir des débats sur le *canticum*, sur la chanson dite de Grenfell, sur la *satura* dramatique... Le tout est de savoir si, après avoir lu les 250 pages écrites avec tant de verve par l'abbé Lejay et colligées avec un soin pieux par son disciple, M. l'abbé Pichard, nous aurons été préparés à lire Plaute lui-même avec plus d'intérêt et plus de profit. Or, sur ce point aucun doute n'est possible.

PAUL FAIDER.

Pseudo-Plaute. *Le prix des ânes.* (*Asinaria.*) Texte établi et traduit par LOUIS HAVET et ANDRÉE FRETÉ, Paris, Soc. d'édit. Les Belles Lettres, 1925, in-8°, LXII-119 pages. (*Collection des Universités de France*), 15 francs.

partiments de la phrase », dans lesquels le poète « jette un vocabulaire surabondant ».

Digitized by Google

Cet ouvrage est pour ainsi dire à la fois le testament philologique de l'illustre Louis Havet et le premier essai d'une jeune latiniste de talent. Le texte n'a été établi qu'après une minutieuse et fructueuse application de la méthode de critique verbale mise au point par le regretté savant. Dans cette édition la méthode de critique des fautes de copiste est formulée avec clarté en une règle unique : ne condamner une leçon attestée par un manuscrit qu'après avoir indiqué comment cette leçon prétendue mauvaise a pu naître de la leçon que l'on prétend bonne. Non contents d'avoir suivi ce principe dans leur apparat critique, les éditeurs ont rangé et groupé les fautes en un catalogue méthodique dont les rubriques renvoient au *Manuel de critique verbale* de L. Havet. Ainsi les conjectures s'expliquent mieux et le texte sert d'illustration et de complément à cet excellent manuel Chercher la principale source des fautes dans une erreur mentale plutôt que dans une erreur visuelle du copiste, déplacer le point de vue critique et se placer sur le plan psychologique plutôt que sur le plan paléographique, tel est le principe nouveau et heureux sur lequel est bâtie cette édition. Que l'on admette ou non dans le détail telle ou telle conjecture ou telle ou telle explication de faute, il y a là une trouvaille si ingénieuse et si clairement présentée que cette édition pourrait bien marquer une date importante dans l'histoire de la philologie classique.

Dans leur traduction les éditeurs ont aussi essayé d'innover en calquant les procédés de style de l'original mais en se moquant résolument de la syntaxe, en conservant l'ordre des mots et le mouvement de la phrase latine mais en écartant l'argot et les familiarités inutiles. Le scrupule des traducteurs les a conduits à rendre des termes grecs tels que « *gymnasium* » par « *ground* », « *oenopolium* » par « *barman* » ou une expression comme « *lolutim badizare* » par « *donner un jogging.* » La première surprise provoquée par ce jargon anglo-saxon une fois passée, on comprend parfaitement et on approuve cette tentative pour rendre les exotismes du texte par des exotismes équivalents. De même la traduction des vers 137 à 138 en vers blancs libres se justifie fort bien par le caractère exceptionnel du rythme bien que tout le reste de la comédie soit traduit en prose Quant à l'argument acrostichique traduit à dessein en mauvais alexandrins à rimes croisées, j'avoue que je le préférerais traduit en mauvaise prose.

Une innovation moins heureuse que les précédentes me semble être celle qui consiste à ajouter aux notes du bas des pages de traduction d'autres notes groupées à la fin du texte (p. 81 à p. 87). Certes ces notes finales, assez longues, ont parfois un caractère différent des autres, mais il est à craindre que, placées ainsi, elles ne soient oubliées par le lecteur.

Digitized by Google

L'introduction, très copieuse, offre le plus grand intérêt surtout dans les pages où les éditeurs traitent le problème d'authenticité. Il suffit de jeter les yeux sur le titre du volume pour savoir déjà qu'ils se prononcent formellement contre l'attribution de l'*Asinaria* à Plaute. Ils s'appuient d'abord sur le vers 11 du prologue attribuant la comédie à Maccus et non à Maccius ; alors que le prologue parallèle du *Trinummus* contient le nom de Plautus ; ils s'appuient aussi sur des différences de prosodie, de métrique, de mœurs qui sépareraient l'*Asinaria* de l'âge de Plaute et même de celui de Térence. La langue dénoterait qu'on est en présence d'un pastiche car l'écrivain exagérant souvent l'archaïsme, se montrerait en quelque sorte « plus plautinien que Plaute »,tout en laissant parfois transparaître ses habitudes personnelles de style. L'œuvre daterait de 100 ou 106 av. J.-C. et le nom de Maccus serait peut-être le pseudonyme puisé dans les atellanes par quelque jeune noble, contemporain de C. Julius Caesar Strabo Vopiscus et des puristes hellénisants de son groupe.

L'argumentation des éditeurs est habilement présentée et spécieuse : elle est nouvelle. — Bien que l'introduction garde sur ce problème connexe un silence modeste, les éditeurs pourraient, si leur hypothèse était la bonne, avoir contribué à clore la longue controverse ouverte depuis les travaux de Ritschl sur le véritable gentilice de Plaute, car ils débarrasseraient les savants de ce « Maccus » qui les gênait fort et que F. Bucheler, F. Leo, F. Marx et W. Schulze ont tenté tour à tour d'expliquer. Malheureusement nous ne croyons pas l'hypothèse acceptable.

En effet, sans même vouloir discuter les arguments de détail tirés de différences de coutumes, de langue, de versification, nous nous bornerons à faire observer que, de l'aveu même des nouveaux éditeurs, l'époque où la comédie aurait été écrite serait l'époque même de Varron qui attribue formellement l'*Asinaria* à Plaute. Comment Varron, si la pièce était d'un de ses contemporains aurait-il pu commettre une telle erreur d'attribution, partagée d'ailleurs, s'il faut en croire Aulu-Gelle (*Noct. Att.*, III, 3), par l'unanimité des critiques de son temps ? Pour écarter cet argument, suffit-il d'écrire comme les éditeurs « s'il a pu admettre que l'Asinaria était de Plaute, c'est probablement que la représentation en a eu lieu avant qu'il ait reçu la toge virile » (p. XXX) ?

Cela pourrait aller, à la rigueur, si Varron ne s'était pas tant soucié de distinguer les pièces authentiques des pièces apocryphes, les comédies plautiniennes des comédies plautiennes en expliquant « Plautum fuisse quempiam poetam comoediarum. Quoniam fabulae <eae> Plauti inscriptae forent, acceptas esse quasi Plautinas, cum essent non a Plauto Plautinae sed a Plautio

Digitized by Google

Plautianae » (*Noct. Att.*, III, ?, 10). Il n'est guère vraisemblable que Varron (né en 116 soit 10 à 16 ans avant la date assignée par les éditeurs pour l'*Asinaria*) ait confondu Maccus et Maccius alors qu'il distinguait Plautus et Plautius. Son erreur ne serait que plus inexplicable si, comme l'insinuent les éditeurs, le prologue de l'*Asinaria* était de Maccus et était par suite antérieur au travail critique de Varron.

D'autre part est-il vraisemblable que vers 100 ou 106, soit un demi-siècle environ après la mort de Térence, il se soit trouvé un écrivain de valeur pour s'amuser à pasticher Plaute sous un pseudonyme si voisin de son nomen gentilicium? Il y aurait là de la part de ce Maccus une singulière duplicité : non content de pasticher Plaute, de créer une confusion par l'emploi d'un pseudonyme très voisin de Maccius, il aurait encore plagié purement et simplement l'auteur anonyme du prologue du *Trinummus* (p. VII, § 6)! Quel étrange personnage alors que ce Maccus sur lequel aucun renseignement ne nous aurait jamais été fourni que par lui-même et qui n'aurait écrit que cette unique comédie, simple pastiche aggravé d'un plagiat!

Je crois que, dans ces conditions, il serait imprudent de se départir à l'encontre du témoignage de Varron de la sage règle de méthode posée en principe par Louis Havet lui-même : avant de renoncer à croire exacte l'opinion de celui qui fut le premier en date des grands éditeurs de Plaute, il faudrait expliquer comment l'erreur a pu se produire dans son cerveau. Donc, jusqu'à nouvel ordre, nous considérons l'*Asinaria* comme écrite par Plaute et l'hypothèse de L. Radermacher (*Rheinisches Museum*, 58, 1903, p. 535-538) qui date la comédie de 212 environ, nous paraît encore à l'heure actuelle la plus acceptable.

Il est dommage que les éditeurs n'aient pu prouver leur ingénieuse thèse et qu'il faille laisser à Plaute une comédie qui n'est pas sans défauts, mais tout le monde sait que Plaute était un auteur inégal et puis la pièce grecque de Démophile, modèle de l'*Asinaria*, n'était peut-être pas de premier ordre Quoi qu'il en soit, Varron, aussi bon juge que nous, considérait la pièce comme digne de Plaute et je me range entièrement à son avis. Je me hâte d'ajouter que les réserves que je fais sur l'introduction, n'enlèvent rien au mérite de cette nouvelle et remarquable édition de l'*Asinaria*, qui reste, lui, en dehors de toute discussion.

LÉON HERRMANN.

A. Ernout et L. Robin. *Lucrèce. De rerum natura.* Commentaire exégétique et critique. T. I : Livres I et II. Paris, « Les Belles Lettres » 1925. Un vol. in-12, CXXIII-369 pp. — Collection de

Digitized by Google

commentaires d'auteurs anciens publiée sous le patronage de l'Association G. Budé.

Le *Lucrèce* de M. Ernout passe avec raison pour l'un des meilleurs textes de la série latine publiée sous le patronage de l'Association G. Budé. De tirage en tirage, — car ces volumes s'épuisent rapidement, — disparaissent les petites scories que les malins se sont plus à découvrir ici et là, en examinant à la loupe le texte et la traduction. Il eût été dommage que M. Ernout, qui dut, avant de l'éditer, étudier à fond son auteur, n'eût pas livré au public, sous la forme d'un commentaire approfondi, le fruit de ses lectures, de ses recherches et de ses réflexions. Aidé, pour la partie philosophique, par un spécialiste, M. L. Robin, il vient de répondre au vœu tant de fois exprimé.

Commenter Lucrèce n'est pas une mince affaire et bien peu, en somme, s'y sont, depuis Lambin, risqués. Au XIXe siècle, Lachmann, Munro, Giussiani, Merrill jalonnent à peu près seuls l'histoire de l'exégèse appliquée à l'ensemble du poème. On nous annonce, pour un avenir prochain, l'apparition du commentaire d'Herm. Diels...

Il y a, dans le présent volume, deux parties : d'abord les 123 pages qui contiennent l'introduction proprement dite et la traduction des textes d'Épicure, ensuite le commentaire, vers par vers, pour ainsi dire mot par mot, des deux premiers livres du *de Rerum Natura*.

L'introduction « vise uniquement à fixer les traits généraux de l'œuvre de Lucrèce », toutes les questions particulières étant examinées et discutées dans le commentaire. Elle constitue un excellent morceau de critique et d'histoire littéraires : pas de lourdeurs, une exposition claire, un style simple et élégant. On appréciera surtout les paragraphes consacrés à étudier sous quel aspect se présente « l'archaïsme » de Lucrèce. M. Ernout, que l'on sait être un linguiste très averti, se trouve là sur son terrain et il s'y meut à l'aise. Quelques bonnes pages, aussi, sur la métrique et la prosodie.

Puis-je avouer que je suis moins enthousiaste de l'idée qu'il a eue — ou qu'on lui a suggérée? — de n'imprimer des *lettres et pensées* d'Épicure, que la seule traduction, accompagnée de quelques notes critiques et exégétiques? Certes l'édition du texte grec, due à von der Muehll (Teubner, 1922 ; pr.1.60 m.), est aisément accessible : mais combien la possèdent ou combien l'acquerrront, de ceux qu'intéressera le commentaire de Lucrèce? La tentation sera forte de n'utiliser, quand besoin sera, que la traduction française. Or ceci sera de méthode peu scientifique :est-il nécessaire de le démontrer? Cette réserve faite,

Digitized by Google

constatons que les textes en question, élégamment traduits par M. Ernout, sont intéressants et suggestifs.

Le commentaire enfin : il est d'une abondance qui déconcerte. Il semble que l'auteur y ait déversé à plein sac toutes les notes qu'il avait recueillies : observations critiques, réflexions d'ordre littéraire, syntaxe, lexigraphie, vocabulaire, métrique, prosodie, innombrables références, qu'il s'agisse du poème de Lucrèce lui-même ou d'autres œuvres, grecques ou latines.

A propos de ces références quelques réflexions me viennent à l'esprit : elles me sont suggérées par la lecture du travail de M. Ernout.

P. 43 (I, v. 117) : Il s'agit d'Ennius, passage célèbre. Il est très exact que *noster* est laudatif. Il équivaut à la formule presque banale en France : « Notre cher et grand N. » ; mais la louange pourrait bien atteindre, en fin de compte, les Romains eux-mêmes. Ennius est l'Homère latin : donc les latins ont leur Homère. Il est très vrai que Lucrèce a sans cesse présent à la mémoire le père de la poésie latine. Les rapprochements, que M. Ernout a pris soin de multiplier, sont décisifs à cet égard. On nous fait aussi remarquer (p. XXIII) que le souci d'imiter Ennius a déterminé pour une bonne part les archaïsmes qu'on relève non seulement chez Lucrèce mais chez plusieurs de ses contemporains. Il y a, confirmant cette thèse, une curieuse diatribe de Sénèque contre l'« Ennianisme » qui sévissait au temps de Cicéron. C'est Aulu-Gelle qui nous l'a conservée (*N. A.*, XII, 2). En somme, des trois hommes de premier plan qui, du vivant de Catulle, de Calvus et des *poetae novi*, avaient conservé toute leur admiration à la vieille poésie latine : de Varron, de Cicéron et de Lucrèce, c'est celui-ci qui a été le plus sincère et le plus explicite. Le jugement de Cicéron est dicté par des considérations rhétoriques ; celui de Lucrèce est un hommage éclatant.

P. 146 (I, v. 716) : Empédocle. Il serait intéressant de savoir si Lucrèce a utilisé, pour l'avoir eu en mains, un exemplaire des œuvres d'Empédocle ou s'il n'a connu celles-ci qu'à l'aide d'intermédiaires, et lesquels ? Les très nombreux rapprochements établis par M. Ernout entre le texte de Lucrèce et des fragments de divers philosophes grecs ont-ils pour but d'indiquer une source possible ou simplement de gloser à l'aide des mots grecs l'expression latine ? Il n'est pas toujours aisé, même pour le commentateur, de faire ce départ et d'arriver, en cette matière délicate, à la pleine clarté. Toutefois, une vue d'ensemble sur l'état des connaissances philosophiques à Rome durant la première moitié du 1er siècle avant J.-C. eût été utile. Elle eût facilité la recherche des sources de Lucrèce. Je ne me dissimule pas, du reste, les obscurités d'un pareil sujet.

Digitized by Google

P. 294 (II, 594) : *arbustaque laeta*, fin de vers plusieurs fois répétée par Lucrèce. Si je m'en réfère à la traduction de M. Ernout, je constate que cette expression est rendue soit par « les arbres chargés de fruits » (II, 594), soit par « les arbres vigoureux » (II, 699, 994 ; V, 921). Il s'agit, je crois, d'arbres fruitiers, — ou d'oliviers, — et c'est l'idée d'abondance qui domine. Cf. II, 1157 et V, 1372 : *vinetaque laeta* ; V, 1378 : *arbustis... felicibus*. Il est exact que le mot *arbusta* (toujours sous cette forme, sauf V, 1378 : *arbustis*) est employé par Lucrèce dans plusieurs acceptions. Il n'est souvent que le «doublet métrique» de *arbores*, notamment au l. VI, v. 141 cf. Catulle, 64, 106, qui sans doute pour éviter l'emploi de ce doublet use d'un procédé très simple et très poétique.

P. 298 (II, 619) : *raucisono*. Cf. Catulle, 64, 263. Les vers de Catulle sont cités p 297. M. Ernout ne paraît pas convaincu de ce qu'une parenté directe puisse exister entre les deux passages. « Les mêmes termes, remarque-t-il, se retrouvent fréquemment dans des descriptions analogues. » Je pense que la question d'un rapport possible entre Lucrèce et Catulle devrait être examinée à nouveau. L'un a-t-il connu l'autre, même sans l'apprécier? Source commune? Munro croyait que Catulle connaissait le *de Rerum natura* lorsqu'il composa les *Noces de Thétis et de Pélée*. Je suis, pour ma part, bien près d'en être convaincu.

Arrêtons-nous là. Aussi bien voit-on que l'un des avantages des commentaires est d'en provoquer de nouveaux : la matière est inépuisable. Je pense que le travail de M. Ernout sera prisé à sa valeur et qu'on lui saura gré d'avoir mis à la disposition des fervents de Lucrèce un matériel considérable, dont lui-même a su faire, avec la science et le goût qu'on lui connaît, l'usage le plus judicieux.

PAUL FAIDER.

Virgile. *Bucoliques*, texte établi et traduit par HENRI GOELZER, membre de l'Institut, Paris, « Les Belles Lettres » [1925]. 1 vol. 8° de 81 pp Collection des Universités de France, prix 9 fr. (1).

Voici, des deux littératures classiques, l'ouvrage qui est peut-être le plus facile à traduire, le plus difficile à interpréter : le mot à mot n'y est rien, l'exégèse y est tout. M. Goelzer, suivant le plan général de la collection Budé, ne donne ici qu'introduction, texte et traduction, laissant forcément sur le vert le noble de l'ouvrage. Nul doute qu'il n'ait regretté lui-même de devoir

(1) Texte seul, 6 fr. traduction seule, 5 fr.

Digitized by Google

remettre à plus tard la rédaction d'un commentaire qu'il aurait pu faire très complet et très intéressant.

Les étudiants français ont à leur disposition une excellente édition de Virgile, celle de Plessis et Lejay, dont le commentaire est de premier ordre. Malheureusement, les notes critiques sont groupées au début du volume, ce qui les rend malaisées à consulter. L'édition de Ribbeck offre un apparat critique qui est loin d'être excellent, mais on n'en a pas d'autre. Ceux qui veulent approfondir se reportent aux vénérables éditions de Heyne et d'Eichhoff. Quant aux gens du monde, ils ne lisent pas plus Virgile qu'ils ne lisent Voltaire ; ils lisent M. André Bellessort.

M. Goelzer, qui a publié naguère, chez Garnier, une édition classique de Virgile, résume dans sa préface ce qu'on sait de la vie du poète. A côté des éléments apportés par les anciens, il fait sa place à la critique moderne, en quoi il n'a pas tort, puisque ce volume est destiné à la lecture courante. Cependant, lorsqu'on lit, par exemple, que « nous connaissons exactement la date de la naissance du poète parce que plus d'un dévot à Virgile, dit Sainte-Beuve, en célébrait religieusement l'anniversaire », on aimerait, plutôt que de lire en note la page de l'*Etude sur Virgile*, trouver les textes anciens desquels Sainte-Beuve a dû partir, mais qu'il ne cite pas.

Pour ce qui est de la tradition manuscrite, M. Goelzer a reproduit à peu près l'excellent chapitre de Lejay (Hachette, pp. LXXIII-LXXXIX). Celui-ci signale que l'on connaît mal les mss postérieurs au IXe siècle ; lui-même avait entrepris de collationner ceux de la Nationale, mais la mort suspendit des recherches qui n'ont pas été reprises. « Les mss carolingiens, dit M.Goelzer, ont pour l'établissement du texte une bien moindre importance, non seulement parce que jusqu'ici ils ont été peu ou mal collationnés, mais encore parce que l'autorité en paraît assez médiocre». Il est probable que cette dernière impression, qui était celle de Lejay, est exacte ; mais, plutôt que de la répéter, il serait utile de faire ce qu'il faut pour la dépasser, — c'est à dire voir enfin les mss.

Dans les notes d'introduction à chaque poème, M. Goelzer s'efforce de suppléer au commentaire vers à vers qui, répétons-le, nous paraît indispensable à l'intelligence du texte de Virgile. Que pourrait-on comprendre à une œuvre comme la quatrième églogue, où chaque mot est une allusion, si l'on ne trouve en note que quelques indications géographiques ou botaniques ? (1)

(1) M. Goelzer groupe les interprétations au sujet du *puer* mystérieux : Enfant-Dieu, fils de Pollion, enfant attendu d'Auguste et

Digitized by Google

Encore, ici, faudrait-il choisir. Virgile termine par ces trois vers la série des prodiges de l'âge d'or :

> Ipse sed in pratis aries iam suaue rubenti
> murice, iam croceo mutabit uellera luto ;
> sponte sua sandyx pascentis uestiet agnos. (IV, 43-5)

MM. Plessis et Goelzer estiment l'un et l'autre que Virgile s'est trompé, que le sandyx n'est pas un « arbuste à fleurs rouges, mais une couleur minérale, écarlate ». Mais le texte de Virgile n'indique nullement qu'il prenne le sandyx pour un arbuste : *sandyx uestiet agnos* correspond exactement à *aries murice mutabit uellera*. La laine des béliers deviendra rouge pourpre ou jaune, celle des agneaux deviendra rouge écarlate sur leur dos : on n'aura plus à la teindre une fois tondue.

L'erreur vient de Pline qui savait par cœur le troisième vers et qui, oubliant de le rapprocher des deux autres, a pris uestiet au sens propre : « Haec sandycem facit, quanquam animaduerto Vergilium existimasse herbam id esse illo uersu : sponte sua... » (H. N. 35, 6, 23). Il a cru, à tort, que dans l'imagination de Virgile, les moutons devenaient rouges en broutant le sandyx, alors que *pascentes* signifie simplement *vivants, au pré*. Benoist a bien vu que c'est Pline qui interprète mal : « Pline croit que Virgile attribue cette couleur à une plante tinctoriale ». Malheureusement sa note n'est pas claire. C'est ainsi que chaque commentaire hérite d'interprétations qui ne s'améliorent pas en se transmettant.

MARIE DELCOURT.

Q. Horatii Flacci opera. Œuvres d'Horace. Odes, Épodes et chant séculaire, publiés par **Frédéric Plessis**. Paris, Hachette, 1924, in-8°, LXXVIII-396 pp. — Collection des édition savantes. Prix : 35 frs.

La collection bien connue des « éditions savantes », publiée par la maison Hachette, ne se complète, on le sait, que fort lentement. Des trois volumes que comporteront les œuvres d'Horace, le second vient seulement de paraître [1]. Il contient

Scribonie On sait que M. Norden a publié en 1924 (Leipzig, Teubner) un ouvrage intitulé *die Geburt des Kindes* d'après lequel l'enfant serait Alexandre-Hélios fils d'Antoine et de Cléopâtre né en 10, sous le consulat de Pollion. Sur cet ouvrage et sur les recherches convergentes de H Jeanmaire (*La politique religieuse d'Antoine et Cléopâtre*, *Rev. Arch.*, 1924, p. 241) M. Goelzer aurait pu citer l'excellente mise au point de J. Hubaux, *Musée Belge*, 1925, p. 118 sqq.

[1] Le premier contenait les *satires*, éditées et commentées par feu l'abbé Lejay. Les *Epitres* et l'*Art poétique* restent à paraître :

Digitized by Google

les Odes, les Épodes et le *Carmen saeculare*. Il est dû à M. Plessis, dont on connaît depuis longtemps et le goût délicat et la grande compétence en matière de métrique. Poète lui-même, doué d'une sensibilité exquise et d'une oreille exercée àla musique des vers, le savant professeur, aujourd'hui contraint à l'*otium*, a dû éprouver un plaisir d'un ordre supérieur à relire et à commenter Horace. Il a dû éprouver aussi, malgré sa modestie, une secrète satisfaction d'amour-propre à constater que de son édition antérieure, publiée il y a quelque vingt ans et destinée aux classes, bien peu de chose, en somme, était à réformer. L'édition savante, en effet, comporte en plus que son aînée, outre les odes qu'il est d'usage de dérober aux yeux des écoliers, un choix de notes critiques et un commentaire développé ; mais les tendances et le plan général restent les mêmes. M. Plessis, ne s'est pas adonné au jeu facile et fort illusoire de la palinodie. Il tenait aussi, comme il le déclare dans son avant-propos, à ne pas s'écarter outre-mesure d'une tradition instaurée par E. Benoist, « esprit remarquablement ferme et droit » (1). Le présent travail ne vise donc pas à faire sensation, mais bien à mettre dans les mains des professeurs un bon instrument de travail, un guide sûr.

Les commentaires d'Horace ne manquent pas, Dieu merci ! et l'on pourrait en dresser une sorte de *stemma* analogue à ceux qu'on nous présente pour les *codices*. On découvrirait que beaucoup d'« éditions estimées » ne sont que des *variorum*, des mosaïques plus ou moins réussies de fiches et de références banales. A l'opposé des compilateurs, il y a les chercheurs d'interprétations rares et biscornues. Sous prétexte qu'Horace ,vu l'état actuel de nos connaissances, est souvent obscur, parfois même inintelligible, ils appliquent, tout heureux d'étaler leur savoir ou leur subtilité, le dangereux principe de l'*interpretatio difficilior*. Par un véritable abus de la méthode, ils tiennent partout en suspicion le sens obvie. Horace devient, par leur œuvre, un poète préoccupé avant tout de dissimuler sa pensée. Il ne se serait pas contenté d'être suggestif (ce qu'il est effectivement), il aurait été délibérément équivoque et ambigu. Un troisième

ils ont été confiés à M. Galletier. — Il est regrettable que la maison Hachette, dont le passé est brillant, n'ait pas pris à cœur d'imprimer ses éditions sur du papier un tant soit peu durable et sous une couverture plus résistante.

(1) Le même avant-propos nous apprend que les notes critiques et, dans l'introduction, l'histoire du texte d'Horace, sont dues en partie à Paul Lejay, en partie à M. Galletier, qui a repris l'œuvre laissée inachevée par le premier. Cette histoire du texte est particulièrement intéressante et suggestive.

Digitized by Google

genre consiste à déverser dans le commentaire un tel nombre de citations grecques que le bon Horace se trouve, pour ainsi dire, vers par vers, dépouillé de toute originalité et de tout prestige. De ce qu'il a pris, comme le firent plus tard un Ronsard, un Malherbe, un Boileau et tant d'autres, son bien où il le trouvait, il ne s'en suit pas, pourtant, qu'il n'ait été qu'un traducteur ou un plagiaire. Certes sa dépendance à l'égard des Grecs est évidente, avouée, mais il a fait servir ses emprunts à enrichir non seulement la langue ou la métrique, mais le génie même de Rome. Il se pourrait bien, après tout, qu'il ait été le plus grand poète lyrique de son époque, grecs et latins mis ensemble. Dès lors, la méthode, aujourd'hui si en faveur, des rapprochements n'est légitime que dans la mesure où ces rapprochements éclairent le texte à interpréter ou bien en révèlent les sources avérées. Les latinistes en mal d'érudition doivent se tenir en garde contre le pouvoir de fascination qu'exerce très naturellement la littérature grecque. De ce que Rome n'a eu ni son Eschyle, ni son Platon et de ce que les poèmes homériques produisent sur les imaginations modernes un choc plus violent que l'Énéide, il ne s'en suit pas que tout ce qui est latin soit inférieur à tout ce qui est grec et qu'un Lucrèce ou un Horace n'aient eu qu'un génie médiocre.

C'est là, du reste, une bien vieille querelle. Elle remonte aux Romains eux-mêmes, qui ont été, selon les cas, ou quelque peu vantards ou, au contraire, trop modestes Si nous nous sommes permis de la rallumer ici, c'est que M. Plessis s'est fait, en toute occasion, le champion de la poésie latine. Sans rien ignorer de ses origines, il s'est toujours refusé à reconnaître qu'elle fût demeurée en sujétion.

Dans son commentaire d'Horace, il se tient à égale distance de tous les extrêmes. Des opinions émises par ses prédécesseurs, il retient et cite seulement ce qui est essentiel ; dans les cas douteux, il est toujours -- comme le fut jadis Orelli —du parti le plus sage ; il use des citations grecques — réagissant en cela contre Kiessling — avec discernement et à propos ; il sait mettre en valeur, dans ses introductions, ce qui appartient en propre à Horace.

Certains reprocheront sans doute à M. Plessis de n'avoir pas apporté aux difficultés que tous connaissent (1) des solutions

(1) Notamment celles des Odes 6, 7, 18, 28 et 35 du livre I. — L'expression *bimaris Corinthus* (ode 7, v. 2) nous paraît être une trouvaille d'Horace. S'il a connu le mot *διθάλασσος*, il paraît ; avoir été le premier à faire de cette expression un emploi poétique. Cf. *ἀμφιθάλασσος* de Pindare. -- Le cortège de la Fortune et les attributs de la *Necessitas* (Ode 35, v. 17 et suivants) demeureront

Digitized by Google

vraiment neuves, ingénieuses, sinon tout à fait convaincantes : reproche facile, que nous nous garderons bien de prendre à notre compte. Nous savons trop combien il est périlleux de vouloir à tout prix expliquer l'inexplicable. Mieux vaut, en cas de doute, exposer honnêtement les données du problème et ne faire connaître son opinion qu'avec de prudentes réserves.

Ajoutons que, tout comme dans l'*editio minor*, les indications métriques sont ici fournies avec beaucoup de clarté. C'est là un point important. L'étude de la métrique d'Horace est, dans nos classes, de plus en plus négligée. On a tort, et les professeurs qui trouvent cette étude trop rebutante feront bien de se mettre à l'école de M. Plessis ; ils apprendront vite qu'un des charmes de la poésie est précisément d'être écrite en vers (1).

PAUL FAIDER.

Henri Goelzer. *Tacite. Annales.* Tome III. Texte établi et traduit. Paris, « Les Belles Lettres », 1925. Collection des Universités de France publiée sous la patronage de l'Association Guillaume Budé, in-8°, pp. de 357 à 359, de 360 à 542 et de 543 à 570. Prix : 16 fr.

Il n'y a plus beaucoup de nouveau à dire sur les volumes que la collection Budé ne cesse de publier : on connaît la méthode employée par les auteurs et ceux-ci s'y conforment en général de la façon la plus satisfaisante. Le tome III des *Annales* de Tacite, avec son texte établi et traduit par M. H. Goelzer, répond bien à ce qu'on est en droit d'attendre du philologue éminent qui a déjà donné, entre autres publications, une édition des *Histoires* et une autre du *Dialogue des Orateurs*. La petite grammaire de Tacite dont il avait fait suivre le premier de ces deux ouvrages montrait une connaissance solide de la langue du grand historien. Le troisième tome des *Annales* qui nous occupe débute avec le livre XIIIe, l'un des plus attachants de cette œuvre si forte.

A première vue, l'ouvrage apparaît comme consciencieux et révèle un philologue soucieux de l'exactitude. Le texte est suffisamment conservateur, les notes critiques sont d'une sobriété

des énigmes jusqu'au moment où une découverte archéologique éclairera les philologues.

(1) La lecture et l'interprétation des odes d'Horace devient d'autant plus aisée que l'on tient davantage compte d'une foule d'indices fournis par la métrique ; et puis, on ne doit jamais négliger le commentaire technique d'une œuvre d'art.

Digitized by Google

de bon aloi. Évidemment, selon la méthode légitimement employée pour cette collection, l'auteur s'en tient autant que possible à la lettre des manuscrits, sans exclure systématiquement les conjectures des principaux de ses devanciers, tels que Halm, Fisher et Fourneaux, Andresen, voire Juste-Lipse. Mais il fait à ceux-ci relativement peu d'emprunts.

Donnons une idée de l'œuvre au point de vue critique en prenant un passage, par exemple le chapitre V du livre XIII, qui est à la fois un des plus courts et un de ceux où le texte de M. Goelzer s'écarte le plus de la tradition manuscrite :

M Goelzer écrit (phrase 1), avec Orsini, *ne designatis quaestoribus edendi gladiatores necessitas esset* et il traduit : « dispense aux questeurs désignés de l'obligation de donner des jeux de gladiateurs ». Le manuscrit ajoutait *quidem* après *designatis*, ce qui est certainement la leçon d'un scribe qui n'avait pas compris la portée de la conjonction *ne*. Dans la deuxième phrase, *adstaret* remplace naturellement *assaret*, chez M. Goelzer comme chez tous les éditeurs ; le mot suivant, *additis*, se rapportant à *foribus* est la leçon de M, que M. Goelzer conserve, bien que presque tous les éditeurs écrivent *abditis* avec G et que Juste-Lipse ait écrit *obditis*. M. Goelzer fait observer que ce mot ne se rencontre jamais dans Tacite. A la fin de la même phrase, *auditus*, conjecture de Juste-Lipse, remplace *aditus* de M, qui ne se comprendrait guère non plus dans le passage. Enfin, pour terminer la troisième phrase, M Goelzer, avec Andresen, pour des raisons syntaxiques, écrit *admonuisset venienti occurrere* alors que M donne *admonuisset venienti occurreret*.

On le voit, quand M. Goelzer s'écarte des manuscrits, c'est pour des motifs sérieux. On pourrait multiplier les exemples et ils ne feraient que corroborer cette opinion.

Passons à la traduction. Elle vise à la plus grande exactitude sans pourtant sacrifier le génie de la langue française, comme c'est parfois le cas quand on veut être trop littéral. L'auteur a imité, autant qu'il était en son pouvoir, la concision du style de Tacite. Il y avait une difficulté réelle à être original après Burnouf. M. Goelzer a réussi à la surmonter. Il a su rajeunir le texte tout en lui conservant une certaine élégance.

Les notes, au bas de la traduction, sont intéressantes, judicieuses et opportunes. Les rapprochements et les renvois à d'autres passages y sont nombreux.

L'ouvrage se termine par un index des noms propres (pp. 546 à 568), qui est fait avec le plus grand soin et donne tous les passages où se rencontre chacun d'eux. Cet appendice facilitera singulièrement les recherches du lecteur désireux de suivre un personnage à travers l'œuvre de l'historien.

ALBERT WILLEM.

Digitized by Google

St. W. J. Teeuwen. *Sprachlicher Bedeutungswandel bei Tertullian. Ein Beitrag zum Studium der christlichen Sondersprache.* (Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums XIV. Band 1. Heft.) Paderborn, Ferd. Schoeningh, 1926. In-8°, XVI-148 pp.

Le présent ouvrage comble une lacune. Naguère encore, M. Waltzing, le savant éditeur de Tertullien, constatait que la langue du fameux apologiste n'avait encore été l'objet d'aucune étude approfondie. Cette remarque s'applique à la généralité des auteurs chrétiens : M. Teeuwen a voulu apporter une première contribution à l'étude de leur langue en se restreignant à la question de l'évolution sémantique — la plus intéressante pour cette période —, et en l'abordant dans les écrits de Tertullien, qui constituent la source principale et aussi la plus ancienne de notre connaissance de la langue latine chrétienne.

Se réservant d'utiliser plus tard les matériaux de tous genres qu'il a dû accumuler, M. Teeuwen nous apporte ici un choix d'exemples particulièrement significatifs et bien propres à mettre en relief les causes sociales et psychologiques des modifications profondes que le christianisme fit subir à la langue.

Le 1er chapitre n'est que le prolongement de l'introduction : constatant à nouveau la lacune signalée par M. Waltzing, M. Teeuwen l'attribue au fait que, pour traiter pertinemment de la langue d'un écrivain chrétien, il faut être à la fois théologien et philologue ; un second motif vaut d'être rapporté ici, parce qu'il est loin d'être particulier à Tertullien : c'est que les auteurs de monographies ont généralement confondu langue et style. La langue de Tertullien appartient au bas-latin (Spätlatein), qu'il faut distinguer du latin vulgaire ; il s'agit d'une langue littéraire, mais fortement imprégnée de vulgarismes. M. Teeuwen s'est contenté de reproduire ici les observations de la plupart de ses devanciers : une méthode rigoureuse exigerait sans doute qu'il n'en soit point tenu compte, puisqu'elles ne sont fondées que sur des impressions subjectives, trop souvent répétées sans contrôle. Sachons gré plutôt à notre auteur de n'avoir pas abordé un sujet spécial sans avoir « éclairé sa lanterne ». Au reste, il n'édifiera rien sur ces généralités ; désormais, il s'occupera de la langue chrétienne exclusivement, ainsi que l'indique le sous-titre de son livre.

Ici encore, il faut se garder d'une confusion fréquente qui porte à considérer comme une seule et même chose la langue latine chrétienne et le latin d'église : celui-ci n'est qu'une partie de celle-là, une langue technique, spéciale, originairement réservée à la liturgie.

Digitized by Google

Le 2e chapitre étudie la formation de la langue chrétienne en tant qu'elle se distingue du latin commun à tout l'Occident de l'Empire ; voici les différents processus qui ont contribué à sa formation : emprunt direct au grec (*evangelium*) ; emprunt et latinisaion superficielle (*baptismum* pour *baptisma*) ; dérivation (*revelatio*) ; sens nouveaux appliqués à des mots déjà existants (*seducere*) ; traduction de mots grecs (*lavacrum* = *baptisma*) ; enfin combinaison de ces deux derniers processus (*conditio* dans le sens de *Κτίσις*). Avec le 3e chapitre, nous abordons réellement le sujet annoncé : dans quelles conditions se produit l'évolution sémantique d'un mot qui entre dans la langue chrétienne ? Il importe avant tout de noter qu'un mot ne possède pas seulement *un* sens, mais qu'à côté du sens principal, il faut considérer le sens secondaire et le contenu affectif de ce mot. Dans *desertor*, le 1er et le 3e élément restent identiques, que le mot appartienne à la langue militaire ou à la langue chrétienne : le 2e élément, seul, varie considérablement. *Saeculum*, qui n'a guère de contenu affectif dans la langue commune en reçoit un très marqué lorsqu'il passe dans la langue chrétienne et qu'il signifie le monde par opposition à l'Église. Ces exemples suffisent à montrer l'importance du rôle de pareils facteurs dans l'évolution sémantique d'un mot donné.

Il y a lieu aussi d'étudier les influences particulières qui s'exerceront chez tel ou tel auteur, celles des langues spéciales ou techniques notamment : on notera que Tertullien est fils d'officier, qu'il a fait des études de droit ; on doit donc s'attendre à trouver christianisés chez lui, non seulement les mots de la langue commune, mais aussi ceux des langues militaire et juridique. Enfin, le vocabulaire de Tertullien s'adapte aux circonstances, se modifiant selon qu'il s'adresse à un lecteur païen ou à un chrétien ; il suit la courbe de l'évolution spirituelle de l'écrivain, et certaines différences apparaissent si l'on passe des œuvres orthodoxes à celles de la période montaniste.

Les 90 pages suivantes sont consacrées à l'étude approfondie d'une série de mots particulièrement intéressants, avec textes à l'appui, exposé des étapes de leur évolution, hypothèses et tentatives d'explication s'il y a lieu. Il serait impossible de consigner les résultats acquis en quelques lignes : l'étude de *confiteri* comprend 14 pages, celle qui explique comment on est passé du sens militaire de *statio* (poste) à son sens chrétien (*jeûne*) en compte 20, et celle de *pax* à peu près autant ! C'est dire l'importance des recherches auxquelles s'est livré M. Teeuwen. L'exposé de la méthode employée, le sens exact des rapports entre les divers facteurs considérés nous sont garants de leur valeur.

Digitized by Google

Qu'il nous soit permis cependant de formuler quelques critiques de détail. Parlant de l'influence de la langue juridique, M. Teeuwen cite des mots comme *solvere*, *absolvere*, *ignoscere* : s'ils ont originairement fait partie d'une langue spéciale, ils sont depuis si longtemps entrés dans la circulation commune qu'il n'est plus permis de dire que Tertullien les doit à sa formation juridique.

Une remarque semblable doit être faite à propos de l'emploi des termes militaires : on nous dit que la prédilection avec laquelle Tertullien en usait est due au fait que ce fils de centurion avait hérité du goût des choses de l'armée : l'exemple d'une expression argotique ou d'un terme technique bien caractérisé ne s'expliquerait évidemment que par l'influence du milieu, par des souvenirs d'enfance : mais tout ce que M. Teeuwen cite du vocabulaire militaire de Tertullien s'expliquerait aussi par des souvenirs de lectures ; comme il le dit fort bien ailleurs, ce sont des métaphores entraînées dans la langue de l'apologiste à la suite de l'expression biblique « le Dieu des Armées », et d'autant mieux en situation que les premiers chrétiens vivaient, en fait, en état de guerre continuelle : mais de tout cela un linguiste ne peut induire davantage que de l'emploi de semblables métaphores militaires dans le « sermo amatorius » des poètes élégiaques.

Enfin, tout en évitant l'habituelle confusion entre langue et style, il y aurait lieu en certains cas de faire appel à la stylistique : le langage est un fait social, le style « est de l'homme même », et la préférence que Tertullien marque entre deux doublets pour le vulgarisme est peut-être due moins à une influence du milieu qu'à la vigoureuse personnalité de l'auteur. On est en droit de le conjecturer, du moins, chez le polémiste qui « éprouve une joie insolente à soutenir que Jésus-Christ était laid »

Signalons encore ici et là des redites, des répétitions : mais tout cela ne diminue pas l'intérêt du présent ouvrage : il sera largement mis à contribution par tous ceux qui s'occupent de patristique ou même de latin du Moyen Age. On saura gré à M. Teeuwen d'avoir entrepris pareille étude, alors que les travaux d'approche sont pour ainsi dire inexistants : la bibliographie mentionne le seul index de l'Apologétique ! Il n'existe pas de « Dictionnaire des termes liturgiques des religions de l'antiquité » ! Espérons du moins que M. Teeuwen ne différera pas trop la publication des matériaux recueillis sur l'ensemble de la langue de Tertullien: ce sera à la fois une aide et un exemple pour les chercheurs que sollicite une période des plus complexes, mais aussi des plus attachantes de la littérature latine.

 M. HÉLIN.

Digitized by Google

Hennig Brinkmann, *Geschichte der lateinischen Liebesdichtung im Mittelalter*, Halle a. Saale, M. Niemeyer, 1925, 1 vol in-8°, VI-110 pages. Pr. 5 M. 50.

On a fortement réagi depuis quelque trente ans contre le mythe romantique des origines populaires de la littérature médiévale et l'on voit mieux, de jour en jour, se dessiner le rôle prépondérant qu'ont joué les clercs dans l'éclosion des différents genres littéraires. S'il en est un parmi ceux-ci dont la formation ait semblé particulièrement obscure, c'est bien la poésie lyrique qui apparaît brusquement dans la première moitié du douzième siècle, avec les troubadours, soumise dès le début aux lois nettement déterminées auxquelles elle restera fidèle jusqu'à son déclin. Jusqu'à ces derniers temps encore, on a admis et répété la théorie de G.Paris selon laquelle la chanson courtoise devrait le jour à une poésie populaire des fêtes de mai que les troubadours auraient introduite dans les cours en l'adaptant à des fins nouvelles.

C'est ce système, basé sur l'hypothèse, que M. B. se propose de combattre ; c'est en vue d'une étude future sur les origines du *minnesang* qu'il a entrepris les recherches dont ce livre apporte les premiers résultats. Quoi qu'on puisse croire à la lecture de son titre, l'étude de M. B. est moins un exposé historique des débuts, du développement et de la décadence de la littérature érotique latine du moyen âge, qu'une enquête sur la nature et sur les sources de la poésie qui a rendu célèbres les clercs-vagants du XIIe et du XIIIe siècle. L'intention de M. B. est moins de tracer l'histoire de la chanson d'amour latine, que de montrer combien celle-ci est indépendante de la chanson courtoise dans laquelle on a voulu voir toujours son modèle et combien étroitement elle est liée à la littérature latine des siècles antérieurs.

Après un exposé dogmatique sur les rapports qui unissent la littérature à la civilisation (pp. 1-3) et de rapides considérations sur la date approximative (vers l'an 1000) où parut au moyen âge la poésie érotique en langue latine (3-10), M.B. arrive à l'examen des épîtres amicales ou amoureuses échangées entre clercs et dames au XIe et au XIIe siècle. Baudri de Bourgueil, Hildebert de Tours et certain maître d'école liégeois sont d'abord l'objet de son attention, après quoi il étudie minutieusement les épîtres érotiques en vers conservées dans les manuscrits du XIIe siècle, et classe les différents thèmes traités dans ces œuvres, non sans prendre soin d'y signaler l'influence prépondérante du *Cantique des Cantiques* et d'Ovide (10-19). Le chapitre suivant est consacré aux poètes connus : Arnulphe de Lisieux, Hugues d'Orléans, Hilarius, Serlo de Wilton, Giraut de Barri, Mathieu

Digitized by Google

de Vendôme. M. B. rappelle qu'Abélard est l'auteur de poésies malheureusement perdues, il signale la personnalité mystérieuse de l'Archipoeta et montre combien nombreux sont chez ces poètes les souvenirs des *Héroïdes* et de l'*Ars Amatoria* (19-31). Enfin il arrive au vaste répertoire anonyme des clercs-vagants où il relève de nombreuses réminiscences d'Ovide et où il découvre l'influence marquée de la littérature des siècles précédents (31-38). Il distingue ensuite les chansons d'inspiration purement lyrique (Persönlichkeitslyrik) des chansons de société (Gesellschaftslyrik). Dans le premier groupe, il sépare les pièces adressées à une belle de celles où l'auteur exprime sans intention particulière les sentiments qui l'animent, et, pour chaque motif, il cherche et trouve des sources soit dans le *Cantique des Cantiques*, soit dans Ovide, soit encore chez les épistoliers du XIe siècle (38-56). Parmi les thèmes sans cesse reproduits par les vagants, celui qui consiste à commencer les chansons par une description du printemps, retient particulièrement l'attention de l'auteur. On y voit couramment un emprunt à la poésie des troubadours qui elle-même le tiendrait des chansons de mai. M. B. explique cette mode par l'influence des formules épistolaires sur la poésie érotique. Après la chanson personnelle, M. B. étudie la chanson de société où le vagant s'adresse à ses amis pour les inviter à la joie, à la danse et à l'amour ; il s'applique à montrer comment le refrain est passé de la poésie dévote à la poésie érotique et il tente de résoudre le problème malaisé de la formation des chansons de danse (56-73). Les pages suivantes sont consacrées à l'étude du *planctus* qui apparaît déjà dans le recueil de Cambridge (XIe s.) et semble avoir donné naissance à la chanson de la mal mariée (73-77) ; l'auteur examine ensuite le problème des origines de la pastourelle (77-88), étudie la description de la jeune fille par les clercs du temps (88-93) pour s'arrêter encore à la poésie d'inspiration sodomite (93-96). Enfin le livre se termine par un chapitre succinct sur la technique des chansons latines (96-102).

Tel se présente l'ouvrage de M. B. Bien qu'il ne tienne guère les promesses de son titre, il n'en est pas moins très original par les idées qu'il développe ; et, bien qu'on devine trop, parfois, les raisons particulières qui ont poussé M. B. à explorer ce domaine, on lui est reconnaissant d'avoir osé combattre des idées longtemps admises sans contrôle.

Un autre défaut de l'étude de M. B. est le manque de clarté de son plan, qui rend pénible une synthèse générale. Des sous-titres uniformes se succèdent sans que l'on saisisse nettement le lien qui unit entre eux les chapitres qu'ils introduisent et sans que l'on puisse distinguer clairement l'importance des divisions. Alors qu'en fait, toute la partie du livre qui occupe les pages 31-102 a pour objet l'œuvre des vagants, il semble, d'après la disposition extérieure, qu'il

Digitized by Google

faille séparer les divers chapitres intitulés : Die Vagantenlyrik, Persönlichkeitslyrik, Gesellschaftslyrik, etc.

Il est regrettable aussi que l'étude des sources ne constitue pas un chapitre spécial et qu'à chaque instant, M. B. soit obligé de suspendre son exposé pour rappeler que tel motif ou telle expression viennent de telle ou telle œuvre antérieure. Ce procédé l'entraîne à des digressions, intéressantes sans doute en elles-mêmes, mais désagréables du fait qu'elles interrompent un développement déjà peu suivi.

Quant aux idées défendues par l'auteur, si dans leur ensemble elles paraissent profondément justes, il en est une au moins qu'on aura quelque peine à accepter. M. B. fait naître la poésie érotique médiévale vers l'an 1000 (p. 3). Sans doute, c'est à partir de cette date qu'apparaissent les textes conservés. Il ne faut pas oublier cependant que l'*Invitatio amicae* se rencontre dans des manuscrits du xe siècle, que dès le ixe siècle un capitulaire célèbre interdit aux nonnes la rédaction et l'envoi des *winileodes* (des épîtres d'amour [1]), qu'au vie siècle déjà, Saint Césaire dans sa 13e Homélie parle de *cantica... amatoria* et que dès le ve siècle une assemblée d'évêques tenue à Vannes interdit aux ecclésiastiques d'assister aux noces parce que *amatoria cantantur et motus corporum choris et saltibus efferuntur*.

M. B. accorde plusieurs pages aux épîtres amicales qui n'appartiennent au sujet de son livre que par l'influence qu'elles ont pu exercer sur les lettres d'amour, mais il ne dit mot des « débats » latins du clerc et du chevalier. Nulle part, il ne fait allusion ni au *Concile de Remiremont* ni à *Phyllis et Flora* [2]. Ces œuvres caractéristiques, si elles se séparent de la poésie lyrique par certains de leurs caractères, ont pourtant la plus grande importance pour la connaissance des idées de l'époque en matière d'amour. Opposant les clercs aux chevaliers et discutant de leurs droits respectifs à la faveur des dames, ces « débats » sont liés intimement à la littérature érotique qui a les clercs pour auteurs. Le nº 55 des *Carmina Burana* est d'ailleurs une chanson de clerc sur ce thème et *Phyllis et Flora* appartient au même recueil (nº 65). Le fait réel qui est à la base du « débat », la rivalité entre gens de lettres et gens d'armes, ne date pas du milieu du xiie siècle comme a semblé le croire M. Faral [3], mais remonte sûrement au xie siècle, puisque le premier troubadour, Guillaume IX (1071-1127), dit déjà dans une de ses chansons : « Elle fait un grand péché, un péché mor-

(1) V. F. Lot, *Winileodes*, Paris, Champion, 1924.

(2) V. sur ces débats et sur leurs imitations françaises, E. Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen-age*, Paris, Champion, 1913, pp. 189-303.

(3) *L. c.*, pp. 193-196.

Digitized by Google

tel, la dame qui n'aime pas un loyal chevalier ; si celui qu'elle aime est un moine ou un clerc, elle a tort : on devrait la brûler sur des tisons ardents (¹). » Cette rivalité et les œuvres qu'elle suscita aux vagants auraient mérité, semble-t-il, une place, si menue fût-elle, dans une histoire de la poésie érotique d'inspiration « cléricale ».

Une autre omission de M. B. s'explique beaucoup moins encore : il semble ignorer les poésies latines du XIIe siècle publiées en 1923 par M. L. Nicolau d'Olwer, dans le sixième annuaire (1915-1920) de l'*Institut d'Estudis Catalans*, à l'occasion d'une étude intitulée *L'Escola poetica de Ripoll en les segles X-XIII*. De nombreuses pièces que M. L. Nicolau d'Olwer attribue sans raison à l'école de Ripoll et qui ont pour auteur un clerc anonyme du XIIe siècle qui avait vécu dans le nord-est de la France, mériteraient de figurer dans l'étude de M. B. Louanges adressées à diverses amies (nn. 22, 24, 25, 31, 32, 34), lamentations sur une séparation forcée (nn. 38, 39), poèmes où le clerc amoureux décrit ses souffrances (nn. 29, 33, 35), récits de songes érotiques (nn. 26, 27), délicieuses fantaisies sur son premier amour (nn. 20, 21), récit d'une entrevue avec la belle (n. 23), dialogue entre deux amants (n. 28),satire contre les femmes (n. 37), enfin une fraîche « raverdie » où le poète invite la jeunesse aux joies de l'amour (n. 36), ne sont-ce pas autant de poèmes qui eussent pu prendre place dans les divers chapitres du livre? Le silence de M. B sur ces œuvres est d'autant plus regrettable que leur auteur se présente comme un poète original qui unit aux goûts les plus délicats une liberté d'expression surprenante. Me proposant de consacrer bientôt une étude particulière à ce clerc amoureux, je ne puis, ici, que dire encore combien il est regrettable que M. B. ne l'ait pas connu.

Ces réserves faites, on doit féliciter M. B du soin qu'il a pris de montrer à quelle tradition se rattache directement la poésie des vagants,et de l'idée nouvelle et juste qu'il présente quant aux rapports réels qui unissent ces chansons de « scolares » à la poésie des troubadours. On s'est contenté trop longtemps, pour des raisons chronologiques douteuses, de considérer les vagants comme de pauvres imitateurs. Si la chanson latine et la chanson courtoise offrent tant de ressemblances, elles le doivent au fait que leurs auteurs sortaient des mêmes écoles et avaient reçu la même éducation littéraire. C'est dans cette éducation que l'on devra chercher un jour l'origine des lois et des thèmes (²) de la lyrique courtoise et ce n'est plus dans des

(¹) *Les Chansons de Guillaume IX*, éd. A. Jeanroy, Class. fr. du m. a., nº 9, 1913, nº V, str. 2, p. 9.

(²) Je me dois d'ajouter un mot à ce que dit M.B. des origines de l'introduction traditionnelle constituée par une description du printemps. M. B. signale un procédé semblable dans les « souhaits » la-

Digitized by Google

chansons populaires hypothétiques, mais dans la littérature latine, qu'il faudra reconnaître les antécédents de la chanson des troubadours

M. DELBOUILLE.

Pierre Ronzy. *Un humaniste italianisant. Papire Masson* (1544-1611). Paris, É. Champion, 1924. In-8°, 690-XXVII pages.

Le même. *Bibliographie critique des Œuvres imprimées et manuscrites de Papire Masson* (1544-1611). Paris, É. Champion, 1924. In-8°, 159 pages. (Bibl. de l'Institut français de Naples (Université de Grenoble), 1e série. Tomes I et II).

Il en est de Papire Masson comme de beaucoup d'érudits des siècles passés. *Stat magni nominis umbra.* A part le cercle étroit des spécialistes, le grand public ne les connaît que de réputation ; il les admire de confiance. On n'ignore pas que Masson, le fougueux adversaire d'Hotman, a beaucoup travaillé et beaucoup écrit, que ses œuvres ont joui d'une large diffusion et d'une grande notoriété et que son influence fut considérable. Et puis, si l'on veut en savoir davantage, on en est réduit à consulter les répertoires et on constate que ceux-ci ne donnent sur le célèbre polygraphe que de maigres indications dont l'insuffisance et l'inexactitude sautent aux yeux.

M Ronzy a changé tout cela Pendant douze ans, il a fait du savant forézien le gibier de son «estude». Il s'est attaché à ranimer sa grande figure, « une des plus curieuses de ce XVIe siècle, si riche pourtant en exemplaires d'humanité ». Il a établi sa biographie, dégagé sa pensée, soumis ses œuvres, tant imprimées que manuscrites, à une critique pénétrante. Il a reconstitué le milieu, ou plutôt les divers milieux, où il vécut. Et voici le fruit de ces patientes investigations : deux volumes, dont l'un est une bibliographie critique des œuvres de Masson, vrai modèle du genre ; l'autre, une biographie complète, instructive, attachante.

tins et dans les hymnes du XIIe siècle. Il rappelle une pièce du ms. de Cambride, un poème de Sedulius Scottus et un autre de Fortunat. Au *planctus* de Cambridge, il aurait pu ajouter la dernière strophe de l'*Invitatio amicae* dans le ms. de Paris : *Jam nix glaciesque liquescit. - Folium et herba virescit - Philomela jam cantat in alto - Ardet amor cordis in antro*, qui n'est qu'un souvenir du Cantique des Cantiques, II, 10 ss. Au poème qu'il cite de Sedulius Scottus, il aurait pu en joindre d'autres du même auteur ; cf. *M. G. H., P. A. C.*, III, p. 211 nº XLIX et p. 172-173, nº VII ; enfin plusieurs poèmes de circonstances de Fortunat offrent la même particularité : cf. l. I, nº XVIII ; l. III, nº IX et XII ; l. VI, nº I ; l. VIII, n. VII ; l. IX, n. III.

Digitized by Google

et d'une érudition qui ne se laisse jamais prendre en défaut, encore qu'elle touche à bien des points obscurs de l'histoire politique, religieuse et littéraire du XVIe siècle.

Grâce à M. Ronzy, nous voici informés. La vie privée, la vie publique et les travaux de l'infatigable chercheur apparaissent au grand jour. C'est avec un intérêt croissant que nous suivons Masson à travers toutes les vicissitudes de son existence, son court passage par la Compagnie de Jésus, son séjour en Italie, ses années de régence au Collège de Tournon et aux collèges de Clermont et du Plessis à Paris, son activité au Parlement, son attitude pendant la Ligue et au lendemain des guerres civiles. Et nous n'ignorons rien des recherches qu'il entreprit, des controverses qu'il eut à soutenir, des adversaires qu'il combattit, des appuis qui ne lui firent point défaut. « Il eut l'amitié des meilleurs de son temps. » Saluons au passage quelques belges : le Père Robert Clayssone, Juste Lipse, Aubertus Miraeus, les Anversois Georges et Henri Uwens.

Inventoriant les œuvres de Masson, au nombre de 132 en tout, M. Ronzy indique le contenu de chacune d'elles et signale, pour certaines, les documents que l'auteur fut le premier à publier. Elles se classent sous les rubriques suivantes : biographie, biographie fantaisiste, historiographie, histoire, politique, géographie, éditions de textes, jurisprudence, discours, poésies, lettres, apologétique, œuvre de caractère pédagogique. Entre toutes, il faut mettre hors pair : la vie de Charles IX, un document de premier ordre ; les *Annales Francorum* qui, en montrant l'usage qu'il convient de faire des textes originaux, ont renouvelé en France la méthode historique ; la Vie de Calvin, premier essai de biographie impartiale du grand réformateur ; les vies de Dante et de Pétrarque, substantielles et colorées ; quelques éditions précieuses, telles que les lettres de Loup de Ferrières et les œuvres d'Agobard. Citons aussi cette facétieuse biographie de Lucius Titius, personnage imaginaire qui représente le tiers dans les exemples cités par les anciens professeurs de droit à l'appui de leur enseignement, — vrai chef d'œuvre de libre fantaisie et d'humour que certains ont pris pour la biographie d'un personnage authentique.

Comme conclusion de son étude, M. Ronzy formule ce jugement qui nous paraît définitif :

« Formé dans sa jeunesse à l'école de l'Italie, Masson y a pris le goût de l'érudition et de l'histoire. Un des premiers en France, il a procédé à la façon des Sigonio et des Panvinio, substituant au genre également italien de l'histoire éloquente à l'antique un genre plus sobre, s'appuyant sur la recherche du document. Historien, il a appliqué cette méthode à des régions et

Digitized by Google

à des institutions diverses, à la France, à l'Espagne, à l'Italie et à la Papauté et jusqu'à des individus. Éditeur de textes et de documents formé à la même école, bien que s'en étant imparfaitement encore assimilé l'esprit, il n'en constitue pas moins un des anneaux de la chaîne qui relie l'Italie des Manuce et des Vettori à la France des Duchesne, des Baluze et des Mabillon. Humaniste, il est marqué du sceau de Pétrarque, son dieu. Curieux de tout, avide de savoir, il s'intéresse aux œuvres et aux hommes les plus divers. C'est dans l'humanisme italien que Masson a pris cette curiosité aisée, souple, éclectique qui contraste avec la lourdeur de l'humanisme purement allemand. Son italianisme, d'autre part, même l'italianisme politique de sa jeunesse, n'est pas en contradiction avec ses sentiments français. Cet italianisme à faces multiples s'incorpore, s'assimile et se naturalise dans une pensée française, quelque soit le domaine où s'exerce son influence ».

» Ce personnage prend une singulière importance quand on réfléchit à l'influence qu'il a exercée et qu'il a voulu exercer. Augustin Thierry a vu parfaitement que Masson visait, en indiquant où se trouvaient les sources qui pouvaient rénover l'histoire, à montrer la marche à suivre aux historiens futurs. Masson est un précurseur ».

La citation est un peu longue. Mais n'est-ce pas faire connaître un auteur que de reproduire sa pensée dans les termes mêmes dont il s'est servi pour l'exprimer et n'est-ce pas risquer de le trahir que de chercher à dire d'une autre manière ce qu'il a si bien dit.

En écrivant ces deux livres, infatigable chercheur à son tour, M. Ronzy s'est révélé historien, biographe et bibliographe accompli.

ALPHONSE ROERSCH.

Eug. Frey. *Quelques remarques sur l'enseignement de la Grammaire française dans les classes.* — Paris, Société d'Édition « Les Belles Lettres » 1925. In-8°, 60 pp. (Études françaises fondées sur l'initiative de la Société des professeurs français en Amérique. 3e cahier).

Un « Cercle de recherches sur l'enseignement du français » a été fondé le 5 janvier 1925 à une réunion de professeurs honorée de la présence de M. le Dr W. R. Price, conseiller technique de l'État de New-York et de M. Jacob Greenberg, inspecteur de l'enseignement des langues de la ville de New-York. Le but poursuivi est de publier des plans d'expériences scolaires et des comptes rendus de ces expériences, en vue d'éclaircir les problè-

Digitized by Google

mes de l'enseignement. La publication « Études françaises » n'est pas, à proprement parler, une revue, mais une série de « cahiers », qui permettront un échange de vues et d'informations entre les linguistes, les historiens et les professeurs de langue et de littérature françaises de tous les pays.

La communication de M. Eug. Frey contenue dans le 3e cahier attire l'attention des professeurs de français sur les défauts de l'enseignement grammatical fait au moyen des manuels en usage dans les écoles et sur les exercices d'application proposés aux élèves sans aucun souci du développement méthodique de l'esprit. L'auteur n'hésite pas à rompre avec toutes les idées, toutes les classifications traditionnelles et il déclare la guerre au verbalisme, à la routine, à la fausse logique. Je ne citerai qu'un seul exemple, relatif à l'emploi des temps du verbe. Le passé indéfini, dit-on, exprime une action faite à une époque vague, indéfinie, comme dans la phrase : *J'ai lu ce livre autrefois.* « Changez un peu le complément de temps,et vous verrez i votre définition s'appliquera encore : *Je vous ai vu hier, 3 octobre, à 5 heures 20.* » D'autre part, le passé antérieur est défini comme exprimant une action qui s'est faite immédiatement avant une autre ayant eu lieu dans le passé ; c'est le cas avec *dès que, aussitôt que.* Mais que dire du vers de la Fontaine : *Et le drôle eut lapé le tout en un moment?*

Pour M. Eug Frey, il importe de partir de la langue, c'est-à-dire de présenter toujours les faits grammaticaux dans des textes et d'habituer l'élève à dégager lui-même de ceux-ci les observations grammaticales. Le livre de grammaire n'interviendra que plus tard et comme un témoin auquel l'élève pourra se rapporter ; en attendant, il faut de toute nécessité que le maître renonce à suivre pas à pas le manuel et qu'il conduise son enseignement tout autrement, s'il veut que son élève soit mis en état d'user des ressources que lui offre la langue pour l'expression de ses pensées.

J. HOMBERT.

Jean Gessler. *La Légende du Chevalier voué au démon et sauvé par sainte Gertrude.* Bruxelles, Service provincial de recherches historiques et folkloriques, 1925. In-8°, 81 pp. Edit. de luxe, 20 fr. (Extr. du *Folklore brabançon*, 4e année, n° 23, p. 205-285. 5 fr. le n°).

Ce travail déborde le cadre du folklore. Fondé sur une critique avisée, appuyé d'une documentation presque surabondante, il touche à l'histoire littéraire, à la bibliographie, à l'archéologie. La légende étudiée apparaît pour la première fois au XIIIe siècle, parmi les bas-reliefs ornant la châsse de sainte Gertrude à Ni-

Digitized by Google

velles. Dans la suite, elle rayonne partout où le culte de l'abbesse nivelloise est en honneur, donnant lieu à des rédactions latines, flamandes et françaises, à des jeux dramatiques, à des représentations figurées, ou encore à cette curieuse localisation de Heppeneert, provoquée par une pierre tombale qu'à cause des meubles héraldiques qui s'y trouvent gravés, on a prise pour celle du chevalier ruiné au jeu. Le sujet, embrassé dans toute son ampleur par M. Gessler, a aussi été fouillé avec un soin accompli. Rares sont les points où le lecteur, mis en goût, réclamerait des éclaircissements supplémentaires, comme c'est le cas pour la traduction du miracle latin exécutée au XVIe siècle par le doyen Marbrien d'Ortho et utilisée plus tard par G. de Rebreviettes (p. 221-22, note). Avec l'auteur, il faut admettre, je crois, que la légende nivelloise est une adaptation de l'aventure fameuse de Théophile ; ce n'est pas l'unique exemple d'un miracle de la Vierge attribué à une autre sainte, sous l'influence d'un culte local. Mais la substitution du chevalier joueur à l'archidiacre de l'église d'Adana ne s'est pas nécessairement opérée en Brabant (p. 245-48) ; l'histoire allemande de *Militarius* semble indiquer qu'il y a là une première transformation de la légende de Théophile sur laquelle la lumière n'est pas complètement faite. La modification survenue dans le dénouement du miracle nivellois (la chevauchée de s^te Gertrude remplaçant la correction infligée au démon) ne me paraît pas non plus élucidée, en dépit de l'explication qui en est fournie p. 248. Notons, pour terminer, qu'une copieuse documentation iconographique illustre ce très intéressant mémoire ; à signaler aussi, deux tableaux en forme de cartes (p. 247 et 279) montrant la diffusion dans l'espace et dans le temps de la légende de Théophile et de la légende nivelloise.

ALPHONSE BAYOT.

Gustave Cohen. *Le livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le Mystère de la Passion joué à Mons en 1501*, publiés pour la première fois et précédés d'une introduction. Strasbourg, Librairie Istra, 1925, 1 vol. in-8°, de CXXVIII-728 p. (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fascicule 23).

« En 1501, les Mayeurs et Echevins de Mons préparent une grande représentation du drame du Christ. Ce jour là, les chaînes seront tendues autour du marché ; le guet veillera aux portes et à l'hôtel de ville. Philippe le Beau voudrait assister à la fête avec sa sœur, la princesse de Castille ; il demande qu'elle soit remise ; mais les magistrats envoient une députation au souverain, pour que le peuple ne soit pas trompé dans son attente

Digitized by Google

et que des dépenses considérables n'aient pas été prodiguées en pure perte. »

Grâce à M. Gustave Cohen, nous en savons aujourd'hui beaucoup plus sur cette repressésention montoise, que ce que Charles Potvin résumait, en 1870, dans ces quelques lignes de *Nos premiers siècles littéraires* (t. II, conférence XXVI, p. 14). On sait, en effet, là belle découverte faite naguère par le savant professeur de Strasbourg. Il a retrouvé, à la bibliothèque communale de Mons, quatorze cahiers manuscrits qui constituent, comme l'indique le titre, l'*Abregiet* du Mystère de la Passion joué sur la Grand' Place de cette ville au mois de juillet 1501. *Abregiet* : entendez par là le « livre de scène », ou, comme l'a baptisé Gémier, le « livre de conduite du régisseur » ou meneur de jeu. Pour chaque demi-journée de représentation, chacun de ces cahiers donne le vers initial et le vers final de chaque réplique, avec des rubriques explicites indiquant, dans un minutieux détail, les évolutions et la mimique des acteurs — désignés par leur véritable nom — les jeux de scène, les bruits de coulisses les intermèdes musicaux, bref toute la technique précise d'une mise en scène que nos ancêtres concevaient selon un réalisme à la fois rigoureux et naïf.

M. Cohen a disposé, par surcroît, d'un autre document, qu'il reproduit à la suite de l'*Abregiet* et qui en éclaire, en les recoupant, les données utiles. Il ne s'agit de rien de moins que du compte —article par article — des dépenses, même les plus menues, occasionnées par cette représentation de 1501. Rapprochés et comparés, ces précieux textes permettent de reconstituer, avec une étonnante précision, ce qu'ont dû être la préparation, le décor et la mise en scène du mystère montois. Jamais jusqu'ici on n'avait réuni, sur une pièce de notre ancien théâtre, une documentation de ce genre aussi complète, aussi nette et aussi caractéristique Nous n'en avons pas l'équivalent, même pour des époques de l'art dramatique sensiblement plus rapprochées de la nôtre.

On n'attend pas de moi que je résume ici le contenu de ces multiples didascalies. Je préfère renvoyer à la claire et méthodique introduction où M. Cohen les analyse avec une compétence sans égale et met en parfaite lumière les éléments nouveaux qu'elles apportent. Il me suffira de dire qu'elles confirment dans l'ensemble, et d'éclatante manière, les conclusions auxquelles le savant éditeur aboutissait, dès 1906, dans son *Histoire de la mise en scène*, qui fait aujourd'hui autorité. Les documents montois leur enlèvent seulement ce qu'elles pouvaient encore garder, par endroits, de conjectural. Nul doute n'est désormais plus permis, et c'est bien le principe de la mise en scène simultanée,

Digitized by Google

avec « mansions » nombreuses et machinerie déjà compliquée, qui domine la technique théâtrale du moyen âge. Sur les points où l'on pouvait encore hésiter, les rubriques et les comptes de Mons tranchent la question. C'est ainsi que, par exemple, on avait parfois mis en doute l'existence, dans le théâtre shakespearien, des fameux écriteaux précisant le lieu de telle scène. Nous savons maintenant qu'à Mons il n'a pas fallu moins de 98 de ces pancartes ou « brevets de grosse lettre », qu'a grossoyés le prêtre Jehan Portier. Nous savons même ce qu'il en a coûté à la caisse municipale : 18 sous, plus trois sous d'épingles pour les « atachier ».

Ces documents nouveaux autorisent même certaines conclusions d'un ordre plus général, et qui dépassent le domaine propre de l'histoire du théâtre. Le fait que Mons convie à sa représentation toutes les villes du Hainaut, de la Flandre wallonne, de l'Artois et de la Picardie, depuis Hal et Nivelles jusqu'à Arras et Amiens, ce fait autorise M. Coh n à noter que le facteur dialectal l'emporte en l'occurrence sur les considérations politiques et dynastiques. Aussi bien le volumineux manuscrit du mystère est-il emprunté à la ville d'Amiens, qui fournit en outre des accessoires et des « secrets » ou trucs de théâtre. Pour compléter cette machinerie, on s'adresse à Chauny, qui avait en la matière une réputation attestée encore par Rabelais, et deux spécialistes de cette ville picarde viennent aider de leurs lumières leurs confrères montois, qui leur font accueil comme à des hôtes de distinction. Rien ne prouve mieux combien, à pareille date, notre Hainaut était déjà, du point de vue littéraire, orienté vers le sud.

La pièce, du reste, était écrite, et a sûrement été jouée, en français du centre, et c'est un indice singulier du degré de diffusion qu'avait atteint le « francien ». Le texte est, en effet, celui de Gréban, combiné, par endroits, avec celui de Jehan Michel, et M. Cohen n'a pas manqué d'indiquer ces concordances dans son édition. Il s'y trouve cependant des scènes qui ne viennent ni de l'un ni de l'autre de ces « fatistes ». Une dizaine d'épisodes sont ou originaux ou pris à des versions différentes, peut-être perdues, que M. Cohen, en tout cas, n'a pas réussi à identifier. Après un passage d'environ 700 vers sur l'Annonciation et la Nativité de St Jean-Baptiste, le plus important et le plus curieux de ces développements est de loin celui du thème de l'« Humain Lignage ». L'intervention de ce personnage symbolique au début et au cours du drame sacré qui décide de sa destinée était une idée assez heureuse et qui ne manquait même point d'une certaine grandeur. M. Cohen compare assez justement son rôle à celui du chœur dans la tragédie grecque. On aimerait savoir à qui l'on doit cette innovation, qui contribue à renforcer l'unité de ce mystère cyclique.

Digitized by Google

Je me suis demandé un moment si certains remaniements du texte ne seraient point le fait du poète athois Julien Fossetier. On voit, en effet, cet obscur rimeur mandé par la municipalité de Mons pour « certaine cause touchant ledict Mistère », dit assez mystérieusement le compte des dépenses. Il existe de ce Fossetier une *Vie du Christ*, en prose mêlée de vers, dédiée à Marguerite d'Autriche, et dont le manuscrit se trouve à notre Bibliothèque Royale (nº 9220). J'ai eu la curiosité de m'y reporter et j'ai pu me convaincre que les passages rimés n'y présentent nul rapport avec les endroits parallèles du mystère de Mons. Ceci semble bien confirmer l'opinion dernière de M. Cohen, qui, après avoir d'abord présenté Fossetier comme un « remanieur » (p. 527, note 15), paraît ensuite incliner à voir plutôt en lui un «censeur ecclésiastique » (p. LXXII, *in fine*).

Cet imposant volume se termine par une série de tables qui en facilitent grandement la consultation. M. Cohen y a joint un glossaire et un tableau grammatical. Cinq belles planches hors texte ajoutent encore à l'intérêt singulier de cette magistrale édition.

Quelques notes de lecture P. LIV, l. 4 : *passet* n'est pas autre chose que le français *placet*, encore vivant, avec un sens analogue, dans la langue du XVIIe siècle A preuve ce vers de Boileau, dans sa première *Satire* :

« Un lit et deux *placets* composoient tout son bien. »

Autre exemple dans le *Francion* de Sorel, éd. Colombey, p. 306. P. LXXII, l. 5 avant la fin : lire *probable*. P. c : je n'arrive pas, à ma honte, à discerner pourquoi son nom de Jehan Backon « semblait... prédestiner » cet acteur au rôle d'Empédocles. P CXI, l. 15 avant la fin : lire *prêts*. P. CXXIV, l. 8 ; lire *Bakst*. P. 351, 2e col. l 7 avant la fin : lire 7420. P 481, note 3 : *quartron* est ici une mesure de poids ; il ne faut donc pas renvoyer à la p. 477, note 2, où le sens est autre. Cf. p. 492, note 9. P. 494, note 2 : lire *Soignies*. P. 503, note 2 : le wallon actuel connaît *flache* au sens de claie de paille ou paillasson formant abri ; un sens analogue pourrait convenir au passage. P. 511, note 15 : d'après l'usage actuel du wallon, Godefroy a raison contre Delmotte, et la *charée* est bien le double de la *charretée* (1).

GUSTAVE CHARLIER

(1) Depuis que ce compte rendu a été écrit, M. Alphonse Bayot a publié d'importantes *Notes de lexicologie montoise* qui éclaircissent nombre de termes techniques des textes publiés par M. Cohen (*Bulletin du Dictionnaire wallon*, 15e année, p. 24-61).

Digitized by Google

Paul Festugière. *Œuvres de J.-Fr. Sarasin.* Paris, Champion, 1926. 2 vol. in-8° de x-488 et de 568 p., ornés de 9 planches.

L'édition des œuvres complètes de Jean-François Sarasin que vient de publier, chez Champion, M. Paul Festugière devait, dans la pensée de son patient auteur, procurer aux nouveaux lecteurs du « rimeur de ruelles », à peine mentionné dans les manuels d'histoire littéraire, autant de plaisir que lui-même en avait pris à rassembler avec un zèlepieux la matière un peu éparse de deux gros volumes de quelque cinq cents pages chacun. L'impression que j'ai ressentie d'un premier contact avec les vers et la prose du spirituel écrivain, n'est certes pas sans charme ; et, sans partager précisément l'enthousiasme de M. Festugière, je lui concède bien volontiers que Sarasin est un poète,un poète heureux,que sa prose solide, sans cesser d'être aimable, atteste de surprenantes qualités de forme, et qu'il est infiniment regrettable, en tout cas, qu'un homme aussi richement doué n'ait laissé dans la littérature du grand siècle que la réputation douteuse d'un quelconque « bel esprit ». Injustice de ces sélections, arbitraires le plus souvent, qui, dans le but de réduire le panorama des lettres à une série limitée de plans violemment éclairés,laissent volontairement dans l'ombre une foule de détails charmants, de nuances délicates, aboutissant de la sorte à d'étranges renversements de valeurs et à une singulière méconnaissance des réalités historiques ! Non pas que je songe à réclamer pour Sarasin — et M. Festugière n'a garde d'ailleurs d'instituer ce procès en revision — une place de tout premier rang sur la scène littéraire. Encore fallait-il rappeler que l'historien des lettres françaises pendant la première moitié du XVIIe siècle ne peut sacrifier délibérément l'amoureux de Sylvie sans manquer au plus élémentaire souci de probité critique.

Dans un substantiel avant-propos, et après avoir raconté comment était née d'une rencontre de hasard, au gré d'une flânerie sur les quais, cette publication des Œuvres complètes, M Festugière donne quelques indications sur les enrichissements apportés aux éditions précédentes par ses glanes dans les recueils du temps et les fonds de manuscrits des bibliothèques publiques. Il s'attache ensuite à justifier l'ordonnance (par genres et, autant que possible, par rang de date) et l'orthographe moderne des textes ainsi rétablis. Et sur ce dernier point je le chicanerais volontiers N'est-ce pas outrepasser son droit d'éditeur que de dépouiller ainsi un écrivain, quelque ardue qu'en soit la lecture — et ce n'était pas ici le cas, d'ailleurs — de ce savoureux archaïsme qui n'est rien moins qu'« artificiel », quoi qu'en pense M. Festugière ? Mais ce n'est là, à vrai dire, qu'un détail.

Vient ensuite une copieuse étude biographique qui groupe,

Digitized by Google

d'après l'ouvrage de Mennung, les principaux faits de l'existence assez troublée de Sarasin. Avec une modestie charmante M. Festugière parle de quelques « précisions intéressantes », que lui ont fournies de laborieux dépouillements de documents d'archives inconnus jusqu'à ce jour. Quand on saura que ses patientes et sagaces recherches lui ont permis d'établir définitivement l'orthographe du nom de l'écrivain — il faut désormais écrire Sarasin, et non plus Sarazin, Sarrasin ou Sarazin— ; le lieu et la date de sa naissance— le « *Polyandre* » est né à Caen, l'avant-veille, la veille ou le jour même de Noël de l'année 1614— ; que, grâce enfin à M Festugière, l'origine paternelle de Sarasin est aujourd'hui dégagée des légendes peu honorables qui, sur la foi du « *Segraisiana* » et des « *Historiettes* » de Tallemant des Réaux, faisaient de l'amoureux de la duchesse de Longue ville un enfant naturel, on reconnaîtra que la contribution est loin d'être négligeable, que l'érudit biographe pourrait se glorifier d'avoir apporté à l'état de la question. Tout au plus peut-on regretter que M. Festugière s'en soit tenu trop exclusivement, pour l'établissemen de cette notice biographique, à une série de faits et de dates. J'aurais voulu le voir dégager de la vie de son héros le portrait moral, cet élément psychologique qui, mieux peut-être que toutes les notules d'érudition, aurait fixé dans notre cerveau la physionomie de l'homme et de l'écrivain, celle-là expliquant celle-ci. La mode est aux biographies-romans. Genre périlleux, j'en conviens ! Le savant éditeur n'a-t-il pas cependant trop réagi, trop violemment, dans le sens de la précision un peu sèche, un peu froide ?

Quant à l'édition proprement dite, critique (les variantes sont indiquées) sans rien offrir d'inaccessible au public moyen (M. Festugière a pris soin de donner le signalement des personnages nommés ou désignés, la référence des sources des citations, une traductions des œuvres latines -- il y en a !), elle se recommande par un ensemble de qualités qui dénotent une parfaite maîtrise dans la sobriété, en une matière où le mieux est si souvent l'ennemi du bien.

L'ouvrage s'orne d'une série de planches d'un réel intérêt documentaire, dont une reproduction du remarquable portrait de Sarasin, gravé par Nanteuil, fac-similé du frontispice de la première édition de 1656 des « *Œuvres* ».

FERNAND DESONAY.

Wladyslaw Folkierski. *Entre le Classiscisme et le Romantisme. Etude sur l'esthétique et les esthéticiens du XVIIIe siècle.* Cracovie, Académie polonaise des Sciences et des Lettres. Paris, Champion, 1925, in-8°, 604 pp. 50 Fr.

Digitized by Google

C'est en français que M W. Folkierski, professeur à l'université de Cracovie, a écrit ces 600 pages in-8° ; si un tel hommage à la « langue universelle » est aujourd'hui plus rare qu'il ne l'était au XVIIIe siècle, il faut pourtant le signaler avec quelques autres.

Le sous-titre de l'ouvrage est plus exact que le titre même, qui est trompeur : il s'agit des théories esthétiques de la fin du XVIIe siècle et des trois premiers quarts du XVIIIe, et si les dates encadrent bien la période qui s'étend « entre le classicisme et le romantisme », ce n'est pas à dire que les théories esthétiques contemporaines nous font passer du classicisme au romantisme.

Dans les 350 premières pages (*Introduction* et *Première partie* : 7 chapitres), qui étudient le goût, le beau, la « belle nature », l'imitation, les rapports de la poésie et de la peinture, et le théâtre, sont exposées les idées des esthéticiens français et anglais : Dubos, Batteux, Trublet, Crouzas, Voltaire, Condillac, Saint-Evremont, Fontenelle, Montesquieu, Fénelon, Lamotte, le P. Brumoy, Riccoboni, Muralt ; Hutcheson, Burke, Home, Shaftesbury, J. Richardson, Harris et Webb ; une place particulièrement importante est faite à quelques-uns d'entre eux : Condillac, Shaftesbury, Burke. Ces divers écrivains ne sont pas examinés séparément l'un après l'autre ; leurs opinions sont reliées entre elles ou opposées les unes aux autres sous des rubriques qui énoncent le sujet des questions ; le procédé a ses avantages mais il entraîne des répétitions et quelque flottement. La *Deuxième Partie* est consacrée à Diderot, la *Troisième Partie* à Lessing. On a ainsi une vue des principaux problèmes qui ont préoccupé le XVIIIe siècle français, anglais et allemand. Il est regrettable que l'auteur ait cru pouvoir négliger l'Italie (il ne mention e que Vico) et n'ait peut-être pas connu à temps les ouvrages de J. G. Robertson et de G. Toffanin, tous deux de 1923, ni celui, moins récent, de G. Maugain ; mais c'est le sort de ceux qui travaillent loin des grandes bibliothèques de Paris ou de Londres : bien des livres, même parmi ceux qu'ils savent essentiels ou utiles, leur sont inaccessibles.

On aurait plaisir à noter les observations que suggère la lecture du livre important de M. Folkierski, mais le détail en serait interminable. Pour nous en tenir aux généralités, il paraît bien que le sujet gagnerait à être replacé dans l'atmosphère « sentimentale » du siècle (qui ne date pas de Diderot, comme l'auteur est enclin à le croire), et dans le courant des œuvres littéraires elles-mêmes. On verrait encore mieux — et on le voit déjà bien dans l'ouvrage tel qu'il est conçu. — combien les théories esthétiques du XVIIIe siècle ont été vaines, ou n'ont joué qu'un rôle secondaire dès qu'elles ne provenaient pas du même esprit que les œuvres littéraires contemporaines Dans la plupart des cas,

Digitized by Google

les théories et les œuvres sont indépendantes les unes des autres. Pratiquement Corneille a raison quand il écrit et le *Cid* et les *Observations sur le Cid* : toute la logique de Diderot ne prévaudra pas contre le sentiment littéraire de Corneille ; et dans le même auteur, tantôt théoricien tantôt poète, qui ne ferait la différence par exemple entre la critique excellente de Fénélon admirant Homère et la pratique dont témoigne le *Télémaque*? ou bien entre *Minna de Barnhelm*, qui est supportable et l'œuvre critique de Lessing, qui ne l'est qu'aux esprits systématiques? Comment encore concilier le goût et la théorie de Diderot, le Diderot dissertant et le Diderot admirateur de Racine?

Ces observations, on sent que l'auteur a dû se les faire. Pourquoi alors conclure (p. 579) que le XVIIIe siècle grâce aux théories esthétiques « se trouvait *ainsi* préparé pour recevoir une nouvelle semence : le romantisme »? Il est permis de penser, au contraire, qu'il y a concomitance entre les premières traces de romantisme et les nouvelles théories, et non pas liaison de cause à effet.

Mais, je le répète, l'auteur a dû y penser comme nous ; je n'en veux pour preuve que la part qu'il fait (exceptionnellement) à une œuvre littéraire, à celle de J.-J. Rousseau écrivain et non seulement théoricien— part que nous aurions voulue bien plus grande pourtant. De plus en plus nous apprécions le poids immense de la tradition dans les formes de la littérature ; rien n'est plus curieux que de comparer les vers médiocres et dépourvus de poésie de J.-J. Rousseau à sa prose émouvante. Aucun livre de théoricien ne fut une date, ni ceux de Diderot, ni ceux de Lessing, et la prose de la *Nouvelle Héloïse*, plus tard celle des *Confessions* et des *Rêveries* en est une. Écrite à l'aise, en dehors de tout académisme, la prose ,non les vers, de Rousseau a libéré la langue, a préparé celle d'une nouvelle poésie. Aussi les théoriciens pourront tant qu'ils voudront aspirer à une poésie — en prose ou en vers— ils ne comptent pas dans l'histoire de la littérature même s'ils comptent dans l'histoire de la philosophie ; leur critique exprime la sensation très nette qu'ils ont de quelque chose — d'un « je ne sais quoi » ont-ils dit souvent— qui manquait à la poésie de leur temps, qu'ils ne pouvaient définir, dont ils ne soupçonnaient pas la réalisation telle qu'elle se fit. Les théoriciens, tout hommes de système qu'ils soient, ne sont pas ici autre chose qu'une partie du public ; seulement, pour prendre patience ils dissertent ; ils dissertent sur l'émotion en attendant l'écrivain qui la leur donnera sans se préoccuper de quelle sorte elle est et à quelle esthétique elle pourrait bien répondre.

 S. ÉTIENNE.

Digitized by Google

Ernest Seillière. *Christianisme et Romantisme : Alexandre Vinet, historien de la pensée française*, suivi d'un appendice sur Henri-Frédéric Amiel. Paris Payot, 1925. 1 vol. in-8° de 214 pages. (Bibliothèque historique). Prix : 12 fr.

La première partie du livre de M. Seillière est, sans conteste, la plus intéressante. Rien de plus légitime, en effet, que d'étudier les réactions, d'une psychologie comme celle d'Alexandre Vinet, ministre de l'Évangile, en face des différentes formes du mysticisme religieux.

La thèse de Mr Seillière est que le pasteur génevois a vu très largement les choses. Son protestantisme personnel, non circonscrit par une formule sectaire, fait de lui, simplement et complètement, un chrétien, « un interprète du mysticisme chrétien fondamental » (1) (p. 13). Du point de vue philosophique, le miracle du Christ, pour Vinet, c'est de réaliser l'union d'éléments séparés par la chute originelle : le Moi, principe égoïste et dévorant, et le Non-moi, principe moral aussi insatiable et aussi puissant que le précédent, mais tenu sous le joug du Moi tant que la religion n'est pas venue le libérer et lui permettre d'employer ses moyens de conquête — ou encore : le Devoir et l'Amour, adversaires irréconciliables tant que la religion n'est pas venue apprendre à aimer ce que l'on doit faire.

Du point de vue historique, Vinet n'admet pas que le libre examen soit le dogme fondamental du protestantisme ; une cause beaucoup plus noble et plus religieuse, selon lui, a inspiré les créateurs de la Réforme : l'élan mystique, principe dont le libre examen n'est plus que la conséquence dernière et inévitable. Luther n'a compris le salut que par l'œuvre intérieure de la foi, il demeura ainsi — et en cela, il diffère de Calvin — sur le terrain de la restauration religieuse.

M. Seillière caractérise ensuite la religion personnelle de Vinet au long de substantiels chapitres dont voici la conclusion : Alexandre Vinet a pris en face de la vie une « attitude mystique » et, comme les bases du Protestantisme, au dire de M. Seillière, sont beaucoup plus idéales que celles de l'Église Catholique, qui est l'église du sens commun, Alexandre Vinet est protestant. Mais le mysticisme chrétien traditionnel ne lui suffit pas ; il tient que « si la foi conduit à la vertu, la vertu fortifie la foi », il ne croit pas, comme saint Paul, que l'homme est sauvé seulement par la foi, il croit, comme saint Jacques, que la foi sans les œuvres est une foi morte :d'où son « mysticisme de cadre solidement moral ».

Jusqu'ici le livre de M. Seillière se lit avec intérêt ; on accorde tout crédit au pasteur qui juge de religion et de morale. On suit

Digitized by Google

moins lorsque, dans la deuxième partie du livre de M. Seillière, on voit le même pasteur, du haut de sa chaire de professeur à Lausanne, censurer avec beaucoup de rigueur toute la production littéraire romantique. Les rapports entre le romantisme et le christianisme sont évidents et l'on ne saurait marquer, exactement la place du romantisme dans l'évolution de la vie intellectuelle en France, sans déterminer minutieusement le rôle qu'y a joué le renouveau religieux. Le romantisme est-il chrétien? Question légitime et passionnante qui domine tout le livre de M Seillière. Il y a pourtant une part d'arbitraire assez puérile, semble-t-il, à quitter ce domaine philosophique et objectif, pour prendre licence d'approuver ou de condamner les œuvres littéraires au nom d'une morale déterminée. M. Seillière n'a pas un mot de blâme quand, dans le chapitre qu'il intitule : « Vinet devant les interprêtes français du mysticisme naturaliste », il rapporte les jugements du pasteur suisse sur les grandes œuvres françaises. Il ne s'étonne ni ne s'indigne de trouver Vinet dédaigneux de Montaigne, « l'un des artisans du naturisme moderne », et à peu près muet sur le XVIIe siècle, où seuls *Esther* et *Athalie* trouvent grâce à ses yeux, tandis que Corneille, Molière et La Fontaine ont tout à fait démérité Le critique suisse est au contraire indulgent au XVIIIe siècle, lequel a, selon lui, restauré le sentiment religieux. Adhésion de principe, remarque son commentateur, compensée par bien des réserves sur le terrain de la morale. Il apparaît non moins indulgent à Rousseau « simple, droit et naturellement religieux », qu'il oppose aux encyclopédistes intrigants et rusés. Ici, M. Seillière juge son auteur, discute ses raisons, loue la sûreté de son coup d'œil,tout en le chicanant sur certains détails.

Le Romantisme de 1830, dont Vinet a vécu le magnifique essor, le choque par la prétention de ses poètes à croire en leur mission et à s'en tenir au sens antique du mot *vates* ; ils usurpent, en cela, le rôle de la religion,à qui seule appartient le droit de conduire l'humanité. Vinet connut personnellement Sainte-Beuve et lui garda une affection nourrie par l'espoir de sa conversion totale et prochaine ; il avait discerné dans, les *Pensées d'Août*, une disposition chrétienne ; il déplora *Madame de Pontivy*. Mais le premier tome de *Port-Royal* l'enchanta, et, mort avant Sainte-Beuve, il n'eut pas à regretter l'évolution dernière de l'auteur des *Nouveaux Lundis*. Vinet professe une grande admiration aussi pour Béranger, dont il vante la sensibilité, la beauté du langage et le lyrisme. Après avoir été son poète favori, Victor Hugo, à cause de son théâtre et de son évolution politique et religieuse, perdra l'estime du critique vaudois. De dures appréciations sont compensées, du reste, par des éloges suffisants de

Digitized by Google

sa puissance technique. Lamartine est admiré jusqu'à *Jocelyn*, on pouvait s'y attendre. *La Chute d'un ange*, par contre, provoque chez Vinet la même stupéfaction indignée que la *Divine Epopée* de Soumet, longuement anathématisée, nous dit M. Seillière. Au total, et après les *Recueillements*, dont le panthéisme humanitaire lui déplaît, Vinet souligne combien l'élément moral a peu de place dans l'œuvre de Lamartine, qu'il appelle un « courtisan de Dieu ». Mais il ne résiste pas au pouvoir magique du fluide lamartinien, et, après tant de reproches, il termine par un dithyrambe, par une véritable déclaration d'amour, note M. Seillière.

Dans un beau chapitre final, l'auteur dégage les traits caractéristiques de la figure d'Alexandre Vinet et les idées directrices de sa critique Cette savante étude est suivie d'un appendice non moins intéressant sur Henri-Frédéric Amiel.

ÉMILIE NOULET.

Albert Collignon. « *Reliquiae* » (Nancy - Paris - Strasbourg : Berger-Levrault). 1924. 1 vol. grand in-8° de XXII-164 pp. (*Annales de l'Est*, 3e série, 38e année). 10 francs.

Sous ce titre pieux de *Reliquiae*, la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy a eu à cœur de publier quelques travaux inédits d'un de ses professeurs honoraires, récemment décédé.

Physionomie singulièrement attachante que celle de ce vieux magister, Meusien de naissance, Nancéen d'adoption, mais Lorrain avant tout, de cette forte terre lorraine, pépinière de grands hommes ; ami d'enfance de M. Raymond Poincaré, compagnon d'études d'un Ernest Lavisse, professeur de rhétorique de Maurice Barrès, et qui devait perpétuer, dans cette époque troublée, la race, aujourd'hui presque éteinte, des parfaits humaistes ! Tel nous le présente, en une préface délicatement émue, M. B. Auerbach, tel je l'ai retrouvé, au détour de chacune des pages de ces *Reliquiae* : esprit curieux, volontiers flâneur, d'une érudition distinguée autant qu'aimable, avec ce je ne sais quoi d'un peu désuet, d'un peu vieillot qui fleure bon la province, la saine province française, si riche de bon sens, d'équilibre et de probité.

La liste est longue et la nomenclature variée des travaux publiés par Albert Collignon de 1876 à 1923, et dont on peut trouver ici (pp. XV-XXII) une bibliographie complète.

Le recueil des *Reliquiae* s'ouvre sur une notice assez fouillée, consacrée aux *Vœux du Paon* de Jacques de Longuyon. Ce Jacques de Longuyon est un Lorrain authentique ; et c'est ce qui a déterminé Albert Collignon à s'en occuper. Le poème des

Digitized by Google

Voeux du Paon, composé dans les premières années du XIVe siècle, en 1312 — s'il faut en croire Gaston Paris —, a joui en ce siècle et au suivant d'une immense vogue dont il faut chercher le secret bien moins dans son mérite littéraire, qui est médiocre, que dans le tour conventionnel d'une courtoisie galante à la mode de l'époque. La notice d'Albert Collignon, sans grandes prétentions scientifiques — l'auteur avoue très ingénument n'avoir eu nullement en vue la publication d'un texte critique, publication rendue difficile par le nombre et la dispersion des quelque trente-deux manuscrits actuellement connus — est consciencieuse, quoique de visée modeste. Il s'agit de faire connaître au public « par une analyse accompagnée d'une brève appréciation littéraire, une œuvre dont un Lorrain est l'auteur, et d'en détacher, en les publiant pour la première fois, divers morceaux caractéristiques ». C'est M. Bruneau qui s'est chargé d'établir le texte des extraits cités, d'après le ms. B. N. F. Fr. 14972, « corrigé »— pour reprendre l'expression d'Albert Collignon —, quand il était nécessaire, à l'aide du ms. 20045, du même fonds.

Dans un premier chapitre, particulièrement intéressant, l'auteur discute, non sans finesse, la question de la personnalité historique de ce Jacques de Longuyon, question bien obscure encore ; et résume, d'après les travaux de M. P. Bonnardot et de Gaston Paris, l'état du problème en ce qui concerne le personnage auquel le livre est dédié et l'époque de la composition. Après avoir ensuite replacé ce singulier épidose des *Vœux* dans le cadre général et la tradition littéraire du cycle d'Alexandre, il passe — et c'est l'objet d'un second chapitre — à l'analyse proprement dite de ce long roman de plus de huit mille vers ; analyse un peu longue, elle aussi d'ailleurs, touffue par endroits, et qui souffre à la vérité, çà et là, des mêmes défauts que l'œuvre commentée. Ajouterai-je que les extraits sont trop nombreux et trop longs pareillement ; d'autant plus que la valeur critique du texte ne compense en rien le peu d'intérêt du fond : toutes ces discussions, d'une subtilité byzantine, entre les trois « pucelles » et les chevaliers des deux armées ennemies ne retiennent guère plus l'attention, en effet, que les récits de batailles et les scènes de duels, sur lesquels le commentateur s'excuse presque d'avoir glissé rapidement — ce dont nous lui savons infiniment gré, d'ailleurs. Plus attachant se révèle, par contre, le troisième et dernier chapitre, dans lequel Albert Collignon, après avoir enfin reconnu l'insuffisance de cette œuvre au point de vue purement littéraire, insiste davantage sur sa valeur historique. Les *Voeux du Paon* de Jacques de Longuyon peuvent et doivent nous intéresser en raison de ce qu'ils nous apprennent sur les usages de l'époque ; et aussi en raison des imitations qu'ils

Digitized by Google

ont suscitées et du grand succès qu'ils ont obtenu partout. On connaît, ne serait-ce que par le souvenir du « vœu du faisan », prêté à Lille, en 1453, par Philippe le Bon, au moment de la préparation à la croisade turque, cette coutume chevaleresque des vœux ou serments formés sur un oiseau, réputé pour noble. Nous avons peut-être, chez Jacques de Longuyon, l'exemple le plus ancien de cette singulière cérémonie ; et il semble bien, en tout cas, que c'est à notre poème qu'on emprunta, par la suite, le détail du protocole usité en ces circonstances. C'est aussi dans les *Voeux du Paon* qu'apparaissent, pour la première fois, les « neuf preux » : Hector, Alexandre, César, Josué, David, Judas Macchabée, Arthur, Charlemagne, Godefroi de Bouillon, cette triple triade désormais fameuse dans la littérature et l'art du moyen âge. Quant à la popularité du poème, Albert Collignon, qui en cite plus d'une preuve — notamment son influence dans le *Perceforest* et les deux continuations de Jean Brisebarre et de Jean de la Mote — a omis cependant de signaler la traduction néerlandaise, qui atteste la large diffusion des *Vœux* dans la société courtoise.

A cette première étude, où l'auteur se révèle plus apte au maniement des idées générales qu'à la précision d'une critique de détail, succèdent, dansle volume des *Reliquiae*, quelque quarante pages consacrées à une question de sources. La suite, latine elle aussi, qu'un certain Dom Gabriel Bugnot a donnée à l'*Argenis* de Barclay, sous le nom d'*Archombrote et Théopompe*, n'aurait-elle pas fourni à Fénélon quelques inspirations d'ordre didactique pour la composition de son *Télémaque* ?... L'humanisme d'Albert Collignon n'a rien d'exclusif, on le voit ; et sa curiosité, toujours en éveil, ne dédaigne pas de risquer l'une ou l'autre incursion dans le domaine de la littérature comparée, voire même des littératures étrangères proprements dites — l'*Argenis* n'est-elle pas signée, en effet, d'un nom écossais ?

Après quelques détails biographiques sur ce personnage peu connu de Dom Bugnot, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, et qui vécut de 1617 à 1763, et des renseignements de pure érudition sur son activité littéraire, qui paraît avoir été assez grande, Albert Collignon aborde, un peu trop sommairement, à mon gré, la partie centrale de son étude : l'*Archombrote et Théopompe*, cette seconde suite de l'*Argenis* — (car il y en a une première : *Archombrote et Cyrthée*, laquelle n'offre d'ailleurs aucune espèce d'intérêt et que l'auteur aurait pu se contenter de signaler, sans plus) —, dont un sous-titre : « De institutione principis » nous avertit des intentions pédagogiques, a-t-elle inspiré Fénelon ? A la vérité, Albert Collignon n'en sait rien ; et nous ne sommes pas en mesure, après la lecture

Digitized by Google

de son article, de nous prononcer plus catégoriquement que lui. Sans doute, il nous avertit qu'il a eu soin de noter tous les rapprochements qu'il a pu saisir entre les deux œuvres : dissertations sur les devoirs d'un roi et sur les vertus qu'on doit développer en lui ; conseils pédagogiques touchant la nécessité de donner au futur roi une instruction étendue, de le fortifier au moral comme au physique etc.. Mais, outre qu'il s'agit là de lieux communs de morale et de politique, qu'il est naturel de rencontrer dans tout roman didactique qui se respecte, ce qui manque à la démonstration pour être concluante, c'est une confrontation de textes, latin d'une part, français de l'autre, qui, seule, permettrait de se prononcer sur la réalité des emprunts de l'évêque-précepteur. Que cependant « de tous les ouvrages où l'on pourrait rencontrer un dessein analogue à celui de Fénelon dans le *Télémaque* et réalisé parfois avec des procédés de même nature », l' *Archombrote et Théopompe* de Bugnot soit, « avec toutes ses faiblesses », celui qui mériterait le plus une mention, c'est bien possible, et nul ne songe à le contester ; mais de là à conclure que Fénélon aurait lu l' *Argenis*, puisqu'aussi bien il lisait l' *Astrée* et que, par l' *Argenis*, il serait arrivé à Bugnot, l'hypothèse est par trop fragile ; et nous attendrons, avant de ranger l' *Archombrote et Théopompe* au nombre des sources de *Télémaque*, une étude plus complète, que l'article d'Albert Collignon aura du moins eu le mérite d'aiguiller dans cette voie.

Quant à la statistique qui, sous le titre : « Faune et flore du théâtre classique et du théâtre romantique», relève tous les noms d'animaux et de végétaux que contiennent respectivement les tragédies de Racine, les pièces de Molière et le drame de Victor Hugo, c'est tout au plus une fantaisie de vieux lettré qui relit ses auteurs, le crayon à la main ! Fantaisie qui n'est pas sans intérêt, d'ailleurs ; statistique, passablement éloquente ! S'il y est démontré, une fois de plus, la pauvreté du décor classique — la faune et la flore raciniennes sont, à cet égard, d'une stupéfiante sobriété — on en peut conclure aussi, ce qui paraissait moins établi, que, malgré son affectation de réalisme, le romantisme, sur ce point spécial, n'a pas modifié la tradition d'une manière très sensible. Molière est bien plus près de Victor Hugo que *Hernani* de *Chantecler* !

Une courte notice termine l'ouvrage, simple recueil d'« addenda » et de « corrigenda », renvoyant aux pages d'un travail sur *Pétrone en France*, paru chez Fontemoing en 1905. C'est Pétrone, l'élégant, le viveur, le fantaisiste Pétrone qu'Albert Collignon, le provincial quinquagénaire, avait choisi autrefois comme sujet de thèse, en 1892. Loi des contrastes... ? Peut-être. — Le manuscrit de ces additions et corrections a été revu par M. Frère,

Digitized by Google

Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Nanacy, qui y a ajouté, à son tour, plusieurs références nouvelles.

FERNAND DESONAY.

Reynaert de Vos. Herdruk van de Plantijnsche uitgave van 1566, *met een voorbericht van* Dr **Maurits Sabbe** *en een inleiding van* Mr. **L. Willems** Az. Uitgave van het Museum Plantin-Moretus, Antwerpen, 1924. — *Reynier le Renard. Réimpression de l'édition plantinienne de* 1566, *avec un avant-propos par* **Maurice Sabbe** *et une introduction par* **Léonard Willems** Az. Édition du Musée Plantin-Moretus, Anvers, 1924, in-8°, XLI p., 80 f. n. c., fig.

L'édition plantinienne du *Reynaert de Vos* de 1566, signalée dans les comptes de la maison, et citée par d'anciens catalogues, était devenue introuvable depuis longtemps, quand M. L. Willems, en 1911, en découvrit un exemplaire dans la Bibliothèque de l'État à Munich. Le Musée Plantin-Moretus a estimé qu'il était indispensable d'en donner une réédition. Ce n'est pas un fac-similé, mais une nouvelle composition, faite en caractères très voisins de ceux de l'original, bien que n'appartenant pas aux séries du Musée. L'aspect du texte primitif a été reproduit le plus fidèlement possible : le texte français, en caractère romain, occupe la colonne extérieure, le texte flamand, en gothique, la colonne intérieure de la page. Les bois, gravés par Jehan de Gourmont d'après les dessins de Geoffroy Ballain, de Paris, sont reproduits à la place qu'ils occupent dans l'original. Ce sont des compositions un peu chargées, mais convenant bien à l'illustration de ce volume.

Le texte flamand que reproduit cette édition remonte à la version en prose du XVe siècle ; son auteur, dont le nom nous est inconnu, écrivait à Anvers, vers le milieu du XVIe siècle. Ce texte avait déjà été imprimé par Plantin en 1564, pour le compte de Pierre van Keerbergen ; certains indices montrent qu'il a existé des éditions antérieures à 1564, mais on n'en connaît pas d'exemplaire.

Chaque chapitre du texte est accompagné d'une « morale », qui n'existe pas dans la prose du XVe siècle ; il semble probable que le remanieur anversois du XVIe siècle se sera inspiré du commentaire de Henri van Alemaer, aujourd'hui perdu, mais que nous connaissons indirectement par la glose bas-allemande de 1498.

La traduction française fut faite pour Plantin, en vue de l'édition de 1566, par Jean Florianus, professeur connu par d'autres publications.

Digitized by Google

Les troubles éclatèrent précisément l'année de la publication de notre volume. De plus, la commission de censure instituée par le duc d'Albe mit l'édition du *Reynaert* de 1566 à l'Index. En 1570, elle se trouvait encore presque tout entière dans les greniers de l'imprimerie. Elle fut finalement mise au pilon.

Dans les Provinces-Unies, les éditions plantiniennes du *Renard* furent fréquemment réimprimées, le texte subissant parfois de légers rajeunissements.

Telle est, sommairement esquissée, l'histoire de l'édition plantinienne bilingue de 1566. Pour en apprécier les détails, il convient de lire la savoureuse introduction de M. Léonard Willems, l'éminent spécialiste de la question du *Reynaert*. Après cette lecture, on est prêt à cueillir tout le charme du livre lui-même, dont les deux textes parallèles sont délicieux à lire de front.

Vraiment, il était du devoir du Musée Plantin de mettre à notre portée ce petit joyau bibliographique ; et nous devons savoir gré à MM. M. Sabbe et Léonard Willems et les féliciter de leur effort.

A. VINCENT.

J. M. Dautzenberg. *Horatius' oden metrisch vertaald.* Met inleiding van Dr. Maurits Sabbe. Brussel, We Monnom, 1923, In-8°, 85 p.

We zouden Dautzenberg zoo stilaan gaan vergeten, al mag men dit wellicht onbillijk heeten. Een van de redenen van die toenemende onachtzaamheid zal wel te vinden zijn in de beperktheid van zijn literaire produktie, waarvan we graag de waarde zien stijgen met dit degelijk verzorgde werkje. Het bevat een vertaling in metrische verzen van een groot deel van de oden van Horatius, en had reeds in 1850 moeten het licht zien. Dr. Maurits Sabbe vertelt ons in een voortreffelijke inleiding door welke omstandigheden het drukken van dezen laatsten bundel bundel zoolang achterwege bleef. Frans de Cort die in 1869 een uitgave bezorgde van de *Verspreide en nagelaten gedichten* van D. had ook het plan Horatius' Oden in het licht te geven. Door zijn dood in 1878 gingen ze evenwel verloren en werden eerst in 1910 door Mevr. De Wildeman-De Cort teruggevonden. Het is aan haar tusschenkomst en die van M. Philippe Dautzenberg, haar grootvader te danken dat we ze eindelijk in druk bezitten. Dr. M. Sabbe doet de beteekenis van deze vertaal-poging voldoende uitkomen, dan dat er iets zou aan toe te voegen vallen. Ze was bedoeld als een illustratie van D.'s theorie over het bezigen van het metrische vers der Oudheid in onze taal, theorie die hij had vastgelegd in zijn werk : *De beknopte Prosodia der Nederduitsche Tael* (1851), dat gegrond is op de schoolregels gepubli-

Digitized by Google

ceerd door Dr. Chr. Aug. Heyse (Schulgrammatik). Van Duyse werkte op zijn beurt deze stelregels verder uit. Hun metrische opvatting was gekant tegen die van Bilderdijk en voornamelijk die van Kinker ; zij zocht opnieuw aansluiting bij de Hoogduitsche voorgangers, en wilde eenvoudig de quantiteit bepalen volgens den klemtoon, waar Kinker de duurwaarde der syllaben als grondslag van het metrische vers wilde doen dienen. Hierbij kwam het opgeven van het rijm, wat heelemaal niet in den smaak viel van Bilderdijk.

Aan sommige van die gedichten werden de verschillende vertaalproeven in kleinen druk toegevoegd. Dit laat toe interessante vergelijkingen te maken en geeft een kijk op de werkwijze van den dichter. Men kan niet ontkennen dat enkele stukjes zwierig vertaald zijn, en daarmee is veel gezeid, want het is geen gemakkelijk werk Horatius weer te geven in al zijn fijnheid, zijn geestigheid en voornamelijk zijn beknoptheid. Dautzenberg had hierbij wel de vertaling van Voss voor oogen, zooals M. Sabbe terecht opmerkt, maar dat vermindert geenszins zijn verdienste. Nu en dan mag men hem misschien wel het verwijt maken, dat Horatius tot zichzelf richtte : brevis esse laboro, obscurus fio.

FRED. LYNA.

W. A. Craigie. *Easy Readings in Anglo-Saxon, Specimens of Anglo-Saxon Prose* (2 parts), *Specimens of Anglo-Saxon Poetry*, 2s. 6 d. *Easy Readings in Old Icelandic*, 3 s. ; and (with Mrs. Craigie) *Easy Readings in Danish*, 2 s. 6 d. Published by Miss I. B. HUTCHEN, 22 Eildon Street, Edinburgh.

In these works Professor Craigie admirably fulfills his aim of supplying a much-felt need for reading-matter of an interesting as well as instructive nature, that is not usually accessible to the student. Thus provided with adequate and carefully-graded specimens of the various types of literature in prose and verse, he may begin reading without preparation. Excellently printed in clear type, these works are so arranged that the student will readily master the details of grammar and — by means of word-lists at the end of each extract — acquire a considerable vocabulary without the time-consuming trouble of consulting dictionaries. The *Easy Readings* in Old Icelandic and Danish have each the additional feature of « *Outlines of Grammar* », which makes these works excellent introductions to the study of those Scandinavian languages.

G. WATSON.

Digitized by Google

Emile Pons. *Le Thème et le Sentiment de la Nature dans la Poésie anglo-saxonne.* Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fascicule 25 Librairie Istra, Strasbourg, 1925. 1 vol. in-8° de 160 p. Prix 12 fr.

Le meilleur livre sur la question. Un beau livre qui, sans sortir du sujet, le dépasse. Toute l'histoire de la poésie anglo-saxonne envisagée sous un certain angle, le plus avantageux, le plus séduisant et rattachée, par la Conclusion, à l'ensemble de la poésie anglaise.

Les études antérieures, comme le dit l'auteur, étaient plus descriptives qu'analytiques. Elles se contentaient de suivre les aspects principaux du sentiment de la nature chez les Anglo-saxons primitifs sans les expliquer par un caractère commun.

L'auteur appartient à ce qu'on peut appeler l'école française, idéologique. Il explique et généralise, parfois trop. Il a des phrases inutilement abstraites, dans un style agréable, ferme et coloré. Il rappelle plus M. Cazamian que M. Legouis à qui son livre est dédié.

Son idée la plus féconde fut d'instituer une comparaison attentive et savante, accompagnée d'exellentes traductions, entre la poésie anglo-saxonne, « la plus authentique poésie germanique païenne que nous possédions » et l'épopée eddique. Il montre comment le *mythe*, vivant dans l'Edda, disparaît presque chez les Anglo-saxons, comment leur poésie, tout inspirée de rationalisme chrétien, devint à la fois réaliste et contemplative. Peut-être force-t-il un peu le lien entre le « rationalisme chrétien » et le réalisme poétique.

Les deux grands thèmes de cette poésie sont la Mort et la Mer. Le Christianisme explique assurément la transformation du premier. Dans l'Edda « donner la mort est un geste familier comme celui de vider une coupe et entrer dans la mort, un acte aussi simple que rentrer le soir dans la grande salle du *borg* ». Chez les Anglo-saxons la mort est le plus fascinant des mystères. quant au sentiment de la mer, « forme essentielle, manifestation la plus profonde » de cette poésie, jamais il ne fut mieux défini que dans la belle analyse que M. Pons donne du poème *The Seafarer* (p. 106)-109).

L'auteur trouve des survivances païennes dans l'expression sauvage et passionnée de l'amour, dans la joie physique du combat, le sens de la magie et dans le langage (*Kennings* et énigmes). Il suit le courant anglo-saxon dans la poésie d'après la Conquête, prouve qu'il survit à l'influence franco-provençale et s'avère dans la seconde moitié du XIVe siècle, chez le poète de *Sir Gawayne and the Green Knight*, « le plus pur et le dernier

Digitized by Google

représentant du lyrisme anglo-saxon de la nature qu'on ne retrouvera plus ensuite ni à l'époque de la Renaissance ni à l'époque classique. » Ceci de nouveau me paraît légèrement exagéré quant à la Renaissance (j'entrevois des passages de Shakespeare et même de Spenser) ainsi que l'exception unique faite en note, suivant l'usage, pour la « Rêverie nocturne » de Lady Winchelsea (m. en 1720). Cette « note wordsworthienne » qui apparaît là, brièvement, on la discernerait, plus précise encore dans la « Retraite » de Vaughan (mort en 1695) qui annonce les *Intimations of Immortality* :

Happy those early days when I
Shined in my Angel-infancy!
. . . . . .
When on some gilded cloud, or flow'r,
My gazing soul would dwell an hour
And in those weaker glories spy
Some shadows of eternity.

PAUL DE REUL.

Emile Legouis. *Dans les Sentiers de la Renaissance anglaise.* Paris, « Les Belles Lettres ». 1925 1 vol. in18°, VIII-119 pages. 7 fr.

Ce livre est intéressant à un double point de vue : tout d'abord au point de vue de l'ouvrage en soi, puis à un point de vue anticipatif ; car la petite anthologie de M. Legouis nous annonce une série d'ouvrages.

Voyons ce qu'il nous dit à ce propos dans sa Préface. Reprenant l'entreprise de la collection Shakespeare, et l'étendant à tous les écrivains classiques des littératures étrangères, les « Belles-Lettres » se proposent de publier les classiques étrangers selon les principes de la collection Guillaume Budé : texte et traduction. La traduction porte sur le fonds, et aussi sur la forme, c'est-à-dire, que la prose est traduite par de la prose et les vers par des vers.

Toute notre sympathie va immédiatement à cette entreprise d'un intérêt si grand pour ceux qui ne veulent pas se borner à des opinions de seconde main sur les littératures dont ils ne connaissent pas la langue. Et si tous les volumes de cette série sont faits avec une science et un sens artistique semblables à ceux que révèle le présent ouvrage de M. Legouis, ce sera une collection de chefs d'œuvre en leur genre.

Le titre du florilège est un peu vague, on le préciserait volontiers ainsi « A travers la poésie lyrique de la Renaissance Anglaise. Parcourons en effet le contenu du volume.

Digitized by Google

Philippe Sidney ouvre cette série de poètes.Une ballade à la lune et une chanson émouvante, restées très modernes, indiquent dès les premières pages l'idée qui a présidé à la confection de cette anthologie : ne pas traduire seulement l'idée, mais aussi la prosodie et surtout l'atmosphère du poème. Autre remarque, M. Legouis choisit des œuvres qui sont restées modernes, plutôt que de chercher avant tout celles qui sont caractéristiques des différentes faces d'un poète.

De Spenser, au langage archaïsant, il nous donne des vers traduits en un vieux français aimable, qui fait penser tour à tour à Villon et à Ronsard. Cette innovation en matière de traduction, M. Legouis nous l'avait déjà fait connaître dans son important ouvrage sur Spenser,paru il y a deux ans environ. Quant au choix des vers, on ne peut aussi que louer M. Legouis :il nous traduit quelques-uns des plus beaux sonnets de Spenser et deux descriptions de la *Faerie Queene* qui font contraste, bien qu'elles ne soient pas les plus caractéristiques.

De Marlowe : *Hero and Leandre* et *The Passionate Shepherd to his Love* avec la réponse de Raleigh. Puis le plus beau poème de Drayton.

Une grande place est réservée à Shakespeare : deux sonnets extraits des œuvres dramatiques et six des célèbres sonnets auto nomes.

Puis défilent Barnfield, Campion, les autres poètes Cavaliers et leurs chansons, Ben Jonson (*Hymn to Diana*), Dekker, John Fletcher, Wotten.

De Donne, l'excentrique, trois poèmes assez caractéristiques, sauf le troisième qu'on voudrait voir remplacé par *Valediction forbidding Morning*. Retournant aux Cavaliers, M. Legouis consulte Carex, Shirley, Suckling, ; puis Wilson. Lovelace.

Herbert, à juste titre, retient plus longtemps son attention. Vaughan, son parent spirituel, le suit.

A ces Anglicans, M. Legouis oppose pour finir Milton, dont il donne des poèmes lyriques,et Marvell,qui annonce une nouvelle époque.

Comme on le voit, le choix est assez complet et serait, à peu de chose près celui qui accompagnerait une étude sur l'évolution du lyrisme anglais à la Renaissance. Il semble donc bien que ce soit par un excès de modestie que M. Legouis dise de son livre (page 1.): « Ce sera, si vous le voulez bien, une flânerie « par les chemins de la Renaissance Anglaise, rarement sur la grand'route, de préférence dans les sentiers moins connus. Pas d'autre dessein que d'aspirer l'air matinal et de cueillir quelques fleurettes au hasard ».

Ces fleurettes ne sont pas mises par lui dans un herbier où,

Digitized by Google

séchées, elles perdent toute leur vie ; par un miracle d'ingéniosité et de science, M Legouis nous les a conservées vivantes, avec leurs couleurs et les leurs parfums. Non seulement il a traduit le sens des vers anglais, mais, pour faire mentir le proverbe italien, il a traduit l'atmosphère qui enveloppe les poèmes, et reproduit en français les rythmes et jeux de rimes anglais. Le sens, dira t-on, en a souffert : si peu, car chaque fois M. Legouis a su remplacer l'image anglaise par une autre image parfaitement en accord avec l'ensemble du poème

E. BUYSSENS.

Pensées choisies de Montesquieu, tirées du « Common-Place Book » de Th. Jefferson, avec une introduction par GILBERT CHINARD. Société d'Édition « Les Belles-Lettres », Paris. 1925. Un vol. in-8°, 87 p., avec autographe hors-texte. (Études Françaises fondées sur l'initiative des Professeurs français en Amérique. Quatrième cahier).

M. G. Chinard, professeur à l'Université John Hopkins, apporte une contribution très importante à l'étude de l'influence de Montesquieu en Amérique. Après avoir montré combien les opinions au sujet de cette influence sont, en Amérique même, divergentes, il analyse les opinions que Jefferson lui-même a émises sur l'auteur de « L'Esprit des Lois ». Ces opinions ne sont guère enthousiastes, elles montrent, au contraire, une animosité de plus en plus nette. C'est, d'ailleurs, ce qui a permis à plusieurs historiens et critiques de nier l'influence de Montesquieu sur le grand homme d'Etat américain. Mais Chinard remarque avec raison que tous ces extraits étant postérieurs à 1790, il importe d'examiner si, avant cette date et surtout durant sa jeunesse, Jefferson a éprouvé le même dédain, la même aversion. Malheureusement, les documents nécessaires ont péri dans un incendie. Après avoir fait mention d'une lettre de 1811 dans laquelle Jefferson reconnaît avoir commencé par considérer les ouvrages de Montesquieu comme très importants, M. Chinard fait part de sa découverte. L'on savait que, vers 1761-1766, Jefferson, étudiant, tenait un livre au sujet de ses lectures, espèce de registre de résumés et d'extraits farcis d'appréciations personnelles. Or ce manuscrit, qu'il appela « Common-Place Book » existe encore (à la Bibliothèque du Congrès), et renferme des passages très caractéristiques de « l'Esprit des Lois ». M. Chinard donne ces extraits, et examine les rapports frappants qu'ils ont avec les idées fondamentales de Jefferson. Avec une objectivité qui, après cette découverte, est hautement louable, il rappelle que, pourtant, les idées de l'écrivain fran-

Digitized by Google

çais ne sont pas originales, qu'elles appartiennent à l'époque même, et étaient déjà, pour la plupart, connues en Amérique avant la publication du livre de Montesquieu . Le texte fourni [1] ne devra donc être considéré que comme un « document psychologique » marquant l'époque pendant laquelle le futur auteur de la Déclaration d'Indépendance était influencé par l'auteur de « l'Esprit des Lois ».

Enfin, l'introduction montre à quoi il faut attribuer le changement radical des opinions de Jefferson sur Montesquieu.

F. De Backer.

Indo-européens et Indo-iraniens. L'Inde jusque vers 300 *av. J.-C. par* **L. de la Vallée-Poussin** professeur à l'Université de Gand (Tome III de l'Histoire du Monde publiée sous la direction de M. E. Cavaignac.) Paris, E. De Boccard, 1924. 345 p.

C'est une tâche difficile et un peu décevante que d'écrire l'histoire de l'Inde ancienne. En effet si l'Inde nous offre une littérature très riche et qui remonte à une très haute antiquité, il est cependant bien malaisé, du moins pour la longue période qui a précédé l'invasion des Grecs, d'en tirer des renseignements historiques précis. Il y a quelques années,le savant indianiste américain Whitney comparait les dates de l'histoire de l'Inde ancienne à des quilles que l'on ne fixe que pour avoir le plaisir de les renverser. Il en est malheureusement encore ainsi aujourd'hui.Toutes les dates que l'on a essayé d'établir ont été critiquées et restent incertaines, et la plupart des hypothèses qui ont été proposées pour expliquer historiquement les données de la civilisation de l'Inde ont été l'objet de longues controverses ; ce qui fait que l'histoire de l'Inde ancienne,c'est un peu l'histoire de ces hypothèses et de ces controverses.

M. de la Vallée-Poussin, qui a assumé la tâche difficile d'écrire l'histoire de l'Inde jusque vers 300 avant J.-C., pour la grande collection publiée sous la direction de M. Cavaignac et intitulée Histoire du Monde,s'en est acquitté de la manière la plus heureuse. L'auteur examine les grands problèmes de l'origine et de l'évolution de la civilisation indienne ; il expose les différentes théories qui ont été émises par les savants,il les discute, il les critique avec beaucoup de tact et de perspicacité.Souvent il ne conclut pas,mais il met sous nos yeux les principaux éléments de la ques-

[1] M. Chinard annonce qu'il se propose d'éditer intégralement le « Common-Place Book ».

Digitized by Google

tion traitée, et nous offre ainsi le moyen de juger ou du moins de nous faire une idée nette du problème. L'histoire de l'Inde ancienne apparaît ainsi bien incertaine, mais c'eût été induire le lecteur en erreur que de la lui présenter autrement, car cette histoire est faite d'hypothèses.

Dans trois chapitres d'introduction, M. de la Vallée-Poussin expose avec beaucoup de clarté, d'après les travaux des savants les plus autorisés, ce que la grammaire comparée nous permet de savoir ou de supposer au sujet de la langue et de la civilisation des indo-européens et des indo-iraniens. Puis il aborde l'histoire de l'Inde proprement dite et étudie en premier lieu le grave problème de l'ethnographie. Très sceptique à l'égard de théories fort répandues mais fondées sur des arguments bien faibles, il se montre disposé à admettre que l'invasion aryenne s'est abîmée de bonne heure dans la masse des aborigènes et que, dans l'Inde, l'opposition entre âryas et non-âryas a été surtout l'opposition que crée la différence des rites, des dieux et de la manière de vivre.

Ce qui caractérise l'Inde au point de vue social, c'est la caste. « La caste, dans l'Inde, tient lieu de cité, de nationalité, de race et d'église ; elle constitue presque toute la religion et presque toute la morale de l'Hindou. » C'est pourquoi M. de la Vallée-Poussin consacre à l'étude des castes et de leur origine tout un chapitre de son histoire. Il y défend brillamment et avec quelques arguments nouveaux les vues de M. Senart, de Barth et d'Oldenberg, et montre pour quelles raisons il y a lieu de croire que la caste est d'origine indo-européenne. Certains indianistes refusent d'admettre cette origine. Pour eux, la loi du connubium — caractéristique essentielle de la caste— rend impossible toute mésalliance, et par conséquent, si cette loi avait été en vigueur au début, il n'y eût pas eu de métissage. Or, dès l'époque bouddhique le métissage était plus qu'à moitié complet. Mais M. de la Vallée-Poussin fait remarquer très justement à ce propos que le métissage est très conciliable avec la loi du connubium, attendu que cette loi se préoccupe seulement de la première épouse. — Dans ce même chapitre, l'auteur montre le rôle qu'ont joué les brahmanes dans la civilisation et dans l'organisation de la société hindoue, et il prend nettement parti contre les indianistes qui, par anticléricalisme, les ont considérés comme les mauvais génies de l'Inde.

Le troisième chapitre est consacré à l'histoire des langues de l'Inde ancienne. L'auteur y expose, d'après les travaux de Wackernagel, de Meillet, de Bloch, d'Oldenberg et de Senart, les principaux caractères des différentes langues âriennes de l'Inde (langue des hymnes, sanscrit, prâcrits, langues du bouddhisme).

Digitized by Google

Le sanscrit fut-il jamais une langue parlée? Est-ce la forme perfectionnée d'un dialecte populaire? M. de la Vallée-Poussin pense avec raison que le sanscrit est une langue d'école : «c'est le védique transformé dans les écoles brahmaniques au cours des siècles et mis en ordre par les grammairiens ».

Dans le chapitre suivant, l'auteur nous montre quels sont les quelques faits historiques ou semi-historiques qui nous sont fournis par le Véda, les sources bouddhiques et les Purâṇas ; et à ce propos, il examine avec un sens critique très aigu, mais avec un peu trop de scepticisme peut-être, quelques uns des plus graves problèmes de l'histoire de l'Inde ancienne, savoir : quel est le pays du Ṛgveda? comment s'opéra la marche vers l'est de la civilisation brahmanique? Quel est l'âge du Véda? Quelle est la date exacte du Bouddha? — L'exposé de cette dernière question est particulièrement bien documenté.

Si à cause de son caractère purement religieux, l'antique littérature indienne ne nous fournit que fort peu de données historiques précises, par contre elle nous renseigne abondamment sur les croyances et les spéculations de l'Inde ancienne. Mais si les textes sont nombreux, leur interprétation offre néanmoins bien des difficultés ; en effet les habitudes de pensée des auteurs de ces textes sont trop différentes des nôtres pour qu'en traduisant les termes philosophiques dont ils se servent, nous ne risquions bien souvent de nous tromper ; « leur psychologie, leur physique, leur métaphysique sont pleines de mythes et de magie ; il s'en suit que, à nous servir du vocabulaire occidental, monisme, théisme, intellect, élément, etc., nous commettons autant de contre-sens. » M. de la Vallée-Poussin insiste avec raison sur ce point dans le dernier chapitre de son livre. Dans ce chapitre, intitulé « Histoire des croyances et des spéculations, du Véda au Bouddhisme », il expose brièvement la religion védique, la doctrine du sacrifice telle qu'elle apparaît dans les Brāhmanas, et les idées essentielles des plus anciennes Upaniṣads. Puis il étudie la doctrine de la transmigration, et montre par des arguments très forts, que très probablement cette doctrine n'est pas d'origine brahmanique, mais est « fondée sur le vieil animisme âryen ou hindou transformé en une théorie générale de la vie et du monde dans des milieux étrangers à la tradition sacerdotale telle que les Brāhmanas nous la font connaître. » Pour lui, il est vraisemblable que les Upaniṣads ont emprunté à ces milieux la croyance à la métempsychose ; et il laisse entendre à ce propos qu'il doute que même les plus anciennes Upaniṣads soient antérieures au bouddhisme. Je ne puis partager ce doute. Rappelons à ce sujet que dans les anciennes Upaniṣads, où l'idée du brahman neutre domine, le dieu Brahmâ apparaît à peine, et qu'à cette époque ce

Digitized by Google

dieu n'était vraisemblablement qu'un création récente, qu'une très vague personnification du brahman, tandis qu'à l'époque bouddhique, Brahmâ apparaît comme un dieu personnel, comme un dieu devenu populaire et ayant déjà derrière lui un long passé.

M. de la Vallée-Poussin étudie ensuite les origines de l'ascétisme, de la vie de mendiant, et du Yoga ; et ici encore il insiste sur l'influence probable des milieux non-brahmaniques. « Il est sage, dit-il, de supposer que les disciplines savantes de vie religieuse que le brahmanisme et le bouddhisme ont réglées, furent édifiées sur un mysticisme théorique et pratique préexistant et que les éléments aberrants de ces disciplines, dans beaucoup de cas, représentent le vieux fonds hindou. » Le chapitre se termine par des considérations très intéressantes sur les origines des religions de bhakti : culte de Rudra-Śiva et de Kṛṣṇa-Viṣṇu, ancienne dévotion bouddhique.

Quelques lecteurs trouveront peut-être que les controverses occupent une place trop grande dans le livre de M. de la Vallée-Pousssin. Mais vu l'incertitude de nos connaissances, il ne pouvait pas en être autrement. Il faut au contraire savoir gré à l'auteur de nous avoir bien montré le haut intérêt que présentent ces controverses, et de nous avoir mis sous les yeux l'état actuel de la plupart des grands problèmes qui se posent pour quiconque veut étudier l'histoire de l'Inde ancienne.

L'ouvrage de M. de la Vallée-Poussin est accompagné de nombreuses notes qui constituent une excellente bibliographie.

P. E. DUMONT.

Jean Capart. *Thèbes. La gloire d'un grand passé.* Bruxelles, 1925. Vromant In-4°. (Fondation égyptologique Reine Élisabeth).

M. Capart entraine son lecteur à Karnak, dans le temple grand comme une ville. Par l'allée de Sphinx il le ramène au sanctuaire plus modeste, plus à notre taille, de Louxor. Il lui fait passer l'eau, l'arrête devant les Colosses de Memnon, devant les grands monuments funéraires de Medimh-Habou, du Ramesseum, de Deir el Bahari avant de s'engager dans la vallée brûlée du soleil où sont groupées les tombes des rois. Mais l'intention de M. Capart n'a pas été de mettre à jour le Baedeker ou le Joanne. M. Capart est pénétré de la beauté de son sujet. La foi qui remue les montagnes peut aussi animer des ruines. A la voix de M. Capart elles rediront quelle grande cité fut Thèbes, entre le XVIe et le XIIe siècle avant l'ère chrétienne, quand Pharaon était obéi du fond de la Nubie aux rives de l'Euphrate, que l'or, l'argent, l'ébène, l'ivoire, les peaux de panthère, l'encens des pays du Sud s'entassaient dans ses magasins et que les princes de

Digitized by Google

Syrie et des îles imploraient sa protection, se faisant accompagner de théories de porteurs chargés de vases précieux. Elles diront le respect religieux qui entourait le Pharaon, véritable fils d'Amon, les fêtes du couronnement, l'éclat des processions où la beautéd'Amon, dieu du roi et roi des dieux, était manifestée à la foule, les funérailles bruyantes, semblables à un déménagement, les espérances confuses d'une autre vie. Et M. Capart mettra en évidence les fortes connaissances de ces architectes qui enlevaient de la carrière pour les dresser devant les pylones,des aiguilles de granit longues de trente mètres et davantage, qui creusaient des hypogées longs de cent mètres, élevaient des salles à colonnes semblables à des forêts. Des milliers d'ouvriers instruits et disciplinés travaillaient sous leurs ordres pour Amon, pour tous les dieux, pour les morts, pour les rois, pour un public nombreux qui était aussi une élite. C'étaient non seulement des tailleurs de pierre, des maçons, des sculpteurs et des peintres, mais aussi des orfèvres, des joaillers, des ébénistes, des graveurs. Ils réussissaient dans l'infiniment petit comme leurs confrères dans l'infiniment grand.

Ce livre si captivant s'achève sur une impression mélancolique. Ces ruines si éloquentes sont menacées d'un grand péril. Pendant des siècles elles ont servi de carrières. On y prenait encore des pierres au milieu du siècle dernier. L'institution du Service des Antiquités a mis fin à ce sacrilège, mais la passion des collectionneurs cause encore, malgré la surveillance, bien des destructions. Et si l'on arrive jamais à supprimer les fouilles clandestines, on ne pourra pas empêcher les eaux d'infiltration de monter chaque année dans le temple de Karnak et de laisser en se retirant un épais dépôt de salpêtre « qui donne aux ruines l'aspect d'un vaste champ de sel » et qui ronge le granit rose aussi bien que le grès et le calcaire. M. Capart cite un rapport de M. Pillet, successeur de Legrain à Karnak,qui fait prévoir que d'ici peu d'années les bas-reliefs seront perdus. On peut compter que le Service des Antiquités fera tout ce qu'il est possible de faire. Mais les nombreux égyptologues qui vont chaque année en Égypte devraient copier sans relâche les peintures et les bas-reliefs qui nous documentent à la fois sur la civilisation de l'Égypte et sur les peuples qui l'entouraient. Or nous ne possédons, en général, que les dessin relativement imparfaits de Champollion, Rosellini, Lipsius, Prisse d'Avennes, Wilkinson, et des premiers membres de la mission française du Caire, que les albums photographiques de von Bissing et de Jéquier ne complètent pas suffisamment. Avec les publications il serait impossible d'étudier par exemple les campagnes de Sethosis Ier et de Ramsès II en Asie, sans recourir aux originaux. M. Sethe qui avait entrepris une

Digitized by Google

revision des inscriptions historiques du Nouvel Empire, s'est arrêté à Thoutmès III. Les tombes royales sont au nombre d'une cinquantaine ; les tombes de particuliers dépassent 300. Or quatre ou cinq tombes royales sont publiées d'une façon parfaite et une douzaine de tombes particulières. Une tâche énorme s'impose aux égyptologues, mais ils préfèrent ouvrir de nouveaux chantiers de fouilles. M. Capart a cent fois raison de demander qu'on laisse en réserve pour l'avenir les monuments à déblayer. Il a d'autant plus raison que très souvent des fouilleurs clandestins prennent la suite du fouilleur autorisé.

Une illustration très abondante et très artistique, de nombreuses traductions ajoutent encore au mérite de ce bel ouvrage que voudront lire et relire ceux qui ont déjà vu Thèbes et ceux qui se préparent à la visiter.

PAUL MONTET.

Pierre Roussel. *Délos.* Paris, Les Belles Lettres, 1925, in-8°, 45 pages, 36 illustrations hors texte, un plan et une carte dans le texte (*Le Monde hellénique, Archéologie — Histoire — Paysages*, fasc. I) 5 fr.

Les deux sanctuaires les plus importants explorés par les Français dans la Grèce propre, au XIXe siècle, Delphes et Délos, occupent des sites merveilleux. La rocheuse Pytho est suspendue au flanc du Parnasse neigeux : à l'ombre des gigantesques Phédriades, d'où sourd l'onde sacrée de Castalie, elle domine la vallée d'Amphissa où, derrière les massse noires des oliviers, miroite dans le lointain l'échancrure argentée de la baie d'Itéa. L'île de Délos flotte dans les mirages de la mer divine, escortée du chœur des Cyclades et bercée dans des jeux de transparences ou de vapeurs lumineuses. M. Bourget a dépeint, il y a une dizaine d'années, dans un ouvrage d'une lecture fort attachante, la majesté farouche du paysage phocidien et résumé les recherches poursuivies sur l'emplacement de la moderne Kastri. Il nous manque l'équivalent pour Délos. En attendant qu'un ancien « Athénien » écrive ce livre de synthèse à l'usage des archéologues, des historiens et des voyageurs, la brochure de M. Roussel rendra de grands services. Elle s'adresse aux membres de l'*Association G. Budé*, au monde des Facultés des lettres et des sections anciennes des lycées, et, en général, à tous ceux qui veulent savoir ce que les noms célèbres du passé représentent aux yeux des spécialistes. La science discrète de M. Roussel a réuni en quarante pages de quoi satisfaire bien des curiosités sur la géographie, la légende et l'histoire, la vie religieuse, artistique et économique de

Digitized by Google

l'île. Les découvertes et les hypothèses les plus récentes obtiennent une mention. En comparant le présent fascicule au chapitre consacré à Délos par M. Diehl, dans ses *Excursions archéologiques en Grèce*, on mesure la somme de précisions nouvelles que nous ont values les efforts déployés par l'École française durant les trente dernières années.

Les illustrations sont dues à M. Fréd. Boissonnas. Elles parleront aux imaginations mieux que les descriptions les plus enthousiastes. Les hellénistes de nos pays hyperboréens qui n'ont pas encore pu apprécier l'art du photographe de Genève seront surpris de voir tout ce qu'il a su enfermer de beauté dans quelques centimètres carrés (1). Jusqu'à présent, les manuels n'ont fait connaître que la caverne du Cynthe, le théâtre et les sculptures. C'est la première fois, je pense, qu'une œuvre de vulgarisation contient la reproduction des autres monuments déliens.

Nous applaudissons de tout cœur à la pose de la première pierre de l'édifice dont M. H. Pernot réclamait la réalisation depuis longtemps. Puisse l'Athéna au polyptychon (2) qui orne la couverture être le symbole de la transformation que la nouvelle collection facilitera dans l'enseignement des langues anciennes ! On s'achemine lentement vers une introduction de plus en plus large dans les classes des notions acquises depuis un siècle sur les *realia*. Voici que la silhouette du Cynthe et la Nikè archaïque vont devenir aussi familières aux élèves que la maison de Pansa et le légionnaire du musée de Saint-Germain.

H. PHILIPPART.

Rachel Louisa Sargent. *The size of the slave population at Athens during the fifth and fourth centuries before Christ*, published by the University of Illinois, Urbana, 1925. In-8°, 136 pp. (*University of Illinois studies in the social sciences*, XII, n° 3), prix : Doll. 1.75.

Après avoir exposé l'état présent de la question, l'auteur étudie, dans les cinq chapitres suivants, quel pouvait être, à

(1) Seule la réduction de la planche IV (n° 11. Le théâtre) n'est d'aucune utilité pour ceux qui n'ont pas visité Délos. J'ajouterai que le plan de la page 45 n'a plus rien de la clarté de celui qui figure dans la thèse de M. ROUSSEL. *Délos, Colonie athénienne.*

(2) DE RIDDER, *Catalogue des vases de la Bibliothèque Nationale*, p. 269, n° 369. Cf. O. JAHN, *Vasensammlung in der Pinakothek zu München*, p. 337, n° 1185.

Digitized by Google

Athènes, aux Ve et IVe siècles, le nombre des esclaves employés comme domestiques dans les maisons particulières, dans l'agriculture, dans l'industrie, celui des esclaves publics, celui des esclaves privés en dessous de neuf ans.

Le nombre des esclaves, en Attique, a varié suivant les époques, il a suivi les fluctuations de la population libre et de la situation économique. C'est entre les Guerres médiques et les désastres de la Guerre du Péloponèse que la population servile atteignit son maximum. A l'époque de Périclès, elle était d'environ 97.000 ou de 73.000 hommes, c'est-à-dire de la moitié de la population libre, telle qu'elle a été calculée par Ed. Meyer et Beloch. Dans la période suivante (415-294), elle était réduite au tiers de ce qu'elle était précédemment. Vers le milieu du IVe siècle et au temps de l'administration de Lycurgue, elle se montait au chiffre d'environ 60.000 ou 70.000 hommes. A la fin du IVe siècle, elle dépassait de beaucoup la moitié de la population libre.

Telles sont, très brièvement résumées, les conclusions principales d'une étude dont l'auteur a consciencieusement réuni et discuté les textes, sans arriver, bien entendu à des conclusions définitives : les textes ne sont ni assez nombreux ni, souvent, dignes de foi, et le calcul de la population servile dépend en partie de celui de la population libre qu'il n'est pas possible de déterminer d'une façon suffisamment certaine, ainsi que l'attestent les divergences parfois sensibles entre les hsitoriens modernes qui s'en sont occupés.

PAUL GRAINDOR

Léon Homo. *L'Italie primitive et les débuts de l'impérialisme romain*, Paris, La Renaissance du Livre, 1925, in-8°, XIII-439 pages avec 13 cartes et plans, 20 francs.

Albert Grenier. *Le Génie romain dans la religion, la pensée et l'art*, ibid., 1925, in-8°, XIV-503 pages avec 16 figures et 16 planches, 20 francs.

Ces deux ouvrages portent les numéros 16 et 17 de la collection « L'Évolution de l'Humanité » publiée sous la direction de H. Berr.

M. L. Homo s'est acquitté avec conscience d'une tâche particulièrement ardue : montrer comment Rome s'est constituée, comment elle a réalisé l'unité du Latium puis de l'Italie et jeté les bases de son empire méditerranéen.

Pour la période des débuts, M. Homo a tracé une esquisse cohérente en faisant largement appel aux découvertes archéologiques pour suppléer à l'insuffisance des sources littéraires ou les

Digitized by Google

confirmer. Je crains fort que cette esquisse, malgré tout le talent de son auteur, ne soit que vraisemblable. Le lecteur restera quelque peu sceptique lorsqu'il s'apercevra, par exemple, que M. Homo prétend que « l'étude comparative des alphabets prouve, sans discussion possible, que l'alphabet latin ne dérive pas de l'alphabet étrusque » (p. 14), tandis que M. Grenier (p. 35) affirme avec non moins d'énergie et démontre que l'alphabet latin est l'alphabet étrusque ancien !

L'unification de l'Italie, l'extension de la puissance romaine dans le bassin de la Méditerranée ne sont pas dues à un impérialisme conscient, méthodique. Ce sont les circonstances qui ont amené les Romains à étendre peu à peu leur hégémonie en les obligeant à résoudre, avec le sens politique qui les caractérise, les problèmes que leur posaient les événements. Cette thèse, si elle est en partie discutable, est tout au moins plus plausible que celle de Bossuet, suivant qui les Romains ont conquis le monde « par conduite ».

Il faut être reconnaissant à M. Homo de nous avoir donné un tableau très étudié et très consciencieux, de l'histoire de Rome jusqu'au milieu du IIe siècle.

L'index placé à la fin du volume est malheureusement tout à fait insuffisant : la remarque s'applique d'ailleurs, à tous les ouvrages de cette collection, où l'on a également adopté un système d'abréviation, fort commode sans doute pour les auteurs, mais qui oblige les lecteurs à se reporter continuellement à la fin du volume. On regrette aussi l'absence d'une bonne carte d'Italie, indispensable dans un livre semé de termes géographiques.

M. A. Grenier a tracé, en 18 chapitres, un tableau vivant de la civilisation romaine, de son art, de ses lettres, de sa science, de sa religion. Le chapitre I, d'ailleurs très écourté, qui traite de la fondation de la ville n'est peut-être pas indispensable sans faire tout à fait double emploi avec les pages consacrées au même sujet par M. Homo.

M. Grenier déclare, au début de son livre, ignorer ce qu'est le génie romain. Le savons-nous mieux après avoir lu son ouvrage ? Pas plus que nous ne pénétrons dans l'intimité du « Miracle grec » après avoir lu *La formation du peuple grec* de M. Jardé, de la même collection. Le génie ne s'explique pas. Tout au plus peut-on en préciser les aspects caractéristiques. Pour M. Grenier, « le génie romain nous apparaît comme la succession des aspects divers qu'il a présentés ». Il s'assimile la substance du monde antique et la transmet sous une forme nouvelle aux nations occidentales. Son originalité réside dans le dosage de ses emprunts. Il semblerait donc que ce génie, qui a marqué l'histoire d'une empreinte si profonde, soit un génie surtout réceptif.

Digitized by Google

A l'origine, il aurait été purement religieux. Puis il s'est fait patriotique et pratique lorsque la Cité a pris le pas sur les dieux. A ces caractéristiques vient se joindre ce que M.Grenier nomme d'un terme assez vague, le jeu. Le jeu, dû à l'influence grecque, c'est l'imagination, la fantaisie qui s'introduisent dans la religion, l'art, la langue, la littérature, ; en politique, c'est l'audace révolutionnaire ; c'est encore l'appétit du luxe excessif, l'amour des spectacles grossiers, de la vie oisive.

Un des traits qui achèvent de caractériser le génie romain c'est que l'activité intellectuelle se concentre surtout sur l'étude de l'homme, sur la psychologie et la morale.

Si les traits distinctifs du génie romain ne sont pas mieux marqués dans cet ouvrage, la faute en est moins peut-être à M. Grenier qu'au plan adopté dans cette collection, plan qui prévoit deux volumes consacrés respectivement aux institutions politiques et à l'organisation du droit. Rien n'empêchait toutefois l'auteur de montrer, en un chapitre ou deux, comment le génie romain s'est tout particulièrement manifesté dans le droit, les institutions, l'organisation d'un vaste empire. Point n'était nécessaire de s'étendre si longuement sur l'art et la littérature, la vie intellectuelle à Rome étant toute entière grecque de provenance.

Ces restrictions n'empêchent pas l'œuvre de M. Grenier d'être du plus haut intérêt et de présenter un tableau très étudié et très captivant de la civilisation romaine (1).

PAUL GRAINDOR.

F. Baix *Etude sur l'abbaye et principauté de Stavelot-Malmédy.* Ie partie. *L'Abbaye royale et bénédictine.* (Des origines à l'avénement de S. Poppon, 1021). Paris, É. Champion, et Charleroi, « La Terre Wallonne », 1924, 1 vol. in-8°, 220 pages.

Le passé de l'abbaye-principauté de Stavelot-Malmédy offre aux historiens un admirable sujet d'étude. C'est une des pages les plus brillantes de l'évangélisation de nos contrées, c'est la vie d'une principauté ecclésiastique trop modeste pour prendre part à la grande politique, suffisamment étendue, cependant, pour mettre en œuvre un appareil administratif déjà perfectionné.

On comprend qu'un tel sujet ait tenté M. l'abbé Baix. Préparé

(1) Relevons, dans la préface de M. Berr, p. XIV, que « l'histoire n'est pas un art », affirmation qui ne laissera pas de surprendre les historiens. L'histoire est à la fois une science et un art, ne fût-ce que l'art de mettre en valeur les matériaux fournis par les recherches scientifiques.

Digitized by Google

par de savantes recherches à propos de saint Remacle [1], il nous livre, aujourd'hui, la première partie de son travail.

Conscient de la nature particulière des difficultés qu'il a rencontrées, il n'a eu garde de donner à son œuvre le titre pompeux d'histoire, il lui a préféré celui, plus modeste, d'étude. C'est dans ce sens qu'il convient de la présenter aux lecteurs.

Disons tout de suite qu'évoluant au milieu d'un fouillis de légendes, de textes inégaux en valeur, parfois même inconciliables, M. Baix est parvenu à fixer, avec une précision suffisante, la chronologie des abbés. Il a mis en pleine lumière le rôle des personnalités marquantes de la période qu'il étudie. Saint Remacle, Odilon, Wérinfrid, notamment, sont l'objet d'une étude minutieuse et complète. Les limites territoriales de l'abbaye-principauté sont déterminées avec une précision digne d'éloges. L'organisation religieuse, politique et, économique est l'objet de recherches très approfondies. L'auteur nous expose, avec précision et justesse, les difficultés provoquées par la rivalité des deux institutions religieuses et les immixtions continuelles des chefs d'États voisins dans leurs affaires intérieures. Il fait de même pour le rayonnement intellectuel et la vie religieuse.

Malgré son extrême complexité, le sujet est traité en une langue simple, dont le style, particulièrement animé, rend la lecture singulièrement attrayante.

Ceci posé, quelques remarques nous seront, sans doute, permises. La documentation est copieuse et fouillée. On peut, et l'on doit, cependant, regretter de n'y point voir mentionnée l'étude de M. Jean Yernaux intitulée : *Les premiers siècles de l'abbaye de Stavelot-Malmédy* (648-1020) [2]. Une carte eût grandement contribué à l'intelligence du problème des limites territoriales.

Peut-être l'auteur eût-il pu nous citer l'article du R. P. Goffinet auquel il se refère p. 17, note 21, et nous indiquer les adeptes de la thèse développée par celui-ci relativement à Cugnon [3].

---

(1) *Nouvelles recherches sur les deux biographies de saint Remacle* (Mélanges d'histoire offerts à Charles Moeller, Louvain, 1914, t. I, pp. 266-285). Saint Remacle, (Revue liturgique et bénédictine de Maredsous, 2e année (1912), n° 8, pp. 538-544).

(2) *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.* T. XIX (1912), pp. 262-438. M. Baix n'ignorait pas ce travail, car il le cite dans ses Nouvelles recherches sur les deux biographies de saint Remacle. (Mélanges d'histoire offerts à Charles Moeller, T. I, p. 271, n. 3).

(3) Des grottes de Saint Remacle à Cugnon et d'un monastère fondé, vers 645, par Sigebert II, roi d'Austrasie, à Cugnon sur Semois. (Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. T. XXV. Bruxelles, 1886, pp. 354-378, et Tandel, E. Les communes luxembourgeoises. Arlon. 1893. T.VI, pp. 873 et ss.)

Digitized by Google

De même, à propos de la fausseté de la bulle de Sylvestre II, il ne nous signale pas dans quelle étude J. Harttung a entrepris cette démonstration (1).

Quant au fond, on nous pardonnera de ne pas suivre M. Baix dans l'examen détaillé des multiples questions qu'il a traitées.

Deux, cependant, nous ont paru dignes d'attention.

Nous lisons, page 19, que saint Amand abandonna ses fonctions d'évêque régionnaire et pria Sigebert de le remplacer. L'auteur y voit la cause de l'abandon de Cugnon. Rappelé par Sigebert, Remacle aurait été consacré par saint Amand. Il serait devenu, ainsi, à la fois évêque régionnaire et abbé-évêque. A la suite de B. Krusch, M. Baix écarte la lecture *episcopus et abba* pour retenir les mots *episcopus abba* comme désignant les titres de saint Remacle dans l'acte de fondation des deux monastères. Il ne s'arrête pas à la version *venerandus abba* proposée par Halkin et Roland (2).

Il y a là une thèse intéressante, à savoir que, contrairement à la Vita Remacli I, notre personnage ne fut point évêque diocésain de Tongres-Maestricht, attendu que, de son vivant, le siège en question était occupé par saint Théodard. Il en résulterait que, dès le VIIe siècle, à côté des évêques régionnaires, il y aurait eu, dans nos contrées, des évêques à résidence fixe, à juridiction limitée.

Bien que cela sortît un peu du cadre de son sujet,on eût aimé voir M. Baix reprendre brièvement pour les préciser les conclusions de ses études antérieures. Car, indépendamment de son intérêt général, cette thèse a l'incontestable mérite d'apporter un élément nouveau ans l'étude de la chronologie des titulaires du siège de Tongres-Maestricht.

Quant à la formule *episcopus abba*, que Mr Baix interprète en donnant à Remacle les titres d'évêque régionnaire *ad praedicandum* et d'abbé-évêque, elle nécessiterait de plus amples explications. Pourquoi cette dualité de titres (2). L'exemple des Scotti expliquerait plutôt la qualité pour Remacle d'abbé-évêque. Sans nous dire si elle fut toujours jointe à celle d'*episcopus ad praedicandum*, l'auteur constate qu'elle s'appliqua aux successeurs immédiats de Remacle à Stavelot-Malmédy. Saint Anglin (744-750) fut le premier à n'en pas bénéficier. On sait que l'abbaye double de Stavelot-Malmédy échappait à la juridiction des évêques de Liége et des archevêques de Cologne. Ce

(1) Baix, *o. c.*, p. 146, note 150.

(2) J. Halkin, et C.-G. Roland *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*. Bruxelles. 1909, t. I, p. 6.

Digitized by Google

privilège expliquerait, dans une ceraine mesure, le titre d'*episcopus abba* donné aux prédécesseurs d'Anglin, et la disparition des abbés-évêques, en vertu du concile de Leptines (1 mars 743), fut, peut-être, la première étape de l'intrusion des évêques diocésains dans la gestion des abbayes exemptes.

Il y a là un ensemble de considérations au sujet desquelles l'auteur eût pu, semble-t-il, nous fournir quelques développements.

Parlant de l'abbé Audon, qui fut mis à la tête de la communauté de Montier en Der (1), le 12 février 827, M. Baix ne croit pas devoir s'arrêter à l'assertion des Miracula Sancti Remacli, « ambobus praeerat locis » (2). Il nous dit qu'Audon mourut, on ne sait en quelle année, le 11 juin, d'après le nécrologe de Montier en Der.

Audon fut-il réellement abbé des 2 monastères? Dans ce cas, comment s'arrangea-t-il? Ne dut-il pas, vu la distance, quitter Stavelot-Malmédy pour Montier en Der?

Négligeant cet aspect des choses, l'auteur repousse Rathold, que certaines sources désignent comme successeur d'Audon, en déclarant qu'il n'y a, sur ce personnage, aucun renseignement digne de foi.

Cependant, le cartulaire de Stavelot offre une lacune qui va précisément de 827, année de la désignation d'Audon pour Montier en Der, jusqu'à 842. Peut-être eût-il été plus prudent de ne pas rejeter, *a priori*, Rathold.

Quoi qu'il en soit des observations que nous venons de présenter, il faut savoir gré à M. l'abbé M. Baix d'avoir entrepris l'étude d'un ensemble de questions complexes dont un grand nombre n'avaient fait, jusqu'ici, l'objet d'aucun travail préparatoire. Attendons la publication des prochains volumes pour formuler, au sujet de l'œuvre entière, un jugement définitif.

G. Bonhomme.

Marc Bloch. *Les Rois Thaumaturges.* Étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre; Strasbourg et Paris, Istra, 1924, in-8°, VII-542 pp. (Fascicule 19 des Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg).

Le gros volume de M. Marc Bloch n'est pas un travail d'his-

(1) Diocèse de Châlons.
(2) Baix, *o. c. l. c.*, p. 75, n. 164.

Digitized by Google

toire de la médecine ; il n'est pas non plus — Dieu merci ! — un essai de sociologie comparée. C'est un livre d'histoire proprement dite, c'est une contribution à l'étude de l'institution royale, clef de voûte du système politique médiéval. Dans l'institution royale, ce qu'il traite, c'est son caractère « sacré » ; quiconque pratique l'histoire du moyen-âge sait tout ce que le sujet a d'essentiel. Ce sujet, l'auteur l'a traité d'une manière très remarquable, en utilisant une documentation dont l'étendue provoque l'admiration.

Ce n'est pas cependant que tout nous paraisse également à louer dans l'œuvre de M. Bloch. Il nous semble notamment que l'importance de la « royauté sacrée » exigeait que le problème fût étudié en lui-même et pour lui-même, qu'il fût abordé de front ; les diverses manifestations de ce caractère surnaturel — parmi lesquelles le toucher des écrouelles et les anneaux médicinaux — venaient alors à leur place, une place importante sans doute, mais secondaire. Or M. Bloch a fait tout le contraire : c'est le toucher des écrouelles qui est à l'avant-plan ; c'est en l'étudiant et afin de pouvoir le comprendre, que l'auteur analyse la nature « quasi-sacerdotale » du pouvoir royal. Dans l'exposé, l'essentiel se trouve ainsi, sinon sacrifié à l'accessoire, du moins relégué à une place où il est moins bien mis en lumière. L'argumentation y perd en relief et en clarté.

Mais cette réserve faite, revenons au fond même du travail.

En deux endroits de son livre (Livre I, Chap. II, §§ 1 et 2 ; Livre II, Chap. III) — et c'est là encore une conséquence fâcheuse de son plan —, M. Bloch analyse le caractère surnaturel de la royauté. Il le fait avec une érudition, une finesse et une sûreté de jugement qui nous ont vivement impressionné.

Avec raison, pensons-nous, M. Bloch n'attache guère de prix à l'influence qu'aurait exercée sur les monarchies de l'Europe occidentale et centrale, la royauté sacerdotale de la Germanie primitive (1). Quand bien même cette royauté sacerdotale aurait

(1) On sait que Grimm, suivi par la plupart des historiens allemands, a voulu tirer argument du c. 1 de la *Vita Caroli* d'Éginhard pour prouver le caractère sacerdotal de l'ancienne royauté germanique et la survivance de ce caractère à l'époque franque. M. Bloch fait, avec raison, de sérieuses réserves. On peut aller plus loin et contester la légitimité de l'utilisation de ce texte. Si Éginhard présente les rois mérovingiens voyageant en chariots trainés par des bœufs, ce n'est pas la continuation d'une tradition remontant au culte de la déesse Nertus, c'est uniquement intention satirique de l'auteur à l'égard de la dynastie déchue. Ne dit-il pas que se déplacer ainsi, c'est se déplacer *rustico more* ?

Digitized by Google

été autre chose qu'une hypothèse gratuite de l'historiographie romantique, on ne trouve aucune survivance de l'institution, dans les états fondés par les Germains après les Invasions. Les traditions romaines ne donnent que peu de chose ; le culte impérial n'a guère survécu en Occident. Sa nature sacrée, la royauté la doit à l'onction, qui n'apparaît qu'au VIIe siècle chez les rois visigothiques d'Espagne, au VIIIe avec Pépin, chez les Francs, quelques années plus tard chez les Anglo-Saxons. L'onction — qui s'applique au roi comme au prêtre — favorise dans les esprits la confusion du caractère sacerdotal et du caractère monarchique dans la personne du roi. L'idée que le roi est presqu'un prêtre est répandue au IXe siècle, voire même dès la fin du VIIIe. En 794, Paulin d'Aquilée parlant de Charlemagne, emploie les mots *rex et sacerdos* (MM. GG., *Concilia*, II[1], p.142) ; au couronnement de Charles le Chauve, Hincmar — adversaire acharné, cependant, de la confusion qui est en train de se faire prononce une prière où l'on trouve ces mots : ... *unguat te* [Deus] *in regis regimine oleo gratiae Spiritus Sancti sui, unde unxit sacerdotes, reges, prophetas et martyres* (MM. GG., *Capitularia*, II, p. 457). Au Xe siècle le poète des *Gesta Berengarii* représente Bérenger de Frioul, à la veille d'être couronné empereur *mox quipe sacerdos ipse futurus erat* (v. 133-134 ; MM. GG. *Poetae* IV, p. 399). Au XIe siècle, Fulbert de Chartres appelle dans ses lettres le roi de France, Robert II : *Sancte Pater et Tua Sanctitas*. (*Rec. Hist. des Gaules et de la France*, X, lettres XL et LXII, pp. 464 et 474). M. Bloch multiplie les exemples, empruntés à la France, à l'Angleterre et à la Germanie.

C'est au XIe siècle que le caractère presque sacerdotal du roi est le plus accusé. Le roi de Germanie Henri III, discutant avec l'évêque Wazon en 1046, lui aurait, au dire d'Anselme de Liége, objecté que son onction à lui n'était pas inférieure à l'onction sacerdotale : *Ego vero... similiter sacro oleo... sum perunctus* (C. 66 ; MM. GG., SS. t. VII, p. 230). Lors de la Querelle des Investitures, Gui d'Osnabrück en 1084 ne dit-il pas du roi : *oleo consecrationis inunctus sacerdotalis ministerii particeps esse cognoscitur*. (MM. GG., Libelli de lite, t. I, p. 467). En France, Louis V et Louis VII affirment tous deux que leur autorité a quelque chose d'ecclésiastique (Suger : Vie de Louis le Gros, c. XIV ; éd. Molinier, p. 40 — de Lasteyrie : Cartulaire de Paris, n° 302).

Le XIIe siècle cependant voit observer plus de réserve en cette matière : la Papauté a remporté sur le *regnum* une victoire au moins partielle et dans toute l'Église d'Occident les idées grégoriennes ont triomphé : or celles-ci ne peuvent se concilier avec une conception quasi-sacerdotale de la royauté.

Digitized by Google

C'est la raison pour laquelle la littérature de l'époque, presque exclusivement cléricale, ne parle guère non plus du toucher des écrouelles. Ce toucher — M. Bloch le montre à merveille — est une manifestation du pouvoir guérisseur des rois et celui-ci n'est qu'une conséquence de ce caractère quasi-sacerdotal qui vient d'être indiqué. Pour l'expliquer l'auteur se refuse à bon droit, à suivre les méthodes de la sociologie et à recourir à des analogies avec les chefs oualos du Sénégal ou les Polynésiens des Iles Tonga. C'est dans l'analyse du milieu historique et dans la critique de quelques textes, très rares, que l'explication sera trouvée.

En France le premier roi guérisseur est Robert II. Sans doute faut-il voir dans cette activité, un élément nouveau créé en faveur d'une légitimité encore très fragile. M. Bloch fort justement fait la comparaison, avec le sacre qui chez les premiers Carolingiens, répond au même but. En Angleterre c'est Henri II qui commence le rite : en exaltant la croyance dans la force sacrée de la royauté, il servait sa politique d'autorité vis à vis de l'Église. Plus tard ce seront des circonstances politiques qui vont expliquer le développement d'un autre rite guérisseur en Angleterre, les *cramp rings*—anneaux destinés à guérir les maladies nerveuses. Il est organisé par un roi impopulaire, Édouard II, pour consolider son autorité compromise. Seuls d'ailleurs, les rois de France et d'Angleterre sont parvenus à developper un rite guérisseur. Les essais qui ont été faits ailleurs ont avorté.

Nous avons insisté sur ces quelques points de vue dont la portée nous paraît particulièrement grande. Nous ne pouvons, par contre, songer à suivre M. Bloch dans tous ses développements sur l'évolution des rites guérisseurs, sur leur fonctionnement, sur leur décadence (1). L'auteur a traité ces aspects du sujet, d'une manière qui nous semble définitive — pour autant qu'une œuvre historique le soit jamais. Signalons en passant le chapitre sur Saint Marcoul et sur les guérisons que ses reliques opéraient à Corbeny. Il y a là une jolie étude sur une confusion entre un groupe de croyances

Notons aussi des remarques intéressantes au sujet de la «capacité» du roi comme guérisseur. Le roi d'une manière générale ne guérit que dans ses états : Édouard I d'Angleterre ne guérit personne en Flandre en 1297 ; par contre Édouard III du 12 juillet 1338 au 27mai 1340 séjourne en Flandre et dans le Nord

(1) En Angleterre le dernier toucher a lieu le 27 avril 1714 ; il est opéré par la reine Anne. En France, il fut pratiqué par Charles X à Reims, le 31 mai 1825.

Digitized by Google

de la France — sauf pendant quatre mois — et opère néanmoins 885 guérisons : c'est qu'il se considère comme roi de France ! (1).

Après un examen critique du miracle en lui-même, M. Bloch termine son ouvrage par cinq appendices (2) ; nous signalerons particulièrement le premier. (Le miracle royal dans les comptes français et anglais) et le troisième : cette dernière étude est consacrée aux débuts de l'onction royale et du sacre chez les Visigoths d'Espagne, dans la monarchie franque, en Angleterre dans les Pays Celtiques et dans l'Empire en Orient et en Occident ; elle rendra les plus grands services. Nous en recommandons vivement la lecture à quiconque s'occupe d'institutions médiévales.

Un excellent index facilite les recherches ; il ajoute à la valeur du livre de M. Marc Bloch et le rend plus précieux encore pour tous les historiens du Moyen Age.

F. L. GANSHOF.

A. Fliche. *La réforme grégorienne.* T. I. *La formation des idées grégoriennes.* T. II. *Grégoire VII.* Louvain, « Spicilegium sacrum Lovaniense », et Paris, H. Champion, 1924-1925. 2 vol. in-8°, x-423 et VIII-466 pp.

Il manque encore un volume à l'œuvre de M. Fliche. Mais telle est déjà l'étendue et l'importance des deux premiers qu'on ne peut la présenter en quelques lignes.

L'auteur s'y prépara longtemps par des travaux d'approche : livres sur le règne de Philippe I de France (1060-1108) et sur les Prégrégoriens, ce dernier repris, et développé souvent, dans les deux tomes actuels ; articles sur Guy de Ferrare, Ulrich d'Imola les théories germaniques de la souveraineté à la fin du XIe siècle, etc. Aussi, *La Réforme grégorienne* se distingue -t-elle tout d'abord par la fermeté dans les discussions et dans les appréciations, qualité irréalisable sans ce contact prolongé avec les sources.

Le titre vaut de retenir l'attention. Il s'agit de l'*oeuvre* de Grégoire VII. Le pontificat de ce grand pape a été l'objet, au

(1) Pp. 104-105. L'auteur note qu'il y eut toujours des sceptiques ; l'un d'eux est notre compatriote, le chirurgien Yprois Jean, dit Yperman (vers 1325 ; *Ann. Acad. Archéol. Belg.*, XX, 1863, p. 259).

(2) Notons aussi un intéressant aperçu iconographique (Appendice II). L'auteur y a relevé un tableau d'autel du XVIIe siècle se trouvant à St. Brice à Tournai, où l'on voit un roi de France et St. Marcoul guérissant des scrofuleux. Cf. aussi p. 287 et la reproduction (planche II).

Digitized by Google

XIXe siècle, en France et surtout en Allemagne, d'un bon nombre de travaux ; mais leurs auteurs se sont attachés principalement soit à la biographie de Grégoire VII, soit à l'analyse des faits. Faute d'étudier les écrits des théologiens et les collections canoniques du XIe siècle, ils n'ont pas découvert la source première des idées et des méthodes grégoriennes ; ils ont rétréci singulièrement la réforme ; ils n'ont pas saisi, à cause de leur cadre chronologique trop rigide, les répercussions souvent lointaines, du mouvement grégorien sur l'histoire religieuse du moyen âge. Même le livre célèbre de MIRBT sur les publicistes au temps de Grégoire VII ne permet pas de suivre le développement historique de la réforme ; il ne rend aucun compte de la physionomie des œuvres étudiées ni de leur filiation ; il fait disparaître les écrivains dont chacun a eu son rôle en participant étroitement à l'élaboration ou à l'évolution du programme grégorien ; il ne montre pas dans quelle mesure les événements ont provoqué la formation des théories et les théories ont agi sur la marche des événements. Seul M. PAUL FOURNIER a composé des pages lumineuses sur les caractères généraux de la réforme de Grégoire VII, à propos des recueils canoniques d'Atton, d'Anselme de Lucques, de Deusdedit, etc., ces précieux collaborateurs de Grégoire VII.

Comment naquit le programme grégorien ? Comment se modifia-t-il et se transforma-t-il ? Comment se réalisa-t-il en partie pendant la première moitié du XIIe siècle ? Telles sont donc les questions auxquelles M. FLICHE nous donne, ou nous donnera une réponse. Dans les deux premiers volumes, qui se terminent à la mort de Grégoire VII, l'exposé des doctrines et des idées reste toujours au premier plan ; mais la place est largement réservée aux faits qui en provoquèrent parfois l'éclosion.

Le résumé que nous allons en faire ici de ces deux volumes sera assez développé. Mais tout historien du moyen âge se doit de les lire. Car ils se recommandent par l'intérêt de cette réforme grégorienne, qui est peut-être le plus grand fait de l'histoire religieuse du moyen âge, par la nouveauté du point de vue et des aperçus, aussi bien que par l'élégance du style, par le soin apporté à l'édition et par le luxe des tables.

L'introduction du tome premier trace le tableau de la crise religieuse du XIe siècle : asservissement de la papauté et du clergé, simonie, incontinence ou nicolaïsme. Notons les dernières lignes de cette introduction : « Un espoir pourtant persiste : les coutumes néfastes qui se sont insinuées dans l'Église à la faveur du césaropapisme carolingien et de l'anarchie qui en est résultée, n'ont pu pénétrer le droit canon, immuable gardien de la tradition et de la discipline... Les recueils italiens, allemands et français qui ont vu le jour au Xe et au XIe siècle persistent... à main-

Digitized by Google

tenir les vieilles règles relatives au mode des élections épiscopales et au célibat ecclésiastique... ; ils condamnent l'investiture laïque, la simonie, le nicolaïsme...(p.36) ». La réforme grégorienne ne sera donc pas une révolution, mais une restauration des usages anciens. La tradition sauvera l'Église.

Aux chapitres suivants vont nous apparaître, l'un après l'autre, les précurseurs de Grégoire VII dans cette grande œuvre ; car il n'a pas inventé les idées qui sont à la base de la réforme grégorienne ; il n'a pas même été le premier à les appliquer ; mais personne ne les appliquera comme lui, avec une telle ténacité, avec une telle originalité même, et avec un tel succès.

L'auteur dénonce d'abord une exagération de la plupart des historiens, sur le rôle de Cluny. Il fut immense, mais presque exclusivement monastique. « Cluny a voulu avant tout favoriser le libre développement de l'institution monastique suivant la règle de saint Benoît, préserver ses filiales des entreprises menaçantes des évêques ou des seigneurs féodaux, mais ce n'est qu'une congrégation étrangère à ce qui se passe dans le siècle » (p. 59). « Bref, l'apport de Cluny dans la formation des idées grégoriennes se ramène aux deux points suivants : 1) La congrégation clunisienne a mis à l'ordre du jour la question de la réforme morale et tué, à l'intérieur de l'Église régulière, les pratiques simoniaques et nicolaïtes ; 2) sa forte organisation a été un curieux exemple de centralisation dont Grégoire VII pourra s'inspirer quand il cherchera à resserrer les liens qui unissent l'Église séculière au Siège apostolique. A cela et à cela seulement se réduit la part de Cluny dans l'élaboration de la grande réforme religieuse du XIe siècle (p. 60) ». Ne serait-il pas juste d'ajouter ceci: les idées que répandit Cluny, les exemples que donna cette congrégation, créèrent dans le monde une atmosphère favorable à la réforme?

C'est dans les écrits de deux évêques, Atton de Verceil et Rathier de Liége,que se trouve l'esquisse première et encore bien pâle du programme grégorien,que se découvrent les deux tendances qui, jusqu'au temps de Grégoire VII, et chez ce dernier pape même, semblent vouloir se disputer les esprits : la théorie italienne d'abord : elle poursuit uniquement la réforme morale du clergé ; la théorie lorraine ensuite : elle aperçoit en même temps la nécessité d'affranchir l'Église du pouvoir temporel et de revenir aux vieilles traditions de liberté dans les élections épiscopales. Cependant, tous deux, Atton et Rathier, « gardent pour l'institution impériale une confiante et respectueuse admiration qui contredit leurs théories et stérilise leurs efforts » (p. 61).

Henri III, comme ses prédécesseurs, viole les règles canoniques relatives aux élections. En 1046, il va jusqu'à rejeter de l'Église les trois personnages qui pouvaient prétendre à y exer-

Digitized by Google

cer la dignité suprême : Grégoire VI, Sylvestre III et Benoît IX.

Alors se produit une intervention plus énergique que celle d'Atton et de Rathier. Elle vient encore de Lotharingie. Wason, évêque de Liége, entre 1041 et 1048, déclare ouvertement à Henri III que le souverain pontife ne peut être jugé et déposé que par Dieu. Le principe de l'indépendance du pouvoir spirituel est nettement formulé. Sa supériorité sur le pouvoir temporel est clairement proclamée. A la demande de Wason un clerc défend cette double thèse dans le *De ordinando pontifice*, contre le césaropapisme triomphant de Henri III. On trouve dans cet ouvrage les trois points essentiels du programme lorrain, tel qu'il sera exposé dix ans plus tard dans toute son ampleur par le cardinal Humbert, à savoir : 1) l'annulation de toutes les ordinations faites par un évêque simoniaque ; 2) le retour aux vieilles règles d'élection par le clergé et le peuple ; 3) les moyens d'assurer la prééminence du Sacerdoce et notamment du pontife romain sur toute autorité temporelle (p. 11).

Voici Léon IX (1048-1054). « Alsacien d'origine, évêque de Toul,(il) abandonnera plus d'une fois les méthodes lorraines pour les méthodes italiennes ; toutefois, il empruntera aux deux programmes un article commun, celui qui vise la reconstitution de l'autorité apostolique. Avec lui, la réforme n'est plus épiscopale, ni impériale ; elle est romaine » (p. 128). Mais l'exécution manque encore d'énergie. Et ce pape nommé par l'empereur n'ose à aucun moment affranchir la papauté de la tutelle qui l'intimide et contrarie ses initiatives.

Pendant la période intermédiaire entre la mort de Léon IX et l'avènement de Nicolas II (1059), « se produit une sorte de renaissance théologique où les théories réformatrices se développent, se croisent et s'entrechoquent avant de se traduire, de 1059 à 1061, sous forme de décret qui en découlent directement » (p. 173)

Deux chapitres sont consacrés aux deux grands hommes qui représentent le mieux les deux tendances du mouvement pré-grégorien : Pierre Damien et Humbert de Moyenmoûtier. Le premier, dont on connaît l'austérité et les virulents écrits contre la corruption de l'Église, veut par sa parole, plus encore par son exemple, arracher les moines, les évêques, les princes séculiers, les laïques de toute condition et de tout sexe à la fornication qui les enserre et les emprisonne. Il prêche la pénitence universelle. Mais, en politique, il se laisse bercer par des illusions et rien ne justifie, d'après M. Fliche, son aveugle confiance dans l'institution impériale. Au contraire, le cardinal Humbert, plus fin observateur, plus diplomate, plus expérimenté, voit derrière le nicolaïsme la simonie corruptrice, et derrière la simonie, l'inves-

Digitized by Google

titure laïque, origine première de toutes les calamités déchaînées sur l'Église.

Le pontificat de Nicolas II, très court (1059-1061), est très fécond et l'on doit surtout en retenir le fameux décret sur l'élection pontificale. Celui-ci se rattache indiscutablement aux idées lorraines. Il fut cependant amené par les circonstances dans lesquelles se produisit l'élection du pape qui mirent de nouveau en lumière le double danger que courait l'indépendance du Saint-Siège : le danger provenant de l'aristocratie romaine et le danger provenant de la royauté germanique.

De ce décret nous ont été conservées deux versions, fort différentes, la version pontificale et la version impériale. La plupart des historiens considèrent aujourd'hui la première comme seule authentique. M. Fliche renforce leurs arguments par une démonstration nouvelle, tout à fait péremptoire, et reposant surtout sur la comparaison des textes. Ces pages sont à retenir.

Alexandre II (1061-1073) ne suivit malheureusement pas l'exemple de son prédécesseur S'il continua l'œuvre réformatrice avec plus d'énergie que Léon IX, ses douze années de règne marquent un recul au point de vue de l'indépendance du saint-siège vis à vis des rois germains.

Avant de passer au tome deuxième et de raconter l'élection de Grégoire VII, l'auteur s'élève encore contre une exagération assez ordinaire : voir en Hildebrand l'inspirateur de la politique pontificale, de 1048 à 1073. Mais il ne faut pas non plus ravaler son rôle. Celui-ci a été réel, comme il ressort de l'exposé que M. Fliche donne ici de la carrière du futur Grégoire VII, antérieurement à son élévation à la dignité suprême. Cependant le cardinal ne fut vraiment premier ministre que sous Alexandre II.

Le deuxième volume est donc consacré tout entier à Grégoire VII. Sans écrire l'histoire détaillée de ce pontificat, sans même s'attarder à tous les événements de la querelle des investitures, l'auteur cherchera à découvrir aux divers moments du règne la pensée du pape, à en saisir l'évolution et la gradation, à en fixer les étapes successives.

L'introduction s'occupe des sources de l'histoire de Grégoire VII. Les plus importantes pour connaître ses idées sont évidemment ses lettres, transcrites en bonne partie dans son registre. Le P. Peitz a prouvé que le manuscrit du Vatican était le registre original : M. Caspar en a donné une édition dans les *Monumenta Germaniae Historica*. M. Fliche ajoute quelque chose au conclusions de ces deux savants. D'après lui, le dernier livre, le neuvième, certainement de moindre valeur, n'a pris sa forme définitive que sous Urbain II.

Digitized by Google

Les sources littéraires, très nombreuses, serviront surtout à nous livrer les événements qui ont influé sur la pensée du pontife. Malheureusement, la plupart sont légendaires. Dans un exposé très original, M. FLICHE montre que seuls, Bernold de Constance et Arnulf de Milan, pour le XIe siècle, les *Annales Augustani*, Hugues de Flavigny et, dans une certaine mesure, Paul de Bernried, auteur de la *Vita Gregorii VII*, sont dignes de confiance.

Grégoire VII fut élu pape le 22 avril 1073. Ici déjà son biographe se trouve en présence de versions divergentes sur cet événement. Sur le point le plus controversé, il suit Lambert de Hersfeld. « Grégoire VII n'a pas notifié directement son élection au roi de Germanie, mais il a, sinon reçu la confirmation royale, du moins accepté, à son sacre, la présence d'un représentant de Henri IV, ce qui était l'équivalent d'une confirmation. Ainsi ont été saufs « l'honneur et la révérence dus au très cher fils Henri », dont parle Nicolas II, quand, dans son décret de 1059 il veut faire la part du roi dans l'élection pontificale » (p. 88).

En l'absence de tout portrait de Grégoire VII dans les chroniqueurs contemporains, et afin de se garder des appréciations tendancieuses de ses apologistes et de ses ennemis, M. FLICHE nous décrit le caractère d'Hildebrand d'après ses lettres. Foi, piété, humilité, résignation, charité, amour de la paix et de la justice, haute conception de ses devoirs comme pape : voilà les traits principaux. Le portrait est attachant et, croyons-nous, conforme à la réalité ; mais n'est-il pas incomplet et trop uniquement religieux ? Nous eussions voulu une étude psychologique plus profonde sur les habitudes intellectuelles, sur les qualités et les défauts de ce grand pape, par exemple dans le domaine politique et diplomatique.

Après l'homme, le programme. Au début du pontificat, celui-ci comporte trois points : réforme de l'Église ; et, pour la réaliser, affermissement de la primauté romaine, union du Sacerdoce et de l'Empire. C'est donc la thèse italienne. Les décrets de 1074, qui, d'ailleurs, n'ont rien de nouveau, fulminent contre le nicolaïsme et la simonie. Alors Grégoire tolère encore l'investiture royale, il recherche la bonne entente avec les souverains, et obtient que Henri IV et Philippe I se soumettent aux directions du Saint-Siège.

Mais malgré ses décrets, malgré les légats qu'il envoie pour en assurer l'exécution, le clergé, en Allemagne, en France et en Angleterre, refuse pratiquement de se soumettre. C'est à la suite de cette opposition tenace que le pape, d'ailleurs assez brusque-

Digitized by Google

ment, change de méthode. Après l'italienne, il essaiera la lorraine.

Le fameux décret sur l'investiture laïque de 1075 n'est, comme le note fort justement M. FLICHE, qu'un « décret de principe ». « Que les souverains n'entravent pas l'action réformatrice du Saint-Siège, qu'ils respectent les droits du clergé et du peuple, qu'ils s'abstiennent de tout pression ou même de toute recommandation en faveur de personnages connus pour leur vie déréglée, qu'ils évitent surtout de recevoir des candidats cadeaux et présents, et le pape est prêt à faire fléchir la rigueur des principes, à retarder l'application des décrets pontificaux qui interdisent aux clercs de recevoir les églises de la main d'une personne laïque, à tolérer un état de fait, dont la morale n'a pas à souffrir particulièrement. Le décret sur l'investiture ne sera jamais promulgué en Angleterre, où Guillaume le Conquérant est tout acquis à la réforme. En Allemagne, où Grégoire VII laisse entendre à Henri IV qu'il est prêt à négocier un compromis, et, en France, il ne sera pas exécuté immédiatement, mais seulement le jour où le pouvoir temporel aura prouvé par des choix regrettables qu'il ne voulait pas sortir de l'ornière simoniaque » (pp. 1 85-186).

Ce chapitre, le troisième du tome II, se termine par une étude sur les fameux *Dictatus papae* qui sont de cette époque. Grégoire VII, dans ces vingt-sept formules lapidaires a voulu, semble-t-il, préciser sa doctrine sur l'église romaine, en laissant à ses auxiliaires, les canonistes, le soin de l'étayer à l'aide de textes, empruntés aux Pères et aux Décrétales. Dans ces *Dictatus*, complétés plus tard par les deux lettres à Hermann de Metz, se trouve, d'après M. FLICHE, l'originalité de la doctrine de Grégoire VII. Celui-ci n'a inventé ni les décret sur le nicolaïsme et la simonie, ni le décret sur l'investiture laïque. Mais personne avant lui n'avait esquissé avec tant de netteté un plan de centralisation ecclésiastique et de subordination du pouvoir temporel au spirituel, en vue de la réforme. Il a tiré de certains principes admis avant lui des conséquences nouvelles. Voici par exemple la proposition qui porte le numéro 12 : « Il lui est permis de déposer les empereurs ». « Avant Grégoire VII, ... Nicolas I, fidèle interprète de la pensée de Gélase I, s'est borné à rappeler que l'empereur « avait reçu le glaive de Pierre, » que la possession de l'Empire lui était confirmée par le Siège apostolique », et qu'au jour de son couronnement, c'était le pape qui lui avait placé la couronne sur la tête ; mais il n'avait jamais déduit de là qu'il avait le droit de lui enlever glaive, empire et couronne » (pp. 201-202). Grégoire VII, au contraire, va jusque-là.

Nous venons de prononcer le mot de centralisation ecclésias-

Digitized by Google

tique. C'est le titre donné au chapitre quatrième. Le pape agit surtout par ses légats, temporaires ou permanents. Mais, s'il entend, par eux, obliger les évêques et les prêtres à admettre la réforme, il modère souvent leur zèle, il les désarme parfois, « tellement sa conscience craintive a peur de commettre une erreur ou une iniquité » (p. 260).

Depuis le décret sur l'investiture, le pape devait surtout s'attendre à l'opposition des rois. Le chapitre cinquième retrace la première phase de la querelle des Investitures jusqu'à l'absolution de Canossa. Malheureusement les causes qui provoquèrent le changement d'attitude chez Henri IV vis à vis de Grégoire VII sont peu connues. M. Fliche l'attribue principalement à l'entourage épiscopal du roi. L'occasion de la lutte fut la nomination par le prince d'un nouvel évêque de Milan, alors qu'il en avait reconnu un autre que le pape avait désigné en 1074.

Les faits qui suivent sont connus de tous. Transcrivons seulement l'appréciation de l'auteur sur la conduite du pape à Canossa.

« En résumé, avant Canossa, Henri IV était sûr de perdre sa couronne ; après Canossa, il a toutes chances de la conserver. Dans sa lutte avec le Saint-Siège et avec les princes, il a réussi par un trait de génie à gagner la partie qui, quelques mois auparavant, paraissait perdue pour lui.

A cet égard, Grégoire VII a eu tort d'ouvrir les portes du château et de ne pas tenir jusqu'au bout ; d'un geste, il a perdu tous les avantages péniblement accumulés au cours de l'année 1076, mais le geste est sublime, et cela, il n'est aucun historien sérieux qui ne consente à le reconnaître. « En cet instant, écrit Hauck, le pontife a agi avec grandeur ; pour se conduire avec rectitude, il a compromis tous ses plans. » On ne peut que souscrire à ce jugement ; si Grégoire VII avait tenu, il aurait laissé la réputation d'un politique énergique, d'un diplomate tenace et retors ; en pardonnant, il a prouvé qu'il était un grand pape et un vrai chrétien. Canossa est son apothéose, parce qu'il y apparaît dépouillé de toute auréole terrestre et entouré de l'auréole de la sainteté, parce que, emporté par l'élan d'une charité surnaturelle, il assure le triomphe de la miséricorde divine sur la justice humaine. » ((p. 307-308).

La première lettre à Hermann de Metz, qui justifie l'excommunication et la déposition de Henri IV, est antérieure à la réconciliation de celui-ci avec le pape. A propos de ce document célèbre, où se trouve développée la doctrine esquissée seulement dans les *Dictatus papae*, M. Fliche consacre un chapitre à la subordination des royaumes chrétiens au Saint-Siège. Il a pour but d'y préciser certaines notions, d'y écarter certaines confusions.

Digitized by Google

Pour réaliser la réforme de l'Église et de la chrétienté, le pape surveillera les princes, il leur demandera compte parfois de leur conduite, il ira jusqu'à les déposer, « ratione peccati ». Telle est la théorie du gouvernement, non pas théocratique — M. FLICHE a raison de laisser de côté ce terme — mais sacerdotal. Cependant Grégoire VII n'entend nullement diminuer l'autorité des princes temporels. La suprématie romaine ne doit pas être confondue avec une suzeraineté féodale. Comme l'auteur le déduit d'une longue analyse de certains termes, *Fidelitas*, *Servitium*, etc., figurant dans les lettres de Grégoire VII, celle-ci n'existe, vis à vis du saint Siège, que pour quelques États, l'Italie normande, l'Espagne, la Croatie-Dalmatie, le royaume de Kiev. Encore si, dans la seconde moitié du XIe siècle, des royaumes et des principautés ont sollicité la suzeraineté du Saint-Siège, si d'autres ont eu recours au patronage de l'Apôtre, on ne peut apercevoir dès l'époque de Grégoire VII les débuts de cette politique qui, au XIIe et au XIIIe siècle, tendra à grouper sous l'autorité pontificale les divers États chretiens. Même dans les principautés vassales Grégoire VII néglige le temporel et se préoccupe uniquement d'introduire, de surveiller, de faire aboutir l'œuvre de réforme.

Après l'élection de Rodolphe de Souabe, le pape essaya, entre 1077 et 1080, de jouer le rôle d'arbitre. Mais il se heurta à une opposition formidable dont il ne put triompher. En 1080, Henri IV défit son rival et redevint maître de l'Allemagne. Or l'année même, il se voyait l'objet d'une nouvelle excommunication et déposition. La conduite du souverain pontife en cette circonstance semble difficile à expliquer pour beaucoup d'historiens. « On a dit que la condamnation de 1076 était une légitime riposte à la déposition de Worms, tandis que celle de 1080 ne répondait à aucune agression du même genre » (p.380). L'insuffisance de notre information ne permet pas à l'auteur de donner une reponse définitive à ce grief. Mais, pour lui, la sentence de 1080 clôt simplement le procès engagé depuis deux années et d'où il ressort que le prince n'a pas tenu ses engagements.

Dans le dernier chapitre, il faudra surtout lire l'étude consarée à la seconde lettre adressée à Hermann de Metz (mars 1081).

Après en avoir déterminé les sources avec plus de précision que ses devanciers, M. FLICHE continue ainsi : « Si... on cherche à isoler ce qui appartient en propre à Grégoire VII, on arrive à cette conclusion que les principes généraux sur lesquels repose la théorie grégorienne des rapports de l'Église avec l'État sont fort anciens, mais que personne, avant Hildebrand, n'a déduit de ces principes les implacables conséquences qu'ils portaient en eux. Que les thèses de GrégoireVII sur la primauté romaine et la prééminence du sacerdoce aient été énoncées par plusieurs de

Digitized by Google

ses précédecesseurs, c'est là un fait qui n'est pas douteux. Sans même remonter jusqu'à Léon le Grand, Gélase I ou à Grégoire à le Grand, on a pu écrire très justement que « Nicolas I avait préparé Grégoire VII » ... « Si la doctrine en elle-même est conforme à la tradition de l'Église, si le pape a pu avec raison se défendre de toute innovation, s'il a réussi à glaner dans les bulles de ses prédécesseurs les textes où est majestueusement exprimée une théorie des rapports du sacerdoce avec l'Empire.qui repose sur les mêmes principes que la sienne, il n'en reste pas moins vrai que ces principes n'avaient jamais reçu pareille application. et que la décision du concile romain de 1080 est sans précédent dans l'histoire » (pp. 409-411).

Enfin, M. Fliche insiste encore sur le désintéressement du pape. Il n'a pas poursuivi de but politique immédiat ni obéi à des préoccupations d'ordre temporel. Il n'a voulu que la réforme de l'Église.

Sur ce point fondamental tous les historiens seront, pensons-nous, d'accord a.e. l'auteur de ces deux volumes, même si d'aucuns ont peine à admettre toutes les appréciations et toutes les explications données aux différentes démarches du pape. Mais par dessus tout, ce qui restera de l'œuvre de M. Fliche sera, nous semble-t-il, cette magnifique synthèse sur l'origine et le développement de la doctrine grégorienne. Nous savons ce qu'elle fut avant lui et sous lui, de Rathier de Vérone et Atton de Verceil à la seconde lettre à Hermann de Metz. Il reste à nous dire ce qu'elle devint après lui.Puisse le troisième tome contenir des aperçus aussi originaux que les deux premiers !

É. de Moreau, S. J.

Histoire anonyme de la première Croisade, publiée et traduite par L. Bréhier. Paris, É. Champion, 1924, petit in-8°, xxxvi-258 pp.(Fascicule 4 de la collection : Les Classiques de l'Histoire de France au moyen âge, publiés sous la direction de M. Louis Halphen).

Les *Gesta Francorum et aliorum Hierosolimitanorum* figurent à bon droit dans la collection des Classiques de l'histoire de France au moyen âge.C'est là en effet une source de tout premier ordre pour l'histoire de cette première Croisade à laquelle les princes français prirent une part prépondérante. Tout d'abord, l'auteur, inconnu malheureusement, est un témoin oculaire ayant pris part à la plupart des batailles ou des sièges, et enfin à la prise de Jérusalem. Ensuite, la personnalité de l'auteur — elle ressort clairement du texte — augmente l'intérêt de ces

Digitized by Google

Gesta. C'était un des nombreux petits chevaliers qui suivirent les princes et il représente donc par ses sentiments la masse moyenne des Croisés. Son récit, composé au moment même de l'expédition, est très fidèle et abonde en renseignements sur la société féodale de la fin du XIe siècle.

M. Bréhier, bien connu par ses excellents travaux relatifs à l'histoire byzantine et aux Croisades, était tout désigné pour mener à bien une édition nouvelle de l'Histoire anonyme.

Une substantielle introduction donne tous les renseignements désirables sur l'auteur, l'œuvre, les différents manuscrits, l'établissement du texte et les éditions. On sait qu'il en existait trois, celle de Bongars (1612), celle du Recueil des historiens des Croisades (1866), celle d'Hagenmeyer (1890). La présente est le résultat d'une étude approfondie des différentes rédactions et témoigne d'une judicieuse utilisation des leçons. Les notes historiques sont nombreuses, sobres et substantielles. L'ouvrage se termine par un index très complet des noms de personnes et de lieux.

A cette édition très soignée est jointe une traduction, qui constitue la première traduction française des *Gesta*. Le public cultivé sera donc à même de lire le récit de la première Croisade dans une des principales sources. Bref, l'Histoire anonyme de la première croisade prend dignement place à côté de la *Vita Karoli* et des Mémoires de Commynes de la Collection des Classiques de l'Histoire de France.

H. Nowé.

Dom Ursmer Berlière. *Recherches historiques sur la ville de Gosselies.* Deuxième partie. Topographie et Toponymie. — Abbaye de Maredsous et Gembloux, Duculot 1926. In-8, XVIII-325 pages.

Nous avons rendu compte ici-même du tome premier de cette publication consacrée par l'éminent président de la Commission royale d'histoire à sa ville natale [1]. Le volume qui vient de paraître ne le cède pas en intérêt au premier. Loin de là. Avec la topographie et la toponymie nous entrons en plein dans l'histoire de Gosselies, jusqu'aux époques les plus reculées. Le travail de Dom Berlière montre une fois de plus l'intérêt considérable des études toponymiques et justifie pleinement la vogue dont elles jouissent en ce moment. Mais il démontre davantage.

[1] T. II, 1923, p. 746.

Digitized by Google

Un glossaire toponymique vraiment scientifique ne peut être dressé que par un érudit qui connaît parfaitement d'abord la topographie de l'endroit, ensuite son histoire jusque dans les moindres détails, qui justifie enfin de connaissances philologiques étendues. Toutes ces conditions sont admirablement réunies par l'auteur de la présent étude. Enfant, il a parcouru les routes et les sentiers des campagnes, des bois et des prés de Gosselies, adolescent il a assisté aux transformations graduelles de la partie urbaine et des faubourgs. Un dépouillement systématique des archives l'a initié à l'histoire du moindre lieu-dit, et, lorsque l'explication de ce nom ne lui était pas fournie par l'histoire elle-même, il a eu recours à son vaste savoir linguistique pour en révéler la signification. En vrai savant,il ne prétend d'ailleurs pas tout expliquer et il prévient honnêtement le lecteur du caractère conjectural de certaines de ses affirmations, telle par exemple, celle de l'emplacement de l'ancienne enceinte fortifiée du bourg.

Gosselies, dont la forme la plus ancienne Gocileas permet de supposer un vocable primitif Gociliacus signifierait la propriété de Gocilo. Il y existait jadis trois seigneuries et la commune de Jumet y possédait des enclaves. Comme cours d'eau, à côté de quelques ruisseaux et ruisselets empruntant leur nom à des lieux-dits, il n'y a guère à citer que le Piéton, déjà mentionné en 869 sous la forme *Pintum*.

Un chapitre intéressant est consacré aux terrains communaux et intercommunaux et aux marais. C'est ici que l'on rencontre — comme dans beaucoup d'autres communes — cette ancienne forme de la propriété dont la jouissance était suspendue pendant une partie de l'année au détriment du propriétaire ou du locataire. D. Berlière décrit ensuite successivement l'histoire des hameaux et écarts,tant de ceux qui firent partie de tout temps de Gosselies que de ceux qui en furent détachés en 1804 ou qui y furent annexés cette année. Dans la deuxième partie, consacrée à la toponymie, l'auteur donne la liste, par ordre alphabétique,de tous les noms de rues et de lieux-dits,avec leurs formes anciennes et, lorsque la chose est possible, leur signification. Leur nombre et leur variété sont également remarquables. Si nous ajoutons que l'ouvrage est illustré par une excellente carte de l'ancien Gosselies, due à l'érudit archéologue baron Adolphe Drion du Chapois, et par quelques autres reproductions graphiques, nous espérons avoir dit tout le bien que nous pensons de cet excellent travail.

J. CUVELIER

R. Trevor Davies. *A sketch of the history of civilization in*

Digitized by Google

Medieval England (1066-1500). London. Macmillan and Co 1925, 1 vol. in-8°, x-336 pp. (4 ill. et 3 cartes).

Nous avons déjà toute une série de livres qui ont décrit d'une manière très vivante la civilisation anglaise au Moyen âge. *Medieval England* de Miss Bateson, *Court life under the Plantagenets* de Mr Hubert Hall, plus récemment, pour quelques chapitres, *Medieval people* de Miss Eileen Power — et bien d'autres—ont contribué à faire connaître à un public assez vaste l'Angleterre médiévale. L'« Esquisse » que nous donne aujourd'hui Mr Trevor Davies est un bon manuel qu'on devrait mettre entre les mains de tous les étudiants qui s'intéressent à l'histoire d'Angleterre. L'auteur a d'excellents principes : il juge l'importance des événements d'après leur influence sur le cours de l'histoire ; il expose rarement des faits importants sans en rechercher les causes — qu'il trouve bien plus volontiers dans l'ordre économique que dans les caprices des rois et des princes. Il note avec soin les processus historiques que le monde contemporain semble revivre en partie et s'il pense qu'on ne peut isoler l'histoire d'Angleterre de celle des autres pays, il croit aussi que l'histoire locale ne doit pas être abandonnée.

Avec de telles idées l'auteur devait écrire un livre intéressant. L'histoire politique n'y a qu'une petite place, et seuls les deux premiers chapitres s'en occupent assez longuement (Ch. I. La conquête normande, Ch. II. la lutte de la monarchie contre la féodalité et la naissance des institutions anglaises). Les autres chapitres sont consacrés aux « Corporations » (Ch.III. L'Église catholique. Ch. IV. les gildes et les universités) à l'influence des croisades (Ch. V) à la peste noire (Ch. VI) et à la guerre de Cent ans. (Ch. VII et VIII).

Nous aurions aimé trouver un chapitre d'introduction pour la période Anglo-Saxonne. Il nous semble que trop de place est donnée au XIVe siècle au détriment du XIIe(pas un mot de la Cour d'Henri II,si intéressante). Il y a aussi des erreurs de détail inévitables (1). Mais il y a d'excellentes pages sur l'origine de la Chambre des Communes, l'organisation des jurys, Magna Carta (très bien interprété comme document réactionnaire) les Templiers et les origines de la guerre de cent ans. Le chapitre consacré à la peste noire est particulièrement bon, bien que les conséquences en soient un peu exagérées

Enfin M. Davies — qui semble avoir pris connaissance des sources et être au courant de la littérature la plus récente — a

(1) Signalons la curieuse orthographe Ardveldt pour Artevelde.

Digitized by Google

bien complété son livre au moyen de quelques illustrations et de trois cartes très suggestives.

G. G. Dept.

L. F. Salzman. *English Industries of the Middle Ages*. New edition enlarged and illustrated. — Oxford, Clarendon Press, 1923, in-16, xx-360 pp.

Je suis particulièrement heureux de pouvoir signaler ici le petit volume de M. Salzman et ne puis assez en recommander la lecture. En ces quelques pages l'auteur est parvenu à nous donner un aperçu remarquable— de fait le meilleur que je connaisse — de la vie industrielle au Moyen Age. Sans doute il limite son travail à l'Angleterre, mais on sait que le procédé technique et, dans ses grandes lignes, l'ensemble du régime industriel étaient les mêmes dans toute l'Europe Occidentale, du moins dans les régions économiquement plus développées. Ce ne seront donc pas uniquement ceux qui s'intéressent au passé économique de l'Angleterre qui consulteront ce volume avec fruit ; tous ceux qui désirent se faire une idée nette et précise de l'organisation et du régime du travail,des situations industrielles du Moyen Age, sans spécification de pays, le liront avec profit. Il ne s'adresse pas d'ailleurs en lieu principal aux professionnels de l'histoire ; c'est plutôt une œuvre de haute vulgarisation, néanmoins solidement établie sur sources. L'Angleterre, on le sait, excelle dans ce genre de publications et le travail de M. S. peut prétendre y tenir une première place. Clair, précis, d'une lecture agréable, avec un choix heureux d'illustrations empruntées aux sources contemporaines, ce volume ne présuppose pas chez le lecteur des connaissances approfondies ni sur la technique ni sur l'histoire. Procédant par voie d'exemple, l'auteur réussit toujours à tracer une image fidèle et saisissante des situations qu'il veut dépeindre.

Notons tout d'abord que le Moyen Age est compris dans un sens très vaste, et que ses limites sont déterminées principalement par l'évolution de la technique ; en général l'auteur descend jusqu'au règne d'Élisabeth. Chaque industrie ou groupe d'industries est étudié séparément ; un chapitre final sur le contrôle industriel sert de conclusion générale. Tour à tour, l'auteur traite des industries minières — charbon, fer, plomb et argent, étain — ; de l'extraction et du travail de la pierre, du marbre, de l'albâtre, de la chaux ; des industries du bâtiment ; de la métallurgie ; de la poterie, de la tuilerie, de l'industrie de la brique, de la verrerie ; de l'industrie textile ; du travail du cuir ;

Digitized by Google

de la pêche ; de la fabrication de la bière. Dans chacun de ces chapitres il passe en revue les origines de l'industrie, sa techniqe son organisation et ses institutions,ses débouchés, le chiffre de sa production, le prix de ses produits.Sans doute, toutes les industries ne se ressemblent pas et ne pouvaient donc pas être traitées de façon identique. Les petites industries locales et les industries d'art — pêche, travail de la pierre et du métal, industries du bâtiment— s'opposent aux grandes industries — draperie, métallurgie, industries minières. Parmi les premières il y en a qui emploient dela main d'œuvre non qualifiée ou semi-qualifiée et qui trouvent leurs matériaux à portée de main ; d'autres travaillent des matériaux précieux ou exotiques et requièrent chez ceux qu'elles occuppent des qualités techniques, voire artistiques, qui les différencient complètement des autres artisans.A la diversité de la matière mise en œuvre—valeur,quantité, destination — répond une différenciation dans le caractère économique et social de ceux qui la travaillent. Que l'auteur étudie le travail des métaux précieux, du verre, de la pierre principalement du point de vue artistique,on ne s'en étonnera guère ; qu'il insiste sur l'élément inventif dans l'industrie du bâtiment ; qu'il se voie forcé d'accorder la plus grande attention au commerce quand il s'occupe de la pêche, quoi de plus naturel. Ce sont là des chapitres qui se lisent avec plaisir,sans qu'ils puissent, à vrai dire, prétendre à l'importance qu'offrent ceux qui traitent de la grande industrie. Les pages consacrées aux industries d'extraction, à la métallurgie,à l'industrie textile sont celles qui doivent retenir le plus le lecteur.Ce sont là, en effet,les grandes branches de l'activité industrielle de l'Angleterre. Le charbon,déjà connu dans les Iles Britanniques à l'époque romaine, réapparaît, après une longue éclipse, à la fin du XIIe siècle ; dès le XIIIe il provoque des règlements relatifs au travail dans les charbonnages ; au XIVe il empeste déjà les villes par sa fumée et suscite, à Newcastle et sur la Tyne un important commerce d'exportation ; enfin,au XVIe siècle, sa consommation se généralise à la suite de transformations dans la technique industrielle qui amènent une crise de pénurie de combustible,identique à celle qui, au XVIIIe siècle, allait pousser en France à l'éclosion de la grande industrie charbonnière. L'industrie du métal,de son côté,se caractérise principalement par les privilèges remarquables que se font octroyer,dès le début du haut Moyen Age,les mineurs de fer de la forêt de Dean, les mineurs de plomb et d'étain ; ceux ci jouissent de monopoles d'extraction, de droits de prospection, du droit d'accès à la grande route et de détournement des voies d'eau ; ils obtiennent leurs propres cours d'arbitrage, leurs parlements. A propos de certains de ces groupements de mineurs,

Digitized by Google

l'auteur peut affirmer sans exagération qu'il forment un état dans l'état. Le capitalisme ne tarde pas de chercher à pénétrer dans ce domaine favorable à son expansion ; s'il faut citer à ce propos les concessions minières octroyées aux Frescobaldi et aux Hochstetter, on ne peut manquer davantage de relever que l'organisation de l'estampage dans l'industrie de l'étain, en rendant impossible le maintien du petit mineur indépendant, a pousse de bien tôt à la concentration capitaliste. Quant à l'industrie drapière, son évolution rappelle à plus d'un point de vue celle de la draperie flamande. M. S., disposant d'une documentation plus complète que celle qui nous est parvenue pour la draperie dans nos provinces durant les premiers siècles de son existence. a pu remarquablement mettre en relief l'influence considérable du marchand capitaliste aux XIIe et XIIe siècles et fournir quelques précisions sur la lutte entre la gilde marchande et la corporation ouvrière : la situation de minus habentes faite aux foulons et aux tisserands est exprimée non sans brutalité par un texte de Lincoln aussi récent que le début du XIIIe siècle : « non habent legem vel communiam cum liberis civibus ». Dans le courant du XIIIe siècle, nous voyons — signe de la stabilisation industrielle — se former la classe des drapiers qui s'interposent entre l'élément purement commerçant — le marchand de draps — et l'élément purement industriel — les maîtres-ouvriers de la laine. Un phénomène identique se rencontre dans l'évolution de chacun des trois groupes de la draperie flamande : celui des grandes villes, celui des petites villes, celui des villages.

Si l'industrie textile aux XIVe et XVe siècles, continue à connaître la participation de l'élément capitaliste, ce n'est cependant qu'à la fin du XVe siècle, quand le drap anglais conquiert à Anvers première place sur le marché « textile », que le régime capitaliste réussit à s'imposer de façon indiscutable. Le XVIe siècle en sera l'âge d'or. Sous son impulsion la draperie se répand alors sur le plat pays, s'installe dans les monastères que Henri VIII vient de dissoudre et s'attache à diversifier sa production pour s'adapter aux besoins du nouveau marché. L'arrivée des immigrants néerlandais sous Élisabeth et la tentative faite, à ce moment, par les villes pour ressaisir leur monopole textile mettent fin, pour la draperie anglaise, à la période médiévale. Le chapitre sur le contrôle industriel qui termine ce petit volume constitue un bel essai de synthèse. Les situations en Angleterre sont assez différentes de celles qui existent sur le Continent ; on y rencontre en effet de bonne heure, d'abord l'intervention royale, puis l'intervention du Parlement, qui se manifeste en premier lieu dans l'industrie drapière et lui donne assez tôt un caractère national. Sur l'apprentissage, la durée du travail, la qualité de la mar-

Digitized by Google

chandise, la fraude, favorisée par le système de petite industrie, la spéculation et l'accaparement,sollicités perpétuellement par les crises commerciales et annonaires, le travail des femmes, les prix et les facteurs servant à les déterminer, les salaires, etc. l'auteur nous communique des détails des plus intéressants, prouvant qu'il a étudié à fond le sujet qu'il expose. Il n'y a que sur la question des origines corporatives qu'il ne me paraît pas s'être exprimé de façon suffisamment nette.

En somme un livre excellent, présenté de façon agréable, écrit d'une plume alerte et comportant quelques allusions discrètes aux situations économiques de nos jours. Tout esprit curieux de la vie du passé le lira avec plaisir et avec fruit. Du point de vue belge, notons quel'auteur signale l'influence flamande dans différents groupes d'industries notamment ceux de la bière,de la brique, du drap, du verre et du vitrail.Dans ce domaine d'ailleurs M. S. ne me paraît pas apporter des données nouvelles.J'aurais même voulu qu'il fût plus explicite sur la tentative faite par Édouard III d'infuser une vie nouvelle à la draperie anglaise en faisant appel à la main d'œuvre de nos provinces. Ajoutons qu'en parlant du «cloth land of Hainault», l'auteur fait violence à la réalité, de même qu'en intitulant « weavers' pannel » une sculpture représentant à toute évidence un tondeur.

HENRI E. DE SAGHER.

Edmond Perrin. *Catalogue des chartes de franchise de la Lorraine antérieures à* 1350. Metz, Imprimerie-lithographie Paul Even ; brochure in-8° de 147 pages (Extrait de l'Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.T.XXXIII, 1924, pp. 269-413).

La *Société d'Histoire du Droit* avait, on le sait, songé à nous donner une édition complète de toutes les chartes de franchise de l'ancienne France ; la guerre a malheureusement dérangé ce beau projet, et l'on ne s'occupe plus actuellement que d'établir un répertoire sur fiches de toutes les lettres de franchise connues, l'édition elle-même étant remise à des temps meilleurs. C'est à cette intéressante initiative de la société française que se rattache la publication de M. Perrin, maître de conférences d'histoire du Moyen Age à la Faculté des Lettres de l'Université de Grenoble.

Abstraction faite d'une charte de 967, accordée à ses hommes de Morville par l'abbé de St-Arnoul de Metz, les quelques 280 analyses de M. Perrin s'étendent de 1177-1178 à 1350 ; elles concernent les localités comprises dans les limites de l'ancienne

Digitized by Google

Lorraine, telle qu'elle fut constituée par la réunion du duché de Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés (1).

Après avoir, dans son Introduction, fixé les limites chronologiques et géographiques de son sujet, l'auteur définit les actes qu'il a accueillis dans son catalogue : il réserve l'appellation de *charte de franchise* à « toute charte accordée par le pouvoir seigneurial à l'ensemble des sujets d'une seigneurie, pour régler les relations du seigneur et de la communauté et garantir à celle-ci et à ses membres des droits bien définis. »

Après d'intéressantes considérations sur les différentes espèces d'actes admises dans son relevé, sur les actes d'accompagnement, sur l'établissement des « villes neuves », M. P. rend compte du mutisme de son répertoire par rapport à l'émancipation des trois grandes cités lorraines, Metz, Toul et Verdun : là, en effet, aucune charte du pouvoir épiscopal ne vint créer de toutes pièces le régime municipal.

Autre constatation intéressante : quantité de localités rurales de la Lorraine, qui n'ont pas été gratifiées d'une charte de franchise, n'en avaient pas moins reçu, dès le XIIIe siècle, un véritable statut juridique, consacré par la coutume et consigné en des records ou « rapports de droits », analogues aux *weistümer* des pays germaniques ; records et chartes de franchise constituent des documents absolument distincts, tellement distincts que leurs aires géographiques ne se confondent nullement : la région vosgienne, par exemple, où les grands monastères, propriétaires et seigneurs de vastes bans, n'ont guère introduit l'affranchissement, nous a laissé de nombreux rapports de droits.

Le Catalogue s'accompagne d'une importante *Bibliographie*, d'un *Répertoire chronologique*, d'une *Table des Localités affranchies* et d'une *Table des chartes de franchise rangées par seigneuries*.

Les recherches que M. Perrin a poursuivies pendant plus de dix ans sur la classe rurale en Lorraine au moyen âge lui ont fourni l'occasion d'épuiser, semble-t-il, les sources manuscrites et imprimées auxquelles il y avait lieu de recourir. Son répertoire, de plus, a été dressé avec beaucoup de soin et de méthode ; fort consciencieusement, aussi, car il n'est pour ainsi dire point de page où ne soit discuté, avec une réelle perspicacité, quelque problème de chronologie ou d'identification de nom.

---

(1) A une exception près, cependant : la charte octroyée en 1300, par Arnoul, comte de Looz et de Chiny, et par les fils de Willemet de Delut, à leur ville d'*Ettres*. On avait cru y retrouver Étraye lez Damvillers, mais M. P. montre fort bien, après Goffinet et Bonvalot, qu'il s'agit indubitablement d'Ethe, près de Virton.

Digitized by Google

Toutefois, comme on ne peut jamais se flatter de dresser de façon absolument complète des listes de ce genre, M. Perrin exprime l'espoir qu'on voudra bien lui indiquer les chartes manquantes et les références qui lui ont échappé. Je ne pense pas qu'on puisse lui signaler beaucoup de lacunes de ce genre : ayant, pour ma part, examiné sa liste au point de vue du Luxembourg, — région qui m'est plus particulièrement familière —, je n'ai pu que l'augmenter de quelques références (1), y ajouter une charte, faire disparaître l'un ou l'autre point d'interrogation, apporter certaines corrections de détail (1).

---

(1) C'est ainsi, par exemple, que M. P. aurait trouvé dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg*, t. I, Bruxelles, 1914, l'analyse, d'après des cartulaires, des chartes d'Avioth (1223), Montmédy (1239), Chauvency (1240), Marville (1252), Flassigny (1255) et Olizy (1284).

(1) Par exemple : N° 53. — La charte de 1247 par laquelle Jean, sire de Cons, et sa femme font savoir que l'abbaye de St-Hubert a fait entrer certaines terres dans la neuve ville de Cons est signalée d'après une copie non authentique du XVIIIe siècle. Or, les *Chartes de St-Hubert* de G. Kurth donnent le texte du document d'après l'original, ainsi qu'un autre acte, de la même date, concernant la franche ville de Cons (nn. 257 et 258).

N° 76. — La charte de 1252 relative à Marville mentionne Robert, sire d'*Asse*, et Thierry, sire de *Lincières*, rattachés dubitativement à Esch-sur-l'Alzette, ou Esch-sur-la-Sûre, et à l'un des Linster, dans le Grand-Duché. Il s'agit certainement d'Esch-sur-la-Sûre et de (Burg-) Linster.

N° 88. — Thierri de Pessonrupt, cité en 1256 et que M. Perrin n'identifie pas, en se demandant s'il ne faut pas restituer « Perfonrupt » = Parfondrupt (Meuse, Verdun), n'est autre que Thierri de Fischbach (Grand-Duché), dont le nom roman est encore attesté dans un acte de 1236, sous la forme *Peissonrieu*.

N° 125. — La charte de Buzy (1274) émane, entre autres, nous dit M. Perrin, de « Rembal de Lixières (commune de Fléville, canton de Conflans, Meurthe-et-Moselle) ». En réalité — comme l'indique bien le texte de Bonvalot (app., p. 49) : *Rembalz de Lincière* —, nous avons affaire, ici, à Rembaud de Linster.

N° 156. — Il faut lire Hayange, et non Havange.

N° 163. — A propos de Robert, sire de « Bezus et de la Grainge » en 1294, M. P. remarque qu'il n'a pu identifier avec certitude ces deux localités : la première doit probablement se placer dans le Luxembourg, tandis que la seconde pourrait désigner La Grange, écart de la commune de Ville-sur-Yron (Meurthe et Moselle, Canton de Conflans). En réalité, il s'agit de Bissen, dans le Grand-Duché, et de La-Grange-à-Neuvron, dans la commune d'Olley, dans le voisinage de Ville-sur-Yron.

Digitized by Google

Le *Catalogue* de M. Perrin mérite donc en tous points d'être signalé à nos médiévistes belges ; il leur rendra d'autant plus de services que les institutions lorraines intéressent de fort près l'histoire des comtés de Luxembourg et de Chiny.

J. VANNÉRUS.

J. Laenen. *Les Archives de l'Etat à Vienne au point de vue de l'histoire de Belgique.* Bruxelles, Kiessling, 1924, XVI-683 pp., in-8° (Publication de la Commission royale d'Histoire).

La Commission royale d'Histoire fut heureusement inspirée en confiant, il y a quelque vingt ans, à M. l'abbé Laenen — depuis chanoine et archiviste de l'archevêché de Malines — la mission de dresser un inventaire sommaire des archives intéressant l'histoire de Belgique, conservées à Vienne.

On n'ignorait pas, en effet, lorsque cette décision fut prise, la richesse du dépôt des Archives impériales et royales de la Maison, de la Cour et de l'État d'Autriche, devenues simplement depuis la Guerre, les Archives de l'État, en documents relatifs à l'histoire de nos provinces au XVIIIe siècle, pendant la période dite autrichienne. La publication, attendue depuis de longues années, du rapport de M. Laenen vient maintenant nous révéler les trésors de documentation que renferment les archives viennoises pour les autres périodes de notre histoire du XIIe au XIXe siècle. De sorte que le dépôt de Vienne apparaît désormais comme le plus important des dépôts d'archives étrangères relatives à notre pays.

On conçoit donc de quel intérêt est l'ouvrage de M. Laenen, qui a pour but de nous rendre plus accessible cette abondante source de documentation.

L'auteur a fort judicieusement divisé son travail en deux parties, consacrées chacune à une des deux grandes catégories entre lesquelles se répartissent les documents viennois intéressant notre histoire. La première de ces catégories, c'est le fonds des Pays-Bas, groupant tous les actes détenus à Vienne en raison de la souveraineté qu'exercèrent autrefois les princes autrichiens sur nos provinces. Dans la seconde, se placent tous les autres documents quelconques pouvant intéresser notre pays.

Dans la première catégorie l'auteur distingue à nouveau deux sortes de pièces : 1°) celles enlevées de notre pays par le gouvernement autrichien lors de sa fuite devant les armées françaises en 1794 ; 2°) celles provenant des institutions organisées à Vienne pour l'administration de nos provinces.

M. Laenen rappelle brièvement qu'en vertu des traités de

Digitized by Google

Campo-Formio et de Lunéville, qui donnèrent la Belgique à la France, ces archives eussent dû être cédées en entier à la République française. Mais le gouvernement autrichien éluda l'application intégrale de ces dispositions et décida de garder tous les actes dont la livraison « exposerait à des abus nuisibles aux intérêts du service » ou dont il jugeait la conservation importante pour divers motifs. Ce sont ces actes non livrés, qui, restés à Vienne, s'y trouvent toujours et y forment l'actuel fonds des Pays-Bas. Ils s'augmentèrent en 1815 de quelques cartons et liasses, revenus de Paris, tandis que les autres documents cédés naguère à la France passaient aux Archives du Royaume à Bruxelles.

De 1856 à 1875, à l'initiative de l'archiviste général Gachard, le gouvernement belge entama des négociations aux fins d'entrer en possession des archives du fonds des Pays-Bas, ce qui eût mis fin à ce partage saugrenu de documents de même provenance et qui se complètent les uns les autres, entre Bruxelles et Vienne. Il n'obtint point satisfaction. Le gouvernement autrichien consentit toutefois à des échanges qui nous firent récupérer un assez grand nombre de documents.

Mais ce qui reste à Vienne est encore considérable. On va pouvoir en juger.

Ce sont d'abord les diplômes (*Urkunden*), au nombre de 597, provenant de la Trésorerie des Chartes des ducs de Brabant et des comtes de Flandre. Certains de ces documents ont été publiés ou sont connus, mais d'autres étaient jusqu'ici totalement ignorés. Parmi les documents publiés, il faut signaler les originaux de nombreux actes célèbres, tels les privilèges accordés par l'empereur Charles IV au duc de Brabant en 1349, les actes de cession du Brabant par la duchesse Jeanne à Marguerite de Male et des Pays-Bas par Charles-Quint à Philippe II. L'auteur a donné, de tous ces diplômes, une brève analyse, accompagnée éventuellement de la mention de leur publication. Ne disposant que d'un temps limité, M. Laenen n'a pu toujours donner à ses analyses toute la précision que l'on désirerait. C'est ainsi, par exemple, que la mention d'un « duc » de Brabant en 1390, 1396 et 1399 (pp. 71-75) ne manquera pas d'intriguer. Mais, ses analyses, en tout cas, seront suffisantes pour permettre aux spécialistes de reconnaître aisément les actes qui les intéressent et d'en demander copie à Vienne (1).

(1) En plus de ces diplômes, M. Laenen signale encore à Vienne un certain nombre d'inventaires de documents et un cartulaire relatifs à nos anciennes provinces.

Digitized by Google

La brièveté relative du temps dont disposait M. Laenen se fait sentir plus vivement dans le chapitre suivant de son travail, consacré aux correspondances de la fin du XVe, du XVIe et du XVIIe siècles, mais spécialement importantes pour les règnes de Charles-Quint et des archiducs. Les documents ici se comptent par dizaines de mille et M. Laenen n'a pu que nous en donner la date avec les noms des expéditeurs et des destinataires, se bornant à signaler en note les pièces qui lui ont paru d'un intérêt particulier. C'est nous mettre, en somme, l'eau à la bouche. Car à parcourir ces pages, à lire les noms des illustres correspondants qui y figurent : Charles-Quint, Marie de Hongrie, Philibert-Emmanuel de Savoie, Philippe II, le duc d'Albe, le pape Adrien VI, etc., etc. ; à voir aussi le nombre considérable des pièces, on se rend compte de l'intérêt qu'il y aurait à en posséder des analyses. Aussi faut il espérer que la Commission royale d'histoire aura à cœur de faire compléter sur ce point le travail de M. Laenen. Aussi longtemps que nous n'aurons point ce complément, il sera bien difficile de faire l'étude des règnes de Charles-Quint et des archiducs dans nos provinces (1). Parallèlement aux publications de H. Lonchay et de M. Cuvelier sur les Archives de Simancas, de M. Hubert, sur les archives parisiennes, de l'Institut historique belge de Rome sur les Archives Vaticanes, cette œuvre paraît s'imposer.

La partie la mieux connue jusqu'ici des archives viennoises intéressant notre pays était celle relative au XVIIIe siècle. On avait notamment à leur sujet des rapports de M. F. Magnette et d'A. Delescluse ; les renseignements qu'ils fournissaient, bien que précieux, étaient toutefois fort insuffisants. M. Laenen nous apporte des indications beaucoup plus détaillées, qui permettront à tous les travailleurs belges se rendant à Vienne de se démêler le plus aisément du monde parmi le fatras des papiers de cette époque. J'ai pu en faire moi-même l'expérience.

Tel est le précieux apport qu'effectue le livre de M. Laenen à notre connaissance du fonds des Pays-Bas. Dans la seconde partie

(1) Sans doute des doubles de certaines pièces conservées à Vienne se trouvent à Bruxelles ou à Simancas ; mais les collections viennoises forment en tout cas le complément indispensable de ces deux dépôts. En voici un exemple : M. Cuvelier, ici même (*Rev. belge de philologie et d'histoire*, t. II (1923), p. 501, n. 1), a signalé l'absence à Bruxelles et à Simancas de certaines lettres du comte d'Arenberg, ambassadeur des archiducs à Londres en 1603. On peut constater maintenant, grâce à l'ouvrage de M. Laenen (p. 358), que ces lettres se trouvent à Vienne.

Digitized by Google

de son ouvrage, l'auteur inventorise, nous l'avons dit, d'autres documents, intéressant la Belgique, mais n'appartenant pas à ce fonds.

Ce sont :

1°) Certains documents provenant de la chancellerie de Cour et d'État de l'Autriche proprement dite ou de la Chancellerie d'Empire, documents qui s'échelonnent du XVIe au XVIIIe siècles.

2°) le fonds « belge », formé des actes concernant les relations diplomatiques entre la cour de Vienne et le gouvernement belge de 1832 à 1849 (1).

3°) quelques liassses provenant de la chancellerie de l'empereur Maximilien Ier ; les autres se trouvant à Lille ou à Innsbruck.

4°) les collections autrichiennes concernant les guerres ou les traités de paix (*Kriegs-* et *Friedensakten*) et s'étendant du XVe au XIXe siècles.

5°) les fonds relatifs à la Hollande, à la France, à l'Angleterre, à la Prusse ou à Rome.

6°) la correspondance du prince Eugène, dépouillée déjà par Delescluse et M. le professeur Huisman.

7°) le fonds des manuscrits, riche surtout pour le XVIe siècle mais renfermant aussi des documents relatifs au moyen âge, au XVIIe et au XVIIIe siècles.

L'œuvre de M. Laenen, à laquelle l'auteur a joint un index chronologique et une table onomastique, qui rendront tous deux grand service, nous apporte donc la connaissance d'une foule de documents du plus haut intérêt et sera désormais le guide indispensable de tout historien belge se rendant à Vienne. On se rend compte du labeur considérable qu'a coûté à l'auteur le dépouillement d'une pareille masse d'archives, de la difficulté aussi qu'il eut de l'accomplir en un temps relativement restreint. Aussi ne saurait-on assez le remercier d'avoir osé assumer cette tâche réellement formidable, qu'il a su mener à bonne fin.

Sans doute regrettera-t-on que le temps dont il disposait ne lui ait pas permis, ainsi que nous l'avons constaté déjà, d'étendre ses investigations autant qu'il l'aurait voulu ni de donner toujours à ses indications la même précision. On regrettera aussi qu'il n'ait point pu procéder à l'examen d'un autre dépôt viennois, très important celui-là pour notre histoire militaire, celui du ministère de la guerre d'Autriche. Il n'a pu en signaler l'intérêt que dans une brève note, où l'on voit notamment que les

(1) Depuis l'époque de la mission de M. Laenen, ces Archives autrichiennes ont été rendues accessibles au public jusqu'en 1895.

Digitized by Google

inventaires seuls de ce dépôt comprennent environ mille registres! Émettons encore le vœu que la Commission royale d'histoire complète bientôt sur ce point aussi le travail de M. Laenen comblant ainsi une lacune fâcheuse pour la documentation de notre histoire nationale.

P. BONENFANT

Documents relatifs au Grand Schisme T. I. *Suppliques de Clément VII, 1378-79*, publiés par M. KARL HANQUET (*Analecta Vaticano Belgica* Vol VIII). Rome (Institut Historique Belge), Bruxelles (Imbrechts), Paris (Champion), 1924, in-8° XXXVIII-692 pp.

Titre vague et peu justifié que les sous-titres auraient avantageusement remplacé. Mais c'est là défaut peu saillant. Disons tout de suite que la publication des suppliques adressées au Pape Clément VII, des diocèses de Liége, Tournai, Cambrai et Thérouanne est une œuvre utile. Ces quelques 2500 actes sont intéressants tant au sens biographique et généalogique qu'au point de vue de l'histoire ecclésiastique : existence des cures et bénéfices, influence des deux obédiences, absentéisme, etc....

L'introduction donne à connaître les répercussions du schisme à ses débuts, dans les diocèses précités. Encore que documentée et se recommandant d'une présentation très sûre et claire, elle aurait pu,semble-t-il, être plus complète, sortant de la main d'un des savants les plus experts en la matière. D'autre part elle contient une affirmation qui réjouira les mânes des clémentins : « Le vrai Pape est Clément VII ». Il va sans dire que des preuves infiniment respectables mais subtiles peut-être, ont du amener l'auteur à semblable opinion ; aussi est-on en droit d'espérer la démonstration d'une assertion qui a tout de l'allure d'une profession de foi.

L'édition des textes est évidemment soignée ; cependant certaines réserves s'imposent. Trop de formules inutiles ont été conservées voire rétablies *in extenso*, telle *Supplicat Sanctitatis Vestrae* généralement représentée dans les régistres pontificaux par l'abbréviation *S. S. V.* et que l'auteur a publiée en toutes lettres. Pourquoi ne pas supprimer les *cum aliis non obstantibus* — *cum non obstantibus* — *misericorditer* — *specialem gratiam facientes* lieux communs de chancellerie, les *spectante communiter vel divisim* — *vacante vel vacaturo* — *cum cura vel sine cura* qualifications qui peuvent présenter un certain intérêt dans les lettres mais qui en sont dénuées dans les suppliques? De même les *devotus orator vester* — *devotus filius vester* sont des intitulations gratuites qui n'ajoutent rien au

Digitized by Google

sens. Ces formules massives et protocolaires se répètent en nombre considérable ; les omettre eût allégé le texte et économisé le papier.

Par ailleurs certaines corrections introduites par l'auteur ne s'imposent pas. Pourquoi transformer *Matheo Macrielli clerico de insula* en *Matheo Macrielli de insula clerico* (1) — *Arlebeccensis* en *Harlebeccensis* (2) ; une note suggère à tort que *super qua litigare speratur* devrait s'amender en *super qua litigatur, speret* (3) Nous trouvons l'indication de variantes, ce qui ne se justifie guère dans cette édition. Enfin sans avoir les manuscrits sous les yeux certaines erreurs de lecture sont flagrantes : *Veteriviveto* pour *Veterivineto* (4), Vivegnis près de Liége. Ainsi la formule appréciative de la supplique 2222 *bene legit bene condebiliter cantat* nous parait une leçon défectueuse. L'auteur lui même n'en est pas satisfait, une note nous l'explique : « on s'attendrait à *condecenter* le scribe a-t-il cédé à la tentation de faire un à peu près plaisant ? » Quelque crédit qu'on fasse à la joyeuse humeur des employés de chancellerie, nous nous demandons si cette expression singulière n'est pas une abréviation. La leçon *bene legit, bene construit, debiliter cantat* correspond à la classification traditionelle des postulants suivant leurs aptitudes : *legere, construere, cantare* ; elle aurait en outre l'avantage de rendre aux scribes pontificaux la réputation de gravité qui leur convient.

Les notes sont brèves et rares, mais cette lacune sera vraisemblablement comblée puisque la table des noms de personnes et de lieux figurera à la fin du second volume. Souhaitons le voir paraître bientôt afin que la riche mine qui vient de s'ouvrir puisse être exploitée, et remercions le savant professeur du précieux instrument de travail qu'il met à la disposition des historiens.

JULES GERMAIN.

Gustave Rudler : *Michelet historien de Jeanne d'Arc*. T. I ; *la méthode*. —Paris, les Presses universitaires de France, 1925, 1 vol. in-8° de 228 pages.

L'*histoire de Jeanne d'Arc* de Michelet formait primitivement les chapitres 3 et 4 du livre X, au t. V de la 1e édition de l'*Histoire de France* (1841) ; et elle fut reproduite dans toutes les réimpressions. Ce n'est qu'en 1853 que l'épisode parut séparé-

(1) n° 187
(2) n° 193
(3) n° 345-49.
(4) n° 130.

Digitized by Google

ment, en un volume de 150 pages qui est demeuré l'ouvrage le plus populaire du grand historien, et comme un microcosme de cet univers de lyrisme qu'est l'œuvre de Michelet.

M. Rudler, professeur d'histoire de la littérature française à l'Université d'Oxford, qui a publié récemment un ouvrage remarquable sur *les techniques de l'histoire et de la critique littéraires en littérature française moderne* couronné par l'Académie française (1), a préparé pour la Société des textes françaises modernes (Hachette) une édition critique de la *Jeanne d'Arc*, qui supprime toutes les précédentes défectueuses. Dans le présent volume, il nous livre le détail de son travail d'éditeur du texte se proposant d'établir avec le maximum de précision où Michelet a pris les matériaux de son livre et selon quels principes critiques il les a traités. En réalité, cette étude dépasse largement le but que se propose son titre : elle nous renseigne sur les procédés intimes de travail d'un grand historien, répondant ainsi à un vœu intelligent formulé autrefois par M. Ch. V. Langlois (2) ; mais du même coup elle constitue un exposé de la conception que l'on se faisait d'une œuvre historique en France environ le milieu du siècle dernier. La conclusion de l'examen rigoureux auquel M. R. s'est livré, est décisive et sévère : du point de vue strict, disons tout de suite pour être, croyons nous, en conformité d'idées avec M. R., du point de vue spécial, mais indispensable, de la critique historique telle qu'on la pratique depuis un demi siècle dans les écoles, la méthode de Michelet est condamnable en tous points. Nous verrons tout-à-l'heure à porter sur elle un jugement plus ample en admettant l'excuse de la date ; pour le moment gardons avec M. R. le point de vue actuel.

Par malheur, Michelet avait une idée très haute de sa méthode. Or, s'il la fondait, comme la plupart de ses contemporains, influencés par l'enseignement de la jeune Ecole des Chartes, sur l'étude directe du document, marquant en celà un grand progrès sur Barante et Vitet qui avaient ramené l'histoire à la peinture de genre, « à l'étude, au croquis » comme disait Vitet lui même, en revanche Michelet se contentait de ce principe essentiel, n'en dépassait guère le sens littéral. Cet amoureux des textes se servait des premiers venus à sa portée, il ignorait comment on établit un meilleur texte par l'étude comparée, la recherche de la provenance, des copies d'un original, bref par tout ce travail de la critique d'érudition grâce auquel l'historien s'achemine vers une approximation de la vérité.

---

(1) Oxford, The Clarendon Press, 1923.
(2) Introduction aux études historiques (1898), p. 83, n. 1.

Digitized by Google

M. R., examinant quelles sources Michelet a employées, est obligé de commencer (et ceci est significatif) par les sources de seconde main, par les « imprimés » tant est grande la dette. de Michelet envers eux. Le sujet n'était déjà plus neuf en 1840 Parmi les ouvrages précédents, Michelet en a retenu deux, dont M. R. nous donne une analyse extrêmement amusante et pénétrante à la fois. Ce sont :

1°) l'*Histoire de Jeanne d'Arc* de Lebrun des Charmettes (Paris 1817- 4 vol in-4° de 1818 pages au total), Lebrun a réuni *tous* les matériaux de l'histoire de Jeanne d'Arc à quelques rares exceptions près. Or non seulement, son ouvrage a servi à Michelet comme index renvoyant aux textes de Monstrelet, du Bourgeois de Paris, etc ; comme répertoire de fragments de textes publiés qu'il a utilisés sans les vérifier ; mais Michelet lui a encore emprunté l'ordre de son récit, en n'y pratiquant guère rien de plus qu'un nouveau groupement des faits par séries ; mais il lui doit encore sa critique et — chose inattentdue — une quantité innombrables d'idées, de jugements et même de passages tout entiers, de traits ailés et lyriques qu'on croirait être spécifiquement du Michelet ! M. R. le démontre indiscutablement, et par son étude des notes du manuscrit de Michelet, et par une comparaison des procédés d'exposition, de l'arrangement composite de certains pasages. En outre, Michelet jugeant sans doute qu'il avait fait œuvre originale en recréant la compilation de Lebrun, ne reconnait pas la dette énorme qu'il lui doit, par la brève déclaration générale à laquelle on s'attendrait.

2°) Pour le procès, Michelet s'est inspiré des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi t. III* (Paris, 1790) de l'Averdy. Le plan de ce volume est déplorable, ou plutôt il n'y en a guère : c'est un fatras de notices et d'extraits (par hasard, le titre dit vrai) Mais si difficilement maniable qu'il soit, il est une date dans l'histoire, de Jeanne. Ce l'Averdy, vrai fils du XVIIIe s., « homme sensible » épris de justice, d'équité et d'humanité, discute pied à pied la légalité du procès comme Voltaire celui de Calas ; et au lieu d'éclairer les agissements deCauchon comme le fit Quicherat, par une connaissance des règles et de la procédure canoniques en matière d'inquisition, il n'y voit qu'un tissu de raffinements, de scélératesse, comme on aimait en trouver alors dans les romans « gothiques ». Ici également,M. R. établit par une patiente et minitieuse et concluante analyse mot par mot, dans le détail de laquelle il nous est impossible d'entrer, mais dont on admirera l'ingéniosité et l'intelligence, que la dette de Michelet est énorme,non seulement pour la documentation, mais pour la pensée. « Tout ce qui s'y

Digitized by Google

décèle en fin de compte de personnel, c'est la promptitude de coup d'œil qui a capté ça et là tel ou tel rayon, c'est l'agile pensée intérieure qui a rapproché, fondu, unifié, ces matériaux disparates en un récit ailé, c'est l'écrivain, c'est l'homme, Michelet » (p. 26).

Qu'il ait largement puisé sa documentation et sa pensée dans l'Averdy et dans Lebrun, le reproche se réduit considérablement si l'on veut bien considérer que les ouvrages de ces deux auteurs sont, en gros, probes et sains. Le paragraphe suivant, relatif aux sources de première main, au procès manuscrit, aboutit à une conclusion impitoyable. On sait que l'histoire de la Pucelle nous est connue en ordre principal par la minute du procès de sa condamnation copiée à cinq exemplaires dont il nous reste trois: les mss. lat. 5965-66 de la Nationale que l'Averdy dans son classement placait très justement en tête de liste, et que Quicherat a pris pour base de son édition (5 vol. 1841-49) ; et un ms de la Bibliothèque du Palais-Bourbon, ignoré de l'Averdy et de Quicherat, qui est probablement l'exemplaire de Pierre Cauchon, et d'après lequel M. Champion nous a donné récemment une édition monumentale et définitive (2 vol. 1920-21) On imaginerait que Michelet se basant sur le bon classement établi par l'Averdy, a utilisé le lat. 5964 de la Nationale. Point du tout ! Il ne l'a pas connu, non plus que l'exemplaire de la Bibliothèque de la Chambre des Députés, non plus encore que les nombreuses copies du xve ou du xvie siècle reposant à la Nationale et qui se placent en seconde ligne. M. R. qui estimait trop haut la méthode de Michelet, avoue qu'il aurait du ne pas négliger le fait important que Michelet, alors chef de section aux Archives Nationales, avait sous la main dans son dépôt des copies du procès. Il a découvert sur le manuscrit de Michelet — qu'il n'a pu consulter qu'en 1923 — que les références se reportent aux copies du procès cotées à l'Hotel Soubise U 820-21. Or ces copies sont tardives et sans valeur ! De plus, M. R. en une analyse poussée jusqu'aux extrêmes limites de la minutie et qui exige trois au quatres lectures (pp. 35-65) dissèque l'appareil de notes et de références de la Jeanne d'Arc, et à travers ce rideau, compare l'appareil érudit destiné au lecteur avec la sorte de catalogue des passages que Michelet avait dressé en lisant ces copies, dans l'intention de les utiliser comme références (1). Mais le livre de Michelet « n'est pas né de la réaction spontanée de son esprit sur les documents ;... il reflète étroitement presque tout entier des ouvrages de se-

(1) Cette table des matières est aujourd'hui au Musée Carnavalet. M. Rudler la publie : Append. pp. 190-204.

Digitized by Google

conde main. » (p. 8) En effet, après ce dépouillement hâtif des tardives copies, Michelet effrayé par l'immensité du labeur d'érudition auquel il allait devoir se livrer, s'est rabattu sur les ouvrages de l'Averdy et de Lebrun ; il s'en est servi pour établir la charpente de son récit,et même un peu la substance,comme nous l'avons vu. Et ce n'est qu'après la rédaction achevée, et souvent sur les épreuves,qu'il a repris sa sorte de table dressée d'après la copie du procès, pour substituer à des références à Lebrun, des citations du procès. Son appareil de notes est donc absolument trompeur et postiche.

Les autres chapitres du livre de M. R. sur lesquels nous ne pouvons nous étendre,nous montrent le même Michelet négligent dont l'exactitude chronologique est parfois inférieure à celle de l'Averdy ou de Lebrun (chap. II). Ses principes critiques sont simplistes et insuffisants. Il part de l'axiome qu'en cas de contradiction, il faut accorder la préférence au témoignage de Jeanne ; se laisse guider souvent par son instinct ou par le hasard (pp. 100-01) ; esquive des difficultés, se dérobe devant tous les obstacles (p. 109) ; cite des fragments isolés de leur contexte (p. 137) ; se décide plus loin pour une cote mal taillée entre une texte de chroniqueur suspect et l'appréciation d'un érudit du XIXe siècle. En somme, il n'a pas compris les ressorts profonds du procès, ne s'est jamais inspiré de la règle élémentaire qui était de voir le procès du point de vue des juges, lesquels en furent si fiers qu'ils assurèrent la conservation des copies (e).

La lecture du livre de M. R. appelle quelques conclusions. La plus générale, c'est que l'identité de la méthode de la critique littéraire et de la critique historique est démontrée une fois de plus, si besoin en est encore,par ce modèle concret de l'analyse minutieuse et détaillée qui, loin d'être une entrave à l'ampleur des vues, en est la condition même.Une autre réflexion nous est encore indirectement suggérée par le livre de M. R. ; c'est que nous nous sentons plus près d'un l'Averdy ou d'un Lebrun que d'un Michelet. Voici deux noms à ajouter à la liste déjà longue des érudits de la fin du XVIIIe siècle qui ont vu la carrière de leurs livres arrêtée par la tourmente révolutionnaire. On ne sait pas assez qu'à ce moment la jonction si longtemps retardée de l'histoire érudite et de l'histoire philosophique, le contact entre le pôle Mabillon et le pôle Montesquieu était près d'être réalisé, l'était même déjà chez nombre de jurisconsultes et d'histo-

---

(1) M. R. a résumé en quelques pages (81-89) bourrées d'idées les grands principes critiques qui doivent guider les historiens qui étudient le procès.

Digitized by Google

riens des institutions comme Mably, Moreau, Buat-Nancey, etc. Le livre de M. R. nous apprend à connaître un Lebrun qui a vu *toutes* les sources de l'histoire de Jeanne d'Arc ; un l'Averdy qui, lorsqu'on a dépouillé son ouvrage de l'ingénuité de l'« homme sensible », n'en reste pas moins le premier qui ait vu avec clarté tous les problèmes de critique spéciale que posait le procès de Rouen.

Nous ne pensons pas pouvoir mieux exprimer notre admiration sans réserves pour le très beau livre de M. R., qu'en lui disant que nous attendons avec impatience son t. II consacré à *la pensée* et à l'*art* de *Michelet historien de Jeanne d'Arc*. Nul doute que les conclusions de ce t. II compenseront largement celles si lamentables du présent volume consacré à l'examen de *la méthode* ; nous avons omis en effet de signaler chemin faisant que M. R. semble parfois fort ennuyé de devoir établir un bilan aussi fâcheux pour la mémoire de Michelet et qu'il anticipe sur son volume suivant pour nous dire toute son admiration pour l'intuitif,le lyrique, l'animateur incomparable qui appelait l'Histoire « une résurrection » (voir entre autres pp. 2-3 ; 66 : 171).

Le style de M. R. très heureusement personnel. alerte nuancé, riche, dénote une maîtrise constante de la matière. Sagacité de l'analyse et souci de la synthèse, ne sont-ce pas là les deux plus belles qualités de l'historien ?

HENRI LAURENT

D. D. Brouwers. *Cartulaire de la commune de Namur* (1555-1792) t. IV-VI. Namur, Wesmael-Charlier, 1920-1924. 3 vol. in-8°.

M. Brouwers achève dans ces trois volumes la publication du cartulaire de la commune de Namur que ses prédécesseurs Jules Borgnet (t. I, 1871) et St. Bormans (t. II et III, 1875-1876), avaient conduite jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint. Il ne la continue pas seulement, il la complète aussi. Le tome IV, en effet, le premier des trois annoncés ici, renferme une série de pièces échelonnées de 1263 à 1529 (p. 229-296) qui avaient échappé aux recherches des premiers éditeurs. Parmi celles-ci, je signalerai un acte de Charles le Téméraire bien caractéristique des procédés de la fiscalité ducale. C'est l'ordre donné aux officiers de « contraindre réellement et de fait » les personnes riches à acheter les titres d'un emprunt levé sur le « corps de la ville » pour le service du prince.

La série des actes publiés par M. Brouwers s'ouvre en 1555 et se ferme en 1792. Les plus instructifs d'entre eux sont, comme il fallait s'y attendre pour cette époque où la vie politique

Digitized by Google

municipale devient purement administrative, d'ordre économique et financier. Naturellement quantité de textes se rapportent aussi aux événements militaires du XVIIe siècle et à la répercussion qu'ils exercèrent sur la ville. M. Brouwers a excellemment indiqué dans les introductions détaillées des t. V et VI tout ce qu'ils nous apprennent sur les divers aspects de l'histoire de Namur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. La présentation et l'annotation des documents sont parfaites, ainsi que la confection des tables (celle de t. IV s'étend aux quatre premiers volumes du cartulaire). L'éditeur ne s'est pas borné à y relever les noms de personnes et de lieux ;des tables des matières permettent encore au lecteur de s'orienter rapidement à travers les renseignements si divers fournis par les actes publiés. C'est là un travail aussi utile qu'il est délicat et dont on regrette trop souvent l'absence pour qu'il ne faille pas remercier M. Brouwers de s'en être imposé la tâche. L'achèvement de ce cartulaire est un nouveau service que lui doit l'histoire de la région namuroise. Il est aussi une preuve nouvelle de la vitalité du laboratoire d'érudition qu'est devenu, sous l'active et intelligente direction de son chef, le dépôt d'archives de la province de Namur. Et il convient, en terminant,de féliciter le Conseil Provincial de l'exemple qu'il donne en continuant, malgré la hausse formidable des frais d'impression, à subventionner la collection de documents dans laquelle viennent de prendre place les substantiels volumes qui font l'objet de cette note.

H. PIRENNE.

Maurits Sabbe. *Uit het Plantijnsche huis. Verspreide opstellen.* Antwerpen, V. Resseler, 1923 (couverture : 1924), in-f°, 207 p., portr., pl. fig.

Ce volume est composé de quatorze études sur Plantin et son époque ; il est terminé par un bon index.

La série s'ouvre dignement par une biographie de Plantin ; nous y faisons connaissance de près avec l'homme intérieur, son effort acharné, son courage dans les difficultés d'affaires et de famille, ses qualités exceptionnelles d'organisateur et de commerçant, la noblesse de son caractère, sa grande simplicité. Nous le voyons, dans son ardente recherche de tout ce qui est intellectualité, en relation avec les savants les plus éminents, les hommes les plus distingués de son époque, et aussi avec des sectes mystiques, frisant certainement l'hérésie, et avec d'assez nombreux calvinistes.

Un chapitre sur l'imprimerie à Anvers avant Plantin et à son époque décrit le milieu où grandit l'entreprise fondée par cette

Digitized by Google

riche personnalité. Plantin lui-même a expliqué pourquoi il était venu s'établir ici. La typographie, introduite relativement tard dans la grande métropole, y avait immédiatement prospéré d'une manière inouïe ; la ville, capitale intellectuelle des Pays-Bas à cette époque, et prenant place, dans l'Europe occidentale, immédiatement après Paris, était le nœud de riches courants internationaux ; sa typographie prit de suite un caractère cosmopolite et polyglotte ; le génie de Plantin intensifia et élargit l'action si vigoureusement entreprise dès le XVe siècle par Gérard Leeu.

La douzième étude (*Antwerpens' boekenmarkt ten tijde van Keizer Karel*) fait précisément ressortir d'une manière concrète le développement des industries du livre à Anvers entre le XVe siècle et Plantin.

L'histoire du livre est complétée par des notes détaillées sur les droits d'entrée et de sortie qui frappaient les livres et le papier dans les Pays-Bas méridionaux aux XVIIe et XVIIIe siècles.

La fameuse question du sonnet dit de Plantin — attribution que l'on conserve parce que rien ne détruit la valeur des faibles indices parlant pour elle — donne lieu à une fort curieuse dissertation d'histoire littéraire, où sont discutés d'autres sonnets qui ont également, et même à une époque toute récente, été attribués au prototypographe.

Enfin, les relations savantes de Plantin sont étudiées dans trois articles. L'un est consacré à Guicciardini, et à son œuvre la plus connue, la description des Pays-Bas, entreprise par amour pour la cité d'adoption du gentilhomme florentin. Le second retrace l'histoire des éditions plantiniennes de Clusius, le centre du monde botanique à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe. Le troisième nous entretient de plusieurs femmes érudites, surtout des Anglaises, qui vécurent dans l'entourage de Plantin ; il dépeint aussi le labeur assidu des filles de l'imprimeur, qui de quatre à douze ans étaient chargées régulièrement de la correction des épreuves, sans du reste connaître la langue des textes à collationner.

L'histoire littéraire est encore représentée par une critique détaillée de l'œuvre littéraire de Jean Ier Moretus, polyglotte, poète et traducteur néerlandais. Quelques pages sont consacrées aussi aux relations de Vondel et de Balthasar II Moretus.

Restent quatre études sur les Moretus et leur vie fastueuse, la réception, en 1635, du nouveau gouverneur général, le Cardinal Infant ; les voyages d'agrément des Moretus, touristes intelligents sachant regarder et notant soigneusement leurs observations, aujourd'hui précieuses ; les prétentions nobiliaires de la famille enrichie, qui aboutissent, en 1692, à l'anoblissement de

Digitized by Google

Balthasar III. L'éducation de ce jeune patricien forme un chapitre fort savoureux de l'histoire des mœurs. Le tableau est complété par la reconstitution de ces fêtes de famille et de banquets pantagruéliques, et par une histoire bibliographique et iconographique de l'Ommegang anversois.

Tel est, dans un maigre résumé, le contenu de ce volume, où la richesse ne nuit jamais à la clarté, et qui est agrémenté de charmantes illustrations.

Nous connaissions bien l'histoire externe de Plantin et de sa maison. Mais les archives léguées par cette famille, où l'ordre et l'amour du document écrit ont toujours régné, sont riches en notations humaines. Les utiliser pour faire revivre à nos yeux ceux qui fréquentèrent la maison,voilà à quoi s'attache M.Sabbe ; et dans le réseau serré des notes, des lettres, des comptes, il démêle et reconstitue, dans des morceaux délicieux, les désirs, les peines, les joies, de ceux qui deviennent ses personnages.

A. VINCENT.

A.-C. De Schrevel. *Recueil de documents relatifs aux troubles religieux en Flandre*, 1577-1584. T. II, Bruges, De Plancke, 1924. In-8°, XXIII-744 pp. (Société d'Émulation de Bruges. Mélanges, t. X).

Le chanoine De Schrevel poursuit la publication de la vaste collection de documents qu'il a réunis sur l'histoire de Flandre pendant la période de la lutte entre les calvinistes et les Malcontents. Il a exploré surtout les archives des villes de Bruges, Gand, Ypres, Saint-Omer, Courtrai, Bruxelles, etc. et il a fait une abondante moisson. Le présent volume se rapporte uniquement aux cinq derniers mois de l'année 1578 et contient 299 pièces, dont plus d'un tiers sont des lettres de personnages importants et qui fournissent maints détails nouveaux sur les origines de l'Union d'Arras et de celle d'Utrecht, ainsi que sur les tentatives faites par le prince d'Orange en vue de l'établissement de la « Paix de religion .» Le tome III de ce recueil contiendra ainsi que l'annonce l'auteur, encore une série des documents relatifs à ces événements, qui ont donné lieu à toutes sortes d'interprétations.

A part quelques fautes d'impression, la transcription des textes est généralement correcte. On regrettera toutefois que la ponctuation soit parfois un peu arbitraire et que, en ce qui

Digitized by Google

concerne l'orthographe, l'auteur n'ait pas cru devoir suivre les règles établies par la commission royale d'histoire [1].

H. VAN DER LINDEN.

A. P. Evans. *An episode in the struggle for religious freedom. The sectaries of Nuremberg, 1524-1528.* New-York, Columbia university press, 1924. In-12, IX-235 p.

Cette monographie, consacrée aux origines de l'anabaptisme à Nuremberg, est basée sur une documentation très étendue et s'inspire d'une excellente méthode d'interprétation. Sous le nom d'anabaptistes, on confondait au début tous les hérétiques n'appartenant pas au luthéranisme, quelles que fussent leurs doctrines, et il est curieux de constater que ce fut à Nuremberg, c'est-à-dire dans l'une des premières villes où triompha le luthéranisme, que la persécution contre les sectaires fut organisée avec le plus de rigueur. L'auteur remarque que dans cette ville cette persécution fut dirigée non pas en vue de la conservation de l'ordre social mais uniquement en vue de celle de l'unité religieuse ; c'est en qualité de blasphémateur que le magistrat de Nuremberg a banni ces premiers séditieux « anabaptistes » D'ailleurs, après 1525, Luther lui-même justifia les mesures de répression prises à leur égard. Cependant certains pasteurs s'élevèrent contre l'intransigeance de la théorie luthérienne et l'un d'eux, Jean Brenz de Schwäbisch Halle, se prononça notamment en faveur de la tolérance, mais il ne trouva guère de partisans. Toutefois Sébastien Franck se prévalut de sa doctrine dans son *Geschichtsbibel* (1531), véritable chronique des hérétiques, où l'on trouve énoncée cette opinion, audacieuse pour l'époque, que le monde considère comme hérétique celui qu'il ne comprend pas : c'était affirmer, on le voit, les droits de la conscience individuelle en face de l'autorité dogmatique.

L'auteur a joint à son travail une note bibliographique contenant des remarques critiques sur les sources les plus importantes. Il a en outre dressé un index des matières et des noms propres. Parmi ces derniers, il a omis cependant d'en indiquer quelques-uns (notamment les frères Behaim, p. 153 ; Andreas von Löwen, p. 153-4 ; Matthew Zell, p. 149 ; etc.) ; en outre il n'a pas signalé dans cet index les matières et les noms qui figurent dans les notes.

---

[1] P. 66, l'auteur écrit *t' adven* au lieu de *'t adven* ; p. 325 et 635, *couventen* au lieu de *conventen* ; p. 129, *s' Carmers* au lieu de *'s Carmers* ; etc.

Digitized by Google

Il est à souhaiter que des travaux de ce genre soient complétés par des études parallèles sur le traitement des premiers anabaptistes dans d'autres villes importantes comme Anvers et Amsterdam.

H. VANDER LINDEN.

Félix Rocquain. *La France et Rome pendant les guerres de religion.* Paris, Champion, 1924, in-8°, xx-554 p.

Comme son titre l'indique le livre de M. Rocquain est plus qu'une histoire des guerres de religion en France. Il ne fait pas double emploi avec le volume que M. Mariéjol a consacré à ce sujet dans l'histoire de France de Lavisse (1). Il n'envisage pas non plus, comme l'a fait le baron de Hubner (2),les événements d'un point de vue presque purement romain. M. Rocquain s'est attaché à montrer l'intérêt des rapports entre la France et la papauté durant les troubles religieux, à déterminer l'attitude prise par les papes en face des problèmes religieux et politiques qui surgissaient en France, l'importance de leurs interventions, les responsabilités dont ils se sont chargés, enfin la position prise par les partis vis-à-vis de la Cour de Rome. Il a pu pénétrer les événements d'une manière plus approfondie qu'on ne l'a fait jusqu'ici, en consultant les correspondances des principaux acteurs de ces événements.C'est dans ces rapports de la France et de Rome que réside l'intérêt principal de son livre, bien qu'il ait dû, afin de donner à son étude le cadre indispensable, reprendre d'une manière détaillée toute l'histoire des guerres de religion en France.

Qu'il nous soit permis, avant de poursuivre, d'exprimer un regret. M. Rocquain a cru devoir donner à son livre un caractère très analytique. Hormis les trois pages de l'avant-propos, il ne nous donne aucune vue d'ensemble. Après une brève introduction qui nous mène du début de la Réforme à la mort de Henri II, l'auteur entame son sujet proprement dit avec l'avènement du jeune François II et s'arrête, exactement à la dernière page du livre, au moment de l'enregistrement de l'Édit de Nantes.Dans ce long récit où il n'est question que d'évolution d'idées et de conceptions, que de formation et de dissolution de factions, que d'intrigues et de querelles, de troubles, de soulèvements et de guerres,nous n'avons pas un instant pour reprendre haleine, pour mesurer le chemin parcouru, pour voir se pro-

(1) Tome sixième, I, *La Réforme et la Ligue. L'Edit de Nantes* (1559-1598) par Jean- H. MARIEJOL.
(2) *Sixte-Quint*, Paris, 1882.

Digitized by Google

filer les grandes masses et disparaître les faits fortuits qui masquent les courants profonds. Et lorsque nous sommes arrivés au terme du livre, nous nous sentons sans doute convaincus de ce qu'il y a de vie et de passion dans cette tragique succession d'événements, mais nous ne nous rendons pas compte du pour quoi de ces agitations, pas plus que nous ne distinguons avec netteté les grandes phases du conflit.

Ces réserves faites essayons d'isoler du livre de M. Rocquain les traits essentiels qui caractérisent les rapports entre les papes et la France durant les guerres de religion.

Au pontificat de Pie IV (1559-1565) correspond en France une période d'incertitude dans la conduite de la régente Cathérine de Médicis. Sous l'influence du chancelier l'Hôpital elle tâche d'établir un régime de tolérance. Mais il lui faut à cet effet en même temps réprimer les soulèvements des protestants et se défendre vis-à-vis du pape qui veut lui imposer une attitude intransigeante. A Pie IV qui exprime sa désapprobation au sujet des Edits de janvier et d'Amboise et du traité de Longjumeau elle réplique en invoquant le besoin de tranquillité du royaume. Elle remet la solution de la question religieuse à un hypothétique concile, et, lorsque l'assemblée de Trente s'est réunie elle refuse d'en reconnaître l'opportunité, vu l'absence des Allemands. Enfin, quand il s'agira de recevoir les décrets de Trente, quand Pie IV citera sept évêques suspects d'hérésie ainsi que Jeanne d'Albret, elle résistera encore, en invoquant cette fois les libertés gallicanes.

La politique de Pie V (1566-1572) est bien plus énergique que celle de son prédécesseur. Ses interventions sont beaucoup plus fréquentes. Dès son avènement il tâche de faire imposer en France, sinon expressément, du moins en fait les décrets du concile de Trente. Il incite sans cesse à réprimer l'hérésie, désapprouve toutes les tentatives de paix, applaudit à la mise à prix de la tête de Coligny, refuse d'accorder la dispense demandée pour le mariage de Marguerite de Valois et de l'hérétique Henri de Navarre.

Son successeur Grégoire XIII n'appartenait pas, comme Pie V, à un ordre monastique. Il ne faut donc pas s'étonner de le voir lutter avec moins de passion contre l'hérésie et intervenir moins souvent, bien que son objectif ait été identique à celui de son précédésseur. Grégoire XIII est resté étranger à la Saint-Barthélémy. Il a cependant fait organiser des démonstrations publiques à l'occasion de cet événement. On peut dire à sa décharge qu'il a cru à la réalité du complot que Coligny aurait tramé contre le roi. D'autre part ce pape a autorisé le roi à saisir une partie des biens du clergé pour faire la guerre aux pro-

Digitized by Google

testants, et ce malgré le vague des promesses que Henri III n'a cessé de lui prodiguer en échange.

Le pontificat de Sixte-Quint (1585-1590) embrasse la période qui va des débuts de la Ligue au commencement de la lutte entamée par Henri IV pour conquérir le trône de France. Le nouveau pape a hésité entre Henri III et la Ligue. Si cette dernière semblait animée de plus de ferveur, sa conception des devoirs des sujets vis-à-vis du prince ne lui permtta it pas d'approuver une révolte contre un monarque légitime. Il pencha tantôt en faveur de l'un des partis, tantôt de l'autre et tâcha de les réconcilier en vue de la lutte contre les protestants. Après l'assassinat du duc et du cardinal de Guise il désapprouva sévèrement la conduite du roi, surtout à l'égard d'un prince de l'Eglise. Quant au meurtre de Henri III il déclara simplement que, le feu roi étant mort impénitent, il regrettait de ne pouvoir lui faire les obsèques usitées pour les souverains. — Au début de son pontificat Sixte-Quint avait inconsidérément déclaré Henri de Navarre et le prince de Condé déchus de leurs droits au trône. En 1588, voyant son erreur, il fit faire des démarches pour ramener le futur Henri IV au catholicisme. Après l'assassinat de Henri III il persévéra dans cette attitude. Il espérait que le nouveau roi se convertirait et voulait le reconnaître à cette condition. Il avait d'ailleurs percé les intentions de la Ligue, et, ne poursuivant que le bien de la religion sans s'occuper d'intrigues politiques, il se sépara nettement des Guises. Le légat Gaëtano ne le servit cependant pas selon ses intentions et soutint ouvertement la Ligue.

Tandis que Sixte-Quint s'était uniquement inspiré des intérêts du catholicisme, ses successeurs Grégoire XIV et Clément VIII se laissèrent dans une certaine mesure entraîner par la Ligue et l'Espagne. Le premier envoya des troupes et incita les catholiques fidèles à Henri IV à faire défection. Le second refusa sa bénédiction à Henri IV lorsque celui-ci se fut converti. Alors que Sixte-Quint eût saisi l'occasion pour mettre fin aux troubles religieux, Clément VIII bouda le roi jusqu'au moment où les succès de celui-ci le forcèrent à se départir de son attitude. La crainte d'un schisme finit par l'amener à toutes les concessions. Dans la suite l'entente entre le roi et le pape ne fut plus troublée qu'un seul instant, notamment à l'occasion de la publication de l'Edit de Nantes, dont ce dernier s'était d'ailleurs d'abord exagéré la portée.

Disons encore que le livre de M. Rocquain est écrit dans un style alerte, vif et en même temps précis. L'intérêt de la lecture ne se relâche pas un instant au cours de ce gros volume si richement documenté.

HANS VAN WERVEKE.

Digitized by Google

Henry G. Bayer : *The Belgians, first settlers in New York and in the MiddleStates.* (New York. The Devin-Adair Company. 1925). Un volume in 8°, XVIII-373 pp. quinze illustrations et cartes.

Ce livre a été écrit à l'occasion de la commémoration du tricentenaire de la fondation de New York. L'auteur s'est donné pour tâche de démontrer une fois pour toutes que les premiers colons établis dans l'île de Manhattan et dans les Etats centraux du littoral atlantique, au début du XVIIe siècle, furent non des Hollandais ou des Français, mais des Wallons du Hainaut méridional et de la Flandre gallicante, c'est-à-dire des Belges.

M. Bayer, lecteur à l'Université de New- York , s'adresse à un public ignorant des choses de l'histoire en général et du passé de notre pays en particulier. D'où la nécessité pour lui de passer d'abord en revue les grandes découvertes du XVe et du XVIe siècle, et de retracer à grands traits notre histoire nationale, ainsi que le développement du protestantisme en Europe. Cette partie de son œuvre est du travail de vulgarisation assez détaillé, rédigé par compartiments dans la manière du *Konversations-Lexikon* de Meyer. Le dernier chapitre, consacré à la vie et aux coutumes du vieux New York, avec l'énumération de cent faits intéressants du passé de la ville—cent,pas un de plus, pas un de moins — relève moins du domaine de l'histoire que de celui de notre vieil almanach Van Snoeck.

Je voudrais n'avoir à dire que du bien de ce livre. L'auteur le dédie à la « brave nation belge, dont les enfants, wallons et flamands, contribuèrent si utilement par leur courage et leur persévérance à la fondation des États-Unis ». Le chapitre XVI,extrêmement intéressant, est entièrement consacré à la participation des Belges au développement général des E. U. M. Bayer est, dans toute la force du terme,un ami de notre peuple et un vaillant propagandiste.

Mais il faut savoir dire à un ami que, pour ce qui concerne les faits d'histoire en Europe, il n'a pas toujours été heureux dans le choix de ses références et qu'il a trop souvent cherché des lumières dans le Larousse ou le dictionnaire de Bouillet. Citons quelques affirmations singulières. M. Bayer admet l'existence d'une langue flamande avant l'arrivée des Romains (p. 43), cite encore Pharamond au nombre des rois francs (p. 48), classe la société féodale en deux groupes : les *landed* et les *landless* (p. 53), place au 17 juin la journée de Waterloo (p. 86), refuse au pignon à redans le droit d'être catalogué dans l'« architecture hollandaise » et l'introduit dans l'« architecture espagnole », etc.

Digitized by Google

En revanche, pour tout ce qui concerne les *Americana* d'une part,les questions dogmatiques de l'autre, l'auteur a judicieusement utilisé une documentation précise, sûre et abondante. Il retrace avec vigueur un tableau de la situation pénible faite, dans les Provinces Unies, aux dizaines de milliers de Belges calvinistes émigrés. C'est là une de ces époques où il semble que nos pères auraient dû perdre toute espérance.Oldenbarneveldt et l'aristocratie marchande hollandaise veulent la paix à tout prix, admettent, sans broncher la fermeture de l'Escaut et l'abandon de la cause des Pays-Bas mérionaux sacrifiés. Les Belges sont tenus en défiance et écartés des emplois publics. Mais avec leur énergie coutumière, il se raidissent. Guillaume Usselinx, le célèbre refugié anversois, devenu le fondateur de la Compagnie des Indes occidentales, les oriente vers la colonisation et la guerre aux Espagnols, à titre privé, dans les territoires d'outre-océan.

C'est alors que se place, en mai 1624 selon l'opinion courante, en 1623 d'après M. Bayer, le fameux exode des trente familles de Valenciennes, d'Avesnes et de Lille qui,avec Jesse de Forest, s'embarquèrent sur le *Nieuw Nederland* et vinrent fonder à l'embouchure de l'Hudson la *Nouvelle Belgique*.

Le lecteur trouvera sur cet établissement, ainsi que sur le rôle joué par Van Meteren, Plancius et Hondius dans la préparation du voyage de Hudson en 1609, les plus instructifs renseignements. Je recommande aussi la lecture du chapitre XI : il nous révèle que la doctrine fondamentale de l'Église réformée (hollandaise) aux Etats-Unis, doctrine jalousement sauvegardée par des centaines de mille protestants américains, porte le nom de « Confession belgique » et fut amenée à New York par les Wallons qui, eux-mêmes, la tenaient du célèbre prédicant montois Gui de Bray.

FRANS VAN KALKEN.

H. Sée. *Les idées politiques en France au XVIIe siècle.* Paris Giard, 1923, in-8°, 371 pp.

M. Henri Sée, professeur à l'Université de Rennes, est universellement connu pour ses études sur les classes rurales et le régime agraire. S'il faut en juger par ses tout derniers travaux (1), l'étude des phénomènes économiques et sociaux reste toujours sa branche de prédilection.

(1) Nous rendrons compte dans un prochain numéro de son *Evolution commerciale et industrielle de la France sous l'Ancien Régime*. 1925.

Digitized by Google

L'histoire des idées toutefois ne le laisse pas indifférent. Il est de ceux — on s'en aperçoit dans toutes ses œuvres — qui croient que les théories, tout en subissant l'empreinte des transformations sociales, exercent à leur tour sur celles-ci, une influence parfois décisive. Et voici qu'à trois années d'intervalle, il consacre deux excellentes études à l'histoire des idées politiques en France.

La première de ces études, *Les idées politiques en France au XVIIIe siècle*, parue en 1920, est antérieure à la date que le comité de rédaction de cette Revue s'est assignée comme *terminus a quo*. Nous n'avons à nous occuper que de la seconde, parue en 1923 : *Les idées politiques en France au XVIIe siècle*.

On dit communément que la science politique est née au XVIIIe siècle. Et on en attribue volontiers la paternité à Montesquieu, tout en admettant que l'Anglais Locke en fut le grand-père. Mais une fois de plus on a dû reconnaître qu'il n'a y a rien de nouveau sous le soleil, et on a trouvé des ancêtres à Montesquieu non seulement au XVIe et au XVIIe siècles, mais au Moyen âge et dans l'Antiquité. M. Sée a entrepris de nous parler de la lignée dont les œuvres ont illustré le siècle de Louis XIV.

Les monographies sur les théoriciens français de la politique au XVIIe siècle, pour être moins nombreuses que celles consacrées aux « philosophes » du XVIIIe, ne sont pas rares. Mais il nous manquait une bonne vue d'ensemble, basée sur ces monographies et renforcée par des études personnelles. M. Sée nous la fournit en historien, c'est à dire qu'il met constamment les théories en rapport avec les événements politiques et les transformations sociales.

Son étude comprend deux parties, la première intitulée *L'achèvement de la doctrine absolutiste*, la seconde consacrée à la *Réaction contre l'Absolutisme*.

L'achèvement de la doctrine absolutiste, de Guy Coquille (1608) au Discours sur l'histoire universelle de Bossuet (1681), fut avant tout le fruit des événements politiques : « On était « las des troubles qui avaient désolé la France dans la deuxième moitié du XVIe siècle et l'on ne voyait de salut que dans l'affermissement du pouvoir royal. » On ne peut dire que cette idée soit bien neuve. Mais nul n'a mieux marqué les étapes du développement de la théorie absolutiste que M. Sée. Il met les points sur les *i*. Guy Coquille, André Duchesne, Jérôme Bignon, Charles Loyseau, Jean Savarnon, Antoine de Montchrétien sont autant de précurseurs de Richelieu. Il importait de préciser leur doctrine et d'en exposer la génèse. En passant M. Sée montre aussi l'influence exercée sur quelques-uns d'entre eux par Bodin, ce grand penseur du XVIe siècle, dont on ne saurait assez faire ressortir

Digitized by Google

le rôle de semeur d'idées. Après les précurseurs vient Richelieu, auquel M. Sée consacre tout un chapitre, puis les contemporains de Richelieu : Le Bret, Dupuy, Balzac et Gabriel Naudé.

Sous la Fronde l'idée monarchique, pour autant qu'elle se confond avec l'absolutisme, subit un recul. Les *Mazarinades* sont naturellement l'écho le plus sonore des idées libérales du temps. Mais toutes les idées, esquissées dans les Mazarinades, Claude Joly les a exposées à son tour, et cela d'une façon plus synthétique.

Après l'agitation de la Fronde, le grand courant absolutiste reprend le dessus. Il s'épanouit pleinement dans les idées de Louis XIV (Chapitre V) et dans la doctrine de Bossuet (chap. VI). Ici l'étude de M. Sée est basée presque tout entière sur les textes, ce qui ne peut évidemment qu'en augmenter la valeur. Les contemporains étrangers de Bossuet (Grotius, Hobbes, Élie Merlat, Spinoza) ne sont pas oubliés. Et les contemporains français (Fortin de la Hoguette et Colbert) — cela va de soi — ne le sont pas davantage.

La *Réaction contre l'Absolutisme*, qui fait l'objet de la seconde partie du livre de M.Sée, commence avec les revers et les désastres qui marquent la fin du règne de Louis XIV. Mais déjà auparavant se dessine l'opposition des écrivains protestants, influencés tour à tour par la révocation de l'Édit de Nantes (1685) et par les succès de la seconde révolution anglaise (1683). Les *Soupirs de la France esclave* (1689-18690) sont le premier ouvrage où se marque fortement la tendance nouvelle. Ce pamphlet est anonyme, mais il y a des raisons sérieuses pour l'attribuer à Michel Levassor, un ancien oratorien converti au protestantisme. Puis vient le protestant Jurieu, qui défend déjà le principe de la souveraineté du peuple.

Bientôt la réaction déborde au délà du petit groupe des écri vains hétérodoxes. On sait avec quelle vigueur Fénelon défendit les droits des sujets contre les théoriciens de l'absolutisme.C'est au point qu'on a pu faire passer l'archevêque de Cambrai pour un précurseur du socialisme. M. Sée n'a pas de peine à prouver que les théories plus ou moins socialisantes du Télémaque ne sont qu'une fiction poétique destinée à instruire et à moraliser un jeune prince.

Les doctrines de Jurieu et de Fénelon sont exposées le plus souvent, comme celles de Louis XIV et de Bossuet, d'après les sources mêmes.Il en est encore ainsi de celles du duc de St-Simon, du comte de Boulainvilliers, de l'abbé de St-Pierre, tous ces opposants catholiques,plus discrets dans la forme que dans le fond. Leurs théories se ressemblent et se complètent. M. Sée s'attache, comme de juste, à faire ressortir les nuances qui les différencient.

Digitized by Google

Après les théoriciens politiques proprement dits, voici les économistes : Vauban, dont la « Dîme royale » est justement célèbre, et Boisguillebert dont les nombreux ouvrages paraissent tous également familiers à M. Sée. Un dernier chapitre est consacré à l'éveil de l'esprit critique : les « libertins », Saint-Evremond et surtout l'œuvre de Pierre Bayle y sont analysés. On sait le rôle considérable que ce dernier exerça sur le développement de la libre pensée, principalement par son *Dictionnaire* Ainsi la pensée française contribue aussi à l'éclosion des doctrines politiques du XVIIIe siècle par la méthode critique qui tend à prédominer. « Mais c'est à l'Angleterre que la pensée française empruntera la doctrine positive des libertés politiques ». Cette phrase finale du dernier chapitre du livre nous ramène, on le voit, à Locke et à l'influence anglaise. M. Sée y revient encore dans sa *Conclusion*, marquant ainsi la transition qui relie le sujet de ce livre à celui qu'il a traité en 1920 dans *Les idées politiques en France au XVIIIe siècle*..

***

Nous n'aurons pas la prétention de faire la leçon à M. Sée sur une matière qu'il connaît beaucoup mieux que nous. Mais n'y aurait-il pas eu lieu de donner plus de relief à la figure de La Bruyère, opposant de la première heure, et qui, pour n'être pas protestant, attaque aussi tôt que Levassor et Jurieu l'absolutisme gouvernemental ? M. Sée lui consacre exactement sept lignes et une note (p. 192) qui pourraient bien échapper à des lecteurs distraits ou trop pressés. N'aurait-il pas fallu rappeler aussi les Sermons de Massillon, celui notamment où le grand oratorien, s'écrie devant Louis XIV à Versailles : « Ce n'est pas le souverain, Sire, qui doit régner sur les peuples : vous n'en êtes que le premier ministre. Ce sont les peuples qui, par ordre de Dieu, ont fait les souverains tout ce qu'ils sont. »

Dans un travail d'ensemble, comme celui que nous présente M. Sée, il est difficile d'éviter les lacunes. Outre celles que nous venons de signaler, il en est que nul ne saurait combler pour le moment et qu'on ne saura peut-être jamais combler. Ce sont les théories de ceux que l'absolutisme de Louis XIV empêcha de parler et d'écrire. Il y eut pas mal de révoltes en France, même avant la période de décadence, notamment dans le Berry, le Boulonnais, la Touraine, le Maine, la Gascogne, le Roussillon et la Bretagne (1662 à 1674). Nous n'épuisons pas la liste. L'exemple de ces révoltes permet de présumer qu'il y eut de tout temps une opposition à la théorie que le roi est maître absolu de tous les biens de ses sujets. Mais ceux qui n'en jugeaient pas ainsi n'eurent pas la parole durant la majeure partie du règne. Il n'est pas

Digitized by Google

douteux que nous connaissons beaucoup moins l'opinion des opposants du temps de Louis XIV que du temps de Louis XV. Il n'y a pas que les idées qui ont évolué du XVIIe au XVIIIe siècle. Il y a aussi le droit de les exprimer. Il serait ridicule de reprocher à M. Sée de ne pas avoir analysé des théories qui n'ont pas été expressément formulées faute de liberté. Mais il importe de prévenir les historiens qui traitent d'une période de despotisme monarchique ou de dictature que la littérature de cette période ne reflète qu'une partie de l'opinion réelle.

HUB. VAN HOUTTE.

A. de Saint-Léger et L. Lemaire. *Correspondance authentique de Godefroi comte d'Estrades, de* 1637 *à* 1660. T.I. Paris, Éd. Champion, 1924. In-8°, XLIII-337 pp. in-8° (Publication de la Société de l'histoire de France).

Les études récentes de M. de Saint-Léger sur les papiers du comte d'Estrades et sur les diverses éditions de ses mémoires (*Annuaire Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1924, et *Le Bibliographe Moderne*, 1922-1923) ont précédé de peu l'apparition de ce premier volume de la Correspondance du fameux maréchal, publié en collaboration avec M. le Dr L. Lemaire. Le mérite essentiel des éditeurs est de nous en fournir un texte enfin débarrassé de tous les apocryphes qui l'encombraient. Leur introduction apporte sur ceux-ci tous les renseignements désirables. Il y est démontré jusqu'à l'évidence que l'auteur des fausses pièces dont plus d'un historien s'est laissé leurré, en dépit des suspicions auxquelles elles ont donné lieu depuis le commencement du XVIIIe siècle, sans parler des jugements défavorables portés sur elles par Ranke et par J. Goll, n'est autre que d'Estrades lui-même. Pour imposer à la postérité l'image qu'il voulait qu'on conservât de lui, il fit fabriquer des lettres par ses secrétaires, les communiqua à ses amis et en laissa prendres des copies qui surprirent la bonne foi des anciens éditeurs ou abusèrent leur crédulité. Grâce à la critique et aux recherches de MM. de Saint-Léger et Lemaire, nous pouvons réduire aujourd'hui à des proportions plus modestes et la personne et le rôle de l'ingénieux ambassadeur. De longues investigations aux Archives des Ministères des Affaires étrangères et de la Guerre à Paris, aux Archives Nationales , à la Bibliothèque Nationale, leur ont permis de reconstituer la Corrrespondance authentique dont la plupart des originaux subsistent encore. La fortune a récompensé leurs efforts et leur sagacité : ils ont retrouvé, aux Archives des Affaires Étrangères, les dix volumes reliés en rouge,

Digitized by Google

conservés jadis dans le cabinet de d'Estrades et que d'Avenel, lors de la préparation de son édition des lettres du cardinal de Richelieu, avait tenté vainement de découvrir.

Mise définitivement au point, la correspondance de d'Estrades gagne en solidité ce qu'elle perd du côté de l'intérêt et du pittoresque. Les historiens belges l'utiliseront particulièrement pour ce qu'elle apprend des rapports de Richelieu et de Mazarin avec les princes d'Orange. Ils la trouveront expurgée de bon nombre de falsifications, auxquelles M. A. Waddington s'était laissé prendre dans sa belle *Histoire de la République des Provinces-Unies... de* 1630 à 1650, sur la foi de l'édition des *Ambassades* parue à Amsterdam en 1718.

Dans l'immense correspondance de d'Estrades, les éditeurs n'ont pris que les morceaux les plus substantiels, en se bornant à la période de 1637 à 1660. Le présent volume va de la première date au 10 octobre 1646. C'est l'époque où d'Estrades est substitué par Richelieu, auprès de la personne du prince d'Orange Frédéric-Henri, à Hercule de Charnacé, tué devant Bréda. Ses lettres abondent en renseignements qui soit du point de vue militaire, soit du point de vue diplomatique, touchent intimement l'histoire de la Belgique.

Inutile d'ajouter que l'édition, conforme aux principes suivis par la Société de l'Histoire de France, est excellente. Je veux dire qu'elle est claire, ferme et sobre. Peut-être même sa sobriété est-elle parfois un peu trop austère et souhaiterait-on çà et là une utilisation plus fréquente de la bibliographie hollandaise.

H. PIRENNE.

Paul Bonenfant. *La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas Autrichiens* (1773). Mémoire couronné par l'Académie Royale de Belgique. Bruxelles, Hayez, 1925, in-8°, 262 pp.

La Compagnie de Jésus, dont l'influence avait été si grande dans notre pays au XVIe et surtout au XVIIe siècle, disparaît à la fin du XVIIIe, à la suite d'une décision du pouvoir civil, sans que cet événement ne bouleverse la vie des Provinces Belgiques. Le fait est assez extraordinaire et sa portée assez grande pour mériter une étude sérieuse. Cette étude, M. Bonenfant nous la fournit en un livre excellent, dont il faut louer tout de suite les sérieuses qualités : clarté de l'exposé, objectivité absolue, enfin et surtout documentation très abondante puisée aux Archives Générales du Royaume, aux Archives de l'État à Vienne, aux Archives du Vatican et dans quelques autres dépôts.

Digitized by Google

M. Bonenfant montre très clairement quelles sont les forces combinées qui ont amené chez nous la suppression de la Compagnie. Il y a d'abord, la décision de Marie-Thérèse, décision à première vue paradoxale, de la part d'une souveraine d'une dévotion fort exacte et qui n'avait jamais dissimulé ses sympathies pour les Jésuites. Pour elle deux ordres de considérations l'emportèrent : le désir de ne pas déplaire aux gouvernements français et espagnols ; mais plus encore peut-être, le bénéfice que les finances de l'État tireraient de l'opération. Ce point de vue fiscal domine aussi chez le Prince de Kaunitz, chancelier de Cour et d'État.

Les agents principaux de la suppression de la Compagnie dans nos provinces sont cependant les hauts fonctionnaires de Bruxelles : lettrés,acquis dans une large mesure aux idées des « philosophes » français, partisans du « despotisme éclairé », convaincus de la supériorité de l'État sur l'Église. Telle est la mentalité du Prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire, d'Henri de Crumpipen, Secrétaire d'État et de Guerre, du comte de Nény, chef et président du Conseil Privé.

Avec Kaunitz, voilà pour les Jésuites, les ennemis les plus redoutables ; leur haine tenace ne désarme pas. M. Bonenfant cite des exemples véritablement frappants. Lorsque Marie-Thérèse en 1774 se refuse à prononcer l'exclusion définitive du Saint Ministère, pour tous les Jésuites aux Pays-Bas, les membres du « Comité Jésuitique » à Bruxelles accueillent sa décision avec une véritable rage ; l'on voit le Prince de Kaunitz intervenir jusqu'à trois fois—et, d'ailleurs, en vain — auprès de l'Impératrice, pour obtenir cette mesure qu'il juge nécessaire contre « un Institut pernicieux et incorrigible ». La même année Kaunitz ne ménage pas ses efforts pour réduire à un chiffre minime la pension des anciens Jésuites, contrairement à l'avis du Prince Charles de Lorraine et malgré les conseils de modération émanant du « comité jésuitique » et du Prince de Starhemberg eux-mêmes.

La majeure partie du livre de M. Bonenfant est consacrée aux mesures qui ont assuré la suppression de l'ordre. Il nous présente même en annexe (nº II) la « royale dépêche » du 2 septembre 1733, prescrivant la dissolution de la Compagnie aux Pays-Bas. Il montre le rôle des diverses autorités dans l'exécution de cet ordre ; Charles de Lorraine, Starhemberg, Nény et surtout la jointe de 1773 et le « comité jésuitique ». Bien que l'on sache que les organismes administratifs compétents étaient composés presque exclusivement d'ennemis de la Compagnie,

Digitized by Google

on est frappé de l'extraordinaire rigueur avec lesquelle on traitait les Pères [1].

Il faut lire, pour s'en rendre compte, les chapitres traitant de « L'attitude des Jésuites » et du « Sort des Jésuites ». Le Ministre plénipotentiaire devait reconnaître que l'on avait violé les privilèges des Provinces en emprisonnant arbitrairement les membres de l'ordre (p. 64).

Les résultats immédiats ne furent pas exactement ce que les promoteurs de la mesure avaient espéré ; en matière financière notamment : si en 1780, les revenus des « biens jésuitiques » avaient laissé un boni de 80.000 florins sur les dépenses mises à charge de la Caisse, en 1792, le compte se clôtura par un déficit de 83.000 florins. Cependant le gouvernement avait réalisé certains avantages importants : les quelques dix millions de florins provenant de la liquidation avaient permis entre autres des amortissements de la dette et la dotation de divers établissements d'utilité publique.

Dans le domaine de l'enseignement les ennemis des Jésuites avaient critiqué avec véhémence leur pédagogie, leurs principes, leurs méthodes. Cependant, lorsqu'il s'agit de substituer à leurs collèges des établissements nouveaux, on rencontra les difficultés les plus grandes ; l'enseignement officiel des « Collèges Thérésiens » n'inspira guère de confiance aux familles et la plupart d'entre elles préférèrent confier leurs enfants à des écoles qui n'avaient pas la valeur des établissements de la Compagnie

Au point de vue moral et politique, M. Bonenfant note fort justement, croyons-nous, que la suppression de la Compagnie marque pour les idées de suprématie de l'État sur l'Église une victoire considérable. Mais nous ne sommes pas aussi certain que l'auteur de ce qu'elle a contribué à rendre possible en Belgique le développement du libéralisme au XIXe siècle.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

Bernard Fay. *L'esprit révolutionnaire en France et aux Etats-Unis à la fin du* XVIIIe *siècle.* (Bibliothèque de la Revue de littérature comparée, tome VII.) Paris ; Edouard Champion, 1925, pp. 378. in-8o.

---

(1) En 1773-1774, tous les efforts de Kaunitz et de Starhemberg eux-mêmes pour sauver des collèges de jésuites anglais, échouèrent devant la résistance obstinée de Nény et du Comité Jésuitique. Ces collèges rendaient cependant d'incontestables services, notamment à la ville de Bruges.

Digitized by Google

The Same. *Bibliographie critique des ouvrages français relatifs aux Etats - Unis* (1770-1800). Paris; Edouard Champion, 1925, pp. 108 in 8°, 40 Francs, the two volumes.

M. Fay describes the dominant ideas and sentiments in revolutionary France and America at the end of the Eighteenth Century. He excludes the economic and political aspects of Franco-American relations and turns his attention to the study of the interpenetration of ideas and their transformation in the minds of individuals and the masses in France and in America, without, however, attempting to trace their abstract development or logical filiation. Roughly speaking, he begins his work with the end of the Seven Years' War and concludes it with the establishment of the Napoleonic Empire, 1770-1800. This space of a little over a quarter of a Century, he divides chronologically into five periods, each corresponding to a special phase of the relations between the two countries from his particular point of view. The years from 1770 to 1775 found the leaders of French thought in search of a new world wich would correspond with their new political and social theories. The Anglo-American strugle drew their attention to America. Stimulated by the writings of De Pauw and Raynal, Frenchmen created for themselves an ideal America rather in conformity with their own theories than with the reality. Americans, on the other hand although they knew little of France, ceased to fear her after the conquest of Canada by the English and began to respond to the lively interest in their country displayed by Frenchmen. Vergennes, taking advantage of the enthusiasm of his countrymen for America, prepared the way for an alliance by which he hoped to restore the prestige of his Government both at home and abroad. The years 1775-1782 brought the participation of France in the establishment of the United States. Vergennes was aided in his efforts to remove the obstacles to the alliance by the enthusiasm of his fellow-countrymen for the American cause. Two important factors in the development of this enthusiasm were the prestige of La Fayette, and the remarkable popularity of Franklin. French opinion saw in the latter a typical American, an ideal woods-philosopher, and created a legend about him. The period from the peace (1783) to 1789 was marked, on the one hand, by a growing estrangement between the two governments and, on the other, by attempts at fraternity between the two peoples. The United States remained popular in France. A whole literature developed in which she was considered as the

Digitized by Google

world's « champ d'expérience » by writers like Raynal, Mably, and Mirabeau. A revolutionary group formed about La Fayette and Brissot to undertake the reform of France and the world in accordance with ideas from America. During the first years of the French Revolution, 1789-1794, in spite of the disagreement of the two governments, a sort of «mystique révolutionnaire » reigned in both countries, wich M. Fay characterizes as an « union spirituelle » In France, American ideas were potent both in the States General and in the Constituent Assembly. Especially was this evident in the Declaration of the Rights of Man. The enthusiasm of the young nobles was shared by the bourgeois who succeeded them as the leaders of the revolution. The death of Franklin was the occasion for an enthusiastic manifestation and Quakerism became a popular weapon in the hands of the opponents of Catholicism. In America, French ideas were used by the Republican rivals of the Federalists. As a consequence, while the masses became enthusiastic for France and French principles, the authorities were discontented. The years 1795-1800 mark what M. Fay calls the « grand schisme » between The United States and France. The influence of the French ministers to the United States was destroyed by thier becoming involved in the opposition party and the unwise policy of Talleyrand towards the American commissioners to France widened the breach. Jay's influence caused the American Government to desert France for an agreement with Great Britain. The inauguration of the Bonapartist regime marks the true rupture. Nevertheless, the American ideal remained strong in France, exerting an influence upon writers of romantic tendencies and even upon the monarchists. In America, in spite of a bitter campaign against French deistic ideas, the influence of France remained strong in the theater, in literature, and in political, social and religious life. The author conludes that the thirty years of spiritual intimacy between France and the United States led to the formation and diffusion of a new democratic ideal and a reciprocal stimulation of national forces.

M. Fay has successfully accomplished a difficult task. It would be too much to expect the hard and fast conclusions demanded from those who handle more tangible facts. He has, however, traced in an admirable fashion the interpenetration of ideas and sentiments in revolutionary France and America. The most striking feature of this movement was the creation in the minds of Frenchmen of an ideal America, a sort of model republic, which corresponded to their theories rather than to the reality. To this must be added the forma-

Digitized by Google

tion of three great popular legends about the names of William Penn and the Quakers, George Washington and Benjamin Franklin

In gathering his material, the author has examined newspapers, political pamphlets, memoirs, political literature of all kinds and archival depots, both French and American, with a care and completeness that is worthy of the highest praise. He has, for the most part deliberately avoided quoting from his sources. However, since he is a pioneer in the field, we should have been grateful had he been les rigorous in the application of this principle, especially in view of the fact that much of his source material is difficult af access for the majority. He has omitted from his study a whole group of Belgian gazettes which would have proved as interesting for his subject as the Leyden Gazette, for instance. He has made it a rule to refer the reader directly to the manuscripts rather than to printed editions of the same texts. This seems to be a mistake. Published sources are more accessible to the large body of his readers than the documents in archival depots. Furthermore, texts are edited with the express intention of making repeated recource to the manuscripts unnecessary.

The author does not seem to have been aware of the existence of Lewis Rosenthal's monograph : *America and France : The Influence of the United States on France in the* 18th *Century*. New- York, 1882,pp. 302,in-8°. Its scope is much more limited than that of his own work. He would, however, have found that Mr. Rosenthal had studied many of the same problems through the same class of sources wih he has himself employed.

M. Fay has a tendency to plead the cause of Vergennes as against John Jay and the Amercian Peace Commissioners. In his treatment of the rôle of Gouverneur Morris, he might well have made use of Esmein's *Gouverneur Morris : Un témoin américain de la révolution française*. Paris, 1906, pp. 368. in-8°.

The text is supported by excellent and extensive notes. Clumsy arrangement has, however, rendered their use difficult. They have been placed at the end of each chapter, with a reference to page and line. Yet, there is no indication in the text itself that a note is to be expected. Further, the lines are unnumbered and the reader finds himself confronted with the irksome task of counting the lines on each page to determine where the note should be inserted.

M. Fay has presented us a work of capital interest and importance for the history of Franco-American relations He is,

Digitized by Google

therefore, to be felicitated upon his excellent accomplishment.

As a further fruit of his research, M. Fay has printed a supplementary volume containing a critical bibliography of French books about Anrerica, which appeared during the years covered by his study. The works are grouped by the periods fixed by his larger study. They are, further, arranged according to the year of publication. The publications of each year are divided into groups treating : 1° Geography, travel and description ; 2° History, politics, diplomatic and political documents, essays, pamphlets and political journals : 3° Literature, philosophy, ethics and religion. The bibliography proper is followed by a critical essay upon the works or each period. A valuable feature is the indication of the collection or depot in which the work cited will be found. This additional study of M.Fay should prove very useful to research students.

Louvain R. GORMAN.

C. Parra Pérez. *Miranda et la Révolution Française* (Paris. Libraire P. Roger, 1925). LXII-474 pp., 2 portraits 6 cartes.

Le général Miranda est, chez les Vénézolans, placé au rang des héros nationaux, au même titre que Sucre et Bolivar. Aussi l'ouvrage de M. Parra Pérez a-t-il été publié par les soins du gouvernement de Caracas et placé sous les auspices du Président Gomez.

L'auteur n'en a que plus de mérite de ne pas avoir rédigé une simple apologie. Son œuvre est le résultat d'un long et sagace travail de documentation, recueillie avec soin et méthode dans les Archives Nationales et dans divers départements ministériels à Paris, ainsi qu'au *Colonial*, au *Foreign* et au *War Office*, travail complété par des données originales envoyées de Vienne,de Stockholm, même de Moscou. M. Parra Pérez a aussi su nettement délimiter son sujet. Alors que, avant lui, Robertson et Rojas avaient spécialement étudié la vie de Miranda en tant que patriote sud-américain, lui examine de la manière la plus approfondie son rôle au service de la première République.

Je n'ai pas à retracer ici la vie tumultueuse de Miranda, ex-officier de l'armée espagnole, favori temporaire de l'impératrice Catherine, général élevé sur le pavois par les Girondins, vainqueur à Anvers, en 1792, vaincu devant Maestricht l'année suivante. Je n'ai pas à le suivre au Tribunal Révolutionnaire, dans les prisons de Paris à l'époque de la Terreur, ni — plus tard — dans ses expéditions aventureuses pour délivrer sa patrie. M. Parra Pérez fait un effort considérable pour nous prouver que Miranda ne fut ni un aventurier, ni un traître, mais

Digitized by Google

l'éternelle victime d'ennemis personnels et de jaloux : subordonnés atteints par sa volonté de maintenir une discipline inflexible, collègues rancuneux, flattant l'amour-propre français en reportant sur un étranger la responabilité des erreurs stratégiques et tactiques de la campagne de 1793 en Belgique. L'argumentation de l'auteur est certes fort habile, mais elle ne parvient pas à dissiper certains doutes. Pourquoi Miranda reçut-il une pension de la tsarine s'il ne fut pas un agent secret de sa politique? Pourquoi reçut-il de l'argent des Anglais, si rebelles en général à l'octroi de largesses à des étrangers? Avec quelles ressources put-il vivre luxueusement à Paris, après Thermidor, alors que la Convention le laissait en inactivité et ne lui payait même pas son dû ? Et pourquoi, s'il n'y avait à cela quelque ombre de raison, ce diable d'homme fut-il, en fin de compte, suspect à tout le monde : à la Convention, au Directoire, au Premier Consul, aux Anglais, aux Américains et même à bon nombre de Vénézolans?

A mon sens M. Parra Pérez a tort de s'attacher avec tant de soin à laver son héros de toute espèce de soupçon. Quel mal y a-t-il à ce que Miranda, homme énergique et intelligent, jeté par son destin sur une scène où il pouvait aspirer au premier rôle, ait eu des attritudes de conspirateur et des appétits de conquérant? Tel quel, avec ses défauts et ses faiblesses, il reste encore bien supérieur à tant de vedettes de la tourmente révolutionnaire, figures que l'on admire de confiance à l'âge des illusions mais qui, étudiées de plus près, laissent comprendre pourquoi les chefs de clans des ans I et II se lançaient si volontiers mutuellement à la tête l'épithète de « Scélérat ! »

Intéressant à de multiples points de vue, l'ouvrage de M. Parra Pérez se recommande spécialement à l'attention des historiens et des curieux belges pour ses chapitres sur la prise d'Anvers, le rôle militaire et politique de Miranda dans les ex-Pays-Bas autrichiens, le siège de Maestricht, la retraite sur Louvain, les batailles de Neerwinden et de Pellemberg.

Une légère critique pour finir. L'auteur, qui a résidé en Belgique et y a laissé le meilleur souvenir, aurait sans grand effort pu redresser l'orthographe fantaisiste de Jomini touchant la toponymie. Il se rencontre dans son texte vraiment trop de « Halls », de « Berchen » et autres « Kael de Kirchen » ! (1)

FRANS VAN KALKEN.

---

(1) Hal, Berchem près d'Anvers, Kaldenkirchen à l'E. de Venlo.

Digitized by Google

Manger J. B. *Recherches sur les relations économiques entre la France et la Hollande pendant la Révolution française* (1785-1795). Paris, H. Champion, 1923, in-8° de XIII-170 pages avec illustrations et 4 appendices.

La présente monographie est riche en données précises, en chiffres et en statistiques. Elle embrasse la fin de l'ancien régime hollandais, depuis le traité d'alliance de 1785, renfermant la clause de la nation la plus favorisée, jusqu'à la conclusion de la paix franco-hollandaise de 1795. L'intérêt de ce livre patiemment élaboré réside essentiellement dans la mise en œuvre de documents d'archives, puisés aux dépôts des Affaires Étrangères de Paris, des Archives nationales de La Haye, des Archives consulaires et aussi dans l'utilisation des textes publiés par Colenbrander et du recueil Schmidt. Quiconque aura désormais à traiter de près ou de loin les relations commerciales entre la France et la Hollande à la fin du XVIIIe siècle, ne laissera pas de consulter le travail de M. Manger. Traités de commerce, négociations commerciales, emprunts français en Hollande, cours du change, réquisitions et indemnités de guerre, autant de problèmes examinés avec conscience et à la lueur des sources d'archives.

Je signale comme particulièrement utiles à consulter les tableaux-annexes qui nous fournissent la statistique du commerce franco-hollandais de 1716 à 1780, de 1787 à l'an XI, le cours du change Paris-Amsterdam entre les années 1789 et 1796.

L'auteur reconnaît avoir omis à dessein les faits *politiques* et négligé les problèmes qu'il n'aurait pu renouveler, tels ceux relatifs à la navigation du Rhin et à la libération de l'Escaut. J'avoue sincèrement que, tout en respectant ses scrupules, je regrette qu'il ait cru préférable de n'en point parler : sa dissertation eût affecté une allure plus vivante, sans perdre de sa valeur intrinsèque et je persiste à croire que les mutiples documents originaux qu'il a consultés n'auraient rien perdu de leur force démonstrative s'ils eussent été rapprochés des graves événements politiques européens du XVIIIe siècle.

CH. PERGAMENI.

R. Valet. *L'Afrique du Nord devant le Parlement au XIXe siècle* (1828-38, 1880-81). Étude d'histoire parlementaire et de politique coloniale. Paris, Champion, 1924.

Cet ouvrage forme le digne pendant de celui qu'a publié récemment M. G. Esquer (*La prise d'Alger*, Paris, 1923). Mais alors que M. Esquer étudiait l'expédition en elle-même et dans ses répercussions sur la politiqu extérieure de la France, M. Valet

Digitized by Google

l'a étudiée au point de vue de la politique intérieure. Il a écrit avant tout un chapitre d'histoire parlementaire bien curieux et singulièrement suggestif. La conclusion qu'on doit en tirer ne fait pas honneur au parlementarisme. Les expéditions coloniales ont été décidées et conduites par les gouvernements, c'est à dire par le pouvoir exécutif, et presque toujours contrecarrées par le Parlement. M. Esquer fait même à ce sujet, une comparaison intéressante entre l'expédition d'Alger en 1830 et la conquête de la Tunisie en 1880-81. Le prince de Polignac et Jules Ferry ont tous deux été pris à partie, violemment critiqués et soupçonnés, en préconisant une politique d'action impériale, d'obéir à des préoccupations électorales. Le Parlement proteste toujours, demande sans cesse « qu'on fasse la lumière », se plaint de devoir entériner des régularisations au lieu de prendre des décisions. Il oublie par deux fois que la diplomatie a quelquefois des raisons de s'entourer de mystère. Il ne comprend pas que, si le gouvernement veut mettre sa rivale séculaire, l'Angleterre, devant un fait accompli, le silence est de rigueur. Il ne supporte pas ce silence, parce que tout lui est matière à verbiage, et quel verbiage : Vagues théories libre-échangistes, vagues clichés sur l'insalubrité des contrées tropicales, vagues poncifs sur l'incapacité coloniale des Français, tout cela se répète à satiété, sur tous les tons. « Il est fort difficile, dans notre pays, écrit Despagnet (*La troisième République et le droit des gens*, p. v), pour tous ceux qui ne font pas du droit international et des affaires diplomatiques l'objet de leurs études, d'avoir en ces matières des informations impartiales, précises et éclairées. Les débats de notre Parlement sur la politique extérieure sont à de trop rares exceptions près, intermittents, sans méthode et surtout déplorablement faussés par l'esprit de parti. »

Les parlementaires, tout à leurs intérêts électoraux, comprennent difficilement que l'expansion coloniale renforce l'autorité, la puissance et le prestige politique de la nation à laquelle ils appartiennent avant d'être les élus de tel arrondissement. Lorsque le premier ministre d'Angleterre parle, qu'il s'appelle Lloyd George, Stanley Baldwin ou Ramsay Macdonald, ce n'est pas au nom des habitants de cette petite île qui s'appelle l'Angleterre, mais au nom des quatre cent millions d'hommes qui vivent sur la planète à l'ombre du drapeau britannique.

Ne cherchons pas ailleurs la source de l'influence anglaise dans le monde.

Th. SIMAR.

O.-M. Premoli. *Storia ecclesiastica contemporanea* (1900-

Digitized by Google

1925). Turin, Rome, Marietti, 1925. 1vol. in-8°, 496 p., L. 27.

Rien n'est plus difficile que de retracer l'histoire de son temps. Les sources tout à fait sûres, celles qui nous donneraient le vrai sens des événements, se cachent encore avec soin. Trop souvent même, bien des recherches seront nécessaires pour en découvrir de moindre valeur et d'un peu complètes. Un avis impartial sur certains personnages ne s'exprimera que plusieurs années après leur mort. Enfin la grande majorité des faits ne peuvent être compris qu'encadrés de leurs causes et de leurs conséquences. Or, quand il s'agit de l'histoire qui se fait sous nos yeux, celles-ci sont encore le secret de l'avenir.

Toutes ces difficultés n'ont pas empêché le R. P. Premoli, barnabite, de se mettre à l'œuvre et de mener à bonne fin une histoire contemporaine de l'Église catholique.

Ne lui reprochons pas de s'abstenir de tout jugement d'ensemble sur Léon XIII, plus encore sur Pie XI et sur Mussolini. Ne lui demandons pas la vérité complète sur l'histoire compliquée de l'*Opera dei congressi cattolici*. Il nous donne ce qu'il était possible, pour lui, de nous donner aujourd'hui : c'est à dire l'exposé assez large, de la vie, surtout extérieure, de l'Église catholique, entre les années 1900 et 1925.

A cause précisément de la difficulté de se documenter sur le présent, l'ouvrage du P. Prémoli sera précieux.

Après quatre pages d'introduction, sur les conditions générales de l'Église en 1900, l'auteur s'attache aux quatre derniers pontificats. Je ne pense pas qu'il omette une seule des mesures importantes prises par ces papes, un seul des événements notables pour l'Église universelle qui se soient passés sous leur règne. Le reste du livre est consacré à une revue, parfois un peu monotone, de tous les pays de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie où il y a des catholiques. Il est assez naturel que l'histoire de l'Italie soit mieux connue du P. Prémoli que celle de l'Allemagne ou des États-Unis. Néanmoins, nous tenons à répéter que, d'une façon générale, son exposé succinct et clair, est également assez complet.

Que n'a-t-il distingué les sources originales (discussions parlementaires, textes de lois, de concordats, etc., etc.) d'articles et de livres publiés déjà sur les événements qu'il raconte ! Il eut doublé la valeur de son travail par des renseignements de nature documentaire. Et puis, la liste des ouvrages consultés paraît assez pauvre et l'on s'étonne de n'y pas voir figurer des travaux indispensables.

Dans une édition prochaine, le R. P. Premoli corrigera avec

Digitized by Google

plus de soin les fautes d'impression. Il écrira p. ex. *Hamel, Mourret, Scheut, Sangnier*, au lieu de *Hasmel, Mourrat, Schent, Sanguier*). Il n'appellera plus *Van Roge*, le nouvel archevêque de Malines.

É. DE MOREAU, S. J.

A. De Ridder. *Le mariage du roi Léopold II d'après des documents inédits.* Bruxelles, A. Dewit, 1925. 296 p. in-8°.

Le titre de ce livre promet moins que n'en donne le contenu. En réalité il a pour sujet les rapports diplomatiques du gouvernement belge avec Napoléon III de 1852 à 1855, et le mariage de Léopold II n'y est traité qu'en fonction de ces rapports et en tant qu'il en constitue un épisode. Les sources inédites utilisées par M. De Ridder appartiennent presque toutes aux Archives de notre Ministère des Affaires étrangères et plus spécialement à la Correspondance de nos diplomates accrédités auprès des cours européennes. Par souci d'objectivité l'auteur s'efface volontiers devant elles et leur laisse très souvent la parole. Il ne se dissimule pas, d'ailleurs, que sa documentation, relevant tout entière de l'une des parties en cause, est « unilatérale » et que les archives françaises, malheureusement inaccessibles pour la période antérieure à 1848, permettraient sans doute d'y apporter d'utiles compléments. Mais l'histoire serait condamnée à piétiner sur place indéfiniment si les historiens ne se résignaient à prendre la plume qu'avec la certitude de tout connaître sur le sujet qu'ils se proposent. Car cette certitude, il est presque toujours impossible de l'acquérir, puisque des quantités de documents ont disparu et que, même dans les conditions de recherche les plus favorables, il est certain que bien des sources demeurent ensevelies dans le mystère et la poussière des greniers. Après les investigations les plus méthodiques, le hasard peut encore apporter bien des surprises. L'histoire du moyen âge et l'histoire moderne ont aussi leurs sables du Fayoun.

M. De Ridder s'est donc décidé avec grande raison à nous faire connaître le résultat de ses explorations et son volume est aussi instructif que la lecture en est agréable. Sur les difficultés suscitées par Napoléon III au gouvernement belge à propos de la liberté de la presse, sur les négociations relatives au renouvellement du traité de commerce de 1845, sur le mécontentement de l'empereur lors de la reprise des relations diplomatiques entre Bruxelles et Saint-Pétersbourg, et surtout lors du mariage de Léopold II, sur la mission et la déclaration de His de Butenval, sur la situation de la Belgique pendantla guerre de Crimée, et d'une manière générale sur la politique de Léopold Ier et des

Digitized by Google

ministres d'Hoffschmidt et de Brouckère, ainsi que sur la conduite de nos représentants à l'étranger, et particulièrement de Firmin Rogier à Paris et de Sylvain Van de Weyer à Londres, son livre abonde en révélations curieuses et en précisions utiles et piquantes à ce que l'on savait déjà.

On a plaisir à constater que le rôle de la Belgique, dans les circonstances très délicates où la plaça le coup d'État du 2 décembre, fut singulièrement honorable. Contre les velléités ou les tentatives du prince président puis de l'Emperuer en vue d'influencer sa politique, le gouvernement fit preuve d'autant d'habileté que d'énergie et de dignité. Son attachement à la neutralité du pays lui concilia l'estime et lui valut l'appui de toutes les Puissances. Sans doute cette estime et cet appui étaient également intéressés. Ni l'Autriche, ni la Prusse, ni la Russie n'éprouvaient la moindre sympathie pour les institutions constitutionnelles de la Belgique ni pour cette liberté de la presse qui excitait tant de mauvaise humeur à Paris. Elles ne s'intéressèrent à notre cause que par crainte de l'ambition napoléonienne. Mais elles eussent été bien aises de nous voir payer leur bienveillanc d'une accession à leurs principes monarchiques et autoritaires. M. De Ridder fournit de bien caractéristiques exemples de cet état d'esprit dans l'annexe de son livre (n° III), consacrée à la correspondance de Léopold Ier avec la cour de Vienne. Le prince de Schwartzenberg parle le 18 janvier 1852, de la forme de gouvernement « qui est encore usitée en Belgique », et il se permet de faire la leçon au roi. « Le rôle que Votre Majesté devra accomplir sera, je ne veux pas dire facile, mais en tous cas naturel, car il tendra à donner petit à petit, en Belgique, au principe de l'autorité, l'importance qu'il reprend actuellement dans tous les pays. Partout aujourd'hui, on se trouve placé devant cette alternative : adopter cette politique ou assister à la dissolution complète de la société. Tout ce qui est entre les deux a la consistance de phrases vides et d'utopies impraticables dont la recherche doit conduire tôt ou tard à la seconde éventualité, c'est à dire à l'abîme. » De si terribles pronostics laissèrent pourtant le roi incrédule. Metternich blâmait son manque d'énergie. D'après lui, son respect de la constitution ne s'expliquait que par son caractère : « il aime à se tenir derrière le rideau. » Et il est amusant d'entendre le grand homme de la Sainte-Alliance rallier avec une suffisance naïve le « constitutionalisme belge » dont « l'expérience a prouvé la frivolité », et regretter avec pitié que le roi n'ait pas été persuadé par ses conseils. « De ma lettre du 27 février (1852) adressée au roi, écrit-il au prince de Schwartzenberg, il résulte que je considère que le moment actuel pourrait être utilisé pour renforcer le pouvoir royal en Belgique ».

Digitized by Google

Seule de toutes les Puissances l'Angleterre soutenait le gouvernement belge non seulement pour faire pièce à Napoléon mais encore en raison des institutions libérales qu'il représentait. La Belgique l'intéressait tout à la fois comme une pièce essentielle de l'équilibre européen et comme l'État le plus purement constitutionnel du continent entrainé à ce moment par la réaction. Le général de Rochow, ministre de Prusse en Russie, prononçait devant Nothomb, en avril 1852, cette parole dont Bethmann-Hollweg aurait bien dû se souvenir en 1914 : « La Providence nous donne la Belgique ; sans la Belgique, l'Angleterre abandonnerait le continent à lui-même ». On trouvera, dans les passages des lettres de Sylvain Van de Weyer cités par M. De Ridder, des preuves multiples de la sympathie anglaise à notre égard et des directives fournies par le cabinet de Londres à celui de Bruxelles lors des incidents provoqués par la polémique de la presse belge contre Napoléon. Si en décembre 1852, les Chambres votèrent par prudence une loi réprimant les attaquses dirigées contre les souverains étrangers, nulle atteinte ne fut cependant portée à la Constitution. On admirera l'obstination que les ministres mirent à la défendre contre les désirs de notre puissant et menaçant voisin. A leurs yeux, son respect était la condition même et la garantie de la nationalité du pays et je ne résiste pas au plaisir d'emprunter à M. De Ridder ce passage du mémoire envoyé le 17 septembre 1853 par de Brouckère à S. Van de Weyer : « Du jour où les libertés politiques, où l'une d'elles seulement viendrait à péricliter, du jour où les intérêts matériels prendraient le dessus et occuperaient la première place, notre indépendance nationale reposerait sur une base bien variable et bien fragile. Ce qui donne à la Belgique actuelle une physionomie propre, un caractère distinct, c'est principalement ce régime de libre discussion, ce *self government* dont elle use en définitive avec intelligence et sagesse. Enlevez ce régime à la Belgique, énervez-le seulement, et ce jeune État perd toute sa virilité, toute sa confiance en lui-même Vous le détachez de cette indépendance qui est pour nous un boulevard ; vous détruisez la popularité et le prestige de la royauté ; vous lui ôtez sa vie morale, sa raison d'être. »

Cette solidarité que le gouvernement établit entre les libertés constitutionnelles et l'indépendance nationale, rehausse singulièrement son attitude en face des revendications de Napoléon III. Au reste, si cassant et si menaçant que fut parfois le langage de celui-ci, il ne me paraît pas probable qu'on y puisse voir autre chose qu'une tentative d'intimidation. Napoléon eût voulu soumettre la Belgique à sa volonté, y baillonner la presse, y restreindre l'exercice d'institutions dont le libéralisme était d'un fâcheux

Digitized by Google

exemple et y contrôler enfin la politique extérieure. Il ne peut pas avoir été déraisonnable au point d'espérer la conquérir de haute lutte contre une coalition européenne. Le prétendu décret d'annexion de février 1852 est certainement une fable — encore que Frère-Orban ait cru ou fait semblant de croire à son existence. Si Napoléon a jeté les yeux sur la frontière du Rhin, il a dû se convaincre aussitôt qu'elle était inaccessible. Les temps du premier Empire étaient passés sans retour. Tout au plus put-il nourrir le vague espoir d'obtenir un jour la Belgique au moyen de marchandages diplomatiques et s'efforça-t-il vainement, en attendant, de lui imposer son influence.

H. PIRENNE.

Paul Crokaert. *Brialmont.* Bruxelles. A. Lesigne, 1925, in-fol.

L'ouvrage consacré par M. P. Crokaert à Brialmont est plus qu'un « éloge de Brialmont » ainsi qu'il l'intitule modestement Certes ce titre convient à la réelle valeur littéraire de son œuvre, mais le mérite de M. Crokaert est aussi considérable comme historien que comme écrivain.

Il a entrepris de donner une biographie du Général Brialmont, de mettre en lumière son grand travail d'ingénieur militaire Il a de beaucoup dépassé le cadre de son sujet — fort heureusement d'ailleurs.

C'est toute une histoire militaire de la Belgique et toute l'histoire des sytèmes modernes de fortifications que nous trouvons dans cet important ouvrage. Souvent l'auteur s'est référé à des écrits de Brialmont lui-même pour nous montrer les phases de notre histoire militaire. Ces écrits, pleins de verve et animés d'un grand enthoutiasme, dans les quels Brialmont cherche à faire comprendre aux Belges l'importance qu'a pour eux la question militaire, n'ont pas de portée scintifique, il est vrai, ce sont plutôt des pamphlets — mais l'auteur les entoure de considérations historiques précises et intéressantes, présentées sous un jour souvent neuf et imprévu.

Il nous montre la Belgique perdant son indépendance au XVIe s. par avarice, querelles mesquines, refus de sacrifier des intérêts particuliers : Anvers assiégée par Farnèse, tombant parce que les bouchers refusent de laisser inonder à temps les polders du Nord ; refus constant de soutenir Guillaume le Taciturne ; même refus des Etats Généraux de soutenir Albert et Isabelle et provoquant la victoire des Hollandais, à Nieuport. Il nous retrace l'histoire de l'armée patriote de la Révolution brabançonne, désorganisée par l'indifférence des pouvoirs révolutionnaires eux-mêmes. En 1830 même manque

Digitized by Google

de prévoyance en ce qui concerne la préparation de l'armée : « il ne faut à nos soldats pour battre l'armée hollandaise que des bâtons et des sabots », disait à la Chambre le rapporteur de la Commission demandant et obtenant la réduction du budget de l'armée treize jours avant l'attaque hollandaise. Puis c'est l'effort de Léopold I parvenant à organiser l'armée jusqu'au moment où, après 1839, le Parlement réduit à nouveau le budget de 18 à 25 millions, ce qui amena la démission du père de Brialmont, alors Ministre de la Guerre (1848). Enfin lorsque Brialmont est chargé d'ériger les fortifications d'Anvers (1858-1864), des députations de propriétaires anversois créent un mouvement pour s'opposer à leur construction.

L'effort du Roi, l'influence de Brialmont, font de l'armée belge cependant un outil remarquable et en 1867 le général Lebrun, envoyé par Mac Mahon pour reconnaître la valeur de l'armée belge,se déclare frappé par l'excellence de son artillerie (celle-là même qui avait fait naître la campagne politique de 1861 contre Frère-Orban.)

Pourtant en 1870 l'armée subit une crise nouvelle.Elle réclame en vain sa réorganisation : le remplacement est maintenu par la Chambre.

Heureusement Brialmont parvient à faire triompher son grand projet de fortification de la Meuse (1878) mais ses plans ne sont pas entièrement exécutés — le fort prévu à Lixhe, près de Liége, n'est pas construit. Brialmont qui en savait l'importance prophétisa qu'« un jour on pleurerait des larmes de sang pour n'avoir pas construit le fort de Lixhe » — 1914 vint.... l'armée allemande envahit le pays en franchissant la Meuse dans la section qu'il aurait dû bloquer.

A travers tout l'ouvrage la personnalité de Brialmont est invoquée avec une émouvante intensité. L'auteur le montre bâtissant ses projets, les défendant par la plume, par la parole, jusque sur les bancs du Parlement où il accepta, un moment,un mandat du parti libéral pour y défendre ses grandes conceptions militaires.

Enfin l'auteur nous donne, — et ce n'est pas une des parties les moins intéressantes de son ouvrage — une publication complète des *Mémoires de Brialmont* dont le manuscrit a été mis à sa disposition par Madame Meeus, nièce de Brialmont.

Nous ne pouvons songer à analyser ce très important document — une des sources les plus précieuses pour l'histoire de la Belgique contemporaine — On y trouvera outre les notes biographiques, des aperçus de grand intérêt relatifs aux conceptions de Léopold I et du Duc de Brabant (le futur Léopold II)sur la nécessité d'une marine et d'établissements coloniaux pour notre pays ; les

Digitized by Google

rapports de Brialmont avec la Roumanie, la Grèce, la Bulgarie, la Turquie, le Siam y font saisir l'importance du rôle qu'il joua au point de vue international, et qui a largement contribué, à n'en pas douter, à l'expansion de la Belgique à l'étranger,

Enfin l'auteur a réuni une iconographie des plus complètes et d'une réelle valeur documentaire. A côté d'illustrations de pure fantaisie, de très nombreuses reproductions de gravures, de photographies anciennes ont été rassemblées sur la construction des forts de la Meuse et d'Anvers, sur les places fortes anciennes, sur l'armée et sur la marine Belge.

M. Crockaert a non seulement réussi à élever à la mémoire de Brialmont un monument digne des services que ce grand Belge rendit à son pays, il a aussi écrit une page des plus curieuses et des plus attachantes sur l'histoire militaire des provinces belges si peu étudiée et si mal connue.

J. PIRENNE.

L. Verriest. *Coutumes de la ville de Tournai.* T. I. Bruxelles, Goemaere, 1923, in-4°, VII-516-XX pp (Recueil des anciennes Coutumes de la Belgique, Commission royale des anciennes lois et ordonnances).

Si ce volume, bien que daté de 1923, n'est pas encore distribué officiellement c'est, sans doute, pour ne pas déroger à la saine habitude de temporisation qui caractérise la publication des Coutumes de Tournai. La confection même de ce volume, en effet, n'a pas demandé moins de soixante-quatre ans. Nous aurions cependant mauvaise grâce de nous en plaindre car cette sage lenteur a permis d'heureuses transformations dans les idées de ceux qui avaient mission, soit de promouvoir la publication, soit de la réaliser.

Les premières résolutions officielles relatives au sujet — elles datent de 1859 — sont entachées d'hérésie historico-juridique : décidant de présenter dans un même ensemble les coutumes du Hainaut et celles du Tournaisis, elles considèrent cette dernière région comme hennuyère. Les Coutumes du Hainaut parurent, mais, comme on devait s'y attendre, aucun point de contact ne s'étant établi qui justifiât le groupement de formules de droit historiquement indépendantes, les Coutumes du Tournaisis restèrent dans l'ombre.

En 1874 la Commission décida que « les coutumes de Tournai et du Tournaisis, qui, avant 1794, formaient une province distincte, serait publiées séparément ». C'était abandonner l'erreur la plus apparente pour se complaire dans une autre, non moins

Digitized by Google

grave, que partagent encore aujourd'hui des meilleurs de nos historiens. Car, si l'on avait raison de distinguer le Tournaisis du Hainaut, on avait tort de faire de Tournai la capitale politique des régions avoisinantes, au moins depuis l'établissement de la féodalité. Il y avait, de rechef, à considérer *deux* provinces si nettement séparées que, dans le dernier état des choses, les corps représentatifs de l'une étaient « les Consaux et États de la Ville et Cité de Tournai » et ceux de l'autre — radicalement distincts — « les États de la province de Tournésis ». Seule l'existence d'un unique corps de judicature, le Bailliage, puis Conseil, de Tournai-Tournaisis, aurait pu excuser la confusion si l'on n'avait eu d'autres exemples de pareils tribunaux brochant sur plusieurs ressorts politiques différents.

M. Léo Verriest, qui a repris la succession de MM. Faider, Delecourt et Duvivier, a-t-il tenu compte des anciennes contingences territoriales? Sans doute, quoique son « introduction », que l'on voudrait voir servir à tout l'ouvrage plutôt qu'au premier volume seul, ne soit pas assez claire à cet égard. Manque de clarté assez bizarre, pourtant, puisque l'auteur paraît s'être encore élevé d'un degré dans la conception du sujet.

Se basant sur la constatation que — quelle que fût leur situation à d'autres points de vue — beaucoup de communes du Tournaisis — les « dix-sept villages » notamment — suivaient certains principes du droit citadin, à l'ordre politique ou territorial il semble avoir substitué l'ordre logique ou juridique. S'il propose de réserver un volume spécial aux coutumes générales du bailliage du Tournaisis et aux coutumes particulières de Mortagne et de Rumes, c'est, apparemment, qu'il entend s'occuper des « dix-sept villages » en même temps que de Tournai même (1).

Dans ce cas il faut le féliciter d'avoir vu le problème de haut, à condition toutefois qu'il tienne compte de l'allure souvent fragmentaire, ou plutôt complémentaire, de la coutume urbaine vis-à-vis des coutumes rurales apparentées : les « dix-sept villages » — et d'autres aussi — ayant parfois joui d'une propre charte-loi, ou, tout au moins, ayant été régis par des traditions juridiques spéciales, et n'ayant eu recours à « la loi » de Tournai que dans des cas précis, ou même simplement dans les cas douteux ou nouveaux. Les principes communs doivent figure dans la Coutume de Tournai même et, à ce titre, il faut fairer grand cas des rencharges délivrées par la Cité aux communau-

(1) De fait, il édite un document concernant les 17 villages à la p. 111.

Digitized by Google

tés en question, tout comme des consultations analogues données au Bruille, aux Chaufours, à Audenarde et à Boulogne-sur-Mer. On trouve là des éclaircissements précieux sur certains points de doctrine. Par contre, les divergences coutumières des mêmes villages en face du chef de sens doivent être traitées à leur place historique, c'est-à-dire en Tournaisis, au même titre que les coutumes rurales particulières et à côté de la coutume générale du plat-pays En d'autres termes il faut combiner l'ordre territorial avec l'ordre idéologique.

Quoiqu'il en soit de cette question de plan — que nous eussions voulu voir franchement exposée — la documentation qui paraît aujourd'hui, par le fait même qu'elle constitue uniquement la première partie de la coutume *de Tournai* (ville), ne mérite aucun reproche fondamental.

Quant à la division interne du tome — en corps et annexe — la valeur des sources, le choix des pièces, la correction de leur transcription et même leur présentation typographique, tout répond pleinement à ce que l'on était en droit d'attendre de M. V., c'est-à-dire le maximum d'érudition.

Suivant une habitude assez discutable qu'il ne faut pas imputer à l'auteur, le volume commence par la coutume homologuée (1552) et le « cahier » (1523 ?) qui a servi à l'homologation. Après cette codification, qui est comme une de ses dernières étapes, la marche du droit tournaisien est détaillée depuis sa première manifestation — la charte-loi de 1188 (n. s.) — jusqu'à son premier accroc — la suppression de la commune en 1332. Les documents sont d'espèces diverses : chartes royales, accords seigneuriaux, arrêts du Parlement, ordonnances de l'autorité locale, rencharges, records, etc. Les plus intéressants exposent la constitution politique, le privilège insolite de « cache » armée des malfaiteurs en France et en Empire, la qualité de chef de sens, surtout vis-à-vis de Boulogne. On conviendra de tout leur intérêt si l'on se souvient des remarquables travaux que M. Verriest leur a déjà consacrés ; nous songeons tout particulièrement à ses études sur la Charité St Christophe et sur la cache des malfaiteurs, deux institutions entre lesquelles il y aurait peut-être lieu d'établir une communauté d'origine.

Au sujet de l'organisation interne nous nous demandons cependant pourquoi M. V. n'a pas cru devoir reproduire le passage de la charte royale de 1211 — presque identique, quant au reste, à celle de 1188, — qui transforme le régime viager, cooptatif, des magistratures en régime annuel électif. Gageons que M. V., d'habitude si personnel, s'est laissé influencer par l'étude de feu Ch. Duvivier sur *La Commune de Tournai de 1187 à*

Digitized by Google

1121 (1). Cet auteur, en effet, n'a vu entre les chartes précitées d'autre différence que la suppression de la clause du droit d'asile.

A propos même de cette clause, M. V. adopte sans mot dire sa forme négative — refus du droit aux églises. C'est encore suivre malheureusement le sillon de Duvivier qui, pour expliquer la disparition de la clause insolite dans la seconde charte, a écrit un long article autour d'un procès où ce droit n'est même pas en question. La leçon de la charte de 1188 portant le « *non* » en cause est tirée du registre A de Philippe Auguste (Vatican. Fonds Ottoboni, n° 2796). Or, la partie de ce registre antérieure, à 1205 est fort sujette à caution. Elle ne constitue pas un véritable journal d'enregistrement mais bien une reconstitution, opérée par tous moyens, de documents de chancellerie perdus à Fréteval en 1194. En l'absence de l'original il convenait de lui opposer la leçon contemporaine, en original simulé, du cartulaire C de la cathédrale de Tournai (f° 85 v°), qui, au lieu d'une négation porte une affirmation. Sans doute, pour une autre raison, la défiance est encore ici de mise, mais il faut remarquer que *toutes* les traductions romanes de la charte de 1188 — qui ne paraissent pas toutes dériver des archives capitulaires — reconnaissent ledit droit. En tout cas le doute s'imposait.

Dirons-nous également que M. V. n'a pas suivi une règle de conduite absolue dans l'indication des publications dont certains documents avaient déjà fait l'objet ? S'il lui semblait que l'annotation des éditions antérieures, fût-ce même des plus récentes, était inutile vu que la publication actuelle se trouvait appelée à reléguer les autres à l'état de souvenir, pourquoi n'avoir pas appliqué scrupuleusement ce principe ?

Ce sont les seuls reproches à faire à la présentation d'une œuvre considérable. Tout le reste n'est que louanges. L'auteur a absolument tenu sa promesse de nous livrer « un véridique reflet de la vie juridique d'une grande cité française pendant une période particulièrement brillante de l'histoire du royaume très chrétien ».

Devant l'intérêt du sujet, qui ne paraît pas devoir décroître, espérons que le second volume des Coutumes de Tournai ne mettra pas à son tour soixante-quatre ans à paraître.

PAUL ROLLAND.

Bewijsstukken behoorende bij het Kort Begrip van het Oud-Vaderlandsch Burgerlijk Recht, verzameld en van inhoudsopgaven voorzien door Mr. **A. S. de Blécourt**, Hoogleeraar te Leiden.

(1) Et non pas *Le commerce de T...* comme le prétendent les typos, p. III, n. 1.

Digitized by Google

Eerste deel : *Germaansche periode* : *Liber feudorum* ; *Friesland* ; *Groninger Ommelanden en Oldambten* ; *Drente* ; *Selwerd en stad Groningen* ; *Westerwolde*. Groningue-La Haye, J. B. Wolters, 1924, in-8°, IX-452 pages, une carte.

J'ai attiré l'attention des lecteurs de cette revue (tome II, p. 372) sur le *Kort Begrip* du prof. de Blécourt, abrégé de l'ancien droit civil des Pays-Bas. C'est comme annexe à ce travail que l'auteur a entrepris la publication d'un recueil de textes, dont le premier des deux volumes vient de paraître. Ce premier volume ne comprend encore, avec les extraits d'auteurs latins, des capitulaires, des lois barbares, des formules et des libri feudorum, que des textes sur l'ancien droit des provinces de Frise, de Groningue et de Drenthe ; c'est à dire qu'une partie très importante est réservée au second volume et qu'il nous faudra attendre celui-ci avant de pouvoir prononcer un jugement définitif sur la valeur de cette publication.

Il est néanmoins permis de dire dès à présent que ce premier volume rendra de notables services à tous ceux qui étudient l'ancien droit national. En effet, ils trouveront ici à pied d'œuvre un grand nombre de textes dispersés jusqu'ici dans de nombreux volumes, et ceci leur permettra de les comparer aisément avec les règles générales de droit, énoncées dans le *Kort Begrip*. A côté de chaque texte publié, des chiffres imprimés en marge, renvoient aux pages du « *Kort begrijp* », tandis qu'une table à la fin du volume indique les textes qui ont rapport à chaque page déterminée.

En somme, un livre bien fait et très savant, trop savant, peut-être, pour un manuel destiné surtout à des élèves d'université.

HENRI OBREEN.

André Rosambert. *La Veuve en Droit Canonique jusqu'au, XIVe siècle.* Paris, Librairie Dalloz. 1923, in-8°, XVIII-249 pp.

Cet intéressant travail envisage la veuve sous le triple point de vue qui fut celui de l'Église : la veuve ayant fait profession de viduité (membre de l'Ordo viduarum), la veuve remariée, la veuve restée dans le monde (miserabilis persona).

Après avoir passé en revue la situation de la veuve dans les différentes législations antiques, l'auteur, dans le chapitre premier (pp. 39-54) décrit l'*ordo viduarum* et montre quel puissant instrument de propagande il constitua pour l'Église et les secours que celle-ci fournit en retour à ses membres.

L'*ordo viduarum* est ensuite éclipsé par le *Collège des Diaconesses* (chap. II, pp. 55-92), composé, lui aussi, de veuves

Digitized by Google

mais élevées, celles-ci, au rang de véritables fonctionnaires ecclésiastiques aux attributions très étendues, bientôt même trop étendues, car elles provoquèrent une réaction de l'Église qui détermina la disparition progressive de ce collège. L'*ordo viduarum* subsista et comprit désormais non plus seulement des veuves assitées, mais toutes les veuves se consacrant à Dieu : les *Viduae sanctimoniales*, ainsi nommées depuis le IVe siècle. Après avoir examiné ensuite la situation de la veuve parjure à ses vœux et retracé l'intéressante controverse du XIIe siècle sur la validité de l'union ainsi contractée, l'auteur aborde, dans le chapitre III (pp. 93-153) — un des meilleurs, croyons-nous — l'importante question des secondes noces. Il débute par un exposé très clair de la doctrine de l'Église en cette matière, doctrine formée de deux tendances opposées : l'une favorable aux secondes noces, le mariage étant le remède à l'incontinence ; l'autre hostile, le mariage — et *a fortiori* le remariage — étant un état fort inférieur à la virginité ; cette dernière tendance allant jusqu'aux doctrines extrêmes qui assimilent les secondes noces à l'adultère. En général cependant les Pères de l'Église, comme d'ailleurs les théologiens du moyen âge, s'accordèrent pour admettre la licéité des secondes noces, tout en les réprouvant.

Suit une étude détaillée des signes par lesquels se manifeste cette défaveur. Un intéressant paragraphe est ici consacré à l'influence canonique sur la législation civile. Depuis l'époque carolingienne et surtout depuis le XIIe siècle, le triomphe de la doctrine canonique est complet, tellement qu'elle forme le droit commun en matière de mariage. Le droit laïque réagit pourtant, une première fois à l'époque féodale — réaction sans grande importance mais curieuse, qui alla jusqu'au remariage forcé des veuves possédant des fiefs ; une deuxième fois à l'époque monarchique, réaction très violente, celle-ci, qui aboutit à l'ordonnance de Blois (1579), dont l'article 182 permet, pour un motif d'inspiration purement aristocratique (conservation des biens dans la famille), d'interdire la veuve qui se remarie « follement ».

Le chapitre IV (pp. 154 à 201) traite de la veuve « *miserabilis persona* » c. à d. celle qui, sans se remarier, reste dans le monde et qui fut l'objet de la protection constante de l'église. Cette lutte, souvent dramatique, du pouvoir spirituel contre la rapacité et la brutalité des laïques, est sans doute une des pages les plus nobles de l'histoire ecclésiastique. L'auteur retrace les grandes lignes de cette croisade pour la protection des faibles, en faisant bien ressortir la politique habile et discrète de l'Église : quand le pouvoir temporel est fort et mène lui-même le combat, elle s'efface devant lui ; mais elle reparaît aussitôt que la société tombe dans l'anarchie et assume la charge aussi longtemps qu'un nouveau pouvoir stable ne s'est pas établi.

Digitized by Google

Le dernier chapitre (pp. 202 à 227) est consacré à l'étude, spécialement intéressante pour l'histoire du droit, de la juridiction de l'Église sur la veuve. Jusqu'à Justinien, l'Église n'accorde à la veuve plaidant en justice qu'une protection spéciale, sans lui attribuer aucune juridiction particulière. Investi par l'Église, sous les rois mérovingiens, d'un contrôle officieux sur les causes des veuves, l'évêque, pendant la période carolingienne, est investi de cette mission par le pouvoir royal lui-même. Lors de la décadence de l'empire carolingien, l'Église perdit l'assistance du pouvoir temporel, mais elle sut recueillir une grande partie des attributions juridictionnelles de celui-ci.

D'abord incontestée et jouissant d'une popularité très grande, la compétence des cours de chrétienté est attaquée dès le XIIIe siècle par les seigneurs laïques. L'Église résiste aux premiers assauts, mais, sous Philippe-le-Bel, la lutte devient de plus en plus, âpre et tourne à l'avantage des laïques. Enfin en 1329 eut lieu la célèbre conférence de Vincennes où l'avocat du Roi, Pierre de Cugnières réclama pour son maître la juridiction sur la veuve, dont le souverain est le protecteur. Le résultat de cette conférence, sans être décisif, fut cependant nettement défavorable à la juridiction ecclésiastique. La décadence s'accentue au XIVe siècle, et bientôt l'Église se voit forcée d'abandonner définitivement au pouvoir civil la juridiction sur les veuves.

L'auteur fait preuve, dans cette étude, d'une connaissance approfondie du sujet et d'une érudition solide et très étendue A ce premier mérite s'ajoute celui d'avoir su exposer avec clarté et, ajoutons-le, dans une langue facile et agréable à lire, — ce qui, croyons-nous, a son importance même dans un ouvrage de ce genre —un sujet qui, par sa complexité, ses aspects multiples et les domaines variés dont il relève, présentait de sérieuses difficultés.

L'étude, son titre le prouve, est une étude d'ensemble : elle embrasse environ douze siècles, même plus si l'on envisage l'introduction, et traîte d'une question dont bien des points sont loin d'être complètement élucidés. C'est dire que dans ces quelques 200 pages l'auteur n'a pas eu la prétention d'épuiser le sujet ni d'entrer dans tous ses détails.

Il a voulu bien plutôt — et il y a, croyons-nous, réussi — faire œuvre de synthèse et condenser en une large vue d'ensemble, les résultats des recherches très nombreuses et très diverses entreprises sur cette question. Nous disons vue d'ensemble et non résumé, ce livre est, en effet, plus qu'un simple résumé et l'on y remarque en maint endroit le fruit de sérieuses recherches personnelles.

Le plus grand mérite du travail reste cependant, à notre

Digitized by Google

avis, d'avoir donné, d'un sujet très vaste et complexe, un tableau clair, précis et bien ordonné, complété par une documentation très étendue.

R. PIRENNE.

P. J. Nisot, *Le droit des armoiries*. Essai de systématisation et de construction théorique. Préface par M. TERLINDEN, Bruxelles, Dykmans, 1925, in-8° de II-189 pages.

Les études héraldiques semblent en honneur dans notre pays plus qu'avant la guerre. Elles ont donné matière à des travaux importants et luxueux. Parmi eux, le livre de M. Nisot attirera certainement l'attention et il le mérite malgré des imperfections assez nombreuses.

En général, M. Nisot ne considère comme armoiries que les signes portant ce nom et qui sont reconnus par le droit public, c'est à dire par un acte de la puissance souveraine, notamment de concession ou de reconnaissance. A son avis ne possède ce qu'il appelle la capacité héraldique que la personne bénéficiaire de semblable acte. S'il admet que, dans certains cas spéciaux, des roturiers pouvaient être en possession de lettres patentes d'armoiries, sa théorie l'amène cependant à confondre presque toujours la capacité héraldique avec la possession de la noblesse.

Cette théorie peut être actuellement exacte pour certains pays, mais elle ne l'est pas dans toutes les contrées européennes et ne l'était point, sous l'ancien régime, dans la France et dans la Belgique, dont les législations sont surtout étudiées par M. Nisot.

Croire ou dire que le droit d'armoiries y était réservé aux nobles et appartenait seulement par exception aux bourgeois, c'est se méprendre sur l'origine du blason et sur son utilisation.

Les armoiries n'étaient pas, à leur naissance, réservées aux gentilshomme comme signes distinctifs servant à les faire reconnaître dans les tournois et les batailles, c'étaient aussi des signes distinctifs destinés à remplacer les signatures à une époque où peu savaient écrire. Les personnalités intervenant à des actes ne signaient pas les parchemins, elles les scellaient de leur sceau, le plus souvent armorié. Tout roturier, revêtu d'une fonction publique, bailli, bourgmestre, échevin, mayeur, se servait d'armoiries.

Le droit des bourgeois d'user d'un blason aussi bien que les gentilshommes fut reconnu en France par Louis XIV. Ce souverain imposa à quiconque se servait d'un écu de le faire enregistrer. Dans les recueils de d'Hozier constitués en vertu de cet ordre, on trouve de multiples armoiries de bourgeois décrites à côté d'écussions portés par des gentilshommes. Les uns et les

Digitized by Google

autres possédaient donc ce que M. Nisot appelle la capacité héraldique.

La législation et la jurisprudence dans les Pays-Bas espagnols et autrichiens reconnaissaient cette même capacité aux roturiers de nos contrées, sans que ceux-ci eussent à faire preuve de la possession de lettres patentes d'armoiries. Elles la leur reconaissaient précisément en réservant aux armoiries des nobles certains ornements, en autorisant par là même l'usage par les roturiers d'écussons dépourvus de ces ornements, et aussi en déterminant la forme à donner aux armoiries bourgeoises.

En fait donc la capacité héraldique, dans le sens où l'entend M. Nisot, était reconnue légalement au bourgeois comme au noble.

En liant, comme il le fait, la capacité héraldique à la qualité de noble, l'auteur est amené à écrire non pas un traité du droit aux armoiries, mais un traité du droit à la noblesse. En effet, il applique aux armoiries toute la législation et la jurisprudence relatives à l'acquisition, à la conservation, à la transmission et à la perte de la noblesse. Il écrit un traité de droit nobiliaire plus qu'un traité de droit armorial.

Ce traité dénote des recherches multiples, une étude sérieuse et un esprit méthodique bien que s'illusionnant un peu sur la valeur des bases choisies pour la démonstration de ses théories.

Il contient en outre certaines affirmations auxquelles je crois devoir faire des objections.

Je reprocherai d'abord à l'auteur de généraliser trop les régles qu'il trouve dans la législation d'un pays, par exemple la France, à d'autres pays. C'est une faute souvent commise par nos jeunes écrivains de croire que toute civilisation, toute législation a puisé ses origines et ses développements dans la civilisation, dans la législation de nos voisins du sud. A une époque où n'existaient ni chemins de fer, ni journaux, ni télégraphes, la vie de chaque contrée était beaucoup plus indépendante qu'aujourd'hui de l'existence d'autrui. Il en était ainsi en matière héraldique comme en beaucoup d'autres matières. M. Nisot aurait notamment dû dire que l'usage par le mari des titres attachés aux fiefs de sa femme, s'il existait en France, comme il l'affirme, était contraire à la législation de nos contrées. Je l'ai montré dans mon étude sur *la Transmission des titres de noblesse aux Pays-Bas sous l'ancien régime*,

A propos de l'acquisition par la femme mariée de la noblesse de son mari, M. Nisot, se basant sur mes travaux en cette matière, estime que je ne partage peut-être pas à ce sujet l'opinion affirmative du conseil héraldique. Mon opinion est que cette acquisition, comme celle par la femme du nom de son mari, est

Digitized by Google

admise par l'usage, mais qu'elle ne repose sur aucun texte de loi et par conséquent n'est pas strictement légale. Le code civil ne prévoit qu'un seul cas où le mariage fait acquérir à la femme la condition de son mari, c'est en matière de nationalité. S'il fallait donner au mariage le même effet en matière d'acquisition de noblesse, il faudrait en même temps admettre qu'une femme noble épousant un roturier perdrait sa noblesse puisqu'elle devrait suivre la condition de son mari. Or ce serait reconnaître que le mariage peut entraîner une déchéance non prévue par le code civil dans aucun de ses articles. C'est à tort que M. Nisot ne fait à ce sujet aucune réserve à la page 90 de son volume lorsqu'il étudie les diverses manières par lesquelles peut se perdre la noblesse, ni à la page 156 où il affirme qu'une femme noble mariée à un roturier ne peut plus faire usage de ses armoiries. Une telle théorie, en droit actuel du moins, ne peut se justifier par aucun texte de loi.

Sous l'ancien régime, dans les Pays-Bas, le mariage avec un roturier faisait perdre la noblesse à une femme noble. La dissolution du mariage ne lui rendait pas sa siuation anténuptiale. Pour recouvrer sa noblesse, il lui fallait obtenir des lettres de réhabilitation ou épouser un noble en secondes noces.

M. Nisot étudie, page 43, l'effet sur la noblesse des mariages morganatiques. Il aurait pu compléter le § qu'il consacre à ce sujet par l'exemple très récent d'une femme belge mariée à un prince allemand. Le *Freiherlichen Taschenbuch* de 1919, page 782, le renseignerait utilement.

S'appuyant sur l'autorité de Britz, M. Nisot affirme qu'à Louvain la femme noble épousant un roturier anoblissait son mari pourvu qu'il vécût noblement. Aucune trace de cette coutume n'existe dans les édits héraldiques généraux de 1595, 1616 et 1754 qui imposaient à tous les Pays-Bas la même législation héraldique. Il nous semble douteux qu'un pareil usage ait existé à Louvain. Ce qui est vrai, c'est que dans cette ville on pouvait entrer dans les lignages par succession féminine, mais les lignages n'étaient pas une institution noble.

J'ai dit que M. Nisot généralisait trop les règles qu'il puise dans la législation héraldique française. Il le fait notamment dans le chapitre (page 75) qu'il consacre à la chevalerie. Aux Pays-Bas il ne fallait pas être noble pour pouvoir prétendre à cette dignité. Ce n'est même qu'à partir du XVIIIe siècle que l'élévation à la chevalerie impliqua également l'élévation à la noblesse. Pendant longtemps la chevalerie fut dans nos provinces une dignité conférant la noblesse personnelle, ou exceptionnellement, comme dans le pays de Namur, conférant une noblesse héréditaire qui s'éteignait à la septième génération.

Digitized by Google

La chevalerie se recrutait souvent dans un milieu peu fortuné et dont la situation n'était guère compatible avec la conservation de la noblesse. On trouvera d'intéressant détails à ce sujet dans l'étude (page 146) consacrée aux *Procès héraldiques dans le comté de Namur* et publiée par M. A. Huart dans la première partie de l'*Annuaire de la noblesse de Belgique* de 1922.

Lorsqu'il cite les charges conférant aux Pays-Bas la noblesse héréditaire sous l'ancien régime. l'auteur n'y comprend pas celle de conseiller au conseil privé. L'*Annuaire de la noblesse de Belgique* de 1899, 1e partie, p. 223, contient un article sur cette question.

A propos de la perte des droits nobiliaires, M. Nisot conteste à qui les possède la faculté d'y renoncer. Cette affirmation est en contradiction avec la jurisprudence actuellement suivie en Belgique. L'administration de la noblesse et le conseil héraldique admettent qu'une personne en possession, par exemple, d'un titre de baron transmisible par ordre de primogéniture, peut y renoncer. Le titre passe alors à celui qui y est naturellement appelé par l'ordre de succession. Mais on veut éviter que de semblables renonciations se fassent pour des motifs peu avouables et l'on ne permet le port du titre abandonné que lorsque la renonciation a été approuvée par arrêté royal.

Citons, comme exemples de renonciations ainsi approuvées, celle faite en 1895 par M. Charles de Gerlache, prêtre (son titre de baron passa à son frère Joseph) et celle faite en 1899 par M. Edgard van Caloen de Basseghem, religieux dominicain (son titre passa à son oncle Paul van Caloen.)

Je ne sais pour quels motifs M. Nisot affirme que les lettres patentes accordées à M.J.Davignon créé vicomte le 11 mars1916 et qui autorisent la transmission de son titre à tous ses descendants offrent « une rare particularité et établissent la transmission de son titre à sa descendance tant féminine que masculine alors que, d'après l'usage généralement suivi, les titres ne passent qu'aux mâles à l'exclusion de la descendance féminine ». Il y a dans la noblesse belge des centaines de familles possédant des lettres patentes identiques à celles délivrées à la famille Davignon. Leur interprétation doit se faire d'après les usages généralement suivis. Un titre transmissible à tous les descendants se porte tant par les femmes que par les hommes descendants de l'impétrant, mais seulement par les femmes portant son nom et le tenant de lui en ligne directe. Les enfants des filles ne sont pas, au sens héraldique, des descendants. Il en était ainsi sous l'ancien régime comme actuellement et je me permettrai encore une fois de renvoyer l'auteur et ceux que la question intéresserait à mon petit volume *De la Transmission des titres.*

Digitized by Google

En terminant cette critique, je ne puis que rendre hommage, malgré les réserves faites, au talent ainsi qu'à l'érudition de l'auteur. Cette érudition est de bon aloi, mais elle pourrait encore, à mon avis, être mieux éclairée. L'œuvre, pour être tout à fait bonne, exigerait d'assez nombreuses retouches.

A. De Ridder.

J.-P. Waltzing. — *Le crime rituel reproché aux chrétiens du IIe siècle.* Bruxelles, Marcel Hayez, 1925, in-8°.

L'étude que M. Waltzing consacre à l'accusation formulée contre les chrétiens des premiers siècles d'immoler des enfants pour en boire le sang et en manger la chair, est en tous points excellente.

L'auteur en examine l'origine ; la montre s'affirmant grandissante pendant tout le cours du 2e siècle. Il analyse les passages des apologistes grecs qui s'y réfèrent ; il poursuit cet examen jusqu'à l'époque de Minucius Felix et de Tertullien et trouve d'ailleurs, dans la confrontation de ces textes un argument nouveau en faveur de l'antériorité de l'Octavius du premier de ces auteurs sur l'Apologétique, où le second l'imite, reprend ses raisons pour leur donner d'ailleurs la forme originale que sa forte personnalité imprimait à tous ses écrits.

M. Waltzing cherche l'origine de cette croyance au crime rituel des chrétiens dans des paroles telles que celles de Jean VI, 53 décrivant le repas eucharistique : *Dixit ergo Iesus : Amen, amen dico vobis : Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis eius sanguinem, non habetis vitam in vobis.* Ces mots auraient été pris à la lettre.

Il signale d'autre part la tradition suivant laquelle c'est parmi des Juifs que la calomnie, dirigée contre les chrétiens, a été tout d'abord exprimée. Mais, malgré le témoignage de Justin et d'Origène, M. Waltzing semble (p. 12) ne point avoir une confiance absolue dans le bien-fondé de cette tradition. Je crois que son scepticisme n'est pas justifié. Chez les Grecs et les Latins, on avait coutume d'accorder aux mots employés en matière rituelle un sens symbolique ; Servius nous l'affirme formellement ; et d'ailleurs, dans tous les mystères se célébraient des cérémonies qui ne différaient que légèrement du repas eucharistique des Chrétiens. Il est tout-à-fait invraisemblable que dans ce milieu, une phrase comme celle de Jean eut pu être prise à la lettre. Seuls les Juifs ignoraient ce symbolisme et leur religion n'avait rien qui put être comparé à l'eucharistie. Chez eux, et chez eux seuls. l'interprétation littérale pouvait se répandre ; ils devaient s'imaginer que quand les Chrétiens

Digitized by Google

affirmaient qu'ils buvaient le sang et mangeaient la chair humaines, ils disaient vrai. Et la légende du crime rituel serait donc née des malentendus résultant de l'adoption de la langue grecque, d'usages et de façons de penser helléniques par une partie du peuple juif, par celle qui adhèra au christianisme.

R. KREGLINGER.

Charles H. Haskins. *Studies in the history of mediaeval science.* Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1924. 411 pages in-8°

L'histoire de la science européenne au moyen-âge se trouve devant une double tâche. Elle doit montrer comment on a repris contact avec la science antique, et comment on a repris goût à l'étude de la nature et à l'expérimentation. Tout en s'occupant des traductions de l'arabe ou du grec en Espagne, en Sicile, dans le Nord de l'Afrique et en Orient, il faudra rechercher les modestes débuts des sciences naturelles dans l'exploration géographique, dans la thérapeutique, dans l'étude des plantes et des animaux, notamment (vu l'intérêt porté à la chasse par les princes d'alors) des chiens, des faucons et des chevaux. Or, pour l'une comme pour l'autre de ces tâches, tout reste à faire. On manque totalement de vues d'ensemble, et les recherches de détail ont à peine commencé. Pourtant le beau livre du regretté Hermann Diels sur les survivances de la technique des anciens a montré combien les textes dont nous disposons renferment de renseignements.

L'ouvrage de M. Haskins est composé d'une série de monographies relatives au XIIe et au début du XIIIe siècle. Pour chacun des sujets traités, l'auteur nous apporte les résultats d'une enquête faite dans les principales collections de manuscrits de l'Europe, et cette enquête a été magistralement conduite et approfondie. Successivement, nous voyons s'ouvrir devant nous des aperçus nouveaux sur le rôle joué par l'Espagne dans l'histoire de la science (science arabe, Gerbert, etc.) — sur Adélard de Bath (liste de ses écrits, sa biographie, son influence sur les développements de la pensée médiévale) — sur Hermann de Carinthie (étude de sa vie et de ses écrits, notamment de son *De essentiis*) — sur Hughes de Santalla, représentant d'un centre catalan d'études ignoré jusqu'ici, et traducteur de traités d'astrologie et de divination. — Puis M. H. explique comment l'astromonie des « computistes » et des platoniciens de Chartres a ouvert les voies à la Physique d'Aristote et à l'astronomie de Ptolémée, et, notamment, il énumère les pionniers qui ont introduit ces sciences en Angeleterre. Enfin l'on voit une équipe de traducteurs (Étienne d'Antioche, Philippe de Tripoli, etc.) à l'œuvre en Syrie pendant les croisades.

Dans la section suivante, M.H. s'occupe de la réapparition de

Digitized by Google

l'hellénisme. Il fait ressortir notamment que les rois de Sicile réunirent une collection importante de manuscrits grecs qui, de la bibliothèque de Manfred, passèrent probablement dans celle des papes. Ceci nous rappelle un fait signalé jadis par M. Heiberg. Un de nos compatriotes, à qui l'on doit la conservation de trois des traités philosophiques les plus importants de Proclus (sur la Providence et le problème du mal), Guillaume de Moerbeke, est appelé quelque part *translator Manfredi*.

La dernière section (« La cour de Frédéric II ») intéressera tout particulièrement. A chaque page presque, on y trouve des détails frappants. Frédéric ne fut pas le premier, mais le second des « deux sultans baptisés » qui régnèrent sur la Sicile. Comme intellectuel aussi bien que comme législateur, il suivit l'exemple donné par son grand père Roger. Le roi Roger s'intéressait surtout à la géographie et, trouvant insuffisantes les connaissances des Arabes, il appela à sa cour les voyageurs les plus connus des divers pays, il les interrogea et il dressa, avec leur collaboration, une grande carte qu'Edrisi compléta en 1154. C'est la même méthode que Frédéric suivit plus tard en questionnant les fauconniers les plus experts de son temps avant de composer son *De arte venandi cum avibus*. Car ce docte traité est bien de lui. Nous voyons à quoi les savants travaillaient à sa cour, quelles relations il eut avec les intellectuels juifs et mahométans, les curiosités auxquelles il s'intéressait, les questions qu'il faisait étudier, ses recherches scientifiques personnelles, et, pour finir, tout ce que son fils favori Manfred lut ou fit traduire après lui. Pour citer un exemple des trouvailles de M.H., il a découvert un fragment de régistre de Frédéric II datant de 1239-1240, et renfermant plus de quarante postes concernant les recherches *De avibus*. On y trouve les noms d'une cinquantaine des fauconniers de l'empereur. En novembre 1239, on constate qu'il écrit de Lodi au surintendant des bâtiments en Sicile pour le remercier des renseignements qu'il a reçus de lui « sur les mœurs et les nids des hérons». De Crémone, il s'adresse à son fauconnier Enzio pour savoir combien il a d'oiseaux, comment vont ceux qui proviennent de Malte et ceux qui ont été capturés durant la dernière saison. Il demande à un autre de l'attendre avec ses faucons à Pise, tandis qu'il en envoie chercher en Apulie deux autres que les messagers de Michel Comnène viennent d'y apporter. Nous voyons que, au milieu des plus graves soucis, il laisse à peine passer un jour sans poursuivre ses études sur les oiseaux de chasse. « Pour autant que la Renaissance est caractérisée par l'esprit de libre recherche », le *De arte venandi* de Frédéric II donne raison à ceux qui veulent faire commencer le mouvement dans l'entourage de cet esprit extraordinaire. Quant à Manfred, comme son père, il s'occupa d'astrologie et de sport ; comme son père, il eut une ménagerie, dont une girafe venue d'Orient était peut-être la principale curiosité.

Digitized by Google

Le *De arte venandi*, dédié par Frédéric II à Manfred, nous est parvenu — dans certaines copies du moins — avec les additions et corrections de ce dernier. Le manuscrit original, écrit et illustré par Frédéric II lui-même, était muni de nombreux dessins représentant des oiseaux. Un *Vaticanus* en renferme encore plus de neuf cents.

On voudrait continuer à donner des exemples des révélations dont l'ouvrage de M. H. est rempli. Mais, on ne peut, ici, qu'en signaler l'intérêt et en recommander la lecture. Le philologue notamment y verra tout ce que, en collationnant les manuscrits des auteurs anciens, il peut y découvrir d'indications précieuses sur les milieux où les textes ont été transcrits ou traduits. D'autre part, les continuateurs du vaste travail entrepris par M. H. ne devront pas négliger les prolégomènes de nos éditions critiques et nos descriptions de manuscrits. C'est ainsi que le *Catalogue des manuscrits alchimiques grecs* (notamment le volume II, qui est sous presse) et celui des manuscrits des médecins anciens (1) seront utilement mis à profit (2). On doit souhaiter en effet que les recherches du maître à qui nous devons cet ouvrage soient poursuivies par de nombreux collaborateurs. On peut l'espérer aussi. Car la lecture d'un si beau livre ne peut manquer d'éveiller des vocations, et il suffit que l'on en indique le contenu pour qu'il se répande. Le nom de l'auteur est trop universellement réputé par que l'on doive démontrer la valeur de son œuvre.

J. BIDEZ.

Elsa Nuesch. *Nietzsche et l'Antiquité. Essai sur un idéal de civilisation.* Préface de Carl-Albrecht Bernouilli. Paris, Presses Universitaires de France, 1925. 1 vol. in-8° de XIV-437 pp.

Nietzsche, professeur de philologie grecque à Bâle dès l'âge de 24 ans publia trois ans après son livre sur l'*Origine de la tragédie*. Les œuvres et les idées de l'antiquité ont exercé une influence profonde sur le développement de sa pensée. Mais les éléments qui lui arrivaient de Grèce ont été pour lui tout autre chose qu'une simple matière philologique. Ses idées sur la Tragédie, sur l'Esclavage, son culte pour Héraclite, son antipathie pour Socrate ne s'expliquent que parce que chacune de ces notions a pris pour lui une valeur symbolique. Le legs de l'antiquité a devant ses yeux un prix inestimable parce qu'il y trouve les éléments d'une restauration morale capable d'acheminer vers un idéal de civilisation.

---

(1) *Abhandlder preuss. Akademie der Wissenschaften*, Berlin, 1906.

(2) P. 61 suiv., par exemple, il y a d'utiles indications sur une traduction latine de l'*Ars medica* de Galien remontant au XIIe siècle, si pas plus haut (manuscrit d'Auxerre 240 et de Bamberg LIII 12, etc.).

Digitized by Google

On le voit : les termes proposés par Mlle Nüesch dans le double titre de son étude se trouvent liés dans l'œuvre de Nietzsche. Mais l'unité du livre est néanmoins assez artificielle. Car le premier point promet une étude de sources qui pourrait être exhaustive. Tandis que le plan nietzschéen de la cité future repose sur des bases qui, il est inutile de le dire, sont loin de venir toutes de l'antiquité. De telle sorte que le terrain déblayé pour le premier sujet se trouve insuffisant pour que le second puisse s'y déployer. Et l'esprit du lecteur reste insatisfait.

Au surplus, Mlle Nüesch a le mérite d'avoir bien vu tout l'intérêt qu'il a à confronter les Anciens, tels que les voit le philologue (pour ne pas dire : tels qu'ils sont) avec le conception qu'en avait Nietsche. Malheureusement, Mlle Nüesch ne paraît pas avoir, des sources elles-mêmes, la connaissance directe et fraîche qu'il faudrait pour que son étude eût le relief qu'on désire. A chaque page, il y a des remarques fines et pénétrantes, ainsi (p. 102) que l'erreur fondamentale de Nietzsche dans sa façon d'interpréter l'antiquité, ce fut son finalisme : il a vu une volonté delibérée là où ont joué des causes qu'il serait impossible de ramener dans le même ordre au milieu de circonstances différentes. Mais Melle Nüesch, elle aussi, a l'esprit plus philosophique qu'historique. Elle marque bien les étapes de Nietzsche retrouvant dans l'antiquité successivement l'esprit de Dionysos, les Pré-Socratiques et rencontrant le Christianisme. Quant au contact avec les originaux, nous regrettons de ne le trouver nulle part. C'est bien dommage. Il eût été amusant de voir diologuer, sous la plume de cette jeune philosophe éprise de son sujet, le professeur Nietzsche, Socrate et Calliclès, Nietzschéen du ve siècle. Comment Melle Nüesch qui, au cours de ses recherches, a rencontré tant de gens et tant de livres (même celui de Stirner qu'André Gide appelait un pâté d'arêtes) a-t-elle bien fait pour ne pas rencontrer Calliclès ?

Cela n'empêche qu'au lieu de lui donner des mauvais points pour avoir trop peu fréquenté les hibous de Minerve, les philologues feront mieux de lire Mlle Nüesch, qui les entraînera vers un monde d'idées où ils se rendent trop rarement. Elle s'y meut avec une intelligence, une souplesse et, par moments, une impétuosité qui sont pleines de charme.

MARIE DELCOURT.

A. H. Smith, *Union académique internationale. — Corpus vasorum antiquorum, Great Britain* (fascicule I) *British Museum*, **Paris, E. Champion, 1925, 37 pages, 44 planches, in-4°, 60 fr.**

Ce fascicule publié par M. A. H. Smith, en collaboration avec M. F. N. Pryce, est la première contribution de la Grande-Bre-

Digitized by Google

tagne au *Corpus vasorum*. Il est consacré à des vases d'époques et de style fort différents, qui correspondent aux sections II C *a*, II C *b*, III H *e*, III H *f*, IV D *c* du plan général tracé par M. Ed. Pottier (Chypre : vases de l'âge du bronze ; vases mycéniens. Athènes : amphores panathénaïques, groupe ancien, groupe récent. Apulie : vases dits de Gnathia). Chaque groupe de vases consitue une section dont le texte et les planches sont numérotés séparément, les planches portent, en outre, une numérotation continue.

Plus de la moitié du fascicule est consacrée aux deux séries chypriotes : elles sont classées d'après le *Handbook of the Cesnola Collection* de J. L. Myres et le *Catalogue of Vases in the British Museum*, I, 2, de H. B. Walters. Des 367 vases de l'âge du bronze, 42 ne figurent pas dans le catalogue de Walters. Les vases mycéniens de Chypre, au nombre de 289 étaient déjà tous publiés. Il en est de même pour les amphores panathénaïques (13 d'ancien style et 3 imitations, 11 du style récent, plus un fragment et 4 imitations). Sur 130 vases de Gnathia, 28 étaient inédits.

En ce qui concerne les planches il faut savoir gré à l'éditeur d'avoir renoncé au silhouettage des figures, qui risquent d'altérer le galbe des vases, sans présenter d'avantage au point de vue scientifique.

Pour des pièces aussi importantes que l'amphore Burgon pl. 25, 1) on désirerait une reproduction plus nette ou à plus grande échelle.

Le même vase chypriote a été reproduit deux fois, pl. 7, fig. 8, nº 14, un autre s'est glissé parerreur dans la série mycénienne de Chypre. M. Smith, s'en est aperçu lui-même et nous ne voyons aucune omission ou erreur grave à lui reprocher.

Le parti adopté par le savant conservateur du British Museum, de réunir des séries aussi différentes, montre qu'il tient à publier sans retard les sections déjà prêtes et permet d'espérer la publication prochaine d'un second fascicule aussi concis et aussi précis que le premier.

Paul Graindor.

G. de Jerphanion. *Une nouvelle province de l'art byzantin. Les églises rupestres de Cappadoce.* Texte : tome I, pp. LXIII-294, in-4º. Planches : Premier album, 69 pl. in-fol. Paris, Paul Geuthner, 1925.

Au cœur de l'Asie Mineure, à l'ouest de la ville de Césarée et du cône neigeux du mont Argée, s'étend autour d'Urgub une région d'un aspect fantastique : Le sol, poussière volcanique ag-

Digitized by Google

glomérée en un tuf friable, a été raviné par les eaux qui l'ont découpé, déchiqueté de façon à le transformer en un merveilleux décor de féerie. L'érosion a taillé des falaises verticales qui ressemblent à des façades de château, des rangées de cônes qu'on prendrait pour les tentes d'un camp ; ici se hérissent d'une multitude d'aiguilles, qu'un bloc de pierre plus résistant coiffe parfois d'un chapeau ; là se pressent des pyramides et des dômes, entre lesquels circulent des gorges capricieuses, ou bien la pierre est fendue de couloirs aux parois dressées et échancrées en colonnes et en prismes. Dès une haute antiquité, les habitants de ce pays étrange avaient creusé dans la roche tendre des demeures souterraines, qui avaient valu aux anciens Cappadociens la réputation d'être les descendants des Troglodytes. Mais des hypogées plus vastes s'enfoncent dans la profondeur de la pierre, des monastères rupestres y subsistent en quantité incroyable, et des églises innombrables sont excavées au flanc des hauteurs abruptes ou se logent dans l'épaisseur de cônes isolés.

Une foule de ces églises sont décorées de peintures accompagnées d'inscriptions et remontant en majorité aux xe et xie siècles. Cette vieille décoration a fait l'étonnement des rares voyageurs qui ont parcouru cette contrée reculée. Signalée dès le commencement du xviiie siècle par Paul Lucas, examinée rapidement au xixe par Texier, Hamilton, Smirnof et d'autres, elle avait été décrite partiellement en 1909 par Hans Rott, et étudiée, surtout au point de vue épigraphique, en 1907 par notre compatriote Henri Grégoire. Mais ces rapports fragmentaires excitaient notre curiosité plutôt qu'ils ne la satisfaisaient, et ils provoquaient le désir de posséder une description intégrale et des reproductions complètes de ces œuvres fragiles, que le temps effritait chaque jour, quand elles n'étaient pas détruites par la main brutale des paysans turcs.

C'est cette œuvre considérable qu'a entrepris de nous donner le Père de Jerphanion, aujourd'hui professeur d'archéologie chrétienne à l'Institut oriental de Rome. Longtemps missionaire en Asie Mineure, il s'est trouvé, pour réaliser son dessein, dans des conditions particulièrement favorables. Sa première exploration de la région d'Urgub date de 1907 ; il y est retourné deux fois, plus longuement en 1911 et en 1912. Le territoire de cette région a été battu par lui en tout sens et rien d'important n'a pu échapper à l'intrépide voyageur. Avec une ardeur inlassable, qui triomphait de toutes les difficultés, il a dressé le plan des monuments, relevé les inscriptions, y compris des graffites précieux pour les dates qu'ils fournissent, photographié au magnésium les peintures pâlies dans l'obscurité des grottes, parsemées de décombres ou parfois transformées en pigeonniers. Enfin, en 1912, M Mambourg, qui l'accompagnait, a exécuté sur place une série d'aqua-

Digitized by Google

relles et de dessins. Le P. de Jerphanion a pu ainsi obtenir ces reproductions nombreuses et fidèles, dont un album de soixante neuf planches nous apporte une première série : cartes des pays, plans des églises et monastères, phototypies des paysages, des architectures et surtout des peintures, réductions en noir des dessins et en couleurs des aquarelles. L'esprit d'entreprise d'un éditeur intelligent n'a rien épargné pour que sa publication fût à la hauteur du sujet qu'elle étudie et des mérites de son auteur.

Après une bibliographie critique des ouvrages où il est question de ces églises rupestres et une liste des évêchés de Cappadoce aux diverses époques du moyen âge, le P. de Jerphanion nous fait connaître la région d'Urgub : au talent descriptif est unie ici l'expérience d'un géographe à qui nous devons la seule carte exacte que nous possédons du bassin moyen de l'Halys (1913). Il aborde ensuite la description des monastères et celle des églises : le type de celles-ci est extrêmement variable, la fantaisie de l'architecte n'a pas seule contribué à le modifier ; l'édifice souvent a dû s'adapter à la forme du rocher qu'il évidait. Généralement ces églises ou chapelles n'ont point de façade : une simple porte cintrée, à l'arc outrepassé, s'ouvre au flanc du rocher ; mais à l'intérieur, un narthex fait rarement défaut. La disposition du reste de l'édifice est très capricieuse : simple nef rectangulaire, voûtée en berceau, terminée par une abside, avec le sanctuaire fermé par des chancels ; nefs multiples avec absidioles ; construction en croix avec une coupole sur l'espace central ; églises à colonnes et à coupoles multiples dessinant une croix inscrite dans un carré, tous ces plans se rencontrent avec des variations infinies de détail. Mais une caractéristique presque constante, de ces hypogées est l'absence d'ornements architecturaux. « Le décor propre des églises rupestres de Cappadoce est un décor peint ».

Quelquefois ce décor est simplement linéaire et floral, mais le plus souvent il est formé d'une série de tableaux constituant des cycles variés. Un premier groupe de « décorations archaïques » est décrit dans ce volume. Dans la conque de l'abside, on voit le Christ trônant en majesté au milieu du ciel étoilé ; aux quatre coins, sont les animaux apocalyptiques, symboles des évangélistes ; autour du siège, sont placés les Séraphins hexaptéryges et les Tétramorphes aux quatre ailes ocellées. Dans les vaisseaux, des scènes se suivent en registres parallèles sur la voûte et sur les parois, ou bien celles-ci sont occupées par des saints alignés debout, les tableaux n'occupant que le cintre. Ces peintures se groupent en trois cycles : celui de l'Enfance, de l'Annonciation jusqu'à la Fuite en Égypte ou la Présentation au temple — celui des Miracles de l'Évangile — celui de la Passion avec la Descente aux Limbes et l'Ascension.

Digitized by Google

Après avoir précisé les caractères généraux de ces peintures, le P. de Jerphanion les décrit consciencieusement et minutieusement, chapelle par chapelle : il a voulu avec raison que ce travail exhaustif suppléât à l'étude directe d'œuvres condamnées à une prompte dégradation et que tout ce qui ne pouvait être conservé dans la réalité le fût au moins dans les bibliothèques.

Le premier volume de cet ouvrage fondamental et monumental s'arrête au milieu de cette description. Nous aurons à revenir quand les conclusions auront paru, sur la place qu'occupent les peintures cappadociennes des xe et xie siècles dans l'histoire de l'art. Déjà les travaux de MM. Millet et Mâle ont indiqué l'importance qu'avait cette iconographie, répertoire incomparable de sujets et de formes, pour l'étude de l'art byzantin, de l'art italien et l'art roman en France.

FRANZ CUMONT.

Aug. Vermeylen. *Geschiedenis der europeesche Plastiek en Schilderkunst.* (Wereld-bibliotheek. Maatschappij voor goede en goedkoepe lectuur). Amsterdam, 1921-1925, 6 vol. in-12.

Cet ouvrage comprend, jusqu'ici, trois parties, formées chacune d'un volume de texte et d'un volume d'illustrations. La première partie comporte une introduction où l'auteur développe une doctrine opposée à celle de Taine et où il explique la raison du plan nouveau sur lequel il a construit son travail.

Il est nécessaire de résumer ici cette nouvelle philosophie de l'art pour montrer l'originalité de ce plan.

Ce qui fait l'unité vivante d'une œuvre ou d'un artiste, l'individualité intime, l'âme même de l'artiste ou de l'œuvre, échappe à l'analyse et n'est pas objet de science. Mais on peut suivre la continuité de l'évolution dans des éléments saisissables du « style ». Parmi ceux-ci, il importe d'en distinguer de deux ordres, car la réalité vue sous les catégories de la vie ordinaire est toute différente de la réalité vue sous les catégories de la création artistique : il y a les éléments qui tiennent à la psychologie collective, à l'ambiance, et ceux qui tiennent à la psychologie spécifiquement artistique de tout créateur. Les premiers apparaissent le mieux dans l'esprit que reflète la conception des sujets ; les seconds, dans l'esprit de la forme considérée indépendamment du sujet. Ce sont ceux-ci qui touchent du plus près à l'essence de l'art, et ils ont un développement propre : c'est donc à eux que l'historien doit s'attacher en tout premier lieu. Il découvre alors que c'est dans cette évolution des problèmes de la forme que réside surtout l'unité de l'évolution artistique, et il lui devient possible de décrire le développement de l'art comme un tout solidaire, par-

Digitized by Google

dessus les variétés nationales. En d'autres termes, il y a moins de distance entre les problèmes qui se posent entre des peuples différents à un même stade de développement artistique, qu'il n'y en a entre les problèmes qui se posent chez un même peuple à deux époques différentes. Dans une vue d'ensemble, il faut donc procéder par tranches horizontales plutôt que par tranches verticales. Voilà, réduit à sa forme la plus sommaire, le point de vue de l'auteur. Nous croyons que c'est la première fois que dans un ouvrage de cette importance, on tente de faire revivre l'histoire de l'art européen dans son unité.

M. Vermeylen n'étudie donc pas l'histoire de l'art en France, en Allemagne, en Flandre, en Italie et dans d'autres pays, mais il a divisé en périodes la matière qu'embrasse son étude, et dans chacune de ces périodes, il étudie le développement simultané des phénomènes artistiques dans tous les pays d'Europe.

La première période va de l'art chrétien primitif jusqu'à 1432, date de l'achèvement du retable de l'Agneau par les Van Eyck. S'il résume assez rapidement, quoique avec précision et clarté, l'histoire de l'art chrétien depuis les catacombes et les premières basiliques jusqu'à Notre-Dame de Paris, qui ouvre la période classique de l'art médiéval, à partir de ce moment M. Vermeylen élargit son étude, définissant les caractères généraux de l'art du XIIIe siècle, au moment où la sculpture française atteint un des points culminants de son développement et où son influence rayonne en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, en Italie. Il s'attache ensuite à suivre l'évolution de la peinture qui naît en Italie au XIIIe siècle et à étudier le rôle de Giotto, ainsi que l'évolution de la sculpture jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Le réalisme va se manifester bientôt dans les figures gisantes des tombeaux, et l'activité de Claus Sluter en Bourgogne détermine la renaissance naturaliste de la sculpture. Les pages que M. Vermeylen consacre à l'expansion de l'art dit « bourguignon » et à sa parenté avec l'art qui se manifeste dans d'autres régions de la France, notamment à l'abbaye de Le Bec-Hellouin, en Normandie (entre 1390 et 1410) sont fort intéressantes. En Espagne, c'est non seulement au tombeau de Charles le Noble, élevé par Janin Lomme de Tournai, à Pampelune, que M. Vermeylen découvre cette parenté, mais c'est aussi au « Portal de la Mar » de la cathédrale de Palma, dans l'île de Majorque ; en Italie, c'est dans l'autel en marbre de San Francesco de Bologne (1388), sculpté par les Vénitiens Jacobello et Pier Paolo dalle Massegne, et dans la tombe de Marco Carelli († 1394), au dôme de Milan.

Ce sentiment de la nature existait depuis longtemps, mais les artistes ne savaient pas bien l'exprimer. Quand, au XIIIe siècle,

Digitized by Google

Villard de Honnecourt dessine un lion dans son carnet, il a soin d'écrire près de son croquis : « Vecy un lion. Scachez quil fust contrefaict al vif ». Son dessin est encore conventionnel et son lion n'est pas très réel, mais il avait le goût de la nature et de la vérité dans l'art. C'est Donatello et Jacopo della Quercia qui vont l'introduire avec violence, avec passion, dans la sculpture italienne.

Dans la peinture du trecento, Simone Martini et les frères Lorenzetti mêlent des éléments de réalisme à la douceur particulière à l'école de Sienne, dont Duccio, dans sa Maesta, a déjà donné l'accent, tandis qu'à Vérone, Altichiero et Avanzo, partagés comme ils le sont entre un archaïsme encore très marqué et des recherches nouvelles d'attitudes, d'expression, de couleur et de composition, forment la transition entre la période giottesque et celle de la génération suivante.

L'influence de l'art d'Avignon, sous le signe de Simone Martini, a-t-elle gagné Cologne et la Westphalie par Prague ou par la Bourgogne ? Pour qui connaît quelque peu la peinture primitive de la Bohême, dont le musée de Prague possède de merveilleux vestiges, des panneaux où la douceur un peu siennoise des Vierges et des anges se poétise dans un environnement de tonalités bleues, d'une incroyable finesse, cette question présente un vif intérêt. En tout cas, la Sainte Véronique, de la Pinacothèque de Munich, est bien, dans l'école de Cologne, l'œuvre caractéristique de ce style international plus ou moins avignonesque. Nous la croyons un peu moins ancienne que ne l'indique M. Vermeylen ; il la situe vers 1400. Nous croyons que dans la technique brillante de cette peinture, dans la tendresse plus familière dont s'imprègne le visage de la sainte, dans les mouvements des petits anges chantant au bas du tableau, près de la Sainte Face, il y a déjà l'indice d'un contact avec l'art des grands Flamands qui vont ouvrir la voie à l'art moderne, — avec l'art des Van Eyck. Le catalogue de Munich (1922) place entre 1400 et 1416 la période d'activité du Maître de la Sainte Véronique. Si ces dates sont admises, il semble que l'exécution du panneau de Munich soit plus proche de la seconde que de la première. A ce moment, l'art des Van Eyck, ou du moins la propagation de leur technique et de leur couleur peut déjà se manifester, leur influence (celle de Hubert ?) a pu se marquer sur les frères de Limbourg et c'est l'époque où vont être peintes les plus belles miniatures qui aient été faites pour un manuscrit d'Occident : certaines des miniatures des Très Belles Heures de Notre-Dame, qui ont passé des bibliothèques de Jean de Berry et de Robinet d'Estampes dans celle de Guillaume IV de Bavière-Hainaut, comte de Hollande. M. Vermeylen conserve à Hubert et à Jean Van Eyck l'attribution des feuillets peints pour le comte de Hollande.

Digitized by Google

Le réalisme flamand atteint son plein épanouissement dans l'œuvre de Jean van Eyck, tandis que le naturalisme et le pathétique s'expriment avec une force égale, en Italie, dans l'œuvre de Masaccio : c'est, dit l'auteur, le moment « classique » du réalisme

Le retable de l'Agneau mystique est comme un grand et majestueux portique marquant la fin de cette première période et le commencement de la suivante, à laquelle est consacrée la seconde partie de l'ouvrage. Elle comprend tout le xve siècle, jusqu'à la Cène du Vinci (vers 1498). L'étude de l'art flamand et celle de l'art italien, tous deux prédominants à cette époque, en occupe la plus grande partie ; la France, appauvrie par la Guerre de Cent Ans, et l'Empire morcelé ne jouenta lors qu'un rôle de second plan. Les maîtres flamands sont ici caractérisés, chacun, d'une manière pénétrante, basée sur une critique dont le fondement est l'examen personnel et approfondi de leurs œuvres. Chaque tableau a été exploré, interrogé, « écouté », avec une curiosité avertie et perspicace. Il n'y a pas de redites sans saveur, pas d'opinions empruntées, pas de clichés. Il n'y a pas une note au bas des pages, pas un renvoi. C'est, à la fois, une grande érudition et un sens artistique infiniment délicat qui s'expriment dans chacune des petites monographies constituant cette partie de l'ouvrage. Les maîtres étrangers à notre école sont d'ailleurs traités avec la même connaissance intime de leur inspiration et de leur style. La manière dont est présentée l'œuvre d'artistes exceptionnels, isolés, géniaux tels qu'un Hugues van der Goes ou un Mantegna, par exemple, montre à quel point l'auteur en a pénétré le sens et la vie secrète. Tout est exprimé sans littérature, en une langue simple et claire, avec des mots justes et des appréciations brèves et lumineuses sur les hommes, les choses et les idées. L'auteur touche, en effet, à toutes les questions qui peuvent avoir leur répercussion sur l'art et son second volume se termine par un résumé des tendances et des idées maîtresses qui ont dominé l'évolution esthétique de cette époque.

Peut-être M. Vermeylen sera-t-il un peu querellé parce qu'il revient à l'hypothèse de l'origine louvaniste de la famille de Roger van der Weyden, et qu'il parle encore de son père, *sculpteur*. On sait pourtant, grâce aux découvertes d'archives faites par M. Hocquet, que Henri de le Pasture était tout bonnement coutelier à Tournai. Nous ne croyons pas que le nom de Roger soit plutôt van der Weyden que de le Pasture, ni qu'il ait été francisé à Tournai plutôt que flamandisé à Bruxelles. Il est certain qu'il est le chef de l'école flamande après la double personnalité qui porte le nom de Van Eyck, mais rien n'indique que sa famille soit d'origine flamande Nous considérons comme non

Digitized by Google

moins certain et non moins évident que l'art de Roger et celui du Maître de Flémalle ont leur source dans celui des Van Eyck, mais il est un point qu'a omis d'examiner M.Vermeylen : c'est la discordance des documents concernant Maître Roger et Rogelet de le Pasture en 1426 et 1427 (une erreur d'impression lui fait dire que Rogelet est entré chez Robert Campin en 1426 ; il faut lire 1427). On sait qu'en 1426, Maître Roger de le Pasture, qui venait sans doute en visite dans sa ville natale, reçut du Magistrat un don de huit lots de vin, ce qui prouve qu'il était en grand renom, car l'année suivante, passant aussi à Tournai, Jean Van Eyck, le très honoré peintre du duc de Bourgogne,ne reçut que quatre lots de vin. La difficulté consiste à expliquer comment le Maître Roger de 1426 peut devenir l'apprenti Rogelet de 1427. En n'intercalant pas le document de 1426 dans son étude, M. Vermeylen veut probablement marquer qu'il considère ce texte comme se rapportant à un personnage qui n'est pas l'élève de Robert Campin. Et nous croyons qu'il a raison.

La Flandre, avec un amour plus grand de la vie immédiate et de la couleur,l'Italie avec un sentiment plus vif de la composition, de l'harmonie et du rythme, ont créé l'art moderne, qui est celui du XVIe siècle. Il constitue la matière du troisième volume. De fortes individualités ont tracé,dans l'art,de nouvelles routes vers la nature,et la divinité elle-même descend sur la terre ; la Renaissance la rapproche de l'humanité,à la manière antique. L'épanouissement de la beauté formelle inspire les artistes comme à l'âge d'or de l'hellénisme.

L'œuvre d'art est le miroir de son temps. L'époque des cathédrales et deGiotto lui a donné un profond sentiment religieux ; celle de Masaccio et de Jean van Eyck lui a donné de l'individualité ; celle de Léonard de Vinci et de Michel-Ange a mis en elle ce que l'auteur appelle de la conscience. Le Quattrocento s'inspire de la réalité ; l'art du Cinquecento n'utilisela nature que comme le moyen âge, c'est-à-dire pour exprimer son rêve et son idéal.

L'école que Léonard a fondée, non à Florence,mais à Milan, l'œuvre de Michel-Ange, Raphaël,Titien, Albert Dürer,Holbein, la Renaissance dans le nord, avec le rôle de la cour de Marguerite d'Autriche dans les Pays-Bas,la Renaissance en France et en Espagne, le Corrège et les épigones de Michel-Ange,l'influence de Titien, Tintoret et Véronèse, et,dans le nord, Bruegel forment le sujet d'autant de chapitres solides, concentrés, nourris d'observation et de réflexion personnelles. M. Vermeylen a une théorie nouvelle sur les rapports de Bruegel et de l'Italie, c'est-à-dire sur une certaine parenté de son art avec celui du Tintoret, puis avec celui du Baroche et même avec celui de Tiépolo. Il serait à souhaiter qu'il la reprît ailleurs et la développât.

Digitized by Google

Le volume se termine par une belle étude sur le Gréco.

Une des raisons de la valeur exceptionnelle de cette histoire de l'art est la connaissance parfaite que l'auteur possède de toutes les œuvres dont il parle ; de là, cette originalité et cette vérité dans ses appréciations. — Dans un cadre assez étroit, il est bien des choses dont on sent qu'il aurait voulu parler, et qu'il n'a pu que mentionner. Il suffit cependant de quelques lignes sur un maître secondaire mais intéressant, tel le sculpteur Francesco Laurana, par exemple, pour faire comprendre que l'auteur n'a négligé l'étude d'aucune des parties du domaine qu'il explore.

L'illustration est excellente, les clichés sont bons et le choix des planches est aussi soigné et aussi exempt de banalité que le texte même. Cette histoire de la sculpture et de la peinture en Europe est le premier ouvrage de cette importance que publie, sur un tel sujet, un auteur belge, et nous ne croyons pas qu'il en existe d'aussi complet et d'aussi renseigné parmi les publications étrangères.

MARGUERITE DEVIGNE.

Anton Springer. *Handbuch der Kunstgeschichte.* Bd. V. *Von 1800 bis zur Gegenwart.* 9e édition par Max Osborn, Leipzig, Alfred Kröner, 1925, XII-559 pp. avec 653 fig. et 36 pl. en couleur.

Avec ce tome cinquième s'achève la nouvelle édition du Handbuch de Springer. De tous les volumes de l'ouvrage, il n'en est aucun où la part du premier auteur soit plus restreinte. Celui-ci avait arrêté son exposé en 1884. Non seulement le développement artistique du XIXe siècle n'était pas achevé, mais l'on manquait alors du recul suffisant pour apprécier l'ensemble de son évolution. Le livre remanié et complété, dont trois éditions ont paru depuis la guerre et qui conduit maintenant le lecteur jusqu'en 1925, est donc pour une très large part une œuvre personnelle de M. Osborn.

Nulle part peut-être la multiplicité des écoles et des tendances dans les divers pays ne rendait plus difficile d'éviter un double écueil : ou rédiger un répertoire de noms propres, une suite de brèves notices semblables aux articles d'un dictionnaire biographique, ou en essayant de suivre les principaux courants qui se sont manifestés, d'exclure les dissidents, même les plus originaux, pour ne s'occuper que des églises reconnues. Il semble que l'auteur ait réussi à concilier les exigences contraires de l'abondance et de l'ordre dans ce volume lucide et plein de substance, où il parcourt tout le chemin qui s'étend de Canova et David jusqu'aux futuristes. Une large compréhension lui

Digitized by Google

permet de caractériser heureusement des talents disparates et en même temps de montrer leur dépendance de leurs prédécesseurs et leurs attaches avec leurs contemporains. Une illustration d'une merveilleuse richesse met en quelque sorte sous nos yeux les pièces justificatives des jugements prononcés.

La lecture de ce livre ne sera pas instructive seulement pour qui y cherchera des renseignements sur les artistes. Combien suggestive est la rapide succession et transformation des écoles au XIXe siècle. Renaissance du classicisme et effort pour atteindre l'idéal de simplicité harmonieuse des anciens ; puis, après la chute de l'Empire, influence de la littérature romantique,prédilection pour le moyen âge chrétien et l'Orient pittoresque et coloré, recherche de modèles dans tous les styles du passé, ensuite, vers le milieu du siècle réaction du réalisme, retour à l'étude directe de la nature,même hideuse,affranchissement du formalisme traditionnel. Après 1870, impressionisme, rénovation du coloris, étude aigüe du jeu des nuances dans la pleine lumière, influence des Japonais, triomphe de l'individualisme. Enfin au XXe siècle, essai de créations qui ne soient point une simple imitation du réel, intellectualisme anarchique, futurisme, cubisme. A aucune période de l'histoire on ne vit l'art subir aussi hâtivement de telles métamorphoses, et chercher sa voie dans des directions aussi diverses. Ces vicissitudes précipitées du goût traduisent l'agitation du monde contemporain et répondent aux crises toujours renouvelées d'une société qui ne trouve point le repos. Peut-être l'acceptation générale et durable d'une esthétique nouvelle répondra-t-elle un jour à une stabilisation — provisoire — de l'équilibre du monde.

F. CUMONT.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

43. Société pour le Progrès des Etudes Philologiques et Historiques.

Séances du dimanche, 9 mai 1926

Dans les locaux de l'Université Libre de Bruxelles.

I. Section de Philologie classique et romane.

La section s'est réunie à 10 h. 30 sous la présidence de M. Bayot. M. L. Herrmann remplit les fonctions de secrétaire. Vingt-sept membres sont présents.

1°) M. Carnoy (Louvain) a étudié l'origine de quelques noms de régions wallonnes comme *Brabant, Hainaut, Thiérache, Marlagne, Hesbaye*. Le Brabant devrait son nom à la Senne car le mot signifierait région marécageuse (Brakena-bantum) plutôt que terre de labour. Hainaut serait rivière des bois (Hagen). Thiérache région des hauteurs. Hesbaye région des lopins de terre ; Marlagne serait le produit de la contamination d'un suffixe celtique et d'un suffixe germain latinisé. Ce serait la terre libre du mahal ou mallum.

Après deux observations de Messieurs Tourneur et Faider, la parole est donnée à

2° M. E. Boisacq (Bruxelles). Après avoir dénoncé avec humour les méfaits de l'étymologie populaire et montré ses ravages par de piquants exemples modernes et antiques (*Pont-Euxin, améthyste, arsenic, etc.*) M. Boisacq étudie spécialement l'absurde légende des *Amazones* au sein brûlé, légende dont l'étymologie populaire est responsable et qui est démentie par les monuments figurés. L'étymologie savante prouve que le sens est « ceux ou celles qui combattent » ou « qui livrent un combat singulier ». Le mot est d'origine scythe.

3° M. A. Kugener (Bruxelles) indique le sens véritable et précis du mot bidens. Ce mot qui a servi assez couramment à désigner des victimes âgées de deux ans ne s'appliquait sans doute en premier lieu dans la langue sacerdotale qu'aux brebis qui

Digitized by Google

vers deux ans ont déjà parmi leurs huit incisives de la mâchoire inférieure les deux grandes pinces centrales de deuxième dentition. Grâce à des traités modernes d'art vétérinaire, M. Kugener peut ainsi rectifier Servius et confirmer l'explication de Hygin mal saisie après lui.

4°) M. L. P. Thomas (Bruxelles) continuant à étudier le Mystère de l'Époux propose pour le vers 28 la correction de texte *oi di* répondant aux exigences de la rime et du sens ; pour le mot controversé *aisex* ou *aiscet* il lit *aiseet* en lui donnant la valeur d'un impératif : *aiscet presen que vos commanderons*, sortez dès que nous vous le commanderons. — et le sens « sortir pour aller au devant de ».

La séance a été levée à 13 heures.

II. Section de Philologie Germanique

La séance est présidée par M. De Reul. M. E. Buyssens remplit les fonctions de secrétaire.

M. Dupont a entretenu la section des rapports entre le Faust de Goethe et celui de Lenau.

Le Faust de Lenau a connu deux versions (1836 et 40) toutes deux postérieures au 2e Faust de Goethe. Au point du vue de l'affabulation, il semble que Lenau a surtout cherché ses matériaux dans la légende. Au point de vue de la solution du problème faustique, le conférencier a montré comment ce problème a évolué jusqu'à Goethe, quelle était la solution présentée par Goethe et comment celle de Lenau rejoint de nouveau la solution présentée par les légendes.

Le point curieux est qu'il ne s'agit pas ici d'une influence directement négative, comme si Lenau avait voulu simplement prendre la contre-partie du Faust de Goethe, mais d'une influence indirecte par l'intermédiaire d'un critique de Goethe, Michel Enk Van der Burg, qui, ne comprenant rien au fond du problème, a voulu démontrer que Goethe avait fait fausse route ; à cette occasion il exposa ce qui, selon lui, devait être la solution.

Le résultat de tout cela est que l'on peut conclure que l'œuvre de Lenau est au point de vue philosophique, la contre-partie d'un Faust de Goethe inexistant.

Pour finir, le conférencier a mis en relief comment la version de 1836 est infiniment plus originale et comment les modifications apportées à la version de 1840 ne sont que des concessions faites aux critiques formulées lors de l'apparition de la 1e version.

Cette intéressante causerie fut suivie d'une courte discussion sur quelques points de détails.

Digitized by Google

III. Section d'Histoire.

La séance est ouverte à 10 h. 30 sous la présidence de M. H. Van der Linden. Sur la proposition de celui-ci, les 40 membres présents élisent président, M.L. Leclère. M. F. L. Ganshof remplit les fonctions de secrétaire.

La section a entendu une seule communication : *Echevins et Jurés dans les villes flamandes au moyen age.*

M. Pirenne examine successivement les différents textes sur lesquels Vanderkindere et plus récemment M. R. Monier se sont appuyés pour prétendre que les villes de Flandre ont été primitivement administrées par des jurés, seuls magistrats communaux ; les échevins n'étant que des magistrats du prince, qui auraient sous Philippe d'Alsace à la fin du XIIe siècle, repris les attributions des jurés.

De la critique des témoignages invoqués, dans ce sens, il apparaît à la suite de la démonstration de M. Pirenne, que les villes de Flandre n'ont pas connu de jurés. M. Pirenne montre également que dès le début du XIIe siècle, les échevins urbains ont, en Flandre, été à la fois, magistrats du prince et magistrats de la commune.

L'exposé de M. Pirenne a été suivi d'un échange de vues auquel ont pris part Mme Vincent, MM. Hansay et Ganshof.

La séance a été levée à 12 h. 45.

IV. Assemblee Générale

M. L. Leclère préside.

Les membres des trois sections, réunis à 14 h. 45 ont entendu successivement les rapports, très encourageants, du secrétaire général, M. Aug. Vincent et du trésorier, M. J. Bolsée, sur la situation matérielle et morale de la *Société* et de son organe,la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire.*

Puis, après lecture des rapports des secrétaires des trois sections sur les séances du matin et après l'admission de membres nouveaux, M.V. Tourneur fait une conférence sur *Charles Quint collectionneur.* Cet exposé,très documenté et présenté avec l'entrain que l'on connaît à notre confrère, a vivement intéressé l'auditoire.De très belles projections lumineuses ont permis d'admirer les médailles les plus intéressantes des collections de l'Empereur.

La séance a été levée à 16 h. 30.

Digitized by Google

44. VIIIe Congrès philologique flamand.

Le 10 et le 11 avril de cette année s'est réuni à Gand, dans les locaux de l'Université, le VIIIe congrès philologique flamand.

Une première séance générale, présidée par M. Vercoullie, professeur à l'université de Gand, était entièrement consacrée à la toponymie, science qui jouit dans les derniers temps d'une attention de plus en plus générale. On entendit d'abord M. Mansion, professeur à l'université de Liége, qui s'appliqua à en préciser le but et la méthode. Le toponymiste ne peut pas oublier qu'il doit collaborer autant à l'histoire qu'à l'étymologie. La méthode sera donc différente selon qu'il s'agit de noms purement historiques, de noms historiques encore existants, de noms vivants que la tradition historique ne renseigne pas.

M. Carnoy, professeur à l'université de Louvain, pour donner quelques exemples des résultats que la toponymie peut atteindre, fournit l'explication étymologique des noms des principales régions de notre pays. Certaines de ces interprétations sont entièrement nouvelles.

Ce fut ensuite le tour de M. J. Lindemans qui exposa de quelle façon on peut mettre sur pied la monographie toponymique d'une localité, et qui communiqua à ses auditeurs les fruits de sa propre expérience.

Chacune de ces communications fut suivie d'une discussion intéressante. Après celle de M. Lindemans, le président donna la parole à M. C. Huysmans, ministre des sciences et des arts, qui honorait la séance de sa présence. Celui-ci donna lecture d'un arrêté royal instituant une commission de toponymie et en désignant les membres.

Enfin, M. Van deWijer, professeur à l'université de Louvain, qui dirige la *Vlaamsche toponymische Vereeniging*, exposa le but et la méthode de travail de cette société. Nous rappelons aux lecteurs de cette revue la note que M. François-L. Ganshof y a consacrée ici-même (1925, IV, p. 794).

Le dimanche 11 avril les différentes sections du congrès (philosophie, philologie classique, histoire, folklore) siégèrent séparément.

Les communications de philosophie étaient toutes consacrées à l'œuvre du cardinal Mercier. On entendit le R. P. Van der Mensbrugghe au sujet de « *S.E. le cardinal Mercier et la philosophie catholique,* » le R. P. Sassen (Rolduc) au sujet du « *Cardinal Mercier et du mouvement philosophique en Hollande* », le R. P. Janssens au sujet de « *la question de la connaissance dans le néo-thomisme.* »

Digitized by Google

Dans la section de philologie classique, M. Liesenborghs (Louvain), entretint ses auditeurs de « *Cruquiana* ». M. Van Pottelsbergh, chargé de cours à l'université de Gand, s'appliqua à préciser les rapports entre la philologie classique et l'« *Altertumswissenschaft.* » Enfin, M. Van den Driessche, docteur en droit (Lille), fit une communication au sujet d'Augier de Busbec. Il retraça la vie de ce Comminois qui au milieu du XVIe siècle parcourut l'Europe et une bonne partie de l'Asie, importa de nouvelles plantes en Europe,se distingua comme humaniste en rassemblant une foule de manuscrits et «excella dans toutes les branches du savoir. »

Dans la section d'histoire la plupartdes communications étaient consacrées à l'histoire du mouvement flamand. M. A. Jacob essaya de préciser les théories des prédécesseurs et des premiers promoteurs du réveil linguistique, notamment de Verloo et de J. F. Willems. M. R. Roemans parla des conceptions esthétiques de J. F.Willems et montra les rapports qui existèrent vers 1830 entre le mouvement littéraire et le mouvement artistique. — La communication qui donna lieu à l'échange de vues le plus mouvementé fut celle de M. H. Elias (Bruges), : « Pour une histoire du mouvement flamand. » Peut-on déjà faire une histoire de ce genre? Il manque d'une part des monographies sur les divers points spéciaux, d'autre part il n'existe aucune esquisse synthétique capable de suggérer des idées fécondes. Par où faut-il commencer ?Les auditeurs s'accordèrent finalement à reconnaître que tout travail, de quelque nature qu'il fût, serait utile et provoquerait nécessairement l'éclosion d'autres études.— M. H. Van Werveke (Gand), traita ensuite un sujet tout différent. Il parla du mort-gage et de son rôle économique dans notre pays. Il montra l'importance de cette forme de crédit avant l'apparition des banquiers dans les villes, et comment grâce à elle les abbayes purent avancer de l'argent aux princes territoriaux, aux croisés et aux nobles ruinés.

Dans la section de folklore on entendit successivement M.P. de Keyser, chargé de cours à l'université de Gand, qui parla des images de la « *Maria gravida* », connues en Italie, en France, Espagne, en Allemagne, et dont il a retrouvé un exemple pour les Pays-Bas. M. M. de Meyer traita de questions de méthode, tandis que M. P. de Mont indiqua quels sont les champs d'étude non encore défrichés.La séance se termina par une allocution de M. F. Van Es au sujet de la fondation d'une société de folklore pour la Flandre Orientale. L'érection de cet organisme fut le résultat pratique de la journée pour les folkoristes.Depuis le congrès il a déjà donné signe de vie par la publication du premier numéro de sa revue intitulée : « *Oost-Vlaamsche Zanten.* »

Digitized by Google

Le Congrès se termina par une seconde séance générale, dans laquelle on entendit une seule communication, celle du R. P. Stracké, sur le « *mysticisme dans les Pays-Bas.* » De concert avec le R. P. Van Mierlo, le conférencier a rasse mblé une documentation gigantesque au sujet des auteurs mystiques flamands du moyen âge et de tout ce qui peut jeter de la lumière sur la genèse de leur pensée, sur leur œuvre et sur leur influence. Il apparaît dès maintenant que tout ce qui a été dit à ce sujet est nul et non avenu et que l'histoire de cette manifestation de vie religieuse et littéraire devra être récrite entièrement.

Ce congrès philologique flamand a pu se réjouir dela présence et de la participation active de nombreux étrangers, surtout Hollandais. Comme les précédents il a montré une grande souplesse en n'éparpillant pas ses efforts sur un trop grand nombre de domaines, mais en les concentrant sur quelques sujets qui se désignent en ce moment à l'attention générale et peuvent par conséquent donner lieu à des échanges de vues vraiment féconds.

H. V. W.

---

45. Société d'Histoire Moderne.

La Société d'Histoire Moderne, de Paris, qui compte un grand nombre de membres belges, a tenu à Bruxelles, trois séances les 24 et 25 mai 1926 ; ces réunions ont eu lieu dans les locaux de la Fondation Universitaire.

Le 24 mai à 14 h. 30, une première séance a eu lieu, au cours de laquelle M. Ch. Schmidt, président de la Société a proposé de conférer à M. Pirenne le titre de président d'honneur [1]. Cette proposition a été accueillie avec une faveur unanime. Puis M. L. Leclère, ayant reçu la charge de présider, M. Pirenne a fait une communication sur *La vente des biens nationaux en Belgique*. M. J. Bourdon a parlé ensuite des *Archives Nationales et de l'histoire de la Belgique sous le Consulat et l'Empire.*

Le 25 mai au matin, sous la présidence de M. Schmidt, la société a entendu successivement : Un exposé de M. Six sur *Les recherches biographiques relatives à des personnages ayant joué un rôle dans plusieurs pays.* Un aperçu de M. Schmidt sur les recherches à faire concurremment en France et en Belgique, au sujet du *Développement économique dela région belge, rhénane et*

---

(1) La présidence d'honneur de la Société avait été conférée jadis à G. Monod et à E. Lavisse. Elle est aujourd'hui partagée par M. Pirenne avec M. Aulard.

Digitized by Google

française de 1815 *à* 1860. — Une communication de M. L. Gueneau sur *L'utilisation du port d'Anvers et la collaboration franco-belge.*

A la séance de l'après-midi, présidée par M. Pirenne, M. Michel Huisman a parlé de la *Belgique dans la crise de 18 0* ; il a montré l'importance du rôle pacificateur joué par Léopold I. Puis M. A.De Ridder a traité de *La neutralité belge pendant la Guerre de Crimée* ; il a révélé notamment une proposition faite par le gouvernement de Napoléon III à Léopold I aux termes de laquelle des troupes belges auraient été relever à Rome la division française qui y tenait garnison, afin de rendre celle-ci disponible pour le théâtre des opérations. Enfin M. G. Lefebvre s'est occupé de l'étude de l'*Histoire du droit de vaine pature* dans leNord de la France et aux Pays-Bas.

De nombreux historiens ont pris une part active aux échanges de vues qui ont suivi ces exposés. Du côté français, en dehors de MM. Bourdon, Six et Lefebvre, citons MM. H. Hauser, L. Cahen, J. Letaconnoux, P. Raphaël, M. Lhéritier, Depréaux, et le président, M. Schmidt ; du côté belge, en dehors de MM. Pirenne, Huisman et De Ridder, citons MM. Leclère, vicomte Terlinden, Van Kalken, Leconte, Van Houtte.

Le 24 mai au soir une réception et le 25 à une heure, un déjeuner, ont réuni les membres belges, français — et américains — de la Société dans une atmosphère de vive cordialité.

Cette excellente réunion a permis d'examiner en collaboration, des problèmes aussi importants pour l'histoire de la France que pour celle de la Belgique (1). Il convient de féliciter de la réussite de ces journées d'études, ses organisateurs français — MM. Schmidt et Cahen — et belges — MM. Van Kalken et H. Laurent.

G.

---

46. Journées d'Histoire du Droit.

La Société d'Histoire du Droit, dont le siège est à Paris, avait décidé de tenir les 7, 8 et 9 juin 1926 une session à Bruxelles, au Palais des Académies.Ces assises ont été suivies par un auditoire nombreux de juristes et d'historiens belges, français, danois, suisses, polonais,néerlandais et russe.A chacune des séances on

(1) Des résumés étendus des communications et des discussions ont paru dans le *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne* (mai 1926).

Digitized by Google

comptait une moyenne de quarante assistants. M. Paul Fournier, membre de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris et Président de la Société a dirigé les travaux avec le tact, la bienveillance et l'autorité que l'on est unanime à lui reconnaître. Cédant à une inspiration courtoise, il a prié M. de Sénarclens, professeur émérite à l'université de Liége, Dom Ursmer Berlière, Président de la Commission Royale d'Histoire, M. Pirenne, professeur à l'université de Gand et M. G. Cornil, Professeur à l'université de Bruxelles, de présider chacun une séance.

L'ordre du jour, cependant fort chargé, a été ponctuellement suivi. On se rendra compte en lisant le résumé qui suit, de la variété et de l'intérêt des études présentées.

Le droit romain était représenté par des communications de M. de Senarclens, qui s'est occupé de l'édit des édiles ; de M. Westrup, le romaniste danois bien connu, sur *Le mariage par usus* ; de M. Ph. Meylan, professeur à l'université de Lausanne sur *La litis contestatio de la legis actio per sacramentum* ; de M. F. Senn qui a commenté à la lueur des écrits philosophiques la célèbre définition d'Ulpien (Dig. I,1, De iustitia et iure. 10,pr.) *Iustitia est constans et perpetua voluntas ius suum cuique tribuendi* ; de M. G. Cornil sur le régime des arrhes dans la vente.

Dans le domaine de l'ancien droit français ou belge, signalons d'abord deux études de sources : M. J. Gessler (*Les sources du très ancien droit liégeois*), M. Olivier Martin (*La rédaction des anciennes coutumes de Sens*, 1481-1506 ; exposé particulièrement instructif en ce qui concerne la première phase de la rédaction des coutumes).

En matière d'histoire du droit public français, citons l'exposé de M. Lévy-Bruhl sur *Le Droit de Naufrage* et celui de M. Ed. Blum sur *L'origine de l'irrévocabilité des offices royaux*. Le travail de M. H. Van Houtte sur *Le régime légal des dommages de guerre en Flandre au* XVIIe *siècle* relève à la fois de l'étude de notre ancien droit public et de notre ancien droit privé.

Le droit des personnes et celui des biens était représenté par des communications de M. Massiet du Biest, archiviste des Ardennes sur le droit domanial dans les villes ; de M. Génestal, le savant historien du droit normand sur *La formation du droit d'ainesse normand* ; de M. Roger Grand sur *La notion économique et juridique de propriété au moyen âge : le fundus et l'aedificium*. Parmi tant d'exposés intéressants, celui de M. R. Grand a produit une impression particulièrement forte, par les idées nouvelles qu'il contenait sur la nature des démembrements de la propriété foncière au moyen âge.

L'organisation judiciaire et la compétence étaient représentées par une conférence de M. R. Monier (*Le recours au chef de sens en droit flamand*).

Digitized by Google

M. Pirenne s'est occupé d'histoire du droit commercial en montrant l'existence d'un *ius mercatorum* au xe et au xie siècle et en indiquant comment ce droit a été l'une des sources du droit urbain.

Pour ce qui est du droit canonique l'on a entendu et Dom Berlière (*Le sceau conventuel*) et M. Jules Simon qui a présenté et commenté une série de poursuites intentées au xviiie siècle, à des laïques devant la cour spirituelle de Nivelles.

Le Baron Paul Verhaegen, président de la Commission Royale des Anciennes lois et ordonnances, a révélé quel avait été le rôle effectif de Napoléon I dans l'élaboration de la loi sur les mines, de 1810. C'est lui qui sous l'influence de notre compatriote, l'avocat montois Gendebien, a fait reconnaître le droit de propriété des concessionnaires.

Notons enfin deux incursions dans des domaines très différents. La communication de M. S. M. Jedlicki sur *L'élection au trône royal dans l'ancienne Pologne* et celle de M. R. Maunier sur *La notion d'obligation rituelle en pays musulmans.*

Chaque exposé a été suivi d'un échange de vues toujours intéressant, quelquefois très animé.

Dès le 6 juin au soir, M. Vauthier, président du Conseil d'Administration de l'université de Bruxelles, avait reçu les membres de la Société dans les salons de la Fondation Universitaire. Le 8 juin à cinq heures, la Société a pris part officiellement à la manifestation G. Cornil. Le 9, à 1 heure, un déjeuner a réuni à la Fondation Universitaire, les adhérents belges, français et étrangers, aux Journées. Le déjeûner a été suivi d'une visite collective aux Archives Générales du Royaume, où une exposition, admirablement composée, de documents intéressant l'ancien droit belge retint longuement l'attention des congressistes. M. Cuvelier, archiviste général du Royaume avait eu l'extrême obligeance d'organiser cette exposition à l'occasion des Journées d'Histoire du Droit, avec le concours éclairé du personnel scientifique des Archives, notamment de MM. Nélis et Laloire et de Mme Tourneur. Les hôtes étrangers des historiens et des juristes belges ont bien voulu leur dire que cette visite avait terminé d'une manière particulièrement heureuse des assises scientifiques d'un très vif intérêt.

47. Congrès International des Sciences Historiques.

En 1923, MM. G. Des Marez et F. L. Ganshof avaient publié un *Compte rendu du Ve Congrès International des Sciences his-*

Digitized by Google

toriques, Bruxelles 1923. (Bruxelles, Weissenbruch, in-8°, 552 pp.) Ce volume ne comprenait en dehors des relations de réceptions et d'excursions, que des résumés des communications et des discussions.

Nous avons reçu récemment le magnifique volume publié par le Comité National Polonais de ce congrès (*La Pologne au Ve Congrès International des Sciences Historiques, Bruxelles,* 1923 ; Varsovie, 1924 in-8°, 269 pp.). On y trouve le texte intégral de dix-huit communications, toutes intéressantes, quelques unes très remarquables. Le lecteur nous saura gré de lui en donner la liste.

A. Birkenmajer : *Henri Bate de Malines, astronome et philosophe du XIIIe siècle.* — F. Bujak : *Le problème de la synthèse en Histoire.* — S. Daszynska.-Golinska : *Les valeurs caractéristiques de la science économique en Pologne.* — T. Grabowski : *La réforme religieuse en Occident et en Pologne.* — O. Halecki : *L'histoire de l'Europe Orientale.* — M. Handelsman : *Féodalité et féodalisation en Europe Occidentale.* — J. K. Kochanowski : *La Pologne et l'Europe au XIVe siècle.* — L. Konocpzynski : *Le duc de Choiseul et la Pologne.* — S. Kot : *La réforme de l'instruction publique en Pologne au XVIIIe siècle.* — W. M. Kozlowski : *L'action des idées en histoire.* — S. Kutrzeba : *Origines et caractères du parlementarisme au moyen âge.* — I. S. Lewinski : *L'évolution économique est-elle déterminée par des lois ?* — I. de Koschembar-Lyskowski : *Les monumenta topographica Urbis Romae.* — C. Michalski : *Les sources du criticisme et du scepticisme dans la philosophie du XIVe siècle.* — J. Paczkowski : *La remise des actes en connection avec les changements de frontières entre Etats.* — Z. L. Zaleski : *Le rayonnement de la Pologne en France après* 1830. — T. Zielinski : *Les reflets de l'histoire politique dans la tragédie grecque.*

---

48. Comité International des Sciences Historiques.

Avant la guerre, de cinq ans en cinq ans, s'étaient réunis des Congrès internationaux des Sciences historiques, qui avaient tenu successivement leurs assises à Paris, Rome, Londres et Berlin. Cette tradition, interrompue par la guerre, a été reprise en 1923 à Bruxelles ; mais à ce dernier congrès tous les pays ne participaient pas : l'Allemagne, l'Autriche, la Suède, notamment, en étaient absentes.

Les présidents du congrès de Bruxelles constituèrent un *bureau permanent* dont le rôle essentiel a été d'étudier un vœu

Digitized by Google

des historiens américains, d'après lequel un Comité permanent international des historiens devait être créé.

A la réunion du bureau permanent, en 1924, on mit sur pied le projet du *Comité permanent*. A cette réunion assistait un délégué autrichien. En Mai 1926, à Genève, le bureau s'élargissant tout à fait, s'est enfin constitué en comité permanent : 27 pays avaient été invités, 22 ont répondu à l'invitation ; parmi lesquels l'Allemagne, effectivement représentée au Comité par M. Reincke- Bloch, Président du *Verband der deutschen Historiker*, assisté de M. Brandi, professeur à l'Université de Göttingen

Les pays suivants étaient représentés :

L'Allemagne, la République Argentine, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Suède, la Suisse, et la Tchécoslovaquie.

Citons parmi les personnalités présentes :

M. Rheincke-Bloch et M. Brandi. déjà nommés.

M. Dopsch, de l'Université de Vienne, et M. Steinacker.

M. Pirenne, de l'Université de Gand.

MM. d'Alos et d'Olwer (Espagne).

MM. Mello-Franco et Rangel de Castro, du Brésil.

M. Friis, de l'Université de Copenhague et M. Linwald.

M. Leland, de l'Institut Carnegie, Washington.

MM. Glotz et Michel Lhéritier (France).

M. le Sénateur Calisse, délégué officiel du Ministère de l'Instruction publique italien et M. de Sanctis, de l'Université de Turin.

M. Nitobé, sous-secrétaire général du Secrétariat de la S. D. N. (Japon).

M. Koht et M. Bull de l'Université d'Oslo.

M. Colenbrander de l'Université de Leyde.

M. Dembinski, de l'Université de Poznan et M. Handelsman, de l'Université de Varsovie.

M. Parvan, secrétaire général de l'Académie Roumaine.

M. de Crue, de l'Université de Genève, et M. Favre, Vice-président dela Société historique de Suisse.

M. Susta, ancien ministre de l'Instruction publique de Tchécoslovaquie.

M. Ivanoff, professeur à l'Université de Sofia.

M. Antonio Ferrado, de l'Académie Portugaise.

M. Hollendorf, professeur à l'École Supérieure de Commerce de Stockholm.

Les délégués britanniques, MM. Tout et Temperley avaient

Digitized by Google

été empêchés par les événements politiques de se rendre à Genève.

Le Bureau du Comité a été composé de la manière suivante:

Président : M. Koht.

Vice-Présidents : MM. Pirenne et Dopsch.

Membres assesseurs : MM. Dembinski (Pologne), Meinecke (Allemagne), de Sanctis (Italie), Temperley (Grande Bretagne).

Trésorier : M. Leland, de l'Institut Carnegie.

Secrétaire Général. M. Lhéritier.

***

Les travaux du Comité ont duré deux jours, les 14 et 15 Mai.

Toutes les décisions du Comité ont été prises à l'*unanimité*.

L'*American Historical Association* a mis à la disposition du Comité pour cinq ans, une somme de 25.000 dollars provenant de la Fondation Rockfeller.

Le Gouvernement italien, de son côté, a promis un appui financier.

Le Comité publiera un Bulletin ; et faisant suite aux *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*, un annuaire international des Sciences historiques qui sera le fruit de la collaboration de tous les pays. Cet annuaire s'inspirera également de la bibliographie géographique annuelle que fait paraître l'Association des géographes français en collaboration avec des revues étrangères. Dans cet annuaire il sera rendu compte des livres et des articles. Des extraits d'analyses seront empruntés aux comptes-rendus parus dans les différents pays.

Dès Novembre 1926, une réunion d'experts aura lieu à Paris, pour l'étude des questions pratiques : M. Lhéritier est chargé de préparer le rapport de ce Comité d'experts.

Enfin le Comité de Genève a abordé, sur le rapport de M. Pirenne, la question de la revue d'histoire économique pour laquelle on créerait une société particulière.

Le Comité a décidé que son siège légal serait fixé provisoirement à Washington ; que le prochain Congrès de 1928 se réunirait à Oslo ; en même temps, il émettait le vœu que le congrès de 1923 se réunît à Varsovie.

Nous croyons utile de reproduire ici le texte des statuts arrêtés par le comité .

PRÉAMBULE

Les soussignés, délégués des corps savants et des intitutions qui se consacrent aux Sciences historiques dans les pays suivants

Digitized by Google

. . . . . .

réunis par le Bureau du Ve Congrès International des Sciences Historiques, conformément la résolution adoptée par le Congrès le 15 avril 1923, décident de constituer un Comité international des Sciences historiques avec les Statuts ci-après.

Art. I. — But du comité.

Le Comité international des Sciences historiques est créé pour travailler au développement des sciences historiques,en procédant par voie de coopération internationale.

Il organisera les Congrès internationaux des Sciences historiques. Il établira le réglement des Congrès et en publiera le compte rendu ; il fixera le lieu et l'époque de chaque Congrès, encouragera pour chaque congrès la formation d'un Comité national d'organisation et préparera le programme du Congrès d'accord avec ce Comité.

Art. 2. — Composition du comité.

Le comité est composé de délégués de tous les pays qui sont admis à s'y faire représenter. Chaque pays ne peut avoir plus de deux délégués titulaires pourvus du droit de vote, auxquels peuvent être associés toutefois des délégués adjoints.

Le mot pays s'applique à la fois aux pays souverains et aux pays non-souverains, tels que dominions, protectorats, colonies et territoires sous-mandat ; les pays non-souverains n'ont droit chacun qu'à un seul délégué ayant droit de vote.

Art. 3. — Élection des délégués.

Les délégués des pays qui désirent se faire représenter dans le Comité sont élus dans chacun de ces pays par les corps savants et les institutions qui se consacrent aux Sciences historiques Les dispositions prises pour le choix des délégués seront portées à la connaissance du Comité qui se réserve le droit d'apprécier les questions douteuses sans autre préoccupation que celle de son rôle purement scientifique.

Art. 4. — Séances du Comité.

Le Comité tiendra une séance plénière au moins une fois par an, dans la ville qui aura été choisie par le Comité dans sa réunion précédente. Une séance plénière devra être tenue à l'occasion du Congrès international, au même moment et dans la même ville.

Art. 5. — Votes du Comité.

Le Comité ne peut délibérer valablement en séance plénière qu'en présence des délégués de plus de la moitié des pays représentés au Comité.

En séance plénière, le premier vote a lieu par tête. Si la majo-

Digitized by Google

rité des trois-quarts ne peut être obtenue, un deuxième vote aura lieu par pays, chaque pays disposant d'autant de voix qu'il peut avoir de délégués ayant le droit de vote. Le vote par pays est à la majorité des deux tiers des voix.

En cas d'urgence, à la demande du Bureau, le vote peut avoir lieu en dehors des séances et par correspondance. Le vote est alors par tête, et à la majorité des deux tiers du nombre total des délégués. Si cette majorité n'est pas atteinte, le second vote aura lieu à la simple majorité des votants, à conditions qu'elle représente plus de la moitié des pays.

Art. 6. — Le Bureau du Comité.

Le Bureau du Comité comprend un président, deux vice-présidents, quatre membres assesseurs, un sécrétaire-général et un trésorier.

Le Bureau est élu dans la séance plénière du Comité qui a lieu à l'occasion du Congrès International. Il reste en fonctions jusqu'au Congrès suivant. Il doit comprendre des représentants de cinq pays au moins. Le président et trois autres membres du Bureau doivent être remplacés à chaque élection générale. Il sera pourvu aux vacances à l'intérieur du Bureau par des élections partielles ordonnées par le Bureau.

Le Bureau prépare l'ordre du jour des séances et les communique aux délégués deux mois à l'avance. Il a qualité pour prendre dans l'intervalle des séances, les mesures les plus urgentes pour convoquer en cas de nécessité les délégués en séances extraordinaires, et pour requérir au besoin leur vote par correspondance. Le Bureau contrôle la gestion des fonds du Comité, lui soumet d'autre part les comptes de l'exercice de chaque année et lui présente annuellement un projet de budget. Le Bureau est chargé de préparer un rapport annuel des travaux du Comité.

Le Bureau, représenté par son délégué ou fondé de pouvoirs, aura le droit d'ester en justice pour le Comité. Il acceptera les legs ou les donations, et il assumera, conformément aux Statuts, tous actes juridiques quelconques.

Art. 7. — Cotisations et contributions.

Le Comité a deux budgets, l'un administratif et l'autre scientifique.

Pour le budget administratif, chaque pays verse une cotisation annuelle qui sera la même pour tous les pays. Le budget scientifique sera alimenté par les disponibilités éventuelles du budget administratif, par des contributions extraordinaires, par des donations, des subventions et des legs.

Art. 8. — Siège du Comité.

Le siège du Comité est fixé provisoirement à Washington

Digitized by Google

pour ls actes juridiques, la gestion des fonds et le dépôt des archives.

Art. 9. — MODIFICATION DES STATUTS.
Des modifications aux Statuts peuvent être proposées par le Bureau ou par les délégués de trois pays différents : les modifications proposées doivent être notifiées aux membres du Comité deux mois avant la séance où elles figureront à l'ordre du jour.

Art. 10. — DISSOLUTION DU COMITÉ.
Le Comité devra se déclarer dissous si le nombre des pays qui y participent descend au-dessous de cinq.

---

49. Congrès des Etudes Byzantines.

Il a été rendu compte dans cette *Revue* du Congrès d'Études Byzantines, tenu à Bucarest en 1924 (P. Graindor ; t. III, 1924, pp. 673-675). Nous venons de recevoir le volume officiel dû à M. C. Marinescu, qui fut le secrétaire-trésorier de ces assises : *Compte rendu du Premier Congrès International des Etudes Byzantines, Bucarest, 1924* (Bucarest, 1925, in-8°, 96 pp.). C'est une excellente relation, contenant, outre plusieurs illustrations et le récit de la partie externe du Congrès, la substance des diverses communications et l'indication des points de vue soutenus en discussion.

---

50. Congrès archéologique et historique de Bruges.

Nous avons rendu compte ici-même (t. IV, 1925, pp. 778-780) du Congrès jubilaire tenu à Bruges du 2 au 5 août 1925 par la Fédération archéologique et Historique de Belgique. Un compte-rendu de ces assises vient de paraître (*Fédération archéologique et historique de Belgique. Congrès Jubilaire. Annales de la Fédération : Documents, Rapports, Discussions* ; Bruges, « Les Presses Gruuthuuse » s. d. [1926], in-8°, 282 pp.). Il comprend d'abord la relation des séances solennelles, cérémonies, réceptions, avec texte de la plupart des discours, ensuite les notices sur les excursions archéologiques, enfin des résumés de toutes les communications et des échanges de vues qui les ont suivies.

Ce recueil se présente fort bien et rendra des services. Il est

Digitized by Google

permis de regretter un nombre trop élevé de fautes d'impression dans les deux premières parties.

G.

---

51. Bibliothèque Royale.

Sous le titre : *Bibliothèque Royale de Belgique. Section des Imprimés. Liste des principales « séries » et « collections »* (Bruxelles 1925, 53 pp.), notre confrère, M Aug. Vincent vient de publier un catalogue appelé à rendre les plus précieux services. On y trouve, dans un classement systématique, tout ce que notre grand dépôt contient en fait de « collections formées, par la volonté d'un éditeur individuel ou collectif, de travaux ayant chacun une individualité bibliographique, un titre spécial, une pagination séparée». Le catalogue est suivi d'un bon index alphabétique des matières.

G

---

52. Bibliographie historique belge.

Dans le n° de juin 1925 du *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, M. Henri Laurent avait publié une bibliographie sommaire des travaux intéressant l'histoire moderne et contemporaine, parus en Belgique depuis 1918. Un supplément a suivi en novembre.

M. Laurent vient de donner dans le fasc. 3. du t. XXVII (1926) de la 2e série du *Moyen Age*, un pendant à son premier relevé : *Le travail d'histoire du Moyen Age en Belgique* (1915-1925). *Chronique de bibliographie critique*. On y trouve un exposé complet, précis, bien classifié de ce que promet le titre. Nous engageons vivement M. Laurent à persévérer et à donner des bibliographies analogues périodiquement. Elles rendront — comme celle qui vient de paraître — de grands services en Belgique et à l'étranger.

G.

53. Bibliographie anversoise.

La Société des Bibliophiles anversois continue la publication de son bulletin trimestriel *De gulden passer. Le compas d'or*. Dans

Digitized by Google

le n° 1 de 1926 (nouv. série, 4e année), M.F. KOSSMANN (*Rederijkersgedichten voor de loterij der Sint Jacobskerk te Antwerpen*, 1574) reprend la fameuse question des recueils de « refereynen » composés à l'occasion de la loterie de 1574 en faveur de l'église Saint-Jacques à Anvers, et publiés sous le titre de *Diversche Refereynen* ou de *Deuchdelijcke Solutien*. Les exemplaires examinés étant tous conservés en Hollande, il serait désirable que l'on en recherchât d'autres, en vue de comparer leur composition, qui est très variée. — M. M. SABBE (*Les rapports entre B. Arias Montanus et H. Jansen Barrefelt* [*Hiël*]), abordant à nouveau un sujet déjà traité par lui en 1923, conteste que Plantin se soit écarté de l'orthodoxie catholique, bien qu'il se soit affilié à certains groupements qui ont pu paraître suspects, comme la « Famille de la Charité » ; il montre que « Plantin, Arias Montanus et Barrefelt-Hiël formaient un triumvirat uni par une grande communauté d'idées. » M. H. STEIN enfin réédite, avec commentaires, une lettre de Plantin à Pierre Pithou (10 février 1576).

Le n° 2 débute par un article de M. M.-L. POLAIN sur le *Débat de Félicité* composé par Charles Soillot, dignitaire bourguignon de Philippe-le-Bon à Maximilien, écolâtre de Sainte-Gudule à Bruxelles, etc. Écrit en prose avec intercalation de pièces de vers, ce *Débat* est « une œuvre médiocre et sans originalité », comme le dit M. Polain. Celui-ci prend la peine de nous en donner une analyse minutieuse (p. 51-62), en se servant autant que possible de citations textuelles. M. Polain a trouvé un exemplaire d'une édition qui doit être attribuée à l'imprimeur anversois Gérard Leen, entre 1489 et 1493 ; il néglige de nous dire où ce volume est conservé. — M. F. LYNA (*Een onbekend fragment van den Rijmbijbel*) publie un fragment (v. 26120-26307) d'une version probablement limbourgeoise de la *Rijmbijbel* ; l'écriture indique le XIVe siècle. — M. M. SABBE donne, d'après un manuscrit contemporain, un récit de la visite de *Joseph II à Anvers en 1781*. — Enfin, M. J. L'HERMITE communique quelques extraits d'un manuscrit intéressant pour l'histoire d'Anvers (*Over een jaardicht en een handschrift*).

A. V.

---

54. Le Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg.

Nous avons signalé ici-même (t. II, 1923, pp. 783-784) l'intérêt de cette excellente publication. Nous avons dit qu'elle poursuivait le double but de fournir périodiquement aux étudiants des indications utiles à leurs études et de tenir les milieux

Digitized by Google

scientifiques au courant de l'activité — si remarquable à tant d'égards — de la Faculté des Lettres de Strasbourg.

Dans la note que nous rappelons, nous nous étions occupé des deux premières années. Depuis, nous avons reçu les fascicules de 1923-24, 1924-25, 1925-26.

Signalons y notamment des indications sur les thèses et les mémoires de diplômes d'études soutenus devant la Faculté ; sur les sujets à traiter donnés aux concours (agrégation) et aux examens (licence) ; des renseignements bibliographiques sur les auteurs du programme. Ajoutons-y des comptes-rendus des travaux scientifiques parus dans les « Publications » de la Faculté ; des notes étendues sur des sujets d'histoire ou de littérature (p ex : celles que MM. Vermeil et Tonnelat ont consacrées au romantisme politique et littéraire en Allemagne). On retiendra également des procès-verbaux détaillés des réunions de professeurs (groupes d'études : histoire sociale ; histoire des religions ; histoire littéraire ; linguistique, orientalisme et archéologie).

Les historiens liront avec un intérêt particulier des notices sur les Archives des départements d'Alsace-Lorraine. Ils consulteront aussi avec profit un certain nombre de bibliographies dressées à l'intention des étudiants. Signalons : *La Gaule Mérovingienne* (déc. 1923 et janv. 1924), *Les Affranchissements* (mars 1924), *L'Allemagne de l'avénement d'Henri IV à la mort de Louis de Bavière* (mai-juin 1924), *L'Europe à l'époque des Invasions* (janvier-février 1926), par M. Marc Bloch. Nous attirons également l'attention sur une note de M. Cavaignac (janvier 1926) sur les conceptions les plus récentes de l'histoire universelle. On y retrouve une idée, qui est chère à M. Pirenne, celle du Monde Musulman s'interposant entre les divers domaines de civilisation de l'Ancien Monde.

Aux notices sur les divers Instituts de la Faculté, que nous avions relevées en 1923, ajoutons les suivantes : Institut d'histoire des religions (P Alfaric, nov. 1923). Institut de Musicologie (Th. Gérold, déc. 1923). Institut de langue et littérature françaises (Hoepfner et Gillot, janv. 1924). Institut de philologie germanique (E. Tonnelat, fév. 1924). Institut de langue et littérature anglaises (A. Koszul, mars 1924). Institut de philosophie (Pradines et Halbwachs, avril 1925). Institut de langues et littératures italiennes et espagnoles (G. Maugain, mai 1925) Institut de langues et littératures slaves (H. Tesnière, décembre 1925). Institut de littératures modernes comparées (H. Tronchon, janvier 1926). Insitut d'Égyptologie (P. Montet, mars 1926).

Nous recommandons aussi — et tout particulièrement — la

Digitized by Google

lecture des notes attachantes que M. le doyen Pfister consacre à l'histoire de la Faculté des Lettres de 1810 à 1870.

F. L. G.

---

55. Publications des Universités de Tartu et de Riga.

Nous avons déjà dit un mot ici-même des institutions d'enseignement supérieur de Tartu et de Riga, ainsi que des *Acta et Commentationes universitatis Dorpatensis* (1) et des *Acta Universitatis Latviensis* (2). Nous avons donné en ces endroits une brève analyse de ce que contenaient, dans le domaine de la philologie et de l'histoire (au sens le plus large de ces mots), les cinq premiers tomes des publications de l'Université estonienne et les dix premiers des celles de l'Université latvienne.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler depuis que nous nous sommes occupés de ces *Acta*, un certain nombre de tomes nouveaux nous en sont parvenus. Nous nous devons d'en donner ici un aperçu succinct.

Rappelons tout d'abord que, tandis que l'Université de Riga publie sous un seul et même titre et en un seul et même volume les études se rattachant aux sciences les plus diverses, les *Acta* de Tartu comprennent deux groupes distincts : A. *Mathematica, Physica, Medica* (dont les vol. VII. et VIII (1925) se sont venus ajouter aux six premiers publiés de 1921 à 1924) et B. *Humaniora* (dont le volume VI a paru au cours de 1925).

Ce vol. VI contient deux études importantes relevant l'une de la philologie pure, l'autre à la fois de la philosophie (psychologie), du droit et de la médecine (psychiâtrie). En voici les titres :

SAARESTE (Albert). *Du sectionnement lexicologique dans les patois estoniens.* Tartu, 1924 (304 p. 60 cartes et une esquisse schématique).

Cet ouvrage est rédigé entièrement en estonien ; les titres cependant sont bilingues et un résumé d'une dizaine de pages en français (dont nous donnons ici le titre pour plus de facilité) permet de suivre assez aisément le développement de l'auteur. Nous n'avons ici que la première partie du travail de M. Saareste : *I. Analyse.*

BJERRE (Andreas). *Zur Psychologie des Mordes. Kriminalpsychologische Studien.* Tartu (Dorpat), 1925 (171 p.)

Outre nombre d'études relevant de sciences dont nous n'avons

---

(1) *Revue b. de philol. et d'hist.*, t. IV, p. 780-784, juin 1925.
(2) *Idem*, t. IV, p. 550-555, mai 1925.

Digitized by Google

pas à nous occuper dans ces pages, les vol. XI, XII et XIII des *Acta Universitatis Latviensis* comprennent dans le domaine de la philosophie, de la théologie, du droit, de la philologie, des beaux arts, de la littérature, de l'histoire et de la géographie une série d'articles que nous mentionnons ci-après :

PHILOSOPHIE.

JUREVIČS (P.). *La théorie de M. Bergson sur la connaissance considérée surtout par rapport à certaines thèses de Kant* (vol. XIII, p. 96-147).

Étude de 46 pages rédigée en latvien, avec résumé (5 p.) en français, dont nous donnons ici le titre pour plus de facilité.

Commémoration du deux-centième anniversaire de la naissance de Kant, à l'Université de Latvie le 4 mai 1924. (vol. XI, p. 473-497.)

Résumé des allocutions et discours prononcés par J. Ruberts, recteur de l'Université de Riga, par les professeurs P. Dâle, P. Zâlite, V. Maldons et P. Lejins et par l'étudiant J. Students.

THÉOLOGIE ET FOLKLORE.

KUNDZIN (K.) *Topological Material in the Tradition of the Gospel according to St. John* (vol. XII, p. 137-218.).

Étude de 79 pages rédigée en latvien, avec résumé (2 p.) en anglais, dont nous donnons ici le titre pour plu de facilité.

STRAUBERGS (K.) *Burvju Grāmatas* (vol. XIII, p. 227-430).

« Parmi les traditions lettones superstitieuses», dit l'auteur dans une note en français à la fin de cette étude sur les grands textes magiques lettons, rédigée entièrement en latvien et où sont reproduit nombre de ces textes ; «parmi les traditions lettones superstitieuses, à côté de celles qu'on peut envisager comme issues du fond local on en distingue d'autres qui sont certainement importées de l'Ouest. On les rencontre en manuscrits et imprimés ; tantôt elles sont groupées en recueils de brèves formules magiques servant aux besoins spéciaux, principalement en cas de maladies et de maux divers, tantôt elles forment de grands textes magiques d'exorcismes. On peut suivre la tradition des textes lettons de première catégorie jusqu'à la fin du XVIIIe s. au moins. Les grands textes qui relèvent de la littérature cabbalistique élaborée théoriquement par Agrippa de Nettesheim, Trittheim, etc., se rencontrent rarement en Lettonie ; ils sont publiés ici pour la première fois. On ne peut parler en Lettonie que des influences de textes allemands ; en effet les publications allemandes analogues de Scheible, Das Kloster Stuttgart 1846 vont de pair avec les textes ci-dessus mentionnés. Mais les textes lettons ont aussi une tradition locale. La magie est connue en Lettonie dès le XVIe s. et les Jésuites l'ont propagée. En examinant la langue et l'écriture on voit que ces textes, au moins les plus anciens d'entre eux, sont transcrits d'autres manuscrits sans que tout eût été compris ; les textes plus récents sont en partie simplifiés, et adaptés, en partie modifiés, con-

Digitized by Google

taminés et amplifiés. Ces textes nous permettent d'éliminer les éléments postérieurs manifestement importés dans les superstitions lettones ; ils montrent aussi que la magie populaire n'a pas complètement disparu et comme elle se plait à adapter les textes étrangers. »

DROIT. (SOCIOLOGIE. - ÉCONOMIE).

FROST (Walter). *Die Soziologie Simmels* (vol. XII, p. 219-314 et vol. XIII, p. 149-225).

KOHANOWSKI (N.) *Economics. What is economics and what does it teach ?* (vol. XIII, p. 433-442).

PHILOLOGIE.

PLAKIS (J.). *Vidēji Augstais Mēles Viduca (Velāri Pāltā lais, Midmixed) Vokālis Augszemnieku Dialektā.* (vol. XI, p. 75 et 76).

PLAKIS (J.). *Leisu un. Latviesu Intonāciju Attiecības Latvijas Vietu Vārdā Gaismā.* (vol. XIII, p. 83-95).

LITTÉRATURE.

SPEKKE (A.). *Livonijas Dzejnieka-Humanista Eicedija Poema « Danubius ». (Augustinus Eucoedius Liuonius, Danubius)* (vol. XII, p. 3-56).

Introduction et commentaire en latvien et publication complète du texte de ce poème latin du XVIe siècle dédié à Maximilien II et célébrant en 1591 vers les empereurs, dont la série commence avec Rodolphe de Habsbourg.

NUSSBERGER (Max). *Zur neuen Folge der Jahresberichte für neuere Deutsche Literatur* (vol. XI, p. 77-92).

Quelqus pages à propos du *Jahresbericht ueber die wissenschaftlichen Erscheinungen auf dem Gebiete der neueren Deutschen Literatur*, Berlin, W. de Gruyter, 1924.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

SINAISKI (Vasilii). *Chronologie et historiographie de Rome dans leurs rapports mutuels.* (vol. XII, p. 56-136).

Exposé de la troisième partie de l'ouvrage de Mr. Sinaiski intitulé : *Les Origines de l'histoire de Rome et de celle de son droit*, dont nous avons déjà tou hé un mot précédemment [1].

BALODIS (Franz). *Alt-Sarai und Neu-Sarai, die Hauptstädte der Goldenen Horde* (vol. XIII, p. 3-82).

---

[1] *Revue b. de philol. et d hist.* t. IV, p. 554.

Digitized by Google

BALODIS (Franz). *Mākslās Reforma Eclmalona Laikā* (vol. XI, p. 183-266).

Étude d'archéologie égyptienne rédigée entièrement en latvien.

RONCZEWSKI (K.) *Deux chapiteaux du musée de Nîmes et le chapiteau de l'Arco dei Leoni à Verone* (vol. XI, p. 267-270)

GÉOGRAPHIE (DESCRIPTION DE PAYS).

TENTELIS (A). *Curlandiae quaedam notabilia Rozina Lentilia.* (vol. XI, p. 3-73).

Publication accompagnée d'une traduction latvienne et d'une traduction allemande des notes que Rasinus Lentilius prit au cours des années 1677 à 1687 et qui parurent en 1692 à Nurenberg dans les Éphémérides de la Kaiser Leopold Akademie der Naturforscher (Decur. II Ann. X Appendix p. 115-138) sous le titre de : *Rosini Lentilii Physici Relp. Nordling et Curiosorum Orlbasii Curlandiae quaedam memorabilia.*

Après avoir brièvement dit ce qui l'attache au pays qu'il a entrepris de faire connaître et l'avoir situé et decrit au point de vue géographique, l'auteur nous donne dans ces quelques pages, qui tiennent plus du genre « notes de voyage » que de la dissertation académique, un attachant aperçu des mœurs et coutumes de ses habitants, de leur caractère et de leurs tendances : ils nous entretient ensuite du climat, des ressources naturelles et de la faune. M. Tentilis a fait précéder sa réédition des Notabilia d'une introduction dont nous n'avons malheureusement pu tirer profit en raison de la langue dans laquelle elle est rédigée ; il l'a également fait suivre de nombreuses notes pleines d'érudition qui rendent la lecture des pages de Lentilius agréable et aisée.

Gand, juillet 1926. C. DEBAIVE.

---

56. La Fondation Egyptologique Reine Elisabeth.

Après la visite faite en 1923 au tombeau de Tout-Ankh-Amon, par S. M. la Reine et S. A. R. le Duc de Brabant, M. Capart alors Conservateur des Antiquités Égyptiennes aux Musées du Cinquantenaires a provoqué la fondation par les Belges d'Égypte, d'une Fondation Égyptologique Reine Élisabeth.

Grâce à des dons extrêmement généreux obtenus principalement en Égypte et en Belgique, la Fondation est aujourd'hui en pleine prospérité. Elle poursuit — sous l'active direction de M. Capart — son triple but : Subsides à des chercheurs et bourses de voyage ; Publications ; Documentation C'est elle qui a permis les récentes recherches sur place de Mlle Werbrouck, de MM. Capart et Speleers ; c'est elle qui a édité l'important volume de

Digitized by Google

M. Capart sur *Thèbes* (1) et qui assure la publication prochaine de de l'étude de Mme Weynants-Ronday sur la statuaire égyptienne.

Le service le plus considérable, à nos yeux, qu'elle rend à la science est l'entretien à Bruxelles d'une bibliothèque égyptologique, en passe de devenir la plus complète d'Europe. Cette bibliothèque, qui possède des ouvrages et des publications introuvables ailleurs, achète de plus tout ce qui paraît sur l'égyptologie au sens le plus large du mot. M. Capart en fait un centre de travail de tout premier ordre en la dotant de catalogues généraux systématiques, chronologiques et alphabétiques extrêmement détaillés et d'une consultation fort aisée. La bibliothèque est doublée d'une collection photographique extraordinairement riche.

Le siège de la Fondation est établi aux Musées Royaux du Cinquantenaire. Un bulletin périodique (*Chronique d'Egypte*) tient le public au courant de l'activité de cette œuvre qui mérite la sympathie la plus vive. Deux nos ont paru ; le dernier (juin 1926) contient une liste considérable d'acquisitions faites par la Bibliothèque de la Fondation. Depuis 1923 plus de 100.000 francs ont été dépensés en acquisitions d'ouvrages ; le bilan de la Fondation pour l'année 1925-1926 s'élève à 600.000 francs. Ce sont des résultats dont M. Capart a le droit de concevoir une légitime fierté.

G.

---

57. L'enseignement de la Papyrologie en Belgique.

Il est inutile, dans cette *Revue*, d'insister sur l'importance considérable de la papyrologie pour l'étude de l'histoire ancienne, des littératures et de la pensée classiques, des droits égyptien, grec et romain, pour ne citer que ces domaines de l'*Altertumswissenschaft*.

L'Université de Bruxelles au cours de l'année académique 1925-1926 a décidé de consacrer à l'étude de cette branche des sciences de l'antiquité, un enseignement facultatif. Elle en a chargé notre confrère et collaborateur, M. Marcel Hombert, préparé à cette tâche par des maîtres comme MM. Bell, Bidez et Jouguet.

M. Capart, conservateur en chef des Musées Royaux du Cinquantenaire, a très libéralement mis à la disposition de M. Hom-

(1) Cf. le compte rendu publié ici-même par M. Montet (pp. 602-604). MM. Vromant et Co méritent les plus grands éloges pour l'impression et la présentation matérielle des publications de la Fondation.

Digitized by Google

bert les papyrus — à vrai dire encore peu nombreux — des collections de l'État. L'enseignement peut ainsi se faire sur des originaux dans les locaux du Cinquantenaire. En 1925-1926 il a été suivi régulièrement par quatre élèves du doctorat en philologie classique et a porté sur la paléographie des papyrus ptolémaïques. Pour la présente année académique, le nombre des auditeurs est de douze et le cours sera consacré à l'explication du *Gnomon de l'Idiologue*.

M. Hombert s'applique de plus à constituer sur fiches une bibliographie méthodique complète de la papyrologie grecque. Bien que le nombre des fiches se trouve déjà fort voisin de trois mille, elle est encore loin d'être complète. Le répertoire est dès à présent à la disposition des travailleurs, au Cinquantenaire.

Quant à la Bibliothèque dont doit disposer tout institut papyrologique bien monté, la munificence de la Fondation Égyptologique Reine Élisabeth et l'intelligente initiative de M. Capart, permettent de la former aussi complète que possible. Elle constitue, d'ailleurs, l'une des sections de la Bibliothèque de la Fondation. M. Hombert peut ainsi acquérir les ouvrages et autres publications ayant déjà paru, et veiller à l''acquisition des travaux nouveaux. Il insiste pour obtenir des tirages à part, à raison de l'extrême dispersion des revues dans lesquelles ont paru des études de papyrologie. Le n° 2 (juin 1926) de la *Chronique d'Egypte* publiée par la Fondation Égyptologique Reine Élisabeth contient, d'ailleurs (pp. 130-140) une liste imposante de travaux de papyrologie acquis au cours de la dernière année académique.

Enfin, l'on espère pouvoir un jour acquérir une collection nouvelle de papyrus. Mais ceci nécessite des fonds importants.

Il convient de féliciter chaleureusement M. Hombert de son activité et d'être reconnaissant à M. Capart de son intervention si généreuse et si intelligente.

G.

---

58. Fragments d'un manuscrit ancien d'Aristote.

Sous ce titre, la Chronique de notre *Revue* annonçait dans le dernier numéro (p. 216) la découverte d'un fragment sur parchemin qui a été utilisé comme couverture pour la reliure d'un volume et qui contient un passage des *Réfutations sophistiques* d'Aristote.

Le manucrit, écrit en onciales, provient des archives départementales de la Vienne ; il a été envoyé à Paris conformément à une circulaire par laquelle la Direction des Archives a prescrit

Digitized by Google

à tous les archivistes département aux de rechercher dans leurs dépôts et d'envoyer en communication à Paris les fragments de manuscrits littéraires et autres, qui auraient pu servir de couvertures ou être employés à des reliures.

M. Albert Severyns, un des jeunes docteurs belges envoyés à Paris en voyage d'études, s'est vu confier par MM. Ch. Samaran, archiviste aux Archives nationales, et H. Lebègue, directeur à l'École des Hautes Études,l'honneur de publier cet intéressant fragment d'un manuscrit d'Aristote. L'étude qu'il y a consacrée vient de paraître dans la *Revue des études grecques* (ALB.SEVERYNS *Un fragment inédit d'un manuscrit d'Aristote en onciales. Revue des études grecques*, 38 (19 25), fasc. 177 pp. 350-73, planche.) [le fasc. a paru en octobre 1926]. La clarté et la sagacité avec lesquelles l'auteur a su mettre en relief l'importance et l'intérêt du nouveau manuscrit sont dignes des plus grands éloges.

L'article commence par une description soigneuse du fragment que M. Severyns appelle *Σ*. Bornons-nous à dire que c'est une feuille de parchemin de 40 cm. sur 27 cm., pliée en deux feuillets ; sur les pages 1 et 2 on lit les pp. 176 b 9 à 177 a 17 et sur les pages 3 et 4 les pp. 179 b 29 à 180 b 4 des *Sophistici elenchi* d'Aristote. Le fragment *Σ* n'était donc pas la feuille intérieure d'un cahier, mais un calcul facile permet de déterminer que 8 pages ou 2 feuilles manquent entre les pages 2 et 3 de *Σ* ; par conséquent ce fragment était la feuille extérieure d'un ternion ou la deuxième feuille d'un quaternion.

L'écriture permet de dater le manuscrit du VIIIe ou du IXe siècle, c'est-à-dire que le fragment *Σ* représente l'un des plus anciens manuscrits d'Aristote et c'est le seul qui soit écrit en onciales. Il dérive nécessairement d'un modèle en onciales et, par là même, il nous permet d'entrevoir, dans la tradition manuscrite, un stade plus ancien que celui que représentent pour nous les manuscrits en minuscules. Cette circonstance mérite qu'une attention toute particulière lui soit accordée.

Pour permettre à ses lecteurs de dégager les conclusions intéressantes qui résultent de l'examen de *Σ*, M. Severyns en présente une transcription avec, en regard, la reproduction du texte de l'édition Bekker ; au bas de la page sont ajoutées les leçons d'un certain nombre de manuscrits des *Sophistici Elenchi*. Nous ne pouvons malheureusement suivre l'auteur dans la discussion qu'il fait de la valeur du manuscrit et des variantes ; force nous est de nous borner à indiquer ses principales conclusions.

1. Le scribe de *Σ*, très consciencieux et relativement instruit, reproduit aussi fidèlement que possible l'original qu'il a sous les yeux. 2. L'examen des variantes et des additions montre que *Σ*,

Digitized by Google

dont le texte est excellent, tient une place à part parmi les manuscrits des Réfutations sophistiques et qu'il semble appartenir à une autre famille que les manuscrits connus jusqu'ici, en s'apparentant toutefois avec T. Celui-ci, qu'on avait jusqu'à présent considéré comme un reflet infidèle de la recension ABCD, semble en réalité représenter une famille intermédiaire entre la famille Σ et la famille A. 3. Σ faisait partie d'un codex de librairie et non d'une copie à usage personnel. Il y a donc lieu de croire — et d'autres indices confirment cette hypothèse — que les additions présentées par Σ ont, à un moment donné, appartenu à la tradition. Ces additions qui s'étaient introduites après le VIe s., au moins dans certains manuscrits, disparurent, à la suite peut-être d'un travail critique, et l'on peut supposer que l'émondage du texte fut l'œuvre de savants contemporains de Constantin Porphyrogénète.

Tels sont les principaux résultats auxquels a abouti M. Severyns. Nul doute que son article n'appelle l'attention sur l'importante découverte qu'il a eu le privilège de révéler et que les problèmes soulevés par ce manuscrit nouveau ne soient traités par les spécialistes avec toute l'ampleur qu'ils méritent. En tout cas, les philologues qui préciseront et développeront l'étude de M. Severyns devront reconnaître qu'il s'est acquitté fort bien de la tâche qu'on peut exiger d'un premier éditeur : il a déblayé le terrain et clairement montré l'intérêt et l'importance d'un manuscrit dont la critique ne pourra se dispenser de tenir compte à l'avenir.

MARCEL HOMBERT.

---

59. Bibliotheca Philologica Classica.

Le tome 50 (1923) de la *Bibliotheca Philologica Classica* (Beiblatt zum Jahresbericht über die Fortschritte der klassischen Altertumswissenschaft) vient de paraître à Leipzig, Reisland, 1926. 8 marks. Nous ne pouvons que répéter les éloges que nous avons adressés récemment au volume précédent, et nous exprimons à l'auteur notre reconnaissance pour le labeur plein d'abnégation qu'il s'impose afin de fournir aux érudits une bibliographie aussi complète que possible et admirablement classée. Vu l'activité inlassable de son rédacteur, nous recevrons sans doute bientôt un nouveau volume de cet instrument de travail indispensable à tous les philologues et historiens qui s'occupent de l'antiquité.— Je n'ai relevé qu'une inadvertance bien vénielle dans un recensement qui a exigé la mise en œuvre

Digitized by Google

de tant de milliers de fiches. L édition de l'*Ion* de R. Nihard, signalée exactement au n° 910 sous le nom de Platon, figure aussi erronément au n° 595 comme étant celle de l'*Ion* d'Euripide.

P.

---

60. Le Térence du Vatican.

Un savant américain, M. C. R. Morey, qui prépare un corpus des miniatures de Térence, communique à la *Philologische Wochenschrift* (1926, col. 879) une découverte intéressante qu'il a faite en examinant le *Vaticanus* 3868 de Térence. Il y a déchiffré, parmi les enjolivements du fol. 3, d'une part, à gauche, l'invocation : *Miserere mi Ds se...* (sans doute secundum magnam misericordiam tuam), et d'autre part, à droite, la signature : *Adelricus me fecit.* Ce nom est sûrement celui du miniaturiste, et non celui du scribe, lequel signe *Hrodgarius* à la fin du *Phormion* dans le même manuscrit. On avait déjà identifié ce Hrodgarius avec le moine du même nom qui apparaît dans la liste des moines de Corvey sous l'abbé Warinus (826-856). Or, dans la même liste, un Aldricus est signalé comme moine sous l'abbé précédent, dont l'administration n'a duré que quatre années. Ainsi Adelricus-Aldricus est en somme contemporain de Hrodgarius, et la présence des deux noms dans le manuscrit et dans la liste de Corvey semble placer hors de doute la date et la provenance du *Térence* du Vatican.

P.

---

61. Un Index de Philon.

La grande édition critique de Philon le Juif, que Cohn et Wendland ont fait paraître de 1896 à 1915 (Berlin, Reimer), vient de s'enrichir d'un septième volume contenant un index dû à Leisegang, professeur à Leipzig. Il contient tous les mots offrant quelque intérêt au point de vue de la philosophie, de la théologie et de la philologie. Cet index, depuis longtemps désiré, rendra d'inappréciables services à tous ceux qui s'occupent du néoplatonisme et du mouvement philosophique judéo-grec.

P.

Digitized by Google

62. L'édition princeps de Sophocle.

Les sept tragédies de Sophocle furent imprimées pour la première fois en 1502, à Venise, par Alde Manuce. L'origine du texte de cette édition princeps vient d'être en partie découverte par un savant russe, M. Benesevic, qui publie sur ce sujet une communication dans la *Philologische Wochenschrift*, 1926, col 1145 sq. Parmi les manuscrits achetés par la Bibliothèque nationale de Russie à la vente des livres du byzantiniste A. Papadopoulos-Kerameus († 1915), il s'en trouve un dont l'intérêt avait jusqu'ici échappé à ses récents acquéreurs aussi bien qu'à son ancien possesseur. Ce codex, écrit sur papier dans la seconde moitié du xve siècle (aujourd'hui graec. 731), contient l'*Ajax*, l'*Électre* et l'*Œdipe-Roi* de Sophocle, avec de nombreuses scolies marginales et interlinéaires. Par un examen minutieux de l'état actuel du texte, M. Benesevic est parvenu à démontrer que nous avons là le manuscrit même qui a servi à l'édition d'Alde en 1502. Entre autres indices, le texte de celle-ci reproduit fidèlement toutes les corrections et additions introduites dans le manuscrit par une seconde main, et celui-ci contient notamment des signes correspondant aux *incipit* des pages de l'édition. Ce sont des observation analogues qui m'ont permis d'établir que le manuscrit de Bâle A III 18 a servi à l'imprimeur pour l'édition princeps (Bâle 1535) de l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret (Theodoret, *Kirchengeschichte*, p. x et LXVI).

Dans sa lettre dédicatoire à Jean Lascaris, Alde Manuce annonçait l'intention de faire paraître plus tard les scolies de son manuscrit. En réalité, elles n'ont jamais été publiées, et les scolies de Sophocle que Lascaris lui-même a imprimées à Rome en 1518 sont très différentes et proviennent du fameux manuscrit 32, 9 de la *Laurentienne*. L'édition de Venise contenant, outre les trois pièces du codex 731, les quatre autres tragédies de Sophocle, il est certain que son auteur disposait d'un ou de plusieurs autres manuscrits. Le cas est le même pour l'éditeur du Théodoret de Bâle qui connaissait également l'excellent *Bodleianus* Auct. E 4, 18, auquel il a emprunté quelques leçons. Pour l'édition de Sophocle, on ignore encore d'après quel manuscrit fut corrigé le texte du cod. 731. On a supposé qu'Alde Manuce a eu comme collaborateur Marcus Musurus ou peut-être Jean Lascaris. La question pourra sans doute être résolue lorsqu'on aura étudié plus à fond la vie, la correspondance, et particulièrement l'*écriture* des humanistes de l'époque.

P.

Digitized by Google

63. Une nouvelle édition de la Septante.

La traduction grecque de l'*Ancien Testament*, faite en Égypte au IIIe-IIe siècle av. J.-C. et appelée la *Septante* parce que la légende l'attribue à 70 traducteurs, est une œuvre d'une importance capitale tant pour l'histoire des religions que pour celle de la langue grecque. Il est assez étonnant que, depuis le XVIe siècle jusqu'à une date assez récente, les éditions successives n'aient guère fait que reproduire le texte de l'édition que fit publier à Rome en 1587 le pape Sixte-Quint. C'est seulement en 1887 que Swete a fait paraître à Cambridge une édition qui reproduit le texte exact du *Vaticanus* ou, à son défaut, d'un autre codex, et ajoute des variantes empruntées à des manuscrits importants. On savait que, depuis 1908, la *Goettinger Gesellschaft der Wissenschaften* avait conçu le projet de reconstituer le texte original de la *Septante*, en tenant compte de tous les manuscrits importants, des diverses recensions et des traduction anciennes (latine, copte, syrienne, slave, etc.). Cette grande entreprise vient enfin d'entrer en voie de réalisation. Le premier volume a paru sous le titre : *Septuaginta Societatis Scientiarum Gottingensis auctoritate* edidit Alfred Rahlfs. I. *Genesis*. (Verlag der privilegierten Wurttembergischen Bibelanstalt zu Stuttgart 201 p. gr. in-8°. Prix, 3,50 m.) Nous espérons pouvoir consacrer un compte rendu détaillé à cette importante publication. L'œuvre entière comprendra 16 volumes.

P.

---

64. La Clef des Songes.

Les incunables sont à la mode. On en dresse l'inventaire exact ; on se les dispute dans les ventes. On les assimile, presque, à des manuscrits... L'éditeur E. Droz a lancé avec succès une série de fac-similés exécutés avec un grand souci d'élégance et accompagnés, naturellement, de notices. L'ouvrage qui vient de paraître sous le titre *La Clef des Songes* (Fac-similés, notes et listes des éditions incunables. Paris, E. Droz, 1925. pt. in-4°. 100 pp. en porte-f°. [Documents Scientifiques du XVe s., t. II Prix : 80 fr.]) reproduit le *Songe de Daniel* latin publié à Vienne en Dauphiné par Jean Solidi, l'édition française de Trepperel à Paris et l'édition allemande parue à Strasbourg en 1500. La mission de présenter ces textes au public a été confiée à l'un de nos jeunes compatriotes, titulaire d'une bourse de voyage, M. Maurice Hélin. Son travail mérite d'être signalé en ceci qu'il contient des

Digitized by Google

renseignements de première main et notamment le texte d'une « Senefiance de songes », en vers français, conservée dans le manuscrit 10.574-85 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, et qui était restée jusqu'à présent inédite.

A propos d'une faute d'impression évidente relevée dans l'un des incunables examinés : *acetum portare...*, au lieu de *acetum potare...*, donné par les autres versions, M. Hélin traite d'un intéressant problème de critique. La faute, dit-il en substance, doit être respectée. Dans l'esprit des lecteurs du xve siècle, « chaque leçon nouvelle crée une nouvelle interprétation ». Elle est donc un document. Même précaution à prendre en présence de la variante : *ripam ascendere...*, *rupem ascendere*. Le dernier texte est le bon, mais le premier a pu être pris au sérieux.

Ce point de vue est celui d'un folkloriste. Si M. Hélin n'avait songé qu'à faire montre d'habileté philologique, il eût employé son temps et ses peines à établir un *stemma* des *codices* et des éditions qu'il dû consulter en si grand nombre avant de rédiger sa notice. On ne lui en demandait pas tant. Au reste, il n'a pas manqué de rappeler que les *Les Clefs des songes* médiévales devaient beaucoup à l'onirocritique des anciens, et, tout en ne faisant qu'effleurer un sujet, peut-être a-t-il eu le mérite d'en signaler l'intérêt et la portée.

PAUL FAIDER.

---

65. Le marollien.

M. J. Hennig, qui a habité la Belgique depuis 1871, a songé à réunir, pour l'instruction des étrangers, un certain nombre de belgicismes dont il a été frappé (*Die franzoesische Sprache im Munde der Belgier und die Marollenmundart Brüssels*. Heidelberg, J. Groos, 1926. 1 vol. in-16. 67 pages). En même temps, il a voulu donner un aperçu du marollien. Il y a un peu de tout dans ce volume minuscule, mais rien de complet, cela va sans dire. L'auteur se défend, d'ailleurs, d'élever des prétentions à la philologie. Il avoue ne pas avoir épuisé la matière. Quoi qu'il en soit, on lira avec intérêt le modeste essai d'un Allemand qui aime la Belgique et qui ne se cache pas de le dire à ses compatriotes.

A. G.

Digitized by Google

37. Les inscriptions de Cyrène.

On sait que Cyrène était une colonie de Théra, comme Théra était une colonie laconienne. Cyrène a été fondée vers 630 par Battos. Parmi les successeurs de celui-ci figure Arkésilas II, surnommé *khalepos*, « le dur », qu'une coupe bien connue de Vulci, auj. à Paris (Cabinet des médailles), représente prélevant sur ses sujets une contribution exorbitante : il s'agit de la plante africaine, énigmatique encore et de nom obscur, appelée *silphion* par les Grecs et *sirpe* par les Romains ; l'exportation de cette plante aux multiples usages semble avoir fait la principale richesse de la colonie (voir p. ex. Rayet et Collignon, *Hist. de la céramique gr.*, 1888, fig. 43 ; S. Reinach, *Répertoire des vases peints gr. et étrusq.*, I, p. 80 ; Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, IX, pl. XX, p. 494 ss., et les tout récents manuels d'histoire de la céramique hellénique, puis Pauly-Wissowa, II, s v. *Arkesilas* et l'art. *silphium* chez Saglio, IV, 2, 1337 ss.). Arkésilas IV est le « pythionique » de 462 célébré par Pindare dans sa quatrième et sa cinquième pythique. Mais on possédait bien peu d'inscriptions de Cyrène, la plupart provenant de fouilles anglaises déjà anciennes, dont l'histoire a été faite par Smith et Porcher en 1864. Les inscriptions dialectales, de caractère dorien, mais pauvres de faits linguistiques et d'époque tardive, ont été réunies par Friedr. Blass dans la *Sammlung d. griech. Dialekt-Inschr.* de Collitz et Bechtel, III, 2, nos 4833-4866.

Or (cf. *Forschungen und Fortschritte*, 15 mai 1926), l'Académie des sciences de Prusse publie un mémoire (en italien) de Silvio Ferri, inspecteur des antiquités à Reggio de Calabre, mémoire qui nous fait connaître un certain nombre d'inscriptions grecques extrêmement importantes, provenant de fouilles heureuses pratiquées par le gouvernement italien à Cyrène. L'auteur avait sollicité l'intervention de M. von Wilamowitz-Moellendorff ; celui-ci a présenté le mémoire, ajouté mainte remarque ainsi qu'un index et condensé les données qui éclairent le dialecte jusqu'ici mal connu. L'absence d'estampages et l'insuffisance des photographies rendent certaines lectures provisoires, mais trois documents assez étendus sont de premier ordre : c'est la constitution qu'un roi Ptolémée octroie aux Cyrénéens, dont il reconnaît l'autonomie ; — une notice prétendûment authentique sur la fondation de Cyrène à l'époque la plus reculée, — et un relevé des dons en céréales fournis par Cyrène lors d'une disette de cités grecques. La colonie, qui nourrit aujourd'hui misérablement une faible population, a pu à cette époque expédier aux villes-sœurs plus de 700.000 boisseaux.

ÉMILE BOISACQ.

Digitized by Google

67. L'Empereur Claude.

Que l'empereur Claude fût un dégénéré, affecté de tares physiques et mentales, on le savait depuis longtemps. Sa mère Antonia le définissait déjà : « Un monstre humain, que la nature n'a pas achevé, mais seulement commencé» (1). Toutefois, on n'avait pas encore étudié de près ce cas pathologique, en interprétant toutes les indications que les auteurs anciens nous fournissent sur l'impérial malade. C'est ce diagnostic médical qu'a voulu formuler M. Ruth dans une dissertation érudite et méthodique, qui achevée dès 1916, vient seulement d'être publiée (Th. de Coursey-Ruth. *The problem of Claudius.* (Diss. de la John's Hopkins University) Baltimore, 1916 [1925], 137 pp.) De l'ensemble des témoignages diligemment recueillis par lui, l'auteur conclut que Claude avait été atteint de paralysie infantile, et que les suites de cette affection expliquent les troubles de ses facultés cérébrales aussi bien que les infirmités de son corps débile. La décision appartient aux psychiâtres, mais les historiens pourront toujours utiliser un dossier clinique aussi soigneusement formé.

F. C.

---

68. Mélanges Georges Cornil.

A l'occasion de la trentième année d'enseignement de M. Georges Cornil, Professeur de Droit Romain à l'Université de Bruxelles, un groupe de romanistes belges et étrangers a décidé de lui offrir des Mélanges. La direction scientifique et matérielle de l'entreprise a été assurée par MM. P. Collinet, professeur à la Faculté de Droit de Paris et F. De Visscher, professeur à la Faculté de Droit de Gand ;c'est à ces deux érudits qu'appartient, d'ailleurs, l'initiative de cette manifestation. Leurs efforts ont été couronnés d'un légitime succès : les deux volumes des *Mélanges de Droit Romain dédiés à Georges Cornil* (Gand, Vanderpoorten et Paris, Sirey ; 590 et 663 pp. in-8°) constituent un ensemble de premier ordre. Ils ne le cèdent même pas en intérêt aux célèbres *Etudes d'histoire juridique offertes à P. F. Girard.*

Le 8 juin 1926 au cours d'une cérémonie d'une émouvante simplicité, dans la grande salle de la Fondation Universitaire,

---

(1) Suet. *Claud.* 3 : « Mater Antonia portentum eum hominis dictitabat, nec absolutum a natura, sed tantum inchoatum.

Digitized by Google

remplie de collègues, d'amis et d'anciens élèves de M. Cornil a eu lieu la remise des volumes. MM. Collinet et de Visscher ont salué le jubilaire au nom des Facultés de Droit étrangères et belges ; MM. Fournier et Vauthier ont adressé à M. Cornil l'expression de l'admiration et de l'affection de la Société d'Histoire du Droit et de l'Université de Bruxelles. S. M. le Roi avait tenu à s'associer par un message à la manifestation.

M. Cornil répondit avec la modestie qui est le trait le plus net du caractère de ce grand romaniste.

Voici la liste des mèmoires contenus dans ces *Mélanges*.

ALBERTARIO, E. (Milan). *Promessa generica e legato generico di dote.* — ANDREADES, A. (Athènes). *Le recrutement des fonctionnaires et les Universités dans l'Empire Byzantin.* — APPLETON, CH. (Lyon). *Notre enseignement du Droit romain. Ses ennemis et ses défauts.* — ARNO, C. (Modène). *Cassio e la nuova legislazione augustea e post-augustea.* — ASTOUL, CH. (Caen). *Observations sur le fragment de Celse, Dig.*, 5, 3, *De her. pet.*, I, 45. — BONFANTE, P. (Rome). *Il codice di Hammurabi e la XII Tavole.* — BORTOLUCCI, G. (Modène). *Arnobio, Adversus Nationes, II*, 6, *ed una ipotesi di Pietro Giordani.* — BUCKLAND, W. W. (Cambridge). *Aestimatum.* — COLLINET, P. (Paris) *L'origine du décret d'interdiction des prodigues* — CUQ, ED. (Paris) *Le cautionnement mutuel* — DESSERTEAUX, F. (Dijon) *Capitis deminutio maxima et media, fidejussio, obligation naturelle, confiscation* — DUQUESNE, J (Strasbourg). *L'action de la Loi Plaetoria.* — FLINIAUX, E. (Toulouse). *Une vieille action du Droit romain. L'action « de pastu ».* — DE FRANCISCI, P. (Rome). *La revocatio in servitutem del liberto ingrato.* — FRESE, B. (Riga). *Prokuratur und negotiorum gestio im roemischen Recht.* — GANSHOF, F. L. (Gand). *Les origines romaines du « rouage ».* — GARAUD, M. (Poitiers). *Le droit romain dans les chartes poitevines du IXe au XIe siècle.* — GUARNERI CITATI, A. (Palerme). *En matière d'affranchissement fraudeuleux.* — JOBBÉ-DUVAL, E. (Paris). *La Legis Actio avec formules à l'époque de Cicéron.* — VAN KAN, J. (Batavia) *La possession dans les comédies de Plaute.* — DE KOSCHEMBAHR-LYSKOWSKY, J. (Varsovie). *Conventiones contra bonos mores dans le droit romain.* — LEFEVRE, E. (Lyon). *De la situation juridique du propriétaire qui devient par erreur locataire de son propre fonds.* — LEVY-BRUHL, H (Lille). *Une application originale du talion en matière de procédure civile.* — MEYLAN, PH. (Lausanne). *Origine de l'effet extinctif de la litis contestatio.* — MICHON, L. (Nancy). *Autour des origines légales de l'agnation externe.* — MONIER, R. (Lyon). *Le caractère de bonne foi du contrat de vente et l'obligation de manciper.* — NABER, J. C. (Utrecht). *De Brachylogi auctore conjectura.* — NOAILLES, P. (Paris). *Tipucitus.* — PEROZZI, S. (Bologne). *Intorno al Gaio, IV*, 60). — PETIT, E. (Poitiers). *Nouvel essai d'interprétation du § 283 des Fragments du Vatican.* — PHILIPPIN, A. (Liège). *Le Fils de famille tuteur.* — RICCOBONO, S. (Palerme). *I Fasti e fattori dell'evoluzione del diritto romano.* II. *L'Arbitrium boni viri nei fedecommessi.* III. *Legati e fedecommessi, verba e voluntas.* IV. *La cognitio extra ordinem e il suo influsso sul ius civile.* — SANCHZE PEGUERO, C. (Saragosse). *Ensayo para un estudio sobre la « Lex Julia municipalis ».* — VON SOKOLOWSKI, F. (Riga). *Zum Willensproblem im roemischen Recht.* — STOICESCO, C. (Bucarest). *La magie dans l'ancien droit roumain ; rapprochements avec le droit romain.* — TAUBENSCHLAG, R. (Cracovie). *Le droit local dans les Constitutions prédioclétiennes.* — VIARD, P. (Montpellier). *Le droit romain à Montpellier en* 1793. — DE VISSCHER, F. (Gand). *La curatelle et l'interdiction des prodigues.* — WILLEMS, J. (Liége). *De l'effet du constitut à l'égard des co-sujets corréaux.* — ZOCCO-ROSA, A. (Catane). *Influssi di Diritto romano sur una leigslazione slavo-serba.* — DE ZULUETA F. (Oxford). *William of Drogheda.*

En tête figure la liste des travaux de M. Cornil.

Digitized by Google

69. — Histoire de l'Eglise.

Les *Quellen zur Geschichte des Papsttums u. des Römischen Katholicismus* de Carl Mirbt sont bien connues de quiconque a été amené à s'occuper d'histoire de l'Église. Et quel est le médiéviste qui ne s'est pas trouvé dans ce cas ? Ce recueil donne tous les textes essentiels que l'historien doit avoir constamment sous la main. Il n'est pas moins précieux, d'ailleurs, pour l'enseignement que pour le travail de cabinet.

Une quatrième édition a paru à Tübingen (J. C. B. Mohr [Paul Siebeck], 1924, XXXII-650 pp., in-8°). Elle marque un nouveau progrès, mais celui-ci sera surtout sensible aux yeux des théologiens et des spécialistes de l'histoire ecclésiastique. C'est moins, en effet, l'histoire de l'organisation ecclésiastique qui se trouve enrichie, que celle de la vie intérieure de l'Église, du dogme, de la piété, de l'apostolat. On notera, par exemple, en ce qui concerne les six premiers siècles, de nouveaux extraits de la Didachè, quelques passages de la règle de S. Benoît. Le moyen-âge proprement dit, et notamment tout ce qui concerne le mouvement grégorien, la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire, est resté à peu près semblable à la 3e édition ; on remarquera cependant la lettre d'envoi des Décrétales de Raymond de Pennaforte, adressées en 1234 par Grégoire IX à l'Université de Bologne et la condamnation de Frédéric II en 1245 par le Concile de Lyon.

Au XVIe siècle — en vertu du principe qui a présidé à cette réédition, c'est la documentation relative aux Jésuites qui s'est — tout naturellement — trouvée renforcée de sept textes, tous importants, dont la lettre d'une portée capitale, d'Ignace de Loyola à Pierre Canisius (3 août 1554) esquissant le programme de la « Contre-Réformation » en Allemagne.

Dans le domaine du droit canonique, la seule adjonction considérable est d'intérêt moins historique qu'actuel : elle consiste en larges extraits du nouveau *Codex iuris canonici*. On remarquera aussi des dispositions de la Constitution de Weimar intéressant la vie religieuse ou l'organisation ecclésiastique.

La bibliographie a été considérablement augmentée et rend ainsi plus nombreux encore les services qu'il est permis d'attendre de cette réédition. Sous leur forme nouvelle, les *Quelle* de Mirbt apparaissent comme le type le meilleur d'un choix de textes relatifs à une grande institution.

Fr. L Ganshof.

Digitized by Google

70. Le Millénaire du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes.

L'étude de M. Manoïlovitch, dont il a été question dans le précédent fascicule (page 239), sert d'introduction à un important recueil d'articles, publiés, l'occasion du millénaire, par l'Académie jougo-slave des sciences et des arts (Zagreb, 1925. In-8°, 684 pages. Illustr.). La plupart de ces articles, résumés en français en tête du recueil, se rapportent à l'histoire politique du royaume, d'autres à l'ethnographie du pays, à la liturgie et aux relations ecclésiastiques, à la diplomatique, à l'historiographie, à la paléographie, à la littérature glagolitique croate, à l'art et à l'architecture. En lisant les résumés, le lecteur, non au courant de la langue slave, éprouvera le regret de ne pouvoir prendre connaissance du texte original, tant ces articles parais sent intéressants,. Tous ensemble constituent une admirable page d'histoire de ce pays serbe, malheureusement trop ignoré de nos historiens. L'édition du recueil ne mérite que des éloges et les belles planches qui l'accompagnent, réjouiront l'historien de l'art et le paléographe, tant par leur intérêt que par leur élégante exécution.

Nous faisons suivre ici les titres des articles que renferme le recueil :

FRANÇOIS RACKI. *Quand et comment s'est transformé le duché croate en royaume?*

JEAN KUKULJEVIC, *Tomislav, premier roi croate.*

M. S. DRINOV, *Aperçu de la vieille histoire des Croates, des Serbes et des Slaves de la Dalmatie méridionale et de leur état dans le premier quart du X° siècle.*

LIOUDMIL HAUPTMANN, *L'arrivée des Croates dans leur pays d'aujourd'hui.*

J. SREBRNIC, *Des relations du pape Jean X avec Byzance et les Slaves des Balcans.*

LJ. HAUPTMANN. *Les forces déterminantes de l'histoire croate dans la période des princes nationaux.*

VIÉKOSLAV KLAIC. *Deux savants slovènes sur l'ancienne histoire croate jusqu'à* 1102.

Le même. *Contribution à l'étude de l'histoire croate au temps de la dynastie nationale.*

VLADIMIR MAZURANIC, *Mélek-Iacha le Raguséen aux Indes en* 1480-1528 *et ses précurseurs dans les pays istamiques d'il y a mille ans* (cartes).

NICOLAS ZUPANIC. *Les Croates primitifs.*

LIOUDMIL HAUPTMANN. *La Croatie carinthienne.* [la question ds Edlingers, des Grundholds et des liberi].

DANIEL GRUBER. *Que ques questions concernant le emps du roi Tomislav.*

NICOLAS RADOJCIC, *L'histoire croate à l'époque de la dynastie nationale dans l'historiographie moderne serbe.*

TOMISLAV MARETIC. *Le premier synode de Spalato et l'écriture glagolitique.*

LIOUBOMIR KARAMAN. *Sur la signification du bas relief dansle baptistère de Spalato* (planches).

CYRILLE IVEKOVIC. *Les bâtiments primitifs en Dalmatie.*

JOSEPH NAGY. *La tradition des chartes de l'époque de la dynastie nationale croate, données en faveur du monastère de S. Chrysogone à Zara* (planche).

Digitized by Google

FRANÇOIS BULIC. *La basilique de couronnement du roi Zvonimir à Solin* (planches).

ÉTIENNE IVSIC. *Les restes des traductions vieilles slaves dans la littérature glagolitique croate.* Un fragment glagolitique croate sur la « Passion des 40 martyrs » du XIIIe siècle (planches).

Dr FRANÇOIS FANCER. *La liturgie la plus ancienne dans la Croatie de la Save.*

---

71. Notre Dame d'Affligem.

A l'occasion du jubilé marial célébré récemment à Affligem Dom. J. B. WILLEMS a réédité sous le titre *O. L. V. van Affligem vereerd onder den titel van O. L Vrouw van Vrede* (2e uitg. Brussel),1924). une brochure parue sur le même sujet en 1899.

L'auteur déclare dans la préface qu'il a apporté de nombreux remaniements à son ouvrage et l'a enrichi de plusieurs planches.

Voulant faire avant tout œuvre de vulgarisation, l'auteur s'est contenté de dresser,en tête de son travail, une liste sommaire des sources auxquelles il a emprunté ses assertions.Suivent une série de chapitres sur les origines d'Affligem et sur le développement de la dévotion mariale qui, depuis des siècles y attire foule de pélerins. Cet exposé est en général clair et circonstancié A vrai dire, il aurait beaucoup gagné à être appuyé, de-ci de-là, par quelques citations de sources.

On ne peut oublier, en effet, que les exigences de la vulgarisation sont autres ajourd'hui qu'il a y vingt-cinq ans. Il importe, par exemple, que les faits extraordinaires, qui émaillent souvent l'histoire des dévotions locales, soient assis sur une documentation originale. C'est là une nécessité, évidente pour des professionnels, mais malheureusement trop souvent négligée par des historiens amateurs

On ne peut, certes qu'applaudir aux efforts, de plus en plus nombreux, qui se font — dans les milieux ecclésiastiques surtout — en vue d'étudier l'évolution des monuments religieux et des manifestations du culte. Toutefois, il convient de diriger ces études avec méthode et critique afin que, à côté du caractère forcément religieux qu'elle revètent, elles puissent contribuer aussi à l'avancement des études historiques.

Nous nous plaisons à croire que, dans une édition subséquente de l'histoire d'Afflighem,Dom Willems voudra tenir compte de ces remarques qui sont celles du bon sens et de la probité scientifique.

PLAC. LEFÈVRE, O. PRAEM.

Digitized by Google

72. Histoire du Protestantisme.

La Société d'Histoire du Protestantisme Belge a établi un concours, qu'elle nous prie de signaler à nos lecteurs.

On demande une étude historique et critique sur l'un des trois sujets suivants :

1. — Quelle a été l'influence de la Réforme protestante sur la culture intellectuelle en Belgique jusqu'à l'Édit deTolérance ?

2. — L'expérience du passé prouve-t-elle que le caractère Belge peut s'adapter à la Réforme ?

3. — Etudier et critiquer les jugements portés sur la Réforme par les historiens belges du XIXe et du XXe siècles.

Les manuscrits devront être parvenus avant le 31 décembre 1927. Un premier prix de 500 fr., un second de 250 fr. seront décernés aux deux meilleurs travaux. S'il y a lieu le plus original sera livré à l'impression.

Le concours est accessible à tout Belge ; il l'estégalement aux étrangers, membres ou anciens membres des églises protestantes de Belgique.

Adresse pour l'envoi des mss. : 381 Avenue Louise, Bruxelles.

---

73 La Belgique au XVIIe siècle.

Sous les auspices de l'Association Belgique-Espagne, la Bibliothèque Royale a organisé cette année une exposition fort intéressante de documents relatifs à la Belgique au XVIIe siècle. Le mérite en revient à MM. les conservateurs Gaspar, Hissette, Tourneur et Vincent. C'est à eux que l'on doit également l'établissement du Catalogue descriptif (*Bibliothèque Royale de Belgique. La Belgique sous les Habsbourg d'Espagne*. II. *Le* XVIIe *siècle* ; Bruxelles,1926). Grâce à ce petit volume de 65 pp, accompagné d'une bonne table,nous disposons aujourd'hui d'un répertoire iconographique précieux pour l'étude de notre pays à l'une des époques les moins connues de son histoire.

---

74. L'histoire du commerce hollandais.

A l'aide de différents mémoires de la fin du XVIIe siècle,notamment ceux de P. D. Huet et d'I. Loysen, M. H. Sée dans une récente étude (*L'activité commerciale de la Hollande à la fin du*

Digitized by Google

XVIIIe *siècle*. Paris, M. Rivière. In-8°, 54 p. Extrait de la Revue d'Histoire économique et sociale 1926) trace un tableau synthétique et vivant de l'activité commerciale des Hollandais au XVIIe siècle. Après avoir signalé l'importance de la pêche, qui fut le véritable point de départ de la prospérité économique des provinces du Nord et de leur ascension au rang de puissance maritime, il parcourt le champ fort vaste de l'activité commerciale de la Hollande. Celle-ci entretient des relations suivies avec la Moscovie, la Norvège, les villes de la Baltique, l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, le Levant, l'Italie, l'Afrique, l'Amérique, la Chine, l'Extrême Orient en général, où les Hollandais ont supplanté les Portugais. L'auteur insiste sur le rôle de la Compagnie des Indes Occidentales et celle des Indes Orientales, sur la manière de conclure les opérations commerciales par troc des marchandises, par simple crédit moyennant intérêt ou par lettre de change. Intéressantes sont les données relatives aux produits exportés ou importés par les Hollandais. En terminant, l'auteur laisse entrevoir les causes de la décadence du commerce hollandais, qui se manifestent déjà à la fin du XVIIe siècle et dont l'action va se précipiter au cours du siècle suivant. Sachons gré à M. Sée de nous avoir donné cette page d'histoire économique mondiale, écrite avec élégance et clarté.

G. Des Marez.

---

75. Histoire militaire belge.

Le cercle « La Fourragère » qui consacre ses efforts à l'enrichissement du Musée Royal de l'Armée, publie sous le titre « Carnet de la Fourragère » un bulletin d'histoire militaire belge Dans les 3 premiers numéros (décembre 1924 ; juillet et décembre 1925), très bien présentés et abondamment illustrés, nous avons relevé plusieurs articles qui doivent retenir l'attention de nos lecteurs.

Notons entre autres dans le n° 1 une étude de M. L. Leconte sur *Les Belges au siége de Gorcum* (1813) et une autre du même auteur sur le fameux *Don Juan van Halen*. Le n° 2 contient un intéressant *Aperçu sur l'armée du Royaume des Pays-Bas*, par le Commandant B. E M. Deleuze ; il est continué dans le n° 3. Dans ce même n° 2, on trouve encore, de la plume de M. Leconte des notes biographiques sur Mellinet et une étude sur *Les Belges* au siège de Mexico (1867) . Enfin le n° 3 débute par une intéressante étude du Vicomte Charles Terlinden (*Les soucis d'un*

Digitized by Google

père de famille nombreuse, 1789-1813) contenant des renseignement curieux sur un de ses ancêtres, Charles Terlinden, qui prit part comme garde d'honneur aux dernières guerres de l'Empire Dans le même numéro, on parcourt avec profit des notes de M. Leconte sur Pontécoulant et d'autres sur les *Corps francs maritimes d'Anvers*.

G.

---

76. A propos d'Adolphe Quetelet.

On connaît l'importance de Quetelet dans le mouvement scientifique belge au XIXe siècle. Des publications récentes ont révélé l'influence qu'il exerça sur le Prince Albert, époux de la Reine Victoria (E. GOSSART, *Adolphe Quetelet et le Prince Albert de Saxe-Cobourg* ; Bull. Acad. Roy. de Belg., Cl. des Lettres, 1919 ; Lytton-Stratchey : *La reine Victoria*, Paris, 1923, p. 106) ; ici-même M. Cumont a noté l'intérêt que Mario Minghetti portait à ses travaux (t. IV, 1925, p. 545). Voici que M. Albert Tiberghein publie un mémoire fort documenté sur *Adolphe Quetelet et l'enseignement* (Revue de l'Université de Bruxelles, février-avril 1926).

M. Tiberghien, qui a disposé de sources inédites nous montre notamment Quetelet enseignant l'histoire des sciences au Musée des Sciences et des Lettres. Il nous met au courant des relations ayant existé entre Quetelet et les fondateurs de l'Université de Bruxelles ; il nous indique aussi que l'illustre mathématicien fut l'un des protecteurs de l'Institut Gaggia, établissement qui eut son heure de célébrité à Bruxelles et dont le directeur, réfugié italien, disposa quelque temps du concours de son compatriote Gioberti.

La partie la plus intéressante du travail de M. Tiberghein est celle où il précise le rôle de Quetelet au sein des commissions créées en 1828 et 1831 pour l'étude de l'organisation de l'enseignement ; il y défendit sans succès le système de l'université unique et la disjonction de l'enseignement technique et de l'enseignement scientifique.

G.

77. Le parti ouvrier belge.

Le livre de M. E. VANDERVELDE (*Le parti ouvrier belge*, 1885-1925. Bruxelles. Librairie l'Églantine. 1925. In-8°, 504 pp. Illus-

Digitized by Google

trations) est une magnifique page d'histoire politique, économique et sociale contemporaine, dans laquelle le leader du parti socialiste décrit l'ascension du Parti Ouvrier depuis sa fondation en 1885. La matière y est répartie en cinq parties, dont chacune reflète un des aspects de l'activité du socialisme en Belgique : l'effort politique, l'effort coopératif, l'effort syndical, l'effort mutualiste, l'effort intellectuel, esthétique et moral. Toutes les œuvres, créées par le Parti, y sont successivement étudiées. Des vuessynthétiques sur les résultats obtenus terminent chacune des parties, et l'ouvrage s'achève par une conclusion générale sur l'étendue du chemin parcouru par le socialisme belge. Ouvrage capital, écrit avec clarté et élégance, d'autant plus précieux qu'il émane d'un chef qui a aidé, en ordre principal, à jeter les fondements du Parti Ouvrier.

G. Des Marez.

78. Dictionnaire des Peintres

Mme Isabelle Errera a publié récemment un *Dictionnaire Répertoire des peintres. Supplément.* (Paris. Hachette. 1924. Pet. in-8°. 245 pp).

Ce supplément complète le *Dictionnaire-répertoire des peintres* que Mme Isabelle Errera publia en 1913, ouvrage de référence indispensable à quiconque s'occupe d'histoire de l'art. Il est conçu exactement sur le même modèle que l'ouvrage principal : nom du peintre, pays d'origine, dates de naissance et de décès ou, si celle-ci manquent, l'époque précise ou approximative à laquelle l'artiste travailla. L'indication des sources explorées constitue une sorte d'encyclopédie, où l'amateur d'art trouvera notamment, de riches renseignements sur les catalogues des collections tant publiques que privées, ainsi que sur les catalogues de vente. Sachons gré à l'auteur de compléter ainsi notre outillage et n'oublions pas qu'elle nous donna, en 1920-1921, le *Répertoire des oeuvres datées*, vaste compilation, dont la Revue a rendu compte dans le fasc. 2 de l'année 1924, sous la signature de M. P. Graindor

G. Des Marez.

---

79. Mémorial James Weale.

A l'initiative du Bureau du Congrès Jubilaire de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, et sous le haut Patronage de Son Excellence Sir Georges Grahame, Ambassadeur

Digitized by Google

de Grande Bretagne à Bruxelles, il a été décidé d'apposer une plaque commémorative à la mémoire du savant archéologue anglais, James Weale, sur la façade de la maison qu'il habita à Bruges, rue Ste Claire, durant 22 années.

James Weale fut un des premiers savants qui attirèrent l'attention du monde sur l'art flamand, et plus spécialement sur Bruges, ses écoles de peinture et son architecture locale. Il consacra de longues années à des travaux qui font que sa mémoire reste attachée au renom de notre ville d'art.

Les souscriptions peuvent être envoyées à M. Beyaert, trésorieur du comité, chèque postal 401.77 ou à M. Camille Tulpinck, président, rue Wallonne, à Bruges.

ERRATA

Dans le t. V, fasc. 1 :

couverture, 1e page, l. 11, *au lieu de* : Spencer, *lire* : Spenser.
pp. impaires, de 39 à 69, titre courant, *au lieu de* : Spencer, *lire* : Spenser.
p. 138, n. 1, l. 18, *au lieu de* : πο ητής, *lire* : ποιητής.
p. 188, l. 9, *au lieu de* : au IXe siècle, *lire* : au XIe siècle.
p. 188, l. 16, *au lieu de* : ynaît, *lire* : y naît.
p. 188, n. 1, l. 2, *au lieu de* : époquemérovingienne, *lire* : époque mérovingienne.
p. 188, n. 1, l. 3, *au lieu de* : theycontinued, *lire* they continued.
p. 230, l. 42, *au lieu de* : odrre, *lire* : ordre.
p. 230, l. 43, *au lieu de* : precueil, *lire* : recueil.
p. 237, l. 22, *au lieu de* : 'Histoire de France, *lire* : l'Histoire de France.
p. 266, l. 2, *au lieu de* : ancien Régime, *lire* : Ancien Régime.
p. 267, l. 15, *au lieu de* : tant ils nous paru importants ont, *lire* : tant ils nous ont paru importants.
p. 270, l. 20, *au lieu de* : àà, *lire* : à.
p. 270, l. 21, *au lieu de* : toue, *lire* : toute.
p. 282, l. 12, *au lieu de* : Ls désinences, *lire* : Les désinences.
p. 282, l. 19, *au lieu de* : J. Hmosh, *lire* : J. Loth.
p. 282, l. 25, *au lieu de* : 1952, *lire* : 1925.

ADDENDUM

PAGE 508, NOTE 1. Le nom de lieu *Pas-des-Lanciers* ne prend pas l'article ; c'est une déformation de *Pas de l'Ancié*, où *ancié, encié* signifie « brèche de rochers » (ce qui exclut la 1e étym. et modifie la 2e ; cf. A. Dauzat, *Les noms de lieux*, 1926, p. 66). — Sur les Amazones voir aussi Ad. REINACH, *Revue de l'hist. des religions*, LXVII (1913), p. 277-307 et G. DOTTIN, *Les anciens peuples de l'Europe*, Paris, Klincksieck, 1916, p. 178-180 et la bibliogr.

E. BOISACQ.

Digitized by Google

Digitized by Google

PERIODICAL ROOM
GENERAL LIBRARY
UNIV. OF MICH.

Tome V — N° 4 — Octobre-Décembre 1926

REVUE BELGE
DE
PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR LA

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

SOMMAIRE

J. Feller. Aspects récents de la philologie romane (I). . . 745
S. Etienne. La méthode en histoire littéraire (II) 773
V. Tourneur. L'énigme de Glozel 795
C. Stephenson. The origin and nature of the « Taille » . . . 803
J. A. Goris. Zeden en Criminaliteit te Antwerpen (I) . . . 873
P. Bonenfant. Réforme de la bienfaisance sous Charles-Quint (I). 889
H. J. Elias. L'Église et l'État au XVIIe siècle dans les Pays-Bas (II) 907
MÉLANGES :
E. Boisacq. Les noms de personnes à deux éléments et le nom d'Astrid 933
M. Sulzberger. Σειρήνοιν 939
J. Hardy : Aristote et la double « reconnaissance » de l'Iphigénie en Tauride 942
L. Herrmann. La double symétrie dans la VIIe Bucolique . . 944
H. Nélis. Burgundiaca 949
A. Vincent. Notes de métrologie 955
J. Gessler. Un acte de Bertha van Goer 966
COMPTES RENDUS 971
CHRONIQUE 1179
BIBLIOGRAPHIE :
F. L. Ganshof. La traction chevaline dans l'antiquité . . . 1245
J. Lavalleye. Chronique d'histoire cistercienne 1249
G. Des Marez. Travaux sur l'histoire de Paris 1259
Ouvrages belges nouveaux. 1261
Ouvrages hollandais nouveaux. 1269
Périodiques. 1271
CORRESPONDANCE 1329
ERRATA 1337

Pour le détail des Comptes-Rendus et de la Chronique, v. p. 2 et 3 de la couverture.

Abonnement : 50 francs belges
Ce numéro : 25 fr.

BRUXELLES
1926
EN DÉPOT

A PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE Ed. Champion
5, Quai Malaquais (VIe)

A BRUXELLES
LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE M. Lamertin,
58-60 Rue Coudenberg

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Festschrift Streitberg (*Boisacq*).
Bally. Langage et vie (*Boisacq.*)
Justesen. Mémoires (*Boisacq*).
Hoeg. Saracatsans (*Boisacq.*)
Meillet Mêtres grecs (*Roussel*).
Platon. Apologie, éd. Willem (*M. Hombert*)
Untersteiner. Frammenti (*M. Hombert*).
Delcourt. Tragiques grecs (*Daniel*).
Marc Aurèle. éd. Trannoy (*M. Hombert*).
Pythagore. Vers d'Or, trad. Meunier (*Bidez*).
Delatte. Catal. Astrolog. (*Bidez*).
Anthimus, éd. Weber (*Boisacq*).
Stolz-Schmalz. Lat. Gram. (*Boisacq*).
Georgin et Berthaut. Gram. lat. (*J. Hombert*).
Virgile. Énéide, I. éd. Goelzer-Bellessort (*Herrmann*).
Cornelius Nepos, éd. Guillemin (*Faider*).
Boèce. De Consolatione, éd. Smith (*Vandevyver*).
Palamountain. Prononç. franç. (*A. Grégoire*).
Menzerath. Franz. u. D. Lauttafeln (*A. Grégoire*).
Lerch. Hist. Franz. Syntax I (*Delbouille*).
Titz. Pronoms français (*Delbouille*).
Delbouille. Pastourelle (*Desonay*).
Des Granges. Pages littér. franç. (*J Hombert*).
Gennrich. Altfranz. Rotrouenge (*Delbouille*).
Vinaver. Tristan (*Desonay*).
Plattard. Renaissance (*J. Hombert*).
Atkinson. Voyages au XVIIe s. (*Etienne*).
de Luppé. Jeunes filles (*Etienne*).
Baldensperger. L'émigration (*G. Cohen*).
Martino. Naturalisme : Parnasse, Symbolisme (*J. Hombert*).
Bense. Dict. of Low-Dutch elem. in Engl. (*Logeman*).
van Langenhove. Origin of gerund (*Pons*).
Flasdieck. Mittelengl. Origin. Urk. (*v. Langenhove*).
Rudwin. German religious drama (*Corin*).
Lenau. Gedichte, éd. Bischoff (*Corin*).
Cambridge Ancient History, III, IV (*Cumont*).
Montet. Tombeaux de l'ancien Empire (*Capart*).
Spiegelberg. Herodot über Aegypten. (*M. Hombert*).
Contenau. Civil. phénicienne (*Speleers*).
Montet. Israel (*Kreglinger*).
Fragm. Histor. Graecorum, I, éd. Jacoby (*Bidez*).
Glotz. Hist. grecque I (*Graindor*).
Radet. Alexandre (*Graindor*).
Jardé. Céréales dans l'antiquité (*Graindor*).
Graindor. Inscriptions attiques (*Mayence*)
Hondius. Nov. inscr. atticae (*Graindor*).
Homo. Empire romain (*Graindor*).
Rostovtzeff. Soc. and econ. histor. of the Roman Empire (*Cumont*).
Maurice. Constantin le Grand (*Hubaux*).
Cavaignac. Chronologie (*H. Laurent*).
Haase. Kirchengeschichte (*de Moreau, S.J.*)
Deloche. Enigme de Civaux (*Tourneur*)
Duchesne. Eglise au VIe siècle (*de Moreau S. J.*).
Joranson. Danegeld in France (*Ganshof*).
Daniels. Hongaren (*Gessler*).
Bense. *Anglo-Dutch relations* (*Obreen*).
Chalandon. Première croisade (*Vander Linden*).
Monier. Villes flamandes (*Nowé*).
Petit-Dutaillis. Cond. de Jean sans Terre (*Dept*).
Commynes. Mémoires (*Nowé*).
Stein. Les archers (*Van der Linden*).
Mirot. Dom Bevy (*H. Laurent*).
Jorga. Hist. des états balkaniques (*Draguet*).
Colin et Reboul. Hist. milit. de la France (*Fraeys*).
Pereyra. Découv. des routes océaniques (*Pergameni*).
de Hullu. Archief der Admiraliteit (*Bolsée*).
Erens. Tongerloo en 's Hertogenbosch (*U. Berlière O.S.B.*).
Lefèvre. Averbode (*Ganshof*).
Piette. Wesley (*Kreglinger*).
Grojean. Politique rhénane de Vergenne (*d' Ydewalle*).
Gorman. America and Belgium (*Tassier*).
Hubert. Corresp. ministres de France à Bruxelles (*Ganshof*).
Verhaegen. Domination franç. en Belg., I, II (*Van der Linden*).
Driault. Le Grand Empire (*Van der Linden*).
Chlepner. Hist. de la Banque de Belg. I (*Bigwood*).
Paléologue. Cavour (*Magnette*).
de Lichtervelde. Léopold II (*van Kalken*).
Beyens. Second Empire, II (*De Ridder*).
Fastrez. Guerre 1914-18 (*van Kalken*).
De Ridder. La viol. de la neutr. belge (*F. de Lannoy*).
Suali. L'illuminato (*Dumont*).
Frazer. Le bouc émissaire (*Kreglinger*).
Kerampoulos. *Apotumpanismos* (*Goossens*).
Declareuil. Hist. du droit français (*Ganshof*).
O. Martin. La coutume de Paris (*Ganshof*).
de Blécourt. Bewijsstukken (*Obreen*).
van Appeldoorn. Nederl. huwelijksrecht (*Simon*).
Diehl. Manuel d'art byzantin (*M. Laurent*).
Lefèvre. Habitat rural en Belgique (*Quicker*).
Garsonnin. Notaires d'Orléans (*Nélis*).
Gaskey. Museum of fine arts (*Philippart*).

Digitized by Google

QUELQUES ASPECTS RÉCENTS
DE LA
PHILOLOGIE ROMANE EN FRANCE

C'est un des caractères de la science aujourd'hui : quand un travailleur s'est absorbé dans quelque humble tâche personnelle et a dû se séparer du courant, il s'aperçoit à la reprise de contact que la science a marché ; et c'est pour lui à la fois une satisfaction de courir après elle et une humiliation de s'essouffler à la rejoindre. Cette réflexion s'applique bien au progrès de la philologie romane. Elle a lancé des chemins nouveaux dans tant de directions qu'il ne serait pas superflu d'en dresser une carte. Mais notre ambition ne va point jusque là. Nous nous contenterons de glaner dans le champ de la philologie romane en France, en laissant même de côté la critique littéraire, comme un domaine à part qui touche à l'esthétique. La philologie française a pris dans ces derniers temps des visages divers : nous voudrions donner aux travailleurs distraits par d'autres études, au public désireux de s'orienter, une idee de cette variété et quelque envie de préliber sa part de cette richesse. Nous choisirons quelques œuvres typiques, dont chacune représente une des faces de cette activité linguistique.

On savait tout, jadis, quand on s'était assimilé les trois volumes de la *Grammaire* de Diez. On se contentait d'observer les cinq ou six langues principales de la Romanie. Aujourd'hui les savants étudient les plus humbles dialectes. On a pris davantage conscience de l'objet, du but et des méthodes. La linguistique n'a pas seulement suscité des descripteurs laborieux volontairement cantonnés dans la recherche et l'exposé énumératif des phénomènes, — travail toujours nécessaire et jamais achevé, base de toute étude plus profonde, — mais elle a suscité aussi

Digitized by Google

des chercheurs, dont l'objectif est l'évolution des phénomènes et leur explication, et des penseurs qui nous apportent sur les questions primordiales le fruit de leurs méditations.

I

C'est par les théories qu'il faudrait commencer, et par la plus générale. Il se fait par malheur que la plus générale ne donnera pas une idée avantageuse de la solidité des philologues.

Un livre qui vient de sortir des presses nous annonce que le mystère des origines du langage est découvert ! (1) L'heureux inventeur, M. Charles Callet, est un littérateur dont les journaux ont exalté les *Contes anciens* (1904). C'est un autre « conte ancien » qu'il nous sert ici en qualité de « paléolinguiste ». A quel degré il est indépendant des écoles, on peut en juger par cette phrase qui clôt le volume (p. 96) : « La science du langage, qui n'était jusqu'à ce jour qu'une *hypogée fumeuse*, que le royaume du caprice, de l'incohérence, de l'inexplicable... ou du miracle, va devenir logique et lumineuse » ! Il paraît de temps en temps de ces élucubrations de pythonisse pour l'esbattement des naturels de l'hypogée. Le nouvel inspiré commence par prêter aux philologues des idées qu'ils n'ont jamais eues, à savoir «que chaque groupe humain se serait forgé péniblement un idiome particulier, sans lien aucun avec les parlers des autres groupes », qu'il n'y a « rien de commun entre les familles de langues dont les grammaires diffèrent, ni racines, ni dérivés, ni lois de formation », que « les mots n'auraient pas d'histoire », que « sortis du chaos, ils ne seraient que le produit du caprice, de la convention » (p. 5). C'est à peu près le contrepied des principes de la grammaire comparée ! M. Callet, lui, a pu « remonter jusqu'à la bouche même de l'Hominien » ; il a vu son langage « dominé par la Nécessité », et il a « vu couler, lumineux, tragique, fatal, le large fleuve des vocables » ! (p. 6). Vous croyiez qu'il fallait assigner un certain rôle à l'onomatopée dans cette création ?

(1) Charles CALLET, *Le mystère du langage : les sons primitifs et leurs évolutions*. Paris, Maisonneuve, 1926.

Digitized by Google

apprenez donc que les éléments primordiaux du langage sont nés des positions que prennent les lèvres du primitif dans la défense et dans l'attaque. Ces éléments sont 1° « ceux caractérisés par la sonorité M, écho d'un meuglement primitif » ; 2° « ceux caractérisés par la sifflante S (et F), écho apparent d'une autre voix d'espèce, le sifflement » ; 3° « les éléments grognés... » (p. 7). Là dessus l'auteur étudie un simulacre de langue qu'il appelle la langue N*y*, « prodigieusement opulente » (p. 29). « Tous les vocables qui renferment le germe N s'expliquent par N = dent + salive et eau, etc. » (p. 29). Puis il passe à la langue du sifflement, à celle du grognement, à celle du meuglement ; et il n'a pas de peine à trouver dans les dictionnaires des idiomes polynésiens, africains et autres des listes nombreuses de mots contenant à l'initiale, au milieu ou à la finale cet *s*, cet *n*, ce *meu* significatifs. S'il avait exploité davantage les langues indo-européennes, qu'il juge abâtardies, il aurait pu nous livrer de belles étymologies et pulvériser les philologues sur leur propre terrain.

Profondément indigne de supporter les lumières de la paléolinguistique, je retourne à ces philologues officiels et me replonge dans la fumeuse hypogée.

II

L'ouvrage le plus représentatif de cette philosophie du langage qui essaie de fixer sérieusement le but et la méthode nous paraît être le *Cours de linguistique générale* de Ferdinand de Saussure (1). Mais de Saussure est un « auteur difficile » et, au début de cette revue, il ne sera pas superflu de présenter une analyse de ses vues originales et profondes. En parler comme si elles étaient universellement connues, ce serait, croyons-nous, disserter dans le noir. Résumons les donc, comme nous les comprenons, sans nous astreindre à ne rien laisser échapper des

(1) Publié d'après les cahiers d'étudiants par Charles Bally, Albert Sechehaye et Albert Riedlinger. Paris, Payot, 1re édit. en 1915, 2e en 1922.

Digitized by Google

doctrines, et en nous permettant de remplacer parfois des exemples empruntés au sanscrit ou au slave par des faits plus rapprochés de nous. Nous serons sobre de critiques : l'important est ici de traduire la pensée d'un linguiste qui eut du bon sens et une belle puissance analytique.

Un coup d'œil sur l'histoire de la linguistique nous fait voir que la science du langage a passé par trois phases successives ; la *grammaire* avec ses règles pratiques ; la *philologie*, qui s'attache aux textes et à l'histoire littéraire : la *grammaire comparée*, qui date d'un siècle seulement. Mais celle-ci à son tour a commencé par comparer les langues indo-européennes sans bien dégager le but de son étude. Elle fut exclusivement comparative (descriptive) au lieu d'être historique (évolutive). C'est seulement vers 1870 qu'on s'aperçut que la comparaison n'est qu'un moyen, une méthode pour reconstituer les faits. Alors naît la vraie linguistique, de l'étude combinée des langues romanes et des langues germaniques. Sa tâche sera désormais de faire la description, le classement, l'histoire de tous les parlers observables, de rechercher les forces qui sont en jeu dans le langage et de dégager de tous ces phénomènes hiérarchises des lois générales.

L'objet de la linguistique n'est ni le son, ni le mot en tant que son, ni un état statique du langage, sans quoi elle se confondrait avec l'acoustique, avec la physiologie et la psychologie. Une langue est un produit de la pensée, un fait social,et, à la fois, un ensemble de conventions, un sytème de communication entre les membres d'un groupe humain, un symbolisme existant en vertu d'une sorte de contrat. Elle n'a d'essentiel que l'union du signe et de l'image acoustique. Un homme peut perdre la parole et conserver le langage, quitte à l'écrire au lieu de la prononcer. A ce titre, la linguistique fait partie de la psychologie sociale. F. de Saussure se refuse à confondre la *langue* avec le *langage*, qui est une faculté générale, et avec la *parole*, qui est seulement l'instrument de la langue.

D'une langue, on peut étudier les éléments externes, ses rapports avec la race, les mœurs, le climat, les institutions, sa diffusion géographique, la provenance de ses mots ; mais l'objet capital de la linguistique reste l'étude des éléments internes. Le

Digitized by Google

jeu d'échec vient de Perse ; les pièces peuvent être en buis ou en ivoire, trapues ou élancées, sculptées plus ou moins finement : éléments externes ; mais c'est la grammaire du jeu qui importe : le nombre de cases, le nombre et la valeur des pièces, la marche de chacune, la stratégie de la lutte.

L'écriture est aussi un système de symboles,corrélatif du système verbal. Il faut étudier soigneusement l'action que chaque système exerce sur l'autre, sans confondre, comme on l'a tant fait, la lettre et le son, la tradition écrite avec la traditon orale, la parole avec l'orthographe, la voix articulée avec le dessin. C'est donc la phonologie qui est la première étude rationelle.

En ce point de l'analyse, les éditeurs ont intercalé en appendice des chapitres de phonologie, empruntés à une suite de conférences faites par l'auteur en 1897 sur la *théorie de la syllabe* (p. 63-95). On devine qu'elle ne manque pas d'originalité, mais elle ne se laisse pas résumer. Passons donc à l'étude du symbolisme oral en tant que significatif.

Le mot-signe n'est pas seulement un ensemble de sons ou une suite de vibrations : il implique la chose signifiée, il contient à la fois le concept et l'image acoustique. Entre les deux, le lien est assez arbitraire ou il l'est devenu. Comme suite de sons il est discursif ; comme signifiant, il est forcément attaché à son objet, il a telle valeur monétaire pour tout le groupe social, il a cours forcé : c'est en quoi réside son immutabilité. Mais cela ne l'empêche pas, ainsi que nos billets de banque, de diminuer ou d'augmenter graduellement de valeur. Il se détériore aussi comme son, malgré les précautions prises. Ainsi le trisyllabe *necare* répondait à l'idée de « tuer » : il est devenu *noyer* et l'idée de « tuer » s'est rétrécie à celle de « tuer en jetant dans l'eau ». Fixer la forme, fixer le sens à un moment donné, déterminer l'évolution de la forme ou celle du sens entre deux points du temps, chercher les causes d'une altération particulière, les causes de l'altération en général, ce sont des objets très différents et très légitimes de la linguistique.

Celle-ci sera donc dans un cas stative, étudiant des phénomènes *synchroniques*, dans l'autre cas évolutive, étudiant des phénomènes *diachroniques*. De Saussure ne veut pas que la grammaire comparée confonde ces deux domaines ; ils sont

Digitized by Google

irréductibles comme l'espace et le temps. Que le pluriel soit marquée en allemand par l'Umlaut. c'est une association synchronique de faits involontaire et fortuite. Comment le phénomène s'est produit, c'est un processus diachronique, qui n'est nullement lié à son conséquent par un rapport de but. La langue n'est donc pas un mécanisme créé et agencé en vue des concepts à exprimer. C'est une vérité que la grammaire traditionelle ignore. Il en résulte aussi que la science qui étudie la genèse des faits ou diachronie, si importante et si séduisante que soit cette étude, n'a pas sa fin en elle même : c'est l'existence synchronique des phénomènes qui est la seule réalité vivante.

Cette distinction des deux ordres de faits s'impose encore quand on parle de lois linguistiques. Outre qu'on abuse de ce mot, on a le tort de l'appliquer indistinctement aux « lois » diachroniques (*b, d, g* = *p, t, k*) et aux « lois » synchroniques (règle du pluriel des noms). Grande est la différence de sens. La prétendue loi synchronique constate un état momentané, circonstanciel, qui a été différent, qui deviendra différent. Ce n'est pas plus une loi que quand on dit : les arbres de ce verger sont disposés en quinconce. C'est une constatation de la nécessité du moment, obligatoire par la contrainte de l'usage collectif. Ici loi signifie arrangement principe de régularité. D'autre part les prétendues lois diachroniques méritent d'autant moins le nom de lois que les faits d'évolution ont toujours un caractère accidentel et limité. Si *poutre* « jument » a pris le sens de « solive », si l'*r* s'atténue peu à peu en anglais, si on prend l'habitude de substituer « s'en rappeler » à « de le rappeler », ce sont de purs accidents de sémantique, de phonétique ou de syntaxe. Ces accidents ne paraissent être des lois que quand ils se réalisent par hasard dans une pluralité de cas et engendrent ainsi un système plus ou moins général, qu'on déclare alors « régulier ». La vraie loi est impérative et générale, mais le fait synchrononique n'a pas le caractère impératif, le fait diachronique n'a pas la caractère de généralité. Ce qui importe, évidemment, n'est pas qu'on emploie le mot *loi*, c'est qu'on ne soit pas dupe sur la valeur du mot.

Partant de cette distinction fondamentale, De Saussure divise la linguistique en deux branches. Mais remplir ces cadres de con-

Digitized by Google

seils pratiques sur la façon de rechercher les faits, de les réunir, de les classer, de les définir, ce serait se précoccuper des auteurs plutôt que des phénomènes. De Saussure a mieux à faire : il poursuit son examen des caractères internes du fait synchronique et du fait diachrnonique ; il ne songe qu'aux principes philosophiques qui doivent régir les méthodes.

Quelles sont d'abord les qualités intrinsèques des phénomènes synchroniques ? Pour ne pas laisser planer d'indécision sur le terme, rappelons que synchronisme ne désigne pas les faits grammaticaux de tout genre qui peuvent coexister dans une phrase, mais l'identité établie par l'esprit entre un phénomène verbal et un phénomène idéel, comme l'umlaut germanique associée à l'idée de pluriel, comme le mot *fleur* associé à l'idée de *fleur* avec tout son cortège de sous-idées ou de sous-images. C'est dans ce sens que l'auteur envisage l'identité synchronique comme une unité à étudier.

On dit « la *fleur* du pommier » et « la *fleur* de la noblesse ». Une *rue* démolie puis rebâtie reste la même *rue*. L'*express* de demain composé de voitures différentes est le même *express* que celui d'aujourd'hui. Bref, le mécanisme linguistique roule tout entier sur des identités tempérées de différences, l'un conditionnant l'autre. Il y a une âme des choses, qui fait leur identité ; celle-ci n'est pas purement matérielle et elle n'est pas purement abstraite. Ainsi se présentent les entités concrètes de la langue : réalités amphibies, unités à double face, valeurs à étudier aussi sous deux aspects. La langue est comparable à une feuille de papier, dont la pensée est le recto et le son le verso. On ne peut découper le recto sans découper en même temps aussi le verso. On ne devrait donc jamais, dans les spéculations linguistiques, isoler le son de la pensée ni la pensée du son. On y arrive, mais que le linguiste sache bien alors qu'il fait de l'abstraction, dont le résultat sera qu'il se jette dans la psychologie pure ou dans la pure phonologie.

Dans la valeur idéelle, l'auteur distingue deux aspects, qu'il dénomme *valeur* et *signification*. Si l'on envisageait uniquement le cas où le mot est conjoint à l'idée dans une phrase donnée, le mot n'aurait qu'une signification déterminée Mais on doit aussi concevoir le mot en général avec l'étendue et la possibilité

Digitized by Google

ou capacité de sens que lui confère le dictionnaire. On a beau dire que cette multiplicité de sens n'existe que dans le dictionnaire et non dans la réalité vivante du discours : elle existe aussi dans l'esprit, elle y fourmille à l'état latent, elle réagit sur la parole. On constate bien la différence de valeurs en confrontant les prétendus synonymes d'une langue à l'autre. L'anglais *sheep* et le français *mouton* ne se recouvrent pas absolument. *Sheep* a la « signification » de *mouton*, mais la « valeur » de *sheep* est limitée par celle de *mutton*, qui existe aussi. La valeur d'un mot dans une langue est conditionnée par l'existence d'autres mots de sens apparenté ; tous les mots qui expriment des idées voisines se limitent l'un l'autre. Et non seulement les mots, mais même les catégories grammaticales : Le pluriel français englobe la valeur du duel, ce qui n'arrive pas en sanscrit ; le temps imparfait de l'hébreu englobe le présent et le futur. Evidemment on pouvait dire ces choses-là sans opposer *valeur* et *signification*, mais la distinction est réelle.

Autre distinction féconde : ce qui importe dans le mot, ce n'est pas l'intégrité du son en lui-même, mais les différences phoniques qui permettent de distinguer ce mot de tous les autres. La signification est attachée à cette différence, non au son. Peu importe donc qu'un système de deux termes liés gauchisse à la longue par le son, pourvu que la différence subsiste. L'intégrité du son, élément tout matériel, n'est pas inhérent à la langue. Le son est pour la langue un élément secondaire, une matière qu'elle met en œuvre. Il en est de même de la forme des lettres dans l'écriture. Or, ce qui est vrai d'un sytème de deux termes est vrai de tout le mécanisme. Celui-ci peut virer au point de devenir comme une langue nouvelle, pourvu que les caractères différentiels demeurent. Les signes sont arbitraires et variables. C'est ce qui explique l'évolution du langage et la diversité des langues.

On ne saurait surfaire cette suprématie de la différence. La différenciation fortuite de *chaise* et *chaire* crée une distinction dans l'idée de « siége ». Quand *décrépit* de d e c r e p i t u s s'est confondu par simple altération phonique avec *décrépi* de c r i s p u s, les deux idées, jadis séparées, se sont aussi confondues. Cette répercussion inattendue de la phonétique sur la sémantique

Digitized by Google

ne provient pas du son en soi, mais d'une différence de son créée ou annulée. Ainsi tout le mécanisme à étudier repose sur des oppositions et des rapports. La langue est une *forme* plutôt qu'une *substance*. Les phonétistes ne doivent jamais l'oublier.

Comment fonctionnent ces rapports dont nous apercevons l'immense importance? Prenons les dans le discours d'abord. Là, les éléments verbaux se rangent à la suite les uns des autres, formant la chaîne temporelle de la parole. Un terme n'y acquiert sa valeur que par opposition à ce qui le précède ou à ce qui le suit. Une combinaison de plusieurs éléments formant une unité de pensée, c'est un objet dont on devra souvent parler : il lui faut un nom. L'auteur lui impose celui de *syntagme* (σύνταγμα). En dehors même du discours effectif, dans notre esprit, les mots ont une vie que le linguiste ne peut négliger. Ceux qui contiennent quelque chose de commun s'associent dans la mémoire et constituent des groupes, liés par analogie d'idée ou de forme. L'auteur les dénomme *associations*. Les syntagmes sont des groupes précis, visibles, faciles à étudier dans leurs parties composantes et dans leur unité composée ; mais les groupes d'association mentale ne se laissent pas atteindre avec la même précision ; ils ne se présentent ni en ordre déterminé ni en nombre défini ; ils varient d'un esprit à l'autre. Quand le grammairien réunit des formes en déclinaisons, en conjugaisons, en tableaux, en listes apparentées, il crée de ces associations, il les réglemente ; mais c'est arbitrairement qu'il dispose les groupes d'une façon plutôt que d'une autre, quand il place, par exemple, le nominatif ou l'indicatif en premier, la troisième personne après la seconde. Avec moins de rigueur, des associations de cette espèce grouillent dans les cerveaux des non-grammairiens. Ils ont des familles de mots, des synonymes qui s'évoquent l'un l'autre, des oppositions de termes, des pièces de rechange, des matériaux de construction à préfixer et à suffixer. On conviendra que cet appareil doit être distingué du syntagme. Il faut savoir les reconnaître dans le mécanisme de la langue, où ils sont réunis. *Désir-eux*, *dé-faire* sont des syntagmes ; mais, ce qui leur imprime une signification, c'est la présence latente dans la mémoire des groupes associatifs en *-eux*, en *dé-*.

A un autre point de vue encore il y a une corrélation entre le

Digitized by Google

syntagme et l'association. Si tel préfixe ou suffixe dans un dérivé, si les termes eux-mêmes d'un composé, visibles pour le praticien adonné à l'étude diachronique, ne figurent pas dans le tableau d'association du public, ce qui arrive aux mots *décréter, délateur, hideux, licou, rendre,* le syntagme aussi cesse de les contenir. C'est ainsi qu'une foule d'anciens composés repassent de la classe des syntagmes à sens transparent et motivé dans la classe des signes à sens arbitraire. *Vingt, chêne, berger, cachot* font l'effet de mots simples, pur objet de mémoire dont la forme ne motive aucunement la valeur ; *dix-neuf, chênaie, vacher, pâlot* sont des signes plus ou moins motivés. En principe, le système de la langue repose sur l'arbitraire du signe, puisque rien n'oblige à ce que le signe contienne une motivation ; en fait il en est autrement, parce que l'arbitraire, appliqué sans restriction, aboutirait à une complication intolérable. Le système fondamental est donc tempéré par l'invention de signes motivés. L'attitude du linguiste consistera à étudier ce mécanisme en tant que limitation de l'arbitraire. Il constatera que les langues oscillent entre l'arbitraire et le motivé, que telle évolue vers un pôle et telle autre vers le pôle opposé, et que leur changement de physionomie au cours des siècles dépend de cette orientation.

Nous sommes à peine à mi-chemin, mais il résulte déjà de ces considérations que les cadres traditionnels de la linguistique sont à refaire. Il est illogique d'exclure de la *grammaire* la *lexicologie* en tant qu'elle contient les tableaux d'associations. La dénomination de *grammaire historique* implique la confusion des synchronies et des diachronies. La *morphologie* décrit ou rassemble en tableaux des signes composés qui ressortissent à la *syntaxe.* Tout cela est à réformer. Et s'il n'y avait à réformer que les cadres ! mais il faut changer l'esprit. Les grammairien se targue de n'opérer que sur des éléments concrets : illusion ou étroitesse de vues ! c'est à des entités abstraites qu'il a surtout affaire. Ce sont de pures associations, conscientes ou non, qui fixent dans notre esprit les familles de mots, les synonymies, oppositions et analogies, les flexions et autres éléments formatifs ; et il s'agit de voir, au delà des entités concrètes, les entités abstraites qui leur servent de support. Ainsi le sens du génitif est

Digitized by Google

né de l'association des désinences pourtant variées du génitif singulier et du génitif pluriel. Il n'y a point d'élément matériel dans les cas où le sens dépend de l'ordre ou suite des termes, comme dans « je dois » et « dois-je ? », « écrivain méchant » et « méchant écrivain », « the man I have seen », « plus... plus » et « moins... moins ».

Passant à la linguistique diachronique, de Saussure y fait rentrer d'abord toute la phonétique, qui étudie l'évolution des sons, science bien différente de la phonologie, qui décrit l'état du système vocal à un moment donné. En outre son domaine s'étend sur tous les autres faits en ce qui concerne leur causalité ; des plus humbles aux plus éminents : changements sémantiques, disparitions et créations de termes, passages d'une catégorie grammaticale dans une autre, pertes successives des cas, substitution du système prépositif au système désinentiel, valeur imprimée aux alternances phonétiques, transformation de l'ordre agglutinant et synthétique en ordre analytique, etc. Quelle immense exploration de phénomènes à travers les siècles et les milliers de langues humaines et comme on comprend la séduction que la grammaire comparative a exercée sur les meilleurs esprits ! Celle-ci pourtant, il faut le répéter, n'est pas toute la linguistique ; elle n'en est que la portion diachronique. Plus éclatante par la diversité, la qualité, l'attrait de ses recherches, elle travaille uniquement pour éclairer le système synchronique du langage vivant.

Il semble ici qu'il y avait toute une logique à créer de cette recherche diachronique, dont l'auteur n'a pas complètement rempli le cadre. Il s'est borné à des considérations sur les changements phonétiques, l'alternance et les faits d'analogie, pour terminer par quelquesmots sur l'étymologie populaire et l'agglutination. On ne sent pas assez qu'il traite là les sujets nécessaires et suffisants, ni quelle cohésion il y a entre eux. De Saussure n'a pas vécu assez longtemps pour coordonner ses théories : ce n'est pas une raison pour les écarter.

Le changement phonétique, observe-t-il, ne porte pas sur le mot-signe, mais sur le son. Il est d'ordinaire lié à des conditions restreintes, autant dire que ce n'est pas toute une espèce phonologique qui évolue en bloc, mais un phénomène dans telle cir-

Digitized by Google

constance précise d'entourage, d'accentuation, etc. On peut l'appeler *spontané* s'il est produit par une cause interne, comme les lois de Grimm ; on peut l'appeler *combinatoire* s'il est dû à une influence extérieure, comme l'umlaut issu de l'influence d'un *i* de la syllabe suivante. Faute de connaître ces distinctions, les phénomènes sont souvent présentés sous un jour faux. On dit que « *s* est devenu *r* entre deux voyelles en latin » : en réalité *s* forte est devenue *z* entre voyelles, changement combinatoire ou conditionné, puis *z*, rejeté du système phonétique latin, a été remplacé par le son voisin *r*, changement spontané ; et encore faudrait-il ajouter la mention de l'époque qui limite la durée du phénomène, sinon comment expliquer *causa, rosa, risus* ? Quant à la cause des changements phonétiques, on a aussi beaucoup erré, alléguant tantôt la race, tantôt le climat. On attribue les langues harmonieuses et sonores au Midi, les langues hérissées de consonnes au Nord. Pourtant les idiômes agglutinants des Lapons et des Finnois sont plus vocaliques que l'italien ; le gotique était aussi sonore que le latin. La fameuse loi du moindre effort semble expliquer beaucoup de cas, mais le contraire se présente aussi : le *hijo* espagnol est plus difficile à prononcer que le *filio* latin et l'allemand *Pforte* n'exige pas moindre effort que *porte*. On attribue aussi le germe des changements à de mauvaises habitudes contractées dans l'enfance et mal corrigées : il peut y avoir du vrai dans ces explications, mais c'est un tort de les généraliser. Ensuite pareille explication, même vraie, est insuffisante ; car la cause ainsi alléguée devrait agir de façon permanente ; or le fait qu'on croit expliquer est sporadique et accidentel, et on doit lui trouver une cause déterminante adéquate. On a rattaché aussi telle période agitée de la langue à l'instabilité politique et telle période de fixité à un état d'équilibre social : mais il s'agit ici de purs phénomènes phonétiques et non des autres modifications de la langue. Qu'un bouleversement extérieur modifie le vocabulaire ou favorise des changements grammaticaux, soit ; mais rien n'autorise à croire qu'il précipite l'évolution des sons. On a exploité l'hypothèse de la substitution du sujet parlant, soit qu'une tribu immigrante adopte la langue de son nouvel habitat, soit que la langue elle-même ait été portée chez un peuple étranger ; le latin adopté

Digitized by Google

par les Étrusques a été toscanisé, il a été celtisé chez les Gaulois, les Normands qui se sont convertis au français d'oïl ont dû le normanniser ; soit, dénommons ces faits l'influence du substrat linguistique antérieur : il ne reste plus aux diachronistes qu'à spécifier au lieu d'invoquer ce facteur impondérable de la race ! De même enfin on a cru suffisant d'assimiler les changements phonétiques aux changements capricieux de la mode : il n'y a plus qu'à soumettre à une analyse psychologique précise le phénomène de l'imitation et de la mode !

L'action des changements phonétiques est illimitée. On ne peut prévoir où une altération s'arrêtera. Elle ne s'arrête pas. La preuve en est dans la diversité des langues indo-européennes et des groupes secondaires. Puis la perturbation se répercute profondément dans l'organisme grammatical. C'est ce contre-coup que l'auteur va étudier.

Comparez *maison* et *ménage*, *brebis* et *berger*, *dix* et *onze*, *ami* et *ennemi* : le lien grammatical entre deux mots de même famille est rompu, l'origine ou la composition du mot s'efface. Comparez *pâtre* et *pasteur*, *me* et *moi*, *rançon* et *rédemption* : vous constatez l'existence de doublets, qu'il faut se garder cette fois de considérer comme doublets phonétiques. Il n'y a pas de doublets phonétiques. Un son qui évolue, toutes conditions extérieures étant identiques, ne peut évoluer que dans un seul sens. Les doublets sont dus à l'emprunt, à la différence d'accentuation, non à une divergence de l'évolution phonétique. Comparez *meurt* et *mourant*, *boire* et *buvant*, *neuf* et *nouveau*, *bœuf* et *bœufs*, ce sont des phénomènes d'alternance phonétique qui contrarient l'unité des radicaux ; mais ils ne ressortissent à la phonétique que pour chaque forme du groupe pris à part. Le couple, lui, est une dualité synchronique ; l'alternance est un résultat fortuit, imprévu, que la langue utilise dans son système d'oppositions et de différences. Son caractère est strictement grammatical et statique.

Toutes les modifications de son qui ne s'expliquent pas normalement par la phonétique relèvent de l'*analogie*. Une forme analogique est une forme fabriquée à l'image d'une ou de plusieurs autres suivant une tendance à déterminer. *Honor* ne vient pas phonétiquement de *honorem*, comme on l'enseigne

Digitized by Google

souvent, ni de *honos* : il est créé analogiquement de *honorem* sur le patron de *oratorem* - *orator*, et la tendance est de ramener la divergence *honos-honorem* à la symétrie *honor-honorem*. De même *prouve* est refait sur *prouvons*, *aimons* sur *aime* ; *amour* a remplacé *ameur* d'après le type normal *amoureux* ; l'allemand *Kränze*, qui n'avait pas d'*i* pour créer l'Umlaut, est analogique de *Kräfte*, *Gäste*. Un caractère de l'analogie est d'être inconstante : on ne peut prédire jusqu'où elle s'étendra. Néanmoins les premiers linguistes ont eu grand tort de considérer l'analogie comme une infraction, une irrégularité ou anomalie. Ils le faisaient parce qu'ils tablaient sur un état originel de la langue qui leur semblait supérieur en perfection. C'est une illusion. Phonétique et analogie sont les deux facteurs de l'évolution des langues, et leur action, pour être intermittente et capricieuse dans le détail, n'en est pas moins dans l'ensemble une action incessante et normale. Dans la nature, les orages et les pluies ne sont pas des « infractions » aux lois de la météorologie.

Autre caractère : l'installation d'une forme analogique dans une langue n'entraîne pas non plus le même résultat que celle d'une forme phonétique. Une forme phonétique naît de la précédente, ou plutôt c'est la précédente transmuée, le même personnage habillé autrement : il n'y a qu'une unité diachronique. Au contraire *honor* est créé en dépit de *honos*, c'est un usurpateur ; il ne vient pas de *honos* et il ne le tue pas. *Honor* et *honos* peuvent coexister longtemps et lutter comme deux prétendants. L'un des deux finira sa carrière, négligé par instinct d'unification, à moins qu'on ne s'entende pour partager entre eux le pouvoir sémantique.

L'analogie, jadis si méprisée, est au contraire le grand principe des créations de la langue. Elle n'engendre pas seulement des substituts de termes existants, mais aussi une foule de mots et d'expressions qui sont des acquisitions nouvelles et des richesses précieuses. Tandis que l'idée n'entre pour rien dans la modification phonétique, son intervention est nécessaire dans la création analogique. Celle-ci naît d'un système d'association ou comparaison inconsciente de matériaux présents à l'esprit. Elle est la quatrième proportionnelle d'une équation : *prison* - *prisonnier*, donc *magasin* - *magasinier*. Sur *incatenare* - *enchaîner*

Digitized by Google

on fabriquera *enferrer, emmenoter, emmailloter, encercler, embarquer.*

Tous les phénomènes évolutifs sont d'abord individuels. Il a fallu qu'un premier sujet improvise l'innovation, puis d'autres l'imitent, la répandent ; c'est par contagion qu'elle devient universelle. Beaucoup de ces nouveautés avortent, comme la suppression de *r* des *Inc'oyables.* La langue des enfants en regorge et bien peu trouvent de l'écho. Il y en a chez les écrivains parfois d'assez singulières : *vêtissait, oppresser, concluerons* et *je concluai, vivé-je, renseigner quelque chose, éviter à quelqu'un.* Ces créations spontanées ne sont pas toujours, comme on voit, heureuses, mais ce ne sont pas toujours les plus heureuses qui sont les plus fécondes. Le parisien dit « voilà-t-il pas » et le liégeois « *il a-st-oyou* ». Mais logique et analogique sont deux ! Puisque semblable innovation résulte d'un ensemble comparatif, puisque d'autre part ces comparaisons dépendent plus de l'état des connaissances du sujet, de sa mémoire, des circonstances, que d'une science et d'une logique parfaites, il faut admettre qu'il se produit de nombreuses malfaçons. Mais telle est la vie même du langage, qui fait flèche de tout bois. Sans doute l'analogie trouble la belle ordonnance antérieure, qui ne nous paraît belle que parce que nous y sommes habitués, car il n'y a pas plus de logique dans *je m'en souviens* au lieu de *il m'en souvient* que dans *je m'en rappelle,* — mais elle arrive à ses fins, elle est éminemment créatrice. Et, d'autre part, comme elle ne crée pas de rien, mais de matériaux qu'elle remploie autrement et redistribue en constructions nouvelles, on peut dire, comme F. de Saussure, en y mettant un peu de complaisance, qu'elle est conservatrice.

On a rapproché la déformation par étymologie populaire de l'analogie. La parenté n'existe qu'au point de vue du résultat. L'analogie n'extrait pas ses formes de la substance des signes qu'elle remplace, elle se produit par le fait que le sujet ne trouve pas à son service la forme courante. On dit *trouve* par oubli de *treuve, solutionner* par oubli de *résoudre.* Au contraire l'étymologie populaire se réduit à une interprétation de la forme ancienne. Il est visible que celle-ci n'affectera que des mots rares, isolés, techniques ou étrangers, par désir de les expliquer en les

Digitized by Google

rattachant à quelque chose de connu. S'il faut les adapter un peu à la nouvelle famille, on n'y manque pas : *Souffreteux* est *rattaché à souffrir, homard* au suffixe *-ard, calfater* devient *calfeutrer* ; et *postume* devient *posthume* par étymologie *populaire savante* !

Plus importante comme créatrice d'unités nouvelles est l'agglutination (*toujours, déjà, cet, encore, verjus, licou, serre-tête, timbre-poste*) ; simple processus mécanique où l'assemblage se fait peu à peu, involontairement. Elle diffère de l'analogie, qui est obtenue d'un seul coup, par une activité de la parole agissant sur des syntagmes au moyen d'associations. Si on réfléchit que nos langues indo-européennes dérivent probablement de quelque langue agglutinante ; que le rôle de l'agglutination est indéniable dans la conjugaison grecque, sanscrite, latine, gotique ; que ce rôle, en décroissance d'un côté, enrichit sans cesse le vocabulaire d'unités nouvelles ; on devra ranger l'agglutination à côté de l'analogie au point de vue de l'importance créatrice.

Nous arrêtons ici notre analyse. Les chapitres suivants (pp. 246-317) contiennent ou des appendices ou des notes ampliatrices d'idées déjà émises, et enfin, sous le titre de linguistique géographique, des considérations plus facilement assimilables et que du reste nous rencontrerons ailleurs. Voici les titres de ces *reliquiae* : sur la diversité des langues ; — sur la coexistence de plusieurs langues divergentes dans une même région ; — sur la coexistence d'une langue littéraire et d'un dialecte ; — causes de la différenciation d'un même idiôme, soit dans des aires discontinues, soit sur un territoire continu ; — thèse que ni les langues ni les dialectes n'ont de frontières naturelles ; — effet des deux facteurs, l'esprit de clocher et les relations, comme propagateurs des « ondes » linguistiques ; — thèse que la différence des langues indo-européennes n'implique pas leur genèse en territoires séparés ; — valeur réciproque de la méthode diachronique qui suit le cours du temps et de celle qui le remonte ; — ce qu'il faut entendre par « la langue la plus ancienne » et par « le prototype des langues actuelles » ; — de l'utilité des reconstructions de formes par induction et de leur degré de certitude ; — ce qu'il faut penser des rapports entre langue et race ; — des essais de paléontologie linguistique, — des rap-

Digitized by Google

ports entre type mental et langue, — de la variabilité du type linguistique assigné à une famille de langues. Nul doute que, si de Saussure avait vécu,il aurait groupé en un corps de doctrine plus serré ces vues éparses et souvent géniales.

III

Descendons de ces hauteurs sur le terrain où s'installent d'ordinaire les philologues. La grande conquête de leur science depuis quarante ans est l'annexion des dialectes. On a entrepris de les exploiter en surface et en profondeur. La géographie linguistique est née de ce mouvement, vers 1890. Nous avons retracé ailleurs les services qu'elle a rendus et les torts qu'elle a causés par trop d'exclusivisme (1). Aujourd'hui la nouvelle génération a compris qu'elle ne doit se refuser par système aucun des procédés de recherche ni aucun des instruments de travail. Il serait insensé de se cantonner dans le champ restreint que peut atteindre la méthode géographique, aussi insensé de repousser l'aide que peuvent apporter les atlas phonétiques et le palais artificiel et les disques enregistreurs. On ne peut dire encore que les linguistes se partagent le domaine des études suivant les rigoureuses distinctions établies par Ferdinand de Saussure ; le respect qu'on lui témoigne demeure assez platonique ; chacun suivant son instinct se choisit un sujet dans l'ordre concret et pratique, sans se préoccuper de savoir s'il fait de la synchronie ou de la diachronie. On réédite les textes, plus fidèlement, d'après des principes plus sages ; on reconstitue le latin vulgaire ; on refait le Du Cange, inventaire du moyen âge ; on publie de nouveaux cartulaires et des dictionnaires topographiques ; on scrute le français, les patois, l'argot ; on fouille les noms de lieux et de personnes ; on étudie la vie des mots, leur dissémination, l'endosmose des dialectes, les prêts et les emprunts réciproques, toute cette vie grouillante et extra-

(1) *L'Evolution de la Géographie linguistique,* dans le *Bulletin du dictionnaire général de la langue wallonne,* 12e année, 1923, pp. 73-141.

Digitized by Google

légale du langage qui ressemble bien plus au débraillé d'une cour des miracles qu'à la règle droite et simple d'un couvent de carmélites.

Les tendances nouvelles sont défendues avec une grande indépendance d'esprit et une admirable finesse d'analyse dans un livre de M. Georges Millardet professeur à l'Université de Montpellier. Ce livre porte le titre général de *Linguistique et dialectologie romanes* avec le sous-titre significatif *Problèmes et méthodes* (1). L'ouvrage ne ment pas à son titre. Les méthodes y sont illustrées par une somme d'études spéciales dialectales et un arsenal d'arguments à l'appuie des théories. On n'accusera pas l'auteur de se délayer en verbiage : au cours de ces 523 pages, on trouvera commentés près de 2000 formes, mots, suffixes ou préfixes, depuis le sanscrit et le grec jusqu'au wallon. Mais l'âme de l'ouvrage, c'est la confrontation des méthodes. L'auteur met toute sa science et tout son esprit à venger les vieilles méthodes historiques des sarcasmes déversés contre elles, et, en regard, il fait toucher du doigt l'insuffisance de la méthode géographique. Ce qu'il désire, avec tous les travailleurs non enregimentés, c'est la convergence des méthodes. Ainsi j'ai eu le plaisir de retrouver, dans cette œuvre de maître, les arguments et la solution que j'avais eu la hardiesse de formuler en 1923 dans mon petit coin de Wallonie. D'autres esprits ont dû faire les mêmes réflexions. C'est pourquoi l'on se remet à travailler, librement, sans parti-pris d'école.

Ici, nous profiterons de ce que les théories de M. Millardet concordent avec les théories traditionnelles et bien connues de l'école historique pour nous borner à signaler les points où l'auteur prénètre plus profondément dans les questions de doctrine. Nous omettrons donc volontairement les parties les plus piquantes de ce tournoi au profit des observations les plus neuves.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première confronte les méthodes en général, la seconde étudie les problèmes phoné-

(1) C'est le t. XXVIII des Publications spéciales de la *Société des langues romanes*, Montpellier, siège de la Société, et Paris, E. Champion, 1923.

Digitized by Google

tiques en opposition avec les solutions de la géographie linguistique, la troisième étudie de même les autres problèmes.

La comparaison entre les méthodes vise surtout à venger les romanistes de l'école historique des accusations lancées contre eux par les partisans de l'école géographique. Notre auteur commence par citer quelques-unes des boutades énormes qui ont échappé à la verve de M. Gilliéron et de ses disciples. C'est entrer en matière avec le sourire de la raillerie, et tel sera le ton de tout l'ouvrage. L'objectivité de M. Millardet n'est pas neutre et sans saveur ; elle distribue tour à tour les coups de boutoir et les caresses. Quant au fond, les procédés de la méthode comparative, ses débuts et ses progrès, l'emploi qu'elle fait de l'induction et de la déduction, des documents écrits, soit textes littéraires, soit documents d'archives, des documents oraux et des moyens de précision que lui apporte la méthode expérimentale de Rousselot ; en regard, les procédés de la méthode géographique, la valeur de l'*Atlas* et des enquêtes, les principes de la configuration des aires linguistiques et de leur superposition : tout cela est trop connu pour que nous ayons besoin de le détailler ici. Ce qu'on voudrait retenir, ce sont les applications nombreuses qui illustrent ces pages ; mais leur caractère précis et technique les soustrait à notre analyse. La conclusion de M. Millardet se devine sans peine : c'est dans la convergence des deux méthodes que réside l'avenir.

Cette question réglée, — du moins en général, — il s'agit de déterminer les rapports et l'importance relative des différentes parties de la linguistique. Grâce à l'impulsion de M. Gilliéron, la dialectologie est surtout en faveur. Ce domaine mérite d'être étudié à fond. Des *atlas* de toutes les parties de l'Europe romane seraient nécessaires, et, ajouterais-je volontiers, des dictionnaires dialectaux. Mais il faut craindre la spécialisation excessive, qui met des œillères au philologue. Tout reste obscur dans l'étude des patois sans le secours des langues littéraires, sans une comparaison étendue avec les autres patois du domaine. Il faut craindre aussi que les patois n'absorbent toutes les forces vives des romanistes. Les langues littéraires ont plus d'importance que les patois. Celui qui les considère comme stagnantes, fixées, et d'ailleurs expliquées d'outre en outre, a l'air d'ignorer

Digitized by Google

qu'elles ont une existence orale et libre, qu'elles volent chaque jour sur toutes les lèvres d'un peuple, qu'elles évoluent sous nos yeux, qu'elles s'imposent aux patois et les pénètrent, qu'elles luttent et qu'elles ont le dessus dans la lutte. L'esthétique même du langage est objet de science. La dialectologie ne doit apparaître que comme une section de la linguistique ,elle n'a pas sa fin en elle-même. Il peut être instructif et amusant de connaître les mémoires de l'Occitanienne ; mais ce qui nous intéresse dans ces mémoires, c'est Chateaubriand.

La matière de la linguistique étant ainsi délimitée, quelles qualités de l'objet étudie-t-elle? Est-ce la pensée? elle se confondrait avec la psychologie. Sont-ce les modalités de la pensée? elle se confondrait avec la logique. Elle est essentiellement la science des sons, des mots, des phrases. Sa partie fondamentale est la phonétique, si dédaignée des linguistes géographes. Sans la phonétique, rien n'est explicable dans le domaine de la lexicologie cher aux novateurs, ni les substitutions de mots, ni les remaniements, ni les pertes, rien de tout le bouleversement du vocabulaire ; rien du système flexionnel de la morphologie, car pour y démêler ce qui est de formation analogique, il faut évidemment connaître d'abord ce qui revient à la formation phonétique régulière ; rien enfin ou presque rien des faits de syntaxe, puisque la phrase est une combinaison de formes et que la langue exprime une foule de rapports par des différences d'intonation et de purs moyens phonétiques. Bien entendu, chacune de ces affirmation s'accompagne dans le texte de démonstrations originales.

Après cet éloge de la phonétique, on ne s'étonnera pas que la deuxième partie soit consacrée à l'étude spéciale des problèmes phonétiques, ni que M. Millardet y examine les critiques et les solutions de l'adversaire. On a qualifié de « mirages » les constructions phonétiques des romanistes historiens : notre auteur va réfuter par le menu. Il commence par fournir en dix pages un résumé des *Mirages phonétiques* de M. Gilliéron, résumé magnifique, beaucoup plus clair que l'original. Quand il a loué la « rigueur implacable » du raisonnement, il en montre une à une toutes les fissures, exagérations et contradictions, insuffisances surtout. Il serait amusant de retracer cette argumentation

Digitized by Google

pressante et progressive, mais nous n'avons ni assez de temps ni assez de malignité pour compter les coups. Donnons-en les conclusions. Cette démonstration de l'inanité des principes phonétiques, faite par quelques exemples des irrégularités de quelques mots suspects en *cl* et *fl*, manque de base sérieuse. « C'est un plébiscite dans lequel, pour connaître le sentiment national des habitants d'un pays, on n'a fait déposer que des immigrés notoires » (p. 188) « C'est une application partielle, — et en même temps partiale, — des saines méthodes phonétiques » (190).

Point de salut en dehors de la synergie des méthodes. Réduites à ses moyens, la géographie linguistique ne peut aboutir qu'à des résultats précaires. A l'exploration en surface il faut ajouter l'examen des couches profondes, dont l'histoire fournit les éléments. Aussi bon constructeur qu'excellent polémiste, M. Millardet en fournit des exemples, joyaux enfilés dans le fil de son raisonnement. Il résulte du débat que l'école de M. Gilliéron, accrochée à la lexicologie géographique, néglige de parti pris l'étude du problème phonétique en lui-même ; qu'elle devrait au contraire instituer une phonetique géographique, en la basant à la fois sur son étude des aires, sur la méthode comparative des romanistes et sur la phonétique expérimentale de Rousselot. C'est de tous les moyens d'information combinés que sortiront des vérités non grimaçantes et non partielles. Là-dessus M. Millardet se donne le plaisir d'esquisser par maints exemples une méthode géographique plus complète et moins hasardeuse ; mais il la replace sous la tutelle de la méthode comparative et historique, sa conductrice naturelle ; et cette dépendance ne sera pas du goût des pupilles de l'Ecole.

Passant à l'examen du problème lexicologique et sémantique, l'auteur accorde, avec force éloges, que « la géographie linguistique, telle que l'a imaginée l'auteur de l'*Abeille*, a renouvelé l'étude du vocabulaire », et que « un des principaux mérites de M. Gilliéron est d'avoir tourné l'attention des linguistes vers l'étude méthodique et raisonnée de ces phénomènes » sémantiques et lexicologiques. Puis il fait ses restrictions. Le problème est double : il faudrait partir du mot pour aboutir à la pensée (sémantique), partir de la pensée pour aboutir aux mots (onomasiologie). L'Ecole s'attache au second point de vue, la répar-

Digitized by Google

tition des mots à travers l'espace, non au premier : la répartition du sens des mots à travers le même monde roman. On pourrait concevoir des atlas sémantiques à côté des phonétiques. A notre iavis, comme les sens des mots sont souvent nombreux, comme ls ne sont souvent séparés que par des nuances indéfinissables, comme au surplus ils ne se distribuent pas seulement en sens horizontal, d'une région à une autre, mais aussi en sens vertical, d'une classe de la population à l'autre, ces atlas sémantiques paraissent impossibles à réaliser. Ce sont les dictionnaires qui les remplacent. Mais ceux-ci donnent la polysémie de chaque mot comme d'usage général : ils devraient être améliorés par des indications localisant dans telle région et dans telle classe les significations qui ne seraient pas générales.

M. Millardet examine quelques-uns des principes sur lesquels l'Ecole base les phénomènes généraux de disparition ou de remaniement des mots, l'homonymie, la surcharge de significations, le manque de consistance des monosyllabes. Le moyen de démonstration qu'elle emploie d'ordinaire est la « superposition des aires », qui lui a donné d'excellents résultats. Un autre principe que M. Millardet admet beaucoup moins, c'est le dogme de l'unité lexicale du latin introduit en Gaule, un vocable importé pour chaque objet. M. Gilliéron en avait besoin pour ses démonstrations de l'*Abeille*. Il paraît évident que cette unité n'a jamais pu être absolue, pas plus que l'unité phonétique de chaque mot. Cette conception simpliste du latin des Gaules, on s'est plu à l'endosser aux romanistes, mais elle est surtout en faveur chez leurs adversaires. Elle leur permet de réunir un plus grand nombre de mots dissidents, en discordance avec les règles phonétiques. Elle leur permet de construire quelques romans supplémentaires de conflits verbaux. Pourquoi *apicula*, attesté par de bons auteurs, n'aurait-il pas pénétré en Gaule aussi bien que *apem*? N'avons-nous qu'un mot pour dire *enfant*, *bête*, *tête*, *manger*? Cette variété est de tous les temps. Pareille consideration suffit pour réduire à sa juste mesure la partie trop absolue des propositions de la géographie lexicologique.

Dans la suite de son étude, M. Millardet se défend de vouloir fournir une solution complète des questions qui ressortissent à la phonétique. Il ne veut poser que des jalons, remettre au

Digitized by Google

point des idées que certains esprits tendent à obscurcir. Pour ce nettoyage il examinera tour à tour la réalité des séries homophones, base de la tradition phonétique locale ; les faits de réformation, de construction, de régression ; le cas des mots savants et des emprunts de toute provenance ; les cas même des emprunts de phonèmes et des prononciations savantes ; et ce sera toujours pour conclure que tous ces phénomènes ne peuvent être mis en balance avecl'évolution spontanée des éléments hérités de la langue mère.

Ensuite il essayera de remettre au point le concept de lois phonétiques. Esprit plus concret que de Saussure, il l'aborde par deux cas importants, qu'un des adeptes de l'école géographique avait traités. Il examine, contre M. Terracher, le cas des changements de voyelles conditionnés par l'accent tonique et celui des consonnes initiales en regard du traitement des consonnes intervocaliques. Les adversaires accusent les lois d'être capricieuses et indécises parce qu'ils ne veulent pas distinguer entre lois et tendances phonétiques. Il se produit dans les dialectes toutes sortes d'innovations qui avortent, des essais sporadiques et temporaires qui se résorbent sous l'influence de l'analogie niveleuse, qui réussissent seulement à infecter quelques mots ou qui sont définitivement vaincus par la tradition phonétique locale ; par exemple la gémination de *l*, *r*. Mais ce sont les seules tendances dont le caractère devient général et constant qu'on doit décorer du nom de lois. Il y a des lois phonétiques synchroniques, comme celle de la place de l'accent tonique en français, et des lois phonétiques diachroniques, comme celle de la chute des voyelles finales du latin Elles sont aussi impératives et aussi générales les unes que les autres, malgré l'estimation de de Saussure. Sont-elles « aveugles »? sont-elles des effets fortuits de contingences matérielles, ou régies par une action intelligente? Qu'une innnovation soit d'origine individuelle ou collective, qu'on la dise propagée par l'imitation, c'est un procédé un peu superficiel de taxer cette initiative ou cette imitation de forces aveugles : le problème consiste précisément à découvrir ce qui a incité le novateur ou l'imitateur ; c'est une question de psychologie. On ne contestera pas qu'un cas d'amuïssement ou d'assimilation se révèle

Digitized by Google

tout de suite comme une application inconsciente de la loi de moindre effort ; mais, à côté des forces aveugles qui produisent les perturbations, les honomnymies fâcheuses et les abandons de mots,il y a des forces de réorganisation au moins subconscientes, par lesquelles le sujet répare, différencie et corrige, en usant de purs moyen phonétiques.

L'auteur en fournit la preuve par une théorie de la syllabation, qu'on peut comparer à celle de de Saussure, mais qui est trop technique pour être exposée ici. Ces dissertations d'ailleurs qui portent sur des points particuliers doivent être étudiées à part. L'auteur les a serties habilement dans ses théories, mais il est évident que tous les traits d'une étude de faits un peu compliquée ne peuvent se rapporter à l'unique thèse en cours. Ainsi parfois la monographie fait oublier la thèse, ou bien le lecteur qui poursuit la démonstration de la théorie s'impatiente de la monographie. Embarras des richesses ! C'est un livre à lire plusieurs fois, comme critique des méthodes, comme recueil de dissertations particulières, puis dans son ensemble, — puis on fera bien de le relire encore et d'y puiser, comme dans un arsenal, des inspirations.

Nous omettons beaucoup d'autres considérations de ce livre touffu et nous passons à l'examen du problème étymologique dans ses rapports avec la phonétique. M. Gilliéron avait proclamé, avec sa verve ordinaire, la *faillite de l'étymologie phonétique.* Sous l'exagération du paradoxe, il y avait dans son livre quelque vérité et de salutaires avertissements. Pour avoir le droit d'affirmer l'origine et le sens primitif d'un mot, il faut être sûr de la filiation de ce mot, en posséder la biographie pleinement et sans lacune.Or celui qui n'a point foi dans les lois linguistiques, qui voit régner l'anarchie là où les romanistes voient régner l'ordre, devait logiquement travailler à ébranler notre confiance dans les constructions étymologiques des savants. En somme M. Gilliéron n'a combattu la doctrine courante que de biais, comme le montre M. Millardet. On annonce la faillite de l'étymologie phonétique parce que souvent le sens étymologique disparaît du mot, qu'il est remplacé par un nouveau sens, lequel peut à son tour disparaître au profit d'un troisième, et ainsi de suite. C'est décrire les avatars de la sémantique, ce

Digitized by Google

n'est pas ruiner le fait historique de la filiation. On peut conclure de la *Faillite* que nos recherches étymologiques n'ont pas toute l'importance que nous leur attribuons, au point de vue synchronique du moins ; on peut arguer qu'elles ne sont pas toute la vie du mot, de même que les circonstances de la naissance de Balzac ne sont qu'un fait-divers en comparaison de la vie et de l'œuvre de Balzac. Tout de même, il n'y aurait point de Balzac romancier sans une naissance de Balzac. La matière du mot, l'origine du mot conditionnent toutes les influences subséquentes. Comme l'embryogénie est à la base des sciences biologiques, l'étymologie phonétique doit rester à la base de la sémantique et de la lexicologie.

Il n'en va pas différemment pour le problème morphologique. M. Millardet n'accepte pas que, sous prétexte qu'il reste peu de types morphologiques continuant directement des types latins, on abandonne la méthode historique qui part du type latin por mettre de l'ordre dans les groupes actuels. C'est une idée qu'il défend d'ailleurs contre l'école de M. Gilliéron en bien d'autres endroits de son livre. Et c'est encore une réplique à un autre principe de l'école adverse lorsqu'il dit : « la disparition de beaucoup de verbes isolés et même de certains temps de verbe tombés tout entiers en désuétude s'explique moins par la production de conflits homonymiques que par le caractère irrégulier et exceptionnel des formes considérées » (422). Il faut donc toujours en revenir à l'examen des formes, c'est à dire de la phonétique.

En phonétique, l'étymologie réelle est contrariée par l'étymologie populaire ; en morphologie, le développement régulier des formes est contrarié par l'analogie. L'auteur essaie de prouver que l'opposition créée par de Saussure entre le processus de l'étymologie populaire et celui de l'analogie est exagérée. A ses yeux « l'oubli total de la forme antérieure n'est pas à la base de l'analogie ». Si j'ai bien compris l'idée de de Saussure, il n'a pas voulu noter l'oubli de la forme entière, de l'expression globale, mais seulement de cette partie de la forme sur laquelle porte le fait d'analogie. Le *ai* de *aimons* suppose oubli de l'*a* de *amons*. Et cela paraît évident. Si le sujet parlant avait eu présente à l'esprit une association *amer* - *amant* - *amour*, il

Digitized by Google

n'aurait pas dérogé pour lancer *aimons*. S'agit-il de tout un mot créé, comme *solutionner*, analogique de *confectionner*, *actionner*, *pensionner*? si le sujet avait senti que *résoudre* existait et suffisait, il n'auraitpas innové. « Inversement, ajoute M. Millardet, dans l'étymologie populaire il y a une part d'oubli. » Sans doute! mais il n'empêche que l'étymologie populaire est une interprétation sémantique de la forme ancienne, et ce qu'on oublie en ce cas n'a aucun rapport avec ce qu'on oublie dans la transformation analogique. Il n'y a même aucune nécessité à ce qu'un changement phonétique y accompagne le virement d'association sémantique.

Enfin la syntaxe est étroitement dépendante de la phonétique. La subordination, par exemple,peut se marquer par une simple intonation, et l'intonation est du ressort de la phonétique. Les rapports syntaxiques sont supportés par des formes matérielles. Ce long et substantiel chapitre sur la méthode en syntaxe se termine donc avec raison par cette déclaration : « De même que les phonèmes sont les atomes dont les combinaisons constituent tout le système phonétique, de même le syntagme, véritable cellule linguistique, est l'unité dont il faut partir pour toute étude historique de la phrase ». Au cours du chapitre, l'auteur prend à partie les idées de M. Brunot. Le respect qu'il professe pour l'historien de la langue française ne l'empêche pas de critiquer avec énergie les idées de M. Brunot sur le renouvellement des méthodes grammaticales et la réalisation de ces idées dans *la Pensée et la Langue*. M.Brunot pourra répondre qu'on s'est mépris sur ses intentions. Comme il n'emploie pas la terminologie de F. de Saussure, il dit « partir de la pensée » au sens de « partir du syntagme-signe et non du syntagme-forme », partir du signe idéel et non de la forme purement matérielle. Et, comme c'est tout de même un grand progrès pour une science que de posséder une bonne classification, il vise à présenter les dits syntagmes tels qu'ils sont sentis actuellement, en leur vérité synchronique, sans permettre précisément à l'histoire et à la diachronie de venir classer des phénomènes d'actualité à la mode d'il y a vingt siècles. Il n'y a pas si longtemps que nos grammaires françaises établissaient des tableaux de déclinaisons, et que le génitif et le datif habitaient encore la syntaxe.

Digitized by Google

On peut donc concevoir, à ses risques et périls, mais sans encourir le reproche d'inconséquence, une grammaire française sans intrusion du latin, une syntaxe où les faits seraient classés en vertu de leur signification (*la Pensée*) non suivant de vieilles traditions. C'est ce qu'avait tenté jadis aussi M. Ch. Bally, élève et éditeur de F. de Saussure, pour la *Stylistique* et je me rappelle l'avoir critiqué longuement dans un article de la *revue* belge *de l'Instruction publique*. Comme il est difficile de s'entendre ! Personne n'a tort dans les théories, mais les vues, les idées, les phrases, les mots n'ont jamais assez de précision. La vérité partielle de l'un est complétée par la vérité partielle de l'autre ;la vérité trop générale de l'un est limitée par celle qu'un autre apporte ; mais c'est l'exécution surtout qui décèle la faiblesse d'une conception ou qui la montre impraticable. Pour concilier en ce point M. Millardet et M. Brunot, M. Bally et moi, je crois qu'on peut composer une grammaire,une syntaxe, une stylistique en basant la classification et les définitions sur les synchronismes actuels ; qu'on peut opérer de même pour une époque du passé linguistique ; mais c'est un tour de force difficile à réaliser ; et l'œuvre n'en sera simplifiée ni dans sa terminologie ni dans sa présentation ; et enfin, pour être exécutée sans contre-sens, il faudra que la connaissance du passé de chaque phénomène ou histoire des faits ou diachronie, directrice invisible et présente, veille sans cesse pour que les classements et formules ne courent pas le risque d'être interprétés et traduits sous un jour faux.

Le dernier chapitre ne nous retiendra guère. Non pas qu'il soit moins sagement pensé que les précédents, mais parce qu'il n'y a rien d'hermétique, rien de contradictoire et d'inattendu dans cette esquisse des rapports de la linguistique romane avec les sciences connexes, la logique, la physiologie, la psychologie, la sociologie et l'histoire. La conclusion finale de ce livre de combat conserve le caractère réfutatif : « La vérité linguistique, comme toute vérité scientifique, ne sortira ni d'une recherche maladive ou enfantine de la nouveauté, ni d'un chambardement général des connaissances et des méthodes ».

Dans cette revue des théories et des méthodes, nous n'avons présenté à part aucune œuvre du protagoniste, M. Gilliéron.

Digitized by Google

Ce n'est pas une exclusion, c'est un hors-concours. Il est le plus connu, le plus souvent cité, le plus combattu ; ses idées remplissent les pages qui précèdent et le rôle d'adversaire qu'il y joue ne le diminue pas. Bien d'autres encore auraient mérité de figurer dans une galerie des représentants de la philologie romane, soit de la génération précédente soit de la nouvelle ; mais nous ne faisons pas une galerie, nous cherchons parmi les travaux récents des idées et des œuvres aussi variées que possible. Nous quitterons maintenant les questions fondamentales si séduisantes pour examiner quelques œuvres d'application.

(*A suivre*). JULES FELLER.

Digitized by Google

LA MÉTHODE EN HISTOIRE LITTÉRAIRE

A PROPOS D'UNE PUBLICATION RÉCENTE SUR LE ROMAN FRANÇAIS AU XVIIIe SIECLE

(suite et fin).

Deuxième et Troisième Partie. Les pages 77 à 235 étudient la *Composition et la Rédaction* de la *Nouvelle Héloïse,* sa *Publication* et ses *Editions.* M. Mornet nous donne ici un modèle d'érudition ; la sobriété, la netteté avec lesquelles sont distribués les milliers de détails qui intéressent directement le roman de Rousseau seront remarquées de tous les biographes et de tous les bibliographes. Ici, la science de M. Mornet est incontestable, son talent n'est pas en question, — mais l'autorité que lui valent certains de ses travaux ne s'étend pas nécessairement à tous et ce sont les qualités mêmes de M. Mornet, sa réputation et son action qui m'engagent à contrôler une méthode fâcheuse malheureusement garantie par son nom.

Quatrième Partie. L'Influence de la « Nouvelle Héloïse ».

M. Mornet a sa théorie. Dans un article sur l'*Etude de l'Opinion et des Influences,* il s'exprimait ainsi : « Les études d'opinion et d'influence ne comportent pas de demi-mesure. Il faut qu'elles soient complètes, ou, malgré un labeur considérable, elles ne rencontreront qu'une part de la vérité et même déformeront la vérité. » (r). Jusqu'ici, rien de mieux. Mais par une singulière et frappante contradiction, voulant préciser ce qu'il entendait par études « complètes », il ajoutait : « Le scrupule des enquêtes complètes n'impose pas des précisions inutiles et

(r) *R. H. L. F.,* 1923, p. 92.

Digitized by Google

irréalisables » ; il expliquait que non seulement personne ne lira les 2000 romans publiés de 1750 à 1789, ce qui va de soi, mais aussi que « si on en a lu ou *parcouru* 1500 ou même 1200 il est certain que les preuves apportées par les 500 ou les 800 qu'on ignore se répartiraient de telle sorte qu'elles ne changeraient rien d'essentiel à nos conclusions. » Il terminait en opposant l'étendue d'une enquête à sa précision ! « Si l'on veut connaître les courants d'opinions et les influences générales, c'est l'étendue de l'enquête qui permet d'atteindre la vérité. Il suffit de discerner, chemin faisant, les points où il importe de pousser la preuve jusqu'aux précisions indispensables. »

Fidèle à cette théorie, M. Mornet, comme on l'a vu et comme je vais encore le montrer, a lu un certain nombre de romans et de préfaces, en a parcouru un nombre beaucoup plus considérable, et en a ignorés qui sont de première importance.

Ma théorie est tout autre. La quantité est désirable, mais la précision l'est autant. Il ne faut jamais parcourir un livre dont on veut parler, il faut le lire. Non pas deux cents mais un seul roman lu apporte de la vérité tandis que mille romans parcourus fournissent des fiches dehasard. Pourquoi ? Parce que premièrement, un mouvement d'opinion s'il est général, se reflète dans 200 romans comme dans 2000 ; le XVIIIe siècle n'a pas eu de dictateur de la librairie qui aurait distribué dans 300 romans telles idées ou procédés ou marques d'influence, réservant à 300 autres des idées, des marques d'influences, des procédés nettement différents ; au contraire, chaque roman pris à part a accueilli des idées venues de partout, a subi des influences diverses ; — deuxièmement et surtout si le mouvement n'est pas général, le fait de parcourir 2000 romans ne peut que tromper sur un mouvement d'opinion, car il n'arrive jamais qu'idées et procédés puissent se déceler dès le titre de l'ouvrage, dès la préface, ou dans les pages lues au hasard.

Ainsi ce n'est pas à l'étendue de l'enquête mais à son étendue apparente que M. Mornet a sacrifié la précision.

CHAPITRE I. *Le succès du roman.* I. *Témoignages généraux.* II. *L'accueil des gens de lettres.* III. *L'accueil du grand public.* Le succès fut immédiat et considérable, sauf auprès de certains

Digitized by Google

écrivains, et M. Mornet croit pouvoir conclure que « c'est le propre du succès de la *Nouvelle Héloïse* que d'être passé par-dessus les dissertations et les scrupules des gens de métier pour toucher à plein le public qui s'émeut sans discuter. » (p. 245).

Je ne crois pas ; ce serait là réduire le succès de la *Nouvelle Héloïse* aux proportions de celui des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue ou des romans de Georges Ohnet. Interprétons les textes cités par M. Mornet ; nous mettrons, naturellement, à part les gens de lettres qui ont obéi à des rancunes personnelles, Voltaire, Diderot, Grimm ; ou qui comme Marmontel s'accusent eux-mêmes (1) d'avoir varié selon leur intérêt du moment. En dehors d'eux j'en vois — cités ou oubliés par le présent éditeur — qui tâchent d'être équitables, qui jugent comme nous l'aurions fait, comme Jules Lemaître l'a fait, et c'est Fréron, La Harpe, Mme de Stael, Morellet, La Dixmerie, et des journalistes.

Une réflexion viendra d'ailleurs comme d'elle-même à l'esprit du lecteur : s'il est vrai que ceux qui n'ont pas écrit aient été les seuls à accueillir la *Nouvelle Héloïse* il est contradictoire de parler de son influence sur la littérature.

Les textes enseignent deux choses que je vais établir et qui ont échappé à M. Mornet. Il me suffira de contrôler ceux qu'il indique dans la *Bibliographie* des pages 328-335 et que j'ai sous la main.

Ces pages sont intitulées *Jugements sur la Nouvelle Héloïse,* mais elles offrent un mélange qui ne répond pas au titre ; plusieurs références nous conduisent à de simples mentions qu'il est arbitraire de joindre à des ouvrages comme celui de Mme de Staël ou à la *Lettre de M. L. à M. D.* Voici quelques exemples : les nos 125*bis* et 230 *bis* nous apprennent que Thomas ayant écrit à Barthe qu'il lisait la *Nouvelle Héloïse* avec M. et Mme de Marchais et M. d'Angivilliers, Barthe lui rappelle qu'ils l'ont lue ensemble à Meudon avec un plaisir extraordinaire ; c'est tout. De même le roman est simplement mentionné dans l'*Ecole*

(1) Il n'a pas toujours aussi sévèrement jugé l'art perfide de Rousseau ; sa morale « se ressentait, dit-il (*Mémoires,* livre X) de l'influence qu'ont nos intérêts personnels sur nos opinions et sur nos sentiments ».

Digitized by Google

des Pères de Restif, et dans la *Comtesse d'Alibre* de Loaisel. De Bullioude note le succès de la *Nouvelle Héloïse* et rien de plus. Et voici le texte du *Colporteur* de Chevrier : » Tous ses ouvrages, et notamment la *Nouvelle Héloïse,* qu'on a très stupidement critiquée, annoncent qu'il a plus d'esprit » que Jean-Baptiste Rousseau ! (pp. 165-166 du t. I de l'éd. de 1774). Ce ne sont pas là des jugements !

Un peu de chronologie ne nuirait pas non plus, à mon sens, dans un sujet d'histoire : il faut faire la différence selon les dates, par exemple entre les deux jugements de La Harpe, celui du *Mercure* 5 octobre 1778 et celui,beaucoup plus dur, du *Lycée,* XVI, 333.

Mais il y a plus encore à dire au sujet de la manie des citations tronquées que j'ai déjà eu l'occasion de déplorer, et qui à elle seule enlèverait toute signification aux conclusions de M.Mornet, résultat pourtant d'un immense labeur. Ainsi,Barthe rappelle à Thomas, le 16 septembre 1766, qu'ils ont lu ensemble la *Nouvelle Héloïse,* mais le 28 décembre de la même année il fait un éloge égal d'un roman de Mme Riccoboni : « Un roman délicieux paraît, de Mme Riccoboni, *Lettres de la comtesse de Sancerre...* J'ai dévoré ces lettres-là, que je vous garde aussi. Cette Mme Riccoboni est une femme enchanteresse. » Si l'on cite le premier texte, il fallait citer le second, qui servira de mesure. Restif dans l'*Ecole des Pères* recommande la *Nouvelle Héloïse* encore à côté des ouvrages de Mme Riccoboni (t. I, p. 60) ; il la classe ensuite parmi les livres utiles à une femme mariée, à côté de *Clarisse Harlowe* (t. I, p. 72) ; Loaisel dans la *Comtesse d'Alibre* la joint de même à plusieurs autres : « l'Héloïse de Jean-Jacques a guéri plus d'un cœur de passions terrestres pour l'élever aux transports sacrés du véritable amour,...le Télémaque, les chefs-d'œuvre de Richardson, les Tombeaux d'Hervey et les Nuits d' Young ont corrigé plus d'un libertin » ; La Dixmerie dans *les Deux âges du goût,* parle de la *Nouvelle Héloïse* mais après avoir fait de l'abbé Prévost un éloge significatif : « Ce qu'il peint le mieux ce sont les grandes passions. Il approfondit, il épuise le sentiment » ; le même auteur,dans la préface de *Toni et Clairette* dit du roman de Rousseau qu'il est « quelquefois un modèle d'expression », mais il a commencé par tirer hors de pair *Manon Lescaut* ; Mercier a admiré Rousseau, mais c'est à

Digitized by Google

d'autres qu'il songe quand il déclare, à la page voisine : « Notre Homère à nous sera Richardson, notre Théocrite Gessner, notre Théophraste Fielding» (*Mon bonnet de nuit* I,261) ; Mlle de Montesson a fait une *Lettre de Saint-Preux à Mylord Edouard*, mais elle s'est inspirée également des fabliaux, du « célèbre Richardson », et de Marivaux, et elle le dit. Ajoutons Mauvillon, qui est très favorable à Rousseau et qui paraît avoir échappé à M. Mornet : il donne la première place à la *Nouvelle Héloïse* mais à côté des *Contes moraux de Marmontel* ; parlant des romans, « les Français, dit-il, n'ont de bon dans ce genre que les *Contes* de M. Marmontel, quelques romans attendrissants et enfin le plus dangereux et le plus délicieux de tous, la *Nouvelle Héloïse* », puis revenant à Marmontel : « Les sentiments délicieux que ces Contes inspirent, la finesse des détails, ce portrait naïf du cœur et de tous ses mouvements qui s'y trouve à chaque ligne, en font la lecture la plus utile et la plus charmante » (*Paradoxes moraux et littéraires*, Amsterdam 1768, pp. 161-162). M. Mornet ne cite pas, que je sache, de Vixouze qui juge Rousseau en ces termes : « rival des Richardson, des Fielding et des Prevost qui dans ton Héloïse as peut-être surpassé tous ceux qui ont peint l'amour avec énergie » (*Des Passions*, 1780, p. 8).

Deux conclusions ressortent à l'évidence de ces quelques citations que l'on multiplierait à l'infini : 1°) la *Nouvelle Héloïse* est considérée par les gens de lettres comme un des bons romans ; 2°) il y a des classiques du roman, reconnus comme tels par le XVIIIe siècle, et parmi lesquels Rousseau vient s'insérer.

Chapitre III. *Influence sur le Roman*. Le Chapitre II de la 4e partie reprenant en 4 pages le livre de M. Mornet sur le *Sentiment de la Nature* ne peut être examiné ici. Le chapitre III donne lieu à de nombreuses observations.

Il est difficile d'accorder entre elles les déclarations successives que l'on trouve dans ce chapitre. La conclusion dira que Rousseau n'eut d'influence que sur quelques romanciers sans talent, mais cela n'empêche pas le début de déclarer le contraire : « on dut essayer d'écrire » comme Jean-Jacques avait écrit ; « les auteurs de romans... furent, comme on disait, *tout Rousseau* » (p. 268). Un peu plus loin, l'éditeur reconnaît que l'influence de Prévost et de Richardson se confondit avec celle de la *Nouvelle*

Digitized by Google

Héloïse (p. 269), mais il ne tiendra plus jamais compte de cette réserve dont on saisit pourtant toute l'importance, et qu'il aurait d'ailleurs dû étendre à Crébillon et à Marmontel.

Mais si ces déclarations s'accordent mal entre elles, elles s'accordent moins encore, si c'est possible, avec les sources qui prétendent les autoriser. M. Mornet cite d'abord les romanciers qui d'après lui ont suivi « surtout les traces de Rousseau », qui se réclament de lui et qui ont même obligé la critique à songer à lui à propos d'eux. C'est, par exemple, Dorat dans les *Sacrifices de l'amour*. Or, j'aurais voulu inventer une préface et un roman plus contrariants pour la thèse de M. Mornet que je n'aurais pas pu ; le premier nom que j'y rencontre est celui de Crébillon, « philosophe charmant.... juste appréciateur du siècle, peintre profond de la frivolité, qui s'est ménagé des vues dans tous les boudoirs » ; j'y trouve aussi notée la mode des romans imités du genre anglais — et pour finir une profession de foi on ne peut plus nette où Dorat se sépare de Rousseau : « Je n'ai point... coupé l'intérêt... par ces lettres épisodiques et fastueusement raisonnées qui forcent le lecteur à la discussion quand il voudrait ne se livrer qu'au sentiment. » Voilà pour la préface ; quant au roman j'y trouve autant de Riccoboni et beaucoup plus de Prévost que de Rousseau.

Des *Sacrifices de l'amour* nous tombons aux *Délassements de l'homme sensible ou Anecdotes diverses* de Baculard, et c'est tomber bien bas ; que Baculard s'y réclame de la *Nouvelle Héloïse* j'y consens, mais que l'on me force à songer un moment au roman de Rousseau à la lecture de ce recueil de résumés très secs, qui nous font voyager de l'Angleterre d'Alfred à Gênes ou à Alger ou à la Chine, et de Vincent de Paule à Marlborough, je m'y refuse.

L'*Ecole des Pères* de Restif ? mais c'est l'*Emile* qui l'inspire et non la *Nouvelle Héloïse* ; Restif se borne à parler de celle-ci comme d'un livre utile et moral : le type du romancier pour lui n'est nullement Rousseau, encore une fois c'est Crébillon : « Un roman, dit-il, fait par un homme qui connaît le cœur humain (Tels sont les ouvrages de M. Crébillon fils, etc.)... » (p. 75). Et c'est encore le caractère moralisant de la *Nouvelle Héloïse* qu'il apprécie dans le *Nouvel Abeilard* : « Un roman comme la *Nouvelle Héloïse*

Digitized by Google

ou comme *Pamélo* peuvent faire plus d'époux heureux que tous les traités de morale. » (p. 16, note), tandis que, dans le même ouvrage, quand il veut representer des ménages parisiens réunis pour la lecture en commun, il ne cite le roman de Rousseau que dans la série des classiques du genre : on commence « par la *Nouvelle Héloïse* ; ensuite *Paméla*, puis le *Chevalier Grandisson* et *Clarisse* ; les productions de l'illustre doyen de notre littérature ; les romans de l'abbé Prévost, ceux de Marivaux et de Mme Riccoboni, *Gil Blas.* » (t. III, pp. 397-398). Surtout, dans ce roman, l'un des plus originaux de Restif, l'auteur ne copie personne, ni Rousseau ni un autre.

Voici maintenant la *Jolie femme* de Barthe. « Barthe... pense sans doute que c'est être du jour que d'aimer le roman de Julie et il ne ménage pas son enthousiasme. » dit M. Mornet (p. 246) qui a lu la page 7 et la page 17 ; seulement le chapitre XIII tout entier est consacré aux romans et il fallait le lire: or l'héroïne s'y enthousiasme, oui, mais c'est pour Crébillon d'abord, et il faut qu'un bel esprit lui vante la valeur morale de la *Nouvelle Héloïse* (1).

(1) Voici les passages qui concernent Prévost, Crébillon et Rousseau. Parlant de Prévost et de la « foule de situations intéressantes et fortes » qui font de lui le maître du roman d'intrigue et du roman sentimental : « Si l'art n'est pas assez profond pour nous ôter toute idée de fiction, il est assez ingénieux pour nous obliger à nous y prêter. Tous les sentiments qu'il met par écrit jaillissent d'un cœur si fécond, si sensible, si honnête, que nous l'écoutons comme un ami qui nous ferait le récit des malheurs qu'il aurait essuyés... Le sombre qui y règne cause une mélancolie douce et non une amertume déchirante. Qui n'a pas baigné de larmes *Manon Lescaut* doit renoncer à tout ouvrage de sentiment. » t. II, p. 41.

« Quel sera donc enfin, demande-t-on à la compagnie, le romancier qui aura le bonheur de réunir vos suffrages ?... — Qui ? répond la jolie femme, mais vous ne me parlez pas de l'auteur le plus délicat, le plus ingénieux, de celui qui réunit le plus de finesse et d'esprit et qui a vu notre cœur en détail, de cet homme enfin qu'on croirait volontiers avoir été femme. » Car « comment peut-il sans avoir passé par cette métamorphose, nous connaître si bien et mieux que nous ne nous sommes jamais connues ?... — Est-ce le spirituel Marivaux ? — Oh ! non, c'est mieux. — Comment mieux ! — Oui,

Digitized by Google

L'*Aveugle par amour de* Mme de Beauharnais s'ouvre par une *Epître* où l'auteur cite Rousseau et Mme de La Fayette pour nous apprendre qu'elle préfère «le langage du sentiment au jargon de galanterie », mais elle proclame les *Contes moraux* de Marmontel « pleins d'agrément et même de génie » ; pour elle Dorat est un « immortel auteur ». Mieux que cela : dans ce roman, une exaspérante élucubration de plus de 300 pages, je défie quiconque de trouver un mot, un seul mot, qui soit naturel, ou qui marque le moindre bon sens : cela nous éloigne tout de même de Rousseau ; et Eugénie, qui se couvre les yeux d'une « liqueur ténébreuse » et qui, c'est bien simple, « passe sans intervalle du sein affreux de la mort dans le sein adoré de l'amant qu'elle pleurait » me paraît, quoi qu'on dise, assez différente de Julie d'Étanges !

Voyez, ajoute M. Mornet (p. 270, note 10), « les rapprochements que font les journaux entre ces romans et l'*Héloïse*.

c'est l'auteur du *Sylphe*, des *Egarements*, du *Sopha*, du *Tanzay*. Le *Sopha* ! Ah ! quelle profondeur ! quelle finesse ! quelle anatomie déliée ! que de choses ! que de vérités !... Je suis idolâtre de cet auteur, et c'est pour la vie. » t. II, pp. 42-43.

On parle ensuite des romans anglais, puis on note le succès universel de la *Nouvelle Héloïse* ; on fait ressortir son caractère moralisant et l'art de l'écrivain ; la marquise : « Que pensez-vous de la *Nouvelle Héloïse* ? je l'ai lu en entier et moi-même je ne l'eusse pas cru d'abord. » Le bel esprit : « Vous l'avez lu en entier ? Vous avez cela de commun avec toute l'Europe... Ce livre inspire toutes les vertus ; l'âme humaine y est vue sous toutes ses faces. Pour moi je souhaiterais, dès que le cœur est formé, qu'il se remplisse de ce livre moral. » Pour nous, Français, qui ayons « plus de penchant au libertinage qu'à l'amour », «ce livre est certainement le meilleur correctif que l'on puisse employer ; il semble dégager l'âme des passions viles et terrestres pour l'élever aux transports purs et sacrés du véritable amour. [Cette phrase sera copiée par Loaisel]. Comme il le peint fécond en vertus, en sacrifices héroïques, en voluptés pures ! Comme il inspire le charme des belles mœurs et ce sentiment qui opère des prodiges et vivifie tout ce qui l'environne... La morale qu'il y a répandue peut et doit être utile à son siècle... Je regarde cet écrivain comme celui peut-être qui dans notre langue a déployé le plus de génie, et j'entends par ce mot l'art de faire passer dans notre âme des idées fortes, fécondes, touchantes et neuves... » t. II, pp. 49-51.

Digitized by Google

Eh bien, voyons ! La *Correspondance littéraire* IX, 453 alléguée ici songe-t-elle seulement à Rousseau ? Non ; elle dit des *Sacrifices de l'amour* : « C'est la *Nouvelle Héloïse* et le *Sopha* fondus ensemble » ; elle nous conduit donc encore une fois à Crébillon !

Les « mauvais disciples », qui n'empruntent à Rousseau que le titre de leurs romans, « ne sont que l'exception. A l'ordinaire on a compris Rousseau. » (p. 271), continue M. Mornet. Et de citer, pour le prouver, non des imitateurs de Rousseau mais des copistes de Prévost (l'éditeur en convient quelques pages plus bas), des émules de Baculard, ou des parodistes !

M. Mornet passe ensuite aux romanciers « qui n'ont pas avoué Rousseau aussi clairement comme leur maître » (p. 274), mais chez qui « l'influence directe et profonde n'est pas moins certaine » ; il reconnaît bien que Rousseau « n'est pas leur seul modèle ». ils en ont d'autres et ce sont ici, aux pages 275-276, non pas Prévost comme à la page 281, ni Crébillon, — mais uniquement les Anglais.

Se ravisant encore une fois il repart sur cette déclaration inattendue : « C'est Rousseau cependant qui renouvelle réellement les romans que j'étudie » car on n'emprunte aux Anglais que « ce que Rousseau leur empruntait lui-même » (p. 276). Ce renouvellement se trahit par « les convulsions de leur style et le ton de leur pathétique » (p. 277), c'est à dire que M. Mornet reporte sur Rousseau la responsabilité du style mélodramatique coupé de hoquets qui incombe à Baculard dans le roman, à Diderot dans le drame.

Les pages 277 à 281 citent des textes qui dérivent de Baculard, Mme de Tencin, Prévost, La Chaussée, Saint-Lambert, Marmontel, etc., et non de Rousseau. M. Mornet paraît s'en apercevoir un moment dans une phrase trop curieuse pour qu'on ne la cite pas tout au long et où il livre son secret. « C'est *Werther* surtout qui les inspire [Léonard, Loaisel, Imbert], ou avant *Werther* le *Cleveland* de Prévost, le *Doyen de Killerine* et tout ce « roman sombre » dont Baculard avait repris et précisé la tradition. Mais si les tempêtes du cœur ne poussent pas *les disciples de Rousseau*... etc. » (p. 281). On voit combien est simple le procédé de M. Mornet : il consiste à appeler *disciples de Rousseau* ceux qui ne s'inspirent pas de lui ! Et particulièrement ceux qui copient Prévost et Baculard !

Digitized by Google

***

Examinons les romans où, d'après la *Bibliographie*, pp. 368-369, « prédomine l'influence de Rousseau. »

Les romans de Loaisel de Tréogate sont du genre frénétique; ils forment la transition entre Prévost et Mme Radcliffe; ils doivent beaucoup plus à Baculard qu'à Rousseau.

Il y a du Rousseau dans la *Nouvelle Clémentine* de Léonard, par exemple « le premier baiser de l'amour » (lettre 18), mais surtout du Riccoboni et du Baculard : Clémentine aime Séligny; sa mère veut qu'elle épouse Norton, la persécute ; mise au couvent la jeune fille devient folle ; on la charge de chaînes, on la met au pain et à l'eau, sur la paille d'un cachot. Elle meurt; Séligny tue Norton et promet de se venger de la mère.

Les Sacrifices de l'amour de Dorat sont un centon : le monde est celui qu'a peint Crébillon, les sentiments sont tantôt ceux de la *Princesse de Clèves*, tantôt ceux de Prévost ou de Mme Riccoboni. Il y a des passages qui rappellent le style de la *Nouvelle Héloïse*, sans les « convulsions » que M. Mornet attribue aux diciples de Rousseau.

Les Malheurs de l'inconstance du même : le duc est un scélérat méthodique, copie de Lovelace ou du roué des *Egarements* de Crébillon ; l'autre personnage important, Mirbelle, est comme Grandisson entre deux femmes : il aime lady Sidley et la marquise de Syrcé ; l'une se retire aux Carmélites, l'autre meurt. Mirbelle tue le duc qui, selon lui, a fait le malheur de tous.

Les Lettres d'un philosophe sensible de Delacroix : Montendre qui ne connaît pas sa naissance, aime Mlle de Saint-Lieu ; il s'éloigne d'elle. On consentirait pourtant à leur mariage, et on y consent en effet, parce que Montendre, assez différent de Saint-Preux, se découvre le fils d'un comte.

Les Effets des passions par Dubois-Fontanelle ; ce roman est écrit pour les amateurs de Prévost ; ils y trouveront le souterrain du couvent avec ses cercueils ; ils passeront d'infortunes en infortunes, seront effrayés par des spectres, terrorisés par d'affreux songes et plaindront Sylvie infidèle à son époux et pourtant innocente.

Elisabeth par Mme Benoist : deux amies échangent des lettres;

Digitized by Google

on s'oppose au mariage de l'héroïne ; son amant se perce de son épée. Ils décident de s'épouser en secret ; songe affreux ; l'amant ne vient pas au rendez-vous fixé pour le mariage ; c'est qu'il se laisse marier ailleurs par dévouement pour sa mère. Mais sa femme mourra, comme dans Mme Riccoboni, afin que tout le monde soit heureux.

Les Mémoires de Mme la marquise de Crémy par Mme de Miremont : l'héroïne au sortir du couvent aime un jeune homme, qui tente de la séduire, et que le bon Dieu et le romancier punissent en lui envoyant la petite vérole, dont il meurt. Elle épouse un misanthrope. L'auteur termine en se séparant de Rousseau : « Une femme qui met son bonheur dans l'amour de ses devoirs n'a rien à dire d'elle. C'est donc à l'époque de mon mariage que je terminerai mes Mémoires, dont la suite ne présenterait plus qu'un tableau froid et sans intérêt. » (t. II, p. 328).

L'Abailard supposé de Mme de Beauharnais : mariée à treize ans, veuve à dix-huit, Mme d'Olnange est « ridiculement romanesque » et c'est pour cela qu'elle est aimée de Rosebelle. Elle l'aime de son côté, mais elle lui refuse sa main, parce qu'elle craint que la possession ne le détache d'elle. Mais comment la posséderait-il ? Un mari jaloux lui a fait subir, dit-on, le sort d'Abélard ! Mme d'Olnange apprend ce malheur, — qui est un bonheur puisque, comme elle le dit sans sourciller, Rosebelle est « dans une position où l'on n'agit que d'après son cœur, enfin où l'on ne peut ni changer, ni tromper, parce qu'on ne peut être abusé par ses sens. » (p. 87) ! Seulement le père de Mme d'Olnange ne l'entend pas ainsi ; ce brave homme veut qu'on le fasse grand père ; tout s'arrangera : il ne manquait rien du tout à Rosebelle, il détrompe son amante d'une façon tout à fait décisive. Cette histoire, « tout Rousseau » comme on voit, est agrémentée de souvenirs d'*Amadis*, de zéphirs et de sensiblerie.

D'après ces romans où, paraît-il, « prédomine l'influence de Rousseau », jugez des autres !

***

Digitized by Google

II. *L'évolution générale du roman. Les théoriciens.*

M. Mornet note que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle comme dans la première les théoriciens « auraient pu distinguer le roman d'analyse, le roman idéaliste, le roman réaliste, etc. » et qu'ils ne l'ont pas fait. « Toutes leurs discussions littéraires... sont des discussions de rhétorique ou des jugements dogmatiques. » (p. 287). Ils ont dit que le roman était un genre utile, susceptible de faire passer la morale avec soi, que le maître était Richardson, soit parce qu'il moralise, soit parce qu'il peint « vrai », ou pour les deux raisons ensemble.

La théorie du roman n'a pas été aussi banale que cela et M. Mornet en donne une idée fort incomplète.

Les théoriciens n'auraient fait aucune distinction entre les diverses espèces de romans? Que si! Ils les distinguent, et très tôt, et de la façon la plus nette, du moins ceux qui souffrent un tel compartimentage. Ainsi Formey, dès 1756, donnant des *Conseils pour former une bibliothèque peu nombreuse mais choisie* (nouvelle éd. Berlin) classe à part 1) les anciens romans, 2) les romans dans le genre de Prévost, 3) le genre de Marivaux, 4) le genre de Crébillon, 5) les romans pseudo-historiques, 6) les romans anglais, 7) les contes orientaux, 8) les contes de fées. M. Mornet aura reconnu certaines de ses rubriques, et sera surpris d'en découvrir trois autres, la 2e, la 3e et la 4e.

Les théoriciens savent si bien que le genre comprend des ouvrages absolument différents les uns des autres qu'ils demandent qu'on leur cherche des noms appropriés. «Il est peut-être temps, dit Cazotte un an après la *Nouvelle Héloïse*, qu'une décision réfléchie règle la dénomination particulière de tant d'ouvrages connus sous le nom de romans...Pour avoir été trop généralement appliqué,ce nom ne porte d'autre idée à l'esprit que celle d'ouvrage de pure invention ; on le donne à *Perceforêt*, à *Gil Blas*, et souvent à *Télémaque*, ce qui en rend la signification absolument vague. » (1).

Mais l'idée la plus importante, commune à tous les théo-

(1) Cazotte, *Ollivier*, Préface, 1763.

Digitized by Google

riciens, et qu'on s'étonne de ne pas voir mentionnée par M. Mornet, c'est celle de la « vraisemblance romanesque » déclarée supérieure à la vérité de l'histoire. Vraisemblance romanesque, voilà deux mots qui jurent d'être associés ; eh bien, tout l'effort de la théorie au XVIIIe siècle, et tout son intérêt, va à démontrer qu'ils s'accordent. Le raisonnement est le suivant : l'histoire prouve que la vie est romanesque ; le roman peut donc l'être (1) ; seulement il se distingue de l'histoire en ce qu'il sacrifie l'authenticité des événements et des sentiments à leur crédibilité (2) ; c'est pour cela qu'il y fera un choix, rejetant les uns, expliquant et préparant ceux qu'il garde (3).

Dans la théorie — non dans la pratique des auteurs de trente-sixième ordre — le roman est une fiction, naturellement, mais qui présente des événements vraisemblables, chacun pris à part ; s'il lui est permis de s'éloigner de la vraisemblance, ce n'est «qu'en rapprochant en un court espace de temps des situations qui ne sont pas si pressées ni si fréquentes dans la nature et qui seraient par conséquent plus éparses dans l'histoire » (4).

(1) Béliard, *Zelaskim*, 1765. « Il serait absurde à un auteur de faire un ouvrage où il n'y aurait que des choses ordinaires et unies, telles qu'elles pourraient arriver à tout moment à tout le monde. » (*Discours sur la défense des romans*). D'ailleurs, ajoute-t-il, le théâtre n'est ni plus ni moins vraisemblable que le roman.

(2) *Id.* Les romans « sous une apparence de fiction contiennent un grand nombre de vérités », tandis que les histoires « sous un air de vérité contiennent beaucoup de fictions. » *Mercure de France*, 2e vol. de juillet 1776, pp. 108 sv. : « Il peut souvent y avoir plus de vérité dans un roman que dans une histoire. » Luchet, *Le Vicomte de Barjac*, 1784 : « ce qui se passe est beaucoup plus incroyable que ce qu'on invente » (p. 6).

(3) Barthe, *La jolie Femme*, 1770, t. II, chap. 33 : « Un roman est bien souvent plus vrai qu'une histoire, sans compter qu'il est plus intéressant. Que de fois l'historien invente les détails !... Que d'obscurité sur les premières causes ! Le roman nous rend compte de tout, il motive chaque pas que fait le héros, il sauve les contradictions et les invraisemblances qui abondent dans l'histoire, où souvent on n'aperçoit aucun rapport. »

(4) *Œuvres* de Duclos, t. I, pp. 209-216 : *Lettre à l'auteur de Mme de Luz*. Cfr. *Introduction générale à l'étude des Sciences et des Belles-Lettres*... par M. de la Martinière (1756) § XVI : « La fiction règne

Digitized by Google

Par là, la postérité qui se renseignera dans l'histoire sur les actes publics trouvera dans les romans « des monuments par lesquels [elle] connaîtra nos mœurs » (1).

aussi dans les nouveaux [romans[mais elle ne s'écarte point d'un vraisemblable qui est dans l'ordre ordinaire de la nature. »

(1) Delasolle, *Mémoires de deux amis*, 1754, p. XI. Le roman décrit les mœurs et même peut-être en crée de nouvelles: «C'est encore une grande question de savoir si M. de Crébillon fils a peint ses petits-maîtres d'après nature, ou si nos jeunes gens n'ont pas plutôt pris leurs manières impertinentes et ridicules dans ces livres en se faisant le singe de ces héros. « *Correspondance littéraire*, 1er mars 1761. Crébillon « fait des « peintures frappantes et vraies » des mœurs, dit Béliard, *op. cit.* « Mettre d'accord les mœurs et la vraisemblance » est une des tâches du romancier, selon Barthe, *op. cit.* Dorat demande des romans «où les mœurs sont peintes», «où l'homme se retrouve tel qu'il est dans la nature. » ; selon lui également, le roman l'emporte sur l'histoire et « le roman quand il est bien fait, est pris dans le système actuel de la société où l'on vit ; il est, osons le dire, l'histoire usuelle, l'histoire utile, celle du moment. » *Les Sacrifices de l'amour, Avant Propos.* Si on lit les romans, dit Lezay-Marnesia « non seulement avec le désir de passer quelques moments agréables, mais aussi avec l'intention d'y découvrir les mœurs, les usages, l'esprit de chaque siècle, on en tirera des lumières peut-être plus sûres, pour apprendre à connaître les hommes et la marche de leurs idées, que celles qu'on pourrait trouver dans l'histoire et même dans des traités de morale très bien faits. » *Plan de lecture par une jeune dame* 1784, p. 58. « Les romans, dit Mercier, regardés comme frivoles par quelques personnes graves mais qui ont la vue courte, sont la plus fidèle histoire des mœurs et des usages d'une nation. Le philosophe dédaignant quelquefois et à juste titre l'historien qui cherche à le tromper, va chercher les traces des vertus d'un peuple chez le romancier qui, tandis qu'il paraît livré tout entier à l'imagination, trace des tableaux plus voisins de la vérité que ces fictions honorées du nom d'histoire. Celle-ci d'ailleurs n'arrête ses superbes regards que sur les rois, sur leurs entreprises particulières et sur les vastes et ténébreuses opérations de leur politique. Le roman, moins altier, embrasse la foule des individus et suit la marche du caractère national. Il n'a pu même intéresser ,dans le moment où il a paru, qu'en offrant sous un voile diaphane ou allégorique, une peinture réelle des faits et des personnes. Cette peinture doit être précieuse à l'observateur des mœurs anciennes et modernes qui, sachant les comparer entre elles, en tirera de nouvelles inductions sur la science importante du cœur de l'homme. » *Mon Bonnet de nuit* (1784), pp. 299-300.

Digitized by Google

Les romans étant plus accessibles que l'histoire,seront plus utiles qu'elle et seront « la vraie médecine de l'âme. » « Les Grands, peu accoutumés au travail de l'esprit, ne peuvent s'instruire que par le secours des spectacles et des romans... Peu de gens sont capables d'une étude sérieuse, tout le monde peut voir une pièce de théâtre et lire un roman » (1).

S'ils offrent sur l'histoire des avantages qui lui manquent, ils sont en outre, — toujours en théorie, — vierges des souillures qui la déparent. Qu'est-ce qui triomphe dans l'histoire, si ce n'est « l'inceste et l'adultère »? (2) « Il va m'échapper, dit Baculard, une espèce de blasphème littéraire : ne vaudrait-il pas mieux pour notre instruction qu'on nous fît lire des romans où la vertu serait offerte dans tous ses charmes, au lieu de ces histoires qui nous présentent presque toujours de prétendus héros, fameux par leurs excès criminels, jouissant, au faîte de la gloire, d'une heureuse impunité, les oppresseurs du faible et de l'innocent, les fléaux du monde entier? » (3.

Guidés par l'idée qu'ils se font de la vraisemblance romanesque, les théoriciens du XVIIIe siècle ont très justement distingué deux genres de fictions : le conte et le roman. On ne peut les prendre l'un pour l'autre ni même y voir deux genres voisins ; ils n'ont rien de commun. L'un tâche de faire illusion, c'est sa raison d'être et sa justification ; l'autre révèle tout de suite son caractère de fiction incroyable (4). C'est le roman, et non le conte (grec, arabe, fantaisiste, merveilleux, etc.), qui peindra l'homme tel qu'il est ou bien l'homme tel qu'il devrait être,qui racontera des aventures extraordinaires peut-être mais non impossibles et qui décrira des passions parfois forcenées mais

(1) Delasolle, *op. cit.* « La multitude des situations qui se trouvent dans les romans supplée au défaut de nos propres expériences... Avec un petit nombre de volumes vous avez vécu plusieurs vies ; vous entrez dans le monde avec l'expérience des vieillards. » *Mercure* 2e vol. de juillet 1776, pp. 108 sv.

(2) Béliard, *op. cit.*

(3) Baculard d'Arnaud, *Préface* des *Nouvelles Historiques,* p. VI.

(4) *Gazette littéraire de l'Europe* 1764, t. I, p. 334 qui oppose aux romans véritables les fictions des *Métamorphoses* d'Ovide, celle des *Contes arabes* et celles d'Arioste.

Digitized by Google

humaines. Et c'est du roman et du conte moral qu'on attend des exemples et des leçons.

Ces exemples et ces leçons seront-ils efficaces quoique romanesques? Ils le seront parce que romanesques : les romans, comme les drames, exercent notre sensibilité ; or nous agissons par sentiment, non par réflexion. La sensibilité est «cette faculté de nous attendrir sur les maux et de nous réjouir des biens des autres, et c'est cette qualité que les romans et les pièces de théâtre exercent en nous. » « Tout l'effet du théâtre et des romans consiste en impressions et non point en enseignements » (1). « Un retour sur nous-mêmes est toujours le grand mobile de l'intérêt que nous prenons à la situation d'autrui » (2).

La théorie du roman au XVIIIe siècle exige donc que le roman peigne l'homme à travers des aventures et des passions « qui mieux que l'histoire rapprochent le héros du lecteur » (3).

***

La Pratique du roman. Ce dernier chapitre s'ouvre par ces mots : « Nous avons montré que la *Nouvelle Héloïse* avait été souvent imitée, Rousseau a eu des disciples. Il a créé une école. » (p. 290). « Il y a, avant 1780, une vingtaine de romans qui sont « tout Rousseau », une trentaine si l'on recule la date jusqu'en 1789. » (p. 291). Nous avons vu qu'il n'en était rien ; nous allons le voir mieux encore.

En effet, que doivent à Rousseau ces disciples qui sont « tout

(1) MAUVILLON, *Paradoxes moraux et littéraires*, Amsterdam, 1768, p. 30 et p.75. « Les âmes humaines ont besoin de secousses, que la douleur et la pitié les dispose, les amène par degrés à cette philosophie de l'homme réfléchissant qui l'éclaire et le guide dans le chaos des événements de la vie. » Loaisel, *La Comtesse d'Alibre*, pp. IX-X.

(2) La Dixmerie, *Toni et Clairette, Préface.*

(3) ID. *ibid.* Nous n'oublierons pas pourtant qu'une partie du public continue à ne voir dans les romans que des bagatelles. Arrangez-vous, dit une dame, « pour m'envoyer de cette marchandise là deux cents aunes courantes, mesure de Paris, et j'espère qu'avec cela et une belle pièce de Perse, mon boudoir sera joliment meublé. » *Manuel des Chateaux*, Paris, 1779.

Digitized by Google

Rousseau »? Absolument rien, précise lui-même M. Mornet à la page 301. « Ils ne lui doivent ni le goût du roman-confidence..., ni le goût du roman sombre qui naît avant l'*Héloïse* et se développe sans lui rien devoir. Ils ne lui doivent pas davantage le goût du sentiment, ni peut-être même de la passion, puisque le sentiment ou la passion emplissent, avant Rousseau bien des romans. »

A condition donc d'appeler nuances ce que le vulgaire nomme contradictions, on conviendra que l'*Introduction* de M. Mornet est toute en nuances!

M. Mornet après avoir proclamé en même temps et réduit à néant l'influence de Rousseau sur le roman voudrait pourtant en sauver quelque chose. On le voit qui s'efforce à écarter le souvenir importun de Prévost et des autres, et qui l'écarte en effet. Les disciples de Rousseau « lui doivent une certaine façon de concevoir la passion et de l'exprimer. La passion n'est plus un accident dans la vie, et une façon passagère, incertaine et presque toujours funeste ou coupable de la vivre. C'est elle qui donne le sens même de la vie en nourrissant d'ailleurs l'amour de la vertu comme l'amour tout court. » Ce serait vrai si l'on pouvait ne pas tenir .compte de la chronologie, malheureusement elle s'y oppose. Prévost, Mme de Graffigny, les *Epoux malheureux* de Baculard, etc.,datent d'avant la *Nouvelle Héloïse* et non d'après.

Mais enfin, ne restera-t-il donc rien à Rousseau! Il lui restera une grande gloire, car « on doit plus clairement encore à Rousseau une certaine façon de la traduire [la passion[et ce style dont tout l'art, chez les médiocres, est de prodiguer les points d'exclamation et de suspension. »! (p. 301) (1). Et voilà!

(1) Rousseau n'eut d'ailleurs pas cette gloire suspecte. Bien avant lui on a écrit par « convulsions » puériles ou séniles ; Dorval du *Fils naturel* de Diderot (1757), parce que son valet ne vient pas à son appel, s'écrie : « On ne vient point!... Tout m'abandonne!... » et se renverse dans un fauteuil. Baculard,en 1745, s'exclame : « Ah! Agathe! que je t'admire, que je t'estime, que je t'adore! mes sentiments te sont-ils bien connus? vois-tu mon âme tout entière? » *Les Epoux malheureux*, t. II, p. 22. Un contemporain, Grimm, signale comme propre à Baculard, et non à Rousseau qu'il déteste

Digitized by Google

La vérité est ailleurs : Rousseau a eu d'innombrables fidèles, mais aucun parmiles romanciers qui pût se dire légitimement son disciple. Il est évident qu'au XVIIIe siècle c'est le moraliste et l'artiste, non le romancier, qui a séduit ou irrité. Le XVIIIe siècle et le XIXe n'ont emprunté à Rousseau que les sentiments et les théories romanesques qui lui sont communs avec ses devanciers ; il les transmit en même temps qu'eux à une école qui les exaspéra encore. Puis le XIXe et le XXe siècle, en France et à l'étranger, feront du poète lyrique, du politique et du pédagogue, non du romancier que fut Rousseau, un maître et plus encore un symbole.

Pour le XVIIIe siècle M. Mornet prétend que ceux qui ont lu Baculard « ont reconnu en lui l'âme du citoyen de Genève » et il ne cite pas de textes ; les textes, en effet, font de Baculard l'émule de Prévost : « Le cœur se déchire en le lisant ; depuis M. l'abbé Prévost on n'a point traité le sentiment avec plus de vérité, de profondeur et de succès. » (1). Il faudrait, d'ailleurs ne pas avoir lu Baculard ou Prévost — mais M. Mornet a lu Baculard — pour nier une parenté aussi évidente que celle qui relie le disciple au maître fameux du roman de l'époque.

Je signale une dernière contradiction, et des plus importantes. Je m'étonnais de voir rejetés tout à la fin de son *Introduction*, à la page 297, les *Contes moraux* de Marmontel que la chronologie

pourtant, « le faux pathétique », la « fausse chaleur » qui tente de s'exprimer par « points de suspension et tirets », par « discours interrompus et entrecoupés «. *Corr. litt.* 1er décembre 1764, 15 juillet 1767. Fréron ne songe pas plus que nous à Rousseau quand il cite ce passage d'un roman de 1764 : « Les médecins annoncent l'inutilité de leur art. Un instant semble rappeler l'espérance ; mais cet instant est le précurseur de celui de la mort. Azéma ouvre les yeux : Cher époux... dit-elle !... Ah ! ma fille !... Ma chère fille !... D'Idre ville !... Dullington !... Mon ami !... Hélas !... Stépanine !... Ah ! mon Dieu !... Un soupir lui échappa et fut le dernier. Quel spectacle ! Une fille, un époux, des amis !... Cœurs sensibles, c'est à vous à vous le représenter. » Soutiendra-t-on sérieusement que c'est ainsi que Rousseau a peint Julie mourante ?

(1) FRÉRON, *Année littéraire* 1766, t. II, pp. 195 sv., compte rendu de *Sidnei et Silli* de Baculard d'Arnaud.

Digitized by Google

place avant la *Nouvelle Héloïse* et qu'elle continuera à y placer tant que l'année 1755 sera reconnue comme antérieure à l'année 1761. Je vois maintenant la raison de cet arrangement ; c'est que Marmontel mis à sa place eût gêné considérablement des conclusions préconçues. Mais on ne se dérobe pas à la chronologie et M. Mornet, tôt ou tard, devait aborder la question Marmontel ; il le fait dans un passage aussi court que significatif : « le conte moral a été préparé par le roman moral de Richardson *aidé par les moralités de l'Héloïse.* Mais il n'est né exactement ni de Richardson ni de Rousseau. *Il a été créé par l'ingénieux savoir-faire de Marmontel.* Ses contes moraux, parus d'abord dans le *Mercure, avant l'Héloïse,* etc. » (p. 297). Ainsi donc l'*Héloïse* en 1761 aurait aidé à la naissance de Contes publiés à partir de 1755 !

*
* *

Les flottements, les contradictions et le dédain de la chronologie que révèle l'*Introduction* s'expliquent de façon très simple : l'éditeur avait une idée préconçue, il avait imaginé une histoire du roman au XVIIIe siècle et en même temps il avait beaucoup de fiches. Il a déversé celles-ci, les a rangées d'après son idée et non d'après leurs indications et a relié les divers groupes de citations par des raccords qui disent généralement le contraire des textes cités.

Ce qui le contrariait surtout, c'étaient les grands romanciers français précurseurs et contemporains de Rousseau ; il a donc dû les supprimer. Se laisseront-ils faire ?

J'ai déjà dit qu'il fallait se méfier de la presse littéraire, et qu'il fallait s'en servir. Je compte pour rien l'annonce d'un roman nouveau dont elle ne parlera plus ; mais je compte pour quelque chose le rappel incessant de noms toujours les mêmes et à toute occasion.

Si j'examine la presse des années qui suivent 1761 voici le résultat : Ce n'est pas Rousseau et Richardson qui sont considérés comme les premiers romanciers, c'est Prévost et Richardson.

Fréron (et je ne parle pas des autres ; je ne prends même dans

Digitized by Google

Fréron que les quatre ou cinq années qui suivent la *Nouvelle Héloïse*) rappelle Prévost à propos d'un roman de l'abbé Lambert, (1764, V, 31-32), une situation de Prévost à propos d'un roman de Contant d'Orville (1764, I,317-329) ; à propos d'un autre du même il déclare que « les romans de l'abbé Prévost peuvent servir de modèles » (1765, V, 250 scc.) ; il compare à Prévost l'auteur des *Confessions de Mlle de Mainville* (1768, V,265) ; il le distingue de tous les autres par « sa manière » qu'il définit parfaitement (1764, V, 263 sv.). Je ne veux pas allonger la liste, elle serait interminable ; je ne cite plus qu'un jugement qui prouve que Rousseau n'a ni fait oublier ni remplacé Prévost : en 1765, quatre ans après la *Nouvelle Héloïse*, quel est donc le modèle des romanciers de l'amour et de la passion ? Serait-ce Rousseau ? « De notre temps même, *quel homme dans aucune nation*, a traité le sentiment et la volupté avec plus de flamme et de profondeur que notre illustre abbé Prévost ! » (1765, VIII, p. 193).

On trouve des textes analogues dans tous les journaux et dans de nombreuses préfaces ; on en trouve aussi, qui frappent par leur nombre et leur concordance, au sujet du genre particulier à Crébillon.

***

J'ai été long ; je ne l'aurais pas été si le nom de M. Mornet était celui d'un apprenti ; mais c'est celui d'un maître.

Deux méthodes s'opposent : l'ancienne que je défends ici et dans mon enseignement, la nouvelle que M. Mornet recommande par son exemple.

Dans l'ancienne école, l'esprit scientifique ne prenait pas la forme arithmétique qu'elle considérait comme trompeuse ; sa méthode consistait à se demander à tout bout de champ : « Est-ce que je n'ai rien oublié ? » Elle tenait compte de la chronologie ; dans les problèmes d'influence elle réservait aux devanciers et aux concurrents la place convenable ; elle lisait les livres et ne les parcourait pas ; elle faisait une différence entre l'écrit efficace et l'écrit reconnu stupide déjà dans sa nouveauté et oublié tout de suite.

Digitized by Google

C'est pourquoi elle n'additionnait pas. Je ne dirai pas si ses calculs étaient plus délicats, mais ses conclusions étaient mieux établies parce qu'elles étaient dictées par l'étude des textes et non par la compilation de quelques-uns suivie de la liste des titres des autres.

S. ÉTIENNE.
Chargé de cours à l' Université de Liège.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ÉNIGME DE GLOZEL

La découverte. — Glozel [1] dont le nom était ignoré avant qu'on y eût fait de passionnantes découvertes, est un hameau de la commune de Ferrières sur le Sichon, dans l'Allier, au sud de Vichy. Le village est situé dans un pays vallonné, couvert de bois de hêtres et de vernes alternant avec des cultures.

Le hameau de Glozel gît sur les bords de la Vareille, affluent du Sichon, à une altitude d'environ 150 mètres au dessus du cours d'eau. Une pente réunit les habitations avec les bords de la rivière qui surplombent celle-ci d'une hauteur de deux mètres. Une partie de cette pente est la propriété de la famille Fradin, des cultivateurs aisés. Elle était, il y a quarante ans, entièrement recouverte de hêtres et de vernes. Il y a trente sept ans, le grand père Fradin qui vit encore, décida d'en défricher une partie pour la convertir en prairie. Ce travail fut fait au pic. En enlevant les souches des arbres, les ouvriers brisèrent un certain nombre de poteries qu'ils rencon-

(1) *Bibliographie.* — Dr A. Morlet et Em. Fradin, *Nouvelle station néolithique.* Vichy, 1925. — Les mêmes. *Nouvelle station néolithique, L'alphabet de Glozel.* Vichy, 1926. — Les mêmes. « *Le Glozélien* ». Vichy, 1926. On trouvera dans le *Mercure de France* de 1926, outre trois articles du Dr Morlet sur l'*Alphabet* et *La décoration céramique*, un article de M. Van Gennep et une chronique des fouilles de Glozel. L'opinion de M. C. Jullian est connue par les comptes rendus de l'Académie des Inscriptions parus dans *Le Temps* et dans *Le Figaro*, et par un article signé par lui et intitulé *Glozel*, paru dans *Les nouvelles littéraires* du 20 nov. 1926. Voy. aussi G. Elliot, The riddle of the Glozel alphabet. *The illustrated London News*, oct. 23, 1926. Enfin, *La Nature* a publié sur ce sujet deux articles, l'un du Dr Morlet intitulé *Découverte en France d'un alphabet préhistorique* (24 juillet 1926) ; l'autre de F. Butavaud, *Au sujet des inscriptions de Glozel* (20 nov. 1926) qui est fantaisiste.

Digitized by Google

trèrent sous leurs outils, et ils firent glisser vers le bas une partie des terres.

En mars 1924, les Fradin décidèrent de mettre en culture la prairie ainsi obtenue. On y porta le soc de la charrue, le grand père touchant les bœufs, et le petit-fils, Émile, tenant le manche de la charrue. Au cours de ce labour, le soc butta contre une construction souterraine et ramena au jour une brique qui attira l'attention du jeune laboureur. Comme la construction pouvait détériorer la charrue et blesser les bœufs, Ém. Fradin prit une bêche pour explorer le sol, et découvrit une grande fosse ovalaire avec murs latéraux formés de briques et de galets et pavée de briques. Les parois paraissaient vitrifiées.

Cette découverte fut portée à la connaissance de la Société archéologique du Bourbonnais par l'instituteur du village qui sollicita de cet organisme un subside de... 50 francs pour faire des fouilles. La Société refusa de s'intéresser à cette découverte et acta sa décision dans ses procès-verbaux. C'est ainsi que le Dr Morlet de Vichy eut connaissance de la trouvaille. Il se rendit sur place et, après examen, décida de faire des fouilles avec Ém. Fradin. Une grande tranchée de quarante mètres de long fut ouverte. Elle fut recoupée par de petites tranchées latérales là où la couche archéologique s'annonçait fertile, et il est sorti de cette exploration une série d'objets qui posent une suite d'énigmes.

Le gisement. — Le gisement se présente de la manière suivante : d'abord une couche légère de remblais dans laquelle se trouvent parfois des débris des poteries brisées il y a quelque trente cinq ans ; puis une couche d'argile vierge, épaisse de 25 à 50 centimètres en moyenne, formée par le délitement de schistes situés en contre haut ; puis la couche archéologique, qui a une épaisseur moyenne de 25 centimètres. Au dessous, c'est de nouveau l'argile. Tous les objets découverts se trouvent simultanément en tous points de la couche archéologique [1], aussi bien à la surface qu'au fond de celle-ci. Cette

[1] L'authenticité de tous les objets est absolument hors de

Digitized by Google

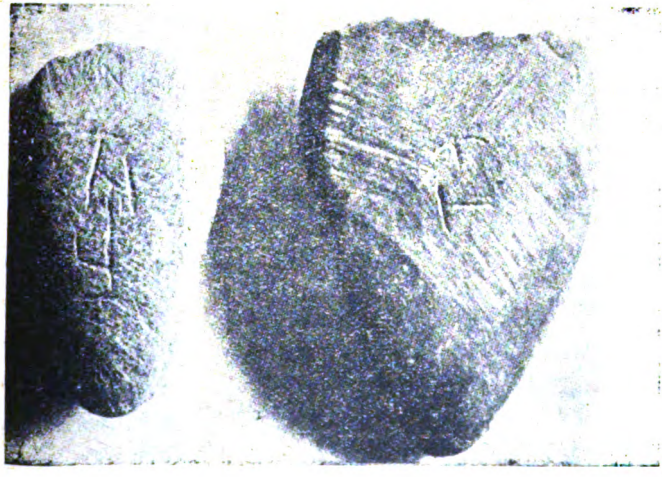

Silex et galets taillés, ces derniers portant des signes alphabétiformes.

Digitized by Google

VASE EN TERRE CUITE PARAISSANT DATER DU BAS EMPIRE

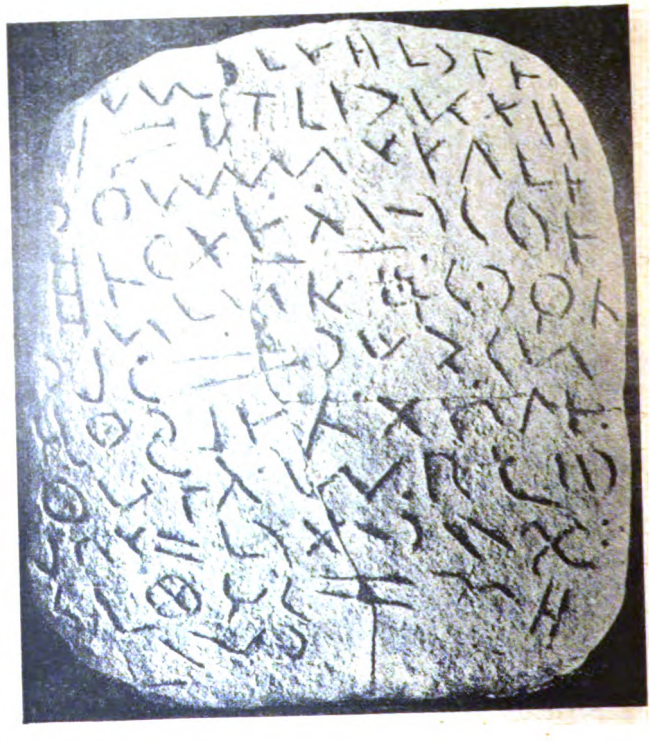

BRIQUE A INSCRIPTION ÉNIGMATIQUE

Digitized by Google

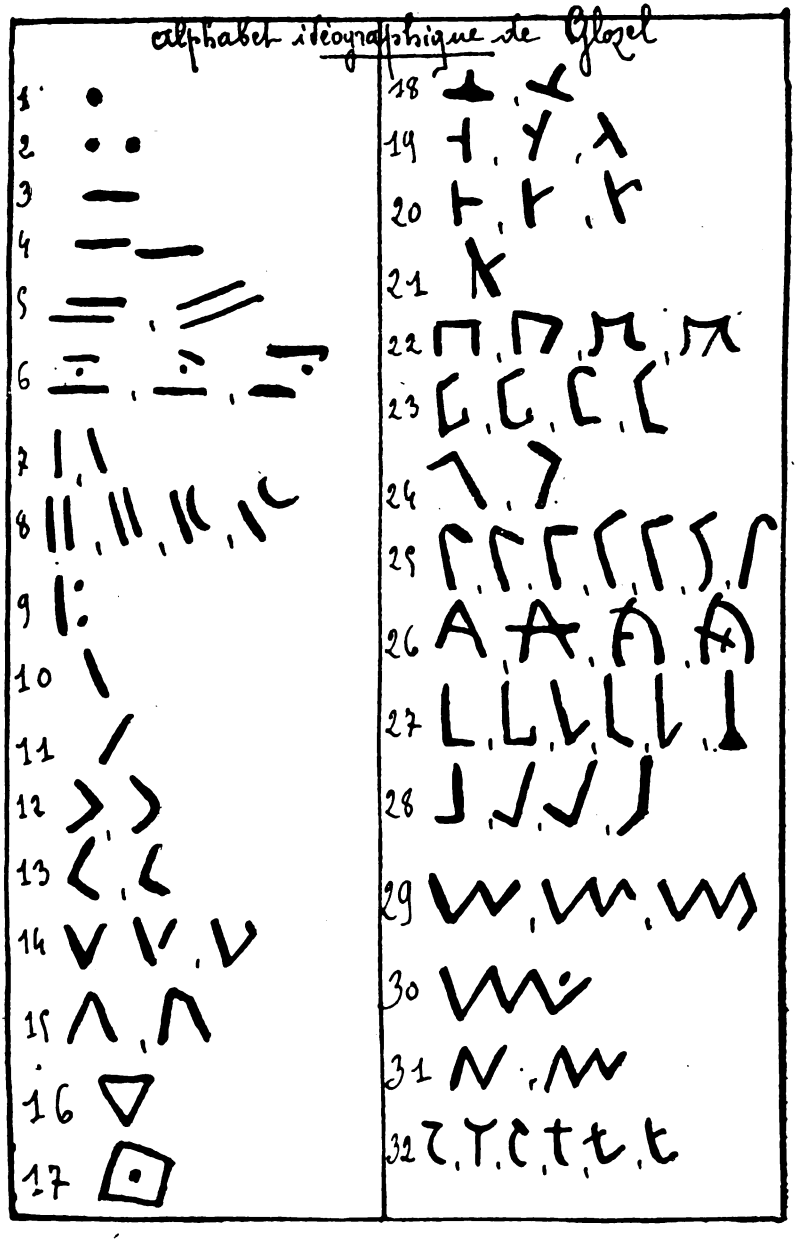

Signes alphabétiformes relevés par le Dr Morlet sur les briques et les galets

Digitized by Google

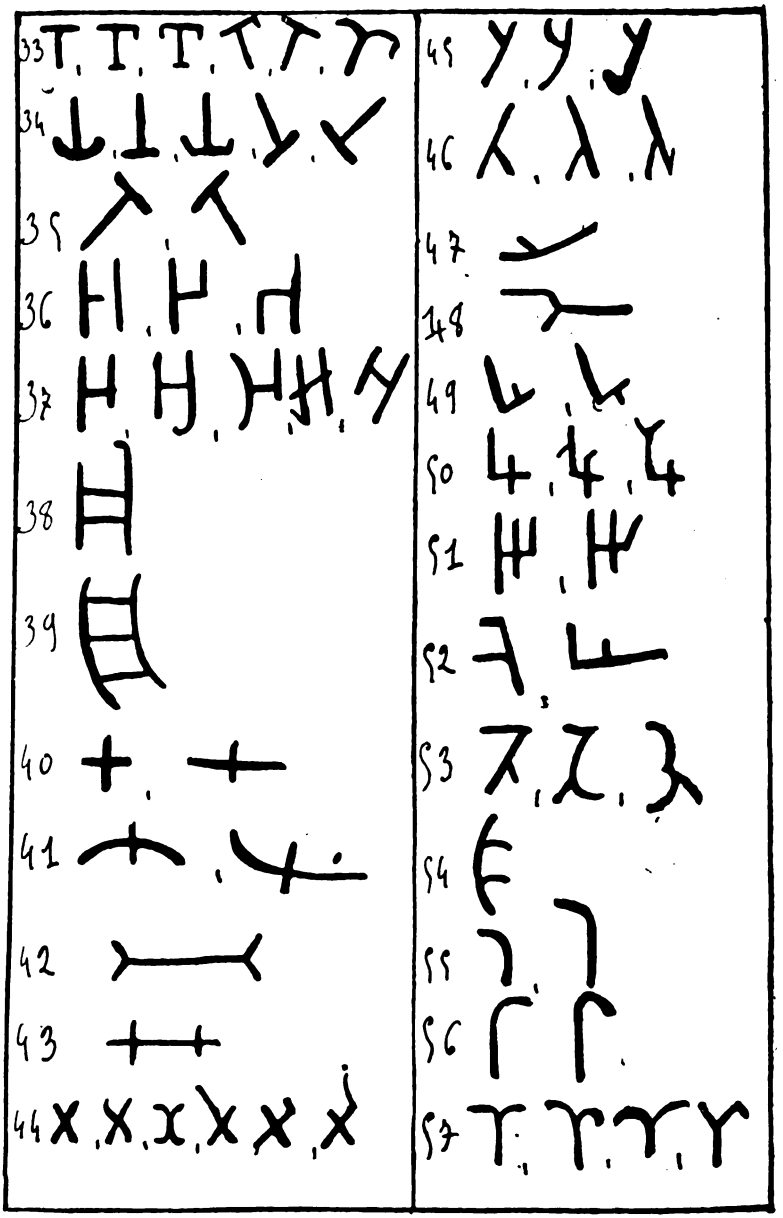

Signes alphabétiformes relevés par le Dr Morlet
sur les briques et les galets

Digitized by Google

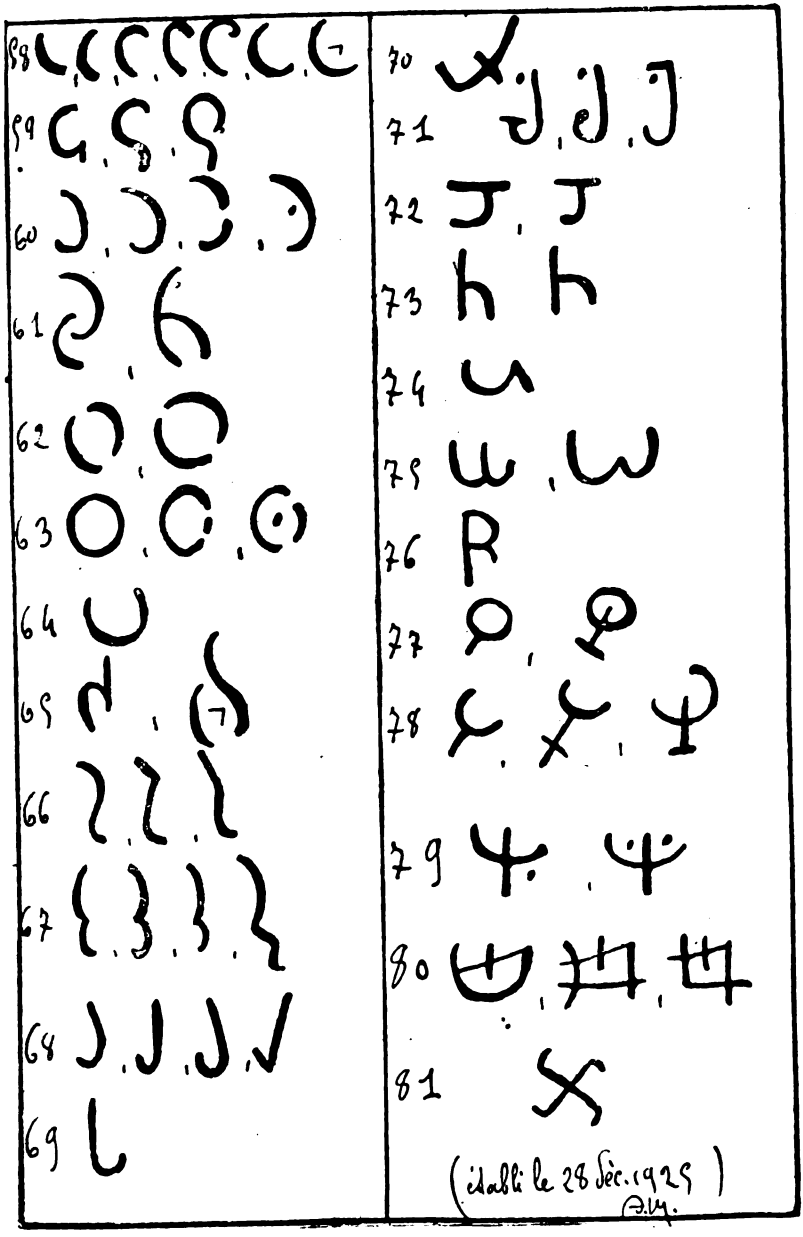

SIGNES ALPHABÉTIFORMES RELEVÉS PAR LE Dr MOELET

SUR LES BRIQUES ET LES GALETS

Digitized by Google

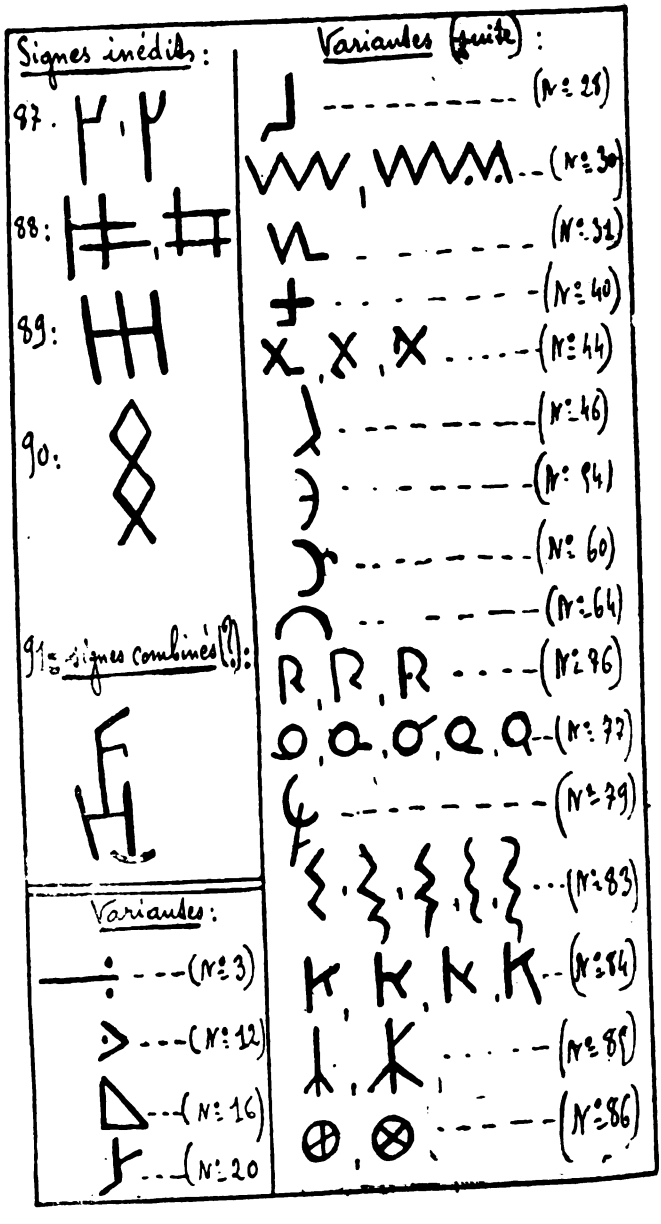

SIGNES ALPHABÉTIFORMES RELEVÉS PAR LE Dr MORLET SUR LES BRIQUES ET LES GALETS.

Digitized by Google

couche est absolument une, sans distinction stratigraphique possible, et ne se distingue de la terre glaise située au dessus et au dessous que par les débris charbonneux et les objets qu'elle contient.

Nous allons donc examiner les pièces qui y ont été découvertes. D'abord, hâtons-nous de dire qu'il n'y a été trouvé aucun objet en métal, du moins jusqu'à présent. Tous sont en pierre, en terre cuite, en verre, en corne ou en os.

Les outils de pierre. — Il y a d'abord une série d'outils en silex, en roche éruptive locale,en galets d'une roche très dure noir verdâtre ou en grès.

Le silex fournit des instruments de petites dimensions, jamais polis. Ce sont des pointes de lance n'excédant pas cinq centimètres de longueur, à peine retouchées, une belle pointe de flèche artistement reprise, des perçoirs très aigus, des grattoirs à tranchant concave vraisemblablement destinés au travail de l'os, des burins présentant à la grosse extrémité des traces multiples de chocs.

Les silex paraissent dériver de l'industrie magdalénienne, avec laquelle ils présentent une grande analogie de formes.

La roche éruptive éclatée a fourni des pics taillés à grands éclats, et se présentant sous l'aspect d'une pyramide quadrangulaire avec usure sur deux faces ; de pointes souvent grossièrement taillées par simples retouches latérales sur une seule face affectant généralement la forme triangulaire ; des perçoirs et des stylets dont certains, à base globuleuse destinée à s'appuyer dans le paume de la main, étaient vraisemblablement employés pour la gravure.

Des galets en roche verdâtre très dure ont été largement utilisés ; ils ont servi à façonner des ciseaux, des haches dont le tranchant seul est poli ; des maillets, et des outils en forme de tranchet. On en trouve aussi de petits qui ont été perforés pour servir de pendeloques.

Enfin, on a découvert deux broyeurs à grain en grès avec

doute et les réserves qui ont été formulées à ce point de vue l'ont été tout à fait inconsidérément.

Digitized by Google

leurs molettes, quatre petits polissoirs en grès très fin et une série d'anneaux en schiste poli.

L'industrie lithique de la station de Glosel est donc caractérisée par des instruments de caractère archéolithique, auxquels se mêlent des instruments nettement néolithiques, mais dans lequels,le pollissage ne concerne d'ordinaire que la partie active de l'objet.

La céramique. — La céramique recueillie se compose de poterie de grès et de poterie en terre à brique. De nombreux débris de vases en grès épais et dur ont été découverts. Ils sont de coloration gris bleuâtre à la cassure, et sont souvent recouverts d'incrustations calcaires blanches. La poterie de grès paraît surtout avoir été utilisée pour fabriquer des creusets à fondre le verre ; il en existe plusieurs modèles de forme et d'épaisseur variables, mais toutes présentent un caractère commun, le bord est toujours retourné en dedans. Le plus beau spécimen dont le fond mesure 17 centimètre 1/2 de diamètre renferme encore une couche de verre.

Les vases en terre à brique sont très nombreux et très variés. Ils ont été modelés sans l'aide du tour. Ils paraissent, dit le Dr A. Morlet le produit d'une industrie domestique. Ce sont des gobelets, des écuelles, des lampes,etc. Certains de ces vases, au fond arrondi, ont un support séparé qui permet de leur donner une position stable. La plupart n'ont pas de décor, certains sont ornés de dessins linéaires, d'autres du masque néolithique : deux arcades sourciliaires très prononcées, yeux profondément enfoncés, et absence de bouche ; plusieurs vases sont même formés par une tête de mort, au haut du crâne de laquelle se trouve l'ouverture.

Le Dr Morlet a donné la photographie ou des croquis de plusieurs de ces vases, et il en est plus d'un dont l'aspect laisse rêveur. Sans doute, d'après leur apparence,ils sont bien modelés à la main, mais il en est un entre autres dont nous donnons la reproduction ci-dessous, qui rappelle étrangement des formes de la poterie romaine postsamienne.

Nous signalerons aussi particulièrement un de ces vases auquel est accolé une oreille munie d'une sorte de pédoncule

Digitized by Google

et qui s'impose de suite à nous par sa forme comme une espèce d'ex-voto.

L'impression que laisse l'examen de la poterie, pour autant qu'on puisse en juger par ce qui a été publié tant en photographie qu'en dessin, c'est que, malgré sa technique primitive, elle présente des formes appartenant à des époques différentes et qu'en tout cas, elle offre un aspect primitif intentionnel. A côté de vases de cachet néolithique , il en est certainement qui appartiennent à des temps bien postérieurs.

. Mentionnons encore parmi les objets en argile cuite, un timbre en argile pour la peinture corporelle, encore enduit d'ocre jaune et de minces pellicules de mica ; ce timbre porte même à la base de son manche la trace des ongles qui le fixait à l'extrémité des doigts rapprochés quand on s'en servait. A côté se trouvaient des morceaux d'ocre aggloméré et une palette accompagnée de son broyeur.

On a aussi touvé une fusaïole et des bobines en argilecuite.

Les objets les plus curieux en terre cuite sont des sortes d'idoles formées au moyen d'une combinaison des organes génitaux de l'homme et de la femme. On en a trouvé toute une série, et nous y reviendrons plus tard.

La verrerie. — La station de Glozel fournit également des objets en verre. Nous avons parlé plus haut du creuset en grès qui en renfermait une couche. Les éclats détachés de celui-ci sont par transparence vert émeraude.

D'autres fragments sont d'un vert très clair ou couleur topaze. On a recueilli aussi deux petits vases en verre en forme de gobelets à pied, d'environ 2 centimètres de hauteur, un petit bâton en verre perforé, des larmes bataviques, d'une coloration vert bleu laiteux. M. le Dr Morlet croit avoir retrouvé également une partie d'un four qui a servi à fondre le verre.

Os et corne. — Enfin, la station a donné des aiguilles en os, des dents perforées destinées à servir d'objets de parure, et un harpon plat en bois de cerf. Ces objets nous apparaissent également comme néolithiques.

Digitized by Google

Gravures. — On a découvert ensuite une série de galets qui portent des animaux incisés : un élan, un cervidé allaitant des petits, une tête de bovidé, des équidés, des têtes d'animaux divers. Plusieurs de ces dessins sont accompagnés d'inscriptions en caractères alphabétiformes. Ces caractères se retrouvent sur des anneaux de schiste poli, sur une série de galets, et sur une cinquantaine de briques d'argile cuite légèrement. C'est là la découverte la plus inattendue. Voici qu'à l'image de la Mésopotamie, la Gaule s'est servie de tablettes d'argile pour y consigner ses inscriptions.

Inscriptions sur briques. — Les briques utilisées sont de grandeur et d'épaisseur variables. La première qui fut mise au jour mesurait 13 cm. × 15 cm. × 3,5 cm. Depuis on en a recueilli qui mesurent plus de trente centimètres de hauteur.

Les signes alphabétiques qui les couvrent sont tantôt gravés de façon superficielle, tantôt profondément ; parfois les briques ont été revêtues d'une mince couche en terre plus fine ; tantôt elles ne sont composées que d'argile grossière.

A première vue, on dirait qu'on se trouve en présence d'inscriptions grecques archaïques. M. le Dr Morlet a relevé les divers signes qui les composent ; il en compte environ 90, mais il est certain que ce nombre devra être considérablement abaissé lorsqu'on pourra étudier l'ensemble des documents découverts.

M. le Dr Morlet a établi que l'écriture va de gauche à droite et de haut en bas. La découverte d'une brique sur laquelle la dernière ligne est restée inachevée, et sur laquelle les derniers caractères tracés sont placés à gauche est venue confirmer pleinement cette manière de voir.

Nous donnons ici la série des signes tels que les a relevés le Dr Morlet. On verra qu'ils renferment la plupart des caractères latins, à côté d'autres qui à cette heure paraissent s'en écarter et qu'une étude postérieure y fera peut-être rentrer.

Tels sont les résultats actuels des fouilles de Glozel.

Opinions émises. — M. le Dr Morlet a proposé de voir dans ce gisement une station néolithique de la première partie

Digitized by Google

de cette période ; les caractères alphabétiformes constitueraient une écriture néolithique. Son opinion a été partagée par M. Salomon Reinach, les géologues Duperet et Viennot, et le professeur Elliot.

La fantaisie s'en est mêlée ; M. Edm. Haraucourt, ancien directeur du Musée de Cluny a proposé d'y reconnaître des restes de l'Atlantide !

Par contre M. Camille Jullian prétend que nous sommes en présence du matériel d'une sorcière de la fin de l'époque romaine. Les idoles sont des poupées d'envoûtement. Il affirme que les inscriptions sur galets et sur briques sont en cursive latine ; que les briques présentent des formules magiques et qu'il lit ces inscriptions toutes entières. Toutefois il n'a pas encore donné la transcription et la traduction d'une seule des briques qui sont publiées en photographie, et les exemples d'interprétation qu'il a fournis paraissent bien fantaisistes.

Si les briques étaient couvertes d'inscriptions en cursive latine il semble que l'on arriverait à les lire assez facilement comme c'est le cas pour les inscriptions latines rédigées dans cette écriture. Or, pour notre part, nous n'y arrivons point. Nous doutons beaucoup par conséquent que l'explication de M. Jullian soit exacte.

***

Conclusion. — A considérer froidement les objets qui ont été découverts, il nous paraît qu'ils s'échelonnent sur un très long espace de temps. Qu'un grand nombre d'entre eux soient néolithiques cela ne fait pas de doute ; par contre des vases nous paraissent dater de l'époque romaine. Quant aux inscriptions, nous ne pourrions leur assigner de date, vu les résultats actuels des fouilles ;il est prudent d'attendre que tout le terrain ait été exploré avant de se faire une opinion. En tout cas, les inscriptions ne nous paraissent pas être rédigées en latin ; peut-être est-ce du gaulois, peut-être sont-elles l'expression d'une autre langue, celle des néolithiques par exemple. Car ce dernier idiome disparu sans laisser de traces si ce n'est en toponymie, s'est conservé longtemps, pendant la période où l'on parlait déjà le gaulois, et peut-être même le latin.

Digitized by Google

Pour nous, la station découverte à Glozel est une enceinte sacrée très ancienne où s'est conservée jusqu'à une époque tardive, bien tard sous l'empire romain, un culte qui remontait à la période néolithique. On n'y pouvait employer que des vases modelés à la main, c'est pourquoi on ne trouve pas de poteries faites au tour. Dans ce sanctuaire se rencontrent donc des objets de toutes les époques depuis le néolithique. Ce sont des ex-votos. Les forces adorées étaient probablement les forces de la nature, celles de la génération. L'éleveur y apportait des images de bœufs ou de chevaux pour favoriser la reproduction de ceux-ci ; le chasseur tâchait d'obtenir la multiplication de son gibier favori ; le pêcheur celui des poissons. Le malade guéri d'un mal d'oreille y déposait un vase qui représentait cette partie du corps. Les offrandes se faisaient dans des vases d'argile, et les demandes ou les remerciements se rédigeaient sur des tablettes en terre cuite.

Telle est l'hypothèse que suggère l'énigme de Glozel. Nous espérons que les fouilles seront poussées avec activité afin que bientôt nous puissions être en possession d'un matériel suffisant pour nous faire une opinion certaine. L'énigme de Glozel est une des plus passionnantes que la terre des Gaules nous ait soumises.

VICTOR TOURNEUR.

Digitized by Google

THE ORIGIN AND NATURE OF THE " TAILLE ,,

In 1186 Hugh, abbot of Saint-Denis issued a charter with a remarkable preamble ; for it explains why the burgesses of Saint-Denis had repeatedly come before him to beg relief from *taille*. « For that custom, » he says, « seemed to the said burgesses inordinately bad and hateful, in that it kept them in constant fear ; and so, not daring to display their goods, they made little gain. Wherefore, not only were outsiders afraid to settle in the town, but even the natives were impelled to move elsewhere. » The abbot accordigly abolishes forever all *tailles* and forced exactions, on condition that the burgesses pay an annual *cens* of 123 *livres parisis*, to be assessed by ten men of good repute, jointly selected by him and the burgesses. And this privilege is to be shared by all immigrants to the town (1).

(1) *Gallia Christiana* (Paris, 1716), VII, Instrumenta, p. 75 : « notum fieri volumus quod burgenses villae nostrae, ubi sanctissimum corpus gloriosissimi martyris Dionysii requiescit, praesentiam nostram saepius adeuntes, devota nos supplicatione rogarunt quatinus ob amorem Dei et praefati martyris reverentiam eos a consuetudinibus talliae et toltae, necnon et omnis rapinae liberos faceremus. Erat enim memorata consuetudo praefatis burgensibus molesta nimis et odiosa, eo quod semper in timore positi res suas exponere non audentes, minus lucri intenderent ; eatenus ut non solum forenses ad hanc villam confugere formidarent, verum etiam indigenae ad alias transfugere cogerentur. Nos igitur eorum preces honestas, et tam nobis quam ipsis utiles judicantes, eos imperpetuum a tallia et tolta, necnon et omni rapina, liberos facimus, ea tamen conditione, quod ejusdem villae burgenses et haeredes eorum, nobis et successoribus nostris imperpetuum sex viginti et tres libras Parisiensis monetae constitutis temporibus annuatim persolvant... Hujus etiam libertatis participes esse concessimus omnes qui, aliunde venientes, in terris nostris et in terris eorumdem

Digitized by Google

The *taille* is thus shown to have been an arbitrary tax taken by the lord from all inhabitants of the town : a tax, moreover, which on account of its capricious nature proved incompatible with mercantile pursuits and prevented the growth and prosperity the community. For his own advantage, as well as for that of his burgesses, the abbot commutes the old exaction into an annual fixed rent and leaves the raising of the money to the citizens themselves.

By the time when this charter was granted, however, it was not only men of bourgeois status who were able to force the modification of the old *taille* ; groups of peasants had begun to assert new claims and to secure liberties analogous to those of the towns. Thus when, about the middle of the thirteenth century, the chapter of Notre-Dame de Paris demanded the customary *taille à plaisir* from the men of Rozoy, the latter declined payment, alleging that they were not liable for it, and on being summoned to court to answer for their conduct, refused to appear. Instead, they offered eighteen *livres* a year as *cens* — and the church saw fit to agree to a settlement on this basis(1). At Rozoy the *taille* was obviously like that enjoyed by the

burgensium ejusdem villae habitatores exstiterint... Praetaxatus autem census hoc modo colligetur. Abbas qui pro tempore fuerit, consilio praefatorum burgensium, decem viros eliget boni testimonii, qui praestito jurejurando praedicti census assisiam fideliter facient. »

(1) B. Guérard, *Cartulaire de l'église de Notre-Dame de Paris* (Paris, 1850), I, 389 : « Ideo ego Clemens, Dei gratia Parisiensis ecclesie decanus, cum universis ejusdem ecclesie fratribus, omnibus tam presentibus quam posteris notum fieri volumus, qualis fuerit diffinitio querele quam Parisiensis ecclesia in homines de Roseio cognoscitur habuisse. Exigebat siquidem ecclesia nostra ab eis, jure consuetudinis, talliam secundum voluntatem capituli nostri ; illi vero se talliam debere pernegaverunt ; unde ad justitiam capituli, ordinario jure, submoniti venire recusaverunt. Tandem vero nostre miserationi supplicantes, ut se suosque posteros qui in territorio Roseii permanerent a taliis, interrogationibus, reiis, et quibusdam corveiis, quas mense augusti illi debebant qui terre culturam absque adjumento animalium exercent, penitus redderemus absolutos, decem et octo libras Pruviniensium apud Roseium in festo Sancti Remigii singulis annis, census nomine, se suamque posteritatem Parisiensi ecclesie in perpetuum reddituros, sub juramento constituerunt. »

Digitized by Google

abbey of Saint-Denis — an impost resting on all inhabitants of the village, arbitrary, and apparently annual. In both cases its place was taken by a fixed rent ; and although we may imagine that the churches lost no money by the transaction, their tenants undoubtedly breathed more easily under an arrangement that gave them a new feeling of dignity and security.

The abolition of the *taille*, therefore, was one phase of the great social revolution that was already well under way in France by the opening of the thirteenth century. Its progress and results as affecting the fiscal responsibilities of the people come to be well illustrated by an increasing wealth of sources, some investigation of which has already been made (1). In the other direction, however,all is dark ; and even the most laborious research effects the collection of only a few scraps of evidence which, though clear enough in themselves, leave a great deal to be desired. Nevertheless, the student of mediaeval institutions must feel amply rewarded if, by putting together his stray fragments of information, he is able to show in a slightly clearer light the way men thought and lived — organized their state and society — in a world so different from our own as the eleventh century. This, I think, the study of the *taille* will do, for it is there that we find the nearest approach to regular taxation known to the men of that age. Moreover, further interest is given the question by the fact that, unlike the other familiar obligations of the peasant, the *taille* suddenly appears in the eleventh century with scarcely an indication of what its previous history may have been ; and that down to the present the most irreconcilable opinions have continued to be held as to its original nature.

Now any valid solution of this problem must, I believe, be based mainly on eleventh and twelfth century charters, for the sources of the later period inevitably reflect the centralizing

(1) For literature on this subject, see « Les aides des villes françaises au XIIe et XIIIe siècles, » *Le Moyen Age*, XXIV, 274 ff. ; and « La taille dans les villes d'Allemagne, » *Ibid.*,XXVI, 1 ff. The latter, in particular should be considered as supplemented and corrected by the present study.

Digitized by Google

innovations of the kings and their princely rivals. In the following pages, accordingly, a representative selection of such documents will be presented from a fairly comprehensive region — northern France and the Low Countries, — one which has the added advantages of extending on both sides of the mediaeval linguistic and political frontiers, and of embracing those provinces where the economic forces that revolutionized northwestern Europe first manifested themselves. But even with this restricted scope, the present study cannot lay claim to completeness : it is the result of wide but not exhaustive reading of cartularies, and pretends only to examine enough evidence to warrant a few preliminary conclusions (1).

Such documents of the eleventh and twelfth centuries as mention the *taille* — and they are comparatively rare — can be roughly classified in two main groups : charters defining the rights of churches, and charters of liberties to towns or other communities. But since the latter do not begin till after the year 1100, all our materials for the previous century must be included in the former group ; and if we turn our attention to these ecclesiastical charters, the great majority will be found to deal with the privileges of such persons as may be called *avoués* — either because they are so described in the documents, or because their relation to certain church properties was much the same as that of the others. Consequently, although much has already been written on the *avoué*, it will be necessary to review the subject of his peculiar powers.

Whatever his rank, and whatever the origin of his functions, the *avoué* of the eleventh century was very generally recognized as being entitled, first, to share the profits of justice on the lands that he protected ; secondly, to make various levies for

(1) Although reference will be made below to several of his works, no amount of citation can properly acknowledge the debt that I owe to M. Henri Pirenne, under whose personal guidance the present bit of research has been undertaken and carried out. Moreover, it is recognizing only an obvious fact when I state that many of the fundamental ideas of this article, as well as of those cited above, are the same as have been most recently expressed by that genial scholar in his *Mediaeval Cities* (Princeton, 1925).

Digitized by Google

military purposes; and lastly, to collect certain special rents in money or food. These payments seem always to have been well defined; over and over again the charters minutely specify what the *avoué* may take and when and from whom he may take it. This is part of his just due (*servitium debitum*), his right (*jus advocati*); and the *salvamentum* or *tensamentum* of the French sources was exactly the same sort of thing (1).

Sharply distinguished from such rents are the *tailles* or *beden* when they first appear in the charters: instead of being fixed, they were vague; instead of being the acknowledged perquisites of the *avoué*, they were the cause of endless recrimination and controversy. Indeed, no uniform custom in this respect was ever established. In a great many cases the levying of *tailles* was strictly forbidden the *avoué*; in many others it became part of his regular income; not infrequently the proceeds were shared between the church and its official protector.

Thus in 1015 Balderic, bishop of Liége, declared that he had absolved Lanbert, count of Louvain, and restored him as *avoué*, since he had given back the lands of the church « absolutum et liberum ab omni extranea potestate, ab omni placito, exactione, precaria, et pernoctatione, et omnibus violentis hospitiis. » In return he was to have a third of the profits of justice, certain definite *corvées*, together with two *deniers*, one fowl, and four sexters of oats from each house (2). Nineteen years

(1) For examples of the *tensamentum* see immediately below and further, pp. 810, 815, 817, 821-823, 841-842. References to the literature on the *avoué* will be found in *Le Moyen Age*, XXVI,34. In the second part of A. Waas, *Vogtei und Bede in der deutschen Kaiserzeit* (*Arbeiten zur deutschen Rechts-und Verfassungsgeschichte*, V, Berlin,1923), the author develops the thesis that all mediaeval *tailles* were *Vogteisteuern*. In view of the evidence cited below, I am unable to accept this conclusion.

(2) C. Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien* (Brussels, 1865), p. 372. Cf. the charter in L. Halphen, *Le comté d'Anjou au* XI*e* *siècle* (Paris, 1906), p. 346, by which Fulk Nerra announces the rights of the *avoué* for Saint-Florent de Saumur: « nullus ibi advocatus aliquam exactionem inferre praesumeret nec sibi quaestum aliquem adquirere. »

Digitized by Google

later Bishop Reginald, on founding a new abbey, provided that the *avoué* should have no right of exaction over its territory: « nullum ibi obsonium, nullam precaturam habebit, nihil omnino praeter quod abbas sua manu ei dederit usurpabit. » (1) And in 1067, when the same church gave a certain allod to Notre-Dame de Huy, the bishop established that the *prévôt* could name as *avoué* some one to hold office during good behavior, « ceterum nec licitum sit precariam facere nec quemquam exactione gravare » (2). To the same effect was Henry III's well known privilege for the abbey of Saint Maximin at Trèves in 1054, and the foundation charter of Laach, issued by Henry, count palatine of the Rhine, in 1093 (3). Meanwhile, in 1079, an agreement between the abbot of Saint-Remi de Sens and Dreux, *avoué* of Sièges, had specified that the latter utterly abandoned « captionem illam quam taliam vocant (4), » and in 1094 the archbishop of Reims removed his excommunication from Hugh, count of Rethel, who had renounced « exactiones quas talias vulgo vocant, quas in villa S. Remigii exercebat. (5) » Other examples from the following century could be citied by the score (6).

(1) J. F. Foppens, *Auberti Miraei... opera diplomatica et historica*, 2nd Edition (Brussels, 1723-48), III, 301.

(2) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4e Série, I, 96. Compare the similar provisions in charters of 1091 and 1106 (pp. 100, 103) : « id tantummodo ibi exigeret quod in presentia domini episcopi tota congregatio ei determinaret » ; « interdictum est ei ne quid ab aliquo rustico ibi violenter exigeret. » *Cf.* also S. Bormans and E. Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église de Saint-Lambert de Liége* (Brussels, 1893), I, 52, 71 ; C. Duvivier, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique* (Brussels, 1898-1903), I, 272 : « abjuravit itaque taliis et gistiis, toltis et precibus, et omni exactione praeter rectam advocationem quam juste debet habere. »

(3) H. Beyer, *Urkundenbuch zur Geschichte der... mittelrheinischen Territorien* (Coblenz, 1860 ff.), I, 401-403 : « nullus eorum per inscisiones aut petitiones homines gravare... presumat. » *Ibid.*, I, 444 : « neque violentas exactiones quas precarias vocant aliquando exigat. »

(4) M. Quantin, *Cartulaire général de l' Yonne* (Auxerre, 1854-59), II, 13.

(5) *Gall. Christ.*, X, *Instr.*, 31.

(6) For instance, the charter of the bishop of Utrecht (1105),

Digitized by Google

In these charters a variety of authorities, both lay and ecclesiastical, are seen co-operating to check what they denounce as iniquitous oppressions. But it by no means follows that all *tailles* were thought unjust ; what was wrong for one *avoué* might be right for another, or for the prince who frequently acted as protector or *avoué-en-chef* of many churches. The truth of this statement will be at once apparent from an examination of a series of acts issued by the counts of Flanders.

The oldest of these is the regulation of the *avouerie* of Marchiennes by Baldwin IV in 1038 (1). The *avoué* is to have the usual third of the profits of justice, certain amounts of food and

recognizing the count of Zutphen as sole *avoué* of Saint-Walburgis, and cursing all who there occasion « vel rapinam, vel exactionem, vel peticionem aliquam » : L. SLOET, *Oorkondenboek der Graafschappen Gelre en Zutfen* (The Hague, 1872-76), I, 206. Of the bishop of Metz to Longueville (1121) : « Nullus etiam advocatus ecclesiae vestrae exactiones vel violentas hospitalitates et precationes facere praesumat. » : Dom CALMET, *Histoire de Lorraine* (Nancy, 1745-67), V, Preuves, CXLI. Of the archbishop of Cologne (1121) to Steinfeld, recognizing the sole *avouerie* of the count of Ahr and prohibiting all *exactio* and *precaria* : T. J. LACOMBLET, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins* (Düsseldorf, 1840-58), I, 191. Of the bishop of Laon (1129) : « Cum in Triniaco villa S. Theoderici praedicti comitis vicecomes Levoldus novas exactiones agere vellet, sub occasione vicecomitatus sui, annua scilicet placita, et tallias de nummis, de frumento, et vino, contradicente abbate Guillelmo, et rusticis ejusdem villae, sicut rem novam et inauditam. » : J. MABILLON, *Annales ordinis S. Benedicti* (Paris, 1703-39), VI, 654. Of Lothair III to Stavelot (1131-39) : « non precarias vel inscisuras facere. » : J. HALKIN and C.-G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy* (Brussels, 1909), I, 311, 329, 365. Of Conrad III to Saint-Remi de Maestricht : « exactiones, tallias, quas quidem precarias vel petitiones nominant, vel accubitus vastatorios, regia censura contradicit penitus advocato » : MIRAEUS-FOPPENS, I, 105. Of the counts of Limburg, S. P. ERNST, *Histoire du Limbourg* (Liége, 1837-48), VI, 136 ; C. PIOT, *Cartulaire de Saint-Trond* (Brussels, 1870), pp. 92, 128 ; LACOMBLET, II, 41.

(1) L. A. WARNKÖNIG, *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, (Tübingen, 1835-37) III, Urkunde CLV. On the power of the count of Flanders as *avoué* ; PIRENNE, *Histoire de Belgique*, 3rd edition (Brussels, 1909), I, 114, 124.

Digitized by Google

drink, special payments in case of war, and eight palfreys for service in the king's army (1).

Praeter haec, nihil debet habere advocatus in ecclesia, nec ista accipere nisi per manus ministrorum abbatiae... Non bannum faciet, nec precarias, nec latronum accipiet, nec corveias, nec palefridos; nec ministri ejus aliquid accipient... Nec licet ei nec alicui terrenae potestati in aliqua villa S. Rectrudis contra voluntatem abbatis vel monachorum manere, vel convivia praeparare, nec placita tenere, nec denariorum vel pecuniae collectionem ab incolis exigere, nec ullam violentiam inferre.

Here, then, the count as superior over the local *avoués* prohibits to all lay authorities the taking of *beden* from the tenants of the abbey. Acting in somewhat the same way, Baldwin V in 1055 confirms an agreement between the abbot of Corbie and a certain *avoué*, by which the latter is to make no *rogatio* on any of the abbey's lands, (2). and in the next year he intervenes to settle a dispute between the abbey of Saint-Bertin and certain men who are pretending to be its defenders. The annual *bede* which they have been claiming as their due is abolished, and the *gîte* and other services allowed them are strictly limited (3).The same count also issues a similar prohibition for Douchy, a village of Saint-Pierre at Ghent, but various lords are later found in possession of regular *tailles* on other lands of the abbey (4). In fact, about the year 1070, Count Robert

(1) Cf. the charter of Count Thierry in 1137, A. VAN LOKEREN, *Chartes et documents de Saint-Pierre au Mont Blandin à Gand* (Ghent, 1868), I, 134 : « Volo igitur ut universa terra quam S. Watenensis ecclesia sub tuitione meae advocationis iam possidet ab omni importuna rogatione et vexatione, talliis et exactionibus tam castellanorum quam ceterorum virorum ab hodierno die usque in sempiternum immunis sit et libera, salvo dumtaxat redditu meo, quem mihi haereditario iure annuatim persolvere debet. »

(2) DUVIVIER, *Actes*, I, 132.

(3) B. GUÉRARD, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin* (Paris, 1841), p. 184 : « Insuper vero volebant petitionem annuatim, quasi ex debito, facere. »

(4) VAN LOKEREN, *Chartes de Saint-Pierre*, I, 81 : « ut nullus judex, nullus advocatus, licentiam habeat, ibi placitum tenere, vel cuicquam per vim tollere, vel hospitare, vel pre-

Digitized by Google

already recognizes an *avoué* of Saint-Bavon as being entitled to one *bede* every year ; which, neverthelss, shall be so levied that no one shall be forced to pay more than he reasonably can (1).

In these cases we have to do with abbeys of ancient establishment, and no explicit evidence is forthcoming as to the origin, either of the *avoueries* in question, or of the count's regulative authority. We have, however, two foundation charters of the same Robert which give us decidedly interesting information on these very points. The first of them, dated 1093, attests the endowment of a new abbey at Ham by his vassal Enguerrand, châtelain of Lille, who had for this purpose placed certain manors in the count's possession (2).

Et ego predictas possessiones et omne dominium, libertatem, et omnem prorsus justiciam, et quidquid etiam juris habebam vel habere poteram in praedictis quoquomodo, abbati et monachis dicti loci ad opus dicti monasterii dedi, tradidi, et deliberavi perpetuo possidenda... Insuper volo et statuo ut nullus successorum meorum, Flandrensium videlicet comitum, seu aliorum quorumcumque, exactionem, tailliam, expeditionem, equitationem, aut servitium exercitus, seu manuperationem super homines ecclesiae de cetero habeat ; sed tantummodo abbati et ecclesiae Hamensi in omnibus, et non aliis subjecti erunt. Homi-

carios facere ; sed omnia in jure et potestate abbatis constituit. » In 1070 the abbot paid 40 *livres* to Eustace, count of Saint-Pol, to secure his abandonment of all injustices at Harnes (*ibid.*, I, 100) : « precaria ibidem nulla habeat ; statutiones que plebeia lingua kerve vocantur super quoslibet S. Petro attinentes non agat. » But see the settlement of 1163-77 with William, seigneur d'Avelghem, wherein the latter renounces all *iniurias* at Avelghem, « excepta tantummodo tallia, quam tamen cum omni discretione et mensura facere debebit » — *Ibid.*, I, 165, and *cf.* I, 232. Below, pp. 841-842.

(1) WARNKOENIG, III, Urk. CXXXXII ; [C. P. SERRURE], *Cartulaire de Saint-Bavon à Gand* (Ghent, 1836-40), p. 21. This was the settlement of an old quarrel (« intolerabile retroactis diebus litigium ») : « ipse vero advocatus unam tantum per annum petitionem in abbatia faceret, ita duntaxat ut qui posset daret, illi vero qui non posset nullam vim aut preceptum inferret. » According to later confirmations (*Ibid.*, pp. 27, 29, 36), this *bede* was taken in pigs.

(2) MIRAEUS-FOPPENS, II, 1142.

Digitized by Google

nes etiam extranei undecumque advenerint, si alicujus advocationis exstiterint, quamdiu in terra ecclesiae commorati fuerint, praeter censum capitalem in omnibus abbati et monachis subjacebunt.

By the second charter Robert makes known that certain noblemen of his county, some of whom are mentioned by name, have built a church at Beuvrières near Béthune, and that they, in his presence and with his assent, have established various customs for the benefit of the monks who shall reside there. Together with the lands and possessions granted, they surrender all rights of justice and lordship ; and they specifically provide that none of them, whatever his rank, shall have over the new church or its properties any right of exaction., *taille*, *corvée*, or *ost*. They offer the sole *avouerie* of the church to the count, who accepts and promises not to alienate it (1).

Now, although these two charters are differently framed, their effect was certainly the same. In each case lands belonging to individuals were unconditionally bestowed upon a church through the mediation of the count, and the *avouerie*, which was often reserved by donors, was granted him alone. In each case, also, the count gave not only what he had received for that purpose from his vassals, but added franchises that only he could grant — for instance, complete immunity for the ab-

(1) *Ibid.*, IV, 187 : « Ego Robertus, Dei gratia Flandrensium Comes, tam futuris quam praesentibus notum facio, quod quidam nobiles viri de comitatu nostro Onvard, scilicet Calinus de Beuvraria, Walterus Li-Bornes ejusdem villae, et Heliphus frater ejus, et Lambertus de Crohes, Radulphus de Marcele, et alii quamplures, construxerunt quamdam ecclesiam apud Beuvrariam... Praefati autem nobiles viri in praesentia nostra venerunt, et devotiones suas nostro assensu confirmaverunt, et constituerunt ut terras et possessiones et quaecumque beneficia eis contulerunt libere et quiete et cum omni justitia et cum omni prorsus dominio teneant et possideant... Constituerunt etiam praefati nobiles ut nullus... (*lacune*)...dominorum vel militum quamlibet exactionem vel talliam vel manoperacionem vel expeditionem super ecclesiam S. Christinae, vel super omnia quae monachorum sunt, habeat ; vel quidcumque hujusmodi vel super omnem terram, vel super omnes homines, hospites, monachos Beuvrariae possit exigere vel reclamare ; sed in omnibus omnino rebus monachis subjecti erunt. »

Digitized by Google

bey's men throughout his dominions or for all settlers on the abbey's lands. The count might, of course, act on his own initiative and concede whatever was his own to give ; as, when Baldwin V endowed Saint-Winnoc-lez-Bergues in 1067, he promised that men living on the estates of the monastery, whether old or reclaimed from the ajoining waste, should be subject only to the justice of the abbot, should serve in no army except on his summons, and should be exempt « a taliis ac exactionibus et edicto et servitio comitis (1). » And on other ecclesiastical properties, where the rights had not been abandoned, the counts continued to levy *taille* and military service for many years to come (2). However, it is interesting to note that neither the one nor the other was a monopoly of the count at the close of the eleventh century, since what lesser lords might relinquish they might also keep (3).

With these Flemish charters may be compared a host of others, for in every region of feudal Europe the princes and their vassals were founding and endowing churches after the same fashion. Thus when Enguerrand, count of Ponthieu, gives a village to Saint-Riquier in 1052, he forbids « ne aliquis amplius in illa villa neque per vim, neque per deprecaturam, neque per advocaturam de omissis consuetudinibus amplius aliquid expeteret (4). » The foundation charter of Tréport issued by Robert, count of Eu, seven years later contains the pledge that the count and his heirs will take from the donated lands « nulla servitia, nulla auxilia, nullas tallias sive collectas ; nullas omnino exactiones exigant (5). » In 1077 the count of Aquitaine promises, with considerable prolixity, that none of his family, relatives, offi-

(1) MIRAEUS-FOPPENS, I, 511.

(2) See in particular L. DEVILLERS, *Chartes de Sainte-Waudru de Mons* (Brussels, 1899), I, 30, 56, 58, 66, 95. *Cf.* H. F. DELABORDE, *Recueil des actes de Philippe-Auguste* (Paris, 1916) I, 292, and DUVIVIER, *Actes*, II, 322-23.

(3) For further discussion of the count's power to grant *tailles* over *hôtes*, and the possession of such rights by the feudal baronage, see below, pp. 23 ff.

(4) HARIULF, *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, ed. F. Lot, (Paris, 1894), p. 230.

(5) *Gall. Christ.*, XI, Instr., 15.

Digitized by Google

cials, or servants shall exact *gîte* or *taille* from the monks of Moustier-Neuf at Poitiers or from their men, wherever located [1]. And in the same way Manasses, count of Guisnes, renounces for himself and his successors the laying of any « coactivam petitionem seu incisuram » upon the men of the abbey of Andres [2]. On the other hand, if we may believe the charters, the dukes of Lorraine were guilty, not only of retaining, but also of inventing *tailles* on monastic lands under their protection [3]; and the count of Champagne, while recognizing the immunity of some ecclesiastical properties, maintains his right to *tailles* on others [4].

(1) *Ibid.*, II, Instr. , 351.

(2) A. Duchesne, *Histoire généalogique des maisons de Guisnes, d'Ardres, de Gand et de Coucy* (Paris, 1631), p. 37.

(3) About 1150 the monks of Saint-Michel complained to the pope of the usurpations of the duke (*Gall. Christ.*, XIII, Instr., 571) : « nostri quoque temporis comes Raynaldus, qui quinto illis gradu successit, quod majores sui numquam fecerant, pecuniarum rapinas, quas vulgus talliatas vocant, per terram nostram primus agere coepit. »And in 1152 Duke Matthew renounced, in favor of the abbess of Remiremont, (*ibid.*, XIII, instr., 507) « tallias autem quas ipse dux et advocati sui injuste super homines ecclesiae facere consueverant. » Somewhat earlier the duke of Lorraine had abandoned as a « prava exactio » all *taille* on the lands of the monks of Saint-Dié, except a special aid when he was summoned to the imperial army. — G. Waitz, *Urkunden zur deutschen Verfassungsgeschichte*, 2nd edition (Berlin, 1886), p. 8.

(4) D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne* (Paris, 1859-66), III, 442 : « Ego Henricus, Trecensium comes palatinus, presentibus et futuris notum fieri volo, inter me et abbatem S. Medardi Suessionensis ecclesie Ingrannum nomine discordiam habuisse propter talliam quam in villis subscriptis feceram, videlicet... Sed servientes mei, qui consuetudines meas recipere consueverunt, de prescriptis villis nullam talliam me habere recognoverunt. Quapropter talliam in villis prenominatis relinquo, atque in perpetuum dimitto... In aliis vero villis, si quas in potestate mea habuerint, nec talliam nec consuetudinem dimitto. » *Cf.* C. Lalore, *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes* (Paris, 1875-83), V, 36). For other examples from various regions see d'Achery, *Spicilegium* (Paris, 1723), III, 459 ; J. Tardif, *Monuments historiques* (Paris, 1866), p. 238 ; Delaborde, *Actes de Philippe-Auguste*, I, 24 ; *Gall. Christ.*, XI, Instr., 90 ; Miraeus-Foppens, II, 1195 ; B. Guérard, *Cartualire de l'abbaye de Saint-Père de*

Digitized by Google

Now it must be noticed that throughout all the wrangling over *tailles*, which fills so many records of the eleventh, twelfth, and thirteenth centuries, the aim of the church was always clear and steadfast : to free its lands and its men of all lay control. Since our sources deal almost exclusively with privileges issued to churches or settlements of disputes to their advantage, the evidence against secular *tailles* on ecclesiastical lands seems greatly to outweigh that in its favor. We should remember, however, that when a lord possessed the indisputable right to such *tailles*, no record of it would need to be made, and it would continue as a customary burden on the land until a more generous heir saw fit to abolish or restrict it. Many nobles unquestionably enjoyed perquisites of this sort as part of their ancient property and, to judge from their actions, the unanimous opinion of *avoués* was that *tailles* should normally accompany such other rights as justice and *ost*. Whether there may not have been good cause for this notion will be seen later ; but with or without it, *tailles* were frequently established by force.

In this connection an interesting story is told by Roger Guenchi, *avoué* of Romigny, for his charter of 1117 to the church of Compiègne not only recites what concessions he has made, but frankly tells why he has made them and why he has not granted more. « I therefore », he says, « by the same right that others have to customs within their *avoueries*, have annually collected one measure of oats and three *deniers* from each householder there ; which income, since I have held it by virtue of the original establishment under my ancestors, and have continued to enjoy it without contradition, I have determined to retain for myself and my successors. Likewise I have yearly three other *deniers* from each of the aforesaid householders, imposed by my predecessors for *gîte*, which also I have not agreed to give up. The *taille*, however, which my predecessors, though by usurpation and lawlessness, annually levied from the harvested crops, and which I myself, falling into their evil ways and similarly undergoing excommunication, have also had, I

Chartres (Paris, 1840), II, 669 ; J. Flach, *Les origines de l'ancienne France* (Paris, 1886 ff.), I, 393, n. 1, 417, n. 2.

Digitized by Google

have seen fit to moderate. » In this magnanimous spirit, accordingly, Roger promises henceforth to take as *taille* only five measures of grain from all tenants belonging to the *avouerie* of Romigny —and it was this settlement that, *faute de mieux*, became the established custom of the locality (1).

What could be more explicit than this naïve account? The primitive arrangement had given Roger's ancestors the usual *tensamentum*, but they in the course of the eleventh century had supplemented this income by exacting also *gîte* and *taille*, which, in spite of the bitterest oppositions was levied year after year. Finally, to avoid the pains of hell, Roger agreed to limit the amount of the exaction, and it thus became a fixed charge on the land. Altogether, this is a remarkable example of a process that was everywhere taking place, but which in most cases left but little trace in the records (2). Failing for some reason or

(1) E. Morel, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne* (Compiègne, 1904), no. 39 ; also published in F. Senn, *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France* (Paris, 1903), p. 226 : « Ego igitur, jure quo ceteri suas in suis advocationibus habent consuetudines, de singulis mansionariis singulas avene minas tresque denarios per singulos annos ibi colligebam. Quod, quoniam a prima institucione a patribus meis habui et absque ulla contradictione possedi, michi meisque successoribus censui retinendum. Habeo quoque de singulis predictis mansionariis tres alios quotannis denarios, predecessoribus meis pro pastu a rusticis institutos, quos etiam dimittere non consensi. Talliam vero, quam pro libitu suo antecessores mei, usurpative tamen et contra vetitum, collectis annuatim fecerant segetibus, egoque, per vias eorum incedens et simile subjacens excommunicatione, tenueram, pro consilio temperavi. » It was this charter of Roger Guenchi that, after further troubles with his successors, was made the basis of a new settlement in 1144. — *Ibid.*, pp. 231-232.

(2) Most of the evidence regarding the limitation of *tailles* comes from the later twelfth or the thirteenth century. For example, A. Luchaire, *Étude sur les actes de Louis VII* (Paris, 1885), p. 424 (1164-65) ; Senn, *Avoueries*, p. 234 (1170) ; Guérard, *Cartul. de N.-D. de Paris*, I, 233 (1193) ; G. Kurth, *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne* (Brussels, 1903), I, 225 (1216) ; Miraeus-Foppens, IV, 539 (1226), II, 853 (1230). But Flach (*Origines de l'ancienne France*, I, 392, n. 1) cites an interesting example from the early twelfth century. And see below, pp. 841-842. In thirteenth-century extents the *taille* usually appears as fixed ; see H. Pirenne, *Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel* (Brussels, 1896), p. 50.

Digitized by Google

another to secure the complete relinquishment of *tailles* on its property, a church would try to protect its tenants by determining the maximum that they could be forced to pay; for toward them the *avoué* would naturally have none of the scruple that selfish interest would prescribe in dealing with his ows men (1). Often, too, the levy of *tailles* was restricted to specified occasions or to such times as might be agreed on between the two parties, when quite commonly both were to share the proceeds.

So in 1067 the canons of Notre-Dame de Paris came to an agreement with the *avoué* of Viry by which he should have *salvamentum* only from occupied houses and not more than three *gîtes* a year; that pleas should be held jointly by a minister of each party, and that no *deprecatio* should be made except by their common consent (2). The same provision was made in 1080 by Richard Mansell in a grant to the abbey of Conches: neither one should take an aid from the men of the land called Baliol without the knowledge of the other, and whatever was taken should be equally divided (3).

(1) PIRENNE, *Histoire de Belgique*, I, 143. But see below, n. 3.

(2) GUÉRARD, *Cartul. de N.-D. de Paris*, I, 308.

(3) *Gall. Christ.*, XI, Instr., 130: « adjutorium seu forifacturam de aliquo homine ipsius terrae nullus capiet alio ignorante, capta quoque per medium dividetur. » This grant is quoted in a confirmation by Henry I of England. Cf. the agreement made in 1120 between the chapter of Angoulême and certain brothers over rights in L'Isle-d'Espagne (*Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 6e Série, IX, 128): « Concessum est enim a fratribus illis... quod propriam terram S. Petri, quae est in predicta Insula et in circumadjacente riperia, et homines in ea manentes, libere et quiete possideant canonici, ut nemo alius ibi aliquam consuetudinem habeat, neque per vim, neque per quesitionem, neque aliquo alio modo. Communis vero terra canonicorum et predictorum fratrum, ubi est habitatio hominum, communiter habeantur, ita ut redditus equaliter inter canonicos et predictos fratres dividantur, tallede vel quesitiones communi consilio fiant et simili modo equaliter dividantur. De quesitione vero avenae, quae civada dicitur, retinuit Guilelmus et frater ejus ut in singulis rusticis, communis terrae unusquisque eminam querat, quod est sextarius, et canonici similiter querant sextarium. » Similar settlements may be found in D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Comtes de Champagne*, III, 456

Digitized by Google

Typical of quite a number of *partages* entered into by the abbey of Saint-Père de Chartres was that sponsored before 1111 with Peter, mayor of Sainte-Croix, and his uncle. Certain lands belonging to the latter, but now deserted, are henceforth to be held in common and all income from them is to be shared (1).

Statutum est etiam ab utraque parte concessum quod nec ipsi nec successores eorum ab habitatoribus terre illius aliqua gravamina exigant, nisi forte eos vel aliquem eorum ab hostibus capi contigerit ; tunc enim facient exactionem illam que vulgo tallia vocatur convenienter, secundum laudem nostram et nostrum consilium ; et cum facta fuerit, nos mediatatem ejus habebimus. Et nos similiter, pro nostra necessitate, eodem modo eandem exactionem poterimus facere ; et cum facta fuerit, ipsi mediatatem accipient.

The *tailles* foreseen in this charter were obviously in the nature of more or less infrequent imposts, and the one specified occasion, ransom from captivity, was of course one on which aids were customarily demanded of noble tenants also. Alongside it appear in other documents, though somewhat irregularly, the other familiar occasions. Thus in a charter of the early twelfth century William « Goetus » grants to Saint-Père for colonization (« ad hospitandum ») a certain portion of his fief. He is to receive «pro defensione et protectione » various payments in food and money from every *hôte* there settling ; and furthermore, if he marries his daughter (by his wife !), buys a castle, or is taken prisoner, « talliam in hospitibus terre illius facere ei licebit, per manum tamen prioris S. Romani (2). »

With this may be compared a grant of about the same period to the bishop of Angers. By it Robert Ivon cedes a ruined church and a cemetery on the following conditions (3) :

(*c.* 1168) ; *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXIX, 218 (1171) ; LACOMBLET, I, 336 (1180) ; *Gall. Christ.*, VIII. Instr., 524 (1202).

(1) GUÉRARD, *Cartul. de Saint-Père*, II, 432. With this compare two other agreements of the same period : *Ibid.*, II, 340, 530.

(2) *Ibid.*, II, 483.

(3) *Documents historiques sur l'Anjou publiés par la Société d'agriculture, sciences, et arts d'Angers*, V, 219.

Digitized by Google

Hoc etiam dictum fuit, quod episcopus solveret dimidium servitii debiti ipsis dominis a quibus habeo terram illam : videlicet, ad custodiendum castrum Segreii dum homines loci illius essent in exercitu, et ad redimendos dominos terrae illius si caperentur, et ad faciendos milites primogenitos filios dominorum, et ad maritandas primogenitas filias eorum, quod servitium fiet secundum mensuram terrae illius. Nec quaereretur ab hominibus terrae illius vel hoc vel aliud, nisi per voluntatem et manum episcopi. Si autem contigeret ipsum episcopum aliqua causa quaerere ab hominibus terrae illius, de hoc quod ipse caperet dimidium sibi retineret et dimidium michi aut successoribus meis redderet. Similiter, si contigeret me aut meos haeredes aliquid velle quaerere rationabiliter ab hominibus in cimiterio illo habitantibus, per manum episcopi quaereretur,et de hoc quod quaereretur dimidium sibi retineret et dimidium mihi redderet.

It should be noticed that, according to the preceding charter, the bishop might lay a *taille* on the lands in question for no less than three purposes : first, for his own benefit ; secondly, for the benefit of the donor ; and lastly, to contribute toward aids owed by the latter to his suzerain. In the two former cases all proceeds were to be equally divided, but in the third, of course, neither party profited at all. The peasant thus helped to support three sets of masters, and so far as he was concerned, the *taille* was entirely arbitrary. Altogether,this is a splendid example of the fundamental simplicity of all fiscal arrangements during the agricultural age.

There were, however, benefactors more generous than Robert Ivon, and their renunciations might tend indirectly to lighten the burdens of ecclesiastical tenants. In 1140 a certain Odo gave to Notre-Dame de Chartres twelve plowlands located in a forest. The canons were to divide it into portions for settlers, over whom the donor reserved only three specified rights. One of these was a *taille* every fourth year. At the proper time Odo says he will notify the canons, who shall then levy a suitable *taille*, of which they are to keep one-half. « Nor shall they levy any other *taille* for me or my heirs, unless they so desire ; not even for the redemption of my body. As often, however, as they shall levy a *taille*, one half shall belong to me. » (1) If the

(1) GUÉRARD, *Cartul. de Saint-Père*, Prolegomena, p. XXXVIII, n. 4 : « Talleia supramemorata sic fiet. Quarto anno submone-

Digitized by Google

inhabitants of this territory were oppressed by frequent exactions, it would obviously be the fault of no one but the canons themselves.

The preceding evidence has, I think, shown the futility of trying to frame one uniform theory with regard to the powers of the *avoué*. The lands of one church might have been donated by a score of lords on as many conditions, and might be scattered among regions where quite different customs prevailed. What the proprietors could enforce in one place they could not in another : everything depended on local usage. Thus in many cases the abbot of Saint-Denis succeeded in taking from the *avoués* exactions, that he claimed were usurped (1) ; but sometimes, willingly or not, he saw fit to recognize their claims to the *taille*. So, when Louis VI settled a dispute between the abbot and his *avoué* at Argenteuil in 1110, the latter was allowed, not only his regular rents of grain, but 100 *sous* for *gîte* and 100 *sous* for *taille* (2). Later, in 1153, Baldwin IV of Hainaut arranged

bo canonicos per majorem ejusdem ville, et facient talleiam convenientem, de qua habebo medietatem, et ipsi aliam. Aliam talleiam non facient pro me nec pro heredibus meis, nisi voluerint, nec etiam pro redemptione corporis mei. Quocienscumque vero ipsi talleiam fecerint, dimidia erit mea. » For other such *partages* see FLACH, *Origines de l'ancienne France*, II, 557, n. 1, 555, n. 2 ; L. MERLET, *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte Trinité de Tiron* (Chartres, 1883), II, 94 ; *Gall. Christ.*, X, Instr., 337. By a compromise established about 1172 between the abbot of Saint-Corneille de Compiègne and one of his *avoués*, the two together were to levy one *taille* every year and equally divide what was collected. The result was that the men of the three vills thus concerned appealed to Pope Alexander III, who had just excommunicated the *avoué*, complaining that the abbot had violated the papal order and had extorted such a severe *taille* that many of the villagers had been forced to move to other homes. The pope commanded an investigation and the punishment of the abbot, if found guilty. — SENN, *Avoueries*, pp. 236-239.

(1) TARDIF, *Monuments*, pp. 235, 259 (1123-37, 1145); FLACH, *Origines de l'ancienne France*, I, 392, n. 1, (1144); A. TEULET, *Layettes du Trésor des Chartes* (Paris, 1863), I, 97 (1170). These charters regularly allow *tensamentum* at a fixed rate to the *avoué*.

(2) A. LUCHAIRE, *Louis VI le Gros* (Paris, 1890) no 97.

Digitized by Google

a similar agreement between the abbey and Vautiers, *avoué* of Solesmes, who had been accused of building a castle there against the will of the abbot, of usurping his rights of justice, forest, and *mainmorte*, and of violently extorting *taille* from the tenants three times a year. All this Vautiers agreed to surrender except the *taille* ; on which score, « since the abbot was unwilling to concede him anything certain, the said *avoué* provided that he would only levy *taille* twice a year, and in such fashion that the men should not complain of it (1). » By 1233, when Solesmes received a charter of liberties, this *taille* had been fixed at 30 *livres* on the feast of Saint-Remi and 20 *livres* at Easter. Beyond these sums the *avoué* could exact nothing — not even for marrying his daughter, knighting his son, or ransom (2).

However, it was especially when the *avoué* had done much to improve the value of the property that his claim to *taille* was considered valid by the church. Thus, by the original agreement between the abbot of Saint-Denis and the count of Beaumont, the latter was to have one-half of all custom, exaction, and *taille* from a new settlement that he was to establish on some of the abbey's waste lands (3). And in 1156 the bishop of Cambrai decided that, since Robais, a vill of Saint-Denis, would have remained uncultivated and deserted except through the faithful efforts of the *avoué*, who had attracted colonists from Flanders, Brabant, and other regions, he should receive half of all customs, tolls, and *tailles*, as well as « eorum denariorum assisa quod advocatus ex prima constructione ejusdem ville sibi dare constituit » — i. e. the *tensamentum* (4).

We now logically come to the question of royal *tailles*, and the best method for approaching it will perhaps be to enumerate the provisions of some of the earlier charters and let them

(1) DUVIVIER, *Hainaut*, p. 577 : « De tallia vero, quia nichil ei certum abbas statuere volebat, pepigit idem advocatus quod bis tantum in anno talliam faceret, eo modo quod homines de eo non conquererentur. »

(2) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (Louvain and Brussels, 1864 ff.), XIII, 108.

(3) TEULET, *Layettes*, I, 71.

(4) TARDIF, *Monuments*, p. 284.

Digitized by Google

tell their own story (1). For example, in 1085 Philip I gives certain lands to the Maison-Dieu d'Étampes-les-Vieilles and promises that the *hôtes* living there shall be free of all custom toward him or any person save the representative of the church; nor shall on the said land any one presume « violentiam seu toltam facere (2). » Five years later the same king bestows upon the canons of Orléans all « viaria, justicia, et tolta » held by him over certain lands at Dammartin (3).

Under Louis VI the evidence improves both in quantity and quality. In 1114 he grants the petition of the prior of Saint-Eloi, that all persons possessing homes on the church's land outside the walls should have the same liberty as they had enjoyed when that land was inside (4):

ab omni videlicet viatura, banno, sanguine, corveia, prepositi exactione, furis captione, incendio, tallia, seu qualibet alia mala consuetudine, quieti penitus et soluti essent.

In the next year he issues a confirmation to Saint-Paterne d'Orléans conceding (5)

totam vicariam, immo totam omnino justiciam: ita scilicet, ut intra predictos viii. aripennos nullus regie potestatis minister aliquam justiciam clamare presumat, non furem, non incendium, non raptum, non sanguinem, non rotagium, non foragium, non

(1) The following charters have all in one way or another received the attention of Luchaire in his various books, but he nowhere gives more than passing attention to the royal *taille*. In DUCHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval* (Paris, 1624), Preuves, 14, is to be found a charter of Robert, king of France, confirming to the abbey of Coulombs that town « cum tota vicaria, et bannis, et incendiis, taleis, et omnibus legibus ceteris. » But the « taleis » of this passage should be replaced by « tasceis », as I have been kindly informed by M. Martin-Chabot, who is now engaged in editing the acts of Robert for the Académie des Inscriptions.

(2) M. PROU, *Recueil des actes de Philippe Ier* (Paris, 1908), p. 288. In later charters *tolta* appears as an occasional substitute for *tallia*. See immediately below, and also the charter to Saint-Denis, above, p. 1, n. 1.

(3) *Ibid.*, p. 310.

(4) R. DE LASTEYRIE, *Cartulaire général de Paris* (Paris, 1887), I, 190; TARDIF, *Monuments*, p. 206.

(5) GUÉRARD, *Cartul. de Saint-Père*, II, 456.

Digitized by Google

bannum, non talliam in hospitibus qui ibi hospitabuntur, non corveiam, non ire in nostram caballationem neque in hostem, non herbergamentum, non sasimentum, immo nichil ex toto, quod ad nostram pertinet vicariam sive justiciam.

From the same king Notre-Dame de Paris obtains a charter in 1118, relinquishing (1)

quasdam exactiones quas in terra Beate Marie apud Balneolum villam diu habueram, scilicet talliam super hospites, ammonitiones hospitum in exercitu quibus predicta terra plus justo vexabatur.

But the king reserves the annual *tensamentum*, as anciently paid by the same *hôtes* in money, wine, and grain. About the same time he also promises not to levy on any lands of Saint-Spire de Corbeil, wherever situated, « tallias, toltas et demandas vel exactiones aliquas (2) »; and in the next year he entirely remits a certain *taille* that he had been exacting at Sceaux-en-Gâtinais and gives it to be enjoyed forever by the church (3). In 1133 he frees of *taille* a certain vill of the abbey of Saint-Magloire (4), and in 1136 one of the priory of Juvisi, but on condition that he receive a sexter of oats annually from each colonist (5). Finally, a charter of 1137 exempts Frenay-l'Évêque of *tolte*, *taille*, and exaction, so that no one can henceforth take anything from the inhabitants except the bishop of Chartres (6).

Recounting the acts of Louis VII and Philip Augustus similar to the foregoing would add but little to our information on the subject (7). Like their predecessors and their vassals,

(1) GUÉRARD, *Cartul. de N.-D. de Paris*, I, 256; TARDIF, *Monuments*, p. 210.

(2) *Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet*, VI, 4.

(3) LUCHAIRE, *Louis VI*, p. 342: « quamdam talliam quam exigebamus et accipiebamus... ex toto dimittimus atque eidem ecclesie imperpetuum habendam concedimus. »

(4) TARDIF, *Monuments*, p. 226.

(5) LUCHAIRE, *Louis VI*, p. 342.

(6) *Recueil des ordonnances des rois de France* (Paris, 1723 ff) V, 22.

(7) See LUCHAIRE, *Louis VII*, pp. 357, 368, 370, 410, 589; DELABORDE, I, 155, 174, etc.

Digitized by Google

they grant lands with or without justice and other customs: they reserve *tensamentum* and *taille* or issue more or less sweeping exemptions. Such documents constitute the great majority of royal charters mentioning *taille*, but there are a few minor groups that deserve passing attention. In the first place, we find occasional privileges bestowed upon an individual — usually the so-called *liber hospes* of a church, who lived in a community where *tailles* might be collected, and acted as its agent in business matters. A grant of this sort was made by Louis VI for the abbey of Tiron c. 1125 (1), and for that of Montmartre in 1134 (2). Secondly, there are acts of *partage*, by which the king assumes protection of certain monastic property in return for a share of the income, including *tailles*(3) And lastly, there are the charters dealing with the perquisite known as *régale*, by which the king limits his right to *taille* from ecclesiatical tenants during a vacancy in the office of abbot or bishop (4).

(1) MERLET, *Cartul. de Tiron*, I, 95 : « hospitem illum quemcumque in domo sua de Maudonta posuerint ab omni talliata et exactione... liberum. »

(2) *Gall. Christ*, VII, Instr., 55. *Cf.* DELABORDE, I, 6. Similar privileges were also frequently granted by barons.

(3) For example, the association of Louis VI by the bishop of Paris in certain property at Champeaux (GUÉRARD, *Cartul. de N.-D. de Paris*, I, 269) ; the former was to receive two-thirds « de censa illius terre, de taliis, de forisfactis, » etc.

(4) So Louis VII to the bishop of Orléans (*Gall. Christ.*, VIII, Instr., 513) : « quod quando episcopatus Aurelianensis in manus regias devenerit, nullam prorsus exactionem vel talliam in terra ejusdem episcopatus vel nos vel successores nostri de cetero faciemus, nisi eam quae statuto tempore debetur episcopo scilicet ad festum S. Remigii...Ac ne etiam talliae illius summa supra modum ad gravamen ecclesiae ullis occasionibus augeatur, certa sub assignatione statuimus, ac modis omnibus inhibemus, ne numerum LX librarum excedat. » Also to the bishop of Sens LUCHAIRE, *Louis VII*, no.773) and to the bishop of Paris (GUÉRARD, *Cartul. de N.-D. de Paris*, I, 37).*Cf.* the confirmation of this charter by Philip Augustus in 1206 (*Ordonnances*, XI,292), together with assurance of no prejudice because he has just taken 240 *livres* or more, in addition to the said 60 *livres*. See the renunciation of the same right at Chartres by Henry, count of Blois, about 1105 (*Gall. Christ.*, VIII, Instr., 308), and compare the grant of the count of Champagne to Troyes in 1181 (LALORE, *Cartulaires de Troyes*, V, 45).

Digitized by Google

At this point it might be well to make some slight summary of the evidence thus far examined, which, though dealing for the most part with secular rights on church property, has incidentally afforded other information as well. First, as to the nature of the *taille*, it must be noticed that the word, along with its many substitutes, is used very loosely in the records : it may mean a regular or an irregular impost, a bit of violence or an unquestioned right, a limited or an unlimited obligation. We thus seem to be dealing with an institution so vague that as yet scarcely any generalizations can be made about it. This, however, can be said : whether authorized or not, it almost invariably appears in the earliest sources alongside judicial and military rights.

Secondly, with regard to the persons enjoying the exaction, we have seen in possession of it before the middle of the twelfth century kings, prelates, dukes, counts, and *châtelains*, as well as simple knights and *seigneurs*. And in respect at least to the characteristics mentioned above, the *taille* of one very much resembles the *taille* of another. One of these persons, in the capacity of *avoué*, might claim the privilege of tallaging ecclesiastical tenants within a given region. Whether the *avouerie* had been given him, whether he had reserved it over donated lands, or whether it was his by virtue of political office, he might or might not have the right to *taille* : that depended on the terms of his commission, the provisions of his grant, or the custom of the country. Some *tailles* were based on usurpation but many were not. In any case, the exaction was only incidental to the institution of *avouerie*, and not at all its creation (1).

Thirdly, as concerns the persons liable, one cannot fail to remark that there has been little talk of serfs, though time and again the *taille* has been said to bear upon men styled *hospites* This last point challenges our attention, and to explain it, as well as to secure further information on the previous two, it will be necessary to examine another set of charters — those dealing with *tailles* levied by the churches themselves.

(1) For the views in this respect of Karl Zeumer see *Le Moyen Age*, XXVI, 36 ; and for the argument of A. Waas, above, p. 807, n. 1.

Digitized by Google

Such acts, like those already studied, were issued as the result of controversy, for quarrels arose, not only between churches and *avoués*, but also between churches, and between rival authorities within a church. Thus in 1120 Notre-Dame de Paris and Saint-Martin-des-Champs ended a dispute over rights in Aulnay by agreeing that all rents and *pecunie questus* should be equally divided, and that no such exaction or *taille* should be made without the consent of both parties (1). Then, about seven years later, a settlement was made between the bishop and canons of the former church, by which the chapter was accorded full disposition of its property (2)—

et in eisdem possessionibus, sive in ecclesiis, sive in hospitibus et servis, sive in domibus, sive in vineis et terris, et in ceteris, tallie et rogationes et cetera auxilia, quotienscunque opus fuerit, libere et absolute, et sine impedimento alicujus persone, a communi capitulo ubique accipiantur.

Here there is no indication of what exactions the chapter was in the habit of making, but we know from other records that in many villages it took annual *tailles* (3).

Not long afterwards the bishop of Orléans issued a charter to define the rights of the dean. The latter, he says, has been claiming, against the will of the canons, one-third « de omnibus taliis quae in terra de majoria Petri S. Crucis fierint... sive fierint pro papa, sive pro rege, sive pro terrarum emptione, immo quacunque fierint causa. » The dean, however, has been prevailed upon to admit that his claim is unjust, since from the *tailles* mentioned the canons get nothing for their own use (4).

(1) GUÉRARD, *Cartul. de N.-D. de Paris*, I, 40. *Cf.* BEYER, *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, I, 706 (1167) : « Statuimus etiam ut in omnibus curiis nostris in quibus nos vel successores nostri pro aliqua necessitate exactiones et precarias poterimus facere, tu et ecclesia tua de omnibus que ibidem possidetis liberi sitis ab omni precaria et exactione tam nostra quam successorum nostrorum aut etiam ministeralium Treverensis ecclesie. »

(2) GUÉRARD, *Cartul. de N.-D. de Paris*, I, 338.

(3) Above, pp. 804-805 ; and for other examples, GUÉRARD, *Cartul. de N.-D. de Paris*, II, 3-36.

(4) *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléannais*, XXX, 5. Compare the agreement of 1127 between the

Digitized by Google

Presumably, though the record does not say so, he should have his third of *tailles* levied by the chapter for its own profit.

Another fruitful source of trouble was usurpation by one of the church's domanial agents. Thus the abbot of Saint-Amand repeatedly condemned his *prévot* for levying violent *beden* in one of the abbey's villages(1).And in 1107 the abbot of Saint-Bertin restored to power his *minister* at Poeperinge only on condition that he should not, as his father had done, levy *coactas petitiones* (2). In this same connection, one of the most interesting accounts is contained in an act of 1153 attesting a settlement between the dean of Sainte-Croix d'Angers and one of his mayors. « On our land he shall make no *quête*, except that of grain, which has been accustomed to be made at harvest time, and which he shall make in this way : he shall not assess it by *taille*, but shall, if he please, ask it of the men, without naming any certain amount.It shall remain in their discretion, however, either to give or not to give ; and if they give nothing, or decline to give as much as he wants, he shall not on this account be permitted to use force against them, nor to summon them to court (3). »

bishop and archdeacon of Paris (GUÉRARD, *Cartul. de N.-D. de Paris*, I, 28) : « Collectas vero episcopus, absque archidiacono, per parrochiam ipsius non faciet, nisi aut Romam veniat, aut concilium in provincia celebretur, aut forte dominum papam in ecclesia sua suscipiat ; quod tamen, consulto archidiacono, faciet : in quibus quidem collectis, quia expense omnes erunt episcopi, archidiaconus nullam habet portionem. In ceteris vero communibus collectis archidiaconus, ut moris est, tertiam partem obtineat. Archidiacono autem in tota parrochia collectas sine episcopo [facere] non licebit. Quod si quis archidiacono de suo, precibus aut ultro, donare voluerit, nequaquam debebit episcopus contradicere. » And see *Gall. Christ.*, X, Instr., 214.

(1) Between 1063 and 1076 the *prévôt* had agreed to levy no « violentem precem » on the land in question (WAITZ, *Urkunden*, 13), but in 1082 the abbot was forced to decree a second time (DUVIVIER, *Actes*, I, 47) : « Violentem precem quam vulgo vocant tolpri nullo modo faciet. » And this decision was confirmed in 1154 by Thierri, count of Flanders (*ibid.*, I, 71).

(2) WARNKOENIG, II², Urk. CLXXVIII. The same prohibition was put in the municipal charter of 1218 (*ibid.*,II²,Urk.CLXXXVIII).

(3) *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Or-*

Digitized by Google

We therefore have abundant evidence of *tailles* levied by ecclesiastics, not only in the charters just cited, but in the implications of a great many others : such as the *partages* between a church and an *avoué* or an act dealing with *régale*, where it is stipulated that the lord shall take *taille* only on such occasions as it had been owed the defunct prelate. Indeed, the documents regularly show that a grant to a church of exemption from secular *tailles* was equivalent to conceding the right on its part to collect the exaction (1).

From every point of view, however, the most remarkable information on the subject is contained in the records of various controversies over *tailles* that occurred at the opening of the twelfth century. Some time before 1105 it appears that the abbot of Saint-Mesmin de Micy had had trouble with certain men of the king who were resident on his property, for in that year he requests Philip I to relieve the abbey of the injurious effects of their presumptuous action (2). The king therefore grants that :

léannais, XXX, 21 : « Questam nullam in terra nostra faciet, nisi eam quae tempore messis fieri solita est de frumento, quam etiam hoc modo faciet : non talliabit eam, sed quaeret ab hominibus si voluerit, non nominando eis aliqam summam. In beneplacito autem eorum erit dare vel non dare. Quod si non dederint, vel non quantum ipse voluerit dederint, nec vim facere, nec eos ad justitiam propter hoc submonere licebit. »

(1) See above, pp.821-823. *Cf.* DELABORDE, *Actes de Philippe-Auguste*, I, 51, 68. Churches sometimes granted exemption to individuals : *Ibid.*, I, 143 ; P. H. GOFFINET, *Cartulaire de l'abbaye d'Orval* (Brussels, 1879), p. 119.

(2) PROU, *Actes de Philippe I*, p. 382 : « Ubicumque locorum homines nostri in terris videlicet praefati S. Maximini habitarent seu coloni essent, ipsa loca vel terras illas ab eorum injuriosa praesumptione alleviare deberemus. » A charter of Robert to Saint-Mesmin in 1022 (*Historiens*, X, 606) includes the following clause : « Concedimus etiam eis ut homines nostri liberi et servi, qui manserint vel domos habuerint in terris eorum, omnes penitus consuetudines et ex nomine taliam quemadmodum proprii, homines eorum perpetuo reddant. » But this provision is tacked on to a grant of a totally different sort, and there is no context to explain it, as in the act of Philip, where the request of the abbot first appears. Furthermore, a quarrel over *hôtes* fits the early twelfth better than the early eleventh century — see im-

Digitized by Google

ubicumque manserint homines nostri, liberi vel servi, in praefatis terris sive locis S. Maximini, terrarum debitas consuetudines, scilicet in taliis, in censu, in ceteris redditibus, quemadmodum proprii homines S. Maximini perpetuo reddant et reddendo persolvant.

Thus we are told that some of the king's men, both free and serf, had settled as *hôtes* on the lands of Saint-Mesmin; that they had objected to paying the customary *tailles* imposed by the monks on their own men, but that by the king's order they were henceforth to do so. The principle here laid down is certainly interesting, but before attempting to analyze its consequences, we should examine the extraordinary report of a trial held in the very next year before the king's court and in the presence of the future Louis VI (1).

In confirming the sentence, Philip first relates the facts in the case. Some little time before, the church of Compiègne had summoned its *hôtes* to justice and had then exercized its own proper authority by taking from them for the good of the church « petitiones quasdam publicas, quas vulgo talliam vocant. » Whereupon, one Nevelon de Pierrefonds, thinking to protect certain of his own men and to remove them from the law that bound other *hôtes* of the church, demanded that the money collected from such men of his be turned over to him (2). On the other hand, the churchmen claimed that his action was entirely wrong; since on their lands he had no power, right, or justice. Then, when Nevelon had refused to submit, a day was set for trying the case at Senlis in the presence of Prince Louis.

At the trial Nevelon repeated his arguments: that whatever the church had taken as *taille* from men who, though *hôtes* of the church, were his own, should be paid to him. For this,

mediately below. Altogether, therefore, the sentence in the confirmation of Robert looks decidely like an interpolation in the original charter, which in the opinion of M. Martin-Chabot (see above, p. 822), was reshaped in the twelfth century.

(1) Prou, *Actes de Philippe I*, p. 398.

(2) « Domnus Nevelo, quosdam clientele sue suo nomine protegere nisus et ab aliorum lege segregare laborans, pecuniam que pro tallia sumpta erat sibi suisque, ut aiebat, servientibus reddi postulavit. »

Digitized by Google

he said, was a liberty held by him on the land of the church as if in fee of the king (1). To all of which the churchmen entered a general denial, repeating what they had asserted before and producing their charters of immunity, by which they had secured all royal rights within their territories. It was therefore obvious, says the king, that when even his own servants settled on those lands were not free of such customs, he could have no power of granting to another the special privilege claimed by Nevelon(1). At this point the latter, seeing the hopelessness of his case, left the court-room, and judgment was formally rendered in favor of the church : that, according to its own interest and volition, it was entitled to levy *taille*, administer justice, and exercise all power within the territories under its jurisdiction (3).

Now in spite of the fact that the decision went against him, Nevelon must have had some grounds for acting as he did : without some honest conviction or plausible argument he would hardly have allowed the case to go before the king's court. We must at least believe that he had good title to *tailles* from his men so long as they did not live within an immunity ; his mistake lay in believing, or pretending, that such personal rights should not yield to the territorial rights of the church. The latter had from the first claimed the *taille* as sole justiciary within its lands : since Nevelon had no power of jurisdiction there, he had no power of taking *taille*. In the trial Nevelon seems to have lost confidence in his original argument and to have fallen back on the weak assertion that he really had such jurisdictional power

(1) « Clamavit namque domnus Nevelo quicquid clerici ab hospitibus ecclesie, hominibus autem ipsius Nevelonis, pro talia sumserant, sibi suisque debere reddi, hanc se in terra ecclesie libertatem habere, hoc quasi feodum a rege se tenere promulgans. »

(2) « Unde cum nec etiam nostri servientes, terre illius hospites, ab hac consuetudine queant esse liberi, nos nec habere, nec alieni dare vel concedere, nec aliquem a nobis posse tenere recognovimus. »

(3) « Ut sancte Compendiensis ecclesie clericis in omni terra illa... et in omnibus ejusdem terre hospitibus pro sua et ecclesie utilitate liceat talliam facere omnemque justitiam et potestatem pro sua voluntate et libito liceat exercere. »

Digitized by Google

as part of the fief held of the king— which was easily proved specious by showing that the king himself had reserved no such right within the district in question. Thus the church of Compiègne, like the abbey of Saint-Mesmin, was recognized in unmistakable terms as being entitled to tax settlers on its territory, even if they were serfs of a secular lord.

Not long afterward, in 1128, a somewhat similar case was brought before the same court, as we know from an attestation issued by John, bishop of Térouanne. « When, » runs his account, « the clergy of Lille, impelled by the paramount need of their church, had demanded aid, after the fashion of other lords, from the *hôtes* of the church, the latter, with hearts hardened by the sin of avarice, went before William the Norman, count of Flanders, and by prayer or price obtained from him absolute prohibition to the clergy that they should exact anything, and to the *hôtes* that they should pay anything. Whereupon, the clergy, fearing that by this unprecedented affront the ancient liberty of their church might be impaired, sought out Louis, king of the Franks, and Renaud, archbishop of Reims, presenting privileges from the church of Rome and from the royal authority, and beseeching them to relieve the church of such threatened injury (1). » After the usual preliminaries, therefore, a trial was held before the barons of France, and eventually judgment was rendered to the following effect : « that the said clergy should have the same right and power over their *hôtes* as the other princes of the land had over theirs, nor should on

(1) E. Hautcoeur, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille* (Paris, 1894), I, 28 : « Cum Insulani clerici, summa ecclesie sue necessitate constricti, ab hospitibus ecclesie, more aliorum dominorum, auxilium postulassent, illi vicio avaritie obdurati comitem Flandrie Guillelmum Normannum adierunt, et ut ipse clericis ne exigerent, et hospitibus ne clericis quicquam darent, modis omnibus prohiberet, seu prece seu precio, effecerunt ; unde clerici antiquam ecclesie sue libertatem hac insolentia imminui posse formidantes, Francorum regem Ludovicum et Remorum archiepiscopum Rainaudum, privilegia Romane ecclesie et auctoritatis regie secum deferentes, expetierunt, et ut hanc injuriam ab ecclesia depellerent imploraverunt. »

Digitized by Google

this account any violence be done them by any prince whomsoever (1). » The count then acknowledged his wrong and received absolution.

Our record thus gives no good explanation of the count's interference with the action of the church, but in the light of the other sources just examined, it seems very probable that the *hôtes* in question were men of the count or of his vassals, and his pretext was perhaps similar to that of Nevelon de Pierrefonds. However that may be, there can be no doubt as to the position taken by the church. Saint-Pierre de Lille had been established only some seventy-three years earlier; the muniments that the clergy laid before the court must have been the charter of Baldwin V and the confirmations of it by Popes Alexander II and Gregory VII, all of which merely affirm a general immunity from secular authority (2). Such indirect acquisition of regalian rights plainly sufficed to establish the title of the church to levy contributions from all tenants on its property — a power claimed and formally recognized, not as something unusual, but as one common to the lords of the land.

As early as the eleventh century, accordingly, the *taille* might be a territorial exaction which a lord imposed, not merely on his bondmen, but on all residents under his jurisdiction; and with the certainty of this fact established, we are in position to inquire how a person might or might not become subject to such a territorial *taille*, and eventually whether there may not have been at the same time a personal obligation for *taille* as well. In other words, we now have to do with what the sources call *hospites* and *hostisiae*, the importance of which for the social history of Europe can hardly be overestimated, for therein lies the key to such problems as the rise of the towns and the breakdown of the manorial system (3).

(1) « Communi baronum terre consensu et judicio diffinitum est, clericos illos idem potestatis jus super hospites suos quod alii principes terre super suos habere, nec ullam eis super hoc a quoquam principe violentiam inferri debere. »

(2) *Ibid.*, Préface, and pp. 2-9.

(3) On the class of *hôtes* see in particular L. VERRIEST, *Le servage dans le comté de Hainaut* (Brussels, 1910), pp. 40 ff.;

Digitized by Google

In the first place, there is no doubt that the *hôte* of whom we have heard so frequently was a settler, a colonist, on somebody's land. He might be either serf or free, his place of origin might be known, or he might be a wanderer from nobody knew where. In any case he was made welcome by the owner of waste lands ; he received a plot for his house and fields for his crops ; the lord specified in advance his rent and other agricultural services ; and he became liable for the common customs of the territory in which he resided. Having freely entered into this arrangement, he was presumably free to leave it when he chose to seek fortune elsewhere. Thus, with regard to the lord on whose land he settled the *hôte* was normally free, though with regard to some other lord he might still be legally a serf. In fact, the rights of this old master sometimes had to be respected and the *hôte* would be under obligation to two men at the same time. Furthermore there were the claims of the king, count, or other suzerain to be considered — as a large number of charters bear witness.

Thus, as we learn from a confirmation by Philip I in 1065, the abbey of Saint-Pierre de Hasnon had asked, and the count of Flanders had granted (1)

ut praecinctum parrochiae totius villae Hasnoniensis, quam ipsi concambio mutaverunt, ab his quorum erat beneficium, liberum et ab omni exactione absolutum firmaremus, tam in campis quam in aqua et in silvis vel hominibus potestatis ipsius cenobii vel advenis quos albanos vocant vel servis tam sanctorum quam hominum infra praecinctum commanentibus, nulla occasione vel advocature vel fiscalis debiti ab aliqua seu magna seu parva persona nisi ab abbate supramemorati loci distringendis.

The effect of this grant was of course to establish within a certain region an immunity for the abbot of Hasnon — in that the act was nothing unusual. What distinguishes it from hundreds of earlier charters is the specific provision that it makes regarding immigrants on the abbey's land. It subjects to the abbot's authority, first, *aubains*, and secondly, serfs of outside

H. SÉE, *Les classes rurales et le régime domanial en France au Moyen-Age* (Paris, 1901), pp. 212 ff. ; PIRENNE, *Med. Cities*, pp. 117, 130.

(1) PROU, *Actes de Philippe I*, p. 64.

Digitized by Google

lords, ecclesiastic or lay. The former, lordless wanderers from nowhere in particular, were everywhere considered the special *protégés* of the king or the holder of regalian rights (1); except for this privilege at Hasnon, they would have been claimed by the count. But the abbot's immunity also gave him complete control over other men's serfs, who, as we learn from another charter of the same year (2), were to be quit of all obligation to their masters on payment of *capitation*. This head-tax had long been and long remained an important mark of servile status, especially for men who were permitted to reside away from their birthplace; but it was also regularly paid by men who, though born free, had commended themselves for life to the personal protection of an influential patron. So, in the charter

(1) GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de France* (Paris, 1887.), VII, 62. Quarrels over *aubains* were very frequent. For instance, Mabillon, *Ann. ord. S. Benedicti*, V, 649 (1090): « Contra donnum abbatem Godefridum ecclesiae Montis S. Quintini quamdam litem promovit dominus Odo castri Peronensis, abbatiae scilicet auferre volens omnes albanos, qui se se martyri praelibato pro tutela et advocatione dederant, antequam praeventi essent a suis ministris, prohibendo ne ad praedictae ecclesiae dominium ex more confugerent, neve census capitalitios exsolverent. » Odo finally yielded and granted the men in question to the church, «ea videlicet conditione, ut si prius martyri manciparentur quam a suis procuratoribus praevenirentur, nullum deinceps eis jugum servitutis legaliter posset imponere. » About the same time a dispute between the church of Saint-Vincent du Mans and a local lord ended in this decision (R. CHARLES et MENJOT d'ELBENNE, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans* (Mamers, 1886-1913), p. 182 ; : « Judicavit igitur omnis curia quod nullus alius albanius esset dicendus nisi is qui per terram ibat, et in ea nec parentem nec amicum nec hospicium ullo modo habebat, nec in illa terra aliter nisi transeundo habitabat. De talibus, ut in suo fevo, habere consuetudines sepedictus dominus debebat... ceteri omnes monachorum essent. » *Cf. Archives historiques du Maine*, VI, 34 (*c.* 1100); and d'HERBOMEZ, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai* (Brussels, 1898), I, 25 (1100).

(2) PROU, *Actes de Philippe I*, p. 61 : « Recuperata Hasnonia tota in terra et silvis et aqua, ut terminatur praecinctus in parochia, libera et sine advocatura et ab omni exactione remota; habitatores vero quicunque habitaverint infra praecinctum dominis suis censum tantum solvent capitum et post perpetuo sine advocato manebunt. »

Digitized by Google

of Robert, quoted above, the same reservation was made in favor of the lords of such *homines advocatii* (1). In other cases, as will be seen from what immediately follows, *chevage* might be paid to the church by an *aubain*, as the formal sign of his commendation to a new superior.

Accordingly, although the institution of territorial immunity had long been a familiar one, no hard and fast rules existed to define the status of the *hôte* within it, and there were many delicate points that demanded special treatment. For instance, how soon could that status be secured by the newcomer? About the time when William of Normandy was preparing his famous expedition to England, this question was causing trouble between the abbot of Saint-Médard and the count of Soissons. For in 1066 the barons of France rendered a decision to the following effect : (2)

Item de commendatione hominum S. Medardi, de advenis etiam quos albanos vocant, quod idem clamabat comes, ita adjudicatum est, ut si infra annum quo idem advena ad terram S. Medardi applicuerit capitale suum S. Medardo dederit, perpetualiter S. Medardus eum tenebit ; si vero infra annum capitale suum S. Medardo non dederit, comes perpetualiter absque contradictione tenebit.

(1) Above, p. 811. On the *homines advocati* see especially VERRIEST, *Le servage dans le comté de Hainaut*, pp. 266 ff. With the foregoing charters compare the following. Philip I to Cluny in 1080 (PROU, *Actes de Philippe I*, p. 256) : « Concedo etiam predicte ecclesie hospites omnes quicumque inibi hospitari voluerint necnon omnia quecunque nunc habet et adquirere poterit juste. » Enguerrand d'Hesdin to the abbey of Anchin in 1094 (DUVIVIER, *Actes*, I, 295) : « Omnes vero qui in terra eorum manserint, vel mansuri venerint, liberos ab omni teloneo vel redditu vel exactione facio. » Robert, count of Flanders, to Saint-Donat de Bruges in 1101 (MIRAEUS-FOPPENS, II, 1148) : « Ecclesiam S. Donatiani Brugensis ad statum meliorem promovens, eandem ei quam Insulana ecclesia obtinet libertatem donavi... ut submansores eiusdem ecclesie ab omni publica exactione liberi omnique jugo, etiam nostre dominationis, absoluti... nullus excepto preposito ecclesie super eos potestatem habeat. » Henry, count of Champagne, to the church of Provins in 1176 (*Gall. Christ.*, XII, Instr., 54) : « Adjiciens ut quicumque fuerit ecclesiae vestrae matricularius cum uxore sua et liberis ab omni talia, justitia, exactione, consuetudine, et violentia liber existat. »

(2) PROU, *Actes de Philippe I*, p. 85.

Digitized by Google

Essentially the same answer, but put in the form that was to become famous throughout western Europe, appears seventeen years later in the foundation charter of Anselm, count of Ribemont to the local abbey, providing (1)

quod si quis utriusque sexus advena supervenerit, infra unum annum et diem praedictae ecclesiae se donare sine contradictione vel mei vel meorum successorum poterit.

Again, in 1104, this rule was applied when Aimery, viscount of Thouars, founded a church at Chaise-le-Vicomte, but now it was made to work in favor of both parties (2) :

Burgensis necnon ruricola quispiam vicecomitis seu monachorum si ad alterutrum migrare voluerit, anno uno ac die exul factus liberum iter deinceps habebit.

So, although it was not universal, the law of a year and a day became the normal standard for determining a legal residence within an immunity (3).

It will also be noted that in such cases it was the *hôte* himself who decided his condition ; he could commend himself to whom he chose, and apparently any lord was at liberty to receive him. For that reason rivalry between neighboring barons was keen, and an endless number of agreements were framed to avoid unprofitable complications. Sometimes two parties con-

(1) *Gall. Christ.*, X, Instr. 189.

(2) P. MARCHEGAY, *Cartulaires du Bas-Poitou* (Les Roches-Baritaud, 1877), p. 24. See the curious story told by LAMBERT D'ARDRES (*Monum. Germ. Hist.*, *SS.*, XXIV, 579) of the *colvekerli* of Guisnes during the eleventh century, who had to pay *capitation*, *foremariage*, and *mainmorte* : « Concessit enim eis (Hamensibus) et in feodum confirmavit, quod quisque advena in terra Ghisnensi aliunde advolaret et annum unum et diem unum in terra sua perendinaret, vel morosius et diucius inhabitaret, simile obprobrium simul et pensionem obprobriosam incurreret et quasi de iure persolveret. » On the antiquity of the law of a year and a day see GLASSON, *Histoire du droit*, VII, 62.

(3) *Aubains* coming within the *bourg* of Saint-Michel de Tonnerre had to give themselves to the church inside a month or else they belonged to the count of Nevers. — QUANTIN, *Cartul. général de l' Yonne*, I, 298.

Digitized by Google

sented to abandon all men who left the land of one to settle on that of the other ; sometimes not to harbor each other's men at all (1). Indeed, all sorts of conditions might be laid down with regard to migrations from territory to territory, or with regard to *hôtes* already resident on donated lands.

So in 1095, when the cathedral of Angers received the new church of Saint-Nicolas, together with two *arpents* free of all custom, it was stipulated by the donor, a certain viscount, that the canons should not admit as *hôtes* his *consuetudinarii* ; but if other foreigners came, the church should have all their customs except the tolls paid in his market. (2) With this act may be compared the foundation charter for the church of Saint-Étienne de Nevers, issued by Count William II in 1097 (3)

Dono et concedo... totum burgum sicuti modo pro burgo habetur, aut unquam melius habebitur, qui jam ex re nomen habens Burgus S. Stephani appellatur, cum terra et hominibus inibi hospitatis seu hospitaturis, omnibusque consuetudinibus quas inibi habebam, nihil mihi penitus in ea retinens... Nisi quod si forte homines de terra mea pro tollenda consuetudine meas se mihi subtrahendo, hanc terram ad habitandam delegerint, prior quidem habebit in eis consuetudines et justitiam suam sicut in caeteris hominibus suis ejusdem burgi, mihi tamen serviant sicut homines mei. De alia vero terra vel provincia quicunque adve-

(1) See another clause of the act of Louis VI cited above (p.822) : « Diffinitum est etiam quod hospites regis apud Balneolum stationarii et commanentes in supradicta canonicorum terra nunquam hospites fient ; et similiter canonicorum hospites regis hospites nullatenus existent.» See also the privileges of the chapter of Reims sworn by the archbishop (*Gall. christ.*, X, Instr., 33) : « Ut servientes nostri quos in commune seu privatim in domibus nostris habemus, etiamsi vestri capite censi fuerint, ab omni exactione tamen praeter capitalitium suum, liberi habeantur ; eadem vobis de hominibus nostris servata conditione si vestri fuerint servientes. » For examples of other reciprocal arrangements involving *taille* see J. GARNIER, *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne* (Dijon, 1867), I, 335 ; DELABORDE, *Actes de Philippe-Auguste*, I, 430 ; M. J. WOLTERS, *Codex diplomaticus Lossensis* (Ghent, 1849), p. 70 ; MIRAEUS-FOPPENS, I, 413.

(2) *Documents historiques sur l'Anjou* (*Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*), V, 123.

(3) *Gall. Christ.*, XII, Instr., 334.

Digitized by Google

niens hanc terram ad habitandum elegerit, liber sit ab omni mea meorumque hominum justitia et consuetudine, monachisque tantum serviat et respondeat.

Within their *bourg*, therefore, the monks were to enjoy full and exclusive rights over all settlers except such as came from the count's own lands; they, it would seem, were to have double obligations, for they were to continue to serve the count as before, besides rendering all customs owed the priory. Indeed, *taille* on all *hôtes* within a village might be specifically reserved by a donor, as was done by Roger de Thony in a grant to the abbey of Conches *c.* 1150 (1).

In these documents, as in most, no concern is expressed over loss of income by any lord except the princely benefactor. Nevertheless, when in 1142 Baldwin IV of Hainaut restored Broqueroie to the abbey of Saint-Denis as originally given by his father, he stipulated (2)

ut nullus deinceps comitum, principum, castellanorum, vel aliqua quelibet persona mortuam manum, vel talliam, vel aliam aliquam exactionem ab ejusdem ville incolis vel possit vel debeat exigere, salvo dumtaxat jure ecclesiarum vel quorumlibet in servis suis dominorum, si tamen jus suum per se requirunt, remota importunitate advocatorum.

(1) *Ibid.*, XI, Instr., 134 : « eandem libertatem et dominationem et consuetudinem habeat abbas super nostros omnes homines et advenas in terra sua habitantes quas et ego habeo super omnes nostros homines et advenas in terra mea manentes ; ... et de auxiliis mihi vel domino Normanniae pertinentibus omnes homines abbatiae insimul per manum abbatis respondeant, sicuti faciunt homines de Romeliaco vel illi de Portis per manum dominorum suorum. » *Cf.* the charter of Jeanne, countess of Flanders, to Sainte-Pharaïlde of Ghent in 1219 (MIRAEUS-FOPPENS, II, 987) : « Et sciendum quod si aliqui hospites venirent manere super Wastinam illam, ego super eos hospites haberem altam justitiam, et exercitum meum, et talliam meam, nisi per voluntatem meam remanerent. Totum aliud dominium ipsis decano et canonicis remanebit. »

(2) DUVIVIER, *Hainaut*, II, 558. *Cf.* d'HERBOMEZ, *Chartes de Saint-Martin*, I, 47 : « Si qui vero vel hominum Garembaldi vel aliorum in ipsa villa manserint, in justitia quidem et districto monachorum erunt ; sed et silvagium et paisnagium et alias consuetudines quas dominis suis debent persolvent. »

Digitized by Google

In this instance, therefore, the immunity of the church was even less absolute, for any serf who became the *hôte* of the monks might still be forced to pay *mainmorte* and *taille* to his old master.

Nor is this an isolated case of the retention of such purely personal obligations. An agreement between Nicolas d'Avesnes and the abbot of Maroilles in 1151, after recognizing the former as being entitled to share the *mainmortes* of most of the abbey's men, provided that in five villages of the church (1)

nihil habet juris prorsus Nicholaus preter talliam et servitium et mortuam manum in suis propriis hominibus ; et hec eadem jura, temporibus quibus requirere volet Nicholaus aut ejus minister, per abbatem aut ejus ministrum repetere debent. Homines vero S. Huberti in prefatis villis omnino liberi sunt a Nicholao et ejus ministro, et in eis nichil penitus juris habent.

And shortly afterwards, in 1157, a similar right was allowed by the bishop of Auxerre to the count of Nevers, who recognized that he could levy no *taille* or *quête* in the bishop's vills, except on his own bondmen. (2).

The very next year Henry I, count of Champagne, gave a bake-oven to the church of Saint-Loup, in such liberty that the six *hôtes* who should inhabit the six houses attached to it, together with their families, should henceforth owe the count no custom and be subject only to the justice and governement of the church. Even if one of them were the count's man, the count's ministers should not touch him or his within the said liberty ; providing always that the count should not lose, through such residence, *taille* from any man of his ; and that, when found outside the liberty, the *hôte* should be liable for the count's justice as well (3). And in another charter of Henry I to the same

(1) Duvivier, *Hainaut*, II, 568.

(2) *Gall. Christ.*, XII, Instr., 125 : « Cognitum insuper fuit quod in burgo S. Aniani, nec etiam in aliqua terra episcopi quae sit extra munitionem Conadae, consuetudinem aliquam, nec justitiam habeo ; infra munitionem nec extra talliam vel questum licet mihi facere, nisi in meis hominibus de corpore. » *Cf. Ibid.*, XII, Instr., 124.

(3) D'Arbois de Jubainville, *Comtes de Champagne*, III, 449 ; Lalore, *Cartulaires de Troyes*, I, 53 : « Sciendum tamen

Digitized by Google

church, certain land is granted, along with the *hôtes* living on it free « ab omni servicio, sive justicia, sive consuetudine michi debita, duntaxat homines mei non sint (1). »

We have now seen that in the case of many ecclesiastical properties the church enjoyed the exclusive right to all so-called justiciary rights, including *taille*, over the inhabitants. If, however, the king or holder of *regalia* could grant such immunity, he could also restrict it. On occasion, a count might reserve to himself *tailles* over all *aubains*, or only over those *hôtes* who emigrated from his own lands. By his stipulation, also, a lesser lord might be allowed to recover *tailles* taken from his serfs on ecclesiastical territory ; but such exceptions seem to have been rare, and where they were not made — as on the lands of Saint-Corneille de Compiègne — the church's authority was paramount. Without, for the moment, pushing this inquiry far-

quod exactionem, que vulgo tallia dicitur, propter libertatem furni de homine meo non perdam, et quociens extra furnum inventus fuerit, libere de eo meam exercebo justiciam. »

(1) *Ibid.*, I, 59. See the charter of 1153 (TARDIF, *Monuments*, p. 274), by which Louis VII frees his serf, Jean du Viel-Étampes : « Hic Johannes hospes est canonicorum S. Victoris, habitans in terra illa quam Thomas presbyter predictis canonicis dedit : quam terram idem Johannes in duas hostisias divisit et duas domos in ea sibi et heredibus suis extruxit, et se ipsum et heredes suos eorumdem canonicorum servientes in perpetuum esse concessit, voluntati ipsorum relinquens quem ex his ad suum servicium eligere placuerit. Quia igitur hospites et servientes canonicorum sunt, precibus domini Gelduini abbatis hoc concessimus et statuimus, ut nullus prefectorum, nullus officialium nostrorum, nec omnino aliquis in eundem Johannem aut in heredes ejus, qui in eadem terra manserint, vel in bona eorum, ubicumque fuerint, pro aliqua occasione manum mittere possit, quamdiu per predictos canonicos Stampenses in eadem terra justiciam exequi voluerint... Volumus etiam ut eadem terra sit de cetero imperpetuum libera ab exercitu et tallia, viaria, thelonio, et rotagio, et omni exactionis consuetudine... sed ecclesie Beati Victoris jus nostrum omne et justiciam donamus. » Also the grant of the lord of Termonde to the abbey of Afflighem in 1176 (E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Afflighem* (Louvain, 1894), I, 238) : « Colonos ecclesie ab omni exactione liberos reddidi, ita tamen si nec servi mei nec advcatie mee subditi, nec de alia mee terre possessione ad exhibendum servitium michi fuerint obnoxij. » *Cf.* WARNKOENIG, II², Urk. CCXXXVI.

Digitized by Google

ther, we may now consider the converse side of the problem : if serfs of the church came to reside on lay property, what obligations might they have to bear?

In this connection a charter of the bishop of Cambrai lifting excommunication from Gossuin, sire d'Avesnes, gives us valuable information (1). For he, we are told, has now — in 1111 — submitted to the monks of Liessies guaranteeing them their village of the same name « ab omni advocatia liberam : videlicet tallia, exactione, hospitalitate, heribanno, fossato, equitatione, et omni prorsus inquietatione vel forisfacto. » He agrees to respect the allodial holdings of the abbey and promises that serfs of the church living on them shall be free towards him of all *avouerie*, exaction, and *taille* ; on their death all *mainmortes* shall be enjoyed exclusively by the church. If, however, they live at Avesnes or anywhere on his allodial properties, the lord of Avesnes is to have one-third of their *mainmortes*, and presumably — though the document does not say so — *taille* from them also.

With this somewhat obscure regulation may be compared a charter of Charles the Good of Flanders, issued in 1122 to settle a dispute between Baldwin of Alost and the abbey of Saint-Pierre at Ghent (2). It too presents its difficulties, but the substance of the agreement is as follows. Serfs of the church were to be free of all custom wherever they lived, and likewise all men of Meirelbeke so long as they remained there. If, however, they moved into any portion of Baldwin's *avouerie* outside that parish, they had to pay him two *deniers* each. Inhabitants of other monastic villages were to pay each a pig or sixteen *deniers*, together with

(1) DUVIVIER, *Hainaut*, II, 496.

(2) VAN LOKEREN, *Chartes de Saint-Pierre*, I, 123 ; WARNKOENIG, III, Urk. XXIV : « Nullam rogationem in ea habere debet Baldwinus vel sui de his qui pertinent ad Merlebecam ubicumque habitaverint in advocatia sua ; in coeteris locis habebit advocatus de homine uxorato singulis annis XII denarios, de uxore VI, de ceteris nichil usque ad copulatam... De servis ecclesie ubicumque habitaverint nichil habebit advocatus...Si vero aliquis liberorum sive servorum servum suum, sive liber se ipsum sive allodium suum S. Petro dederit, talis in aecclesia permaneat qualem se dedit. »

Digitized by Google

castle-guard for one week every year or six *deniers*, as Baldwin should choose. Furthermore, the men of Meirelbeke were not liable for any *taille*, no matter where they resided ; and the men of other places only fixed sums — a married man twelve *deniers* and his wife six. Unmarried persons paid nothing. If a man gave himself or his serf to the church, the status of the person given should remain as specified in the grant.

This document possesses many remarkable features. The *tensamentum*, as usual, is sharply distinguished from the *taille*, though the latter, like the former, had become a fixed *cens*. Most interesting, however, is the classification of the abbey's tenants into three categories, each with its carefully stipulated obligations ; and especially the information with regard to the abbey's bondmen who enjoyed to its fullest extent the privilege of extraterritoriality. That is to say, the personal right of the church to its serfs superseded all rights of the lord on whose property they might reside, and this exceptional status is specifically guaranteed to all *sainteurs*, or men who give themselves in bondage to the church. If accordingly, as occurred so frequently at this time, the *sainteur* obliged himself only for *capitation*, *foremariage*, and *mainmorte* at fixed rates, he was absolutely free of all further obligations. As serf of the church he enjoyed a greater immunity than if he merely commended himself to its protection and retained his personal freedom. And this deduction is confirmed by all the other information that I have encountered regarding this peculiar group of men [1].

[1] On the *sainteurs*, or more properly *homines sancti*, see VERRIEST, *Servage*, pp. 171 ff., and PIRENNE, *Histoire de Belgique*, I, 140. There are of course scores of acts dealing with such persons, but they usually do not mention *taille*, merely stating a general exemption from all exactions except those specified. See, however, the charter of Nicholas, bishop of Cambrai, attesting (1137-45) the self-donation of a certain Oda under his predecessor (DUVIVIER, *Actes*, I, 310). After stipulating the ordinary payments *de capite*, *pro licentia nubendi*, and *pro mortua manu*, it adds : « De petitione vero quam laica dominatio a familia ecclesiarum injuste accepit, se et suos [?quittos] et liberos, libera traditione liberoque arbitrio, prout justum et possibile erat statuit. » *Cf*. GUÉRARD, *Cartul. de N.-*

Digitized by Google

In its strict sense, therefore, extraterritorial jurisdiction was recognized primarily in the case of serfs residing on another's property. So far as freemen were concerned, change of residence normally implied change of obligations. However, when an *hôte* held land of two lords at the same time, he was naturally liable for all customary services that bore upon his holdings, and so might owe territorial *taille* to both men. For example, we find the report of a case tried before the count of Champagne in 1171 over this very question (1). Miles de Vendeuil claimed that men removing from the estates of Saint-Médard de Soissons to cultivate lands of his should be exempt from all *tailles* of that church. To which the clerics replied that, if they wanted to retain the lands held of the church, such emigrants must

D. de Paris, I, 145 : « Hii sunt homines Parisiensis episcopi commorantes prope Sezanniam... Talliam non debent. » However, each owes yearly one *denariatam cere* and all must marry within the *familia* of the bishop. — The donor of serfs might, of course reserve whatever payments he chose. Thus in 1238 the lady of Boulaere freed and gave to the church of Saint-Adrien de Grammont all serfs resident at Boulaere, exempt from all *taille* and exaction, except the best chattel for *mainmorte* and aids for the marriage or knighting of her children. — MIRAEUS-FOPPENS, I, 755.

(1) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Comtes de Champagne*, III, 459. Cf. the charter of Henry I in 1177 (*ibid.*, III, 467) : « Notum facio presentibus et futuris ecclesiam Beati Marie de Ulcheio talem ab antiquo optinere libertatem quod in terra ecclesie illius ubicumque sit, sive in hospites nemo manum mittere debeat absque consensu et licentia prioris vel canonicorum vel ministri ejusdem ecclesie... Qui si terras meas colunt, consuetudines quas terre ille debent eos reddere oportebit... Omnes autem homines et hospites predicte ecclesie... nullam etiam talliam debent, exceptis illis quos prenotavi et ea causa qua predixi. » Also A. WAUTERS, *De l'origine... des libertés communales : Preuves* (Brussels, 1869), p. 73 : « consuetudinem tallie quam habebat apud Vilars super homines et habitatores totius teritorii et universos qui terras in eadem villa tenent, cum alibi sint manentes... » Furthermore, we are told in 1232 (GARNIER, *Chartes de communes*, II, 132) that it was the general custom throughout Burgundy that *homines talliabiles*, no matter where they were or whose they were, might recede from the justice and dominion of the Lord who enjoyed their *tailles*, but that all property held of him remained entirely subject to his pleasure.

Digitized by Google

continue to pay the church's *taille* wherever they went. And it was this argument that was sustained by the court, which ordained that the said men must pay *taille* to Saint-Médard twice a year, but at each time no more than four *sous*. In the same way burgesses, who were otherwise exempt from *tailles*, might have to pay them on lands held outside the town (1).

It is therefore quite evident that the eleventh century noble, cleric or lay, possessed an odd jumble of rights, some territorial and some personal; and in particular that alongside *tailles* which bore upon freemen as a consequence of their residence within a jurisdictional immunity, there were *tailles* which bore upon serfs because their bodies belonged to a master. Moreover, as the preceding evidence shows, it was the *hôte* who first brought these two sets of powers into conflict and thereby occasioned the scores of acts dealing with his peculiar status and the rival claims of lords and princes to share the proceeds of his labor. For the elucidation of such problems there remains, however one large group of documents to demand our attention — namely, charters of liberties. And in this connection we should logically begin with Flanders.

When William Clito, in his famous charter of 1127 to Saint-Omer, says that he wishes the men of that town, « like the better and freer burgesses of Flanders, to be quit of all custom, » and promises to exact from them no *taille*, *scot* or *bede* (2), he is obviously confirming an established fact, rather than granting a new immunity. He implies that the greater Flemish towns, such as Saint-Omer, Bruges, Ghent, and Ypres, had already

(1) Thus in 1136 Louis VI complains that the commune of Soissons has been doing violence to the neighbouring landlords because the citizens have been refusing to pay, in outside villages, « taillias, corvadas, quas terra debebat et ceteri accolae persolvebant. » — E. MARTÈNE et A. DURAND, *Veterum scriptorum... amplissima collection* (Paris, 1724), I, 748. *Cf.* the charter to Laon, below, n. 817.

(2) A. GIRY, *Histoire de la ville de Saint-Omer* (Paris, 1877), p. 371 ; WARNKOENIG, I, 27 : « Et sicut meliores et liberiores burgenses Flandriae ab omni consuetudine liberos deinceps esse volo ; nullum scoth, nullam taliam, nullam pecunie sue petitionem ab eis requiro. »

Digitized by Google

secured exemption from *tailles*, whereas his lesser subjects remained liable. But it is not till 1161 that we obtain any direct testimony as to the obligations of this latter class. In that year Count Thierry grants a special privilege for all settlers in the waste of Reninghelst, which is to be specially devoted to supplying food for his own use. Any person wishing to live there, if already held under the lordship of another, must first ask the count's permission to come; but, having that, should be admitted to complete equality with the previous inhabitants. All then, on payment of a certain annual *cens*, should enjoy the following remarkable franchise (1):

quod legibus sive justitiis, seu etiam causis communie Furnensis, que vulgo chora dicitur, nullatenus subjacebunt; sed ab omnibus servitiis, petitionibus, talliis sive quibuslibet aliis exactionibus quibus alii incole terre nostre obligati tenentur, liberi et absoluti perpetuo habeantur, nisi forte pro communi terre defensione in exercitum evocentur.

What could be plainer? The inhabitants, immigrant and native, of this new community of Reninghelst are endowed with some of the more elementary liberties long ago obtained by the burgesses of Saint-Omer: they can be summoned to the count's army only for the defense of their *patrie*, and shall be forced to pay no *tailles*, *beden*, or other exactions. These obligations, it should be noted, had not been altered by the so-called *keure* of Furnes, the law or peace which had been promulgated by the count for the government of that region, but had there as in other rural districts, remained entirely arbitrary. Indeed, as late as 1240, when the oldest extant *keure* of Furnes was issued, the only provision made regarding the *taille* was the following (2):

Nullus debet facere assisiam vel precariam in terra, privatam vel generalem, nisi comes; et qui inde protractus fuerit reddet quod accepit, et emendabit comiti x libras.

(1) GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes dela ville et châtellenie de Furnes* (Brussels, 1897), III, 20; WARNKOENIG, II², Urk. CLVII.

(2) *Ibid.*, II², Urk. CLX; GILLIODTS-VAN SEVEREN, III, 27. Cf. the charter to Poeperinghe (above, p. 827), which received the law of Furnes in 1147.

Digitized by Google

The count was still able to levy *tailles* at his pleasure, either from individuals or whole communities, — but only he. If therefore, this statement reflects the primitive arrangement — and I think it does, — we may see the count claiming as complete a monopoly of *tailles* within his demesnes as that enjoyed by a church within its territorial immunity (1).

If now we turn back to the charter of Saint-Omer, we may be in better position to answer a question that immediately presents itself to the student of municipal liberties : when the count abandoned his right to *taille* in a town, did his act constitute entire exemption for the burgesses? It must have done so. The count's right to take or forego *tailles* in his communes, as in his villages, was an exclusive right. The *hôte* who settled either at Saint-Omer or at Reninghelst was exempt through residence on privileged soil, and whatever personal rights his original lord may have had were thereby put in abeyance (2).

Now, as is well known, there was nothing peculiar in this freedom from *tailles* of the Flemish towns ; it was a privilege enjoyed very generally by burgess communities, and one that appears quite early in Picardy. Indeed, one of the original claims set up by the communes of that region seems to have been the abolition of all *tailles* and forced exactions. Thus it was an ancient custom of Saint-Quentin, as stated in 1150, that the citizens owed

(1) Compare the charter of Thierry to Berkin and Steenwerk in 1160 (WARNKOENIG, II², Urk., CXCIX) : « Sint igitur, sicut fuerunt tempore comitis Roberti, ab omni servitii opere liberrimi : videlicet, ut non eant in exercitum ; ut nullus ministrorum nostrorum ab eis aliquid petat, sive sit praeco, sive forestarius, vel etiam castellanus. » To judge from special exemptions granted certain groups of settlers, the men of Courtrai still owed *taille* to the count in the thirteenth century. — *Ibid.*, II², Urk. CCII ; *cf.* CCXXX, CC, CCXXXII. However, the ordinance of Count Philip (*ibid.*, I, Urk. XIII), which Zeumer (*Die deutschen Städteteuern* in G. SCHMOLLER, *Staats- und socialwissenschaftlichen Forschungen*, I, 10) understood to deal with general imposts in Flanders, plainly has to do only with municipal *tailles* levied by the local *échevins*.

(2) It should be observed that all inhabitants of Saint-Omer were free (art. 9) even from *capitation*, the charge so generally reserved to masters of serfs on privileged soil (above, p. 834).

Digitized by Google

no *tailles*, but gave only voluntary aids to their lord ; and we have ample proof that, through direct or indirect influence, this liberty became part of the unwritten law of many other towns. The charter of Lorris forbade the exaction of *tailles* by the king or any other person. At Soissons and its *filiales* the communal oath seems to have included the pledge that the members of the association should mutually aid each other in resisting all attempts to tallage them (1). Interesting as are these sweeping prohibitions, however, they tell us little of the nature of the exactions that caused such universal opposition, and for fuller information on the subject we must look to the neighboring region of the Laonnais.

Without entering into the oft-repeated history of that troubled community, it will be worth while to recall some of the provisions of Louis VI's famous *Institutio Pacis* of 1128. According to this document, it was settled that any serf, except one of the church or of a noble who had joined in establishing the peace, should have free entrance into the new commune, and should thereby become exempt from *foremariage, mainmorte,* and all payments to this master except his *capitation* or whatever other sums he might choose to give of his own free will. Thus it is evident that the ordinary lord whose men became residents of Laon could have no possible right to tallage them arbitrarily. What then of the official lords of the town ? Though somewhat obscurely, it is apparently with their rights that Article 18 is intended to deal (2).

The king there says that he has so modified the customary *tailles* that each man owing them shall pay only four *deniers*

(1) On this and what follows see *Le Moyen Age*, XXIV 278 ff.

(2) *Ordonnances*, XI, 185 : « Statuimus etiam ut homines capite censi dominis suis censum capitis sui tantum persolvant... nec nisi spontanei a dominis requisiti aliquid eis tribuant... Consuetudinarias autem tallias ita reparavimus, ut unusquisque hominum ipsas tallias debentium singulisterminis quibus tallias debet quatuor denarios solvat, ultra autem nullam aliam persolvet, nisi forte extra terminos pacis aliquam terram talliam debentem tenuerit, quam ita caram habeat ut pro ea talliam solvat. »

Digitized by Google

at each time when they are due, and nothing more, unless he chance to hold outside the town land subject to *taille* which he desires on that penalty to keep. From this scant notice it appears that there had been *tailles* at Laon levied at well known periods, as well as similar exactions bearing upon certain properties outside the city, but no further details are forthcoming. Fortunately, however, this same charter was subsequently issued with various amendments to several rural communities of the Laonnais and a comparison of the new articles considerably adds to our information.

By the first of these grants, to Bruyères in 1129, Louis VI provides that the commune shall pay 20 *livres* annually, one-third to him, one-third to the bishop, and one-third to Clairembaud du Marché. And the same arrangement shall hold good (1)

de placitis sive taliis que, vel ad presens ab hominibus qui in terris tallias debentibus manent persolventur, vel ab illis persolvetur qui in hanc pacem venient et in terrris tallias debentibus manebunt ; terciam partem nobis vendicamus et terciam episcopo et terciam Clarembaldo annuimus.

It would thus appear that the customary *tailles* owed from lands in the Laonnais were also called *placita*, and whatever the previous arrangement had been, the king was thenceforth to receive a share.

Later, when Philip Augustus confirmed this establishment, he repeated Article 18 of the original *paix*, amended as follows :

Consuetudinarie autem tallie ita temperate sunt ut unusquisque hominum qui manet super terras tallias debentes, et qui advenerint et in terris tallias debentibus mansiones habebunt, tria placita per annum solvent, et per singula placita quatuor denarios bone monete reddent.

At last, therefore, we learn that the men of the Laonnais had been liable for three *placita* a year, and that the liberties of Laon had restricted each of these assessments to four *deniers* per man.

In the meantime, however, Louis VII had also bestowed the

(1) LUCHAIRE, *Louis VI*, p. 337.
(2) DELABORDE, *Actes de Philippe-Auguste*, I, 235.

Digitized by Google

same law upon another group of villages in the neighborhood (1); but in this case the commune was short-lived. Losing their privileged status, the inhabitants again became subject to the arbitrary *tailles* of the bishop and again trouble broke out. Finally, in 1185, Philip Augustus, finding the opportunity for intervention again favorable, imposed a complicated settlement, which may be summarized as follows. In the first place, the men of the Laonnais shall pay annually to the bishop 700 *livres parisis* « pro tailliis super homines illos quas tribus de causis facere poterat, videlicet pro exercitus nostri servitio, pro domino papa, pro guerra Laudunensis ecclesie manifesta »; and 1000 measures of wine « pro tallia vini. » Secondly, they shall render to the *vidame* and the *prévot* 200 *livres* and 500 measures of wine, which form part of the fiefs held of the bishop by those officials. Thirdly, one-half of the bishop's *tailles* are owed the king, but he has forgiven these sums in return for the service of Raoul de Coucy, which the bishop has granted him. Lastly, a commission of twelve *échevins* is established to levy the said *tailles* and to settle all disputes arising therefrom (2).

By piecing together all the information now at our disposal, we may conclude that, at the opening of the twelfth century, the bishop of Laon had the acknowledged right to tax at pleasure all inhabitants of his lands; but that, as was often the case elsewhere, part of the proceeds may have been claimed by various nobles of the vicinity. Customarily the *taille* was assessed at each of the three annual assemblies of the people, and as a result the levies were locally known as *plaids*. But in addition to them, the bishop presumably exacted also a portion of the yearly wine-crop as his *tallia vini* — an impost that sometimes appears in other regions alongside the more ordinary *tailles* (3).

(1) On this and the following acts see LUCHAIRE, *Les communes françaises* (Paris, 1911), pp. 79 ff.

(2) DELABORDE, *Actes de Philippe-Auguste*, I, 175.

(3) Above, p. 808, n. 6. At Orléans, by the charter of Philip Augustus in 1183 (DELABORDE, I, 108) a payment of two *deniers* on every measure of wine or grain, « que quidem collectio vulgo nuncupatur tallia panis et vini, » was perpetuated in return for exemption from all other *taille* and *tolte*. Cf. *ibid.*, I, 320.

Digitized by Google

On special occasions, furthermore, — such as private war, a royal campaign, or a trip to Rome — he increased the customary dues. All this the *Paix* changed throughout the regions that it embraced; for, compared with the obligations of the unprivileged peasantry, the *taille* allowed by that charter appears as a merely nominal survival — a sort of *capitation* that permitted no extension and needed no assessment. The settlement of 1185 for theLaonnais was by no means so generous; and yet, through the specification of the amounts of all *tailles* and the creation of a non-episcopal body of assessors, it did prevent capricious taxation by the bishop; and the help of the king, though as usual not disinterested, was decidedly favorable to the vexed tenants of the church.

Laon, however, was not the only scene of royal intervention. At Saint-Riquier Louis VI also settled a dispute by granting a communal charter, the original terms of which have not come down to us, but concerning which we may infer a few facts from a supplementary act of 1126. The men of the new commune had not, it appears, been satisfied with the exemptions that they had lawfully secured, but had again revolted, refusing to acquit various just obligations including « tallionem de exercitu regis et pastum ejusdem. »In support of the abbot Louis consequently decreed that the burgesses should pay the said dues, and that no one should be free from them except military tenants and *famuli* of the church, or peasants who lived outside the town (1).

With these provisions should be compared a similar compromise imposed in 1171 by Louis VII at Tournus. The church, it was then established, should continue to enjoy *mainmorte* from the burgesses, but the annual *taille* was abolished; so

(1) *Ordonnances*, XI, 184. *Cf.* GUÉRARD, *Cartul. de N.-D. de Paris*, II, 3, 7, 31, 34, etc., where it appears that « tallia pro exercitu regis » was levied alongside the regular annual *tailles* in the villages of the chapter. On the lands of Saint-Germain-des-Prés *gîte and taille* for the king were taken in addition to annual *tailles*. — GUÉRARD, *Polyptique de l'abbé Irminon* (Paris, 1844), II, 383-91.

Digitized by Google

that the abbot could thenceforth tallage his men only on stated occasions. He might make such a levy for the aid or entertainment of the king, or for the entertainment of the pope or a cardinal ; and he should also be entitled to a reasonable aid — i. e. one in proportion to the expense of the undertaking — if the interests of the church demanded his presence before the pope or the king. For a like journey undertaken on private business, such as a quarrel with the monks, nothing should be demanded (1).

Thus, although the statement cannot be made with certainty, it seems extremely probable that both at Saint-Riquier and Tournus, as in the Laonnais, occasional aids were first specified as a substitute for an annual arbitrary *taille* previously enjoyed by the church in question. At any rate, reservations of this kind become increasingly common in favor of secular lords and seem to have been tacitly understood in many cases where the charters themselves make no such stipulation (2). Extraordinary subsidies might also exist alongside an annual

(1) *Ordonnances*, XI, 205.

(2) See *Le Moyen Age*, XXIV, 285, 290. In many cases the charters left a loophole for special requisitions by implying that the burgesses might still be called on for voluntary contributions. Indeed, no immunity was proof against this method of approach, as a host of later documents bear witnesse. In this connection, also, may be cited an interesting sequel to the foundation charter of the *bourg* of Saint-Étienne de Nevers, quoted above (p. 837). In 1171 Guy, Count of Nevers stated (*Gall. Christ.*, XII, Instr., 343) that, although his grandfather had granted the *bourg* to the church free of all custom and exaction, his brother William, « qui ultra mare obiit, et requiescit in Bethleem, in burgensibus contra prefatam libertatem novas exactiones et impositiones facere coepit, reclamantibus et egre ferentibus monachis hoc pacto dimisit : videlicet, quod pro tribus causis tantummodo ; si captus se redimeret, si filiam suam nupciis traderet, si Hierosolymam pergeret ; tria millia solidorum per manum prioris a burgensibus haberet. » Accordingly, Guy confirms the ancient liberties of the church, saving the three aforesaid aids ! And the only concession that could be got from his successor was the relinquishment of the aid for ransom and the allowance of forty days' grace on the other two. — DELABORDE, *Actes de Philippe-Auguste*, I, 220.

Digitized by Google

taille which custom or enactment had rendered inelastic [1]. Indeed, all the evidence at our disposal tends to show that the aim of the newly enfranchised bourgeoisie was not so much to escape taxation, which they felt was in some fashion inevitable, as to gain control of the determination and assessment of whatever imposts they might have to pay — a project that of course called for the creation of a more or less autonomous municipal administration.

In the great communes, naturally, magistrates or councils had the power of laying rates, to cover the cost of all local governement [2]. The prince dealt, not with the individual citizens directly, but with their constituted authorities. When in sore need of money, he presented a request for a subsidy, which the town as a legal entity considered, granted, and financed by the imposition of a municipal *taille* [3]. Such an advanced type of constitution, however, could hardly be secured all at once, and many communities had to be satisfied with lesser liberties, the most rudimentary of which was the admission by the lord of certain selected burgesses to a share of the financial administration.

It is in this connection that the claims of the men of Vézelay in 1137 are worthy of special attention. Along with other grievances, they complained of the *taille* which the abbot had been accustomed annually to impose on rustics and townsmen alike. « For they said that four men, whom they should elect from among themselves, ought to be present with the dean and

(1) *Le Moyen Age*, XXVI., 27. *Cf. Gall. Christ.*, XII, Instr., 493 : an agreement of 1181 by which the burgesses of Sens are said to owe the bishop « tailliam annuatim et auxilium urgente necessitate, diligenti tamen adhibita moderatione. » Cf. DELABORDE, I, 34.

(2) Above, p. 846, n. 1. See also the charters of Philip Augustus to Château-Neuf and to Tournai (DELABORDE, I, 41, 268), and of Philip of Flanders to Aire (WARNKOENIG, III, Urk. CLXIV.)

(3) Detailed evidence of such procedure comes only from the thirteenth century, but there can be no doubt that it had been followed from an early time. See the article already cited in *Le Moyen-Age*, XXIV, *passim*.

Digitized by Google

the *prévot* when the said *taille* was levied, and that with their advice it should be levied and the quota of each person considered. » This suggestion, however, was spurned by the abbot, who declared that he alone had the right to lay *tailles* through the agency of the dean, the *prévot*, and other ministers of his, and without the advice or presence of the burgesses. « For so it was anciently accustomed to be done, nor could it be proved that the procedure had ever been different. » Furthermore, such *tailles* bore not merely, as alleged, on burgesses and rustics who owned their own homes, but also on those who rented their houses, whosesoever the latter might be, after they had lived one year in the town and met its other common obligations (1).

With this last clause we are brought back to the point with which our consideration of the towns began : the burgess was from every point of view a kind of *hôte*. His status as participant of a peculiar immunity was secured by residence for a given term on privileged soil ; and this status, when enjoyed to its fullest degree, made him responsible to only one superior — the patron of the community to which he belonged. In town as in country, however, quarrels arising out of conflict between personal and territorial rights were chronic, and occasionally exceptions were made in favor of outside lords — particularly of ecclesiastics. Nevertheless, the general rule remains that one chief lord enjoyed, unless he choose to relax it, a complete monopoly of all rights and profits within a town.

(1) QUANTIN, *Cartul. général de l' Yonne*, I, 319 : « Item conquesti sunt de tallia que consuetudinaliter annuatim, post Natale Domini, tam de burgensibus quam de rusticis solet fieri. Dicebant enim quod quatuor, quod ipsi de se ipsis eligerent, debebant esse cum decano et preposito, quando predicta tallia fiebat et per consilium eorum debebat fieri, et mensura de unoquoque considerare... Item de facienda tallia in burgenses et rusticos dictum est abbatem eam licite, sine consilio et presentia burgensium, facere posse per decanum et prepositum et per alios ministros suos, quia antiquitus ita solet fieri, nec aliter factam fuisse potuit comprobari ; nec tantum in burgenses et rusticos qui proprias domos habent fieri poterit tallia, sicut dictum est, sed etiam in eos qui aliorum domos conducunt, quorumcumque sint domus, postquam per annum in villa manserint, qui etiam ceteras ville consuetudines persolvent. »

Digitized by Google

In most communities this fact becomes apparent only on the promulgation of a charter of liberties, but we are fortunate in having one explicit statement of such customs from as early a year as 1047 — the declaration of the rights of the count of Namur at Dinant (1). Therein it is affirmed :

Quicumque extraneus in ville voluerit transire coloniam et ibi morari voluerit, cujuscumque antea fuerit, ad comitem pertinebit ; ministeriali suo de omni forisfacto respondebit, nisi forte fuerit S. Marie aut S. Lamberti aut S. Hugberti.

Nothing is said in this document of the *taille*, but it is obvious that only the count could have had such a right over the bulk of the population, for all *hôtes* except the men of the local churches were subject to him exclusively. And when, as actually happened at Dinant, the powers of the count passed to the bishop, even a greater centralization of authority would result.

As previously remarked (2), however, the greater episcopal communes, when we first gain detailed knowledge of their customs, seem already to have become exempt from *taille*, and so little or no information on the subject is to be gleaned from their charters. It is rather in the acts issued for more rustic communities that we find the most interesting provisions regarding privileged *hôtes* on ecclesiastical territory. For instance, when the abbot of Stavelot reconstructed the castle of Logne in 1138, he decided to move the village of that name to the immediate neighborhood, and to provide for its colonization made the following promises. Any of the abbey's men who should come there to live was to be free, so that he should pay no *capitation*, *mainmorte*, *foremariage*, toll, pannage, *gîte*, or *taille* to abbot,

(1) WAUTERS, *Libertés communales*, *Preuves*, p. 249 ; WAITZ, *Urkunden*, p. 20. On this document see H. PIRENNE, *Histoire de la constitution de la ville de Dinant au Moyen Age* (Ghent, 1889), p. 3. *Cf.* the statement of the rights of the count in Toul (WAITZ, *Urkunden*, p. 15) : « Alienigenae, id est warganei, qui manserint in banno, dabunt comiti IV. denarios singulis annis festo S. Remigii. »

(2) *Le Moyen Age*, XXIV, 281 ff.

Digitized by Google

avoué, viscount, or royal emissary. But if the serf of another wanted to reside in the said place, he would still have to pay his master all custom and justice (1). That the region here concerned was a very backward one is attested by the fact that the abbot plainly expected no settlers who were not serfs, and that he extended no immunity to those of other lords. Neverthless, exemption from arbitrary *taille* was here as elsewhere becoming the mark of the free colonist.

Indeed, evidence to the same effect meets us on all sides. In 1141 Louis VII confirmed a grant to the churches of Saint-Martin and Notre-Dame d'Étampes of certain property formerly held by Salomon, physician to Philip I. On petition of the canons and « voto hospitum terre, » furthermore, these lands were to continue to enjoy the various liberties that they had earlier had : namely, limitation of all forfeitures, restricted military service, fixed *cens*, and immunity from all *taille* by the canons (2). It is also interesting to note that the church of Laon, which was so reluctant to emancipate its own men, was quite willing to make concessions in order to colonize its vacant lands. In 1167 the dean and chapter issued a notice to this effect : that whereas certain strangers, lacking homes of their own, had come to the church, it had been decided to settle them in the territory of Tavaux and Pontséricourt. Each should accordingly pay one *denier* for his head and another for his wife,should he have one, every year at the feast of Saint-Remi, and at the same time twelve *deniers* « de assisia » in order to be free of all *tailles* and exactions. If he built a house, he should further be liable for *cens* and *salvamentum* (3). And similar substitution for vague impositions of a fixed charge *per capita* is found likewise in the charters of Saint-Germain-des-Prés to the men of the *bourg* in 1174-75, of Ferrières to the inhabitants of that *banlieue* in 1186, and of the bishop of Paris to a new town in 1199 (4).

(1) HALKIN et ROLAND, *Chartes de Stavelot-Malmédy*, I, 338.
(2) *Ordonnances*, XI, 192.
(3) TARDIF, *Monuments*, p. 304.
(4) Respectively in R. POUPARDIN, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (Paris, 1909), I, 231 ; DELABORDE, *Actes de Philippe-Auguste*, I, 187 ; GUÉRARD, *Cartul. de N.-D. de Paris*, I, 78.

Digitized by Google

In the meantime the kings of France, though fostering autonomous municipalities chiefly on lands not properly their own, had shown themselves quite generous in the grant of lesser privileges to agricultural communities. Thus, in the hope of attracting colonists, the customs of Lorris and Soissons were widely distributed on the royal demesnes and exemption from *taille* and *ost* was separately accorded many obscure villages (1). It is only in the case of Étampes, however, that particulars deserving special attention are given us.

In 1120, when Louis VI took the abbey of Morigny under his protection, he decreed that the monks and their *hôtes* residing on lands surrounding the monastery should be quit of all custom toward him; but that, if they were given any *hôtes* at Étampes, the latter should continue to owe whatever obligations they had borne when in lay hands (2). That these obligations included *taille* and *ost* clearly appears from an act thirteen years later, when the same king granted all settlers in his new market at Étampes exemption from the said burdens for a period of ten years (3). At some subsequent time a commune was set up in the town and like immunity was indefinitely extended to all citizens; for when Philip Augustus quashed the commune in 1199, he asserted for himself the exclusive right to military service and *taille à plaisir* from all residents (4). This, I think, is the clearest case of such royal monopoly that we possess.

With, now, the example of the king, the count of Flanders and various prelates before us, it will not be hard to see that other lords, great and small, all founded towns and treated the inhabitants in much the same way. According to the liberties of Namur, any serf who resided there for a year and a day became free of all *mainmorte* and exaction toward his old mas-

(1) For example, *Ordonnances*, III, 303; VI, 703; VII, 275, 444, 684; LUCHAIRE, *Louis VI*, 341.

(2) *Ordonnances*, XI, 179.

(3) *Ibid.*, XI, 183.

(4) *Ibid.*, XI, 277. A sequel to this act in 1204 (*ibid.*, XI, 286) freed the weavers of Etampes of all custom, including *taille* for twenty *livres* annually.

Digitized by Google

ter and was thenceforth subject only to the count (1). The latter, moreover, had commuted his right of *taille*, and so the immigrant became liable only for certain fixed sums. Thus when the law of Namur was extended to Floreffe in 1151, the count provided that, in return for exemption from all *tailles* and exactions, every cultivator of the soil should pay him two *sous* annually, but a landless artisan only twelve *deniers* (2). This is much the same institution as was established by the family of Avesnes in many outlying villages. According to the customs of Prissche every householder was yearly obliged for twelve *deniers*, a measure of oats, two loaves, and two cocks, whereas the unpropertied man paid only the money. Beyond his fixed rents the citizen owed no exaction to the lord, unless he chose to give something of his own free will (3). At Hirson, by its charter of 1156, every head of a family rendered two *sous* to be free of all other contribution for one year, except when the lord was captured or when he married his daughter (4). At Hereignies, a town of Saint-Amand, the *avoué* commuted his *taille* for sixteen and a half *livres* annually, a sum which was to be doubled if he married his daughter or knighted his son (5). But as we reach the close

(1) MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, I, 709 (1131) : « omnis servus et ancilla capitagiarii per annum et diem Bronium et S. Laurentium commorantes ab anteriore domini sui exactione et mortimanu, sicut ceteri ejusdem comitis burgenses in Namurco, penitus absolvantur, et tam in matrimoniis quam in quibuslibet occasionibus nonnisi ab abbate Broniensi amplius coerceantur. » With this compare the custom of Liége, *Le Moyen Age*, XXVI, 7.

(2) *Analectes*, XI, 181 : « Verumtamen illi qui terram possidentes carrucis suis arabunt duos solidos tantum, sed et alii manu operarii, ut pannifices et pellifices et sutores et hujusmodi, duodecim denarios in festo S. Remigii persolvent, et sic ab omni exactione et precariis et, ut breviter concludam, sicut burgenses Namurcenses, et a coniungiis in omnibus liberi permanebunt, salvis redditibus meis, qui me jure contingunt. »

(3) See L. VANDERKINDERE, *La loi de Prisches* in *Mélanges Paul Frédéricq* (Brussels, 1904), pp. 213 ff. ; VERRIEST, *Servage*, pp. 41 ff. ; DUVIVIER, *Actes*, I, 364.

(4) *Ibid.*, I, 361.

(5) WAUTERS, *Libertés communales*, *Preuves*, p. 55. This collection includes a characteristic set of privileges by prelates, avoués, and lesser lords of the thirteenth century.

Digitized by Google

of the twelfth century examples become too numerous to recount, and it will be more profitable to attempt some general conclusions as to the nature of the *taille* in the eleventh century — on which up to the present there has been no consensus of opinion.

Starting with the dicta of lawyers in the thirteenth and later centuries, French scholars have continued to regard the *taille*, as an essentially servile obligation,and this view has reached its logical culmination in the works of M. Henri Sée, who endeavours to trace its origin back to Roman slavery(1).On the other hand leading German authorities have insisted, with no slight exhibition of petulance at their French contemporaries, that the *taille* was always a matter of *öffentliches Recht*, an institution derived from the public taxes of the Carolingian counts (2). And yet, as earlier pointed out, there is no appreciable difference in this respect between the Western and Eastern sources. If the *taille* was in one region what it was in the other, which of these irreconcilable opinions is right?

To this question, following certain suggestions made by M. Leo Verriest in his excellent work on serfdom in Hainaut (3), I think it should be answered that both,in so far as each lays claim to universal validity, are wrong; but that, consequently, each is in part correct. As to the first, it utterly fails — as has surely been seen in the foregoing pages — to explain the *taille* within the mediaeval town, which was never a community of serfs belonging to one master. As to the second, it not only ignores the very real fact that there was a servile *taille* in the Middle Ages, but fails to explain the universal antipathy in which the alleged public tax of the same name was held. Furthermore,

(1) *Les clasess rurales*, pp. 177 ff., 308 ff., 323 ff. The oldest bit of evidence on the servile *taille* that he cites is a charter of 1205 (p. 240).

(2) Primarly Georg von Below, who gives an extensive bibliography on the subject. — *Probleme der Wirtschaftsgeschichte* (Tübingen, 1920), p.623. For further discussion of the German views and the evidence involved, see *Le Moyen Age*, XXVI, 21 ff.

(3) *Le servage dans le comté de Hainaut*, pp. 32, 120.

Digitized by Google

labelling an institution of the feudal age public or private tells us extremely little as to its actual nature. Before any intelligent classification can be made, terms must be defined.

Now when a German historian speaks of a public right in the eleventh century, he evidently means one that originally formed part of, or was somehow derived from, the imperial authority. When a French scholar calls the same right seignorial, he merely implies that it was one held by the majority of feudal nobles. But since such persons regularly possessed many powers — judicial, military, and administrative— that might accurately be described as public under the preceding definitions it is obvious that the terms are not mutually exclusive. One refers to the original character of the thing ; the other to its actual nature in the eleventh century ; and of these two matters it is the latter that demands prior determination.

First, as to the names. *Taille*, throughout the period under discussion, denoted primarily a method of taxation, and only secondarily the taxe themselves. This term, with its crude translation *incisio*, of course arose from the practice of keeping accounts by notched sticks, or tallies ; but in French-speaking lands came to be applied specifically to the requisitions made by a superior, which more directly were often called *demandes*, *quêtes*, or *prières*. In German dialects the same exactions were known as *beden* or *rufen*, and in Latin charters often appear disguised as *petitiones*, *precariae*, *deprecationes*, *rogationes*, etc. The substance of such a « prayer » was pecuniary assistance, and so we find as variants *aide* in France and *steuer* in Germany, which likewise were latinized in various more or less fanciful ways (1).

Beneath this multiplicity of epithets the only stable idea that we may detect is therefore the request of a powerful

(1) See *Le Moyen Age*, XXVI, 10, 34, and the references there given. It will be noted that none of these expressions necessarily implied either a voluntary or a compulsory nature in the contribution — that depended entirely on local circumstances (see above, p. 811, n. 1 ; p. 827, n. 3). What the names do seem to indicate is that at one time or another the exactions had been somewhat informal.

Digitized by Google

person, and that obviously might vary from the dictatorial command of an absolute master to the politest expression of desire on the part of an influential friend. And if in our own day the distinction between gift and tax occasionally seems obscure, how must it have been in the Middle Ages, when one's landlord was likely to be king in fact, if not in name? If these general considerations are kept in mind, it will, I think, be easy to perceive why we have been dealing rather with a variable habit than with a definite institution of the eleventh century. Instead of the *taille* we have found *tailles*.

Indeed, at first sight, the diversity is decidedly puzzling, for at one time and another we have observed territorial and personal *tailles*, ordinary and extraordinary *tailles*, limited and unlimited *tailles*. However, it is plain that these distinctions were not of equal significance or antiquity. The last, in particular, was not fundamental, but arose only as the consequence of changes from primitive usage. Thus, when we first hear of fixed *tailles*, they are always compromises between the retention of an unrestrained system of exactions and its entire abolition [1]. The original *taille*, therefore, was undoubtedly arbitrary; that is to say, the amount of the imposition depended solely on the lord's will, although we may imagine that in this respect, as in so many others, custom tended to impose limits long before they were officially recognized.

In the same way, the recurrance of the *taille* would be determined in the first place by the frequency of the lord's demands, but the evidence at hand shows that, from a time to which our records scarcely reach, quite regular practices had come to be established, and that the requisition was an annual affair [2].

(1) Above, p. 816, n. 1 ; p. 820, n. 1.

(2) For annual *tailles* by *avoués* in the eleventh century, see above, p. 810, n. 3 ; p. 811, n. 1. That of the abbot of Vézelay was old in 1137 (above, p 853, n.1). But an even more interesting case appears among the charters of La Trinité de Mauléon (*Archives historiques du Poitou*, XX, 14). When, about 1120, a certain R. Gabardus departed for Jerusalem, he borrowed ten *livres* from his brother, and in return ceded him all custom from certain lands et unam questuram convenientem in anno et pro captione corporis rectam talliatam, in borderia II solidos et dimidium.

Digitized by Google

At harvest time, in spring and autumn, or at the three « general pleas » rustic dependents would be expected to make their contributions of money, wine, grain, or livestock. Of course there was no reason why a less importunate lord should not make his levies at rarer intervals, such as every second or third year, or restrict them to occasions of special need (¹), but the sources tend to convince us that most lords were not so kind. Extraordinary *tailles* more often appear as special obligations which rustics might have to meet in addition to their more regular payments, and which might be perpetuated after the latter had been abolished (²). Therefore, ignoring such accidental varieties for the moment, we may concentrate our attention on the one remaining distinction, that between personal and territorial *tailles*.

For reasons explained above, I think there can be no doubt that both existed in the eleventh century. On the lands of the church, whether exercized by prelate or *avoué*, on the demesnes of king, count, *châtelain*, or plain *seigneur*, the *taille* was regularly territorial — or, if it be preferred, public ; for it fell upon all inhabitants, native or immigrant, landed or landless. In other words, it was a power that mere ownership of the soil could not

(¹) See above, pp 818 ff. Extraordinary aids and *tailles* are particularly prominent in Normandy and the ajoining regions, where they were often retained by the duke on lands given to churches in the eleventh century : see, for instance, the confirmations of Henry I to Saint-Pierre-sur-Dive, Lessay, and Saint-Evroul (*Gall. Christ.*, XI, Instr., 156, 205, 235). In the same way vassals might reserve *tailles* to acquit the exactions of the suzerain.— MARCHEGAY, *Archives d'Anjou*, III, 100 ; BERTRAND DE BROUSSILLON, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers* (Angers, 1903), II, pp. 284-87. Cf. L. DELISLE, *Études sur la classe agricole en Normandie* (Paris, 1851), pp. 93-94. On the antiquity of feudal aids in Normandy, C. H. HASKINS, *Norman Institutions*, p. 21. In Flanders custom in this respect seems to have remained vague somewhat longer. As late as 1176 the *échevins* of Haspres were unable to decide whether or not the count was entitled to anything for the marriage of his daughter, his ransom, or the purchase of a castle. — MIRAEUS-FOPPENS III, 347.

(²) Above, pp. 850 ff.

Digitized by Google

convey, but which was contingent upon the possession by the landlord of regalian rights, such as were everywhere claimed by immunists and feudataries. For neither the king of France within his kingdom, nor the count of Flanders within his county, enjoyed a monopoly of taxation at the opening of the twelfth century (1). With respect to *taille*, as with respect to justice and *ost*, the feudal state was not a unity, but a mosaic; the pattern of which depended upon centuries of privilege and usurpation.

On certain ecclesiastical properties, it is true, men sometimes retained or secured the same right of taking *tailles* as they had on lands under their immediate jurisdiction. It is conceivable, also, that on some lay fiefs the prince may have enjoyed a similar prerogative, but if that had been the general usage, another well known institution of the Middle Ages could hardly have arisen -- that of the feudal aids. For it seems undeniable that feudal custom required the lord to demand contributions, not from the tenants of the vassal, but from the vassal himself, leaving it to the discretion of the latter to raise the sums by subsidiary aids or *tailles* of his own (2). Thus, so far as the rela-

(1) Above, pp. 812-814, 832. The clearest statement regarding *tailles* by lesser nobles that I have encountered is contained in a charter of a certain knight, Samson de Passavant, to Saint-Aubin d'Angers in 1138 (BERTRAND DE BROUSSILLON, *Chartes de Saint-Aubin*, I, 248). By it Samson gives in free alms land for a church and cemetery, adding the following provision : « Hanc autem elemosinam cum tota dominicatione quam habebam in locis denominatis dedi et concessi liberam et quietam ab omni costuma et ab omni penitus exactione, talliadico videlicet, corvatis pariter et bidamnis et hujusmodi violentiis, que solent milites a pauperibus extorquere. » Cf. the attestation by Louis VII in 1178 (LUCHAIRE, *Louis VII*, p. 459) that Dreu de Mello has given to Sainte-Marie de Chaage « centum solidos de roga sua in villa Mintriaci annuatim accipiendos, vel de aliis redditibus suis ibidem si roga non sufficerit. »

(2) Above, p. 859, n. 1. Even on ecclesiastical territory a secular lord usually had no power of directly taxing the tenants; the aids or *tailles* due him, as may be seen from numerous acts cited above, were normally collected by officials of the church. *Cf.* the charter of Hugh III of Burgundy to Notre-Dame de Châtillon (GARNIER, *Chartes de communes*, I, 332) : « Quod si dux Hie-

Digitized by Google

tions of secular lords are concerned, the *taille* passes unnoticed in the records ; even when, rarely, charters were issued to deal with such matters as knight-service and reliefs, there was no need for it to be mentioned. Indeed, if it had not been for the exceptional position of the *avoué* and the chronic rivalry thereby engendered, we should scarcely have heard of the *taille* before the twelfth century, when the new charters of liberties show it as a common custom on countless *seigneuries*.

In the same way, we first gain a hint of such a thing as a servile *taille* after it had probably existed for centuries. So long as serfs stayed at home, no complications would arise in connection with their peculiar status : it is only when they became *hôtes* on the soil of another that disputes called forth the settlements through which we gain our first information on the subject. Then formulated custom came to declare that, if a lord permitted his bondmen to complete a legal residence on alien territory, he must take the consequences and lose whatever revenue their new superior refused to allow him (1). With this

rosolymam adeat, vel filiam suam maritet, vel captus sit et redemptus, vel terram emat, unde universa terra agravetur, ipse ab abbate ecclesie beate Marie de Castellione auxilium debet petere, aut per se aut per honestas personas ;et si forte abbas et canonici in auxilium denegaverint, trecentis solidis tantummodo terram ecclesie agravare poterit. »

(1) The evidence cited above (pp. 839 ff.) clearly shows, I think, that the perpetuation of private rights, such as the servile *taille*, in favor of the personal lords of *hôtes* was the exception rather than the rule—and one made more often for the benefit of the church than for that of laymen. M. Verriest seems to hold the contrary view when he affirms (*Servage dans le comté de Hainaut*, p. 125) that serfs were not freed by the charters to the *villes neuves*. In fact, such an exception was made in the case of Soignies, the charter to which from the count of Hainaut in 1142 contained the following article (WAUTERS, *Libertés communales : Preuves*, p. 17) : « Quicumque allodium Sonegiarum infra libertatem inhabitare venerint ab omni injusta exactione, exceptis servis, liberos esse concedimus. » However, the same charter also provided that serfs who refused to serve their masters could, on complaint of the latter to the minister of the church — for the town was an *avouerie* of the count — only be forced to pay a fine : « Si per eos emendaverint, sint in pace ; sin autem, infra octo dies ab eorum consortio recedant. Et qui spe libertatis vene-

Digitized by Google

the established rule touching *hôtes* on rural estates, there was nothing revolutionary in the universal practice of granting, on similar conditions, immunity to settlers in towns. But such arrangements were characteristic rather of the twelfth than of the eleventh century. In its original environment the *taille* bore upon a population that was normally stable ; and it is not hard to conjecture what, under such conditions, happened on the great estate.

By the agricultural system that everywhere prevailed, the chief items in any lord's income were, first, the produce of the lands that he farmed himself, and secondly, the rents from lands let out to peasant cultivators. These multifarious dues, however, had long been fixed by usage or agreement, and so the thrifty peasant, after meeting his annual charges, was able to put by quite a little surplus for his own consumption or for sale in the local market. It was natural that, to supplement his income, the lord should wish to dip into this surplus, and to do so was not at all difficult.

At the appropriate season domanial agents, whose particular business it was to know each man's obligations and resources, would make the rounds of the villages, probably meeting the peasantry at one of their general courts. Perhaps clerks would be at hand with parchment rolls showing assessments of previous years ; at any rate, wooden tallies would provide a rough and ready system of accounting, and each tenant would be notified of what he ought to contribute at

rint et habitaverint, lege ville et institutionis teneantur. » And of course, refusal of admission to the serfs of the town's founder, or to those of the church, was a very common feature of municipal charters ; but the door was usually left wide for the serfs of everybody else. Thus the charter of Favril, granted in 1174 by Jacques d'Avesnes and the abbot of Saint-Humbert (*Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes*, I, 105) decreed that every immigrant should be free, but that none from the lands of the abbey or of Avesnes should be given entrance without special permission. If any ordinary lord pursued his man to the town, no heed was to be padi him, for that would disturb the burgessess in the enjoyment of their franchise ; and if he became angry and caused trouble, he should be held in peace by the *avoué*.

Digitized by Google

that time toward the needs of his lord. In the case of a serf, his property was legally his master's; in the case of a *roturier*, he was subject to the lord's justice and protection. Should he refuse payment, the officials would seize his grain or drive off his pig; and against such action he had absolutely no recourse. Even when the imposition was made by sheer force, as by some rapacious *châtelain* who had usurped the functions of *avoué* on monastic property, the peasant was powerless to resist. And while the abbot was appealing to a far-away king, or imploring the bishop to launch the bolt of excommunication, the offender redoubled his pillagings. Toward his own men, of course, the prudent lord would use discretion, but he probably felt that profits over and above a bare living better befitted his estate than theirs.

Later, when marshes were being drained, forests cut down, and wastes reclaimed; when mercantile centers were springing up on every river; when lords were outbidding each other for colonists, the peasant's lot improved. He could turn his back on the penurious existence towhich he had once been forced to cling, and find a new home where, thanks to immunity from arbitrary *tailles*, he could live at greater ease and perhaps lay the foundations for a tidy fortune. To every man subjection to the capricious will of a master — of which the old *taille* was a prominent feature — reeked of bondage. He bore it only until, lawfully or unlawfully, he could make his escape. So, with the increasing mobility of the population, more and more lords were compelled to meet the competition of the new centers of immunity, to emancipate their serfs and abolish or fix the *tailles* that had borne upon their territories for generations. At last, by the close of the thirteenth century, the old arbitrary *taille* had disappeared except as a vestige of serfdom in isolated regions — and as such its memory was perpetuated by the lawyers of that age.

Consequently, if the foregoing conclusions are justified, the original *tailles* were exceedingly vague — the result of a practice developed when public and private rights were indistinguishably merged in the hands of the powerful. To the men of the eleventh century there was no necessity of meticulous legal

Digitized by Google

theorizing. The mediaeval baron was a practical man, who knew what he wanted and took what he could get. With what we should call powers of taxation concentrated in his hands, he demanded and obtained regular subsidies which to him were all *aides, tailles,* or *beden* ; but which to our eyes were of diverse nature, according to the status of the persons who paid. In ordinary years he could expect nothing from his noble tenants beyond their specified service and had to limit his requisitions to his peasants. On special occasions, however, custom might permit him to demand assistance from all his men. For example, when he had been captured, knights, *roturiers,* and serfs alike had to contribute toward his ransom ; but, according to strict definition, the first paid feudal aids, the second public *tailles,* and the last servile *tailles.*

And was not this the case with many other rights in the Middle Ages? The same three classes might all be summoned for justice to the same hall. All three very commonly paid succession dues, whether called relief or *mainmorte.* The knights garrisoned the castle while the peasants dug the moats. Castle-guard, we may say, was a matter of contract ; was the *corvée* a private right held by the lord as the master of serfs, or a fragment of one-time imperial authority exercized over the descendents of free Roman citizens? To my mind it was both.

There has been some little controversy over the origin of what mediaeval sources call *ost et chevauchée.* M. Prou has contended that the military service owed by the *roturier* of the twelfth century was derived from that owed Charlemagne by the able-bodied freeman (1). To which it has been replied that *ost* must have been rather a sort of *corvée,* since it was also rendered by serfs to their masters (2). That, to be sure, is an undeniable fact ; but the argument of M. Prou nevertheless remains sound, for it is quite impossible to explain all the popular institutions of feudal Europe as relics of bondage. *Ost* and *taille* appear side

(1) « De la nature du service militaire dû par les roturiers aux XIe et XIIe siècles », *Revue historique,* XLIV, 313 ff.

(2) LUCHAIRE, *Manuel des institutions françaises* (Paris, 1892), p. 347, n. 2 ; SÉE, *Les classes rurales,* p. 368.

Digitized by Google

by side in scores of documents, and this juxtaposition is more than coincidence ; it is testimony that the two obligations had to a certain extent evolved along parallel courses.

With the dual nature of the *taille* now pretty well determined for the eleventh century, it should be possible in much briefer scope, and with some degree of certainty, to indicate its origins. First of all, the servile *taille* may be easily disposed off. As a phase of the personal subjection of the bondman to his master, it was potentially as old as human slavery, and further inquiry in that quarter resolves itself into a search for more or less instructive precedents reaching far back into antiquity. This task I shall leave to a more competent investigator, and turn rather to what the Frankish sources may directly or indirectly tell about that somewhat more obscure institution, the territorial *taille*.

As remarked above, when we describe this *taille* as a public impost, we imply that it was somehow founded in what had once been the *imperium*, but we do not commit ourselves to the idea that Diocletian or Charlemagne had levied such exactions. Nor do we necessarily affirm that the *taille* had ever been the monopoly of public officials in the modern sense. We merely classify it among those vague political powers that the mediaeval baron held along with, and intermingled with, such private rights as ownership of the soil or control of his *familia*. Precisely what legal title he or his ancestors had to these powers we usually cannot say, but we do know that they were wreckage of the Carolingian kingship, and it may be possible to gain some very general ideas as to when and how fragments of fiscal authority may have been picked up.

In the first place, it seems perfectly certain that the *taille* was a product of the dark age that stretched from Louis the Pious to Robert le Pieux. Between it and the taxes of the Roman Empire there was no continuity ; for all authorities agree that the latter, while persisting under the Merovingians, lapsed into irreparable ruin under the house of Pippin (1). Nor was any general system of taxation developed in

(1) WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte* (Berlin, 1880-96),

Digitized by Google

place of the old; the task that lay beyond the powers of a Charlemagne naturally proved too much for his successors (1). Indeed, by the ninth century even the tradition of a universal impost had quite faded: *census* had become the ordinary name for rent; *capitatio* already denoted the *chevage* of the Middle Ages; and *tributum* was a word that might mean any kind of revenue.

The nearest approach that the age offers to a royal power of general taxation consciously exercized is the *coniectum* levied throughout considerable sections of the country to buy off the invading Northmen (2). But although in England similar practices led to the development of a permanent Danegeld, there was no such result on the Continent. There the impost served rather to advertize the weakness of a moribund monarchy, for its efficacy depended from the first on a semi-feudal aristocracy (3). Thus the conclusion seems to be forced upon us that the territorial *tailles* of the eleventh century could not have been vestiges of a regular governmental tax, and it remains for us to seek possible precedents among the less formal exactions of the Carolingian age.

Unfortunately, the sources of the ninth century give us little

IV, 113; BRUNNER, *Deutsche Rechtsgeschichte* (Leipzig, 1892), II, 234; A. DOPSCH, *Die wirtschaftsentwicklung der Karolingerzeit* (Weimar, 1921-22), I, 192 ff. The capitularies have been so exhaustively studied by these and other scholars that there is no necessity of my citing them individually. Independent examination has convinced me that Dopsch is right in interpreting *census* in most of the passages to mean rents rather than taxes.

(1) Without necessarily subscribing to the doctrine of a victorious German liberty, I prefer the views of Waitz and Brunner to those of Dopsch (*op. cit.*, II, 272 ff.), who seems to me, like Fustel de Coulanges (*Les transformations de la royauté*, Paris, 1907, pp. 501 ff.) to exaggerate the quality and extent of late Carolingian taxation. See E. JORANSON, *The Danegeld in France* (Rock Island, Ill., 1924), pp. 198 ff.

(2) A. BORETIUS, *Capitularia Regum Francorum* (*Monum. Germ. Hist., Legum Sectio II*), II, 301, 354. On the *coniectum* see WAITZ, IV, 22 ff.

(3) JORANSON, *Danegeld in France*, pp. 72, 84, 99, etc.

Digitized by Google

in this connection beyond a list of names, which are either so vague as to be almost meaningless or so technical as to be practically unintelligible. We hear of *tributa* paid by peoples along the Slavic border, presumably as the result of conquest. A few documents mention *stuofa* as annual payments of produce in German regions, but whether they were relics of military subjection, of agricultural arrangements, or of tribal offerings to the chieftain, who can say? Then too, there are the equally obscure *inferenda* of Gaul (1). However, when we come to the annual *dona* owed the emperor by certain leading prelates, we again reach solid fact, for no less a person than Hincmar, archibishop of Reims, tells us that in his day they were really state taxes, though called gifts. And the frequent abolition or restriction of such payments by royal charter tends to confirm his statement (2). That is the extent of our information, and we are left to guess that probably pseudo-voluntary contributions had also been taken by the kings from the secular nobility. Indeed, such a practice would fit well into the economic and political arrangements of an age when military, judicial, and administrative powers were rapidly falling into the hands of the great landlords. There is certainly no evidence that the king took such subsidies from the population at large and we do get hints that, with or without authorization, many powerful lords were taking them.

In 787 the king writes to his *missi* in Italy that, according to what he has heard, various junior counts, public officials, and even the more influential vassals of the counts, have been in the habit of exacting contributions and collections, either for entertainment or for other purposes, under the guise of making requests. All this must stop. The king, however, by no means wishes to forbid the acceptance of presents from the more powerful and wealthy, if offered of their own free will as signs of affection (3). Nevertheless, such abuses by royal agents

(1) WAITZ, IV, 111-116 ; BRUNNER, II, 236.
(2) WAITZ, IV, 107 ; G. VON MAURER, *Geschichte der Fronhöfe...* (Erlangen, 1862-63), I, 417 ff.
(3) BORETIUS, *Capitularia*, I, 197 ; Cf. *ibid.*, I, 144.

Digitized by Google

apparently continued, not only in outlying districts, but on the king's own demesnes.

In the *Capitulare de Villis* Charlemagne strictly orders that his ministers shall not vex his *familia* with *corvées* and requisitions : « nor shall they accept any gifts from the said men — neither horse nor ox nor cow, neither hog nor sheep, neither pig nor lamb ; nor any other thing except drinks, fruits, fowls, or eggs (1). » Again, half a century later, various bishops, in a letter to Louis the German, beg him not to let his officials oppress the people (2) :

> Et servos regios judices non opprimant, nec ultra quod soliti fuerunt reddere tempore patris vestri ab eis exigant ; neque per angarias in tempore incongruo illos affligant ; neque per dolos aut per mala ingenia sive inconvenientes precationes colonos condemnent.

In these cases the taking of forced gifts was plainly a matter of usurpation, but it would be rash to conclude that it was always so. If the king could take *dona* from his followers, might not they, the holders of extensive immunities, take them from their tenants (3)? Would they not in fact be expected to do so? When Charles the Bald needed tribute money for the Northmen, he deliberately abandoned the rustic population to the mercies of rapacious vassals, and there is some evidence to show that they not only passed on their own responsibilities, but made a profit for themselves as well (4). And with the progressive enfeeblement of the monarchy, there were hundreds of state officials, lay and clerical immunists, volunteer generals

(1) *Ibid.*, I, 83. WAITZ, IV, 171.

(2) T. GOUSSET, *Les actes de la province ecclésiastique de Reims* (Reims, 1842), I, 259.

(3) WAITZ, IV, 106 ; VON MAURER, *Fronhöfe*, I, 423.

(4) JORANSON, *Danegeld in France*, pp. 84, 102, 193. The evidence consists of a single letter of Hincmar, but we should be thankful to have so much. Mr. Joranson expresses the opinion that these *coniecta* may have had a great deal to do with the development of the *taille*. Nothing will be found in this article to contradict such a supposition, but I think the latter would probably have arisen if no « Danegelds » had ever been levied.

Digitized by Google

and upstart princes, to make the most of whatever precedents had been given them. Under the leadership of such *potentiores* the peasantry was assembled and organized for justice and police, for war and for the construction of common defenses. Round each of them grew up a territory, inherited, bought, or stolen, to whose inhabitants he issued orders for the preceding services and — it is submitted — his customary requests for assistance. In all likelihood he bore a sword instead of a royal commission, but his was the truest governem ent of the age.

This, frankly, is two-thirds conjecture, but the miserable sources of the ninth and tenth centuries will hardly, I believe, permit any other interpretation (1). Mercenary « prayers » of the powerful may seem a decidedly indistinct notion, but it is all that the records in question bear witness to ; and that, after all, was the very essence of the later *tailles*. If in the days of Louis the Fat no universal test of the legality of the exaction could possibly be formulated, what must the situation have been five generations earlier? Surely conditions then were such as could be controlled by no conceivable set of theories. Perhaps a Baldwin of Flanders wished to pose as the fountain of all political authority within his county, as the French king later claimed to be within his realm ; bus as a matter of historical

(1) Aside from various words, such as *questonaria* and *rogatus*, which seem to refer to such exactions as are later called *talliae*, the tenth century charters have little to offer us. For other possible instances see VON MAURER, *Fronhöfe*, I, 423 ; WAITZ, VIII, 398 ; FLACH, *Origines de l'ancienne France*, I,385, n.2. This latter author (*op. cit.*, II, 555, n. 2) has, I think, though with considerable vagueness, rightly explained the connection between feudal aids and *tailles*. So far as the origin of the former is concerned, he follows, as we all must, the judicious Waitz. Furthermore, the work of Karl Zeumer, with the amendments indicated elsewhere (above, p. 825, n. 1 ; p. 846, n. 1), must stand as a notable contribution to our knowledge of the subject.The extension of his doctrine by von Below,however,seems to me somewhat to legalistic. Although the *taille* was a sort of tax, and although, accordding to strict definition, it was often a public right, the fact remains that the attribution to the eleventh century of public taxes in the modern sense is an anachronism.— Above, p.858n.2.

Digitized by Google

fact, neither had ever exercized such a monopoly. Society was already feudalized when their respective fragments were detached from the Empire. If any Western prince was ever able in the eleventh century to levy an imposition more general than a feudal aid, it was rather an anticipation of the future than a survival of the past (1).

The *taille* was normally local. It was not derived from monarchical centralization. Juristic uniformity had nothing to do with it. Born of political chaos at a time when taxation in the modern sense was impossible,it disappeared when, with the passing of feudalism, that again became an actuality. In other words, the *taille* was characteristically mediaeval.

CARL STEPHENSON.
Professor, Univ. of Wisconsin
Madison.

(1) See *Le Moyen Age*, XXVI, 44.

Digitized by Google

ZEDEN EN CRIMINALITEIT TE ANTWERPEN IN DE TWEEDE HELFT DER XIVe EEUW

NAAR DE REKENINGEN DER SCHOUTEN VAN 1358 TOT 1387 (1).

Jammerlijk zeldzaam en fragmentarisch zijn de inlichtingen die we bezitten over de middeleeuwsche geschiedenis van Antwerpen (2). Het is dus van het hoogste belang alle gegevens, hoe klein ook, te verzamelen die eenig licht werpen op wat voor Antwerpen werkelijk *duistere* middeleeuwen zijn. Zoekend in die richting werd onze aandacht getrokken op een belangrijke reeks van 59 rolrekeningen berustend in het Algemeen Rijksarchief te Brussel en afkomstig van de schouten van Antwerpen, tusschen de jaren 1356 tot 1387, met enkele leemten (3). De

(1) De onderzochte documenten werden van Antwerpsch standpunt uit nooit bestudeerd noch gebruikt. L. Torfs in zijn *Œuvres posthumes* (Brussel 1870) publiceerde enkel de namen der schouten, op onvolledige wijze. Twee jaar, nadat deze studie geschreven werd publiceerde Dr. F. P[rims] in het *Antwerpsch Archievenblad*, 2e reeks, 1e jaargang [1926], nº 2, april, blz. 159, een herziene lijst, eveneens onvolledig. Van zijne hand eveneens verscheen in zelfde nummer (bl. 160) een korte nota over *De veete tusschen de Bode's en de van Wijneghem's.*

(2) Lijk men weet zijn de middeneeuwsche archieven van Antwerpen voor het overgroote deel vernietigd. De archieven der O. L. V. kerk zijn tot heden onvoldoende onderzocht in dien zin.

(3) Cfr. H. Nélis : *Chambres des Comptes de Flandre et de Brabant. Inventaire des comptes en rouleaux*, Brussel, 1924. De nummers 2251 tot 3208, in cartons 143-144-145. De nummers opgegeven in den inventaris werden nog niet op de rollen aangeduid ; daarom gebruiken we gemakkelijkheidshalve de oude nummering die op de rekeningen zelf voorkomt.

Digitized by Google

talrijke inlichtingen die we daaruit konden putten gunnen ons een duidelijken kijk op het sociale en economische leven van de tweede helft der XIVe eeuw in de Scheldestad. Ze brengen ons tevens het materiaal voor eene statistiek over de criminaliteit van een periode die door de algemeene levenshouding zoo sterk constrasteert met de onze. Uit de studie die we hier laten volgen, komt het menig détail van historische beteekenis scherper en vollediger naar voren dan het tot nu toe gekend was. Belangrijke correcturen konden wij aanbrengen bij wat Mertens en Torfs die het eerst een synthetische geschiedenis van Antwerpen schreven (1), op grond van talrijke leemten in hunne documentatie, hypothetisch hebben vooruit gezet.

§ I. *De rekeningen.*

De wijze waarop deze rekeningen zich voordoen is volgende : het zijn vellen perkament omtrent van foliogrootte, aaneengenaaid, zoodat ze soms rollen van meer dan vier of vijf meter lengte vormen. Ze loopen over onregelmatige tijdperken, sommige betreffen een heel jaar, andere slechts enkele maanden. Er bestaat een indeeling in kapittels volgens de plaats waar de straffen werden uitgesproken ; het Waterland, de meierij van Hove-St-Laureins, ten slotte Deurne.

Na de opgave der inkomsten volgt de korte lijst der uitgaven beginnende met de wedde van den schout, en de kosten der terechtstellingen. Op het eind van sommige rekeningen volgt de goedkeuring der rekenkamer.

Het meerendeel der rekeningen is opgesteld in het Vlaamsch, van af 1380 zijn ze, op ééne uitzondering na, in het Fransch.

§ 2. *De schout en zijn gebied.*

De functie van den schout in het stedelijk gemeenebest is meervuldig. Voornamelijk bestaat echter zijn plicht in het opsporen en straffen der misdadigers. De Costumen der stad uit de XVIe eeuw omschrijven zijn taak aldus : *alle misdadige binnen dese stadt ende vryheit te soecken en te vangen, te betichten, de*

(1) *Geschiedenis van Antwerpen,* Antwerpen, 1845-1854.

Digitized by Google

misdaden te ghewarighen, ende de gheconvinceerde 't synder manissen te doen condemneren ende alle vonnissen in criminele saecken ter executien te stellen (1).

Van grooter belang voor de politieke geschiedenis is zijn rol als vertegenwoordiger van het hooger staatsgezag waardoor hij is aangesteld. Hij is het die de plaatselijke weermacht organiseert en gebiedt in oorlogstijd, hij ontvangt den trouwheidseed der schepenen en neemt soms aan hunne beraadslagingen deel met raadgevende stem (2) Van wege zijn meester en van wege de stad verkondigt hij de ordonnantiën (3)

De eerste kostbare inlichtingen die ons de rekeningen verschaffen zijn een reeks namen van onbekende schouten. De Antwerpsche geschieschrijvers Mertens en Torfs hebben naar de lijsten door Butkens (4) en de schrijver van *Septem Tribus Patriciae Antverpienses* (5) eene lijst der schouten opgemaakt waarin een groote leemte voorkomt, juist in de door ons bestudeerde periode van 1358 tot 1384 (6). Zij noemen als schouten

in 1357 Geerard van der Elst.
1359 Jan van Schooten.
1360 Wouter van Zeebroeck (hetzelfde jaar vermoord).
1384 Jan van Immerseel.

Wij kunnen deze lijst aldus herzien en aanvullen :

1356 Geeraard van der Elst.
1357 dezelfde.
1367 Rogier van Woningen.
1372 Jan van Mirabelle, gezegd Roevers van Halen (tot 13-V-1373).

(1) *Rechten ende Costumen van Antwerpen*, bl. 5 (art. IV), Keulen, 1584.

(2) E. Gens, *Histoire de la ville d'Anvers*, bl.97-98, Antwerpen,1862.

(3) E. Poullet, *Histoire politique nationale*, I, 528, Leuven, 1882. « Le bailli, amman, écoutête, maieur, est l'agent par lequel le prince transmet ses ordres et ses demandes à la commune et par lequel il cherche à imprimer à celle-ci l'impulsion politique de son gouvernement ».

(4) *Les trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, I, 477-478, 2e uitgave, Den Haag, 1724-26.

(5) *Septem Tribus patriciae.*

(6) Mertens en Torfs. *o. c.*, I, 504 en volgende.

Digitized by Google

1373 Simon van der Sickelen (tot 5-V-1376).
1376 Geeraard van den Rode (tot 9-I-1380).
1380 Willem Slyps [Dr H. NELIS. *Inventaire*, leest *Slip*).
1381 Herman Campman (van 10-XII-1381 tot vier maand later) (1).
1381 Gillis Spierinc
1382 Jan van Immerseele (tot minstens 1387).

Niet enkel over Antwerpen bezat de schout rechtspraak, ook over het Waterland waaronder men moet verstaan Austruweel, Wilmarsdonck, Oorderen met Oordam en Kustelle, Lillo, Stabroeck, Beirendrecht, Santvliet, Wilrijck, en verder bezuiden de stad Bouchout, Hove-St. Laureins, ook Deurne en Wijneghem (2). Uit de rekeningen blijkt dat hij slechts in 1374 rechtspraak verwierf in Berchem (3). Op meer dan een punt paalt zijn gebied aan de bezittingen van Mevrouw van Cleef. Voor de misdaden waarvan de schuldige op gemengd gebied woont worden de boeten tusschen den graaf van Vlaanderen en Mevrouw van Cleef gedeeld. (4).

In ettelijke der dorpen in zijn gebied had de schout een vertegenwoordiger, een locale schout. Hunne rekeningen worden

(1) Van Herman Campman bezitten we geen rekening, maar hij wordt vermeld in de rekening van den gouverneur (cfr infra) met datum van aanstelling en vermelding van zijn diensttijd.

(2) BUTKENS, *o.c.*, I, 477.

(3) Dit blijkt uit *Rek.* 858 « Item van tween doetslaghe die ghevielen te Berchem aen Gherarde den Roeden ende Willem van der Smissen daer af bi vier eeningen binnen Berchem ghedaen verwonnen worden Peter. f. Jan Goesenns ende Jan Inghels ende na tverwinnen de scoutet vort ghinc metten rechte ende bi ghecontinueerden dachingen vort eysschinghe ghedaen de vors. persone vareyct worden ende daerna witteloes gheleedhe dwelke alties vore ende na ghedaen wert met XVI mannen onder rideren ende enape wel XIII daghe lac ende want voer den tijt van nu binnen mans ghedenke mijn heeren oft sine voersaten gheen berecht in vors. dorp ghehadt en hebben mids verdonkertheiden soe was de scoutet te crustere om mijns heren recht te bewaerne ende te behoudene ende wert verteert binnen desentide XXIII mottoenen ende VIII gl. vl. valent XXI pond. IX s. parisis ».

(4) *Rek.* 857.

Digitized by Google

opgenomen in de algemeene afrekening die de shout periodiek aflegt De volgende locale schouten vinden we in de rekeningen vermeld :

in het land van Ryen : Willem de Mannier (1).
in het Waterland : Peter Ysenbaerd (2) vôôr 1382.
: Peterkin de le Tanerie (3) sedert 22 Ocber 1382.
: Jacob Herman (*Rek.* 896).
: Jan van de Vriesse (*Rek.* 898).
: Jacob Herman (*Rek.* 890).
: Jan de Vriesse (*Rek.* 890 bis).
in Stabroeck : Coppyn Herman (4).

Uit deze beide lijsten mogen we een belangrijke conclusie trekken. Ze werpen een heel ander licht op de periode der overheersching van Lodewijk van Male te Antwerpen, dan wat Mertens en Torfs daarover hebben geschreven. Op grond hunner onwetendheid van het bestaan van schouten in de aangegeven periode conclueerden zij tot het niet bestaan van die waardigheid (5). Het zou een teeken zijn van den weerstand der Antwerpenaren tegenover het bestuur van Lodewijk van Male.

Nu blijkt het echter dat er wel schouten bestonden, ook een amman (6) en dat die ambtenaren, al waren ze gecommitteerd door den graaf, de stedelijke voorrechten wisten te doen eerbiedigen voor wat betreft den handel en de stapelrechten.Het doet inderdaad wel vreemd aan te zienhoe een ambtenaar van Lodewijk van Male die steeds afgeschilderd wordt als de verwoedste vijand van Antwerpens economische welvaart, optreedt tegen de schenders van den haringstapel (7). Ook voor wat de gewone instellingen van stad en vrijheid betreft is de schout daar om alle gezag te handhaven : hij waakt op de uitvoering der schepenvonnissen, hij doet elk wettelijk gezag eerbiedigen. Nergens blijkt uit de rekeningen dat de schout een werktuig van onderdrukking zou geweest zijn. Zijn bestaan was in den woesten tijd der veertiende eeuw een sociale noodzakelijkheid wier

(1) *Rek.* 882 enz. (2) *Rek.* 890[5,0]. (3) *Rek.* 890[4,0]. (4) *Rek.*. 872. (5) *O. c.*, I, 424. (6) *Rek.* 890[4,0]. (7) Cfr. infra.

Digitized by Google

belang ver uitstak boven de politieke beteekenis die zijn ambt kon krijgen.

Wat meer is, spijts al de te energieke maatregelen die Lodewijk van Male nam tegen de Antwerpsche ambachten (1), vond de Vlaamsche overheersching ten slotte toch hare aanhangers in de stad. De verjaring en het princiep van het gevestigd gezag lieten toe dat zich bij den dood van Lodewijk een ploutocratische partij had gevormd die er aan hield vooral orde en vrede te bewaren. Hebben we hier te doen met een voorlooper van den zestiendeeuwschen magistraat met zijn wonderbaar aanpassingsvermogen? Althans is het zeker dat in 1381 toen Lodewijk van Male stierf, de *bonnes gens de le ville danwers* driehonderd ruiters en een aantal gewapende mannen te voet in de weer brachten om alle onlusten te beletten (2). Is dit feit niet teekenend?

(1) Cfr MERTENS en TORFS *O.c.* II, en vooral P. GÉNARD. *Lodewijk van Male, Graaf van Vlaanderen en de Antwerpsche gijzelaars in 1357*, in het *Antwerpsch Archievenblad*, XIII, (z. d.), bl. 402.

(2) *Rek.* 890ter. «Item il est vray que Ernoul fil Jehan de Reland alyet avoec ceulx de Gand avoit dessye environ VIII jours anis que les trieuwes fuissent le Waterland appendance danwers pour lequel avoec les nouvelles que quant monsieur de Flandres dont diex ait lame fut venus de vie a trepas pour les doubtes que auchunes gens ne peuissent reveler et faire des remouis tant pour le deffiance dessous dicte comme pour le mort de mon dict seigneur les bonnes gens de la ville danwers renforchierent leur vaille et retinrent III^c chevaliers acompaignies de certaine quantiteit de personnes pour garder le vile et a leur fraict et requierent a lescoutete ossi qui prensist gens darmes avoecques lui sur aventures son en pooit[?] avoir afaire et que ou non de monsieur de Bretaigne et de messeigneuries dou conseil de Flandres li quels prinst avoec lui XII lanches et XII compaignons de piet et furent avoec lui lespasse de XX jours et leur fist leur despens et toute livrance de chevaliers le dit tamps durant dont il compte pour le lanche XXIIII s.le jour et ceulx de piet cascun VIII s. le jour cest tous les jours tant pour les lanches comme pour ceulx de piet XIX l. IIII s.monte en somme 384 livres ».

Digitized by Google

§ 3. *De gouverneur.*

Mertens en Torfs hebben verondersteld dat, bij ontstentenis van amman en schout, het gezag en de orde te Antwerpen tijdens de troebele jaren van Lodewijk van Male's gezag, werd gehandhaafd door een gouverneur. Zien wij of deze hypothese betrouwbaar is.

Het gouverneurschap is een instelling die slechts af en toe in de geschiedenis onzer gewesten voorkomt (1) : een voorlooper der centralistische organismen van later. Boven de locale macht vertegenwoordigt de gouverneur het leengezag. In de plaats van den graaf int hij de rechten en de inkomsten die hem van stadswege toekomen.

Mertens en Torfs hebben in hunne *Geschiedenis van Antwerpen* de hypothese vooropgezet dat, tijdens de overheersching van Lodewijk van Male, de rechtspraak zou onderhouden geweest zijn, niet op de normale wijze door schout en amman, maar door dien gouverneur wiens bestaan zij in 1386 kennen (2) Wij zijn in staat belangrijke verbeteringen aan die hypothese te brengen.

Mijnheer de Gruuthuuse werd op 12 Juli 1380 tot gouverneur van Antwerpen benoemd en denkelijk was hij de eerste die onder van Male dit ambt vervulde (3).Uit een rekening door hem ten behoeve van zijn lastgever opgemaakt over de jaren 1380-1382 van zijn functie kunnen wij zijn werkzaamheid reconstitueeren.

Hij vervangt het oppergezag van den graaf te Antwerpen: uit dien hoofde moeten rentmeester en schout hem hunne reke-

(1) E. Poullet. *O.c.*, II, 127. « Dans le pays d'Outre-Meuse on voit dès le xive siècle apparaître de temps à autre, un représentant supérieur du duc de Brabant, portant aussi le titre de gouverneur de sénéchal ou de burgrave ».

(2) *O. c.*, II, 311. Zij begaan dezelfde leesfout waar ze drukken. Mijnheer van *Gruuthem* in plaats van van Gruuthuuse, als hunne bron, Papebrochius, *Annales Antverpienses.*

(3) Algemeen Rijksarchief, Brussel : *Chambre des Comptes, Comptes en rouleaux de la Chambre des comptes de Flandre et de Brabant, carton* 143, N° 36bis. De rekening begint van 12 Juli 1380, datum waarop de Gruuthuuse *fu premièrement institues et establis oudit office de la gouvernence.*

Digitized by Google

ningen overhandigen op het eind van elk diensttermijn. Hij ontvangt de afrekening van den kleinen en van den grooten tol; hij ontvangt ook het Borgrecht, hij heeft het begevingsrecht van de ammanie (1). Al wie een rechtstreeksch contract heeft met den graaf komt bij den gouverneur terecht : zoo de Lombaarden die hem hunne jaarlijksche rechten betalen ; hij heft ook een soort taks op de openbare vermakelijkheden (2).

In zijn uitgaven blijkt dat hij den provoost van Brugge betaalde, dat hij ook gedeeltelijk den last droeg der recruteering van het grafelijk leger, en dat hij herhaaldelijk voor politieke aangelegenheden op reis moest voor zijn meester.

Uit de schoutrekeningen blijkt zijn invloed slechts enkele malen : om straffen te verzachten (3) of om veiligheidsmaatregelen te nemen (4), ook om vrede te sluiten met wie in open rebellie was tegen den graaf (5):

§ 1 *De rechtspraak van den schout.*

Het algemeen karakter van de rechtspraak is dat van een groote welwillendheid tegenover de menschelijke zwakheid en de drift. Zelden is de straf anders dan een boete. Enkel waar de waardigheid van gerecht of gezag in opspraak komt, treedt de verbanning in voege, voor kwaadsprekerij het dragen van den steen (6). Maar toch is de schout steeds bereid om verzachtende omstandigheden aantenemen. Deze wordt slechts licht beboet omdat hij jongen dwaas is (7), geene omdat hij oud en arm is (8) elders geldt als excuus dat een vrouw bordeelhoudster was (9).

(1) Ibidem... « pour lachat de lammanie par Joes de le Wingarde »

(2) Ibidem... « ya este acoustume auchune fois de tenir jeu de deis et de berlenc es fores » . Dit recht werd dit jaar toegezegd aan een Loys Cordier.

(3) *O.m.*, in de vredesluiting over de moord van Watier vanDeurne.

(4) *Rek.* 892. (5) *Rek.* 890[5,0].

(6) *Rek.* 889 bis Het zijn vooral vrouwen die die straf ondergaan. Zij bestond in het dragen van een zwaren steen rond den burg. Cfr MERTENS en TORFS, *O. c.* II 27-28. Deze straf was in heel West-en Noord-Europa verspreid in dien tijd. Men kent haar bestaan te Namen, te Spier, Delft, Ysselstein enz.

(7) *Rek.* 854. (8) *Rek.* 854. (9) *Rek.* 892.

Digitized by Google

Zooveel mogelijk is alles er op gericht om door peijs en zoen de rechtspraak te doen bezegelen.

Slechts in de uiterste gevallen gaat de schout over tot de doodstraf : die uiterste gevallen zijn dan doodslagen in zeldzame gelegenheden, vaak echter straatroof of sodomie. Ten profijte van den graaf legt hij beslag op de goederen der veroordeelden. Talrijk zijn de terechtgestelden waarvan de schout het *goedeken aenverdde* (1). Uit de korte inventarissen die de schout in zijn rekening ter dier gelegenheid opgeeft leeren we hoe primitief de huisraad van den arme er toen uitzag. Margriete Sdeckers sterft en hare nalatenschap omvat een huis en een gemet land, twee bedden, drie metalen potten, twee potjes, een pan,en twee kastjes (2).

Waar in de stad of vrijheid iemand sterft en geen erfgenaam achterlaat legt de schout hand op zijn have. Zoo neemt hij van Jan Eghel *een quaet alf huus ende bedde ende eenen pot* (3).

Als loon ontving de schout jaarlijks 60 pond parisis. Jan van Immerseel brengt het echter tot 100 pond (4).

Zijn voornaamste uitgaven bestaan in het betalen van den hangeman of beul die de terechtstellingen doet met galg, rad, vuur,of spa (5). Hij betaalt ook den paap die de biecht hoort der veroordeelden (6). In 1379 zet hij op zijn kosten galg (7).

Gaan wij nu over tot de verschillende domeinen waarover de schout rechten moet.

§ 5. *De schout en de instellingen.*

De eerbiediging van alle openbaar gezag binnen zijn terrein wordt door den schout gewaarborgd. Eerst en vooral de waardigheid en de onaantastbaarheid van de openbare rechtspraak. Niemand mag zich zelf rechten (8), niemand mag zich op een

(1) *Rek.* 859. (2) *Rek.* 868. (3) *Rek.* 877.

(4) *Rek.* 890^{5,0}.

(5) *Rek.* 863. In 1373 krijgt de *angheman van Antwerpen eenen wambeyse.*

(6) *Rek.* 851. De pape krijgt voor een biecht 5 st.

(7) *Rek.* 886.

(8) *Rek.* 854. « Gielen van Santvoert omme dat hi hem selven rechte ».

Digitized by Google

vreemd gerecht beroepen (1) noch zich in tweede instantie tot een ander gerecht dan het zijne wenden (2). Wie het gerechtelijk ambt usurpeert wordt gestraft (3), wie van een vonnis kwaad spreekt (4), wie de rechter lastert of lastig valt (5) wie on oofsch antwoord geeft aan den rechter (6), wie weigert getuigenis af te leggen (7), wie valschen eed zweert (8), wie iemand tot valschen eed tracht te bewegen (9); al dit valt onder de bevoegdheid van den schout, en in het bestraffen dezer fouten bestaat een groot deel van zijn werkzaamheid.

Ieder poorter is verplicht het gerecht te helpen in zijn taak. Daarom legt de schout boeten op aan hen die weigeren gevangenen te bewaken (10) of die gevangenen wier wacht hun werd toevertrouwd laten ontsnappen (11), of die die gevangenen onnuttig slaan (12).

Mangel aan eerbied of wederspannigheid tegen oficiëele personen wordt beboet: wie de bedezeters beleedigt (13), wie opspraak begaat tegen den vorster (14), wie den dorpsmeier beleedigt (15) of de meessiers lastig valt of wederstreeft, wie den clerc van den amman ongehoorzaam is (16) betaalt ervoor (17).

(1) *Rek.* 853.

(2) *Rek.* 869. « Coepman Ghibensonen omme dat hi boven den vonnisse dat hi tantwerpen hadde van scepenen vander selver saken wet sochte te Zantvliete »... 5 p. 8s. Idem Rek. 863.

(3) *Rek.* 888 Van een arm vreemd knecht die « sonder consent een opset maecten ende over recht bestadeghelt na m[illegible] van vreden » ...36 p. (4) *Rek.* 8 52.

(5) *Rek.* 874 « Jan Thomys ... zei dat scepene van Orderen tvonnesse niet ghevat en hadden ghelyc dat hem scepenen van Antwerpen over ghaven ... 12 p. ».

(6) *Rek.* 857. « H. de Grave omme dat hi onhoefschelec antworde in syn ghedinghe ».

(7) *Rek.* 877. Dit feit komt herhaaldelijk voor.

(8) *Rek.* 852. 858. (9) *Rek.* 887, 874.

(10) *Rek.* 872. (11) *Rek.* 859. 868.

(12) *Rek.* 872. (13) *Rek.* 858.

(14) *Rek.* 858. « Jan Neefkine om dat hi den vurstere van Wilricke versprac daer hi tantwerpen af ghevanghen was ». ... 4. 12. Rek. 581.

(15) *Rek.* 899. Oploop op Jan Wichaye, meier van Wilrijck.

(16) *Rek.* 890[4.5]. (17) *Rek.* 857.

Digitized by Google

Vervalschen van schepenbrieven (1), onwettelijk aanvaarden van het schepenambt wordt ook gestraft : zoo Jan Wannihover die, bastaard zijnde, toch schepen was geweest, twintig jaar te voren (2).

Strenger nog dan tegen valsche getuigenis treedt men op tegen wie zijn beschuldigingen niet kan staven. Hij wordt regelmatig veroordeeld voor het misdrijf waarvan hij een ander onrechtmatig beticht (3).Zoo wordt een vrouw van verkrachting veroordeeld omdat zij een man daarvan betichtte en het feit niet bewijzen kon (4).

De schout incasseert de opbrengst van het verhuren der kramen in de Bamis- en de Sinxen-markten (5), hij belet het uitvaren van in beslag genomen schepen (6). Ook trekt hij in 1377, 8 pond, 8 s. in van het begeven van het keurmeesterschap (7).

In zijn betrekkingen met de gemeentelijke en landelijke overheden waakt de schout op machtsmisbruik van hunnent wege. Hij straft de schout van Stabroeck, Coppijn Herman, in 1376, omdat hij een man heeft geslagen (8), ook Jan Boellaert, meier van Austruweel wordt beboet omdat hij vrede liet sluiten zonder den schout te kennen (9). In Deurne straft hij Jan Ghisels

(1) *Rek.* 851.

(2) *Rek.* 859. « Jan Wannichoven die binnen Wilricke scepenen gheweest hadde dies leden es omtrent XX jaer en nu vonden wert dat hi bastaert was. » Na peys 14 p. 17 s

(3) *Rek.* 866. « Pauwel de Sikere klaagt dat zijn merrie gestorven is en beticht iemand van het feit zonder bewijs » Straf 5 p.

(4) *Rek.* 874. « Lyze van den Horeke kwam met Wouter Baulbe momboir ende claeghde dat Jan Lancpape comen was en had ze vercracht ende bi hare gheleghen haers ondancs daer af Jan Lancpape vorseid quijt ghewesen wert ende daer een recht es dat so wie over eenen claeghde ende het niet vulbaer ghedoen en can die blijft ghehouden van de selve fait ». ... 27 p.

(5) *Rek.* 857. 866. De opbrengst is onveranderlijk 16. p. 4 s. per markt.

(6) *Rek.* 886.

(7) Mertens en Torfs kennen het bestaan van dit ambt slechts in 1424 (*o.c.* II, 1-2) De keurmeesters moesten de prijs der levensmiddelen bepalen. *Rek.* 879.

(8) *Rek.* 872.

(9) *Rek.* 896.

Digitized by Google

die *mijns heren recht te verwaerne hadde* omdat *hijt qualec hilt ende verwaerde* (1).

In een paar gevallen treedt hij op tegen al de schepenen van een gemeente : in 1383 vervolgt hij de schepenen van Zantvliet die op verzoek van de vischverkoopers van Mechelen getuigenis hadden afgelegd in Mechelen zonder toelating van den schout (2). Ze werden allen gevangen en in Antwerpen opgesloten. De straf beliep 100 p. 70s. (3)

Van rechtswege zit de schout de landelijke *eening*, de plaid of rechterlijke volksvergadering voor (4). Hij straft streng wie daar niet regelmatig verschijnt. (5) Het was in de eening dat de poorters moesten de schade opgeven die ze bij ongeluk hadden geleden (6).

§ 6. *De schout en de geestelijkheid.*

Over de geestelijkheid dier dagen vinden we ook enkele

(1) *Rek.* 858.

(2) *Rek.* 890 ter. « Premierement calengiet les eschevins dele paroche de Zantvliete que ale requeste des poisonniers de Malines il avoyent porte tiesmoignage en le dicte ville de Malines sans consent ou listence de lescoutete pour le quel il furent prins et menes en le prison a Andwiers ... 100 livres ».

(3) Een ander eigenaardig geval vermeldt *Rek.* 863. « Item van den mannen van Duerne die vander stat van Antwerpen ghebeden waren te senden eenen persoen te Ghent om te verantwordene mids gaders den scepenen ter bede die mijn here van Vlaenderen begheerde te minre vrouwen behouf van Brabant ende daer verteerde de vorseide persoen omtrent VII s. gr. de welke hi midsgaders de vors. manne taxeerde op die van Duerne diere daer toe ghecoren hadden vanden welken de scoutete de vors. mannen calengierde dat sij settinghe ghemaect hadden op mijns heren liede sonder weten van den here daer diverze dachvaerde af ghehouden waren soe verre de scepenen van Antwerpen de zaken te henwaert namen ende seiden den scoutete te mijns heren behouf. ... 16 p. »

(4) Cfr. POULLET, I, 541-42.

(5) *Rek.* 853, 854, 857. Daar straft hij een man die « *mijns heeren eeninghe jaer ende dach verseten hadden* ».

(6) *Rek.* 859. « Pauwel Timmermanne te Berchem die te drien eeninghen versweech te segghene dat sijn huijs verbrant was ».

Digitized by Google

gegevens die treffend zijn. Niet steeds werd hare waardigheid geëerbiedigd : de paap van Wilmarsdonck wordt tweemaal geslagen, eens door een man en eens door een vrouw in een tijdverloop van vijf jaren (1). Er wordt een oploop vermeld op de kerk der Predikheeren (2), waar Jan Tuyc met zijn gezelschap zich had terug getrokken, een andere oploop geschiedde op het Nonnenklooster buiten de stad, in Deurne (3). Jan Coyen liep de deur in en smeet ze in de gracht (4). Een andermaal hadden die nonnen te klagen dat men hunne gronden te na groef (5).

Onpartijdig echter werden de geestelijken behandeld die zich aan eenig vergrijp schuldig maakten ; zoo werd Jan den Lepelen slechts licht gestraft omdat hij een monnik van Hanswijck had gekwetst die hem met allerlei *wonderlicken woerden die niet eerlic en waren* verveelde (6). Soms geldt de voorspraak van den deken van O. L. V Kerk ten gunste van een beschuldigden clerc (7).

Als vertegenwoordiger van den graaf doet de schout de besluiten van het geestelijk gerecht eerbiedigen ;iemand die een vonnis van de heeren van Sint Baafs te na spreekt, boet er 21 p. 12 s. bij in (8). Maar hij belet dat het geestelijk gerecht zou inbreuk doen op zijn eigen gebied : hij straft twee poorters die tegen poortersrecht in zich op het geestelijk recht beriepen (9)

(1) *Rek.* 890, 895. Zie ook *Rek.* 853, twist met den paap van Hoboken.

(2) *Rek.* 855. Bedoeld is hier wel de kerk der Sint Michielsabdij.

(3) Bedoeld is waarschijnlijk het klooster der Victorinnen *iuxta Antverpiam* dat reeds in 1281 bestond en Ter Nonnen genoemd werd (MERTENS en TORFS, I, 443).

(4) *Rek.* 851. (5) *Rek.* 884. (6) *Rek.* 895.

(7) *Rek.* 853. (8) *Rek.* 887.

(9) *Rek.* 853. « Godeverde Draken die Peter Drakef sinen broeder hadde doen daghen inde gheestelecheit dat ieghen der stat recht was omme dat sy beide porteren waren ».

Godeverd Drake herviel echter in zijn fout en in 1384 wordt hij opnieuw veroordeeld (*Rek.* 890[6,0]) « Godeverde Drake qui en tamps passe sestoit obligiez par lettres de tabellion de jamais faire semonce les subjetz de monsieur en court espirituelle le quil il fist et en fu calengies dont oil se poicoit ale frankise de le bourghesie de Brouxellez et en furent grans poursuites alencontre de le dicte ville

Digitized by Google

Hij tracht steeds te vermijden dat de cessie zou geproclameerd worden in een kerk op wier terrein iets gebeurde (1) : hij doet den amman en een onderschout naar den Officiaal te Mechelen informeeren opdat de cessie niet gebeure tegen de O. L. V. kerk en den kerk van Wilmarsdonck waar buiten twee moordenaars gevangen werden (2).

In politieke aangelegenheden worden de priesters op gelijken voet behandeld met de burgers : een priester van Baesrode die zou Gentenaar geweest zijn, tijdens de gemeentelijke beroerten, werd gestraf (3).

In 1375 brengt de prior der Predikheeren den schout een tapijt die hij in de biecht als onrechtvaardig goed ontving (4).

§ 7. *De schout als vertegenwoordiger van den graaf.*

De schout heeft het oppertoezicht over het onderhoud van de wegenis, in heel het gebied van zijn meester. Daarop straft hij allereerst de onderhoorigen die de staatswegen te na graven (5) die openbare wegen trachten te verduiken en alsdus vernielen (6). Hij straft den abt van St. Michiels die verwaarloost de wegen te onderhouden, waartoe hij verplicht is (7). Hij waakt ook op de goede orde der waterwegen : wie een waterloop afleidt, stremt of vervuilt wordt vervolgd (8).

mais en fin pour mieux fait que laissiet se fu laissies composer à 24 l. p. »

(1) *Rek.* 879. (2) *Rek.* 890[4]. (3) *Rek.* 890bis.

(4) *Rek.* 863.

(5) *Rek.* 853 en 890[5,6].

(6) *Rek.* 862. « Gillis den Laet van dat hi bevonden was int besouc dat men dede wetteleke metten mannen mer vrouwen van Vlaenderen van eenen weghe die mijn here van Sente Baefs ghebr ....[?[dat hi dien verstopt hadde... 10 p. 16.

(7) *Rek.* 874. « van den Abt van Michiel van dat de wech niet ghemaect en was te Duerne diere ieghen leght ». Item van « dat hi den steenwech buuten vrijheit te Duerne niet gehouden en hadde ghelyc hi sculdech hadde gheweest te doen ... 3p. »

(8) *Rek.* 863. 858. Cfr in *Rek.* 863. volgende post : « Van den ghenen die hore waterloepe niet gheruumt en hadden ghelyc dat bi scoutet ende scepenen gheboden was of die hare heyninghen te

Digitized by Google

Hij bewaakt ook het onderhouden der dijken van het Waterland : wie zijn deel niet doet en vermaand wordt door den dijkgraaf valt onder het gezag van den schout (1).

Streng zorgt de schout dat degenen die de wegenis schenden en 't verkeer belemmeren achterhaald worden : retroactief past hij een straf toe op Jan Wannecorf die twintig jaar te voren een smal bruggetje, een vlonder, had vertimmerd aan zijn huis in opbouw (2). Andere malen straft hij wie boomen op den openbaren weg snoeit of uithouwt (3).

Als markgraaf van het land van Rijen en anderszins had de schout ook de militaire macht te handhaven over zijn gebied : hij schouwt en organiseert de stedelijke en landelijke militie die zicht ten dienste van den graaf moet stellen. Wellicht is dit, dadelijk na de verovering van Lodewijk van Male,geen gemakkelijke taak geweest, althans reeds in 1366 moet hij een dienstweigeraar bestraffen. Toen hertog Wenceslaus van Brabant niet ingaan wou op de eischen van zijn schoon-broeder Lodewijk van Male, trok deze in Mechelen binnen. Hij werd er uit gedreven door de troepen van Wenceslaus. Enkele maanden wapenstilstand volgden : toen deed van Male op 15 Juni een nieuwe oorlogsverklaring en kwam op 24 Juni van het zelfde jaar met zijn leger op enkelen afstand van Assche te Hekelghem liggen. Wenceslaus van zijn kant deed het zelfde maar het kwam ten slotte niet tot een ontmoeting (4). De schout bestraft het zelfde jaar Mercene den Meedecopere van Herenthals die tijdens den oorlog thuis gebleven was zonder oorlof, met 11 s. 2. d. (5).

Over de wijze van recruteeren van het leger vinden we het

verre uutstaende hadden ende niet in en setten binnen dentermine diere toe gheset was » ... Elk 8 p.

(1) *Rek.* 868. « Jan Diere mesdaen in syn deel dycs int Waterlant. »

(2) *Rek.* 861 item *Rek.* 879. (3) *Rek.* 884.

(4) Cfr A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 452 ; Brussel 1855 en D. DE GRAEVE, *Geschiedenis der gemeente Assche*, blz. 171 ; Assche (z. d.).

(5) *Rek.* 850 «... van dat hi int orloghe doen men vore Assche was thuis bleef sonder orlof van den scoutet ende ten orloghe niet en quam ».

Digitized by Google

het volgende : al wie 100 mottoenen bezat was verplicht in vol harnas den heer op sommige tijdstippen te dienen. De vastelling van dit fortuin gebeurde na onder eed afgelegde verklaring van den belanghebbende (1).

(*Einde in volgend nummer*) Dr J. A. Goris.

(1) *Rek.* 890. « Heyne Clements ghecalengiert van 1 quader eed ute dien dat een ghebot ghedaen was te Bouchoute dat alle de ghene die ghegoedt waren tote 100 mottoenen dat zy gheret souden sijn te vullen harnassche te truckene metten heeren ende metter wet twelke hi niet en dede ». Na zijn valschen eed werd *conterarie op hem gheprouft stapans voer de wet* ; alhoewel hij zich trachtte te beschutten met het persoonlijk recht (hij beriep zich op zijn poorterschap van Lier), moest hij na peys 30 p. betalen.

Digitized by Google

LES ORIGINES ET LE CARACTÈRE DE LA RÉFORME DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE AUX PAYS-BAS SOUS LE RÈGNE DE CHARLES-QUINT [1].

La question, que je voudrais traiter ici, des origines et du caractère de l'édit du 7 octobre 1531 réformant l'organisation de l'assistance publique aux Pays-Bas n'est point nouvelle. Elle a déjà fait l'objet, il y a quelques quarante ans, d'une polémique assez nourrie [2] et a été à nouveau reprise il y a une dizaine d'années [3]. Aucune solution définitive cependant

[1] Développement d'une communication faite au Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, Bruges, 1925. — Je dois tous mes remerciements à M. Henri Pirenne, qui a bien voulu me faire part de ses réflexions sur ce travail et me suggérer ainsi plusieurs retouches.

[2] Sur cette polémique, voir F. Ehrle, *Die Armenordnungen von Nürnberg (1522) und von Ypern (1525), I.* Historisches Jahrbuch, t. IX (1888), pp. 450 et ss.

[3] H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. III, 1e édition, pp. 278 et ss. Bruxelles, 1907 (3e éd., 1923, pp. 287 et ss.). L. Feuchtwanger, *Geschichte der sozialen Politik und des Armenwesens im Zeitalter der Reformation, I,* Jahrbuch für Gesetzgebung, t. XXXII[4] (1908), pp. 167-204, et *II*, ibid., t. XXXIII[1] (1909), pp. 191-228. O. Winckelmann, *Ueber die ältesten Armenordnungen der Reformationszeit (1522-1525)*, Historische Vierteljahrschrift, t. XVII (1914-15), pp. 187-228 et 361-400. J. Nolf, *La Réforme de la Bienfaisance publique à Ypres au* XVIe *siècle.* Gand, 1915 (Recueil de travaux publiés par la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, 45e fascicule).

Digitized by Google

ne me paraît avoir été jusqu'ici apportée. Sans avoir la prétention de la fournir à mon tour, je voudrais essayer de dégager des travaux antérieurs les conclusions qui pourront sembler les plus fermes.

Je rappellerai, avant tout, l'importance que revêt dans l'histoire sociale de notre pays cet édit de 1531(1). Il fut la première tentative du pouvoir central moderne pour organiser de façon uniforme l'assistance publique dans nos provinces. Les principes essentiels en étaient l'interdiction absolue de la mendicité et la centralisation des secours. En le promulguant Charles-Quint fut donc le précurseur de la Révolution française, créatrice des Conseils des Hospices et Bureaux de Bienfaisance, et plus encore de nos législateurs de 1925, qui viennent de fusionner ces institutions en une seule Commission d'assistance. L'édit de 1531, d'autre part, astreignait par un de ses articles, les enfants des secourus à fréquenter une école, à être mis en apprentissage ou en service. Il apparaît ainsi à la première place parmi les dispositions législatives qui établirent en Belgique un régime d'instruction obligatoire, pour une classe de la population tout au moins.

La promulgation de l'édit s'explique évidemment par le grave danger social que représentait le paupérisme dans nos provinces au début du XVIe siècle. Les transformations industrielles, commerciales et agricoles, dues au développement du capitalisme à la fin du moyen âge, avaient fait se multiplier dans une proportion effrayante le nombre des mendiants et des vagagonds. Dans les campagnes, l'homme se détachait de plus en plus du sol (2). Dans les villes, « la substitution croissante des entreprises manufacturières à la petite industrie des métiers et, dans les métiers mêmes, la barrière qui s'élève entre maîtres et compagnons augmentent sans cesse le nombre

(1) La dernière édition s'en trouve dans le *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. III (publié par J. LAMEERE), p. 265. Bruxelles, 1902.

(2) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. III, 3e éd., p. 267. Bruxelles, 1923.

Digitized by Google

des hommes réduits à vivre au jour le jour du travail de leurs bras » (1). Obligés de se contenter du salaire souvent dérisoire qu'on leur accorde, artisans ou valets de fermes sont à la merci de la moindre crise économique ou même du bon vouloir du patron ou du fermier, car « placés... hors du cadre des métiers,... foule sans organisation, sans esprit de corps », ils ne possèdent aucun moyen de résistance (2).

Les armées de mercenaires sont une autre calamité : licenciés généralement après chaque campagne, les soudards se répandent par tout le pays en vagabondant et pillant (3).

Les fondations de bienfaisance créées au moyen âge, les tables du Saint-Esprit et les hospices pour pèlerins principalement, jouèrent souvent dans ces circonstances le rôle de nos bureaux de secours contre le chômage. Les sans travail se firent inscrire aux rôles des distributions des tables des pauvres, d'autres allèrent de ville en ville se faisant héberger dans les hospices. Des abus n'avaient pas tardé à se produire. Le manque absolu de cohésion entre les œuvres diverses, entre autres inconvénients (4), avait permis à certains de participer en même temps des secours de plusieurs fondations ; d'autre part, l'oisiveté rétribuée avait paru à beaucoup plus douce que le travail. Bientôt les réclamations se font entendre des fermiers et des patrons se plaignant de ne plus trouver

(1) Id., *ibid.*, p. 285.

(2) Id., *ibid.*, p. 286.

(3) Id., *ibid*, p. 287, et les divers édits publiés à ce sujet, par ex. : *Recueil des Ordonnances*, 2e série, t. II (publié par Ch. Laurent et J. Lameere), pp. 93, 118, 125, 130, 245, etc. Bruxelles, 1898.

(4) Parmi ces inconvénients, signalons aussi celui résultant dans les villes de l'organisation paroissiale des tables du St-Esprit : tandis que dans une paroisse les pauvres recevaient de larges subventions, dans une autre les secours étaient insuffisants. C'est à quoi on chercha à remédier dès le moyen âge, comme nous le verrons ci-après, par la création d'aumôneries communes à toute la ville.

Digitized by Google

d'ouvriers alors que tant de personnes valides vivent de la bienfaisance publique (1).

Du point de vue des mœurs, de la religion, du régime lui-même, la situation n'est pas moins grave, car la foule des misérables vit dans l'ignorance de la foi catholique (2), leurs « enfants en bas âge... ne recevant aucun enseignement religieux », leurs filles courant « par monts et par vaux à des heures indues et... tellement abandonnées aux vices que leur front ne savait plus rougir » (3).

Enfin, entre 1525 et 1535, le plus grand danger est que les doctrines réformatrices de Luther et surtout les théories communistes de l'anabaptisme ne viennent à pénétrer cette masse (4).

Telles sont, sommairement, les causes sociales de la publication de l'édit du 7 octobre 1531.

Ce ne sont point ces causes que je veux analyser ici ; mais l'origine des dispositions prévues pour remédier au mal et le caractère qu'il faut leur attribuer.

***

(1) Tout cela résulte des ordonnances de réforme, dont nous nous occuperons dans le cours de cet article.

(2) Cf. ces déclarations du magistrat d'Ypres en 1530 : « zo hebben zij [de aerme lieden] ghelopen ende gheberscht ghelijc scapen die gheene herdere ne hebben, t'allen canten, in de straten, in de weghen, in de doorpen, in de steden, recht ghelijckerwijs dat het geen kerstenen gheweist ne ware, zonder maniere, zonder reghelle ofte redenne, zonder werdicheit te Godewaert nochte ter heliggher Kercke te draghene, zondere de heleghe sacramenten te ontfaene, noch onderdanich te wesene ». NOLF, *op. cit.*, p. 79. De même, à Lille, en 1527, le magistrat déclare que « sont les dicts brimbeurs sy occupez à brinber qui ne pensent à leur salut ». ID., *ibid.*, p. 246.

(3) *Documents parlementaires et discussions concernant le projet de loi sur les établissements de bienfaisance*, t. I, p. 309. Bruxelles, 1857.

(4) Pour la propagande luthérienne aux Pays-Bas à cette époque, voir : PIRENNE, *op. cit.*, t. III, p. 355. — Sur le danger anabaptiste, ID., *ibid.*, p. 115, et A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. I, p. 350. Bruxelles, 1845.

Digitized by Google

L'opinion générale à ce sujet est que cet acte n'est que l'imitation du règlement sur la mendicité et la bienfaisance mis en vigueur dans la ville d'Ypres le 3 décembre 1525.

C'est là un sentiment unanime, dis-je. Il ne faudrait pas prendre, en effet, pour des réserves certaines remarques faites par deux des auteurs qui se sont occupés de la question : M. Pirenne et M. J. Nolf.

M. Pirenne a signalé qu' Ypres ne fut pas la seule ville des Pays-Bas à laquelle le gouvernement réclama les documents dont il s'inspira pour la préparation de l'édit (1). Si l'on se reporte au texte auquel renvoie l'éminent historien, on constate, en effet, que le pouvoir central s'adressa aussi à Mons et à Audenaerde (2). Mais, comme M. Pirenne range ces villes parmi celles qui, entre 1525 et 1531, s'approprièrent le règlement yprois (3), celui-ci reste donc toujours la seule source originale de l'édit.

M. Nolf a produit, lui, des documents montrant, sans aucun doute possible, que dans sa réforme de 1525 la ville d' Ypres n'avait fait que suivre l'exemple donné peu de mois auparavant par celle de Mons en Hainaut (4) Il n'hésite point à déclarer cependant que « ce fut la réforme yproise qui servit de modèle aux institutions de bienfaisance qui furent introduites subséquemment dans les autres villes des Pays-Bas » et par conséquent aussi à la réforme générale prescrite par l'empereur (5).

On aperçoit déjà la contradiction qui existe entre ces manières de voir de M. Pirenne et de M. Nolf. Nous y reviendrons par la suite. Bornons-nous à constater les rapports unanimement perçus, et incontestables d'ailleurs, entre l'ordonnance impériale et le règlement yprois de 1525.

Nous remontons ainsi d'un degré dans notre recherche des

(1) PIRENNE, *op. cit*, t. III (3e éd., Bruxelles, 1923), p. 292, n. 1.
(2) J. FINOT, *Inventaire sommaire des archives départementales... : Nord*, t. V, p. 25. Lille, 1885.
(3) PIRENNE, *ibid.*, p. 291.
(4) NOLF, *op. cit.*, pp. 1 et 9.
(5) ID., *ibid.*, pp. XXVI et LXI.

Digitized by Google

origines des dispositions de l'édit de 1531 ; mais point davantage, car aussitôt se pose la question de la provenance de celles de son modèle, — partiel ou exclusif, — l'ordonnance yproise.

Ici, l'unanimité plus haut constatée cesse entièrement : les uns veulent voir dans le statut yprois une œuvre de terroir ; les autres l'imitation d'une réforme allemande. Parmi les premiers, certains encore y trouvent un produit de l'esprit nouveau des premières années du XVIe siècle, d'autres en font l'aboutissement de la politique sociale du siècle précédent.

Nous avons vu quelle a été la dernière découverte, celle de M. Nolf : l'imitation par Ypres d'une réforme montoise. Sans doute cette découverte est très importante, mais elle n'a modifié qu'assez peu les données du problème que nous nous sommes posé ou plutôt elle n'a fait que les transposer d'une ville à une autre, d' Ypres à Mons. De sorte qu'il nous convient toujours d'examiner, en tenant compte évidemment du fait nouveau produit par M. Nolf, les théories diverses émises précédemment pour expliquer la genèse de la réforme d' Ypres.

Il en est une que je voudrais écarter tout d'abord. C'est celle qui veut que l'inspirateur de cette réforme ait été l'humaniste Vivès.

Comme on le sait, cet illustre Espagnol était venu se fixer à Bruges et s'y était marié (1). Vers la fin de 1524 ou le début de 1525 (2), il rédigea, à la demande du grand bailli de cette ville, Louis de Flandre, seigneur de Praet (3), qui projetait une réorganisation de la bienfaisance un traité sur ce que devait être la charité publique et privée, le *de Subventione pauperum*.

(1) Pour sa biographie, voir : A.J. NAMÈCHE, *Mémoire sur la vie et les écrits de Vivès*. Bruxelles, 1841 (Mémoires in-4° de l'Académie royale de Belgique, t. XV) ; F. KAYSER, *Johannes Ludwig Vives (1492-1540)*, Historisches Jahrbuch, t. XV (1894), pp. 307-353.

(2) Cf. F. EHRLE, *Beiträge zur Geschichte und Reform der Armenpflege*, p. 28. Fribourg-en-Brisgau, 1881 (Stimmen aus Maria-Laach, V. Ergänzungsband, 17. Ergänzungsheft).

(3) Sur ce personnage, un des principaux ministres de Charles-Quint, voir la notice d'E. DE BORCHGRAVE, dans *Biographie nationale*, t. VII, (1880-83), col. 82 et suiv

Digitized by Google

La première édition en parut à Bruges, chez Hubert de Croock, sous la date du 17 mars 1526 (nouveau style) (1).

On a cru retrouver dans cette œuvre le modèle du règlement yprois. Vivès, en effet, entre autres choses, y proclame le principe de l'interdiction de la mendicité, l'obligation pour une ville de venir en aide à ses pauvres et de s'intéresser notamment à l'éducation de leurs enfants, la nécessité d'une entente entre les diverses œuvres d'assistance (2). Ce sont, en somme, les points fondamentaux de la réforme yproise.

Mais les recherches de M. Nolf ont détruit absolument l'hypothèse de cette origine du statut yprois. Car elles entraînent, selon moi, des conclusions beaucoup plus radicales que celles formulées par cet auteur même.

L'érudit qui, le premier, avait examiné d'un point de vue critique cette hypothèse, Mgr. Ehrle, ne s'y était rallié, en effet, que sous réserve d'une confirmation à trouver dans les archives d' Ypres. Aussi bien s'était-il aperçu qu'une raison chronologique s'opposait à ce que l'on admît une utilisation directe par le magistrat d' Ypres du *de Subventione pauperum* sous sa forme imprimée (3). Comme nous venons de le dire, c'est seulement le 17 mars 1526 que parut la première édition de cet ouvrage ; or la réforme yproise fut élaborée entre le 31 octobre et le 29 novembre 1525 et entra en vigueur dès le 3 décembre de cette année (4).

Mais on pouvait toujours admettre que le traité de Vivès avait été transmis à Ypres en manuscrit ou qu'une correspondance avait été échangée entre le magistrat et l'humaniste. Aucune trace de cela n'a été trouvée par M. Nolf dans les

(1) [F. Vander Haegen,] *Bibliotheca belgica*, 1e série, t. XXV, s. v. : Vivès. Cette première édition est conservée à la Bibliothèque royale à Bruxelles sous le nc II 28508. Nolf, *op. cit.*, p. xxii, donne erronément comme la première une édition de septembre 1526.

(2) Voir, outre l'ouvrage lui-même, son commentaire par W. Weitzmann, *Die soziale Bedeutung des Humanisten Vives*, Erlangen, 1905 (Dissertation).

(3) Ehrle, *Beiträge*, p. 33.

(4) Nolf, *op. cit.*, pp. 9-12 et 25.

Digitized by Google

archives d' Ypres (1) ; mais, bien au contraire, une délibération du magistrat de cette ville où il est dit formellement que la réforme de la bienfaisance fut envisagée par lui «volghende den advertissemente onlancx daeraf ghesien... in de stede van Berghen in Henegouwe » (2). M. Nolf découvrit de plus le rapport sur les réformes faites à Mons, qui avait servi de base de travail au magistrat yprois pour la préparation de son règlement (3).

Aucun doute n'est donc plus possible sur une prétendue influence de Vivès, malgré que M. Nolf, trop timide, n'ait pas osé en écarter formellement l'hypothèse (4). Et cela d'autant plus que M. Winckelmann, avant les découvertes de M. Nolf, avait déjà fortement ébranlé la théorie courante en montrant que la similitude entre l'ordonnance d' Ypres et le *de Subventione* n'était point aussi grande qu'on voulait bien le dire et qu'il y avait entre les deux documents de sérieuses divergences : « C'est ainsi que, d'après Vivès, l'autorité doit, non seulement inciter les mendiants valides au travail en leur refusant les aumônes et leur interdisant la mendicité, mais aussi leur procurer et leur indiquer du travail. De cela, pas la moindre trace dans l'ordonnance yproise, pas plus que de l'établissement, recommandé par Vivès, d'écoles spéciales pour enfants pauvres (5) La plus importante des divergences, toutefois, se manifeste à propos des questions d'administration proprement dite et de la façon selon laquelle les secours devaient être recueillis. On s'aperçoit ici, à l'obscurité et à l'imprécision des projets de Vivès, qu'ils émanent d'un érudit, qui n'était point sans doute étranger au monde, mais auquel manquaient pourtant les connaissances pratiques et l'expérience d'un homme d'État

(1) Id , *ibid.*, p. xxv.

(2) Id., *ibid.*, p. 9.

(3) Id., *ibid.*, p. 1. M. Nolf donne ce rapport comme le règlement montois lui-même. Nous reviendrons sur ce point par la suite.

(4) Id., *ibid.*, p. xxv.

(5) Ces écoles ne furent, en effet, fondées à Ypres qu'en 1542 (pour les garçons) et en 1550 (pour les filles). Id., *ibid.*, pp. xxxi et ss., 168 et ss.

Digitized by Google

accompli. Ses projets n'assurent ni une réelle centralisation, ni un véritable contrôle de l'assistance. Deux censeurs, nommés annuellement par le magistrat, devaient avoir uniquement pour tâche de surveiller la vie et la conduite des pauvres secourus, ainsi que les écoles des pauvres ; il y aurait, en outre, pour chaque hôpital deux administrateurs, qui rendraient leurs comptes au magistrat ; enfin deux administrateurs aussi pour les troncs à mettre dans les églises. Le mode de l'assistance aux pauvres vivant à domicile, qui nous intéresse au plus haut point, reste indéterminé. Et, en tout cas, les réflexions de l'humaniste ne permettent point la comparaison avec les dispositions simples, mais précises du statut yprois... De même, en ce qui concerne les moyens de se procurer des ressources financières : Vivès veut avant tout sauvegarder strictement la liberté de faire l'aumône, il repousse par conséquent non seulement toute taxe des pauvres..., mais il ne veut même pas de collectes à domicile ni de quêtes par boîtes ; tout au plus, quand les moyens manqueront, des troncs seront-ils placés dans les principales églises. Il craignait plus, d'ailleurs, d'avoir trop de revenus que d'en avoir trop peu. Il estimait que l'on ne devait jamais en principe rassembler plus qu'en vue du besoin probable, car avoir trop de provisions incite aux abus, aux détournements, etc. On voit, du premier regard, combien peu ces conceptions concordent avec celles qui ont présidé à l'élaboration du statut yprois avec sa bourse commune. Il est caractéristique aussi qu' Ypres... demande au clergé d'inciter ses bourgeois à soutenir de plus en plus généreusement l'aumône urbaine, tandis que Vivès proscrit toute collaboration de ce même clergé qu'il considère comme le pire ennemi de toute assistance bourgeoise organisée » (1).

Si, d'autre part, on examine la genèse de la théorie qui nous occupe, on s'aperçoit qu'elle se fonda uniquement sur les res-

(1) O. Winckelmann, *op. cit.*, pp. 383-384. Cette dernière opposition entre la réforme d' Ypres et l'œuvre de Vivès avait déjà été aperçue par J. De Bosch Kemper, *Overzigt van de letterkunde omtrent het Armwezen in de zestiende eeuw*, Nederlandsche Jaarboeken voor Regtsgeleerdheid, t. XII (1850), p. 483.

Digitized by Google

semblances toutes relatives constatées entre les documents considérés et sur une erreur chronologique.

On en trouve, en effet, le point de départ dans le mémoire de Van der Meersch sur l'*Etat de la Mendicité et de la Bienfaisance dans la province de Flandre orientale* (1). Or cet auteur, dont l'œuvre n'était d'ailleurs pas sans mérite pour l'époque, avait daté erronément la réforme d'Ypres de 1530 et pu ainsi la représenter comme la conséquence de la propagande de Vivès et de ses partisans (2).

Son opinion fut reprise dans la *Notice historique* sur l'administration de la bienfaisance en Belgique transmise par le ministre de la Justice, Ch. Faider, au président de la Chambre des Représentants, le 22 février 1854, lors de la discussion d'un projet de loi réorganisant l'assistance publique (3), et aussi par de Ram dans un article publié dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* en 1855 (4). C'est dans ces deux

(1) Bruxelles, 1852 (Bulletin de la Commission centrale de statistique, t. V). Dès 1850, J. De Bosch Kemper, *op. cit.*, pp. 477 et 483, tout en signalant certaine divergence (voir la note précédente) avait affirmé que le libelle de Vivès avait provoqué la réforme de la bienfaisance à Bruges et à Ypres. Van der Meersch et les auteurs qui ont suivi celui-ci ne paraissent pas avoir connu son travail.

(2) Vander Meersch, *op. cit.*, pp. 11-13.

(3) *Annales parlementaires de Belgique*, Session législative, 1853-1854, Chambre des Représentants, p. 1293, Bruxelles. 1854 ; *Documents parlementaires* cités, t. I, p. 251. (Pour la facilité, je citerai la *Notice* et ses annexes d'après l'édition des *Documents parlementaires*, plus maniable que celle des *Annales*.) — Je ne sais sur quelle lettre du 15 avril 1851 de Gachard à Ch. Faider, ministre de la Justice, M. Nolf se base pour attribuer (*op. cit.*, p. 40) cette *Notice* à Gachard. C'est en vain que j'ai demandé des renseignements à cet égard au Ministère de la Justice et aux Archives générales du Royaume. L'indication de M. Nolf est certainement en partie erronée, car Ch. Faider n'était pas encore ministre de la Justice au 15 avril 1851. Ce poste ne lui fut confié que le 31 octobre 1852. Il était occupé en 1851 par Victor Tesch.

(4) de Ram, *Opinion des théologiens de Louvain sur la répression administrative de la mendicité en 1562 et 1565*. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 1e série, t. XII1 (1855), p. 256.

Digitized by Google

opuscules que la trouva Mgr. Ehrle, qui la fit sienne, mais non, nous l'avons vu, sans réserves, car il avait aperçu la difficulté chronologique (1).

Malgré les restrictions faites par lui, l'hypothèse, comme il arrive souvent, tendit à se présenter de plus en plus comme une quasi-certitude : c'est ainsi que, passée dans la seconde édition de la *Geschichte der kirchlichen Armenpflege* de Ratzinger (2), elle eut la faveur d'être reprise par M. Pirenne dans son *Histoire de Belgique*(3).

Maintenant que, comme le demandait Mgr. Ehrle, les archives d' Ypres ont livré leur secret, il est temps, je crois, d'en faire définitivement justice. Nous verrons plus loin, d'ailleurs, qu'il y a moyen d'expliquer d'autre façon les ressemblances existant entre le *de Subventione* et l'ordonnance yproise.

L'influence spéciale de Vivès ainsi écartée, faut-il continuer à considérer, avec M. Pirenne, les principes de la réforme de 1525 comme le produit d'un mouvement d'idées développé dans notre pays au début du XVIe siècle par les érasmiens, les juristes et les capitalistes (4)? En d'autres termes, peut-on dire que cette réforme fut « dans toute la force du terme, une œuvre de la Renaissance » (5)?

Je m'empresse de reconnaître que l'action des groupes sociaux énumérés par M. Pirenne explique à merveille l'instauration du nouveau régime de la bienfaisance dans les diverses villes et, par l'influence de ces groupes sur le gouvernement central, l'extension de la législation nouvelle du domaine urbain au cadre de l'État. Dans ce sens donc, il est permis de concevoir, avec l'éminent auteur de l'*Histoire de*

(1) Cf. ci-dessus, p. 895.

(2) Fribourg-en-Brisgau, 1884. Cf. EHRLE, *Die Armenordnungen*, p. 452.

(3) T. III, p. 290 : « ... le fameux règlement promulgué par le magistrat d' Ypres le 3 décembre 1525... élaboré presque certainement sous l'influence de Vivès... »

(4) PIRENNE, *op. cit.*, p. 289.

(5) ID., *ibid.*, p. 290.

Digitized by Google

Belgique, la réforme de 1525-1531 comme une œuvre de la Renaissance.

Ce qui me paraît, par contre, moins évident c'est qu'on décèle dans l'action des capitalistes, juristes et érasmiens aux Pays-Bas avant 1525 les premières applications des principes qui vont inspirer les grandes réformes de cette année et des suivantes.

Telle est bien, en effet, l'opinion de M. Pirenne : « dès les premières années du XVIe siècle, écrit-il, de toutes parts s'accusent les symptômes d'une rénovation des institutions charitables. Non seulement elles échappent à l'autorité ecclésiastique, mais leur organisation et leur esprit se transforment. On cherche à agglomérer toutes leurs ressources en un budget unique, en même temps que l'on découvre dans le travail le solution du problème de la mendicité. Ces diverses tendances se réunissent dans le fameux règlement promulgué par le magistrat d'Ypres le 3 décembre 1525 (1) ».

Examinons succinctement chacun des deux arguments que renferment ces lignes : d'abord y eut-il, comme l'écrit ailleurs encore M. Pirenne (2), laïcisation de l'organisation de la bienfaisance dans nos provinces au XVIe siècle ? Ensuite relève-t-on avant 1525 d'autres traces d'une « rénovation des institutions charitables » ?

En ce qui concerne le premier point, je crois que l'on peut difficilement envisager comme une œuvre de laïcisation de la bienfaisance la réforme de 1525-1531.

Une première raison en est que l'assistance n'était plus depuis longtemps dans nos régions du domaine exclusif de l'Église à la fin du moyen âge. Dès le XIIIe siècle, des bureaux de bienfaisance paroissiaux, mais de caractère communal et laïque dès leur origine, comme l'a très justement noté M. le chanoine Laenen (3), y avaient été fondés sous le nom de

(1) Id., *ibid.*, pp. 289-290.

(2) Id., *ibid.*, p. 340.

(3) J. Laenen, *Introduction à l'histoire paroissiale du diocèse de Malines : les Institutions*, pp. 199 et suiv. Bruxelles, 1924.

Digitized by Google

Tables du Saint-Esprit. Dès cette époque aussi, l'administration temporelle des hôpitaux et hospices est exercée dans les villes par le pouvoir laïc (1), et à Ypres, par exemple, cas qui nous intéresse tout spécialement, on constate qu'en 1294 déjà les hôpitaux sont, à la différence des couvents, sous la garde de la commune (2).

« Toutefois, comme le dit encore très bien M. Laenen (3), ce serait se faire une idée peu en harmonie avec la mentalité de ces siècles de foi vive et de sentiments profondément religieux » de s'imaginer que le clergé ait perdu dès lors toute influence sur la bienfaisance. Pas plus d'ailleurs que sur les autres domaines de la vie sociale(4). « Les curés et les prédicateurs, déclarent les ordres mendiants d' Ypres en 1530, sont d'après la loi de Dieu tenus de s'occuper des pauvres : les curés en les visitant, en s'informant de leur manière de

(1) P. P. M. ALBERDINGK-THIJM, *De gestichten van liefdadigheid in België van Karel den Groote tot aen de* XVIe *eeuw*, pp. 216 et suiv. Louvain, 1883. —Voir aussi G. ESPINAS, *La Vie urbaine de Douai au moyen âge*, t.I, pp. 946 et suiv. Paris, 1913 : on constate que si au XIIIe siècle quelques établissements charitables de Douai étaient d'appartenance ecclésiastique,parce que gérés par un ordre régulier ou des béguines, tous les autres étaient « tenus en se main » par le pouvoir urbain.

(2) Acte par lequel Gui de Dampierre reconnaît que la ville a satisfait à certaines obligations financières, non seulement pour ses bourgeois et autres habitants, mais « pour les hospitaus et les maisons des malades aussi, lesquelles li... avoes, eschevins et conseaus ont eu et ont au jour dui à maintenir et à warder, hors mis tous prestres, canones, clers et toute autre maniere de gent ki ne sunt leur bourgois, u manant, u taille paiant, u de leur hospitaus, u de leurs maladeries, dont il ont le warde, si ke devent est dit... ». WARNKOENIG et GHELDOLF, *Histoire de la Flandre*, t. V, p. 409. Paris, 1864. — Voici un autre exemple, qui montre bien la transition qui eut lieu : à Bruxelles,en 1211, l'hôpital Saint-Jean reçoit son règlement de l'évêque de Cambrai(*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XXIX, [1901], p. 7) ; en 1366,c'est l'autorité communale qui apporte des modifications à ce règlement (*ibid.*, t. IV [1867], p. 46).

(3) *Op. cit.*, p. 201.

(4) Cf. EPINAS, *op. cit.*, t. I, pp. 160-163.

Digitized by Google

vivre, de leur moralité, et en engageant les riches à les secourir..., les prédicateurs sont tenus de recommander les pauvres dans leurs sermons... » (1). C'est un rôle analogue qu'attribuaient aux curés les *Statuta* du diocèse de Cambrai au commencement du XIVe siècle en leur ordonnant de rappeler fréquemment à leurs ouailles les faveurs spirituelles accordées par les statuts provinciaux aux bienfaiteurs des pauvres de la paroisse (2). A Leyde de même, en 1491, les offrandes aux pauvres ayant été insuffisantes, le magistrat prie les curés d'inciter les fidèles à une charité plus grande (3). A Utrecht, en 1413, c'est le pouvoir civil communal qui réglemente la mendicité ; mais ce sont les autorités ecclésiastiques qui donnent la permission de mendier (4). A Anvers encore, en 1354, on voit les administrateurs de la Table du Saint-Esprit de la paroisse Sainte-Walburge prendre le conseil du curé et des notables avant une décision importante (5). Voici, par contre, un cas de moindre accord : à Ypres, en 1530, le magistrat se plaint que les prédicateurs négligent depuis quelque temps de recommander aux fidèles les tables des pauvres et les autres anciennes fondations et les engagent, au contraire, à se servir de leur intermédiaire pour secourir les pauvres, soit par des fondations particulières, soit par tout autre charité (6).

De tous ces exemples, il résulte qu'il s'était établi dans nos provinces aux derniers siècles du moyen âge une répartition des fonctions relatives à la bienfaisance entre les autorités ecclésiastiques et civiles, répartition qui se traduisit le plus souvent par une collaboration des deux pouvoirs, parfois par leur rivalité, mais laissa à la puissance civile l'administration temporelle entière des fondations de bienfaisance de carac-

(1) *Documents parlementaires*, t. I, p. 296.
(2) LAENEN, *l. c.*
(3) CHR. LIGTENBERG, *De Armenzorg te Leiden tot het einde van de* XVIe *eeuw*, p. 293. La Haye, 1908.
(4) DE BOSCH KEMPER, *op. cit.*, p. 485.
(5) LAENEN, *l. c.*
(6) *Documents parlementaires*, t. I, p. 284.

Digitized by Google

tère communal. D'une façon générale et en se plaçant au point de vue administratif, on peut donc dire que l'assistance publique était dès lors chez nous laïcisée. Cette situation de fait fut d'ailleurs en certains cas formellement reconnue : à Bruxelles, par exemple, où ce fut l'objet d'une bulle de Nicolas V en 1448 (1).

Si tout ceci est exact, la réforme de 1525-1531 ne peut avoir eu pour objet de laïciser la gestion de l'assistance. Et l'on chercherait, en effet, vainement dans les ordonnances qui l'établirent un article pouvant s'interpréter dans ce sens: nulle part il n'est question d'un transfert de pouvoirs de l'autorité ecclésiastique à la civile, partout on part du principe que c'est à celle-ci qu'il appartient de légiférer sur cette matière et les nombreuses ordonnances prises, depuis bien longtemps auparavant, par nos villes sur le sujet (2) sont là pour attester qu'il ne s'agit pas pour elle d'une attribution nouvelle.

Les documents nous montrent, au contraire, la continuation après la réforme de rapports identiques à ceux existant antérieurement entre l'assistance publique et l'Église. N'est-ce point le même rôle que celui assigné aux curés par les *Statuta* du XIVe siècle, que réservent au clergé le règlement yprois de 1525 et l'ordonnance caroline de 1531, en invitant par un de leurs articles les curés et prédicateurs à exhorter le peuple à impartir ses dons aux bourses communes des pauvres (3)? N'est-ce point comme ces proviseurs de tables du Saint-Esprit, prenant dans des cas d'importance l'avis de leur curé, que le magistrat d' Ypres ne voulut point promulguer son règlement réformateur sans consulter au préalable le clergé séculier et les ordres mendiants de la ville (4)? C'est ce régi-

(1) *Ibid.*, p. 273.

(2) Voir ci-après.

(3) NOLF, *op. cit.*, p. 23, art. 10 ; *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, t. III, p. 270.

(4) *Documents parlementaires*, t. I, p. 303. — Cf. aussi l'appui apporté par le chapitre de Saint-Donatien à la réforme de la bienfaisance à Bruges en 1526. L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire diplomatique des archives de l'ancienne Ecole Bogaerde à Bruges*, t. II, p. 97. Bruges, 1899 (Publication de la Société d'Émulation).

Digitized by Google

me mixte encore que consacre le concordat du 10 mars 1543 (n. s.) pour la partie des Pays-Bas située dans le diocèse de Liège : s'il reconnaît, d'une part, aux autorités civiles la haute direction des institutions d'assistance gérées par des laïcs, cet acte stipule, d'autre part, qu'un représentant du clergé local ou de l'évêque assistera à la reddition des comptes et qu'en cas d'irrégularités, l'évêque, si l'on néglige son premier avertissement, pourra sévir contre les administrateurs et même les destituer (1).

Mais peut-être invoquera-t-on, pour soutenir la thèse que nous combattons, l'opposition violente faite peu après sa promulgation par les moines mendiants à la réforme yproise (2). Qu'on ne s'y trompe point : ces réclamations, provoquées par l'intérêt, visaient surtout le principe proclamé par le magistrat de l'interdiction de la mendicité (3) ; les ordres reconnaissaient par contre expressément que « la sollicitude pour les pauvres incombait à la justice civile » (4). Ils ajoutaient, il est vrai, qu'elle ne lui appartenait pas exclusivement, mais nous avons vu plus haut à quoi ils bornaient le rôle des ecclésiastiques en ce domaine (5). Il faut, en réalité, attendre le grand mouvement de la réaction catholique, la «contre-réforme», pour voir revendiquer les droits anciens de l'Église sur l'administration de l'assistance (6).

(1) *Recueil des Ordonnances*, 2e série, t. IV (par J. Lameere et H. Simont), p. 440. Bruxelles, 1907.

(2) Nolf, *op. cit.*, pp. xlviii et suiv. L'exposé de M. Nolf y aurait gagné s'il avait mieux distingué les attaques des ordres mendiants antérieures aux approbations données au magistrat d' Ypres par la Sorbonne et les autres autorités en 1531, des attaques postérieures.

(3) *Documents parlementaires*, t. I, p. 287.

(4) *Documents parlementaires*, t. I, p. 279.

(5) Ci-dessus, p. 901.

(6) Voir, par exemple, les décrets du Concile de Trente relatifs aux hôpitaux (L. Lallemand, *Histoire de la Charité*, t. IV1, p. 27. Paris, 1910) et surtout le libelle de fray Lorenzo de Villavicencio, *de Oeconomia sacra circa pauperum curam*, paru à Anvers en 1564. On consultera sur ce dernier : Ehrle, *Beiträge*, pp. 51

Digitized by Google

Quant au clergé séculier, il fut unanime à approuver la réforme yproise : le prévôt de Saint-Martin, la Sorbonne, le légat du Saint-Siège successivement y donnèrent leur adhésion (1). Comment cela eût-il été possible si elle avait eu pour caractère de diminuer l'action ou de réduire les privilèges de l'Église ?

Remarquons enfin que l'une des différences, précisément, relevées entre l'ordonnance d' Ypres et le *de Subventione pauperum* est que le second condamne nettement l'intervention de l'Église dans la bienfaisance, tandis que la première, au contraire, fait appel au concours des curés et des prédicateurs en faveur de l'œuvre qu'elle institue (2).

Je crois donc pouvoir conclure que la réforme de 1525-1531 n'a point modifié les rapports qui existaient précédemment dans le domaine de l'assistance entre les autorités civiles et religieuses. Une des conséquences à tirer de cette constatation est que la même réforme n'a pu, comme l'estime M. Pirenne, soustraire les enfants pauvres « dès le jeune âge à la tutelle de l'Église » et contribuer ainsi aux progrès du protestantisme dans nos provinces (3). On ne voit guère, en effet, cette tutelle de l'Église s'exercer sur les enfants pauvres avant 1525 ; bien au contraire, le magistrat d' Ypres déclare qu'avant la publication de son ordonnance « les enfants en bas âge... tout déguenillés parcouraient les rues... ne songeant nullement à leur salut ne fréquentant pas les églises, ne recevant aucun enseignement religieux » (4). Quant à l'édit impérial de 1531, il vise bien plutôt, me paraît-il, à soumettre les enfants des se-

et suiv. ; A. Journez, *Notice sur Fray Lorenço de Villavicencio*, dans *Travaux du cours pratique d'histoire nationale* de P. Frédericq, t. II, pp. 71 et suiv., Gand-La Haye, 1884 ; Feuchtwanger, *op. cit.*, II, p. 225.

(1) *Documents parlementaires*, t. I, p. 280 ; Nolf, *op. cit.*, pp. 121 et 136.

(2) Voir ci-dessus, p. 000. — Pour les passages de Vivès, auxquels il est fait allusion, voir W. Weitzmann, *op. cit.*, p. 15.

(3) Pirenne, *op. cit.*, t. III, p. 292.

(4) *Documents parlementaires*, t. I, p. 309.

Digitized by Google

courus à l'autorité ecclésiastique qu'à les en tenir écartés : c'est ainsi qu'il ordonne que ceux de ces enfants qui seront mis en apprentissage devront être conduits « chascun jour de dimenche à la messe, à la prédication et aux vespres » (1).

(*A suivre*) PAUL BONENFANT.

(1) *Recueil des Ordonnances*, 2e série, t. III, p. 270. — En vertu du même édit et des ordonnances urbaines, une partie des enfants pauvres devaient être envoyés à l'école. Or, dans certaines villes, ces écoles des pauvres furent sous la surveillance du clergé, qui vit de ce fait son influence sur les enfants accrue bien plutôt que diminuée : ce fut le cas à Bruxelles, où ce contrôle était exercé par l'écolâtre (Cf. Ordonnance du 14 avril 1543, art 1. et 26. *Recueil des Ordonnances*, 2e série, t. IV, pp. 449 et suiv.).

Digitized by Google

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

THÉORIES ET CONTROVERSES DANS LES PAYS-BAS CATHOLIQUES AU DÉBUT DU XVIIe SIÈCLE

(fin)

Il est à remarquer toutefois que, si l'œuvre de Lessius fut la seule de quelque importance écrite aux Pays-Bas Catholiques contre le livre de Jacques I, elle ne fut cependant pas l'unique ni même la première en date. Déjà en 1609 parut à Mons, de la main d'un certain BARTHOLUS PACENIUS — nous n'avons pu l'identifier — un petit opuscule intitulé : *Ἐξέτασις epistolae, nomine Regis Magnae Brittaniae ad omnes christianos monarchos, principes et ordines scriptae, quae, praefationis monitoriae loco, ipsius apologiae pro juramento fidelitatis praefixa est, eisdem monarchis, principibus et ordinibus dedicata* (1). Il est étrange que l'auteur, tout comme Lessius dans son *de Antichristo*, mette la paternité de Jacques I pour ses deux écrits, en doute. Pacenius ne connaît pas non plus l'œuvre de Tortus (Bellarmin) — *Censoris tui partes amplius non suscipio, tum quod ejus scriptum non viderim, tum quod ipse sibi sufficiat* — si ce n'est par la réponse même de Jacques I. Il ignore également que c'est Bellarmin qui se cache sous ce pseudonyme : le roi — écrit-il — a voulu par Tortus atteindre la doctrine de Bellarmin lui-même(2).

(1) Montibus 1609. Cfr H. ROUSELLE. *Bibliographie montoise.* Mons 1858, n° 155.

(2) « Etsi cumTorbo ressit, videri tamen voluit se cum Bellarmino agere ».

Digitized by Google

Pacenius se place d'ailleurs, au point de vue de celui-ci. Dans son exposé quelque peu diffus et flottant, il fait plutôt la critique des mots et des expressions employées par le roi que de ses idées. Pacenius défend l'indépendance des prêtres vis-à-vis du pouvoir royal, la prééminence du pape et de sa puissance au-dessus de celle des autres souverains, tout comme les questions d'ordre éternel sont supérieures à celles d'ordre temporel. Le roi doit veiller à ce que la paix règne dans son royaume : il doit défendre l'Église et forcer les réfractaires à pratiquer la religion catholique. Pour le reste, il renvoie à la théorie de Bellarmin sur le pouvoir indirect du pape en matière temporelle et sa compétence à punir les souverains impies.

En *thèse* nous retrouverons ces idées chez tous les écrivains : la supériorité du spirituel sur le temporel et le devoir du prince de prendre soin de l'unité et de l'intégrité de la religion. Juste Lipse devait faire, d'une manière peu agréable, l'expérience qu'il était dangereux d'être d'un autre avis(1). Quelques mois avant son départ des Provinces Unies et son retour au catholicisme, il édita à Leyden (en 1589) un livre intitulé : *Politicorum sive civilis doctrinae libri VI qui ad principatum maxime spectant* et dans lequel il défend une certaine liberté de conscience. D'après lui, l'État n'a pas le droit de s'occuper de l'opinion privée de ses sujet aussi longtemps qu'ils vivent en paix et que la manifestation de leur opinion religieuse ne constitue pas un danger pour l'ordre public. Si l'on veut les ramener à d'autres idées, il faut procéder en tout premier lieu par la douceur et la persuasion : « fides suadenda est, non imperanda ». Ce ne sont que ceux qui veulent propager leurs fausses idées et troublent de la sorte la sécurité de l'Etat, qui doivent être poursuivis sans pardon. Il faut tâcher de les détruire, sans même reculer devant la peine de mort. Ce livre fut accueilli assez froidement dans les Provinces-Unies. L'auteur eut une vive polémique avec D. V. Coornhert :

(1) Voir pour ce qui concerne Juste-Lipse, notre étude *Justus Lipsius over staatsgodsdienst en gewetensvrijheid* dans *Vlaamsche Arbeid*, Janvier 1923, p. 1-16.

Digitized by Google

elle ne fut peut-être pas sans influencer la décision de Lipse de hâter son retour aux provinces catholiques. Aux yeux de la curie romaine — au contraire de Coornhert — il se trouva que la théorie de Juste Lipse quant à la recherche et à la répression des hérétiques, était trop large : il fut obligé en conséquence — pour échapper à la condamnation de l'Index — d'amender son ouvrage et de se montrer plus intolérant. Il le fit d'ailleurs de bonne grâce. Du peu de liberté de conscience — il ne s'agissait pas encore de liberté de religion — il ne resta à peu près rien. La question de savoir s'il fallait tolérer les dissidents était, d'une question de principe, devenue une simple question d'opportunisme politique. La persuasion n'était plus — dans l'édition expurgée — qu'un premier moyen à employer ; en cas d'insuccès, il fallait procéder d'une manière plus expéditive. Les peines ne sont-elles point, pour beaucoup d'âmes tièdes, un meilleur moyen d'excitation au bien qu'une douce persuasion ? Nous ne rappelons cet incident que pour caractériser la situation ; nous reviendrons encore plus loin sur les théories de Juste Lipse.

Il est à remarquer que bien des écrivains — entre autres les juristes — qui en pratique agissent tout autrement, défendent cette *thèse* de l'unité de la religion dans l'État, de même que la théorie de la puissance indirecte du pape en matière temporelle.

Les principaux défenseurs en sont cependant les théologiens. C'est ainsi que JEAN MALDERUS (Van Malderen) [1], rejetant la théorie de la puissance directe du pape, se rallie à la manière de voir de Bellarmin. Il défend cette opinion dans son commentaire : *De Virtutibus theologicis et Religione : commentaria ad secundam secundae D.Thomae.* (Antverpiae, 1616, in-f°), spécialement Quaestio I art. x. : Tractatus de Summo Pontifice, Disp. 8, et dans les conclusions qu'il en tire dans son autre commentaire *In primam secundae D. Thomae commentaria*

[1] *Biographie nationale*, s. v. Il naquit le 14 août 1563, fit ses humanités à Bruxelles, étudia la philosophie à Douai et la théologie à l'université de Louvain où il devint professeur de scolastique en 1596. Il fut nommé à l'évêché d'Anvers en 1611 et mourut le 21 octobre 1633.

Digitized by Google

(Antverpiae 1623, in-f°). (1). Le pape, comme tel, n'a aucune autorité ni directe ni indirecte dans les affaires d'ordre temporel ; il n'a qu'une autorité spirituelle, qui s'étend aussi au temporel dans la mesure où les biens terrestres sont un moyen pour le salut des âmes et en tant que le bonheur temporel de l'homme est soumis aux exigences de son bonheur éternel. Il découle de là que la puissance coercitive de l'Église n'est pas purement intérieure, mais aussi extérieure et que; quoique la puissance temporelle et spirituelle aient une fin différente, la première doit cependant être soumise à la seconde. Si l'Église s'aventure donc sur un terrain qui *semble* ne pas être le sien, elle n'en a pas moins le droit d'agir de la sorte. Cette théorie n'inclut pas la dépendance du pouvoir temporel, ni sa soumission au pape. Il est faux de prétendre que le pape est le maître du monde et que les rois sont ses vassaux ; au contraire : le pape ne peut s'arroger le nom de roi ou d'empereur dans le monde chrétien et les rois chrétiens ne reçoivent pas leur puissance de lui comme c'est le cas pour les évêques. Il ne peut en conséquence les déposer, ni les priver de leur autorité sans motif, quoiqu'il ait dans certains cas (*interdum*), et pour de graves motifs, le droit d'agir de la sorte. Il se verra même parfois obligé d'user de ce droit et de délier les sujets de leur serment de fidélité.

Mais quelle sera l'attitude des princes, défenseurs et protecteurs de l'Église, à l'égard de leurs sujets dans les questions de religion ? Il faut établir ici une distinction entre les incroyants et ceux qui ont jadis fait partie de l'Église, c. à. d. les hérétiques et les apostats.

Parmi les incroyants, les Juifs occupent une place privilégiée. On peut leur accorder l'exercice de leur religion : on ne peut les mettre sur une même ligne avec les idolâtres ou les hérétiques. Quant aux infidèles, le prince n'a que le droit de les empêcher de nuire à la religion : il ne peut les forcer à la foi. C'est l'avis et le point de vue de S. Thomas. Le prince ne

(1) *De fine et beatitudine hominis. De actibus humanis. De virtutibus, vitiis et peccatis. De legibus. De Justificatione. De meritis* Spécialement : Quaestio 95, art. I, dub. IV, p. 371.

Digitized by Google

peut déclarer la guerre aux infidèles afin de les obliger de laisser leur idolâtrie, que dans le seul cas, où, dans leurs cérémonies religieuses, ils sacrifient des innocents— fût-ce de l'aveu et du consentement de ceux-ci. Il peut de même défendre à ses sujets infidèles la manifestation de leurs opinions religieuses, il peut même les forcer, si cela peut se faire sans scandale, d'écouter la parole de Dieu. Cette dernière observation s'applique aussi aux Juifs. Pratiquement cependant le roi ne peut accorder dans son royaume l'exercice de l'idolâtrie si sans de trop grands dangers pour son trône, il peut l'éviter.

Tout autre sera son attitude envers les hérétiques et les apostats.

En ce cas-ci,la loi naturelle oblige le prince à punir ses sujets hérétiques : il le doit à la paix et au bien-être général. Tous ceux qui jadis furent chrétiens ou s'arrogent ce titre, tombent sous l'application de cette loi. On ne peut souffrir les hérétiques si ce n'est pour des motifs de la plus haute gravité : ils doivent être punis par l'excommunication, par la mort et la confiscation des biens ou par l'exil. C'est à juste titre que l'Église livre l'hérétique obstiné à la justice vengeresse du bras séculier. On trouve la confirmation et la preuve de ces assertions dans les textes de l'Écriture Sainte, dans les témoignages des Pères de l'Église et dans les exemples de l'histoire. Cela est d'ailleurs tout à fait raisonnable : on peut mettre un criminel à mort, soit pour l'empêcher de nuire encore aux autres, soit pour détourner les autres par son exemple, soit pour l'empêcher lui-même, lorsque tout espoir d'amende honorable a disparu, de devenir encore pire.On peut punir l'hérétique par la confiscation de ses biens :il ne peut plus faire valoir ses droits à la succession d'un catholique. Il est même probable qu'à cause de l'hérésie du prince, ses sujets ne sont plus obligés à l'obéissance, mais deviennent libres, (1) par le fait même.

LAURENT BEYERLINCK (2) se déclare également partisan de

(1) « Est haec sententia probabilis ».

(2) *Magnum Theatrum vitae humanae*, 8 vol. in-f°. Coloniae Agrippinae, 1631 , s. v. Pontifex, T. VI, p. 323 et surtout p. 538 et suiv.

Digitized by Google

la théorie de la puissance indirecte du pape en matière temporelle, « in ordine ad bonum spirituale » : le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel sont par rapport l'un à l'autre comme l'âme et le corps : celui-ci également n'a qu'un rôle subalterne.

Le même point de vue de la nécessité d'un gouvernement catholique pour des sujets catholiques, se retrouve dans la réponse de JACQUES JANSONIUS (1), professeur à Louvain, à une demande de Grotius. Au commencement de la Trève de Douze Ans, et en vue d'améliorer le sort des catholiques néerlandais, Grotius demanda à Aubert Le Mire si les théologiens de Louvain n'étaient pas d'avis qu'un citoyen catholique devait se montrer sujet fidèle d'un état protestant dans tout ce qui concerne l'État et non l'Église. Jansonius consulté, répondit qu'un catholique devait faire tout son possible pour rendre le pays à son souverain légitime, mais seulement lorsqu'il y avait chance de réussite. Il devait, en tout cas, s'abstenir de tout acte d'hostilité en temps de paix. Restait donc — malgré cette dernière restriction — le fait qu'en temps de guerre les catholiques des Provinces-Unies devaient se conduire en ennemis de la République.

Tout aussi intolérant était NICOLAS DE VERNULZ (Vernulaeus) (2). Il développe ses idées à ce sujet dans ses *Institutionum politicarum libri quatuor, qui omnia civilis doctrinae elementa continent.* Lovanii, 1647 et dans sa dissertation *De una et diversa religione, an uno in regno seu rep. plures ac diversae possint esse religiones* (3). Mais les motifs de cette

(1) R. FRUIN, *Verspreide geschriften met aanteekeningen, toevoegsels en verbeteringen uit des schrijvers nalatenschap* uitgegeven door P. J. BLOK, P. L. MULLER en S. MULLER FZ. 's Gravenhage, t. III, p. 275. La lettre est dans la *Batavia Sacra*, t. II, p. 22.

(2) N. de Vernulz (1583-1649) devint en 1608 professeur au collège du Pape à Louvain, en 1611 professeur d'éloquence, en 1646 professeur de latin au Collegium Trilingue. Cf. *Allgemeine Deutsche Biographie*. t. 39. PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des 17 provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liège et de quelques contrées voisines.* Louvain, 1763-1770. 18 vol. t. III, p. 428.

(3) Imprimé dans *Dissertationum politicarum stylo oratorio explicatarum decas prima.* Lovanii, 1646, p. 1-61.

Digitized by Google

intolérance et l'argumentation dont il étaie sa thèse ne sont plus des considérations d'ordre théologique ou philosophique ; de Vernulz envisage seulement la nécessité politique de la religion dans l'état. L'influence de Juste Lipse, qui se traduit dans les idées et même dans les expressions y est si manifeste que nous pouvons conclure à une filiation directe. Tout comme Juste Lipse, il divise les hérétiques en deux catégories : les hérétiques privés ou pacifiques et les hérétiques qui font de la propagande en faveur de leurs idées de réforme. Il faut toutefois remarquer que deVernulz se met d'emblée au second point de vue de Juste Lipse, c. à. d. qu'il est d'avis qu'on doit, si la persuasion est restée sans effet, employer aussi la force contre les premiers. Les seconds doivent être punis sur-le-champ. Dans cette démonstration, de Vernulz emploie presque littéralement les mêmes expressions que Juste Lipse : celui-ci en parlant de la sévérité avec laquelle on doit sévir contre les hérétiques, dit que « quod cohortatio quieta non suavit,minax subito terror extorsit ». Cette expression est devenue chez de Vernulz : « minax terror emendationem extorqueat, et quod cohortatio quieta non potest, severa obtineat animadversio ». De même pour la répression des hérétiques fauteurs de troubles, c. à d., « qui et ipsi male de Deo receptisque sacris sentiunt, et alios ad sentiendum per turbas impellunt. » (Lipse). Cette définition est devenue chez de Vernulz : « qui non contenti male de Deo religionisque sacris sentire alios ad sentiendum secum per turbas ac seditiones impellunt ». La conclusion des deux publicistes, au sujet de pareils hérétiques est la même : « ut membrorum potius aliquod, quam totum corpus intereat » (Lipse) ;« pereant ipsi potius quam Reipublicae unitas dissolvatur » (de Vernulz). Ce n'est que quand les circonstances ne permettent point d'agir autrement, qu'il faudra céder quelque peu aux hérétiques.

La liberté de conscience et de religion — poursuit deVernulz en développant ces idées [1]— est la ruine certaine de l'État : le gouvernement devient impossible là où plusieurs

[1] *De una et diversa religione.*

Digitized by Google

religions sont opposées l'une à l'autre : les peuples qui n'ont pas une seule et même religion, ne peuvent avoir un seul et même roi. La diversité des religions est d'ailleurs contre l'essence même de la religion — ici de Vernulz abandonne un instant les considérations politiques — de sorte que celui qui permet dans ses états l'exercice de plusieurs religions est non seulement un indifférent (*a religione tantum alienus*), mais de fait un athée. Les arguments des adversaires ne résistent point à de pareilles considérations. Ils représentent en vain que les principes de toutes choses sont contraires, et que cependant le désordre ne s'en suit point dans la nature ; que l'histoire démontre la possibilité de cette coexistence des religions dans un seul et même état, que le Christ lui-même, dans la parabole de l'ivraie, a prêché la tolérance : tous ces arguments manquent d'une base solide. L'Église catholique est comme l'épouse légitime, l'hérésie comme une concubine : leur vie en commun dans cette grande famille qui s'appelle l'État est impossible sans provoquer de graves désordres. Les conflits qui ensanglantent l'Europe le démontrent d'ailleurs (1) : toujours les états qui abandonnèrent l'unique et vraie religion d'état, furent punis par Dieu. L'on ne peut même tolérer les hérétiques pacifiques, car des gens de cette sorte ne savent pas vivre en paix. Le premier devoir des rois et des princes sera dès lors de veiller aux intérêts de la religion, car la crainte de Dieu est la garantie de l'ordre public et la religion le lien qui unit l'état, dépendant de Dieu, à son maître suprême. Les rois et les princes doivent être les défenseurs de l'Église : dans ce but ils ont reçu un certain droit d'inspection, non pour prendre connaissance des affaires religieuses, mais pour assumer leur défense (2). La raison et l'histoire démontrent en effet que les princes n'ont pas le moindre droit sur la religion. C'est le peuple qui donne le pouvoir aux rois : cette autorité qui vient des hommes ne peut s'étendre à des choses divines (3). Le soin de la religion ne peut toutefois la rendre asservie à la politi-

(1) Oratio VIII.
(2) *Institutionum lib. I* ; tit. XI, c. II.
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

que [1] : c'est ainsi que le souverain ne conclura pas de traité avec les Turcs ou d'autres peuples infidèles, si ce n'est en cas de nécessité absolue et quand il n'y a pas de danger d'infection [2]. Dans les traités de paix, il devra toujours, autant que possible, prendre à cœur les intérêts de la religion : ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'on cédera à l'hérésie [3].

Cette nécessité de tolérer parfois les hérétiques et de leur céder en certaines circonstances fut exposée plus clairement et avec plus de précision par le célèbre canoniste François Van Zijpen [4]. Lui aussi défend *en thèse* l'intolérance religieuse de l'État, mais il formule plus explicitement l'*hypothèse* de la tolérance pratique [5]. On retrouve ses idées à ce sujet dans son *Judex, Magistratus, Senator* ; *libris IV exhibitis* [6], et dans son ouvrage *De Jurisdictione Ecclesiastica et Civili Libri IV* [7]. Dans le monde il faut établir une distinction entre le Sacerdoce et l'Empire, différents tous deux et à sphère d'action différente, quoique celles-ci dans certains cas puissent se confondre. Chaque puissance doit se contenir dans sa sphère : le prince a la plénitude des droits temporels, le pape la plénitude des droits spirituels [8]. L'on ne peut expliquer ce dualisme, comme si l'Église (ou donc le pape) n'avait aucun pouvoir temporel ou que sa compétence ne s'étendait jamais aux questions d'ordre temporel. Le fait même de l'existence d'un pareil pouvoir ne fut jamais discuté ; la discussion porte seulement sur le point de savoir comment il s'exerce : d'une manière directe ou indirecte, discussion pour laquelle Van Zijpen

(1) *Ibid.*, c. IV.

(2) *Ibid.*, lib. III, tit. X, c. v.

(3) *Ibid.*, lib. IV, tit. XIV, c. v.

(4) Fr. Van Zype (1580-1650) étudia à Louvain et devint secrétaire de l'évêque d'Anvers, J. Miraeus. Il écrivit différents ouvrages de droit civil et canonique. Foppens, *Bibliotheca Belgica*, I, 317

(5) Brants, *La faculté de droit*, p. 203

(6) *I Virtutes II Jurisdictionem III Politiam IV Auctoritatem spectat.* Editio postrema, Antverpiae 1675.

(7) Editio postrema, Antverpiae 1675.

(8) *De Jurisdictione*, lib. I, cap. I.

Digitized by Google

renvoie à l'ouvrage de Bellarmin : *De Romano Pontifice* (1). Le souverain est au service de l'Église, il n'a pas à s'ingérer dans les questions de foi, ni à juger de la vérité ou de la fausseté d'une décision dogmatique : son devoir est de suivre les ordres de l'Église pour rendre obligatoire dans son royaume ce qu'Elle a proclamé comme article de foi (2). Si le pouvoir temporel dévie du droit chemin, il sera jugé par le pape, si celui-ci à son tour verse dans l'erreur, il ne relève que de Dieu seul (3). Le souverain au service de l'Église doit toujours tâcher d'agir autant que possible selon ses intentions ; il ne peut se contenter de la défendre en apparence seulement « et pro ratione status ». Il la défendra tout d'abord en ne tolérant — pour autant que cela sera possible — qu'une seule religion et en proscrivant toute fausse doctrine (4). Dans la répression de l'hérésie en effet le prince doit user d'une circonspection spéciale, surtout si ses sujets peuvent s'unir facilement à des coréligionnaires étrangers pour se ruer ensuite à l'assaut de son royaume. Il épuisera d'abord tous les moyens de la persuasion et de la douceur avant de passer à des mesures plus sévères et plus radicales. Même là où les hérétiques sont opiniâtres et incorrigibles, il ne peut encore, d'un seul édit, les bannir ou les condamner à la prison ou à mort, surtout chez les peuples fanatiques qui, ne se laissant pas détourner par les punitions et les peines, n'en deviennent que plus fanatiques et opiniâtres. Le prince ne peut attaquer l'hérésie en écervelé : il suffit amplement de faire son possible : « satis est pro viribus, pro rerum, locorum, temporum statu bona fide allaborare, ut extirpentur » (5). Personne en effet n'est tenu de faire l'impossible et l'on peut tolérer ce qu'on ne peut éviter. On ne peut exposer la

(1) *Ibid.*, lib. I, cap. II.

(2) *Judex*, lib. IV, cap. IV.

(3) *Ibid.*, lib. IV, cap. I.

(4) *De Jurisdictione*, lib. IV, cap. XIV. En parlant de l'édit de tolérance de 1609, (*ibid.*, lib. I, cap. XL, p. 62 de l'édition de 1675), il semble déplorer l'abolition de la peine de mort : « cum malitia temporum mortiferas haereticorum poenas hic suspenderit. »

(5) *Judex*, lib. IV, cap. IV.

Digitized by Google

religion à la ruine ni aux dangers pour ramener quelques dévoyés au bon chemin. Il faut toujours tenir compte des coutumes du pays et du caractère du peuple : la prison et le bûcher qui dans ce pays-ci constituent la meilleure défense de la religion, causeront dans ce pays-là, sa ruine. Certaines sectes meurent anémiées, d'autres, persécutées d'une manière sanglante, se répandent au loin. Chaque climat demande sa propre méthode : « modus regiminis cuique climati applicandus. » Où l'unité de religion est possible, le prince se contentera de favoriser autant que faire se peut la vraie religion et de la défendre, pour autant qu'il est en son pouvoir, contre de nouvelles calamités (1).

Moins explicite et plus difficile à saisir est la théorie ou l'opinion des publiciste suivants. C. SCRIBANI (2), dans son *Politico Christianus*, étudie plutôt le côté moral des diférentes questions et des différents facteurs dans l'organisation de l'État. Il se contente d'appeler l'attention sur l'importance primordiale de la religion comme facteur d'ordre et de prospérité dans l'État sans approfondir la question (3).

Il est tout aussi difficile de connaître l'opinion d'A. PEREZ (4) par ses *Praelectiones in duodecim libros Codicis Justiniani imperatoris*. C'est un commentaire de droit romain selon le code de Justinien, avec ci et là quelques excursus de droit moderne ou une comparaison entre le droit civil et le droit canon. On n'y retrouve que difficilement les idées et les théories de l'auteur ; il faut être très prudent dans l'interprétation de ses citations ou des quelques notes personnelles qui semblent s'y être glissées. Dans son *Jus Publicum quo arcana et jura principis exponuntur*, il parle bien du pouvoir papal,

(1) *Judex*, ibid.

(2) C. SCRIBANI (1561-1629) entra dans la compagnie de Jésus, devint en 1613 provincial de la province flamande. Il écrivit des ouvrages d'histoire, de politique, et d'édification. *Biographie Nationale*, s. v°.

(3) Édition de 1624. Lib. II, cap. XIX.

(4) A. Perez (1583-1672) vint avec les archiducs aux Pays-Bas et devint en 1619 professeur royal à Louvain. Nous employons l'édition d'Amsterdam, 1653, in-f°.

Digitized by Google

mais d'une manière trop vague pour le classer dans l'un ou dans l'autre groupe(1). Il y plaide en faveur de l'unité de religion dans l'État, et cela dans l'intérêt même de l'État et de l'ordre public : la différence de religion provoquant toujours les disputes et la désunion (2). Dans les rapports des deux puissances, l'Église est supérieure à l'État : « le prince doit suivre, défendre et conserver ce que le pape a établi ou ce que les canons prescrivent. Il doit défendre la religion dans son royaume, punir ceux qui injurient Dieu et sévir contre eux, quoique les dieux eux-mêmes sachent venger les injures qui leur sont faites. Quant à l'administration politique, les rois sont les vicaires de Dieu. Il n'en faut cependant point conclure que les rois sont les vassaux du pape : leur sphère d'action est assez différente pour que le prince n'ait point d'autorité sur le pape, ni celui-ci sur les princes. là où l'intérêt de la religion ne le demande pas visiblement » (3).

C'est tout en renvoyant à l'ouvrage de Bellarmin que GUDELIN (4), dans son ouvrage *Commentariorum de Jure novissimo libri VI*, se déclare partisan du pouvoir indirect du pape. Comme l'inférieur doit céder au supérieur, de même l'État doit céder à l'Église, car celui qui a l'intendance du supérieur a, par le fait même, déjà une certaine intendance de l'inférieur il suit de là que lorsque l'intérêt de la religion le demande le pape peut aussi déposer les rois (5).

DIODORE VAN TULDEN (6), *De civili regimine libri VIII in quibus pleraque publici juris capita explicantur*, nous met égale-

(1) BRANTS. *La faculté de droit*, p. 237, n. 1.

(2) *Jus publicum*, éd. Amsterdam, 1657, p. 9-10.

(3) *Ibid.* p. 93.

(4) Pierre Gudelin (1550-1619) fit ses premières études au collège de sa ville natale (Ath), étudia ensite à Louvain où il devint professeur. *Biographie Nationale*, s. v. Nous employons l'édition de ses œuvres complètes, Anvers, 1685, in-fol.

(5) *De Jure novissimo* VI, II.

(6) Diodore van Tulden, † 1645, étudia à Louvain où il devint professeur en 1620. Quelques mois avant sa mort, il fut nommé membre du Grand Conseil de Malines. *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. 38.

Digitized by Google

ment en garde contre la confusion des deux pouvoirs qui cependant doivent s'aider et se soutenir mutuellement. La religion rend l'union du pays plus solide, elle rend les sujets plus fidèles au prince et plus obéissants au roi ; elle contient les ambitieux ; le prince de son côté doit défendre la religion. même par la force, s'il le faut (1). Les souverains n'ont cependant rien à voir dans les discussions religieuses ; ils ne peuvent ni en juger, ni promulguer des lois en matière ecclesiastique (2). La religion toutefois n'est un lien fort entre les citoyens qu'à condition d'être une et non point déchirée elle-même dans différentes sectes ; cela provoque en effet les discussions et la désunion. Par tous les efforts on tendra à cette unité. Ceux qui propagent pacifiquement leurs idées, tout comme ceux qui le font en se révoltant, doivent être punis : il faut éteindre l'étincelle afin d'éviter l'incendie. Il faut cependant procéder en toute prudence, il faut faire attention à ne point faire fleurir le mal qu'on veut déraciner ; il faudra parfois faire des concessions : « cedendum aliquando tempori et multitudini» (3).

L'Archiduc Albert, lui non plus, ne tolérait pas de concessions. Lorsqu'il apprit l'expulsion des Moriscos d'Espagne, il félicita le duc de Lerme pour l'expédition menée à bonne fin et dont il attendait les meilleurs résultats : « La sido gran cosa cierto Laberse acabado tan bien lo de la espulsion de los moriscos, como V. S. me dice, con que se pueda hechar muy bien de ver que ha sido cosa muy aceta à Nuestro Señor, y con cuanta prudencia se ha encaminado, y asi es de esperar que resultaran della otros tan buenos efetos como se pueden desear » (4). Dans l'instruction à ses ambassadeurs à la Haye (16 février 1608), ilinsiste pour obtenir la liberté de religion en faveur des catholiques des Provinces-Unies, tout en refusant la même faveur à ses propres sujets. Si les députés des États demandent la réciproque, ses ambassadeurs doivent répondre que

(1) *De civili regimine*, ed. Lovanii, 1702, in-fol. Lib. I, cap. XVII.
(2) Lib. I, cap. XVIII.
(3) Lib. I, cap. XIII.
(4) Lettre au duc de Lerme (15 février 1610). *Documentos Inediros para la historia de Espana*, t. XLIII, p. 172. Voyez aussi p. 204.

Digitized by Google

« ce que les États demandent est une nouveauté, que nous autres au contraire demandons ce qui de tout temps a été notre et nous fut enlevé ; que les catholiques sont leurs frères, leurs parents et leurs amis, les défenseurs de leur patrie et que ce serait une décision par trop cruelle de le leur refuser » (1). Que ces dernières considérations pouvaient aussi s'appliquer aux réformés dans leur propre territoire, les archiducs l'oubliaient : le nombre des réfractaires était par trop inférieur à celui des catholiques ou de ceux qui se proclamaient comme tels. L'attitude de l'archiduc à l'égard du pouvoir papal ressort clairement des grandes lignes de sa politique religieuse. C'est un souverain pieux et qui n'a rien plus en horreur que les désaccords avec le St Siège ou ces conflits éternels entre la juridiction civile et ecclésiastique. Il veut pourtant être autonome et indépendant dans sa politique ; il ne cède pas un pouce de ce qui est son droit, ou de ce que, d'après les avis des jurisconsultes, il considère comme tel (2). Il serait téméraire de conclure d'après réponse du baron de Hoboken au roi d'Angleterre que l'archiduc ne reconnaissait pas le pouvoir indirect du pape. En déclarant que « nos princes ne submectent au pape qu'au spirituel comme vicaire de Dieu, mais au temporel ils étoient et demeuraient princes absoluts » (3), il a probablement voulu nier toute influence directe et autoritaire du pape dans la direction de ses affaires d'état. Pratiquement il allait d'ailleurs bien plus loin que n'était son droit strict. Il y était entraîné par l'action centralisatrice des juristes qui, en principe pleins de respect pour l'Église et ses immunités, provoquaient en pratique mille difficultés par leurs ingérences de plus en plus fréquentes dans des questions qui auparavant avaient toujours été du ressort purement ecclésiastique. Il est même possible de découvrir cette tendance nouvelle dans la littérature de

(1) R. Villa *Ambrosio Spinola, primer marquès de los Balbases*. Madrid, 1904, p. 617.

(2) Brants dans la *Revue Néo-scolastique de Philosophie*, 1923, p. 58.

(3) Déclaration du Baron de Hoboken à Lord Salisbury. — Lettre aux archiducs, 22 février 1606. Cité par Willaert, *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, 1907, p. 91.

Digitized by Google

l'époque. Malgré quelques restrictions, la puissance royale est si étendue qu'elle devient presque du bon vouloir. « Dieu seul juge des rois » écrit A. PEREZ. Le prince donne des lois et n'en reçoit point, si ce n'est de Dieu seul ; les lois décrétées et interprétées par le roi, ne l'obligent pas personnellement. Toute insurrection contre lui, même s'il agit injustement, est défendue. Si Perez conseille au roi la prudence et la circonspection, cela ne diminue en rien le caractère absolu de cette puissance (1).

DE VERNULZ défend le même point de vue : le roi, dans son gouvernement, se trouve entre Dieu et les hommes ; personne ne peut le juger ou lui imposer des lois (2). Mais ce ne sont pas seulement les juristes qui se montrent les champions hardis du pouvoir royal, les Jésuites également le défendent et auréolent la dignité royale. Scribani dénie aux sujets tout droit de révolte contre le prince (3) ; tout comme Lessius il ne met d'autre limite au pouvoir royal que les droits de l'Église (4). Ce point de vue est formulé dans toute son acuité par une des thèses discutées dans le mémoire : *S'il est expédient d'assembler les Etats-Généraux* (5). « Le prince n'est pas obligé aux lois de l'état ; il les peult changer, faire et défaire, selon les occurrences et l'estat des affaires, le bien, utilité et repos de ses subjectz ; car il est par sus la loy, estant luy-mesme la loy vive et animée, sans qu'il soit obligé de rendre compte de ses actions à aultre qu'à Dieu, quy est le juge souverain des princes ».

Nous ne pouvons songer ici à faire une étude approfondie

(1) BRANTS, *La faculté de droit*, p. 163, n. 1 ; aussi p. 216. Cfr. PEREZ, *Jus Publicum*, § 4 et § 30.

(2) *Dissertatio oratoria de libertate politica* dans les *Dissertationum politicarum decas prima*, p. 253-290, surtout p. 282 et 287. En note, il fait remarquer qu'il n'a point tenu compte, à dessein, de la puissance papale, « eam reges christianos reveri et agnoscere debere non dubitamus » (p. 290)

(3) *Politico-christianus*. Pars I, cap. VII.

(4) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. IV. Bruxelles, 1911, p. 375.

(5) Publié par GACHARD, *Actes des Etats Généraux de* 1600. Introduction, p. XII-XIII.

Digitized by Google

des différentes théories concernant les immunités ecclésiastiques. Qu'il nous suffise d'en citer quelques points pour faire ressortir comment la différence entre théologiens et juristes (à l'exception de Van Zijpen) s'accentue à la discussion de cet aspect de la puissance temporelle du pape, devenue presque inoffensive dans la pratique.

Lessius (1) se montre un chaleureux défenseur de l'immunité fiscale du clergé. Le prince ne peut prélever des impôts sur les biens de l'Église ou des personnes ecclésiastiques. Exception est faite si les clercs font le commerce ou reçoivent des biens déjà imposés. De même, lorsque la contribution bénéficie au clergé de façon directe et que les ressources des laïcs ne suffisent pas, p. ex. pour la construction de digues qui protègent leurs biens. Dans ces deux derniers cas cependant, l'autorité civile ne peut encore obliger, par elle-même, les clercs à payer l'impôt : elle doit le faire avec l'autorisation et par l'intermédiaire de l'autorité ecclésiastique. Ce droit d'immunité des églises n'est pas de droit divin au sens strict du mot, mais il trouve son origine dans le droit naturel divin qui ordonne aux princes de le concéder (2). Même si les souverains ne l'avaient point accordé, le pape et les conciles auraient pu l'exiger, par ce qu'ils peuvent disposer des biens temporels si les besoins de l'Église le commandent, ce qui est bien le cas en l'occurrence. Cette immunité ne peut être révoquée.

Van Malderen (3) défend le même point de vue et réfute les objections des adversaires. Les ecclésiastiques ne peuvent être soumis aux contributions que si l'argent sert aussi à amender ou défendre leurs biens (4), ou si le pape accorde ce droit pour des motifs sérieux. De même s'il est impossible d'en faire autrement à cause des grandes difficultés pratiques ou si les impôts sont levés au lieu d'autres prestations dues par l'Église et qui, par le fait même, tombent. Pour l'origine de ces

(1) *De Justitia et Jure.* Lib. II, cap. XXXIII, dub. III.
(2) *Ibid.* Lib. II, cap. XXXIII, dub. IV.
(3) *In* 2AM 2AE *Commentaria.* Tract. V, cap. VI, dub. VI.
(4) *Ibid.*, dub. XI.

Digitized by Google

immunités, Van Malderen se rallie à la théorie défendue par Bellarmin : leur origine relève pour partie du droit naturel et et pour partie de la coutume (1). Cette immunité fiscale— d'où qu'elle vienne d'ailleurs— ne peut en tout cas être abolie, si ce n'est par consentement du pape.

Dans les questions judiciaires, le tribunal est incompétent quant à la personne des clercs, dans les causes tant civiles qu'ecclésiastiques, qu'elles soient purement civiles ou pénales. Le pape peut accorder au tribunal civil la permission de prendre connaissance des causes des clercs ; il juge alors comme par délégation ; mais le clerc lui-même ne peut renoncer à la justice ecclésiastique, même si celle-ci est négligente (2). Il en est de même pour les biens d'église qui doivent jouir du droit d'asile et de l'immunité judiciaire.

Les clercs sont également libres de certaines lois des souverains. Il faut cependant établir une distinction. Il y a certaines lois auxquelles, par droit naturel et divin évident, ils ne sont pas tenus d'obéir p. ex. celles édictées par le souverain en matière d'affaires ecclésiastiques. Il en est pour lesquelles ce droit naturel n'est pas si prononcé ; pour d'autres le droit naturel et le consentement de l'église prescrivent l'obéissance. Encore les transgressions ne peuvent-elles être réprimées que par la justice ecclésiastique. Les clercs ne sont pas liés par les lois « per se et vi propria », mais bien par le droit naturel et les canons qui veulent que -- tout comme les autres citoyens — ils obéissent à certaines lois (3).

Van Zypen se montre un défenseur tout aussi fidèle des immunités ecclésiastiques. En cela, il va à l'encontre de l'esprit des juristes de son temps et c'est à bon droit qu'on a voulu voir en lui un « adversaire anticipé » de Van Espen. Déjà au début de son ouvrage *De Jurisdictione ecclesiastica et civili*, il nous indique sa méthode : il ne suivra pas les auteurs français qui font moins de cas des prescriptions et des décrets de l'Église, mais, s'appuyant sur les conclusions des autorités

(1) *Ibid.*, dub. VII.
(2) *Ibid.*, tract. VI, cap. I, dub. VIII.
(3) *In* 1am 2ae *Commentaria*. Quaest. 96, art. 5.

Digitized by Google

eccésiastiques,il n'agira non plus comme un imprudent qui ne tient point compte de la réalité des faits existants (1) Parlant des libertés de l'église gallicane « speciosa nomina sunt ; et calamum pelliciunt, quamvis externa... » il les rejette décidément là où elles sont attentatoires à la puissance du pape et dénient son autorité sur les conciles. Il se rallie à Duarenus quant à cette question (2). Les souverains ne peuvent juger des clercs ; ils ne peuvent lever des impôts sur leur personne : ceci en vertu du droit divin expliqué par les différents canons, droit qui ne peut être aliéné, ni par coutume, ni par récusion, non plus par convention expresse ou tacite.

Cette immunité juridique s'applique aussi aux affaires ecclésiastiques et aux biens d'église (3).

Les juristes - qui en pratique se montraient d'ailleurs encore beaucoup plus sévères --- réduisaient considérablement ces droits de l'Église et les rognaient de tous côtés. Eux non plus cependant n'osent, en théorie, conclure à leur négation.

Gudelin reconnaît l'immunité fiscale de l'Église et l'approuve, mais pour lui elle trouve son origine dans les concessions des princes et dans le droit du pape qui reçut de Dieu le pouvoir de faire ce qui est utile pour le salut des âmes. Pour le droit d'asile,il admet le point de vue développé dans la célèbre bulle de Grégoire XIV (4).

De Vernulz également défend l'immunité fiscale de l'Église et son droit d'asile (5). Il veut cependant que les clercs soient soumis aux lois des princes, du moins à celles édictées en vue du bien général et qui ne vont point à l'encontre des lois ecclésiastiques : en cas de transgression le tribunal ecclésiastique reste seul compétent (6). Il trouve de même excellent qu'il y ait tant d'ordres ecclésiastiques dans le pays et que

(1) Préface : Benevoli lectori.

(2) Lib. II, cap. LXXXV.

(3) Lib. I, cap. IV.

(4) *De Jure Novissimo*, VI vii, VI v, VI xii. On trouve une analyse de cette bulle de Grégoire XIV (1591) chez J.J. E. Proost, *Histoire du droit d'asile religieux en Belgique*. Gand, 1870. p. 137 sv.

(5) *Institutionum* Lib. III ; Tit. I, cap. xi ; Tit. V, cap. ii.

(6) *Ibid.*, Lib. III, tit. II, c. vii.

Digitized by Google

l'Église possède des richesses si nombreuses et si étendues (1).

Ce n'est pas là l'opinion de TULDEN. L'Église, selon lui, ne doit pas être pauvre, mais c'est une ambition démesurée de vouloir qu'elle ait de grandes possessions et une erreur de penser que cela lui est utile (2).

Il est difficile de connaître les idées de PEREZ en cette matière. Le caractère de son ouvrage ne permet pas de tirer de pareilles conclusions. Nous pouvons cependant constater qu'il approuvait les restrictions apportées par le prince au droit de propriété de l'Eglise (3) et qu'il était partisan du droit royal pour les élections abbatiales et épiscopales (4). Il constate l'immunité judiciaire de l'Église et l'attribue aux libéralités des souverains « ita ut non tam jure civili, aut naturali tribuenda sit hujusmodi clericorum exemptio, quam piorum Principum privilegiis (5). »

Ainsi donc — en théorie — les juristes approuvaient encore la situation privilégiée de l'Église dans l'État. En pratique la situation était toute autre : de plus en plus on tend à centraliser, l'État veut de plus en plus s'assimiler ou soumettre tous les corps étrangers pour former un bloc national bien cohérent. L'élaboration pratique de cette idée remonte à la renaissance des études du droit romain ; c'est par le droit romain que l'État devint de nouveau la puissance souveraine et le roi un autocrate au pouvoir absolu qui prendra pour devise le « tel est notre bon plaisir», paraphrasant ainsi le célèbre « quod principi placuit legis habet vigorem. »

Les juristes — qui étaient une arme puissante aux mains du gouvernement central — furent singulièrement favorisés dans leur action par des circonstances toutes spéciales qui leur facilitèrent la lutte.

Si ce fut, en effet, sous l'influence du droit romain que, dans la pratique, l'État se détacha progressivement de l'Église et

(1) *Ibid.*, cap. VVIII, également c v.
(2) *De civili Regimine*, lib. IV, c. XIV.
(3) *Praelectiones*. In lib. I, tit. II.
(4) *Ibid.*, tit. III.
(5) *Ibid*

Digitized by Google

de subordonné devint le seul maître, il faut cependant remarquer que la vraie cause de la tolérance progressive, au point de vue religieux, doit être cherchée ailleurs. Cette tendance des juristes prit aux XVIe et XVIIe siècles un caractère plus aigu par suite du scepticisme croissant qui trouve son point de départ dans la conception de la vie des humanistes et dans la nouvelle théorie de l'origine naturelle de l'État qui s'y greffe[1]. Au point de vue religieux, l'humanisme signifie un retour vers l'éthique ancienne et l'abandon de la conception médiévale et chrétienne. Par la glorification de l'ancienne Rome et par le commerce constant avec la sagesse et la mythologie antiques, la conception religieuse s'affaiblit au point de devenir une idée vague, sans force vitale et incapable de donner à la vie, comme jadis, un sens et un caractère tout spécial : sans tenir compte des éventualités possibles après la mort, la vie reçoit de la valeur pour elle-même.

Au point de vue politique, cette conception se traduit par le but purement temporel mis au service de l'État. On apprit d'Aristote que l'homme est un être social qui doit organiser sa vie en un état, destiné à réaliser son bien être temporel. Il n'est plus question d'un point de vue surnaturel : la religion disparaissait ainsi de la vie politique ou était asservie à la réalisation du bonheur matériel et temporel des citoyens [2].

Érasme et Machiavel sont deux types représentatifs de ce nouveau courant d'idées : tous deux trouvèrent dans les Pays-Bas leurs disciples et leurs admirateurs. Ce sont leurs idées et leurs théories que l'on y combat sous le nom de « politicisme ». C'est à tort qu'on a voulu voir dans ces « politiques » un groupe déterminé, avec des principes bien définis et une conception cohérente de la vie sociale, politique et religieuse, ou un parti politique qui voulait mener dans les Pays-Bas une politique plus conciliante et plus saine [3]. Une analyse minutieuse du

(1) BRANTS, *La faculté de droit*, p. 140 : « le méfait du droit romain, dans son droit princier, ou dans certaines dipositions, est d'œuvre plus ancienne ; seulement l'esprit novateur lui donne une cauité ou une nuisance plus redoutable ».

(2) SIMAR, *Erycius Puteanus*, *l. c.*, p. 53.

(3) Pour ce qui suit nous renvoyons — pour autant que d'autres

Digitized by Google

concept exprimé par le mot « politique » nous a amené à la conclusion qu'il ne peut être question ici d'un parti politique ou d'une conception de vie bien déterminée et tout à fait nouvelle. C'est une épithète par laquelle on désigne et combat tous ceux qui dans leur idéologie ou dans leur manière de vivre vont à l'encontre de la doctrine catholique dans sa plus sévère expression et qui veulent remplacer la politique de principes par une politique plus réaliste, quoique par certains côtés ils versent dans la plus folle utopie. Le sarcasme sceptique d'Érasme contre d'absurdes pratiques religieuses avait, favorisé par les circonstances, laissé des traces profondes dans ce pays. Cette tendance à faire des concessions s'était manifestée dans la bourgeoisie et la noblesse — pas chez le peuple — dans les différents essais de paix de religion qu'on avait tenté de conclure au cours de l'insurrection contre l'Espagne. Des prélats même et des évêques, au grand scandale de la génération suivante s'étaient laissés aller à faire d'étranges concessions (1). Ce désir de rétablir l'unité de la Patrie, même aux dépens de la religion, se retrouve encore dans les négociations lors de la tentative faite en vue de prolonger la Trève de Douze Ans. Il y en eut beaucoup dans les Pays-Bas Catholiques qui auraient donné avec plaisir la main aux provinces septentrionales, leur laissant le libre exercice de la religion. Ce furent eux également qui exigèrent à tout prix la paix avec les Provinces-Unies, même si l'on devait, lorsque tout espoir de réconciliation s'était évanoui, abandonner la partie nord des anciens Pays-Bas (2).

Cet indifférentisme religieux avait surtout trouvé des adeptes dans les milieux savants et humanistes ; de là, il s'était infiltré jusque dans le gouvernement politique de l'État. Comme exemples, nous pourrions citer Juste Lipse, Erycius Puteanus

sources ne soient pas indiquées — à notre étude *De politici in de Zuidelijke Nederlanden op het einde der* 16e *eeuw en bij het begin der* 17e *eeuw* dans *Bijdragen tot de Geschiedenis*, 1922-1923, p. 199-216.

(1) Voyez l'attaque de Cuyckius contre la Pacification de Gand et les concessions faites par les évêques à l'Etat : *Panegyricae orationes septem.* Louvain, 1596, p. 133 et 169.

(2) Cf. l'action de Puteanus : SIMAR, *l. c.*, p. 25.

Digitized by Google

et même le président du conseil privé, Richardot. Dès que chez Juste Lipse ou Puteanus l'humaniste commence à disserter, le catholique disparaît ; quoique en pratique bons croyants, ils restent en théorie indifférents aux grandes discussions entre les différentes sectes et ils prêchent la tolérance universelle. N'ont ils pas tous deux rêvé d'une conciliation entre la doctrine stoïcienne et le christianisme, comme Juste Lipse, ou entre l'épicurisme et la conception de vie catholique, comme Puteanus? Richardot applique le même principe dans sa vie politique : on y remarque clairement la tendance à négliger le facteur religieux en tout au moins à le reléguer au second plan. Déjà en 1584, lors de sa participation aux négociations avec Bruges au sujet de la reddition de la ville à Farnèse, nous le voyons défendre un point de vue plus modéré que p.ex. Pamele et d'Assouleville (1). Et n'était-ce pas lui — au témoignage du président Jeannin — qui déclarait vouloir se contenter d'une expression de sympathie pour les sujets catholiques des Provinces-Unies, sans insister pour qu'on leur accordât la liberté de religion ou de conscience (2), de sorte que le nonce Frangipani avait raison de dire que «non si tratta più di religione ma di stato» (3). C'est la politique qui se dégage de la morale : un point de vue qui, encore combattu en théorie par les juristes belges, n'en est pas moins appliqué par eux dans les réalisations pratiques de la vie politique (4).

Il est difficile de reconstituer cette nouvelle idéologie d'après les écrits mêmes de ses partisans. Ils ne nous ont laissé que peu ou point d'écrits à ce sujet. La censure était trop sévère aux Pays-Bas pour laisser passer quoi que ce soit qui eût pu prêcher trop ouvertement la tolérance. Les partisans des idées nouvelles étaient, d'ailleurs, trop prudents pour s'exposer au danger de faire connaissance avec les juges ecclésiastiques ou civils : ils se contentaient de répandre leurs idées dans le cercle de leurs âmes ou de les réaliser dans la pratique quotidienne.

(1) BRANTS, *Un ministre belge*, l. c., p. 32-33.
(2) JEANNIN, *Négociations*, II, p. 158 de l'édition de Leyde, 1695.
(3) Relation finale (1605) dans les A. H. E. B. 1906, p. 251.
(4) BRANTS, *La faculté de droit*, p. 207.

Digitized by Google

Ils ne formaient du reste pas — nous l'avons déjà fait remarquer — un groupe nettement distinct. Les nouvelles idées et le scepticisme religieux avaient différemment agi sur les diverses personnes et laissé une empreinte plus ou moins profonde dans les esprits.

Il y avait, dans les Pays-Bas Catholiques, de vrais athées qui ne croyaient plus à l'existence de Dieu et ne se rendaient plus à l'église que parce que la loi du pays l'ordonnait ainsi et qu'il était trop dangereux d'aller à l'encontre de cette prescription. Il y avait—et ceux-ci formaient certes les plus gros contingents — des sceptiques qui, tout en croyant à l'existence de Dieu, ne savaient pas, en présence des différentes églises, distinguer la vraie religion des fausses et qui tout en restant indifférents à toutes, agissaient extérieurement comme des catholiques, mais, dans leur for intérieur, ils étaient également étrangers au catholicisme et au calvinisme.

Les nécessités de la vie économique poussaient d'autre part la bourgeoisie à faire des concessions et à réclamer une certaine tolérance pour les hérétiques ; le nonce Frangipani s'en plaignait lorsqu'il constatait la présence à Anvers d'un grand nombre d'hérétiques ou d'incroyants : « persona catholica finta, et simulata, de quali sono molte in Anversa [1]. » Anvers avait toujours été — à cause du commerce et du grand nombre de marchands étrangers — très large au point de vue de la tolérance pratique. Maintenant encore le magistrat anversois insistait auprès du gouvernement afin d'obtenir la liberté de conscience pour les marchands anglais qui viendraient s'y installer : il entra même en négociations avec eux sur les modalités de leur établissement. L'archiduc, encouragé par le pape et la cour d'Espagne, refusa d'abord le consentement nécessaire : on avait accordé aux commerçants anglais et hollandais la liberté de commerce, mais comme avant les traités de paix et de trève, exclu, ainsi que garantie de la liberté de religion. Plus tard cependant, on dut faire des concessions

[1] Lettre de Frangipani à Aldobrandino, 7 octobre 1600. *Archives Générales du Royaume. Cartulaires et Manuscrits*, n° 1830, fol. 147.

Digitized by Google

et la ville obtint gain de cause [1]. On trouvait donc aussi parmi les catholiques l'écho des voix demandant la liberté de conscience.

Les défenseurs des nouvelles idées n'ont pas toutefois toujours déduit les conclusions logiques de leurs principes. Partant d'une seule et même idée, ils sont arrivés à des conclusions opposées : tous demandaient la liberté de conscience, un grand nombre rejetaient la liberté de religion. Cette différence d'opinion s'explique aisément : pour les « politiques », la religion n'entre en ligne de compte que pour autant que le repos et la sécurité de l'État sont menacés ou compromis. A ce point de vue là, faut-il considérer la liberté de religion comme un bien ou comme un mal pour l'État? Juste Lipse prétend que c'est décidément un mal : l'histoire et les événements qu'on avait sous les yeux en Europe, lui semblent prouver que l'unité de religion est absolument nécessaire au repos et à la prospérité de l'État et que la diversité de religion est la ruine de l'État : « a confusa ea (c. à d. la religion), semper turbae ». D'autres prétendent le contraire : ainsi il se fait que, partis d'un même principe, ils sont arrivés à des conclusions opposées.

Mais si l'on discute la question de la liberté de religion, il n'en est pas de même pour la liberté de conscience : tous ceux qui adhèrent aux idées nouvelles et se posent en défenseurs de la raison d'État, sont d'accord sur ce sujet. La liberté de conscience doit être accordée pour plusieurs motifs. Et tout d'abord à cause de l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons au sujet de la vraie religion et à cause de la valeur subjective de toute croyance religieuse. Qui nous montrera avec certitude

(1) H. Lonchay et J. Cuvelier. *Correspondance de la Cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVIIe siècle.* I. *Précis de la correspondance de Philippe III.* Bruxelles, 1923, in-4°, n°s 1087, 1098, 1113, 1124, 1207, 1233. Également de Ram, dans le *Bulletins de la Commission Royale d'Histoire,* 1856, p. 296-299. A compléter par la minute de la lettre de l'archiduc à Philippe III (2 septembre 1615) aux *Archives Générales du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre.* Correspondance de l'archiduc, Reg. n°. 178, fol.224. Aussi A. Cauchie et R. Maere, *Recueil des Instructions générales aux nonces de Flandre.* Bruxelles, 1904, p. 44.

Digitized by Google

la vraie religion parmi toutes ces églises qui se combattent et se jettent l'anathème au nom de la vérité? Et si l'on est dans l'erreur, est-ce que la ferme conviction intérieure de notre orthodoxie n'est pas tout aussi agréable à Dieu lorsque nous sommes dans la fausse voie que lorsque nous suivons la vraie? Tout dépend de la sincérité de notre conscience : vouloir forcer quelqu'un à la religion, c'est commettre un attentat contre sa liberté intérieure. Il faut d'ailleurs, en pratique, faire ici, comme pour tant d'autres choses, des concessions : les hérétiques sont en général trop puissants et ont une influence trop grande pour les attaquer sans plus ; une politique habile aura plus de succès dans ce cas qu'une répression brutale. La société est un microcosme : comme dans le monde tout est diversité et forme cependant un ensemble harmonieux, de même dans la société cette différentiation formera un tout organique. Toutes ces disputes de religion ont-elles d'ailleurs une telle importance? Les « politiques » se dressent ici contre l'intolérance dogmatique à outrance des docteurs et théologiens tant catholiques que protestants. Le fanatisme de ces hommes doit disparaître. D'ordinaire,il ne s'agit dans leurs discussions que de questions de moindre importance qui ne changent rien à l'essence même de la religion : ces polémiques se perdent dans des discussions de mots et dans des subtilités.

Du caractère et du but nouveau de l'État, ainsi que de l'importance secondaire de l'État, découle également une transformation dans les rapports des deux puissances.

L'ancienne subordination de l'État,qui devait figurer comme bras séculier afin d'exécuter et de faire observer les prescriptions de l'Église, a tout à fait disparu. Au contraire, toute immixtion directe ou indirecte du pape dans les affaires temporelles est rejetée et condamnée ; l'argumentation historique apportée pour étayer la puissance temporelle du pape n'est plus considérée que comme une énumération significative des abus de la papauté. Le pape n'a pas le droit de déposer un prince — même quand il le mérite — ni de délier ses sujets du serment de fidélité.

On alla même plus loin : le pape n'a non seulement aucun droit sur les souverains, mais l'Église elle-même est mise

Digitized by Google

sous le contrôle de l'État. Ce n'est que logique : si la religion est réduite à une opinion de valeur tout à fait subjective et n'entre en ligne de compte que pour autant que l'ordre dans l'État et la tranquillité publique sont menacés, l'État doit veiller aussi à ce que cette religion, qui est un des ressorts les plus puissants de la paix publique, ne devienne pas une occasion de désordres, et à ce que la propagande religieuse ne serve pas de masque à des efforts révolutionnaires. La raison d'État tend ainsi à neutraliser toutes les influences de l'étranger et à faire de l'Église elle-même une subdivision dans l'organisation administrative de l'État. Cette théorie était d'ailleurs mise en pratique dans les Pays-Bas Catholiques. La disparition des immunités fiscales et judiciaires de l'Église, l'introduction du placet en sont les conséquences. On ne proclame pas encore la séparation de l'Église et de l'État : l'unité religieuse reste encore toujours l'idéal, mais la poussée des nouvelles idées a ouvert le chemin : l'État abandonnera l'Église le jour où il croira ne plus avoir besoin d'elle.

Les nouvelles idées, que nous venons d'exposer, ne se répandront cependant et ne se déploieront en pleine liberté dans les Pays-Bas catholiques, qu'après la Révolution Française qui brisera les anciens organismes.

Joseph II rencontrera encore de sérieuses résistances contre ses projets de réforme : beaucoup de voix s'élèvent encore contre la suppression de l'ancien principe de la religion catholique somme seule et officielle religion d'État. Dans son mémoire contre l'édit de Tolérance de Joseph II, l'Université de Louvain se glorifie d'être toujours restée pure de toute doctrine de tolérance et de ne pas même avoir reculé devant l'exclusion de grands savants tels qu'Erasme, Juste Lipse, Bils et Velsin à cause de leur non-orthodoxie [1] C'était là le point de vue de l'ancienne idéologie médiévale, qui prédominait encore en théorie, mais qui, dans la pratique, avait déjà disparu en grande partie.

[1] E. Hubert, *De Charles V à Joseph II. Etude sur la condition des protestants en Belgique.* Bruxelles, 1882, p. 133.

Digitized by Google

***

De l'exposé qui précède, il résulte que les Pays-Bas Catholiques — du moins à ce point de vue-ci — ne sont pas restés étrangers aux grands courants d'idées de l'Europe occidentale, et que, — comme nous l'indiquerons au début de cette étude — les différentes théories y ont trouvé leurs partisans et leurs adversaires. Que la voix de l'opposition ne se fît pas entendre plus forte et que son influence fût si restreinte, cela tient à deux grandes causes: la misérable situation économique et l'attitude sévère des différents gouvernements qui choisissaient leurs créatures avec soin et qui, sans tenir compte des intérêts du pays, voulaient toujours suivre une politique de principes. Le déclin économique du pays et les guerres successives qui firent de la Belgique le champ de bataille de l'Europe, ne permirent point l'éclosion d'une forte bourgeoise, consciente de sa puissance, qui trouvât le temps de s'occuper de pareilles choses et qui aurait, pour les besoins du commerce, défendu la liberté de conscience : situation nouvelle qui aurait fait surgir l'idéologie nouvelle.

D'un autre côté, les fonctionnaires publics étaient toujours choisis avec soin. Même aux Etats-Généreaux qui devaient soi-disant représenter le pays et défendre ses intérêts, l'archiduc Albert avait tenu la main à ce que seuls des hommes de confiance, sur la fidélité et l'orthodoxie desquels on pouvait compter, y fussent délégués (1). Dans cette conservation et cette défense des anciennes idées, les archiducs ont joué un rôle de première importance par le grand appui donné à l'enseignement, surtout des Jésuites, défenseurs courageux de l'Église Catholique, mais en même temps adversaires acharnés de toute concession à l'hérésie ou à la tolérance. La censure a d'ailleurs veillé à ce que de trop grandes vérités ne fussent pas proclamées. N'oublions pas non plus que dans peu de pays de l'Europe de l'exode de toutes les forces de l'opposition

(1) Voyez en effet GACHARD, *Actes des Etats Généraux de* 1600. Bruxelles, 1848, p. 9, p. 12, et p. 13.

Digitized by Google

n'a été aussi grand que chez nous. Les meilleures forces intellectuelles avaient quitté le pays à la suite des placards de Charles V et devant les armées de Philippe II, pour aller enrichir les Provinces Unies et fournir une riche contribution à la gloire de leur siècle d'or (1).

Mais s'il est vrai que les idées de l'Europe y trouvent encore leur écho, le pays lui-même ne produit plus rien. L'insurrection du pays contre l'Espagne a absorbé toutes les forces de la nation et l'a brisée dans son développement naturel. C'est la décadence de l'ancien régime qui s'annonce c'est l'effort impuissant d'un peuple qui a perdu son indépendance et qui devient le jouet des grandes puissances européennes.

H. J. ELIAS.

(1) J. M. EGGEN, *De invloed door Zuid-Nederland uitgeoefend op Noord-Nederland op het einde der 16e en bij het begin der 17e eeuw.* Gand, 1908

Digitized by Google

MÉLANGES

Les noms de personnes à deux éléments et l'origine du nom d'Astrid (1).

Dès que furent annoncées les fiançailles du prince héritier du trône de Belgique avec une princesse suédoise, le nom de celle-ci piqua la curiosité. La première explication qui en fut proposée dans notre presse quotidienne évoquait *Astarté*, la Vénus asiatique, mais la « fille de l'onde amère » n'a que faire dans l'espèce.

Mieux inspiré, le rédacteur d'une revue mondaine consulta un lexique scandinave : la réponse qu'il en rapporta ne pouvait pleinement satisfaire et la conclusion qu'il en tira était forcée ; *Astrid* n'est pas identique à *Astrad* et ce n'est pas l'élément *âst* « amour » qu'il y faut chercher, mais un autre, qui du reste est commun aux deux noms ; la solution nous est néanmoins fournie par le vieux nordique ou vieux norrois.

Comme je le rappelais récemment (*RBPH.*, tome V, p. 536), dès l'unité indo-européenne, l'usage a été de dénommer les personnes au moyen de vocables composés de deux termes. Cette « anthroponymie » florissait encore à l'époque historique dans l'Inde ancienne, dans le domaine iranien, chez les Grecs, les Thraces, les Celtes, les Germains, les Baltes et les Slaves. Elle n'a laissé que de rares vestiges en Italie, où l'influence

(1) Développement et « mise au point » d'une communication faite à la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques*, le 14 novembre 1926 ; cf. *L'Éventail* du 21 novembre. — L'absence de signes diacritiques ne facilite pas mon exposé ; *dh* rend le *d* barré du norrois (spirante interdentale sonore) ; *th*, la spirante interdentale sourde du germ. commun et du gothique.

Digitized by Google

étrusque, prépondérante, imposa des modes d'expression divergents.

Ces composés devaient faire ressortir une qualité de la personne, la faveur que lui témoignait une divinité, etc. Quelques exemples pris au grec, où l'on en compte des milliers : Zeus, Héra, Hermès protègeront *Zènodote* et *Zénodore, Diogène, Diodore, Diotime* et *Diophante, Héraclite* comme *Hérodote, Hermagoras, Hermolaos* et *Hermogène. Théodore* est le « don d'un dieu », cf. *Dieudonné* (et *Deusdedit*, pape, 615-618, *Adéodat* ou *Déodat*, pape, 672-676), comme *Isidore* est un «don d'Isis » ; l'équivalent du premier est encore le russe (et ukrainien, bulgare, serbe, etc.) *Bogdan* ou le slovène *Bojidar*, comme *Théophile* (cf. lat. *Amadeus* > fr. *Amédée*) vaut bulg., slov., etc. *Bogomil.*, all. *Gottlieb*, comme *Théodule* « l'Esclave de Dieu » vaut all. *Gottschalk*.

Il se constitua un stock de mots que l'on réservait à la création de noms de personnes (p. ex. skr. *açva-* = vieux perse et zend *aspa-* = gr. *hippo-* = gaul. *epo-*).

Les noms des enfants empruntaient volontiers un des termes du composé qui formait le nom du père ou de la mère ou d'un autre proche parent : *Dinocrate* est fils de *Dinoclès* : vieux haut all. *Wald-bert* et *Wolf-bert* sont fils de *Hram-bert* (got. *bairhts*, v. h. a. *beraht*, m. h. a. *berht* « brillant » ; voir p. ex. mon DÉG., p. 1034 ; de là nos prénoms en *-bert*).

L'on obtient de nouveaux noms par le renversement des termes, car *Timandre* vaut *Androtime, Timothée Théotime*, et *Lysippe Hippolyte* ; *Ménalque* vaut *Alcamène* (*alkê* « vigueur ») ; à *Andronic*, fils de *Nicoclès*, répondent *Nicandre* et *Nicanor* ; à *Théodora, Dorothée* ; Hermès survit dans *Minnerme* ; *Patrocle* et *Cléopâtre* contiennent les mêmes éléments, si l'héroïsme chez les personnages est d'essence différente...

On en vint à joindre des termes de signification tout à fait hétérogène pour en former des noms, comme gr. *Rhod-ippos* (*Rhodos*, île et nymphe), v. h. a. *Wolf-dag, Fridu-gundis*, etc.

Ces formes pleines ont été abrégées par tous les peuples indo-européens. Il en est sorti des diminutifs ou hypocoristiques. Soit pour la première série des noms susdits : *Zénon, Dion, Hérondas* avec *Héron, Hermeias, Théondas* et *Théon* ;

Digitized by Google

et reconnaissons que *Nicias* (cf. *Nikêratos, Nicodème, Démonique, Nicomède, Nicolas, Nicomaque, Nicosthène*, etc.) semble assez loin de ses cousins fl.*Claes*, all.*Klaus, Klose*, ou slovène *Klavj* et *Klavjek*, ou bulg.*Kono*, ou fr.*Col(l)ard, Col(l)et, Col(l)in, Col(l)inet* (>*Linet*), *Col(l)ot* et tant d'autres (1)...

Avec le temps et l'usure, le souvenir de la composition s'efface : *Albert, Alfred, Guillaume, Henri, Lambert, Louis, Mathilde* (cf. *Brunhilde, Kriemhild, Hildebrand, Hildegarde* ; germ. **heldî* « lutte »), *Roger, Roland* et tout autre prénom d'origine germanique nous apparaissent comme des noms simples.

Le nom scandinave d'*Astrid* est de même un composé. La forme norroise *Astridhr* (les deux voyelles sont longues) est citée depuis de longues années comme exemple d'insertion d'un *t* entre *s* et *r* (2). L'époque runique nous a en effet légué *Asrîdhr*, lequel procède lui-même d'un plus ancien *Ansfrîdhr*, attesté par deux inscriptions du Slesvig, les deux « pierres de Vedelspang », du milieu du Xe siècle (3).

(1) Cf. A. Fick u. F. Bechtel, *Die griech. Personennamen*, 2e éd., Goett., 1894. — K. Brugmann, *Grundriss d. vgl. Gramm. d. idg. Sprachen*, 2e éd., II, 1 (1906), § 64 et *Kurze vgl. Gramm.* = *Abrégé de gramm. cp.* (1905) §§ 366, 380. — Brugmann-Thumb, *Griech. Gramm.*, Munich, 1913, p.204 ss. et bibl. — Sur les patronymiques français voir p. ex. *Mém. soc. ling.*, I (1868). On juge favorablement Alb. Dauzat, *Les noms de personnes, origine et évolution*. (Prénoms, Noms de famille, Surnoms, Pseudonymes), Paris, Delagrave, 1925 (vulgarisation). — Rappelons ici Aristophane, *Les Nuées*, v. 60 ss. : (Strepsiade) « Plus tard, quand ce fils-là nous naquit, à moi et à ma digne femme, nous ne tardâmes pas à nous chamailler au sujet de son nom. Elle y voulait mettre du cheval : Xanthippe, ou Charippe, ou Callippide. Moi, je tenais pour le nom de son grand-père, Phidonide. Assez longtemps dura la querelle ; puis, le temps aidant, on tomba d'accord et on l'appela... Phidippide ».

(2) R. Cleasby et G. Vigfusson, *An Icelandic-English Dictionary*, Oxford, 1874, p. 46 s. v. *âss*. — Ad. Noreen (Upsal), *Altisländ. u. altnorweg. Gramm.*, 2e éd., Halle, Niemeyer, 1892, p. 139, et *Grundriss d. germ. Philol.* de H. Paul, I, 2e éd., p. 574. — Brugmann, *Grundr*², I (1897), p. 827 et *Abrégé* § 322.

(3) Noreen, *Grundr.*, *loc. cit*, cf. *Gramm.*, p. 169. Cette seule

Digitized by Google

Or, le germanique commun a possédé un mot **ansu-z* « dieu » (les Anses sont les demi-dieux des Goths, cf. lat.-got. *Ansis* chez Jordanès), qui a laissé dans l'anthroponymie des traces nombreuses. Les textes latins médiévaux (1) nous fournissent *Ansebertus*, *Ansemundus*, *Ansericus*, *Ansoaldus*, *Vihansa* (< **Vtha-ansa* « déesse de la lutte »), puis le diminutif *Ansila* (roi goth) ; on y peut joindre p. ex. *Ansgâr* et *Anselme*, ce dernier étant « le Protégé des dieux » (d'où le dim. *Selma*, prénom de l'illustre romancière suédoise). Cet **ansu-z* a évolué en un vieux saxon *âs*, *ôs*, en un anglo-saxon *ôs*, en un norrois *âss*, *ôss*. Les Ases sont les divinités scandinaves bien connues : *Odhenn* (=v. h. a. *Wuotan*, cf. néerl. *woensdag*) est leur chef et *Wili* (cf. all. *Wilhelm*, parallèle à Anselme) est son frère. Ces monosyllabes survivent dans *Osborn*, *Oscar*, *Osmund* (2), *Oswald* (cf. *Ansoaldus*), *Oswin* (cf. *Godwin* et *Théophile*), etc., et dans le nom de lieu *Oslo* (3), qui a supplan-

forme ruine l'hypothèse émise par un professeur d'athénée, « sur la foi des documents scandinaves » (!?), (v. norr. *ast* « amour » <germ. **ansti-z* f. + *rîdha* « tourner, tordre, nouer ») et la critique bourrue qu'il a faite de mon étymologie. *Fragili quaerens illidere dentem Offendet solido*, eût dit Horace.

(1) Cf. M. SCHOENFELD, *Woerterb. der altgerm. Personen- und Voelkernamen* nach der Ueberlieferung des klass. Altertums bearbeitet. Heidelberg, C. Winter, 1911 (bibliogr.). — Le mémoire de G. WERLE, *Die aeltesten germ. Personennamen*, Strasb., 1910 (= *Ztschr. f. dtsch. Wortf.*, XII, Beiheft), s'assigne comme limite 400 après J.-C. et n'offre rien qui nous concerne.

(2) Voir plus haut et cf. runique *Asmu[n]t* acc. (isl. *Asmund*) < **A[n]sumundu*, puis *A[n]sugilasas* gén., chez NOREEN, *Gramm.*, p. 80.

(3) Pour *-lo* cf. v. norr. *lô* f. « prairie basse » = ags. *leah* (angl. *lea*) « prairie », v. h. a. *loh* « bocage », puis les noms de lieux all. *Eschenlohe*, *Hohenlohe*, *Osterloh*, etc., nos *Eecloo*, *Tongerloo*, etc. (lat. *lûcus* < **louqo-s* « bois sacré, prop. clairière » = skr. *loka-s* « espace libre » = lit. *laukas* « champ », R. *leuq-*) ; voir p. ex. NOREEN, *Gramm.*, p. 38, FICK, *Vgl. Wb. der idg. Sprachen*[4], I, 121.540, III, 372, KLUGE *EW*[7]. 293, FALK-TORP *EW*. 659, mon DÉG. s. v. *leukos*.

Digitized by Google

té *Christiania*. A ce groupe appartient aussi *Ansfrîdhr* (1).

Le second élément du composé runique est *-frîdhr*, fréquent dans les noms propres féminins : *Iô-frîdhr* (v. norr. *iô-r* « cheval » < i. e. **ekwo-s* ; voir plus haut et DÉG.,p. 380), *Holmfrîdhr*, *Hall-frîdhr*, etc., réduit à *-rîdhr* dans *Gudhrîdhr*, *Sigrîdhr* (d'où suéd. mod. *Sigrid*, cf. *Ingrid*), etc. (dim *Frîdha*). Ce thème fém. en *-iô* est tout proche de l'adj. v. norr. *frîdhr* « joli, beau » <germ. **frîda-z* « aimable, beau » = skr. *prîta-s* part. passé passif « satisfait, content, aimé, cher », i.-e. **prî-to-s*. Ni l'adj. ni le thème féminin ne sont représentés sur le continent.

La racine indo-eur. *prâi-*, *prî-*, *pri-* « aimer, ménager », représentée en skr. (*prînâti* « il réjouit »), en zend, en grec (*prâios*, *prâus* « doux »), en celtique et en slave, a fourni au germ. nombre de mots : je rappellerai got. *frijôn* « aimer », *frijônds* « ami » (ptc. prés., cf. all. *Freund*), got. *freis* « libre » (all. *frei*), v. h. a. *Frîa*, nom d'une déesse (cf.all. *Freitag*, traduction de lat. *dies Veneris*) ; il en est d'autres (2), mais il me faut citer ici germ. **frithu-z* m. « amour, paix » > v. norr. *frîdhr* même sens (suéd., dan. *fred*), v. h. a. *fridu* (all. *Friede*), etc. « paix » (<i.-e. **pri-tu-s*, avec *i* bref, à côté de quoi skr. *prî-ti-sh* f. « satisfaction, joie »), lequel intervient à son tour et souvent dans la création de noms propres, soit en tête, comme dans got. *Frithareiks*, (lat.) *Fridiricus* (roi des Visigoths, VIe s., cf. all. *Friedrich*, dim. *Fritz*, *Fritsche* et... *Frick*) (3), etc., soit en queue, *Amalafrida* (VIe s.), fém., *Leodefridus* et dix autres. Dans ce domaine apparaissent aussi un *Osfred* (=v. norr. *Asfridhr*, masc., avec *i* bref), contemporain de Charlemagne, et un *Ansfredus*, nom porté par deux per-

(1) Le rapport *Astrîdhr* : *ôss* est affirmé par NOREEN, *Gramm.*, p 175, qui dit par ailleurs (pp. 52, 134) : *ôss* *âss*, « dieu » < germ. **ansuz*, cf. got. *Ansi-wulf* etc.) ; sur **ansuz* voir p. ex. FICK[4] III, 14.

(2) Cf. FICK[4] III, p. 246 s, mon DÉG., p 809, et les lexiques étym. de Falk-Torp-Davidsen, Feist, Franck - van Wijk, Kluge, Uhlenbeck (skr. et got.,) Vercoullie.

(3) *Fridurîk* > fr. *Ferry*, dissimilé de *Frerri* (cf. *Fréry*) ; voir Kr. NYROP, *Gr. hist. de la lg. franç.*, I², § 361.

Digitized by Google

sonnages considérables de nos contrées au xe siècle [1]; c'est un synonyme de ces dernières formes (cf. all. Gottfried, diminutifs *Goetz* et prob. *Goethe*) qui est devenu notre *Godefroi*, avec ses multiples variantes (*Geoffroy*, etc.), dont la plus méridionale et la moins attendue est... *Jaufre* = *Joffre*.

Mais, pour captivante que soit la matière, nous devons nous borner. En résumé, au point de vue phonétique, un germ. **ansu-frîdi* a pris en v. norr. la désinence *-*s* > *-*z* > -R > -*r* ; chute des deux voyelles atones ; nasalisation de l'*a* et disparition de l'*n*, avec allongement compensatoire de l'*a* ; soit runique *âⁿsfrîdhr* (cf. les inscr. de Vedelspang) ; l'*âⁿ* se dénasalise et le groupe peu commun *-sfr-* se réduit à *-sr-*, d'où *âsrîdhr* (cf. une inscr. runique de l'île de Man) ; insertion d'un *t*, soit *âstrîdhr* (cf.v. isl.*Astrâdhr* <**âⁿs-râdhr*, cf. *râdhn.* « lat.*consilium* », all. *Rat* m. et gr. *Theoboulos*) ; enfin l'*â* s'abrège et l'*r* désinentiel disparaît :*Astrid*.

Au point de vue sémantique, les deux termes du composé ont pu être simplement empruntés, le premier au nom du père ou du grand-père, le second à celui de la mère ou de la grand' mère. Sinon, l'évolution du sens de i.-e. **pritos* « contenté, aimé » > germ. **frîdaz* « aimable, beau » > v. norr. *frîdhr* « fair, handsome » rend le problème délicat.Le tout a-t-il eu le sens de : « la divinement belle », « beauté divine »? [2]. Cf. dès lors gr. *Kalli-theos*, masc. (Fick-Bechtel 145. 157).

[1] Ce vieux norrois **Aⁿsfridhr*, masc., survit en France dans les noms de personnes *Anfrie*, *Anfry* ; cf. *Anquetil* <**Aⁿsketill* et voir Nyrop, *op. cit.*, § 13.

[2] C'est du moins l'avis (20. XI. 26) de M. Paul Verrier, professeur à la Sorbonne, que j'en veux remercier ici. Mais dès que l'on songe, dans le même esprit, à traduire *Iô-frîdhr*, dont le 1er élément est *iô-r* « cheval », le résultat déçoit... Il faut supposer un lien assez lâche entre les deux termes (le nom rappelle att. *Kallippê*, relevé par Bechtel, *Die att. Frauennamen*, 1902, p. 18) ; il en va de même pour d'autres composés en *-frîdhr*, resp. *-rîdhr*. Aussi bien M. Holger Pedersen, le savant comparatiste de Copenhague, me dit-il (28. XI. 26) : « Il est toujours difficile de préciser le sens des noms propres scandinaves ». — Enfin quelqu'un a vu(*De Standaard*, 12 nov.) dans *Asfrîdhr* (cf.*Gudhrîdhr*), signalé par moi,l'équi-

Digitized by Google

Astrid est un nom pan-scandinave : en Norvège, c'est celui de la mère d'Olaf Trygvason († 1000) ; en Suède, celui d'une fille d'Olaf Skoelkonung, qui épousa saint Olaf, roi de Norvège (995-1030) (1) ; nous avons cité tantôt une Danoise...

Quelle que soit la notion qui prédomine dans le second terme du composé, il n'est rien, ni pour le sens ni pour la parenté verbale plus ou moins proche, qui ne soit du meilleur augure dans le nom porté par la jeune princesse que le Nord nous confie.

24 déc. 1926. ÉMILE BOISACQ.

ΣΕΙΡΗΝΟΙΙΝ

On admet généralement que les Sirènes sont deux dans l'Odyssée, à cause de l'emploi du duel. Mais on sait qu'en indo-européen et en grec primitif, le duel est toujours accompagné de la mention du chiffre « deux » (2) — à moins qu'il

valent féminin de néerl. *Godfried* en tant que synonyme d'*Amédée* (cf. *Théophile*) et par suite l'équivalent de néerl. *Godelieve*, « De lieveling Gods ». En fait (voir plus haut), l'équivalence n'existe que pour le nom masculin *Asfridhr* = all. *Gottfried*, où semble bien résider l'idée de « paix » (cf.slovène *Bogomir* ; dim. *Mirko* ; *mir* = « paix »), comme all. *Friedrich* « Friedefürst » (Kluge) est slov. *Miroslav* (dim. aussi *Mirko*), tandis que all. *Gottlieb* (cf. *supra*) est slov. *Bogoljub* et *Bogomil* ; de plus l'adj.norrois *frîdhr* n'a pas hérité du sens d'« aimé »... Un détail à retenir de cet article est qu'*Astrid* n'est pas inconnu en Flandre : Guido Gezelle parle de *Vrouwe Astride*, et auj. encore, p. ex. dans l'arrt de Roulers, *Astrid* s'emploie comme prénom féminin. — Sur les mots, différents pour chaque famille, qui rendent l'idée de « paix » dans les langues indo-eur., voir le mémoire de Karl Brugmann, *Eirênê* etc., Lpz., Teubner, 1916 (extrait des *Ber. d. saechs. G. d. W.*, t. 68) ; sur les mots qui l'expriment en grec, la dissertation « exhaustive », de BRUNO KEIL, *Eirênê* etc., ibid. 1916 (extrait du même tome des *Berichte*) ; cf. *Idg. Jhrb.*, V (1917), 119 s.

(1) Lire la nouvelle intitulée *Astrid* dans le recueil de Selma Lagerlöf, *Les Liens invisibles*, trad. A. Bellessort. (Paris, Perrin)

(2) A. CUNY, *Le nombre duel en grec*, Paris, 1906, pp. 67 et 73.

Digitized by Google

n'y ait évidence (e. g. *χεῖρε, ὄσσε*). Nous aurions ici une exception à la règle.

Cependant il faut remarquer qu'à l'âge homérique l'emploi du duel est assez large. Ainsi, l'auteur du *Bouclier d'Héraclès* s'en sert pour désigner deux groupes de personnages nombreux (1).

En *θ* 35 :

...κούρω δὲ δύω καὶ πεντήκοντα
κρινάσθων κατὰ δῆμον...

et en *θ* 48 :

κούρω δὲ κριθέντε δύω καὶ πεντήκοντα

on peut à la rigueur expliquer le duel par l'attraction de δύω De même en E 485 sqq., quand Sarpédon dit à Hector :

Τύνη δ' ἕστηκας, ἀτὰρ οὐδ' ἄλλοισι κελεύεις
λαοῖσιν μενέμεν, καὶ ἀμυνέμεναι ὤρεσσι.
Μήπως, ὡς ἀψῖσι λίνοιο ἁλόντε πανάγρου,
ἀνδράσι δυσμενέεσσιν ἕλωρ καὶ κύρμα γένησθε

on peut croire qu'il s'adresse d'une part à Hector et de l'autre aux Troyens, ou aux Troyens et à leurs femmes (2). Mais en *Θ* 185 sq. et 191 :

Ξάνθε τε, καὶ σὺ Πόδαργε, καὶ Αἴθων, Λάμπε τε δῖε,
νῦν μοι τὴν κομιδὴν ἀποτίνετον..
ἀλλ' ἐφομαρτεῖτον καὶ σπεύδετον...

le duel est déjà plus difficile à expliquer.

Et ailleurs il est peu douteux que le duel ne soit mis pour le pluriel :

A 566 :

Μὴ νύ τοι οὐ χραίσμωσιν, ὅσοι θεοὶ εἰς' ἐν Ὀλύμπῳ
ἄσσον ἰόνθ(ε), ὅτε κέν...

P 387 :

Χεῖρές τ' ὀφθαλμοί τε παλάσσετο μαρναμένοιϊν

(1) Vv. 170 sq. et 176 sq.
(2) Cf. schol., et Cuny, *op. cit.*, p. 498 sq.

Digitized by Google

Au chant I est racontée l'ambassade à Achille. Les envoyés sont trois : Ulysse, Ajax et Phoenix. Et le poète dit (v. 182 sq) :

Τὼ δὲ βάτην παρὰ θῖνα πολυφλοίσβοιο θαλάσσης,
πολλὰ μάλ' εὐχομένω...

et plus loin, 196-198 :

Τὼ καὶ δεικνύμενος προσέφη πόδας ὠκὺς Ἀχιλλεύς·
Χαίρετον· ἦ φίλοι ἄνδρες ἱκάνετον· ἦ τι μάλα χρεώ·
οἴ μοι σκυζομένῳ περ Ἀχαιῶν φίλτατοί ἐστον.

(Les scholies du vers 182, citant le début de 197, fournissent la variante *ὦ φίλω* pour *ἦ φίλοι*.)

On a supposé qu'Ajax et Ulysse étaient seuls ambassadeurs, et que le poète ne comptait pas Phoenix. Cela expliquerait le duel en 182, mais non en 196 sq., où Achille s'adresse aux trois héros.

Ou bien l'on se fonde sur le vers 168, où Nestor a dit :

Φοῖνιξ μὲν πρώτιστα Διὶ φίλος ἡγησάσθω

pour en conclure que Phoenix a pris les devants. Mais il aurait prévenu Achille, qui ne serait pas étonné (v. 193 : *ταφὼν*) à l'arrivée des deux autres.

Le duel ici remplace le pluriel, et l'observation en avait été faite dès l'antiquité, précisément à propos de ce passage [1].

Or dans l'Odyssée le nom des Sirènes est tantôt au pluriel (*μ* 39, 42, 44, 158 ; 198, *ψ* 326), tantôt, mais moins souvent, au duel : *μ* 52, 167 ; cf. 185 :

νῆα κατάστησον, ἵνα νωιτέρην ὄπ' ἀκούσῃς.

Dans tous les autres textes, même chez Hésiode (fragm. 68 Rzach[3]), et dans la plupart des monuments figurés [2], les

[1] *Scholia minora ad* I 182.

[2] Cf., dans le *Lexikon* de Roscher, Weicker s. v *Seirenen*. Il n'y a que deux exceptions, qui peuvent s'expliquer précisément par le duel homérique. — Les accusatifs pluriels éoliens *ἄμμε*, *ὔμμε*, pourraient être d'anciens duels.— Sur toute cette question des emplois étendus du duel, cf. un excellent article de M. Debrunner, *Glotta*, 1926, p. 14.

Digitized by Google

Sirènes sont trois ; serait-il téméraire de supposer qu'elles étaient également trois dans l'Odyssée ?

MAX SULZBERGER.

Aristote et la double « reconnaissance » de l'Iphigénie en Tauride

Dans la notice qu'il a mise en tête de sa belle édition de l'*Iphigénie en Tauride* (1), M. Grégoire commente le passage de la *Poétique* d'Aristote (chapitre XVI) où il est question des différentes espèces de «reconnaissance ». Ce commentaire appelle, me semble-t-il, une légère rectification.

Aristote distingue cinq espèces de « reconnaissance » : 1) les rec. par signes, indices ; 2) les rec. imaginées par le poète : 3) les rec. amenées par réminiscence ; 4) les rec. par raisonnement ; 5) les rec. qui résultent des faits eux-mêmes. La première espèce est la moins bonne, *ἀτεχνοτάτη*, la dernière est la meilleure.

D'abord la *reconnaissance par signes* (*διὰ σημείων*). Les signes remontent à la naissance ou lui sont postérieurs : ils tiennent au corps (p. ex. cicatrices) ou en sont indépendants (p. ex. colliers). Le poète peut d'ailleurs user de ces signes de reconnaissance avec plus ou moins de bonheur. Ainsi Ulysse, par le moyen de sa cicatrice, est reconnu d'une façon par sa nourrice et autrement par les porchers. Aristote explique la différence : *Εἰσὶ γὰρ αἱ μὲν (ἀναγνωρίσεις) πίστεως ἕνεκα ἀτεχνότεραι, καὶ αἱ τοιαῦται πᾶσαι, αἱ δὲ ἐκ περιπετείας, ὥσπερ ἡ ἐν τοῖς Νίπτροις, βελτίους.* « Car quand on veut convaincre (de l'identité, par les signes), dans ce cas et dans tous les cas analogues, on s'écarte passablement de l'art ; lorsque, par contre, la reconnaissance découle d'une

(1) EURIPIDE, t. IV (Les Troyennes, Iphigénie en Tauride, Électre) par L. Parmentier et H. Grégoire ; Paris, Les Belles Lettres, 1925.

Digitized by Google

péripétie, comme cela a lieu dans la scène du Bain (*Odyssée*, XIX, 392), elle vaut mieux. » Dans son commentaire justement fameux (3e éd. Berlin, 1885) Vahlen note : « *καὶ αἱ τοιαῦται πᾶσαι*, h. e. agnitiones omnes non solum eae quae per notas fiunt de quibus nunc cum maxime agitur, sed omnes quae *πίστεως ἕνεκα* sunt... » Aristote classe les reconnaissances en cinq espèces, mais à l'occasion de la première espèce il introduit un autre *distinguo* qui porte sur les reconnaissances en général. Cet autre *distinguo* est extrêmement important : il contient, je pense, le véritable critère d'Aristote en matière de « reconnaissances ». Ou bien la reconnaissance a lieu *πίστεως ἕνεκα*, « en vue de la conviction » c'est à dire que le personnage *se fait reconnaitre*, révèle et prouve qui il est : Ulysse découvre sa cicatrice pour prouver aux porchers qu'il est bien Ulysse (*Odyssée*, XXI, 217-221). Ou bien *il est reconnu ἐκ περιπετείας*, c'est à dire qu'il y a surprise, coïncidence habilement ménagée : Ulysse au bain est reconnu par sa nourrice.

La reconnaissance « par signes » n'est d'un mode inférieur (*ἀτεχνοτάτη*) aux yeux d'Aristote que dans la mesure où elle est *πίστεως ἕνεκα*.

En second lieu viennent les reconnaissances qui sont « *imaginées par le poète* et, à ce titre, sans art ». Suit le texte que j'ai particulièrement en vue : *Οἷον <ὁ> Ὀρέστης ἐν τῇ Ἰφιγενείᾳ ἀνεγνώρισεν ὅτι Ὀρέστης· ἐκείνη μὲν γὰρ διὰ τῆς ἐπιστολῆς, ἐκεῖνος δὲ αὐτὸς λέγει ἃ βούλεται ὁ ποιητής ἀλλ' οὐχ ὁ μῦθος*. M. Grégoire écrit (p. 108, n. 1) : « la correction de *ἀνεγνώρισεν* en *ἀνεγνωρίσθη* est nécessaire, mais suffisante, pour rendre le passage absolument clair ». La correction *ἀνεγνωρίσθη* est de Spengel. Vahlen, Bywater, Butcher n'ont pas cru devoir l'admettre et je la pense erronée. M. Grégoire cite à l'appui de cette correction, *Poét.* 1452 b *οἷον ἡ μὲν Ἰφιγένεια τῷ Ὀρέστῃ ἀνεγνωρίσθη*, mais il s'agit là de la reconnaissance d'Iphigénie par Oreste : Iphig. *a été reconnue* par Oreste grâce à la lettre (v. 727 et sqq.), le passif est tout naturel. Dans notre passage, le texte des manuscrits *ἀνεγνώρισεν* doit être conservé. Ritter traduit très exactement : « Orestes manifestum fecit se esse Orestem ». Je renvoie pour cet emploi du mot *ἀναγνωρίζειν* aux commentaires de

Digitized by Google

Vahlen et de Bywater. Il me suffit de faire remarquer que la leçon *ἀνεγνώρισεν* est pleinement confirmée par le passage du chapitre XVII où Aristote indique le sujet de l'*Iphig. en Taur.* *Ὁ δὲ ἀδελφὸς... ἐλθὼν καὶ ληφθεὶς θύεσθαι μέλλων ἀνεγνώρισεν... εἰπὼν ὅτι...* Il est bien plus exact de dire qu'Oreste *s'est fait reconnaître* (en décrivant les tissus ourdis par Iphigénie) que de dire qu'il *a été reconnu.* Corriger en *ἀνεγνωρίσθη* c'est justement méconnaître le critère que j'ai signalé plus haut. Oreste s'est fait reconnaître en produisant des preuves *πίστεως ἕνεκα.* Une telle reconnaissance est de la part du poète un expédient par trop commode : c'est « sans art ». Par contre la reconnaissance d'Iphigénie par Oreste est excellente. C'est « la meilleure de toutes, celle qui dérive des faits eux-mêmes, la surprise étant amenée par les voies de la vraisemblance... car il est tout naturel qu'Iphigénie veuille adresser une lettre. »

Une autre preuve est dans la proposition *ἐκεῖνος δὲ αὐτὸς λέγει ἃ βούλεται ὁ ποιητὴς ἀλλ'οὐχ ὁ μῦθος* où *αὐτὸς λέγει* ne peut signifier que *sua sponte dicit.* Oreste prend l'initiative de la reconnaissance. Il s'interrrompt de parler le langage de la fable pour se prêter à l'artifice du poète.

J. Hardy.

La double symétrie dans la Septième Bucolique de Virgile

I

Si l'on considère les vers 45 à 60 inclus de la septième bucolique, consacrés aux quatre saisons, on constate que l'ordre des quatrains est le suivant :

A) Corydon. — v. 45 à 48 inclus. — *Le Printemps.*
B) Thyrsis. — v. 39 à 52 inclus. — *L'Hiver.*
C) Corydon. — v. 53 à 56 inclus. — *L'Automne.*
D) Thyrsis. — v. 57 à 60 inclus. — *L'Eté.*

Digitized by Google

Certes, le deuxième quatrain est en contraste avec le premier et le quatrième avec le troisième [1], mais on ne peut s'empêcher de trouver que l'opposition serait peut-être plus absolue entre le printemps et l'automne ou entre l'été et l'hiver. Or Virgile a évité tout point de contact entre le quatrain A et le quatrain C de même qu'entre le quatrain B et le quatrain D, parce que c'était chose trop aisée, sans doute, et trop banale, de comparer la saison des fleurs à celle des fruits ou la chaleur au froid [2]. Mais les rapports qui existent entre les quatrains sont tout de même plus complexes qu'on ne le croit tout d'abord.

Soit le quatrain B sur l'hiver et le quatrain C sur l'automne. Nous y relevons un rapport entre le v.52 (*torrentia flumina*) et le v. 56 (*flumina sicca*).

Soit le quatrain A sur le printemps et le quatrain D sur l'été :

A (v. 45-48)

Muscosi fontes et somno mollior *herba*
et quae uos rara *uiridis* tegit arbutus *umbra*,
solstitium pecori defendite : iam uenit aestas
torrida, iam lento turgent in palmite gemmae.

D (v. 57-60)

Aret ager ; uitio moriens sitit aeris *herba*.
Liber pampineas inuidet collibus *umbras* :
Phyllidis aduentu nostrae nemus omne uirebit
Iuppiter et laeto descendet plurimus imbri

Les rapports entre les derniers mots des deux premiers

(1) Voir CARTAULT, *Etude sur les Bucoliques de Virgile*, Paris, 1897, p. 196-197.

(2) La comparaison des quatrains avec la huitième idylle de Théocrite montre que c'est à Virgile qu'il faut savoir gré du développement sur les quatre saisons : si Théocrite chante le printemps chassé par l'été lors du départ de la bergère aux vers 41 à 45 de la huitième idylle, tout le reste est virgilien, car il ne faut pas exagérer l'influence du vers 57 : *δένδρεσι μὲν χειμὼν φοβερὸν κακόν, ὕδασι δ'αὐχμός*.

Digitized by Google

vers (*herba - herba — umbra - umbras*) sont évidents. Ajoutons-les allusions à la verdure (*uiridis - uirebit*) et à la vigne, sans compter le « iam uenit aestas torrida » et le « aret ager ».

Donc, non seulement le poète, au lieu de suivre l'ordre traditionnel, Printemps, - Été, - Automne - Hiver, a au contraire adopté un ordre personnel : Printemps, Hiver, Automne, Été, mais encore, au lieu d'opposer l'été à l'hiver et le printemps à l'automne, il a créé une opposition secondaire moins banale entre le printemps et l'été et entre l'automne et l'hiver. Ainsi, à côté du principal schéma A = B — C = D, nous constatons la présence d'un schéma secondaire A = D — B = C. La symétrie est donc double.

II

Ce dispositif curieux des vers 45 à 60 n'est pas isolé et j'en aperçois un autre dans les vers 53 à 68 inclus.

On s'accorde en général à faire correspondre les v. 53-56, aux vers 57-60 et les vers 61 à 64 aux vers 65-68 et on a raison, comme le prouve l'analyse suivante des quatrains :

c) Corydon. — v. 53-56. Corydon chante les genévriers et les châtaigniers qui égaient à l'automne la campagne ; le départ du bel *Alexis* suffirait à dessécher celle-ci.

d) Thyrsis. — v. 57-60. Thyrsis décrit la sécheresse de l'été ; l'arrivée de *Phyllis* suffira à la faire cesser.

e) Corydon. — v. 61-64. Corydon chante les coudriers, supérieurs à tous les arbres puisque *Phyllis* les aime.

f) Thyrsis. — v. 65-68. Thyrsis chante *Lycidas*, plus beau que tous les arbres.

Il y a donc correspondance parfaite entre les deux premiers quatrains sur la sécheresse produite ou conjurée et entre les deux derniers quatrains sur les arbres. Ajoutons que des ressemblances de forme s'ajoutent aux ressemblances de fond, comme l'a montré jadis M. Cartault [1]. Mais je suis frappé de voir que les deux quatrains sur Phyllis appartiendraient dans ce cas, à deux groupements différents et

[1] Voir Cartault, *l. c.*, p. 197 etc.

Digitized by Google

je suis également frappé des rapports existant entre le premier et le quatrième quatrain.

Il faut donc admettre ici encore que la construction, plus savante qu'on ne l'aperçoit à première vue, comporte une double symétrie. Soit les deux quatrains D et E.

D (v. 57-60)

Aret ager ; uitio moriens sitit aeris herba
Liber pampineas inuidet collibus umbras :
Phyllidis aduentu nostrae nemus omne uire*bit*.
Iuppiter et laeto descendetplurimus imbr*i*.

E (v. 61-64).

Populus Alcidae gratissima, uitis *Iaccho*
formosae myrtus Veneri, sua laurea Phaebo ,
Phyllis amat corylos ; illas dum Phyllis ama*bit*,
nec myrtus uincet corylos nec laurea Phaeb*i*.

Non seulement il y a de part et d'autre des allusions à des dieux (Jupiter ; — Vénus - Phébus - Hercule) et notamment à Bacchus (Liber ; — Iaccho), mais le son même des finales des deux derniers vers fait soupçonner que Corydon imite à dessein la strophe de Thyrsis. Au lieu de se cantonner dans son rôle de premier improvisateur et sans doute pour montrer sa virtuosité, il reprend à Thyrsis une partie de son rôle de répondant et il chante après lui Phyllis.

On ne voit pas très bien ce que Thyrsis pourra répondre à cette riposte puisqu'il a déjà chanté Phyllis dans les vers57 à 60 inclus.Thyrsis est donc mis en mauvaise posture par l'incursion imprévue de Corydon dans son domaine et il risque de perdre la partie aussi bien au jugement de Daphnis qu'à celui de Mélibée. Soit les deux quatrains C et F.

C (v. 53-56).

Stant et iuniperi et castaneae hirsutae ;
strata iacent passim sua quaeque sub arbore poma ;
omnia nunc rident : *at si formosus Alexis*
montibus his *abeat*, uideas et *flumina sicca*.

Digitized by Google

F (v. 65-68)

Fraxinus in silvis pulcherrima, pinus in hortis,
populus in *fluuiis*, abies in *montibus* altis :
saepius *at si me, Lycida formose, reuisas,*
fraxinus in siluis cedat tibi, pinus in hortis.

On voit que le v. 66 n'est pas sans relation avec le v. 56 : fleuves et montagnes s'opposent de la même manière. Mais les rapports les plus frappants existent entre les vers 67 et 55 : à « *at si* » s'oppose « *at si* », à « *formosus Alexis* » « *Lycida formose* » (1) comme le verbe « *abeat* » (v. 56) au verbe « *reuisas* » (v. 67).

L'observation ne me paraît pas dénuée d'importance. En effet on voit Thyrsis contre-attaquer pour ainsi dire Corydon en lui reprenant le motif du « formosus puer », comme Corydon vient de lui prendre le motif de Phyllis. Il est réduit à cette riposte et, pour qu'elle soit victorieuse, il répète le vers 65 dans le vers 68 de même que Corydon a habilement repris dans le vers64 une partie du vers 62 et du vers 63. Mais c'est en vain et ses deux derniers vers, assez plats, lui valent la défaite précisément parce qu'il a essayé d'y mêler le motif des arbres à celui du « formosus puer » en répondant à la fois aux deux quatrains de Corydon et notamment aux vers 55-56 et 61-62.

Il y a donc dans la disposition des quatre quatrains CDEF une double symétrie et le schéma C=D — E=F se complique d'un schéma secondaire D=E — C=F. Ainsi s'accentue le parallélisme entre les caractères des deux rivaux Corydon et Thyrsis : courtisant tous les deux Galatée et Phyllis, tous deux émules de Codrus, ils ont chacun leur « puer delicatus » à chanter.

III

Nous venons d'étudier *deux* groupementsde *quatre* quatrains chacun. Or, en réalité, les observations que nous avons faites portent sur *six* quatrains seulement. Les quatrains C et D

(1) Cette opposition est même plus forte que celle qui existe entre *formosae... Veneri* (v. 62) et *Lycida formose* (v. 67).

Digitized by Google

forment la liaison entre les quatrains A et B et les quatrains E et F puisqu'ils participent aux *deux* systèmes de *double* symétrie que nous avons mis en lumière. Il nous semble que là encore il y a une preuve du raffinement extraordinaire et véritablement plus qu'alexandrin avec lequelVirgile a composé la plupart de ses Bucoliques. La septième Bucolique est sans doute un chef d'œuvre, mais où la grâce n'exclut pas l'artifice.

LÉON HERRMANN.

Burgundica

I

Lettre patente de Philippe-le-Bon annulée par les commis des finances. (1460)

Il est rare que l'on puisse pénétrer dans l'intimité d'une chancellerie médiévale et y surprendre sur le vif le fonctionnementréel d'un rouage administratif important de l'État.D'ordinaire on ne voit que la façade et encore faut-il, dans bien des cas, se contenter de la vérité officielle.

En d'autres mots, le jeu des institutions se montre bien mieux dans le train-train de tous les jours que dans la lettre morte des ordonnances législatives.Aussi il y a lieu de se réjouir quand le hasard des trouvailles permet de confronter la pratique avec la théorie.

C'est une opération de ce genre qu'on peut faire avec l'acte publié ci-dessous.

Le document en question n'a vraiment rien d'extraordinaire et ne présente rien d'anormal soit dans son objet soit dans sa rédaction.C'est une simple commission de forestier de la forêt de Soignes, octroyée à Olivier Croees par le duc de Bourgogne, le 3 mars 1460 (n. st.) [1].Voici l'acte tout au long.

[1] Chartrier de Brabant, aux *Archives Générales du royaume* à Bruxelles.

Digitized by Google

Bruxelles, 3 mars 1460 (n. st).

Philips byder gracien Goids, hertoge van Bourgoingnen, van Lothryck, van Brabant ende van Lymborch, greve van Vlaenderen, van Artois, van Bourgoingnen, Palatyn, van Henengouwe, van Hollant, van Zeellant ende van Namen, mercgreve des heilichs Rycx, heere van Vrieslant, van Salins ende van Mechelen, doen cond allen luden dat wy, ter beden van sommegen, onsen getruwen dienneren uten goeden aenbringen ons gedaen van onsen geminden Oliviere Croees, betruwende volcomelic synre rechtverdicheit ende ernstecheit, hebben den selven Oliviere geset, gemaict ende geordineert, setten, maken ende ordineren met desen brieve onsen vorster van onsen woude en de bossche van Zonien, totten rechten, baten, proffyten, opcomminge ende vervallen die dair toe behoren ende men gewoenlic is dair af te hebben, hem gevende volcomen macht ende sunderlinge bevele tselve ambacht wael ende getruwelic te regeren onse recht ende heerlicheit dair inne te verwaren ende voirt alle andere saken te doen die een goet ende getruwe vorster van Zonien doen mach ende sculdich is te doen ende den voirseyden ambachte toebehoirt also lange als ons sal genuegen ; daer af hij synen eedt doen sal in handen van onsen woudemeester van Brabant als daer toebehoirt. Ontbieden dair om ende bevelen onsen rentmeester generael ende woudemeester voirscreven ende allen anderen onsen ambachteren, richteren ende dienneren ons voirscreven lants van Brabant nu synde ende namails wesende ende allen anderen dien dat aengaen mach datzy den voirscreven Oliviere gedaen hebbende den voirscreven eedt houden ende kennen voir onsen voirster van onsen woude van Zonien ende hem in allen saken den selven ambacht aengaende bistentich, geradich ende bereet syn ende doen also sy sculdich syn te doen, ende dat sy hem oic der voirscreven rechten, baten ende proffyten rastelic ende vredelic doen ende laten gebruycken, sonder hem dairinne enigen hynder, commer oft letsel te doen of te laten geschien in enigher manieren, ende des torconden hebben wy onsen segel aen desen brief doen hangen. Gegeven in onser stat van Bruessel, drie dage in meerte int jair ons Heeren duysent vierhondert negen ende vijftich na costume ons hoifs.

Sur le pli :

By mynen heer den hertoge

(*signé*) van der Ee

(*Chartrier de Brabant, aux Archives Générales du royaume.*)

Sur la partie droite du parchemin, immédiatement après le texte de la lettre patente, on lit la note suivante, écrite le 5 mars 1460 (n. st.) soit deux jours après l'octroi de celle-ci.

Digitized by Google

C'est ce dernier texte qui est capital et qui appelle un commentaire.

« *Il semble à messeigneurs les commis que monseigneur [leduc] bien advertg ne vouldreit commander telles commissions ne semblables carc'est formèement contre les ordonnances, et a bien fait monseigneur le chancelier de Brabant de le refuser à seller et lui deffendent mesdits seigneurs les commis de par mondit seigneur qu'il nele selle point ne aussi semblables, et au surplus, viengne le secrétaire qui a signé ceste dite commission devers mesdits seigneurs les commis. Et semblablement deffendent iceulx les commis aux gens des comptes à Bruxelles qu'ilz ne obeissent à telles ne semblables commissions.*

Fait à Bruxelles, le ve *jour de mars* LIX.

KERREST [1].

L'intérêt des deux textes saute immédiatement aux yeux. D'une part, nous avons une commission de Philippe-leBon, comme mille autres, conférant à Olivier Croees les fonctions modestes de forestier de la forêt de Soignes ; d'autre part, défense expresse est portée par les commis des finances de laisser jouir le bénéficiaire de cette faveur ducale.

Que pouvait donc contenir de subversif, ou de peu administratif, cette inoffensive commission d'Olivier Croees pour motiver le ton visiblement irrité de la note de « *messeigneurs les commis* »?

Deux conjectures sont possibles : car, ou la patente ducale ne répondait pas aux exigences diplomatiques d'un acte de cette nature et, alors, elle a été retenue d'office à la chancellerie brabançonne ; ou bien, son contenu constituait une irrégularité allant à l'encontre de dispositions législatives sur lesquelles l'autorité compétente ne pouvait fermer les yeux et passer outre.

La supposition que la patente était diplomatiquement incorrecte ne doit pas entrer un seul instant en ligne de compte, ce point n'est pas douteux. En effet, dans ce cas, la note des commis aux finances n'aurait pas porté cette observation significative : « *Monseigneur [le duc de Bourgogne]*

[1] Kerrest a été secrétaire au moins de 1455 à 1473. Cfr. H. NELIS. *Chambre des comptes de Lille. Catalogue des chartes du sceau de l'Audience.* T. I (1915), p. XLV.

Digitized by Google

bien adverty ne vouldreit commander telles commissions ne semblables. » La critique vise non pas un défaut formel d'un acte écrit à la chancellerie, mais bien une injonction émanée du duc de Bourgogne ; car « *commander telles commissions* » signifie, dans le langage bureaucratique de Philippe-le-Bon, donner ordre au chancelier de Brabant, (ou de Bourgogne selon le cas), de faire rédiger et d'expédier une lettre patente, (ou un mandement), expression des volontés ducales [1]. Ce que les commis censurent ici, c'est moins une incorrection de style diplomatique, que la conduite de ceux qui ont omis d'éclairer le duc et ont ainsi amené celui-ci à octroyer une faveur, ou à conférer un office, d'une manière abusive.

La lettre patente du 3 mars 1460 de forestier de la forêt de Soignes pour Olivier Croees est annulée, lisons-nous encore, parce que « *c'est formèement contre les ordonnances.* » On se demande immédiatement en quoi Philippe-le-Bon était tenu, en tant que duc de Brabant, de se conformer à la législation du duché ? Notons, au surplus, que si les commis des finances osent annuler une commission ducale, ce ne pouvait être, il est vrai, que parce qu'elle violait la constitution brabançonne dont nous les voyons figurer ici comme les défenseurs.

Mais octroyer à quelqu'un l'office de forestier de la forêt de Soignes est, semble-t-il, un acte parfaitement licite et rien, absolument rien, n'interdisait au xve siècle au duc d'exercer ses pouvoirs de souverain dans ce domaine. Il l'a fait avant et après l'année 1460. Là ne se trouve donc pas le vrai motif du veto opposé par les gens des finances.

Où est-il dès lors ? Il ne peut résider, apparamment, que dans la personalité de l'intéressé, Olivier Croees. N'avait-il pas les qualités requises pour être choisi comme forestier ou en était-il indigne ? Laissons cette hypothèse et supposons Croees ni voleur, ni prévaricateur.

On ne voit qu'une seule disposition législative qui aurait pu être invoquée contre le nouveau forestier, c'est l'article

[1] Cfr H. Nelis. *Chambre des comptes de Lille. Catalogue des chartes du sceau de l.Audience*, T. I (1915), p. xlvii-l.

Digitized by Google

3 de la Joyeuse Entrée octroyée au Brabant par Philippe-le-Bon, le 5 octobre 1430, lors de son accession au duché. Il ordonne, en effet, que tous les détenteurs d'un office public en Brabant devront être de naissance brabançonne ou avoir des alliances dans le duché : « *Voorts geloven wij hen ende willen dat voortane alle onse smale ambachteren, rechteren ende rentmeesteren particulieren van binnen onsen lande van Brabant geboren selen zijn* (1).

Il vaut la peine (c'est l'essentiel ici) de relever les personnalités du monde administratif que l'annulation de la nomination d'Olivier Croees met en présence.

En tout premier lieu, Philippe-le-Bon, dont l'initiative est mise en échec par des agents influents, puisque l'octroi d'un office dépend de leur autorité. La note de messeigneurs *les commis* est, sans doute, polie à l'endroit du duc mais combien ferme et sans équivoque : « *monseigneur bien adverty ne vouldreit commander* ». C'est du beau langage diplomatique.

Puis, viennent le chancelier de Brabant et les commis des finances.

Comme gardien du sceau spécial du duc de Bourgogne en Brabant, le chancelier est le premier personnage du duché. S'il a refusé d'apposer le sceau à l'acte de nomination de Croees c'est qu'il savait parfaitement que ce dernier n'était pas qualifié pour remplir un office ducal, aux termes et l'esprit des privilèges brabançons. Ce qui fut dit fut fait et la commission de forestier de la forêt de Soignes n'étant pas scellée, fut remise au trésor des chartes de Brabant où elle repose encore maintenant à l'état de charte mutilée et non expediée.

La seule autorité qui contrôle le chancelier — on devrait dire ose le contrôler — est représentée par « *messeigneurs les commis* », autrement dit, par un petit groupe de personnages communément appelés: « *messeigneurs les commis des domaines et finances.* » C'est une espèce de comité financier, dont le recrutement n'étant pas brabançon, se trouve par cela même à l'abri de tout chauvinisme local ou régional. Son interven-

(1) Cfr. *Den luyster en de glorie van het hertogdom van Brabant* [1699], 2e deel, p. 80.

Digitized by Google

tion dans l'affaire d'Olivier Croces s'explique sans doute par le caractère domanial de l'office de forestier de la forêt de Soignes. Ces commis étaient persuadés qu'ils avaient à défendre non pas précisément des privilèges purement brabançons, mais les intérêts d'une institution domaniale sur laquelle ils avaient la haute surveillance.

Le rôle du secrétaire brabançon van der Ee est assez piteux dans l'occurrence ; c'est, peut-on dire, le bouc émissaire d'une erreur administrative. Le pauvre homme se voit obligé de se présenter devant les commis des finances pour être sévèrement gourmandé « *d'avoir signé* » la commission de Croces. On suppose donc de lui la connaissance des titres des candidats à un office brabançon. La réprimande du secrétaire van der Ee montre aussi à quelle surveillance était soumise la chancellerie bourguignonne en Brabant. C'est un fait à retenir pour l'histoire de cette institution.

Quant à la Chambre des comptes de Bruxelles, défense lui est faite de tenir compte de quelque façon de la lettre patente du forestier. Celle-ci doit être considérée comme non-avenue.

Une seule autorité sort grandie de l'aventure survenue à Olivier Croces, c'est le comité des domaines et des finances. Il annule sans hésiter une décision ducale, il commande en maître au chancelier de Brabant, dont les pouvoirs étaient pourtant immenses ; vis-à-vis de la Chambre des comptes du duché il a le ton menaçant et, enfin, à un modeste subalterne, le secretaire van der Ee, il inflige une correction probablement assez dure. Est-ce bien là l'idée qu'on se faisait jusqu'ici du fonctionnement réel des rouages administratifs en Brabant sous le tout-puissant Philippe-le-Bon ?

H. Nelis.

Digitized by Google

Notes de Métrologie.

Les mesures locales dans les incunables.

Pondere, mensura, numero.

L'histoire des débuts et des premiers progrès de l'imprimerie en Europe se heurte à deux difficultés principales : les documents relatifs aux ateliers du xve siècle sont rares ; les livres eux-mêmes sont fréquemment dépourvus de toute indication de lieu, d'imprimeur, et de date.

L'emploi de moyens précis a, il est vrai, rendu possibles certaines identifications. C'est ainsi que l'immatriculation de tous les caractères typographiques employés en Europe au xve siècle a permis de tirer de beaucoup d'incunables des renseignements sur leur origine, et sur la date — au moins approximative — de leur achèvement.

Néanmoins, de nombreux problèmes restent à résoudre ; bon nombre de livres ne sont pas encore attribués avec quelque certitude à une ville, à une officine déterminée ; des gravures du plus haut intérêt se voient supposer les dates et les lieux d'origine les plus variés ; des controverses s'éternisent, faute d'une observation objective qui vienne y mettre fin.

Or, pour arriver à localiser les incunables, on peut songer à une méthode non encore utilisée jusqu'ici, pour autant que nous sachions : elle consisterait à *mesurer les dimensions des textes et des gravures,* non pas en millimètres, comme on le fait aujourd'hui, mais *en unités de longueur du XVe siècle.*

L'imprimeur qui, désirant illustrer une édition, commandait une gravure à un spécialiste, devait le plus souvent indiquer à celui-ci les dimensions exactes convenant au livre projeté. Il était naturel d'exprimer ces dimensions en mesures locales, en pouces et en fractions de pouces, unités que le typographe employait peut-être aussi pour la composition de son texte.

Or, la longueur du pouce, sous l'ancien régime, variait de province à province, souvent même de ville à ville, de village à village.

Retrouve-t-on effectivement dans les incunables, les mesures

Digitized by Google

locales des Pays-Bas au XVe siècle? Telle est la question que nous nous sommes posée. *Des recherches multiples nous ont montré qu'il faut y répondre affirmativement.* Nous exposons ci-dessous les résultats que nous avons obtenus ; certains seront peut-être remis en question par des recherches plus étendues ; mais l'intérêt de l'ensemble restera, pensons-nous, acquis. Et nous pouvons dire que nous disposons d'un nouveau moyen d'investigation pour les incunables ne portant pas d'indications d'origine.

Nous nous sommes limités, pour des raisons pratiques, aux Pays-Bas ; mais il est probable à priori que des constatations analogues aux nôtres pourront être faites dans les incunables des autres pays.

Il convient, cela va de soi, de procéder avec prudence ; le terrain à explorer est assez compliqué. Les gravures ont été souvent transportées, cédées, vendues ; il en est de même du matériel typographique.

Pour réduire les chances d'erreur, nous donnons presque uniquement ici des dimensions exprimables en pouces et en demi-pouces. Nous approchons naturellement d'autant plus de la certitude que nous rencontrons, dans un même livre, dans les productions d'un même atelier, plus de dimensions réductibles à une même mesure locale.

Voici le tableau des mesures employées, et les abréviations qui les représentent. Nos étalons sont établis en partant de la plus grande longueur possible, en pratique souvent le pied ; celui-ci se subdivisait dans nos provinces, suivant l'endroit, en 10, 11 ou 12 pouces.

Anvers (pA = pouce(s) d'Anvers). Comme Louvain (v. ci-dessous).

Bruges (pBg). *Le Tresoor van de ghewichten*, Amst.-Anv., 1668, p. 133, figure 1/2 pied de Bruges, à 136,5 mm. Le pied (de 11 pouces) vaut donc 273 mm., le pouce, 24,818 mm. D'après le même *Tresoor* 100 pieds de Bruges valent 99 pieds de Bruxelles (v. le suivant), ce qui donne pour le pied de Bruges 272,992 mm.

Bruxelles (pBx). L'étalon du XVIIIe siècle conservé à la

Digitized by Google

Maison du Roi donne pour le pied (de 11 pouces) 275,5 mm. ; selon Ghiesbrecht, *Tables de conversions...* Brux. [an XI], le pied vaut 275,75 mm. ; d'après *Jaarboekje over* 1826, 's Grav., p. 70, le pied vaut 275 ,76 mm. Le pouce vaut donc 25,068 mm.

Deventer (pD). J. H. van Swinden, *Vergelijking tafels... Tables de concordance*, Amst., 1812, signale de légères variations dans les indications, même officielles. Il donne comme valeur probable pour le pied (de 12 pouces) 295 mm., 4. Le pouce vaudrait donc 24,616 mm.

Haarlem (pH). Selon van Swinden, p. 121, le pied vaudrait 10 3/4 pouces d'Amsterdam ; le pied d'Amsterdam étant de 283,1 mm., celui de Haarlem (de 12 pouces, dit le *Tresoor*) vaudrait donc 276,7 mm., et le pouce 23,05 mm.

Hollande méridionale, **Delft**, **Gouda**, **Schiedam**, etc. (pHM). Le *Rapport de l'Institut de Hollande*, 1814, donne pour le pied 330 mm. ; le *Jaarboekje over* 1826 donne pour le pied (de 12 pouces) 0,329650 m., pour le pouce 27,47 mm.

Louvain (et **Anvers**) (pL). D'après Ghiesbrecht, le pied de Louvain (de 10 pouces) vaut 0,28550 m. ; le pouce est donc de 28 ,550 mm. D'après les indications de G. LePage, *De cijferkonste*, Loven, 1769, on obtient pour le pied 0,285019 m. ; la différence n'est pas appréciable pour des longueurs de quelques pouces.

Rhin (Rhijnland) (pR). L'étalon du XVIIIe siècle conservé à la Maison du Roi à Bruxelles met le pied à 314 mm. Selon Van Swinden, 1000 pieds du Rhin = 313,9465 m. ; la valeur du pied (de 12 pouces) donnée par différentes sources, est de 313,946 mm. Le pouce vaut donc 26, 16220 mm.

Utrecht (*Ville*) (pU). Van Swinden, p. 135, donne pour le pied (de 10 pouces) 0,26828 m. Dans le plat pays, on se servait de pieds plus grands.

Voici les constatations faites à l'aide de ces mesures dans les incunables et les impressions du début du XVIe siècle de Belgique et de Hollande [1].

[1] Les originaux mesurés appartiennent à la collection d'incunables de la Bibliothèque royale de Belgique à Bruxelles.

Digitized by Google

Alost. — Eneas Silvius, *De 2 amant.* (CA. 11) (1) et Dyon. de Leuwis, *Spec. conv. pecc.* (CA.587), tous deux Alosti,1473, ont une justification de 3 pL. Ils doivent être sortis de l'atelier de JEAN DE WESTPHALIE et THIERRY MARTENS d'Alost (2). Or, le *Tabulare* (CA. 1833), que Martens signe seul, à Alost, le 28 octobre [1474] (3), a une just. de 3 pBx (p. 1, un rien de plus). Après 1474, le caractère ne se retrouve plus que chez Jean de Westphalie à Louvain. Les mesures semblent indiquer qu'il y a eu, dès 1473, des relations entre Louvain et l'atelier d'Alost, tandis que Martens passe à une autre mesure quand il reste seul.

Anvers. MATHIAS (VAN DER) GOES y imprime,le 4 mai 1482, *Benedixien* (CA. 261a, s. 2) ; la just. est de 3 pR, le colophon, de 2 1/2 pR. Les caractères sont ceux qu'a employés précédemment, à Delft, J. van der Meer. Or, celui-ci a précisément aussi utilisé d'abord le pR (il passe au pHM en 1486,semble-t-il) Le *Cordiale*, 1483 (CA. 1298) a aussi une just. de 3pR ; ont 3 1/2 pR, Albertus de Ferrariis, *De horis can.* (CA. 96), *Thes. presb.* = *Stella cleric.* (CA. 1605), Librecht, *Spieghel.* Sont au contraire justifiés à 3 pA : *Sermones*, 21 juin 1487 (CA.1537), au titre seulement ; Gerson, *De cont. mundi* (CA. 805), Bernhardinus, *Tract. div.* (CA. 282), Lotharius, *L. cond. hum.* (CA. 1017), Thomas de Aquino, *Tract.* (CA. 1665), Albertus M. (CA. 80), etc.

GÉRARD LEEU venant de Gouda (Holl. mérid.). *Gemmula vocab.*, 18 sept. 1484 (CA. 787) : la grav. de tête a h. 4 pR, l. 3 pR. *Leven OHJC.*, 3 nov. 1487 (CA. 1181) : f. 1, Christ bénissant, h. 5 pR ; aiij*v*, grav. à pl. p., h. 7, l. 4 3/4 R ; les grav.

(1) Les références données sont CA = CAMPBELL, *Ann. de la typogr. néerl. au* XVe *s.*, La Haye, 1874, et NK = NIJHOFF et KRONENBERG, *Ned. bibl. van* 1500 *tot* 1540. 's Grav., 1919-1925. Les titres non suivis d'un millésime désignent des ouvrages non datés.

(2) Qui ont mis leur nom sur Petrus Hispanus, *Textus summ.* Alost, 26 mai 1474 (CA. 1396).

(3) Il achève le 1er oct. Baptista Mantuanus, *De vita beata* (CA. 232).

Digitized by Google

carrées, comme [h. 5],ont h. 4, l. 3 pR ; quelques bois dus à d'autres graveurs, comme [b 8v], sij, [s5], [s6], ont h. 3 1/2 pHM ; la grande marque du Château d'Anvers a h. 4 1/2, l. 3 pA. — Ont une just. de 3 pHM. : *Libellus de modo confitendi*, 28 janv. 1486 (CA. 1130), dont la grav. de tête a h. 4, l. 3 pHM. ; et *Cato moral.* (CA. 406), où certaines pages ont un peu plus, où le colophon (d'un autre car. que le texte) a 2 pHM,et dont la grav. de tête a h. 3 1/2 pHM. Un certain nombre de volumes in-4° de G. Leeu ont comme just. 3 1/4 pHM. ; p. ex. Petrus Hispanus, *Tract. XII*, 14 juin 1486 (CA. 1394), avec colophon de 3 pHM. ; Albertus M., *De virt. anime veris*, 14 mars 1489 (CA.77) ; *Historia de calumnia novercali*, 6 nov.1490 (CA. 850).

Henri Lettersnider. *Miracula* [ap. 20 févr. 1496] (CA. 1261) a une just. de 3 1/2 pA.

Henri Eckert. Ont une just. de 3 1/2 pBx : *Opusc. quotl. de jubileo*, 8 mai 1501 (NK. 297) ; Seneca, *De 4 virt. card.*, 14 janv. 1505 (NK. 1893) ; *Opus minus sec. p. Alexandri*, 17 avr. 1506 (NK. 81) ; de 5 1/2 pBx ; J. de Theranio [= Theramo] *Belial*, 1er sept. 1512 (NK. 1190) avec colophon de 4 3/4 Bx, et J. de Theranio, *Belial*, 26 sept. 1516 (NK. 1192) avec colophon de 5 pBx. —Ont au contr. just. 2 1/2 pA, *Oefeninghe vander passien*, 15 août 1510 (NK. 1620) et Roesmondt, *Oefeninghen*, 30 juin 1516 (NK. 1828).

Audenarde. Arnould de Keysere. Herm. de Petra, *Expositio s. Orat. dom.*, 1480 (CA. 919), a des l. irrég. ; les plus longues ont constamment 4 1/2 pL. (colophon à l.l., et pour le texte, l'ensemble des deux colonnes). *Les quatre novissimes* (CA. 685) ont une just. de 3 pL. ; de même, Dyerick van Munster, *Spieghel der simpelre menschen*, s. l. n. d. (CA-595) a une just. de 2 pL, et les petits bois ont la même largeur (1). Il est donc possible que de Keysere ait fait son apprentissage à Louvain, d'où il aurait ramené ces mesures.

Bruges. Colard Mansion. Ovide, *Le metamorphose moralisié*, mai 1484 (CA. 1348) a pour chaque col. une just. de

(1) Conway, *The woodcutters of the Neth.*, 1884, 343, pense, d'après les gravures, que ce vol.est sorti d'un atelier louvaniste (indéterminé, v. 1490).

Digitized by Google

3 pBg. Les grandes fig. placées en tête de chaque livre ont h. 7 1/2 pBg, sauf celles du l. VI (f. 157) et du l. VIII (f. 195), qui paraissent être d'un autre graveur, et celles des l. IV, XII et XIII. La marque typ. terminant le vol. a 1 p Bg de large.

Bruxelles. Frères de la Vie commune, couvent de Nazareth. Arnoldus de Hollandia de Rotterdam, *Gnotosolitos*, 25 mai 1476 (CA. 830) a just. de 7 pBx ; explicit de la table de la 1re p. (f. 343), 2 1/4 pBx ; de la 2e p. (468v) 2 pBx ; de la table de la 2e p. (472v) 1 1/2 pBx. Carlerius, *Sporta fragm.*, 1478 (CA. 398) a une just. de 4 1/2 pBx. Au contraire, est justifié à 3 pU : Johannes Crisostomus, *Omelie*, 1479 (CA. 427) ; et sont just. à 5 pU Johannes de S.Laurentio, *Postille*, 4 oct. 1480 (CA. 1041), Bernardus, *Sermones*, 9 juin 1481 (CA. 273), Johannes Salesberiensis, *De nugis curialium* (CA. 1045), Franciscus de Marone *Sermones* (CA. 1215) et Petrus de Alyaco *Tractatus* (CA. 148). Sont just.à 3 pR, Bonaventura, *Itinerarium* etc. (CA. 347) et *Legende ss. Henrici et Kunegundis*, 1484 (CA. 1100) ; dans ce dernier ouvrage, la grav. de tête a h 5 pL (sa l. n'a pu être mesurée, l'ex. de la Bibliothèque roy. de Belgique étant rogné à g.). Conway (287 ss) attribue les deux grav. de ce vol. à « The Brussels woodcutter » ; la mesure donnée ci-dessus semble indiquer que ce graveur travaillait àLouvain,ce qui est du reste très probable. Dans Joh. de Turre Cremata, *Tractatus*, etc. (9 opusc. ; CA. 1503a, s. 3 et 4), les pièces 1 et 2 ont une just. de 5 pR, les p. 3-9 ont une just. de 5 1/4 pBx (on attribue souvent àCologne les pièces 1 à 4, ou même 1 à 5, les Frères de Bruxelles ayant édité le tout). — On savait déjà que les Frères de Bruxelles étaient en rapport avec Cologne ; l'emploi de pouces d'Utrecht semble indiquer que des Frères typographes sont aussi venus de Hollande travailler dans le couvent bruxellois.

Culembourg. On y employait la verge du Rhin et celle d'Utrecht (J. H. van Swinden, 135).

Jean Veldener. *Spieghel onser behoudenisse*, 27 sept. 1483 (CA. 1573) ; la petite marque au nom de *Veldener* a l. 2 pH ; le bois du dernier f . (Moïse) a l. 2 1/2 pU ; la just. est de 3 3/4 pR. Le *Libellus egritudinum infantium* (CA. 1675) a une just. de 3 pU ; les ex. connus étant mutilés, nous ignorons si la

Digitized by Google

marque portait encore le nom de Veldener. L'*Herbarius in latino cum figuris* = *Aggregator practicus de simplicibus* (CA. 916) a une just. de 3 pR pour le texte accompagné de fig., et pour le reste, c. à d. l'*Introduction* et les f. 157v-174 (fin) une just. de 3 pU ; au contraire, dans l'édit. décrite CA. 917, la just. est partout de 3pR (les p. 1 et 2 de l'*Introd.* ont un rien de plus) ; ces deux ouvrages (CA. 916 et CA. 917) sont classés à Louvain (Veldener, 4e atelier) par Burger, *Index*, 623). La même just. de 3 pR se retrouve dans Matheolus Perusinus, *De memoria* (CA. 1221 et s. 2). Enfin, *De verghering der simpelder medecinen* (1), sans indication de lieu ni de typographe (CA. 918 ; appelé ordinairement [*Kruidboek in dietsche*], a une just. de 3 1/2 pU.

Delft, Holl. mérid. — J. Van der Meer, dont nous avons parlé à propos de M. Van der Goes, à Anvers, emploie d'abord la mesure du Rhin : le *Duytsche souter*, 12 févr. 1480 (CA. 549) a un just. de 2 1/4 pR. *Epistelen*, 1481 (CA. 691), just. 3 1/4 pR. Au contraire sont just. à 3 pHM Dyonisius, *De IV novissimis*, 4 oct. 1486 (CA. 582) et *Obitus b. Jheronimi*, 27 oct. 1486 (CA. 710).

Chr. Snellaert. Ont une just. de 3 1/4 pHM : *Flores poet.*, 1487 (CA. 751) ; Dyonisius, *De part. judicio Dei*, 1491 (CA. 580) ; Theobaldus, *Phisiologus*, 1495 (CA. 1651) ; celle de Salicetus, *L. medit.*, 14 avril 1495 (CA. 1498) est de 2 1/2 pHM.

Hugo van Woerden. *Fasciculus mirre*, 1517 (NAT. I) ; les petits bois ont l. 2 1/2 pR. (2)

Henri Lettersnider. *Seven getijden*, 1510, (NAT. I, 2 et 4), les deux bois ont h. 3 pHM.

Cornelis Cornelissen. *Nyeuwe tractaet* (NAT. II, 6) ; la just. est de 2 1/2 pHM, le bois a h. 2 1/2 pHM. *Vesperae* (ibid, 8, 9, 10) : la just. est de 2 pHM.

Cornelis Lettersnijder. *Negen ocuden*, 1529 (NAT. VI,

(1) Trad. néerl. de l'*Aggregator* (CA. 916, 917) cité plus haut. *Herbarius in latino* est un titre surajouté dans CA. 916 seulement ; le vrai titre est donné dans l'*Introduction*. La date de 1484, qui se trouve à la fin de la conclusion ajoutée par le traducteur, est celle de l'achèvement de la traduction.

(2) Nat=Nijhoff. *L'art typ. dans les P.-B*, La Haye, 1902, f°.

Digitized by Google

VII) : les bois ont h. 2 pHM. Dans Schagius (NAT. VIII), les bois ont h. 2 pR.

Deventer. Jacques de Bréda. La just. courante, chez cet imprimeur, est de 3 1/2 pD. Ciprianus, *Epistole* (CA. 520) a une just. de 4 1/2 pD. *Sydrack*, 6 sept. 1496 (CA. 982), a une just. de 5 3/4 pD. Dans *Gemmula vocab.*, 1493 (CA. 795), la marque aux 4 évangélistes a l. 3 1/2 pD, la marque datée de 1515, dans *Nocturnus* (NAT. I, 3) a une h. de 3 1/2 pD. Dans Mancinellus, *Thesaurus* [v. 1550] (NAT. IV, 20), la bordure a une longueur de 6pD.

Richard Paffroed. Sont just. à 3 1/2 pD, Guilh. de Gouda, *Off. misse*, 4 sept. 1488 (CA 883), — la grav. au s. Lebuin a la même largeur — et *Quatuor novissima*, 1489 (CA. 1304). Une just. de 3 3/4 pD se trouve notamment dans Guilh. de Gouda, *Expositio myst. misse*, 1496 (pas dans CA ; HC 7833), *De eleg. termin.*, 1497 (pas dans CA), Petrarcha, *Bucolica*, 8 janv. 1499 (CA. 1384). *Sermones socci* (CA. 1539), à 2 col., a une just. totale de 5 pD.

Theod. de Borne. *Musica* [± 1515] (NAT. VI, 24) ; la h. du cadre rectangulaire est 6 pD. Cicero et Plinius [± 1517] (VII, 34) ; la marque typ. a h. 3 1/2 pD. Vegius, *Vita S. Anthonii* (VIII, 35) ; le bois a h. 3 1/2 pD, l. 2 1/2 pD. *Neywe Test. deytsch*, 1532 (VIII, 37) ; le bois a l. 2 1/2 pR.

W. Zuselerus. Juvenalis, 1520 (NAT. I, 2) ; la marque à l'atelier d'imprimerie a h. 4 pD.

Alb. Pafraet. Murmellius, 1513 (NAT. V, 23) ; le bois a l. 2 1/2 pR. Horatius, 1516 (V, 21), l'encadrement a 5 pR. *Salomonis Parabolae*, 1516 (V, 25), le bois a l. 2 1/2 pR. Horatius, *Ep. mor*, 1522 (III, 11) ; l'encadrement du titre, daté de 1520, a h. 6 pR, l. 4 1/2 pR. *Proverbia Salomonis*, 1527 (V, 22) ; l'encadrement a l. 3 pR.

Gouda, Holl. mérid. — Gérard Leeu. *Dyalogus creat.*, 3 juin 1480 (CA. 560). Au f. 2, la fig. du soleil et de la lune a h. 3 3/4, l. 4 pHM. Les fig. des dialogues 5 à 9, 12, 13, 25 à 27, ont l. 4 pHM. d'autres, un peu plus ou moins. *Peccatorum consolatio* [=*Belial*], 29 nov. 1481 (CA. 1655) a une just. de 4 1/2 pHM.

Freres Conférenciers. *Vier uterste* (NAT. V, 28) : just.

Digitized by Google

2 1/2 pHM. *Breviarium Trajectense,* 1508 (VII, 69) : le grand encadrement a h. 9 pHM. *Getiden,* 1521 (I, 2-3) ; les deux encadrements ont h. extérieure de 3 pHM ; l'intérieur mesure h. 4, l. 2 pHM.

Louvain, J. VELDENER, (1er art., 1474-77). Ses impressions de Louvain (il travaille ensuite à Utrecht et Culembourg) indiquent l'emploi du pouce de Bruxelles : Jac. de Theranio (= Theramo), *Belial* [Louv.], J. Veldener [après le 7 août 1474], (CA. 1654) a une just. de 4 1/2 pBx ; *Fasc. temp.,* 29 déc. 1475 (CA.1478) : la table est sur 3 col.,chacune just. à 2 pBx ; la just.de l'Introduction est de 5 1/4 pBx, celle du texte de 7 1/2 pBx. Ont une just. de 4 3/4 pBx, Eneas Silvius, *Rerum fam. ep.,* 1477 (CA. 22), Cicero, *Epistule fam.* (CA. 441), Angelus de Gambiglionibus, *Lectura,* 1485 (CA. 169).

JEAN DE WESTPHALIE. A Alost, nous l'avons vu, associé à Thierry Martens, employer en 1473-1474 la mesure de Louvain. Aux débuts de son installation à Louvain, seul cette fois, c'est la mesure du Rhin qu'il utilise : Petrus de Crescentiis, *Opus rur. comod.,* 9 déc. 1474 (CA. 501) a une just. de 5 pR ; dans Milis, *Repertorium,* 29 avr. 1475 (CA.1255) le colophon, en rouge, a juste 5 pR ; le texte est un peu plus large. Nous n'avons pu avoir en mains des impressions des années 1476 à 1479. En 1480 en tout cas, l'atelier est passé aux mesures locales : Gregorius IX, 1480 (CA. 785) a une just de 4 1/2 pL.

ÉGIDE VAN DER HEERSTRATEN. Beets, *Commentum,* 19 avr. 1486 (CA. 260) aune just. de 4 1/2 pL.

Utrecht. KETELAER et LEEMPT. Eusebius, *Eccl. hyst.,* 1474 (CA. 711) : just. 4 1/2 pR.

« G. L. ». *Der sielen troost,* 10 nov. 1479 (CA. 1545) ; la just. est de 5 pU.

JEAN VELDENER édite *Fasciculus temporum,*version néerl. le 14 févr. 1480 (CA. 1479) ; f.1v, le bois des armoiries avec riche encadrement rectangulaire a h. 5 1/2, l. 4 1/2 pU ; f. 2, la just. est de 5 pU ; le colophon (f. cccxxx), a une just. de 5 1/2 pU ; celle du texte de l'ouvrage est un peu plus grande.

JEAN BERNTSZ. *Devote oefeningen,* 1521 (NAT. V, 17) : le bois a l. 2 1/2 pU. *Thuys der fortunen,* 1531 (I, 1) : le bois

Digitized by Google

a h. 4 1/2 pR. *Zeven kercken van Rome* (III, 11) : le bois a h. 3 1/2, l. 2 1/2 pU.

Zwolle. Pierre van Os. Bonaventura, *Sermones*, 1479 (CA. 336), et Hugo de Prato Florido, *Sermones*, 1480 (CA. 1003) ont une just. de 5 1/4 pR. Voragine, *Sermonen*, 30 nov. 1489 (CA. 1772) et Hieronymus, *Vaderboeck*, 1er avr. 1490 (CA. 938) ont une just. de 5 1/2 pR. *Die duytsce psolter*, 24 mars 1491 (CA. 551) a une just de 2 1/2 pR. Dans Baptista Mantuanus, *Sec. Parth.*, 1497 (CA.245), dont le texte est en vers, la préface, en prose, a une just. de 3 1/2 pR. D'autre part, *Der bien boeck*, 1488 (CA. 1658), a une just. de 5 pUche, et Eurius, *Libellus de cont. mundi* (CA. 709) a une just. de 3 1/2 pU, les trois lignes du titre ayant 3 1/4 pU.

Simon Corver. Listrus, *Commentarioli*, v. 1520 (NAT. I, 2) : le grand encadrement du titre a en h. un rien de plus que 6 1/2 pR, et en l., 4 1/2 pR.

Nous avons examiné aussi certains productions de ce qu'on appelle souvent « la prototypographie néerlandaise ».

Du *Speculum humane salvationis*, la Bibliothèque royale de Belgique à Bruxelles possède la 1e éd. latine (texte purement typogr., CA. 1570). Les bois, dus à plusieurs graveurs, diffèrent quelque peu par les dimensions ; mais en règle générale, ils ont h. 4, l. 7 1/2 pR. Dans les p. 13-14, la h. est un peu supérieure, dans les p. 44, 51, 52, 53, elle est un peu moindre. Quant à la justification du texte typographique, elle est difficile à mesurer pour l'Introduction ; pour le texte, la col. 1 offre de nombreuses variations (la largeur du blanc séparant les 2 col. varie, elle aussi) ; la seconde au contraire, dans la grande majorité des cas, mesure 3 1/2 pU.

On verra plus bas que d'autres livres imprimés avec les caractères du *Speculum* révèlent aussi l'emploi des pU, et secondairement des pR et des pH.

Le Guido de Columpna, *Hyst. destruct. Troje* (CA. 817) a des lignes régulières de 5 pR.

Pius Secundus, *Prefatio in Homerum*, (CA. 1416) a le début en lignes régulières de 4 pR.

Nous avons enfin mesuré les nombreuses reproductions, faites à grandeur de l'original, de G. Zedler, *Von Coster zu*

Digitized by Google

Gutenberg, Leipzig, 1921, f° ; il conviendrait naturellement, pour écarter toute chance d'erreur, de refaire les mesurages sur les originaux.

Caractères du PONTANUS. — Ludovicus [Pontanus] de Roma, *Singularia* (CA. 11 ; 86 f. 28 = Zedler, p. 41) a des lignes assez irrégulières ; la mesure la plus satisfaisante est 4 3/4 pU. Le f. 22 (Zedler, p. 43) a une just. de 4 1/2 pU. — Le *Donat* de 24 l. (conservé à La Haye ; pl. II), aux lignes assez régulières, semble bien avoir comme just. 5 1/2 pH. Le *Donat* de 24 l. (Cologne ; pl. III) a comme just., à la p. de g., 5 pU (la p. de dr. est rognée).

Caractères du SALICETO. — Guillermus de Saliceto, *De salute corporis* (CA. 1493) a des l. régulières, de 5 pHM. — Le *Donat* de 27 l. (La Haye ; pl. VI, f. de dr.) a des l. sensiblement régulières, de 4 3/4 pR. Par contre, dans le *Donat* de 29 l. (Dusseldorf ; pl. IX), les l. les plus régulières ont 3 1/2 pU ; de même, dans le *Doctrinale* de 29 l. (Cologne ; pl X), les l. les plus longues ont 3 1/2 pU ; et le *Donat* de 27 l. (Wiesbaden ; pl. VII) a, pour les deux pages, une just. de 4 1/2 pU.

Caractères du SPECULUM. Le *Speculum*, éd. lat. (CA. 1570) a, nous l'avons vu, une just. de 3 1/2 pU pour la 2e col.(comp. Zedler, pl. XI, ex. de Hannovre) ; il en est de même pour la 1re éd. hollandaise (CA. 1571 ; Zedler, pl. XII). De même, ont une just. de 4 pU. : le *Donat* de 28 l. (Haarlem ; pl. XIII, g.), le *Donat* de 28 l. (Haarlem ; pl. XIII, dr.), le *Donat* de 28 l. (Haarlem), dont le 2 p. opposées, reproduites pl. XIV, se correspondent exactement ligne par ligne. A comme just. 4 1/2 pU, le *Donat* de 30 l. (Munich ; pl. XVIII).

Par contre, ont une just. de 4 1/2 pR, le *Donat* de 30 l. (Cologne ; pl. XVI) et le *Donat* de 30 l. (Haarlem ; pl. XVII, g.)

Enfin, le *Donat* français de 29 l. (Utrecht ; pl. XV), dont la p. de g. est très irrégulière, a la p. de dr. en l. bien régulières, et la just. de cette p. est nettement de 5 pH, tandis que le *Donat* de 28 l. (Haarlem ; pl. XIV) a comme just. 4 3/4 pH.

Voilà les mesurages les plus intéressants que nous ayons effectués. La conclusion dès à présent acquise est que l'on constate, dans nos incunables, l'emploi des anciennes mesures locales. C'est là un fait qui, bien interprété, peut donner lieu

Digitized by Google

à des considérations de grande valeur. Nous sommes convaincu que la nouvelle méthode de recherche décrite ici fera faire des progrès à l'histoire des premiers temps de la gravure et de l'imprimerie. Dans des questions aussi délicates, il est indispensable que les chiffres dont on dispose soient nombreux; nous souhaitons donc que les incunables soient, sans exception, soumis à des mensurations par ceux qui ont les originaux en mains, et que les résultats soient publiés au plus tôt.

Bruxelles, octobre 1926. AUGUSTE VINCENT.

Un acte de Berthe van Goer, mère du prince-évêque Gérard de Groesbeeck

L'argenterie de Groesbeeck au château de Hoemen.

L'excellente notice que le regretté baron de Borman a consacrée jadis à la famille de Groesbeeck, débute par Jean et Sigisbert van Groesbeke, seigneurs de ce lieu et de Hoemen, Malden, etc. (1).

Sigisbert épousa Élisabeth de Flodorp dont il eut deux fils. Jean, l'aîné, reçu au chapitre de Saint-Lambert en 1500, résigna en faveur de son frère Gérard, l'oncle du futur évêque. Chevalier et drossard de Gueldre, il épousa Bertha van Goer, fille de Jean, seigneur de Hedel et Weyer, et de Jeanne de Montfort ; elle lui donna sept enfants, dont cinq fils. Le troisième, tréfoncier de Saint-Lambert en 1536, fut proclamé prince-évêque de Liége en 1564.

(1) *Annuaire de la Noblesse de Belgique* XXXVI (1882), p. 211-224.— Dans cette notice, les seigneurs de Groesbeke sont appelés erronément seigneurs de *Maldenbeek*. Il faut lire de *Malden* et de *Beek*, qui est *Groesbeek*, comme il ressort clairement du texte que nous allons reproduire.

Digitized by Google

L'année suivante, leur mère, veuve depuis peu, fait rédiger un acte en faveur du plus jeune de ses fils, qu'elle recommande à ses aînés et en particulier à l'évêque de Liége. Pour récompenser sa profonde affection filiale et son inaltérable attachement, elle lui laisse toute l'argenterie qui se trouve au château de Hoemen, ainsi que les coffres et leur contenu, à l'exception des documents concernant les seigneuries de Hoemen, Malden et Groesbeeck, qui seront remis au principal intéressé, à savoir le deuxième enfant, appelé Jean comme son père, fondateur de la branche des seigneurs de Hoemen et vicomtes d'Aublain. Son fils, prénommé également Jean, est cité dans l'acte comme neveu de Thierry et recommandé à la bienveillance de celui-ci. L'acte fut dressé le 8 mai 1565 et renouvelé le 19 octobre de la même année.

Un heureux hasard nous ayant mis en possession de la pièce originale, nous sommes à même d'en donner une transcription plus exacte que celle publiée antérieurement. Le document en effet n'est pas inédit : il a paru, il y a une vingtaine d'années, dans une publication généalogique néerlandaise [1]. Celle-ci est tellement peu connue chez nous, le texte y est reproduit de façon si défectueuse, l'acte est d'ailleurs si intéressant, que nous nous décidons à le rééditer ici avec la correction la plus absolue possible.

« Ick, Bertha van Goer, vrouwe tot Hoemen, Malden ende Beeck, lye unde bekenne vermytz deser tegenwordyger hantschryfften dat ick Deryck van Groesbeck, mijnen jongsten soene, gegeven hebbe, vermytz desen gegeven, gheve alle mijne sylffere werck wess ich myt mynen huyesher zalyger gehadt ende gebruyeckt hebben, alless nyet uytgesondert int kleyn noch int groot, wess men upten huyess van Hoemen vynden mach ; ende daer noch thoe dat veltbedde daer mijn huyessheer zelyger op gelegen hadde myt alle sijnen thoebehoeren. Oeck sal men mijnen soen Deryck wederlaeten dat lange kofferen dat hij mij geleent hadde, ende noch een vyerkant kystyen dat in mijn kamerken steet, ende myt noch eyn cantor-

[1] *Maandblad van het genealogisch-heraldiek Genootschap « De Nederlandsche Leeuw »* XXIII (1905), col. 174-75.

Digitized by Google

ken (1) int kleyn kemerkijn, ende een groot buffelt in mijn slaepkamer myt alless wess daer in sij, nyet uytgesondert; beheltlycken alle bryeff ende zegel off ander schrylfften, schyn ader bescheytt betreffende den herlyckheyden Hoemen, Malden ende Beeck off Groesbeck, sall mijn soen Deryck geven daer dye gehoeren. Sonder enyge indracht hebbe ick mijnen soin Deryck van Groesbeck dyt alduss gegeven woe voerss. um dess wyllen dat hij sych soe doegentlijck bij mij gehalden ende geleden hefft, ende mij allethoess behulplyck gewest yss, daer ich hem thoe geffordert off hebbe wyllen gebruicken.

Oeck daer beneffen wyl ich dat Deryck mijn soin Jan synen neffe alle behulp ende voerstender sall sijn daer hem moegelycken sijn sall.

Oeck begheer ich aen mijnen genedygen Heren van Luyeck ende voort aen alle mijnen kynderen mijnen soen Derycken dyt selffyge voerss. myt vreden sonder enyge verpelly (2) laeten volgen : want soe mijn macht kleyn yss gewest, soe hefft mych mijn consientie hyer thoe gemovirt.

In een kennyss der waerheyt dat ick dyt aldus woe voerss. myt mijnen vrijen eygen moettwyllen, noch sterck vanden behulp van Godt ijnde, gedaen hebbe, ende dat selffe oeck van alless woe voerss. begheer nae thoe koemen, dess ick mij waell vertrouwe, hebbe ich dyt myt mijnen eygen krystlycken name underteykent ende geschreven, ende myt mijnen eygen secreet zegel up spatium van desess gedrueckt, gedaen.

Actum vyffthyen hondert ende vyffensestych, den achten daech Maij.

BERTA VAN GOER.

Item, opten XIX^en Octobris anno XV^c ende vijffentsestich heft Joffrow Berta vanden Goir, weduwe van Hoemen, Malden, ende Beeck, bekent in presencie heer Roloffs van Ewyck ende

(1) Le transcripteur du *Nederlandsche Leeuw* a lu *comforken*.

(2) Le glossaire de VERDAM donne la forme *ferpel* ou *ferpelie* qu'il explique par *arglistigheid, kwade trouw*, c. à d. astuce, mauvaise foi. — La graphie ci-dessus est due à l'influence de l'allemand, ou même le *v* se prononce comme *f*.

Digitized by Google

Ariaen van Langevelt dat oerl. dit voirss. oerel. soen Derick van Groesbeeck wil hebben, hebben uyt gericht als een punt van oerl. utersten wille.

Voir my, Mr Derick Bowman,
notaris admissus, dairtoe versocht » (1).

Hassell. JEAN GESSLER.

(1) Double feuillet de papier avec, au dos, les mots *Hoemen* en haut et *chyrographe*, à gauche. — Le nom du notaire ci-dessus a été épelé *Babnia* par mon prédécesseur, qui a lu également *doende* pour *ende* ; *Harmen* pour *Hoemen*, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Stand und Aufgaben der Sprachwissenschaft. Festschrift für Wilhelm Streitberg. Heidelberg, C. Winter, 1924. Un vol. grand in-8°, de xx-670 p.

Ce fort volume, où sont étudiés « l'état présent et les tâches actuelles de la linguistique », est l'œuvre de dix-huit savants allemands et d'un Roumain, groupés en vue de rendre un hommage justement mérité à l'éminent W. Streitberg à l'occasion du soixantième anniversaire de sa naissance (1).

Il y s'agit presque exclusivement de la linguistique indo-européenne, et de celle-ci en tant que science allemande. Si le premier mémoire, dû à M. Heinr. Junker (pp. 1-64) est un chapitre sur « l'indo-européen et la linguistique générale », si M. Gunther Ipsen (pp. 200-237) met à profit les dernières découvertes archéologiques pour signaler les liens qui unissent le vieil Orient au monde européen (2), nous avons surtout ici des comptes rendus tous instructifs et remarquables par l'une ou l'autre qualité prédominante, méthode, information, richesse d'aperçus ou impartialité. M. Hans Reichelt traite de l'indien et de l'iranien, — M Heinr. Zeller de l'arménien, — M. Ad. Walter du grec (pp. 319-360), — M. J.-B. Hofmann des anciens dialectes italiques

(1) Voir le compte rendu détaillé de M. Meillet, *Bull. de la soc. de ling.*, XXV, 2 (1925), pp. 20-28. — Il a été publié à Leipzig (1924), en l'honneur de Streitberg, une autre *Festgabe*, que je n'ai point vue. Le volume, de xv-441 p., contient 54 articles, signés par des linguistes tant allemands qu'appartenant aux nationalités les plus variées ; cf. *BSL.*, XXVI, 3 (1925), p. 47 s.

(2) L'art. de M. Ipsen (pp. 200-237) est précieux par ce qu'il fait entrevoir. On en lirait volontiers une version française. M. I. étudie entre autres une douzaine de mots-voyageurs. Il estime (p. 226 s.) que le nom du vin, gr. *woino-*, ital. *wīno-* (cf. *RBPH.*, III, 1924, p. 329 n.) n'est ni idg. ni sém., mais alarodien (*wi=huiē, huios* « vigne » Hésych.) (?) — P. 310, n. 3, le rapport entre hitt. *ashshush* « bon » et gr. hom. *eus* « vaillant » est à rejeter ; *eus* = idg. **wesu-s*.

Digitized by Google

(pp. 361-391), M. Carl Karstien de l'ancien germanique, M. Victor Michels de l allemand,—M.W.Horn de l'anglais,—M.Jorgu Jordan des langues romanes (pp. 585-621),—M. Franz Specht du baltique, M.Karl H. Meyer du slave.

Mais le scandinave, le celtique, l'albanais, le tokharien, la structure de l'indo-européen commun n'y trouvent pas leur rapporteur, ce qu'il faut regretter.

Par contre, MM. Ed. Sievers et Fr. Karg fournissent deux contributions à la phonétique descriptive, sujet ardu s'il en est. M. W. Porzig expose sans une clarté trop vive les tâches de la syntaxe indo-européenne. M. Ferd. Sommer étudie le sandhi védique. M. J. Weisweiler fait l'histoire du mot vieux haut-all. *euua*, dont la polysémie est longuement analysée (pp. 419-462). Alois Walde traite la question obscure et complexe des formes à timbre *o* de degré réduit en indo-européen (pp. 152-199) ; son mémoire a une importance considérable au point de vue de l'étymologie grecque tout d'abord, mais tend aussi à modifier les idées reçues en phonétique dans d'autres domaines ; sa valeur rend plus sensible encore la perte qu'a faite la science par la mort de son auteur (1925).

Enfin. M. Joh. Friedrich expose méthodiquement (pp. 304-318) les résultats fourris par l'étude des documents hittites [1] « Autant la morphologie du hittite (le « canisien » de Forrer) est indubitablement indogermanique, autant les éléments indogermaniques de son vocabulaire sont rares. » [2]. Critiquant les étymologies de M. Hrosny, à qui il rend pleine justice par ailleurs, il met en relief les services rendus par M. Sommer [3] ; mais les tâches à accomplir sont multiples et ardues.

Le livre s'ouvre par une bibliographie de l'œuvre du savant à qui il est dédié et dont il est digne. Depuis sa publication, Wilhelm Streitberg, lui aussi, a payé le tribut à la nature (19 août 1925) ; sa mort prématurée est une perte grave pour la linguistique indo-européenne, qu'il a si bien servie.

ÉMILE BOISACQ.

---

(1) Cf. *RBPH.*, III, 328 ss., 347 s.

(2) Cf. Manu Leumann (1926) dans Stolz-Schmalz[5] p. 39 (bibliogr.) : « Bien que ce soit la lg. idg. la plus anciennement attestée par l'épigraphie, sa flexion seule rappelle encore l'idg., mais non plus le vocabulaire, ce qu'il faut sûrement attribuer à l'emploi de cette lg. par des populations non idg. »

(3) Cf. *BSL.*, XXIII, 2 (1922), p. 126 ss.

Digitized by Google

Charles Bally. *Le langage et la vie*. Paris, Payot, 1926. Un vol. in-8° de 238 p. Prix : 20 fr.

On doit à M. Bally, professeur à l'Université de Genève, entre autres un *Précis de stylistique* (Genève, Eggimann, 1905 ; épuisé) et un *Traité de stylistique française* (Heidelberg, Winter et Paris, Klincksieck, 1909, 2 vol. ; 2e édit., 1920). Celui-ci, fournissant des matériaux d'étude aussi variés que pittoresques (le tome II est un recueil d'exercices), se recommande de lui-même aux personnes qui veulent se familiariser avec le maniement du français moderne ; on souhaiterait qu'il fût mieux connu en Belgique, — et aussi dans le monde bigarré des jeunes écrivains de la France.

M. Bally et son collègue M. A. Sechehaye ont assumé la lourde tâche de publier, d'après des cahiers d'auditeurs et des souvenirs fragmentaires, l'admirable *Cours de linguistique générale* de leur maître Ferdinand de Saussure (Payot, 1916 ; 2e éd. 1922) (1).

Avec M. Léop. Gautier, M. Bally a édité le *Recueil des publications scientifiques* de F. de Saussure (Genève, éd. Sonor, 1922, un vol. in-8° de VI-641 p.), dont on ne saurait trop dire l'intérêt permanent. Il a en outre donné au *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* (tome XXIII, 1922) un bon article où il étudie les idées et théories défendues par M. Ferd. Brunot dans l'important ouvrage intitulé *La pensée et la langue*.

Il réunit cette fois en volume, après des remaniements plus ou moins considérables, diverses études parues antérieurement et relatives à des problèmes fondamentaux de linguistique générale. La première, qui est la plus longue et qui donne son titre au livre, veut montrer « que le langage naturel reçoit de la vie individuelle et sociale, dont il est l'expression, les caractères fondamentaux de son fonctionnement et de son évolution » ; il n'est pas une construction purement intellectuelle ; il y a lieu de l'étudier « en tant qu'expression des sentiments et instrument d'action. »

L'auteur développe ensuite sa conception de la stylistique, laquelle « doit s'attacher à toutes les manifestations de la vie linguistique de l'idiome (vocabulaire, syntaxe, sons, etc.), en prenant pour base le langage spontané, naturel, parlé, émanation de la vie réelle.» Il en voudrait réserver le nom à l'étude des procédés expressifs de telle langue, plutôt qu'à la recherche de ses caractères généraux.

---

(1) J'ai signalé ce livre dans un article nécessairement trop bref du *Bulletin de philologie et d'histoire*, n° de juin 1920.

Digitized by Google

Vient un essai inédit sur le « Mécanisme de l'expressivité linguistique », suivi de deux chapitres, l'un intitulé « Langage transmis et langage acquis », l'autre ayant pour objet « L'enseignement de la langue maternelle et la formation de l'esprit. »

La finesse constante d'une observation minutieuse, l'originalité des aperçus et l'indépendance des jugements, la clarté de l'exposition seront goûtées du public éclairé auquel ce livre est destiné. Les professeurs à qui répugne la routine et qui souhaitent le rajeunissement de la doctrine grammaticale, trouveront dans ces pages un encouragement et liront avec fruit ce recueil dédié par un disciple méritant à la mémoire du maître illustre des études linguistiques en pays de langue française.

ÉMILE BOISACQ.

P. Th. Justesen. *Divers mémoires de philologie* (1925).

M. Justesen nous adresse de Banjoewangi (Java) sept mémoires polygraphiés, rédigés en anglais et dont il offre un exemplaire à quiconque le désire.

Dans le premier, il cherche l'origine de l'énigmatique fr *galimatias* (que voilà, dans l'espèce, un mot de mauvais augure !) et la trouve dans le très obscur verbe grec, connu par les seuls grammairiens, *khalimazeis*, qui aurait, selon lui, signifié « tu es fou (de vin pur, *khalis*) » ; mais voyez sur ce mot G. Kaibel, *Comicorum Graec. fragm.*, I, 1 (1899), p. 127. M. Justesen semble ignorer l'existence du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de M. Meyer-Lübke (1911-1920) ; écartant une hypothèse relevée sous le n° 3837 (lat. *grammatica*), l'éminent romaniste, p. 858, verrait plutôt dans le mot susdit une altération de *garrimantia*, mot tiré plaisamment par Albert le Grand de lat. *garrire* « babiller, etc. », d'après *geomantia*, *necromantia*, *hydromantia*, et renvoie à la *Zeitschr. f. roman. Philol.*, XXXVIII, p. 337. Mais le seul fait que M. J. apparente skr. *galati* « dégoutter » (cf. gr. *bluô*, v. h. all. *quellan* « sourdre »), les mots grecs en *khal-* (*khalis*, *khalân*, *khalepos*, etc.) et le danois *gal* « fou » (et non « ivre ») suffirait à prouver que M. J. a tout à apprendre de la linguistique indo-européenne. Les mots grecs eux-mêmes ne sont point parents ; et M. J. ne connaît-il donc pas l'excellent *Etymologisk ordbog over det norske og det danske sprog* de H. S. Falk et A. Torp (1900-1906), récemment réédité (trad. all. 1910-1911) ?

Les autres mémoires s'attachent à défendre contre les lexiques et les traducteurs européens en toute langue l'opinion personnelle de l'auteur quant à l'interprétation de mots homériques comme *erephô* « faire un mur », *phrên* « poumon » (donné comme

Digitized by Google

parent de *phreô* dans *eisphreô*, *diaphreô*, *ekphreô* (1), puis de *aphros* « écume », mais « sperme » dans *Aphroditê* [!?], et aussi de *phreâr* « source » !), *thûmos* « respiration », *threkhô* et *trokalos* etc. ; *prumnê* « poupe » (en tant que « sphérique » ou « ovale ») est rapproché de lat. *pruina* (lire *prunum*), angl. *plum*, all. *Pflaume* « prune », mais gr. *proumnê* « prunier », *proumnon* « prune » ne sont pas mentionnés ; *amphis*, que nous avons appris à traduire par « des deux côtés », a des sens multiples et des origines diverses : il y a un *amphis* parent de skr. *vish-* « faeces », *visham* « poison », gr. *ophis*, lat. *piscis*, danois *pis* « urine »...

L'originalité de M. Justesen n'est pas contestable ; d'aucuns diraient qu'elle est excessive.

ÉMILE BOISACQ.

P.-S. Depuis que ces lignes ont été écrites, nous avons reçu de M. J. un huitième (et dernier) cahier où il étudie les sens de la *psûkhê* homérique, qui est « la partie froide (cf *psûkhô* « rafraîchir »), subterrestre de l'homme, émanée de l'Hadês et y retournant après la mort ; elle est conçue comme le « côté nuit » de l'homme » : ... c'est une ombre (*shade*) ; ... elle correspond au corps astral des théosophes ; le sens de « vie » est secondaire.

Le *kêr* est l'homme « réel », *autos* ; il siège dans la *kardiê* ; une fois le *thûmos* ou âme dissous dans l'éther avec le dernier souffle, une fois le *sôma* détruit et la *psûkhê* retournée à l'Hadês, le *kêr* rendu à la liberté vivra comme un fantôme sur la surface de la Terre. « Nous pouvons supposer que ce même *kêr* se réincarnera, recevra de l'Hadês une *psûkhê* et commencera sur terre une vie nouvelle, pourvue de respiration. Et nous avons là une fois de plus l'idée universelle d'éternité et de révolution. »

Il est fâcheux, oserai-je dire, que les héros achéens n'aient pas de nos jours repris du service et secouru l'Hellade ; le sage Nestor aurait de quoi occuper ses veilles ; Hélène serait une gloire de l'écran... Jack London n'a-t-il pas écrit *Le Vagabond des étoiles* ?

M. Justesen sollicite un avis sur ses travaux : maniant l'étymologie, il fait frémir (gr. *okriâsthai* « être irrité » : lat. *screare* « expectorer » : all. *scharf*, *Scherbe*, *schreien* : fr. *s'écrier* ! ? — fr. *cri* : all. *Krieg* ! ?), mais il peut s'instruire, et la matière ne

(1) Ces formes sont des « mythes » dus aux grammairiens : cf. mon *Dict. étym. de la lg. grecq.*, pp. 788 et 1038 (base *bherê-*, cf. 2. pl. *pherte* et *pherô* ; *phrên* n'est pas éclairci ; *aphros* = skr. *abhra-* « nuage », lat. *imber* « pluie » ; *phreâr* est parent de got. *brunna* « fontaine »).

Digitized by Google

manque pas ; sa sémantique a le brillant de la nouveauté (*Ex oriente lux* !) ; sa « psychophysiologie » homérique, parfumée d'hindouisme, déconcerte, et ici je me récuse. Mais il n'est point banal d'avoir de ces soucis dans Java, ce jardin ; un jardin que Candide eût aimé cultiver. É B.

Carsten Höeg. *Les Saracatsans. Une tribu nomade grecque. I. Étude linguistique précédée d'une notice ethnographique* Paris (Éd. Champion) et Copenhague (Pio-Branner), 1925. Un vol. in-8° de xx- 312 p. (ill.).

Dans cette thèse présentée à la faculté des lettres de l'université de Copenhague, l'auteur, ancien membre étranger de l'École française d'Athènes, étudie le langage d'une population épirote qu'il a visitée au cours de l'année 1922. La notice ethnographique détaillée, de 94 pages illustrées de 35 figures, nous initie pleinement à la vie matérielle et morale de ces quelques milliers de Grecs transhumants et dépourvus de domiciles fixes : ils vivent sous la tente ou la hutte primitive, paissant leurs troupeaux de chèvres et de moutons, leur unique richesse. La *stani* ou groupe de huttes, bêtes et gens compris, est placée sous l'autorité d'un chef ou *tsélingas*. On trouve de leurs frères en Thessalie, en Macédoine et en Tnrace.

Quant à leur nom, dont l'étymologie a été fort discutée, une conjecture de M. H. le tient pour un sobriquet donné à ces errants par les Aromounes : ils seraient « les gens aux chefs misereux », du daco-roumain *sărac* « pauvre, gueux » et d'un suffixe complexe *-atsani* attesté par ailleurs, p. ex. *Karakolatsani* « les gens du tsélingas Kara-Nikola ».

Pour leur origine, M. H. ne veut pas voir en eux des nomades aromounes grécisés, mais des Grecs authentiques, ayant leurs procédés grammaticaux et leurs usages propres. Pourtant, l'histoire de cette région, si obscure dès l'antiquité, ne saurait exclure tout à fait l'hypothèse d'un groupe ethnique allogène hellénisé de bonne heure.

La phonétique est exposée avec précision. Dès l'abord on y reconnaît les qualités d'un linguiste à qui sont familiers les travaux de la dialectologie néohellénique, dont l'information sûre rayonne bien au delà du domaine strictement grec et qui n'a pas abdiqué son indépendance. C'est ainsi que l'évolution de *e* et de *o* atones en *i* et en *u*, la disparition de *i* et de *u* atones sont analysées avec une minutie et une méthode qui enlèvent tout suffrage. La section du livre réservée à la morphologie mérite les mêmes éloges ; les innovations relevées au cours des chapitres

Digitized by Google

consacrés aux diverses parties du discours n'intéressent pas seulement les spécialistes du grec moderne.

Ce mémoire utile et personnel, et de plus si bien imprimé, est donc une excellente contribution à l'étude des parlers d'aujourd'hui. M. Höeg a rédigé sa thèse en un français très supportable, qu'une revision aurait cependant amélioré en de certaines pages.

Un second volume nous donnera des textes (contes et chansons), un vocabulaire technique et un *index verborum* (1).

ÉMILE BOISACQ.

A. Meillet, professeur au Collège de France. *Les Origines indo-européennes des Mètres Grecs.* Paris, 1923, Presses Universitaires de France, 80 p. gr. in-8° (12 frans.)

Voici l'analyse de l'ouvrage, dans lequel M. Meillet reprend un de ses cours au Collège de France :

Il ne sert à rien, comparant les mètres grecs entre eux, d'en tirer un prétendu vers *originel*. La comparaison avec le védique, qui est possible, nous fait au contraire remonter jusqu'à l'indo-européen. — Le ton en indo-européen n'a aucun caractère expiratoire ; les syllabes sont ou brèves ou longues : le rythme consistait donc *uniquement* dans des successions définies de longues et de brèves, sans ictus, une coupe après un mot jalonnant chaque vers long. On ne peut comparer sur ce point que le

(1) M. Höeg invoque à diverses reprises l'autorité de M. Anagnostopoulos. Je ne conteste pas à celui-ci ses qualités d'observateur des parlers actuels, mais je connais de lui une *Brève histoire des dialectes helléniques*, 1e *partie*, *Les dialectes anciens* (en grec ; Athènes, Sakellarios, 1924, in-8° de x-162 p.), qui ne fera oublier ni le *Handbuch d. griech. Dialekte* d'Albert Thumb ni les *Greek dialects* de C. D. Buck (voir *RIPB.*, 1910). Ce manuel doit avoir été publié avec une hâte singulière ; sinon l'on croirait à un réel dédain de la correction : dans les longues listes bibliographiques, qu'un simple renvoi au précis de Thumb eût souvent épargnées à l'auteur, les noms des savants d'Occident et les titres de leurs livres sont soumis à des graphies inattendues et variées ; l'exposé même et le choix de textes ne sont pas à l'abri de la fâcheuse et foisonnante coquille. Une liste d'errata serait la bienvenue. Cette réserve faite, disons que cet abrégé ne sera pas inutile aux jeunes Hellènes que l'étude du passé glorieux de leur langue peut distraire des maux présents.

Digitized by Google

védique et le grec, qui seuls ont gardé quelque chose du rythme primitif ; celui-ci, tolérant des suites de deux brèves et aussi de trois longues, était cependant avant tout iambique. En grec, on distingue : les vers déclamés (trimètre iambique, hexamètre), les vers lyriques de la chanson (alcaïque etc.), les vers très libres de la grande lyrique. Trompés par une musique moderne, plusieurs ont voulu, à tort (car ce n'est vrai que de l'hexamètre et de l'anapeste) découper tout vers en pieds, et donner une isochronie à ces pieds. Dans les vers védiques, le nombre de syllabes est fixe, la quantité des quatre ou cinq dernières syllabes est fixe, (excepté naturellement la toute dernière, indifférente), les premières sont presque indifférentes : le dactyle voisine avec le trochée. Le vers grec offre aussi ce dernier mélange, et en même temps une liberté (moindre) au début du vers (Il y a du reste mille intermédiaires possibles entre la prose et le vers.) C'est en grec que s'est établie l'égalité *deux brèves = une longue* par suite de laquelle le nombre des syllabes du vers n'est plus fixe (dactylique, etc) La coupe, ici comme là, obligatoire ; une certaine liberté dans les premières syllabes de part et d'autre, l'existence de scazons dans les deux versifications, montrent que le trimètre iambique est de date indo-européenne. Le trochaïque est sorti de la même source. — L'hexamètre, possible en grec, mais assez mal adapté, peut être une imitation d'un mètre étranger. Les épopées dactyliques sont du reste très artificelles. On y distingue des traces de liberté au début du vers (remarques sur le pentamètre ; sur l'anapeste), La grande lyrique crée ses mètres à volonté,et admet les longues prolongées. — Dans l'*Avesta* la quantité ne joue plus de rôle : de même dans le saturnien où le nombre des syllabes cesse en outre d'être fixe — Le vers grec et le vers védique se ressemblent beacoup. Les influences savantes sont égéennes.

M. Meillet ici comme partout, traite son sujet avec une magnifique ampleur. Il est certain qu'on doit appliquer à la métrique la méthode comparative de la linguistique, et que cette méthode détruit des hypothèses hasardées. Il est certain aussi que connaître la métrique indo-européenne, ce serait faire un grand pas dans la connaissance de la civilisation indo-européenne. L'auteur explique à merveille que la quantité des syllabes est relative ; sans doute, « à quelques syllabes de distance, la longue la plus réduite sera encore plus longue que la brève la plus ambitieuse » (L. Roussel, *La Prononciation de l'Attique classique*, Paris, Fontemoing, 1921, p. 40) ; mais l'oreille est accommodante et accepte volontiers une mathématique un peu souple. J'admire de même la critique excellente des ouvrages qui ensachent de

Digitized by Google

force la métrique dans des cadres rigides. M. Meillet explique clairement que le vers iambique et le vers trochaïque sont deux rameaux d'un même arbre et ont pu coexister dans un même morceau (41). Il a bien raison d'attirer l'attention sur ce fait que parfois les premières syllabes d'un vers sont quelconques, et que le rythme *prend* après elles. Enfin le caractère artificiel du datylique grec (forme, fond, diction) est mis vivement en lumière.

Si l'on hasardait, à propos de cet ouvrage, quelques observations, celles auxquelles on s'arrêterait le plus volontiiers seraient peut-être celles-ci :

La comparaison de la métrique grecque et de la métrique védique, déjà insuffisante, dit Mr M., (car il faudrait trois termes), ne révèle que d'assez douteuses ressemblances. Par exemple l'indifférence des premières syllabes du vers peut être héritée ; mais elle peut être fortuite. Dans bien des langues il peut se former une versification où le vers est une suite quelconque de syllabes, dont la dernière ou les dernières, grâce à une disposition préfixe, une intensité, etc., nous révèlent que le « vers » est terminé. C'est précisément la définition, en français, des bouts-rimés. Dans une revue à succès jouée à Athènes, on chantait (c'était le numéro favori) des strophes de deux vers, très longs, chantés sur une seule note, amorphes, mais terminés tous les deux par des cadences à rythme net, à chant net. Ce procédé humain peut avoir existé en indo-européen ; il peut aussi apparaître spontanément à diverses époques.

Il est du reste inartistique. Le grec l'a ou à peine connu ou presque éliminé. Je ne nie pas l'authenticité des exemples qu'on en trouve. Je remarque seulement qu'il est un peu dangereux de faire état de vers qui peuvent fort bien être, sans plus, de mauvais vers. Il suffit de jeter les yeux sur une littérature, surtout si sa versification, comme celle du grec moderne, est mal fixée, pour y trouver des vers (populaires, ou littéraires) qui sont nettement des vers faux. En versification, comme en littérature, il est excessif de considérer comme impeccables tous les écrivains qui, parfois mal conservés, ont survécu.

En védique, le procédé est courant, et le vers est, à vrai dire, sauvage, voisin du *bout-rimé*, et, pour une grande part, en *prose*. Il faut cependant noter que ses quatre ou cinq dernières syllabes ont des quantités fixes. Dans une langue à rythme quantitatif, le vers fût-il entièrement amorphe, il y aurait toujours, pour le terminer, au moins *un* pied, indiquant que c'est fini. Cela veut dire que la partie du vers qui est *en vers*, est *en pieds*. Il est donc, à mon avis, totalement inexact de dire, avec Mr Wilamowitz, que : « Le vers est plus ancien que le pied. »

Digitized by Google

Quand le vers, cessant d'être un vagissement, devient un vers dans toute sa longueur, il est alors aussi en pieds dans toute sa longueur. Est-il vrai qu'il n'y ait pas « lieu de découper chaque vers en pieds » (p. 28), dans la chanson ? Je n'en crois rien. Tous les métriciens anciens ont découpé tous les vers en pieds ; ce n'est pas une preuve, mais c'est une forte présomption.

C'est parce que l'on a voulu voir des pieds partout, dit Mr Meillet, et des pieds isochrones, qu'on a été amené à supposer des longues prolongées,ce qui est arbitraire (p. 29). Mais lui-même admet des longues prolongées dans la grande lyrique (p. 75). Pourquoi dans la grande et pas dans la petite ? Et pourquoi pas dans les vers parlés ? Mr Meillet dit, il est vrai : « Dans un vers parlé, la catalexe [donc, longue prolongée] serait peu admissible. » Mais rien de plus douteux : la versification du français (lequel connaît à peine des longues authentiques) admet cependant des syllabes prolongées. La syllabe *Té-* est prolongée dans le vers de Leconte de Lisle :

En regardant saigner la Tête lamentable

Est-il croyable qu'une langue qui connaît normalement des longues, eût refusé de prolonger ces longues ? D'autre part, si des pieds valant quatre brèves sont mêlés en grec à des pieds valant trois brèves, ce n'est point du tout au hasard d'une rythmique bégayante : c'est aux endroits où le rythme, moins fort, permettait une *tricherie* de caractère artistique. (On peut s'étonner que le point de vue artistique soit si rarement considéré). Et enfin, si cette tricherie était illusoire, encore faudrait-il expliquer pouquoi le calcul délicat qu'on en a fait (par exemple L. Havet) et pourquoi toute la théorie adjacente s'*arrangent* si bien. Je crains que certains métriciens, ayant étudié et scandé des milliers de vers sur le papier, n'aient jamais *réalisé* un seul de ces vers de façon à profiter des avis d'une oreille, qui,sujette à la mode, sujette à des erreurs, est toutefois une oreille humaine. Des exercices pratiques amènent à croire que, s'il y avait des longues prolongées, il y avait aussi des brèves diminuées : que deux brèves,qui sont deux croches, pouvaient être deux doubles croches. J'ai été invinciblement porté à prononcer ainsi dans des milliers de vers, et je ne puis assez m'étonner qu'une hypothèse pareille n'ait jamais été sérieusement émise.

La plus grave question soulevée par Mr Meillet est celle des temps forts. Pour lui aucune violence expiratoire ne caractérise aucun pied. L'ictus n'est attesté par rien et il contredit le caractère des langues indo-européennes. On se demande alors où Horace a pu prendre son idée sur les six ictus de l'iambique sénaire. En outre, la tradition ne s'est jamais perdue en Grèce de

Digitized by Google

prononcer l'hexamètre avec six temps réellement forts. En pleine période byzantine on le prononçait ainsi, bien qu'on fût alors contraint (chose très notable) de supprimer les accents expiratoires des *mots*, auxquels le grec tenait déjà tant. Aujourd'hui, le vers décapentésyllabe, (14 syllabes et une atone) qui est un ancien iambique, a conservé des accents rythmiques aux places anciennes. C'est d'autant plus frappant que ce vers, qui n'est plus mesuré, peut se passer de la plupart de ces accents fixes. Il s'en passe sous la plume des grands poètes. Mais le peuple regimbe et garde le rythme ancien. Il faut entendre ce vers déclamé à coups de marteau par les Grecs, pour comprendre combien Mr Meillet a raison de dire que la récitation grecque est pompeuse,et pour toucher du doigt (ou de l'oreille) la survivance d'une versification qui exigeait des accents rythmiques très durs. Cette brutalité du temps fort explique entre autres choses que, par maladresse, un poète dactylique laisse échapper un tribraque à la place d'un dactyle. Car il reste ainsi, du pied qui seul faisait le vers juste, sa caractéristique essentielle, le coup violent sur la première syllabe.

Par ailleurs, je ne crois pas que des temps forts violents soient en contradiction avec la nature des langues indo-européennes. Dans nos langues à accent expiratoire, il nous est impossible de prononcer une proposition sans l'intoner musicalement ; de même il devait être impossible à des gens parlant une langue à accents musicaux, de prononcer une proposition sans la nuancer expiratoirement. La linguistique nous dit que le *ton* n'était pas expiratoire. Elle ne dit rien de plus. Pour moi, en grec et aussi en védique (du moins dans les parties du vers qui sont en vers), je n'éprouve aucune difficulté et ne vois aucun inconvénient à frapper des accents rythmiques. Et je doute que le vers ressemble le moins du monde à un vers, si l'on essaie de le prononcer (chose du reste impossible... parle-t-on sans intensités ?) en omettant tout accent rythmique.Non seulement j'accorde un temps fort aux pieds qui sont en vers, mais considérant que les anciens n'ont jamais fait de différences entre les pieds des vers et ceux dont ils parlaient dans leurs conseils aux prosateurs,je pense que le rythme de la prose était précisément déterminé non seulement par les longues et les brèves dont se composent ces pieds, mis par les ictus que chacun d'eux porte par nature.

Sur l'origine étrangère du vers dactylique grec, je n'ai pas d'opinion ; mais il me semble que les arguments de Mr Meillet ne suffisent pas à la démontrer. Voici, en effet une série de propositions, qui lui sont empruntées :

1° Le véda ignore le mètre dactylique, et le sanscrit aussi.

2° Le grec admet tout-à-fait la succession de deux brèves (p.46).

Digitized by Google

3° Le dactyle n'était pas rare dans les mètres hérités, par exemple dans la chanson (p. 63). 4° Quand la langue grecque s'est trouvée en présence de trois brèves, elle a allongé la première, créant ainsi des dactyles. 5° Dans les vers dactyliques, le dactyle est plus fréquent que le spondée. — Peut-on conclure de là que l'hexamètre soit emprunté ? Non. L'argument *a silentio* du védique est très faible. Les hymnes védiques sont religieuses, donc traditionnalistes ? Oui, mais aussi figées, et réduites à un mètre officiel et unique. Les autres propositions montrent que le dactyle est aimé du grec. A-t-il emprunté un mètre dactylique, qui lui plaisait, l'a-t-il hérité, ou l'a-t-il tiré de son propre fonds ? Il est impossible de le dire.

Mr Meillet, comme on voit, a été fâché de voir que deux brèves sont la monnaie exacte d'une longue, ce qui n'est point en indien. Voilà pouquoi aussi, il écrit : « Dans le genre iambico-trochaïque, la résolution des longues n'a rien d'essentiel ; c'est une licence nécessaire. « Mais d'abord, cette licence n'est pas nécessaire, puisque : «La grande majorité des trimètres iambiques comprend douze syllabes. » (p.17), affirmation exacte pour la tragédie. Et d'autre part, ce n'est aucunement une licence. Pour être une licence, le procédé est trop courant dans la comédie. Sa rareté dans la tragédie n'est pas un argument. Racine est aussi grand versificateur que Lafontaine. Mais le vers d'*Andromaque* a un moins grand nombre de ressources rythmiques que le vers de *Ragotin*. Les ressources supplémentaires de celui-ci ne sont pas des licences.

Se privant de tout accent rythmique (bien qu'il emploie souvent le mot *temps fort*), Mr Meillet est gêné par les résolutions de longues à accent rythmique ; en effet, pour lui, il n'y a plus alors rien qui fasse l'unité du pied. Il en arrive a conclure que dans un vers comme celui-ci (p. 50)

πηδῶντα πεδία σὺν νεορράντῳ ξίφει

c est-à-dire: — ´— | ⏑ ´⏑ ⏑ | ⏑ ´— | ⏑ ´— | — ´— | ⏑ ´—

la syllabe *pe-* (de *pedia*) était légèrement prolongée. Il suffit de prononcer le vers tout haut pour constater que le rythme en serait faussé. Cette supposition est bien plus arbitraire que celle qui veut des temps marqués intenses.

Sur l'obscure question de la coupe, Mr Meillet montre excellemment que les définitions ordinaires sont irrecevables. La définition qu il en donne est très bonc (La coupe est un jalon) ; malheureusement, elle n explique pas tout. En outre, il y a des versifications où une syllabe devant la coupe jouit, contrairement à ce qu'il dit, de quelques-unes des propriétés de la fin de vers (vieux franaçis, grec moderne etc.)

Digitized by Google

Je signale, en passant, une obscurité dans la phrase que voici : « ... un vers de 8 syllabes acatalectiques s'oppose au vers catalectique de 7 dans cette strophe d'Anacréon. « Il me semble que c'est l'inverse : les vers de 8 sont catalectiques, le vers de 7 est acatalecte (au moins sur le papier.) Voici la strophe : (p 33)

Γουνοῦμαί σ' ἐλαφηβόλε '— — | ' ⏑ ⏑ | '— ⏑ | '⏑
Ξανθὴ παῖ Διός ἀγρίων ' — | ' ⏑ ⏑ | ' ⏑ | '—
Δέσποινα Ἄρτεμι θηρσῶν. '— — | '— ⏑ ⏑ | '— —

Il y a, dans les citations grecques, quelques fautes de typographie ou d'orthographe (*γουνοῦμαι σ'* = *γουνοῦμαι σ'* (33) · *χρυσοκέρως* = *χρυσόκερως* (*18*) · *διῶξει* = *διώξει* (*42*) · *χόρον χορόν* (*54*) etc.

La rapidité de la rédaction se décèle dans des expressions comme : *le cours du discours*(21)... *abstraction faite du fait* (35)... *recherches actuellement entreprises par des chercheurs* (5)... *Démosthène, qui recherche un rythme plus grave, et qui par suite recherche* (22). Ce sont pures vétilles. Mais le mot *acatalectique* est certainement moins bon que *acatalecte*. Et deux passages demeurent peu clairs. Voici l'un : « ... le monde indo-européen commun n'a ni connu, ni sans doute voulu connaître l'écriture. » (Pourquoi ?) Et voici l'autre : « un instrument à percussion qui soulignait le rythme. Quand Démodokos doit cesser de réciter, il dépose son instrument. » (p. 61). (Cet instrument est la lyre comme le montre la citation qui suit... Or, même si l'on en frappe les cordes, la lyre n'est aucunement un instrument *à percussion*.) Mais ce sont là négligeables chicanes.

Il y a donc, dans le très beau travail de Mr Meillet, un certain nombre de propositions qui n'emportent pas la conviction du lecteur, helléniste ou métricien. Mais la thèse générale est clairement posée, puissamment défendue : on ne peut pas douter, quand on a lu ce magistral exposé, que, au moins quelques mètres grecs ne soient l'héritage, lointain mais direct, de l'indo-européen. De nos jours, malgré des conditions tout autres et les travaux de mille chercheurs épris de nouveauté, les systèmes de versification se modifient lentement. A plus forte raison devaient-ils être stables dans des civilisations anciennes où nul ne songe à étudier, à renouveler les formes rythmiques. Mais de cette hypothèse si vraisemblable, Mr Meillet a fait une incontestable certitude. En outre, à chaque instant, le savant linguiste puise dans son riche trésor, et nous livre, en passant, de fines et profondes remarques. La lecture d'un pareil ouvrage, du reste si clairement et si fortement écrit, présente enfin cet avantage, qu'elle nous oblige à contrôler à nouveau des hypothèses que je crois encore exactes, mais sur lesqulles métriciens ou hellénis-

Digitized by Google

tes s'endormaient trop paisiblement, dans la peu prudente conviction qu'elles étaient inébranlablement établies.

LOUIS ROUSSEL
Faculté des Lettres de Montpellier.

A. Willem. *Platon : Apologie de Socrate*, édition classique. Liège, H. Dessain, 1925. In-8°, 138 pp.

Le nouveau programme de grec en rhétorique accorde une large place aux écrits de Platon et en particulier à ceux qui permettent de faire revivrela noble figure de Socrate et de réhabiliter sa mémoire de la plus injuste des accusations. Nous y trouvons inscrites en effet trois œuvres, l'*Apologie*, le *Criton* et le *Phédon*, dont l'ensemble forme comme une admirable trilogie. La première est celle que l'on explique le plus souvent, parce que c'est l'écrit qui a le plus contribué à fixer les traits caractéristiques du personnage de Socrate, et parce que cette défense simple et digne est de nature à intéresser vivement les jeunes rhétoriciens.

Mais, pour atteindre ce but, il est nécessaire que le professeur retrace d'abord la biographie de Platon, qu'il caractérise son œuvre et sa philosophie, puis, qu'après avoir exposé la vie et la doctrine de Socrate, il examine les circonstances qui l'ont amené devant le tribunal des héliastes. Tels sont les sujets traités par M. Willem dans son Introduction, dont on peut dire qu'elle résume en une trentaine de pages tout ce qu'il est nécessaire de connaître en vue de lire avec profit l'œuvre de Platon.

Pour établir le texte, l'auteur a pris comme point de départ celui de Talbot dans l'édition Hachette et il s'est référé aux éditions de Burnet (Oxford, Clarendon), de M. Croiset (Paris, les Belles Lettres), de Hermann et Wohlrab (Leipzig, Teubner). Un apparat critique réunit à la fin du livre les passages qui s'écartent du texte choisi comme type ; ils sont assez nombreux, mais souvent ils ne portent que sur des détails sans grande importance.

Dans la marge est notée la pagination de l'édition d'Henri Estienne, communément usitée pour les références.

Le commentaire fournit tous les éclaircissements dont les élèves peuvent avoir besoin : il ne porte pas seulement sur la grammaire et la langue, mais encore sur les idées et sur les détails d'antiquités helléniques qui d mandaient à être éclaircis. Il a de plus le mérite de suggérer de nombreux rapprochements, soit avec d'autres ouvrages de Platon, soit avec des passages d'auteurs latins et grecs ou même encore avec des écrivains français.

Peut-être eût-il été opportun de placer à la fin du volume un *Dictionnaire historique* donnant les renseignements utiles sur

Digitized by Google

les termes tels que *βουλή* p. 96, *ἔνδειξις*. *ἀπαγωγή* (p. 97), ainsi que l'explication des noms propres : cela aurait permis de dégager un peu le bas des pages, où les notes sont parfois fort abondantes, et on aurait évité d'avoir des pages entières couvertes de noms propres, comme c'est le cas pp. 102, 103, 130.

Souvent, au lieu de résoudre la difficulté, M. Willem s'est borné à présenter des questions brèves, de courtes exclamations faisant appel à l'attention du lecteur. Ce système est excellent, mais, à notre avis, il y a encore trop de notes traductives et surtout de traductions littérales (1) qui, sans doute, facilitent la besogne de l'étudiant, mais n'enseignent pas la langue. Mieux vaut réagir contre la paresse naturelle de l'élève et le pousser à une recherche que de lui fournir tout de suite la solution.

Quoi qu'il en soit, les soins donnés à ce livre en font un excellent ouvrage classique, qui aura autant de succès que les autres éditions d'auteurs grecs publiées par M. Willem à la même librairie.

MARCEL HOMBERT.

Untersteiner Mario : *I frammenti dei tragici greci*. Milano L. F. Cogliati 1925. 1 vol. in-16, XII-276 pp. 18 l. 50.

Cet ouvrage n'est pas, comme le titre pourrait le faire supposer, une édition des fragments des tragiques grecs, mais une traduction en italien. L'auteur y a réuni, en les modifiant, des articles parus dans l'*Esame* I (1922) fasc. VII-VIII ; 2 (1923) fasc. VII et IX et dans le *Giornale di Poesia* 2 (1923), n. 43. « La presente versione, déclare-t-il, è l'unica che riconosco come definitiva. » En pareille matière l'épithète *définitif* est toujours hasardée.

---

(1) Faut-il donner à des élèves de Rhétorique une traduction littérale de chaque membre de phrase renfermant l'hellénisme qui consiste à rattacher un pronom relatif ou un mot interrogatif à un participe ? (v. p. 19B, 23 D ; 26 C, etc.) Est-il nécessaire de traduire p. ex. p. 17 B *ὡς ἔπος εἰπεῖν*, p. 17 D *ἔτη γεγονὼς ἑβδομήκοντα*, p. 28 A *ταῦτα*, p. 29 A *οὐκ ὤν*, p. 32 A *παρὰ τὸ δίκαιον* p. 35 D *ὅπῃ μέλλει ἐμοί τε ἄριστα εἶναι καὶ ὑμῖν*, etc., etc. ? — Signalons encore un détail : par ci par là la rédaction d'une note peut induire l'élève en erreur. Ex. : p. 18 C « *οἷον* (sous. ent. *ἐστί*) a ici le sens de *possible* ». Le mot *ici* pourra faire croire à l'élève qu'il se trouve devant un emploi exceptionnel, alors qu'il s'agit d'un sens très fréquent : de même p. 42A : « *πάσχω* est ici employé dans le sens de : être l'objet d'un traitement ».

Digitized by Google

Les *Frammenti* sont répartis en cinq chapitres : I. Eschyle, II. Sophocle, III. Euripide, IV. Tragici minores, V. Adespota. M. Untersteiner s'est efforcé d'être complet, ne négligeant que la traduction des fragments tout à fait insignifiants ou trop corrompus. De plus il ne s'est pas contenté de présenter au lecteur des fragments isolés ; en les reliant les uns aux autres par de brèves indications, il a tâché de marquer leur place dans la tragédie à laquelle ils appartiennent. Un appendice « Commento e critica » de six pages termine le volume.

On ne peut contester que M. Untersteiner ait fait œuvre utile en mettant à la disposition du grand public, sous une forme très accessible, tout un trésor poétique généralement ignoré et dans lequel cependant, à côté de choses insignifiantes, se trouvent des perles, tant au point de vue littéraire qu'au point de vue moral. Mais le philologue reprochera à l'auteur le peu de rigueur avec lequel il a accompli sa tâche.

Tout d'abord, pour que pareil livre fût maniable et présentât un intérêt scientifique en même temps qu'un intérêt de vulgarisation, il eût fallu le pourvoir de bons index. On est stupéfait de constater qu'il n'y a pas même un *Index fontium*. De même les indications bibliographiques sont rares et incomplètes.

D'autre part un grand nombre des fragments que traduit M. Untersteiner sont très mutilés et ont été complétés par des restitutions fort conjecturales. Or le lecteur n'est nulle part averti qu'il a devant les yeux un fragment authentique ou au contraire une conjecture simplement possible et parfois très invraisemblable.

Ce qui est plus grave encore, pour la documentation, M. Untersteiner paraît retarder de bon nombre d'années. Il serait long d'énumérer ici tous les cas où des travaux récents permettraient des corrections ou des améliorations : nous nous bornerons à citer un exemple caractéristique : pour l'Hypsipyle d'Euripide, l'auteur se borne à citer l'étude de A. Taccone, *Contributi alla ricostruzione dell' Issipile euripidea*, *Memorie della R. Accad. delle scienze di Torino*, serie II, tomo LX 1910. On s'aperçoit aussi qu'il a eu recours aux *Fragmenta tragica papyracea* de Hunt, Oxford, Clarendon Press, 1912, qui sont cités dans la préface comme une des sources de l'ouvrage. Mais, en parcourant la traduction, on se rend compte tout de suite que la documentation de M. Untersteiner s'arrête à cette date. Or l'Hypsipyle, publiée pour la première fois en 1908, a été entre 1912 et 1925 l'objet de nombreux travaux et il aurait suffi par exemple à l'auteur de consulter l'édition soigneuse et prudente de G. Italie *Euripidis Hypsipyla cum notis criticis et exegeticis* (Diss. Lugd. Batav.) Berlin, 1923, pour apporter à sa traduction des améliorations sensibles.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, le livre, malgré ses imperfections, sera accueilli avec plaisir et lu avec fruit ; nous ne sommes guère compétent pour juger la traduction en italien, mais elle nous paraît en général exacte et élégante.

Une édition critique soigneuse et complète des fragments des tragiques grecs avec commentaire et traduction serait un travail utile et qui récompenserait grandement les efforts de celui qui l'entreprendrait. Si le livre de M. Untersteiner peut attirer l'attention sur ce point, ce sera certes un grand mérite.

MARCEL HOMBERT.

Marie Delcourt. *Etude sur les Traductions des Tragiques grecs et latins en France depuis la Renaissance.* — Mémoire couronné par l'Académie Royale de Belgique. Bruxelles, Marcel Hayez, 1925, In-8e 282 p.

L'Académie de Belgique (classe des Lettres) avait demandé pour 1922 un répertoire des traductions françaises, publiées depuis la Renaissance, d'un auteur ou d'un groupe d'œuvres de l'Antiquité. Mlle Marie Delcourt rédigea un mémoire qui fut couronné. C'es ce mémoire remanié et complété que l'auteur présente aujourd'hui au public. Elle passe en revue les traductions françaises des tragiques grecs et latins. Une telle étude constitue une histoire du bon goût en France Les Anciens ont influencé la littérature qui, à son tour, s'est reflétée dans les traductions : on voit les tragiques affublés tantôt d'une couleur locale excessive, tantôt rendus sauvages et primitifs ou guindés, jolis et pleins de bon ton. Ils sont gauches pendant la Renaissance, romantiques avec Léon Paris, parnassiens avec Leconte de Lisle, symboliques et mythologiques avec Paul Regnaud, chrétiens avec Paul Claudel etc. etc.

Mais quelle que soit la mode, ils sont toujours lus, ils demeurent une source perpétuelle de beauté et d'idéal.

A toutes les époques, on voit « des philologues soucieux de rendre leur texte le plus exactement possible, et aussi des écrivains, bons ou mauvais, désireux de plaire au public en accommodant à son goût les ouvrages des anciens. »

On préfère tantôt Eschyle, tantôt Sophocle, Euripide ou même Sénèque. Mlle Delcourt étudie ces évolutions du goût et les explique. Elle fait connaître les préceptes qui ont guidé les traducteurs et nous voyons par exemple pourquoi le XVIe siècle traduit en vers tandis que le XVIIe préfère la prose, pourquoi telle génération délaye le texte et l'allonge tandis que telle autre le condense. Nous assistons à l'interminable querelle entre les

Digitized by Google

partisans de la littérallité et ceux qui voudraient que la traduction parût « un ouvrage naturel et un produit de notre esprit. »

Tout cela est illustré d'extraits bien choisis et bien commentés.

Mlle Delcourt étudie aussi les adaptations et les travaux sur les tragiques. Elle critique, dissèque les œuvres auvec une verve spirituelle, un peu subjective et ironique parfois qui rend son livre fort vivant. Et cependant il est solidement construit, avec une clarté toute française et une méthode parfaite.

La période des premiers traducteurs est la plus détaillée : les œuvres sont rares et importantes, des problèmes se posent par ex. : pour l'attribution de l'Hécube de 1544. Mlle Delcourt discute la question. Reprenant les arguments de Sturel, elle restitue l'Hécube à Bochetel, alors que cette œuvre a souvent passé pour être de Lazare de Baïf.

Les traductions du XVIe siècle sont examinés minutieusement dans les stichomythies, les chœurs. etc.

Peut-être Mlle Delcourt aurait-elle pu renvoyer davantage le lecteur au travail de Sturel (1) et réduire ainsi sa tâche.

Pour la période moderne, la multitude des œuvres ne permet plus une étude aussi approfondie. Les traductions du XIXe siècle sont classées en séries et les jugements deviennent, dans certains cas, un peu brefs. Voici par ex. ce que nous lisons p. 215, en note. « Signalons encore, dans la même veine, la traduction des *Perses* écrite sous la dictée d'Émile Burnouf, publiée à Athènes en 1871, et littérale à la manière d'une version d'élève qui saurait mal la syntaxe. »

En général il y a plus d'analyse : des scènes entières sont examinées. Mlle Delcourt s'attache spécialement aux passages délicats et difficultueux. Le lecteur voit ainsi les points faibles des traductions et leurs qualités. Certains contresens remontent à d'anciennes versions et se sont religieusement conservés jusqu'à nos jours. Des passages obscurs ont été, depuis l'origine, traduits d'une manière vague qui laisse le lecteur aussi embarrassé que s'il avait le texte original sous les yeux. Les versions latines ne son pas exemptes de ce défaut, bien au contraire. L'appréciation formulée sur elles p. 46 est assez sévère. Les traductions d'ailleurs satisfont rarement le juge averti qu'est Mlle Delcourt : les contresens abondent à toutes les époques. Les traductions excellentes sont rares: celles de Maurice Croiset

(1) René Sturel. *Essai sur les traductions du théâtre grec en français avant* 1550. *Rev. d'Hist. littér de la France*, 1913, pp. 269 et 637.

Digitized by Google

dans les citations de son *Histoire de la littérature grecque*, celles de Nisard dans son ouvrage *Sur les poètes latins de la Décadence*. plusieurs publications de la collection Budé (Eschyle et Euripide).Mais la tradution de Sophocle est stationnaire depuis Rochefort (1788) et il lui reste à faire le progrès décisif » (p. 231). Celle de Sénèque aussi « est à peu près stationnaire depuis qu'on s'est mis à le traduire en prose. » (p. 238). Mademoiselle Delcourt n'avait pas encore vu les remarquables travaux de Léon Herrmann publiés en 1925 dans la *Collection d'Etudes anciennes* (Société d'édition « Les belles Lettres »), ni sa traduction de Sénèque (coll. Budé). Le tome I qui contient *Hercule Furieux Les Troyennes*, les *Phéniciennes*, *Médée* et *Phèdre* parut en 1924 Pour la première fois le tragique latin est rendu en français par un philologue qui tient compte des travaux modernes.

Les critiques de Mlle Delcourt son fort judicieuses ; pourquoi faut-il qu'elles aient parfois un petit air de chicane? Citons comme ex. un des reproches adressés à Pierron à propos des vers 228-230 des *Perses* (p. 223) : « *ταῦτα δ' ὡς ἐφίεσαι | πάντα θήσομεν... εὖτ' ἂν εἰς οἴκους μόλωμεν.* La phrase grecque traîne un peu. Pierron qui a une tendance à couper le style pour le rendre plus rapide, écrit, en rétablissant un ordre qui lui paraît logique : « J'accomplis ton ordre, je rentre au palais ; je vais offrir des sacrifices aux dieux mânes qui nous sont chers » rédaction après laquelle on attendrait l'indication : « Fausse sortie » puisque la reine reste en scène : détail qui aurait dû avertir le traducteur de ralentir lemouvement au lieu de le précipiter».

Plus bas, elle reproche à Pierron d'avoir traduit *ἄνακτος Ἡλίου* par « le soleil, notre puissant maître ». C'est là une amplification inutile du texte, dit-elle . Évidemment, mais faudra-t-il écrire « le roi Soleil » ou, comme Mazon, « Monseigneur le Soleil » ?

Voici une observation relative au vers 531 de l'Électre de Sophocle, (p.230) *τὴν σὴν δμαιμον μοῦνος Ἑλλήνων ἔτλη θῦσαι θεοῖσιν. Tous les traducteurs écrivent : « Seul il osa (« eut la cruauté », Masqueray) de sacrifier aux dieux ta propre soeur », sans voir l'ellipse qu'il fait rétablir : « Il a osé sacrifier sa fille, ta soeur à toi ! »*

P. 232, les paroles de la nourrice de Phèdre (Hippolyte 186 sqq.) traduites littéralement et correctement par Hinstin sont jugées incohérentes. Sont-elles vraiment incohérentes? Elles sont comme Euripide les voulait : il faisait parler ses nourrices en vieilles femmes un peu radoteuses.

A propos de Louis Bouillet et de sa tradution d'Eschyle, Mlle Delcourt cite sa préface et un passage d'Agamemnon. Elle écrit (p. 225) : « Et, tandis qu'il s'entourait de tant de renseignements sur l'archéologie au théâtre, comment Bouillet n'a-t-il pas

Digitized by Google

demandé à un dictionnaire quelconque de quelle couleur est le safran ?

Bouillet qui travailla dix ans à son Eschyle a dû certainement interroger plus d'un dictionnaire et il aura pensé, à propos du vers 238 de l'Agamemnon, au *crocumque rubentem* de Virgile et à d'autres textes analogues

Mais nous ne voudrions pas chicaner à notre tour. Disons seulement qu'il y aurait eu grand avantage, pour le lecteur, à trouver par ordre alphabétique une liste des traducteurs avec les pages où il est parlé d'eux. Ce serait d'autant plus nécessaire que l'ordre chronologique n'est pas toujours suivi, ainsi, le Senèque de Levée (·) de 1822 est parmi les œuvres du XVIIIe siècle.

On regrette aussi que les tragédies de Racine ne soient pas examinées alors que la Médée de Catulle Mendès l'est. Et parmi les œuvres peu connues,il en est qui méritaient d'être nommées pour leur caractère original. Citons par ex. un *Philoctète* publié à Reims en 1908 par les élèves d'une classe de Philosophie. Ils écrivent bravement dans leur préface, après avoir rappelé les défauts des autres traductions : « Puisqu'elles nous paraissaient infidèles, très loin du texte et prétentieuses en même temps, nous avons voulu que la nôtre fût très simple, très précise et comme calquée sur son modèle. » Que c'est donc beau la jeunesse !

Nous ne saurions résumer le livre si touffu et substantiel de Mlle Delcourt. Il faut le lire. Ce livre représente un travail considérable et qui dut être parfois bien fastidieux.Il permet de connaître des traductions rarissimes que l'on n'a guère l'occasion de consulter ;il fait mieux aimer et comprendre les tragiques. Enfin, il est très précieux pour ceux qui veulent entreprendre des traductions...à moins qu'il ne les éloigne d'une tâche aussi périlleuse.

Il serait désirable que des recherches analogues fussent tentées à propos d'autres œuvres de l'antiquité C'est là le vœu de l'auteur, c'est aussi celui de tous ceux qui s'intéressent à la littérature française et à la philologie classique.

V. DANIEL

A. I. Trannoy : *Marc Aurèle. Pensées*, texte et traduction. Paris, Les Belles Lettres, 1925. 1 vol. in-8°, XXVII-XXV-148 p. (Collection des Universités de France publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé) 25 fr.

(·) La traduction de Levée modifie en si peu de chose celle de Coupé de 1795 « qu'il serait absurde de les séparer » écrit Mlle Delcourt p. 117.

Digitized by Google

Il n'existait pas en France d'autre édition de Marc-Aurèle que celle de Dübner qui remonte à 1840 ; il faut donc louer M.A.I. Trannoy d'avoir enrichi la collection des Universités de France d'un volume contenant le texte et la traduction des *Pensées* qui résument si bien la belle morale stoïcienne.

Une préface magistrale, due à M. Puech, rappelle les dates principales de la vie de Marc-Aurèle en même temps que les complications intérieures et extérieures avec lesquelles il se trouva aux prises ; puis elle expose comment naquit le livre des *Pensées* et quelle fut la doctrine que leur auteur adopta comme règle de sa conduite. C'est celle des stoïciens, en particulier d'Epictète, avec l'idée dominante de la distinction entre les choses qui dépendent de nous et celles qui ne dépendent pas de nous. Seulement la philosophie stoïcienne s'individualise chez lui par quelques traits, notamment la modestie, la résignation et la piété.

Si le fond des *Pensées* n'est pas propre à Marc-Aurèle, l'originalité de son œuvre est dans la manière dont elle s'est formée au jour le jour, suivant les préoccupations du moment, et dans la sincérité qui en est l'un des principaux caractères. M. Puech la trouve aussi dans l'expression : « comment une âme d'une telle qualité ne trouverait-elle pas l'expression forte pour traduire ce qu'elle ressent si fortement, et comment ne donnerait-elle pas une forme personnelle à une doctrine qui, en la pénétrant tout entière, s'est en même temps si bien adaptée à elle ? »

M. Trannoy a complété l'intéressant essai de M. Puech par un exposé — volontairement élémentaire — de la doctrine stoïcienne, destiné à initier « les lecteurs qui, sans rien connaître du stoïcisme, aborderaient Marc-Aurèle pour la première fois. » Il y joint quelques développements sur l'œuvre du fils adoptif d'Antonin, sur la chronologie des *Pensées*, sur le titre grec *Τὰ εἰς ἑαυτόν* qu'il ne faut pas traduire : *A moi-même*, mais *Pour mon usage personnel*.

Enfin la description des manuscrits et la détermination de leur valeur comparative sont l'objet d'une soigneuse étude. Le texte des *Pensées*, qui repose principalement sur le *Toxitanus* (aujourd'hui perdu, mais reproduit dans l'editio princeps de Xylander, 1559) et sur un *Vaticanus* (Vat. G. 1950) du XIVe siècle, est particulièrement difficile à établir à cause des nombreuses et profondes corrruptions de toutes sortes que présentent les manuscrits et qui sont la raison dominante du renom d'obscurité qu'on a fait à Marc-Aurèle. Considérant que tous les manuscrits des *Pensées* ont été minutieusement recensés par ses devanciers, M. Trannoy a travaillé sur les matériaux accumulés par eux. Ses efforts se sont portés surtout sur les

Digitized by Google

passages désespérés ou sur ceux qui ne lui paraissaient pas satisfaisants, quoiqu'ils n'eussent pas éveillé les soupçons des éditeurs antérieurs. Cette étude l'a amené à faire un nombre considérable d'hypothèses. Il nous semble même que l'auteur a abusé des conjectures : presque à chaque page il propose des corrections qui sont bien souvent inutiles (1) ou encore qui n'offrent pas un sens plus satisfaisant que le texte suspecté ; il est entré dans une voie dangereuse en faisant beaucoup trop de concessions à l'impression purement subjective. De plus les remèdes qu'il propose sont le plus souvent des remèdes violents et arbitraires qu'aucune considération paléographique ne pourrait justifier (2). Il faut d'ailleurs ajouter que presque toutes ces hypothèses n'ont pas été admises dans le texte, mais reléguées en bas des pages.

M. Trannoy a eu raison d'adopter la division des chapitres établie par Gataker et qui est généralement suivie, et aussi de reproduire la division en paragraphes ajoutée à l'intérieur des chapitres par Schenkl. Mais il a eu tort, dans son apparat critique, de renvoyer au texte en se servant de la division ainsi établie : il eût mieux valu, sur chaque page, numéroter les lignes dans la marge et recourir à ces numéros pour marquer à quel endroit du texte se rapportent les variantes de l'apparat : ce système, outre qu'il eût fait gagner de la place, aurait rendu la lecture des notes critiques plus commode et plus rapide.

Il faut enfin féliciter M Trannoy d'avoir présenté une traduction qui, tout en étant exacte et tout en serrant le texte de très près (3), rend bien l'émotion ressentie si fortement par le penseur et conserve la forme personnelle qu'il a su donner à sa doctrine.

---

(1) Voici un exemple pris parmi cent autres : est-il nécessaire de corriger V 7. *Εὐχὴ Ἀθηναίων* · « *Ὕσον, ὅσον, ὦ φίλε Ζεῦ, κατὰ τῆς ἀρούρας τῆς Ἀθηναίων καὶ τῶν πεδίων.* » *Ἤτοι οὐ δεῖ εὔχεσθαι ἢ οὕτως, ἁπλῶς καὶ ἐλευθέρως* en ... *τῆς Ἀθηναίων.* » *Καὶ τὸ σὸν ἴδιον ἤτοι κ. τ. λ.*

(2) Il n'en est pas toujours ainsi. Signalons par exemple la conjecture *ὥσπερ σκίαι* dans le passage suivant :... *πόλεως τῆς ἀνωτάτης ἧς αἱ λοιπαὶ πόλεις ὥσπερ οἰκίαι εἰσίν* (III 11, 2)

(3) Le scrupule de fidélité est parfois poussé très loin, p. ex. I 3 *τὸ μεταδοτικόν* est traduit par «sa propension à donner du sien ». Par ci par là au contraire un mot pourrait être rendu avec plus de précision : au lieu de traduire *ἀκοινήτῳ* (II 1) par « un égoïste » ne vaudrait-il pas mieux dire : *un insociable* ? au même endroit ne serait-il pas plus exact de traduire *καλόν* par l'*honnête* (au lieu de : « le beau ») ? etc.

Digitized by Google

Bref, nous croyons que le volume sera favorablement accueilli des hellénistes et surtout du grand public àqui il permettra de se faire une idée exacte de l'âme la plus pure qu'ait insipirée la philosophie antique.

Marcel HOMBERT.

Pythagore, *Les Vers d'or* ; **Hiéroclès**, *Commentaire sur les vers d'or des Pythagoriciens.* Traduction nouvelle avec prolégomènes et notes, par MARIO MEUNIER. Édité par l'artisan du livre, 2, rue de Fleurus ; Paris, in-16, 343 pages, 15 frs.

Nous avons conservé, sous le titre de *Vers d'or*, une sorte de petit catéchisme poétique, renfermant la fleur choisie des préceptes moraux de l'École des Pythagoriciens. Le matin en se levant, et le soir avant de s'endormir, ils avaient, paraît-il, l'habitude de les lire et de les méditer, peut-être même d'en faire le guide de leur examen de conscience.

Au ve siècle de notre ère, Hiéroclès d'Alexandrie, — qu'il ne faut pas confondre avec le Stoïcien du même nom dont Stobée nous a conservé des extraits — écrivit un commentaire de ces *Vers d'or*, et il divisa le poème et son exégèse en trois parties. La première commence par la piété que l'on doit aux dieux, aux héros et aux génies terrestres (c'est à dire aux âmes humaines qui se sont parées de vérité et de vertu) : l'auteur enseigne ensuite la pratique de la morale, sagesse active destinée à nous donner le désir et l'amour du Vrai. Puis, il fait valoir la vertu contemplative, qui nous unit, par l'exercice de la raison, à l'intelligence divine et, en nous aidant à ressembler à Dieu, nous mène aux joies indicibles de ce que le commentateur appelle la vie « intuitive ». Enfin, d'accord avec les aspirations mystiques de son temps, Hiéroclès traite de la vertu qui donne à notre corps lumineux, c'est-à-dire au véhicule astral de l'âme, la pureté dont il a besoin pour remonter vers les dieux.

Jusqu'ici, il n'existait pas de bonne traduction française du livre d'Hiéroclès. Celle de Dacier (1706) est fautive, contournée, et désuète au point que la lecture en est devenue presque rebutante. Quant à Fabre d'Olivet, contrairement à une opinion répandue, il s'est borné à rimer une traduction des *Vers d'or*, en laissant de côté le commentaire.

M. Mario Meunier, qui, tout récemment encore, nous donnait une fort belle traduction du *Traité d'Isis et d'Osiris* de Plutarque, a rendu un grand service aux amis de la sagesse antique, en employant le rare talent qui lui a fait sa réputation littéraire à une tâche que peu d'autres que lui auraient osé entreprendre.

Digitized by Google

Il nous donne de l'ouvrage d'Hiéroclès une version qui, sans cesser d'être fidèle, a le charme de la noblesse, de la limpidité et de l'élégance. Grâce aux notes sobres et savantes mises au bas des pages, on s'initie sans peine aucune aux mystères de la sagesse pythagoricienne. Le traducteur rend sensible, pour ainsi dire, la chaine d'or qui, de Platon à Hiéroclès, relie les éléments d'une doctrine qui fut et demeure la tradition de l'Occident, et que l'Occident ne pourrait abandonner sans se mettre en danger. Souhaitons beaucoup de lecteurs à ce livre. Il fera donner raison à un contemporain d'Hiéroclès qui disait de lui « Il réunissait la pensée la plus haute à une abondance d'élocution magnifique et directe ; il était si heureux dans le choix de ses mots et de ses phrases, qu'il ravissait ses auditeurs. » On sera en outre tenté de dire de ses raisonnements ce qu'il disait lui-même de ceux de Socrate, en les comparant à des dés : « De quelque manière qu'ils tombent, ils sont toujours sur pied. »

J. Bidez.

Catalogus codicum astrologorum graecorum, t. X. *Codices Athenienses descripsit* **A. Delatte**, Bruxelles, Lamertin, 1924, 291 pages.

Le travail de M. Delatte est un des plus utiles et des mieux faits de ceux qui ont paru dans ces dernières années sur l'astrologie et la magie grecques. Les manuscrits qu'il décrit sont tous récents. Mais il a réussi à en tirer de multiples enseignements Les extraits qu'il édite montrent combien les manuels de généthlialogie » ont été retravaillés jusqu'au XIXe siècle pour une clientèle populaire, et ils font apparaître ainsi l'étonnante persistance de certaines superstitions antiques . De plus, le vocabulaire de ces textes, plein de mots rares, est fort instructif pour les philologues. Bref, ce volume du *Catalogue* renferme les résultats d'une exploration fructueuse de domaines aussi féconds qu'ignorés. Pour entreprendre de telles recherches, il fallait un savant familiarisé à la fois avec le passé des sciences occultes et avec l'histoire de la langue grecque dans l'antiquité, au moyen âge et de nos jours. M. Delatte s'est tiré d'affaire à merveille. Pour ceux qui connaissent la série d'importants travaux qui a fait sa réputation, un tel succès n'a rien d'étonnant.

Partout où les quarante manuscrits examinés ne donnent que des remaniements de doctrines déjà connues, M. D. l'a remarqué et fait observer. Là où il y a du neuf, il met sa trouvaille en bonne lumière. Par exemple, deux recueils étroitement apparentés ont conservé les restes d'un traité antique de magie en deux livres. Le premier livre contenait surtout de l'astrologie

Digitized by Google

appliquée à la magie ; le second de la magie pure. M. D. a édité (p. 66 suiv.) les textes se rapportant à l'astrologie. Il publiera les autres prochainement. P. 156 suiv., on trouve un calendrier tout différent de ceux que nous connaissions jusqu'ici : il embrasse une période de vingt huit ans et, pour chaque année, il fournit, avec l'indication de la planète et du signe dominants, une série de prédictions météorologiques et politiques. Le pseudo-Démocrite y est cité quatre fois (p. 163, 164, 166 et 169), ce qui semble prouver que la doctrine est antique.

A son manuscrit n° 10, M. D. emprunte quatre exemplaires de « *zodiologia* », espèces d'horoscopes où les caractères physiques et moraux et toute la vie des individus sont déterminés par le signe zodiacal sous lequel ils sont nés (1). Le grand ouvrage de Bouché-Leclercq ne fournit pas beaucoup d'éclaircissements sur ce sujet. Mais Pétrone semble déjà connaître des croyances de ce genre, et M. D. mentionne aussi un passage d'Hippolyte où il en est longuement question.

La langue savante et artificielle des extraits étudiés par M. D. étant souvent déformée par des vulgarismes patoisants et des incorrections, pour les publier, l'éditeur avait à faire, entre divers systèmes, un choix embarrassant. Il pouvait archaïser les phrases, c'est-à-dire les récrire, méthode arbitraire, trop fréquemment suivie malheureusement. Il pouvait se contenter de reproduire les copies telles quelles ; mais alors, ses textes n'auraient pas été compris par la plupart des lecteurs auxquels le volume peut rendre des services : je veux dire ceux qui s'intéressent à l'histoire des idées, des superstitions et de la religiosité. Pour faciliter la lecture sans faire disparaître rien de ce qui peut intéresser l'histoire de la langue, M. D. a adopté une troisième méthode, qui aborde de front toutes les difficultés. Il orthographie les mots, mais en leur conservant toutes leurs particularités morphologiques, toniques, syntaxiques et lexicographiques. De plus, il a pris sur lui d'ajouter aux tables habituelles un *index grammaticus* et un *index graecitatis* où ceux qui ignorent les particularités du grec moderne ou du grec byzantin trouveront la signification des termes les plus insolites. M. D. a été, à bon droit, couvert d'éloges par tous les néo-hellénistes et byzantinistes. Récemment encore, un des plus compétents des historiens de l'hermétisme, M. W. Kroll a reconnu que M. D. « a rempli à la perfection toutes les tâches qu'un éditeur de

(1) P. 101, M. D. renvoie aux autres volumes du catalogue où l'on retrouve le même genre de divination.

Digitized by Google

textes de ce genre doit s'imposer. » C'est là un hommage auquel il serait difficile de rien ajouter.

J. Bidez.

S. H. Weber. *Anthimus, De observatio* (sic) *ciborum.* Leiden, Brill, 1924. In-8° de 152 p.

Anthime, médecin grec, fut banni de Byzance sous Zénon, en 478, pour avoir conspiré avec le Goth Théodoric Strabon († 481) ; il s'enfuit chez les Goths, vint en Italie en 489 avec Théodoric le Grand († 526), qui l'envoya, après 511, en ambassadeur auprès du fils de Clovis, le roi des Francs Théodoric ou Thierry 1er (511-534). En prenant congé de ce dernier, Anthime lui laissa un opuscule que mentionne Isidore de Séville, mais qui resta inconnu jusqu'à la publication qu'en fit en 1870 Valentin Rose, d'après un manuscrit de Saint-Gall (1).

Cet écrit de la latinité expirante a une valeur linguistique, parce qu'il est un document de l'idiome réellement parlé à cette époque et que l'auteur avait appris par la voie orale. Son vocabulaire est précieux par ses emprunts germaniques (*medus* « hydrome », cf. néerl. *mede*, angl. *mead* ; *melca* « lait (caillé) » : v. néerl. *melc* ; *sodinga* « bouilloire », cf. néerl. *zode* « cuisson » ; *bradones* « pièces rôties », cf. néerl. *braden* « rôtir » ; etc.) comme par ses vulgarismes et le sens tout roman de certains mots (*devenire* » devenir », *sera* « soir », *ille* article, *de* supplantant le génitif ; — *caballicare*, etc.).

Il traite de 94 aliments, suivant leur digestibilité ou leur action nocive à l'état cru ou cuit ; on y voit que le lard et le fromage faisaient le fond de l'alimentation chez les Francs, mais que ceux-ci n'ignoraient par les produits du Midi, sans en excepter l'Afrique et l'Arabie.

Le mémoire de M. Shirley Howard Weber, thèse de doctorat présentée à l'université de Princeton, nous fournit le texte réédité d'après le *Sangallensis*, avec apparat critique, une traduction anglaise dans le ton du sujet, un commentaire copieux, une étude de la latinité et un glossaire qui a son prix. Dans le

(1) Le ms. est du IXe siècle ; il en existe six autres, dont trois à peu près négligeables. Une seconde édition a été donnée par V. Rose à la *Teubneriana* (1877) ; l'ouvrage n'a été nulle part réédité depuis. — Il semble qu'il y ait dans la brève notice de M. W. quelque confusion, due en partie à la similitude des noms ; M. W. a-t-il bien distingué les Goths des Francs ? Il faut suivre Teuffel[4] § 487.

Digitized by Google

domaine roman, M. W. possède une information de bon aloi. Il eût parfois gagné à porter ses regards au delà du monde latin. Ainsi, lat. *butyrum* n'est pas « probablement germanique » (et obscur) parce que les barbares, au dire de Pline, étaient friands de beurre, mais grec [1] ; et on a cherché en vain dans gr. *boutûron*, donné comme scythe par Hippocrate, un mot scythe ou emprunté à une langue de l'est de l'Europe ; *boutûron* semble bien grec et signifier « caillebotte de vache » (*bous* + *tûros*), soit qu'on ait *traduit* une expression scythe (cf. vieux haut-all. *chuo-smero* « beurre », russ. *korovie maslo*, propr. « graisse de vache »), soit que les bergers grecs aient ainsi dénommé d'eux-mêmes le beurre qu'ils employaient à des fins médicales ; cf. mon DÉG., p. 130 (bibl.) et auj. O. Schrader, *Reallex. d. idg. Altertumsk*, 2e éd., 1917 ss., s. v. *Butter* (bibl.). *Cervisia* est gaulois ; — *atriplex* « arroche », emprunt grec (*atraphaxus*, égéen ?), a été expliqué par M. Niedermann (*Indog. Forsch.*, XVIII, Anz. 74 s.) ; — pour l'emprunt grec *oryza* voir mon art. *orindês*, p. 712 ; — c'est à la seule étymologie populaire que le coing, fruit asiatique (Perse, Anatolie, etc. ; *kodumâlon* chez Alcman), doit son nom de *kudônion mêlon* ou « pomme de Cydonie » (Crète), cf. DÉG., pp. 530 et 632 (bibl.).

A lire cet utile travail de M. Weber, on souhaiterait qu'un jeune romaniste nous donnât une version française commentée de l'*Epistula Anthimi... ad... Theudoricum regem Francorum*, ouvrage diététique, mais dont multiple est l'intérêt.

ÉMILE BOISACQ.

Stolz-Schmalz. *Lateinische Grammatik. Laut- und Formenlehre ; Syntax und Stilistik.* 5e éd., refondue par **Manu Leumann** et **J.-B. Hofmann**, 1re livraison. Munich, C. H. Beck, 1926. Grand in-8° de x-344 p. (= *Hdb. d. Altertumsw.*, II, 2). Prix : 20 mk.

Le *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft*, fondé par Iwan von Mueller, élargit son cadre, perd son épithète restrictive de « classique », se renouvelle sous la direction de M. Walter Otto (Munich) et s'ouvre à des collaborations étrangères. L'antiquité tout entière y sera étudiée. La plupart des premiers rédacteurs

---

[1] On sait que le nom du beurre dans les dialectes germ. modernes est l'emprunt latin ; le *t* du vieux haut-all. tardif *butera* interdit d'ailleurs d'y voir autre chose. L'arménien a *kogi* « beurre », ancien adj. = skr. *gavyas* « vaccinus ».

Digitized by Google

ayant disparu, leurs œuvres sont remaniées par la génération montante d'érudits ou remplacées par des livres faisant droit aux exigences actuelles. L'année 1925 a vu paraître la *Paléographie grecque* de W. Schubart, que suivra la *Paléographie latine* de P. Lehmann, le tout remplaçant la *Pal. gr. et lat* de Fr. Blass ; — et aussi l'*Histoire des mathématiques et des sciences naturelles dans l'antiquité* de J. L. Heiberg (Copenhague), en place du précis de S. Günther. L'année 1926 nous a donné la *Politique grecque* de G. Busolt, comme 3e édition, procurée par H. Swoboda, des *Antiquités publiques et juridiques de la Grèce* ; — la seconde moitié de l'*Ethnologie et géographie de l'Orient ancien*, due à Fritz Hommel ; — le début du nouveau Stolz-Schmalz. Sont « en préparation » entre autres : l'*Histoire de la civilisation de l'Orient ancien* ; — le *Théâtre des Grecs et des Romains* ; — un *Manuel d'archéologie*, qui comptera deux volumes et remplacera heureusement l'*Archéologie de l'art* de Karl Sittl (1895) : un *Manuel byzantin*, succédant à l'*Histoire de la littérature byzantine* de Karl Krumbacher, mais étudiant en outre l'État, l'Église, la théologie et l'art de Byzance. Chacun de ces ouvrages sera le fruit d'une multiple collaboration. M. Ed Schwyzer, récemment appelé de Zurich à Bonn, mettra au point la 5e édition de la *Grammaire grecque* de Brugmann-Thumb. Les noms des nouveaux auteurs nous sont de sûrs garants qu'aux mains de ceux-ci l'œuvre magistrale entreprise par Iwan von Mueller ne connaîtra ni éclipse ni pénombre.

De même que nous apprécions trois grammaires grecques, dues à Gustav Meyer, à Karl Brugmann et à M. Herman Hirt, nous possédons trois grammaires latines, œuvres de Fr. Stolz et de J. H. Schmalz (la seule traitant de la syntaxe), de MM. W. M. Lindsay (version all. de Hans Nohl en 1897) et Ferd. Sommer (1902 et 1914). Elles sont conçues d'après des plans différents, mais elles méritent toutes trois une estime profonde. Stolz a fait aussi un exposé de la phonétique (1894) et de la formation des thèmes (1895) dans la *Grammaire historique de la langue latine*, commencée sous la direction de G. Landgraf (Lpz., Teubner) et demeurée inachevée.

La cinquième édition du Stolz-Schmalz, dont je ne tenterai pas l'analyse, s'ouvre par une substantielle introduction traitant de « l'évolution et de l'état actuel de la linguistique latine » (pp. 3-35) ; elle est signée par M. Hofmann, dont il convient de rappeler ici le mémoire consacré aux dialectes italiques dans la *Festschrift* offerte à W. Streitberg (*Stand und Aufgaben der Sprachwiss.*, Hdb., Winter, 1924, pp. 361-391) ; cf. *supra* p. 971 s.

La phonétique et la morphologie sont l'œuvre de M. Manu Leumann, auteur d'une bonne dissertation sur les adjectifs la-

Digitized by Google

tins en *-lis* (Strasbourg, Trübner, 1917). Si les cadres anciens sont conservés, les modifications de détail sont en nombre incalculable. On remaquera le chapitre réservé à l'accentuation, où est signalée la divergence de vues quant à la nature (musicale ou expiratoire) du ton entre l'école française et l'allemande. On notera l'extension considérable donnée à la « formation des thèmes nominaux » : 55 pages de petit texte, d'un intérêt puissant et où rien pourtant n'est superflu. La rédaction est concise autant qu'il se peut et l'information aussi vaste qu'on la doit souhaiter ; la bibliographie semble complète ; rien d'essentiel ne paraît oublié cette fois des mémoires ou articles imprimés hors d'Allemagne.

M. Leumann a travailllé en toute indépendance ; et il a bien travaillé. Ainsi, le simple fascicule de 1885, devenu par étapes (1890, 1900, 1910) un gros livre, va connaître, sous sa forme nouvelle et amplifiée encore, des succès mérités. Manuel *up to date*, indispensable au linguiste comme au philologue, on voudrait que cette grammaire latine écrite par un Germain reçût le meilleur accueil en pays roman.

La deuxième (et dernière) livraison, qui va paraître, contiendra la syntaxe et la stylistique, remaniées par les soins de M. Hofmann. On y trouvera deux chapitres entièrement nouveaux sur le genre des substantifs et sur l'aspect verbal Elle sera la bienvenue.

ÉMILE BOISACQ.

Ch. Georgin et **H. Berthaut**. *Cours de Latin.*

1°. *Grammaire complète.* Paris, Hatier, 1925. 1 vol. in-8, 433 pp. cartonné, 10 fr.

2° *Gallus discens III.* ibid., 1925, 1 vol. in-8, 448 pp. cartonné, 12 fr.

3° *Gallus discens III Livre du maître.* ibid., 1925, 1 vol. in-8 456 pp. cartonné, 12 fr.

Cette Grammaire latine est destinée aux élèves des classes de IIe et de Ie des Humanités et même aux étudiants des Universités, c. à.-d. qu'elle a la prétention d'être complète, comme l'indique le titre. Deux autres manuels qui sont en préparation en seront les préliminaires, adaptés à deux âges successifs d'élèves : l'un s'adressera aux débutants et l'autre aux classes de IVe et IIIe.

On peut trouver que trois manuels de grammaire latine pour l'enseignement secondaire, c'est beaucoup ; deux ou même un seul pourraient suffire, à condition de faire distinguer par des caractères différents les règles que les débutants doivent ap-

Digitized by Google

prendre et celles qu'il faut réserver aux élèves plus avancés. En tout cas il sera nécessaire que les auteurs veillent à ce que les règles fondamentales soient rédigées dans les mêmes termes et que la terminologie ne subisse aucun changement.

La Grammaire est divisée en trois parties : *Morphologie, Syntaxe de la Version, Syntaxe du Thème.* Elles sont suivies d'un petit dictionnaire des gallicismes, de notions de stylistique et de courts appendices sur la versification, la division du temps, la métrologie, les abréviations usuelles.

On voit tout de suite ce qui différencie ce livre de nos manuels, rédigés surtout en vue de la version, alors que cependant il n'est guère possible d'acquérir une connaissance suffisante de la langue latine sans faire de nombreux thèmes. Il est incontestable que la pratique de certaines règles n'est vraiment difficile que dans le passage du français au latin ; c'est le cas pour les règles de l'interrogation indirecte, par exemple, pour l'emploi de *se* et de *suus*, etc. Ce sont de telles observations qui ont été réservées pour les pages de la *Syntaxe du Thème*, et fréquemment il est renvoyé d'une partie à l'autre, de telle façon qu'elles se complètent et que l'enseignement ne manque pas d'unité. Certaines répétitions sont fatales, mais il n'y a guère d'inconvénient à ce que des règles importantes soient étudiées deux fois.

Tout en cherchant à faire une grammaire simple et pratique, les auteurs n'ont cependant pas négligé les considérations historiques, et ils ont même placé en tête du volume de courtes notions sur le développement de la langue latine. A la prononciation adoptée en France, ils ont pris soin de joindre la prononciation romaine ou du moins d'en présenter les points principaux qui paraissent établis aujourd'hui. Les éléments de phonétique résument en trois pages tous les renseignements nécessaires à l'explication des principaux phénomènes que l'on rencontrera dans la suite du livre.

La lexigraphie est très claire grâce à de nombreux tableaux synoptiques où les divers éléments des mots sont séparés et où les caractères gras font ressortir la terminaison. Il faut seulement regretter que l'on ait laissé subsister des formes telles que *marium, am-at, am-abam, del-eo*, etc, au lieu d'enseigner la formation des cas et des temps en y dégageant les divers éléments constitutifs. Pour les règles du genre, c'est un tort de dire que « les noms de choses inanimées sont en général du neutre, ex. *templum* », car l'élève sera dérouté quand il rencontrera *navis, aedes*, etc.

Dans la syntaxe, l'ordre traditionnel des cas est abandonné avec raison et les règles sont données successivement pour les compléments des noms, des adjectifs, des verbes. De même dans la syntaxe des modes, sont passées en revue les proposi-

Digitized by Google

tions subordonnées, temporelles, causales, finales, etc. Le choix des exemples est toujours fort heureux : ils sont empruntés aux meilleurs écrivains et l'emploi de caractères gras y fait ressortir les mots principaux. Le livre étant destiné aussi aux étudiants des universités, M. M. Georgin et Berthaut auraient dû ajouter après chaque exemple le nom de l'auteur d'où il est tiré ; cette indication ne se rencontre qu'exceptionnellement. Peut-être se montrent-ils d'un rigorisme excessif en proclamant au début la nécessité de s'en tenir aux mots et aux tournures qui s'appuient sur l'autorité de Cicéron et de César, « représentants uniques du pur latin ».

Ils ont été heureusement inspirés en indiquant fréquemment par des signes la quantité des voyelles en vue d'habituer les élèves à une prononciation exacte. On reconnaît là la main de professeurs expérimentés, de même que dans beaucoup de remarques où les auteurs essayent de prévenir les fautes commises sans cesse par la plupart des élèves.

Ajoutons qu'une Table alphabétique des principaux exemples de la Syntaxe et un Index alphabétique complet faciliteront les recherches. Cet index donnera satisfaction à ceux qui tiennent à l'ordre traditionnel de la syntaxe des cas et de la syntaxe des modes, puisqu'ils y trouveront, par exemple, au mot *Datif* la liste des emplois de ce cas, et au mot *Subjonctif* la liste des principaux emplois de ce mode.

Ce manuel donne l'impression qu'il a été mis à l'épreuve avant d'être publié et nous le considérons comme un bon instrument de travail à mettre entre les mains des jeunes gens qui ont déjà fait quelques années de latin.

Nous pouvons en dire autant du recueil de 670 exercices adaptés à cette grammaire. Une 1e partie suit les chapitres de la Syntaxe : on y propose des exercices d'application, des versions, des thèmes d'auteurs, et à la fin de chaque chapitre, sous la forme d'un récit qui se développe à travers le livre, des exercices de récapitulation. La 2e partie est composée de textes gradués en vue de faire acquérir par les élèves le tour latin et l'art de traduire. La 3e comprend une nouvelle catégorie de thèmes et de versions classés d'après les idées et les genres propres à munir les jeunes esprits d'un fonds de pensées solides. L'étude du latin devient ainsi un moyen de culture et de formation morale.

Enfin les auteurs ont rédigé des *Corrigés* où ils appliquent les règles et les principes énoncés dans la Grammaire.

Ces livres peuvent rendre de grands services non seulement aux professeurs de notre enseignement moyen, mais encore aux étudiants en philologie de nos universités, qui y trouveront

Digitized by Google

le moyen de se livrer à une gymnastique grammaticale fort utile et d'acquérir la sûreté dans la lecture des textes latins.

MARCEL HOMBERT.

Virgile. *Enéide* Livres I-VI, texte établi par H.Goelzer et traduit par A. Bellessort. — Paris, Les Belles Lettres 1926. (Collection des Universités de France).

J'ai reconnu dans cet ouvrage dû à la collaboration de deux de mes anciens maîtres les qualités de chacun d'eux. Il suffit d'ailleurs de feuilleter l'introduction pour se rendre compte qu'on est en présence d'un érudit d'une part et d'un poète d'autre part. Je dirai du texte fort peu de chose : nettement conservateur, Mr H. Goelzer applique avec rigueur la méthode de critique verbale de Mr Louis Havet et n'adopte que très rarement les conjectures. Il faut louer sans réserve les renvois constants de l'apparat critique au manuel de Havet : ainsi cet apparat devient un suggestif répertoire de « fautes » ou de « conjectures superflues » de copistes. Je ne me permettrai que deux observations : il me semble que l'orthographe a été unifiée arbitrairement : ainsi parce qu'on a *linquont* dans P et γ à 6,678, on écrit *linquont* à 6,320 (Il est vrai que O. Ribbeck écrivait *lincunt* dans ce dernier vers). D'autre part la tradition indirecte n'est-elle pas parfois sacrifiée à tort ? Je note à 1,458 l'adoption du texte *Atridas Priamumque et saeuom ambobus Achillem.* Or malgré tous les manuscrits je crois qu'il y a lieu de préférer le texte tel que le cite Sénèque (*ep.* 104) « *Atriden*..... ....., car Achille n'a été terrible que pour l'un des Atrides, Agamemnon, et *Ambobus* ne s'applique évidemment qu'à Agamemnon et à Priam.

La partie de l'introduction rédigée par Mr A. Bellessort n'a guère de références, tandis que Mr H.Goelzer les multiplie dans l'autre partie. Or, même si Mr A. Bellessort a tout tiré de son propre fonds, (c'est à dire de son livre sur *Virgile, son oeuvre et son temps,Paris, Perrin,*1920), on aimerait à trouver quelques indications bibliographiques..... Je regrette aussi que le ton soit un peu trop constamment admiratif et que le seul personnage étudié soit le « pieux » Enée. La traduction est élégante : parfois il y a un peu d'affectation : ainsi *haud, credo. inuisus caelestibus auras] uitalis carpis* (1,387(8) devient «*les dieux non. je.le crois,ne l'envient point le jour que tu respires* » alors que « *inuisus diuis* » est traduit plus simplement par « *hal des dieux* » à 2,847, ce qui vaut mieux. Je doute qu'on ait le droit de traduire « *sic o sic positum adfati discedite corpus* » (2,644) par « tel qu'il est, oui,

Digitized by Google

tel, mon corps est prêt pour le bûcher : faîtes l'adieu funèbre et partez.» C'est une paraphrase. A 4,63 (*instauratque diem donis* « elle renouvelle ses sacrifices comme si le jour » (quel jour ?) « recommençait » est obscur et aurait besoin d'une note. « *Et aequatis classem procedere uelis* » (4, 587) est poétiquement mais inexactement traduit par « s'éloigner les vaisseaux tous du même coup d'aile ».

A 4,14 « *quae bella exhausta canebat* » peut-il se traduire par « Que d'épreuves guerrières supportées jusqu'au bout ! Quelle épopée ! » ? Il n'y a pas encore d'épopée: ce n'est pas Virgile ou Sainte-Beuve qui parle mais Didon. Que veut dire à 4,147 « le dieu marche sur les jougs du Cynthe ». (*ipse iugis Cynthi graditur*) ? A 4,456 « *hoc uisum nulli, non ipsi effata sorori* » ne peut pas signifier « Elle seule l'a vu et ne l'a pas dit à sa sœur ». mais « Cette vision elle ne la dit à personne, pas même à sa sœur ». Ces détails diminuent la valeur technique de la traduction mais ne m'empêchent pas d'apprécier sa belle tenue littéraire, la grâce et la clarté de sa langue, bref toutes les qualités qui font qu'on la lira avec agrément et profit.

LEON HERRMANN

Cornelius Nepos, *Œuvres*, avec introduction etc. par A.-M. Guillemin. Paris, Hatier, 1925, in-12, 279 pp. ill. — Collection d'auteurs latins d'après la méthode historique. Prix 5 frs.

Je ne professe pas pour cette *Collection d'auteurs latins*, dans laquelle figurent le *César* de M. Ponchont, le *Cicéron* de M. Beauchot et d'autres volumes, une admiration particulière. Je mets en doute et l'exellence de cette fameuse « méthode historique » et l'opportunité des commentaires dont les textes sont farcis... Je fais pourtant une exception en faveur du Cornélius Népos, que vient de publier Melle Guillemin. Il ne s'agit plus d'œuvres choisies ou d'extraits reliés entre eux par des considérations historiques, mais bien du texte complet de Cornélius, tel qu'on le présente d'ordinaire aux jeunes latinistes, texte accompagné — sous forme de notes, d'appendice grammatical et de lexiques — d'un commentaire appropié à la destination du livre.

Cette édition classique a le mérite d'avoir été préparée par l'auteur d'une édition savante, parue il y a deux ans sous les auspices de l'Association G. Budé. Elle n'a donc rien d'un travail bâclé et elle mérite qu'on lui fasse bon accueil.

Le texte adopté par Melle Guillemin s'écarte en trente-cinq endroits de celui de Halm, tenu par beaucoup pour une sorte de vulgate. Vingt-trois corrections sont dues à Melle Guillemin elle-

Digitized by Google

même : ceci décèle un effort tout à fait louable. Dans le commentaire, le « Lexique de la vie antique » (pp. 255 à 266) m'a paru très propre à intéresser des élèves de douze à quinze ans :— l'âge où tant de curiosités s'éveillent et où le *Télémaque*, aujourd'hui encore, paraît un merveilleux roman.

P. FAIDER.

Anici Manli Severini Boethi *de consolatione philosophiae libri quinque, quos denuo recognovit, adnotationibus illustravit, adiectis apparatu critico, bibliographia, indicibus biblici et alageriano* **Adrianus a Forti Scuto**..., *edendum curavit* **Georg D. Smith**.... — Londinii, Burns Oates et Washbourne, 1925, in-8°, pp. XLVIII-225.

M. l'abbé A. FORTESCUE, naguère prof. d'histoire ecclésiastique au collège S. Edmond à Ware (1), s'était proposé de contribuer par une nouvelle édition à remettre entre les mains des lecteurs ce « livre d'or » du Moyen-Age, tombé par trop en oubli. Comme deux autres boéthianistes de grand mérite, MM. E. K. RAND, de Harvard University, et H.F. STEWART, de Cambridge (*Loeb classical Library*, London, Heinemann, 1918) — qui cependant se reportèrent aussi à quelques uns des mss. les plus remarquables — le présent éditeur s'est contenté en général de reproduire le texte de Peiper (Teubner, 1871), avec les corrections qui y ont été apportées, particulièrement par Engelbrecht(2), en attendant l'édition critique que depuis un demi-siècle l'Académie de Vienne prépare. Aussi s'était-il donné surtout comme tâche propre de situer la place que Boèce occupe entre les philosophes de l'antiquité et ceux du Moyen-Age, en rapprochant du texte du « Dernier des Romains » les sources auxquelles celui-ci puisa — Engelbrecht renonça à cette entreprise — et les citations qu'en firent les principaux auteurs subséquents (p. VI).

En essayant de réaliser ce dessein énorme, l'éditeur a commis la grave négligence de méthode de ne pas séparer ces deux catégories de références. En réalité, pour marquer la vogue dont jouit le *De cons.*, il se borne à peu de chose près à quelques-uns des emprunts qu'y firent Brunetto Latini, Dante et Chaucer, dont les

(1) et qui revisa aussi l'ouvrage posthume de J. MASPERO, *Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (1923).

(2) Au sujet de la citation *De cons.*, I pr. IV : *ἔπου Θεῷ*, et de sa lecture, je signale l'excellent renvoi de M. le prof. PAUL THOMAS, *Apulei op.* (Teubner), t. III, p, 127, *ad* 8.

Digitized by Google

citations ont été déjà fort étudiées ou du moins relevées, pour les philosophes, à Alexandre de Halès et St Thomas d'Aquin. Il faut avouer d'ailleurs, que, si l'éditeur avait atteint sur ce point le but qu'il s'était proposé, son édition aurait été convenablement lestée ! La prétention à la mode de rendre les échos variés qu'à suscités une œuvre comme le *De cons.* — livre de chevet de tout un continent pendant dix siècles —, est aussi vaine en cet endroit et encombrante, qu'impossible à réaliser. Quel intérêt, en effet, peuvent présenter pour une maîtresse-pièce comme le *De cons.*, les citations d'un Pedro de Luna ou les allusions de Chaucer ? On conviendra que pour faire connaître les influences littéraires et philosophiques exercées par une telle œuvre, un aperçu compréhensif et pénétrant est plus propre que de nombreuses références d'auteurs détachées de leur contexte.

En ce qui concerne les sources, l'éditeur a ajouté pour la partie littéraire bon nombre de passages parallèles à ceux qu'on avait déjà signalés, bien que quelques uns de ceux-ci fussent plus ressemblants. Pour la partie philosophique, il a beaucoup de notes intéressantes et il a dépouillé plus avant les écrits de certains néoplatoniciens, tels Hieroclès et Proclus, encore qu'il en ait négligé bien d'autres. Il lui aurait été facile de profiter davantage de l'examen fouillé auquel Klingner a soumis le *De cons.*

La tâche, d'ailleurs, était délicate. Boèce n'a pas copié aussi servilement son *livre de consolation* qu'il compila ses écrits de logique. Il s'est inspiré, semble-t-il, de sources très variées. Harmonisant le syncrétisme néoplatonicien avec le christianisme, mais tout en restant toujours sur le terrain purement philosophique, son œuvre touche à tous les problèmes de la vie, tels qu'ils resteront posés jusqu'à la fin du Moyen-Age ; elle constitue pour toute cette période le modèle de synthèse philosophique à laquelle toutes les doctrines de l'antiquité ont apporté leur contribution et qui sera plus largement développée par la scolastique à son apogée, au XIIIe siècle. Il est bien difficile de préciser à l'occasion des renvois aux prédécesseurs de Boèce, dans quelle mesure il à modifié ou les a adaptées leurs théories aux doctrines et a l'esprit du christianisme, tout en occupant une position isolée à côté des Pères de l'Église, qui asservissent la philosophie aux dogmes. Aussi, en ce qui concerne la position intermédiaire que Boèce a prise au sujet de la question de la Providence et du *Fatum*, ainsi que du problème de l'éternité du monde, M. l'abbé G. D. Smith, qui après le décès de son collègue mit la dernière main à son travail, a ramassé en une vue d'ensemble (appendices I et II) les matériaux réunis par son ami, sans que, même sur ces points, ils poussent aussi avant que l'examen de Klingner.

Digitized by Google

Il est très regrettable qu'il n'en ait point fait autant pour toute la question des sources du *De cons.* et se soit contenté de résumer en un chapitre préliminaire (p. XXVI-XLVIII), consacré à « Religion de Boèce », la littérature antérieure, vieillie, et qui, d'une façon toute négative, s'applique à réfuter les objections qu'on invoquait autrefois contre le christianisme du « premier des scolastiques ». En outre, l'esquisse qu'il trace de la vie de Boèce (p. XI-XXIV), en s'appuyant semblablement sur des ouvrages dépassés, ressuscite nombre d'anciennes erreurs, et l'aperçu sommaire de son œuvre littéraire (p. XXXII-III, n) — invariablement renseignée d'après l'*édition* de Migne — ne supporte même pas la confrontation avec les indications que fournissent les manuels. Si l'on entreprend, comme le second éditeur, de donner une liste des traductions[1] et des imitations du *De cons.*, pourquoi ne pas la dresser aussi complète que possible, et au lieu de renvoyer sans cesse aux auteurs qui s'y sont essayés, ne point profiter, en ce qui concerne les traductions et imitations médiévales, des travaux nombreux qui ont vu le jour depuis? La série des *Testimonia* (p. 173-187), depuis ceux des contemporains de Boèce jusqu'au Décret de Léon XIII, en passant par les mentions de Guill. de Lorris, Christine de Pisan et de la chronique de St. Antonin (XVe s.), ainsi que la table alphabétique des matières très développée, donnent à cette édition de seconde main un relent d'archaïsme.

Les titres que l'éditeur place en tête de chacun des chapitres et poèmes, et les résumés dont il jalonne la marge du texte, pour rappeler également le XVIIe siècle, sont si pratiques et si bien rédigés, qu'avec les notes qui s'essayent à démêler quelques sources, ils constituent le principal mérite de cette édition et que l'on regrette qu'un travail d'une exécution si soignée ne possède pas plus de mérites scientifiques.

Gand. A. VAN DE VIJVER

J.-C. Palamountain. *Précis de prononciation française*, avec des lectures phonétiques. Paris, Éd. Champion, 1924. 1 vol. in-12, XXXVI-200 pages. Prix : 18 francs.

Ce livre s'adresse aux étrangers qui désirent se perfectionner dans la prononciation du français.

Les trente premières pages contiennent un précis de prononciat ion française où l'on trouve la description des sons, leur

(1) En ce qui concerne les trad. néerlandaises, cf. l'aperçu que j'en ai donné dans *De Vlaamsche Gids*, t. XV, p. 216-221 (février 1927).

Digitized by Google

classification, leur transcription, et quelques notes sur les liaisons. Cette première partie ne paraît point satisfaire au but de l'ouvrage, but qui est essentiellement pratique. Les descriptions ne suffiront pas à guider le profane ; car celui-ci n'a point l'habitude de l'observation et ne se retrouve que fort malaisément dans les détails du mécanisme vocal.

Au surplus, puisque, semble-t-il, le livre est destiné spécialement aux Anglais et aux Américains, l'enseignement le plus opportun en l'occurrence eût consisté à signaler les défauts qu'entraînent les coutumes anglaises de prononciation, et à indiquer les moyens d'y remédier ; par exemple en tirant parti des ressources mêmes de la phonétique de l'anglais. Ces sortes de renseignements ne sont pas des nouveautés : on les dégagerait sans trop de peine de la lecture des bons traités de prononciation anglaise, tels que ceux de Jones, de Ripman.

A vrai dire, l'auteur met en garde contre la diphtongaison de l'*e* fermé, mais sans y insister, et il oublie le diphtongaison de l'*o* fermé. Il signale l'arrondissement des lèvres pour *eu* ouvert, *eu* fermé, etc. ; mais il eût mieux marqué l'importance et la difficulté du jeu des lèvres en réunissant les voyelles arrondies.

Par contre, à quoi sert la définition de la semi-voyelle *j* (jod), puisque l'anglais la possède ? Et celle du *w*, qui est du reste inexacte ? La distinction entre les trois nuances du *g* embrouillera le lecteur, qui cherchera en vain à y découvrir un intérêt pratique. Mais il regrettera de ne trouver aucune lumière sur l'articulation de l'*l* française, dont il ne suffit pas de dire qu'« elle est claire et vibrante et se rapproche très peu de l'*l* anglaise ». Pour la voyelle *a* antérieure, l'*a mince*, ainsi que l'appellent les Allemands, on s'attendrait à un rapprochement avec la première partie des diphtongues anglaises *ai*, *au* (dans *fire*,*out*). Il serait prudent de définir l'*e* caduc comme étant un *eu* ouvert, plutôt que de l'assimiler à un *eu* fermé ; car les étrangers, sur la foi de cette dernière indication, exagéreront la fermeture, peu habiles qu'ils sont à garder à la voyelle sa nature atone.

Comme on vient de le voir, les renseignements donnés par l'auteur manquent de clarté, de précision, et parfois même de justesse. Que signifie la division en syllabes, qui, au dire de l'auteur, est d'une importance capitale ? S'agit-il des syllabes orthographiques ou des syllabes phonétiques ? La division *lais-sez*, citée p. IX, ne fait allusion qu'à l'orthographe ; mais quelques lignes plus bas, il est question de syllabes ouvertes et de syllabes fermées, c'est-à-dire de phénomènes phonétiques. Page XXIII, en note : « l'*y* intervocalique est le plus souvent équivalent à *ii* » ; l'auteur veut dire équivalent à *i*+*jod*. Quant à la consonne *r*, c'est induire les étrangers en une erreur grossière

Digitized by Google

que de leur représenter l'*r* des Parisiens comme étant une *r* uvulaire, « qu'on peut s'exercer à prononcer en (se) gargarisant ». La prononciation de ce phonème est cependant assez importante pour les personnes de langue anglaise et il y aurait long à leur dire pour les instruire utilement. Enfin, il est absurde de prétendre que l'aspiration du *t* anglais résulte de la position de la pointe de la langue.

La seconde partie de l'ouvrage rendra plus de services que le *Précis de prononciation*. Elle renferme la transcription, en caractères phonétiques, d'une trentaine de morceaux, en vers et surtout en prose, choisis parmi les genres les plus variés, et allant de Bossuet aux écrivains les plus récents, tels que Raynal et Sarment. On connaît la vogue méritée dont jouissent ces transcriptions de textes dans les pays germaniques et anglo-saxons. Leur utilité, leur nécessité est indéniable. Aussi les spécimens publiés par M. Palamountain seront-ils les bienvenus parmi ses compatriotes. Il a adopté avec raison le système de signes dit de l'Association phonétique internationale.

Ses transcriptions sont en général exactes, et l'ensemble mériterait des éloges, s'il n'était déparé par des erreurs dont plusieurs, malheureusement, sont très graves.

Dans le *Corbeau et le Renard*, la transcription estropie le texte en trois endroits. Il n'y a là qu'une inadvertance ; mais dans la même fable, l'*e* caduc de *sa belle voix* est supprimé : c'est pécher contre la versification, la syllabe *-le* formant un pied dont il est interdit de ne pas tenir compte, sous peine de rendre le vers boiteux. La transcription des pièces en vers est à vérifier sous ce rapport.

Défaut plus dangereux, et sensible surtout dans les poésies : les longueurs indiquées sont celles de la prose. Le débit poétique, on le sait, procède avec plus de lenteur que le langage ordinaire. En outre, il ne faut pas oublier que l'accent d'emphase porte aussi sur la quantité des syllabes. Les syllabes finales des mots *jamais*, *enfants*, *soldats*, *impôts*, dans *la Mort et le Bûcheron*, peuvent donc revendiquer le signe de la longue ou de la demi-longue.

Il est impossible de lier le *t* dans : *n'en pouvant plus d'effort et de douleur*. Le *t* est également muet dans : *au moment où le housard baissé* ; il y a hiatus, sans doute, entre les mots *moment* et *où* ; mais l'hiatus existait déjà du temps de V. Hugo. Le poète ne l'a évité que pour l'œil, comme il l'a fait du reste au début du même vers, après l'expression *tout à coup*. Une foule d'autres liaisons sont à condamner. On en rencontre d'intolérables, surtout dans les pages de prose : *et veillait‿à ce qu'elle plaçât‿en*

Digitized by Google

secret.. ; — *puis il revenait⌣à sa place* ; — *comment⌣a-t-il fait?* — *tes parents⌣étaient⌣au salon⌣avec les miens*, etc. etc.

A côté des liaisons, l'*e* caduc, non moins terrible aux étrangers, dressait ses embûches, et l'auteur, malgré toute son attention, n'est point parvenu à y échapper. M. P. ne craint pas de transcrire : *contre-l mur* ; *descendre-l perron* ; *quel diable-d langage* ; *l'ombre-d la croix* ; *l'un ne peut s réjouir que l'autre-n soit heureux*, etc. Quel garant l'auteur a-t-il donc trouvé d'un « vulgarisme » aussi patent ? Cette transcription se répète, hélas ! avec une logique imperturbable, tout le long du volume, contribuant à ancrer dans l'esprit confiant du lecteur l'erreur la plus lourde et la plus déplaisante.

En résumé, de l'essai tenté par M. P., il se dégage une leçon, laquelle était d'ailleurs facile à prédire : à savoir l'impossibilité d'éviter les méprises, quand on se risque à déterminer la prononciation d'une langue qui n'est point la nôtre. Il arrive toujours un moment où notre inexpérience originelle éclate. Néanmoins, l'œuvre de M. P. est à encourager. Son livre, débarrassé du *Précis*, amendé soigneusement dans ses transcriptions, atteindra le but défini dans la préface (1).

ANT. GRÉGOIRE.

Dr Paul Menzerath. *Beiheft zur französischen Lauttafel.* Bonn, A. Marcus u. E. Weber, 1926. 1 vol in-12, 28 pages. RM. 0.75.

Id. id. *Beiheft zur deutschen Lauttafel.* Id. id. 1 vol in-12, 11 pages. Même prix.

On connaît les *Lauttafeln* en usage dans les écoles allemandes. Viëtor avait imaginé de grouper et de classer les phonèmes des trois langues modernes principales en des tableaux synoptiques, où quelques termes descriptifs et une transcription appropriée suffisaient à donner le signalement de chacun des sons. Ces tableaux ont leur utilité. Viëtor étant mort, on songe à en dresser de nouveaux. Une note de l'éditeur, annexée aux deux opuscules annoncés ci-dessus, affirme que les *Lauttafeln* employées jusqu'ici sont à considérer comme vieillies, et en

(1) Quelques critiques de détail : on ne dit pas *notr*(e) (h)*éros* (p. 46), *quatre autr*(es) (h)*éros* (p. 24), *un*(e) (h)*ache* (p. 48) ; — dans *a plus de torts qu'elle, de torts* n'équivaut pas à *tor*(t) (p. 130). C'est faire trop d'honneur à la rime factice hasardée par V. Hugo que de transcrire :

un seul housard qu'il aimait entre tou(s),

où *tous* paraît rimer avec *doux*. Prononcer *tou*(s), sans *s* finale, c'est changer le sens, et remplacer *entre tous* par *entre tout*

Digitized by Google

partie comme nettement fautives. Nous ne savons si ce reproche s'adresse aux tableaux de Viëtor. Il serait immérité. En matière d'enseignement, le phonéticien de Marbourg avait le sens du pratique ; il n'usait de l'érudition qu'en tant qu'elle contribuait à éclaircir les faits. M. le Dr P. Menzerath, professeur à l'Université de Bonn, a cru devoir reprendre les tableaux de Viëtor, en les modifiant quelque peu. On ne voit pas la nécessité de ces retouches. A quoi sert, par exemple, d'ajouter les dénominations de *praebuccales*, *buccales*, *postbuccales*? A quoi bon faire des deux espèces d'*r* et de la consonne *l* des phonèmes à la fois *occlusifs* et *fricatifs*, les premières *successivement*, la troisième *synchroniquement*? Ce ne sont point ces subtilités de l'analyse phonétique qui donneront la clef des consonnes en question. D'autres additions sont également encombrantes.

Pour chacune des *Lauttafeln*, M. M. a rédigé un cahier de remarques phonétiques. On ne distingue pas bien le but de ces *Beihefte*. On s'attendrait tout naturellement à ce qu'ils aident les élèves à s'assimiler les sons corrects de la langue maternelle ou ceux d'une langue étrangère. Ainsi compris, ils renfermeraient avant tout des indications *pratiques*, appuyées sur un minimum de notions phonétiques. Ici, au contraire, les notions phonétiques générales l'emportent sur le reste. Les *Beihefte* ont l'air de petits manuels de phonétique, d'allure dogmatique, et contenant, plus encore que les tableaux, un grand nombre de données inutiles. L'aspiration des explosives allemandes et anglaises (1) est bien signalée : mais on cherche en vain le moyen d'y remédier dans la prononciation allemande du français. Il est parlé assez longuement des syllabes et des différentes manières de syllaber ; mais aucune lumière n'est jetée sur les prononciations défectueuses, *fiaker*, *peupel*, etc. Aucun conseil n'est donné sur l'articulation de la semi-voyelle des mots *lui*, *huile*, sur l'*a* parisien, sur le *ch* et sur le *j*, sur l'*r*, consonne pour laquelle il ne suffirait pas vraiment de s'en référer au tableau.

D'après l'auteur, les consonnes doubles ne se rencontrent en français que dans la prononciation emphatique ou dans des mots savants. Que faire alors des groupes *un*(e) *nuit*, un(e) *noix*, *une petit*(e) *tente*, etc., qui se présentent à tout instant dans le français? Au reste, les consonnes longues réclameraient un signalement plus net que celui contenu dans la brochure. Par contre, l'auteur croit devoir citer la loi de Winteler ; mais elle lui joue un mauvais tour : dans le mot *ethnographe*, affirme-t-il,

(1) Cette aspiration ne suit pas toutes les explosives, comme le texte semble l'indiquer, p. 9, § 6.

Digitized by Google

l'explosion du *t* doit être achevée avant la formation de la consonne suivante, *eth-nographe* ! (1)

Mais peut-être nous méprenons-nous sur les intentions de M. M. Il faudrait plutôt considérer les *Beihefte* comme une sorte d'initiation à la phonétique. Dans ce cas, nous ne voyons pas davantage le progrès accompli, par exemple, sur la *Kleine Phonetik*, manuel à la fois théorique et pratique, que Viëtor avait basé sur l'examen de l'allemand, de l'anglais et du français.

ANT. GRÉGOIRE.

Eugen Lerch. *Historische frantzösische Syntax.* **I. Band. Leipzig, Reisland, 1925, in-8°, XXVI-327 p.**

La « Syntaxe historique du français » de M. L., dont voici la première partie, doit compter quatre volumes. Quand on sait combien de problèmes difficiles soulève semblable étude grammaticale, et surtout quand on voit avec quel soin M. L. entend examiner chacune des questions, on comprend qu'il se propose de consacrer quelque quinze cents pages à la réalisation de sa vaste entreprise. La tâche, énorme et délicate, demande autant de perspicacité et de circonspection que de science et de travail : ce premier volume permet d'augurer que M. L. la conduira à bonne fin.

Après une préface où l'auteur se prononce en faveur de l'école philologique « idéaliste » et fait le procès du « Positivismus », l'œuvre commence par une introduction copieuse qui s'attache à définir la syntaxe, puis à juger les diverses méthodes syntaxiques (méth. descriptive, logique, comparative, génétique psychologique, esthétique, historique). Enfin l'on arrive à l'objet même de ce premier volume, l'étude des conjonctions.

Peu de conjonctions du latin classique ont survécu en français : la langue parlée avait laissé mourir les autres. Aussi la langue française littéraire dut-elle au cours des siècles se constituer tout un système nouveau de conjonctions capable d'exprimer les rapports multiples qui peuvent unir les mots et les propositions. Ce travail de création était accompli au XVIIe siècle. On constate à partir de ce moment une régression dans l'emploi des conjonctions : la langue littéraire, après avoir cherché la précision, se retourne vers l'élégance ; elle va préférer la légèreté des propositions relatives ou participiales, et reprendre, en quel-

(1) M. M. ne fait d'ailleurs que reprendre une affirmation erronée de M. L. Roudet.

Digitized by Google

que sorte, la système de la parataxe (juxtaposition) que les lettrés du Moyen-âge et de la Renaissance avaient repoussée pour l'hypotaxe (conjonction des membres de la phrase), plus explicite et mieux à même, semblait-il, de rendre les mille nuances et de suivre les mille détours de la pensée humaine.

Cette esquisse du mouvement général occupe la première partie du volume La seconde, intitulée « Propositions coordonnées et conjonctions de coordination », fait l'histoire de ces dernières, qu'elles soient copulatives (et, si <sic, ni), alternatives (ou, soit. . soit...), adversatives (mais, ainz), conclusives (pour, donc, aussi, ainsi) ou causales (car, que). Dans la troisième partie, « Sätze mit *que* », M. L. traite de l'histoire de cette conjonction, de ses emplois et de ses sens multiples dans la langue littéraire ou dans la langue parlée. Une quatrième division consacrée aux conjonctions de subordination *si*, *quand* et *comme*, complète le volume doté en outre de deux index des mots et des choses.

Utilisant avec précaution, mais sans timidité,une documentation remarquable, M. L. a écrit sur les conjonctions un livre solide et original. Pour chaque question, qu'il eût à sa disposition quelque travail particulier ou qu'il dût recourir à une enquête personnelle, il a su apporter une solution plus ou moins définitive, parfois discutable, jamais improvisée ni reçue sans contrôle . Qu'il s'appuyât sur les monographies des Haase, des Huguet, des Melander, des Jeanjaquet ou des Graeme Ritchie, qu'il rencontrât les avis de Diez, de Tobler, de Vossler, de Meyer-Lübke ou de Brunot, jamais il n'a accepté une conclusion qu'il ne l'eût d'abord vérifiée. Aussi son étude est-elle moins la synthèse passive de résultats acquis que l'œuvre vivante d'un savant qui, en acceptant d'être le débiteur de ses devanciers, se refuse à être leur esclave.

A côté de ces grandes qualités, l'œuvre de M. L. a pourtant ses défauts. Sans y insister, nous voudrions d'abord regretter l'aspect peu séduisant du livre : le texte encombré d'exemples surabondants, coupé à tous instants par de multiples références que l'on voudrait voir rejeter en notes,et pauvre d'alinéas, rend la lecture extrêmement pénible. On aimerait plus de clarté dans la présentation, parfois aussi plus d'ordre dans la composition de l'ouvrage. L'auteur semble souvent hésiter entre les deux procédés dont l'un consite à suivre un mot pour faire l'histoire de ses diverses acceptions chronologiquement parallèles ou successives, tandis que l'autre partant de l'idée étudie les différentes façons dont elle a été exprimée : intitulant un chapitre *Die alternative Konjunktion* ou (<*aut*), il y traite aussi de *soit... soit.....*, de *que... que...*, de *or... or...*, etc... ; ailleurs, étudiant *si*

Digitized by Google

(<*sic*) = *et*, il cite de nombreux exemples de *si* adverbe ; c'est dans un paragraphe du chapitre *Die kausalen Konjunktionen* qu'il cherche l'origine de la conjonction *que* (p. 140), alors qu'il consacre ensuite toute la troisième partie (*Dritter Teil. Sätze mit* que) de son livre (pp. 150-250) à cette conjonction. La matière de l'ouvrage, riche et nombreuse, déborde ainsi trop souvent d'un cadre que l'on voudrait mieux tracé. Une autre faiblesse résulte du penchant de l'auteur à chercher le pourquoi de chaque phénomène : sa *Syntaxe* est moins historique que critique ; mises à part les quelques pages (36-43) sur l'apparition des diverses conjonctions (pages d'ailleurs rapides et vagues), on cherche en vain dans ce volume la synthèse qui exposerait clairement comment se constitua le premier système de conjonctions, comment il fut complété et modifié, comment certaines formes à peine nées disparurent devant d'autres qui elles-mêmes sombreraient un jour dans la désuétude. Sans doute, dans chaque chapitre, M. L. donne quelques indices chronologiques ; mais on sent toujours son désir de passer bien vite au problème des origines qui lui permettra d'exercer sa critique.

Malgré tout, comme nous le disions, le livre est solide et, s'il est vrai qu'on pourrait le vouloir plus sobre et moins tourmenté d'« Erklärungen », on n'oserait pas nier qu'il est l'œuvre d'un esprit remarquablement préparé aux recherches de syntaxe ; ce volume des conjonctions ouvre bien la « Syntaxe historique » de M. L. et fait attendre avec impatience la publications des chapitres suivants.

M. DELBOUILLE.

Karel Titz. *La substitution des cas dans les pronoms français.* Brno et Paris (Champion), 1926. 1 vol. in-8°, 86 pages. Travaux de la Faculté de philosophie de l'Université Masarijk à Brno. 4 francs suisses.

Au vers 369 des *Quatre Livres des Rois*, on trouve déjà la construction

Mei et ceste femme feïmes cuvenant.

où le pronom sujet a pris la forme du cas régime. Les exemples de cette subsitution de *moi, toi*... à *je* ,*tu*. .. sont nombreux dès le XIIe siècle, en un temps où la langue française respectait encore (au moins sur le continent) la déclinaison à deux cas ;aussi a-t-on cru devoir considérer cette substitution du cas régime au cas sujet dans les pronoms personnels comme un fait indépendant du phénomène général qui amena peu à peu la dispa-

Digitized by Google

rition de la déclinaison française. En 1905, J. Ebeling proposa de voir dans la construction *Si en irons a Saint Cornille moi et toi*, le résultat d'un croisement entre les expressions équivalentes *Si en i. a S. C. je et tu* et *Si en i. a S. C. entre toi et moi* (l'accusatif avec *entre... et...* s'expliquant par l'influence de la préposition *entre*). C'est à la réfutation de cette solution que s'attache d'abord M. T. De l'examen minutieux de la construction *entre.... et...*, il conclut que cette tournure a un sens plus restreint que la conjonction *et* et « que la construction *entre moi et vos* n'a pas pu avoir d'influence sur la construction *je et vos* au point de la changer en *moi et vos* ». L'explication de cette substitution doit être cherchée ailleurs. On admet généralement que la ruine de la déclinaison fut d'abord propre au dialecte anglo-normand (XIIe s.) et ne passa que plus tard sur le continent. M. T. fait remarquer qu'il faut distinguer l'usage littéraire de la langue parlée. Il est vrai que dans les textes poétiques du XIIe et du XIIIe siècle, le français continental connaît et respecte la déclinaison à deux cas, alors que l'anglonormand généralise l'emploi du cas régime ; cela ne veut pas dire qu'à cette époque la langue *parlée*, en France, distinguât encore le nominatif de l'accusatif. Si l'on étudie soigneusement les œuvres écrites en Picardie, en Champagne, en Bourgogne ou aux environs de Paris, on s'aperçoit qu'elles présentent de nombreuses infractions à la déclinaison. Négligences d'auteurs ou de copistes, ces infractions montrent que l'usage courant ne respectait plus les deux cas : elles sont les traces de l'influence exercée sur la langue littéraire par la langue parlée, influence d'autant plus grande que les écrivains habitaient plus loin de Paris, siège de la royauté et foyer traditionaliste. Phénomène général touchant aussi bien les pronoms que les noms et les adjectifs, la chute du nominatif d'abord limitée au langage familier gagna peu à peu l'usage littéraire à mesure que s'affaiblissait l'infuence de la tradition. Et selon M. T. l'apparition de la tournure *moi et toi* pour *je et tu* est due précisément à cette victoire lente de la langue parlée, comme lui sont dues toutes les infractions à la déclinaison que l'on relève dans les textes les plus anciens.

La thèse de M. T. est, à première vue, très séduisante et contient sûrement une part de vérité. Elle soulève néanmoins de graves objections. Lorsque M. T. conjecture « que dans le latin vulgaire la substitution des cas s'est réalisée d'abord dans les substantifs, adjectifs et numéraux, et que c'est seulement après la conquête de la péninsule ibérique, aux premiers siècles de notre ère, que ce mouvement s'est effectué aussi dans les pronoms », on ne peut réprimer un mouvement de surprise. Quand M. T.

Digitized by Google

suppose-t-il que la langue littéraire française a été fixée? D'où vient la déclinaison à deux cas qui, malgré tout, a été soigneusement respectée par la plupart des poètes du XIIe siècle? Aurait-on inventé au XIe ou au XIIe siècle, pour les écrivains, un nouvel usage tout artificiel? C'est ce que semble croire M. T. lorsqu'il écrit encore que « la substitution des cas est.... prélittéraire » (p. 78), et c'est ce que l'on pourrait difficilement admettre. Le français littéraire du XIIe siècle peut être marqué de certains caractères archaïques, mais à condition qu'il les doive à une tradition littéraire et non à un mouvement rétrograde ou fantaisiste. Sans doute un poète se conformait dans ses écrits à des règles qu'il n'appliquait pas dans la conversation, encore ces règles devaient-elles être justifiées par un usage littéraire remontant au moins à une époque où la déclinaison existait encore dans la langue parlée. La littérature française datant au plus tôt du Xe siècle, il faut admettre que la déclinaison était encore vivante alors, même dans les substantifs et les adjectifs. Pour revenir aux pronoms qui, semble-til, devaient seuls avoir les soins de M. T. et qui n'occupent que peu de place dans son étude, il reste que chez eux il n'y a pas eu chute complète du cas sujet, mais subsitution du cas régime au cas sujet dans certaines circonstances particulières, ce qui justifie la recherche de causes spéciales, indépendantes du mouvement général qui dans les substantifs et les adjectifs a fait disparaître la déclinaison à deux cas.

M. DELBOUILLE.

M. Delbouille. *Les Origines de la Pastourelle.* Bruxelles, Lamertin, 1926 ; 1 vol. in-8° de 44 pages. (Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, t. XX,. fasc. 2) 4 fr.

M. Delbouille s'est attaqué à un problème particulièrement complexe. C'était d'une belle crânerie. Il croit avoir renouvelé son sujet. Ce souci d'originalité a bien son mérite : c'est pourquoi je m'empresse de le souligner.

Pour le jeune romaniste, la pastourelle ne serait, en dernière analyse, que la modification de chansons latines, dont on retrouve des vestiges au XIIe, au XIe et même au Xe siècle. L'idée est ingénieuse. Depuis quelque temps déjà M. M. Wilmotte a mis à la mode cette théorie des origines latines de la littérature française médiévale : épopée, fable animale, roman d'aventures. L'hypothèse avait de quoi séduire de faire entrer dans ce système, avec la pastourelle, un élément nouveau, et dont l'apport

Digitized by Google

serait d'autant plus décisif que, comme l'auteur du mémoire le dit fort bien, le genre occupe, dans la poésie lyrique du XIIe et du XIIIe siècle, une place prépondérante.

Deux théories se diputaient jusqu'à ce jour les faveurs du public savant : celle de Gaston Paris, qui donne à la pastourelle une origine populaire, en la faisant naître des fêtes de mai : celle, beaucoup plus récente de M. Faral, lequel relève dans le genre une couleur aristocratique et savante tout à la fois, qui l'apparenterait directement à la bucolique virgilienne.

M. Delbouille, qui réfute en quelques pages l'argumentation assez fragile de M. Faral, n'a pas cru devoir se donner autant de peine pour réduire à néant la première théorie, celle des fêtes de mai. Toute sa critique du système tient en six lignes, à peine. C'est peu. C'est trop peu. Sans doute il est parfaitement raisonnable de s'attacher davantage à la partie positive d'une étude, au développement de ses propres conceptions. Il n'en reste pas moins vrai que nous étions en droit d'attendre une réfutation moins désinvolte d'une théorie qui rallie, depuis plus de six lustres, des adhésions aussi autorisées que celles de M. Bédier, de M. Pillet et de M. Jeanroy. A dire vrai, je crois que, si M. Delbouille ne s'est pas étendu davantage, c'est que les arguments lui faisaient un peu défaut. La pastourelle est un genre d'inspiration populaire. L'auteur du mémoire le reconnaît lui-même (p. 17) Pourquoi dès lors reprend-il à la page suivante l'affirmation toute gratuite, qu'il a déjà risquée plus haut, à savoir qu'il serait difficile de retrouver dans une poésie populaire le canevas traditionnel cher aux auteurs de pastourelles ? Il y a là, dans l'argumentation, d'ailleurs si consciencieuse, de M. Delbouille une sorte de « trou »..... Et c'est dommage !

Toute la partie positive de la démonstration est d'une solide venue. M. Delbouille, s'appuyant sur la publication faite en 1923 par M. Nicolau d'Olwer de poésies latines érotiques, qu'il conviendrait de dater du troisième quart du XIIe siècle, entreprend de faire de « l'Anonyme amoureux », à qui nous devons ces vers, le frère des auteurs de pastourelles. On pourrait peut-être lui reprocher de méconnaître par trop, dans ses rapprochements, le caractère populaire des chansons françaises. C'est sous les traits d'une noble princesse; ne l'oublions pas, que se présente, en effet, la « virgo pulcerrima » de l'Anonyme. Le jeune romaniste tourne la difficulté, en déclarant tout uniment que, dans les pièces latines, les rôles sont intervertis. Argument sérieux ou habile pirouette ?

L'Anonyme écrivait après 1150. M. Delbouille nous entretient ensuite d'une autre œuvre latine, attribuée à un certain

Digitized by Google

Wido, d'origine italienne, et qui nous conduirait au XIe siècle. Ici nous entrons dans le domaine des conjectures. Et l'auteur l'a bien senti, qui se garde de trop insister.

Quant aux pièces du début du XIe siècle, reconstituées sur le ms. de Cambridgde, et à l'*Invitatio amice* du Xe siècle, j'estime, pour ma part, que les détails en sont trop généraux que pour permettre de conclure sûrement dans le sens indiqué par M. Delbouille. Oui, il y a bien « l'éternelle rencontre », « l'intangible dialogue » entre le galant qui supplie et la belle qui refuse. Mais, depuis qu'il y a des hommes et qui aiment, ne sont-ce pas là les conditions mêmes de tout débat amoureux ? Et le cadre ? remarque l'auteur : la campagne au printemps ? Elément naturel, lui aussi, je pense, et trop peu caractéristique, en tout cas, je le répète, que pour servir de base à la théorie des origines latines.

L'auteur du mémoire doit bien expliquer, pour finir, comment l'amie des clercs vagants, tantôt nonne, plus souvent nymphe, serait devenue une bergère. Et c'est ainsi que, sans l'avouer, sans qu'il s'en soit rendu compte peut-être, il revient à l'élément populaire, inséparable, selon nous, de la pastourelle française.

On le voit, les conclusions de M. Delbouille ne me paraissent pas décisives. Est-ce à dire que je conteste le mérite de son étude ? Nullement. L'auteur a bien défendu sa thèse ; et c'est l'essentiel dans un travail du genre d'une dissertation inaugurale (car c'est sous cette forme, si je ne m'abuse, que le mémoire a paru pour la première fois). Avec talent toujours, parfois avec bonheur, il a développé des vues neuves. Hardiment, il a entrepris de sortir des sentier battus. S'il n'a pas encore tracé une large route, du moins a-t-il amorcé un nouveau sillon.

FERNAND DESONAY.

Ch. M. des Granges. *Pages de Littérature française* (1800-1920). — Paris, A Hatier.

Après avoir publié son excellente *Histoire de la Littérature française*, Mr des Granges a voulu compléter et illustrer ce manuel par des exemples et il a fait paraître, à l'usage des classes d'enseignement secondaire, diverses anthologies qui ont obtenu un succès mérité. C'est avec la même faveur que sera accueilli le nouveau livre dans lequel le distingué professeur a réuni les pages de poésie et de prose les plus propres à donner une idée de la littérature française entre 1800 et 1920.

En vue de guider le lecteur, l'auteur a placé en tête un aperçu du mouvement littéraire pendant cette période : avec une sûreté

Digitized by Google

remarquable et une substantielle sobriété, il y a tracé en une vingtaine de pages le tableau de l'évolution des principaux genres.

Les extraits, abondants et judicieusement choisis, sont précédés d'une rapide notice sur l'écrivain ; ils sont situés dans l'œuvre entière quand cela a paru nécessaire, par exemple quand il s'agit de pièces dramatiques ou de romans.

Avec une grande satisfaction, nous avons constaté que l'on n'a pas négligé de faire mention du mouvement littéraire en Belgique et qu'une petite place a été accordée à quelques-uns de nos poètes Déjà, il est vrai, l'éditeur Hatier s'était adressé à deux personnalités de notre enseignement, qui avaient donné sous le titre *La Littérature française en Belgique*, un complément du manuel illustré de Mr des Granges.

La nouvelle anthologie renferme une douzaine de poèmes de Verhaeren, Maeterlinck, Rodenbach et Severin, qui voisinent avec les meilleurs poètes français contemporains. Mais pourquoi se borner à ces quatre noms parmi les poètes et laisser ignorer ceux de Van Lerberghe, Giraud, Gilkin, etc.? pourquoi surtout ne citer aucun extrait de nos prosateurs, pas même de notre C. Lemonnier? Puisque M. des Granges déclare que ces *pages* restent ouvertes, nous espérons que d'autres extraits s'y ajouteront dans les éditions suivantes et que la place réservée à notre pays sera mesurée moins parcimonieusement.

En tout cas, l'ouvrage, magnifiquement imprimé sur papier glacé, forme un beau volume de plus de 1000 pages, illustré d'environ 500 gravures documentaires et de 40 bois inédits de Brontelle. Nous lui prédisons un grand succès non seulement auprès du public des écoles, mais encore auprès des gens du monde qui voudront se faire une idée nette et juste de la littérature française depuis 1800 jusqu'aujourd'hui.

J. HOMBERT.

F. Gennrich, *Die altfranzösische Rotrouenge*. Halle, Niemeyer, 1925, 1 vol in-8° de 84 pages. (Literarhistorisch-musik-wissenschaftliche Studie II).

Si le sujet dont traite le dernier travail de M. G. n'est point neuf, l'originalité du point de vue qu'il a choisi et la difficulté même du problème qu'il tente de résoudre suffisent à attirer l'attention sur la solution nouvelle qu'il présente. On sait combien incertaines et incomplètes sont les définitions de la *rotrouenge* que les philologues ont proposées ; on sait aussi qu'aucun d'entre eux n'a réussi à découvrir l'étymologie du nom de

Digitized by Google

ce genre dont on possède si peu d'exemples et qui, pourtant, est cité si fréquemment dans les anciens textes. C'est à la musicologie que M. G. croit devoir demander la clef de cette double énigme.

Le plus ancien texte où apparaît le mot, est le *Roman de Brut* de Wace (1155) ; le genre est donc extrêmement vieux et remonte au temps des chansons de geste. Seules sept pièces conservées se donnent à elles-mêmes le nom de *rotrouenges* ; d'autre part, les œuvres où l'on rencontre le mot appartiennent exclusivement au répertoire des jongleurs populaires : de ces faits, M. G. conclut que la rotrouenge née avant la lyrique courtoise et destinée à la foule inculte n'a pu prendre place dans la littérature aristocratique.

Les sept chansons appelées rotrouenges par leur auteur même portent dans la *Biographie* de Raynaud les nos 354, 602, 636, 768, 919, 1411 et 1914. Très dissemblables par leurs sujets, construites de façons diverses, elles ne peuvent devoir leur nom à la nature de leur inspiration ni a une disposition spéciale de leur strophe. M. G. propose de chercher les caractères essentiels du genre dans l'élément musical. La tâche est malheureusement plus malaisée encore de ce côté, car seule Rayn. 636 est conservée avec sa notation. Cet obstacle apparemment insurmontable n'a pas rebuté M. G. qui, par d'habiles rapprochements et d'adroites inductions, tente de reconstituer schématiquement l'air probable de chaque pièce et présente finalement sa définition du genre. « Quant au texte, la strophe peut contenir un nombre de vers indéterminé ; les vers qui se répondent ont la même rime et le même nombre de syllabes ; la plupart du temps il y a un refrain, qui suit le corps de la strophe immédiatement ou y est rattaché par une fin de stophe conçue d'après le même principe que lui ; dans quelques cas, le refrain peut être remplacé par un texte ordinaire ; toutes les strophes riment différemment, deux au plus peuvent avoir la même rime. » (p. 69) Mais ces traits ne suffisent point à définir la rotrouenge ; les caractères essentiels du genre se trouvent dans la mélodie et sont les suivants : « le corps de la strophe présente un thème qui est repris deux ou plusieurs fois et peut occuper partiellement ou entièrement chaque phrase musicale ; ensuite apparaît une cadence finale différente qui succède immédiatement aux répétitions du thème et achève la strophe, ou qui se présente deux fois si, dans le texte, le refrain est amené par une fin de strophe construite comme lui. » (p.71) Si l'on appelle α le thème répété et β la cadence finale, on peut donc figurer l'air de la rotrouenge :

$$\alpha \quad \alpha \quad \alpha \quad \alpha \quad \ldots \mid \beta$$
$$\text{ou } \alpha \quad \alpha \quad \alpha \quad \alpha \quad \ldots \beta \parallel \beta$$

Digitized by Google

Or deux des *retrohenchas* de Guiraut Riquier répondent à ce type ; on peut donc assimiler la *retroensa* provençale à la rotrouenge française et il est possible que Wackernagel n'ait pas eu tort en rattachant le nom du genre à une forme hypothétique **retroientia*.

Nous ne discuterons pas le procédé auquel M. G. a recours pour établir ses conclusions : notre manque absolu de compétence nous interdit de juger une étude musicologique. Nous relèverons seulement quelques cas où des pièces publiées par M. G. et qui répondent à sa double définition de la rotrouenge, portent néanmoins le nom de *chanson*, de *vadurie* ou même de *balade* :

Rayn. 1891 (p. 20-21) : Ja nus hons pris ne dira sa raison
adroitement ; s'ensi com dolans non ;
mais par confort puet il faire chançon.
(str. 1)
Mes compaignons, cui j'amoie et cui j'ain
ceux de Cahen et ceux dou Percherain,
me di, chançon, qu'il ne sont pas cer-
[tain... (str 6)

Rayn. 1299 (p. 10) Pour mon cuer relëecier vueil une chan
[çon fere ;
chanter vous vueil sanz tencier d'une
[mult debonaire .. (str. 1)

Rayn. 175 (p. 42) Douce amiete plesant, je ne puis estre
[teisant,
ainz sui je por nos fesant ceste vadurie
(str.6)

Rayn. 1405 (p. 65) Balade, a cheli, te va faire oïr
qui pour chou me het que j'aim sans
[traïr... (str.6)

On n'aperçoit pas nettement, d'ailleurs, comment Rayn.636 elle-même peut répondre à la définition de M. G.

Sans discuter la possibilité d'une étymologie *retroientia* déjà repoussée au siècle dernier, nous voudrions ajouter un mot à ce que dit M. G. du caractère populaire de la rotrouenge. Le premier argument sur lequel repose son opinion est tiré de la qualité des textes où le genre est cité : ils constitueraient un répertoire de littérature vulgaire. M. G. a-t-il songé que Wace écrivait pour le roi d'Angleterre et que dans le *Brut*, la rotrouenge figure parmi les œuvres exécutées à la cour lors du couronnement d'Arthur ?

Mult ot à la cort jugleors,
Chanteors, estrumantéors ;

Digitized by Google

Mult poïssies oïr chançons,
Rotrouanges et noviax sons.
(èd. Leroux de Lincy, v. 10823 ss.)

D'ailleurs, des rotrouenges certaines elles-mêmes, R. 1411 est destinée sans aucun doute à un public noble :

Très or vueil ma retrouvenge definir :
Gontier pri moult ki'l la chant et face oïr ·
Ou pascor, quant on verra le bruel florir,
Chevalier la chanteront por esbaudir....

R. 768 est adressée à un comte :

Rotruenge, si t'envoi droit en Bourgoigne,
Au conte ke je moult aim, qu'il le despoigne,
Car ne sai trover son per dusqu'en Gascoigne.

Les autres pièces qui se disent rotrouenges n'ont d'ailleurs rien de spécifiquement populaire. Enfin si nos romanciers citent régulièrement les jongleurs comme déclamateurs de rotrouenges, quoi de surprenant, puisque, de l'acrobate des marchés jusqu'au ménestrel officiel d'un prince, tous portaient le même nom, quels que fussent leur art et la nature des œuvres qu'ils colportaient ?

Aux allusions rassemblées par M. G., nous voudrions en ajouter deux que le hasard de nos lectures nous a fait rencontrer. La première peut offrir quelque intérêt par son âge, si la branche II du Roman de Renard où elle se trouve, a bien été composée entre 1174 et 1177 comme le pense M. L. Foulet (Le Roman de Renard, p. 118). Renard demande au corbeau Tiécelin de se faire entendre.

« Savez vos mes point orguener ?
Chantes moi une rotruenge ! » (926-927., éd. Martin).

L'autre, tirée du *Roman des Sept Sages*, (XIIe s.) aurait pu figurer dans la liste des textes où la rotrouenge est citée à côté d'autres genres ·

Asses aves oi chancons
Et lons respis et nouuians sons,
Dire fables et rotruenges,
Bieles paroles et losenges,
Lais de rotes et de nouuiéles
Et autres melodies biéles. (éd. Heller, p. 2. v. 21-26).

Ces quelques restrictions et ces légères additions présentées, il nous reste à féliciter M. G. de l'ingéniosité et de la science avec lesquelles il étudie les restes épars de notre musique d'autrefois, à le remercier du soin qu'il a apporté à la reproduction des airs

Digitized by Google

nombreux qu'il cite, et à souhaiter que la musicologie continue d'aider les philologues dans la solution des problèmes obscurs qui surgissent à tous moments lorsqu'on étudie les origines de la poésie lyrique française.

M. DELBOUILLE.

Eugène Vinaver. *Etudes sur le Tristan en prose. Les Sources — Les manuscrits — Bibliographie critique.* Paris, Champion, 1925 : 1 vol. in-8° de 98 pages.

Le but qu'a poursuivi M. Vinaver, au cours de ces quelque cent pages, a été de jeter les fondements d'une bibliographie critique du roman en prose française de Tristan, cette compilation assez indigeste, qui, à défaut d'intérêt artistique, nous ouvre cependant des horizons curieux sur les goûts et les procédés littéraires du moyen âge.

Pour la question de la source, l'auteur se range à l'avis de M. Bédier. Le roman en prose, tout comme les poèmes de Thomas, de Béroul et d'Eilhart d'Oberg, remonterait à cet « archétype » commun, que l'éminent romaniste français, dans son étude sur les sources de Thomas, s'est efforcé de reconstituer dans sa superbe unité. M. Vinaver croit pouvoir compléter cette théorie, en ce qui concerne tout au moins les trois versions poétiques, par un argument d'ordre littéraire : comme il a relevé une sorte d'*harmonia praedestinata* entre la marche mécanique du récit et le développement des principaux « leit-motifs » du drame dans cet «archétype» hypothétique reconstitué à l'aide des versions existantes, il lui paraît impossible du supposer qu'un «organisme supérieur, coulé dans un moule si parfait » puisse avoir été identiquemment reproduit par trois poètes, indépendants l'un de l'autre. La conclusion est juste. C'est la démonstration qui manque un peu de pertinence. Et, malgré le schéma de la page 9, j'avoue n'être pas convaincu. Heureusement que l'édifice solide, construit par M. Bédier, peut se passer de ces fragiles étais !

Autrement important, autrement original surtout, est le chapitre II, où M. Vinaver s'attelle, avec un beau courage, à la besogne complexe de la classification des 48 mss. du Tristan en prose. Après avoir rendu hommage aux travaux de M. Löseth, qui, le premier, mit un peu d'ordre dans le fouillis de ces textes, M. Vinaver répartit les différents manuscrits en deux grandes classes de versions, le second groupe étant caractérisé surtout par l'interpolation des aventures du roi Marc à Logres, par les épisodes qui précèdent l'emprisonnement des amants, et par la narration du tournoi de Louvezerp ; en outre, le ton du récit,

Digitized by Google

dans cette deuxième version, est moins chevaleresque, moins idéaliste. Poussant plus loin dans le détail, l'auteur arrive à préciser davantage la situation des différentes textes à l'intérieur de chacun des deux groupes ; et, sur la base d'une série d'observations, qui témoignent d'un sens très averti de la critique comparée, il propose un tableau généalogique,provisoire — certains mss. n'ont pas été consultés, en effet ; d'autres n'ont été parcourus que sommairement—, mais déjà suffisamment au point, de toutes ces versions manuscrites, auxquelles il ajoute encore les neuf éditions imprimées du Tristan en prose.

Un essai de bibliographie critique très copieuse (la liste ne compte pas moins de 163 numéros) réunit ensuite, outre le dénombrement des mss. et des éditions, toute une série de travaux relatifs à l'étude du roman. De chacun de ces ouvrages ou articles spéciaux M. Vinaver donne un bref compte rendu, qu'il fait suivre parfois— et l'idée me paraît fort heureuse — d'une citation particulièrement suggestive.

Enfin, un appendice de quelques pages nous fait assister, textes à l'appui, à cette modification de l'esprit du roman, signalée il n'y a qu'un instant, chez l'auteur de la seconde version ; lequel,sous le masque d'un chevalier de la Table Ronde, Dinadan, s'attaque, parfois sans vergogne, aux principes essentiels de la chevalerie errante -- et cela m'a fait songer au rôle si discuté de l'Abbé persifleur dans la deuxième partie du *Petit Jehan de Saintré*

F. DESONAY.

Eugène Vinaver. *Le roman de Tristan et Iseut dans l'oeuvre de Thomas Malory* Paris, Champion, 1925 ; 1 vol. in-8° de 244 pages, avec 3 phototypies hors texte.

En 1845 un obscur chevalier anglais, sir Thomas Malory, publiait, sous le titre *Le Morte Darthur*, une modeste compilation des romans de la Table Ronde. L'ouvrage est peu connu. M. Vinaver a pensé qu'il y avait peut-être là une lacune à combler dans l'histoire du roman français ; et il a entrepris, non sans bonheur, de préciser, en ce qui concerne une partie de cette *Arthuriade* — le drame de Tristan et Iseut — les sources utilisées par Malory et le caractère de son remaniement.

C'est à un« Frensshe Booke »,à un livre français, que le chevalier anglais dit avoir emprunté son récit. Après avoir réfuté brièvement la théorie puérile de M. Sommer, qui s'est contenté de supposer « a priori » l'existence d'un manuscrit-source qu'il reconstruit... en le copiant purement et simplement sur le texte même du *Morte Darthur*, et reconnu,

Digitized by Google

une fois encore, les mérites de M. Löseth dans cette question de la classification des textes du Tristan en prose, l'auteur rappelle son groupement des mss. en deux classes de versions, et constate tout de suite que c'est dans le second groupe qu'il faut placer l'œuvre du chevalier anglais. Suit alors une démonstration d'une absolue rigueur et d'une sobriété parfaite, qui nous conduit progressivement, par tout un enchaînement d'arguments de concordances, à ramener à trois mss. français de la Bibliothèque Nationale l'origine de tout le contenu du Tristan dans le *Morte Darthur* : sa première partie remonte au ms. 103 ; vient ensuite une partie moins considérable empruntée à la version du ms. 334, qui est suivie de la version 99. Faut-il conclure de là que Malory ait eu à sa disposition trois sources succesives du Tristan en prose? M. Vinaver ne le pense pas ; et il se fait fort de démontrer, au contraire, par l'absence de toutes traces d'entrelacements entres les trois parties du récit, que le remanieur anglais n'a pas changé de sources, et qu'il n'en avait donc qu'une seule, le fameux « Frensshe Booke », lequel contenait déjà la combinaison des trois versons. Dirai-je que, sur ce point, le raisonnement du consciencieux érudit ne me paraît pas absolument convaincant ? Et je me demande pourquoi l'on ne serait pas en droit de supposer que Malory, ayant connu trois textes distincts, aurait passé habilement d'une version à l'autre, en prenant soin de cacher les deux soudures.

En ce qui concerne l'utilisation des sources par le remanieur, M. Vinaver nous apprend des choses bien intéressantes. C'est le critique littéraire qui parle maintenant ; et ses jugements sont souvent d'une finesse remarquable. L'auteur commence par rappeler à grands traits, en suivant de très près le travail de reconstruction de M. Bédier auquel il a déjà été fait allusion, ce que dut être la trame primitive de la légende des amants malheureux ; il montre ensuite comment le roman en prose, sacrifiant délibérément le « sens » à la « matière », aboutit à remplacer l'économie artistique si simple, si sereine, du Tristan primitif par une accumulation d'aventures épisodiques. Quel va être l'apport de Malory dans cette évolution ? Tout d'abord le chevalier anglais abrège, réduit ses sources, et considérablement : dans la proportion de 1 à 6, affirme M. Vinaver. Et que supprime-t-il ? La « matière » précisément, cet élément épisodique, si cher à ses devanciers français. Pour lui, au contraire, c'est le « sens » qui importe, le sens, c'est-à-dire le sentiment. Dans son récit, Lancelot, le parfait amant, prend le pas sur Gauvain, le chevalier aventureux. C'est que sir Thomas Malory est essentiellement un auteur à tendance psychologique.

M. Vinaver, qui présente cette conclusion avec beaucoup de

Digitized by Google

finesse, je le répète, et non sans agrément, aurait pu arrêter ici, je crois, son étude littéraire ; le chapitre suivant, consacré à l'idéal chevaleresque, me paraît du luxe inutile.

Pour ce qui est des notes sur Malory traducteur, nous faisons bien volontiers confiance à M. Vinaver, lorsqu'il nous déclare qu'au service de ses conceptions idéalistes le remanieur anglais a mis un incontestable talent d'écrivain.

En appendice, une étude comparative très complète des mss. 103, 344, et 99 et des livres VIII à XII du *Morte Darthur* permet au lecteur attentif de se rendre un compte exact de l'originalité du roman anglais. Dans un second appendice M. Vinaver rectifie un curieux contresens dans le texte de Malory. Pour avoir confondu « child » et « schild » l'imprimeur William Caxton a attribué à un enfant une série de détails qui conviennent à un écu, aboutissant ainsi à une cascade d'invraisemblances.

L'auteur ajoute encore à son travail la liste des noms propres avec leur orthographe dans le Tristan de Malory, et une table sommaire des concordances entre le texte anglais et les mss. français.

En résumé, ouvrage d'une ordonnance parfaite, d'une excellente information, en même temps que d'une remarquable justesse de vues, et qu'une présentation typographique agréable (le volume est orné de trois phototypies hors texte) achève de rendre sympathique au lecteur, déjà favorablement disposé par la consciencieuse étude sur le Tristan en prose.

Fernand DESONAY.

J. Plattard. *La Renaissance des Lettres en France.* Un vol. in-16, 1925 (Collection Armand Colin, 103. Bd St Michel, Paris). Broché 8.40, relié 10.20.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler la collection de vulgarisation scientifique et littéraire publiée par la maison A. Colin. Mr Jean Plattard, professeur à l'Université de Poitiers, qui s'est spécialisé dans la littérature du XVIe siècle, vient de faire paraître dans cette collection un excellent volume où il étudie, sous une forme très nette et très littéraire « La Renaissance des Lettres en France, de Louis XII à Henri IV ». Il le fait selon les plus récentes méthodes d'investigation et en mettant à profit les recherches d'érudits comme Abel Lefranc, P. Villey, Stapfer, H. Chamard, Laumonier, J. Vianey, etc., sans oublier ses propres travaux.

Quels sont les caractères principaux de cette littérature du XVIe siecle, si curieuse et si riche ? quelles en furent les grandes

Digitized by Google

directions, les courants essentiels? enfin quelles raisons avons-nous d'admirer les Lettres de la Renaissance? Telles sont les questions traitées par l'auteur qui passe en revue chaque période, chaque écrivain et, au moyen d'extraits judicieusement choisis, s'applique à illustrer le texte critique.

Ainsi sont parfaitement précisées les tendances si diverses des lettrés dans cet âge de croissance et de renouvellement : la génération contemporaine de François Ier s'est enthousiasmée surtout pour les idées philosophiques ou morales de l'antiquité, tandis que sous Henri II et les derniers Valois apparaît une seconde génération qui étudie chez les Anciens l'art plutôt que la pensée même.

Tous ceux qui sont curieux de suivre l'histoire de l'humanisme et de la civilisation française liront avec intérêt ces pages si claires et si vivantes, où se trouvent résumés beaucoup de savants et volumineux travaux.

J. HOMBERT.

Geoffroy Atkinson. *Les Relations de voyages du* XVIIe *siècle et l'évolution des idées. Contribution à l'étude de la formation de l'esprit du* XVIIIe *siècle.* Paris, Champion, s. d. [1924], in-16, 220 pages. 12 francs.

M. G. Atkinson avait déjà publié en anglais deux volumes (1920 et 1922) sur un sujet voisin : les *Voyages extraordinaires* français écrits entre 1660 et 1720 ; ce sont des romans qui diffèrent des « voyages fantastiques » à la mode de Cyrano par ce qu'ils empruntent de données aux voyages réels. Dans l'ouvrage que nous annonçons, M. Atkinson nous présente le résultat de la lecture d'une centaine de relations de voyages réellement accomplis imprimées au XVIIe siècle.

Il vient à la suite des études bien connues de Lichtenberger, de Lanson, de Chinard, de Martino et de Lachèvre, qui toutes donnent tort à l'ancienne théorie de Taine et de Cournot accusant le XVIIIe siècle d'avoir construit dans l'abstrait, sans recours à l'expérience, une morale et une politique nouvelles. Comme ses devanciers, M. Atkinson montre que les relations de voyages ont fourni à leurs lecteurs du XVIIe siècle des faits véritables ou acceptés comme tels qui contredisaient la tradition :le fait de la liberté, celui de l'égalité, celui du païen vertueux, de la supériorité morale du sauvage ou du Chinois sur le Chrétien, etc. Ces faits étaient d'autant plus croyables qu'ils étaient rapportés par des ecclésiastiques et par des laïques pieux non par des révolutionnaires ou des libertins. Ce sont des missionnaire

Digitized by Google

jésuites qui, sans y songer, ont inauguré la séparation de la morale et de la foi, et qui selon une censure de la Faculté de théologie de Paris (18 octobre 1700), « renversent la foi et la religion chrétiennes », « rendent inutiles la Passion et la Mort de Jésus-Christ. » D'autres voyageurs chrétiens font connaître des faits qui mettent en discussion le péché originel, la nécessité d'une révélation, la chronologie biblique ; d'autres encore, qui n'offrent rien d'aussi inquiétant à première vue, sont tellement préoccupés de faire la critique des mauvais chrétiens comparés aux sauvages et aux Orientaux qu'ils préparent les arguments dont useront les libertins pour leur critique du christianisme. Voilà ce que M. Atkinson fait bien sortir des textes qu'il a réunis et il apporte ainsi une contribution utile à la connaissance du XVIIe siècle.

L'économie de son livre ne satisfera pas tout le monde. Il ne prétend pas, dit-il, que les idées anti-chrétiennes et révolutionnaires ou anti-sociales qu'il a relevées et classées naissent au XVIIe siècle ; il signale même les principales dans Montaigne et l'intérêt de son étude est de montrer qu'elles sont devenues, sous le règne de Louis XIV, un lieu commun. Mais pourquoi décider que « entrer dans la question de l'origine et de la première expression de chaque idée » serait « assez inutile ». p. 185 ? On peut penser, au contraire, que c'est là l'essentiel. Dire qu'il y a une tradition du «bon sauvage » depuis Montaigne jusqu'à Rousseau, cela aide à expliquer le XVIIIe siècle, mais c'est tout ; il est aussi légitime et utile d'expliquer le XVIe, c'est-à-dire l'idée elle-même du « bon sauvage » et son adoption dès la découverte de l'Amérique.

L'idée se trouve dans le premier ouvrage sur le Nouveau Monde écrit par un humaniste, dans le *De orbe novo*, de Pierre Martyr d'Anghera qui tient le premier rang dans la collection de voyages de la première moitié du XVIe siècle, qui est le premier en date, devançant l'*Histoire des Indes* d'Oviédo et celle de Las Casas, plus célèbres. Or, d'une part, il faut observer que Pierre Martyr, membre du Conseil des Indes, s'est informé des faits, n'a pas cru inventer : il suit le voyage de Magellan, le progrès de Cortez, il trace le tableau de la civilisation mexicaine, il retrouve « l'âge d'or », en ayant sous les yeux les relations des navigateurs et les rapports des agents royaux. Il faut observer, d'autre part, que les divers livres du *De orbe novo* connus d'abord en manuscrit, imprimés par parties entre 1504 et 1516, complètement en 1530, ont été dédiés à des souverains, à des grands, à des papes (l'un le fut à Léon X). Des faits semblables font songer que la Renaissance — même uniquement littéraire — fut autrement complexe qu'on ne la représente d'ordinaire ; ce ne fut pas seulement le grec qu'on découvrit !

Digitized by Google

D'autres notions suggérées par les voyageurs de la fin du XVe siècle imposent de relier le XVIIe au XVIe et de faire commencer avec eux (sinon plus tôt) le règne du rationalisme allié à l'esprit expérimental. En 1518, au moment où Pierre Martyr publie son ouvrage, est-il indifférent de voir un obscur géographe marquer d'un mot le nouvel esprit ? Au XVIe siècle, et voilà l'essentiel, il n'y a plus seulement les sept arts, mais un huitième, celui de regarder : « *propriis vidisse oculis*, dit ce géographe *credo esse octavam scientiam.* » Que l'on rapproche ces paroles décisives decelles du plus hardi des narrateurs de la fin du XVIIe siècle citées par M. Atkinson (1) et l'on verra que le monde moderne, à partir du XVIe siècle et jusqu'au nôtre, est constitué avant tout par le divorce avec la scolastique ; pour ces divers siècles, regarder, se servir de ses sens est devenu un moyen de savoir.

Quant au point de vue politique, celui qui traitera le sujet de M. Atkinson pour le XVIe siècle aura à signaler la rencontre féconde de deux faits :l'existence connue alors de pays autrement gouvernés que les nôtres, — et l'existence de l'esprit d'utopie chez les meilleurs des hommes, chez Thomas More que l'Église a béatifié aussi bien que chez Rabelais. Et au bout de son enquête il conclura peut-être que c'est le XVIIIe siècle qui eut les idées les moins chimériques, — car enfin il a si bien réalisé ses prétendues utopies que nous en vivons, tous tant que nous sommes.

S. ETIENNE.

Comte de Luppé. *Les jeunes filles à la fin du* XVIIIe *siècle.* Paris, Champion. 1925, in-8°, VIII-256 pp.

Ce livre,agréable à lire, expose un sujet difficile ; l'auteur ne se borne pas à l'histoire des doctrines pédagogiques pour laquelle les textes sont nombreux, il envisage également leur application. Or, pour le second point, qu'il s'agisse des jeunes filles élevées au couvent ou de celles qui le furent dans leur famille, les documents sont extrêmement rares : cette indigence est telle que plus d'un des textes sur lesquels s'appuie M. de

(1) « Si les Navigateurs eussent imité les Médecins et les Philosophes, et qu'ils se fussent arrestez à ces raisonnemens qu'ils font il y a si longtems, nous serions encore tous d'accord de l'impossibilité de traverser la Zone Torride, nous condamnerions comme heretiques ceux qui assureroient le contraire et qu'il pût y avoir des hommes au-delà de la ligne. » Atkinson p. 178.

Digitized by Google

Luppé dans tel chapitre reparaît à quelques pages de distance dans un chapitre tout différent. Il ne lui a donc pas été possible de nous donner de la pratique une idée aussi précise et aussi complète que de la théorie, et comme l'une n'éclaire pas l'autre, il y a là une lacune impossible à combler, la pratique ne suivant que de très loin la théorie quand elle ne la contredit pas. Ainsi, bien des moralistes, surtout dans la seconde moitié du XVIIIe siècle s'accordent à condamner l'éducation du couvent et presque toutes les jeunes filles continuent à la subir.

Les conclusions de l'ouvrage appellent quelques réserves. Sur la formation de la jeune fille et sur sa personnalité, l'auteur après une enquête laborieuse apporte les textes les plus significatifs que l'on puisse trouver pour l'époque ; mais quelque suggestifs qu'ils soient, aucun d'eux ne marque une différence essentielle du XVIIIe siècle au XVIIe. Les théoriciens du XVIIIe siècle se rencontrent souvent avec Fénelon, l'auteur le reconnaît (sans y insister) ; il ne songe pas que les mœurs autant que les doctrines du XVIIIe siècle sont encore ici celles du XVIIe « La lutte en faveur du mariage de sentiment, dit-il (p. 188), ne commence guère que vers le milieu du siècle. Mais elle est à peu près générale à partir de 1760 » ; et cela après avoir cité Rousseau et Voltaire. Le milieu du XVIIIe siècle, c'est bien tard, et puisqu'il s'agit de témoignages d'écrivains, on peut se demander s'il est légitime de supprimer à peu près toute la littérature française et la plus connue, non seulement les romans depuis le moyen âge mais d'innombrables comédies et particulièrement celles de Molière qui n'avait pas laissé grand' chose à dire sur le sujet ; comment supprimer également les romans anglais les plus lus au XVIIIe siècle, *Clarisse* et *Grandisson* où la question apparaît primordiale. De même si l'on protesta dans la seconde moitié du XVIIIe siècle contre les vocations forcées, cela ne nous change pas du XVIIe, des plus grands moralistes et directeurs, à commencer par François de Sales. Les études elles-mêmes, à part la vogue des sciences naturelles, sont-elles très différentes de celles qu'on permettait ou qu'on imposait aux jeunes filles un siècle auparavant ? Geneviève de Malboissière, jeune fille riche, élevée dans sa famille, étudie-t-elle d'autres choses et autrement que Marie de Rabutin-Coulanges, qui avant de s'appeler Madame de Sévigné, riche orpheline est élevée dans une famille parisienne et a, comme Mlle de Malboissière, pour s'instruire, des maîtres renommés, le spectacle du monde où on l'introduit toute jeune, et la lecture ? C'est cela qui est frappant : au XVIIIe siècle comme au XVIIe, sauf quelques rares exceptions, on ne s'occupe pas de la jeune fille ; celles même qui joueront un rôle se seront formées elles-mêmes par la lecture, Mme Geoffrin comme Manon Phlipon, la future Mme Roland.

Digitized by Google

L'ouvrage de M. de Luppé vaudra certes pour la seconde moitié du XVIIIe siècle et dans ces limites il a épuisé le sujet, mais ses conclusions ne sont pas particulières à la période qu'il étudie.

J'en dirai autant des quelques allusions qu'il fait au ton de l'époque ; le règne de la sensibilité (p. 13) ne commence pas en 1770, mais quarante ans plus tôt ; ce n'est pas à partir de 1770 non plus que des littérateurs tentent de réhabiliter l'amour conjugal ; on a vanté l'amour conjugal du jour même où on l'a vu méprisé et il est curieux de voir les deux opinions exprimées par le même auteur. Ainsi, M. de Luppé cite un passage de Chevrier (*Le quart d'heure d'une jolie femme*, 1753) ; il convient de lui opposer un passage du même Chevrier et de la même année (*Mémoires d'une honnête femme*, 1753). Pour m'en tenir à des exemples antérieurs à 1770, je renvoie à *Cléon ou le Petit-maître esprit fort* de Thorel de Campigneules qui n'eut pas moins de 5 éditions de 1756 à 1763, — et à un passage plus caractéristique encore de Blondel (*Les hommes tels qu'ils sont*, 1758). Mais tout cela date, comme on sait, de bien plus loin, du *Préjugé à la mode* de La Chaussée. (1735).

S. ETIENNE.

Comte de Luppé. *Une jeune fille au* XVIIIe *siècle. Lettres de Geneviève de Malboissière à Adelaïde Méliand*, 1761-1766. publiées avec une introduction et des notes ; avec une phototypie hors texte. Paris, Champion, in-8°, 1925 ; XXXV-382 pp.

Ces lettres avaient été publiées en 1866 par le marquis de La Grange, mais sans les scrupules des éditeurs modernes et sans les notes et identifications nombreuses que l'on trouvera ici. L'introduction se compose de notices succinctes et précises sur les parents et l'entourage de Geneviève de Malboissière : c'est un milieu de bourgeois et de financiers assez récemment anoblis, tous très riches et en relations avec des personnages plus ou moins connus du monde littéraire. Les lettres et billets sont au nombre de 295 ; plusieurs sont en anglais et plusieurs en italien. L'éditeur n'a pas cru devoir consacrer une étude à leur auteur : cette étude se trouve, d'ailleurs, en partie (pour ce qui concerne les mœurs et l'éducation), dans le livre de M. de Luppé annoncé ci-dessus. Il y avait pourtant des pages neuves à écrire sur l'information littéraire d'une jeune fille de moins de vingt ans et qui dut être exceptionnelle. Ce n'est rien — et encore — que de voir jouer l'ancien répertoire et le nouveau, Corneille, Molière, Racine, Marivaux, Nivelle de La Chaussée, Voltaire, Goldoni etc. et de dire son sentiment sur les poètes et les ac-

Digitized by Google

teurs ; c'est déjà plus significatif que de lire Burlamaqui, Rapin de Thoiras, l'abbé de Vertot, Robertson, Hume, Homère dans la traduction de Pope, *Robinson Crusoé* dans le texte anglais, Milton, Métastase, Zachariae, le *Tour du Monde* d'Anson, Otway, à côté de Buffon, à côté du Tasse et d'Arioste ; et cela n'est rien encore auprès des traductions de tout genre que la jeune fille entreprend : elle met en français Quinte-Curce, *le Spectateur*, le *Caton* d'Addison, l'*Arcadie* de Sannazar, Hume, Robertson ; elle adapte Wieland ; elle met en anglais une comédie de Boissy, en espagnol et en italien le *Fils naturel* de Diderot. Ce n'est pas tout : elle écrit des tragédies et des comédies, et elle les joue.

Outre qu'elles nous révèlent une jeune fille originale, ces lettres sont précieuses pour qui veut se faire une idée de la formation des quelques femmes du XVIIIe siècle qui ont compté, comme aurait compté Geneviève de Malboissière si elle n'était morte à vingt ans.

S. ETIENNE.

Baldensperger (Fernand). *Le mouvement des idées dans l'émigration française* (1789-1815). Paris, Plon-Nourrit, 1924. 2 vol. in-16, pp. XVI-338 ; 334.

Fernand Baldensperger est, avec son maître J. Texte et avec Betz, l'un des fondateurs et des mainteneurs de cette discipline qu'ils ont appelée la Littérature comparée, qui s'assigne pour tâche d'étudier les influences exercées les unes sur les autres par les littératures, mais c'est là, le plus souvent, un jeu d'actions et de réactions purement livresques. Parfois cependant, des hommes ou des groupements d'hommes qui ne sont pas nécessairement des écrivains, en ont été les agents et, dans ce cas, il importe de les suivre à travers leurs errances et d'en scruter les conséquences pour l'évolution intellectuelle d'une nation. Telle est la tâche que s'est assignée notre auteur, telle l'enquête qu'il a entreprise pour l'Émigration, avec une rare patience et une documentation originale, puisée aux meilleures sources, dont il nous livre les résultats dans deux petits volumes bourrés de faits et d'idées élégamment exposés et groupés.

Comme le Refuge de 1685 pour une cause analogue, qui cette fois n'est plus l'intolérance religieuse mais l'intolérance politique, l'Émigration jette hors de France plusieurs centaines de mille hommes et femmes, nobles et bourgeois, prêtres et laïques, serviteurs et paysans, ceux-ci en plus petit nombre. Quel est leur état mental au moment où ils quittent, vers 1792 surtout, un pays en ébullition? Ils sont pour la plupart, même

Digitized by Google

souvent les ecclésiastiques, « philosophes », c'est à dire qu'ils appartiennent au siècle des « lumières » : que,tenants deDescartes non moins que de Locke et de Condillac, ils croient à la souveraineté de la raison, à la belle et régulière ordonnance qu'elle sait mettre dans les choses et dans les pensées, au droit qu'elle a de tout soumettre à sa critique, à son universalité aussi qui la fait pareille chez tous les hommes à quelque nationalité qu'ils appartiennent. Habitués à la vie de salon, les émigrés, surtout ceux, et ce sont les plus nombreux, qui ont fréquenté le Louvre et Versailles, ne conçoivent point la vie sans la mondanité, acceptent la mode pour loi dans leurs habits, dans leurs manières et jusque dans leurs sentiments. La sensibilité que Rousseau a proposée à leur admiration reste à fleur d'épiderme et il y a plus parmi eux de roués que de sensibles. Telle est l'esquisse que l'on peut se faire de ce qu'on appellerait aujourd'hui l' « émigré moyen. »

Or le voici jeté hors de ses habitudes et loin de ses frontières, loin de ces milieux brillants et superficiels où il s'est jusqu'alors complu, fatigué, misérable, parfois désespéré... D'abord il cherchera à reconstituer avec ses semblables la société qu'il a perdue et qu'il regrette. Il s'y essaiera dans la bruyante agitation de l'armée des princes à Coblence, ou auprès de ses rois ou prétendants en exil, les futurs Louis XVIII ou Charles X, dans la brillante et bruyante Vienne, dans la régularité de Berlin, dans la singularité asiatique de Saint-Pétersbourg, près de l'agitation commerciale de la ville libre de Hambourg, où les Français ne sont pas moins de 10.000 à Londres où ils auront des cercles et des cabinets de lecture, en Amérique même, où les attirent l'exemple et le souvenir de La Fayette.

Mais ils seront bientôt déçus. L'élégance et la mondanité parisienne ne se transplantent pas, ou, plutôt, déracinées ne refleurissent pas. Ainsi nos « premières », travaillant à New-York, perdent la main. Des querelles éclatent, les caractères s'aigrissent, l'esprit qui se bornait à piquer et à aiguillonner fait des blessures qui enfiellent, et puis l'on n'est pas toujours assez nombreux pour former groupe homogène, et il faut bien s'adresser aux « barbares », dont on accepte ou dont on sollicite l'hospitalité. Alors, difficulté de langue et plus encore incompatibilité des caractères, on s'aperçoit que l'homme, malgré le vernis de politesse qu'a imposé l'imitation de nos manières,est partout différent selon les nations et l'esprit français est trop curieux pour ne pas passer du dédain à l'étude, de l'étude à la réflexion et parfois à l'imitation. Ou encore, faute de trouver qui lui donnera la réplique, il se repliera sur lui-même, et se souvenant de la leçon de Rousseau, cherchera l'homme primitif, la

Digitized by Google

Nature et la solitude. Chateaubriand notera « les sons que rendent les passions dans le vide d'un cœur solitaire », Sénancour fera de ses *Rêveries sur la nature primitive de l'homme*, rédigées surtout en 1797, un bréviaire d'insociabilité radicale et il se créera chez beaucoup de nos émigrés, surtout chez ceux qui manient la plume, donc chez la plupart, sous l'influence de Zimmermann auteur de la *Solitude*, de Thillmann, beau-frère de Novalis, une sorte de mystique du moi. Toutefois, ils ne sont pas assez métaphysiciens à l'allemande pour se satisfaire de cette introspection. Le même Chateaubriand écrira en 1789 : « Il y a déjà six ans, que je vis pour ainsi dire de mon intérieur et il faut à la fin qu'il s'épuise ».

Le moyen de parer à ce desséchement, comme dirait Barrès, est le rafraîchissement et l'enrichissement du moi par des expériences nouvelles. Chateaubriand explore, moins qu'il ne l'a fait croire cependant, les rives du Meschacébé, La Tocnaye et d'autres découvrent la Scandinavie avec ses paysages de neige, ses fjords, à l'« : spect horrible et sauvage ». D'autres constatent la « teinte ténébreuse de la Forêt Noire » et subissent sur les bords du Rhin, qui devient peu à peu *le Rhin* que décrira Hugo, la révélation du gothique et du médiéval. «Je ne sais pourquoi », écrira Stendhal (en 1807), « le moyen âge est lié dans mon cœur avec l'idée de l'Allemagne »

Bien d'autres révélations les attendent là et ailleurs, telle celle d'un théâtre bien différent de la tragédie classique. Sans doute Voltaire dans ses *Lettres philosophiques* (1734) et Letourneur par ses traductions-trahisons avaient fait connaître le « barbare génie » de Shake peare, mais l'on voit s'effondrer peu à peu maintenant les restrictions et Delille insérer dans son poème de l'*Imagination* un l ng couplet en l'honneur de l'Eschyle anglais. Quant à Schiller, son *Wallenstein* est traduit par Narbonne, réfugié à Eisenach, son *Don Carlos*, par Lezay-Marnésia, futur préfet de Strasbourg, la *Pucelle d'Orléans* par l'abbé d'Aulnoy, l'ennuyeux maître de français d'Henri Heine à Dusseldorf. Catherine de Bueil, descendante de Racan sans doute et de Mme d'Épinay sûrement, dira du poète allemand : « Ses œuvres exaltaient tout mon être ! » Pendant ce temps Pixérécourt, apprenant l'idiome sur les bords de la Moselle et à Coblence, se prépare à devenir le Shakespeare du boulevard et l'actif et médiocre fourrier de théâtre romantique.

Le vrai lyrisme est une autre révélation non moins décisive, qui résulte de ce long séjour à l'étranger et qui s'exerce sur des êtres aussi peu préparés à la recevoir que l'abbé Delille. C'est un épisode bien curieux que sa rencontre avec Klopstock, suivie d'une tentative de traduction de *La Messiade* bientôt abandon-

Digitized by Google

née avec ces mots : « C'est trop élevé pour moi, il faut que je reste parmi les fleurs ». Bien que l'on voie un émigré ajouter à une poésie de Goethe qu'il traduit des nymphes, des zéphyrs et des amours, on entend de Villers, dans son *Erotique comparé* (1798) exalter la *Sehnsucht*, l'*Ahnung*, la *Schwärmerei*, pour lesquelles les mots manquent à sa langue trop abstraite. Pourtant l'âme des émigrés est préparée à les comprendre, car l'*Ahnung* les poursuit dans le pressentiment de leurs malheurs et de la mort de leurs proches montant sur l'échafaud. La *Sehnsucht*, ils l'ont de la patrie absente et toujours regrettée, qu'ils ont maudite d'abord, mais dont ils ont maintenant la nostalgie, au point qu'ils inventent l'expresssion de « mal du pays », qui est dans le *Génie du Christianisme*. La *Schwärmerei* ils la connaissent aussi, mais moins pour les nouveaux spectacles offerts à leur curiosité ou pour les faciles Germaines « dont la robuste enveloppe interdit jusqu'aux désirs », que pour la tradition dont ils se sentent les porteurs et dont ils cherchent à démêler les éléments qui sont surtout la royauté absolue, héritée de Charlemagne et la religion, qui fut celle de leurs pères. Nous voilà loin du philosophisme du départ, soit en matière de politique, soit en matière de foi. Ce n'est rien moins, chez un J. de Maistre et un J. De Bonald surtout, que le désaveu formel du siècle des « lumières » et même la révélation par de Villers de la métaphysique kantienne ne parvient pas à enrayer le recul du criticisme et le triomphe du sentimentalisme mystique.

Ainsi est préexistant chez les Émigrés l'état d'esprit qui conduira au premier romantisme, légitimiste et régulier en politique, révolutionnaire et irrégulier, individualiste et passionné en littérature et en art ; et la démonstration proposée par F. Baldensperger de l'Émigration cause du Romantisme serait entièrement satisfaisante, s'il n'avouait lui-même que la plupart des réfugiés bénéficièrent et profitèrent des amnisties de 1802 et qu'il y a, entre leur retour et le coup de tonnerre des *Méditations* (1820), un « loup » comme on dit au théâtre, que ne remplit aucune agitation apparente en faveur d'une révolution littéraire. Ce qui trouble également un peu, c'est que ceux qui en furent les principaux agents n'étaient pas des émigrés ou des descendants d'émigrés, si ce n'est Châteaubriand et Madame de Staël, dont la formation rousseauiste est d'ailleurs antérieure à leur exil.

Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'une question de dosage et on ne peut pas plus supprimer dans l'examen des causes de la grande rénovation romantique les causes françaises que les causes étrangères et de celles-ci, ce sera le singulier mérite de F.

Digitized by Google

Baldensperger de l'avoir démontré, les Émigrés sont les agents conscients ou inconscients [1].

GUSTAVE COHEN,
Maître de Conférences à la Sorbonne.

P. Martino. I *Le Naturalisme français.* II *Parnasse et Symbolisme.* 2 vols in-16. 218 et 220 pp. 1923 et 1925 (Collection Armand Colin, 103, Bd. St. Michel, Paris). Chaque vol. broché 8,40 ; relié 10,20.

On connaît la collection de vulgarisation publiée par la maison A. Colin, et dont le but est de faire rayonner dans le monde la science et la culture françaises. Mr P. Martino, professeur à la Faculté des lettres d'Alger, y a fait paraître deux belles études que nous signalons à tous ceux qui s'intéressent au mouvement littéraire en France au XIXe siècle.

La première donne une vue d'ensemble du naturalisme français de 1870 à 1895. Remontant à l'origine, l'auteur expose clairement ce que fut d'abord la théorie nouvelle, puis il explique comment et pourquoi cette doctrine s'écarta si vite des rigides principes qui lui avaient servi de base ; il s'attache en particulier à dissiper bien des inexactitudes dont fourmille l'histoire littéraire de ces vingt-cinq années.

Dans la deuxième partie, nous voyons comment ces théories ont été comprises par Zola et par son groupe, par Maupassant, A. Daudet, E. de Goncourt, puis par H. Becque et le théâtre libre, pour ne citer que les grandes figures littéraires qui ont contribué le plus au prestige de la doctrine naturaliste.

La victoire ne fut cependant pas de longue durée, et, après 1890, la fortune du naturalisme fut arrêtée par des changements survenus dans l'atmosphère politique du pays. On ne peut pourtant pas contester qu'il ait exercé une sérieuse influence sur la littérature postérieure, car « il a été continué par les diverses

---

[1] Voici quelques fautes de détails. Au tome I : p. 6, l. 6, Sinac, l. : Sénac ; p. 138, l. 19, offrent, l. : offre ; p. 157, note 1, 1598, l. : 1898 ; p. 257, dernière l., potre, l. : porte ; p. 262, dans la 3e citation en vers, jamis, l. : jamais ; p. 294, dern. l., cospomolite, l. : cosmopolite. Tome II, p. 61, 8e l. du bas, puissances, l. : puissance ; p. 96, l. 22, imperceptibles, l. : imprescriptibles ; p. 160, l. 15-16, treizième, l. : douzième ; l. 25, Robert Wace, supprimer « Robret », Wace n'ayant jamais eu ce prénom ; p. 198, l. 15, Lammenais, l. Lamennais.

Digitized by Google

formes du néo-positivisme ou du néo-réalisme contemporain, par tout l'esprit scientifique moderne, plus avisé, plus prudent. »

Dans le second volume *Parnasse et Symbolisme*, l'auteur expose d'après la même méthode les principales tendances des cénacles poétiques de 1850 à 1900. Il traite en premier lieu de ceux qu'on a appelés « les poètes de l'art pour l'art », notamment Théophile Gautier et Théodore de Banville. Les deux poètes érudits et philosophes Louis Bouilhet et Louis Ménard servent de transition pour passer à Leconte de Lisle, dont le nom et l'œuvre dominent le Parnasse, puis à Glatigny, Léon Dierx, Sully Prudhomme, Coppée, Mme Ackermann, J.-M. de Hérédia et d'autres de moindre importance. Ici point d'appréciations conventionnelles ou arbitraires, mais des jugements personnels bien justifiés, qui assignent à chacun la place qu'il mérite selon ses œuvres.

Un chapitre entier est consacré à Baudelaire, que les auteurs de manuels d'histoire littéraire laissent trop souvent dans l'ombre : on prend soin d'y caractériser l'esthétique baudelairienne, de dégager les thèmes des *Fleurs du mal* et de marquer leur influence.

En passant du Parnasse au Symbolisme, il faut faire leur place d'abord à Verlaine, à Mallarmé et à Rimbaud qui, malgré leurs attaches parnassiennes évidentes, sont bien en dehors de la tradition du Parnasse. Après avoir noté avec Villiers de l'Isle-Adam, Jules Laforgue et René Ghil les commencements du mouvement symboliste, l'auteur, passant en revue divers poètes, en établit un classement fort discutable. « Sur les cimes du symbolisme » il place G. Kahn, Vielé-Griffin, Stuart Merrile, Paul Fort ; « sur les coteaux » Moréas, de Régnier, A. Samain, Ch. Guérin, F. Jammes, Verhaeren. Enfin il précise l'influence du Symbolisme au théâtre et en particulier dans l'œuvre de Maeterlinck.

La défaveur du Symbolisme fut plus rapide encore que celle du Parnasse : dix ou quinze ans après sa naissance, à partir de 1900, « il ne s'agit plus à son propos que de prolongements, de survivances ou bien de tendances profondément modifiées par des apports nouveaux. »

Ce court résumé ne peut donner qu'une bien faible idée des deux livres de M. Martino où, à côté de vues très personnelles, on trouvera condensées la plupart des études qui ont paru sur ces époques si importantes de l'histoire de la littérature française.

J. Hombert.

Digitized by Google

J. F. Bense. *A Dictionary of the Low-Dutch Element in the English Vocabulary*, Part I. Aam-Dowel, The Hague, Martinus Nijhoff 1926, in-8°, XXII and 86 pages, Fl. 5,25.

English itself being in part a Low-german language, Dr. Bense is careful to explain that he here uses the word low-dutch for the whole of the continental german dialects which have admittedly greatly influenced English. It is this influence he has here set himself the task of studying. His material is drawn almost exclusively, it would seem, from the N. E. D., the E. D. D. and from Skeat's Etymological Dict. He has undertaken to study not only such words as are generally believed to be of l. g. origin but also those that seemed to him *possible* borrowings and that may on further investigation prove to be so.

Of course a study of this kind, the influence of one language on another, is of comparatively little interest in itself, — it derives its importance largely from the ultimate aim in view : to carry some more bricks to the building of the relations in general between the countries in question, as a slight basis for what with a poor substitute for the convenient *kulturgeschichte* we may call the cultural interrelations, — what Dr. Bense clearly has had in mind too ; it is not without significance that he is the author of the « Anglo-Dutch relations », as a matter of fact this book, now of 293 pages was first intended as the introduction to the Dictonary.

But as this very title suggests and the « Dictionary » itself bears out, the latter seems to have been begun with a view to studying, not the whole low-dutch element, but more particularly, if not exclusively that of the author's own language, Dutch, and it seems to have been the all but complete impossibility of distinguishing between Dutch on the one hand and the various forms of *platt* on the other that caused him to « go the whole hog » and to include all the low-dutch dialects.

And as we clearly seem to hear the grunt of satisfaction whenever the author sees a chance of concluding that a word is Dutch (or Flemish), so we sometimes seem to feel an almost imperceptible sigh of disappointment when his, it should be admitted, always very objective treatment leads him to the opposite conclusion. For it must not be supposed for a moment that the dictionary is nothing but an extract from the sources laid under contribution. Dr. Bense sifts his material very carefully and many a sagacious remark does the interested reader meet with ; Dr Bense's treatment is characterised by great prudence as a rule, it is only in a very few cases that his arguments do not seem convincing, but this is largely a matter of

Digitized by Google

doubt ; it is quite possible that the author should convince me if we could only have it out.

An objection of a somewhat more general nature is the following, Dr. Bense argues almost exclusively from the point of view of form-changes as well as from the historical point of view which causes him to attribute a given word to a certain language. But what the student sorely misses, is a systematic comparison of the various form-changes (and of those cultural conditions ; see *infra*),between those of the word under investigation that is and those of other words whose history is sufficiently established to allow of their serving as a starting-point for that of more doubtful cases. This is done sometimes as in the case of *bud*, but only too often have we to supply the desired analogues ourselves ; *e. g.* in v. *bukkam*.

The semasiology of the words, that Cinderella of linguistics, cannot fortunately complain of being left too much in the cold here. So when I regret that the meaning of the words is not always sufficiently taken into consideration, it is not to that question that I refer.I am rather thinking of the various categories to which a word may belong, — categories grammatical, cultural and perhaps others ; see lower down.

Take the word *bedene*. When something like 30 years ago I set about the very study which Dr. Bense is now fortunate enough to lay in part before the public, — various reasons have unfortunately hitherto prevented me from bringing it beyond its initial stage, — I had included the word, but as I find in my notes, I had my grave doubts as to its being Dutch (my study was intended to include Dutch and Flemish words only). However, Dr. Bense's arguments have now convinced me that he is likely to be right — so far as they go. For there is a point of view of some interest in these matters on which Dr. Bense has apparently neglected to place himself and that is precisely that of these categories to which a word belongs, as touched upon supra. Before we can be quite satisfied that the word is Dutch,it should have been made clear that Dutch has « lent » other *adverbs* of the same sort to English. This word seems to represent a stage of borrowing that I recollect mainly from the relations between French and Flemish, which latter language does not hesitate to borrow such words as *tandies* en *poertan* (*tandis que* en *pourtant* and see lower down). Borrow? It would be better no doubt to speak of having been « presented with » « in stead, for these so-called « loan-words » have come to stay.As the Editor asks for a review of a couple of pages only I leave this matter alone, all the more resignedly as I have just

Digitized by Google

had an opportunity of explaining this point of view at some greater length in a paper which I hope will see the light ere long. It will be seen from that paper how fluctuating those categories are and how they will more than once be found to overlap ; still their aid in determining the « lending » language will often prove valuable. Moreover a couple of *possible* (Scandinavian !) analogues to *bedene* will also be found discussed there.

Another circumstance may perhaps be mentioned here viz. that the present writer has now for some time been engaged on an investigation of the Dutch loan-words in the Scandinavian languages, which comparison suggested an element of appreciation to him of Dr. Bense's little problems which may prove not without significance. When an English word is hesitatingly made out to be « perhaps » of (low-)Dutch origin whilst that same word is with a greater or lesser degree of certainty found to be or even supposed to be, of (low-) Dutch origin in the Scandinavian languages, an àpriori case would seem to have been made out by these circumstances for the possibility of its having been borrowed also in the case of English, — and vice versa. This will explain by the way, why, quite personally I hailed the appearance of Dr. Bense's study with such glee, — of course the greater part of his words had been treated of before in his sources but his study contains so many new arguments especially from the point of view of the underlying cultural relations, that it must prove of the greatest use for my own study. I wish to lay the necessary stress on the word I used : « the possibility of its having been borrowed » in the other language also, it would perhaps be stretching a point to speak of a « likelihood » here, (all the more so, of a probability) ; economical circumstances, the necessarily different conditions of intercourse between the Low-Countries and England on the one hand and those with Scandinavia on the other, do not give us the right to speak of any thing approaching certainty of course, but the fact remains that what for want of a better word I would call the « power of expansion » of the word is proved to exist. The study by Dr. Bense and mine will therefore clearly run on parallel lines and the results of the one may largely benefit those of the other.

Of course it could not be expected that Dr. Bense should in each case have investigated his word from the Scandinavian-point of view . But it remains strange that where in a few isolated cases he does mention a related Scandinavian word, the desirability does not seem to have struck him of looking up at least the history of that particular word in the Scandinavian etymological dictionaries. He does not even seem to be aware of

Digitized by Google

their existence; where he does mention an etymology it is always at second hand and not one of the dictionaries in question is mentioned in the list of the books consulted. And yet, of the 665 words this part only is said to contain, I find on a rough calculation that something like 110 of these may be parelleled by the case of Scandinavian words that with greater or lesser certainty (usually with greater) are attributed to a Low-german dialect in such works as the *Ordbog over det Danske Sprog*, Falk og Torp's *Etym. Ordb.*, Torp's *Nynorsk*, Tamm, Hellquist, etc. etc.

Add to this that, on looking up my earlier collection of Dutch words, I have found several that are wanting in Dr. B's list, and it will be easily understood what a blessing in disguise the request proved by the Editor of this periodical, not to exceed a couple of pages for the review, otherwise it would undoubtedly have run into an indecent length. As any criticism of detail must therefore here be excluded, I hope to find an early opportunity of publishing elsewhere that part of my material that is not now superseded by Dr. Bense's work.

All I can do here in the space at my disposal is to give a couple of hints that may be useful to those who wish to pursue the fascinating subject further.

In Mansvelt's *Proeve van een Kaapsch-Hollandsch Idioticon* (however stupid a compilation it must be said to be), some little information may be gathered concerning a couple of words in English *from* Dutch. Likewise in the Introduction to Prof. Muller's and my own ed. of the Dutch prose Reynard, some little details will be found that might have been given a place in some of the articles where B. treats of Caxton's « Batavisms » (this word seems strangely familiar to me but it's not in the dict.s and I have no reference for it) but what is of much greater importance than the absence of either of these two, is the fact that Dr. B. does not seem to know Fennell's « Stanford Dictionary of Anglicised words and phrases » (Cambridge, 1892 which with all its grave faults of method (see my review in *Taal en Letteren*, 1893) and incompleteness (F. has but 55 Dutch words) might still have been consulted with advantage by our author. (1)

---

(1) I wish to mention a little book here which has just reached me and one that must have appeared since Dr. Bense's study saw the light so that he cannot be expected to have used it: *Niederländisches Lehngut im Mittel-Englischen*, von J. M. Toll. Halle, Max Niemeyer, 1926.

Digitized by Google

It is hoped that the next part may bring (in vv. *Dutch* and (or) *Hollander*) a collection as complete as possible of what we might call *the Dutchman in England*, by which is meant an account (if only by quotations *ad hoc*) of what your Englishman thought of the Dutch. It is true that the picture will not be a very flattering one! Just think of the drinking habits we were supposed to have contracted and remember the « fault » that Canning reproached us with, of « always giving too little and asking too much ». But this is a very dangerous quotation! I can only hope that Dr. Bense will be generous and not cast in my teeth that this very review proves how this « fault » was not only manifested (as Canning had it) « in matters of commerce ».

Sleydinge, near Ghent, Belgium. H. LOGEMAN.

George Ch. Van Langenhove, Ph. D. *On the origin of the, Gerund in English. Phonology.* (Recueil de travaux publiés par la Faculté de Philologie et Lettres, 56e facsicule). Gand Van Rijsselberghe et Rombaut ; Paris, Champion, 1925, in-8°, XXVIII-132 pp

M. Van Langenhove posé à nouveau, dans cette étude savante et fouillée, le problème si souvent considéré de l'origine du gérondif en anglais. Problème extrêmement complexe et que l'on n'avait jusqu'ici — l'auteur est parfaitement fondé à le dire — que partiellement traité, qu'incomplètement résolu.

La plupart des chercheurs, en effet, s'étaient engagés à fond dans une voie déterminée sans s'être demandé au préalable avec assez de circonspection quelle était la voie qu'ils devaient suivre Il importe d'abord de savoir ce qu'on entend exactement par le mot de *gérondif* : ne s'agit-il que d'un dérivé, plus ou moins évolué, du substantif verbal — ce qu'ont pensé la plupart de ceux qui se sont attaqués à la question — ou bien ce gérondif se rattache-t-il plutôt à l'infinitif fléchi du vieil anglais, — ou encore ne proviendrait-il pas surtout ou même uniquement du participe présent ? Les auteurs se rangeaient en effet, semble-t-il,, en trois camps : les uns (Blume, Armstrong, Curme, etc.) tenaient pour l'apparentement direct au substantif verbal, d'autres, moins nombreux et dont le représentant le plus marquant est Logeman (*Arkiv for Nordisk Filologi*, vol. XXX) faisaient remonter le gérondif à l'infinitif fléchi, phénomene valable non seulement pour l'anglais mais pour la plupart des dialectes germaniques — et scandinaves en particulier ; certains enfin — les plus rares — semblaient comme Einenkel (*Anglia*, vol. 37 et 38), donner nettement en dépit de certaines concessions au subst.

Digitized by Google

verbal et à l'inf. fléchi, la prépondérance au participe présent dont la terminaison *-ende* se serait progressivement, et d'abord dans le Sud, transformée en *-ing*(e) sous l'influence de l'Anglo-Normand.

M. van Langenhove, sans chercher explicitement à réconcilier ces frères ennemis, a adopté une méthode à la fois plus éclectique et, en réalité, plus objective que ses prédécesseurs et, considérant successivement ces trois antécédents possibles (subst. verbal, part. prés. et inf.) est parvenu, par une étude extrêmement précise et pénétrante, à des résultats qui peuvent donner une part de satisfaction presque égale à chacun des trois camps en présence tout en montrant à tous l'insuffisance de leurs conclusions respectives. Pour M. Van Langenhove et, croyons-nous aussi, pour le lecteur de bonne foi qui l'a suivi à travers toutes ces pages serrées, riches et cependant bien ordonnées, le gérondif anglais, à la fin de la période « Middle-English » provient d'une double confusion 1° entre les deux infinitifs fléchi et non-fléchi — sans préposition et avec préposition — du vieil anglais, et 2° entre ces deux infinitifs, d'une part, et, d'autre part, l'infinitif en *-ing* qui emprunte lui-même ses éléments vitaux à la fois aux infinitifs précités et au substantif verbal, dont la terminaison est du reste phonologiquement identique dans la plupart des cas à celle du participe présent.

Mais ce n'est pas la conclusion seule qui importe dans ce livre (conclusion qui s'imposera vraisemblablement comme la plus plausible), c'est le détail même de l'étude, la richesse des observations et la justesse des vues (par ex. sur le rôle du participe futur passif en germanique et la construction allemande « die zu besetzende Stelle » p. 121, note, sur l'« ubiquité » de la terminaison *-ing* et sa présence jusque dans le participe passé, sur les rapports entre eux des deux infinitifs fléchi et non-fléchi, etc.) la sûreté de l'érudition (nous n'avons relevé dans la Bibliographie qu'une omission qui mérite d'être mentionnée : l'étude de Huttmann 1914) et l'esprit synthétique qui anime et dirige toutes ces recherches et groupe vigoureusement tous les résultats. Nous croyons que l'apparition de ce livre fera date et que cette étude ne laissera après elle sur ce terrain circonscrit mais néanmoins assez vaste, que bien peu de chose à découvrir aux glaneurs futurs.

E. Pons

Mittelenglische Originalurkunden (1405-1430) mit Einleitung und Anmerkungen herausgegeben von **Hermann M. Flasdieck**. Heidelberg, Carl Winter, 1926, in-8°, 109 pp. [Alt-

Digitized by Google

und mittelenglische Texte herausgegeben von L. Morsbach und F. Holthausen. Bd. 11].

M. Flasdieck nous donne une édition critique des plus soignées de 15 documents officiels, originaires des comtés de Kent Suffolk, Yorkshire, Durham, Somerset, Essex, Sussex et Huntingdonshire. Une pièce (le n° xiv), -- lettre de Lord Willoughby à William Paston, personnage bien connu, - est écrite en France, ainsi que probablement une autre (le n° x) - contrat de mariage entre William Haute de Kent et Jane, fille de Richard Wydeville (ou Woodville) of the Mote. Le recueil, dédié à M. J. Hoops, comprend 5 contrats (i, ix, x, xii, xiii), 3 « records » (iv, v, viii), 2 testaments (ii, xi), 1 quittance (iii), 1 lettre (xiv) et 1 acte d'investiture (viii). De ce fait il se rapporte directement à la vie courante et on y voit apparaître toutes les classes de la Société ainsi que quelques personnages qui ont joué un certain rôle dans la vie politique et sociale de leur époque. Mais l'intérêt de cette publication, bien que déjà considérable au point de vue de l'histoire et de l'étude de la société au début du xve siècle, est en premier lieu d'ordre linguistique. Depuis longtemps la grande valeur de textes nettement datés et localisés pour l'étude approfondie des dialectes et de l'extension de la langue littéraire (*Schriftsprache*) est un fait reconnu. Cette valeurd'ailleurs est bienmise en évidence dans la très intéressante introduction (pp. 9-27) dont M. Flasdieck fait précéder les textes, parmi lesquels quelques uns sont publiés dans deux ou plusieurs versions, ce qui ajoute encore à leur importance linguistique. Un commentaire et des notes abondantes se rapportant à la provenance, l'écriture et la compréhension des pièces produites, ainsi qu'un index des noms de personnes (pp. 106-7) et des noms de lieux (pp. 108-9) rendront les plus grands services. De plus de fréquents renvois au New English Dictionary facilitent l'emploi du volume et le recommandent pour des exercices de séminaire.

Comme les pièces produites, à l'exception de la dernière — qui se place vers la fin de 1371 — sont datées de 1405 à 1430, ce recueil complète avantageusement celui que M. Morsbach publia il y a trois ans comme X^e volume de cette même collection. D'autre part elles fournissent également un complément à l'étude marquante sur les débuts de la langue littéraire anglaise (*Forschungen zur Frühzeit der neuenglischen Schriftsprache*) que l'auteur publia avec succès en 1922 comme 65e et 66e vol. des *Morsbach Studien zur englischen Philologie*.

Il est à noter que M Flasdieck nous annonce pour une date prochaine la publication d'un recueil beaucoup plus vaste et

Digitized by Google

qui comprendra une centaine de documents se rapportant aux années 1430-1460. On ne peut que le féliciter de son initiative et de son activité.

G. VAN LANGENHOVE.

Maximilian J. Rudwin. *A historical and bibliographical survey of the german religious drama.* Pittsburgh, (University of Pittsburgh Publications), 1924, in-8°.

Il n'est pas de travail aussi ingrat qu'une bibliographie. Si par surcroît elle est d'ordre tout spécial comme ici, elle se bute à l'indifférence ou fait même hausser les épaules. Seuls les rares initiés en savent gré à leur auteur. Il faut donc à celui-ci une fort dose d'abnégation, qui, toute réflexion faite, mérite qu'on l'admire. Car enfin, le travail doit se faire ; grâces soient donc rendues à qui décharge les autres de cette besogne fastidieuse, exigeant une conscience, une attention, un soin, une patience qui paraissent au profane hors de proportion avec l'intérêt et l'utilité du travail. — Il y a bon nombre d'années que M. Rudwin s'adonne à l'étude du drame religieux du moyen âge en Allemagne ; ses publications en allemand et en anglais en font foi C'est au cours de ses recherches dans ce domaine que sa bibliographie se composa peu à peu et se constitua comme d'elle-même ; il vit alors qu'elle pourrait profiter aux autres chercheurs, et il la mit au point. — Prévenons tout de suite une désillusion possible : d'aucuns pourraient entendre le « *drame religieux* » dans son sens large et croire qu'ils trouveront ici une documentation sur le drame biblique contemporain d'un HEYSE, d'un SUDERMANN, d'un R. J. SORGE et d'autres ; ils se tromperaient. Car s'il est vrai que la deuxième partie conduit le sujet depuis la Réforme jusqu'aujourd'hui, elle n'envisage que le drame religieux *populaire* exclusivement, qui continue lui la tradition médiévale et dont le représentant le plus fameux est le « jeu » d'Oberammergau. Elle exclut aussi, comme trop distantes du drame du moyen âge, les pièces polémiques et didactiques des protagonistes et des antagonistes de la Réforme protestante. Par contre, il est fait une part aux drames liturgiques d'Allemagne, écrits en latin ; et, c'est raison. — En tenant compte de ces précisions, on sera pleinement renseigné par le livre de M. RUDWIN : éditions, études, thèses, articles de revues, et même de quotidiens, tels que la *Vossische* ou la *Frankfurter Zeitung*, y ont trouvé place. Le plus merveilleux c'est que la presque totalité de ces publications est accessible aux travailleurs dans les bibliothèques des États-Unis : aussi l'auteur éprouve-t-il une patriotique fierté à constater, dans sa préface, le bon outillage des

Digitized by Google

institutions scientifiques de son pays, qui a pu acquérir les collections de ZARNCKE, de SCHERER, de WÜLCKER.

Le lecteur qui aurait la mauvaise idée de sauter cette préface, pourrait être quelque peu dérouté par l'arrangement de la matière bibliographique dans chacune des sections du livre. Il n'est ni chronologique ni alphabétique ; l'auteur annonce qu'il est critique. Ceux qui, comme moi, aiment qu'on agrémente ces catalogues de brèves notations comme celles de KŒGEL et BRUCKNER dans l'histoire de la littérature allemande du *Grundrisz*, ne trouveront pas ce qu'ils auraient pu espérer. Mais on nous affirme que les titres y sont classés par rang d'importance ; ceci est précieux .. s'il n'y avait cette traîtreuse petite indication : « la plupart du temps » (for the most part), qui laisse perplexe.

Le livre se termine, comme il convient, par des registres méticuleusement composés.

Disons encore qu'une introduction d'une demi-douzaine de pages nous fait jeter un rapide coup d'œil sur l'évolution du drame religieux en Allemagne. Elle est limpide et sera sans doute utile au débutant. Mais ce livre ne s'adresse-t-il pas bien plus à des spécialistes ?

A. L. CORIN.

Nikolaus Lenau, *Gedichte* herausgegeben und eingeleitet von Prof. Dr. H. BISCHOFF. Mit vier Bildern. Stuttgart, Strecker u. Schroder, XI-235 pp.

Le premier attrait de ce petit volume est sa mise fraîche et coquette : l'élégance de sa reliure, la belle impression, si nette sur son beau papier blanc, qu'elle paraît burinée. Ce n'en est pas le plus grand : Dans un beau vase de cristal teinté d'émeraude, on nous offre une brassée de roses : soyeuses, veloutées ou fripées, d'un riche coloris allant du rose-chair joyeux au cramoisi lugubre. Fleurs de culture et non fleurs des champs ; mais non plus : orchidées de serre ! Et c'est à bon droit que l'éditeur plaide contre la dépréciation si générale de l'œuvre lyrique de Lenau, qu'on se plaît à ranger parmi les « talents forcés », en attendant l'oubli total. Son meilleur argument, ce sont les quelque deux-cents poèmes de son recueil. Pourtant, ce n'est pas toujours l'excellence artistique qui a déterminé son choix. Il a voulu aussi rendre sensible l'évolution du poète. On devait s'y attendre de la part de l'auteur de la monumentale Chronologie des poésies lyriques de Lenau (*N. Lenaus Lyrik. Ihre Geschichte, Chronologie und Textkritik*, Berlin, Weimann, 1920). On aurait même pu présumer que la chronologie serait le seul principe d'ordonnance. Mais, voulant nous mettre à même de saisir les caractères

Digitized by Google

originaux de l'inspiration du poète, l'éditeur a groupé ses vers sous les titres *Nature* (Natur), *Chants d'Amour* (Liebesklänge), *Rêve et Réalité* (Leben und Traum), titres qui sont d'ailleurs de Lenau lui-même. L'illustration nous ménage une surprise : un beau portrait, inédit croyons-nous, de la charmante comtesse Marie de Wurtemberg. Dans son mémoire cité plus haut, M. Bischoff ne nommait guère celle-ci que comme le modèle de la princesse royale Marie dans le *Faust*. Il met maintenant en rapport avec elle dix autres poésies, dont certaines comptent parmi les plus belles et qu'il croyait jadis adressées à Lotte Gmelin. Enfin, c'est encore une originalité de cette anthologie qu'elle a fait accueil aux plus belles parties lyriques des épopées du poète autrichien.

Bref, c'est l'anthologie qu'attendaient ceux qui n'ont pas le temps de faire eux-mêmes le départ dans l'œuvre assez inégale du chantre de la mélancolie.

A. L. CORIN.

The Cambridge Ancient history, edited by J. Bury, S. Cook, F. Adcock, Cambridge. University Press, 1925-6, t III et IV, in-8°, pp. xxv, 821 et vii, 685. Prix du vol. : 35 sh.

Nous avons fait connaître, en rendant compte des deux premiers volumes de la *Cambridge History*, les principes adoptés pour cet ouvrage. Le texte est, en général, dépourvu de notes mais suivi d'une abondante bibliographie et d'index détaillés : il n'y a pas d'illustration, laquelle est réservée pour un album séparé, mais seulement des cartes. Chaque chapitre est confié à un spécialiste, qui traite son sujet en toute indépendance, même s'il doit en résulter certaines répétitions et quelques contradictions. Par l'abondance des matières qui y sont introduites, par le souci d'utiliser les résultats des découvertes les plus récentes, par l'heureux choix des collaborateurs qui les ont rédigés, ces volumes méritent les mêmes éloges que les précédents, et il suffira, pour en faire apprécier la valeur d'analyser leur contenu et d'indiquer les auteurs des divers chapitres.

Le tome III reprend l'histoire vers l'an 1000, c'est à dire à une époque confuse, où s'est éclipsée la splendeur des anciens empires d'Égypte, de Babylonie et de la mer Égée, où, au milieu de la dislocation des États d'autrefois, l'âge du fer succède à l'âge du bronze. Pour cette période troublée, les sources orientales se raréfient, mais les traditions souvent fabuleuses, des Grecs remontent jusqu'à elle, et l'Ancien Testament nous apporte le secours de ses chroniques. Bientôt apparaîtra l'historiographie littéraire.

Digitized by Google

Cette époque voit l'Assyrie prendre la première place dans le monde oriental. M. Sidney Smith a résumé en cinq chapitres, avec une grande maîtrise de son sujet, ce que nous apprennent les textes cunéiformes sur la fondation, l'expansion et l'administration de l'empire des Sargonides jusqu'à la chute de Ninive en 612, sous les coups des Mèdes unis aux Babyloniens. Une nation qui existait depuis deux mille ans, qui avait donné le premier exemple d'un État bien organisé, disparaît dès lors complètement de la surface de la terre.

Nous abandonnons la Mésopotamie pour la Cappadoce et la Syrie, où M. Hogarth, l'explorateur de Karkémish, nous montre ce que devinrent les états néo-hittites jusqu'à la conquête babylonienne, et quelle fut leur civilisation. M. Sayce résume de même le peu que l'on sait du royaume des Ourartou, établis autour du lac de Van. Grands adversaires des Assyriens, ils nous ont laissé des inscriptions dites « vanniques », dont le déchiffrement est dû en grande partie à M. Sayce lui-même. Nous sommes arrivés au moment où les tribus iraniennes du Nord, les Scythes de la steppe, poussent leurs incursions jusqu'en Asie Mineure, et M. Minns décrit les caractères de ces nomades d'après Hérodote, Hippocrate et les fouilles russes

Nous retournons ensuite en Mésopotamie, où M. Campbell-Thompson nous expose le développement de l'empire néo-babylonien sous Nabopalassar et Nebuchadrezar (Nabuchodonosor) et sa décadence sous Nabonide jusqu'à la prise de Babylone par Cyrus (octobre 539). Un chapitre sur « l'influence de la Babylonie » rend justice aux admirables qualités intellectuelles de la race qui l'habitait [1].

Remontons le cours des âges pour nous transporter dans l'Égypte du XIe siècle et de la XXIe dynastie. Ce vieil État ne garde plus que l'ombre de sa puissance d'autrefois, comme le fait voir M. Hall, et végète longtemps dans l'obscurité. Bientôt il se verra envahir par des étrangers, Éthiopiens et Assyriens,

[1] P. 237 : « Notre connaissance accrue des qualités extraordinaires des Babyloniens nous inspire un grand respect pour leurs capacités, qui dépassaient de beaucoup celles des autres Sémites. Ceux-ci paraissent presque des provinciaux à côté de cette haute civilisation, et nous devons accorder une admiration sans bornes à un génie qui a contribué pour une si large part à jeter les fondements de la science moderne. Les observations babyloniennes des étoiles furent le commencement de l'astronomie, leur connaissance des remèdes celui de notre médecine, leur patiente lexicographie est un chef-d'œuvre d'application inlassable, leurs codes de lois sont des merveilles de sens commun et de discrimination. »

Digitized by Google

et sa décadence continuera jusqu'au moment où le Delta entrera en contact avec les Grecs sous la XXVIe dynastie. Les rois de l'époque saïte s'essaient de nouveau à une politique internationale, et favorisent le développement d'un curieux art archaïsant. M. Hall en définit le caractère et étend son enquête à celui des pays voisins. Mais cette renaissance fut éphémère et en 525 Cambyse mettait fin à l'indépendance du pays.

Après un chapitre sur la topographie de Jérusalem, dû à M. Macalister et où sont mises à profit les dernières découvertes, M. Stanley Cook nous offre un remarquable exposé des destinées d'Israël depuis le XIe siècle jusqu'au retour de l'Exil. Il ne se borne pas à rappeler ses vicissitudes politiques, mais, comme il convenait, insiste sur sa civilisation et ses idées religieuses et morales. et analyse en particulier le prophétisme, la force vivifiante qui a fait la grandeur de ce petit peuple.

Jusqu'ici, les princes des pays qui s'étendent de la Mésopotamie à la vallée du Nil, ont été les principaux acteurs du drame historique. Les nations de cette région sont tombées maintenant dans la sujétion et dans l'oubli,toutes soumises pareillement aux rois de Perse. Nous les quittons définitivement pour nous transporter dans les pays du Nord,où la race grecque va prendre une merveilleuse puissance. Dans un chapitre en quelque sorte préliminaire, M. Hogarth traite de la Phrygie, de la Lydie et de l'Ionie depuis la chute du royaume hittite jusqu'à leur annexion au vaste empire de Cyrus. Nous retrouvons la Grèce à l'époque obscure, où, après l'âge héroïque, s'étend la conquête dorienne. M. Wade Gery suit la croissance des états doriens du Péloponnèse, décrit le régime des tyrans qui s'y établissent et esquisse la constitution de Sparte, tandis que M. Gardner nous retrace les origines de la future rivale de celle-ci, l'Athènes du VIIe siècle, celle des rois et des premiers archontes.

Ce qu'était à la même époque la Grèce du Nord jusqu'à la Thessalie, M. Cary nous l'apprend, en mettant en lumière l'importance de l'oracle de Delphes dans la formation de la société et de la religion helléniques. Enfin M. Myres, dans un des chapitres les plus suggestifs du volume, dessine à larges traits les grandes lignes de la colonisation grecque, qui entre 750 et 550 élargit merveilleusement le champ d'action d'une race entreprenante. Depuis le Caucase et l'île de Chypre jusqu'à l'Espagne ses marins ses marchands, ses émigrés parsèment tous les rivages de leur établissements, non sans d'âpres luttes avec leurs précurseurs et leurs rivaux dans la Méditerranée.

Ce tome se termine par quelque pages de M. Adcock sur la formation de la cité-état, c'est à dire du cadre où s'enfermera la vie politique des Grecs jusqu'à la perte de leur indépendance et

Digitized by Google

même au delà, Ces considrations forment donc une sorte d'introduction au contenu du tome V.

Dans ce nouveau volume, on échappe presque à cette dispersion des événements qui jusqu'ici nous obligerait à sauter d'un pays à l'autre. Elle prend l'histoire au moment où pour nos pères elle semblait s'ouvrir, vers le milieu du vie siècle. Deux grands adversaires occupent alors la scène du monde : la Perse et la Grèce.La fondation de l'empire perse sous Cyrus, le règne de Darius jusqu'à la révolte de l'Ionie, l'organisation de cet État immense, la plus perfectionnée qu'on eut encore connue, sa culture, sa religion ont été exposés par MM. Gray et Cary. D'autre part en Grèce nous arrivons au moment où une histoire ininterrompue des événements peut être écrite,au moins pour Athènes. W.Walker s'en est chargé : nous assistons au développement de a constitution de la cité depuis Dracon et Solon. Arrêté par la tyrannie de Pisitrate et de ses fils, il reprend avec la réforme de Clisthène pour aboutir à la fondation de la première démocratie organisée, qui bientôt va se mesurer avec l'autocratie des Grands Rois. Les autres états Grecs, de l'Ionie jusqu'à l'Italie, offrent alors moins d'intérêt, mais il importe de préciser, avec M. Ure, les conditions où ils vivent au moment où le grand conflit va s'engager Le récit de ces guerres médiques jusqu'à la délivrance de la Grèce a été écrit par M. J. A. Munro avec une précision dans le détail et une discussion critique des témoignages que justifie l'importance d'une lutte dont dépendait tout l'avenir de civilisation européenne. En même temps que se poursuivait ce gigantesque duel, un autre mettait aux prises en Occident Carthage et les Grecs de Sicile. M. Hacforth a résumé l'histoire de ce conflit jusqu'à la grande victoire de Gélon à Himère, contemporaine de celle de Salamine (480). Elle délivra la Sicile de la menace d'une domination sémitique.

Ces résultats acquis, nous pénétrons dans un pays nouveau, alors à l'aube de son éclatante histoire, à l'Italie. M. Conway nous expose la solution la plus raisonnable du problème des Étrusques, venus probablement par mer d'Asie Mineure à partir du xe siècle et qui au vie s'élèvent au maximum de leur puissance. Il rapporte le peu que l'on sait de leur langue de leur coutumes, de leur religion, tandis que leur art est apprécié par M. Casson. M. Conway reprend l'étude des autres populations italiques qu'il passe en revue et classe surtout d'après des critères linguistiques.

L'importance primordiale qu'acquiert pendant cette période la civilisation grecque justifie l'insertion des trois derniers chapitres : Le premier dû à M. Bury est consacré à la littérature depuis Hésiode jusqu'à la naissance de la prose, peu avant les

Digitized by Google

guerres médiques. Quel fut le mysticisme grec, comment il se manifesta à Éleusis et dans l'orphisme, quels furent les débuts de la philosophie et ses systèmes successifs jusqu'à l'atomisme de Leucippe est expliqué par M. Conway. M. Beazley expose l'évolution de l'art géométrique et archaïque jusqu'à la fin de la céramique à figures noires et M. Robertson celle de l'architecture antérieure aux guerres médiques. L'origine et la diffusion de la monnaie avaient déjà fait l'objet d'une étude spéciale de M. Hill.

F. CUMONT.

Pierre Montet, *Les Scènes de la vie privée dans les tombeaux égyptiens de l'Ancien Empire.* Publications de la Faculté des Lettres de l Université de Strasbourg. Fascicule 24. Paris Presse Belles Lettres, 1924, XVIII, 429 pp. avec 24 planches hors texte et 48 figures.

Les personnes qui n'ont pas été à Saqqarah et qui n'ont pas eu, par conséquent, l'occasion d'étudier attentivement les grands mastabas à chambres multiples, peuvent difficilement se faire une idée de la richesse et de la variété des scènes qui couvrent leurs parois. Les petits mastabas, transportés dans les musées d'Europe et d'Amérique, contiennent seulement quelques scènes, extraites de cette vaste encyclopédie de la vie égyptienne, renfermée dans les cahiers de modèles où puisaient les décorateurs de l'époque des pyramides. Chez Ti, chez Mera, pour ne citer que deux exemples, l'ampleur du monument, la richesse du défunt, peut-être aussi la libéralité royale, avaient permis d'exploiter plus largement cette source précieuse des modèles. Cela donne une valeur exceptionnelle à l'étude des grands mastabas. Malheureusement, l'étendue même de ces tombeaux a fait de leur édition complète une tâche si lourde que nous ne possédons pas encore, des meilleurs mastabas de Saqqarah, des éditions définitives. On a préféré, d'ordinaire, publier des monuments plus modestes.

M. Montet, après plusieurs, aurait voulu nous donner le *Tombeau de Ti.* Des circonstances diverses l'en ont empêché. Sans renoncer à son projet, il nous donne en ce moment dans sa thèse sur les *Scènes de la vie privée dans les tombeaux égyptiens de l'Ancien Empire* une sorte d'introduction générale. Ceux qui la liront éprouveront plus vivement encore le regret que l'œuvre complète n'ait pu voir le jour. Serait-il vraiment si dificile, si on le voulait sérieusement, de reprendre le travail, de rassembler les nombreux matérieaux déjà préparés, de combler les quelques lacunes qui peuvent rester, et de publier cette merveille :

Digitized by Google

le tombeau de Ti découvert par Mariette en 1860 ? Cela ne vaudrait-il pas l'effort que demandent chaque année des fouilles, intéressantes sans doute, mais qui ne nous donnent que bien rarement des révélations égales à celles qu'apporterait une telle publication ?

On sait, en effet, que suivant la « recette » égyptienne, l'âme du défunt puissant, qu'on voulait apaiser, se trouvait heureuse dans la sépulture, à condition d'y emporter le reflet — et même un peu plus, de l'existence heureuse que tous les humains désirent avoir au cours de leur vie terrestre. Objets réels, imitations en *toc*, figures modelées ou sculptées, scènes variées en relief ou en peinture, tout cela traduit la même pensée : enfermer dans la tombe autant que possible de la vie, pour que le mort, s'imaginant qu'il continue à en jouir, s'aperçoive à peine qu'il a cessé d'être un vivant et qu'il se résigne à la condition nouvelle qui lui est faite par ses héritiers.

M. Montet analyse minutieusement, en onze chapitres, les scènes représentées dans ce but. Il part d'ordinaire, des exemples empruntés au tombeau de Ti et complète les renseignements qu'il a pu en tirer grâce à l'étude d'autres monuments. Voici la liste des chapitres : I. La chasse et la pêche dans les marais. Les travaux et les divertissements des mariniers. II. La chasse dans le désert. III. L'élevage. IV. Le recensement des troupeaux V. La boucherie. VI. Le lin et les céréales. VII. Le pain et la bière. VIII. La culture dans les jardins, les vendanges et la fabrication du vin. IX. Les métiers. X. Les constructions navales et la navigation, XI. La musique et la danse. Les sports et les jeux.

L'auteur ne se borne pas à l'étude des scènes elles-mêmes ; il traduit et commente les texte, qui les accompagnent, textes souvent fort difficiles, mais qui précisent les diverses actions représentées. Souvent, c'est une sorte de titre, ou bien un seul mot technique ; souvent aussi ce sont les dialogues vifs et animés des ouvriers dans toute l'ardeur de leur travail, avec des plaisanteries, des quolibets, des injures, sans oublier les mots grossiers de l'argot memphite.

Ce que je viens de dire suffit à montrer le grand intérêt de ce livre et je voudrais conseiller à tous ceux qui s'intéressent à la civilisation égyptienne, de le parcourir. Mais je les avertis qu'ils seront souvent arrêtés par des discussions techniques strictement réservées aux spécialistes. Je regrette que l'auteur n'ait pas trouvé le moyen de faire deux parts dans son ouvrage, l'une à portée générale que tout le monde aurait lue avec un intérêt renouvelé, et l'autre purement technique.

M. Montet est souvent hardi dans ses explications et ceci n'est

Digitized by Google

pas un reproche, mais je doute que les gens de métier approuvent toujours ses interprétations nouvelles. N'a-t-il pas écrit lui-même à la p. XVIII de son introduction, en remerciant son maître M. Victor Loret : « Il va vu naître et grandir cet ouvrage. Sa critique pénétrante en a éloigné plus d'une idée aventureuse » ? Je serais tenté de croire que le maître aurait rendu service à l'élève en le décidant à en laisser tomber quelques-unes encore. J'ai eu plusieurs fois l'impression que l'auteur, faute d'avoir à sa disposition une grande bibliothèque, avait dû négliger les travaux qui, sur certains points, auraient modifié ses vues. Il m'a semblé également que lorsque M. Montet s'écartait, dans la traduction d'un texte, de la version du professeur Erman, il aurait été prudent de donner celle-ci en note et de dire pourquoi il ne l'acceptait pas

Mais il convient de ne pas se montrer trop exigeant. L'auteur s'est attaqué à un sujet aussi difficile qu'attrayant et, dans l'ensemble, il nous a donné un bon travail qui rendra des services. Son index des mots égyptiens cités, bien qu'il ne soit pas tout à fait complet, comble une lacune dont se sont plaints tous ceux qui ont eu à éditer des scènes de l'Ancien Empire.

JEAN CAPART.

Spiegelberg Wilhelm. *Die Glaubwürdigkeit von Herodots Bericht über Aegypten im Lichte der Aegyptischen Denkmäler.* Heidelberg, C. Winter, 1926. 1 vol. in-8° 44 pp. 2 pll. 5 figg. = Orient und Antike 3 (Vortrag gehalten in der 55. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner in Erlangen) 3 Mk.

Le sujet choisi par M. Spiegelberg pour la conférence qu'il a faite à la 55e réunion des philologues et pédagogues allemands à Erlangen, se rattache à une question plus vaste et dont il est inutile de souligner l'intérêt : jusqu'à quel point l'œuvre historique tout entière d'Hérodote est-elle digne de foi ? Quant à la décision de l'auteur de limiter ses recherches au second livre de l'historien grec, non seulement elle s'explique par le fait qu'il est un spécialiste de l'égyptologie, mais elle se justifie aussi par cette circonstance que le contrôle de la bonne foi, du sens critique, de l'exactitude d'Hérodote est plus facile ici que partout ailleurs.

Avant de suivre l'historien dans le voyage de trois mois et demi qu'il entreprit vers 450 en Egypte, séjournant surtout dans le Delta et ne faisant que traverser rapidement la Haute Egypte, M. Spiegelberg a pris la précaution de rappeler à ses auditeurs

Digitized by Google

l'état de la culture égyptienne au milieu du ve siècle avant J. C. Nous sommes loin des époques brillantes et créatrices qu'avait connues l'ancienne Egypte, la culture est à son déclin, elle traverse une période de stagnation dans laquelle, avec un orgueil obstiné, le peuple repousse tout ce qui est nouveau et étranger pour ne vivre que du souvenir de son glorieux passé. Cette caractéristique d'une époque bien déterminée a passé aux yeux d'Hérodote pour celle de l'histoire tout entière de l'Egypte et, si on le méconnaissait, on s'exposerait à de graves erreurs.

Dans l'antiquité, « le père de l'histoire » — si cet anachronisme est permis — a eu une bien mauvaise presse. On connaît le passage (*Philopseudes*, 2) dans lequel Lucien appelle Hérodote un menteur, et celui de Diodore (I 69),qui, pour être moins sévère, n'est pas non plus très favorable : dans le but de divertir ses lecteurs, notre historien aurait selon lui préféré à la vérité des mythes et des histoires invraisemblables.

Les modernes ont jugé Hérodote avec moins de sévérité et M. Spiegelberg achève de le réhabiliter . Tout d'abord, sa bonne foi n'est pas contestable et le récit qu'il nous fait au livre II de ses Histoires,loin d'être le produit d'une invention fantaisiste ou d'avoir été puisé dans des livres, comme on le lui a parfois reproché, a pour base solide les souvenirs personnels d'un homme qui a vu et observé, qui a interrogé et écouté, et qui, malgré une certaine naïveté, n'a pas toujours aveuglément accepté tout ce qu'il a entendu.

Pour l'époque à laquelle il vivait, il constitue une source de premier ordre, on peut dire la source la plus riche : les trop rares renseignements fournis par les monuments et les documents égyptiens confirment souvent ses affirmations, ils n'en prouvent jamais la fausseté et ils sont complétés par lui de la manière la plus heureuse. Pour les périodes antérieures, des réserves sont nécessaires, car on trouve plus souvent dans ses écrits *des histoires* que *de l'histoire* et, comme il n'a été en contact en Egypte qu'ave des compatriotes et avec les classes les moins élevées de la population indigène, les renseignements qu'il nous donne sont ceux qu'il pouvait recueillir chez des guides-interprètes ou chez des prêtres de rang inférieur. A ce propos, les exemples que M. Spiegelberg a relevés chez Hérodote sont particulièrement intéressants : on y voit comment dans la tradition populaire, ce sont les monuments qui ont fait l'histoire ou plutôt les histoires, au lieu que l'histoire ait fait les monuments.

En résumé, quoique Hérodote ne réponde pas à toutes les exigences que les modernes imposent à un historien, quoiqu'il ait pris ses renseignements dans les contes populaires, au lieu

Digitized by Google

de les puiser dans les inscriptions et les papyrus, qu'il ne savait pas lire, il mérite cependant qu'on prenne sa défense et qu'on juge son œuvre avec plus de justice : c'est ce que M. Spiegelberg fait de façon aussi intéressante que convaincante.

Marcel HOMBERT.

Dr G. Contenau, *La civilisation phénicienne*, Paris, 1926, Payot, in-8° 396 pages 137 croquis, cartes et reproductions photographiques, index, Frs 25. —

Il y a de nombreuses années (1889) que Pietschmann publiait une histoire des Phéniciens qui était comme un compendium de tout ce qu'on savait sur ce peuple. Avant lui (1885), Perrot-Chipiez avaient déjà donné un aperçu très étendu de ses arts ; d'autres comme Renan en 1874.... accumulèrent les renseignements les plus divers. Mais depuis quelque temps, ces ouvrages avaient vieilli et l'on sentait le besoin d'une mise à jour. Le Dr Contenau vient de nous la donner. En 360 pages, il expose, d'une plume alerte et soutenue tout ce que l'homme cultivé peut ou doit savoir du passé des Phéniciens à partir de l'époque la plus reculée jusqu'à l'époque romaine : histoire, religion, industrie et commerce, civilisation, fouilles etc...

Publié au début de cette année, ce livre est tout-à-fait à jour, car il rend compte des dernières fouilles les plus importantes comme celles de Byblos, où l'on découvrit des objets égyptiens de l'Ancien Empire. C'est ce qui rend le livre particulièrement actuel, si bien qu'on y recourra avec fruit, pour s'orienter et se rafraîchrir la mémoire. A l'amateur, il est indispensable, d'autant plus que les gravures augmentent l'intérêt de l'exposé et facilitent la lecture.

On peut faire à l'auteur un reproche qui ne diminue guère la valeur intrinsèque de son ouvrage : celui d'avoir émis quelques opinions non admises par les spécialistes, de ne pas avoir laissé à ceux-ci la solution de questions encore pendantes et d'avoir avancé comme acquis ce qui ne l'est pas encore. Deux exemples doivent suffire :

P. 51 ; lig. 13-16 : Il est encore douteux que les vases du « *second* style » soient une évolution des vases du premier. Ne se souvient-on pas, qu'entre la couche de la nécropole énéolithique et celle des vases du second style, il y avait une couche de terre nivelée de 6 à 7 mètres et qu'audessus de celle-ci seulement se trouvaient les produits d'une civilisation plus récente ? Aussi, Frankfort a-t-il pu émettre l'opinion, qu'entre les deux civilisations, il n'a eu aucun point de contact assez important pour admettre, sans autre examen que les deux arts se complètent. Récemment,

Digitized by Google

Pottier a tenté de battre en brèche la thèse de Frankfort ; mais la solution de cet important problème est loin d'être faite. En outre, il semble bien téméraire de prétendre que les vases du second style rappellent ceux des vases préhistoriques d'Égypte La visite d'une collection de vases égyptiens de cette époque suffit pour convaincre, que ni dans l'esprit, ni dans la forme,il y ait quelques points de ressemblance frappante et essentielle entre les produits des deux peuples.

P. 63 ; l'auteur assure que la reine égyptienne TII « serait la fille d'un chef du Zahi ». Les égyptologues prétendent, au contraire, qu'elle fut la fille de personnages égyptiens d'origine ordinaire, Iouia et Touiou, dont le riche mobilier funéraire est exposé au musée du Caire. Il y a longtemps que l'hypothèse de ses origines étrangères a été abondonnée par les historiens.

Somme toute et, abstraction faite de quelques imprudences de ce genre, l'auteur mérite les félicitations de tous les intéressés pour avoir comblé si dignement une grande lacune.

Louis SPELEERS.

Edouard Montet. *Histoire du Peuple d' Israel depuis les origines jusqu'à l'an* 70 *après J. -C..* Paris. Payot, 1926 I vol., in-12°, 196 pages, 25 illustrations. Bibliothèque Historique. 20 fr.

M. Edouard Montet, professeur à l'Université de Genève, vient de publier une histoire du Peuple d'Israel qui complète très heureusement l'excellent petit manuel qu'il a consacré, l'an dernier, à l'histoire de la Bible. M.Montet s'était autrefois spécialisé davantage dans l'étude del'Islam.Il n'en est pas moins un des connaisseurs les plus éminents de l'antiquité irsaélite et dès lors, un exposé de l'histoire hébraïque, sortant de sa plume, est assuré d'avance d'être attendu avec le plus vif intérêt.

L'ouvrage répond parfaitement à cette attente. M. Montet nous a donné un livre solide et clair, mettant en pleine lumière les grandes lignes de cette histoire très complexe. Il n'a d'ailleurs pas écrit pour les spécialistes : on ne s'étonnera donc point de ne trouver ni les détails qui n'intéresseraient pas le grand public, ni la discussion de problèmes controversés et la recherche de solutions nouvelles.

A quelques points de vue, le livre de M. Montet m'a malheureusement assez déçu.Une des grosses difficultés que rencontre l'historien d'Israel résulte de la nécessité de distinguer dans le texte biblique les faits historiques de récits purement légendaires ; cette distinction, j'ai l'impression que M. Montet ne l'a pas toujours faite assez rigoureusement et que plus d'une fois, il accepte

Digitized by Google

le témoignage de l'auteur ancien avec une confiance exagérée tenant indûment pour de l'histoire ce qui n'est que légende. Ainsi, les combats singuliers entre David et ses rivaux, dont aurait dépendu la succession au trône de Saul ; ou encore, les ravages exercés par l'arche sainte parmi les Philistins. Assurément, ici, M. Montet indique qu'il y a du légendaire, mais où s'arrête-t-il ? Et si ce récit est imaginaire, quelle est donc en réalité la trame de l'histoire ?

J'aurais quelques réserves à faire à propos d'autres questions. M. Montet traduit Ourim et Toummim par lumière et vérité ; c'est l'interprétation traditionnelle. Il y a de fortes raisons, pourtant, développées notamment par M. Moore, et qui en recommandent l'abandon ; ce sont deux morceaux de bois servant d'oracles, et dont le nom correspondait à l'inscription que chacun d'eux portait ; le prêtre les enfermait dans l'éphod, les en retirait, et suivant que l'un ou l'autre sortait, la question à laquelle on cherchait réponse devait être résolue affirmativement ou négativement. Il est impossible dès lors, que les inscriptions aient été l'une et l'autre de nature à impliquer une réponse favorable ; elles doivent avoir eu une signification opposée ; je pense, dès lors, avec M Moore, que si Toummim dérive de tamam, parfait, la vocalisation traditionnelle de ourim est inexacte ; il faut lire orim, et faire dériver ce nom de orar, maudire.

J'ai peine à croire que la décadence d'Israel, sous Salomon, a été aussi marquée que M Montet nous l'expose (p. 85 sq.) ; le souvenir brillant de ce grand roi, dans la pensée de toutes les générations ultérieures ne se comprendrait pas dans l'hypothèse adoptée par M. Montet. Et ce n'est, je pense, que par le fait d'un lapsus que M. Montet peut dater de 3500 av. J.-C. le code d'Hammourabi : il est postérieur à cette date d'environ 1600 ans.

L'auteur qualifie d'absolu le monothéisme des prophètes (p. 126). Ici encore, il m'est impossible de le suivre ; assurément, il a raison, s'il s'agit des prophètes contemporains de l'exil ; mais les premiers prophètes, tout en exaltant Jahveh, ne nient pas l'existence des divinités adorées par d'autres peuples.

Des divergences de vue sur des questions accessoires sont d'ailleurs inévitables, quand il s'agit de problèmes aussi lointains : elles ne m'empêchent point de considérer le livre de M. Montet comme une excellente contribution à la connaissance d'Israel, et d'en recommander chaleureusment la lecture.

R. KREGLINGER.

Digitized by Google

Die Fragmente der griechischen Historiker von **Felix Jacoby.** Erster Teil : *Genealogie und Mythographie.* Berlin, Weidmann, 1923, IX et 536 pages.

Périégètes, antiquaires, auteurs de mythographies, de géographies, de chroniques, d'histoires contemporaines, locales ou universelles, les Grecs ont produit toute une littérature, en majeure partie perdue, dont il faut recueillir et étudier les restes, si l'on veut connaître les origines de l'histoire et de ses sciences auxiliaires. Ce sont ces débris que l'on trouve amassés pêle-mêle dans les cinq volumes des *Fragmenta historicorum graecorum* de Muller, œuvre de compilation érudite à laquelle la collection Didot a dû l'un des plus durables de ses succès de librairie. Que, après un demi-siècle de recherches et de trouvailles incessantes, le travail soit à refaire, cela va de soi. Seulement, dès les premiers abords, la tâche se complique de questions de méthode si épineuses, qu'elle aurait pu décourager les initiatives les plus hardies. L'exemple donné par le grand recueil des fragments des philosophes présocratiques, fort heureusement, a suscité une vocation, et c'est un collaborateur d'Hermann Diels, M. Félix Jacoby, le savant et ingénieux éditeur de la *Chronique* d'Apollodore, qui s'est mis à l'œuvre.

En 1908 déjà, en annonçant son projet, M. Jacoby en avait tracé le programme avec une ampleur de vues et une circonspection de nature à inspirer grande confiance (1). Les articles qu'il a publiés depuis lors dans la *Real-Encyclopaedie der classischen Altertums-Wissenschaft* sur Hécatée, Hellanikos, Hérodote et beaucoup d'autres, n'ont fait qu'augmenter son crédit et notre impatience.

Pour le plan du travail, tout système ayant ses inconvénients, on pouvait songer à l'ordre alphabétique. A bon droit, M. J. a écarté ce pis aller, auquel il ne se résignera qu'accidentellement dans certaines subdivisions. Un groupement d'après les matières, c'st-à-dire d'après les pays ou les villes dont les écrivains se sont occupés, aurait, à première vue, pu être assez tentant. Mais, à l'essai, un tel classement s'est montré peu réalisable. Restaient à envisager l'ordre chronologique ou la division d'après les genres littéraires. C'est l'ordre chronologique, naturellement, que M. J. aurait voulu suivre. Mais il y a renoncé. Cet ordre aurait mis de grands intervalles entre des œuvres que devait rapprocher l'identité du genre et du sujet traité. De plus, beaucoup

(1) Voir dans la revue *Klio*, 1909, p. 80 suiv., la reproduction d'une conférence faite en août 1908 au Congrès international des sciences historiques sur l'*Évolution de l'historiographie grecque.*

Digitized by Google

trop de noms (une bonne moitié) auraient dû, faute de précisions, être rejetés dans un appendice en série alphabétique. M. J. s'est donc vu amené à grouper les œuvres d'après les genres littéraires, et c'est ainsi que le premier volume renferme les fragments des auteurs de généalogies et de mythographies ou, pour s'exprimer comme M. J., « l'histoire de l'époque légendaire. Ce volume se subdivise en trois sections où les écrivains se suivent dans l'ordre chronologique. A : *Généalogie ancienne* (Hécatée, Acusilaos, Phérécyde, Hellanicos, Damastes, Hippias d'Elis, etc., soit quatorze auteurs en tout). — B : *Manuels et recueils* (nos 15 à 30). — C : *Monographies, romans et fictions* (faux Abaris, Dares, Dictys, Sisyphe, etc. : nos 31 à 62). — Enfin, dans un appendice, on trouve les fragments de la fameuse *Inscription sacrée* d'Evhémère.

M. J. n'a pas poussé trop loin l'esprit de système. Quand un auteur s'est essayé dans des genres différents, on le trouve, avec tout ce qu'il a laissé, là où son ouvrage principal et son rôle dans le développement de l'historiographie lui marquent sa place. Hécatée, par exemple, a fait, indépendamment de sa *Généalogie*, et même avant elle, une description de la terre que, pour être conséquent avec lui-même, M. J. aurait dû ranger dans son volume V (*Géographie*). Mais Anaximandre a décrit la forme de la terre avant Hécatée, et c'est dans sa *Généalogie* que, soumettant les légendes à une sorte de critique rationaliste, Hécatée a fait œuvre personnelle. C'est pourquoi M. J. a réuni dans son premier volume tout ce qui se rapporte au plus ancien des primitifs de l'histoire. Une telle combinaison, certes, fait passer la *Généalogie* avant la *Périégèse*, bien qu'elle lui soit postérieure, mais on aboutit ainsi à un heureux compromis en maintenant en tête de la série l'initiateur que l'ordre chronologique appelait tout d'abord.

Un recueil de fragments n'est pas une reconstruction. Il doit se borner à fournir aussi exactement que possible les données de la tradition. Si M. Jacoby avait dû résoudre tous les problèmes que pose l'étude de la filiation des textes, il aurait eu à faire un travail interminable. Il ne pouvait être question d'ailleurs d'introduire dans une collection de ce genre les produits du dépeçage des compilations tardives que le temps nous a conservées et où l'analyse des sources retrouve de longs morceaux d'auteurs perdus. Tout Diodore, tout Strabon, par exemple, y auraient passé. M. J. ne reproduit que les extraits accompagnés du nom de l'auteur cité oud'une indication équivalente. Seulement, il les donne avec ce qu'il faut du contexte pour dispenser le lecteur d'y recourir. De plus, un apparat critique très sobre signale les leçons conjecturales et les variantes intéressantes. Enfin,

Digitized by Google

un commentaire de plus de deux cents pages (317 à 524) complète et interprète les textes en indiquant à propos de chacun d'eux (*Testimonia* ou *Fragmenta*) l'état actuel des recherches auxquelles il donne lieu. Prodigieusement nourri à tous égards, et notamment en ce qui concerne la provenance des traditions anonymes,ce commentaire est d'une abondance où l'on trouve infiniment plus que le titre de l'ouvrage ne promettait.

Certainement, il arrive, devant un travail si compliqué, que l'on ne se rende pas compte de toutes les raisons qui ont motivé la solution adoptée par l'auteur. On peut avoir, çà et là, l'impression qu'il y a soit une lacune, soit une superfluité. On se résigne mal à renoncer aux multiples avantages de l'ordre chronologique, qui aurait réuni, dans le premier volume, les restes de l'historiographie antérieure à Thucydide. On se dit qu'en répartissant les fragments sous des rubriques différentes, selon que'on y trouve ou non la mention du titre et du tome de l'ouvrage d'où ils proviennent, M. J. risque de disperser des morceaux dont la juxtaposition s'imposait.On craindra peut-être aussi que la concision du commentaire— si avantageuse pour le spécialiste initié — ne soit d'un hermétisme difficile pour le lecteur « de passage » en vue duquel M. J. prétend avoir cherché partout sa mise au point.Mais ce défaut n'est que l'envers d'une précieuse qualité et, pour le reste,les imperfections s'il y en a, sont palliées par infiniment de mérites. L'apport des fragments nouveaux est considérable. Sur l'histoire du livre, sur celle des relations intellectuelles de la Grèce avec l'Égypte ou la Babylonie, sur l'évolution des légendes, sur l'hellénisation des noms de lieux (toponymie si utile pour l'étude des questions de date et d'authenticité), le commentaire est un recueil de renseignements dont on n'appréciera la valeur qu'après un long usage.

L'œuvre est si bien mûrie, elle a été conçue par un philologue si préoccupé de sa tâche essentielle, qui était de fournir des matériaux sans retouche, si habile aussi à trouver des compromis tenant compte de toutes les nécessités pratiques, que, avant de rien objecter à la conception de l'ensemble, on fera bien d'attendre la suite et la fin de l'ouvrage. L'essentiel est qu'elles puissent paraître bientôt. Le nouveau recueil des fragments des historiens grecs — le plus vaste des travaux de ce genre que l'étude de l'antiquité ait à aborder — est dû à une puissance de travail qui ne mérite qu'admiration et gratitude. A lui seul, le premier volume répand des clartés sur les domaines les plus divers, depuis l'histoire du cycle épique et l'évolution des grandes légendes argiennes, troyennes et thébaines, jusqu'aux origines de nos romans médiévaux. Un répertoire aussi encyclopédique

Digitized by Google

et aussi instructif ne devrait manquer dans aucune bibliothèque.

J. BIDEZ.

G. Glotz. *Histoire grecque*, tome premier : *Des origines aux Guerres médiques*. Paris, Les Presses universitaires de France, 1925, in-8°, XIX-634 pages, 40 francs.

Ce tome premier, publié avec la collaboration de R. Cohen, est le début de la deuxième partie d'une *Histoire ancienne*, deuxième section d'une *Histoire générale*, dirigée par G. Glotz.

D'après la préface, cette *Histoire générale* s'adresse aussi bien au public lettré qu'aux professeurs et aux étudiants. Elle se propose de dégager du chaos des événements des vues d'ensemble plus exactes, de résumer l'histoire intégrale et de nous aider sinon à prévoir l'avenir du moins à voir clair dans le présent.

C'est, avec l'*Evolution de l'humanité*, dirigée par H. Berr, *L'Histoire du Monde*, par E. Cavaignac et la *Bibliothèque historique* éditée chez A. Payot, la quatrième des collections publiées en France qui visent à peu près le même but. Et cette abondance, un peu luxuriante peut-être, témoigne de l'intérêt qu'on porte de plus en plus, dans ce pays, aux travaux historiques et de la confiance des éditeurs dans le public qui les lit.

La préface est suivie d'une *Bibliographie générale de l'histoire grecque* (pp. VII-XIX) : les auteurs auraient pu y réserver une rubrique à la chronologie, base de l'histoire, d'autant plus qu'ils y ont fait une large place à toutes les sciences auxiliaires, y compris la littérature et l'art. On y relève quelques erreurs ou omissions : p. VIII, l. 2. lire 1882 au lieu de 1897. P. XIII : les 3 tomes de Gercke-Norden n'ont pas été tous refondus dans une troisième édition en 1922. P. XV : le *Lexikon* de Roscher n'a pas été terminé en 1922. Il ne l'est même pas encore. Il n'a pas été augmenté d'*un* supplément par Gruppe mais en comporte quatre. P. XVI, il aurait fallu citer la 12e édition du Springer-Wolters, parue en 1923. Pour l'architecture, il fallait évidemment mentionner l'ouvrage classique de Durm, ainsi que celui de Koepp, pour l'archéologie. Le manuel de Gardner (1915) ne comporte qu'un volume.

Outre cette bibliographie générale, une bibliographie spéciale est donnée au début de chaque chapitre où l'on énumère également les sources. Les notes complètent cette bibliographie spéciale, citent les textes ou résument brièvement la discussion des principaux points litigieux.

Le premier volume est divisé en XIV chapitres : La Grèce, le

Digitized by Google

Pays et l'Homme. — La Crète préhellénique. — Les grandes migrations. Achéens et Doriens. — La période homérique. — La colonisation. — Transformation de la Grèce du VIIIe au VIe siècle. — La Grèce orientale avant la conquête perse. — La Grèce propre jusqu'à la fin du VIe siècle. — Sparte jusqu'aux guerres médiques. — Athènes et le régime aristocratique (jusqu'à Dracon). — Athènes et les conquêtes démocratiques (de Solon à Clisthènes). — Unité morale de la Grèce. Le patrimoine religieux. — Unité intellectuelle de la Grèce. Le patrimoine littéraire.— Unité esthétique de la Grèce. Le patrimoine artistique. — Conclusion. La Grèce à la fin du VIe siècle.

Il faudrait pouvoir citer les nombreuses subdivisions de ces chapitres pour donner une idée de la richesse de ce volume et de la clarté de sa composition.

Une bonne place y est réservée aux lettres aux arts, à la vie économique et sociale ; de plus, comme il fallait s'y attendre de la part de M. Glotz, le droit, d'habitude fort négligé mais qui est « l'image la plus fidèle de la cité », retrouve ici la place qui lui est due.

Malgré la clarté du plan et de ses nombreuses subdivisions, je ne sais si ce premier volume réalise pleinement les ambitions de la préface : l'accumulation des détails nuit peut-être aux lignes générales qui ne se dégagent pas autant qu'on le désirerait. Mais ce défaut a sa contrepartie dans la richesse exubérante des faits qui serait plus précieuse encore si l'index alphabétique, qui termine le volume (pp. 605-624), n'avait été trop réduit, défaut presque général dans les ouvrages français : cet index se réduit, en grande partie, à celui des noms propres.

Huit cartes (non annoncées dans le titre) facilitent l'intelligence du texte. Un tableau synoptique termine le second chapitre : il établit des synchronismes entre les civilisations égéennes et les civilisations orientales jusqu'en 1180, énumère les principaux sites archéologiques, les découvertes essentielles Ce second chapitre,qui n'est qu'un résumé de *La civilisation égéenne* de Glotz, aurait pu être accompagné de notes plus nombreuses car les faits bien établis coudoyent souvent des hypothèses plus ou moins plausibles.

Un des grands mérites de cette histoire, c'est que les auteurs sont parfaitement au courant des travaux les plus récents : ainsi, dans le chapitre III, il est largement fait usage des documents hittites, à propos des Achéens.

On regrettera peut-être que l'on se soit contenté d'énumérer très brièvement les sources sans en indiquer les rapports ou la valeur relative. Quelques mots auraient suffi pour les caractériser et renseigner le lecteur sur le plus ou moins d'autorité des textes littéraires.

Digitized by Google

Nous ne pouvons guère ici entrer dans la critique du détail, d'autant moinsque les auteurs exposent plus qu'ils ne discutent et se contentent de rejeter çà et là, en note, des indications succinctes sur les points les plus discutés. Mais on ne peut que les ouer de n'avoir pas versé dans l'hypercritique.

Il faut moins chercher ici des vues neuves qu'une excellente mise au point : c'est certainement la meilleure de celle que nous possédons. Son information est sûre et complète. C'est le fruit d'une longue expérience, de lectures à qui presque rien n'échappe (1). Et toute cette science est bien digérée : l'exposé est clair, précis,et se lit avec autant de plaisir que de facilité. Espérons que M. Glotz et Cohen nous donneront bientôt la suite de ce monument d'érudition consciencieuse et patiente, qui fait le plus grand honneur à ses auteurs et à la science française.

PAUL GRAINDOR.

G. Radet. *Notes critiques sur l'histoire d'Alexandre*, première série, Bordeaux, Feret et fils, 1925, 86 pages in-8e (extrait de la Revue des Études anciennes).

M. Radet, l'éminent professeur de la Faculté des Lettres de Bordeaux prépare un ouvrage sur *Alexandre le Grand* : en historien consciencieux, il tient à nous donner d'abord un aperçu de ses recherches préparatoires, qu'il qualifie trop modestement de « notes ».

La première de ces notes est consacrée à «Alexandre à Troie». M. R. y relève les contradictions entre les diverses versions et admet qu'Alexandre n'a fait qu'une visite à Troie, avant et non après la bataille du Granique !

Le seconde note est intitulée : « Les théores thessaliens au tombeau d'Achille » Elle a déjà fait l'objet d'un mémoire communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

(1) P. 293, n. 222 : pour l'inscription archaïque de Céos, il n'aurait pas fallu renvoyer à Halbherr, mais aussi à la dernière édition dans *Ib.* XII 5. — P. 309, n. 54 : à la bibliographie relative à la Thessalie on pourrait ajouter F. STAEHLIN, *Das hellenistische Thessalien*, Stuttgart, 1924. — P. 375 et 409 : pour la numismatique attique, il aurait fallu mentionner, outre les ouvrages cités, SVORONOS, *Les monnaies d'Athènes*, Munich, 1923 et SELTMAN, *Athens, its history and coinage before the Persian invasion*, Cambridge, 1924 (avec les observations de REGLING, *Philol. Woch*, 1925, pp. 219, sqq.).

Digitized by Google

mais elle s'est enrichie depuis d'un appendice où M. Huvelin tente, sans succès d'après nous, d'expliquer un passage assez énigmatique de l'*Heroicos* (XX, 31) de Philostrate. Il y est question d'un châtiment subi par les Thessaliens : « Des pierres sont suspendues sur eux, ce qui fait qu'ils vendent leurs champs, qu'ils vendent leurs maisons. » M. Huvelin suppose qu'il s'agit d'un cas d'interdit, au moyen du *jactus lapilli*. Mais, dans le texte de Philostrate, il ne s'agit pas de pierres jetées mais suspendues. Pour qui connaît la manière imagée de s'exprimer de ce sophiste, il doit être tout simplement question de stèles érigées par les Romains pour frapper d'interdit des Thessaliens coupables d'avoir trangressé les lois relatives à l'industrie de la pourpre.

La note troisième est consacrée à « L'omphalos gordien ». D'après M. R., Gordion aurait eu,comme Delphes, Milet et beaucoup d'autres endroits un « omphalos » marquant le centre du monde : à Gordion, il aurait été marqué non par une borne mais par un char. Le char homérique est bien pourvu d'un ombilic, mais aucun texte n'autorise à croire qu'un ombilic de char ait jamais pu être considéré comme le centre du monde. Il serait bien étrange d'ailleurs qu'un centre de ce genre fût susceptible d'être déplacé.

Dans les pages 25 à 50, M.R. traite les divers problèmes posés par « Les négociations entre Darius et Alexandre après la bataille d'Issus. » M. R. réhabilite Quinte-Curce : son récit serait ici le plus cohérent, le plus homogène. Il aurait raison lorsqu'il énumére trois et non deux colloques préliminaires. Pour ce qui concerne « La date et le lieu », il y aurait eu des pourparlers à Marathos, en 333, à Tyr en 332, en pays assyrien, en 331. Mais ce n'est que dans la lettre portée à Tyr que Darius se résigne à accorder à Alexandre le titre de roi. Quant aux motifs qui poussaient Darius à ouvrir des négociations, tous les auteurs, chose rare, sont d'accord : le roi voulait obtenir la délivrance de sa mère, et de sa femme de ses enfants tombés aux mains d'Alexandre. Mais il désirait aussi obtenir l'alliance d'Alexandre, en en faisant son gendre et en lui donnant comme dot les provinces auxquelles il renonçait. Toutefois, Darius ne se décida que par étapes à ces concessions, comme il est montré dans le § VII, « Les propositions faites ». M. R., réserve aussi quelques pages aux « Episodes marquants » (La lettre supposée, le roman de l'eunuque, le dialogue avec Parménion, l'apologue des deux soleils), aux « Antécédents historiques » et aux « Réponses d'Alexandre ».

La cinquième étude porte pour titre : « Tyr, Delphes et l'Apollon de Géla ». C'est le siège de Tyr considéré au point de vue

Digitized by Google

religieux, de la statue d'Apollon transportée de Géla à Tyr, après la prise de la ville sicilienne par les Carthaginois et que les Tyriens attachèrent avec des chaînes d'or, pour l'empêcher de déserter leur cité assiégée.

En même temps, M. R. s'occupe du problème posé par le choix de Phéniciennes pour le chœur de la tragédie d'Euripide qui leur doit son nom. La chronologie s'oppose à ce qu'on l'explique par l'enlèvement de la statue de Géla. Mais M. R. n'apporte aucun argument bien plausible en faveur de son hypothèse qui met ce chœur en rapport avec la prise de Sélinonte.

Dans une sixième et dernière partie, « Le pèlerinage au sanctuaire d'Ammon », M. R. étudie successivement les sources, les raison de l'entreprise, la marche à travers le désert, la consultation de l'oracle et les conséquences de l'expédition.

Alexandre est attiré vers l'oracle non seulement par la curiosité mais principalement par le désir de donner une consécration religieuse à sa politique, surtout à sa politique internationale et par le souci de réhabiliter sa mère, en la libérant des soupçons auxquels sa naissance avait donné lieu. A propos du dieu-serpent qui aurait engendré Alexandre, M. R. aurait pu rappeler aussi qu'une légende semblable courait au sujet d'Auguste et de sa mère, légende inspirée par celle du roi de Macédoine.

Souhaitons que M. R. nous donne bientôt d'autres séries de notes aussi intéressantes et surtout l'ouvrage sur Alexandre qu'il nous promet. On peut être assuré que l'auteur de tant de belles études relatives à l'Asie mineure ne sera pas inférieur à une tâche aussi lourde.

PAUL GRAINDOR.

A. Jardé, *Les céréales dans l'antiquité grecque. I La Production*, Paris, De Boccard, 1925, 1 vol., 237 pages in-8° (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. CXXX).

Il faut pas mal de courage pour aborder l'étude de l'histoire économique de l'antiquité. Les textes sont rares, les inscriptions ne suppléent que médiocrement à l'indigence des sources littéraires. Encore ces maigres renseignements s'échelonnent-ils sur un bon nombre de siècles. La tâche entreprise par M. Jardé est d'autant plus méritoire que l'auteur ne se fait aucune illusion sur le plus ou moins de probabilité des résultats auxquels peuvent conduire des sources aussi clairsemées (1). De plus, l'im-

(1) Cf. p XVI : « Chez elle (c'est-à-dire l'histoire économique) le possible tient autant de place que le probable, et le probable beaucoup plus que le certain..... chaque conjecture est une porte par où se peut se glisser l'erreur ».

Digitized by Google

précision des termes employés par les écrivains anciens est telle qu'il n'est pas possible de juger de quelle espèce de céréales il y est question (p. 4).

On conçoit qu'avec des prémisses aussi incertaines, on ne puisse arriver qu'à des conclusions décourageantes (p. 190) : « Après avoir passé des textes aux chiffres, nous sommes obligés, pour conclure, d'abandonner les chiffres et d'en revenir à de simples impressions, vraies peut-être, imprécises assurément ».

Encore ces impressions sont-elles fort contestables, même celle qui paraît résulter le mieux de cette étude, à savoir que l'agriculture grecque et notamment la culture des céréales n'ont guère varié au cours des siècles. M. Jardé n'est arrivé à cette impression que par une véritable pétition de principe, dont il a d'ailleurs, très loyalement, reconnu l'incorrection au point de vue de la méthode (p. XIII).

Er l'on peut se demander s'il valait bien la peine que l'auteur du bel ouvrage sur « la Formation du peuple grec » dépensât tant de science et d'efforts pour arriver à de simples impressions. Il est vrai que cette étude n'est que la première partie d'un ouvrage d'ensemble sur les céréales dans l'antiquité grecque : espérons que la suite payera mieux de sa peine le savant auteur de cette première et si ingrate partie.

Quoiqu'il en soit, il a épuisé, semble-t-il, toutes les possibilités d'un sujet qui n'en offre guère.

Et peut-être ce qu'il y a de plus intéressant dans cette étude, ce sont moins les conclusions que le nombre considérable de renseignements et d'observations qu'on y trouve réunis concernant les céréales.

L'ouvrage est bien divisé, presque trop bien : les trois parties (Les rendements. Les emblavures. Les conditions économiques.) se subdivisent chacune en trois chapitres, par une symétrie rigoureusement respectueuse de la traditionnelle division tripartite.

Il se termine par un appendice sur « la cultures des céréales en Grèce en 1921 », par la liste des ouvrages cités, et par trois *indices* dont les deux premiers sont respectivement consacrés aux inscriptions utilisées et aux mots grecs.

Dans la bibliographie, on regrette de voir adopter le système commode pour l'auteur mais beaucoup moins pour le lecteur, qui consiste à remplacer l'abréviation par un chiffre. Les ouvrages y sont répartis sous diverses rubriques, mais sans être rangés dans un ordre quelconque, logique, alphabétique ou chronologique (notons à la p. 218 que M. Jardé renvoie encore à l'ouvrage périmé de Prellwitz *Etymologisches Wörterbuch der griechischen Sprache* au lieu de citer l'exellent *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, de Boisacq).

Digitized by Google

Çà et là, on relève des traces de hâte dans la correction, notamment dans l'accentuation des mots grecs (1). A la p. 9, il n'y a que 11 appels de notes pour 12 notes. La correction de ὀψέ en πρωΐ proposée à la p. 17 n. 1 pour le texte de Théophraste C. P., IV, 11, 5, est doublement condamnable : elle introduit une *lectio facilior* sans expliquer la genèse de l'erreur, au point de vue paléographique.

Paul GRAINDOR.

P. Graindor. *Album d'inscriptions attiques d'époque impériale.* (Recueil de travaux publiés par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand, 53e et 54e fascicules.) A. Texte : pp. VII-78. B. Planches : pl. I à XC. Gand, Van Rysselberghe et Rombaut ; Paris, Champion, 1924.

La publication d'une inscription est bien incomplète si elle n'est pas accompagnée d'une reproduction photographique permettant au lecteur de juger de la physionomie générale du texte et surtout des particularités de l'écriture. Malheureusement les frais de reproduction sont si élevés que les auteurs ne peuvent la plupart du temps que donner une copie du texte.

Des ouvrages spéciaux reproduisant un certain nombre d'inscriptions types ont essayé de remédier à cette insuffisance. C'est ainsi que, pour l'épigraphie grecque, Roehl en 1898 (*Imagines inscriptionum Graecarum antiquissimarum*) et Kern en 1913 (*Inscriptiones Graecae*) ont publié des recueils de planches permettant de suivre l'évolution des caractères épigraphiques. La place réservée dans ces recueils à la période impériale est nulle ou extrêmement restreinte. C'est pourquoi M. Graindor, que ses études antérieures sur cette période rendaient particulièrement compétent, a voulu combler cette lacune. Son album comprend 90 planches reproduisant 114 textes attiques allant d'Auguste au début du Ve siècle : la période la mieux représentée est le IIe siècle, particulièrement riche en documents épigraphiques pouvant être datés d'une manière précise.

La plupart des textes reproduits se trouvent dans I. G. III ou I. G. II² ; une vingtaine ont paru dans différentes revues ; sept sont inédits ; ce sont : une dédicace du peuple à Lucius

(1) Cf. par ex., p. 3, n. 2. δλυρα ; p. 211, Ἀθηναιον, etc. Pour les mots accentués sur la dernière syllabe, placés devant une virgule ou dans un contexte français, M. J. les fait tantôt oxytons tantôt barytons. — P. XVI, l. 9 : on au lieu de ou. P. 89, n. 9 : Moyen-Age.

Digitized by Google

Grat[tius]? Cilo (pl. VIII, nº 10), une dédicace du cosmète Héliodôros (pl. XXXII, nº 40), un fragment des imprécations gravées par Hérode Atticus sur l'hermès d'un de ses τρόφιμοι, Polydeukion, Achille ou Memnon (pl. XLVI, nº 57), deux fragments d'une liste d'éphèbes de l'archontat de Fabius le Dadouque, (p. LXXII, nº 91), un fragment d'une liste d'éphèbes entre 219-220 et 241-2 (pl. LXXV, nº 96), un fragment d'une liste d'éphèbes de l'archontat de Laudicianus (pl. LXXXI, nº 103), une dédicace à Constantin (ou à Constans ?) (pl. LXXXV, nº 107.

L'auteur a soigneusement revu sur les originaux tous les textes dont il donne la reproduction ; cette revision l'a amené à corriger un grand nombre de lectures adoptées par Dittenberger dans le IIIe volume des *Inscriptiones Graecae*. Ce savant épigraphiste a eu le tort de se fier à des copies imparfaites qui lui avaient été envoyées ; les erreurs que ce procédé lui a fait commettre sont si nombreuses que, d'après M. Graindor, il serait indispensable de publier au plus tôt un nouvelle édition de I. G. III.

M. Graindor a fait précéder son travail de quelques notes de chronologie dans lesquelles il défend contre les attaques de M. Kolbe les conclusions auxquelles il était arrivé dans sa *Chronologie des archontes athéniens sous l'empire*.

L'album d'inscriptions attiques d'époque impériale rendra de grands services à tous ceux qui s'intéressent à l'épigraphie grecque. Ces services auraient été, sinon étendus, au moins rendus plus facilement utilisables, si M. Graindor avait donné une copie de tous les textes reproduits : il ne l'a malheureusement fait que pour les textes inédits, si bien que le lecteur est constamment obligé de recourir aux ouvrages et revues où les inscriptions ont été publiées.

F. MAYENCE.

J. J. Hondius, *Novae inscriptiones Atticae*. Lugduni Batavorum, Sijthoff, 1925, volume in-8º, 143 pages, 8 planches.

Plusieurs comptes rendus ont déjà dit tout le bien qu'il faut penser de la dissertation qui a valu le titre de docteur à M. Hondius, le directeur du *Supplementum epigraphicum*, dont les épigraphistes lui sont si reconnaissants.

A dire le vrai, ce n'est pas une dissertation dans le sens où nous l'entendons. M. Hondius n'y défend pas une idée ou n'y traite pas un sujet déterminé, intéressant l'antiquité classique. Il nous apporte une série de documents, inédits tout au moins au moment où sa thèse fut imprimée mais dont quinze parurent dans l'*editio minor* du premier volume des *Inscriptiones Graecae* pendant l'impression de cette thèse.

Digitized by Google

Les textes attiques que publie M. Hondius sont au nombre de 79. 62 sont des inscriptions funéraires. Deux fragments appartiennent à des traités d'Athènes, l'un avec Egine (entre 459 et 457), l'autre avec le roi Perdiccas (423/2), trois autres proviennent de décrets pour Colophon (entre 470 et 446 environ), pour un citoyen de Pellène (seconde moitié du IVe siècle). pour des habitants de Priène 307/6). Six sont des restes d'inventaires du Parthénon (vers 400 et 395/4) de l'ἀρχαῖος νεώς (entre 373/4 et 386/7), d'Artémis brauronienne (± 420-410), de la Chalcothèque (seconde moitié du IVe siècle), des comptes des épistates des déesses éleusiniennes (± 335-420). On y trouve aussi un fragment nouveau de la liste de tributs de 448/7 et d'une liste de guerriers tués, du Ve siècle.

Quant à la dédicace nº XV, M. Hondius ne s'est pas aperçu qu'elle n'était ni attique ni inédite mais qu'elle était depuis longtemps publiée parmi les textes de Céos (IG, XII, 575)[1].

Toutes ces inscriptions sont restituées et commentées avec une érudition très avertie, où il y a beaucoup à glaner. A noter tout particulièrement un assez long *excursus* (pp. 76 sqq.) relatif à l'ancien temple d'Athéna Polias, où l'auteur conclut, contre Doerpfeld, que l'Hékatompédon ne doit pas être identifié avec l'ἀρχαῖος νεώς et qu'il ne fut pas reconstruit après 406.

Parmi les thèses accessoires, M. Hondius préconise la création d'un institut d'archéologie et d'épigraphie néerlandais, à Athènes : cette création est souhaitable, affirme-t-il, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue national et pourrait être réalisée à peu de frais. La Hollande se préparerait-elle à répéter à Athènes ce qu'elle a fait à Rome ! Nous le lui souhaitons mais nous aurions pu l'y devancer.

Paul GRANDOR.

Léon Homo. *L'empire romain*, Paris, Payot, I vol. in-8º, 392 pages, 20 francs.

M. Homo, dans le présent ouvrage, montre comment Rome, sous l'Empire, gouverna son immense domaine, comment elle le défendit, comment elle l'exploita.

Dans la première partie, intitulée : « Le gouvernement du monde », la politique des empereurs, depuis Auguste jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident, est étudiée d'une manière assez

(1) Cf. *BCH*. XXIX, p. 335, nº 7 où nous avons montré que cette dédicace provient de Karthaia et non de Poiessa) et *IG*. XII, 5, 1089.

Digitized by Google

rapide mais qui met bien en relief les faits principaux. La biobliographie sommaire, jointe à chaque chapitre, ferait croire que l'auteur n'a pas toujours utilisé, pour les différents empereurs, les monographies les plus récentes ou les plus autorisées (par exemple, pour Hadrien et Marc-Aurèle).

La deuxième partie est intitulée « La défense du monde ». Elle traite, en trois chapitres, de « L'armée impériale », du « Système défensif », de « L'Anarchie militaire et de la défense nationale au IVe siècle ». Le premier étudie successivement les « Bases et principes du service militaire », « Les effectifs », « Le Recrutement », « Le commandement » et « La marine ». (A la p. 149, il n'est pas exact d'affirmer que le diplôme militaire n'était remis qu'aux anciens soldats des corps auxiliaires et aux marins. A la p. 169, l'auteur aurait dû expliquer ce qu'étaient la *hasta pura* et le *vexillum*, comme il le fait pour les autres décorations, réservées aux simples soldats, p. 158).

Le second chapitre est divisé en trois paragraphes : « Les frontières naturelles et la théorie des glacis », « Armées de couverture et armées de l'intérieur », « Le *limes* et l'organisation défensive ». Le système des frontières naturelles, avec armées de couverture réalisé mais d'une manière incomplète sous Auguste déjà, était insuffisant pour mettre l'Empire à l'abri du danger des invasions Aussi, dès Tibère, on commence à le compléter par l'occupation permanente de postes avancés, de véritables glacis. L'auteur passe successivement en revue le glacis de Bretagne, le glacis rhénan, le glacis danubien et le glacis oriental. Puis il dit l'essentiel en ce qui concerne les armées de couverture (Rhin, Danube, Orient et les trois armées secondaires de Bretagne, d'Afrique, d'Egypte) et les armées de l'intérieur (Espagne, Italie) et définit ce qu'était le *limes*, ligne douanière de l'Empire mais surtout ligne de défense destinée à permettre aux troupes de l'arrière d'arriver en temps utile pour repousser une invasion subite. Le *limes* ,long de près de 9.000 kilomètres, n'était pas partout le même : il variait suivant les différents secteurs (Bretagne, Rhin, Danube, Orient, Egypte, Afrique) pour s'adapter, avec autant de souplesse que d'art, aux caractères essentiels du terrain.

Dans le troisième chapitre, un premier paragraphe, « A l'assaut du monde romain », nous dit comment les Barbares peuvent envahir l'Empire de toute part : leur action simultanée empêche les Romains de racheter l'insuffisance de leurs effectifs par la mobilité, entravée d'ailleurs par le recrutement régional qui, depuis Hadrien, liait de plus en plus les troupes à leurs garnisons. Grâce à la réorganisation de l'armée entreprise par Gallien (création d'une armée de campagne, d'une cavalerie indépendante,

Digitized by Google

d'un corps d'officiers plus capables, d'ordre équestre), l'Empire, à l'avènement de Dioclétien, avait pu être débarrassé des envahisseurs.

« L'armée du Bas-Empire » nous montre comment Dioclétien et Constantin remédient définitivement à l'insuffisance des effectifs en les augmentant autant que le permettait la situation financière et à l'insuffisance de mobilité, par la constitution définitive d'une armée de campagne et le morcellement des unités : la cohorte est devenue l'unité tactique. Au recrutement par engagements volotaires et au service héréditaire, s'ajoute, avec Dioclétien, une forme de service obligatoire : les propriétaires fonciers sont obligés de fournir un nombre de recrues proportionnel à l'étendue de leurs propriétés, sans préjudice d'une contribution en hommes et en argent. Mais ce système de recrutement ne donnait à l'armée que le rebut de la société : on le remplaça par un impôt.

Le commandement, à tous les degrés et non plus seulement le commandement subalterne, est maintenant réservé à des officiers de carrière.

Au IIIe siècle, le *limes* avait été forcé un peu partout. Le Bas-Empire abandonne les secteurs définitivement perdus (*limes* germano-rhétique, *limes* danique), renforce les plus vulnérables par des défenses nouvelles ou par l'occupation de postes avancés, et fortifie les villes de l'intérieur et même Rome qui n'était pas à l'abri de tout danger. Grâce à ces mesures, Rome conservera au IVe siècle, à peu près toutes ses positions, sauf en Orient où elle sera ramenée à la ligne de l'Euphrate.

La troisième partie porte comme titre « L'exploitation du monde », titre qui n'est peut-être pas très heureux, car il ne s'applique bien qu'au chapitre premier : « Les charges du monde ». Aux peuples vaincus, Rome a pris leur indépendance et leurs libertés politiques ; elle les a immédiatement ou graduellement organisés en provinces, en maintenant autant que possible l'intégrité du territoire national ; puis, à partir du IIIe siècle, elle brisera les cadres nationaux et multipliera les provinces. Les ligues sont supprimées ou ne gardent qu'un caractère purement religieux. Les franchises provinciales se réduisent à la participation à l'exercice de la justice, en matière civile tout au moins. Jusqu'à la fin du Ier siècle, les cités gardent leurs franchises municipales. Mais les cités pérégrines se transforment graduellement en municipes et la tutelle impériale se fait de plus en plus tyrannique. Les assemblées provinciales, création de l'Empire, réunissent les délégués des diverses cités mais pour les associer au culte impérial. Bientôt elles prirent un caractère administratif, mais il ne semble pas qu'elles aient jamais joué un rôle politique.

Digitized by Google

Une seconde innovation, due au Bas-Empire celle-ci, enferme les provinces dans trois cadres de plus en plus larges, les diocèces, les préfectures du prétoire, les deux Empires d'Occident et d'Orient. Les Empires correspondent, en gros, à une réalité linguistique, monde latin et monde grec, mais, de même que les préfectures, divisions purement administratives, ils ne dépassèrent pas le stade du régionalisme administratif. Les diocèses eussent pu se transformer un cellules plus vivantes de vie politique et nationale, s'ils avaient montré plus d'empressement à user de la liberté que leur accordait une loi de 382, de créer une assemblée diocésaine ayant droit de délibérer et d'envoyer des délégués à la cour.

Mais si Rome a pris aux provinciaux leurs libertés, si elle leur demandait aussi de l'argent et des hommes pour son armée et son administration, elle leur apporte en échange de précieux avantages (Chapitre II. L'apport de Rome), d'abord la paix romaine dont bénéficient quatre-vingt millions d'hommes, puis l'outillage économique, personnel de direction et d'exploitation, capitaux, moyens de communication (routes, ports, canaux), unité de langues, de monnaies, de législation, qui favorisèrent l'agriculture le commerce et l'industrie.

Rome apporte aussi la romanisation, par la collation graduelle du droit de cité à la plupart des habitants de l'Empire (p. 308, il n'est pas exact d'affirmer que la constitution de Caracalla, en 212, exclut du droit de cité les Latins Juniens et les barbares établis à l'intérieur de l'Empire. Elle exclut les déditices, et les barbares installés dans l'Empire ne sont pas les seuls déditices), par son administration et son armée, agents puissants de romanisation, par la fondation systématique de villes, par la transformation progressive des cités pérégrines en municipes, par sa religion, accueillie d'autant plus facilement qu'elle est elle-même très accueillante pour les dieux étrangers, par le culte impérial marque obligatoire de patriotisme, par sa langue qui finit par s'imposer dans la partie occidentale de l'Empire.

La Rome impériale apporte encore sa littérature, due pour une bonne part à des écrivains de province, de Gaule Cisalpine, d'Espagne, d'Afrique, tandis que la littérature grecque, en se développant dans le cadre de l'Empire, subit profondément l'influence romaine, surtout en histoire. Rome, enfin, a développé, en sculpture et surtout en architecture, un art qui, n'est pas comparable à l'art créateur de la Grèce mais un art de caractère pratique et réaliste, visant au grandiose et qui couvrira l'Italie et les provinces d'innombrables monuments d'utilité publique.

Le chapitre suivant est consacré à la ruine économique de l'Em-

Digitized by Google

pire (Chapitre III. Vers la ruine économique). Parmi les causes générales (§ 1), M. Homo ne cite guère que la dépopulation de Rome et de l'Italie par suite des guerres civiles, de l'extension du célibat et de la crise du mariage malgré une législation d'Auguste, sévère, mais somme toute, peu efficace et la disparition de nombreuses fortunes par suite de confiscations, d'impôts forcés et d'exactions. Ceci revient, en somme à rejeter toute la responsabilité de la ruine sur l'époque républicaine. On ne peut s'empêcher de trouver que c'est à la fois excessif et insuffisant.

Quoi qu'il en soit, l'Empire traverse, au IIIe siècle, une crise terrible : les empereurs ne font que passer sur le trône, les barbares font invasion de partout et les usurpations amènent la formation de dynasties régionales. Les conséquences en sont la dépopulation et la ruine, l'affaiblissement des classes moyennes, la ruine de l'œuvre de romanisation. Les spéculateurs et agioteurs aggravent encore la situation. La dépréciation de la monnaie a pour conséquences une augmentation des prix à laquelle l'Edit du maximum de Dioclétien tente de porter remède. L'inflation n'a d'autre résultat que d'aggraver la chute de la monnaie, si bien que les importateurs et l'Etat lui-même sont obligés d'exiger le payement en or des marchandises et des impôts. Et l'Edit de Dioclétien n'eut d'autre effet qu'un énorme renchérissement ou la raréfaction des denrées dont on avait fixé le prix. Des édits de Julien, d'Honorius, et Valentinien III, s'obstineront à faire baisser les prix par la taxation, sans autre succès que la misère et la famine. Heureusement, le Bas-Empire recourut à des mesures plus efficaces : à la réorganisation financière et à la réforme monétaire. La réorganisation financière consista surtout à remanier le système général des impôts, à étendre l'impôt foncier à l'Italie, qui en était exempte, à percevoir de plus en plus l'impôt foncier en nature et à refondre l'administration financière (cette dernière partie est traitée d'une manière un peu rapide et pas toujours exacte et ne montre pas les avantages de la réforme).

Quant à la réforme monétaire, esquissée par Aurélius sans résultats durables, elle fut reprise par Dioclétien et complètée par Constantin et Julien. Mais la seule monnaie stable est le *solidus* de Constantin, monnaie d'or, de titre impeccable et de poids à peu près constant, ce qui n'est pas le cas pour la monnaie d'argent et de bronze.

« La chute de l'Empire d'Occident » fait l'objet du chapitre IV. L'auteur commence par les causes générales, d'abord le régime politique et administratif : la monarchie, organisée sur le type oriental, en connait toutes les tares (arbitraire, intrigues, influence démesurée des eunuqes et des femmes, délation) entre lesquelles l'Empereur, victime de ses bureaux, est impuis-

Digitized by Google

sant à réagir. Le christianisme, triomphant du paganisme et de l'arianisme, sape systématiquement la famille, la cité, l'État : le christianisme exalte le célibat, supprime les cultes privés de la famille, et ne pousse guère les chrétiens à s'intéresser aux affaires publiques. Inutile d'insister sur le caractère superficiel de ces raisons douteuses de considérer l'Église comme un agent de dissolution. D'ailleurs M Homo cherche les causes décisives dans les défectuosités du système fiscal et de l'organisation militaire. Les impôts sont trop lourds et ils rentrent mal, malgré la rigueur et même la férocité du fisc à l'égard des contribuables. Et cependant le système fiscal répondait bien au milieu pour lequel il avait été créé, il n'est pas le vrai coupable,pas plus que l'organisation d'une société où chacun était enchaîné à sa classe, à sa fonction,à sa profession : cette organistion qui paralysait les initiatives n'était pas une des causes de la ruine économique, comme on le croit d'habitude mais une conséquence.Si les classes sont héréditaires, c'est pour assurer le rendement des impôts.

C'est la situation économique de l'Empire,c'est le déséquilibre constant de son budget, où les dépenses s'aggravent tandis que les recettes diminuent, qui est la vraie cause de tout le mal.

Quant à l'armée,si bien réorganisée par Dioclétien et Constantin, elle avait fait ses preuves, elle avait prolongé d'un siècle et demi l'existence de l'Empire. Si elle n'a pas réussi à en prévenir la chute, c'est que ses effectifs étaient insuffisants : les hommes ne manquaient pas mais l'État laissait, par économie, les cadres se dégarnir. Encore si la qualité avait compensé la pénurie des effectifs. Mais recrutée parmi les classes les plus basses, parmi les Barbares, elle est mal préparée et manque d'entraînement.

A ces causes, il en aurait peut-être fallu ajouter d'autres, chercher notamment du côté de l'administration, de la bureaucratie si nombreuse et si puissante, dont M. Homo n'a signalé que tout à fait en passant certains vices, la vénalité, la concussion à tous les degrés de la hiérarchie.

Si l'auteur a accordé toute l'importance qu'il convient aux institutions militaires et à l'histoire économique, peut-être a-t-il trop sacrifié certaines parties particulièrement intéressantes. A la religion, la littérature et l'art, il consacre à peine quelques pages (313-329). L'organisation des provinces aurait mérité un chapitre spécial, de même que l'administration et ses nombreux fonctionnaires d'ordre équestre. Des mœurs romaines, il n'est pas question bien qu'elles aient eu leur répercussion sur la décadence et la ruine de Rome : c'est là une lacune que les lecteurs regretteront certainement.

Mais l'ouvrage de M. Homo a tant de mérites qu'il faut être très indulgent pour les défauts que nous signalons. Il représente

Digitized by Google

une somme de travail considérable, il est bien informé, bien composé, clairement divisé, et se lit aisément. Il sera bien accueilli par tous ceux qu'intéresse l'Empire romain ou qui en étudient l'histoire.

PAUL GRAINDOR.

M. Rostovtzeff. *The social and economic history of the Roman Empire*, Oxford, Clarendon Press, 1926. XXIII-695 pp., 35 sh.

Voici un livre qui marquera une date dans l'histoire des études anciennes. Les guerres et la politique de l'Empire ont été exposées depuis longtemps avec plus ou moins de succès par divers auteurs. Nous possédons des ouvrages considérables sur l'administration de l'État romain et sur les mœurs de la société impériale. Mais le mérite singulier, l'originalité propre de ce nouveau volume est d'avoir voulu montrer comment le développement constitutionnel de cet État subit l'influence des conditions économiques et sociales, d'avoir essayé de suivre les actions et réactions successives exercées par la situation matérielle des provinces sur la politique intérieure et extérieure du pouvoir central et réciproquement — œuvre ardue qu'il fallait un courage intrépide pour oser aborder.

Le livre s'ouvre par une esquisse rapide des guerres civiles à la fin de la République et de l'état de choses créé par elles en Italie et qui devait aboutir à l'établissement de l'Empire. La politique d'Auguste, pacificatrice, restauratrice, reconstitutrice, ouvre une ère nouvelle. Ses successeurs, infidèles à son idéal, fondent une sorte de tyrannie militaire ; néanmoins l'activité des provinces continue à s'intensifier et partout la bourgeoisie municipale se crée ou se fortifie sous la dynastie des Jules et des Claude. Nous abordons avec les Flaviens et des Antonins la période de la « monarchie éclairée », qui forme la partie essentielle de l'ouvrage. L'auteur n'a pas seulement exposé ici l'œuvre successive des divers empereurs, mais recherché quelles étaient les conditions intérieures des cités, leur commerce, leur industrie, et analysé, province par province, la situation des villes et des campagnes en Orient et en Occident (1). Cette vaste enquête offre comme un complément ou plutôt un approfondissement du volume consacré par Mommsen dans son histoire

(1) Pour la Syrie et Palmyre, les résultats des fouilles de Doura permettent de compléter sur certains points le tableau tracé par M. Rostovtzeff. Cf. l'« Introduction » à mon volume sur ces fouilles (Paris, 1926).

Digitized by Google

aux provinces romaines. Le gouvernement des Flaviens et des Antonins jusqu'à Marc Aurèle repose sur le consentement général des classes supérieures, sénateurs de l'empire et aristocratie municipale. Avec Commode, qui s'appuie sur les prétoriens, et Septime Sévère, soutenu par les légions, s'ouvre le régime de la monarchie militaire, qui aboutit au IIIe siècle à l'anarchie militaire. Malgré la pauvreté de nos sources d'information, on entrevoit l'effrayante dévastation et regression qui en résulta pour tout l'*orbis Romanus*. Une ébauche du nouveau système introduit par Dioclétien montre combien son despotisme oriental diffère de l'ancienne structure de l'Empire. Le volume se termine par un examen critique des causes auxquelles on a attribué la décadence de la civilisation antique. Personne ne lira ces pages sans noter, avec angoisse, certaines similitudes avec notre situation présente : alors, comme aujourd'hui, les finances des villes et de l'État, qui allaient en s'obérant, imposaient une charge de plus en plus lourde aux générations successives, une administration envahissante multipliait le nombre de ses agents ; la culture des classes supérieures était menacée par l'accession au pouvoir des masses rurales et la civilisation en se vulgarisant tendait à s'avilir.

Nous n'avons guère fait encore que tracer le cadre où l'auteur a enfermé le tableau qu'il peint de la société et de la politique impériales. Il faut indiquer les idées maîtresses, d'un livre, dense de réflexions, fertile en suggestions et bourré de faits. L'établissement de l'Empire marque la fin de l'hégémonie qu'avait longtemps exercée à Rome et dans le monde les deux ordres privilégiés de la République, ceux des sénateurs et des chevaliers. Depuis Auguste jusqu'aux Antonins le fait capital de l'évolution sociale est l'abaissement puis la disparition de l'ancienne aristocratie. Cette destruction est en partie l'œuvre violente de princes tyranniques, mais elle ne se produit pas au profit de l'autocratie militaire, elle provoque, sous les Flaviens, l'élévation, d'une classe moyenne formée aux affaires dans l'administration des cités. Le municipalisme est le régime de l'Empire. Les villes, que les princes favorisent et dont ils multiplient le nombre, conservent une large autonomie sous une direction aristocratique. Elles échappent dans une large mesure à l'emprise des deux organismes soumis directement au pouvoir central : les bureaux et l'armée. Elles sont le réservoir économique et le véritable soutien politique de l'État. Le Sénat devient peu à peu le représentant de la forte bourgeoisie municipale.

En même temps que s'écroulait la puissance des anciennes familles sénatoriales et équestres disparissaient aussi ces im-

Digitized by Google

menses fortunes des grands propriétaires et des grands capitalistes qui, à la fin de la République, avaient dominé le monde et menacé son développement économique. L'empereur seul désormais concentra entre ses mains d'immenses richesses. Sous l'influence bienfaisante de la paix rétabile par Auguste, les formes de capitalisme municipal qu'avait connues déjà la période hellénistique, celles qui étaient fondées sur le commerce, l'industrie et une agriculture scientifique, reprirent une vigueur nouvelle. Les représentants de ce capitalisme se trouvaient dans la bourgeoisie des villes, qui augmenta rapidement en nombre et en importance politique et sociale. L'« urbanisation » de l'empire fut à la fois le facteur principal de ce processus et sa manifestation la plus claire. Il en résulta un développement. d'une rapidité sans précédent,de l'activité économique, et l'accroissement constant du capital dans les cités produisit une brillante efflorescence de la vie urbaine. Les villes se parent à l'envi de monuments somptueux.

Mais la bourgeoisie municipale, comme le patriciat dans les communes du moyen âge, devint une caste fermée, une aristocratie vivant du travail des paysans et du prolétariat urbain. Le placement ordinaire de la richesse acquise dans les affaires consistant en l'acquisition de domaines ruraux, une petite minorité se rendit propriétaire d'une grande partie des villages disséminés sur le territoire des cités. Une opposition violente naquit entre *honestiores* et *humiliores*, qui se transforma bientôt en un antagonisme entre les villes et les campagnes. L'exploitation des classse laborieuses amena leur appauvrissement,qui se traduisit par un pouvoir moindre d'achat et produisit une crise industrielle. D'autre part l'État, dont les besoins d'argent s'accroissaient à mesure que s'enflait la bureaucratie, eut recours à la coercition pour faire rentrer les impôts : une fiscalité ruineuse rendit plus dure la crise économique et aviva les haines de classe.

La révolution éclata après la chute des Sévères.Maximin et après lui d'autres empereurs, créés par les troupes qui se recrutaient parmi les paysans, dans les campgnes, furent les instruments des rancunes de la plèbe rurale. Ils massacrèrent la bourgeoisie des villes, c'est à dire qu'ils détruisirent la population la plus industrieuse et la plus civilisisée et amenèrent ainsi la ruine et la régression de l'empire.

La classe qui avait jusqu'alors gouverné avait ainsi perdu sa puissance et sa richesse. Les cités durent renoncer à cette hégémonie séculaire qu'elles avaient exercée dans le monde ancien. Le capitalisme municipal a fait faillite. Il nait au IVe siècle une nouvelle forme de gouvernement : le despotisme oriental

Digitized by Google

appuyé sur l'armée et une forte bureaucratie. Ses ressources proviennent non plus des villes mais des campagnes. La vie urbaine s'étiole, l'industrie se meurt. On retourne à des formes primitives d'économie, en même temps que naît le socialisme d'État.

Ce résumé très sec suffira, espérons-le, à donner quelque idée de l'intérêt qu'offre le brillant exposé de M. Rostovtzeff, et alors qu'il répand tant d'idées neuves et profondes, on hésite à formuler des réserves sur certaines de ses conceptions. Je ne sais si dans la description de la débâcle de l'empire au IIIe siècle, il n'a pas été influencé outre mesure par le spectacle de la révolution russe. Certes la Russie des tzars était de tous les pays du monde celui qui ressemblait le plus à l'empire romain, et c'est une découverte féconde que d'avoir montré comment, dans celui-ci comme dans celle-là, a agi contre la bourgeoisie des villes, « la collusion des paysans et des soldats. » Mais peut-être une autre considération concourt-elle à expliquer le brusque effondrement qui se produisit durant la période d'anarchie du IIIe siècle : Par suite du développement du commerce dans le monde méditerranéen, les, diverses provinces vivaient d'échanges réciproques et ne se suffisaient plus à elles-mêmes, fut-ce pour des matières de première nécessité. Lorsque les communications furent brusquement interrompues, ce fut la famine et la ruine universelles. L'empire était un corps gigantesque dont les artères avaient été coupées et où le sang ne circulait plus. Que deviendrait notre Europe si les communications maritimes étaient tout à coup suspendues ?

M. R. s'est abstenu de considérer dans son beau livre les aspects intellectuels et artistiques de la civilisation romaine. Cette limitation était sans doute nécessaire pour ne pas grossir démesurément une œuvre déjà considérable. Mais tout se tient dans une société, et les facteurs intellectuels ne sont pas négligeables même pour expliquer un développement économique. Ainsi l'influence d'une culture purement formelle et verbale, tournée de plus en plus vers une rhétorique creuse, l'étroitesse d'un esprit utilitaire qui amena le déclin de la science, contribuèrent certainement à la décadence même de la civilisation matérielle de Rome. On constate peu d'inventions industrielles et les procédés traditionnels, qui ne se renouvellent pas, s'altèrent par leur transmission même et deviennent plus grossiers en se vulgarisant. Bien plus, cette détérioration de la productivité a empêché l'empire de conserver cette écrasante supériorité technique qui eût protégé une population réduite contre la ruée des barbares. Qu'on songe aux services que le feu grégeois rendit aux Byzantins.

Mais plutôt que de demander à ce livre plus qu'il ne prétend

Digitized by Google

nous donner, admirons ce qu'il nous offre. Une érudition immense. dont témoignent des notes étendues, a puisé à toutes les sources accessibles les faits qui étayent une puissante construction : elle a mis à contribution, non seulement les écrivains, les inscriptions, les papyrus, mais aussi l'archéologie, et l'illustration du volume n'est point un simple ornement mais bien un supplément de documentation.

Les défauts de l'exposition sont inhérents à la matière traitée et produits par l'état de notre information : si pour l'Égypte, celle-ci est abondante et détaillée, elle offre encore pour d'autres régions des lacunes immenses. Beaucoup de données sont encore vagues et les formules qui les expriment manquent de netteté. On aurait souhaité parfois que l'auteur définît la portée exacte des mots abstraits dont il se sert. Un pareil ouvrage ne peut atteindre cette rigueur précise qu'offrirait un traité juridique sur les institutions romaines. Comment saisir sans aucune statistique la réalité toujours mouvante des relations économiques ? Mais dans une *selva oscura*, M. R. gardera l'honneur d'avoir frayé le premier des chemins et fait descendre la lumière.

F. CUMONT.

Jules Maurice. *Constantin le Grand.* L'origine de la civilisation chrétienne. Paris, « Editions Spes », 305 pp., 20 frs.

L'auteur, qui s'est fait connaître par de savantes recherches consacrées à la numismatique constantinienne a entrepris de retracer, dans un travail d'ensemble, la carrière mouvementée et le règne glorieux de Constantin le Grand. « Un Constantin très différent de celui que l'on connaît lui est apparu à la suite de ces recherches. Ce souverain n'a plus rien du despote asiatique ni de l'Empereur romain de droit divin ; il est humain et gêné par son gouvernement, mais il a résolu l'énigme qui se présentait au législateur et au chrétien qu'il était : faire l'avenir avec le passé ». (p. v). Cette phrase de la préface caractérise l'ouvrage : l'auteur s'est attaché à son héros au point de faire de sa biographie une apologie qui, par endroits, tourne au panégyrique.

Après un tableau clair et complet de l'empire au début du IVe siècle. M. Maurice retrace les principales étapes de l'avènement de Constantin : l'apparition miraculeuse de la Croix ; la conversion au christianisme et la bataille du Pont Milvius. Ce dernier épisode, ainsi que la campagne d'Orient, dans un chapitre suivant, sont relatés avec une netteté qui révèle chez l'auteur autant de compétence que de goût pour les questions militaires : il paraît bien avoir mis en lumière pour la première fois la grande

Digitized by Google

pensée militaire du règne en expliquant la création de Constantinople par la nécessité de donner une nouvelle formation stratégique aux forces de l'empire déjà menacé.

L'auteur n'est pas moins bien informé de tout ce qui touche à l'histoire du droit et surtout à la numismatique de cette époque. Les connaissances très étendues qu'il possède en ces matières, lui ont permis de projeter d'utiles clartés sur un domaine assez mal connu jusqu'ici : l'organisation de la Maison Impériale et de la Noblesse chrétienne. M. Maurice voit dans ces deux institutions des survivances des monarchies d'Israel et de Juda, que Constantin connaissait par l'Ancien Testament. De cette conception très personnelle de son Palais, Constantin aurait fait l'armature morale de son Royaume et cette organisation, reprise par les rois Mérovingiens d'abord, puis par les Carolingiens, aurait connu son dernier et splendide développement sous Charlemagne, héritier de Constantin. Ainsi c'est du premier empereur chrétien que daterait la conception moderne de la civilisation. Hypothèse attirante, déjà entrevue d'ailleurs par Fustel de Coulanges, mais qui, malheureusement, n'est pas étayée, dans cet ouvrage du moins, par un assez grand nombre de faits : en particulier on aimerait à savoir comment l'auteur se représente la transition par laquelle la couronne des Rois de Juda, revendiquée par Constantin avec le titre de Serviteur de Dieu, a fini par devenir l'apanage des Rois Francs. Au lieu d'expliquer ce point précis, l'auteur disserte avec une abondance plutôt confuse sur la conception médiévale de l'honneur, qui remonte, d'après lui, à l'introduction dans le droit romain de la *Verecundia*, terme qu'il traduit par « pudeur du bien ».

L'auteur est du reste passionné d'idéologie ; il affectionne par dessus tout les rapprochements et les parallèles : il compare volontiers Constantin à Napoléon et attribue beaucoup d'importance au fait que ce dernier a été amené à commettre les mêmes fautes que son « prédécesseur » romain ; l'excuse est originale, mais il est douteux qu'elle satisfasse tout le monde. Désireux d'établir le plus de rapports possible entre la situation actuelle de l'Europe et celle de l'Empire romain au IVe siècle, l'auteur consacre tout un chapitre à « la destruction du monde romain par le *Socialisme* d'origine orientale et sémitique. » L'histoire risque fort de perdre en objectivité ce qu'elle peut gagner en intérêt actuel par de pareilles confusions de termes : en fait, il n'y a rien de commun entre la doctrine moderne du socialisme et la conception césariste de l'étatisme fondé sur la monarchie théocratique.

Dans son zèle à faire profiter des leçons de l'histoire les hommes d'État contemporains, M. Maurice n'hésite pas à conseiller

Digitized by Google

à M. Mussolini, en termes à peine voilés, de restituer au Pape une partie des États Pontificaux, de même que, dans une lettre ouverte reproduite en appendice, il suggérait au Président Harding de substituer à la S.D. N. un conseil permanent de diplomates, sans qu'on puisse bien discerner en quoi ces propositions se rattachent à l'histoire de Constantin.

Nous n'en dirons pas davantage sur ces développements qui, au demeurant, sont pleins d'intérêt mais par lesquels l'auteur sort délibérément des cadres d'un travail historique. Nous préférons signaler l'explication nouvelle du drame dynastique au cours duquel l'Empereur fut amené à sacrifier son fils illégitime Crispus. M. Maurice ne doute pas de la culpabilité du jeune césar : il a dû à tout le moins déclarer une passion criminelle à Fausta, la seconde femme de son père. Constantin eut, dit M. Maurice, « la main forcée » par les accusateurs païens du malheureux prince. S'il ne l'avait point fait périr, les païens auraient vu dans cette impunité la confirmation d'une de leurs accusations contre les chrétiens : celle de pratiquer l'inceste. Mais pour établir l'existence de cette accusation, l'auteur n'invoque que deux témoins : Tertullien et Minucius Felix. On est surpris de le voir donner le nom de « poème » (p. 178) au dialogue en prose de ce dernier, l'*Octavius*. Quoi qu'il en soit, l'*Octavius* de Minucius et l'*Ad nationes* de Tertullien sont bien antérieurs à la date où Constantin immole Crispus (environ 325). Et ces apologistes s'élèvent, il est vrai, contre les calomnies des païens, mais leurs réponses — M. Waltzing l'a établi dans une récente lecture à l'Académie royale de Belgique — furent si péremptoires qu'elles ne durent guère laisser survivre près d'un demi-siècle ces accusations de crimes rituels. La mort de Crispus ne fut donc pas « une tragédie de l'honneur ». En cette circonstance atroce, Constantin subit une fois de plus l'influence d'une femme : l'astucieuse impératrice Fausta. Aucun empereur romain ne fut autant que lui sous l'emprise tour à tour bienfaisante et funeste de volontés féminines : sa mère Sainte Hélène l'amène à se convertir ; sa femme, Fausta, par deux sombres intrigues, l'oblige à faire mourir d'abord son beau-père Maximien Hercule, puis son fils Crispus ; enfin sa sœur l'entraîne à des concessions à l'arianisme qui aboutissent à l'exil de St Athanase : chacune de ses décisions importantes lui est inspirée par une femme. Voilà ce qui ressort — sans qu'il l'ait dit nulle part — de l'intéressante étude consacrée par M. Maurice à Constantin le Grand. En dépit de certaines vues spécieuses, que nous venons de signaler, elle constitue, par l'abondance des matériaux mis en œuvre, la monographie la plus complète et la plus originale qu'ait inspirée jusqu'ici le premier empereur chrétien.

JEAN HUBAUX.

Digitized by Google

Eugène Cavaignac. *Chronologie à l'usage des candidats aux examens d'histoire.* - (Bibliothèque historique) Paris, Payot, 1925. 1 vol. in-8° de 214 pp.

Il convient de ne pas se méprendre sur la foi du titre du livre du savant professeur de Strassbourg. Ce n'est pas un ouvrage de chronologie technique astronomique comme le *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie* de Ginzel, qu'il a voulu nous donner, non plus qu'un recueil de tableaux destinés à rendre les mêmes services que celui du *Trésor de chronologie* de Mas-Lastrie ou celui, si commode, de Grotefend. Le but de M. C. est tout autre. Son livre comprend deux parties : une introduction et un memento.

Dans l'introduction, M. C. s'est proposé de répondre à la question : « Comment les historiens déterminent-ils les dates, suivant notre comput, d'événements relatés par des sources étrangères au milieu européen actuel ? ». Cette partie technique contient l'explication des ères et des calendriers, des moyens d'établir les dates historiques ; elle présente cette originalité de suivre une marche rétrograde, partant du calendrier grégorien et du calendrier julien pour remonter par delà les particularité des computs du moyen âge, à la chronologie romaine, à la chronologie hellénistique et à la chronologie grecque. Un chapitre relatif à la chronologie royale, c'est-à-dire à l'habitude de compter par années de règne, qui fonctionne parallèlement aux autres systèmes fondamentaux, sert de transition et ouvre le chapitre sur la chronologie orientale, c'est-à-dire des époques antérieures au vie siècle av. J. C., laquelle est basée en effet sur les listes royales de Babylonie et d'Égypte. Bien que soulevant des questions fort discutées, ce chapitre garde le même caractère d'une mise au point synthétique d'après l'état actuel des recherches ; il établit que l'on ne peut guère actuellement remonter au delà de l'an 3000 pour la Babylonie, de l'an 4000 ou 3500 pour l'Égypte. Un dernier chapitre montrant le parti, le faible parti que la chronologie peut tirer des phénomènes naturels (comme les éclipses) achève cette copieuse introduction, que complètent fort heureusement : 1°) un certain nombre d'annexes ; spécimens de tableaux de concordances, extraits de documents fondamentaux des systèmes chronologiques. 2°) une dissertation en règle (rejetée à la fin du volume pp. 197-211) sur *la date de la mort de Jésus et la chronologie chrétienne primitive*, appendice spécial que justifie l'intérêt particulier des questions relatives au point de départ de l'ère universellement employée de nos jours. Menée à la fois avec la souplesse et la rigueur à laquelle l'auteur de l'*Histoire de l'antiquité* a accoutumé, elle aboutit à la solution des

Digitized by Google

difficultés chronologiques de la période qui s'étend entre la prédication du Christ et les missions de Paul en plaçant avec un maximum de pro abilité le supplice de Jésus en avril 28, la Conversion de Paul en 30, son premier séjour à Jérusalem en 33-34 et le second en 44, sa première mission de 45 à 47.

La seconde partie est constituée par un memento des principales dates de l'histoire depuis les premières civilisations jusqu'à la paix de Versailles : c'est une Histoire universelle complète par les dates ». On devine que, pour les époques les plus anciennes et en particulier pour l'antiquité orientale, le livre de M. C. dépasse la portée de memento classique à l'usage des candidats aux examens d'histoire qu'il s'assigne modestement, et qu'il représente une précieuse et synthétique mise à jour de cette chronologie de l'antiquité qui est encore en plein devenir et que l'érudition précise tous les jours. Cette partie du volume sera consultée avec fruit par les historiens eux-mêmes et il faut féliciter M. C. d'avoir entrepris cette synthèse.

Dans la suite, il y aurait peut-être beaucoup à dire sur les principes adoptés pour l'établissement des listes de faits. Sans méconnaître les difficultés que présente cette entreprise, sans même vouloir insister sur l'impossibilité presque complète de faire entrer dans le cadre de cette « histoire universelle par les dates » les phénomènes de l'histoire économique et sociale, il est pourtant permis de se demander si M. C. n'a pas mis en relief des faits de troisième ordre et s'il n'en a pas laissé d'importants dans l'ombre ; quel intérêt présentent par exemple la date de la naissance de Froissart (p. 128) et celle d'Érasme (p. 135) ? Pour M. Cavaignac, les grandes dates de l'histoire des lettres et des arts de la période de 1868 à 1921, sont, outre quelques jalons assez bien choisis de la carrière de Nietzsche et de celle de Wagner, *Carmen* de Bizet, *Aïda* de Verdi, *Bel-Ami* de Maupassant et le jubilé de Mommsen. D'autre part, les pures erreurs ne manquent pas dans cette partie du memento : la révolution de 1830 à Bruxelles est placée en novembre ou en tout cas après novembre (p. 168). L'insurrection des duchés de 1849 est appelée guerre des duchés (p. 171) ce qui peut créer une confusion dans l'esprit d'un élève avec celle de 1864.

Dans les dernières pages, les erreurs se multiplient : p. 191 «les Allemands en Belgique le 3 août » : les premiers éléments ont franchi la frontière le 4 au matin ; « les Allemands devant Liège le 14 août » ; ils y étaient dans l'après-midi du 4. — « Bataille de l' Yser en novembre » ; elle fut engagée par les Belges seuls dès le 18octobre et était en plein développement le 20.—P.192 : « Avril [1915]. l'Italie en guerre contre l'Autriche » ; pas avant le 23 mai ; « les Roumains attaquent l'Allemagne » ; c'est bien

Digitized by Google

plutôt l'Autriche qu'ils attaquent en septembre 1916 ; le bombardement de Paris ne commence pas avant le 23 mars et non en janvier 1918. Enfin on s'étonne de ne pas voir M. C. mentionner des faits aussi essentiels que l'arrivée au pouvoir de Clémenceau le 16 nov. 1917 ou la conférence de Doullens, le 26 mars 1917.

La Chronologie de M. C. est appelée à rendre trop de services à différentes catégories de travailleurs pour ne pas avoir bientôt les honneurs de la 2e édition Nul doute que celle-là sera débarrassée de ces fautes qui enlèvent quelque peu à la valeur de ce bon répertoire.

HENRI LAURENT.

Dr. Felix Haase. *Altchristliche Kirchengeschichte nach orientalischen Quellen.* Leipzig, Otto Harrassowitz, 1925. x-420 pp.

La préface de ce livre déplore l'oubli dans lequel les historiens actuels des premiers siècles de l'Église laissent les sources orientales. Ignorent-ils qu'on y trouve de précieux compléments d'information aux documents de langue grecque et latine ? Aussi, plus encore que les spécialistes de l'orientalisme, les travailleurs défrichant d'autres domaines sauront gré à l'auteur, des recherches considérables auxquelles il s'est livré. Appartenant à cette seconde catégorie, incapable de relever, comme il conviendrait, tous les mérites de cet ouvrage, d'en marquer, ainsi qu'on a commencé à le faire, les lacunes et les erreurs, nous tenons à remercier le savant professeur de Breslau pour le service qu'il nous a rendu. Un regret cependant ne paraîtra pas trop déplacé sous notre plume. Pourquoi laisser parler les seules sources orientales et ne pas les confronter avec les autres ? Le défaut de cette méthode apparaît principalement lorsqu'on tient compte d'une observation qui figure dans la préface. « Ce n'est pas la réalité et la légende que l'on trouve dans ces sources, déclare M. Haase, c'est la légende bâtie sur le fondement de quelques faits historiques ». Voilà de quoi nous laisser bien perplexe sur l'utilisation de ces textes. Un premier chapitre passe naturellement en revue les sources orientales de l'histoire ecclésiastique, à savoir les syriennes, les arméniennes, les coptes, les arabes et les éthiopiennes. Des notices courtes et substantielles, suivies des renseignements souhaitables sur les manuscrits, les éditions et les traductions : telle est la matière des trente premières pages.

Le reste du volume groupe ensuite les détails les plus intéressants des textes orientaux sous les chefs suivants : activité missionnaire des disciples du Seigneur ; extension du christia-

Digitized by Google

nisme en Osrhoène, en Mésopotamie, en Arménie, en Perse et en Asie ; persécutions romaines et martyrs ; sièges épiscopaux de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, d'Éphèse de Constantinople et monachisme ; conciles ; enfin, hérétiques. L'exposé ne dépasse pas l'histoire du concile de Chalcédoine, en 451 ; sauf de rares exceptions, il n'envisage que le côté extérieur de la vie de l'Église.

M. Haase entremêle à son travail d'exposition quelques dissertations critiques qu'il vaut la peine de mentionner. Ainsi l'opinion traditionnelle, d'après laquelle Abgar IX se serait converti au christianisme ne lui paraît pas démontrée (pp. 80 suiv.) ; l'authenticité du concile d'Antioche de 324-325 est confirmée par des preuves nouvelles, mais son but politique est rejeté comme une conjecture grattuie de M. Schwartz et son caractère de simple concile provincial est établi (pp. 237 suiv.). Pour la Perse, nous pouvons lire un commentaire de la fameuse chronique d'Arbèle, avec l'identification de certains des personnages qu'elle met en scène (pp. 94-111). M. Haase juge ce document comme M. Harnack. Peut-être des études semblables à celle que vient de publier le R. P. Peeters sur « Un Passionnaire d'Adiabène » (*Anal. Bollandiana*, t. XLIII (1925), pp. 261 suiv.) viendront-elles ébranler peu à peu le crédit que l'on accorde aujourd'hui à cette histoire ecclésiastique de Mschihazekha.

Il est naturellement fort instructif de connaître les relations nestoriennes et monophysites, composées en langues orientales, sur les conciles d'Éphèse et de Chalcédoine (pp. 286 suiv. ; pp. 299 suiv.). Pour cette dernière réunion, ne convient-il pas de prêter l'attention aux souvenirs de Dioscore ?

Néanmoins, nous avons retiré de ce livre l'impression que les sources orientales n'ajoutent pas beaucoup d'éléments sûrs à l'histoire des premiers siècles de l'Église, telle que nous la connaissons. Elles nous manifestent plutôt la manière subjective dont les historiens de là-bas écrivaient le récit du passé et leur ignorance vis à vis des faits les mieux établis.

É. DE MOREAU, S. J.

M. Deloche. *L'énigme de Civaux. Lemovices et Pictons. Le Christianisme en Poitou.* Paris, Aug. Picard, 1924. x-272 pp. in-8° 4 grav. hors texte et 1 carte.

Civaux est une petite bourgade du Poitou qui appelle l'attention par sa nécropole peuplée de cercueils de pierre qui couvre plusieurs hectares. M. Deloche a entrepris d'expliquer l'histoire et l'importance de celle-ci.

A l'époque de César, Civaux se trouvait à la limite des

Digitized by Google

trois cités des Pictons des Limovices et des Bituriges. M. Deloche croit qu'il était le siège d'un antique sanctuaire gaulois dont l'emplacement serait attesté par le dolmen de Loubressac (1) et une vieille chapelle miraculeuse dédiée à St-Sylvain.

De par sa position géographique sur la Vienne, Civaux fut un marché important d'une région prospère. Il servit de port fluvial à Poitiers, mettant cette ville en communication avec Nantes par la Loire. De plus, un réseau routier très développé concentrait vers Civaux tout le trafic de la région.

Civaux, à l'époque romaine comprenait deux villes juxtaposées : la plus ancienne, l'antique ville celtique, au sud ; au nord une ville romaine avec ses monuments classiques. Entre les deux s'étendait une grande esplanade allant jusqu'au port et servant de forum. Il reste fort peu de chose de tout cela.

D'après M. Deloche le collège des bateliers constituait l'élément principal de la population. C'est lui qui donna sa prospérité à la ville. A la ville romaine correspond une nécropole par ustion. Celle-ci est continuée par une nécropole par inhumation. La presque totalité des tombes sont constituées par des auges en pierre, monolithes, à faces planes, grossièrement taillées et de forme trapézoïdale très prononcée. Les couvercles plats, de même forme, ont une épaisseur variant de vingt à trente centimètres ; leur décor ordinaire consiste en une étroite bande longitudinale, reliée à trois autres transversales fort larges, une au milieu, les deux autres aux extrémités.

Quelques-uns portent la croix, un trident un gamma ou une ancre. Les tombes sont réparties en cinq groupements. Les plus anciennes sont de la fin du IIe siècle. La plupart sont certainement chrétiennes. Il en est qui datent de l'époque franque.

Tous ces cercueils sont taillés dans la pierre du pays. Civaux fut un centre de fabrication important de sarcophages et il exportait cette marchandise, dans toute la région. M. Deloche suppose que le christianisme y fut introduit par les bateliers. Il y fleurit pendant tout le IVe siècle. Au Ve, c'est la décadence. Il semble que la grande invasion de 407 ait ruiné la localité. Il y subsista cependant encore un peu de vie au VIe siècle ; elle avait disparu lors des invasions normandes.

L'ouvrage est écrit avec grand soin et un luxe excessif d'argumentation. L'auteur ne nous fait pas grâce de la moindre opinion de ses devanciers. Il réfute leur manière de voir en long et en large ; il ne craint pas les redites. Le livre est néanmoins intéressant. Un peu plus de concision n'eût pas fait de mal à la thèse.

VICTOR TOURNEUR.

---

(1) Il est à remarquer que cependant les dolmens sont exclusivement des sépultures néolithiques.

Digitized by Google

Mgr L. Duchesne. *L'Eglise au VIe siècle*. Paris, de Boccard, 1925. 1 vol. in-8, VIII-863 pp.

La célèbre *Histoire ancienne de l'Eglise* se composait de trois volumes. C'est sous un titre différent que paraît le quatrième et le dernier. Malheureusement, la mort empêcha le savant auteur de l'achever. Ni le plus grand législateur de l'Occident, saint Benoît († 543), ni le plus grand pape des premiers siècles de l'Église après saint Léon, saint Grégoire le Grand († 604), ne sont l'objet d'une étude d'ensemble. La page réservée à ce dernier pontife, les *ultima verba* de Mgr Duchesne, ne nous conduit pas même jusqu'à son élection à la dignité suprême. D'autre part, l'histoire des hérésies christologiques est poussée jusqu'à l'année 713. L'auteur se précoccupa sans doute des inconvénients sérieux qu'il y avait à la terminer plus tôt : il ne semble pas avoir redouté le reproche d'être sorti aussi notablement du cadre qu'il s'était lui-même fixé.

C'est à l'exposé de ces controverses que sont consacrés les premiers chapitres. Mais leur début avait déjà été raconté au tome précédent. Celui-ci s'ouvre en plein schisme d'Acace, en pleine crise monophysite. Les hérétiques qui portaient ce nom ne reconnaissaient pas les décisions du concile de Chalcédoine. Ils menaçaient de constituer des églises séparées. Les empereurs et les patriarches de Constantinople inventèrent pour les retenir, des symboles de foi, où la finesse byzantine dissimulait tantôt l'erreur, tantôt quelque concession pernicieuse. Les papes, défenseurs de l'orthodoxie chalcédonienne, ne purent donc les admettre et leur substituèrent des exposés irréprochables. *Henoticon*, *Regula fidei Hormisdae*, *Iudicatum*, *Constitutum*, *Echtèse*, *Type* : ces formulaires et d'autres encore jouent un grand rôle dans ces controverses. On ne pourra reprocher à Mgr Duchesne d'avoir ménagé la place à cette histoire du monophysisme, des Trois-Chapitres et du monothélisme. Pour nous, elle est exagérée et certains faits menus ne méritaient pas de figurer dans une synthèse de ce genre. Maint lecteur éprouvera, aux premiers chapitres, quelque ennui. Il ne retrouvera pas, tout au moins au début du livre, le Mgr Duchesne du premier volume surtout, qui excellait à ne mettre en relief que l'essentiel dans l'exposé des questions.

Cette impression défavorable se dissipera heureusement assez vite. Les chapitres sur les chrétientés d'Arabie, d'Abyssinie, de Nubie, de Perse apparaissent tout à fait neufs. Faut-il dire cependant que, pour nous, occidentaux, ils n'égalent pas en intérêt la dernière partie de l'ouvrage, c'est-à-dire l'histoire des églises mérovingienne, wisigothique, suève, anglo-saxonne et afri-

Digitized by Google

caine? Partout se manifeste l'érudition prodigieusede l'auteur, le coup d'œil qui lui fait découvrir le nœud même des questions les plus complexes, la sûreté avec laquelle il le tranche,la concision et la plénitude de ses exposés, l'élégance inimitable de sa plume. L'historien, surtout celui qui connaît autrement que par des ouvrages généraux ces six premiers siècles de l'Église, ne peut marchander son admiration à l'œuvre de Mgr Duchesne. Il y reviendra avec une satisfaction croissante. Fatigué des études de détail et de la critique des textes,il y cherchera les aperçus qui élèvent l'intelligence, tout en la reposant.

C'est Dom Quentin qui a dirigé l'impression de ce volume. La correction des épreuves ne fut pas toujours attentive. Il arrive que le même nom propre soit orthographié de manière différente.

É. DE MOREAU S. J.

Einar Joranson. *The Danegeld in France* ; Augustana Library Publications, Augustana College, Rock Island (Illinois), 1924, in-8°, 248 pp.

M. E. Joranson a voulu nous donner une étude sur les tributs qu'à plusieurs reprises la *Francia Occidentalis* dut payer aux Vikings dans le courant du IXe siècle,pour obtenir leur retraite temporaire. Le nom que l'auteur donne à ces tributs est celui qu'ils ont porté en Angleterre ; il n'a jamais été employé en France.

L'auteur nous paraît avoir réalisé son programme ; son livre est solide, probe, complet. Toutes les sources ont été utilisées ; toujours judicieusement ; la littérature scientifique est au point. L'exposé est tout à fait clair,encore que certaines idées soient exprimées trop souvent, ce qui donne à la composition trop d'épaisseur et engendre quelque lassitude.

M. Joranson analyse successivement chacun des « Danegeld » qui — au nombre de douze ou de treize — ont été levés en *Francia Occidentalis*, de 845 à 926 (1). Pour chacun d'eux, il étudie

(1) On peut faire des réserves sur le caractère des tributs payés aux Normands en 924 et 926. A cette date les « invasions normandes » ont pris fin. Les Normands interviennent dans la lutte entre le roi Raoul et ses ennemis ; mais ils ne sont plus en France des étrangers. Rollon peut — à certaines nuances près — être mis sur le même pied qu'Herbert de Vermandois, Helgaud de Ponthieu et Arnould de Flandre.

Digitized by Google

les faits qui ont amené la décision de payer un tribut [1], puis, quand les sources sont explicites, les modes de répartition et de perception. Les causes qui ont provoqué les paiements tiennent toujours dans une double observation : les grands craignent qu'en aidant le roi militairement à écraser les Normands ils ne lui assurent un pouvoir fort, dangereux pour leurs intérêts propres ; ils préfèrent payer des tributs dont, en définitive toute la charge est supportée par leurs tenanciers.

On imagine l'intérêt considérable que présente pour l'étude des invasions normandes, un travail de ce genre, lorsqu'il est bien conduit ; ce qui est le cas. Mais l'importance du livre de M. Joranson, à nos yeux, est ailleurs : son œuvre constitue une contribution de premier ordre à l'histoire de l'impôt.

Car le *Danegeld* est un impôt. A côté des *annua dona* et de ce qui reste au roi des *census, tributum, inferenda* — dont M. Dopsch a relevé justement le caractère fiscal au IXe siècle — il est même seul à présenter ce double caractère de l'impôt direct antique et de l'impôt direct moderne : répondre à des fins d'intérêt public, et avoir une répartition régulière à sa base.

En 860, nous savons qu'il y a eu une *exactio de thesauris ecclesiarum et omnibus mansis ac negociatoribus*. En 866 on a perçu 6 d. par manse ingénuile, 3 par manse servile, un par accole ou par deux hostises ; une contribution sur les prêtres et les marchands ; l'*heerban de omnibus francis* ; de plus un «additionnel» d'1 d. par manse servile et ingénuile ; enfin un *coniectus* en argent et en vin, de tous les *honores*. En 877 de tous les détenteurs d'*honores*, 12 d. par *indominicatum*, 8 par mense ingénuile et 4 par manse servile (dans ces deux cas, à raison de la 1/2 pour le seigneur et la 1/2 pour le tenancier [2]) ; de plus des contributions à charge des prêtres, des marchands et des trésors d'égli-

---

[1] On observera que deux fois — en 860 et en 862 — le paiement du Danegeld présente un caractère assez particulier : C'est une solde collective payée à un groupe de Normands par Charles le Chauve ou par Robert le Fort pour les amener à marcher contre un ennemi : les Normands de la Seine dans le premier cas ; Salomon, duc de Bretagne, dans le second. A comparer avec le *Danegeld* payé de 1012 à 1051 par les rois Anglo-Saxons aux Danois, qu'ils prennent comme mercenaires à leur service, et avec l'engagement de mercenaires scandinaves — Varègues — par les Slaves de Russie.

[2] Répartition — évidemment restée théorique — de la charge.

Digitized by Google

ses. Ce qui donne des totaux de 3.000 livres d'argent en 860, de 4.000 en 866, de 5.000 en 877. Chiffres faibles à côté du tribut de 12.000 livres payé en 884 et surtout des *Danegeld* anglais qui varient entre 10.000 et 48.000 livres.

Dans un mémoire pénétrant et largement documenté (*Les tributs aux Normands et l'Église de France au IXe siècle* ; Bibliothèque de l'École des Chartes, 1924), M. Ferdinand Lot a repris l'examen du tribut de 877 ; en évaluant d'une manière très approximative le nombre de manses de la *Francia* proprement dite et de la Bourgogne — sur qui pesa le tribut — il montre qu'au lieu de donner 5.000 livres, soient 1.200.000 d., il eût dû fournir un chiffre très supérieur à 2.000.000 d.

Cette différence, que M. Joranson n'a pas relevée, M. Lot l'explique en limitant aux abbayes tenues en « bénéfice » du roi, les *honores* à charge desquels est levée la contribution. La rédaction A du document fiscal de 877 (Boretius-Krause : *Capitularia*, II, p. 353) permet, en effet, cette interprétation. Il est vrai que M. Joranson (op. cit., p. 230-233) a élevé contre cette rédaction certaines objections.

Il faut, de plus, tenir compte de l'absence de moyens efficaces de contrôle, et de l'impuissance du pouvoir royal à se faire obéir des grands, dont dépendaient la perception de l'impôt et les versements à opérer au Trésor ; d'où possibilité de rendements très inférieurs à ce qu'ils auraient dû être normalement.

M. Joranson s'est préoccupé également des conséquences qu'a entraînées la perception du *Danegeld*. Ces levées de contributions extraordinaires sur les tenanciers ont été, pense-t-il, l'un des facteurs qui ont permis le développement de la « taille à merci » et plus tard des « aides » dans les seigneuries (1). Dans l'ensemble, il a raison ; mais il ne faut point exagérer (2). Rapprocher, par exemple, le *danegeld*, de l'« aide de l'ost »— du XIIe siècle — sous prétexte que l'un et l'autre sont substitués au service militaire, (p. 211), est purement arbitraire ; une simple comparaison peut se justifier, mais il ne peut être question d'une influence de l'une de ces taxes sur le développement de l'autre. M. Lot (p. 68) a fait une observation beaucoup plus juste — parce que plus générale — lorsque remarquant que les tributs ne sont répartis

---

(1) A comparer avec l'évolution toute différente du *Danegeld* en Angleterre: sous Guillaume le Conquérant, il était devenu un impôt direct général, dont le roi seul fixait la destination et l'emploi.

(2) Cf. C. Stephenson : *The origin and nature of the « Taille »*, dans cette revue, p. 870, n. 4.

Digitized by Google

que sur des bénéfices[1], il écrit : « Les tributs aux Normands ne sont pas une survivance de l'impôt public romain. Ils annoncent les aides féodales. »

Reste un point à examiner avant de terminer ce compte-rendu démesuré. Quel est le fondement juridique du *Danegeld* ? De quel droit, le roi le lève-t-il ? M. Joranson estime que le *Danegeld* est une transformation de l'*heerban*. Originairement, amende à charge des réfractaires et déserteurs, il se serait transformé en une redevance remplaçant le service militaire. L'obligation de l'homme libre aurait pris un caractère alternatif, le choix étant réservé au roi. Celui-ci requiert à son gré soit le service militaire, soit le paiement d'une taxe. Cette innovation daterait du règne de Charles le Chauve.

Nous admettons avec M. Joranson cette transformation de l'*heerban* pour laquelle il fournit, d'ailleurs, sinon des preuves, du moins de sérieuses présomptions. Elle explique la perception, en vue du paiement du *Danegeld* de 866, d'un *heerban* à titre de contribution personnelle sur tous les hommes libres [2]. Mais elle ne fournit de justification, ni pour l'impôt foncier perçu la même année sur les manses, ni pour l'impôt personnel mis à charge des prêtres et des marchands, tenus cependant déjà de payer l'*heerban*, si l'on admet l'explication de M. Joranson [3].

Il nous paraît que l'impôt du *Danegeld* ne répond à aucune institution antérieure : il est né d'une nécessité nouvelle : obtenir le départ des Normands sans pouvoir leur livrer bataille. Le roi lève cet impôt en vertu de son pouvoir souverain, de son *bannum*. L'existence au *Palatium* d'informations sur le nombre et la composition des grands domaines permet au pouvoir

---

(1) *Honores* étant pris dans le sens de *beneficia* royaux de rang supérieur, concédés le plus souvent à des détenteurs de charges ou de dignités, comtes, évêques, abbés. — Cf. E. Lesne *Les diverses acceptions du terme « beneficium » du* VIIIe *au* XIe *siècle*, dans *Revue historique de Droit*, 1924, pp. 47-48.

(2) M. Lot (p. 77) limite la signification de *franci* aux seuls hommes libres petits propriétaires. C'est, pensons-nous, restreindre par trop le sens du mot. *Franci* nous paraît désigner *tous* les hommes libres.

(3) M. Joranson (p. 86, n. 129) estime que les prêtres et les marchands étaient depuis Charles le Chauve astreints au service militaire tout à fait général en cas d'invasion du territoire. Ils étaient par conséquent tenus au paiement de la taxe remplaçant ce service. — Dans l'intéressant C. R. qu'il publie dans le *Bulletin Bibliogr. et crit. d'hist. de Normandie* (déc. 1926, p. 186-188), M. Génestal fait des réserves analogues aux notres.

Digitized by Google

central de fixer des mesures générales de répartition. Les grands ne s'opposent pas à la levée de l'impôt parce qu'il ne peut être levé que par leur intermédiaire, que la charge (1) en retombera sur leurs tenanciers et que la perception se faisant sans contrôle, ils y trouveront leur profit. Maîtres de cet impôt dans la réalité des choses,il n'y a pas de raison pour eux— quoi qu'en pense M. Joranson (p. 80) — de craindre cette innovation.

L'auteur du *Danegeld in France* voudra bien voir dans l'étendue de ce compte rendu et dans nos critiques mêmes la preuve de l'importance que nous attachons à son livre. C'est une œuvre qui fait honneur à l'historiographie américaine.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

Dr. Eug. Daniëls. *De invallen der Hongaren. Hun groote inval in Lotharingen ten jare* 954. Anvers. L. Opdebeek, 1926. 1 vol. in-8°, 156 p., 1 carte. *Vlaamsch Historisch Boekenfonds*, nr 3.

La renaissance littéraire et artistique, éclose sous Charlemagne, épanouie au IXe siècle, qui fut une période de progrès universel (2), a été menacée à diverses reprises, d'abord par les Normands, de sinistre mémoire ; puis, dès le début du siècle suivant, par les hordes sauvages des Hongrois.

Descendus des monts Oural, établis au IXe siècle sur les bords de la mer d'Azov, puis repoussés, vers 895, dans la contrée qui leur doit son nom, ces barbares, de petite taille et d'aspect repoussant,aussi agiles cavaliers et archers habiles que pillards rapaces et sanguinaires, envahirent fréquemment, durant la première moitié du Xe siècle, l'Europe latine, semant partout la ruine et l'effroi, jusqu'à ce qu'ils furent défaits, en 955, sur les bords du Lech, par Othon I, digne émule d'Arnoul de Carinthie.

En 1839,un historien français a retracé le sombre tableau de ces invasions (3) ; un allemand a repris la question bien longtemps après (4) ; un belge enfin en a fait l'objet d'une dissertation doc-

(1) Charge assez légère, d'ailleurs. M. Lot (p. 75) évalue à 2 muids (= 130 litres) de froment les 8 d. mis en 877 à charge du manse ingénuile.Ce n'est pas écrasant pour une exploitation de 10 à 20 ha.

(2) H. PIRENNE, *Sedulius de Liège*, p. 4.

(3) L. DUSSIEUX, *Essai sur les invasions des Hongrois en Europe et en France*. Paris, 1839.

(4) R. LUETTICH, *Ungarnzüge in Europa im* 10. *Jahrhundert*. Berlin, 1910.

Digitized by Google

torale, préparée naguère à l'Université de Louvain et publiée cette année.

Dans son travail, notre jeune compatriote fait connaître les Hongrois depuis les origines ; il retrace leurs migrations, étudie leurs mœurs et leurs institutions, en particulier leur organisation militaire et surtout leur façon de combattre ; enfin, il raconte leurs nombreuses invasions juqu'à la défaite finale. Il s'attache de préférence à cet épilogue et à l'incursion qui le précède et qui vit les Hongrois dans nos contrées : à Lobbes et à Gembloux, à Malmédy et à Maestricht, etc. (1). C'est, pour nous, la partie la plus intéressante de cet essai (p. 117 à 138) ; c'est aussi la plus originale, basée directement sur les sources, ce qui n'est que rarement le cas pour la partie antérieure, où l'auteur a dû se contenter bien souvent de résumer les excellents travaux qu'il avait à sa disposition (2).

Somme toute, le travail de M. Daniëls est une œuvre méritoire, quant au fond, une synthèse soigneusement élaborée et réalisée avec beaucoup de méthode. Je regrette sincèrement de devoir limiter ainsi mes éloges, mais, en conscience, je ne puis faire autrement. *I turned over many books*, pourrais-je dire avec Porcia : je n'en ai rencontré que peu ou point d'une exécution aussi négligée, tant au point de vue littéraire que typographique. Pourquoi, alors que l'impression d'un livre est chose particulièrement coûteuse, ne pas polir sans cesse — selon le précepte de Boileau — et repolir son travail *ad unguem*, en le remettant vingt fois sur le métier, avant de le livrer à l'imprimeur ? Et pourquoi ne pas exiger des épreuves suffisantes, pour faire disparaître, au moins en partie, les coquilles typographiques qui font le désespoir du lecteur attentif ?

La place me fait défaut pour énumérer par le menu toutes les

---

(1) Notre historien apporte ici bien du neuf. Ainsi, le sac de Malmedy par les Hongrois est resté inconnu jusqu'à ce jour. Cf. la savante monographie de J. Yernaux, *Les premiers siècles de l'abbaye de Stavelot-Malmedy* (648 ?-1020) dans le *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist. de Liège* XIX (1910), p. 261-436.

(2) Ce sont surtout, en plus des deux ouvrages déjà cités : E. Duemmler, *Geschichte des Ostfränkischen Reichs*. 2e éd. Leipzig, 1887. Koepke-Duemmler, *Kaiser Otto der Grosse*. Leipzig, 1876. Quant aux sources (cartulaires, annales, chroniques et *vitae*) consultées par M. Daniëls, on peut se faire une idée de ses recherches par le fait que leur simple énumération comporte *onze* pages de sa bibliographie.

Digitized by Google

fautes ou négligences (1), et montrer le désordre et l'inconséquence qui règne dans les références bibliographiques (2). A ce propos, je voudrais me permettre une dernière remarque.

En 1910, dans un compte rendu consacré à un intéressant portrait de femme (3), M. H. Pirenne critiquait à juste titre la singulière manie de rejeter les notes au bout du volume (4).

---

(1) Une liste complète d'errata comporterait plusieurs pages. Pour justifier mes critiques, je citerai, pris au hasard : *als een vernielenden* (p. 31 et 48) ; *deden den ronde* (p. 49) ; *begaf hen den moed* (p. 104 ; même faute encore p. 152 et 154) ; DREEG pour *dreigde* (p. 148) ; *hoofd*MANNEN pour *hoofdlieden* (p. 116) ; PLOTSE *scheiding* (p. 124) ; le germanisme MILDEREN (p. 77) ; *de* INHOUD *van mijn* ONDERWERP (!) ; des répétitions de mots, d'un effet désagréable ou plaisant : *de legertros van het leger* (p. 148) ; *ten andere ook, andere...* (p. 119) ; *stilaan stilde* (p. 121), etc. etc.

(2) Aucun ordre, ni alphabétique, ni chronologique, n'est observé dans la bibliographie des ouvrages modernes. (p. 18-19. — L'indication, p. 7, de 3 vol. pour la *Cartulaire de S. Lambert* est erronée en 1926 ; le nom de l'auteur du *Cartulaire de Saint-Martin*, à Tournai, y est massacré). — Les listes bibliographiques détaillées, au début d'un ouvrage, autorisent des indications sommaires dans le cours de celui-ci et permettent ainsi de gagner de la place. Pourquoi alors l'auteur reproduit-il tout au long certaines indications détaillées et bien complètes de sa bibliographie. Voyez, p. ex. p. 126 (Podevijn) et surtout p. 26 et 27 (Halphen), où le même article, déjà cité tout au long dans la bibliographie (p. 19), est encore mentionné tout au long, par deux fois, à une page d'intervalle (p. 26 et 27).

(3) PAUL HERRE, *Barbara Blomberg, die Geliebte Kaiser Karls V und Mutter don Juans de Austria. Ein Kulturbild des* XVI. *Jahrhunderts*, Leipzig, 1909, dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, LIII (1910), p. 56.

(4) Puisque la question est d'actualité, qu'on me permette de rappeler ici les sages paroles du Maître : « Pourquoi faut-il que les notes soient rejetées après le texte et imposent au lecteur l'ennui de feuilleter continuellement l'ouvrage ? C'est là une disposition qui tend à se généraliser et qui est déplorable. Il faut prendre son parti : ou bien supprimer les notes, ou bien les placer au seul endroit qui leur convienne, c. à. d. au bas des pages. Leur relégation à la fin d'un livre, loin d'ajouter à l'agrément de la lecture, empêche au contraire que l'on en puisse jouir à l'aise par l'obligation qu'elle entraîne de sauter constamment du texte aux dernières pages et de manier le volume comme un dictionnaire. »

Digitized by Google

Notre auteur a également voulu innover, non dans la disposition des notes, placées en trop grand nombre au bas des pages, mais dans l'indication des renvois aux notes, mis au début d'une phrase (!) ou intercalés entre les mots d'une façon absolument ntempestive et incompréhensible (1). C'est le cas de dire que toute innovation n'est pas une amélioration.

Les critiques de détail qui précèdent n'ont été consignées ici — à regret d'ailleurs — que pour justifier cette appréciation globale : Dans le travail de M. Daniëls, les qualités très réelles du fond sont amoindries par les trop nombreuses défectuosités de la forme, indices d'une négligence excessive dans la dernière revision du manuscrit et des épreuves.

Hasselt. JEAN GESSLER.

J. F. Bense, Lit. Ph. D. *Anglo-Dutch Relations from the earliest times to the death of William the Third, being an historical Introduction to a dictionary of the Low-Dutch element in the English vocabulary.* The Hague, Martinus Nijhoff, 1925. Gr. in-8°, de xx-293 p. dont les p. 207 à 293 pour la table.— Prix sept florins.

Ce livre qui traite des relations anglo-hollandaises depuis les temps reculés jusqu'à la mort du Stadhouder Guillaume III, roi d'Angleterre (1702), a une histoire. M. Bense qui s'occupe de l'élément néerlandais (Low-Dutch) dans le vocabulaire anglais a dressé un dictionnaire de ces mots, dont un premier volume vient de paraître(2) Au cours de ses recherches,la nécessité s'est fait sentir pour lui d'examiner de près la façon dont ces mots néerlandais ont passé dans la langue anglaise et pour ce faire il adû étudier les relations qui ont existé entre les deux pays durant les siècles. Toutes ces notes recueillies au cours de ses travaux, il a cru devoir les publier dans le livre dont nous parlons ici et qui lui a servi de thèse pour l'obtention de grade de docteur en lettres à l'Université d'Amsterdam.

---

(1) Qu'on en juge : *Het klooster* (1) *Fulda.* — *Reeds van* (3) *af* 24 *Januari* (ce qui se dit plus correctement : van 24 Januari af). — *Rond het* (4) *midden.* — *Monniken van* (6) *Sint Bavo.* Cf. pp. 68, 98, 99, etc. Cela donnerait en français : A partir (1) de... Vers le (2) milieu de... Des moines de (3) saint... etc. Il faut parcourir le livre pour se rendre compte du dérangement qui résulte de cette disposition aussi stupéfiante que nouvelle.

(2) Cf.plus haut, p.1037 le compte-rendu critique dû à M. Logeman.

Digitized by Google

Le recueil de notes de M. Bense a un caractère purement encyclopédique, et disons le tout de suite, très peu scientifique Un coup d'œil sur la liste des auteurs consultés (p. XVII-XIX) suffit à le prouver. Tous ses auteurs sont des sources de seconde main. En voulez-vous une preuve ?

L'histoire d'Angleterre est puisée dans une compilation surannée : les Annales de Stow, continuées par Howes, Londres 1615.

L'A. aurait pu dire beaucoup plus, mais il fournit déjà dans son livre tel qu'il est là une documentation fort intéressante qui peut rendre de nombreux services comme aide-mémoire à tous ceux qu'un point quelconque des relations entre l'Angleterre et les Pays-Bas (y compris le Brabant et la Flandre) intéresse. Sous ce point de vue ce sera un vade-mecum précieux, mais qu'il faudra utiliser avec un esprit critique, comme on utilise les articles de n'importe quelle encyclopédie.

H. OBREEN.

F. Chalandon. *Histoire de la première Croisade jusqu'à l'élection de Godefroi de Bouillon*, Paris, Picard, 1925. In-8, 380 pp.

L'auteur de cet ouvrage avait publié plusieurs études pénétrantes sur l'empire byzantin au XIe et au XIIe siècle et sur l'histoire de la domination normande en Italie et en Sicile avant d'entreprendre une histoire générale des croisades. Il était donc on ne peut mieux préparé pour traiter un sujet auquel les événements de ces dernières années donnent un regain d'actualité. Sa connaissance des sources orientales lui permettait d'ailleurs d'en combiner les données avec celles des sources occidentales et de renouveler sur bien des points le récit des événements puisé jusqu'à présent presque uniquement à celles-ci. La mort l'empêcha d'accomplir sa tâche, mais il avait pu du moins rédiger une histoire de la première croisade, que sa veuve a eu soin de faire paraître.

Le livre se compose de deux parties: la première comprend toute l'histoire de la croisade jusqu'à l'élection de Godefroi de Bouillon ; la seconde traite d'une façon sommaire l'organisation des royaumes d'outremer et ne constitue qu'une ébauche encore dépourvue de l'appareil scientifique indispensable. Mais la première partie, forme à elle seule une œuvre remarquable, vraiment instructive, où abondent les points de vue originaux et les remarques intéressantes. On y trouve par exemple des détails sur le rôle d'Urbain II comme instigateur de l'idée de croisade et sur le concile de Clermont. En convoquant ce

Digitized by Google

concile, le pape ne fit aucune allusion au projet de croisade et il ne le communiqua à cette assemblée — à laquelle n'assistaient pas les hauts barons — qu'à la fin de la session. L'auteur montre que le rôle attribué à Pierre l'Ermite et à Godefroid de Bouillon dans la préparation de la croisade ne repose sur aucun témoignage digne de foi. Quant au discours prononcé par Urbain II, tel qu'il est rapporté par divers chroniqueurs, il ne serait qu'un simple ouvrage de rhétorique composé et écrit longtemps après les événements. En faisant le récit de l'expédition, l'auteur insiste à différentes reprises sur le caractère tendancieux des sources occidentales, notamment de la chronique d'Albert d'Aix, qui a tant contribué à la formation de la légende d'après laquelle Godefroi de Bouillon aurait été le chef de la première croisade.

Quant à l'enthousiasme unanime pour la guerre sainte que l'on est habitué à supposer, il n'a pas, en réalité, existé au début : il fut un résultat du succès de la croisade.

En ce qui concerne les rapports de Godefroi avec l'empereur Alexis Comnène, le récit d'Albert d'Aix est souvent en contradiction avec celui d'Anne Comnène, l'auteur de l'Alexiade, la principale source byzantine. Cette dernière est mieux renseignée et plus précise que la chronique d'Albert d'Aix et doit être suivie de préférence à celle-ci. L'élection de Godefroi au principat de Jérusalem n'alla pas sans compétitions : le comte de Toulouse, Raimond de Saint-Gilles, fut évincé, et il semble bien, comme le soutient l'auteur, que si les chefs croisés élurent Godefroi, ce fut parce qu'il n'eut pas la prétention de s'imposer comme dictateur : le duc de Lorraine était certes « un vaillant chevalier, mais un médiocre conducteur d'armée, qui n'avait ni les talents d'un organisateur, ni la science d'un législateur. On peut se demander si ce n'est pas précisément parce qu'il était un médiocre que Godefroi fut élu. » En tout cas, il se laissa imposer le serment de vassalité au patriarche Daimbert, représentant du Saint-Siège.

Le livre de Chalandon est donc indispensable à quiconque voudra étudier l'histoire de la première croisade. Il n'a pu être, on le sait, mis complètement au point par son auteur. On y relèvera quelques imperfections dans le mode de citation des sources et quelques erreurs de détail (1), ainsi qu'un assez grand nombre de fautes d'impression (2), mais le lecteur n'aura pas de peine, la

(1) P. 112 : l'évêque de Liège auquel Godefroi vendit son château de Bouillon n'est pas Richer, mais Otbert, Richer qui était évêque de Verdun, acheta d'autres biens du duc de Lorraine.

(2) P. 330 et p. 370. Au lieu de Hugues de Payas, lire Hugues

Digitized by Google

plupart du temps, à les corriger et utilisera avec profit les données nouvelles de cette œuvre si solide et si suggestive.

H. VANDER LINDEN.

R. Monier *Les institutions judiciaires des villes de Flandre, des origines à la rédaction des Coutumes.* Lille, V. Bresle, 1924, in-8°, 261 pages.

Dans cet ouvrage, M. Monier traite d'une matière, qui malgré son grand intérêt, n'avait plus fait depuis Warnkönig et Gheldolf, l'objet d'un travail d'ensemble. Travail d'une exécution assez difficile d'ailleurs, car maints problèmes restaient à résoudre.

On ne trouvera pas dans ce livre tout ce qu'annonce le titre, car l'auteur se borne à étudier les origines de l'organisation judiciaire des villes flamandes et le fonctionnement des tribunaux urbains. Tout ce qui concerne la procédure en usage dans les cours échevinales sera exposé dans un ouvrage qui paraîtra plus tard.

Dans une première partie l'auteur étudie donc les origines des institutions judiciaire, urbaines. Tout d'abord un long chapitre — trop long à notre avis, car M. Monier ne se flatte pas d'apporter des données nouvelles – consacré aux origines franques de l'échevinage : organisation judiciaire au moment des invasions, aux époques mérovingienne et carolingienne et au début du moyen âge, nombreux détails sur la procédure franque (qui auraient été mieux à leur place dans l'ouvrage qui nous promet l'auteur sur la procédure suivie devant les échevins urbains). Vient ensuite l'étude de l'origine des villes flamandes et des institutions municipales. En ce qui concerne la formation des centres urbains,M. Monier se rallie à la théorie de M. Pirenne et expose comment dans ce milieu d'hommes nouveaux s'est formé le lien communal (il restreint le rôle des marchands dans l'élaboration des institutions et du droit urbains) et tâche de résoudre enfin la question si controversée des premiers magistrats communaux, de l'existence de jurés dans les villes du comté de Flandre.

M. Monier s'en tient en ce qui concerne ces jurés aux conclusions de Van der Kindere, conclusions réfutées autrefois par M. Pirenne. La mort de Van der Kindere étant survenue au

---

de Payns. — P. 340, au lieu de 1129, lire 1229 (croisade de Frédéric II).

Digitized by Google

milieu du débat, M. Pirenne n'avait pas voulu prolonger celui-ci, son adversaire n'étant plus là pour lui répondre. M. Monier ayant remis la querelle à l'ordre du jour en croyant trouver, comme Van der Kindere, des jurés dans les villes flamandes, M. Pirenne vient de reprendre la question dans un article récent paru dans cette revue même (1). Nous ne pouvons mieux faire qui de renvoyer le lecteur aux critiques que formule M. Pirenne à l'égard de la théorie défendue par M. Monier.

Dans la seconde partie de l'étude, l'auteur décrit les institutions judiciaires des villes flamandes du XIIe siècle à la rédaction des coutumes (XVIe siècle). Il traite tour à tour de la nature de la juridiction communale (qui ne cesse d'être une juridiction comtale), des fonctionnaires du prince, des divers magistrats municipaux (échevins, conseillers, bourgmestres, pensionnaires, etc), des multiples tribunaux urbains, du fonctionnement de la vierschaere, de la compétence des tribunaux, des conflits de compétence. On y trouvera quelques bonnes parties (le chapitre IV, consacré à la compétence des tribunaux urbains), mais d'un façon générale on est forcé de reconnaître que cette description ne nous apprend rien de bien nouveau. L'auteur se borne trop souvent à reproduire Warnkönig-Gheldolf ou Van den Peereboom. Une connaissance plus approfondie des institutions de la Flandre n'aurait pas été inutile et l'aurait empêché de commettre quelques erreurs assez graves (2). M. Monier ignore visiblement la langue flamande (3) et c'est là aussi une grande lacune quand on s'occupe de l'histoire constitutionnelle de la Flandre aux XIVe, XVe et XVIe siècles ! Un index des documents utilisés, une bibliographie et une table terminent cette étude, qui malgré ses défauts témoigne de beaucoup de travail.

H. Nowé.

Robert de Clari, *La conquête de Constantinople*, éditée par **Philippe Lauer** (*Les Classiques français du moyen age pu-*

---

(1) H. Pirenne. *La question des jurés dans les villes flamandes* (Tome V, nos 2-3, avril-sept. 1926, pp. 401-423).

(1) Par exemple : M. Monier prend des *camerarii* (simples chambellans comtaux) pour des administrateurs urbains, à Ypres ; et le *poort-bailliu* (bailli urbain) pour un bourgmestre, à Audenarde.

(3) Ainsi, le nom de *vinders* ne s'applique pas au tribunal, mais à ceux qui y siégeaient.

Digitized by Google

bliés sous la direction de Mario Roques), Paris, Champion, 1924. in-12° XVI-130 pages.

La chronique de Robert de Clari, qui constitue une source essentielle de la quatrième croisade, méritait de figurer dans l'excellente collection des *classiques français du moyen-age*. L'édition qu'en donne M. Lauer répond à toutes les exigences de la critique et sera accueilllie avec faveur aussi bien par les historiens que par les philologues. Le texte en a été établi avec tout le soin désirable d'après l'unique manuscrit de Copenhague. Les quelques corrections qu'y apporte l'éditeur sont indiquées et justifiées dans les notes critiques placées en annexe (pp. 110 117). L'introduction donne, outre les renseignements sur le manuscrits et les éditions antérieures,tout ce que l'on sait de la bi ographie du chroniqueur, « pauvre chevalier » de Picardie qui prit part lui-même à la croisade en question. L'éditeur y a joint d'intéressantes considérations sur la valeur historique de l'œuvre, qui nous renseigne sur les sentiments de la masse de l'armée chrétienne et fournit de curieux détails sur la vie de cette armée, sur les négociations et les opérations militaires. Il ne s'est pas borné à indiquer de quelle manière il a établi le texte ; il donne en outre un bref tableau des particularités graphiques et morphologiques les plus utiles à connaître pour l'intelligence de la langue de la chronique. L'introduction se termine par une bibliographie détaillée et l'ouvrage est pourvu d'un index des noms minutieusement dressé(1) et d'un glossaire, qui sera spécialement apprécié par les historiens.

H. VANDER LINDEN.

Charles Petit-Dutaillis. *Le deshéritement de Jean sans Terre et le meurtre d'Arthur de Bretagne. Etude critique sur la formation et la fortune d'une légende.* Paris, Alcan, 1925, 1 vol. in-8° 110 p.

Il y a longtemps que les historiens se dont demandés si Jean sans Terre avait réellement tué son neveu Arthur de Bretagne et s'il avait été condamné pour ce crime par la cour de Philippe-Auguste.

On semble bien avoir toujours résolu cette double question affirmativement jusqu'en 1884, date à laquelle M. Bémont

(1) Je n'y relève qu'une légère erreur : p. 121 Manchicort (Manchecourt) devrait figurer en tête de la colonne, devant Manessiers de Lille.

Digitized by Google

émit l'opinion que si Jean avait tué son neveu, il ne fut jamais condamné de ce chef. Son avis prévalut aussitôt : Guilhiermoz en 1899, M. Powicke en 1923 et Mr Cartellieri en 1921, tentèrent en vain de revenir à l'ancienne théorie.

Pourtant le problème méritait d'être repris — d'autant plus que Miss Kate Norgate avait prétendu que Jean sans Terre n'avait *jamais* été condamné en France : nul mieux que Mr Petit-Dutaillis ne pouvait s'en charger : l'éminent traducteur et annotateur de Stubbs, l'auteur de « Louis VIII » était tout désigné pour mettre au point un sujet qu'il avait déjà traité partiellement.

Et tout d'abord, il n'a aucune peine à prouver que la première condamnation du roi Jean (1202)est des plus réelles. Il est vrai que la sentence n'a été donnée que par Ralph de Goggeshall. Mais le chroniqueur anglais nous a laissé un récit original de rare valeur et très abondant pour les années 1202 à 1205 ; de plus toutes les autres sources sont concordantes et authentiquent par parties, ses renseignements. Si le procès n'a pas fait plus de bruit, c'est que la sentence ne fut jamais écrite, car à cette époque de nombreuses décisions juridiques faisaient encore l'objet d'une simple déclaration orale.

Cette partie de l'argumentation de Mr Petit Dutaillis est très convaincante : il n'en est plus de même pour ce qui concerne le meurtre d'Arthur. Ici les documents d'archives ne sont d'aucune utilité. Deux chroniqueurs seulement nous donnent un récit assez détaillé du drame : les Annales de Margan et la Philippide de Guillaume de Breton. (encore faut-il dire que les annales de Margan ont été rédigées assez longtemps après les évènements.)

Sans doute il y a des faits qui donnent des présomptions en faveur de la thèse de Mr Petit-Dutaillis : il est possible que le récit des Annales de Margan et de la Philippide proviennent d'un témoin oculaire, d'un complice disgracié de Jean sans Terre : Guillaume de Briouse ; ce que nous savons du roi Jean, de son caractère aux « alternatives de langueur voluptueuse, d'agitation, de mélancolie soupçonneuse » (p. 24) nous incite à croire qu'il était homme à tuer son neveu : mais quoi que dise M. Petit-Dutaillis rien ne prouve qu'il l'ait fait : Ce qui semble certain, par contre c'est qu'il ne fut jamais condamné de ce chef. L'auteur démontre que les documents de 1216 forment un « amas de finasseries contradictoires, de déformations de la vérité et souvent d'impostures énormes » (p. 44) Il a raison de dire que Jean sans terre ne pouvait être mis en accusation, et encore moins condamné à mort et qu'on ne voit pas à quelle époque on pourrait placer ce second procès. Nous pou-

Digitized by Google

vons croire avec lui que le roi de France et son fils ont menti en 1216, comme ils avaient intérêt à le faire, et expliquer ainsi ces documents de 1216 que Mr Guillhermoz a trouvés si décisifs et où Mr Lehmann a recherché l'œuvre d'un faussaire ! Cela est si vrai qu'après 1216 Louis VIII lui-même ne parle plus du second procès du roi Jean ; tous les chroniqueurs — jusqu'au traité de Paris(1259) — le passent sous silence. La légende ne reparaît que dans le Speculum Historiale de Vincent de Beauvais : c'est de là qu'elle a passé chez Guillaume de Nangis et Mathieu Paris qui lui ont donné toute sa célébrité. Elle renaîtr d'ailleurs chaque fois que la lutte anglo-française reprendra ; elle s'épanouira surtout en Bretagne : car la légende bretonne est de beaucoup postérieure aux événements et ne peut nullement servir de preuve aux partisans de la 2e condamnation du roi Jean.

Le travail de Mr Petit-Dutaillis est de grande valeur. L'auteur, cela va de soi, connaît admirablement ses sources ; il les manie de même et ne laisse se perdre aucune indication : on peut citer comme un exemple de très bonne critique le passage qui concerne le Registrum Veterius de Philippe-Auguste (p. 61). De ci de là quelques détails étonnent un peu : pourquoi l'auteur dit-il que le texte de Coggeshall serait la reproduction d'une note officielle envoyée en Angleterre par les clercs du roi Jean ? (p. 8, n. 1) est-il vraiment de l'avis de Mac Kechnie en ce qui concerne l'art. 39 de Magna Carta ? (p. 50, n. 3). Il reproche à Guilhiermoz d'accepter une partie seulement du récit de Coggeshall — celle qui lui convient — et de rejeter le reste : mais il fait exactement la même chose pour les Annales de Margan et sans raison sérieuse puisqu'on ne peut que *supposer* que Guillaume de Briouse a été l'informateur de l'annaliste.

Le travail de M. Petit-Dutaillis est une mise au point définitive de la question : non que tout soit élucidé ; mais il semble bien qu'en l'état actuel de nos connaissances, les documents ne peuvent nous donner rien de plus que ce que l'auteur en a tiré.

G. Dept.

Philippe de Commynes. *Mémoires*, édités par J. Calmette, avec la collaboration du chanoine G. Durville. Tomes II et III. Paris, E. Champion, 1925, 2 vol. petit in-8°, 351 et 442 pages. (Fascicules 5 et 6 de la collection : *Les Classiques de l'histoire de France au moyen âge*, publiés sous la direction de Louis Halphen.)

M. Calmette n'a pas tardé, fort heureusement, à nous donner

Digitized by Google

la suite des Mémoires de Commynes, dont les livres I à III (tome I) avaient paru en 1924 (1). Le tome II contient les livres IV à VI (1474-1483), c'est-à-dire le récit des funestes expéditions militaires de Charles le Téméraire (Neuss, Granson et Morat), la mort de ce prince et le désarroi qui s'ensuivit, ensuite la guerre de succession de Bourgogne jusqu'au décès de Louis XI. Le tome III est consacré aux livres VII et VIII (1484-1498). Commynes nous y raconte les guerres d'Italie entreprises par Charles VIII. On sait que le mémorialiste y assista en personne (notamment à la bataille de Fornoue) et qu'il joua comme diplomate un rôle important dans la Péninsule.

Les livres IV à VI sont, comme les précédents, basés sur le manuscrit Dobrée conservé à Nantes et non encore utilisé par les éditeurs de Commynes. Les livres VII et VIII, au contraire, ne nous sont parvenus que grâce au manuscrit Polignac et aux anciennes éditions. Le texte de ces livres a donc été établi en confrontant ce manuscrit avec ces anciennes éditions, souvent basées sur des manuscrits perdus. En ce qui concerne les leçons fournies par ces ouvrages, déjà méthodiquement utilisés par Mlle Dupont, l'auteur s'est très fréquemment contenté de renvoyer à cette édition Dupont, afin de ne pas encombrer inutilement les notes.

J'ai dit, lors de l'apparition du tome I, tout le mérite de l'édition de M. Calmette : j'ai loué la sobriété et la précision de l'annotation ainsi que l'étendue de la documentation. On retrouvera ces qualités dans les tomes II et III.

Ce dernier volume se termine par un copieux index alphabétique (pp. 320-431) des noms de personnes et de lieux cités dans les Mémoires. Ce répertoire, très complet et bien conçu, rendra les recherches fort aisées (2).

H. Nowé.

---

(1) Compte rendu dans cette revue, t. IV, 1925, p. 210 et s.

(2) Quelques broutilles : II, p. 2, note 1 : Tiel (Pays-Bas, prov. de Gueldre) et non Thielt (Belgique, Flandre Occidentale); II, p. 3, note 1, et III, p. 373 : Grave(Pays-Bas, Brabant septentrional) ne peut être confondu avec Gavere (Belgique, Flandre Orientale) où les Gantois furent défaits par Philippe le Bon en 1453 ; II, p. 251, note 4 et p. 321, note 3 : Hallwin doit s'orthographier Halewin ou Halwin, comme à la page 182, note 5; II, p. 300, note 1 : la rivière dénommée « Dender » porte en français le nom de « Dendre », mais d'autre part Philippe de Bourgogne (II, p. 301, note 4), était seigneur de Beveren et non de Bèvres.

Digitized by Google

Henri Stein. *Archers d'autrefois, archers d'aujourd'hui.* Paris, Longuet, 1925. 305 p. in-4°.

Cet ouvrage n'intéressera pas seulement l'archéologue et l'historien ; il trouvera des lecteurs dans le public lettré en général, et surtout en Belgique, où le tir à l'arc constitue encore l'un des sports les plus populaires. C'est la première fois, peut-on dire, que l'histoire des archers est traitée dans son ensemble d'une manière vraiment scientifique. Elle ne pouvait l'être que par un érudit capable de s'orienter dans toutes les époques de la vie de l'humanité depuis les temps néolithiques jusqu'à nos jours. La haute compétence de M. Stein en matière bibliographique lui a permis d'entreprendre un sujet aussi vaste et aussi varié, et il a pu en même temps mettre à profit la connaissance toute particulière qu'il a de la période bourguignonne — sur laquelle ont porté la plupart de ses travaux antérieurs — pour marquer dans toute son ampleur la place que tient l'arc dans l'histoire militaire médiévale.

L'auteur a nettement circonscrit sa tâche : il a exclu les arbalétriers et les arquebusiers, qui sont presque toujours confondus avec les archers dans les publications antérieures. Il montre d'abord le rôle de l'arc et des flèches dans les mythologies (grecque, hindoue, étrusque, celtique et germanique). Il l'examine ensuite chez les peuples de l'antiquité, surtout chez les peuples de l'Asie occidentale et de la vallée du Nil, où de bonne heure l'arc devint la principale arme de jet. Les frises et les mobiliers funéraires de l'Égypte en fournissent de nombreuses figurations. La Scythie et la Crète ont été longtemps les principales pépinières d'archers. L'auteur leur consacre des pages intéressantes, mais il rappelle aussi l'existence de sagittaires dans les armées d'Etrurie, de Numidie et de Sicile. A Rome, le tir à l'arc ne fut jamais très en honneur : les contingents d'archers étaient composés de troupes mercenaires, recrutées en dehors de l'Italie. Chez les Gaulois et chez les Germains, l'arc était surtout utilisé à la chasse, mais on constate cependant la présence de corps d'archers, notamment d'archers nerviens dans les armées impériales.

Au moyen âge, l'arc est tout d'abord une arme de chasse : c'est ainsi du moins qu'il apparaît chez les Mérovingiens et les Carolingiens. Charlemagne, pour la première fois, en vulgarisa l'emploi comme arme de guerre, mais ce furent surtout les Normands qui firent de l'arc une arme redoutable. On connaît la réputation, dans la suite, des archers anglais, qui eurent pour émules les Écossais, les Brabançons et les Gascons. Les œuvres littéraires et les monuments figurés montrent le rôle important des archers dans les croisades. Il est curieux de constater la

Digitized by Google

place essentielle des compagnies d'archers dans les milices urbaines. L'auteur remarque en outre la part considérable prise par les archers dans plusieurs épisodes de la guerre de Cent ans. Parmi les confréries d'archers, il insiste particulièrement sur les francs archers, entre autres sur la confrérie créée à Namur en 1276 par Gui de Dampierre. Dans les armées bourguignonnes, les compagnies d'archers ne furent sérieusement organisées que sous Jean sans Peur, et c'est Charles le Téméraire qui en fit des troupes d'élite. De leur côté, Charles VII et Louis XI utilisèrent des archers à la fois dans la cavalerie et dans l'infanterie. Les perfectionnements apportés aux armes à feu au cours du XVIe siècle réduisirent le rôle de l'arc comme arme de guerre, mais il resta encore quelque temps l'arme de prédilection des chasseurs, et les « serments » d'archers subsistèrent dans beaucoup de villes comme associations moitié civiles, moitié militaires, spécialement chargées de préserver les villes du pillage, du désordre, voire de l'incendie. Le texte des lettres données par Charles-Quint au serment des archers de Lille (1516) publié en appendice, constitue à ce sujet l'un des documents les plus instuctifs. L'auteur donne des détails caractéristiques sur l'organisation des Confréries, gildes et serments et consacre un chapitre spécial aux tirs, concours et prix.

Les deux derniers chapitres traitent de l'arc chez les sauvages et de la manière dont l'archer est représenté dans l'art des différentes civilisations où il apparaît.

L'auteur a joint en appendice quatorze documents dont le plus ancien remonte à 1364 (charte des archers de Valenciennes). On y trouve de curieux extraits du « Livre du Roy Modus » concernant l'emploi de l'arc à la chasse (XIVe siècle) et le texte complet de « l'Art d'archerie », datant d'environ 1510. Les nombreuses références facilitent au lecteur les recherches complémentaires dans tous les domaines où à pénétré l'arc à travers les siècles.

L'ouvrage est magnifiquement illustré : il contient vingt grandes planches hors texte en phototpyie et plus de cent planches dans le texte. Parmi les premières, plusieurs offrent un intérêt tout particulier pour notre pays, notamment des miniatures tirées de différents manuscrits du XVe siècle.

H. VANDER LINDEN.

Léon Mirot. *Dom Bévy et les comptes des trésoriers des guerres. Essai de restitution d'un fonds disparu de la Chambre des Comptes.* (Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LXXXVI,

Digitized by Google

1925, pp. 245-379 ; et tiré à part, Paris, Picard, 1925, 1 vol. in-8 de 135 pp.)

Le fonds d'archives de la Chambre des Comptes de Paris, victime de deux accidents, un incendie en 1737 et les destructions systématiques ordonnées en 1792 et en l'an V, ne renferme plus qu'un tiers des quelques 18.000 titres qu'il devait comprendre. Comptes de la maison du roi, de celle de la reine, de celle des princes, comptes des trésoriers des guerres, ne nous sont plus guère connus que par quelques originaux et des extraits dus à des érudits des XVIIe et XVIIIe siècles. En 1923, les Archives nationales ont acquis un ms. en 4 tomes ayant pour auteur l'abbé Bévy, intitulé « Dictionnaire alphabétique et chronologique... des nobles qui ont servi en France depuis 1338 jusque en 1515 », lequel n'est rien moins qu'une table des comptes des trésoriers des guerres.

Curieuse figure que celle de ce dom Bévy, dont M. Mirot nous retrace la carrière, éclairant ainsi d'un jour nouveau l'histoire des études érudites au XVIIIe siècle. Né près d'Avesnes en 1738, entré chez les Bénédictins de St Maur, il s'attacha assez tard à l'étude des antiquités. Ayant soumis en 1776 à son protecteur le comte de St Germain, secrétaire d'état à la Guerre, le plan d'une histoire du Hainaut, il obtint du roi le titre d'historiographe de cette province. Comme cette œuvre devait s'étendre à une partie des Pays-Bas autrichiens, il sollicita semblable titre de l'impératrice Marie-Thérèse. Sa demande fut poliment écartée par le comte de Nény, président de l'Académie de Bruxelles qui fit à M. de Crumpipen un exposé des motifs qui mérite d'être partiellement cité : « Pour écrire l'histoire d'un pays,... il est nécessaire de connaître les mœurs, le génie, les usages, les lois des peuples dont on entreprend l'histoire. Les Français manquent de ces connaissances, et sont, par suite, tombés dans les erreurs les plus grossières et les plus risibles, lorsqu'il se sont avisés, d'écrire l'histoire des Pays-Bas, surtout Voltaire ; seul de Thou grâce à sa fréquentation de Viglius, avait évité ce défaut » (p. 252 [8]). Au fond, les Autrichiens étaient froissés de voir un Français s'occuper de l'histoire d'un pays que les hasards de la guerre avaient partiellement enlevé à Marie-Thérèse.

Dom Bévy semble bien avoir été très réaliste, tenace et passablement insinuant. En vue des fouilles, des levées de plans, des voyages dans les archives de Vienne et de l'Escurial, il réussit à se faire allouer des gratifications royales et des subsides sur la recette de nombreuses villes de la Flandre et du Hainaut. Son ouvrage ne parut jamais ; on devine bien que le plan en était trop vaste et que Dom Bévy manquait de méthode ; les grati-

Digitized by Google

fications furent supprimées. En 1785, après des démarches qu'on soupçonne nombreuses, il parvint à se faire nommer membre de l'Académie de Bruxelles. Les archives de notre Académie royale ont conservé jusqu'en 1914 un mémoire de lui, sur les huit grandes chaussées romaines de l'ancienne Belgique, mémoire qui avait été lu par le marquis de Chasteler. Dom Bévy participa fréquemment aux travaux de l'Académie thérésienne. Après 1794, il dut quitter la France et mener une existence mouvementée ; il alla même en Prusse, mais surtout demeura à Bruxelles où ses communications à l'Académie furent toujours accueillies froidement. Il rentra en France en 1802 ; M. Mirot le suit à la trace : inquiété par la police qui le soupçonne d'avoir émigré, toujours posant des candidatures à l'Académie des Inscriptions, briguant l'appui des grands pour récupérer ses bénéfices, arguant de ses nombreux ouvrages. Commis comme bibliothécaire au Ministère de la Guerre, il meurt en 1830 dans la misère

Dans la deuxième partie de son ouvrage, M. Mirot nous donne à propos de l'origine et de l'évolution de l'institution des trésoriers des guerres, quelques pages bienvenues qui prendront place dans la bibliographie de l'histoire des institutions capétiennes à côté des *Recherches sur divers services publics...* du colonel Borrelli de Serres. La première mention concernant ces officiers ne remonte qu'à une ordonnance de 1318, mais M. Mirot place leur apparition aux premières années du XIVe siècle, lorsque la royauté délimita avec précision les attributions jusqu'alors indéterminées, des divers fonctionnaires. Les trésoriers des guerres, au nombre de deux, appartenaient toujours au personnel financier ; leurs fonctions, de courte durée à l'origine, devint de plus en plus stable à partir du XVe siècle ; elles absorbèrent en 1378 celles du clerc des arbalétriers. Mais quand Charles VII créa les compagnies d'ordonnance, noyau de l'armée permanente, le rôle de ces trésoriers des guerres, se trouva réduit au payement des gages de celles-ci. A côté d'eux apparaissent alors les trésoriers particuliers, les trésoriers de l'extraordinaire, de l'artillerie ; bientôt, chaque corps de troupes ayant son trésorier, les trésoriers des guerres disparaissent.

L'analyse externe des quelques comptes qui nous restent en originaux a permis à M. Mirot, de rendre une idée exacte du mécanisme de leurs fonctions. On voit que l'intérêt que présente ces comptes pour l'histoire militaire est essentiel : coût des expéditions, composition et recrutement des corps, points de concentration et mouvements des troupes, travaux exécutés dans les places de guerre, telles sont les principales indications que donnent à l'historien ces documents, encore peu exploités.

C'est afin de tracer des avenues dan la masse de ces nombreux

Digitized by Google

débris de la Chambre des Comptes que M. Mirot en a fait l'historique, décrivant l'état dans lequel se trouvaient les archives des trésoriers des guerres au moment où dom Bévy les connut en 1779. Les dépouillements auxquels il se livra de 1785 à 1790, avaient pour but de lui fournir les pièces justificatives de l'*Histoire de la noblesse héréditaire* qu'il devait publier en 1791(1). Elle ne vit jamais le jour ; le ms. abandonné en Angleterre échoua en 1923 chez un libraire d'Édimbourg, d'où il vient d'entrer aux Archives nationales. Désormais les historiens qui utiliseront les archives des trésoriers des guerres auront pour se guider le ms. de dom Bévy (2) et les impeccables restitutions du fonds dans son état ancien ,dernière partie du travail de M. Mirot. Les médiévistes belges y découvriront une imposante série de sources nouvelles de second ordre, en particulier sur les campagnes de Flandre au début du XIVe siècle (3), sur celles de Charles VI en Flandre (1383) et en Gueldre (1387-1388) etc. (4).

On voit l'intérêt multiple de l'ouvrage du savant conservateur adjoint de la section ancienne des Archives nationales ; c'est à la fois une contribution à l'histoire des études érudites au XVIIIe siècle (par la biographie de dom Bévy) et à l'histoire des institutions financières des rois capétiens ; un apport nouveau à l'étude des expéditions militaires aux XIVe et XVe siècles ; et surtout un modèle de restitution d'un fond d'archives considérablement réduit aujourd'hui. A ce dernier titre il mérite d'être étudié attentivement par nos confrères archivistes comme un modèle de ce genre de travaux si ingrats, mais qui rendent les plus signalés services. C'est ainsi que chaque érudit français ou belge qui s'attache à l'histoire des ducs de Bourgogne, rencontre dans ses recherches de grosses difficultés qui tiennent à la dispersion des archives des chambres des Comptes des ducs entre les archives départementales de la Côte d'or à Dijon et du Nord à Lille, et les archives du royaume à Bruxelles ; en ce qui con-

---

(1) Comme beaucoup de travaux des bénédictins, elle était établie d'après un plan regrettable,reposant sur l'ordre alphabétique ; c'était un *Dictionnaire alphabétique* ! C'est là le second aspect de ces ouvrages des bénédictins (par ailleurs si précieux parce qu'ils nous transmettent la trace des documents détruits depuis la fin du XVIIIe siècle) et qui rend leur maniement si malaisé.

(2) Archives nationales, AB XIX 390-393.

(3) Mirot pp. 326 [82] sqq, les nos 15, 18, 19, 20, 25, 26, 27, 31, 37, 38.

(4) Ibid., pp. 341 [97] no XXXVIII, et 342 [98[, no XLIV.

Digitized by Google

cerne la Chambre des Comptes de Dijon, les difficultés sont encore aggravées du fait que la série est mutilée depuis les destructions opérées pendant la Révolution, mais que les lacunes peuvent être partiellement comblées par les extraits de certains registres perdus qui sont contenus dans les volumes de la collection *Bourgogne* au département des manuscrits de la Nationale. Il existe bien des inventaires de cette Collection (E. Petit, Ph. Lauer), mais aucun ne s'est attaché à l'étudier dans ses rapports avec les archives de la Côte d'Or. Tant qu'un archiviste n'aura pas entrepris une fois pour toutes, un travail analogue à celui de M. Mirot, une histoire décrivant l'évolution et la filiation des Chambres des Comptes de Dijon, de Lille et de Bruxelles (1), laquelle introduira une restitution complète de l'inventaire de leurs archives au XVIIIe siècle, avec un système de références à l'état actuel (par exemple : originaux, extraits contenus dans le recueil Peincedé à Dijon ou dans la Collection Bourgogne, actes perdus, mais publiés antérieurement à la destruction dans Plancher, etc. les érudits seront condamnés à faire eux-mêmes ce travail à la hâte et au jugé, ou à dépouiller tout, originaux et copies, au prix d'une immense perte de temps. Cette simple constatation fait mieux sentir encore toute la valeur de l'*Essai* de M. Mirot.

HENRI LAURENT.

N. Iorga. *Histoire des états balkaniques jusqu'à 1924.* Paris, Gamber, 1925. In-8, 575 p. Fr. 25.

Les droits que valaient aux Turcs une domination plusieurs fois séculaire sur les Balkans ; la lente décomposition de l'empire ottoman au XIXe siècle, saluée, par la Russie et l'Autriche en particulier, comme l'annonce d'une très désirable succession ; les réactions de la diplomatie des puissances occidentales et le réveil des nationalités balkaniques : tels sont les éléments principaux du redoutable problème de politique générale que nos

(1) Des fragments de cette Histoire des Chambres des Comptes des ducs de Bourgogne seraient déjà à pied d'œuvre : pour celle de Dijon dans un livre récent de M. Andt E., *La chambre des comptes de Dijon à l'époque des ducs de Valois* t. I (thèse Paris 1924) ; pour celle de Lille dans la préface du t. I de l'*Inventaire des Arch. département. Archives du Nord, série B* [Refonte], par Dehaisnes et Finot (1899) et pour celle de Bruxelles dans la préface du t. I de l'*Inventaire des Archives des Chambres des Comptes* de Gachard (1839).

Digitized by Google

historiens ont accoutumé d'appeler la question d'Orient. En territoire européen, elle a trouvé une solution, après combien de tâtonnements ! dans la formation des états balkaniques. Exposer comment la solution est intervenue forme l'objet principal de l'ouvrage de M. Iorga. A parler strictement, le travail du professeur de Bucarest est une histoire de la constitution des pays balkaniques ; leur histoire interne y est à peine effleurée.

M. Iorga prend la péninsule balkanique au moment où l'impuissance des derniers Paléologues et l'anarchie où achève de s'effriter la partie européenne de leur empire ouvre la porte toute large à la conquête turque, et il en conduit l'histoire externe jusqu'au lendemain de la grande guerre. Des vingt-trois chapitres qui se distribuent, sans autre division, la matière de l'ouvrage, les six premiers déterminent les éléments dont le jeu va constituer la crise balkanique : les conditions de la conquête turque, les chrétiens d'Orient et les Turcs, puis, successivement, le rôle joué ou l'attitude observée vis-à-vis des Balkans par les principautés roumaines, la Russie, l'Autriche et l'Occident jusqu'au début du XIXe siècle. Les dix-sept derniers chapitres exposent par le menu le lent développement de la crise balkanique : le soulèvement des Serbes (VII-IX), l'insurrection grecque et les pénibles débuts du royaume des Hellènes (X-XVI), enfin les multiples conflits dont chacun fait avancer, ou reculer, la solution finale, et dont les points centraux sont la guerre de Crimée et le traité de Paris (1854-1856), la guerre de 1877 et le traité de Berlin, la révolution turque de 1908 et la conflagration balkanique qui aboutit au traité de Bucarest de 1913, puis la guerre mondiale.

L'auteur marque quelque part sa sympathie pour « l'historien qui ne s'arrête pas dans ses recherches à un seul pays ou à une époque déterminée,.... qui cherche partout des termes de comparaison et des parallèles historiques », et « qui aspire à comprendre les choses les unes par les autres ». Il y a là un programme dont la réalisation concilie à l'ouvrage un puissant intérêt. Il était relativement facile de conter les événements ; il était plus difficile d'en marquer le lien exact et profond. Or le livre constitue un effort soutenu pour remettre chaque événement de la crise balkanique dans les cadres de la politique générale européenne, pour les présenter tous comme des réalisations, diverses d'après les circonstances, des directives constantes d'une politique donnée. Et de ce point de vue, les Balkans apparaissent, sous la plume de M. Iorga, comme une vaste lice où, pendant un siècle, le despotisme turc, facilement féroce, l'héroïsme inorganisé des Balkaniques et l'égoïsme de l'Europe

Digitized by Google

s'entrechoquent en des luttes à l'issue desquelles les plus directement intéressés seront souvent les moins consultés.

L'ouvrage de M. Iorga marque, et entend marquer, une franche réaction contre certaine sentimentalité romantique qui fausserait la conception qu'il convient de se faire de la renaissance des pays balkaniques. Les Turcs s'y révèlent moins tyrans, l'Europe et la Russie moins généreuses, les aspirations balkaniques plus confuses, l'anarchie slave plus lamentable en son impuissance politique. Il est tel chapitre auquel on serait tenté de mettre en épigraphe : il faisait bon vivre sous le Croissant ! Il en est d'autres, et beaucoup, qui ne laisseront précisément pas l'idée d'une Europe chevaleresque, ni celle d'une Russie désintéressée que le seul et pur amour des frères slaves aurait fait voler pendant un siècle à la détense du droit. A les lire, on pensera invinciblement à ces lignes d'*Anna Karenine* où Tolstoï fait dire au prince Cherbatzky, au moment de la grande insurrection des Monténégrins et des Serbes : « ce sont les journaux que j'ai lus à l'étranger qui m'ont révélé l'amour subit de la Russie entière pour les frères slaves ; jamais je ne m'en étais douté, car jamais ils ne m'ont inspiré la moindre tendresse ». Les impressions les plus vives qui se dégagent du livre de M. Iorga sont sans doute celles des âpres convoitises de l'Europe et de la Russie en terre danubienne et celle de la désespérante incapacité des Balkaniques à tirer parti, pour les constructions de la paix, d'un sang répandu sans compter dans l'enthousiasme de la guerre.

Un copieux index onomastique termine le volume ; il est souhaitable que la seconde édition s'enrichisse d'un index bibliographique.

R. Draguet.

G. Hanotaux : *Histoire de la Nation française*. T. VII : *Histoire Militaire et Navale*. Premier volume par le général **Colin** et le colonel **Reboul**. Paris 1925. Librairie Plon 591 p. in-4°.

L'étude des institutions militaires semble avoir retrouvé quelque faveur : plusieurs historiens y ont ces dernières années consacré leur activité. Après les études de Mr Audouin sur l'armée au temps de Philippe Auguste, la forte thèse où Mr Girard a si nettement montré l'évolution du racolage à la conscription et tant d'autres études de détail parues, çà et là, il manquait un tableau d'ensemble de nos connaissances actuelles sur les institutions militaires de la France.

C'est ce qu'a fort bien compris le colonel Reboul quand il a été chargé par Mr Hanotaux de reprendre l'œuvre qu'une mort

Digitized by Google

glorieuse avait empêché le général Colin de mener à bien : retracer, dans le cadre de l'Histoire de la nation française, l'histoire militaire et navale depuis les origines jusqu'à la veille de l'épopée napoléonnienne (1).

Le colonel Reboul n'a certes pas négligé l'histoire-bataille. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement dans une histoire militaire. Cette partie de l'ouvrage, fort bien documentée et illustrée de schémas très clairs, sera fort utile aux tacticiens purs. Souvent l'auteur tire, lui-même, les conclusions qui s'imposent ; il analyse l'évolution de la tactique et, de ce point de vue déjà, ce VIIe volume de l'Histoire de la Nation française est une œuvre qui compte.

L'évolution de l'armement n'est pas oubliée non plus. De très nombreuses illustrations nous familiarisent avec les targes, bâtons à feu, pistolets à rouet et tant d'autres armes qu'il est utile d'avoir vu et de connaître autrement que de nom.

Mais ce qui, à notre sens, forme la partie la plus neuve et la plus intéressante du livre est l'évolution très fouillée, des institutions militaires et des modes de recrutement qui se sont succédés jusqu'à la Révolution. L'auteur marque fort bien comment l'organisation de forces permanentes, directement à la disposition du souverain, était devenue inéluctable dès Philippe-Auguste, le recrutement normal se faisant jusqu'alors par l'intermédiaire des vassaux dont il fallait payer le zèle et le bon vouloir par des concessions sans cesse renouvellées. C'est alors que, pour ne plus dépendre d'eux, le roi crée la « Maison du Roi », premier noyau d'une armée permanente, composée de quelque 2000 cadets montés et affranchis par ce service de l'hommage à leurs aînés. Il a recours, comme troupes d'infanterie, aux milices ecclésiastiques, créées pour assurer la sécurité des routes et la paix de Dieu, et aux milices communales. Ces dernières, cependant ne devaient servir que sous certaines conditions. Bientôt d'ailleurs, les communes s'exonéraient de cette charge moyennant finances, permettant ainsi au Roi de se payer des mercenaires. Dès lors, maison du Roi et mercenaires, le Roi avait son armée à lui.

Ce n'était là, il est vrai, qu'un premier essai, qu'une première tentative d'affranchissement du pouvoir royal. Pressé par les circonstances, le souverain devra revenir en arrière. Les

(1) Le second volume, qui doit continuer l'ouvrage jusqu'à l'issue de la dernière guerre et qui avait d'abord été confié au regretté général Mangin, sera l'œuvre du maréchal Frauchet d'Esperey. On souhaite le voir paraître bientôt.

Digitized by Google

guerres renouvellées le forceront aux levées en masse. Ce qui sera, encore une fois, une façon de faire de l'argent par le paiement de primes d'exemption et de pouvoir ainsi organiser, sur une plus grande échelle, le recrutement de volontaires. C'est ainsi que sous Louis XIII, les armées sont d'une façon générale, alimentées par l'enrôlement, plus au moins forcé, de volontaires.

Mais cela encore ne peut suffire à Louis XIV qui, a côté de son armée de volontaires, crée petit à petit et en doublure, une armée territoriale de milices, alimentée par le tirage au sort. En principe,ces troupes n'étaient, il est vrai, pas destinées à voir le feu. Mais en 1747, pressé qu'on était par le besoin, les régiments décimés sont autorisés à prélever, sur les bataillons de milices, un certain nombre d'hommes. C'est le début de la conscription ; contre quoi s'élève aussitôt la sentimentalité des Encyclopédistes. Nous sommes à la veille de la Révolution.

Le colonel Reboul suit cette évolution de très près et ne laisse rien échapper qui puisse en mettre les particularités en relief. Il a ainsi dressé, pour cette première partie de l'évolution des institutions militaires de la France, le tableau d'ensemble, mis au point par les travaux récents, qui nous manquait.

Qu'il s'agisse donc des institutions proprement dites, de l'évolution de l'armement ou de la tactique, de l'exposé des événements,le livre du colonel Reboul constitue un ouvrage important, qui ne fera qu'augmenter encore la valeur de l'œuvre entreprise par Mr Hanotaux.

N'oublions pas de signaler que les premières pages du volume (jusqu'aux croisades) sont dues au général Colin qui s'était déjà mis au travail quand une mort glorieuse est venu l'arracher à la tâche commencée.

J. Fraeys

Pereyra Carlos. *La conquête des routes océaniques d'Henri le Navigateur à Magellan.* Traduit de l'espagnol par Robert Ricard. Paris, *Les Belles Lettres*, 1925. In-16, de 213 pages. Prix : 10 frs.

Il serait injuste de reprocher à l'auteur de ce récit vivant, semé d'anecdotes, riche en incidents dramatiques soutenant l'attention du lecteur, de n'avoir pas suivi les règles de la critique scientifique ou du moins de ne pas avoir fondé son œuvre sur une armature purement scientifique. J'estime que pour juger un livre, voire une création littéraire ou artistique, il convient de tenir compte d'abord des intentions exprimées par l'auteur et du but qu'il a poursuivi. Que nous dit-il : « Ré-

Digitized by Google

sumer et condenser sèchement est à la vérité un travail fort simple ; il suffit de savoir exposer avec méthode. Mais dans un ouvrage de vulgarisation, il faut avoir recours à des artifices qui ne facilitent point la tâche. » Nous sommes donc avertis et, dans ces conjonctures, nul ne s'étonnera de l'absence de références et de notes documentaires.

Je ne veux pas ouvrir une discussion sur la question de savoir si nous comprenons de la même manière, M. Pereyra et moi, le terme *vulgarisation*. Quant à « exposer avec méthode », la tâche n'est point aussi aisée qu'il semble l'affirmer. J'apprécie hautement la *vulgarisation scientifique* et je ne laisse pas de croire que peu de savants réussissent dans ce genre didactique très délicat.

Quoi qu'il en soit, nous reconnaîtrons que l'auteur a mis en lumière, sous une forme agréable, les faits essentiels qui ont marqué la « grande révolution géographique » ébauchée au XIIIe siècle et achevée au XVIe. Il anime, au cours de sa narration alerte et vivante, les principaux épisodes de la grande épopée hispano-portugaise, qui élargit le monde et ouvrit des horizons immenses à l'expansion européenne.

Ce livre se lit avec agrément. S'il n'a pas la prétention de résoudre les problèmes que soulève encore la « grande aventure », du moins réussit-il à intéresser le lecteur à l'une des époques les plus fécondes de l'histoire des découvertes géographiques.

CH. PERGAMENI.

Algemeen Rijksarchief. De archieven der admiraliteitscolleges, door Dr J. DE HULLU. 's Gravenhague. Algemeene Landsdrukkerij, 1924, 1 vol. in-8°, de XV-405 pp.

Dans une introduction de 64 pages M. De Hullu retrace l'histoire de l'administration de la marine dans les Provinces-Unies. C'est l'histoire de la lutte du pouvoir central (États-Généraux, Conseil d'État, princes de Nassau) contre le particularisme des provinces et même des quartiers ; cette lutte se termina en 1597 par un accord « provisoire » qui dura, avec quelques retouches, jusqu'à la fin de l'ancien régime. Nous relevons ici quelques lignes concernant les ordonnances sur l'Amirauté, de Maximilien en 1487 et de Charles Quint en 1540 (p. 1) et l'établissement par le comte de Leicester d'une Amirauté à Ostende en 1586, institution dont la Zélande, par jalousie, exigea d'ailleurs la suppression immédiate (p. 36). L'introduction se termine par le récit des catastrophes qui s'abattirent à plusieurs reprises sur les archives des amirautés et par l'exposé des règles de classement suivies par l'auteur.

Digitized by Google

L'inventaire proprement dit décrit en cinq chapitres les archives des « Collèges » d'amirauté de la Meuse, d'Amsterdam, de Zélande, de Frise Occidentale et Quartier Septentrional et enfin de Frise, une sixième division comprend les pièces qui n'ont pu être attribuées avec certitude à aucun des collèges. Trois grands incendies ont décimé successivement ces précieux fonds, de sorte que beaucoup de séries sont fragmentaires. Outre les séries générales (résolutions, correspondances, etc.) les historiens belges pourront, croyons-nous, consulter avec fruit certains journaux de bord et les comptes des *vendumeesters* où ils trouveront des renseignements sur les navires flamands pris par les Hollandais. Les dossiers des procès eussent été, dans cet ordre d'idée, une source autrement intéressante, mais on n'en trouve pas trace. A noter également les numéros 699 à 703, qui concernent le commerce d'importation et d'exportation avec l'Allemagne et le Brabant, à la fin du XVIIIe s.

A la suite de l'inventaire des archives des collèges, 47 chapitres d'annexes décrivent des collections particulières autrefois, mêlées au fonds, et les pièces intéressant l'histoire maritime, acquises par l'Algemeen Rijksarchief avant 1888. Ces collections formées en grande partie de papiers provenant d'officiers et de fonctionnaires de la marine, suppléent dans une certaine mesure aux dossiers détruits par les incendies.

Le travail de M. De Hullu, fait selon les principes de l'archivéconomie, rendra beaucoup de services aux chercheurs, il est en tous points digne d'éloge. Tout au plus pourrait-on lui reprocher de ne pas expliquer certains termes peu clairs par eux-mêmes, *vendumeester* par exemple, et, lacune assez grave, de n'avoir pas terminé par une table onomastique un livre bourré de noms de marins, de navires et autres.

J. Bolsée.

Erens Ambr. O. Praem. *Tongerloo en 's Hertogenbosch. De dotatie der nieuwe bisdommen in Brabant*, 1559-1596. Tongerloo, Abdij, 1925, LXIII-383 pp. In-8°. (Vlaamsch Historisch Boekenfonds).

Il est regrettable qu'on ne possède pas encore un travail d'ensemble sur la dotation des nouveaux évêchés érigés sous Philippe II ; une étude détaillée faite d'après les documents originaux ne pourrait manquer d'intéresser vivement notre histoire religieuse, et d'expliquer les résistances politiques et financières que cette mesure provoqua dans notre pays. On ne connaît que sommairement les résistances des abbayes d'Af-

Digitized by Google

flighem et de St-Gérard. Celles de l'abbaye norbertine de Tongerloo incorporée à la mense abbatiale de Bois-le-Duc ont fait l'objet de recherches étendues d'un religieux de cette abbaye. Je m'en voudrais de lui faire un reproche d'avoir plaidé pro domo ; bien au contraire, car l'exposé historique que nous donne M. Erens fait pénétrer au cœur de la question, explique le mécontentement provoqué par les mesures draconiennes qu'on réussit à faire approuver en haut lieu, et justifie certaines résistances de la part de ceux qui se considéraient comme des victimes.

Le pape avait le droit de créer aux Pays-Bas les nouveaux évêchés sollicités par le gouvernement ; personne ne mettait en doute et ce droit et l'opportunité de cette création. L'opposition qu'elle suscita provint du mode de dotation. L'Église de Belgique était assez riche pour subvenir aux frais des dotations ; l'équité semblait exiger que l'ensemble des biens du clergé renté, séculier et régulier, fût frappé au prorata des revenus. C'était l'idée qui eut les premières sympathies de la curie romaine. Des personnalités influentes du clergé séculier détournèrent l'attention de Rome des biens des chapitres pour la porter sur des monastères. Certes, ceux-ci avaient connu des jours d'affaiblissement et de décadence, comme d'ailleurs toute l'Église, aux XIVe et XVe siècles ; les troubles du XVIe avaient eu leur répercussion dans leurs murs. On les accusait de relâchement, on proclamait leur inutilité, on convoitait leurs biens. Cette attitude hostile provoqua tout naturellement une vive opposition. Privées de leurs chefs réguliers et soumises à des évêques, les abbayes se voyaient dépouillées de leur autonomie, menacées dans leurs observances, dans leurs propriétés, humiliées dans leur position sociale ; elles luttèrent pour conjurer le danger d'une commende plus ou moins déguisée. Il eût mieux valu leur demander d'emblée une amputation de leur fortune, comme elles le proposèrent plus tard. Mais on avait d'autres raisons à faire valoir pour les amputer de leurs chefs réguliers, et c'est ainsi que la lutte dégénéra en lutte politique, à un moment critique où le pays encore surexcité par les troubles religieux voyait l'opposition à l'Espagne s'affirmer plus énergiquement.

L'incorporation des abbayes d'Afflighem, de St-Bernard-sur-l'Escaut et de Tongerloo aux nouveaux évêchés de Malines, d'Anvers et de Bois-le-Duc devait avoir pour conséquence l'entrée des évêques dans les États, et conséquemment, en raison des choix de ces prélats par le gouvernement, une augmentation de l'influence des souverains sur ces assemblées. Cette perspective déplut grandement à la noblesse, aux chefs des anciens diocèses, aux États ; de là une lutte ouverte contre l'Espagne et

Digitized by Google

contre les mesures proposées par le gouvernement. On fit appel à toutes les forces d'opposition, parfois même « per fas et nefas ».

Tongerloo mena la lutte avec une ardeur remarquable. Il fallait faire entendre raison à Rome ; on eut à lutter contre les influences de Granvelle et de la cour d'Espagne, contre la diplomatie de Sonnius. Tongerloo succomba malgré le zèle et l'attitude énergique de l'abbé Veltacker. Grâce à un examen minutieux de nombreux documents d'archives, surtout des archives de son monastère, M. Erens nous permet de suivre pas à pas la marche des négociations et les étapes de la défaite. Tongerloo fut incorporé à Bois-le-Duc. Il y eut un moment d'arrêt dans la lutte, mais Tongerloo voulut recouvrer son autonomie. Il proposa la cession d'une partie de son domaine à concurrence d'un revenu assuré de plus de 6.000 florins. Cette proposition fut agréée en 1590 par Bois-le-Duc et par le gouvernement ; la grande abbaye Norbertine retrouvait son autonomie pour le plus grand bien du pays. Avant de sombrer dans le cataclysme de la révolution française, pour un temps seulement, elle put encore écrire une des plus belles pages de son histoire.

D. U. BERLIÈRE.

Placide Fern. Lefèvre, O. Praem. *L'Abbaye norbertine d'Averbode pendant l'époque moderne* (1591-1797). Louvain, A. Uystpruyst, 1924, In-8°, XXIII-240 pp. (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie ; 2e série, 4e fascicule).

Parmi les abbayes norbertines, qui ont joué un si grand rôle dans les Pays-Bas, Averbode est une des plus importantes. Aujourd'hui encore c'est un centre très florissant de vie monastique ; dans le domaine intellectuel , depuis Die Voeght et van der Steghen on n'a cessé d'y cultiver l'histoire. Celle de l'abbaye au cours des deux derniers siècles de l'Ancien Régime vient d'être étudiée par l'un des membres de la communauté, M. le Chanoine Lefèvre. Son livre se recommande par l'étendue et la solidité d'une documentation puisée dans les riches archives de l'abbaye et dans plusieurs fonds des Archives Générales du Royaume.

L'abbaye d'Averbode, fondée vers 1135 aux confins du Brabant et du comté de Looz a connu trois cents ans de vie spirituelle intense et de grande prospérité matérielle, avant une décadence qu'au XVe siècle elle partage avec bien d'autres institutions monastiques. Les troubles religieux du XVIe siècle provoquèrent sa ruine. C'est à partir du moment où les moines

Digitized by Google

rentrent dans le monastère, que M. le chanoine Lefèvre, y suit le développement de l'œuvre de restauration. Il nous offre ainsi l'image singulièrement instructive de l'application à un cas concret, de l'œuvre de réforme intérieure que l'ordre tout entier poursuivit à la fin du XVIe et surtout au début du XVIIe siècle ; nous avons donc affaire à l'un des aspects les plus intéressants de l'histoire de la Contre-Réformation.

Une première partie du livre renferme l'histoire proprement dite de l'abbaye, divisée par abbatiat, depuis l'abbé restaurateur Mathias Valentijns (1591-1635) jusqu'à Grégoire Thiels, qui vit fermer la maion le 14 février 1797 par ordre des autorités occupantes françaises. On assiste au rétablissement de la discipline monastique ; à la reconstitution du patrimoine sous les premiers prélats ; puis à la construction des bâtiments qui font encore aujourd'hui l'admiration des visiteurs ; aux conflits avec l'administration civile sous Marie Thérèse (1), et surtout sous Joseph II, à l'éphémère Révolution Brabançonne ( ), à la conquête française et aux spoliations qui l'accompagnent.

M. le chanoine Lefèvre passe ensuite à l'étude de l'organisation constitutionnelle de l'abbaye ; il montre le territoire de celle-ci divisé entre le duché de Brabant et la principauté épiscopale de Liége. Il étudie ici (pp. 65-68), et ailleurs (pp. 199 et s.) les rapports de l'abbé avec l'évêque de Liége, à qui les membres de la communauté sont soumis dans la mesure où ils dirigent des paroisses ; or les Norbertins en ont dirigé beaucoup (2) : leurs paroisses comptent même au XVIIe et au XVIIIe siècle parmi les mieux desservies du pays. Notons encore que l'abbé ne jouissait que d'un droit de présentation à ces cures, la collation du bénéfice étant réservée à l'Ordinaire.

Il y a des pages aussi, — et fort touffues — consacrées aux autorités régionales et locales ; d'autres traitent des chanoines

(1) Cf. notamment, p. 33, une indication relative aux taxes payées par l'abbaye comme « amortissement », en exécution de l'édit du 15 sept. 1753. On eût aimé connaître le montant de la somme. Il n'eût pas été inutile non plus de renvoyer, en ce qui concerne l'édit, au livre excellent de M. l'abbé Koerperich (*Les lois sur la mainmorte dans les Pays-Bas Catholiques* ; Louvain, 1922, in-8°).

(2) P. 48 : on voit que l'abbé équipa de l'artillerie pour compte des États en 1790.

(3) Pp. 187 et s. un intéressant relevé des paroisses desservies par des chanoines d'Averbode, avec l'indication de l'origine du droit de patronage de l'abbaye.

Digitized by Google

réguliers, qui constituent la communauté [1] ; de la célébration des offices et de la pratique du chant ; enfin de la vie religieuse Mais nous avons pris un intérêt tout spécial à ce que l'auteur nous apprend de la vie intellectuelle à Averbode.

Dans ce domaine, l'ordre de Saint Norbert a réellement fait preuve d'une très belle activité ; s'il a peu enseigné au dehors — à Averbode, point du tout — il s'est efforcé de développer et d'élargir les connaissances de ses membres. Usage ancien déjà : dès 1252, un collège norbertin est fondé à l'Université de Paris ; en 1571, un autre est ouvert à Louvain ; tous deux furent fréquentés assidument par des chanoines d'Averbode ; par contre, on ne vit qu'un seul de ceux-ci au Collège de St Norbert fondé à Rome en 1620, par Tongerloo. Le prix attaché à la culture intellectuelle se révèle aussi dans la règle adoptée en 1628, d'après laquelle nul ne peut être admis au noviciat s'il n'a fait ses humanités et pris des grades en philosophie (p. 111).

Parmi les hommes qui ont présidé aux destinées d'Averbode, une figure apparaît comme particulièrement remarquable : l'abbé Étienne van der Steghen (1698-1725). On le voit agir dans les domaines les plus divers. Il poursuit et achève les constructions de Servais Vaes (pp. 23 et s.). Il réprime les abus qui s'étaient, au cours de la prélature de son prédécesseur, glissés dans la discipline conventuelle (pp. 127 et 143). Fidèle aux grandes traditions de l'ordre, il prend une série de mesures pour assurer au culte, plus de solennité et de splendeur, au chant choral plus de pureté et de perfection (p. 153). Il donne l'exemple d'une vie intellectuelle active en composant une chronique de l'abbaye, qui rend encore des services(p. 177).

A ces quelques aperçus, on peut se rendre compte combien le livre de M. le chanoine Lefèvre est solidement construit et riche en substance.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

Maximin Piette. *La Réaction Wesléyenne, étude d'histoire religieuse* Bruxelles, La Lecture au Foyer et Librairie Albert DeWit, 1925, 1 vol. 685 pages. Universitas Catholica Lovaniensis (Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'Histoire et de Philologie, série II, tome 16) 25 fr.

La travail très considérable et très consciencieux de M. Piette

---

[1] Pp. 117-119, quelques mots sur les convers et les donats qui n'existent plus qu'à l'état sporadique.

Digitized by Google

sur la Réaction Wesléyenne dans l'Évolution protestante est une œuvre extrêmement méritoire, et qui permettra d'étudier avec une précision nouvelle les débuts du grand mouvement méthodiste. Ce travail n'était pas facile à faire. Rien n'est moins tranché que les sectes multiples qui se développent côte à côte en Angleterre : le méthodisme ne se caractérise point par des dogmes particuliers ; son principal fondateur, John Wesley, ne sortit jamais de l'église anglicane, ne prétendit point créer une secte nouvelle, distincte de l'église officielle dont il conserva l'enseignement tout entier ; et si le méthodisme tend ainsi à se confondre avec des mouvements religieux voisins, d'autre part on discerne dans son sein des divergences de vues sur des problèmes essentiels, au point que ses deux principaux fondateurs, Wesley et Whitefield, adoptèrent le premier, la doctrine arminienne. le second, le dogme de la prédestination, dans la forme sévère et radicale qu'il a chez Calvin.

Le méthodisme n'a guère rien de commun que l'esprit qui l'anime, l'intensité de l'émotion religieuse qui entraîne vers une vie plus spirituelle les groupements qui s'y rattachent et sur lesquels les prédications passionnées de John Wesley firent une impression profonde ; le sens pratique, moral, qui le pénètre ; les expériences religieuses qu'éprouvent ses adhérents et qu'ils recherchent ardemment.

M. Piette a compulsé et ordonné des textes nombreux au sujet de ces faits, et il a écrit une histoire fort exacte et très complète de toute cette réaction wesléyenne. Peut-être sa rédaction est-elle restée un peu diffuse, un peu longue, et aurait-elle gagné à être concentrée davantage, les faits essentiels étant davantage mis en lumière. Peut-être aussi toute cette analyse manque-t-elle un peu de profondeur, de pénétration psychologique : les traits de Wesley notamment n'ont guère de relief, ne se dessinent qu'insuffisamment, et tout l'enthousiasme prophétique, toute la passion moralisatrice du grand réformateur n'apparaît que palement. Ce ne sont là, d'ailleurs, que de légers défauts.

Ce n'est que dans la première partie, où, à titre d'introduction M. Piette résume l'œuvre de Luther, de Zwingle et de Calvin que ce manque de profondeur déçoit sérieusement.

Dans l'ensemble, l'ouvrage est probe, complet, et met à la disposition des historiens de nombreux matériaux, travaillés suffisamment déjà pour rendre le livre de lecture agréable. Il suffira à M. Piette de continuer à vivre dans l'intimité des réformateurs dont il veut reconstituer la pensée, et de mûrir les idées, déjà si nombreuses, si riches qu'il a pu assembler, pour qu'il puisse s'élever au rang de nos meilleurs historiens.

R. KREGLINGER.

Digitized by Google

Georges Grosjean. *La Politique Rhénane de Vergennes.* Société d'édition *Les Belles Lettres*, 1925, In-8°, Paris.

« Richelieu soutient en Allemagne les protestants et les nobles qu'il combat en France. » Cette seule phrase résume à merveille la synthèse complète de toute l'histoire des deux peuples, de la traditionnelle politique française dont l' panouissement fut les Traités de Westphalie et qui se poursuivit à travers le renversement des Alliances jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

C'est un épisode caractéristique de cette longue tradition politique que M. Grojean nous expose en un substantiel volume. Avec une verve du meilleur aloi il dépeint rapidement la vie et les mœurs de cette foule composite de grands ou petits Seigneurs allemands. (Ils sont plus de deux mille à régner sur des territoires dont quatre vingts n'ont pas deux lieues carrées) (p 14). Tous veulent maintenir leur rang de prin es régnants et c'est à qui dépensera plus d'argent pour jeter de la poudre aux yeux. Par là Versailles les tient, exploitant patiemment leurs rancunes et leurs rivalités, maintenant à coups d'or l'anarchie dans l'Empire.

Personne ne doutait en France, au lendemain de l'Alliance Autrichienne (1756) que ce traité si monstrueux qu'il ait paru depuis à quelques uns ne fût le terme de toutes les intrigues inhérentes à la politique française au sein de l'Empire Allemand. Ce fut une grosse erreur. L'ouvrage dont nous parlons a le mérite de souligner le fait que cette tradition, bien au delà du renversement des Alliances, se maintient indubitablement.

Vergennes au pouvoir, sent la menace autrichienne en même temps que l'ambition prussienne. Surtout, à ses yeux, il importe que se maintienne la crainte de l'Autriche pour la Prusse. Il faut donc une Prusse forte mais point dangereuse, (p. 57), en même temps qu'une Angleterre suffisamment occupée de ses colonies insurgées. Comment la principauté de Deux Ponts servit à Vergennes de motif pour se mêler aux affaires intimes de la politique bavaroise et comment Versailles sut s'interposer à Vienne et Munich, c'est tout un roman dont notre auteur s'acquitte à merveille. La seule affaire de la succession des Wittelsbach à la Bavière et au Palatinat en fut le prétexte. « Quel serait le dernier enchérisseur ? Telle était la question. » (p. 82). Aussi bien dans cette affaire que l'Autriche lâche la France, Vergennes s'en soucie peu, il tient la Prusse en réserve et s'il le faut, saura s'orienter de ce côté (p. 95). Mais ici l'affaire se complique, car Joseph II, en possession des Pays-Bas catholiques est fort pressé de les échanger contre la Bavière, mieux à la portée de sa main. Dans ce but il communique à Vergennes un plan de démembrement de la Belgique où la France aurait un

Digitized by Google

gros morceau cependant que le vorace et toujours affamé duc de Deux Ponts aurait accaparé le reste. Vergennes eut le mérite en 1784 et bien avant les guerres napoléonniennes de saisir le danger de pareille politique et l'imminence d'un conflit européen dont un morcellement des provinces belgiques eût été le motif immédiat.

Maintenir un juste équilibre entre les grands États allemands et ce en satisfaisant leurs convoitises « au détriment des petits, tel était le fond de sa politique en même temps qu'une réserve sévère vis à vis des incursions opérées à la Cour de Versailles par Marie Thérèse et surtout Jóseph II, pressés de voir en Marie-Antoinette une simple ambassadrice autricheienne à Paris.

« Enfin, Monsieur, disait-elle, un jour, au Ministre, songez toujours que l'Empereur est mon frère.

— Je m'en souviendrai, Madame. Mais je penserai surtout que Monseigneur le Dauphin est votre fils » (p. 188).

Placé entre deux, contraint de faire en même temps le jeu de la France et celui de la Reine, Vergennes sut garder une indépendance, une générosité une obstination patriotique sur lesquelle notre auteur s'étend longuement. Qu'il ait commis certaines fautes, il est possible. C'est ainsi que Vergennes eût pu éviter cette Association des Princes allemands, menace dangereuse pour la France et, première ébauche de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Son successeur Montmorin pour n'avoir pas eu ces principes sûrs et ce sens aigu de la traditionnelle politique française en Allemagne, laissa tomber tous les beaux avantages acquis de ce côté par Vergennes. Ce fut pour la France un grand motif de décadence diplomatique, avant l'anarchie intérieure qui allait éclater chez elle. Contenir l'Autriche par la Prusse et réciproquement. Pour ce faire, maintenir en Allemagne une permanente anarchie, tel était le traditionnel dessein français depuis Richelieu. C'est pour l'avoir oublié qu'une école nouvelle laissa faire au XIXe s. l'unité allemande. On trouvera exposé habilement dans ce livre. le danger pour la France d'une annexion à la Belgique, motif indubitable de la colère britannique, autre erreur où Napoleon III faillit se laisser entraîner. Rien ne manque donc à ce livre, ni l'érudition sagement ordonnancée, ni la nouveauté et l'opportunité des aperçus.

C. D'YDEWALLE.

Thomas K. Gorman. *America and Belgium. A Study of the influence of the United States upon the Belgian Revolution of* 1789-1790. — A dissertation presented to the University

Digitized by Google

of Louvain to obtain the Degree of Docteur en Sciences Morales et Historiques. London, T. Fisher Unwin Ltd : 1925- In-8°, 314 pp.

Consacrer un livre de trois cents pages à l'étude des rapports entre la Révolution Américaine et la Révolution Brabançonne pouvait paraître une entreprise hasardeuse. Mr Thomas K. Gorman vient de démontrer le contraire. Son intéressant ouvrage, dont l'idée lui fut suggérée par Mr le professeur Van der Essen, est la preuve qu'il est possible d'apporter encore du neuf sur la période pourtant fort étudiée de la fin du XVIIIe siècle. Après des travaux consciencieux comme ceux de Ad. Borgnet et de Th. Juste, on a pu croire que la Révolution Brabançonne n'offrirait plus un terrain fructueux de recherches : et pourtant ces historiens n'avaient réussi à tracer des événements qu'un récit assez précis mais incolore, d'une valeur explicative insuffisante. Sans doute était-ce faute de s'être suffisamment imprégnés des journaux et pamphlets du temps, si révélateurs de l'opinion publique, mais surtout fraute d'avoir recherché dans quelle limite lesmouvements révolutionnaires d'Amérique, de Hollande et de France avaient pu préparer la Révolution Brabançonne. Par la publication du t. V de l'*Histoire de Belgique* (Bruxelles. H. Lamertin, 1920), et par celle de la *Correspondance des Ministres de France accrédités à Bruxelles de* 1780 *à* 1790 (Bruxelles, 1920-1924), MM. les professeurs H. Pirenne et E. Hubert ont montré dans quelle voie nouvelle il fallait orienter les recherches ; ils ont attiré l'attention sur la répercussion profonde des événements de France dans notre pays. Prenant à son tour la Révolution Américaine comme sujet, c'est à une conclusion analogue qu'aboutit M. Thomas K. Gorman. Son ouvrage présente deux parties ; dans la première, il étudie par quelle voie nos ancêtres furent mis au courant des affaires américaines. Le rôle joué par la presse fut primordial. Aussi l'auteur s'est-il efforcé, après un sérieux dépouillemennt des journaux publiés ou lus dans les Pays-Bas Autrichiens de 1764 à 1790, de reconstruire le mouvement révolutionnaire américain tel qu'il dût apparaître au lecteur belge contemporain ; il examine les sources d'information des différents journaux et leur attitude respective vis à vis des révoltés de la Nouvelle Angleterre et en arrive à cette conclusion : que ces journaux ont fourni à leurs lecteurs des récits détaillés et exacts dans leur ensemble, sur la formation de la nouvelle république, qu'ils les ont familiarisés avec les textes des constitutions américaines et leur ont appris à admirer les soldats et les hommes d'État du nouveau monde. Dès lors, il est naturel que les Belges aient songé à s'inspirer de ces mo-

Digitized by Google

dèles familiers lorsqu'à leur tour ils ont voulu essayer de l'action révolutionnaire. C'est ce qu'étudie Mr Thomas K. Gorman dans la seconde partie de son ouvrage. Il nous démontre, et c'est fort intéressant, comment le traité d'Union des États Belgiques-Unis s'est modelé sur les articles de la Confédération des États-Unis de 1777. De part et d'autre, même esprit particulariste, mêmes exigences des petits États désirant se garantir contre l'influence dominatrice des États les plus forts, mêmes restrictions exagérées apportées à l'autorité présidentielle. Assurément ce frappant parallèle n'existe plus si l'on prend comme terme de comparaison non plus les articles de 1777 mais la Constitution américaine de 1787 et c'est en se rapportant à celle-ci queMr H.Pirenne a pu écrire que les États Généraux de 1790 s'étaient inspirés « dans la lettre et non dans l'esprit » de l'exemple américain (*Histoire de Belgique*, t. V, p. 479). Mais si l'influence du nouveau monde fut considérable dans la formation des États belgiques Unis, on la retrouve aussi dans les essais de réformes démocratiques tentés dans les provinces. C'est là l'objet du dernier chapitre du livre ; l'auteur y montre, en s'appuyant sur de nombreux pamphlets comment les défenseurs des réformes démocratiques en appelèrent fréquemment aux constitutions des États-Unis pour étayer leurs arguments et même, comment des tentatives furent faites à Gand pour copier les formules américaines.

Faut-il dire que l'ouvrage de Mr Thomas K. Gorman sera lu avec un vif intérêt à la fois par les historiens américains et belges ? Aux premiers, il apporte une preuve nouvelle et inattendue de la large signification internationale de leur révolution. Aux seconds, il offre des éclaircissements sur la formation de l'état d'esprit de leurs ancêtres de 1790 qui furent,en dépit de leurs tendances conservatrices, profondément influencés par les nouvelles idées politiques de l'époque.

SUZANNE TASSIER.

Eug. Hubert *Correspondance des Ministres de France accrédités à Bruxelles de* 1780 *à* 1790. Bruxelles, Kiessling et Cie in-4o ; t. I., LXXIV-536 pp., 1920 ; t. II, VIII-598 pp., 1924 (Publications de la Commission Royale d'Histoire).

Le tome I de cette importante publication a obtenu en 1921 le Prix Quinquennal d'Histoire Nationale. Nous avons eu l'occasion à ce moment d'indiquer quelques-uns des mérites essentiels du recueil et de sa copieuse introduction qui projette une lumière si vive sur l'histoire de la diplomatie au XVIIIe siècle

Digitized by Google

(*Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, t. LXV, 1922, pp. 336-337).

Ce premier volume s'arrêtait au 12 juillet 1789 ; il est précieux surtout pour l'étude des événements qui ont préparé la Révolution Brabançonne.

Le second volume, par contre, dont nous voudrions entretenir les lecteurs de la *Revue* nous présente cette révolution elle-même. Le Chevalier de la Gravière, ministre résident, et après son départ, un agent chargé des affaires de France, Ruelle, tiennent fidèlement au courant leur gouvernement, des événements de 1789-1790. L'abondance des renseignements qu'ils recueillent fait de leur correspondance une source de tout premier ordre. Cette correspondance, M. Hubert, comme dans son premier volume, nous la donne sous forme d'analyses ou d'extraits quand elle n'est pas de très grande importance, et, au contraire, *in-extenso*, lorsque les dépêches sont de nature à intéresser plus vivement l'historien de la Belgique. A raison de la portée des événements de 1789-1790 le nombre des dépêches transcrites intégralement est assez sensiblement supérieur à celui du premier volume.

On ne peut songer en rendant compte de semblable recueil, à le résumer. Bornons-nous, par conséquent, à signaler quelques points, où les sources mises au jour par M. Hubert nous ont paru particulièrement neuves.

Il a notamment une série de dépêches intéressantes pour l'histoire économique. : on y trouve des détails sur la récolte de 1789, si abondante dans les Pays-Bas, si mauvaise en France. On y voit les perspectives de troubles faire hausser néanmoins fortement les prix dans nos contrées ; l'anxiété se répandre à ce propos parmi les classes populaires, au point que le gouvernement interdira non seulement l'exportation du blé, mais encore son transit vers la France ; une seule exception est faite en faveur d'un convoi venant des Provinces-Unies (nos 418, 429-433, 435, 445).

La correspondance des agents français contient aussi des indications intéressantes sur l'incapacité des autorités autrichiennes devant les troubles qui s'annoncent. La Gravière (no 414) se rend un compte très exact de la mauvaise organisation des forces militaires autrichiennes et il s'étonne de la quiétude de leurs chefs.

Une fois la Révolution faite, les représentants de la France ne se lassent pas de signaler — souvent avec pittoresque — l'incohérence, le désordre qui règnent dans le gouvernement des Etats-Belgiques-Unis, les troubles dans la rue, l'indiscipline dans l'armée (« la jeanfoutrerie de vos armées et de vos généraux », écrit le prince de Ligne ; p. 342, n. 1).

Digitized by Google

Au point de vue de l'histoire du droit des gens, on notera les incidents qui mirent aux prises le Congrès et Ruelle, l'agent qui remplaça La Gravière pendant une partie des années 1789 et 1790. Le 12 juillet 1790 la légation de France est envahie et Ruelle soupçonné d'intelligences avec les Vonckistes, est jeté en prison ; plusieurs pièces (nos 626-628, 630-631, 636-638, 675, 683, 691, 693). Il est vrai qu'en 1789 déjà, des perquisitions avaient été faites dans les légations de France, d'Angleterre et des Provinces-Unies par les autorités militaires autrichiennes (nos 451-453) ; mais elles avaient été suivies d'excuses.

A propos des répercussions de la Révolution Brabançonne en France, M. Hubert reproduit une dépêche du ministre de Prusse à Paris (2 août 1790, no 640), qui montre une fois de plus combien l'opinion française saisissait mal la portée du soulèvement belge. Il y est question du libre passage à travers le territoire français, à Givet, demandé pour un corps autrichien se rendant dans les Pays-Bas (1). Les démocrates français, s'imaginant que les insurgés de Belgique défendent une cause analogue à la leur s'opposent avec la dernière énergie à la requête autrichienne (2).

Une table analytique détaillée, un excellent index, des notes abondantes et précises ajoutent encore à la valeur du précieux recueil de M. Hubert.

Fr. L. GANSHOF.

E. Driault. *Napoléon et l'Europe. Le Grand Empire* (1809-1812). Paris, Alcan, 1924. In-8o, x-424 p. 20 frs. (Bibliothèque d'histoire contemporaine).

Ce livre fait suite aux quatre volumes que M. Driault a déjà consacrés à Napoléon et l'Europe. Il expose quelles ont été les conceptions politiques de Napoléon en ce qui concerne l'organisation de l'Europe et comment elle furent réalisées. Il présente un caractère essentiellement synthétique, mais il est basé sur une ample documentation, en partie inédite. La thèse qu'il développe se rapproche de celle que l'on trouve dans les œuvres de Madelin : Rome a été en quelque sorte le pivot de la politique de Napoléon ; l'empire napoléonien a été la reconstitution, non de l'empire de Charlemagne, mais de l'empire romain, c'est-à-dire

(1) Cf. à ce sujet : Ch. TERLINDEN : *Souvenirs d'un officier autrichien sur les campagnes de la Révolution Brabançonne et de la Révolution Française en Belgique* ; Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, t. 89, 1925, pp. 36 et s.

(2) Conforme cependant aux traités de 1769 et 1772.

Digitized by Google

du monde politique méditerranéen. De 1810 à 1812, Napoléon a voulu « achever l'empire en y fondant les royaumes rebelles et chasser de l'Orient la Russie barbare pour fermer le cercle de la Méditerranée des Césars, pour refaire le monde romain » (p. 78-79).

L'auteur reconnaît lui-même que les sources ne permettent pas de définir nettement les visées du grand empereur. Il s'est borné, avec raison, à une documentation française ; il a exploré surtout les archives des Affaires étrangères à Paris et la Correspondance de Napoléon, mais on sait combien ces sources sont incomplètes : Napoléon a détruit lui-même, dans la retraite de Russie, les importants documents qu'il avait sur lui et, d'autre part, Talleyrand a pratiqué dans les archives diplomatiques des exécutions sommaires ou des soustractions prudentes. L'auteur n'a eu recours que rarement à des sources étrangères pour contrôler certaines données d'origine française.

Dans la première partie de son livre, M. D. s'attache à déterminer la signification du *Mariage impérial* (1810) dont il retrace les principales péripéties, mais en même temps il explique comment a éclaté, dès cette époque, le conflit franco-russe. Il intitule la seconde partie : *Pour le roi de Rome* (1811) : il y traite successivement les difficultés rencontrées par Napoléon en Espagne, qui menace les frontières et même la solidité de l'empire, la réorganisation de l'Allemagne et les annexions de la Hollande à la Baltique, et la formation de l'Italie napoléonienne. La troisième et dernière partie du volume est consacreé à la rupture franco-russe, précédée des alliances prussienne et autrichienne ; elle montre Napoléon *sur le chemin de Rome par Moscou* (1812).

A différentes reprises, l'auteur semble se rendre compte de la fragilité de sa théorie : il avoue en terminant (p. 416) que l'on ne peut pénétrer le secret de l'empereur et, d'autre part, il déclare que l'empire napoléonien ne fut jamais qu'un empire en construction (p. 195) : « les annexions de 1810, dit-il, semblent préparer de nouvelles extensions territoriales et politiques... : c'est un bras qui s'allonge au nord pour envelopper... l'Allemagne, d'autre part traversée, avec la Bavière et Salzbourg, jusqu'aux portes de Vienne, avec la Saxe et Varsovie jusqu'au flanc de la Russie. Il semble qu'il y faille voir les linéaments peu appuyés d'une construction politique destinée à s'achever plus tard, le croquis d'un dessin dont la forme finie doit comporter encore beaucoup de travaux. » Ainsi donc, l'empire napoléonien n'a jamais atteint son plein développement et dès lors il est difficile, sinon impossible, de délimiter l'extension que lui

Digitized by Google

assignait son fondateur ni de fixer les principes qui auraient présidé à son organisation définitive.

H. VANDER LINDEN.

Paul Verhaegen. *La Belgique sous la domination française, 1792-1814.* Bruxelles, Goemaere. Paris, Plon, 1922-1924. T. I (1792-1795) et t. II (1795-1797). In-8°, 666 et 509 pp.

L'ouvrage de M. Lanzac de Laborie avait déjà révélé le haut intérêt que présente l'histoire de la domination française en Belgique. Il l'avait fait en utilisant surtout des sources d'origine française. Il n'a pas négligé celles d'origine belge, mais l'exploration de ces dernières est particulièrement malaisée. Les documents relatifs à cette période qui reposent dans nos dépôts d'archives ne sont encore guère classés et ceux qui appartiennent à des particuliers— surtout les correspondances privées, si importantes pour l'étude de l'histoire contemporaine—sont pour la plupart difficilement accessibles. M. Verhaegen, qui s'est depuis longtemps spécialisé dans cette partie de notre histoire nationale, a réalisé l'entreprise que n'avait pas pu ou su tenter son savant confrère français. Ses recherches ont porté sur des documents de toute nature, pièces officielles conservées dans nos dépôts publics (en premier lieu, celles de la collection de la chancellerie des Pays-Bas à Vienne, qui se trouve aux Archives générales du royaume), mémoires et lettres particulières appartenant à des parents de personnages ayant joué un rôle dans cette période ou ayant noté quelque événement important.

Le premier volume ne comprend que la Conquête, c'est-à-dire les années 1792 à 1795. Il débute par une courte introduction marquant quelques traits de l'Ancien régime et résumant les principaux évènements des révolutions Brabançonne et Liégeoise et de la première restauration autrichienne. Le point de vue de l'auteur est nettement conservateur : l'Ancien régime est présenté sous un jour on ne peut plus favorable ; M. V. y voit entre autres « avantages », la « participation de tous les citoyens aux affaires publiques », tandis qu'il passe légèrement sur les « inconvénients ». Il est particulièrement sévère pour Joseph II, qu'il accuse d'avoir « bouleversé » la religion. Dans le corps de l'ouvrage, il note à différents moments l'intervention providentielle (t. I, p. 183, 215, 224, 268 ; t. II, p. 221, 271, 321) et il critique les novateurs parce que « le temps n'eût pas manqué d'apporter [les progrès] sans secousses et sans ruines. »

Les chapitres consacrés à la première invasion française (1792-1793) n'apportent pas beaucoup de détails nouveaux. Celui qui traite les faits militaires ne tient pas assez compte du

Digitized by Google

livre de Sérignan sur *La première invasion française de la Belgique en* 1792, qui est pourtant cité — mais avec une référence inexacte — p. 111, n. 2. Le chapitre relatif à la diplomatie revient sur des faits déjà exposés en partie dans le chapitre précédent, ce qui empêche le lecteur de saisir facilement la perspective générale des événements. Il en va de même d'ailleurs pour beaucoup d'autres parties de l'ouvrage à cause du plan adopté par l'auteur qui examine à part chacune des branches de l'activité sociale. Certains épisodes intéressants, comme le mouvement annexioniste en 1794, la réunion de 1795 et les tentatives faites par les défenseurs de l'indépendance en 1795, sont même rejetés en appendice, alors qu'il eût été facile de les intercaler dans le corps du récit. On trouvera même à la fin du tome II des annexes — dont plusieurs vraiment intéressantes — qui se rapportent chronologiquement au tome Ier : les impôts généraux de l'ancien régime ; les droits féodaux ; état de la Belgique ancienne au point de vue économique et au point de vue religieux.

A partir de la seconde restauration autrichienne (1793-1794), l'information devient de plus en plus variée et abondante. La conquête de 1794-1795 ainsi que les débuts de l'annexion 1795-1797, qui à eux seuls forment toute la matière du second volume, sont traités avec une prédilection particulière. On y trouve rassemblés une quantité de détails sur les effets de la conquête aussi bien dans l'activité économique que dans le régime politique et la vie intellectuelle et morale. Il sera désormais possible d'étudier de près les différentes phases de l'occupation française. L'auteur insiste sur les résistances opposées à cette occupation ,notamment lors des élections de germinal an V (mars-avril 1797), et sur les tentatives d'insurrection qui marquèrent les années 1796 et 1797 et qui se combinèrent avec des interventions étrangères.

En somme donc, l'ouvrage vaut surtout par la masse de renseignements nouveaux qui y sont minutieusement reproduits. C'est un vaste répertoire qui sera surtout utile lorsque l'auteur y aura ajouté un index, non seulement des noms de personnes, mais des matières, et en outre une liste alphabétique des sources avec l'indication précise du dépôt d'archives où elles se trouvent [1].

H. VANDER LINDEN.

---

[1] L'ouvrage présente malheureusement beaucoup de fautes d'impression, qui ne sont pas toutes relevées dans les errata. Dans le tome Ier, les titres d'ouvrages allemands sont souvent fautifs. P. 201 et 237, lire Mack, au lieu de Maeck ; p. 411 Huns-

Digitized by Google

B. S. Chlepner. *La Banque en Belgique- Etude historique et économique.* Tome premier. Bruxelles. Maurice Lamertin, 1926, gr. in-8° 429 pages.

Voici un livre qui est doublement d'actualité. Il l'est une première fois, parce que les études se multiplient sur l'histoire de la Belgique, depuis 1830. Le recul des années commence à permettre l'examen objectif et impartial de la vie de la nation belge indépendante. Il l'est une deuxième fois, parce qu'il touche à des problèmes qui plus que jamais préoccupent l'opinion publique et à une institution devenue de première importance dans la vie économique contemporaine.

L'auteur a envisagé l'objet de ses études d'une façon large. Constatant,d'une part,l'absence de toute étude scientifique sur les banques belges et, d'autre part, l'originalité qu'elles présentent, puisque c'est en Belgique que la banque mixte apparaît pour la première fois, Mr Chlepner s'est trouvé amené à étudier le marché financier belge dans son ensemble. Pour lui, à juste titre, cette étude ne pouvait être limitée à un exposé de faits, mais devait comprendre le mouvement des idées.

L'ouvrage donne en réalité plus que ce qu'indique son titre. Pour la période étudiée dans ce premier volume, qui ne dépasse pas 1850, l'auteur décrit toute une large tranche de la vie économique du pays.

Il la prend déjà sous le régime hollandais qui vit les débuts du régime bancaire moderne en Belgique. Les données précises sont malheureusement ici fort rares, si l'on en excepte ce qui concerne la Société Générale.

Les efforts de M. Chlepner ont réussi cependant à esquisser un tableau suffisant pour qu'on ait l'impression de ce qu'a dû être l'éveil de l'industrie et du commerce dans les provinces méridionales. En définitive, tout gravite autour de la création et de l'activité de la grande société anonyme à laquelle le Roi Guillaume s'était tant intéressé.

Son point de départ bien établi, l'auteur expose la première expansion financière de la Belgique (1834-1838), débutant par

---

rück, au lieu de Hunsdrück ; p. 259 Rekheim, au lieu de Reikhem ; p. 204, la note 2 manque. Au tome II, lire Conseil des Cinq Cents au lieu de Congrès des Cinq Cents (p.260) ; Schlitter au lieu de Schlietter (p. 491, n. 1) ; *sogenannten* au lieu de *zogenannte* (p. 115, n. 2) ; etc. — Au moment de terminer ce compte-rendu, je reçois le tome III de l'ouvrage ; il en sera rendu compte ultérieurement.

Digitized by Google

une courte crise provoquée par la Révolution, et se caractérisant de suite par la création de nouvelles banques (Banque de Belgique) et de sociétés industrielles.

Cette décade se termine par une période de crise (1838-1839) qui atteignit surtout la Banque de Belgique ; les raisons qui amènent cette dernière à suspendre ses paiements, les efforts qui furent faits pour la renflouer sont exposés avec détails.

Puis le cycle recommence : après la crise suit une dizaine d'années de développement du marché financier, dominé par trois banques principales : la Générale, la Banque de Belgique et celle de Flandre, entourées de quelques satellites.

Enfin il se termine par la crise de 1848 qui amena le cours forcé et finit par aboutir à la création de la Banque Nationale.

Toute cette période de notre histoire financière est dominée par la puissante Société Générale et l'on ne s'étonnera pas que M. Chlepner étudie sa situation, non seulement comme institut bancaire, mais encore comme caissière de l'État et nous dépeigne les fluctuations de l'opinion publique à son égard.

Si les vues d'ensemble se dégagent aisément de l'ouvrage et en facilitent la lecture, il n'en est pas moins rempli d'innombrables détails, la plupart complètement ignorés de la génération actuelle.

L'auteur est allé les chercher dans la seule documentation à sa disposition en dehors des documents officiels, à savoir la presse de l'époque. Le dépouillement minutieux qu'il en a fait n'a pas peu contribué à rendre vivant le récit qu'il commente des agitations produites par les crises, ainsi que les conflits d'opinion publique, s'exprimant dans des articles de presse ou des brochures, tantôt passionnés, tantôt de belle allure doctrinale.

Nous attirons tout spécialement l'attention du lecteur sur le chapitre consacré au mouvement des idées et à la politique gouvernementale en matière financière : il y trouvera exposé comment se présentaient le problème de la circulation fiduciaire, et ceux du crédit sous toutes ses formes.

Surtout, il y verra résumé le conflit d'opinion, d'une âpreté qui nous étonne, soulevé par la question des sociétés anonymes et de la position de l'État à l'égard des groupements de capitaux et des puissances financières.

Les historiens politiques devront désormais consulter l'ouvrage de M. Chlepner : ils y trouveront les opinions en ces martières spéciales, des hommes politiques marquants de la génération de 1830 et de celle qui l'a immédiatement suivie, leurs biographes pourront compléter leurs portraits par des traits jusqu'ici inconnus.

Digitized by Google

Étude historique et économique, l'œuvre du professeur C. comble une véritable lacune. C'est pourquoi nous espérons qu'il nous donnera prochainement la suite qu'il annonce dans ses conclusions finales.

G. BIGWOOD.

Maurice Paléologue. *Un grand réaliste. Cavour.* Paris, Plon, [1926], In-8°, 327 p. avec portrait et carte.

M. M. Paléologue, qui s'intitule dans son dernier livre « ambassadeur de France », s'était fait connaître depuis longtemps déjà des lettrés par des romans, des études d'art et par un *Vauvenargues* et un *Alfred de Vigny* de la Collection des Grands Écrivains français de la maison Hachette, qui révèlèrent un critique de la meilleure école. Mais, diplomate de carrière, parvenu vers 1910 au poste redoutable par ses responsabilités de Directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, il se vit appelé par la confiance de M. R. Poincaré à la dignité de représentant de la République française près la Cour de Russie, où il remplaça M. Georges Louis, cet ambassadeur dont on a voulu faire depuis une victime sacrifiée aux rancunes de son chef d'alors, l'actuel chef du gouvernement en France. Son séjour à Saint-Pétersbourg, de 1914 à 1917, a fait de M. Paléologue un témoin admirablement placé pour ajouter un document capital à tant d'autres sur l'avant-guerre et la guerre elle-même, vues cette fois des bords de la Néva, au centre d'un monde en déliquescence, d'où allait sortir l'une des révolutions les plus étonnantes auxquelles le monde ait pu assister. Ses trois volumes, intitulés *La Russie des Tsars pendant la grande guerre* (20 juillet 1914 — mai 1917) ont eu tout le succès qu'ils méritaient tant pour l'intérêt du sujet même que pour la forme qui fut donnée à l'exposé et à 'lanalyse des événements tragiques au bout desquels sombra la sainte Russie des Romanof.

M. Paléologue n'est pas encore rentré dans la carrière et cela permit à ce gentilhomme lettré de consacrer ses loisirs et sa forte culture historique à la composition d'ouvrages qui ne pouvaient que captiver l'attention d'innombrables lecteurs, tel *le Roman tragique de l'empereur Alexandre II*, tel *Romantisme et diplomatie : Talleyrand , Metternich, Chateaubriand,* étude où ces trois célèbres diplomates apparaissent comme ayant conquis autant de succès, dans les salons... et ailleurs, auprès des femmes qu'au cours des négociations qu'ils eurent à poursuivre.

Cette fois, M. Paléologue s'« attaque » à un autre maître de la diplomatie europeénne au XIXe isècle, à celui qu'il qualifie fort justement d'« Un grand réaliste », le comte Camille de Cavour.

Digitized by Google

On comprend que la figure de ce « constructeur de l'unité italienne » ait eu de quoi attirer la sympathie d'un diplomate qui se repose d'avoir pratiqué lui-même les choses et les hommes de son temps, en s'absorbant un instant dans l'analyse d'un de ces manieurs de foules, « qui ont imprimé le plus fortement leur sceau personnel sur les destinées de leur patrie et de leur époque, un de ceux qui ont infligé le plus éclatant démenti au fameux paradoxe de Tolstoi, en montrant tout ce que peuvent, dans le domaine politique, une intelligence lucide et prompte, une raison ferme, une volonté agissante et hardie. » Après s'être attaché, lui aussi, après tant d'autres déjà, aux grands maîtres de la diplomatie de l'Europe de la première moitié du siècle, il a été, semble-t-il, tenté assez naturellement de scruter à fond la carrière d'un type moderne par excellence d'« animateur » d'un peuple, d'un ministre qui a mis au service d'une cause, grande et noble en elle-même, des facultés qui semblent bien peu compatibles, mais se sont trouvées réunies chez Cavour en un ensemble qui a été sa profonde originalité, et la cause des succès étonnants de son action politique. M. Paléologue les résume lui-même en termes lapidaires à la dernière page de son livre si captivant : « l'audace et la prudence, la souplesse et l'opiniâtreté, l'énergie impétueuse et la grâce persuasive, le calcul méthodique et l'anticipation divinatrice, l'intelligence aigüe et le souffle puissant, l'imagination la plus vive et la raison la plus froide, une égale aptitude à comprendre les idées générales et les faits positifs, les intérêts matériels et les passions publiques. C'est ainsi qu'il a pu être à la fois un homme de crise nationale et un homme de gouvernement régulier. »

Et si l'on songe que c'est en compagnie d'une telle personnalité que l'auteur fait défiler devant ses lecteurs des événements comme la participation du petit Piémont à la guerre de Crimée, le congrès de Paris, l'entrevue ou la « conspiration » de Plombières, l'alliance franco-piémontaise de 1859, Magenta, Soférino le traité de Zurich, l'annexion des Duchés, de la Romagne et de la Toscane, l'abandon à la France de Nice et de la vieille Savoie, l'entrevue de Chambéry, Castelfidardo, les Mille, Palerme, Naples, et pour finir, la proclamation du royaume d'Italie, on conviendra de l'intérêt qu'il y avait à faire apparaître dans l'histoire de ces années héroïques du *Risorgimento* italien la « main agissante et la pensée conductrice. »

Certes, à tout prendre à et ne considérer que ces faits historiques en eux-mêmes, on ne peut dire que l'auteur apporte des éléments nouveaux à la connaissance que de multiples travaux et publications de documents nous a donnée de l'histoire par étapes de la formation d'une monarchie italienne unifiée. Si l'on

Digitized by Google

veut se faire une idée parfaite de cette histoire et spécialement du rôle de Cavour, il suffit, après les ouvrages de Ch. de Mazade, de de La Rive, de Bianchi, de Nigra, de P. Matter, après le livre classique de Debidour, de lire dans le *Manuel historique de politiqe étrangère* d'Ém. Bourgeois (7e édition, tome III, p. 435 497) les pages pleines et solides que ce maître a consacrées à l'Unité italienne (1850-1860), pour en connaître dans tous ses détails les péripéties variées et agitées. Il y a même là des faits qui n'apparaissent pas dans la présentation des événements, telle que l'a conçue et voulue M. Paléologue.

Et ceci n'est pas une critique. Car, en le *Cavour* du distingué et élégant écrivain, analyste et psychologue, qu'est l'ambassadeur de France, il n'y a rien de dogmatique, rien de professoral, si l'on peut dire, dans les procédés d'exposition. En ce livre, on a plutôt un portrait magistralement dessiné en traits vifs et pittoresques, où, sous le revêtement d'un style imagé, rapide, très allant qui sent son maître de la plume, se trouve décrite une personnalité, puissante et captivante s'il en fut, scrutée jusque « dans sa réalité intime, dans la genèse de ses pensées, dans le mécanisme de ses résolutions et de ses actes. » On ne peut donc apprécier un livre de cette nature à la mesure d'un traité d'enseignement pour elèves en sciences historiques ou politiques. Par la façon dont l'écrivain campe devant les lecteurs des « types », tels que le minitre du roi de Piémont au centre même du tableau, puis autour de lui, Victor-Emmanuel II, qui ne sort pas flatté ni grandi des mains de l'historien, le prince Napoléon, l'empereur Napoléon III, analysé supérieurement, mais sans ménagement, le *Cavour* de M. Paléologue ne pourra que remporter les suffrages des gens de goût, de tous ceux même qui sont étrangers à toute préparation historique. Et, ma foi, des œuvres telles que celle qui nous occupe, et comme beaucoup d'autres qui paraissent depuis quelques années en France et chez nous, ne font-ils pas plus pour répandre et entretenir le goût de l'histoire dans le grand public que tant de savants traités et de copieux volumes qui n'atteignent qu'un nombre limité de lecteurs et de professionnels ?

Nous émettrons cependant, pour finir, un regret, c'est que l'auteur, sacrifiant, dirait-on, à une mode qui paraît s'instaurer de plus en plus, néglige entièrement d'indiquer, ne serait-ce que dans une courte préface, les sources, — documents, inédits ou non, et livres, — auxquelles il a puisé, pour avoir pu donner tant de vie à son personnage et au monde politique où il a grandi, où il a évolué et manœuvré. On voit bien qu'il a recouru aux meilleures sources, mais encore, pourquoi ne pas nous en avertir ? Cela aurait ajouté à la confiance que nous accordons néanmoins

Digitized by Google

à la sûreté de ses aperçus, à la justesse de ses appréciations : cela augmenterait encore le rare plaisir que chacun ressentira déjà à voir un *Grand réaliste* analysé avec tant de métier par un écrivain qui sait écrire vraiment en artiste.

F. MAGNETTE.

Comte Louis de Lichtervelde. *Léopold II.* Ouvrage couronné par la Fondation François Empain. Bruxelles, (A. Dewit. 1926.) In-8°, 427 pp.

Le livre dont je rends ici compte a été couronné à l'unanimité par un jury de choix, institué par le baron Empain pour récompenser le meilleur ouvrage consacré au règne du roi Léopold II. Cette flatteuse distinction me paraît en tous points méritée. L'entreprise de M. de Lichtervelde, portant sur une personnalité d'avant-plan, qui fut parfois très attaquée et dont l'existence se termina à une époque proche de la nôtre, était périlleuse. Il fallait du tact et beaucoup de doigté pour ne pas formuler des opinions inutilement offensantes, pour ne pas aduler non plus. De toutes ces difficultés, l'auteur — qui n'en est pas à ses débuts historiques — s'est tiré avec une remarquable aisance. Sa bibliographie n'est pas très abondante. Comme il le dit lui-même, les archives diplomatiques belges sont encore inaccessibles pour la période de 1870 à nos jours, la correspondance officielle relative au Congo reste ensevelie au ministère des Affaires Etrangères, les lettres des particuliers sont gardées avec un soin jaloux par leurs familles. Cette carence documentaire a eu néanmoins ce bon effet que l'auteur n'a pas été écrasé sous le poids de sa littérature. Par ailleurs il a su l'utiliser de la manière la plus judicieuse.

Dans sa préface, le comte de Lichtervelde se propose modestement de « réunir des matériaux dont d'autres, plus tard, tireront pleinement parti. » En réalité il a écrit un beau livre, de style coloré, vif ,agréable à lire et qui restera. L'esprit dans lequel il a composé son œuvre est excellent. Certes, il ne cache pas sa sympathie et son respect pour son héros. Ses souvenirs de jeunesse, son milieu ,ses tendances personnelles, tout le pousse à admirer celui qu'il n'hésite pas à comparer avec Cavour et Bismarck. Mais cet enthousiasme ne l'empêchera pas de reconnaître « les erreurs dans lesquelles tomba parfois l'homme d'Etat, les fautes de l'homme privé lorsque celles-ci rejaillirent sur l'homme public. » D'autre part, il saura constamment s'élever au-dessus de ses préférences personnelles, de ses tendances de parti.

Que ce livre soit, d'un bout à l'autre, animé du désir de rendre

Digitized by Google

justice à Léopold II ne lui donne cependant pas le caractère d'un plaidoyer. Il n'est pas, en effet, question de relever un prince discuté aux yeux de son peuple mais bien d'amener ce peuple à dire sa coulpe de l'attitude que lui-même eut, hélas, jadis envers son prince. Car elle est saisissante d'homogénéité et de grandeur, cette vie de Léopold II vue en raccourci.

Déjà dans l'héritier du trône bouillonne l'ambition d'amener la Belgique à « prouver au monde qu'elle est aussi un peuple impérial, capable d'en dominer et d'en éclairer d'autres ». Devenu roi d'un pays régionaliste, routinier, trop porté à oublier le « bien commun » dans l'ardeur des luttes politiques, Léopold II considère que sa mission est de dominer les partis, d'incarner la Belgique entière et d'assurer son avenir.

Certes, il ne faut pas aujourd'hui traiter avec trop de mépris des luttes qui parurent dignes d'être menées par des Malou, des Frère-Orban et des Janson, des luttes dont le souvenir enthousiasme encore Paul Hymans lorsqu'il les évoque dans ses conférences pétillantes. Mais il fallait à la Belgique, au-dessus de ceux qui y combattaient pour des principes politiques, un homme pratique, sage, prudent, disons même rusé, porté à se défier des mots et à ne rien laisser au hasard, sachant — comme le Taciturne — se taire et — comme Philippe le Hardi — « voir au loin ! » Pendant que les partis s'entre-dévorent à propos d'une loi scolaire ou de l'extension du droit de suffrage, Léopold II, lui, s'occupe de nos travaux publics, de notre outillage économique, de notre avenir colonial, de notre expansion mondiale et surtout, inlassablement, farouchement, de notre défense nationale.

Malgré son désir d'être sincère, on sent chez l'auteur un certain flottement lorsqu'il traite (chapitre XI) de la politique royale en Afrique après 1891, à l'époque où le monarque parle de « son ivoire » et où ses ambitions s'étendent jusqu'au Soudan. La figure du roi vieillissant prend à ce moment un aspect inquiétant et des pans d'ombre l'enveloppent. L'Histoire exige cependant que cette phase de notre histoire coloniale soit développée un jour, sans passion, mais en pleine lumière. Cette exaspération dans les visées territoriales autant que dans l'exercice du pouvoir absolu, ces créations de Fondations rappelant (on sait combien Léopold II appréciait l'histoire d'Athènes) l'utilisation à des fins somptuaires du trésor de la Ligue de Délos, tous ces aspects intransigeants et cyniques de la personnalité de Léopold II font partie intégrante et indissoluble de sa nature de conquérant. C'est à certains points de vue presque lui manquer que de s'exprimer avec malaise sur ces traits scabreux de son être redoutable, dur, souvent antipathique, mais toujours impressionnant.

Digitized by Google

M. de Lichtervelde éprouve un penchant pour les gouvernements forts et n'aime pas les parlementaires. Mais je crois qu'il s'abuse en voyant dans Léopold II l'image parfaite du « professionnel du gouvernement », du roi dosant avec sagacité les principes d'autorité et de liberté. Sans doute, Léopold II intervint parfois dans la composition des ministères et prétendit leur imposer l'observation de certains engagements d'ordre supérieur. Mais Léopold I joua ce rôle personnel plus souvent que son fils et de pareilles initiatives de la Couronne ne furent d'ailleurs possibles qu'à des moments où, dans le pays, une majorité politique ne s'affirmait pas avec netteté.

La Couronne n'exerce une attirance irrésistible que lorsqu'elle s'entoure d'une élite, choisie en dehors des partis, lorsqu'elle invite les hommes les plus intelligents et les plus énergiques à coopérer avec elle au salut public où à la gloire de la Nation. Or Léopold II avait un sentiment trop personnel de l'autorité pour donner d'une manière suivie ce rôle à la Couronne. Féru de gouvernement autoritaire là où il pouvait l'exercer, il finit par éloigner de lui les individualités fortes et par lasser les attachements les plus sincères. Aussi son règne conserva-t-il toujours quelque chose d'abrupt, de spécifiquement « léopoldien » ; celui de son père au contraire, ainsi que celui de son neveu garderont bien plus des aspects de monarchie représentative, apaisante et équilibrante.

L'auteur adopte dans les derniers chapitres et dans l'épilogue de son livre un ton presque lyrique. Mais comment ne pas partager sa noble émotion devant l'image de ce souverain, conscient des réalités de la politique internationale, en lutte perpétuelle et de plus en plus déprimante avec l'esprit de nos sous-comités électoraux ! Alors qu'aujourd'hui chacun comprend que le Congo est notre ressource suprême, comment ne pas frémir en nous remémorant que ce même Congo, Léopold II dut presque nous en imposer l'acceptation de force ! Alors que les souvenirs de la Grande Guerre nous hantent, quelles leçons que celles émanant des discours du roi lorsqu'il soutenait le programme patriotique de Chazal et de Frère-Orban, contre les pacifistes à outrance de la Droite.

Léopold II, dit le comte de Lichtervelde à la fin de son livre, triomphe aujourd'hui. « Il commence même à avoir sa légende. »

Non sans une pointe de malice, l'auteur rappelle que, lors du concours organisé par le *Peuple* pour la désignation des grands hommes de notre histoire, le vainqueur du tournoi hésita, pour la première place, entre Charlemagne et Léopold II ! Pour les hommes de ma génération qui, dans leur enfance, entendirent huer le « roi de carton » et, dans leur adolescence, sourirent aux

Digitized by Google

noms de Heysel et de cap Ferrat, le souvenir de Léopold II restera enfin fixé sous l'aspect du mourant, apposant au « maître jour » sa dernière signature au bas de la loi militaire de 1909, sous l'aspect aussi du solitaire hautain qui disait : « La popularité,... elle est faite d'une mousse légère, ce n'est même pas de l'écume... ».

FRANS VAN KALKEN.

Baron Beyens. *Le Second Empire vu par un diplomate.* T. II, In-8°, 493 p. Bruges, Desclée-De Brouwer et Cie, 1926.

En rendant compte du tome Ier de cet ouvrage, j'ai indiqué le but poursuivi par l'auteur et ce qui faisait les mérites particuliers ainsi que l'originalité de cette histoire du Second Empire. Il n'est point nécessaire de revenir sur ce sujet. Je ne pourrais que répéter des considérations et des éloges déjà exprimés.

Le baron Beyens a jugé le Second Empire surtout d'après les rapports diplomatiques de son père, ministre de Belgique à Paris, et des lettres de quelques uns de ses correspondants. Il en résulte qu'il a principalement appuyé sur les épisodes du règne éphémère de Napoléon III qui se lient à l'histoire de notre pays.

Le second volume de son ouvrage, plus encore que le premier, est, pour ce motif, d'un intérêt tout particulier pour nous. Ce volume s'étend de l'année 1866 à la révolution du 4 septembre 1870. C'est l'époque où la politique napoléonienne à l'extérieur a affaibli le prestige impérial et a permis à la Prusse de se grandir de toute la décadence de la puissance française. Les fautes commises sont irréparables. L'empereur s'attache à les dissimuler en poursuivant pour son pays des satisfactions qui pourraient panser les blessures d'amour propre et faire oublier les échecs éprouvés. Mais, alors, aux fautes commises, il en ajoute d'autres : sa politique devient une politique de rapines. Les Allemands l'invoquent comme exemple aux jours d'aujourd'hui pour justifier leur odieuse violation de la neutralité belge en 1914. Pour compenser les agrandissements donnés à la Prusse par la défaite de l'Autriche que Napoléon III a laissé imprudemment se consommer, l'empereur veut s'annexer la Belgique. Le baron Beyens raconte d'une manière heureusement détaillée les inexcusables négociations confiées par Napoléon III et Rouher à Benedetti et que des historiens français, malgré l'aveu de leur propre gouvernement contenu dans la publication *Les origines diplomatiques de la guerre de* 1870, ont encore cru pouvoir nier récemment. Le narrateur établit d'une manière incontestable la pleine responsabilité de Napoléon III et de ses ministres dans cette tentative de spoliation dont devait être victime un pays

Digitized by Google

neutre et étranger aux rivalités des grands États européens. Il ne dissimule toutefois pas le rôle de tentateur joué par Bismarck dans cette circonstance. L'ouvrage *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleon III von* 1863 *bis* 1870 par Oncken vient de donner des détails curieux sur le peu de respect que professait pour notre indépendance ce ministre prussien. Le baron Beyens ne parait pas avoir connu le volume. Mais il montre que les appétits impériaux se manifestèrent aussi là où aucune tentation n'avait surgi. Utilisant les documents publiés par François Charles-Roux dans son livre *Alexandre II, Gortchakow et Napoléon III*, et sur lequel les historiens français, qui se sont occupés le plus récemment de l'histoire de Napoléon III et de sa politique internationale, ont gardé le silence, il décrit la diplomatie impériale, après avoir échoué près de Bismarck dans sa tentative d'obtenir l'autorisation d'annexer la Belgique, se tournant vers la Russie jugée par elle plus indifférente encore que la Prusse au sort de la Belgique et plus disposée à tolérer un acte de félonie à notre égard. Cette tentative devait échouer comme celle de Berlin.

D'autres pages du second volume publié par le baron Beyens sont aussi importantes qu'intéressantes pour notre histoire contemporaine. Après son échec relativement à la conquête de la Belgique, Napoléon III essaya de s'assurer la possession du grand duché de Luxembourg. Encore une fois il échoua contre la politique de Bismarck. Il fit alors suggérer par l'Autriche de donner le Luxembourg à la Belgique à condition que celle-ci consentît à rendre à la France les cantons cédés après le désastre de Waterloo. Cette suggestion rencontra à Bruxelles un refus énergique et la conférence de Londres se borna à proclamer la neutralité du grand duché et à exiger le démantèlement de sa forteresse.

Le baron Beyens étudie avec un soin spécial la politique en cette circonstance du cabinet de Bruxelles. Il nous donne des détails complets et neufs en partie sur cette politique.

Je signalerai encore l'importance du chapitre dans lequel l'auteur relate le conflit qui éclata entre la France et la Belgique à l'occasion de la reprise de chemins de fer belges par la compagnie de l'est français. Ce conflit avait été raconté déjà d'une manière très ample par M. P. Hymans dans sa biographie de Frère-Orban. Le baron Beyens complète le récit donné par notre actuel ministre de la justice au moyen de renseignements et de documents puisés dans la correspondance de son père. Ce conflit n'était qu'un prélude à une tentative d'annexion économique qui devait, à défaut d'une annexion politique, mettre la Belgique sous le joug de la France. Le baron Beyens analyse le rôle joué en cette circonstance par M. de la Gueronnière, ministre de France à Bruxelles et la manière dont le roi Léopold II lui fit entendre que ses manœuvres resteraient vaines.

Digitized by Google

M. de la Gueronnière ne cachait pas ses visées annexionnistes. Le baron de Borchgrave, attaché en 1869 à la direction politique du ministère des Affaires étrangères, raconte dans ses souvenirs que le ministre de France, passant devant le palais du comte de Flandre nouvellement construit, dit au secrétaire qui l'accompagnait : « C'est ici que sera la préfecture ».

Les lignes qu'on vient de lire feront comprendre à nos lecteurs l'importance attachée pour l'histoire internationale contemporaine de la Belgique au tome II de l'œuvre du baron Beyens.

Le lecteur français sera moins charmé que le lecteur belge, car, en France,on n'aime pas à entendre rappeler les côtés malsains de la politique de Napoléon III. L'on y estime qu'après la bonne confraternité de la guerre il serait préférable de ne plus évoquer ces souvenirs. Malheureusement, pour satisfaire nos voisins du Sud, nous devrions nous abstenir de rédiger , avec pleine vérité, les annales de notre existence au XIXe siècle, car celle-ci est dominée en grande partie par nos rapports avec la France.

Mais le lecteur français aura profit et agrément à apprendre comment la politique intérieure et extérieure du second empire était jugée, au moment où se produisaient les événements, et est jugée aujourd'hui par deux esprits que leur situation et leur éducation ont spécialement mis en mesure d'apprécier les événements dans toute leur réalité et avec impartialité.

Le baron Beyens expose, avec une aussi bonne connaissance de cause, les vues et les actes de Napoléon III pour le gouvernement intérieur de la France que pour les relations internationales. La transformation de l'empire autoritaire en empire libéral lui fournit notamment le sujet de pages écrites avec une grande clairvoyance.

Beaucoup de lecteurs liront avec un plaisir particulier celles que l'auteur consacre à l'impératrice,à la famille impériale et à l'exposition de 1867. Elles sont écrites avec une particulière délicatesse de pensée non moins que d'expression.

A. De Ridder.

A. Fastrez. *La guerre de* 1914-1918. *La responsabilité de l'Allemagne. Etat-major et Gouvernement.* (Bruxelles, Lamertin, 1926.) In-16, XI-329 pp.

Publié avec l'appui de la Fondation Universitaire, l'ouvrage du colonel B. E. M. Fastrez est précédé de deux préfaces, dans lesquelles les rapporteurs de la F. U. signalent ses mérites. Il « prendra rang parmi les meilleurs travaux consacrés à la question des responsabilités », dit M. Leclère, et M. Van der

Digitized by Google

Essen ajoute : « je crois que l'histoire devra enregistrer d'une manière définitive les grandes conclusions de cette enquête sérieuse. »

Je me rallie entièrement aux éloges de mes éminents collègues. Amené par des travaux de critique historique à étudier de très près la question des origines de la guerre mondiale, j'ai pu me rendre compte de la sûreté avec laquelle le colonel Fastrez dominait son sujet et de la précision avec laquelle il a su faire un choix parmi les meilleures références. Tout au plus pourrait-on souhaiter que les citations des études — plus brillantes que profondes — de Recouly sur les *Heures critiques d'avant-guerre* et du *Manuel* un peu bâclé de Roches eussent été parfois remplacées par des appels à l'autorité de l'anglais Gooch et de l'Américain Fay, tous deux si probes et si loyalement « au-dessus de la mêlée ». (1)

Étant donné la nature du sujet, M. Fastrez jouit d'un avantage incontestable. Il a su revivre la « semaine tragique » en historien mais aussi en technicien militaire. Le spécialiste en sciences économiques, politiques et sociales, associé au colonel B. E. M., a su rendre claire pour ses lecteurs une question aux aspects incroyablement simultanés, touffus et contradictoires.

Au cours de cette lecture, une impression de plus en plus forte, enchaînée et logique, se dégage : Il n'est pas vrai que, du 5 juillet au 1er août 1914, les événements aient échappé au contrôle des hommes. Il n'est pas vrai, malgré les télégrammes affolés des empereurs et les clameurs des diplomates, qu'une sorte de névrose hystérique se soit emparée des dirigeants. Les événements eurent, au contraire, un développement guidé et consciemment voulu.

Depuis 1913, l'État-Major allemand souhaitait une « guerre préventive », une *Kraftprobe* entre la Germanie d'une part, la Russie et la France de l'autre. Si l'adversaire avait pour lui le facteur nombre, lui disposait des facteurs préparation et rapidité. L'armée allemande devait donc prendre Paris en quelques semaines et ce conformément au plan Schlieffen, au moyen d'un mouvement débordant à travers la Belgique. A ces considérations d'ordre stratégique péremptoires, l'État-Major sacrifia les intérêts diplomatiques et moraux de l'Allemagne, voire même ses intérêts navals.

---

(1) G. P. Gooch : *History of Modern Europe* (1879-1919). Fay : *New Light on the Origins of the War* dans *American Historical* Review (July and October 1920, January 1921).

Digitized by Google

L'occasion de réaliser ce plan se retrouva dans l'attentat de Serajevo. Jusqu'au 27 juillet l'État-Major n'eut qu'à laisser faire l'Empereur et le gouvernement. Jamais l'Autriche-Hongrie n'eût osé réaliser ses visées vis-à-vis de la Serbie sans l'appui de l'Allemagne ; cet appui lui fut promis sans réserves et sans conditions, le 5 juillet, à Potsdam. A ce moment Guillaume II croyait à un succès politique éclatant ; tandis que son alliée étranglerait la Serbie, lui veillerait à une localisation du conflit. Et s'il fallait, contre toute attente, en découdre, quelle meilleure occasion que celle-ci : une action commune des monarchies militaires centrales, flanquées de l'Italie, de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Turquie, contre une Serbie affaiblie, une Russie non préparée, une France « démoralisée » et une Belgique « qui ne se défendrait pas ! » Quant à l'Angleterre, il n'en était pas question : elle ne sacrifierait jamais aux choses orientales un soldat ou un *farthing*.

Jusqu'au 27 donc, l'Allemagne poussa l'Autriche à l'ultimatum « inacceptable », puis à la guerre immédiate. Le dimanche 26, elle menaça la Russie d'une mobilisation « signifiant la guerre » si celle-ci prenait des mesures militaires favorables à la Serbie ; le lendemain, elle refusa de laisser « traîner l'Autriche devant un tribunal européen » (projet Grey de médiation à quatre, le 26 juillet).

Mais du 27 au soir jusqu'au Jeudi 30, le gouvernement allemand et le *Kaiser* lui-même traversèrent une crise d'hésitations. Le colonel Fastrez est assez porté à voir dans cette attitude un souci, d'ordre politico-juridique, de rejeter les responsabilités d'un conflit européen sur la Russie. Pour ma part, je crois que le revirement de Bethmann-Hollweg, Von Jagow et Zimmermann (je ne parle pas de l'Empereur, *Sturmpetrel* impulsif, vaniteux et déraisonnable, qui traversa ces jours tragiques en surchargeant d'annotations triviales sa correspondance), je crois, dis-je, que ce revirement fut sincère et dû à une angoisse bien humaine, issue de la brusque conscience de dangers jusqu'alors dédaignés.

Depuis le 27, en effet, le prince Lichnowsky, ambassadeur d'Allemagne en Angleterre, informait le gouvernement de l'indignation croissante de sir Edward Grey. Si l'Allemagne n'arrêtait pas l'Autriche, comme elle en avait le pouvoir, l'Angleterre en arriverait à se placer sans réserves aux côtés de la France et de la Russie. De cette crainte d'intervention britannique naquit la célèbre formule : « Halte à Belgrade ! » proposée, le 28 au soir, par l'Allemagne à l'Autriche ; de là aussi les premiers télégrammes de Guillaume II au tsar.

Dans la nuit du 29 au 30 et le 30 même, il y eut de l'affole-

Digitized by Google

ment à Berlin. Avec une belle insouciance (n'était-ce point le *Deutsche Bruder* qui supporterait la tâche la plus ingrate?), le gouvernement de Vienne, chauffé à blanc, avait précipité son action. Alors que Hotzendorff confessait ne pouvoir entamer l'offensive avant le 12 août, il avait déclaré la guerre à la Serbie dès le 28 et fait bombarder Belgrade le lendemain ! Pas un essai d'entente directe avec la Russie, malgré les propositions variées de M. Sazonow et malgré la mobilisation partielle russe (le 29 au soir) ; pas une offre de compensation territoriale à l'Italie, malgré les adjurations de Berlin. Victor-Emmanuel et le roi Carol se dérobaient. Et, pour comble, la réponse du gouvernement serbe avait été telle que Guillaume avait lui-même dû reconnaître le 28 : elle « fait disparaître toute raison de guerre » !.

Aussi, le 29, le Chancelier parvient-il à retarder encore la proclamation du *Kriegsgefahrzustand.* Dans la soirée, il essaie de désarmer l'Angleterre par un marché ; dans la nuit il lance des instructions fébriles à Pourtalès ; le 30, à 3 et à 5 heures du matin, il adresse à Von Tschirschsky, ambassadeur d'Allemagne à Vienne, des télégrammes pressants : l'Autriche-Hongrie ne peut nous entraîner à la légère, elle doit accepter la médiation Grey tout en occupant Belgrade, elle doit causer avec la Russie. Si bien que, dans l'après-midi du 30, on est fort troublé à Vienne ; des conciliabules ont lieu ; une décision concernant la mobilisation générale est retardée jusqu'au lendemain.

C'est alors que l'État-Major allemand rentre en scène. Il ne tolèrera pas que sa guerre lui échappe. M. Fastrez a raison de ne pas faire état de l'édition spéciale du *Lokal-Anzeiger* (le 30, à 1 h. après-midi), qui fut peut-être une simple manœuvre provocatrice à l'égard de la Russie, mais d'insister sur ce fait capital : Von Moltke, conseillant de sa propre initiative au maréchal von Hotzendorff, dans l'après-midi du 30, de proclamer la mobilisation générale immédiate, de braver l'Angleterre, d'amadouer l'Italie et de se jeter dans la guerre européenne à corps perdu. *Deutschland geht unbedingt mit* ! Dans la nuit du 30 au 31, le comte Berchtold ne sait plus où donner de la tête. « C'est réussi ! » s'exclame-t-il, « Qui gouverne : Moltke ou Bethmann ? »

Dans la soirée du 30, vers neuf heures et demie, le conflit entre l'État-Major et le gouvernement civil se termine par l'effondrement de Von Bethmann. C'est que, dans l'entretemps, Moltke a reçu des nouvelles sûres annonçant la mobilisation générale russe pour l'aube du 31. Sans doute, des expériences récentes et répétées prouvaient que, dans l'empire des Romanow, mobilisation ne signifiait pas encore guerre. M. Fastrez expose d'une manière irréfutable les difficultés de la mobilisation partielle, surtout dans un pays énorme et manquant de voies

Digitized by Google

de communication. D'autre part, la Russie se déclarait toujours prête à poursuivre des négociations. Il n'empêche que cette décision, arrachée au tsar dans l'après-midi du 30, par Sazonow et des généraux chargés de lourdes responsabilités professionnelles, fournit à Moltke le prétexte de la proclamation du *Kriegsgefahrzustand* (le 31) et, quelques heures plus tard, celui-de la remise d'un ultimatum au tsar !

Le déclanchement de la mobilisation russe a été largement utilisé par les protagonistes de l'innocence allemande en matière de responsabilités. M. Fastrez n'a pas eu de peine à détruire cette argumentation en trompe l'œil : depuis le 25, les Allemands multipliaient leurs préparatifs à l'ouest ; les conseils de mobilisation générale adressés par Moltke à Hotzendorff le furent avant que ne fût connue la mobilisation russe. Et le texte de l'ultimatum à la Belgique, rédigé par Moltke dès le 26, avait été adressé à Von Below-Saleske dès le 29 !

La mobilisation russe signifiait un début de préparation à la guerre ; la mobilisation allemande signifia, elle, un aboutissement. Du moment où elle fut déclanchée, plus rien ne pouvait empêcher la guerre. Le 31, les politiques austro-hongrois enfin conscients de l'imminince du danger s'affranchissaient de la tutelle de Hotzendorff (un Moltke autrichien par son rang et par ses tendances) et reprenaient contact avec la Russie sur les bases du respect de la souveraineté serbe. Saint-Pétersbourg, Londres, Paris se réjouissaient. Mais au même moment, Hotzendorff recevait de Moltke un aigre télégramme : « L'Autriche-Hongrie veut-elle abandonner l'Allemagne ? » et l'ultimatum à la Russie était transmis à Pourtalès. La volonté de l'État-Major avait triomphé. Le monde allait connaître la guerre « fraîche et joyeuse » !

FRANS VAN KALKEN.

Alfred De Ridder. *La violation de la neutralité belge et ses avocats.* Bruxelles. Albert Dewit. 1926. In-8°, 324 pp.

Il n'est plus, semble-t-il, un homme de bonne foi qui ne considère la violation de la neutralité belge par l'Allemagne, comme un attentat contre l'indépendance d'un peuple et un crime contre l'honneur et le respect dû à la parole donnée. A Versailles, les plénipotentiaires allemands ont été contraints de reconnaître au nom de leur pays que la violation de la neutralité belge constituait une injustice qui devait être réparée, et depuis la guerre la plupart des publicistes allemands avouent qu'elle a été une faute dont l'Allemagne, selon le mot du baron de Schoen « aura à souffrir pendant des générations. »

Digitized by Google

Cependant, malgré les aveux officiels, certains écrivains allemands ont repris d'une façon plus ou moins sournoise les accusations portées contre la Belgique et pour justifier leur pays, ils ont cherché à rejeter sur la Belgique elle-même la responsabilité des désastres qui l'ont atteinte. Permettre à de telles erreurs de se répandre, c'est retarder d'autant l'œuvre de pacification désirée par tous les bons esprits car cette œuvre ne peut être fondée que sur la vérité, la bonne foi et une confiance réciproque. M. Alfred De Ridder, le savant directeur des Archives au Ministère des Affaires étrangères a pensé qu'il importait de défendre une fois de plus la vérité et d'opposer aux accusations allemandes une réfutation péremptoire et espérons-le, définitive.

Au début des hostiliés, et aussi longtemps que les premières victoires n'avaient pas fait naître en Allemagne l'espoir d'annexer la Belgique, les hommes d'État allemands n'ont pas cherché à justifier leur conduite mais seulement à l'expliquer. « C'est la nécessité, ont-ils dit, qui nous a forcés à entrer en Belgique. » C'est toute l'excuse alléguée par le chancelier allemand dans son fameux discours du 4 août 1914. Cette thèse de la nécessité n'est qu'une formule plus ou moins nouvelle de la fameuse « Raison d'État » au nom de laquelle on a prétendu trop souvent légitimer les pires abus de la force. M. De Ridder, en s'appuyant sur de nombreux textes, démontre que non seulement l'Allemagne n'était pas dans le cas de nécessité qu'elle invoque, mais qu'en outre elle ne pouvait s'en prévaloir à l'égard de la Belgique puisque la reconnaissance de la neutralité perpétuelle par la Prusse imposait précisément à cette dernière la respect du territoire belge en cas de guerre.

Après l'excuse vinrent les accusations qui, en incriminant la Belgique, eurent pour but de légitimer la politique allemande. Pour transformer les victimes en coupables, les Allemands ont eu recours aux procédés les moins corrects, à la calomnie, à de pitoyables sophismes, à tous les arguments de plaideurs aux abois.

M. De Ridder groupe en quatre systèmes les accusations formulées contre la Belgique.

1° La neutralité belge a cessé d'exister en droit depuis 1872, à l'expiration des deux traités de garantie signés en 1870 entre l'Angleterre et les belligérants de la guerre franco-allemande.

2° Les Belges, par leur organisation militaire, et notamment en construisant les lignes de défense de la Meuse uniquement en faveur de la France, ont enfreint les devoirs résultant de leur neutralité.

3° Les Belges, avant la guerre de 1914, ont conclu avec l'Angleterre une alliance offensive contre l'Allemagne, comme le

Digitized by Google

prouvent les documents Ducarne-Barnardiston, et ainsi les Belges ont renoncé à leur qualité de neutres.

4° Enfin, la neutralité belge eût-elle encore existé en fait et en droit en 1914, qu'elle n'eût pu être un obstacle à l'entrée des Allemands en Belgique. En effet, la neutralité promise à la Belgique n'impliquait pas l'Inviolabilité et c'est cette dernière seule que les Allemands ont violé en 1914.

M. De Ridder réfute ces différentes accusations allemandes ; ce qui fait le très grand mérite de son œuvre, ce qui lui donne une valeur toute particulière, c'est qu'il n'a recours que très modérément aux écrits des auteurs belges ou alliés. C'est principalement chez les écrivains allemands eux-mêmes qu'il a puisé les arguments qui démolissent les thèses allemandes et qui en démontrent l'inanité. Pour réunir sa documentation, M. De Ridder a dû être au courant de tout ce qui s'est publié en Allemagne depuis 1914 et il est probable qu'il est le seul à posséder en Belgique une documentation aussi riche et aussi abondante sur la question de la responsabilité allemande. Le travail de M. De Ridder n'était pas, paraît-il, destiné à la publicité. Nous ne pouvons que remercier et féliciter son auteur d'avoir compris qu'il rendait service à la vérité et à son pays, en mettant le grand public à même de profiter du fruit de ses recherches et de son incontestable compétence.

FL. DE LANNOY.

Luigi Suali. *L'Illuminato* (*La Storia del Buddha*). Milano. Fratelli Treves, editori, 1925.

Il est souvent difficile et quelquefois presqu'impossible de faire goûter le charme poétique des anciennes légendes par de simples traductions, car il arrive que les textes dans lesquels ces légendes nous sont parvenues présentent des longueurs fatigantes, des répétitions fastidieuses, des maladresses de style, des tournures gauches, qui rebutent le lecteur. Il faut alors, si l'on veut plaire au public, procéder à des éliminations, à des remaniements, à des retouches. Mais pour faire cela sans dénaturer l'original, il faut beaucoup de goût, un sens littéraire très sûr, et une profonde connaissance des textes et de l'esprit qui les anime ; il faut être à la fois un poète et un savant. On sait avec quel succès M. Bédier a su ainsi nous donner une légende de Tristan et Yseult, qui se lit avec beaucoup plus de plaisir que les vieux textes auxquels il l'a empruntée.

M. Luigi Suali, qui est un indianiste distingué, professeur à l'université de Pavie et auteur d'une remarquable « introduction à l'étude de la philosophie indienne », a tenté de procéder d'une

Digitized by Google

manière analogue, pour nous présenter sous une forme très littéraire, d'après les textes sanscrits et pâlis, l'histoire du Bouddha.

Le livre de M. Suali, intitulé « *L'Illuminato* », est un beau livre, qu'on lira avec plaisir et avec émotion. Le lecteur y trouvera, débarrassées des longueurs et des répétitions qui les appesantissent dans les textes originaux, les légendes les plus belles et les plus touchantes de l'histoire du Bouddha. Il en goûtera la séduisante poésie ainsi que l'esprit de charité et de haute moralité ; et en même temps il sera charmé par la beauté de la langue. Cette langue, le plus souvent très simple, s'inspire du style des originaux indiens, et rappelle la simplicité des récits évangéliques ou des nouvelles du Moyen âge ; mais parfois elle devient très lyrique, très poétique, pleine d'expressions vives et imagées. Le livre de M. Suali est l'ouvrage d'un poète, et c'est aussi, quoiqu'il se présente sans la moindre prétention à l'érudition, l'ouvrage d'un savant, car pour l'écrire, il fallait posséder une profonde connaissance du Bouddhisme et des textes bouddhiques.

Nous savons bien peu de chose du Bouddha historique. Et comme dans les textes qui nous ont été transmis la légende est toujours intimement mêlée à l'histoire, c'est une entreprise assez vaine, semble-t-il, que de vouloir, d'après ces textes, reconstituer la figure historique du Bouddha. Aussi M. Suali ne l'a-t-il pas tenté. L'image du Bouddha qu'il nous présente, c'est l'image que se sont faite de lui ses fidèles disciples. Dans ces admirables légendes, il apparaît tantôt comme un homme infiniment bon et miséricordieux, tantôt comme un dieu, doué de tous les pouvoirs surhumains de la divinité. En réalité, ce n'est ni un homme ni un dieu. C'est l'être incomparable qui, pour le salut du monde, est venu enseigner aux hommes et aux dieux la sainte loi, c'est à dire la voie qui mène à la délivrance.

Il faut féliciter M. Suali de l'art avec lequel il a su évoquer, dans une atmosphère pleine de poésie, cette figure énigmatique, mais si haute et si noble, du fondateur du Bouddhisme.

P.-E. DUMONT.

James George Frazer. *Le Bouc émissaire, Etude comparée d'histoire des religions.* Traduction française par Pierre **Sayn** Paris, Geuthner, 1925, 1 vol. in-8°, 485 p.

Monsieur P. Sayn vient de publier une traduction française du volume que Sir J. Frazer consacre, dans sa grande collection du Rameau d'Or, au problème du Bouc émissaire

On connait ce rite, décrit par le Lévitique. Le grand-prêtre d'Israël, représentant, grâce à ses fonctions, la nation toute entière

Digitized by Google

se plaçait, une fois par an, devant un bouc vivant, posait ses deux mains sur la tête de l'animal, puis confessait, en cette position, toutes les fautes commises par Israël au cours de l'année écoulée : ces fautes, grâce à ce contact , passaient sur la tête du bouc ; et celui-ci, chassé dans le désert lointain, y emportait tous les crimes dont le peuple se trouvait ainsi décidément libéré.

Rite étrange ! et qui présuppose une mentalité très différente de la nôtre ; les vices, les crimes, considérés comme des souillures physiques, se transmettent par contagion, frappent les innocents eux-mêmes, et existent d'ailleurs indépendamment même de ceux qui les avaient commis. Rite d'autant plus essentiel à connaître et à étudier qu'on le retrouve chez les primitifs d'aujourd'hui, chez les peuples classiques d'autrefois, et que partout l'on attachait à sa célébration une importance prépondérante.

Sir J. Frazer en étudie toutes les manifestations, et insiste notamment sur celles où ce n'est pas un animal, où c'est un homme qui joue le rôle de victime expiatoire. Il résume ses conclusions comme suit (p. 201 sq.) : 1° Presque partout l'on rencontre la croyance que le mal, invisible, intangible. s'incarne en des véhicules visibles et tangibles avec qui il se déplace ; le bouc émissaire est un véhicule de ce genre.

2° Chez beaucoup de peuples, l'on a recours périodiquement à l'expulsion des maux, concentrés dans le corps d'un homme ou d'un animal émissaire, et qui s'éloignent avec cet être lui-même. Généralement. ces cérémonies se célèbrent annuellement à la fin de la mauvaise saison : cette dernière elle-même, avec les souffrances qui l'accompagnent, résulte de l'accumulation des maux,qui se sont accrus pendant tout le cours de l'année ; leur expulsion permet à la bonne saison de s'épanouir.

3° Cette expulsion du mal est précédée ou, parfois, suivie, d'une période de joyeuse licence, pendant laquelle les restrictions habituelles de la vie sociale sont abolies ; les crimes restent impunis. Pourquoi vivre vertueux ? Le mal ne tardera point à être éliminé, et en le commettant, on ne s'expose donc point à des conséquences durables. Le carême est partout précédé du carnaval.

4° L'homme ou la bête émissaire doit être rendu représentatif d'une nation qui, toute entière. aspire au bénéfice du rite ; on l'élève, avant de l'expulser ou de le mettre à mort, au rang d'un dieu. Le rite du bouc émissaire se confond avec le sacrifice d'un dieu.

Telles sont les thèses principales de ce magistral ouvrage, dont les conclusions reposent sur des recherches étendues et une documentation d'une abondance étonnante. L'ethnographie et la science des religions y trouveront des informations innom-

Digitized by Google

brables ; et ces conclusions elles-mêmes peuvent être considérées comme acquises.

Sir. J Frazer termine son livre en rappelant les études de Wendland sur la mort du Christ. La mise à mort de Jésus, travesti en roi, accompagné des quolibets amusés des foules, a l'allure d'une véritable saturnale, et les saturnales ont, à Rome, à Babylone, ailleurs, la signification d'un rite du bouc émissaire. Wendland attire l'attention sur les détails curieux qui poussent à voir dans ces évènements tragiques une scène de saturnale rituelle : l'intervention, par exemple, de Barabbas, de cet homme dont des manuscrits syriens nous disent qu'il s'appelait Jésus, et dont le nom signifie, en araméen : Fils du Père, ce qui en fait, à un double titre, un homonyme de Jésus, lui aussi considéré comme Fils du Père céleste. S'agissait-il du choix entre deux hommes, l'un et l'autre poursuivis comme criminels et condamnés à mort, et dont l'un devait être élevé à la dignité d'un dieu, symbole de la nation, porteur de tous ses maux, et dont la mort délivrait du vice et de toutes ses conséquences le peuple tout entier? Wendland en a émis l'idée; Sir J. Frazer la développe, mais en insistant sur le fait qu'elle n'est qu'une hypothèse. Il aborde ici un problème particulièrement obscur. sur lequel cette théorie projette, assurément, une lumière assez vive. mais à laquelle, pour ma part, et pour des raisons qu'il m'est impossible de développer dans cette brève recension, je ne puis cependant me rallier.

Cette réserve ne m'empêche de recommander vivement à tous la lecture de ces chapitres suggestifs. et de croire définitivement établies les thèses principales de Frazer sur la cérémonie du bouc émissaire.

R. Kreglinger.

A. Κεραμόπουλλος : *Ὁ Ἀποτυμπανισμός. Ἐν Ἀθήναις*, 1923, 134 pages, 8°.

Dans cet ouvrage, M. Keramopoullos a entièrement renouvelé la question des modes d'exécution des condamnés à mort dans l'Athènes antique. On est d'accord pour admettre qu'on leur appliquait fréquemment, à l'époque classique, le supplice du *τύμπανον* (le mot *ἀποτυμπανισμός* ne se trouve que dans Jean Chrysostome, 4, 567,29), auquel les auteurs font allusion, sans jamais en préciser le caractère. Mais on croyait jusqu'à ce jour, sur la foi des scholiastes et des lexicographes (cf. Bekk. *Anecdot.* I, 198, 20 : *ἀποτυμπανίσαι τὸ τυμπάνῳ ἀποκτεῖναι, ὅπερ ἐστὶ ξύλον ὥσπερ ῥόπαλον* ; voir les textes dans Keram. p. 21 sqq.) que l'exécution consistait à les assommer à coups de bâton.

Digitized by Google

M. Keramopoullos s'inscrit en faux contre l'explication traditionnelle. Le point de départ de son argumentation est la découverte, faite à Phalère dans l'été de 1915, de 17 squelettes reposant plus ou moins pêle-mêle dans un *πολυάνδριον*, une fosse commune du grand cimetière, sépulture probablement pré-solonique (cf. Pelekidès, *Ἀνασκαφὴ Φαλήρου*, dans *Ἀρχαιολ. Δελτ.* 1916, p. 13-64). Ces morts avaient chacun le cou, les poignets, les chevilles fixés par des clous de fer en forme d'U,bien conservés, à une planche, aujourd'hui disparue, mais qui a dû être enterrée avec eux et soutenir les corps,comme le prouve leur position en ligne droite et les fragments de bois adhérant encore aux pointes des clous. M. Keramopoullos se refuse avec raison à voir dans ces corps enterrés avec l'instrument de leur supplice, et sans aucune espèce d'honneurs funèbres, des esclaves morts dans les tortures, à l'occasion d'un procès : d'ailleurs les clous et la planche ne sont pas des instruments de torture: ils ne rappellent aucun de ceux que les textes nous font connaître, et que M. Keramopoullos passe en revue, (p. 16-19) et le carcan ou *κλοιός* (Xénoph. *Hell.*, III, 3, 11) qui s'en rapproche le plus, est évidemment tout autre chose. L'auteur en conclut que nous sommes en présence d'instruments de mort, et d'un supplice analogue à la crucifixion romaine, avec cette différence importante que les clous fixaient le corps à la planche, évidemment dressée dans une position verticale, sans traverser les chairs. De plus, il est de prime abord improbable que des bandits aient jamais joui des loisirs et de la sécurité suffisante pour infliger à leurs victimes un genre de mort aussi compliqué, et aussi lent. Cette remarque, et aussi le caractère sommaire de la sépulture,suffit à nous dissuader de voir dans ces morts les victimes d'un meurtre : il s'agit donc d'une exécution probablement légale, en tout cas ordonnée et surveillée par l'autorité. Or, nous connaissons à Athènes trois modes légaux d'exécution capitale : les deux premiers, le *κώνειον* et le *βάραθρον* n'ont certainement rien de commun avec celui qui nous occupe : le second, d'ailleurs, selon M. Keramopoullos, n'est qu'une aggravation de la peine de mort consistant en la privation de sépulture. Faut-il donc l'identifier avec le troisième, l'*ἀποτυμπανισμός* ? C'est ce que M. Keramopoullos s'efforce d'établir, et si sa démonstration n'est pas convaincante, elle est du moins séduisante et ingénieuse.

Avant d'en examiner successivement les principaux arguments, demandons-nous si un supplice pareil à celui des 17 condamnés de Phalère nous est connu par d'autres témoignages : on trouvera réunis, dans cet ouvrage, les exemples que les auteurs nous font connaître. C'est d'abord le supplice que les Athéniens infligent au Perse Artauktès dans Hérodote : (7, 33) : *ζώοντα πρὸς σανί-*

Digitized by Google

δα διεπασσάλευσαν cf. 9, 120 : *σανίδα προσπασσαλεύσαντες ἀνεκρέμασαν*. C'est aussi de cette façon que, selon Douris de Samos réfuté par Plutarque (*Périclès*, c.28), Périclès punit les triérarques et les soldats de marine samiens, à Milet, après la révolte de 439.

L'auteur ne se borne d'ailleurs point à mentionner ces exemples historiques incontestables ; il commente longuement, (le rapprochement avait déjà été esquissé par M. Pélekidès, loc. citat. p. 56), les vers des « *Thesmophories* » d'Aristophane, (930 sqq.) qui nous décrivent le châtiment, destiné à être mortel (cf. v. 942, 1109) que Mnésiloque, surpris sous un déguisement féminin, doit subir, gardé par un archer scythe : il est cloué au pilori d'une manière identique à celle de nos morts de Phalère, comme toute la scène le prouve, et les *λαιμότμητ' ἄχη* du v. 1054 expriment bien ce que ce supplice devait comporter de plus douloureux : c'est ce qui permet à Mnésiloque de se comparer à l'Andromède d'Euripide,suspendue à son rocher. Nous apprenons par cette scène que le supplice de la *σανί* était le lot des coupables d'impiété, pris en flagrant délit et condamnés par le prytane (dans les *Thesmophories* c'est naturellement la procédure de l'*ἐφήγησις* qui a été choisie.)

C'est encore la *σανίς*, cette sorte de pilori, qu'Aristophane appelle plaisamment *πεντεσύριγγον ξύλον*, (le bois aux cinq trous) dans un vers des *Cavaliers* (1049). Et c'est encore de ce supplice, familier, sans doute, aux Athéniens qu'Éschyle s'est inspiré dans le *Prométhée enchainé*, tout en le modifiant suivant les exigences de la mythologie (il fallait interpréter le texte d'Hésiode décrivant la punition du Titan) et peut-être aussi de la mise en scène. Ainsi le poète flattait le patriotisme de ses concitoyens, en attribuant à Zeus lui-même l'invention d'un procédé d'exécution capitale essentiellement athénien (v. 96sq.). Il faut compter parmi les chapitres les plus attachants de ce livre ceux que l'auteur consacre à des rapprochements si suggestifs, qui confirment et éclairent ce que l'archéologie nous apprenait déjà du caractère de cette peine, tout en apportant une précieuse contribution à l'exégèse des textes allégués.

Passons à la soi-disant identité *τύμπανον* = *σανίς*. Le premier argument est un passage d'Aristote (*Rhétor*.II, 5, 1383a). Voulant montrer que la crainte suppose nécessairement qu'il reste quelque espérance à envisager, et qu'on ne peut donc craindre un malheur absolument inévitable et déjà tout proche, il cite comme exemple « ceux qui subissent déjà le supplice du *τύμπανον* (*ὥσπερ οἱ ἀποτυμπανιζόμενοι ἤδη*). M. Keramopoullos en conclut que ce supplice devait avoir une certaine durée, puisque, tout en le subissant, les victimes avaient le temps de se dire qu'il ne leur

Digitized by Google

restait aucun espoir de salut : ce qui n'est guère croyable si de violents coups de massue leur faisaient perdre connaissance. Au contraire, le loisir laissé aux réflexions désenchantées du supplicié est la caractéristique de toute mise à mort par un procédé analogue à la crucifixion.

Il est bon de remarquer, avant tout, que le même Aristote, quelques pages plus bas (II,6, 138: b) applique le terme *ἀποτυμπανίζειν* à l'exécution du poète Antiphon, mis à mort à Syracuse, par les ordres de Denys l'Ancien. Il n'est donc pas certain que dans le passage allégué plus haut, l'auteur ait prétendu donner à ce mot son sens technique,qui désigne un supplice particulier et essentiellement athénien ; au contraire la traduction moins précise « ceux qui subissent déjà le dernier supplice » paraît préférable (Barthélémy Saint-Hilaire traduit « les suppliciés »). A une époque plus tardive, il est clair que le mot *ἀποτυμπανίζειν*, et les expressions verbales où entre *τύμπανον*, désignant tour à tour des supplices aussi différents que la fustigation et la décollation, ne signifient plus autre chose que « exécuter ». Il semblerait que leur sens technique fût déjà fort affaibli du temps d'Aristote. D'ailleurs, même dans le cas contraire, l'explication traditionnelle n'implique pas nécessairement de contradiction. Si habile qu'il fût, le bourreau ne pouvait être sûr d'assommer infailliblement ses patients du premier coup et, même alors, l'attente brève du coup fatal est suffisamment longue pour laisser au condamné la conscience de sa situation tragique. Il n'y a donc,semble-t-il, aucune conclusion valable à tirer de ce passage.

Que dire du second argument, que l'auteur croit trouver dans la forme même du mot *τύμπανον*? Selon lui, ce mot ne peut avoir que la signification passive (celle qu'il a dans son acception de « tambourin ») d'un objet sur lequel on frappe (*τύπτω*) et il le compare à d'autres mots en *-ανον, -ανος, -ανη* dont le sens, dit-il, est nettement passif. Cela est vrai pour *πόπανον* (cf. *πέπτω*) *ὄχανον* (cf. *ἔχω*), *λείψανον* (cf. *λείπω*), *πλεκτάνη* (cf. *πλέκω*) *πτισάνη* (cf. *πτίσσω*)... On s'étonne de voir rapprocher de cette série *βάλανος* (gland) qui n'a sûrement rien de commun avec *βάλλω*, et dont on peut même affirmer q'il est indépendant de tout verbe (cf. E. Boisacq, *Dict. étym. de la Langue grecque*, s. v.) Mais où est la signification passive dans des mots comme *θύσανος* « frange » *οὐράνος*, « ciel », *κοίρανος*, « souverain », *βάφανος*, « chou », *κόπρανον* « excrément » ? En réalité. *-ανον* et ses équivalents masculins et féminins sont de simples suffixes d'élargissement, dépourvus de signification (cf. Brugmann-Thumb, *Griech. Grammatik*, p. 223). Et il ne faut pas s'étonner que le mot *τύμπανον* ait les deux acceptions en apparence opposées de « tambourin » et de « massue » (ce dernier sens

Digitized by Google

est exactement parallèle à celui de *κόπανον*, « glaive, pilon », cf. *κόπτω* « frapper », et à celui de *δρέπανον* « faux », cf. *δρέπω* « cueillir »), puisque ces deux objets servent également d'instrument à une action qu'ils subissent ou qu'ils transmettent : c'est aussi le cas du mot français *frottoir*, qui désigne une sorte de brosse, mais aussi le linge sur lequel les barbiers essuyent leur rasoir.

Aucun texte, d'ailleurs, ne donne à penser qu'on ait jamais appelé *τύμπανον* l'appareil de planches sur lequel on clouait les suppliciés : c'est presque toujours, nous l'avons vu, le mot *σανίς* qui sert à le désigner. Il est sans intérêt qu'un terme aussi vague que *ξύλον*, employé quelquefois pour *σανίς* serve à définir le mot *τύμπανον* (Suidas, Bekk *Anec.*) Mais la synonymie dûment établie de *σανίς* et de *τύμπανον* nous garantirait, semble-t-il, l'identité des deux supplices. M Keramopoullos se flatte de prouver cette synonymie ; malheureusement, elle nous paraît illusoire : ce qui est sûr c'est l'emploi, dans un sens identique, du latin : *tympana ostiorum* (Vitruve, 4, 6, 4) et du grec *σανίς* (Hésychius, *σανίς· θύρα*) dans Homère (M, 121, 453, 461 etc...) et Euripide (*Oreste*, 1221). C'est bien peu, et l'inexplicable absence du moindre texte prouvant une identité d'emploi des deux mots *grecs*, dans le domaine de la répression légale, reste une objection sérieuse à toute cette argumentation.

Nous croyons donc qu'il faut en rester à l'explication traditionnelle de l'*ἀποτυμπανισμός*. Si l'on tient absolument à le mettre en rapport avec le supplice de la *σανίς*, tout au plus a-t-il pu désigner cette espèce d'adoucissement qui semble y avoir été quelquefois apporté (peut-être dans le cas qui nous occupe, à en juger par l'état des squelettes, en tout cas dans l'affaire de Samos) et qui consistait à achever les victimes au bout d'un temps plus ou moins long, en leur brisant le crâne à coups de bâton : Plutarque, loc. citat. : *τοὺς τριηράρχους καὶ τοὺς ἐπιβάτας τῶν Σαμίων εἰς τὴν Μιλησίων ἀγορὰν καταγαγὼν καὶ σανίσι προσδήσας ἐφ' ἡμέρας δέκα, κακῶς ἤδη διακείμενους προσέταξεν ἀνελεῖν, ξύλοις τὰς κεφαλὰς συγκόψαντας...*

Ces réserves faites, on ne peut qu'admirer les recherches extrêmement fouillées auxquelles M. Keramopoullos s'est livré, dans la suite de son ouvrage, sur toutes les conditions du supplice des condamnés à mort. On lira avec intérêt les pages qu'il consacre au lieu des exécutions capitales à Athènes (pp. 36-41), au crime qui fit condamner les morts de Phalère (la piraterie, vraisemblablement : pp. 42-56), aux mutilations que ces corps durent probablement subir, et qui s'expliquent par le désir de rendre inoffensifs des morts destinés à devenir des *ἀλάστορες*, des *δαίμονες πολυανδρίοι καὶ βιοθάνατοι*.

Digitized by Google

Plus intéressants encore, et vraiment originaux sont les aperçus,que je dois me borner à signaler, sur le rôle du supplice que M. Keramopoullos appelle *ἀποτυμπανισμός* dans la magie populaire. Les figurines de Délos nous montrent l'utilisation, dans les pratiques de l'envoûtement, de représentations simplifiées du supplice légal. Le trophée antique, orné des armes des vaincus, ne serait qu'un symbole du traitement que les vainqueurs voudraient voir infliger à toute l'armée ennemie, et un procédé magique élémentaire pour empêcher la victoire d'émigrer.

Ces considérations conduisent l'auteur à une explication ingénieuse et hardie de quelques usages superstitieux de la Grèce moderne ; il s'agit du *φάσκελο*,ou *σφάκελο*,geste injurieux consistant à présenter à celui qu'on veut outrager une main aux *cinq* doigts écartés : des exemples principalement épigraphiques permettent d'établir l'antiquité du *σφάκελο*, ce qu'on n'aura nulle peine à croire,vu la persistance étonnante des superstitions populaires. Il n'est donc pas impossible que,de même que l'envoûtement moderne (le *κάρφωμα* ou *ἀπόδεμα*), le *φάσκελο* lui aussi soit un souvenir du même engin de mort et une autre façon de dévouer un ennemi au plus terrible des supplices.Les cinq doigts étendus, les *πέντε φάσκελα*,seraient les cinq clous fixant au pilori le corps du condamné.

Sur cette question si compliquée du *φάσκελο*, on consultera avec profit l'étude classique de M. Politis (*Λαογραφία*, 1914, t. 4, p. 601-669) reproduite dans ses *Λαογραφικὰ Σύμμεικτα* (Athènes, 1921), p.317 sqq., où il donne de cet usage une explication toute différente, et peut-être plus vraisemblable.

Je dois renoncer même à indiquer les éclaircissements que M. Keramopoullos apporte encore à plusieurs questions, surtout relatives aux lois athéniennes. Qu'il me suffise de dire, en terminant,que ce livre vraiment scientifique, qui ne prétend qu'élucider, à la lumière d'une découverte récente, un point contesté des institutions athéniennes, nous fournit, en dépit de son titre modeste,une foule d'idées neuves et de documents précieux pour l'étude d'un grand nombre de problèmes qui touchent à l'histoire politique, à l'histoire littéraire, à l'archéologie et au folklore de la Grèce.

ROGER GOOSSENS

J. Declareuil : *Histoire générale du droit français des origines à 1789* ; Paris, Société du Recueil Sirey, 1925, in-8°, VIII-1077 pp.

Le gros volume de M. Declareuil est de ceux où la richesse de

Digitized by Google

substance rend difficile la tâche de l'auteur d'un compte-rendu. Une histoire générale du droit français ne se prête guère à un résumé ; il faut donc choisir dans le livre quelques parties essentielles pour les exposer et les discuter ; le choix est pénible quand on se trouve en présence de matières traitées presque partout avec une égale science et un même talent.

L'auteur n'a entendu nous donner que l'évolution du seul droit public, ainsi que des notions sur l'histoire de la condition des personnes et des terres. Pour nous faire comprendre cette évolution, il procède d'abord à l'étude des facteurs qui ont contribué à la formation du droit français et particulièrement à l'étude de l'apport romain (50 pages sur 90 ; les autres traitant des éléments ethniques qui ont formé le peuple français [1] ; de l'apport préceltique et celtique et des apports barbares et francs) ; il analyse ensuite les institutions des monarchies franques [2]. Puis il étudie successivement le régime seigneurial et la société féodale (en y comprenant les institutions municipales et corporatives) et la monarchie française (institutions centrales, provinciales, grands services publics). Les institutions de l'Église sont réparties entre les diverses sections.

Ce plan n'est pas à l'abri de toutes critiques. Cette systématisation poussée très loin prive le lecteur de la vue d'ensemble des institutions d'une époque. Celui qui est désireux, par exemple, d'acquérir des vues sur l'administration de la justice en France au XIIe siècle devra chercher à la fois dans les deux derniers livres ; il en est encore de même si l'on veut étudier l'impôt ou le service militaire à cette époque. Pour quiconque est familiarisé avec le Moyen Age français l'inconvénient est minime ; nous craignons, par contre, qu'il y ait là une source de confusions pour les débutants. Il va de soi que le même inconvénient n'existe pas en ce qui concerne les institutions de la fin du Moyen Age et des Temps Modernes.

Tous les médiévistes connaissent les beaux travaux de M. Declareuil sur les institutions et le droit en Gaule entre le IVe

---

(1) Nous attirons l'attention (pp. 5-7) sur une explication nuancée de la notion de race dans les études historiques. Sans la rejeter de façon catégorique, l'auteur explique avec quels tempéraments, elle mérite d'être retenue et utilisée.

(2) Au pluriel : M. Declareuil distingue très nettement entre la monarchie mérovingienne et la monarchie carolingienne ; il en revient, non sans quelque raison, à la méthode d'exposition de Waitz, que les érudits allemands plus récents, comme Brunner, avaient abandonnée.

Digitized by Google

et le VIIIe siècle. Rien de surprenant à ce que l'auteur ait dans cette œuvre de synthèse, repris, en grand, le sujet avec une satisfaction visible et d'une manière particulièrement heureuse. Nous recommandons surtout la lecture de la trentaine de pages consacrées au Bas-Empire en Gaule ; c'est une analyse dont on peut dire que rien n'y laisse à désirer. M. Declareuil l'a, d'ailleurs, orientée suivant la double idée qui caractérise cette époque : la conception socialiste de l'État pénètre le droit public et des tendances seigneuriales commencent à pénétrer les rapports d'homme à homme. Le socialisme de l'État sombrera avec lui, lors des Invasions ; les tendances seigneuriales vont continuer à se développer pendant l'époque franque pour s'epanouir à partir du IXe siècle.

La manière dont l'époque franque est traitée plaira également à ceux qui aiment les conceptions rigoureusement basées sur les textes et qui se méfient des explications toutes faites. L'auteur y expose très clairement la base patrimoniale du pouvoir du roi mérovingien et les conséquences de cette notion du pouvoir. Il montre comment la sujétion personnelle des habitants s'y rattache ; le caractère absolu du pouvoir royal apparaît dès lors comme une suite naturelle de ce double aspect d'une conception unique (pp. 90-95),

M. Declareuil analyse aussi très exactement les éléments nouveaux du pouvoir des Carolingiens ; il insiste avec raison sur l'importance et la portée du sacre (1). Mais nous croyons qu'il a tort de considérer l'ancienne idée patrimoniale comme absente chez les Carolingiens ; les partages ne peuvent-ils être tenus pour une application de cette patrimonialité ? Que M. Declareuil nous permette au sujet de la monarchie carolingienne, une autre critique : il ne nous paraît pas exact de dire que les sujets n'étaient liés au roi que par leurs serments de fidélité (2). Les textes qui font mention de ces serments les montrent, prêtés plusieurs années après l'accession du roi au trône. Nos sources en parlent pour la première fois en 789 ! Les rois ont entendu confirmer de cette manière les devoirs de leurs sujets à leur égard et non les créer (3). Il est bon d'observer, d'ailleurs, qu'il ne

(1) Pp. 109-110. Mais contrairement à ce qu'assure l'auteur, il ne semble pas que le sacre ait été connu des Anglo-Saxons avant de l'être des Francs. Cf. Marc Bloch : *Les rois thaumaturges* (Strasbourg, Paris, 1924), pp. 464-467.

(2) Pp. 110-111.

(3) De même que de nos jours le serment des fonctionnaires ne crée pas pour eux l'obligation d'obéir à la loi, mais confirme cette obligation.

Digitized by Google

s'agit pas toujours du même serment : en 789, c'est un simple serment de fidélité (1) ; en 802, c'est le serment des vassaux, que Charlemagne impose à tous ses sujets (2).

Laissons à présent la monarchie franque (3) et passons à la société féodale.

La transition est marquée par un chapitre tout à fait excellent, consacré à la condition des personnes et des terres à l'époque franque. A propos des tenures et des bénéfices, M. Declareuil expose avec clarté et rigueur(4) les transformations qui préparent l'état de choses auquel on est convenu de donner le nom de « féodalité ».

Cet état de choses, l'auteur le dissèque : régime seigneurial et société féodale sont séparés nettement l'un de l'autre et étudiés chacun en soi. Encore que dans la réalité des choses il ait du être bien difficile de distinguer, c'est là cependant l'unique méthode de procéder si l'on entend voir clair. D'une part morcellement de la souveraineté entre les mains de particuliers, usurpation des pouvoirs publics ; de l'autre, relations privées ayant à leur base un contrat. Le tableau que trace M. Declareuil, des origines du régime seigneurial et de celles de la société féodale est d'une netteté parfaite et repose sur une base solide : il suffit, pour s'en rendre compte, de lire les notes où sont réfutées les

---

(1) Duplex legationis edictum (789, 23 mars), c. 18 ; Boretius, I, 63.

(2) Capitularia missorum specialia, *in fine* ; Boretius I, 101-102.

(3) Voici encore quelques remarques : avec infiniment de raison, M. Declareuil (pp.152-153) se refuse à admettre dans l'état mérovingien, une infériorité des Gallo-Romains par rapport aux Francs.—Nous avons constaté avec plaisir que l'auteur repousse la distinction du *Volksrecht* et du *Königsrecht* et qu'il admet que le roi carolingien détient seul le pouvoir législatif (pp. 122-123). — Nous avons été surpris de ne pas voir l'auteur citer à propos du patrimoine ecclésiastique (pp. 140-143), le livre capital de Mgr E. Lesne : *Histoire de la propriété ecclésiastique en France.* — Pour tout ce qui touche à la monarchie franque, mérovingienne, comme carolingienne, les livres de M. Dopsch sont d'une importance indiscutable, même en ce qui concerne l'histoire des institutions : il paraît difficile de se dispenser d'y renvoyer au moins une fois.

(4) Notons en passant l'observation si pertinente et trop souvent perdue de vue que la qualité de *vassus* n'est pas incompatible avec celle de propriétaire d'alleux (p. 164, n. 67).

Digitized by Google

opinions de Sée et de Flach. Les pages où l'auteur analyse les éléments du pouvoir royal à l'époque dite « féodale » sont aussi en tous points remarquables: le roi y apparaît à la fois comme le souverain — au moins nominal — du royaume et comme le suzerain de tous les chefs des grandes principautés territoriales (1).

Nous nous sommes arrêté un peu longuement sur ce sprémières parties du volume parce que les problèmes qui s'y trouvent traités nous occupent tout spécialement. Mais nous serions injuste envers l'auteur si nous n'engagions pas le lecteur à lire avec le même soin les autres parties du livre. Il y a, notamment dans les chapitres relatifs à l'administration royale, des pages qui nous ont vivement frappé, entre autres tout ce qui a trait aux baillis et aux intendants. Peut-être l'exposé de l'auteur eût-il pu être utilement complété par des observations au sujet des analogies que l'on peut relever dans l'origine et la raison d'être, voire même dans les pouvoirs originaires de ces agents : agents directs du roi, ne dépendant que de lui, sortis de son entourage, investis par lui, d'abord temporairement, de pouvoirs étendus dans une région. La comparaison peut se poursuivre en ce qui touche leur évolution ultérieure : baillis et intendants deviennent, les uns et les autres, des officiers territoriaux à compétence déterminée.

Le livre de M.Declareuil inspire confiance (2) : il repose sur une connaissance directe des sources, que l'auteur a beaucoup fréquentées et qu'il cite de première main. Les travaux modernes, d'ailleurs, sont connus eux aussi et utilisés comme ils doivent l'être. La documentation est solide et consciencieuse. Est-il plus bel éloge pour un livre d'histoire du droit, dont on a dit, par ailleurs, qu'il est un modèle de clarté ?

FRANÇOIS L. GANSHOF.

---

(1) La manière de voir de M. Declareuil est assez voisine de celle que M. F. Lot a exposée jadis dans *Fidèles et Vassaux* (Paris, 1904).

(2) Peut-être l'auteur exprime-t-il avec un peu plus de vivacité qu'il n'est de règle dans un ouvrage scientifique, des opinions qui, à travers l'histoire, visent le temps présent. Encore que nous partagions quelques unes de ces manières de penser, il nous semble que *non erat hic locus*. — Autre chicane : Nous avons été surpris de lire (p. 1019) qu'après la Révocation de l'Édit de Nantes, les protestants se trouvèrent placés en France dans une situation analogue à celle des catholiques dans les divers états protestants. Il n'en est rien : ni dans les Provinces-Unies, ni en Prusse, ni en Angleterre on n'a appliqué aux Catholiques le régime appliqué en France aux Protestants et décrit par M. Declareuil aux pp. 1019 et 1020 de son livre.

Digitized by Google

Olivier Martin. *La Coutume de Paris, Trait d'union entre le droit romain et les législations modernes* ; Paris, Société du Recueil Sirey, 1925. In-8°, 83 pp.

Le même. *La Coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris.* Paris, 1925. In-8°, 18 pp. (Extrait du t. XLVIII des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France).

Avec un zèle inlassable, M. Olivier Martin poursuit ses travaux sur l'histoire de la Coutume de Paris, dont nous avons eu l'occasion de dire ici-même l'extrême importance et les éminentes qualités (1).

Nous signalons aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue* deux études que le savant professeur a consacrées au même sujet. Elles sont de faible étendue et dépourvues de ce bel ensemble de notes d'érudition qui ajoute tant à la valeur des autres travaux de l'auteur. Ici les vues générales seules se recommandent à l'attention du public ; et c'est assez.

Dans l'article de 18 pp. publié par la Société de l'Histoire de Paris, à l'occasion de son cinquantenaire, M. Olivier Martin a réussi à donner un aperçu rapide mais pénétrant de l'histoire externe de la Coutume. Il la montre, naissant à la fin du XIIe siècle (2) et conservant au XIIIe, le caractère d'une coutume territoriale s'appliquant à tout le pays qui environne Paris (3). Puis il indique sous l'influence de quelles circonstances s'isole juridiquement la vicomté ou prévôté de Paris pour former un ressort plus étroit où la Coutume s'applique ; il analyse sobrement le grand rôle du tribunal du Châtelet, celui du personnel de praticiens qui l'entoure, celui de la municipalité (Parloir aux Bourgeois) dans l'élaboration qui se poursuit au XIIIe et au XIVe siècle, du droit parisien. En 1510, première rédaction de la Coutume, qui a la bonne fortune d'être commentée par l'illustre Charles Du Moulin. Puis la grande réformation de 1580, à laquelle s'attachent les noms de Christophe de Thou, de Pierre Séguier, d'Étienne Pasquier. Conçue dans un esprit très général,

---

(1) Cf. t. III (1924), pp. 363-366, le C. R. du t. I de *l'Histoire de la Coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris.* Le 1er fasc. du t. II a paru en 1926. Faute de place, nous sommes obligé de remettre au n° suivant, le C. R. que nous avons fait de ce nouveau volume.

(2) Donation de dîmes en forêt d'Iveline, faite en 1196 *ad usus et consuetudines Parisienses.*

(3) *Usus et consuetudines Francie circa Parisius,* appliquées en 1212 par Simon de Montfort en Languedoc.

Digitized by Google

pleine de solutions de juste milieu, faisant preuve d'une extraordinaire faculté d'adaptation [1], la coutume parisienne était appelée à devenir, sinon le droit commun coutumier du royaume, du moins sa « maîtresse coutume », pour employer le mot de Brodeau. Elle est au centre de l'enseignement des professeurs royaux de droit français ; ceux qui songent — tels Lamoignon — à codifier ce droit, la prennent pour base ; introduite dans la « Nouvelle France » (Canada), elle est encore aujourd'hui le fondement du droit civil de la province de Québec. Elle a, dans une large mesure, inspiré Pothier et par lui elle a exercé sur le Code Civil de 1804, une action que personne n'ignore.

Nous avons tenu à retracer les grands traits de l'exposé de M. Olivier Martin, tant est attachant et instructif ce résumé des deux premiers chapitres de sa grande *Histoire de la Coutume de Paris*. Si celle-ci s'adresse surtout aux historiens du droit et des institutions, l'historien tout court doit lire au moins l'aperçu que l'auteur a écrit à son intention.

C'est, par contre, plutôt à de purs juristes que M. Olivier Martin a dédié le petit volume dont nous entendons également rendre compte. C'est une suite de six leçons faites aux étudiants de la faculté de droit d'Utrecht. A vrai dire le sous-titre surprend un peu ; « trait d'union entre le droit romain et les législations modernes », la coutume de Paris ? Si peu ; les leçons de M. Olivier Martin mettent constamment en relief combien ce droit est différent du droit romain. Celui-ci l'a travaillé à partir du XIVe, du XVe et surtout du XVIe siècle ; il a transformé des institutions, il a imposé ses méthodes, ses classifications. Mais le fond du droit parisien est resté très différent de lui. L'exemple le plus frappant est fourni par la saisine, à laquelle l'auteur a consacré quelques pages (58-62) extraordinairement lumineuses et qui comptent parmi les meilleures du livre ; il y montre précisément que la saisine est irréductible à la possession romaine. Les historiens non-juristes, qui éprouvent souvent tant de peine à comprendre le régime des terres au Moyen Age devraient lire et méditer ce paragraphe. Pas mal d'historiens-juristes peuvent prendre profit à en faire autant ; nous l'avouons sans détour, en ce qui nous concerne.

M. Olivier Martin, après avoir brièvement rappelé les origines, le développement et le rôle historique de la coutume de Paris,

---

[1] Notamment en matière de propriété foncière. Le droit parisien a su accommoder la censive aux besoins de la vie urbaine et n'a connu rien de semblable au « bourgage » normand, au *Weichbildgut* allemand, ou au *vrij huis*, *vrije erve* flamand.

Digitized by Google

s'occupe successivement du droit des personnes, du droit des gens mariés, du droit des biens et du droit des successions. Ses développements sont très clairs et dépouillés de toute controverse. Pour chaque institution étudiée, l'auteur rappelle en quelques mots ce qu'elle était en droit romain ; il l'analyse ensuite aux étapes principales de son histoire en droit parisien et termine en montrant ce qu'elle est devenue en passant dans le droit civil français moderne ; il accompagne ce dernier exposé d'un rapprochement avec le droit civil néerlandais. Recommandons tout spécialement au lecteur ce qui a trait au droit des gens mariés et aussi, quatre pages (62-66),excellentes, où nous assistons à l'évolution qui, de la transmission de la propriété par la *vestitura*, aboutit à la convention translative de propriété de l'art. 1583 du Code Civil.

Félicitons-nous de ce que M. Olivier Martin cédant aux « tentations » de M. Naber, ait permis à chacun de profiter des leçons, si instructives et si suggestives que les étudiants d'Utrecht ont eu le privilège d'entendre (1).

FRANÇOIS L. GANSHOF.

Bewijsstukken behoorende bij het Kort Begrip van het Oud-Vaderlandsch Burgerlijk Recht, verzameld en van inhoudsopgaven voorzien door M. A. S. DE BLÉCOURT, hoogleeraar te Leiden. Groningen, Den Haag. Wolters. In-8°, Eerste deel. *Germaansche periode* ; *Libri Feudorum* ; *Friesland* ; *Groninger ommelanden en oldambten* ; *Drente* ; *Selwerd en stad Groningen* ; *Westerwolde*. 1924, IX-452 p., une carte. 9 fl. 90.

Tweede Deel. *Overijsel, Gelderland, Utrecht. Holland, Zeeland, Generaliteitslanden van Brabant en Supplement (Frankisch-Germaansche periode)*. 1926, XV-518 p., 3 cartes. 11 fl. 50.

---

(1) Deux réserves : nous ne pensons pas qu'il soit légitime d'écrire (p. 64) que, pour les fiefs, l'investiture *se confond* avec l'hommage. — De même, nous ne croyons pas que la règle de l'investiture devant obligatoirement se faire par l'intermédiaire du seigneur en cas d'aliénation d'une tenure, ait été établie par les seigneurs pour protéger leur droits de mutation (p. 63). Nous y voyons plutôt une survivance du droit de propriété du seigneur foncier, qui ne concède originairement aux tenanciers que des droits relativement peu étendus et non transmissibles. L'étude des actes de concession en précaire du IXe et du Xe siècle nous paraît décisive à cet égard ; les plus anciennes concessions sont nettement faites *intuitu personae*.

Digitized by Google

L'aperçu succinct (Kort Begrip) de l'ancien droit civil néerlandais du prof. de Blécourt dont j'ai parlé ici-même (t. II, p. 372), ce manuel composé à l'usage des étudiants en droit et en histoire, se trouve complété très heureusement par les deux volumes de textes, dont le second vient de paraître.

Les pièces justificatives (Bewijsstukken) forment deux beaux volumes qui donnent un choix de textes servant à illustrer ce qui est avancé dans le Kort Begrip ; les tables des deux volumes renvoyant aux paragraphes du manuel permettent de retrouver immédiatement la justification de chaque point de droit civil. Voici un exemple : le paragraphe 12 donne en dix lignes quelques idées sur les ministériales ; les volumes des Bewijsstukken nous font connaître des textes à ce sujet tirés de l'ancien droit du pays de Drente (1412), Groningue (1170), Overijsel (1365, 1518, 1630), Zutphen (1190 et XIVe siècle), Utrecht (1307), Hollande (1320) et Putten (1240). Celui qui désire étudier une question quelconque a donc un point de départ très commode à sa disposition.

Le choix des pièces semble fait de façon judicieuse ; seulement la prédilection de l'auteur pour son pays d'origine lui fait donner, croyons-nous, trop d'étendue aux sources des provinces septentrionales (Frise, Groningue, Drente, Overijsel), provinces dont le droit n'a pas eu une si grande influence sur celui de Hollande, de Zélande et de Brabant, pour ne citer que ces territoires. En effet, plus de six cents pages sont consacrées aux sources du droit civil de ces quatre provinces septentrionales, tandis que le restant du pays doit se contenter des quatre cents pages restantes. Il est certain que le droit de Groningue, le droit frison, etc. présentent des particularités fort curieuses ; toutefois l'équilibre du travail se trouve plus ou moins faussé par cette prépondérance accordée aux provinces du nord du pays.

Il nous est très difficile d'entrer dans plus de détails au sujet de cette collection de textes ; seul un emploi régulier fournira le moyen d'en apprécier pleinement les inconvénients et les mérites. Remarquons cependant que l'auteur a réussi à réunir un choix de textes illustrant indistinctement tous les domaines du droit civil, et ceci n'est pas un de ses moindres mérites.

H. OBREEN.

L. J. Van Appeldoorn. *Geschiedenis van het Nederlandsche huwelijksrecht voor de invoering van de Fransche Wetgeving.* — Amsterdam. Uitgeversmaatschappij Holland, 1926. In-8e, 200 pp.

M. V. A., professeur à l'université d'Amsterdam étudie le

Digitized by Google

mariage en droits germanique, canonique, réformé et d'après ce qu'il appelle « het neutrale Recht », c. à d. le droit instauré par le Code Napoléon de 1809 pour les Pays-Bas.

Son livre est divisé en quatre chapitres consacrés : le premier à la formation du mariage (formalités précédant la célébration et formalités constitutives de la célébration) le second, aux conditions intrinsèques du mariage (capacité requise, empêchements, opposition), le troisième, à la dissolution du mariage du vivant des époux et le quatrième à la séparation de corps et de biens.

L'auteur a largement utilisé les lois barbares (Loi salique, Loi Ripuaire, Lois des Bavarois, des Burgundes, des Lombards, lois anglo-saxonnes, Loi des Frisons. Cette dernière très composite et particulièrement intéressante), les coutumes néerlandaises, les recueils de droit canonique antérieurs au Concile de Trente.

En dehors de ces monuments législatifs ou quasi-législatifs, il a puisé abondamment dans les formulaires francs, ainsi que dans les ouvrages d'Hincmar de Reims, du cardinal Henri de Suse, de Pierre Lombard et de van Espen. Parmi les ouvrages modernes, ceux dûs à la science allemande, ont seuls retenu son attention.

Cette quantité énorme de matériaux a permis à l'auteur d'asseoir fermement ses conclusions. M. V. A. établit d'une manière incontestable que dans le droit coutumier néerlandais la femme donne librement son consentement au mariage. La convention entre le tuteur de la femme et le fiancé n'a d'autre objet que le transfert du *mundium*. Libre de disposer de son corps, la femme peut se choisir un mari, mais non un tuteur. Le mariage conclu sans l'assentiment du tuteur est valable, mais en pareil cas la femme ne passe pas sous le *mundium* marital. Cette évolution, minutieusement décrite, n'est pas, remarquons-le, spéciale aux Pays-Bas. Elle s'est produite notamment chez les Francs et les Alamans. (Cf. Chénon : *Histoire générale du Droit français*. Paris 1926, pp. 382 et ss.).

Signalons, en passant le très grand intérêt que présente la comparaison du Droit canon et du droit réformé. Soulignons aussi l'influence, que le Droit canonique antétridentin continua à exercer en Hollande après la Réforme.

Certaines conclusions de M. V. A. paraissent hasardées. Ainsi, p. ex. il attribue l'empêchement de parenté à la préférence de l'Église pour le célibat. Nous croyons, malgré les arguments de M. V. A., que l'extension excessive à certaines époques de cet empêchement est le résultat, d'une part de la lutte vigoureuse de l'Église contre l'inceste, si funeste au point de vue de la race, et d'autre part de la diffusion de l'idée qu'il ne peut y avoir

Digitized by Google

mariage entre parents pouvant hériter l'un de l'autre (cette idée apparaît au IXe s.).

Cette légère réserve ne saurait en rien diminuer le grand mérite du livre si rempli de faits et d'idées dû à la science de M. V. A.

JULES SIMON.

L. D. Caskey. *Museum of Fine Arts, Boston. Catalogue of Greek and Roman sculpture.* Cambridge, Harvard University Press, 1925. In-4°, 233 pages, 222 illustrations, 7,75 doll.

Les catalogues des collections américaines d'antiquités grecques et romaines se multiplient. Il est extrêmement intéressant pour nous de pouvoir évaluer exactement les richesses archéologiques d'un pays neuf qui favorise d'une façon surprenante la culture classique et le développement des musées. Je ne rappellerai pas ici les contributions apportées à l'étude de la céramique grecque par d'infatigables érudits, dont le coryphée fut le regretté J. C. Hoppin. Qu'il me suffise d'attirer l'attention sur la méthode originale, essentiellement mathématique, appliquée à cette branche par MM. Jay Hambidge (*Dynamic symmetry*, New Haven, 1920) et Caskey lui-même (*Geometry of Greek vases*, Boston, 1922). Il y a deux ans, M. Chase, le grand spécialiste de la poterie d'Arezzo, réunissait déjà 58 sculptures de Boston dans son recueil *Greek and Roman sculpture in American collections*. Le présent catalogue comprend 134 numéros (130 marbres, 2 têtes en bronze, 1 tête en terre cuite, 1 stèle peinte) ; 16 n'ont encore été publiés ni dans les *Annual Reports*, ni dans le *Bulletin*.

La description est soignée, exacte et sobre, sans lourdeur ;la bibliographie, généralement complète[1].Aucune œuvre suspecte dans cette galerie. Tout au plus, deux ou trois pièces qui semblent antidatées (par exemple, le torse acheté à Rome, n° 14. Mais comment porter un jugement sérieux en cette matière sans voir les originaux ?).

Dans la discussion des graves problèmes posés par le « triptyque » à la balance, le plus célèbre des marbres du musée (n° 17 : Companion piece to the « *Ludovisi Throne* »), M. Caskey

---

[1] Ne sont pas cités page 33 (n° 17) ; S. REINACH, *Rev. arch.*, 1913, 1, p. 102 ; DU PATY DE CLAM, *Un observatoire astronomique à Rome au temps d'Hadrien*, Rome 1914 ; L. KJELBERG, *Svensk Humanistik Tidsskrift*, II, p. 57 sq. Le dépouillement des *Répertoires de* S. REINACH n'a été que partiel (cf. *Rép. stat.*, t. V, *Index*, p. 621).

Digitized by Google

manifeste une prudente réserve. Il s'en tient aux conclusions de son article de l'*American Journal of Archaeology* (1918, p. 101 sq.): les deux reliefs tripartites de Rome et de Boston décoraient les extrémités d'un long autel rectangulaire ; les sujets attendent toujours une interprétation définitive, le symbole fondamental étant celui d'un retour à la vie ; le style atteste une influence des fresques de Polygnote. On pourrait souhaiter cependant une condamnation plus catégorique de l'hypothèse de l'accouchement. M. S. Ferri, dans une note qui n'a dû parvenir aux États-Unis qu'en juillet 1925 (*Rendiconti Accademia Lincei*, 1924, p. 207 sq.), propose de voir sur la grande face du musée des Thermes une mise au tombeau. Ses arguments sont des plus convaincants. Le mouvement des bras et la pose des jambes ne se justifient que si le corps central descend. Les stèles et les lécythes funéraires nous ont familiarisés avec les euphémismes d'un art qui enveloppe d'une atmosphère élyséenne les spectacles les les poignants de l'intimité familiale. Seule, l'expression du visage de la morte nous surprendrait un peu.

La présentation est parfaite : on admirera avec infiniment de plaisir les excellentes photographies des belles têtes du IVe siècle, telles que celles du Zeus de Mylasa (nº 25) et de la jeune déesse de Chios (nº 29).

H. Philippart.

Ch. Diehl. *Manuel d'art byzantin.* 2e éd. Paris, Picard, 1925 et 1926. 2 vol. in-8º, 942 pp. et nombr . illustr.

Depuis 1910, l'année où M. Diehl publia la première édition de son manuel, les questions passionnantes que soulèvent l'histoire de l'art chrétien primitif et les problèmes qui se rattachent aux caractères de l'art byzantin, à sa diffusion, à son influence, n'ont pas cessé de préoccuper les savants. Combien de livres, de dissertations, d'articles sur tous ces sujets ! Que de régions nouvellement explorées, de monuments découverts, de textes étudiés ! La guerre elle-même n'a pas interrompu
ce fécond labeur dont le résultat peut s'exprimer comme suit : des problèmes plus nettement posés, élargis et, par là, grandement élucidés, des controverses toujours vives mais avec des éléments d'information plus nombreux, enfin, en beaucoup de cas, des solutions acquises d'où rayonnent de nouvelles clartés.

Il était désirable que dans un livre, jugé précieux dès le premier jour et qui l'est resté, M. Diehl fit l'inventaire — et la critique — de ces études récentes. Grâces lui soient rendues ! Son manuel augmenté, développé — il compte aujourd'hui deux volumes au lieu d'un — n'est pas alourdi ; complété, rajeuni, il n'est pas essentiellement modifié.

Digitized by Google

La raison en est simple. C'est que M. Diehl avait pris dès 1910, quelle que fût la question débattue, une position à la fois hardie et raisonnable dont rien n'est venu ébranler la solidité, bien au contraire. Pour mettre son manuel à jour — ainsi peut-on dire — il lui a suffi, conservant le même plan général, les mêmes divisions et subdivisions, de modifier quelques phrases, de nourrir, d'allonger certaines chapitres et, enfin, d'ajouter à sa bibliographie, au bas des pages, ce qui était nécessaire.

J'essaierai d'indiquer quelle est, sur plusieurs points importants, l'opinion de M. Diehl. Il était, en 1920, avec Strzygowski, contre Riegl, c'est à dire qu'à ses yeux, non seulement Rome n'avait pas joué un rôle important dans la formation de l'art chrétien, mais que ce rôle, minime ou du moins toujours réduit en Italie, en Gaule, en Espagne, avait été nul en Orient et à Constantinople. Sa conviction n'a pas changé. Mais ne serait-il pas oiseux de revenir sur ce grand débat ? En vérité, nul ne doute que les caractères et les destinées de l'art chrétien ne se soient fixés du IIIe au VIe siècle de notre ère dans les régions où s'affrontaient, se pénétraient aussi de toutes parts le monde grec et le monde oriental. D'un côté, Alexandrie, Éphèse, Antioche, le culte de la forme, du modelé, voire même de la perspective, de l'autre, les communautés monastiques et des villes comme Édesse et Nisibe où l'on préférait l'histoire à la figure, une scène expressive, dramatique, à une forme pure, à une composition harmonieuse, où les effets coloristes, jusque dans la sculpture, séduisaient bien plus que le relief savant et vigoureux. Deux cultures, deux traditions artistiques se combattaient dans une sorte d'étreinte insidieuse. Cela se termina par un compromis à la faveur duquel l'esprit et les procédés de l'Asie intérieure, particulièrement de la Syrie et de la Mésopotamie du Nord, l'emportèrent de plus en plus sur l'idéal classique. L'hellénisme fut envahi et adultéré, Alexandrie gagnée tout comme Antioche ; à Jérusalem, l'art oriental ne trouva pas de résistance ; à Constantinople, le compromis syro-grec s'institua avec une sorte de nécessité. Que dire donc de Rome ? Elle est, selon M. Diehl, « exclue du débat ». Je dirais simplement que dans le combat immense et prolongé où l'hellénisme disputa l'art chrétien à l'Orient, elle n'était pas, ne pouvait pas être aux avant-postes ; encore combattit-elle pour la cause commune — rappelons-nous Palmyre et Baalbek — et sut-elle se défendre. Ce dernier point mérite attention.

Il est entendu que Rome, dès le IVe siècle, subissait l'influence de l'art oriental (tombeau de Dioclétien à Spalato, frises de figures à l'arc de Constantin) ; on sait qu'au VIe et surtout au VIIIe siècle elle fut, avec presque toute l'Italie, envahie par les

Digitized by Google

Syriens et les Grecs apportant avec eux leurs images et leurs liturgies. Il y eut l'afflux des peintres byzantins pendant la guerre des images, il y eut Venise et la Sicile, tout cela est vrai : M. Diehl le montre avec une grand clarté et une parfaite exactitude ; mais en faut-il conclure que le génie romain fut étouffé, destitué de son prestige , rendu incapable de rayonnement et d'action ? Je me hâte de le dire, M. Diehl ne le prétend pas. Il se sépare ici de M. Strzyzowski, le Strzgygowski des dernières années, celui qui écrivit *Altai und Iran* (1917), *Die Baukunst der Armenier und Europa* (1919), *Ursprung der christlichen Kirchenkunst* (1920). Dans ces derniers livres en effet, le savant professeur autrichien augmente sans mesure la part de l'Orient dans les compromis artistiques dont vécurent tous les peuples de la Méditerranée, il recule dans le temps et l'espace — vers l'Orient toujours, les plateaux et les steppes asiatiques — la discrimination d'après les races des divers courants artistiques, avec leurs tendances et leurs goûts respectifs. S'il est des régions, au IVe siècle, qui soient à même d'imposer au passé grec un passé plus puissant, une expérience plus originale, aussi bien dans l'architecture que dans l'art décoratif, c'est la Perse, la Cappadoce, l'Arménie. Les mêmes Orientaux qui avaient forcé la Grèce à s'incliner, furent encore les maîtres des Barbares. Ils enseignèrent les Goths. Ceux-ci entraînaient dans leur marche conquérante vers le Nord et l'Ouest les artistes qui dotèrent l'Europe de l'orfèvrerie cloisonnée, les architectes — Arméniens ceux-ci — qui transportèrent en Italie, en Espagne, en Gaule, les types les plus caractéristiques des églises romanes.

Ces théories dont l'excès de témérité n'empêche pas qu'elles invitent à des études fort intéressantes, M. Diehl les repousse nettement, en quelques mots. Il lui suffit de montrer tout ce que l'art du moyen âge occidental doit à l'Égypte, à l'Asie mineure, à Jérusalem, à Constantinople. Et l'on peut le suivre avec confiance, c'est un guide parfaitement renseigné. Je crains seulement que son exposé ne prête à une illusion d'optique. A force de faire le compte des images, figures et ornements occidentaux qui procèdent par l'intermédiaire des ivoires, des miniatures, des tissus, des orfèvreries, de la Syrie ou de Constantinople, on en viendrait facilement à oublier ce qui faisait dans les royaumes d'Occident le prestige et l'autorité de Rome, fille de la Grèce, à estimer trop peu le génie d'invention chez les Barbares. Pour ne parler que de la Gaule, je persiste à croire, malgré les voûtes et coupoles qu'on trouve en Orient, malgré Germigny-des-Prés et la chapelle palatiale d'Aix, que l'architecture romane s'y explique essentiellement par le développement de la basilique romaine sous l'action de la liturgie, telle qu'elle exis-

Digitized by Google

tait dans les églises monastiques. La figure sculptée en haut relief elle aussi y est bien romaine dans la plupart des cas et ce fait, au fond, a plus d'importance que des particularités iconographiques. Mais ceci nous éloigne de l'art byzantin.

Sous la dynastie macédonienne et sous les Comnène on voit surgir de la basilique à coupole (Ste Sophie) l'église à croix grecque, non plus une croix qui disparaissait dans la bâtisse, mais une croix avec une coupole au centre qui se rendait visible au dessus des collatéraux. Ce type d'architecture religieuse, remarquable en soi, permettait à chaque région de manifester ses goûts par des modalités particulières dans la disposition des masses : c'est là toute l'histoire de l'architecture byzantine jusqu'à sa fin. Il faut noter d'ailleurs qu'elle continuait d'obéir, encore plus nettement qu'au VIe siècle — M. Millet l'a montré — soit à la tradition d'Asie Mineure et ce fut le cas, par exemple, dans la Grèce propre, soit à la tradition hellénique que défendait obstinément Constantinople. Et Constantinople, heureusement, exerçait sur le monde méditerranéen un incomparable empire. C'est grâce à elle que la tradition grecque garda dans la mosaïque une vitalité qui se marque en Orient comme en Occident, à Bethléem aussi bien qu'à Venise, à Torcello, ou chez les Normands de Sicile. Rien de plus clair, de plus complet que l'exposé où M. Diehl suit pas à pas cette évolution animée, variée, vivante (I, 431 et sv. ; II, 534 et sv.).

J'en dirai autant de ce qui se rapporte dans son livre aux miniatures et à la peinture murale La guerre aux images (VIIIe siècle) avait eu pour effet une véritable rénaissance de la peinture profane, grâce à quoi le vieil idéal grec connnut un surcroît de faveur ; d'autre part la peinture des icônes, de caractère oriental, n'avait cessé d'être cultivée en secret dans les monastères. De là deux tendances qui continuaient une antique opposition et qui se traduisirent également par des œuvres importantes, parfois des chefs-d'œuvre, quand le calme fut revenu. La première donna les coffrets et triptyques d'ivoire (VIIIe -XIe siècle), les psautiers dits aristocratiques, la seconde les miniatures dont le psautier Chludof est le type.

Même contact, même conflit dans les peintures murales que le père de Jerphanion étudia de près, voici peu de temps, dans les églises de Cappadoce (Diehl, p. 567, 573). Du IXe au Xe siècle, l'imagination passionnée de la Syrie y règne sans partage, aux XIe et XIIe, Byzance y recouvre son empire. Que parlait-on d'un art stéréotypé, d'un développement paresseux ! Gabriel Millet dans ses *Recherches sur l'iconographie de l'Evangile* (Paris, 1916) — un livre capital dont on saisira toute l'importance en lisant les chapitres de M. Diehl — a montré comment

Digitized by Google

le trésor des images chrétiennes s'était continuellement accru et nuancé sous la double influence d'Alexandrie et d'Antioche à travers tout le moyen âge (Diehl, pp. 599, 607, 639). C'est de cela surtout que l'Occident profita. On ne peut plus aujourd'hui parler des débuts de la peinture italienne, comprendre Giunta de Pise ou les Siennois primitifs sans relever tout ce que leurs compositions doivent à Byzance, c'est à dire — car Byzance est un résumé — à tout l'Orient chrétien, de nouveauté, de jeunesse et de vie.

J'ai voulu surtout indiquer ce que la seconde édition du livre de M. Diehl ajoute à la première. Peut-être, si j'avais analysé de près chacun des chapitres, aurais-je émis quelques réserves sur telle ou telle opinion particulière, telle ou telle attribution. Pour ce qui regarde l'orfèvrerie, par exemple, l'émaillerie cloisonnée et surtout champevée, je ne suis pas aussi certain que M. Diehl du rôle capital qu'aurait joué la Perse. Peut-être aurait-il pu faire là des livres de Rosenberg, qu'il cite d'ailleurs, de ceux de Babelon et de Rostovtseff un plus grand usage. Le professeur américain Morey a sur l'art chrétien des vues qui auraient pu être signalées. Je ne parle pas des ivoires. Hélas, chaque auteur a ici son système. Les classifications ne sont que provisoires.

En réalité, M. Diehl sait tout ce que sait quiconque. Il ne dit que ce qui lui semble nécessaire. N'oublions pas qu'il écrit un manuel. Généralement, il s'abstient d'analyser à fond les théories en présence, de les discuter par le menu, mais il expose amplement ce qu'il croit le plus probable, et groupe avec beaucoup de raison, beaucoup de clarté, les monuments. Je ne lui fais nul reproche. Qui voudra entrer au cœur de la dispute consultera de plus l'excellent livre, conçu sur un tout autre plan d'ailleurs, que M. Dalton vient de publier sous le titre de *East Christian art* (Oxford, Clarendon press, 1925). Comme conseil et comme guide, le manuel de M. Diehl n'en restera pas moins toujours indispensable [1].

MARCEL LAURENT.

Maurice Garsonnin. *Histoire de la communauté des notaires au Châtelet d'Orléans* (1303-1791). Orléans, Imp. Moderne, 1922, In-8°, 358 pp.

---

[1] Il serait indispensable d'ajouter à la bibliographie relative aux tissus le *Catalogue des étoffes* du Musée du Cinquantenaire publié avec beaucoup de photographies par Mme Errera. Et voici deux fautes d'impression : — *Autriche* pour Antioche (p. 264), *Maestrich* pour Maestricht (p. 275).

Digitized by Google

Dans cette étude si approfondie d'une institution d'ancien Régime, seul le chapitre III (p. 40-316), consacré aux notaires du Châtelet d'Orléans, de 1512 à 1791, nous intéresse par suite de son caractère fouillé et de sa minutieuse documentation. Les chap. I et II (pp. 13-39) : Les origines du notariat en France et les notaires d'Orléans, de 1303 à 1512, sont à négliger ; ils n'apprennent rien de neuf et s'appuient sur des autorités bien fragiles.

Avec le chap. III, nous sommes sur terrain solide. Grâce aux archives de la chambre de notaires d'Orléans,l'auteur a réussi à donner du notariat orléanais de 1512 à 1791 un tableau très exact et vivant. Bien entendu, nous avons ici une étude descriptive d'une institution, et non une étude juridique. M. Garsonnin examine les origines de ce notariat, l'« étude » de l'officier public, la Communauté des notaires au Châtelet, les règlements, offices et procès de celle-ci. En appendice : Listes des notaires, depuis le XVIe siècle, Bibliographie et Pièces justificatives, de 1368 à 1780.

Une tradition ancienne, peut être très fondée, rapporte la création de 12 clercs-royaux à Orléans à la nomination du souverain ou au duc apanagiste, à Philippe-le-Bel, en janvier 1303 (n. st.). Mais c'est seulement en 1512 que débutent les premiers privilèges écrits. Depuis lors, les notaires s'appellent clercs- notaires ou notaires au Châtelet. Leur nombre au XVIe siècle est de 24, chiffre considérable pour une ville de 35.000 habitants.

Ils se recrutent et font partie de la bourgeoisie aisée, possédant souvent fiefs et terres. La profession notariale est d'essence roturière, à laquelle on reconnaît toutefois d'importants privilèges : exemption de logement des gens de guerre, exemption de tutelle, curatelle, de guet et de garde. L'exemption la plus précieuse portait sur la liberté d'instrumentation dans tout le royaume de France. Dans les cérémonies officielles, le notaire orléanais porte la longue robe noire de palais et est couvert du bonnet carré. Les notaires d'Orléans, comme les notaires royaux, sont supprimés par voie d'ordonnance le 29 septembre 1791. Voilà le cadre historique.

M. Garsonnin nous fait pénétrer maintenant dans l'étude, la « boutique » (1) de l'officier public. Leur « *vray office* dit Jean Papon, en 1583,*est d'escrire ce qui est convenu par les contrahans ou ordonné en plaids ou ottroyé par le Prince.* » La définition est très vague, comme on voit, et ne parle pas (bien qu'elle le sous-

(1) Depuis le XVIe siècle, boutique signifie tout endroit, même en plein air, où un notaire instrumente.

Digitized by Google

entende) de l'authenticité de ces actes. Parmi ceux-ci les plus nombreux (en dehors des pièces de proc dure) sont : les inventaires de biens, lettres de voiture, contrats de mariage, testaments, minutes d'arpentage, liquidations et partages, transactions, aveux et dénombrements, adjudications d'immeubles, brevets d'apprentissage et reconnaissance de cens, actes ecclésiastiques. Diplomatiquement parlant, il faut distinguer entre la minute, le registre des minutes, le protocole, l'expédition et le répertoire. Quant à la propriété des minutes, elle revenait au notaire ; on sait que sous le régime actuel de la loi du 25 ventose an XI, les minutes n'appartiennent pas au notaire mais font partie de la charge. Les notaires orléanais étaient aussi dispensés du tabellionage, c. à d. qu'ils n'étaient pas astreints à remettre les originaux de leurs notes à des fonctionnaires spéciaux nommés tabellions.

Les clercs de notaires et de procureurs étaient réunis d'ancien ne date en une sorte d'association nommée *Bazoche* ; c'est à elle que Clément Marot fait allusion dans son « Cry du jeu de l'empire d'Orléans. »

La Communauté des notaires était, au début du XVIe siècle, la confrérie des officiers publics orléanais, appelée encore *Confrérie de Saint-Nicolas* ; son but était nettement professionnel : « défendre ses membres en toutes circonstances, notamment contre les empiètements des autres communautés ou des officiers royaux, d'imposer l'obéissance aux règlements établis, de prendre les mesures nécessaires pour le paiement des charges communes, de faire célébrer un service pour les membres défunts et, lors de certaines fêtes, de réunir tous ses adhérents, dans un banquet confraternel. » (p. 122). Les assemblées de la Communauté étaient ordinaires et extraordinaires ; la réunion solennelle était le 9 mai de chaque année, les autres réunions déterminées par les règlements. A la tête de la confrérie se trouve le roi, appelé plus tard syndic, puis venaient le doyen, le clerc chargé des écritures, le receveur de la bourse et le greffier. La Communauté fêtait son patron St Nicolas aux deux fêtes de ce saint, au 9 mai et au 6 décembre ; c'étaient des jours de chômâge, de messe obligatoire, de séance solennelle et de dîner « honneste » mais copieux (une vingtaine de plats, sans le dessert). L'alimentation financière de la « Bourse commune » donna lieu à une réglementation minutieuse et nombreuse en 1586, 1674, 1703, 1708, 1718, 1719, 1735, 1757, 1763, 1765 et 1785 [1].

---

[1] M. Garsonnin donne un tableau détaillé des inscriptions des jetons de présence (pp. 166-177).

Digitized by Google

La Communauté orléannaise eut à soutenir au cours de son existence de nombreux et interminables procès. On peut les ranger sous trois chefs : D'abord , du chef de confection exclusive par les notaires d'inventaires ; puis, du chef de la compétence territoriale que certains notaires voisins méconnaissaient, et, enfin, du chef d'instrumentation dans tout le royaume de France. Quelques procès sont relatés à titre d'exemple.

M. Garsonnin décrit tous ces rouages professionnels avec une clarté et une méthode parfaites. Peut-être ses descriptions eussent-elles encore gagnées en force s'il avait utilisé ce qui a été écrit sur le notariat royal en France durant ces dernières années. Il connaît sans doute les études de Langlois sur les notaires de Tours (en 1911) et de de Boüard sur ceux du Châtelet de Paris, mais les points de comparaison n'ont jamais été établis.

H. NELIS.

M. A. Lefèvre. *L'habitat rural en Begique. Etude de Géographie humaine.* Liège, Vaillant-Carmanne, 1926. In-8°, VI-306 pp. ; 48 fig. dans le texte, 32 planches hors texte et 3 cartes hors texte en couleur (Bibliothèque du Séminaire de Géographie de l'Université de Louvain). Prix : 45 frs.

Mlle Lefèvre apporte dans ce travail une contribution très importante à un problème de géographie humaine. Elle y expose avec une grande compétence et beaucoup de méthode, l'habitat rural, industriel et agricole, en Belgique. Successivement, elle étudie, décrit et expliqu les modes de répartition des habitations, leur densité et les principaux types. Le cadre de ses recherches est le pays entier qu'elle a parcouru en tout sens et dont elle a étudié d'une façon plus approfondie 400 villages. Si des travaux similaires ont vu le jour chez nos voisins, aucune étude d'ensemble ne lui avait chez nous, frayé un chemin ; quelques études régionales avaient, il est vrai, envisagé certains aspects du problème mais la plupart les avaient seulement effleurés. C'est un grand mérite, dans ces conditions, d'avoir d'emblée entrepris un travail de synthèse de cette envergure ; c'en est un plus grand d'avoir réussi.

La Belgique est un pays très riche en maisons. Comment sont-elles distribuées dans le paysage ? Si elles sont pressées les unes contre les autres en tas plus ou moins grands, il y a « concentration » ; si elles s'espacent, s'écartent, semblent s'éviter, il y a « dispersion ». Ces deux termes sont clairs et évocateurs. Entre ces deux modes, il y a des types de groupements mixtes auxquels Mlle L. donne le nom d'« agglomération ». Il y a, par exemple, des maisons, non plus essaimées, mais, qui , tout en

Digitized by Google

restant séparées sont alignées le long d'une rivière, d'une digue, etc. (fig. 1, B). L'auteur y voit une « agglomération » parce qu'il y a « tendance au groupement ». N'est-ce pas faire intervenir un nouveau critère purement moral dont on ne discerne pas la marque dans le paysage ? Il y a-t-il d'ailleurs, manifestation de cette tendance ? Dans le paysage, il y a régularité dans la dispersion ; le paysan conserve tous les avantages de celle-ci. Nous serions plutôt tentés de voir dans ce mode de répartitition, une dispersion ordonnée (1).

Malgré la variété de types que peut représenter l'« agglomération », nous croyons que la tâche de l'auteur a dû être fort ardue, pour établir sa carte d'après les trois modes de répartition.

C'est l'« agglomération » qui domine :« groupements en hameaux et attraction des grandes routes » dans la Campine et le Hageland ; « villages-rues » dans le polygone Eecloo, Gand, Termonde et Anvers ; « agglomération le long des chemins » approximativement entre Escaut et Senne. A ces trois sous-régions de « dispersion agglomérée », l'auteur ajoute l'« agglomération avec dispersion » ; elle y fait rentrer une zone de la Belgique moyenne et entre autres — ce qui nous surprend — le Borinage, le Centre, le pays de Charleroi et celui de Liège. Comme région de pure dispersion, l'auteur ne conserve que la Flandre et le pays de Herve et situe la Hesbaye et une grande partie de la Haute-Belgique dans celle de la « concentration » ( ).

---

(1) Cette question de terminologie est à l'ordre du jour du prochain congrès international de Géographie de Londres (1928) et une commission est chargée d'étudier le problème de l'habitat rural. Les résultats intéresseront à plus d'un titre les historiens. Cf. A. Demangeon. *Un questionnaire sur l'habitat rural* (Annales de Géographie. XXVe année, nº 196, pp. 289-292).

(2) Nous venons de recevoir l'*Atlas classique* de M. J. Halvein (Namur, Wesmael-Charlier, 1922-1926). L'auteur a dressé une carte semblable. La comparaison des deux cartes confirme ce que nous disons de la difficulté. J. Halkin ne se sert que d'« agglomération » et de « dispersion » avec des sous-modes Les deux auteurs ne donnent pas la même signification au terme : « agglomération ». Il y a d'autres différences. Par exemple, J. Halkin voit une dispersion en hameaux dans le triangle Leke, Thourout et Somerghem, alors que Mlle L. y voit la dispersion pure ; dans le Sud de la Campine et le Hageland, c'est le contraire : Mlle L. voit un groupenent des maisons en hameaux et attraction des grandes routes, M. H. la dispersion « en maisons semées comme des grains ».

Digitized by Google

Mlle Lefèvre ne s'est pas bornée à cette partie descriptive, elle a recherché également — et c'est ce qui nous intéresse particulièrement — les raisons de tel ou tel mode de groupement. Il est certain que cette répartition est souvent l'héritage d'un passé plus ou moins lointain. Si même des influences postérieures et contraires ont tendu à modifier un premier état de choses, les tendances conservatrices sont si grandes à la campagne qu'il ne faut pas s'étonner d'y trouver de nombreuses survivances. Bien que l'économie agricole actuelle faite d'échanges, ait remplacé l'économie fermée du début du moyen âge, bien que l'industrie manufacturière centralisatrice ait refoulé l'industrie à domicile dans quelques coins, ni le paysans, ni l'ouvrier n'ont cherché, en général, un autre emplacement pour leur ferme ou leur maison. Serait-il hasardeux de dire que la Flandre a toujours été une région de dispersion et que la Hesbaye a toujours connu l'agglomération assez tassée ? Il fallait donc transporter le problème dans le passé et faire un large appel à l'histoire.

L'auteur fait table rase des théories ethniques de Meitzen, pour expliquer cette répartition. Pour Meitzen, la forme de peuplement du Nord de notre pays, le « Einzelhof » ou « Hofsysteme » est celto-germanique tandis que celle du Sud, le « Gewanndorf » ou « Dorfsystem » est purement germanique. M. Des Marez dans un travail très intéressant et très neuf sur *Le problème de la colonisation franque et du régime agraire dans la Basse-Belgique*, a réfuté également cette théorie. Mlle Lefèvre ne s'est pas attardée non plus à l'influence celtique et romaine : les données sont très maigres et interprétés de façon diverse ; elles ne rapportent d'ailleurs, pas directement à nos contrées et partant sont très fragiles. L'auteur ne croit pas devoir remonter au-delà de l'époque médiévale. Depuis lors, l'économie rurale de notre pays est caractérisée par les genres de vie agricole, herbager, semi-agricole et semi-industriel. A l'économie herbagère, correspond la dissémination : c'est un fait d'observation courante, dit l'auteur. C'est vrai et pour le pays de Herve et pour le Veurne Ambacht ; mais les Fagnes hennuyères, l'Entre-Vesdre-et-Amblève ; sont englobées sur la carte de Mlle L. dans la zone des villages-nébuleuses, c'est-à-dire d'un type qui se rapproche très fort de la concentration. Dans ces deux dernières régions, la mise en pâture du bétail, en été, n'est pour ainsi dire guère pratiquée ; quelle nécessité il y a-t-il dès lors pour le fermier à disposer d'une prairie proche de sa demeure, s'il n'en fait usage qu'exceptionnellement ? D'autre part. dans le Veurne Ambacht, les prairies sont quelquefois très éloignées de la ferme. Ne faut-il pas faire appel à d'autres raisons pour expliquer ici, la dispersion, là, l'agglomération ? La nappe d'eau souter-

Digitized by Google

raine n'a-t-elle pas joué un rôle plus direct en cette matière? Dans les Polders, la lutte contre les marais n'a-t-elle pas été bien souvent un effort lent, isolé et ceci n'appelle-t-il pas aussi la dispersion (1)?

Dans le livre dont nous parlions plus haut, M. Des Marez a été amené à étudier certains aspects du même problème. Pour les deux auteurs, la Flandre, intérieure et maritime, connut et connaît la dispersion ; la région limoneuse du Brabant est pour Mlle L. une région d'agglomération (villages-nébuleuses) et pour M. D. « un système mixte qui se rapproche du système du village » il y a, comme on le voit, concordance dans les grandes lignes. En ce qui concerne la Flandre intérieure, pour M. D. la dispersion date de l'arrivée des Francs, pour Mlle L, du XIe siècle environ. Pour le premier la cause est l'abondance de l'eau à une faible profondeur ; pour Mlle L., c'est surtout le genre de vie semi-industriel, semi-agricole, sous forme d'industrie à domicile (industrie du lin cultivé sur place). Ces arguments, à la vérité, ne s'excluent pas l'un l'autre, mais si nous comprenons bien la pensée de Mlle Lefèvre (p. 66) la culture du lin aurait été la principale, celle des céréales, le gagne-pain complémentaire mais subsidiaire C'est attacher une importance exagérée à cette industrie au moyen âge ; de plus l'argumentation nous semble insuffisante pour conclure à la nécessité d'une dispersion. Nous pensons que la multitude des cours d'eau, la présence de la nappe phréatique à faible profondeur ont favorisé simultanément la prairie naturelle et les cultures. La Flandre était donc particulièrement apte à recevoir un peuple dans un stade d'évolution, qui de nomade devenait sédentaire, qui avait des troupeaux et qui commençait à cultiver des terres légères. Ce genre de vie semi-agricole, semi-herbager est propice à la dissémination, comme le dit Mlle L à propos d'autres contrées.

Il y a, d'ailleurs, un autre élément, dont elle n'ignore pas l'importance, mais qu'elle n'a pas fait intervenir pour la Flandre : il s'agit de la forêt qui s'étendait sur la crête orographique à l'ouest de la Lys (2). Selon toute évidence, dit Mlle L., les premiers établissements en forêt furent les clairières naturelles et la physionomie de celles-ci après la fixation des habitants, était l'agglomération. Ceci n'est-il pas trop absolu ? Ne peut-

(1) M. Des Marez (p. 176 et ss.) montre qu'au début du XIVe siècle, le pays de Furnes connaît le « morcellement extrême de la propriété. »

(2) Le Canada connaît encore le déboisement avec dispersion. Cf. Louis Hémon. *Maria Chapdelaine*. Paris, Grasset, 1921.

Digitized by Google

on s'imaginer, sur le flanc de cette forêt flamande allongée, un défrichement qui aurait été fait lentement, au fur et à mesure des besoins et non pas nécessairement d'une façon intensive. L'histoire ne conserve point de traces d'un déboisement systématique dans cette contrée et l'on n'y voit pas l'œuvre comme dans le Hageland des moines norbertins. L'avancée en forêt ne devait pas substituer à la dispersion un autre mode de peuplement, bien au contraire (1).

Ces considérations montrent la complexité du problème, difficulté que l'auteur ne méconnaît pas. « Nulle part » dit-elle, « un quelconque des aspects variés du peuplement ne dépend d'un facteur unique, ni même d'une série de facteurs du même ordre. » Signalons à cet égard, les pages qu'elle a consacrées à l'évolution du village hesbignon et les raisons pertinentes qu'elle avance pour l'expliquer.

Tout aussi intéressante et aussi curieuse est l'étude de la forme et du site des villages belges. Ce sont les villages allongés (Pays de Waes, Condroz) et villages en tas (Hesbaye) qui sont seuls représentés. Il semble cependant que dans la Campine. il y ait des villages qui se rapprochent du type circulaire, c'est ainsi, croyons-nous, qu'il faut se représenter le *biestdorp*, dont parle M. Prims (2).

Le problème de l'élection d'un site est fort apparenté à celui de la répartition des maisons. Les agents physiques jouent un rôle important et il faut lire l'exposé des influences si diverses du climat et de l'orographie pour l'Ardenne notamment. Ce qui frappe, c'est la part plus grande que l'auteur laisse ici à l'eau ; surtout si l'on songe au rôle relativement minime et obscur qu'elle lui a attribué en ce qui concerne les modes de répartition. N'y a-t-il pas là une légère contradiction ? Si les hommes ont élu tel endroit pour site de leur village, c'est qu'ils désiraient agglomérer ou concentrer leurs maisons ou que les circonstances

---

(1) Cf. la carte que donne M. Des Marez à la fin de son travail. Il est probable qu'il y avait également une forêt sur le faîte hydrographique entre la Lys et l'Escaut si l'on en juge d'après les épaves indiquées sur la carte de M. Massart (*Annexe au tome supplémentaire VII*bis *du Recueil de l'Institut botanique Léo Errera*. Bruxell s. 1910, carte n° 2).

(2) « Biestdorpen of dorpsaanleggingen rond een meestal driehoekigen gemeentegrond of biest midden de gezegde put (gegraven dijk, wouwer, kuil) » dans *Bijdragen tot de Geschiedenis*, 17e jaargang, van de nieuwe reeks, 4e boekdeel, aflevering 4-5, bl. 338.

Digitized by Google

géographiques les y déterminaient. Par exemple, n'est-ce pas l'eau qui explique dans le Condroz, la répartition, le site et même la forme allongée des villages ?

Le chapitre III est consacré à la densité des maisons rurales. L'auteur en a dressé une carte qui est la première de ce genre et elle a pris comme unité, la commune. De l'ensemble, se dégagent certaines grandes régions de densité dont le commentaire est parfois très suggestif au point de vue sociologique. Nous ne pouvons ici les passer en revue. Quelques pages sont consacrées aux causes (forte natalité, industries) de la grande densité de maisons et à la surpopulation en Flandre, que l'auteur fait remonter jusqu'au XIe siècle : on ne voit pas bien pourquoi le « principe de l'immobilisation des vilains sur le sol seigneurial » a élevé le taux de la population dans cette contrée en particulier [1].

Non moins attachantes sont les pages consacrées à l'habitat rural proprement dit. L'œil distingue trois groupes de maisons suivant leur importance : celle-ci étant déterminée par le genre de vie des habitants. L'ouvrier habitera la « maison simple » (deux ou trois pièces avec un petit atelier industriel ou une annexe agricole). Les fermes sont divisées en « petites et en grandes fermes ». Dans les premières, toutes les pièces prennent « des proportions plus vastes » que dans la maison ouvrière ; dans les secondes « tout se développe démesurément ». L'aspect seul ne peut les distinguer surtout dans la moyenne Belgique, il faut faire appel à l'organisation du travail. Ce dernier critère n'a plus la même valeur géographique ; néanmoins cette classification nous paraît plus heureuse que celle préconisée par les monographies agricoles qui distinguent entre grandes, moyennes et petites cultures d'après leur superficie. En effet, une exploitation de 40 hectares dans les Polders a souvent des bâtiments plus considérables qu'une autre de 80 hectares dans le Condroz et une ferme « agricole » est plus grande qu'une ferme « herbagère ». N'est-il pas curieux de remarquer que dans aucune région, la maison de l'ouvrier ne manque ? Ceci montre bien la prédominance de l'ouvrier agricole et surtout industriel dans la campagne ce qu'il faut expliquer dans de nombreux cas, par le coût de la vie inférieur à celui de la ville.

---

[1] Il y a en Hesbaye, dit l'auteur, des densités plus élevées suivant deux axes : Tirlemont-Liège et sur le versant gauche de la Meuse, parce que la population est en grande partie semi-industrielle à cause de la facilité des moyens de communication. Nous y ajouterions un 3e axe : Tongres-Liège, observation que la lecture de la carte corrobore.

Digitized by Google

L'agencement des différentes parties d'une ferme (logis, grange et étable), présente des combinaisons variées. Ces parties peuvent être réunies sous un même toit (maison à bâtiment unique), ou bien éparses (m. en ordre lâche), ou bien rapprochées jusqu'à se toucher (m. en ordre serré) ou bien séparées, mais les intervalles sont des murs ou des appentis (ferme fermée). Ce chapitre est purement géographique, mais non moins intéressant.

La partie qui traite de l'antécédence de telle ou telle forme, ou des raisons de cette disposition a déjà été traitée par des historiens et des archéologues. Ceux-ci ne sont pas d'accord dans leurs reconstitutions.

Pour M. Schweisthal, la maison « franque » est en longueur et tricellulaire (logis, grange, étable) ; pour M. Rahir, elle est carrée et unicellulaire ; pour d'autres elle est à plusieurs bâtiments. Mlle Lefèvre leur reproche — et c'est vrai pour quelques-uns — d'avoir voulu créer suivant la vieille théorie racique, une ferme-type des Francs qui aurait été importée chez nous et édifiée de la même façon dans des milieux physiques tout différents. Existait-il d'ailleurs un type unique ? N'y avait-il pas lieu d'établir aussi une différenciation entre petite et grande ferme ? C'est aux facteurs géographiques qu'il faut faire appel, au genre de vie et à la nature des matériaux notamment. C'est pourquoi, en nous basant sur ces données, sommes-nous disposés à ne pas rejeter à priori l'idée d'une filiation très étroite entre la petite ferme actuelle de la Campine en longueur et tricellulaire, et celle de l'époque franque. Cette contrée a très peu évolué ; elle a toujours été en dehors des grands courants économiques. Les générations qui s'y sont succédées depuis les Frances, mi-pasteurs et mi-agriculteurs — comme l'étude de M. Des Marez le démontre — ont toujours eu le même genre de vie semi-herbager, semi-agricole. L'économie de la ferme est donc restée la même. D'autre part, les matériaux de construction n'ont pas varié jusqu'au siècle dernier et la faible résistance de ceux-ci ne permet pas une série de combinaisons. Ces considérations ne nient pas la nécessité d'une grande prudence car si ces déductions sont logiques, les témoins matériels sont rares ou font défaut.

Faut-il aussi faire remonter la maison en ordre serré jusqu'aux Romains ? M. Cumont — seul auteur qui l'avance — dit en effet, « que le type des fermes flamandes est souvent resté le même que celui de la *villa rustica* des Romains ». Or, la ferme flamande actuelle est essentiellement en ordre lâche, et le type de la *villa rustica* qu'il décrit est en ordre serré. De cette contradiction, il était prudent de ne tirer aucune déduction.

Digitized by Google

L'ampleur qu'a pris notre compte rendu ne nous permet pas de nous arrêter à la dernière partie qui traite de l'aspect extérieur des maisons rurales. Cette étude vient à son heure, à la fin d'une période de transition : la maison de briques et les toits de tuile ont repoussé dans leurs derniers coins les quelques maisons encore construites avec les matériaux trouvés sur place.

M. Des Marez vient de démontrer l'utilité de la géographie comme science auxiliaire pour élucider certains problèmes historiques . Dans le livre de Mlle Lefèvre, c'est l'histoire qui a quelquefois apporté son appui dans l'explication d'un mode de répartition des habitations ou de la disposition des bâtiments de ferme. Dans le domaine géographique, et c'est à ce point de vue qu'il faut surtout le juger, le travail de Mlle L. marque une étape capitale. Espérons comme elle que des monographies régionales conçues dans le même esprit viennent préciser certains points dans l'étude desquels il serait souhaitable de voir collaborer ou s'entr'aider historiens et géographes.

Ajoutons pour terminer que de nombreuses illustrations typiques et trois cartes coloriées contribuent à la compréhension d'un exposé, déjà très imagé, très clair et très pittoresque.

FR. QUICKE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

80. Société pour le Progrès des Etudes Philologiques et Historiques.

SÉANCE DU DIMANCHE, 14 NOVEMBRE 1926
DANS LES LOCAUX DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

I. *Sections de Philologie réunies.*

La séance est ouverte à 10.30 h. sous la présidence de M. Bayot. Secrétaire : M. Jean Baugniet.

I. M. F. Desonay (Namur) expose à la section *Comment un écrivain se corrigeait au XVe siècle* en faisant connaître les résultats de l'étude qu'il a entreprise du manuscrit Barrois de la Bibliothèque Nationale contenant le *Petit Jehan de Saintré* de Antoine de la Salle.

Ce manuscrit que M. Pierre Champion a eu la bonne fortune de découvrir est un manuscrit d'auteur, revu et corrigé par l'auteur ou sous sa dictée. M. Desonay a eu la patience de rechercher les diverses corrections que l'on peut trouver dans ce manuscrit en très grand nombre et a tenté d'en faire une classification, selon leur caractère, en corrections matérielles ou calligraphiques et en corrections intellectuelles ou littéraires qui affectent la forme et le fond. Il conclut de l'examen de ces corrections que si dans la majorité des cas, elles témoignent d'un léger progrès, souvent la première version est plus franche et plus « verte ».

II. M. Ém. Boisacq (Bruxelles) fournit une étymologie de gr. *Rhêsos* , nom d'un roi thrace chez Homère et Euripide.

Il voit dans le nom de *Rhêsos*, un thrace- *rêzo-s « roi » le thrace langue indo-européenne perdue, n'ayant laissé que des noms propres et des gloses, appartient au groupe *satem*, (qui s'oppose au groupe *kentum*), mot apparenté au latin *rêx*, gén. *rêg-is*, au gaulois *-rîx*, au sanscrit *râj-* « roi ». Cf. gaul. *brennos*, « chef » pris par les Romains pour le nom personnel (*Brennus*) du vainqueur de l'Allia, et autres exemples.

M. Boisacq étudie aussi la formation des noms de personnes

Digitized by Google

à deux éléments, à l'occasion du nom scandinave d'*Astrid*. (Voir ici-même, pp. 933-939).

III. M. J. Dupont (Ixelles) fait ensuite une communication *sur quelques calembours oubliés de bilingues et d'humanistes rétablis d'après les survivances germaniques et romanes*. En étudiant l'évolution de certains calembours, il tente de dégager le rôle du conscient et de l'inconscient dans leur formation et leur développement.

La séance est levée à 13 heures.

II. *Section d'Histoire.*

La séance est ouverte à 10.30 h. sous la présidence de M. Des Marez ; secrétaire : M. F. L. Ganshof. Quarante-cinq membres sont présents.

M. Pirenne annonce à la section que le Comité Historique International reprend l'élaboration et la publication d'une bibliographie historique périodique, abandonnée par la direction des *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*.

La parole est ensuite donnée à M. F. Rousseau pour faire une communication sur :

L'IMPORTANCE HISTORIQUE DE LA VALLÉE DE LA MEUSE AVANT LE XIIIe SIECLE.

Cette communication est une esquisse du rôle qu'ont joué dans l'histoire nationale les régions comprises dans l'ancien diocèse de Liège que l'auteur appelle le « pays mosan ». En effet, ce diocèse comprenait à peu de chose près tout « l'hinterland » de la vallée de la Meuse à la hauteur de son cours moyen, c. à. d. groupait les régions situées en bordure de la Meuse (Ardenne, Condroz, Entre-Sambre-et-Meuse, Hesbaye, Taxandrie), régions naturellement orientées vers le fleuve. La Meuse constituait le trait d'union, l'axe d'équilibre de ce vaste diocèse. Le diocèse de Liège n'était autre que l'ancienne « civitas Tongrorum » qui a connu sous l'Empire romain une grande prospérité économique. La présence de mines de fer, fort riches, en faisait le « bassin industriel » le plus occidental de la Gaule. Deux grandes voies de circulation contribuèrent à cette prospérité : 1° une route terrestre, la chaussée de Cologne à Boulogne-sur-Mer (dénommée plus tard la « chaussée de Brunehaut »), qui suivait une direction parallèle à la Sambre et à la Meuse ; 2° une route fluviale, la Meuse, laquelle débouchant du plateau de Langres, était une des voies de pénétration de la région lyonnaise vers le Nord. Cette situation devait persister pendant tout le haut moyen âge. Les bourgs de la Meuse, Dinant, Namur, Huy, Maes-

Digitized by Google

tricht, d'origine romaine, ont été le siège d'ateliers monétaires aux époques mérovingienne et carolingienne. Ce sont les plus anciens « portus » de la Belgique. Des relations très étroites— que la vallée de la Meuse rendait faciles — existaient entre le diocèse de Tongres-Liège et les trois Évêchés, Metz, Toul et Verdun. Ces quatre diocèses ,vrai centre vital de l'Austrasie, restèrent le pays de prédilection des Carolingiens qui en étaient originaires et y possédaient leurs domaines familiaux et leurs principales « villae ». sous les successeurs de Charlemagne, les bassins de la Meuse et de la Moselle forment les parties les plus vivantes de toute la *Francia*.Dans l'histoire diplomatique du IXe siècle,la Meuse tient une place marquante. Entre les années 843 et 878, on ne compte pas moins de 14 traités ou conventions, conclus dans des localités riveraines ou voisines du fleuve. Le réveil du commerce et de l'industrie au XIe siècle se manifeste d'abord le long des anciennes voies commerciales, des voies traditionnelles, avant d'emprunter des directions nouvelles. En Basse Lotharingie c'est dans la région de la Meuse, qui avait toujours renfermé des centres de trafic d'une certaine importance que nous en constatons les premiers effets. Le commerce mosan prit au XIe siècle un développement considérable. Ce commerce se trouvait orienté surtout suivant la direction du cours de la Meuse, en amont comme en aval. D'autre part, il débordait au loin vers l'Europe centrale. Les marchands mosans pénétraient jusque dans la vallée du Danube ;ils fréquentaient la grande foire d'Enns où ils se trouvaient en contact avec des marchands de Russie. Ce fait explique la découverte en Russie de nombreuses monnaies du XIe siècle frappées à Dinant, à Namur, à Huy et à Maestricht. Chose curieuse on ne relève pas de trace de rapports suivis avec la Flandre avant le XIIIe siècle. La précoce apparition des franchises urbaines en pays mosan est une conséquence de sa prospérité économique. Huy obtint en 1066 la plus ancienne charte de liberté de l'Europe occidentale, et le cas de Huy n'est pas isolé.Au développement de la vie économique correspondait un magnifique épanouissement de l'art et de la littérature. Les écoles du diocèse de Liège étaient célèbres dans toute la chrétienté, notamment dans les pays slaves. Il importe de souligner l'interdépendance des écoles liégeoises et des écoles de Metz, de Toul et de Verdun. Liège et les trois Évêchés ont constitué une véritable province intellectuelle, distincte, et souvent fort en avance sur les autres centres d'études de l'Empire. Au point de vue artistique, nous avons « l'art mosan ». Depuis quelques années on commence à se rendre compte de la part considérable qui lui revient dans la floraison de l'art rhénan avec lequel il est étroitement apparenté.

Digitized by Google

Au point de vue artistique comme au point de vue littéraire, Liége ne fait qu'un avec Verdun, Toul et Metz. C'est la patrie des Renier de Huy, des Godefroid de Claire, des Nicolas de Verdun des Hugo d'Oignies.

Au XIIIe siècle, la page est tournée. En Basse Lotharingie, le Brabant prend le pas sur la région liégeoise ou mosane. L'hégémonie politique, la supériorité économique se déplacent vers le Nord. Deux causes ont contribué surtout à ce renversement d'une situation séculaire : 1° l'établissement d'une route commerciale nouvelle entre Cologne et la mer ;2e la puissance croissante du duc de Brabant. Cette route nouvelle, dont l'importance est déjà notable dans la seconde moitié du XIIe siècle, devient au XIIIe siècle, la voie la plus fréquentée des Pays-Bas. Franchissant la Meuse à Maestricht, elle atteint l'Escaut à Gand et la mer à Bruges. C'est le long de cette voie, à des points d'étapes, que prennent naissance Louvain et Bruxelles.

C'est aussi au XIIIe siècle, que se perd la notion de « Lotharingie ». Somme toute,cet état loin d'être une création artificielle comme on l'a dit parfois, ne manquait pas de cohésion. Liège avec Metz, Toul et Verdun, en constituaient les quatre piliers, et la vallée de la Meuse formait, pour ainsi dire, son axe d'équilibre et son artère vitale. Autant que la chute de l'Église impériale, la décadence économique de la vallée de la Meuse, et le déplacement vers le Nord, au profit du Brabant, des courants commerciaux, provoquèrent la dislocation de ce grand pays, survivance de l'ancienne Austrasie. Au XIIIe siècle, les liens séculaires qui unissaient Liège à Metz, à Toul et à Verdun, sont définitivement rompus.

A la suite de cet exposé très nourri plusieurs observations ont été présentées par Mlle De Boom et par MM. Carnoy, Des Marez, Ganshof, Laurent et Pirenne.

M. Rousseau ayant fait observer que le rayonnement intellectuel de la région mosane était tel, que Côme de Prague, le premier chroniqueur tchèque, avait étudié à Saint-Lambert de Liége, M. Pirenne ajoute que le cas n'est pas isolé : le plus ancien chroniqueur islandais avait fait des études à Gembloux.

Au cours de cet échange de vues, M. Rousseau constate que la frontière du diocèse de Liège est aussi une frontière artistique (différence entre le roman de Nivelles et celui de Soignies) et linguistique (sépare le wallon picard et le wallon lorrain). M. Carnoy déclare que dans la dialectologie néerlandaise on observe des phénomènes plus ou moins analogues : Cologne a exercé son influence jusque dans les environs de Tirlemont.

La séance est levée à 12,30 h.

Digitized by Google

III. *Assemblée générale.*

La séance est ouverte à 14.30 h. sous la présidence de M. Bayot.

Après avoir admis de nouveaux confrères dans la Société les membres présents assistent à une attachante conférence de M. V. Tourneur (Bruxelles) sur *Les origines néolithiques de notre alphabet*, illustrée de très intéressantes projections lumineuses.

---

81. Thèses pour le Doctorat en Philosophie et Lettres (Année académique 1925 1926).

UNIVERSITÉ DE GAND

GRADES LÉGAUX

Groupe A. *Philosophie.*

M. Van de Vijver, André. — Essai sur la vie et l'œuvre de Boèce.

Groupe B. — *Histoire.*

Mlle Dehaspe, Suzanne. — Les invasions normandes en Flandre et en Lotharingie.

MM. Vercauteren, Fernand. — Étude sur les villes et la vie municipale en Gaule et spécialement dans le nord de la Gaule depuis le Bas-Empire jusqu'à la fin du XIe siècle.

Van Werveke, Laurent. — Studie over de ekonomische geschiedenis van de abdij der Duinen (O. C.) van de stichting (1128) tot het begin der XIVe eeuw.

Groupe C. — *Philologie classique.*

Mlles Dooms, Julienne. — La composition dans les Nuits Attiques d'Aulu-Gelle.

Feytmans, Germaine. — Contribution à l'étude de la vie de Synesius de Cyrène d'après ses lettres.

MM. Harteel, René. — L'Iliade devant les inscriptions Hittites.

Suys, Roger. — La vie et les œuvres de Pierre Castellanus de Grammont (1585-1632).

Groupe D. — *Philologie romane.*

Mme Goossens-De Cavel, Héliane. — Étude sur les Iambes d'Auguste Barbier.

Digitized by Google

Groupe E. — *Philologie germanique.*

MM. Claeys, Robert. —De Utopien in Engeland.
Hals, Gerard. — Cornelis van Ghistele en zijne vertalingen uit het Latijn.
Roemans, Robert. — Jan-Frans Willems,zijn leven, werkenen strijd.
Tieleman, Edmond. — De vrome Litteratuur (asketisch-mystische) in de Zuidelijke Nederlanden in de XVIIe eeuw.

GRADE SCIENTIFIQUE

Histoire.

Mlle Serman, Marusia. — Essai sur l'histoire de la Roumanie de 1762 à 1834.

UNIVERSITÉ DE LIÉGE

GRADES LÉGAUX

Groupe A. — *Philosophie.*

M. Dresse, Paul. — Prolégomènes à Maurras.

Groupe B. — *Histoire.*

M. Catoul, Germain. — L'organisation politique des communes liégeoises à l'époque moderne.

Groupe C. — *Philologie classique.*

Mlles D'Or, Lucienn. — La mer chez les poètes latins.
Martin, Louise. — Ovide et la vie familiale.
MM. Boucq, Robert. — La légende d'Anacharsis.
Bragard, Roger. — Étude sur le « De Institutione Musica » de Boèce (Livres I et II).
Derenne, Eudore. — Les procès religieux à Athènes aux ve et IVe siècles avant J.-C.
Larock, Victor. — Essai sur les conceptions psychologiques primitives des Grecs.
Moisse, Alfred. — Contribution à l'étude de Lucain. Les personnages de la « Pharsale ».
Pirotte, Joseph. — Étude sur le Philoctète de Sophocle.
Renier, Englebert. — L'opinion des Grecs sur le travail manuel.

Digitized by Google

Robert, Jean. — Étude historique sur la Legio XX valeria victrix.
Robert, Henri. — Le tableau de Cébès.
Rucquois, Jean. — Le rôle du père dans la fabula palliata.
Van M. Dooren, Paul. — Marcus Tullius Tiron, son rôle, sa vie, ses œuvres.

Groupe D. — *Philologie romane.*

Mlles Baues, Paule. — Le style dans les lais de Marie de France.
Damas, Lucie. — Étude sur le poète Colardeau (1732-1776).
Delacourt, Germaine. — Essai sur le pessimisme dans l'œuvre romanesque de l'abbé Prévost.
Pahaut, Suzanne. — Contribution à l'étude de l'influence des principales littératures européennes exercée par l'intermédiaire du Journal Encyclopédique pendant les années 1760 à 1770.
Thonnard, Betsy. — Essai sur « Cassandre » roman de la Calprenède (1642).
MM. Becken, René. — Challes : voyageur et romancier.
Delhensy, Georges. Essai biographique et critique sur Max Waller.
Fonsny, Joseph. — Jacques Cazotte, poète, conteur, fabuliste : Essai biographique et critique.
Grégoire, Albert. — L'influence de Rousseau sur Tolstoï.
Limage, Gaston. — Gilles li Muisis. Sa vie, ses œuvres.

Groupe E. — *Philologie germanique.*

Mlles d'Ardenne, Simonne. — John Galsworthy as a Dramatist. — A study in dramatic technique and social reform.
Bury, Margueritte. — Mandeville's Travels.
MM. Hella, Jules. — Lady Gregory and the irish Theâtre.
Warland, Joseph. — Das germanische Lehnwort in der Wallonischen Mundart Malmedys.

UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

GRADES LÉGAUX

Groupe C. — *Philologie classique.*

Mlles Charlier, Lucie. — La syntaxe des confessions de St-Augustin.
Lemaire, Aimée. — La vie de Caton d'Utique.
Lombard, Francine. — Alcibiade, ses origines, sa vie jusqu'à la bataille de Mantinée.

Digitized by Google

Lorent, Suzanne. — Traduction des fables d'Hygin.
Miren, Marie. — Lucrèce en France.
Preaux, Marguerite. — Lucrèce et Lambin.

MM. Boon, René. — La question de la quatrième Bucolique de Virgile dans l'Antiquité.
Goossens, Roger. — Édition critique du « Compendium Chronicum » de Constantin Manassès.
Heuten, Gilbert. — « De errore profanarum religionum », traduction et commentaire de Firmicus Maternus.
Nicodème, Gaston. — Commentaire de Servius au 6e livre de l'Énéide.

Groupe D. — *Philologie romane.*

Mlle Reichert, Madeleine. — Les sources allemandes de la poésie d'André van Hasselt.

M. Leyder, Jean. — Étude critique sur la grammaire française de Laurent Chifflet.

Groupe E. — *Philologie germanique.*

Mme Schetgen-Knops. — Jac. Immesloot als metrieker en dichter.

Mlles Van Belle, Hermance. — Het leven, de tijd, de werken van Catharina Boudewijns.
Van Loven, Albertine. — Joan de Grieck, leven en werken.

M. Moens, Jean-Baptiste. — Jan de Rocks en zijne nieuwe nederduytsche spraakkunst.

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

GRADES LÉGAUX

Groupe B. — *Histoire.*

Mlle Van Assche, Adèle. — Les Ursulines dans le duché de Brabant.

MM. Claux, Jean. — L'organisation militaire dans les Pays-Bas espagnols entre les années 1667 et 1706.
De Vos, Jérôme. — Les ambassadeurs de Philippe II à la cour de Londres (1557-1572) : contribution à l'histoire de la diplomatie.
Lamalle, Edmond. — La Chartreuse de la Chapelle à Hérinnes-lez-Enghien (1314-1580).
Lousse, Émile. — Les États de Brabant de 1383 à 1494.
Roland, Joseph. — Le comté de Namur. Histoire des institutions du XIIIe au XVe siècle.

Digitized by Google

Uytterhoeve, François. — De politieke rol der Brabantsche Premonstratenser abdijen tijdens de omwenteling van 1789.

Groupe C. — *Philologie classique.*

Mlle Van Leeuw, Valentine. — Les femmes de l'Énéïde.

MM. Bauduin, Lucien.—La liberté sur l'indépendance stoïcienne chez Sénèque le Philosophe.

Duchemin, Alexandre. — L'impératif en *-to* dans l'œuvre de Virgile.

Fabri, Henri. — Histoire de Fulvia, la première souveraine de Rome.

Heyters, Herman. — La catégorie de la qualité dans le système d'Aristote.

Kiebooms, Louis. — Over de leer der Elementen voornamelijk in Aristoteles' meteorologie.

Peeters, Jan. — De algemeene uitspraken in het koor van Sophokles' treurspelen.

de Trooz, Charles. — Les méthodes d'enseignement de Servius, commentateur de Virgile.

Van de Walle, Ortaire. — Roger Bacon in de geschiedenis der Philologie.

Van Laere, Edouard. — Pindaros. Studie over zijn psychologie, tropiek en klankexpressie.

Wellens, Florent. — Proeve van onderzoek naar den invloed van Thudycides op Xenophons Hellenika.

Groupe D. — *Philologie romane.*

M. Billiet, Omer. — L'aveugle dans le théâtre français. (*N. B.* M. Billiet est aveugle).

Groupe E. — *Philologie germanique.*

MM. Daenen, Clément. — Dante en Henriette Roland Holst-Van der Schalk.

De Pillecyn, Philippe. — Hugo Verriest, zijn leven en zijn werken.

De Schepper, Charles. — Bijdrage tot de volksopvatting over den Dood. Gebruiken bij sterven en begraven.

Maes, Alphonse. — Thomas Moorus en zijne polemische werken.

Moerdijk, Alphonse. — Het dialect van Zuiddorpe.

Nagels, Désiré. — Toponymische studie over de gemeenten Boom, Rumpst en Terhaegen.

Digitized by Google

Pierre, Fernand. — Proeve eener beschrijvende metriek der verzen van Robert Bridges (Polt-Laureate).
Raymakers, Armand. — Het dialect van Loxbergen.
Rombauts, Eduard. — Eene studie over Pater Adrianus Poirters.
Rosier ,Antoine. — De invloed der moderne Philosophie op Georges Eliot.
Servotte, Joseph. — Toponymie van Temsche.
Van der Hallen, Oscar. — Het aandeel van Lier in de Nederlandsche Letterkunde der XIXe eeuw.
Van der Heyden, Jean. — Het thema en het personage van den Dood in de Nederlandsche Letterkunde (XIVe-XVe eeuw).
van Ingelgom, Alphonse. — Toponymische studie over de gemeente Kampenhout.
Wouter, Georges. — Het dialect van Grobbendonck.

GRADE SCIENTIFIQUE

Doctorat en Sciences historiques.

M. Gorman Thomask. — America and Belgium. A study of the influence of the United States upon the Belgian Revolution of 1789-1790. (Londres, Unwin, 1925).

---

82. Concours Universitaires (Philosophie et Lettres)

I. LAURÉATS DES CONCOURS 1923-1925.

1° Premier en Philosophie : M. Van Steenberghen, Fernand (Université de Louvain) : *Etude sur St Thomas d'Aquin et l'Averroïsme.*
2° Premier en Histoire : M. Harsin, Paul (Université de Liège) : *Etudes sur la politique extérieure liégeoise pendant l'époque moderne.*
Deuxième : Mlle Tassier, Suzanne (Université de Bruxelles) : *Etude sur le Vonckisme.*
3° Premier en Philologie classique : M. Severijns, Albert (Université de Liége) : *Etude sur la chrestomathie de Proclus.*
4° Premier en Philologie romane : M. Delbouille, Maurice (Université de Liège) : *Histoire du genre pastoral en France avant la Renaissance.*
Deuxième : M. Vauthier, Étienne(Université de Bruxelles) : *L'oeuvre dramatique de Jean Ruiz de Alarcón* (1580-

Digitized by Google

1639), *particulièrement au point de vue de la comédie de caractère.*

5° Premier en Philologie germanique : M. Burssens, A. (Université de Louvain) *Etude littéraire et critique du manuscrit De boeck der Voorsienicheyt* (Bib. Royale n° 1632).

II. Lauréats des concours 1924-1926.

1° Premier en Histoire : M. Favresse, Félicien Université de Bruxelles) : *L'avènement du régime démocratique dans une ville brabançonne au moyen âge.*

2° Premiers ex aequo en Philologie classique : M. Rochus, Laurent (Université de Liége) : *Etude sur la langue et la syntaxe de Salvien* et M. Van Deyck, Camille (Université de Gand) : *Edition critique du texte des vies de philosophes grecs conservé par Diogène Laërtius.*

3° Premiers ex aequo en Philologie romane : M. Hanse, Joseph (Université de Louvain) : *Etude critique sur les oeuvres de Charles de Coster* et M. Van Welkenhuyzen, Gustave (Université de Bruxelles) : *L'influence du matérialisme français en Belgique particulièrement entre* 1875 et 1890.

4° Premier en Philologie orientale : M. Van Lantschoot, Arnold (Université de Louvain) : *Edition des colophons des manuscrits copte-sahidiques.*

---

83. Concours des Bourses de Voyage. (Philosophie et Lettres)

I. Concours de 1925.

A. *Pour les porteurs d'un diplôme légal.*

1° Premiers ex aequo : M. Groult, Pierre (Université de Louvain) : *Les mystiques des Pays-Bas et la littérature espagnole du XVIe siècle* (Philologie romane), et M. Harsin Paul (Université de Liége) : *Etudes sur la politique extérieure liégeoise pendant l'époque moderne* (Histoire).

2° Troisième : M. Soreil, Arsène (Jury central) : *Etude littéraire sur le vicomte de Bonald* (1754-1840).

3° Quatrième : M. Jadin, Louis (Université de Louvain): *La fondation de l'évêché de Namur et la Réforme catholique dans les Pays-Bas au XVIe siècle* (Histoire).

4° Cinquième : M. Elias, Henri (Université de Louvain) : *L'Eglise et l'Etat dans les Pays-Bas espagnols sous les*

Digitized by Google

archiducs Albert et Isabelle (1598-1621). *Etude sur la politique religieuse des archiducs* (Histoire).

Lauréats, mais non boursiers : MM. Thiry, Paul (Université de Liège) : *La langue de Jean d'Outremeuse* (Philologie romane) et Ranscelot, Jean (Université de Liége) : *Le déclin de la poésie au début du XVIIIe siècle* (Philologie romane).

B. *Pour les porteurs de diplômes scientifiques.*

1° Premier : M. Grégoire, Frans (Université de Louvain) : *La carrière de l'âme individuelle chez Philon d'Alexandrie* (Philosophie).

2° Deuxième : M. Régnier, André (Université de Louvain) : *Commentaire philologique et critique du livre de Job* (Philologie classique).

3° Troisième : M. Goris, Jean (Université de Louvain) : *Etude sur les colonies marchandes méridionales à Anvers de* 1488 à 1567. *Contribution à l'histoire des débuts du capitalisme moderne.* (Sciences morales et historiques)

II. Concours de 1926.

A. *Pour les porteurs d'un diplôme légal.*

1° Premier : H. Willocx, F. (Université de Louvain) : *L'introduction des décrets du Concile de Trente dans les Pays-Bas et dans la Principauté de Liège* (Histoire).

2° Deuxième : M. Schillings, Th. (Université de Louvain) : *Les conceptions religieuses, morales et eschatologiques des Romains d'après leurs inscriptions funéraires* (Philologie classique).

3° Troisième : M. Janssens, Herman (Université de Liège) : *Etude sur l'emploi des sentences dans la tragédie grecque* (Philologie classique).

B. *Pour les porteurs d'un diplôme scientifique.*

1° Premier : M. Piette, Maximin (Université de Louvain) : *La réaction Wesléyenne dans l'évolution protestante* (Sc. morales et Historiques).

2° Deuxièmes ex aequo : M. Gillet, Pierre (Université de Louvain) : *La théorie de la personne morale chez les décrétistes et les décrétalistes* (Droit canon), et M. Voosen, Élie (Université deLouvain) : *Les théories de droit pu-*

Digitized by Google

blic à la fin du XIe siècle. Les relations de l'Eglise et de l'Etat à l'époque de Grégoire VII (1073-1085) (Droit Canon).

84. Prix Quinquennaux d'Histoire.

Les jurys constitués pour faire l'examen de la production historique belge pendant la période quinquennale 1921-1925 ont fait au gouvernement les propositions suivantes :

Que le prix quinquennal d'histoire nationale soit attribué au Baron Paul Verhaegen pour son *Histoire de la domination française en Belgique.*

Que le prix quinquennal des sciences historiques soit attribué à M. Auguste Vermeylen pour sa *Geschiedenis der Europeesche plastiek en Schilderkunst.*

---

85. Toponymie et dialectologie en Belgique.

Un arrêté royal du 11 avril 1926 a créé une commission de Toponymie et de Dialectologie ; il a été complété par un arrêté du 10 juillet. La Commission est chargée d'élaborer son règlement et de dresser un programme de travail. Une première réunion a eu lieu le 2 juin. La Commission est actuellement ainsi composée : MM. J. Cuvelier, archiviste général du Royaume, président ; Blancquaert, chargé de cours à l'Université de Gand, secrétaire ; abbé Bastin, directeur du pensionnat de l'Athénée royal à Malmédy ; A. Bayot, professeur à l'université de Louvain ; A. Carnoy, idem ; K. De Flou, membre de la Koninklijke Vlaamsche Akademie ; J. Duflou, professeur à l'Université de Bruxelles ; E. Fairon, conservateur des Archives de l'État à Liège ; J. Feller, chargé de cours à l'Université de Liège ; L. Grootaers, chargé de cours à l'Université de Louvain ; J. Haust, chargé de cours à l'Université de Liège ; J. Mansion, professeur à l'Université de Liége ; le chanoine C.-G. Roland ; H.-J. van de Wijer, professeur à l'Université de Louvain ; J. Vannerus, conservateur des Archives de la Guerre ; J. Vercoullie, professeur à l'Université de Gand ; A. Vincent, conservateur à la Bibliothèque royale de Belgique.

Digitized by Google

86. Société royale d'Archéologie de Bruxelles.

Grâce à la généreuse et intelligente initiative de son président, le Comte d'Arschot Schoonhoven, la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles vient de créer un prix de 2.500 francs à décerner à l'auteur de la meilleure étude sur la seigneurie de Wesemael.

L'étude primée sera publiée dans les *Annales* de la Société ; les mss. devront être reçus par M. Macoir, secrétaire général de la Société (Musée Royal de la Porte de Hal avant le 1er mai 1928. On s'adressera à lui pour connaître le détail des conditions que doit remplir le mémoire pour être primé.

Nous ne pouvons assez féliciter la S. R. A. B. et son président de la décision qu'ils ont prise. Pour les sociétés savantes locales, il n'est guère de tâche plus importante que celle de provoquer la publication de *bonnes* monographies.

---

87. Société Royale Belge de Géographie.

Le dimanche, 7 novembre 1926, la Société Royale Belge de Géographie, a fêté sous la présidence de M. C. Pergameni, professeur à l'Université de Bruxelles, son cinquantième anniversaire. A cette occasion elle a reçu au cours d'une séance solennelle des adresses de la part des grandes sociétés étrangères de géographie. Le lendemain, 8 novembre, une journée géographique a été consacrée à l'étude de problèmes relatifs à la géographie et à la cartographie de la Belgique et du Congo. Une très intéressante exposition de cartographie ancienne et moderne de la métropole et de la colonie avait été organisée à cette occasion, par les soins de M. Tiberghien pour la partie ancienne et grâce à la collaboration du Colonel Seligman et du Commandant Maury pour la partie moderne. Un compte-rendu détaillé paraîtra dans le fasc. 3 du *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie.*

---

88. Comité International des Sciences historiques

Le Bureau du Comité International des Sciences Historiques s'est réuni à Paris les 25 et 26 novembre dernier.

Il a pleinement ratifié les décisions prises par la Commission de bibliographie, relative à la publication de l'Annuaire bibliographique, conformément au vœu émis au Congrès de Bruxelles.

La prochaine réunion du Comité aura lieu à Göttingen (Alle-

Digitized by Google

magne) les 13 et 14 mai. Elle sera précédée le 12 d'une réunion de la Commission de bibliographie et d'une réunion du Bureau.

***

Le numéro 2 du bulletin comprendra en plus du compte rendu de la réunion du bureau (25 et 26 novembre 1926) et de la réunion de la Commission de bibliographie (21 et 22 octobre 1926) :

a) les comptes rendus des plus récents Congrès ;

b) les nouveaux résultats de l'enquête sur l'organisation des historiens ;

c) les résultats d'une enquête à ouvrir sur les principales ressources bibliographiques de chaque pays ;

d) les résultats d'une enquête à ouvrir sur les listes de diplomates déjà publiées, avec 1648 comme point de départ ;

et éventuellement :

e) les résultats d'une enquête à ouvrir sur les travaux se rapportant dans chaque pays à la préparation d'un atlas historique national ;

f) l'indication des cours spéciaux professés cette année dans les Universités et dans les Écoles supérieures de chaque pays.

Le bulletin deviendra ainsi en quelque manière un bulletin d'information générale pour l'histoire.

***

Le Bureau a pris la résolution de constituer dès maintenant une Commission pour préparer la publication d'une liste des diplomates à partir de 1648.

Il a décidé en outre de porter les questions suivantes à la réunion du Comité du mois de mai prochain :

a) constitution d'une Commission spéciale pour l'enseignement de l'histoire ;

b) publication d'une revue internationale d'histoire qui comprendrait, avec les communications et les discussions les plus importantes des Congrès internationaux, d'une part des études faites en collaboration par des savants de plusieurs pays sur des points d'histoire particulièrement importants, d'autre part des articles exposant d'après les travaux déjà publiés, le point de vue différent sur des questions aussi très importantes, des savants les plus compétents. Des études d'histoire comparée pourraient s'y ajouter encore. La même revue présenterait une chronique de tous les efforts de collaboration scientifique entre savants de différents pays dans le domaine de l'histoire.

***

Digitized by Google

Le Bureau du Comité international a décidé de se faire représenter dans le Comité organisateur du prochain Congrès International des Sciences historiques par son président, M. Koht et par son secrétaire général.

Les travaux du Congrès commenceront à Oslo le mardi 14 août 1928, pour s'achever le samedi 18.

Les adhésions devront être envoyées avant le 15 mai 1928.

Le montant des cotisations s'élèvera au plus à 20 couronnes norvégiennes ; les personnes accompagnant les congressistes et qui seront de leur famille, pourront bénéficier d'une réduction de prix.

Les invitations officielles seront adressées par le Comité organisateur, d'après les listes établies par les Comités nationaux ; les Comités nationaux devront adresser au Comité organisateur, avant le 1er avril 1927, la liste des personnes à inviter.

Les Comités nationaux sont également chargés de centraliser pour chaque pays les propositions de communications qui pourront être présentées au Congrès ; les Comités nationaux devront envoyer au Comité organisateur du Congrès, avant le 1er mars 1928, la liste des communications proposées.

Les Comités nationaux sont enfin invités à faire connaître au Comité organisateur les grandes questions d'histoire qu'ils désireraient voir figurer au programme du Congrès international, pour autant que ces questions pourraient donner lieu à des discussions utiles

Le Congrès comprendra essentiellement les sections suivantes :

a) Sciences auxiliaires, archives, publication de textes ;
b) Préhistoire et archéologie ;
c) Histoire ancienne de l'Orient ;
d) Histoire ancienne (Grèce, Rome, Byzance) ;
e) Moyen âge ;
f) Histoire moderne et contemporaine de l'Europe ;
g) Histoire d'Amérique, Extrême Orient et colonisation ;
h) Histoire des religions et histoire ecclésiastique ;
i) Histoire du Droit et des institutions ;
j) Histoire économique et sociale ;
k) Histoire des Sciences et des Lettres ;
l) Histoire de l'Art ;
m) Méthode historique ;
n) Enseignement de l'Histoire.

***

En vue de couvrir les dépenses indispensables prévues pour 1927 et un supplément de 1000 dollars aux ressources dont dispose le Comité paraissant nécessaire, le bureau a décidé d'inviter

Digitized by Google

les pays membres du Comité à faire parvenir au Trésorier le montant de leur cotisation pour 1927. Les versements seront reçus jusqu'à 50 dollars par pays.

---

89. Bulletin du Comité International des Sciences Historiques.

Sous le titre *Bulletin of the International Committee of Historical Sciences* paraît un organe officiel du Comité International des Sciences Historiques (Les Presses Universitaires de France ; Paris). Le 1er fascicule a paru en octobre 1926.

On y trouve des indications sur l'activité du comité, ainsi que des renseignements intéressants sur l'activité collective des historiens dans les différents pays, et sur leur organisation. Ce premier numéro produit la meilleure impression et promet de bien augurer des services que rendra cette publication.

---

90. La « Deutsche Akademie ».

Dans sa première assemblée générale, tenue à Cologne en 1926, la nouvelle institution a examiné divers projets importants : continuation de l'*Allgemeine Deutsche Biographie* ; lancement d'une collection qui serait intitulée *Deutsche Bibliothek*, composée de monographies décrivant l'activité allemande dans tous les domaines ; publication d'une liste des *noms de lieux allemands* existant en dehors du territoire du Reich.

---

91. Académie polonaise (Cracovie).

Nous avons reçu la *Liste des publications* de l'Académie (Cracovie et Paris, Gebethner et Wolff [1926], 15 p.), et le *Bulletin international de l'Académie polonaise des Sciences et des Lettres. Classe de Philologie. Classe d'histoire et de philosophie.* Année 1925. 1e partie. Janvier-juin. Cracovie, Imprimerie de l'Université, 1926, gr. in-8o, 149 p. Ce périodique est publié, pour les Classes citées, depuis 1885 (le *Bulletin* de la Classe des Sciences paraît depuis 1923). Le no 1 de 1925 donne le résumé en français (sauf un article en italien, et un en allemand) de 18 communications faites en séance.

Digitized by Google

Nous citerons notamment : S. HAMMER, *La facture du roman d'Apulée* ; L. STERNBACH. *Prolegomena in carmina Gregorii Nazianzeni* ; P. BIENKOWSKI. *Sur le type du barbare vêtu d'une fourrure dans l'art antique* ; K. MOSZYNSKI. *Recherches ur l'origine et la civilisation primitive. des Slaves* ; J. ROZWADOWSKI. *Zum Wendennamen* ; W. TOSZYCKI. *L'anthoponymie polonaise la plus ancienne* ; des études sur la langue polonaise du XVIe siècle, par H. GAERTNER ; J. KRZYZANOWSKI. *Le roman pseudohistorique en Pologne au XVIe siècle* ; E. KIPA. *Metternich et Talleryand en* 1808 *et* 1809. — Parmi les autres publications de l'Académie polonaise, on trouve, à côté de nombreux travaux isolés, des collections telles que les *Acta historica res gestas Poloniae illustrantia* (I, 1878 à XIII 1908) ; les *Monumenta medii aevi historica res gestas Poloniae illustrantia* (tome XVIII en 1918) ; les *Monumenta Poloniae historica* (tome VI en 1893). A. V.

---

92. L'Université Egyptienne.

D'après des renseignements recueillis sur place, nous sommes en mesure de fournir quelques indications sur les développements de l'Université Égyptienne fondée au Caire en 1925.

Des quatre facultés prévues, celles de médecine et de droit étaient à l'automne de 1926 les moins avancées dans leur organisation. La faculté des sciences et celle des lettres sont en plein développement.

Celle-ci est dirigée par notre confrère H. Grégoire, qui y exerce les fonctions de doyen. Elle comprend quatre années d'études, deux de candidature et deux de licence. En candidature on distingue le groupe « juridique », qui se prépare à aborder les études de droit et le groupe « littéraire » qui se destine à la licence. La licence comprendra huit sections auxquelles correspondent déjà en candidature des enseignements spéciaux que les étudiants suivent à côté des cours de culture générale ; ces sections sont les suivantes : égyptologie, histoire, études classiques, arabe et langues sémitiques, histoire, géographie, philosophie, sociologie. Le corps professoral appartient à diverses nationalités : il y a des Égyptiens comme le Dr Taha Hussein ; des Italiens, dont M. Guidi, chargé de la philologie sémitique ; des Français dont le philosophe Lalande, le géographe Lorin, MM. Fawtier et Sagnac, qui enseignent respectivement l'histoire du Moyen Age et l'histoire moderne ; des Anglais, des Russes ; des Belges, dont notre confrère P. Graindor et M. G. Hostelet. Ajoutons y deux de nos compatriotes comme lecteurs de français,

Digitized by Google

MM. Dopp et Abel. C'est notre confrère O. Grojean qui cumule avec la mise sur pied et la direction d'une importante bibliothèque universitaire, la formation technique des futurs bibliothécaires.

L'enseignement se fait en français ; quelques cours cependant sont donnés en langue anglaise ou en arabe. La connaissance de la langue française avait en 1925-1926 fait de tels progrès que sur 187 élèves se présentant à l'épreuve écrite à la fin de l'année, 160 se sont servi de la langue française, alors qu'à l'examen d'entrée, 7 sur 200 seulement en avaient fait autant.

L'enseignement régulier est en quelque sorte doublé par une série de conférences ou de cours libres que font à l'Université, et les membres du corps professoral et des *visiting professors*, tels M. Sarolea, de l'Université d'Édimbourg.

Grâce à la protection éclairée du Roi Fouad, au bienveillant intérêt marqué par le gouvernement, à l'intelligente activité du Recteur, Loufty Bey El Sayed, l'Université est en pleine prospérité et son avenir s'annonce extrêmement brillant. En ce qui concerne la Faculté des Lettres, le dévouement, l'esprit d'initiative et l'autorité scientifique du doyen, notre confrère H. Grégoire, sont pour beaucoup dans les magnifiques résultats obtenus et dans ceux qu'il est encore permis d'espérer.

---

93. Société d'Histoire du Droit (Paris).

Assemblée générale du 26 *octobre* 1926. — M. Paul Fournier, président, dans son *Rapport moral*, rend compte de l'activité de la Société pendant l'année écoulée, tant de ses séances mensuelles que des *Journées* d'histoire du droit qui se sont tenues à Bruxelles. Il entretient également l'assemblée des travaux de la Commission des chartes de franchise, enfin de la préparation des publications qui sont maintenant sous presse.

Il remercie la *Revue historique de droit*, grâce à laquelle le compte rendu des séances est envoyé aux Sociétaires.

La Société compte actuellement 188 membres.

M. Génestal, trésorier, donne lecture du *compte rendu financier* de l'année.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

L'Assemblée vote le principe d'une tenue de *Journées* en 1927, de préférence en juin.

M. Ernest Perrot rend compte que la commission nommée dans la séance de mai pour étudier la question d'une *Bibliothèque d'histoire du droit*, a été unanime à estimer que l'idée mérite d'être réalisée, et explique dans quelles conditions elle pourrait

Digitized by Google

l'être. L'Assemblée donne mandat à la Commisssion de poursuivre les négociations commencées.

Séance du 9 décembre 1926. — M. Ganshof, chargé de cours à l'Université de Gand, fait une communication sur *La « tractoria »*, contribution à l'histoire des origines du droit de gîte.

Sous le Bas-Empire, les personnes autorisées à user, pour service public, de la poste (*cursus publicus*), recevaient un titre de transport (*evectio*), qui prenait le nom de *tractoria* lorsque le titulaire jouissait en outre du droit d'être, en cours de route, ravitaillé aux frais de l'État. Ces fournitures étaient procurées par des magasins d'État établis dans les relais ; exceptionnellement, elles l'étaient par des réquisitions à la charge des habitants.

Cette organisation, au sujet de laquelle on possède des informations nombreuses dans les textes législatifs et narratifs des IVe et Ve siècles, n'a pas pris fin avec les invasions barbares.

Dans le royaume ostrogoth de Théodoric, des *tractoriae* sont toujours encore délivrées ; mais les fournitures auxquelles elles donnent droit sont de plus en plus assurées par des réquisitions sur les habitants ; exceptionnellement on trouve encore le ravitaillement organisé directement aux frais de l'État. La situation est à peu près analogue chez les Wisigoths.

Dans la monarchie franque, à l'époque mérovingienne, l'usage d'accorder des *tractoriae*, par exemple aux ambassades étrangères et aux agents royaux,se poursuit, bien que l'organisation régulière du *cursus* ne paraisse pas s'être maintenue. Jusqu'au début du VIIe siècle,le porteur de *tractoria* est encore quelquefois ravitaillé aux frais du Trésor royal. Mais le plus souvent, et dès les premières années du VIIe siècle, toujours, le porteur de la *tractoria* ne peut plus se ravitailler que par voie de réquisition.

A l'époque carolingienne, la *tractoria* est surtout employée par les *missi dominici* ; elle permet le ravitaillement par voie de réquisition. Les abus deviennent de plus en plus fréquents.

D'ailleurs, après 865, la *tractoria* disparaît ; les fournitures et les gîtes prennent un caractère de redevance coutumière. Le droit de gîte a pris l'aspect que lui connaît le Moyen Age classique ; il n'a plus rien qui rappelle que ses origines remontent au *cursus publicus* romain.

MM. Chénon, Prou, Fournier, Martroye, Olivier Martin, Glotz, Cuq et Maunier ajoutent diverses observations.

Digitized by Google

94. **Second Congrès d'Études Byzantines.**

Un second Congrès International d'Études Byzantines se réunira du 6 au 16 avril 1927 à Belgrade. Les travaux seront suivis de quelques journées d'excursions. Les Universités et Académies ainsi que les érudits individuels sont très cordialement invités à adhérer. Il ne sera pas perçu de taxe d'inscription ; le visa des passe-ports se fera gratuitement et les congressistes voyageront également sans frais sur les chemins de fer yougo-slaves. Pour les adhésions et renseignements, s'adresser au secrétariat du Congrès, Université de Belgrade, Séminaire byzantin. MM. les Professeurs Radonić, Sisić et Anastasievič se trouvent à la tête du Comité organisateur.

Les onze sections suivantes sont prévues :

I. Philologie byzantine (Grammaire et Lexicographie, Histoire littéraire, Paléographie, Épigraphie, de la Grécité médiévale, Hist. de la Byzantiologie).

II. Géographie historique, Topographie, Ethnographie, Cartographie de l'empire Byzantin, Topographie de Constantinople.

III. Histoire politique et sociale de Byzance, Hist. de son Gouvernement, de son Administration, Généalogie des familles byzantines.

IV. Chronologie, Diplomatique, Sigillographie, Numismatique byzantine.

V. Histoire religieuse, ecclésiastique et monastique de Byzance, Hagiographie grecque.

VI. Jurisprudence Byzantine.

VII. Archéologie byzantine et Histoire de l'art byzantin.

VIII. Rapports et influences réciproques de Byzance et de l'Orient. Byzance et le monde musulman.

IX. Rapports et influences réciproques de Byzance et de ses voisins du Nord. Byzance et le monde Slavo-roumain.

X. Byzance et l'occident. l'Italie byzantine. Byzance et la Papauté. Byzance et les Républiques Italiennes. Byzance et les Croisades.

XI. Domination latine dans l'Orient byzantin. L'Empire latin et Constantinople. Les principautés latines en Grèce dans les îles grecques. Familles latines d'outre-mer. Pénétration réciproque des deux civilisations dans ces contrées.

---

95. **Les rayons ultra-violets et le déchiffrement des manuscrits.**

Nous croyons utile de signaler une communication extrêmement intéressante faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-

Digitized by Google

Lettres par M. C. Samaran sur l'*Application des rayons ultra-violets au déchiffrement des passages grattés ou effacés dans les manuscrits* (Comptes Rendus de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres ; 1925 ; pp. 348 et s.). L'auteur y rend compte des expériences de lecture sous un faisceau de rayons ultra-violets, qu'il a pratiquées sur des fragments de papyrus, des palimpsestes, des manuscrits et des chartes de parchemin ou de papier. Il a réussi de la sorte à déchiffrer toute une série de passages que des grattages ou des surcharges avaient, soit totalement fait disparaître, soit rendues illisibles. La photographie prise sous l'action des mêmes rayons, permet, d'ailleurs, de reproduire ces passages. En dehors des résultats fort intéressants auxquels ce procédé permet d'aboutir (M Samaran indique ceux auxquels il est arrivé pour trois importants manuscrits des XIVe et XVe s.), il présente sur l'emploi des réactifs le grand avantage de ne détériorer ni l'écriture, ni son support.

M. Samaran fait cependant observer que l'emploi des rayons ultra-violets ne résoud pas toutes les difficultés : l'emploi de certains supports d'écriture (les *ostraka* et, dans une mesure moindre, le papyrus) ou de certaines encres (celles qui n'ont pas de support métallique, telle l'encre de Chine), l'usage préalable de certains réactifs enlèvent au procédé son efficacité ou la limitent.

Malgré ces réserves, on estimera que l'utilisation des rayons ultra-violets peut être féconde pour les recherches philologiques et historiques et l'on souhaitera qu'au moins l'un de nos grands établissements scientifiques soit bientôt mis à même d'en faire l'expérience. G.

---

96. La plus ancienne impression italienne (peu après 1462).

M. K. Haebler a découvert, dans la Librairie Rosenthal, à Munich, un fragment d'une impression italienne, avec gravure en criblé, qui offre de grandes ressemblances avec les caractères des impressions attribuées à Gutenberg. (*Die italienischen Fragmente vom Leiden Christi. Das älteste Druckwerk Italiens*. München, Rosenthal, 1927, 4°, 39 p., 8 pl. = *Beiträge zur Forschung aus d. Antiq. J. Rosenthal*. N. F., 1). Du travail de comparaison auquel il s'est livré, M. Haebler conclut que ce fragment a dû être imprimé peu après 1462 ; ce serait le plus ancien document imprimé en langue italienne (il s'agit du dialecte du nord) et la plus ancienne impression faite en Italie que l'on con-

Digitized by Google

naisse ; le typographe serait d'origine allemande. M. Haebler reproduit le texte conservé dans les fragments décrits.

A. V.

---

97. **Bibliographie anglaise 1475-1640.**

La *Bibliographical Society* de Londres vient d'ajouter une unité à la série des listes bibliographiques, dont la vogue croît depuis quelques temps. C'est un volume considérable : *A Short-title catalogue of books printed in England, Scotland and Ireland, and of English books printed abroad*, 1475-1640. Compiled by A. W. Pollard and G. R. Redgrave, with the help of... and others. London, The Bibliographical Society, 1926, f°, xvi-609 p. à 2 col., 26143 n°s. Un catalogue semblable avait été publié par le British Museum en 1884. Cette fois ont été dépouillées en outre la Bodléienne, Cambridge, et la Henry E. Huntington Library, California ; des indications supplémentaires ont été reçues d'environs 150 autres collections. La liste rendra certainement les plus grands services. Avant de l'utiliser, on fera bien de lire la préface et l'avertissement.

A. V.

---

98. **Bibliographie Juridique.**

La Société Anonyme du Recueil Sirey, à Paris, publie une *Bibliographie Générale des Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et Sociales de 1800 à 1925 26*, dirigée par M. A. Grandin. L'ouvrage se composera de trois volumes, dont le premier a paru et dont le troisième consiste en tables alphabétiques des auteurs et des matières. Il est fait une place à l'histoire du droit.

---

99. **La légende d'Hamlet.**

M. Justesen (cf. pp. 974-976), qui nous gâte, nous a encore adressé quelques pages non indignes des précédentes, où il relève de nombreux points de ressemblance entre la légende d'Hamlet, prince danois, et celle de Télémaque ; les héros sont identiques et portent le même nom... ! Quelque marchand danois, vers l'an 1000, a dû rapporter de Byzance le récit, où Axel Olrik voyait un conte arabe, et imaginer l'anagramme *TEAEMAX*

Digitized by Google

(sic) : *XAMEAET*... De même Ernst Krause signait « Carus Sterne »...

Sans doute, et François Rabelais se confondait avec Alcofribas Nasier.

Ori pone seram! verbis impone stateram!
Ne quid confundas, nequid sine pondere dicas,

conseillait le moyen âge...

ÉMILE BOISACQ.

100. L'étude de l'Arménie.

En avril 1926 a paru à Leipzig, le 1er fascicule d'une nouvelle revue, consacrée à l'Arménie : *Zeitschrift fur die Erforschung der Sprache und Kultur Armeniens*. Hrsg. von Karl Roth. Leipzig, Verlag der Asia Major, gr.8°. Ce fascicule compte IV-132 p., des figures et une carte.

---

101. Editions de textes bibliques.

Nous recevons de la *Privilegierte Württembergische Bibelanstalt* à Stuttgart un prospectus détaillé de ses récentes publications. Parmi celles qu'il nous a paru intéressant de signaler à nos lecteurs au point de vue philologique, nous relevons particulièrement une édition critique des textes grec et hébreu de Jérémie (*Das Buch Jeremia, griechisch u. hebräisch*) procurée par feu D. E. Nestle et achevée après la mort de celui-ci par MM. J. Dahse et E. Nestle. Signalons aussi la *Biblia Hebraïca* publiée sous la direction de D. R. Kittel, ainsi que des éditions grecque, latine et gréco-latine du Nouveau Testament dues à feu D. E. Nestle.

C'est la même maison qui assure la publication de la nouvelle édition de la Septante par Rahlfs (cf. ici-même p. 729, note de M. Parmentier). Un compte-rendu critique en paraîtra prochainement.

---

102. Préparations d'auteurs grecs et latins.

Dans l'excellente collection fondée par l'éditeur H. Dessain, à Liége, le père J. VAN OOTEGHEM, S. J., republie sa *Préparation de* XÉNOPHON : *Anabase, livre I*, « annotée et enrichie d'illustrations ».

Digitized by Google

Depuis l'apparition du premier opuscule de ce genre, naïvement surchargé de traductions bilingues des noms propres (*Xénophon*, Xénophon, Xenophon ; *Tissafernès*, Tissapherne, Tissaphernes, etc.), on a progressé sensiblement, grâce surtout au P. van Ooteghem et à ses collaborateurs. Si dans ce petit volume, on rencontre des noms propres, ils seront suivis d'un commentaire intéressant ; s'il y a des *realia*, ils seront expliqués par l'image, et ces illustrations, abondantes et claires, constituent le grand, mais pas l'unique attrait de ce précieux opuscule.

Comme professeur et comme père de famille, je suis un partisan convaincu de ces préparations, et je me réjouis sincèrement, chaque fois que paraît un de ces excellents instruments de travail, en première ou en nouvelle édition.

JEAN GESSLER.

103. L'Enseignement de la Papyrologie en Belgique.

Dans le dernier numéro de la *Revue* (pp. 723-724), un articulet a été consacré à l'enseignement de la papyrologie grecque à l'Université de Bruxelles. Celle-ci n'est pas la seule qui ait inscrit cette branche au programme de ses cours : M. N. HOHLWEIN vient d'être autorisé par le Ministre des Sciences et des Arts à faire à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège un cours libre de papyrologie. Cet enseignement, réclamé depuis longtemps, avait été déjà promis par les Ministres antérieurs à la suite de démarches personnelles de M. J.-P. Waltzing.

Pour être complet, ajoutons que le cours de M. Hohlwein ne sera pas entièrement nouveau : il sera en réalité la continuation du *Cours libre d'histoire des institutions ptolémaiques et romaines d'après les papyrus*, que professait, déjà avant la guerre M. Waltzing, en vertu d'un arrêté royal en date du 25 mai 1906.

Soucieux de rendre à César ce qui appartient à César et de ne causer nul préjudice à notre éminent collègue, nous profiterons de cette occasion pour confesser une omission bien involontaire que nous avons commise dans notre leçon d'ouverture du 27 octobre 1925 (*Revue de l' Université de Bruxelles* 31 [1925-26], pp. 167-89) : c'est par ignorance que nous avons négligé de signaler que M. J. P. Waltzing a été le premier en Belgique chargé officiellement d'un cours de papyrologie. Faut-il rappeler à nos lecteurs qu'à diverses reprises, lui-même ou ses élèves ont, dans le *Musée Belge*, attiré l'attention sur les progrès de la science nouvelle ou sur des découvertes intéressantes ? C'est aussi un grand mérite et dont le savant latiniste peut être fier, d'avoir

Digitized by Google

été le maître d'un disciple de la valeur de M. N. Hohlwein, à la nomination duquel applaudiront tous ceux qui connaissent ses nombreux travaux dont l'éloge n'est plus à faire. M. H.

---

104. Catulle et Cicéron.

Le poème XLIX de Catulle est une épigramme où le poète adresse des remerciements à Cicéron. C. Pascal et la plupart de latinistes y ont vu une œuvre ironique et railleuse, Baehrens et quelques autres, un hommage sincère. En un latin correct, M. A. Pasoli, dans une dissertation intitulée : *De Catulli ad Ciceronem carmine*, (Excerpta ex « Annuario scolastico per l'anno 1924-25 » Regii Gymnasii Clarensis, Verone, Typographia economica. 1926, 7 pp.) s'efforce de montrer que la deuxième interprétation a autant de chances d'être vraie que la première ; les sept vers ne nous paraissent ambigus que par suite de notre manque d'information suffisante au sujet des deux personnages, leurs contemporains devaient en saisir tout de suite l'intention. En même temps que paraissait le bref article de M. Pasoli, un latiniste allemand, M. O. Weinreich consacrait aux distiques de Catulle une étude d'ensemble, intitulée *Die Distichen des Catull*, (Tubingen. Mohr (Paul Siebeck), 1926) où il soutient, avec raisons semble-t-il, que le billet à Cicéron est ironique. Catulle ne pouvait s'appeler lui-même sérieusement *pessimus omnium poeta* (v. 6).

J. H.

---

105. Flavius Josèphe.

Un nouveau volume a vu le jour de la traduction des Antiquités juives de Flavius Josèphe, entreprise sous la direction de M. Théodore Reinach, par la Société des Études juives (*Œuvres complètes de Flavius Josèphe*. Traduction de Julien Weill. Paris. Leroux, 1926). Ce second volume comprend les livres VI à X, soit l'histoire d'Israel depuis l'âge de Samuel jusqu'à la prise de Babylone par Cyrus.

La traduction a été confiée à M. Julien Weill, qui déjà s'était chargé d'éditer les premiers livres de l'œuvre de Josèphe ; c'est dire que cette traduction est excellente. Elle est accompagnée d'un commentaire particulièrement solide.

R. Kreglinger

Digitized by Google

106. **Analecta Bollandiana.**

La persécution des chrétiens organisée en Adiabène par le roi de Perse Sapor II fait le sujet d'un récit assez confus de l'historien Sozomène. Grâce à une monographie aussi attrayante qu'érudite du P. P. Peeters (*Le Passionnaire d'Adiabène, Analecta Bollandiana*, t. 43, p. 261-304), on peut à présent rapprocher de ce texte tous les documents analogues qui ont survécu, dans la littérature syriaque, à l'état de débris épargnés par un caprice du hasard. Il s'agit là de luttes religieuses intéressantes à tant d'égards, que l'article du P. Peeters devait être signalé tout spécialement à l'attention des historiens.

Le même fascicule (3-4 du t. 43) des *Analecta Bollandiana* renferme les conclusions du travail du P. H. Delehaye sur les *Recueils antiques de miracles des Saints* : il a suffi de mettre en regard ces recueils dans les deux grandes moitiés de la chrétienté pour faire saisir à quel point les deux littératures diffèrent par l'inspiration. L'avantage est incontestablement à l'Occident, représenté surtout par S. Augustin et par Grégoire de Tours. Certes, Grégoire ne voyait pas, comme Augustin, la nécessité d'entourer de garanties spéciales la constatation du miracle. Mais en fait, S. Augustin n'a réussi à appliquer ses principes que dans un cercle assez étroit, et, il faut bien le dire, sa méthode n'était pas parfaite ni suffisamment efficace. Dans les mémoires de l'évêque de Tours, écrits au jour le jour, il y a de la sincérité, une information sérieuse, mais aussi des lacunes, et notamment, cela va de soi, il n'y est jamais question d'enquête contradictoire, de sorte que les récits les plus importants prêtent toujours flanc à des objections malaisées à résoudre. Toutefois, pour faire accepter que la confiance du narrateur vient d'une illusion, « il faudrait des raisons qui n'ont jamais été produites ».

Dans le numéro suivant de la même revue (t. 44, p. 64 suiv.), le P. Delehaye met fin à une controverse qui remonte jusqu'aux temps de S. Jérôme lui-même. L'ermite Paul de Thèbes, dont Jérôme a raconté la vie dans un récit célèbre, a-t-il existé ailleurs que dans l'imagination du merveilleux conteur ? On n'en peut plus douter. Paul de Thèbes est un personnage réel, qui a pratiqué ses austérités dans la Thébaïde, et dont la mémoire fut célébrée par les habitants d'Oxyrhynque, comme celle d'un saint. C'est dans une supplique adressée en 383 ou 384 aux empereurs Valentinien, Théodose et Arcadius par deux prêtres « Luciférien » que le savant Bollandiste a trouvé la preuve de ce qu'il avance.

Digitized by Google

107. Textes byzantins.

La Société d'édition « *Les Belles Lettres* » vient d'entreprendre sous le patronage de l'Association Guillaume Budé, une Collection Byzantine. Elle présentera un texte critique, avec introduction, traduction et notes, des grandes œuvres des historiens, des poètes, des philosophes, des textes intéressant l'histoire administrative et sociale de Byzance, des textes hagiographiques etc. L'édition de la *Chronographie* (976-1077) de Psellos, procurée par M. E. Renauld, a paru fin 1926.

---

108. Latin Médiéval.

Le Comité belge du Dictionnaire du Latin médiéval, entrepris par l'Union Académique Internationale, a fait paraître, il y a peu de temps des « instructions spéciales » destinées aux collaborateurs. Elles complètent les « instructions techniques » émanant du Comité Central et sont accompagnées d'un exemple de dépouillement appliqué au c. 33 de la *Chronique de Saint-Hubert* (éd. Hanquet). Des exemplaires peuvent être obtenus chez le Secrétaire Perpétuel de l'Académie Royale de Belgique (Palais des Académies, Bruxelles).

---

109. Français « galimatias ».

Nous avons rencontré le mot lors d'une suggestion non vraisemblable de M. Justesen (cf. p. 974) et rappelé les étymologies signalées par M. Meyer-Lübke, REW, n° 3837 (lat. *grammatica*, à travers le basque et le béarnais) et p. 858 (lat. médiéval *garrimantia*). M. Jean Haust (*Etym. wall. et franç.*, 1923, p. 45 s.) y a rattaché liég. *carimadjôye* « bigarrure, etc. ».

Le mot a été aussi étudié récemment par M. Axel Nelson dans la *Strena philologica Upsaliensis*, recueil de 33 mémoires dédiés au prof. Per Persson à l'occasion de son 65e anniversaire (Upsal. Berling, 1922, in-8° de VII-416 p. et un portrait) : le romaniste suédois suit le vocable depuis son apparition chez Montaigne et dans la *Satire Ménippée* (I, 15). La graphie des plus anciens textes est *galimathias* ; c'est un terme ironique sorti des écoles, où les disputants étaient qualifiés de *galli* ; pour *-mathia*, c'est le mot grec (cf. *eu-*, *philo-*, *polumathia*). — A titre documentaire.

ÉMILE. BOISACQ.

Digitized by Google

110. **Les publications de M. Jean Haust.**

J'ai eu grand plaisir à dire ici-même (III, 1924, p. 341 ss.) tout le bien qu'il faut penser du livre de M. Jean Haust intitulé *Etymologies wallonnes et françaises*, que l'Institut de France a couronné.

Je signale tout aussi volontiers d'autres travaux du maître de la dialectologie wallonne (Liége, impr. H. Vaillant-Carmanne). Soit donc *a*) *Extraits d'un vocabulaire de la houillerie liégeoise*, publiés par le *Bulletin du dictionnaire général de la langue wallonne*, 9e année (1914-19), nos 3-4 (ill.).

b) *Notes d'étymologie wallonne*, deux tirés à part du *Bulletin*, 12e et 13e année ; on y trouvera entre autres d'utiles corrections et additions au *Französisches etymologisches Wörterbuch* de W. von Wartburg.

c) *Le dialecte liégeois au XVIIe siècle. Les trois plus anciens textes* (1620-1630). Édition critique, avec commentaire et glossaire. 1921. In-8 de 84 p. Prix : 10 fr. (= *Bibl. de la fac. de phil. et lettr. de l' Univ. de Liége*, fasc. XXVIII).

d) *Le tressage de la paille dans la vallée du Geer. Etude dialectale* (ill.). 1922 (= *Bulletin*, 11e année ; en collaboration avec H. Frenay et M. Fréson).

e) *Li Voyèdje di Tchaufontainne. Opéra comique de* 1757, *en dialecte liégeois*. Édition critique, avec commentaire et glossaire. 1924. In-12 de 96 p.

Ces opuscules nous font goûter à nouveau les qualités que nous avons reconnues à l'œuvre capitale ci-dessus rappelée : vaste documentation, due aux enquêtes orales autant que puisée dans les livres, sûre interprétation des phénomènes linguistiques, « acribie » dans l'établissement de textes difficiles, flair étonnant quand il s'agit de dépister l'étymon antique sous le costume d'hier ou d'aujourd'hui. Il y a tout profit pour les romanistes du dehors à connaître ces travaux d'un des nôtres.

ÉMILE BOISACQ.

111. **Le Dictionnaire topographique de la France.**

Le vingt-huitième volume de cette précieuse collection a paru en 1924 : *Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or, comprenant les noms de lieux anciens et modernes, rédigé par* ALPHONSE ROSEROT. Paris, Imprimerie nationale, 1924, in-fo, CXII-516 p. ; la publication en avait été ordonnée par le Ministre de l'Instruction publique le 27 novembre 1912. L'auteur a déjà publié, en 1903, le *Dictionnaire* du département de la

Digitized by Google

Haute-Marne. Le volume consacré à la Côte-d'Or a, comme son prédécesseur, toute l'abondance et toute la clarté désirables (qualités qui, du reste, ne manquent qu'à un ou deux volumes de la collection).

Chose nouvelle et excellente, un grand nombre de prononciations locales sont notées. L'introduction donne, outre la liste des sources, un long chapitre sur la géographie historique du département. Elle ne contient pas un aperçu toponymique, comme certains volumes antérieurs ; mais elle consacre neuf pages aux changements de noms, et à l'orthographe de noms des lieux. Faut-il, avec M. Roserot, proposer de réformer cette orthographe, sur un compromis entre « la prononciation actuelle » et « le sens ancien » ? Et pour prendre des cas de haute couleur locale faut-il vraiment remplacer *Pommard* par *Pommarc*, et *Chambertin* par *Champ-Bertin* ? C'est un très intéressant sujet de controverse. L'essentiel est de ne pas admettre hâtivement des changements de ce genre dans un répertoire comme celui-ci. M. Roserot est extrêmement prudent, et ses idées réformistes n'amènent pas le moindre trouble dans l'utilisation de son excellent *Dictionnaire*.

A. V.

---

112. Les Principes de Rhétorique.

Chez A. De Boeck, à Bruxelles, vient de paraître la troisième édition de l'excellent manuel de M. A. Willem : *Principes de rhétorique, ou aide-mémoire du rhétoricien, suivis de la théorie de la dissertation*. Le titre indique suffisamment l'objet du petit volume, et la nouvelle édition démontre son utilité. Il y a lieu de se réjouir de ce succès mérité : on pourrait difficilement faire mieux (si ce n'est au point de vue typographique, mais ce sera pour la prochaine fois), ni donner davantage en si peu de pages. Ajoutons, et ce n'est pas là sa moindre qualité, que la matière est présentée de façon attrayante, comme j'ai pu m'en convaincre, en relisant ce précieux manuel jusqu'au bout, non par obligation, mais par plaisir et, d'ailleurs, à mon profit, grâce aux exemples choisis avec goût et aux trop rares dissertations étymologiques (*prône*, *mercuriale*, etc.)

Toute la théorie est résumée en cinq tableaux synoptiques auxquels font suite d'excellents conseils pratiques en vue de la dissertation.

Grâce à ce précieux vade-mecum du rhétoricien, le professeur pourra se dispenser de *dicter*, pratique barbare qui tend heureusement à disparaître.

Jean Gessler.

Digitized by Google

113. Une nouvelle édition de Vondel.

Il n'existe plus en librairie une seule édition des œuvres complètes de Vondel : toutes sont épuisées. C'est pourquoi la *Maatschappij voor goede en goedkoope lectuur* a entrepris une nouvelle édition du plus grand des poètes néerlandais : elle l'a voulue digne de Lui, à la hauteur de la science et de nature à satisfaire la bibliophile le plus exigeant.

Cette nouvelle édition paraîtra en 1927 et formera *dix* volumes grand *in-octavo*, sous la direction de deux savants réputés : J. F.M. STERCK, l'historien de Vondel dans son milieu (« *Vondel en zijn Kring* »), et H. W. E. MOLLER, le philologue qui connaît à fond la langue de l'illustre écrivain.

Quatre dissertations originales accompagneront le texte et rehaussent singulièrement l'intérêt de cette publication : de J. PRINSEN sur la *prose* de Vondel ; de B. H. MOLKEBOER sur la *poésie épique et didactique* ; de L. SIMONS sur *Vondel comme dramaturge* ; enfin de C. R. DE KLERK, en guise de préface, sur le *lyrisme* de Vondel, lyrique jusque dans ses tragédies aux chœurs inoubliables pour qui les a lus ou, mieux encore, entendus.

Voilà, pour l'année à venir, le *great event* dans la librairie néerlandaise. Je m'empresse de le signaler aux intéressés, car les prix, déjà effrayants à cause du change (12.50 florins par volume, avec un supplément de 5 fl. pour la reliure), seront encore haussés de vingt pour cent dès l'apparition du premier volume. Peu de particuliers pourront s'offrir le luxe de souscrire à cette édition définitive : espérons du moins qu'on pourra l'admirer dans nos grandes bibliothèques publiques.

JEAN GESSLER.

---

114. Manifestation Henri Pirenne.

Le 5 décembre 1926 à trois heures de l'après-midi, les anciens élèves et les amis de M. Henri Pirenne se sont réunis pour fêter celui-ci à l'occasion de sa quarantième année d'enseignement à l'Université de Gand. La cérémonie, pour répondre aux désirs exprimés par le jubilaire lui-même, conserva un caractère tout à fait intime. Elle se déroula dans l'auditoire où enseigne M. Pirenne, en présence d'une très nombreuse assistance.

M. H. Van der Linden, Professeur à l'Université de Liége, parla d'abord pour exprimer au maître les sentiments d'affectueuse gratitude de ses anciens élèves. Puis après avoir donné lecture d'un chaleureux télégramme de S. M. le Roi, il remit à M. Pirenne deux volumes de *Mélanges d'Histoire* compo-

Digitized by Google

sés à son intention, et dont nous parlerons plus loin. Lecture fut ensuite donnée de la liste des personnes qui par lettre ou par dépêche, s'étaient associées à la fête. M.le recteur G.Van den Bossche adressa au jubilaire les félicitations de l'Université et Mlle Lina de Smet, président de la Société Académique d'Histoire, au nom des élèves actuels de M. Pirenne, s'associa à l'hommage rendu à leur professeur. Après quoi M. Pirenne répondit, non sans émotion, et, en élevant les pensées de l'auditoire vers le culte désintéressé de la science.

M. G. Van den Bossche a parlé de M. Pirenne en termes se justes et d'une manière si heureuse que nous croyons ne pouvoir mieux faire que reproduire ici le texte de son discours :

MESDAMES,
MES CHERS COLLÈGUES,
MESSIEURS,

Je ne suis pas un historien, et je ferais ici figure d'intrus, si rien de ce qui touche à Henri Pirenne pouvait laisser indifférent celui qui a momentanément le grand honneur de présider aux destinées de notre *Alma Mater*.

Non pas que celle-ci ait le moins du monde la prétention de s'annexer Pirenne, comme on s'annexe un bien qui vous est rigoureusement propre. Elle reconnaît qu'il ne saurait lui appartenir tout entier, qu'elle n'est pas seule à avoir des droits sur lui, qu'à côté de ses titres il y a ceux d'autres personnes morales, plus augustes et plus hautes qu'elle, — j'entends la Science universelle et la Patrie belge elle-même.

Mais ses titres,à elle, pour intimes qu'ils soient, n'en sont pas moins infiniment respectables.

Dans notre maison universitaire, Mr. Pirenne est — passez-moi l'expression— , le grand fils de famille dont on tire vanité et dont, dans toutes les occasions, on aime à citer le nom. Ce nom, en vérité, est assez éclatant pour servir de pavillon. Or, pour parler la langue des auteurs de droit international, qui, comme tous les juristes,affectionnent les brocards, le pavillon couvre toujours un peu la marchandise. C'est de cela que l'Université se souvient aujourd'hui. Elle n'oublie pas que chaque fois qu'une publication de Pirenne concentre sur lui l'attention du monde savant, — chaque fois qu'une distinction nouvelle lui échoit, — chaque fois qu'une Université étrangère le classe parmi ses docteurs, — chaque fois qu'un corps scientifique l'appelle à siéger dans son sein, — ce n'est pas lui seulement, c'est nous tous un peu qui en recueillons l'honneur. Alors il est naturel que l'Université présente à notre Collègue l'expression de sa reconnaissance.

Digitized by Google

Elle lui exprime aussi sa sympathie. L'Université de Gand aime Pirenne, comme Pirenne aime l'Université de Gand. Et laissez-moi noter ici un des traits que nous admirons en lui. Il a beau être engagé dans des entreprises scientifiques si multiples que son activité tient du prodige. Jamais le temps ne lui manque de veiller aux intérêts intellectuels ou même matériels de notre *Alma Mater*. A ceux qui, au nom de ces intérêts, font appel à lui, — et vous pensez que je suis bien placé pour le savoir, — il ne marchande ni ses conseils, ni sa peine. Il est à l'antipode de ces érudits et de ces savants qui ont tendance à s'isoler et dont l'égoïsme gâte un peu le talent. Par exemple, à chacune de nos séances du Conseil académique, on le rencontre. Qu'il n'y joue pas un rôle d'auditeur passif et silencieux : il serait tout à la fois impertinent et prud'hommesque d'y insister. De sa verve intarissable, il anime nos discussions. Et non seulement il les anime ; mais il excelle à les empêcher de tourner en logomachie. Qualité précieuse, qualité rare ! Car aucune réunion un peu nombreuse, — fût-elle exclusivement composée d'hommes de science, — n'est tout à fait à l'abri du parlage. J'allais dire... du papotage. M. Pirenne est un debater qui sait conclure et amener les autres à conclure.

Que de fois j'ai regretté qu'il ne présidât plus nos séances ! Il les présidait si bien ! Mais, s'il ne les *préside* plus, il lui arrive néanmoins souvent de les *conduire* un peu. Et personne ne songe à lui en contester le droit, car on sait ce que valent ses interventions et de quel esprit de dévouement à la cause universitaire elles s'inspirent en toutes circonstances.

Il y a quelques années, — j'ignore l'origine de ce bruit, — on nous avait annoncé, mon cher Collègue, que vous vous disposiez à quitter notre Université. La plupart de nous, — j'en suis, —, n'en ont jamais rien cru. Vous ne pouviez ignorer, en effet, que vous nous êtes devenu, en quelque sorte, indispensable. Et, d'autre part, comme on s'attache tout naturellement à ceux à qui l'on a rendu de grands services, nous étions fondés à estimer que notre Université, de son côté, vous est, à vous, devenue, dans une certaine mesure, indispensable aussi.

Ah ! Messieurs, par le plaisir que j'éprouve à dire tout cela, je sens encore mieux que tout à l'heure combien le recteur n'est pas ici un intrus.

Et, au demeurant, quel est l'anniversaire que nous commémorons ? Ce n'est pas toute l'œuvre de Mr. Pirenne que nous célébrons au cours de cette réunion, mais uniquement, ou du moins très particulièrement, sa carrière professorale au sein même de notre Université de Gand.

Digitized by Google

Je n'ai pas eu, pour ma part, mon cher Monsieur Pirenne, le bonheur de suivre vos cours pratiques, qui sont évidemment vos cours de prédilection, — ceux où vous communiquez à vos élèves la fine substance de vos méthodes et de vos procédés scientifiques. Prosélyte de la porte, je n'ai été admis à fouler que le parvis des Gentils. Je veux dire que je n'ai assisté qu'à vos leçons de candidature, et, plus tard, après mon doctorat en droit, à vos leçons d'histoire économique. Mais j'ai conservé de votre enseignement un souvenir assez vivace pour regarder d'un œil d'envie ceux à qui il fut donné de se voir conférer par le Maître une initiation plus étroite et plus complète.

Pour les anciens étudiants de ma génération, qui ne vous jugent cependant que d'après vos débuts dans la carrière, vous êtes resté le professeur idéal, — le professeur-type, — celui qui sait instruire sans fatiguer, — celui qui ne fait pas des conférences, mais (chose bien différente) des leçons, qui ne s'ingénie donc pas à limer les périodes, qui ne recule pas devant les répétitions indispensables à un auditoire encore novice, — celui qui a le trait, l'observation figurée et abrupte, la phrase à l'emporte-pièce, le mot en coup droit, l'expression qui fait balle, — bref, celui de qui émane cette force incomparable et irrésistible qui, pour le professeur, est le don par excellence, le don que rien ne remplace : le don de la vie. Sans ce don de la vie, — ce don de vie intense, — qui est en vous, et que le geste et le regard contribuent à mettre en valeur, votre science, quelque étendue qu'elle soit, — permettez-moi de vous le dire, — ne nous eût jamais fascinés à ce point.

Et comme nous comprenons l'enthousiasme des générations d'étudiants qui nous ont succédé, et qui ont été ou qui sont encore aujourd'hui vos élèves ! A ceux-là c'est dans la période de la pleine maturité de votre belle intelligence que vous avez distribué ou que vous distribuez la bonne parole. Ce que vous leur livrez, c'est le fruit, magnifiquement épanoui, d'une expérience scientifique accrue de jour en jour au cours d'une existence laborieuse à miracle. Nous avons été, quant à nous, très heureux de vous entendre ; mais ils sont, eux, encore plus heureux que nous.

Et maintenant, au nom de l'Université, dont vous avez bien mérité pendant les quarante années de votre merveilleux enseignement, je vous présente mes plus chaudes, mes plus affectueuses félicitations. Et, comme disaient nos pères : *Ad multos annos* ! Restez des nôtres bien longtemps encore.

Que, malgré tout, la séparation doive se produire un jour : nous ne le savons, hélas, que trop. Mais la fête qui nous réunit est, en vérité, trop joyeuse pour que ce jour-là puisse en cet instant trouver une place quelconque dans notre pensée.

Digitized by Google

Mon cher Collègue, en vous adressant mes félicitations et mes vœux, je ne me pardonnerais point de n'y pas associer la femme d'élite, qui n'a cessé d'être pour vous une collaboratrice aussi intelligente et active que modeste et discrète. L'intérêt que l'ensemble de vos préoccupations scientifiques a toujours rencontré au sein même de votre foyer vous a été, sans contredit, un encouragement et, à certaines heures, un réconfort. Il a été, dans toute la force du terme, une des grandes joies de votre existence. Car, — et je suis certain que vous n'y contredirez pas, — on a beau faire partie de tous les corps savants et avoir recueilli bien des fois leurs acclamations, c'est encore, en dépit de tout, dans sa propre maison que l'on éprouve le plus de bonheur et le plus de charme à être estimé et compris comme on mérite de l'être. A celle par qui ce charme et ce bonheur vous furent donnés, vos amis ne pouvaient manquer, en ce jour, d'exprimer l'hommage respectueux de toute leur gratitude.

---

115. **Mélanges H. Pirenne.**

Pour commémorer le quarantième anniversaire des débuts de l'enseignement de M. H. Pirenne à l'Université de Gand (1886-1926), un groupe d'anciens élèves et d'amis du maître ont réuni en un recueil de *Mélanges d'Histoire offerts à Henri Pirenne*, soixante-cinq études historiques allant de la fin de l'antiquité à l'histoire contemporaine de la Belgique. Une bibliographie méthodique des travaux historiques de M. Pirenne figure en tête des *Mélanges* ; elle a été dressée par MM. F. L. Ganshof et G. G. Dept. Le comité,présidé par MM. H. Van der Linden, Professeur à l'Université de Liége et G. Des Marez, professeur à l'Université de Bruxelles, récolta plus de six cent souscriptions, dont la liste a également été imprimée dans le recueil. Les *Mélanges* forment deux superbes volumes in-8°, comptant en tout XXXIX-678 pp. ; ils ont été imprimés d'une façon tout à fait remarquable par les éditeurs, MM. Vromant et C°. L'exemplaire unique sur Japon—relié en parchemin, grâce à l'intelligente générosité des éditeurs— qui fut remis le 5 décembre 1926 à M. Pirenne, est un véritable chef d'œuvre de l'art du livre.

Nous croyons qu'il sera intéressant de reproduire ici la liste des études contenues dans le recueil :

1. Sir William Ashley : *The English Improvers*. — 2. Paul Bergmans : *Un nouveau manuscrit des « Chroniques de Flandre »*. — 3. Dom Ursmer Berlière O. S. B. : *Le Droit de Meute*. — 4. J. Bidez : *L'Historien Philostorge*. — 5. G. Bigwood :

Digitized by Google

Un compte des Recettes de Flandre en italien au début du XIV*e siècle.* — 6. W. BLOMMAERT : *'n Voorloper van Edward Gibbon Wakefield.* — 7. M. BRUCHET : *A propos de Lettres mal datées de la chancellerie de Marguerite d'Autriche.*— 8. P. COLLINET : *La Date de Redaction du Livre Roisin, Coutumier lillois.* — 9. F. CUMONT : *Une Inscription de l'époque des Comnène de Trébizonde.* — 10. J. CUVELIER : *Les Négociations diplomatiques de Rosendael (1627-1630).* — 11. H. DELEHAYE, S. J. : *La Légende de Saint Napoléon.* — 12. G. G. DEPT : « *Clusas* » *dans les diplômes carolingiens.* — 13. G. DES MAREZ : *L'étendue du manse en Brabant au moyen âge.* — 14. A. DE RIDDER : *Un Projet d'Emprunt anglo-belge en 1848.* — 15. A. DE SAINT-LÉGER : *La Charte octroyée par la Comtesse Jeanne à la Ville de Lille en* 1235. — 16. H. E. DE SAGHER : *Tisserands flamands et brabançons en Angleterre sous Edouard III.* — 17. G. ESPINAS : *Une petite correspondance de Marchands drapiers de Douai et de Paris en* 1313. — E. FAIRON : *Quelques effets de la crise monétaire à Liége (1476-1531).* — 19. F. L. GANSHOF : *Note sur la compétence des cours féodales en France.* — 20. H. GRÉGOIRE : *Le véritable nom et la date de l'Eglise de la Dormition à Nicée.* — 21. L. HALPHEN : *La Conquête de la Méditerranée par les Européens au* XI*e et au* XII*e siècle.* — 22. K. HANQUET : *Triumphus et Triumphale, deux oeuvres de Renier de Saint-Laurent.* — 23. A. HANSAY : *L'ancien Comté et les anciens Comtes de Looz.* — 24. Ch.-H. HASKINS : *A formulary of the twelfth century.* — 25. H. HAUSER : *A propos des Idées économiques de Calvin.* — 26. Eug. HUBERT : *Un Procès mémorable à la fin du régime autrichien.* — 27. M. HUISMAN : *Une Ambassade de famille sous la Monarchie de juillet.* — 28. I. HUIZINGA : *Koning Edward IV van Engeland in ballingschap.* — 29. G. HULIN DE LOO : *Note sur la Biographie de Dieric Bouts.* — 30. G. HUYDTS : *Le premier Chambellan des Ducs de Bourgogne.* — 31. H. KOHT : *Self assertion of the farming class.* — 32. A. LEFRANC : *Les commencements du Collège Royal.* — 33. L. LECLÈRE : *La Grande Charte.* — 34. F. LOT : *Le jugum, le manse et les exploitations agricoles de la France moderne.* — 35. H. NELIS : *Notes de diplomatique et de Chronologie flamandes au XIII*e *siècle.* — 36. H. NOWÉ : *Les Sénéchaux des Comtes de Flandre.* — 37. H. OBREEN : *Quel fut au moyen age le tracé exact des limites entre les diocèses de Liége et d' Utrecht dans les îles des embouchures de la Meuse?* — 38. C. PERGAMENI : *Le Parc de Bruxelles en l'an VI.* — 39. E. PONCELET : *L'Abolition de la « familia » militaire dans la principauté de Liége à la fin du XII*e *siècle.* — 40. N. W. POSTHUMUS : *De industrieele concurrentie tusschen Nijverheidscentra in Noord-en Zuid-Nederland in de XVII*e *en XVIII*e *eeuw.* — 41. M. PROU : *Les origines de la ville d'Étampes.* — 42. F. QUICKE : *Note sur les Itinéraires d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant.*— 43. A. ROERSCH : *Le vrai nom de Nicolas Clénard.* — 44. M. ROSTOVTZEFF : *Les classes rurales et les classes citadines dans le Haut Empire romain.* — 45. P. SAGNAC : *La Rénovation politique de l'Europe avant la Révolution française.* — 46. H. SÉE : *La Valeur historique des « Voyages en France » d'Arthur Young.* — 47. H. STEIN : *La date de naissance d'Olivier de la Marche.* — 48. C. STEPHENSON : *The seignorial tallage in England.* — 49. Ch.-H. TAYLOR : *Notes on the origins of the polyptychs.* — 50. Vicomte C. TERLINDEN : *La Reconnaissance du Royaume d'Italie par la Belgique.* — 51. P. THOMAS : *Notes sur Galbert de Bruges.* — 52. J. W. THOMPSON : *The manuscripts of Einhard's Vita Karoli and the matter of Roland.* — 53. V. TOURNEUR : *Charles-Quint collectionneur.* — 54. T.-F. TOUT : *The English parliament and public opinion, 1376 to 1388.*— 55. W. S. UNGER : *Adriaen May, Vlaamsch drapenier in Noord-Nederland.* — 56. V. USSANI : *La leggenda di Pallanti e una leggenda di Tournai.* — 57. L. VAN DER ESSEN : *Le testament de Raoul de Beeringen.* — 58. H. VAN DER LINDEN : *Le Tribunal de la Paix et les Origines de la Principauté de Liége.* — 59. H. VAN HOUTTE : *Francs-tireurs et Milices rurales en Flandre au XVII*e *siècle.* — 60. F. VAN KALKEN : *La Fin de l'Unionisme en Belgique.* — 61. J. VANNÉRUS : *La Politique féodale de Jean l'Aveugle dans son Comté de Luxembourg.* — 62. F. VAN ORTROY : *Les sources scientifiques de la cartographie mercato-*

Digitized by Google

rienne. — 63. H. VAN WERVEKE : *Note sur le Commerce du Plomb pendant le haut moyen age.* — 64. P. VIARD : *Une grève sous le Premier Empire.* — 65. A. VINCENT : *Les premières invasions franques en Belgique.*

---

116. La formule « N. rex Francorum v. inl. »

On connaît l'importance au point de vue des institutions mérovingiennes de la lecture : *vir inluster* ou *viris inlustribus* et les flots d'encre que son interprétation a fait couler depuis l'article retentissant, en 1884, de Julien Havet. On sera heureux de connaître sur cette question controversée l'opinion de M. Léon Levillain. familier des diplômes mérovingiens depuis une trentaine d'années et auteur des remarquables : *Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne* (Bibl. École des chartes, t. 87, 1926, p. 71) : « Nous faisons nôtre la thèse de Julien Havet qui voit dans le « *v. inl.* » du protocole dans les diplômes mérovingiens une adresse (*Œuvres de Julien Havet* t. I,p. 1-11). M. E. von Ottenthal dans son compte rendu de ce dernier recueil (*Mitteilungen des Instituts fur oesterreichische Geschichtsforschung*, t. XXXII, 1911, p. 183-196), a tenté un compromis entre la thèse de J.Havet, acceptée par d'Arbois de Jubainville., Giry, Aug. Molinier et Prou et l'opinion des adversaires de cette thèse. Bresslau, Pirenne, Fustel de Coulanges, Erben : jusqu'au milieu du VIIe siècle, les diplômes comportent l'adresse « *viris inlustribus* » ; mais, à partir de 654, à côté de diplômes qui comportent une adresse : « *viris inlustribus* » ou « *viro inlustri* », d'autres donnent au roi le titre de « *vir illuster* » et n'ont pas d'adresse. Ce compromis qui ne trouve pas dans les documents une suffisante justification, n'a rallié ni Bresslau, ni, je crois le savoir, M. Prou. L'étude que nous avons faite des documents à cet égard nous a conduit à considérer comme établi que les diplômes comportent toujours une adresse, que le « *v. inl.* »ne doit pas être dans tous les cas traduit par « *viris inlustribus* », comme le veulent J.Havet et ses partisans,mais le plus souvent par « *viro inlustri* » et ne peut l'être par « *vir illuster* » qu'arbitrairement. » Ajoutons encore que M. Bruno Krusch s'est rallié dès 1886 à la manière de voir de J. Havet.

H. N.

---

117. Régestes Byzantins.

Le second fascicule des régestes byzantins, annoncé ici-même (t V, p. 227) vient de paraître (*Corpus der Griechischen Urkunden*

Digitized by Google

des Mittelalters u. der neueren Zeit. Reihe A. Regesten. Abt. I: Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches. Bearb. von F. Dölger. 2. Teil : *Regesten von 1025-1204* München u. Berlin, R. Oldenbourg, 1925, in-4°). L'importance de ce nouveau volume n'est pas moindre que celle du premier. Il contient l'analyse de nombreux diplômes inédits, parmi lesquels des textes essentiels se rapportant à l'histoire des Croisades et à celle des Normands de Sicile.

---

118. Aux Archives communales à Anvers.

La *Revue* (t. V, p. 267-71) a attiré récemment l'attention de ses lecteurs sur le mouvement historique en langue néerlandaise dont M. l'abbé Prims est l'animateur.

Le très actif archiviste de la ville d'Anvers continue le classement de son dépôt, et vient de publier deux nouveaux inventaires.

1. *Inventaris op het archief van gilden en ambachten.* Antwerpen. Boekhandel Veritas (1925. in-8°, 172pp.) Cet inventaire est précédé d'une introduction qui en augmente de beaucoup la valeur. M. Prims y explique, selon sa méthode habituelle, comment le fonds dont il s'occupe a échoué aux Archives Communales après la suppression des Corporations (1795). Après avoir prouvé qu'il est incomplet il le décrit rapidement et en justifie le classement. Encore un inventaire qui rendra de grands services.

2. *Inventaris op het archieffonds van Handel en Scheepvaart* (Antwerpen, Boekhandel Veritas, 1925, in-8°, 35 pp.) Il s'agit de la collection « *Raeckt den Handel* » des fonds des nations étrangères à Anvers et de ceux des postes. La partie la plus intéressante de cette publication est l'annexe qui concerne le dossier de la *Juridiction sur l' Escaut.* Elle a été faite en vue de l'exposition de l'Escaut à laquelle les archivistes de la ville d'Anvers ont activement collaboré (cf. *Kataloog der Schelde tentoonstelling Antwerpen* 1925, Afdeeling IX, Geschiedenis. bl. 37-104 par M. Denuce.)

G. D.

---

119. Le cartulaire du chapitre de N. Dame d'Anvers.

M. F. Prims, dont on connaît l'infatigable activité comme archiviste communal d'Anvers, vient de faire dans le dépôt confié à sa garde, une découverte qui ne manquera pas d'intéresser les historiens et les médiévistes en particulier.

Digitized by Google

Il a notamment mis la main sur un cartulaire inédit du chapitre des chanoines de l'église N.-Dame d'Anvers. Ce manuscrit a été rédigé, pour la plus grande partie, peu avant 1286 et complété en 1315-1316, en 1322 et en 1329 ; il contient 298 documents s'échelonnant de 1119 à 1329 : une quarantaine seulement sont connus et publiés dans Miraeus, Diercxens (*Antverpia Christo nascens et crescens*. Antverpiae, 1773. 7 vol. in-8°) l'*Oorkondenboek van S. Michiels* (édition P. J. Goetschalckx. 1909) et les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (a° 1877). Parmi les pièces inédites, il y a plusieurs bulles, nombre de chartes des évêques de Cambrai, des ducs de Brabant, des échevins d'Anvers, du prévôt et des chanoines de Notre-Dame.

Pour l'histoire — si négligée — de la ville d'Anvers au XIIe et au XIIIe siècle, il y a là une foule de renseignements du plus haut intérêt sur la condition des terres, la toponymie urbaine, l'organisation ecclésiastique de la commune anversoise.

Ne pouvant, faute de ressources, publier in extenso ce précieux cartulaire, M. Prims s'est contenté de donner dans les *Bijdragen tot de Geschiedenis* (t. XVII, n° 4-5 (1926) p. 302-335) une très brève analyse des différents documents diplomatiques qu'il renferme. Une table analytique sur fiches, se trouve en outre à la disposition des érudits aux archives de la ville d'Anvers.

F. VERCAUTEREN.

---

120. Gachard en Espagne.

Dans le fasc. 4 du t. IV (1925) de cette *Revue*, M. Pirenne signalait (pp. 797-798), d'après la correspondance de Prescott, une mésaventure arrivée à Gachard aux Archives de Simancas. M. F. Magnette nous communique à propos de cette même mésaventure, un autre texte, extrait d'un article de G. Constant (*Revue historique*, 33e année, tome 96, 1908, pp. 50 à 68, sous le titre « *Simancas* »). On y lit à la p. 63-64 : « Les événements et les changements politiques du commencement du XIXe siècle rendirent les Espagnols plus libéraux. Depuis longtemps déjà, on consultait les papiers de Simancas restés à Paris. Capefigue et Mignet s'en étaient servi pour leurs travaux. Gachard arrive à Simancas, porteur de l'ordre royal, en septembre 1843. Son travail fut gêné et même interrompu par des ordonnances ministérielles. Enfin son premier volume étant sur le point de paraître, il apprit que la *Coleccion de documentos ineditos* (t. IV) venait de publier, aux frais du gouvernement espagnol, une soi-

Digitized by Google

xantaine de pièces qu'il avait lui-même fait transcrire (Réflexion de Gachard : *Correspond. de Phil. II*, t. I, p. CCVII).

La même aventure était arrivée à l'érudit français *Tiran* (1801-1886) ; d'où fureur de celui-ci. C'étaient là, dit M. Constant, les derniers spasmes d'un faux patriotisme expirant. (p. 66).

---

121. Relations entre la Flandre et l'Angleterre.

La *Revue du Nord* (tome XII, n° 48) publie sous le titre *Les Marchands flamands et le roi d'Angleterre* (*1154-1216*) un article tout à fait excellent de M. G. G. Dept. L'auteur y retrace d'abord ce qu'ont été les relations commerciales anglo-flamandes jusqu'au règne d'Henri I. Il les reprend ensuite à partir du règne d'Henri II, lorsque le rétablissement de l'ordre permet aux marchands flamands, écartés d'Angleterre par l'anarchie du règne d'Étienne, d'y rentrer.

Il nous montre quelle est désormais l'intensité de ce commerce, quels sont aussi les obstacles qu'il rencontre du chef du protectionnisme des villes anglaises et, surtout, à cause de la fiscalité tracassière du roi. Nous voyons aussi, combien les rois Henri II et surtout Jean sans Terre usent déjà des moyens de pression dont ils disposent sur le commerce flamand, pour orienter politiquement les villes de Flandre, dans un sens favorable à l'Angleterre.

La fin de l'article contient des indications particulièrement abondantes et instructives sur le commerce entre Saint-Omer et l'Angleterre et un portrait fouillé d'un Audomarois qui fit sur grande échelle du commerce anglais : Florent le Riche († 1218).

M. Dept a traité ce sujet — essentiel pour notre histoire — avec une connaissance parfaite des sources anglaises.

G.

---

122. Drapiers flamands dans des villes allemandes au XIIe et au XIIIe siècle.

On sait la part importante que paysans flamands et néerlandais prirent au XIIe et au XIIIe siècle, à la colonisation de l'Allemagne du Nord. Depuis la publication de l'ouvrage d'E. de Borchgrave (*Histoire des colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant le 12e et le 1 .^e^ siècle*, 1865) les travaux de maints historiens — Schroeder, Rudolf, Schultze, Vogel, Van Houtte — ont mis parfaitement en lumière l'importance de ce mouvement social et économique.

Un fait moins connu sans doute, c'est l'établissement de drapiers flamands dans des villes allemandes aux XIIe et XIIIe siè-

Digitized by Google

cles. M. P. de Beur consacre dans les *Bijdragen tot de Geschiedenis* (t. XVII, nº 3 (1926), pp. 229-240) quelques pages à l'étude des colonies d'artisans flamands fixés à Brunswick et à Hildesheim. Ils y jouissaient de privilèges étendus en matière commerciale et juridique et leur présence contribue beaucoup à créer dans ces villes une activité commerciale et industrielle assez importante.

Quelques pièces justificatives extraites des *Urkundenbücher* de Brunswick (éd. Hänselmann) et de Hildesheim (éd. Janick et éd. Doebner) augmentent l'intérêt de cet article, où l'on eût souhaité une précision bibliographique plus rigoureuse.

F. VERCAUTEREN.

---

123. A propos de la politique de Louis de Male.

Après M. Petit-Dutaillis (*Rev. Hist.* t. CLII, p. 225), citons un fait révélateur de cette politique de bascule qu'a pratiquée le comte de Flandre, Louis de Male, entre la France et l'Angleterre. MM. Fawtier et Wilkinson ont édité et commenté des textes de 1347 relatifs à un projet de mariage entre Louis et Isabelle, fille du roi Édouard III (*Bulletin of the John Rylands Library*, 1924 et 1925). Voilà que M. P. Thomas publie dans la *Revue du Nord* (t. XI, pp. 213 et s.) —avec une introduction et des notes—une pièce où il est permis de voir une suite de ce projet,qui,on le sait,avorta. Désireux de se faire payer sa renonciation à l'alliance anglaise,le comte adressait au roi de France,en 1352 une requête tendant à obtenir : des exemptions de tonlieu pour le vin destiné à son hôtel ; le paiement d'une rente de 10.000 livres parisis et la livraison de la seigneurie de Termonde ; des avantages dans le comté de Nevers ; enfin,pour la ville de Gand, des délais pour le paiement de dettes et l'autorisation de « anter et marchander ou royaume seurement » et pour la ville d' Ypres la mise à la raison d'Oudart de Renty, chevalier, qui lui faisait la guerre (Arch. Dép. du Nord, B. 268, nº 7701). Le roi,en son conseil, réserve la rente, Termonde et la demande de Gand ; il acquiesce en ce qui concerne le vin et renvoie l'affaire d' Ypres au bailli d'Amiens.

G.

---

124. Un échec diplomatique de Jean sans Peur (1416-1417).

L'étude queM. F. Quicke a faite sur *Les relations diplomatiques entre le Roi des Romains Sigismond et la Maison de Bourgogne,*

Digitized by Google

fin 1416 - début 1417 (Bulletin de la Commission royale d'histoire, t. XC, 1926, pp. 193-241), s'impose à l'attention par l'intérêt des textes et par le commentaire dont l'auteur les accompagne.

Des intérêts solidaires au Concile de Constance rapprochent l'un de l'autre en 1416, Jean de Bourgogne et Sigismond jusqu'alors ennemis. Toutefois ce rapprochement était des plus factices. Tandis que Jean sans Peur tâche d'obtenir du roi qu'il sanctionne en Lotharingie les progrès bourguignons, tandis que secrètement il s'efforce même à les étendre, Sigismond, lui, travaille à les réduire. Du point de vue territorial, les buts poursuivis par les deux contractants étaient donc opposés. L'alliance qu'ils conclurent en 1417 ne pouvait qu'être et fut précaire. Au reste, à Constance même elle ne se manifeste que très imparfatement. Sans rien obtenir de réel en retour, les agents bourguignons y aidaient Sigismond, lorsque survint la mort de Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande. Dès lors s'avère la défaite du prince bourguignon. La mort de Guillaume permit en effet à Sigismond la réalisation d'un plan conçu fin 1416 contre son allié. Aux dépens de Jacqueline de Bavière, fille du défunt et fiancée par Jean sans Peur à son neveu Jean de Brabant, il investit immédiatement des États de Guillaume le duc Jean de Bavière. Or celui-ci devait dans sa pensée s'opposer en Lotharingie aux princes bourguignons, hâter sous l'égide de l'Empire «un regroupement de nos provinces». Jean sans Peur était donc joué ! L'année 1416-17 marque un échec pour sa diplomatie et l'expansion territoriale de sa puissante maison.

Richement documenté, servi par une pratique prolongée de l'histoire bourguignonne, M. Quicke a exposé avec clarté un chapitre curieux d'histoire diplomatique. A la question lotharingienne, dominant dans son exposé, il en a joint d'autres encore, relatives notamment au Concile de Constance ou aux rapports des deux alliés avec le roi de France. Moins importantes que la première, elles sont toutefois indispensables, pour bien réaliser l'état d'esprit des contractants, pour mieux faire apparaître le caractère complexe de leur diplomatie et de leur politique.

F. FAVRESSE.

---

125. Un aspect du régime calviniste à Bruxelles au XVIe siècle.

M. Bonenfant publie sous le titre : *Un aspect du régime calviniste à Bruxelles au XVIe siècle*, dans les Bulletins de la Commis-

Digitized by Google

sion Royale d'Histoire (t. LXXXIX, 1925, pp. 265-358), une série de documents (22) se rapportant aux tentatives faites par les Calvinistes pour se rendre maîtres de l'administration de la bienfaisance publique dans cette ville. Ils s'échelonnent entre les années 1580 et 1582 ; un seul date de 1584 environ, un peu avant la fin du régime.

Dans un commentaire initial, l'auteur retrace avec objectivité et sérénité les diverses phases de cette tentative.

Il y a au début des prêches calvinistes à Bruxelles, deux organisations de la bienfaisance. L'une, calviniste, est gérée par les maîtres des boîtes des pauvres et les diacres ; l'autre, officielle, établie par la Caroline de 1539, se compose, dans chaque paroisse de la Table du Saint-Esprit et de maîtres de Charité (soin des enfants pauvres). Cette dernière, de beaucoup la plus riche, est dans les mains des catholiques.

La distribution des secours est une arme politique trop puissante pour que les Réformés n'eussent pas essayé de l'accaparer tout entière. C'est au magistrat, où leurs coreligionnaires ont acquis la prépondérance, que les diacres adressent leur requête : ils protestent contre la partialité de l'institution officielle,contre la mauvaise gestion des fonds et ils demandent à être adjoints, en nombre égal, aux administrateurs existants.

Les documents sont assez nombreux au début pour que M. B. puisse suivre avec précision les différentes phases du conflit que catholiques et calvinistes se livrent à coup de « mémoires », « requêtes », « suppliques », « répliques ».

La victoire resta naturellement aux Calvinistes.L'ordonnance du 31 octobre 1581 fusionnait les deux organisations de bienfaisance, créait une caisse commune ; elle introduisait, à nombre égal, les calvinistes dans cette nouvelle institution centralisée. Les protestations des catholiques furent vaines ; ceux-ci furent même successivement éliminés de l'administration.

L'entrée des troupes de Farnèse le 19 mars 1585 anéantit l'œuvre calviniste. Celle-ci était, comme le montre si bien M. Bonenfant, une tentative de cléricalisation de la bienfaisance, tentative que des historiens avaient souvent niée.

F. Q.

---

126. La fabrication du Coke en Belgique.

M. Émile Fairon auquel on doit déjà tant de contributions importantes à l'histoire économique du pays de Liège, a consacré à Jean-Philippe de Limbourg une étude qui est en même temps un chapitre très intéressant de l'histoire ou, si l'on veut,

Digitized by Google

de la pré-histoire de l'industrie métallurgique belge (*Un inventeur wallon. Jean-Philippe de Limbourg. Les premiers essais de la fabrication du coke en Belgique.* Liège, Editions de la Vie Wallonne, 1926, in-8°). On y trouvera en même temps de très instructifs renseignements sur la politique économique de la principauté liégeoise dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

H. P.

---

127. Relations entre Genève et Bruxelles.

En 1782, à la suite d'une révolution, des mesures de rigueur furent prises à Genève contre les membres du parti démocratique des Représentants. Quatre cents Genevois, conduits par le pasteur Isaac-Salomon Anspach vinrent s'installer à Bruxelles et y séjournèrent jusqu'en 1789. Du pasteur Anspach, qui devait jouer, à nouveau, un grand rôle à Genève, descend la famille du même nom, qui a tenu dans la vie bruxelloise et la politique belge, au XIXe siècle, une place importante. L'un de ses membres a consacré à son ancêtre une biographie sous le titre : *Un citoyen de Genève. Mon trisaïeul I. S. Anspach* ; 1746-1825 (Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1925, 252 pp. in-12).

---

128. La correspondance du Baron de Stassart.

Mme la Comtesse L. van den Steen de Jehay consacre une étude d'une cinquantaine de pages à la *Correspondance du Baron et de la Baronne de Stassart* (extrait de la *Revue générale*). C'est une charmante contribution à notre « petite histoire », relativement si peu défrichée encore ; elle porte sur des personnages tout particulièrement intéressants par l'époque où ils ont vécu et par leur personnalité ; le Baron (1770-1854) était « gentilhomme de race et fonctionnaire, diplomate et poète, libre penseur et bon chrétien, écrivain et orateur, homme du monde et campagnard, patriote et cosmopolite ». Homme d'une débordante activité, il a laissé, outre ses œuvres complètes en 1085 pages, une très grande quantité de lettres. Parmi celles-ci, Mme la Comtesse van den Steen a plus particulièrement exploré celles qu'échangèrent, de 1812 à 1847, le Baron et la Baronne : « trente-cinq ans d'aperçus presque quotidiens sur la vie mouvementée de l'Europe, sur la vie des Cours, du monde, de la ville et de la province, sur les dessous politiques et diplomatiques, les grandes et les petites intrigues des petits et des grands, avec, à l'arrière-

Digitized by Google

plan, des tableaux d'intérieur exquis où revit toute la vie patriarcale de l'époque ».

A. V.

---

129. L'impératrice Charlotte.

Le Baron Buffin a consacré à *La Tragédie Mexicaine* un volume dont notre confrère, M. van Kalken a rendu compte ici-même (t. IV, pp. 767-769). Signalons que la comtesse H. de Reinach Foussemagne a publié en 1926 à Paris, chez Plon-Nourrit un ouvrage qui fait pendant à celui du Baron Buffin et le complète : *Charlotte de Belgique, Impératrice du Mexique* ; l'auteur a également pu disposer d'une documentation inédite assez abondante.

---

130. Histoire de la Guerre.

Les travaux faits avec méthode et un esprit véritablement critique sur l'histoire de la guerre de 1914-1918 méritent d'être signalés. Nous nous en voudrions, dans ces conditions de ne pas indiquer à nos lecteurs comme l'une des meilleures monographies parues dans ce domaine, une étude du Colonel B. E. M. Merzbach et du Commandant B. E. M. Herbiet : *La vérité sur la défense de Namur en 1914.* (Bulletin Belge des Sciences Militaires ; août 1926 à janvier 1927). On y trouve une analyse à la fois minutieuse et claire des opérations qui se sont déroulées du 20 au 25 août 1914, et une appréciation critique, du rôle joué par la place et sa garnison au cours des diverses phases de ces opérations. Il en ressort que l'une et l'autre ont pleinement rempli le rôle qui leur était assigné, et dans la défense de la Belgique, et dans la défense franco-belge des positions de Sambre et Meuse.

Au point de vue de la méthode, on louera particulièrement les auteurs de la manière dont ils ont réussi par d'habiles rapprochements de témoignages d'origine diverse et par une critique intelligente d'un document officiel allemand à prouver que le fort de Dave a bien été bombardé par les mortiers autrichiens de 30 cm. 5.

G.

---

131. Histoire de Bruges.

Nous avons ici-même apprécié le *Bruges and its past* de M. Malcolm Letts (t.V, pp. 234-235). Depuis, une seconde édition

Digitized by Google

a paru (Bruges, Desclée-De Brouwer et C° ; Londres, A. G. Berry ; 1926, in-8°). De 157 pp. le livre est passé à 175. De plus, l'auteur a augmenté le nombre des planches, dont un choix particulièrement heureux illustre le volume. Les pages consacrées à l'histoire de Bruges au XIVe siècle ont été augmentées. La rapidité avec laquelle la 1re édition a été épuisée fait bien augurer des succès mérités que connaîtra encore le volume de M. Letts. G.

---

132. Histoire de Tournai.

M. Paul Rolland continue à nous donner des études critique sur des points obscurs de l'histoire de Tournai, études dont l'intérêt dépasse le cadre de l'histoire locale.

C'est ainsi qu'il a soumis à un examen nouveau le diplôme dit « de Chilpéric », qui reposait jusqu'au milieu du XVIe siècle à la cathédrale de Tournai (*Le diplôme dit « de Chilpéric » à la cathédrale de Tournai* ; extrait du Bulletin de la Commission royale d'histoire, t. XC, 1926, pp. 143-188). C'est un acte frauduleux destiné à assurer au chapitre la *justicia* de tous les tonlieux. Alors que M. Warichez en situait la fabrication entre les années 1187 et 1190, M. Rolland croit devoir lui assigner une date se plaçant entre 1130 et 1146. Le soi-disant original ne serait pas un pur faux, mais on aurait remployé matériellement un diplôme de Chilpéric II, — et non de Chilpéric I, comme on l'admettait jusqu'ici. Très ingénieusement M. Rolland démêle ce qui a pu donner lieu à la substitution et les répercussions que celle-ci a eues sur la confection des listes d'évêques.

Dans un article intitulé « *le Tournaisis, châtellenie flamande* » (*Revue du Nord*, 1926, p. 113-147), le même historien reprend une question également très débattue. D'après A. d'Herbomez les châtelains, quoique représentants des comtes de Flandre, étaient de véritables souverains. D'après Vanderkindere le Tournaisis, y compris Tournai, était une châtellenie flamande comme les autres, et l'est resté jusque 1313-14. Selon M. Warichez il était administré par l'évêque. M. Rolland montre qu'il faut distinguer soigneusement Tournai, administré jusqu'en 1187 par l'évêque et ensuite par la commune, et le Tournaisis, qui faisait dès la fin du IXe siècle partie de la Flandre. Des textes prouvent qu'au triple point de vue militaire, administratif et judiciaire les châtelains tenaient leur pouvoir des comtes de Flandre et qu'ils n'avaient pas à se conduire comme de petits princes indépendants. Ce n'est qu'en 1314, lors de la guerre de

Digitized by Google

Flandre, que Philippe le Bel parvint à écarter les héritiers de la dernière châtelaine et à faire occuper le château. Le Tournaisis resta français jusqu'en 1521.

H. V. W.

---

133. Histoire du Hainaut.

Il manque en Belgique, où les provinces ont joué dans le passé un rôle si essentiel, de bonnes histoires provinciales (1). M. E. Dony, Préfet de l'Athénée Royal de Liége, a entendu combler cette lacune en ce qui concerne le Hainaut, où il a passé une grande partie de sa carrière. Dès 1921-1922, il publiait en deux fascicules sous le titre *Notre Hainaut dans lePassé* (Mons, 226 pp. in-8°) un aperçu de l'histoire de la province jusqu'en 1433, date de l'acquisition du comté par Philippe le Bon. Bien préparé à sa tâche par une série de monographies et de recherches critiques excellentes, M. Dony a réussi à retracer cette histoire sans en sacrifier aucun aspect. Des notices bibliographiques accompagnent les divers chapitres. De même que les notes et les renvois dans le texte, elles permettent de se rendre compte que l'auteur a eu le souci constant d'avoir recours aux sources.

Malgré les services que cette publication peut rendre, elle n'a été dans la pensée de son auteur qu'une esquisse, parfois un peu hâtive (2). Par contre l'*Histoire du Hainaut de 1433 à nos jours* (Imprimerie Provinciale, Charleroi, 1925, VI-460 pp.) est véritablement un livre et l'on ne peut assez féliciter le Conseil Provincial du Hainaut de l'avoir primé (3). L'auteur y présente le Hainaut d'abord sous les ducs de Bourgogne, ensuite pendant ce XVIe siècle, où la province vécut d'une vie si mouvementée (4) ; puis il nous le montre dans le cadre des Pays-Bas Espagnols et Autrichiens. Il décrit enfin les événements qui furent propres au Hainaut, à partir de la Révolution Brabançonne. Dans son exposé, M. Dony a veillé avec un soin tout particulier à ne jamais isoler l'histoire de sa province, de celle du reste de notre pays,

---

(1) Exceptons cependant la principauté de Liége qui a trouvé en M. P. Magnette un historien averti. Cf. ici-même, t. IV, pp. 757-758.

(2) Ce qui a trait à la formation du comté de Hainaut (pp. 41 et s., 49 et s., 60 et s.) est un peu confus ; il n'est pas exact de dire (p. 41) qu'au XIe siècle le Hainaut en fait, était déjà indépendant.

(3) L'Académie Royale de Belgique lui a attribué le 5 mai 1926 un prix De Keyn.

(4) Une critique en passant : le *judicium aquae frigidae* n'est pas une « pratique médiévale d'avant Charlemagne (p.176) ; si cette ordalie fut, en effet, probablement pratiquée dès avant Charlemagne, elle resta en usage pendant tout le Moyen Age. GRIMM (*D. R. A.*, 923-925) fournit une série de textes allant du IXe au XVe siècle,

Digitized by Google

sans laquelle on ne la comprendrait, d'ailleurs, pas. Le même souci de cohésion dans la composition, apparaît dans la manière dont est traité ce qui relève de la vie économique, sociale, intellectuelle, artistique. M. Dony nous paraît avoir pour ces matières une prédilection qui ne surprendra pas ceux qui connaissent ses travaux antérieurs ; mais jamais il n'en a fait des hors d'œuvres, des développements isolés ; lors même qu'elles font l'objet de chapitre séparés, elles sont soigneusement rattachées à l'exposé des faits de l'histoire politique.

Signalons enfin en terminant cette note, le profit que nous avons pris à la lecture de tout ce qui concerne l'activité du célèbre pasteur réformé Gui de Bray (pp. 145-148) et plus encore peut-être à l'exposé précis et fouillé de l'état économique du Hainaut sous Charles VI et Marie-Thérèse (pp. 335-344).

Deux cartes schématiques rendent de grands services au lecteur.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

---

134. **Historiographie namuroise.**

Parmi les études contenues dans les tomes XXXVI et XXXVII des *Annales de la Société archéologique de Namur*, signalons tout d'abord la très intéressante étude que M. Bigwood a publiée dans le premier de ces volumes sur *Les Émissions de rentes de la ville de Namur au XVe siècle* ; c'est un complément utile aux quelques pages que cet érudit a consacré aux émissions de rentes dans sa grande étude sur *Le Commerce de l'argent*.

Dans le second volume, M. Brouwers étudie *La Révolution dans les Campagnes wallonnes de la principauté de Liége* (1789-1790), accordant à ces populations rurales une attention que la plupart des historiens de la Révolution Liégeoise leur avaient refusée. Il consacre également quelques pages aux *Compagnies d'Arbalêtriers dans l'ancien comté de Namur*. Nous constatons que c'est en 1266 qu'est créée la compagnie de Namur, en 1295, celle de Floreffe, toutes deux par Gui de Dampierre. N'est-ce pas une imitation d'institutions flamandes ? La compagnie d'arbalêtriers de Bruges existait, complètement organisée, depuis un certain temps déjà, en 1297 (Duclos : *Bruges*, p. 137).

M. Courtoy dans le même volume publie, avec une introduction fort instructive, un dossier relatif à *La fondation du Collège des Jésuites de Namur* en 1610. Une autre étude du même érudit sur *La Vierge de la Trésorerie de Walcourt* révèle que l'orfèvre Limars qui la fit appartient à l'école de l'Entre-Sambre-et-Meuse et démontre l'influence qu'exerça sur celle-ci l'art français, à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle.

G.

Digitized by Google

135. Histoire Liégeoise.

Sous le titre *Bibliotheca leodiensis*, M. J. Brassine, bibliothécaire en chef de l'Université de Liége, inaugure la publication d'une série de documents se trouvant dans le dépôt dont il a la direction. Le premier volume de cette collection met au jour une quarantaine de lettres écrites par Quirin d'Adseux, chanoine à la collégiale de Saint-Jacques à Liége, de 1794 à 1801, ainsi que quatre lettres de membres de sa famille. Prêtre insermenté, cet ecclésiastique se réfugia en Allemagne et y resta jusqu'en janvier 1796. C'est ce qui a suggéré à l'éditeur le titre de ce volume : *Pendant l'émigration. Lettres de Liégeois* (1794-1801) (Printing Co, Liége, 1926). On y trouvera, outre de nombreuses particularités sur des familles liégeoises, de curieux détails sur la crise économique que traversa à cette époque le pays de Liége ainsi que sur l'introduction et le fonctionnement du régime français dans l'ancienne principauté ecclésiastique.

H. V. L.

---

136. Histoire de Hasselt.

Sous le titre *Les Premiers Siècles de l'histoire de Hasselt*, M. A. Hansay publie une excellente étude d'histoire urbaine (*Verzamelde Opstellen uitgegeven door den Geschied- en Oudheidkundigen Studiekring te Hasselt*, deel II, 1926). Il y étudie successivement la formation matérielle de la ville, l'époque à laquelle Hasselt a été fortifiée, le moment où la ville a acquis son autonomie.

Très justement il met la formation de la ville en relations avec l'établissement d'une voie commerciale entre Louvain et Maestricht par la vallée du Demer.

Nous avons pris un intérêt particulier aux pages consacrées par l'auteur à l'alleu de Hasselt, c.-à-d. à la partie de la ville appartenant en propre au comté de Looz ; en 1203 elle était entourée d'une *munitio*. Même après la disparition de celle-ci, elle continua à former un îlot distinct, soumis au droit territorial lossain, alors que le reste de la ville se trouvait dès avant 1232 soumis au droit liégeois.

Quant à l'autonomie communale, M. Hansay montre qu'elle était acquise à Hasselt avant 1325. G.

Digitized by Google

137. **Atlas historique des Pays-Bas.**

Les lecteurs de la *Revue* connaissent, au moins de nom, la très remarquable entreprise scientifique, que constitue le *Geschiedkundige Atlas van Nederland*, publié chez Nijhoff, à La Haye par un comité de géographes et d'historiens que préside M.P.J. Blok. Chacune des sections de l'Atlas comprend une carte à grande échelle (1 : 100.000e ; 1 : 200.000e ; 1 : 300.000e), ou plusieurs cartes à une échelle moindre ; quelquefois une grande et plusieurs petites cartes. A chacune des cartes correspond un volume de texte, parmi lesquels il en est qui comptent 200 à 600 pp. in-8o. Il n'est pas de pays qui possède un atlas historique comparable à celui dont les érudits néerlandais dotent en ce moment leur pays. Même le très remarquable *Geschichtlicher Atlas der Rheinprovinz* publié par la « Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde », n'atteint pas exactement au même niveau.

A l'heure actuelle ont paru :

Oudheidkundige kaart (Holwerda). — Holland, Zeeland en Westfriesland in 1300 (Beekman). — De marken van Drente, Groningen, Overijssel en Gelderland (de Jonge van Ellemeet, J. G. G. Joosting, Martens van Sevenhoven, Engelen van der Veen, Le Cosquino de Bussy). — Bourgondische Tijd (Blok). — De zeventien Provinciën in 1555 (Blok en Beekman). — Kerkelijke indeeling omstreeks 1550, tevens kloosterkaart (Muller, Joosting, van Veen, Beekman). — Republiek der Vereenigde Nederlanden in 1648 (Brugmans en Beekman). — De Republiek in 1795 (Beekman) — De Rijnverdeelingen in de XVIIe en XVIIIe eeuw (Welcker). — De Fransche tijd (Rammer). — De Rechterlijke indeelingen na 1795 (Overvoorde). — De Koloniën : Ontdekkingsreizen (Posthumus - Meyjes).

---

138. **Histoire de Dunkerque.**

La découverte récente au Palais de Justice de Dunkerque d'archives anciennes provenant surtout de l'amirauté et des notaires royaux de la ville, a permis à M. A. Lesmaries d'apporter de nombreuses précisions à ce que l'on savait jusqu'ici de Jean Bart et du milieu familial et maritime dans lequel il a vécu (*Jean Bart et sa fortune*. Dunkerque, 1926, 88 pages in-8o).

Le même érudit a consacré une intéressante étude aux *Imprimeurs et ateliers typographiques de Dunkerque*, 1674-1750, dans le t. XXIII du *Bulletin de l' Union Faulconnier* (1926).

---

139. **Histoire de la Normandie.**

De toutes les provinces françaises, la Normandie est celle dont

Digitized by Google

l'histoire est le plus et le mieux étudiée. Nous voyons une nouvelle et heureuse manifestation de cet état de choses dans la publication du *Bulletin Bibliographique et Critique d'Histoire de Normandie* (Revue de la Société bibliographique d'histoire de Normandie). C'est une publication qui peut être citée en modèle : on y trouve d'abord l'indication de tous les ouvrages et articles nouveaux concernant tous les aspects de l'histoire de la Normandie ; ensuite des comptes-rendus critiques des travaux les plus importants paraissant dans ce domaine. L'abonnement annuel s'élève à 20 fr. pour la France, à 25 fr. pour l'étranger (L. Jouan et R. Bigot, 98, rue Saint-Pierre, Caen). Parmi les collaborateurs, nous relevons des noms comme ceux de MM. Astoul, Besnier, Bourde de la Rogerie, Bridrey, Génestal, Prentout, sûrs garants de la valeur scientifique de cette excellente publication. G.

---

140. Histoire du Droit Alsacien.

La Faculté de Droit de Strasbourg a publié en 1926 sous le titre *L'introduction du droit civil français en Alsace et en Lorraine* (1er janvier 1925) un recueil d'études d'histoire et de droit composées par un groupe de professeurs, de magistrats et d'avocats (Strasbourg, Istra et Paris, Libr. générale de Droit et de Jurisprudence, s. d., 167 pp., in-8°). Signalons particulièrement l'étude de M. E. Champeaux sur *L'Ancien droit de l'Alsace*. L'auteur y décrit successivement les caractères essentiels du droit coutumier alsacien, du droit statutaire, du droit féodal ; il y ajoute des indications sur le droit des communautés juives, sur le rôle et la portée du droit romain, sur les ordonnances royales. Puis, sans entrer dans le détail, il indique rapidement ce qu'a de propre l'ancien droit alsacien, en matière d'état et de capacité de personnes, d'obligations et de transferts, de contrats de mariage et de successions. Sous ces institutions, moins diverses qu'on ne le croirait à première vue, M. Champeaux voit « ce droit chrétien ou plutôt judéo-chrétien qui a prédominé dans les pays rhénans tout au début du Moyen Age. » Il y a là une idée fort intéressante que l'auteur, espérons-le, développera quelque jour.

Dans l'article de M. Champeaux, que l'on aura grand profit à lire, nous avons noté çà et là quelques faits qui nous ont paru spécialement intéressants. D'abord quant au rôle du droit romain, dont on nous montre que, contrairement à ce qu'ont cru des intendants et des juristes français, ce droit n'a pas été le

Digitized by Google

droit commun de l'Alsace, mais un droit supplétif ; à la différence cependant, des pays coutumiers de l'intérieur de la France, il s'impose au juge

Dans le domaine du droit des personnes, notons que, bien que la femme soit en tutelle perpétuelle et donc incapable d'être tutrice elle-même, on trouve au XVIIIe siècle, des exemples de tutelle de fait exercée par la femme. M. Champeaux émet l'ingénieuse hypothèse d'une contamination exercée par des coutumes voisines (Bourgogne, Lorraine).

Signalons aussi la persistance en Alsace de l'usage de conclure des contrats et d'opérer des transferts de droits réels devant la justice. Les efforts de l'autorité française au XVIIe siècle pour replacer l'intervention de celle-ci par celle des notaires royaux n'aboutirent guère.

Notons enfin en matière de communauté, les dispositions très particulières de la coutume de Ferrette, fort répandue en Haute-Alsace et qui consistait en une communauté de meubles et acquêts se transformant en communauté universelle s'il existait des enfants lors de la dissolution. Il faut y voir l'aboutissement d'une évolution qui remonte à un usage ancien de ne faire commencer la communauté que lors de la naissance du premier enfant (cf. H. Brunner : *Die Geburt eines lebenden Kindes* ; Zeitschr. f. R. G., 29).

On lira également avec intérêt les observations présentées par M. Champeaux sur la persistance en Alsace d'usages juridiques anciens qui ont survécu à l'introduction successive du Code Civil et du Bürgerliches Gesetzbuch.

L'étude de M. Champeaux, dont ces quelques aperçus font saisir toute la portée, est suivie de quelques autres articles, excellents eux aussi, mais de caractère plus exclusivement juridique.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

---

141. Histoire de Marie-Antoinette.

Mme Jeanne Arnaud-Bouteloup est un auteur heureux. Elle débute dans la carrière historique par un livre traitant un sujet délicat et auquel des critiques très autorisés, appartenant à des écoles bien différentes, rendent en même temps un précieux hommage (*Le rôle politique de Marie-Antoinette*. In-8° de 376 pages. Paris, Champion, 1924). M. G. Pariset, dans la *Revue Historique*, M. Jean de la Monneraye, dans la *Revue des Questions Historiques*, ont été d'accord pour louer la sérénité d'esprit avec laquelle l'écrivain a jugé son héroïne, ainsi que l'absence

Digitized by Google

de tout parti pris apologétique et le sens critique très avisé qui ont présidé à l'élaboration de l'œuvre. Celle-ci, dit M. Pariset, est « aisée, équilibrée, sobre et rectiligne ».

Nous ne pourrions rien ajouter à cette appréciation d'historiens spécialement compétents pour juger l'ouvrage soumis à leur critique.

Comme ils l'ont aussi dit très justement, Mme Arnaud Bouteloup a écrit un livre qui manquait. Le rôle politique de Marie-Anoinette n'avait pas jusqu'ici été suffisamment scruté. On connaissait assez bien son influence sur la politique intérieure de la France et sur cette influence Mme Arnaud-Bouteloup passe assez rapidement, mais on connaissait moins son action en matière de politique extérieure. C'est à la mettre tout spécialement en lumière, surtout pour la période révolutionnaire, que l'auteur a consacré son œuvre. Elle nous y a donné les prémisses d'un talent prometteur d'autres livres de valeur.

A. De Ridder.

---

142. L'origine des villes anglaises.

M. Carl Stephenson fait paraître dans le no d'octobre 1926 de l'*American Historical Review* sous le titre *The origine of the English Towns* une très importante étude où il applique, à la formation des villes anglaises, les idées exposées par M. H. Pirenne dans ses divers travaux sur l'origine des institutions urbaines au Moyen Age.

---

143. Les Catalans en Méditerrannée.

M. L. Nicolau d'Olwer, l'un des représentants les plus distingués des études historiques aujourd'hui si vivantes en Catalogne, vient d'inaugurer la série de manuels qui constitueront l'*Enciclopedia Catalunya* par un volume intitulé *L'Expansio de Catalunya en la Mediterrania Oriental* (Barcelone, Barcino, 262 pages in-8o). C'est un exposé clair, vivant et solide de la pénétration économique, politique et militaire des Catalans, dans l'Empire byzantin, en Asie-Mineure, en Égypte,en Chypre, etc. du XIIe au XVIe siècle. En retraçant pour ses compatriotes le tableau d'un passé où ils donnèrent tantde preuves d'énergie et de courage,l'auteur a en même temps écrit un chapitre très intéressant et puisé aux meilleures sources de cette histoire de la Méditerranée qui, fermée par l'invasion de l'Islam aux peuples

Digitized by Google

de l'Occident européen, redevient, depuis l'époque des Croisades, le facteur le plus important de leur civilisation.

H. P.

---

144. A propos des origines de la Confédération suisse.

Il y a trois ans, la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire* (t. III 1924), a bien voulu publier quelques pages où j'indiquais, tels qu'ils apparaissaient alors, les résultats de la critique historique à propos des origines de la Confédération Suisse.

Je montrais entre autres que les traditions anciennes n'étaient plus admises par personne. Il est toujours imprudent d'être trop affirmatif dans le domaine scientifique. Au moment même où je faisais cette constatation, M. Karl Meyer, professeur à l'Univerté de Zurich, publiait dans la *Revue Suisse d'Histoire* (*Der älteste Schweizerbund*, Revue d'histoire suisse, t. IV, 1924), un article qui ouvrait à nouveau toute la question que l'on croyait réglée. En décembre 1926, le même auteur a complété et développé ses idées à ce sujet dans un livre intitulé *Die Urschweizer Befreiungstradition* (Orell-Füsli, Zürich).

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer ni de discuter les idées de M. Meyer. Qu'il nous suffise de dire qu'il rétablit à peu près dans son intégralité tout ce que la critique du XIXe siècle avait cru démolir à tout jamais. Il le fait avec une science consommée et une ingéniosité indiscutable.

Il est difficile d'être toujours d'accord avec lui et le lecteur hésite quelquefois devant des hypothèses un peu aventurées. Mais une chose est certaine : l'école hypercritique sort fort mal en point du débat et son négativisme systématique semble condamné.

J'avais donc mal renseigné le lecteur de cette *Revue* ; il m'a paru nécessaire de corriger mon erreur de 1924 en renvoyant au texte de M. Meyer ceux que la question intéresserait davantage.

CHARLES GILLIARD,
Professeur à l'Université de Lausanne

---

145. Histoire de la Suisse.

Signalons un livre important sur le rôle de l'arbitrage dans le développement constitutionnel de la Suisse au Moyen Age (EMIL USTERI : *Das öffentlich-rechtliche Schiedsgericht in der Schweizerischen Eidgenossenschaft des XIII.-XIV. Jahrh.* ;

Digitized by Google

Zürich, Orell Füssli, 1925). Ce travail, très bien construit et largement documenté a, d'ailleurs, une portée qui dépasse le cadre national. Un compte-rendu critique lui été consacré par M. F. L. Ganshof dans la *Revue de Droit International et de Législation comparée* (1926 ; nº 3-4 ; pp. 446-447).

---

146. **Histoire et Géographie de la Tchéco-Slovaquie.**

Dans l'*Athénée* de décembre 1926 (11e année, nº 4), a paru l'entrefilet suivant :

Nous recevons du Ministère Tchéco-Slovaque l'avis suivant :

« Notre ministère serait disposé à envoyer aux auteurs de livres d'histoire et de géographie des exemplaires d'un manuel de géographie et d'un manuel d'histoire de notre pays rédigés en français afin de corriger s'il y a lieu les textes touchant l'histoire et la géographie tchécoslovaques. La plupart des auteurs étrangers à notre pays se servent encore dans la rédaction des parties respectives de la nomenclature allemande. Nous cherchons à remédier à cette erreur regrettable en publiant en français sur la Tchéco-Slovaquie une géographie et une histoire que nous sommes disposés à envoyer à chacun de vos collègues géographes ou historiens qui s'y intéresseraient. »

Les historiens et géographes que cet avis intéresse voudront bien écrire à M.J. Renard, professeur à l'Athénée Royal de Liége.

F. Q.

---

147. **La fondation de New-York.**

A l'occasion du 3e centenaire de l'achat, aux Indiens, de Manhattan Island par Peter Minuit (1626), la New York Public Library a organisé une exposition historique qui s'est ouverte le 22 mars 1926. M. Victor Hugo Paltsits, chef du département de l'Histoire d'Amérique et Conservateur des Manuscrits, qui avait été chargé de la préparation de l'Exposition, en publie le catalogue dans le *Bulletin of the New York Public Library* (XXX, 1926, N. 9, Sept., 655-684, et N.10, oct., 759-792). On y trouvera une vraie bibliographie raisonnée des origines de la grande cité américaine, auxquelles, on le sait, furent étroitement mêlés certains de nos compatriotes.

A. V.

Digitized by Google

14. Histoire des origines chrétiennes.

La collection « Christianisme » vient de s'enrichir d'un travail remarquable de M. G. A. Van den Bergh van Eysinga sur la littérature chrétienne primitive (*La littérature chrétienne primitive*. Paris, F. Rieder et Cie, 1926. 235 pages, in-8°. Collection « Christianisme », N° 18). M. Van den Bergh écrit l'histoire en se plaçant au point de vue radical des exégètes hollandais qui suivent la tradition de Van Manen. Les ouvrages qui constituent le Nouveau Testament sont tous, pour cette école, postérieurs au milieu du 2e siècle. Je ne puis aborder ici l'examen technique de cette doctrine hardie dont il m'est d'ailleurs impossible d'approuver les conclusions. Mais je me plais à constater qu'elle est exposée par M. Van den Bergh, dans ce petit volume, avec une admirable clarté, une riche documentation, un grande pénétration critique et une connaissance parfaite des travaux les plus récents.

R. K.

---

147. La vie de Saint François d'Assise.

Parmi les publications que le septième centenaire franciscain a provoquées, il convient de signaler particulièrement la *Vita di San Francesco d'Assisi* de M. Luigi Salvatorelli, (Bari, Laterza, 1926. 250 pp., in-8°. Prix : 13 lires 50), qui s'est déjà fait connaître par d'importants travaux d'histoire religieuse. Fils d'une mère d'Assise, il était admirablement préparé à cette nouvelle tâche. Familiarisé depuis son enfance avec les lieux où nous conduit son récit, il nous fait sentir, pour l'avoir éprouvé, le charme pénétrant du paysage ombrien. Il est aussi bien informé de l'histoire du pays et il replace l'activité de François dans le milieu où elle s'est exercée. Mais surtout sa sympathie pour le *Poverello* a réussi à exprimer la poésie et la beauté émouvante qui se dégagent de la vie du Saint et il a su apprécier la puissance de l'œuvre accomplie par le grand fondateur d'un Ordre nouveau Ce livre dépourvu de tout appareil érudit mais, qui est le fruit d'une solide préparation, sera lu avec profit et avec émotion.

F. C.

149. Histoire du mouvement mystique du moyen âge.

Dans le domaine encore si peu exploré du mysticisme flamand le P. J. Van Mierlo jun. S. J. est certainement l'un des deux ou trois spécialistes les plus éminents. Dans des publications récentes il a pu, grâce à sa pénétrante critique, mettre en lumiè-

Digitized by Google

re quelques points de vue nouveaux qu'il importe de signaler ici.

Jusqu'ici la figure de Hadewijch apparaissait au XIIIe siècle comme un météore dans la prose flamande. Des recherches récentes ont permis de lui ressusciter une émule, Beatrijs de Nazareth (lez Lierre). Le P. Van Mierlo vient de lui consacrer une notice (1) et se propose de l'étudier plus longuement dans une édition qu'il prépare de la seule œuvrette qu'on connaisse d'elle : « *Van seven manieren van heiligher Minnen.* » Il est probable qu'elle date des années 1231 à 1235. Beatrijs serait contemporaine de Hadewijch, peut-être antérieure à elle.

En tâchant de fixer les traits de la biographie de Beatrijs le P. van Mierlo s'est aperçu qu'une partie des sources est apocryphe (2). Il s'agit notamment d'une vie du B. Arnikius se donnant comme un extrait d'une chronique écrite de 1294 à 1330 par un certain Nicolas Hoochlant de l'abbaye de Middelbourg et prétendant avoir utilisé d'autres sources encore. Le tout est une falsification qu'il faut attribuer à Christophore Butkens, l'auteur bien connu des *Trophées de Brabant*, décédé en 1650. Le but du faussaire aura été de donner une origine plus illustre au père de Beatrijs de Nazareth, Bartholomeus, qui avait fondé le monastère de Nazareth dont celle-ci était prieure et dont Carola Butkens, nièce de Christophore, devait être à partir de 1646 l'abbesse. Les faux ont trompé les contemporains et ont fait glisser jusqu'à nos jours pas mal de petites erreurs dans l'historiographie. On en trouvera un relevé dans l'article susdit.

Dans une étude intitulée « *De Bijnaam van Lambertus li Beges en de vroegste beteekenis van het woord Begijn* (3) », le même érudit s'est attaché à résoudre un problème bien des fois discuté. On sait que l'origine des béguines a été mise en rapport par les uns, dont G. Kurth, avec Lambert le Bègue, par d'autres avec Ste Begge. Le P. Van Mierlo démêle tout d'abord la vraie signification du surnom « *Li Beges* »,qui ne se rencontre pour la première fois que chez Gilles d'Orval, c. à d. soixante-dix ans après les événements. «*Li Beges* » ne signifie pas «*le balbutieur* », mais « *l'hérétique* », et même plus exactement « *l'hérétique albigeois* ». D'autre part les mots *beguinus*, *beguina*, sont employés avant

(1) *Verslagen en Mededeelingen* der Koninklijke Vlaamsche Akademie, jaargang 1926, blz. 51-72.

(2) Een reeks valsche Kronieken van Christophorus Butkens (*Analecta Praemonstratensia*, t. II, 1926, p. 60-81, 113-138).

(3) *Verslagen en Mededeelingen* der Koninklijke Vlaamsche Akademie, jaargang 1925.

Digitized by Google

1230 dans un sens péjoratif, également avec la nuance de « *hérétique* ». Il semble alors qu'il faille chercher l'étymologie des deux mots dans « *Albigensis* ». La dérivation n'est pas régulière, mais la filiation est indiscutable. En effet les continuations II et III de la chronique royale de Cologne contiennent aux années 1209 à 1213 sept passages où le mot *Beggini* est employé pour désigner les Albigeois. Cette preuve nous semble décisive et nous estimons que la question est désormais résolue. Le P. Van Mierlo n'admet d'ailleurs aucun rapport direct de l'institution des béguines avec Lambert le Bègue et encore moins avec Ste Begge.

H. V. W.

---

151. **Histoire de la Philosophie.**

Nous signalons à nos lecteurs, la création à Paris d'une *Revue d'Histoire de la Philosophie*, dirigée par M. Émile Bréhier, professeur à la Sorbonne. Elle se propose de grouper les travailleurs qui appliquent les méthodes de la critique historique à l'interprétation des œuvres des philosophes de tous les temps. Cette unité de méthode forme un lien spirituel entre les chercheurs, quelles que puissent être leurs opinions. On ne sera donc pas surpris de rencontrer dans le comité de rédaction les noms de MM. Andler et Levy-Bruhl à côté de ceux de M. Gilson et de M. l'abbé Diès.

La *Revue* donnera des articles originaux et des comptes-rendus de livres et d'articles de revues.

La *Revue* est éditée par la maison Gamber, 7, rue Danton, Paris (VIe).

---

152. **Histoire du Droit Normand**

Il existe depuis quelque 15 ans, une Société, une Bibliothèque et une Semaine de l'Histoire du Droit Normand. Toutes trois ont fait une belle et utile besogne. Il suffit, pour se rendre compte de l'activité déployée par la société, de consulter la liste des ouvrages parus ou à paraître dans la Bibliothèque de l'Histoire du Droit Normand. Ces travaux constituent un précieux apport à cette branche si intéressante de l'histoire du droit français.

Modeste à ses débuts, la Société a pris aujourd'hui une extension remarquable à laquelle les « Semaines », organisées chaque année, contribuent largement. Chose digne d'être notée, cette réunion

Digitized by Google

d'historiens va, dans ses prochaines assemblées, faire œuvre éminemment pratique en collaborant à la systématisation doctrinale du droit des Iles Anglo-normandes qui, jusqu'à présent, reste à faire.

Le dernier volume paru (*Travaux de la Semaine d'Histoire du Droit Normand, tenue à Jersey,* du 24 *au* 27 *mai* 1923. Caen A. Olivier, 1925 ; in-8°, XIV-418 pp. ; université de Caen, Faculté de Droit.) contient les communications faites à la Semaine du Droit Normand, tenue à Jersey, en 1923. La première et principale partie comporte trois études, d'un grand intérêt, relatives à la protection des biens de famille dans la coutume de Normandie. La première, due à L. Ch. Astoul, traite des Propres de Mariage (30 pp.) ; la seconde, de M. E. Bridey (160 pp.) étudie longuement la Réserve Héréditaire qui accuse, en Normandie, des traits tout particuliers, jouant à elle seule le double rôle de réserve et de légitime ; la troisième enfin, de M. R. Génestal, a pour objet l'institution, aujourd'hui abolie, mais d'une si grande importance dans l'ancien droit, du Retrait Lignager et retrace les phases de son évolution, du XIIIe au XVIIIe siècle (45 pp.). Signalons que le retrait ne fut supprimé, à Jersey, qu'en 1833 et que, même, dans la Normandie continentale, passé des lois dans les mœurs et de droit, devenu obligation morale, il s'applique encore fréquemment aujourd'hui.

La seconde partie du volume contient des communications, plus courtes, sur des sujets divers. Nous croyons bien faire en transcrivant ci-dessous leurs titres.

1° Étude comparée du droit des gens mariés d'après l'ancienne coutume de Normandie et d'après le droit de Jersey (M. C. S. Le Gros. — 12 pp.)

2° Un nouveau Mss. de la Summa de Legibus Normanniae (M. R. N. Sauvage, 3 pp.)

3° L'administration des îles normandes et leurs rapports avec le Cotentin (M. E. T. Nicolle. — 16 pp.).

4° L'origine des jurés-justiciers de la Cour Royale de Jersey. (M. H. W. Giffard, 17 pp.)

5° Les droits et services des seigneurs de Fief Haubert (M. P. N. Richardson, 24 pp.)

6e Les seigneurs patrons des églises normandes au moyen âge (M. F. Soudet 14 pp.).

7° Recherches sur la forme des contrats en Normandie aux XIIe et XIIIe siècles (M. J. Yver, 16 pp.)

8° Les rentes dues en nature (M. Vivian J. Bailhache, 26 pp.).

9° Les origines du Bref de Fief Lai et d'Aumone. (M. E. Blum, 48 pp.).

Digitized by Google

Ces quelques mots suffiront pour signaler à l'attention des lecteurs de la *Revue* l'extension et l'activité, sans cesse croissantes, de la Société de l'Histoire du Droit Normand et, d'une manière générale en France, des Sociétés locales d'histoire du droit.

Il a suffi de l'initiative de deux professeurs de l'université de Caen pour créer le noyau autour duquel sont aujourd'hui réunis tous les travailleurs curieux de l'ancien droit normand. Quand donc pourrons-nous suivre cet exemple et exhumer de l'injuste oubli où elles dorment, les inépuisables richesses de nos anciennes coutumes ? Sans doute, il ne manque pas de chercheurs désireux de se mettre à la tâche. Ce qui fait défaut, cruellement, c'est l'enseignement universitaire qui donne la formation nécessaire pour entreprendre ces travaux avec fruit. — Quand donc comblera-t-on cette lacune ?

R. P.

---

153. **Revue d'Histoire économique.**

The Economic History Review publiée sous la direction de MM. E. Lipson, R. H. Tawney et de Miss J. de L. Mann par la Société d'histoire économique de Londres, vient de faire paraître son premier fascicule (Londres A. et C. Black). Le président de la Société, Sir W. Ashley, en a écrit l'article de tête consacré à la place de l'histoire économiquedans les études universitaires. Outre des articles de fonds, la Revue publie des documents, une bibliographie et des Mélanges (*Short Notices*). Le numéro que nous avons sous les yeux fait excellemment augurer de son avenir.

H. P.

---

153. **La miniature Byzantine.**

Le bel ouvrage de M. J. Ebersolt (*La Miniature byzantine*, Paris et Bruxelles, Van Oest, 1926, 4°, XIII-110 pp. et 140 pl.) vient combler une importante lacune. Il n'existait pas d'histoire complète de la miniature byzantine. Les éléments en sont très dispersés, et il fallait, pour les recueillir, fouiller les bibliothèques de toute l'Europe. C'est ce qu'a fait M. Ebersolt, et grâce à lui, nous avons maintenant une base solide pour l'étude du rameau le plus riche de l'art byzantin. La miniature byzantine a deux origines : la peinture antique et les arts de l'Asie. Cette double influence n'a pas laissé d'entraver l'activité créatrice des enlumineurs, d'autant plus que, restant continuellement fidèles aux modèles anciens et les reproduisant sans cesse, ils

Digitized by Google

s'éloignaient de plus en plus de la nature et de la vie. D'où un caractère « hiératique et conventionnel. » D'autre part, « dans les manuscrits religieux, la miniature, surveillée par une orthodoxie rigide, se proposait surtout d'édifier et d'instruire » aux dépens du naturel et de l'originalité.

A un certain point de vue, du reste, il faut s'en féliciter. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les planches du présent volume pour voir qu'elles offrent une ressemblance frappante avec ce que Pompéï ou les catacombes nous ont conservé de la peinture gréco-romaine. Les illustrations des manuscrits médiévaux constituent des documents indispensables pour l'étude de l'art antique.

De plus, les vignettes byzantines sont précieuses par ce qu'elles nous apprennent sur l'architecture ou la peinture murale. « Les enlumineurs ont fait des emprunts aux autres arts, à l'architecture pour décorer les canons de concordance, à l'orfèvrerie pour orner les encadrements de leurs miniatures, aux arts du tissu pour enjoliver les têtes de chapitre. La tradition byzantine a juste le même ornement à des matières et à des usages différents. Les travaux d'orfèvrerie, les sculptures présentent les mêmes affinités au point de vue du décor. Les rapports intimes entre toutes ces œuvres attestent l'unité profonde de cet art où se sont combinées à doses variées la tradition antique et l'influence asiatique ».

Il faut noter ce dernier trait. Quand les Byzantins se seraient bornés à combiner deux courants d'influence aussi divergents de manière à en former un style unique et viable, cela aurait suffi à leur constituer une originalité et à leur valoir une place dans l'histoire générale de l'art. Mais ils ont d'autres mérites. Ils dépouillent peu à peu la gaine des traditions, reviennent à l'étude directe et attentive de lanature, et, vers le XIVe siècle, en arrivent à créer un art vraiment vivant et personnel. Alors ils peignent librement ce qu'ils voient, inventent ou retrouvent l'art du portrait, retracent des scènes d'histoire contemporaine et s'abandonnent à leur verve, à leur esprit, à leur « fantaisie régie par des lois rigoureusement logiques ». Mais c'est comme coloristes qu'ils valent le plus et qu'il sont de véritables créateurs. Ainsi, le fait que certains d'entre eux ont employé pour les carnations les pénombres vertes dénote une observation pénétrante et le génie même de la couleur. En ceci, les premiers peintres occidentaux doivent certainement beaucoup aux miniaturistes byzantins.

M. Ebersolt a écrit l'histoire de cet art si intéressant : il en a bien décrit l'évolution et marqué les étapes. S'appuyant sur une

Digitized by Google

information étendue et sûre, il l'a fait revivre avec beaucoup de clarté, de goût et de finesse. Les 140 planches qui accompagnent l'ouvrage sont excellemment choisies et réunissent, semble-t-il, toutes les miniatures les plus dignes d'être connues.

M. SULZBERGER.

153. **Les Tapisseries de la Conquête de Tunis par Charles-Quint.**

M. Charles Monchicourt, docteur ès-lettres et contrôleur civis à Tunis, vient de publier un *Essai bibliographique sur les plans imprimés de Tripoli, Djeiba et Tunis-Goulette au XVIes. et Note sur un plan d'Alger* (Revue Africaine, Alger 1925 ; 4e trimestre, pp. 1-34). Signalons-y le chapitre intitulé « *Les Cartons et estampes de Vermeyen* » (pp. 14-20) dont le sujet est de nature à intéresser les historiens belges, puisqu'il y est question notamment des fameuses tapisseries de la Conquête de Tunis, tissées pour Charles-Quint, à Bruxelles, dans la manufacture de Willem Pannemaker.

Ce chapitre est malheureusement très faible : faute de connaître les principales sources bibliographiques, l'auteur s'est donné beaucoup de peine pour n'arriver qu'à un mince résultat.

Il n'entre pas dans nos intentions de faire ressortir les inexactitudes qui émaillent ce texte écrit avec une si évidente bonne volonté. Mais, tout de même, comment ne point citer, à titre d'exemple, dès le début du chapitre, à la ligne 2, telle négligence : Vermeyen « natif de Bruxelles », qu'il eût été si facile d'éviter, puisqu'il suffit d'ouvrir un quelconque dictionnaire des peintres pour apprendre que le grand artiste est né à Beverwijck, près de Haarlem ?

Comment ne pas sursauter, en lisant, un peu plus loin, à la ligne 14, qu'il n'existe pas de liste descriptive des cartons de Vienne et des tapisseries de Madrid, alors que tous ces documents, célèbres à si juste titre, ont été publiés intégralement et abondamment commentés, les tapisseries par le Cte de Valencia de Don Juan dès 1903 (*Tapices de la Corona de España*, Madrid Vol. I ; pp. 29-53 ; PL. 56-65), les cartons par Ed. von Engerth qui en donna une description dès 1884 (*Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des Allerh. Kaiserhauses*. T. II, pp. 145-152) et les reproductions dès 1889 (Même revue, t. IX, pp. 419-428) ?

Mais n'insistons pas... Les paragraphes relatifs aux estampes valent mieux et pourront rendre des services aux non spécialistes.

M. CRICK-KUNTZIGER.

Digitized by Google

156. Anciens Plans de villes belges.

L'*Atlas des villes de la Belgique au XVIe siècle* (Plans du géographe Jacques De Deventer exécutés sur les ordres de Charles Quint et de Philippe II. Reproduits en fac-similé chromographique par l'Institut National de Géographie, à Bruxelles. Publication commencée par feu Ch. Ruelens, et continuée sous la direction de Em. Ouverleaux..., et J. Van den Gheyn, S. J), dont nous venons de recevoir les dernières livraisons, parues en 1924,— il y en a en tout 24 —, n'a été achevé qu'au bout de 40 ans. Il y a de quoi surprendre. Mais Ch. Ruelens, qui eut l'idée de la publication,ne se contenta pas d'une simple reproduction des planches ; il vit plus grand ;il voulut une notice et un plan explicatifs ; l'entreprise prit de ce fait des proportions considérables, et fut d'autant plus difficile qu'il fallut recruter des collaborateurs (31 belges et 18 étrangers), dont on ne peut pas contester la science,mais qui furent parfois lents à se mettre en mouvement

C'est pour ne pas avoir suivi ces errements, ou ce procédé, et s'être contenté d'une modeste introduction historique, que nos voisins du Nord ont pu mettre au jour au bout de 7 ans (1916-1923) la partie des plans de Jacq. De Deventer conservés dans diverses villes hollandaises et à Bruxelles (7) : *Nederlandsche Steden in de 16e eeuw. Plattegronden* van Jacob van Deventer. 's Gravenhage, M. Nijhoff, in folio de III plans et de 97 cartons groupés par province et préfacés par l'archiviste général du Royaume des Pays-Bas, le Dr R. Fruin.

Il semble utile de donner quelques détails sur Jacques Roelofs ou mieux De Deventer. Il est né dans la ville dont il porte le nom, devint médecin, et alla s'installer jusque vers 1544, à Malines, où il s'occupa de mathématiques et avec succès de cartographie. Il semble le premier en date des *topographes* des Pays-Bas.

De 1536 à 1545 il publia les cartes du Brabant, de la Hollande, des îles zélandaises, du duché de Gueldre, de la Frise ; cette dernière a pour auteur Sibrandus Leo. Les exemplaires originaux de toutes ces cartes ont disparu ; il en a été fait diverses reproductions ou contrefaçons, dues à leur valeur documentaire ou à la beauté d'exécution, à Rome, à Bâle, à Cologne, à Anvers.

De nos jours des fac-similés des cartes de J. De Deventer figurent dans *Remarkable Maps of the XVth, XVIth and XVIIth centuries*... Amsterdam, J. Müller, 1897.

Ses cartes attirèrent sur lui l'attention de Philippe II ; avant de quitter nos provinces, il le chargea, dès le 1er avril 1558, de

Digitized by Google

lever les villes des Pays Bas. De Deventer, qui aurait dû terminer cette besogne au bout de deux ans, y travailla de 1559 à 1575, année de sa mort, survenue à Cologne. Ce temps semble fort long, mais Viglius en donne la raison, dans une lettre à J. Hopperus ; le vieux cartographe, dont l'*Atlas* est le premier du genre, ne disposait d'aucun modèle ; il dut tout créer, et voulut faire lui-même tous ses levés et dessins ; il en était d'ailleurs souvent empêché, car la Trésorerie ne lui procurait pas en temps voulu les moyens de vaquer à ses opérations sur le terrain.

Les plans délaissés par Jacques De Deventer formaient à sa mort trois volumes de magnifiques épreuves ; ils furent envoyés à Madrid. Outre ces dessins définitifs, il existe des plans manuscrits d'égale valeur que ces derniers, et qui sont conservés à Bruxelles, et dans plusieurs villes hollandaises. Ce sont ceux-ci qu'on vient de publier en fac-similés.

L'initiative de Ch. Ruelens est heureuse. Si elle constitue un hommage brillnt rendu à Jacques Roelofs, le seul cartographe dont l'œuvre ait jamais fait l'objet d'une reproduction intégrale, elle ouvre aussi des horizons, d'un côté à l'historien, qui a sous les yeux, tracée de main de maître, la scène témoin de tant d'événements heureux et de drames, et d'autre part aux topographes et aux anthropogéographes, directement intéressés à la question.

Grâce à l'examen des plans actuels de nos villes importantes, on saisit mieux leur évolution, lente mais marquée, et comment, un fois rompu le cercle de fer qui comprimait leurs organes, elles ont promené souvent leurs tentacules spoliatrices loin dans la périphérie ; mais on comprend davantage aussi que de ce jour la géographie *urbaine* est née, à laquelle incombe de soin de classer, d'expliquer et d'interpréter les séries de phénomènes consécutifs à l'établissement des grands centres habités.

F. Van Ortroy.

---

157. Nouvelles cartes de Mercator.

Au cours d'actives recherches dans les bibliothèques italiennes, le Prof. Almagia vient de découvrir quelques nouvelles cartes de Mercator. Elles se trouvent à la bibliothèque municipale de Pérouse dans un volume relié en parchemin 36-50 cm. (Roberto Almagia. *Una serie di preziose carte di Mercator, conservate a Perugia. L' Universo*, 1925, t. VII, p. 801 à 813).

1. Carte d'Europe en 15 feuilles (1e éd. Duisbourg oct. 1554.) réimpression ibid. 1572 On ne connaît jusqu'ici qu'un exem-

Digitized by Google

plaire de l'édition de 1554. (Bibl. munic. de Breslau), deux ex. de la réimpression (Bibl. Un. Bâle. - Bibl. de Weimar).

2. Carte de Palestine en 6 feuilles. Cette carte d'une édition postérieure à celle de 1537 est le seul exemplaire connu. Elle sera reproduite prochainement par la Commission italienne pour l'étude de la Palestine. Elle a comme limite occidentale le delta du Nil et donne au sud une partie notable du Sinaï et du désert de Syrie.

3. 20 cartes des 17 Provinces-Unies, datant probablement de 1577-78. Ces cartes, sous couverture avec frontispice (semblable à celui reproduit par Averdunk, pl. XII mais avec titre italien superposé au titre anglais) ont été republiées en 1585 sans modification partim dans les *Galliae tabulae geographicae* dans les *Belgii inferioris geographicae tabulae* et dans les *Germaniae tabulae geographicae*. M. ALMAGIA pense, non sans raison, que cet ensemble de 20 cartes fut mis en circulation peu après l'union de Gand (1576).

4. Carte des Iles Britanniques en 8 feuilles. Un seul exemplaire en était connu jusqu'en 1924 (Breslau) date à laquelle le Prof. ALMAGIA en fit connaître un deuxième. Rappelons, en effet qu'à cette date, M. ALMAGIA avait trouvé outre cette carte, plusieurs couvertures entre autres celle d'une carte d'Amérique de 1572 (à la Bibl. Alexandrina de Rome Cf. *Geographical Journal*, 1923 t. LXII, pp. 33-36 et 138-140).

G. D.

---

158. L'exposition cartographique d'Anvers.

La Société royale de géographie d'Anvers vient de fêter dignement son cinquantième anniversaire (1876-1926) : elle a voulu couronner sa longue et brillante activité par une exposition cartographique organisée de main de maître au Musée Plantin-Moretus par MM. F. Van Ortroy, M. Sabbe et R. De Jongh. Elle a obtenu un grand succès. Les bibliothèques publiques d'Anvers, de Bruxelles, de Mons, de Tournai ; les bibliothèques universitaires de Gand et de Liége et plusieurs bibliothèques privées y avaient envoyé de beaux documents : on obtint ainsi un ensemble vraiment intéressant de 231 cartes concernant la cartographie belge du XVIe au XVIIIe siècle.

Le catalogue de l'*Exposition de la cartographie belge aux XVIe XVIIe et XVIIIe siècles*, s. l. n. d. [Anvers, 1926, in-8°, LV-59 pp.] mérite tous les éloges. Admirablement édité, il donne pour chaque cartographe quelques notes biographiques et contient de nombreuses reproductions hors texte qui en rehaussent

Digitized by Google

considérablement la valeur : frontispices d'éditions anciennes, portraits de cartographes ; reproductions de cartes anciennes. Il est précédé d'une excellente introduction historique par M. le Prof. F. Van Ortroy, Nul mieux que le biographe de Sgrooten, de Gemma Frisius et des de Jode ne pouvait entreprendre cette tâche : il a résumé excellemment l'histoire de la cartographie belge— qu'il nous donnera certainement, quelque jour, en détail. S'arrêtant davantage aux hommes les plus illustres, mais ne laissant de côté aucun élément de valeur ; groupant les cartographes ; notant les influences qu'ils ont exercé les uns sur les autres, il a écrit une habile synthèse de notre histoire cartographique moderne. Les pages qui concernent Franciscus Monacus, Gemma Frisius, Deventer, Sgrooten et Ortelius sont particulièrement intéressantes. L'étude sur Gérard Mercator est des plus suggestive — on regrettera, à ce sujet, que malgré les récentes découvertes du Prof. Almagia, l'auteur ait encore dit que *pour la grande carte d'Amérique* [de Mercator]... *rien de définitif n'est acquis.*

Par suite de la hâte avec laquelle le *Catalogue* a été publié, il y a malheureusement un manque d'équilibre regrettable entre la 1e et la 2e partie du travail de Monsieur Van Ortroy où l'on trouve aussi quelques erreurs typographiques.

Un des plus beaux joyaux de l'exposition cartographique était l'*Atlas ms de* Sgrooten (Bruxelles, Bibl. Royale). Il est digne d'une reproduction et nous souhaitons, comme Mr Van Ortroy, qu'on puisse réunir rapidement les fonds nécessaires à cet effet.

G. D.

---

159. **Les guides routiers français, 1552-1850.**

Sir Herbert George Fordham avait, en 1922, publié sa quinzième étude de bibliographie cartographique, sous le titre de : *Catalogue des guides-routiers et des itinéraires français*, 1552-1850. Paris, Imprr. nat., 1920, 47 p., pl. (Extrait du *Bulletin de la Section de Géographie*). L'année suivante, une nouvelle brochure, de même titre, éditée à Cambridge, donnait 18 planches supplémentaires. L'auteur nous donne maintenant un deuxième supplément (Cambridge, 1926), comprenant les planches XIX à XXXVIII ; une courte introduction énonce des vues générales intéressantes.

A. V.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

L'attelage antique

Dans un volume publié en 1924 le commandant Lefebvre des Noëttes a développé au sujet des attelages de l'antiquité, des vues dont l'importance historique est grande (*La force motrice animale à travers les âges* ; Paris, Berger-Levrault, VIII-132 p. et 217 fig.). Il assure, en se basant sur des textes et sur des monuments figurés que jusqu'au xe siècle, on n'a dans le monde méditerranéen de même qu'en Europe Occidentale et Centrale connu qu'un mode d'attelage de faible rendement. Les chevaux étaient attelés au moyen d'une bande de cuir souple entourant la gorge sans passer par les épaules ; elle comprimait la trachée et obligeait le cheval de trait, pour ne pas être étouffé, à durcir les muscles de la gorge en rejetant la tête en arrière ; de la sorte, il se trouvait empêché de fournir tout l'effort de traction dont il aurait dû être capable. Cette infériorité était rendue plus grave encore par l'absence de fers et par l'incapacité des anciens à atteler les chevaux en file.

Il en résulte — les expériences du Commandant Lefebvre des Noëttes coïncident avec les textes de Xénophon et du Code Théodosien — que la charge maximum d'une voiture attelée sur route ne dépassait pas 500 kg. Or un seul cheval de force moyenne, attelé à la manière actuelle traîne sans excès le double.

Sans doute les anciens ont connu les modes actuels d'atteler les bœufs ; mais l'absence de ferrure rend ce moyen de traction incommode sur routes et à grande distance.

L'auteur esquisse lui-même diverses conséquences de ce phénomène. L'une d'elles a une portée sociale considérable : L'absence d'un système d'attelage assurant un rendement suffisant, a obligé les sociétés antiques à développer l'esclavage. Plus ces sociétés étaient civilisées, plus elles ont éprouvé le besoin de main d'œuvre et de moyens de transport, plus elles ont par conséquent, eu besoin d'esclaves. Les Germains, moins développés, n'ont par contre guère eu recours au travail de troupes d'esclaves.

Lorsqu'au XIe siècle, poursuit le commandant Lefebvre des Noëttes, la civilisation reprend en Occident, si toutes choses

Digitized by Google

étaient restées les mêmes, nous aurions dû assister à une renaissance de l'esclavage. Nous en avons été préservés par l'invention au xe siècle de l'attelage moderne : traction par les épaules au moyen du collier rigide ou de la bricole et des traits ; ferrure ; dispositif en file.

Telles sont dans leurs grandes lignes, les idées essentielles développées par le Commandant Lefebvre des Noëttes [1].

Elles n'ont pas rencontré de contradiction décisive, au moins en ce qui concerne l'antiquité classique, encore que quelques uns des points de vue de l'auteur aient été assez vivement discutés. Les conclusions relatives au Moyen Age ont également été examinées de près. Nous voudrions signaler aux lecteurs de la *Revue*, les observations les plus importantes dont nous avons pris connaissance.

Un de nos compatriotes, le Colonel-Vétérinaire Meuleman a notamment émis des doutes au sujet des causes pour lesquelles le cheval rejette la tête en arrière, ainsi qu'on constate dans les œuvres d'art de l'antiquité (*La force motrice animale à travers les âges* ; Bruxelles, Chasse et Pêche, t. 42, 1924 ; pp. 520-521, 548-550, 680-681, 796-797 ; avec deux lettres du Commandant Lefebvre des Noëttes) Il estime que cette position peut être due, soit à la race de chevaux [2], soit à des conventions artistiques qui auraient vicié la représentation. Il reconnaît néanmoins que le cheval attelé à l'antique a nécessairement l'encolure haute.

Dans un compte-rendu paru dans le *Journal des Savants* (1924, pp. 229-232), M. Gustave Fougères a produit des objections plus graves. L'auteur avait assuré que jamais l'antiquité n'avait attelé ensemble, plus de deux chevaux pouvant fournir un effort utile. M. Fougères montre, au contraire, par l'examen de textes tout à fait décisifs qu'il a existé en Grèce des charrois de matériaux, où des charges — très supérieures à 500 Kg. — étaient trainées par plusieurs couples de bêtes de trait. L'argumentation du Commandant Lefebvre des Noëttes s'en trouve affaiblie ; admettons cependant qu'elle vaille pour la généralité des cas.

---

[1] Cf. aussi l'article de *La Nature* (n° 2753, 15 janvier 1927, pp. 49-54, avec 22 fig.) où l'auteur a résumé lui-même les idées essentielles de son ouvrage.

[2] Il fait observer que la thèse du Commandant Lefebvre des Noëttes n'explique pas pourquoi la tête du cheval occupe cette position dans des œuvres où le cheval est, soit monté, soit au repos.

Digitized by Google

Tout récemment le problème vient d'être réexaminé par M. Roger Grand, professeur à l'École des Chartes (*La force motrice animale à travers les âges et son influence sur l'évolution sociale* ; La Science Sociale, 1926) et par M. Marc Bloch, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg (*Technique et Evolution sociale. A propos de l'histoire de l'attelage et de celle de l'esclavage* ; Revue de Synthèse Historique, t. XLI, 1926).

M. Roger Grand — chez qui l'historien-juriste se double d'un agronome averti — se rallie d'une manière générale à la thèse du Commandant Lefebvre des Noëttes. Il tire même des observations de celui-ci, des conclusions personnelles : c'est ainsi que le faible rendement des attelages de bêtes de trait explique à ses yeux l'absence dans l'Empire Romain, de messageries pour le transport par route, des marchandises et justifie par contre l'extraordinaire importance des corporations de *nautae* et des transports par eau qu'ils assuraient.

M. Grand admet aussi que la découverte de l'attelage moderne a pu préserver l'Europe Occidentale d'un retour offensif de l'esclavage au XIe siècle. Sans l'un ou sans l'autre, il lui paraît, que ce siècle d'une si prodigieuse fécondité n'aurait connu, ni la renaissance du commerce et la formation des villes, ni les fortifications en pierre, ni la floraison des églises romanes, ni les défrichements.

En ce qui concerne l'apparition de l'attelage moderne, M. Grand fait cependant des réserves. Le voyant pour la première fois dans un ms. français du Xe s. (Bibl. Nat. lat. 8085), le commandant Lefebvre des Noëttes le fait naître à cette époque en France. M. Grand, au contraire, se basant sur l'archaïsme et le traditionalisme de l'art de l'époque, le croit antérieur ; il lui paraît devoir dater de l'époque carolingienne ou mérovingienne, peut-être même de l'antiquité germanique.

La principale objection de M. Grand vise les rapports entre l'attelage antique et l'esclavage. Très longtemps avant l'apparition du nouvel attelage, fait-il observer, l'esclavage avait disparu en tant que main d'œuvre ; l'attelage antique n'est donc pas la cause du développement de l'esclavage. Ajoutons même à ceci, que l'on ne disposait que du médiocre attelage antique, à une époque où l'on a encore assez bien construit — la fin du IIIe siècle et le IVe (1) — alors que la main d'œuvre servile se raréfiait avec une extraordinaire rapidité. Il nous semble qu'il

(1) On sait que les enceintes romaines en Occident sont presque toutes postérieures au milieu du IIIe siècle.

Digitized by Google

est dans ces conditions bien téméraire d'établir des relations nécessaires entres les systèmes d'attelage et la diffusion de l'esclavage (1).

C'est aussi aux relations entre l'attelage et l'esclavage que M. Marc Bloch a consacré le plus d'attention. Comme M. Grand, il observe que l'utilisation de la main d'œuvre servile a disparu en Occident avant l'invention de l'attelage moderne. Il fait remarquer aussi que celui-ci a coexisté dans les pays de la Méditerranée Occidentale avec une recrudescence de l'esclavage, du XIIe au XVIe siècle ; il est vrai que ces esclaves — païens, infidèles, schismatiques, achetés en Orient — ne sont guère employés pour des travaux d'agriculture ou de construction (2).

L'attelage antique ou moderne n'explique donc pas le développement de l'esclavage, remarque M. Bloch : une explication aussi matérialiste est insuffisante. Il faut tenir compte des forces morales et avant tout de l'influence de l'Église. Or celle-ci s'est opposée avec la dernière rigueur à ce que l'on réduise en servitude, des catholiques. Cette opposition était assez forte pour empêcher dans l'Europe Chrétienne, la renaissance au XIe siècle, d'un esclavage en grand, que le Commandant Lefebvre des Noëttes eût craint d'y voir fleurir, si l'on n'avait découvert quelques années plus tôt le collier à armature rigide.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

---

(1) Si, avec l'attelage antique, une main d'œuvre servile nombreuse était nécessaire pour les constructions, les travaux publics et autres entreprises analogues, on s'explique mal ce qui a dû se passer dans l'Empire Byzantin. La main d'œuvre servile s'y raréfie, et sans disparaître totalement, perd la grande importance économique qu'elle a connue dans l'antiquité ; d'autre part l'attelage antique semble y avoir été conservé jusqu'au début du XIIIe siècle. Cependant on n'a jamais cessé d'y construire et d'y faire des travaux importants.

(2) M. Marc Bloch se propose d'étudier l'esclavage au Moyen Age. Le sujet est des plus intéressants ; les quelques aperçus qu'il donne dès à présent dans son article sont extrêmement instructifs et même pour beaucoup de médiévistes — nous en sommes — très nouveaux.

Digitized by Google

Les études d'Histoire cistercienne en Belgique de 1924 à 1926.

Histoire générale de l'Ordre.

A. LEBAIL, *L'Ordre de Cîteaux, la Trappe.* Paris, Letouzey et Ané, 1924. In-8°, 160 p. Coll. *Les Ordres religieux.* F. 3,50.

L'auteur, abbé de la Trappe de Forges, en une rapide esquisse, retrace l'histoire de la réforme d'une branche de l'Ordre bénédictin au XIIe siècle et celle du retour à la stricte observance d'une fraction cistercienne au XVIIe siècle, lors de la réforme de l'abbé de Rancé. Il étudie surtout les principes de vie bernardine : la prière, la lecture et le travail manuel, et dégage les caractéristiques de cette congrégation illustrée par saint Bernard : unité de vue et puissance de l'organisme central (le chapitre général) qui possède le pouvoir exécutif. La collection « Les Ordres religieux » visant avant tout à la haute vulgarisation scientifique, on comprendra que l'auteur ait été sobre en indications bibliographiques.

H. HEYMAN, *Untersuchungen über die Praemonstratenser-Gewohnheiten,* dans les *Analecta Praemonstratensia,* t. II (1926), p. 5-32.

On le sait, les grands fondateurs d'Ordres au XIIe siècle choisirent chacun un genre de vie propre: saint Bruno préféra le cénobitisme, saint Robert avec saint Étienne Harding et saint Bernard adoptèrent le monachisme, saint Norbert enfin estima que la vie canoniale répondait mieux à son idéal. Quoique spécifiquement différents, on s'aperçoit bien vite de certaines ressemblances dans la liturgie et les coutumes des Ordres cisterciens et prémontrés. Le R. P. montre l'influence du premier sur le second et dans l'office et dans les *consuetudines,* la mise en regard des textes pris dans les deux coutumiers rend frappante cette constatation. Cet article ne constitue que la préface d'un ouvrage que prépare l'auteur sur le coutumier de Prémontré.

Saint Bernard.

L'étude de cette puissante personnalité qui domine le XIIe siècle attire fréquemment l'attention des historiens, des philosophes et des théologiens. On comprend aisément que l'*Association bourguignonne des sociétés savantes* présidée par M. Estiauné, de l'Académie française, ait décidé de consacrer à *Saint*

Digitized by Google

Bernard et son temps une section de son congrès annuel qui se tiendra en juin 1927 à Dijon. Elle comprendra quatre groupes : histoire et biographie, archéologie et histoire de l'art, philosophie et théologie, influences économiques (agriculture, etc.). Toutes les communications qui y seront faites paraîtront *in extenso* en un volume spécial. Dès maintenant la participation à cette manifestation promet d'être brillante, les sujets traités ne manqueront pas de retenir l'attention, la question du voyage et du séjour de saint Bernard dans nos provinces y sera notamment étudiée (secrétariat général : M. Duplessis, 2, Boulevard Sévigné, Dijon).

Histoire des institutions.

Cet aspect de l'histoire monastique semble n'intéresser que médiocrement et cependant le sujet est loin d'être épuisé. Signalons l'entreprise du chanoine TRIHLE, professeur aux Facultés de Toulouse, de publier sous peu la somme des statuts des chapitres généraux tenus à Cîteaux ; ce travail élaboré depuis de nombreuses années rendra de réels services, plusieurs textes sont relatifs aux monastères belges.

Histoire des monastères.

J. CANIVEZ, O. Cist., *L'Ordre de Cîteaux en Belgique, des origines* (1132) *au XXe siècle*. Forges-lez-Chimay, 1926. In-12, XVI-551 p., F. 20.

Il est trop tôt pour écrire une histoire détaillée et menée suivant toutes les rigueurs de la critique historique de l'Ordre de Cîteaux en Belgique, cette synthèse ne pourra être réalisée que lorsqu'auront paru des monographies d'abbayes et des dissertations scientifiquement établies. L'auteur n'a pas eu cette prétention, son ouvrage est un travail de vulgarisation : il a voulu brosser un large tableau de la vie cistercienne dans nos provinces en montrant ce qu'il y avait de saillant dans l'évolution des 84 maisons bernardines. Pour ce faire, il a montré beaucoup d'érudition, sa documentation est sérieuse et parfois inédite ; c'est ainsi que le R. P. signale une collection importante de documents non publiés sur le jansénisme à l'abbaye d'Orval que conserve actuellement la Trappe de Tamié, en Savoie. En un mot, le volume du P. Canivez est de la bonne vulgarisation scientifique ; utilisé comme ouvrage de référence et répertoire, il facilitera le travail des chercheurs.

En un premier chapitre, l'auteur trace l'évolution de l'histoire cistercienne en Belgique : les origines de l'Ordre, la création d'un institut de moniales, la grande prospérité des XIIe

Digitized by Google

et XIIIe siècles ; à la période suivante on constate le relâchement de l'antique discipline, le R.P. en étudie les causes ; quoiqu'il nous prévienne dans sa préface que « la question du domaine ou de vie économique est généralement passée sous silence » (p. x), il aurait pu insister en cet endroit sur l'importance des facteurs matériels et économiques dans ce déclin. Dès le xve siècle, l'Ordre se réforme, quelques personnalités ont une influence décisive sur ce retour à la vie stricte :les Jean Eustache du Jardinet, les Francon Calaber de Villers, les Jean de Gesves d'Aulne et d'autres. Reprise des austères coutumes signifie pour les moniales restauration de la clôture monastique ; le sujet est effleuré, la matière mériterait par ailleurs une étude approfondie,elle ne manquerait pas d'intérêt pour l'historien du droit canon et l'observateur des mœurs d'autrefois. Les xvie et xviie siècles furent pénibles pour les monastères belges : les guerres incessantes, l'état d'insécurité dans lequel vivaient les communautés à la campagne, la crise économique contribuèrent à ruiner matériellement et moralement même les couvents ; la réforme de l'abbé de Rancé ne pénétra pas dans notre pays et ne put donc endiguer la décadence de cette période. La tourmente révolutionnaire balaya les fondations alors qu'elles commençaient à se ressaisir et même à prospérer, qu'on se rappelle les fastueuses constructions entreprises par le grand architecte Dewez, à la fin du xviiie siècle. Dès 1802,la branche cistercienne reverdit par l'établissement de l'abbaye de Westmalle. Au second chapitre, l'auteur passe en revue les grands monastères du xiie siècle : Orval, Dunes, Villers, Aulne, Cambron,Ter Doest, Herckenrode, Val Dieu, Val Saint Lambert ; au chapitre suivant, les autres fondations sont examinées suivant l'ordre géographique : Brabant (15), Anvers (5), Limbourg (4), Liége (6), Luxembourg (1), Namur (9), Hainaut (5), Flandre occidentale (4), Flandre orientale (11). Chaque petite monographie est précédée de l'indication des sources d'archives principales et des références littéraires ; l'auteur évite les monotonies et les répétitions en faisant ressortir les caractères de chaque abbaye, il insiste surtout sur la vie religieuse, la situation morale, le développement intellectuel, les aspirations artistiques des communautés. Un dernier chapitre est consacré à l'extension de l'Ordre depuis le début du xixe siècle. Une table alphabétique facilite la consultation de l'ouvrage, quelques gravures dont une carte de la Belgique cistercienne agrémentent le volume.

Digitized by Google

TH. PLOEGAERTS et G. BOULMONT, *Histoire de l'abbaye de Villers du XIIIe siècle à la Révolution.* Nivelles, Havaux, 1926. In-8, XXXII*-XIV-573 p. (1).

Une partie de cette publication avait paru avant la guerre dans les Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles (t. IX, 1914, 2e et 3e livraisons) ; les auteurs ont terminé ce travail, ils ont cru bon d'y ajouter une nouvelle introduction résumant l'important ouvrage du R. P. de Moreau sur les deux premiers siècles d'existence de Villers, ils ont illustré ces pages de quelques photographies de l'abbaye et des « granges » ou fermes qui en dépendaient. Il faut féliciter les auteurs d'avoir mené à bien pareil travail. La voie leur était sans doute tracée par l'étude si complète du P. de Moreau, les sources étaient plus abondantes que pour la dissertation du savant jésuite, il ne fallait pas les passer au crible d'une critique aussi serrée que pour celles des XIIe et XIIIe siècles ; malgré cela, les difficultés étaient réelles pour élaborer la synthèse de la vie de Villers pendant six siècles : on saura gré aux auteurs d'avoir fait une judicieuse sélection parmi le grand nombre de documents, ils sont parvenus à extraire de multiples textes des détails curieux sur la vie religieuse de la communauté, ils ont groupé les documents d'ordre économique de manière à donner sans sécheresse la physionomie matérielle du monastère, l'emploi de tableaux en a facilité la compréhension.

A partir du XIVe siècle, Villers eut une existence agitée ; signalons brièvement que la communauté connut neuf exodes ; qu'après avoir passé par une décadence bien caractérisée, elle se releva sous l'abbé Denis Van Zeverdonck (1524-1545) pour revivre ensuite des heures de déclin allant parfois jusqu'à l'excès sous l'abbatiat de Staignier (1742-1759) ; peu avant sa suppression, Villers travaillait à sa restauration morale et matérielle. Regrettons que les auteurs n'aient pas groupé suffisamment les renseignements sur la vie interne de la communauté : sa spiritualité, ses occupations d'ordre intellectuel et artistique, ses relations avec les grandes figures du siècle, son attitude lors des mouvements de la Réforme et du jansénisme, son acceptation des décrets du Concile de Trente ; nous sommes persuadés qu'en consultant d'autres sources que les archives de Villers,

(1) L'un des auteurs, M. BOULMONT, a édité séparément la partie de l'ouvrage qu'il a rédigée : *L'abbaye de Villers, ses origines, son domaine* (au XVIIIe siècle), *ses ruines* (guide ajouté au travail et destiné aux visiteurs). (Nivelles, 1926. In-8, XXXII-160 p.).

Digitized by Google

ils auraient trouvé des détails intéressants les divers points indiqués ci-dessus. La partie économique de ce travail est très fouillée et particulièrement bien exposée. L'ouvrage se termine par neuf annexes où figurent le résumé de documents importants, la chronologie des prélats, la liste des religieux.

La conclusion s'impose : l'histoire de l'abbaye de Villers nous est connue maintenant grâce aux travaux du R.P. de Moreau, de l'abbé Ploegaerts et de Boulmont ; on ne trouvera plus beauboup d'inédit sur ce sujet, sauf peut-être en ce qui concerne la spiritualité et l'intellectualité des religieux pendant la période moderne.

TH. PLOEGAERTS, *Les moniales cisterciennes dans l'ancien Roman Pays de Brabant* (Brabant Wallon).

T. I. *Histoire de l'abbaye d'Aywières.* Bruxelles, Action catholique, 1924. In-8, xxv-138 p.

T. II. *Histoire de l'abbaye de la Ramée.* Idem, 1925. In-8, 166 p.

T. III. *Histoire de l'abbaye de Florival.* Idem, 1925. In-8°, VIII-157 p.

T. IV. *Histoire de l'abbaye de Wauthier-Braine.* Idem, 1926. In-8, x-145 p.

Chaque volume 10 fr., la collection 35 fr.

L'abbé Ploegaerts est un infatiguable fouilleur d'archives, ses recherches se sont portées sur les quatrè abbayes deBernardines que comptait le Brabant Wallon :Aywières à Couture Saint Germain, la Ramée à Jauchelette, Florival à Archennes et Wauthier-Braine. Elles datent toutes du début du XIIIe siècle et passèrent par tous les avatars que nous avons signalés plus haut en parlant de l'évolution générale de l'Ordre cistercien en Belgique. Aywières est de loin la communauté la plus importante tant au point de vue du nombre des moniales que de l'étendue des propriétés,cette abbaye pourrait être rapprochée de Parc-les-Dames sous ce rapport ; la Ramée plus modeste connut une vie calme, fervente, marquée de peu d'évènements extraordinaires ; Florival, fondation bénédictine qui passa rapidement à l'observance plus rigoureuse de Cîteaux, a une origine très difficile à établir, l'auteur après avoir exposé la question constate lui-même que ce problème initial ne pourra être élucidé qu'à l'aide de nouveaux documents à découvrir, ce monastère fut particulièrement éprouvé par les guerres du XVIIe siècle qui causèrent une profonde décadence ; Wauthier-Braine, petite communauté, vécut retirée. En annexe de chaque volume, le résumé des élections abbatiales est publié.

L'auteur a puisé ses sources aux archives de l'Archevêché de

Digitized by Google

Malines et aux Archives générales du Royaume (fonds archives ecclésiastiques et enquêtes ecclésiastiques des Papiers d'État et de l'Audience) ; il est à déplorer que, pour Aywières notamment, il n'ait pas élargi le cadre de ses recherches ; il aurait pu corser l'intérêt de sa monographie en étudiant quelques personnalités de premier plan : sainte Lutgarde, la bienheureuse Sybille de Gages, le convers Herman, on aurait aimé voir rappeler les liens qui unirent cette communauté à Jacques de Vitry ; ces données auraient rattaché l'étude au mouvement général des idées et des doctrines mystiques. Le but de l'auteur fut surtout de dresser la chronologie des abbesses et de rappeler les principaux évènements qui se déroulèrent au cours des siècles ; l'examen des chartriers ecclésiastiques lui aurait permis cependant de compléter ces listes ainsi que l'a démontré dom U. Berlière (*Revue bénédictine*, t. XXXVII, 1925, p. 316-17, 432-33). Pour l'aspect économique, cette collection de monographies ne manque pas d'originalité. Regrettons qu'un grand nombre de fautes typographiques, spécialement aux noms de lieux, déparent les volumes.

Dans leur monographie sur *Gilly à travers les âges* (Court-St-Étienne, 1925, 2 vol.), MM. Close et Lambot consacrent un chapitre à l'histoire de l'abbaye cistercienne de Soleilmont (t. II, p. 162-286). Les auteurs ont exploité des archives inédites, ce qui leur permet de parfaire ce que l'on connaissait du passé de Soleilmont après les ouvrages du chanoine Van Spilbeeck ; notamment ils publient une chronique de l'abbaye, composée en 1726 par dom Bruno Maréchal, moine d'Aulne ; ils donnent l'état des biens du monastère en 1786 d'après les États des biens du clergé conservés aux Archives générales du Royaume. Les paragraphes où il est parlé des refuges de l'abbaye à Namur et à Châtelet et du trésor artistique du couvent sont intéressants.

La publication des principales pièces des chartriers ecclésiastiques, surtout celles des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, rendrait des services inappréciables ; encore faudrait-il qu'elle se fasse suivant les exigences modernes et avec esprit critique. M. l'abbé J. De Cuyper propose à cet effet une nouvelle édition du chartrier très important de l'abbaye des Dunes, le travail de Van de Putte et de Van de Castelle présentant trop d'imperfections : *Eene nieuwe uitgave der oorkonden (uit de XI-XIII eeuwen) van de voormalige abdij van Duynen*, dans *Biekorf*, t. XXXII (1926), p. 25-33. On pourrait largement glaner dans pareil travail non seulement pour l'histoire monastique mais pour l'histoire de la Flandre, l'histoire économique , la toponymie et même la géographie, l'abbaye des Dunes ayant eu des propriétés s'étendant loin le long de la côte maritime.

Digitized by Google

Le R. P. A. FRUYTIER donne quelques renseignements sur un moine de Cambron, *Balduin Moreau, profess des abtei Cambron, general-prokurator des Ordens in Rom*, 1622, dans *Cistercienser Chronik*, t. XXXVII, 1925, p. 73-80, 103-105. Ce religieux né en 1582 fut successivement secrétaire de l'abbé de Cîteaux, abbé de Rosières, procureur général de l'Ordre.

Hagiographie.

Le tome IV de novembre des *Acta Sanctorum* (1925, p. 277-279) ne contient qu'une seule vie intéressant l'hagiographie nationale, celle du bienheureux Nicolas, convers de Villers (ca. 1300).

La bibliographie des ouvrages écrits depuis le XVIIe siècle sur Villers comprend plusieurs études sur les saints et les bienheureux de cette abbaye, le R. P. LECHAT s'est demandé dans quelle mesure ces vénérables religieux ont droit au titre spécifique de « bienheureux », *Les bienheureux de l'abbaye de Villers*, dans *Analecta Bollandiana*, t. XLII, 1924, p. 371-386. « Leur a-t-on effectivement rendu un culte dans leur abbaye? Les fidèles les ont-ils jamais invoqués? » L'érudit bollandiste solutionne péremptoirement ce problème, ses raisons apparaissent claires et décisives : seuls sainte Julienne de Cornillon (enterrée à Villers), les bienheureux Arnulf et Gobert ainsi que huit autres dont les noms sont perdus eurent un culte effectif, leurs restes ayant été conservés au monastère et fournissant un objet immédiat à la vénération ; quant aux autres moines commémorés par les ménologes cisterciens, l'auteur prouve que ce titre de bienheureux leur fut donné par les hagiographes.

Histoire littéraire.

La communauté des Dunes chassée de Coxyde au XVIe siècle par les Gueux se retira à Bruges ; le Grand Séminaire du diocèse actuel hérita des bâtiments aménagés par les cisterciens de même qu'une grande partie de leur bibliothèque si importante. Entr'autres documents de valeur, on y conserve l'*Auctarium* de Charles DE VISCH qu'édite le R. P. CANIVEZ dans la *Cistercienser Chronik* (t. XXXVIII, 1926, depuis avril). Le savant prieur des Dunes publia en 1649 une bibliothèque des écrivains de son Ordre, dix ans plus tard il en donna une seconde édition ; pareille entreprise étant forcément incomplète, il prépara en 1665 un *addendum* resté inédit et que publie le R. P. Canivez. Ce manuscrit écrit par De Visch comprend 108 feuillets. Cette mise au jour complètera heureusement le travail primitif, elle

Digitized by Google

servira à l'historien des idées. Souhaitons qu'elle soit un acheminement vers l'élaboration d'une bibliothèque des écrivains cisterciens mise au courant, comme il en existe pour l'Ordre de Prémontré, la Compagnie de Jésus et d'autres.

La bibliothèque de la ville de Bruges a un fonds composé de manuscrits et d'ouvrages provenant de l'abbaye des Dunes. Le bibliothécaire A. De Poorter a publié un *Catalogue des mss. de médecine médiévale de la bibliothèque de Bruges*, dans la *Revue des bibliothèques* (t. XXXIV, 1924, p. 271-306) ; en 1922 déjà, il avait édité le *Catalogue des mss. mathématiques et astronomiques* de la même collection (*Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, t. LXV, p. 13-50). Ces divers manuscrits fournissent des renseignements précieux sur les sciences auxquelles elles se rapportent et sur le mouvement des croyances médiévales au sujet de l'astrologie, la peste, etc., ils faisaient partie des bibliothèques des Dunes et de Ter Doest. Le fascicule A de la première série des *Manuscrits conservés en Belgique* (Bruxelles, 1926) est consacré au ms. 8 de la Bibliothèque publique de Bruges, un psautier de l'abbaye des Dunes transcrit vers la fin du XIIIe siècle et orné de jolies miniatures.

Le R. P. Reypens S. J. a découvert à la Bibliothèque Nationale de Vienne un manuscrit du XVe siècle (B. VIII, p. 145, n° 15258) donnant le texte brabançon du traité mystique de la bienheureuse Béatrix († 1268), prieure de l'abbaye cistercienne de Nazareth à Lierre : *De VII manieren van minnen*. Cette pièce nous était connue par une traduction latine de Henriquez (1630). Le R. P. publiera ce document annoté dans le Bulletin de l'Académie flamande. En fait ce texte n'est encore qu'une copie bien postérieure de l'original, néanmoins il contribuera à faire mieux connaître la vie spirituelle et mystique des communautés de femmes au XIIIe siècle.

Histoire de l'Art.

L. Van Puyvelde, *Un hopital du Moyen-âge et une abbaye y annexée : La Biloke à Gand*. Gand, 1925. In-8, 124 p., 15 dessins et 51 photos. LVIIe fascicule du *Recueil de travaux publiés par la faculté de Philosophie et Lettres de l' Université de Gand*.

La principale occupation des moniales bernardines consiste dans la récitation de l'office divin ; pendant les heures laissées libres entre les diverses parties de l'*Opus Dei*, elles travaillent soit à l'ouvroir soit à la basse-cour (apiculture) ou bien donnent l'instruction à quelques enfants. Il y eut de rares commu-

Digitized by Google

nautés qui se dévouèrent également au soin des malades : La Biloke à Gand en est une, de même qu'Ourscamps (Oise) et que Fossanova (province de Rome). Chronologiquement, la fondation de l'abbaye fut toujours postérieure à celle de l'hôpital ; la Biloke fut créée en 1200, c'est en 1234 que les moniales cisterciennes s'installèrent auprès des malades.

S'aidant des documents écrits, M. Van Puyvelde retrace l'histoire des constructions : le monastère bâti au début du XIIIe siècle fut remplacé au siècle suivant par d'autres bâtiments ; en 1566, les gueux pillèrent Gand, les moniales abandonnèrent leur cloître, par mesure de sécurité, elles firent abattre une grande partie des constructions sauf le réfectoire et le dortoir qui subsistent encore. Au début du XVIIe siècle, la communauté fit édifier, à côté des ruines de l'ancien, un nouveau couvent, qui conserve actuellement sa même destination. Les diverses salles du XIVe siècle viennent d'être restaurées en vue d'abriter le musée archéologique de la ville de Gand ; à l'occasion de ces travaux, on a pu faire plusieurs découvertes, M. Van Puyvelde en publiant une étude archéologique complète sur La Biloke les fait connaître ; ainsi son ouvrage remplace définitivement ceux de Verhaegen et de Serrure.

La Biloke méritait certes un examen approfondi, son hôpital est un des plus purs chefs-d'œuvre de l'architecture gothique civile en Belgique, ceux de Damme et de Bruges ayant été trop transformés ; il peut même supporter aisément la comparaison avec ceux de l'étranger : Tonnerre et Lübeck ; son abbaye est également très caractéristique de l'architecture nationale, elle est construite en briques, deux de ses pignons ornés de décorations sculpturales en briques aussi comptent parmi les plus beaux spécimens que nous possédions.

Résumons brièvement les conclusions auxquelles arrive le savant professeur après avoir décrit avec minutie toutes les parties architecturales. L'hôpital de La Biloke suit le type traditionnel de ce genre de construction : une grande salle à une nef de 53 m. de long et de 16 m. de large, formée de 11 travées et recouverte d'une énorme charpente de chêne ; en annexe, une chapelle séparée de la salle par de larges baies pour permettre aux malades d'assister de leur lit au sacrifice de la Messe. Ce bâtiment date de la première moitié du XIIIe siècle ainsi que le prouvent l'appareil de la construction (moellons de calcaire tournaisien), la structure de la charpente, les résilles des fenêtres, les chapiteaux des colonnettes ornés de crochets enroulés ; cet édifice est à rapprocher de l'église des Dominicains de Gand (1240-1280) que l'on a stupidement détruit en 1860. Le plan primitif

Digitized by Google

de l'abbaye est celui adopté généralement dans l'Ordre de Cîteaux, la construction en briques remonte au début du XIVe siècle, le dortoir ayant été élevé au cours d'une première campagne (1316-1323), le réfectoire pendant une seconde (1325-1330). Les bâtiments du XVIIe siècle révèlent le style usité partout à cette époque dans la région.

Le dernier chapitre de l'ouvrage ne présente pas un moindre intérêt que les précédents ; M. Van Puyvelde y étudie la décoration sculpturale et picturale. Il reste quelques fragments de sculpture du XIIIe siècle, des moulures, de splendides chapiteaux et culs de lampe du XIVe siècle. Les maîtres-tailleurs parvinrent à réaliser des œuvres d'une rare finesse malgré l'extrême dureté de la matière dans laquelle ils sculptaient : le petit granit de Tournai.

Le réfectoire est recouvert d'une polychromie décorative et orné de quelques fresques découvertes en partie en 1923 et bien conservées : la dernière Cène (10 m. de largeur), le couronnement de la Vierge, saint Jean Baptiste et saint Christophe. L'auteur étudie le procédé utilisé, celui de la fresque à la détrempe, le dessin, la composition, l'iconographie des sujets. Naturellement, il se demande quelle est la place occupée par ces peintures dans l'évolution de l'art septentrional. On le sait, avant les frères Van Eyck, existait un art « international » répandu en Europe occidentale et formé d'apports différents venus d'Italie (Giotto et ses élèves, Florence et Sienne), de France (Paris et Avignon), de Flandre (amour de l'analyse et de la couleur). Parmi les caractéristiques de cet art, on remarque l'expression figée du sentiment, l'inexistence de perspective linéaire, les modelés peu arrondis ; en un mot, la peinture est encore en fonction de l'architecture qu'elle est appelée à embellir. Les fresques de La Biloke répondent à ces traits distinctifs ; alors que M. Casier les datait des années 1375-1380, M. Van Puyvelde, grâce à l'étude des sources, parvient à les faire remonter à la première moitié du XIVe siècle, donc dans la période pré-eyckienne. L'auteur est certainement plus sobre dans ses conclusions que ne l'était L. Maeterlinck qui voulait à tout prix prouver l'existence d'une école pré-eyckienne à Gand. Il note à la page 97 que les fresques révèlent leur caractère flamand par le réalisme avec lequel les peintres rendent les divers ustensiles de ménage sur la table de la Cène ; ce nous paraît un faible argument, pareilles représentations existent déjà dans la sculpture romane, on les retrouve dans l'ornementation des portails, des vitraux, des fonts baptismaux tournaisiens.

L'important ouvrage de M. Van Puyvelde est abondamment

Digitized by Google

illustré ; ce travail fait honneur à son auteur, sa monographie sur La Biloke est une des premières études archéologiques menée suivant des méthodes rigoureusement scientifiques, que nous ayons en Belgique concernant l'architecture civile.

Poursuivant la publication de l'inventaire du riche Musée archéologique de Namur, M. F. Courtoy vient de donner une étude sur *La Vierge polychromée de l'abbaye de Marche-les-Dames* (*Namurcum*, t. III, 1926, p. 33-37). Cette pièce en bois représente la Vierge debout portant l'Enfant et foulant du pied un dragon, elle faisait partie du trésor de l'abbaye cistercienne de Marche-les-Dames. Elle est remarquable par la pureté de son style et la conservation excellente de sa polychromie ancienne. Au cours de sa consciencieuse description, l'auteur signale la présence de cabochons, imitation d'un procédé cher aux orfèvres, que l'on retrouve dans l'ornementation de plusieurs Vierges du type de la *Sedes Sapientiae*, par exemple. L'œuvre est de la fin du XIIIe siècle, elle est inspirée directement par le grand art français de cette époque.

Le R. P. Fruytier O. Cist. a étudié les stalles de l'abbaye bernardine de Lieu-Saint-Bernard qui se trouvent depuis 1827 à Wouw (Brabant Septentrional), *Het koorgestoelte der cistercienserabdij St Bernard aan de Schelde, in de parochiekerk te Wouw* (Juten, 1924. In-8, 47 p. Extrait de *Taxandria*). C'est l'architecte Bouvaert (1690-1699) qui exécuta ce travail de boiserie aidé par les sculpteurs Quellin le Jeune, Willemsens et Verbruggen.

J. Lavalleye.

Récents travaux sur l'Histoire de Paris

M. Poëte. — L. Dubech et P. d'Espezel. . J. J. Meurgey

La Ville de Paris a trouvé dans M. Marcel Poëte un historien averti. Tant par son enseignement que par ses nombreuses publications, il reconstitue jusque dans le détail le long passé de la grande Capitale.

En 1923, il publia une étude d'esthétique urbaine des plus remarquable *La Promenade à Paris au XVIIe siècle* (A. Colin. In-8°, 352 pages. Illustrations), dans laquelle il retraça les trans-

Digitized by Google

formations profondes qui s'accomplirent à cette époque dans la structure organique de la cité, création des premiers Cours, construction de places publiques, érection de statues et de monuments, en même temps qu'il rappela dans des pages élégamment écrites l'origine, le développement et le rôle social de la Promenade.

Son livre *Au Jardin des Tuileries* (Aug. Picard, 1924. In-8°, 360 pages avec illustrations) complète celui qui précède. Au milieu des exigences nouvelles que suscite l'avènement des temps modernes, le *Jardin* correspond à des besoins de vie sociale que la Renaissance a fait naître. L'idée première de cette célèbre promenade remonte à l'époque de François Ier, mais elle ne fut réalisée que dans la seconde moitié du XVIe siècle, d'après le plan des jardins français existants, influencés par l'architecture italienne. Les Tuileries, auxquelles vinrent s'ajouter les Champs Élysées, jouèrent un rôle important dans la vie parisienne. On lira, non sans plaisir, le chapitre que l'auteur consacre à la vie au Jardin au moment de sa création ; puis, successivement, sous Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, jusqu'à la Révolution, quand le roi, après les journées d'octobre 1789, fixa sa résidence au Palais des Tuileries. Il ne laisse pas de rappeler en cours de route les transformations dont le Jardin fut l'objet, notamment par André Le Nostre, dont l'œuvre est commentée dans un chapitre spécial. Un autre chapitre, spirituellement écrit, raconte les aventures galantes aux Tuileries.

La même année où parut le *Jardin des Tuileries*, en 1924, M. Marcel Poëte publia un travail historique de grande envergure, sur laquelle nous voudrions tout particulièrement insister. *Une Vie de Cité. Paris de sa naissance à nos jours. I. La jeunesse. Des origines aux temps modernes* (Paris. Aug. Picard. gr. in-8°, 626 p. avec illustrations et plan du XVIe siècle), tel est le titre de cette importante étude. L'auteur a conçu son œuvre d'une manière supérieure. Ce n'est pas une nomenclature de faits, une esquisse à grands traits, une description pure et simple de monuments, c'est l'étude directe et pénétrante d'un être collectif, depuis ses tout premiers commencements, vibrant d'une vie sociale, faible d'abord, mais s'accentuant toujours davantage jusqu'au moment où la structure de Paris-Capitale s'achève, au XVIe siècle, du moins dans ses lignes fondamentales. Le livre s'ouvre par une étude de géographie. Paris naîtra à l'intersection de la voie fluviale, la Seine, reliant l'Océan à la voie historique du Rhône et de la Saône, et d'un chemin terrestre Nord-Sud, mettant le territoire en communication avec Tours par Orléans, d'un côté, avec les régions septentrionales, de l'autre. Telle fut la croisée formatrice de Paris ; là jaillit l'étincelle qui devint

Digitized by Google

dans la suite un foyer puissant de vie et d'action. Ce *leitmotiv* résonne à travers toute l'œuvre de M. Poëte. L'auteur. y revient souvent. Raisons économiques (commerce et industrie), raisons religieuses (pèlerinages), raisons politiques (présence de la royauté et des conseils), tout concourra à faire de Paris le cœur et le centre de la France.

Après avoir situé *Paris* dans son cadre géographique et esquissé la vie sociale qui se révéla dans le bassin de Paris dès l'époque préhistorique, à l'âge de la pierre et du métal, M. Poëte nous montre la Lutèce gallo-romaine qui se développa au long de la Montagne Sainte-Geneviève et qui disparut au cours des invasions. La ville se reforma à l'époque mérovingienne dans un site défensif, dans une île, mais ce n'est plus la « Lutèce des Parisiens », c'est Paris, nom que la ville emprunta à la peuplade ou *civitas* dont elle était le chef-lieu. Clovis en fit sa capitale. Le christianisme ne tarda pas à exercer sur elle une première et bienfaisante influence. Mais la ville n'est encore qu'un vaste *castrum*, comparable aux *castra* que nous trouvons à la base de nos villes de Flandre et de Brabant. Tout autour règne l'économie agricole. Ce sont des champs, des prés, des vignobles, qu'une vie spécifiquement urbaine ne tardera pas à faire évoluer. Exactement comme à Gand, à Bruxelles, à Louvain, à Bruges, une agglomération marchande surgit sur la rive d'un fleuve. Elle est la graine d'où surgira une plante pleine de sève. Dès le XIe siècle, la ville économique apparaît avec suffisamment de netteté déjà pour qu'on en puisse surprendre la structure organique. La hanse des marchands par eau se constitue. Elle monopolise le transport des marchandises sur le fleuve et amène une première richesse. Au XIIe siècle, le capitalisme, dont les effets sur la croissance de la ville devaient être si considérables au cours des âges, commence à apparaître. Le chemin vers les foires de Champagne et de Brie est largement ouvert, établissant un lien direct entre ces rendez-vous du commerce international et la foire parisienne du Lendit. Au XIIIe siècle, Paris est devenu un vaste marché, un lieu aussi, d'une production industrielle intense. On aime à suivre l'auteur dans la description animée et colorée qu'il nous fait de l'île de la Cité d'abord, de la vie qui règne sur la rive droite du fleuve, ensuite, où les ponts se succèdent, points d'arrivée et de départ d'un puissant trafic, où l'activité industrielle des groupes d'artisans est localisée dans des rues déterminées. Tout autour de cette ruche, à la périphérie, des vignes, des prés, des champs, qui attendent le moment d'être envahis à leur tour.

Si la vie religieuse, ensemble avec la vie sociale et économique, intellectuelle et littéraire qui se développe dès le XIIe siècle, solli-

Digitized by Google

cite en ordre principal l'attention de l'auteur, l'étude de la vie politique, par contre, nous paraît avoir été quelque peu négligée. La naissance de la municipalité, l'origine des corporations parisiennes, les institutions politiques en général, qui ont tant contribué à la grandeur de Paris, eussent mérité d'être soumises à un examen plus approfondi. Il est vrai que l'auteur signale d'une façon expresse le rôle politique que les Parisiens s'apprêtent à jouer dès la première moitié de XIVe siècle et qui deviendra prédominant dans l'histoire de la France. Mais c'est leur marche ascendante vers cette suprématie politique qui aurait dû être décrite, nous semble-t-il, avec plus de précision, comme nous voyons décrite avec une abondance de détails extraordinaire leur ascension dans la vie économique, intellectuelle et littéraire. Peut-être aussi l'ouvrage eût-il gagné davantage encore en clarté, si l'auteur avait adopté quelques grandes divisions, correspondant aux différents aspects de la vie collective, au lieu de morceler la matière et d'être amené ainsi à revenir trop souvent sur des idées déjà exprimées. Peut-être aussi eût-il été préférable de sacrifier, çà et là, certains détails, afin de concentrer davantage l'attention du lecteur sur les lignes principales. Mais, telle qu'elle est, l'œuvre de M. Poëte est une œuvre d'historien, solidement charpentée, à laquelle nous nous plaisons de rendre hommage.

Le directeur de l'Institut d'histoire de Paris a voulu compléter son *Histoire de Paris* par un superbe *Album iconographique* de six cents illustrations, tirées des sources les plus sûres et triées avec discernement. Le titre de l'album est celui de l'ouvrage précédent : *Une vie de Cité. Paris, de sa naissance à nos jours*) Aug. Picard. 1925. Gr. in-8°, 548 pages). Cette fois, l'histoire de Paris se déroule sous nos yeux sous forme d'images. Le texte n'y joue qu'un rôle accessoire. Chaque période, cependant, est introduite par un aperçu historique synthétique, et en dessous de chaque illustration se lit une légende qui en indique l'exacte signification, méthode neuve et originale que nous voudrions voir appliquer à d'autres villes. L'album débute par l'étude du sol, puis passe successivement en revue les différentes époques de l'histoire de Paris, jusques et y compris le grand drame de 1914 et l'éclatante victoire qui en signala le dénouement.

L'Histoire de Paris n'est pas terminée. Il reste un deuxième volume à écrire : Paris depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Espérons que M. Poëte pourra bientôt nous livrer cette deuxième partie. Il élèvera ainsi à la gloire de Paris une œuvre monumentale, pleine de renseignements inédits, d'une lecture attrayante et éminemment instructive.

MM. Lucien Dubech et Pierre d'Espezel viennent de pu-

Digitized by Google

blier, à leur tour, une *Histoire de Paris* (Paris Payot. 1926. In-8° de 512 pages, plan hors texte). Si M. Poëte attribue au facteur géographique un rôle primordial dans la création de Paris, MM. Dubech et d'Espezel se demandent si on n'a pas exagéré ce rôle et si les historiens-géographes en général n'ont pas une tendance à reconnaître aux causes naturelles une importance trop grande. Plus particulièrement en ce qui concerne Paris, ils croient que ce « déterminisme géographique » n'a pas agi avec l'intensité qu'on est tenté de lui attribuer. En dépit de la géographie, l'histoire eût pu être orientée autrement. Ces réserves ne nous paraissent pas dépourvues de raison ; elles ont le grand mérite de nous faire réfléchir mieux et de nous ramener vers un juste milieu. Il est indéniable que les circonstances politiques ont fait Paris tout autant que les contingences géographiques. Ses destinées se confondent avec celles de la royauté Aussi, l'étude de MM. Dubech et d'Espezel tient-elle compte en ordre principal du motif politique. Elle est même construite sur un plan qu'on réprouve généralement quand il s'agit de monographies, le récit par règnes. Cependant, dans l'espèce, ce plan peut se justifier, étant donné le rôle de la royauté dans la formation de Paris.

Les auteurs passent assez rapidement sur les premiers siècles de développement de Paris pour en arriver presque aussitôt au règne de Philippe-Auguste. Ce roi favorisa l'expansion territoriale, économique et politique de la cité, et son règne constitue en quelque sorte un premier point culminant. De Philippe-Auguste à Louis XI — Paris pendant la guerre de Cent ans — les événements sont succinctement rapportés et synthétiquement présentés. La Renaissance, par contre, est traitée avec ampleur. C'est l'époque pendant laquelle Paris dépose son manteau moyen-âgeux pour revêtir des vêtements modernes. Sa marche ascendante est, dès lors, rapide. Les tableaux se succèdent : Paris sous Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, sous la Révolution et le Directoire. Plus de deux cents pages sont consacrées au Paris contemporain. On le voit, les auteurs ont su discerner dans la longue évolution de la ville les phases décisives. On leur en saura gré. Leur livre, avant tout synthétique, projette sur l'écran des images d'ensemble, composées avec art et science. Ils ont traité non seulement le point de vue historique, mais aussi le problème esthétique moderne. Aussi, les architectes urbanistes liront avec le plus vif intérêt les pages que MM. Dubech et d'Espezel consacrent aux transformations de Paris dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Tout autre est la méthode suivie par M. JACQUES MEURGEY

Digitized by Google

dans son *Histoire de la paroisse de Saint-Jacques de la Boucherie* (Paris. Champion. 1926. 28×30. 350 pages et 65 planches hors texte). Elle est essentiellement monographique. L'auteur dissèque attentivement une partie du vaste corps urbain et apporte un élément de tout premier ordre à l'étude des paroisses. La paroisse de Saint-Jacques n'est cependant pas une paroisse primitive, c'est-à-dire remontant aux premiers âges du christianisme dans les Gaules. Elle fut créée après l'an mille dans le Paris nouveau des Capétiens, sur la rive droite de la Seine, dans le *suburbium* septentrional. Après avoir rappelé les origines de la paroisse, M. Meurgey en étudie minutieusement la topographie, rue par rue, les groupes sociaux qui s'y meuvent, plus particulièrement celui des bouchers pour lesquels la paroisse fut érigée. Il s'applique ensuite à faire connaître l'administration tant religieuse que civile, et consacre de nombreuses pages à la construction, à l'architecture, au mobilier de l'église Saint-Jacques. L'étude de M. Meurgey figure avec honneur parmi les publications qui viennent d'illustrer, coup sur coup, le glorieux passé de Paris. Les conceptions historiques différentes qui les caractérisent, les méthodes particulières qui les animent, contribuent à les rendre doublement intéressantes.

G. Des Marez.

OUVRAGES BELGES

Allossery (E. H. P.) : *Het Gildeleven in vroeger eeuwen* ; Brugge, Moens-Patfoort, 1926, in-8°.

Bacha (E.) *Histoire généalogique, anecdotique et critique de la noble et antique maison de Beauffort en Artois.* Bruxelles, Lesigne ; Bruges et Paris, Desclée-de Brouwer, 1926, 350 pp. illustr.

La Belgique restaurée. Etude sociologique, publiée sous la direction d'**E. Mahaim** : Bruxelles, Lamertin, 1926, in-8° (Université libre de Bruxelles. Institut de Sociologie Solvay).

Berlière, O. S. B. (U.). *Recherches historiques sur la ville de Gosselies.* 2e partie. *Topographie et toponymie.* Abbaye de Maredsous, 1926, XVIII-325 pp. in-8°, plans, pl.

Blancquaert (E.). *Dialect-atlas van Klein-Brabant.* Antwerpen, De Sikkel [1925], in-f°, 22 p. typ., 239 f. autogr., 150 cartes.

Brouwers (D. D.) : *Cens et Rentes du Comté de Namur au XIIIe siècle* ; t. II, 1e partie ; Namur, Wesmael-Charlier. 1926, CLXXIX pp. et pp. 435-521 in-8°.

Canivez (D. Joseph-Marie), *L'Ordre de Citeaux en Belgique*

Digitized by Google

des origines (1132) *au XX*e *siècle. Aperçu d'histoire monastique.* Abbaye Cistercienne de N. D. de Scourmont. Forges-lez-Chimay. 1926. in-8°.

Close (E.) et Lambot (O.). *Gilly à travers les âges.* Tome II. Court-St-Étienne, Chevalier, 1925 [ach. d'impr. 30 avr. 1926], 334 p., fig.

Coenen (Joseph). Les neuf premiers monastères de la région hutoise. Huy, Degrace, [1926], 8°, 69 p. (Extrait des *Ann. du Cercle hutois des Sc. et B.-A.*, 1926).

Corti (Comte E.) et Buffin (Baron C). *Léopold Ier, oracle politique de l'Europe* ; Bruxelles, A. Dewit, 1926, 385 pp. in-8°.

Crouquet (J. B. J.) *Histoire de Maulde (Hainaut).* Lille, 1926, 8°, VIII-280 p., ill., carte (Soc. d'Études de la Prov. de Cambrai, Hist. de Flandre, Tournaisis, Cambrésis, Hainaut, Artois. Recueil 19).

Dambre (O.) *De dichter Justus de Harduyn* (1582-1641) ; Gent, 's Gravenhage, Paris, 1926, XXVI-552 pp. in-8° (58e fasc. du Recueil de travaux publiés par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand).

Daniels (Eug.). *De invallen der Hongaren. Hun groote inval in Lotharingen ten jare 954.* Anvers, L.Opdebeek, 1926. 156 p., in-8°, 1 carte (Vlaamsch Historisch Boekenfonds, nr 3).

Dechesne (Laurent). *Industrie drapière de la Vesdre avant* 1800. Paris, Sirey ; Liége, Wijkmans, 1926, 271 pp., in-8°.

De Grieck (Joan.). *Drie Brusselsche Kluchten uit de zeventiende eeuw.* Ingeleid, van aanteekeningen en woordenlijst, voorzien door **Paul de Keyser.** Antwerpen, De Sikkel, 1926,in-8°, 184 pp., ill. (De seven sinjoren-serie, 3e reeks, I).

De Meulemeester (M.). *De abdij van Rosenberg te Waesmunster.* St-Nicolas, Het Land van Waes, 1925, IX-2345 pp., in-8°.

De Meulemeester (Maur.). *De Kapel van O. L. V. van Bevingen te Neyghem.* Brussel, Cools, 1925, 1257 p. in-8°, front, pl., fig.

De Ridder (Alfred). *La violation de la neutralité belge et ses avocats.* Bruxelles, Albert Dewit, 1926, 324 pp., in-8°.

Discry (Fernand). *Histoire moderne*, Bruxelles, Office de Publicité, 452 pp., in-16.

Dom S. J. (P. Paul). *Les Jésuites belges et les Missions.* Gand, Veritas, 1926. in-8°.

Exposition de la Cartographie belge aux XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles organisée au Musée Plantin-Moretus à l'occasion du cinquantenaire de la Société de Géographie d'Anvers*, 1876-1926 ; [Anvers, Musée Plantin-Moretus, 1926], LV-60 pp., in-8°.

Fairon (E.). *Un inventeur wallon : Jean-Philippe de Lim-*

Digitized by Google

bourg. Les premiers essais de fabrication du coke en Belgique. Liége, Éditions de la Vie Wallonne, 1926, in-8°, 45 pp.

Fredegand (P.). *Zeven eeuwen geschiedenis der Franciscaansche Derde Orde* (1221-1921). Herenthals, Secretariaat der Derde Orde, 1926, 248 p. in-8°.

Gebedenboek (Een Limburgsche) uit de XVe *eeuw* uitgegeven door **E. H. Floris Prims.** Baasrode, Bracke, 1926, in-8°, v-245 pp. (K. Vl. Acad. Uitgave v. h. Salsmans-Fonds, 2).

Grootaers (L.) en **Kloeke (G. G.)** : Handleiding bij het Noord- en Zuid-Nederlandsch Dialectonderzoek ; 's Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1926, in-8°, XII-111 blz.

Hérodote. *Vie d'Homère mise en français d'Amyot* par J. J. VAN DOOREN ; Paris, Champion, 1926, 46 pp. in-16.

Histoire du Livre et de l'imprimerie en Belgique des origines à nos jours. Troisième partie. Bruxelles, Musée du Livre, 1924-1925, f°, 133 p., pl., portr., ill.

Hubert (E.). *Correspondance de B. J. Dotrange, agent diplomatique du prince-évêque de Liége auprès de la Cour de Bruxelles* (1781-1794) ; Bruxelles, Kiessling, XIX-471 pp., in-4°.

Hublard (G.). *Mons jadis et aujourd'hui.* Mons. Leich. [1926], in-8°, 213 p., ill.

Huys (Emiel). *Duizend jaren mutualiteit bij de Vlaamsche gilden.* Kortrijk, Vermaut, [1926], 403 p., in-8°.

Hymans (Henri) : *L'Art dans les Pays-Bas* ; Bruxelles, Weissenbruch, 1926, in-8°.

Jonckx (A.). *Les anciens évêchés des Pays-Bas (Hollande, Belgique, Nord de la France).* Paris, Feron-Vrau [1925], in-8°, 23 p., portr., ill. (Extr. de l'*Annuaire pontifical catholique* de 1926).

Jopken (E.). *Phaedri Fabulae Aesopiae.* 9e éd., revue et modifiée par J. HOMBERT, Liége, Dessain, 1926, in-12.

Jouret (G.). *Histoire de Mons et du Pays de Mons.* Charleroy, [1926], in-8°, II-304-XV p.

Kreglinger (R.). *L'évolution religieuse de l'humanité.* Paris, Rieder, 1926, in-16°, 192 p. (Christianisme, 16).

Kreglinger (Richard) : *La religion d'Israël.* Bruxelles, Lamertin et Paris, Nourry ; 2e édition, 1926, 376 pp., in-16.

Laenen (Jos.). *Geschiedenis van Mechelen tot op 't einde der Middeleeuwen.* Mechelen, W. Godenne, 1926, 385 blz., in-8° (Uitgaven van het Vlaamsch Historisch Boekenfonds, n^r 4).

Lavalleye (Jacques). *Histoire de l'abbaye de Valduc.* Bruxelles, Dewit, 1926, XI-192 pp. in-8°.

Lebrun (Vital). *Une charte au Pays de Chimai en 887* ; Gand, Erasmus, 1926, 126 pp. in-8°.

Digitized by Google

Le Clercq (L.). *De Vlaamsche Vertaling van Sint Franciscus van Sales werken.* Brasschaet, A. De Bièvre, 1926, 16 p. in-8°.

Le Febve de Vivy (L.). *La noblesse du duché de Bouillon. XVe-XVIIIe siècles.* Bruxelles, Dewit, 1925, in-8°, 31 p.

Lejeune (A.). *Chronologie de l'histoire du Congo belge.* Anvers, Slebyg, 1926, in-8°, 16 pp.

Liebrecht (H.) et **Rency (G.).** *Histoire illustrée de la littérature française en Belgique.* Bruxelles, Van der Linden, 1926, in-8°.

Luiken's (Jan). *Duitsche lier. Opnieuw uitgegeven door* **Dr. Maurits Sabbe.** Zutphen, Thieme [1926], XVI-98 p. in-16°, (Klassiek Letterkundig Pantheon, 72).

Maroy (Ch.). *La colonie belge de Santo-Thomas de Guatemala.* Anvers, 1926, in-8°, 54 p. (extr. du Bull. d'études et d'inform. de l'Éc. sup. de commerce Saint-Ignace, févr. 1926).

Mayence (Fernand). *Corpus Vasorum Antiquorum. Belgique : Bruxelles, Musées Royaux du Cinquantenaire.* Fascicule 1er. Paris, Éd. Champion, 1926, in-4° (Union académique internationale).

Mélanges de droit romain dédiés à Georges Cornil. Gand, Vanderpoorten, Paris, Soc. an. du Rec. Sirey, 1926, 2 vol. in-8°, XVI-590, 663 pp., portr.

Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne par ses anciens élèves et ses amis à l'occasion de sa quarantième année d'enseignement à l' Université de Gand ; 1886-1926 ; Bruxelles, Vromant et Cie, 1926, 2 vol., XXXIX-678 pp., in-8°.

Meurisse (P. C.) et Leconte (L). *Une page d'histoire belge. Les Binchois et la Révolution Brabançonne,* Luttre, A. Balsacq 1926, in-8°.

Monuments (Les) de la piété populaire de la province de Liége. Liége, paroisse St Barthélemy. Imprimerie de l'Abbaye d'Averbode, 1926, pet. in-8°, 23 p. (*Les Amis des Vieilles Croix et Chapelles*).

Nivelles : Art. Archéologie. Folklore. Bruxelles, Service des Recherches historiques et Folkloriques du Brabant, 1926, 208 pp. in-8°.

Noulet (Emilie). *Léon Diercx.* Paris, Les Presses Universitaires de France, 1925, 255 pp. in-16.

Paedagoog (Een groot). Heilige Johannes Baptista de La Salle, 1651-1719. Leuven, De Vlaamsche Boekenhalle, [1926], in-8°, 264 p. (Paed. Studien, XXVI).

Pasture (A.). *La restauration religieuse aux Pays-Bas Catholiques* (1596-1633), Louvain, Uystpruyst, 1925, XLII-377 pp.. in-8°.

Pendant l'émigration. Lettres de Liégeois (1794-1801), éditées

Digitized by Google

par **J. Brassine.** Liége, Printing C°, 1926, 147 pp., in-8° (Bibliotheca Leodiensis).

Pirenne (Henri). *Histoire de Belgique* ; tome VI ; Bruxelles, Lamertin, 1926, VIII-477 pp., in-8°.

Pirenne (Jacques) et Vauthier (Marcel). *La législation et l'administration allemandes en Belgique* ; Paris, Presses Universitaires de France et New Haven, Yale University Press, 1925, 284 pp. in-8° (Histoire économique et sociale de la Grande, Guerre, Série belge).

Platon : *Criton.* éd. par A. Willem ; Liége, Dessain, 1926, 85 pp. in-12.

Prims (Fl.) *De reis van den Sint Carolus.* Antwerpen, 1926, in-8°.

Quicke (Achiel). *Verklarend Nederlandsch Woordenboek van het Brouwersvak.* Gent, 1926, in-8° (Koninklijke Vl. Academie).

Renard (E.). *Toponymie de la commune de Dolembreux.* Liége, Vaillant-Carmanne, 1926, 80 p., in-8°, carte.

Roersch (Alphonse). *Erasme* ; Bruxelles, Maison du Livre, 1926, 40 pp., pet.in-8°.

Roersch (Alphonse) : *Juste Lipse.* Bruxelles, Maison du Livre, 1925, 27 pp., pet. in-8°.

Royen (Gerlacus). *De jongere veranderingen van het Indogermaanse nominale drieklassensysteem.* 's Hertogenbosch, Antwerpen, L. C. G Malmberg, 1926, 8-167 p., gr. in-8°.

Sabbe (Maurits) *Lode Monteyne en Hendrik Coopman. De geschiedenis van het tooneel in Vlaanderen.* Uitgegeven door de tooneelvereeniging « De Morgenstar » te Brussel ter gelegenheid van haar jubileum.

Steurs (V.) en **Uytterhoeven (J.)** : *De toponymie van Mechelen.* Borgerhout, Uitg. Regenboog, [1926], 223 blz. in-8°.

Ulens (Robert). *Le temporel des communautés religieuses et des chapitres en Belgique au moment de la Révolution Française.* (Comm. faite au Cercle d'Archéologie et d'Histoire de Hasselt). Charleroi, Les Dossiers de l'Action Catholique, décembre 1926. in-8°, 21 p.

Van der Essen (Léon). *Esquisse d'une histoire de Belgique.* (trad. de l'anglais par Marguerite de Munter) ; Louvain, J. Peeters, 1926, 215 pp. in-8.

Van Heurck (E. H.). *Saint Hubert et son culte en Belgique.* Verviers, G. Leens, 1925, in-8°, 40 pp.

Van Mierlo S. J. (J.) *Hadewijch.* Amsterdam, P. N. van Kampen, 1926, 124 p., in-8°, ill.

Verhaegen (Baron Paul). *La Belgique sous la domination française* ; t. III, Bruxelles, J. Goemaere, 1926, 728 pp. in-8°.

Verhulst (L.) *Entre Senne et Dendre. Contribution à l'étude*

Digitized by Google

de la situation des classes agricoles en Belgique pendant le XIXe siècle. Bruxelles, Hayez, 1926, 362 p., in-8°, cartes, pl., fig. (Mém. publ. par l'Acad. de Belg., cl. des lettres, Coll. in-8°, 2e s., XXIII).

Vincx (J. F.). *Gaasbeek. Geschiedenis van het kasteel, de kerk en het dorp.* Brussel, J. B. Willems-Van den Borre, 1926. 120 blz.

OUVRAGES HOLLANDAIS

La Maison Nijhoff la Haye, annonce les éditions suivantes :

H. T. Colenbrander. Hoogleeraar te Leiden. *Koloniale Geschiedenis,* 1925, 3 vol.

R. Van Marle. *The development of the Italian schools of painting.* 5e et dernier volume.

F. C. Wieder. *De stichting van New.-York in Juli* 1625. *Reconstructie en nieuwe gegevens ontleend aan de « van Rappard documenten ».* 1925, in-8°.

N. Japikse. *Resolutien der Staten-Generaal.* Volume 8, années 1593 à 1595.

Léon Nemry. *Les Pays-Bas après la guerre. Essai sur la répercussion de la guerre et de l'après-guerre sur la situation économique des Pays-Bas et de leurs colonies.* 1925, in-8°.

Une seconde édition, augmentée, de : K. SLUYTERMAN, *Huisraad en binnenhuis in Nederland in vroeger eeuwen.*

N. W. Posthumus. *Documenten betreffende de buitenlandsche handelspolitiek van Nederland in de XIXe eeuw.* Vol. IV : *Onderhandelingen met Pruisen over een scheepvaart- en handelsverdrag* (1834-1839).

I. J. Brugmans. *De arbeidende klasse in Nederland in de XIXe eeuw* (1813-1870).

E. Verwijs et J. Verdam. *Middelnederlandsch Woordenboek.* Voortzetting door F. A. Stoett. Deux nouveaux fascicules qui portent l'ouvrage jusqu'au mot : *Wert.*

Noord-en Zuid-Nederlandsche dialectbibliotheek, onder leiding van L. Grootaers en G. G. Kloeke. Deel I. *Handleiding bij het Noord-en Zuid-Nederlandsch dialectonderzoek,* 1926, in-8°.

J. F. Bense. *A dictionary of the Low-Dutch element in the English vocabulary.* Vol. I. Aam-Dowel. 1926, in-8°.

Citons en outre sous cette rubrique :

M. J. Friedlander. *Die altniederländische Malerei.* Vol. III. (Dierick Bouts und Joos van Gent.) Berlin, Cassirer, 1925.

Digitized by Google

J. Fransen. *Les comédiens français en Hollande aux XVIIe et XVIIIe siècles.* Paris, Champion, 1925.

Pierre Kemp. *Limburg's Sagenboek.* Maastricht, van Aelst, 1925.

J. C. Yperlaan *Les traductions hollandaises des poésies lyriques de Victor Hugo jusqu'en* 1885. Bussum, van Dishoeck, 1925.

H. O.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

INDEX SOMMAIRE

Linguistique. 74, 77, 113bis, 149.
Philologie. Généralités. 23, 36, 83, 135.
— indo-européenne. 52, 149.
— celte. 83, 149.
— classique. Généralités. 57, 89, 94, 114, 130, 149.
— grecque. 57, 58, 89, 114.
— latine. 57, 58, 83, 89, 92.
— romane. Généralités. 27, 32, 77, 145.
— espagnole. 145.
— française. 27, 74, 145, 149.
— italienne. 57, 145.
— roumaine. 20.
— germanique. Généralités, 21, 52, 149.
— allemande. 21, 74, 77.
— anglaise. 83.
— néerlandaise. 139, 140.
— scandinave. 36, 83, 74.
— slave. 78, 112, 149.
— autres langues. 80, 147.
Littérature. Généralités. 23, 83.
— grecque. 28, 29, 38, 62*bis*, 65, 76, 87, 91, 94, 113, 114, 118, 130, 134, 135, 144.
— latine. 28, 33, 62*bis*, 65, 76, 80, 87, 91, 92, 113, 114*bis*, 130, 135.
— du moyen âge et des Temps modernes. 12, 18, 28, 36, 62*bis*, 76, 77, 87, 98, 104, 120, 135.
— espagnole. 5, 25, 92, 99, 100.
— française. 4, 5, 6, 27, 33, 42, 43, 45, 48, 49, 50, 53, 65, 74, 78, 79, 83, 86, 92, 95, 96, 99, 103, 106, 107, 108, 114*bis*, 115, 118, 121, 122, 126, 129., 132, 138, 143.
— italienne. 12, 56, 56*bis*, 64, 83, 92, 99, 118, 126, 132, 140, 141.
— portugaise. 5, 99.
— roumaine. 20.
— germanique. Généralités, 21, 117.
— allemande. 12, 13, 21, 40, 64, 83, 92, 116, 117, 131, 140, 141, 142.
— anglaise. 41, 46, 48, 55, 74, 77, 92, 95, 96, 99, 107, 116, 126, 138, 143
— néerlandaise. 24, 36, 54, 86, 139, 140, 141.
— scandinave. 107.
— slave. 35, 78, 112, 116, 126.
— autres langues. 5, 25, 37, 41, 99, 107, 126, 135.
Histoire. Généralités. 23.
— de l'antiquité. 28, 33, 62, 63, 65, 67, 76, 80, 89, 91, 113, 114, 124, 128.
— de l'Orient. 63, 65, 95, 97, 102, 105, 108, 132*bis*.

Digitized by Google

— byzantine. 38 143.
— du moyen âge. 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 12, 18, 25, 31, 33, 34, 37*bis*, 39, 49, 56, 59, 60, 62, 65, 71, 73, 75, 79, 82, 98, 104, 106, 109, 119, 120, 123, 124, 127, 135, 137, 140, 141, 143.
— moderne. 4, 6, 7 8, 9, 10, 16, 17, 18, 25, 26, 29, 31, 34, 35, 37*bis*, 41, 43, 46, 50, 60, 65, 73, 82, 86, 88 97, 98, 109, 110, 115, 119, 121, 123, 124, 137 142, 143.
— contemporaine. 7, 22, 26, 31. 35, 43, 44, 45, 46, 49, 50, 54, 62, 64, 66, 71bis, 71, 73, 78, 82, 93, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 103, 106, 107, 108, 110, 111, 114*bis*, 115, 116, 118, 121, 127, 129, 131, 133, 134, 138, 141, 142, 143.
— de l'art. 3, 8, 9, 19, 25, 26, 30, 34, 38, 42, 45, 48, 49, 50, 51, 59, 65, 73, 103, 106, 107, 108, 112, 114, 122, 129, 131, 134, 140.
— de la civilisation. 13, 44, 55, 60, 64, 142, 143.
— du droit. 7, 9, 22, 29, 43, 44, 48, 50, 68, 75, 109, 110, 115, 118, 119, 146.
— économique et sociale. 4, 7, 8, 9, 22, 25, 37*bis*, 38, 40, 43, 45, 46, 48, 50, 55, 78, 84, 85, 95, 96, 97, 103, 108, 109, 110, 111, 114*bis*, 115, 116, 118, 121, 124, 125, 129.
— des institutions. 2, 7, 45, 65, 82, 93, 97.
— militaire. 7, 38, 44, 45, 50, 84, 95, 108, 129, 143.
— des mœurs. 6, 13, 24, 26, 37, 38, 44, 51, 56, 66, 93, 125, 132, 132*bis*, 134, 137.
— de la philosophie. 25, 43, 47, 49, 50. 61, 76, 78, 91, 103, 113, 114, 118, 132*bis*, 138, 143.
— des religions 2, 4, 7, 12, 13. 15, 16, 17, 18, 24, 26, 35, 37*bis*, 38, 39, 45, 47, 48, 49, 63, 64, 71*bis*, 72, 73, 74, 75, 80, 84, 85, 88, 90, 98, 104, 105, 108, 109, 110, 114, 115, 116, 118, 120, 134, 143.
— des sciences. 11, 39, 61, 80, 113, 132*bis*.
— de l'enseignement. 28, 37*bis*, 112, 118, 133, 140.
Archéologie, 3, 8, 9, 19, 25, 26. 30, 34, 38, 42, 63, 65, 66, 69, 70, 71*bis*, 73, 82, 84, 85, 90, 91, 102, 105, 106, 113, 114, 135, 143, 147.
Bibliographie et histoire du livre, 9, 10, 16, 17, 23, 24, 34, 39, 55, 61, 80, 86.
Géographie et histoire de la Géographie, 1, 5, 22, 44, 48, 53, 60, 65, 66, 93, 124, 135 144.
Autres sciences auxiliaires de l'histoire, 19, 37*bis*, 46, 128, 114, 137.

---

1. — Les Alpes. XVI. 1926.

L. Royer. L'Oisans au Moyen âge. 10.

2. — Analecta Praemonstratensia. II. Fasc. 1-4. 1926.

H. Heyman. Untersuchungen über die Praemonstratenser-Gewohnheiten. 5.
P. Smolders. Le domaine de l'abbaye d'Heylissem au XIIe s. 32.
J. Van Mierlo. Eene reeks valsche kronieken van Christophe Butkens. 60, 113.
J. R. Gennevoise. Documents sur le frère Charles Ochin de l'abbaye de Vicoigne. 82.
A. Erens. L'exhortatio de S. Norbert. 87.
J. Evers. Kamerijk en Premonstreit in 1132. 91.
Th. Paas. Das Seminarium Norbertinum in Coln. 139.
E. Ringard. Les origines de l'ordre des Prémontrés en Normandie. 159.
H. Kissel. Die ehemalige Abtei Ilbenstadt in der Wetteran. II. 177.
J. Lefèvre. Les dossiers relatifs à l'histoire norbertine, dans les archives du Conseil du Gouvernement Général des Pays-Bas. 192.
Pl. Lefèvre. Enquête par l'abbé d'Averbode en vue de la promotion du Janséniste Henri van der Caelen à l'évêché de Ruremonde. 200.

Digitized by Google

Th. Paas. Das Seminarium Norbertinum in Köln. 211.
E. Valvekens. De St-Michielsabdij te Antwerpen van af 1564 tot 1596. 273, 357.
F. Kleinschnitzova - V. Hulka. Antiquissima editio missalis Praemonstratensis. 307.
E. Hermann. Andreas Sauberer erster Abt von Jaszo. 357.
H. Kissel. Die ehemalige Abtei Ilbenstadt in der Wetterau. 39.
P. Lefèvre. Documents relatifs à l'histoire norbertine conservés dans les archives des États de Brabant. 404.
A. Erens L'héritage scientifique de Drunaens, † 1602. 406.

3. — Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique. LXXIII. 7e série. tome III, 3 et 4. 1926.

Baron H. Kervyn de Lettenhove. A propos d'un tableau de Van Dijck du Musée d'Anvers. 197.
E. Michel. Quelques dessins inédits de Mathieu Van Brée, 215.
Jos. Casier. A propos de l'art à Gand avant les Van Eyck. 226.
L. J. M. Philippen. Les Béguines et l'hérésie albigeoise. 233.
P. Rolland. Les Monumenta Historiae Tornacensis saec. XII. 253.

4. — Annales de Bretagne. XXXVII. Fasc. 1-2. 1926.

A. Wilmart. Les compositions d'Osbert de Clare en l'honneur de Ste Anne 1.
H. Sée. Étude sur les mines bretonnes au xviie s. 34.
J. L. Roux. Histoire de Pérédur, fils d'Evraun (suite). 54.
E. Port. Alain Bouchard, chroniqueur breton (suite et fin). 68.
La Martinière. Le Parlement sous les rois de France (suite et fin). 102.
F. Uzureau. Le Clergé insermenté d'Ille et Vilaine. 131.
R. Durand. Le département des Côtes-du-Nord en l'an XII. 143.
G. Collas. Quelques problèmes touchant Châteaubriand. 150.

5. — Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux. Bulletin hispanique XXVIII. 1-4.

J. Perez de Urbel. Origen de los Himnos mozàrabes. 5, 113, 209. 305.
J. Dechamps. Stendhal et l'Espagne. 22.
E. Mérimée. Le théâtre de Alvarez Quintero. 36.
R. Lantier. Chronique ibéro-romaine. VII, 1923-1924. 59.
G. Le Gentil. Caroline Michaelis de Vasconcellos. 85.
G. Cirot. Notes complémentaires sur l'« Atalaya » de l'archiprêtre de Talavera. 140.
H. Sée. Les côtes americaines du Pacifique vues par un Français au début du xixe s. (Voyage du Bordelais en 1817-1818). 155.
A. Haggerty Krappe. Une version orientale de la légende de Rodrigue dernier roi visigoth. 176.
G. Cirot. Anecdotes et légendes sur l'époque d'Alphonse, VIII. 246.
G. Le Gentil. Publications du centenaire de Camoens. 260.
R. Avezou. Rapport à M. P. Paris, directeur de l'École des Hautes-Études hispaniques. 269.
Munez de Arenas. Simples palabres en memoria de. Adolfo Bonilla y San Martin. 382.
G. Cirot. Valeur littéraire des Nouvelles de Lope de Véga. 321.
V. Bouillier. Traduction de six chapitres du « Discreto ». 359.
G. Cirot. Roscidae valles. 375.

6. — Annales du Prince de Ligne. VII. Fasc. 25-26. 1926.

Œuvres posthumes inédites :
Notes inédites sur Fréderic II et son frère. 6.
I. Fréderic II jugé par son frère 8.

Digitized by Google

II. Brouillons inédits de Frédéric II. 17.
Lettre à Napoléon. 27.
Lettres au Prince Eugène de Ligne (I-II). 28.
Les correspondants du Prince.
Stanislas-Auguste Poniatowski. 31.
M. Delaporte, 38.
Le général de Clertayt. 42.
Henry, Prince de Prusse. 4.
P. Hénen. Le Prince de Ligne et les femmes. 58.
E. Chapuisat. Les fragments inédits. Le manuscrit Cotta. 3
J. Goyens,. L'oncle mysterieux. Antoine de Ligne reçu novice à Boetendael. 75.
S. Bonmariage. Un grand seigneur ami de la France. Le prince Louis de Ligne. 84.
L. F. Leuridant. Histoire d'une principauté d'Empire : I. La terre souveraine de Fagnolle. 89.

7. — Annales historiques de la Révolution Française. Fasc. 13, 14, 15. 1926.

Al. Mathiez. Les prêtres révolutionnaires devant le cardinal Caprara. 1.
G. Letèvre. Les mines de Littry sous l'ancien régime et pendant les premières années de la Révolution (1744-1793). 16.
G. Michon. La justice militaire sous la Convention à l'armée des Pyrenées Orientales. 37.
M. Dommanget. Le symbolisme et le prosélytisme révolutionnaire à Beauvais et dans l'Oise. 47.
A. Richard. Le tribunal criminel des Basses-Pyrénées d'après une étude récente.
A. Mathiez. Les pouvoirs des Commissaires du 10 août 1793. 70.
Id. La Révolution et les subsistances. Le troisième maximum (Germinal - Thermidor, an II). 97.
G. Lefèvre. Les mines de Littry de 1703, à l'an VIII. 117.
G. Laurent. Le conventionnel Rühl à Reims. La destruction de la Sainte Ampoule. 136.
P. Vaillandet. La mission de Maignet en Vaucluse. L'épuration des autorités. 168.
A. Mathiez. Les tentatives de corruption de l'Espagne pour sauver Louis XVI. 179.
H. Sée. La question de la course maritime à l'Assemblée législative : mai 1792. 183.
L. Ruzicka. Petion et la police autrichienne. 185.
E. G. Pasteayu. Isoré en exil. 187.
L. K. Gottschalk. La maison de Robespierre, rue de Saintonge à Paris. 27.
M. Boukonetzkaja. Les derniers ouvrages des historiens russes sur la Révolution française (MM. Loukine, Zakler et Wainstein). 225.
P. Hennessy. La première mission de Joseph Le Bon (août 1793). 233.
P. Vaillandet. La mission de Maignet en Vaucluse. 240.
G. Vauthier. La maison de Charenton en 1790. 264.
A. Mathiez. Les notes de Sergent sur le 10 aout. 274.

8. — Annales de la Société d'Emulation de Bruges. Fasc. 1-2. 1926.

P. Allossery. Kanonik A. Duclos. 1.
E. J. Soil de Moriamé. Fonts baptismaux et tombeaux d'art tournaisien en Flandre (Lichtervelde et Coolscamp). 9 .
Baron de Maere d'Aertrycke. De la Liane au Sinefal. 101.
R. A. Parmentier. Geschied- en oudheidkundige anteekeningen over Brugge. 112.
Jos. Denys. Opmerkingen over de rekeningen van den Amman te Gent voor de jaren 1307-1309. 151.
M. English. Het O. L. V. Beeld aan het stadhuis te Brugge. 164.

Digitized by Google

Jos. Denys. Note pour servir à l'histoire des postes internatonales. (Une convention postale entre la Grande-Bretagne et les Pays-Bas espagnols à la fin du xviie s). 203.

9. — Antwerpsch Archievenblad. Fasc. 1, 2, 3. 1926.

J. Denucé. Inventaris van de Vierschaar of Juridictiekamer. 5.
F. Prims. De Kronijken van Antwerpen. 25.
Dr Van Schevenstein. Het archief van het chirurgijns- en barbiersambacht. 37.
F. Prims. De briefwisseling Patrick Neny - J. C. van Heurck (1750-1752). 57.
X. De benuttiging der Antwerpsche stadsarchieven. Kataloog der inventarissen. 66.
De missiven van Alexander Grapheus. 72.
De briefwisseling Magistraat en Gedeputeerden. 73.
De reis met den gouden leeuw. 73.
« Den groenen schild ». Oude koornmarkt. 74.
De aanwinsten van het oud archief in 1925. 75.
Een penteekening van A. van Dijck ontdekt. 76.
Uit de nalatenschap van den Heer archivaris Bisschop. 76.
R. Van Roosbroeck. Nota's over de briefwisseling van Fréderic Perrenot, gouverneur van Antwerpen. 81.
O. De Smet. Het Antwerpsch College der kooplieden op England. 113.
E. Dilis. De zuidergevel der S. Jacobskerk. 121.
J. Denucé. Inventaris van het Plantijnsch Archief. 128, 161.
F. Prims. De Generale Compagnie. 147.
F. P. Valsche konijken van Butkens en Antwerpsche Geschiedenis. 157.
F. P. Antwerpen onder de Vlaamsche Schouteten. 158.
F P. De veete tusschen de Bode's en de Van Wyneghem's. 160.

10. — Nederlandsch Archievenblad. Fasc. 1. 1925-26.

Dr R. P. Oszwald. Das Deutsche Reichsarchiv. 26.
R. Blijlmsa. Over de ontwerpen en de akte der Unie van Utrecht van 23 Januari 1579. 40.
Dr J. Opocensky. Les archives et le service des archives en Tchécoslovaquie. 94.
W. Wijnaendts van Resandt. Bundels betrekking hebbende op Nederland en berustende in het archief van den Raed van Beroerten te Brussel. 115.

11. — Archiv für Geschichte der Medizin. XVIII. 1926.

H. E. Sigerist. Die historische Betrachtung der Medizin.
K. Sudhoff. Handanlegung des Heilgottes auf attischen Weihetafeln. 235.

12. — Neues Archiv der Gesellschaft für altere deutsche Geschichtskunde. XLVII. 1-3. 1926.

P. Kehr. Bericht über die Herausgabe der Monumenta Germaniae Historica 1924. I-XI.
F. Schneider. Ueber eine langobardische Konigsurkunde 1.
W. Erben. Anwendung neuer Lichtbildverfahren für die Herausgabe der Kaiser Urkunden. 11.
W. Holtzmann. Eine oberitalienische Ars Dictandi und die Briefsammlung des Priors Peter von S. Jean in Sens. 34.
P. Kehr. Zur Geschichte Victors IV. 53.
E. Schulz. Die Entstehungsgeschichte der Werke Gotfrids von Viterbo 86.
K. Strecker, Bajuvaren. 132.
A. Brackmann. Neue Forschungen zur Entstehung der Schweizer Eidgenossenschaft. 134.
W. Holtzmann. Ein neues Diplom Kaiser Ludwigs II fur Bobbio, 143.

Digitized by Google

Br. Krusch. Zur Monchsregel Columbans. 148.
P. Kehr. Bericht über die Herausgabe der Monumenta Germaniae Historia. 2 15. 4-8.
R. Much. Baiwarii. 385.
B. Schmeidler. Ueber die Tegernseer Briefsammlung. 395.
E. Ottmar. Das Carmen de Frederico I imperatore. 430.
K. Strecker. Baioaria lex. 513.
M. Krebs. Ein unbekannter Vertrag Rudolts von Habsburg mit dem Bisch. Konrad III von Jahre 1274. 515.

13. — Archiv für Kulturgeschichte. XVI. 1926.

Dr F. Kern. Die Weltanschauung der eiszeitlichen Europäer. 1273.
Dr E. Walser. Der Sinn des Lebens im Zeitalater der Renaissance. 300.
Dr W. Bombe. Nachlassinventar des Lodovico di Gino Copponi. 317.

14. — Archiv für Reformationsgeschichte LXXXIX-XC. 1926.

O. Albrecht. Luthers Arbeiten an der Ubersetzung und Auslegung des Propheten Daniel in den Jahren 1530 und 1541. 1.
O. Clemen. Briefe von Liborius und Hiob Magdeburg und Kaspar Glatz. 51.
Th. Wotschke. Zur Geschichte des Antitrinitarismus. 82.
H. Zimmermann. Von deutschen Holzschnitt der Reformationszeit. 101.
P. Kalkoff. Die Crotus-Legende und die deutsche Triaden. 113.
O. Clemen. Ulrich von Hutten, ein Bücherdief. 150.

15. — Archiv für Urkundenforschung. IX. 1926.

P. Schroeder. Die Augustinerchroherrenregel. 271.
H. Helms. Das Prämonstratenserkloster Heiligenthal. 307.

16. — Archives et Bibliotèques. III. 1926.

E. Bacha. Les transformations de l'écriture occidentale. 7.
A. Vincent. La technique typographique des incunables. 23.
J. Lefèvre. L'ambassade d'Espagne à La Haye et ses archives. 40.
M. Tourneur-Nicodème. Les archives du chapitre de Nivelles. 49.
P. Lefèvre. De l'utilité des cartulaires pour le classement et la publication de documents provenant des anciennes institutions religieuses. 59.

17. — Archivio storico Italiano. VII. 1926.

L. Schiaparelli. Note paleografiche. 3.
R. Russo. La politica del Vaticano nella Dieta di Ratisbonne del 1630. 25.
A. Luzio. Dalle riforme allo Stutote di Carlo Alberto. 89.

18. — Archivum Franciscanum Historicum. Fasc. 2-3, 1926.

P. Glorieux. Essai sur la chronologie de S. Bonaventure (1257-1274). 145.
P. Conrad Walsmesly. The venerable Thomas Cort. O. F. M. An indentification. 169.
P. Edwinus Auweiler. De vitis Sanctorum Fratrum Minorum Provinciae Saxoniae. 181.
P. Antonio Fantozzi. Documenti intorno alla B. Cecilia Coppoli Clarissa (1426 1500). 194, 334.
Can. G. Saccani. La predicazione del B Bernardino da Feltre in Reggio Emili. 262.
B. Bughetti. Manipulus Pontificorum Diplomatum in Conventualium defensionem collectus. 247.
Id. Alcune idee fondamentale sui Fioretti de S. Francisco. 321.

Digitized by Google

L. Pérez. Fra Jeronimo de Jesus. 385.
G. Goynes. L. B. Thierri Coelde de Munster († 1515). 418.
A. Calleraut. L'année de la mort de Fr. Guilbaume de Melitona. 431.
MP. M. Sevesi. S. Maria di Lavello in Calolzio. 435.

19. — Arethuse X. XI. XII. XIII. 1926.

F. de Mély. Le médaillon de la croix du musée chrétien de Brescia. 1.
S. Mirone. L'influence de la sculpture et de la peinture sur les types monétaires de la Grande Grèce et de la Sicile au ve s. avant J. Ch. 11.
E. Kris. Camées français au musée de Vienne. 29.
A. Lohmeyer. La monnaie de nécessité en Russie (1914-1923). 35.
F. Fettich. Garnitures de fourreaux de sabres du temps des Avares en Hongrie. 49.
C. Lefèvre des Noettes. Sur quelques intailles attribuées à l'époque minoenne. 63.
S. Mirone. L'influence de la sculpture et de la peinture sur les types monétaires de la Grande Grèce et de la Sicile au Ve s. avant J-Ch. 68.
J. Babelon. Médailleurs contemporains, Pierre Turin. 77.
L. Delaporte. Cylindres orientaux de la collection de Luynes. 81.
Allotte de la Fuye. L'oiseau légendaire des monnaies de la Perside. 103.
W. Deonna. Heraklès Epitrapézios. 107.
J. Babelon. A propos du médaillon d'Henri II attribué à Germain Pilon. 111.
J. Vallery-Radot. Une médaille commémorant la restauration des voûtes de la salle basse du Palais de Justice par Gatteaux datée de 1824. 116.

20. — Archiva. XXXIII. 1926.

J. Barbulescu. Nasterea individualitatu limbu române si elementul slav. 1.
. Jordan. Dialectele italiene de sud si limb o româna. 9.
. Cionstantinescu. Iasi. Caracterizarea si impârtira. Istorei Românilor. 120.
Benjenaru. Pribegia lui Constantin- vodâ Serban. Pânâ la mazilera lui Mihnea Vodâ. 35.
Barbulescu. O concluzie filogicâ principialâ si un principiu melodie. 45.
Vericeanu. Stia Puskin româneste? 56.
Stefanescu. Slavistica românâ si revista « Slavia » din Praga Revista « Slavia » spre cronica lui Manasses. 58.
Gherghel. Basarab-han? sau Severin-ban? 60.
dan. Entgegnung. 63.

— Beiträge zur Geschichte der Deutschen Sprache Literatur. L. 1-2. 1926.

erzina. Seckaner Bruchstücke der Rabenslacht. 1.
ens. Ags kloèldige. 16.
eim Schlägler Bruchstücke altdeutschen Predigten. 18.
hausen. Ostfriesische Studien. 60.
owxki. Beitrage aus dem Walserdeutschen. 71.
s. Zur Snorra Edda. 89.
ann. ἀπο κοινοῦ bei Wolfram. 90.
s. Zum ἀπο κοινοῦ im Mitttelhochdeutschen. 99.
ner. Neue Basler Bruchsûtcke von Notkers Psalmenübersetzung. 111.
k. Die Schuld des Riechemmannes » im Urteilen der späteren Litera 2.
Heinrich von Morungen und Albercht von Halberstadt. 143.
use-Bruchstück. 145.
er. Zur Geschichte der älter nhld. Lexikographie. 149.
Nhd. Schnarbal. 152.
Die Hunnenschlacht. 153.

Digitized by Google

E. Sievers. Altnordisch.-t. ; p. 156.
J. Lunzer. Rosengartenmotive. 161.
Ph. Strauch. Zur Uberlieferung Meister Eckharts II. 204.
E. Schwarz. Die althochdeutsche Lautverschiebung im Altbairischen. 242.
J. Loewenthal. Fricco. 287.
A. Schirokauer. Zur Metrik des Hans- Sachs- Verses. 296.
G. Meumann und W. Stoll. Ein Wolfenbüttel (— Helmstedter), Bruchstück vom zweiten Bruche des Passionals. 302.
R. Blümel. Der alttestamentliche Stoff im Heiland und im der Genesis. 95.
» Githismoda im Heiland. 307.
» Ansciam im Heiland. 308.
F. Karg. Klangliches in der Heliandhandschrift C. 310.
F. Holthausen. Nachtrag zu Beitrage 49, 191 ff. 316.
» Ostfriesische Studien II. 318.

22. — La Belgique maritime, coloniale et économique. XXX. 1926.

A. de Burbure. La Belgique et les protocoles de Londres de 1830-31. 383.
» Notre consommation de poisson dans le passé. 397.
J. Crokaert. Anvers dans le passé. 421.
A. de Burbure. Le duc d'Orléans et le explorations de la Belgica. 445.
M. Henriquet. Les constructions navales en 1925 et au début de 1926. 449.
A. de Burbure. Les luttes pacifiques De Voltaire à von Gerlach. 517.
» Les relations hispano-anverscoises dans le passé. 661.
Ch. Maroy. Un curieux projet de colonisation belge en 1868. 721.
A. de Burbure. Comment un Anvereois détrôna un Potentat indien. 757.

23. — La Bibliofilia. XXVIII. 1-4. 1926.

P. Wagner. Fragments liturgiques neumés du xiie s. 1.
G. Bresciano. Neapolitana I. Nuovi contributi alla storia delle tipografia napoletana nel secola xvi. 14, 140.
G. Caraci. Cimeli cartografici sconosciuti existenti à Firenge. 31.
L. Frati. Catalogi dei manoscritti di Luigi Ferdinando Marsili conservati nella Bibliotheca Universitaria di Bologna. 50.
M. Mercati. Sopra Giovanni Clement e i suoi manoscritti. 81.
G. Gabrielli. I primi Accademia Lincei e gli studi orientali. 99.
E. Hoffmann. Les restes de la bibliothèque de Pierre Varadi, archevêque de Kalocsa. 115.
L. S. Olschki. La fiscalita a danno del libro italiano e del commercia librario antiquaria in Italia. 121.

24. — Biekorf. XXXII. 1-8. 1926.

M. J. Van den Weghe. Het broederschap van O. L. Vrouw van Loretten. « Den ommeganck van Moorslede ». 2.
J. De Cuyper. Een nieuw uitgave der oorkonden van de voormalige abdij van Duinen (xii^e, xiii^e eeuw). 25.
K. d. F. De Melda. 34.
A. Dassonville. Overnamen. 50 .
A. Walgrave. Aanteekeningen van G. Gezelle. 52.
J. Bernolet. Het Stevenisme in Vlaanderen. 55.
R. A. Parmentier. Geschiedkundige Vondjes. 79, 133, 160.
A. Dassonville. Balduinus. 123.
Jos. De Smet. De Boerenkring in het Leyedepartement (17 october-14 november 1789). 169.
J. Claerhout. Dierennamen. 195.
A. Dassonville. Nordica. 202.

Digitized by Google

25. — Boletin de la Real Academia de la Historia. LXXXVIII. 1-2. 1926.

EL MARQUÉS DE LAURENCIN. Dos relaciones historicas. 47.
J. PUYOL. El vandalismo en una catedral. 65.
EL DUQUE DE ALBA. Correspondencia de Carlos V con el Marqués del Vasto, gobernador del Milanesado. (1540-42). 71.
. DE LLANOS Y TORRIGLIA. Isabel de la Paz, la Reina con qui en vina la Corte a Madrud. 146.
Corpu Christi College Oxford. 179.
L SERRANO Y SANZ. Les origines de la capilla de Santa de Catalina de la Catédral de Sigüenza y la estatua sepulcral de don Martin Vasquez de Arce. 186.
r. CARLOS SARTHOU. Les egregos prisioneros del castilla de Javita. 216.
, SANCHIS Y SIVERA. El obispo de Valencia, don Alfonso de Borja (Calixte III, 1429-1458). 243.
NUNEZ DE ARENAS. Informe sobre la expropriaciôn de tumbas expanolas en Burdeos. 314.
DE ALTOLAGUIRRE. La real confirmaciôn del Mayorazzio fundada por don Cristobal. Colon 330.
NAVAL. La supresta lapida sepulcral de Osio . 389.
MARTINEZ Y MARTINEZ. Lapida romana inedita en Denia. 394.
ORMO. Resumen historico del estudio de la Escultura espanola. 397, 856.
ILLAS VALLICROSA. Al margen de la traduccion del Sêfer Ha-Kabbalâh de Abraham ben Salomon de Torrutiel. 424.
M. Antiguedades de Niebla por J. Albelda. 487.
BAVIERA Y GABRIEL MAURA GAMAZA.. Documentos referentes a las postrimeras de la Casa de Austria en Espana. 4.
IN PALACIOS. El mistico murciano Abenarabi. 582.
CHIS Y SIVERA. La cérâmica valenciana. 638.
EZ MINGUEZ. El « Fandino » de Piedrahita. 662.
OULD Y QUINCY. Nueva lista documenta da de los tripulantes de Colon en 92. 721.
IANO. Terruel en el siglo XV. La vida economica, y la cuestion monetaria.
ES. Notas para la historia de Valencia. 825.
DE ESCOVAR. Poetas dramaticas del siglo XVII. 838.
ANO CUMBRENO. Hallazgo de la Necrôpolis judaica de laciudad de Terruel.

- De Brabander. IX. 1-7. 1926.

. MUYLDERMANS. Pastoor Petrus van Balen. 1.
EMANS. De vierde oorlog van Lodewijk XIV in Nederland. 7.
'it de Kroniek van Baasrode, 1780-1803. 15, 66, 115, 132.
el van O. L. V. -ter-Spelt te Merchtem. 25.
DER LINDEN. Kijk op het dorpsleven te Ukkel in de XVIIIe eeuw naar de ekeningen. 29, 49.
ONGHE. De Stenevisten van Leerbeek en omliggende. 5, 55.
Bijdragen tot een folkloristischen Kalender voor Brabant, 39, 72.
IANS. P. J. Van Hemmel bij Winnepenninckx. 62.
an Waterloo in de geschiedenis en folklore van West-Brabant. 89.
MUYLDERMANS. Eenige nota's nopens Capellen-op-den-Bosch. 121.
E. Nog Waterloosche herinneringen. 129.
West-Brabantsche sagen. 130.

Digitized by Google

27. — Bulletin de l'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises. IV. 1-4. 1926.

A. Counson. De Babel à Paris ou l'universalité de la langue française. 5.
G. Charlier. La plus ancienne chanson wallonne. 237.
J. Feller. Jérôme et Saturnin ou Dialogue sur l'illogisme. 33.

28. — Bulletin de l'Association G. Budé. VII-XII. 1925-26.

VII. — M. Croiset. Louis Havet. 5.
J. Bidez. L'apostasie de Julien. 11.
L. Herrmann. Octavie, source de Britannicus, 15.
VIII. — A. Meillet. Les Achéens au xive s. avant J.-C. 11.
A. Diès. A propos du Sophiste. 13.
H. Goelzer. Du nouveau sur le texte de Tacite. 24.
IX. — H. Raeder. Note sur la chronologie platonicienne. 15.
L. Laurand. Quelques nuances du style cicéronien. 21.
H. Goelzer. Virgile et ses œuvres de jeunesse. 27.
X. — A. Turyn. Casimir Morawski. 4.
L. Parmentier. L'âge de Phèdre dans le dialogue de Platon. 8.
Id. L'âge du Phédon d'Élis. 22.
E. Chambry. Une édition critique des fables ésopiques. 25.
XI. — S. Baldwin. La culture classique et l'homme moyen. . 3.
L. Blum. La mort prochaine des humanités en France. 19.
E. Tonnelat. Les épopées allemandes du Moyen-âge et leurs sources littéraires. 39.
XII. — A. M. Desrousseaux. Les humanités sabotées. 3.
E. Galletier. L'éloge de Gallus au IVe livre des Géorgiques. 11.
P. de Labriolle. Pourquoi S. Augustin a-t-il rédigé des Confessions ? 30.

29. — Bulletin de l'Académie Royale de Belgique : Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. 5e série. t. XII, I-IX, 1926.

M. Vauthier. L'article 68 de la Constitution belge. 19.
E. Hubert. Dissensions de famille des Habsbourg à la fin du xviiie s. 138.
P. Hymans. Lord Grey de Fallodon. 163.
L. Parmentier. L'Iphigénie à Aulis. 262.

30. — Bulletin de la Classe des Beaux-Arts. Académie Royale de Belgique, t. VII, 1-9, 1926.

Jos. Destrée. Un triptyque de Hugo van der Goes. 26.
G. Hulin de Loo. Remarques sur la communication de M. Jos. Destrée relative à un triptyque de Hugo van der Goes. 38.
P. Jaspar. La porte de Hal à Bruxelles. 42.
S. Dupuis. Érasme Raway. 52.
P. Jaspar. A propos de quelques vieilles briques. 60.
J. Destrée. A propos du triptyque de Van der Goes. 64.

31. — Bulletin de la Commission royale d'Histoire. XC. 1-2, 1926.

P. Aesbischer. Liégeois, Brabançons et Flamands à Fribourg (Suisse) au xve s. 1.
L. Leconte. Les Mémoires du Lieutenant Général Baron François-Xavier de Wautier. 27.
P. Rolland. Le diplôme dit « de Chilpéric » à la cathédrale de Tournai. 143.
H. Van der Linden. La date de la nomination de Godefroid de Bouillon comme duc de Lotharingie (1087). 189.

Digitized by Google

Fr. Quicke. Les relations diplomatiques entre le Roi des Romains, Sigismond et la maison de Bourgogne (fin 1416, début 1417). 193.

L. Van der Essen. Un conflit entre le duc Charles le Téméraire et l'Université de Louvain à propos du paiement des impôts en 1473. 242.

E. Hubert. Les papiers de Bouteville aux Archives du Royaume à Bruxelles. 258.

Baron Paul Verhaegen. Le registre authentique des dépenses secrètes du Congrès Belge. 301.

32. — Bulletin du dictionnaire wallon. XV. 1-2. 1926.

XXX. Notre orthographe. 3.

J. Doutrepont. Un vocabulaire manuscrit du dialecte liégeois, œuvre de Fréd. Rouveroy (1771-1850). 6.

A. Bayot. Notes de lexicologie montoise à propos d'un livre de M. G. Cohen. 24.

J. Haust. Notes d'étymologie et de sémantique. 61.

33. — Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge. XXX. 1-4. 1926.

J. Mansion. Le problème saxon. A propos d'un ouvrage récent. 5.

E. Bacha. Comment l'on pourrait, en moins de deux ans, dresser les Regestes de nos princes souverains du Moyen-âge. 14.

P. Faider. Senèque et S. Paul. 109.

H. Glaesener. Une réminiscence classique chez A. de Vigny. 119.

34. — Bulletin de la Société d'Etudes de la province de Cambrai. XXVI. 1926.

J. C. Les bas-reliefs de Vicoigne. (Vies de S. Augustin et de S. Norbert. 5.

J. De le Rue. Visite à la cathédrale Notre-Dame de la Treille. 8.

XXX. Les ex-libris médicaux anciens. 95.

Quenson de Hennerie. Une histoire de trésor caché. 98.

E. Théodore. Trois documents épigraphiques se rapportant à la confrérie de Miséricorde de Lille dite de la Ste Face. 102.

X. L'assassinat de Jacques Rousée, mayeur de Lille. 111.

X. Centenaire de la Confrérie de Jésus flagellé au Clarisses de Lille. 129.

X. Le fief du Tilleul à Roubaix. 130.

Ed. Luclair. Julien Destrée, architecte de la tourelle de l'hôpital Comtesse. 131.

Th. Leuridan. Les Registres de l'État Civil de Tourcoing. 133.

Quenson de la Hennerie. Les derniers seigneurs d'Haubourdin de la famille de Houchin de Longastre. 139.

Th. Leuridan. Notes diverses recueillies dans les registres aux actes paroissiaux de Tourcoing. 152.

Id. Fondations de l'église et des pauvres du Vieux-Berquin. 158.

A. Bocquillet. Les prévôts laïques de S. Amand du XIe au XIVe s. 161.

X. Le fief de Retz à Lesquin. 188.

X. Le fief de la Plancque à Deûlemont. 188.

X. Vente des seigneuries du Maisnil, des Francs-Alleux, de Bernieuville. 189.

Quenson de la Hennerie. Testament de Charles-Claude de Houchin, vicomte d'Haubourdin. 190.

35. — Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français. LXXV. 1-2. 1926.

Luzart. Encore quelques notes sur Annois et Flavy-le-Martel. La famille de Robreville et le protestantisme après la Révolution. 7.

Peyster. Les De Peyster à Rouen. 33.

Ter. Lettres de Catherine de Bourbon. 42, 129.

Digitized by Google

G. Tournier. Une grave émeute à Lavaux à l'occasion de l'inhumation d'un protestant (1749). 48.
P. Dez. Le synode d'Aunis de 1770. 60.
A. E. Meyer. Esquisse de l'histoire du consistoire de La Rochelle (1802-1852). 113.
Ch. Bort. Un témoignage de Ch. Drelincourt relatif à Philippe de Luns, dame de Graveron. 150.
A. Funta. La St Barthélémy dans la littérature tchèque du xvie et xviie s. 151.

36. — Leuvensche Bijdragen. XVIII. 1. 1926.

A. H. Krappe. Two Mediaeval Derivatives of Boethius' De Consolatione Philosophiae. 1.
D. A. Stracke. Over Beatrijs. 1. 7.
H. Logeman. A. Norwegian Dialect-Study. 43. Bijblad.
J. Van de Wijer. Ons toponymisch Onderzoek. 1.

37. — Bijdragen tot de taal-, land- en volkenkunde van Nederlandsch-Indie. 82. 1-2. 1926.

J. N. Neumann. Bijdrage tot de Geschiedenis der Karo-Bataksstammen. 1.
J. van der Kolk. Marindineesche Verwantschapbetrekkingen. 37.
A. P. Penard. Surinaamsche Volksvertellingen. 48.
Dr H. H. Juynboll. Vertaling van Sarga XII van het Oudjavaansche Râmâyana. 95.
R. Ng Poerbatjaraka. De Calon-Arang. 110.
Id. Arjuna-Wiwaka. Text en vertaling. 181.
J. C. Van Eerde. De samenstelling van « Bezoarsteenen ». 306.
Dr N. J. Krom. Tekstverbeteringen van Nitisâra IV. 310.
Id. Muziekmaken in den maneschijn. 313.

37*bis*. Bijdragen tot de Geschiedenis. XVII. 1926.

A. Stracke. De oud-dietsche legende der H. Dimphna. 1.
F De Ridder. Thienens « Hoghe-scoel ». 28.
F. Prims. Archieven der Staten Generaal te Antwerpen et te Delft : 1578-1681. 54.
R. Van Roosdroeck. Over een Anoniem Manifest. 1571. 79.
A. Stracke. De oudste Vita sancti Gerulphi. 85.
L. Antheunis. Een engelsche uitgewekene in de Spaansche Nederlanden : sir Francis Englefield (1522-1596). 129.
E. Dom. Het schoolwezen te Duffel. 147.
P. J. Goetschalckx-Prims. Het jaargetijdenboek der Kapelanen van O. L. V. te te Antwerpen. 149, 165, 247.
L. Philippen. De oudste Statuten van het S. Elisabethsgasthuis te Antwerpen. Bijlagen. 171.
P. De Buns. Vlaamsche Lakenmakers in Duitsche steden in de xiie en xiiie eeuw. 229.
F. P. Antwerpsche Oorkondenboeken. 241.
E. Diels. Het huis, de kamer en het altaar van het voormalig Antwerpsch Kuipersambacht. 263.
A. Goris. Alva en de Jesuiten. 290.
F. Prims. Het cartularium van O. L. V. Kapitel te Antwerpen. 302.
F. P. De saalfranken in Vlaamsch-België. 335.

38. Byzantion. II. 1925.

F. Uspensky. Note sur l'histoire des Études byzantines en Russie. 1.
V. Valdenberg. Les idées politiques dans les fragments attribués à Pierre le Patrice. 55.
L. Maculevic. Monuments disparus de Dzumati. 77.

Digitized by Google

G. Emerat. Constantinople sous Théodore Le Jeune. Les régions urbaines. 109.
B. Granic. Die Gründung des autokephalen Erzbistums von Justiniana Prima durch Kaiser Justinian I im Jahre 535 n. Chr. 123.
G. Rouillard. De l'attribution du titre de décurion au duc de Thébaide Théodore. 141.
N. H. Bagnes. A note of interrogation. 149.
G. J. Bratianu Les Bulgares à Cetatea Alba (Akkerman) au début du xive s. 153.
G. Vermadsky. Sur les origines de la loi agraire byzantine. 169.
F. Cumont. L'uniforme de la cavalerie orientale et le costume byzantin. 181.
A. Rubio y Lluch. Une figure athénienne de l'époque de la domination catalane. Dimitri Rendi. 195.
C. H. Haskint. Pascalis Romanos, Petrus Chrysolanus. 231.
N. Iorga. Médaillons de l'histoire littéraire byzantine. 237.
Ch. Diehl. La Renaissance de l'art byzantin au xive s. 299.
P. Waltz. Notes sur les épigrammes chrétiennes de l'Anthologie grecque. 317.
H. Grégoire. Du nouveau sur la hiérarchie de la secte Montaniste d'après une inscription grecque trouvée à Philadelphie en Lydie. 329.
M. Sulzberger. Le symbole de la croix et les monogrammes de Jésus chez les premiers chrétiens. 327.
H. Grégoire. Un nom mystique du Christ dans une inscription de Pisidie. 449.

39. Zentralblatt für Bibliothekswesen. XLIII, 1-9. 1926.

O. H Rother. Ein Ausleihregister der Augustiner Chorherren zu Sagen. 1.
W. Weinreich. « Bucherbetter » und Bibliotheksrabatt. 22.
A. Bömer. Coster und Gutenberg oder nur Gutenberg? 57.
G. Kricker. Ein medizinaches Kollegbuch aus Köln vonAnfang des 15. Jahrhunderts. 73.
O. Clemen. Neuigkeiten Ende 1520 und Anfang 1521. 113.
W. K. Zülch. Eine Fehlforschung. 119.
P. Trommsdorf. Die Versorgung Niedersachsens mit technischer Literatur aus öffentlichen Bibliotheken. 120.
G. Leyh. Noch einmal die Bibliotheksstatistik. 130.
B. Hilliger. Di manesse-Handschrift. 157.
H. Endres. Programmatisches zur deutschen Einbandforschung des 15. Jahrhunderts. 172.
C. Haeberlin. Zu Autorschaft alter Dissertationen. 174.
Leyh (G.). Richard Pietschmann zum Gedachtnis. 213.
O. Leuze. Weitere Bucheinbände von Johann Richenbach. 235.
Fr. Koch. Noch einmal Schlagwortkatalog. 245.
F. Eichler. Zur Vorgeschichte des Vereins deutscher Bibliothekare. 258.
A. Dold. Die Halberstädter Palimpsestblätter mit Bruchstücken aus dem Codex Theodoscanus dem Codex Justianus und dem Herbarium Pseudo-apulei. 301.
A. Mitterweiser. Ein Partenkirchener Buchführer in Bohemen. 317.
H. Loubier. Peter Jessen. 321
J. Vorst us. Des 22. Bibliothekartag in Wien vom 25-29 Mai 1926. 322.
G. Zedler. Zur Coster-Gutenbergfrage. 357.
M. J. Husung. Paul Schwenkes Nachlass. 80.
Zwei und zwanzigste Versammlung Deutscher Bibliothekare in Wien am 26-29 1926. 413.

40. Literarisches Zentralblatt. LXXVII, 1-18. 1926.

Dr H. Tilplin. Das kritische Schrifttum zum Strafgesekent wurf von 1925. 1.
Bericht über die wichtigsten wissenschaftlichen Bücher und Zeitschriftenaufsätze in deutscher Sprache. 105, 193, 281, 369, 457, 543, 631, 719, 799, 879, 951-1031, 1111, 1191, 1351, 1271, 1423.

Digitized by Google

41. — The Nineteenth Century, XIX, 593-596, 1926.

W. A. APPLETON. Trade-Unionism, an explanation, a condemnation, and a en treaty. 1.
A. C. WRIGHT. Taxation in France : « L'Impôt des Poires ». 10.
W. FREVEN LORD. Th empty Throne. 19.
B. G. DE MONTGOMERY. The Geneva Deadlock. 26.
W. BASIL WORSFOLD. Economic outlook in Palestine. 37.
SIR BAMPFYLDE FULLER. Evolution of Wealth. 70.
EARL OF KERRY. The Archduke Charles and the Austrian Campaign of 1809. Unpublished letters from the Bowood Papers. 110.
D. GWYNN. The Irish State and Dominion status. 171.
J. E. MARSHALL. The Egyptian Problem. 199.
D. COOK. Emily's Brontë's Poems. Some Central Corrections and unpublished Verses. 248.
PROF. B. IVOR EVANS. Keats and the Golden Ass. 263.
J. A. FORT. The Time-Scheme of the First Series of Shakespeare's Sonnets. 277.
G. R. STIRLING TAYLOR. The passing of Devonshire House. 311.
A. WYATT TILBY. America Quixote or Shylock. 321.
SIR R. CRADDOCK. Mining Royalties and the coal problem. 335
V. O'HARA. The Mujik, the Mir and the Land. 358.
C. SORABJI. Mahatma Gandhi. 368.
CAP. COLIN R. COOTE. Rome. 386.
E. DE BEER and WALTER SETON GREEK. Byromiana. The archives of the London Committee. 396.
E. CAMMAERTS. Molière and Bernard Shaw. 413.
Mrs H. WILLIAM. Puskhin's Notebooks. A. Chapter of Literary History. 422.
W. BRANCH JOHNSON. Michael angelo Matchmaker. 434.
Brig. Général. F. G. STONE. The Trade Union Congress. 520.
Earl OF SELBORNE. Settlement in South Africa : the 1820 Memorial Stettlers' Association. 528.
G. W. KEETON. China and the Future. 545.
Maj. E. W. POLSO NEWMAN. Italy, Greece and Turkey. 545.
H. L. A. HART. The decline of the West : Oswald Spengler and an English Commentary. 569.
E. S. ROSCOE. The Northern Circuit 1872-1882. 577.
P. CRABITES. Ferdinand de Lesseps and the Suez Canal. 586.
J. PALMER. H.-R. Lenormand and the play of Psycho-Analysis. 594.
A. S. COLLINS. Patronage in the days of Johnson. 608.
W. SETON. The rediscovery of S. Francis of Assise. 123.

42. — Comptes rendus des Séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 1926.

L. POINSSOT ET L. LANTIER. Un bandeau de front punique. 6.
J. LOTH. L'expéditionde Niall aux neuf stages en Gaule et le trésor de Trapainlaw. 67.

43. Comptes rendus des Séances de l'Académie des Sciences morales et politiques. N. S. 1926 (janvier-juin).

CH. LYON-CAEN. Notice sur la vie et les travaux de Lord Bryce (1838-1922). 64.
ED. HORN. Campagnes politiques d'un économiste Édouard Horn. 124.
E. BOURGEOIS. Les origines de la triple Alliance et la question romaine. 204.
M. E. MIREAUX. Le baromètre industriel de la Société d'Études et d'Informations économiques. 237.

Digitized by Google

A. Pavie. La revision des évaluations foncières de la propriété non batie. 249.
M. Langlois. Les affaires d'Espagne. Mme de Maintenon et Chamilart. 259.
Lacour-Gayet. Trois années de la Restauration d'après le t. IV du Comte Molé. 321.
M. Seillière Le mysticisme naturiste dans l'œuvre de Lamartine. 339.
Ch. Dupuis. Du rôle de la diplomatie. 383.
Fr. de Crue. Relations de Paul Moutou avec les Necker et J. J. Rousseau d'après sa correspondance inédite tirée d'archives de famille. 436.
M. Bruschwig. Le mémoire de Maine de Biran sur la décomposition de la pensée. 38.
M. Berthélemy. Le controle judiciaire et la constitutionnalité des lois. 61.
G. de Grandmaison. Un précurseur social : Le vicomte Alban de Villeneuve Bargemon, membre de l'Institut. (1784-1858). 78.
Père Y. de la Brière. Les diverses conceptions philosophiques du Traité de Paix consacant la victoire du bon droit. 122.

44. — Congo. XXXIII, II, 1-2. 1926.

L. Lotar. Pour la codification du droit coutumier. 21.
L. Viaene. Uit den kunstschat der Bahunde. 28, 226.
Th. Simar. L'expansion de l'Europe et la civilisation du xixe s. 352.
A. Van Gele. Les origines de notre colonie. 539.
J. Leclercq. Le commandant Lemaire. 564.
H. Lassaux. Les événements de Luluabourg en 1895. 567.
F. Justice. L'Angleterre et la question du Soudan à l'époque du Madhisme. 705.

45. — Correspondant. XCVIII, 1519-1524. 1926.

Aiflat. Armements et sécurité. 11, 321.
V. Bucaille. Une grande figure de l'église de France : Mgr Chapon, évêque de Nice. 23.
A. Brunner. Le centenaire d'un patriote hongrois : Maurice Jokai. 127.
J. de Préhac. L'Allemagne en 1925. 161, 332.
M. d'Herbigny. Un concile à Moscou. (1er-10 oct. 1925). 195.
A. George. Autour d'Eugénie de Guérin. 213.
R. Villaud. La vie et la mort d'un barde J. P. Callogh. 267.
P. de Quirielle. La politique religieuse du fascisme et le Saint-Siège. 360.
P. Leclercq. Le rôle des banques de dépôt dans l'économie nationale. 376.
G. Lechartier. Un tournant de l'histoire americaine : L'Entrée des États-Unis à la cour de la Haye. 493.
C. Gazier. Madame de Sévigné et Port-Royal. 508.
O. Hoyer. Les idées fondamentales de la Société des Nations. 524.
P. de Nolhac. Hélène et Ronsard. 665.
Comte de Luppé. Le Maroc religieux et l'évolution de l'Islam. 682.
De Lanzac de Laborie. Frayssinous à la tête de l'université. 747.
H. Cochin. Lettres de l'armée terrible. 801.
L. de la Gorce. Deux années de la Restauration : le régime Censitaire. 828.
H. Cochin. Lettres de l'année terrible. 55.
Général de Pouydraguin. Le mouvement autonomiste en Alsace. 75.
A. M. de Ponchéville. Un précepteur du duc de Bordeaux : Alexandre-Émile Letranc. 135.
G. Rouault. Gustave Moreau. 141.
B. Fay. L'Empire americain et sa democratie. I. Le problème du bien-être. 161.
P. A. Meunier. Correspondance inédite d'Em. Montegut. 208.
A. Britsch. L'angloman de Philippe-Égalité. 280.
1527-1530.
B. Fay. L'Empire américain et sa démocratie. II. Le problème de la race. 35.

Digitized by Google

P. A. Meunier. Correspondance inédite d'E. Montégut. 429.
R. Labonne. Le malaise syrien. 481.
F. Brunetière. Lettres inédites à P. Loti, publiées avec des notes par Jacques. Bompard. 509.
J. Desrieux. P. Loti intime. Impressions et souvenirs. 524.
Comte de Manneville. Un témoignage sur la responsabilité de la guerre. Lord Grey of Fallodon, d'après ses mémoires. 536.
J. Agerges. Peguy, berger de son troupeau, 589.
B. Faij. L'Empire américain et sa démocratie. III. Le problème des patriotismes. 641.
Vte J. De Blois. Les mirages de la dépréciation monétaire et la détresse de l'épargne. 646.
F. Baldensperger. Quelques lettres inédites d'A. de Vigny. 676.
C. Lartreille. Lettres inédites de Lamartine. 812.
G. Mollat. Avignon et le palais des papes. 899.

1531-1534.

B. Franklin S. Deane et Arthur Lee. Une page d'histoire franco-américaine : La France et les dettes de l'Amérique. 3.
G. Lechartier. La prospérité des États-Unis. Les sentiments envers la France. 7.
C. Latreille. Lettres inédites de Lamartine. 22.
De Lanzac de Laborie. Une amitié de Corinne. 122.
A. Hemmer. M. Portal, apôtre de l'union des Églises. 94.
J. de Chaseuil. Au pays des « Hongrois qui se réveillent ». 110.
G. Lechartier. La politique contre la France aux États-Unis. 161.
Général de Pouydraguin. Le manifeste autonomiste et le Heimatbund en Alsace. 187.
M. d'Herbigny. De la mer noire à la mer baltique en mai 1926. 209.
G. Martchenko. Le rôle de l'Allemagne en Russie. 258.
P. Khorat. La fin d'Abd-el-Krim. 321.
A. Porzat. Le comte Louis de Blois (Avesnes). 358.
M. Hélys. L'impératrice voilée. 371.
De Lanzac de Laborie. Le roi Louis XVIII d'après deux récentes publications. 433.
R. Launay. Bertrand Barrière et la Société des Nations. 448.
Cte de Montbel. Le voyage à Rome du duc de Bordeaux. 543.
M. Vaussard. Le mouvement des idées en Italie. Les néo-mystiques. 554.
G. de Valous. Une existence de célibataire à la veille de la révolution. 625.

1535-1536.

G. Lechartier. Nos comptes avec les États-Unis. 641.
F. Strowski. La clef du manuscrit des « Pensées ». Les cinq méditations de Pascal. 684.
Mgr Julien. A propos du congres de Biervielle. 801.
H. Brémond. Le classiscisme et l'idée traditionnelle de poésie. 814.

1537.

X. Le dictateur italien possède-t-il l'armée de sa politique. 3.
H. Bordeaux. Un nouveau Xavier de Maitre. : Emmanuel Denarié. 23.
Ch. Dupuis. Deux erreurs fondamentales de la fiscalité nouvelle. 44.
Cte de Montbel. Le voyage à Rome du duc de Bordeaux. 64.
G. Lote. L'art de Talma. 109.
Général Martchenko. Les partis russes adversaires des bolchévistes. 139.
Ch. Dupuis. Stabilisation et stabilité. Ce qu'il y a derrière les mots. 161.
B. Faij. La ratification de l'accord Bérenger-Mellon et le règlement des interalliées. 181.
A. Poizat. Classicisme et romantisme. 196.
O. Hoyer. La septième assemblée de la Société des Nations. 210.

Digitized by Google

De Lanzac de Laborie. Les mouvements contre-révolutionnaires avant la fuite de Varennes (1789-1791).

Baron Angot de Rotours. L'inorganisation provinciale et les décrets de septembre 1926. 262.

46. — The Edinburgh Review. 243. 495-496. 1926.

Sir J. Keane. Public accountancy. 1.

Sir Valentine Chirol. The world problem of colour. 17.

J. O.R .Bland. The Peking Conferehces. 35.

Prof. W. Alison Phillipps. Alexandre I of Russia. 50.

Sir J. A. R. Marriott. Whitehall and Westminster. 66.

H. D. Davray. France in North-Africa. 81.

Elmer E. Stoll. The fruits of prohibition. 102.

H. Idris Bell. A Greek aventurer in Egypt. 123.

Lord Ernle. Founders of the modern novels I. Samuel Richardson. 136.

Hon. G. Peel. The reconstruction of French Finance. 209.

G. Pilcher. Lord Reading's Indian Viceroyality. 224.

G. N. Clark. The « Great Netherlands » Idea. 240.

W. J. Payling-Wright. La Cabale des Dévots. 321.

Lord Ernle. Founders of the Modern Novel II. Henry Fielding. 356.

Kinsley Martin. The victorian monarchy. 365.

497-498.

Prof. W. Alison Phillipps. The declaration of Independance. 1.

J. A. Stevenson. Canadian Nationalism. 18.

W. E.-C. Clarke. The native problem of South-Africa. 32.

G. E. Manwaring. Journalisme in the days of the commonwealth. 105.

J. Beresford. The author of the « Elegy ». 121.

H. Dame Una Pope Hennessy. The Letters of Madame. 135.

H. Mattingly. Coinage and War-Debts in the Roman Republic. 148.

J. O. P. Bland. Pioneer days in China. 160.

Sir M. F. O'Dwyer. Politics and religion in Italia to dey. 228.

F. A. W. Gisborne. Disruptive tendencies in the Australian Commonwealth. 249.

Maj. Gal. Sir F. N. Sykes. Air Problmes of the Empire. 254.

C. Fr. Rey. Abyssinia Past and Present. 27 .

H. Cox. The imperial conference. 385.

47. — Ephemerides Theologicae Lovanienses. III, 1-3. 1926.

H. Fleischmann. De processu in infinitum in causis efficientil us. 5.

A. Janssens. De rationibus seminalibus ad mentem. S. Augustini. 29.

B. Capelle. La fête de l'Assomption dans l'histoire liturgique. 33.

A. Drieghe. Rev. J. Godfred Raupert et le spiritisme. 46.

J. Bittremieux. Ideae divinae de possibilibus. 57.

O. Lottin Le droit naturel chez S. Thomas et ses prédécesseurs (suite). 155.

E. Ranwez. Péché vénel et imperfection. 177.

. Stuller. Questiones controversae circa doctrinam D. Thomae de operatione Dei in creaturis. 200.

. d'Angelo Nozione del delitto nei codice di diritteo canonico. 210.

Delporte. Les principes de la typologie biblique et les éléments figuratifs du sacrifice de l'Eucharistie (Lév. 16). 307.

Arendt. De clausula restrictiva canoni 1123 adjecta. 328.

Bellon Le sentiment religieux. 338.

Oesterle. Circa controversam validitatem matrimonii feminae recisae. 345.

d'Angelo. Un caso du « Restitutio in integrum ». 235.

» La permuta beneficiaria. 3860.

. Ph. H. — 82.

Digitized by Google

48. — Etudes. CLXXXVI, 1-4. 1926.

L. DE GRANDMAISON. La religion et l'irreligion de Voltaire. 20.
M. RIGUET. Une enquête sur la valeur des lois humaines. 40.
H. BERNARD. A la suite d'une exploration au début du XXe S. Le P. Licent et ses voyages dans la Chine du Nord (1914-1923). 62.
H. LAMMENS. La crise intérieure de l'Islam. 129.
L. ROURE. Les Grands Initiés d'Éd. Schuré. 147, 306.
P. d'HÉROUVILLE. Madame de Sévigné. 224.
Cl. SCLAFERT. Les explorateurs de l'au delà au XVIIe s. 257, 402.
F. DUDON. La dispute entre Bossuet et Fénelon d'après les mémoires d'Herbert, curé de Versailles (1864-1704). 324.
Y. DE LA BRIERE. Le Cardinal Mercier. 285.
G. DE JERPHANION. A travers la Turquie nouvelle. 427, 587.
P. LHANDE. La tombe basque. 453.
L. DE GRANDMAISON. Le Quatrième évangile. En marge de son plus récent commentaire 541.
P. ARCHAMBAULT. Jacques Rivière 604.

7-13.

E. LAGIER. Le centenaire du peintre David. 5.
P. ARCHAMBAULT. J. Rivière. A la trace de Dieu. 25.
L. JALABERT. Les causes du malaise syrien 257.
P. DUDON. La persécution religieuse au Mexique. 310.
L. ROURE. S. Thomas d'Aquin et l'influence des astres. 329.
H. DU PASSAGE. Dans le tourbillon des milliards. L'inflation en Allemagne et en France. 385.
L. JALABERT. L'insurrection du Djebel Druse. 405.
Y. KOLOGRIVOV. Le mariage et le divorce d'après la législation bolchéviste. 437.
R. MOUTERDE. Le congrès archéologique en Syrie (8-17 avril 1926). 564.
J. RIMAUD. Démosthène et Clémenceau. 571.
L. GRANDMAISON. La vie et la religion de W. Shakespeare 669.
H. SOMERVILLE. La grève générale anglaise. Histoire et causes générales du conflit. 711.
L. JALABERT. Au pays des Troglodytes, Les églises rupestres de Cappadoce. 719.

13.

J. DE TONQUÉDEC. Jean Cocteau et J. Maritain. 56.
M. d'HERBIGNY. Pâques 1926 en Russie. 257, 421.
L. ROURE. Maine de Brian, philosophe de l'inconscient 297.
M. DUBRUEL. Les origines de l'agence janséniste à Rome à la fin du XVIIIe s. 400.
L. JALABERT. Angleterre et Turquie Les dernières péripéties de la lutte pour Mossoul. 458.

49. — Etudes Franciscaines, XXXVIII, 214-217, 1926.

E. JOVY. Pascal et S. Ange (suite). 5, 113.
A. LÉON. Le mystère de l'âme individuelle. 25
P. ARMEL. Les historiens de la révolution et la question des réguliers. 57.
P. HUBERT. L'activité appétitive de l'âme. 78.
A. DE VOGEL. Fundamentalisme. 233.
A. GASTOUÉ S. François et la musique. 175.
F. LORIN. Les Capucins de Limay. 181.
P. HILAIRE. Le déluge dans la Bible et les inscriptions akkadiennes et sumériennes 205.
P. STANISLAS. Quel est l'auteur des Mémoires de Kinuccini. 225.
P. DOMINIQUE. Ce que les capucins doivent au B. Mathieu de Basci et au P. Ludovic de Fossombrone. 245.
P. HUBERT. L'activité appétitive de l'âme. 279.
J. BESNARD. Marguerite de Lorraine et la cour du roi René à Aix. 293

Digitized by Google

50. — Le Flambeau, IX, 1-4. 1926.

G. GAILLY. La légende de Mme de Sévigné. 13.
H. PIERENS GEVAERT. Jacques-Louis David. 39, 163.
F. VAN LANGENHOVE. La politique commerciale de la Belgique. 55.
A. WULLUS (Rudiger). L'Affaire Dreyfus allemande. 72.
G. ASCOLI. Prosper Mérimée. (129).
G. MONROE. L'Irak et ses frontières. 152.
C. ZDARSKY. Jean Ziska. 225.
P. E. JANSON. Lophem. 257.
CH. LÉON NOEL. Le cardinal Mercier et l'esprit de son œuvre philosophique. 295.
G. CHARLIER. L'original de Tartuffe. 319.
O. KARR. Le scandale Hongrois. 343.
D. JACOVLEFI. Les routes aériennes et les grandes voies de pénétration à travers les siècles. 423.
E. CLOSSON La philosophie de Parsifal. 211, 461.
J. E. SROM. Le premier budget fixe de l'Union Soviétique. 482.

5-8.

F. L DE LA BARRA. Le Mexique pendant la periode coloniale. 1.
F. VAN DEN BOSCH. Ls juridiques mixtes d'Egypte. 21.
S. TASSIER Une sœur de Marie-Antoinette ; L'archiduchesse Marie-Christine. 65.
G. ARONSTEIN. Le mandat sur l'Irak. 79.
G. MONROE. La grande crise anglaise. 129.
CH. BECKENHAUPT. Jean Paul. 137.
D. ANDRIEWSKY. L'Assassinat de Petlura. 137.
CH. E. d'YBL. Les arts en Hongrie. 175.
J. H. W. Q. TER SPILL, Belgique et Hollande. 288.
R. KIRKPATRICK. La grande détresse des mines anglaises. 310.
S. ROCHEBLAVE. Le centenaire de Georges Sand. 321, 429.
RUDIGER. Eupen et Malmédy. 385.
JUDEX. L'Affaire Graff. 395.
P. DE REUL. Robert Browning et la musique. 418.
S. KOUGEAS. Missolonghi. 1826. 465.

9.

M. VAUTHIER. La loi du 16 juillet et les Pleins Pouvoirs. 1.
JUDEX. L'affaire Graff. 15.
G. COLLE. La tristesse de Pascal. 51.

51. — Brabantsche Folklore, V, 25-30. 1926.

G. DES MAREZ. De kerk van Humelgem. 9.
L. CRICK. Brusselsche spelen en vermaken in de XVIIIe eeuw. 24.
J. WAUTERS. De Sint Martensvuren te Thienen. 29.
F. VAN ES. De spotnamen van het kanton Assche. 29-35.
J. DEWEERT. Breedte en namen der wegen vroegertijds. 49.
J. GESSLER. Enkele terechtwijzingen. 58.
X. Wapens der Gemeenten en zegels der parochien. 76.
A. MINNE. De gerechtsboom te Sart-Messire-Guillaume. 79.
E. T. Sint Martinus van Tours. 83.
Jean Ch. PEETERS. Beelden van Godsnood. 88.
P. HERMANT. De vlekken in de maan. 110.
G. CELIS. De veldkappellekens. 141.
A. COSIJN. Oud Molenbeek. 147.
G. DES MAREZ. Een bezweringsformulier uit de XVIe eeuw. De Valeriana. 150.
J. VANDEREUSE. De onteerende tocht op een ezel. 173.
J. WOUTERS. Plaatsnamen van Steenhuffel. 201.
H. COSIJN. Sterrebeek. 227.

Digitized by Google

52. — Indogermanische Forschungen, XLIII, 1-3. 1926.

E. Sikvers. Vedisches und Indogermanisches II. 1.
K. Ettmayer. Der Ortsname « Luzern ». 10.
E. Kieckers. Atlind. « karoti er macht ». 509.
F. Sommer. Oskisch-Umbrisches. 40.
N. Jokl. Zum Erbwortschatz des Albanischen. 47.
G. N. Hatzidakis. Ἄθι, ἀθια, ἀθοῖνς, ἀφούτοὶ im Zakonischen. 65.
H. Petersson. Armenische Etymologien. 69.
J. B. Hofmann. Beiträge zur Kenntnis des Vulgärlateins. 80.
J. Wackernagel. — τείρα. 213.
H. Skold. Ein sumerisches Wanderwort in Asien. 126.
G. Ipsen. Bemerkung. 127.
E. Sievers. Vedisches und Indogermanisches. III. 128.
W. Havers. Der sog. « Nominativus pendens ». 207.
J. Friedrich. Die 1. Person sing. des hethitischen Imperativs. 257.

53. — La Géographie, XLV, 1-6. 1926.

J. Rouch. Orages et tempêtes dans Châteaubriand. 1.
G. M. Haardt et L. Audouin-Debreuil. Expédition Citroën Centre-Afrique. 121 295.
Fr. Mange. Le canal de Panama. 273.

XLVI. 1-4.

Julien : Le devoir de la France en Syrie. Quelque notes de géographie et d'histoire. 1.
Fr. Mange. Le canal de Panama. 69.

54. — De Gids, XC, 1-3, 1926.

Dr H. C. Colenbrander, D. van Blom, Général J. C. C. Tonnet, Jhr W. S. M. van Eysinga. Het internationale vraagstuk voor studenten besproken ten tijde van de onderteekening der verdragen van Locarno. 3.
Fr. Erens. Over Van Deyssel's « Een Liefde ». 119.
H. Marsman. Over « El Desdichado » van Gerard de Nerval. 131.
Dr C. A. Verryn Stuart. Het beginsel der geldende maatschappelijke ordening. 201.
Dr J. A. A. H. de Beaufort. Vijftig jaren uit onze geschiedenis (1868-1918). 225. 358.
F. G. Scheltema. De dijkzorg in Nederland. 274.
Dr H. C. Colenbrander. De regeeringscrisis. 300.
Dr H. C. M. Ghysen. Anna Maria van Schurman, 1607-1678. 380.
M. M. Nijhof. Dirk Coster een criticus. 413.

4-6.

Dr J. A. A. H. de Beaufort. Vijftig jaren uit onze geschiedenis (1868-1918). 37.
Dr P. Geyl. Hedendaagsche beschouwingen over het Vereenigd Koninkrijk van Wilhelm I. 79.
Dr H. C. M. Ghysen. Anna-Maria van Schuman. 1607-1678. 105.
M. C van Vollenhoven. Het geval met den Volkenbond. 155.
S. J. Barones van Zuylen van Nyevelt Engeland in het Victoriaansche tijdperk. 221.
Dr A. Jolles. Kunsthistorische methoden. 277.
Dr B. Raptschinsky. Een nieuw strooming onder de Russische uitgewekenen. 297

7-9.

P. Geyl. Moderne historische apologetiek in Engeland. 44.
L. M. A. von Schmid. Een inleiding tot het marine-probleem. 64.
W. Pijper. Alphons Diepenbroeck, nederlandsch componist (2 sept. 1862 - 5 april 1921). 93.
D W. Martin. Jan Steen. 122.

Digitized by Google

Dr J. A. A. H. de Beaufort. Vijftig jaren uit onze geschiedenis (1868-1918). 211, 73.
Dr H. T. Colenbrander Nogmaals het Nederlandsch-Belgisch Verdrag. 239.
Id. Het Vlaamsch Probleem 263.
A. Roland Holst. Richard III, treurspel van W. Shakespeare. 315.
A. B. Cohen Stuart. Parlementarisme en fascisme. 343.
Dr H. C. Colenbrander. Een boek over hedendaagsch Zuid-Afrika. 414.

10.

Dr J. A. A. H de Beaufort. Vijftig jaren uit onze geschiedenis (1868-1998). 47.
J. De Gruyter. H. G. Wells. 79.
JH. L. van Oordt. De onjuistheid der grondstellingen van de Memorie van Antwoord nopens het Nederlandsch-Belgisch Tractaat. 125.

55. — De Vlaamsche Gids, XIV, 4-9. 1926.

L. Knappert. Kennis en Beschaving. 145.
H. N. Van Kalken. Over Leesboeken van vroeger eeuwen. 167.
Dr W. Jung. Alpha Behn. 193.
J. Peeters. Kapitalisme, Socialisme en Beroepsgeest. 212.
M. Maelfeyt. Oscar Wilde. 217
R. Victor. De nieuwste Theorieen over Recht en Staat. 289, 337.
Dr C. de Baive. Een Congres van Bibliothecarissen en Boekenliefhebbers. 377.
H. Ch. G. J. van der Mandere. Arbitrage als middel ter beslechting in internationale geschillen. 433.

56. — Il Giornale dantesco, XXIX, 1-2. 1926.

M. Ugo. Il « De Regimine Principum » e la teorie politiche di Egidio Romano. 1
O. Ramiro. La correspondenza poetica fra Dante e Guido Cavalcanti intorno alla colpa d'amore di Lapo. 10.
A. Meozzi. L'iconoclastia e l'apologia dantesca nel settecento. 30.
B. Dante. Due chiose Dantesche. 37.
N. Bruno Dante e Alpetragio. 41.
P. Luigi. Se la canzone di Dante « E m'incresce de me si duramente » si possa ritenere scritta per Beatrice. 53.
U. Dorino. La vendetta privata ai tempi di Dante. 56.
L. G. Giuseppe. Lucca e i Malebranche. 68.
S. Gaetan . Il battesimo « in igni et in aqua » nel Purgatorio di Dante. 70.
C. Cesare. Note d'esegesi Dantesca. 77.
T. Ernesto. Dante nella bolgia none. 89.
Ag. Giovanni. Quisquibie sul « Pie fermo », 90.
G. Vitaletti. Per la storia retrospettiva degli studi danteschi di Giovanni Pascoli. 92.
L. Francesco. « Imperium » e « Regnum italicum » nel pensiero di Dante. 97.
G. Lidonnici. Dante e Giovanni del Virgilio. 141.
M. Ugo. Scrittori politici medioevale. 111.
C. Cesare. Note d'esegesi Dantesca. 159.
Maaruffi. Gioacchino Raab. 168.
P. Luigi. Schermaglie. 174

56bis. — Giornale storico della Letteratura italiana, XXXVII, 259-260, 1926.

Foligno. Un poema d'imitazione dantesca sul Savonarola. 1.
Molmenti. Carlo Gozzi inedito. 36.
Debenedetti. Intorno al alcuni versi di Dante. 74
Falcaterra. Il capitolo di Paolo Rolli a Giampietro Zanotti. 100.
Gallavresi. Contributo al carteggio giabertiano. 111. 261.

Digitized by Google

F. Barbieri. Alcune caratteri della controriforma in Lombardia. Il rinnovamento degli studi ecclesiastica e la reforme della letteratura profana. 241.
G. Gambarin. Pietro Giordani, il Canova ei Manzoni di Forlì (con lettere inedite). 282.
G. Calcaterra. « Ben venue e dilivrarmi un grand amico ». 327. 262-263.
M. Catalano. Messer Moschino (Beoni e buffoni ai tempi de L'Ariosto). 1.
E. Carrara. Per un sonetto di Benvenuto Cellini. 37.
A. De Rubertis. Vincenzo Giobert e la cattedra di filosofia morale all' Universita di Pisa. 64.
R. Dusi. Il primo problema dell' arte letteraria. 96.

57. — Glotto, XV, 1-2. 1296.

E. Vetter. Italische Sprachen 1
A. Debrunner. Zum erweiterten Gebrauch des Duals 14
Id. ἔκελσα ἤγγειλα bei Homer 25.
Fr. Conrad. Vers-Ende und Sinnesabschnitt bei Plautius. 28.
J. B. Hoffmann. Zum Wesen der sog. polaren Ausdrucksweise. 45.
W. Baehrens. Zu lateinischen sublimen (-m). 53.
P. Kretschmer. Brot und Wein im Neugriechischen. 60.
J. Zingerle. Kleinigkeiten. 65.
P. Kretschmer. Mythische Namen. 74.
R. Blumel. Homerisch ταρχύω. 78.
A. Aly. Herodots Sprache. Ein Beitrag zur Geistesgeschichte der Jahre 450-430. 84.
Th. Birt. Zur lateinischen Wortkunde. 118.
W. Prellwitz. Griech. ἄνδρωποςἐλικώπες und die Worter auf ai ᾱνc-besonders im Griechischen und Lateinischen. 128.
G. N. Hatzidakes. Etymologisches und Methodologisches. 139.
E. Taübler. Pamphylien. 139.
O. Immisch. Paparium. 150.
M. Leumann. ἀταλος. 153.
Id. ἐναρσφόρος. 155.
F. Drexel. Utriclarii 156.
P. Kretschmer. Kydathen. 158.

58. — Hermes. Zeitschrift für Klassische Philologie XLI, 1, 2, 3, 1926.

F. Heinemann. Ammonios S akkas und der Ursprung des Neuplatonismus. 1.
A. Klotz. Zum Culex. 28.
R. Heinze. Zu Senecas Apocolocyntosis. 49.
G. L. Hendrickson. Occentare ostium bei Plautius. 79.
E. Ziebarth. Die ἱερὰ συγγραφή von Delos. 87.
A. B. Drachmann. Zu Platons Staat. 110.
J. Mussehl. Zu Pap Oxy. III, 471. 111.
E. Preumer. Die Panegyris der Athena Ilias. 113.
A. Korte. Euripidis oder Menander? 134.
E. Jacoby. Hesiodsstudien zur Théogonie. 157.
O. Cunetz. Zum Briefwechsel des Plinius mit Traja. 192.
A. Mauersberger. Plato und Aristipp. 208.
W. Morel. Zu Hesiod, Apollonius Rhodius und Varro Atacinus. 231.
R. Holland. Zu den Indika de Ktesias. 235.
O. Weinreich. Zu Senecas Apocolocyntosis. c. 13. 237.
E. Preuner. Ἀχιλλεὺς Χαιρήμονος. 239.
G. Maas. Euripides' Iph. Taur. 831 ff. 240.

Digitized by Google

R. HELM. Die Liste der Thalassokratien in der Chronik des Eusebius. 241.
F. MUNZER. Ein unverstandener Witz bei Varro. R. R. II. 5, 5, 263.
U. v. WILAMOWITZ-MOELLENDORFF. Lesefrüchte. 277.
A. MAUERSBEGER. Plato und Aristipp. (Zweiter Teil) 304.
M. WELLMANN. Hippokrates, des Thessalos Sohn. 329.
A. BUSSE. Peripatos und Peripatetiker. 335.
S. LURIA. Eine politische Schrift des Redners Antiphon aus Rhamnus. 343.
D. S. ROBERTSON. Euripidises onder Menenander? 348.
A KORTE. Nachtrag. 350.
L. SADÉE. Zu Sophokles Aias. 222. 352.
O. CUNTZ. Berichtigung zu S. 200. 352.

59. — Hesperis, VI, 1926.

E. LÉVI PROVENÇAL. Henri Basset. 1.
E. F. GAUTIER. Medinat-ou-Daï 5.
E. TISSERAND et G WIET. Une lettre de l'almohade Murtadâ au pape Innocent IV. 27.
G. S. COLIN. Etymologies magribines. 55
L. GOUDARD. Tapis berbères des Beni Alaham. 83.
P. RICARD Tapis berbères des Ait Ighezran. 89.

690. — History, N. S., XI, 1926.

G. M. TREVELYAN. Some points of contrast between medieval and modern civilisation. 1.
A. F. POLLARD. History, English, and Statistics. 15.
Ch. FIRTH. London during the civil war. 25.
A. J. GRANT. Historical revision. XXXVII. The monarchy of Louis XIV. 46.
J. A. WILLIAMSON. The geographical History of the cinque ports. 97.
E. F JACOBS. The political assumptions of some medieval men of action 116.
H. JENKINSON. The teaching and practise of handwriting in England. 130.
H. M. CAM. Historical revisions. XXXVIII. The quo warrants proceedings under Edward I. 143.

61. — Isis, VIII, 25, 26, 27, 1926.

W. HOVGAARD. The arsenal in Piraeus and the ancient Buildings Rules. 12.
C. SCHOY. Graeco Arabische Studien nach mathematische Handschriften des Vizekoniglichen Bibliothek zu Kairo. 21.
D. E. SMITH. The first great commercial arithmetic. 41.
F. M. CLARKE. New light on Robert Recorde 50
T. L. DAVIS. The first edition of the sceptical Chymist. 71.
L. GUINET. Émile Littré. 77.
P. L. VAN HÉE. The Ch'ou-J. en Chuan of Yuân Yuân. 103.
E. BLOCH. Das chemische Affinitätsproblem geschichtlich betrachtet. 119.
G. SARTON. Sur la tolérance intellectuelle. 241.
C. SCHOY. Behandlung einiger geometrischen Fragepunkte durch muslimische Mathematiker. 254.
L. THORNDIKE. The manuscript tent of the Cyrurgia of Leonard of Bertipaglia. 264
ID. Another treatise by Barnabas de Riatinis of Reggio. 285.
T. L. DAVIS. The autobiography of Denis Zachaire. 287.
H. G. BÉNÉVOT. The Weingarten Planetarium. 300.
W. LOREY. Gustav Ernestroem (1852-1923). 313.
F. CAJORI. W. W. Rouse Ball. (1850 1425). 321.
A notable case of Finger-reckoning in America. 325.
S. D'IRSAY. Notes to the origin of the expression « Atra » Mors. 328.
G SARTON. Le sentiment du passé. 391.
E. J. HOLMYARD. Abu' L Qâsim al 'Irâqi 403.

Digitized by Google

H. METZGER. La philosophie de la matière chez Stahl et ses disciples 427.
E. VON LIPPMANN. Quellen zur Geschichte der Chemie und Alchemie in Italien. 465
J. K. WRIGHT. A plea for the history of Geography. 477.

62. — Historisches Jahrbuch. XLVI, 1926.

P. LETURIA. Der heilige Stuhl und das spanische Patronat in Amerika. 1.
G. TURBA. Die « kaiserliche Hauskrone » und die Nurnberger « Reichskrone ». 72.
E. VON FRAUENHOLZ. Imperator Octavianus Augustus in der Geschichte und Sage des Mittelelaters. 86.
F. LETURIA. Dei Amerika-Encyklika Leos XII vom 24 september 1824. Ihre Geschichte, ihr Text, ihre Folgen. 233.
A. ALLGEIER. Psalmenzitate und die Frage nach der Herkunft der Libri Carolini. 333.
W. M. PEITZ. Die Entstehung des Registrum super negotio Romani imperii und die Anlasz zum Eingreifen Innocens III in den deutschen Thronstreit. 354.

62*bis*. — Jahresbericht über die Fortschritte der klassischen Altertumswissenschaft. IV. 1926.

207.

D. MÜLDER. Bericht über die Literatur zur Homer (Höhere Kritik) aus den Jahren 1920-1924. 1, 171.
E. WÜST. Bericht über die Literatur zur griechischen Komödie von 1921-1925. 91, 145.
S. P. WIDMAN. Bericht über die Literatur zu Thukydides für die Jahre 1922-1925. 155

208.

A. LORCKER. Bericht über die Literatur zu Ciceros philosophischen Schriften aus den Jahren 1912-1921. 23, 65.
P. TROLL. Bericht über die Literatur zu Tibull und Properz aus den Jahren 1920-24. 67.

209.

W. WEINBERGER. Bericht über Paläographie und Handschriftenkunde (1922-1925). 1.
C. BLÜMLEIN. Bericht über die Literatur zu den römischen Privatalertümern. den Jahren 1921-25. 27.

63. — Jahrbuch des Deutschen Archäologischen Instituts, XLI, 1926.

C. ALBIZZATI. Il Kantharos Disch. 74.
H. HORMANN. Die Dekoration des Mittelgiebels der römischen Bühnenfront in Ephesos. 67.
W. HOLTZMANN. Der älteste mittelalterliche Stadtplan von Rom. 56.
L. KJELLBERG. Eine neue Klasse der Klazomenischen Tonsärge. 51
K. A. NEUGEBAUER. Timotheos in Epidauros. 82.
E. PFUHL. Artemis von Arricia Atheno von Velletri und die Amazonen. 1.
G. A. S. SNIJDER. Der Trajansbogen in Benevent. 94.
R. ZAHN. Nachwort zu Albizatti Il Kanthorisch Disch 81.
G. I. KAZAROW. Zum Kultus des Thrakischen Reiters in Bulgarien. 1.
BEIBLATT : *Archäologischer Anzeiger*.
K LEHMANN HATRLEBEN und W AMELUNG. Archäologische Funde in den Jahre 1921-1924 Italien 11
Archäologische Gesellschaft zu Berlin. 1926. 235.

64. — Preussische Jahrbücher, 205, 1-3. 1926.

W MACK Grundprobleme deutscher Weltpolitik 1
G VON MUTIUS. Freiheit. 17.

Digitized by Google

L. Korodi. Nationale Irrwege in Ungarn. 30.
K. J. Obenauer. Strundbergs Entwicklung. 37.
A. Schaeffer. Bibel-Ueberfekung. 50.
J. Dehqiuft. Gowjet und Boschevismus. 83.
W. Groener. Das Kriegsgeschichtliche Werk des Reichsarchivs. 129.
Th. Daübler. Baalbeck. 138.
E. Horowik. Die innterpolitische Entwicklung des Königsreiches der Serben, Kroaten und Slowenen. 180.
M. Cornicelius. Goethe, Schiller und Benedetto Croce. 192.
E. Hahn. Leo Frobenius. 205.
M. Claar. Francesco Crispi. 233.
K. Buffi. Theodor Daubler. 232.
W. Schotte. Deutsche Wirtschaftskrise und Weltwirtschaftskrise. 235.
E. Von Wertheimer. Kronprinz Friedrich Wilhelm und die spanische Hohenzollern-Thronkandidatur. 1868-1870. 273.
A. Mehdenbauer. Aktion und Reaktion. 308.
W. Naumann. Europäische und nationale Staatsmänner. 316.
H. G. Scheffauer. Ambrose Bierce. 329.
H. v. Wedel. Warum scheiterte Koltschak. 338.
H. Schmohl. Reiseeindrücke aus Albanien. 353.
W. Schotte. Das Erbe Steins. 358

65. — Journal des Savants. XXXIII. 1-7. 1926.

H. Lemonnier. Études sur Léonard de Vinci, 5.
P. Fournier. La réforme grégorienne. 16.
S. Gsell. La découverte de l'Afrique au Moyen-âge. 22.
R. Cagnat. Les villas de Pline le Jeune. 49.
L. Hourticq. Les influences orientales de la peinture toscane. 58.
H. Grenier. Histoire politique de l'Italie ancienne. 70, 104.
A. Merlin. Mycènes d'après les fouilles anglaises récentes. 97.
H. Cordier. Les explorations d'Aurel Stein en Asie Centrale. 114.
H. Dehérain. La jeunesse de l'orientaliste Caussin de Perceval. 116.
C. Jullian. La géographie humaine. 145, 289.
E. Naville. Les fouilles italiennes en Égypte. 157.
Ch. de la Roncière. La France en Tunisie au temps de Henri IV et de Louis XIII 167.
M. Duiry. L'école roumaine de Rome. 173.
Ph. Fabia. La carrière sénatoriale de Tacite. 193.
L. Bréhier. Le tresor d'Étienne le Grand au monastere de Poutna. 208, 260.
Auriant. Les origines de l'Institut Égyptien. La Société égyptienne (1836-1859). 217.
H. Lemonnier. La mystique et l'Histoire sous la Coupole 1660-1815. 341, 310.
M. Croiset. Études sur les tragiques grecs. 252.
R. Cagnat. Nouveau papyrus latin d'Égypte. 268.
G. Doutrepont. Histoire poétique du xve s. 303.
B. Haussoullier. Paul Foucart (1836-1926). La chaire d'épigraphie et d'antiquités grecques au Collège de France. 318.

66. — Journal of the African Society. XXV. 97-99. 1925-26.

W. T. Brownlee. Witchcraft among the natives of South Africa. II. 27.
A. E. Robinson. The conquest of the Sudan by the Wali of Egypt. 47.
E. J. Bagshawe. The peoples of the Happy Valley. (East Africa IV). 59.
Heaton Micholls. Empire Stettlement in Africa Relation to the Tr[illegible]. 1[illegible].
A. E. Robinson. The conquest of the Sudan by the Wali of Egypt. II. 164.
Cap. E.A. Norton. Inyanga S. Rhodesia. Some remains of ancient civilisation. 237

Digitized by Google

J. DE HART. Notes on the exploration of Africa among the Ancient. 264.
F. DANIEL. Shebu dan Fodio. 278.

67. — Klio. XXI, 1, 1926.

F. HILLER VAN GAERTRINGEN. Pausanias' arkadische Königsliste. 1.
W. SCHEEL. Orestes oder Pylades? Ueber zwei Fragmente von Orestessarkophagen 14.
F. HERTLEIN. Sie Entstehung des Dekumat landes. 20.
C. F. LEHMANN-HAUPT und L. WINKLER. Die Herkunft des Apothekersgewichts. 44
J. ZINGERLE. Zum Bürgereid der Chersonesiten. 63.

68. — The Law Quarterly Review, XLII, 165-167, 1926.

Dr. L. FRANC ;. A new law for the seas. 25, 308.
E. F. CHURCHILL. The crown and its servants. 81, 212, 382.
H. D. HAZELTINE. Felix Liebermann. 96.
G. W. KEETON. An early plea for extra-territorialty in China. 101.
Prof. W. S. HOLDSWORTH. The reform of the land law. 158.
P. H. WINFIELD. The history of negligence in the law of torts. 184.
Prof. DE ZULUETA. Paul Vinogradoff (1854-1925). 202.
R. D. FARRANT. The Deemster. 230.
W. R. BISSCHOP. Modern Roman-Dutch Law. 237.
E. J. HARVEY. Compound settlements under the settled land act 1925. 317.
A. G. WRIGHT. French and English civil procedure : a parallel. 327.
TEMPLE GREY. Territorial waters. 350.
C. S. EMDEN. The Law of treasure trove. 368.

69. — Mémoires du Cercle historique et archéologique deCourtrai, V, 1, 1926.

TH. SEVENS. De Kortrijksche familie Goethals 3.
J. CLAEHOUT. La chronologie préhistorique. 42.
ID. Les origines de Belleghem. 47.
TH. SEVENS. Eene werkstaking te Kortrijk in de eerste helft der xvᵉ eewiu. 50.
J. CLAEHOUT. Kalle. 58.

70. — Mémoires de la Société Royale des Antiquaires du Nord. N. S. 1926-27.

H. C. BROHOLM. Nouvelles trouvailles du plus ancien âge de la pierre. Les trouvailles de Holmegaard et de Svaerdborg. Avec la collaboration de Knud Jessen et Herluf Winge. 1.

71. — Mercure de Flandre, 1926, 6

J. E. VAN DEN DRIESSCHE. Les impôts de la Flandre (au xvi s.). 1.

71*bis*, Mercure de France, CXCI, nº 679.

G. BATAULT. S. François d'Assise. 5.
Nº 687. — Dr A. MORLET. Station néolithique de Glozel. Idoles phalliques et bisexuées. 562.
E. LALOY. Bülow et Rouvier après la chute de Delcassé d'après lesdocuments allemands. 568.

72. — Mitteilungen aus der historischen Literatur LIV, 2, 1926.

L. RIESS. Felix Liebermann. 65
G. WOLF. Neuere reformationsgeschichtliche Forschungen. 70.
J. LULVES. Literatur zur faschichtischen Bewegung. 83.

Digitized by Google

73. — Mitteilungen des österreichischen Instituts für Geschichtsforschung, XLI, 1-3. 1926.

O. Redlich. Fortschritte der Urkundenlehre. 1.
W. Erben Ueber die Erwähnung eigener Erlebnisse bei Geschichtsschreibern des Mittelalters. 11.
A. Dopsch. Die leudes und die Conversio Carantanorum. 44.
R. Heuberger. Fränkisches Pfalzgrafenzeugnis und Gerichtschreibertum. 46.
H. Voltelini. Die Imbreviatur des Johannes Scriba im Staatsarchiv zu Genua. 70
H. Hirsch Die Urkunden Konrads III aus der Zeit eines italienischen Gegenkonigtums. 80.
H. Zatschek. Ueber Formular behelfe. in der Kanzlei der älteren Staufer. 93.
E. Klebel. Die Grafen von Sulzbach als Hauptvogte des Bistums Bamberg. 108.
O. Mitis. Ein angeblicher Bruder Herzog Friedrichs des Streitbaren. 129.
Fr. Schneider. Die Offnung des Grabmals Kaiser Heinrichs VII in Pisa. 1920-21. 136
O. H. Stowasser. Zur inneren Politik Herzog Albrechts III von Osterreich. 141.
Lothar Gross. Ein Versuch Herzog Friedrichs von Tirol zur Erwerbung von Brabant. 150.
H. Steinacker. Zur Aventin und den Quellen des dritten Kreuzzugs. 159.
J. Hollnsteiner. Konig Sigismund auf dem Konstanzer Konzil. 185.
E. Friess und Jakob Seidl. Ein niederosterreichisches Ungeldbuch aus dem Jahre 1437. 201.
Fr. Martin. Eine Zeitung über den Einzug Matthäus Langs in Rom. 210.
Th. Mayer. Die deutsche Volkswirtschaft vor dem Dreissigjährigen Kriege. 216.
R. von Srbik. Zur Schlacht von Lutzen. un zu Gustav Adolfs' Tod. 213.
W. Bauer. Der « Ehren Ruff Teutschlands » von Wagner von Wagenfels. 257.
L. Bittner. Ein vormärzlicher Plan zur Errichtung einer Archivschule. 273.
F. Bilger. Die italienische Einheitsbewegung im Urteile Rankes, Heinrich Leos und Jakob Grimms. 279.
S. Stein. Lex und Capitaula. Eine kritische Studie. 289.
L. Bittner. Ein neues Werk über Metternich. 302.

74. — Neuphilologische Mitteilungen, XXVII, 1-2, 3-4, 5-6, 1926.

H. Petersen. Une vie inédite de S. Georges. 1.
G. Schoppe. Ergänzungen zu Kluges Etymologischen Worterbuch. 8.
R. Rieger. Nochmals schwed tordyvel « Mistkäfer ». 13.
A. H. Krappe. Shakespeare in Romance Folklore. 65.
Karin-Ringenson. De et par comme expression du rapport d'agenten français. moderne. 76.
H. Petersen. Note sur une ballade adressée par Eustache Deschamps à Chaucer. 95.
F. Kluge. Ahd. âband. 97.
A. Jeanroy. Etudes sur l'ancienne poésie provençale. La structure de la chanson. 129.
H. Suolahti. Friedrich Kluge. In Memoriam. 165.

75. — Mitteilungen aus dem Stadtarchiv von Köln. XXXVIII, 1926.

H. Keussen und E. Kuphal. Die Kölner Zivilprozesse. 1.
H. Keussen. Das Urkundenarchiv der Stadt Köln seit dem Jahre 1397. 1451-1480 92.
E. Kuphal. Der Zunftbrief der Kölner Richerzeche für die Weinbruderschaf vom Jahre 1227. 216.
. Kuphal. Kopiar des Klosters S. Pantaleon in Koln. 221.
. Keussen. Eine Handschrift der Cronica-Priesulem. 226.

Digitized by Google

ID. Ein Kollegheft zu Luthers 1516-17 in Wittenberg gehaltener Vorlesung über den Galaterbrief. 230.

76. Mnemosyne, N. S., XLIV, 2-4. 1926.

A. G. ROOS. Ad Ursulum Philippum Boissevain septuagenarium epistula de Arriani Periplo ponti Euxini. 101.

M. M. ASSMANN. De vocabulis quibus Herodotus in singulis operis sui partibus mentem animumque significat. 118.

W. A. BAEHRENS. De Kynegetico Xenophonteo. 130.

J. W BIERMA. Quaestiones ad fabulam Plautinam Menaechmos pertinentes. 16

M. ENGERS. *ΠΟΑΙΤΕΥΜΑ* 154.

A. W. DE GROOT. De C. I. L. IX, 3473. 162.

K. VAN DER HEYDE. Observationes ad munera nonnudorum temporum latinorum pertinentes. 164.

W. E. J. KUIPER. De Euripidis Helena. 175.

J. JANSSEN . De fontibus inter se contaminatis apud Livvium XXII. 4. sqq 189.

S. KOPERBERG. De origine Attali III. 195.

D. LAENEN. De nobititate apud Athenienses. 206.

A. P. M. MEUWESSE. De versione graeca. Monumenta Ancyrani quaestiones. 224.

F. MULLER. De « historiae » vocabulo atque notione ad Ursulum Philippum Boissevain. 234.

M. A. SCHEPERS. De Glycera Menandri amoribus. 258.

H. SMILDA. Varia. 263.

J. H. THIEL. De nece vindicando jure Gortynia. 269.

SEB. TROMP. Johannes Presbyteros. 279.

G . VRIND. De Cassii Dionis Historiis. 321.

J. D. MEERWALDT. De Aristotelis erga Demostenem animo. 348.

77. — Germanisch-Romanische Monatschrift, XIV, 1-8. 1926.

K. JABERG. Idealistische Neuphilologie. 1.

V MOSER. Grundfragen der frühnelihochdeutschen Forschung. 25.

H. KINDERMANN. Die literarische Entfaltung des 19. Jahrhunderts. 35.

L. HIBLER. Lord Byron in seinen Parlamentsreden. 52.

E. BEUTLER. Die Comedia Bile ein antiker Mimus bei den Gauklern des 15. Jahrhunderts. 81.

A. WALTER. Sprache, Sprachen und Volker. 96.

B. HEIMANN,. Die Erdgeistzene im Urfaust als lyrisches Monodrama. 110.

W. FISCHER. Der demokratische Gedanke in der neueren amerikanschen Literatur. 126.

K. VIETOR. Von Stil und Geist der deutschen Barockdichtung. 145.

PH. ARONSTEIN. Samuel Butler d. J.184., 284.

L. PFANDL. Grundzüge des spanischen Dramas von Lope de Vega. 201.

E. BEREND. Die Technik der « Darstellung » in der Erzählung. 222.

L. WEISGEBER. Das Problem der inneren Sprachform und seine Bedeutung für die deutsche Sprache. 241.

L. JUTZ. Sprachmischung in den Mundarten Vorarlsbergs. 256.

G. GELDERBLOOM. Die Charaktertypen Theophrasts, Labruyères und Rabeners 269.

E. TAPPOLTET Von den Ursachen des Wortreichtums in den romanischen Sprachen. 295.

78. — Le Monde slave. III, N. S. 1926.

FASC. 1-3. — Général M. JANIN. Au G. Q. G. Russe. 1.

Z. L. ZALESKI. Éienne Zeromski. 25.

Digitized by Google

A. Duboscq. La Chine en face des puissances. 43.
E. Denis. Lettres à Sobèslav Pinkas. 58.
V. Simeokov. Le mir et sa dissolution. 77.
Grazdanin. A la veille de la conférence franco-russe. 161.
N. Jorga. Les conflits balkaniques. 168.
Milos Weingart. Le passé et le présent de la solidarité slave. 187.
R. W. Seton Watson. Les relation de l'Autriche-Hongrie et de la Serbie entre 1868 et 1874. 211.
Colonel L. Lemauche. La Bulgarie et l'entente démocratique. 231.
L. Eisenmann. Le droit des minorités de l'Europe centrale. 250.
E. Benès. Les slaves et l'idée slave pendant et après la guerre. 321.
J. Ancel. Races, langues, empires et églises dans les Balkans. 382.
A. Duboskq Le nationalisme chinois. 406.
I. Kaser. Les facteurs économiques dans l'évolution de la monarchie des Habsbourg. 418.

FASC. 4-6.

R. Labry. La crisie hégélienne de Herzen. 1.
N. JorgaLa politique des minorités dans la nouvelle Roumanie. 22.
G. Maklakof. L'église orthodoxe russe des émigrés. 37.
A Duboscq. Les grains et l'évolutions de la Chine. 63.
E. Stein. Le développement du pouvoir patriarcal du siège de Constantinople jusqu'au concile de Chalcédoine. 80.
Général M. Janin. Au G. Q. G. russe. 161.
R. W. Seton Watson. Les relations de l'Autriche-Hongrie et de la Serbie entre 1868 et 1874. 186.
M. Dunan. L'avenir de la nouvelle Autriche. 205.
J. B. Novak. Le patriotisme de Charles IV. 230.
J. Legras. Un nouveau livre sur la guerre en Russie. 259.
R. Martel. La Slovénie et les problèmes politiques contemporains. 266.
O. de Halecki. L'évolution historique de l'Union polono-lithuanienne. 279.
J. Ancel. La politique bulgare. Union paysanne et entente démocratique. 294.
A. Gauvain. La politique d'équilibre, la Petite Entente et les garanties de la paix européenne. 321.
P. Gronsky. L'idée fédérative chez les Décabristes. 368.
M. Vichniak. Pourquoi est tombé l'absolutisme russe. 383.
J. Hungarus. D'Étienne Tisza à Étienne Bethen. 417.

FASC. 7-8. — X. Le coup d'État de Varsovie. 1.
P. Bogatyrev. Les apparitions et les êtres surnaturels dans les croyances populaires de la Russie subcarpathique. 33.
H. Hauser. La reconstruction économique de l'Europe centrale. 55.
B. Mirkie-Guetsevitch. Un nouveau livre russe sur la question des nationalités. 66.
H. Opienski. Le style musical polonais ancien et moderne. 87.
J. Legras. Pro domo. 108.
Ch. Quénet. L'arrière sibérien. 161.
J. de Twarsdowski. Balkans et Baltique. 183.
O. V. de L. Milosz. Vilna et la civlisation européenne. 215.
J. Voskovec. Prague exotique. 236.
Z. L. Zaleski. A travers une amitié franco-polonaise. Douze lettres inédites d'Adam Mickiewicz à J. Michelet. 240.
G. Gurvic. La philosophie russe du premier quart du xxe s. 254.
R. W. Seton-Watson. Les relations diplomatiques austro-serbes. 273.
Ch. Loiseau. Genève et Raguse. 289.

79. — Le Moyen-Age, XXVII, 1926.

J. Viard. La campagne de juillet août 1346 et la bataille de Crécy. 1.

Digitized by Google

A. Haggerty Krappe. Un parallèle oriental de la légende de l'Empereur Trajan et du pape Grégoire le Grand. 85.
Marceli Handelsmann. Le soi-disant précepte de 614. 121.
L. Karl. Une ballade morale et François Villon. 214.

80. — Le Museon, XXXIX, 1, 1926.

I. Guidi. Summarium Grammaticae Arabicae Meridionalis. 1.
G. Rijckmans. Fernand Moreau. Un gnomon arabe du xive s. 33.
W Bang. Türkische Bruchstücke einer Nestorianischen Georgspassion. 41.

81. — Le Musée Belge, XXX, 1, 1926.

A. Severyns. La patrie de Penthésilée.
H. Bornecque. Collation des manuscrits des « Amours » d'Ovide conservés à la Bibliothèque nationale. 17.
H. Malcovati . De quibusdam Augusti epistolis quae Cyrenis quatuor abhinc annis repertae sunt. 32.
L. Laurand. Le manuscrit Laurentianus L. 45 du « De Amicitia » de Cicéron. 33.

82. — Namurcum, 1, 2, 3, 1926.

Jos. Destrée. Rafraichissoir dinantais du xviie s. 1.
D. D. Brouwers. Évêque et procureur général. 5.
A. Huart. La solidarité du lignage. 12.
A. Huart. Moncrabeau, l'ancêtre. 19.
J. Le Grand Metz. Silex taillés trouvés dans la province de Namur. 20.
Cte de Villermont. Sur un vieux feuillet. 25.
Ferd. Courtroy. Le frère Jacques Nicolai, peintre dinantais. 27.
L. Le Fevre de Vivy. Les hommes du lignage du quartier de Ciney. 31.
Ferd. Courtroy. Vierge polychromée de l'abbaye de Marche-les-Dames. 33.
Jos. Destée. Semelle de poutre sculptrée de l'abbaye de Leffe (Dinant). 37.
A. Huart. Pièces à conviction. 40.
L. Le Fevre de Vuvy. La « Compagnie de Bouillon » à Namur en 1830. Son commandement. 42.
F. Rousseau. Une étude sur le Namurois au xiiie s. 46.

83. — Neophilologus, XI, 1926.

A. Borgeld Verbreiding en verbinding van eenige anecdoten en vertellingen. II. 161, 241.
S. Fesit. Sprachliches Neuland. 171.
J. J. Salverda de Grave Le double développement de *e* ouvert dans lat. Bene. 179.
H. Buytendorp. Quelques mises au point sur Philippe Quinault II, 187.
G. van Poppel. Die Fioretti in deutschen Gewande. 195.
J. H. Scholte. Zu Goethes Technik in Dichtung und Wahrheit. 202.
L. P. H. Eyckman. The soft palate and nasality, 207, 277.
Jos. Schrijnen. Een nominativus absolutus in het oudlatijn. 218.
D. C. Hesseling. Neotestamentica. 221.
E. C. van Belln. Sur le Roman Noir. 251.
K. E. Freitag. Wülpen und Morlant. 256.
W. Heldt. The Queen's Woke. 264.
A. G. van Hamel. De Scandinavische Hamletssage. 278.
A. J Egelie. Aliud est, si. 280.

84. — Ons Hemecht, XXXII, 1, 2, 1926.

Victor Eberhard. Abbé Edm. Schneider et A. Thorn. Études historiques et archéologiques sur le Luxembourg. 2, 98.
A. Rupprecht. Logements militaires à Luxembourg pendant la période de 1794-1814. 18.

Digitized by Google

Prof. Mic. van Werveke. Inventaire des archives de l'hospice de S. Jean. 41, 105.
X. Abrégé de l'illustre couvent de Marienthal dans le Duché de Luxembourg. 53.
X. Series Pastorum. 73, 153.
P. F. vonder Mosel. Ehrentafel von Bürgern der Stadt Reinich. 87, 143.
Dr E. Platz. Einführung in die Geschichte der Luxemburger Sprache. 117.
J. B. Weyrich. Zur Geschichte von Diedenberg und Umgegend. 133.
A. Koenig. Stammtafel der Familie der Freiherren Ferrand von Montigny. 172.
G. Schmit. Alte Rechtssprichwörter. 176.

85. — Oudheid en Kunst, XVII, 1-3, 1926.

X. Oude Kerkgeschiedenis van Halsteren. 1.
J. Ernalsteen. Onderzoek ingesteld omtrent het wanbedrijf van Daemken Daems 1528-1529.
J. F. In Memoriam Hoogw. Heer J. H. Herstraets, prelaat van Postel 17.
J. Ernalsteen. De kapel van S. Job in 't Goor. 1509. 23.
Ld. Het altaar der S. Jorisgilde te Brecht. 25.
J. W. A. Gommers. Een kort woord over de Beden. 41.
P. Geijsberti. Oude Kerkgeschiedenis van Halsteren. 44.
J. F. Brecht met Antwerpen tegen het betalen van het paargeld geeischt door den pachter van den Landtol van Brabant. 1551.
J. Ernalsteen. Brecht levert en onderhoudt wagens en paarden aan de Habsburgers in den strijd met den koning van Frankrijk. 1558. 61.
P. J. Verhoeven. Oude Kerkgeschiedenis van Halsteren. 66.

86. — De Gulden Passer. Le compas d'or. N. S. IV, 2, 3, 1926.

P. Bolain. Le Débat de Félicité par Charles Soillot. 49.
Fred. Lyna. Een onbekend fragment van den Rijmbijbel. 75.
M. Sabbe. Joseph II à Anvers en 1781 Un manuscrit de Jacques Van der Sande. 83.
J. L'Hermitte. Over een jaardicht en een handschrift. 89.
M. E. Kronenburg. Uit het bedrijf der Antwerpsche Drukkers in het begin van de van de xvie eeuw. 99.
Ch. Dumercy. La petite dynastie des le Poitevin de la Croix 1. 116.
Dr J. A. Goris. De « Refereynen » van Cornelis Crul. 120.
Dr A. De Mets. Note sur J. H. Mathey médecin, président du Conseil Municipal d'Anvers. 129.

87. — Philologus, LXXXI, 4, 1926.

R. Frese. Die Aristophanische Anklage » in Platons Apologie. 377.
G. Herbolzheimer. Ciceros rhetorici libri und die Lehrschrift des auctor ad. Herennium. 391.
W. Port. Die Anordnung in Gedichtbüchern augusteischer Zeit. 427.

LXXXII. — FASC. 1.

R. V. Fritz. Die Ideenlehre des Endoxos von Knidos im chr. Verhältnis zur platonischen Ideenlehre. 1.
R. Herzog. Herondea. 27.
G. Meyer. Zu Minucius Felix und Tertullian. 67.
J. Balogh. « Voces Paginarum Beitrage zur Geschichte des lauten Lesens und Schreibens. 784.

88. — Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg.

Dr Joseph Massarette. Der Luxemburger Gouverneur Graf und Fürst. Peter Ernst von Mansfeld. 1517-1604. 6.
Abbé Dr Jean Thill. La congrégation de Notre-Dame à Luxembourg. 307.

Digitized by Google

H. Keussen. Luxemburger Urkunden in einem rheinischen Privat-archiv. 385.
Id. Ein Ablassbrief für das Luxemburger Kloster S. Clara. 403.
Dr Phil. R. Wirtz. Heilige Quellen im Moselgau, Sagensammlungen. 405.
Dr M. Margue. Römische Landhäuser im Trierer Bezirk. 448.

89. — Classical Quarterly Philology, XXI, 1-3. 1926.

C. Darling Buck. The language situation in about Greece in the second Millennium. B. C. 1.
A. Stanley Pease. Things without Honor. 27.
Selatie Edgar Statt. L. Antistius Rusticus. 43.
J. A. O. Larsen. Representative Government in the Panhellenic Leagues. II. 52.
R. Miller Jones. Posidonius and the Flight of the Mind through the Universe. 97.
G. L. Hendrickson. Convicium. 114.
C. H. Beeson. The « Lost » Ms of Cicero's De Amicitia. 120.
E. G. Wilkins. *Μηδέν Ἄγαν* in Greek and Latin litterature. 132.
L. Laurand. Le fragment du De Amicitia contenu dans le Selestadienis. 149.
R. P. Coleman-Norton. The authorship of the epistola de Indicis Gentilibus et de Bragmanibus. 154.
A. Shewan. Asteris und Dulichium. 193.
R. J. Bonner. Administration of Justice under Athenian Oligarchis. 209.
N. W. De Witt. Litigation in the Forum in Cicero's Time. 218.
B. E. Perry. On the authenticity of Lucius Sive Asinus. 225.
E. H. Sturtevant. Centaurus and Macedonien Kings. 235.

90. — Romische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und für Kirchengeschichte, XXXIV, 1, 1926.

J. P. Kirsch. Der Altar in der neuentdeckten Märtyrerkrypta der Pamphilus-katakombe, 1.
F. Andres. Die Engel-'und Dämonenlehre des Klemens von Alexandrien 13.
A. Allgeier. Das Psalterium Casinense und die abendländilische Psalmen überlieferung. 28.
P. Aug. Walz. Kolner Studienaufenthalt des Aquinaten. Ein Beitrag aus Denifles Nachlass. 46.
K. Juhasz. Die Beziehungen der Propaganda-Congregation zur Tschanader Diozese. 159 ,
E. David. Textverstümmelung in einem Kanon des Trienter Konzils Auf Grund einer mündlichen Mitterlung von † Stephan Ehses 75.

91. — The Classical Quarterly, XX, 1-4. 1926.

W. Ridgeway. Euripides in Macedon. 1.
F. W. Hall. Repetitiones and obsessions in Plautus. 20.
M. L. W. Laistner. Celtis again. 26.
J. Jackgson. The text of the epistles of Themistocles. 27.
R. M. Ratienburg. Two more manuscripts of Heliodorus. 36.
A. D. Nock. Korybas of the Haemonians. 41.
A. Cameron. The letter of Claudius to the Alexandrines. 45.
R. G. Austin. Prudentis Apotheosis. 895. 46.
A. L. Peck. Anaxagoras and the Parts. 57.
J. D. Mabbotts. Aristotel and the *ΧΩΡΙΣΜΟΣ* of Plato. 72.
A. C. Pearson, W. Ridgeway. The Rhesus. 80, 81.
T. L. Agar. The (Homeric)Hymn to Hermes. 82.
H. C. Nutting. Catullus. VI. 1 sqq. 86.
O. L. Richmond. The Cynthia. 89.
A. W. Gomme. Two notes of Herodotus. 97.

Digitized by Google

W. W. TARN. Polybius an a literary commonplace. 98.
F. H. COLSON. « Terrax Propositi ». 101.
W. M. LINDSAY. Gleanings from Glossaries and Scholia. 102.
A. D. MOCK. Intrare sub jugum. 107.
H. RICHARDSON. The myth of Er. 113.
G. M. A. GRUBE. On the athenticity of the Hippias Major. 134.
H. P. R. FINBERG. The filiation of Aesthetic ideas in neoplatonic School 148.
J. H. SLEEMAN. Some notes on Plotinus. 152.
C. M. MULVANY. Notes on the legend of Aristotle. 155.
C. M. BOWRA. Homeric words in Arcadian Inscriptions. 168.
G. F. FORSEY. Plato Phaedo. 80 C. 177.
GR. H. MACURDY. Hektor in Boeotia. 179.
R. M. RATTENBURY. A new interpretation of the Chione Fragments. 181.
J. U. POWELL. Conjectures on some passages in greek poetry. 184.
M. CARY. Notes on the history of the fourth Century. 186 .
D'ARCY. W. Thompson. Merops aliaeque Volucres. 111.
R. MCKENZIE. *ἄσμενος* or *ἄσμενος*? 193.
M. W. L. LORIMER *ΤΥΓΧΑΝΩ* for *ΤΥΓΧΑΝΩ ΩΝ*. in Attic Prose. 195.
J. D. CRAIG. Terence Andria 532. 200.
TENNEY FRANK. Notes on Catullus. 201.
H. J. THOMSON. Martial V. 17, 4, 203.
H. J. ROSE. Horace and Pacuvius. 204.
F. H. COLSON. Two notes on Ovid Heroides IV. 204.

92. — The Philological Quarterly, V, 1-3, 1926.

CL. L. FINNEY. Keat's Philosphy of Beauty : an interpretation of the allegory of Endymion in th light of the neo-platonisme of Spenser. 1.
W. A. OLDFATHER. A Fleury tent of Avianus. 20.
A. J. DICKMAN. Le rôle du surnaturel dans les Chansons de Geste. 29.
O. M. JOHNSOTN Interpretation of the First Canto of Dante's Divina Commedia. 35
C. G. COULTER. Boccaccio's Acquaintance with Homer. 44.
C. H. HERSHOFF. Heine's Harzreise Once more. 54.
FR. SCHNEIDER. Heine's « Ich hatte einst ein schönes Vaterland ». 56.
E. MACMILLAN. The plays of Isaac Bickerstaff in America. 58.
H. Z. KIP. Five unpublished letters by Carl Hilty. 70.
R. S. FORSYTHE. Notes on the Spanish Tragedy. 78.
W. P. MUSTAND. Notes on Thomas Kyd's Works. 85.
J. E. GILLET. The « Egloga Sobrel Molino de Vascalon » 87.
R. G. FLICKINGER. Some problems in scenic antiquities. 9«
W. E. PECK. An unpublished ballad by Percy Byssche Shellye 114.
A. H. GILBERT. Scenes of discovery in Othello. 119.
M. BAUDIN. L'Américaine au théâtre. 131.
B. L. ULLMAN. Latin manuscripts in american libraries. 152.
H. L. BOURDIN and S. T. WILLIAMS. Hospitals (during the Revolution). An unpublished essay by J. Hector St John de Crèvecœur. 157.
H. D. GRAY. Shakespeare's share in Titus Andronicus. 166.
J. S. KENYON. Aloud, Loud, and Out Loud. 173.
ID. Two notes on Shakespeare. 175.
R. S. FORSYTHE. The « Ode to an expiring frog ». 180.
J. F. L. RASCHEN. Ein unveroeffentlichtes gedicht Von Karl Bartsch. 182.
R. R. CAWLEY. « Make Rope's in such a scane ». 183.
J. P. POSTAGTE. « Aster » and « Starr ». 184.
ID. « Veni, vidi, vici. » 185.
R. FRANCKE. The beginning of Cottonmather's correpondance with August Herman Francke. 193.

Digitized by Google

L. WHITNEY. Thomas Blackwell, a disciple of Shaftesbury. 196.
R. B. STEELE. Variation in the latin dactylic hexameter. 212.
A. S. COOK. Greek parallels to certain features of the Beowulf. 226.
S. LIPTZIN. Chamisso as a social poet. 235.
M. T. HERRICK. The early history of Aristotle's Rhetoric in England. 242.
A. SCHAFFER. Chateaubriand's reading during his emigration 258.
G. L. VON ROOSBROECK. Roy's Portrait of Moncrif. 273.
R. M. JONES. Notes on Plato Laws. 886. E. 887. A. 274.
O. I. LUNDEBERG. Colle indentified as a collaborator on the anecdotes dramatiques. 276.
F. E. FAVERTY. A note on the Aereopagus. 278.
J. M. CARRIÈRE. Anatole France and Copernic. 281.
ID. An old acquaintance of Maurice Donnay. 281.
G. H. HERSHOFF. Lichtenberg's Wurste Bibliothek ». 282.

93. — The Asiatic Review, XXII, 69, 70.

Sir R. H. GRADDOCK. Two indian landmarks. 1.
Prof. H. DODWELL, Sir Charles Wood. 7.
Prof. NAGENDRA N. GANGULEE. India and the League of Nations. 15.
TAW SEIN KO. The psychology of the Chinese. 21.
Col. M. J. MEADE. H. H. The Begum of Bhopal. 33.
Lieut. Général F. H. TYRELL. Zionism and Palestine. 37.
The Asian Circle. A survey of asiatic affairs. 178, 488, 529.
Sir PATR. FAGAN. Recent indian constitutional development and the present situation. 193.
Sir H. d'EGVILLE. India and the empire parliaments. 199.
PRINCE ANDRÉ LORANOW-ROSTOVSKY. Soviet Russia and Afghanistan. 335.
RAGUNTH D. REGE. Indian peasants. 366.
Col. M. J. MEADE. The Indian States. I. Hyderabad of the Nazams. 383.
STANLEY RICE. Indian political development. 545.
Col. M. J. MEADE. The Indian State. II. Mysore. 561.
TAW SEIN KO. Burma. 570.
E. ROSENTHAL. H. E. H. The Nizam's guaranteed state railways. 578.
D. TALAYARCARN. In the near East. 589.

94. — The Classical Review, XL, 1-2, 1926.

M. P. CHARLESWORTH. Aristophanes and Aeschylus. 3.
E. HARRISON. *ΠΑΝ ΠΑΝΕΙΟΝ ΠΑΝΙΚΟΝ* 6.
A. W. GOMME. Notes on the *ΑΘΗΝΑΙΩΝ ΠΟΛΙΤΕΙΑ* 8.
J. F. DOBSON. Anagrams 12.
W. W. TARN. The proposed new date for Ipsus. 13.
T. FRANK. Vergil's first Eclogue and the migration to Africa. 15.
D. L. DREW. Notes on Horace. 16.
A. D. NOCK. The problem of Lucan. 17.
W. M. CALDER. Lexical notes. 18.
J. S. PHILLIMORE. Seneca Phaedra 85-88. 19.
A. E. HOUSMAN. Martial XII. 59. 9. 19.
J. C. LAWSON. *ΠΕΡΙ ΑΛΙΒΑΝΤΩΝ* 52.
A. C. PEARSON. Notes on the Philoctetes. 58.
H. J. ROSE. Vergil and Plautus. 62.
A. CAMERON. Notes on Juvenal. 62.
W. R. HALLIDAY. The Eretrians in Corcyra. 63.
W. R. HALLIDAY. Sophocles Antigone. 909 ff. 64.
H. J. M. MILNE. Another fragment of the Hypsipyle? 64.
W. GLYM WILLAMS. Cic. Ad. Fam. VII 1-1. 65.

Digitized by Google

E. I. England. The Electra of Euripides. 97.
D. Tarrant. The art of Plato. 104.
J. C. Lawson. On Tacitus Historicus. II. 20. 122.

95. — The Contemporary Review, 727-731, 1926.

Earl Beauchamp. The Liberal party. 1.
Prof. Ramsay Muir and Sir Ch. Hobbouse. The situation in Marocco. 14.
A. Bijstander. Pilsudski and Poland. 21.
B. S. Townroe. Troubles in Alsace. 31.
Pro. C. W. Alvord. Thomas Jefferson, apostle of democracy. 39.
Maij. General Sir G. Aston. The study of war 46.
Mrs De Busen. Child labour in China. 54.
S. Grew. English opera. 76.
Cap. H. G. Barclay. The Douglas-Pennant Case. 85.
Mrs Elwes. The Electress Sophia. 90.
E. Eales. Edouard Estaunié. 728.
Sisley Huddleston. France's plight and America's hold on Europe. 189.
Lord Olivier. Native land rights in Rhodesia. 145.
Maj. David Davies. The problem of disarmament. 152.
A. B. Usher Socialisme : dogmatic and empirical. 61.
H. Kittredge Norton. Some aspects of American Imperialism. 175.
Dr. H. Spender. The woman who defied Napolion. 183.
R. T. Clark. Abyssinia and the Powers. 196.
J. F. Muirhead. British representatives in Switzerland. 205.
Prof. P. Miluikow. The « Nep » and he « Nop ». 273.
Capt. Wedgwood Benn Parliament in 1926. 281.
J. A. Hobson. The economic union of Europe. 290.
Sirdier Ikbal Ali Shah. The Mecca Conference. 304.
M. L. Landa. Israel Zangwill, the dreamer awake. 316.
N. Bentwich. The new Ionian migration.
A. Morgan Young. Japan's preparations for war. 326.
C. Spender. The plays of Thomas Dekker. 332.
Th. Roscoe. Renan's sister Henriette. 340.
P. Cross Standing. France's greatest sea-officer. 34y6.
Sir H. Bell. The dispute in the coal-trade. 409.
H. Wilson Harris. Germany at Geneva. 417.
Sir Rennel Rodd. The promotion international ill-will. 423.
W. Horsfall Carter. The government of Spain : a constitutional hiatus. 438.
Brig. G. Sir Percy Sykes. Cyrus the Great. 447.
Tudley. Heathcote. An impressionof Georgia. 453.
J. H. Whitehouse. The constitutional systems of Englad and the United States 459.
E. Gurney Sulter. S. Francis. 469.
C. Nabokoff. Russie and India. 476.
Prof. Halsey Muir. The meaning of liberalism. 545.
Prof. W. P. M. Kennedy. Nationhood in he British Commenwealth. 555.
H. Dalton. Some impressions of Poland. 4563.
W. Miller. From Pangalos towards parliamentarism. 573.
S. Maccoby. President Coolidge. 580.
H. S. Quigley. The passing of Peking. 590.
W. Stephens Whale. The French salon and Anatole France. 606.
H. J. Shepstone. Excavation work in Palestine. 625.

96. The Fortnightly Review, DCCXV-DCCXVIII, N. S., 1926.

H. Granville Barker. The Stagecraft of Shakespeare. 1.

Digitized by Google

DUDLEY. HEATHCOTE. The new Europe.
J. D. WHELPLEY. Leading money in Europe. 42.
AUGUR. The Mosoul Treaty 51.
J. B. C. KERSHAW. The British coal-mining industry. 80.
H. F. SPENDER. The discussion on disarmament. 102.
O. TWEEDY. Soad Zaghhil Pasha. 115.
R. MACHRAY. Poland and Pilsudski 166.
AUGUR. France and Germany. 177.
Dr J A. MAIN. Queen Mary of Scots, in drama 185.
A. E. MALONE. The novelist of Sussex Sherla Kaye-Smith. 199.
R. E. GORDON GEORGE. The Pope's politics. 229.
R. CROZIER LONG. Zinovieff's overthrow and after. 298.
W. A. THIRST. British interests in Souh Africa. 309.
J. BELL. Poincare's return. 317.
Fr. GRIBBLE. Mme de Stael in search of a husband. 329.
SIR J. MARIOTT. Bulwarks against Bolschevism. 340.
A. HURD. The imperial conference . 353.
H. F. SPENDER. The league at the cross-roads. 367.
MAEDARA. Chaos in Ireland. 391.
P. CAN. Clemenceau, 401.
A. CRISTISCH. The Bulgar- Yugoslav tension. 414.
AUGUR. Germany and Italy at Geneva. 434.
H. F. SPENDER. The « Seats » Crisis. 442.
PONT. MIN. International Tangier 451.
R. M. FOX. Maxime Gorky and the english standpoint. 504.
R. ALDINGTON. Voltaire and Frederick the Great. 518.
J. D'ARCY MORELL. Napoleon and Talma. 529.
H. F. SPENDER. The meeting of Thoiry. 577.
AUGUR. Franco-German Sttlement 590.
D. HEATHCOTE. Primo de Rivera and the New Spain. 593.
R. GILBERT. The Chinese puzzle and its solution. 604.
J. BELL. The Franco-German negotiations. 618.
A. DEVINE. The lake Tsama and the League of Nations. 643.
SYED ALI KHANOFF. Bolshevism and the new Islam. 657.
R. MACHRAY. Rumania and her problems.
W. BAILEY KEMPLING. The tercentenary of Edw. Alleyn. 676.
S. J. MARRIOTT Bulwarks against Bolshevism. 684.

97. — The american Historical Review, XXXII, 1, 1926

A T. OLMSTEAD. Land tenure in the Ancient Orient. 1.
C. STEPHENSON. The origin of English Towns. 10.
W. NOTESTEIN. Retrospective Reviews : recent british biographies and memoirs. 22
MERLE and CURTI. « Young America ». 34.
The Anglo-American conference of Historians : Pepys in th newspapers of 1679-1680 ; first remission of the boxer indemnity 56.
Recollections of the War of 1812 y George Hay, Eight marquis of Tweeddale contributed by Lewis Einstein. 69.

98. — The English Historical Review, XLI, 161-164, 1926.

J. E. A. JOLLIFFE. Northumbrian Institutions. 1.
E. S. COHN The manuscripts evidence for the letters of Peter of Blois. 43.
E. A. BELLER. The mission of Sir Thomas Roe to the Conference at Hamburg 1638-40. 61
W. F. REDDAWAY. Don Sebastian de Liang and the Danish Revolution. 78.
H. W. C. DAVIS. Felix Liebermann. 91.

Digitized by Google

Miss B. Lees. The statute of Winchester and Villa Integra. 89.
Rev Harold Smith. Ordinations by the Fourth Classis of London. 103.
W. A. Gauld. The Anglo-Austrian Agreement of 1878. 108.
Miss H. M. Chew. The ecclesiastical Tenants-in-Chief and Writs of Military Summons. 161.
Miss W. J. Haward. Economic aspects of the wars of the Roses in East Anglia. 170.
C. S. S. Higham. The general assembly of the Leeward Islands. 190.
Mis H. M. Lackland. The failure of the contitutional experiment in Sicily 1813-14. 210 .
E. M. Powicke. Sir Paul Vinogradoff. 236.
E. A. Lewis. A new mcnuscript Fragment of Bede's Historia Ecclesiastica. 244.
N. B. Lewis. The « Continua Council » in the early years of Richard II. 1377-80.246.
Provost of Eton. Bury S. Edmunds Manuscripts. 251.
Miss B. H. Putnam. The earliest form of Lambord's Eirenarcha and a Kent Wage Assessment of 1563. 260.
Prof. Ludw. Riess. The Re-issue of Henry I's Coronation Charter 321.
Prof. W. E. Lunt. William Testa and the Parliament of Carlisle. 332.
H. S. Bennett. The Reeve and the Manor in the fourteenth century. 358.
C. S. S. Higham. The general assembly of the Leeward Islands. Part. II. 366.
A. Aspinall. English Party. Organization in the early Nineteenth century. 389.
Miss E. Pole. Stuart. The interview between Philip V and Edward II at Amiens in 1320 412.
A. E. Prince. A letter of Edward the Black Prince, describing the Battle of Najera in 1367-415.
J. M. Wilson. Wosey 's and Crammer 's visitations of the priory of Worcester. 418
G. H. Werler. Gildas de Excidio Britanniae Chapt. 26. 497.
B. J. H. Rowe. A contemporary account of the Hundred Years War from 1415 to 1429. 504.
W. Miller. The journals of Finlay and Jarvis 514.
R. C. Watt. The political prisoners in Upper Canada. 1837-8. 526.
Beryl E. R. Formoy. A martitime indenture of 1212. 556.
E. F. Jacob. The complaints of Henry III against the Baronial Council in 1261 559.
L. Smith. Pier Paolo Vergerio « De situ veteris et inclyte urbis Rome ». 571.
W. P. M. Kennedy. Notes on Visitations. 1536-58. 577.
D. and A. Mathew. William Semple's reports on Scotland in 1558 and 1610. 579.
H. Temperley. The instructions to Donzelot Governor of Martinique 17 december 1823. 583.

99. — The Romanic Review, XVII, 1-3, 1926.

G. Prezzolini. Italian essayists and ironists. 1.
L. Thorndike. Medicine Versus law in late medieval and medicean Florence. 8.
Clarence A. Manning. Napoleon and Lermontov. 32.
J. E. Gillet. Esteban Martin (or Martinez). Auto, como San Juan Fué Concebido (1528) 41.
A. H. Kappe. Notes on the voces del cielo. 65.
F. P. Magoun. Chaucer an the Roman de la Rose. VV. 16096 105. 69.
B. Fay. Les maitres de la littérature française contemporaine. 99.
L. M. Levin. The unity of Raoul de Cambrai. 116.
N. B. Adams. Notes on Spanish plays at the beginning of the romantic period. 128.
U. T. Holmers. A possible source for branch I of the Roman de Renart. 143.
L. Thorndike. The De Constitutione Mundi of John Michael Albert of Carrara 193.
F. de Figueiredo. Camoens as an Epic Poet. 217.
E. B. Place. Salas Barbadillo, satirist. 230.

Digitized by Google

G. L. VAN ROOSBROECK. Are the moder poets decadent. 243.
L. P. IRWIN. An unpublished letter of Voltaire to Père Menon. 257.

100. — Revista de Archivos, Bibliothecas y Museos, XXX, 1-6, 1926.

G. GOMEZ. Un cuento arabe fuente comin de Abentofai y de Gracian. 1.
J. DE LA RIVA ALGUERO. Don José Baquijano de Beascoa y Carillo de Cordoba, tercer Conde de Vistaflorida en el Peru (175-1818). 68.
L. PEREZ DE GUSMAN. Algunas noticias desconocidas sobre el teatro de los Canos del Peral. 87.
A. BAIG. BANOS. Epistolario de don José de Armas. 93è
COPLAS DE JORGE. Manrique en latin y castellano. 125.
E. JULIA. La universitad de Siguenza y su fundador. 140.
Una edicion de pliegos sueltos. 159.
A. HUARTE. Una edicion de la « Suma de Confession » de San Antonino de Florencia 191.
Catalogo de la Exposicion bibliografica de Camoens. 198.
J. D. B. Memorial dado por Joan Serrano de Bargas. 224.

101. — La Révolution française, LXXIX, 29-31, 1926.

FUCHS. Collot d'Herbois, comédien. 14.
Dr de RIBIER. La révolution française vue par un Auvergnat. 27.
P. D. EVANS. Deux émigrés en Amérique : Talleyrand et Beaumez. 51.
PH. SAGNAC. Doctorat de M. R. DURAND. Le département des Côtes-du-Nord sous Napoléon. 62.
Dr G. DORÉ. L'envers de Locarno. 69.
A. AULARD. La Fayette déguisé en femme et les notes d'Alexandre. 97.
FUCHS. Collot d'Herbois, comédien. 112.
F. BRAESCH. L'école centrale du Doubs. 140.
PH. SAGNAC. Doctorat de M. Amédée Britsch. La jeunesse de Ph. Égalité.
Séances des Jacobins en février 1791. 151.
A. AULARD. L'indemnité législative sous la Révolution. 193.
G. MARTIN. Un modèle révolutionnaire d'A. France. 208.
H. LABROUE. Le procès criminel de l'ex-législateur Ponterie-Escot. 224.
M. B. MIRKINE-GUETZEVITCH. L'influence de la Révolution française sur les décembristes russes. 248.

102. — Revue archéologique, XXIII, 1926.

E. POTTIER. Une théorie nouvelle sur les vases de Suse. 1.
G. GASTINEL. Carthage et l'Énéide. 40.
C. EMEREAU. L'archonte proconsul de Constantinople. 103.
Le Musée Luigi Pigorini à Rome.
Le pays de Pount et les Chamites 109.
P. MONTET. Note sur le tombeau de Petosiris pour servir à l'histoire des Perses en Égypte. 161.
R. DEMANGEL. Ex-voto délien à Héraclès. 185.
G. FRANKLIN. Volcans et dieux. 188.
H SANDARS. Mina de la Plata. 250.
L. BARBEDETTE. Le symbolisme des tombeaux gallo-romains. 273.
P. COUSSIN. Agrafe de ceinturon du type italique trouvée à Rennes. 278.
F. J. M. DE WAELE. La représentation de la vente de l'huile à Athènes. 282.
L'homme préhistorique en Mongolie. Encore Sésostris III. Le témoignage de Josèphe sur Jésus d'après Eisler. Des moyens de correspondre dans l'antiquité. 316.

Digitized by Google

Tome XXIV

L. Heuzey. De la persistance du costume oriental à Palmyre. 1.
L. Maitre. Le bressin de Brivet. 8.
W. Antoniewicz. Aquamanile du Moyen âge trouvée à Grodno (Pologne). 23.
L. Einstein. A Chinese design in S. Mark's at Venice. 28.
P. Couissin. Les glaives anthropoïdes à antennes, deux nouveaux exemplaires. 32.
E. Naville. Une ancienne civilisation américaine 64.

103. — Revue belge, III, 1, 1926.

R. Poincaré Après Locarno. 1.
Pr. Ch. de Ligne. Un autographe du peintre L. David. 29.
Général Primo de Riveira. Quelques mots sur l'Espagne. 120.
G. Hanotaux. De la dictature. 133.
Baron Kervyn de Lettenhove. Un voyage de la Reine-Mère d'Italie en Belgique. 208.
R. P. Rutten. Le cardinal Mercier. 241.
A. Degouy. L'empire anglais et ses lignes de communications maritimes. 347.
G. Girard. La fin tragique du maréchal Ney. 424.
J. Ajalbert. Les arcanes de l'Académie Goncourt. 42.
Ch. Saroléa. Considérations politiques sur le dernier recensement américain. 117.
A. Julin. La législation internationale du Travail. 151.
E. Janssens. Le cardinal Mercier : le Professeur, le Philosophe. 214.
E. Chardone. Charlotte de Belgique, Impératrice de Mexique. 268.
Général R. Pontus. La « Grosse Bertha » et le bombardement de Dunkerque. 309
W. Martin. La conférence économique. 324.
Ch. Saroléa. Le communisme. 420.
Ed. Delestrée. Madame de Pompadour, aquafortiste et graveuse en pierres fines. 436.
Baron Kervyn de Lettenhove. W. H. James Weale. Souvenirs. 518.
J. Leclercq. Du suffrage universel à la dictature. 560.

104. — Revue bénédictine, XXXVIII, 1, 1926.

D. B. Capelle. La liste des apôtres dans un sermon de Maximin 5.
D. A. Wilmart La collection de Bède le Vénérable sur l'apôtre. 17.
D. G. Morin. Le passionnaire d'Albert de Pontida et une hymne inédite de S. Odilon. 53.
G. Callewaert. Notes sur les origines de la mi-carême. 60.

105. — Revue biblique, XXXV, 1-3, 1926.

R. P. F. M. Abel. Coup d'œil sur la Κοινή. 5.
Primo Vannutelli. Les évangiles synoptiques. 27.
R. P. P. Synave. La doctrine de S. Thomas d'Aquin sur le sens littéral des Écritures. 40.
R. P. P. Dhorme. L'aurore de l'histoire babylonienne 66.
L'auteur du Canon de Muratori. 83.
R. P. M.-J. Lagrange. Le manuscrit sinaïtique. 89.
R. P. F. M. Abel. La croix parmi les tombeaux. 94.
R. P. R. Tonneau. Le sacrifice de Josué sur le mont Ebal. 98.
R. P. P. Synave. La semaine d'ethnologie religieuse de Milan. 110.
R. P. Lagrange. Les prologues prétendus marcionites. 161.
M. J. Touzard. L'ame juive au temps des Perses. 174.
R. P. F. M. Abel. Topographie des campagnes machabéennes. 206.
R. P. P. Dhorme. L'aurore de l'histoire babylonienne. 233.
R. P. Lagrange. L'hermétisme. 240.
Dom H. Quentin. Un cas de double descendance dans la tradition manuscrite de la Vulgate (Exode XXXVIII, 24-25). 265.

Digitized by Google

R. P. F. M. Abel. Les deux « Mahomerie » El-Bireh, E. Qoubelleh. 272.
P. Montent. Comment rétablir l'inscription d'Abibaal, roi de Byblos ? 321.
RR. PP. P. Dhorme et L. H. Vincent. Les chérubins. 328.
M. J. Touzard. L'âme juive au temps des Perses. 359.
RR. PP. Olivieri et Lagrange. La conception qui domine le IVe évangile. 382.
R. P. M. S. Marmardji. Les dieux du paganisme arabe d'après Ibn Al-Kalbi. 397.

106. — La Revue de Bourgogne, XIV, 1-8, 1926.

P. Viard. Les fédérés de la Côte d'or en 1815. 23.
J. Laurent. André Mary et le roman de l'Ecoufle. 52.
L. B. Tellecey. Les meubles bressans. 56.
M. Chaume. La légende des origines burgondes. 65.
B. Latzarus. Nisard contre son temps : la littérature industrielle. 86.
J. Bouvet. Les fouilles de Solutré en 1925. 100.
P. Perrenet. Sévigné la Bourguignonne. 118.
H. David. Les caractères de la sculpture dans la Bourgogne centrale à l'époque de la Renaissance. 134.
El. Nolin. Le château de Montculiot et les visites domiciliaires en 1791. 146.
Ch. Oursel. Paray-le-Monial. A propos d'un livre récent. 168.
J. Toutain. Alésia oppidum gaulois, bourgade chrétienne. 195.
M. Peyre. Navigation de Bourgogne. 205.
G. Gérard. Crébillon-le-Tragique. 260.
N. Garnier. Notes sur la famille de l'amiral Roussin. 279.
H. David. Anges et angelots bourguignons de la fin du Moyen-âge. 303.
M. Chaume. La Bourgogne carolingienne. 441.
P. Perrenet. Tabouret, sa famille et son temps. 373. 456.
J. Calmette. Les origines du duché de Bourgogne. 321.
H. Drouot. Un parent des tombeux de Champmol. Notes sur le tombeau dit d'Hugues de Châtillon. 327.
E. Picard. Le lieu et la date de naissance de Ph. le Bon. 341
J. B. Tellecy. Images de Bourgogne : deux S. Georges. 393.
M. Chaume. Note sur le culte de Ste Reine. 397.

107. — Revue des Cours et Conférences, XXVII, 3-10, 1926.

G. Weil. L'émancipation de l'Amérique latine. 193.
J. Vianey. Les grands poètes de la nature en France. 203, 432, 628.
A. Lods. Un roman de l'époque rabbinique : l'histoire d'Ahiqar. 221.
G. Comes. Le mystère shakespearien. 234, 330, 464, 645.
A. Feugère. Un grand amour romantique : G. Sand et A. de Musset. 247, 530.
Andra. Ruskin et la France. 265.
G. Cohin. Crestien de Troies, sa vie et son œuvre. 289— 481, 602.
R. Hubert. Frazer et l'évolution de la science sociale. 311.
M. Dufour. L'influence de R. Wagner. 343.
C. Bloch. La réconciliation du Pape et de la Révolution sous le directoire 76.
H. Tronchon. Une crise d'âmes. 1830-385.
G. Ascoli. Le théâtre d'Ibsen en France. 414.
E. Guilhou. Le théâtre français d'après guerre. 510.
F. Delattre. Swinburne et la France. 548.
L. Arnould. Taine à Rome : Le Cicérone. 577.
A. Schinz. Fénelon, critique littéraire, précurseur. 587.
Villat. Napoléon, empereur. La campagne de Russie. 615.

108. — Revue des Deux Mondes, XXXI, 1926.

C. A. Ste Beuve. Mes cahiers. 50, 305— 452.
Vues d'ensemble sur les affaires nord-marocaines en 1925. 72.

Digitized by Google

L. Barthou. La vie artistique de Rachel. 93, 371.
P. Chack. L'attaque et la défense du Canal de Suez (févr. 1915). 146, 391.
G. Lenôtre. Robespierre et la Mère de Dieu. 180, 587.
R. Poincaré. L'énigme allemande en 1912. 287, 885.
H. Bordeaux. La fin du voyage de Lamartine en Orient. Lettres inédites. 347.
L. Mercier. Le tricentenaire de l'Astrée. 419.
G. Hanotiaux. Jules Méline. 440.
R. Poincaré. Voyage en Russie (1912). 542.
M Paléologue. Un grand réaliste : Cavour. 634.
S. de Chessin. La mobilisation de l'Asie. 661.
Mgr Baudrillart. Le cardinal Mercier. 755.
P. de Nolhac. Marie l'Angevine. 767.
P. de la Gorce. Louis XVIII. 779.
France et Italie, des armistices à Locarno. 803.
E. Mâle. L'architecture gothique du Midi de la France. 826.
Testis. L'incident gréco-bulgare. 909.
R. La Bruyère Une visite à Tout-Ank-Amon. 921.

Tome XXXII.

G. Lenôtre. Robespierre et la Mère de Dieu. 59, 349, 842.
Contr. Amiral Degouy. Le désarmement du Danemark. 91.
M. Paléologue. Un grand réaliste : Cavour 115, 670, 913.
France et Italie des armistices à Locarno. 188.
J. Cambon. Le cardinal Lavigerie. 277.
Le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne. 290.
L. Hautecoeur. Anne d'Autriche du Louvre. 400.
G. Goyau. Une belle vie d'historien. 621.
L. de Launay Bataille pour les matières premières. 656.
A. Sand. Le roman d'Aurore Dudevant et Aurélien de Sèze. Journl intime et lettres inédites. 762.
M. Lewandowski. Sun- Yat-Sen, fondateur de la république chinoise. 800.

Tome XXXIII

G. d'Houville, L'amour maternel de Madame de Sévigné. 65.
G. Hanotaux. La transformation sociale à l'époque napoléonienne. 89, 562.
A propos du désarmement. 124.
A. Sand. Le roman d'Aurore Dudevant et Aurélien de Sèze. 182— 429, 534
H. Celarié Pages de gloire au Maroc. 241.
Princ. A. L. Après le Congrès ; l'émigré russe. 390.
Vte G. d'Avenel. Le goût de l'ameublement depuis sept siècles. 398.
Pr. Napoléon. Mémoires de la Reine Hortense. 721.
Chateaubriand. Quatre lettres inédites de la Reine Hortense. 723.
Reine Hortense. Mémoires. 733.
M. Pernot. L'inquiétude de l'Orient. 767CE

Tome XXXIV.

Reine Hortense. Mémoires. 5, 241, 481.
G. Goyau. Mgr Augouard. 54, 355.
M. Pernot. L'inquiétude de l'Orient 127, 864.
M. Levaillant. Victor Hugo et la Tristesse d'Olympio, 135, 335.
H. Celarié. Pages de gloire au Maroc. 156.
L. de Launay. Le redressement économique de l'Allemagne. 420.
F. Roz. L'attitude des États-Unis. 529.
G. Imann. Angora et le mandat français en Tripolitaine. 807.
G. Hanotaux. Les grandes années napoleoniennes. 824.
A. Sand. Le roman d'A. Dudevant et A. de Seze. 925.

Tome XXXV.

G. Lenôtre La proscription des Girondins. 241.

Digitized by Google

N. Roger. La nouvelle Roumanie. 283.
Ch. Benoist. L'esprit de Machiavel et les méthodes politiques. 37.
M. Pernot. L'inquiétude de l'Orient. 401, 595.
E. Faral. Le roman de la Rose et la pensée française au XIIIe s. 431.
Reine *Hortense*. Mémoires 5, 481, 721.
Marquis de Lillers. La bienfaisance française en territoire occupé 33.
H. Bordeaux. J. Michaud, historien des croisades. 59.
Cte Kokovtzoff. Le gouvernement des Soviets et les concessions aux étrangers. 158.
J. M. Carré. Lamartine et Michelet d'après leur correspondance inédite. 182.
L'Italie et l'agonie de la paix en 1914. 545.
E. Pilon. Un caractère de la Bruyère. l'Amateur d'oiseaux 626
Aadmiral Baron La Roncière Le Noury. Lettres sur la retraite du Mexique (1867). 646.
L. Claudon. Le problème de Dantzig. 673.
J. Carcopino. La basilique de la Porte-Majeure. La découverte du monument. 781.
V. Giraud. Châteaubriand et le génie du Christianisme. 811.
E. Bourgeois. La mission de lord Haldane à Berlin (févr. 1912). 881.
A. de Tarlé. Trade-Unions britanniques et syndicats américains. 922.

109. — Revue historique du droit français et étranger. II, 1-3, 1926.

H. Levy-Bruhl. Prudent et Préteur. 5.
J. Lameire. Superposition de souveraineté et de seigneuries royales. 40.
L. de Lagger. Statuts inédits d'un concile de la province de Bourges au XIIIe s. 61.
J. Ph. De Monté Ver Loren. Remarques sur l'histoire de la propriété foncière en France d'après une étude récente. 80.
H. Sée. Notes sur le commerce des ennemis en France pendant la guerre de Succession d'Espagne. 106.
Sir P. Vinogradoff. Quelques problèmes d'histoire du droit anglo-normand. 195.
A. Dumas. Quelques observations sur la grand et la petite propriété à l'époque carolingienne. 213.
E. Blum. De la procédure « quo ex pecunia pervenierit 280.
P. Fairnier. A propos des « expositi ». 302.
M. Grandclaude. Classement sommaire des manuscrits des principaux livres des Assises de Jérusalem. 418.
M. Morel. Les caisses d'amortissement au XVIIIe s. 476.
G. Espinas. Rapport présenté à la Société d'histoire du droit au nom de la Commission des Chartes des franchises. 501.

110. — Revue de droit international et de législation comparée, VII, I-II, 1926.

R. Ruze. A propos des trois derniers concordats du St Siège avec la Lettonie, la Bavière et la Pologne. 51.
M. Bourquin. Grotius et les tendances actuelles du droit international. 120.

111. Revue d'économie politique, 3-4, 1926.

L. Baidin. Les causes profondes du malaise britannique d'après les banquiers anglais. 815.
R. Hoffherr L'agriculture et l'industrie devant les tarifs douaniers. 832.
B. Eliacheff. Notes sur la Russie. Régime des concessions. 861.
J. Gaumont. Ls Fourriéristes et le mouvement précoopératif. 1014.
J. Lescure. Les sociétés allemandes par actions après le retour à l'or. 1060.
R. Fabre. Chronique de la stabilisation monétaire : la première tentative belge. 1072.

Digitized by Google

Fasc. 1-2.

M. GRINBERG. La situation économique de l'Allemagne d'après les banquiers allemands 25.

L. BAUDIN. L'or du Transvaal. 82.

W. OUALID. La banque de Madagascar. 94.

B. ELIACHEFF. Notes sur la Russie. 135.

P. MEYNIAL. The French Debt Problem et la balance des paiements de la France. 145.

La France économique. Annuaire. 925. 177.

112. — Revue internationale de l'Enseignement, XLVI, 1926.

A. PUECH. La vie et les travaux de Louis Léger. 15, 107.

V. CHAPOT. Le vrai rôle de l'antiquité dans l'éducation de l'artiste. 25.

L. LECLERE. L'enseignement de l'histoire 44.

113. — Revue des études anciennes, XXVIII, 1926.

L. ROBERT. Décret des Asklépiastes de Kolophon. .

L. LAURAND. Cicéron et Pompée le Grand. 10.

W. DEONNA. En regardant tumer les lampes antiques. 15.

C. JULLIAN et H. PIÉRON. Notes gallo-romaines. 21, 139.

C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. 23.

R. VALLOIS. Le dolmen de Hougue. Boe 47.

P. MONTET. Chronique égyptologique. 50.

G. RADET. Notes sur l'histoire d'Alexandre. 113.

R. VALLOIS. Autels et culte de l'arbre sacré en Crète. 121.

E. CAVAIGNAC. La tribu romane au ve s. 133.

A. DAUZAT Quelques noms prélatins de l'eau dans la toponymie de nos rivières. 152.

C. JULLIAN et M. BESNIER. Chronique gallo-romaine. 169.

R. VALLOIS. Les théâtres grecs : skénè et skénai. 171.

W. DEOMA. Un omphalos : « la pierre du milieu du monde » 180.

A. GUNY. Questions gréco-orientales. 209.

G. RADET. Notes sur l'histoire d'Alexandre. Le pélerinage au sanctuaire d'Ammon. 213.

C. JULLIAN. Notes gallo-romaines CXI. La ville de Boii. 241.

C. JULLIAN. E. BOURCIEZ, M. BESNIER. Prumiacus, Prigny. 2 7.

J. MEURGEY. Dans le vieux Paris « Tudela » 252.

R. LIZOP. Nouvelle inscription votive à Montauban-de-Luchon. 255.

A. GRENIER. Un casque romain à inscriptions du IVe s. 256.

C. JULLIAN, J. LOTH. Chronique gallo-romaine. 257.

A. GRENIER. Notes d'archéologie rhénane. 266.

113*bis*. — Revue des Etudes arméniennes, VI, 1926.

A. MEILLET. Sur un passage d'Élisée. 1.

Id. Une étymologie. 5.

F. MACLER. Notes de voyage. Les Arméniens en Galicie. 7.

Dm V. TORKOMIAN. Un coup d'œil sur l'histoire de la médecine en Arméno-Cilicie

F. MACLER. Notice d'un tétraévangile arménien de la collection Lama (Prague) 27.

114. — Revue des Etudes grecques.

ÉMILE CAHEN. Sur la représentation de la figure humaine dans la céramique dipylienne et dans l'art égéen. 1.

CH. BRUSTON. De quelques passages obscurs du Nouveau Testament (*suite*) 16.

LOUIS ROBERT. Lesbiaca. 29.

Digitized by Google

W. DEONNA. Orphée et l'oracle de la tête coupée. 44.
DAVID M. ROBINSON. Notes on Inscriptions of Sardis, 70.
Victor COULON. Observations critiques et exégétiques sur l'*Argument II* des « Oiseaux » et sur le texte d'Aristophane. 73.
R. CANTARELLA. Osservazioni critiche intorno al *Περὶ ὕψους*. 137.
LOUIS ROUSSEL. Quels personnages sont en scène dans l'exposition d'« Œdipe Roi » 176.
H. PHILIPPART. La théorie aristotélicienne de l'anagnorisis. 171.
EDMOND POTTIER. Le dernier livre d'Henri Lechat : Sculptures grecques antiques, 205.
R. VALLOIS. CHARLES DUGAS. Bulletin archéologique. 211.
CAMILLE SOURDILLE. Sur une nouvelle explication de la discrétion d'Hérodote en matière de religion. 289-305.
G. COLIN. Démosthène et l'affaire d'Harpale. 306-349.
ALB. SEVERYNS. Un fragment inédit d'un manuscrit d'Aristote en onciales 350-373.
SEYMOUR DE RICCI. Bulletin papyrologique VII (1924). 374-417.

114*bis*. — Revue de France, I-IV. 1926.

Général NUDANT. A Cologne après l'armistice 1919-1920. 40.
R. POINCARÉ. Au service de la France : Le traité franco-allemand sur le Maroc et le Congo (1912). 225.
M. HÉBERT. Mémoires III. La bataille Bossuet-Fénelon (1695-1699). 290.
A. DUPOUY. Le lyrisme des odes d'Horace. 338.
R. POINCARÉ. Les accords balkaniques. 472.

Fasc. 5-8.

JEAN SYDIAS. Les français à Odessa (décembre 1918 - avril 1919). 125, 283.
UN TÉMOIN. Autour d'une ambassade : Jules Cambon à Berlin et la Psychologie politique. 310.
R. RECOULY. De Poincaré à Locarno. 320.
M. BOURDET. En Russie soviétique. 430.
ID. Devant l'Italie fasciste. 610.

Fasc. 11-12.

P. ARBELET. Stendhal, amant de Mélanie. 98.
R. RECOULY. Maroc et Dettes. 138.
VICTOR HUGO et L. COLET. Lettres inédites. 201.
G. SIMON. VICTOR ET L. COLET. 242— 401.
R. RECOULY. L'accord avec l'Amérique. 335.
C. VERGNIOL. Les leçons du Passé : la Revolution française et les finances. 487.
UN TÉMOIN. La défense d'Aoulai. 511.
L. BARTHOU. Sur Anatole France. 601.
G. MONGREDIN. Un amant de Ninon de Lenclos : le Marquis de Villarceaux. 672.

115. Revue générale, CXV, 1926.

H. JASPAR. Cannes et Locarno. 1.
CH. BENOIST. La crise du parlementarisme. 17.
Cte L. de LICHTERVELDE. Le Cardinal Mercier et le gouvernement pendant la guerre (d'après des lettres inédites). 133
J. MELOT. La politique de la Société des Nations. 257.
Baron P. DE GERLACHE. Autour de la vie de Balzac. 324.
O. LOUWERS. Le IIe Congrès Colonial Belge. 333.
Cte L. DE LICHTERVELDE. Léopold I. Les premières années du règne. 385.
TH. GREENWOOD. Les fléchissements des Trade-Unions. 426.
Baron DE TRANNOY. Léopold II et Jules Malou : la révocation du ministère d'Anethan. 513.
P. NOTHOMB. Enrico Corradini : théoricien du nationalisme italien. 589.
V. BRIFAUT. La tragédie marocaine. 641.

Digitized by Google

Baron Kervyn de Lettenhove. Le prince Napoléon. 612.
Cte de Villermont. A propos de 1848. 728.
L. Leconte. Un homme de la révolution belge de 1830 : le général Le Charlier. 323

Tome XCVI.

V. Brifaut. La tragédie marocaine. 1.
Willy van Hille. Voyage d'un progressiste aux Pays-Bas autrichiens au XVIIe s. 68.
A. de Ridder et F. Lorent. Une mission diplomatique et matrimoniale du prince de Chimay. 158.
M. Dullaert. Germain nouveau. 209.
H. P. Faffin. St Remacle, patron des Ardennes. 309
O. Petitjean. La Brabançonne de Ch. Rogier : une variation de Devaux. 350.
J. de Ghellinck. Le cardinal Ehrle et la Bibliothèque vaticane. 56.
Cte Woeste. Mes débuts dans la Vie politique. 385.
E. Cammaerts. L'esprit de la littérature anglaise contemporaine. 446.
H. van Houtte. Le régime légal des dommages de guerre en Belgique au XVIIIe s. 464.

116. — Revue de Genève, 1926.

C. Burckhard. Le voyage d'Asie Mineure. 4.
A. Vulliod. Sur les voies de Locarno. 138.
I. Maillet. L'Angleterre et l'Europe. 115.
Colonel Odier. Désarmement et Armée rouge. 113.
M. de Coppet. Le christianisme en Éthiopie. 160.
E. Chevalier. Le mouvement de la jeunesse allemande. 210.
A. Charasch. Lénine et Trotsky. 220.
R. de Traz. Le conflit des couleurs. 249.
Ed. Combe. Le droit de libre disposition. 250.
C. Mauclair. Le protestantisme et les romans de chevalerie. 265.
W. Martin. Le problème du Conseil. 298.
J. Middleton-Murray. La renaissance du classicisme en Angleterre. 356.
Nasalli Rocca Mussolini, le fascisme et l'Italie. 367.
P. Bouscharain. L'apprentissage de l'internationalisme. 383, 518.
A. Rheinwald. Poussin ou la raison dans l'art. 412.
A. Leo Rose. La littérature polonaise d'hier. 469.
M. Rychner. Le roman en Suisse alémanique. 483.
W. E. Rappard. La crise du Conseil. 535, 547.
O. de Halecki. La coopération intellectuelle des étudiants 499.
G. Bonnet. Pour lutter contre l'inflation. 680.
Hjalmar Schacht. Allemagne. La situation économique. 741.
Th. Greenwood. Angleterre. Les leçons industrielles et politiques de la grève générale. 758.
G. Thelin. La guerre économique. 780.

117. — Revue Germanique. XVII. 1-3. 1926.

E. Skillière. Le romantisme allemand d'après guerre dans l'œuvre de Léopold Ziegler, 1, 151.
L. Brun. Quelques récentes études sur Hebbel. 15.
V. Michel. Lettres inédites de Sophie de La Roche à Wieland VI. 32, 170, 303.
A. Fournier. Le roman allemand. 45.
L. Brun. Le théâtre allemand. 180.
R. Pitrou. Fritz von Unruh commenté par son frère. 281.
A. Fournier. De quelques romans allemands et suisses. 291.
C. Schneider. La Poésie allemande, 315.

Digitized by Google

118. — Grande Revue, XXX, 3-4, 1926.

G. Harry. La littérature belge depuis la guerre. 21.
X. La Révolution mondiale. 177.
Pacificus. La crise de la Société des Nations. 232.
M. Toureau. La révolution française et l'impôt. 249.
E. Meyer. Un défenseur des droits de la femme en 1722. Marivaux précurseur du féminisme. 399.
R. Hubert. Vers la reconstitution de l'ordre européen 447.
A. Sauzède. Les églises sous la république allemande. 469.
P. Vimereu. La crise financière et l'assaut à la République. 481.
R. Boisnier. La démocratie industrielle. 547.
A. Mortier. Une poétesse italienne de la rébellion. 579.
P. Julien. Les poésies de jeunesse de J. H. Fabre. 612.
R. Eberlin. Les réalisations du Sionisme (1920-25). 635.

Fasc. VII-IX.

A. Saboudin. En lisant le rapport des experts. 23.
M. Kahn. Anatole France et Émile Zola. 40.
J. Michel. Les clauses or et la jurisprudence. 83.
P. Raphael. Le problème des étrangers en France. 184.
G. Pitollet. Sur les pas de George Sand et de Chopin à l'île de Majorque (1838-39).
G. Viala. L'avenir des Musulmans algériens par le progrès de l'instruction. 279.
Ch. Raisin Dadre La revision du procès Baudelaire.
E. Chantriot. L'occupation rhénane. Revendications allemandes. 378.

119. -- Revue d'Histoire du Droit, VII, 1-2, 1926.

E. Mayer. Der Ursprung des capitulare de Villis. 1.
L. Gourgaud. O.S.B. La légitimation des enfants sub pallio d'après les anciens rituels. 38.
E. Champeau. Chronique de l'histoire du droit privé, français, 47.
A. S. de Blécourt. Overzicht van in de jaren 1914-1925. gepubliceerde rechtsbronnen en literatuur betreffende Oudvaderlands Recht. 61
E Mayer. Die fränkische Wärhung und die Entstehung der lex salica. 147.
J. W. Bosch. Aanteekeningen betreffende de rol-procedure bij het Hof van Holland en den Hoogen Raad. 207.

120. — Revue d'Histoire ecclésiastique, XXII, 1-3, 1926.

A. d'Alès. Le schisme mélétien d'Égypte. 5.
É. de Moreau. La plus ancienne biographie de S.Amand. 27.
Ch. Martin. Note sur l'homélie εἰς τὸν τετραήμερον Λάζαρον attribuée à S. Hippolyte de Rome. 68.
G. Bardy. Astérius le sophiste 221.
M. Dubruel. Les congrégations des Affaires de France sous le pape Innocent XI 273.
E. Tobac. Notes sur le IVe évangile. 3212
G. Bardy. Le discours apologétique de S. Lucien d'Antioche. 487.
J. Vitrau. L'institution des diacres et des veuves 513.
R. Draguet. A propos du Marcion de M. Harnack. 537.
C. Balic Quelques précisions fournies par la tradition manuscrite sur la vie, les œuvres, l'attitude doctrinale de Jean Duns Scot. 551.

121. — Revue d'histoire économique et sociale, XIV, 1-3, 1926.

G. Pirou. Science et doctrine économique. 5.
A. Sée. Quelques aperçus sur le transit des marchandises au XVIIIe s. 27.
A. Mathiez. Les restrictions alimentaires en l'an II. 32.

Digitized by Google

O. Le Roy. L'activité économique primitive d'après Mr Charles Gide. 51.
Roche Agussol. Tarde et l'économie psychologique. 68.
A. Deschamps. Observations sur l'attitude des économistes classiques anglais en matière de salaires. 145.
A. Poge. Esquisse de l'évolution de la théorie quantitative. 152.
R. Vivier. Contribution à l'étude des anciennes mesures du département d'Indre-et-Loire au xviie et xviiie s. 179.
H. Sée. L'activité commerciale de la Hollande à la fin du xviie s. 200.
Roche Agussol. Tarde et l'économie psychologique. 273.
M. Gaffiot. La théorie du luxe dans l'œuvre de Voltaire. 320.
G. M. Bousquet. Francesco Ferrara. 344.

122. — Revue d'Histoire littéraire de la France, XXXIII, 1926.

G. Mongrédieu. Un avocat poète au xviie s., Bonaventure de Fourroy. 1.
M.-J. Durry. Chateaubriand, ambassadeur à Rome d'après des documents inédits (suite et fin) 114.
E. Drougard. La genèse d'une poésie « l'Annonciation » de Villiers de l'Isle Adam. 55.
M. Banachévitch. Quelle est la première pièce représentée de Jodelle. 84.
P. M. B. Une note de Leconte de Lisle sur son œuvre (1877). 86.
Dr F. Michaux. Étienne Pasquier et les jésuites. 88.
A. Monglond. Sur un ouvrage attribué à Ramond. « La lettre à M. de Chateaubriand sur deux chapitres du Génie du christianisme ».
P. Jouanne. Quelques variantes des « Confidences » de Lamartine. 106.
A. François. La correspondance de J. J. Rousseau dans la querelle littéraire du xviiie s. 161.
E. Drougard. La genèse d'un poème : l'« Annonciation de Villiers de l'Isle-Adam (suite et fin). 180.
O. Mornet. La méthode historique de « Salammbo » et la méthode historique d'Ernest Feydeau. 201.
A. Roersch. Un sonnet français de François de Maulde 1578.
Y. Bézard. Autour d'un éloge de Pascal : Une affaire de censure tranchée par Louis XIV en 1696. 213.
H. Guyot. Buffon : Les variantes du « Discours sur le style ». 225.
G. Fusil. J. J. Rousseau et Deslisle de la Drevetière. 234.
G. Hillaert. La contrefaçon du « Génie du Christianisme ». 238.
G. Delahache. Sur deux vers d'A. de Musset sur trois vers de V. Hugo. 239.
Lettres romantiques inédites : Vigny, Hugo, Musset. 253.
P. Pouenne. Quelques variantes des « Confidences » de Lamartine.
J. A. Vier. L'activité d'une académie provinciale au xviiie s.
L'Académie de Stanislas de 1750 à 1766. 339.
A. François. La correspondance de J. J. Rousseau dans la querelle Littéraire du xviiie s. (*suite et fin*). 354.
M. Serval. Autour d'un roman de Balzac. « Le Lys dans la vallée ». 730.
L. Refort. L'art gothique vu par V. Hugo et Michelet. 390.
R. Tornet. Les écrivains moralistes du xviie s. 395.
A. Monglond. Nicolas de Bonneville. A propos d'un livre de M. Philippe le Harivel. 408.
H. Leon. Rousseau et d'Arnges. 415.
V. Giraud. Chateaubriand et Victor Hugo. La légende de l'enfant sublime. 420.
J. Cousin. Mgr Myriel dans les « Misérables ». 420.
B. Mather Woodbridge. La genèse de Mademoiselle de Maupin. 427.
P. Jouanne. Quelques variantes des Confidences de Lamartine. 431.

Digitized by Google

123. — Revue d'Histoire suisse. VI, 1, 1926.

M. Reymond. La charte de S. Sigismond pour S. Maurice d'Agaune. 515. 1.
H. Dreyfuss. Die Entwicklung eines politischen Gemeinsinns in der schweizerischen Erdgenossenschaft und der Politiker Ulrich Zwingli. 61.
C. Benziger. Die diplomatischen Vertreter des heiligen Stuhls in der Schweiz von 1500 bis 1925. 128.

124. — Revue historique, CLII, 1926.

L. Homo. Les documents de l'Histoire Auguste et leur valeur historique (suite et fin). 1.
L. Cohen. Le pacte de famine et les spéculations sur les blés. 32.
V. L. Bourilly. Duguesclin et le duc d'Anjou en Provence. 1638. 161.
H. Sée. Que faut-il penser de l'œuvre économique de Colbert ? 181.
J. G. Van Dillen. Amsterdam, marché mondial des métaux précieux au XVIIe et XVIIIe s. 194.

Tome CLIII.

I. Lubimenko. Les relations diplomatiques de l'Angleterre avec la Russie au XVIIe s. 1.
L. Gallois. La cartographie du moyen-âge et la carte attribuée à Chr. Colomb. 40.

125. — Revue de l'Institut de Sociologie, VI, 1-2, 1925-26.

E. Mahaim. La restauration économique de la Belgique. 1.
D. Warnotte. Les origines sociologiques de l'obligation contractuelle. 47, 253.
A. Van Gennep. Le cycle de Pâques dans les coutumes populaires de la Savoie. 191.

126. — Revue de Littérature comparée, XVI, 1-3, 1926.

D. Saurat. La « Sapience » de Spenser et la « Schekhina » de la Cabale. 5.
A. Mortier. Un ancêtre italien de G. Dandin. 16.
G. Cohen. Le séjour de S. Evremont en Hollande (1665-1670). (suite). 28.
F. Baldensperger. Dans l'intimité d'Ellénore. 79.
P. Jourda. Vieusseux et ses correspondants français. 115.
A. B. D. Le prospectus de la 1re traduction complète des œuvres de Victor Hugo en Allemagne. 127.
Th. R. Palfrey. Ch. Nodier et l'Europe littéraire. 130.
M. Fuchs. Banville inspiré par Shelley. 132.
F. B. A propos de J. M. de Hérédia : une traduction américaine des Trophées. 139.
F. C. Roe. Le voyage de Gray et Walpole en Italie. 189.
D. G. Larc. Une exploratrice malgré elle, le 1er départ de Madame de Staël pour l'Allemagne. 207.
P. Hazard. Romantisme italien et romantisme européen. 224.
J. Hankiss. Jokai et la France. 446.
M. Paquot. Voltaire, Rousseau et les Bentinck. 293.
V. Michel. Une lettre inconnue de Chr. M. Wieland à J. G. Zimmermann. 321.
T V. Benn. Holcroft en France. 331.
P. Jourda. Vieusseux et ses correspondants français. 338.
V. Bouillier. Baltasar Gracian et Nietzsche. 381.
C. Cohen. Le séjor de S. Evremont en Hollande (fin) 402.
P. Van Tieghem. La sensibilité et la passion dans le roman européen au XVIIIe s. 424.
H. Tronchon. Ernest Renan. 434.
J. M. Carré. Maeterlinck et les littératures étrangères 449.
F. B. Une lettre et un billet inconnus de Ramler 502.
A. Bedé. Le dernier Abencerage en Italie. 504.
F. Baldensperger. Note sur un projet de traduction allemande du Stello d'Alfred de Vigny. 507.
A. H. Rowbotham. R. Browning et Gobineau. 510.

Digitized by Google

P. CLARAC. Un chapitre des Frères Karamazow et les Raisons du St Père de Leconte de Lisle. 512.

127. — Revue du Nord. 1926.

A. BOCQUILLET. Félicité et Théophile Fernig, aides-de-camp du général Dumouriez. 5.
P. ROLLAND. Le Tournaisis, châtellenie flamande. 113.
A. QUENSON DE LA HENNERIE. Le séjour de Ph. le Bon à St Omer le 15 août 1448. 149
V. BEZARD. Une dénonciation aux armées révolutionnaires. 193.
A. LEGROS. Le roman d'un prisonnier de la maison de force de S. Venant. 207.
CH. GUERLIN DE GUER. La langue française en France au XVIIIe s. 227.

128. — Revue numismatique, XXVI, 1926.

J. BABELON et A. DAVID. Les collections Smith-Lesouef au cabinet des médailles (monnaies grecques et romaines). 1.
S. MIRONE. Copies de statues sur les monnaies de la Grande Grèce (suite). 7.
Dr F. KOLB. Monnaies du bronze incertaines du Pont. 23.
Colonel ALLOTTE DE LA FUYE. Monnaies incertaines de la Sogdiane et des contrées voisines (suite) 29
A. KAMMERER. Les monnaies abyssines de la collection Muncharjee d'Aden. 41.
J. TRICOU. Un médaillon de don J. Barré, religieux de S. Germain de Prés (1703). 83.
Prince M. SOUTZO et TH. REINACH. Le caractère chaldéen des poids romains. 86.
P. GUILHIERMOZ. Avis sur la question monétaire donnés aux rois (suite). 91.
R. DOUCET. Livre tournois et livre sterling sous Charles VI et VII. 102.
J. BAILHACHE. La monnaie de Saint-Lô (suite). 152.

129. — Revue de Paris, XXXIII, 1-4, 1926.

E BOURGEOIS. Les origines de la Triple Alliance. 37.
G. MARTIN. La situation économique de la France. 81.
V. BERARD. Epos homérique. 146, 315.
J. MISTLER. Lettres inédites de Madame de Stael. 176 — 414.
P. CHALCK. Batailles manquées. 241.
CH. DE SAN MARTINO. Palestrina et l'Académie de Ste Cécile à Rome. 73.
G. MIESSEL. Le rôle militaire de l'aviation au Maroc. 508.
ARTHUR LÉVY. Napoléon et Eugène de Beauharnais. 533, 87.
W. BIND. La prohibition, danger social. 691.
R. HUBERT. Le nouveau projet d'Assurances sociales. 613.
R. DE MARÈS. Le cardinal Mercier. 765.
J. L. FAURE. Réflexions sur les impôts. 777.
G. POPOFF. La Tschéka. 861.

Fasc. 5-8.

M. POLITIS. Les limitations de souveraineté. 5.
J. M. POUQUET. Madame Arman de Caillavet et ses amis. 70.
E. REY. Le livre de Stendhal sur l'amour 1818. 390.
X. Rouges, Jaunes et Blancs. 241.
G. DE MONTJOU. Le règlement de la question du Riff. I. 290.
G. LACOUIC GAYET. Comment on devenait ministre sous le Directoire. 42
G. DESCHAMPS. Les portraits de M. de Calonne. 364.
X. L'organisation communiste en France. 481.
P. DE NOLHAC. Ronsard à la Cour. 515.
R. ANCHEL. Les faux assignats pendant la Révolution. 605.
A. MOREL. Une révolution sociale en Egypte vers l'an 2000. 869.

Tome 9-12.

Comte DE FELS. Le redressement français. 5.

Digitized by Google

G. Peel. Réflexions sur les Finance françaises. 181.
X. La préparation bolchéviste de la Guerre civile. 241.
A. Lefranc. Le 1re voyage d'Ernest Renan en Italie. 375, 532.
Ch. Schmidt. Les archives économiques modernes. 367.
R. Poincaré. Au service de la France. 721.
R de Marès. La leçon des crises belges. 789.
Cardinal Vergé. Les Tchécoslovaques en Sibérie (1918). 832.
P. H. Bordeaux. L'insurrection druse de 1837 à 1838. 584.
J.-L. Faure L'impôt sur la dépense et la natalité française. 632.
X. La préparation bolchéviste de la grève anglaise. 653.

130. — Revue de Philologie de Littérature et d'Histoire ancienne, L, 1926.

W. H. Buckler. Essai de restitution. 5.
Fr. Cumont. Le sage Bothros ou le phylarque Arétas ? 13
L. A. Constans. Observations sur deux manuscrits de César. 34.
F. Butavand. Des fragments de l'Odyssée dans le texte étrusque de la momie d'Agram I. La numération étrusque et le texte d'Agram 38.
M. Holleaux. La politique romaine en Grèce, et de l'Orient hellénistique au me S. Réponse à M. Th. Walek. 46.
L. Robert. Note sur Diodore. XVIII. 56. 3. 66.
B. Hausoullier. Inscriptions de Didymes. Comptes de la construction des Didymeion.
Id. Inscriptions de Ténos. 96.
A. Grenier. Tibulle. Élégies 1, 7 v. 11. Saône et Rhône ou Adour et Dordogne. 101.
E. Gavaignac. Sur l'économie de l'histoire de Polybe d'après Tite-Live XIX et XX. 104.
J. Marouzeau. L'exemple joint au précepte. 110.

131. — Revue rhénane, VI, 1926.

Fasc. 4-5.

J. Delage. Les Mémoires du prince Al. de Hohenhohe-Schillingsfürst. 4.
Von Hohenlohe. L'Éminence Grise du Ministère des Affaires Étrangères à Berlin. Réflexion d'un diplomate allemand. 6.
H. von Gerlach. L'Empereur à la guerre. 21.
A Alexandre. Zur Hundertjahrfeier Louis David's. 26.
M. German Le « Golfe » de Neuwied. 36.

Fasc. 6-7.

V. Bouillier. Montaigne und Goethe. 27.
A. Hesse. Un poète romantique allemand Trieck. 32.

Fasc. 8-9

J. Delage. Les amants de Potsdam. 4.
M. Germain. Les églises rhénanes. 8.

Fasc. 10-12.

M. Germain. Le maître de la Vie de Marie. 6.
L. Vauxcelles . Zu Cezanne. 10.
P. Schlier. Au journal des « Patriotes » (la Révolution à Munich). 43.

132. — Revue du seizième siècle, XIII, 1926.

P. Jourda Marguerite de Navarre. dialogue en forme de vision nocturne. 1.
A. Chérel. Art, Litterature et morale au XVIe s. 50.
M. Prinet. Portrait d'Anne de Rohan. La Rolandine de l'Heptaméron. 70.
R. Soltau. La monarchie aristo-démocratique de L. Turquet de Mayerne. 78.
L. Delaruelle. La carrière de Janus Lascaris depuis 1494 95.
A. Lefranc Le visage de François Rabelais. 112.

Digitized by Google

J. Devaux. Deux représentations de mystère à Pithiviers (2 et 9 août 1538). 130.
O. Eeckhardt. Marot et Dante. l'Enfer » et l'« Inferno ». 140.

132*bis*. Revue de synthèse historique, XLI, 1926.

R. Bouvier. L'origine babylonienne de l'alchimie. A propos de la découverte récente de recettes chimiques sur tablettes cunéiformes. 5.
A. Rey. Coup d'œil sur la mathématique égyptienne. 19.
J. Segond. Le saint Simonisme d'Auguste Comte et le but pratique de la sociologie. 63.
Dr M. Nathan. Notes de psychologie à l'usage des historiens. Les idées de Freud sur la mentalité primitive. 81.

133. — Revue Universitaire, XXXV, 1-8, 1926.

E. Schulhof. Le danger du grec obligatoire pour les études classiques. 19.
L. Mertz. L'enseignement des formes latines. 32.
G. de Plinval. Les élèves en face des humanités modernes. 128.
P. Haury. Le redressement financier après le Dix-Huit Brumaire d'après les « Mémoires » du duc de Gaète. 229.
G. Vallée. L'enseignement visuel en histoire et en géographie. 310.
A. Monnot. Jules Vallès et les études classiques. 314.

134. — Revue de l'Université de Bruxelles, XXXI, 1926

M. Hombert. La papyrologie grecque. 167.
H. Philippart. Les caractères généraux de l'art attique au temps de sa maturité. 90.
G. Lurquin. Un jubilé académique au pays des Soviets. 210.
E. Cavaignac. Les Quatre-Cents : Thucydide, Aristote et le Discours pour Polystratos. 317.
Ch. Pergameni. La Lettonie ou République latvienne. 371.
R. Lenoir. Vie spirituelle et politique de xviiie s. français 388..
M. Battistini. Un botaniste flamand à la Cour de Toscane. (Joseph Goedenhuyse). 427.
H. Philippart. Les thèmes mythiques des Bacchantes. 518.

135. — Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften. 1926, 1-4.

F. W. K. Muller. I. Reste einer soghdischen Ubersetzung des Padmacinta manidhûrani-sûtra. 2.

Fasc. 6-7.

Th. Wiegand. Zur Geschichte der Ausgrabungen von Olympia. 14.

Fasc. 8-9.

G. Schmidt und B. Moritz. Die Sinaï-Expedition im Frühjarh 1913. 25.

Fasc. 10-15.

Jaeger. Solons Eunome. 69.
A. Rehm Bericht über eine Reise nach den Inseln Ioniens vom 21. Aug. bis 22 dec. 1124. 89.
Boltz. Eine ungedruckte Poetik Kaspar Stielers. 97.

Fasc. 16.

Von Wilamowitz-Moellendorff. Pherckydes. 125.

Fasc. 17-20.

Schuchardt. Sprachverwandtschaft. II. 149.
Kehr. Bericht über die Herausgabe der Monumenta Germaniae Historica. 1925. 157.

Fasc. 21-24.

Norden. Bericht für den Thesaurus linguae Latinae über die Zeit vom 1. April 1925 bis 31. März. 1926. 164.

Digitized by Google

136. — Syria, VII, 1-3, 1926.

M. Dunand. Sondages archéologiques effectués à Bostan -ech-Cherikh pres Saïda. 1.
R. Dussaud. Samarie au temps d'Achab. 9.
L. Brossé. Les peintures de Marina près Tripoli. 30.
G. Wiet. Notes d'épigraphie syro-musulmane. 46.
Inscriptions de la citadelle de Damas.
R. Cagnat. M. Sextius Proculus de Beyrouth. 69.
A. Gabriel. Recherches archéologiques à Palmyre. 71.
Ch. Diehl. Un nouveau trésor d'argenterie syrienne. 105.
M. Dunand. Note sur quelques objets provenant de Saïda. 123.
H. Ingholt. Un nouveau thiase palmyrien. 128.
G. Millet. La scene pastorale de Doura et l'annonce aux Bergers.142.
G. Wiet. Notes d epigraphie syro-musulmane. IV. Inscriptions à Damas. 152.

137. — Taxandria, XXXIII, 1-10. 1926.

A. van Sasse van Ysselt. Een kasteeltje te Ostade onder Assen. 3.
G. C. A. Juten. Inname van Steenberge. 8.
J. J. M. Heeren. Het Huis van Helmont of van Brecht te 's Hertogenbosch 18.
G. J. Aanslag op Breda 1634. 20.
Van Oordt. Oorkonde betreffende de Heusdensche familie van Noort of van Oordt (van den Oerde, van den Noirdt, van den Noorden). 21.
M. G. Wildeman. Aanteekeningen van Steelant 33, 68.
Ch. C. V. Verreyt. Grafschrift voor den Helmondschen priester Johannes van der Walle, pastoor te Boschkapelle. 39.
G. C. A. Juten. De Heeren van Breda (Philips van Liedekerke (1314-1318). 45.
H. van Rooy. Bossche testamenten uit de xvi^e eeuw. 49, 126.
J. Mosmans. Arnoldus Mutsart. 136. 51.
G. J. Genealogische Sprokkels. 54.
J. v. d. Hammen Nicz. Oorkonden betreffende het geslacht Immerseele in verband met de stad Lier en de heerlijkheden Bokhoven en Loon op Zand 1350-+1750). 55, 57, 119, 201.
J. Kleyntjes. « De Verraderie » te Grave in 1568. 66.
L. van Miert. Verslagen van Kerkvisitatien. 89.
G. C. A. Juten. De beneden loop van de Mark 94.
A. F. van Beurden. Het kasteel de Halert bij Vierlingsbeek met enkele aanteekeningen over de nabijgelegen huizen onder Groeningen. 101. 128. 137, 175.
H. van den Broeck. Oude Brabantsche familie 113.
Ch. C. V. Verreyt. Le Sage ten Broek. 116.
Houwerling. Het blokhuis op de Leensel onder Asten 144.
Fr. J. Genealogische Sprokkels. 146, 173, 181, 234, 254.
F. van Hoeck. Schepenakten van Heeze en Leende 1364-1494. 148.
Jhr. M. W. Snoeck. Penningen en Munten betreffende Bergen-op-Zoom. 161.
J. P. W. A. Smit. Het wapen van Eersel 182.
G. G. A. Juten. Kerk van Klein Zundert. 190.
A. m. van Beurden. Enkele aanteekeningen over de 's Hertogentoren, de Colfartshof en de Voirt te Groeningen. 191.
G. C. A. Juten. Steenbergen (Eerste-Hervormden). 199.
J. Wagner. Verkort testament van J. Philips van Thienen in dato 21 Maart 1650. 206.
H. V. Van Tricht. Een bevolkingsregister van Etten uit 1578. 209.
H. van Rooy. Bossche testamenten uit de xvi^e eeuw. 216.
G. C. A. De Bredasche Nedervens. 220.
M. G. Wildeman. Iets over het geslacht Roper in verband met Taxandria XXXIII. 107, 224.

Digitized by Google

C. V. VERREYT. Het eerste boekje van J. G. Le Sage ten Broek. 230.
Dr A. FRENS. Oorkonden omtrent Riel 223.
A. C. A. JUTEN. Kapittel te Oirschot. 1561. 145.
H. N. OUWERLING. De Franschen in de Meierij. 1672 246.
A. C. A. JUTEN. De parochie Kruisland 1487. Dec. 1, 255.
Dr M. SCHOENGEN. Geestelijke goederen in de Baronie van Breda. 256.

138. — Times Literary Supplement, XXV, 1251-1292, 1926

Madame de Sévigné. 69.
Queen Victoria's Letters (1868-1878). 125.
Bacon as an Historian. 253.
Jefferson and Hamilton.
Sainte Beuve. 329.
Scott's Diary and « Woodstock » (1826). 345.
France before the war 381.
Coleridge. 401.
England Past and Present. 437.
A Dictator of the Risorgimento. 469.
A new study of Keats. 517.
French Romantics. 485.
The authority of Johnson 569.
The dethronement of Descartes. 585.
A German on the Kaiser. 705.
Gulliver's Travels. 729.
Mediaeval Rome. 753.

139.—Tijdschift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde, XLV, 1-4, 1926.

J. W. MULLER. De herkomst van je en jij. 81.
J. MOORMAN. Bargoensch uit het midden der XIXe eeuw. 11.
A. BEETS. Gaauwdiefs Gramatica. 187
P. LEENDERTZ. Vondel op het St Lucas feest. 191.
J. HOVY. Was J. H. Krul Roomsch? 206.
J. DE VRIES. De boerde van III ghesellen die den bake stalen. 212.
J. W. MULLER. Majombe (Tschr XLV. 52-9). 263.
G. A. NAUTA. Simoon. (Hertspiegel IV, 110). 186.
ID. Scholver (Moortje vs 2939). 261.

140. — Verslagen en Mededeelingen der koninklijke Vlaamsche Akademie voor Taal en Letterkunde, 1926.

J. MANSION. Tweetalig Vlaanderen in de XIe eeuw. 17.
O. WATTEZ. President Wilson als opvoeder 29.
C. HUYSMANS. Het geheim van een Mysteriespel. 38.
J. VAN MIERLO. Beatrijs van Nazareth. 51.
O. WATTEZ. Onze oudste Germaansche Meesterschriften. Waar ze zijn en wat er in den loop der eeuwen mee gebeurde. 85.
J. MULS. Beschouwingen over Rubens zooals hij is te Munchen. In de Pinakotheek. 168.
L. WILLEMS. Nota's over de Sydrac. 197.
M. SABBE. Twee onuitgegeven gedichten van Jan van Beers. 291.
J. W. MULLER. Reinaerts avonturen en rollen in en na de middeleeuwen. 306.
P. A. STRACKE. Middelnederlandsche Bijdrage uit het Würzburger Hsch. 353.
J. MEYLDERMANS. Vier Mechelsche Geschiedkundigen in den XVIIIe eeuw. 387.
M. SABBE. Een onuitgegeven Brief van L. Guicciardini 429.

Digitized by Google

J. SALSMANS. Theologische toelichting bij Vondels gedichten. 434.
J. GESSLER. Vondel en Gillis van Vinckenroy. 499.
J. JACOBS. Een nieuw Mnl handschrift van het Evangelie van Nicodemus. 546.
J. VAN MIERLO. Lambert Li Beges in verband met den oorsprong der begijnen-beweging. 612.
A. WALGRAVE. Gedichtengroet bij Gezelle. 674.

141. -- Dietsche Warande en Belfort, XXVI, 1-9, 1926.

K. SCHOETERS. Frankrijk ter Zee. 4.
CLEM. DAENEN. Dante en Vlaanderen. 25.
A. WAMGRAVE. Kardinaal Mercier. 241.
STAN. DIETVORS. De opheffing der Belgische neutraliteit. 280.
F. DE SCHAEPDRIJVERS. De Nederlandsche Mystici en Engelsche Martelaren. 437.
F. DE PELLECIJN. Hugo Verriest en de Blauwvoeterie. 529.
J. VAN MIERLO. Een hopeloos pleit. 580.
D. KATANN. De oostenrijksche Literatuur sedert 1870. 690.
J. ESCKHOUT. Karel Van de Woestijne's laatste dichtbundeltje. 779

142. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, XL, 1-2, 1926.

A. KRIEGER. Fünfundsiebzig Jahre Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. 4.
M. WEBER. Das Tennenbacher Güterbuch. 34.
K. STENZEL. Geiler von Kayserberg und Friedrich von Zollern. 61.
FR. NOACK. Pfälzische Romfahrer. 114.
K. OBSER. Ein Brief Johann Peter Hebels aus dem Jahre 1804. 161.
A. VALDENAIRE. Heinrich Hubsch. Eine Studie zur Baukunst der Romantik. 181.
H. BAIER. Wessenbergs Romreise. 1817. 207.
H. SCHROBE. Zur Geschichte des Strassbruger Moratoriums vom 17. Juni 1668. 236.
FL. H. HANG. Wertheimer Schatzungsquittungen aus dem Jahre 1676. 247.
T. KNAPP. Maieramt und Vogtei in Wolmatingen. 262.
R. BLUME. Deutungen und Erläuterungen der wichtigsten Eigennamen in den ältesten Uberlieferungen und Volksbüchern vom Faust. 273.
G. TUMBÜLT. Die Geyer von Geyersberg. 303.
C. BRINKMANN. Eberhard Gotheim. 313.
E. BATZER. Neues aus dem Leben Grimmelshausen. 330.
A. KRIEGER. Ein Brief des Ministers Bekk aus dem Januar 1847. 334.

143. — Historische Zeitschrift, CXXXIII, 1926.

C. KOEHNE. Burgen, Burgmannen und Städte. Ein Beitrag zur Frage der Bedeutung der ländlichen Grundrenten für die mittelalterliche Stadtentwicklung. 1.
F. LIEBERMANN. Shaws Bildnis der Jungfrau von Orleans. 20.
A. HEISENBERG. Das Problem der Renaissance in Byzanz. 393.
H. BARON. « Christliches Naturrecht und Ewiges Recht ». Eine Erwiderung. 413.
J. PAUL. Die nordische Poltik der Habsburger vor dem Dreissigjährigen Krieg. 433.
FR. MEYER. Ueber Kants Stellung zu Nation und Staat. 197.
E. MARCKS. Goethes Briefwechsel mit Karl August. 41.
E. VON WERTHEIMER. Neues zur Geschichte der letzten Jahre Bismarcks (1890-1898). 220.
K. GALLING. Die neuen Funde von Byblos. 67.
J. KÖRNER. Baroche Barockforschung. 455.
A. O. MEYER. Graf Rechberg über die kleindeutsche Geschichtschreibung und die Gründung der Historische Zeitschrift. 259.
H. DELBRÜCK. Von der Bismarck-Legende. 69.
A. VON HARNACK. Ernst Basserman. 465.

Digitized by Google

Tome CXXXIV.

K. HAMPE. Italien und Deutschland im Wandel der Zeiten. 199.
A. HESSEL. Friaul als Grenzland 1.
E E STENGEL. Die Entwicklung des Kaiserprivilegs für die römische Kirche 817-962. Ein Beitrag zur älteren Geschichte des Kirchenstaats. 216.
A. BRACKMANN. Die Ostpolitik Ottos des Grossen. 242.
H. FINKE. Die Seeschlacht am Kap Orlando (1299 Juli 4). Mit Benutzung des Nachlasses von D H. E. Rhode. 257.
W. FÜSSLEIN. Das Ringen um die bürgerliche Freiheit im mittelalterlichen Würzburg des 13. Jahrhunderts. 267.
J. TRIER. Patrozinienforschung und Kulturgeographie. 329.
R. HÄPKE. Der nationalwirtschaftliche Gedanke in Deutschland zur Reformationszeit. 350.
H. ROTHFELS. Friedrichder Grosse in den Krisen des Siebenjährigen Krieges. 14.
G. BEYERHAUS. Abbé de Pauw und Friedrich der Grosse. Eine Abrechnung mit Voltaire. 465.
G. NEUMANN. Der junge Jacob Burckhardt. 494.

144. — Geographische Zeitschrift, XXXII, 6. 1926

R. HENNIG. Neue Betrachtungen zur Geographie Homers. 290.

145. — Zeitschrift für Romanische Philologie, XLV,. 1-4. 1926.

L. SPITZER. Urtümliches bei romanischen Zahlwörten. (15, 10, 24). 1.
FR. BECK. Das neue Vita-Nova-Problem (11. 3. 25). 28.
H. SPARNAAY. Zu Erec-Gereint (15. 1. 25). 53.
J. BRÜCH. Etymologisches (13. 3. 25). 70.
A. PAP. Separacio de mots coordinats (25. 7. 25). 83.
M. REGULA. Ueber die modale und psychodynamische Bedeutung der französischen Modi in Nebensätze. Mit besonderer Berücksichtigung der Meinongschen Annahmetheorie. (12. 8. 25). 129.
A. GRIERA. Castellà. Catala. Provençal (5. 7. 25). 198.
L. KARL. Die burgundische Dichtung und die Totendanz (25. 2. 25). 255.
L. SPITZER. Warum frz. enormément und warum romanisch-mente? (20. 10. 25). 281.
ID. Serpe-Dieu. (1. 11. 25). 288.
ID. Marcher (2. 7. 25). 288.
G. ROHLFS, Südosfrz. (la) gramuso, Basilikata karamûsa, « Eidechse ». (18. 8. 25). 289.
ID. Ital. navigare riva riva « langs des Ufers segeln (18. 8. 25). 289.
G. TILANDER. Vieux français frouger, froujance (16. 11. 25). 296.
ID. Vieux français fregonde, fregonder (16. 11. 24). 301.
G. DE GREGORIO. Sic Magaruca (Mayaruca). 305.
ID. Sic scantarisi. 305.
W. MULERIT. Oestliche Züge in der Navigatio Brendani? (30. 4. 25). 306.
E. WAHLBERG. Zum Text des altfranzösisch-veronesischen Katharinenlebens (27. 9. 24). 329.
L. JORDAN. Absolute Gesetzmäfsigkeit oder relative Regelmässigkeit in der Sprachwissenschaft? (11. 6. 25). 338.
E. RICHTER. Die Aussprache des « u » im Altprovenzalischen (9. 9. 25). 385.
FR GENNRICH. Die altfranzösische Liederhandschrift London, British Museum, Egerton. 274. (8. 2. 25). 402.
B. WIESE. Ein unbekanntes Werk Angelo Gallis. (5. 12. 25). 445.
L. SPITZER. Zur französischen Wortgeschichte. (25. 11. 25). 584.
W. MEYER-LÜBKE. Sudfranzösisch falabrego « Zürgelbaum » (12. 12. 25). 592.

Digitized by Google

W. Szadrowsky. Bedeutungs-Parallelen. (20. 12. 25). 592.
K. Lewent. Textkritische Bemerkungen zur Flamenca. (9. 7. 25). 594.
C. Appel. Bernart de Ventadour. « Can la frej' aura venta » (20. 10. 25). 608.
W. Meyer Lübke. Beiträge zur romanischen Laut- und Formenlehre (12. 12. 25). 641.
G. Rohlfs. Ueber Hacken und Bocke. (18. 2. 26). 662.
E. Stengel und G. Moldenhauer. Die Chanson de Renaut de Montauban. IV. 3 (1. 11. 24). 767.
Fr. Schurr. Ostromanisch presbyter praebiter (12. 1. 26). 712.
J. Brüch. Afrz. lure « das werbliche Schafbespringe » (14. 1. 26). 713.
Id. Zu afrz. larriz « Abhang » (14. 1. 26). 714.
R. Ortiz. Da Jaufre Rudel ai trovatori armeni (1. 12. 25). 714.
Id. La « selva » continua nell' Inferno (24. 12. 25). 725.
L. Karl. Ein spanisches Rätsel. (25. 2. 25). 733.
P. Marchot. Umet mar leçon corrompue de l'Aube bilingue. (26. 11. 25). 735.

146. Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft XLII, -1-2, 1926.

H. Trimbon. Grundsätzliches zur Methode der historischen Rechtsforschung. 1.
Dr Max. Kössler. Die Dispensche in Oesterreich. 8.
J. M. Rabinowitsch. Die Anwendung und Auslegung der sowjetrussischen Zivilgesetzbuchs. 30.
C. W. Westrup. Ueber den sogenannten Brautkauf des Altertums Rechtsvergleichende Studien. 47.
Dielher von den Steinen. Das Ständewesen der Polynesier in seiner wirtschaftlichen Bedeutung. 146
W. Anderssen. Die Sonderstellung der Kanarischen Inseln in der spanischen Kommunalverfassung. 195.
W. Anderssen. Die Verfassung von San Marino. 203.
H. Goldschmidt. Das Ertränken im Fass. Eine alte Todesstrafe in den Niederlanden (Fortsetzung und Schluss). 218.

147. — Zeitschrift für Aegyptische Sprache und Altertumskunde. LXI, 1926.

F. M. Von Bissing u. H. P. Blok. Eine Weihung an die sieben Hathoren. 83.
L. Borchardt. Jubiläumsbilder.
1) Re-Heiligtum von Abu Gurab. 30.
2) Verbaute Blöcke aus dem Chons-Tempel in Karnak. 37.
E. Devaud. Coptica. 109.
L. Klebs. Der ägyptische Seelenvogel. 104.
G. Roeder. Ramses II als Gott. 57.
H. Schäfer. Die angebliche Basilikenhalle des Tempels von Luksor. 52.
H. Scharff. Vorgeschichtliches zur Libyertrage. 16.
K. Sethe. Zu der ekliptischen Negation w. 59.
Id. Ein Rozessuteil aus dem alten Reich. 67.
G. Steindorff. Ein ägyptishes Grab in Siwa. 94.
G. R. Williams. The cylinder seal of a King Userkere. 81.
W. Wolf. Ueber einige Waffen im Berliner ägyptischen Museum. 98.
W. Wreszinski. Bäckerei. 1.

Tome LXII.

H. P. Blok. Die griechischen Lehnworter im Koptischen. 49.
W. R. Dawson. Three anatomical terms. 20.
B. Ebbell. Die ägytptischen Krankheitsnamen. 12.
H. Schäfer. Das Schlangensärgchen n. 7232 der Berliner ägyptischen Sammlung. 39

Digitized by Google

K. Sethe. Der Horns - und der nb. tj. Name des Königs Cheops. 1.
Id. Die mit den Bezeichnungen der Schiffergeräte und gebildeten Namen der Mentuhopt-Könige. 3.
Id. Neuägyptisches m-dr für m-dj. 5.
Id. Die angebliche Bezeichnung des Vokals ê im Demotischen. 8.
W. Spiegelberg. Der heilige Widderkopf des Amon. 23.
Id. Die Falkenbezuchnung des Verstorbenen in der Spätzeit. 27.
Id. Der Gott Nephotes (Nfr-htp) und der κυβερνύτης des Nils. 35.
Id. De Schlangengott. 37.
Id. Die Konjunktion hr r' zu der Zeit nr, wann, wenn, da weil 42.
Id. Koptische Miszellen. 444.
W. F. Albright. The date of the fundation of the early Egyptian temple of Byblos. 62.
Id. Aman-Hatpe, governor of Palestine . 63.
Id. Another case of Egyptian û = Coptic ê. 64.
F. W. von Bissing. Zwei Gräber eines Toten. 65.
W. R. Dawson. The Papyrus Lansing. 64.
O. Neugebauer. Ueber die Konstruktion von sp. « Mal » im mathematischen Papyrus Rhind. 61.
K. Sethe. Das Zahlwort « fuнf ». 60.
Id. Zur ägyptischen Herkunf' des hebräischen Masses Epa. 61.
W. Struwe. Zum namen des Königs. 65.
Id. Ein ägypter Schwiegersohn des Sanherib. 66.
H. Wiesmann. Elliptische Duale a. potiori im Aegyptischen. 66.
Id. Zu zwei Schenute-Stellen. 67.
Id. Fortsetzung eines Relativsatzes durch eine Hauptsatz-bzw. Demonstrativssatzkonstruktion im Koptischen. 67.

148. — Zeitschrift für franzoesische Sprache und Litteratur. XLVIII, I-VIII, 1925-26.

R. Zenker. Weitere zur Mabinagionfrage. 11
J. Brüch. Etymologisches afrz. ancenge afr. mahalgnier und sippe frz gruyer frz rechigner. 103.
G. Rohlfs. « Idealistische » Neuphilologie. 121.
J. A Brein. Einige seltene französische Druckwerke der xvi. Jahrhundert in der Münchener Hof- und Staatsbibliothek. 137.
H. Ulbrich. Johanna Gallien-Wyttenbach . Zur Geschichte des Neuhumanismus. 179.
K. Glaser. Regionalistische Strömungen im französischen Roman der Gegenwart 226.
E. Stauber. Carmen. 271.
A. Giorgini. Évolution sémantique des verbes d'opinion en français, expliquant l'évolution syntaxique de ces verbes au xviie s. 305.

149.—Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, LIV, 1-6, 1926.

J. Sehwers. Lettische sprach- und kulturgeschichtliche Studien. 1.
Th. Grienberger. Italica. 57.
H. Jacobsohn. Zahlensystem. und Gliederung der indo-germanischen Sprachen. 76.
Id. Dissimulation in Zahlwörten. 99.
Id. Tagen baren Löneborger kind. 100.
R. Loewe. Die indo-germanische Interjektionen ô, ô, â. 10.
Joh. Erich Heyde. Zur Fuge der Impersonalia. 149.
P. Maas. Nochmals σιληποροδεῖ . 156.
Wobbe de Vries, H. Lommel, L. Spitzer, J. Schwers « Tabaktrinken ». 158.

R. Ph. H. — 85.

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu sous pli recommandé la lettre suivante :

Bruxelles, le 17 février 1927.

Monsieur le Secrétaire de la Revue Belge de Philologie et d'Histoire, Bruxelles.

Monsieur le Secrétaire,

La Revue belge de Philologie et d'Histoire a publié (1916, N° 2-3) un commentaire consacré par Monsieur De Ridder à mon ouvrage « Le droit des Armoiries ».

Ce commentaire sortant du cadre d'une critique scientifique j'estime devoir y répondre et faire appel, à cet effet, au droit que m'en donne la loi.

C'est à ce titre que j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire insérer, dans le plus prochain numéro de la dite revue, sous la même rubrique et dans les même conditions que le commentaire prérappelé, le texte ci-après, qui sera reproduit d'un seul tenant, sans interruption, et tenant compte des indications typographiques faites.

P. J. Nisot. *Le droit des armoiries. Essai de systématisation et de construction théorique.* Préface par M. TERLINDEN, Bruxelles, Dyckmans, 1925. in-8° de II-189 pages.

M. De Ridder a bien voulu nous faire l'honneur de consacrer dans cette revue certaines considérations à notre ouvrage, « *Le Droit des Armoiries.* »

Qu'il nous soit permis d'apporter quelques précisions complémentaires quant aux données de fait sur lesquelles reposent les conclusions du savant critique.

***

M. De Ridder nous reproche de « confondre presque toujours la capacité héraldique avec la possession de la noblesse ». « Croire ou dire, écrit-il à ce sujet, que le droit d'armoiries y (en France et en Belgique) était réservé aux nobles et appar- « tenait seulement par *exception* aux bourgeois, c'est se méprendre sur l'origine du blason et sur son utilisation ». « En liant « comme il le fait, continue-t-il, la capacité héraldique à la quali- « té de noble, l'auteur est amené à écrire , non pas un trait

Digitized by Google

« du droit aux armoiries, mais un traité du droit à la noblesse ». A l'encontre de l'opinion qu'il nous impute et pour montrer, par conséquent qu'il est faux d'avancer que seul le noble jouit du droit d'armoiries, M. De Ridder, signale, à titre d'exemple, que Louis XIV, en imposant l'enregistrement des armes a reconnu aux bourgeois le droit d'user d'armoires, et par suite, la capacité héraldique.

Malgré tout notre respect pour l'autorité de M. De Ridder, nous ne pouvons dissimuler l'étonnement que nous avons éprouvé en prenant connaissance de cette première critique, qui équivaut à nous reprocher l'ignorance d'un ordre de faits dont traitent tous les manuels.

Voici en effet, les termes dont nous nous sommes servis, au début de notre étude (p. 9), pour préciser davantage encore son sens et sa portée :

« La capacité héraldique, ou droit d'armoiries, *peut exister* « *isolément*, à l'exclusion des autres droits nobiliaires. Cette « hypothèse se réalise pour les personnes qui sont investies de « cette capacité sans être, en même temps, admises dans la no- « blesse. Telle est la situation, notamment, *lorsque des lettres* « *d'armoiries sont octroyées à un roturier* ne jouissant pas enco- « re de la capacité héraldique.

« Dans la plupart des cas, cependant, le droit d'armoiries ne « se rencontre que comme conséquence de la noblesse. La no- « blesse comporte, en effet, la capacité héraldique dans ses attri- « buts réguliers. Le noble est capable de porter des armoiries.

« C'est pourquoi, en général, la capacité héraldique étant « comprise dans la noblesse, toute cause d'acquisition ou de perte « de la noblesse est en même temps une cause d'acquisition ou « de perte de l'aptitude à user d'armoiries.

« Au nombre des sources de la capacité héraldique, nous pla- « cerons donc les sources de la noblesse elle-même, *étant entendu* « *que celle-ci n'est prise en considération par nous que parce* « *qu'elle implique cette capacité* ».

Une mise au point aussi expresse nous avait semblé de nature à prévenir toute équivoque. Dans un ouvrage consacré aux droits des armoiries, nous ne pouvions nous dispenser de réserver une très large place à la noblesse. La capacité héraldique est un des attributs de la noblesse ; les modifications juridiques se rapportant à la noblesse affectant dans la règle la capacité héraldique qui y est attachée. Dès lors, étudiant la capacité héraldique, *nous devions envisager, en même temps que les autres, les hypothèses où cette capacité co-existe avec la noblesse.* D'autre part, la seule capacité héraldique non accompagnée de noblesse peut résulter des mêmes sources juridiques que la noblesse elle-

Digitized by Google

même. Dans ce cas un même chapitre couvre nécessairement ces deux ordres d'hypothèses. Il n'en résulte pas que, comme l'avance, M. De Ridder, nous ayons été amenés à écrire « non pas un traité du droit aux armoiries mais un traité du droit à la noblesse » et à « confondre presque toujours la capacité héraldique avec la possession de la noblesse ». Pareille interprétation nous surprend d'autant plus que, outre l'introduction générale reproduite ci-dessus, nous avions pris soin de préciser dans presque tous les cas où nous parlions de la noblesse que celle-ci n'était prise en considération, que parce qu'elle comprend le droit d'armoiries. De ce que, en raison même des faits, nous consacrons plus de développements àla capacité héraldique, attribut de la noblesse, qu'à cette capacité envisagée isolément, il ne découle pas que nous considérons, ainsi qu'on nous le reproche, la seconde hypothèse comme s e trouvant placée dans un rapport d'*exception* juridique vis à vis de la première ; il y a entre les deux conceptions une différence fondamentale qui ne peut être méconnue et sur laquelle nous nous excusions d'insister.

Pour démontrer l'inexactitude de la manière de voir qu'il affirme erronnément être la notre, M. De Ridder , invoquant un exemple d'ailleurs classique, remarque que les armes bourgeoises figurant dans les recueils de d'Hosier sont la preuve que des non nobles peuvent être titulaires de la capacité héraldique et cela dans de nombreux cas.

Nous avouons être complètement déroutés par l'argumentation de notre commentateur, car, non seulement nous n'avons laissé passer aucune occasion de souligner que la capacité héraldique peut exister isolément, non seulement nous avons envisagé les diverses catégories d'hypotèses dans lesquelles la capacité héraldique apparaît isolément, mais encore nous avons mentionné formellement (p. 161), dans les termes ci-après, les recueils de d'Hosier.

« Comme on le sait l'édit de Louis XIV, de novembre 1696, « institua une grande Maitrisse et stipula que, pour pouvoir « être portées publiquement, toutes armoiries devaient être enregistrées.

« L'édit *reconnaît expressément la capacité héraldique à de « nombreuses catégores de personnes.* Profitant de la faculté qui « leur était ouverte, un grand nombre de particuliers, de communautés, et d'associations se formèrent des armoiries et s'assurèrent, par l'enregistrement, le droit d'en faire usage. »

***

Digitized by Google

Poursuivant sa critique, M. De Ridder écrit : « Je reprocherai « d'abord à l'auteur de généraliser trop les règles qu'il trouve « dans la législation d'un pays, par exemple la France, à d'autres pays ». A cet égard, M. De Ridder cite la page 75 de notre étude. Or cette page 75 ne contient qu'une citation de Florentin de Therriat, rapportée par Laroque, citation reproduite par nous *entre guillements* et dans laquelle cet auteur avance que « la chevalerie ne se peut exercer que par des nobles ».

A cette assertion, M. De Ridder oppose qu'aux Pays-Bas il ne fallait pas être noble pour prétendre à la chevalerie que ce n'est qu'à partir du XVIIIe siècle que l'élévation à la chevalerie impliqua élévation à la noblesse.

Il n'en résulte pas que nous ayons généralisé, et encore moins, que nous ayons conclu dans un sens inexact. Nos inductions reposent sur des sources que nous indiquons *expressément* et qui valent, par conséquent, pour les sphères de souveraineté qu'elles visent. Il est, dès lors, contraire à une méthode scientifique objective de donner à entendre que nous nous sommes trompés et d'invoquer, pour le démontrer, une législation que nous n'avons pas visée.

M. De Ridder applique erronément la même argumentation à notre développement sur la noblesse utérine de dignité féodale. Alors que nous nous basons formellement sur les travaux de Scohier, Laroque, Sémainville, Lévesque et Perreau, M. De Ridder, en nous reprochant de généraliser indûment, fait appel, à notre charge, à la législation des Pays Bas !.

Bien qu'exposée clairement dans notre introduction, la fin que nous nous sommes proposée en écrivant paraît n'avoir pas été saisie en l'occurence. Notre travail a une portée *encyclopédique* : il ne fait qu'occasionnellement l'exposé de législations déterminées. Il vise, avant tout, à faire ressortir des principes généraux. Sans doute, nos inductions puisent-elles leur base dans des législations particulières, *mais il n'en découle pas que, une fois dégagées, elles trouvent leur correspondance dans toute loi généralement quelconque.* Il en est de même pour un cours d'encyclopédie du droit. Partant, il ne faut pas rechercher dans nos développements l'analyse complète d'un ordre juridique déterminé, encore moins un répertoire administratif des textes réglant une matière donnée. Des ouvrages existants répondent, d'ailleurs, à ce besoin.

C'est en méconnaissant cet esprit que M. De Ridder nous reproche encore d'avoir omis de citer la charge de conseiller au conseil privé, au nombre de celles conférant aux Pays-Bas la noblesse héréditaire sous l'ancien régime. Pour démontrer que, entre autres sources de la capacité héraldique par la nobles-

Digitized by Google

se, il faut tenir compte des charges anoblissantes, nous avons, consacrant vingt lignes à la Belgique, signalé, *à titre d'exemple*, quelques charges de cette nature. Les termes employés suffisaient à eux seuls à écarter toute équivoque sur ce caractère exemplatif : « parmi les charges de la première classe (noblesse « héréditaire), *on s'accorde à ranger*, disions-nous.... » Notre commentateur a, cependant, trouvé là une énumération limitative ! Répétons encore que, dans ce chapitre spécial, nous n'avons point eu en vue d'exposer la matière des charges anoblissantes en Belgique, mais seulement d'établir qu'en Belgique, notamment, la capacité héraldique pouvait s'acquérir en accédant à pareilles charges. C'est tout autre chose.

Les mêmes remarques s'appliquent au reproche que nous adresse M. De Ridder d'avoir, dans notre paragraphe sur le mariage morganatique, omis de citer l'exemple récent d'une femme belge mariée à un prince allemand (Freiherlichen Taschenbuch, de 1919, p. 782). Il est de nombreux autres exemples que nous n'avons pas mentionnés.

***

Traitant de l'influence du mariage sur les droits nobiliaires (et, partant, sur la capacité héraldique) de la femme, j'avais signalé la manière de voir qui paraît être celle du Conseil Héraldique de Belgique, du conseil d'Administration de la Justice de France, ainsi que de diverses auteurs, tels que Laroque, de Malte, Perreau, Giron, à savoir, généralement parlant, que le mariage de la femme noble avec un roturier a pour conséquence la perte, si pas de la jouissance, du moins de l'exercice des droits de caractère nobilitaire.

M. De Ridder qui conteste personnellement cette théorie, sur la base d'arguments sérieux, nous reproche de n'avoir pas fait de réserve à cet égard et il vise expressément les pages 90 et 156 de notre volume.

Or, nous avons en réalité exprimé formellement pareille réserve. En effet, à la page 157 de notre étude, pour terminer le chapitre où la matière est envisagée, nous reproduisons intégralement, *sans le critiquer*, le passage ci-après, où M. De Ridder lui-même formule son point de vue sous ce rapport.

« M. De Ridder, disions-nous, semble aller plus loin. Pour lui, le mariage n'enlève pas à la femme la qualité dont elle jouissait antérieurement. Si elle possédait un titre, elle peut continuer à le porter mais en le faisant suivre du nom dont elle, jouissait étant jeune fille ».

***

Digitized by Google

Enfin, bien qu'il ne se fasse pas faute de critiquer dans ses livres la jurisprudence du Conseil Héraldique. M. De Ridder se borne à opposer les décisions contraires de ce conseil à la thèse que nous soutenons, quant à la renonciation à la capacité héraldique. M. De Ridder, ne tentant aucune démonstration juridique, nous nous limiterons à reproduire ci-dessous notre point de vue à ce sujet.

Le renonciation étant de nul effet en matière de droits de la personnalité, nous estimons qu'un simple acte de volonté est impuissant à priver le titulaire du droit à ses armoiries.comme de ses autres avantages de caractère nobiliaire. D'ailleurs, en dépit de pareille renonciation, ces avantages continueraient à être assurés à l'intéressé par la norme de droit objectif leur ayant donné naissance, norme subsistant toujours. Il semble en découler que l'élément opérant, au point de vue envisagé, extinction des droits nobiliaires doive consister dans une régle abolissant le droit spécial les établissant au profit du bénéficiaire. Or, pareille règle excéderait les pouvoirs du roi, capable de conférer la noblesse, mais non point de la retirer. D'autre part, l'adhésion du titulaire à la mesure de retrait, impuissante par elle-même à provoquer cette abrogation, ne saurait avoir pour effet de conférer au monarque la capactié que, dans ce domaine, la Consitution ne lui a pas formellement reconnue. Le pouvoir législatif serait en la matière seul compétent ; mais, à notre connaissance, il n'a exercé jusqu'à présent cette compétence que pour sanctionner des infractions.

Vu ce qui précède, il semble qu'on doive tenir pour contraire au droit la pratique suivie par le Conseil Héraldique. Dans l'hypothèse, par exemple, où le détenteur d'un titre y renonce au profit d'une autre personne, le roi n'est pas fondé constitutionnellement à donner, pour quelque motif que ce soit, une approbation qui a pour effet pratique de permettre juridiquement à cette autre personne de porter elle-même le titre et de rendre désormais le renonçant inapte à l'utiliser. En réalité, le roi crée dans ces cas un titre nouveau ; il ne porte aucunement atteinte au droit du titulaire précédent, car, faute de compétence constitutionnelle, il ne peut abolir l'arrêté royal établissent ce droit.

***

Telles sont les considérations que nous n'avons pas cru pouvoir nous abstenir d'opposer à l'argumentation sur laquelle M. De Ridder appuie l'appréciation qu'il donne à notre ouvrage. Nous avons pleinement conscience que ce dernier est loin d'être parfait ; nous avons relevé nous-mêmes des inadvertances et

Digitized by Google

des omissions, auxquelles nous nous proposons d'ailleurs de remédier dans une deuxième édition, actuellement en préparation. Nous tenions à montrer que les critique formulées par M. De Ridder reposent sur des fondements inexistants, invoquant des opinions que nous n'avons pas émises.

Pierre NISOT.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, avec mes remerciements, les assurances de ma considération distinguée.

Dr P. NISOT.

***

La direction de la *Revue* a cru devoir déférer à la demande d'insertion de M. Nisot. Elle ne s'y croit pas tenue par la loi, telle que l'interprète la jurisprudence belge ; en soumettant à ses lecteurs la réponse de M. Nisot, elle obéit au désir de les mettre, à même de juger du conflit qui s'est élevé entre notre correspondant occasionnel et notre éminent collaborateur, M. De Ridder.

La direction croit cependant devoir faire une double réserve. Elle regrette, tout d'abord, que M. Nisot, ait cru devoir invoquer la loi pour nous inviter à insérer son « droit de réponse ». Dans les relations entre érudits, il est d'usage de faire appel à la courtoisie plutôt qu'à la contrainte. Il est fâcheux, que M. Nisot paraisse l'ignorer. La direction croit, en second lieu, devoir faire observer à M. Nisot que l'envoi de réponses aussi étendues produit dans la publication de la *Revue* des retards, des encombrements, des complications de toute espèce. La liberté de critique s'en trouve singulièrement réduite : toute riposte pouvant, en effet, en entraîner une autre, la *Revue* risquerait de devenir le théâtre de polémiques sans intérêt pour ses lecteurs. La direction se réserve le droit de tirer éventuellement de cette observation les conséquences qu'elle comporte.

Pour ces motifs, et sans rien retirer de ses critiques, M. De Ridder, à qui nous avons soumis la lettre de M. Nisot, ne lui répondra pas.

Par délégation du Comité Directeur de la *Revue*.

Le Secrétaire,

F. L. GANSHOF.

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATA

I. D'assez nombreuses fautes d'impression se sont glissées dans nos deux chroniques parues dans le tome IV de la présente *Revue*, p. 550-555 (*Acta Universitatis Latviensis*) et p. 781-784 (*Acta et Commentationes Universitatis Dorpatensis*). Nous prions nos lecteurs de bien vouloir les corriger de la façon suivante :

Page 551, l. 8 : *au lieu de* : p. 33-144, *lisez* : p. 33-114 ;
» 551, l. 23 : *après le mot* : Königsberg, *ajoutez* : (vol. X, p. 163-286) ;
» 552, l. 15 : *au lieu de* : elle, *lisez* : il ;
» 552, l. 8 : *au lieu de* : pages 229-228, *lisez* : pages 229-288 ;
» 554, l. 2 : *au lieu de* : (vol. IX, p. 115-158), *lisez* :(vol. X, p.115-158) ;
» 554, l. 11 et 12 : *au lieu de* : quiritaine, *lisez* : quiritaire ;
» 554, l. 6 : *au lieu de* : (vol. p. X, 227-297, *lisez* : (p. 287-297) ;
» 554, l. 8 : *au lieu de* : Vermögenanderung, *lisez* : Vermögensänderung ;
» 781, l. 1 : « *au lieu de* : Ulikölk, *lisez* : Ulikool ;
» 782, note 1, l. 2 : *au lieu de* : Ettelungemiste, *lisez* : Ettelugemiste ;
» 783, l. 2 et4 : *au lieu de* : Wasmer, *lisez* : Vasmer ;
» 783, l. 6 : *au lieu de* : Wignet, *lisez* Wiget. ;
au lieu de : Lautuntersuchung, *lisez* : Lautgeschichte ;
» 783, l. 22 : *au lieu de* : descriptus, *lisez* : descriptivus ;
» 783, l. 25 : *au lieu de* : Tumbeo, *lisez* : Tumbeleo ;
» 783, l. 39 : *au lieu de* : Cathemerion, *lisez* : Cathemerinon ;
» 784, l. 13 : *au lieu de* : Archeologie, *lisez* : Archäologie.

C. D.

II. Dans le t. V, fasc. 1 :
e p. de la couverture, l. 8, *au lieu de* P. P. Faider, *lire* : P. Faider.
bid., l. 9, *au lieu de* R. Faider, *lire* P. Faider.
. 259, l. 33, *au lieu de* fréqent, *lire* fréquent.
. 273, l. 8, *au lieu de* (omm. roy. d'Hist., *lire* Comm. roy. d'Hist.
. 281, l. 19, *au lieu de* Van deb Beoeck, *lire* Van den Broeck.

III. Dans le t. V, fasc. 2-3 :
. 385, l. 6, *au lieu de* Red Gross Knight, lire Red Cross Knight.
. 441, l. 25, *au lieu de* La Mack, *lire* La Marck.

Digitized by Google

p. 508, l. 36 et p. 509, l. 6, 21 et 32, *au lieu de* aus. (= *aussi*), *lire* auj. (= *aujourd'hui*).
p. 529, l. 17, *au lieu de* : lin, *lire* loin.
p. 666, dern. l., *au lieu de* politiqu, *lire* politique.
p. 678, l. 24, *au lieu de* Kort Begrijp, *lire* Kort begrip.
p. 683, l. 25 *au lieu de* Freiherrlichen Taschenbuch, *lire* Freiherrliches Taschenbuch.
p. 696, l. 13, *au lieu de* ne jouenta lors , *lire* ne jouent alors.
p. 739, l. 16 et 28, *au lieu de* Tiberghein, *lire* Tiberghien.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME V

Articles de fond et Mélanges.

Pages.

A. Bayot. Fragments d'un recueil de motets français . . 514

P. Bonenfant. Les origines et le caractère de la réforme de la bienfaisance publique sous le règne de Charles-Quint (1e *partie*) 889

E. Boisacq. L'étymologie populaire et les amazones . . 507

— Les noms de personne à deux éléments et l'origine du nom d'Astrid 933

E. Buyssens. Calvinism in the « Faerie Queene « of Spenser. . . . . 37 et 381

G. De Boom. L'archiduchesse Marie-Élisabeth et les grands maîtres de la Cour 493

M. Delbouille. La chanson de Landri 339

E. de Moreau, S. J. St Victrice de Rouen, apôtre de la Belgica secunda 71

A. Grégoire. La poésie future 15

H. Elias L'Église et l'État au xviie siècle. Théories et controverses, dans les Pays-Bas catholiques au début du xviie siècle. . . . . 453 et 907

S. Etienne. La méthode en histoire littéraire . . 351 et 773

P. Faider. Le théâtre de Sénèque 323

J. Feller. Quelques aspects récents de la philologie romane en France. 745

R. H. George. The contribution of Flanders to the Conquest of England 81

J. Gessler. Un acte de Berthe van Goer, mère du prince-évêque de Groesbeeck 966

J. A. Goris. Zeden en criminaliteit te Antwerpen in de tweede helft der xive eeuw naar de rekeningen der Schouten van 1358 tot 1387 (1e *partie*) . . . 873

P. Graindor. Inscription de Ténos 519

A. Hansay. Une édition nouvelle de la charte de Colmont 122

— Une édition nouvelle de la charte de Brustheim 525

J. Hardy. Aristote et la double « reconnaissance » de l'Iphigénie en Tauride 942

P. Harsin. Les origines diplomatiques de la neutralité liégeoise 423

Digitized by Google

J. HERBILLON. Un type de réponse oraculaire 5
E. P. LOOS. Une description de l'Espagne au XIIe siècle . . 101
L. HERRMANN. La double symétrie dans la Septième Bucolique de Virgile 944
H. NÉLIS. Burgundica. I. Lettre patente de Philippe-le-Bon annulée par les commis des finances (1460). . . 949
H. PIRENNE. Les jurés dans les villes flamandes . . . 401
H. SÉE et L. VIGNOLS. L'envers de la diplomatie officielle. 471
A. SEVERIJNS. Le cheval de Troie 297
V. TOURNEUR. L'énigme de Glozel 795
C. STEPHENSON. The origin and nature of the « Taille ». . 803
M. SULZBERGER. *ΣΕΙΡΗΝΟΙΙΝ* 939
F. UZUREAU. Gand, Anvers et Malines en 1793 929
F. VERCAUTEREN. Une charte inédite de Philippe-Auguste 117
A. VINCENT. Notes de métrologie. Les mesures locales dans les incunables 955

Articles Critiques.

G. DES MAREZ. Travaux de M. Sée sur l'histoire économique et sociale de la France 260
G. DES MAREZ. Récents travaux sur l'histoire de Paris. . 1259
F. L. GANSHOF. L'Attelage antique 1245
F. L. GANSHOF. Hagiographie belge 256
F. L. GANSHOF, M. HUISMAN, F. VERCAUTEREN. Mouvement historique en langue néerlandaise à Anvers. . 369
J. LAVALLEYE. Les études d'histoire cistercienne en Belgique de 1924 à 1926. 1249
H. PHILIPPART. Travaux récents sur la céramique grecque 251

Comptes rendus 127, 533, 971
Chronique 211, 701, 1179
Ouvrages belges nouveaux 271, 1264
Ouvrages hollandais nouveaux 1269
Périodiques 277, 1271
Nécrologie 246
Correspondance 1329
Errata 741, 1337
Addendum 741

Digitized by Google

Librairie Ancienne H. CHAMPION, éditeur, 5, Quai Malaquais

Mélanges de Philologie et d'Histoire

OFFERTS A

M. ANTOINE THOMAS

PAR SES ÉLÈVES ET SES AMIS

Liste des souscripteurs. — THOMAS (G.). Bibliographie de M. Antoine Thomas. — ANGLADE (J.). Fragment d'un manuscrit *Breviari* du *d'Amor*. — ARMSTRONG (E.-C.). Pathelin 532 *couvrir de chaume*.—AUDIAU (J.). Une chanson du troubadour Uc de La Bachelerie. — BÉDIER (J.). De quelques unes des assonances réputées fautives de la Chanson de Roland.— BERTONI (G.). Un codicetto francese ancora sconosciuto nella Nazionale di Torino. — BLOCH (O.). *Jeune homme, jeunes gens*. — BLONDHEIM (D.-S.). Notes judéo-romanes. — BOURCIEZ (E.). Expression de la quantité en Gascogne. — BRANDIN (L.). Un livre de bonne aventure anglo-français. — BRUNEAU (C.). *Solimarica, Solicia*, Soulosse. — BRUNEL (G.). La qualification *lo don* en ancien provençal. — BRUNOT (F.). Le français et l'administration en Moselle sous le premier empire. — CALMETTE (J.). Comtes de Toulouse inconnus.— CASTRO (A.). *Hacer la salva* — CHAMPION (E.). A propos de Philippe de Beaumanoir, Lettres inédites de Gaston Paris et de Henri Cordier. — CHAMPION (P.). Les *nobles ordonnances* du banquet de Marie d'Orléans.— CHATELAIN (E.). Mots de latin vulgaire attribués aux classiques. — CLÉDAT (L.). Menus propos de grammaire. — COHEN (G.). Parler belge *autelle*. — CRESCINI (V.) *En Pier*. — DAUZAT (A.). *Maison* dans la Basse-Auvergne. — DOUTREPONT (G.). Notes critiques sur Antoine de La Salle. — DROZ (E.) Relation du souper offert par le duc Sigismond d'Autrich aux commissaires bourguignons (Thann, 1469). — FARAL (E.). *Poire d'angoisse*. — FORD (J. D. M.). The passage of vulgar latin close *n* to french rounded *i* (*ü*, *y*) is purely a romance phenomenon. — FOULET (L.). Vilon et le duc de Bourbon. — FOURNIER (P.). Un ouvrage apocryphe de Bérenger de Landore. — GAUCHAT (L.) A propos de quelques mots romands. — GAMMONT (M.). *Et vous le vendez?* — GRANDGENT (C. H.). Unaccented final vowels in Italian. — HAMILTON (G. L.). Quelques notes sur l'histoire de la Légende d'Alexandre en Angleterre au moyen âge. — HAUST (J.). Note sur l'étymologie du français *palonnier, prône* et du wallon *pérone, purnè*. — HOEPPFNER (E.). Le *Castiat* du troubadour Peire Vidal. — HORLUC (P.). Deux formes verbales disparues du parler de Faux-la-Montagne. — JEANROY (A.). Quelques corrections au texte du Tristan de Béroul. — JENKINS (T. A.). Two French etymologies: *besoin, disette*.— JUD (J.). Surselvan *gariar, garigiar* « convoiter vivement ». — LACROCQ (L.). Un affranchissement de serfs dans la Combraille au XVIIe siècle. — LANGFORS (A.). Le modèle du reviseur du chansonnier provençal *L*. — LANSON (G.). Victor Hugo à Madrid.—LANUSSE (M.). Les gasconismes chez Blaise de Monluc. — LEITE DE VASCONCELLOS (J.). Toponomia e arqueologia. — LEMAITRE (H.). Grifon d'Hautefeuille et Grifon de Sorence. — LYON (E.). Quelques observations à propos de la rédaction des chartes de franchises.—MEILLET (A.). *Aujourd'hui*. — MENÉNDEZ PIDAL (R.). Notas de toponimia. — MILLARDET (G.). Quercinol *faragna* « sortir du nid » —MORASKWY (J.). Un nouvel exemple de *integrum* > *entre*. — MURET (E.). De l'aphérèse.—NYROP (K.). *Réaliser*. — OMONT (H.). Guillaume l'Amant, traducteur prétendu de l'*Ordre des bannereis de Bretagne*. — PARDUCCI (A). *La festa di Susanna*, sacra representazione fiorentina del sec. XV,— PAUPHILET (A.). Sur des manuscrits de la *Mort d'Artus*.—PRINET (M.). Le *taint* des écus. — PROU (M.). Notes sur le nom des deniers d'Autun (*denari Hyilenses*).— PUSCARIU (S.) Une survivance du latin archaïque dans les langues roumaine et italienne. — RAJNA (P.).Come proseguiva e come terminava il Boezio provenzale.— ROQUES (M.). Sur quelques mots anglais dans le *Roman des Franceis* d'André.— ROY (E). Philippe le Bel et la légende des trois fleurs de lis. — SALVERDA DE GRAVE (J). La chanson de geste et la ballade. — SAMARAN (C.). Notes ur Jean de Castel, chroniqueur de France. — SHEPARD (W.-P.).Une chanson pieuse de Daudé de Pradas.— SKOK (P.). *Slovenicu* > *Sclavus*. — SNEYDERS DE VOGEL (K.). Quelques remarques sur les lettres échangées entre Frodebert et Importun.—STAAF (E.). Quelques réflexions sur le préfixe *minus* dan les langues romanes. — STUDER (P.). Une définition d'amour en prose anglo-normande. — TANQUEREY (F.-J.). Originalité du dialogue entre saint Julien et son disciple. — TERRACHER (A.). *Aveille* <*apicula* à Paris? — TEULIÉ (H.). Proverbes recueillis au Causse, comm. de Bétaille (Lot). — TILANDER (G.). Notes étymologiques sur quelques mots du vieux français.—VISING (J.). L'emploi de *de* dans *près de, approcher de*.—WALBERG (E.). Jean de Salisbury, biographe de Thomas Becket, modèle ou copie? — WALLENSKÖLD (A.). Lat. **puellicella*> *fr.pucelle*. — WARMBURG (W. VON). Notes d'étymologie française.— WILMOTTE (M.) *Remaindre*.

Un vol. in-8° de XCVIII-523 pages et un portrait : environ 125 fr.
(*Sous presse*), paraîtra en avril 1927.

Digitized by Google

LIBRAIRIE **MAURICE LAMERTIN**, ÉDITEUR
58-60, rue Coudenberg, BRUXELLES.

VIENT DE PARAITRE :

HENRI PIRENNE

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND

LES VILLES DU MOYEN AGE

ESSAI D'HISTOIRE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Un vol. in-16 de 206 pages . . . . . Prix : 15 frs.

Parmi les faits essentiels de l'histoire sociale de l'Europe, il n'en est guère de plus important que la formation des villes et de la bourgeoisie. L'auteur de ce livre a cherché à en donner une vue d'ensemble qui manquait jusqu'aujourd'hui dans la littérature historique. Les titres des chapitres feront suffisamment apparaître le caractère de l'ouvrage. — I. Le Commerce de la Méditerranée jusqu'à la fin du VIIIe siècle. II. La décadence commerciale du IXe siècle. III. Les cités et les bourgs. IV. La renaissance du commerce. V. Le marchands. VI. La formation des villes et la bourgeoisie. VII. Les institutions urbaines. VIII. L'influence des villes dans la civilisation européenne.

VIENT DE PARAITRE :

Comte F. GOBLET D'ALVIELLA

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES FORÊTS
AVOCAT PRÈS LA COUR D'APPEL

HISTOIRE DES BOIS ET FORÊTS
DE BELGIQUE

DES ORIGINES A LA FIN DU RÉGIME AUTRICHIEN

Trois volumes. In-8°, illustrés de 34 planches hors texte. Prix : 110 fr.

Digitized by Google

CHRONIQUE

80. Soc. pour le Progrès des Études Philologiques et Historiques. — 81. Thèses pour le doctorat en philosophie et lettres. — 82. Concours universitaires. — 83. Concours des bourses de voyage. — 84. Prix quinquennaux d'histoire. — 85. Toponymie et dialectologie. — 86. Soc. Roy. d'Archéologie. — 87. Soc. Roy. de Géographie. — 88. Com. intern. des Sc. histor. — 89. Bul. du Com. intern. des Sc. hist. — 90. Deutsche Akademie. — 91. Académie Polonaise. — 92. Univ. Égyptienne. — 93. Soc. d'hist. du droit. — 94. Congrès d'études byzant. — 95. Util. des rayons ultra-violets pour le déchiffrement des mss. — 96. Impressions italiennes. — 97. Bibliogr. anglaise. — 98. Bibliogr. juridique. — 99. Légende d'Hamlet. — 100. Arménie. — 101. Textes bibliques. — 102. Prépar. d'auteurs grecs et latins. — 103. Papyrologie. — 104. Catulle et Cicéron. — 105. Flavius Josèphe. — 106. Analecta Bollandiana. — 107. Textes byzantins. — 108. Latin médiéval. — 109. Franç. *galimatias*. — 110. Publ. de M. Jean Haust. — 111. Dict. topogr. de la France. — 112. Principes de rhétorique. — 113. Nouvelle édition de Vondel. — 114. Manifestation Henri Pirenne. — 115. Mélanges Henri Pirenne. — 116. La formule *N. rex Francorum v. inl.* — 117. Régestes byzantins. — 118. Archives communales d'Anvers. — 119. Cartulaire de N. D. d'Anvers. — 120. Gachard en Espagne. — 121. Les relations entre la Flandre et l'Angleterre. — 122. Drapiers flamands en Allemagne. — 123. La politique de Louis de Male. — 124. Un échec de Jean sans Peur. — 125. Le régime calviniste à Bruxelles. — 126. Les premiers essais de fabrication du coke.— 127. Relations entre Bruxelles et Genève. — 128. Corresp. du Baron de Stassart. — 129. L'impératrice Charlotte. — 130. Hist. de la Guerre. — 131. Hist. de Bruges. — 132. Hist. de Tournai. — 133. Hist. du Hainaut.— 134. Hist. namuroise. — 135. Hist. liégeoise. — 136. Hist. de Hasselt. — 137. Atlas histor. des Pays-Bas. — 138. Hist. de Dunkerque. — 139. Hist. de Normandie. — 140. Hist. du droit alsacien. — 141. Hist. de Marie-Antoinette. — 142. Les villes anglaises. — 143. Les Catalans en Méditerranée. — 144. Les origines de la Confédération suisse. — 145. Hist. de la Suisse. — 146. Hist.de la Tchéco-Slovaquie. — 147. Fondation de New-York. — 148. Hist. des origines chrétiennes. — 149. La vie de Saint François d'Assise. — 150. Hist. du mouvement mystique. — 151. Hist. de la philosophie. — 152. Hist. du droit normand. — 153. Rev. d'histoire économique.— 154. Miniature byzantine. — 155. Les tapisseries de la prise de Tunis. — 156. Anciens plans de villes belges. — 157. Nouvelles cartes de Mercator. — 158. Exposition cartographique d'Anvers. — 159. Guides routiers français.

Société pour le Progrès des Études philologiques et historiques

La Société tient deux assemblées par an : le deuxième dimanche de mai et le deuxième dimanche de novembre.

La cotisation annuelle est de 5 francs.

Secrétaire-général : M. A. VINCENT, conservateur à la Bibliothèque Royale, 82, rue de la Mutualité, Uccle.

Trésorier : M. Jacques BOLSÉE, archiviste aux Archives générales du Royaume,62,rue du Moulin,Saint-Josse-ten-Noode.

L'organe de la Société est la

REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

recueil trimestriel.

Les membres de la Société ont droit à l'abonnement au prix réduit de 25 francs (30 francs, s'ils résident à l'étranger).

COMITÉ DIRECTEUR :

MM. A. BAYOT, professeur à l'Université de Louvain ; J. BIDEZ, professeur à l'Université de Gand ; E. BOISACQ, professeur à l'Université de Bruxelles ; J. BOLSÉE, archiviste aux Archives générales du Royaume, trésorier de la Société ; G. DES MAREZ, professeur à l'Université de Bruxelles ; F.-L. GANSHOF, chargé de cours à l'Université de Gand ; H. GRÉGOIRE, professeur à l'Université de Bruxelles ; O. GROJEAN, directeur au Ministère des Sciences et des Arts ; L.PARMENTIER, professeur à l'Université de Liége ; H. PIRENNE, professeur à l'Université de Gand ; P. THOMAS, professeur émérite de l'Université de Gand ; V. TOURNEUR, conservateur à la Bibliothèque royale de Belgique ; L. VANDER ESSEN, professeur à l'Université de Louvain ; H. VAN DER LINDEN,professeur à l'Université de Liége ; R.VERDEYEN, professeur à l'Université de Liége ; A. VINCENT, conservateur à la Bibliothèque royale de Belgique, secrétaire général de la Société.

AVIS

La *Revue belge de Philologie et d'Histoire* est consacrée à la philologie des langues indo-européennes, et à l'histoire dans son acception la plus large.

Elle paraît quatre fois par an, en fascicules de 200 pages environ. Les articles peuvent être écrits en *français, flamand, allemand, anglais, espagnol, italien,* et *latin.*

Chaque article est signé. L'auteur seul est responsable des idées qu'il émet.

La *Revue* offre gratuitement aux auteurs des articles de fond 50 tirages à part et aux auteurs des notes de *Mélanges* 30 tirages à part, obtenus par découpage et brochés sous couverture uniforme. Ces tirages à part ne peuvent être mis dans le commerce. Pour toute autre fourniture, les auteurs traiteront directement avec l'imprimeur.

Avis importants

Les auteurs sont instamment priés de faciliter la tâche de la Rédaction : 1° en n'envoyant que des manuscrits *complètement prêts pour l'impression,* lisibles et écrits d'un seul côté du papier. Toute modification apportée au texte composé sera portée en compte à l'auteur ; 2° en répétant sur tous leurs manuscrits et épreuves leur adresse complète.

Prière d'adresser tout ce qui concerne la RÉDACTION (articles, comptes rendus, livres, revues, etc), au Secrétaire M. F.-L. GANSHOF, chargé de cours à l'Université de Gand, 12, rue Jacques Jordaens, à Bruxelles.

Prière d'adresser les communications relatives à l'ADMINISTRATION (abonnements, etc.), à l'Administrateur, M. Jacques BOLSÉE, archiviste aux Archives générales du Royaume, 62, rue du Moulin, Saint-Josse-ten-Noode.

Les abonnements peuvent être pris également aux librairies LAMERTIN ET CHAMPION.

Imprimerie Jules De Meester & Fils Wetteren (Belgique)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01998 0914
BOUND
JUN 15 1928
UNIV. OF MICH.
LIBRARY
Digitized by Google

Digitized by Google